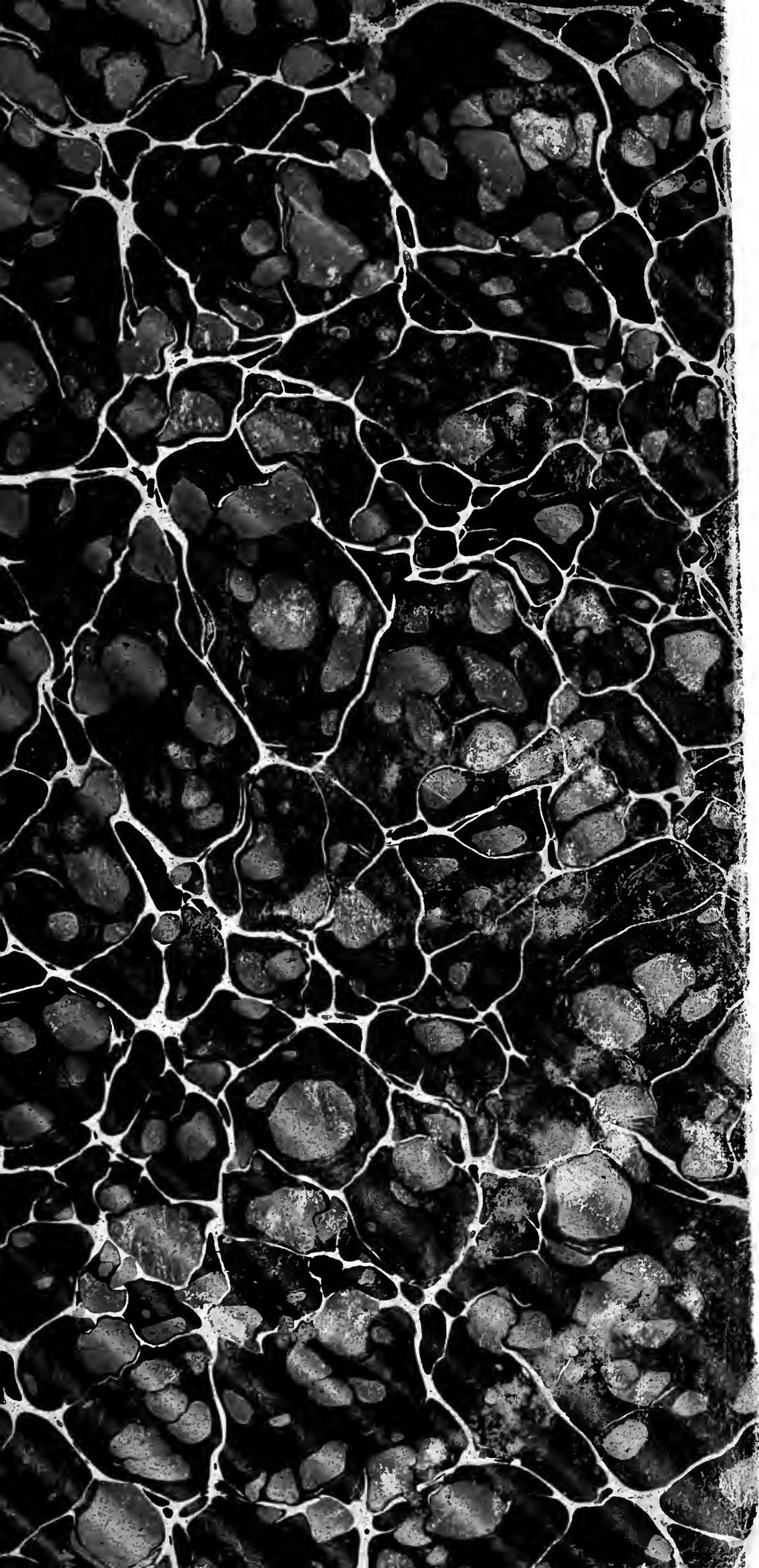
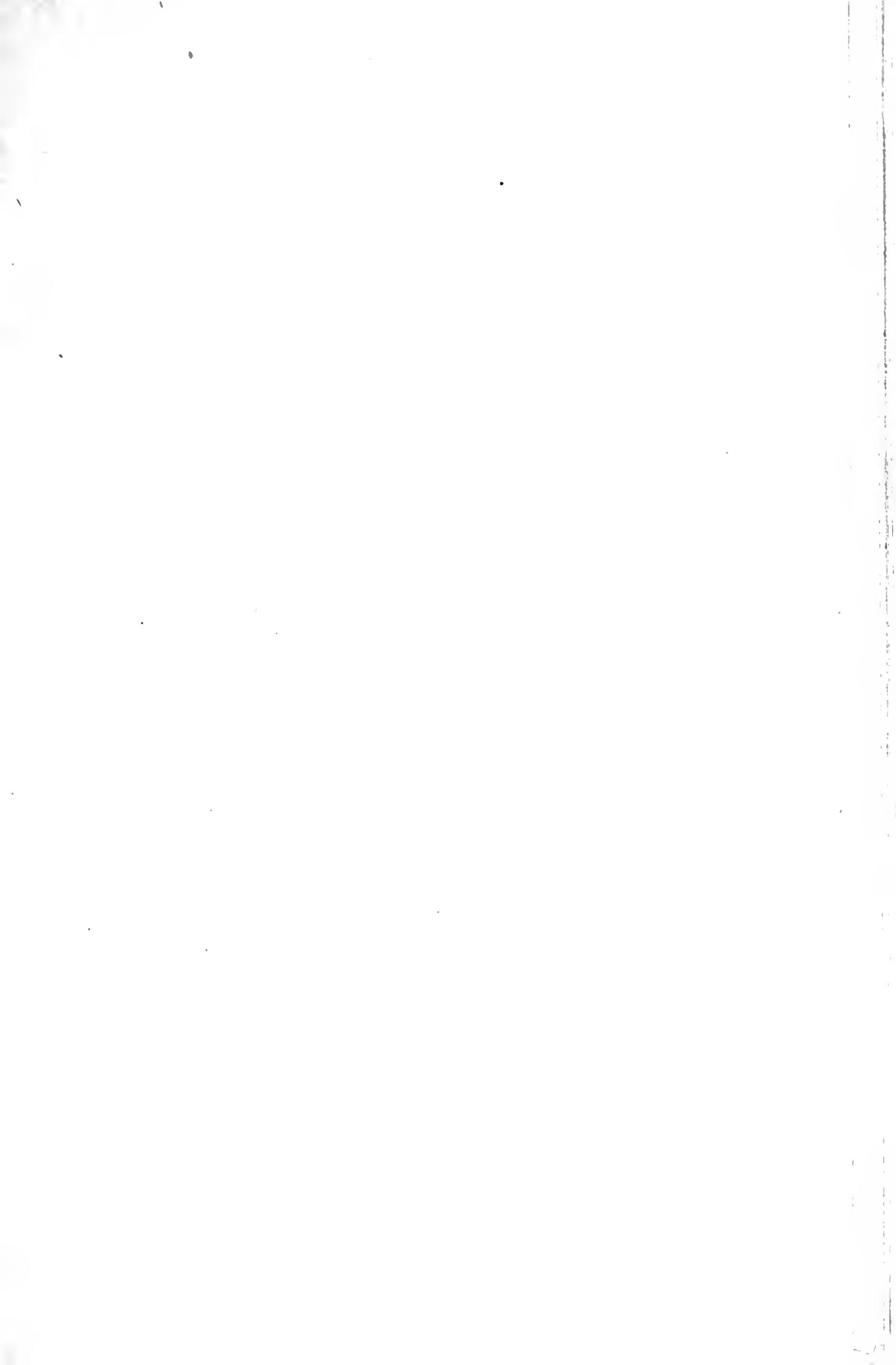


Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

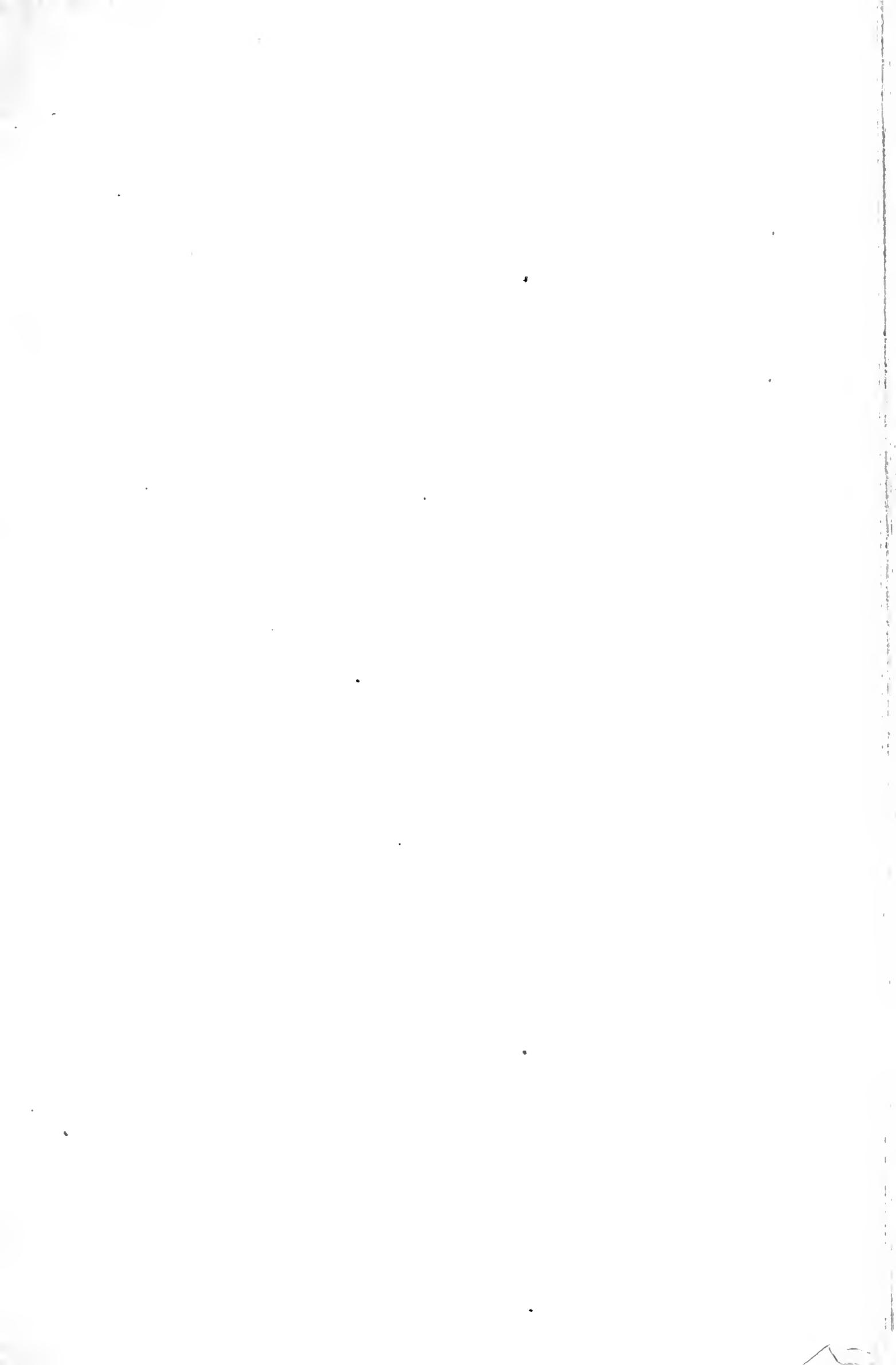
<http://www.archive.org/details/oeuvrescomplt17augu>











OEUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT AUGUSTIN

TOME DIX-SEPTIÈME

Cette traduction est la propriété de l'Editeur, qui se réserve tous ses droits. Toute contrefaçon ou reproduction, quelle que soit la forme sous laquelle elle se présente, sera poursuivie rigoureusement, conformément aux lois.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT AUGUSTIN

TRADUITES POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANÇAIS

SOUS LA DIRECTION DE M. RAULX

Doyen de Vancoleurs

TOME DIX-SEPTIÈME

ŒUVRES POLÉMIQUES Pélagiens — Tables.

Je voudrais joindre ensemble saint Augustin et saint Chrysostome : l'un élève l'esprit aux grandes considérations ; l'autre le ramène à la capacité du peuple.

(Boss., *Ed. de Bar.*, XI, 111.)



A. J. Simard
3. 31.00

BAR-LE-DUC

LOUIS GUÉRIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1873

THE INSTITUTE OF NEUROLOGICAL SCIENCES
100 UNIVERSITY ST.
TORONTO, CANADA

DEC -3 1967

1967

*Examined by
H. J. G. H. H. H.*

ŒUVRES DE SAINT AUGUSTIN.

ŒUVRES POLÉMIQUES.

Controverse pélagienne.

CONTRE LA SECONDE RÉPONSE DE JULIEN

OUVRAGE INACHEVÉ

LIVRE CINQUIÈME.

La concupiscence, issue du péché d'Adam, produit en nous le péché originel. Abus que Julien fait de plusieurs textes de l'Écriture. Si l'œuvre de Dieu se détériore, c'est qu'elle a été faite de rien. Il ne faut pas être plus surpris de voir Dieu créer les méchants, que de le voir les nourrir et leur conserver l'existence.

1. *Julien*. L'expérience de tous les siècles nous apprend que, dans les circonstances critiques, il se rencontre peu d'hommes en qui on trouve cette chose presque sainte qu'on appelle un jugement ferme et incorruptible : peu d'hommes qui, par leur zèle pour la science et par leur amour pour la vertu, soient capables de découvrir la vérité ou assez courageux pour la défendre après l'avoir découverte ; peu d'hommes enfin qui « aient », comme parle l'Apôtre, « un esprit exercé au discernement du bien et du mal ¹ » ; et qui, bien loin de se laisser abattre par aucun genre d'adversités, sachent pratiquer le précepte du même Apôtre nous ordonnant de résister jusqu'au sang pour combattre le péché². Ces hommes sages et éclairés, si peu nombreux en comparaison de la foule des sots et des stupides, s'appliquent avec une ardeur égale à acquérir la science et la force d'âme. Il est impossible, en effet, de séparer ces deux choses sans qu'elles deviennent respectivement ou stériles ou répréhensibles moralement : la force, car n'étant pas guidée par la science et employée à des œuvres bonnes en soi, elle devient par là même une folie tout à fait digne de mépris ; la connaissance approfondie des lois de la justice, car elle ne

trouve pas un contre-poids et comme un frein dans une grande force d'âme, elle ne sera pas autre chose qu'un moyen de se livrer plus facilement au vol et à la rapine ; elle ne servira qu'à rendre ses adeptes et plus coupables et plus malheureux. Ce sont là deux roues d'un même char, sans lesquelles il est impossible de triompher des erreurs du monde ; mais que, à toutes les époques, très-peu d'hommes ont su rapprocher, réunir et diriger : car l'aversion pour le travail et la multiplicité des soins temporels sont deux obstacles qui empêchent de cultiver la science avec l'assiduité nécessaire ; et la crainte des vexations et des poursuites injustes des méchants paralyse trop souvent les forces de la volonté. Sans doute les âmes fidèles et sages triomphent de tous ces genres d'obstacles ; mais ces âmes sont si rares que, vivant au milieu de peuples d'insensés, elles sont regardées comme des victimes de la folie précisément parce qu'elles ne sont pas en proie à la fureur générale.

Augustin. Ce petit nombre d'hommes en qui, ainsi que tu le declares toi-même, la science et la force d'âme se trouvent réunies, ne suffit-il pas pour te faire comprendre ce que tu dois penser du genre humain et de cette masse tout entière d'êtres raisonnables et

¹ Hébr. v, 11. — ² Ibid. xiv, 4.

mortels ? Pourquoi l'universalité, ou du moins l'immense majorité des hommes n'est-elle point portée par une inclination naturelle à cultiver la science avec ardeur et à donner des preuves d'une force d'âme invincible ? Pourquoi devons-nous considérer comme des exceptions phénoménales ceux que nous voyons parfois s'écarter de cette loi et contredire ce penchant de leur nature ? Pourquoi sont-ils au contraire entraînés, comme par une pente rapide et irrésistible, vers le gouffre de la paresse, mère de l'ignorance et de tous les vices ? — Les hommes, diras-tu, ignorent ce qu'ils devraient savoir parce qu'ils fuient le travail ; mais dis-moi donc aussi, je te prie, pourquoi l'homme, créé dans une condition si excellemment bonne, éprouve tant de peine et de fatigues pour apprendre les choses dont la connaissance lui est utile et salutaire, et pourquoi, au lieu de se livrer avec ardeur au travail, il préfère se reposer avec complaisance, mollement, dans les ténèbres de l'ignorance. Car la rareté même de cette vivacité d'esprit et cet amour de l'étude qui sont comme les deux ailes sans lesquelles il est impossible de s'élever à la connaissance des choses humaines et divines, non moins que la multitude incomparablement plus grande des esprits lourds et paresseux, montrent suffisamment de quel côté se trouve entraînée par son propre poids cette nature que vous niez avoir été dégradée et flétrie. Vous ne songez pas non plus quelles connaissances sublimes la foi chrétienne attribue au premier homme au moment où, à peine sorti des mains du Créateur, il impose un nom à chaque espèce d'animaux¹ : les auteurs profanes eux-mêmes ont considéré cet acte comme l'indice non équivoque d'une sagesse consommée. Pythagore, proclamé à bon droit le père de la philosophie, enseignait en effet que celui-là fut le plus sage de tous les hommes, qui le premier donna aux choses leur nom propre : tel est du moins l'enseignement que la tradition lui attribue. Mais alors même que l'Écriture n'aurait point rapporté cette circonstance de la vie d'Adam, nous n'aurions pas moins le droit de conjecturer combien devait être parfait l'état dans lequel fut créée la nature de l'homme, en qui il n'existait absolument aucun vice. Et cependant quel est celui dont l'esprit est assez lourd pour ne pas

comprendre que la vivacité ou la lourdeur de l'esprit fait partie de la nature, ou pour ne pas considérer comme des vices de l'esprit la lenteur de la mémoire ou de l'intelligence ? Qui, parmi les chrétiens, a jamais douté que, dans ce siècle où l'erreur et les soucis cuisants se disputent la vie de l'homme comme une proie, ceux-là mêmes qui paraissent le plus heureusement doués sous le rapport des facultés de l'esprit, mais dont les âmes sont appesanties par des corps assujétis à la corruption, ne soient, sous le rapport de l'élévation et de la vivacité de l'intelligence, beaucoup plus inférieurs au premier homme que les tortues ne sont inférieures aux oiseaux sous le rapport de la vitesse ? Telles seraient donc les facultés sublimes dont seraient doués les heureux habitants du paradis, si personne n'avait commis le péché ; car Dieu devait former du sang des parents des hommes semblables à celui qu'il avait formé sans le concours d'aucun parent, c'est-à-dire ayant avec lui-même une ressemblance réelle. Alors, en effet, l'homme n'était pas encore devenu semblable à la vanité et ses jours ne passaient point comme un ombre dans ce siècle rempli de calamités et de souffrances de toute sorte¹. Si cet heureux état persévérât, est-ce que tu serais réduit à commencer ce livre par les plaintes que nous venons d'entendre ? Est-ce qu'il serait tellement difficile d'acquérir la science, que certains hommes préféreraient demeurer ignorants que d'affronter ce travail ? Est-ce que nous aurions besoin de cette force d'âme que tu declares se rencontrer dans un nombre d'hommes infiniment petit, si nous n'avions aucun combat à soutenir courageusement pour la défense de la vérité ? En présence donc de cette transformation également déplorable et incontestable, tu ne peux nier que notre nature ait été viciée, sans autoriser par là même les Manichéens à introduire cette nature étrangère qu'ils prétendent avoir été mêlée à la nôtre ; et tu te fais ainsi l'auxiliaire inconscient de ceux que tu prétends combattre avec une ardeur qui n'a d'égale que ton ignorance.

2. *Julien*. C'est ce que nous apprend aussi l'auteur du livre de la Sagesse quand, parlant au nom des impies qui, après avoir joui à peine un instant des frivolités de ce monde,

¹ Gen. II, 19.

¹ Ps. CXLIII, 4.

contemplant avec amertume les mérites des bienheureux, dévoilés à leurs yeux, il s'écrie : « Nous estimions leur vie une folie ; et voici qu'ils sont placés parmi les enfants de Dieu ¹ ». Voilà donc pourquoi la persévérance des fidèles qui veulent résister à ce torrent d'iniquités que nous voyons aujourd'hui se déborder de toutes parts, et qui aiment mieux souffrir avec le peuple de Dieu que de goûter pour un temps le plaisir du péché ², est qualifiée d'opiniâtreté, d'obstination orgueilleuse, par ceux qui disent, pour me servir des expressions de l'Apôtre : « Mangeons et buvons, car nous mourrons demain ³ » ; suivant ceux-ci le parti le plus sûr et le plus prudent consiste à asservir l'esprit sous un esclavage qui le dégrade et l'avilisse, ou bien à se livrer à un repos dont la durée est ce qu'il y a de plus incertain. Cette oisiveté honteuse et avilissante a été en effet une des causes principales qui ont permis aux Manichéens d'élever l'édifice de leurs dogmes impurs sur les ruines des Eglises. Si ceux qui étaient revêtus de la dignité sacerdotale avaient su faire usage de leur autorité avec une noble indépendance et une sainte énergie, on aurait vu infailliblement l'opinion publique faire promptement justice de ces inventions des Traducianistes, contre lesquelles proteste la raison de tout homme éclairé. Mais parce qu'aux yeux des hommes dont le cœur est rempli de l'amour des choses présentes, il n'y a rien de plus méprisable que la religion, on en est arrivé à formuler contre Dieu même des accusations sacrilèges ; et nous nous trouvons ainsi réduits à la triste, mais impérieuse nécessité, de démontrer par des discussions d'une longueur démesurée que notre Dieu, qui est le Dieu véritable, est à la fois fidèle dans ses paroles, juste dans ses jugements et saint dans ses œuvres ⁴.

Augustin. Si Dieu est fidèle dans ses paroles, pourquoi vous élevez-vous contre cette maxime sortie de sa bouche : « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères ⁵ ». et pourquoi prétendez-vous qu'elle est contraire à la vérité ? Si Dieu est juste dans ses jugements, pourquoi prétendez-vous que les péchés des parents ne sauraient sans injustice être vengés sur les enfants ; et pourquoi ne craignez-vous pas de dire, par rapport au

joug accablant qui pèse sur les enfants dès le jour où ils sortent du sein de leur mère, que ce joug n'est point le châtiment d'un péché originel quelconque ? Si Dieu est saint dans ses œuvres, pourquoi refusez-vous de reconnaître que l'impureté dans laquelle nous naissons tous et qui a contraint un homme de Dieu à déclarer que l'enfant même qui n'a qu'un seul jour d'existence sur la terre n'est pas exempt de la souillure du péché ¹ ; pourquoi, dis-je, refusez-vous de reconnaître que cette impureté n'est point l'ouvrage de celui qui crée saintement la nature, bien que celle-ci se trouve dès lors flétrie par la souillure originelle ; et pourquoi obligez-vous ainsi vos lecteurs à conclure que l'on doit considérer comme étant l'œuvre de Dieu tous ces vices si multipliés et parfois si énormes que l'on remarque soit dans les esprits, soit dans les corps ? Par le fait seul que vous refusez de voir dans ces vices un châtiment justement infligé à la nature à cause du péché dont elle a été flétrie dès son origine ; vous autorisez pleinement les détestables partisans de Manès, à introduire cette nature étrangère qu'ils qualifient de nature mauvaise ; et sous prétexte de condamner et de repousser avec horreur leur doctrine abominable, vous leur prêtez en réalité votre appui sans vous en apercevoir.

3. *Julien.* Le partisan du mal naturel entreprend de réfuter les livres dans lesquels je me suis efforcé de remplir cette tâche : avec quelle éloquence et quelle force de dialectique il poursuit cette entreprise, je l'ai fait voir suffisamment et plus que suffisamment dans les précédents volumes. Je ne doute pas qu'après avoir lu ceux-ci, tout homme éclairé (j'ai commencé cette préface en déclarant que le nombre de ces hommes est petit) conclura sans hésiter que l'ennemi de la vérité n'a point d'autre but que de se jouer des oreilles des simples et qu'il s'empresse de se retirer du combat dès qu'il paraît avoir fait une réponse quelconque.

Augustin. Tu declares dans ta préface que le nombre des hommes éclairés est petit : pourquoi ces hommes ne sont-ils pas plus nombreux ? pourquoi ceux mêmes qui, grâce aux facultés intellectuelles dont ils avaient reçu l'heureux privilège, ont réussi à devenir sages, n'ont-ils pu cependant acquérir sans

¹ Sagesse, v, 4, 5. — ² Hébr. xi, 25. — ³ I Cor. xv, 32. — Ps. cxliv, 13, 17. — ⁵ Deut. v, 9.

¹ Job, xiv, suiv. les Sept.

de grands et pénibles travaux les connaissances utiles qu'ils possèdent ? C'est là une chose que tu négliges de nous dire et dont tu ne cherches pas même à te rendre compte, toi qui ne veux pas confesser que la nature humaine a été viciée et flétrie par la prévarication du premier homme. Tu ne convies toutefois à la lecture de tes livres que ces mêmes hommes éclairés dont tu proclames le nombre très-petit, et tu as une si haute idée de la pénétration de leur esprit que tu ne crains pas d'opposer huit livres entiers à mon livre unique, multipliant ainsi pour ces lecteurs d'élite le travail qui est le partage de tous les enfants d'Adam : et cela afin de faire comprendre à ces mêmes lecteurs que, supposé que personne n'eût commis le péché, ils n'en auraient pas moins été obligés de se livrer dans le paradis à un travail également pénible pour apprendre à lire. Car telle est cette science merveilleuse dont vous êtes les docteurs et que nul ne peut comprendre, si ce n'est un petit nombre d'hommes éclairés, lesquels même n'atteignent pas à cette hauteur sans s'être livrés à des travaux et sans avoir essuyé des fatigues dignes d'un autre but assurément.

4. *Julien.* Il est donc incontestable que notre tâche est remplie de la manière la plus complète et la plus absolue : c'est pourquoi nous devons dire ici les raisons qui nous déterminent à poursuivre le développement de cet ouvrage. Que le lecteur sage et éclairé comprenne bien que nous aurions désiré être bref et concis, mais que la nature même de la cause dont nous avons entrepris la défense ne nous a pas permis d'extirper aussi rapidement que nous l'aurions souhaité une erreur dont les racines avaient pu, grâce à la connivence des puissants du siècle, se propager et se répandre au loin. Ce n'est donc point sans motif que nous continuons d'écrire. J'ose espérer qu'avec le secours de Jésus-Christ il arrivera un moment où il ne sera plus permis de penser qu'une ramification quelconque de l'impiété dont nous nous sommes déclarés les adversaires, ait été ou recherchée négligemment, ou découverte partiellement, ou frappée avec mollesse. Nous ne pouvons, nous ne devons pas désespérer de voir le temps apaiser complètement la tempête soulevée contre nous et l'autorité des sages mettre fin à ces cris dont le vulgaire ignorant et

outrageux nous poursuit aujourd'hui ; mais il s'agit moins ici des vœux formés par nous que de la sainteté des motifs qui nous font agir ; car, quel que soit le succès réservé à nos efforts, une chose du moins demeurera au-dessus de toute contestation, savoir : la droiture de nos intentions et la pureté de notre foi. Loin de nous la pensée de courir après les applaudissements populaires. Nous connaissons trop l'exemple admirable qui nous fut donné, à Babylone, par ces trois enfants qu'un roi, ivre d'orgueil, voulut contraindre à adorer sa statue, mais qui résistèrent avec un courage invincible et qui ne reçurent aucune atteinte des flammes de cette fournaise ardente allumée pour les dévorer en punition de leur fidélité au culte du vrai Dieu ; ils firent une réponse digne de la sainteté de leur foi et de l'héroïsme de leur courage : « O roi », dirent-ils, « Dieu est assez puissant pour nous délivrer de cette fournaise ; mais alors même qu'il ne nous délivrerait pas, sache que nous n'adorons point tes dieux et que nous ne nous prosternons point devant la statue que tu as érigée¹ ». En même temps qu'ils affirment leur inébranlable résolution, ils expriment un vœu éminemment saint ; mais ce vœu n'ôte rien à la fermeté de leur résolution. O force admirable de leur foi ! Bien loin qu'ils se laissent abattre par le désespoir, leur constance n'est pas même suspendue un seul instant par la vivacité de leur désir : ils expriment un vœu, mais ils ne perdent pas pour cela l'ordre établi par la Providence ; ils ne repoussent pas les consolations que leur offre l'espoir de leur délivrance, mais en présence d'un acte de justice à accomplir, la considération de leur soulagement personnel devient à leurs yeux une chose tout à fait secondaire. Il est certain, disent-ils, que notre Dieu peut nous délivrer ; mais il n'est pas certain qu'il le veuille : et dans l'incertitude où ils sont de ce que Dieu fera ou ne fera pas à leur égard, ils persévèrent dans leur résolution inébranlable de mépriser les idoles et de supporter les supplices. Au Seigneur de voir si notre délivrance peut être utile à nos frères ; pour nous, disent-ils, nous demandons seulement que la fermeté invincible de notre foi nous conserve la vraie félicité : celui-là donc n'est pas absolument obligé de rechercher le repos et

¹ Dan. III, 17, 18.

les douceurs de la vie, dont l'adversité sert la gloire et les intérêts les plus chers. D'après cette règle que nous ont laissée de si illustres maîtres, nous comprenons, nous aussi, que la prospérité ne doit être l'objet de nos vœux que dans une mesure très-réservée, mais que, par rapport aux dogmes de la foi, nous devons nous y attacher avec une persévérance qui ne se démente jamais : nous souhaitons assurément de voir s'apaiser la fureur des persécuteurs, afin que nous puissions alors venir au secours des peuples ; mais si nos vœux à cet égard ne s'accomplissent pas, nous n'en sommes pas moins résolus fermement à affronter ce qu'il y a de plus amer dans les injures et dans les supplices plutôt que de ne pas repousser de toute l'énergie de nos âmes la doctrine impure et ignoble du manichéisme.

Augustin. Nous vous avons souvent avertis, et toutes les fois qu'il nous paraîtra opportun de le faire, nous ne cesserons de vous redire que vous prêtez un appui décisif aux Manichéens, quand vous refusez d'attribuer à un juste jugement de Dieu et de considérer comme un châtiment du péché originel ce joug qui pèse si lourdement sur les enfants d'Adam dès le jour où ils sortent du sein de leur mère¹ ; car par là vous autorisez ces hérétiques à introduire cette autre nature mauvaise qui n'a de réalité que dans leurs rêveries insensées. Maintenant, puisque vous êtes tellement forts que, non sans faire un acte de modestie merveilleuse, vous vantez les « vœux modérés » que vous formez « de voir s'apaiser la fureur des persécuteurs » afin que vous puissiez venir au secours « d'une multitude de peuples », je te demanderai si c'est de la part de Dieu que vous souhaitez l'accomplissement de ce vœu. Si tu réponds négativement, je te dirai que ce n'est point là un vœu chrétien ; si tu me réponds affirmativement, je te demanderai comment vous pouvez espérer que le Seigneur exauçant vos vœux vous accordera cette faveur, de vous concilier la bienveillance et l'affection des cœurs humains qui sont aujourd'hui remplis de haine contre vous ? Si vous croyez que Dieu opère de semblables merveilles, vous avez fait des progrès réels ; il a déjà commencé à vous convertir, à vous faire subir une heureuse transformation. Attachez-vous à cette vérité, je vous prie, qu'elle soit

sans cesse présente à votre esprit, et confessez enfin que le Dieu tout-puissant opère dans le cœur des hommes le vouloir et les changements les plus merveilleux : en cela vous reconnaîtrez les effets de sa miséricorde et de sa libéralité infinie ; et quand vous ne le verrez point opérer ces heureuses transformations, vous adorerez ses jugements impénétrables, mais toujours justes. Eh ! puisse-t-il, par une opération semblable de sa toute-puissance et de sa miséricorde, exaucer les vœux que nous formons nous-mêmes et vous ramener à la foi catholique, comme il y a ramené Turbanlion, qui, naguères encore, partageait vos erreurs, et qui est aujourd'hui un des nôtres !

5. *Julien.* Mais abordons la question directement. Il a été démontré dans le précédent et dans le présent ouvrage que la concupiscence naturelle, en dehors de laquelle l'union des sexes est impossible, est l'œuvre du Dieu créateur des hommes et des animaux¹. Or, de l'aveu même de mon adversaire, la conséquence rigoureuse et indiscutable de cette proposition, c'est qu'il est absolument impossible de parler de péché naturel sans flétrir par là même cette concupiscence charnelle et sans condamner l'union des sexes.

Augustin. Parle de concupiscence naturelle ou de concupiscence charnelle, comme il te plaira ; pour nous, nous qualifions hautement de mauvaise la concupiscence par laquelle la chair convoite contre l'esprit et l'entraîne à des actes illicites, à moins que l'esprit ne convoite à son tour contre elle avec une énergie victorieuse. Nous soutenons que cette lutte intérieure était ignorée des heureux habitants du paradis, lorsque ceux-ci étaient nus et qu'ils ne rougissaient point de leur nudité. Mais l'évidence même des faits nous crie qu'elle commença d'exister aussitôt que le premier péché eut été commis, puisque les auteurs du genre humain couvrirent alors ce dont ils n'avaient point rougi précédemment. Et certes ils étaient restés nus jusqu'alors non point par impudence, mais par un effet de leur innocence : car l'impudence elle-même est un vice, et tant qu'ils ne rougirent point de leur nudité, ils furent exempts de tout vice. Ce mal, donc, par lequel la chair convoite contre l'esprit, est appelé bien par l'hérétique Julien. Un autre hérétique, Manès,

¹ Eccl. XL, 1.

² *De Mariage et de la Concupiscence*, liv. II, n. 25.

prétend que ce mal existe en nous, par suite du mélange d'une nature mauvaise avec notre propre nature ; le docteur catholique Ambroise confond l'un et l'autre quand il déclare que notre nature se trouve infectée de ce mal par suite de la prévarication du premier homme.

6. *Julien*. Nous avons montré avec la force qu'on puise dans la défense de la vérité combien cette déduction est légitime, et il sera impossible à tout lecteur éclairé de conserver aucun doute à cet égard ; toutes les fois que dans les écrits du Traducianiste il se rencontrera un enseignement contraire (et en vérité il ne sait pas écrire autre chose), bien loin de se laisser émouvoir par là, on devra seulement protester contre une imposture aussi indigne et aussi révoltante : pour nous, si à l'avenir nous nous trouvons obligé de revenir sur ce sujet, nous le ferons aussi brièvement que les exigences de notre argumentation le permettront. Augustin donc me fait un reproche d'avoir écrit ces paroles : « Il est certain que l'union des corps avec les flammes, avec la volupté, avec toutes les circonstances, en un mot, sans lesquelles elle ne s'accomplit point, est une œuvre instituée par Dieu et digne des éloges que comporte la nature de ces sortes de choses ¹ » ; mais il passe sous silence ces autres paroles que j'ai ajoutées : « Le démon, bien loin d'être aussi impudent que toi, n'a jamais osé revendiquer une chose instituée par l'auteur de la nature et qui devient parfois une ressource, un bienfait précieux pour les âmes fidèles ».

Augustin. Cette omission est le fait de celui qui a envoyé la feuille des extraits à Valère ; et il est permis de croire que ce personnage n'a point voulu rapporter ces paroles parce qu'il a compris que tu avais commis toi-même une énormité en les écrivant. « Le démon », dis-tu, « n'osa jamais revendiquer une chose qui a été instituée par l'auteur de la nature et qui devient parfois une ressource, un bienfait précieux pour les âmes fidèles » ; et cependant nous le voyons s'approprié les hommes eux-mêmes, quoique les hommes soient assurément les œuvres de l'Auteur de la nature. N'est-ce point, en effet, des hommes que parle l'Écriture, quand elle dit qu'ils sont arrachés à la puissance des

ténèbres, de ces ténèbres dont le démon est le prince ? ou bien serais-tu assez insensé pour affirmer que le démon ne revendique point la propriété de ceux qu'il possède et qu'il tient soumis à sa puissance ? Mais pour ne point parler de ceux dont tu pourrais dire qu'ils sont tombés en la possession du démon par des actes de leur volonté mauvaise, que diras-tu de celui dont le père, interrogé par le Seigneur, répondit qu'il était tourmenté par l'esprit impur depuis son enfance¹ ? Chacun des membres et des sens de l'homme a été formé par le Dieu auteur de la nature ; ces membres et ces sens sont autant de bienfaits accordés indistinctement aux impies et aux justes ; et cependant le démon ne revendiquait-il pas la propriété des uns et des autres dans la personne de celui qu'il torturerait ainsi ? En vain diras-tu que le démon n'aurait point eu ce pouvoir s'il ne l'avait reçu du Dieu bon et juste par qui l'homme a été créé : cette possession n'en est pas moins un fait incontestable, et ce fait seul prouve que tu as parlé un langage tout à fait contraire à la vérité quand tu as dit que « le démon n'osa jamais s'attribuer la propriété d'une chose instituée par l'Auteur de la nature et qui devient parfois une ressource, un bienfait précieux pour les justes ». Tu aurais dû dire, non pas que le démon ne s'attribua jamais la propriété des choses bonnes en soi et qui font partie de la nature humaine, mais que le démon ne créa jamais aucune de ces choses. Cet oubli n'aura pas sans doute échappé à celui qui a extrait certains passages de tes livres pour les envoyer à son ami ; et s'il a omis de transcrire les paroles en question, c'est parce qu'il a voulu être indulgent à ton égard. Pour moi, au contraire, je me félicite de ce que tu prends soin toi-même de me procurer des armes pour combattre ton erreur. Cherche donc comment les petits enfants ont pu mériter que le démon prit possession d'eux pour les torturer, et si tu trouves qu'ils n'ont pu rien mériter par eux-mêmes, confesse qu'ils subissent le châtement d'une faute originelle. Tu ne pourrais, en effet, refuser plus longtemps de faire cet aveu sans accuser, par là même, d'injustice manifeste le Dieu qui permet au démon de torturer ainsi ses propres images malgré leur innocence.

¹ *In Mariage et de la Concupiscentie*, liv. II, n. 25.

¹ Marc, IX, 20.

7. *Julien*. Au lieu donc de rapporter ces paroles, il me reproche de n'avoir point dit « avec passion » ; puis il ajoute dans un langage dont la profondeur égale la sublimité de sa doctrine : « C'est pour les justes un bien-
« fait précieux de pouvoir procréer des en-
« fants, non pas de pouvoir accomplir l'union
« honteuse des organes de la chair : cette
« union qui préside à la procréation des en-
« fants n'aurait rien de honteux si la nature
« était saine ; mais parce que la nature est
« aujourd'hui viciée et flétrie, cette même
« union est une chose dont on doit rougir, et
« quiconque est né de cette manière a besoin
« d'être régénéré¹ ». Quel enchaînement mer-
veilleux dans tout ce discours ! Suivant lui
l'existence des enfants est un bienfait accordé
aux parents ; mais il assujétit à la puissance
du démon ce qu'il affirme être donné par
Dieu, c'est-à-dire les enfants. Il qualifie de
diaboliques les mouvements qui sont insépa-
rables de l'union honteuse des organes char-
nels ; et tout en admettant l'existence de ces
mouvements chez les parents, il déclare néan-
moins ceux-ci exempts de toute faute. Dites-
vous que tel homme a été engendré de tel
autre homme ? L'œuvre des parents, répond-
il aussitôt, est une œuvre diabolique, mais les
parents ne sont point coupables pour cela ;
la naissance des enfants, au contraire, est une
œuvre divine, et cependant les enfants sont
coupables. Et il estime encore qu'il lutte,
non pas contre Dieu, mais contre le démon ?
Ils ne méritent que trop d'être en proie à
une telle fureur, ceux qui croient à l'exis-
tence d'un péché naturel.

Augustin. C'est toi-même qui es en proie
à un sentiment de fureur contre Dieu, puis-
que tu ne crains pas de l'accuser d'une injus-
tice manifeste, quand tu declares que, malgré
le joug accablant qui pèse sur eux dès le jour
où ils sortent du sein de leur mère et dont il
ne t'est pas possible de contester la triste réa-
lité, les enfants d'Adam n'ont cependant con-
tracté aucune souillure originelle.

Tu espères donc aussi que tes livres et les
miens seront lus exclusivement par des niais,
puisque tu m'attribues un langage qui n'a
rien de commun avec le mien. Comment
aurais-je pu dire que « l'œuvre des parents
« est une œuvre diabolique », moi qui n'ai
cessé de déclarer que les parents, s'unissant

chastement dans l'intention de procréer des
enfants, accomplissent une œuvre bonne en
soi ; mais que cette union n'aurait jamais rien
eu de honteux si l'homme était demeuré inno-
cent et que la nature humaine n'eût point été
flétrie par le péché ? car, par suite de ce pé-
ché et de cette flétrissure, la concupiscence
de la chair est devenue tellement mauvaise
qu'il n'est plus possible d'en faire un bon
usage à moins que l'esprit convoitant contre
elle à son tour ne résiste aux sollicitations par
lesquelles elle cherche à nous entraîner à des
actions coupables. Nous ne disons donc point
que « l'œuvre des parents est une œuvre dia-
« bolique » ; car la preuve que l'on peut, sans
faire une œuvre diabolique, user honnête-
ment d'une chose mauvaise, c'est que Dieu
lui-même fait un bon usage du démon. Mais
nous avons dit (et nous ne répudions point
nos paroles) que « la naissance des enfants
« est l'œuvre de Dieu, et que cependant les
« enfants naissent coupables » : non pas en tant
qu'ils sont l'ouvrage de Dieu et qu'ils ont
reçu de lui l'existence et la vie, mais en tant
qu'ils ont contracté une souillure originelle
dont ils ne peuvent être délivrés qu'en rece-
vant une naissance nouvelle.

8. *Julien*. D'ailleurs, Adam ne dut jamais
s'unir à son épouse d'une manière différente
de celle qui a été usitée depuis eux : nous en
avons la preuve à la fois dans la forme des
organes charnels, dans les termes identiques
par lesquels Dieu bénit les hommes et les
animaux, et dans les monuments de l'histoire
qui nous parlent de la formation des corps, mais
qui ne disent pas un mot du changement de
la nature de ces mêmes corps. Impossible de
trouver dans la loi de Dieu un mot qui soit
en opposition avec ce triple témoignage : seul
entre tous les écrivains qui l'ont précédé,
Manès a imaginé de dire que le foyer de cette
concupiscence a été allumé en nous par le
démon.

Augustin. La forme des organes charnels,
qui n'a point été changée par le péché du
premier homme, ne prouve pas que, antérieu-
rement à ce péché, la concupiscence charnelle
existait déjà telle qu'elle se révéla aux au-
teurs du genre humain au jour où ils cou-
vrirent leur nudité et où ils rougirent de ce
dont toi-même tu ne rougis pas, montrant
ainsi que, malgré l'absence de changement
dans la forme de leurs organes, une transfor-

¹ *Du Mariage et de la Concupiscence*, liv. II, n. 25.

mation trop réelle s'était accomplie en eux-mêmes. Faut-il ajouter que quand vous voyez naître certains enfants avec des membres difformes ou monstrueux, la pudeur vous oblige de confesser que, si personne n'avait commis le péché, on n'aurait jamais vu aucune naissance de ce genre dans le paradis? Et par rapport à cette bénédiction prononcée par Dieu : « Croissez et multipliez-vous ¹ », est-il étonnant qu'elle subsiste et qu'elle continue de produire ses effets même depuis que la nature a été viciée et flétrie par le péché? Parce que cette nature perdit à la fois l'immortalité et la félicité, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elle dut perdre aussi la fécondité qui lui est commune avec les animaux sans raison : avec les animaux, dis-je, en qui la chair convoite, mais non pas contre l'esprit; car ils ne connaissent point cette guerre souverainement déplorable et ce règne honteux de ta cliente, que tu prétends introduire dans cet heureux séjour de paix et de liberté, toi qui affirmes que, quand même personne n'aurait commis le péché, la condition du genre humain dans le paradis aurait dû être telle que nous eussions été réduits ou à lutter contre la passion de la chair, ou à en subir le honteux esclavage.

9. *Julien*. Pour nous, nous reconnaissons expressément, et par nos œuvres et par nos paroles, que tous les hommes ont besoin de prendre une seconde naissance : non pas en ce sens qu'ils doivent être considérés comme soustraits à l'empire du démon au moment où ils reçoivent ce bienfait, mais en ce sens qu'ils cessent d'être simplement les œuvres de Dieu pour devenir ses enfants; en ce sens qu'après avoir pris une première naissance vile et méprisante, mais non coupable, ils en prennent une seconde très-précieuse, mais dont le prix, quel qu'il soit, n'est pas un motif pour calomnier la première; après avoir été créés et formés par Dieu, ils sont élevés par les sacrements de Dieu à un degré de perfection bien plus éminent; aux dons naturels qu'ils ont reçus en leur qualité de créatures humaines, le baptême vient surajouter les dons de la grâce, et ainsi le même Seigneur par qui ils ont été déjà créés bons les rend encore meilleurs par cette rénovation et par cette adoption. Nous avons donc parfaitement le droit d'affirmer, et il ne t'est pas

possible de ne pas confesser que le péché naturel imaginé par Manes et désigné ensuite par toi sous le nom de péché originel, est et demeure désormais supprimé. La croyance à l'existence de ce péché a même été, dès l'antiquité la plus reculée, tout à fait étrangère à la foi catholique; car d'après les maximes de cette foi il est incontestable que les petits enfants sont créés par Dieu et que Dieu ne crée rien de mauvais : d'où il suit manifestement que les créatures formées par Dieu ne peuvent être considérées ni comme coupables, ni comme soumises à la puissance du démon tant qu'elles n'ont point fait usage de leur volonté libre, et soutenir le contraire ce serait calomnier la nature.

Augustin. Au lieu de dire le péché naturel, nous employons le terme plus expressif de péché originel, d'abord pour marquer que ce péché vient non point de l'auteur de notre nature, mais de l'origine même où nous avons puisé celle-ci immédiatement; ensuite et surtout pour faire comprendre qu'il est entré dans le monde par un seul homme et que pour le supprimer la dialectique d'un Pélagien ne suffit pas, mais qu'il faut le secours du sacrement de la régénération. Vous dites à la vérité que tous les enfants doivent prendre une naissance nouvelle dans le baptême, mais nous savons assez en quel sens vous le dites et en quoi précisément consiste votre hérésie : nous savons, dis-je, que vous cherchez à renverser l'antique édifice de la foi catholique et à ériger sur ses débris vos nouveautés pestilentielles; car vous prétendez que les enfants ne sont point arrachés à la puissance des ténèbres par la grâce du Rédempteur, quoique l'Eglise catholique fasse sur eux des insufflations et des exorcismes qui, assurément, ne sont point dirigés contre l'image et la ressemblance divine, mais contre la puissance du démon. Comment as-tu osé écrire ensuite : « Après avoir pris une première naissance vile et méprisante, mais non coupable, ils prennent une seconde naissance très-précieuse, mais dont le prix ne saurait être un motif suffisant pour calomnier la première » ; comment, dis-je, as-tu osé écrire ces choses sans considérer quel est ce prix à l'aide duquel les hommes ont obtenu le pouvoir de prendre cette naissance nouvelle si précieuse? Ce prix, en effet, est-il autre chose que le sang de l'Agneau

¹ Gen. I, 22, 28.

immaculé, de cet Agneau qui nous crie lui-même pourquoi son sang a été répandu ? N'est-ce point Lui qui a dit : « Ceci est mon sang qui sera répandu pour la rémission des péchés d'un grand nombre d'hommes ? » Toi, au contraire, grâce à cette habileté merveilleuse qui te permet de te jouer avec les difficultés les plus impossibles, tu declares que ce sang a été répandu même pour les enfants, et d'autre part tu nies qu'aucun péché soit remis aux enfants par suite de l'effusion de ce sang : suivant toi, les enfants ont besoin de recevoir une ablution, mais ils n'ont pas besoin d'être purifiés ; ils ont besoin d'être renouvelés, mais non pas d'être dépouillés de ce qu'il y a de vieux en eux ; ils ont besoin d'être adoptés par le Sauveur, mais ils n'ont pas besoin d'être sauvés. Nous, au contraire, nous calomnions ces mêmes enfants quand nous soutenons qu'ils sont morts parce qu'ils sont nés dans une chair coupable et impure ; d'où il suit qu'ils ont besoin d'être baptisés dans la mort du Christ afin qu'ils meurent au péché après avoir été frappés de mort par le péché : c'est toi qui les défends réellement quand tu nies qu'ils soient morts et que tu empêches ainsi qu'on les délivre d'entre les mains de celui qui possède l'empire de la mort, de telle sorte qu'ils ne reçoivent aucun avantage de la mort de Celui qui « seul est mort pour tous » ? L'Apôtre, après avoir écrit ces paroles, ajoute immédiatement et à titre de conclusion : « Donc tous sont morts, et il est mort pour tous ² ». Conséquemment, celui qui, sous prétexte de défendre la cause des enfants, nie qu'ils soient morts, bien loin qu'il les défende réellement de la mort, les précipite inévitablement dans une seconde mort, puisqu'il les exclut de toute participation aux mérites de Celui qui est mort seulement pour des morts.

10. *Julien*. J'ai rapporté ensuite l'histoire d'Abraham et de Sara, à qui un fils fut accordé comme un bienfait du Ciel, alors que l'âge avait déjà glacé leurs corps ; et certes, pour voir combien cet exemple parle éloquemment en faveur de la vraie doctrine, il n'est pas nécessaire d'avoir une grande pénétration d'esprit, il suffit de n'être pas dépourvu d'intelligence. Mon adversaire cependant n'a fait allusion à tout ce passage de mon livre que pour dire qu'il ne prouvait pas grand'chose

contre lui. Comment a-t-il pu être impudent à ce point en présence d'un dilemme aussi pressant, aussi irrésistible que celui-ci ? « Et pour résumer en deux mots toute la substance de mon argumentation, ai-je dit : Si c'est par le moyen de la concupiscence que l'enfant promis par Dieu a été accordé, il est donc incontestable que la concupiscence est bonne, puisque Dieu s'en est servi pour accomplir sa promesse ; si, au contraire, la concupiscence est demeurée étrangère à la naissance d'Isaac, elle n'a donc pu nuire à celui-ci puisqu'elle n'a eu aucune part ni à sa conception, ni à son enfantement ».

Augustin. Qui oserait prétendre que la concupiscence charnelle est restée étrangère à la conception du fils d'Abraham ? Il est absolument impossible qu'aucune conception de ce genre s'accomplisse dans le corps de cette mort dont parle l'Apôtre : « Le corps est mort à cause du péché ¹ ». Abraham donc, en sa qualité d'époux, fit un usage honnête de cette chose mauvaise à laquelle n'était point assujéti le corps de cette vie qui fut le privilège des habitants du paradis tant qu'ils demeurèrent innocents. Mais si tu considères la concupiscence de la chair comme une chose bonne précisément parce que c'est par elle que l'enfant promis par Dieu a été accordé ; tu dois donc considérer aussi comme bon le démon, qui a fait répandre le sang du Christ, par lequel Dieu avait promis que nous serions rachetés. Si tu repousses cette conséquence, reconnais donc qu'une chose bonne peut être octroyée par l'intermédiaire d'une chose mauvaise.

11. *Julien*. Après avoir ainsi observé un silence prudent à l'égard de tout ce passage, ce physiologiste nouveau déclare que j'ai exprimé une erreur quand j'ai dit : « Le limon que Dieu prit pour former l'homme doit être considéré non pas comme l'auteur de l'homme, mais seulement comme la matière dont l'homme fut formé : de même aussi cette force de la volupté, par laquelle le sang des parents est transformé d'abord, ensuite mélangé, ne supplée point l'opération divine ; mais elle puise dans les trésors de la nature et offre à Dieu la matière dont il daigne former l'homme ». Il ne trouverait cependant rien que de parfaitement exact dans tout cela, si je n'avais point avancé

¹ Matth. xxvi, 28. — ² II Cor. v, 14, 15.

³ Rom. viii, 10.

que le sang des parents est transformé par la force de la volupté; mais voici l'explication savante à l'aide de laquelle il redresse mon erreur : « Cette volupté de la concupiscence « charnelle », dit-il, « ne forme point la semence ; celle-ci, créée par le vrai Dieu et « déposée par lui dans les corps, n'est point « l'œuvre de la volupté, elle est seulement « excitée et émise avec volupté ¹ ». Manifestement il n'a point fait preuve en cet endroit de fourberie, mais seulement de défaut d'intelligence. Quand j'ai parlé de la force de la volupté, j'ai voulu désigner ce qui fait l'essence du corps humain et je me suis vu obligé de donner à cette essence le nom de virilité. Cette virilité donc (si l'on veut bien me permettre de continuer l'emploi de ce mot dans un sens peut-être nouveau) cette virilité qui n'est pas autre chose que la réunion et l'intégrité des organes intérieurs et extérieurs de la génération, et qui donne à la fois le désir et le pouvoir d'engendrer, a été nommée par moi force de la volupté et de la concupiscence. Au lieu de dire simplement la volupté, j'ai mieux aimé dire la force de la volupté, afin de désigner l'ensemble des flammes qui s'allument avant et pendant l'œuvre dont il s'agit. Car ceux en qui les membres génitaux ont été mutilés, c'est-à-dire les eunuques, n'ont plus de semence ; sans doute ils ressentent encore une certaine ardeur qui pourrait être comparée à la chaleur que recèle la cendre d'un foyer éteint : mais parce qu'ils ont été mutilés et privés de la vertu des organes au moyen desquels les humeurs intérieures sont transformées en semence, ils sont dans l'impuissance d'engendrer. Dieu donc a voulu qu'il y eût dans le corps une force qui, se développant avec l'âge, le rendît capable d'engendrer toutes les fois qu'il posséderait l'intégrité de ses organes. C'est pourquoi la semence se forme dans les corps dès qu'ils ont atteint l'âge de la puberté complète. De là vient aussi que ceux qui sont dans un âge moins avancé, bien qu'ils ressentent l'aiguillon de la volupté prématurée, demeurent néanmoins stériles jusqu'à ce que le temps déterminé par Dieu soit accompli. Quant à savoir si la volupté préside encore au mélange des semences, mais surtout si les flammes qui s'allument à la surface des sens et celles qui s'allument à l'intérieur des organes et

concourent d'une manière plus immédiate à l'œuvre de la génération, sont des flammes de deux voluptés différentes, ce sont là des questions grandement controversées entre les maîtres de la science médicale. Aussi le poète de Mantoue, beaucoup plus expert dans la connaissance des choses naturelles que dans la sophistique carthaginoise, nous fait-il observer qu'au moment où la volupté sollicite pour la première fois les animaux-femelles à l'œuvre de la reproduction, on prend soin de les faire maigrir et de les éloigner des pâturages et des sources vives. « Souvent même on les « fatigue à la course, sous l'ardeur du soleil, « pendant que l'aire chargée de fruits gémit « sous les coups redoublés et que le vanneur « sépare du froment les pailles légères. Et « cela de peur qu'une graisse surabondante « n'engorge et ne rende stériles les sillons du « sein maternel ; afin qu'au contraire, comme « une terre profondément desséchée, ils ab- « sorbent avidement l'humeur reproductrice « et la conservent dans leurs replis mysté- « rieux ¹ ». Mais qu'il me suffise d'avoir, par cette digression un peu en dehors de mon sujet, montré quelle est au juste la pénétration d'esprit de mon adversaire.

Augustin. Je n'ai pas attendu jusqu'ici pour démontrer combien sont vaines les paroles de ton livre que tu me reproches d'avoir passées sous silence : peut-être même leur futilité n'avait-elle point échappé à celui par qui la feuille des extraits a été envoyée à Valère, et c'est par indulgence pour toi qu'il a omis de les rapporter. Quant à la discussion établie par toi au sujet de cette force de la volupté par laquelle tu declares que le sang des parents est transformé, malgré les flots de paroles que tu as répandues à ce sujet avec ta loquacité habituelle, je n'ai pas à m'occuper de t'opposer aucune réponse ; car tu as pris soin toi-même de nous dire que tout cela ne se rapporte qu'indirectement à la cause que tu défends.

Pour moi, j'avais d'abord compris que par les mots de force de volupté tu voulais désigner le pouvoir que possède la volupté de faire quelque chose, non pas la force qui est le principe de sa propre existence. Dans le langage ordinaire, en effet, nous appelons force d'une chose quelconque le pouvoir que possède cette chose de faire ceci ou cela,

¹ *Du Mariage et de la Concupiscence*, liv. II, n. 26.

¹ Virgile, *Géorg.*, liv. III, vers 130-137.

non pas le pouvoir qui appartient à une autre chose de la produire elle-même. Toi, au contraire, si l'on s'en rapporte à l'interprétation que tu nous donnes de tes propres paroles, tu as voulu désigner par les mots de force de la volupté la force qui produit la volupté, non point le pouvoir qu'elle possède elle-même de faire telle ou telle chose : comme si tu appelais force du feu la cause même qui produit le feu et qui le fait exister ; tandis que tous les hommes appellent force du feu le pouvoir qu'a celui-ci de brûler ou d'échauffer telle ou telle chose. Tu as donc parlé un langage contraire au langage reçu et consacré ; mais que nous importe ? Nous avons appris depuis longtemps à ne point discuter sur les mots dès lors que l'entente existe sur les choses. De part et d'autre, en effet, nous reconnaissons que, non-seulement les hommes, engendrés d'autres hommes, mais que la semence elle-même, de quelque manière qu'on explique sa formation, est l'œuvre de Dieu ; il est parfaitement superflu d'invoquer ici le témoignage des physiologistes, des médecins ou des poètes ; à moins que nous ne voulions discuter sur le choix des expressions à employer pour énoncer une chose que nous considérons l'un et l'autre comme incontestable, savoir, que la semence de tous les êtres corporels est l'œuvre de Dieu. Mais je m'inscris en faux contre la conclusion que tu prétends tirer de ce principe ; savoir, que les semences sont exemptes de tout vice par le fait même qu'elles ont été créées par un Dieu souverainement bon : tu ne parlerais pas ainsi si tu connaissais l'essence de la semence humaine, comme la connaissait celui qui a écrit : « L'homme est devenu semblable à la vanité » ; et qui, pour montrer que la nature même sur laquelle la mort exerce aujourd'hui son empire a mérité ce châtiement, ajoutait : « Ses jours passent comme une ombre ¹ » : il n'ignorait pas que l'homme a été formé à l'image de Dieu, et cependant il savait discerner entre ce qui est en nous l'effet de la volonté divine directe et immédiate et le vice originel que nous avons contracté par suite de la dépravation de la volonté du premier homme. Comment as-tu pu ne point comprendre cela au moment même où tu aiguillais contre moi ce trait vraiment redoutable : « Mais qu'il me suffise

« d'avoir, par cette digression dont l'objet est « peut-être un peu étranger à notre discussion, « montré quelle est au juste la pénétration « d'esprit de notre adversaire ? » Tu m'accuses ici d'avoir une intelligence obtuse et tu appuies ton accusation sur ce fait que je n'ai pu comprendre une des expressions employées par toi dans une digression un peu étrangère au sujet, comme tu le reconnais. Je te demanderai donc ici comment il se fait que certains hommes naissent avec une intelligence obtuse : car tu n'es pas toi-même assez dépourvu de la faculté de comprendre pour oser nier que la lourdeur ou la vivacité d'esprit soient des propriétés de la nature ; quoique l'on puisse répéter ici ce que nous avons dit déjà précédemment, savoir, que, par suite de la manière dont ce corps assujéti à la corruption appesantit notre âme ¹, l'esprit aujourd'hui le plus pénétrant doit être considéré comme un esprit obtus, si on le compare à celui du premier homme ; Adam n'ayant pas été d'abord revêtu d'un corps capable d'appesantir son âme. J'établirai donc, moi aussi, par rapport à la nature humaine telle qu'elle existe aujourd'hui, une distinction radicale entre ce qui est un vice originel de l'intelligence et ce qui est l'œuvre directe et immédiate du suprême Artisan, de Celui auquel il n'est pas permis d'imputer aucun des vices inhérents à l'esprit humain, quelque nombreux qu'ils soient. Et à la lumière de ce principe tu apprendras à ne point confondre avec les œuvres de Dieu le péché originel, dont l'homme contracte la souillure en même temps qu'il reçoit le bienfait de la vie ; tu ne nieras point non plus l'existence de ce péché originel, sous prétexte que le Dieu par qui les hommes sont créés ne saurait être l'auteur d'aucun péché ; de même qu'il n'est pas permis de nier l'existence de vices naturels inhérents à l'esprit humain, sous prétexte que les hommes sont l'œuvre d'un Dieu dont la sagesse infinie ne saurait rien produire de defectueux. Dieu peut, sans blesser les droits de la justice et de la sainteté la plus rigoureuse, former les hommes d'une substance viciée par le péché, de même qu'il sait faire un bon usage des péchés mêmes des hommes, c'est-à-dire de leurs vices volontaires. Nous voyons, par exemple, quels heureux fruits il sut tirer du péché de ces frères qui vendi-

¹ Ps. CXLIII, 4.¹ Sag. IX, 1

rent leur frère par envie ¹ ; et une multitude d'autres faits du même genre dont les livres saints sont remplis.

12. *Julien*. Ce que j'admire par-dessus tout, c'est la constance de ce dialecticien affirmant que « les semences, bien qu'elles soient émises « avec volupté, sont l'œuvre du vrai Dieu par « qui les corps eux-mêmes sont formés ». Il proclame Dieu auteur des semences dans lesquelles se trouve, suivant lui, un mal diabolique ; et il ne rougit pas de considérer Dieu comme auteur d'un mal qui sera ensuite imputé à des innocents.

Augustin. Dieu ne fait point une œuvre mauvaise quand il fait un bon usage d'une chose mauvaise. Ce qui est mauvais ici, c'est le vice originel qui provient d'un péché et auquel l'homme est assujéti en naissant : l'œuvre de Dieu, au contraire, est bonne en soi, mais non exempte du mal dont nous venons de parler ; de ce mal dont la souillure n'est pas imputée à des innocents, comme tu le prétends, mais à des coupables qui l'ont contractée pendant leur naissance première et en qui elle doit être effacée dans une seconde naissance. Car tous les hommes existaient à l'état de semence en Adam, au moment où il fut condamné, et ainsi aucun d'eux ne demeura étranger à sa condamnation ; de même que les Israélites existaient en Abraham au moment où celui-ci paya la dîme, et pour cette raison aucun d'entre eux ne demeura étranger à ce tribut ². Certes, ils connaissaient mieux que toi la nature de la semence, ceux qui ont prononcé ces paroles et qui les ont consignées dans les livres destinés à être lus aux membres de l'Eglise du Christ ; de cette Eglise dans le sein de laquelle les enfants d'Adam reçoivent une naissance nouvelle afin de ne point demeurer sous le poids de la condamnation portée contre cette race.

13. *Julien*. Suivant lui, il n'existe aucun rapport entre le plaisir charnel et la semence, parce que le premier est l'œuvre du démon : c'est à ce plaisir qu'obéissent les époux ; la semence, au contraire, et les enfants nés de la semence, sont l'œuvre de Dieu. Toutefois, ajoute-t-il, les parents qui accomplissent l'œuvre du démon ne sont point coupables et ne subissent aucun châtement de ce chef : le crime et le châtement sont le partage des enfants qui ont été créés par Dieu. Ce qui

est l'œuvre du démon, c'est-à-dire le plaisir charnel, demeure impuni ; d'où il suit que ce même plaisir est une chose bonne, puisqu'il ne mérite aucun châtement : l'œuvre de Dieu, au contraire, est accusée et condamnée ; d'où il suit manifestement qu'elle est une œuvre mauvaise et criminelle, puisque le respect dû à la majesté de son auteur ne la défend pas du châtement : et ainsi on doit croire que la Divinité opère des choses que l'on ne pourrait excuser de la part du dernier des esclaves. Tel est le sort fatalement réservé à tous ceux qui déclarent la guerre à la vérité ; une parole ne tombe pas de leurs lèvres, qui ne soit une parole impie ou une parole insensée ; et il est incontestable que la cause des innocents ne trouvera jamais un défenseur plus éloquent que la perversité de leurs accusateurs.

Augustin. Crois-tu donc mettre mes paroles en contradiction réelle avec la vérité par cela seul que tu m'attribues un langage qui n'est point le mien ? Je n'ai point dit qu'il n'existe aucun rapport entre le plaisir charnel et la semence, puisque le premier n'est point étranger à la naissance de ceux qui sont formés de la seconde ; mais j'ai dit et je soutiens que Dieu opère sur la semence viciée, sans pour cela devenir vicieux ou souillé. Je n'ai point dit que les parents qui accomplissent l'œuvre du démon ne sont point coupables et ne subissent aucun châtement ; mais j'ai dit et je soutiens qu'ils n'accomplissent point une œuvre diabolique quand ils cèdent à la passion charnelle, non point pour cette passion elle-même, mais dans l'intention de procréer des enfants. Car user honnêtement, comme le font les époux, de ce plaisir mauvais, est une œuvre bonne en soi ; de même que, par une raison contraire, faire comme les impudiques un usage deshonnête du corps humain, bon en lui-même, c'est accomplir une œuvre mauvaise. Je n'ai point dit non plus que le plaisir charnel demeure impuni, puisqu'il sera détruit avec la mort au jour où ce corps mortel sera revêtu d'immortalité ¹. Car ce plaisir n'existe que dans le corps de cette mort dont l'Apôtre souhaitait d'être délivré ² : il n'existait point, ou du moins il n'existait pas tel qu'il existe aujourd'hui dans le corps de cette vie que le péché fit perdre au premier homme créé dans un état de droiture ³ :

¹ Gen. xxxvii-L. — ² Hébr. vii, 5 10.

¹ I Cor. xv, 53. — ² Rom. vii, 24. — ³ Ecclé, vii, 30.

enfin il ne doit point, comme une substance proprement dite, passer dans un autre lieu au jour où nous en serons délivrés et séparés d'une manière irrévocable ; mais il sera anéanti comme une infirmité par le fait seul que nous serons parvenus au terme du bonheur et de la perfection, bien que dès aujourd'hui il cesse d'exister aussitôt que le corps est frappé de mort. Il ne saurait plus exister dans un corps mort, quoiqu'il ne puisse exister que dans un corps de mort ; mais s'il doit périr par le fait même de la mort du corps, il ne ressuscitera pas pour cela avec le corps lorsque celui-ci ressuscitera pour ne plus mourir. Comment donc pourra-t-il être puni ou demeurer impuni, puisqu'il sera anéanti pour toujours ? Ils demeureront impunis, au contraire, ceux en qui la souillure native imprimée par lui aura été purifiée par le sacrement de la régénération, et qui n'auront point cédé aux sollicitations plus ou moins vives, plus ou moins pressantes, par lesquelles il cherche à les entraîner à des actions criminelles ; et si dans leurs relations conjugales ils ont parfois obéi, non pas au désir de procréer des enfants, mais à la convoitise charnelle, ils auront obtenu ensuite le pardon de cette faute. D'autre part, quand Dieu crée de petits enfants d'une origine justement et légitimement condamnée, ce qu'il crée est bon en soi assurément ; car il crée des hommes, et les hommes même mauvais sont toujours quelque chose de bon en tant qu'ils sont hommes : il ne refuse pas le bienfait de la création à ceux qu'il prévoit devoir être condamnés, ou plutôt à ceux qu'il sait avoir été déjà condamnés dans leur origine ; et c'est pourquoi un très-grand nombre d'entre eux lui devront d'éternelles actions de grâce pour avoir été, par une faveur tout à fait gratuite, préservés du châtement qui leur était dû. Et si vous pensez qu'on ne saurait sans cruauté condamner de petits enfants qui, suivant vous, n'ont contracté aucun péché originel, vous devez donc dire aussi que Dieu ne saurait, sans être cruel, ne point retirer de ce monde des enfants qui, suivant vous, sont exempts de toute espèce de péché et qu'il prévoit devoir infailliblement mourir après s'être rendus coupables de péchés nombreux et énormes dont ils n'auront point fait pénitence ni mérité le pardon ; car, d'après les lumières de la raison humaine, il semble plus

cruel de ne point délivrer, quand on le peut, des âmes exemptes de toute sorte de péché, soit grand, soit petit, que de condamner les enfants d'un pécheur. Or, puisque vous n'avez pas assez de force pour proclamer que la première de ces deux manières d'agir est conforme à l'équité, de quel front osez-vous soutenir que la seconde est contraire à cette même équité ?

14. *Julien.* Il tourne ensuite tous ses efforts contre cette proposition que j'ai appuyée sur le témoignage de l'apôtre saint Paul, savoir que Dieu forme l'enfant de la semence des parents. Il prétend que j'ai fait un acte de fourberie quand j'ai voulu interpréter en faveur de cette doctrine ce que l'Apôtre a dit de la semence du froment ; comme si j'avais ici divisé la maxime de saint Paul (ce dont mon adversaire ne doute pas), ou que j'eusse invoqué son témoignage pour prouver autre chose que la nécessité de croire à la création de toutes les semences par Dieu. Car le bienheureux Paul, après avoir invoqué en faveur de la foi à la résurrection les exemples de reproduction et de multiplication que nous avons chaque jour sous les yeux, conclut par ces paroles qui peuvent être entendues de toute sorte de créatures : « Dieu lui donne « un corps comme il veut, de même qu'il « donne à chaque semence un corps propre » ; en d'autres termes, il confère à chaque semence le corps que sa nature réclame. Je n'ai donc point voulu appliquer à l'homme ce qui a été dit du froment, mais j'ai été trop heureux de trouver dans cette maxime de l'Apôtre, d'après laquelle le Dieu créateur donne à chaque semence le corps qui lui convient, un moyen facile de détruire votre doctrine qui n'est pas autre chose que la négation des paroles mêmes de saint Paul. Tes conjectures sont donc dénuées de fondement quand tu supposes que cette citation a été faite hors de propos, et tu n'es qu'un vil calomniateur quand tu declares que j'ai dénaturé par fourberie la pensée de l'Apôtre. Tu me permettras d'ajouter que tu es un parjure quand tu protestes que dans ta pensée et dans ta croyance intime l'enfant est formé par Dieu de la semence des parents ; et cette accusation n'est pas une vaine conjecture, mais bien la conséquence nécessaire et logique des principes posés par toi.

Augustin. Que celui qui a ton livre entre

les mains considère attentivement dans quelle circonstance tu as cité les paroles par lesquelles l'Apôtre nous rappelle que les semences jetées dans le sein de la terre ne sont vivifiées qu'après être mortes d'abord (ce qui se rapportait parfaitement à la résurrection des corps, dont l'écrivain sacré traitait en cet endroit) ; qu'il considère pareillement la réponse que nous l'avons faite à ce sujet dans le livre même que tu essaies de réfuter présentement¹ ; et il lui sera aisé de se convaincre que tu n'as rien dit alors et que tu ne dis rien aujourd'hui qui se rapporte à la question. Tu mets à contribution toutes les ressources de la rhétorique, pour démontrer que Dieu forme les hommes de la semence des parents, comme si nous avions jamais contesté la vérité de cette maxime ; et tu invoques le témoignage de l'Apôtre là où les besoins de ta cause n'exigent absolument aucune preuve : mais, ce qui est plus insensé encore, tu prétends appliquer à la semence humaine ce que saint Paul a dit de la semence du froment, ainsi que la nature du sujet traité par lui l'exigeait ; et en citant ces paroles de l'épître aux Corinthiens : « Ce que tu sèmes n'est « point vivifié », tu omets ces autres qui sont inséparables des premières : « qu'auparavant « il ne soit mort ». Tu omets aussi ces autres qui suivent immédiatement : « Et ce que tu « sèmes, ce n'est point le corps même qui doit « être produit, mais une simple graine, soit « de blé, soit de quelque autre chose », paroles qui ne laissent aucun doute sur le vrai sens de tout ce passage. Sans même avertir le lecteur de cette omission, tu rapportes aussitôt cette maxime que l'Apôtre a ajoutée ensuite : « Mais Dieu lui donne un corps « comme il veut, et il donne à chaque semence un corps propre² » : et tu ne veux pas comprendre qu'il s'agit ici de certaines semences en particulier, « soit de la semence « de blé, soit de quelque autre semence », de celles, en un mot, qui, une fois jetées dans le sein de la terre, ne sont point vivifiées qu'auparavant elles ne soient mortes. Et tu cherches à interpréter ces paroles dans un sens relatif aux semences humaines ! Sans doute on peut bien dire avec vérité que Dieu donne à celles-ci un corps comme il veut et à chacune d'elles un corps propre ; mais on ne

peut pas dire que le sang de l'homme, quand il a pénétré dans le sein de la femme, n'est point vivifié qu'auparavant il ne soit mort. Cela, au contraire, peut très-bien se dire du corps humain ; car ce corps ne ressuscitera point qu'après être mort, et telle est précisément la pensée que saint Paul a voulu exprimer d'une manière plus sensible à l'aide de cette comparaison tirée de la semence du froment. Je n'ai donc pas eu tort de supposer que tu avais de bonnes raisons pour omettre dans la citation une partie des paroles de celui dont tu invoquais le témoignage, savoir, celles qui auraient fait voir clairement de quelles semences il parlait : tu as craint sans doute (si pourtant ta prévoyance a pu aller jusque-là) que le lecteur attentif ne conclût de ta manière d'argumenter que, dans le paradis, les hommes ont pu être semés par les organes du sexe masculin dans les sillons génitaux du sexe féminin, de la même manière que le froment est semé par la main des laboureurs dans le sein de la terre ; de telle sorte qu'aucun aiguillon, aucun sentiment de volupté ne présidait à l'œuvre de la formation de l'enfant, comme aucun sentiment de douleur ne présidait à l'œuvre de l'enfantement. Ceux à qui cette tranquillité déplait, dis-moi, que trouveront-ils dans cette chair qui leur plaise, sinon ce qu'elle a de honteux ? Assurément, il n'y aurait pas lieu de rougir de la concupiscence charnelle, si ses suggestions étaient toujours conformes à la volonté de l'esprit, non-seulement quant aux choses vers lesquelles elle nous porte, mais aussi quant au temps et quant à la manière dont elle nous y porte. Mais puisqu'il n'en est pas ainsi, pourquoi prenez-vous sa défense contre nous au lieu de confesser avec nous ou bien qu'elle est née du péché, ou bien qu'elle a été viciée par le péché ?

15. *Julien*. Mais qui pourrait ne pas rire en voyant cette preuve que tu as apportée ensuite en faveur de votre thèse ? « On pourrait », dis-tu, « à l'aide de ces paroles mêmes de « l'Apôtre, réfuter celui qui a trop de pudeur « pour oser nommer la volupté charnelle, « mais qui n'en a pas assez pour craindre de « s'en faire le panégyriste. L'exemple des « semences que les laboureurs jettent dans les « champs suffirait pour le confondre et le « réduire au silence. Pourquoi, en effet, ne « croirions-nous pas que Dieu a pu, dans le

¹ *Du Mariage et de la Concupiscence*, liv. II, n. 28. — ² I Cor. xv, 36, 38.

« séjour heureux du paradis, accorder à l'homme par rapport à sa propre semence, ce que nous voyons qu'il a accordé aux laboureurs par rapport à la semence du blé ? pourquoi ne lui aurait-il pas accordé de semer celle-là comme nous voyons semer l'autre chaque jour, c'est-à-dire sans aucun mouvement de convoitise honteuse ? » O orateur aussi pudique que tu es harangueur impudent, avec quelle grâce charmante tu exécutes des mouvements que les plus habiles chorégraphes n'enseignent point ! Combien ta voix est ravissante lorsque tu récites les vers des poètes de carrefour ! Mais voici ce qu'il y a de plus délicieux : Si Adam n'avait point commis le péché, la femme aurait pu être fécondée de la même manière que la terre. On verrait peut-être des épis d'enfants éclore des différentes jointures des membres ainsi que des ouvertures imperceptibles désignées par les médecins sous le nom de pores ; telle personne, par exemple, serait au comble de la joie parce que sa race se multiplierait chaque jour indéfiniment et que des enfants pulluleraient sur toute la surface de son corps comme une sueur précieuse. Seulement si quelques-uns s'échappaient par les yeux, la mère se trouverait par le fait même privée de l'usage de la lumière ; et si des bataillons tout armés s'avisait de sortir ensuite du globe même de la prunelle, on peut croire que la pauvre aveugle ne laisserait pas de maudire un peu son triste sort. Il ne devrait pas non plus être difficile de mettre à mort cette race, je ne dirai pas ainsi engendrée, mais ainsi transpirée ; et si la doctrine manichéenne était vraie, nous verrions, comme dans l'histoire des Myrmidons, une race d'hommes pullulant comme la vermine ou comme les virus syphilitiques. De plus, ce genre de procréation s'accomplirait dans la personne de la femme exclusivement : quelle part donc l'homme pourrait-il y avoir ? Il apporterait sans doute, non pas le concours de ses membres, mais le concours des ferrements qu'il aurait préparés à cet effet ; et, à la place des organes charnels dont il serait dépourvu, il ferait usage de socs et de hoyaux. Grâce donc et grâce abondantes soient rendues aux premiers auteurs du genre humain, dont l'erreur a mis fin aux tourments qui venaient troubler ainsi la félicité dont ils jouissaient dans leur condition

primitive, d'ailleurs si heureuse. L'œuvre de la procréation, à laquelle l'homme a aujourd'hui une si grande part, s'accomplit d'une manière beaucoup plus douce pour la femme, puisque ni le soc ne vient creuser des sillons à la surface de son corps, ni elle ne voit des essaïms d'enfants éclore de chacun de ses membres. Que la face des Manichéens soit couverte d'ignominie et qu'ils cherchent votre nom, Seigneur ! Ils s'attaquent à des innocents, ils s'attaquent à Dieu même, et ils nous présentent ensuite ces accusations monstrueuses comme des arguments sans réplique, comme des témoignages irréfragables en faveur de leur doctrine sacrilège ! Pourquoi, s'écrie Augustin, pourquoi ne croirions-nous pas que la nature a pu être créée dans une condition différente de celle où nous la voyons aujourd'hui ? Comme s'il s'agissait de savoir ce que Dieu aurait pu faire, et non pas ce qu'il a fait réellement. S'il est permis de pousser la fureur de critiquer jusqu'à dire, par le fait même qu'une chose aurait pu être faite autrement qu'elle ne l'est, on doit la considérer comme n'étant pas bonne en soi, il ne nous reste donc plus qu'à ajouter : Puisque Dieu aurait pu donner deux têtes aux mortels et qu'il ne leur en a donné qu'une seule en réalité, il s'ensuit qu'on doit les considérer comme mauvais, ainsi que tous les animaux dont le corps est supporté par des pieds. Les hommes, en effet, auraient pu être formés avec une tête à chaque extrémité de leurs corps : pareils à certains vermiseaux dont la tête se trouve partagée naturellement en deux parts enveloppant les entrailles, de telle sorte que leur corps présente une épaule à chaque extrémité et paraît se terminer au milieu. Si l'on veut s'arrêter à des plaisanteries aussi stupides, quel terme pourra-t-on assigner au délire de la pensée et à l'extravagance du raisonnement ? Dieu donc aurait pu établir que les hommes seraient, comme les fleurs, produits par la terre : certes, je suis loin de contester que Dieu ait eu ce pouvoir ; mais il s'agit de savoir ce que Dieu a fait réellement, non point ce qu'il aurait pu faire ; or, il a voulu que les hommes naquissent de l'union des sexes. La question qui s'agite entre nous est une question de fait, non pas une question de pouvoir. Mais il faut être en proie à un véritable sentiment de fureur pour dire : Ce qui existe est mauvais, puisque Dieu aurait

¹ *Du Mariage et de la Concupiscence*, liv. II, n. 29.

pu le faire exister d'une autre manière : parler ainsi, c'est donner à Dieu des louanges qui équivalent à un blâme odieux et sacrilège, c'est exalter sa toute-puissance au détriment de sa sagesse. Non-seulement on ne loue pas Dieu, mais on l'outrage grandement, quand on lui attribue une puissance d'autant plus grande qu'on abaisse davantage sa prudence, quand on dit qu'il aurait bien pu, mais qu'il n'a pas su vouloir. Supposer que la sagesse de Dieu a été en défaut, c'est nier par le fait même que sa puissance soit infinie : il n'est pas tout-puissant, s'il n'a pas le pouvoir d'établir un ordre parfait dans tout ce qu'il accomplit. Ou plutôt, si la sublimité de sa sagesse n'est pas au-dessus de toute comparaison, sa divinité n'a plus aucun droit à nos hommages et à nos adorations : une telle supposition étant ce qu'il y a de plus odieux et de plus impie, il ne reste plus qu'à admettre la doctrine opposée à celle de la transmission du péché par le sang. Dieu ayant fait toutes choses excellemment bonnes, on ne réussira jamais à prouver qu'une seule des créatures sorties de ses mains aurait pu, sans rien perdre du caractère distinctif de son espèce, être formée d'une manière plus convenable ou plus raisonnable. Un être doué à la fois d'une sagesse et d'une puissance infinies ne saurait évidemment créer des choses qu'un faible mortel pourrait ensuite et à bon droit déclarer défectueuses. C'est pourquoi, tout ce qui dans une créature quelconque appartient à la nature même de cette créature, a été fait avec une perfection telle que prétendre y introduire une réforme ou une amélioration, ce serait faire un acte également insensé et criminel. Il y a, par exemple, entre la nature du cheval et la nature du bœuf comparées l'une à l'autre, une différence incontestable ; et cependant elles sont, chacune en son genre, tellement parfaites, il règne entre les différentes parties qui les composent une harmonie telle que ni le cheval ni le bœuf n'ont ni dû ni pu être formés autrement que nous les voyons. On pourrait en dire autant de tout ce qui nage, de tout ce qui rampe, de tout ce qui marche, de tout ce qui vole, enfin de tout ce qui vit au ciel ou dans les airs : on ne prouvera jamais que la nature d'un être quelconque aurait pu être formée d'une manière plus parfaite, eu égard à l'espèce à laquelle il devait appartenir ; de même aussi l'homme,

que nous avons déjà désigné en parlant de tout ce qui marche, l'homme a reçu une nature tellement parfaite sous tous les rapports, qu'il n'est pas possible à qui que ce soit d'en concevoir une meilleure : grâce à la sagesse de son auteur, il y a dans son corps des endroits honorables et des endroits honteux, pour lui apprendre que la crainte et la confiance doivent être ses compagnes assidues : il paraîtrait difforme si son corps était voilé entièrement ; et il fût devenu négligent et paresseux, s'il lui avait été permis de demeurer nu constamment et complètement. D'où il suit que les organes de la génération dans l'un et l'autre sexe, leur conformation tant intérieure qu'extérieure et la volupté dont ils sont comme le foyer, toutes ces choses sont telles absolument qu'elles devaient être. Qu'il nous soit donc permis d'exhorter les Manichéens à cesser de déverser leurs blâmes sur les œuvres de la divine sagesse et à s'efforcer plutôt de corriger la perversité de leurs propres opinions. Car, par rapport à la question qui s'agite entre nous, il importe peu de savoir si les hommes auraient dû accomplir l'œuvre de la génération d'une manière différente de celle qui leur est aujourd'hui commune avec tous les animaux ; et s'il est une chose au-dessus de toute contestation, c'est que ces mêmes hommes n'ont pu être formés d'une manière plus parfaite qu'ils ne le sont, la raison aussi bien que l'Écriture proclamant d'une voix unanime que Dieu a fait toutes choses non-seulement bonnes, mais excellemment bonnes.¹ La doctrine manichéenne donc se trouve ruinée par ce seul argument, de même que par tous les autres développés dans le cours de cet ouvrage. Nous reconnaissons sans doute que dans un temps à venir les corps des bienheureux seront plus glorieux et délivrés des nécessités auxquelles ils sont assujétis présentement. Mais c'est là encore un ordre établi par Dieu avec une justice et une sagesse infinies : il n'a point voulu que la nature prévînt en aucune manière l'état de la récompense, mais il a voulu que la condition de l'homme sur la terre fût comme un premier degré où il serait abandonné à lui-même et à ses forces naturelles, de telle sorte qu'on le verrait, suivant l'usage qu'il ferait de son libre arbitre, ou bien s'avancer vers l'abîme des châtements

¹ Gen. 1, 31 ; Eccl. xxxix, 21.

éternels, ou bien s'élever par des efforts constants, et en suivant la voie tracée par Dieu lui-même, vers le faite de la gloire et le centre de toute félicité.

Augustin. Assurément, ô Julien, tu as pensé que les hommes ne liraient point mes œuvres et les tiennes ; tu as écrit seulement pour des lecteurs qui, ignorant ou feignant d'ignorer les maximes contenues dans mes ouvrages, s'occuperaient uniquement de lire et d'étudier celles renfermées dans les tiens, sans jamais prendre souci d'établir entre les unes et les autres aucun rapprochement, aucune comparaison ; tu as supposé que tes lecteurs ne m'attribueraient jamais un enseignement différent de celui qu'ils t'auraient vu m'attribuer dans tes écrits. Et voilà précisément pourquoi, après avoir cité ce passage de mon livre : « Pourquoi ne croirions-nous pas que Dieu a pu, dans le séjour heureux du paradis, accorder à l'homme par rapport à sa propre semence ce que nous voyons qu'il a accordé aux laboureurs par rapport à la semence du blé ; pourquoi ne lui aurait-il pas accordé de semer la première comme la seconde, sans aucun mouvement de convoitise honteuse ? » Sous prétexte de répondre à ces paroles que je n'ai aucune raison de répudier, tu as cédé à ton amour habituel du verbiage interminable, à ta passion pour la phraséologie également creuse et pompeuse, jusqu'à déclarer triomphalement que, suivant moi, « si Adam n'avait point commis le péché, la femme aurait pu être fécondée de la même manière que la terre ; on aurait vu peut-être des épis d'enfants éclore des différentes jointures ou articulations des membres, ainsi que des ouvertures imperceptibles désignées par les médecins sous le nom de pores ; telle personne, par exemple, aurait été au comble de la joie en voyant sa race se multiplier indéfiniment et des enfants pulluler sur toute la surface de son corps comme une sueur précieuse », et d'autres choses que je ne me sens pas la force de rappeler ici, quoique tu n'aies pas rougi, toi, de les développer longuement. « L'homme, as-tu dit entre autres propos, apporterait non pas le concours de ses membres, mais le concours des ferrements qu'il aurait préparés à cet effet ; à la place des organes charnels dont il serait dépourvu, il ferait usage du soc et du

« hoyau ». Certes, à moins qu'ils n'aient tout à fait perdu le sens humain, les lecteurs désintéressés, et avec eux les amis les plus dévoués, ne peuvent s'empêcher de rougir pour toi. Y a-t-il donc dans mon livre une seule parole autorisant des plaisanteries de ce genre, et si tu as omis soigneusement de rapporter le passage auquel tu as fait allusion, n'était-ce pas uniquement afin de te réserver un champ plus libre pour te livrer à tous les mouvements extravagants que peut inspirer un délire furieux ? J'ai dit, moi, que l'homme a pu être semé par le moyen des membres charnels obéissant fidèlement au premier signe de la volonté ; toi, au contraire, feignant d'ignorer que j'ai parlé des organes charnels, tu présentes aux regards stupéfaits de tes lecteurs une femme sur le corps de laquelle pullulent comme une sueur ou comme une vermine précieuse des enfants sans nombre ; et ces enfants sortent non-seulement par les jointures des membres et par les ouvertures imperceptibles appelées pores, mais ils sortent des yeux mêmes de leur mère qui devient aveugle par le fait seul de leur naissance. Tu as omis, dis-je, de parler des organes charnels, pour faire entendre que, suivant nous, si Adam n'avait point commis le péché, les hommes auraient été privés de ces organes, et surtout afin d'aiguïser ce trait non pas précisément d'une finesse merveilleuse, mais d'une puérité plus que ridicule : « Le mari, privé des membres génitaux, aurait fait usage de socs et de hoyaux pour rendre son épouse féconde ». Est-ce que le débat qui s'agite entre nous a pour objet le nombre et la forme des membres ; et ne me suis-je pas borné à établir que ceux-ci, créés pour servir à la génération, auraient pu, sans aucun détriment pour leur intégrité naturelle, demeurer exempts de tout mouvement déréglé et remplir leur office en obéissant exclusivement aux ordres de la volonté ? Mais tu n'as eu garde de citer loyalement ce passage ; tu aurais craint, en rapportant toutes mes paroles, de t'imposer silence à toi-même ; tu aurais craint de priver tes lecteurs du plaisir de savourer ces ironies savantes, j'allais dire ces peintures vraiment naïves, où tu nous représentes des enfants pullulant comme une vermine précieuse sur toute la surface du corps, et des agriculteurs d'un nouveau genre se servant de ferrements fabri-

qués par eux pour rendre leurs épouses fécondes. Aussi tu n'as pas cru devoir faire la plus légère allusion à ce que j'ai dit des douleurs de celles qui enfantent, dans l'endroit même que tu avais soi-disant entrepris de réfuter. En effet, supposer que les femmes deviennent mères sans éprouver les tortures de l'enfantement, ce n'est pas affirmer par là même qu'elles sont dépourvues d'organes génitaux, mais seulement qu'elles sont exemptes de toute souffrance expiatoire. Or les divines Écritures (c'est là un fait incontestable aux yeux de tous ceux qui les lisent) attestent que la femme a été assujétie à ce genre de souffrances par suite du péché d'Eve¹. Mais tu as mieux aimé passer cette doctrine sous silence que de l'attaquer en face : tu as senti sans doute que l'on pourrait te faire cette réponse. Les époux auraient pu, dans cet heureux séjour du paradis, accomplir l'œuvre de la procréation en dehors de tout mouvement charnel violent et sans rien perdre de la force et de l'intégrité de leurs organes sexuels ; de même que les femmes auraient pu y enfanter sans douleur et sans gémissement et en conservant l'intégrité pleine et entière de leurs organes génitaux. Mais plutôt que de refuser, par un reste de pudeur quelconque, le droit de cité à votre honteuse et ignoble cliente dans ce séjour d'une félicité incomparable, vous aimez mieux y placer avec elle non-seulement les tortures et les gémisséments qui accompagnent l'enfantement, mais les autres douleurs et tous les soucis aux quels sont assujétis les mortels, je ne dis pas dès qu'ils commencent à faire usage de leur libre arbitre, mais dès le jour où ils sortent du sein de leur mère. Et cependant toi-même, après avoir nié ainsi que cet enchaînement de misères et de douleurs dont la mort est comme le dernier anneau, soit devenu la condition naturelle de l'homme par l'effet du péché, tu ne refuses pas de reconnaître que, par l'effet du bon usage que nous aurons fait de notre volonté, cette condition malheureuse sera transformée en un état de gloire et d'immortalité bienheureuse. Les enfants, vous ne pouvez pas le nier, parviennent à cette gloire, à cette félicité suprême, non point par le mérite de leur volonté personnelle, mais par le mérite d'une volonté étrangère ; et néanmoins vous refusez d'admettre qu'ils aient

été précipités dans cet abîme de misères que nous connaissons en punition d'une faute commise par une volonté étrangère, ou du moins par la volonté de celui dont le sang devait leur être transmis.

16. *Julien*. Mais poursuivons. Après avoir donc gardé un silence prudent au sujet de l'exemple d'Abraham que je lui avais opposé, il s'est efforcé d'établir que, avant qu'Abimélech fût, par suite des prières d'Abraham, ainsi que nous l'apprend l'Écriture, guéri avec ses femmes et rendu apte à accomplir l'œuvre de la génération, dont il avait été rendu incapable par un châtement céleste, on peut croire que ses femmes avaient été frappées de stérilité non pas en ce sens que les flammes de la concupiscence avaient été éteintes en elles, mais en ce sens que leurs organes avaient été atteints d'une maladie¹ : comme si nous avions affirmé et soutenu positivement que la guérison de ces femmes avait consisté en ce que le foyer de la convoitise naturelle avait été rallumé en elles. En invoquant ces témoignages de l'Écriture, au contraire, je n'avais entendu prouver qu'une seule chose, c'est que, d'une part, l'usage du mariage, toujours impossible en dehors des mouvements de la concupiscence, leur avait été enlevé par un châtement de la colère de Dieu, puis rendu par un acte de la miséricorde de ce même Dieu, soit que celui-ci eût fait disparaître les obstacles, soit qu'il eût fait renaître les désirs ordinaires ; mais que, d'autre part, on ne devait pas pour cela considérer comme étant l'œuvre du démon, mais bien comme étant l'œuvre de Dieu, une créature qui, douée d'organes inflammables à la vérité, mais innocents en eux-mêmes, ne devient coupable que par la manière excessive dont elle cède aux convoitises de sa chair, non point par le fait seul qu'elle y cède.

Augustin. Qui ne comprend que si, par un châtement de la colère divine, le corps de ces femmes se trouva momentanément incapable d'accomplir l'œuvre charnelle, et par là même de procréer des enfants, puisque cette procréation ne saurait s'accomplir en dehors de cette œuvre, sitôt que l'obstacle fut levé elles recouvrèrent la faculté de concevoir telle qu'elle existe dans le corps de cette mort, c'est-à-dire subordonnée à l'aiguillon de la concupiscence ? Car lorsque les corps sont

¹ Gen, III, 16.

¹ Du Mariage, liv. II, n. 30.

guéris, ils rentrent précisément dans le même état auquel ils se trouvèrent réduits lorsque la nature humaine fut souillée par le péché et tous les hommes condamnés à mourir. Quant au corps de cette vie où l'homme ne devait point mourir s'il n'eût commis le péché, il est hors de doute que la condition de ce corps était tout à fait différente : ou bien ce corps n'était assujéti à aucun mouvement de concupiscence, ou bien ces mouvements n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui et la chair ne convoitait point contre l'esprit ; l'homme ne se trouvait point dans la nécessité ou de se laisser subjugué par les désirs charnels, ou de lutter contre eux ; la première hypothèse eût été contraire à la sainteté, la seconde à la paix de cet heureux séjour. Cesse donc de confondre ces deux vices par un acte digne vraiment de la perversité hérétique : autre est la vie de l'homme dans ce corps corruptible qui appesantit l'âme ; autre serait la vie de ce même homme dans le paradis, s'il eût persévéré dans la droiture qui fut son précieux apanage au moment de sa création. L'union conjugale s'accomplirait alors, puisqu'elle est absolument nécessaire à la procréation des enfants ; mais ou bien les organes génitaux obéiraient à l'esprit en dehors de tout mouvement de convoitise charnelle ; ou bien, si ces mouvements existaient, ils ne seraient jamais en opposition avec les déterminations de la volupté : dans ces limites la convoitise charnelle n'aurait absolument rien de honteux ; les organes du corps, qu'elle solliciterait ou qu'elle mettrait en mouvement par son aiguillon, ne devraient point, à proprement parler, être qualifiés de honteux ; il ne serait même point nécessaire de les voiler, ainsi qu'il est arrivé après le péché et uniquement en punition du péché, si nous en croyons le témoignage de Dieu lui-même. « Qui t'a appris que tu es « nu ? » dit-il au premier homme ; « tu le sais « uniquement parce que tu as mangé du fruit « de l'arbre dont je t'avais défendu de man-
« ger¹ ». En d'autres termes, ta nudité ne t'aurait pas été révélée si tu n'avais point transgressé ma loi ? Mais comment sa propre nudité a-t-elle été révélée à celui qui assurément ne l'ignorait point, sinon en ce sens que l'aiguillon de la concupiscence étant venu jeter le trouble dans ses organes, et

l'homme a été obligé malgré lui de reconnaître le désordre de sa propre chair et d'en rougir ? Car le péché eut précisément pour effet de mettre la partie inférieure de la nature humaine en révolte contre la partie supérieure, c'est-à-dire de faire naître dans la chair des désirs opposés à ceux de l'esprit. Mais tu fermes les yeux à la lumière de l'évidence même, et quand Dieu déclare expressément que l'homme n'aurait point à rougir de sa nudité s'il était demeuré exempt de péché, tu affirmes, toi, que ce même homme aurait rougi de sa nudité, supposé qu'il n'eût point commis le péché. Dieu dit : « Comment as-tu « appris que tu étais nu, sinon parce que tu as « commis le péché ? » Et tu dis, toi (pour rapporter ici les paroles que tu as écrites un peu plus haut) : « L'homme a été dans toutes les « parties constitutives de son intégrité formé « de telle sorte qu'il n'aurait pu être formé « mieux par qui que ce soit : grâce à la sa-
« gesse infinie de son auteur, il y a dans son « corps des parties honorables et des parties « honteuses, afin que la confiance qu'il doit « avoir en lui-même soit toujours tempérée « par une crainte salutaire ; si ce corps était « voilé complètement, il paraîtrait difforme ; « s'il était complètement et constamment nu, « nous serions portés à être négligents et pa-
« resseux ». D'où il suit que, suivant toi, l'homme, en commettant le péché, est devenu beaucoup meilleur : car si, après avoir été créé par Dieu dans un état de droiture¹, il était demeuré exempt de péché, il vivrait aujourd'hui dans une ignorance fâcheuse, ne sachant pas même distinguer dans son corps les parties honorables et les parties honteuses, et il se trouverait dans la triste nécessité de se rendre coupable d'impudence en ne couvrant aucune partie de son corps, et de négligence en ne s'occupant jamais du soin de se vêtir. Tel est en effet le double écueil contre lequel il viendrait fatalement échouer si sa nudité ne lui avait été révélée par suite de son péché.

17. *Julien*. Mais c'est assez nous étendre sur ce sujet. Il est temps de répondre aux objections que Manès a puisées autrefois dans l'existence du mal naturel et qu'il a exposées avec une subtilité incontestable, mais non pas suffisante pour l'empêcher de s'égarer et de confondre les éléments des questions très-

¹ Gen. III, 11.

¹ Ecclé. VII, 30.

complexes qu'il entreprenait de traiter, ainsi que je l'établirai. Toutefois, qu'on nous permette de faire auparavant une exécution sommaire de l'interprétation donnée par Augustin au texte de l'Apôtre. J'avais dit que, outre le témoignage du sens commun, on pouvait trouver dans les écrits du bienheureux Paul une preuve tout à fait explicite pour démontrer que l'œuvre charnelle a pour auteur le même Dieu par qui les corps ont été créés. S'élevant en effet contre la conduite infâme de ceux qu'un délire abominable avait portés à renouveler le crime des habitants de Sodome, saint Paul dit que « abandonnant « l'usage naturel de la femme, ils ont brûlé de « désirs l'un pour l'autre ¹ » ; d'où j'inférais que, d'après les paroles même de l'Apôtre, on devait considérer l'usage de la femme comme une institution naturelle. Augustin donc me répond en ces termes : « L'Apôtre « n'a point dit l'usage conjugal, mais l'usage « naturel, parce qu'il voulait parler de l'œuvre qui s'accomplit à l'aide des organes destinés par le Créateur à s'unir mutuellement « et à procréer des enfants : d'où il suit que « lorsqu'un homme s'unit ainsi avec une « femme de mauvaise vie, il use naturellement de cette femme, mais en cela il est « digne de blâme et non point de louanges. « Cette expression d'usage naturel n'a donc « pas été employée par saint Paul comme « un éloge de l'union conjugale ; l'Apôtre a voulu seulement par ce mot flétrir des crimes plus ignobles et plus révoltants que celui qui consiste à user de la femme d'une manière illicite, mais naturelle ² ». En d'autres termes, cet usage de la femme, que l'Apôtre a qualifié de naturel, ne doit pas être confondu avec l'œuvre conjugale et considéré comme bon et licite en soi : suivant notre adversaire, il a été qualifié de naturel seulement pour indiquer que la diversité des sexes a été, dans la pensée du Créateur, destinée à permettre à l'homme de s'unir à la femme et de procréer des enfants. D'où peut venir une persévérance aussi opiniâtre et cette obstination à s'épuiser en efforts manifestement stériles ? Pourquoi ne le dirions-nous pas ? Augustin, en agissant ainsi, voulait faire croire à ceux qui le suivent qu'il suffit de toucher une question pour la

résoudre : un examen de quelques instants suffira pour montrer qu'il n'y a pas dans ses paroles l'apparence même d'un argument sérieux. Saint Paul déclare que l'usage de la femme a pour auteur l'auteur même de la nature, et il ne dit pas un seul mot d'une autre sorte d'union instituée au commencement ; traitant spécialement de l'usage de la femme, auquel il n'ignorait pas que la concupiscence a présidé dans tous les temps, il l'a qualifié d'usage naturel.

Augustin. L'usage de la femme est naturel quand l'homme se sert de l'organe destiné par la nature à la reproduction des êtres de la même espèce : aussi cet organe est-il souvent désigné par le nom de nature comme par son nom propre. Cicéron, par exemple, dit quelque part qu'une femme vit, pendant son sommeil, sa nature portant le signe de la virginité ¹. Cet usage naturel donc est tantôt honnête, comme dans le mariage ; et tantôt coupable, comme dans l'adultère : mais quant aux actes contraires à la nature, ils sont toujours coupables et sans aucun doute beaucoup plus ignobles et plus honteux ; ce sont ces actes que l'Apôtre réprouvait et dans les hommes et dans les femmes, et il voulait faire entendre qu'ils sont beaucoup plus criminels que l'adultère même ou la fornication accomplis conformément aux lois de la nature. Ainsi l'usage de la femme, naturel et honnête en soi, aurait pu exister dans le paradis, alors même que personne n'aurait commis le péché ; c'eût été en effet pour le genre humain le seul moyen d'exercer la faculté que Dieu lui avait donnée, par une bénédiction spéciale, de se multiplier et de procréer des enfants. Mais qui donc, si ce n'est votre hérésie, a pu l'apprendre que dans la pensée de l'Apôtre la qualification de naturel signifiait que, à toutes les époques, la concupiscence a présidé à cet usage ? Certes, à Dieu ne plaise que saint Paul ait cru que les hommes sentaient s'allumer en eux les flammes de la concupiscence lors même qu'ils étaient nus et qu'ils ne rougissaient point de leur nudité. Toutefois, quand même l'Apôtre aurait dit avant toi « que la concupiscence a présidé dans tous les temps à l'usage naturel de la femme », il ne me serait pas impossible de donner à ces paroles une interprétation tout à fait légitime, sans

¹ Rom. 7, 27. — ² *De Mariage et de l'Concupiscence*, liv. II, n. 35.

¹ *De la Divination*, liv. II.

placer pour cela ta honteuse cliente dans les corps de cette vie bienheureuse, dans ces corps qui n'étaient pas encore devenus les corps de cette mort, quoi que puisse penser à ce sujet ton esprit égaré, quelques flots de paroles que puisse répandre ta langue, à quelque excès d'audace que puisse se porter ton impudence. Dans tous les temps, en effet, qui ont suivi la première union de l'homme avec la femme, il est hors de doute que l'usage naturel de la femme n'a jamais pu avoir lieu sans le concours de cette concupiscence honteuse : car le premier homme et la première femme n'étaient plus revêtus du corps de cette vie, mais bien du corps de cette mort, lorsqu'ils s'unirent conformément aux lois de la nature et pour la première fois, après leur sortie du paradis en punition de leur péché. Si l'on prétend qu'ils s'étaient déjà unis ainsi précédemment, nous répondons que dans ce cas leur union s'était accomplie en dehors de toute concupiscence, ou du moins en dehors de toute concupiscence honteuse : ils n'avaient point été sollicités malgré eux à l'œuvre de la chair, et ils n'avaient pas été réduits à lutter contre eux-mêmes pour demeurer chastes ; mais ou bien leurs organes génitaux accomplissaient leur office conformément aux ordres de l'esprit, ou bien, si la concupiscence existait réellement en eux, elle ne faisait sentir son aiguillon qu'au moment nécessaire, toujours pour obéir aux déterminations parfaitement libres de la volonté, et sans que jamais les mouvements tumultueux de la volupté vinssent troubler la sereine tranquillité de l'esprit. Les assauts si importuns et si redoutables qu'elle nous livre chaque jour ne nous apprennent que trop combien est différente la concupiscence qui règne maintenant dans nos membres : ou bien celle-ci est le vice même, ou bien sa nature a été altérée et viciée profondément. De là ces paroles de l'Apôtre : « Je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair ¹ ». C'est pour cela aussi que les enfants portent en naissant la souillure du péché originel. La pudeur conjugale fait un bon usage de cette chose mauvaise ; mais il est encore beaucoup mieux de n'en point user et d'observer la continence religieuse dans le veuvage ou de conserver la sainte intégrité des vierges.

¹ Rom. VII, 18.

18. *Julien*. Voilà ce que nous avons su comprendre, nous, et quand nous avons parlé de la condition de la nature humaine au moment de sa création, notre langage a été conforme aux maximes les plus constantes de saint Paul. Qu'as-tu donc réussi à prouver quand tu as allégué que l'Apôtre n'avait point dit : « l'usage conjugal », mais bien : « l'usage « naturel ? » Ou bien que veux-tu dire toi-même, quand tu ajoutes que « si un homme « s'unit à l'aide des organes ordinaires à une « femme de mauvaise vie, cet usage de la « femme est naturel, mais coupable et nullement digne d'éloges ? » Ainsi que nous l'avons fait déjà bien des fois, il nous est facile de montrer ici que ta plume n'écrit pas un mot qui ne puisse être invoqué contre toi : si l'acte de fornication, naturel en soi, est cependant digne de blâme et non point d'éloges, précisément parce qu'il s'accomplit avec une femme de mauvaise vie, comment peux-tu ne pas reconnaître que l'acte conjugal, proclamé par toi honnête et licite, est digne à tous égards d'éloges et non point de blâme ?

Augustin. L'acte conjugal est proclamé avec raison un acte innocent et à l'abri de toute critique, non pas en ce sens qu'il s'accomplit en dehors de tout élément mauvais, mais en ce sens que les époux usent honnêtement d'une chose mauvaise en soi. On peut faire un bon usage d'une chose mauvaise, de même qu'on peut faire un mauvais usage d'une chose bonne. Les époux donc usent honnêtement de la concupiscence mauvaise en soi, de même que les adultères font un usage mauvais de leur corps bon de sa nature. J'ai dit cela bien des fois et je ne me lasserai point de le répéter aussi longtemps que tu ne rougiras point toi-même de défendre une cause en opposition manifeste avec la cause de la vérité.

19. *Julien*. Mais que devient aussi cette accusation diabolique infligée par toi à la concupiscence, accusation que ton amour passionné de la pudeur avait pu seul te déterminer à porter, je n'en doute pas ? Si tu reconnais que les flammes de la concupiscence s'allument naturellement et nécessairement dans les actes permis aussi bien que dans les actes défendus, il est manifeste que ton accusation n'est pas portée en réalité contre cette concupiscence elle-même, mais

seulement contre la dépravation qu'elle a subie en nous et par suite de laquelle elle nous entraîne à des actions défendues.

Augustin. Je n'accuse pas seulement la « dépravation que la concupiscence a subie en nous et par suite de laquelle elle nous entraîne à des actions défendues », mais toi-même tu fais preuve d'une dépravation profonde, quand tu refuses de flétrir et de condamner une inclination qui nous porte sans cesse à des actions défendues. Car toutes les fois qu'elle nous porte à une action de ce genre, elle nous y entraîne par là même, à moins que nous ne résistions à sa perversité. Or, cette inclination, c'est précisément la concupiscence par suite de laquelle la chair convoite contre l'esprit, et contre laquelle l'esprit doit convoiter à son tour, s'il ne veut point se rendre coupable de ce à quoi elle le sollicite. Toute inclination donc est mauvaise, qui nous porte à commettre des actions mauvaises. Si, grâce aux résistances de notre esprit, nous ne sommes point entraînés effectivement à ces actions, on dira alors que nous n'avons pas été vaincus par le mal. Mais nous serons à l'abri de tout mal seulement lorsque nous ne ressentirons plus aucune inclination à laquelle il soit nécessaire de résister. Et quand cet heureux moment sera venu, nous n'aurons pas été dépourvus d'une nature étrangère, ainsi que Manès a eu la folie de le prétendre, mais notre nature aura recouvré sa force et sa beauté premières. Aujourd'hui même, si cette nature était guérie de toute infirmité, comme elle est purifiée de toute souillure au moment où elle est régénérée et où ses péchés lui sont remis, non-seulement notre esprit n'aurait plus besoin de convoiter contre la chair pour nous empêcher de commettre effectivement des actions coupables, mais la chair serait tellement soumise à l'esprit, que l'on ne verrait plus s'élever en elle aucun désir mauvais et en opposition avec lui.

20. *Julien.* Mais posons-lui une question plus nette et plus succincte : Quand l'apôtre saint Paul parlait de l'usage naturel de la femme, penses-tu qu'il voulait par cette expression désigner à la fois la possibilité et l'honnêteté, ou seulement la possibilité de l'acte charnel ? En d'autres termes, voulait-il par le mot de naturel nous faire envisager l'acte charnel en tant qu'il peut et doit être

accompli ? Si tu réponds que, dans la pensée de l'Apôtre, il s'agissait d'un acte charnel qui peut, mais qui ne doit pas être accompli, tel que celui qui est commis par les personnes adultères, il s'ensuivra qu'on ne doit point considérer comme des crimes contre nature les actions les plus infâmes qui se commettent au moyen d'organes et de membres naturels. Si, au contraire, grâce à l'effroi que pourra t'inspirer une pareille conclusion, tu reconnais, comme c'est en effet la vérité, que l'Apôtre a appelé usage naturel l'acte qui s'accomplit en vue de procréer des enfants, parce qu'un tel acte est entièrement conforme à la constitution et au vœu de la nature humaine, soit qu'il s'accomplisse avec une femme unique, soit qu'il s'accomplisse avec plusieurs femmes, suivant la diversité des temps et des concessions de la loi divine : si, dis-je, nous obtenons de toi cet aveu, tu nous accorderas aussi que ton argumentation ne repose plus sur aucun fondement, et que sous le nom d'usage naturel le bienheureux Paul a entendu désigner, non pas la fornication, ainsi que tu l'avais pensé, mais l'union du corps honnête et légitime toutes les fois qu'elle s'accomplit en vue de procréer des enfants. Nous justifions donc, nous, d'une manière générale ce que Manès condamnait d'une manière générale. Tu dis, toi, que l'union des sexes à laquelle préside la volupté est à la fois l'œuvre du démon, la cause du péché originel et la source d'où tous les crimes découlent fatalement ; et par là tu condamnes la nature elle-même : la logique ne nous obligeait-elle pas à invoquer le témoignage du Maître des Gentils pour défendre d'une manière générale et proclamer œuvre de Dieu tout ce qui dans la nature était flétri par toi du nom de mal naturel ? Voilà comment, pour faire justice de tes argumentations insensées, nous avons été amenés à démontrer que ce qui était qualifié par toi d'œuvre diabolique dans tes ouvrages est en réalité d'institution naturelle. C'est en effet, pour tout dialecticien sérieux, une règle inviolable de défendre en particulier ce qui est accusé en particulier et de justifier d'une manière générale ce qui est accusé d'une manière générale. Il l'avait parfaitement compris ce Manès qui était bien supérieur à toi par le génie, sinon par la perversité : aussi il attribue au démon toutes les substances corporelles sans

exception ; toi, au contraire, tu lui attribues non pas toutes les substances, mais la meilleure partie des substances corporelles, ainsi que nous l'avons démontré dans un livre précédent. La vérité donc a triomphé par le secours des saints livres : l'Apôtre, qualifiant l'œuvre conjugale du nom de naturelle et attribuant par là même l'institution de cette œuvre à Dieu, auteur de la nature, a renversé vos échafaudages sans consistance et fait une justice éclatante de cette affirmation ou plutôt de ce blasphème, qu'une telle œuvre est peccamineuse en soi et non point naturelle.

Augustin. Nous avons déjà suffisamment expliqué ci-dessus en quel sens l'Apôtre a employé le mot d'usage naturel de la femme ; nous avons établi, en nous appuyant sur le contexte, que dans sa pensée ces mots désignent l'acte qui s'accomplit à l'aide des organes de l'un et de l'autre sexe, destinés à la propagation de l'espèce humaine ; ils s'appliquent à la fois à l'œuvre charnelle telle qu'elle aurait pu s'accomplir dans le paradis, c'est-à-dire en dehors de toute convoitise mauvaise, soit que la concupiscence n'existât en aucune manière, soit que ses mouvements fussent toujours subordonnés aux libres déterminations de la volonté ; et à cette œuvre telle qu'elle s'accomplit aujourd'hui, tantôt d'une manière licite, comme lorsque les époux usent honnêtement de leur corps bon en soi et de la convoitise mauvaise ; tantôt d'une manière illicite, lorsque ces époux, se livrant à l'adultère, font un usage mauvais de ce corps et de cette convoitise ; cette œuvre s'accomplissant toujours à l'aide des organes que l'on désigne sous le nom propre de nature. Il n'y a donc pas lieu de nous poser une question tout à fait nette et succincte, pour me servir de tes propres expressions, et de me demander si, par le mot d'usage naturel, l'Apôtre voulait nous faire envisager l'acte charnel en tant qu'il peut et doit être accompli, ou seulement en tant qu'il peut, mais ne doit pas être accompli. Quand il s'exprimait ainsi, saint Paul n'avait en vue ni la licite, ni la non-licite de l'acte charnel, mais il voulait seulement désigner les organes génito-naturels de l'un et de l'autre sexe ; en d'autres termes, les organes qui ont été créés pour la propagation de la nature humaine. Qui donc ignore que l'usage licite de la femme est un

acte qui peut et qui doit s'accomplir, tandis que l'usage illicite est un acte qui peut, mais qui ne doit pas s'accomplir ; et que, dans les deux cas, l'acte est naturel en ce sens qu'il s'accomplit à l'aide des organes génitaux de l'un et de l'autre sexe, créés pour servir à la propagation de la nature humaine ? Trêve d'équivoques et de subterfuges, assez de ce verbiage pompeux dont ta vanité peut bien se repaître, mais qui ne saurait servir d'aliment aux intelligences sérieuses. La convoitise des animaux n'est point un vice, parce que chez eux la chair ne convoite point contre l'esprit. Si Manès avait été capable de faire cette distinction, il n'aurait point attribué à un autre qu'au Dieu véritable la formation des animaux et n'aurait point enseigné qu'il y a dans l'homme une partie essentiellement vicieuse. Pour toi, aussi longtemps que tu ne reconnaîtras pas et que, avec Ambroise et les autres catholiques, tu n'enseigneras pas comme une chose absolument certaine que la lutte entre la chair et l'esprit est devenue notre état naturel par suite de la prévarication du premier homme¹, quelques anathèmes que tu paraisses lancer contre les Manichéens, tu demeureras incontestablement leur fauteur abominable ; en qualifiant obstinément de bon ce que la vérité déclare être mauvais et en niant que ce mal soit une suite de la dépravation de notre nature viciée par le péché, tu autoriseras Manès à introduire une nature étrangère mélangée à la nôtre.

21. *Julien.* Avec une perspicacité non moins merveilleuse tu as essayé ensuite d'ébranler une argumentation que j'avais appuyée sur cette maxime de l'Évangile, qu'on doit reconnaître un arbre à ses fruits : j'avais démontré, ce qui du reste est parfaitement évident de soi, qu'on ne saurait considérer comme bon le mariage, ni même la nature qui se transmet par l'acte conjugal, et que la création de cette nature ne saurait être attribuée à Dieu, dès lors que l'on proclame celle-ci une source de péchés. Voici la réponse que tu m'as faite : « Est-ce que le Seigneur parlait de cela, et « non pas plutôt des deux volontés de « l'homme, dont l'une est bonne et l'autre « mauvaise ? ne voulait-il pas désigner la « première sous le nom d'arbre bon et la se- « conde sous le nom d'arbre mauvais, puis- « que les bonnes œuvres naissent de la volonté

¹ Ambroise, liv. VII sur saint Luc, XI, 53.

« bonne, et les œuvres mauvaises de la volonté mauvaise ? Si nous admettons que le mariage est ici désigné sous le nom de bon arbre, nous serons par la même obligés de supposer que sous le nom d'arbre mauvais le Seigneur a voulu désigner la fornication. Si, au contraire, notre adversaire prétend que l'arbre mauvais ne figure point l'adultère, mais bien la nature humaine en tant que d'autres hommes y puisent la vie, nous aurons nécessairement le droit d'affirmer aussi que le bon arbre ne figure pas le mariage, mais bien cette nature humaine en tant que d'autres hommes y puisent la vie¹ ». Tu te trompes : le Seigneur ne parle point en cet endroit de deux volontés, mais de sa propre personne. Il prodiguait aux Juifs des bienfaits sans nombre, et les Juifs ne cessaient de le poursuivre de leurs accusations. Comme ils ne pouvaient toutefois attaquer ses œuvres, auxquelles ils rendaient même hommage, ils avaient imaginé de dire qu'il était un Samaritain et un possédé du démon, exerçant ses prestiges par l'esprit de Bézécub. Le Seigneur donc dit à ce sujet : « Ou estimez l'arbre bon et les fruits bons, ou estimez l'arbre mauvais et les fruits mauvais ; car c'est par les fruits qu'on reconnaît l'arbre² ». En d'autres termes, ou bien blâmez mes œuvres que les infirmités guéries et les santés rendues proclament bonnes, et essayez alors de prouver que je suis mauvais par le témoignage de mes œuvres mêmes : ou bien, si vous n'osez pas déverser le mépris sur tant et de si nombreux bienfaits, rendez au bon arbre, c'est-à-dire à moi, le témoignage que méritent mes fruits, et en louant les bienfaits aimez le bienfaiteur. Ainsi le Sauveur ordonne en cet endroit que l'on juge de sa personne et qu'on l'estime d'après ses œuvres : par là il nous autorise manifestement à enseigner que l'on doit juger de la nature humaine et du mariage d'après la qualité de leurs fruits ; si l'on prétend que le poison du péché découle de l'une et de l'autre, il faut nécessairement admettre aussi que l'une et l'autre sont une source empoisonnée et corrompue. Vois ici combien la faculté de comprendre est chez toi émoussée : tu as espéré affaiblir la force de mon objection en opposant la fornication au mariage et en appliquant à

celui-ci le nom de bon arbre, à celle-là le nom d'arbre mauvais ; tandis qu'en réalité, si la bonté intrinsèque du mariage était démontrée par la bonté de ses fruits, il s'ensuivrait ou que l'acte de fornication doit toujours être stérile, ou que les fruits doivent en être mauvais intrinsèquement ; car, soit que l'homme naisse du mariage, soit qu'il naisse de l'adultère, le sang dont il est formé ne vient point du crime, mais de la substance même de ses parents. Le crime commis par la volonté des personnes qui se rendent coupables d'adultère ne change rien à la condition du fruit de l'acte adultérin : la nature alors exerce son activité sur sa matière propre, et, en même temps que le péché demeure sur les auteurs volontaires de l'acte criminel, une créature innocente reçoit la vie conformément aux lois établies par le Créateur. Tu as pressenti toi-même que cette réponse nous serait trop facile : que le lecteur juge de la valeur des moyens auxquels tu as eu recours pour la prévenir. « Si en cet endroit », dis-tu, « le mauvais arbre ne figure point l'adultère, mais la nature humaine dont naissent d'autres hommes, le bon arbre ne figure pas non plus le mariage, mais bien cette même nature humaine dont naissent d'autres hommes ». Voici donc l'argumentation que tu as essayé d'établir : La formation de l'homme n'est pas imputée à l'acte même de fornication, mais à la nature ; donc le péché contracté par les enfants qui naissent de parents légitimes ne doit pas non plus être imputé à l'acte conjugal, mais à la nature humaine que le démon a infectée du péché antique. Ainsi, dans les adultères tu accuses la volonté comme coupable d'actions infâmes, mais tu loues la nature humaine comme source où d'autres hommes viennent puiser la vie, quoique d'une manière illicite ; de la part des parents légitimes, au contraire, tu as loué l'acte conjugal d'où ne découle point, suivant toi, le péché, mais tu as blâmé la nature qui transmet avec le sang une souillure horrible. Que le lecteur me prête ici toute son attention. Si dans la fornication la nature humaine te paraît louable en ce sens que, malgré l'infamie dont ses auteurs se rendent coupables, elle transmet à l'enfant une substance innocente ; comment oses-tu accuser cette même nature lorsqu'il s'agit des époux légitimes, et prétendre que dans ce cas l'enfant y puise l'iniquité en même

¹ Du Mariage et de la Concupisence, liv. II, n. 53. — ² Mat. II, 17, 33.

temps que la vie ? Ce n'est donc point le mariage, mais la nature humaine que tu as déclarée à la fois un grand bien et un grand mal. Quoi de plus mauvais, en effet, que cette nature, si elle est une source de crimes ? Où trouver un objet plus digne de notre haine, si elle est la propriété même du démon ? Que dans l'œuvre charnelle son activité s'exerce avec un art plus ou moins merveilleux, ce n'est pas de quoi il s'agit ici : il s'agit seulement de savoir si elle est absolument bonne ou absolument mauvaise en soi, et l'on ne saurait contester qu'elle soit ce qu'il y a de plus mauvais, si l'on admet qu'elle est coupable en elle-même, qu'elle transmet l'iniquité avec la vie, qu'elle est enfin un satellite de la tyrannie du démon. C'est donc une règle éminemment sage de juger de l'arbre par ses fruits et de qualifier hautement de mauvais ce qui est une cause et une source réelle de mal.

Augustin. Que la cause du mal originel ne soit ni le mariage, ni l'adultère, c'est là une chose tout à fait évidente d'elle-même : ce qui est bon dans la nature humaine naît de l'homme sous l'effet de la puissance créatrice de Dieu ; ce qui est mauvais, au contraire, dans cette même nature, ce pourquoi elle doit renaître, est transmis par l'homme seul. Et la cause de ce mal, c'est que « le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort ; et la mort a passé ainsi dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché ¹ ». Quiconque lit avec intelligence tes écrits et les miens peut juger facilement de l'inanité du verbiage interminable par lequel tu as essayé de détourner ces paroles de l'Apôtre de leur sens naturel, pour leur en attribuer un qu'elles ne comportent pas. A quoi donc as-tu réussi ? ou plutôt à quel propos, dis-moi, as-tu invoqué ce témoignage de l'Évangile : « Un bon arbre produit de bons fruits », au moment où tu voulais établir que le mariage est bon en soi et que les hommes sont les fruits du mariage ? As-tu réellement espéré de pouvoir établir que les hommes naissent exempts de tout mal, en alléguant que le mariage est une chose bonne et « qu'un bon arbre ne saurait produire des fruits mauvais ? » Mais tu n'ignores pas que les hommes naissent constamment d'autres hommes, qu'ils soient alors souillés

de la faute originelle conformément à ces paroles de l'Apôtre : « Le corps est mort à cause du péché ¹ » ; ou qu'ils soient exempts de toute souillure, ainsi que vous le prétendez contrairement à l'enseignement de ce même Apôtre ; mais à l'égard même des enfants issus d'unions adultères, tu n'ignores pas davantage que l'on voit parfois des mariages stériles et des unions adultères fécondes. Quant à savoir si le Seigneur, proposant aux Juifs l'allégorie des deux arbres, a voulu désigner par là, ainsi que nous le prétendons, deux volontés dont l'une est bonne, rend l'homme bon et ne peut produire des œuvres mauvaises, c'est-à-dire de mauvais fruits ; dont l'autre est mauvaise, rend l'homme mauvais et ne saurait produire aucune œuvre bonne, c'est-à-dire aucun bon fruit ; ou s'il a voulu parler de lui-même, ainsi que tu l'affirmes : c'est là une question dont tout homme sérieux cherchera la réponse dans l'Évangile, non point dans les livres. Le Seigneur exhortait ses auditeurs à se mettre en garde contre ceux qui viendraient à eux sous des vêtements de brebis, mais qui seraient au dedans des loups ravissants, et il leur disait : « Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. Cueille-t-on des raisins sur des épines, ou des figues sur des ronces ? Ainsi, tout bon arbre produit de bons fruits, tout arbre mauvais, au contraire, produit des fruits mauvais. Un arbre bon ne peut produire des fruits mauvais, et un mauvais arbre ne peut produire de bons fruits ² ». Suivant saint Luc, le Seigneur eut aussi recours à cette allégorie des deux arbres dans une circonstance où il voulait confondre les hypocrites, et il expliqua sa pensée en des termes on ne peut plus lumineux et plus explicites : « L'homme bon tire le bien du bon trésor de son cœur ; et l'homme mauvais tire le mal de son mauvais trésor : car la bouche parle de l'abondance du cœur ³ ». De même, quand il eut dit : « Ou estimez l'arbre bon et le fruit bon, ou estimez l'arbre mauvais et le fruit mauvais » (cet arbre, suivant toi, n'était pas autre chose que lui-même), il montra aussitôt le sens que l'on devait attacher à ces paroles : « Car c'est par le fruit », ajouta-t-il, « qu'on reconnaît l'arbre. Race de vipères, comment pouvez-vous dire de bonnes choses, puisque vous êtes mauvais ? La bouche, en effet, parle de l'abondance

¹ Rom. v, 12.

² Rom. viii, 10. — ³ Matth. vii, 16-18. — ³ Luc, vi, 45.

« du cœur. L'homme bon tire de son bon trésor « de bonnes choses, et l'homme mauvais tire « de son mauvais trésor des choses mauvaises¹ ». Vois-tu que l'erreur est de ton côté, non pas du mien ? Reviens donc à la cause réelle des œuvres mauvaises, et reconnais que cette cause n'est pas autre que la volonté mauvaise ; reviens à la cause du mal originel et reconnais-la d'abord dans la volonté mauvaise du premier homme, ensuite dans la nature créée bonne, mais viciée ultérieurement par l'acte même de cette volonté.

22. *Julien*. Nous entrons dans ces développements afin de montrer quelles sont les conséquences dernières de vos principes : après les argumentations que nous avons établies, une chose demeure au-dessus de toute contestation, c'est qu'il n'existe absolument rien de mauvais en dehors des œuvres que la volonté accomplit contrairement aux prohibitions de la justice ; et que rien de ce qui est naturel ne saurait être démontré mauvais. C'est là comme une tour inébranlable du sommet de laquelle on repousse les assauts des erreurs les plus audacieuses et les plus perverses.

Augustin. Que dis-tu ? ou bien tes argumentations précédentes sont-elles autre chose que des flots de paroles également creuses et pompeuses ? Que signifient ces mots : « Rien « de mauvais n'existe en dehors des œuvres « que la volonté accomplit contrairement « aux prohibitions de la justice ? » La volonté mauvaise elle-même n'est donc pas un mal, si rien de mauvais n'existe en dehors de ses œuvres ? Car la volonté mauvaise n'a pas toujours et nécessairement la faculté d'accomplir les œuvres qu'elle désire d'accomplir : d'où il suivra que, suivant toi, vouloir le mal n'est point de la part de l'homme une chose mauvaise toutes les fois que celui-ci n'a pas le pouvoir d'accomplir ce qu'il souhaite. Peut-on supporter de pareilles inepties, ou plutôt de pareilles folies ? Ajoutons que si absolument rien de mauvais n'existe en dehors des œuvres accomplies par la volonté contrairement aux prohibitions de la justice, on ne devra donc considérer comme mauvaise aucune des choses que les hommes font ou souffrent malgré eux : on ne devra plus considérer comme un mal ce que l'Apôtre a appelé de ce nom, quand il a dit : « Je ne fais

« pas le bien que je veux ; et le mal que je ne « veux pas, je le fais² » ; on ne devra plus considérer comme un mal le supplice du feu éternel, où il y aura des pleurs et des grincements de dents³ ; car personne ne souffrira ce supplice volontairement, et il ne sera point une œuvre accomplie, mais bien un châtement infligé contrairement au désir de la volonté. Ton intelligence pourrait-elle s'arrêter à de pareilles absurdités, si elle n'avait perdu misérablement le sens de la vérité, ou plutôt si elle n'était en proie à un délire véritable ? Que peuvent pareillement signifier ces autres mots : « Rien de ce qui « est naturel ne saurait être démontré mauvais ? » Sans parler ici des autres défauts innombrables qui sont l'apanage naturel du corps, est-ce qu'on ne pourra plus appeler du nom de mal la surdité naturelle, qui empêche de recevoir le bienfait de la foi, dont vit le juste⁴, puisque la foi vient par l'audition⁵ ? Vous-mêmes, si vous n'étiez pas sourds d'une surdité intérieure, quand l'Apôtre dit : « Nous avons été, nous aussi, enfants de colère « par nature, comme tous les autres⁶ », vous entendriez ces paroles des oreilles de votre cœur. Mais continuez et criez à des cœurs qui sont à la fois sourds et aveugles. Ce n'est pas un mal d'être naturellement oublieux, d'être naturellement peu intelligent, d'être naturellement enclin à la colère, d'être naturellement porté à la volupté. Pourquoi hésiteriez-vous à débiter ces discours insensés aux oreilles de personnes pour qui la folie naturelle même n'est pas un mal ? Dès lors, en effet, que vous niez toute souillure et tout mal originel, vous êtes obligés de louer tous les vices naturels et de dire que, le péché n'eût-il pas été commis dans le paradis, on y aurait vu naître non-seulement des enfants revêtus de corps difformes, débiles ou monstrueux, mais même des enfants atteints de folie ; nous supposons, on le comprend, que vous placez au nombre des délices de ce bienheureux séjour votre honteuse cliente, qui fait naître dans la chair des désirs opposés à ceux de l'esprit.

23. *Julien*. Mais ne laissons pas inachevé ce que nous avons commencé. Il est manifeste, ô toi, maître consommé dans l'art de raisonner, que tu as à la fois loué dans les termes les moins équivoques et flétri par des

¹ Matth. 13, 33-35.

² Rom. VII, 19. — ³ Matth. VIII, 12. — ⁴ Ga. et. III, 11. — ⁵ Rom. X, 17. — ⁶ Ephés. II, 3.

accusations encore plus expressives une seule et même chose, c'est-à-dire la nature humaine; or, s'il est impossible qu'un seul et même objet, envisagé sous un seul rapport, mérite au même instant des éloges et un blâme aussi explicites, la raison naturelle n'accepte pas davantage ce langage contradictoire, alors même qu'on paraît établir une distinction de mots entre deux choses parfaitement identiques. En réalité donc la nature est bonne absolument, et le mal que tu lui attribues a été considéré comme tout à fait incompatible avec la sainteté de son auteur jusqu'au jour où la dent impure et criminelle des Manichéens est venue porter à celle-ci la plus criminelle de toutes les atteintes. L'échafaudage de tes arguties étant ainsi renversé, je te demanderai quels peuvent être, suivant toi, les moyens de saisir ce fantôme de mariage dont tu nous as fait la peinture. Si tu declares que la cause protectrice de l'homme n'est point le mariage, mais la nature, tu devras reconnaître aussi que la nature, et non point le mariage, est la cause du péché; et alors ce mariage dont tu voulais bien faire l'éloge s'évanouit tout entier comme une vaine fiction. Comment pourras-tu le définir, s'il n'est cause productrice ni des fruits que tu qualifies de mauvais ni des fruits que je proclame bons? Si tu soustrais à l'honnêteté de l'acte conjugal la formation de l'homme, de peur d'être obligé d'attribuer aussi cette formation à l'acte de fornication; si tu évites pareillement de proclamer le péché une conséquence nécessaire de l'acte conjugal, afin de ne point paraître condamner le mariage; que reste-t-il dans celui-ci qui puisse être l'objet de tes éloges? Pourquoi crains-tu de flétrir par des paroles ce que ton argumentation a réduit au néant le plus absolu? De quoi pourra-t-on dire que le mariage est la cause, s'il n'est ni bon, ni mauvais naturellement? Il ne restera donc plus qu'à retrancher des langues humaines les noms de mariage et d'honnêteté conjugale? Mais tu es oppressé et d'une oppression violente: il nous faut donc venir au secours d'un pauvre vieillard hors d'haleine. Eh bien, oui, il reste encore une chose à laquelle peuvent s'adresser tes éloges, mais, en dehors de celle-là, impossible d'en trouver une autre. Tu peux dire que le mariage se tient à la porte pour protéger la volupté des époux contre toute accusation d'obscénité et pour conserver,

par le prestige d'un nom sacré, l'honneur et la dignité de l'acte conjugal. C'est donc vainement que tu as essayé de flétrir, par tes éloges hypocrites, et d'avilir la sainteté du mariage: tu n'as réussi qu'à te déshonorer toi-même. Le mariage triomphe de toutes les attaques de votre colère impuissante, et il ne permet pas aux langues des Manichéens de répandre leur venin perfide sur les unions dont l'honneur est confié à sa garde. Ceux-ci ont, dit-on, des tavernes dignes de leur doctrine, où ils se livrent pendant la nuit aux excès de la débauche la plus éhontée; mais le mariage est comme une garde qui veille pour protéger l'union des époux honnêtes, pour la défendre contre toute accusation et pour maintenir le respect dû à un acte respectable en soi. Par un privilège que l'Apôtre lui a reconnu, cette garde conserve absolument intact l'honneur des unions légitimes et la sainteté du lit nuptial aussi longtemps que l'adultère n'approche point de ce lit; quant aux fornicateurs, et aux adultères, Dieu les jugera¹. En quoi donc l'union des sexes est-elle criminelle, si le mariage, dont la dignité et la sainteté ont été proclamées par toi-même, a pour mission de veiller à ce que cette union s'accomplisse librement et dans le secret qui convient à un acte respectable?

Augustin. Quand tu as dit qu'on reconnaît un arbre à ses fruits, ton intention n'était pas d'invoquer ce témoignage de l'Évangile en faveur de la nature, mais bien en faveur du mariage. Voici en effet tes propres paroles: « Si le mal originel est contracté « même par les enfants naissant de parents « légitimes, la cause de ce mal réside donc « dans le contrat matrimonial, et l'on doit nécessairement considérer comme mauvais « en soi ce contrat par lequel et duquel proviennent des fruits mauvais; conformément « à cette parole du Seigneur dans l'Évangile: « On reconnaît un arbre à ses fruits ». Tu as ajouté: « Penses-tu être écouté par aucun « homme sérieux, quand tu qualifies de bon « le mariage, d'où tu declares en même temps « qu'il ne procède rien que de mauvais? Il est « donc incontestable que le mariage doit être « condamné, s'il est vrai qu'il soit la source « du péché originel; et il est impossible de le « défendre sans proclamer, en même temps, « l'innocence de ses fruits. Mais le mariage

¹ Hébr. XIII, 4.

« n'est plus à défendre et sa bonté n'a plus besoin d'être démontrée : l'innocence de ses fruits est donc, elle aussi, un fait acquis irrévocablement ». La teneur même de ces paroles ne permet pas de douter que, dans la pensée, l'arbre représentait le mariage, et les fruits de l'arbre, les enfants qui naissent de l'union de parents légitimes. Mais tu n'as pas pu soutenir ce raisonnement jusqu'au bout, par ce motif tout à fait péremptoire, que d'autres enfants naissent pareillement des unions adultères : c'est pourquoi tu as jugé à propos de chercher au plus vite dans la nature un refuge assuré contre les répliques de tes adversaires ; mais tu ne songeais nullement à cette nature, quand tu recourais aveuglément à la parabole de l'arbre de l'Évangile pour établir la bonté du mariage et des fruits du mariage. Défends donc la nature contre le péché originel. Laisse le mariage, démontre que la nature est un bon arbre par la raison qu'elle engendre des hommes soit à l'aide d'unions légitimes, soit à l'aide d'unions adultères ; continue d'affirmer que ces hommes sont des fruits bons d'un arbre bon, de peur qu'on ne les considère comme ayant contracté, en naissant d'une origine corrompue, une souillure dont ils auraient besoin d'être purifiés par le sacrement de la régénération ; de peur, en un mot, qu'on ne les considère comme ayant besoin d'être sauvés et rachetés par le sang qui a été répandu pour la rémission des péchés. Poursuis ton œuvre d'hérétique sacrilège. Remplis le paradis de Dieu, alors même qu'aucun péché n'y aurait été commis, remplis ce paradis d'hommes cédant aux convoitises les plus grossières ou luttant contre elles avec des efforts inouïs ; de femmes achevant au prix des plus vives douleurs l'honneur de devenir mères ; remplis-le d'enfants poussant des vagissements pénibles, de malades en proie à d'atroces souffrances, de cadavres sans vie, d'orphelins versant des larmes brûlantes et amères. Oui, poursuis cette œuvre, elle est digne de toi. Ces châtimens sont en effet, suivant toi, l'apanage inséparable des fruits bons de ton arbre bon, et ils ont droit de cité dans le séjour délicieux du paradis, mais du paradis des Pélagiens. Ce n'est pas tout. Avec cette ironie savante qui est le privilège des dialecticiens émérites, tu appelles sur mon argumentation le rire de tes lecteurs ;

tu leur apprends que j'ai à la fois loué dans les termes les moins équivoques et flétri par les accusations les plus odieuses une seule et même chose, c'est-à-dire la nature humaine. Pour moi, je ne me glorifie point d'avoir pour maître Aristote, ni Chrysippe, encore moins Julien au verbiage très-pompeux et très-creux ; mon seul docteur est Jésus-Christ, lequel, étant Dieu, ne se serait point fait homme, assurément, si la nature humaine n'était pas une chose éminemment bonne ; lequel aussi, étant né et ayant vécu constamment exempt de péché, ne serait point mort pour cette nature, si elle n'avait subi les atteintes mortelles de ce mal énorme qu'on nomme le péché. Toutefois, comme s'il ne t'eût pas suffi d'avoir plaidé victorieusement la cause de la nature humaine, laquelle naît dans des conditions identiques soit des unions adultères, soit des unions légitimes, tu as jugé à propos de chercher ensuite à nous enfermer dans un cercle sans issue au sujet de la bonté du mariage, et de nous demander quelle place celui-ci peut encore occuper parmi les choses humaines, si l'on ne peut lui imputer ni le mal qui est en nous, parce que ce mal ne vient pas de lui, mais de notre origine souillée par le péché ; ni le bien qui est en nous aussi, parce que des hommes naissent souvent d'unions adultères. Et parce que nous avons cru devoir établir une distinction entre l'honnêteté du mariage et la honte des unions illicites, tu as pensé que cet aveu de notre part pourrait te servir d'un argument sans réplique pour démontrer qu'aucun mal originel ne provient des unions conjugales ; mais tu n'as pas remarqué ici que, si le bien du mariage empêchait les enfants naissant de parents légitimes de contracter aucun mal, par une raison contraire le mal de l'adultère devrait être cause que les enfants naissant de parents illégitimes contracteraient ce mal. Le mariage occupe donc une place parmi les choses humaines, et cette place est une place honorable : l'institution du mariage a pour objet, non pas précisément de faire naître des hommes ; car alors même que pas un seul contrat matrimonial n'aurait jamais été consenti, on verrait naître çà et là des hommes qui seraient le fruit d'unions purement naturelles des sexes ; mais cette institution a pour objet de faire que les hommes naissent d'une manière légitime et

honorable ; et que, si la mère est connue par le fait même de l'enfantement, le père, lui aussi, soit connu par le fait du contrat matrimonial : cette institution, enfin, a pour objet d'empêcher la honteuse cliente de flétrir toutes les femmes et d'exercer sur elles une tyrannie d'autant plus horrible qu'elle serait plus absolue. Toutefois, parce que l'homme naissant du mariage naît par là même d'un père connu, il ne s'ensuit point que cet homme n'a pas besoin d'un Sauveur qui lui procure le bienfait d'une seconde naissance et le délivre du mal dont il a été souillé dans sa naissance première. L'union conjugale n'est donc pas une union criminelle, ainsi que tu nous accuses faussement de l'enseigner ; mais la charité des époux est d'autant plus digne d'éloges, que seule elle peut faire un bon usage d'une chose mauvaise dont les éloges infâmes et monstrueux ne réussiront pas à changer le caractère.

24. *Julien.* Cette question épuisée, je montrerai en deux mots quelle est la profondeur de ton ignorance, ô toi qui as été jusqu'ici considéré comme un homme d'un génie et d'une perspicacité extraordinaires. Suivant toi, la nature, mais non point le mariage, transmet une faute aux enfants : d'où il suit que la source véritable de cette faute réside dans la nature humaine, non point dans l'acte criminel des parents. Et ainsi tu parais louer le mariage seulement afin de n'être pas convaincu manifestement de manichéisme ; mais tu ne crains nullement de blâmer la nature, de déclarer qu'elle est mauvaise en soi et qu'elle transmet le mal à tous ceux qui sont formés par elle. Tu n'as donc jamais entendu parler des règles de la dialectique et des lois immuables de la droite et saine raison ? Dans chacune des dix catégories, les genres sont plus étendus que les espèces ; les espèces à leur tour deviennent comme des genres subalternes ; les espèces sont toujours plus étendues que les sections, lesquelles redeviennent des genres renfermant des espèces et des espèces particulières renfermant des individus. Porter atteinte à ce qui est moins étendu, ce n'est pas porter atteinte par là même à ce qui est plus étendu ; mais la ruine d'une chose plus étendue entraîne nécessairement la ruine de toutes les autres choses qui étaient subordonnées à celle-là. Par exemple, animal est un genre : mais dans l'étendue de ce mot sont ren-

fermées diverses espèces, savoir : l'homme, le cheval, le bœuf, etc. Si donc une de ces espèces est détruite, le genre n'est pas anéanti par là même. Supposons que tous les bœufs cessent d'exister, le genre animal ne sera pas supprimé pour cela, puisque d'autres animaux subsisteront. Au contraire, si le genre animal vient à disparaître, sans aucun doute toutes les espèces qui étaient renfermées dans ce genre disparaîtront avec lui : le genre animal une fois anéanti, il est évident qu'il ne reste plus aucune espèce d'animaux. Ainsi les péripéties heureuses ou malheureuses de ce qui est plus étendu sont subies nécessairement par les espèces renfermées dans cette chose plus étendue ; mais il n'est pas permis de renverser la proposition et de dire que ce qui est plus étendu partage nécessairement le sort des espèces subordonnées. Appliquons maintenant cet exemple à l'objet qui nous occupe. La nature humaine, considérée en général, est comme un genre auquel sont subordonnées, comme autant d'espèces, les différentes sortes de choses dont elle est susceptible ou capable, telles que l'aspect du corps, la forme des membres, leur harmonie, leurs mouvements, etc. Ce genre donc communique ses qualités à chacune des espèces qu'il renferme : mais ici encore il n'est pas permis de renverser la proposition et de dire que le genre partage nécessairement le sort des espèces. Si l'on condamne la nature, si on la considère comme souillée et comme étant la propriété du démon, il faudra condamner pareillement le mariage, qui lui est subordonné, ainsi que la fécondité et la substance tout entière dont la nature se compose. Il est impossible de louer l'acte conjugal accompli conformément au vœu de la nature, dès lors que l'on blâme la nature elle-même. Il faut nécessairement que les fleurs périssent par le fait seul que l'on déracine la tige ; et pour m'exprimer dans les termes les plus explicites, on ne peut pas dire que le mariage est une chose bonne en soi, si l'on condamne l'union naturelle des sexes comme une chose mauvaise ; car une chose que l'on a censurée dans le genre auquel elle est unie d'une manière indivisible, ne peut plus être justifiée quand on l'envisage comme espèce. Or, quand la volonté mauvaise use, pour accomplir une œuvre infâme, des organes mis par la nature à sa disposition, cette ardeur, cette

flamme de la volupté qui s'allume toujours de la même manière dans les actes innocents comme dans les actes coupables, n'a absolument rien de commun avec le crime de cette volonté : elle prépare seulement la matière sur laquelle la toute-puissance divine exercera son opération, mais la honte d'une telle œuvre rejait exclusivement sur l'auteur volontaire de l'acte adultère, non point sur la nature. Ainsi, lorsque nous en sommes arrivés à traiter la question des choses naturelles, par un aveuglement ou une ignorance plus qu'incompréhensible, tu as condamné la nature et loué le mariage : tandis qu'il est constant et évident comme la lumière que le genre communique à ses espèces tout ce qui lui est propre : d'où il suit, ou bien que l'usage de la femme, qualifié de naturel par l'Apôtre, sera considéré comme bon et légitime, et alors le mariage sera honnête, et il n'y aura plus aucun péché naturel ; ou bien, si l'on admet que la nature est la propriété du démon et qu'elle transmet réellement un péché originel, il faudra déclarer aussi que l'usage du mariage est une chose condamnable en soi. Votre doctrine donc n'est pas autre chose qu'un manichéisme plus absurde, il est vrai, mais non pas habilement déguisé : et, le manichéisme étant ce qu'il y a de plus pernicieux au monde, la vérité, l'honnêteté et la foi n'ayant pas d'adversaires plus acharnés que ses partisans ; d'autre part, l'existence d'un péché naturel ne pouvant être enseignée que par des disciples avoués ou non de Manès, il faut conclure que vous êtes aussi véritablement Manichéens que nous-mêmes nous sommes réellement catholiques.

Augustin. Il est certain que tu as d'abord parlé de l'arbre et des fruits auxquels on reconnaît l'arbre ; mais après avoir commencé par affirmer que cette allégorie désignait le mariage et les enfants, tu as compris qu'une telle interprétation devenait impossible par la raison que des fruits semblables naissent pareillement des unions adultères, et tu t'es réfugié alors dans la nature, et cette transition ou plutôt cette fuite, il ne nous a pas été possible de la méconnaître ; car elle est attestée d'une manière suffisamment explicite dans les expressions mêmes dont tu t'es servi et que je vais rapporter ici. Tu as dit, en t'adressant à moi-même : « Avec une « perspicacité non moins merveilleuse tu

« essaies d'ébranler la vérité de cette maxime
 « invoquée par moi et appuyée sur le témoi-
 « gnage de l'Évangile, qu'un arbre doit être
 « reconnu à ses fruits ; en l'invoquant, cepen-
 « dant, je n'avais d'autre intention que d'af-
 « firmer une chose manifeste par elle-même,
 « savoir, que le mariage ne saurait être con-
 « sidéré comme bon, que la nature même,
 « dont l'acte conjugal n'est pas autre chose
 « que le complément, ne saurait être consi-
 « déré comme étant l'œuvre de Dieu, si l'on
 « prétend que cette nature est une source
 « perpétuelle de crimes ». Ta fuite ne saurait
 être plus manifeste, puisqu'après avoir
 nommé le mariage, tu parles aussitôt « de la
 « nature même dont l'œuvre conjugale n'est
 « pas autre chose que le complément ». Tu
 as compris que ces deux choses sont tout à fait
 distinctes, et tu as assez clairement indiqué
 qu'on ne doit pas confondre le mariage avec
 la nature dont l'œuvre conjugale est le com-
 plément. Comment donc oses-tu nous dire
 ensuite que la nature est un genre et le ma-
 riage une espèce appartenant à ce genre ?
 Est-ce qu'on a jamais vu un genre ayant son
 complément dans l'œuvre même de son
 espèce ? Je te porte le défi d'en citer un seul :
 animal, par exemple, est un genre, mais ce
 genre n'a jamais trouvé son complément
 soit dans les œuvres de l'homme, soit dans
 les œuvres du cheval, ou du bœuf, ou
 d'aucun être vivant et animé, bien que les
 êtres de cette sorte soient les espèces renfer-
 mées dans le genre animal. Alors même que
 quelqu'une de ces espèces viendrait à dispa-
 raître et serait anéantie complètement, le
 genre ne subsisterait pas moins et ne conti-
 nuerait pas moins à renfermer les espèces
 survivantes, ainsi que tu l'as établi toi-même.
 Toutefois ce même genre ne subsisterait plus
 dans son intégrité, s'il avait réellement be-
 soin, pour être complet, des œuvres de l'es-
 pèce disparue ; car le genre n'est pas plus ou
 moins genre suivant que les espèces qu'il
 renferme sont plus ou moins nombreuses. Si
 cependant toutes les espèces disparaissaient,
 le genre disparaîtrait avec elles, et récipro-
 quement la disparition du genre entraînerait
 la disparition de toutes les espèces. Il
 n'est donc pas vrai que le mariage soit une
 espèce subordonnée au genre nature, si
 celle-ci trouve son complément dans l'œuvre
 de celui-là : de même que l'agriculture n'est

pas une espèce du genre végétation, bien que la végétation ne soit complète que par l'œuvre de l'agriculture. Enfin si tu prétends que la nature est un genre et le mariage une espèce subordonnée à ce genre, tu devras nécessairement aussi, et malgré toi, dire que tout mariage est une nature. Car, bien que tout animal ne soit pas un cheval, tout cheval est cependant un animal, par la raison que animal est un genre et cheval une espèce de ce genre. A-t-on jamais entendu dire que l'homme soit auteur d'une nature quelconque? Sans doute l'Écriture nous apprend que la femme est unie à l'homme par le Seigneur¹; et personne ne conteste que cette union ne s'accomplisse pas sans le secours de Dieu toutes les fois qu'elle s'accomplisse honnêtement; mais qui donc ignore que l'acte conjugal doit être compté parmi les œuvres de l'homme? Or, si aucune nature ne saurait être l'œuvre de l'homme, le mariage ne saurait manifestement être une nature, puisqu'il est certain que l'acte conjugal est accompli par l'homme. Et si le mariage n'est point une nature, il s'ensuit qu'il ne saurait non plus être l'espèce d'un genre nature qui n'existe pas. Le mariage donc appartient aux mœurs des hommes, les hommes eux-mêmes appartiennent à la nature. D'où il suit qu'il nous est parfaitement permis de condamner ce qu'il y a de mauvais dans la nature corrompue et de louer en même temps les mœurs de ceux qui usent honnêtement de ce qui est bon et de ce qui est mauvais dans cette même nature. Voilà pourquoi je loue le mariage: mais à Dieu ne plaise que je loue cette chose mauvaise par laquelle la chair convoite contre l'esprit; ce mal sans lequel aucun homme ne saurait naître, dont la souillure ne peut être effacée que par le sacrement de la régénération, et dont nous louons le bon usage seulement dans l'accomplissement de l'œuvre conjugale. Donc la doctrine de l'existence et de la transmission du péché originel, non point par suite du mélange d'une nature étrangère, mais par suite de la corruption de notre propre nature, cette doctrine n'est point celle des Manichéens, mais celle des catholiques; et vous-mêmes, en la rejetant, vous vous faites hérétiques.

25. *Julien*. Pour échapper à l'odieux qui

s'attache à ce nom, tu énumères vainement des noms d'hérésies différentes. De même, dis-tu, que les Ariens donnent aux catholiques le nom de Sabelliens, bien que les catholiques reconnaissent une distinction entre les personnes, tout en conservant l'unité de la nature divine; de même aussi nous vous donnons injustement le nom de Manichéens; car, ajoutes-tu, vous ne déclarez point l'acte conjugal mauvais en soi, comme le font les Manichéens, mais vous dites seulement que le mal est transmis à tous les hommes par suite de la condition dans laquelle se trouve la nature humaine¹. Je ne doute point qu'une telle argumentation ne soit destinée à devenir l'objet de la risée de tout homme éclairé. Oui, les Ariens ont mille fois tort de traiter les catholiques de Sabelliens, puisque entre la personne du Père, la personne du Fils et la personne du Saint-Esprit nous admettons une distinction véritable, sans confondre les hypostases, comme sans diviser la substance; oui, ils nous calomnient de la manière la plus grossière quand ils nous reprochent que un et trois sont identiques; mais nous avons mille fois raison, nous catholiques, de vous qualifier de Manichéens, puisque les principes mêmes de votre foi sont identiques avec ceux du manichéisme. Les disciples de Manès affirment l'existence d'un péché naturel; vous enseignez la même chose en des termes identiques. Les Manichéens disent que la flamme de la concupiscence a été allumée dans les corps par le démon: tu répètes cela dans des argumentations multipliées. Ils soutiennent que l'homme ne peut point, par son libre arbitre, se préserver du mal, parce que ce mal est naturel: toi aussi tu nous représentes dans les mêmes termes un fantôme de libre arbitre par lequel nous pouvons bien commettre le mal, mais non pas nous en abstenir. Manès prétend que le sang transmis par l'acte charnel est un sang maudit: toi, tu essaies d'appuyer cette maxime sur l'autorité des Écritures. Il prétend que la perversité ne saurait être corrigée: tu répètes le même blasphème. Mais tu ajoutes qu'Adam seul reçut une nature meilleure: Manès aussi écrivait à Patrice que le premier homme fut meilleur que ceux qui l'ont suivi, par la raison qu'il avait été formé pour ainsi dire de la fleur de la substance

¹ Prov. XIX, 14, suiv. les Sept.

¹ *Du Mariage et de la Concupiscence*, liv. II, n. 38.

première. Suivant toi, l'union charnelle est une chose diabolique, à cause des mouvements naturels qui l'accompagnent, et le démon cueille, pour ainsi dire, les hommes comme les fruits d'un arbre planté par lui : Manès parlait absolument le même langage, et c'est lui qui l'a appris à croire et à enseigner cette doctrine. Manès déclare mauvais et la nature et le mariage : tu veux bien, toi, reconnaître que le mariage est bon, mais tu soutiens que la nature est coupable et flétrie. Ce n'est pas toutefois que ta piété soit ici plus sincère, mais ton habileté est moins grande. Autant donc les Ariens ont tort de qualifier les catholiques de Sabelliens, autant les catholiques ont raison de qualifier de Manichéens les partisans de la transmission du péché, et d'affirmer que la distinction imaginaire par laquelle vous prétendez vous séparer des disciples de Manès repose en réalité, non pas sur les principes de votre foi, mais sur l'absence de toute précision dans vos idées. Ainsi la foi de Manès et la tienne sont identiques : seulement Manès est moins impudent, et toi tu as une intelligence plus épaisse ; il ne serait pas facile, en effet, de rencontrer, parmi les disciples de cet hérésiarque, un autre que toi osant déclarer qu'il condamne la nature humaine, mais qu'il respecte et loue le mariage.

Augustin. Quiconque lit avec intelligence mon second livre du Mariage et de la Concupiscence voit facilement à quel propos j'ai parlé des Ariens et des Sabelliens, et comprend non moins facilement quel sentiment de fourberie insigne t'a empêché de faire connaître à tes lecteurs l'argumentation développée par moi en cet endroit. Je te disais : « Les Ariens, en cherchant à échapper à l'hé-
« résie des Sabelliens, sont tombés dans un
« autre abîme encore plus profond ; car ils
« ont osé distinguer dans la Trinité, non pas
« des personnes, mais des natures : de même
« aussi les Pélagiens, en voulant se préserver
« de la peste du manichéisme, ont imaginé, au
« sujet du fruit du mariage, une doctrine plus
« pernicieuse que celle même de Manès,
« puisque, suivant eux, les petits enfants
« n'ont pas besoin d'être guéris et sauvés par
« le Christ ¹ ». Tu n'aurais pas omis de citer ces paroles, ou du moins de rappeler cette argumentation, si tu avais voulu me faire

une réponse tant soit peu sérieuse ; mais tu as mieux aimé garder à ce sujet un silence prudent afin de paraître me répondre en réfutant une doctrine que l'impéritie de tes lecteurs croira être la mienne, mais qui est en réalité le fruit de ta seule imagination. Et maintenant, quand tu m'attribues des maximes identiques avec celles des Manichéens, tu te trompes grandement, ou plutôt tu cherches à tromper ceux que tu peux. Les Manichéens prétendent que le mal est éternel comme Dieu, que ce mal est une substance, une seconde sorte de nature que ni ses propres forces, ni la force toute-puissante du Dieu bon ne sauraient changer et rendre bonne. Suivant eux, le mélange de ce mal immuable a souillé et flétri profondément l'âme bonne qu'ils ne craignent pas de considérer comme étant la nature même du Dieu bon ; d'où ils concluent que, à toutes les époques de la vie de l'homme, cette âme a besoin d'un Sauveur par qui elle soit purifiée, rétablie dans l'intégrité de son état primitif et délivrée pour jamais de sa honteuse et cruelle captivité. Vous, au contraire, en cherchant à échapper à l'abîme du manichéisme, vous êtes tombés dans un autre abîme de ténèbres et d'impiété non moins épouvantable ; car, en affirmant que les enfants sont exempts de tout mal, vous proclamez par là même que ces pauvres créatures n'ont pas besoin d'un Sauveur ; et ce cercueil que vous faites ainsi dans le champ de l'erreur, en niant le mal de notre nature flétrie, vous amène, je ne sais comment, à prêter votre appui à ceux-là mêmes que vous vouliez fuir ; puisque vous les autorisez malgré vous à attribuer (ce qu'ils ne font déjà que trop) au mélange d'une nature étrangère tout le mal que l'on croit avec raison ou que l'on voit manifestement exister dans les enfants. Mais les catholiques, afin de se préserver également du manichéisme et du pélagianisme, enseignent que le mal n'est ni une nature, ni une substance : ils admettent que notre nature et notre substance, muables par cela seul qu'elles ne sont point la nature et la substance de Dieu, ont pu être et ont été réellement viciées et flétries par le mal qu'un acte volontaire d'un seul homme a fait passer dans tous les hommes ; et pour que ce mal (dont la guérison n'est pas au-delà des limites de la puissance divine) soit effacé

¹ *In Mariage et de la Concupiscence*, liv. II, n. 38.

et disparaisse, la médiation du Sauveur est nécessaire, suivant eux, à toutes les époques de la vie humaine. D'où il suit que notre langage ne saurait être conforme à celui des disciples de Manès ni au sujet du péché naturel, ni au sujet de la convoitise charnelle, ni au sujet du libre arbitre, ni au sujet du sang maudit, ni au sujet de la perversité incorrigible, ni au sujet de la nature du premier homme, ni au sujet de l'union des sexes, ni au sujet de la puissance du démon sur les hommes ; nous n'avons jamais enseigné l'existence de deux natures et de deux substances éternelles et n'ayant point commencé dans le temps, mais ayant été mêlées à je ne sais quelle époque ; on ne nous a jamais entendus énoncer des absurdités et des monstruosité comme celle-ci : La nature de Dieu est susceptible d'être souillée et corrompue, quoique les blasphèmes de ce genre soient familiers aux Manichéens. Tu declares cependant que nul autre que moi n'oserait enseigner à la fois que le mariage est bon et la nature humaine coupable : sans rapporter ici une foule d'autres noms, je te citerai seulement l'apôtre saint Paul, dont tu invoques toi-même l'autorité lorsqu'il s'agit de louer le mariage, et qui néanmoins dit, en parlant de la souillure originelle de notre nature, que le corps est mort à cause du péché ¹. Je te citerai aussi un des interprètes de ce même apôtre, un docteur catholique dont je m'honore d'être le disciple, Ambroise enfin, lequel, après avoir fait l'éloge de la pudeur conjugale, ajoute cependant : « Nous naissons tous dans l'état du péché, nous dont l'origine même est souillée ² ». O homme passionné pour la calomnie, pour les disputes opiniâtres et pour le verbiage sans fin comme sans objet, faut-il te citer des noms plus autorisés ou des témoignages plus explicites ?

26. *Julien*. Mais c'est nous arrêter trop longtemps à ces minuties : abordons cette question si perplexe, comme je l'appelais tout à l'heure, et dont la subtilité a désarçonné ton maître. Car, au lieu de répondre à notre objection, tu as fait effort pour tenir bon en nous opposant une difficulté plus grande. J'enseignais en effet que chez les hommes d'un âge mûr, qui commettent le mal par leur propre volonté, on a lieu de louer la nature innocente à son origine, et en même temps de blâmer

avec justice des actes détournés de Dieu, et que dès lors il y a deux points d'où l'on peut faire ressortir la contradiction ; mais que, dans les enfants, il n'en est qu'un seul qui est la nature, puisqu'ils n'ont point de volonté et que ce point unique doit être attribué à Dieu ou au démon : d'où l'on peut conclure que si la nature est l'œuvre de Dieu, on ne saurait y trouver le mal originel, et que s'il faut l'attribuer au diable, à cause du mal qui est inné en elle, il n'y a pas moyen de faire de l'homme l'œuvre de Dieu. Or, arrivé à ce passage, tu es convenu, avec ta bonne foi ordinaire, que ma conclusion était juste ; mais que dans les enfants il y avait aussi deux points, c'est-à-dire la nature et le péché. Mais ce péché, s'il te souvient des définitions antérieures, n'est autre que la volonté de retenir ou d'admettre ce que défend la justice, et dont il nous est libre de nous abstenir. Après avoir établi que le péché n'est rien autre que le choix d'une volonté dépravée, tu as répondu, ô Epicure de nos jours, qu'il y a péché dans les enfants et qu'il n'y a pas volonté ; doctrine dont l'ignominie est signalée dans le quatrième livre. Comme donc j'avais alors tiré cette conclusion : Si le péché vient de la volonté, c'est la volonté qui est mauvaise, puisqu'elle produit le péché ; s'il vient de la nature, c'est la nature qui est mauvaise ; tu t'es efforcé de m'opposer cette objection qui n'est évidemment point de toi. Car il y a quelques années, comme j'étais à Carthage, elle me fut présentée par un certain homme du nom d'Honoratus, ton ami, et manichéen comme toi, ainsi que l'indiquent vos lettres. Je ne fais mention de tout cela que pour montrer que telle est la question qui a trompé Manès et Marcion depuis tant de siècles. Voici donc ton raisonnement contre ce que j'ai avancé : « Si le péché est dans la nature, « une nature qui produit le péché est mau- « vaise. Je le somme de me répondre, s'il le « peut ; de même que, l'évidence nous le « montre, toutes les œuvres mauvaises vien- « nent d'une volonté mauvaise et sont comme « les fruits d'un mauvais arbre ; de même, « qu'il me dise d'où vient aussi la mauvaise « volonté, c'est-à-dire cet arbre qui produit « de mauvais fruits. Si elle vient de l'ange, « qu'était-ce que l'ange, sinon une œuvre « bonne de Dieu ? Si elle vient de l'homme, « qu'était-ce que l'homme, sinon une œuvre « bonne de Dieu ? Et même, puisque la mau-

¹ Rem. VIII, 10. — ² De la Pénitence, liv. I, ch. 2 ou 3.

« vaise volonté de l'ange vient de l'ange, et
 « de l'homme la mauvaise volonté de l'homme ;
 « qu'étaient l'homme et l'ange, avant que le
 « mal naquît en eux, sinon une œuvre bonne
 « de Dieu, une nature bonne et louable ?
 « Donc du bien sort le mal, et il n'a pu naître
 « que du bien, et par le mal j'entends cette
 « volonté mauvaise que n'avait précédée aucun
 « mal, et non l'œuvre, qui ne peut venir que
 « d'une volonté mauvaise, comme d'un mau-
 « vais arbre. Et toutefois, ce n'est point parce
 « que le bien est l'œuvre d'un Dieu bon,
 « qu'une volonté mauvaise a pu venir de ce qui
 « est bon, mais parce qu'il a été fait de rien
 « et non pas de Dieu. Que vient-il donc nous
 « dire ? Si la nature est l'œuvre de Dieu, l'œu-
 « vre du diable ne peut-elle point passer par
 « cette œuvre de Dieu ? L'œuvre du diable,
 « quand elle surgit dans l'ange qui devint
 « diable, ne surgit-elle point dans l'œuvre de
 « Dieu ? Si donc le mal qui n'était nulle part
 « a néanmoins pu surgir dans l'œuvre de
 « Dieu, pourquoi le mal qui était déjà quel-
 « que part n'aurait-il pu passer par l'œuvre de
 « Dieu ? Les hommes ne sont-ils pas l'œuvre
 « de Dieu ? Le péché a donc passé par les
 « hommes, et par conséquent l'œuvre du
 « diable par l'œuvre de Dieu, ou, pour m'ex-
 « primer en d'autres termes, l'œuvre de Dieu
 « par l'œuvre de l'œuvre de Dieu ¹ ». Toutes
 ces citations que je viens de faire de tes dis-
 cours, nous ont ouvert l'origine et la source
 de l'antique erreur ; tes paroles n'ont rien de
 plus subtil, tes dissertations rien de plus
 capiteux : tu as parcouru tout le terrain de
 la dispute, et de toutes les positions où tu
 as essayé de te maintenir, l'implacable vérité
 t'a débusqué ; te voilà dans cet antre que les
 Manichéens ont creusé par leurs questions
 ténébreuses. Tu as toi-même proclamé la diffi-
 culté de cette proposition en disant : Je le
 somme de répondre s'il le peut, et comme
 chacun de nous avoue que la question est dif-
 ficile, je supplie le lecteur d'y apporter toute
 son attention. Avec de l'attention tout d'abord,
 il pourra bientôt suivre en toute sécurité des
 questions que le sujet rend subtiles, mais qui
 deviendront, je l'espère, saisissables, avec le
 secours du Christ. Tu m'as donc demandé
 d'où vient le mal : à mon tour je te demande
 ce qu'est le mal, car c'est là le nom qu'on
 donne à la faute et au châtement ; du reste,

c'est un abus que d'appeler le supplice du nom
 de mal, puisqu'il est justifié par la sentence
 qui l'applique. Tu réponds que par le mal tu
 entends le péché, et non le supplice.

Augustin. Tu nous donnes, autant qu'il est
 possible, toute la mesure de ta sottise ; tu pro-
 clames d'une part que le péché est un mal, et
 d'autre part tu ne veux pas qu'il y ait un mal
 dans le supplice des flammes éternelles, qu'on
 n'appelle mal que par abus, selon toi. Et voici
 la magnifique raison d'une telle absurdité :
 « Le supplice », dis-tu, « ne saurait être ap-
 « pelé un mal que d'une manière abusive,
 « puisqu'il est justifié par la sentence qui l'ap-
 « plique avec mesure ». Si donc, pour parler
 ainsi, tu vois dans la peine du damné, non
 plus le malheur de celui qui souffre, mais la
 justice de celui qui châtie, dis franchement
 que c'est un bien que ce supplice, qu'on ne
 saurait, selon toi, appeler un mal que par abus.
 Car le supplice est le châtement du péché, et
 sans aucun doute ce châtement du péché est
 juste ; donc le supplice est juste, et comme
 tout ce qui est juste est bon, donc le supplice
 est bon. Mais ne vois-tu pas qu'à moins de faire
 entre le damné et celui qui le damne une dis-
 tinction qui établisse que la damnation, qui
 est le supplice de la peine du péché, soit un
 bien dans celui qui damne, mais un grand
 malheur pour le damné ; ne vois-tu pas, dis-je,
 que si tu ne fais cette distinction, tu seras forcé
 de convenir que les hommes, par leurs œuvres
 coupables, arrivent non plus à subir des châ-
 timents, ce qui est la vérité, mais plutôt au
 bonheur, conséquence tellement fautive et
 tellement frivole, que penser de la sorte c'est
 un mal qu'on ne peut comparer qu'au supplice
 d'un cœur aveugle ? Ce n'est donc point s'a-
 buser que l'appeler un mal, mais un mal seu-
 lement pour celui qui l'endure ; un bien pour
 celui qui l'inflige, car c'est justice que châtier
 le coupable. C'est ce qu'il faut distinguer, si
 tu ne veux délirer.

27. *Julien.* Ta question est donc d'où vient
 le mal, qu'on appelle mal avec raison, c'est-à-
 dire le péché. Je réponds qu'il est par trop
 maladroit de chercher l'origine d'une chose
 dont on n'a pas encore assez la définition.
 Voyons donc tout d'abord si mal il y a, ensuite
 quel est ce mal, et enfin d'où il vient. Voilà
 ce que j'ai fait dans le premier livre de cet
 ouvrage ; mais là, on ne me contestait pas
 tout ; cherchons donc si mal il y a.

¹ *De Mariage et de la Concup.*, liv. II, n° 48.

Augustin. Si tu affirmais que le mal existe, et que je vinsse à le nier, alors la question entre nous serait celle-ci : Le mal existe-t-il ? et dans cette controverse, tu te chargerais de me démontrer que le mal existe, parce que je l'aurais nié ; mais comme ni l'un ni l'autre de nous n'en doute, pourquoi demander de mettre en question ce qui n'est l'objet d'aucun doute, sinon pour le plaisir de parler ; non pour te laisser convaincre par mes paroles, mais pour tirer vanité de tes nombreux ouvrages.

28. *Julien.* Or, que le mal existe, c'est ce que prouvent nos vices nombreux et les peines capitales : il est donc constant que le péché existe. Mais cherchons ce qu'il est ; est-ce un corps dans lequel on découvre plusieurs parties ; est-ce un être simple comme un élément, ou est-ce notre pensée qui le sépare du reste des objets ? Or, il n'est rien de tout cela. Qu'est-il donc ? Le désir d'une volonté libre, que réprouve la justice, ou, pour nous servir d'une première définition, la volonté de faire ce que défend la justice, et dont on est libre de s'abstenir. Examine donc si l'on ne saurait trouver le péché en dehors des termes de cette définition, pour ne point chercher ailleurs ce que nous tenons pour compris. Consultons dès lors la justice du juge, afin que ton témoignage nous montre clairement si ces limites renferment bien le péché dans toutes ses espèces. Dieu nous imputera-t-il ce qu'il fait qu'on ne saurait éviter ? Il n'y aurait aucune justice, mais une souveraine iniquité : et même, en ce cas, ce ne serait point châtier, mais multiplier le péché. Qu'un juge équitable punisse une faute, c'est l'ordinaire ; mais si, par l'abus de la justice, la faute tombe sur le juge lui-même, c'est elle qui se venge de lui, ce n'est pas lui qui la châtie. La justice donc ne nous impute que la faute dont nous pouvons librement nous abstenir. Or, on ne saurait appeler libre que cet acte provenant d'une volonté qui s'appartient, et en dehors de toute pression insurmontable des besoins de la nature. Voici donc une définition juste et complète : Le péché, c'est la volonté de faire ce que défend la justice, et dont on peut s'abstenir. Après ces éclaircissements, cherchons d'où vient le péché, ce qu'il était contre tout ordre de chercher avant ces définitions. D'où vient donc le péché ? Je réponds : De la volonté qui agit librement.

Augustin. Est-ce bien d'une volonté qui agit librement, quand l'Apôtre nous dit : « Si donc je fais ce que je ne veux point, ce n'est point moi qui le fais, mais le péché qui habite en moi ¹ » ? Vois-tu, quand tu demandes d'où vient le péché, et que tu réponds : « de la volonté qui agit librement », que ta pensée s'arrête sur le péché qui n'est point en même temps peine du péché ? vois-tu qu'un acte que fait l'homme quand il ne le voudrait point, et que l'Apôtre qualifie néanmoins de péché, n'est plus en rapport avec ta réponse, ni avec cette définition que tu viens de rappeler ? Le péché est la volonté de faire ce que défend la justice, et dont on est libre de s'abstenir ? Où est la liberté de s'abstenir, quand on s'écrie : « Je fais ce que je ne veux point ? » Autre fut donc le péché de la nature humaine, quand elle était libre de s'abstenir du péché, et autre son péché d'aujourd'hui, qu'elle a perdu sa liberté et qu'elle a besoin d'un libérateur. Et ce qui était alors simplement péché, est, au surplus, peine du péché.

29. *Julien.* Mais voyons si l'assentiment général vient confirmer ce que renferme la définition précitée. Assurément nul homme prudent, nul catholique ne saurait en douter ; il n'y a de péché que celui qu'on a pu éviter, et il n'y a de justice qu'à imputer à l'homme qu'on châtie la faute que celui-ci a commise par sa volonté libre, quand il pouvait l'éviter.

Augustin. Quant au premier homme, Dieu lui a imputé le péché qu'il pouvait éviter s'il eût voulu ; mais son péché ayant souillé tous ses descendants, la nature entière est viciée et a besoin d'un Sauveur, afin de pouvoir écarter le péché, quand arrive aussi cet âge où vient l'usage de la raison ; mais avant cet âge nous avons une culpabilité que nous contractons par la génération, et que doit effacer la régénération. Pour nous, nier cette vérité, c'est dire ouvertement que Jésus-Christ n'est point le Jésus des enfants : et pourtant, d'après le témoignage de l'Ange ², il est ainsi appelé parce qu'il doit sauver son peuple de ses péchés, et dans ce peuple vous ne voulez point qu'il y ait des enfants.

30. *Julien.* Mais, de même que tout cela n'a rien de dangereux pour nous, de même Manichéens et Traduciens sont d'accord pour le repousser. Voyons donc ce qu'ils disent. Le Ma-

¹ Rom. VII, 20. — ² Mat. II, 21.

nichéen écrit que le péché est naturel, Augustin insinue que le péché est dans notre nature; tous deux, dès lors, s'écartent de la définition que nous avons donnée et s'unissent pour dire que le péché nous est naturel. Voyons encore ce qu'ils disent de la nature du péché, c'est-à-dire quelle est leur pensée à l'égard du péché que tous deux proclament naturel; peut-être sont-ils en désaccord sur les questions qui suivent. Qu'enseigne le Manichéen à sa fille? Que cette concupiscence de la chair et cette volupté qui aboutit à la fécondation sont l'œuvre du diable, et la preuve, c'est qu'elle fuit les regards et le grand jour. Qu'enseigne Augustin? Même doctrine¹: « Cette concupiscence de la chair est pour lui une pousse
« du diable; elle a pour cause la loi du pé-
« ché, qui évite le regard et cherche les ténè-
« bres en rougissant ». Donc ils ne sont en désaccord ni sur la première, ni sur la seconde question, au sujet du mal. Que sera-ce de la troisième? A cette question: D'où vient le mal? le Manichéen répond: De la nature éternelle des ténèbres. Que dit Augustin? C'est aller trop loin que penser, avec mon maître, que le mal n'a point commencé; car il a commencé, en effet, par la volonté du premier homme, et même par la volonté d'une nature supérieure, c'est-à-dire de l'ange; mais depuis ce temps, il est devenu naturel. Voilà que son maître le pousse et l'amène forcément dans le droit. Quel jugement un catholique va-t-il porter entre eux? Que le Manichéen, sans aucun doute, est stupide, mais qu'il a encore de l'esprit quand on le compare à l'ingénieux Augustin. Ne sont-ils pas d'accord pour proclamer que le péché est naturel et que ce péché, qui enveloppe tout le genre humain, est d'une espèce unique? Mais quand le disciple ose bien nous dire que chez un seul homme n'est pas naturel ce péché qu'il proclame inné en tous, nous le ferons passer par les écrivains entantines pour le ramener à son maître, plus conséquent dans ses blasphèmes; et on exclura de la société des âmes pieuses, et le maître et le disciple. Vois à quel point nous poussons l'indulgence. Tu n'acceptes pas ce que dit le manichéen, que le mal est dans la nature; dis dès lors que nul n'est coupable en naissant, et tu échapperas, mais en niant le péché ori-

ginel. Or, tu ne le dis point; tu le confesses donc, tu ne veux ni te séparer de ton maître ni adhérer aux catholiques.

Augustin. Faut-il nier que l'auteur du monde soit un Dieu bon, parce que le Manichéen professe la même croyance? C'est sur cette question: De quoi l'a-t-il fait? que nous différons. Nous répondons, en effet: de ce qui n'était pas; « car il a dit et tout a été fait¹ »; pour lui, il répond: De deux natures, du bien et du mal, lesquelles, non-seulement étaient déjà, mais ont toujours été. Ces doctrines, que nous ne professons point ensemble, nous donnent le droit de n'être pas avec eux quand même nous serions d'accord sur un point. De même qu'on nous demande s'il y a un Dieu: le Manichéen et nous, donnerons la même réponse: Il y a un Dieu; et dès lors les uns et les autres nous nous séparons de cet insensé qui a dit dans son cœur: « Il n'y a
« pas de Dieu² ». Mais que l'on nous demande ce qu'est Dieu: nous sommes loin alors des contes abominables des Manichéens; car nous disons, et nous soutenons, que Dieu est incorruptible, tandis qu'ils professent un Dieu corruptible. Qu'on nous interroge au sujet de la Trinité, nous dirons également que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont d'une seule et même nature; et nous ne sommes néanmoins, ni eux Catholiques, ni nous Manichéens; car ils ont sur le Père, le Fils et le Saint-Esprit, des doctrines bien différentes des nôtres et que nous combattons vivement. De là vient que nous opposons les doctrines qui nous sont communes, aux erreurs de ceux qui les nient, et nous ne craignons pas qu'ils nous appellent Manichéens et qu'ils se préfèrent à nous parce que nous professons, avec les Manichéens, des points de doctrine que nos adversaires ne veulent point accepter, ce qui nous force à les combattre.

Aussi, de même qu'un arien est hérétique précisément parce qu'il ne professe point l'unité d'essence dans la Trinité, ce que le Manichéen admet comme nous; de même vous êtes hérétiques, parce que vous ne confessez point que le péché nous est naturel, ce qu'admet le Manichéen avec nous; mais nous ne sommes point pour cela Manichéens; car ce qu'il dit nous ne le disons point dans le même sens que lui. Nous disons, en effet, que notre nature, qui était bonne, a été viciée

¹ V. *Sap.* lib. III, n. 177 et 181; lib. I de *Nupt. et Concup.*, c. 23; *ibid.*, c. 7.

par le péché volontaire de celui dont nous sommes nés, ce qui fait que nous naissons tous dans le péché et que notre naissance est entachée, comme le dit Ambroise ¹ ; quant à l'Arien, il nous invente une nature mauvaise, qui nous est étrangère et dont le mélange, selon lui, nous porte au péché. Enfin, nous, pour guérir notre nature, nous offrons au Sauveur même les petits enfants ; pour lui, il ne croit point que le Christ nous soit nécessaire pour guérir notre nature, mais bien pour séparer de nous la nature étrangère. Tu vois à quelle distance nous sommes l'un de l'autre, même quand nous disons l'un et l'autre que le péché est naturel.

De même nous disons l'un et l'autre que la convoitise de la chair est mauvaise, parce que la chair conspire contre l'esprit ; mais qu'on nous demande d'où vient que cela est mauvais, nous nous retrouvons complètement en désaccord ; car nous disons, avec Ambroise, que cette funeste discorde n'a envahi notre nature que d'après la prévarication du premier homme, tandis que lui et les siens ne voient dans l'antagonisme de la chair et de l'esprit que le résultat d'une nature qui fut toujours mauvaise et qui s'est unie à la nôtre. De là vient que nous demandons au Sauveur de guérir ce défaut, et lui d'éloigner de nous cette nature étrangère qui est inguérissable. Ici encore, pourquoi ne vois-tu point quelle distance il y a entre nous quand nous appelons mauvaise cette convoitise de la chair qui résiste à l'esprit ? Comment ne pas voir et que nous ne sommes pas Manichéens pour avoir quelques dogmes communs avec eux, et que vous êtes hérétiques pour ne pas professer ces mêmes dogmes ? Si vous professiez avec eux que ces maux sont naturels, et avec nous, si vous disiez, contrairement à ce qu'ils disent, d'où viennent ces maux, qui ne sont point d'une nature étrangère et coéternelle à Dieu, vous ne seriez point des Pélagiens hérétiques ; mais maintenant, comme vous soutenez que cette convoitise qui révolte la chair contre l'esprit n'est point mauvaise et vient de notre nature viciée, vous les forcez de conclure qu'elle vient d'une nature étrangère : et par là vous êtes de nouveaux hérétiques venant en aide aux hérétiques anciens, que vous ne fuyez que par un tort

nouveau. Cesse donc de m'opposer mon maître manichéen, mais suis plutôt Ambroise avec moi : vois même les Ariens, afin de les suivre, du moins en ce qu'ils ont de plus sage que toi ; ils ne nous appellent pas Manichéens, bien que nous disions avec les Manichéens que le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'ont qu'une même nature, sujet de leurs vives contradictions avec nous.

31. *Julien*. Tu as cru nous embarrasser beaucoup en disant d'où vient la volonté mauvaise, soit dans le premier homme, soit dans le diable qui fut fait ange : et toutefois tu dis que cette volonté surgit dans l'œuvre de Dieu, c'est-à-dire dans l'ange ou dans l'homme, non parce qu'il était l'œuvre de Dieu, mais parce qu'il était fait de rien. Prends garde, à ton tour, de nous ramener par une autre voie l'éternelle nécessité du mal. Si la cause, en effet, de l'origine du mal dans l'œuvre de Dieu, fut qu'elle était faite de rien, avant qu'elle fût, ce rien a toujours été ; c'est-à-dire qu'avant qu'il existât quelque chose, quelque chose ne fut jamais ; or, ce qui ne fut jamais s'appelle rien : donc de toute éternité n'existait point ce qui ne fut pas avant d'être fait par Dieu, dont la substance est seule sans commencement ; ce sans nom ou ce rien, avant [de prendre fin par l'existence des choses, a toujours été. Ce rien n'a donc pas été fait, mais les créatures ont été faites, et ce rien a cessé d'être. C'est donc dans cette créature qui a été faite de rien, et précisément parce qu'elle a été faite de rien, que le mal est né, selon toi ? C'est donc à son origine que tu attribues le mal qui est né en l'homme, et cette origine, ou le néant, tu dis que ce fut la cause du péché. Le mal, dis-tu en effet, n'est point né dans l'homme parce qu'il a été fait par Dieu ; mais parce qu'il a été fait de rien. Si donc le mal a surgi, par cela même que l'exigeait la condition de ce rien qui précédait, et si ce rien a toujours été, te voilà, par d'autres voies, pris et suspendu au piège de ton maître, et tous deux vous professez que le mal est de toute éternité. Mais encore ici la prudence est de son côté : car, en nous donnant le péché comme naturel, il assigne l'éternité à la substance des ténèbres, qui ferait entrer ce mal chez le pécheur en dehors de sa volonté. Il donne ainsi un auteur à ce dont il nous fait une nécessité, en sorte que le mal, qui est ré-

¹ Ambros., lib. 1 de *Pant.*, cap. 2 et 3.

pandu dans les substances, subit une contrainte ; mais toi, qui ne saurais porter le poids de ton génie, tu affirmes la nécessité du mal, tout en niant la nécessité de l'auteur, et dans le premier auteur du péché aussi bien que dans les enfants, tu laisses l'œuvre sans ouvrier ; et tu nous donnes je ne sais quoi d'inintelligible, savoir que ce néant avait une grande puissance, puisque c'était le néant.

Augustin. Tu te fais rien, à ton tour, en affirmant que rien, par là même qu'il est rien, ait quelque puissance ; et tu ne comprends point que dire que Dieu a fait de rien ce qu'il a fait, ce n'est autre que dire qu'il ne l'a point fait de sa propre substance ; car avant qu'il fit quelque chose, ce faire quelque chose ne lui était point coéternel. Ce qui n'est point fait de quelque chose est donc fait de rien : et si Dieu a employé certains matériaux pour certaines créatures, ces matériaux dont il les a tirées, il ne les avait d'aucun autre ; or nulle créature ne pourrait pécher si elle était faite de la nature de Dieu ; et même elle ne serait point faite, mais en tout son être elle serait de lui et serait ce qu'il est : de même que le Fils et le Saint-Esprit, parce qu'ils sont de lui, sont aussi ce qu'il est, l'un par génération, l'autre par procession ; et ils sont de lui de telle sorte qu'il ne leur a jamais été antérieur. Or cette nature ne saurait pécher, car elle ne peut se détacher d'elle-même et ne trouve point une nature supérieure pour s'y attacher, puis commettre le péché en l'abandonnant. Toutefois, la créature raisonnable n'a pas été faite de manière qu'elle fût dans la nécessité de pécher ; mais elle n'en aurait pas le pouvoir si elle était de la nature de Dieu ; car pécher, c'est ce que la nature de Dieu ne veut point pouvoir et ne saurait vouloir.

32. *Julien.* Car ce néant, de quoi tout a été fait, tu affirmes qu'il a été la cause du péché. Donc la puissance de ce néant est pour toi ce qu'est, pour le Manichéen, la puissance du prince des ténèbres. Tous deux donc vous professez la nécessité du premier péché ; mais lui en donne une cause palpable, quoique mauvaise, toi, une cause impalpable, mais également mauvaise. Pour lui, il accuse la violence dans la substance, toi, la violence aussi, mais dans le néant. Vois donc où conduit ton syllogisme : Le néant, quand rien

encore n'était créé, était l'indice du vide éternel, mais ce néant ou ce vide a pris fin quand les créatures ont surgi ; car le néant a cessé d'être quand quelque chose a commencé. Donc ce néant, même quand il régnait, n'était point ; car l'intelligence nous dit que le néant régnait quand quelque chose n'existait point encore. Mais quand quelque chose a été fait, cet indice du vide ou ce néant, parce qu'il n'avait jamais eu de substance, perdit jusqu'à sa dénomination, et alors il arriva que ce qui n'avait jamais existé en réalité n'eût plus même un nom. C'est donc par la violence de ce néant que, selon ta doctrine, le mal est entré chez l'ange et chez l'homme ; comment pousser plus loin le délire ?

Augustin. Toi, ton délire est plutôt d'outrager. Pour moi, je n'ai attribué au néant aucune violence ; car il n'est point quelque chose, et dès lors ne peut être violent. Ni l'ange ni l'homme n'ont subi, en péchant, aucune violence ; ils n'eussent point péché s'ils n'eussent voulu pécher, et ils pouvaient ne pas le vouloir ; mais cette puissance du péché n'eût pas été en eux, s'ils eussent été de la nature de Dieu.

33. *Julien.* Une chose qui n'était point eût, d'après toi, une grande force, par cela même qu'elle n'avait jamais été ; mais la force lui vint précisément quand elle perdait jusqu'à son nom, et ce néant n'acquiesça sa grande puissance que quand son nom disparaissait.

Augustin. Si ce qui n'est rien devenait quelque chose, on pourrait dire qu'il a sur toi une domination bien grande ; car la vanité ou la fausseté te domine au point de te forcer à dire intarissablement des riens.

34. *Julien.* Marche dans ta sagesse, toi qui par des règles nouvelles de discussion, et règles inventées par toi, enveloppes la mineure dans la négation de la majeure, de manière à fabriquer des corps sans tête. Loin de nous d'envier tes subtilités ; au contraire, nous prenons en pitié l'humanité chrétienne, puisque tu fais aboutir au néant ton dogme, qui part de la culpabilité des innocents.

Augustin. C'est toi plutôt qui aboutis au néant, lequel est tellement de ton goût que tu ne veux ni l'en séparer, ni en revenir ; toi qui m'accuses d'avoir dit que rien est quelque

chose, afin de pouvoir qualifier de rien ce qui est si nombreux.

35. *Julien*. O sagesse, ô élégance de mon adversaire ! Si le mal a surgi dans l'homme, nous dit-il, ce n'est point parce que l'homme a été fait par Dieu, mais parce qu'il a été fait de rien. Nous avons déjà montré avec quelle adresse on a prêté au néant une très-grande puissance : maintenant j'arrive à ce point que la discussion précédente a déjà mis au jour, que le premier mal du pécheur ne vient point de sa volonté, s'il était dans la condition d'un être fait de rien que le mal surgît.

Augustin. Nulle condition d'un être fait de rien n'a forcé le mal de surgir, puisque forcer de surgir, c'est imposer la nécessité de se montrer ou d'être : or rien n'a forcé à pécher soit l'homme, soit l'ange, en qui nous trouvons les premiers péchés ; leur péché vient d'une volonté libre ; ils pouvaient ne point le vouloir, puisque rien ne leur imposait cette volonté ; et néanmoins ils n'eussent pu vouloir, s'ils eussent eu la nature de Dieu et n'eussent pas été faits de rien.

36. *Julien*. Voilà donc, selon toi, la nature du premier mal ; mais tu la donnes plus vaine encore que le manichéen, et éternelle comme la sienne. Nous n'avons point à combattre sur ce point : chacun voit clairement le lien qui vous unit, c'est la chaîne du mal naturel, du mal éternel.

Augustin. Insensé ! ce qui n'est rien ne saurait être éternel, ce qui n'est aucune chose n'est pas éternel ; enfin ce qui n'est pas ne saurait être éternel.

37. *Julien*. J'ai certainement agi selon la sincérité de notre discussion, et ce que tu avais établi par tes arguments, c'est-à-dire que le mal a surgi dans l'œuvre de Dieu parce que l'homme a été fait de rien, voilà que la raison, en sondant ton système, l'a renversé en montrant que tu établissais en d'autres termes le dogme inventé et accepté par les Manichéens, c'est-à-dire que le premier péché a pour cause la violence des ténèbres éternelles.

Augustin. Tout à l'heure déjà, je te l'ai fait remarquer, ce qui n'est pas ne saurait être éternel ; qu'est-ce que tu nous dis alors, qu'il faut m'associer au manichéen, parce que le manichéen soutient que le premier péché est né de la violence des ténèbres éternelles, ténèbres auxquelles il donne une substance ;

tandis que moi je ne puis donner une substance au néant, de manière à refaire d'éternelles ténèbres avec mon néant éternel ? Pas plus que je ne puis donner la substance au néant, je n'ai pu lui prêter la violence ou l'éternité : car d'aucune manière ce qui n'est rien ne saurait, avons-nous dit, être violent ou éternel. C'est donc perdre tes peines que m'objecter ce qui n'est rien.

38. *Julien*. Une fois mis à nu, ne cherche point à échapper en niant que tu aies dit : Ce qui a introduit le mal dans l'œuvre de Dieu, c'est qu'elle a été faite de rien ; mais alors c'est parce qu'elle a été faite de rien que le mal a pu y surgir ; et voyons, dès lors, dans quels nœuds plus inextricables te voilà pris. Si tu viens à dire que tu as attribué aux forces du néant éternel, non plus la nécessité, mais la possibilité du mal, nous répondons que si une mauvaise volonté a pu naître dans l'homme, ce n'est assurément rien que l'effet du libre arbitre ; car une bonne aurait pu surgir aussi bien qu'une mauvaise. C'est ce qui fait la liberté dans laquelle s'exerce cette raison qui a fait dire que l'homme est créé à l'image de Dieu, et qui lui donne la supériorité sur les créatures. Si donc une volonté mauvaise a pu surgir dans l'homme, cela n'a d'autre cause que son libre arbitre, et tel est le prix du libre arbitre, que ses insignes donnent à l'homme le pas sur tous les autres animaux : toi qui professes que l'homme avait ce pouvoir non parce qu'il vient de Dieu, mais parce qu'il est fait de rien, voilà que, par un nouveau prodige de dogmatique, tu proclames que le néant, ce vide antique, est la cause d'un si grand bien, ou du libre arbitre. Enfin, donnons un nouveau jour par une courte question. Ce que tu as avancé, que la volonté du mal put surgir dans l'homme, non parce qu'il est l'ouvrage de Dieu, mais parce qu'il a été fait de rien, cette possibilité qu'une volonté surgisse en lui, est-elle un mal ou un bien ? c'est-à-dire est-ce un bien ou un mal, que la faculté d'avoir une volonté ? Si tu dis que c'est un bien, alors la cause de ce bien ne sera plus Dieu, mais le néant. Mais si, choqué par cette monstruosité, tu dis que c'est un mal, puisque tu veux qu'on l'attribue non pas à Dieu, mais au néant, tu es forcé d'avouer que dans notre discussion nous n'avons avancé contre toi aucune supercherie, mais que, dis-

culant de bonne foi, nous avons détruit la mauvaise foi de tes dogmes. Reste donc inébranlable ce que nous avons avancé, que le manichéen et toi faites retomber la coupable volonté du premier homme sur l'éternelle contrainte de son origine.

Augustin. Quelle réponse te faire dans les bas-fonds où te voilà ? mais tu fais de vains efforts pour résister à l'évidence, en feignant de répondre à mes paroles, quand tu n'y réponds aucunement. Tu raisones, en effet, comme si j'avais dit : Toutefois, ce n'est pas du bien qu'est venue la volonté mauvaise ; ce que je n'ai dit nullement. Voici, en effet, mes paroles : « Et toutefois ce n'est pas du bien « qu'a pu naître une volonté mauvaise » ; car le bien est l'œuvre d'un Dieu bon ; elle vient de ce que cette œuvre a été faite de rien et non pas de Dieu. Pourquoi donc argumenter dans la réponse, comme si j'avais dit : Toutefois elle n'est point venue, quand j'ai dit : « Toutefois elle n'a pu venir » ; pourquoi tant de paroles contre un homme qui attribue pour cause nécessaire à l'irruption du mal dans le bien que ce bien est une œuvre que Dieu a faite de rien et non de sa substance ; tandis que je n'ai pas affirmé que ce fût là une cause nécessaire, mais une cause possible ? Je n'ai point dit : C'est pour cela que le mal a surgi ; mais : « C'est pour cela que le mal a pu surgir « du bien ». Et voilà que tu accuses le néant, que tu prêtes la violence au néant, comme si le néant avait mis l'homme et l'ange dans l'inévitable nécessité de pécher.

Maintenant donc, reviens à mes paroles, comme tu l'as fait déjà. Tu me poses en effet une question, comme si la réponse que je puis faire te venait en pensée, quand je l'ai consignée depuis longtemps dans le livre que tu combats. Tu dis que je pourrais répondre, non pas que j'ai dit que le mal a surgi dans l'œuvre de Dieu, parce qu'elle a été faite de rien ; mais que j'ai dit : « Le mal a pu naître « parce qu'elle a été faite de rien ». Voilà mes paroles, que le mal a pu naître, non qu'il est né : j'ai précisé la possibilité, non la nécessité de la cause. Telle est, en effet, la condition de la créature dans sa création primordiale, que si elle n'eût voulu pécher, nulle nécessité ne l'eût forcée à vouloir, ni à pécher contre sa volonté, c'est-à-dire en dépit de son désaveu, à ne pas faire le bien

qu'elle eût voulu, ou à faire le mal qu'elle n'eût point voulu ; car ici déjà nous ne trouvons plus le péché tel qu'on l'appelle simplement péché, mais bien la peine du péché. Toutefois cette créature ne pourrait aucunement vouloir le mal ou faire le mal qu'elle ne voudrait point, si elle n'était faite de rien, c'est-à-dire si elle était de la nature de Dieu. Car il n'y a que la nature de Dieu qui n'ait pas été faite de rien, puisqu'elle n'a pas été faite ; aussi ne peut-elle aucunement changer. Parler ainsi ce n'est pas attribuer des forces au néant, comme si dans son néant il eût pu faire ou fait quelque chose ; mais nous disons qu'une nature qui a pu pécher n'est point la nature de Dieu. Qu'une nature ne soit point nature de Dieu, il s'ensuit que c'est une nature créée ; car elle n'est point coéternelle à Dieu, et si elle a été faite, elle a été faite de rien ; car toutes celles qui viennent d'autres natures, ont leur origine dans le néant, puisque les natures d'où elles sont tirées n'étaient rien avant d'être, c'est-à-dire n'étaient absolument pas.

Mais, nous dis-tu, « la mauvaise volonté n'a pu surgir, qu'afin que la bonne le pût « aussi ». Comme si l'ange ou l'homme n'avait pas été fait avec la volonté droite. Il a été fait droit, nous dit l'Écriture : nous n'avons donc point à demander d'où a pu surgir en lui la bonne volonté¹, avec laquelle il a été créé, mais bien d'où est venue la volonté perverse avec laquelle il n'a pas été créé. Et tu viens nous dire, sans comprendre tes paroles : « La volonté perverse n'a pu « surgir en lui qu'afin que la bonne le pût « aussi » ; et tu prétends qu'il est dans la nature du libre arbitre de pouvoir l'un et l'autre, c'est-à-dire pécher et ne point pécher ; et c'est en cela que tu crois l'homme fait à l'image de Dieu, quand Dieu ne saurait faire l'un et l'autre. Nul, en effet, ne pousserait la folie jusqu'à dire que Dieu peut pécher ; ou bien oserais-tu dire que Dieu ne jouit point du libre arbitre ? C'est donc de Dieu et non du néant que nous vient le libre arbitre ; mais le libre arbitre au suprême degré est en Dieu qui ne saurait aucunement pécher. Car s'il pouvait être injuste, il pourrait aussi n'être pas Dieu ; puisque, s'il est Dieu, il est de toute conséquence qu'il soit juste : de là vient qu'avec le libre arbitre au suprême

¹ *Lib. II de Mal. et de la Concup.*, 28.

² *Eccl.*, VII, 30.

degré, Dieu ne saurait toutefois pécher. Donc si l'ange ou l'homme a pu pécher, c'est-à-dire s'il a pu tourner en mal ce qui est un bienfait de Dieu, ou son libre arbitre, c'est qu'il n'est pas Dieu, c'est-à-dire que Dieu l'a fait de rien et non de lui-même. Comprends et tais-toi : ou dis ce que tu as compris, et non ce à quoi tu n'entends rien.

39. *Julien*. Toutefois, non content de ma victoire sur un point, après avoir mis à nu l'impiété de ton argumentation, j'en montrerai la fausseté. En écrivant que « la mauvaise « volonté a pu surgir dans l'œuvre de Dieu, « non parce qu'elle vient de Dieu, mais parce « qu'elle a été faite de rien », tu as dû voir comment les autres créatures te donnent le démenti, puisque toutes sorties du néant, elles ne sont pas toutes néanmoins capables de volonté perverse. Enfin les éléments qui sont aussi faits de rien, ne peuvent avoir la conscience d'aucune volonté, ni montrer dès lors, par des mouvements pervers, qu'ils sont nés de la contrainte. Quant aux animaux et au reste des créatures qui remplissent la terre, ils ne sont point sortis de rien, mais de ce qui était déjà quelque chose. Où donc est cette force du vide antique qui a forcé la volonté perverse à surgir, quand il est évident que l'animal raisonnable est seul capable de pécher ?

Augustin. Tu pourrais songer à m'accuser de fausseté si, après que j'ai dit que nos corps sont vulnérables parce qu'ils sont terrestres, tu pouvais montrer beaucoup de corps terrestres qu'on ne saurait blesser. Car la blessure ne peut exister que sur un corps animal appelé chair. En ce cas, je devrais te faire observer que cette proposition, en dépit de tes lumières, n'est point réciproque ; car s'il est vrai que tout corps vulnérable est un corps terrestre, il n'est pas vrai que tout corps terrestre soit vulnérable. Comment donc ton habileté, surtout en jactance, a-t-elle pu dormir en dialectique, au point de ne pas voir qu'en disant qu'une créature raisonnable a pu pécher par cela même qu'elle a été faite de rien, je prétendais dire que tout ce qui peut pécher a été fait de rien, mais non que tout ce qui est fait de rien puisse pécher ? Et comme si j'avais tenu ce langage, tu viens m'objecter d'autres choses, jusqu'aux éléments du monde, qui sont faits de rien et néanmoins ne peuvent pécher, puisque

pécher n'appartient qu'au seul animal raisonnable. Eveille-toi donc maintenant et vois que tout ce qui peut pécher a été fait de rien, mais qu'il n'en faut pas conclure que tout ce qui a été fait de rien puisse pécher. Ne m'apporte donc plus les autres êtres faits de rien et incapables de pécher ; car je n'ai point attribué la faculté de pécher à tout ce qui a été créé de rien. Mais j'ai dit que tout ce qui est capable de pécher vient de rien. Que je dise : Tout bœuf est un animal, on ne doit point pour cela m'objecter tant d'animaux qui ne sont point des bœufs ; car je n'avance point que tout animal est bœuf, mais bien que tout bœuf est animal. Je dis donc pour la seconde fois que tout ce qui est capable de pécher a été fait de rien : donc je ne dis point que tout ce qui a été fait de rien peut pécher ; et comme si j'avais fait cette proposition, tu viens m'objecter des milliers d'êtres incapables de pécher, bien que faits de rien. Supprimons d'abord tes ruses, qui en imposent aux esprits tardifs, ou bien cet aveuglement qui te dérobe l'évidence.

Dès lors, quand je dis : La nature qui a été créée raisonnable, peut pécher parce qu'elle a été tirée de rien et non de Dieu, écoute bien mes paroles, et dans ton frivole bavardage ne viens pas me souffler le néant et affirmer que j'ai attribué à ce qui n'est rien la force de quelque chose. Voici ce que je dis, que la nature qui a été créée raisonnable a pu pécher parce qu'elle a été tirée de rien : qu'est-ce autre chose que dire qu'elle a pu pécher parce qu'elle n'est point de la nature de Dieu ? Car si elle n'eût pas été tirée de rien, elle tiendrait de Dieu ce qu'elle possède naturellement, et si elle le tenait naturellement de Dieu, elle serait de nature divine, et si elle était de nature divine, elle ne pourrait pécher. Elle a donc pu pécher, quoique faite par Dieu, parce qu'elle a été tirée de rien, et non de Dieu même. Si tu pouvais comprendre cela, si tu ne fermais les yeux à la vérité, tu mettrais fin à tout débat sur cette question.

40. *Julien*. Après avoir fait ces grandes découvertes, qui t'a persuadé de croire que la violence du vide antique a été la cause de la volonté perverse ? C'est afin de nous faire comprendre que, pour ta part, tu crois coupable tout ce qui est fait de rien, et que tu fais du monde entier l'apanage du diable. Comme donc j'ai vu clairement l'ancien accord se

maintenir entre vos dogmes, j'ai fait une même réponse pour toi et pour le manichéen. Vous demandez, sans aucun doute, comment moi, qui nie la nature du mal, je puis répondre à cette question : D'où a pu venir dans le premier homme la volonté du mal ? Mais moi je réponds que vous ne comprenez point ce que vous dites. Car la volonté n'est autre qu'un mouvement de l'âme, sans pression aucune.

Augustin. Qu'est-ce qu'un mouvement de l'âme, sinon un mouvement de la nature ? Car l'âme c'est la nature sans aucun doute : dès lors la volonté est un mouvement de la nature parce qu'elle est un mouvement de l'âme. Mais toi, en nous donnant tout à l'heure la nature comme un genre, et en donnant à ce genre toutes ses espèces, tu tenais assurément ce langage :

« La nature humaine dans sa généralité est un genre pour toutes les classes placées au-dessous d'elle : elle a ses espèces dans les positions, dans les membres, dans les arrangements, dans les mouvements, ou tout ce qui est de la nature ». Donc, dans cette énumération, tu as avancé que les mouvements de la nature sont l'espèce quant à la nature ; d'où suit la conséquence, que tu repousses, que tout mouvement de la nature c'est la nature, puisque la nature est le genre, et tout mouvement de la nature l'espèce ; de même que tout cheval est un animal, puisque animal c'est le genre, et que cheval est une espèce de ce genre. D'où il suit que la volonté est un mouvement de l'âme, et dès lors un mouvement de la nature, puisque telle est la nature selon toi, et que tu as subordonné à la nature prise pour genre, des espèces de cette sorte. Pourquoi blâmer cette assertion, que le péché est naturel quand il est l'effet d'une volonté mauvaise, et que de cette volonté tu as fait la nature elle-même, comme on peut l'en convaincre ? Mais que la volonté ne soit point la nature, il n'en est pas moins vrai qu'elle ne saurait exister que dans la nature ; car, autant qu'on peut le voir chez l'homme, c'est un mouvement de l'âme, et l'âme c'est la nature. Permettez-nous dès-lors de dire dans le même sens que le péché est naturel, puisque si l'homme pèche, c'est la nature qui pèche ; car l'homme c'est la nature sans aucun doute : de même encore on pourrait dire que

le péché est spirituel, puisque c'est l'esprit qui pèche. L'Apôtre n'a pu errer, quand il nomme les esprits de malice¹ ; or ces esprits sont des natures, sans aucun doute ; car, n'équivoquons pas, un esprit est une nature, qu'il soit créateur ou qu'il soit créé. Et toutefois, quand nous disons que la nature a péché, soit par la volonté de l'homme ou par celle de l'ange (car l'ange et l'homme sont bien des natures), nous ne disons point que le péché soit naturel de telle sorte que nous rapportions à la nécessité ce qui est l'effet d'une volonté libre. Car celui qui a péché parce qu'il l'a voulu, a pu ne vouloir point pécher : et l'homme a été créé de telle manière qu'il pouvait vouloir ou ne pas vouloir, que l'un et l'autre étaient en son pouvoir. Mais autre est le péché d'origine, et s'il naît avec nous sans notre propre volonté, néanmoins la volonté du premier homme a vicié notre origine : autre encore est le péché de l'homme plus avancé en âge, et qui lui fait dire : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux point² » ; et toutefois cette contrainte n'est pas inguérissable pour celui à qui l'on dit : « Délivrez-moi de mes contraintes³ ».

41. *Julien.* Vous voulez alors la contrainte dans une chose qui n'existe plus, dès qu'elle subit une contrainte. A ce mouvement libre de l'âme, qui n'a besoin pour naître d'aucune pression, donnez une cause plus ancienne que le mouvement, vous le supprimez au lieu de l'engendrer. Car le nom même de volonté n'a d'autre force que d'être indépendante de la matière dans ses mouvements. Demande alors d'où vient la volonté et remonte au-delà d'elle-même ; ce n'est point chercher le point d'où elle vient, mais le point où elle finit ; car on ne comprend point qu'elle existe dès lors que vous la réduisez aux ténèbres, ou au néant ; et l'on ne saurait appeler une volonté que ce qui peut subsister dans un mouvement de l'âme et sans aucune contrainte. Qu'il y ait contrainte, il y aura mouvement sans doute, mais il n'y aura plus cette volonté dont la définition nous exprimait la force dans sa seconde partie, c'est-à-dire sans coaction. Si donc la volonté n'est autre chose qu'un mouvement de l'âme et sans coaction, c'est à tort que l'on cherche l'origine d'une chose dont la condition est de

¹ Ephes. vi, 12. — ² Ps. xx v, 17.

s'évanouir dès qu'elle est prévenue. Examine donc le sens de ta question : « D'où est venue », dis-tu, « dans le premier homme, cette volonté mauvaise qui ressemble à un mauvais arbre ? » et tu proclames que la volonté vient de notre origine. Car la volonté est un mouvement de l'âme sans contrainte. Or tout ce qui est nature force à être ce qui vient après : mais que la volonté soit prévenue par des causes antérieures, elle cesse d'être volonté ; elle n'est plus dans sa condition si on lui assigne une origine.

Augustin. Si la volonté n'a point d'origine parce qu'elle ne souffre aucune contrainte, l'homme lui-même n'a point d'origine qui l'ait fait homme, puisqu'il n'a pas été forcé de l'être. Comment forcer ce qui n'était pas encore ? Et assurément l'homme est nature, et toi-même as dit : Tout ce qui est nature force à être ce qui vient après. Je t'en supplie, examine tes paroles : ne ferme point les yeux pour mouvoir ta langue, comme celui qui parle en songe. Une chose qui n'est pas ne saurait souffrir contrainte. Vois encore combien il est insensé de nier que tout ce qui existe ait une origine, puisque origine vient de *oriri*, commencer d'être. Ce qui est en effet sans avoir d'origine, a toujours été : s'il est sans avoir toujours été, il a commencé d'être, et s'il a commencé d'être, il a une origine. Donc la volonté de pécher, qui n'a point toujours été et qui est maintenant, a commencé d'être ; car si elle existe et qu'elle n'ait point commencé, elle a toujours été : mais comme elle n'a pas toujours été, donc elle a commencé. Viens te récrier maintenant contre une vérité aussi claire, c'est ce qui convient à ta sottise loquacité ; viens nous dire : Elle a commencé, il est vrai, mais elle n'a point d'origine ; ou, ce qui est plus absurde encore : Elle n'était pas, elle est, toutefois elle n'a point commencé. Si tu ne parles point de la sorte, pour ne point passer pour un homme ridicule et tout à fait faux, cherche d'où est née chez l'homme cette mauvaise volonté qui a eu un commencement, tu ne saurais le nier ; car impossible de nier qu'il fut un temps qu'elle n'était pas, et qu'elle a commencé d'être. Cherche donc son origine, et tu trouveras l'homme ; car c'est de lui qu'est née cette volonté du mal, qui n'était pas en lui auparavant. Cherche encore quel était l'état de l'homme avant que la volonté du mal naquît de lui ; tu le

trouveras bon, car c'est par cette volonté qu'il est devenu mauvais, et avant qu'elle naquît de lui, il était comme l'avait fait celui qui est bon, c'est-à-dire qu'il était bon. Voici donc ce qu'a dit Ambroise, mon docteur et tout à la fois ton vainqueur¹ : « Le mal est « donc venu de ceux qui étaient bons ». Mais quand tu viens nier cette vérité et nous dire : « Il est contraire à la nature des choses « que le mal naisse du bien, et du juste « l'injustice » ; tu viens en aide aux Manichéens pour introduire la nature du mal, d'où tu prétends que naissent les maux ; en sorte qu'ils félicitent en toi le patron de leur erreur, si tu n'es toi-même vaincu avec eux. Car c'est toi dont l'admirable éloquence, ou plutôt la fureur, défend les enfants au point de les soustraire au Sauveur, et attaque les Manichéens au point de les soulever contre le Sauveur.

42. *Julien.* Devant cette définition si juste de la volonté : Un mouvement de l'âme sans coaction ; pourquoi chercher plus haut des causes que cette définition vient éliminer ? Cherchez donc ce qu'est la volonté, et vous cesserez de chercher d'où elle vient. La volonté c'est le mouvement de l'âme sans coaction ; mais vous, si vous allez un demi-pouce plus haut, vous renversez ce qui a été établi. Que dit donc le Manichéen ? Mais ce mouvement a un commencement, parce que l'homme est né de la nature des ténèbres. Et toi ? parce que l'homme a été fait de rien. L'un dit donc : La volonté du mal vient de ce que l'homme a été fait de rien ; l'autre : La volonté du mal est venue dans l'homme, parce que l'homme est fait des ténèbres. Vous niez donc dans la volonté ce qui la complète, c'est-à-dire l'absence de coaction. Car si le néant a la même vertu que l'être, et s'il peut forcer cette volonté à exister, il ôte dès lors à la volonté cette condition ainsi formulée : sans coaction. Mais ce n'est pas moins ôter au mal son ignominie : car il n'y a pas péché, s'il n'y a pas mouvement libre de l'âme ; et voilà que, au grand détriment de la vérité, s'évanouit ce qui est haïssable dans le mal ; alors disparaît la nature du mal, avec le crime de la volonté, et le crime de la volonté disparaît, si l'on en tronque la définition. Il est clair, dès lors, qu'il est de la nature du péché comme de la volonté, de perdre tout droit et

¹ *Ambros., lib. de Isaac et Anima, c. 7.*

toute criminalité, dès qu'on l'attribue à des causes précédentes. Où donc sera la nature du mal, puisque l'on constate que le mal n'est pas ?

Augustin. Je ne puis dire combien j'admire ton audace à parler de la nature du mal, quand tu ne dis pas que le mal est naturel, ou à ne point dire que le mal est naturel, dès que tu parles de la nature du mal. Quoi de plus futile que tes définitions, et la prétention que l'on ne doit pas rechercher d'où vient la volonté, parce que c'est un mouvement de l'âme sans coaction ? Que l'on dise d'où elle vient, et, selon toi, il ne sera plus vrai de dire qu'elle est sans coaction ; car cette origine l'aura forcée d'être, et dès lors pour n'être point forcée, elle n'est d'aucune part. Étrange folie ! L'homme ne vient d'aucune part, lui qu'on n'a point forcé d'être, puisqu'il ne pouvait subir de coaction avant d'être. Assurément la volonté nous vient de quelque part, et n'est pas forcée d'être : et si l'on n'en doit point chercher l'origine, ce n'est point qu'elle ne vienne pas d'ailleurs, mais parce que cette origine est évidente. La volonté vient de celui dont elle est volonté : de l'ange vient la volonté de l'ange, de l'homme celle de l'homme, de Dieu celle de Dieu. Et si Dieu opère dans l'homme la volonté du bien, il le fait néanmoins de sorte que cette volonté du bien vienne de celui dont elle est la volonté ; de même qu'il fait que l'homme vienne de l'homme : de ce que Dieu ait fait l'homme, il ne s'ensuit pas que l'homme ne naisse pas de l'homme. Or chacun est auteur de sa volonté mauvaise, parce qu'il veut le mal. Mais demander pourquoi l'homme peut avoir une mauvaise volonté, bien qu'il ne soit pas nécessaire qu'il l'ait, ce n'est point chercher l'origine de cette volonté, mais l'origine de sa possibilité ; et alors on trouve cette cause : qu'une créature raisonnable, quelque bonne qu'elle soit, n'est pourtant point ce qu'est Dieu, dont la nature est seule au-dessus de tout changement, de tout renversement. Et quand on en cherche la cause, on trouve celle-ci, que Dieu n'a point engendré les créatures de lui-même, c'est-à-dire de sa nature et de sa substance, mais qu'il les a faites de rien, c'est-à-dire de nulle autre chose. Non que le néant ait aucune force ; s'il en avait, il ne serait point néant, il serait quelque chose : mais le propre d'une nature faite de rien est de

n'être pas la nature de Dieu, qui seule est immuable. Tout ce qui est fait de quelque chose n'en a pas moins cette origine ; car tout ce qui est fait de manière à devoir son origine à d'autres, n'a pour origine rien qui demeure, c'est-à-dire est fait de rien. Les autres créatures peuvent toutes changer par des qualités diverses, mais qui leur sont propres : quant à la créature raisonnable, seule elle peut changer par sa volonté. Quiconque examinera ceci avec intelligence et attention comprendra que tu as beaucoup parlé du néant pour n'en rien dire pertinemment.

43. *Julien.* Qu'est-ce, en effet, que le mal, c'est-à-dire le péché ? La volonté de faire ce que défend la justice, et dont il nous est libre de nous abstenir. Qu'est-ce que la volonté ? Un mouvement de l'âme sans coaction. Il n'a tenu à la condition ni du néant ni des ténèbres que ce mouvement existât ; pour qu'il soit en effet sans coaction, rien ne doit le forcer d'être. Et dès lors il n'y a aucun péché naturel, aucun péché originel : puisque ces deux dénominations indiquent une seule chose, que le péché n'est pas volontaire. Or la vérité proclame qu'il n'y a que le volontaire qui puisse être péché ; et appeler mal ce qui est certainement inné en nous, ce n'est point nous convaincre que le mal est dans notre nature : c'est se montrer calomniateur par iniquité de jugement. Telle est notre réponse, quand tu croyais qu'on ne pourrait te répondre. La question n'était que pointue, et tu la croyais invincible.

Augustin. Ta joie n'est qu'une fausse joie : voilà une réponse, nous dis-tu, et il est évident que tu n'as pu répondre, pour quiconque lira tes objections avec pénétration, ou les miennes sans trop de négligence. Quelle que soit ta subtilité à débrouiller ce qui n'est pas obscur, à obscurcir ce qui est clair, tout homme sage ne saurait nier que dans chaque homme naît sa volonté, et que la volonté humaine ne saurait venir que de l'homme. Et dès lors, puisque le mal a commencé par la volonté, et qu'avant la volonté mauvaise la nature de l'homme était bonne, comme nous le savons, le mal est venu de ceux qui étaient bons. C'est ce que dit Ambroise ; c'est ce qui anéantit Manès ; c'est ce que Julien vient nier pour Manès et contre Ambroise, quand il dit : « Si la nature est l'œuvre de

« Dieu, par cette œuvre de Dieu ne saurait « passer l'œuvre du diable ». Ainsi Manès peut dire qu'ils ne sont point l'œuvre de Dieu ces hommes par lesquels, au dire de l'Apôtre, ont passé le péché et la mort, ce qui est bien l'œuvre du diable ; selon Julien, en effet, l'œuvre du diable ne saurait envahir l'œuvre de Dieu ; selon l'Apôtre, l'œuvre du diable a passé par les hommes ; donc les hommes ne sont point l'œuvre de Dieu. La conclusion est de Manès ; mais il la tire avec ton secours, Julien. Toutefois l'Apôtre, combattant pour la vérité, dit que les hommes sont l'œuvre de Dieu, afin de confondre Manès et que l'œuvre de Dieu, ou les hommes, a été envahie par l'œuvre du diable, afin de l'abattre avec lui.

44. *Julien.* Je te rappelle néanmoins que dans tes écrits tu ne donnes pas aux ténèbres le nom de créature, tu dis qu'en l'absence de la lumière il n'y a que l'obscurité ; et selon toi les ténèbres ne sont que le défaut de lumière. Ce défaut, tu l'appelles donc lumière ; ce qui demeure, ténèbres : c'est ce qui est admis en philosophie. Je ne cherche point maintenant si cela est vrai ou faux : mais j'appuie sur ce point que tu as dit que les ténèbres ne sont autres que le néant ; et tu soutiens que dans l'homme ou dans l'œuvre de Dieu le mal est venu de ce qu'il a été fait de rien ; tu affirmes donc que le mal a pour cause le néant, et ce néant tu l'appelles ténèbres. Tu fais alors descendre la nécessité du mal dans la condition des ténèbres. Donc ici non plus tu n'es pas en désaccord avec ton maître, puisque tous deux vous faites venir des ténèbres éternelles la volonté du mal.

Augustin. Déjà tout à l'heure, quand tu disais des riens au sujet de ce qui n'est rien, je t'ai répondu aussi clairement et aussi brièvement que possible. Tu ne m'échapperas point ; la lumière de la vérité te poursuit, et te dit que des créatures qui ne sont point ce qu'est celui qui les a faites sont faites de rien, en sorte qu'on ne saurait estimer ni comprendre que le néant soit quelque chose, ni qu'il ait aucune force pour faire quoi que ce soit ; s'il en avait, il ne serait point le néant. Dès lors le néant n'est ni corps, ni esprit, ni quelque accident de sa substance, ni matière informe, ni lieu vide, ni même ténèbres, mais absolument rien : car où il y a ténèbres,

il y a corps sans lumière, soit l'air, soit l'eau, soit toute autre chose ; car il n'y a qu'un corps qui puisse ou être éclairé par la lumière qui est corporelle, ou en être privé de manière à être dans les ténèbres. Et dès lors l'auteur de ces ténèbres corporelles n'est autre que le créateur des corps ; aussi dans l'hymne des trois enfants est-il béni par la lumière et par les ténèbres.

Dieu a donc fait tout de rien, c'est-à-dire a fait que tout fût : et si nous en cherchons l'origine primordiale, il a tout fait de ce qui n'était pas, les Grecs diraient ἐξ οὐκ ὄντων. Aussi la foi catholique s'est-elle opposée à ce que l'on fît la même profession au sujet du Fils unique de Dieu, qui est Dieu de Dieu, lumière de lumière, et dès lors non point de rien. C'est pourquoi, dire que la volonté du mal n'a pu venir de ce qui est bon, non point parce que ce qui est bon est l'œuvre d'un Dieu bon, mais parce qu'il a été fait de rien, et non point de Dieu, ce n'est donner au néant aucune nature, mais c'est distinguer la nature du Créateur de la nature de tout ce qui est créature. Aussi tous ces êtres peuvent changer, soit par leur volonté, comme le peut toute créature raisonnable, soit par leurs qualités propres, comme les autres créatures ; puisqu'ils sont faits de rien et non de Dieu, quoique par nul autre que Dieu ; c'est-à-dire parce qu'ils ne sont point ce qu'est cette nature qui n'a pas été faite, et qui dès lors est seule immuable. Si donc tu veux te dégager du Manichéen ou le vaincre, voici ce qu'il faut bien entendre, saisir par l'intelligence si tu le peux, croire si tu ne le peux pas : c'est que le mal est né de ce qui était bien, et le mal n'est autre que le défaut de bien.

45. *Julien.* Mais de même que la vérité vous a découverts et renversés tous deux, ainsi nous regardons comme un devoir pour nous-mêmes d'expliquer ce qui a de nouveau jeté de l'obscurité sur cette question que nous avons déjà résolue. Tout ce qui est fait tire son existence du nécessaire ou du possible. Ici j'appelle nécessaire, non point ce que d'ordinaire nous appelons utile, mais ce que nous imposent de force des causes majeures. Donc, pour nous, le nécessaire n'est point dans le domaine de notre volonté, mais c'est ce qui est forcé d'exister. Nous appelons possible ce qui n'est point forcé d'exister, ni forcé de n'exister point, mais qui, sous cer-

tains rapports, peut être, comme ne pas être. Que notre lecteur n'oublie donc point ce que nous appelons nécessaire et ce que nous appelons possible. Et pour commencer par de solennels exemples, faire le monde a été, pour Dieu, possible, non nécessaire; c'est-à-dire qu'il était possible à sa toute-puissance de créer ce qu'il a créé, mais non nécessaire; c'est-à-dire qu'il n'a été aucunement forcé de créer, mais qu'il a créé parce qu'il a voulu, et qu'il n'eût point créé s'il n'eût voulu. Mais ce qui n'était chez le Créateur que possible, est devenu nécessaire pour la créature, c'est-à-dire qu'il n'a pas été au pouvoir du monde d'être ou de n'être pas; lui à qui le Tout-Puissant ordonnait d'être était forcé d'exister, puisque le Tout-Puissant lui donnait l'être.

Augustin. Comment le monde pouvait-il être forcé d'exister, lui qui n'était pas avant l'existence? Comment forcer quelqu'un, s'il n'est déjà? Ne serait-il pas mieux de dire que le monde a été fait par la volonté de Dieu, non par la sienne? Mais courage! voyons quelle lumière tu veux tirer de ta distinction du possible et du nécessaire, que nous pourrions mieux comprendre, si tu te bornais à la rappeler sans vouloir l'expliquer. Qui ne comprend, en effet, que tout ce qui est nécessaire est aussi possible, tandis que tout ce qui est possible n'est point nécessaire pour cela? Si donc il t'a plu d'appeler possible ce qui peut être sans être nécessairement, et nécessaire ce qui non-seulement est possible, mais est nécessairement, parle comme tu voudras; en face de l'évidence il ne faut pas de controverse. C'est assez de savoir que tout ce qui est nécessaire est possible, et que tout possible n'est point nécessaire.

46. *Julien.* Donc ce qui était une possibilité pour le Créateur est devenu nécessité pour la créature. Il a fait aussi diverses natures, et dans ces natures des espèces diverses, en gardant cet ordre qui découlait du commencement des choses, c'est-à-dire que les unes sont nécessaires, les autres possibles. Donc tout ce qui est dans la nature d'une créature lui vient nécessairement.

Augustin. Si tout ce qui est dans la nature d'une créature lui vient de la part du nécessaire, il n'est donc pas dans la nature des hommes d'user du mariage, mais seulement de pouvoir en user: de même l'usage de la

femme, dont l'Apôtre a parlé, n'est point dans la nature; il n'est que possible: que l'homme, en effet, ne veuille pas, et cet usage n'existe pas, bien qu'il puisse exister dès qu'il le voudra; il n'est donc point nécessaire, puisqu'il n'existe que selon notre volonté, et l'Apôtre s'est trompé en disant que l'usage de la femme est naturel¹. Où est encore ce que tu disais tout à l'heure, que la nature c'est le genre, et l'espèce le mariage; puisque ce n'est point la nécessité, mais la volonté qui fait le mariage? Pour parler ainsi, n'avais-tu donc jamais pensé à la distinction qui sépare ces deux choses, le nécessaire et le possible? Qu'un homme naisse de l'usage du mariage, diras-tu que cela n'est point naturel, parce que ce n'est point de nécessité absolue? Car tout usage du mariage n'amène pas nécessairement la conception et l'enfantement; c'est donc le possible, et non le nécessaire, que tu as défini; car cela peut seulement arriver, mais ce n'est pas une nécessité. Manger n'est-il pas naturel? Toutefois nous ne mangeons pas si nous ne voulons; et dès lors il est possible et non nécessaire. Nier que tout cela soit naturel, c'est prétendre diminuer en grande partie la nature. Donc il est faux de dire avec toi: « Tout ce que les créatures « tiennent de la nature, leur vient nécessairement », puisqu'elles tiennent de la nature ce que nous venons d'énumérer et d'autres fonctions dont la nomenclature serait trop longue et qui ne sont point pour elles des nécessités.

47. *Julien.* Tout ce qui leur vient dans le cours de l'existence n'est pas toujours nécessaire, mais possible en grande partie. C'est ce que l'on peut voir dans tous les corps; mais la discussion nous mènerait trop loin: donnons néanmoins quelques exemples. Il est de la nature des corps de s'accroître par la connexion, de se dissoudre par la division; donc, puisqu'ils meurent, ils sont susceptibles de blessures. Qu'ils puissent être blessés, c'est là pour eux la nécessité; qu'ils le soient, c'est le possible. Ainsi c'est après le nécessaire que vient la nature du possible, puisque l'effet du possible n'est point nécessaire. Par exemple, un cheval, un bœuf, et d'autres animaux semblables sont vulnérables par nature, et dès lors ils sont nécessairement susceptibles de souffrir; mais il n'est point toujours nécessaire

¹ Rom. 1, 27.

qu'ils soient blessés. Qu'un gardien vigilant les préserve de toute plaie, ils ne seront point blessés ; qu'on ne les garde pas, au contraire, les blessures deviennent possibles. Il y a donc une grande différence entre ce qui est possible et ce qui est nécessaire, et négliger cette distinction c'est courir à d'innombrables erreurs. Une comparaison donnera quelque lumière : des antagonistes de la médecine se sont trompés en soutenant que cet art n'est d'aucune utilité ; et ils font ce raisonnement : Est-ce à ceux qui doivent mourir ou à ceux qui doivent vivre que la médecine est utile ? S'ils doivent mourir, elle n'avance à rien ; s'ils doivent vivre, elle est superflue. Celui qui doit mourir meurt en dépit de ses efforts, et celui qui doit vivre peut être sauvé en dehors de ses soins. Conclusion aimable et polie ! mais que les champions de la médecine renversent de cette manière : Cet art, disent-ils, est utile non pour ceux qui doivent vivre ou mourir nécessairement, mais pour ceux chez qui cela est simplement possible. L'art médical ne saurait donc soulager celui qui doit certainement mourir, puisqu'il ne saurait le faire immortel ; il ne sert point à celui qui sans aucun doute doit guérir ; mais à celui qui, sans secours, peut tomber en grand danger, et avec des soins peut être sauvé. De même donc qu'il est inutile pour celui dont la vie ou la mort sont du domaine du nécessaire, de même cet art peut être utile à celui dont la vie et la mort sont du domaine du possible. Les premiers donc, pour contredire les champions de la médecine, ont donné la conclusion du possible à une proposition qui commençait par le possible, genre de discussion qui s'étend à l'infini. Ainsi, par exemple, la loi défend l'homicide, elle défend aussi de s'exposer à cette négligence qui devient un danger : Voir ce qu'elle dit du taureau qui donne de la corne ¹, ou des galeries des toitures ². Mais on peut dire : Est-ce à l'homme qui doit vivre ou à celui qui doit mourir que ces précautions viennent en aide ? A l'homme qui doit mourir elles ne servent de rien ; pour celui qui doit vivre, elles sont superflues. Si on suppose ces deux alternatives, ce qui est nécessaire arrivera ou par les obstacles ou sans les obstacles. Mais c'est ce qui est faux, car des soins sont toujours utiles à

des mortels ; afin d'éviter, grâce à tous ces soins, tout ce que l'incurie peut leur imposer. Autre donc est ce qui vient du possible, autre ce qui vient du nécessaire.

Mettons au jour maintenant combien ces prolégomènes nous sont utiles. Dieu a doué l'homme du libre arbitre et d'une bonne nature, laquelle deviendrait capable des vertus qu'elle acquerrait par son courage et sa soumission ; mais nul moyen ne pouvait constater ce libre arbitre, que le pouvoir de pécher. Donc en lui la liberté est la part du nécessaire, la volonté celle du possible. Il ne saurait donc n'être point libre, mais on ne saurait lui imposer telle ou telle volonté, et l'effet de ce qui est nécessaire est simplement possible. Pécher est donc dans le domaine du possible et non du nécessaire ; parce que dans le nécessaire, il n'est plus censé acteur, mais bien auteur. Or, que l'homme puisse agir, c'est ce qui lui vient entièrement de Dieu ; que le possible se réalise en acte, c'est ce qui vient de lui.

Augustin. Que penses-tu du diable dont il est dit « qu'il pêche dès le commencement ¹ ? » Est-ce par nécessité qu'il pêche, ou par possibilité ? S'il y a nécessité, c'est à toi de voir comment ton argumentation l'exempte de péché ; si cela n'est que possible, il peut donc ne point pécher, il peut avoir une bonne volonté, il peut faire pénitence et obtenir de Dieu miséricorde : puisque Dieu ne méprisera point un cœur contrit et humilié ². C'est ce que plusieurs ont pensé, à la suite d'Origène, dit-on ; mais, tu ne l'ignores pas sans doute, cela est contraire à la foi catholique : c'est ce qui fait que d'autres justifient ou du moins veulent justifier Origène de cette erreur. Il reste donc à conclure que cette nécessité de pécher est pour le diable, et avant le supplice du feu éternel, un grand châtement : et qu'on ne saurait l'exempter de crime, parce que c'est pour lui le châtement d'un grand crime, que le mal seul puisse lui plaire, et la justice lui déplaire. Il n'aurait donc pu parvenir à cette nécessité de pécher qui est un châtement, s'il n'eût péché tout d'abord par sa libre volonté et sans aucune nécessité. D'où il suit que cette définition du péché : faire ce que défend la justice, et dont nous pouvons librement nous abstenir, s'applique simplement à ce qui n'est que

¹ Exod. XXI, 28-32. — ² Deut. XXII, 8.

¹ Jean, XXI, 8. — ² Ps. L, 18.

péché et non en même temps peine du péché.

48. *Julien.* C'est donc par sa propre volonté que l'homme fait le bien, et qu'il fait le mal; mais il est redevable du bien qu'il fait à Dieu qui, sans le prévenir, lui donne son secours.

Augustin. Comme tu l'as dit, c'est absolument par sa propre volonté que l'homme fait le bien ou le mal, et la possibilité de l'un est pesée à la même balance que la possibilité de l'autre; et Dieu nous aide pour faire le bien. Pourquoi donc est-il dans la nature des mortels d'être plus inclinée au mal, si le péché originel n'a eu aucun effet? Il est vrai, nous savons à quoi vous réduisez ce secours que Dieu nous accorde, ainsi que vous êtes forcés de le confesser; car vous le rapportez à la loi et non à l'esprit, bien que l'apôtre saint Paul nous enseigne que le secours nous vient de l'Esprit-Saint qui descend en nous¹. Et si j'ai insisté sur ce point, c'est afin que les fidèles qui entendent ou qui lisent ce que tu dis du secours de l'Esprit-Saint n'oublient pas votre hérésie.

49. *Julien.* Telle est donc la valeur de notre distinction que si, dans notre ignorance, nous venions à conclure du possible au nécessaire, tous les crimes retomberaient sur Dieu. C'est ce qu'a vu le Manichéen, quand il a inventé les ténèbres pour auteurs du péché, dans l'impuissance où il se trouvait de séparer le nécessaire du possible. Donc tout ce qui est naturel dans l'homme lui vient par la nécessité, car il n'a pu être autrement qu'il n'a été créé.

Augustin. Tout à l'heure déjà nous avons montré la futilité de cette pensée; il est de la dernière ineptie d'imposer à l'homme, d'après la nature, la possibilité de manger, mais non de choisir naturellement la nourriture qui lui convient; ou de professer qu'il est naturel à l'homme d'user du mariage, mais qu'il n'est pas naturel aux membres génitaux de l'un et de l'autre sexe de se rencontrer. Quel homme pourra le dire et considérer quelque peu son langage? Car en cela tout est naturel, et que l'on puisse faire tout cela et qu'on le fasse: mais l'un subsiste en dépit de notre volonté, l'autre d'après notre volonté seulement.

50. *Julien.* Mais faire le mal c'est agir d'après le possible.

¹ Philip. I, 19.

Augustin. Ecoute celui qui a dit: « Je fais le mal que je ne voudrais pas¹ », et dis-moi s'il ne subit point la nécessité quant au mal, celui qui ne fait pas le bien qu'il voudrait, mais qui fait le mal qu'il ne veut pas. Si tu n'oses pas contredire l'Apôtre, voilà que cet homme qui fait le mal met en pièces et jette en plein vent tes définitions; car il fait le mal nécessairement, celui qui fait ce qu'il ne veut point. Mais ce qu'il fait malgré lui, si cela se borne à une convoitise de la chair, sans aucun consentement de l'esprit ni aucune action des membres, c'est sans doute une convoitise de la chair, qui est un mal, quand même on n'y consentirait pas, bien qu'il te plaise d'en faire l'éloge. Si, au contraire, celui qui dit bien haut: Je fais le mal que je ne voudrais point, subit la coaction au point que ses membres sont des instruments du péché, non-seulement il convoite nécessairement, mais nécessairement encore il fait le mal. Où sont donc tes définitions et tes distinctions faites avec tant de loquacité? Tout s'est dissipé, tout s'est évanoui comme une fumée. Tu veux que l'on distingue avec soin le nécessaire du possible, en appelant nécessaire ce que produit la nécessité, et possible ce qui peut se faire, mais non pas nécessairement. Dès lors tu assignes la nécessité au nécessaire, et le possible n'est point enchaîné par la nécessité. Quant aux actes mauvais, ils viennent, selon toi, du possible et non du nécessaire, car tu dis à propos de l'homme: « Le mal qu'il fait, c'est l'affaire du possible », afin de ne point dire qu'on fait le mal par nécessité et non par volonté. Mais voilà que s'élève un violent contradicteur qui te répond: Que viens-tu nous dire? « Voilà que je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux point² ». Chacun sait que le premier homme commit le péché par sa volonté, et non par nécessité. Mais en disant: « Je fais le mal que je ne veux point », l'Apôtre nous montre qu'il fait le mal nécessairement, et non volontairement. En gémissant sur ses misères, il jette le ridicule sur tes définitions.

51. *Julien.* L'effet n'eût donc pas été possible si la possibilité n'eût été nécessaire. Que chacun puisse donc faire le bien et le mal, voilà le nécessaire; mais faire le mal, n'est pas nécessaire en lui, mais possible. Où il y a pos-

¹ Rom. VII, 19. — ² Ibid.

sibilité de l'un ou de l'autre, il n'y a point de nécessité. De là vient que le péché n'est autre que la volonté de faire ce que la justice défend, et dont on est libre de s'abstenir. Or, si la volonté n'est qu'un mouvement de l'âme sans coaction ; comme la création du monde ne fut en Dieu qu'un possible, tandis que l'existence fut pour le monde une nécessité : ainsi nous retrouvons dans l'image de Dieu quelque chose de semblable. Rien ne la force, en effet, à se déterminer à telle volonté de son choix : c'est là chez elle un possible ; mais dès qu'elle a mal fait, il y a nécessairement un péché. De même le crime inspire nécessairement horreur, bien qu'il soit chez celui qui le commet, non pas nécessaire, mais possible. Donc une œuvre possible est le témoignage d'une âme libre.

Augustin. Voilà qu'il n'a cure de toi, celui qui a lu les réponses que nous t'avons faites. Dire en effet : « Je ne fais pas le bien que je veux, « mais le mal que je ne veux pas », c'est clairement dire que l'on est forcé de faire le mal, et démontrer la fausseté de ces assertions, que faire le mal est pour lui non point une nécessité, mais une chose possible, et toutes autres affirmations ridicules. Ainsi cette définition où l'on dit que le péché c'est la volonté de faire ce que défend la justice, et dont il nous est libre de nous abstenir, n'embrasse aucunement ce péché dont j'ai dit tout à l'heure qu'il n'est pas simplement péché, mais en même temps peine du péché. C'est, en effet, en vertu de cette peine que l'Apôtre faisait le mal qu'il ne voulait point : et s'il lui eût été libre de s'abstenir, jamais il n'eût dit : « Je ne fais pas le bien que je veux, « mais je fais le mal que je ne veux pas. » De même que nous reconnaissons que l'homme est heureux dès qu'il peut en ce corps de vie faire librement ce qu'il veut, le bien ou le mal ; de même reconnais qu'il est misérable quand, en ce corps de mort, il est dépourvu de liberté et que tu l'entends dire : « Je ne fais pas ce que je veux, mais je fais ce que je hais », et encore : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort ? »

52. *Julien.* Cette plainte n'atteint pas la nécessité, parce que tout ce qui retombe sur la nécessité retombe sur le Créateur lui-même.

Augustin. Cette misère de l'homme qui fait

dire à l'Apôtre : « Je fais le mal que je ne veux pas », est-elle imputable au Créateur de l'homme ? Et néanmoins il est clair que celui qui fait le mal de la sorte, le fait par nécessité, puisque l'on agit nécessairement quand on ne le fait pas volontairement.

53. *Julien.* De même donc qu'on ne saurait m'attribuer comme possible ce qui vient de la nécessité, de même on ne saurait attribuer au nécessaire ce qui vient du possible. C'est à-dire, de même qu'on ne saurait regarder comme œuvre de ma volonté la nature de mon corps et de mon âme, de manière à établir que je suis parce que je l'ai voulu, quand je ne pouvais vouloir avant d'être ; de même on ne saurait attribuer à la nature le mal de la volonté, de manière à colorer de nécessité des œuvres possibles.

Augustin. Ce qui est possible et ne vient point de la nécessité, se distingue nettement et clairement de ce qui est nécessaire ; tu appelles cela possible, comme si un acte non-seulement possible, mais nécessaire, était impossible. Mais comme il te plaît d'imposer de tels noms à ces deux sortes d'actes, comprenons comme nous pourrons, et passons. Mais, viens-tu nous dire : « On ne saurait attribuer à la nature le mal de la volonté ». N'est-ce pas la nature qui veut quelque chose quand l'homme ou l'ange le veut ? L'ange et l'homme ne seraient-ils point des natures ? Qui oserait le dire ? Si donc l'ange et l'homme sont des natures, assurément c'est la nature qui veut quand l'ange veut, la nature qui veut quand l'homme veut. Comment donc ne pas attribuer à la nature le mal de la volonté, puisqu'il n'y a que la nature qui puisse vouloir une chose ? Ou faudra-t-il ne pas imputer à l'homme le péché de sa volonté, puisque l'homme est nature et qu'il ne faut pas, selon toi, appliquer à la nature le mal de la volonté ? Ou bien pousseras-tu la légèreté jusqu'à dire qu'il faut imputer à la nature ce qu'on ne saurait lui appliquer ? Comment dire, en effet, que l'on n'impute point à la nature ce que l'on impute à l'homme, à moins d'être fou jusqu'à nier que l'homme soit nature ? Vois-tu que c'est beaucoup parler sans savoir ce que tu dis ? Si donc tu nous dis : La volonté ne saurait s'appliquer à la nécessité, cela n'est pas toujours vrai, puisque souvent nous voulons ce qui est nécessaire : ainsi il est nécessaire que ceux qui persévèrent à bien vivre

¹ Rom. VII, 15, 19, 24.

soient bienheureux ; quelquefois aussi il est nécessaire pour nous de vouloir quelque chose ; ainsi c'est une nécessité que nous cherchions le bonheur : d'où il suit qu'il y a aussi une heureuse nécessité, comme il est nécessaire pour Dieu de jouir toujours et immuablement du bonheur. Mais comme il y a des nécessités tellement contraires à nos volontés, que souvent il y a nécessité quand il n'y a pas volonté, et volonté quand il n'y a pas nécessité, il est vrai, du moins en partie, de dire : La volonté ne saurait s'appliquer à la nécessité. Mais pour celui qui me dit : On ne saurait appliquer à la nature une mauvaise volonté, qu'il nous montre, s'il le peut, une volonté, soit bonne, soit mauvaise, où il n'y a pas de nature, ou bien que l'on puisse trouver s'il n'y a d'abord une nature pour vouloir quelque chose. Considère dès lors combien tu es éloigné de la vérité. Tu dis : On ne saurait appliquer à la nature une volonté mauvaise ; et la vérité te dit : « Tant qu'il y a volonté, « on ne saurait la séparer de la nature ¹ ».

54. *Julien*. Cette subtilité de divisions ayant échappé au Manichéen, le voilà qui nous a produit des Traduciens par milliers. Voici en effet son argumentation : D'où vient le mal ? de la volonté assurément. D'où vient la volonté mauvaise ? de l'homme, répond-il. D'où vient l'homme ? de Dieu. Et il conclut : Si le mal vient de l'homme, et l'homme par Dieu ; le mal vient par Dieu. Puis, par un retour de piété, pour ne pas attribuer le crime à Dieu, il va chercher la nature des ténèbres, pour lui attribuer le mal. Augustin dit à son tour : D'où vient le mal ? de la volonté. D'où vient cette volonté ? de l'homme qui est l'ouvrage de Dieu. Et il résume : Si le mal vient de la volonté, et la volonté de l'homme, et que l'homme soit l'ouvrage de Dieu, le mal vient donc de Dieu. Mais pour éviter cette conclusion et ne pas faire de Dieu un criminel (ce qu'affirme son comparse), le voilà qui met à la place de Dieu le néant qui nous fait violence, c'est-à-dire des ténèbres auxquelles nous devons attribuer le mal. « Si le « mal est né dans l'homme », nous dit-il, « ce « n'est point parce qu'il est l'ouvrage de Dieu, « mais parce qu'il est fait de rien ² ». Comme si la vérité ne pouvait lui répondre : D'où

vient chez ton Dieu cette impudente contradiction, de donner une volonté à l'homme puis de le condamner quand il sait que ce mal, ou le péché, vient nécessairement des ténèbres ou de l'antique néant ? Nous voulons bien aborder par degrés le néant, afin de mettre au jour cette vertu du Traducien qui place dans le néant tout son espoir. Vois néanmoins la faiblesse de ce Dieu que le Traducien met en scène. Il n'a pu surmonter le néant : après avoir tiré du néant l'homme, il n'a pu l'exempter de la corruption du mal qui venait du néant ; irrité par la difficulté, il s'en prend à l'homme de ses propres fautes, et il condamne son image à mourir pour les crimes du néant. Le vieux Manès le traite avec plus de bonté, en disant qu'il n'est pas dévasté complètement par la gent ténébreuse ; or, le Traducien en conclut que telle est sa faiblesse, qu'il a été vaincu par le néant.

Augustin. Le rien ne saurait vaincre personne ; mais toi, tu es vaincu en disant des riens : pour moi, ce n'est pas dans le néant que j'ai mis mes espérances, seulement dans ta loquacité tu aboutis au néant. Si tu comprends bien les absurdités de ton langage, Dieu est vaincu par le néant, parce qu'aucune réalité ne saurait vaincre Dieu. Qu'est-ce, en effet, que le néant, sinon rien ? De même encore, Dieu ne saurait être supérieur au néant, parce que lui qui est supérieur à tout ne saurait être supérieur à ce qui n'est rien. Mais, nous dis-tu, Manès n'a point pénétré les subtilités de tes divisions, et c'est pourquoi il nous dit : « Si le mal vient de l'homme, et que l'homme « soit par Dieu, le mal vient donc par Dieu » ; afin que cette conclusion nous effraie et nous amène à nier ou que l'homme vient de Dieu, ou que le mal vient de l'homme, ou même à marquer l'un et l'autre de fausseté, comme il le fait lui-même, et par ce moyen il introduit je ne sais quelle substance ténébreuse qui a fait l'homme, et qui est principalement ce mal d'où tout mal est issu. Toi donc, si habile dans tes distinctions, quelle sagesse crois-tu qu'il nous faudra pour résister à ces ruses ? Je dirai, nous réponds-tu, que le mal chez l'homme est possible, mais non nécessaire. Comme si Manès ne pouvait pas te répondre : Si le mal est possible, la possibilité vient de la nature, la nature par Dieu ; donc le mal vient par Dieu. Si tu ne

¹ Agatho pap. in *Epist. ad imp.* — ² Lib. II de *Nupt. et Concup.*, c. 22.

redoutes pas cette conclusion, moi je ne redoute pas l'autre : puisque tous deux nous confessons que le péché dans le premier homme était possible, et non nécessaire. Dire, en effet, que l'homme a pu pécher parce que sa nature n'est point tirée de celle de Dieu, quoiqu'il n'eût pu exister si Dieu ne l'eût créé, ce n'est pas dire, comme tu nous en accuses faussement, que la nécessité de pécher lui ait été imposée. Il pouvait assurément pécher et ne pas pécher ; mais s'il n'eût pas été fait de rien, c'est-à-dire si sa nature eût été celle de Dieu, il eût été tout à fait impeccable. Quel homme, en effet, serait assez fou pour oser dire que cette nature immuable et sans changement, qui est Dieu, pourrait pécher d'aucune sorte, quand l'Apôtre nous dit : « Il ne peut être contraire à lui-même ¹ ? » Nous résistons donc l'un et l'autre au Manichéen en disant qu'un Dieu bon et juste n'a pas fait l'homme tel qu'il fût dans la nécessité de pécher ; qu'il a péché parce qu'il l'a voulu, et qu'il pouvait ne point le vouloir. Quant à ces maux si grands et si évidents que nous voyons dans sa postérité, qui ne sont point volontaires chez l'homme, mais avec lesquels il est né, dès lors que vous niez qu'ils lui viennent de son origine viciée par le péché, voilà que, pour introduire la nature du mal dont le mélange a corrompu la nature de Dieu, votre hérésie place le Manichéen comme dans une citadelle d'où la vérité vient vous débuser l'un et l'autre.

55. *Julien*. C'est l'ignominie réservée à tous ceux qui font la guerre à la vérité. Pour nous donc, voyons où nous en sommes. On demande où prit naissance la première volonté du mal qui surgit dans l'homme. Nous répondons : dans le mouvement de l'âme, sans coaction. On nous objecte : Apparut-elle dans l'œuvre de Dieu ? Nous répondons que cela est vrai. On nous demande si nier que le péché soit naturel, ce n'est point rejeter cette doctrine ? Nous répondons que dans l'œuvre de Dieu ce péché était possible, mais non nécessaire. Donc tout ce qui est naturel est nécessaire, tout ce qui est possible est volontaire.

Augustin. Certaines choses volontaires sont aussi nécessaires : ainsi nous voulons être heureux, et cette volonté est nécessaire ; de même certaines choses possibles sont aussi naturelles : ainsi il est possible qu'une femme

devienne enceinte, quand elle a usé du mariage avec son mari, si elle n'est point stérile, non plus que lui ; mais cela n'est pas de nécessité absolue, cela peut arriver non pas nécessairement : et toutefois cela est naturel. Tais-toi donc, je t'en prie, avec tes définitions frivoles, tes définitions plus puérides que subtiles.

56. *Julien*. Et dès lors, de même que nous faisons découler le péché du mouvement libre, de même nous faisons découler la nature du Dieu créateur. La nature humaine est dans l'œuvre bonne de Dieu ; le libre arbitre ou la possibilité de pécher ou de faire le bien est aussi une bonne œuvre de Dieu. L'un et l'autre sont nécessaires chez l'homme, et ni l'un ni l'autre ne sont la cause du mal. Mais jusque-là ces deux attributs sont nécessaires, c'est parmi eux et non d'eux que surgit la volonté. Ils sont pour la volonté des réservoirs non pleins : et sans faire la diversité des mérites, ils la reçoivent.

Augustin. Tu as grandement raison de proclamer comme de bonnes œuvres de Dieu la nature et le libre arbitre ; mais dire que la volonté surgit en eux, et non pas d'eux, où trouver rien de plus absurde ? Est-il donc possible, ô Julien, que la volonté de l'homme ne naisse pas de l'homme, quand l'homme est une œuvre louable de Dieu ? Ensuite, a-t-il pu venir à ton esprit que la volonté de l'homme lui puisse venir d'ailleurs que de son libre arbitre ? Et si elle ne vient pas de sa nature, c'est-à-dire si elle ne vient pas de l'homme, si elle ne lui vient que de son libre arbitre, dis-moi donc, je t'en supplie, dis-moi d'où vient cette volonté de l'homme. Tu m'as dit où elle naît, dis-moi donc d'où elle vient. Ce sont de bonnes œuvres de Dieu que la nature et le libre arbitre : c'est parmi elles, dis-tu, mais non point d'elles que naît la volonté ; d'où vient-elle donc, dis-le bien, que nous l'entendions, que nous l'apprenions. Ou montre-nous quelque chose qui soit né quelque part, sans être venu de nulle part. Il est vrai que le monde est sorti de rien, mais Dieu le faisait, et s'il n'eût eu ce Dieu pour créateur, il n'eût pu sortir de rien absolument. Si, dans l'homme, ou dans son libre arbitre, la volonté est née de rien, qui l'a faite ? Ou si elle n'est pas faite, si elle n'est pas née, qui l'a engendrée ? De toutes les choses qui ont eu un commencement, sera-t-elle seule pour n'être faite

¹ II Tim. II, 13.

par personne, née de personne? Pourquoi donc est-elle pour l'homme une cause de damnation, si la volonté du mal est née en lui malgré lui, s'il n'en était que le réceptacle et non l'auteur? Mais, au contraire, si elle est née en lui avec son acquiescement, en sorte, qu'il en soit justement condamnable, pourquoi viens-tu nier que sa volonté soit née de lui, quand tu ne nies pas qu'elle soit née en lui de son gré, et qu'elle n'aurait pu naître en lui malgré lui? Maintenant qu'elle est née de lui, elle est née de la nature; car l'homme est nature: et comme il a pu vouloir ce qu'il a voulu, elle est née de son libre arbitre, lequel, selon tes aveux, fait partie de la nature. Pourquoi donc fermer les yeux pour nier ce qui est évident, que la volonté de l'homme vient de la nature de l'homme, tandis que tu crains que le Manichéen n'accuse l'auteur de cette nature? Pour réfuter ces doctrines empoisonnées, il suffit de ce que proclame la vérité catholique, que Dieu qui est très-bon a créé l'homme dans cette condition qu'il n'était point dans la nécessité de pécher, et n'eût pas péché s'il ne l'eût voulu, puisqu'il pouvait toujours ne point vouloir. Quel esprit serait assez aveugle pour ne point voir que dans l'état primitif de l'homme c'était pour sa nature un grand bien, que pouvoir ne point pécher, quoique ne pouvoir pécher fût plus grand encore; et qu'il était très-conforme à l'ordre que le premier fût pour l'homme une source de mérites, et le second la récompense de ses mérites.

57. *Julien*. La possibilité du bien et du mal, qui est un bien, ne force pas la volonté, mais permet qu'elle surgisse. Donc la bonté de chacun ne lui vient pas de ce qu'il est doué du libre arbitre; beaucoup d'hommes, en effet, jouissent également de la liberté, et sont néanmoins très-méchants; mais nul n'est mauvais non plus, parce qu'il jouit de son libre arbitre, car beaucoup ont une liberté semblable et sont néanmoins très-bons. Ce n'est donc point la liberté qui rend l'homme bon ou mauvais, mais il ne pourrait être bon ni méchant sans la liberté. Cette puissance donc appelée du nom de liberté a été réglée par l'infinie sagesse de Dieu de manière que sans elle on ne saurait faire tel acte qui vient d'elle sans être forcé. Réceptacle de deux contraires, elle n'a aucune faveur pour l'un ou pour l'autre,

c'est-à-dire qu'on ne saurait la regarder comme cause et nécessité d'une volonté soit bonne, soit mauvaise, puisqu'elle les contient l'une et l'autre sans forcer l'une ou l'autre à surgir. Il n'y a donc pour les actes nécessaires qu'un seul trait, un fil unique en quelque sorte, semblable à cette longueur géométrique sans largeur, et ici l'unité ne saurait se partager. Étendre donc cette unité, c'est lui laisser toute sa force; mais qu'elle rencontre un obstacle qui la partage, là se termine le nécessaire. En un mot, Dieu qui est bon a fait l'homme bon.

Augustin. Pourquoi donc nous avoir dit que l'homme n'est bon ou mauvais que par sa propre volonté, et que tout ce qui lui vient de Dieu, il l'a nécessairement et non d'une manière possible? Tu prétends par là qu'il le tient de sa nature et non de sa volonté, et qu'ainsi l'homme est bon par lui-même, et non par Dieu, ou du moins meilleur par lui-même que par Dieu. Voici en effet tes paroles: « Nul n'est bon », dis-tu, « par cela même qu'il est doué du libre arbitre ». Et un peu plus loin: « Nul », dis-tu, « n'est mauvais, par cela même qu'il est doué du libre arbitre ». Qu'est-ce dire, sinon que Dieu n'a fait l'homme ni bon, ni mauvais, mais qu'il se fait lui-même « l'un ou l'autre, quand il use bien ou mal de son libre arbitre? Pourquoi dis-tu donc maintenant: « Dieu qui est bon a fait l'homme bon »: s'il n'est ni bon, ni mauvais, à cause du libre arbitre que Dieu a mis en lui, mais par l'usage qu'il en fait, c'est-à-dire quand lui-même veut le bien, et non quand il peut vouloir le bien? Comment aussi sera vraie cette parole: « Dieu a fait l'homme droit ¹ »? Pouvait-il être droit sans avoir la volonté bonne effectivement, mais seulement capable de le devenir? Donc il était aussi mauvais, sans avoir une volonté effectivement mauvaise, mais seulement capable de l'être; et c'est de lui que vient la volonté bonne, et l'Écriture se trompe en disant: « La bonne volonté nous est préparée « par le Seigneur ² », et encore: « C'est Dieu « qui opère en nous le vouloir ³ ». Il est vrai que tu ne dis pas que c'est par lui que la volonté devient bonne ou mauvaise; mais qu'elle vient en lui et non de lui. De là il suit que selon ton admirable sagesse, Dieu n'a point fait l'homme droit, mais capable d'être droit s'il le veut: il ne se fait pas droit lui-même,

¹ Eccl. vii. 3. — ² Prov. viii, 35, selon les Sept. — ³ Phil. ii, 13.

mais le devient par je ne sais quel hasard, puisque la volonté qui le fait droit ne vient point de lui, mais je ne sais ni d'où ni comment. « Cette sagesse ne vient point d'en haut, « mais elle est terrestre, animale, diabolique »¹.

58. *Julien*. L'unité d'un être sans liberté demande que tout soit bien dans sa nature quand il reçoit l'existence. Lorsqu'ensuite il est doué de liberté, il n'en est pas moins la ligne droite qui touche à son terme dès que les volontés s'opposent l'une à l'autre. C'est ainsi que la division n'est pas essentielle à la nature de l'être sans libre arbitre. C'est ainsi encore que nous sommes forcés d'avoir la puissance, mais sans être forcés d'en user en bien ou en mal ; de là vient aussi que le pouvoir de pécher est capable du bien comme du mal, mais du bien et du mal volontaires ; car on ne saurait être capable d'un acte bon, si l'on n'est capable également d'un acte mauvais.

Augustin. Dis plutôt, si tu veux dire vrai, que la nature de l'homme fut d'abord capable de bien et de mal, non qu'il ne pût être capable que du bien seul, mais parce qu'il devait s'y élever d'après les desseins de Dieu, en sorte que s'il n'eût point péché quand il pouvait pécher, il serait arrivé à ce bonheur où le péché fût devenu impossible. Car nous l'avons déjà dit, l'un et l'autre de ces états sont bons, bien que l'un soit moindre et l'autre meilleur. Le moindre a de pouvoir ne point pécher, le meilleur de ne pouvoir pécher ; et il devait, par le mérite d'un bonheur moindre, s'élever à la récompense d'un bonheur plus grand. Car si la nature humaine, selon toi, ne pouvait faire son propre bien, sans pouvoir aussi faire le mal, pourquoi donc, après cette vie pieusement achevée, ne serait-elle capable que du bien seul, et non du mal, étrangère non-seulement à toute volonté ou à toute nécessité, mais aussi à toute possibilité de pécher ? Faudra-t-il en effet craindre le péché de notre part, quand nous serons semblables aux Anges ? Pour eux, nous devons croire sans hésitation qu'il leur a été donné de ne pouvoir pécher, en récompense de leur fidélité, parce qu'ils sont demeurés fermes quand les autres tombaient du ciel et qu'eux-mêmes pouvaient pécher. Autrement il nous faudrait craindre d'avoir en ce monde beaucoup de nouveaux diables et de nouveaux

anges mauvais. Quant aux saints qui ont quitté leurs corps, nous aurons à les suspecter aussi, à craindre qu'ils n'aient péché, qu'ils ne pêchent dans ce lieu où ils sont arrivés ; puisque dans la nature raisonnable, le pouvoir de pécher est en permanence, et qu'elle ne saurait être capable du bien, sans l'être du mal. Et comme tout cela est absurde, rejetons cette opinion ; croyons plutôt que cette nature fut créée d'abord capable du bien et du mal, afin que l'amour pour l'un ou pour l'autre lui constituât un mérite qui la rendît ensuite capable du bien ou du mal seul, et de manière toutefois que si elle était frappée de l'éternelle damnation, il y eût plutôt pour elle contrainte d'endurer le mal que faculté de le faire.

59. *Julien*. Mais autant différent le plein et le vide, autant différent le possible et la nécessité. Le pouvoir de faire une chose, ou, comme on dit, la capacité, c'est le vide ; car s'il n'y avait point vide, il n'y aurait point capacité. Comment recevoir quand on est plein ? Mais dire nécessité, c'est dire plénitude et non vide : car on ne saurait recevoir comme si on était vide, quand par plénitude on possède nécessairement. Il y a donc entre la nécessité et la possibilité la même différence qu'entre le plein et le vide. Capable de l'une et de l'autre, l'homme est défendu contre leurs attrait par l'appui que lui prête leur opposition. C'est donc dans sa nature seulement, et autant que l'exige l'honneur de son Créateur, que le bien lui est nécessaire ; et c'est là l'innocence naturelle, sans mélange d'aucun mal, capable d'agir par elle-même pour son avantage si elle fait bien, pour sa honte si elle fait mal. Aussi chacun peut défigurer par le péché ce qui lui vient de son propre, mais non décolorer ce qui lui vient par l'œuvre de Dieu. Il reste donc chez l'homme du mal l'appréciation naturelle du bien, et jamais la puissance de faire le bien et le mal ne sera un mal ; mais cela ne servira de rien à celui qui, sans condamner ce qu'il y a de nécessaire dans sa condition, ne l'a forcé à rien d'avantageux pour lui-même. De même donc que chez l'homme qui jouit de la liberté comme nous l'avons expliquée, nous attribuons à sa volonté le mal fait en péchant, et la nature à Dieu qui l'a créé dans cette condition ; de même, pour un enfant qui n'a pas l'usage de sa volonté, et qui ne montre

¹ Jacob, III, 15.

rien que la nature primordiale, qu'on le dise plein de crimes, et faisant nécessairement le mal qui n'est que possible chez un autre, assurément on rejette le crime sur l'auteur de la nature.

Augustin. Nous détruisons trop clairement tes règles chez les hommes doués de raison, pour que tu aies le droit de les appliquer chez les enfants. Il n'était plus enfant, celui qui disait : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je ne veux pas ». Il n'avait point cette possibilité qui est le vide, mais il avait la plénitude qui est la nécessité, pour me servir de ton langage en cette occasion. Le mal pour lui n'était pas le vide pour recevoir, mais le comble de ce qu'il avait reçu. Il ne dit pas en effet : Je puis faire le bien et le mal ; pouvoir qui n'est pas un mal pour la nature de l'homme non plus que pour la volonté ; mais il dit : « Je ne fais pas le bien que je veux ». Et non-seulement cela, mais il ajoute : « Je fais le mal que je ne veux pas ». Ainsi donc de ne pas faire le bien et de faire le mal, voilà ce qu'il doit, non plus au possible, comme tu l'as rêvé, mais bien à la nécessité, comme il l'avoue en gémissant ; c'est un homme faible pour détruire en lui ses misères, mais il n'en est qu'un marteau plus puissant pour détruire vos règles. Il veut et ne fait pas ce qui est bien ; il ne veut pas et fait ce qui est mal : d'où vient cette nécessité ? Ils le savent bien, les docteurs catholiques, qui comprennent celui qui parlait ainsi de lui-même, et qui ne doutent point que cela lui venait de cette loi des membres qui contredit la loi de l'esprit, et sans laquelle nul homme ne vient au monde. Aussi voient-ils des saints eux-mêmes s'écrier : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je ne veux pas » ; parce qu'ils voient combien il est parfait de ne point désirer dans sa chair ce qui est aversion à l'esprit, ce qu'on veut sans le faire ; et qu'il y a un mal à conserver de tels désirs dans sa chair, quand même l'esprit n'y consentirait point ; et qu'on fait ce qu'on ne veut pas, sans encourir néanmoins aucune condamnation, parce que le baptême ayant effacé en nous ce qu'il y a de coupable dans ce péché, l'esprit résiste pour ne point faire ce que convoite la chair. Et toutefois on ne saurait dire qu'il n'y a aucun mal pour eux, car ce n'est pas une nature étrangère mêlée à la leur, mais c'est leur nature qui est dans l'esprit et

dans la chair. Tel est le sens pieux, le sens vrai que vous refusez d'admettre à l'encontre de vos rêves ; comme si vous prétendiez qu'en face de ce tribunal où vous les défendez, on ne puisse, malgré vous, rien citer contre eux, soit des saintes lettres, soit des mœurs ou des gémissements des saints ; et pourtant on peut le faire avec une telle évidence de vérité, que pour les défendre la parole même vous manquera et que votre seule impudence vous portera à vouloir les soutenir encore. Que faites-vous, en effet, que jeter sur l'évidence le nuage d'un obscur bavardage ? L'Apôtre vous crie : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je ne veux pas ». Il s'écrie aussi plus haut : « Ce n'est plus moi qui fais cela, mais le péché qui habite en moi ; car je sais que ce n'est pas le bien qui habite en moi, c'est à-dire dans ma chair ». Que signifie : Je fais ce que je ne veux pas ? et que veut dire encore : Ce n'est pas moi qui le fais ? Qu'est-ce à dire, sinon ce qu'il nous expose ensuite ? En disant : Je fais ce que je ne veux pas, il montre qu'il le fait ; et en disant : Ce n'est point moi qui fais cela, il montre que c'est sa chair qui le fait par ses convoitises, à l'encontre de son esprit : car la convoitise est un acte de la chair, quand même l'esprit y refuserait son assentiment. C'est pourquoi il ajoute : Je sais que le bien n'habite pas en moi, et afin de nous expliquer cette expression : en moi, il ajoute : dans ma chair.

Toutefois, que ces paroles ne soient pas de l'Apôtre, comme il vous plaît de le dire, mais de tout homme gémissant sous le poids de ses habitudes qu'il ne saurait vaincre par sa volonté, ces habitudes ne sont-elles pas assez violentes pour mettre en pièces vos argumentations sur le possible et sur le nécessaire, comme on brise des jouets d'enfants ? En dépit de vos prétentions, en effet, il y a non-seulement un volontaire et un possible dont nous sommes libres de nous abstenir, mais encore un péché nécessaire que nous ne sommes pas libres d'éviter, et qui est non-seulement péché, mais châtement du péché. Vous ne voulez point voir que tout acte produit sous la violence des habitudes (que les savants ont appelée une seconde nature) nous vient de cette tyrannie qui est le châtement du péché du premier homme, péché si grand, le plus grand de tous, que sa convoitise devait inoculer à tous ceux qui étaient en lui à mesure que se multiplierait le genre humain :

convoitise qui a forcé la pudicité chez les pécheurs à se couvrir les reins.

60. *Julien*. Mais que dirons-nous des enfants quand l'hérésie des Manichéens soutient que l'homme pécha volontairement, avant d'arriver à l'âge de raison ? En effet, si le mal a surgi dans l'homme, parce qu'il a été fait de rien, et que l'homme devait nécessairement être fait de rien ; indubitablement le mal ne lui est point venu du possible, mais bien du nécessaire. Une longue discussion a déjà détruit cette prétention, revenons-y quelque peu néanmoins, afin d'y jeter de plus en plus la lumière. Tu t'enquiers donc d'où est venue dans le premier homme la volonté du mal. Je réponds : Du mouvement de l'âme, sans coaction. D'où vient ce mouvement ? dis-tu encore. Et je demande : Que cherches-tu ? Est-ce d'où il a pu venir, ou bien d'où il a été forcé de venir ? Si tu réponds, comme tu l'as écrit déjà, que c'est d'où il a été forcé de venir, je te prouverai que tes questions sont incohérentes et contradictoires. Tu demandes, en effet, qui a forcé d'être ce qui ne saurait être que sans coaction, question qui n'a aucune force, aucun rang, puisqu'elle s'évanouit par la contradiction qu'elle contient. Il y a donc absurdité à demander d'où vient la volonté du mal. Car ce d'où vient signifie non plus l'occasion, mais l'origine, c'est-à-dire la nature : mais comme nous l'avons montré plus haut, si la question tombe sur la nature, cette partie de la définition, sans coaction, n'est plus vraie : si nous conservons la définition au lieu de la détruire, nous ne pouvons plus en rechercher l'origine. L'homme n'a donc point péché parce qu'il a été fait de rien, ni parce qu'il a été fait par Dieu, ni parce qu'il a été fait des ténèbres, ni parce qu'il a été doué du libre arbitre ; mais il a péché parce qu'il a voulu ; c'est-à-dire qu'il a eu la volonté du mal, parce qu'il a eu une volonté.

Augustin. Selon nous, ou plutôt c'est la vérité qui le dit, les hommes parvenus à l'âge de raison font le mal, les uns par volonté, les autres par nécessité, ou bien tantôt par volonté, tantôt par nécessité. Si cela te paraît faux, écoute ce cri : « Je ne fais pas le bien « que je veux, je fais le mal que je ne veux « pas ». Et toujours on te jettera ces paroles à la face, quand tu les liras, en faisant sem-

blant de ne pas voir, ou peut-être sans voir. Pourquoi t'envelopper d'ambiguïtés tortueuses ? On ne te dit pas : L'homme fut dans la nécessité de pécher parce qu'il était créé de rien ; mais c'est toi qui te tiens à toi-même ce langage. Il a donc été fait de telle manière que le pouvoir de pécher était nécessaire en lui, et le péché possible seulement. Mais il n'aurait pas même le pouvoir de pécher, s'il était de la nature de Dieu : car il serait absolument immuable et ne pourrait pécher. Ce n'est donc point parce qu'il a été fait de rien qu'il a péché, mais qu'il a pu pécher. Entre pécher et pouvoir pécher, il y a une grande distance : dans un cas c'est la faute, dans l'autre c'est la nature. Tout ce qui a été fait de rien n'a point pour cela le pouvoir de pécher : car les pierres ne l'ont point : et toutefois une nature qui peut pécher a été faite de rien. Ne pouvoir pécher n'est point un grand avantage, mais c'en est un que de ne pouvoir pécher au sein du bonheur. De même que ne pouvoir être malheureux n'est point un grand avantage, puisque des êtres qui ne peuvent goûter le bonheur ne peuvent souffrir du malheur ; mais le grand privilège c'est qu'une nature soit heureuse au point de ne pouvoir être malheureuse. Bien que cet avantage soit plus grand, ce qui n'est pas à dédaigner, c'est que la nature de l'homme ait été douée de la félicité de pouvoir, s'il l'eût voulu, n'être point malheureux.

Si nous disons que tout a été fait de rien, c'est-à-dire, pour mieux comprendre, de ce qui n'était pas ; tout ce qui a été fait de ce qui était déjà doit être rapporté à l'origine primordiale. Car la chair vient de la terre, et la terre de rien. C'est encore ainsi que nous disons que tous les hommes sont fils d'Adam, tandis que chacun a son père. Et toutefois, tout ce qui a été fait est mobile, parce qu'il a été fait de rien, c'est-à-dire qu'il n'était pas d'abord, et qu'il existe parce que Dieu l'a fait, et qu'il est bon : car il a été fait par celui qui est bon : et tous ces biens muables ne seraient point ce qu'ils sont, s'il n'y avait eu un bien immuable pour les créer. Tous les maux, qui ne sont autre chose que des privations de biens, sont nés de ce qui est bon, mais changeable ; quant à l'ange et à l'homme, d'où sont venus les maux (lesquels n'auraient pu surgir, s'ils n'avaient pu pécher, parce qu'ils pouvaient ne pas vouloir), il est vrai de dire

que ces natures sont bonnes, mais non qu'elles sont immuables. Pour Dieu, telle est sa bonté, qu'il tourne même en bien le mal que, dans sa toute-puissance, il ne souffrirait point si, dans sa souveraine bonté, il ne pouvait en user pour le bien : et ne pouvoir tirer le bien du mal paraîtrait plutôt un amoindrissement dans sa puissance et dans sa bonté. Dès lors tu ne saurais nier que celui qui dit : « Je fais le mal que je ne veux point », regarde le mal comme nécessaire, et non comme possible. Il n'est donc pas vrai de dire : « Toute action mauvaise vient du possible, et non du nécessaire » ; mais il en est qui viennent du nécessaire. Vois maintenant comme s'écroule ton échafaudage si laborieusement élevé.

Mais à cette question : d'où vient chez le premier homme la volonté du mal, tu crois prudent de répondre : « Du mouvement de l'âme, sans coaction ». Comme s'il n'était pas plus facile et plus prompt de répondre : de l'homme lui-même. Ce que tu ajoutes en effet *sans coaction*, tu as pu l'ajouter ici *sans résistance*. Qui pourrait en effet te résister, si tu disais la vérité de cette manière : La mauvaise volonté a surgi dans le premier homme sans coaction aucune ? Maintenant, dans la crainte d'accuser la nature, comme s'il en devait rejallir quelque injure sur son auteur, tu as dit enfin ce que tu voulais dire depuis longtemps, et sans s'éloigner de la nature. Car l'esprit c'est la nature : et dans l'économie de l'homme il est supérieur au corps, et c'est de son mouvement sans coaction aucune, que tu as fait surgir la volonté du mal. Vois-tu bien que n'a pu venir d'ailleurs ce qui n'était pas avant d'exister, tu ne saurais le nier ? A quoi bon chercher d'où vient un mouvement de l'âme, quand il est clair qu'un mouvement de l'âme ne saurait venir que de l'âme ? Si tu es assez impudent, assez dépourvu de sens pour le nier, je te demanderai encore d'où a pu venir chez le premier homme la volonté du mal ; et je ne te laisserai pas dire : « Du mouvement de l'âme sans coaction » ; car ce mouvement de l'âme sans coaction, c'est la volonté même. Ainsi donc, dire que la volonté vient du mouvement de l'âme, c'est dire que le mouvement de l'âme vient du mouvement de l'âme, ou la volonté de la volonté. Diras-tu que ce mouvement existe de lui-même, et non par l'âme, de peur d'accuser la nature qui est bonne ou l'âme elle-même ? Il n'est

donc point damnable pour cela : qui pourrait en effet condamner l'âme pour un crime qu'on ne saurait en justice lui attribuer ?

« Mais », diras-tu, « l'homme a péché parce qu'il l'a voulu : aussi a-t-il eu la volonté du mal parce qu'il l'a voulu ». Cela est très-vrai ; mais si la clarté du jour n'est point ténèbres, la mauvaise volonté est venue de lui parce qu'il l'a voulu. Nous ne disons pas en effet, comme tu nous en accuses faussement, et comme tu dis mensongèrement que nous avons écrit : « Qui a forcé ce mouvement à exister » ; mais d'où est-il venu sans coaction ? car il est venu sans impulsion d'aucune sorte, et toutefois il ne pouvait venir que de quelque part, lui qui n'était pas avant d'exister. Si donc l'homme l'a voulu, il est venu de l'homme : et qu'était-ce que l'homme avant que ce mouvement vînt de lui, sinon une nature bonne, une œuvre bonne de Dieu ? Et même, dites ce qu'est l'homme mauvais, en tant qu'il est homme et œuvre de Dieu. Honte à Julien, dès lors, dans sa vanité ; car il est vrai de dire avec Ambroise, « que le mal est venu de ce qui était bien » ; mais comme il n'y a eu aucune coaction, Dieu est à l'abri de toute attaque ; de plus, comme il fait de tout ce qui existe par sa permission un juste et bon usage, il n'en mérite que des louanges plus éclatantes.

61. *Julien*. La volonté édonc, qui n'est que le mouvement de l'âme sans coaction, doit à la nature de pouvoir être à elle-même son effet. Elle est née dans la nature même, et toutefois de ce qui est possible, non de ce qui est nécessaire. Si l'on nous dit ici que la nature est mauvaise, parce qu'elle a pu avoir une volonté mauvaise, je réponds : Mais cette nature est bonne, puisqu'elle a pu avoir une volonté bonne. On l'accusera donc en même temps d'être très-bonne et très-mauvaise. Mais il n'est point dans l'ordre qu'une même chose ait en même temps des mérites et des qualités contraires. Si donc on la regarde comme mauvaise, parce qu'elle a pu faire le mal, qu'on la regarde aussi comme bonne, puisqu'elle a pu faire le bien. Mais comment, dira-t-on, a-t-elle pu faire le mal, quand elle faisait aussi le bien ? Je réponds : Parce que ce bien qu'on appelle aussi vertu ne pouvait lui être propre, s'il n'était en même temps volontaire : or il n'eût pas été volontaire, s'il eût été bien nécessairement, et il

eût été bien nécessairement, s'il n'eût pu être mal. Pour conserver donc au bien sa valeur, il a fallu la possibilité du mal.

Augustin. Si je ne me trompe, tu ne veux pas accorder la volonté du bien à cette nature qui fut la condition primordiale de l'homme; comme si Dieu n'eût pu douer l'homme d'une volonté bonne, dans laquelle néanmoins il ne le forcerait point de rester, mais en laissant à son libre arbitre d'y demeurer toujours ou non, selon sa volonté, et d'en sortir sans y être forcé pour choisir le mal, comme il est arrivé. Car l'homme n'a point eu auparavant la volonté du péché, et n'a point commencé par la volonté du mal une vie dans laquelle Dieu l'a fait droit, et déjà capable d'user de sa raison. Qui pourrait entendre dire que l'homme fut créé comme naissent les enfants? Cette nature ainsi perfectionnée, non plus par les ans, mais par la main de Dieu, ne pouvait demeurer sans aucune volonté, et cette volonté ne pouvait être mauvaise, autrement l'Écriture ne dirait point : « Dieu a fait l'homme droit ¹ ». L'homme fut donc créé avec une nature bonne, prêt à obéir à Dieu, recevant avec docilité ses ordres, qu'il pouvait accomplir sans aucune difficulté, tant qu'il l'eût voulu, et qu'il pouvait négliger à son gré, sans contrainte : et toutefois ni la première alternative n'était sans profit, ni la seconde sans châtement. D'où nous pouvons conclure dans la piété et la sagesse de nos pensées que la première volonté bonne fut l'œuvre de Dieu; ce fut avec elle, en effet, qu'il fit l'homme droit : car nul ne saurait être droit que par une volonté droite.

Aussi que l'on perde la volonté du bien, et nul ne peut nous la rendre, sinon celui qui l'a créée : et ne croyons point que la nécessité du péché se puisse guérir autrement que par la miséricorde de ce même Dieu dont elle accomplit la juste et insondable sentence, en s'attachant à la postérité de celui qui pécha sans y être contraint. Aussi l'Apôtre, après avoir pleuré cette nécessité pénale du péché qui habitait en lui, qui le contraignait au mal qu'il ne voulait point, nous enseigne bientôt à qui nous devons recourir : « Misérable homme que je suis », s'écrie-t-il, « qui me délivrera du corps de cette mort? La grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur ² ».

Tu vois assurément qu'il ne tire aucun secours de cette possibilité dans laquelle tu crois avoir trouvé un grand avantage : elle est perdue, quand on fait le mal nécessairement; et sous l'action nécessaire du mal, l'homme s'écrie : « Malheureux homme que je suis ! » Mais qu'il lui vienne en aide celui dont la grâce peut surmonter tout ce que tu appelles nécessité, parce qu'il n'en saurait être différemment : « Car ce qui est impossible à l'homme est facile à Dieu ¹ ». Pour lui, qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, ce n'est point nécessaire; mais cela devient possible, de même qu'il passa en chair et en os à travers les portes fermées ².

Tu fais donc d'inutiles efforts pour défendre la nature viciée. Si tu veux faire pour elle quelque chose d'utile, cherche à la guérir et non à l'excuser. Admets qu'elle fait elle-même ce qui lui a mérité la damnation. Quelle que soit, en effet, l'origine qu'on assigne à la volonté du mal, dès lors qu'on nie qu'elle soit née d'elle-même, on affirme par là qu'elle est injustement condamnée. Or quelle plus criante injustice, que d'être damnée pour ce qu'elle n'a point fait? Si, au contraire, elle a fait de quoi être damnée, pourquoi lui chercher une excuse dans le possible, et l'accuser ainsi d'une manière tout à fait inexcusable? Tu dis en effet que « la mauvaise volonté existe en réalité dans la nature, mais qu'elle n'y est que possible et non nécessaire ». Si ce possible est en dehors de la nature, c'est lui et non la nature qu'il faut condamner pour avoir fait naître la mauvaise volonté. Mais si ce possible fait partie de la nature, cette nature donc fait une mauvaise volonté, d'autant plus qu'elle pouvait ne pas le faire : comme le montre la définition que tu nous as donnée du possible. Nul ne vient te dire : La nature est mauvaise, par cela même qu'elle a pu avoir une volonté mauvaise. Nous sommes loin de le dire, nous, contre qui tu invectives. Pourquoi tant appuyer sur des raisons superflues?

Mais quand tu viens dire : « Ce bien qu'on appelle vertu ne serait point volontaire, « s'il y avait pour lui nécessité du bien, et il « serait forcé au bien s'il n'avait le pouvoir « de faire le mal », tu as complètement oublié Dieu, dont la vertu est d'autant plus nécessaire qu'il la veut de telle sorte qu'il ne

¹ Ecclési. vii, 30. — ² Rom. vii, 24 et 25.

¹ Matth. xix, 26. — ² Jean, xx, 26.

saurait ne pas la vouloir. Tu as dit, en effet, dans ton premier livre de cet ouvrage, que « Dieu ne peut être que juste » : et s'il y a la nécessité, qu'on l'appelle nécessité, pourvu néanmoins que l'on convienne que rien n'est plus heureux que cette nécessité ; nécessité pour Dieu de ne point faire le mal, aussi grande pour lui que la nécessité de jouir du bonheur éternel. Une telle nécessité, en effet, ne craint pas les paroles dans lesquelles tu n'as pas osé dire : « Il y aurait pour lui nécessité du bien », préférant cette phrase : « C'eût été pour lui une souffrance de n'avoir point le pouvoir du mal » : comme si Dieu eût épargné à l'homme comme un fardeau pénible de supporter cette nécessité du bien que n'aurait pas accompagnée le pouvoir de faire le mal, bien tellement grand qu'il est une récompense pour les saints, que tu as oubliés aussi bien que Dieu. Notre vie, en effet, ne sera point sans vertu quand il nous sera accordé de ne plus pouvoir nous séparer de Dieu, parce que nous ne pourrons le vouloir. Ce bonheur qui nous est promis d'être toujours avec Dieu ¹, nous sera tellement assuré, que nous ne voudrons pas, que nous ne pourrons vouloir nous séparer de lui. La vertu ne saurait donc exister chez nous qu'à la condition de n'avoir point la volonté du mal quand nous pourrions l'avoir : mais par le mérite de cette vertu moindre, nous devons nous élever à cette récompense qui sera la vertu, la vertu assez grande pour que nous n'ayons plus la volonté du mal, et même que nous ne puissions l'avoir. O désirable nécessité ! Elle sera le don de la vérité, que nous posséderons avec cette absolue sécurité sans laquelle ne saurait exister dans sa plénitude le bonheur que nous posséderons, et qui n'a plus besoin d'accroissement.

62. *Julien*. Mais on peut rétorquer cet argument et dire : La nature dès lors était propre au mal, car le mal ne pouvant être volontaire s'il y a nécessité du mal, voilà que fut donné le pouvoir du bien, afin que le mal devînt notre bien propre. Doctrine subtile et même insensée ! car c'est par le meilleur côté que toute chose doit être appréciée, et ici il y a de la dignité du Créateur, ou de Dieu, qui n'a point donné la liberté à l'âme pour avoir à punir en elle, mais qui l'a douée du pouvoir de faire le bien et le mal, parce qu'il

devait la récompenser. Toutefois je ne veux pas m'arrêter à ce point : j'aime mieux prêter flanc à la calomnie, que d'anticiper sur l'autorité du Créateur. La conséquence nécessaire, néanmoins, c'est que ce pouvoir de faire le bien et le mal est bien différent de notre volonté pour l'un ou pour l'autre ; et dès lors il devient évident que ni la vertu ni le vice n'ont pour cause la nécessité. Faisons aux hommes d'honneur cette injure de n'attribuer à leur nature aucun mérite, soit de bonne, soit de mauvaise volonté, en ce qu'ils nous montrent d'opposé aux méchants : la nature a donc pour témoignage de sa sincérité, de son innocence, qu'elle n'est chargée ni du bien ni du mal, du moins volontaire. Attribue donc à la nature la possibilité de vouloir, et à la nature encore la volonté qui n'est ni bonne ni mauvaise. Nous concluons alors rigoureusement que la volonté du mal a surgi dans l'œuvre de Dieu ; mais comme possible, et non nécessairement : ce que l'on ne saurait attribuer à celui qui a donné ce pouvoir, mais bien à celui qui dirige ce pouvoir.

Augustin. Tu veux assigner à la nature une volonté qui ne serait ni bonne, ni mauvaise, une volonté capable d'être bonne ou mauvaise, puisque l'ange et l'homme sont nature. Or, si l'on ne doit, selon toi, assigner à cette nature ni bonne ni mauvaise volonté, on ne saurait ni leur faire honneur d'un bon vouloir, ni les condamner pour un mauvais. Quelle iniquité plus criante que de trouver qu'un homme soit condamnable pour un mal qu'on ne saurait lui imputer ? Ou bien l'ange et l'homme ne sont-ils pas des natures ? Qui peut tenir ce langage, sinon l'homme insensé ? Donc il faut attribuer à la nature ce que l'on attribue à l'ange : et à la nature encore ce qu'on attribue à l'homme : mais à la nature créée bonne par un Dieu bon, et devenue mauvaise par sa volonté. Dès lors il est très-juste de n'attribuer point à celui qui les a créées, le mal que l'on attribue à ces natures : car il ne les a point créées dans le commencement de manière qu'il y eût en elles nécessité, mais simplement possibilité du mal, et cela, pour qu'elles pussent acquérir des mérites et recueillir une récompense si elles ne se séparaient point de la bonne volonté, et le supplice si elles s'en séparaient. Pourquoi donc chercher à excuser

¹ 1 Thess. IV, 16.

la nature par la malice de la volonté, quand la nature peut vouloir ou non ? Il n'y a pas de volonté mauvaise qui ne soit volonté de l'ange ou de l'homme, dont nous ne pouvons aucunement dire qu'ils ne sont pas des natures. Pourquoi, dis-je, imputer à l'homme la volonté du mal, de telle manière qu'il puisse sans injustice subir la peine de cette volonté mauvaise, et ne pas imputer à la nature ce que tu veux bien imputer à l'homme, comme si l'homme ne pouvait être aucunement la nature ?

Il serait mieux pour toi de parler sainement et de dire que chez l'homme la volonté du mal appartient à quelque nature, puisque tout homme est nature : mais que cette nature, quand elle commet le péché pour la première fois, n'eût pas la volonté du mal nécessairement, mais d'une manière possible : car c'est de ces deux noms qu'il t'a plu d'affubler ces deux éventualités dont l'une signifie ce qui arrive d'une manière absolue, l'autre ce qui peut arriver, mais n'arrive pas d'une manière absolue, puisqu'il peut ne pas arriver. C'est ce dernier nom que l'on peut donner le plus justement au péché du premier homme, ou des premiers ; mais il nous reste ce cri : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je ne veux point ¹ ». Car c'est là faire le mal nécessairement, que le faire sans le vouloir : et dès lors agir en dehors de cette règle que tu as établie avec une loquacité téméraire, qu'on « ne doit point attribuer à la nécessité la cause de la vertu ni du vice » ; puisque dans ce cas elle vient de la nécessité. Car on ne saurait dire que faire le mal n'est pas un vice : ou qu'il n'y a pas nécessité quand on ne fait pas le bien que l'on voudrait, et qu'on fait le mal que l'on ne voudrait pas ; et qu'au contraire n'existera point pour nous l'heureuse nécessité du bien quand notre nature sera comblée d'une telle grâce, et Dieu tellement en nous, qu'il nous sera impossible de vouloir le mal. Car la justice est vertu, et l'on nous promet un ciel nouveau et une terre nouvelle, où habite la vertu. Ou si, pris de confusion, tu prétends avoir établi cette règle pour cette vie, et non pour la vie future, je ne veux point disputer avec un vaincu : mais, du moins, tu n'oserais nier que c'est en cette vie que l'on rencontre l'homme qui veut le bien sans le faire, et ne veut point

le mal qu'il fait : et ce vice, tu es forcé contrairement à ta règle de l'attribuer à la contrainte et non à la volonté. Or, cette nécessité avec laquelle naissent les enfants, mais qui ne se montre qu'avec l'âge, qui peut en délivrer l'homme qu'elle afflige, sinon la grâce de Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ ² ? grâce dont vous êtes les ennemis, vous qui mettez votre confiance en votre vertu, et dont l'orgueil impie déclame contre les divines Ecritures, qui condamnent ceux qui se confient en eux-mêmes ³.

63. *Julien*. Que dans sa prudence le lecteur n'oublie point qu'il y a une grande différence entre les actes possibles et les actes nécessaires, qu'il regarde comme nécessaires tous les actes de la nature, et comme possibles ceux de la volonté, et qu'il termine toutes les questions dans le sens où elles ont commencé. Qu'il erre en aveugle de l'une à l'autre, et dans toutes ses paroles, du moins à peu près, il commettra une foule d'erreurs : et comme cette réflexion est claire, on voit combien tu as été aveugle en tirant ces conclusions : De même que le mal, qui n'était nulle part, a pu surgir dans l'œuvre de Dieu, de même quand il a été, il a passé tout naturellement dans l'œuvre de Dieu. Vois dans quelle erreur tu es enlacé : tu dis que le péché une fois conçu par la première volonté, qui était simplement possible, est devenu ensuite nécessaire ; de même alors qu'un mouvement libre de l'âme a pu surgir, de même sans mouvement libre, il est devenu nécessité pour les actes naturels. Mais comprends donc que Dieu est l'auteur de ce qui est nécessaire. Si donc l'œuvre de Dieu est dans les actes nécessaires ce qu'est l'œuvre de l'âme dans les fantes, il est nécessairement aussi coupable que celui dont il inculpe la volonté. Et même plus : car autant le nécessaire l'emporte sur le possible, autant mettre le péché dans l'âme est plus coupable que le commettre. Bien que ce ne soit point ici le lieu de le faire, je n'en montre pas moins, en passant, que tes opinions sur Dieu sont pires que celles des Manichéens. Leur Dieu a pu être amputé à l'improviste dans quelque guerre ; mais le tien est corrompu par ses crimes anciens et nombreux. C'est pourquoi tes doctrines sont en désaccord avec celles des catholiques, non-seulement dans cette question, mais tout à fait

¹ 1 Cor. xv, 28 ; il Petr. iii, 13.

² Rom. vii, 25. — ³ Jérem. xvii, 5.

au sujet de Dieu : tu ne l'honores pas, tandis que nous le révérons dans sa souveraine justice, sa souveraine puissance, son indivisible Trinité. Donc ce qui est de la volonté n'a pu passer par la nature, et nous disons avec raison que l'œuvre du diable ne saurait traverser l'œuvre de Dieu. Car l'œuvre du diable, ainsi que de l'homme pervers, c'est le péché, qui ne peut être nulle part sans le mouvement d'une volonté libre. Or cette œuvre chez le diable et chez l'homme vient du possible ; car l'œuvre de Dieu c'est la nature, qui fait subsister l'homme, non point d'une manière possible, mais nécessaire : et cette nature est longtemps sans la volonté, dont la force ne se déclare qu'à un âge fixé. Donc tant que la nature est sans volonté, elle est seulement l'œuvre de Dieu : mais alors n'ayant fait aucun péché, elle ne saurait en avoir. Cette parole donc est irréfutable, que l'œuvre du diable ne saurait traverser l'œuvre de Dieu. Mais cet adage qui l'appartient n'est pas moins faux que profane : « L'œuvre de l'œuvre de Dieu a traversé l'œuvre de Dieu ». Car c'est dire : Dieu lui-même pèche, puisque l'homme, qui est l'œuvre de Dieu, pèche. De même, en effet, que le péché n'est nulle part que dans l'œuvre de l'homme ; (car l'homme, par le péché, n'ajoute rien à sa substance, de manière que le péché fasse une saillie, mais seulement l'œuvre du mal, commise par la volonté mauvaise, amasse pour celui qui l'a commise un trésor de malheurs, en sorte que l'on appelle mauvais celui a fait le mal) ; de même ton Dieu, s'il a fait le mal dans son œuvre, n'en reçoit aucun accroissement de substance, non plus que l'homme : mais il en résulte pour lui un trésor de honte, en sorte qu'on peut l'appeler mauvais, à cause de son œuvre mauvaise. Il est encore évident que l'enfant, tant qu'il est enfant, n'est point coupable, parce que la malice lui vient de la nécessité : et si chez le diable elle n'était possible, il ne pourrait être coupable. Mais Dieu, le véritable Dieu des chrétiens, ne fait point le mal ; et l'enfant aussi, avant d'user de sa propre volonté, n'a en lui que ce que Dieu y a fait. Nul péché ne saurait donc être naturel. Mais comme nous avons parcouru en tous sens les antres de cette erreur antique, sans laisser aucune obscurité sur cette question, que le lecteur retienne bien la distinction du nécessaire et du possible, et

il se rira des erreurs traduciennes non moins que des manichéennes.

Augustin. Aux yeux des hommes qui comprennent assez ce qu'ils lisent, pour comprendre aussi les paroles, en te répétant terme pour terme avec tant d'ambiguïté, tu n'as rien gagné qu'à te donner l'apparence de vouloir, dans ton impuissance de la résoudre, obscurcir ma réponse en un seul livre, que les huit livres n'ont point refutée. Mais, aux yeux de ceux qui ne comprennent point, tu l'as donné l'apparence de dire quelque chose, justement parce qu'ils n'ont rien compris. Il faut donc leur rappeler brièvement le sujet de la discussion, afin d'écartier les ténèbres de la loquacité, et qu'ils envisagent mon raisonnement et voient qu'il est invincible. Tu as dit en effet : Si la nature est l'œuvre de Dieu, l'œuvre de Dieu ne saurait être traversée par le diable. A cela je réponds : Que dis-tu là, que si la nature est l'œuvre de Dieu, cette œuvre ne saurait être traversée par le diable ? Est-ce que l'œuvre du diable n'a point surgi dans l'œuvre de Dieu, quand elle a surgi d'abord chez l'ange qui est devenu diable ? Si donc le mal, qui n'était absolument nulle part, a pu surgir dans l'œuvre de Dieu, pourquoi le mal, qui était déjà quelque part, n'aurait-il pu traverser l'œuvre de Dieu, surtout quand l'Apôtre s'exprime en ces termes : « Et ainsi la mort a passé en tous les hommes ¹ ? » Les hommes ne sont-ils pas l'œuvre de Dieu ? Donc le péché a passé par les hommes, c'est-à-dire l'œuvre du diable par l'œuvre de Dieu ; et, pour m'exprimer en d'autres termes, l'œuvre de l'œuvre de Dieu par l'œuvre de Dieu. Et dès lors il n'y a que Dieu seul qui soit immuable, qui ait une bonté souveraine, qui, avant que le mal fût, a fait des œuvres bonnes, et qui, en toutes choses, tira le bien du mal qui a pu surgir dans ce qu'il a fait de bien. Et toi, troublé par l'évidence des choses, tu as cru devoir obscurcir les regards des hommes par une longue et futile discussion sur le possible et le nécessaire, afin que cette obscurité te permît, non point de soustraire à la destruction ton opinion futile, mais d'en cacher la mort à leurs yeux. Qu'ont à voir le nécessaire ou le possible dans la question dont il s'agit ? Il est certain que l'ange et l'homme ont péché : donc, ou bien ose dire que l'ange et l'homme ne sont point des natures ; ou bien,

¹ Rom. v, 12.

si tu n'es pas assez fou pour avoir cette audace, te voilà convaincu que le péché de l'homme c'est le péché de la nature. Mais c'est l'effet du possible, dis-tu, et non de la nécessité. Cela est vrai : et toutefois l'ange a péché, l'homme a péché, la nature a péché ; et ainsi l'œuvre de Dieu, qui est l'ange, qui est l'homme, a péché, sans que Dieu l'y forçât, mais par la mauvaise volonté qu'il eût pu ne pas avoir. Honnie donc soit cette nature qui a été faite bonne, qui n'a pas été contrainte à faire le mal, et qui néanmoins l'a fait ! Gloire à Dieu qui a fait la nature bonne et qui a tiré le bien du mal que lui-même n'a point fait !

Dès lors que l'on peut avec ces raisons, et d'autres véritablement catholiques, et défendre et prêcher la nature créatrice, réprouver et condamner la nature pécheresse, et que cette nature pécheresse on peut et la louer comme œuvre de Dieu, et la blâmer, en ce que, sans y être contrainte par lui, elle s'est retirée de lui, et a reçu son châtiment jusque dans sa postérité, (car cette même nature qui a péché volontairement en un seul, renaît involontairement dans chaque homme ;) qui t'a forcé à dire, qui t'a pressé à écrire : « Si la nature est l'œuvre de Dieu, l'œuvre de Dieu ne saurait être traversée par l'œuvre du diable ? » Quelle surdité à la voix des saints ! Quel aveuglement dans les inventions ! Le péché n'est-il point l'œuvre du diable ? N'a-t-il point passé dans tous les hommes, qui sont l'œuvre de Dieu ? N'est-ce point par le péché que vient la mort, cette mort surtout qui est, selon vous, le seul fruit du péché, non la mort du corps, mais la mort de l'âme, l'œuvre du diable ? N'a-t-elle point passé par tous les hommes qui sont l'œuvre de Dieu ? C'est par imitation, dites-vous, qu'elle y a passé. Toutefois elle a passé par les hommes, qui sont l'œuvre de Dieu. — C'est l'œuvre du possible et non du nécessaire. — Dis ce qu'il te plaira, elle a passé par les hommes qui sont l'œuvre de Dieu, et toi, sans aucune exception, tu as dit : « L'œuvre du diable ne saurait passer par l'œuvre de Dieu » ; et dans ta futilité plus grande encore que la futilité de cet aphorisme, tu as cherché dans un tas de paroles non plus à le défendre pour le faire admettre, mais à le couvrir pour le dérober aux regards. Si ta mémoire ne te rappelait point les paroles de

l'Apôtre, qui t'interdisaient ce langage, comment n'as-tu pas vu que subsister dans l'œuvre de Dieu c'est pour l'œuvre du diable, plus que d'y passer ? Si tu avoues le premier, pourquoi nier le second ? N'y a-t-il de possible que ce que tu veux, d'impossible que ce que tu ne veux pas ? Que Dieu te prenne en pitié et chasse ta vanité. Mais le Manichéen embrasse volontiers ton sentiment, qui est en faveur près de lui, et il argumente en cette manière : Si l'œuvre du diable ne saurait passer par l'œuvre de Dieu, encore moins peut-elle y subsister ; quelle est donc l'origine du mal, sinon celle que nous lui assignons ? Mais nous lui répondons : Parle ainsi à Julien, pas à nous. Nous avons mis dehors le père de cette doctrine : loin de nous nuire, il sera vaincu avec vous, ou plutôt nous l'avons vaincu et vous aussi.

64. *Julien.* Voici une autre de tes paroles, également stupide. Tu dis en effet : « Dieu crée les méchants, comme il entretient et nourrit les méchants ¹ ». Car il est écrit dans l'Évangile, qu' « il fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et tomber la pluie sur les justes et sur les injustes ² ». Il y a en effet une grande contrariété où tu as cru trouver de la conformité. Que Dieu nourrisse les pécheurs, qu'il ait de la bonté pour les ingrats et les méchants, c'est là une preuve de sa tendresse et non de sa sévérité ; car il ne veut point la mort de celui qui meurt, mais qu'il revienne et qu'il vive ³ : il ne se hâte pas de punir ceux qui s'égarerent ; et il n'en agit ainsi que pour nous donner dans sa bonté le temps de faire pénitence. Voici en effet ce que dit l'Apôtre : « Ignorest-tu que la bonté de Dieu t'invite à la pénitence ? Par ta dureté et l'impénitence de ton cœur, tu t'amasses un trésor de colère ⁴ ». On le voit, avec les fidèles de Lycaonie et devant l'Aréopage, soutenir que Dieu, même dans les jours de l'ignorance antique, n'a point bouleversé les enseignements de sa providence. Car il n'est point demeuré sans se rendre témoignage, nous dit-il, donnant les pluies du ciel et les saisons favorables pour les fruits, rassasiant nos cœurs de nourriture et de joie ⁵. Répandre la pluie sur les bons et sur les méchants, c'est nous donner des preuves de sa bonté, qui supporte et attend ceux qui

¹ Lib. II de *Nupt. et Concup.*, c. 17. — ² Matth. v, 45. — ³ Ezéch. xviii, 32. — ⁴ Rom. II, 4. — ⁵ Matth. xiv, 17.

s'égarent, afin qu'ils se séparent du mal et fassent le bien. Loin donc de désirer que le mal se fasse, il nourrit des ingrats par amour pour l'amélioration des hommes; c'est là l'indice de sa parfaite bonté. Mais ce que tu ajoutes, qu'il crée les méchants, c'est l'indice d'une complète iniquité. Vois donc combien peu tu comprends tes paroles, toi qui nous apportes un exemple de cruauté pour établir la miséricorde. C'est une bonté de nourrir même les méchants afin qu'ils se puissent corriger, s'ils le veulent. Mais c'est un crime de faire les enfants mauvais, au point que, sans pouvoir user de leur volonté, ils soient forcés d'être pécheurs. La générosité envers les pécheurs nous détourne donc du mal, ne nous y force jamais. Or la condition du mal ne nous tire pas d'un plus grand mal, mais elle plonge dans les plus grands crimes et l'œuvre et l'ouvrier. C'est donc déraisonner que dire avec toi : Dieu crée le méchant; mais c'est déraisonner bien plus encore que de vouloir le confirmer par le témoignage de l'Évangile, et par ce témoignage qui contient la plus grande preuve de la bonté divine. Considère donc avec quelle plus grande force on peut le retourner : il est évident qu'il ne crée pas les méchants, ce Dieu qui nourrit les méchants afin que sa patience les amène au bien. Mais s'il crée les méchants, il n'aime pas et ne récompense pas les bons, et lui-même ne saurait en fin de compte rien avoir de bon; car nulle volonté mauvaise ne saurait nuire avec plus d'efficacité et plus de violence que la puissance de créer, non-seulement des maux possibles, mais aussi des maux nécessaires. Et comme cela ne saurait convenir au Dieu des chrétiens, c'est-à-dire au Père des miséricordes, comme on l'appelle, au Dieu de consolation¹, dont on nous dit que ses jugements sont l'équité²; que l'on nous montre sage dans tout ce qu'il a fait³; non plus que les Manichéens, vous n'êtes point en communion avec nous dans l'appréciation de notre Dieu : vos commentaires insensés, vos péchés de naissance, vous entraînent au culte d'un tout autre créateur, mais copié sur les fureurs de Manès.

Augustin. Je vais donc faire ce que tu n'as pas fait, et qu'ai-je besoin de dire pourquoi? Le lecteur en jugera : parce que tu avais dit que « dans notre sens c'est Dieu qui crée les

« diables », il est arrivé que dans ma réponse, j'en sois venu à ces paroles dont tu as tiré le sens que tu as voulu; mais, en dépit de toi, je rappellerai ce que tu as jugé à propos de passer sous silence. Voici donc ce que j'ai dit⁴, entre autres choses qu'il serait trop long d'énumérer : « Est-ce donc pour le diable qu'il nourrit les fils de perdition, les boucs de la gauche; pour le diable qu'il leur donne la nourriture et le vêtement, puisqu'il fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et tomber la pluie sur les justes et sur les injustes⁵? Il crée donc les méchants, comme il donne aux méchants le vêtement et la nourriture : car ce qu'il leur accorde en les créant fait partie de la nature dans sa bonté; et s'il leur donne l'accroissement par l'entretien et la nourriture, ce n'est point pour les maintenir dans leur malice, mais pour secourir par bonté cette nature que sa bonté a créée. Etre homme, c'est un bien de la nature dont Dieu est l'auteur : mais naître avec le péché pour mourir si l'on ne renaît point, c'est l'effet de ce germe qui fut maudit au commencement, par le vice de l'antique désobéissance : et toutefois, le créateur de ces vases de colère use pour le bien de cette malédiction, afin de nous montrer les richesses de sa gloire envers les vases de miséricorde⁶, afin que nul de ceux qui appartiennent à la même masse de corruption n'attribue à ses mérites la grâce qui l'en délivre, mais que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur⁷ ». A ces paroles j'ai ajouté : « Abjurant avec les Pélagiens cette croyance apostolique et catholique, très-vraie et très-solidement fondée, cet homme ne veut point que l'on naisse sous la puissance du démon, de peur qu'on ne porte les enfants au Christ, qui les arracherait à la tyrannie des ténèbres, pour les transférer dans son royaume. Il se porte ainsi en accusateur de l'Église répandue par tout l'univers, et dans laquelle on ne souffle sur les enfants que pour en chasser le prince des ténèbres, sous le domaine duquel sont nécessairement tous les vases de colère qui naissent d'Adam, à moins qu'ils ne renaissent dans le Christ, et que, devenant par la grâce des vases de miséricorde, ils ne soient transférés dans son royaume »; et le reste, que peut lire dans ce passage ou entendre lire,

¹ II Cor. II, 3. — ² Ps. cxviii, 75. — ³ Id. ciii, 25.

⁴ Du Mariage de la Concup., I, II, c. 17. — ⁵ Matth. v, 45. — ⁶ Rom. IX, 22 et 23. — ⁷ I Cor. I, 31.

quiconque le pourra et le voudra. Maintenant donc, après avoir mis de côté ce qui établissait et fortifiait la citation faite par toi, tu as cru pouvoir la détacher, comme ferait un voleur dans un endroit écarté, pour un bien qu'on ne défendrait pas : qu'ils lisent tous le passage, ceux qui voudront connaître ta manière d'agir, ou plutôt qu'ils recourent à la lecture de ce même livre d'où j'ai tiré tout ceci, et ils verront fermement établi ce que tu as essayé de renverser comme peu solide.

De quoi pourront donc te servir ces hommes que tu viens m'objecter, dont la patience de Dieu attend le redressement par la pénitence, et sur qui dès lors il fait lever son soleil et tomber sa pluie¹ : quand je t'ai opposé les boucs de la gauche, dont il ne peut, lui qui connaît l'avenir, ignorer la persévérance dans le crime et dans l'impiété, vie sans repentir que doivent châtier d'éternels supplices ? Toutefois c'est un bien que la création, quoiqu'il leur fût avantageux de n'être point nés ; un bien que les nourrir et prolonger leur vie autant qu'il plaira au Seigneur, quoiqu'il leur fût avantageux de mourir plus tôt : et parmi eux il en est certainement qu'une mort précoce eût délivrés de toute peine, selon votre détestable hérésie, et de la plus terrible damnation, selon la foi catholique. Qu'est-ce à dire ensuite ? que parmi ces boucs de la gauche, qui sont destinés au feu éternel, d'après l'infaillible prescience de Dieu, beaucoup passeront par le bain régénérateur du baptême, puis périront par l'apostasie, ou vivront d'une manière si désordonnée et si criminelle, qu'ils seront indubitablement placés à gauche ; et ils ne sont point emportés, comme beaucoup d'autres, de peur que le mal ne changeât leur esprit. Or ce n'est point une fatale nécessité qui empêche Dieu de conférer ce grand bienfait aux uns, ni l'acceptation des personnes qui le lui fait conférer aux autres. Que font ici tes nécessaires et tes possibles que tu veux distinguer avec tant de soin, sans savoir ce que tu dis, tandis que Dieu sait ce qu'il fait, lui dont les jugements peuvent être cachés quelquefois, jamais injustes ?

Il n'y a donc nulle injustice à conférer des biens aux méchants, mais il serait injuste d'envoyer des maux aux bons. Dis-moi alors

où est la justice de faire subir aux enfants de tels maux, qu'il nous répugne souvent de les rappeler, tandis que vous ne rougissez point d'introduire ces mêmes peines dans le paradis, quand même nul n'eût péché ? Nul n'est créé mauvais, dis-tu, c'est-à-dire avec le péché originel : quelle justice leur impose donc un joug pesant, depuis le jour qu'ils sont sortis du ventre de leur mère¹ ? joug tellement misérable, qu'il est plus facile de le pleurer que de l'expliquer. Le péché, dis-tu, ne saurait passer du possible au nécessaire, ou de volontaire n'être plus volontaire : et nous avons montré que cela était possible en celui qui dit : « Je fais le mal que je ne veux pas² ». Vous attribuez cela à la violence de l'habitude et nous aux liens de l'origine vicieuse : vous voyez néanmoins que le péché de possible devient nécessaire, et vous ne rougissez point de vos règles fourbes et difformes. Vous accordez qu'il a pu arriver quelque chose de semblable au genre humain dans la personne du premier homme, en qui étaient tous les autres, et toutefois, vous êtes loin de nier que, sous la surveillance d'un Dieu très-puissant et très-juste, les enfants endurent tant et de si grandes peines. Vous ne sauriez le nier sans que l'évidence frappe vos regards et vous ferme les yeux. Voyez donc maintenant sur qui retombent vos accusations d'injustice, quand vous voyez évidemment la peine des enfants, tout en niant qu'elle soit méritée par aucun mal.

Tu n'as vu qu'une fausseté, qu'une profanation dans cette parole que j'ai dite, que l'œuvre de l'œuvre le Dieu a passé par l'œuvre de Dieu : car l'ange est assurément une œuvre de Dieu. Le péché dès lors, qui est l'œuvre de l'ange, est l'œuvre de l'œuvre de Dieu, et non pas de Dieu lui-même. Et là-dessus, tu me prends à partie, comme si j'avais dit : « Dieu pèche parce que l'homme, « qui est l'ouvrage de Dieu, pèche » : ce que je n'ai dit nullement. Sans doute l'œuvre de Dieu, c'est-à-dire l'ange ou l'homme, a péché ; mais le péché est leur œuvre et non l'œuvre de Dieu : ils sont pour Dieu une œuvre bonne ; mais le péché, qui est leur œuvre et non celle de Dieu, est une œuvre mauvaise. Et, toutefois, dire : « Dieu pèche, puisque l'homme, « qui est l'œuvre de Dieu, pèche », parole que je n'ai point dite, comment serait-ce un plus

¹ Sap. iv, 21

¹ Eccli. xl, 1. — ² Rom. vii, 19.

grand mal que nier le péché originel, et dire implicitement que la peine des enfants n'est qu'une injustice, et dès lors un péché de la part de Dieu ? Si ce châtement ne retombe point sur Dieu, il est donc juste; s'il est juste, il est donc la peine du péché. Donc nul ne saurait, en présence de ces peines si grandes et si nombreuses des enfants, prêcher un Dieu juste et nier le péché d'origine. Ce serait, dis-tu, une preuve d'injustice que de créer des méchants, s'il eût lui-même créé le mal qui les rend mauvais : maintenant que les hommes sont méchants, et que Dieu crée en eux ce qui les fait hommes, il suit de là qu'ils deviennent mauvais par cette nature qu'a viciée le péché; même quand Dieu crée les méchants, ce que lui-même crée est bon : car ils deviennent mauvais par le vice qui n'est point la nature, mais ce qu'il crée, c'est bien cette nature qui n'est pas un vice, bien qu'elle soit viciée. Attribuer à une race viciée et justement condamnée le bien de la création, c'est attribuer à l'homme méchant le bien de la vie et de la santé qui le fait homme et non qui le fait méchant.

Tu nous dis encore : « C'est un crime de « faire des enfants méchants, en sorte qu'ils « seraient forcés à l'iniquité sans pouvoir « même vouloir ». Rien ne saurait exercer de contrainte sur ce qui n'est pas encore. Mais s'ils existent déjà, non point, sans doute, dans leur personnalité propre et dans leur condition, mais dans les mystères secrets de la race, comme Lévi dans les reins d'Abraham¹, le vice de la nature qui vient du péché du premier homme les y atteindra pour les faire méchants, et ce n'est point Dieu en les créant qui force à être méchants ces enfants

¹ Hébr. vii.

qui ne sauraient vouloir. Considère néanmoins les merveilles de la grâce du Christ dont vous êtes les ennemis. Voilà des enfants qui ne sauraient ni vouloir ni repousser le bien ou le mal, et toutefois quand, nonobstant, leur résistance et leurs cris, ils renaissent par le baptême, ils sont forcés d'être justes et saints. Car indubitablement, s'ils meurent avant l'usage de la raison, ils seront dans le royaume de Dieu, justes et saints par cette même grâce à laquelle ils sont arrivés d'une manière à eux possible, mais bien forcément : leur vie sera juste et sainte, et ils fouleront aux pieds, pour les mettre en pièces, les règles sur le possible et sur le nécessaire. Or, ne point vouloir le mal est assurément mieux que ne pouvoir ni le repousser ni le vouloir : et toutefois, sans le vouloir, il le faisait celui qui disait : « Je fais le mal que je ne veux « point ». Je ne suis donc pas atteint de folie, et je ne dis point : « Dieu crée le mal ». Car Dieu crée le bien, lui qui d'une nature même viciée crée non plus le vice, mais la nature. Le vice l'entraîne, il est vrai, non par l'aide, mais par le jugement de Dieu. Mais toi, considère s'il n'y a pas de folie, et même beaucoup de folie pour toi, à soutenir que Dieu fait non plus le mal pénal, ce qui est une justice, mais le mal qui prend le nom d'iniquité : Qu'est-ce autre chose que faire le mal, s'il fait peser ou laisse peser de si grands maux, sur des enfants qui ne sont coupables d'aucune faute ? Toutefois, ce n'est pas à moi de t'adresser la parole et de te confondre, mais c'est à l'Eglise universelle à souffler sur toi et t'exorciser s'il est possible, elle qui, selon toi, souffle en vain sur les enfants et les exorcise inutilement.

LIVRE SIXIÈME.

Saint Augustin montre que Julien, dans son livre sixième, ne fait que de vaines objections contre cette assertion du second livre des Noces et de la Concupiscence, chap. 34, savoir : que le péché du premier homme a détérioré la nature humaine, au point que non-seulement elle est devenue pécheresse, mais qu'elle a même engendré des pécheurs. Il enseigne que l'homme, par le péché, a perdu ce libre arbitre dont les forces, dans leur intégrité, le rendaient capable et de faire le bien, s'il le voulait, et de ne point pécher, s'il ne le voulait point ; et il repousse complètement cette définition de la liberté dont s'arme, çà et là, contre lui son adversaire, c'est-à-dire « la possibilité de pécher et de ne point pécher, etc. » Il prouve que les douleurs de l'enfantement, les épines, les travaux, les sueurs et les autres peines des mortels sont les châtimens du péché ; mais que la mort est surtout un châtiment pour l'homme qui, dans les dispositions de Dieu, ne devait point mourir, s'il n'eût péché. Vers la fin du livre, il examine et réfute la manière dont Julien commente ces paroles de l'Apôtre : « De même que tous meurent en Adam » (I Cor. xv), et celles qui suivent dans le même chapitre. Enfin, dans tout le livre, à peu près, il démontre que le dogme catholique sur la tache originelle, que Julien s'efforce d'accorder avec l'hérésie des Manichéens, non-seulement diffère beaucoup de cette hérésie, mais que cette hérésie elle-même est à jamais inexpugnable, pour les Pélagiens, sans le secours et la profession du dogme catholique.

1. *Julien.* Je ne doute nullement que l'idée qu'on se forme de notre discussion, c'est qu'il s'agit d'une question obscure, plutôt que de l'essence de la foi. Les hommes, en effet, qui goûtent peu les choses de l'esprit, ne s'émeuvent qu'aux vains bruits de la renommée ; ils redoutent les malheurs des temps, n'ont pour sauvegarde aucune découverte dans la vérité ; et comme toujours, en présence du danger, on ne se fie tant qu'à soi-même, les voilà qui regardent comme plus sûre la route la plus fréquentée.

Augustin. Notre route est d'autant plus fréquentée, qu'elle est la plus ancienne, parce qu'elle est catholique ; tandis que la vôtre est d'autant moins fréquentée, qu'elle est plus nouvelle, puisqu'elle est hérétique.

2. *Julien.* Cela vient aujourd'hui de deux causes : et de ce que la foi manichéenne est réputée criminelle, et de ce que l'orage des persécutions détourne de la vérité les esprits faibles.

Augustin. Comment serait plus fréquentée la voie des Manichéens, puisqu'ils sont très-rares ; ou comment souffrez-vous persécution pour la vérité, vous qui enlevez au Sauveur les petits enfants ?

3. *Julien.* De là vient que, pour se livrer à la volupté et jouir de la faveur, la luxure s'environne du peuple de l'arène, du cirque et des théâtres, désireuse qu'elle est de s'abriter dans tous les crimes, derrière la nécessité, qui enlève toujours à une faute son côté odieux, et d'échapper par la prévarication au bruit du siècle : telles sont les causes qui donnent plus d'adeptes à la dé-

fense du vice. Et dans le vulgaire, néanmoins, la majeure partie, je l'ai dit, a cru devoir raisonner sur Dieu, à la manière des Traduciens et des catholiques.

Augustin. Cette foule innombrable de fidèles promise à Abraham ¹ n'est à vos yeux qu'une foule vulgaire et méprisable ; puisqu'il ne peut convenir qu'au petit nombre, aux Pélagiens, c'est-à-dire à ceux que vous infectez du venin de vos nouveautés, ce dogme par lequel vous soutenez que cette misère si palpable du genre humain, qui apparaît dans ce joug que portent les enfants d'Adam au sortir du sein de leur mère ², n'est point le châtiment du péché qui a vicié la nature humaine dans le premier homme ; d'où il suit que si l'homme n'eût point péché, vous seriez forcés de dire que le paradis eût abrité non-seulement ces peines si cuisantes et si nombreuses que supportent les enfants sous nos yeux, mais aussi ces défauts si grands et si nombreux de l'esprit et du corps, avec lesquels nous naissons pour la plupart. Dans ce lieu de bonheur et de repos, vous placez aussi votre convoitise innée, qui fait que la chair conspire contre l'esprit ; et nous qui, par la réaction de l'esprit, la combattons comme un vice, vous nous accusez témérairement d'être les amis de la volupté et de la luxure, tandis que nul n'y tombe d'une manière plus criminelle et plus honteuse, que celui qui cède aux attraits et aux sollicitations de cette passion innée que nous combattons et que vous soutenez.

4. *Julien.* Mais comme, dans notre première discussion, aussi bien que dans celle-

¹ Gen. xxii, 17. — ² Eccli. xl, 1.

ci, les raisonnements d'Augustin ont prouvé clairement qu'il n'est point le Dieu des Traduciens, ce Dieu juste et créateur de toutes choses, que les chrétiens chantent dans leur symbole; c'est avec la même intention, qui a jeté plusieurs d'entre eux dans des erreurs ténébreuses, que je les supplie de se corriger quand ils reconnaîtront ceci.

Augustin. Bien plus, quand ils connaîtront ce que la vérité nous dictera en réponse à tes captieuses futilités, nul autre que le pervers ou l'insouciant ne séjournera dans les ténèbres de votre hérésie.

5. *Julien.* En effet, le Manichéen croit, contrairement à nous, que la nature porte les mortels au vice et au crime: il croit que la matière corporelle et criminelle vient des corps; que la volupté sexuelle est une corruption pour le genre humain, protégeant les droits et forçant l'homme à toutes les hontes. Or le Traducien, son fidèle copiste, car il en est le fils et l'héritier, nous atteste, dans ses nombreuses prières, que les crimes sont naturels, que l'éternelle nécessité du mal vient d'un néant ténébreux, que la passion destinée aux sens a souillé tous les saints, et place l'image de Dieu dans le royaume du diable.

Augustin. Contrairement à la vérité catholique, et par une extravagance particulière, le Manichéen fait la nature du mal substantiellement coéternelle à Dieu qui est le bien; tandis que la doctrine catholique professe que Dieu seul est éternel, sans aucun commencement, qu'il est non-seulement le bien, comme le dit le Manichéen, mais qu'il est immuable, ce qu'il ne dit point. Or ce Dieu souverainement bon, et dès lors immuable, dont nulle créature ne partage l'éternité, puisqu'elle n'est point ce qu'il est, et qu'elle ne serait pas si elle n'avait été faite, non de lui-même, et toutefois par lui-même, c'est-à-dire non de sa nature, mais par sa puissance, voilà ce que nous opposons aux folies manichéennes; nous savons et nous prêchons que la nature a été faite, qu'elle n'aurait pu exister si une nature toute-puissante ne l'eût faite, sans néanmoins la faire d'elle-même, que c'est là un bien, mais inférieur à celui qui l'a fait. Car Dieu a fait bonnes toutes ses œuvres, mais non souverainement bonnes, comme il est lui-même; or tous ces biens quelconques ne seraient

point, si celui qui est souverainement bien ne les eût faites, et tous les biens sujets au changement ne seraient point, s'ils n'étaient l'œuvre de l'être immuablement bon. Et dès lors, quand les Manichéens nous demandent d'où vient le mal, eux qui veulent faire le mal coéternel à Dieu, et qui ne savent ce qu'est le mal, qui en font une nature, une substance, nous leur répondons que le mal ne vient point de Dieu, n'est point coéternel à Dieu; que le mal vient de la libre volonté de la nature raisonnable, qui est l'œuvre bonne du véritable bien; mais cette bonté est inférieure à la bonté de son Créateur, puisqu'elle est son œuvre et non point sa nature: d'où lui vient le pouvoir de pécher, non la nécessité. Elle n'aurait point ce pouvoir, si elle était de la nature de Dieu, qui ne veut pouvoir et ne peut vouloir commettre le péché. Toutefois, dans cette possibilité de pécher, si cette nature raisonnable n'eût point péché, elle se fût acquis un grand mérite, et pour prix de ce mérite, une félicité supérieure l'eût mise dans l'impossibilité de pécher.

Mais à cette doctrine le Manichéen réplique en disant: Si le mal vient de la libre volonté de la nature raisonnable, quelle origine assigner à ces maux sans nombre avec lesquels nous voyons naître ceux qui n'ont pas le libre usage de leur volonté? Où est l'origine de cette concupiscence qui soulève la chair contre l'esprit, et qui nous entraîne au péché, si l'esprit ne réagit contre elle avec plus de force? D'où vient chez l'homme un tel désaccord entre les deux substances dont il est formé? D'où cette loi des membres, contraire à la loi de l'esprit, et sans laquelle nul ne vient au monde? D'où viennent ces vices et si grands et si nombreux, tant de l'esprit que du corps, que la plupart des hommes apportent en naissant? D'où ces douleurs et ces misères chez des enfants qui ne pèchent point encore volontairement? D'où vient, quand arrive l'usage de la raison, une telle difficulté pour les mortels à se former aux lettres et aux arts, de sorte qu'à des efforts douloureux il faille ajouter la torture des paroles? A cela nous répondons que tous ces maux ont leur origine dans la volonté perverse de la nature humaine, dont le péché grave a porté le vice et la damnation dans toute sa lignée. D'où il suit que, dans cette nature humaine, tous les biens sont l'œuvre de Dieu, les maux l'œuvre de

son jugement : et ces maux, les Manichéens ne voient pas qu'ils ne sont nullement des natures ou des substances ; mais qu'on les appelle maux naturels, parce que les hommes les tirent en naissant d'une racine en quelque sorte viciée à son origine. Mais vous, hérétiques nouveaux, qui êtes en contradiction avec nous, répondez alors aux Manichéens, dites-leur d'où viennent des maux si grands et si nombreux, et si vous niez que l'homme les apporte en naissant, où est votre pudeur ? Si vous l'avouez, où est votre hérésie ? Mais affirmez que ces maux ne sont point des maux, et quand même nul n'aurait péché, entassez les peines, les douleurs, les déceptions, les gémissements, les larmes, les deuils, dans un paradis mensonger, mais qui est le vôtre. Si vous ne l'osez point, si vous craignez d'être exposés aux huées des enfants, et de paraître mériter les corrections de la férule, le Manichéen conclut contre vous que ces maux que vous ne voulez point attribuer au vice de la nature, viennent d'un mélange du mal, et c'est ce mal qu'il appelle la nature coéternelle et contraire à Dieu. Et dès lors, tout en cherchant à vous éloigner des Manichéens, vous leur venez en aide.

6. *Julien*. En fin de cause, sinon dès l'abord, c'est toujours frapper sur Dieu même. Le Manichéen dit en effet : Dieu, qui est bon, ne fait point le mal ; mais il ajoute qu'il destine aux flammes éternelles des âmes coupables de fautes naturelles, ce qui est une grande cruauté, et dès lors il finit par accuser clairement d'iniquité celui qu'il avait tout d'abord déclaré bon. Or Augustin, plein de confiance dans le maître auquel il écrit, pousse l'audace plus loin, et, dédaignant les hésitations du maître, ne craint point de commencer où finit le Manichéen, et prononce que le mal, c'est-à-dire le péché, est le fait de la création de Dieu, ce qui est certainement en contradiction avec le Dieu de la foi catholique. Que le lecteur n'oublie jamais ceci, que nul fidèle plus que nous n'a eu plus raison de combattre, et qu'attribuer à la nature la nécessité de pécher, c'est n'être plus en union sur Dieu avec les chrétiens, comme nous avons souvent appuyé sur ce point, le bien de notre cause exigeant de nombreuses répétitions, portons la discussion sur les premiers hommes, dont l'appréciation est

comme un bouclier pour le Numide attaquant notre front de bataille.

Augustin. Je croirais que tu ignores ce que dit le Manichéen sur le mélange de la substance du bien et de la substance du mal, si je ne savais que tu as lu ce que nous avons écrit contre cette erreur. Car le livre dans lequel j'ai réfuté leur opinion de deux âmes chez l'homme, dont l'une serait bonne, l'autre mauvaise, t'a fourni des arguments que tu as cru pouvoir rétorquer contre moi. Le Manichéen soutient donc qu'il y a dans l'homme deux âmes, soit esprits, soit intelligences, dont l'une propre à la chair et coéternelle à Dieu, mauvaise par nature, et non accidentellement par le péché, l'autre bonne par nature, qui serait comme une particule de Dieu, mais viciée par le mélange de l'âme perverse : de là, selon lui, ce conflit de la chair conspirant, au moyen de l'âme perverse, contre l'esprit qui est bon et qu'elle veut enchaîner, et de l'esprit contre la chair, afin de se délivrer de ce mélange. S'il ne peut y parvenir, même lors de la dernière conflagration du monde, il est, selon l'affirmation manichéenne, attaché à un globe de flamme et retenu éternellement dans ce supplice. Ce n'est donc pas, comme tu l'affirmes, le Dieu des Manichéens, qui « pour les fautes de la nature destine les « âmes au feu éternel » : c'est la nature. Des âmes bonnes, à cause du mélange de la nature mauvaise, mélange mauvais que la nature leur a imposé, et dont elle ne pourra les délivrer, seront clouées par la nature, non plus dans un feu éternel ; car le Manichéen ne croit à l'éternité d'aucun feu, mais, comme je l'ai dit, dans un globe ténébreux où sera enfermé l'esprit de ténèbres.

Pour la foi catholique, abandonnée par vous, qui avez voulu former une secte nouvelle non pour combattre les Manichéens, comme vous le prétendez ou feignez de le croire, mais plutôt pour leur venir en aide, qu'elle entende ou qu'elle lise ces paroles de l'Apôtre : « La chair a des désirs contraires « à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de con- « traire à ceux de la chair : ils sont opposés « l'un à l'autre, de sorte que vous ne faites point « ce que vous voulez¹ ». Loin d'en conclure, avec l'hérésie manichéenne, qu'il y a deux natures, l'une du mal, l'autre du bien, opposées entre elles de toute éternité et mélangées

¹ Gal. v, 17.

par un combat subséquent, elle reconnaît avec Ambroise, le docteur catholique¹, que cette guerre de la chair et de l'esprit est entrée dans notre nature par la prévarication du premier homme : elle ne voit donc point ici la nature primordiale de l'homme, mais le châtement d'une faute qui lui devient une seconde nature. Cette foi n'est point le bouclier numide que tu nous reproches avec enjouement ; c'est le bouclier de la vérité, avec lequel, selon la parole de l'Apôtre, nous éteignons tous les traits enflammés de l'esprit malin. C'était de ce bouclier que s'armait contre vos erreurs à venir, non plus un numide, mais ce Carthaginois Cyprien, dont le nom soulève également contre nous la vaine loquacité ; c'est, dis-je, de ce bouclier qu'il se couvrait quand il enseignait, dans son livre sur l'Oraison dominicale, que dans ces paroles : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel² », nous demandons à Dieu qu'il établisse par sa grâce l'union entre ces deux substances, la chair et l'esprit. C'est par là que tout noble champion du Christ peut éteindre les traits enflammés de l'esprit malin, lancés par les Manichéens et par vous-mêmes ; car tous les hérétiques combattent pour le diable, et vous avez jugé bon de grossir son armée par vos recrues. Car demander à Dieu l'accord entre la chair et l'esprit, c'est enseigner, contre les Manichéens, que les deux natures qui nous constituent sont bonnes, si la grâce divine vient à guérir le mal de la discorde ; c'est aussi vous combattre, vous qui dites que la convoitise de la chair est bonne, quand elle engendre chez nous le mal de la discorde que nous prions Dieu de guérir : et alors, quand nous faisons le bien, nous regimons par les désirs de l'esprit contre les désirs empoisonnés de la chair. Du consentement, au contraire, il résulterait entre l'esprit et la chair un accord peu à désirer, puisqu'il est coupable et même condamnable. Cet enseignement est aussi contre vous, qui attribuez au libre arbitre cet accord chez l'homme, que nous croyons devoir demander à Dieu. Mais toi qui, sans comprendre tes paroles, me reproches de dire que Dieu crée le péché, réponds au Manichéen qui enseigne que, dans le conflit entre la chair et l'esprit, on voit deux natures con-

n'avons qu'une réponse à faire pour anéantir cette doctrine empoisonnée : c'est que ce désaccord est devenu pour nous une seconde nature par le péché du premier homme ; et toi qui nies notre enseignement, tu leur donnes la victoire, te montrant ainsi pour les Manichéens un faux adversaire, ou plutôt un véritable complice.

7. *Julien*. Dans tous ses écrits, il nous répète que Dieu créa Adam et Eve simplement bons, c'est-à-dire exempts de toute faute dans leur nature ; qu'ils péchèrent par une volonté libre, et si gravement, que s'écroula tout ce que le Seigneur avait édifié dans leur nature. « Ce péché », nous dit-il, « fut, par l'œuvre du diable, beaucoup plus grave et beaucoup plus profond que tous les péchés que nous connaissons chez les hommes. Et dès lors ce péché grave du premier homme détériora notre nature, au point que non-seulement elle devint pécheresse, mais qu'elle nous enfanta pécheurs ; et toutefois, cette langueur qui a détruit en nous la force de vivre selon le bien n'est point nature, mais vice. En sorte que ce péché qui, dans le paradis, a détérioré l'homme, parce qu'il surpasse en gravité toutes nos appréciations, tout homme l'apporte en naissant¹ ». Voici donc comment il nous expose clairement sa pensée : Ces premiers hommes, nous dit-il, étaient doués d'une nature bonne ; mais ils commirent un péché tellement grave, tellement inappréciable, qu'ils tuèrent en eux la force de bien vivre, éteignirent la lumière du libre arbitre, et créèrent pour l'avenir la nécessité de pécher : en sorte qu'il n'est possible à nul de leurs rejetons de faire de nobles efforts pour la vertu, et de se sanctifier en évitant les souillures.

Augustin. Tu t'imagines, ainsi que les Pélagiens, tes coreligionnaires, avoir dit quelque chose en t'élevant par une vanité toute humaine, au mépris de l'autorité divine, et en opposant bruyamment les élucubrations de ton esprit à la vérité des saintes Ecritures. Si tu considérais, en effet, avec l'esprit chrétien et catholique, ce que dit l'Apôtre : « Le corps est mort, il est vrai, à cause du péché² », tu comprendrais que le péché du premier homme fut tel, que la nature non d'un seul homme, mais de tout le genre humain, fut tellement détériorée que, pouvant devenir immortelle,

¹ Ambros. lib. vii in Luc., ii. — ² Matth. vi, 10.

¹ Lib. ii de Nupt. et Concup., c. 31. — ² Rom. viii, 10.

elle encourut la nécessité de mourir ; de sorte que ceux-là mêmes qui se tournent vers Dieu, ne peuvent incontinent recouvrer l'immortalité par Jésus-Christ unique médiateur entre Dieu et les hommes, mais qu'elle leur est seulement promise ici-bas, par l'Esprit-Saint qui habite en eux, et qui la donnera dans l'avenir. C'est ce que nous dit le même Apôtre au même endroit : « Quiconque n'a point « l'esprit de Dieu n'est point à lui. Or si le « Christ n'est point en vous, le corps, sans « doute, est mort à cause du péché, mais l'esprit « est vivant à cause de la justice. Si donc l'esprit « de celui qui a ressuscité Jésus-Christ habite « en vous, celui qui a ressuscité Jésus-Christ « rendra aussi la vie à vos corps mortels, à « cause de son esprit qui habite en vous ¹ ». C'est donc le péché qui a tué le corps, puisqu'il impose à tous ceux qui vivent la nécessité de mourir. Or quel est ce péché, sinon celui du premier homme ? puisque la justice du second homme, ou de Jésus-Christ, doit rendre la vie bienheureuse à ce corps que l'on nous dit mort. De là ce nom de second homme et de second Adam donné au Christ : quand nous voyons s'écouler tant de générations humaines, entre la création de l'homme en Adam, et la naissance du Christ fait homme, et que dans ces générations nul ne pourrait être appelé second homme, sinon Caïn. Mais parce que le corps fut pour la première fois assujéti à la mort à cause du péché d'Adam, et que les siècles présents s'écoulaient sous son empire, la vie lui sera donnée une seconde fois, par la justice du Christ, et s'est montrée dans la chair du Christ, vie qui sera permanente pour le siècle à venir ; de là ce nom de premier Adam ou de premier homme à l'un, et à l'autre de second homme ou second Adam. Et tu ne veux pas comprendre que le péché de l'un fut assez grand pour engendrer le siècle de la mort, tandis que la justice de l'autre fut de nature à enfanter le siècle de l'immortalité ?

Et tu m'objectes cette gravité du péché du premier homme, qui fut pour tous les hommes la cause de si grands maux, comme si j'étais le premier à enseigner cette doctrine ? Écoute Jean de Constantinople, ce prêtre si illustre : « Adam », nous dit-il, « commit « cette faute si grave, et jeta dans la damnation « tous les hommes avec lui ² ». Écoute encore ce

qu'il dit sur la résurrection de Lazare, et tu comprendras que même la mort du corps vient de cette faute si grande. « Le Christ pleura », nous dit-il, « parce que le diable avait « soumis à la mort ceux qui pouvaient être « immortels ¹ ». Où donc, réponds-moi, le diable a-t-il soumis à la mort tous les hommes, si ce n'est en celui qu'il rendit par la prévarication tellement coupable, que la félicité du paradis fut changée pour le genre humain en ce poids de misères que nous voyons et qui nous accable ? C'est ce que nous attestent non-seulement la mort du corps, mais aussi la mort de l'âme appesantie par le corps sujet à la corruption, et ces maux sans nombre comme sans mesure, et ce joug qui pèse sur les enfants d'Adam depuis leur sortie du sein maternel ; joug qui pèse même dans cette parole du psaume : « Tout homme vivant sur « la terre n'est que vanité ² ». Ces misères dont tu ne veux pas voir la source à cette grande faute du premier homme, qu'en feras-tu, à moins de les placer dans ce paradis si délicieux, comme si elles eussent dû y régner quand même nul n'aurait péché ; tandis que les Manichéens les attribuent à la race ténébreuse, eux qui, loin de trouver en toi un accusateur, y trouvent un défenseur, à moins que l'invincible glaive de la vérité catholique ne soit pour eux et pour toi le glaive exterminateur ? Mais nous sommes loin de dire, comme tu nous en accuses, que « nul « de ceux qui naissent de nos premiers parents ne saurait par de nobles efforts s'élever « à la vertu ». Il en est beaucoup, en effet, qui font ces nobles efforts, « Dieu opérant en eux « le vouloir et le faire ³ » ; grâce à ces efforts, et au secours de Dieu, ils ne sont pas dans l'impuissance d'y arriver. Mais si le corps qui est corruptible n'appesantissait l'âme, il ne faudrait aucun effort. Et dès lors dans le paradis, si nul n'avait péché, si un joug pesant ne courbait les enfants d'Adam, leur obéissance à leur Dieu eût été sans effort, obéissance facile et heureuse.

8. *Julien*. Il s'imagine que louer les premiers hommes, c'est-à-dire deux seulement, c'est appuyer la distinction qu'il établit entre les Manichéens et les Traduciens. Or rien ne me paraît plus insensé, plus impudent que cette opinion. La liberté, nous dit-il, a

¹ Rom. IX, 9, 10. — ² Lettre à Olympiade.

¹ Jean Chrys., lettre à Olympiade sur la résurr. de Lazare. — ² Ps. XXXVIII, 8. — ³ Philipp., II, 13.

perdu ses forces quand elle a voulu faire usage d'elle-même. Mais pour nous attacher à lui, et pour tout examiner avec soin, tu avoues, lui dirons-nous, que le premier homme a été doué du libre arbitre, que Dieu l'a créé bon, et qu'il n'avait à l'origine aucune souillure du péché, mais que sortant spontanément de l'état d'innocence, il a mis dans l'inévitable nécessité de pécher tous ceux qui naissent de lui. Tel est assurément votre dogme, que nous autres faisons sortir du cloaque des Manichéens, lesquels enseignent que la nature d'Adam, formée de la fleur de la substance, et bien supérieure à la nature de ceux qui l'ont suivie, n'en était pas moins naturellement mauvaise.

Augustin. Ce que nous avons dit plus haut précise suffisamment notre dogme catholique, et votre dogme hérétique au sujet des premiers hommes et de leurs descendants; les uns créés bons par Dieu, les autres ayant le même créateur et naissant néanmoins avec une nature viciée par le péché, et avec les liens du péché, exclus du salut dans lequel fut créé le premier homme, et jetés par la condition originelle dans cette langueur de la maladie et cette nécessité de la mort. C'est pour cela qu'ils ont besoin des secours d'un Sauveur qui les délivre d'abord par la rémission de tous leurs péchés, et ensuite par la guérison de toutes leurs maladies. Car c'était à des hommes baptisés, et même à ceux qui avaient reçu l'Esprit-Saint, que l'Apôtre disait : « La chair conspire contre l'esprit, l'esprit contre la chair; ils sont opposés l'un à l'autre, de sorte que vous ne faites point ce que vous voulez ¹ ». Or toi, qui prétends que le péché, ou le mauvais usage de lui-même, n'a point fait perdre ses forces au libre arbitre, que répondras-tu à cette parole, que la chair conspirant contre l'esprit, les fidèles ne font point ce qu'ils veulent? Non, ils ne font point ce qu'ils veulent ceux dont les péchés ont été remis dans le baptême; ils ne font point ce qu'ils veulent ceux à qui l'Apôtre rend ce témoignage qu'ils ont reçu le Saint-Esprit par la foi qu'ils ont entendue prêcher ² : enfin ils ne font point ce qu'ils veulent d'une volonté libre, ceux que le même docteur des Gentils proclame appelés à la liberté ³. Mais toi, savant défenseur de la convoitise, illustre patron, qui vas si loin en faveur

de ta cliente, jusqu'à placer sans hésitation dans le paradis cette concupiscence de la chair qui la soulève contre l'esprit; ne vois-tu pas que tu es amené à dire que les premiers hommes eux-mêmes n'avaient pas une volonté libre d'une manière efficace? Si la chair même alors conspirait contre l'esprit, ils ne faisaient point ce qu'ils voulaient. Mais comme leur libre arbitre, qui était alors dans toute sa vigueur, leur faisait faire sans aucun doute tout ce qu'ils voulaient, c'est-à-dire que l'on de se heurter contre aucune impossibilité de la loi divine, ils l'accomplissaient au contraire sans difficulté; votre cliente n'était point là, elle qui soulève la chair contre l'esprit, et qui, chez les hommes déjà convertis à Dieu par la foi, déjà baptisés, déjà sanctifiés, déjà appelés à la liberté, les empêche de faire ce qu'ils voudraient pour éteindre toute délectation vicieuse. C'est donc une très-grande vérité que la foi catholique a proclamée par l'évêque Ambroise ⁴, que ce vice qui révolte la chair contre l'esprit s'est naturalisé en nous par la prévarication du premier homme.

Or ce glaive inévitable et insurmontable de la vérité tranche la tête au Manichéen et à toi. Car à ce sujet vous êtes, l'un plus, l'autre moins, mais tous deux dans l'erreur; toi, parce que tu prétends que cette corruption n'est point un mal; lui parce que, tout en reconnaissant que c'est un mal, il en ignore l'origine, et, dépourvu de la vérité catholique, il nous compose la fable aussi honteuse que mensongère de deux natures ou du mélange du bien et du mal. Maintenant donc toute notre justice consiste à être justifiés par la foi, afin d'avoir la paix avec Dieu ⁵, et de repousser les assauts de la chair, en lui opposant par le secours de Dieu la réaction de l'esprit. Donc en cette vie la justice ne consiste point à n'avoir aucun vice, mais à diminuer nos vices par le refus d'y consentir, par la résistance; mais à vivre dans la tempérance, dans l'équité, dans la piété. N'avoir aucun vice à combattre, c'est le propre de l'autre vie qui sera, si nous pratiquons le bien, la récompense de celle-ci : ce sera pour nous la guérison de notre nature et non la séparation de la nature étrangère, comme le dit follement le Manichéen, dont tu es le soutien. Voilà notre dogme. Il ne sort point du cloaque manichéen, comme tu le dis calomnieuse-

¹ Galat. v, 17. — ² Id. III, 2. — ³ Id. v, 3.

⁴ Liv. VII in Luc., XII. — ⁵ Rom. v, 1.

ment, et sous ce dogme tu te vois écrasé avec le Manichéen, si tu n'as point perdu tout sens.

9. *Julien*. Notre tâche est donc aujourd'hui de mettre en évidence votre stupidité d'esprit ; ensuite nous montrerons, comme nous l'avons déjà fait bien souvent, que vous n'êtes pas à un pied de distance du bouge et des orgies des Manichéens. Tout d'abord, c'est une inqualifiable folie que de prétendre que le libre arbitre se propage avec le sang, et d'implanter les actes de la volonté dans la conception : de supprimer toute différence de nature et de goût, pour proclamer que la volonté de nos premiers parents, qui est, de la dernière évidence, de la plus grande étendue, a passé à leur postérité, erreur qui est réfutée de toutes parts. Jamais les fils des savants n'ont reproduit dans leurs vagissements le talent de leurs pères, ni le fils du comédien n'a su ajuster aux paroles les gestes de ses mains, ni le fils du guerrier demandé au peuple le clairon des batailles. On pourrait ainsi chercher en tous des exemples dont la voix parlerait plus haut que le tonnerre. L'univers entier répondra que la nature a ses limites et la volonté d'autres limites ; et que les conditions de la génération peuvent subir l'influence des tendances et des goûts. C'est donc une folie, c'est une niaiserie sans nom, de prétendre qu'un acte qui est volontaire, comme tu l'avoues, est devenu une seconde nature. Mais voici qui est bien plus stupide encore, c'est de prétendre, comme tu le fais, que la possibilité d'agir est perdue dès le commencement même de l'action, c'est-à-dire que le libre arbitre, qui n'est autre chose que la faculté de pécher ou de ne point pécher, sans subir aucune violence de part ni d'autre, mais avec la faculté de se porter spontanément où il lui plaît, que ce libre arbitre, dis-je, dès qu'il s'est porté quelque part, a perdu tout pouvoir de se porter soit là, soit d'un autre côté, sur l'une et sur l'autre.

Augustin. Peux-tu bien être aussi aveugle ? Avec ton bavardage écumeux et ampoulé, tu viens en aide au Manichéen, sans le savoir, il est vrai, mais tout directement. Qu'il nous demande, en effet, d'où vient le mal, question qui suffit bien souvent pour troubler des esprits peu instruits ; nous lui répondons qu'il vient de la libre volonté de la créature raisonnable. Qu'il nous demande encore d'où viennent ces misères sans nombre qui ne sont

pas seulement l'apanage de ceux qui sont nés, et qui avec l'âge usent arbitrairement de leur volonté, mais avec lesquelles nous naissons tous, ou du moins la plupart. Tous, en effet, nous naissons avec la convoitise de la chair, qui fait soulever cette chair contre l'esprit, même quand cet esprit est imbu de la véritable foi et des leçons de la piété : tous nous apportons en naissant cette lenteur d'esprit qui pèse même sur ceux que nous appelons hommes de talent, puisque ce n'est point sans une certaine difficulté de travail qu'ils peuvent se cultiver dans l'étude d'un art quelconque et même des arts appelés libéraux, ou même dans la science de la religion. Tel vient au monde avec certaine difformité corporelle, quelque monstruosité ; beaucoup sont oublieux, beaucoup n'ont qu'une intelligence lente et bornée, beaucoup sont enclins à la colère, à la luxure, d'autres mêmes naissent tout à fait hébétés ou insensés. Que peut répondre ici la foi catholique, sinon que tous ces maux nous viennent du péché d'Adam, qui le fit chasser du paradis, c'est-à-dire du lieu de délices ; qu'ils nous viennent de cette nature viciée par la souillure du péché ? Que nul n'ait péché, et le paradis n'eût point vu ces misères ni aucun autre vice.

Alors le Manichéen, s'il connaissait tes réponses, nous dirait avec toi qu'il est de la dernière démente de penser que le libre arbitre se transmet par la voie du sang, et d'implanter les actes de la volonté dans la conception ; il ajouterait ce que tu ajoutes, pour prouver ton opinion, que les fils des savants ne naissent point savants, ni les fils d'histriens, histriens, ni les fils des guerriers, guerriers. Un Manichéen saisirait le secours que tu lui offres, pour réfuter ce que nous avançons, que le péché du premier homme a vicié la nature humaine jusque dans sa postérité, qui était en lui comme dans son germe, quand il commit cette grande prévarication, et pour nous réfuter il met en avant son mélange de deux natures, affirmant qu'il faut attribuer à ce mélange de la nature mauvaise les maux que nous apportons en naissant. Mais toi, pour me répondre, tu as recours à l'absurdité la plus sotte comme la plus détestable, en soutenant que ces maux d'origine seraient nés même dans le paradis, quand même nul n'aurait péché. Alors le Manichéen va te forcer à dire d'où ils seraient nés. Ainsi serré de tout près, si tu réponds

que ces maux auraient surgi des natures mêmes de ceux qui naissent, et sans aucune faute de volonté, tu accuses le Créateur, et pour ne point l'accuser tu dois recourir à la culpabilité des volontés mauvaises. Mais de quelle volonté? le demandera-t-il; car un germe n'a point de volonté, non plus que l'enfant qui vient de naître. Que reste-t-il donc, sinon de comprendre avec nous, si tu veux échapper au Manichéen et le vaincre, qu'il y a dans les secrets de notre origine, et le germe de celui qui doit naître, et le mérite provenant de la volonté perverse du générateur; mais que le péché du premier homme fut tel qu'il jeta sur le genre humain tout entier une condamnation générale, pour me servir des paroles du bienheureux Jean¹? D'où il ressort évidemment que ces maux n'auraient point surgi si nul n'eût péché; et qu'ils n'auraient pu exister dans le paradis, d'où les premiers pécheurs furent chassés avant d'avoir enfanté.

Ce dogme catholique met à néant ce que tu as cru ajouter au sujet des arts, en nous disant que nul ne vient au monde avec l'art de son père. Autre est, en effet, le péché contre les mœurs qui sont les règles de la vie, faute que punissent ou les lois ou le jugement divin, et autre la faute contre les arts, soit honnêtes, soit déshonorants, lorsqu'on dit que l'on agit contrairement à tel art. Ces sortes de fautes ne trouvent aucun châtiment dans les lois ou les vengeances divines; mais les hommes habiles dans ces sortes d'arts, les maîtres surtout qui les enseignent aux enfants, les punissent par la crainte et quelquefois par des châtiments corporels. Ici, néanmoins, nous devons penser que si, dans le paradis, il eût fallu étudier quelque chose d'utile à cette sorte de vie, notre nature bienheureuse l'eût acquis sans effort et sans douleur, soit par elle-même, soit par les leçons de Dieu. Dès lors, qui ne comprendra point que nos difficultés pour apprendre fassent partie des peines de cette vie, qui d'un seul se propage en nous tous pour notre malheur? De là aussi cette profonde misère pour des esprits malheureux, de ne pas vouloir le bien, ou, si Dieu y dispose notre volonté, d'avoir à pousser ce gémissent tant que nous sommes en cette vie: « La volonté du bien est en moi, mais non le

« moyen de l'accomplir¹ ». Avec cette croyance tu triompheras du Manichéen; mais parce qu'elle n'est pas en toi, cette croyance vous confondra l'un et l'autre.

10. *Julien* Maintenant donc il vous faut avouer ce que nous avons dit, que votre dogme ne diffère en rien de celui des Manichéens. Car il n'est pas douteux que la nature d'Adam fut créée très-mauvaise, si telle était sa condition, qu'elle devait nécessairement faire le mal et non faire le bien: c'est-à-dire que le crime, même conçu dans la volonté, y devenait naturel, tandis que le bien n'y devenait point naturel, et qu'il est faux dès lors de dire que l'homme a péché par sa volonté quand il a subi douloureusement l'empire de sa funeste condition. Il était évidemment vaincu par le mal, celui qui ne pouvait se dégager du mal qui l'étreignait. Où trouver pire substance que celle qui, par sa nature, doit tomber dans l'iniquité, et ne saurait en sortir? Qu'il porte sa violence du côté du bien et qu'il en perde son libre arbitre, il ne s'en prendra point au Créateur: car alors nul ne mettrait en question les trésors de sa bonté; mais comme cette violence est portée du côté du mal, on ne saurait en accuser personne plus que le Créateur de l'homme, et une telle adulation de la part de ses accusateurs ou de vous, est un soufflet donné à ce Dieu qui aime le mal d'une manière si évidente, comme le prouve sa honteuse créature. A qui, en effet, persuader qu'il n'a point destiné le premier homme au crime, puisqu'il lui a ôté la faculté de s'amender? Le douer d'un esprit assez pervers pour ne point se déplaire dans son erreur, pour ne point revenir à ce qui est honnête, pour n'être point corrigé par l'expérience et n'être aiguillonné par aucun désir de recouvrer l'honneur, n'est-ce point lui ôter le moyen de se corriger? Or, si telle fut sa condition que, pendant son séjour ici-bas, une seule chute lui fit perdre le pouvoir de se corriger, il n'a pu être créé pour un autre motif que la chute; et même ce n'est plus une chute, mais il serait plus vrai d'appeler prostration l'état de cet homme qui ne saurait s'élever dans la vie morale. Qu'était-ce donc que cette liberté qui lui fut, croit-on, conférée, si, de deux qualités contraires, il ne tenait la pire que de la nécessité, et la meilleure que

¹ Jean Chrys., *Lettre à Olympe*.

de la mobilité, et si de plus, sous la tyrannie du crime, elle perdait la faculté du repentir? Oui, l'état de l'homme était à l'origine l'état le plus déplorable, si Dieu lui avait fait cette effroyable condition, qu'une fois devenu criminel, il fût enchaîné par l'éternelle nécessité de pécher.

Augustin. Ce que tu dis là, si tu veux bien, sur nos instances, le considérer de tout près, te fera rougir, malgré ton impudence. Comment ne pas voir que si, comme tu le dis, cette nature est créée mauvaise, dont l'injuste volonté se précipite dans le mal, et qui, par un châtement injuste aussi, ne saurait revenir au bien; ce n'est plus seulement la nature humaine que tu nous opposes, mais aussi la nature angélique? A moins de dire, pourtant, que le diable, qui est volontairement déchu du bien, aurait pu, s'il l'eût voulu, et quand il l'eût voulu, retourner à ce bien qu'il a détesté, et de renouveler ainsi l'erreur d'Origène. Si tu ne veux en agir ainsi, rétracte sur nos avertissements ce que tu as étourdiment avancé; et proclame que cette nature est bonne dans sa création, qui, sans y être poussée par la nécessité, mais sous l'empire de sa volonté, est tombée dans le mal qu'elle a fait. Quant au bien qu'elle a déserté, il n'y a que la grâce de Dieu seulement qui puisse l'y ramener, et non point cette volonté libre que le péché lui a justement fait perdre. D'autres, en effet, suivant tes erreurs, pourront dire après toi : Où trouver pire que cette substance, qui est créée de manière qu'elle puisse aller dans l'éternel supplice, et n'en puisse néanmoins sortir? Dieu, qui est tout-puissant, pourrait à la vérité nous arracher au supplice selon sa volonté; mais il ne saurait mentir, et il nous a menacés de ne point faire cette grâce, quand il a donné à ce supplice le nom d'éternel.

Mais ce qui te fait dire tant d'absurdités, c'est la fausse définition que tu as donnée du libre arbitre, dans le paragraphe précédent, auquel nous avons répliqué; définition que tu répètes bien ailleurs. Tu as dit en effet : « Le libre arbitre n'est autre que le pouvoir de pécher ou de ne point pécher ». Or, d'après cette définition, tu privas Dieu du libre arbitre; car tu ne saurais le nier, tu l'as dit souvent et avec vérité : « Dieu ne peut pécher ». Ensuite les saints eux-mêmes, dans le royaume de Dieu, doivent perdre le libre arbitre, puis-

qu'ils ne sauraient pécher. Mais il faut te dire ce que tu dois penser de ce qui nous occupe maintenant : c'est que peine et récompense sont deux contraires, et que ces contraires sont unis à deux autres contraires : en sorte que l'impossibilité de faire le bien est un châtement, comme l'impossibilité de pécher est une récompense. Ecoute les saintes Ecritures, dont tu t'écartes pour ton malheur, t'abandonnant au souffle d'un vain bavardage, comme au souffle d'une tempête, et vois ce qu'elles nous disent : « Ce que cherchait « Israël, il ne l'a point trouvé, mais ceux « que Dieu a choisis l'ont trouvé, tandis que « les autres ont été aveuglés; selon qu'il est « écrit : Dieu leur a donné jusqu'à ce jour un « esprit d'assoupissement, des yeux pour ne « point voir, des oreilles pour ne pas entendre. « David aussi a dit à leur sujet : Que leur table « soit pour eux un piège, qu'elle leur devienne « un scandale, une pierre d'achoppement, « qu'ils reçoivent ainsi leur salaire; que leurs « yeux s'obscurcissent et qu'ils ne voient « point, et faites qu'ils soient toujours cour- « bés vers la terre ¹ ».

Considère aussi cette parole de l'Évangile : « Ils ne pouvaient croire », est-il dit; « car « Isaïe a dit encore : Il a aveuglé leurs yeux « et endurci leurs cœurs, en sorte que leurs « yeux ne voient pas, que leur esprit ne com- « prend pas, qu'ils ne se convertissent pas, et « que je ne puis les guérir ² ». Je fais ces citations, pour te faire comprendre, s'il est possible, que c'est sans aucun doute par un juste jugement de Dieu, que le cœur des hommes est aveugle au point qu'ils ne croient pas, puisque c'est par un effet de sa miséricorde que nous croyons d'une volonté libre. Qui peut ignorer, en effet, que nul ne croit que par le libre arbitre de sa volonté? Mais cette volonté, c'est Dieu qui la prépare : et il lui est impossible de sortir complètement de la tyrannie du mal qui est le châtement de ses fautes, sinon quand le Seigneur l'y dispose par une grâce toute gratuite. Car si Dieu ne changeait pas les hommes rebelles en hommes de bonne volonté, nous ne lui demanderions point cette volonté pour ceux qui refusent de croire. Or c'est ce que l'Apôtre montra qu'il faisait chez les Juifs, quand il s'écriait : « Mes « frères, la disposition de mon cœur, et mes « prières à Dieu sont toutes pour le salut d'Is-

¹ Rom. XI, 7-10. — ² Jean, XII, 39, 40.

« raël¹ ». Or ce salut n'était pour eux qu'un prix de leur volonté de croire : et telle est cette volonté que le bienheureux Paul implorait pour eux. De plus, cette parole de l'Oraison dominicale : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel² », l'évêque Cyprien la regarde comme un avertissement pour nous de prier pour nos ennemis infidèles : afin que ces hommes qui sont la terre, puisqu'ils portent l'image de l'homme terrestre, croient enfin comme nous croyons, nous qui sommes déjà le ciel et qui portons l'image de l'homme céleste.

11. *Julien*. Vous n'en êtes pas moins rivés aux Manichéens : ceux-ci par leur profession de foi, et vous, par vos raisonnements, soutenez que la nature du premier homme était mauvaise, ce qui est un dogme plein d'inepties et de faussetés, comme le prouve l'exemple d'Abel (pour prendre le premier exemple de justice après Adam, et laisser de côté des légions d'hommes sanctifiés), d'Abel qui, né de parents pécheurs, montra par l'amour même de la vertu, que la force de vivre saintement ne lui manquait point. Toutefois, laissons de côté tous ces exemples, pour serrer de plus près les opinions de la gent Tradu-cienne. Quel était donc, selon toi, le libre arbitre, qui fut, comme tu le confesses, conféré au premier homme ? C'était assurément l'alternative dans les mouvements de son âme, le pouvoir de faire le mal ou d'éviter le mal, d'apostasier ou de pratiquer la vertu. Donc il n'aurait existé aucune volonté de pécher, s'il n'y eût eu tout d'abord puissance de vouloir. Or tu dis qu'ils perdirent le libre arbitre, dès qu'ils commencèrent à en user de leur propre volonté, c'est-à-dire sans que l'âme subît aucune pression : que peut-on inventer de plus atroce ? Pour faire en effet ressortir toute la force de ton argumentation, tu dis que l'homme a perdu par sa volonté, ce qui ne lui était donné que pour cette volonté ; car le péché n'est autre chose qu'une volonté mauvaise ; or la liberté nous est donnée seulement, non pour forcer la volonté, mais pour la laisser jaillir ; et cette liberté qui est sa condition, tu dis qu'il l'a perdue par un acte de volonté, en sorte qu'il faut croire qu'elle a péri dans cet acte même qui en constatait l'existence. Donc une volonté mauvaise n'est point le fruit, mais la preuve de la liberté.

Quant à la liberté, ce n'est rien autre que la possibilité du bien et du mal, mais volontairement. Comment donc a-t-elle pu périr par l'acte qui en prouve l'existence, puisque la mauvaise volonté et la bonne volonté proclament la liberté, loin de la tuer ? Et dès lors, entre ton opinion et l'essence du libre arbitre, que tu crois mort en s'affirmant, il y a la même distance que entre la fonction et la mort. Qu'y a-t-il donc d'étrange, qu'y a-t-il d'inattendu dans le péché d'un homme, pour renverser l'œuvre de Dieu ? Il est créé avec le pouvoir de pécher et de ne point pécher ; en péchant, il fait ce qu'il ne doit point faire sans doute, mais ce qu'il pouvait faire. Comment, dès lors, perdrait-il cette faculté qui n'a d'autre but, chez lui, que la puissance de vouloir, ou de ne pas vouloir ce qu'il a voulu ?

Augustin. Tu reviens sans cesse sur l'objection à laquelle j'ai déjà répondu, comme tout lecteur s'en apercevra. Ici, toutefois, à cette affirmation tant répétée, que la liberté de faire bien ou mal ne saurait périr par un usage pervers, c'est le bienheureux pape Innocent, évêque de l'Eglise romaine, qui va répondre. Ecrivant à votre sujet aux évêques africains réunis en concile :

« L'homme », dit-il, « doué jadis du libre arbitre, et usant inconsidérément de ses avantages, une fois tombé dans le gouffre de la prévarication, n'a plus trouvé moyen d'en sortir. Et, déçu pour toujours par cette liberté, il serait demeuré sous le poids de ses ruines, si Jésus-Christ n'était venu ensuite le relever par sa grâce¹ ». Comprends-tu ce que la foi catholique enseigne par son ministre ? Vois-tu que l'homme pouvait ou se tenir debout, ou tomber, de telle sorte qu'une fois tombé, il n'avait plus pour se relever le même pouvoir, puisque le châtement suivait la faute ? C'est pour cela qu'est venue, afin de le relever, cette grâce du Christ qui ne rencontre en vous malheureusement que des ingrats.

Dans une autre lettre qu'il écrivit à votre sujet aux évêques de Numidie : « Ils veulent donc supprimer la grâce de Dieu », dit-il, « qu'il nous faudrait néanmoins rechercher, même quand nous aurions recouvré la liberté de l'état primitif² ». Tu entends qu'on recouvre la liberté, et tu prétends qu'elle n'a point péri : et content de la volonté humaine,

¹ Rom. X, 1. — ² Matth. VI, 10.

¹ Voir lett. S. Aug. lett. 181, n° 7. — ² Ibid. lett. 182, n° 4.

tu n'implores point la grâce divine, quand la liberté, même restaurée à l'état primitif, reconnaît qu'elle lui est nécessaire. Or, c'est toi que je prends à partie, pour te demander s'il avait bien recouvré la liberté de l'état primitif, celui qui disait : « Je ne fais pas le bien « que je veux, mais le mal que je hais¹. « Car la volonté du bien est en moi, mais je « n'y trouve point la force de l'accomplir² »; et ceux à qui il est dit : « La chair conspire « contre l'esprit, et l'esprit contre la chair, de « sorte que vous ne faites pas ce que vous vou- « lez³ »; je ne te crois pas insensé au point de prétendre qu'ils avaient la liberté de l'état primitif; et toutefois, s'ils n'eussent eu aucune liberté, ils n'eussent pu vouloir ce qui est saint et juste et bon. Il en est qui se plaisent dans le péché jusqu'à ne vouloir point la justice, jusqu'à la haïr : or nul ne peut la vouloir si sa volonté n'est préparée par Dieu, en sorte que le désir de la volonté précède la perfection de la justice, que l'effet de cette puissance s'accroît peu à peu, chez les uns plus vite, chez les autres plus lentement, selon le don que fait à chacun le Seigneur, qui seul peut relever l'homme dans la voie du salut, augmenter les moyens de salut qu'il a perdus, et même lui faire le don de ne pouvoir plus se perdre. Au nombre des saints qu'il a délivrés, nous comptons Abel, qui, dis-tu, n'a pas manqué de force pour vivre saintement. Sans doute, elle ne lui manqua point cette force, mais seulement après qu'elle eut commencé à vivre en lui : Or avant cela, « qui donc est pur de cœur ? Pas « même l'enfant dont la vie n'a qu'un jour⁴ ». Ils sont donc rachetés, tous ceux qu'a rachetés Celui qui est venu recueillir tout ce qui avait péri, Lui qui, avant de venir en sachant, était déjà Rédempteur par la foi en son avènement à venir ; ils sont donc rachetés à cette liberté sans fin du bonheur, où ils ne pourront plus être esclaves du péché. Si tu as en effet raison de dire que la liberté consiste à pouvoir le bien et le mal, Dieu n'a pas la liberté, puisqu'il ne saurait pécher. Si nous cherchons dans l'homme ce libre arbitre originel et inamissible, c'est ce désir du bonheur qui est chez tous, bien que tous ne veulent pas des moyens d'arriver au bonheur.

12. *Julien*. Pour te suivre dans les sentiers

raboteux de ton opinion, tu nous fais un libre arbitre en de telles conditions, qu'en accomplissant sa volonté il perd sa force par un juste châtement, et qu'il demeure à l'avenir sous l'empire de la nécessité qu'il a choisie. Sois donc attentif à notre réponse. Crois-tu vraiment que l'homme, d'après sa création, ait dû subir la nécessité du parti qu'il aurait choisi, c'est-à-dire que s'il avait embrassé le bien, il n'eût pu pécher à l'avenir, et qu'en embrassant le mal, il se mettait dans l'impossibilité de s'amender? Ou bien n'était-ce que le parti du mal qui le mettait sous le joug de la nécessité, et quant au bien, rien de cela ne devait-il arriver, était-il toujours assujéti au changement? Choisis l'une de ces deux opinions : si tu dis qu'il était dans l'ordre de notre nature de subir seulement la nécessité du mal, nul n'en pourra douter, c'est la plus honteuse des natures, puisqu'elle ne subit que la violence de la condition pire ; preuve dès lors que la nature d'Adam était mauvaise, et il ne reste pour couvrir ta confusion pas la moindre ombre d'aucune volonté. Si, au contraire, tu professes qu'il en devait être de même du côté du bien, c'est-à-dire que si l'homme eût choisi le bien, il fût devenu impeccable, je réponds, pourquoi donc a-t-il péché? Pourquoi n'a-t-il point subi la nécessité du bien, pour se mettre à l'abri des embûches du démon, lui qui avant son péché demeura, comme on le voit, quelque temps dans l'obéissance à Dieu? Car ce limon, que tiédit à l'entrée d'une âme, ne s'enflamma point tout à coup par la convoitise d'une volonté dépravée. Nous lisons même que, placé dans le jardin pour le cultiver, Adam reçut de Dieu l'ordre de se nourrir de tous les fruits, mais de s'abstenir de l'arbre appelé arbre de la science du bien et du mal. Donc, avant que le corps de son épouse fût tiré de son flanc, il demeura soumis au précepte, cultivant dans l'innocence un agréable parterre : il mérita ensuite la compagnie d'une aide semblable à lui. L'Écriture indique à notre foi ces différences de temps. Or, quand il vit la femme ornée pour lui, il était tellement empressé à suivre la prescription du Seigneur, qu'il fit part à la femme de l'injonction qui lui était faite. Non-seulement gardien, mais aussi prédicateur du précepte divin, le voilà qui suggère à Eve et le respect pour le législateur, et la teneur du précepte, et la sanction

¹ Rom. VII, 15. — ² Ibid. 18. — ³ Galat. v, 17. — ⁴ Job. XIV, selon les Septante.

à redouter. De là vient sans doute la résistance opposée par la femme au serpent qui l'accostait. Elle à qui le Seigneur n'avait fait aucune prescription, voilà qu'elle repousse tout d'abord les mensonges du serpent, et répond qu'ils ne doivent point s'abstenir du fruit de tous les arbres, comme le serpent l'avait dit dans sa fourberie, mais que les fruits de tous leur sont permis, et qu'il ne leur est ordonné que de s'abstenir d'un seul arbuste, qu'il leur faut craindre la mort qui suivrait justement la prévarication. Il est donc visible qu'Adam ne garda point les préceptes du Seigneur peu de temps seulement, mais que ce respect de l'obéissance était aussi en Eve qui ne tomba que par le désir de la science et de la divinité. Pourquoi dès lors cette justice, cette piété, qui fut de longue durée en Adam, d'assez longue durée en Eve, ne la mit-elle point dans l'impossibilité de pécher, afin que la nécessité du bien les rendit inaccessibles aux paroles astucieuses? Aussi longtemps qu'ils voulurent donc, ils furent obéissants, et pour prix de cette obéissance, ils ne perdirent point la faculté de pécher; ils tombèrent ensuite: il est donc d'une égale évidence que, après le péché, ils ne perdirent point le pouvoir de se corriger. Ici dès lors, comme partout ailleurs, ton échafaudage s'écroule: puisque ce péché des premiers hommes n'est devenu une nécessité pour aucun autre crime, non plus qu'il n'a passé dans notre nature: de même que l'état de justice qui a précédé, n'est point devenu nécessité pour la vertu et ne s'est point infiltré par voie de génération.

Augustin. Tout ce que tu viens de dire si longuement et avec des paroles si ambiguës peut se dire ainsi en deux mots: « Pour-
« quoi », dis-tu, « Adam a-t-il perdu, en fai-
« sant le mal, la faculté de faire le bien, et en
« faisant le bien auparavant, n'a-t-il point
« perdu la faculté de faire le mal? » D'où tu
veux conclure que, s'il en est ainsi, sa nature
n'est pas bonne par sa création, mais mau-
vaise, puisque chez lui une mauvaise action
est plus puissante pour l'empêcher de faire le
bien, qu'une bonne action n'a de puissance à
l'empêcher de faire le mal. Tu pourrais dire
de la même façon, qu'il est mauvais pour
l'homme d'avoir été créé avec des yeux, puis-
qu'en les crevant, il se met dans l'impossibi-
lité de voir; tandis qu'en usant de la vue, il

n'arrive pas à l'impossibilité de ne point la
perdre: ou bien qu'il y a dans tout le corps
de l'homme un vice de création, puisqu'il a le
pouvoir de se donner la mort sans avoir réci-
proquement le pouvoir de se ressusciter; et
il arrive chez lui qu'après la mort il ne peut
reprendre la vie, tandis que pendant la vie il
n'arrive pas à l'impuissance de se tuer. Si tu
ne tiens pas ce langage, parce que tu en vois
l'absurdité, pourquoi accuser Dieu d'avoir
doté l'homme d'une mauvaise nature, parce
qu'il arrive chez lui que l'effet de la mau-
vaise volonté c'est l'impossibilité de revenir
au bien, quand la bonne volonté n'aboutit
point à ne pouvoir aller au mal?

Tel est en effet le libre arbitre avec lequel
Dieu l'a créé, qu'il pourrait ne pas pécher
s'il ne le voulait point, mais non qu'il demeure
impuni s'il veut pécher. Y a-t-il rien d'étonnant
que, s'il vient à pécher ou s'il déprave, en la
changeant, cette rectitude avec laquelle Dieu
l'avait fait, il soit ensuite châtié de manière à
ne pouvoir opérer le bien? Tant qu'il demeura
dans cette rectitude dans laquelle il aurait pu
ne point pécher, il ne reçut aucun don supé-
rieur, c'est-à-dire l'impeccabilité, parce qu'il
ne voulut point persévérer dans le don qui lui
était fait jusqu'au terme fixé pour la rému-
nération. Ce que les saints doivent recevoir
un jour, eux qui dans la vie future seront
doués d'un corps spirituel, Adam l'aurait reçu
sans passer par la mort, et se serait élevé d'un
état où il pouvait ne point mourir, à cet autre
où la mort fût devenue impossible; et de
même, s'élevant de l'état où il aurait pu ne
point pécher, à cet autre où le péché n'est
plus possible. Ce n'est point un corps spi-
rituel qui lui fut donné lors de sa créa-
tion, mais un corps animal, lequel toutefois
ne devait point mourir sans le péché. Comme
l'a dit en effet l'Apôtre: « Ce n'est point
« le corps spirituel qui a été formé le pre-
« mier, mais le corps animal, et ensuite le
« spirituel ¹ ». Ce qui a fait dire au bienheureux
Ambroise « qu'Adam fut fait dans une ombre
« de vie, dont il pouvait déchoir, non par la
« nécessité, mais par volonté ² ». S'il y fût de-
meuré, il eût reçu cette autre vie dont la
sienne n'était que l'ombre, et qui est celle
des saints, d'où ils ne sauraient plus tomber.
Quant à cette mortalité qui constitue le cours
de cette vie, il l'appelle ombre de la mort, et la

¹ I Cor. xv, 46. — ² Ambr., lib. de Paradiso.

mort dont celle-ci n'est que l'ombre, c'est pour lui cette autre mort qui sera la seconde¹, et dont nul ne saurait revenir, dès qu'on l'a encourue. Mais quiconque est délivré de cette ombre de mort, ne se ménage point un retour à la vie, qui n'est qu'une ombre, mais à cette autre vie dont on ne saurait plus sortir. C'est là que sera Adam lui-même; car on croit avec raison qu'il fut délivré des liens des enfers quand le Seigneur vint et y descendit, afin que cette première créature de Dieu, qui n'eut aucun père, mais seulement Dieu pour créateur, ce premier père du Christ selon la chair, ne fût plus enchaîné de la sorte et ne pérît point par le supplice éternel.

Là où la miséricorde surpasse la justice², ce ne sont point les mérites qu'il faut chercher, mais la grâce; et telles sont les impénétrables et insondables profondeurs de la grâce, qu'après l'émission de cette parole : « Si quelqu'un « ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il « n'entrera point dans le royaume de Dieu³ », nous voyons quelquefois que, en dépit du mérite de certains fidèles, il ne leur est point donné de faire entrer leurs enfants dans le royaume de Dieu avec eux; mais leurs enfants meurent sans la régénération, et tandis que, sur les vifs désirs des parents, le ministre des sacrements hâte sa course, le Dieu de toute puissance et de toute miséricorde n'attend point, pour les frapper de mort, que, nés de chrétiens, ils renaissent avant de quitter cette vie, afin de n'être point perdus tout à la fois pour le royaume du Christ et pour leurs parents; mais ils meurent avant d'avoir été baptisés, tandis que des enfants de ces infidèles qui blasphèment la grâce du Christ, sont jetés, par une admirable permission de Dieu, entre les mains des chrétiens, et reçoivent la grâce d'être séparés de leurs parents impies, pour entrer dans le royaume de Dieu. Si tu veux ici chercher quelle est cette justice, assurément tu ne la trouveras point dans ce discours si dialectique, si philosophique, où tu crois avoir si bien parlé de la justice de Dieu. « Le Seigneur sait que les pensées des sages sont vaines⁴ »; et dérochant ses secrets aux sages et aux prudents, il les a révélés aux petits⁵, c'est-à-dire aux humbles, qui se confient non point en leur propre force,

mais dans le Seigneur : ce que tu ne seras jamais, ou du moins ce que tu n'es pas encore.

Si donc tu veux savoir, soit où, soit comment l'homme reçoit l'impeccabilité, examine ces récompenses que doivent recevoir les saints après cette vie; mais si tu ne crois point que la malice du péché ait fait disparaître le libre arbitre par lequel l'homme pouvait et devait faire le bien, écoute seulement celui qui dit : « Je ne fais pas le bien que je veux, « mais je fais le mal que je hais ». Il est vrai, vous prétendez que le mal, chez l'homme, vient non plus d'un vice originel, mais de la mauvaise habitude, qui a prévalu; et par là vous avouez que le libre arbitre peut périr par le mauvais usage; et vous ne voulez pas que cette grande faute, plus grande et plus dépravée que toute mauvaise habitude, ait pu vicier le libre arbitre dans la nature humaine, tout en soutenant qu'une habitude mauvaise peut nous dépraver au point que l'homme crie qu'il veut le bien, sans pouvoir l'accomplir! La liberté, au contraire, avec laquelle a été créé l'homme et l'est encore, est cette immuable volonté par laquelle nous aspirons au bonheur, sans pouvoir y renoncer; mais cette liberté ne suffit point à chacun pour être heureux, ni pour bien vivre, de manière que l'on acquière le bonheur; parce que l'homme n'apporte point en naissant cette liberté immuable de volonté, qui lui donne de vouloir et de pouvoir faire le bien, comme il apporte la volonté du bonheur, qui est commune à tous, même à ceux qui ne veulent pas agir avec droiture.

13. *Julien*. Où donc en sommes-nous arrivés? A cette alternative pour toi, ou de confesser que, dans sa création, la substance d'Adam était bonne, que la volonté n'a point détruit sa nature, et dès lors d'abandonner le péché naturel; ou bien, si tu soutiens, comme tu l'as fait jusqu'à présent, qu'Adam est la cause des maux de notre nature, de dire franchement que sa substance était très-mauvaise, et que c'est l'affaire de votre Dieu, c'est-à-dire de ton Dieu et du Dieu des Manichéens.

Augustin. Dans une réponse précédente, nous avons déclaré que la création n'est point la création que tu imagines. Entre nous, en effet, la dispute roulait sur ce point : le libre arbitre avec lequel a été créé l'homme a-t-il pu être vicié dans sa liberté, au point que celui qui

¹ Apoc. xx, 6. — ² Jacob, ii. — ³ Jean, iii, 5. — ⁴ Ps. xciii, 11. — ⁵ Matth. xi, 25.

a fait le mal soit impuissant pour le bien, s'il n'est guéri par la vertu de la grâce, pour ne plus nous occuper de ce que nous avons dit dans cette réponse, et nous avons trouvé un homme qui disait avec toute l'autorité des saintes Ecritures : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas¹ ». Paroles qui nous prouvent que le libre arbitre a été vicié par l'usage pervers qui en a été fait. Car l'homme n'aurait pu tenir ce langage avant le péché, qui fut le résultat d'un mauvais usage du libre arbitre, quand l'homme jouissait des délices du paradis et trouvait tant de facilité à faire le bien. Ce n'est pas là pour vous non plus un effet de la nature viciée dans le premier homme, mais de la mauvaise habitude, qui prend sur l'homme le dessus, qu'il veut et ne peut pas vaincre, et qui le force à parler ainsi parce qu'il ne retrouve point son entière liberté pour faire le bien ; comme si la nature n'était point affaiblie quand, sous le poids insurmontable d'une mauvaise habitude, elle implore de Dieu la grâce qui la délivrera. Car celui qui parlait de la sorte, une fois arrivé à ces paroles : « Je vois dans mes membres une loi qui répugne à la loi de l'esprit, qui m'asservit à la loi du péché qui est dans mes membres », s'écrie alors : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? La grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur² ». Entendez comme vous le voudrez ce corps de mort ; toutefois il ne parlait de l'affaiblissement de la nature, que comme conséquence de l'affaiblissement du libre arbitre, et il désirait que la grâce de Dieu le délivrât de ce corps de mort qui l'empêchait de faire le bien qu'il voulait, et le forçait au mal qu'il ne voulait pas.

Toutefois nous avons pour vous vaincre un témoignage plus évident encore, c'est que le péché du premier homme fut si grand, qu'il était supérieur à toute habitude violente, puisque l'on vous montre les misères des enfants, misères que l'on n'eût pas connues dans le paradis, si l'homme n'en eût été chassé et fût demeuré dans cette heureuse droiture dans laquelle Dieu l'avait créé. Pour mettre de côté, en effet, non-seulement l'enfance ignorante, mais aussi l'enfance indocile et bien d'autres choses que nous avons déjà dites ; est-ce qu'un enfant à qui son maître assigne une

leçon de mémoire, qu'il veut, mais ne saurait retenir, n'a pas le droit de s'écrier : Je sens dans mon esprit une loi contraire à celle de ma volonté, et qui m'asservit à cette loi de la férule qui menace mes membres : malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? Car le corps qui est corruptible appesantit l'âme, qui ne saurait retenir de mémoire ce qu'elle voudrait. Or qui peut nous délivrer de ce corps corruptible, sinon la grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur ? soit quand l'âme a secoué ce corps pour se reposer dans le sang de Jésus-Christ qui l'a rachetée, soit quand ce corps corruptible sera revêtu d'incorruption, et qu'après les misères d'un corps que le péché aura fait mourir, ces corps mortels seront ramenés à la vie, à cause de l'Esprit du Christ qui habite en nous. C'est contre cette grâce que vous défendez le libre arbitre de la volonté et la volonté soumise au péché. Mais nous sommes bien loin des Manichéens, nous qui, soit chez les grands, soit chez les petits, acceptons pour une nature qui était bonne, et une maladie et un médecin.

14. *Julien*. Ma discussion, jusqu'à présent, s'est maintenue dans les coutumes de notre foi ; mais pour ne point me borner à ce rôle, je veux te traiter avec bienveillance et prendre celui d'un homme qui donnerait dans les idées de ton maître. Je le ferai de manière à te forcer à devenir l'antagoniste des Manichéens, si tu n'es point d'accord avec eux. La preuve qu'il n'y a dans notre assertion aucun piège, c'est qu'un Traducien ne trouve rien à répliquer au Manichéen. Ce sera le cas de montrer entre vous un accord que vous entretenez par des concessions mutuelles, puisqu'on ne saurait soulever la dispute entre vous. Que le lecteur comprenne dans quel dessein j'ai fait cette entreprise. Et maintenant prenons le langage du personnage que nous voulons jouer. Ils sont dans une grande erreur, ceux qui croient que ce corps matériel est propre à la justice : une vile nature de sang et de chair interdit tout noble soin. Tout ce qui tend à calmer les sens irrités n'aboutit qu'à troubler et même à ruiner l'esprit qui, une fois tombé dans cette boue par un inqualifiable malheur, perd tout élan généreux dans cette fange. Autant qu'il est en lui, il tend vers les régions qui sont les siennes, c'est-à-dire vers les régions supérieures ; mais il est

¹ Rom. VII, 15. — ² Ibid. 23-25.

retenu dans son bouge terrestre. Enfin, s'il veut s'élever à la chasteté, il ressent dans ses entrailles brûlantes les attaches visqueuses de la volupté. Qu'il aspire à se montrer libéral dans ses aumônes, alors, sous le masque de la frugalité, l'avarice lui mettra aux mains les plus dures entraves. S'il veut se maintenir dans une constance calme et sereine, la crainte le vient assaillir comme la grêle, ou c'est la douleur comme une tempête, ou bien tous les doutes qui le font pâlir et l'empêchent de poursuivre aucun dessein. Ajoutez à cela cette nuit de l'inconnu, qui l'environne de ses ténèbres. Que pouvons-nous louer dans cet être animé dont les yeux n'ont point la force de discerner ce qui est utile et dont les naufrages sont innombrables quand il s'agit des tempêtes et des écueils des passions ? Et l'on peut sans erreur voir en cela les effets d'une substance dépravée, puisque le premier homme était victime des mêmes douleurs ! Pour appuyer en effet cette doctrine sur le témoignage de Moïse, qui est en vénération parmi les catholiques, les premiers hommes éprouvaient les tortures de la crainte, menacés qu'ils étaient de péril s'ils n'obéissaient point ; et autant que nous en pouvons juger par la comparaison des situations, leurs craintes étaient plus vives que celles de leur postérité, puisqu'ils redoutaient un châtement qu'ils ne connaissaient point encore. En quoi, dira-t-on, pouvaient-ils à ce point redouter la mort eux qui ne savaient ce qu'il y a de douloureux dans le trépas ? L'unique soupçon de la douleur les jetait dans la perplexité. Quelle peut être la paix d'une âme envahie par cet effroi glaçant ? Quelle profonde ignorance chez l'homme, et pour lui combien était dure cette condition de la souffrir, elle dont il ne pouvait s'affranchir que par le péché ; car une audace condamnable pouvait seule lui donner la science du bien et du mal ? Ce qui faisait son aveuglement et son malheur, c'est, diras-tu, ce désir inné de connaître, qu'attisait la beauté, la suavité du fruit défendu. Avec tout cela, ce qui nous peindra mieux son malheur, c'est qu'il était exposé aux assauts d'une nature bien plus élevée. Or, quel homme serait assez insensé pour voir le moindre bien où tant de causes de malheur se trouvaient rassemblées ? La chair montra donc dans ces premiers hommes ce qu'il y avait de très-vicieux dans sa condition, de très-vicieux dans sa nature. Or Dieu, qui

est bon, n'a pu être l'auteur d'une nature si défectueuse. Quelle ressource avons-nous donc, sinon de proclamer que l'âme nous vient d'un principe, et la fange d'un autre principe ?

Voilà donc armé de toutes pièces le Manichéen dont j'avais assumé le rôle. Ce que nous attendons à présent, tu le comprends, c'est que celui qui est son adversaire vienne bientôt le réfuter. Mettez donc votre dogme en conflit avec le sien, et l'on verra s'il est possible de le mouvoir quelque peu sans le détruire. Il est certain qu'il a professé, non-seulement que tous ceux qui naissent par la voie de la chair sont coupables, mais encore que la nécessité du péché était en Adam le résultat de la formation de ses entrailles et de l'impur limon dont il fut créé. La nature, dit-il, fut coupable dans les premiers hommes ; et quand l'amour du bien fait jaillir l'étincelle de l'esprit, cette nature l'obstrua, l'humecta et l'éteignit.

C'est une ineptie de la part des catholiques, qui s'appuient sur les témoignages des pécheurs, sans vouloir s'en tenir à l'expérience. Ils voient qu'ils ne font pas le bien qu'ils veulent, mais le mal qu'ils détestent, et ils prétendent néanmoins que la chair ne subit pas la nécessité du mal. Que le Traducien s'en vienne réfuter ces accusations si méchantes ; et moi j'assisterai tranquillement à ce spectacle, attendant les résultats de la lutte. Que répondre à celui qui affirme que la nature était mauvaise même chez le premier homme ? Tu répliqueras sans doute que Dieu, qui a créé l'homme, n'a pu faire mauvais ce qu'il a créé, et comme Dieu, qui ne fait pas le mal, a fait les hommes, il suit de là que leur nature n'est point mauvaise. Tu as dit un mot qui est vrai ; mais vois si tu aurais dû le préférer devant moi. Peu m'importe avec quelle force tu renverses les Manichéens ; en attendant, te voilà tout à fait de mon parti : tu es pris, et je me fais un bonheur malin de te railler ; car c'est de tout cœur que j'applaudis à ta profession de foi, et que je te supplie de t'en souvenir. Tu t'es appuyé sur la dignité du Créateur ou de Dieu, qui ne fait point le mal, pour prononcer que l'on doit déclarer bonnes toutes ses œuvres. Or tous les hommes nés par les voies de la chair, selon l'institution de Dieu, sont-ils, à ton avis, faits par Dieu ou par le diable ? Si c'est par Dieu, comment

oserais-tu affirmer qu'ils naissent coupables et mauvais, toi qui n'as qu'un seul témoignage pour affirmer que la nature d'Adam n'a pu être mauvaise, c'est qu'il est dit qu'il fut créé par Dieu ? Si donc avoir été fait par Dieu, dont nous confessons la bonté, c'est là une preuve invincible que la substance des premiers hommes n'était point mauvaise dans son institution, il reste, pour la ruine du dogme *traducien*, que tous ceux qui sont nés du mariage n'ont pu naître mauvais, puisqu'ils sont l'œuvre de Dieu dont nous proclamons la bonté. Mais après cela, qu'une rage impudente s'en vienne affirmer et que les enfants sont l'œuvre de Dieu, et que néanmoins ils sont mauvais par nature : ces mensonges ne nuiront ni aux catholiques ni à notre Dieu ; mais il sera constaté que vous ne réfutez pas le Manichéen qui rejette volontiers sur Dieu vos accusations, et se contente de détruire en tes mains ces preuves par lesquelles tu essayes de montrer que la condition d'Adam fut bonne tout d'abord.

Augustin. En me mettant aux prises avec les Manichéens, pour te donner avec une aveugle habileté le plaisir du spectacle, ton imprévoyance a miné ton parti et découvert, de manière que l'homme le moins intelligent le puisse comprendre, comment du souffle empoisonné de ton dogme, tu viens appuyer cette doctrine pestilentielle, dictée au Manichéen par la plus funeste des erreurs. Qui-conque, en effet, entendra ou lira ce que tu as dit avec tant d'ampleur et tant d'éloquence, au sujet des misères de cette vie mortelle et corruptible, comprendra non-seulement par tes paroles, mais aussi par ces misères humaines, que tu as touché la vérité. Pour le Manichéen, en effet, à qui tu as prêté des arguments contre nous, il n'y a rien de bien grand ni de bien difficile, en cette vie mortelle que le péché a fait exclure de la félicité du paradis et précipitée si bas, de considérer tout ce que tu en as dit ; et comme toi, sinon plus longuement et avec plus d'éloquence, de nous parler sur la pesanteur de ce corps corruptible, sur l'apathie de l'âme qui en est la suite, chose tellement évidente qu'on la retrouve à chaque page des Ecritures. De là même, chez les saints qui luttent dans cette arène de la vie, « la chair conspire
« contre l'esprit et l'esprit contre la chair¹ » ;

parce que l'esprit, comme l'a dit le très-glorieux Cyprien, cherche ce qui est céleste et divin, tandis que la chair a des convoitises terrestres et mondaines¹. De là ce combat que le même saint martyr nous décrit avec tant de soin et tant d'éloquence dans son livre de la Mortalité, où il nous dit, entre autres choses, qu'une lutte pénible et sans fin nous est imposée contre les vices de la chair et les attraites du monde. Le bienheureux Grégoire, à son tour, nous décrit la lutte que nous devons soutenir contre ce corps de mort, avec une telle précision, qu'il n'y a pas un lutteur dans cette arène, qui ne se reconnaisse dans ses paroles comme dans un miroir. « Nous
« réagissons en nous-mêmes », dit-il, « contre
« nos vices et contre nos passions ; et jour et
« nuit se font sentir les aiguillons enflammés
« de ce corps méprisable, de ce corps mortel :
« tantôt à l'intérieur, tantôt à l'extérieur, les
« amorces des choses visibles nous irritent,
« nous stimulent ; de larges courants ré-
« pendent les exhalaisons fangeuses de ce
« cloaque infect que nous portons avec nous ;
« la loi du péché, qui est dans nos membres
« et qui résiste à la loi de l'esprit, s'impose
« la tâche d'emmener captive cette image
« royale qui est en nous : en sorte qu'elle
« nous dépouille de ce qui est en nous, par le
« bienfait de notre condition divine et primi-
« tive² ». Ces paroles de l'homme de Dieu, je les ai citées dans le second des six livres que j'ai opposés à tes quatre livres, et dans cet ouvrage encore, en répondant à ton premier volume, dans lequel tu voulais donner un autre sens à ce corps de mort dont l'Apôtre dit qu'il sera délivré par la grâce de Dieu³. Saint Ambroise, à son tour, après avoir dit⁴ : « Hommes, nous naissons
« tous dans le péché, notre naissance même
« est viciée », comme on peut le lire dans ces paroles de David : « Voilà que j'ai été conçu
« dans l'iniquité, et c'est dans le péché que ma
« mère m'a enfanté » ; ajoute aussitôt : « De là
« vient que la chair de Paul était un corps de
« mort, ainsi qu'il le dit lui-même : Qui me
« délivrera du corps de cette mort ? »

Pourquoi s'étonner dès lors, si le Manichéen, trappé des maux de cette vie, de ce corps de mort qui appesantit l'âme, et du désaccord entre la chair et l'esprit, et de ce

¹ Galat. v, 17.

¹ Cypr., *de Orat. Dom.* — ² Gregor. Nazianz. *in Apolog.* 1 *de sua fuga.* — ³ Rom. vii, 25. — ⁴ Lib. 1 *de Pœnit.*, c. 2 vel 3.

joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam du jour qu'ils sortent du sein de leur mère, jusqu'au jour de leur sépulture dans le sein de la mère de tous¹, dise par ta bouche, et comme pour nous contredire, ce que nous voyons que Grégoire disait contre vous? D'où nous pouvons constater que les Manichéens, aussi bien que les catholiques, proclament les maux de cette vie qui est une épreuve sur la terre, maux qui remplissent le monde, et sous lesquels gémit le genre humain, à cause du joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam, depuis le jour où ils sortent du sein de leur mère, jusqu'au jour de leur sépulture dans le sein de la mère commune de tous; mais qu'ils ne sont point d'accord pour en assigner l'origine, et que la grande distance qui les sépare vient de ce que les Manichéens attribuent ces maux à la nature du mal, nature étrangère, tandis que les catholiques l'attribuent à notre nature qui est bonne, mais viciée par le péché, et justement châtiée.

Mais toi, qui ne veux point parler comme nous, que dis-tu? Comment répondre au Manichéen sur l'origine de ces maux avec lesquels naissent les hommes, et qui n'auraient point paru dans le paradis si nul homme n'eût péché alors que notre nature n'était point dépravée, mais dans la droiture de sa création? Si ce vice qui fait révolter la chair contre l'esprit, est inné en nous et ne vient point de notre nature viciée à l'origine, indique-nous d'où il vient? S'il est inné en nous, ce vice qui fait dire à l'homme: « Je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire en ma chair, puisque je trouve en moi la volonté de faire le bien, et non le moyen de l'accomplir² »; s'il ne vient pas de la nature viciée par le péché du premier homme, dis-nous d'où il vient? Si tous ces vices ne sont pas innés, dis-nous encore d'où ils viennent? De l'habitude du péché, nous diras-tu, habitude que chacun se crée librement et volontairement. Mais alors tu avoues ce que tu ne voudrais pas avouer, c'est-à-dire que la volonté a pu perdre sa liberté par un usage pervers, parce qu'en faisant le mal, elle est devenue moins propre à faire le bien. Mais est-ce bien par sa volonté qu'un homme est hébété? par sa volonté qu'un autre est oublieux? par sa volonté que tel est fou? Ces défauts et d'autres qui pèsent

sur l'âme et sur l'intelligence, et avec lesquels naissent indubitablement tous les hommes, s'ils ne viennent point d'une origine viciée, dis-nous d'où ils viennent? Car tu ne saurais dire que, sans le péché, ces maux eussent existé dans le paradis. Dis-nous enfin d'où vient que le corps corruptible appesantit l'âme, déplorable fardeau sous lequel gémissent tous les hommes qui ont quelque sens. Car tu ne diras point que les premiers hommes furent créés en tel état que leur âme dut plier sous le poids du corps corruptible de quelqu'un: ou qu'après le grand péché qu'ils commirent, quelqu'un est né sans un corps de cette nature. Pourquoi donc, avec ton bavardage, nous mettre aux prises avec le Manichéen, quand toi, qui nies nos doctrines, es impuissant à leur répondre? Mais Cyprien lui répond, en partant du désaccord de la chair et de l'esprit pour nous faire demander à Dieu, notre Père, l'accord de l'un et de l'autre; mais Grégoire lui répond, en tenant contre la chair le langage que tu as mis contre nous dans la bouche du Manichéen, pour nous dire qu'il faut néanmoins, avec la grâce de Dieu, ramener à Dieu l'un et l'autre, c'est-à-dire et l'esprit et la chair; mais Ambroise lui répond quand, après avoir dit que la chair doit vivre sous le joug des volontés de l'âme qui la dirige, il ajoute qu'« il en fut ainsi quand elle dut habiter les ombrages du paradis, et avant qu'infectée du venin pestilentiel du serpent, elle connût une faim sacrilège³ ». Ces paroles des évêques catholiques nous disent assez clairement que la chair est viciée, mais non mauvaise de sa nature; qu'une fois que le vice est guéri, elle revient à son état primordial, sans toutes ces corruptions qui appesantissent l'âme, et sans toutes ces convoitises qui la rendent rebelle à l'esprit: rébellion qui a trompé le Manichéen, au point de lui faire imaginer qu'une substance étrangère et mauvaise est mêlée à notre nature. Si tu voulais suivre avec nous l'enseignement de ces évêques catholiques, tu renverserais les Manichéens, loin de leur venir en aide; mais aujourd'hui, loin de détruire leurs dogmes, tu t'efforces de les établir: car en niant ces maux que les hommes entraînent avec eux en naissant d'une source corrompue, tu ne réussis point à nous faire croire que nul de nos maux n'est

¹ Eccli. XL, 1. — ² Rom. VII, 18.

³ S. Amb. in Luc. XII, lib. VII.

naturel, puisque telle est l'évidence ; mais bien plutôt à persuader qu'ils viennent de cette nature étrangère et pernicieuse, mêlée à la nôtre selon les fables manichéennes, et non de notre nature, qui fut bonne dans sa création, mais pervertie par le péché du premier homme, ainsi que l'affirme la vérité catholique.

Mais, diras-tu, le Manichéen déteste la chair du premier homme, telle qu'elle était avant le péché, au point qu'il s'efforce de prouver qu'elle était mauvaise alors. Et dès lors, par le langage que tu lui as prêté, il en arrive à suggérer une réponse telle quelle, non-seulement à nous, mais encore à toi. Qu'il dise en effet qu'elle est l'œuvre d'un ouvrier pervers, nous lui répondrons qu'une nature bonne, au point de ne pas pécher si elle n'eût voulu, bien qu'on ne puisse l'égaliser à son créateur, ne saurait avoir pour auteur que l'auteur du bien. Qu'il dise aussi que l'homme est misérable à cause de cette crainte de la mort, dont Dieu, même avant sa faute, l'avait menacé s'il venait à pécher ; nous répondons encore que l'homme, qui n'eût jamais péché s'il ne l'eût jamais voulu, trouvait dans cette menace non point une crainte capable de le troubler, mais une garantie calme contre cette peine qui devait suivre sa faute. Telles sont les réponses que nous pouvons faire en commun, à un commun adversaire : mais pour moi, je vais plus loin contre ce Manichéen, en faisant l'éloge de cette créature que non-seulement aucune crainte ne dévorait, mais qui jouissait même d'une grande joie, puisqu'il était en son pouvoir de ne point subir cette mort que tous ou presque tous les cœurs fidèles cherchent à éviter. A cette croyance vous opposez votre erreur, puisque vous croyez qu'Adam, qu'il eût péché ou non, devait toujours mourir ; et dès lors, que peux-tu répondre au Manichéen qui affirme que la nature a été créée misérable, puisque, pécheresse ou non, elle était menacée de la mort ? Si tu dis qu'elle fut créée de manière à ne point redouter la mort qui devait venir un jour, à n'en pas douter ; il faut avouer cependant que cette nature qui est pourtant la même dans sa postérité, est misérable néanmoins en naissant, puisque nous voyons cette crainte innée avec elle au point que les hommes à qui une ferme espérance donne le désir des joies d'une vie future, luttent néanmoins ici-bas avec la crainte de la mort : ils désirent,

non point d'être dépouillés, mais revêtus comme par dessus¹, en sorte que s'il dépendait de leur volonté, cette vie ne se terminerait point par la mort, mais ce qu'il y a de mortel serait absorbé par la vie. D'où il suit que si, dans le paradis, tu introduis la crainte de la mort avant le péché, te voilà vaincu par les Manichéens qui pensent et veulent que l'on pense que notre nature, même chez le premier homme, fut misérable dans sa création ; et si tu réponds que cette crainte du péché qui stimule non sans douleur l'âme des mortels, n'existait point avant le péché, te voilà vaincu par nous ; car alors il n'y a qu'une nature viciée qui puisse déchoir.

Et puis, dans ce langage que tu prêtes contre nous au Manichéen, que « cet animal aveugle et calamiteux trouvait l'inquiétude dans ce « désir inné que stimulait aussi la beauté et « la douceur du fruit défendu », reconnais encore, ô Julien, que ton dogme va faire naufrage contre un écueil inévitable. Nous disons, en effet, que dans ce séjour de bonheur il n'y eut aucune convoitise opposée à la volonté. Or, si les hommes convoitaient ce dont ils voulaient plus encore s'abstenir, assurément cette convoitise était opposée à la volonté ; et déjà la chair conspirait contre l'esprit, et l'esprit contre la chair ; et dès lors se montrait dans toute son évidence ce vice de la chair, que l'Apôtre signalait aux fidèles : « Ces deux substances « sont opposées l'une à l'autre, en sorte que « vous ne faites point ce que vous voulez² ». Il n'est pas un saint qui ne désire que la chair ne se soulève point contre l'esprit, bien qu'il y résiste, afin de ne point compléter par son consentement ce soulèvement de la chair, et de suivre cet avis de l'Apôtre : « Or je vous dis : « Conduisez-vous selon l'Esprit, et vous n'accomplirez point les désirs de la chair³ ». Il ne dit point : Vous ne sentirez point la chair se révolter contre l'esprit ; car il voyait qu'en ce corps de mort l'esprit et la chair ne pouvaient vivre dans une paix parfaite ; mais il dit : N'accomplissez point les désirs de la chair ; nous conseillant ainsi d'opposer une lutte aux rébellions de la chair, afin de vaincre ses convoitises par la résistance, au lieu d'en accomplir les désirs par notre assentiment. Mais cette paix où l'on ne ressent de la part des convoitises ni lutte ni résistance, existait dans le corps de cette vie que nous

¹ II Cor. v, 1. — ² Galat. v, 17. — ³ Ibid. 16.

avons perdue par le péché du premier homme, qui a corrompu sa nature. Car si la paix entre la chair et l'esprit n'a point existé avant le péché, s'il est faux de dire, avec Ambroise, que le désaccord que mit entre eux le péché du premier homme, a changé notre nature¹, alors se vérifiera, ce qu'à Dieu ne plaise, cette parole que tu as mise dans la bouche du Manichéen contre nous : « Que le premier homme « fut par sa création animal misérable, qu'un « désir inné rendait inquiet, et que ce désir « était irrité par la beauté comme par la suavité du fruit défendu ». Nous disons au contraire que telle fut la félicité de l'homme avant son péché, et telle la liberté de sa volonté, qu'en observant le précepte de Dieu avec toutes les forces de son âme, il n'eût éprouvé dans sa chair aucun mouvement qu'il dût réprimer, ni senti aucun désir contraire à sa volonté ; que sa volonté fut d'abord viciée par la persuasion empoisonnée du serpent, et que de là naquit cette convoitise qui suivait la volonté bien plus qu'elle ne lui résistait, et qu'après la perpétration du péché, la convoitise de la chair réagissait contre l'esprit qu'affaiblissait le châtement. D'où il suit que si le premier homme n'eût volontairement commis le péché, il ne subirait point le désir de ce qu'il ne veut point.

C'est ainsi que nous triomphons du Manichéen qui essaye d'assigner à la nature de l'homme un auteur mauvais ; mais toi qui, dans notre lutte avec lui, t'es donné le rôle de spectateur, dis-moi par quel moyen, par quelles forces tu pourras répondre à ces paroles que tu as prêtées contre nous au Manichéen, toi, qui nous dis que cette convoitise de la chair, telle qu'elle est maintenant, que, sous nos yeux, elle se soulève contre l'esprit, était la même dans le paradis avant le péché ? Nous allons donc, bon gré, mal gré, te descendre des sièges du théâtre dans l'arène, et de spectateur faire de toi un combattant. Engage le combat, et si tu le peux, triomphe de notre adversaire commun : puisque tu fais aussi profession d'adorer un Dieu créateur de la chair. Terrasse donc cet ennemi qui s'efforce de nous persuader que c'est un Dieu mauvais qui a créé cette chair dont les soulèvements résistaient déjà à l'esprit que le péché n'avait point encore dépravé, et dont les luttes faisaient le malheur de l'homme. Ou bien diras-

tu qu'il ressentait ces convoitises sans être néanmoins malheureux ? Est-ce là vaincre un adversaire, n'est-ce pas plutôt venir en aide au Manichéen et se révolter contre l'Apôtre ? As-tu donc si promptement oublié qui a dit : « Je vois dans mes membres une autre loi qui « résiste à la loi de mon esprit¹ » ; et qui ajoute aussitôt : « Malheureux homme que je « suis ! » Si donc Adam, quand il voulait obéir au précepte divin, était poussé par sa convoitise à manger du fruit défendu, si la convoitise de la chair telle que, selon toi, il la ressentait alors, se soulevait contrairement aux désirs de l'esprit, ne pouvait-il dire en vérité, s'il eût voulu parler : « Selon l'homme « intérieur, je trouve du plaisir dans la loi de « Dieu, mais je sens dans mes membres une « autre loi qui résiste à la volonté de l'esprit² ». Comment l'homme n'était-il point misérable, quand après de telles paroles, l'Apôtre s'écrie : « Malheureux homme que je suis ! » Enfin comment n'était-il point misérable et avait-il une volonté libre, si la chair, se soulevant contre l'esprit, selon le témoignage de l'Apôtre, l'empêchait de faire ce qu'il voulait ?

Si donc tu viens nous dire que la convoitise de la chair était avant le péché ce qu'elle est aujourd'hui, le Manichéen te vaincra ; dès lors passe à mon sentiment, et pour vaincre ensemble ce Manichéen, disons, avec Ambroise, que la prévarication du premier homme a changé en nature, pour nous, le conflit de la chair et de l'esprit. Car dans les paroles dont tu lui as fait une leçon qu'il devait réciter, sauf à dire le contraire, comme il arrive quelquefois dans les classes des rhéteurs, il a dit que non-seulement Adam fut créé misérable, mais encore aveugle ; pourquoi aveugle, sinon parce qu'il ne connaissait point le péché ; ce qui a été dit également à la louange du Christ³ ? Tout mal que ne nous apprend point la sagesse, mais l'expérience, est un mal qu'on est heureux d'ignorer. Mais peut-être tiens-tu avec moi ce langage contre le Manichéen qui accuse le premier homme d'ignorance : cherche donc à lui répondre au sujet de la mort du corps et de la convoitise de la chair, dans ce même sens que nous te répondons maintenant. Tout ceci, qui est de la dernière évidence, nous prouve qu'il y eut une différence entre la condition des premiers hommes qui ne sont nés de la tige d'aucun

¹ Ambr., lib. VII in Luc., XII.

¹ Rom. VII, 23. — ² Ibid. 22. — ³ II Cor. V, 21.

parent, et la condition de ceux qui ont Dieu pour créateur, et des hommes pour pères : car c'est Dieu qui leur fait don de la nature, et les hommes du mérite originel : et dès lors ils doivent leur conformation au travail du Créateur, leurs entraves à son châtement, leur délivrance à sa bonté. Mais à la vue des maux inséparables de leur naissance, les Manichéens s'efforcent d'établir que l'homme est l'œuvre de l'artisan du mal, quand sa chair (pour ne rien dire de l'âme, qui est la vie de la chair), par son admirable ajustement, proclame pour son auteur ce Dieu qui a créé tout ce qui est bien soit dans le ciel, soit sur la terre. Il y a là quelque chose de si admirable, que le bienheureux Apôtre a vu dans l'harmonie des membres un type de comparaison, pour exalter la charité qui unit entre eux les vrais fidèles comme membres du Christ ¹. D'où il suit que les premiers hommes, créés sans défaut, et leurs descendants, nés avec le vice originel, à cause de leur nature évidemment bonne, proclament la bonté de leur auteur.

15. *Julien*. Mais sans trop presser la première partie de notre discussion, nous te laisserons suivre ton idée et prouver que la nature d'Adam fut bonne. Voici ta doctrine : Dieu qui est juste n'imposerait point à l'homme la loi de l'obéissance, s'il le savait dans la nécessité de pécher ; car exiger la justice dans la volonté de celui que l'on sait être d'une nature mauvaise, ce n'est plus reprendre un coupable qui vient de pécher, mais se déclarer ennemi de la justice. Or, Dieu, qui est juste, a imposé à l'homme une loi, le menaçant du châtement s'il venait à l'enfreindre. Il est donc constaté que l'homme, bon par sa nature, n'a pu pécher que par une volonté mauvaise : vois-tu combien est légitime la conclusion que je tire en ton nom ? C'est un glaive qui brille entre les mains des catholiques, portant la mort chez les Manichéens et chez les Traduciens. Mais si j'ai dit trop, c'est à cause de votre nom, et parce que je voulais en cette occasion mettre en évidence votre réponse. Cette réponse très-solide a donc ébranlé le Manichéen. Je continue ce raisonnement Augustinien avec les éloges qu'il mérite : et toutefois, remarque bien que sans le baume de ces louanges, c'est contre toi que s'aiguise le glaive. Répète-nous donc

¹ I Cor. XII, 12.

je t'en supplie, ce que tu as dit. Dieu, dis-tu, qui est juste, ne saurait imposer une loi à l'homme, si celui-ci était mauvais par nature ; or Dieu qui est juste a imposé la loi ; il devient clair que l'homme pouvait accomplir le précepte de la suprême justice : car s'il n'eût eu la force d'obéir, jamais le maître n'eût eu raison de commander. Ingénieux raisonnement ! C'est devant moi, c'est sous mes yeux, que mon adversaire s'appuie sur la justice du législateur pour proclamer la bonté de cette nature à laquelle on impose une loi. Et il ne voit pas qu'il détruit les Traduciens avant de faire au Manichéen la moindre blessure ? Pour te faire comprendre que tu es à demi mort quand je t'enlève tes armes ensanglantées, pour que des yeux mourants te portent la vérité victorieuse, c'est contre toi-même que je tournerai tes traits. Si Dieu, dans sa justice, n'a pu donner des lois à Adam, sans savoir qu'il pourrait observer ce qui est juste, librement et sans aucune pression du mal ; sans aucun doute, dans les temps qui suivirent et avec le même poids de la justice, une loi consignée dans les saintes Ecritures, loi plus détaillée et plus répandue, plus remarquable par ses divergences, plus respectable par la surcharge des sanctions, n'eût pas été imposée à des hommes qui naissent ou faibles pour faire le bien, et impuissants pour la justice, ou bien coupables, c'est-à-dire méchants dès le sein de leur mère ; et alors des préceptes immodérés, des sanctions impuissantes, des jugements iniques, retomberaient en ignominie sur leur auteur. Cette seconde partie, nous pouvons donc l'éluder comme la première ; c'est-à-dire que tu dois avouer ou bien que la justice de Dieu ne saurait imposer à des subordonnés que ce qu'il voit qu'ils peuvent accomplir ; et le Manichéen est confondu par le témoignage du premier commandement, comme le Manichéen et le Traducien le sont par le témoignage des lois données ensuite ; ou bien, si l'impiété n'y prend garde, le Manichéen que vous n'avez pas touché le moins du monde, montrera au grand jour qu'il est votre père et qu'il n'a, de concert avec vous, d'autres adversaires que nous-mêmes.

Augustin. Ton discours, ou mieux ton babil, a prouvé ceci, que la loi primitive qui a été donnée dans le paradis, est une preuve de cette nature bonne qui fut créée avec le libre arbitre ; car sans libre arbitre, il serait souve-

rainement injuste d'imposer des lois à l'homme. Aussi la loi qui fut donnée ensuite, nous dis-tu, loi largement promulguée dans les saintes Lettres, est-elle un témoignage de bonté dans cette nature issue de la parenté, également sans vice et avec le libre arbitre. Dans cette concession, tu parais faire une réticence, puisque tu raisones d'après toi-même ou d'après les hommes ; mais tu es peu soucieux de lire les saintes Ecritures, d'après lesquelles tu veux argumenter contre nous, ou si tu es soucieux de les lire, tu ne veux pas ou tu ne peux pas les comprendre ; mais si tu viens à les comprendre dans nos disputes, garde-toi de ressembler à celui qu'a stigmatisé l'Écriture en ces paroles : « L'esclave ne se corrigera point par des paroles ; comprendrait-il, qu'il n'obéirait point ¹ ». Et néanmoins ce cœur de pierre, qui n'obéit point aux divines paroles, même comprises, il pourrait te l'enlever s'il voulait, celui qui en fit la promesse à son peuple par l'organe du prophète Ezéchiel ².

Une loi fut donnée, dans le paradis, à l'homme qui avait été créé bon, afin de nous enseigner que l'obéissance est pour une créature raisonnable, sinon la seule, du moins la principale vertu. Mais par lui-même l'homme se fit méchant, en enfreignant cette loi. Et comme il avait pu par lui-même devenir vicieux et non se guérir ; vers ce même temps et dans ce même lieu, quand et où Dieu, dans sa sagesse, le jugea convenable, l'homme devenu méchant reçut ensuite une loi, non point qui lui fut un moyen de se corriger, mais qui lui fit comprendre que de lui-même il était dépravé et ne pouvait se redresser, pas même avec la loi qu'il avait reçue : de sorte que le péché, loin de cesser par la loi, mais multiplié par la prévarication, a terrassé, broyé l'orgueil humain, en faisant désirer à l'homme le secours de la grâce dans toute l'humilité de son cœur, et lui a rendu la vie de l'esprit, que la lettre avait tuée. « En effet, si la loi qui a été donnée pouvait nous donner la vie, il serait vrai de dire que la justice viendrait de la loi ; mais l'Écriture a tout renfermé sous le péché, afin que la foi en Jésus-Christ obtînt à ceux qui croiront l'objet de la promesse ³ ». Si tu connais les paroles de l'Apôtre, tu dois voir facilement ou ce que tu ne comprends point, ou ce que tu ne comprends que pour le

négliger. Ce n'est donc point la loi consignée par Moïse dans les saintes Ecritures, qui est un témoignage d'une volonté libre ; car s'il en était ainsi, il ne lui appartiendrait pas celui qui dit : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je hais ⁴ » ; et vous soutenez, vous autres, qu'il était encore sous l'empire de la loi, et non sous l'empire de la grâce. Ni la loi nouvelle, à son tour, qui a été prêchée en Sion pour en sortir, comme la parole du Seigneur qui devait venir de Jérusalem ⁵, et que l'on entend du saint Evangile ; non, ni cette loi même n'est la preuve d'une volonté libre, mais bien plutôt d'une volonté qui sera libre. Car c'est là qu'il est écrit : « Si le Fils vous affranchit, vous serez vraiment libres ⁶ ». Ce qui est dit non-seulement pour les péchés passés, dont nous sommes délivrés par la rémission, mais aussi pour le secours de la grâce que nous recevons, afin de ne point pécher ; c'est-à-dire que nous devenons libres, de manière que Dieu dirigeant nos voies, nous ne soyons point sous le joug de l'iniquité ⁷ : c'est le sens de l'Oraison dominicale, où, non contents de dire : « Remettez-nous nos dettes », à cause des péchés que nous avons commis, nous ajoutons : « Ne nous induisez pas en tentation ⁸ », en ce sens que nous ne fassions aucun mal. De là cette parole de l'Apôtre : « Nous demandons à Dieu que vous ne fassiez aucun mal ⁹ ». Or si nous avions la force comme avant le péché, quand la nature humaine n'était point pervertie, nous ne demanderions point cette force, nous la ferions paraître dans nos actes. Mais comme, après cette chute primitive et si grave qui nous a précipités dans les misères de cette mortalité, Dieu a voulu tout d'abord de notre part une lutte ; comme c'est lui qui nous accorde la faveur d'être conduits par l'Esprit-Saint, de mortifier les œuvres de la chair ; comme c'est lui qui nous donne la victoire par Jésus-Christ Notre-Seigneur, pour nous faire ensuite régner en paix avec lui ; assurément, sans le secours de Dieu, nul ne saurait combattre ses propres vices : peut-être serait-il vaincu par eux sans combat, ou dans la lutte entraîné par eux. C'est pourquoi, dans ce conflit, Dieu veut que nous luttions par la prière, beaucoup plus que par nos forces ; car ces forces, quelque grandes que nous puissions les avoir

¹ Prov. xxix, 19. — ² Ezéch. xi, 19, et xxxvi, 26. — ³ Galat. iii, 21 et 22.

⁴ Rom. vii, 15. — ⁵ Isaïe, ii, 3. — ⁶ Jean, viii, 36. — ⁷ Ps. cxviii, 132. — ⁸ Matth. vi, 12, 13. — ⁹ II Cor. xiii, 7.

ici-bas, nous viennent de Celui que nous invoquons dans le combat. Si donc ceux dont l'esprit déjà conspire contre la chair, ont besoin de la grâce de Dieu dans chacun de leurs actes, pour ne point succomber ; quelle pourra être la liberté de volonté chez ceux qui ne sont point délivrés de la puissance des ténèbres, ni du joug de l'iniquité, et qui n'ont pas même commencé à combattre ; ou, s'ils ont voulu combattre, sont vaincus parce que leur volonté n'est pas affranchie de la servitude ?

16. *Julien*. Je ne sais vraiment, dans ta détresse, quelle embûche inepte ou débile tu veux me tendre, pour me dire que tu ne saurais établir par le raisonnement qu'Adam fut créé bon par Dieu, mais que pour le croire nous devons nous contenter de l'autorité de l'Écriture, qui rapporte qu'au sixième jour après la formation de l'homme, et au sujet de toutes les créatures : « Et Dieu vit toutes ses œuvres, et elles étaient très-bonnes ¹ ». Parole qui non-seulement relève la dignité de l'ouvrier, non-seulement la mesure de sa justice, mais qui atteste que tout ce qui a été créé est créé dans le bien, et te fait croire qu'Adam ne fut pas créé mauvais. Or cette parole qui touche peu le Manichéen, qui le porte à rire, nous livre néanmoins le Traducien pieds et poings liés. Pour ne pas attrouper les peuples contre ta conclusion par aucun témoignage des saintes Écritures, nous emprunterons uniquement l'autorité de l'Apôtre qui, dans la prévision d'une hideuse erreur, a dit à haute voix contre vous : « Que toute créature de Dieu est bonne ² ». Si donc, pour affirmer que la nature du premier homme fut bonne dans sa création, il te suffit que Moïse ait dit que Dieu a bien fait toutes choses, et si tu en conclus qu'il n'a pu être créé par Dieu avec le péché, parce que nous lisons qu'il fut bon parmi les autres créatures ; les mêmes lignes nous feront conclure que nul ne saurait naître avec le péché, puisque l'Apôtre prétend que toute créature de Dieu est bonne.

Quel est donc le résultat de nos discussions ? C'est que la publicité donnée à tes luttes contre les Manichéens, mit au grand jour ce que la raison avait déjà découvert ; que dans cette lutte pas un seul de tes traits n'a pu frapper tes maîtres sans te frapper avec eux, et ainsi se montrent sous le plus grand jour les liens

obscènes qui vous unissent dans un même corps d'impiété. Où trouver une plus intime liaison que celle qui n'est point brisée par la lutte ? Le dogme des Traduciens meurt avec celui des Manichéens ; rien de ce qui les frappe ne l'épargne. Entre vous, mêmes institutions, mêmes mystères et même dangers : et tu te fâches des qu'on l'appelle race du vieux Manès ?

Augustin. Tu proclames que je ne saurais par aucun raisonnement prouver qu'Adam fut créé bon, comme si c'était là le point de notre discussion ; est-ce que tous deux, et pas seulement toi ou moi, ne disons point qu'il fut créé bon ? Car tous deux nous confessons qu'une nature est bonne quand elle pouvait ne point pécher si elle l'eût voulu ; mais quand je te devance pour la proclamer meilleure encore, en disant qu'elle aurait pu ne point mourir si elle eût voulu ne point pécher, comment viens-tu m'accuser de ne pouvoir démontrer par aucune raison qu'Adam fut créé bon par Dieu, quand mes raisons le montrent meilleur que les tiennes ? Les tiennes, en effet, montrent non-seulement qu'il n'eût point péché s'il n'eût voulu, les tiennes qu'il fut créé mortel, en sorte que, pécheur ou non pécheur, il devait mourir ¹. C'est ce que Pélage condamna, pour éviter d'être lui-même condamné quand les évêques de Palestine le lui reprochèrent. En sorte qu'il est condamné par lui-même, comme l'Apôtre l'a dit de l'homme hérétique ². Je dis aussi qu'Adam ne craignait pas la mort, puisqu'il était en son pouvoir de ne point mourir ; tandis que, selon toi, il devait nécessairement mourir, quand même il n'eût pas été dans la nécessité de pécher. Mais dire qu'il craignait la mort même avant de pécher, n'est-ce point dire qu'il fut créé malheureux ? Si, pour éviter d'être malheureux, il ne craint point la mort, bien qu'elle doive arriver, il a du moins engendré une race malheureuse, en lui inculquant à sa naissance la crainte de la mort. Qui pourra nier, en effet, que par nature les hommes craignent la mort, au point que c'est à peine si quelques-uns ont l'âme assez grande pour ne pas la redouter ? A cette bonté de la condition d'Adam, j'ajoute que, avant le péché, la chair ne se soulevait pas contre l'esprit, et toi, que cette concupiscence de la chair eût existé dans le paradis, même quand

¹ Gen. I, 31. — ² I Tim. IV, 4.

¹ Lib. de Gestis Pelagii, cap. 11, 33 et 35. — ² Tit. III, 11.

nul n'aurait péché, et que, même avant le péché, elle était la même en lui ; tu renchéris donc sur sa condition par ce déplorable conflit entre l'esprit et la chair.

Donc, puisque je prouve, par des raisons si nombreuses et si fortes, qu'Adam fut créé meilleur et plus heureux que tu ne le dis, comment oses-tu bien pousser la sottise et la démence jusqu'à dire que je ne puis enseigner par aucune raison qu'Adam fut créé bon par Dieu, et que pour le croire je me contente du texte sacré, où nous lisons que Dieu a bien fait toutes choses ? Je ne suis pas plus obtus qu'un mortier, comme tu m'en fais le reproche¹, pour aller, en argumentant contre les Manichéens, leur objecter l'autorité des saintes Ecritures, qu'ils ne reconnaissent point. A l'occasion, je te l'objecterai, puisque c'est une autorité commune entre toi et moi. Quant au Manichéen, ce n'est point parce que Dieu en est l'ouvrier, ce qu'il nie, que je lui prouve que ces créatures sont bonnes ; mais je m'appuierai plutôt sur leur bonté pour le forcer à confesser la bonté de leur auteur. Mais quand l'Apôtre, que les Manichéens se vantent d'accepter, vient nous dire : « Toute « créature de Dieu est bonne » ; comme il est évident de quelle créature il veut parler, c'est là un témoignage qui prouve contre eux, à moins qu'ils n'en viennent à prétendre qu'on a inséré des faussetés dans les livres qu'ils acceptent comme canoniques. Dès lors on peut toujours s'appuyer sur la bonté des créatures, pour leur faire avouer qu'elles sont l'œuvre d'un Dieu bon, ce qu'ils nient. Or toutes les créatures sont bonnes à ce point que la raison s'appuie même sur les vices de celles qui sont créées vicieuses, pour affirmer que celles-là mêmes sont bonnes. Car le vice est contre nature, et si, avec raison, la nature ne nous plaisait pas, le vice de la nature n'aurait pas droit de nous déplaire. Ceci est à l'adresse des Manichéens qui prétendent que les vices sont des natures et des substances ; nous en avons parlé plus longuement dans quelques-uns de nos opuscules, où nous montrons que le vice n'est pas une nature, et qu'il est le mal parce qu'il est contre nature ; que dès lors la nature est bonne en tant que nature. D'où l'on conclut que le Créateur de la nature n'est autre que le Créateur de ce qui est bien, et que dès lors il est bon ; mais que dans sa bonté il

est infiniment supérieur à ses créatures, puisque le vice ne saurait aucunement l'atteindre, et qu'il en est ainsi non par l'effet de la grâce, mais par la propriété de sa nature. Donc toutes les natures, soit les natures sans défaut, soit les natures viciées après leur naissance, soit les natures viciées en naissant, ne sauraient avoir pour créateur que le Créateur du bien ; car, en tant que natures, elles sont bonnes, quels qu'en soient d'ailleurs les vices ; leur Créateur est l'auteur de leurs natures et non de leurs vices ; et l'auteur même de ces vices est bon par sa nature dont Dieu est l'auteur ; mais mauvais au point de vue du vice qui met entre lui et son auteur, qui est bon, la distance d'une volonté mauvaise. Telle est donc la raison que l'on peut opposer aux Manichéens, qui refusent de reconnaître l'autorité de cette parole : « Dieu a fait toutes « choses, et elles étaient très-bonnes », quand il n'y avait encore aucun mal, ou de cette autre : « Toute créature de Dieu est bonne », quand ce siècle était déjà mauvais, puisque Dieu a fait tous les siècles.

Mais toi qui reconnais l'autorité des divines Ecritures, que l'on peut t'opposer à juste titre, pourquoi ne pas fixer ton attention sur ce livre où nous lisons que Dieu a bien fait toutes choses, que le meilleur des lieux fut le paradis que Dieu planta, et où Dieu souffrit tellement peu le moindre mal, qu'il n'y laissa pas même l'image de l'homme, après qu'il eut péché par sa propre volonté ? Et vous, dans ce lieu de bonheur et de splendeur où l'on ne saurait croire que le vice ait eu ou ait pu avoir entrée, soit dans les arbres, soit dans les plantes, soit dans les fruits, soit dans tel produit ou dans tel animal, vous ne craignez pas d'introduire chez les hommes les défauts du corps et de l'esprit, défauts avec lesquels naissent les hommes, comme nous vous le laissons déplorer, mais pas nier ! Car il vous faut bien le déplorer, quand vous ne trouvez aucune réponse et que vous vous obstinez dans votre opinion, qui vous impose l'absolue nécessité d'introduire dans le séjour si ravissant d'une si ravissante félicité, des aveugles, des louches, des chassieux, des sourds, des muets, des boiteux, des bossus, des contrefaits, des teigneux, des lépreux, des paralytiques, des épileptiques, et tant d'autres difformités de toutes sortes, et parfois même des monstres horribles avec des membres hideux

¹ Voir ci-dessus, liv. II, n. 117 ; tom. XVI.

ou même nouveaux. Que dire des vices de l'âme, qui engendrent chez les uns la lubricité, chez les autres la colère, chez celui-ci la crainte, chez celui-là l'oubli, ici la nonchalance, et là l'idiotisme, et quelquefois une telle folie que l'homme préférerait vivre avec certains animaux plutôt qu'avec des hommes semblables ? Ajoutez à cela les gémissements de la mère qui enfante, les pleurs du nouveau-né, les déchirements de la maladie, les fatigues de la langueur, les souffrances nombreuses des mourants, et les dangers bien plus nombreux encore des vivants. Où trouver des paroles pour énoncer convenablement, ne fût-ce que brièvement, tous ces maux et de plus grands encore ? D'après votre erreur, mais évidemment contre toute pudeur, en levant le front ou en le cachant dans vos mains, vous voilà forcés de placer dans le paradis de Dieu tous ces maux, et de dire qu'ils y auraient existé quand même nul n'aurait péché. Dites-le, dites-le tout haut, pourquoi craindre de déshonorer par des vices si nombreux et si grands un lieu d'où vous bannit votre effroyable dogme ? Car si vous vous réserviez d'y entrer un jour, vous n'y jetteriez jamais ces saletés. Ou si vous avez dans l'âme assez de pudeur pour rougir, pour avoir en horreur de jeter en ce lieu de tels maux, si vous en êtes stupéfaits sans néanmoins renoncer à votre erreur qui consiste à proclamer que la nature humaine ne fut point viciée par la prévarication du premier homme ; répondez aux Manichéens d'où viennent ces maux, de peur qu'ils n'en concluent qu'ils viennent du mélange d'une nature étrangère et mauvaise. Pour nous, quand on nous fait cette question, nous répondons que cela ne résulte point du mélange d'une nature étrangère, mais de la prévarication de notre nature, par celui qui fut chassé du paradis, de peur qu'une nature damnée ne demeurât dans le séjour de la félicité, et qu'on ne rencontrât dans ce lieu d'où tout mal doit être exclu, les vices et les douleurs qui devaient s'attacher à la postérité du premier coupable. Mais vous, en niant que ces difformités, que ces malheurs soient le châtement des vices de notre nature, vous ouvrez la porte à ce mélange d'une nature étrangère, et dans votre infortune vous êtes forcés de venir en aide aux Manichéens, et dans votre erreur il vous faut admettre ces maux dans le paradis, d'où les bannissait votre pudeur.

17. *Julien*. Mais, au contraire, considère combien est sérieux notre combat contre toi et contre le Manichéen, qui t'enveloppe toujours dans sa ruine, et combien prompt notre triomphe. Tout ce qu'il a vomé pour blâmer l'œuvre divine, nous l'avons consigné aussitôt dans le sillon de notre définition, et nous le forçons à nous expliquer ce qu'est le péché, selon lui, ce qui n'est évidemment rien autre que la volonté désirant ce que défend la justice, et dont on peut s'abstenir librement. Qu'on admette cela, et tous ces buissons de contradictions, qui avaient meurtri le mélange des corps, sont arrachés radicalement, et même au delà, disait un ancien ¹. Quant aux affections de la crainte et aux sentiments de la douleur, dont il a cru se servir pour soulever une tempête et noyer les hommes, loin de forcer au mal, elles sont regardées comme les freins de la bonne volonté, et dès lors comme des aides et des messagères de la justice. Qui pourrait redouter le jugement sans les avertissements de la crainte ? Quels secours trouver dans les gémissements de la pénitence sans l'expiation de la douleur et de la peine intérieure ? De quoi servirait la sévérité du juge, si le péché volontaire ne trouvait son expiation dans les châtements qu'il inflige ? Tous ces témoignages nous disent assez haut que le péché n'est rien autre que la volonté libre méprisant les préceptes de la justice : et que la justice ne saurait subsister qu'en nous imputant les péchés qu'elle sait que nous avons librement prévus ; et que dès lors aucune loi ne saurait nous faire un tort de ce qui nous est naturel, ni à personne un crime de ce qu'il n'a point fait, puisqu'il pouvait s'en abstenir. Cette doctrine met en déroute le Manichéen et le Traducien, qui s'efforcent, contrairement à toutes les lumières de l'intelligence, de transmettre par la génération un acte de volonté.

Augustin. Bien souvent déjà nous avons répondu à toutes ces erreurs ; aussi, quiconque lit nos discussions et les retient, n'a pas besoin que je réponde chaque fois qu'il rencontre ton intarissable verbiage. Mais pour couper court à toute plainte, les esprits plus prompts me pardonneront, si je ne veux pas me dérober aux plus tardifs. Voici donc ma réponse, au sujet de la définition du péché dont tu crois t'appuyer beaucoup. Dire que

¹ C. cetero, 2 De finibus.

le péché c'est la volonté recherchant ce que défend la justice, et dont on peut librement s'abstenir, c'est simplement déterminer le péché et non ce qui est aussi le châtement du péché, ou simplement le péché d'Adam, dont la faute si grave a produit la misère pour ses enfants, ce joug si lourd qui pèse sur eux dès la sortie des entrailles maternelles, et ce corps corruptible qui appesantit l'âme. Une loi bien courte lui faisait connaître ce que défendait la justice; et dès lors il avait toute liberté de s'en abstenir, puisque la chair ne se soulevait point alors contre l'esprit, mal qui a fait dire aux fidèles : « Vous ne faites point les choses « que vous voulez ¹ ». L'aveuglement du cœur, qui nous fait ignorer ce que défend la justice, la violence des convoitises qui domine celui-là même qui sait ce qu'il doit éviter, ce ne sont point là seulement des péchés, mais des peines du péché. Et c'est pourquoi cela n'est point renfermé dans cette définition du péché, qui se borne à déterminer le péché, et non ce qui est aussi la peine du péché. Quiconque ignore ce qu'il doit faire, et fait alors ce qui n'est point à faire, n'est pas libre de s'abstenir, puisqu'il ne sait ce qu'il faut éviter. De même celui qui est, selon vous, sous le poids, non de son origine, mais de ses habitudes jusqu'à s'écrier : « Je ne fais point le bien que « je veux, mais je fais le mal que je hais ² », comment peut-il s'abstenir librement du mal qu'il ne veut point, mais qu'il fait, qu'il hait et qu'il commet ? S'il était au pouvoir de l'homme de se délivrer de ces peines, on n'invoquerait point Dieu ni contre l'aveuglement, qui a fait dire : « Eclairiez mes yeux », ni contre les désirs coupables, ainsi qu'il est dit : « Que nulle iniquité ne domine sur moi ³ ». Or si toutes ces choses dont on n'est pas libre de s'abstenir, n'étaient point des péchés, le Psalmiste ne dirait point : « Ne vous souvenez « point des fautes de ma jeunesse ni de mon « ignorance ⁴ ». Il ne serait pas dit non plus : « Vous avez rassemblé mes péchés en un fais- « ceau, et vous m'avez compté ce que j'ai fait « malgré moi ⁵ ». Cette définition du péché, tel que Adam le commit, lui qui savait ce que défendait la justice, et qui n'évita point ce qu'il lui était libre d'éviter, peut triompher des Manichéens ; mais ce triomphe est en notre faveur, puisque nous proclamons que

de là découlent sur l'humanité tous les maux que nous voyons peser sur les enfants, et qui a fait dire à l'auteur sacré, à propos du péché : « Nul n'est exempt de souillures, pas « même l'enfant qui ne compte qu'un seul « jour sur la terre ¹ ». Mais toi, en niant ces doctrines, tu t'efforces, par ton funeste plaidoyer, d'accabler encore notre nature, en l'empêchant de chercher la délivrance de ses maux et quant au Manichéen, tu lui permets d'introduire une nature étrangère, coéternelle à Dieu, quand on lui demande d'où vient le mal. Il ne vient point, pour accuser la nature, nous jeter à la face l'appréhension de la crainte ou le sentiment de la douleur, que tu as voulu faire valoir contre lui, « parce « que la crainte et la douleur sont les aides « et les messagères de la justice » ; puisque la crainte du jugement éloigne du péché, et que la douleur excite le repentir. Ce n'est point là ce que l'on te demande, mais bien où est la peine de la crainte chez les enfants qui n'évitent point le péché, et pourquoi ces grandes douleurs chez ceux qui ne commettent point le péché. Tu as dit en effet : « De quoi servirait la sévérité du juge, si la « peine de la douleur imposée n'était un châ- « timent pour le péché volontaire ? » Où est donc la justice à faire peser la douleur du châtement sur ceux qui n'ont aucun péché volontaire ? Ce qui prouve combien sont vaines et frivoles ces louanges que tu as données à la crainte et à la douleur. Il y a là, en effet, de grands supplices que n'endureraient point, dès leur naissance, ces jeunes et nouvelles images de Dieu, et cela par le jugement le plus juste et la souveraine puissance de Dieu, si la culpabilité ne leur venait de l'antique péché d'origine. Enfin, dans le paradis, si nul n'eût péché et que des enfants fussent nés de ceux que Dieu avait unis par une véritable bénédiction, loin de nous de croire que nul, soit grand, soit petit, eût subi ces tourments. Il y a une souffrance non-seulement dans la douleur, ce qui est évident, mais aussi dans la crainte, selon le témoignage de l'Écriture ² : loin de nous de croire qu'il y eût eu le moindre tourment dans le lieu de délices. Dès lors, quel que soit leur âge, qu'eussent-ils pu craindre si nul ne les eût fait craindre ? De quoi se plaindre si nul ne les eût blessés ? Dans cette vie pénible, où nous

¹ Galat. v, 17. — ² Rom. vii, 15. — ³ Ps. cxviii, 133. — ⁴ Id. xxiv, 7. — ⁵ Job, xiv, 17, selon les Septante.

¹ Job, xiv, 1. — ² 1 Jean, iv, 18.

avons été jetés pour souffrir, chassés que nous étions du paradis de délices, il reste, même chez ceux dont les fautes sont pardonnées, le poids des douleurs et des craintes, afin de mettre à l'épreuve notre foi à cette vie future, où nous ne souffrirons rien de tout cela non-seulement dans nos propres peines, mais pas même dans les peines de nos petits enfants ; car ce n'est pas pour les exempter de ces peines que nous demandons pour eux la régénération, mais pour qu'ils soient admis dans ce royaume où il n'y aura rien de tel. Telle est la vraie foi, la foi catholique, méprisée par toi, et que même tu essayes de réfuter dans ton langage bruyant et ampoulé : et quand le Manichéen te demandera d'où viennent les maux que souffrent les enfants, tu seras à bout malgré la loquacité ; dès lors, en effet, que tu nies le péché originel, il lui sera facile de te briser le front et d'introduire la nature étrangère du mal. Mais la foi catholique ne craint point ce qui te paraît impossible, « qu'une affaire de volonté devienne une affaire de génération », quand elle entend Dieu qui nous dit qu'il recherche les péchés des pères sur la troisième et sur la quatrième génération des enfants ¹. L'affaire de la volonté qui constitue le péché des pères, devient une affaire de génération, quand elle est vengée sur les enfants : Abraham, père du peuple juif, et de qui Melchisédech reçut la dîme, fit un acte de volonté en donnant la dîme à ce prêtre ; et toutefois l'Écriture nous atteste que ses fils qui étaient en lui payèrent alors la dîme ² ; ce qui serait impossible, si une affaire de volonté ne devenait une affaire de génération.

18. *Julien*. O foi de notre Dieu et des hommes ! Peut-on trouver d'aussi monstrueux imposteurs dont tous les soins, toutes les études aboutissent à tourner tout en mauvaise part ! Quoi de plus monstrueux que ce langage de notre carthaginois ? Ce qui était de la nature, nous dit-il, n'a pas eu d'éternelle durée, et ce qui venait de la volonté s'est tout d'abord attaché aux membres. Adam fut créé bon selon lui, l'innocence lui était naturelle, il était au-dessus des autres créatures par une noblesse toute particulière ; en lui brillait l'image du Créateur. Le libre arbitre lui fut octroyé en ce sens qu'il pouvait se diriger à son gré et par son propre jugement, et ce qui, dans sa création, l'élevait au-

dessus des autres créatures, c'est la faculté ou de faire le bien ou le mal, ou d'éviter l'un ou l'autre. Mais son jugement secoua tout frein, et dans sa liberté d'esprit choisit volontairement le mal, et dès lors il perdit tous les dons de sa nature : il n'y eut que le péché et la nécessité de pécher qui lui demeurèrent inséparablement. Telle est la doctrine que j'ai nommée monstrueuse. Il y a en effet un prodige inouï à dire : cet être est bien conditionné quand il est, d'une part, exposé à perdre les biens qui lui sont naturels, et que le mal, ou ce qui est volontaire, s'attache à lui inséparablement.

Augustin. Dire qu'un être est bien conditionné, quand il peut perdre les biens de sa nature et qu'il ne saurait se séparer du mal qu'il a voulu, c'est là une monstruosité selon toi : et ce langage t'étonne si fortement dans notre bouche, que tu en appelles à la foi de Dieu et des hommes, comme si tu souffrais d'entendre parler ainsi. Mais je t'en supplie, calme ces fureurs afin d'écouter plus tranquillement ma réponse. Qu'un homme se creve les yeux volontairement, ne perdra-t-il pas un bien naturel qui est la vue, et le mal volontaire, ou la cécité, ne sera-t-elle pas inséparablement en lui ? Est-il vrai dès lors qu'un être soit mal conditionné parce qu'il peut perdre le bien de sa nature, et que le mal volontaire soit inséparable de lui ? Pourquoi, dès lors, ne dirais-je pas à mon tour : Foi de Dieu et des hommes ! Est-il possible que des choses si évidentes, et placées sous ses yeux, il ne les voie point, cet homme qui veut paraître si subtil, si érudit, si philosophe, si dialecticien ? Qui donc en se privant volontairement d'un membre, ne perd point l'avantage naturel de l'intégrité, pour hériter à jamais du mal de l'amputation ? Mais peut-être diras-tu que cela ne saurait arriver que dans les biens du corps et non dans ceux de l'esprit. Pourquoi donc, en disant les biens naturels ou les maux volontaires, n'ajouter pas de l'esprit, de peur que des exemples tirés du bien ou du mal du corps ne viennent détruire ton assertion si prompte et si inconsidérée ? Est-ce un oubli de ta part ? N'allons pas plus loin, c'est de l'humanité ; mais voici toujours devant nous cet homme qui s'écrie : « Je ne fais pas le bien que je veux, « mais je fais le mal que je ne veux pas ¹ »

¹ Exod. xx, 5 ; xxxiv, 5. — ² Hebr. vii, 9, 10.

¹ Rom. vii, 15

te montrant ainsi qu'il est certains biens de l'âme qui périssent par suite d'une volonté mauvaise, de telle sorte qu'une bonne volonté ne les fasse point revenir, à moins que Dieu ne fasse ce qui est impossible à l'homme, lui qui peut rendre la lumière dont on s'est volontairement privé, comme des membres volontairement amputés. Que répondre ensuite au sujet du diable qui perdit sa bonne volonté d'une manière irréparable ? Diras-tu qu'il pouvait la recouvrer ? Ose le dire, si tu le peux. Ou plutôt, avoue que toutes ces objections ne te sont point venues dans l'esprit, et que cet oubli t'a fait jeter en avant une pensée téméraire. Du moins, sur mon avis, redresse-toi. Ou bien ton obstination ne te laisserait-elle point redresser ce que tu as avancé si témérairement, et alors la honte de l'amender te confirmerait-elle dans ton erreur ? Il faut, je le vois bien, prier pour toi ce Dieu qu'implorait l'Apôtre en faveur d'Israël, lui demandant la guérison de ceux qui, dans l'ignorance de la justice de Dieu et dans leur témérité à établir leur propre justice, ne se sont point soumis à la justice de Dieu ¹.

Tels vous êtes, en effet, vous qui, vous efforçant d'établir cette justice qui est la vôtre, et que vous façonnez à votre guise, ne demandez point à Dieu la justice véritable, appelée justice de Dieu, non parce qu'elle est celle qui rend Dieu juste, mais parce qu'elle vient de Dieu ; de même que l'on dit que le salut est du Seigneur ², non que le Seigneur soit sauvé, mais bien parce qu'il nous sauve. De là cette parole du même Apôtre : « Afin que je sois trouvé en lui, non pas avec ma propre justice qui vient de la loi, mais avec celle qui vient de la foi, justice venant de Dieu ³ ». Telle est cette justice de Dieu, que ne connaissent point les Israélites, lesquels voulaient établir leur justice provenant de la loi : justice que Paul détruit sans détruire la loi ; mais bien l'orgueil de ceux qui s'imaginaient que la loi suffisait, et que, au moyen du libre arbitre, ils accomplissaient la justice de la loi ; ils ignoraient la justice qui vient de Dieu, qui nous fait accomplir les prescriptions de la loi par le secours de celui qui porte sous sa langue la loi et la miséricorde : la loi, parce qu'il commande ; la miséricorde, parce qu'il nous aide à faire ce qu'il ordonne ⁴.

Appelle de tes vœux cette justice, ô Julien, et ne va point te confier en ta vertu : oui, dis-je, appelle cette justice qui vient de Dieu ; que le Seigneur te la fasse désirer, te la fasse obtenir. Dans l'orgueil de ta patrie terrestre, garde-toi de mépriser ce Carthaginois qui t'avertit ou qui te réprimande. Parce que l'Apulie t'a vu naître, ne t' imagine point être supérieur par la nation à ces Carthaginois que tu ne saurais dominer par la pensée. Evite les peines et non les *Pœni* ; pour nous autres *Pœni*, tu ne saurais échapper à nos contradictions, tant que tu voudras mettre ta confiance dans ta vertu : le bienheureux Cyprien fut aussi un *Pœnus* ⁵, lui qui a dit qu'il ne faut nous glorifier en rien, puisque rien n'est à nous.

19. *Julien*. Mais, va nous dire quelqu'un, oseras-tu nier que cette innocence dans laquelle il avait été créé fut perdue par le péché ? Quoique la possibilité de retourner au bien ne soit point en effet détruite par le péché, il est certain, toutefois, que le mérite de cette innocence dans laquelle fut créé le genre humain, se perd par le vice de la volonté. Qu'il en soit ainsi, je n'en disconviens pas ; et c'est ce que je veux éclaircir par les exemples cités. En effet, dès qu'il est dans la condition de ces qualités qui nous font appeler bons ou méchants, d'agir au gré de la volonté, et qu'il est ici quelque chose de si strictement établi, que même l'innocence, qui devance chez l'homme tout acte de volonté et lui est naturelle, ne pourrait néanmoins se maintenir dans une âme qui la repousserait, ce droit de la volonté est tellement supérieur du côté du mal, qu'une faute commise volontairement ne subit aucune tyrannie, en entraînant la raison à sa perte. Sans doute une bonne qualité, échue à l'homme dans sa création, n'était point immuable (car on ne saurait dire qu'un homme est libre, s'il ne peut varier ses propres mouvements) ; à plus forte raison une qualité mauvaise n'a pu lui échoir, comme immuable et rationnelle ; autrement la liberté sentirait du côté du mal une influence que, dans sa constitution, elle n'avait pu supporter de la part du bien.

Augustin. Tu as donc enfin trouvé, et quoique bien tard ton intelligence te fournit de quoi détruire tes sentiments téméraires. Tu

¹ Rom. x, 1-3. — ² Ps. LII, 8. — Phil. III, 9. — ³ Prov. III, 16, selon les Septante.

⁵ Cypr., lib. III *ad Quirin.*, c. 4.

as dit, en effet, « qu'un bien naturel, qui est « l'innocence, peut périr par le vice de la volonté » ; et dès lors tu as démontré que l'on peut perdre un bien si précieux, qui est tellement dans la nature, non du corps, mais de l'esprit, que Dieu, en formant l'homme, l'a gratifié d'un tel bien. Qu'une telle pensée te fût venue à l'esprit auparavant, tu n'aurais point vu une horreur, une monstruosité à dire « qu'un être est bon, quand il pourrait « perdre ses biens, même naturels », puisque tu en viens toi-même à croire qu'en fait des biens et des maux, mais volontaires, on peut les perdre ; tandis qu'il est habituel chez toi de prêcher que les biens de la nature sont inamissibles. Tu as dit, en effet, ailleurs « que « les qualités naturelles d'une substance persévèrent en elle du commencement à la « fin », dans le dessein de prétendre que l'homme ne saurait perdre ce libre arbitre dont Dieu l'a gratifié en le créant, surtout que tu soutiens que les maux de la volonté ne sauraient effacer les biens de la nature. Aussi nous accusez-vous de vouloir tourner tout en mal, comme si nous disions que les maux de la volonté sont inamissibles, tandis que l'on peut perdre les biens de la nature : ce qui est loin de nous, puisque nous enseignons que l'on peut perdre les uns et les autres, mais que les maux causés par une volonté libre peuvent être effacés par la divine miséricorde, ou par la volonté humaine, délivrée toutefois par Dieu et préparée par le Seigneur. Pour toi, qui nous dis qu'une volonté mauvaise peut nous faire perdre les biens de la volonté, non ceux de la nature, voilà que tu as trouvé et même avancé que l'innocence, qui est un bien de la nature, peut se perdre par le mal de la volonté. Et l'innocence, pour peu que tu y réfléchisses, est un bien supérieur au libre arbitre, puisque l'innocence ne se compte que parmi les biens, tandis que le libre arbitre se compte parmi les biens et parmi les maux.

Mais une question qui n'est pas à mépriser est de savoir si un acte dépravé de la volonté peut tuer l'innocence de manière que la bonne volonté ne la puisse recouvrer. De même, en effet, qu'un acte de volonté ne saurait nous rendre des membres qu'un acte de volonté nous a enlevés, voyons également, sur un terrain bien dissemblable, à la vérité, celui de l'esprit, s'il n'en est pas de même

quant à la perte de l'innocence, si nous pouvons la perdre par un mouvement volontaire, et non la recouvrer. Car, au sujet de la virginité, par exemple, qu'elle périsse par une volonté impure, on peut revenir à la pudeur, mais à la virginité, jamais. Toutefois on répond encore que l'intégrité virginale de la chair est plutôt corporelle que spirituelle ; et que, dès lors que la dispute roule sur l'innocence et sur un sujet spirituel, il nous faut considérer si, après le péché, la volonté ne nous ramène pas plutôt à la justice qu'à l'innocence, comme elle nous ramène à la pudeur, et non à la virginité. De même, en effet, que l'injustice est opposée à la justice, de même à l'innocence on oppose non point l'injustice, mais la culpabilité que la volonté de l'homme ne saurait détruire, bien qu'elle vienne de son fait. Croire, en effet, qu'un pénitent efface complètement sa faute, c'est n'être point dans la vérité : c'est Dieu sans doute qui nous donne la pénitence, comme l'Apôtre nous l'affirme dans cette parole : « Dieu « peut un jour leur accorder la pénitence ¹ », mais il est clair que Dieu efface la culpabilité, en octroyant à l'homme son pardon, et non l'homme en faisant pénitence. Il faut en effet nous souvenir de « celui qui ne trouva point « lieu à la pénitence, bien qu'il la demandât « avec larmes ² ». Il y eut donc chez lui et repentir et culpabilité, puisqu'il n'obtint pas son pardon : et ceux-là aussi qui diront en eux-mêmes, « se repentant et gémissant dans l'angoisse de leur esprit : De quoi nous a servi « notre orgueil ³ ? » ceux-là aussi demeureront coupables éternellement, puisqu'ils n'obtiendront point leur pardon ; de même que celui dont le Seigneur a dit : « Il n'obtiendra point la rémission, et demeurera « coupable d'un péché éternel ⁴ ». Telle est la preuve que l'innocence, ce grand bien de l'homme, bien de la nature, puisqu'elle échet au premier homme, lors de sa création, et que, selon vous, tout homme l'apporte en naissant, se peut perdre par la volonté de l'homme et ne peut se recouvrer ; et la culpabilité, ce grand mal opposé à l'innocence, voilà qu'il est au pouvoir de l'homme de l'encourir, puisque cela dépend de la volonté ; mais non de s'en laver. Comprends-tu comment se trouve en défaut cette règle que tu fais générale, et d'après laquelle tu prétendais que

¹ Il Tim. II, 25. — ² Hébr. XII, 17. — ³ Sap. V, 3. — ⁴ Marc, VII, 29.

nous ne saurions perdre volontairement un bien qui est naturel : quand nous prouvons que non-seulement on peut le perdre, mais aussi qu'il n'est pas au pouvoir de la volonté, du moins humaine, de le recouvrer ? Quant à Dieu, il peut effacer notre faute et nous rappeler à l'innocence. Pourquoi donc refuser de croire que la liberté de faire le bien se peut perdre par la volonté humaine, et ne peut se recouvrer que par la volonté divine ; quand tu entends dire à l'homme : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je ne veux pas ¹ » ; et qu'après de telles paroles, il s'écrie : « Qui me délivrera ? » puis ajoute : « La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ? » Mais, diras-tu, ce serait à tort qu'on dirait que l'homme est libre, s'il ne pouvait varier ses propres mouvements. Tu ne vois point que tu enlèves la liberté à Dieu lui-même, et à nous, puisque nous ne pourrions plus nous tourner, soit du côté du mal, soit du côté du bien, quand nous commencerons à goûter dans son royaume l'impérissable vie ². Et toutefois notre liberté n'en sera que plus heureuse, alors que nous ne pourrions plus être esclaves du péché, non plus que Dieu lui-même, mais que lors nous serons par sa grâce ce qu'il est par nature.

20. *Julien*. Quel parasite a vanté par ses flatteries les forces d'un glorieux soldat, comme le Traducien l'a fait pour le diable ? Ce que l'on peut reconnaître à la mesure des sentiments. Quand Dieu fit l'homme, il daigna pétrir cette matière limoneuse qui dut prendre la forme de l'homme sous la main du Créateur. Il y avait donc là, tout formé, un simulacre d'ailleurs pâle et froid, recouvrant l'esprit qui devait lui donner la force et la beauté. Alors, au souffle auguste de son auteur, l'âme créée et pleine de vie se répandit dans les entrailles qui s'émuèrent : alors tous les sens s'éveillèrent pour leurs fonctions. Et ce nouvel habitant donna tout en entrant, aux entrailles la chaleur, au sang la couleur, aux membres la vigueur, à la peau la blancheur. Vois quelle tâche se donna la divine Miséricorde pour former l'homme ; et même après l'avoir fait, Dieu, dans sa tendresse, ne l'abandonna point : le voilà placé dans un lieu de délices, enrichi par les dons du Créateur. Non content de l'avoir ainsi comblé, Dieu lui fit l'hon-

neur de s'entretenir avec lui et lui donna un précepte afin qu'il comprît sa liberté et vît par quel moyen il pourrait se concilier la bienveillance de son Créateur : précepte peu étendu, afin que l'homme ne fût point surchargé par une loi trop détaillée ; un seul fruit défendu devait mettre sa piété à l'épreuve. Ensuite, pour lui donner une compagne qui le rendît père, la noble main qui l'avait créé le toucha de nouveau ; il eut la faveur d'un nouveau colloque avec Dieu. Or tous ces biens qui lui viennent de Dieu, biens si prolongés, si nombreux, si grands : création, faveurs, préceptes, entretiens, n'imposèrent point à l'homme la nécessité du bien ; mais le diable, qui se trouve dans ces lieux, avec non moins de timidité que de ruse, échange avec la femme quelques paroles assez courtes, lesquelles, néanmoins, ont la force de changer les dons de la nature, et même de détruire tous les biens de leur création, de les mettre sous l'empire de la nécessité du mal, de faire de cette image de Dieu dans l'esclavage, la possession de Satan. Quoi de plus fort, de plus excellent, de plus grandiose, que ce pouvoir de Satan, si la moindre conversation lui suffit pour faire ce que Dieu n'a pu obtenir par ses œuvres, ni par ses faveurs ? Il devient évident que vous plaidez en faveur de celui dont vous exagérez si fort la puissance, et que vous êtes loin d'être d'accord avec nous sur le culte d'un Dieu dont nous proclamons la souveraine justice et la souveraine puissance, qui est puissant et environné de vérité ¹, qui humilie comme en le blessant, l'orgueilleux, c'est-à-dire le diable et le Manichéen, et vous ses disciples, qui calomniez la nature pour ne point avouer que vous péchez spontanément. Notre Dieu, donc, par la force de son bras, a dispersé ses ennemis, et ni vous ni les Manichéens, n'avez rien pu alléguer qui ne se brisât sous la foudre de sa vérité.

Augustin. Nous ne sommes point les flatteurs du diable, dont la puissance est subordonnée à celle de Dieu, et nous ne poussons point l'adulation jusqu'à chanter son pouvoir, comme tu nous en fais le reproche. Plût à Dieu que ni vous, ni tous les hérétiques, n'en fussiez point les soldats, vous dont il répand les dogmes par vos langues comme autant de traits mortels. L'Apôtre a dit : « Rendons

¹ Rom. vii, 15. — ² Id. 24, 25.

¹ Ps. LXXXVIII, 9.

« grâces à Dieu qui, en nous éclairant de sa « lumière, nous a rendus dignes d'avoir part « an sort et à l'héritage des saints, qui nous a « arrachés de la puissance des ténèbres, pour « nous transférer dans le royaume de son « Fils bien-aimé ¹ » ; et vous nous empêchez de rendre ces actions de grâces pour les petits enfants, puisque vous soutenez qu'ils ne sont point sous la puissance du diable; et pourquoi, sinon pour qu'ils n'en soient point arrachés, ni l'apanage du diable diminué ? Et Jésus qui, par ce même nom qui est le sien, a sauvé son peuple de ses péchés, Jésus dit : « Nul n'entre dans la maison du fort, « pour lui enlever ce qu'il possède, sans « avoir auparavant lié le fort ² » ; et vous, dans ce peuple du Christ, qu'il a délivré de ses péchés, vous prétendez qu'il n'y a point de petits enfants, et vous ne voulez point qu'ils soient liés de leurs propres péchés comme du péché d'origine : vos discours mensongers diminuent la puissance de Celui que la vérité appelle fort, et votre hérésie le fait trop fort pour délivrer les petits enfants. Jésus dit : « Le Fils de l'homme est venu « chercher ce qui avait péri ³ », et vous lui répondez : Il n'est point nécessaire de chercher les petits enfants, parce qu'ils n'ont point péri ; et ainsi vous éloignez d'eux les soins du Sauveur, pour les exposer davantage aux meurtrissures du démon. Jésus dit : « Ceux « qui sont en santé n'ont pas besoin de mé- « decin, mais ceux qui sont malades ; je ne « suis point venu appeler les justes, mais les « pécheurs ⁴ » ; et vous lui dites : Vous n'êtes point nécessaire pour les petits, qui ne sont pécheurs ni par leur volonté propre, ni par leur origine humaine. Ainsi donc, en détournant ceux qui n'ont point la santé de la venir chercher près du médecin, vous les exposez doublement à la tyrannie mortelle du diable. Combien serait-il donc plus facile de supporter en vous des parasites chantant, dans leurs adulations, les louanges du diable, que des spadassins ou des satellites secondant son œuvre par de fausses doctrines !

Tu nous racontes longuement et dans un style pompeux, comment Dieu forma l'homme du limon de la terre, l'animal de son souffle, lui fit don du paradis, l'avertit par un précepte, et prit tellement soin de ne

lui être à charge en aucune manière, qu'il n'étendit point ce précepte, pour ne point faire peser les détails d'une loi sur l'homme qu'il avait fait avec tant de bonté. Pourquoi donc aujourd'hui le poids de ce corps corruptible qui appesantit l'âme ¹ ? Pourquoi ce joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam depuis leur sortie du sein de leur mère ², puisque Dieu ne voulut point surcharger Adam d'une loi trop multipliée ? Vous voyez dès lors, que si nul n'eût péché dans le paradis, la fécondité des premiers époux eût rempli du genre humain ce lieu d'une si grande félicité, de telle sorte que le corps corruptible n'appesantirait point l'âme, qu'un joug si lourd ne pèserait point sur les hommes dès leur naissance, que les petits enfants ne seraient point en butte à la fatigue et à la douleur. D'où viennent toutes ces peines qu'on ne saurait attribuer à je ne sais quelle nature mauvaise, comme l'imagine ou le croit le Manichéen, nature étrangère et néanmoins mélangée à la nôtre ; d'où viennent-ils, sinon de notre nature viciée par la faute du premier homme ?

Mais toi, homme ingénieux et prudent, tu t'étonnes et tu ne saurais croire que deux ou trois paroles du diable, échangées avec la femme, aient eu assez de puissance pour ruiner tous les biens de la nature, comme si c'était là le résultat de ces mêmes paroles et non du consentement de celle qui les écoutait ; mais c'est l'homme qui a volontairement perdu ce bien, qu'on ne saurait recouvrer par la volonté de l'homme, mais par celle de Dieu, qui seul, dans sa souveraine justice, dans sa souveraine puissance, dans son infinie miséricorde, jugera s'il est bien de le rendre et à qui il est bon de le rendre : de même que dans le corps, nous l'avons dit déjà, l'homme peut volontairement se priver de la vue ; qu'il le fasse, il en résulte la cécité, qu'il faudra nécessairement souffrir sans que la volonté la puisse emporter ; ainsi dans l'esprit l'homme peut volontairement perdre l'innocence, et non la recouvrer volontairement. Vois plutôt que ces misères avec lesquelles naissent les hommes, et qui ne leur eussent pas été transmises par la génération dans la félicité du paradis, ils ne les auraient pas même aujourd'hui en héritage, si la nature ne fût pas sortie viciée du paradis. Voilà de l'évidence, ouvre les yeux.

¹ Coloss. I, 12. — ² Matth. XII, 29. — ³ Luc, XIX, 10. — ⁴ Marc, II, 17.

¹ Sap. IX, 15. — ² Eccli. XL, 1.

Car les misères des mortels enfants d'Adam, depuis leur sortie du sein de leur mère, ne sont point pour nous de ténébreuses conjectures, nous les voyons bien clairement. Et comme elles ne viennent pas du mélange d'une nature mauvaise et étrangère, elles viennent, sans aucun doute, de la dépravation de notre nature. Garde-toi de voir une indignité dans l'assujétissement de la créature de Dieu au diable ; il n'en serait pas de la sorte si le jugement de Dieu pouvait éluder cette damnation autrement que par la grâce de Dieu. Bien que l'homme, par l'excellence de sa nature, soit l'image de Dieu, créé à la ressemblance de Dieu, il n'est pas étonnant que, par la dépravation de sa nature, il devienne semblable à la vanité, ni que ses jours s'écoulent comme l'ombre ; mais toi, dis-nous pourquoi ces innombrables images de Dieu, qui ne pèchent point dans leur tendre enfance, ne sont admises dans le royaume de Dieu qu'à la condition de renaître. Il y a en elles quelque chose qui leur mérite le joug du diable, qui les rend indignes de régner avec Dieu, dont la lumière, si tu en jouissais, te préserverait de comparer avec tant d'arrogance tes paroles à la foudre.

21. *Julien.* Il est donc de la dernière évidence que nulle différence ne sépare Augustin de son maître, et que ses discussions aboutissent à prouver que la nature d'Adam, non moins que celles des autres, est de la pire condition. Enfin, pour parler encore avec lui du sujet de nos discussions, il est évident qu'à ses yeux la faute du premier homme ne fut pas du même genre que les autres fautes. Dire, en effet, que les péchés des temps qui suivirent ne se transmettent point avec la nature, par exemple, que les enfants d'un voleur, d'un parricide, d'un incestueux, ne naissent point avec les crimes de leurs parents, qu'il n'est aucun crime, à l'exception de ce seul crime, qui se transmette par la génération, c'est montrer clairement que, selon toi, cette désobéissance n'est point du même genre que toutes les autres. Considère donc la brièveté, la clarté de notre question. Si le péché commis par Adam fut un acte de volonté et put devenir naturel, pourquoi ceux que commet chaque jour une volonté coupable ne retomberaient-ils point sur les enfants comme un préjudice et une ignominie ? Que si ces crimes, non moins atroces

que nombreux, ne se transmettent point par la génération, d'après quelle loi, quelle condition, quel privilège, prétendez-vous que le seul péché d'Adam se transmette ? Dans les péchés que nous connaissons, que la loi condamne, que la justice punit, s'il n'y en a que d'un seul genre, et si le péché du premier homme fut commis par la volonté et justement châtié, pourquoi ne pas juger des autres d'après lui, ou de lui d'après les autres ? Ou, s'ils ne peuvent se rendre un mutuel témoignage, quelle impudence n'y a-t-il point à nier que ce péché primitif soit d'une condition différente des autres, c'est-à-dire le fruit, non plus de la volonté, mais d'une corruption naturelle ?

Enfin, avec ta doctrine de transmission pousse l'audace jusqu'à définir tout péché, je ne parle pas seulement de ce péché primitif, mais de ceux qui se commettent maintenant, comme le sacrilège, la prostitution, ou tout autre péché, c'est-à-dire qu'il te plaise de nous expliquer comment on peut les définir. Tu nous diras, sans doute, que c'est la volonté désirant ce que la justice défend, et dont on est libre de s'abstenir. Car si la volonté n'était point mauvaise, le péché ne pourrait exister. Vois ici combien nous avons raison de protester contre une telle doctrine. Quelle absurdité ! quelle insupportable impudence ! D'après ta définition, le péché n'existe que par une volonté libre et prohibée par la justice ; tandis que la croyance à un mal naturel nous désigne un péché avec lequel nous naissons et qui n'est point volontaire. Il n'est donc pas vrai qu'il n'y ait de faute que celle que commet la volonté ; puisque voilà un crime, et le plus grand de tous, qui n'est point spontané et que nous apportons en naissant. Renonce donc à cette définition du péché, qui est aimée des catholiques, mais qui n'a pas même chez vous droit d'hospitalité, et après l'avoir délaissée, montre-nous que tu n'as aucune alliance avec ceux qui attaquent la substance par haine du mal. Et, pour résumer notre discussion, ou il faut enseigner que nul péché n'est volontaire, s'il y a quelque péché naturel, ou qu'il n'y a point de péché naturel, si l'on veut que tout péché soit volontaire ; et dès lors, ou bien tu nieras qu'il soit impossible que le péché naisse avec nous, te rangeant ainsi dans la croyance catholique ; ou

bien, si tu persistes à dire que non-seulement tel péché, mais le plus grand de tous, nous vient par la nature, et sans aucune volonté, il te faut l'entôler parmi les Manichéens, dont tu embrasses les doctrines.

Augustin. Tu crois me faire une grande peine en me disant que je ne diffère en rien de mon maître; mais je prends tes injures pour des éloges, et au point de vue de ma foi je comprends comme il faut comprendre, non point la pensée, mais ce que disent tes paroles: car tu dis vrai sans le savoir, semblable à Caïphe, ce pontife persécuteur de Jésus-Christ, qui méditait le crime et qui donnait, sans le savoir, des conseils salutaires. C'est une joie pour moi, dans cette question qui nous occupe, de ne différer en rien de mon maître; d'abord parce que c'est Dieu qui m'a enseigné que les enfants sont morts s'ils ne reçoivent la vie de Celui qui est mort pour tous; ainsi que le rappelle l'Apôtre dans ces paroles: «*Donc tous sont morts, et il est mort pour tous*¹». Et toi, dans tes contradictions, tu ne veux pas que les enfants soient morts, de peur qu'ils ne soient vivifiés dans le Christ, tandis que tu confesses que le Christ est mort même pour les enfants. Voilà ce que m'enseigne Jean, cet apôtre du Précepteur de tous, qui nous dit que «*le Fils de Dieu est venu pour détruire les œuvres du diable*²», œuvres que vous ne voulez point détruire chez les enfants, comme s'il n'était point venu pour eux, Celui qui est venu détruire les œuvres du diable. Je ne dois point renier pour maîtres ceux dont les travaux littéraires m'ont aidé à comprendre cette doctrine. Mon maître c'est Cyprien, qui vous dit que l'enfant, né d'Adam selon la chair, a contracté, dès sa naissance, la contagion de la mort antique, et que dès lors il lui est plus facile d'arriver à la rémission des péchés; qu'on lui remet, non ses propres fautes, mais celles d'un autre. Mon maître c'est Ambroise, dont j'ai lu les livres non-seulement, mais entendu les paroles, et qui m'a plongé dans le bain de la régénération. Tout inférieur que je lui sois en mérites, je confesse et même je proclame que, dans le sujet qui nous occupe, je ne diffère en rien de cet illustre maître. Loin de toi la téméraire audace de lui préférer Pélage, ton maître, qui m'est, contre toi, un témoin en

faveur d'Ambroise; car Pélage a dit que pas même ses ennemis n'osaient attaquer sa foi et le sens très-pur qu'il donnait aux saintes Écritures. Et tu pousses l'audace jusqu'à le blâmer, jusqu'à ne voir qu'un commentaire manichéen dans ce qu'il dit au sujet du désaccord de notre chair, que la faute du premier homme a inoculé à notre nature, ainsi que dans ses pensées et ses enseignements sur la nature humaine viciée par Adam. Il est vrai que, à l'égard de cet homme illustre, tu respectes quelque peu le témoignage de ton maître, puisque tu n'oserais l'attaquer ouvertement; mais lever devant moi ton front insolent, pour me couvrir nommément de tes injures et de tes malédictions, c'est accuser avec d'autant plus d'injustice, que tu le fais d'une manière plus détournée, et Ambroise et tant d'autres illustres et grands docteurs de l'Église catholique, qui ont eu et enseigné les mêmes doctrines. Je défends dès lors contre toi, et ma foi et la foi de ces hommes dont tu n'oserais te faire ouvertement des ennemis, et qui, malgré toi, sont tes juges.

Or, en face de pareils juges, loin de nous ces raisonnements dans lesquels tu compares à ce grand péché, à la faute du premier homme, les péchés qui suivirent, avec cette pensée que si le crime du premier homme a changé la nature du genre humain, les péchés des pères devraient aujourd'hui changer la nature des enfants. En parlant ainsi, tu ne considères point que ces premiers pécheurs, après la grande faute qu'ils commirent, furent chassés du paradis et sévèrement tenus à l'écart de l'arbre de vie. Est-ce que les coupables de nos jours sont précipités de ce monde en des terres inférieures, quelque grands que soient les crimes qu'ils aient commis ici-bas? Sont-ils donc éloignés de l'arbre de vie, qui n'existe point dans cette vallée de misères? Mais le genre humain n'a d'autre habitation, d'autre vie que celle des hommes impies, tandis que nous voyons que pour les premiers impies, ni le lieu ni la vie d'avant le péché ne put continuer après le péché. Il aurait donc fallu, d'après notre opinion, que les jeunes enfants, que n'enchaîne aucune faute, fussent aussitôt leur naissance portés dans le paradis, comme d'innocentes images de Dieu, pour y vivre sans douleur ni labeur, en sorte que si quelqu'un d'eux eût péché, il en fût chassé

¹ II Cor. v, 14, 15. — ² I Jean, III, 8.

avec raison, de peur que la contagion de l'exemple ne multipliât le péché. Tandis que maintenant, bien qu'un seul ait entendu cette parole : « La terre produira pour toi des épines et des chardons, elle sera maudite dans ton œuvre et tu mangeras ton pain à la sueur de ton front » ; nous ne voyons nul homme exempt de la peine du travail, qui ne devait point peser sur les heureux habitants du paradis. Bien que la femme seule eût entendu : « Tu enfanteras avec douleur » ; nous ne connaissons aucune mère à l'abri de ce supplice. Pousseriez-vous donc l'absurdité jusqu'à prétendre que les hommes dans le paradis, quand même personne n'eût péché, auraient dû subir toutes ces tribulations que Dieu, très-évidemment, n'imposa qu'aux premiers prévaricateurs ; ou bien jusqu'à nier que leur postérité, chassée du paradis, endure maintenant ces misères et les porte dans toutes les contrées de la terre ; ou bien encore direz-vous que plus un homme est pécheur et impie, plus son champ produit d'épines et de chardons, et plus il lui arrache de sueurs ; que plus une femme est pécheresse, plus sont grandes ses douleurs quand elle enfante ? De même donc que les peines de l'humanité malheureuse que doivent supporter les enfants d'Adam, depuis qu'ils sont sortis du sein de leur mère, sont l'apanage de tous, parce que les parents qui les ont enfantés par leur péché sont les parents de tous ; de même la prévarication de ce couple infortuné doit nous paraître un péché tellement grand qu'il puisse détériorer la nature de tous ceux qui sont nés de l'homme et de la femme, et nous envelopper, par une dette héréditaire, dans une culpabilité commune.

Quiconque, dès lors, prétendra que les péchés commis actuellement sont dans la même condition que le péché d'alors, commis dans une vie si heureuse et avec une telle facilité de l'éviter, doit aussi rendre égales ces deux vies, celle d'aujourd'hui et celle de nos parents saints et heureux dans les délices. Si cela te paraît la dernière folie, cesse de mettre en avant les péchés de ce monde, pour ôter au péché primitif sa force et sa qualité à part. Et néanmoins, celui qui a dit pour cette vie, dans sa toute-puissance et sa justice : « Je rechercherai l'iniquité des pères sur les enfants ¹ », nous montre assez

¹ Exod. xx, 5.

que la culpabilité des parents est aussi une chaîne pour les enfants ; chaîne moins dure, à la vérité, mais qui n'en maintient pas moins une dette héréditaire, à moins qu'ils n'en soient déliés non plus par vos raisonnements, mais par le Nouveau Testament, non plus par la nature de la génération, mais par la grâce de la régénération, comme nous l'avons démontré dans les premiers abords de notre discussion, à propos des liens qu'établit ce proverbe : « Les pères ont mangé des raisins verts, et les dents des enfants ont été agacées ² ». Quant à la définition du péché, si on n'y voit qu'une volonté désirant ce que défend la justice et dont on est libre de s'abstenir, c'est une définition qui envisage le péché comme péché seulement, et non comme peine du péché ; réponse que j'ai déjà faite, je ne sais combien de fois. Celui qui dit en effet : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux point ³ », n'a point la liberté de s'abstenir du mal, et il en appelle au Libérateur parce qu'il a perdu la liberté.

22. *Julien*. Le temps m'avertit de passer à d'autres questions, et néanmoins l'indignation me fixe au même terrain. Oses-tu bien dire que Adam a péché volontairement ? D'où t'est venu un semblable rêve ? C'est qu'il serait injuste, dis-tu, que Dieu nous imputât une faute, s'il ne savait que nous avons pu librement nous en abstenir. Quoi donc ? le prince des ténèbres, que vous adorez, lui avait momentanément confié cette justice, et quand il la redemande un peu après, il dépouille ce Dieu de toute équité, à ce point qu'après avoir tout d'abord compris qu'on ne doit imputer que la faute dont on est libre de s'abstenir, il voit dans tous les siècles qui suivent tous ceux qui naissent privés de la liberté de s'abstenir ? Enfin comment sais-tu que la justice ne pouvait punir en Adam qu'un crime volontaire, si tu ne comprends aussi qu'il y a injustice à imputer à quelqu'un telle faute qui, d'après ton aveu, n'est point volontaire chez lui ? Il te faut donc adopter comme juste la doctrine de transmission, et dire qu'il est convenable dans la pensée de Dieu, d'imputer au nouveau-né un péché qui n'est pas volontaire en lui ; et confesser qu'il est juste qu'il entre dans les desseins de Dieu d'imputer à Adam une

² Jérém. xxxi, 29. — ³ Rom. vii, 15.

faute qu'il savait bien n'être point volontaire en lui, mais qui était le fruit de sa substance imparfaite ; dès lors il n'y aura nulle transmission, nulle nature dépravée par des actes volontaires, mais seulement une nature vicieuse dès le commencement, et, de ton aveu, tu seras Manichéen. Ou si, revenant sur tes pas, tu vois une injustice à rejeter sur Adam les fautes de sa nature, il s'ensuit rigoureusement qu'il y a scélératesse à marquer du péché originel Abel, Enoch, Noé, et tout le genre humain. Attribuer à ton Dieu un jugement si criminel, c'est le faire seul coupable pour tous ; et on verra clairement, comme toujours, qu'il n'est point ce même Dieu dont nous autres, catholiques, adorons dans sa Trinité la souveraine justice. Si tu ne veux point accuser Dieu, c'est que tu te relèveras pour condamner le dogme de cette branche manichéenne qui t'a percé de coups jusqu'alors.

Augustin. Ce qui vous jette dans l'erreur, ce qui fait de vous des hérétiques, ce qui vous fait ourdir de nouvelles machinations dans vos argumentations futiles et humaines, contre la foi catholique, qui se sépare des hérésies pour s'attacher aux saintes Ecritures, et s'en faire une forteresse, c'est que vous ignorez, et comme vous ne sauriez le comprendre, vous refusez de croire quelle est la force des liens de parenté dans une série de générations, et parmi ces créatures que Dieu a voulu faire naître les unes des autres, selon leur espèce ; combien sont grands, combien sont au-dessus de toute expression, combien sont impénétrables pour les sens, et même au-dessus de toute pensée, les droits naturels de la génération ! de là, dans le genre humain, ce sentiment qui veut connaître ses enfants avec le plus de certitude possible : c'est ce que nous donne chez les femmes chastes la scrupuleuse fidélité conjugale. De là vient qu'on a justement réprouvé Platon, qui a permis la promiscuité des femmes dans cette cité qu'il prétend nous donner comme la meilleure ; et lui-même que voulait-il, sinon que les plus grands eussent pour les petits cet amour qu'il trouvait dans la nature à l'égard des enfants ? car alors chacun se persuaderait que tel enfant de tel âge pourrait bien être son fils, et croire avec raison que c'est sa postérité, puisqu'il aurait usé indifféremment d'une femme in-

connue. Et n'est-ce point la parole de tous les pères que Cicéron soufflait à son fils en lui écrivant : « Tu es le seul par qui je veuille être surpassé en toutes choses ? » Ces mêmes droits naturels de la génération, qui sont, disons-nous, les plus mystérieux, et auxquels nous reconnaissons plus de force qu'on ne saurait le croire, n'ont-ils pas fait que deux jumeaux, qui non-seulement n'engendraient point encore, mais qui n'étaient point nés, qui étaient dans les entrailles maternelles, étaient appelés deux peuples ? Ce sont encore ces droits de génération qui ont fait dire qu'Israël fut esclave en Egypte ¹, qu'Israël sortit de l'Egypte ², qu'Israël entra dans la terre promise, qu'Israël ressentit les biens et les maux dont Dieu gratifia ou châtia ce même peuple. C'est de lui encore qu'il est écrit : « Il viendra de Sion, celui qui doit enlever et détourner l'iniquité de Jacob ; telle est la promesse que je leur ai faite, quand j'aurai effacé leurs péchés ³ ». Et néanmoins le même homme qui avait seul et le premier reçu ces deux noms, était mort longtemps auparavant, et n'avait point vu ces calamités.

C'est en vertu de ces droits naturels de la parenté que ce peuple paya la dîme en Abraham, sans autre raison que d'être en ce patriarche qui payait la dîme volontairement ⁴, tandis que ce peuple ne la paya point volontairement, mais seulement par droit de progéniture. Or, comment ce peuple pouvait-il être en Abraham, non-seulement depuis cette époque jusqu'à celle de l'Épître aux Hébreux, mais depuis cette Épître jusqu'à aujourd'hui, et depuis aujourd'hui jusqu'à la fin des siècles, tant qu'il y aura des générations en Israël ; comment donc un seul homme pouvait-il renfermer tant d'autres hommes, qui pourra nous le dire, qui pourra même le concevoir par la pensée ? La part matérielle d'un homme dans la naissance d'un autre homme est une quantité corporelle, et quelque légère qu'elle soit pour chaque naissance, néanmoins, si l'on rassemblait tout ce qu'il en a fallu pour mettre au monde ceux qui sont nés et qui naîtront jusqu'à la fin des siècles, on dépasserait de beaucoup les proportions du corps d'un homme. Il y a donc je ne sais quelle force

¹ Gen. xxv, 23. — ² Deut. xiv, 22. — ³ Exod. xiv, 30. — ⁴ Isaïe, lxx, 20, 21. — ⁵ Hébr. vii, 3.

invisible et impalpable, dans ces mystères de la nature où s'abritent les droits naturels de la génération : or, en vertu de cette force, on peut dire sans mensonge qu'ils étaient dans leurs pères, tous ces enfants qui sont nés de lui seul et se sont multipliés par des générations successives. Non-seulement ils étaient en lui, mais quand il payait la dîme sciemment et volontairement, ils ont aussi payé la dîme sans le savoir et sans le vouloir, puisqu'ils n'étaient pas en état de connaître et de vouloir. Or, l'auteur sacré de cette Epître nous tenait ce langage pour élever le sacerdoce du Christ figuré par Melchisédech, à qui Abraham payait la dîme, au-dessus du sacerdoce lévitique, et il nous enseigne que Lévi lui-même, qui décimait ses frères, ou en recevait la dîme, paya en Abraham la dîme à Melchisédech ; puisqu'il était en Abraham quand Melchisédech le décima ou en reçut la dîme. Et dès lors il veut faire comprendre que le Christ à qui il est dit : « Tu es prêtre pour l'éternité, « selon l'ordre de Melchisédech ¹ », n'a jamais payé la dîme ; afin d'élever son sacerdoce au-dessus de celui de Lévi, puisque Melchisédech reçut la dîme d'Abraham et ne la paya à personne, comme Lévi en Abraham.

Si l'on nous demande comment le Christ ne paya point la dîme, puisque lui aussi était en Abraham selon la chair, quand Abraham son père payait la dîme à Melchisédech, nous n'avons d'autre réponse, sinon que Marie, sa mère, qui lui a donné sa chair, est née à la vérité de la convoitise charnelle deses parents ; mais que le Christ a été conçu en elle non point par le germe de l'homme, puisque c'est par l'œuvre de l'Esprit-Saint. Il n'appartenait pas à cette génération charnelle qui renfermait en Abraham tous ceux qui, au témoignage de l'Écriture, payèrent la dîme par ses mains. Or, cette convoitise charnelle, qui provoque la génération par la voie de la chair, ou était nulle en Adam avant le péché, ou fut viciée en lui par le péché. Or, si elle n'existait point, il y avait une manière convenable de provoquer le germe humain, et de le répandre au sein de l'épouse ; mais si elle existait, elle était soumise à la volonté. S'il en était ainsi maintenant, la chair ne se révolterait point contre l'esprit. Donc, ou bien c'est la concupis-

cence qui est un vice, si elle n'existait point avant le péché ; ou bien elle a été viciée par le péché ; et ainsi, c'est d'elle que nous tirons le péché d'origine. Il y avait donc dans le corps de Marie cette matière charnelle d'où le Christ tira sa chair ; mais le Christ ne fut point en elle un fruit de la convoitise. D'où il suit qu'il est né de la chair avec la chair, dans la ressemblance de la chair du péché, mais non comme les autres hommes, dans la chair du péché : c'est pourquoi, loin de contracter lui-même le péché originel par la génération, il l'a effacé dans les autres par la régénération. Aussi le premier homme est-il le premier Adam et celui-ci le second Adam, parce que l'un a été créé, et l'autre est né sans la convoitise de la chair. Mais le premier n'était qu'un homme, celui-ci est homme et Dieu, et dès lors le premier pouvait ne point pécher, bien éloigné du second qui ne pouvait pécher.

C'est donc en vain que tu voudrais égaler au péché d'Adam les péchés de ses enfants, et peut-être même les mettre au-dessus, quelque grands et horribles qu'ils soient. Plus sa nature était grande et sublime, et plus sa chute fut profonde. Telle était cette nature, qu'elle ne pouvait mourir si elle n'eût voulu pécher : telle était cette nature, qu'elle ne ressentait point le désaccord de l'esprit et de la chair : telle était cette nature, qu'elle n'avait aucun vice à combattre, non qu'elle cédât au vice, mais parce qu'il n'y en avait point en elle. Tu ne pourrais donc égaler au sien les péchés de ses enfants qu'en leur donnant une semblable nature, ni les élever au-dessus qu'en leur donnant une nature meilleure. Plus, en effet, la nature raisonnable a de supériorité, et plus sa chute est grande ; moins l'on peut croire à son péché, et plus il est condamnable. Aussi la chute de l'ange fut-elle sans remède, parce que l'on exige plus de celui qui a plus reçu ¹ : il était d'autant plus redevable en fait d'obéissance volontaire, que sa nature était supérieure en bonté ; de là vient qu'en faisant ce qu'il ne devait pas, il encourut pour châtement que la volonté du bien lui devint impossible, et qu'il fut destiné aux tourments éternels. Pour Adam, il fut délivré du supplice éternel par la grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur, dans un si grand nombre de ses enfants, qu'il pourrait à peine les compter :

¹ Ps. CIX, 4, et Hébr. IV, 6.

¹ Luc, XII, 48.

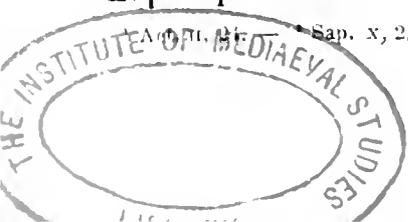
il en fut délivré par lui-même, sans doute quelques milliers d'années après sa mort, quand le Christ voulut bien descendre pour nous dans les régions des morts¹, et sans nécessité, mais en vertu de son pouvoir, les délivra des peines de l'enfer. Car on doit comprendre que la divine sagesse² l'a délivré de son péché, parce que ce n'est point sans raison que l'Eglise le croit délivré de ses liens non par son mérite, mais par la grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur, dont Adam était le père ainsi que du genre humain, en vertu de cette chair qui venait de lui et que revêtit le Christ, Fils unique de Dieu. Dieu imputa donc au premier Adam le péché dont il lui était libre de s'abstenir; mais telle était dans ce premier Adam l'excellence de sa nature, qui n'était point viciée, que sa faute surpassait le péché de tous les autres d'autant que lui-même était supérieur à tous les autres. De là vient que son châtement, qui suivit immédiatement le péché, parut si grand, qu'il fut à l'instant assujéti à la mort, lui qui aurait pu ne point mourir; et qu'il fut à l'instant chassé du lieu de délices, à l'instant séparé de l'arbre de vie. Or, quand tout cela arriva, le genre humain était en lui. De là aussi, d'après ces droits de génération, dont nous avons parlé, droits occultes, mais très-puissants, cette conséquence, que tous ceux qui étaient en lui et qui devaient naître en ce monde par la convoitise de la chair, fussent damnés avec lui; de même que cette autre conséquence, que ceux qui étaient en Abraham par droit de filiation et de progéniture fussent décimés avec lui. Donc tous les enfants d'Adam portent la tache contagieuse du péché, et sont enchaînés par la nécessité de mourir. Et dès lors, quelque jeunes qu'ils soient, bien qu'ils ne fassent volontairement ni le bien ni le mal; parce qu'ils sont revêtus de celui qui a péché volontairement, ils tirent de lui la tache du péché et le supplice de la mort; de même que les petits enfants, qui ont revêtu Jésus-Christ, bien qu'ils n'aient rien fait par leur volonté, ont part néanmoins à sa justice et à la récompense de la vie éternelle. C'est ainsi qu'Adam est au rebours l'image de l'Adam futur ou du Christ: ce qui a fait dire à saint Paul: « Comme nous « avons porté l'image de l'homme terrestre, « portons aussi l'image de l'homme céleste³ ». Et puisqu'il en est ainsi, qu'il nous dise que

les enfants ne sont point, à leur naissance, revêtus du péché et de la mort du premier Adam, celui qui osera bien nous dire qu'en renaissant, ils ne sont point revêtus de la justice et de la vie du second Adam: bien que ni les uns n'aient point fait le péché dont ils pouvaient s'abstenir, ni les autres cet acte juste que l'on fait librement.

23. *Julien.* « Donc ce grand péché qui fut « pour l'homme une dégradation dans le Pa- « radis, qui est plus grand que nous ne sau- « rions le comprendre, tout homme l'apporte « en naissant⁴ ». Qui t'a pu dire que le péché d'Adam ait surpassé celui de Caïn? surpassé même ceux de Sodome? surpassé de beaucoup et le tien et celui des Manichéens? Rien, assurément, dans l'histoire, ne vient justifier une telle puérité. Il lui était enjoint de ne point manger du fruit d'un seul arbre: inculte, ignorant, sans précaution, sans aucun sentiment de crainte, sans rien avoir vu de la justice, sur les suggestions de sa femme, il goûta de cette nourriture dont la beauté, la douceur, l'avait charmé. Comprends bien que ce fut là toute l'infraction du précepte. Ce fut là une de ces prévarications que les passions firent commettre dans tous les temps, mais qui ne dépassait pas celle du peuple juif mangeant des animaux défendus. Que fit donc Adam de si criminel, pour que tu l'accuses d'un péché au-dessus de toute appréciation humaine? A moins peut-être que, d'après les mystères des Manichéens, qui interdisent à tout enfant de cueillir un fruit, de peur qu'ils ne déchirent quelque partie de leur Dieu qu'ils croient renfermé en des écorces et en des gazons, toi-même tu n'imagines que la gravité du péché d'Adam fut d'avoir déchiré la substance de ton Dieu en mangeant de son fruit. Quelle folie! « Parce que ce péché », nous dit-il, « est « plus grand que nous ne pouvons en juger, « tout enfant l'apporte en naissant ». Manger d'un fruit défendu fut donc un crime plus grand que de frapper Abel avec une haine fratricide, plus grand que de violer, à Sodome, les droits des hôtes et des sexes, plus grand que d'immoler sous la loi ses enfants au démon, que de soumettre à l'empire du diable de jeunes enfants, innocents de toute volonté, récente création de Dieu, pour les associer à son châtement, plus grand que d'accuser

¹ Sap. x, 2. — ² 1 Cor. xv, 49.

⁴ Aug. lib. II *De Nupt. et Concup.* n. 58.



Dieu d'injustice, que d'attribuer au prince des ténèbres le mariage qui est honorable, plus grand enfin que de mettre au-dessous de tous les profanes, au-dessous même des pirates, de jeunes enfants, parce qu'ils naissent par la volupté charnelle ? Ici je n'invente pas, je récite : car tu as fait de ce péché un crime tellement grand, tellement au-dessus des autres crimes, qu'on ne saurait rien lui comparer. Or, ce mal si grand, si fort au-dessus de tous les autres vices, tu nous dis que les enfants en sont pleins à leur naissance. Nous avons donc bien compris que, plus est grand le péché auquel ils participent, et plus leur condamnation doit l'emporter en sévérité sur celle des scélérats.

Augustin. A propos de ces paroles que tu extrais de mon livre, pour les réfuter si tu le pouvais, et où j'ai dit : « Ce péché qui, dans le « Paradis, détériora l'homme, tout enfant qui « vient au monde le contracte parce qu'il est « beaucoup plus grave que nous n'en saurions « juger » ; tu me demandes qui m'a dit que le péché d'Adam fût beaucoup plus grand que celui de Caïn, beaucoup plus grand que celui des Sodomites. Cela n'est point articulé dans mes paroles, mais seulement dans ton intelligence ; car j'ai dit que ce péché est plus grand que nous ne saurions en juger, mais non plus grand que celui de Caïn ou celui des Sodomites. Manger, en effet, du fruit défendu, et encourir ainsi ce châtement qui fait de la mort une nécessité pour celui qui pouvait ne point mourir, c'est là un péché qui met en défaut les jugements humains. Manger tel fruit interdit par la loi de Dieu peut paraître un péché léger ; mais la grandeur du châtement nous montre ce qu'il est aux yeux de Dieu, qui ne peut se tromper. Quant au crime de Caïn le fratricide, il est une grande faute aux yeux de tous : à tous il inspire l'horreur ; et chacun trouvera ridicule que tu le compares, d'une manière tout humaine, à un fruit cueilli malgré la défense : et toutefois ce fratricide, bien qu'il dût mourir un jour, ne subit point aussitôt cette mort dont les hommes punissent ordinairement ces sortes de crimes. Dieu lui dit en effet : « Tu cultiveras la terre, « qui ne te donnera pas ses fruits, tu seras « gémissant et tremblant sur la terre ¹ ». Or, comme cette menace que la terre ne lui donnerait pas ses fruits, et qu'il y serait dans les

gémissements et dans la frayeur, inspirait à Caïn la crainte de la mort et lui faisait redouter qu'un autre ne lui fit ce qu'il avait fait à son frère, Dieu le marqua d'un signe, afin que nul ne le tuât en le rencontrant. Ici encore la faute nous paraît grave d'une part, et légère d'autre part ; mais seulement au jugement des hommes, qui ne sauraient approfondir ces mystères, ni peser les fautes des hommes avec la lumière et la justice de Dieu. Le feu qui tombait du ciel sur la terre infligeait aux Sodomites un châtement digne de leurs crimes ; mais il y avait là des enfants sous ton patronage, purs et exempts de toute souillure du péché ; et, toutefois Dieu, dans sa miséricorde et dans sa justice, n'envoya point ses anges, ce qui lui était très-facile, pour soustraire ces innocentes images à l'incendie de Sodome, non plus que, dans sa toute-puissance, il ne les rendit invulnérables aux flammes qui dévoreraient leurs parents, comme il le fit pour les trois jeunes hommes dans la fournaise ². C'est ce qu'il te faut considérer, ce qu'il te faut peser avec attention, avec piété ; et à la vue des misères de ce monde, qui tombent sur les petits comme sur les grands, misères qui n'eussent pu subsister dans le Paradis, si nul n'eût péché, reconnais le péché d'origine et ce joug si lourd qui pèse avec justice sur tous les enfants d'Adam, depuis leur sortie du sein de leur mère ³ : et garde-toi d'aggraver ce joug par ton plaidoyer, en ôtant à ces malades ou à ces morts le Christ qui doit les guérir ou les vivifier.

Si tu veux savoir qui m'a dit que le péché d'Adam fût si grand, c'est celui qui te l'a dit aussi : et si tu as des oreilles pour l'entendre, tu l'entendras ; or tu auras ces oreilles, si, au lieu de les attribuer à ton libre arbitre, tu consens à les recevoir de celui qui a dit : « Je « leur donnerai un cœur pour me connaître, « des oreilles pour m'entendre ³ ». A moins de n'avoir point ces oreilles, qui n'entend, sans obscurité comme sans ambiguïté, cette parole de l'Écriture au premier homme pécheur : « Tu es terre, et tu retourneras dans la terre ⁴ ? » Ce qui nous montre évidemment que, même dans sa chair, il ne devait point mourir, c'est-à-dire que la mort de sa chair ne l'eût point fait retourner dans cette terre d'où sa chair avait été tirée, s'il n'eût, par le péché, mérité de l'entendre et de le subir ; ce qui a fait dire

¹ Gen. iv, 12-15.

² Dan. iii, 49, 50 — ³ Eccl. xi, 1 — ⁴ Baruch. ii, 31. — ⁵ Gen. iii, 19.

plus tard à l'Apôtre : « Il est vrai que le corps « est mort à cause du péché ¹ ». Qui, dès lors, à moins de n'avoir point ces mêmes oreilles, qui ne comprend cette parole de Dieu à propos d'Adam : « Craignons qu'il n'avance sa main, « qu'il ne prenne et ne mange du fruit de l'arbre de vie, et ne vive éternellement ; et Dieu « le bannit du jardin de délices », où il eût vécu éternellement, sans fatigue et sans douleur ² ? Cette volupté du paradis, que vous êtes forcés d'avouer, si vous n'avez pas oublié le nom chrétien, ne doit point s'entendre de la souillure, mais de la félicité. Cette peine donc, que mérita Adam, de ne point vivre toujours, et qui le fit chasser du lieu d'une si grande félicité, où il pouvait vivre éternellement s'il n'eût point péché, cette peine si grande nous doit faire comprendre combien était grand le péché qui a mérité une semblable peine. Que prétends-tu donc, dis-moi, quand tu l'évertues avec tant d'instances, à atténuer le péché d'Adam, sinon accuser Dieu d'une horrible et prodigieuse cruauté, puisqu'il le punit, je ne dis pas, si sévèrement, mais si cruellement ? Or, s'il y a blasphème à parler ainsi de Dieu, pourquoi ne pas mesurer la grandeur de la faute, dont les hommes ne peuvent juger, par la peine si grande que lui inflige un juge incomparablement juste, pourquoi ne pas interdire à ta langue sa loquacité sacrilège ?

Quant à moi, je suis loin d'accuser Dieu d'injustice, quand je dis qu'il fait justement peser son joug sur les fils d'Adam, depuis le jour où ils sont sortis du sein maternel ³ ; mais plutôt c'est toi qui fais Dieu injuste, en pensant qu'ils supportent ce châtement sans l'avoir mérité par aucune faute. Je dis encore que ce n'est point à cause de l'œuvre que Dieu a faite, mais à cause du vice qu'a semé l'ennemi, que tous ceux qui naissent du premier Adam sont au pouvoir de l'ennemi s'ils ne renaissent dans le second Adam. Mais alors, c'est de ta part accuser l'Eglise de lèse-majesté, s'il est vrai, comme tu le soutiens, que baptiser les enfants ce n'est point les arracher à la puissance des ténèbres, quand néanmoins, avant de les baptiser, elle souffle sur tant d'images de Dieu et les exorcise. Je n'attribue point au prince des ténèbres ces noces que j'exempte de toute souillure, si l'on en use dans le dessein d'une postérité ; pour toi, ce désordre qui soulève la chair contre l'esprit, tu ne rougis

pas de le placer dans le paradis, c'est-à-dire dans le lieu d'une si grande paix, d'un repos si complet, d'une honnêteté si incomparable, d'une félicité si parfaite. Loin de moi, aussi, de mettre au-dessous des criminels et des scélérats, comme tu m'en accuses, des enfants qui n'ont d'autre péché que le péché originel. Autre est, en effet, le poids d'une faute que l'on a commise, et autre la tache du péché d'un autre, quelque grand qu'il soit. C'est pourquoi les enfants, comme l'a dit Cyprien ⁴, ce Pœnus qui est votre peine, s'approchent d'autant plus facilement de la rémission des péchés, qu'on leur remet non pas les leurs, mais les péchés des autres. Pour toi, dire non-seulement, comme nous le disons nous-mêmes, qu'ils n'ont contracté aucune faute par leur propre volonté, mais qu'ils n'ont point apporté en naissant le péché originel, c'est accuser Dieu d'injustice, comme nous le l'avons déjà dit, et comme il faut le redire encore, puisqu'il leur impose un joug pesant dès qu'ils sortent du sein de leur mère ⁵. Afin de comprendre comment les enfants qui naissent d'Adam sont, d'une part, liés par une participation au péché de ce premier homme, sans être, d'autre part, aussi coupables que lui, écoute le Christ qui est la forme de l'Adam futur ⁶, comme tu l'as lu ; et vois comment les enfants qui renaissent en lui deviennent participants de sa justice, sans que tu oses néanmoins les élever à lui en mérites. Et toi aussi, dans le second livre de ton ouvrage ⁷, tu as dit que c'est en Adam qu'on trouve le péché, non plus dans sa forme première, puisque ce fut Eve qui pécha tout d'abord, mais dans sa forme la plus grande, comme dans le Christ on trouve la justice non pas dans sa forme primitive, puisque d'autres furent justes avant lui, mais dans sa forme la plus grande : si tu n'avais pas oublié cette parole, tu n'amoindrerais pas le péché d'Adam, après avoir confessé qu'il est le péché dans sa plus grande forme.

24. *Julien*. Mais pourquoi t'émouvoir de ce que l'on poursuit l'innocence quand le respect dû à Dieu n'arrête ni l'insolence ni l'orage d'une bouche obscène ? C'est avec Dieu, en effet, que tu accuses les enfants ; c'est en outrageant l'équité, que tu poursuis l'innocence ; c'est en

¹ Rom. VIII, 10. — ² Gen. III, 22, 23. — ³ Eccli. XI, 11.

⁴ Cypr. ep. 64 ad Fid. — ⁵ Eccli. XL, 1. — ⁶ Rom. V, 1. — ⁷ Supra lib. II, n. 189 et 190.

incriminant le Dieu que tu proclames le tien, que tu nies la vérité. Et par là, quand le secours de la raison nous manquerait, le transmetteur du péché succomberait sous l'horreur de ses assertions.

Augustin. Dans ton injurieuse loyauté, tu me fais une bouche obscène ; serais-je donc le champion et l'apologiste de la luxure ? Est-ce donc moi qui ai osé mettre en possession du paradis cette convoitise de la chair, qui la soulève contre l'esprit ? Dans ce lieu si agréable, si pacifique, tu as introduit tout à la fois ou la guerre, si l'on résiste honorablement aux impulsions du péché, ou la flétrissure, si l'on y cède honteusement. Pourquoi donc t'élever si insolemment contre moi, sans te regarder toi-même ? Ce n'est point moi qui accuse Dieu, mais c'est toi, en disant que le péché originel n'est point transmis à ces enfants que Dieu accable d'un joug si lourd. Je ne poursuis point l'innocence au mépris de toute justice ; mais c'est au mépris de la justice que tu revêts les enfants d'une telle innocence ; car la suprême justice ne les accablerait point d'un tel joug, si elle voyait la vérité dans tes doctrines. Je ne fais ni violence à la vérité, ni outrage à Dieu ; mais toi, plutôt, car cette parole de l'Apôtre est vraie : « Le corps est mort à cause du péché ¹ », ce que tu nies. Comment donc ne serait-ce point outrager Dieu que lui attribuer ces misères de l'enfance que tu ne saurais nier, quand, l'enfance n'a mérité ces misères par aucun péché ? Et dès lors, ta conclusion, qui nous reproche la honte, manque de raison et de vérité.

25. *Julien.* A quoi bon suivre si scrupuleusement l'unique voie de la vérité, quand la phalange de nos ennemis se fait un appui des dangers eux-mêmes, et s'arme du suffrage de nos misères pour s'élever contre nous ? C'est dans la pudeur conjugale, dans les douleurs de l'enfantement, dans les sueurs du travail, qu'elle prétend chercher la preuve de la transmission des fautes et des peines par voie de génération ; et la douleur des mères, les sueurs de l'homme des champs, les plaines couvertes d'épines, lui sont des signes que le péché est naturel et qu'il y a dans ces vexations une justice exercée contre le genre humain, qui serait, selon l'opinion de plusieurs, assujéti à la mort à cause du péché

d'Adam. Je dis plusieurs, parce que leur chef Augustin a rougi de le dire. Enfin il écrit à Marcellin, que Adam paraît avoir été fait mortel ; mais avec son élégance accoutumée il ajoute que la mort est le châtement de l'iniquité ; et il proclame qu'il aurait pu ne point mourir, cet homme qui, d'après sa nature, était fait mortel. On nous objecte donc ordinairement ces paroles de la Genèse, qui sont des menaces contre Adam et Eve, et dont il faut nous occuper : « Le Seigneur Dieu dit
« au serpent : Parce que tu as fait cela, tu es
« maudit parmi tous les animaux et toutes
« les bêtes qui marchent sur la terre ; tu
« ramperas sur ta poitrine et ton ventre, et
« tu mangeras la terre pendant tous les jours
« de ta vie ; et je mettrai des inimitiés entre
« toi et la femme, entre ta race et sa race.
« Elle te blessera la tête, et tu lui blesseras
« le talon. Il dit aussi à la femme : Je
« multiplierai tes calamités et tes gémiss-
« sements ; tu enfanteras tes fils avec dou-
« leur, tu seras sous la puissance de ton
« mari, et il te dominera. Mais il dit à Adam :
« Parce que tu as écouté la voix de la femme
« et mangé du fruit dont je t'avais unique-
« ment défendu de manger, la terre sera
« maudite dans ton œuvre ; tu la mangeras
« avec tristesse tous les jours de ta vie ; elle
« te produira des épines et des ronces, et tu
« mangeras l'herbe des champs ; tu mangeras
« ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce
« que tu retourneras dans la terre d'où tu as
« été tiré ; car tu es terre, et tu retourneras
« dans la terre ¹ ». Telles sont donc les sen-
tences que vous invoquez en faveur d'un péché inné, et vous prêchez que la femme n'eût pas enfanté dans la douleur, si Eve ne leur eût transmis, avec le péché, les souffrances de la fécondité. Vous prétendez alors que la peine est un indice du péché, et ce qui fut dans la première des femmes le châtement de son péché, nulle autre qui le ressent ne le peut sans iniquité. Car, dites-vous, il n'y aurait nulle douleur dans l'enfantement, s'il n'y avait nul péché dans l'enfant. Qui pourra dire ma stupéfaction en réfutant ces inepties ? Vos opinions à ce sujet sont pour moi tellement irritantes, que c'est à peine si je daigne les combattre ; il y a en effet dans ces objections plus de péchés que de syllabes.

Augustin. Quelles que soient tes facéties,

¹ Rom. VIII, 10.

¹ Gen. III, 14-19.

les railleries sur les souffrances du genre humain, railleries feintes, peut-être, voilà que ces souffrances t'ont jeté dans la détresse, au point de te forcer à cette affirmation que le paradis de Dieu eût été semé de douleurs, quand même nul n'aurait péché ; et si la pudeur t'empêche de le faire, ton dogme t'y contraindra ; et à moins d'abjurer ton dogme et de te corriger, tu n'éviteras point ces angoisses qui t'environnent de toutes parts et te poussent dans l'horrible gouffre. Voici, en effet, la question que l'on te pose : Ces souffrances que nous voyons et chez les petits et chez les grands, d'où penses-tu qu'elles viennent ? Suivant ton dogme, tu vas répondre que c'est ainsi que Dieu a fait le genre humain dès son origine. Mais à cette réponse on objecte : Donc ces douleurs eussent existé dans le paradis, quand même nul n'aurait péché. Ici, il te faut, ou tomber, ou changer ton dogme, ou afficher plus d'audace, ou corriger ton esprit. Car, enfin, ou bien, dans ce lieu d'un bonheur tant vanté, tu ne trouveras que peines de la vie, et alors tu ne trouveras pas assez d'audace pour envisager le moindre chrétien ; ou bien, roulant dans les plus horribles abîmes, tu rejetteras ces peines de l'homme sur cette nature mauvaise mélangée à la nôtre, et tu seras absorbé dans les profondeurs du Tartare Manichéen ; ou bien tu confesseras que ces peines sont, dans notre nature viciée, le châtement d'un Dieu qui punit, et tu respireras l'air catholique.

Tu dis encore que, selon quelques-uns, c'est le péché d'Adam qui a introduit la mort dans le genre humain ; et tu ajoutes que tu as dit « quelques-uns », parce que moi, qui suis leur chef, ai rougi de le dire ; mais que j'ai écrit à Marcellin que Adam paraît avoir été créé mortel. Quiconque a lu ou lit les paroles et les miennes, verra facilement combien de fourberies il y a dans ta langue. Jamais je n'ai pensé, jamais je n'ai dit, comme vous le dites, que Adam ait été fait mortel, en ce sens que, pécheur ou non, il eût dû mourir. C'est ce que l'on faisait observer, et à Célestius, dans le concile épiscopal de Carthage, et à Pélage, dans un autre concile épiscopal tenu en Palestine¹. Entre vous et nous la question qui s'agite est de savoir, en effet, si pécheur ou non, Adam serait mort. Qui peut ignorer que, d'après le définition qui

appelle immortel celui qui ne saurait mourir, et mortel celui qui peut mourir, Adam pût mourir puisqu'il put pécher, et dès lors mourir par sa faute, et non par la nécessité de sa nature ? Mais si l'on appelle immortel celui qui a le pouvoir de ne point mourir, qui pourrait nier que Adam fut créé avec cette puissance ? Avoir en effet la puissance de ne point pécher, c'est avoir aussi la puissance de ne point mourir. Voilà donc ce que l'on dit contre vous ; ce dogme qui est le vôtre, et d'après lequel vous prétendez que Adam, pécheur ou non, devait mourir, est un dogme très-faux. Comment, dès lors, aurais-je pu dire, ce que tu me fais dire mensongèrement, que dans sa nature Adam fut créé mortel, comme s'il y eût pour lui nécessité de mourir, tandis que cette nécessité de la mort ne pouvait lui venir que du péché ? Ou comment pourrais-je dire qu'il est immortel, quand je sais qu'il est mort ; lui qui ne serait point mort assurément, s'il n'eût pu mourir ? Mais je déclare hautement qu'il a pu ne point mourir. Autre est ne pouvoir mourir, et autre pouvoir mourir ; dans le premier cas, c'est l'immortalité supérieure, et dans le second l'immortalité inférieure. Saisir cette différence, c'est, pour toi, comprendre ce que nous disons d'Adam et ce que nous disons contre vous. Vous dites, en effet, que, pécheur ou non, il serait mort ; nous disons : Tant qu'il n'eût point péché, il ne serait point mort ; et s'il n'eût jamais péché, il ne fût jamais mort.

Vient ensuite le passage de la Genèse, que l'on allègue ordinairement contre vous ; et au sujet des douleurs de l'enfantement, que dut subir Eve la première, comme la peine de sa faute, tu nous dis ce que tu voudrais nous faire dire, ou du moins ce que tu nous supposes. Nous ne disons point, en effet, que les femmes ne ressentiraient point les douleurs de l'enfantement, si Eve ne leur eût transmis, avec le péché, la douleur de la fécondité ; car ce n'est point la peine de la fécondité, mais bien la peine du péché qui est transmise. En effet, s'il y a des douleurs dans l'enfantement, ce n'est point à l'enfantement, mais au péché qu'il faut s'en prendre ; car la douleur de l'enfantement vient du péché de l'homme, tandis que la fécondité vient de la bénédiction de Dieu. Ou bien si tu veux faire entendre, au sujet de cette douleur de l'en-

¹ Voir les *Actes de Pélage*, n. 23, 60 ; *Du Péché originel*, n. 3, 4.

fantement, qu'elle accompagne la fécondité sans en être le fruit ; c'est ainsi que nous l'entendons. Mais nous sommes loin de dire que les femmes eussent également subi ces douleurs dans le paradis ; et même ce qui nous fait conclure que cette douleur est le châtement du péché, c'est qu'elle n'eût pu exister dans ce même lieu, où nul pécheur ne pouvait demeurer ; ce que tu ne saurais nier, sans mettre ta main sur ton front et fermer les yeux, pour emplir ce paradis de Dieu, non-seulement des souillures, mais aussi des douleurs des hommes. Mais en cela qu'est-ce qui pourrait nous étonner, puisque tu veux emplir ce séjour d'une incomparable félicité, du trépas des hommes, trépas qui, sans nulle ou presque nulle exception, n'arrive jamais sans douleur corporelle ? Et quand ton dogme te force à dire de semblables monstruosité ; ceux qui sont loin de tenir ce langage, parce qu'ils préfèrent s'en tenir à l'antique tradition de l'Eglise de Dieu, qui nous dit : « Par la femme a commencé le péché, et par elle nous mourons tous ¹ », ceux-là, dis-je, tu oses bien les couvrir de ridicule, m'appeler leur prince d'une manière injurieuse, contrairement à ta science et à ta conscience. Car tu ne saurais ignorer combien d'hommes illustres dans l'Eglise, de docteurs de l'Eglise, ont dit avant nous que Dieu avait fait l'homme dans cette condition que, sans le péché, il ne fût point mort. Comment donc me nommer le prince de ces hommes que je suis humblement, loin de les conduire ? Pour toi, je ne t'appellerai point le prince de ceux qui enseignent que Adam fut créé de telle sorte que, pécheur ou non, il serait mort, et qui veulent ainsi remplir des douleurs des mourants et des cadavres des morts ce paradis des saintes voluptés, où l'âme et le corps goûtaient un délicieux repos. Non, tu n'es pas leur prince ; les princes de ce dogme épouvantable sont Pélage et Célestin, qui t'ont enseigné les premiers ; puisses-tu n'en être pas plus le disciple que le chef !

26. *Julien*. N'êtes-vous pas ridicules, quand vous prétendez, d'abord, que les douleurs de l'enfantement sont l'accompagnement naturel du péché ? Il est, en effet, de toute évidence qu'elles tiennent à la conformation des sexes, bien plus qu'elles ne sont le châtement des crimes ; car les animaux sont innocents de

toute faute, et, néanmoins, aucun d'eux n'est à l'abri de ces angoisses et de ces douleurs ; ils gémissent tous amèrement lorsque pour eux est venue l'heure d'enfanter ; vous devez donc l'avouer ; ce fait cité en faveur de l'existence du péché est une preuve de nulle valeur, puisqu'on le remarque même chez les êtres exempts de péché. Ce que vous ajoutez pour lui donner plus de poids, est singulièrement plus inepte encore. Une femme, dis-tu, ne souffrirait pas à tel point, si elle n'avait pas quelque attache avec l'iniquité. Puis vous ajoutez aussitôt : Mais cette iniquité, cause des douleurs de la femme, se trouve, non dans la personne qui enfante, mais dans celle qu'elle met au monde. Telle est, selon toi la raison pour laquelle les femmes même baptisées, et exemptes de faute, souffrent quand elles donnent le jour à un enfant : la prévarication, qui souille cet enfant, leur rend difficile et pénible leur fécondité. D'après cette manière de voir, la transmission du péché se ferait, non pas de la mère à l'enfant, mais de l'enfant à ceux qui lui ont donné la vie. En effet, si la femme baptisée endure les douleurs de l'enfantement, parce que ceux qu'elle met au monde se trouvent en état de péché ; il s'ensuit que la transmission de ce péché se fait de bas en haut, et non de haut en bas. Mais, me diras-tu, cette femme souffre, non parce que son enfant se trouve en état de péché, mais parce qu'au temps où elle lui donne le jour, elle lui communique le péché qu'elle porte en elle-même. Tu m'as pourtant dit que la grâce avait effacé l'iniquité dans l'âme de cette femme. De là je conclus que si les douleurs de l'enfantement sont la conséquence naturelle du péché, ces douleurs auraient dû trouver leur terme dans l'ablation même de ce péché : ou bien, si elles ne peuvent exister indépendamment de l'existence du péché, celui-ci n'a pas été enlevé aux mères par la grâce dans le baptême, puisqu'elles souffrent encore, même après l'avoir reçu ; donc le baptême leur a été inutile. Si maintenant ce sacrement mystérieux a eu réellement la vertu que nous lui croyons et que vous lui reconnaissez à bon droit, s'il a effacé toute iniquité dans l'âme de ceux qui l'ont reçu, il n'en est pas moins acquis au débat que les difficultés de l'enfantement engendrent toujours la douleur : alors c'est chose de la dernière évidence, que les gémiss-

¹ Eccli. xxv, 33.

sements occasionnés par la maternité sont chez les femmes l'effet de la nature, et non celui du péché ; on ne saurait en disconvenir, et tu le reconnais toi-même, puisque tu avoues les souffrances de celles qui ont renoncé aux erreurs des Manichéens et obtenu leur pardon. Des exemples puisés dans l'ordre naturel des choses ont suffi à démontrer ce que j'avance ; examinons maintenant les termes de l'arrêt prononcé par Dieu contre la femme : il s'en dégagera une lumière bien plus éclatante que les rayons du soleil, et cette lumière fera disparaître entièrement vos ténèbres. De fait, le Seigneur n'a pas dit à Eve : Voilà que des douleurs se déclareront dans tes entrailles, ou bien : Je t'enverrai une cause de gémississements ; car il eût semblé que le sentiment de la peine ne datait, pour la femme, que d'un moment postérieur à sa faute, et n'en était que le châtement ; mais Dieu a dit : « Je multiplierai tes angoisses ». Par une raison fondée sur la nature même des choses, il n'établit pas en Eve la loi de la souffrance, parce qu'elle est devenue coupable ; il se borne à lui annoncer qu'il multipliera sa douleur : voilà ce qui ressort de ces paroles. Impossible de multiplier autre chose que ce qui existe : d'ailleurs, une chose qui n'existe pas encore se fait, à vrai dire, et ne se multiplie pas ; dire qu'elle se multiplie, c'est aller trop vite. Enfin, je ne veux pas que cette interprétation soit considérée comme venant de moi plutôt que de la vérité elle-même ; en voici la preuve ; le contexte des paroles divines montre qu'elles se rapportent à tous les êtres vivants. Avant de créer l'homme, le Seigneur s'exprima ainsi : « Faissons l'homme à notre image et à notre ressemblance ¹ » ; puis il ajouta au sujet de la femme : « Dieu dit : Il n'est pas bon que l'homme reste seul : faisons-lui aussi un aide qui lui ressemble ² ». Et lorsque tous deux eurent été créés, « il les bénit en disant : « Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre ³ ». Avant leur création, il a été dit par le Seigneur, non pas : Qu'ils se multiplient, mais : que l'homme soit fait ; et quand ils existèrent et qu'ils purent recevoir de l'accroissement, il ajouta naturellement : « Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre ». D'après cet ordre qui se trouve dans les paroles du Très-Haut, les douleurs

de l'enfantement ont été établies pour le corps humain comme pour le corps des animaux ; la loi n'en a donc pas été faite exprès pour Eve : à son égard, elles n'ont fait que s'aggraver, et sa faute lui a seulement mérité un surcroît personnel de tourments. Toutefois, ces angoisses nouvelles ne devaient atteindre les femmes des époques suivantes qu'en raison de leur faiblesse naturelle et de la différence de structure existant dans leur corps. Si donc la femme souffre en mettant au monde sa progéniture, ce n'est pas en elle l'effet du péché ; sa prévarication n'a eu pour résultat que d'augmenter la somme de ses douleurs : ainsi en est-il arrivé à certaines personnes dont les fautes, au témoignage des Écritures, ont, à certaines époques, provoqué la débilitation corporelle : mais cette aggravation de misères n'empêche nullement que la femme ait été exposée à des souffrances moins grandes, en raison de sa condition normale. Néanmoins, si vive que soit notre intelligence, il lui est impossible de déterminer exactement la portée de l'arrêt que le Seigneur a prononcé contre Eve ; mais une partie de cette sentence a trait aux peines qu'elle a méritées, et l'autre concerne les douleurs inhérentes à sa nature : « Je multiplierai tes angoisses, j'accroîtrai tes gémississements ; tu enfanteras dans la douleur ». Jusqu'ici, je vois un châtement infligé, non pas à la nature humaine, mais à la personne d'Eve. A partir de cet endroit, il est fait simplement allusion aux charges qui incombent au sexe le moins digne : « Tu seras sous la puissance de ton mari, et il te dominera ». On ne saurait considérer comme une punition ce qui n'a aucun rapport avec une faute : que la femme soit modestement et amicalement soumise à l'homme, l'ordre le veut ; mais ce n'est point pour elle un châtement. Au dire de l'Apôtre, « le mari est le chef de la femme ¹ », parce que « l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme a été créée à cause de l'homme ² ». Si donc la femme témoigne à son chef les égards qui lui sont dus, elle accomplit la loi de la nature et ne subit en rien le châtement du péché ; si, au contraire, elle bouleverse l'ordre établi de Dieu, elle devient coupable. Observer les règles naturelles, ce n'est point souffrir ; mais c'est se condamner à être puni, que les transgresser.

¹ Gen. 1, 26. — ² Id. II, 18. — ³ Id. 1, 28.

Ephés. v, 23. — ² I Corinth. XI, 9.

Augustin. Nous soutenons que les douleurs de l'enfantement sont la peine du péché ; car, nous le savons, Dieu l'a formellement déclaré ; il n'a parlé de la sorte à Eve qu'après qu'elle a eu violé sa défense, et il ne s'est exprimé ainsi que parce qu'il était irrité du mépris qu'elle avait fait de ses ordres. Cette colère de Dieu, tu as voulu en nier la puissance et les effets ; c'est pourquoi, à t'entendre, les souffrances occasionnées par la maternité sont si peu le châtimement du péché, que les animaux eux-mêmes éprouvent des angoisses et des douleurs pareilles au moment où ils mettent bas, quoiqu'ils soient innocents de toute faute. Pourtant, ces animaux ne t'ont pas dit si les cris qu'ils poussent alors sont des cris de joie ou des lamentations. Lorsque les poules vont faire leurs œufs, elles semblent animées plutôt par l'allégresse que par le chagrin ; et quand elles les ont faits, elles poussent des cris semblables à ceux qu'elles poussent lorsqu'elles sont épouvantées ; mais au moment où elles pondent, elles gardent le plus profond silence ; ainsi en est-il des colombes et de tous les autres oiseaux : c'est là un fait incontestable et qu'on voit se réaliser tous les jours. Hé quoi ! les animaux ne sauraient nous dire ce qui se passe en eux, et un homme prétendrait le savoir pertinemment ? Et il voudrait, malgré leur silence, interpréter leurs mouvements et leurs cris à l'heure de l'enfantement ? Qui sait si ces mouvements et ces cris, loin de trahir le sentiment de la douleur, ne sont pas, au contraire, l'expression d'un sentiment de plaisir ? Mais à quoi bon vouloir, en pareille matière, sonder les secrets de la nature, puisque notre cause n'en dépend pas ? Evidemment, si des animaux muets ne souffrent pas quand ils mettent bas, ton raisonnement est de nulle valeur ; s'ils souffrent, c'est le vrai châtimement de l'image de Dieu que de se voir ravalée jusqu'à partager la condition des bêtes ; or, ce châtimement infligé à l'image de Dieu serait souverainement injuste, s'il n'avait pour cause le péché.

Mais il est une chose que je me garderai bien de dire, et pourtant tu as cru devoir la réfuter comme si je la disais ; je me garderai de dire que si la femme souffre au moment où elle accouche, c'est en conséquence, non de sa propre faute, mais de celle de son enfant, et que c'est là la raison pour laquelle les fidèles, même après la rémission de leurs péchés,

éprouvent de si atroces douleurs quand vient pour elles l'heure de l'enfantement. Que Dieu me préserve de parler ainsi ! Nous disons que la mort est la punition du péché ; mais avon-nous le droit d'en conclure et de dire qu'après la rémission de nos péchés elle a dû cesser d'exercer sur nous son empire ? Notre nature, viciée par la prévarication d'Adam, se trouve soumise à certaines peines, et ces peines, nous les proclamons châtimement du péché : or, elles continuent à nous affliger même après que nos fautes nous ont été remises, afin de mettre à l'épreuve notre foi relativement à la vie future où rien de pareil n'aura lieu. Aurions-nous vraiment la foi, si nous n'avions, pour croire, d'autre motif qu'une récompense immédiatement accordée à une vie exempte de douleurs et à l'abri des coups de la mort ? Ce point bien éclairci, à savoir que les maux engendrés en nous par le péché y demeurent pour éprouver notre foi, même après que le baptême a fait disparaître notre culpabilité, as-tu encore le droit d'attribuer la moindre valeur à ce raisonnement : « Si ce « sacrement mystérieux a effacé toute iniquité « dans l'âme de ceux qui l'ont reçu, et que, « cependant, les difficultés de l'enfantement « engendrent toujours la douleur, c'est chose « de la dernière évidence, que les gémisses- « ments occasionnés par la maternité sont, « chez les femmes, l'effet de la nature et non « celui du péché ? » Ce raisonnement n'a contre nous aucune force ; et tu n'en ferais pas l'emploi, si tu avais en toi-même les forces de la foi, ou si tu pouvais y faire attention : ces forces sont d'autant plus inébranlables, que nous espérons plus vivement ce que nous ne voyons pas, et que, par la patience au milieu des tribulations, nous attendons la plénitude du bonheur.

« Dieu n'a pas dit à Eve », selon toi : « Voilà « que des douleurs se déclareront dans tes en- « trailles, ou bien je t'enverrai une cause de « gémisses ; car il eût semblé que le sen- « timent de la peine datait, pour la femme, « que d'un moment postérieur à sa faute ; mais « il a dit : Je multiplierai tes angoisses. Ces « paroles montrent que, par une raison fondée « sur la nature même des choses, il n'établit « pas en Eve la loi de la souffrance parce « qu'elle est devenue coupable, mais qu'il se « borne à lui annoncer l'accroissement de ses « douleurs ». Et tu ajoutes, comme chose

sans appel et sans exception : « Impossible de multiplier autre chose que ce qui existe ; « d'ailleurs, une chose qui n'existe pas encore se fait, à vrai dire, et ne se multiplie pas : « dire qu'elle se multiplie, c'est aller trop vite ». Ici je l'arrête pour te demander d'abord comment tu peux dire que les douleurs de la maternité existaient déjà pour Ève, puisqu'elle ne les avait pas encore éprouvées ? Comment ressentait-elle des souffrances, puisqu'elle ne souffrait pas ? Si ces douleurs n'existaient pas en elle, et il en était ainsi, car elle ne les éprouvait point, vu qu'elle ne se plaignait en aucune façon, le supplice même, qu'elle ne subissait pas, était donc susceptible d'accroissement, et ces paroles : « Je multiplierai tes tristesses », peuvent légitimement s'entendre en ce sens : Je ferai en sorte qu'elles soient nombreuses et grandes. Cela peut se dire et de ce qui a déjà commencé d'être, et de ce qui n'existe pas encore. Tu as donc raisonné en l'air, quand tu as dit : « Impossible de multiplier autre chose que ce qui existe ».

Après son péché, Ève a donc vu se multiplier pour elle les souffrances qu'elle n'avait jamais ressenties avant de se montrer prévaricatrice ; de là il suit que si Dieu lui a dit : « Je multiplierai tes tristesses », ce n'est point parce que ces tristesses auraient déjà commencé d'être, mais parce qu'elles devaient être pénibles et innombrables, dès le premier moment de leur apparition. « Mais », ajoutes-tu, « elles existaient dans la nature même des choses ». Si ce qui n'est pas encore existe déjà dans la nature des choses, à quoi te sert d'avoir écrit : « Dieu n'a pas dit : Voilà que des douleurs se déclareront dans tes entrailles, mais : Je multiplierai tes douleurs, parce qu'elles existaient déjà dans la nature des choses ? » En effet, on répond : Le Seigneur a pu dire : Des douleurs se manifesteront en toi ; car il devait les multiplier, non qu'elles se fussent déjà montrées, mais bien qu'elles existassent déjà dans la nature des choses. Peut-être diras-tu : Elles existaient déjà, puisqu'elles étaient dans la nature même des choses. De là je conclus qu'elle doit être pour toi et plus claire et plus digne de respect, cette parole : Par la nature même des choses, les fils d'Adam existaient déjà en Adam, « quand », selon l'expression du bienheureux évêque Jean, « il a commis sa grande prévarication et qu'il a entraîné dans un

« abîme commun tous les hommes ¹ », ou bien, comme le dit son collègue Ambroise : « Adam fut, et nous fûmes tous en lui : « il périt, et en lui périrent tous les hommes ² ». Hé quoi ! tu oses dire : Les douleurs d'Ève existaient déjà ! Tu ne crains pas d'ajouter : Elles s'étaient déjà déclarées en elle, quand Dieu ne faisait encore que menacer de les multiplier, et quand nous, nous redoutons de dire que nous étions au nombre des enfants d'Adam, au moment où il a commis son péché ? Cependant, les douleurs d'Ève, que doivent nécessairement endurer toutes les mères, n'étaient point dans la nature des choses ; en voici la raison : elle n'était point condamnée à les ressentir, lorsqu'elle enfanterait, car cette condamnation a été pour elle le résultat de sa faute, et non une conséquence de sa faiblesse naturelle. Vous le niez, mais, en cela, à quoi aboutissez-vous ? A remplacer, par des tourments encore immérités, un bonheur auquel l'homme n'a plus eu le droit de prétendre, puisque, par sa faute, il a été condamné à souffrir. Je ne sais de quel front vous agissez de la sorte : ah ! sans doute, comme vous êtes les adversaires du paradis, c'est pour vous un agrément d'habiter en quelque sorte à l'opposé du paradis ! Chassé du jardin de délices, Adam, lui aussi, avait été placé à l'opposé de ce jardin ³. Tu es l'ennemi du paradis ; eh bien ! vois avec quelle inanité tu raisonnes à son sujet. D'après ta manière de voir, il n'y a, pour se multiplier, que ce qui existe déjà sous un certain rapport : une chose qui n'existe pas encore, commence par exister, et non par se multiplier : il ne serait pas exact d'invertir cet ordre ; d'où il suit que les choses sont toujours simples à leur origine, et qu'elles ne deviennent multiples qu'à la condition de recevoir de l'accroissement. Dans la Sagesse ⁴, on donne le nom de multiple à l'Esprit qui n'a jamais eu de commencement, et qui a été le même de toute éternité ; mais, d'après ce qui précède, ce nom manque de justesse, parce que, pour être multiple, il faudrait avoir reçu des accroissements, et cet Esprit n'en a reçu aucun. Maintenant, que diras-tu de la réponse faite par Dieu à Abraham ? « Je multiplierai ta race comme les étoiles du ciel ⁵ ? » Ici

¹ S. Chrysost., *Homélie sur la résurrection de Lazare*. — Liv. vi, sur saint Luc, xv. — ² Gen. ii, 24, selon les Sept. — ³ Sag. vii, 22. — ⁴ Gen. xii, 17.

nous voyons que Dieu a aussi multiplié les étoiles du ciel, de la même manière qu'il a promis de multiplier la descendance d'Abraham. Mais afin de pouvoir les rendre plus nombreuses, a-t-il commencé d'abord à les créer en petit nombre, et quand il les a fait sortir du néant, leur quantité était-elle inférieure à leur quantité actuelle? Pourquoi donc ne pas interpréter les paroles suivantes: « Je multiplierai extraordinairement tes tristesses », en ce sens: Je ferai en sorte que tes tristesses soient grandes et nombreuses? Le voici: Parce que tu as été placé à l'opposé du paradis, tu voudrais, autant que possible, y introduire la douleur et pouvoir dire qu'en ce bienheureux séjour les souffrances ont été ressenties avant même le péché. A l'entendre, il était dans la nature d'Eve de souffrir les douleurs de l'enfantement, même avant qu'elle eût prévariqué, et, selon toi, la somme de ces douleurs naturelles était minime: enfin, tu prétends que le fait de leur existence primitive n'est affaibli en rien par cet autre fait que Dieu y a ajouté de nouvelles douleurs, afin de punir la désobéissance de la femme. Car tels sont les termes que tu emploies: « Mais cette aggravation de misères n'empêche nullement que la femme ait été exposée à des souffrances moins grandes, en raison de sa condition normale ». D'après ta manière de voir, il y a pour la femme une loi de la nature, qui exige peu: c'est que, à l'heure de l'enfantement, elle souffre des douleurs modérées; mais l'accroissement qu'elles ont subi, par l'effet du péché, constitue l'aggravation de ces misères. Tu n'aperçois pas la conséquence de telles paroles, je vais te la faire remarquer: Si les misères d'Eve ont été aggravées par le péché, elles existaient donc déjà naturellement, et si elle a vu ses douleurs s'accroître à la suite du péché, elle souffrait donc déjà avant sa prévarication, et c'était, chez elle, l'effet de la nature. Tu as beau dire que sa condition normale ne la soumettait qu'à des épreuves faciles à supporter; il n'en est pas moins vrai, et, bon gré mal gré, il faut que tu l'avoues, que la femme était certainement malheureuse, même avant l'aggravation de ses misères, puisqu'elles ont reçu un notable accroissement. Voilà ce que tu attribues à la nature humaine pour le moment même où elle est sortie des mains de son Créateur;

voilà, selon toi, ce qui se passait dans le paradis de Dieu. Tu en as été chassé; tu as été placé à l'opposé, et, dans le sentiment de ton inimitié contre lui, tu en es venu jusqu'à soutenir que Dieu a établi le règne des souffrances dans le séjour de la béatitude, et qu'au lieu de puiser leur raison d'être dans le péché, elles n'ont fait qu'y trouver la cause de leur accroissement. La douleur n'est-elle pas ce qu'il y a de plus opposé au bonheur? Le bonheur ne rencontre-t-il pas dans la souffrance son adversaire le plus déclaré? L'homme pécheur a été exclu du paradis, et placé à l'opposé. Quel est le sens de ces paroles? Elles signifient évidemment qu'il a été placé au sein des plus pénibles épreuves, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus opposé au bonheur, sans que personne ait réclamé ou senti la moindre répugnance. Y a-t-il rien que la nature évite avec autant de soin que la douleur? N'est-ce pas la félicité qu'elle recherche avec le plus d'ardeur? Enfin, consultons à ce sujet notre libre arbitre: La nature l'a si fortement fixé en nous que, en dépit de toutes les infortunes, il persiste toujours à ne pas vouloir que nous soyons malheureux, et à prétendre au bonheur. Cela est si vrai que l'homme, devenu misérable par l'effet de son inconduite, veut, sans doute, se conduire mal, mais n'aspire à rien autre chose qu'au bonheur: le malheur n'est pas son but. Il ne s'agit point ici du libre arbitre, qui nous porte à pratiquer la vertu: par l'effet de la corruption humaine, nous avons pu le perdre, mais la grâce divine peut nous le rendre: celui qui est inséparable de notre âme, que nous ne pouvons perdre ni au sein de l'infortune, ni au milieu des délices, c'est celui qui nous porte instinctivement à vouloir être heureux et à ne pas vouloir être malheureux. Car tous, sans exception, nous prétendons être heureux; c'est un fait incontestable: les philosophes païens l'ont eux-mêmes forcément reconnu; l'existence en a été avouée même par les académiciens qui doutaient de tout: nous en avons pour témoin, Tullius, leur patron: c'est, à leur avis, la seule chose qui soit hors de toute discussion, et qui soit l'objet des désirs de tous. La grâce de Dieu vient au secours de ce libre arbitre, et, par là, ce que nous voulons naturellement, c'est-à-dire une existence heureuse, nous devenons capables de l'acquérir,

au moyen d'une vertueuse vie. Et toi, tu prétends que des souffrances modérées, mais qui, pour être modérées, n'en étaient pas moins des souffrances opposées de tous points à l'idée du bonheur, se sont trouvées dès le commencement établies par Dieu comme règles naturelles, sans que personne résiste ou manifeste la moindre répugnance, et avant qu'aucun homme ait commis le péché : par une conséquence toute facile à déduire, le châtement de la femme coupable, au sujet duquel Dieu a dit : « Je multiplierai tes tristesses », aurait marqué non pas le commencement de ses misères, puisque, selon toi, elles constituaient déjà sa condition normale, mais seulement leur aggravation, occasionnée par la punition du péché. A quoi bon maintenant discuter avec toi sur les paroles qui suivent cette sentence vengeresse prononcée par Dieu : « Tu enfanteras dans la tristesse », c'est-à-dire, « tu seras sous la puissance de ton mari, et il te dominera ¹ ? » Est-il besoin de se disputer avec toi, pour savoir si cette domination de l'homme sur la femme est pour elle un châtement ou ressort de sa condition naturelle ? Il est sûr qu'au moment où il tira Eve du néant, il ne lui fit point connaître cette conséquence de la nature qu'elle recevait alors en partage : il ne lui en parla qu'au moment où il la punit. Mais, encore une fois, pourquoi s'arrêter là-dessus, puisque, n'importe ce qu'il en soit, notre cause ne peut en souffrir ? Que Dieu, au lieu d'infliger à la femme un supplice, ait tout à coup changé de dispositions à son égard et se soit borné à lui prescrire l'obligation de souffrir ; qu'au lieu de punir, il ait commandé en disant : « Tu seras sous la puissance de ton mari, et il te dominera », en serons-nous plus avancés pour résoudre la difficulté qui a soulevé notre controverse au sujet des douleurs endurées par la femme coupable ? Il s'agit entre nous des misères que tu voudrais introduire dans le paradis dont tu as été chassé, et à l'opposé duquel tu habites : il s'agit des misères que tu prétends attribuer, non pas à la faute d'Adam et d'Eve prévaricateurs, mais à la volonté même de Dieu, qui a constitué les différentes espèces de natures, comme si, d'après ses desseins providentiels, ces douleurs devaient se faire sentir naturellement : pour soutenir une pareille prétention, tu

¹ Gen. III, 16.

as secoué toute honte et tu blasphèmes. Maintenant, il ne te reste plus qu'à nous dire ce que tu veux nous persuader au sujet du châtement de l'homme, puisque nous savons à n'en point douter comment tu as été mis à nu et couvert de confusion au sujet de la femme qui, avant sa faute, était nue et n'en rougissait pas.

27. *Julien*. En voilà suffisamment sur le compte de la femme ; occupons-nous maintenant du rôle réservé à l'homme. « Dieu dit à Adam : La terre sera maudite dans ton œuvre, et tu ne mangeras de ses fruits durant tous les jours de ta vie, qu'avec une grande peine ; elle ne produira pour toi que des épines et des chardons, et tu te nourriras de l'herbe de la terre, et tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre d'où tu as été tiré ; car tu es poussière, et tu retourneras en poussière ¹ ». Ici, le Seigneur ne dit pas : Je multiplierai tes épines ou tes sueurs ; il parle comme s'il les créait au même instant : mais les motifs qu'Adam pourrait avoir d'être jaloux sont ancantis avec non moins de facilité que ceux qu'avait pu avoir la première femme ; car tout d'abord la malédiction divine tombe, non point sur la race humaine, mais sur la terre : « La terre sera maudite dans ton œuvre ». Qu'avaient fait les champs pour mériter cette malédiction ? Evidemment, ils ne descendaient point d'Adam et ne pouvaient avoir rien de commun avec lui : par conséquent, étaient-ils responsables d'une faute commise par une volonté étrangère à eux ? De la punition infligée à l'herbe elle-même devait-il ressortir cet enseignement que la malédiction peut se rencontrer où ne se rencontre aucune culpabilité. En effet, si nous voyons l'homme commettre le péché, et les plantes subir la punition qu'il a méritée, il est évident que le châtement ne marche pas toujours de pair avec la faute.

Bien que la terre ait été maudite afin que l'homme prévaricateur fût puni, c'est chose néanmoins certaine que la malédiction se trouve jetée sur un autre que l'auteur du péché. A cette condition, lors même que nous apprendrions déjà par là que certaines peines sont survenues à notre nature humaine après la faute du premier homme, ne pourrions-nous pas conclure que si les enfants naissent sujets à l'infortune, ce n'est point la preuve

¹ Gen. III, 17-19.

qu'ils soient eux-mêmes coupables, et s'ils sont innocents, les afflictions dont ils héritent ne leur seraient-elles pas imposées uniquement en mémoire de la prévarication primitive et comme une garantie contre l'imitation qu'ils seraient capables d'en faire ? Dans cet ordre d'idées, la terre même nous apparaîtrait accablée sous le poids de la malédiction divine, non parce qu'elle aurait pris part à la rébellion d'une volonté étrangère, mais afin que le crime de celle-ci fût publiquement flétri ; s'il en était autrement, nous devrions croire que Dieu préfère la terre à l'innocence, puisqu'il rendrait les enfants responsables des fautes de leur père, tandis qu'il préserverait la terre de cette responsabilité. Dieu jette donc sa malédiction sur la terre, mais ce n'est pas là un mystère qu'il laisse impénétrable pour nous : car il nous indique le but qu'il se propose en prononçant une pareille sentence, ou plutôt, en quel sens il dit que la terre est maudite : « Tous les jours de ta vie tu ne mangeras de ses fruits qu'avec une grande peine ». Remarque bien quel est le sens des paroles divines. Il dit que la terre est maudite, non pas qu'elle puisse être un objet d'animadversion, mais parce que sous ces termes se manifestent les pensées d'un esprit chagrin. Devenue stérile par la faute de celui qui la cultivait, elle devait passer dans son esprit aigri par les privations, pour être la cause des peines qu'il avait lui-même méritées ; dans l'excès de son affliction, il devait l'appeler maudite, et en voyant sa fertilité comme épuisée, reconnaître que s'il y avait quelque chose de maudit, ce n'était ni la nature ni la terre, mais uniquement sa propre volonté et sa personne. « Elle produira pour toi des ronces et des chardons ». Non content d'avoir dit : « Elle produira des ronces et des chardons », il a ajouté : « pour toi ». Sur l'ordre de Dieu elle avait jusqu'alors produit autre chose avec des ronces et des épines ; mais à partir de ce moment-là elle en fournira considérablement plus, pour faire souffrir l'homme. C'était de nature à lui faire expier durement sa faute, puisque, après avoir goûté de si pures délices au milieu des prés verdoyants et des fontaines du paradis, il pouvait trouver son supplice dans la rencontre d'un seul buisson. « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ». Je ne vois

pas que ceci ait pu contribuer beaucoup à tourmenter Adam ; car la sueur est, pour les ouvriers, un bienfait de la nature, puisqu'elle sert à rafraîchir leurs membres. Or, avant son péché, notre premier père a dû travailler et cultiver la terre ; j'en trouve la preuve dans ce passage de l'Écriture. Voici, en effet, ce qu'elle dit : « Le Seigneur Dieu prit l'homme, qu'il avait créé, et le plaça dans le jardin d'Eden, pour le cultiver et le garder¹ ». Puis donc que Dieu n'a point permis qu'Adam pût, même au paradis, recueillir les choses nécessaires à sa nourriture sans les avoir fait venir par un travail assidu ; puisqu'il a fourni un aliment à son activité en lui prescrivant de s'occuper, y a-t-il vraiment un fait nouveau dans la survenance de la sueur chez un homme qui travaillait déjà ? Mais continuons : « Jusqu'à ce que tu retournes dans la terre d'où tu as été tiré ; car tu es poussière, et tu retourneras en poussière ». Cette dernière partie de la sentence divine, comme celle qui a été prononcée contre la femme, est plutôt indicative que vengeresse, c'est chose manifeste : j'ajouterai même, d'accord avec le sens évident du texte, que la promesse de sa fin est pour l'homme un sujet de consolation. Dieu avait précédemment énuméré à Adam les douleurs, les travaux et les sueurs qu'il devait naturellement ressentir, mais que sa prévarication personnelle avait portés, pour lui, jusqu'à l'excès ; mais pour l'empêcher de croire à l'éternité d'un pareil sort, il lui en indique le terme et adoucit ainsi son chagrin. Après avoir dit : « Jusqu'à ce que tu retournes dans la terre d'où tu as été tiré », pourquoi n'ajoute-t-il pas : Pour avoir péché et transgressé mes ordres ? C'était ce qu'il fallait dire, si la dissolution du corps est la conséquence du péché. Au lieu de cela, que dit-il ? « Parce que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière ». Voilà bien la cause pour laquelle Adam devait retourner en poussière : « c'est que tu es terre ». Pourquoi était-il de la poussière ? Nous en trouvons la raison dans les paroles qui précèdent : « Parce que tu as été tiré de la terre ». Dieu lui-même a indiqué le motif pour lequel Adam doit retourner en terre, c'est parce qu'il en a été tiré : or, on ne saurait prétendre que sa sortie de la terre a eu le

¹ Gen. II, 15.

moindre rapport avec le péché ; donc, s'il était sujet à la mort, c'était, chez lui, un effet, non pas du péché, mais de la nature : comme il n'était pas éternel, son corps devait retomber en poussière ; de là il suit que la stérilité des arbres, la surabondance des ronces, l'accroissement des douleurs occasionnées par un enfantement difficile, sont devenus le châtement de nos premiers parents seuls, et non pas de leur descendance. Enfin Caïn et Abel sont venus au monde ; ils y sont venus avec une nature pareille, mais avec des volontés très-différentes. Si Caïn a péché, ç'a été de son propre mouvement, et nulle pression n'avait été exercée sur lui par les fautes de son père : quant à Abel, la prévarication des auteurs de ses jours ne lui a porté aucun préjudice ; chacun d'eux a agi de son propre mouvement ; leur point de départ, le terme où ils ont abouti, étaient loin de se ressembler ; mais leurs parents ne leur avaient légué aucune prédisposition ni pour la vertu, ni pour le vice. Ils ont tous deux rempli les fonctions du sacerdoce et présenté des offrandes à leur divin Créateur : au reste, chez eux se trouvaient similitude d'action et dissemblance d'intentions. C'est ce que le Seigneur fit lui-même connaître, car il déclara que le sacrifice d'Abel lui était agréable, mais il manifesta à Caïn irrité le motif de son mécontentement. A la vérité, celui-ci lui avait offert les prémices des récoltes, mais il avait gardé pour lui les meilleures. Ce cœur méchant ne tarda pas à méditer un crime : enflammé de colère, jaloux de la sainteté d'Abel, il donna un libre cours à son envie et lui immola son frère. Cette circonstance, où la mort frappa un homme pour la première fois, montra jusqu'à l'évidence que celle-ci n'est pas un mal, puisque sa première victime était un juste. Toutefois, la colère divine ne manque pas de poursuivre l'audacieux coupable : atteint par le Très-Haut, interrogé par lui sur le sort de son frère, il est convaincu de son crime et condamné à se voir puni : dès ce moment, la terre, qui avait intérieurement troublé son âme à la suite de son cruel fratricide, lui viendra réellement encore du dehors ; car la terre aussi est maudite : « Tu seras », dit le Seigneur, « maudit sur cette terre qui a ouvert sa bouche pour recevoir le sang de ton frère, versé par ta

« main ; après que tu l'auras cultivée, elle ne « te donnera pas ses fruits »¹. Voilà, encore une fois, la stérilité de la terre employée par Dieu pour châtier celui qui la cultive, et, dans le Deutéronome, le Seigneur annonce, pour l'avenir, beaucoup de fléaux du même genre. Hé quoi ! les buissons d'épines qui peuplent nos champs, et que la serpe du cultivateur a tant de peine à détruire, seraient-ils le fruit du crime de Caïn ? Mais si toutes les ronces de nos campagnes sont à vos yeux le résultat d'un péché que Dieu a puni en faisant croître en surabondance des épines, il faudra dire non-seulement que tous les enfants ont mangé du fruit défendu, bien qu'au moment de leur naissance ils n'aient pas encore de dents, mais aussi qu'ils ont versé le sang d'Abel. Par là il est facile de voir à quel excès de fureur aboutit l'erreur des Manichéens : comme, en définitive, elle aboutit à la folie, les graves catholiques se moquent de vos raisonnements ; mais, dans leur charité, ils déplorent votre perte.

Augustin. Tu as si longuement et si laborieusement discuté sur le châtement du premier homme, que tu en es épuisé ! Et pourquoi tous ces arguments ? Afin d'affaiblir et de faire disparaître la culpabilité qui a attiré ce châtement. Pour cela faire, tu as pris occasion d'un de mes livres, auquel tu veux répondre en réfutant les paroles qui s'y trouvent : or, dans ce livre, j'ai parlé « de ce péché qui, au sein du paradis, a perverti et « dégradé l'homme, péché dont les conséquences dépassent de beaucoup tout ce que « nous pouvons imaginer, et qui souille tous « les hommes à leur naissance ». Voilà pourquoi tu voudrais expliquer, dans le sens de ton erreur, la malédiction prononcée contre la terre dans ses rapports avec l'homme coupable qui la cultive : voilà pourquoi tu prétends qu'avant même la prévarication d'Adam, il y avait au paradis des ronces et des épines, bien que Dieu n'en ait rien dit au moment où il faisait sortir du néant toutes les autres créatures, et qu'il en ait parlé seulement à l'heure où il prononça la condamnation du pécheur : Voilà pourquoi tu ne vois pas que la sueur occasionnée par le travail ait pu contribuer beaucoup à tourmenter Adam ; c'est là le motif pour lequel tu as dit que la sueur était pour lui un bienfait de la nature, puisqu'elle sert à rafraîchir les membres échauffés des tra-

¹ Gen. IV, 3-13.

vailleurs. De tes paroles on doit conclure qu'au lieu de prononcer une sentence de condamnation contre le pécheur, Dieu est allé jusqu'à lui accorder une récompense. Cette manière d'interpréter ton argumentation, serait déjà pleine de justesse, lors même que tu te bornerais à dire que Dieu a fait à Adam innocent une loi de suer au travail ; car une pareille prétention de ta part serait un éloge de la sueur ; mais tu vas plus loin : suivant toi, avant de pécher, l'homme au paradis ne pouvait cultiver la terre sans se fatiguer : comme si son corps, plein de vigueur et à l'abri de toute infirmité, devait non-seulement ressentir de la lassitude, mais encore n'éprouver aucun plaisir à faire ce qui était de nature à le récréer ! Mais tu n'as pu taire le motif qui t'a fait parler ainsi ; car tu le dis on ne peut plus clairement. Voici tes paroles : « Y a-t-il vraiment un fait nouveau dans la « survenance de la sueur chez un homme qui « travaillait déjà ? » Tu tenais donc beaucoup à donner une place, dans le tranquille séjour des bienheureux, non-seulement aux tristesses que la femme éprouve à l'heure de l'enfantement, mais encore aux sueurs répandues par l'homme qui travaille, pour être à même de soutenir que rien de nouveau n'est arrivé à Adam après sa condamnation et par suite de la sentence divine ? Peut-on se moquer de la justice de l'Éternel, et l'insulter au point de prétendre voir un don de la nature dans le châtement qu'il a infligé ? Si tu soutiens que rien de nouveau n'est arrivé à l'homme en conséquence de cette parole divine : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front », nie donc aussi que Dieu ait même prononcé cet arrêt. Diras-tu qu'à la vérité Dieu a prononcé là une sentence de condamnation contre l'homme, mais que pourtant, il ne s'en est rien suivi de nouveau pour celui-ci ? Dieu aurait-il condamné l'homme, sans que l'homme fût pour cela condamné ? La vengeance divine aurait-elle manqué son but, comme si le Très-Haut avait lancé un trait, sans pouvoir atteindre celui qu'il avait en vue ? Non, tu vas plus loin : Adam, dis-tu, a été condamné, et rien de nouveau ne lui est survenu. Ici, je ne puis m'empêcher de rire. Il a été condamné, mais il ne lui est rien arrivé de nouveau : mais puisqu'il était habituellement condamné, il péchait donc habituellement, car il n'a pu être condamné sans sujet ; ou bien, quand

il a commis sa première faute, comme tout le monde reconnaît sans difficulté qu'il l'a commise, était-il déjà condamné, et, par conséquent, injustement condamné ? Car tu n'as pas voulu avouer, comme tu l'as fait précédemment pour la femme en couches, qu'il était arrivé quelque chose de nouveau à l'homme : suivant toi, une aggravation de douleurs est survenue à Eve ; mais les sueurs, occasionnées par le travail, n'ont subi chez l'homme aucun accroissement. Tu n'as pas voulu l'avouer, parce que tu serais ainsi convenu que, par le fait d'une aggravation qui ne s'était point fait sentir auparavant, il lui était survenu quelque chose de nouveau. Mais quand, au sujet d'un homme que tu reconnais avoir subi une condamnation, tu t'écries : « Y a-t-il pour lui un fait nouveau ? » n'affirmes-tu pas qu'il est habituellement condamné de la sorte ? Mais comme nous n'appelons habituels que les faits qui se passent assidûment, il faut évidemment et de toute nécessité que tu reconnasses, au moins pour une fois, la priorité d'une pareille condamnation, puisqu'après avoir été condamné à la suite de son péché, Adam n'a rien vu de nouveau lui survenir. Par là, tu peux imaginer en quels inextricables obstacles tu t'es jeté. Sors de l'abîme creusé par ta laborieuse argumentation : n'introduis plus ni travaux, ni douleurs dans l'heureux séjour de la joie, au sein d'une tranquillité ineffable. A quoi bon donner aussi une place dans le paradis à la mort qui tue les corps ? pour te procurer la facilité de prétendre qu'elle a été promise, ou plutôt indiquée à l'homme pécheur comme un bienfait, par ces paroles de Dieu : « Tu es « poussière, et tu retourneras en poussière » ; comme si Adam n'avait pas su que, en vertu de sa condition naturelle, il devait un jour mourir, soit qu'il devînt prévaricateur, soit qu'il conservât son innocence ! Comme si le Seigneur ne lui avait communiqué cette connaissance qu'au moment où il le condamnait pour la faute dont il s'était rendu coupable ! Dieu a dit : « Tu mangeras ton pain à la sueur « de ton front, jusqu'à ce que tu retournes « dans la terre d'où tu as été tiré ; car tu es « poussière, et tu retourneras en poussière ». Voici la manière dont tu expliques ces paroles : « Cette dernière partie de la sentence « divine, comme celle qui a été prononcée « contre la femme, est plutôt indicative que

« vengeresse ; c'est chose manifeste. J'ajoute-
 « rai même, d'accord avec le sens évident du
 « texte, que la promesse de sa fin est, pour
 « l'homme, un sujet de consolation. Dieu avait
 « précédemment énuméré à Adam les dou-
 « leurs, les travaux et les sueurs qu'il devait
 « naturellement ressentir, mais que sa pré-
 « varication personnelle avait portés pour lui
 « jusqu'à l'excès ; mais, pour l'empêcher de
 « croire à l'éternité d'un pareil sort, il lui en
 « indique le terme et adoucit ainsi son cha-
 « grin ; il semblait lui dire : Tu ne souffriras
 « pas toujours ainsi : ta peine ne durera que
 « jusqu'au moment où tu retourneras dans la
 « terre d'où tu as été tiré ; car tu es poussière,
 « et tu retourneras en poussière ». En parlant de
 la sorte, tu veux nous persuader que l'homme
 serait mort tôt ou tard en raison de sa condi-
 tion naturellement sujette à finir, lors même
 qu'il aurait persévéré dans l'innocence de vie
 dans laquelle il avait été créé : toutefois,
 ajoutes-tu, il n'a reçu la connaissance de ce
 fait qu'au moment où Dieu l'a condamné, et
 le Seigneur lui a fait alors cette promesse, afin
 de l'empêcher de croire à l'éternité de son
 sort, et afin d'apporter à son chagrin du sou-
 lagement. Adam n'aurait donc pas su qu'il
 mourrait, si Dieu ne le lui avait pas fait con-
 naître : Dieu ne l'en aurait pas instruit, s'il n'a-
 vait pas dû le condamner comme coupable ;
 d'où il suit qu'il serait demeuré dans la fausse
 persuasion de l'éternité de son existence, ou
 qu'il aurait cru que jamais il ne mourrait, si,
 par l'effet de son péché, il n'avait acquis la
 sagesse qui apprend à l'homme à se connaître.
 Vois-tu ce que tu dis ? Voici autre chose.

Dans le cas où Adam n'aurait point commis
 le péché, il n'aurait pas su qu'il devait mourir ;
 par conséquent, il serait demeuré dans cette
 ignorance s'il n'avait point voulu prévari-
 quer : or, cette ignorance n'aurait mis aucun
 obstacle à son bonheur, et tout en croyant des
 choses contraires à la vérité, il n'aurait pas
 été malheureux. Comprends-tu ce que tu dis ?
 Troisième conséquence. Au temps de son in-
 nocence, Adam croyait qu'il ne mourrait pas
 même corporellement, et ainsi en eût-il tou-
 jours été s'il n'avait transgressé les ordres de
 l'Éternel ; mais il acquit la connaissance de sa
 mort future, dès qu'il y eut désobéi. Nous
 aussi, nous croyons ce qu'il croyait pendant
 qu'il était innocent ; et vous, vous croyez ce
 que sa faute seule lui a mérité de savoir. Notre

erreur à nous roule sur son état d'innocence ;
 votre science à vous a pour objet son état de
 culpabilité. Sais-tu ce que tu dis ? Quatrième-
 ment. Pendant que notre premier père était
 heureux et juste, Dieu ne lui a pas fait con-
 naître que son corps mourrait, mais il le lui
 a dit, quand celui-ci est devenu pécheur et
 malheureux. Or, il est bien plus naturel de
 croire que le Seigneur a voulu le punir da-
 vantage en lui inspirant encore la crainte de
 la mort, parce qu'il le jugeait digne de subir
 ce surcroît de peine. Nous redoutons la mort
 bien plus que le travail ; c'est le cri de la na-
 ture ; en effet, il n'y a pas un homme qui ne
 préfère le travail à la mort, si on lui donne
 à choisir entre mourir immédiatement ou
 travailler. Combien en trouverait-on qui
 aiment mieux mourir que travailler ? Enfin,
 Adam lui-même ne s'est-il pas livré au travail
 pendant les longues années de sa vie, plutôt
 que de s'exposer, par inaction, à mourir de
 faim et à cesser par là de vivre et de travail-
 ler ? Est-ce un sentiment autre que celui de
 la nature, qui faisait redouter à Caïn la mort
 plus que le travail ? N'est-ce point pour ce mo-
 tif emprunté à la nature de l'homme, que les
 juges ne se montrent ni injustes ni inhu-
 mains, en condamnant aux mines les crimi-
 nels les moins coupables, et les plus coupables
 au dernier supplice ? D'où vient qu'on exalte
 si pompeusement les martyrs, qu'on les loue
 d'être morts pour la justice ? C'est qu'il faut
 plus de courage pour mépriser la mort que
 pour mépriser le travail ; aussi le Sauveur
 a-t-il dit : « Personne ne peut témoigner un
 « plus grand amour », non pas qu'en travail-
 lant, mais qu'« en donnant sa vie pour ses
 « amis ¹ ». Si donc il y a plus de dévouement
 à mourir qu'à travailler pour ses amis, ne
 faut-il pas être aveugle à l'excès pour ne pas
 voir que le travail est un châtement moins
 rigoureux que la mort ? Ou bien, si l'homme
 doit craindre le travail plus que la mort, com-
 ment la nature elle-même n'est-elle pas mal-
 heureuse de craindre la mort plus que le tra-
 vail ? Et toi, tu fais abstraction de tout cela, et
 tu prétends que l'annonce de sa mort a été
 pour Adam un sujet de consolation, puis-
 qu'elle lui a appris que son travail aurait une
 fin. Pourtant, vous soutenez qu'Adam serait
 mort, lors même qu'il n'aurait pas désobéi à
 Dieu. Supposons que votre opinion soit juste :

¹ Jean, xv, 13.

dans ce cas, il n'aurait pas fallu l'avertir de sa mort future, avant qu'il eût commencé à éprouver la rigueur de son châtement ; car lui inspirer alors la crainte de la mort, n'était-ce pas le torturer avant qu'il le méritât ? Il fallait attendre qu'il se fût rendu coupable : alors Dieu, le jugeant déjà très-digne d'être puni, lui aurait encore annoncé qu'il mourrait, et, par ce moyen, il aurait ajouté la crainte de la mort au châtement que, dans sa justice, il aurait déjà infligé à sa prévarication. Pour punir notre premier père, le Seigneur a donc prononcé ces paroles : « Tu es poussière, et « tu retourneras en poussière » ; or, quiconque les entend dans le sens de la foi catholique, se garde bien d'introduire, avant tout, dans le paradis la mort corporelle ; en effet, il y introduirait du même coup ces maladies si douloureuses et si variées auxquelles nous voyons assujétis ceux qui vont mourir ; il remplirait de souffrances, de travaux et de chagrins de toutes sortes le séjour de sainte volupté où les corps et les âmes jouissent du bonheur, et dont vous ne rougissez pas d'être les ennemis. Voilà ce à quoi vous force le dogme impie que vous soutenez ; voilà l'inextricable impasse où vous resterez emprisonnés tant que vous persisterez dans votre erreur. Encore une fois, celui qui reçoit et comprend les paroles de Dieu dans le sens catholique, voit déjà que le travail a été imposé à l'homme comme une punition de sa faute, d'après ces paroles : « Tu mangeras ton pain à la sueur « de ton front ». D'après celles qui suivent : « Jusqu'à ce que tu retournes dans la terre « d'où tu as été tiré, car tu es poussière, et tu « retourneras en poussière », la mort lui apparaît aussi comme un châtement. Il interprète ce passage de la même manière que si Dieu avait dit à Adam : Je t'ai tiré de la terre, et je t'ai fait homme. J'aurais évidemment pu faire en sorte que la terre, par moi douée de vie, ne fût jamais obligée de perdre la vie que je lui ai donnée ; mais parce que tu es terre, c'est-à-dire par rapport à la chair qui a été tirée de la terre, et non par rapport à moi, qui t'ai tiré de la terre, tu as prétendu vivre, tu travailleras sur la terre jusqu'à ce que tu retournes en elle ; et tu retourneras en terre précisément parce que tu es terre ; et, par un juste châtement, tu iras dans la terre dont tu as été fait, parce que tu n'as pas obéi à l'esprit qui t'a créé. Voici le signe particulier

auquel on peut reconnaître que cette manière d'interpréter les paroles divines est saine et catholique, c'est qu'elle ne force ni à remplir de scènes de mort la terre des vivants, ni à peupler le séjour des bienheureux de tous les maux si pénibles et si douloureux que les hommes endurent dans leur corps mortel, qu'ils ne peuvent supporter, et qui les force à passer de vie à trépas. Il vous est impossible de dire que si l'homme n'avait point prévariqué, la mort eût été pour nous douce et facile à subir ; car cette allégation même milite contre vous. En effet, si la mort devait alors être si douce, et si elle présente maintenant tant d'amertumes, la condition de la nature humaine a donc subi des variations par l'effet du péché d'Adam ; et voilà précisément ce que vous niez ; de là résulte pour vous la nécessité de faire entrer tous les genres de mort que nous subissons maintenant, dans le séjour de la félicité et du bonheur sans limites ; et avec la mort, il vous faut y introduire aussi toutes sortes de maladies, des maladies si graves, si intolérables, qu'elles conduisent nécessairement leurs victimes au tombeau. Puisse cette figure du paradis couvrir et pénétrer d'un peu de honte vos propres figures : vous qui ne consentez pas à avouer que le péché ait pu changer notre nature, changez donc plutôt d'avis ; reconnaissez avec l'Apôtre ¹ que le corps même de l'homme est mort à cause du péché ; dites avec l'Eglise de Dieu : « Par la « femme le péché a eu son commencement, « et, par elle, nous mourons tous ² ». Comme elle, reconnaissez que « le corps qui se cor- « rompt appesantit l'âme ³ ». Car, avant le péché, le corps n'était pas de telle nature, qu'il appesantît l'âme. A son exemple, chantez : « L'homme est semblable à la vanité : ses « jours passent comme l'ombre ⁴ ». A moins de péché, celui qui a été créé à l'image de Dieu ne pourrait être semblable à la vanité, au point que, par le cours des âges et la survenance de la mort, ses jours passent comme l'ombre. Ne cherchez pas à affaiblir l'éclatante lumière de la vérité, en plaçant devant elle le nuage de votre erreur : le cœur des fidèles doit aimer le paradis de Dieu, mais non en rendre le séjour amer. En quoi, je vous le demande, en quoi vous déplaît, en quoi vous blesse ce mémorable et tranquille séjour des

¹ Rom. VIII, 10. — ² Eccli. XXV, 33. — ³ Sagesse, IX, 15. — ⁴ Ps. CXLIII, 4.

bienheureux, pour que, les yeux fermés, avec un front qui ne sait plus rougir, un enlèvement sans égal, une véritable incontinence de paroles, vous le remplissiez de tous les genres de mort, et, par là même, de cette abondance de maux qui affligent et torturent les moribonds? Evidemment, vous ne voulez pas être forcés de reconnaître que l'énorme péché de notre premier père a changé la nature de l'homme et qu'il a jeté tous les hommes dans cet abîme de misère où nous les voyons se débattre depuis les douleurs du berceau jusqu'aux souffrances de la vieillesse. Puisque vous regardez comme chose injuste que la punition des parents se transmette à leurs descendants sans que ceux-ci partagent la culpabilité de ceux-là, consentez donc à la transmission de la faute elle-même. Il est sûr que le premier homme a commis une faute, et une faute énorme : tu as cherché, autant que tu l'as pu, à diminuer l'énormité de cette faute ; car tu ne voulais pas laisser croire qu'elle eût pu faire subir un changement à la nature humaine : moi, je prouve la grandeur de la prévarication d'Adam, non-seulement par toutes les misères qui poursuivent l'homme depuis le berceau jusqu'à la tombe, mais encore par toi-même. En effet, dans le second livre de cet ouvrage, tu as établi que l'iniquité du premier homme avait été extrêmement grave, et, par contraste, tu as voulu faire ressortir l'extrême justice du Christ ¹. Tu me sembles avoir oublié ce que tu as dit en cet endroit ; car si tu n'en avais point perdu le souvenir, tu ne ferais pas maintenant tant de frais de paroles pour affaiblir l'importance du péché d'Adam. Moi, je soutiens que ce péché a été d'une gravité extrême, et j'en donne pour preuve la rigueur même du châtement. En effet, peut-on rien imaginer de plus pénible que d'avoir été chassé du paradis et éloigné de l'arbre de vie qui aurait communiqué l'immortalité? A ce triste sort joignez aussi la calamité de passer son existence à travailler, à gémir et à voir ses jours disparaître comme une ombre. Les infortunes, qui passent, comme une succession, à tous les hommes, sans en excepter un seul, depuis les enfants jusqu'aux vieillards, témoignent de la vérité de mes paroles : or, elles n'auraient point le caractère de punition qu'elles révèlent, si elles

n'étaient la conséquence de la transmission du péché. Cette transmission, tu l'attaques opiniâtrément à l'encontre de notre foi, et, pour empêcher d'y croire, tu essaies, par un raisonnement aussi impudent qu'impie, de diminuer l'importance de la faute du premier homme comme de sa punition, et de faire du paradis le séjour de toutes les douleurs, de tous les travaux, de tous les genres de mort. Tu vas même jusqu'à dire : « Bien que la « terre ait été maudite, afin que l'homme « prévaricateur fût puni, c'est chose néan- « moins certaine que la malédiction se trouve « jetée sur un autre que l'auteur du péché. « A cette condition, et lors même que nous « apprendrions déjà par là que certaines « peines sont survenues à notre nature hu- « maine après la faute du premier homme, « ne pourrions-nous pas conclure que, si les « enfants naissent sujets à l'infortune, ce « n'est point la preuve qu'ils soient eux- « mêmes coupables? Et s'ils sont innocents, « les afflictions dont ils héritent ne leur se- « raient-elles pas imposées uniquement en « mémoire de la prévarication primitive et « comme une garantie contre l'imitation qu'ils « seraient tentés d'en faire? » Je vois bien ce qui t'embarrasse et te tourmente : tu ne saurais nier les misères auxquelles les petits enfants sont sujets dès leur naissance ; car l'évidence des choses est là, qui frappe tous les yeux, et qui ne te laisse aucune liberté de révoquer en doute le fait dont il s'agit : mais tu prétends que ces misères se seraient fait sentir même au paradis, si personne n'avait prévariqué. Or tu vois bien que jamais tu ne parviendras à en convaincre aucun homme, quelles que soient les dispositions de son cœur. Tu n'as donc plus qu'une chose à faire, c'est d'avouer que le genre humain est devenu malheureux à la suite du péché d'Adam. Mais tu as peur de le dire nettement ; aussi t'exprimes-tu en ces termes : « Lors même que nous apprendrions que « certaines peines ont pu survenir à notre « nature humaine après l'iniquité du pre- « mier homme ». Qu'est-ce à dire : « Lors « même que nous apprendrions? » Est-ce que le fait n'est pas assez clair pour que nous le sachions? Mais il est si évident, que tu es toi-même obligé d'en reconnaître l'existence. Faut-il retourner au point de départ, d'où tu voudrais, par ces paroles, t'écarter peu à

¹ Ci-dessus, liv. II, chap. 189, 190.

peu : car, tu le sens bien, ce serait une intolérable absurdité de croire que les misères des petits enfants se seraient aussi fait sentir au Paradis, quand même personne n'aurait péché. Mais si tu as horreur de le prétendre, parce que ce serait une véritable et affreuse horreur d'en agir ainsi, pourquoi dire : « Lors même que nous apprendrions », puisque nous apprenons, de manière à ne pas en douter, que, non-seulement certaines peines, mais toutes les peines des nouveau-nés ont été infligées à notre nature après le péché du premier homme, et même à cause de son péché ? Mais, ajoutes-tu, « Si les enfants naissent sujets à l'infortune, ce n'est point la preuve qu'ils soient eux-mêmes coupables ». Moi-même, je ne dis pas que les enfants naissent malheureux parce qu'ils sont coupables ; mais je dis, avec plus de justesse, qu'ils sont évidemment coupables, puisqu'ils naissent malheureux. Car Dieu est juste, et tu ne cesses de le reconnaître sans t'en apercevoir, bien que tu soutiennes le contraire ; Dieu donc est juste ; par conséquent, il ne rendrait pas malheureux des enfants, il ne permettrait pas qu'ils le fussent, s'il ne les savait pas coupables : Voilà en quel sens la foi catholique comprend ces paroles de l'Apôtre : « Le péché est entré dans ce monde, par un seul homme, et la mort par le péché : ainsi la mort a passé à tous les hommes par ce seul homme en qui tous ont péché¹ ». Et toi, pour ne pas rapporter ces misères au péché originel, tu cherches à en faire une garantie contre l'imitation dont les enfants pourraient se rendre coupables. Quelle est la conséquence de ton raisonnement ? La voici : On te dira : Pourquoi des enfants, qui n'ont en rien imité la prévarication d'Adam, subissent-ils, dès le premier moment de leur existence, des souffrances sans nombre et de toutes sortes, et nous offrent-ils en eux-mêmes la preuve des misères qui accablent le genre humain ? Alors, comme un homme travaillé par une inévitable et douloureuse indisposition d'estomac, tu vomiras nécessairement ces paroles : Ce n'est point parce qu'ils sont coupables, que les nouveau-nés sont malheureux : leurs souffrances ne sont qu'un avertissement destiné à les prémunir contre le danger d'imiter la faute du premier homme. J'ai voulu dire, en termes clairs et

nets, ce que tu as dit en termes obscurs et embarrassés. Mais de quelque manière que tu t'y prennes pour le dire, tout le monde verra que le soin de défendre ton opinion t'empêche de faire attention à ce que tu dis. Fallait-il, je te le demande, fallait-il jeter des innocents dans la peine, non pour les châtier d'une désobéissance, mais pour les préserver du péché ? Il aurait donc fallu qu'Eve elle-même fût malheureuse avant sa prévarication ; ses déboires l'auraient avertie de ne point écouter les suggestions du serpent. Il aurait aussi fallu punir Adam ; ainsi eût-il été préservé de l'influence de son épouse déjà séduite, et du malheur d'offenser Dieu : car, à t'en croire, la punition, au lieu de suivre le péché pour le faire expier, doit le précéder pour en prémunir : par ce renversement des choses, la peine arrive, non comme châtiment, mais comme préservatif de l'iniquité ; ce n'est pas un coupable qui est affligé, c'est un innocent. Je t'en conjure, modifie cette manière de voir, contraire à la morale et à la vérité ; ne corrigerais-tu pas ta tunique, s'il t'arrivait de la mettre à l'envers ? Je m'exprime ainsi, parce que, selon toi, la peine doit précéder le péché pour y mettre obstacle, tandis que, d'ordinaire et conformément au droit, elle le suit pour en tirer vengeance.

Enfin, veuille nous dire comment, par des afflictions, nous pouvons avertir de petits enfants de considérer leur misère pour ne point suivre le pernicieux exemple du premier homme, quand l'âge ne leur permet encore ni d'imiter quelqu'un, ni de recevoir aucun avertissement ? La terre, dis-tu, a été maudite : tu pars de là pour établir une analogie qui serve de prétexte à tes observations. Voici cette analogie : Bien que les nouveau-nés n'aient pas hérité du péché originel, Dieu a pu, néanmoins, les rendre malheureux, afin de les détourner de la prévarication d'Adam et d'Eve, de la même façon que, pour punir le premier homme, il a maudit la terre, sans qu'elle eût commis la moindre faute. Pourquoi donc ne remarques-tu pas que, comme elle n'est nullement coupable, elle ne ressent aucune peine de la malédiction prononcée contre elle, mais que de ce fait est résulté pour l'homme un vrai châtiment ? Au contraire, par cela même qu'ils sont malheureux, les enfants sentent leurs misères : or, si, comme vous le prétendez, ils n'ont pas

¹ Rom. v, 12.

hérité du péché originel, ils subissent évidemment des peines qu'ils ne méritent nullement ; car, je vous l'ai dit déjà, ils sont encore incapables de recevoir le moindre avertissement et de suivre le mauvais exemple du premier homme, au sujet duquel il faudrait leur donner cet avertissement. Ne faut-il pas attendre qu'en devenant grands ils acquièrent leur libre arbitre et comprennent la leçon qui leur est faite, et qu'en considérant leur état infortuné, ils n'imitent point la faute des autres ? Alors, que ferons-nous de tant d'hommes qui, jusqu'au dernier jour de leur vie, ignorent s'il y a eu un Adam, ou ce qu'il a été, ou ce qu'il a fait ? Que ferons-nous de tant d'individus qui meurent avant l'âge de recevoir le plus petit avertissement ? Que ferons-nous de tant d'êtres si simples, si dépourvus de bon sens, que, même arrivés à l'âge mur, ils sont encore incapables de profiter d'une leçon ? Evidemment toutes les afflictions humaines tombent inutilement, et sans qu'ils les aient méritées, sur de pareils personnages. Où est donc la justice de Dieu ? Si tu y pensais, jamais tu ne pourrais croire que des enfants puissent être si misérables, à moins d'être préalablement entachés du péché originel.

Mais tu as parlé au conditionnel, car tu as dit, non pas : Nous apprenons, mais : « Lors
« même que nous apprendrions que certai-
« nes peines sont survenues » ; par consé-
quent, tu es, suivant moi, prêt à dire : Nous n'apprenons pas : et, ainsi, il ne te reste plus qu'à dire : Les maux, dont nous voyons les petits enfants affligés, les auraient aussi atteints dans le paradis, quand même Adam n'aurait point prévariqué : par là tu serais dispensé de reconnaître que ces maux sont la suite du péché originel. En voulant écarter ces difficultés et t'échapper de nos mains, tu t'établis avec l'inébranlable solidité du roc à l'encontre du paradis ; tu lui es si opposé, qu'avec une audace inouïe de langage et un front qui ne sait plus rougir, et, pour troubler la joie et le repos de cet heureux séjour, tu y donnes place aux douleurs de l'enfance, à la fatigue des travailleurs, aux plaintes des malades et aux infirmités qui occasionnent la mort. Tu as prétendu faire l'éloge de la mort, cru faire une découverte merveilleuse en trouvant cette réflexion : « Cette circonstance, où la mort
« frappa un homme pour la première fois,

« montra, jusqu'à l'évidence, que celle-ci
« n'est pas un mal, puisque sa première vic-
« time était un juste ». Explique-nous donc comment un homme juste ne pourrait étrenner la mort, sans qu'un homme coupable lui en imposât la dure nécessité. Car il est sûr que la cause et l'auteur de la mort a été Caïn, et non Abel. Celui qui en a été la cause, l'a donc mise en œuvre ; car la mort du juste est l'œuvre détestable du méchant, et celui qui l'a endurée pour le bien, a étrenné, non pas la mort, mais le martyr, et en cela il a préfiguré l'innocente victime tombée sous les coups du peuple charnel des Juifs comme d'un mauvais frère. Aussi Abel a-t-il acquis des droits à la gloire, non parce qu'en lui donnant la mort, son frère lui aurait communiqué un bien, mais parce qu'en mourant généreusement pour la justice, il a fait bon usage d'un mal. De même, en effet, qu'en faisant un mauvais usage de la loi qui est bonne, on devient prévaricateur et l'on encourt le châtiment, ainsi, et par une raison toute contraire, les martyrs obtiennent la couronne en subissant, pour le bien, la mort qui est mauvaise. C'est pourquoi, ne dédaigne pas de dire ce qu'à mon avis, tu ignores : pour tous ceux qui décèdent, la mort est un mal : quant à ceux qui ont passé de vie à trépas, les uns y trouvent un mal et les autres un bien. Dans cet ordre d'idées ont marché ceux qui ont soutenu verbalement et même par écrit que la mort est un bien et qu'elle mérite nos louanges. Puisque le juste Abel repose aujourd'hui dans le séjour du bonheur, non-seulement la mort n'a pas été mauvaise pour lui ; mais elle a même été bonne. Et toi, au lieu de faire du paradis la tranquille demeure de ceux qui sont morts saintement, tu y as fait entrer les douleurs insupportables des mourants, afin que les élus ne pussent y rencontrer la paix. Tu diras peut-être : Si personne n'avait commis le péché, les hommes mourraient néanmoins au paradis ; mais ils mourraient sans éprouver aucune douleur. Alors, puisqu'en dehors du paradis il n'y a, pour ainsi dire, aucun homme qui meure sans souffrir, et que tu es à bout de science et de raisonnements, avoue donc que la nature humaine a subi un changement à son désavantage par suite du péché d'Adam.

28. *Julien.* Maintenant, que dire du ser-

pent ? A ton avis, la malédiction divine est-elle tombée sur le diable pour le punir, ou sur tous les animaux rampants ? Dieu dit au serpent : « Tu es maudit entre tous les animaux et toutes les bêtes de la terre ; tu ramperas sur le ventre, et tu mangeras la poussière tous les jours de ta vie ¹ ». Supposes-tu que cette sentence ait eu pour effet de punir le diable, ou d'infliger un châtement à cet animal que les chaleurs du printemps font sortir de sa ténébreuse retraite ? Si tu prétends que cette condamnation à manger de la terre est, en raison d'une faute commise par eux, tombée sur ces reptiles dont le corps nous apparaît comme inarticulé, tu devras convenir aussi que tous les animaux ont hérité de cette faute qui, selon toi, se communique par le coït seul : ainsi en viendras-tu à soutenir que les instincts charnels des serpents, et, par conséquent, de tous les animaux privés de raison, leur ont été inspirés par le diable ; et alors tu te feras, à mots couverts, le champion dévoué des erreurs de Manès. Si, au contraire, tu appliques au diable, comme lui convenant parfaitement, les paroles adressées par Dieu au serpent, cette sentence prononcée en manière de punition n'est évidemment pas la preuve de la culpabilité actuelle des reptiles ; de plus, tu avoueras aussi que le diable ne mange pas corporellement la poussière ; mais bien que le Seigneur ait alors dépouillé le dragon de sa puissance, et qu'ensuite ce bon Père ait usé de sévérité et brisé le trait dont cet esprit malin s'était servi pour blesser l'homme, le péché ne s'est pas étendu plus loin que la volonté de celui qui l'a commis. Dès le principe, le genre d'alimentation particulier à chaque être, les épines et les sueurs, ont été établis par Dieu comme loi de nature ; puis il a prononcé des arrêts en vertu desquels ces inconvénients se sont accrus pour quelques-unes de ses créatures : enfin, ils se sont perpétués jusqu'à notre époque, sans que le péché du premier homme nous ait été transmis en même temps. Tout cela est si clair, qu'il est vraiment inutile de nous y appesantir davantage.

Augustin. A quoi bon aiguïser le dard de ta malice de vipère, même sous le prétexte du serpent ? Pour quiconque saisit bien le sens de ce passage des saints livres, que tu viens de rappeler, la sentence de malédiction

est tombée sur le diable, qui s'est servi du serpent pour en arriver autant que possible à ses fins, plutôt que sur n'importe quel être terrestre et animal. Toutefois, comme, au lieu d'agir par lui-même, le diable s'était servi du serpent pour parler à Eve et la séduire, Dieu s'est adressé au serpent, parce que d'ailleurs ce reptile représentait mieux la malice du mauvais esprit, et que, par sa nature, il en était une image plus parfaite. Le Seigneur lui dit donc : « Tu es maudit entre tous les animaux et toutes les bêtes de la terre ; tu ramperas sur le ventre, et tu mangeras la poussière tous les jours de ta vie, etc. » Ces paroles s'entendent et s'expliquent d'autant mieux, qu'elles s'appliquent plus parfaitement au diable. On fait, à ce sujet, bien des raisonnements, sans toutefois s'écarter en rien de la règle de la vraie foi : il serait, en ce moment, parfaitement inutile d'en choisir un parmi eux, et de l'établir de préférence aux autres ; il me suffira de te répondre que quand il s'agit du péché originel, on ne saurait rien inférer de la nature du diable pour parler doctement de la transmission de ce péché aux générations subséquentes. Quant aux épines et aux fatigues ressenties par les travailleurs, tu as affirmé impudemment qu'elles existaient même avant qu'Adam eût péché ; mais je crois que ma précédente réponse suffit à édifier les lecteurs sur ce point. A la manière dont vous prétendez faire le paradis, comment pourrait-on y reconnaître l'œuvre de Dieu ? Ce ne serait évidemment plus que le vôtre. Néanmoins, tout en soutenant que les épines existaient antérieurement au péché, tu n'as pas osé les mettre dans le paradis : tu as même déclaré expressément qu'elles n'y étaient pas ; mais, cependant, tu y as introduit le travail, qui, s'il ne transperce pas les membres, les brise de fatigue. Suivant toi, le paradis ne pouvait renfermer d'épines ; il ne s'en trouvait donc pas au lieu qui a été le berceau du genre humain, et aujourd'hui il s'en trouve dans le séjour de l'homme : or, en serait-il ainsi, dans le cas où le bonheur d'Adam n'aurait subi aucune altération, si le péché n'avait attiré sur nous ce malheur ? A moins de croire Dieu injuste, reconnaissez donc l'existence d'un péché originel au moins de telle nature qu'il nous a mérité une punition indéniable.

29. *Julien.* Je ne veux rien négliger ; il me

¹ Gen. III, 41.

faut tout dire : poursuivons donc. Un fait bien constaté, c'est que les douleurs de l'enfantement vont du plus au moins, suivant la complexion et les forces des personnes qui accouchent. En effet, les femmes des barbares et des bergers, qui se sont endurcies à la fatigue, accouchent avec tant de facilité, même au milieu des chemins, que pour ainsi dire elles ne s'arrêtent pas dans leur marche : aussitôt qu'elles ont mis au monde leurs enfants, elles les ramassent, et, sans avoir subi le moindre affaiblissement à la suite de leurs couches, elles mettent leur progéniture sur leurs épaules : généralement les femmes de la basse classe n'appellent point les matrones à leur secours, tandis que, vis-à-vis d'elles, les personnes riches se laissent amollir par les jouissances de la vie : aussi, plus nombreux sont les serviteurs qui prennent soin d'elles, mieux elles apprennent à devenir malades, plus sûrement elles se condamnent à souffrir : elles croient leurs besoins d'autant plus impérieux, qu'elles ont plus de facilité de les satisfaire. Les mains des hommes fortunés ne se blessent évidemment pas à toucher des épines, comme se blessaient à le faire les mains d'Adam ; bien loin de là : comme ils ont de l'aisance, ils croiraient manquer à leur dignité, en consacrant à cultiver la terre, ne fût-ce qu'un moment ; l'étendue de leurs propriétés les préserve de craindre la faim et leur permet d'adresser à leurs serviteurs cette parole du poète : « Délele les bœufs, pour semer les truffes ¹ ». Supposons donc, premièrement, que les douleurs de l'enfantement sont l'effet d'une loi naturelle, comme l'attestent l'exemple des animaux sauvages et les termes mêmes de la sentence prononcée par Dieu ; secondement, que l'infertilité de la terre et la production des épines sont le résultat de la volonté primitive du Créateur, mais que, pour certaines personnes, elles se sont accentuées davantage et leur sont devenues plus pénibles ; troisièmement, que la quantité des épines varie suivant les pays, comme la difficulté d'enfanter varie suivant les corps ; quatrièmement, que les douleurs de l'enfantement continuent à faire souffrir les femmes, même sous l'empire de la loi de grâce, et que la mollesse en préserve les personnes opulentes ; cinquièmement enfin,

que la dissolution des corps, dont la cause a été formellement indiquée, soit plutôt due à l'art qu'à l'erreur. Nous voyons clairement que tout concorde avec la vérité catholique, et que vous ne tirez aucun avantage ni des douleurs éprouvées par les femmes en couches, ni de l'existence des épines.

Augustin. Quand il s'est agi de discuter sur la peine infligée par Dieu à nos premiers parents coupables, tu as fini de parler de la femme en disant : « En voilà assez au sujet d'Eve ». Pourquoi ne pas accomplir fidèlement ta promesse ? Après une si longue diversion, tu reviens à elle, et à ton incontinence de paroles ne suffit plus ce que tu as déclaré être « suffisant à l'égard de la femme ? » Mais si tu n'étais pas si bavard, comment remplirais-tu les huit livres que tu opposes à mon unique livre ? Pourtant, dis ce que tu veux, car bien que tu aies déclaré avoir épuisé ton sujet, nous avons encore écouté patiemment les multiples paroles sorties de ta bouche. A quoi bon, en effet, perdre toutes les belles choses qui, depuis lors, te sont venues en esprit ? Quoi qu'il en soit, et tandis que tu avais encore ton livre entre les mains pour l'achever, tu aurais bien dû en faire disparaître ces mots : « En voilà assez au sujet de la femme » ; au moins tes écrits ne prouveraient pas avec quelle indécatesse tu manques à ta parole. Mais va toujours ; et, contrairement à ce que tu as promis, étale aux yeux de tous les nouvelles conceptions de ton esprit. Dis-nous que les douleurs de l'enfantement varient suivant la complexion et la force physique des mères ; apprends-nous que les femmes des barbares et des bergers accouchent avec tant de facilité, qu'elles n'ont pas même l'air d'accoucher ; et qu'ainsi, loin de ressentir la moindre douleur, elles n'en éprouvent aucune. Supposons cela : en seras-tu plus avancé ? Ton raisonnement ne se retourne-t-il pas contre toi-même ? Car, à t'en croire, les douleurs de l'enfantement dérivent d'une loi naturelle, et cela est si vrai, as-tu dit, qu'Eve les aurait nécessairement éprouvées, lors même qu'elle fût restée innocente de toute faute et n'eût pas été chassée du paradis. Prétendrais-tu, par hasard, que les femmes sauvages et les femmes de la campagne sont, en cela, plus privilégiées qu'Eve, puisqu'elles accouchent sans douleur en ce monde rem-

¹ Juvén., Sat. v, vers 119.

pli d'épreuves, tandis qu'au paradis, Eve aurait souffert, si elle y avait enfanté ? Comme si, dans celles-là, la nature était devenue meilleure qu'elle n'était dans l'origine ! Comme si le travail et l'exercice étaient plus puissants pour transformer la femme, que Dieu ne l'a été pour la créer ! Mais, peut-être, ne veux-tu pas laisser conclure de tes paroles que les femmes barbares et non civilisées ne souffrent pas du tout quand elles enfantent : l'enfantement serait donc, pour elles, facile à supporter, ce qui ne les empêcherait pas de souffrir ; mais, de ce que la peine serait moindre, s'ensuivrait-il qu'elle n'existât pas ? Soit donc que ces femmes souffrent moins que les autres à l'heure de leurs couches, soit qu'alors elles éprouvent des douleurs égales, ou même plus fortes, les supportent admirablement à l'aide de la vigueur puisée dans les exercices du corps, et n'en ressentent ni fatigue ni faiblesse ; il y a pourtant une chose certaine, c'est qu'elles gémissent ; oui, elles gémissent toutes sans exception, et plus ou moins amèrement ; elles souffrent des douleurs plus ou moins vives, sans doute, mais toujours est-il qu'elles souffrent, et personne ne saurait en douter un instant. Pour toi, si tu te souvenais que tu es, je ne dis pas un chrétien, mais un simple homme, tu aimerais mieux soutenir qu'il n'y a pas de paradis de Dieu, que prétendre sacrilègement qu'il y en a un où l'on est puni. Certainement, tu parles avec élégance pour prouver que les hommes riches n'ont pas reçu, comme héritage du premier homme, la dure loi de la souffrance ; mais tu ignores ou tu fais semblant d'ignorer que les riches trouvent dans leur esprit bien plus de peines fatigantes, que les pauvres n'en rencontrent dans leurs occupations manuelles. Car, sous le nom de sueur, la sainte Écriture désigne toutes les espèces de peines dont personne n'est exempt, les peines qui accompagnent le dur travail du corps, comme celles qu'engendrent les soucis et les inquiétudes : à cela se rapportent encore les études de tous ceux qui apprennent. Et toutes ces peines, qui est-ce qui les enfante ? C'est évidemment la terre, cette terre qui, au commencement, n'avait pas été faite pour tourmenter l'homme et le faire souffrir ; mais aujourd'hui, suivant le langage de la Sagesse, « Le corps, qui se corrompt, appesantit l'âme,

« et cette habitation terrestre abat l'esprit « capable des plus hautes pensées. Nous jugeons difficilement ce qui se passe sur la terre, et nous trouvons avec peine ce qui est sous nos yeux ¹ ». Qu'un homme s'efforce d'acquérir des connaissances utiles ou des sciences sans portée, n'importe ; son corps, qui se corrompt, appesantit son âme ; il faut qu'il subisse la loi de la souffrance. C'est ainsi qu'à cet égard-là même, cette terre produit pour lui des épines. Ne va pas dire que les riches sont à l'abri de ces épines : le bon grain, jeté en terre, se trouve, au témoignage de l'Évangile, étouffé par des épines, et ces épines, le divin Maître nous l'apprend, ne sont autres que les soins de ce siècle et les illusions des richesses ². Et évidemment, il appelle non-seulement les pauvres, mais aussi les riches, quand il dit : « Venez à moi, « vous tous qui souffrez ». Pourquoi les appelle-t-il ? Il nous en avertit bientôt après : « Et vous trouverez le repos de vos âmes ³ ». A quelle époque trouverons-nous ce repos ? Evidemment quand la corruption du corps, qui appesantit maintenant les âmes, n'existera plus. Mais aujourd'hui, les pauvres, les riches, les justes, les méchants, les grands et les petits souffrent depuis le moment où ils sortent du sein de leur mère, jusqu'au jour de leur sépulture, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils rentrent dans le sein de la mère de tous les hommes : ce monde est, en effet, si méchant, qu'à moins d'en sortir on ne peut entrer en possession du repos qui nous a été promis. Bien que la loi de la souffrance ait été imposée aux descendants du premier homme en punition de sa désobéissance, elle continue à s'accomplir en nous, pour nous forcer à la lutte et à la manifestation de notre foi, même après que Dieu nous a pardonné la culpabilité de cette désobéissance qui a passé en nous à titre d'héritage. Oui, il nous faut lutter contre nos vices et suer à la peine dans ce combat spirituel, jusqu'à ce qu'il nous soit donné de n'avoir plus d'ennemis. La punition infligée au péché originel se traduit donc pour nous en un continuel combat, et, par là, ceux qui ont bien lutté obtiennent la couronne de la gloire. Cette loi de la peine, les petits enfants ne cessent point non plus de la subir, pour avoir obtenu la justification de la faute originelle et en

¹ Sagesse, IX, 15, 16. — ² Matth. XIII, 22. — ³ Id. XI, 28, 29.

avoir été délivrés, comme la foi nous l'enseigne ; en voici la raison : C'est que Dieu a voulu, par là, éprouver la foi des parents qui lui offrent leurs enfants et demandent pour eux le bienfait de la régénération. Car quelles seraient la nature et l'étendue de leur foi aux choses invisibles, s'ils obtenaient sur-le-champ la récompense invisible des cieux ? Ne vaut-il pas mieux que la jouissance du repos, qui a été promis, se trouve différée, et qu'ainsi l'affaire de la foi se traite plutôt avec le cœur et non avec les yeux du corps ? Par là, ne croit-on pas plus sincèrement à l'existence de ce monde à venir que nous ne contemplons point encore, et où ne se rencontre aucune douleur ; ne cherche-t-on pas avec plus d'empressement et de soin à y parvenir ? C'est de cette manière que, par un admirable sentiment de bonté pour nous, Dieu fait tourner à notre avantage nos travaux, ou, en d'autres termes, nos souffrances. Tu perds ton temps et ta peine à repousser cette doctrine ; car tu travailles à faire pousser des épines, et non à les arracher : pour nous, nous suons à détruire, autant que Dieu nous en donne la grâce, les épines que tu fais venir. Mais peut-être veux-tu te vanter de ne pas éprouver grand-peine, puisque tu écris tant de livres avec une si merveilleuse facilité d'esprit ; puisque tu enfanteras des épines sans éprouver plus de difficulté que les femmes barbares et celles de la campagne n'en ressentent à mettre au monde leur progéniture. Mais, à mon avis, tu te vanter inutilement de ne pas suer à la peine ; évidemment tu travailles : pourrait-il en être autrement, quand tu fais tant d'efforts pour introduire la souffrance dans le paradis ? Autant cette besogne est ingrate, autant les efforts que tu fais sont pénibles et infructueux.

30. *Julien*. Je suis loin de vouloir attaquer ceux qui pensent qu'Adam aurait pu obtenir l'immortalité à titre de récompense, s'il s'était montré obéissant aux ordres de Dieu ; car nos Livres nous apprennent qu'Enoch et Elie ont été transportés au sein de cette immortalité, pour ne pas voir la mort ; mais autres sont les lois de la nature, autres sont les récompenses de l'obéissance. Les mérites d'un seul homme ne seront jamais assez grands pour bouleverser les lois générales de la nature : la condition mortelle du premier

homme, qui fut sa propriété native, eût donc passé à tous ses descendants, lors même qu'il aurait été transféré du temps à l'éternité. Ce n'est point la une conjecture à dédaigner ; mais un fait appuyé sur un exemple, puisque les enfants d'Enoch n'ont pu être affranchis de leur condition mortelle par la condition d'immortalité faite à leur père. Il ne faut pas s'imaginer que tous les justes, sinon les pécheurs, pourraient acquérir l'immortalité sans passer d'abord par la dissolution de leur corps : car Abel, le premier des justes, Noé, Abraham, Isaac et Jacob, et toutes les légions de saints qu'ont fournies l'Ancien et le Nouveau Testament, nous ont fait connaître leur mérite par leurs vertus, et leur condition naturelle par leur mort. La chose est absolument positive : Jésus-Christ en a consacré la réalité par l'autorité de sa parole. Un jour les Sadducéens lui adressèrent une question en s'appuyant sur l'exemple d'une femme mariée sept fois. S'il faut croire, disaient-ils, à la résurrection future des corps, lequel des sept maris de cette femme la réclamera pour son épouse ? Le Sauveur leur répondit : « Vous « êtes dans l'erreur, ne sachant ni les Ecri-
« tures, ni la puissance de Dieu ; car, au jour
« de la résurrection, les hommes n'auront
« point de femmes, ni les femmes de maris,
« parce qu'ils ne pourront plus mourir ¹ ». Connaissant parfaitement la raison de ses œuvres, il dit nettement le motif pour lequel il a institué le mariage : c'est afin de remédier par des naissances aux ravages causés par la mort ; mais la fécondité des mariages, due à la munificence divine, cessera d'exister aussitôt que la mort avare cessera elle-même de faire des victimes. Le Christ créateur nous l'affirme ; la multiplication des hommes a lieu pour servir de contre-poids au peu de durée de leur existence, et le rôle providentiel des époux a été établi de Dieu avant le péché ; il est certain, d'ailleurs, que la condition mortelle de l'homme dérive non pas de la prévarication d'Adam, mais d'une loi de nature, à laquelle se rapporte également l'existence du mariage. Voici maintenant en quels termes le Seigneur a fait connaître sa volonté à Adam : « Du jour où tu mangeras
« du fruit défendu, tu mourras de mort ». Cette mort est pénale, et non corporelle ; elle s'applique au péché et non à la descendance

¹ Matth. xxii, 29, 30 ; Luc, xx, 35, 36.

du pécheur : il n'y a pour la subir que la prévarication, et la pénitence échappe à son empire. Il est dit qu'on la subira le jour où l'on commettra le péché : d'ordinaire, l'Écriture désigne comme déjà condamné ce qui doit l'être. Voilà pourquoi le Sauveur s'exprime ainsi dans l'Évangile : « Quiconque ne « croit point en moi, est déjà jugé, parce qu'il « ne croit point au nom du Fils de Dieu ¹ ». Non pas que l'infidèle, qui nie le Christ, doive subir les supplices éternels avant le jour du jugement, puisque tous ceux qui viennent à la foi ont d'abord été des infidèles ; mais, afin de manifester sa désapprobation, le Maître dit que les péchés sont déjà punis. Enfin, le livre qui porte le nom de livre de la Sagesse, et l'opinion commune, affirment qu'Adam s'est converti et a fait pénitence après son péché, et que néanmoins il est mort : par là nous devons comprendre que la mort corporelle est l'effet, non pas de la prévarication, mais d'une loi de la nature.

Augustin. Si, comme tu le dis, tu n'attaques point ceux qui pensent qu'Adam aurait pu obtenir l'immortalité à titre de récompense, s'il s'était montré obéissant aux ordres de Dieu, distingue deux sortes d'immortalité : l'une de premier ordre, l'autre de second ordre ; on ne saurait, en effet, taxer d'absurdité quiconque appellerait immortalité le sort d'un homme destiné à ne pas mourir, s'il ne fait pas ce qui peut lui donner la mort, bien qu'il puisse aussi le faire. Voilà de quelle immortalité Adam avait été doué : voilà de quelle immortalité il a été privé en conséquence de sa faute. Elle lui était communiquée par l'arbre de vie dont le fruit ne lui avait pas été défendu, lorsque Dieu lui avait intimé une loi juste, pour l'empêcher de devenir prévaricateur : le fruit de cet arbre ne lui fut interdit qu'à la suite de sa coupable désobéissance. Alors seulement le Seigneur le chassa du paradis, afin qu'il ne pût désormais porter la main sur l'arbre de vie, manger de son fruit et vivre éternellement. De là il faut conclure que cet arbre de vie lui fournissait un sacrement, et que tous les autres lui donnaient un aliment. Quant à celui qui portait le nom d'arbre de la science du bien et du mal, il était le seul dont il fût défendu à Adam de goûter. Pourquoi donc supposer que le premier homme n'a pas mangé du

fruit de l'arbre de vie, puisqu'il était pour lui beaucoup plus avantageux que les autres, et que, d'ailleurs, il avait reçu l'autorisation de manger du fruit de tous les autres arbres, à l'exception de celui-là seul qui fut l'occasion de son péché ? Car voici en quels termes Dieu lui avait donné ses ordres : « Tu peux « manger de tous les fruits du jardin, mais « ne mange pas du fruit de l'arbre de la « science du bien et du mal ¹ ». Voici encore en quels termes fut prononcée sa condamnation : « Parce que tu as écouté la voix de la « femme, et que tu as mangé du seul fruit « dont je t'avais défendu de manger ² ». Pourquoi donc ne se serait-il pas empressé de manger surtout du fruit de l'arbre de vie, puisqu'il n'avait reçu de défense qu'au sujet de l'arbre qui a causé sa perte ? De plus, examinant avec attention le contexte, nous verrons qu'en n'en mangeant pas, il aurait péché comme il a péché en goûtant du fruit défendu ; car il aurait travaillé contre sa propre vie, puisque cet arbre en était pour lui la source. Pour l'immortalité dont jouissent les saints anges, et au sein de laquelle nous vivrons nous-mêmes plus tard, il est sûr qu'elle est d'un ordre plus élevé que la première. Elle n'est pas, en effet, de telle nature qu'elle laisse la faculté de choisir une vie sans fin, aussi bien que l'innocence, quoiqu'on puisse aussi choisir la mort, comme le péché ; non, mais elle est telle que quiconque en jouit ou en jouira, ne pourra mourir, parce que désormais il sera incapable d'offenser Dieu. Dans le sein de cette immortalité, on sera animé d'une volonté de vivre bien, pareille à la volonté que nous éprouvons aujourd'hui de vivre heureux et que le malheur lui-même n'a jamais pu nous arracher : cette immortalité est supérieure à la première, tous le reconnaissent sans difficulté ; si tu prétends qu'Adam aurait pu passer de l'une à l'autre à titre de récompense pour sa soumission aux ordres de Dieu, et sans avoir à subir préalablement les atteintes de la mort, tu ne diras rien de condamnable aux yeux de la vraie foi ; mais à faire l'éloge de celle-ci au détriment de celle-là, de manière à nier son existence, tu ne réussiras qu'à peupler forcément la surface du paradis de tous les genres de morts et de toutes ces douloureuses maladies que ne peuvent supporter les mori-

¹ Jean, III, 18.

² Genèse, II, 16, 17. — ² Id. III, 17.

bonds, et qui les conduisent au tombeau : la face elle-même en deviendra si pâle et si livide que tu ne pourrais, sans horreur, la considérer dans la glace d'un miroir. Pourquoi les descendants du premier homme, après être nés dans le paradis, constitués, non-seulement dans l'innocence, mais aussi dans le bonheur, auraient-ils été obligés de mourir, si aucune faute n'était venue les forcer à sortir de ce lieu de délices où se trouvait l'arbre de vie, où ils possédaient au suprême degré le pouvoir d'y puiser la prolongation de leur existence, où, enfin, nulle nécessité de mourir ne s'imposait à eux ? Enoch et Elie ont été mis à l'abri de cette nécessité ; ils vivaient en un lieu de la terre où ne se rencontrait point l'arbre de vie, et, par conséquent, ils étaient, comme le commun des hommes, dans l'obligation de tomber sous les coups de la mort. Mais où devons-nous croire qu'ils aient été transportés ? Sans aucun doute là où se trouve l'arbre de vie, qui leur communique le privilège de vivre toujours et de ne subir jamais la nécessité de mourir, comme en seraient exempts, dans le paradis, les hommes en qui ne se manifesterait aucune volonté d'offenser Dieu ; car cette volonté les exclurait forcément d'un lieu où leur équité ne leur ferait jamais une loi de mourir. C'est pourquoi l'exemple tiré d'Enoch et d'Elie tourne plutôt à notre avantage qu'au vôtre. En effet, Dieu nous a fait voir, par ces deux personnages, ce qu'il aurait également accordé à ceux qu'il a chassés du paradis, s'ils avaient voulu ne point pécher ; car Adam et Eve ont été exclus de l'endroit où ont été admis Enoch et Elie. Nous croyons encore que, dans ce séjour, le Seigneur leur a fait la grâce de n'avoir aucun motif de lui adresser cette prière : « Pardonnez-nous nos offenses ¹ ». Sur cette terre où la corruption de leur corps appesantissait leur âme ², ils avaient de tels combats à livrer au vice, que s'ils avaient dit n'avoir aucun péché, ils se seraient trompés eux-mêmes et auraient menti ³. On croit avec raison qu'ils reviendront un jour sur la terre pour un peu de temps, afin de subir eux-mêmes la loi de la mort, et de payer ainsi la dette imposée à toute la descendance du premier homme. De là il faut conclure que ceux qui auraient persévéré dans l'innocence, comme aussi leurs enfants qui auraient con-

tinué à habiter le paradis en conservant la fidélité au devoir, eussent joui sans interruption de l'immortalité de second ordre, jusqu'au moment où, sans passer par les étreintes de la mort, ils seraient entrés dans celle du premier ordre : nous ne pouvons dire autre chose si nous avouons qu'une si longue vie est devenue le partage d'Enoch et d'Elie, c'est-à-dire d'hommes auxquels, ici-bas et en dehors du paradis, leur justice ne pouvait permettre de se déclarer sans péché.

« Mais », dis-tu, « le Sauveur, questionné au sujet de la femme aux sept maris, a dit nettement le motif pour lequel il avait institué le mariage : c'était afin de remédier, par des naissances, aux ravages causés par la mort ; toutefois, la fécondité des mariages, due à la munificence divine, cessera d'exister, aussitôt que la mort avare cessera elle-même de faire des victimes ». Tu te fais une illusion complète en supposant que le mariage a été établi pour remédier à la disparition des morts par la survenance des nouveau-nés. Si, en effet, l'union matrimoniale a été instituée de Dieu, c'est afin que la pudicité des femmes fût le moyen sûr, pour les pères, de connaître leurs enfants, et, pour les enfants, de connaître leurs pères ; car du commerce inconsidéré et simultané des hommes avec toutes sortes de femmes, pourraient naître des enfants ; mais comment pourrait, entre eux et leurs pères, s'établir avec certitude de nécessaires rapports ? Ce serait impossible. Mais si personne ne péchait, et, par conséquent, si personne ne mourait, une fois que serait devenu parfait le nombre d'élus suffisant pour peupler la céleste Jérusalem, on verrait finir le temps présent pendant lequel on aurait le choix de pécher ou de ne pas pécher et lui succéder le siècle à venir, où l'on serait forcément impeccable. Dès lors que les âmes, séparées du corps, peuvent être heureuses ou malheureuses, sans avoir pour cela la faculté de commettre l'iniquité, tous les fidèles l'avoueront : dans le royaume de Dieu, où le corps sera incorruptible, où, au lieu d'appesantir l'âme, il en sera l'ornement, où, enfin, il n'aura plus besoin d'aliments, on aimera si vivement l'Eternel, que personne ne s'y rendra coupable de péché ; et la cause de cette impeccabilité se trouvera, non pas dans l'absence de toute volonté mauvaise, mais bien dans l'existence d'une volonté

¹ Matth. vi, 12. — ² Sagesec, ix, 15. — ³ Jean, i, 8.

droite. Quand, en parlant de la résurrection des morts, le Sauveur a dit : « Les hommes « n'auront pas d'épouses, ni les femmes de « maris, parce qu'ils ne mourront plus », son intention n'a donc pas été de nous apprendre que le mariage a été établi pour remédier aux ravages de la mort; il a voulu nous dire que le nombre des élus étant devenu parfait, le besoin de naissances ne se fera plus sentir, puisque personne ne sera plus condamné à mourir.

« Mais », ajoutes-tu, « Adam s'est converti et a fait pénitence après son péché : « le livre de la Sagesse et l'opinion commune « l'affirment : néanmoins, il est mort, et, par « là, nous devons comprendre que la mort « corporelle est un effet, non pas de sa pré- « varication, mais d'une loi de la nature ». Est-ce que David ne s'est pas converti ? Est-ce qu'il n'a pas fait pénitence de ses deux grands crimes, l'adultère et l'homicide ? Est-ce que le prophète, qui était venu l'épouvanter, ne lui avait pas affirmé qu'il en avait obtenu le pardon ? Pourtant, les menaces que Dieu lui avait faites ont été suivies d'effet : les saints Livres nous le disent, afin de nous faire comprendre que le pardon, à lui accordé, a consisté en ce que la peine éternelle, due aux excès de cet homme, lui a été remise. La pénitence du premier homme pouvait donc avoir comme résultat de remplacer, pour lui, le châtement sans fin de l'autre monde, par une punition infligée en celui-ci. Voilà pourquoi, selon une croyance parfaitement légitime, son Fils, c'est-à-dire Notre-Seigneur Jésus, en tant qu'homme, l'a délivré de la prison de l'enfer, en y descendant lui-même. Le livre de la Sagesse nous dit qu'Adam a été délivré de son péché : ces paroles doivent s'entendre, non dans le sens du passé, mais dans celui du futur, bien qu'elles expriment un fait accompli. Les voici : « Elle le tira de « son péché ¹ ». Le Prophète avait déjà dit de même : « Ils ont percé mes mains, etc. » et avait mis au temps passé ce qu'il annonçait pour l'avenir. Ainsi est-il advenu qu'Adam a subi, dans le temps et par sa mort corporelle, le châtement de sa désobéissance, et cet acte de pénitence a eu pour résultat de lui en épargner la punition éternelle. En cela, il est facile de le voir, la grâce du Libérateur a eu plus d'efficacité que la pénitence de notre premier père. Inutile, pour toi, de

chercher à te défendre contre le choc de la vérité : elle t'écrase au grand jour avec toutes les machines que tu mets en jeu. Tu n'as plus aucun motif raisonnable pour remplir le paradis de Dieu de tous les genres de mort et des innombrables maladies qui torturent les hommes et les conduisent au tombeau. Crois-en à cette parole de Dieu : « Du jour où « vous en aurez mangé, vous mourrez de « mort ¹ ». En effet, Adam et Eve sont morts le jour même où ils ont été séparés de l'arbre de vie renfermé dans le paradis terrestre, et qui communiquait la vie à leur corps; à partir de ce moment-là, leur condition est devenue mortelle, et la mort est devenue pour eux une inévitable nécessité. Evidemment, ces mots : « ravages de la mort, mort avare », t'appartiennent, tu les as prononcés; qu'au moins de telles paroles, des paroles si dures et si horribles à entendre t'inspirent la pensée de respecter le paradis de Dieu. Ce séjour admirable des bienheureux te serait-il assez odieux pour que tu y fasses entrer la mort elle-même, et une mort avare qui y porte le ravage ? O ennemis de la grâce divine ! O adversaires du paradis ! pouvez-vous prétendre à plus qu'à empoisonner la douceur des saintes délices, en y mêlant l'amertume de la douleur, qu'à faire du paradis un véritable enfer en miniature ?

31. *Julien*. En voilà bien assez au sujet de la Genèse, passons à l'apôtre Paul, que les Manichéens et les Traduciens rangent parmi leurs docteurs. En traitant la question de la résurrection des morts, il a dit : « Comme « tous meurent par Adam, ainsi tous revi- « vront par Jésus-Christ ² ». Tu t'es emparé de ce texte, toi avec qui nous discutons; puisque tu n'en parles plus, tu te contentes de penser au parti que tu pourrais en tirer; ce que tu penses, je l'imagine bien, mais c'est à peine si je pourrais le préciser et en donner la preuve. Qu'au dire de Paul, tous meurent en Adam, y a-t-il là rien de relatif à la transmission, puisqu'Adam est le nom d'un homme, tandis que la transmission est l'indice du péché et de la souillure inventée par Manès ? Mais peut-être supposes-tu qu'Adam n'est rien autre chose que le péché, et que son nom ne signifie que cela ? En ce cas, et en prononçant ce nom, l'Apôtre aurait donc seulement voulu dire que nous mourons tous

¹ Sagesse, x, 2.

¹ Genèse, ii, 17. — ² I Corinth. xv, 22.

dans le péché. Evidemment, rien de plus absurde qu'une telle supposition. Parce que le mot hébreu Adam ne désigne qu'un homme (et, en réalité, voilà comme on l'explique), est-il étonnant que l'Apôtre ait dit : « Comme tous meurent par Adam, ainsi tous revivront par Jésus-Christ ? » ou, en d'autres termes : Ceux qui meurent par suite de la faiblesse humaine ressuscitent d'entre les morts par la force de Jésus-Christ ? Celui-là déraisonne, qui ne se range pas à cette interprétation : il est sûr, en effet, que tous sortiront du tombeau, ramenés à la vie par la toute-puissance du Dieu qui a établi sur cette terre la fécondité des mariages et la condition mortelle de l'homme ; ils ressusciteront tous par la vertu de la force divine, afin que chacun reçoive ce qui est dû au bien ou au mal qu'il a fait pendant qu'il était revêtu de son corps ¹. L'Apôtre a dit : « Comme tous meurent par Adam, ainsi tous revivront par Jésus-Christ » ; or, ces paroles doivent-elles s'interpréter en ce sens que la mort corporelle, réservée à tous indistinctement, aux justes comme aux pécheurs, soit une punition infligée par Dieu au diable et aux impies ? Supposé que l'Apôtre ait eu en vue la mort qui est naturelle à tous, qui devient même précieuse dans la personne des saints ², et que subissent également et les hommes et les bêtes ; nous pourrions certainement conclure ceci : sous le nom d'Adam, Paul a désigné la faiblesse de la condition humaine, et, sous celui du Christ, la puissance de celui qui nous a créés et nous ressuscitera. Si, au contraire, on devait voir en ce passage : « Tous meurent par Adam », une allusion à la culpabilité, et non à la nature de l'homme, voici quel en serait le sens clair et certain : « Comme tous », c'est-à-dire beaucoup meurent en imitant Adam, « ainsi tous », c'est-à-dire beaucoup, se sauvent par l'imitation du Christ. L'Apôtre a donc parlé de la mort commune à tous les hommes, et alors il a fait allusion à leur condition naturelle : ou bien, s'il a voulu parler de leur culpabilité, il a fait allusion à l'imitation d'Adam. De fait, c'est en ce sens qu'il a ajouté immédiatement après : « Comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image de l'homme céleste ³ ». Sans aucun doute, il ne nous aurait point ordonné de prendre les traits du

Christ, si son image ou celle d'Adam s'était trouvée naturellement gravée en nous.

Augustin. Il faudrait bien peu connaître les écrits de l'Apôtre, pour ne point voir qu'il discutait sur la résurrection des corps, lorsqu'il disait : « Comme tous meurent par Adam, ainsi tous revivront par Jésus-Christ ». Mais toi, pour donner plus d'étendue, je ne dis pas à tes discours, mais à tes futilités, tu soulèves une difficulté là où il ne s'en rencontre aucune ; tu me demandes ce que veulent dire ces paroles de l'Apôtre : « Tous meurent par Adam » ; et tu me dis : De quelle mort est-il question en cet endroit ? Il est sûr qu'il s'agit là de la mort du corps, de celle que doivent subir les bons et les méchants et non de celle dont on dit que sont morts tous ceux qu'elle a constitués dans le mal. Le Sauveur nous a parlé de ces deux sortes de mort dans une courte sentence : « Laisse les morts enterrer leurs morts ¹ ». Il y a encore un autre genre de mort, que l'Apocalypse désigne sous le nom de seconde mort ² : cette mort consistera en ce que l'âme et le corps souffriront éternellement le supplice du feu. Elle fait l'objet des menaces divines en ce passage : « Craignez celui qui a le pouvoir de précipiter l'âme et le corps dans la géhenne ³ ». Bien que dans l'Écriture il soit question de plusieurs genres de mort, il y en a pourtant deux qui priment les autres ; ce sont : la première et la seconde : la première, que le péché d'Adam a fait entrer dans le monde ; la seconde, que le Christ y amènera, quand il viendra juger les hommes.

Ainsi, dans les saints Livres, il est parlé d'un certain nombre de testaments accordés par Dieu ; quiconque veut lire attentivement nos Écritures, le remarque au premier coup d'œil ; néanmoins il n'y en a que deux principaux, l'Ancien et le Nouveau. La première de ces deux morts remonte au jour où Adam s'est vu chassé du paradis et éloigné de l'arbre de vie ; la seconde commencera d'exister quand le Sauveur prononcera cet arrêt : « Allez loin de moi, maudits, au feu éternel ⁴ ». C'est pourquoi, en parlant de la résurrection des corps, l'Apôtre a dit : « C'est par un homme que la mort est venue, et c'est aussi par un homme que viendra la résurrection des morts : car, comme tous

¹ II Corinth. v, 10. — ² Ps. cxv, 5. — ³ I Corinth. xv, 49.

⁴ Matth. viii, 22. — ⁵ Apoc. ii, 11 ; xx 6, 14 ; xxi, 8. — ⁶ Matt. x, 28. — ⁷ Id. xxv, 41.

« meurent par Adam, ainsi tous revivront par « Jésus-Christ¹ ». Nous n'avons donc pas à nous enquerir de quelle mort il est ici question, car il est évident que ce passage a trait à la mort du corps ; ce que nous avons à faire, c'est plutôt de voir par qui nous est venue cette mort dont il s'agit. Est-ce par Dieu, qui a tiré l'homme du néant, ou par l'homme dont la désobéissance en a été la cause ? Nous devons le voir, ai-je dit, parce que ce fait est clairement exposé à nos regards, et non pas chercher à le découvrir comme s'il était caché à nos yeux. Les paroles de l'Apôtre sont tellement claires qu'elles tranchent toute difficulté. « La mort est venue par l'homme ». Quel est cet homme, sinon le premier Adam ? Oui, c'est de lui qu'il a été dit : « Par un « homme le péché est entré dans le monde, « et par le péché la mort » ; c'est à lui, figure de celui qui doit venir, qu'est opposé le second Adam². De là ces autres paroles de Paul : « La mort est venue par un homme ; « par un homme aussi viendra la résurrec- « tion des morts ». Il faut donc interpréter ce passage : « Tous meurent en Adam » d'après le sens indiqué par cet autre : « La « mort est venue par l'homme » ; car si nous mourons tous en Adam, c'est que la mort est venue par l'homme, de la même manière que si tous doivent revivre dans le Christ, c'est que la résurrection des morts viendra aussi par un homme. Il y a donc un homme et un homme ; comme celui-ci est unique, celui-là l'est aussi, et, par conséquent, puisque le second homme n'est autre que celui-ci, le second homme n'est autre que celui-là. Nous le savons, et tu le rappelles toi-même : en hébreu, Adam est un nom d'homme. Mais il s'en faut de beaucoup que tu aies le droit de soutenir cette impudente opinion que voici : quand l'Apôtre a dit : « Tous meurent « Adam », il a voulu faire allusion à tout homme mortel, ou, en d'autres termes : tous meurent, non point à cause du premier homme, mais parce qu'ils sont de condition mortelle. N'obscurcis pas ce qui est clair, ne tords pas ce qui est droit, n'embrouille pas ce qui est en ordre ; tous meurent en celui par qui la mort est venue, et tous revivront en celui par qui viendra la résurrection des morts. Quel est celui-ci ? Le second homme, évidemment. Et celui-là ? Sans aucun doute, le

premier homme. Quel est celui-ci ? Le Christ seul. Quel est celui-là ? Adam seul. « Comme « donc nous avons porté l'image de l'homme « terrestre, portons aussi l'image de l'homme « céleste ». L'Apôtre fait allusion à l'une et prescrit l'autre ; car l'une est du temps présent, et l'autre appartient à l'avenir. Nous avons porté la première par le seul fait de notre naissance, et parce que nous étions alors infectés par le péché ; la grâce de la régénération nous fait porter la seconde ; aujourd'hui nous la portons en espérance ; nous la porterons plus tard en réalité, lorsque Dieu nous accordera de ressusciter, et nous récompensera en nous faisant régner au sein du bonheur et de la justice. Dès lors qu'il en est ainsi, dès lors que l'homme a été établi en telle condition et placé en tel lieu qu'à moins de pécher, il ne devait pas mourir, sa mort est indubitablement une punition ; mais, par sa grâce, Dieu fait tourner à notre avantage les maux que nous a infligés sa justice ; aussi la mort de ses élus devient-elle précieuse à ses yeux. Elle les exerce à la lutte, comme le ferait la discipline ; car, suivant le langage de l'Écriture, « la discipline, au moment où on la reçoit, « semble être un sujet de tristesse, et non de « joie ; mais, ensuite, elle donne de recueillir « en paix les fruits de la justice à ceux qui « ont été ainsi éprouvés¹ ». Et toi, en prétendant que la mort du corps se serait rencontrée dans le paradis, même quand l'homme y aurait conservé l'innocence, qui es-tu ? L'ennemi de la grâce divine, l'adversaire des saints, dont la mort est précieuse, et qui, par elle, s'efforcent d'entrer dans le paradis et d'y fixer leur demeure. Non-seulement, tu prétends y introduire la mort, (c'est-à-dire la séparation, d'avec son corps, d'une âme qui, pourtant, ne voudrait point en être dépouillée, mais qui désirerait être comme revêtue par-dessus, afin que ce qu'il y a de mortel soit absorbé par la mort²), tu cherches encore, autant que possible, à y donner place à tous les genres de maladies et de calamités, qui surpassent les forces de l'homme et le conduisent au tombeau ; voilà ce dont tu t'efforces de remplir le séjour de la suprême félicité et de l'inaltérable repos. Je vois bien l'étonnante erreur qui te pousse à agir de la sorte ; mais quel front te faut-il pour cela ? je ne saurais le dire.

¹ I Corinth. xv, 21, 22. — ² Rom. v, 12, 14.

¹ Hébr. xii, 11. — ² II Corinth. v, 4.

32. *Julien*. Mais il nous faut faire passer au crible tout le contexte de ce passage : « Puisqu'on vous a prêché que Jésus-Christ « est ressuscité d'entre les morts, comment « s'en trouve-t-il parmi vous qui osent dire « que les morts ne ressuscitent point ? Que si « les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ « n'est donc pas ressuscité. Et si Jésus-Christ « n'est pas ressuscité, notre prédication est « vaine et votre foi est inutile. Nous ne sommes « plus que de faux témoins à l'égard de Dieu, « car nous aurons témoigné contre Dieu même, « en disant qu'il a ressuscité Jésus-Christ, « qu'il n'a point ressuscité si les morts ne res- « suscitent pas. Car si les morts ne ressuscitent « pas, Jésus-Christ n'est pas non plus ressus- « cité. Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, « votre foi est vaine, parce que vous êtes en- « core dans vos péchés ; ceux qui sont morts « en Jésus-Christ ont donc péri. Si l'espérance « que nous avons en Jésus-Christ n'est que « pour cette vie, nous sommes les plus mal- « heureux de tous les hommes. Mais mainte- « nant, Jésus-Christ est ressuscité d'entre les « morts, comme les prémices de ceux qui « dorment ; car c'est par un homme que la « mort est venue ; c'est aussi par un homme « que vient la résurrection ; et, comme « tous meurent par Adam, tous aussi revi- « vront par Jésus-Christ. Mais chacun a son « rang : Jésus-Christ d'abord, comme les pré- « mices ; puis ceux qui sont à Jésus-Christ et « qui ont cru à son avènement ; ensuite vien- « dra la fin de toutes choses ¹ ».

Augustin. Tu veux faire passer au crible tout ce passage des écrits de l'Apôtre, relatif à la résurrection des corps ; pourquoi ? Afin, s'il est permis de parler ainsi, de déployer ta riche indigence dans un flux de paroles, et d'avoir l'occasion de divaguer en remplissant un si grand nombre de livres. C'est là un fait qui ressortira clairement de la prolixité et vaine discussion que tu soulèves.

33. *Julien*. L'habile maître des nations a établi dans ce passage un raisonnement serré, et nous a donné l'espoir de partager le sort de notre médiateur ; il y prouve, en effet, que le Dieu homme, en tant qu'il partage notre humanité, n'a rien eu en lui qui fût différent de ce que nous avons, et, d'après ce grand docteur, l'opinion soutenue par les infidèles n'est pas moins préjudiciable au

¹ I Corinth. xv, 12, 24.

Christ qu'à nous. A l'entendre, le Sauveur et les hommes se ressemblent si parfaitement, qu'il faut, de toute nécessité, attribuer à l'un ce qu'on attribue à l'autre. Au moment où il écrivait ses épîtres, certains hommes supposaient qu'il n'y aurait pas de résurrection des morts, mais ils ne révoquaient nullement en doute que le Christ fût réellement ressuscité. Le maître des nations arrête au passage cette opinion, et il montre qu'elle est également opposée au Sauveur et aux hommes, et que tous les hommes reviendront un jour à la vie, ou que le Christ lui-même n'est pas sorti vivant d'entre les morts. Sans aucun doute, son raisonnement n'aurait pas une force pareille, si, à la manière des Manichéens et des Traduciens, leurs disciples, il mettait une différence entre la nature de la chair du Rédempteur et celle de la nôtre.

Augustin. Ils ne sont pas Manichéens ceux qui établissent une différence entre la chair du Christ et la nôtre, mais ceux qui prétendent que le Christ ne s'est nullement revêtu de chair. Par conséquent, en nous confondant avec les Manichéens, qui doivent être anathématisés et condamnés avec vous, tu les mets aussi en jeu, puisque, selon toi, ils établiraient une différence entre la nature de la chair du Rédempteur et la nature de la nôtre ; comme s'ils avouaient que le Christ s'est revêtu d'un corps, quoique ce corps différât en quelque chose du nôtre. Laisse-les tranquilles ; car, au sujet de ce corps du Sauveur, ils sont loin de s'entendre avec nous, et même avec vous. Puisque tu discutes, fais-le avec nous ; car nous sommes tous d'accord pour reconnaître la réalité de l'incarnation du Christ, bien que, sur certains points, nous ne nous entendions pas. Nous ne mettons nous-mêmes d'autre différence que celle du vice entre la nature de sa chair et celle de la nôtre. En effet, notre chair est une chair de péché ; aussi l'Apôtre n'a-t-il pas dit de celle du Christ, qu'elle était la ressemblance de la chair, puisqu'elle est réellement de la chair ; mais qu'elle était la ressemblance de la chair de péché, parce qu'elle n'était pas une chair de péché. Si notre chair n'était pas une chair de péché, dis-moi, je t'en prie, comment la chair du Christ pourrait être la ressemblance d'une chair de péché ? Es-tu fou au point de dire qu'une chose est semblable à une autre, mais que

cette autre n'existe pas ? Ecoute le catholique évêque Hilaire ; quelque idée que tu te fasses de lui, tu ne saurais dire qu'il est manichéen. Voici la manière dont il s'exprime au sujet de l'Incarnation du Christ : « Lors donc qu'il a été envoyé dans la ressemblance de la chair du péché, il s'est revêtu de notre nature humaine, mais non de notre péché ; pour- tant, comme toute chair vient du péché, qui nous a été transmis par Adam, notre premier père, le Christ a été envoyé dans la ressemblance de la chair de péché, non que le péché se soit trouvé en lui, mais parce que sa chair ressemblait à celle du péché ». Que répondras-tu à cela, ô le moins probe, le plus bavard, le plus méprisant, le plus fourbe de tous les hommes ? Hilaire lui-même est-il Manichéen ? Néanmoins, je suis bien éloigné de dédaigner tes injures ; s'il a été dit en toute vérité que le Christ est venu dans la ressemblance de la chair de péché¹, je les accepte, non-seulement avec Hilaire et tous les autres ministres du Sauveur, mais encore avec cette chair du Christ que tu ne crains pas d'insulter au point de la comparer en tout à la chair des autres hommes, à cette chair qui est évidemment une chair de péché.

34. *Julien*. Jamais l'Apôtre n'aurait dit : « Si les morts ne ressuscitent pas, le Christ n'est pas non plus ressuscité », si on avait pu lui répondre : Oui, le Christ est ressuscité pour un motif tout spécial, c'est qu'il est né d'une vierge ; mais parce qu'ils sont nés d'un commerce diabolique, les hommes ne ressuscitent pas. Néanmoins, Paul aurait pu riposter ainsi : A quoi bon le Christ serait-il ressuscité, s'il n'avait pas voulu exciter nos espérances et nous donner l'exemple ? Et, maintenant, quel poids auraient eu ses leçons et ses exemples, si sa nature, toute différente de la nôtre, nous ôtait par cela même l'espoir de régner avec lui et le pouvoir de l'imiter ? La foi de l'Apôtre est donc loin et bien loin de s'appuyer sur une pareille opinion. Rempli du même esprit que Pierre, il sait que le Christ est mort pour nous, afin de nous donner l'exemple et afin que nous suivions ses traces². Et, parce qu'à ses yeux le mystère de la mort du Sauveur a eu lieu pour offrir à Dieu un sacrifice et nous donner un exemple, il n'hésite pas à déclarer, il se hâte même de nous enseigner que le

Christ homme n'est allé en aucun endroit, où notre nature nous empêche d'aller à notre tour : « Si les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ n'est pas non plus ressuscité. Mais si le Christ est ressuscité d'entre les morts, comment y en a-t-il parmi vous pour dire que les morts ne ressuscitent pas ? » C'est-à-dire : Si vous reconnaissez que le Christ, en tant qu'homme, a été de la même nature que nous, quel motif avez-vous de penser, ou bien que la résurrection a eu lieu pour lui, ou bien qu'elle n'aura pas lieu pour les autres ? Ces conditions d'abord posées, Paul achève son raisonnement de manière à couper court à toute réplique : « Mais maintenant », dit-il, « le Christ est ressuscité d'entre les morts » ; les morts ressusciteront donc.

Augustin. Comme il y en avait pour supposer que la résurrection des morts n'aurait pas lieu tout en croyant néanmoins à la résurrection du Christ, l'Apôtre a dit précisément : « Si les morts ne ressuscitent pas, le Christ n'est pas non plus ressuscité ». Car sa résurrection a eu lieu afin que s'établît la foi en la future résurrection des morts. Il est en effet naturel que les hommes ressuscitent dans leur chair, comme le Fils de Dieu fait homme est ressuscité dans la sienne ; c'est pourquoi ceux qui niaient la résurrection future des morts étaient conséquents avec eux-mêmes, en soutenant que le Christ n'est pas ressuscité. Mais parce que ceux avec qui discutait Paul ne pouvaient révoquer en doute le fait de la résurrection du Christ, il leur fallait nécessairement se désabuser, ouvrir les yeux à la lumière et reconnaître que les autres hommes ressusciteront aussi. En effet, dès que, en raison d'une certaine différence entre le Christ et nous, les hommes croient avoir raison de nier la résurrection future des morts, tout en admettant celle du Seigneur Jésus, ils peuvent trouver et alléguer une foule de motifs à l'aide desquels ils pensent pouvoir défendre leur erreur. Car, supposez qu'on leur dise : « Si les morts ne ressuscitent pas, le Christ n'est pas non plus ressuscité », ne pourront-ils pas répondre en disant : Mais le Christ n'était pas seulement un homme, il était encore Dieu, et nul autre homme ne peut en dire autant de lui-même ? En tant qu'homme il est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, ce qui

¹ Rom. VIII, 3. — ² I Pierre, II, 21.

n'a eu lieu pour aucun autre. Il a eu le pouvoir de donner sa vie et celui de la reprendre ¹, ce que n'a eu aucun autre. Est-ce donc merveille qu'il ait pu ressusciter d'entre les morts, tandis qu'aucun autre ne le peut? S'ils tiennent ce langage parce qu'ils concèdent au seul Christ le privilège de la résurrection et le refusent à tout autre, sera-ce pour nous un motif de soutenir qu'il n'y avait pas, entre le Christ et les autres hommes, une différence tellement sensible et de chercher en cela à pouvoir dire que les autres morts ressusciteront, en vertu de leur ressemblance avec le Christ? Evidemment non. Nous ne nierons donc pas, nous avouerons même qu'entre le Christ et nous il existe une énorme différence, c'est que sa chair seule a été, non pas comme celle des autres hommes, une chair de péché, mais uniquement une ressemblance de cette chair de péché; nous soutiendrons en outre que, loin d'être un privilège à elle exclusivement réservé, la résurrection sera encore le partage des autres hommes; et, pour le prouver, nous dirons avec l'Apôtre : « Si les morts ne « ressuscitent pas, le Christ n'est pas non « plus ressuscité » ; mais le Christ est ressuscité, donc les morts ressusciteront. L'origine de la chair du Christ se distingue éminemment de l'origine de notre chair; mais de là il ne suit nullement que l'une et l'autre ne soient pas terrestres et mortelles. Oui, la ressemblance de la chair de péché est différente de la chair de péché elle-même, et il est facile de les distinguer l'une de l'autre; mais il est sûr que le Christ n'a pas voulu établir par sa résurrection une autre différence entre lui et les hommes, puisqu'en mourant il s'était montré semblable à eux. C'est pourquoi nous ne devons point détruire, entre la ressemblance de la chair de péché et la chair de péché elle-même, cette différence qui consiste en ce que l'une n'a jamais été soumise à l'empire du péché, tandis que l'autre y a été soumise dès l'origine : nous n'y sommes nullement autorisés par ce fait que le Sauveur a détruit entre lui et nous toute différence pour la résurrection, comme il a détruit toute différence pour la mort. Quant à l'exemple dont tu veux établir la nécessité, sans que le besoin s'en fasse aucunement sentir, de quel poids peut-il être en cette affaire? Imiter un

exemple, c'est l'effet de la volonté; mais si l'exemple est bon, c'est « le Seigneur qui « dispose la volonté » à le suivre ². Ainsi s'exprime l'Écriture : Personne donc n'imité un autre sans le vouloir, mais qu'il le veuille ou ne le veuille pas, l'homme meurt et ressuscite. D'ailleurs, les exemples à imiter ne viennent pas toujours de personnes semblables, par leur nature, à celles qui doivent les suivre; autrement nous ne pourrions retracer en nous la justice et la piété des anges, puisque leur nature est différente de la nôtre; voilà, néanmoins, ce que nous demandons à Dieu dans notre prière, quand nous lui disons : « Que votre volonté soit faite sur la « terre comme au ciel ³ ». Tu l'as toi-même avoué ⁴. Il nous serait encore plus impossible d'imiter Dieu, notre Père; car sa nature est infiniment différente de la nôtre; et, pourtant, le Seigneur nous a dit : « Soyez comme « votre Père qui est dans les cieux ⁵ », et il nous a fait cette recommandation par la bouche de son Prophète : « Soyez saints, « parce que je suis saint ⁶ ». De ce que le Christ a paru en ce monde dans la ressemblance de la chair de péché, tandis que nous sommes dans la chair de péché elle-même, il ne suit donc nullement que nous soyons incapables de suivre l'exemple du Christ.

35. *Julien*. Transportons la lutte sur le terrain de la transmission du péché et disons : Si le Christ, en se faisant homme, n'a pas hérité du péché de nature, comment quelques-uns d'entre vous peuvent-ils dire que l'image de Dieu est soumise à l'empire de la corruption originelle? D'autre part, si la nature humaine est viciée dans son essence, le Christ s'est évidemment soumis à la puissance du diable, puisqu'il s'est revêtu de cette nature. Si, enfin, on le regarde comme coupable, il en résulte que nous prêchons inutilement et que votre foi est vaine : les Apôtres sont de faux témoins, car ils ont porté contre Dieu un faux témoignage, si le Christ a été entaché de la souillure d'Adam pour être descendu de lui : n'ont-ils pas dit, en effet, que le Seigneur a fait naître son Fils de la race de David, et que ce Fils a toujours été innocent et saint? Il est hors de doute que si un pareil Christ est l'objet de nos espérances, nous sommes les plus malheureux

¹ Jean, x, 18.

² Prov. VIII, selon les Septante. — ³ Matth. vi, 10. — ⁴ Ci-dessus, liv. II, ch. 52. — ⁵ Matth. v, 48. — ⁶ Lévit. xi, 44.

de tous les hommes. Or, le Christ n'est pas moins vrai homme que vrai Dieu ; il est sorti de la race d'Adam, il a été formé dans le sein d'une femme et sous l'empire de la loi ; il n'a jamais commis le péché, il n'en a jamais porté la souillure. Voilà donc bien la preuve que notre culpabilité vient de notre faute et non de notre origine.

Augustin. L'édifice de ton raisonnement a comme pour fondation le principe que tu poses d'abord en ces termes : « Si le Christ, en se faisant homme, n'a pas hérité du péché de nature, comment quelques-uns d'entre vous peuvent-ils dire que l'image de Dieu est soumise à la corruption originelle ? » Il suffit de renverser et de détruire ce raisonnement, pour réduire à néant et avec la plus grande facilité toutes les propositions que tu en as déduites par voie de conséquence. En effet, de ce que le Christ, en se faisant homme, n'a pas hérité du péché de nature, c'est-à-dire du péché originel, il ne suit pas du tout que l'image de Dieu ne soit pas soumise à la corruption originelle. Car, de ce que la ressemblance de la chair de péché n'est corrompue sous aucun rapport, il ne suit pas le moins du monde que la chair de péché elle-même, à laquelle elle ressemble, soit exempte de toute corruption ; mais parce qu'il y a une ressemblance de la chair de péché, il faut qu'il y ait aussi une chair de péché. Car, toute ressemblance suppose nécessairement l'existence d'un modèle ; et si le Christ s'est revêtu d'une chair aussi réelle que celle des autres hommes, et qu'elle seule ait eu, non pas la nature, mais la ressemblance de la chair de péché, il faut non seulement qu'il y ait encore une chair de péché à laquelle la sienne ressemble, mais aussi qu'aucun homme ne puisse en avoir d'autre qu'elle. Nous en concluons ceci : Bien que la chair de péché soit viciée, celle du Christ ne l'est nullement ; car s'il a pris une chair réelle pour guérir la chair de péché, il s'est revêtu, non de cette chair de péché, mais seulement de sa ressemblance. Par conséquent, nous ne le regardons point comme coupable ; au contraire, c'est lui qui efface nos fautes, celle de notre origine et celles que nous y ajoutons. C'est pourquoi encore la prédication de l'Apôtre n'est pas vaine, car il ne dirait pas que dans le Christ se trouve la ressemblance de la chair de péché, s'il

ignorait que celle des autres fût la chair de péché. Notre foi, qui renverse votre hérésie, n'est pas non plus inutile. Les Apôtres ne sont pas davantage de faux témoins, puisque, à l'encontre de votre hérésie, ils distinguent formellement la ressemblance de la chair de péché d'avec cette chair de péché elle-même ; puisqu'à les entendre, le Christ descend de David en ce sens, néanmoins, qu'il est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie et non de la concupiscence de la chair, et que, conséquemment, sa chair était la ressemblance de la chair de péché, et ne pouvait être la chair de péché elle-même. Notre croyance à cet égard ne fait pas non plus de nous les plus malheureux des hommes, car ce serait pour nous le plus grand des malheurs de croire qu'il n'y a aucune différence entre la chair du Christ et celle du péché.

Aussi est-elle fausse la conclusion dont tu fais suivre ton raisonnement : « Voilà donc bien la preuve que notre culpabilité vient de notre faute et non de notre origine ». C'est là une induction qui n'est pas du tout justifiée, car j'ai démontré que les raisons ci-dessus énoncées, sur lesquelles tu penses avoir solidement appuyé ton opinion, sont loin d'être concluantes ; et, certainement parce que le vice pouvait exister dans le paradis, la corruption des petits enfants n'existerait pas après la perte du paradis, si la mauvaise volonté de nos premiers parents n'avait point aussi vicié toute leur descendance. C'est donc plutôt à toi qu'il convient d'adresser ces paroles : (Ici nous allons employer, pour la défense de la vérité, une manière de raisonner dont tu as fait usage pour défendre l'erreur.) Si le Christ-homme a été envoyé aux hommes dans la ressemblance de la chair de péché, et s'il n'y a pas une autre chair qui soit une chair de péché, pourquoi, je ne dirai pas quelques-uns d'entre vous soutiennent-ils, mais pourquoi soutenez-vous tous que la chair du Sauveur ressemble à une autre chair, qui est une chair de péché, mais qui n'existe pas ? Et si le Christ n'a pas eu la ressemblance de la chair de péché, la prédication de celui qui l'a annoncé est donc vaine ; la foi de l'Eglise catholique qui l'a cru n'a donc pas de fondement ; l'Apôtre lui-même est donc un faux témoin, car il a rendu témoignage contre le Christ, en disant qu'il a eu la ressemblance de la chair de péché, tan-

dis qu'il ne l'a pas eue ; et, nous-mêmes, si nous le croyons, nous nous séparons donc de la société des fidèles. Or, le Christ a été envoyé dans la ressemblance de la chair de péché, seul il a eu une chair réelle, mais qui, au lieu d'être une chair de péché, n'en a été que la ressemblance ; par conséquent, il nous faut nécessairement reconnaître que la chair des autres hommes est la chair de péché, à laquelle la vraie chair de Jésus-Christ ressemble, sans être le moins du monde une chair de péché.

36. *Julien*. Les Manichéens, qui croient au péché originel, et qui nient la résurrection des morts, trouvent encore ici la réfutation de leur erreur : « Mais maintenant », dit l'Apôtre, « le Christ est ressuscité d'entre les morts, comme les prémices de ceux qui dorment ; car c'est par un homme que la mort est venue, et c'est par un homme que viendra la résurrection ». Ici, l'Apôtre parle, non pas de la résurrection en général, c'est-à-dire de la résurrection qui sera le partage des scélérats et des profanes eux-mêmes, mais seulement de la résurrection de ceux qui entreront dans la gloire. Sous ce nom tout simple, il désigne la bienheureuse résurrection en comparaison de laquelle celle des impies ne comptera pas plus que si elle n'était pas. Ici donc, encore une fois, Paul fait allusion, non-seulement à la résurrection qui écherra aux méchants aussi bien qu'aux justes, mais encore à celle que Dieu réserve à ses élus ; et bien que la résurrection soit chose distincte du bonheur qui doit la suivre, comme elle est différente des châtimens qui la suivent pour les méchants, néanmoins la béatitude éternelle ne peut exister sans la résurrection ; aussi lui donne-t-on le nom de ce genre de résurrection en vertu duquel nous n'aurons pas à gémir d'être sortis du tombeau. En voici un exemple. Quelqu'un veut faire l'éloge de l'adresse, de la force, des différentes sortes d'application, et il les désigne sous le nom générique de vie ; ainsi, il parle de la vie savante de celui-ci, de la vie brillante de celui-là, de la vie active de cet autre. A sa manière de s'exprimer, on croirait que la vie ne fait qu'un avec l'adresse, la beauté, la force ; car il ne les distingue pas l'une de l'autre, et pourtant, autre chose est de vivre, autre chose est de s'appliquer, mais il est indispensable que tu vives pour pouvoir

l'appliquer. De même en est-il de la résurrection et de la béatitude, car il en est qui ressusciteront d'entre les morts pour être damnés ; cependant, personne ne régnera, qu'il ne soit d'abord ressuscité. La mort et la résurrection des corps sont donc corrélatives l'une à l'autre ; si toute mort était une punition, toute résurrection serait une récompense ; mais maintenant, la résurrection sera un châtiment pour tous ceux qui iront au feu éternel ; d'où il suit que la mort est un effet, non de la colère divine, mais d'une loi naturelle. En effet, comme la mort du corps n'est pas de nature à inspirer toujours un regret de quitter la vie, ainsi à la suite de la résurrection on ne peut pas toujours se réjouir de l'avoir récupérée. Celle-ci n'est un bien qu'autant que ceux qui ressuscitent sont récompensés, et celle-là n'est un mal que pour ceux qui tombent dans les flammes vengeresses de l'enfer ; la récompense et la punition des uns et des autres sont la conséquence de leurs mérites. Il est donc évident qu'ici l'Apôtre fait allusion, non pas à la mort naturelle, mais à celle des pécheurs, que leur châtiment éternel rend malheureuse ; il ne parle pas davantage de la résurrection en général, mais seulement de celle que la gloire céleste rend bienheureuse ; quand il discute sur le compte des personnes, jamais il n'attaque la famille humaine tout entière ; il établit toujours des distinctions et de larges bornes entre les natures et les volontés, et toujours il les respecte, et si, parfois, il se sert de termes identiques, il ne confond jamais les choses particulières avec les choses générales. Par ces paroles : « La mort est venue par un homme, et c'est par un homme que viendra la résurrection », il ne veut point nous enseigner que la mort est l'œuvre de l'homme coupable ; il veut seulement nous dire qu'elle a apparu en lui ; de même la résurrection des morts ne serait point, à l'entendre, le fait de l'homme, c'est-à-dire du Christ, mais elle aurait eu lieu en lui comme Paul l'enseigne déjà dans son épître aux Philippiens : « Il s'est fait obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix ; c'est pourquoi Dieu l'a exalté et lui a donné un nom qui est au-dessus de tous les noms »². L'apôtre Pierre émet une pensée dans ce sens : « Hommes d'Israël,

² Philip. II, 8, 9.

« écoutez-moi : Jésus, homme de Dieu, fameux « par les merveilles, les prodiges et les miracles que Dieu a faits par lui au milieu de « vous, vous l'avez fait mourir par la main « des méchants, mais Dieu l'a ressuscité après « l'avoir délivré des liens du tombeau » ; et il ajoute : « Dieu a ressuscité ce Jésus, et « nous en sommes tous témoins ¹ ». Il est facile de le voir d'après ce passage, c'était la destinée de l'homme de subir la mort, sans, toutefois, que la divinité en souffrît le moindre dommage, comme c'était le propre de la divinité de ressusciter cet homme d'entre les morts. Mais quand on dit que Dieu opère par la personne du Verbe, le Christ lui-même coopère avec lui ; n'a-t-il pas dit, en effet : « J'ai le pouvoir de donner ma vie, et j'ai le « pouvoir de la reprendre ² ? » Bien que, dans le Fils, il y ait une seule personne, on distingue donc à juste titre son humanité de sa divinité, et l'on attribue avec non moins de justesse, des opérations différentes à l'une et à l'autre. C'est pourquoi « la mort est venue « par un homme, et la résurrection viendra « aussi par un homme ». Toutes deux n'ont fait alors que se manifester, car elles n'ont pas été créées ; toutes deux ont été établies de Dieu, mais en Adam est apparue la condition mortelle, et, dans la personne du Christ se sont montrées les prémices de la résurrection. « La mort est venue par l'homme ». Si, dans ces paroles de l'Apôtre, tu vois une allusion à la volonté d'Adam, il n'est pas question de la condition naturelle ; et si c'est par sa nature que la mort lui est venue, il ne s'agit pas là de culpabilité. Paul a placé, en face l'un de l'autre, deux hommes, l'homme de la mort et l'homme de la résurrection, et n'a pas voulu que le second fût soumis à l'empire du premier. Il continue ainsi : « Comme tous meurent en Adam, tous aussi « revivront dans le Christ ». Quand il dit : « Tous revivront dans le Christ », veut-il parler même des impies, ou seulement des fidèles ? S'il prétend que les impies eux-mêmes revivent dans le Christ, personne n'est puni, c'est évident ; s'il ne parle que des fidèles, tous ne trouvent donc pas une nouvelle vie dans la foi au Christ ; il n'y aura, pour revivre de la sorte, que les fidèles, quoique tous doivent ressusciter par la vertu de celui qui les a déjà créés. Si, dans ce passage :

« Tous meurent en Adam », il s'agit de la mort du corps, il n'a nullement trait à une culpabilité quelconque de notre premier père ; puisque le Christ lui-même est mort en ce même Adam, car il ne serait pas réellement ressuscité, s'il n'était d'abord réellement mort. L'Apôtre déclare donc que tous meurent en Adam. Si, par cette mort, il ne faut entendre rien autre chose que la séparation de l'âme d'avec le corps, il ne s'agit donc pas, le moins du monde, d'un péché de nature, et si l'on dit que tous meurent en Adam, cela ne porte aucune atteinte aux petits enfants, puisque le Christ est mort en lui comme tous les autres. Si, au contraire, tu entends ce passage : « Tous meurent en Adam », dans le sens d'un péché de l'esprit, s'il y est question, non-seulement de la mort corporelle, mais de la mort spirituelle et malheureuse des coupables, ou, en d'autres termes, de cette mort que suivent les châtimens infligés aux prévaricateurs, il est sûr que ni le Christ, ni les saints, n'ont pu la subir, parce qu'ils n'ont pu être condamnés à ces châtimens ; elle ne peut non plus devenir le triste partage des petits enfants, puisque leur conscience ne leur rend pas plus témoignage en fait de mal qu'en fait de bien ; ils restent tout simplement ce que Dieu les a faits ; et si nous les consacrons à Dieu par le baptême, c'est afin que leur rénovation et leur adoption augmentent en eux le bien qui s'y trouve déjà en vertu de leur création. Dans ces paroles de l'Apôtre : « Comme tous meurent en « Adam, tous aussi revivront dans le Christ », il n'est donc pas plus question de la transmission du péché imaginée par les Manichéens, qu'il n'y a de péché dans le Christ, puisqu'il n'a commis de lui-même aucune faute, et qu'il a encore bien moins puisé une culpabilité quelconque dans sa nature humaine.

Augustin. Pourquoi, en discutant avec nous, te permets-tu de dire : « Les Manichéens, qui croient au péché originel, et « qui nient la résurrection des morts, trouvent « ici la réfutation de leur erreur ? » Est-ce qu'à leur exemple, nous attribuons le péché à une nature autre que celle de l'homme ? Est-ce que nous nions la résurrection de la chair ? Que, plutôt, les Manichéens soient réfutés par vous, puisque nous les réfutons avec vous, même quand vous leur prêtez

¹ Actes, II, 22-24, 32. — ² Jean, X, 18.

votre concours. Pour les aider, vous soutenez que le péché d'Adam n'est pour rien dans la lutte entre la chair et l'esprit; et ainsi, quand ils recherchent la cause de ce mal ou l'expliquent, ils concluent à l'existence en nous d'un autre principe mauvais, coéternel à Dieu. Tu exposes ensuite ton système en l'appuyant sur les paroles de l'Apôtre, relatives à la résurrection de la chair. Voici comme tu commences ton argumentation : « Ici, « l'Apôtre parle, non pas de la résurrection en général, c'est-à-dire de la résurrection qui sera le partage des scélérats et « des justes indistinctement, mais seulement « de la résurrection de ceux qui entreront « dans la gloire ». Oui, sans doute; néanmoins, il parle de la résurrection du corps. A cette résurrection il oppose la mort du corps, et, à toutes les deux, c'est-à-dire à la mort et à la résurrection corporelle, il donne deux auteurs différents, deux hommes : « C'est par un homme que la mort est venue. « et c'est aussi par un homme que viendra « la résurrection des morts ». A chacun de ces deux hommes il donne un nom particulier, afin que l'on sache pertinemment de qui il est question. Paul ajoute donc : « Comme « tous meurent en Adam, tous aussi revivront « dans le Christ ». Il dit : « tous meurent », et non pas : tous mourront, comme d'ailleurs il ne dit pas : Tous revivent, mais : « Tous revivront ». Maintenant, ils meurent par punition; plus tard, ils revivront par récompense. Il ne parle donc pas de la mort éternelle qui consistera à brûler, corps et âme, dans les flammes de l'enfer : autrement, il aurait employé les deux verbes au temps futur, et il aurait dit : Tous mourront, comme il a dit : « Tous revivront ». Mais puisqu'il dit : « Tous meurent », il entend parler de la mort corporelle, et par ces mots : « Ils revivront », il veut parler de leur résurrection générale. Il a évidemment en vue la mort qui sépare l'âme d'avec le corps, quand il écrit ce passage : « C'est par un homme que « la mort est venue », bien que la mort à venir, nommée la seconde mort, doive être encore le partage de ceux en qui la régénération par le Christ n'efface pas la faute dont ils ont hérité comme enfants d'Adam. L'Apôtre fait donc ici allusion à la résurrection future du corps, et, par opposition à elle, il parle de la mort corporelle qui a lieu main-

tenant; puis, à ces deux choses si opposées, il donne deux auteurs différents, Adam à la mort, le Christ à la résurrection des morts, et comme on attache l'idée de récompense à celle-ci, on doit considérer celle-là comme une punition. Ce n'est point la nature, mais la punition qui se trouve mise en opposition avec la récompense. C'est pourquoi, où la résurrection du corps se trouve en parallèle avec la mort, l'Apôtre parle, non pas de la résurrection en général, c'est-à-dire de la résurrection indistinctement réservée aux justes et aux pécheurs, mais de celle qui deviendra le partage des personnes qui revivront dans le Christ, au lieu d'être condamnées par lui : c'est lui, néanmoins, qui ressuscitera les uns et les autres, car tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix; et ceux qui auront bien fait en sortiront pour la résurrection de la vie; mais ceux qui auront mal fait, pour la résurrection du jugement¹. Paul, je le répète, a donc voulu désigner la résurrection qui doit manifester la bonté du Christ, et non pas celle qui mettra sa justice en évidence; puisqu'elle sera pour nous une récompense, il a cherché à nous faire considérer, comme une punition, la mort corporelle qu'il lui a opposée. En effet, comme la mort est le contraire de la vie, ainsi la punition est le contraire de la récompense. Les saints martyrs ont lutté et vaincu au moyen de cette punition, c'est-à-dire de la mort de leur corps, et, à cause de cela, la mort, au sein de laquelle ils dorment aujourd'hui, est précieuse devant Dieu, et c'est là, non pas un effet de leur nature, mais un don de la munificence divine²; car, sans aucun doute, les peines mêmes des saints sont précieuses. Mais de ce qu'elles sont précieuses, il ne suit nullement qu'elles ne soient pas des peines; comme de ce qu'elles sont des peines, il ne suit pas qu'elles soient précieuses; elles tirent leur prix uniquement de ce que les saints les ont subies pour la cause de la vérité ou avec dévouement pour Dieu. Si tu interprétais ce passage aussi sainement et dans un sens aussi catholique, tu n'introduirais point dans le paradis de Dieu, c'est-à-dire dans le séjour des saintes délices, les douleurs non-seulement de la mort, mais aussi de toutes les infirmités qui conduisent l'homme au tombeau. Mais toute punition infligée à l'homme,

¹ Jean, v, 28, 29. — ² Ps. cxv, 15.

qu'est-ce, sinon une punition infligée à l'image de Dieu ? Or, si elle est injustement appliquée, il est hors de doute que celui qui l'inflige est injuste. Maintenant, quel homme osera supposer que l'image de Dieu est punie injustement, et qu'une faute n'en est pas la cause ? Le médiateur de Dieu et des hommes, Jésus-Christ homme, est le seul qui, sans avoir péché, ait souffert pour effacer notre faute et nous obtenir la remise du châtiement : Ici, bien entendu, je ne parle point du châtiement qu'il nous faut subir en ce monde méchant, mais de celui qui nous était réservé pour l'éternité. Pourtant, aux approches de la mort, il a pris sur lui nos craintes et nos dégoûts, et il s'est écrié : Mon « Père, si c'est possible, que ce calice passe « loin de moi ¹ ! » Certainement il avait le pouvoir de donner et de reprendre sa vie ; mais la mort qu'il a soufferte, volontairement, sans nécessité aucune, sans avoir préalablement commis aucun péché, notre divin Maître nous a fait entendre, par là, qu'elle est une punition, et il est le seul qui l'ait endurée sans l'avoir méritée par aucune faute. La gloire d'avoir ainsi miséricordieusement souffert pour nous, sans avoir commis un seul péché, n'appartient qu'au Christ ; s'il est mort, ce n'est point qu'il ait eu une chair de péché, car il n'en avait que la ressemblance ; mais enfin, il est mort en Adam, souche de la chair de péché. Quant aux autres hommes, ils souffrent toutes sortes de peines en ce monde pervers, qui se trouve en dehors du paradis, et cette épreuve dure, pour eux, depuis le moment de leur naissance jusqu'à celui de leur mort. Du nombre de ces peines est le trépas, qui leur est à juste titre infligé à cause des péchés qu'ils ont apportés en cette vie comme issus de la race d'Adam, ou qu'ils ont commis eux-mêmes en vivant mal ; c'est le châtiement auquel les a condamnés le Juge tout-puissant et équitable. Or, puisqu'un passereau ne tombe point sur terre sans la permission de ce Juge ², infligerait-il ou laisserait-il infliger une pareille punition à ses images, s'il n'en savait pas l'application légitime ? Evidemment, non. Qu'est-ce à dire : légitime ? motivée par la constatation des péchés ou l'examen sévère des vertus ; de la sorte, même après la rémission des péchés, et bien que le salut éternel, dont ils ont reçu

le gage dans le sacrement de la régénération, doit leur appartenir éternellement, les hommes doivent néanmoins acquitter la dette pénible qui leur incombe pour cette vie passagère et douloureuse. Alors, pourquoi distu : « Il faut baptiser les enfants, pour que « leur rénovation et leur adoption augmentent « en eux le bien qui s'y trouve déjà venant « de Dieu, en vertu de leur création ? » Dieu les a créés bons, parce que toute nature, en tant que nature, est bonne ; mais ceux qu'il a créés bons, il pourrait, sans injustice, les rendre malheureux ou les laisser devenir tels. Et toi, quand tu dis que les enfants sont renouvelés, n'avoues-tu pas, sans y faire attention et sans le savoir, qu'ils ont apporté avec eux, en ce monde, l'ancienneté du vieil homme, puisque, venant de naître, ils sont physiquement nouveaux ? Il te faut donc choisir de trois choses l'une : remplir le paradis de toutes les douleurs de l'humanité ; ou bien prendre prétexte des épreuves imposées aux images de Dieu et subies même par les enfants innocents de tout péché, afin d'accuser le Seigneur d'injustice ; ou, enfin, comme ce qui précède est abominable et doit inspirer de l'horreur, il te faut avouer l'existence du péché originel, et tu reconnaîtras par là, premièrement, que tous ceux qui meurent corporellement, meurent en Adam, parce que la mort est venue par le fait même de cet homme, c'est-à-dire par sa faute et pour son châtiement ; en second lieu, tu reconnaîtras que tous ceux qui ressusciteront, non pour le jugement, mais pour la vie, revivront dans le Christ, parce que la résurrection des morts viendra aussi par le fait d'un autre homme, c'est-à-dire par sa justice et sa grâce. En effet, comme la mort corporelle est une punition, l'Apôtre lui oppose la résurrection du corps ; mais celle-là seulement qui sera une récompense, car il y en aura une autre qui sera une punition.

37. *Julien.* « Mais chacun a son rang : Jésus-Christ d'abord, comme les prémices ; puis, « ceux qui sont à Jésus-Christ, et qui ont cru « à son avènement ; ensuite viendra la fin « de toutes choses ». Le même Apôtre dit encore ailleurs la même chose : « Il est le premier-né d'entre les morts ¹. Puis, ceux qui « sont à Jésus-Christ », c'est-à-dire les saints, seront enlevés dans le ciel ². « Ensuite vien-

¹ Matth. xxvi, 39. — ² Jean, x, 29.

¹ Coloss. i, 18. — ² I Thess. iv, 17.

« dra la fin de toutes choses », parce que ceux-ci iront dans le royaume éternel, et que les impies seront pour toujours précipités dans les flammes de l'enfer ¹. « Lorsqu'il aura remis son royaume à Dieu son Père, et qu'il « aura anéanti tout empire, toute domination « et toute puissance ; car Jésus-Christ doit « régner jusqu'à ce que Dieu ait mis tous « ses ennemis sous ses pieds. Or, la mort « sera le dernier ennemi détruit. Tout a « été mis sous ses pieds. Quand l'Écriture « dit : Tout lui est assujéti ; sans doute, il « faut en excepter celui qui lui a assujéti « toutes choses. Lors donc que toutes choses « auront été assujéties au Fils, alors le Fils « sera lui-même assujéti à celui qui lui aura « assujéti toutes choses, afin que Dieu soit « tout en tous ² ». Le royaume de Dieu le Père consiste en ce que le nombre des élus, fixé par sa prescience, étant accompli, l'empire et la force de la puissance adverse prennent fin. Il faut que la mystérieuse et divine royauté de l'Éternel produise cet effet, de placer sous ses pieds tous les ennemis de la justice ; c'est ce qui aura lieu, lorsque la mort éternelle se verra vaincue et détruite par tous les saints. Quand ces puissances de toutes sortes seront assujéties au Christ et à son corps mystique par la manifestation de sa royauté, la glorieuse assemblée des saints, au lieu de se soustraire à l'autorité de Dieu, lui sera bien plus soumise que jamais ; car toutes les parties de ce corps si digne du royaume des cieux, et qui s'édifie sous la direction suprême du Christ, se réuniront dans le sentiment d'une charité parfaite pour obéir à la volonté du Très-Haut : alors disparaîtront toutes les passions qui engendrent le péché, et Dieu, après avoir parfait le nombre des élus, les réunira tous dans son sein.

Augustin. Dans cette partie de la thèse que tu soutiens, tu n'as presque rien abordé de ce qui a trait au sujet de notre discussion. Pourquoi as-tu cru devoir citer tout le passage où Paul s'occupe de la résurrection des morts ? C'est évidemment à l'occasion de ces autres paroles du même Apôtre : « Comme tous meurent en « Adam, tous aussi revivront dans le Christ » : c'est parce que vous voulez attribuer la mort du corps, non pas au péché de l'homme, mais à une loi de nature ; à vous entendre, en effet, elle aurait été établie de Dieu en ce sens que le

premier homme, innocent ou prévaricateur, serait mort. Je pense l'avoir répondu victorieusement à cet égard. Laissons donc de côté ces longs et inutiles développements au milieu desquels tu as voulu te débattre, et abordons ces paroles de l'Apôtre : « La mort sera le dernier ennemi détruit », car il est peut-être bon de chercher à savoir de quelle mort il veut parler. Est-ce de celle du temps, qui force l'âme à se séparer du corps ? Est-ce de celle qui ne permet point à l'âme de s'éloigner, parce qu'ils doivent tous deux subir le supplice du feu éternel ? Cette dernière n'existe évidemment pas encore ; mais son heure viendra : elle ne sera pas détruite à la fin du monde, car c'est alors seulement qu'elle commencera d'exister. Qu'elle n'existe pas encore aujourd'hui, personne n'en doute. Quant à la mort qui s'exerce sur tous ceux qui sortent de ce monde, qui a pour contraire la résurrection du corps, au sujet de laquelle l'Apôtre discutait et parlait de la sorte, qui appartient au temps présent, que nous connaissons et subissons tous, c'est elle qui sera détruite la dernière, et elle sera détruite lorsque ce corps corruptible sera revêtu d'incorruptibilité, et que ce corps mortel sera revêtu d'immortalité ¹. Il est facile de le voir, la résurrection corporelle qui se fera à ce moment-là, est, dans la pensée de Paul, le pendant de la mort corporelle qui a lieu en ce monde. C'est pourquoi si la mort éternelle, qui n'aura jamais existé, ne peut être détruite à la fin des siècles, puisqu'elle commencera seulement alors à exister ; si elle ne peut être détruite, parce qu'elle sera éternelle, il s'ensuit que c'est la mort du temps présent qui sera détruite la dernière, c'est-à-dire à la fin, quand elle trouvera son coup de mort dans la résurrection de la chair. Or, comment serait-elle notre ennemie, si elle était un simple effet de la nature, et non un châtement ? Certainement, sous l'autorité d'un juge tout-puissant et juste, elle ne serait point une punition, si elle n'avait eu, dans le péché, sa raison d'être. Nous t'en conjurons, modifie enfin ta manière de voir ; purifie de toutes les douleurs humaines dont tu l'avais souillé, le paradis des bienheureux. A mon avis, il n'est pas permis de dire, comme tu l'as fait : « Dans le royaume des cieux, une fois qu'au- « ront disparu toutes les passions qui engen-

¹ Matth. xxv, 46. — ² I Corinth. xv, 24-28.

¹ I Corinth xv, 51, 55.

« drent le péché, Dieu parfera le nombre des « élus, et les réunira dans son sein ». Puisse une pareille opinion l'épouvanter et le corriger ! Puisse-tu ne plus louer comme un bien, mais plutôt flétrir comme un mal cette convoitise des passions coupables, qui ne cesse aujourd'hui, même quand nous la réprimons, de nous tourmenter dans notre chair, et qui, en s'éteignant, nous laissera alors tranquilles, comme tu l'avoues toi-même ! Car tu as adopté cette convoitise qui porte le corps à avoir des désirs contre l'esprit, au point que l'esprit doit lui-même lutter contre la chair¹, pour éviter le péché qui damnerait l'homme. Ce mal de la lutte entre deux choses bonnes et créées par un Dieu bon, c'est-à-dire entre la chair et l'esprit, ce mal est devenu pour nous une seconde nature par suite de la prévarication du premier homme ; mais ce ne sont ni les Manichéens, ni leurs fauteurs qui le proclament ; c'est leur destructeur, Ambroise².

38. *Julien*. « Autrement, que gagneront « ceux qui sont baptisés pour les morts, s'il « est vrai que les morts ne ressuscitent pas ? « Pourquoi sont-ils baptisés pour les morts ? « et pourquoi nous-mêmes nous exposons- « nous continuellement à tant de périls ? « Oui, par la gloire que je reçois de vous en « Jésus-Christ Notre-Seigneur, je meurs tous « les jours. Pour parler selon l'homme, que « me sert d'avoir combattu à Ephèse contre « des bêtes farouches, si les morts ne ressus- « citent point ? Mangeons et buvons, car de- « main nous mourrons ». Au dire de l'Apôtre, si l'infidélité impie détruit l'espérance de la gloire à venir au sein de laquelle Dieu sera tout en tous, si l'on nie la résurrection des morts, à quoi bon se faire baptiser pour les morts ? Ces paroles ont donné lieu à une erreur, car quelques-uns se sont imaginé qu'aux premiers temps de la prédication évangélique, on se réunissait d'ordinaire autour des morts ; qu'on faisait pour eux la profession de foi, et qu'on répandait sur leurs membres inanimés l'eau du baptême : cette erreur n'a pour fondement que l'ignorance. En effet, ces paroles de l'Apôtre : « Qui sont baptisés « pour les morts », n'ont pas un autre sens que ce passage de l'Épître aux Romains : « Nous « avons été ensevelis avec lui par le baptême « pour la mort du péché³ », c'est-à-dire, par

la grâce nous nous approchons du sacrement de baptême avec la volonté de mortifier désormais nos membres, et de passer pour véritablement morts, si nous n'avons pas l'espoir de vivre après notre mort. Pourquoi, dit Paul, m'exposer chaque jour à tant de périls ? Pourquoi tomber sans cesse dans le danger de mourir victime des persécuteurs, afin de pouvoir me glorifier devant Dieu de votre avancement dans le bien ? Pourquoi tout cela, si les morts ne ressuscitent pas ? Pourquoi, pour parler ainsi selon l'homme, ai-je combattu contre les bêtes à Ephèse, c'est-à-dire, pourquoi ai-je supporté la bestiale fureur de gens séditionnaires, si la résurrection des morts est encore incertaine ? « Ne vous « laissez point séduire, les mauvais entretiens « corrompent les bonnes mœurs. Il y en a « quelques-uns, parmi vous, qui ne con- « naissent point Dieu ; je vous le dis pour « votre honte⁴ ». L'amour du péché vous porte à ne point croire à l'avenir : on aime à penser qu'il n'y aura pas de jugement, afin d'être plus hardi à commettre le péché. Ils n'ont pas de Dieu la moindre idée, ceux qui n'ont pas foi en la résurrection. Vous ne vous bornez pas à nier la justice rémunératrice de l'Éternel ; vous révoquez encore en doute sa puissance ; c'est là pour vous un motif plus que suffisant de rougir. Dire qu'il peut y avoir parmi vous de telles gens, c'est vous faire honte.

Augustin. Cela est clair ; tu n'as rien voulu dire ici qui ait trait à la question débattue entre nous. Tu as essayé d'expliquer à ton point de vue particulier les paroles de l'Apôtre ; en plusieurs endroits, tu n'as pas suivi la pensée de l'auteur ; mais, enfin, dans ce que tu as dit, je ne vois rien de contraire à la foi : inutile donc de répondre à ton verbiage.

39. *Julien*. « Mais, dira quelqu'un, com- « ment les morts ressusciteront-ils, et avec « quel corps reviendront-ils ? Insensé que tu « es ! ce que tu sèmes ne prend point vie, s'il « ne meurt auparavant. Et ce que tu sèmes « n'est pas le corps même de la plante qui « doit venir, mais le grain seulement, par « exemple, du blé ou de quelque autre se- « mence. Et Dieu donne à ce grain un corps « tel qu'il lui plaît, et, à chaque semence, « le corps qui lui est propre. Toute chair

¹ Galat. v, 17. — ² Liv. vii sur saint Luc, xii, 53. — ³ Rom. vi, 4.

⁴ 1 Corinth. xv, 29-31.

« n'est pas la même chair, mais autre est la
 « chair des hommes, autre est la chair des
 « bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle
 « des poissons. Il y a aussi des corps célestes
 « et des corps terrestres; mais autre est la
 « beauté des corps célestes, autre est celle
 « des corps terrestres. Le soleil a son éclat,
 « la lune a le sien, et les étoiles le leur, et,
 « entre les étoiles, l'une est plus brillante
 « que l'autre. Il en est de même de la résur-
 « rection des morts. Le corps est semé dans
 « la corruption, et il ressuscitera incorrup-
 « tible. Il est semé dans l'ignominie, et il
 « ressuscitera dans la gloire. Il est semé dans
 « la faiblesse, et il ressuscitera dans la force.
 « Il est semé corps animal, et il ressuscitera
 « corps spirituel. Il est encore écrit : Adam,
 « le premier homme, a été créé avec une
 « âme vivante, et le second a été rempli d'un
 « esprit vivifiant. Le premier homme est le
 « terrestre, formé de la terre; le second est
 « le céleste qui vient du ciel. Comme le pre-
 « mier homme a été terrestre, ses enfants
 « sont aussi terrestres; et comme le second
 « est céleste, ses enfants sont aussi célestes.
 « Comme nous avons porté l'image de
 « l'homme terrestre, portons aussi l'image
 « de l'homme céleste ¹ ». L'Apôtre tranche la
 difficulté en se servant d'exemples, et il dit
 qu'il n'y a rien d'impossible quand le Tout-
 Puissant annonce un résultat quelconque.
 Pour nous donner une idée de la résurrec-
 tion des corps, il les compare à des semences,
 et il nous cite différentes sortes de créatures,
 pour nous faire comprendre les divers genres
 de résurrection : mais tout ce qu'il dit a trait
 à la résurrection des bienheureux. « Le corps
 « est semé dans l'ignominie, et il ressuscitera
 « dans la gloire : il est semé dans la faiblesse,
 « et il ressuscitera dans la force : il est semé
 « corps animal, et il ressuscitera corps spi-
 « rituel ». Il est sûr que cela ne peut s'ac-
 complir que dans la personne des saints;
 quant aux impies, ils ressusciteront aussi,
 mais ce sera non pour leur gloire, mais, dit
 le Prophète, pour leur honte éternelle ². Paul
 fait parfaitement voir ici la différence de la
 nature et de la grâce, et il nous remet sous
 les yeux ce passage concluant de l'Ancien
 Testament : « Adam, le premier homme, a
 « été créé avec une âme vivante », puis il
 ajoute de lui-même : « et le second a été

« rempli d'un esprit vivifiant ». Par là, il
 montre que l'immortalité est un bienfait de
 l'esprit vivifiant, tandis que l'âme vivante ne
 vient que de la nature destinée à mourir. Il
 y a donc, dit-il, une différence totale entre
 vivre et vivifier : vivifier, c'est conférer l'im-
 mortalité qu'il attribue au Christ; vivre,
 c'est jouir de la vie, mais ce n'est pas être à
 l'abri des coups de la mort. Ainsi, en finis-
 sant, a-t-il bien nettement défini sa double
 pensée; d'une part, Adam a été fait âme vi-
 vante, mais non immortelle; de l'autre, le
 Christ est devenu un esprit non pas seule-
 ment vivant, mais encore vivifiant, c'est-à-
 dire communiquant la vie, la vie glorieuse à
 ses fidèles, et à tous la vie éternelle.

Augustin. Est-ce qu'Adam devait mourir
 tout en restant innocent, parce qu'il avait été
 créé avec un corps animal, et non avec un
 corps spirituel? Oh! tu te trompes du tout au
 tout, si tu penses qu'à cause de cela il nous
 faut remplir le paradis de Dieu de tous les
 genres de mort, de toutes les douleurs des
 agonisants et aussi de l'ignominie, de l'infir-
 mité et de la corruption, dans lesquelles sont
 aujourd'hui semés les corps animaux des
 hommes. L'arbre de vie, que Dieu avait
 planté dans son jardin de délices, aurait
 préservé de la mort même le corps animal
 de l'homme, jusqu'au moment où, par sa
 persévérance dans la soumission aux volon-
 tés du Très-Haut, il aurait mérité de passer,
 sans subir les atteintes de la mort, dans la
 gloire spirituelle que posséderont les justes
 ressuscités. Il était juste, en effet, que l'image
 de Dieu fût enfermée dans un corps pareil,
 bien qu'aucun péché ne ternît et ne souillât
 l'éclat de sa beauté, et que ce corps fût tiré
 et formé d'une substance terrestre. L'arbre
 de vie devait lui communiquer cette perma-
 nente stabilité d'existence qui devait soutenir
 son âme vivante et la maintenir dans un état
 où la séparation ne deviendrait jamais néces-
 saire; ensuite et en raison de son obéissance
 constante, elle se serait unie à l'esprit vivi-
 fiant; néanmoins, la vie de second ordre,
 qu'elle pouvait perdre ou ne pas perdre, lui
 eût été conservée, et à cette vie serait venue
 s'ajouter celle de premier ordre, au maintien
 de laquelle l'arbre de vie n'eût plus été in-
 dispensable, et que la mort n'eût pu anéan-
 tir. Je te demande en quelle espèce de corps
 se trouvent, suivant toi, aujourd'hui Enoch

¹ 1 Cor. xv, 35, 49. — ² Jérém. xxiii, 40.

et Elie ? Est-ce dans un corps animal ou dans un corps spirituel ? Si tu me dis : dans un corps animal, dis-moi aussi pourquoi tu refuses de croire qu'Adam, Eve et leurs descendants, auraient pu vivre comme vivent maintenant Enoch et Elie, si jamais ils n'avaient, par leur désobéissance, violé le commandement de Dieu, et malgré la nature animale de leurs corps ? Car, enfin, ils se trouvaient où se trouvent ces saints personnages ; et ceux-ci vivent dans le paradis, d'où le Seigneur a exclu nos premiers parents, afin de les faire mourir. Comme l'arbre matériel de vie communiquait la vie à des corps animaux, ainsi l'arbre spirituel de vie, qui est la sagesse de Dieu, communique aux âmes la vie de la saine doctrine. Aussi, quelques commentateurs, même catholiques, des saintes Ecritures, ont-ils préféré nous faire voir en tout cela une allusion à un paradis spirituel, mais ils n'ont pas du tout révoqué en doute la vérité du récit sacré, qui nous parle plus qu'évidemment d'un paradis matériel. Si, au contraire, tu réponds qu'Enoch et Elie ont déjà un corps spirituel, pourquoi soutenir que le corps animal des premiers hommes, et, à leur suite, de tous leurs descendants, n'aurait pu, sans passer par l'épreuve de la mort, devenir spirituel, s'ils n'avaient commis aucun péché, et si, par conséquent, ils ne s'étaient éloignés de l'arbre de vie ? Si tu ne soutenais une pareille erreur, tu ne serais pas obligé de remplir de tous les genres de mort, de toutes les douleurs des agonisants, des innombrables infirmités qui torturent l'homme et le conduisent au tombeau, le paradis de Dieu, le séjour de la joie et du bonheur.

40. *Julien.* « Mais ce n'est pas le corps spirituel qui a été formé le premier, c'est le corps animal, et ensuite le spirituel. Le premier homme est le terrestre, formé de la terre ; le second est le céleste, qui vient du ciel. Comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image de l'homme céleste ». L'Apôtre passe évidemment ici aux intentions, et il veut qu'il y ait, entre notre conduite passée et notre conduite présente, la différence qui existe entre la condition mortelle de l'homme et son immortalité. « Le premier homme », dit-il, « est le terrestre, formé de la terre ; le second est le céleste, qui vient du ciel ». Sous ces

noms d'êtres, il désigne les différentes volontés d'agir. En effet, le Christ, que Paul appelle l'homme céleste, n'a point apporté son corps du haut des cieux ; car il descendait de la race de David et d'Adam, et sa chair s'était formée dans le sein et avec la chair d'une femme. Sous les noms d'homme terrestre et d'homme céleste, l'Apôtre désigne donc les vices et les vertus. Il ajoute : « Comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image de l'homme céleste ». Il exprime aux Romains la même pensée : « Je parle humainement à cause de la faiblesse de votre chair. Comme vous avez fait servir vos membres à l'impureté et à l'injustice pour l'iniquité, de même faites-les servir maintenant à la justice pour votre sanctification ¹ ». Puis il continue son exhortation en suivant toujours le même ordre d'idées ; et, si l'on ne saisit pas bien le sens des paroles suivantes, son discours ne signifie plus rien : « Je veux donc dire, mes frères, que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu, et que la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible ».

Dans le passage où il s'était efforcé de prouver la résurrection de la chair, il avait dit que cette chair serait placée dans le séjour de la gloire ; il déclare ici « que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu ». Si la chair ni le sang ne le possèdent pas, où sera donc celui dont tout à l'heure on disait que la résurrection des morts donnera à sa beauté et à sa grandeur un nouvel éclat ? Mais Paul s'est exprimé à la manière des Ecritures ; il a fait allusion aux vices, et non à un être quelconque. Enfin, il met en lumière la même pensée : « Voici que je vous apprendrai un mystère ; nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés ». Cet illustre docteur a compris que, plus haut, il n'a attribué qu'aux bienheureux le privilège de la résurrection future, et, pour ne laisser aucun doute sur la portée de ses paroles, il s'explique nettement. « Nous ressusciterons tous » ; voilà bien la résurrection réservée à tous les hommes ; « mais nous ne serons pas tous changés ». Tel est le caractère distinctif de la résurrection des élus ; ceux-là seuls seront donc changés et deviendront glorieux, qui mériteront d'être aimés,

¹ Rom. vi, 19.

et non d'être haïs de Dieu. « En un moment, « en un clin d'œil, au son de la dernière « trompette, et les morts ressusciteront incorruptibles désormais, et nous serons changés ». Ici, il revient encore une fois aux saints personnages qui vivront encore à cette dernière heure : « En un moment », dit-il, « qui sera fugitif, comme un son qui expire, « les morts sortiront sains, c'est-à-dire, dans « toute leur intégrité, du tombeau ; et ceux « qui seront trouvés tels seront changés et deviendront glorieux. Car il faut que ce corps « corruptible soit revêtu d'incorruptibilité, et « que ce corps mortel soit revêtu d'immortalité. Et après que ce corps de mort aura « été revêtu d'immortalité, cette parole de « l'Écriture sera accomplie : La mort a été « absorbée dans la victoire. O mort, où est ta « victoire ? O mort, où est ton aiguillon ? Or, « l'aiguillon de la mort, c'est le péché, et la « force du péché, c'est la loi ». Il montre par là, comme il le fait souvent ailleurs, qu'il parle uniquement de la résurrection des saints ; aussi passe-t-il sous silence celle des impies, et déclare-t-il qu'il convient qu'une gloire sans fin remplace dans le corps des élus sa condition corruptible. Lorsque tout cela sera accompli, dit-il, il sera permis d'insulter le diable, et aussi la mort éternelle qui donne à la corruption naturelle de notre corps une apparence de mal : alors les saints tressailliront de joie, car ils verront qu'ils ont émoussé l'aiguillon de la mort, et ils s'écrieront : « O mort, où est ton aiguillon ? Où est « ta victoire ? L'aiguillon de la mort, c'est le « péché ; et la force du péché, c'est la loi ». En d'autres termes : O mort éternelle, tu te servais du péché comme d'un aiguillon pour blesser ceux qui abandonnaient la justice ; car si tu n'avais pas été armée de cet aiguillon, c'est-à-dire du péché volontaire, jamais tu n'aurais fait de mal à personne. Tu le vois, la force de notre foi a brisé ce péché et cet aiguillon ; tu en as pour garant cette récompense que tu cherchais à nous enlever : ton aiguillon était le péché, et la force de ton péché était la loi ; « car où n'est pas la loi, il « n'y a point de prévarication de la loi ¹ ». Ou bien ton aiguillon c'était indubitablement le péché ; toutefois, il est devenu plus dangereux, mais seulement pour les prévaricateurs, quand la loi de Moïse est venue s'y

¹ Rom. IV, 15.

adjoindre : cette loi n'avait pourtant pas été donnée pour blesser l'homme. Car « la loi est « sainte, et le commandement est saint, juste « et bon. Mais le péché, pour faire paraître sa « corruption, m'a donné la mort par une « chose qui était bonne, en sorte que, par le « commandement même, le péché s'est augmenté sans mesure ¹ ». Cette force acquise à ton aiguillon, par l'adjonction en nous du péché volontaire, les vertus des fidèles l'ont vaincue et anéantie : leurs couronnes en sont la preuve. Nous l'insultons donc, et « nous rendons grâces à Dieu, qui nous a « donné la victoire par Notre-Seigneur Jésus-Christ ² ».

Augustin. Précédemment, nous avons déjà discuté d'une manière suffisante sur l'image de l'homme terrestre et celle de l'homme céleste : nous l'avons fait cette réponse que, par la foi et l'espérance, il est possible de porter dès maintenant en soi l'image de l'homme céleste ; et quand le corps, semé animal, sera devenu spirituel par la résurrection, elle nous sera offerte et accordée, et nous la porterons réellement. Ces deux images, l'une de l'homme terrestre, l'autre de l'homme céleste, l'Apôtre les attribue à des objets différents ; il attribue la première au corps animal, la seconde au corps spirituel ; car, après avoir dit : « Mais ce n'est pas le corps spirituel qui « a été formé le premier ; c'est le corps animal, et ensuite le spirituel », il ajoute aussitôt : « Le premier homme est le terrestre, « formé de la terre ; le second est le céleste, « qui vient du ciel. Comme nous avons porté « l'image de l'homme terrestre, portons aussi « l'image de l'homme céleste ». Quel est le premier ? C'est Adam, par qui la mort est venue. Quel est le second ? C'est le Christ, par qui viendra la résurrection des morts. « C'est par un homme que la mort est venue « et c'est aussi par un homme que viendra « la résurrection des morts ; comme, en effet, « tous meurent en Adam, tous aussi revivront dans le Christ » : c'est-à-dire, tous ceux qui revivront ne revivront que par le Christ. Nous nous sommes déjà expliqués à ce sujet. Il n'y a pas lieu de douter à quel objet se rapportent ces deux images : l'une a trait à la mort, l'autre à la résurrection ; l'une se rapporte à la mort du corps, parce que l'autre se rapporte à sa résurrection :

¹ Rom. VII, 12, 13. — ² I Cor. XV, 46-57.

l'une est relative au corps animal qui est semé dans l'ignominie, l'autre au corps spirituel, qui ressuscitera dans la gloire. Nous nous revêtons de l'une en naissant, et de l'autre quand nous serons régénérés. « Comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image de l'homme céleste ». Paul nous avertit que la première chose a eu lieu, et il nous exhorte à faire la seconde. Personne ne peut faire qu'il ne soit pas né dans la pénible obligation de voir son corps semé dans l'ignominie : mais, à moins d'être régénéré et de persévérer dans la grâce qu'il aura reçue dans sa seconde naissance, il ne parviendra pas à cet état de corps spirituel qu'on puisera dans la résurrection glorieuse. Pourquoi alors tenir ce langage : « L'Apôtre passe évidemment ici aux intentions, et il veut qu'il y ait entre notre conduite passée et notre conduite présente la différence qui existe entre la condition mortelle de l'homme et son immortalité ? » N'est-il pas évident, au contraire, que l'Apôtre ne passe pas à un autre ordre d'idées ? Il ne fait que continuer ce qu'il avait entrepris de dire sur la résurrection de la chair, à laquelle il oppose la mort du corps : son intention, en cet endroit, n'est donc pas de parler de deux sortes de conduite, l'une bonne, l'autre mauvaise : il n'a en vue que la résurrection de la chair qui s'opérera par le Christ, comme la mort du corps est venue par Adam. Laisse l'homme de Dieu faire ce qu'il fait, suis-le, et ne prétends pas le forcer à se mettre lui-même à ta remorque : car, quels que soient tes efforts, il ne te suit pas. Il oppose formellement la mort du corps à sa résurrection : à l'une et à l'autre il attribue un auteur différent ; à la mort du corps, Adam ; à sa résurrection, le Christ : il désigne clairement deux images, l'une de l'homme terrestre, l'autre de l'homme céleste, et il les oppose l'une à l'autre, en attribuant la première au corps animal qui a mérité, par Adam, d'être semé dans l'ignominie, et la seconde au corps spirituel qui méritera, par le Christ, de ressusciter dans la gloire. Le Christ, même en tant qu'homme, est appelé l'homme céleste, non qu'il ait pris son corps au ciel, mais parce qu'il l'y a fait monter. Si une intention droite et une bonne conduite ont pour effet de nous faire parvenir à la résurrection glorieuse, est-ce qu'une intention mauvaise et des mœurs corrompues

entretenues pendant le cours de la vie que nous avons passée ici-bas depuis notre naissance jusqu'à l'âge où nous sommes, auraient contribué à nous faire naître dans un corps animal et condamné, par son origine, à mourir ? Par sa volonté mauvaise ou par toute autre, quel homme s'est préparé les peines du premier moment de son existence ? Est-ce par une mauvaise conduite qu'on se condamne à mourir, puisqu'il faut mourir, quelle que soit la vie qu'on ait menée ? Si nous voulons supposer que l'Apôtre a aussi en vue les deux manières de se conduire, quand il parle de l'image de l'homme terrestre qui a rapport au corps animal, et de l'image de l'homme céleste qui se rapporte au corps spirituel ; il nous faut rapporter au péché la mort du corps animal, comme il nous faut rapporter à la justice la résurrection du corps spirituel. En effet, cette mort s'est effectuée dans l'iniquité d'Adam, comme cette résurrection s'effectuera dans la justice du Christ. Si c'est là ta manière de comprendre les choses, et si tu adhères à cette vérité si lumineuse, je concède ce que tu dis, que l'homme terrestre et l'homme céleste représentent les vices et les vertus ; comme la vertu du Christ opérera la résurrection du corps spirituel, ainsi le vice d'Adam a fait mourir notre corps animal. Par conséquent, on ne saurait faire cadrer avec cette interprétation cette pensée émise par le même Apôtre dans son épître aux Romains : « Comme vous avez fait servir vos membres à l'impureté et à l'injustice pour l'iniquité, de même faites-les servir maintenant à la justice pour votre sanctification ¹ ». Dans ce passage, il parlait des mauvaises et des bonnes mœurs ; ici, au contraire, il nous entretient de la résurrection et de la mort du corps. Mais comme ceux qui jouissent déjà de l'usage de la raison ne pourront parvenir à la résurrection glorieuse qui aura lieu au moment où ressuscitera le corps spirituel, à moins de le croire et de l'espérer, il nous rappelle que nous avons porté l'image de l'homme terrestre, en laquelle la mort existe par le fait de l'homme, et il nous exhorte à porter l'image de l'homme céleste, en laquelle existera aussi, par le fait de l'homme, la résurrection des morts : et ainsi, de même que, par le péché d'Adam, nous avons été condamnés à voir mourir notre corps animal, de

¹ Rom. vi, 19.

même, par l'effet de la justice du Christ, nous verrons ressusciter notre corps spirituel. Ensuite il ajoute : « Mais je vous le dis, mes « frères, la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu ». Nous ne trouvons nullement à redire que, dans cette chair et ce sang, tu aies vu l'emblème de la prudence charnelle, au lieu d'y voir désignée la substance même du corps animal, qui, sans doute, est semée dans l'ignominie, mais qui ressuscitera dans la gloire et possédera certainement le royaume de Dieu. On pourrait néanmoins donner à ce passage une autre interprétation : par la chair et le sang, nous pouvons entendre la corruption qui existe maintenant dans notre chair et notre sang, et qui, sans aucun doute, ne trouvera point place dans le royaume de Dieu, parce que ce corps corruptible sera revêtu d'incorruptibilité ; aussi, après avoir dit : « La chair et le « sang ne pourront posséder le royaume de « Dieu », l'Apôtre ajoute-t-il : « Et la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible » : comme s'il voulait montrer quel sens il attache à ces mots, et empêcher de croire qu'il est question de la substance même de la chair. D'après ce second sens, il semble que l'Apôtre ait eu l'intention de dire autre chose. Mais n'importe la signification donnée à ces paroles par leur auteur, ni l'une ni l'autre n'est contraire à la foi, car la foi est assurée, dès maintenant, que tous les membres de la grande famille de Dieu, composée d'hommes de toutes les nations, posséderont dans une chair incorruptible le royaume céleste. Nous ne trouvons pas non plus à redire à ce qu'ont aussi prétendu la plupart des commentateurs catholiques des saintes Ecritures qui nous ont précédés, à savoir que la chair et le sang peuvent s'entendre des hommes qui suivent les inclinations de la chair et du sang et qui, en conséquence, ne posséderont point le royaume de Dieu. En effet, le même docteur des nations a dit : « L'amour des choses de la « chair, c'est la mort ». Mais tu refuses de croire que la mort du corps animal soit le résultat du péché du premier homme, bien que le même Apôtre dise : « Le corps est « mort à cause du péché ¹ » ; bien que toi-même, tu n'oses nier que la résurrection du corps spirituel, que Paul met

en contraste avec la mort du corps animal, doive avoir lieu par l'effet de la justice du Christ ; et en refusant de croire cette vérité, tu veux évidemment remplir le paradis, séjour mémorable de la félicité et de la joie, de cadavres et des douleurs de l'agonie : voilà ce que nous repoussons, ce que nous détestons et jugeons digne d'anathème. Car, à la fin des temps, quelle mort insultera-t-on, quand on dira : « O mort, où est ta victoire ? O mort, « où est ton aiguillon ? » N'est-ce pas le diable qui est l'auteur même de la mort du corps, ou bien la mort du corps elle-même, qui sera absorbée par sa résurrection ? Ces paroles s'accompliront lorsque ce corps corruptible sera revêtu d'incorruptibilité, et que ce corps mortel sera revêtu d'immortalité. Car l'Apôtre dit sans ambages : « Lorsque ce « corps corruptible sera revêtu d'immortalité, « alors s'accomplira cette parole des Ecritures : « La mort a été absorbée par la victoire. O « mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton « aiguillon ? » A quelle mort parlera-t-on ainsi, si ce n'est à celle qui sera absorbée dans la victoire ? Quelle mort sera absorbée, si ce n'est celle qui se verra détruite, quand ce corps corruptible et mortel sera revêtu d'incorruptibilité et d'immortalité ? L'aiguillon de cette mort corporelle, c'est donc le péché ; car on lui dira : « O mort, où est ton « aiguillon ? » Paul a dit que cet aiguillon est le péché : par là nous entendons qu'il a engendré la mort, et non que la mort l'a engendré ; car un poison mortel est celui qui donne la mort ; mais il n'est pas tel, parce que la mort le donnerait. Pourquoi alors l'imaginer qu'on insultera, non pas cette mort du corps, mais la mort éternelle ? Celle-ci sera-t-elle absorbée dans la victoire, quand ce corps mortel sera revêtu d'immortalité ? Lutte-t-elle contre les saints et l'emporteront-ils sur la crainte de cette mort qui les retenait captifs, lorsque l'épouvante qu'elle leur inspirait les avait entraînés au péché ? Est-ce que le Sauveur n'est pas mort pour triompher d'elle ? N'a-t-il pas évincé celui qui avait l'empire de la mort, c'est-à-dire le diable ? N'a-t-il pas délivré ceux que la crainte de la mort exposait toute leur vie à la servitude ¹ ? Les hommes étaient-ils devenus coupables pour avoir craint la mort éternelle ? Dis donc plutôt qu'ils deviennent coupables pour ne

¹ Rom. VIII, 6, 10.

¹ Hébr. II, 14, 15.

pas la redouter. C'est pourquoi le Sauveur a voulu nous empêcher de redouter la mort dont la crainte fait des coupables, et nous porter à craindre avant tout la mort éternelle dont le mépris porte au péché : il nous a donc dit : « Ne craignez point ceux qui tuent le corps et ne peuvent rien de plus ; craignez plutôt celui qui a le pouvoir de jeter le corps et l'âme dans l'enfer ¹ ». Oh ! non, les saints ne luttent pas contre la crainte de la seconde mort, de la mort perpétuelle ; ils ne combattent que la crainte de la mort temporelle. Pour vaincre celle-ci, ils redoutent celle-là ; car après avoir triomphé d'elle pour la cause de la piété et de la justice, ils ne tomberont point sous les coups de la mort éternelle. C'est donc la mort du corps et non celle de l'âme, qu'ils insultent en disant : « O mort, où est ta victoire ? » ce qu'un autre écrivain sacré traduit par ces mots : « O mort, où est ta lutte ² ? » Puisque l'aiguillon de cette sorte de mort est le péché, de quel front oses-tu donc nous dire qu'elle n'est pas l'effet du péché d'Adam, que ce péché ne nous a point séparés de l'arbre de vie, et qu'en tout état de cause, nous serions morts même corporellement ? Pourquoi, je te le demande, pourquoi te roidir contre l'évidence même des divins oracles ? Pourquoi aboyer avec l'interminable et incroyable obstination d'un chien enragé et couvert d'écume ? Est-ce que ton âme ne peut entrer en jouissance de la vie dans le paradis de Dieu, qu'à la condition d'y introduire préalablement la mort du corps avec les innombrables et douloureuses infirmités qui sont les bourreaux du corps et les précurseurs du trépas ? Prends garde, plutôt, de remplir de douleurs corporelles le séjour des saintes délices, et de te condamner au même temps à souffrir en âme et en corps, dans le séjour des éternels tourments.

41. *Julien.* Ici, évidemment, Augustin suppose que l'aiguillon de la mort c'est le premier péché d'Adam : la raison en est qu'il ne comprend pas les paroles subséquentes, c'est-à-dire : « La force du péché, c'est la loi ». Et il s'efforce de prouver que cette loi n'est autre que le commandement imposé à Adam. Mais cette loi-là n'a pas été la force du péché, elle n'en a été que la source et le principe. Car autre chose est de donner de la force à ce qui existe déjà, autre chose est de donner

l'être à ce qui n'existe pas encore. S'il n'aurait pas été défendu de manger du fruit de l'arbre, ce n'eût pas été chose mauvaise de le faire ; mais la défense de toucher au fruit de cet arbre a été prononcée ; notre premier père l'a violée, et, en conséquence de cette interdiction et du mépris qu'Adam en a fait, le péché a eu lieu : pourtant, elle n'avait pas été portée pour forcer l'homme à prévariquer, et en agissant de la même manière, c'est-à-dire en mangeant du fruit de l'arbre, Adam ne serait point devenu pécheur, vu que ce fruit était bon, s'il ne lui avait pas été interdit d'en goûter. Tout ce qui est mauvais en soi, comme le parricide, le sacrilège, l'adultère, on sent bien qu'il serait mauvais même quand aucune loi n'aurait été portée à cet égard, et l'on peut dire avec justesse que la loi donne de la force à ces crimes, dans le cœur de ceux qui les commettent, puisque la défense qui leur en est imposée ne fait qu'accroître chez eux le désir de les commettre. Mais ce qu'on peut prendre sans péché, à moins d'une interdiction préalable, est, à vrai dire, la source de la prévarication, et non une force que lui ajouterait la loi.

Comme j'ai trop prolongé cette discussion, je ne puis terminer ce livre sans avertir encore mon lecteur d'y regarder de près et de bien constater que je n'ai fourni aucune arme, venant de la loi divine, à l'impiété des Manichéens : si quelques-unes de mes paroles semblent ambiguës, on doit supposer qu'elles peuvent s'expliquer selon les règles établies par la vérité et la raison, et personne ne peut douter qu'elles soient d'accord avec la justice. Quant à ceux qui disent que les morts ne ressusciteront point par le Christ, et à ceux qui combattent également la doctrine de l'Apôtre, et soutiennent que le Sauveur a pris un corps différent des nôtres, nous les condamnons comme auteurs des erreurs de Manès, nous protestons contre eux avec toute l'énergie que réclame la loi de Dieu.

Augustin. Jamais je n'ai dit que l'Apôtre ait fait allusion à la loi imposée à Adam dans le paradis, quand il a écrit ces paroles : « La force du péché, c'est la loi ». Tu t'es donc donné une peine parfaitement inutile, en m'attribuant, à force de raisonnements, ce qui ne m'appartient pas. La force du péché, déjà existant, mais n'agissant pas encore d'une manière complète, je l'ai toujours trou-

¹ Luc, XII, 4, 5. — ² Osée, XIII, 14, selon les Septante.

vée dans la loi dont parle le même Apôtre : « Que dirons-nous donc ? La loi est-elle un péché ? Gardons-nous de le penser : mais je n'ai connu le péché que par la loi, car je n'aurais point connu la convoitise, si la loi n'avait dit : Tu ne convoiteras point. Or, à l'occasion du commandement, le péché a produit en moi toute espèce de convoitise¹ ». Voilà comment la loi est la force du péché : l'action du péché n'était pas complète, quand il ne produisait pas encore la convoitise, vu que la loi n'existait pas encore, « car où n'est pas la loi, il n'y a pas de prévarication de la loi² ». La concupiscence n'était donc pas encore dans tout son entier, avant que la défense d'agir l'eût fait croître et devenir forte au point de lui faire violer cette défense à laquelle elle devait son accroissement. Dans la prolixie discussion engagée par toi à ce sujet, tu m'as fait voir que toi aussi tu en conviens ; mais pour démontrer ce point de doctrine, tu n'as pas cité le texte dont je viens de me servir ; tu as cité d'autres témoignages de l'Apôtre : c'était peut-être pour ne pas avouer que la concupiscence est péché. Car Paul l'a dit très-clairement dans le passage que j'ai cité de lui : « Je n'ai connu le péché que par la loi ». En effet, comme si nous lui demandions quel est ce péché, il a ajouté : « Car je n'aurais point connu la convoitise, si la loi n'avait dit : Tu ne convoiteras pas ». Cette concupiscence, évidemment mauvaise, qui porte la chair à lutter contre l'esprit, n'existait pas avant que le premier homme se fût rendu coupable de sa grande prévarication ; mais à ce moment elle a commencé d'être, et elle a vicié la nature humaine comme dans la source où elle a puisé le péché originel. Tout homme l'apporte avec lui en ce monde, et la culpabilité de cette concupiscence ne disparaît que chez ceux qui sont régénérés ; et, après cette délivrance, il n'y a pour en être souillé que celui qui se met d'accord avec elle pour faire le mal, et dont l'esprit ne lutte pas, ou ne lutte pas avec assez de force contre elle. Elle puise donc des forces dans les péchés de ceux qui désobéissent de leur propre volonté aux ordres de Dieu ; elle en puise aussi dans cette habitude du péché, qu'on appelle ordinairement et à juste titre une seconde nature : mais, alors même, elle n'est pas encore dans toute sa plénitude, car

elle peut encore grandir : elle n'est point parvenue à son apogée tant que le péché se commet, non pas sciemment, mais par ignorance. C'est pourquoi l'Apôtre n'a pas dit : Je n'aurais pas eu, mais : « Je n'aurais pas connu la concupiscence si la loi n'avait dit : Tu ne convoiteras point. Or, à l'occasion du commandement, le péché a produit en moi toute espèce de convoitise ». La convoitise est entière, quand on désire plus ardemment faire les choses défendues, et qu'on les fait avec plus d'entêtement, parce que le péché est connu, parce qu'on ne saurait alléguer l'ignorance, parce que enfin on marche sur la loi. Aussi, pour ceux que n'aide point la grâce divine obtenue par l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde, la loi du Seigneur devient-elle, selon le langage de l'Apôtre, la force du péché, au lieu de servir à corriger le pécheur. Et comme si, à ces paroles : « La force du péché, c'est la loi », on répondait : Que ferons-nous, puisque, loin d'effacer le péché, la loi en augmente la force ? Paul continue et montre ce qui peut donner de l'espoir aux combattants : « Grâces soient rendues au Dieu qui nous a donné la victoire », ou, comme portent d'autres éditions, et aussi les exemplaires grecs : « qui nous donne la victoire par Notre-Seigneur Jésus-Christ ». Elles sont bien vraies ces paroles : « Si la loi qui a été donnée avait pu donner la vie, il serait vrai de dire que la justice viendrait de la loi ; mais l'Écriture a tout renfermé sous le péché, afin que ce que Dieu avait promis fût donné par la foi en Jésus à ceux qui croiraient³ ». Car ceux-là sont les enfants de la promesse et des vases de miséricorde, à qui la foi en Jésus-Christ a obtenu la promesse que la grâce leur serait donnée pour les rendre fidèles, comme l'Apôtre atteste qu'il a été fait pour lui-même². C'est la foi qui commence, c'est à elle que se rapporte tout ce qui se fait avec tempérance, justice et piété ; mais il ne fallait pas qu'on pût attribuer ce résultat à notre libre arbitre, comme s'il n'était pas un effet de la miséricordieuse munificence du Dieu qui, au rapport de l'Écriture, prépare même notre volonté à bien faire³. Aussi l'Église, par l'organe de ses prêtres, ne se contente-t-elle pas de prier pour les fidèles, afin qu'ils persé-

¹ 1. Cor. VII, 7. — ² Id. IV, 15.

³ Galat. III, 21, 22. — ² 1. Cor. VII, 25. — ³ Prov. VIII, selon les Septante.

vèrent pieusement et ne défailent point dans leur foi : elle supplie aussi le Seigneur d'accorder aux infidèles la grâce de croire. Par l'abus du libre arbitre donné à l'homme, Adam s'est rendu coupable de sa grande prévarication, et il a entraîné tout le genre humain dans l'abîme d'une perte commune¹. Depuis lors, quiconque est délivré de cette condamnation générale, ne l'est que par la grâce et la miséricorde divine ; et tout ce qu'ordonne la loi de Dieu ne s'accomplit qu'avec le secours, l'inspiration et le don de celui qui a fait la loi : c'est à lui qu'on demande la persévérance, l'avancement et la perfection des fidèles ; c'est de lui qu'on implore, pour les infidèles, la grâce de commencer à croire. D'un bout du monde à l'autre, l'Église lui adresse chaque jour plus instamment ses ferventes prières, afin que soient étouffés et disparaissent tous ceux qui, au lieu de défendre le libre arbitre de l'homme, le mettent plutôt en opposition avec la grâce de Dieu, et ne l'élèvent si haut que pour le précipiter en des abîmes plus profonds. Parmi ces malheureux, vous êtes les seuls, ou du moins les premiers, à remplir le rôle de chicaneurs, puisque, à vous entendre, le Christ Jésus ne serait pas Jésus pour les petits enfants ; car ne soutenez-vous pas qu'ils ne sont souillés d'aucune faute originelle ? Pourtant, il a été appelé de ce nom, précisément parce qu'il a guéri son peuple, non pas des maladies corporelles, dont il a délivré souvent même un peuple qui n'était pas le sien, mais de ses péchés². Par ces paroles : « L'aiguillon de la mort est le péché », l'Apôtre a formellement désigné la mort à laquelle il a opposé la résurrection corporelle dont il parlait, c'est-à-dire la mort du corps. Elle sera absorbée par la victoire, quand la résurrection du corps spirituel l'aura anéantie, car le corps lui-même deviendra immortel, et le péché ne pourra jamais plus le faire mourir. Mais parce qu'il a dit ensuite : « La force du péché, c'est la loi », il n'a pas voulu faire allusion à la loi imposée dans le paradis à Adam, puisqu'elle ne pouvait être la force d'un péché qui n'existait pas encore : il avait en vue cette loi qui est survenue pour que le péché abondât et que la concupiscence agît dans toute l'étendue de sa puissance. En d'autres termes, il ne

s'agit pas seulement de la concupiscence, qui, en se manifestant, a tué même le corps de l'homme dans le paradis, et que tout homme apporte avec lui en naissant : il n'est pas question seulement de celle qui a grandi à l'aide des fautes commises par tout homme de mauvaise conduite ; il s'agit ici de la concupiscence qui a été surexcitée par les commandements prohibitifs, et poussée jusqu'à la prévarication. A la suite de cela devait être accordé aux hommes, non par la loi de Moïse, mais par la grâce et les mérites du Christ, le triomphe complet sur la concupiscence du péché, sur la crainte de la mort du corps, et enfin sur la faiblesse de notre condition mortelle. « L'aiguillon de la mort, c'est le péché ; et la force du péché, c'est la loi ; mais grâces soient rendues à Dieu qui nous donne la victoire par Notre-Seigneur Jésus-Christ ». L'Apôtre a ainsi parlé comme pour dire : L'aiguillon de la mort, c'est le péché, parce que le péché a été la cause de cette mort corporelle ; c'est à elle ou à son auteur, que ceux qui ressusciteront dans la gloire et l'absorberont, diront à la fin des siècles : « O mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton aiguillon ? » Mais cet aiguillon, c'est-à-dire le péché, est entré dans le monde par un seul homme ; puis il a passé, conjointement avec la mort, dans tous les hommes : d'autres iniquités sont venues s'adjoindre à lui, et la loi, qui était sainte, juste et bonne, n'a pu le faire disparaître ; car elle est plutôt devenue une force pour lui, puisque, en raison du commandement prohibitif, la concupiscence a été surexcitée et poussée jusqu'au point de le violer. Qu'y avait-il donc alors à espérer ? Uniquement l'intervention de la grâce. Donc, « grâces soient rendues au Dieu qui nous donne la victoire par Notre-Seigneur Jésus-Christ », au Dieu qui, en nous remettant nos dettes et en ne nous induisant pas en tentation, nous conduit à la dernière victoire, c'est-à-dire à celle qui absorbera même la mort corporelle : que celui qui se glorifie, se glorifie donc dans le Seigneur, au lieu de se confier dans sa propre force³. A l'école de la vraie foi, de la foi catholique, nous avons appris et nous croyons que la mort du corps a été aussi produite par cet aiguillon qui est le péché ; cette foi est si éloignée de l'erreur des Manichéens, elle lui

¹ Jean Chrysost., Epit. à Olympiade. — ² Matth. I, 21.

³ II Cor. X, 17.

est même si opposée, qu'ils disent avec vous, plutôt qu'avec nous, qu'Adam était mortel de manière à mourir nécessairement et indépendamment de la conservation de son innocence ou de sa chute dans le péché. Pourtant, nous ne vous déclarons point Manichéens, pour vous entendre parler en cela comme eux ; mais, de votre côté, vous ne voyez point que vous ne devez pas nous ranger parmi eux parce que nous sommes d'accord avec eux pour prétendre que la concupiscence qui établit une lutte entre la chair et l'esprit est un mal. Vous, vous dites la même chose qu'eux, mais dans un sens différent et par une autre erreur, tout opposée ; car vous n'attribuez pas comme eux la mort du corps à une nature étrangère à la nôtre, et qui lui serait mêlée, mais à notre nature, bien qu'aucune faute ne l'ait jamais souillée ; par conséquent, vous poussez le mépris du bonheur et de la décence jusqu'à faire du séjour des joies les plus pures et les plus vives, une scène où s'étale le triste spectacle de l'agonie et de la mort, des souffrances et des funérailles. Pour nous, nous disons, avec les Manichéens, que nous voyons un mal dans la concupiscence de la chair qui se révolte contre l'esprit, et qui ne vient pas du Père¹ ; mais nous sommes séparés d'eux par la vérité catholique, et non par une erreur opposée à la leur ou simplement différente de la leur,

¹ Jean, II, 16.

quoique hérétique : cette lutte que nous constatons entre la concupiscence de la chair et celle de l'esprit, nous ne l'attribuons pas comme eux à la présence en nous d'une nature étrangère, coéternelle à Dieu et mauvaise ; mais, avec le catholique Ambroise¹ et ceux qui le suivent, nous reconnaissons et nous soutenons contre vous et les Manichéens, que cette lutte nous est devenue naturelle par suite de la prévarication d'Adam : nous ne disons pas, comme eux, que le Christ ne s'est pas incarné, ni, comme vous, qu'il s'est revêtu d'une nature différente de la nôtre : ce que nous affirmons, c'est qu'il a pris notre nature humaine, mais notre nature dans toute sa pureté primitive, et exempte de cette concupiscence en vertu de laquelle la chair se révolte contre l'esprit. Pour vous, vous refusez de regarder les maux comme des maux ; vous n'en faites point remonter la cause jusqu'au péché d'Adam : ce n'est pas, sans doute, que vos efforts tendent à prouver qu'ils ne soient pas des maux, mais vous voulez qu'on les considère comme procédant d'une nature mauvaise et coéternelle à l'éternel bien : par là, votre détestable aveuglement vous porte à soutenir les Manichéens, et c'est inutilement que vous les accusez, puisque vous les aidez d'une manière pitoyable.

¹ Ambro., *Comrn. sur S. Luc*, liv. VII, 53

DE L'ESPRIT ET DE LA LETTRE ^(a)

Dans son *Traité des Mérites et de la Rémission des péchés*, saint Augustin avait dit que, par la puissance de Dieu, l'homme peut être exempt de péché, mais il avait nié que personne, dans cette vie, à l'exception de Jésus-Christ, eût été ou dût être sans péché. Marcellin, étonné qu'on pût croire possible une chose sans exemple, en écrivit à Augustin, qui lui répondit par le livre *De l'Esprit et de la Lettre*. Le saint docteur ne considérait pas comme une très-grave aberration de penser que des hommes aient vécu sans souillure; il lui paraissait plus coupable de soutenir que la seule volonté humaine, sans l'assistance divine, puisse s'élever à la perfection de la justice. Commentant les paroles de l'Apôtre : « La lettre tue et l'esprit vivifie », Augustin entend par « la lettre », non pas les cérémonies judaïques abolies par l'avènement du Sauveur, mais les préceptes mêmes du Décalogue, quand l'Esprit divin ne verse pas dans l'âme la force et l'amour. Il distingue la loi des œuvres et la loi de la foi; l'une prescrit, l'autre donne la force; la première est toute judaïque, la seconde est toute chrétienne.

CHAPITRE PREMIER.

UNE CHOSE PEUT ÊTRE POSSIBLE, LORS MÊME QU'ELLE SERAIT SANS EXEMPLE.

1. Cher fils Marcellin, vous avez lu les opuscules que, depuis peu, je vous ai adressés et dans lesquels je traitais du baptême des enfants et de la perfection de la justice que nul homme n'a jamais possédée et ne possédera jamais, en exceptant toutefois notre souverain Médiateur, qui a subi toutes les infirmités de la chair, à l'exclusion du péché. Mais voici que vous m'écrivez pour me faire part de l'étonnement que vous a causé une phrase du dernier livre de cet ouvrage, et par laquelle j'affirmais qu'à l'exception de Celui en qui tous seront justifiés, personne, dans cette vie, n'a été et ne sera sans péché, quoique, d'une manière absolue, il soit parfaitement vrai de dire qu'avec le secours de la grâce et une bonne volonté l'homme puisse être sans péché. Vous trouvez une sorte d'absurdité à soutenir qu'une chose qui ne s'est jamais réalisée soit néanmoins possible. Cependant vous n'ignorez pas que le Sauveur a parlé d'un câble qui passerait par le trou d'une aiguille ¹, quoique vous sachiez fort bien que jamais ce fait ne s'est réalisé. Vous lisez également que douze mille légions d'anges auraient pu combattre pour le Christ, afin de l'empêcher de souffrir ²; et

¹ Matth. XIX, 24, 26. — ² Id. XXVI, 53.

cependant cela n'a jamais eu lieu. Vous lisez encore qu'une mort générale et simultanée aurait pu exterminer toutes les nations de la terre qui était donnée aux enfants d'Israël ¹, quoique Dieu les eût exterminées successivement et l'une après l'autre ². Enfin, on pourrait citer des milliers de passages qui nous présentent comme possibles des choses qui néanmoins sont restées sans exemple. Pourquoi donc n'admettrions-nous pas également qu'un homme puisse être sans péché, quoique personne ne l'ait jamais été, à l'exception de Celui qui possédait non-seulement la nature humaine, mais encore la nature divine ?

CHAPITRE II.

UN PLUS GRAND DANGER, C'EST CELUI DE NIER LA NÉCESSITÉ DE LA GRACE.

2. Vous allez sans doute me répondre que la possibilité de ces prodiges que je viens de rappeler repose uniquement sur la puissance divine; tandis que l'exemption du péché est l'œuvre de l'homme lui-même, œuvre de toutes la plus excellente, puisqu'il en résulte une justice pleine, parfaite et de tous points absolue. D'où il suit que si l'homme peut réaliser cette perfection, ce serait une erreur de croire qu'il n'y a eu, ou qu'il n'y a, ou qu'il n'y aura personne pour faire de cette possibilité une réalité éclatante. N'oubliez

¹ Deut. XXXI, 3. — ² Juges, II, 3.

(a) Un accident pleinement involontaire de notre part, nous a empêché de placer ce traité, ainsi que les deux suivants, dans le XXV volume, immédiatement après le *Traité des Mérites et de la Rémission des Péchés*. (Note de l'Éditeur.)

pas cependant que si cette perfection est l'œuvre de l'homme, elle est aussi l'œuvre de Dieu. « Car », dit l'Apôtre, « Dieu opère en vous le vouloir et le faire, selon sa bonne volonté ¹ ».

3. Par conséquent il n'y a pas lieu de se montrer très-sévère à l'égard de ceux qui soutiennent qu'il est ou qu'il y a eu des hommes qui ont vécu ici-bas sans péché; ne les pressons même pas de citer des exemples. Car, il me semble clairement défini par la sainte Écriture que nul homme vivant sur la terre, quoique usant de son libre arbitre, ne saurait être trouvé sans péché. Tel est, en particulier, le sens de ce passage : « N'entrez pas en jugement avec votre serviteur, car nul homme vivant ne sera trouvé juste en votre présence ² ». On essaiera peut-être de détourner de leur sens naturel ces paroles et d'autres semblables, afin de prouver que quelques hommes ont pu vivre ici-bas sans péché; et alors, pourvu que nous ne soyons pas déchirés par le cruel aiguillon de l'envie, nous les féliciterons de leur bonheur, bien loin de nous poser contre eux en ennemis. Quoi qu'il en soit, et malgré la certitude où je suis que cette perfection n'a été, n'est et ne sera l'apanage d'aucun homme sur la terre, je ne laisse pas de dire que celui qui soutient l'opinion contraire commet une erreur sans gravité aucune, et se trompe plutôt par excès de bienveillance que par le désir de nuire; pourvu, cependant, que ce ne soit pas à lui-même qu'il attribue ce privilège, tant qu'il n'a pas atteint sur ce point la dernière évidence.

4. Mais on doit s'élever avec énergie et véhémence contre ceux qui soutiennent que sans le secours de Dieu, et par les seules forces de sa volonté, l'homme peut acquérir une justice parfaite, ou y persévérer après l'avoir acquise. Dès qu'ils se sentent attaqués sur ce point, ils s'arrêtent, ils baissent le ton, car ils comprennent aussitôt qu'une telle doctrine est une véritable impiété. Aussi s'empressent-ils d'admettre le concours de la grâce divine, mais voici dans quel sens. Nous avons eu, nous, disent-ils, le secours de Dieu, puisque Dieu a créé l'homme doué du libre arbitre de sa volonté, et puisqu'en

lui donnant des préceptes il lui enseigne comment il doit vivre. Dieu vient ainsi en aide à l'homme, puisque en l'instruisant il détruit son ignorance, afin que l'homme sache dans toutes ses œuvres ce qu'il doit éviter et ce qu'il doit désirer. L'homme alors, par la vertu du libre arbitre qui lui a été donné naturellement, s'engage dans la voie qui lui est indiquée, y vit dans les limites de la justice et de la piété et mérite ainsi de parvenir à la vie bienheureuse et éternelle.

CHAPITRE III.

LA GRACE VÉRITABLE EST UN DON DU SAINT-ESPRIT.

5. De notre côté, voici ce que nous enseignons. Pour pratiquer la justice, l'homme trouve d'abord en lui-même le libre arbitre, dont Dieu l'a doué naturellement; il trouve ensuite hors de lui la doctrine qui lui trace le chemin qu'il doit suivre; mais en outre il a besoin de recevoir l'Esprit-Saint, qui seul peut faire naître dans son esprit le désir et l'amour de ce bien suprême et immuable qui est Dieu, et cela dès ce bas monde où nous ne marchons que par la foi, en attendant qu'au ciel nous voyons Dieu face à face ¹. Cette grâce, fruit du Saint-Esprit, est pour nous comme l'arrhe en garantie du présent gratuit que Dieu nous promet au ciel; c'est elle qui fait naître en nous le désir de nous attacher au Créateur; c'est elle qui nous presse de parvenir à la participation de cette lumière véritable qui doit nous rendre heureux par Celui-là même qui nous a donné l'existence. Supposez que la voie de la vérité nous soit inconnue, notre libre arbitre n'a plus d'énergie que pour nous porter au péché; d'un autre côté, malgré la connaissance que nous aurions de ce que nous avons à faire et du but que nous devons poursuivre, si nous ne sentons pour ces œuvres et pour ce but aucune délectation, aucun amour, nous cessons d'agir et de chercher la perfection de nos œuvres. Or, c'est afin que nous aimions, que la charité a été répandue dans nos cœurs, non point par le libre arbitre qui vient de nous, mais par le Saint-Esprit qui nous a été donné ².

¹ Phil. II, 13. — ² Ps. CXLII, 2.

¹ II Cor. V, 7. — ² Rom. V, .

CHAPITRE IV.

LA LOI, SANS L'ESPRIT VIVIFIANT,
EST UNE LETTRE MORTE.

6. Cette doctrine qui nous trace la voie pour vivre dans la tempérance et la justice, n'est qu'une lettre qui tue, à moins qu'elle ne soit vivifiée par l'Esprit. L'Apôtre a dit : « La lettre tue, mais l'Esprit vivifie ¹ ». Or, ces paroles ne doivent pas être seulement interprétées en ce sens qu'il existe dans les saintes Ecritures des passages figuratifs qu'il serait absurde de prendre à la lettre ; mais elles signifient également que nous devons pénétrer plus loin que l'écorce, et nourrir l'homme intérieur par l'intelligence spirituelle ; car, « juger selon la chair, c'est la « mort, tandis que juger selon l'esprit, c'est « la vie et la paix ² ». Supposez, par exemple, que quelqu'un veuille interpréter charnellement un grand nombre de passages du Cantique des cantiques, il en recueillera non pas le fruit de la charité, non pas la lumière, mais les affections de la cupidité voluptueuse. Ce n'est donc pas seulement dans le sens purement littéral que l'on doit interpréter ces paroles de l'Apôtre : « La lettre tue, mais « l'esprit vivifie » ; leur sens véritable nous est clairement indiqué dans cet autre passage : « J'aurais ignoré la concupiscence, si « la loi n'avait pas dit : Vous ne convoiterez « pas ». Un peu plus loin, le même apôtre ajoute : « L'occasion se présentant, le péché « m'a trompé par le précepte et par lui m'a « tué ³ ». Tel est le sens de ces mots : « La « lettre tue ». D'un autre côté, ce n'est pas dans un sens exclusivement figuratif que l'on doit interpréter ces paroles : « Vous ne « convoiterez pas » ; il y a là un précepte aussi formel que salutaire, et dont le parfait accomplissement produirait l'exemption de tout péché. En effet, l'Apôtre se sert ici d'une expression générale, qui renferme en quelque sorte dans son extension la défense de tout péché : « Vous ne convoiterez pas ». Est-il un seul péché qui ne se commette pas par la convoitise ? Par conséquent toute loi qui défend la convoitise est une loi bonne et louable. Mais si l'Esprit-Saint ne vient pas à notre secours, si, à la place de la concupiscence mauvaise, il ne nous inspire pas la bonne concupiscence, c'est-à-dire s'il n'est

pas là pour répandre la charité dans nos cœurs ; la loi, quoique bonne en elle-même, ne fait plus qu'aiguillonner, en le défendant, le désir du mal ; tel le torrent que l'on repousse par une digue, se précipite avec plus de violence contre cette digue, et quand il est parvenu à la détruire, son impétuosité ne connaît plus de bornes ni ses ravages de limites. Je ne saurais dire pourquoi, mais enfin, ce que l'on convoite n'en devient que plus attrayant quand il est défendu. C'est ainsi que le péché nous trompe par le précepte, c'est ainsi qu'il nous tue lorsque survient la prévarication, qui n'existerait pas si la loi n'existait pas ¹.

CHAPITRE V.

QUELLE EST ICI LA VÉRITABLE QUESTION.

7. Si vous le voulez, étudions ce passage tout entier de la lettre apostolique, et cherchons, avec l'aide de Dieu, à en approfondir la doctrine. Si je le puis, je prouverai que ces paroles de l'Apôtre : « La lettre tue, mais « l'esprit vivifie », doivent s'interpréter dans le sens littéral et s'appliquent directement à la loi en tant qu'elle défend le mal. Après cette démonstration, il restera bien évident que la justice est un don de Dieu, non pas seulement en ce sens que Dieu a donné à l'homme le libre arbitre sans lequel nos œuvres n'auraient plus aucun caractère de moralité ; non-seulement encore parce que Dieu nous a donné la loi qui nous trace la voie que nous avons à suivre, mais parce que, sous l'action du Saint-Esprit, il a répandu la charité dans le cœur de ceux qu'il a connus à l'avance pour les prédestiner, de ceux qu'il a prédestinés pour les appeler, de ceux qu'il a appelés pour les justifier, de ceux enfin qu'il a justifiés pour les glorifier ².

Quand donc cette vérité nous sera apparue dans toute son évidence, vous verrez clairement, j'en suis persuadé, que c'est en vain que l'on rangerait exclusivement parmi les œuvres possibles qui ne se sont jamais réalisées les œuvres spéciales de la Divinité, par exemple, le passage d'un câble par le trou d'une aiguille, et autres choses semblables, absolument impossibles pour nous, mais très-faciles à la puissance divine ; vous

¹ II Cor. III, 6. — ² Rom. VIII, 6. — ³ Id. VII, 7, 11.

¹ Rom. IV, 15. — ² Id. VIII, 29, 30.

comprenez combien il est faux de dire qu'on ne peut regarder la justice humaine comme ne s'étant jamais réalisée puisqu'elle doit être, non pas l'œuvre de Dieu, mais l'œuvre de l'homme, et que s'il est possible qu'elle soit parfaite en cette vie, il n'y a aucune raison de croire qu'elle ne se soit pas réalisée. Que ce soit là une erreur grossière, comment en douter quand il est de la dernière évidence que la justice humaine est avant tout l'œuvre de Dieu, quoiqu'elle exige le concours de la volonté humaine? Par conséquent nous devons regarder comme possible, même sur la terre, la perfection de cette justice, parce que tout est possible à Dieu ¹, soit ce qu'il accomplit par sa seule volonté, soit ce qu'il a résolu de faire avec le concours de la volonté de ses créatures. Si donc telle ou telle de ces œuvres ne se réalise pas, il n'en est pas moins vrai que Dieu a le pouvoir de la réaliser, quoique dans sa sagesse il juge à propos de la laisser sans réalisation. Ces secrets de Dieu nous sont inconnus, mais n'oublions pas que nous ne sommes que des hommes, et gardons-nous d'attribuer à Dieu la folie, parce que sa sagesse dépasse la faible portée de notre esprit.

8. Ecoutez l'Apôtre expliquant aux Romains et leur démontrant que cette parole qu'il adresse aux Corinthiens : « La lettre tue, mais l'esprit vivifie », doit être entendue comme je l'ai indiqué plus haut. En effet, si la lettre de la loi, qui nous défend de pécher, n'est pas accompagnée de l'esprit vivifiant, elle tue ; car elle apprend à connaître le péché plutôt qu'à l'éviter, elle en augmente l'attrait plutôt que de l'affaiblir, puisque la prévarication de la loi vient s'ajouter à la concupiscence mauvaise.

CHAPITRE VI.

ABONDANCE DU PÉCHÉ PAR LA LOI.

9. L'Apôtre se proposait d'exalter la grâce qui est venue à toutes les nations par Jésus-Christ, afin d'empêcher les Juifs de se prévaloir, contre les autres nations, de la loi qu'ils avaient reçue. Voilà pourquoi, après avoir dit que le péché et la mort sont entrés par un seul homme dans le genre humain, et, par un seul homme aussi, la justice et la vie éternelle ; il insinue clairement que de ces deux hommes le premier est Adam et le

second Jésus-Christ. « La loi », dit-il, « est survenue pour donner lieu à l'abondance du péché ; mais, où il y a eu abondance de péché, il y a eu surabondance de grâce, afin que si le péché avait régné en donnant la mort, la grâce de même régnât par la justice en donnant la vie éternelle par Jésus-Christ Notre-Seigneur ». Prenant ensuite la forme interrogative, il s'écrie : « Que dirons-nous donc ? Demeurons-nous dans le péché pour donner lieu à cette surabondance de grâce ? A Dieu ne plaise ! » Il comprenait que des hommes pervers pouvaient tirer un mauvais parti de ces paroles précédentes : « La loi est survenue pour donner lieu à l'abondance du péché ; mais, où il y a eu abondance de péché, il y a eu surabondance de grâce » ; on aurait pu en conclure que le péché est utile à cause de l'abondance de la grâce. Il repousse cette conclusion par l'énergique concision de cette parole : « A Dieu ne plaise ! » Il ajoute : « Etant une fois morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché ? » En d'autres termes : puisque la grâce nous a accordé de mourir au péché, continuer à vivre dans le péché ne serait-ce pas répondre à la grâce par une coupable ingratitude ?

Ne peut-on pas louer les bienfaits de la médecine sans affirmer par là l'utilité des maladies et des blessures dont la médecine guérit les hommes ? Plus, au contraire, nous louons la médecine, plus nous jetons le blâme et l'horreur sur les blessures et les maladies contre lesquelles la médecine est notre seul refuge. De même la glorification de la grâce est par elle-même le blâme et la condamnation du péché. Il s'agissait donc de prouver à l'homme la honte de cette langueur devant l'iniquité de laquelle la loi, quoique sainte et bonne, avait été frappé d'une telle impuissance, qu'au lieu d'être un remède elle avait été une occasion au péché. En effet, la loi est survenue pour donner lieu à l'abondance du péché. Convaincu et confus de cette vérité, que l'homme comprenne enfin qu'il a besoin non-seulement d'un docteur pour l'instruire, mais surtout du secours de Dieu pour diriger ses voies, pour le soustraire à l'empire de l'iniquité ¹, et enfin pour le guérir par l'application de la divine miséricorde dans le sein de laquelle il a couru se réfuser.

¹ Marc, x, 27.

² Ps. cxviii, 133.

gier. C'est ainsi que là où il y a eu abondance de péché, il y a surabondance de grâce, non point par le mérite du pécheur, mais par la faveur de Celui qui vient à son secours.

10. Ce remède nous est offert mystiquement dans la passion et la résurrection de Jésus-Christ. C'est ce que nous enseigne l'Apôtre par ces paroles : « Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort ? Nous sommes donc ensevelis avec lui par le baptême pour mourir au péché ; afin que, comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire de son Père, nous marchions aussi dans une vie nouvelle. Car si nous avons été entés en lui par la ressemblance de sa mort, nous y serons aussi entés par la ressemblance de sa résurrection, sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché fût détruit et que désormais nous ne soyons plus asservis au péché. Car celui qui est mort est délivré du péché. Si donc nous sommes morts avec Jésus-Christ, nous croyons que nous vivons aussi avec Jésus-Christ, sachant que Jésus-Christ, étant ressuscité d'entre les morts ne meurt plus, et que la mort n'aura plus d'empire sur lui. Car quant à mourir pour le péché, il est mort seulement une fois, mais quant à ce qu'il vit maintenant, il vit pour Dieu. Regardez-vous de même comme étant morts au péché et comme ne vivant plus que pour Dieu, en Jésus-Christ Notre-Seigneur ¹ ». En effet, le mystère de la mort et de la résurrection du Seigneur figure clairement la destruction de notre vie ancienne, le commencement d'une vie nouvelle, l'anéantissement de l'iniquité, et le renouvellement de la justice. D'où peut venir à l'homme un si grand bienfait ? Serait-ce de la lettre de la loi ? N'est-ce pas plutôt de la foi de Jésus-Christ.

CHAPITRE VII.

DE QUELLE SOURCE DÉCOULENT LES BONNES ŒUVRES.

11. Cette sainte pensée conserve ceux des enfants des hommes qui mettent leur espérance dans sa protection et attendent de lui seul la joie d'être enivrés de l'abondance de

sa maison, et de s'abreuver au torrent de sa volupté. Car ils savent qu'il est la source de la vie et que c'est dans sa splendeur que nous verrons la lumière. Ils savent qu'il verse sa miséricorde sur ceux qui le connaissent, et sa justice dans l'âme de ceux qui ont le cœur droit. Ils savent enfin que ce n'est point parce qu'ils ont le cœur droit, mais pour qu'ils aient le cœur droit, que Dieu leur accorde sa justice par laquelle il justifie le pécheur ¹. Cette pensée, d'ailleurs, est loin d'engendrer l'orgueil : car ce vice a pour principe la confiance illimitée que l'homme place en sa propre personne, se regardant comme le maître absolu d'imprimer à sa vie la direction qu'il juge convenable.

Par le fait même d'une telle présomption, il s'éloigne de cette source de vie, dans laquelle seule nous puisons la justice, c'est-à-dire une vie sainte ; il s'éloigne de cette lumière immuable à laquelle l'âme raisonnable ne saurait participer sans se sentir embrasée d'un feu qui la change à son tour en une sorte de lumière créée. C'est en ce sens que l'on dit de saint Jean : « Il était une lumière ardente et luisante ² » ; de son côté, n'ignorant pas de quelle source décollait sa lumière, il s'écriait : « Nous avons reçu de sa plénitude ». De qui donc cette plénitude, si ce n'est de Celui devant lequel il n'était plus la lumière ? En effet, c'est ce Verbe incarné qui « était la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde ³ ». David, dans l'un de ses psaumes, venait de dire : « Déployez votre miséricorde sur ceux qui vous connaissent, et votre justice sur ceux qui ont le cœur droit ». Il ajoute aussitôt : « Que le pied de l'orgueil ne vienne pas jusqu'à moi, que la main des pécheurs ne me touche point ; là sont tombés tous ceux qui commettent l'iniquité : ils ont été repoussés et n'ont pu se tenir debout ⁴ ». Cette iniquité qui porte l'homme à s'attribuer à lui-même ce qui n'appartient qu'à Dieu, refoule le pécheur dans ses propres ténèbres qui sont les œuvres d'iniquité. Telle est son œuvre propre, voilà de quoi il est capable par lui-même. Quant aux œuvres de la justice, il ne les accomplit que dans la mesure où il puise à cette source et à cette lumière divine, où se trouve l'abondance de la vie pour

¹ Rom. v, 20 ; vi, 11.

² Jean, i, 9. — ³ Id. i, 16, 9. — ⁴ Ps. xxxv, 8-13.

tous, où il n'y a ni changement ni vicissitude¹.

12. Revenons à l'apôtre saint Paul. Appelé Saul avant sa conversion, il ne me paraît avoir changé de nom que pour mieux montrer son humilité, se regardant comme le dernier des Apôtres. Or, il déclare une guerre énergique et continuelle aux orgueilleux et aux arrogants qui mettaient toute leur confiance dans leurs propres œuvres, et par là il se propose d'exalter d'autant plus la nécessité et la puissance de la grâce de Dieu. Quand donc, si ce n'est dans sa personne, cette grâce de Dieu s'est-elle révélée dans toute son évidence et son efficacité? Violent persécuteur de l'Eglise de Dieu, digne à ce titre des plus rigoureux châtimens, il reçut, non point la condamnation, mais la miséricorde; non point le châtiment, mais la grâce. C'est donc avant tout sa propre cause qu'il défend et justifie contre l'ignorance de ceux qui ne comprennent rien à ces mystères cachés et profonds, contre ceux aussi qui voudraient dénaturer son langage si précis et si formel. Aussi ce qu'il prêche, ce qu'il proclame sans hésiter, c'est le don de Dieu par lequel seul arrivent au salut les fils du bienfait divin, les fils de la grâce et de la miséricorde, les fils du Testament Nouveau. Tout d'abord, écoutez son salut: « A vous la grâce et la paix par Dieu le Père et Notre-Seigneur Jésus-Christ² ». Ensuite toute sa lettre aux Romains roule à peu près sur cette seule question qu'il traite avec tant de véhémence et d'abondance, qu'il fatigue à la vérité l'attention des lecteurs, mais d'une fatigue utile et salutaire; car il veut seulement exercer et non briser les membres de l'homme intérieur.

CHAPITRE VIII.

OBSERVATION DE LA LOI. — DE QUOI LES JUIFS PEUVENT SE GLORIFIER.

13. De là les conclusions que j'ai énoncées plus haut; de là les reproches qu'il adresse aux Juifs, leur disant qu'ils ne le sont que de nom, puisqu'ils n'accomplissent pas ce qu'ils promettent. « Mais vous, qui portez le nom de Juif, qui vous reposez sur la loi, qui vous glorifiez en Dieu, qui connaissez sa volonté et qui, étant instruit par la loi, savez discerner

« ce qui est le plus utile; qui vous flattez d'être
« le conducteur des aveugles, la lumière de
« ceux qui sont dans les ténèbres, le docteur des
« ignorants, le maître des enfants comme ayant
« dans la loi la règle de la science et de la vé-
« rité; vous qui instruisez les autres, vous ne
« vous instruisez pas vous-mêmes; vous qui
« publiez qu'on ne doit point dérober, vous
« dérobez; vous qui dites qu'on ne doit point
« commettre d'adultère, vous commettez des
« adultères; vous qui avez en horreur les ido-
« les, vous faites des sacrilèges; vous qui vous
« glorifiez dans la loi, vous déshonorez Dieu
« par la violation de la loi. Car vous êtes cause,
« comme dit l'Ecriture, que le nom de Dieu est
« blasphémé parmi les nations. Ce n'est pas
« que la circoncision ne soit utile, si vous ac-
« complissez la loi; mais si vous la violez, tout
« circoncis que vous êtes, vous devenez comme
« un homme incirconcis. Si donc un homme
« incirconcis garde les ordonnances de la loi,
« n'est-il pas vrai que, tout incirconcis qu'il
« est, il sera considéré comme circoncis? Et
« ainsi celui qui, étant naturellement incircon-
« cis, accomplit la loi, vous condamnera, vous
« qui, ayant reçu la lettre de la loi et étant cir-
« concis, êtes un violateur de la loi. Car le juif
« n'est pas celui qui l'est au dehors, et la cir-
« concision véritable n'est pas celle qui se fait
« dans la chair et qui n'est qu'extérieure; mais
« le vrai juif est celui qui l'est intérieurement
« et la circoncision véritable est celle du cœur
« qui se fait par l'esprit et non selon la lettre,
« et ce juif tire sa louange non des hommes,
« mais de Dieu¹ ».

Voilà l'explication de cette parole: « Vous vous glorifiez en Dieu ». Si le véritable juif se glorifiait en Dieu, comme l'exige la grâce, cette grâce qui est donnée non point en vertu du mérite des œuvres, mais d'une manière absolument gratuite, la louange dont le juif est entouré lui viendrait de Dieu et non pas des hommes. Mais il n'en était pas ainsi. Les Juifs se glorifiaient en Dieu, en ce sens que seuls ils avaient mérité d'obtenir sa loi, car telle était l'interprétation qu'ils donnaient à ces paroles du psaume: « Il n'a pas agi de cette manière à l'égard des autres nations, et ne leur a pas révélé ses jugemens² ». Et cependant ils se flattaient d'accomplir la loi par leur propre justice, quand ils n'étaient que les prévaricateurs de la loi. C'est ainsi

¹ Jacq. 1, 17. — Debut des Epîtres.

² Rom. 11, 17-19. — ³ Ps. CXLVII, 20.

que la loi les chargeait de colère ¹, à cause de l'abondance du péché qu'ils commettaient en pleine connaissance. Quand, sans être mus par l'esprit de la grâce, ils accomplissaient les prescriptions de la loi, c'était uniquement par la crainte des châtimens, et non par amour de la justice. Par conséquent le Seigneur ne trouvait pas dans leur volonté ce qui apparaissait dans leurs œuvres aux yeux des hommes ; et ils étaient plutôt coupables à ses yeux de toute la gravité des fautes qu'ils auraient commises s'ils avaient pu le faire impunément. D'un autre côté, l'Apôtre appelle circoncision du cœur la volonté pure de toute concupiscence illicite, ce qui se fait non point par la vertu propre des enseignemens ou des menaces de la lettre, mais par la grâce spirituelle qui nous est départie gratuitement pour nous aider et pour nous guérir. Quand nous possédons cette grâce, notre glorification ne nous vient pas des hommes, mais de Dieu ; car c'est de lui que nous vient toute grâce et par conséquent toute louange, selon cette parole du psaume : « Mon âme sera louée dans le Seigneur ² ». C'est à lui seul que nous pouvons dire : « Ma louange est en vous ³ ». Peuvent-ils tenir ce langage, ces orgueilleux qui remercient le Seigneur de ce qu'ils sont hommes, mais ne veulent tenir que d'eux-mêmes leur propre justice ?

14. « Mais », disent-ils, « nous aussi nous louons Dieu, auteur de notre justification, en ce sens qu'il nous a donné la loi dont la lumière nous apprend comment nous devons vivre ». Ils ne comprennent donc pas cette parole : « Aucun homme ne sera par la loi justifié devant Dieu ». L'homme, en effet, peut paraître juste devant ses semblables, sans l'être nullement devant Dieu, qui scrute les cœurs et les volontés, et qui sait parfaitement ce que voudrait faire, s'il le pouvait, celui qui n'accomplit la loi que par la crainte du châtiment. Peut-être serait-on tenté de croire que l'Apôtre, en refusant à la loi le pouvoir de justifier, parlait exclusivement, de cette loi qui, dans les sacrements anciens, renfermait beaucoup de préceptes qui n'étaient que des figures comme, par exemple, la circoncision de la chair, que les enfants devaient recevoir le huitième jour après leur naissance ⁴. Mais pour dissiper cette illusion, l'Apôtre précise

la loi dont il parle : « Car », dit-il, « c'est par la loi que nous avons la connaissance du péché ». C'est bien de cette loi qu'il dit également : « Je n'ai pas connu le péché si ce n'est par la loi ; car je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi n'avait pas dit : Vous ne convoiterez pas ¹ ». N'est-ce pas là le sens de ces mots : « C'est par la loi que nous avons la connaissance du péché ? »

CHAPITRE IX.

LA JUSTICE DE DIEU MANIFESTÉE PAR LA LOI ET LES PROPHÈTES.

15. Mais ici, peut-être, cette présomption humaine qui ignore la justice de Dieu et qui voudrait être à elle-même sa propre justification, applaudira à ces paroles de l'Apôtre : « Nul homme ne sera justifié par la loi », prétendant que la loi se borne à nous montrer ce que nous devons faire, ou ce que nous devons éviter, de telle sorte que la volonté, par ses propres forces, accomplit ces prescriptions de la loi et se justifie elle-même, non point par l'autorité de la loi, mais par son libre arbitre. Mais, ô homme, remarquez donc ce qui suit : « Maintenant la justice de Dieu sans la loi, a été manifestée, elle a été attestée par la loi et par les prophètes ». A moins que vous ne soyez frappés de surdité, n'entendez-vous pas : « La justice de Dieu a-t-elle été manifestée ? » Cette justice est ignorée de tous ceux qui veulent établir leur justice propre, et ils repoussent cette œuvre divine par excellence ². « La justice de Dieu », dit l'Apôtre, « a été manifestée » ; il ne dit pas la justice de l'homme, ou la justice de la volonté propre. Il ne parle que de « la justice de Dieu », non pas de celle qui forme l'attribut essentiel de Dieu, mais de celle dont Dieu revêt l'homme, lorsqu'il justifie l'impie. Cette justice est attestée par la loi et par les Prophètes ; car la loi et les Prophètes lui rendent témoignage. La loi d'abord, car en commandant, en menaçant et en ne justifiant personne, elle fait assez connaître que c'est Dieu qui justifie l'homme par le secours et la grâce de l'Esprit-Saint. Les Prophètes ensuite, parce que la venue du Sauveur a réalisé ce qu'ils avaient prédit.

Aussi l'Apôtre ajoute aussitôt : « La justice de Dieu par la foi de Jésus-Christ », c'est-à-

¹ Rom. IV, 15. — ² Ps. XXXIII, 3. — ³ Ps. XLII, 26. — ⁴ Lévit. XII, 3.

¹ Rom. VII, 7. — ² Rom. X, 3.

dire par la foi qui nous fait croire en Jésus-Christ. En parlant de la foi de Jésus-Christ nous n'entendons certes pas la foi par laquelle Jésus-Christ croit; de même la justice de Dieu ne signifie pas la justice par laquelle Dieu est juste. Il s'agit, en réalité, de notre foi et de notre justice, et pourtant nous disons la justice de Dieu et la foi de Jésus-Christ, parce que c'est de Dieu et de Jésus-Christ que nous recevons la justice et la foi. Ce qui a été manifesté, c'est donc la justice de Dieu sans la loi, ce qui ne veut pas dire qu'elle ait été manifestée sans la loi. En effet, comment pourrait-elle avoir été attestée par la loi, si elle avait été manifestée sans la loi? Nous appelons donc justice de Dieu sans la loi celle que Dieu, par l'esprit de grâce, confère au fidèle sans le secours de la loi, c'est-à-dire à celui qui croit sans être aidé par la loi. Est-ce que par la loi Dieu ne montre pas à l'homme sa faiblesse, afin de le déterminer à chercher, par la foi, son refuge et sa guérison dans son infinie miséricorde?

Il a été dit de la sagesse divine « qu'elle « porte sur sa langue la loi et la miséricorde ¹ »; la loi, pour rendre coupables les orgueilleux, et la miséricorde pour justifier les humbles. Donc « cette justice de Dieu « par la foi de Jésus-Christ, est donnée à tous « ceux qui croient en lui, car il n'y a aucune « distinction parmi les hommes. En effet, tous « ont péché et ont besoin de la gloire de « Dieu » et non de leur propre gloire. Qu'ont-ils donc, qu'ils ne l'aient reçue? Et s'ils l'ont reçue, pourquoi s'en glorifient-ils comme s'ils ne l'avaient pas reçue ²? Ils ont donc besoin de la gloire de Dieu, et voyez la suite: « Etant « justifiés gratuitement par sa grâce ³ », ils ne sont donc justifiés ni par la loi, ni par leur propre volonté; mais « ils sont justifiés gratuitement par sa grâce », non pas, sans doute, en ce sens que notre volonté y reste entièrement étrangère; il suffit que sa faiblesse soit manifestée par la loi, afin que la grâce guérisse la volonté, et que la volonté guérie accomplisse la loi, sans qu'elle soit pour cela constituée sous le joug de la loi ou qu'elle ait besoin de la loi.

¹ Prov. 10, 16, — 10, les Septante. — ² 1 Cor. 10, 7. — ³ Rom. 3, 20, 24.

CHAPITRE X.

DANS QUEL SENS LA LOI N'EST-ELLE PAS ÉTABLIE POUR LE JUSTE.

16. « La loi n'est pas établie pour celui qui « est juste », et cependant cette loi « est bonne « si l'on en use légitimement ». Il y a une sorte de contradiction dans ce langage, et l'Apôtre, en l'énonçant, voulait sans doute forcer le lecteur à scruter et à résoudre la question. « La loi est bonne si l'on en use légitimement ¹ »; comment accorder cette proposition avec la suivante: « Sachant ceci, c'est « que la loi n'a pas été établie pour le juste? » Et qui donc use légitimement de la loi, si ce n'est celui qui est juste? Et cependant ce n'est pas pour lui que la loi a été établie, mais pour le pécheur. Est-ce donc que le pécheur, pour être justifié, c'est-à-dire pour devenir juste, doit user légitimement de la loi, afin que cette loi, lui servant de pédagogue, le conduise à la grâce ² par laquelle seule peuvent être accomplies toutes les prescriptions de la loi? Or, la grâce nous justifie gratuitement, c'est-à-dire sans aucun mérite antérieur de notre part: « autrement la grâce n'est plus « une grâce ³ »; car elle nous est donnée non point parce que nous avons accompli des bonnes œuvres, mais afin que nous puissions les accomplir; ou encore elle nous est donnée non point parce que nous avons accompli la loi, mais afin que nous puissions l'accomplir. En effet, le Sauveur a dit: « Je « ne suis pas venu détruire la loi, mais l'accomplir ⁴ », lui dont il est écrit: « Nous « avons vu sa gloire, la gloire du Fils unique « du Père, rempli de grâce et de vérité ⁵ ». Telle est la gloire dont il est dit: « Tous ont « péché, et ils ont besoin de la gloire de Dieu »; telle est aussi la grâce dont l'Apôtre dit aussitôt: « Nous avons été justifiés gratuitement « par sa grâce ».

Si donc le pécheur use légitimement de la loi, c'est afin de devenir juste; et quand il aura obtenu cette justice, il doit voir dans la loi, non plus une sorte de véhicule pour arriver au terme, mais plutôt, selon la comparaison de l'Apôtre, une sorte de pédagogue qui lui a appris ses devoirs. En effet, comment la loi n'a-t-elle pas été établie pour le juste, si elle est nécessaire à celui-là même qui est

¹ 1 Tim. 1, 9, 8. — ² Gal. 3, 24. — ³ Rom. 11, 6. — ⁴ Matth. 5, 17. — ⁵ Jean, 1, 14.

juste, non pas dans ce sens que cette loi le conduise du péché à la grâce sanctifiante, mais en tant que, devenu juste, il en use légitimement ? Ne fait-il pas assurément un usage légitime de la loi, l'homme juste qui, pour inspirer une terreur salutaire aux coupables, leur impose les prescriptions de la loi, afin que sous le feu de la concupiscence mauvaise se révoltant contre la défense et augmentant le nombre et la gravité de ses prévarications, ils cherchent promptement, et par la foi, un refuge assuré dans la grâce justifiante, et échappent aux menaces de la lettre en goûtant les douceurs de la justice par la vertu du Saint-Esprit ? De cette manière toute contradiction cesse entre ces deux passages cités plus haut, car nous voyons comment le juste peut user légitimement d'une loi bonne, quoique la loi ne soit point établie pour l'homme juste. En effet, ce n'est point par la loi qu'il a été justifié, mais par la loi de la foi, par laquelle il a cru qu'il avait absolument besoin de la grâce divine pour accomplir, malgré sa faiblesse, les prescriptions de la loi.

17. De là ces paroles de l'Apôtre : « Où est donc le sujet de votre gloire ? Il est exclu. Et par quelle loi ? Est-ce par la loi des œuvres ? Non, mais par la loi de la foi ¹ ». Cette gloire, dont parle saint Paul, peut s'entendre dans un double sens. Ou bien il s'agit de la gloire vraiment louable qui pour nous réside dans le Seigneur, gloire exclue, non pas qu'elle soit rejetée, mais parce que son excellence la fait sortir du rang des choses ordinaires. C'est ainsi que certains raffineurs de métaux sont appelés : « excluants, *exclusores* ». « Afin », dit le Psalmiste, « que soient exclus tous ceux qui ont été éprouvés par l'argent ² », comme s'il eût dit : « Afin que ceux qui ont été éprouvés par la parole du Seigneur » soient placés dans un poste éminent. Nous lisons encore : « Les oracles du Seigneur sont des oracles chastes ; c'est de l'argent éprouvé par le feu ³ ».

Peut-être aussi l'Apôtre a-t-il voulu parler de la gloire criminelle qui vient de l'orgueil, gloire dont se repaissent tous ceux qui, se flattant de mener une vie juste et sainte, n'attribuent qu'à eux-mêmes ce précieux privilège. Or un tel sujet de gloire, l'Apôtre le regarde comme exclu, non point par la loi des œuvres, mais par la loi de la foi, qui le ré-

prouve d'une manière absolue. En effet, par cette loi de la foi, chacun de nous reste pleinement persuadé que s'il fait quelque œuvre bonne, c'est à la grâce de Dieu qu'il le doit, car c'est de cette grâce que lui vient exclusivement tout ce qu'il fait pour se perfectionner dans l'amour de la justice.

CHAPITRE XI.

LA PIÉTÉ N'EST QUE LA VÉRITABLE SAGESSE.

18. Cette conviction rend l'homme pieux, parce que la piété n'est autre chose que la véritable sagesse. J'appelle piété ce que les Grecs appellent le culte de Dieu, et cette précieuse habitude nous est hautement recommandée par ces paroles du livre de Job : « Voici que la piété c'est la sagesse ¹ ». Or, ce culte de Dieu a surtout pour effet, dans une âme, de montrer qu'elle n'est point ingrate. De là vient sans doute, dans notre véritable et auguste sacrifice, le solennel avertissement qui nous est adressé de rendre grâces à Dieu. Or, de la part d'une âme ce serait se montrer ingrate que de s'attribuer à elle-même ce qui ne lui vient que de Dieu, et spécialement la justice. En effet, si c'est une faute de se glorifier de ses richesses, de la beauté de son corps, de son éloquence et des autres biens extérieurs ou intérieurs, soit du corps, soit de l'esprit, et dont les plus grands pécheurs sont quelquefois doués ; quel crime n'est-ce pas de se glorifier de ce qui est le bien par excellence, c'est-à-dire de la justice, comme si elle était notre œuvre propre ? A cause de ce vice, on a vu les plus grands hommes abandonnés par Dieu à leur propre faiblesse et tomber dans toutes les hontes de l'idolâtrie. Voilà pourquoi, dans cette même épître où il se pose en ardent défenseur de la grâce, après avoir dit qu'il se devait aux Grecs et aux Barbares, aux sages et aux insensés ; après avoir déclaré que pour sa part il était tout disposé à porter l'Évangile aux Romains, Paul s'empresse d'ajouter : « Car je ne rougis point de l'Évangile ; n'est-il point la vertu même de Dieu pour sauver tous ceux qui croient, les Juifs d'abord et ensuite les Gentils ? Car la justice de Dieu y est révélée ; la justice qui vient de la foi et se perfectionne par la foi, selon qu'il est écrit : Le juste vit de la foi ». Telle est donc la justice de Dieu, justice voilée dans l'Ancien Testament, mais ré-

¹ Rom. III, 27. — ² Ps. LXVII, 31. — ³ Ps. XI, 7.

¹ Job, XXVIII, 28.

vélée dans le Nouveau. Elle est appelée la justice de Dieu, parce que en nous l'accordant, il nous rend justes, comme il est dit : « Le salut du Seigneur ¹ », c'est-à-dire le salut par lequel il nous sauve. Telle est aussi cette foi de laquelle et pour laquelle la justice nous est révélée, c'est-à-dire qu'elle est révélée par la foi de ceux qui nous annoncent l'Évangile, et pour la foi de ceux qui obéissent. Éclairés par cette foi de Jésus-Christ, c'est-à-dire par cette foi que Jésus-Christ nous a conférée, nous croyons fermement que si nous vivons dans la justice, c'est à Dieu que nous le devons et que nous le devons toujours. N'est-il pas juste dès lors que nous lui témoignions notre gratitude par ce culte souverain que nous ne devons qu'à lui seul ?

CHAPITRE XII.

LA CONNAISSANCE DE DIEU PAR LES CRÉATURES.

19. Après cette exposition de ses principes, l'Apôtre se tourne avec indignation vers ceux qui, gonflés de cet orgueil dont j'ai parlé plus haut et s'élevant follement en eux-mêmes jusqu'à se priver de tout appui, vont se briser honteusement contre les pierres dont ils se sont fait des idoles. Il venait d'exalter la piété de la foi, qui nous presse de rendre à Dieu des actions de grâces abondantes pour la justification qu'il veut bien nous accorder ; se plaçant aussitôt en face du vice contraire, il s'écrie : « L'Évangile nous révèle également « la colère divine qui éclatera du ciel contre « l'impiété et l'injustice de ces hommes qui « retiennent la vérité de Dieu dans l'injustice, « parce qu'ils ont connu ce qui peut se dé- « couvrir de Dieu, Dieu même le leur ayant « fait connaître. En effet, les perfections in- « visibles de Dieu sont devenues visibles « depuis la création du monde, par la con- « naissance que ces créatures nous en don- « nent, en sorte qu'ils sont inexcusables, « puisqu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point « glorifié comme Dieu, et ils ne lui ont point « rendu grâces, mais ils se sont égarés dans « leurs vains raisonnements, et leur cœur « insensé a été rempli de ténèbres. Ainsi ils « sont devenus fous en s'attribuant le nom « de sages, et l'honneur qui n'est dû qu'au « Dieu incorruptible ils l'ont transféré à l'i- « mage d'un homme corruptible, à des figures

« d'oiseaux, de bêtes à quatre pieds et de « reptiles ² ».

Remarquez que l'Apôtre ne dit pas de ces hommes qu'ils ignorent la vérité, mais qu'ils retiennent la vérité dans l'injustice. Or, comme on serait tenté de demander à quelle source ces hommes avaient puisé la vérité, puisque Dieu ne leur avait pas donné la loi, l'Apôtre prévient la question et répond que c'est par les choses visibles qu'ils ont pu connaître les choses invisibles du Créateur. C'est en s'appliquant à cette recherche que de grands esprits sont parvenus à avoir de Dieu une connaissance naturelle suffisante. Mais voici leur impiété : « Après avoir connu Dieu, ils « ne l'ont pas glorifié comme Dieu, ils ne lui « ont point rendu grâces, et ils se sont éva- « nous dans leurs pensées ». L'orgueil, telle est donc la maladie de ceux qui se trompent eux-mêmes en se croyant quelque chose, tandis qu'ils ne sont rien ³. Ils se sont aveuglés dans ce gonflement de l'orgueil, contre lequel le Psalmiste protestait de toute son âme quand il s'écriait : « Nous verrons la lu- « mière dans votre splendeur ⁴ » ; car pour eux, ils se sont détournés de la lumière de l'immuable vérité « et leur cœur insensé « s'est enveloppé des plus épaisses ténèbres ». Quoiqu'ils eussent connu le Seigneur, leur cœur n'était pas sage, et ils ont fait preuve d'une véritable folie, puisqu'ils n'ont pas glorifié Dieu et ne lui ont pas rendu grâces. Le Seigneur avait dit à l'homme : « La piété, « telle est la véritable sagesse » ; mais ces hommes ont répondu « en disant qu'ils « étaient sages », ce qui signifie en réalité qu'en s'attribuant à eux-mêmes les biens qu'ils possédaient, « ils sont devenus insen- « sés ».

20. Et maintenant, quel besoin de rappeler ce qui suit ? Entraînés sur la voie de cette impiété dont je parle, ces hommes qui ont pu connaître le Créateur par la créature, se sont sentis repoussés par Dieu lui-même, car il résiste aux orgueilleux ⁵, et, précipités au fond de l'abîme, ils offrent dans leur propre personne le commentaire beaucoup plus éloquent que nous ne pourrions le faire nous-mêmes, des châtiments énoncés dans la suite de cette épître. D'ailleurs, je ne me suis pas proposé dans cet ouvrage l'explication de cette

¹ Ps. III, 9.

² Rom. I, 14-23. — ³ Gal. VI, 3. — ⁴ Ps. XXXV, 12, 10. — ⁵ Jacq. IV, 6.

Epître ; si j'invoque son témoignage, c'est pour prouver aussi clairement que possible que le secours divin dont nous avons besoin pour pratiquer la justice ne consiste pas précisément dans les saints et excellents préceptes que Dieu nous a donnés, mais dans l'esprit de grâce qui vient relever notre volonté et lui prêter un secours sans lequel nous ne pouvons faire le bien. En dehors de ce puissant secours, la loi n'est plus qu'une lettre qui tue ; car au lieu de justifier les pécheurs, elle ne fait qu'aggraver leur culpabilité. La connaissance que les Gentils avaient acquise du Créateur par le moyen des créatures, ne leur a nullement procuré le salut, « parce que, connaissant Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu, ils ne lui ont pas rendu des grâces et se sont gratifiés du nom de sages ». De même vous pouvez connaître par la loi le chemin que vous avez à suivre, mais cette connaissance seule ne vous justifie pas, parce que « ceux qui s'efforcent d'établir leur propre justice, ne sont point soumis à la justice de Dieu ² ».

CHAPITRE XIII.

LA LOI DES ŒUVRES ET LA LOI DE LA FOI.

21. Essayons donc, dans la mesure de nos forces, de préciser la différence qui existe entre la loi des œuvres, laquelle n'empêche pas l'homme de se glorifier en lui-même, et la loi de la foi, qui nous oblige de tout reporter à Dieu. On va me dire peut-être que la loi des œuvres se trouve dans le judaïsme et la loi de la foi dans le christianisme, parce que la circoncision et autres œuvres semblables appartenaient à la loi, tandis qu'elles ont cessé sous le règne de la discipline chrétienne. Mais cette distinction est absolument erronée, comme il est facile de le démontrer et comme nous l'avons prouvé par des arguments qui étaient à la portée de tous et de vous en particulier. Toutefois, comme ce sujet est de la plus haute importance, je crois devoir corroborer ma démonstration par de nouveaux témoignages.

Il est certain que l'Apôtre parle de la loi qui ne justifie personne, et dont l'introduction dans le monde n'a eu d'autre résultat que de faire abonder le péché ². Et pourtant, ne voulant pas qu'un ignorant ou un sacri-

lège arguât de ce fait pour condamner la loi, il en prend la défense en ces termes : « Que dirons-nous donc ? La loi est-elle un péché ? A Dieu ne plaise ! mais je n'ai connu le péché que par la loi ; car je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi n'avait pas dit : « Vous ne convoiterez point. Mais le péché ayant pris occasion de s'irriter par le précepte, a produit en moi toutes sortes de mauvais désirs ». Saint Paul dit également : « La loi est sainte, le précepte est saint, juste et bon ; mais le péché, pour faire apparaître ce qu'il est, n'a donné la mort que par une chose qui était bonne ¹ ». La lettre qui tue c'est celle qui dit : « Vous ne convoiterez pas ». C'est d'elle aussi que l'Apôtre disait, comme je l'ai rapporté plus haut : « La loi ne donne que la connaissance du péché. Maintenant, au contraire, sans la loi, la justice de Dieu a été manifestée, attestée par la loi et les Prophètes, et cette justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ est donnée à tous ceux qui croient ; car il n'y a nulle distinction. Car tous ont péché et ont besoin de la gloire de Dieu, étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ que Dieu a proposé pour être la victime de propitiation, par la foi en son sang, pour faire paraître sa justice, par la rémission des péchés passés. Ces péchés, il les a soufferts avec patience pour faire paraître en ce temps cette justice qui vient de lui, montrant tout ensemble qu'il est juste et qu'il justifie celui qui a la foi en Jésus-Christ ». Enfin arrive la question que nous traitons : « Où est donc le sujet de votre gloire ? Il est exclu. Et par quelle loi ? Est-ce par la loi des œuvres ? Non, mais par la loi de la foi ² ».

Comprenons-le donc, cette loi des faits, c'est celle qui dit : « Vous ne convoiterez pas », car c'est par elle que nous avons la connaissance du péché. D'un autre côté, je voudrais savoir si quelqu'un oserait me dire que la loi de la foi ne dit pas : « Vous ne convoiterez pas ». Car si elle ne le dit pas, pourquoi donc, placés comme nous le sommes sous son règne, ne péchons-nous pas en toute sécurité et avec une complète impunité ? N'est-ce pas là ce qu'affirmaient ces hommes que l'Apôtre stigmatisait en ces termes : « Et pourquoi ne ferons-nous pas le mal, afin qu'il en arrive

¹ Rom. x, 3. — ² Id. v, 20.

¹ Rom. vii, 7-13. — ² Id. iii, 20, 27.

« du bien ? car tel est le langage que quelques-uns nous prêtent par une calomnie « qu'ils nous imposent, et ces personnes seront justement condamnées ¹ ». Or, cette loi dit elle-même : « Vous ne convoiterez pas », comme l'attestent et le répètent sans cesse un si grand nombre de préceptes évangéliques et apostoliques ; pourquoi donc alors ne pas l'appeler la loi des œuvres ? D'un autre côté, parce qu'elle n'a pas les œuvres des anciens sacrements, la circoncision et autres semblables, il ne faut point en conclure qu'elle n'a point d'œuvres à accomplir dans les sacrements de la nouvelle alliance, et à ce titre encore elle pourrait être appelée la loi des œuvres. Et si vous prétendez qu'il était question des œuvres des sacrements quand on faisait mention de la loi pour prouver que c'est par elle que nous connaissons le péché, et que ce n'est pas d'elle que nous vient la justification, j'en conclurai que ce n'est point par cette loi des œuvres quelle qu'elle soit, qu'a été exclue la glorification, mais par la loi de la foi, de cette foi dont vit le juste. Mais enfin cette loi même de la foi ne nous donne-t-elle pas, elle aussi, la connaissance du péché, puisqu'elle nous crie à tous : « Vous ne convoiterez pas ? »

22. Je formulerais donc en quelques mots la différence que nous cherchons. La voici : La loi des œuvres commande en menaçant, et la loi de la foi obtient pour celui qui croit l'accomplissement de ce qu'elle commande. La première dit : « Vous ne convoiterez pas ² », la seconde nous tient ce langage : « Comme je savais que personne ne peut être « continent si Dieu ne lui en fait la grâce, et « comme c'est une preuve de sagesse de savoir de qui nous vient ce don, je me suis « approché du Seigneur et je l'ai prié ³ ». C'est là cette sagesse que nous appelons la piété, et par laquelle nous honorons le Père des lumières, de qui nous vient tout don parfait et excellent ⁴. Ce sacrifice de louange et d'action de grâces est d'autant plus agréable à Dieu, que celui qui le rend se glorifie non pas en lui-même, mais dans le Seigneur ⁵.

Ainsi donc, en vertu de la loi des œuvres Dieu nous dit : Faites ce que je vous commande ; et par la loi de la foi, nous disons à Dieu : Donnez-nous de faire ce que vous

commandez. La loi ordonne afin d'avertir de ce que doit faire la foi, ou, en d'autres termes, afin d'apprendre à son sujet ce qu'il doit demander s'il ne peut immédiatement l'accomplir ; et supposé qu'il le puisse et qu'en effet il l'accomplisse, il doit savoir de qui il tient cette possibilité. Écoutons en effet cet ardent prédicateur de la grâce : « Nous n'avons pas « reçu l'esprit de ce monde, mais l'Esprit de « Dieu, afin que nous sachions ce qui nous a « été donné par Dieu ⁶ ». Quel est donc l'esprit de ce monde, si ce n'est l'esprit d'orgueil ? Cet esprit a rendu insensé et aveugle le cœur de ceux qui, connaissant Dieu, ne l'ont pas glorifié comme Dieu en lui rendant grâces. C'est encore ce même esprit qui trompe ceux qui, ignorant la justice de Dieu et voulant constituer leur propre justice, ne se sont pas soumis à la justice de Dieu.

Celui-là donc me semble le fils de la foi, qui sait de qui espérer ce qu'il n'a pas encore, bien plutôt que celui qui s'attribue à lui-même ce qu'il croit posséder ; ce qui n'empêche pas que l'état que nous devons préférer c'est l'état de celui qui possède et qui sait par la munificence de qui il possède, pourvu toutefois qu'il ne s'attribue point une perfection qui n'est pas de ce monde ; car autrement il imiterait ce pharisien qui, tout en rendant grâces à Dieu de ce qu'il avait, ne demandait plus rien pour lui-même, comme s'il n'avait eu besoin de rien pour accroître et perfectionner sa justice ⁷. Après ces considérations, proportionnées aux forces qu'il a plu à Dieu de nous départir, nous sommes en droit de conclure que l'homme est justifié, non point par les préceptes d'une vie sage, mais par la foi de Jésus-Christ, c'est-à-dire non point par la loi des œuvres, mais par la loi de la foi ; non point par la lettre, mais par l'esprit ; non point par le mérite de ses actions, mais par la grâce gratuite.

CHAPITRE XIV.

LE DÉCALOGUE TUE ÉGALEMENT QUAND LA GRACE FAIT DÉFAUT.

23. S'adressant à ceux qui étaient soumis à la circoncision, l'Apôtre les blâme et les corrige jusqu'à leur faire clairement entendre que sous le nom de la loi il comprend la circoncision elle-même et les autres obser-

¹ Rom. III, 8. — ² Exode, XX, 17. — ³ Ség. VIII, 21. — ⁴ Jacq. I, 17. — ⁵ II Cor. X, 17.

⁶ I Cor. II, 14. — ⁷ Luc, XVIII, 11. 12.

vances légales que les chrétiens repoussent comme n'étant que les ombres de ce qui devait arriver, et préférant la réalité à la figure. Il va plus loin encore, car, non content de constater l'impuissance justificatrice de la loi et de ces sacrements antiques qui n'étaient que des figures, il déclare que la justification ne repose pas davantage sur les œuvres qui constituent toutefois extérieurement une vie irréprochable, puisqu'on y trouve l'accomplissement de ce mot : « Vous ne convoiterez pas ». Mais pour mieux juger encore de ce que nous avançons, voyons le Décalogue lui-même. Cette loi, écrite par le doigt de Dieu sur des tables de pierre, fut donnée à Moïse au sein des foudres du Sinaï, avec ordre de la promulguer à son peuple. Elle est renfermée dans dix préceptes¹ qui ne parlent nullement de la circoncision ni des victimes animales dont le sang n'a jamais été versé par les chrétiens. De ces dix préceptes si vous exceptez l'observation du sabbat, dites-moi ce qu'il faut en retrancher à l'égard des chrétiens ? Est-ce la défense qui est faite d'adorer les idoles ou toute autre fausse divinité, à l'exclusion du vrai Dieu ? Est-ce la défense de prendre en vain le nom du Seigneur ? L'obligation d'honorer ses parents, d'éviter la fornication, l'homicide, le vol, le faux témoignage, l'adultère, le désir de s'approprier le bien d'autrui ? Auquel de ces préceptes prétendez-vous qu'un chrétien n'est pas soumis ? Ou bien direz-vous que, dans cette lettre qui tue, l'Apôtre ne se proposait nullement de ranger cette loi des deux tables, mais seulement la loi de la circoncision et des autres sacrements abolis par la nouvelle alliance ? Mais vous ne le pouvez pas, puisque c'est dans cette loi que nous lisons : « Vous ne convoiterez pas », « précepte » qui sans doute « est saint, juste est bon » et, cependant, n'est-ce pas par lui « que le péché m'a trompé, et par lui qu'il m'a tué ? » Et, en effet, n'est-ce pas là le sens de ces mots : « La lettre tue ? »

24. Le passage de l'Épître aux Corinthiens, dans lequel nous lisons : « La lettre tue, mais l'esprit vivifie », prouve jusqu'à la dernière évidence que l'Apôtre entendait parler du Décalogue lui-même. Écoutons plutôt : « Vous faites voir que vous êtes la lettre de Jésus-Christ, dont nous avons été les secrétaires,

« et qui est écrite, non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant, non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, qui sont vos cœurs. Or, c'est par Jésus-Christ que nous avons une si grande confiance en Dieu. Car nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes aucune bonne pensée, comme de nous-mêmes, mais c'est Dieu qui nous en rend capables. Et c'est lui aussi qui nous a rendus capables d'être les ministres de la nouvelle alliance, non par la lettre, mais par l'esprit ; car la lettre tue, mais l'esprit vivifie. Que si le ministère de la lettre gravée sur des pierres, qui était un ministère de mort, a été accompagné d'une telle gloire que les enfants d'Israël ne pouvaient regarder le visage de Moïse à cause de la gloire dont il éclatait, laquelle devait néanmoins finir ; combien le ministère de l'esprit doit-il être plus glorieux ! Car si le ministère de la condamnation a été accompagné de gloire, le ministère de la justice en aura incomparement davantage¹ ».

Ces paroles nous fourniraient matière à de nombreuses considérations, mais peut-être que plus tard elles reviendront plus à propos. Pour le moment, il nous suffit de remarquer de quelle lettre parle l'Apôtre quand il dit qu'elle tue, et lui oppose l'esprit qui vivifie. Tel est assurément ce ministère de la lettre gravée sur des pierres, ministère de mort et de condamnation, parce que la loi est entrée, afin que le péché surabondât. D'un autre côté, ces mêmes préceptes sont tellement utiles et salutaires à celui qui les observe, qu'il est impossible d'avoir la vie si on ne les observe pas. Dira-t-on que c'est à cause du seul précepte relatif au sabbat, que le Décalogue a été appelé une lettre qui tue, parce que celui qui l'observe aujourd'hui selon la lettre, fait preuve d'une sagesse purement charnelle ; or la sagesse selon la chair, c'est la mort² : tandis que les neuf autres préceptes, observés selon la rigueur du texte, appartiendraient non pas à la loi des œuvres selon laquelle on n'est pas justifié, mais à la loi de la foi, de laquelle vit le juste ? Où donc plaçons-nous ces mots : « La loi opère la colère ; car là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas de prévarication³ ; Le péché a régné dans le monde jusqu'à la loi ; mais le péché n'était

¹ Exode, xxxi, 18 ; Deut. ix, 10 ; Exode, xx.

² II Cor. iii, 29. — ³ Rom. viii, 6. — ⁴ Id. iv, 15.

« pas imputé comme tel, lorsque la loi n'exis-
« tait pas ¹ ; C'est par la loi que nous avons
« la connaissance du péché ² ; J'aurais ignoré
« la concupiscence, si la loi n'avait pas dit :
« Vous ne convoiterez pas ? »

25. Etudiez attentivement ces différents passages et voyez si c'est uniquement à cause de la circoncision, du sabbat, ou de toute autre observance figurative, et non pas de la loi tout entière, que l'Apôtre a dit que la loi, tout en défendant le péché, ne vivifie pas l'homme, mais plutôt le tue, en augmentant la concupiscence, et en aggravant l'iniquité par la prévarication, jusqu'à ce qu'il nous soit donné de nous délivrer par la grâce, c'est-à-dire par la loi de la foi qui est en Jésus-Christ, lorsque la charité est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné ³. L'Apôtre avait dit : « Afin que
« nous servions dans la nouveauté de l'esprit
« et non pas dans la vétusté de la lettre ». Il ajoute aussitôt : « Que dirons-nous donc ?
« la loi est-elle péché ? Dieu nous garde
« d'une telle pensée ! mais je n'ai connu le
« péché que par la loi, car je n'aurais point
« connu la concupiscence, si la loi n'avait
« dit : Vous ne convoiterez pas. Mais le pé-
« ché, ayant pris occasion de s'irriter par
« les préceptes, a produit en moi toute sorte
« de mauvais désirs ; car sans la loi le péché
« était mort. Et moi je vivais autrefois lors-
« que je n'avais point de loi ; mais le com-
« mandement étant survenu, le péché est
« ressuscité, et moi je suis mort, et il s'est
« trouvé que le commandement qui devait
« me donner la vie, a servi à me donner la
« mort. Car le péché ayant pris occasion du
« commandement, s'étant irrité davantage,
« m'a trompé et m'a tué par le commande-
« ment même. Ainsi la loi est véritablement
« sainte, et le commandement est saint, juste et
« bon. Ce qui était bon en soi m'a-t-il donc
« causé la mort ? Nullement ; mais c'est le
« péché qui, m'ayant donné la mort par une
« chose qui était bonne, a fait paraître ce qu'il
« était, de sorte que le péché est devenu par
« ces mêmes préceptes une source plus abon-
« dante du péché. Car nous savons que la loi
« est spirituelle ; mais pour moi je suis char-
« nel, vendu pour être assujéti au péché.
« Car je n'approuve pas ce que je fais, parce
« que je ne fais pas le bien que je veux,

« mais je fais le mal que je hais. Si je fais
« ce que je ne veux pas, j'aime la loi, et
« je reconnais qu'elle est bonne. Et ainsi ce
« n'est plus moi qui fais ce mal, mais c'est le
« péché qui habite en moi. Car je sais que
« le bien ne se trouve pas en moi, c'est-à-dire
« dans ma chair, parce que je trouve en moi
« la volonté de faire le bien, mais je ne trouve
« pas le moyen de l'accomplir. Car je ne fais
« pas le bien que je veux, mais je fais le mal
« que je ne veux pas. Or si je fais ce que je
« ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais,
« mais c'est le péché qui habite en moi. Lors
« donc que je veux faire le bien, je trouve
« en moi une loi qui s'y oppose, parce que
« le mal réside en moi. Car je me plais dans
« la loi de Dieu, selon l'homme intérieur,
« mais je sens dans les membres de mon
« corps une autre loi qui combat contre la
« loi de mon esprit et qui me rend captif
« sous la loi du péché qui est dans les mem-
« bres de mon corps. Malheureux homme
« que je suis ! qui me délivrera de ce corps
« de mort ? Ce sera la grâce de Dieu, par
« Jésus-Christ Notre-Seigneur. Et ainsi je suis
« moi-même soumis à la loi de Dieu selon
« l'esprit, et assujéti à la loi du péché selon
« la chair ».

26. Il suit de là que si la nouveauté de l'esprit fait défaut, l'ancienneté de la lettre, au lieu de nous délivrer du péché, nous rend plutôt coupables par la connaissance du péché. C'est pourquoi le sage s'écrie : « Celui qui apporte
« la science apporte aussi la douleur ¹ » ; non pas sans doute que la loi elle-même soit un mal, mais parce que, malgré sa bonté intrinsèque, la lettre se contente de nous montrer le bien et ne nous donne pas la force de l'accomplir. Et si nous accomplissons ce précepte uniquement à cause du châtiment et nullement par amour de la justice, notre obéissance est purement servile et dès lors moralement nulle. Peut-on regarder comme bon un fruit qui ne sort pas de la racine de la charité ? Supposez au contraire la présence de cette foi qui opère par la charité ², nous commençons à nous réjouir dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur, et cette délectation est un don, non pas de la lettre, mais de l'esprit. Malgré cela, cependant, je ressentirai encore dans mes membres cette autre loi qui répugne à la loi de mon esprit,

¹ Rom. v, 13. — ² Id. III, 20. — ³ Id. v, 5.

¹ Eccli. 1, 18. — ² Gal. v, 6.

jusqu'à ce que la nouveauté, se développant de jour en jour dans l'homme intérieur, absorbe et détruise cette ancienneté tout entière sous l'action de cette grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, laquelle nous délivre seule de ce corps de mort.

CHAPITRE XV.

LA GRACE CACHÉE DANS L'ANCIEN TESTAMENT,
SE RÉVÈLE DANS LE NOUVEAU.

27. Cette grâce restait voilée dans l'Ancien Testament, mais elle a été révélée dans l'Évangile de Jésus-Christ, quand furent arrivés les temps prévus par Dieu pour la dispensation de ses faveurs. Ce voile mystérieux couvrait en particulier, dans le Décalogue du Sinaï, le précepte figuratif qui concernait le Sabbat. Or, le Sabbat est le jour de la sanctification ; et ce n'est pas en vain que parmi les œuvres divines retentit le cri de sanctification, dès que Dieu eut cessé de créer ¹ ; mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question. Toutefois, me permettant une observation relative à la question présente, je dis que c'est par la plus profonde sagesse, que, ce jour-là, le peuple a reçu l'ordre de suspendre les œuvres serviles, dans lesquelles on peut voir l'image du péché ; car ne plus pécher est de l'essence de la sanctification, c'est-à-dire de l'action que la grâce de Dieu opère en nous, par le Saint-Esprit. De tous les préceptes gravés sur les deux tables de pierre, le précepte du Sabbat, chez les Juifs, était le seul qui portât à ce point le caractère prophétique et figuratif ; car il annonçait que c'était alors le temps pour la grâce de rester cachée, jusqu'à ce qu'elle se révélât dans le Nouveau Testament par la passion de Jésus-Christ, pendant laquelle le voile du temple devait se déchirer ². « Lorsque », dit-il, « vous serez arrivés à Jésus-Christ, le voile disparaîtra ».

CHAPITRE XVI.

POURQUOI LE SAINT-ESPRIT EST APPELÉ LE DOIGT
DE DIEU.

28. « Le Seigneur est Esprit, et partout où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté ³ ». Or, cet Esprit de Dieu, dont la présence en nous nous justifie, nous inspire la haine du péché et nous donne la liberté spirituelle ; car,

hors de lui, nous subissons l'amour du péché et une véritable servitude contre les œuvres de laquelle nous devons protester ; cet Esprit, dis-je, par lequel la charité, qui est la plénitude de la loi, est répandue dans nos cœurs, est aussi appelé dans l'Évangile le doigt de Dieu ⁴. Ainsi donc, les tables de la loi ont été écrites par le doigt de Dieu, et le doigt de Dieu, c'est l'Esprit de Dieu, par lequel nous sommes sanctifiés, afin que, vivant de la foi, nous fassions le bien par la charité. Comment donc ne pas être frappé de cette analogie et de cette différence ? Depuis la célébration de la Pâque ou l'immolation de l'agneau figuratif, prescrite par Moïse ⁵ pour symboliser la passion future du Sauveur, nous comptons cinquante jours pour arriver au jour où Moïse reçut la loi écrite par le doigt de Dieu, sur les tables de pierre. De même, depuis l'immolation et la résurrection du Sauveur, qui a été conduit comme un agneau au sacrifice ⁶, cinquante jours se passèrent après lesquels les fidèles rassemblés furent remplis de ce doigt de Dieu, c'est-à-dire du Saint-Esprit ⁴.

CHAPITRE XVII.

COMPARAISON DE LA LOI MOSAÏQUE ET DE LA
LOI NOUVELLE.

29. En rapprochant ces deux époques, nous remarquons une profonde différence. Au pied du Sinaï, le peuple, saisi de frayeur, n'osait approcher du lieu où le Seigneur donnait sa loi ⁵ ; tandis qu'au Cénacle, le Saint-Esprit est descendu sur ceux qui se tenaient assemblés en attendant l'accomplissement de la promesse. Là, le doigt de Dieu a travaillé sur des tables de pierre ; ici, dans le cœur des hommes. Là, le Seigneur donna sa loi extérieurement, afin d'effrayer les pécheurs ; ici, il la donne intérieurement, pour leur propre justification. « Vous ne commettrez pas l'a-
« dultère, vous ne serez point homicide, vous
« ne convoiterez pas, et, s'il est d'autres pré-
« ceptes écrits sur ces tables de pierre, ils se
« résument tous dans ce seul commandement :
« Vous aimerez votre prochain comme vous-
« même. La charité pour le prochain s'abstient
« de faire le mal. La plénitude de la loi, c'est
« la charité ⁶ ». Cette charité n'a pas été
écrite sur des tables de pierre, mais « elle a

¹ Gen. II, 3. — ² Matth. XXVII, 51. — ³ II Cor. III, 16, 17.

⁴ Luc, XI, 20. — ⁵ Exode, XII. — ⁶ Isaïe, LIII, 7. — ⁷ Act. II, 2, 4.
— ⁸ Exode, XIX. — ⁹ Rom. XIII, 9, 10.

« été répandue dans nos cœurs par le Saint-
« Esprit qui nous a été donné ¹ ». Donc, la loi
de Dieu, c'est la charité. « La prudence de la
« chair ne lui est pas soumise, et cette sou-
« mission lui est impossible ² ». Or, pour
effrayer cette prudence de la chair, les œu-
vres de la charité furent écrites sur des tables
de pierre ; c'était la loi des œuvres, la lettre
qui tue le prévaricateur. Mais lorsque la cha-
rité elle-même est répandue dans le cœur des
croyants, c'est alors la loi de la foi et l'esprit
vivifiant celui qui a la charité.

30. Voyez comme cette distinction s'accorde
parfaitement avec ces paroles de l'Apôtre, que
j'ai rapportées et discutées plus haut, sur un
autre sujet. « Vous faites voir », dit-il, « que
« vous êtes la lettre de Jésus-Christ, dont nous
« avons été les secrétaires, et qui est écrite,
« non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du
« Dieu vivant ; non sur des tables de pierre,
« mais sur des tables de chair, qui sont vos
« cœurs ». N'est-ce pas nous dire clairement
que la loi des œuvres est écrite hors de
l'homme, afin de l'effrayer extérieurement,
tandis que la loi de la foi est écrite dans
l'homme lui-même, afin de le justifier inté-
rieurement ? Quant à ces tables charnelles du
cœur, il entend par là, non point la prudence
charnelle, mais ce qu'il y a de vivant et de
sensible dans l'homme, en comparaison de la
pierre, qui n'est douée d'aucune sensibilité.
Un peu plus loin, l'Apôtre remarque que les
enfants d'Israël ne pouvaient regarder le vi-
sage de Moïse, et voilà pourquoi il leur parlait
comme à travers un voile ; cela veut dire que
la lettre de la loi ne justifie personne et qu'il
y avait comme un voile posé sur la lecture de
l'Ancien Testament, jusqu'à ce que le Christ
vînt et déchirât ce voile, c'est-à-dire jusqu'à
ce que l'homme fût arrivé à la grâce et com-
prît parfaitement que c'est de lui que nous
vient la justification qui nous aide à accom-
plir ce qui nous est commandé. D'ailleurs, si
Dieu nous commande, n'est-ce point afin que,
comprenant notre faiblesse et notre impuis-
sance, nous cherchions en lui notre refuge et
notre appui ? L'Apôtre venait de dire : « Nous
« avons toute notre confiance en Dieu par
« Jésus-Christ » ; mais afin que nous ne soyons
pas tentés d'attribuer cette disposition à nos
propres forces, il ajoute aussitôt ce dévelop-
pement à sa pensée : « Non pas que nous

« soyons capables d'avoir une pensée comme
« venant de nous-mêmes ; car nous n'avons
« de pouvoir que celui qui nous vient de Dieu,
« qui nous a établis les ministres du Nouveau
« Testament, non pas de la lettre, mais de
« l'esprit. Car la lettre tue, mais l'esprit vivi-
« fie ».

CHAPITRE XVIII.

LA LOI ANCIENNE ENGENDRE LA MORT, ET LA LOI
NOUVELLE, LA JUSTICE.

31. « La loi », dit l'Apôtre, « a été établie pour
« faire connaître la prévarication ¹ » ; voilà
pourquoi cette lettre écrite hors de l'homme,
il l'appelle le ministère de la mort et de la
condamnation ; car nous accomplissons la
justice par le don de l'Esprit, et par là nous
sommes délivrés de la condamnation que nous
avons encourue par la prévarication. La
lettre disparaît donc, mais l'esprit demeure ;
car la lettre, ce pédagogue redoutable, dispa-
raîtra lorsque la charité aura succédé à la
crainte. En effet, « là où est l'Esprit du Sei-
« gneur, là se trouve la liberté ». D'un autre
côté, nous devons cet heureux état, non point
à nos propres mérites, mais à la miséri-
corde divine ; de là cette parole : « C'est pour-
« quoi, ayant reçu un tel ministère, selon la
« miséricorde qui nous a été faite, nous ne
« perdons point courage. Mais nous rejetons
« loin de nous les passions qui se cachent
« comme étant honteuses, ne nous conduisant
« point avec artifice, et n'altérant point la
« parole de Dieu par la ruse et la fraude ».
Sous ces noms d'artifice et de ruse, l'Apôtre
désigne l'hypocrisie qui pousse les orgueilleux
à vouloir passer pour justes. Pour faire mieux
encore ressortir le caractère de la grâce,
l'Apôtre s'empare de cette pensée du Psalmiste :
« Bienheureux », dit-il, « celui à qui Dieu n'a
« point imputé le péché, et dont les lèvres ne
« connaissent ni la ruse, ni l'artifice ² ».

Tel est le sentiment qui anime les saints, à
qui l'humilité ne permet pas de se faire passer
pour ce qu'ils ne sont pas. Un peu plus loin,
l'Apôtre ajoute : « Car nous ne nous prêchons
« pas nous-mêmes, mais nous prêchons Jésus-
« Christ, Notre-Seigneur, et nous nous regar-
« dons comme vos serviteurs par Jésus-Christ,
« parce que le même Dieu qui a commandé
« que la lumière sortît des ténèbres, a fait
« luire sa clarté dans nos cœurs, afin que nous

¹ Rom. v, 5. — ² Id. viii, 7.

¹ Gal. iii, 19. — ² Rom. iv, 8 ; Ps. xxxi, 2.

« puissions éclairer les autres et leur donner la connaissance de la gloire de Dieu, selon « qu'elle paraît en Jésus-Christ ». Telle est donc la science de la gloire de Dieu, par laquelle nous savons qu'il est la lumière, et que c'est par cette lumière qu'il dissipe nos ténèbres. Il insiste sur cette pensée en disant : « Nous « portons ce trésor dans des vases de terre ; « afin que l'on reconnaisse que la grandeur de « la puissance qui est en nous est de Dieu, et « non pas de nous ». Plus loin encore, et toujours pour exalter la grâce que nous trouvons en abondance dans la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il arrive à parler du vêtement de la justice de la foi, dont nous devons être trouvés couverts pour ne pas rester nus ; car tant que nous sommes dans ce corps, nous gémissons sous sa pesanteur, appelant de nos vœux l'heureux jour où nous serons revêtus du vêtement qui nous vient du ciel, afin que ce qu'il y a de mortel en nous soit absorbé par la vie. C'est alors qu'il s'écrie : « C'est Dieu même « qui nous a formés pour cet état et qui nous « a donné pour gage son Esprit ». Enfin, il ajoute : « Afin qu'en lui nous devenions justes « de sa justice ¹ ». Telle est donc cette justice de Dieu, non pas celle qui est essentielle à sa nature, mais celle dont il nous revêt et nous gratifie.

CHAPITRE XIX.

LA FOI CHRÉTIENNE NOUS VIENT PAR LE SECOURS DE LA GRACE.

32. Que nul chrétien ne s'écarte de cette foi, car seule elle est la véritable foi chrétienne. Dire que nous sommes justes par nous-mêmes, de telle sorte que la grâce de Dieu soit absolument étrangère à cette justification, personne ne l'oserait en face de la réprobation dont il serait couvert par les fidèles, par les véritables chrétiens. Il prendra un moyen détourné et dira que nous ne pouvons être justes sans l'action de la grâce de Dieu, puisque Dieu nous a donné la loi, puisqu'il a établi une doctrine, puisqu'il nous a donné de bons préceptes. Qu'il sache donc que tout cela, sans le secours de l'Esprit, n'est qu'une lettre qui tue, tandis que sous l'action vivifiante de l'Esprit de Dieu, cette même loi écrite au dehors et n'inspirant que la crainte, est intérieurement gravée dans le cœur et

trouve dans l'amour son accomplissement assuré.

33. Cette vérité se trouve admirablement confirmée par cet oracle du Prophète : « Le temps « viendra, dit le Seigneur, dans lequel je « ferai un nouveau Testament avec la maison « d'Israël et la maison de Juda ; non selon « l'alliance que je fis avec leurs pères au jour où « je les pris par la main pour les faire sortir de « l'Égypte, parce qu'ils ont violé cette alliance ; « c'est pourquoi je leur ai fait sentir mon pouvoir, dit le Seigneur. Mais voici l'alliance « que je ferai avec la maison d'Israël, après « que ce temps-là sera venu, dit le Seigneur : j'imprimerai ma loi dans leurs entailles et je l'écrirai dans leur cœur ; et je « serai leur Dieu et eux ils seront mon peuple. « Et nul d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain et son frère en disant : « Connaissez le Seigneur, parce que tous me « connaîtront depuis le plus petit jusqu'au « plus grand, dit le Seigneur ; car je leur « pardonnerai leur iniquité, et je ne me souviendrai plus de leurs péchés ¹ ». Qu'avons-nous à ajouter à ces paroles ? En parcourant les livres anciens nous ne trouverions nulle part, ou du moins que très-difficilement, un passage prophétique aussi formel, et où surtout le Nouveau Testament soit désigné par son propre nom ; dans beaucoup d'endroits nous sont décrits le caractère et les fruits de ce Nouveau Testament, mais sans que son nom nous soit indiqué formellement. Ainsi donc, d'après le témoignage même de Dieu, considérez attentivement la différence qui existe entre les deux Testaments, l'Ancien et le Nouveau.

34. Le Prophète avait dit : « Non pas selon « le Testament que j'ai fait avec leurs pères « au jour où je les ai pris par la main pour « les tirer de la terre d'Égypte ». Voyez ce qu'il ajoute : « Parce qu'ils n'ont pas persévéré dans mon Testament ». Il leur fait un crime de n'avoir pas persévéré dans le Testament de Dieu, et cela parce qu'il ne veut pas que l'on puisse inculper la loi qu'ils ont alors reçue. Cette loi, en effet, n'est-elle pas celle dont le Sauveur a dit qu'il n'était pas venu pour la détruire, mais pour l'accomplir ² ? Et cependant ce n'est point par cette loi, mais par la grâce, que les pécheurs sont justifiés ; car cette justification

¹ II Cor. III, 5.

² Jérém. XXXI 31-34 — ² Matth. v. 17.

est l'œuvre de l'Esprit vivifiant, sans lequel la loi n'est plus qu'une lettre qui tue. « Car si la loi qui a été donnée avait pu donner la vie, on aurait pu dire que la justice s'obtient par la loi ; mais l'Écriture a renfermé tous les hommes sous le péché, afin que ce que Dieu avait promis fût donné par la foi en Jésus-Christ à ceux qui croiraient ». C'est par la vertu de cette promesse, c'est-à-dire par la vertu du bienfait de Dieu, que la loi elle-même est accomplie, autrement elle ne ferait que des prévaricateurs ; soit que la prévarication aille jusqu'aux œuvres criminelles quand la flamme de la concupiscence brise et dépasse les barrières que la crainte pouvait opposer ; soit qu'elle reste dans la volonté lorsque la crainte du châtement est assez forte pour étouffer les attraites de la passion. « L'Écriture », dit l'Apôtre, « a renfermé tous les hommes sous le péché, afin que ce que Dieu avait promis fût donné par la foi en Jésus-Christ à ceux qui croiraient ». Il ne pouvait mieux formuler l'utilité de sa conclusion. En effet, il conclut : « Avant que la foi fût venue, nous étions sous la garde de la loi, qui nous tenait renfermés pour nous disposer à cette foi qui devait être révélée ¹ ». Voilà donc pourquoi l'Écriture nous avait renfermés sous le péché. Par conséquent la loi nous a été donnée afin que nous cherchions la grâce ; et la grâce nous a été donnée afin d'assurer l'accomplissement de la loi. D'un autre côté, si la loi n'était point accomplie, ce n'était point par un vice inhérent à sa propre constitution, mais par le vice de la prudence de la chair ; ce vice a été démontré par la loi, mais il n'a pu être guéri que par la grâce. « Car ce que la loi ne pouvait accomplir parce qu'elle était affaiblie par la chair, Dieu l'a fait en envoyant son propre Fils revêtu d'une chair semblable à celle du péché ; et, victime pour le péché, il a condamné le péché dans la chair, afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'esprit ² ». Telle est la pensée déjà formulée dans l'oracle prophétique cité plus haut : « Le temps viendra, dans lequel je ferai un Nouveau Testament avec la maison d'Israël ». Remarquez qu'il est dit : « Je ferai », ou mieux encore : « j'achèverai ». N'est-ce pas dire : j'accomplirai ? « Non pas selon le Testa-

ment que j'ai fait avec leurs pères au jour où je les ai pris par la main pour les faire sortir de la terre d'Égypte ».

CHAPITRE XX.

LA LOI ANCIENNE. LA LOI NOUVELLE.

35. Ainsi donc le premier Testament n'est devenu l'Ancien que parce que nous en avons un Nouveau. Mais pourquoi l'un Ancien et l'autre Nouveau, quand la loi qui est accomplie dans le Nouveau Testament est bien celle qui disait dans l'Ancien : « Vous ne convoiterez pas ¹ ? » « Car vos pères », dit le Seigneur, « n'ont pas persévéré dans mon Testament, et moi je leur ai fait sentir mon pouvoir ». Si donc le premier Testament est appelé Ancien, c'est surtout à cause de la souillure de l'homme ancien, souillure qui n'était nullement guérie par la lettre prescriptive et menaçante ; et si le second est appelé le Testament nouveau, c'est à cause de la nouveauté de l'esprit qui guérit l'homme nouveau du vice de l'ancienneté. Enfin, remarquez ce qui suit et voyez de quel éclat resplendit cette vérité que les Pélagiens orgueilleux n'osent considérer en face : « Voici », dit le Seigneur, « le Testament que je ferai avec la maison d'Israël ; quand ces jours seront venus, j'imprimerai ma loi dans leurs cœurs et je la graverai dans leurs esprits ». Telle est la pensée qui a inspiré ces paroles déjà citées de l'Apôtre : « Non pas sur des tables de pierre, mais sur les tables du cœur, non pas avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant ». Et si l'Apôtre nous parle d'une manière aussi explicite du Nouveau Testament, quand il dit : « Le Seigneur nous a rendus les dignes ministres du Nouveau Testament, non pas de la lettre, mais de l'esprit », c'est parce que déjà il avait en vue la prophétie quand il s'était écrié : « Non pas sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, les tables de leur cœur ». En effet, le Seigneur avait dit formellement : « J'imprimerai ma loi dans leurs cœurs » au moment même où il annonçait le Nouveau Testament.

CHAPITRE XXI.

LA LOI ÉCRITE DANS LES CŒURS.

36. Que sont donc ces lois de Dieu, écrites

¹ Gal. III, 21, 3. — ² Rom. VIII, 3, 4.

¹ Exode, XX, 17.

par Dieu lui-même dans les cœurs, si ce n'est la présence même du Saint-Esprit qui est le doigt de Dieu? Par le fait même de sa présence en nous, il répand la charité dans nos cœurs, et cette charité n'est autre chose que la plénitude de la loi et la fin du précepte. Dans le Testament Ancien, faisons d'abord la part des sacrements qui n'étaient que l'ombre des sacrements futurs, comme la circoncision, le sabbat, d'autres observances spéciales à tel jour, les cérémonies qui entouraient la manducation de certaines nourritures¹, les rites multipliés des sacrifices et des oblations, toutes choses appropriées à la vétusté et au joug servile de la loi charnelle. Il contient aussi les préceptes de la justice, les mêmes que nous sommes encore tenus d'observer aujourd'hui et qui sont contenus sans aucune figure dans les deux tables du Sinaï; tels sont par exemple: « Vous ne commettrez « ni l'adultère ni l'homicide, vous ne convoi- « terez pas, et s'il est quelque autre comman- « dement, vous le trouverez résumé dans « celui-ci: Vous aimerez votre prochain « comme vous-même² ». Enfin ce même Testament abonde en promesses terrestres et temporelles, annonçant les biens de cette chair corruptible et sous la forme desquels nous trouvons la figure des biens éternels et célestes, les seuls dont s'occupe directement le Nouveau Testament. Maintenant, en effet, ce qui nous est promis c'est le bien du cœur, le bien de l'esprit, le bien de l'âme, c'est-à-dire le bien spirituel; et tel est le sens de ces paroles: « Je graverai mes lois dans « leur esprit, et je les imprimerai dans leur « cœur ». C'était prédire assez clairement qu'ils n'auraient plus à craindre une loi terrifiant extérieurement par des menaces, mais qu'ils aimeraient la justice même de la loi habitant dans leur cœur.

CHAPITRE XXII.

LA RÉCOMPENSE ÉTERNELLE.

37. Vient ensuite la récompense: « Je serai « leur Dieu, et ils seront mon peuple ». Le Psalmiste parlait à Dieu dans le même sens: « Il est bon pour moi d'adhérer à Dieu³ ». « Je serai leur Dieu », s'écrie le Seigneur, « et ils « seront mon peuple ». Qu'y a-t-il de mieux,

qu'y a-t-il de plus heureux que de vivre pour Dieu, de vivre de Dieu en qui se trouve la source de la vie et dans la splendeur de qui nous voyons la lumière¹? C'est de cette vie que le Seigneur disait: « La vie éternelle « consiste pour eux à vous connaître, vous le « seul vrai Dieu, et Jésus-Christ que vous avez « envoyé² », c'est-à-dire vous et celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ, le seul vrai Dieu. Le Sauveur en avait fait la promesse à ses disciples en leur disant: « Celui qui « m'aime observe mes commandements, et « celui qui m'aime sera aimé par mon Père, « et moi je l'aimerai et je me manifesterai à « lui³ »; à savoir sous la forme de Dieu, dans laquelle il est semblable à son Père, et non dans la forme d'esclave, dans laquelle il se montrera aux impies. Alors, en effet, se réalisera cette parole: « Que l'impie disparaisse, « afin qu'il ne voie point la gloire du Sei- « gneur⁴ ». C'est ce qui aura lieu lorsque les méchants placés à gauche seront précipités dans les flammes éternelles, tandis que les justes iront goûter les joies de l'éternité⁵. Or, cette vie éternelle, comme je l'ai rappelé, consiste précisément à connaître le seul vrai Dieu. De là ces paroles de saint Jean: « Mes « bien-aimés, nous sommes les enfants de « Dieu et nous n'avons pas encore l'idée de ce « que nous serons. Nous savons que lorsque « Dieu nous aura apparus, nous serons sem- « blables à lui; car nous le verrons comme il « est⁶ ». Cette ressemblance commence pour- tant à se faire en nous lorsque l'homme se renouvelle intérieurement de jour en jour⁷ sur le modèle de celui qui l'a créé⁸.

CHAPITRE XXIII.

NOTRE RENOUVELLEMENT ACTUEL COMPARÉ A LA PERFECTION DE LA VIE FUTURE.

38. Mais pour arriver à cette éminente perfection qui nous attend, que sommes-nous, ou que méritons-nous ici-bas? Pour rendre ces choses ineffables, l'Apôtre, cherchant des points de comparaison parmi les choses qui nous sont connues, nous appelle de petits enfants comparés à des hommes mûrs. « Lors- « que j'étais petit enfant », dit-il, « je parlais « comme un petit enfant, je jugeais comme

¹ Liv. II des Rétract., ch. 37. — ² Exode, xx, 11, 17. — ³ Ps. LXXII, 28.

⁴ Ps. xxxv, 10. — ⁵ Jean, xvii, 3. — ⁶ Id. xiv, 21. — ⁷ Isaïe, xxvi, 10. — ⁸ Matth. xxv, 16. — ⁹ I Jean, iii, 2. — ¹⁰ II Cor. iv, 16. — ¹¹ Coloss. iii, 10.

« un petit enfant, je pensais comme un petit enfant; maintenant que je suis devenu homme, j'ai dépouillé tout ce qui était du petit enfant ». Il nous dévoile immédiatement sa pensée : « Maintenant », dit-il, « nous voyons comme à travers un miroir et en énigme, mais alors nous verrons face à face; maintenant nous ne connaissons que par partie, mais alors je connaîtrai comme je suis connu ¹ ».

CHAPITRE XXIV.

LA RÉCOMPENSE PROPRE AU NOUVEAU TESTAMENT PRÉDITE PAR LE PROPHÈTE.

39. Le Prophète dont nous étudions le témoignage n'omet pas d'énoncer que c'est dans la connaissance de Dieu que se trouve la récompense, la fin, la perfection de notre félicité, le résumé de la vie heureuse et éternelle. Après avoir dit : « Je serai leur Dieu et ils seront mon peuple », il ajoute aussitôt : « Et nul d'entre eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain et son frère, en disant : Connaissez le Seigneur, parce que tous me connaîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand ». Nous sommes assurément aujourd'hui sous le règne du Nouveau Testament dont le Prophète nous a fait la promesse par les paroles que j'ai rapportées; pourquoi donc chacun dit-il encore à son prochain et à son frère : « Connaissez le Seigneur? » N'est-ce pas le dire, en effet, que de prêcher l'Évangile, et toute la prédication ne se résume-t-elle pas dans cette parole? Si l'Apôtre des Gentils se dit docteur, n'est-ce point parce qu'il voit se réaliser ceci, dont il parle : « Comment invoqueront-ils le Seigneur, s'ils ne croient point en lui? et comment croiront-ils en lui, s'ils n'en ont point entendu parler? et comment en entendront-ils parler, si personne ne leur prêche ²? » Maintenant donc que cette prédication se fait en tous lieux, comment peut-on affirmer que nous sommes sous le règne du Nouveau Testament dont le Prophète a dit : « Nul d'entre eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain et son frère en disant : Connaissez le Seigneur, parce que tous me connaîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand? » La réponse est facile; le Prophète nous parle ici de la récompense éternelle du Nouveau

Testament, c'est-à-dire de la contemplation bienheureuse de Dieu que nous verrons face à face.

40. Quels sont donc ceux qu'il désigne par ces paroles : « Depuis le plus petit jusqu'au plus grand? » Ne sont-ce pas tous ceux qui appartiennent spirituellement à la maison d'Israël et à la maison de Juda, c'est-à-dire à la famille d'Isaac et à la race d'Abraham? Écoutons l'Apôtre rappelant la promesse faite à Abraham : « Il vous sera donné des descendants dans la personne d'Isaac, c'est-à-dire que ceux qui sont enfants selon la chair ne sont pas pour cela enfants de Dieu; ce sont les enfants de la promesse qui sont réputés les enfants d'Abraham. Car voici les termes de cette promesse : Je viendrai en ce même temps, et Sara aura un fils. Ce n'est pas seulement Sara, c'est aussi Rebecca qui conçut en même temps deux enfants d'Isaac notre père. Car avant qu'ils fussent nés, et avant qu'ils eussent fait aucun bien et aucun mal, afin que le décret de Dieu demeurât ferme selon son élection; non à cause de leurs œuvres, mais par la volonté de celui qui appelle, il fut dit à la mère : L'aîné sera assujéti au plus jeune, selon qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esau ¹ ». Telle est cette maison d'Israël ou cette maison de Juda, choisie en vue de Jésus-Christ qui est venu de la tribu de Juda. Si cette maison est devenue la maison des enfants de la promesse, ce n'est point grâce au mérite de leurs propres œuvres, mais grâce au choix et au libre bienfait de Dieu.

En effet, Dieu promet ce dont il est lui-même l'auteur; ce qu'il promet ce n'est pas un autre qui l'accomplit; car alors ce ne serait plus promettre, mais prédire. De là ces mots : « Non à cause de leurs œuvres, mais par la volonté de celui qui appelle »; car autrement ce serait leur œuvre propre et non celle de Dieu, et la récompense serait imputée non pas selon la grâce, mais selon le mérite ², et dès lors la grâce ne serait plus la grâce, malgré la parole formelle de cet Apôtre qui s'est constitué l'ardent défenseur de la grâce, et qui a plus travaillé que les autres, non pas lui, mais la grâce de Dieu avec lui ³. « Car », dit Dieu, « tous me connaîtront ». « Tous », c'est-à-dire la maison d'Israël et la maison de Juda. « Tous ceux qui descendent

¹ 1 Cor. XIII, 11, 12. — ² Rom. X, 11.

³ Rom. IX, 7-13. — ² Id. IV, 1. — ³ 1 Cor. XV, 9, 10.

« d'Israël ne sont pas pour cela de vrais Israélites » ; il n'y a que ceux à qui il est dit dans le psaume : « pour la réception du matin », c'est-à-dire pour la lumière nouvelle, pour la lumière du Nouveau Testament : « Que toute la race de Jacob glorifie le Seigneur, et qu'il soit craint par toute la postérité d'Israël ¹ ». Il ne s'agit pas ici de toute la race prise dans son universalité absolue en tant qu'elle renferme tous ceux pour qui ont eu lieu les promesses et la vocation, mais en tant qu'elle renferme ceux qui ont été appelés selon le décret divin. Car « ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés, et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés, et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés ² ». « Ainsi, c'est par la foi, afin que nous le soyons par la grâce et que la promesse demeure ferme pour tous ses enfants, non-seulement pour ceux qui ont reçu la loi » laquelle est passée de l'Ancien Testament au Nouveau, « mais encore pour ceux qui suivent la foi d'Abraham qui est le père de nous tous, selon qu'il est écrit : Je vous ai établi père de beaucoup de nations ³ ». Ainsi donc tous ces hommes prédestinés, appelés, justifiés, glorifiés, connaîtront Dieu par la grâce du Nouveau Testament, depuis le plus petit jusqu'au plus grand.

41. De même donc que la loi des œuvres, écrite sur les tables de pierre, et la récompense temporelle que reçut la maison charnelle d'Israël lorsqu'elle fut délivrée de l'Égypte, appartiennent à l'Ancien Testament ; de même la loi de la foi, écrite dans les cœurs, et sa récompense qui n'est autre que la possession de Dieu, apanage de la maison spirituelle d'Israël délivrée de ce monde, appartiennent au Nouveau Testament. C'est alors que s'accomplira cette parole de l'Apôtre : « Les prophéties disparaîtront, les langues cesseront, la science s'évanouira » ; il parle de cette science des enfants, qui est la seule possible ici-bas et qui ne nous permet de connaître qu'en partie, en énigme et comme dans un miroir. Une telle science rendait nécessaire la prophétie, puisqu'au passé succède l'avenir. De là les langues, c'est-à-dire la multiplicité des signes ; car la vérité ne nous apparaît que successivement, jusqu'à ce que la lumière éternelle la fasse resplendir à nos yeux dans toute sa réalité. « Lorsque nous serons dans l'état

« parfait, tout ce qui est imparfait sera aboli ⁴ ». C'est alors que celui qui nous a apparu une première fois dans la chair se révélera à ceux qui l'aiment, et ce sera la vie éternelle, afin que nous connaissions le seul vrai Dieu ⁵ ; nous lui serons semblables ⁶, parce que nous le connaissons comme nous sommes connus ⁷.

Alors « nul d'entre nous n'aura plus besoin d'enseigner son frère ou son prochain, en lui disant : Connaissez le Seigneur ; car tous le connaîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand ». On peut donner à cette phrase de nombreuses significations. On peut y voir la différence qui sépare au ciel une étoile d'une autre étoile ⁸. Peu importe, d'ailleurs, que le Prophète se soit servi de la formule : « Depuis le plus petit jusqu'au plus grand », au lieu de dire : depuis le plus grand jusqu'au plus petit. De même il importe peu que par les plus petits nous entendions ceux qui se contentent de croire, tandis que les plus grands seraient capables de comprendre, autant du moins que cela nous est possible sur la terre, la lumière incorporelle et immuable. Peut-être aussi, par les plus petits l'Apôtre entendait-il ceux qui sont venus les derniers à la foi, tandis que les plus grands seraient les premiers convertis. Tous cependant posséderont en commun ce qui fait l'objet des promesses divines, la contemplation et la possession de Dieu ; car, inspirés par les nobles élans de leur charité, les plus grands ont voulu nous procurer les biens par excellence et faire en quelque sorte de notre perfection le couronnement de leur propre perfection ⁹. A ce point de vue encore les premiers pourraient passer pour les plus petits, parce qu'on les a fait attendre moins longtemps ; c'est ainsi que, dans la parabole évangélique la récompense du denier est accordée tout d'abord aux ouvriers venus les derniers à la vigne du père de famille ¹⁰. Du reste, on peut donner de ce passage une multitude d'autres interprétations qui m'échappent en ce moment et peuvent s'harmoniser avec la pensée de l'Apôtre.

CHAPITRE XXV.

DIFFÉRENCE ENTRE L'ANCIEN ET LE NOUVEAU TESTAMENT

42. Quoi qu'il en soit, appliquez-vous à saisir

¹ Ps. xxi, 1, 24. — ² Rom. viii, 28, 30. — ³ Id. iv, 16, 17.

⁴ 1 Cor. xiii, 8, 9. — ⁵ Jean, xvii, 3. — ⁶ 1 Jean, iii, 2. — ⁷ 1 Cor. xiii, 12. — ⁸ Id. xv, 11. — ⁹ Hébr. xi, 10. — ¹⁰ Matth. xx, 8-12.

aussi parfaitement que possible le point que j'essaye de mettre en lumière. Dans la promesse que le Prophète nous fait du Nouveau Testament, nous ne retrouvons rien de ce qui caractérisait l'Ancien Testament donné à Israël après sa sortie d'Égypte; il garde le silence sur la substitution du Nouveau Sacrifice et des Nouveaux Sacrements aux anciens, quoique cette substitution dût avoir lieu et se soit réellement opérée, comme nous l'atteste la sainte Écriture dans un grand nombre de passages. Il se contente d'affirmer que dans le Nouveau Testament Dieu gravera ses lois dans l'esprit des fidèles et les écrira dans leur cœur. De là ce mot de l'Apôtre : « Vous êtes la lettre de Jésus-Christ, écrite « non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du « Dieu vivant, non sur des tables de pierre, « mais sur des tables de chair qui sont vos « cœurs¹ ». Quant à la récompense qui couronnera cette justification, il ne s'agit nullement de la terre dont furent chassés les Amorrhéens, les Chettéens et autres peuples désignés dans l'Écriture²; cette récompense, c'est Dieu lui-même à qui il nous est bon d'adhérer³ de telle sorte que ce Dieu qu'on aime est lui-même le bien après lequel on aspire. Entre ce Dieu et les hommes nulle séparation n'est possible, excepté par le péché, et le péché n'est effacé que par la grâce de Dieu.

Voilà pourquoi ces premières paroles du Prophète : « Tous me connaîtront depuis le « plus petit jusqu'au plus grand », sont aussitôt suivies de celles-ci : « parce que je par- « donnerai leur iniquité, et je ne me sou- « viendrai plus de leurs péchés ». Ainsi donc par la loi des œuvres le Seigneur nous dit : « Vous ne convoiterez pas⁴ », et par la loi de la foi, ce même Seigneur s'écrie : « Sans moi « vous ne pouvez rien faire⁵ »; et dans ces paroles il s'agissait des bonnes œuvres, c'est-à-dire des fruits que doivent porter les rameaux entés sur la véritable souche. Telle est donc la différence évidente qui existe entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Dans l'Ancien la loi était gravée sur des tables de pierre; dans le Nouveau, elle est écrite dans les cœurs; de cette manière ce qui effrayait au dehors produit maintenant la joie intérieure; ce qui rendait l'homme prévaricateur par la

lettre qui tue, maintenant engendre l'amour par l'esprit vivifiant. Par conséquent, lorsque nous disons que Dieu nous aide à accomplir toute justice et opère en nous le vouloir et l'action selon son bon plaisir¹, ce n'est point parce qu'il fait retentir à nos sens extérieurs les préceptes de la justice, mais parce qu'il donne l'accroissement intérieur² en répandant la charité dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné³.

CHAPITRE XXVI.

DANS QUEL SENS EST IL DIT QUE LES NATIONS ACCOMPLISSENT NATURELLEMENT LA LOI ÉCRITE DANS LEURS CŒURS.

43. L'Apôtre écrivait aux Romains : « Car « lorsque les Gentils qui n'ont point la loi font « naturellement les choses que la loi com- « mande, n'ayant point la loi, ils se tiennent « à eux-mêmes lieu de loi, et ils font voir que « ce qui est prescrit par la loi est écrit dans « leurs cœurs ». Ces paroles ont besoin d'être bien comprises pour maintenir le caractère particulier du Nouveau Testament. En effet, nous avons vu que le Seigneur promettait d'y graver ses lois dans le cœur de son peuple, et voici que l'Apôtre déclare que les Gentils portent ces lois écrites naturellement dans leurs cœurs, de telle sorte que, n'ayant point la loi, ils font naturellement ce que la loi commande. En quoi donc dès lors les fidèles se distinguent-ils des Gentils? Ces derniers ne l'emportent-ils pas sur l'ancien peuple qui a reçu la loi sur des tables de pierre, et même sur le peuple nouveau, du moins quant à la priorité, puisque nous n'avons reçu que par le Nouveau Testament ce que ces païens tenaient de la nature?

44. Mais la pensée de l'Apôtre est-elle d'affirmer que les nations ont réellement écrite dans leurs cœurs la loi propre au Nouveau Testament? Cherchons à bien saisir la portée de son langage. Voici d'abord ce qu'il nous dit de l'Évangile : « Il est la vertu de Dieu « pour sauver tous ceux qui croient, première- « ment les Juifs, et ensuite les Gentils. Car la « justice de Dieu y est révélée, la justice qui « vient de la foi et se perfectionne dans la « foi, selon qu'il est écrit : Le juste vit de la « foi ». L'Apôtre parle ensuite de ces impies dont l'orgueil a rendu inutile pour eux la

¹ II Cor. III, 3. — ² Josué, XII. — ³ Ps. LXXII, 28. — ⁴ Exode, XX, 17. — ⁵ Jean, XV, 5.

¹ Philipp. II, 13. — ² I Cor. III, 7. — ³ Rom. V, 5.

connaissance même de Dieu, parce qu'ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ne lui ont pas rendu grâce. De là il passe à ceux qui jugent et font ce qu'ils condamnent, c'est-à-dire aux Juifs qui se glorifiaient de la loi de Dieu. Cependant, pour ménager ces Juifs, il s'abstient de les nommer et s'écrie : « Colère et indignation, tribulation et angoisse sur tout homme qui fait le mal, sur le Juif d'abord et sur le Grec. Mais gloire, honneur et paix à tout homme qui fait le bien, au Juif d'abord, et ensuite au Grec. Car Dieu ne fait point acception des personnes. Ainsi tous ceux qui ont péché sans la loi périront sans la loi, et tous ceux qui ont péché étant sous la loi seront jugés par la loi. Car ce ne sont point ceux qui écoutent la loi, qui seront justes devant Dieu ; mais ceux qui gardent la loi seront seuls justifiés ». C'est alors que saint Paul formule ces paroles dont nous cherchons à pénétrer le sens : « Car lorsque les Gentils qui n'ont point la loi font naturellement les choses que la loi commande », et la suite que j'ai citée plus haut.

D'un autre côté, sous le nom de Gentils l'Apôtre entend parler soit des païens en général, soit des Grecs qu'il nomme en plusieurs endroits ; par exemple, quand il dit : « au Juif d'abord, et ensuite au Grec ». Or, si l'Évangile est la vertu de Dieu pour le salut de tous ceux qui croient, du Juif d'abord et ensuite du Grec ; si « la colère et l'indignation, la tribulation et l'angoisse », sont le partage de tout homme qui fait le mal, du Juif d'abord et ensuite du Grec ; si « la gloire, l'honneur et la paix sont la récompense de tout homme qui fait le bien, du Juif d'abord et aussi du Grec » ; si, enfin, ce Grec signifie tous les Gentils qui accomplissent naturellement ce que la loi commande et qui ont la loi écrite dans leurs cœurs, il est certain que ces Gentils, qui ont la loi écrite dans leurs cœurs, appartiennent à l'Évangile ; car cet Évangile est pour eux la vertu de Dieu pour le salut de ceux qui croient. Or, peut-on supposer que ce soit à des Gentils placés en dehors de la grâce de l'Évangile que l'Apôtre promette la gloire, l'honneur et la paix, s'ils font le bien ? Puisque Dieu ne fait point acception des personnes, puisque la justification est accordée non

pas à ceux qui se contentent d'écouter la loi, mais à ceux qui l'accomplissent, on doit admettre que le salut par l'Évangile sera accordé à tout homme qui a la foi véritable, peu importe qu'il soit Juif, Grec ou Gentil. En effet, comme l'Apôtre le dit plus loin, « il n'y a aucune acception des personnes. Car tous ont péché et ont besoin de la gloire de Dieu, étant justifiés gratuitement par sa grâce ¹ ». Quoi donc ? le Grec qui accomplit la loi pourrait-il être justifié sans la grâce du Sauveur ?

45. Par ces paroles : « Ceux qui accomplissent la loi seront justifiés », l'Apôtre ne se met nullement en contradiction avec lui-même. Cette contradiction existerait s'il affirmait qu'ils seront justifiés par leurs œuvres et non point par la grâce ; car ailleurs il proclame ouvertement que l'homme est justifié gratuitement par la foi sans les œuvres de la loi ² ; « gratuitement », c'est-à-dire que les œuvres ne précèdent pas la justification. En effet nous lisons ailleurs : « Si c'est par la grâce, ce n'est donc point par les œuvres, autrement la grâce n'est plus la grâce ³ ». Ces paroles : « Ceux qui accomplissent la loi seront justifiés » doivent donc être entendues dans ce sens, à savoir : qu'il n'y a pour accomplir la loi que ceux qui sont justifiés, de telle sorte que ce n'est pas la justification qui vient s'ajouter aux œuvres, mais c'est la justification qui précède les œuvres. Être justifié, n'est-ce pas être rendu juste par celui qui justifie l'impie ⁴, c'est-à-dire le fait passer du péché à la justice ? Supposons que l'on dise : Les hommes seront délivrés, cela signifierait qu'à notre qualité d'hommes viendrait s'ajouter la délivrance. Mais, si l'on dit : Les hommes seront créés, cela ne peut plus signifier que ceux qui existaient déjà seront créés, on affirme uniquement que c'est par la création qu'ils sont devenus des hommes.

De même, si l'on disait : Ceux qui accomplissent la loi seront honorés, nous entendrions par là que l'honneur viendra s'ajouter dans leur personne à l'accomplissement de la loi. Mais quand on dit : « Ceux qui accomplissent la loi seront justifiés », ces paroles ne signifient-elles pas que les justes seront justifiés ? car il n'y a que les justes pour accomplir la loi. C'est donc comme si l'on disait : Les observateurs de la loi seront créés, c'est-

¹ Rom. 1, 16 ; II, 14,

² Rom. II, 23, 24. — ³ Id. III, 28. — ⁴ Id. XI, 6. — ⁵ Id. IV, 5.

à-dire qu'étant déjà des hommes ils seront rendus observateurs de la loi. De là les Juifs qui avaient reçu la loi devaient comprendre qu'ils avaient besoin de la grâce du souverain Justificateur, avant de pouvoir observer la loi. Ou bien encore ce mot : « Ils seront justifiés », pourrait signifier : Ils seront regardés comme justes, ils passeront pour justes ; c'est ainsi qu'il est dit de tel personnage de l'Évangile : « Pour lui, voulant se justifier ¹ », c'est-à-dire voulant se faire passer et regarder comme juste. Mais il n'en est plus ainsi quand nous disons : Dieu sanctifie ses saints ; ou bien : « Que votre nom soit sanctifié ² ». Dans la première proposition nous affirmons que Dieu rend saints ceux qui ne l'étaient pas ; tandis que, tout en reconnaissant que le nom de Dieu est essentiellement saint, nous demandons qu'il soit regardé comme tel par les hommes et entouré par eux d'une crainte salutaire.

46. Si donc, en disant des Gentils qu'ils font naturellement ce que prescrit la loi et qu'ils ont la loi écrite dans leurs cœurs, l'Apôtre entend parler de ceux qui croient en Jésus-Christ et qui viennent à la foi avant d'avoir reçu, comme les Juifs, la manifestation de la loi, nous n'avons plus à nous préoccuper de savoir quelle distinction nous pouvons établir entre les Gentils et ceux auxquels le Seigneur, par son Prophète, a promis le Nouveau Testament et dont il a dit qu'ils avaient la loi écrite dans leurs cœurs. En effet ces Gentils, se trouvant entés sur l'olivier, ne font plus qu'un avec cet olivier, c'est-à-dire avec le peuple de Dieu ³. Par conséquent il règne un parfait accord entre l'oracle prophétique et le témoignage de l'Apôtre ; de telle sorte que l'on appartient au Nouveau Testament par cela même qu'on a la loi écrite, non pas sur des tables de pierre, mais dans son cœur ; c'est-à-dire qu'on embrasse la justice de la loi dans toute la sincérité de son âme dès que la foi opère par la charité ⁴. « Car le seigneur justifie les nations par la foi » ; c'est là aussi ce que prévoyait l'Écriture quand elle adressait à Abraham cette promesse prophétique : « Toutes les nations seront bénies dans votre race ». En vertu de cette promesse l'olivier sauvage devait être enté sur l'olivier franc et les Gentils fidèles devaient devenir les enfants d'Abraham « par la race d'Abraham, qui est

« Jésus-Christ ⁵ ». En effet, ne partageaient-ils pas la foi de celui qui, sans avoir reçu la loi sur des tables de pierre, et avant même de posséder la circoncision, « a cru à Dieu, et sa foi même lui a été imputée à justice ⁶ ? »

C'est dans le même sens que l'Apôtre a dit des Gentils « qu'ils ont l'œuvre de la loi écrite dans leurs cœurs ⁷ », « non pas sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, c'est-à-dire dans leurs cœurs ⁸ ». Ainsi en est-il de la maison d'Israël, lorsque le prépuce leur est imputé à circoncision, parce qu'ils montrent la justice de la loi, non point par la mutilation de leur chair, mais par la charité de leur cœur. Car « si un homme incirconcis garde les ordonnances de la loi, n'est-il pas vrai que, tout incirconcis qu'il soit, il sera considéré comme circoncis ⁹ ? » Par conséquent, tous les vrais enfants d'Israël, de cette maison dans laquelle la ruse n'habite pas, deviennent participants du Nouveau Testament, parce que Dieu grave ses lois dans leur esprit et les imprime de son doigt dans leurs cœurs, par le Saint-Esprit ; et le Saint-Esprit, de son côté, répand dans ces cœurs la charité, qui est la plénitude de la loi ⁶.

CHAPITRE XXVII.

LA LOI ACCOMPLIE NATURELLEMENT, C'EST-A-DIRE SELON LA NATURE RÉPARÉE PAR LA GRACE.

47. Comment, dira-t-on, l'Apôtre a-t-il pu dire des Gentils qu'ils « accomplissent naturellement les prescriptions de la loi », et non point par l'esprit de Dieu, par la foi, par la grâce ? En effet, l'esprit de grâce a pour résultat de renouveler en nous l'image divine, dans laquelle nous avons été constitués naturellement. De son côté, le vice est quelque chose de contraire à la nature, et il ne peut être guéri que par la grâce ; de là cette parole du Psalmiste : « Ayez pitié de moi, guérissez mon âme, parce que j'ai péché contre vous ⁷ ». Dans ce sens donc, les hommes accomplissent naturellement les prescriptions de la loi ; car ceux qui ne les accomplissent pas font en quelque sorte violence à leur nature et se rendent les esclaves du vice. Le vice est l'agent pervers qui arrache la loi du cœur de l'homme ; détruisez cet agent, guérissez ce vice, la loi reparait et s'accomplit natu-

¹ Luc, x, 49. — ² Matth. vi, 9. — ³ Rom. xi, 24. — ⁴ Gal. v, 6.

⁵ Gal. iii, 8, 16. — ⁶ Gen. xv, 6 ; Rom. iv, 3. — ⁷ Rom. ii, 15. — ⁸ II Cor. iii, 3. — ⁹ Rom. ii, 26. — ¹⁰ Id. iii, 10. — ¹¹ Ps. xl, 5.

rellement. Et quand je dis naturellement, je n'entends pas que la nature exclue la grâce, mais je veux parler de la nature réparée par la grâce. Car « le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et c'est ainsi que la mort est passée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché ¹ ». Et, dès lors, « puisqu'il n'y a en Dieu aucune acception de personnes, tous ont besoin de la gloire de Dieu, étant justifiés gratuitement par sa grâce ». C'est par cette grâce qu'est écrite dans l'homme intérieur renouvelé cette justice que le péché avait détruite ; elle reparait donc en vertu de cette miséricorde infinie que Dieu a versée sur le genre humain, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. « Car nous n'avons qu'un seul Dieu et un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ Dieu et homme ² ».

48. Si donc les hommes qui accomplissent naturellement les préceptes de la loi ne doivent pas être rangés dans le nombre de ceux que la grâce de Jésus-Christ justifie, il ne reste plus qu'à les classer parmi les impies, parmi ceux qui ne rendent pas au vrai Dieu le culte véritable et légitime. Dans la vie de ces hommes, nous lisons, nous connaissons, nous entendons certains faits qui, loin de mériter aucun blâme, selon les principes de la justice, méritent au contraire des applaudissements et des éloges, pourvu toutefois qu'on les envisage en eux-mêmes et tels qu'ils se produisent. Car, s'il s'agit d'examiner la fin pour laquelle se font la plupart de ces actes, il sera bien difficile d'en rencontrer qui soient conformes à la justice et en méritent les éloges.

CHAPITRE XXVIII.

L'IMAGE DE DIEU N'EST PAS ENTIÈREMENT DÉTRUITE DANS LES INFIDÈLES.

Dans l'âme humaine, l'image de Dieu n'a pas été tellement détruite par la souillure des affections terrestres, qu'il n'en reste plus aucun trait, aucune ligne principale. D'où il suit que, malgré l'impiété à laquelle cette âme s'abandonne, elle a encore quelque notion et quelque amour de la loi. De là ces paroles : « Les Gentils qui n'ont pas la loi », c'est-à-dire la loi positive révélée par Dieu, « accomplissent naturellement les prescriptions de la loi ; ils sont ainsi à eux-mêmes

« leur propre loi, et ils ont l'œuvre de la loi écrite dans leurs cœurs ». Ce langage de l'Apôtre signifie évidemment que les caractères gravés dans l'âme humaine par l'image de Dieu ne sont pas encore entièrement détruits. Mais tout cela laisse subsister toute entière la différence qui distingue le Nouveau Testament de l'Ancien, et que nous avons signalée en disant que par le Nouveau Testament, la loi de Dieu a été gravée dans le cœur des fidèles, tandis que, dans l'Ancien Testament, cette même loi n'était écrite que sur des tables de pierre. Il n'en est pas moins vrai de dire qu'il n'y a eu qu'un renouvellement de la loi ; car cette loi, presque entièrement effacée par la vétusté, s'est trouvée rajeunie dans les âmes. De même que l'image de Dieu, plus ou moins allérée, mais non pas anéantie par l'impiété, se renouvelle, par le Nouveau Testament, dans l'âme de ceux qui croient ; de même la loi de Dieu, plus ou moins oblitérée, mais non pas entièrement détruite par l'injustice, reparait de nouveau, entièrement renouvelée par la grâce. Cette rénovation, qui n'est, à proprement parler, que la justification, ne pouvait être produite, dans les Juifs, par la loi écrite sur les tables de pierre ; car cette loi n'enfantait que la prévarication.

En effet, quoique sous le joug du péché, les hommes étaient des hommes, et en vertu de sa propre nature, leur âme était restée raisonnable et par là même capable de juger et de faire ce qui est naturellement bon et honnête. Quant à la piété qui nous transporte dans une vie heureuse et éternelle, elle a pour règle une loi immaculée et ramenant les âmes à la vertu ¹, c'est-à-dire les renouvelant à la lumière surnaturelle et réalisant en elles cette parole : « La lumière de notre visage a brillé à nos yeux ² ». C'est en se détournant de cette lumière, que les hommes ont mérité de tomber dans les ténèbres ; mais quant à se renouveler, ils ne le peuvent que par la grâce chrétienne, c'est-à-dire par l'intercession du souverain Médiateur. « Car nous n'avons qu'un seul Dieu et un seul Médiateur entre les hommes et Dieu, Jésus-Christ, Dieu et homme, qui s'est fait victime pour nous racheter tous ». Si vous supposez étrangers à cette grâce ces Gentils dont nous parlons, et qui, dans le sens exposé précédemment, « accomplissent naturellement les

¹ Rom. v, 12. — ² I Tim. II, 5.

¹ Ps. XVIII, 8. — ² Ps. IV, 7.

« prescriptions de la loi », à quoi leur serviront « leurs vaines excuses, au jour où le « Seigneur jugera les secrets des hommes ? » Ils ne peuvent espérer qu'un certain adoucissement dans la rigueur de leurs peines.

De même que le juste n'est pas exclu de la vie éternelle pour certains péchés véniels qui sont inséparables de notre existence ici-bas ; de même l'impie ne trouvera nullement son salut éternel dans certaines bonnes actions que l'on rencontre dans la vie de tout homme, même des plus grands scélérats. D'un autre côté, dans le royaume de Dieu, la gloire d'un saint différera de la gloire d'un autre saint, comme une étoile diffère d'une autre étoile¹ ; de même, dans les flammes éternelles, le châtement de Sodome sera moindre que celui d'une autre ville², et tels réprouvés seront doublement les fils de l'enfer en comparaison de tel autre³ ; de même, enfin, tout nous force à admettre que des hommes, tout en partageant la même impiété, se rendent beaucoup plus coupables les uns que les autres.

49. Voulant réprimer l'orgueil des Juifs, l'Apôtre leur disait : « Ce ne sont pas ceux qui « écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, « mais ceux-là seuls seront justifiés, qui accomplissent la loi ». Puis aussitôt il fait mention de ceux qui, « n'ayant pas la loi, accomplissent naturellement les prescriptions de la « loi ». Or, si par ces paroles l'Apôtre désigne, non pas ceux qui appartiennent à la grâce du Médiateur, mais ceux qui, sans rendre au vrai Dieu un culte légitime, font encore quelques bonnes actions, malgré l'impiété de leur vie, quel résultat saint Paul pouvait-il espérer de ses paroles ? Voulait-il uniquement prouver, comme il l'avait dit plus haut, « que Dieu ne « fait aucune acception de personnes », ou bien, comme il le dira plus loin, « que le « Seigneur est le Dieu, non pas seulement « des Juifs, mais encore des Gentils⁴ ? » Mais dans ces hommes qui n'ont pas reçu la loi, pourrait-on trouver les œuvres naturelles de la loi, toutes petites qu'elles fussent, si l'image de Dieu n'avait laissé quelques traces dans leur âme ? Et cette image, lorsqu'il leur est donné de croire en Dieu, peut-elle être méprisée par celui qui ne fait point acception des personnes ?

Quelle que soit, d'ailleurs, l'opinion que

l'on adopte, il est certain que, par l'organe même du Prophète, le Seigneur a promis sa grâce au Nouveau Testament ; cette grâce doit avoir pour caractère principal d'écrire la loi de Dieu dans le cœur des hommes et de les amener à cette connaissance de Dieu, qui dispensera le fidèle « d'instruire son prochain ou « son frère en lui disant : Connaissez le Seigneur, car tous le connaîtront, depuis le « plus petit jusqu'au plus grand ». C'est là le don du Saint-Esprit, par lequel la charité est répandue dans nos cœurs, non pas une charité quelle qu'elle soit, mais la charité de Dieu, procédant d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi véritable¹. Le juste qui vit de cette charité sur la terre, après n'avoir vu Dieu qu'à travers un voile et en énigme, le contempera un jour face à face, et après n'avoir connu qu'en partie, il connaîtra parfaitement comme il est connu lui-même². Il a demandé une grâce au Seigneur, et il la lui demande encore, d'habiter dans la maison du Seigneur tous les jours de sa vie, pour y contempler la beauté du Seigneur³.

CHAPITRE XXIX.

LA JUSTICE EST UN DON DE DIEU.

50. Que personne ne se glorifie de ce qu'il possède comme s'il ne l'avait point reçu⁴ ; et même, qu'il se garde bien de croire qu'il n'a reçu d'autre grâce que celle de lire ou d'entendre la lettre extérieure de la loi. En effet, « si la justice nous vient par la loi, c'est en « vain que Jésus-Christ est mort⁵ ». Or, si ce n'est pas en vain que Jésus-Christ est mort, qu'il est monté au ciel, qu'il a conduit notre captivité captive, et qu'il a départi ses dons aux hommes⁶, c'est de lui seul que nous tenons ce que nous possédons. Quiconque rejette cette conclusion, prouve, ou bien qu'il n'a rien, ou bien que ce qu'il possède lui sera enlevé⁷. Car il n'y a qu'un seul Dieu qui justifie par la foi les circoncis, et qui, par la même foi, justifie les incirconcis⁸. Dans ces deux cas, la justification s'opère donc absolument par le même moyen. Dans un autre passage, parlant des Gentils, c'est-à-dire des incirconcis, l'Apôtre disait : « L'Écriture pré- « voyant que Dieu justifie les Gentils par la

¹ Rom. II, 14-16. — ² I Cor. XV, 11. — Luc, X, 12. — ³ Matth. XXIII, 15. — ⁴ Rom. III, 29.

¹ I Tim. I, 5. — ² I Cor. XIII, 12. — ³ Ps. XXVI, 7. — ⁴ I Cor. IV, 7. — ⁵ Gal. II, 21. — ⁶ Ps. LXXVII, 19 ; Ephés. IV, 8. — ⁷ Luc, VIII, 18 ; XIX, 26. — ⁸ Rom. III, 30.

« foi ¹ ». Parlant de la circoncision, à laquelle il appartenait, le même Apôtre s'exprimait en ces termes : « Nous sommes Juifs par notre naissance, et non du nombre des Gentils, qui sont des pécheurs. Cependant, sachant que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ, nous avons nous-mêmes cru en Jésus-Christ ² ».

Ainsi donc, l'incircis est justifié par la foi, comme le circoncis, pourvu, toutefois, que le circoncis conserve la justice de la foi. C'est ainsi que « les Gentils qui ne cherchaient point la justice ont embrassé la justice, cette justice qui vient de la foi », en la demandant à Dieu et en se gardant bien de se l'attribuer à eux-mêmes. « Israël, au contraire, cherchait la loi de la justice, mais il n'est point parvenu à la loi de la justice. Pourquoi ? Parce qu'il ne l'a point recherchée par la foi, mais par les œuvres de la loi ³ », c'est-à-dire que les Juifs pensaient se procurer par eux-mêmes cette justice, et refusaient de croire que c'est Dieu qui l'opère en nous. « Car c'est Dieu qui opère en nous, selon son gré, la volonté et l'action ⁴ ». C'est ainsi qu'ils se sont heurtés contre la pierre d'achoppement ⁵ ». Si nous voulons saisir la pensée de l'Apôtre dans ces paroles : « Ils ont recherché la justice non point par la foi, mais par les œuvres de la loi », écoutons ces autres paroles dont l'évidence ne peut que nous frapper : « Ne connaissant pas la justice qui vient de Dieu, et s'efforçant d'établir leur propre justice, ils ne se sont point soumis à la justice de Dieu. Car Jésus-Christ est la fin de la loi pour justifier tous ceux qui croiront en lui ⁶ ». Et nous feignons encore de ne pas connaître les œuvres de la loi, par lesquelles l'homme ne saurait être justifié s'il les regarde comme siennes, à l'exclusion de tout secours et de toute grâce de Dieu nous venant par la foi en Jésus-Christ ? Et ces œuvres de la loi, nous soupçonnerions qu'elles désignent uniquement la circoncision et autres cérémonies du même genre, parce que nous trouvons quelquefois ces rites sacramentaux désignés sous ce nom ? Pourtant il est clair que ce n'était pas sur la circoncision que les Juifs voulaient fonder leur propre justice, puisqu'elle n'avait été éta-

blie que sur un ordre formel du Seigneur.

Il ne peut davantage être ici question de ces œuvres à l'occasion desquelles le Sauveur leur adressait ce reproche : « Vous rejetez le précepte de Dieu, afin d'établir vos propres traditions ¹ ». L'Apôtre dit également : « Israël cherchait la loi de la justice, et il n'y est point parvenu » ; il ne dit pas qu'il cherchait ses traditions. La seule conclusion que l'on puisse tirer, c'est que les Juifs s'attribuaient exclusivement à eux-mêmes l'accomplissement de ce précepte : « Vous ne convoiterez pas », ainsi que de tous les autres préceptes également saints et salutaires. Ils ne voulaient pas reconnaître que l'homme ne peut accomplir ces préceptes qu'autant que Dieu opère en lui par la foi de Jésus-Christ, qui est la fin de la loi pour justifier tous ceux qui croiront en lui. C'est-à-dire que par l'action du Saint-Esprit nous sommes incorporés à Jésus-Christ, nous devenons ses membres, et à l'aide de son secours intérieur, nous pouvons opérer la justice. C'est en parlant de ces œuvres que le Sauveur a dit lui-même : « Sans moi, vous ne pouvez rien faire ² ».

51. L'Écriture nous propose une justice de la loi, en nous promettant que celui qui l'accomplira vivra en elle ³. Si donc l'homme, intimement persuadé de sa propre faiblesse et de l'impuissance où il est d'arriver à la justice par ses propres forces ou par la lettre de la loi, cherche dans la foi le moyen de se concilier le souverain Justificateur, alors seulement il arrivera à la justice, il en fera les œuvres, il y vivra. En effet, il n'y a que celui qui est justifié qui puisse accomplir les œuvres dans lesquelles on trouve la vie. Or la justification s'obtient par la foi, selon cette parole : « Ne dites point en votre cœur : Qui pourra monter au ciel ? c'est-à-dire pour en faire descendre Jésus-Christ. Ou qui pourra descendre au fond de la terre ? c'est-à-dire pour rappeler Jésus-Christ d'entre les morts. Mais que dit l'Écriture ? La parole n'est point éloignée de vous ; elle est dans votre bouche et dans votre cœur ; telle est la parole de la foi que nous vous prêchons. Parce que, si vous confessez de bouche que Jésus-Christ est le Seigneur, et si vous croyez de cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, vous serez sauvé ⁴ ». En proportion que

¹ Gal. III, 8. — ² Id. II, 15, 16. — ³ Rom. IX, 30, 31. — ⁴ Philip. II, 13. — ⁵ Rom. IX, 31. — ⁶ Id. X, 3, 1.

¹ Matth. XV, 3 ; Marc, VII, 9. — ² Jean, XV, 5. — ³ Lévit. XVIII, 5. — ⁴ Rom. X, 5, 9.

vous serez juste, dans la même proportion vous serez sauvé. Car par cette foi nous croyons que, nous aussi, Dieu nous ressuscitera d'entre les morts; en attendant, renouvelons-nous par l'esprit dans la nouveauté de la grâce et vivons dans la tempérance, la justice et la piété¹; plus tard, elle aussi, notre chair, ressuscitera pour l'immortalité; mais cette faveur, elle la devra à l'esprit qui, en participant à la justification, l'a précédée à sa manière dans la voie de la résurrection. « Car nous avons été ensevelis avec Jésus-Christ par le baptême pour la mort, afin que de même que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, nous marchions nous aussi dans une vie nouvelle² ».

Ainsi donc c'est par la foi en Jésus-Christ que nous obtenons le salut, soit que nous l'envisagions tel qu'il est commencé en nous par la justification, soit que nous le considérions dans sa perfection vers laquelle nous tendons par l'espérance. « Car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé³ ». « Qu'elle est grande, Seigneur, la douceur que vous avez cachée pour ceux qui vous craignent, et dont vous avez comblé ceux qui espèrent en vous⁴ ! » Par la loi nous craignons le Seigneur, et par la foi nous mettons en lui notre espérance; quant à ceux qui ne craignent que le châtement, la grâce est pour eux entièrement cachée. L'âme, en proie à cette crainte, et sentant son impuissance à vaincre la concupiscence mauvaise, sans pouvoir se délivrer de cette crainte dont elle sent partout la dure surveillance, doit se jeter par la foi dans les bras de la divine miséricorde, suppliant le Seigneur de lui donner ce qu'il ordonne, de lui faire goûter la suavité de la grâce par le Saint-Esprit et de lui faire trouver plus de plaisir dans ce qui lui est commandé, qu'elle n'en trouve dans ce qui l'empêche d'obéir. C'est ainsi que la multitude de sa douceur, c'est-à-dire la loi de la foi, ou encore la charité gravée et répandue dans nos cœurs; c'est ainsi, dis-je, que cette charité va se perfectionnant en ceux qui espèrent dans le Seigneur; et l'âme entièrement guérie se livre à l'accomplissement du bien, non plus par crainte du châtement, mais par amour de la justice.

CHAPITRE XXX.

LA GRÂCE DÉTRUIT-ELLE LE LIBRE ARBITRE ?

52. Le libre arbitre est-il donc anéanti par la grâce? A Dieu ne plaise, car nous ne faisons au contraire que l'affermir d'une manière plus explicite. En effet, de même que par la foi nous établissons la loi; de même le libre arbitre, loin d'être détruit, est établi par la grâce. La loi, dans son accomplissement, suppose nécessairement le libre arbitre; mais tandis que la loi ne nous donne que la connaissance du péché, par la foi nous obtenons la grâce contre le péché; par la grâce notre âme est guérie du vice du péché; par la guérison de l'âme le libre arbitre arrive à une liberté parfaite; par le libre arbitre nous parvenons à l'amour de la justice, et enfin par l'amour de la justice nous nous livrons à l'accomplissement de la loi. On comprend dès lors que la loi n'est point détruite, mais établie par la foi, parce que la foi nous obtient la grâce avec laquelle nous accomplissons la loi. De même le libre arbitre n'est point détruit, mais établi par la grâce, parce que la grâce guérit la volonté et que la volonté guérie se porte librement à l'amour de la justice.

Toutes ces conclusions que j'enchaîne ainsi les unes aux autres se trouvent clairement formulées dans les saintes Ecritures. La loi dit: « Vous ne convoiterez point¹ ». La foi dit: « Guérissez mon âme parce que j'ai péché contre vous² ». La grâce dit: « Voici que vous êtes guéri, ne péchez plus, dans la crainte que vous ne retombiez dans un état pire encore³ ». La guérison dit: « Seigneur mon Dieu, j'ai crié vers vous et vous m'avez guéri⁴ ». Le libre arbitre dit: « Je sa- crifierai volontairement à votre gloire⁵ ». L'amour de la justice dit: « Les pécheurs m'ont raconté leurs plaisirs; mais, Seigneur, que sont ces plaisirs en comparaison de ceux que procure votre loi⁶ ? » Pourquoi donc de malheureux mortels osent-ils se glorifier de leur libre arbitre, avant de se voir en pleine liberté; ou pourquoi se glorifient-ils de leurs propres forces, s'ils ne se sentent en liberté? Ne comprennent-ils pas que le libre arbitre implique nécessairement l'idée de liberté? Or « là où est l'esprit du Seigneur,

¹ Tit. II, 12. — ² Rom. VI, 1. — ³ Joël, II, 32; Rom. X, 13. — ⁴ Ps. XXX, 20.

⁵ Exode, XX, 17. — ⁶ Ps. XL, 5. — ⁷ Jean, V, 14. — ⁸ Ps. XXIX, 7. — ⁹ Ps. LIII, 8. — ¹⁰ Ps. CXVIII, 65.

« là se trouve la liberté ¹ ». Si donc ils sont les esclaves du péché, comment osent-ils se glorifier de leur libre arbitre ? « Nous sommes « les esclaves de celui qui nous a vaincus ² ». Et s'ils sont mis en liberté, pourquoi se glorifient-ils de leur œuvre propre, comme s'ils ne l'avaient pas reçue ? Sont-ils libres jusqu'à se croire le pouvoir de rejeter l'autorité du Seigneur qui leur dit : « Sans moi, vous « ne pouvez rien faire ³ » ; « Si le Fils nous a « mis en liberté, vous serez véritablement « libres ⁴ ? »

CHAPITRE XXXI.

LA FOI EST-ELLE EN NOTRE POUVOIR ?

53. En parlant de cette foi qui paraît le premier principe d'où découlent toutes ces conclusions que je viens d'énumérer, on me demandera peut-être si elle est en notre pouvoir. La réponse à cette question nous sera des plus faciles, si nous voulons un peu nous rendre compte de ce qui constitue un pouvoir. Vouloir et pouvoir sont deux choses distinctes, car on peut vouloir sans pouvoir, de même qu'on peut pouvoir sans vouloir ; nous voulons quelquefois ce que nous ne pouvons pas, et nous pouvons aussi quelquefois ce que nous ne voulons pas. Enfin la consonance seule des mots nous indique assez clairement que volonté vient de vouloir et que puissance ou pouvoir vient de ce que l'on peut. De même donc que celui qui veut a la volonté, de même celui qui peut a le pouvoir. Mais, pour que le pouvoir se change en acte, il faut le concours de la volonté. Car on ne dit pas de quelqu'un qu'il a agi en vertu de sa puissance, s'il n'a agi que malgré lui. Sans doute, si l'on voulait faire des subtilités, on dirait qu'agir malgré soi c'est toujours agir par sa volonté, et qu'on agit malgré soi parce que l'on préférerait autre chose ; voilà pourquoi l'on dit qu'alors on agit sans le vouloir. Si je fais ce que je voudrais éviter ou repousser, c'est que j'y suis forcé par quelque chose qui, en ce sens, est un mal. Car si ma volonté est assez forte pour préférer ne pas faire telle action que de subir tel inconvénient, je résiste à la coaction qui me presse et je n'agis pas. Par conséquent, si j'agis dans ce cas, ce n'est pas sans doute avec

une pleine et libre volonté, mais cependant ce n'est pas sans volonté que j'agis ; et comme la volonté est suivie de son effet, on ne saurait dire que le pouvoir m'a manqué.

En effet, si, tout en cédant à la coaction, je voulais agir sans le pouvoir, on devrait dire que ce n'est pas proprement la volonté, mais que c'est le pouvoir qui m'a manqué. Mais si je n'agis pas, parce que je ne veux pas, ce qui me manque tout le temps que je résiste à la coaction et que je n'agis pas, ce n'est point le pouvoir, mais la volonté. De là ce langage tenu d'ordinaire par ceux qui usent de contrainte ou de persuasion : Ce que vous avez le pouvoir de faire, pourquoi ne le faites-vous pas, pour vous soustraire à ce mal ? Et ceux qui n'ont pas le pouvoir d'agir, si vous les pressez parce vous leur croyez ce pouvoir, ne manqueront pas de vous répondre : Je ferais cette action si elle était en mon pouvoir. Pourquoi en demander davantage ? n'affirmons-nous pas que le pouvoir n'existe dans toute sa perfection que quand la volonté vient s'ajouter à la faculté d'agir ? Avoir quelque chose en son pouvoir, c'est être capable de le faire si l'on veut, et de ne pas le faire si l'on ne veut pas.

54. Cela posé ; quelle est la réponse à cette question : La foi est-elle en notre pouvoir ? Nous parlons de cette foi par laquelle nous croyons telle ou telle vérité, et non pas de la fidélité à accomplir les engagements que nous avons pris librement. Autre chose est de dire : Il n'a pas eu foi en moi ; autre chose de dire : Il n'a pas été de bonne foi à mon égard. Dans le premier cas, je constate qu'il n'a pas cru à ma parole, et dans le second, qu'il n'a pas rempli ses engagements. La foi par laquelle nous croyons à la révélation divine nous met au nombre des fidèles ; mais quant à la bonne foi dans l'exécution des promesses, nous pouvons dire que Dieu est fidèle à notre égard. L'Apôtre nous dit : « Dieu est fidèle, il ne permettra pas que « vous soyez tentés au-dessus de vos forces ¹ ».

Lors donc que nous demandons de la foi si elle est en notre pouvoir, nous entendons parler de cette foi par laquelle nous croyons à la parole de Dieu. Ne lisons-nous pas : « Abraham crut à Dieu, et sa foi lui fut imputée à « justice ? » « Lorsqu'un homme croit en ce « lui qui justifie le pécheur, sa foi lui est im-

¹ II Cor. III, 17. — ² II Pierre, II, 19. — ³ Jean, XV, 5. — ⁴ Id. VIII, 36.

¹ I Cor. X,

« pulée à justice ¹ ». Voyez maintenant s'il peut se faire qu'un homme croie, tout en refusant de croire; ou qu'il ne croie pas, tout en ayant la volonté de croire. Ce serait une absurdité, direz-vous; en effet, croire c'est admettre comme vrai ce qui nous est proposé, et ce consentement est essentiellement un acte de la volonté. Donc la foi, sous ce rapport, est au pouvoir de l'homme. Mais, dit l'Apôtre: « Toute puissance vient de Dieu ² », et dès lors qu'est-ce qui pourrait nous empêcher d'appliquer à cette puissance ces autres paroles de l'Apôtre: « Qu'avez-vous, que vous ne l'avez reçu ³? » Si donc nous croyons, c'est Dieu seul qui nous en donne le pouvoir.

Or, nous ne lisons nulle part dans les saintes Ecritures: Toute volonté vient de Dieu, et comment cette proposition s'y trouverait-elle, puisqu'elle est fautive? Autrement, et ce serait un crime de le penser, Dieu lui-même serait l'auteur des péchés; car la volonté mauvaise est déjà par elle-même un péché en dehors de l'acte extérieur devenu impossible. D'un autre côté, si la volonté mauvaise a le pouvoir d'accomplir ce qu'elle se propose, ce pouvoir lui vient également de Dieu, en qui l'on ne saurait supposer l'iniquité ⁴. Car c'est souvent ainsi qu'il punit, et si ce mode de punition est secret, il n'en est pas pour cela injuste. Du reste, le pécheur ignore lui-même qu'il soit puni, à moins qu'il ne se voie frappé d'un châtement extérieur, qu'il subit malgré lui et qui est plus ou moins proportionné au mal qu'il a volontairement commis. Tel est le sens de ces paroles formulées par l'Apôtre à l'adresse de certains hommes: « Dieu les a livrés aux dé-sirs de leur cœur, en sorte qu'ils commettent des actions indignes ⁵ ». De là aussi ces paroles du Sauveur à Pilate: « Vous n'auriez sur moi aucune puissance, si elle ne vous avait été donnée par Dieu ⁶ ». Mais en donnant le pouvoir, Dieu n'impose nullement la nécessité. David avait reçu le pouvoir de tuer Saül, et cependant il aima mieux épargner que de frapper ⁷. Concluons donc que les méchants reçoivent le pouvoir pour la condamnation de leur volonté mauvaise, tandis que les bons le reçoivent pour éprouver leur bonne volonté.

¹ Gen. xv, 6; Rom. iv, 3, 5. — ² Rom. xiii, 1. — ³ I Cor. iv, 7. — ⁴ Rom. ix, 11. — ⁵ Id. 1, 24. — ⁶ Jean, xix, 11. — ⁷ I Rois. xxiv et xxvi.

CHAPITRE XXXII.

QUELLE FOI MÉRITE DES ÉLOGES.

55. La foi est donc en notre pouvoir, puisque chacun croit lorsqu'il le veut, et lorsqu'il croit c'est volontairement qu'il croit. Reste à savoir, ou plutôt à rappeler quelle est la foi à laquelle l'Apôtre adresse de si grands éloges. Il n'est pas bon, assurément, de croire toute chose indistinctement; car pourquoi l'Apôtre aurait-il dit: « Mes frères, gardez-vous de croire à tout esprit; mais assurez-vous que cet esprit vient de Dieu ¹? » En louant la charité, saint Paul dit de cette vertu « qu'elle croit tout ² »; mais ces paroles ne signifient nullement que l'homme ne puisse, sans blesser la charité, refuser de croire sur-le-champ ce qu'il entend raconter. Est-ce que cette même charité ne nous défend pas de croire si facilement au mal que l'on nous raconte de nos frères, et ne nous fait-elle pas un devoir de rejeter en principe ce qui peut blesser la réputation d'un frère? Enfin, cette même charité par laquelle on croit tout, ne croit pas elle-même à tout esprit; si elle croit tout, c'est tout ce qui lui vient de Dieu, car il n'est pas dit qu'elle croit à tous les hommes ou à tous ceux qui lui parlent. Il est donc évident que l'Apôtre ne loue que la foi à la parole divine.

56. Nous devons faire encore une autre distinction. Ceux qui sont sous la loi et qui s'efforcent de pratiquer la justice par crainte du châtement, s'ils n'agissent que sous le coup de cette crainte, ils ne pratiquent pas la justice de Dieu; car cette justice n'est produite que par la charité à laquelle ne saurait plaire que ce qui est permis. Agir par crainte, c'est être forcé de rendre ses actions conformes à la loi, quoique la volonté désire réellement, si cela pouvait se faire, que ce qui lui est défendu lui devienne permis. Quoi qu'il en soit, je dis encore que ceux qui en sont là croient en Dieu; car s'ils n'avaient absolument aucune foi, ils ne craindraient même pas le châtement de la loi. Toutefois, ce n'est point cette foi que l'Apôtre nous recommande quand il nous dit: « Vous n'avez point reçu l'esprit de servitude qui vous retienne encore dans la crainte; mais l'esprit d'adoption des enfants, par lequel nous crions: « Abba, Père ³ ». La crainte dont nous par-

¹ I Jean, iv, 1. — ² I Cor. xiii, 7. — ³ Rom. viii, 15.

lons, c'est la crainte servile; elle croit au Seigneur, mais elle n'aime pas la justice, et elle craint la damnation.

Quant aux enfants, ils crient : Abba, Père ; Abba, parole hébraïque relative à la circoncision, c'est-à-dire aux Juifs ; Père, parole qui rappelle le prépuce, c'est-à-dire les Grecs, « car il n'y a qu'un seul Dieu qui justifie les « circoncis par la foi, et qui par la même foi « justifie également les incirconcis ¹ ». Or, sur les lèvres des uns et des autres, ce cri est une prière, et que demandent-ils si ce n'est ce dont ils ont faim et soif ? De quoi enfin ont-ils faim et soif, si ce n'est de ce que le Sauveur nous désigne par ces paroles : « Bien-« heureux ceux qui ont faim et soif de la « justice, parce qu'ils seront rassasiés ² ? » Que ceux donc qui sont sous la loi se soumettent à cette transformation, afin que d'esclaves ils deviennent des enfants; non pas en ce sens qu'ils cessent d'être des serviteurs, car ce qu'on leur demande c'est de servir librement le Seigneur comme des enfants servent leur père. Ils le peuvent d'ailleurs, car le Fils unique « a donné à ceux qui croient en son « nom le pouvoir de devenir les enfants de « Dieu ³ », et il les avertit de demander, de chercher, de frapper, afin qu'ils reçoivent, qu'ils trouvent, et qu'il leur soit ouvert. Vient ensuite le reproche : « Si vous, qui êtes mau-« vais, vous savez faire du bien à vos enfants, « combien plus votre Père qui est au ciel ac-« cordera-t-il ses biens à ceux qui sauront « les lui demander ⁴ ».

D'un autre côté, si le péché est l'aiguillon de la mort et si la loi est la force du péché ⁵, en ce sens que dans l'occasion le péché se serve du précepte pour enflammer la concupiscence ⁶, à qui donc devons-nous demander la continence, si ce n'est à celui qui sait donner ses biens à ses enfants ? Est-il un seul homme assez insensé pour ne pas savoir que personne ne peut être continent si Dieu ne lui en fait la grâce ⁷ ? Pour le savoir, il a besoin de cette même sagesse. Pourquoi donc n'entend-il pas l'Esprit de son Père nous disant soit par Jésus-Christ lui-même : « De-« mandez et vous recevrez ⁸ » ; soit par son Apôtre : « Si l'un de vous a besoin de la sa-« gesse, qu'il la demande à Dieu qui donne à

« tous abondamment, sans murmure et sans « espérance de retour ; qu'il demande donc « dans la foi et sans hésiter ¹ ? » Telle est la foi dont vit le juste ² ; telle est la foi par laquelle nous croyons en Celui qui justifie le pécheur ³ ; telle est la foi par laquelle tout sujet d'orgueil disparaît ⁴, soit que nous cessions de nous glorifier en nous-mêmes, soit que nous sentions briller avec plus d'éclat la gloire qui revient au Seigneur de tous les bienfaits dont il nous comble ; enfin telle est la foi par laquelle nous obtenons la diffusion de l'esprit dont il est dit : « C'est par l'esprit et en vertu « de la foi que nous attendons l'espérance de « la justice ⁵ ».

On pourrait demander ici quelle est cette espérance de la justice; est-ce celle par laquelle la justice espère, ou celle par laquelle la justice elle-même est espérée ? car le juste, vivant de la foi, espère la vie éternelle ; de son côté, la foi, toujours pressée par la faim et par la soif de la justice, et s'appuyant sur le progrès quotidien du renouvellement de l'homme intérieur ⁶, s'avance de plus en plus dans la justice et espère en être pleinement rassasiée dans la vie éternelle où se réalisera cette parole du Psalmiste : « Dieu rassasie de biens « votre désir ⁷ ». Telle est la foi par laquelle sont sauvés ceux à qui il est dit : « C'est par « la grâce que vous êtes sauvés en vertu de la « foi ; et cela ne vient pas de vous, puisque « c'est un don de Dieu ; cela ne vient pas de « vos œuvres, afin que nul ne se glorifie. Car « nous sommes son ouvrage, ayant été créés « en Jésus-Christ dans les bonnes œuvres « que Dieu a préparées afin de nous y faire « marcher ⁸ ».

Enfin, telle est cette foi qui opère par la charité ⁹ et non par la crainte, non point parce qu'elle redoute le châtement, mais parce qu'elle aime la justice. Et d'où nous vient donc cette charité par laquelle opère la foi ? Elle nous vient de Celui à qui la foi elle-même l'a demandée. En effet, quelque grande qu'elle soit en nous, elle n'y serait pas si elle n'avait été répandue dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné ¹⁰. Cette charité ainsi répandue dans nos cœurs n'est point l'amour par lequel Dieu nous aime, mais celui qu'il nous inspire pour son infinie

¹ Rom. III, 30. — ² Matth. V, 6. — ³ Jean, I, 12. — ⁴ Matth. VII, 7, 11. — ⁵ I Cor. XV, 56. — ⁶ Rom. VIII, 8. — ⁷ Sag. VIII, 21. — ⁸ Matth. VII, 7.

¹ Jacq. I, 5, 6. — ² Rom. I, 17. — ³ Id. IV, 5. — ⁴ Id. III, 27. — ⁵ Gal. V, 5. — ⁶ II Cor. IV, 17. — ⁷ Ps. CII, 5. — ⁸ Ephés. II, 8, 10. — ⁹ Gal. V, 6. — ¹⁰ Rom. V, 5.

grandeur. Il en est de même, soit de la justice de Dieu par laquelle il nous rend justes¹ ; soit du salut par lequel il nous sauve lui-même² ; soit de la foi en Jésus-Christ, par laquelle il fait de nous des fidèles³. Telle est la justice de Dieu ; non content de nous enseigner cette justice par le précepte de la loi, il nous la confère par le don de son Esprit.

CHAPITRE XXXIII.

D'OU NOUS VIENT LA VOLONTÉ DE CROIRE.

57. Il nous reste à demander si cette volonté par laquelle nous croyons est elle-même un don de Dieu, ou si elle nous vient de cette faculté naturelle que nous nommons le libre arbitre. Si nous disons qu'elle n'est pas un don de Dieu, il est à craindre que nous ne soyons tentés de nous attribuer quelque chose à nous-mêmes comme venant de nous-mêmes, malgré ce reproche que nous adresse l'Apôtre : « Qu'avez-vous donc, que vous ne payez reçu ? Et si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez comme si vous ne l'aviez point reçu⁴ ? » A cela nous pourrions répondre : Il est en nous une chose que nous n'avons pas reçue, c'est la volonté de croire ; il nous est donc permis de nous en glorifier comme d'une chose que nous n'avons point reçue. D'un autre côté, si nous disons que cette volonté n'est elle-même qu'un don de Dieu, il est à craindre que les infidèles et les impies ne prétendent tirer de nos paroles le droit de s'excuser et de dire que s'ils ne croient pas, c'est parce que Dieu leur a refusé la volonté de croire. « Car c'est Dieu qui opère en nous la volonté et l'action selon son bon plaisir⁵ » ; tel est le résultat de la grâce obtenue par la foi, voilà ce qui rend possibles les bonnes œuvres que la foi opère en nous par la charité qui est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné. Si nous croyons afin d'obtenir cette grâce, il est certain que nous croyons par cette volonté dont nous recherchons en nous le principe. Si cette volonté vient de la nature, pourquoi tous ne l'ont-ils pas ? car nous n'avons tous qu'un seul et même créateur qui est Dieu. Si elle est en nous un don spécial de Dieu, pourquoi ce don n'est-il pas accordé à tous ? car Dieu veut que tous les hommes fassent

leur salut et arrivent à la connaissance de la vérité¹.

58. Voyons si nous ne trouverons pas la solution de la question proposée dans la nature même du libre arbitre, conféré par le Créateur à toute âme raisonnable. Nous pouvons dire de ce libre arbitre, qu'il est une force moyenne qui peut tendre à la foi ou incliner vers l'infidélité. A l'aide de cette distinction entre le libre arbitre et la volonté proprement dite, nous pouvons dire de tout homme, en parlant de cette volonté par laquelle il embrasse la foi, qu'il n'a que ce qu'il a reçu ; car s'il a pu s'élever au-dessus des aspirations de ce libre arbitre qu'il a reçu de son Créateur, c'est uniquement en vertu de l'appel que le Seigneur a daigné lui adresser. Or, Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils arrivent à la connaissance de la vérité ; toutefois, cette volonté de Dieu ne prive pas les hommes de leur libre arbitre, et ils peuvent toujours en faire un bon ou un mauvais usage. Libre à eux de refuser de croire à l'Evangile, mais alors ils résistent formellement à la volonté de Dieu ; toutefois ce n'est point une victoire qu'ils remportent sur cette volonté, mais en conséquence de leur faute, ils se privent du grand et souverain bien, se condamnent à de terribles châtimens, et se préparent à subir la rigoureuse justice de Celui dont ils ont méprisé les dons et la miséricorde.

De cette manière, la volonté de Dieu n'est jamais vaincue ; elle le serait pourtant si elle restait impuissante et désarmée devant les contempteurs de ses lois, si elle était condamnée à les voir se soustraire aux coups de sa vengeance. Écoutons par exemple l'une de ses paraboles : Je veux que tous ces hommes qui sont mes serviteurs travaillent à ma vigne ; après le travail ils prendront de la nourriture et se livreront au repos, et quiconque refusera de travailler sera pour toujours condamné à tourner la meule. On voit que tout récalcitrant agit réellement contre la volonté de Dieu ; mais ce n'est pas à dire pour cela que cette volonté divine soit vaincue, elle ne le serait qu'autant que le coupable échapperait au châtiment, ce qui ne saurait se faire sous un Dieu tout-puissant.

De là cette parole : « Dieu a parlé une fois », c'est-à-dire, d'une manière irrévocable. Je

¹ Rom. III, 24. — ² Ps. III, 9. — ³ Gal. II, 16. — ⁴ I Cor. IV, 7. — ⁵ Philp. II, 13.

¹ I Tim. II, 4.

sais, d'ailleurs, que ces paroles peuvent s'interpréter également du Verbe lui-même. Quelle est donc cette parole immuable ? Écoutons ce qui suit : « J'ai entendu ces deux choses, que la puissance appartient à Dieu, et à vous, Seigneur, la miséricorde, parce que vous rendrez à chacun selon ses œuvres ¹ ». Il doit donc s'attendre à subir les coups de la puissance divine, celui qui aura méprisé la miséricorde de Dieu qui l'appelait à la foi. Au contraire, tout homme qui croira, et viendra demander à Dieu l'absolution de tous ses péchés, la guérison de tous ses vices, la chaleur et la lumière pour embraser son cœur et éclairer ses yeux, celui-là, prévenu et aidé par la grâce, multipliera ses bonnes œuvres, et ces bonnes œuvres lui mériteront de racheter même son corps de la corruption du trépas, d'être couronné et rassasié, non pas des biens temporels, mais des biens éternels, au-delà de tout ce que nous pouvons désirer et comprendre ².

59. C'est la pensée formulée en ces termes par le Psalmiste : « Bénis le Seigneur, ô mon âme, et que tout ce qui est en moi bénisse son saint nom ; n'oublie jamais ses bienfaits. Il a pardonné toutes les iniquités, il a guéri toutes tes langueurs. C'est lui qui a racheté ta vie de la mort, il te couronne de miséricorde et d'amour, et rassasie de bonheur tes désirs ». Et dans la crainte que la difformité de notre ancienneté, c'est-à-dire de notre mortalité, n'osât espérer d'aussi grands biens, le Psalmiste ajoutait : « Ta jeunesse sera renouvelée comme celle de l'aigle », comme s'il eût dit : Toutes ces promesses que tu viens d'entendre concernent l'homme nouveau et le Nouveau Testament. Reprenez avec moi, je vous prie, chacun de ces biens, et goûtez affectueusement ces louanges adressées à la miséricorde, c'est-à-dire à la grâce de Dieu.

« Bénis le Seigneur, ô mon âme, et n'oublie jamais ses bienfaits ». Le texte porte « rétributions », et non pas tributions, parce que Dieu nous rend le bien pour le mal. « Il pardonne toutes tes iniquités », c'est ce qui a lieu dans le sacrement de baptême. « Il guérit toutes tes langueurs ». Regardons ce qui se passe dans la vie de l'homme fidèle, lorsque la chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair, de telle sorte que nous

ne faisons pas ce que nous voulons ¹ ; car nous sentons dans nos membres une autre loi qui répugne à la loi de notre esprit ; nous pouvons vouloir, mais nous ne pouvons pas faire le bien ². Or ces langueurs de l'ancienneté, pourvu que nous persévérions dans une intention, se guérissent de jour en jour sous l'influence d'une nouveauté croissante et de cette foi qui agit par la charité. « C'est lui qui rachète ta vie de la corruption » ; c'est ce qui aura lieu à la résurrection suprême de tous les morts. « Il te couronnera de miséricorde et d'amour ³ » ; ce sera l'œuvre du jugement lorsque le roi siégera sur son trône de justice pour rendre à chacun selon ses œuvres ; mais alors qui se glorifiera d'avoir le cœur chaste ou d'être pur de tout péché ⁴ ?

Il était donc nécessaire de rappeler la miséricorde et l'amour de Dieu dans une circonstance comme celle du jugement, où tout se passera avec une justice tellement rigoureuse, qu'il semble impossible d'y trouver place pour la miséricorde. Le Seigneur nous y couronnera dans sa miséricorde et son amour, mais toujours selon nos œuvres. En effet, il mettra à sa droite celui à qui il pourra dire : « J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ⁵ » ; car « le jugement sera sans miséricorde pour celui qui n'aura pas fait miséricorde ⁶ » ; mais « bienheureux les miséricordieux, car le Seigneur leur fera miséricorde ⁷ ». Ceux qui seront placés à la gauche iront dans les flammes éternelles, tandis que les justes entreront dans le royaume des cieux ⁸ ; car, dit le Sauveur : « La vie éternelle consiste à vous connaître, vous le seul vrai Dieu, et Jésus-Christ que vous avez envoyé ⁹ » ; et cette connaissance, cette vision, cette contemplation produira dans notre âme l'entière satisfaction de ses désirs ¹⁰. Le ciel, et c'est assez, au delà plus rien à désirer, à chercher, à demander. Il était dévoré de cette soif, celui qui disait au Sauveur : « Montrez-nous le Père, et cela nous suffit », et Jésus-Christ de lui répondre : « Celui qui me voit, voit mon Père ¹¹ ». Car « la vie éternelle consiste à vous connaître, vous le seul vrai Dieu, et Jésus-Christ que vous avez envoyé ». Mais si c'est voir le Père que de voir

¹ Ps. Lxi, 12, 13. — ² Ephés. iii, 20.

³ Gal. v, 17. — ⁴ Rom. vii, 23, 18. — ⁵ Ps. cii, 2, 4. — ⁶ Prov. xx, 8, 9 ; Matth. xvi, 27. — ⁷ Matth. xxv, 35. — ⁸ Jacq. ii, 13. — ⁹ Matth. v, 7. — ¹⁰ Id. xxv, 46. — ¹¹ Jean, xvii, 3. — ¹² Ps. cii, 5. — ¹³ Jean, xiv, 8, 9.

le Fils, celui qui voit le Père et le Fils voit aussi par là même l'Esprit du Père et du Fils.

Par conséquent, en affirmant l'action de la grâce sur la volonté, nous ne détruisons pas le libre arbitre, notre âme bénit le Seigneur et n'oublie jamais ses rétributions ou ses bienfaits ; elle n'ignore pas la justice et s'abstient dès lors d'établir la sienne propre ¹ ; elle croit en celui qui justifie le pécheur, et elle vit de la foi jusqu'à ce qu'il lui soit donné de contempler Dieu face à face, c'est-à-dire qu'elle vit de cette foi qui opère par la charité. Cette dernière est répandue dans nos cœurs, non point par la suffisance de notre volonté, non point par la lettre de la loi, mais par le Saint-Esprit qui nous a été donné.

CHAPITRE XXXIV.

LA VOLONTÉ DE CROIRE NOUS VIENDE DE DIEU.

60. Que la discussion qui précède nous suffise, si elle suffit à la solution de la question proposée. On répondra peut-être qu'il faut éviter avant tout de donner lieu à qui que ce soit d'attribuer à Dieu le péché, qui se commet par le libre arbitre. Or, n'éprouvet-on pas cette tentation en entendant ces paroles : « Qu'avez-vous que vous ne l'avez « reçu ? » Car nous regardons comme un don de Dieu la volonté par laquelle nous croyons, puisqu'elle est formée avant tout du libre arbitre déposé en nous par le fait même de notre création. Que celui qui serait tenté de nous faire cette difficulté veuille bien réfléchir et comprendre que si nous regardons comme un don de Dieu cette volonté de croire, ce n'est pas seulement parce qu'elle repose sur le libre arbitre créé naturellement avec nous, c'est aussi et surtout parce que Dieu lui-même produit en nous cette volonté de croire à l'aide de persuasions de tout genre ; persuasions extérieures par les exhortations évangéliques et même par les préceptes de la loi, si ces préceptes en arrivent à convaincre l'homme de sa faiblesse et à lui faire chercher un refuge par la foi dans la grâce sanctifiante ; persuasions intérieures par ces pensées surnaturelles qu'il n'est donné à aucun homme de faire naître de lui-même dans son esprit, et sur lesquelles sa volonté n'a d'autre pouvoir que de les accepter ou de les rejeter.

Quand donc, pour l'amener à la foi, Dieu

agit sur l'âme raisonnable de l'une ou de l'autre de ces deux manières, c'est-à-dire quand Dieu daigne user à son égard de cette persuasion ou de cette vocation sans laquelle il est impossible à l'homme de croire malgré son libre arbitre, il est certain qu'alors Dieu opère dans l'homme la volonté de croire, et que sa miséricorde nous prévient en toutes choses. Quant à consentir ou à résister à l'appel que Dieu nous adresse, c'est là, comme je l'ai dit, l'œuvre de notre volonté propre. Cette proposition, d'ailleurs, loin d'infirmier, ne fait que confirmer cette parole de l'Apôtre : « Qu'avez-vous donc que vous ne l'avez « reçu ? » En effet, ces dons que Dieu nous accorde, l'âme ne peut les posséder qu'à la condition d'y consentir. Par conséquent, tout ce que l'âme possède, tout ce qu'elle reçoit lui vient de Dieu ; mais quant à l'action même de les recevoir et de les posséder, c'est l'œuvre propre de l'âme qui les reçoit et les possède. Maintenant, si, voulant approfondir ces mystères, quelqu'un nous demande pourquoi celui-ci se trouve en effet gagné et persuadé, tandis que l'autre ne l'est pas, je n'ai que ces deux réponses à faire : « O profondes « richesses ¹ ! » et : « L'iniquité « peut-elle donc se trouver dans le Sei- « gneur ² ? » Si mon interlocuteur n'est point satisfait de cette réponse, qu'il s'adresse à de plus savants que moi, mais qu'il prenne garde de trouver des présomptueux.

CHAPITRE XXXV.

CONCLUSION DE CET OUVRAGE.

61. Il est temps enfin de terminer ce livre, car je ne sais pas si nous avons besoin qu'il fût aussi long. A vous d'abord il était inutile, car je connais votre foi. Mais vous m'excusez en pensant à ceux pour le bien desquels vous avez provoqué ma réponse. Ce n'est point contre moi qu'ils combattaient, ce n'est pas non plus directement contre celui qui a parlé par l'organe de ses Apôtres, mais contre l'Apôtre saint Paul. En effet, pour soutenir leurs propres opinions, ils soulèvent des discussions véhémentes et nombreuses, plutôt que de l'entendre invoquant la miséricorde de Dieu, et nous exhortant par la grâce divine qui lui a été donnée, à ne point nous élever au-delà de ce que nous devons dans les sentiments

¹ Rom. x, 3.

² Rom. xi, 33. — ³ Id. ix, 14.

que nous avons de nous-mêmes, mais de nous tenir dans les bornes de la modération, selon la mesure du don de la foi que Dieu a départie à chacun de nous ¹.

62. Pour vous, veuillez vous rappeler la proposition que vous m'avez faite et la thèse que j'ai soutenue dans ce long ouvrage. Vous vous étonniez qu'on ait pu dire que l'homme peut être sans péché, si sa volonté, aidée par la grâce divine, ne défaille point, quoique personne, en cette vie, ne soit jamais arrivé et ne doive jamais arriver à cet état de perfection. Dans les précédents ouvrages que je vous ai adressés, je m'exprimais en ces termes : « On me demande si l'homme peut être sans péché dans cette vie ; je répondrai qu'il le peut par la grâce de Dieu et par son libre arbitre ; quant à ce libre arbitre, il est lui-même une grâce, c'est-à-dire un don de Dieu qui a voulu, non pas seulement qu'il existât, mais qu'il fût bon, c'est-à-dire qu'il se portât à l'accomplissement des préceptes du Seigneur ; et quant à la grâce proprement dite, elle ne se borne pas à montrer au libre arbitre ce qu'il doit faire, mais elle l'aide encore à faire ce qu'elle lui a montré ² ».

Or, il vous a paru une absurdité d'affirmer qu'une chose sans exemple fût néanmoins possible. De là cette proposition générale soutenue par moi dans ce livre et prouvant qu'une chose est possible, quoiqu'elle soit sans exemple. A l'appui de cette thèse, j'ai emprunté à l'Évangile et à la loi certaines déclarations relatives, soit au passage d'un câble par le trou d'une aiguille ³, soit aux douze mille légions d'anges qui auraient pu combattre pour le Christ s'il l'eût voulu ⁴, soit à ces nations dont le Seigneur nous dit qu'il aurait pu les pousser loin de la présence de son peuple ⁵ ; toutes choses qui certainement ne se sont jamais réalisées. On pourrait ajouter à cela ce passage du Livre de la Sagesse, où nous lisons que la créature docile à son Créateur pourrait fournir à Dieu de nombreux et nouveaux tourments contre les pécheurs ⁶ ; et, cependant, cela n'a pas eu lieu. Nous en dirons autant de cette montagne que la foi pourrait précipiter dans la mer ⁷, et jusque-là nous n'avons pas appris que ce fait se fût réalisé ¹. Soutenir que ces œuvres extraor-

dinaires sont impossibles à Dieu, ce serait folie et incrédulité. Enfin, on peut lire ou imaginer beaucoup d'autres suppositions, restées de pures suppositions, quoique pouvant se réaliser par la toute-puissance divine.

63. On aurait pu me répondre qu'il s'agit dans tout cela d'œuvres divines, tandis que vivre dans la justice est éminemment une œuvre humaine. En face de cette objection, j'ai entrepris de prouver dans ce livre, peut-être plus longuement qu'il ne fallait, que toute vie sainte et sans péché est avant tout et surtout une œuvre divine. Malgré mes longueurs, il me semble toujours que je n'en dis pas assez pour confondre les ennemis de la grâce ; quelle joie pour moi de beaucoup parler, quand je me sens soutenu par les oracles aussi nombreux que formels de la sainte Écriture ! En cela, du reste, voici ma règle infailible : Que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur ², et en toutes choses rendons grâce au Seigneur notre Dieu, et élevons notre cœur vers le ciel ; car c'est du Père des lumières que nous viennent toute grâce excellente et tout don parfait ³.

Enfin, si une vie sainte et sans péché n'est point l'œuvre de Dieu et est la nôtre propre, parce que, après tout, c'est nous-mêmes qui vivons et agissons, ne pourrait-on pas dire également que jeter une montagne dans la mer n'est pas l'œuvre de Dieu, puisque le Seigneur a déclaré que l'homme pouvait le faire par la foi, et lui a attribué cette œuvre en disant : « Si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne : Levez-vous et jetez-vous dans la mer, et elle le ferait, car rien ne vous sera impossible ⁴ ? » Il est certain que le Sauveur s'est servi du mot : *à vous*, et non pas à moi ou à mon Père ; et cependant des œuvres de ce genre, l'homme ne peut en accomplir que par la grâce et l'action même de Dieu. C'est ainsi que la justice parfaite ne s'est réalisée dans aucun homme, quoique cependant elle ne soit pas impossible. Elle se réaliserait cependant, si elle trouvait une volonté proportionnée à la grandeur de cette entreprise. Or, elle y serait proportionnée si, d'un côté, nous avions la connaissance parfaite de tout ce qui concerne la justice, et si, d'un autre côté,

¹ Rom. xii, 1, 3. — ² *Du Mérite des péchés*, liv. II, ch. 6, n. 7. — ³ Math. xix, 24. — ⁴ Id. xxvi, 53. — ⁵ Deut. xxxi, 3 ; Juges, 1, 3. — ⁶ Sag. xvi, 24. — ⁷ Marc, xi, 23.

¹ Saint Augustin ne connaissait pas encore ce qu'Eusèbe, d'après Rufin, et Bède nous rapportent de saint Grégoire de Néocésarée.

(Note de l'Éditeur.)

² Il Cor. x, 17. — ³ Jac. 1, 17. — ⁴ Marc, xi, 23, 24 ; Luc, xvii, 6.

L'amour de cette même justice correspondait à la connaissance que nous en avons, de telle sorte que tout sentiment de plaisir ou de douleur qui pourrait s'opposer à la justice disparaît infailliblement devant l'amour de cette vertu. Si ces deux conditions, la connaissance et l'amour, ne se réalisent pour aucun d'entre nous, la cause en est, non point dans une impossibilité réelle, mais dans la profondeur des jugements de Dieu. Ne savons-nous pas qu'il n'est point au pouvoir de l'homme de tout savoir, de posséder ce qu'il connaît, ou même de désirer toujours ce qui pourtant lui apparaît digne d'attachement et d'affection? Il faudrait pour cela que le bien nous inspirât autant de plaisir qu'il devrait nous inspirer d'amour. Cet heureux état ne convient qu'à une âme entièrement guérie.

CHAPITRE XXXVI.

QUAND LE PRÉCEPTÉ DE LA CHARITÉ SERA-T-IL PARFAITEMENT ACCOMPLI ? PÉCHÉS D'IGNORANCE.

64. Quelqu'un pensera peut-être qu'il ne nous manque rien pour posséder la connaissance de la justice, car le Seigneur, résumant sa doctrine en quelques paroles¹, assure que toute la loi et les Prophètes sont renfermés dans deux préceptes. Loin de cacher ces préceptes, il les formule aussi clairement que possible : « Vous aimerez », dit-il, « le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit, et vous aimerez votre prochain comme vous-même² ». En accomplissant ces deux préceptes, n'est-il pas certain qu'on accomplit toute justice? Nous le croyons sincèrement, et cependant nous croyons aussi que nous offensons Dieu de beaucoup de manières³, alors même que nous pensons que telle de nos œuvres plaît ou ne déplaît pas au Dieu que nous aimons ; plus tard, en lisant l'Écriture, en réfléchissant sur la vérité ou en l'entendant exposer à nos oreilles dans toute sa clarté, nous apprenons que cette même action ne plaît pas à Dieu ; nous en faisons pénitence et demandons au Seigneur qu'il veuille bien nous pardonner. La vie humaine est remplie de tels enseignements.

D'où vient donc que nous connaissons si

peu ce qui plaît à Dieu? N'est-ce point parce que Dieu lui-même nous est trop peu connu? « Car nous ne voyons maintenant que comme dans un miroir et en énigme ; tandis qu'alors nous verrons face à face ». Quand donc sera venu pour nous l'heureux moment « où nous connaissons comme nous sommes connus⁴? » Peut-on supposer que ceux qui contempleront le Seigneur face à face n'auront pour lui que l'amour dont peuvent être animés les fidèles ici-bas? Cet amour sera-t-il comparable à celui que nous avons maintenant pour le prochain? Si donc l'amour est d'autant plus grand que la connaissance est elle-même plus grande, concluons que tout ce qui manque aujourd'hui à notre charité manque par là même à la perfection de notre justice.

On peut savoir ou croire une chose sans l'aimer ; quant à l'aimer sans la connaître ou la croire, c'est de toute impossibilité. Si donc les saints ont pu parvenir par la foi à un tel degré d'amour, qu'ils étaient disposés à donner leur vie pour la foi ou pour leurs frères, ce qui est le comble de la charité, selon la parole même du Sauveur⁵ ; lorsque nous aurons quitté ce lieu d'exil où nous ne marchons que par la foi⁶ et que nous serons parvenus à jouir de cette vue de Dieu que nous espérons maintenant sans la voir, et que nous attendons par la patience⁷, il est certain que nous nous sentirons enflammés d'un amour que non-seulement nous ne sentons pas encore, mais qui surpassera infiniment tout ce que nous pouvons demander et comprendre⁸. Et cependant nous ne pourrions pas plus aimer que de tout notre cœur, de toute notre âme et de tout notre esprit. Qui dit tout, ne laisse rien à ajouter, car il n'y a pas tout quand il reste quelque chose à ajouter. Par conséquent, ce premier précepte de la justice, en vertu duquel nous devons aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme et de tout notre esprit, et conséquemment notre prochain comme nous-mêmes, ne sera parfaitement accompli que dans l'autre vie, quand il nous sera donné de contempler Dieu face à face. Toutefois, ce même précepte nous est imposé dès maintenant, afin que nous sachions ce que nous devons demander par la foi et chercher par l'espérance, et aussi afin qu'oubliant ce

¹ Isaïe, x, 23 ; Rom. ix, 28. — ² Matth. xxii, 37, 40. — ³ Jacq. iii, 2.

⁴ I Cor. xiii, 12. — ⁵ Jean, xv, 13. — ⁶ I Cor. v, 7. — ⁷ Rom. viii, 25. — ⁸ Ephés. iii, 20.

qui est par derrière, nous nous élancions vers l'avenir avec toute l'ampleur de nos désirs ¹. Ainsi donc, telle est du moins ma conviction, c'est avancer à grands pas, dès cette vie, dans les voies de la perfection, que de connaître de plus en plus ce qui nous sépare encore de la justice parfaite.

65. La justice qui nous est possible en cette vie et en vertu de laquelle le juste vit de la foi ², quoiqu'il soit éloigné du Seigneur et ne le voie qu'en énigme; cette justice, disons-nous, n'est pour ainsi dire qu'une justice commencée, et cependant ce n'est point une absurdité de soutenir qu'elle a pour caractère l'aversion du péché. En effet, si dès ici-bas nous ne pouvons avoir toute la charité que nous puiserons au ciel dans une connaissance entière et parfaite, doit-on nous en faire une faute? Autre chose est de ne pas posséder la charité dans toute sa plénitude, autre chose est de ne se livrer à aucune passion. Ainsi donc, quoique l'homme aime bien moins Dieu qu'il ne l'aimera quand il le verra face à face, toujours est-il qu'il ne doit se porter à rien d'illicite. De même en est-il pour les choses corporelles : notre œil peut fort bien ne se complaire dans aucunes ténèbres, quoiqu'il ne puisse pas soutenir tout l'éclat de la lumière.

Voici donc l'idée que nous pouvons nous faire de notre âme tant qu'elle est liée à ce corps corruptible. Pour étouffer et détruire tous les mouvements de la convoitise terrestre, elle ne jouit pas encore de la perfection suréminente de la charité divine ; cependant, avec le commencement de justice qu'elle possède, elle ne doit consentir à rien d'illicite, ni céder à cette convoitise. C'est ainsi qu'elle parviendra à cette vie immortelle : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu « de tout votre cœur, de toute votre âme et de « toutes vos forces ³ ; que le péché ne règne « pas dans votre corps mortel et n'obéissez « point à ses désirs ⁴ ; vous ne convoiterez « pas ⁵ ; ne soyez pas l'esclave de vos concu- « piscences ⁶ ». Au ciel ne plus rien désirer que de persévérer dans cette perfection ; sur la terre suivre dans ses actions les règles de la justice et espérer pour récompense la perfection des élus ; au ciel, le juste vivra sans la foi dans cette vue, face à face, qu'il a toujours désirée ; sur la terre, le juste vit de la

foi dans laquelle il aspire à jouir au ciel de la vue intuitive.

Il suit de là que l'homme qui vit de la foi est loin d'être impeccable, puisqu'il peut consentir à certaine délectation illicite, non-seulement quand il s'agit de fautes graves et horribles, mais encore de fautes légères. Il lui arrivera, par exemple, de prêter l'oreille à une parole qui ne devrait pas être écoutée, de prononcer une parole qui n'aurait pas dû être conçue, de former dans son cœur une pensée dont l'objet le charme, mais qu'il sait être défendue par le précepte divin. Le consentement lui-même est alors un péché en dehors de toute action extérieure, dont la crainte du châtement empêche peut-être seul la perpétration. Quant aux justes qui vivent de la foi, n'ont-ils donc aucun besoin de dire : « Pardonnez-nous nos offenses, comme nous « pardonnons à ceux qui nous ont offensés ¹ ? » regardent-ils comme un mensonge ce qui est écrit : « Tout homme vivant ne pourra être « trouvé parfaitement juste à vos yeux ² ? » et encore : « Si nous disons que nous sommes « sans péché, nous nous trompons nous- « mêmes et la vérité n'est point en nous ³ ? » et encore : « Il n'est aucun homme dont « on puisse dire qu'il ne péchera pas ⁴ ? » et ailleurs : « Il n'est aucun juste sur la terre « qui fasse le bien et ne péchera pas ⁵ ? » et autres passages semblables tirés de la sainte Ecriture? Remarquons sur le dernier que nous venons de citer, que l'écrivain sacré se sert non pas du passé : qui n'a pas péché, mais du futur : « qui ne péchera pas ».

Comme ces oracles ne sauraient être faux, la conséquence que nous devons en tirer, c'est que nul homme n'est ici-bas absolument sans péché, quel que soit d'ailleurs le degré de justice auquel il soit parvenu ; et dès lors tout homme doit donner afin qu'il lui soit donné ; tout homme doit pardonner afin qu'il lui soit pardonné ⁶ ; et s'il a quelque justice, il ne doit point se l'attribuer à lui-même, mais à la grâce de Dieu qui seul nous justifie ; il doit même avoir toujours faim et soif de la justice ⁷, et la demander à Dieu, qui est le pain vivant ⁸ et la source de vie ⁹, et qui tout en justifiant ses saints dans les épreuves de cette vie, accorde largement à ceux qui l'implorent

¹ Philip. III. — ² Rom. I, 17. — ³ Deut. VI, 5. — ⁴ Rom. VI, 12. — ⁵ Exode, XX, 17. — ⁶ Eccli. XVIII, 30.

¹ Matth. VI, 14. — ² Ps. CXLII, 2. — ³ I Jean, I, 8. — ⁴ III Rois, VIII, 46. — ⁵ Eccli. VII, 21. — ⁶ Luc, VI, 38, 37. — ⁷ Matth. V, 6. — ⁸ Jean, VI, 51. — ⁹ Ps. XXXV, 10.

et pardonne miséricordieusement les fautes qu'ils confessent dans l'humilité de leur cœur.

66. Que les Pélagiens nous montrent donc, s'ils le peuvent, un seul homme encore retenu sous le poids de la corruption de cette vie et qui n'ait pas besoin que Dieu use envers lui de clémence et de pardon. Un tel homme ne saurait se trouver, à moins qu'ils ne le supposent, je ne dis pas éclairé par la science de la loi, mais aidé par une véritable infusion de l'esprit de grâce ; une telle prétention de leur part ne serait pas seulement un crime, mais une impiété sacrilège. Qu'ils étudient les passages de l'Écriture sainte dans leur sens naturel et nécessaire, et ils resteront convaincus que la perfection de la justice ne saurait se trouver dans aucun homme sur la terre. Et cependant, on ne peut soutenir que Dieu n'ait pas le pouvoir de prêter à la volonté humaine un secours tel que se réalise pour tel homme en particulier et dans toute sa perfection, non-seulement cette justice qui vient de la foi ¹, mais encore celle qui nous est réservée dans le ciel, quand nous verrons Dieu face à face.

S'il plaisait à Dieu de revêtir tel homme terrestre de l'incorruptibilité céleste ² ; de l'exempter de la mort au milieu de ses frères condamnés à mourir ; de détruire entièrement l'antique nature mauvaise, de manière à ce qu'aucune loi des membres ne répugnât à la loi de l'esprit ³ ; de lui donner de Dieu une connaissance de tous points semblable à celle que les saints posséderont dans le séjour de

¹ Rom. x, 6. — ² I Cor. xv, 53. — ³ Rom. vii, 23.

la gloire ; quel insensé oserait affirmer que ces œuvres, toutes prodigieuses qu'elles soient, ne seraient point possibles à la puissance divine ? Mais voici que les hommes demandent pourquoi Dieu ne réalise pour personne cet heureux état ; que ceux qui posent cette question veuillent donc se souvenir qu'ils sont hommes.

Je sais qu'il ne saurait y avoir en Dieu ni impossibilité ni iniquité ⁴. Je sais aussi qu'il résiste aux superbes et qu'il donne sa grâce aux humbles ⁵. Je sais que l'Apôtre, à qui fut donné l'aiguillon de la chair, l'ange de Satan pour le souffleter et étouffer en lui tout sentiment d'orgueil, entendit jusqu'à trois fois ces paroles en réponse à son ardente prière : « Ma grâce te suffit, car la vertu se perfectionne dans la faiblesse ⁶ ». Reconnaissons ici la sagesse et la profondeur des décrets de Dieu, qui veut ôter aux justes la pensée même de célébrer leurs propres louanges et ne laisser à leurs lèvres le pouvoir de s'ouvrir que pour chanter la gloire de Dieu. Comment scruter, approfondir et connaître ces mystères, « tant les jugements de Dieu sont incompréhensibles et ses voies impénétrables ? Car qui a connu les desseins de Dieu ? ou qui est entré dans le secret de ses conseils ? ou qui lui a donné quelque chose le premier, pour en prétendre récompense ? Tout est de lui, tout est par lui et tout est en lui ; à lui seul gloire dans tous les siècles. Amen ⁷ ».

⁴ Rom. ix, 14. — ⁵ Jacq. iv, 6. — ⁶ II Cor. xi, 7-9. — ⁷ Rom. xi, 33-36.

DE LA NATURE ET DE LA GRACE

RÉFUTATION DE PÉLAGE

Adressée à Timasius et à Jacques

LIVRE UNIQUE

Deux jeunes hommes nobles et lettrés, anciens Pélagiens convertis par l'évêque d'Ilippône, avaient communiqué à ce dernier un ouvrage de Pélage en forme de dialogue, où la grâce était immolée au profit de la nature. Augustin entreprit aussitôt la réfutation de ce livre. Il établit que la justice de Dieu ne consiste pas dans les commandements de la loi, mais dans le secours de la grâce de Jésus-Christ. La nature humaine fut créée saine et pure ; depuis la rébellion primitive, elle a besoin d'un médecin. Le secours de Jésus-Christ, sans lequel il n'est pas de salut, n'est pas le prix du mérite, mais on le reçoit gratuitement ; et voilà pourquoi on l'appelle grâce. Tous ayant péché, la masse du genre humain aurait pu être condamnée sans injustice de la part de Dieu.

CHAPITRE PREMIER.

OCCASION DE CE LIVRE. QUELLE EST LA JUSTICE DE DIEU.

1. Chers fils Timase et Jacques, j'ai reçu le livre que vous m'avez envoyé, et faisant trêve aux travaux dont j'étais occupé, je l'ai lu rapidement, il est vrai, mais avec une grande attention. L'auteur de ce livre m'a paru enflammé d'un zèle ardent contre ceux qui, au lieu de rendre la volonté humaine responsable des péchés qu'elle commet, accusent la nature même des hommes et voudraient trouver dans cette nature une excuse à toutes leurs fautes. Il s'élève énergiquement contre cette doctrine pestilentielle que des auteurs, même païens, ont condamnée sévèrement, quand ils ont dit : « C'est à tort que le genre humain se plaint de sa nature ¹ ». D'un autre côté, pour rendre sa thèse plus facile, il a chargé de toutes les exagérations possibles la thèse de ses adversaires.

Toutefois, je crains fort que toute sa plaidoirie ne tourne en faveur de ceux « qui ont le zèle de Dieu, mais non pas selon la science de ceux qui, ignorant la justice de Dieu et voulant établir leur justice propre, ne sont point soumis à la justice de Dieu »². Après ces paroles, l'Apôtre nous apprend quelle est cette justice dont il parle : « Jésus-

« Christ », dit-il, « est la fin de la loi pour la justification de tous ceux qui croient en lui ¹ ». Par conséquent, cette justice ne consiste pas dans le précepte de la loi, capable seulement d'inspirer la crainte, mais dans le secours de la grâce de Jésus-Christ, vers laquelle doit nous conduire la crainte inspirée par la loi, et c'est la seule utilité qu'elle puisse nous procurer ². Voilà sur quoi repose la justice de Dieu, et c'est ce dont il faut être persuadé si l'on veut savoir pourquoi l'on est chrétien. « Car si la justice nous vient par la loi, c'est en vain que Jésus-Christ est mort ³ ». Mais si ce n'est pas en vain que Jésus-Christ est mort, le pécheur ne peut trouver de justification que dans celui « qui justifie le pécheur en considération de sa foi, de telle sorte que sa foi lui est imputée à justice ⁴. Car tous ont péché et ont besoin de la gloire de Dieu, étant justifiés gratuitement par son sang ⁵ ». Tous ceux donc qui ne croient pas être du nombre de ces hommes qui ont péché et qui ont besoin de la gloire de Dieu, ne peuvent savoir pour quel motif ils sont obligés d'être chrétiens ; car ceux qui se portent bien n'ont pas besoin de médecin ; ce besoin n'existe que pour ceux qui sont malades ; c'est pourquoi Jésus-Christ n'est point venu appeler les justes, mais les pécheurs ⁶.

¹ Salluste, *Prologue de la guerre de Jugurtha*.

² Rom. x, 2-4. — ³ Gal. III, 21. — ⁴ Id. II, 21. — ⁵ Rom. IV, 5. — ⁶ Id. III, 23, 24. — ⁶ Matth. IX, 12, 13.

CHAPITRE II.

SI L'HOMME PEUT ÊTRE JUSTE SANS LA FOI EN JÉSUS-CHRIST, CETTE FOI N'EST NULLEMENT NÉCESSAIRE AU SALUT.

2. Si la nature humaine, sortie de la chair du premier prévaricateur, peut se suffire à elle-même pour accomplir la loi et atteindre à la perfection de la justice, elle doit être entièrement assurée de la récompense, c'est-à-dire de la vie éternelle, alors même qu'à telle époque ou au sein de telle nation elle aurait été privée de toute foi à la rédemption future du Messie. En effet, Dieu est essentiellement juste, et il ne saurait priver les justes de la récompense de la justice, si on ne leur a donné aucune connaissance du mystère de l'incarnation du Verbe¹. Comment croiraient-ils ce dont ils n'ont pas entendu parler ? et comment peuvent-ils en entendre parler, si personne ne leur prêche ? Car, comme il est écrit : « La foi vient de ce qu'on a entendu, et « on a entendu parce que la parole de Jésus-Christ a été prêchée² ». Mais est-il donc vrai qu'on n'ait pas entendu ? « Le son de leur « voix s'est fait entendre sur toute la terre, et « leurs paroles ont retenti jusqu'aux extré-
« mités du monde³ ».

Toutefois, en attendant que ce prodige s'accomplisse, en attendant que la prédication de l'Évangile parvienne jusqu'aux extrémités du monde, il faut bien avouer qu'il est des nations, si peu nombreuses fussent-elles, qu, n'ont encore entendu aucune prédication. Or que deviendra ou qu'est devenue la nature humaine dans un tel état de choses ? Direz-vous qu'à la foi au Dieu tout-puissant, qui a créé le ciel et la terre et par qui elle sent qu'elle a été faite, elle joindra une vie sainte et l'accomplissement parfait de la volonté de Dieu, sans avoir aucune notion de la foi en la passion et en la résurrection de Jésus-Christ ? S'il en est ainsi, je n'ai plus qu'à vous adresser la réponse que faisait l'Apôtre à ceux qui attachaient la justification à la loi : « Donc, c'est « inutilement que Jésus-Christ est mort ». L'Apôtre parlait de cette loi donnée par Dieu à la seule nation judaïque ; avec beaucoup plus de raison ne pouvait-il pas en dire autant de la loi de nature gravée dans le cœur du genre humain tout entier ? Si la nature opère la justification, c'est donc inutilement que Jésus-

Christ est mort ? Mais si ce n'est pas inutilement que Jésus-Christ est mort, aucun homme ne peut ni atteindre la justification, ni se soustraire à la juste vengeance du Très-Haut, sans la foi et le sacrement du sang de Jésus-Christ.

CHAPITRE III.

LA NATURE, CRÉÉE DANS L'INNOCENCE, A ÉTÉ DEPUIS SOUILLÉE PAR LE PÉCHÉ.

3. L'homme fut créé sans tache et sans souillure ; mais Adam se rendit coupable, et toute sa postérité a besoin d'être guérie, parce qu'elle n'est plus saine. Malgré sa chute, il lui reste des biens qui font partie de sa constitution, de sa vie, de ses sens, de son intelligence, et ces biens, il les a reçus de la main de son Créateur. Le vice est survenu, plongeant dans les ténèbres et affaiblissant ces biens naturels et rendant nécessaires la diffusion de la lumière et l'application du remède ; mais ce vice n'est point l'œuvre de Dieu ; car ce vice, de la part d'Adam, fut le résultat du dérèglement de son libre arbitre, et, de la part des hommes, il est la conséquence du péché originel. Par conséquent notre nature viciée n'a plus droit qu'à un châtement légitime. Sans doute, nous sommes devenus une nouvelle créature en Jésus-Christ, mais : « nous étions, « par la corruption de notre nature, enfants « de colère aussi bien que les autres hommes. « Dieu, qui est riche en miséricorde, poussé « par l'amour extrême dont il nous a aimés, « lorsque nous étions morts par nos péchés, « nous a rendu la vie en Jésus-Christ, par la « grâce duquel nous sommes sauvés¹ ».

CHAPITRE IV.

LA GRACE GRATUITE.

4. Or, cette grâce de Jésus-Christ, sans laquelle ni les enfants ni les adultes ne peuvent être sauvés, ne nous est point donnée à raison de nos mérites, mais d'une manière absolument gratuite ; de là son nom de grâce. « Nous « avons été justifiés gratuitement par son sang », dit l'Apôtre. D'où il suit que ceux qui n'ont pas été délivrés par cette grâce, soit parce qu'ils n'ont pas pu en entendre parler, soit parce qu'ils n'ont pas voulu obéir, soit que leur âge ne leur permette pas de comprendre, soit enfin parce qu'ils n'ont pas reçu le sacrement

¹ 1 Tim. III, 16. — ² Rom. X, 14, 17. — ³ Ps. XVIII, 5.

¹ Ephés. II, 3-5.

de la régénération, qu'ils auraient pu recevoir et qui les aurait sauvés, tous ceux-là, dis-je, sont privés du bonheur du ciel, et cette condamnation n'est que justice ; car ils ne sont pas sans péché, soit qu'il s'agisse du péché originel, soit qu'il s'agisse des péchés actuels. « Car tous ont péché », soit en Adam, soit en eux-mêmes, « et tous ont besoin de la gloire de Dieu ».

CHAPITRE V.

LA JUSTICE EXIGEAIT LA CONDAMNATION DE TOUS LES HOMMES.

5. Ainsi donc, par le fait de leur origine, tous les hommes sont soumis au châtement, et lors même que tous subiraient en réalité le supplice de la damnation, ce ne serait que rigoureuse justice. Voilà pourquoi ceux qui sont délivrés par la grâce ne sont pas appelés des vases de leurs propres mérites, mais des vases de miséricorde ¹. Et de qui cette miséricorde, si ce n'est de celui qui a envoyé Jésus-Christ en ce monde pour sauver les pécheurs ², c'est-à-dire ceux qu'il a connus par sa prescience, qu'il a prédestinés, qu'il a appelés, qu'il a justifiés et qu'il a glorifiés ³ ? N'est-ce donc pas le comble de la folie que de ne point rendre d'ineffables actions de grâce à la miséricorde de celui qui délivre ceux qu'il a voulu, quand on sait que la justice autorisait parfaitement le Seigneur à réprouver tous les hommes sans aucune distinction ?

CHAPITRE VI.

LES HARDIESSES DES PÉLAGIENS.

6. Si nous saisissons le sens de ces passages de l'Écriture, nous ne verrons aucune nécessité de disputer contre la grâce chrétienne et de recourir à toute sorte d'arguments pour montrer que la nature humaine, dans les enfants, n'a pas besoin d'être guérie, parce qu'elle est saine, et que cette même nature, dans les adultes, peut se suffire à elle-même si elle veut, pour arriver à la justice. Pour établir des démonstrations de ce genre, les Pélagiens se mettent en frais d'esprit et de finesse ; mais toute leur sagesse n'est qu'une sagesse de paroles pour détruire la croix de Jésus-Christ ⁴. « Cette sagesse n'est pas la sagesse qui descend du ciel ⁵ ». Je ne veux pas

les suivre dans la hardiesse de leurs inventions, car je craindrais de paraître faire injure à nos amis pour lesquels je n'ai qu'un seul désir, celui de voir leur intelligence aussi prompte que perspicace suivre toujours la voie droite qui conduit à la vérité.

CHAPITRE VII.

DISTINCTION PÉLAGIENNE ENTRE L'ÊTRE ET LE POSSIBLE.

7. En parcourant le livre que vous m'avez adressé, je me prends d'admiration pour le zèle que déploie son auteur contre ceux qui, pour se justifier de leurs fautes personnelles, s'en prennent à la faiblesse de la nature humaine. Combien plus ardent ne doit pas être notre zèle pour empêcher d'anéantir la croix de Jésus-Christ ! Or, c'est l'anéantir que de prétendre que, sans le secours du Sacrement de Jésus-Christ, nous pouvons parvenir à la justice et à la vie éternelle. Et pourtant tel est le but que poursuit notre auteur, je n'ose pas dire sciemment et volontairement, car autrement il cesserait, à mes yeux, d'être chrétien ; mais qu'il poursuit sans le savoir, j'aime à le croire, et avec des efforts véritablement inouïs ; pourquoi ses efforts ne sont-ils pas ceux d'un homme sage, au lieu d'être ceux d'un frénétique ?

8. Il s'attache tout d'abord à établir la distinction partout admise en principe entre ce qui est possible et ce qui existe. Il est de toute évidence que ce qui existe, par là même est possible, tandis que ce qui est possible peut fort bien ne pas exister. En effet, puisque le Sauveur a ressuscité Lazare ¹, il est clair qu'il a pu le ressusciter ; mais de ce qu'il n'a pas ressuscité Judas, s'ensuit-il qu'il n'aurait pas pu le ressusciter ? Il le pouvait, mais il ne le voulut pas. Car s'il l'eût voulu, cette résurrection se serait opérée en vertu de la même puissance qui avait ressuscité Lazare ; le Fils vivifie ceux qu'il veut vivifier ².

Mais remarquez à quelle conséquence l'auteur voudrait nous amener par cette distinction fondamentale. « Nous traitons », dit-il, « uniquement de la possibilité ; et sur un tel sujet, « il ne faut établir que ce qui est certain ; car « toute exagération pourrait entraîner à de très-« graves conclusions ». Puis, entrant dans des développements interminables, il se répète

¹ Rom. ix, 23. — ² I Tim. i, 15. — Rom. viii, 29, 30. — ³ I Cor. i, 17. — ⁴ Jacq. iii, 15.

⁵ Jean, xi, 43, 44. — ² Id. v, 21.

sous mille formes diverses, pour prouver qu'il ne s'occupe que de la possibilité de ne pas pécher. Entre autres choses, voici ce qu'il écrit : « Sans craindre de me répéter, je dis que « l'homme peut être sans péché. Que dites-vous vous-même ? Que l'homme ne peut pas être sans péché ? Je ne dis pas que l'homme est sans péché, et de votre côté vous ne dites pas non plus que l'homme n'est pas sans péché : nous discutons sur la possibilité et l'impossibilité, et non pas sur la réalité et la non-réalité ». Rappelant ensuite certains oracles sacrés que l'on a coutume de leur opposer, il soutient qu'ils sont étrangers à la question de savoir si l'homme peut, oui ou non, être sans péché. « Personne n'est pur de toute souillure ¹ ; il n'est pas d'homme qui ne pêche ² ; il n'y a pas de juste sur la terre ³ ; il n'est personne qui fasse le bien ⁴ ». « Or », dit-il, « tous ces passages s'appliquent au fait, et non point à la possibilité. En effet, nous y trouvons ce qu'ont été certains hommes à telle époque, et non pas ce qu'ils auraient pu être ; aussi sont-ils à bon droit regardés comme coupables. Supposez qu'ils n'aient pu être que ce qu'ils ont été, comment pourraient-ils être coupables ? »

CHAPITRE VIII.

CEUX QUI N'ONT PU ÊTRE JUSTIFIÉS SONT ÉGALEMENT CONDAMNÉS.

9. Pesez bien ses paroles. Je suppose un enfant ayant pris naissance dans un lieu où il n'a pu recevoir le baptême de Jésus-Christ ; il meurt dans cet état, c'est-à-dire privé du sacrement de la régénération, parce qu'il n'a pu le recevoir. Notre auteur l'absolva-t-il et lui ouvrira-t-il le royaume des cieux contre la sentence manifeste du Sauveur ⁵ ? Du moins, il est évident que l'Apôtre ne l'absout pas, quand il s'écrie : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et c'est ainsi que la mort est passée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché ⁶ ». Ainsi donc, en vertu de cette condamnation qui court à travers toute la masse, cet enfant ne saurait être admis dans le royaume des cieux, quoiqu'il y ait eu pour lui une véritable impossibilité de devenir chrétien.

¹ Job, XIV, 4, selon les Septante. — ² III Rois, VIII, 46. — ³ Eccle. VII, 21. — ⁴ Ps. XIII, 1. — ⁵ Jean, III, 5. — ⁶ Rom. V, 12.

CHAPITRE IX.

QUICONQUE N'A PAS ENTENDU LE NOM DE JÉSUS-CHRIST NE SAURAIT ÊTRE JUSTIFIÉ.

10. « Mais », répondent les Pélagiens, « cet homme n'est point condamné ; car s'il est dit que tous ont péché en Adam, il ne s'agit que d'une simple imitation et non pas d'une souillure réelle contractée par le péché originel ». Si donc on soutient qu'Adam est l'auteur des péchés commis par sa postérité, parce qu'il a été de tous les hommes le premier pécheur, pourquoi ne pas dire d'Abel, plutôt que du Christ, qu'il est le chef de tous les justes, puisqu'il a été de tous les hommes le premier juste ? Remarquez que ce n'est plus d'un enfant que je parle ; je suppose qu'un jeune homme ou un vieillard meurt dans une contrée où il n'a pu entendre parler de Jésus-Christ, et je demande si, oui ou non, il a pu être justifié par la nature ou par son libre arbitre. S'ils disent qu'il a pu être justifié, je demande si l'on peut, sans anéantir la croix de Jésus-Christ, soutenir que tel homme a pu être justifié par la loi naturelle et par son libre arbitre. S'il en est ainsi, il ne nous reste qu'à dire : « C'est inutilement que Jésus-Christ est mort », car la justification possible à un homme l'était également pour tous, lors même que Jésus-Christ ne serait pas mort ; et si c'est uniquement parce qu'ils l'ont voulu que les hommes sont coupables, ce n'est donc plus parce qu'ils ne pouvaient être justes par eux-mêmes. Or, il est certain que personne ne peut être justifié sans la grâce de Jésus-Christ ; vienne maintenant le Pélagien poussant l'audace jusqu'à absoudre tel ou tel pécheur en nous disant : « Puisqu'il n'est ce qu'il est, que parce qu'il n'a pu être autrement, il est par là même exempt de toute faute ».

CHAPITRE X.

AVEU DÉGUISÉ DE PÉLAGE RELATIVEMENT A LA GRACE.

11. L'auteurs'adresse à lui-même, comme venant d'un interlocuteur, l'objection suivante : « L'homme », direz-vous, « peut être sans péché, mais par la grâce de Dieu ». Puis, en forme de réponse il ajoute : « Je félicite votre humanité d'avoir changé d'opinion ; car « tout à l'heure vous combattiez mon asser-

« tion, et maintenant, non content de ne plus
 « la combattre, vous l'embrassez et vous ne
 « refusez pas de la prouver. En effet, dire de
 « l'homme qu'il peut, mais par tel ou tel
 « moyen, n'est-ce pas d'abord avouer qu'il a
 « ce pouvoir, n'est-ce pas même montrer la
 « source et l'étendue de ce pouvoir? Le meil-
 « leur moyen de prouver la possibilité d'une
 « chose, n'est-ce pas de formuler les conditions
 « ou les qualités de cette possibilité? car des
 « qualités doivent nécessairement avoir un
 « objet ». Il se pose ensuite une nouvelle ob-
 « jection : « Mais », me direz-vous, « vous parais-
 « sez, dans ce passage, rejeter la grâce de Dieu,
 « puisque vous n'en faites aucune mention ». Il
 « répond : « Puis-je donc rejeter une chose
 « que j'avoue, qu'il m'est nécessaire d'avouer,
 « et qui, seule, rend possible la chose dont je
 « parle; vous, au contraire, qui niez cette
 « chose, ne niez-vous point, par là même, ce
 « qui lui donne toute sa réalité? »

Notre auteur oublie qu'il répond à un interlocuteur qui ne nie pas, et dont il a ainsi formulé l'objection : « L'homme peut être sans péché, mais par la grâce de Dieu ». Et du moment que cette possibilité n'est pas niée par son adversaire, pourquoi s'ingénier de cette sorte à l'établir? Toutefois, on ne saurait en douter, son interlocuteur, qu'il abandonne après lui avoir prêté un aveu complet, n'était pour lui qu'une occasion plus ou moins directe d'attaquer ceux qui soutiennent que l'homme ne saurait être sans péché. Mais que nous importe? Qu'il s'attaque à qui il voudra, pourvu qu'il avoue ce qu'on ne saurait nier sans une impiété manifeste, à savoir que l'homme, sans la grâce, ne saurait être exempt de péché. Il dit donc : « Que ce soit par une
 « grâce, par un secours ou par miséricorde,
 « que l'homme peut être sans péché, il suffit
 « à ma thèse que l'on avoue cette possibilité ».

CHAPITRE XI.

LA GRACE DONT NOUS PARLONS N'EST POINT UNE
 GRACE DE LA CRÉATION, MAIS UNE GRACE DE
 LA RÉDEMPTION.

12. J'avoue à votre charité qu'en lisant ces paroles, j'ai été tout à coup saisi de joie en voyant qu'il ne niait pas la grâce par laquelle seule l'homme peut être justifié; car dans toutes nos discussions, le point qui m'indigne et me révolte, c'est surtout cette négation.

Toutefois, en continuant ma lecture, certaines comparaisons ne vinrent que trop promptement soulever des doutes dans mon esprit. Voici comme il s'exprime : « Si je dis
 « que l'homme peut discuter, l'oiseau voler,
 « le lièvre courir, sans indiquer les moyens
 « par lesquels ces actions s'accomplissent,
 « c'est-à-dire la langue, les ailes, les pieds,
 « est-ce que j'ai nié les propriétés de ces
 « fonctions, puisque j'ai avoué les actes eux-
 « mêmes? » Que l'auteur veuille bien remarquer que tous ces exemples sont pris dans l'ordre naturel; en effet, quoi de plus naturel que la langue, les ailes, les pieds? Au contraire, il garde un profond silence sur les choses de l'ordre purement surnaturel comme est la grâce dont nous traitons et sans laquelle l'homme ne saurait être justifié. Ce qui nous occupe, ce n'est pas de créer la nature humaine, mais de la guérir. Sous le coup de ces fâcheuses impressions, j'ai continué ma lecture et je me suis promptement convaincu que mes craintes n'étaient pas sans fondement.

CHAPITRE XII.

QUEL EST LE BUT DES MENACES PORTÉES PAR
 LA LOI?

13. Avant tout, écoutez ce qu'il dit. Traitant de la différence des péchés, il se fait à lui-même cette objection, d'ailleurs assez commune : « Les péchés légers, vu leur multitude et les nombreuses occasions qui se
 « présentent, ne peuvent être tous évités ». Il soutient que « ces péchés ne sont dignes
 « d'aucun châtement, même le plus léger,
 « s'ils ne peuvent être évités ». Il ne tient aucun compte des Ecritures du Nouveau Testament, dans lesquelles nous apprenons que le but de toute loi prohibitive est de nous faire recourir à la grâce et à la miséricorde divine, à raison même des dangers que nous courons et des fautes que nous commettons. Elle agit comme un pédagogue qui commence par exiger la foi à ce qui ne sera révélé que plus tard. Soyons-y fidèles, et la grâce nous accordera le pardon des fautes commises et nous aidera puissamment à ne les plus commettre. La voie est faite pour les voyageurs, quoiqu'il n'y ait de voyageurs parfaits que ceux qui tendent efficacement au but. Or, à la souveraine perfection rien ne saurait être ajouté, et nous commençons à la posséder

par cela même que nous nous engageons dans la voie qui y conduit.

CHAPITRE XIII.

RÉFUTATION DE LA DOCTRINE DE PÉLAGE.

14. Quant à cette question qui lui est posée : « Vous-même êtes-vous sans péché ? » convenons d'abord qu'elle est étrangère à la question qui nous occupe. Mais quand l'auteur ajoute : « Si vous n'êtes pas sans péché, attribuez-en la cause à votre négligence », il a parfaitement raison, pourvu qu'il en conclue qu'il doit demander à Dieu de ne point se rendre l'esclave de cette coupable négligence. C'est la prière que formulait le Psalmiste par ces paroles : « Dirigez mes voies selon votre parole, et que l'iniquité ne domine point sur moi ¹ ». Cela prouve qu'il ne comptait ni sur sa propre diligence, ni sur ses propres forces pour parvenir à cette perfection qu'il appelait de tous ses vœux.

CHAPITRE XIV.

TOUT N'A PAS ÉTÉ ÉCRIT.

15. Il suppose cette autre objection de la part de ses lecteurs : « Il n'est écrit nulle part que l'homme puisse être sans péché ». Il la réfute facilement en répondant « qu'il ne s'agit pas de savoir en quels termes une maxime est énoncée ». Toutefois, ce n'est pas sans raison que l'Écriture, qui nous parle plusieurs fois d'hommes trouvés sans reproche, ne parle nullement d'un seul homme trouvé sans péché, si ce n'est de celui à qui s'applique manifestement cet oracle : « Celui qui ne connaissait pas le péché ² ». Dans un autre passage où il s'agissait des prêtres, l'Apôtre nous dit de Jésus-Christ « qu'il a tout éprouvé, selon la ressemblance sans péché ³ » ; il parlait de ce que le Sauveur a éprouvé dans sa chair, laquelle avait la ressemblance de la chair de péché, quoiqu'elle ne fût pas une chair de péché. Or une telle ressemblance ne suppose-t-elle pas que toute autre chair est une chair de péché ?

Reste à savoir quelle interprétation l'on doit donner à ces paroles : « Tout ce qui est né de Dieu ne pèche pas et ne saurait pécher, parce que la semence divine demeure en lui ⁴ ». Saint Jean, qui écrit ces paroles,

n'était pas né de Dieu, ou s'adressait à des hommes qui n'étaient pas encore nés de Dieu ; car c'est lui-même qui auparavant écrivait : « Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons nous-mêmes et la vérité n'est point en nous ⁵ ». Or, j'ai donné, selon mon pouvoir, l'explication de ces paroles dans les livres que j'ai adressés sur ce sujet à Marcellin ⁶. Quant à ces mots : « Il ne peut pécher », je ne m'oppose pas à ce qu'on les interprète comme s'il y avait : il ne doit pas pécher. Car ne serait-ce pas folie de soutenir qu'on ne doit pas pécher, puisque l'expression même de péché signifie quelque chose qui ne doit pas être fait ?

CHAPITRE XV.

PÉLAGE CORROMPT LE TEXTE DE L'APÔTRE SAINT JACQUES.

16. Ces paroles de l'apôtre saint Jacques : « Aucun des hommes ne peut dompter la langue », ne me paraissent pas devoir être interprétées dans le sens adopté par notre auteur, qui veut y voir un reproche, comme s'il y avait : Est-ce donc qu'aucun des hommes ne peut dompter sa langue ? Quoi donc, aurait voulu dire l'Apôtre, vous pouvez dompter les bêtes féroces, et vous ne pouvez pas dompter votre langue ? comme s'il était plus facile de dompter sa langue que de dompter les bêtes féroces. Je ne crois pas que tel soit le sens de ce passage. En effet, si l'Apôtre eût voulu faire ressortir la facilité de dompter la langue, cette idée se serait poursuivie dans la comparaison des bêtes féroces. Or, nous lisons, toujours au sujet de la langue : « Elle est un mal qui agite et tourmente ; elle est pleine d'un venin mortel ⁷ » ; et ce venin est plus dangereux que celui des bêtes et des serpents, car ce dernier ne tue que le corps, tandis que l'autre tue l'âme, selon cette parole : « La bouche qui meurt, tue l'âme ⁸ ».

Saint Jacques n'a donc pas dit ni voulu dire qu'il soit plus facile de dompter la langue que de dompter les bêtes féroces ; il soutient, au contraire, que le mal de la langue est si grand dans l'homme qu'elle ne peut être domptée par aucun homme, tandis que les hommes domptent les bêtes féroces. D'un autre côté, il est loin de sa pensée de nous

¹ Ps. cxviii, 133. — ² II Cor. v, 21. — ³ Hébr. iv, 15. — ⁴ I Jean, iii, 9.

⁵ I Jean, i, 8. — ⁶ *Du Mérite des péchés*, liv. II, n. 8-10. — ⁷ Jacq. iii, 8. — ⁸ Sag. i, 11.

porter à conclure que nous pouvons par notre négligence nous rendre les dociles esclaves de ce mal ; ce qu'il veut, c'est que nous recourions à la grâce divine pour dompter notre langue. En effet il ne dit pas : Nul ne peut dompter sa langue, mais : « Aucun des hommes ne peut dompter sa langue », afin de nous faire mieux comprendre que si notre langue est domptée, c'est à la grâce, au secours et à la miséricorde de Dieu que nous devons cette faveur. Que l'âme s'efforce donc de dompter la langue, et en faisant ces efforts, qu'elle implore le secours divin, qu'elle prie par la langue pour obtenir que la langue soit domptée, par la grâce de celui qui a dit à ses Apôtres : « Ce n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'Esprit de votre Père qui parle en vous ¹ ». Ainsi donc le précepte nous avertit de faire ce que nous ne pouvons ni par nos efforts ni par nos propres forces, parce qu'il veut que nous implorions le secours de Dieu.

CHAPITRE XVI.

EXPLICATION DE CE MÊME PASSAGE DE SAINT JACQUES.

17. Après nous avoir vivement décrit le mal que fait la langue, après s'être écrié : « Mes frères, de telles choses ne doivent point avoir lieu », l'Apôtre saint Jacques indique aussitôt le secours à l'aide duquel on pourra résister au mal qu'il vient de signaler. « Y a-t-il parmi vous quelqu'un qui soit sage et savant ? Qu'il fasse paraître ses œuvres dans la suite d'une bonne vie, avec une sagesse pleine de douceur. Mais si vous avez dans le cœur une jalousie pleine d'amertume et un esprit de contention, ne vous glorifiez point et ne mentez point contre la vérité. Car ce n'est point là la sagesse qui vient d'en haut, mais c'est une sagesse terrestre, animale et diabolique. Car où il y a de la jalousie et un esprit de contention, il y a aussi du trouble et toute sorte de mal. Quant à la sagesse qui vient d'en haut, elle est premièrement chaste, puis amie de la paix, modérée, docile, susceptible de tout bien, pleine de miséricorde et de fruits de bonnes œuvres ; elle ne juge point, elle n'est point dissimulée ² ».

Telle est la sagesse qui dompte la langue, sagesse descendant du ciel et n'ayant point sa

source dans le cœur humain. Qui donc oserait ne pas attribuer cette sagesse à la grâce de Dieu et l'attribuer orgueilleusement au pouvoir de l'homme ? S'il ne dépend que de l'homme de la posséder, pourquoi donc est-elle le premier objet de nos prières ? Doit-on s'interdire de la demander pour ne pas faire injure au libre arbitre qui trouverait dans ses forces naturelles le moyen d'accomplir les préceptes de la justice ? Qu'on ose enfin démentir l'apôtre saint Jacques nous criant à tous : « Si quelqu'un de vous a besoin de la sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous libéralement sans reprocher ses dons, et la sagesse lui sera accordée ; mais qu'il la demande avec foi, sans défiance ¹ ». Telle est la foi à laquelle nous poussent les préceptes : la loi commande, mais la foi obtient ce qui est commandé. Si « nous faisons tous beaucoup de fautes ² », c'est par cette langue qu'aucun des hommes ne peut dompter et qui ne peut l'être que par la sagesse descendant du ciel. D'ailleurs ce dernier passage, dans la pensée de l'Apôtre, n'est que la reproduction sous une autre forme de ces premières paroles : « Aucun homme ne peut dompter sa langue ».

CHAPITRE XVII.

PÉCHÉS D'IGNORANCE. A QUI LE SEIGNEUR DONNE-T-IL LA SAGESSE ?

18. Pour prouver l'impossibilité de ne pas pécher, personne, sans doute, ne leur objectera ces paroles de saint Paul : « La sagesse de la chair est l'ennemie de Dieu, car elle n'est pas soumise à la loi de Dieu, et elle ne peut pas l'être. Quant à ceux qui sont dans la chair, ils ne peuvent plaire à Dieu ³ ». L'Apôtre parle de la sagesse de la chair et non pas de la sagesse qui nous vient du ciel ; de même, en parlant d'hommes qui sont dans la chair, il n'entend pas parler de ceux qui ne sont pas encore morts, mais de ceux qui vivent selon la chair. Or tout cela est étranger à la question qui nous occupe. Je voudrais apprendre de notre auteur si les hommes qui vivent selon l'esprit, et qui à ce titre ont cessé jusqu'à un certain point de vivre dans la chair, ont besoin de la grâce de Dieu pour vivre ainsi selon l'esprit, ou s'ils se suffisent à eux-mêmes, en vertu de la puissance naturelle qu'ils ont reçue dans la création, et par le

¹ Matth. x, 20. — ² Jacq. III, 10, 13-17.

¹ Jacq. I, 5. — ² Id. III, 2. — ³ Rom. VIII, 7, 8.

seul moyen de leur propre volonté. Ce qui enflamme d'autant plus mon désir bien légitime, c'est que la plénitude de la loi n'est autre chose que la charité ¹, et que la charité a été répandue dans nos cœurs, non point par nous-mêmes, mais par le Saint-Esprit qui nous a été donné ².

19. L'auteur traite également des péchés d'ignorance et s'exprime en ces termes : « L'homme doit faire en sorte d'échapper à l'ignorance, et ce qui constitue le crime de l'ignorance, c'est que l'homme, par sa négligence, ignore tout ce qu'il aurait dû savoir en apportant la diligence suffisante ». D'après lui l'important c'est de discuter, plutôt que de prier et de dire : « Donnez-moi l'intelligence afin que j'apprenne vos commandements ³ ». Autre chose est de ne pas s'inquiéter de savoir, et ces péchés de négligence paraissent être expiés par certains sacrifices de la loi ; autre chose, de vouloir comprendre sans pouvoir y parvenir, et d'agir contre la loi, ne comprenant pas ce que la loi commande. De là cette prescription qui nous est faite de demander la sagesse à Dieu « qui donne à tous abondamment » et spécialement à tous ceux qui proportionnent l'intensité de leurs prières à la grandeur de la grâce qu'ils implorent.

CHAPITRE XVIII.

QUELLE PRIÈRE PÉLAGE ADMET-IL COMME NÉCESSAIRE ?

20. Il avoue cependant « que l'on doit expliquer divinement les péchés commis et prier Dieu dans ce but » afin d'en obtenir le pardon ; car, dit-il, « quand un péché est commis, rien ne peut faire qu'il ne soit point commis », pas même cette « puissance de la nature et cette volonté humaine » auxquelles pourtant il prodigue de si grands éloges. Par conséquent il ne reste plus qu'à en demander le pardon. Quant à demander que Dieu nous aide à repousser le péché, notre auteur n'en parle pas, du moins que je sache. Le silence dans une pareille matière ne laisse pas que de surprendre ; car l'oraison dominicale nous fait demander à Dieu qu'il daigne nous pardonner les péchés commis et ne pas nous laisser succomber à la tentation ; de ces deux demandes, l'une regarde le passé, et l'autre

l'avenir. Sans doute, pour ne pas succomber, il faut le concours de notre volonté, mais notre volonté seule ne suffit pas ; voilà pourquoi notre prière, qui alors n'est ni superflue ni impudente. En effet, ne serait-ce pas folie de demander à faire ce que vous avez le pouvoir de faire ?

CHAPITRE XIX.

PÉLAGE NIE LA DÉGRADATION DE LA NATURE HUMAINE.

21. Ce qui doit surtout nous intéresser, ce sont les efforts que tente notre auteur pour montrer que la nature humaine a conservé toute son innocence originelle, dût-il pour cela lutter par la sagesse de la parole contre les oracles les plus formels de la sainte Écriture, et anéantir la croix de Jésus-Christ ¹. Toutefois cette croix ne sera point anéantie, tandis que sa prétendue sagesse sera complètement déjouée. Espérons en effet que quand nous lui aurons prouvé son erreur, le Seigneur, dans son infinie miséricorde, lui accordera la grâce d'un repentir salutaire.

« Et d'abord », dit-il, « nous devons examiner si réellement, comme quelques-uns le prétendent, la nature a été débilitée et changée par le péché. Pour cela nous devons avant tout nous demander ce qu'est le péché : est-ce une substance ou un simple nom sans substance, en ce sens que le péché ne soit ni un être, ni une existence, ni un corps quelconque, mais la simple dénomination d'un acte mauvais ? » Il ajoute : « Je crois qu'il en est ainsi. Et s'il en est ainsi, comment ce qui manque de substance a-t-il pu débilitier ou changer la nature ? »

Remarquez, je vous prie, comment, dans sa profonde ignorance, il s'efforce de dénaturer les expressions salutaires des oracles divins. « J'ai dit : Seigneur, ayez pitié de moi, guérissez mon âme, parce que j'ai péché contre vous ² ». Qu'est-ce donc qu'il peut guérir, si rien n'est blessé, si rien n'est malade, si rien n'est débilité ni vicié ? Vous entendez les aveux de l'homme, pourquoi vouloir qu'il discute ? « Guérissez mon âme », dit-il. Demandez-lui à quelle source s'est souillé ce dont il demande la guérison, et écoutez la réponse : « Parce que j'ai péché contre vous ». Que notre auteur l'interroge, qu'il lui pose

¹ Rom. XIII, 10. — ² Id. v, 5. — ³ Ps. CXVIII, 73.

¹ 1 Cor. I, 17. — ² Ps. XL, 5.

la question qui le préoccupe et qu'il dise : O vous, qui criez : « Guérissez mon âme parce que j'ai péché contre vous », qu'est-ce donc que le péché ? est-ce une substance, ou un nom sans substance, en ce sens qu'il ne soit ni un être, ni une existence, ni un corps quelconque, mais la simple dénomination d'un acte mauvais ?

L'Écrivain sacré lui répond : Vous dites vrai, le péché n'est pas une substance, il est la dénomination d'un acte mauvais. Mais notre auteur se récrie : Pourquoi donc criez-vous : « Guérissez mon âme, parce que j'ai péché contre vous ? » Comment ce qui manque de substance a-t-il pu vicier votre âme ? Et l'Écrivain sacré, pénétré de regret sur sa blessure, ne voulant pas que la discussion l'interrompe dans sa prière, répondrait d'un seul mot : Eloignez-vous de moi, je vous prie ; allez plutôt, si vous le pouvez, discuter avec Celui qui a dit : « Le médecin est nécessaire non pas à ceux qui se portent bien, mais aux malades ; je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs ¹ ». Ne compare-t-il pas les justes à ceux qui se portent bien et les pécheurs aux malades ?

CHAPITRE XX.

COMMENT LE PÉCHÉ, SANS ÊTRE UNE SUBSTANCE, PEUT-IL VICIER LA NATURE ?

22. Voyez-vous où tend cette discussion ? c'est à rendre parfaitement inutile cette parole : « Vous l'appellerez Jésus, car il sauvera son peuple de leurs péchés ² ». Comment sauver, quand il n'y a pas de maladie ? En effet, ces péchés dont Jésus-Christ sauvera son peuple, selon la parole de l'Évangile, ne sont pas des substances et comme tels, d'après notre auteur, ils ne sauraient vicier. O frère, il est bon de vous souvenir que vous êtes chrétien ! Peut-être suffirait-il de croire ces choses ; mais, cependant, comme vous voulez disputer, ce qui ne serait pas mauvais, ce qui serait même utile si précédemment on avait la foi affermie ; ne pensons pas que le péché ne puisse point vicier la nature humaine, mais sachant par les divines Écritures, que notre nature est corrompue, cherchons plutôt comment cela s'est fait. Nous avons appris déjà que le péché n'est pas une substance ; mais ne pas manger ce n'est pas une substance, et ce-

¹ Matth. ix, 12, 13. — ² Id. i, 21.

pendant le corps, s'il est privé de nourriture, languit, s'épuise, se brise tellement, que la durée d'un tel état lui permettrait à peine de revenir à cette nourriture dont la privation l'a vicié. C'est ainsi que le péché n'est pas une substance, mais Dieu est une substance et une substance souveraine, et la seule nourriture vraie de la créature raisonnable ; en se retirant de lui par la désobéissance, et refusant par faiblesse de puiser et de se réjouir où il devait, entendez le Prophète s'écrier : « Mon cœur a été frappé, et s'est desséché comme la paille, parce que j'ai oublié de manger mon pain ¹ ».

CHAPITRE XXI.

ADAM DÉLIVRÉ PAR LA MISÉRICORDE DE JÉSUS-CHRIST.

23. Voyez ensuite comment, sur de simples raisons de vraisemblance, votre auteur attaque la vérité des saintes Écritures. Le Sauveur, appelé Jésus parce qu'il sauve son peuple de leurs péchés, nous adresse ces belles paroles : « Le médecin est nécessaire, non pas à ceux qui se portent bien, mais aux malades. Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs ² ». C'est ce qui a fait dire à l'Apôtre : « C'est une vérité certaine et digne d'être reçue avec une entière déférence, que Jésus-Christ est venu dans ce monde sauver les pécheurs ³ ». Or, contre cette vérité certaine et digne d'être reçue avec une entière déférence, le Pélagien ne craint pas de protester en ces termes : « Cette maladie n'a pas dû se contracter par les péchés ; car le châtiment du péché ne saurait être de nous faire commettre un plus grand nombre de péchés ».

Pour les enfants eux-mêmes, nous cherchons un médecin qui vienne à leur secours, et l'auteur nous dit : « Que cherchez-vous ceux pour qui vous appelez un médecin sont d'une santé parfaite. Le premier homme lui-même n'a pas été condamné à la mort à cause du péché, car dans la suite il n'a plus péché ». Ne dirait-on pas qu'un ange est venu lui révéler le degré de justice du premier homme, et qu'il ne lui suffit pas de savoir, par l'Église, qu'Adam a été délivré par la miséricorde de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? « Ses descendants », nous dit-il, « non seulement ne sont pas plus faibles que lui,

¹ Ps. ci, 5. — ² Matth. ix, 12, 13. — ³ I Tim. i, 15.

« mais on les voit même accomplir un grand nombre de préceptes, tandis qu'il a négligé d'accomplir le seul qui lui fût imposé ». Or, il voit naître la postérité d'Adam dans des conditions toutes différentes de celles qui accompagnèrent la création du premier homme; non-seulement nous sommes incapables de recevoir aucun précepte, puisque les sens sont absolument endormis, mais nous pouvons à peine prendre la nourriture quand la faim nous presse. Et quand nous rappelons que Celui qui sauve son peuple de leurs péchés, appelle ces petits enfants à recevoir le salut sur le sein de l'Église notre mère, les Pélagiens protestent et, comme s'ils connaissaient mieux ces enfants que ne les connaît Celui qui les a créés, ils attestent leur parfaite innocence avec un langage qui n'est rien moins qu'innocent.

CHAPITRE XXII.

LE PÉCHÉ ET LE CHÂTIMENT DU PÉCHÉ SONT UNE MÊME CHOSE.

24. Notre auteur soutient que la punition du péché devient la matière du péché, si le pécheur, affaibli par son péché, se trouve entraîné à des fautes plus nombreuses. Il ne réfléchit pas que pour le prévaricateur de la loi; la lumière de la vérité va toujours et doit aller s'affaiblissant. Bientôt même il arrive à l'aveuglement; de là vient qu'infailliblement il tombe, en tombant il se blesse; sous le poids de ses blessures, il ne peut plus se relever, et alors il n'entend plus que la voix de la loi qui l'avertit d'implorer la grâce du Sauveur. Ne subissaient-ils aucun châtement ceux dont l'Apôtre nous dit : « Parce que, ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâce, mais ils se sont égarés dans leurs vains raisonnements et leur cœur insensé a été rempli de ténèbres ? » Cet aveuglement est une vengeance et un châtement, et cependant c'est par suite de ce châtement, c'est-à-dire de cet aveuglement du cœur, résultat de la disparition de la lumière de la sagesse, qu'ils sont tombés dans des péchés plus nombreux et plus graves. « Ainsi sont-ils devenus insensés, en attribuant le nom de sages ». Pour peu qu'on le comprenne, ce châtement est terrible. Aussi voyez-en les suites.

« Ils ont transféré l'honneur qui n'est dû

« qu'au Dieu incorruptible, à l'image d'un homme corruptible, et à des figures d'oiseaux, de bêtes à quatre pieds et de reptiles ». C'est le résultat du châtement du péché, car « leur cœur insensé a été rempli de ténèbres ». Et parce que leurs péchés ne sont que le châtement du péché, l'Apôtre ajoute : « Voilà pourquoi Dieu les a livrés aux désirs de leur cœur, au vice de l'impureté ». Se pouvait-il des châtements plus graves? Mais voyez les suites de ce châtement : « En sorte qu'ils ont déshonoré eux-mêmes leur propre corps ». Voulant encore nous faire mieux sentir que cette iniquité n'est que le châtement de l'iniquité, il ajoute : « Ils ont mis le mensonge à la place de la vérité de Dieu et rendu à la créature l'adoration et le culte souverain, au lieu de le rendre au Créateur qui est béni dans tous les siècles. Amen. C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions honteuses ». Telle est la vengeance de Dieu, et il en jaillit aussitôt des péchés plus nombreux et plus graves. « Car les femmes, parmi eux, ont changé l'usage qui est selon la nature, en un autre qui est contre la nature. Les hommes de même, rejetant l'union des deux sexes, qui est selon la nature, ont été embrasés d'un désir brutal les uns envers les autres, l'homme commettant avec l'homme des crimes infâmes ».

Enfin, voulant montrer que ces péchés ne sont que le châtement d'autres péchés, l'Apôtre ajoute : « C'est ainsi qu'ils reçoivent en eux-mêmes la juste peine qui est due à leur erreur ». Or, voyez combien de fois cette vengeance se renouvelle et combien elle est féconde pour enfanter l'iniquité. « Comme ils n'ont pas fait usage de la connaissance qu'ils avaient de Dieu, Dieu aussi les a livrés à un sens dépravé, en sorte qu'ils ont fait des actions indignes. Remplis de toutes sortes d'injustices, de méchanceté, de fornication, d'avarice, de malignité, ils ont été envieux, meurtriers, querelleurs, trompeurs; ils ont été remplis d'injustice, semeurs de faux rapports, calomnieux, ennemis de Dieu, outrageux, superbes, altiers, inventeurs de crimes, désobéissants à leurs pères et à leurs mères, sans prudence, sans modestie, sans affection, sans foi, sans miséricorde ¹ ». Après cela que

¹ Rom. 1, 21-31.

notre auteur ose s'écrier : « Il n'a pu se faire « que pour le châtement de son péché, le pé-
« cheur se trouve entraîné à d'autres péchés ».

CHAPITRE XXIII.

DIEU N'ABANDONNE QUE CEUX QUI MÉRITENT
D'ÊTRE ABANDONNÉS. NOUS NOUS SUFFISONS
A NOUS-MÊMES POUR PÉCHER.

25. Notre auteur me répondra peut-être que ce n'est pas Dieu qui pousse les pécheurs à ces crimes, et qu'il lui suffit d'abandonner ceux qui sont dignes de l'être. Si ce sont là ses propres convictions, je les approuve ; car du moment que ces pécheurs sont privés des lumières de la justice, et par là même plongés dans les ténèbres, que peuvent-ils produire autre chose que ces œuvres de ténèbres que je viens de rappeler, jusqu'à ce que cette parole leur soit adressée et soit entendue par eux : « Vous qui dormez, levez-vous et sortez « d'entre les morts, et le Christ vous éclairera¹ ? » La vérité les regarde comme étant déjà morts, et de là cette parole : « Laissez les « morts ensevelir leurs morts² ». Et ceux que la vérité regarde comme morts, notre auteur soutient qu'ils ne peuvent être ni blessés ni viciés par le péché, parce qu'il a appris que le péché n'est point une substance. Personne ne lui dit : « que l'homme est ainsi fait qu'il « peut passer de la justice au péché, mais « qu'il ne peut du péché retourner à la justice ». Nous disons seulement que pour pécher il lui suffit de son libre arbitre, qui devient ainsi le principe de toutes ses souillures, tandis que pour revenir à la justice, il a besoin d'un médecin, car il est malade, et d'un vivificateur, car il est mort. Or, sur cette grâce, notre adversaire garde le plus profond silence, prétendant sans doute que le pécheur peut se guérir par sa propre volonté, puisqu'elle a suffi toute seule pour le souiller.

Nous ne lui disons pas « que la mort du « corps est un péché », car elle n'en est que le châtement ; mourir corporellement ne saurait être un péché. Au contraire, la mort de l'âme c'est le péché, car en péchant, l'âme est séparée de sa vie, c'est-à-dire de Dieu ; et ainsi elle ne peut faire que des œuvres mortes, jusqu'à ce qu'elle revive par la grâce de Jésus-Christ. Nous sommes loin de dire que :

« La faim, la soif et les autres infirmités corporelles nous entraînent dans la nécessité « de pécher ». Nous ne voyons dans tout cela que des épreuves pour la vie des justes et des occasions ménagées par la providence pour donner à la vertu plus d'éclat et lui faire mériter une plus belle récompense. Mais pour supporter patiemment et saintement ces épreuves, l'âme a besoin d'être aidée par la grâce de Dieu, par l'esprit de Dieu, par la miséricorde de Dieu ; au lieu de s'élever dans l'orgueil de sa volonté, c'est dans l'humble confession de sa faiblesse qu'elle trouve la force et le courage. Ne sait-elle pas dire à Dieu : « Vous êtes ma patience¹ ? » Or, je ne sais pourquoi cette grâce, ce secours et cette miséricorde sans laquelle il n'y a pas de justice possible, sont l'objet du silence le plus absolu de la part de notre auteur. Il va plus loin encore, car en nous présentant la nature comme suffisante pour produire la justice par le seul concours de la volonté, il détruit évidemment toute l'économie de la grâce de Jésus-Christ, en dehors de laquelle il n'y a plus de justice possible. D'un autre côté, après l'absolution du péché par la grâce et après notre justification, nous restons soumis à la mort corporelle, quoique cette mort ne soit que la conséquence du péché. Mais je crois avoir, selon mes forces, résolu suffisamment cette question dans les livres que j'ai adressés à Marcellin de sainte mémoire².

CHAPITRE XXIV.

JÉSUS-CHRIST EST MORT LIBREMENT, DIEU SAIT
TIRER LE BIEN DU MAL.

26. L'auteur nous objecte que « Jésus-Christ a pu mourir quoiqu'il fût exempt de « tout péché ». Ne pouvons-nous pas dire de sa naissance qu'elle est due à la puissance de sa miséricorde, et non pas à la condition de la nature ? De même il est mort par sa propre puissance, et sa mort a été le prix de notre rachat. Cela seul, du reste, suffit pour les convaincre d'erreur quand ils exaltent la nature humaine au point de soutenir que le prix de la mort de Jésus-Christ n'est nullement nécessaire au libre arbitre pour s'arracher à la puissance des ténèbres et mériter le royaume éternel. Cependant, à l'approche

¹ Ephés. v, 14. — ² Matth. viii, 22.

¹ Ps. lxx, 5. — ² *Du Mérite et de la Rémission des péchés*, liv. II, n. 49-56.

de sa passion, le Sauveur s'écriait : « Voici venir le prince de ce monde, et il ne trouve *« vera rien en moi »* ; c'est-à-dire aucun péché qui lui donne sur moi le moindre droit de me faire mourir. « Mais afin que tous sachent que je fais la volonté de mon Père, levez-vous, sortons d'ici ¹ » ; c'est bien comme s'il leur eût dit : Je meurs ; non point que j'y sois contraint par le péché, mais parce que je veux avant tout obéir.

27. L'auteur soutient « que le mal ne saurait être la cause d'aucun bien ». Le châtement est un mal, et néanmoins il est pour beaucoup la cause de leur conversion. Il est donc des maux qui deviennent utiles par l'ineffable miséricorde de Dieu. Était-ce de quelque bien que le Psalmiste parlait quand il s'écriait : « Vous avez détourné de moi votre face et j'ai été confondu ? » Il était dans l'affliction, mais cette affliction fut pour lui un puissant remède contre l'orgueil. Quand il était dans l'abondance, il avait dit : « Jamais quoi que ce soit ne pourra m'ébranler ». Et il s'attribuait ainsi ce qu'il ne tenait que de Dieu. Car ce qu'il possédait, ne l'avait-il pas reçu ² ? Il fallait donc lui montrer de quelle source unique il pouvait attendre le remède, afin qu'il reçût dans l'humilité ce qu'il avait perdu par son orgueil. Aussi l'entendons-nous s'écrier : « Seigneur, vous avez donné la force à ma beauté ». Pourtant je disais dans mon abondance : « Je ne serai point ébranlé », quand ce bienfait ne venait que de vous et non pas de moi. Enfin « vous avez détourné de moi votre face, et j'ai été confondu ³ ».

CHAPITRE XXV.

HABILETÉ DES HÉRÉTIQUES.

28. Ces sentiments ne sont point goûtés par un esprit orgueilleux, mais le Seigneur est grand, et il sait les inspirer quand il lui plaît. En face d'une erreur, nous sommes plus portés à chercher la réfutation, qu'à comprendre de quel prix il est pour nous de ne pas tomber dans l'erreur. Aussi je suis persuadé qu'en face des hérétiques nous aurons moins besoin de discuter que de prier pour eux et pour nous. Par exemple, jamais nous n'avons tenu ce langage que pourtant il nous reproche : « Le péché a été nécessaire pour donner libre cours à la miséricorde de

« Dieu ». Plût à Dieu que cet abîme de misère n'eût jamais existé et n'eût pas rendu cette miséricorde nécessaire ! Mais comme le péché avait revêtu un caractère d'iniquité d'autant plus grande qu'il était plus facile à l'homme de ne pas pécher puisqu'il n'avait pas encore perdu sa force, il dut être puni dans la même proportion. Il devait ressentir en lui-même le contre-coup de son péché en perdant cet empire sur son corps qu'il ne tenait que de Dieu et dont il avait refusé de faire hommage à Dieu. Aujourd'hui nous naissons sous cette loi du péché, et cette loi, dans nos membres, lutte contre la loi de l'esprit ¹ ; gardons-nous cependant de murmurer contre Dieu, et de discuter contre un fait d'une telle évidence ; contre ce châtement, qu'il nous suffise de chercher et d'implorer la miséricorde de Dieu.

CHAPITRE XXVI.

COMPARAISON FAISANT SENTIR LA NÉCESSITÉ DE LA GRACE.

29. Pesez attentivement ces paroles de notre Auteur : « Quand il est nécessaire, Dieu ne refuse pas de faire miséricorde à l'homme, parce qu'il est nécessaire de venir au secours de l'homme après son péché, et non point parce que Dieu a désiré la cause de cette nécessité ». Ne voyez-vous pas que s'il admet la nécessité de la miséricorde de Dieu, ce n'est point afin que nous ne péchions pas, mais parce que nous avons péché ? Il ajoute : « Le médecin doit être prêt à guérir celui qui est blessé, mais il ne doit point désirer que celui qui est sain reçoive quelque blessure ».

Si cette comparaison peut s'appliquer à la matière que nous traitons, il en résulte évidemment que la nature humaine n'a pu être blessée par le péché, puisque le péché n'est pas une substance. De même, par exemple, que celui qui boîte à cause d'une blessure, se fait soigner pour que la guérison de cette blessure lui rende une marche régulière ; de même, en guérissant nos maux, le Médecin céleste n'a pas seulement en vue de détruire ces maux, mais encore de nous faire marcher droit dans le chemin de la vertu ; or, cette marche n'est possible, même aux justes, que par le secours de Dieu.

¹ Jean, xiv, 30, 31. — ² I Cor. iv, 7. — ³ Ps. xxix, 7, 8.

¹ Rom. vii, 23.

Quand un médecin ordinaire a guéri un homme, il s'en remet pour le reste à la Providence, de qui seule le malade peut attendre sa sustentation par les éléments et par la nourriture corporelle, toutes choses nécessaires à l'affermissement et à la conservation de la santé et qui ne peuvent venir que de Dieu aussi bien que les remèdes employés pour refouler la maladie. En effet, si le médecin soigne et guérit, ce n'est point avec des médicaments qu'il crée lui-même ; car les substances qui composent ces médicaments sont l'œuvre de Celui qui crée tout ce qui est nécessaire à ceux qui sont en santé et à ceux qui sont malades.

D'un autre côté, ce Dieu qui, par Jésus-Christ médiateur de Dieu et des hommes, guérit spirituellement les malades et ressuscite les morts, c'est-à-dire justifie les pécheurs, ne nous abandonne pas si nous ne l'avons pas abandonné nous-mêmes, et après nous avoir ramenés à une santé parfaite, c'est-à-dire à la vie parfaite et à la justice, il est toujours là pour nous aider à vivre dans la piété et dans la justice. En effet, de même que l'œil le plus sain ne peut distinguer les objets qu'autant qu'il est plongé dans la lumière, de même l'homme pleinement justifié, ne peut vivre dans cette justice qu'autant qu'il est aidé divinement par l'éternelle lumière de la justice. Dieu nous guérit donc, non pas seulement en ce sens qu'il efface les péchés que nous avons commis, mais en ce sens encore qu'il nous fournit les moyens de ne pas pécher.

CHAPITRE XXVII.

LE MODE DE NOTRE GUÉRISON NE DÉPEND QUE DU CÉLESTE MÉDECIN.

30. L'auteur déploie toute son habileté et s'ingénie de toute manière pour réfuter ce raisonnement qui lui est posé : « Pour ôter à l'homme toute occasion de s'enorgueillir, il était nécessaire de lui faire sentir qu'il ne peut être sans péché ». Et voici que notre adversaire regarde comme « une absurdité et une folie que le péché devienne un remède au péché, puisque l'orgueil est lui-même un péché ». Mais ne plonge-t-on pas le scalpel dans une plaie, ne fait-on pas des incisions dans une blessure, afin d'enlever la douleur par la douleur ? Si jamais nous n'avions éprouvé ce genre d'opérations, et si

nous en avions entendu parler dans des pays où choses semblables ne seraient jamais arrivées, n'aurions-nous pas souri de mépris et répondu par ces paroles : C'est une absurdité de prétendre que la douleur soit nécessaire pour détruire la douleur que cause un ulcère ?

31. « Mais Dieu », disent-ils, « peut tout guérir ». Et en effet, Dieu agit en vue de tout guérir, mais il agit conformément à ses propres desseins, et ce n'est pas au malade à lui tracer l'ordre de la guérison. Le Seigneur voulait assurément affermir son Apôtre, et cependant il lui dit : « La force se perfectionne dans la faiblesse » ; de plus, malgré les fréquentes prières de cet Apôtre, il ne lui enlève pas je ne sais quel aiguillon de la chair que Paul avoue lui avoir été donné dans la crainte qu'il ne trouvât dans la grandeur de ses révélations l'occasion de s'enorgueillir¹. Les autres vices se nourrissent de mauvaises actions, l'orgueil seul est à craindre jusque dans les œuvres les plus parfaites. Aussi les justes sont-ils fréquemment avertis de ne pas s'attribuer à eux-mêmes ce qui ne leur vient que de Dieu, car autrement ils pécheraient plus gravement que ceux-là mêmes qui ne font aucun bien et auxquels il est dit : « Faites votre salut avec crainte et tremblement ; car c'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire, selon son bon plaisir² ».

Si c'est Dieu qui opère en nous, pourquoi n'est-ce pas avec sécurité, plutôt qu'avec crainte et tremblement ? Mais le bien ne peut se faire sans notre propre volonté ; or il est à craindre que celui qui fait le bien ne s'en attribue à lui seul le mérite et ne dise dans son abondance : « Je ne serai jamais ébranlé ». Autrement celui qui, dans sa volonté, avait ajouté la force à la beauté, détournerait peu à peu sa face, ce qui jetterait dans le trouble l'orgueilleux qui aurait tenu ce langage ; cette tumeur de l'orgueil ne peut se guérir sans douleur.

CHAPITRE XXVIII.

DIEU NOUS ABANDONNE QUELQUEFOIS POUR NOUS SOUSTRAIRE A L'ORGUEIL.

32. Il n'est pas dit à l'homme : « Il est nécessaire que vous péchiez pour que vous ne péchiez pas ». Mais nous lui disons : Dieu vous

¹ II Cor. xii, 7, 9. — ² Philip. ii, 12, 13.

abandonne quelquefois pour punir votre orgueil, afin que vous sachiez que le bien dont vous vous enorgueillissez ne vient pas de vous et que vous appreniez à vous défier de l'orgueil. Écoutez une de ces paroles de l'Apôtre, à laquelle il serait très-difficile de croire si ce n'était pas un crime de ne pas croire à sa parole inspirée. Nous savons tous que Satan a été pour le genre humain la première séduction au péché ¹ et le premier auteur de tous les péchés. Et cependant quelques-uns sont livrés à Satan afin qu'ils apprennent à ne pas blasphémer ². Comment donc l'œuvre de Satan est-elle repoussée par l'œuvre de Satan? Que notre auteur pèse attentivement ces considérations, de crainte qu'elles ne lui paraissent trop relevées et qu'un examen superficiel ne lui laisse entrevoir que des obscurités.

Que prétend-il prouver par ces comparaisons dans lesquelles il devrait voir qu'il fournit lui-même la réponse à toutes ses objections? « Que dirai-je encore », s'écrie-t-il, « à moins que je n'ajoute qu'il n'est pas plus difficile de croire que le feu est éteint par le feu que de croire que le péché se guérit par le péché? » Lors même qu'on ne pourrait pas éteindre le feu par le feu, s'ensuivrait-il, comme je l'ai dit, que la douleur ne peut pas se guérir par la douleur? Qu'il prenne la peine de l'examiner, et il verra que le poison se détruit par le poison. Et s'il remarque que le feu de la fièvre est éteint quelquefois par le feu des remèdes, avouera-t-il que le feu peut s'éteindre par le feu?

CHAPITRE XXIX.

TOUT PÉCHÉ N'EST PAS UN PÉCHÉ D'ORGUEIL.

33. « Comment donc », dit-il, « séparerons-nous du péché l'orgueil lui-même? » Et quelle nécessité de le séparer, puisqu'il est évident que l'orgueil lui-même est un péché? « De même », dit-il, « que tout péché est un acte d'orgueil, de même tout acte d'orgueil est un péché. En effet, demandez-vous ce qu'est le péché, et voyez si vous trouverez quelque péché qui ne soit pas avant tout inspiré par l'orgueil ». Voici maintenant les preuves sur lesquelles il appuie sa proposition : « Tout péché, si je ne me trompe, est un mépris de Dieu, et tout mépris de Dieu est de l'orgueil. Car se peut-il quelque chose de

« plus orgueilleux que de mépriser Dieu? Tout péché est donc de l'orgueil, selon cette parole de l'Écriture : L'orgueil est le commencement de tout péché ».

Or, j'invite notre auteur à examiner sérieusement la question, et il trouvera une différence profonde entre les autres péchés et le péché d'orgueil. En effet, beaucoup de péchés se commettent par orgueil, mais tous les péchés ne sont pas pour cela des actes d'orgueil; les uns n'ont-ils pas pour cause l'ignorance, et les autres la faiblesse? Combien sont commis par des personnes plongées dans les gémissements et dans les larmes? De son côté, l'orgueil est par lui-même un péché, indépendamment de tout autre motif; et, comme je l'ai déjà dit, il sait se glisser non pas seulement dans les péchés, mais même dans des actions très-bonnes d'ailleurs. Ceci, du reste, n'ôte rien à la vérité de cet oracle divin : « L'orgueil est le commencement ou le principe de tout péché »; car c'est lui qui a précipité dans l'abîme le démon, cause première du péché de l'homme et qui, jaloux de l'innocence de l'homme, lui a tendu le piège dans lequel il était tombé lui-même. N'est-ce point à la porte de l'orgueil que le serpent venait frapper quand il s'écriait : « Vous serez comme des dieux ¹? » De là ces autres paroles : « L'orgueil est le commencement de tout péché; le commencement de l'orgueil pour l'homme, c'est de se séparer du Seigneur ² ».

CHAPITRE XXX.

COMMENT LE PÉCHÉ EST L'ŒUVRE PERSONNELLE DE L'HOMME.

34. Mais que signifient ces paroles de notre auteur : « Comment donc l'homme peut-il accepter devant Dieu la responsabilité d'un péché qu'il sait n'avoir pas commis personnellement? En effet, si vous regardez ce péché comme nécessaire, comment pouvez-vous le lui attribuer? Un péché n'est nôtre que quand il est volontaire, et s'il est volontaire il peut être évité ». A cela nous répondons : Le péché est l'œuvre propre du pécheur, mais le vice qui en est la source n'est pas encore parfaitement guéri. Supposez ensuite que nous fassions un mauvais usage de notre santé spirituelle, bientôt ce vice prend de grands développements, et de là une mul-

¹ Gen. III, 1-6. — ² I Tim. I, 20.

¹ Gen. III, 5. — ² Eccl. X, 15, 14.

titude de péchés qui viennent de la faiblesse ou de l'aveuglement. La seule chose à faire, c'est d'implorer sa guérison et une santé qui ne défaille plus. Mais qu'il se mette en garde contre l'orgueil qui lui ferait croire que sa guérison et sa maladie découlent du même principe.

CHAPITRE XXXI.

POURQUOI DIEU NE NOUS GUÉRIT-IL PAS IMMÉDIATEMENT DE L'ORGUEIL ?

35. En parlant ainsi, je ne veux que faire mieux ressortir la profonde ignorance où je suis des décrets éternels de Dieu, et en particulier de la raison pour laquelle le Seigneur ne guérit pas immédiatement cet orgueil qui tend à se glisser jusque dans nos meilleures actions. La guérison de ce vice lui est demandée par les âmes pieuses avec des larmes amères et de longs gémissements ; elles le conjurent sans cesse de leur offrir sa main puissante pour vaincre cet orgueil et en quelque sorte pour le fouler aux pieds et pour l'anéantir. Qu'un homme se réjouisse d'une bonne action qu'il vient d'accomplir et dans laquelle il croit avoir vaincu l'orgueil, aussitôt et du sein de cette joie l'orgueil se lève et dit : Je vis encore, pourquoi ce triomphe de ta part ? Car je vis précisément parce que tu triomphes. Sans doute ce serait une grande joie pour nous de pouvoir avant le temps triompher de l'orgueil vaincu, quoique nous sachions bien que son ombre planera sur nous jusqu'à ce qu'elle disparaisse dans le plein midi. C'est ce midi qui nous est promis par la sainte Ecriture : « Il fera éclater notre justice comme la lumière ; il fera briller notre innocence comme le midi », pourvu que se réalise cette autre parole : « Placez vos voies dans le Seigneur, espérez en lui, il agira lui-même ¹ ».

Est-ce ainsi qu'en jugent ceux qui se croient le pouvoir d'agir par eux-mêmes ? « Dieu agira lui-même » ; à qui s'adressaient ces paroles, si ce n'est pas à ceux qui disent : C'est nous qui agissons, c'est-à-dire nous nous justifions nous-mêmes. Sans doute nous ne restons pas sans agir, mais nous ne faisons que coopérer à l'action de Dieu qui nous prévient par sa miséricorde. Or, il nous prévient afin que nous soyons guéris et afin qu'étant guéris nous prenions de la force ; il nous

prévient afin que nous soyons appelés et qu'étant appelés nous soyons glorifiés ; il nous prévient afin que nous vivions pieusement et que, vivant pieusement, nous vivions éternellement avec lui ; car sans lui nous ne pouvons rien faire ¹. Ne lisons-nous pas : « Le Seigneur mon Dieu, sa miséricorde me prévient ² » ; « Votre miséricorde m'accompagnera tous les jours de ma vie ³ ». Faisons-lui donc l'humble confession de notre vie, et ne cherchons pas à nous justifier. Car si notre vie n'est pas la sienne, mais la nôtre, elle ne saurait être innocente. C'est pourquoi nous devons la lui révéler par un humble aveu, et n'oublions pas qu'elle lui est connue, lors même que nous essaierions de la lui cacher. Il est bon de se confesser au Seigneur ⁴.

CHAPITRE XXXII.

ÉVITONS L'ORGUEIL JUSQUE DANS NOS BONNES ŒUVRES.

36. Le Seigneur nous donnera ce qui lui plaît, si ce qui lui déplaît en nous nous déplaît également. Que le Seigneur, dit la sainte Ecriture, détourne nos sentiers de sa voie ⁵ et qu'il fasse que sa voie devienne la nôtre ; car c'est de lui que tout secours vient à ceux qui croient en lui et qui attendent de lui qu'il agisse lui-même. Telle est la voie juste, mais ignorée de ceux qui « ont le zèle de Dieu, mais un zèle qui n'est pas selon la science ; car ne connaissant pas la justice qui vient de Dieu, et s'efforçant d'établir leur propre justice, ils ne sont point soumis à la justice de Dieu. En effet, Jésus-Christ est la fin de la loi pour justifier tous ceux qui croient en lui ⁷ » qui a dit : « Je suis la voie ⁷ ». Alors même que nous marchons dans cette voie, Dieu ne laisse pas de nous effrayer par ses menaces, dans la crainte que nous ne présumions de nos propres forces. De là ce langage de l'Apôtre : « Opérez votre salut avec crainte et tremblement ; car c'est Dieu qui produit en vous la volonté et l'action, selon son « gré ⁸ ». De là aussi ces paroles du Psalmiste : « Servez le Seigneur avec crainte et réjouissez-vous en lui avec tremblement. Soumettez-vous à sa discipline, de peur qu'il ne s'irrite, et que vous ne péris-

¹ Jean, xv, 5. — ² Ps. lvi, 11. — ³ Ps. xlii, 6. — ⁴ Ps. xci, 2. — ⁵ Ps. xliii, 19. — ⁶ Rom. x, 2-4. — ⁷ Jean, xiv, 6. — ⁸ Philip. ii, 12, 13.

¹ Ps. xxxvi, 6, 5.

« siez dans votre voie quand sur vous sa colère s'allumera soudain ». En nous menaçant du courroux divin, le Prophète ne dit pas que le Seigneur refuserait de nous montrer la voie juste, ou de nous introduire dans la voie juste; l'oracle s'adresse à ceux qui marchent dans cette voie et leur dit à tous de craindre « de peur qu'ils ne périssent dans leur voie juste ».

Tout cela, comme je l'ai dit précédemment, prouve que l'orgueil est à craindre même dans les bonnes actions, c'est-à-dire dans la voie juste, de peur que l'homme ne vienne à s'attribuer ce qui ne lui vient que de Dieu, et ne perde ce qui lui vient ainsi de Dieu, ce qui le réduirait aux seules forces naturelles. Réalisons donc ce vœu que le Psalmiste formule en terminant : « Heureux tous ceux qui ont mis leur confiance dans le Seigneur ¹ ». Demandons à Dieu qu'il agisse lui-même, qu'il nous découvre sa voie, « qu'il nous montre sa miséricorde ». Que celui à qui nous disons : « Donnez-nous votre salut ² », nous donne lui-même ce salut afin que nous puissions marcher. Qu'il nous conduise dans cette voie, Celui à qui nous disons : « Seigneur, conduisez-moi dans votre voie, et je marcherai dans votre vérité ³ ». Qu'il nous fasse parvenir au terme de cette voie, c'est-à-dire à la possession des promesses, Celui à qui nous disons : « C'est votre main qui m'y conduit, c'est votre droite qui m'y soutient ⁴ ». Qu'il rassemble ceux qui sont assis avec Abraham, Isaac et Jacob, Celui dont il est dit : « Il les fera asseoir, il passera, et les servira ⁵ ». Si nous rappelons tous ces oracles, ce n'est pas pour exalter la puissance du libre arbitre, mais pour affirmer de nouveau le besoin et l'efficacité de la grâce. A qui tout cela peut-il être utile, si ce n'est à celui qui veut, mais qui veut humblement et qui, pour arriver à la perfection de la justice, croit à l'insuffisance de ses propres forces et à la nécessité absolue de la grâce ?

CHAPITRE XXXIII.

L'HOMME, FUT-IL ABSOLUMENT SANS PÉCHÉ, NE SERAIT POINT ENCORE ÉGAL A DIEU.

37. Loin de nous de lui poser l'objection qu'il prétend lui être faite par d'autres : « En

¹ Ps. II, 11-13. — ² Ps. LXXXIV, 8. — ³ Ps. LXXXV, 11. — ⁴ Ps. CXXXVIII, 10. — ⁵ Luc, XII, 37.

« affirmant que l'homme est sans péché, on l'a-similé à Dieu ». L'Ange est assurément sans péché, et, cependant, nous nous gardons bien de l'égaliser à Dieu. Je vais plus loin encore, et jedis qu'en nous supposant une justice tellement parfaite qu'on ne pourrait rien y ajouter, nous ne laisserions pas, comme créatures, d'être à une distance infinie du Créateur. S'il en est qui supposent que nous arriverons à un tel degré d'élévation, que nous serons changés en la substance de Dieu et que nous deviendrons ce qu'il est, je les prie de me donner les preuves de leur assertion; quant à moi, je proteste.

CHAPITRE XXXIV.

NOUS POUVONS DIRE EN TOUTE VÉRITÉ QUE NOUS NE SOMMES PAS SANS PÉCHÉ.

38. A ceux qui disent : « Ce que vous affirmez paraît raisonnable, mais c'est par orgueil que l'on prétend que l'homme peut être sans péché », notre auteur adresse cette réponse à laquelle j'applaudis : Il n'y a pas d'orgueil à affirmer ce qui est absolument vrai. Il ajoute, avec autant d'esprit que de vérité : « De quel côté placerez-vous l'humilité ? Sans aucun doute, du côté du mensonge, si l'orgueil se trouve avec la vérité ? » Il conclut, et avec raison, que l'humilité se trouve du côté de la vérité et non pas du côté du mensonge. Il suit de là que ces paroles : « Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous trompons nous-mêmes et la vérité n'est point en nous », sont l'expression de la plus haute vérité ; car pourrait-on croire que l'humilité eût inventé un semblable mensonge ? L'Apôtre pourrait se contenter de dire : « Nous nous trompons nous-mêmes » ; si donc il ajoute : « Et la vérité n'est pas en nous », n'est-ce point parce qu'il pensait qu'il y aurait des hommes qui, dans ces mots : « Nous nous trompons nous-mêmes », ne verraient qu'une allusion à ceux qui mettent une certaine complaisance dans le bien véritable qu'ils accomplissent ? En ajoutant : « Et la vérité n'est pas en nous », l'Apôtre montre clairement, et notre auteur professe avec raison cette vérité, que personne n'a le droit de dire qu'il est sans péché. Autrement l'humilité se trouverait du côté du mensonge et perdrait par

là même tout droit à la récompense de la vérité.

39. En exagérant les forces de la nature, notre auteur se flatte de défendre la cause même de Dieu; il ne voit pas qu'en soutenant de la nature qu'elle est parfaitement saine, il repousse la miséricorde du médecin. En effet, celui qui est notre Créateur est en même temps notre Rédempteur. Ainsi donc, en louant le Créateur, prenons garde de nous mettre dans la nécessité logique de conclure ou de paraître conclure que l'œuvre de la Rédemption est absolument superflue. Faisons de la nature humaine les plus grands éloges, et que ces éloges tournent à la gloire du Créateur; mais si nous sommes reconnaissants de la création, ne soyons pas ingrats pour notre rédemption. Les vices dont nous obtenons la guérison par Jésus-Christ, nous devons les attribuer, non point à l'œuvre divine, mais à notre volonté humaine et aux justes châtiments que méritent nos péchés; mais si nous avouons qu'il était primitivement en notre pouvoir de nous exempter de ces vices, convenons, aujourd'hui, que la guérison de ces mêmes vices est plutôt l'œuvre de la divine miséricorde que de notre propre volonté. Or, l'auteur que nous combattons, quand on lui parle de la miséricorde et du secours médicinal du Sauveur, les fait consister dans le pardon des péchés passés, et non pas dans le secours pour éviter le péché dans l'avenir. C'est là une erreur des plus pernicieuses; sans le savoir, peut-être, il nous défend de veiller et de prier, afin que nous n'entrions pas en tentation; car il soutient que nous avons plein pouvoir par nous-mêmes de résister partout et toujours à cette tentation.

CHAPITRE XXXV.

POURQUOI CERTAINS PÉCHÉS NOUS SONT-ILS RAPPORTÉS PAR L'HISTOIRE ?

40. « Si les Ecritures », dit-il, « et c'est avec raison, nous transmettent le souvenir de certains péchés, ce n'est assurément pas dans le but de nous jeter dans le désespoir de ne pas pécher, ou de nous établir dans une sorte de sécurité quand nous péchons ». Dans ce récit nous ne devons apprendre qu'une chose, à nous humilier dans la pénitence, ou à ne pas désespérer de notre salut alors même que nous serions tombés dans de sem-

blables péchés. Enfin, la damnation de certains hommes vient moins de leurs péchés que du désespoir dont ils sont saisis; car sous le coup de ce désespoir, non-seulement ils négligent une pénitence qui les sauverait, mais ils se font les aveugles esclaves de leurs passions honteuses et de leurs désirs criminels; on dirait que, pour eux refuser quelque chose à leurs passions ce serait autant de perdu, puisqu'ils n'ont désormais à attendre que leur condamnation. Comme remède à une maladie aussi dangereuse, on ne saurait trop citer à ces malheureux les péchés commis pas des hommes qui sont devenus plus tard des justes et des saints.

41. La question suivante de notre auteur ne manque pas d'un certain esprit : « Dans quel état étaient ces saints au moment de leur mort? étaient-ils coupables, ou sans péché? » Si l'on répondait qu'ils sont morts dans le péché, on en conclurait, ce qui serait un crime, que ces saints sont damnés. Si l'on répond qu'ils sont morts sans péché, il demandera que l'on prouve que tel homme, du moins à l'approche de la mort, a été, pendant cette vie, quelque temps sans péché. Malgré son esprit, il oublie que ce n'est pas en vain que les justes eux-mêmes s'écrient dans la prière : « Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés »; il oublie cette explication, donnée par le Sauveur, de la prière qu'il venait d'enseigner : « Car si vous pardonnez les péchés de vos frères contre vous, votre Père vous pardonnera également vos péchés contre lui ». Cette demande de l'oraison dominicale est comme un encens spirituel et quotidien que nous offrons à Dieu sur l'autel de notre cœur; dès lors, quoique nous ne vivions pas ici-bas sans péché, en vertu de cette prière, nous pouvons mourir sans péché, pourvu que nous obtenions sans cesse le pardon des fautes que nous commettons par ignorance ou par faiblesse.

CHAPITRE XXXVI.

LA SAINTE VIERGE MARIE A VÉCU SANS PÉCHÉ.

42. Notre auteur énumère ensuite ceux qui nous sont présentés, non-seulement comme n'ayant pas péché, mais comme ayant vécu dans la justice, Abel, Enoch, Melchisédech, Abraham, Isaac, Jacob, Josué,

« Phinéas, Samuel, Nathan, Elie, Joseph, Elisee, Michée, Daniel, Ananie, Azarias, Misaël, Ezéchiel, Mardochee, Siméon, Joseph, époux de la vierge Marie, Jean ». Il y ajoute aussi certaines femmes : « Debbona, Anne, mère de Samuel, Judith, Esther, une autre Anne, fille de Phanuel, Elisabeth et la Mère de notre Sauveur, de laquelle, dit-il, il est nécessaire d'avouer qu'elle a été sans péché ». Ainsi donc, à l'exception de la sainte Vierge Marie, dont il ne saurait être question quand je traite du péché et dont je ne saurais mettre en doute la parfaite innocence, sans porter atteinte à l'honneur de Dieu ; car celle qui a mérité de concevoir et d'enfanter l'innocence même, le Verbe incarné, pouvait-elle ne pas recevoir toutes les grâces par lesquelles elle serait victorieuse de tout péché quel qu'il fût ? je dis donc qu'en mettant hors de cause la Vierge Marie, si nous pouvions rassembler tous les saints et toutes les saintes pendant qu'ils vivaient sur la terre, et leur demander s'ils étaient ici-bas sans péché, quelle, pensons-nous, serait la réponse ? Serait-ce celle de notre auteur, ou celle de l'apôtre saint Jean ?

Je vous le demande, quelle qu'ait été l'excellence de leur sainteté sur la terre, si on avait pu les interroger, n'auraient-ils pas répondu d'une voix unanime : « Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous trompons nous-mêmes et la vérité n'est point en nous ? » Et cette réponse eût-elle été plus humble qu'elle n'était vraie ? Mais notre auteur l'a dit, et avec raison, « on ne saurait faire l'éloge de l'humilité en la plaçant du côté du mensonge ». Si donc leur réponse était vraie, il est certain qu'ils n'étaient pas sans péché, et comme ils l'avouaient humblement, la vérité était en eux ; supposé qu'ils eussent menti, ils n'en auraient été que plus coupables puisque la vérité n'aurait point été en eux.

CHAPITRE XXXVII.

POURQUOI L'ÉCRITURE N'A-T-ELLE PAS ÉNUMÉRÉ LES PÉCHÉS DE TOUS LES HOMMES ?

43. « Mais, ajoute l'auteur, mes adversaires me diront peut-être : Est-ce que l'Écriture a pu énumérer les péchés de tous les hommes ? » Quels que soient ces adversaires, leur question est parfaitement fondée, et je ne vois pas que l'auteur ait répondu d'une manière péremptoire, quoique je voie clairement

qu'il n'a pas voulu se taire. Ecoutez sa réponse : « Cela peut être dit légitimement de ceux, bons ou parfaits, dont l'Écriture n'a pas fait mention. Quant à ceux qu'elle nous présente comme justes, elle eût sans aucun doute mentionné leurs péchés, si péchés ils avaient eus ». Dans ce cas, il ne lui reste plus qu'à soutenir que la justice n'avait rien à voir dans cette foi si vive de la multitude qui assistait à l'entrée triomphale du Sauveur à Jérusalem et qui, sans s'inquiéter des frémissements et des murmures des ennemis de Jésus-Christ, criaient de toutes leurs voix : « Hosanna au Fils de David ! béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! » Qu'il ose dire également que dans cette foule immense il n'y avait pas un seul homme qui fût coupable de péché. Si cette dernière hypothèse est une grossière absurdité, pourquoi l'Écriture n'énumère-t-elle pas les péchés de cette foule comme elle en exalte la foi pleine d'enthousiasme et de spontanéité ?

44. Notre auteur, sans doute, présentait la valeur de cette réponse ; car il ajoute aussitôt : « Admettons, si l'on veut, que dans la suite des siècles la foule des hommes était si grande qu'il eût été impossible d'énumérer les péchés de tous dans la sainte Écriture ; toujours est-il qu'à l'origine du monde, alors que le genre humain ne se composait encore que de quatre personnes, l'énumération de tous leurs péchés était possible ; pourquoi donc l'Écriture a-t-elle refusé de la faire ? Est-ce à cause de la multitude, qui n'existait pas encore ? Ou bien s'est-elle contentée de signaler les péchés de ceux qui en avaient commis, tandis qu'elle a dû garder le silence sur celui qui n'en avait pas commis ? » Sa pensée se développe et se complète dans ce qui suit : « Il n'y a », dit-il, « que quatre personnes qui nous apparaissent à l'origine de l'histoire, Adam et Eve, et leurs enfants, Caïn et Abel ; Eve a péché, l'Écriture nous rapporte son crime ; Adam a péché aussi, sa faute nous est signalée² ; Caïn se rend coupable, l'Écriture nous l'atteste également³ ; et non-seulement ces péchés sont mentionnés, mais ils sont encore caractérisés dans leur gravité. Si Abel eût péché, l'Écriture nous l'aurait dit ; elle se tait sur ce point ; donc Abel n'a pas péché, et l'Écriture nous le dépeint comme un juste. Croyons

¹ Matth. XXI, 9. — ² Gen. III. — ³ Id. IV.

« donc ce que nous lisons, et regardons comme
« un crime d'affirmer ce que nous n'avons pas
« lu ».

CHAPITRE XXXVIII.

LES PÉCHÉS DES JUSTES.

45. En prononçant ces paroles, l'auteur oubliait sans doute ce qu'il avait dit un peu plus haut : « Quand le genre humain se fut « multiplié, le nombre des péchés devint si « grand, qu'il eût été impossible à l'Écriture « de les mentionner tous ». Avec un peu plus d'attention il aurait vu que dans un seul homme les péchés légers deviennent si nombreux que l'Écriture n'aurait pu, ou, l'eût-elle pu, elle n'a pas dû les énumérer tous. Il fallait une limite à cette énumération, et d'ailleurs quelques exemples suffisaient parfaitement pour donner au lecteur les enseignements nécessaires. A l'origine du monde les hommes n'étaient pas encore nombreux, et cependant l'Écriture ne juge pas nécessaire de nous donner en détail le nom des fils et des filles qu'eurent Adam et Eve. C'est ce qui nous explique comment des hommes qui ne se rendaient pas compte du silence des Écritures, en sont venus à croire que Caïn avait connu sa propre mère puisqu'il n'avait pas de sœurs. Pourquoi donc ne pas continuer la lecture du texte sacré ? Ils y auraient vu qu'Adam engendra des fils et des filles, quoiqu'il ne nous soit pas dit à quelle époque ils naquirent, quel était leur nombre et comment ils furent appelés¹. Faut-il s'étonner après cela que l'Écriture ne nous dise pas si Abel, quoique juste, n'a pas quelquefois ri d'une manière un peu immodérée, s'il ne s'est pas un peu livré à la dissipation, s'il n'a pas jeté sur tel objet un regard de convoitise s'il n'a pas mangé avec trop d'empressement ou de satisfaction, s'il n'a pas eu quelques distractions dans ses prières, en un mot s'il n'a pas commis plus ou moins fréquemment ces fautes ou autres semblables.

Toutes ces négligences ne sont-elles pas des péchés, et l'Apôtre ne nous invitait-il pas à les combattre et à les réprimer, quand il disait : « Que le péché ne règne pas dans votre corps « mortel, et n'obéissez pas à ses désirs² ? » Or, pour résister à ces mouvements illicites ou inconvenants, il faut soutenir une lutte quotidienne et perpétuelle. En vertu de cette convoitise vicieuse, l'œil se lève ou s'abaisse sur

ce qui lui est défendu ; laissez cette convoitise se développer et prévaloir, bientôt le corps lui-même commettra l'adultère qui s'était formé dans le cœur aussi rapidement que la pensée. Ceux qui, s'armant contre ce péché, c'est-à-dire contre ce mouvement d'une affection vicieuse, sont parvenus à le dompter en grande partie, à ne point obéir à ses désirs, à ne pas faire de leurs membres des armes d'iniquité, nous les appelons justes, et ils méritent cette dénomination à laquelle pourtant ils ne seraient jamais parvenus sans la grâce de Dieu.

D'un autre côté, il arrive souvent à ces justes eux-mêmes de pécher soit par légèreté, soit par imprudence ; ils sont justes néanmoins, et cependant ils ne sont pas sans péché. Enfin s'agit-il du juste Abel lui-même, il est certain que la charité divine, par laquelle seule nous sommes constitués dans la justice, n'avait pas atteint en lui un degré tel qu'elle ne pût et ne dût encore s'augmenter ; par conséquent il lui manquait encore quelque chose, et ce manque lui-même était un vice. Et à qui donc ne manque-t-il pas quelque chose, jusqu'à ce que nous soyons arrivés à cette force divine dans laquelle disparaîtra toute la faiblesse humaine ?

CHAPITRE XXXIX.

CONTINUATION DU MÊME SUJET.

46. Notre auteur conclut par cette grande maxime : « Croyons donc ce que nous lisons, « et ce que nous ne lisons pas, regardons « comme un crime de l'affirmer ». A cette affirmation, voici celle que j'oppose : Nous ne devons pas croire tout ce que nous lisons, comme le prouve cette parole de l'Apôtre : « Lisez tout, ne conservez que ce qui est bon¹ » ; et ce n'est pas toujours un crime d'affirmer ce que nous n'avons pas lu. En effet, ce que nous avons éprouvé nous-mêmes, nous pouvons l'affirmer de bonne foi comme témoins, lors même que nous n'aurions trouvé nulle part l'occasion de le lire. L'auteur va sans doute me répondre : « En formulant ma proposition, j'entendais ne parler que des saintes « Écritures ». Plaise à Dieu qu'il n'affirme jamais, non pas ce qu'il a lu dans les saintes Écritures, mais rien de contraire à ce qu'il y a lu ! Alors, en effet, il recueillerait avec

¹ Gen. v, 4. — ² Rom. vi, 12.

¹ 1 Thess. v, 21.

autant de fidélité que d'obéissance ces paroles si formelles : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et c'est ainsi que la mort est passée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché ¹ ». S'il acceptait fidèlement cette parole, il cesserait d'affaiblir la grâce du suprême Médecin en refusant d'avouer la déchéance de la nature humaine. Plaise à Dieu qu'il lise, comme tout chrétien doit le faire, qu'en dehors de Jésus-Christ il n'est aucun nom sous le ciel par qui nous puissions trouver le salut ² ! Il cesserait alors d'exalter la puissance de la nature humaine, jusqu'à soutenir que, par les seules forces de son libre arbitre, l'homme peut être sauvé sans la grâce dont ce nom est pour nous l'unique principe.

CHAPITRE XL.

EN QUOI PÉLAGE FAIT CONSISTER LA NÉCESSITÉ DE LA RÉDEMPTION OPÉRÉE PAR JÉSUS-CHRIST.

47. L'auteur pense peut-être que si le nom de Jésus-Christ nous est nécessaire, c'est afin que par l'Évangile nous apprenions comment nous devons vivre, mais nullement afin que nous trouvions dans sa grâce un moyen indispensable pour bien vivre. Qu'il avoue, du moins, le misérable état où nous jettent les ténèbres qui obscurcissent notre esprit, puisque nous connaissons le moyen de dompter les lions tandis que nous ignorons comment nous devons vivre. Pour avoir cette connaissance, suffit-il du libre arbitre et de la loi naturelle ? Ce serait alors cette sagesse de parole par laquelle est anéantie la croix de Jésus-Christ. Or, celui qui a dit : « Je perdrai la sagesse des sages », sachant bien que la croix de Jésus-Christ ne saurait être anéantie, détruit évidemment cette sagesse mondaine par la folie de cette prédication qui apporte la guérison avec la foi ³.

En effet, si, par les forces naturelles du libre arbitre, nous pouvons arriver à connaître comment nous devons vivre, et nous suffire pour bien vivre, « c'est donc en vain que Jésus-Christ est mort ⁴, et le scandale de la croix n'a plus aucune raison d'être ». Pourquoi dès lors ne m'écrierais-je pas, pourquoi refuserais-je de leur adresser cette protestation d'une douleur chrétienne : Vous

qui trouvez votre justification dans la nature, vous êtes rejetés par Jésus-Christ, vous êtes déchus de la grâce ⁵ ; car ignorant la justice de Dieu et voulant établir la vôtre, vous ne vous êtes point soumis à la justice de Dieu. De même que Jésus-Christ, pour la justification de quiconque croit en lui, est la fin de la loi, de même il est le sauveur de la nature humaine viciée ⁶.

CHAPITRE XLI.

EXPLICATION DE QUELQUES PAROLES DE L'APÔTRE.

48. L'Apôtre avait dit d'une manière absolue : « Tous ont péché ⁷ », et il est clair qu'il parlait de ceux qui existaient alors, c'est-à-dire des Juifs et des Gentils. Il dit de même : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et c'est ainsi que la mort est passée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché » ; or il est manifeste que ces paroles s'appliquent à tous les hommes sans aucune distinction, aux anciens comme aux modernes, à nous et à nos descendants. Mais voici un autre témoignage dans lequel le mot « tous », également employé, n'est pas tellement exclusif qu'il ne puisse subir quelques exceptions : « Comme c'est par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation, de même c'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la vie ». « Or », dit notre auteur, « il n'est pas douteux que la justice de Jésus-Christ ne sanctifie pas tous les hommes, mais uniquement ceux qui ont bien voulu lui obéir et qui ont été purifiés par le bain du Baptême ». Eh bien ! qu'il me permette de lui dire que ce passage ne lui suffit pas pour prouver ce qu'il avance. En effet, de même qu'on ne saurait admettre d'exception dans les paroles suivantes : « Comme c'est par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation », de même pourquoi en admettre dans ces autres paroles : « C'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la vie ⁸ ? » Ces paroles, sans doute, ne signifient pas que tous croient en Jésus-Christ et sont purifiés dans le bain du Baptême ; mais elles affirment d'une manière absolue que personne n'est justifié s'il ne croit en Jésus-

¹ Rom. v, 12. — ² Act. iv, 12. — ³ 1 Cor. i, 17, 19, 21. — ⁴ Gal. ii, 21.

⁵ Gal. v, 11, 4. — ⁶ Rom. x, 3, 4. — ⁷ Id. iii, 23. — ⁸ Id. v, 18.

Christ et n'est purifié dans son Baptême. Ce mot « tous » est donc employé pour nous faire comprendre que personne ne peut être sauvé que par Jésus-Christ. Supposé qu'il n'y eût qu'un seul maître de belles-lettres dans une ville, nous serions parfaitement en droit de dire que ce maître enseigne à tous les belles-lettres ; ce qui signifierait, non pas que tous les habitants apprennent les belles-lettres, mais seulement qu'il n'y a pour les apprendre que celui à qui ce maître les enseigne. De même disons-nous que personne n'est justifié si ce n'est celui que Jésus-Christ a justifié.

CHAPITRE XLII.

L'HOMME PEUT ÊTRE SANS PÉCHÉ,
MAIS PAR LE SECOURS DE LA GRACE.

49. « Mais soit », dit l'auteur, « j'avouerai que l'Apôtre atteste que tous ont été pécheurs. Il dit ce qu'ils ont été, mais il ne dit pas qu'ils n'auraient pu être autrement. Dût-on même prouver que tous les hommes sont pécheurs, cela n'infirmait en rien ma proposition, car je m'occupe moins de ce que sont les hommes, que de ce qu'ils pourraient être ». Il a raison d'avouer enfin que nul homme vivant ne sera justifié en présence de Dieu ¹. Toutefois la question n'est pas là, car l'auteur s'occupe surtout de la possibilité de ne pas pécher, et sur ce point nous n'avons aucun besoin de le combattre. En effet, je ne m'occupe pas de savoir si l'on a trouvé, si l'on trouve, ou si l'on pourra trouver des hommes qui ont possédé, possèdent ou posséderont cette charité de Dieu qui est la justice éminemment vraie, pleine et parfaite. N'ai-je pas toujours confessé que la justice est possible à l'homme par la grâce de Dieu, sans chercher à savoir où et dans quel homme elle se trouve ? Je ne m'occupe même pas de la possibilité elle-même, puisque cette possibilité se trouve réalisée dans les saints par le fait même que leur volonté guérie et aidée par la grâce a prêté son concours à cette charité de Dieu répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné ² et dans toute la plénitude que pouvait comporter notre nature guérie et purifiée. Ainsi donc, tandis que notre auteur se flatte par sa doctrine de défendre les droits de la nature, nous disons

que le meilleur moyen de soutenir la cause de Dieu, c'est de le proclamer tout à la fois notre Créateur et notre Sauveur ; car en proclamant que la nature est saine et jouit de toute l'intégrité de ses forces, on rend inutiles l'œuvre et le secours du Sauveur.

CHAPITRE XLIII.

DIEU NE COMMANDE PAS L'IMPOSSIBLE.

50. Je ne puis qu'approuver ce qu'ajoute notre auteur : « Dieu, qui est aussi bon qu'il est juste, a créé l'homme capable, s'il l'eût voulu, de ne point connaître le mal du péché ». En effet, personne n'ignore que l'homme a été créé sain, innocent, doué du libre arbitre et pouvant vivre dans la justice. Mais il s'agit aujourd'hui de l'homme déchu, laissé sur la voie à demi-mort par les voleurs, et qui, percé de graves blessures, ne peut plus remonter au sommet de la justice, comme il a pu en descendre ; heureux est-il s'il a été recueilli dans l'hôtellerie pour y être guéri ¹. Ainsi donc Dieu ne commande pas l'impossible, mais en nous commandant, il nous avertit de faire ce que nous pouvons et de demander ce que nous ne pouvons pas. Reste à savoir la cause pour laquelle nous pouvons et celle pour laquelle nous ne pouvons pas. Notre auteur répond : « Ce n'est point par la volonté que la nature peut ». Et moi je dis : A la vérité, c'est par sa volonté que l'homme n'est point juste, si la nature peut le rendre tel ; mais il obtiendra du remède ce qu'il ne pouvait obtenir de la maladie.

CHAPITRE XLIV.

ÉTAT DE LA QUESTION ENTRE LES PÉLAGIENS
ET LES CATHOLIQUES.

51. Pourquoi nous arrêter à de plus longs détails ? Venons au cœur même de la question, la seule ou à peu près la seule qui soit à débattre entre nous et mes adversaires. Notre auteur en convient lui-même : « Il ne s'agit pas pour le moment de rechercher s'il y a eu ou s'il y a en cette vie des hommes sans péché, mais s'ils ont pu ou s'ils peuvent être sans péché ». De mon côté, sans affirmer s'il y en a eu ou s'il y en a, je soutiens qu'aucun homme n'a pu ou ne peut être sans péché, à moins qu'il n'ait été justifié dans la

¹ Ps. cXLII, 2. — ² Rom. v, 5.

¹ Luc, x, 30, 34.

grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, mort sur la croix. La foi qui nous guérit est la même qui a guéri les justes de l'antiquité, c'est-à-dire la foi au Médiateur unique entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ Dieu et homme, la foi en sa mort et en sa résurrection. « Ayant donc un même esprit de foi, nous croyons nous aussi, et c'est aussi pour quoi nous parlons ¹ ».

52. Mais enfin voyons ce qu'il répond sur cette question qu'il se pose à lui-même et sur laquelle il ne peut que s'attirer les protestations des catholiques. « Ce qui émeut un grand nombre de chrétiens, me direz-vous, c'est de vous entendre soutenir que ce n'est point par la grâce de Dieu que l'homme peut être sans péché ». Oui, sans doute, c'est là ce qui nous émeut, c'est là ce que nous lui reprochons. Il l'avoue lui-même, une telle proposition nous révolte, et malgré toute la charité que nous avons les uns pour les autres, nous ne pouvons souffrir qu'une thèse semblable soit soutenue par des chrétiens. Maintenant voici comment il croit se tirer de l'objection qui lui est posée : « O aveuglement de l'ignorance ! » s'écrie-t-il, « ô honte d'une intelligence sans culture et qui prétend que nous soutenons qu'une chose peut exister sans la grâce de Dieu, quand nous ne cessons de répéter qu'elle n'a que Dieu seul pour auteur ! » Si nous ne savions pas ce qui va suivre, nous nous croirions abusés sur son compte par le bruit public ou par les dépositions formelles de nos frères. En effet, pouvait-on affirmer avec plus de brièveté et de vérité que la possibilité de ne pas pécher, quelque grande qu'elle soit ou qu'elle puisse être dans l'homme, ne peut venir que de Dieu ? De notre côté, c'est là ce que nous ne cessons de répéter, donnons-nous donc la main.

CHAPITRE XLV.

AUTRES COMPARAISONS ET RAISONNEMENTS DE PÉLAGE.

53. Faut-il nous condamner à entendre le reste ? Oui, certes, afin de réfuter ses erreurs et de nous en préserver. « Quand », dit-il, « nous affirmons que l'homme peut vivre

« sans péché, nous n'attribuons pas ce pouvoir uniquement au libre arbitre, mais aussi à l'auteur de notre nature, c'est-à-dire à Dieu ; comment donc nous accuse-t-on de refuser à la grâce de Dieu ce que nous déclarons appartenir directement à Dieu ? » Nous commençons à deviner sa pensée, mais dans la crainte de nous tromper écoutons des développements plus explicites encore. « Afin », dit-il, « de nous faire mieux comprendre, étendons un peu la discussion. Nous disons que la possibilité d'une chose repose non pas tant sur la puissance du libre arbitre que sur la constitution même de notre nature ». Il appuie sa proposition sur des exemples ou des comparaisons. « Par exemple », dit-il, « je puis parler ; ce pouvoir de parler ne vient pas de moi ; ce qui m'appartient en propre, c'est ce que je dis ; et comme ce que je dis ne dépend que de ma volonté, il s'ensuit que je reste parfaitement le maître de parler et de ne pas parler. Quant au pouvoir même de parler, comme il ne vient pas de moi, c'est-à-dire de mon libre arbitre et de ma volonté, nécessairement il est toujours en moi et bon gré mal gré j'aurai toujours ce pouvoir de parler, à moins que je ne me coupe la langue, instrument indispensable à la parole ».

Je pourrais citer beaucoup de circonstances dans lesquelles, s'il le veut, l'homme peut s'enlever à lui-même la possibilité de parler, sans avoir besoin pour cela de se couper la langue. Supposé qu'un homme fasse une action qui lui enlève la voix, il ne pourra plus parler quoique le membre destiné à la parole lui reste ; car la voix de l'homme n'est pas un membre ; pour que la voix s'éteigne, il n'est pas nécessaire de couper la langue, il suffit qu'un organe intérieur se trouve notablement lésé. Pour éviter même toute occasion de chicaner sur les mots, car il pourrait peut-être me dire que léser c'est couper, il me suffit de faire remarquer que le mutisme aura lieu si, à l'aide de quelques liens, on arrive à fermer la bouche de telle sorte qu'il ne soit plus possible de l'ouvrir, ce qui n'a pas lieu quand ces organes sont dans leur état naturel.

¹ II Cor. IV, 13.

CHAPITRE XLVI.

LA NÉCESSITÉ SE CONCILIE AVEC LE LIBRE
ARBITRE DE LA VOLONTÉ.

54. Cette question d'ailleurs est pour nous sans intérêt. Mais voyons quelle conclusion l'auteur va en tirer. « Tout ce qui s'impose à nous », dit-il, « en vertu d'une nécessité naturelle, exclut par là même la libre volonté et la délibération ». C'est là encore une question. En effet, c'est pour nous une nécessité naturelle de vouloir être heureux ; s'ensuit-il que notre volonté soit étrangère à ce mouvement ? De même Dieu ne peut pécher ; dirons-nous que la justice est pour lui non pas un acte de volonté propre, mais une véritable nécessité ?

CHAPITRE XLVII.

CONTINUATION DU MÊME SUJET.

55. Écoutons également ce qui suit : « Nous pouvons », dit-il, « sentir par l'ouïe, l'odorat ou la vue, ce qu'il est en notre pouvoir d'entendre, de goûter et de voir ; quant au pouvoir même d'entendre, de goûter ou de voir, il ne dépend pas de nous, puisqu'il est pour chaque homme une nécessité naturelle ». Ou bien je ne comprends pas ce qu'il dit, ou peut-être il ne le comprend pas lui-même. Comment donc la possibilité de voir n'est-elle pas en notre pouvoir, si la nécessité de ne pas voir est entre nos mains, puisque nous pouvons nous arracher les yeux et par là même nous mettre dans l'impossibilité de voir ? De même, comment est-il en notre pouvoir de voir si nous le voulons, puisque tout en maintenant l'intégrité de la nature de notre corps et de nos yeux, nous pouvons ne pas voir bien que nous le voulions, soit que nous nous privions de lumières pendant la nuit, soit qu'on nous enferme dans quelque lieu ténébreux ?

De même, si le pouvoir d'entendre ou de ne pas entendre est pour nous une telle nécessité de nature, qu'il ne dépende aucunement de nous, tandis que l'acte même d'entendre ou de ne pas entendre dépendrait entièrement de notre propre volonté, pourquoi ne remarquait-il pas que nous sommes condamnés malgré nous à entendre une multitude de choses qui, malgré la résistance de nos oreilles, pénètrent jusqu'à notre cœur, à peu près comme le bruit

strident d'une lime rapprochée de nous ou le grognement d'un porc ? Si l'acte même de se fermer les oreilles prouve qu'il n'est point en notre pouvoir de ne pas entendre lorsque nos oreilles sont ouvertes, il prouve également qu'il est en notre pouvoir de nous mettre dans l'impossibilité d'entendre. Quant à ce qu'il veut bien nous dire de l'odorat, il ne voit point qu'il ne se comprend pas lui-même quand il affirme « qu'il n'est pas en notre puissance de pouvoir goûter ou de ne le pouvoir pas, mais qu'il est en notre puissance », c'est-à-dire qu'il dépend de notre libre volonté, « de goûter ou de ne pas goûter ». Supposons-nous placés au milieu d'odeurs fortes et mauvaises, et les mains étroitement liées, nous jouirons de la parfaite intégrité de nos membres ; et cependant, tout en voulant ne pas sentir, nous sentirons malgré nous. En effet, ne sommes-nous pas forcés de respirer et en respirant d'aspirer les odeurs ?

CHAPITRE XLVIII.

LE SECOURS DE LA GRACE DANS L'INTÉGRITÉ
DE LA NATURE.

56. Toutes ces comparaisons sont fausses et le principe qui les lui inspirait est une erreur. Il continue : « On doit en dire autant de la possibilité de ne pas pécher ; car il dépend de nous de ne pas pécher, mais il ne dépend pas de nous de pouvoir ne pas pécher ». S'il parlait de la nature humaine dans toute son intégrité native, je comprendrais encore ; mais cette intégrité est perdue pour nous. « Car nous ne sommes encore sauvés qu'en espérance, et l'espérance qui se voit n'est plus l'espérance ; si donc nous espérons ce que nous ne voyons pas encore, nous l'attendons avec patience ¹ ». Cependant, même en parlant de la nature humaine, telle qu'elle était à l'origine, il ne serait pas encore exact de dire qu'il ne dépend que de nous de ne pas pécher, quoique le péché soit notre œuvre propre ; car avant sa déchéance l'homme recevait le secours de Dieu, et le Seigneur aurait été pour les hommes de bonne volonté ce qu'est la lumière pour nos yeux. Mais notre auteur parle de notre état actuel, où le corps qui se corrompt appesantit l'âme et où cette dépouille terrestre abat l'esprit et le trouble de mille soins ². Voilà pourquoi je ne puis

¹ Rom. VIII, 24, 25. — ² Sag. IX, 15.

assez m'étonner que, rejetant tout secours de notre Sauveur, il ose penser qu'il dépend de nous de ne pas pécher, tandis que s'il s'agit du pouvoir même de ne pas pécher, il l'attribue à cette nature qui apparaît si manifestement viciée, qu'il faut être arrivé au comble de la déchéance, pour ne pas voir cette déchéance même.

CHAPITRE XLIX.

DIEU EST TOUT-PUISSANT, QUOIQU'IL NE PUISSE NI PÉCHER, NI MOURIR, NI SE SUICIDER.

57. « Puisque », dit-il, « il dépend de nous « de ne pas pécher, nous pouvons pécher et ne « pas pécher ». Que répondrait-il donc si quelqu'un venait lui dire : Puisqu'il dépend de nous de ne pas vouloir le malheur, nous pouvons ne pas le vouloir et le vouloir ? Et cependant, il est certain que nous ne pouvons le vouloir. Et qui donc pourrait jamais vouloir être malheureux, quoiqu'il agisse peut-être de manière à se rendre malheureux sans le vouloir ? Ensuite, comme il ne saurait être question de pécher quand on parle de Dieu, oserions-nous dire qu'il peut pécher et ne pas pécher ? Loin de nous de dire que Dieu peut pécher ! Ne serait-ce pas folie de penser que Dieu n'est pas tout-puissant s'il ne peut mourir, ni se nier lui-même ¹ ? Que vient donc nous dire cet auteur et par quelles règles du discours prétendrait-il nous persuader ce qu'il ne veut même pas examiner ?

Il ajoute : « puisqu'il ne dépend pas de « nous de pouvoir ne pas pécher, si nous « voulons ne pouvoir pas ne pas pécher, « nous ne pouvons ne pouvoir pas ne pas « pécher ». Une telle combinaison de mots rend la phrase à peu près incompréhensible. Il serait plus simple de dire : Puisqu'il ne dépend pas de nous de pouvoir ne pas pécher ; soit que nous le voulions, soit que nous ne le voulions pas, nous pouvons ne pas pécher. Il ne dit pas : Soit que nous le voulions, soit que nous ne le voulions pas, nous ne péchons point ; car assurément nous péchons si nous voulons ; et cependant, que nous le voulions, ou que nous ne le voulions pas, nous avons, selon lui, la possibilité de ne pas pécher, car il affirme que cette possibilité est inhé-

rente à notre nature. S'il s'agissait d'un homme qui a les pieds valides, rien n'empêcherait de dire que, bon gré mal gré, il a la possibilité de marcher ; tandis que si ses pieds sont broyés, il cesse, même malgré lui, de pouvoir marcher. Or, la nature dont on nous parle est une nature déchue et viciée. Pourquoi s'enorgueillissent la terre et la cendre ² ? Elle est viciée, aussi implore-t-elle le médecin : « Sauvez-moi, Seigneur ³ », « guérissez mon âme », s'écrie-t-elle ⁴. Pourquoi étouffer ces cris et empêcher la guérison future, en soutenant la possibilité présente de ne pas pécher ?

CHAPITRE L.

LES SAINTS ET LES JUSTES RÉSISTENT A LA GRACE.

58. Voyez ce qu'il ajoute sous forme de preuve : « Aucune volonté ne peut détruire ce « qui a été inséparablement gravé dans la « nature ». D'où vient donc cette parole : « Afin que vous ne fassiez pas ce que vous « voulez ⁴ ? » Et cette autre : « Je ne fais pas « le bien que je veux, mais je fais le mal que « je hais ? » Qu'est devenue cette possibilité inséparablement gravée dans la nature ? Voici que les hommes font ce qu'ils ne veulent pas ; et c'est bien du péché qu'il s'agit, et non pas du pouvoir de s'élaner dans les airs ; car l'Apôtre s'adressait à des hommes et non pas à des oiseaux. Voilà l'homme ne faisant pas le bien qu'il veut, et faisant le mal qu'il ne veut pas ; car « il y a en » lui « la volonté de faire « le bien, mais il n'a pas le moyen de l'accomplir ⁵ ». Qu'est devenue cette possibilité inséparablement gravée dans la nature ? Si vous niez que l'Apôtre ait pu dire cela de lui-même, peu importe du reste ; car toujours est-il qu'il l'a dit de l'homme. Or, il refuse à la nature humaine cette inséparable possibilité de ne pas pécher. Tel est le sens immédiat de ces paroles, et si la portée de ces mots est ignorée de celui qui parle, elle ne l'est point de celui qui, s'adressant à des fidèles trop peu défiants, ne tend à rien moins qu'à détruire la grâce de Jésus-Christ, en proclamant que la nature humaine se suffit à elle-même pour posséder la justice.

¹ II Tim. II, 13.

² Eccli. x, 9. — ³ Ps. XI, 2. — ⁴ Ps. XL, 5. — ⁵ Galat. v, 17. — ⁶ Rom. VII, 15, 18.

CHAPITRE LI.

EN QUEL SENS PÉLAGE RAPPORTE A LA GRACE DE DIEU LA POSSIBILITÉ DE NE PAS PÉCHER.

59. Devant un tel langage les chrétiens indignés et au nom de leur propre salut se récrient et demandent : Pourquoi donc dites-vous que sans le secours de la grâce de Dieu l'homme peut ne pas pécher ? Et l'auteur, comme pour calmer cette trop juste indignation, leur répond : « La possibilité de ne pas pécher repose moins sur la puissance du libre arbitre que sur une nécessité de la nature. Tout ce qui constitue l'essence de la nature remonte par là même à l'auteur de la nature, c'est-à-dire à Dieu. Comment donc, ajoute-t-il, ose-t-on nous accuser de soustraire à la grâce de Dieu ce que je démontre au contraire se rapporter directement à Dieu ? » Ces paroles nous dévoilent enfin le fond de sa pensée qui jusque-là était restée pour nous un mystère. Il rapporte à la grâce de Dieu la possibilité de ne pas pécher en ce sens que Dieu est l'auteur de la nature de l'homme et que dans cette nature il a gravé inséparablement la possibilité de ne pas pécher. Par conséquent l'homme fait ce qu'il veut, puisqu'il n'agit pas quand il ne veut pas agir. Du moment qu'il est doué de cette inséparable possibilité, il ne saurait être question pour lui de faiblesse de volonté, ou plutôt de l'absence de volonté et de perfection.

Mais s'il en est ainsi, comment l'Apôtre peut-il dire : « Je trouve en moi la volonté de faire le bien, mais je ne trouve point le moyen de l'accomplir ? » Si l'auteur que je réfute avait parlé de notre nature humaine telle qu'elle a été créée, c'est-à-dire dans toute sa force native et dans toute son innocence, nous pourrions accepter ses principes, en faisant nos réserves toutefois sur ce qu'il appelle une inséparable possibilité, qui a bien le sens d'une possibilité inamissible, possibilité qui en ce sens n'existait pas, puisque notre nature pouvait être viciée et avoir besoin d'un médecin qui guérit les yeux de l'aveugle et nous rendit cette possibilité de voir, qui nous avait été enlevée par l'aveuglement. Je suppose, en effet, que tout aveugle voudrait voir, mais qu'il ne le peut pas. Si donc il veut et ne peut pas, il a la volonté, mais la possibilité lui a été ravie.

CHAPITRE LII.

CONTINUATION DU MÊME SUJET.

60. Voyez encore quels obstacles il essaie de franchir pour soutenir son opinion. Il se pose à lui-même cette question : « Mais, direz-vous, à en croire l'Apôtre, la chair nous est contraire ¹ ». Il répond : « Comment peut-il se faire que la chair soit contraire à un homme baptisé, puisque, selon le même Apôtre, l'homme baptisé n'est plus dans la chair ? » Voici ses paroles : « Pour vous, vous n'êtes plus dans la chair ² ». L'auteur affirme donc d'une manière formelle que la chair ne peut être contraire à ceux qui sont baptisés, et nous jugerons de la vérité de cette proposition dans le chapitre suivant. Pour le moment, comme il ne peut complètement oublier qu'il est chrétien quoiqu'il n'en ait qu'un très-faible souvenir, il ne se fait plus, avec la même ardeur, le champion de la nature. Que devient donc notre inséparable possibilité ? Est-ce que par hasard il n'y aurait pas encore de baptisés parmi les hommes ? Qu'il y prenne garde et qu'il redouble d'attention.

« Comment », dit-il, « peut-il se faire que la chair soit contraire à un homme baptisé ? » La chair ne peut donc pas lutter contre un homme baptisé. Nous demandons sur ce point des explications. Car ces hommes baptisés possèdent cette nature humaine dont il prend si chaudement la défense. Il admet donc que cette nature a été viciée, puisqu'il parle du baptême que je comparerais volontiers à cette hôtellerie de l'Évangile d'où l'on sort parfaitement guéri des blessures reçues, et où l'on ne séjourne que pour obtenir, à l'aide du bon Samaritain, une guérison complète ³. Or, s'il admet que dans ces hommes baptisés la chair fait la guerre, qu'il nous dise comment cela peut se faire, puisque la chair et l'esprit sont tous deux l'œuvre d'un seul et même Créateur, et à ce titre au moins, œuvre bonne et sainte. Ne faut-il pas que cette guerre ait pour cause un vice, fruit malheureux d'une volonté perverse ? et pour que ce vice soit guéri, nous avons absolument besoin du concours de celui qui, après avoir été notre créateur, doit devenir notre sauveur. Ce concours, ce remède apporté par le Verbe fait chair afin d'habiter parmi nous ⁴, si nous

¹ Gal. v, 17. — ² Rom. viii, 9. — ³ Luc, x, 30-5. — ⁴ Jean i, 14.

confessons tous qu'il est nécessaire aux petits et aux grands, aux enfants comme aux vieillards, toute controverse cesse, la question est résolue.

CHAPITRE LIII.

DE QUELLE GRÂCE DE DIEU PARLONS-NOUS ?

61. Maintenant est-il vrai que nous lisions quelque part que dans les hommes baptisés la chair convoite contre l'esprit ? Où donc et à qui l'Apôtre disait-il : « La chair convoite « contre l'esprit et l'esprit contre la chair ; ce « sont là deux ennemis dont l'opposition vous « empêche de faire ce que vous voulez ¹ ? » C'est aux Galates qu'il adresse ces paroles, et pourtant c'est à eux qu'il avait dit quelques instants auparavant : « Celui donc qui vous « communique son esprit, et qui fait des miracles parmi vous, agit-il par les œuvres « de la loi ou par la foi que vous avez entendu « prêcher ² ? » Il est clair que l'Apôtre parle à des chrétiens, à des hommes à qui Dieu avait accordé son esprit, par conséquent à des hommes baptisés. Voilà donc que, même dans des hommes baptisés, la chair se trouve contraire et qu'on ne retrouve plus cette possibilité que l'auteur nous présentait comme inséparablement gravée dans notre nature.

Que devient donc sa question : « Comment « peut-il se faire que la chair soit contraire à « un homme baptisé ? » De quelque manière qu'il entende la chair, il est forcé d'avouer qu'elle ne désigne pas notre nature, car cette nature comme telle est bonne ; par conséquent, il n'est question ici que des vices charnels de la chair. Quoi qu'il en soit, voici que la chair nous est désignée hautement comme contraire aux hommes baptisés, et comment leur est-elle contraire ? En ce sens que ces hommes ne font pas ce qu'ils veulent. Je retrouve la volonté dans l'homme, mais qu'est devenue cette possibilité de la nature ? Avouons donc la nécessité de la grâce et écrivons-nous : « Malheureux homme que je « suis, qui me délivrera de ce corps de « mort ? » Et qu'il nous soit répondu : « La « grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre-« Seigneur ³ ».

62. Quand nous disons à nos adversaires : Pourquoi prétendez-vous que sans le secours de la grâce de Dieu l'homme peut être sans péché ? la grâce dont nous parlons n'est pas

celle que Dieu nous a faite en nous créant, mais celle qu'il nous a faite en nous rachetant par Jésus-Christ Notre-Seigneur. En effet, que disent les fidèles dans leurs prières quotidiennes : « Ne nous laissez pas succomber à « la tentation, mais délivrez-nous du mal ¹ ». S'ils possèdent la possibilité de ne pas pécher, pourquoi donc prient-ils ? De quel mal surtout demandent-ils à être délivrés, si ce n'est surtout « de ce corps de mort » dont ils ne peuvent être délivrés que par « la grâce « de Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur ». Il ne s'agit pas non plus de la substance du corps, car elle est bonne en elle-même, mais des vices charnels dont l'homme ne peut être délivré que par la grâce du Sauveur, alors même que par la mort corporelle l'âme se trouve séparée du corps.

Afin de rendre la conclusion plus évidente, l'Apôtre avait eu soin d'en poser un peu plus haut les principes. « Je sens », dit-il, « dans « les membres de mon corps une autre loi « qui combat contre la loi de mon esprit et « qui me rend captif sous la loi du péché qui « est dans les membres de mon corps ² ». Tel est le vice que la désobéissance de la volonté a infligé à la nature humaine. Qu'on nous laisse donc prier pour obtenir notre guérison. Mais enfin, sur quoi peut-on s'appuyer pour présumer ainsi de la possibilité qu'on suppose à notre nature ? Elle est blessée, meurtrie, déchirée, perdue ; ce dont elle a besoin ce n'est pas de panégyristes menteurs, mais d'un aveu libérateur. A quoi bon nous parler de la grâce de la création ? Ce qu'il nous faut c'est la grâce de la réparation, et cependant, loin de juger cette grâce nécessaire, notre auteur ne daigne même pas nous en parler. Si pourtant il n'avait pas fait intervenir la grâce de Dieu dans le débat, s'il n'avait pas introduit la question de la grâce, nous aurions pu à notre tour garder le silence et supposer que sur ce point il avait des convictions chrétiennes. Mais c'est lui-même qui soulève cette question de la grâce, et il expose largement ses idées sur ce point. Maintenant la question est clairement posée, non pas comme nous l'aurions voulu, mais comme le voulaient les doutes que nous inspiraient ses opinions.

¹ Matth. vi, 13. — ² Rom. vii, 23.

¹ Gal. v, 17. — ² Id. iii, 5. — ³ Rom. vii, 24, 25.

CHAPITRE LIV.

DIALOGISME.

63. Invoquant ensuite un grand nombre de passages de l'Apôtre, il s'efforce de montrer, ce qui n'est pas en question, que dans le langage apostolique la chair doit se prendre non pas comme substance, mais comme synonyme des œuvres de la chair. Que nous importe d'ailleurs ? Nous disons que les vices de la chair combattent la volonté de l'homme ; nous n'accusons pas la nature en elle-même, mais nous réclamons un médecin pour guérir ces vices. Que signifie cette question qu'il se pose à lui-même : « Qui a créé l'esprit de l'homme ? » Il répond aussitôt : « C'est Dieu, sans aucun doute ». Il demande encore : « Qui a créé la chair ? » « C'est le même Dieu », répond-il. — « Ce Dieu qui a créé la chair et l'esprit n'est-il pas essentiellement bon ? Assurément. — Ce qu'il a créé dans sa bonté, n'est-il pas bon ? — Nous ne pouvons en douter ». Il conclut : « Si donc l'esprit est bon et si la chair est bonne, comme ayant été créés par un Dieu bon, comment peut-il se faire que ces deux biens se combattent l'un l'autre ? »

J'omets de dire que ces raisonnements ingénieux seraient promptement troublés si quelqu'un venait lui poser cette simple question : Qui a créé le froid et la chaleur ? Il répondrait sans hésiter : c'est Dieu. Eh bien ! sans l'interroger davantage, je lui demande de dire si le froid et la chaleur ne sont pas des biens, ou s'il n'est pas évident qu'ils se combattent l'un l'autre. Il répondra peut-être : le froid et la chaleur ne sont que des qualités et non pas des substances. C'est vrai, mais du moins ce sont des qualités naturelles appartenant sans aucun doute à une créature de Dieu. Or ce n'est point précisément par elles-mêmes, mais par leurs qualités, que les substances, comme l'eau et le feu, se combattent l'une l'autre. Et s'il en était ainsi de la chair et de l'esprit ? et pourtant ce n'est pas là ce que nous affirmons, car pour renverser tous ses raisonnements, il nous suffit de dire que l'opposition que nous remarquons entre les créatures vient de leurs qualités et non pas de leur substance. D'ailleurs, des choses contraires peuvent ne pas se combattre, mais seulement se tempérer réciproquement et produire la santé, comme dans le corps la

sécheresse et l'humidité, le froid et la chaleur ; du mélange de ces qualités résulte un état tempéré qui produit la bonne santé. Mais s'il s'agit de la lutte engagée entre la chair et l'esprit, de telle sorte que nous ne fassions pas ce que nous voulons, c'est là un vice et non un état naturel ; cherchons la grâce médicinale et finissons la controverse.

64. L'esprit et la chair sont deux biens créés par Dieu ; d'après le raisonnement de l'auteur, ils devraient être d'accord : comment donc avoue-t-il qu'ils peuvent se combattre dans les infidèles ? Va-t-il regretter d'avoir prononcé cette parole que lui a dictée sans doute un certain sentiment de la foi chrétienne ? En disant : « Comment la chair peut-elle combattre dans un homme baptisé ? » il avouait implicitement qu'elle peut combattre dans un infidèle. Autrement pourquoi cette distinction entre l'homme baptisé et l'infidèle, quand surtout cette distinction détruit par sa base tout son raisonnement ?

J'invite donc ces infidèles en qui il croit possible la lutte de la chair contre l'esprit, à lui opposer ses propres raisonnements et à lui dire : Qui a créé l'esprit de l'homme ; il répondra : c'est Dieu. Qui a créé la chair ? il répondra : c'est Dieu. Celui qui a créé l'esprit et la chair est-il un Dieu bon ? sans aucun doute, répondra-t-il. Enfin, ce qu'un Dieu bon a créé, est-il bon naturellement ? Et il avouera que l'esprit et la chair sont bons. Mais alors, le perçant de son propre glaive, ils tourneront contre lui sa conclusion et lui diront : Si l'esprit est bon et si la chair est bonne, comme ayant été créés par un Dieu bon, comment peut-il se faire que deux biens se combattent l'un l'autre ?

Il répondra peut-être : Pardonnez-moi, car je n'aurais pas dû dire que la chair ne saurait combattre un homme baptisé, ce qui était avouer qu'elle pouvait vous combattre vous-mêmes ; je devrais affirmer d'une manière absolue que la chair n'est en lutte contre personne. Voilà cependant les pièges qu'il se tend à lui-même ; voilà comment s'exprime celui qui ne veut pas s'écrier avec l'Apôtre : « Qui me délivrera de ce corps de mort ? La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ». « Mais », répond-il, « pourquoi donc crierais-je, moi qui suis baptisé en Jésus-Christ ? Ce cri ne convient qu'à ceux qui n'ont pas reçu le même bienfait, et dont l'Apôtre

« s'appropriait la voix, supposé toutefois qu'ils « jettent ce cri ».

Mais tout son langage n'est qu'une justification de la nature, et les païens eux-mêmes n'ont pas, selon lui, à exhiler ces plaintes. On ne saurait prétendre que la nature est dans ceux qui sont baptisés, tandis qu'elle ne serait pas dans les infidèles. Ou bien, s'il concède que dans les infidèles la nature est viciée de telle sorte qu'ils aient sujet de s'écrier : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » s'il avance qu'ils n'ont à espérer du secours que de « la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur », qu'il confesse donc enfin que la nature humaine a besoin d'être guérie par Jésus-Christ.

CHAPITRE LV.

NOTRE CORPS EST DIT UN CORPS DE MORT A CAUSE DU VICE DONT IL EST ATTEINT ET NON A CAUSE DE SA SUBSTANCE MÊME.

65. Je demande donc où la nature humaine a perdu cette liberté qu'elle redemande avec anxiété quand elle s'écrie : « Qui me délivrera? » Ce n'est certes pas la substance même de la chair que l'Apôtre accuse lorsqu'il demande à être délivré de ce corps de mort, car la substance du corps comme celle de l'âme est l'œuvre d'un Dieu bon. Quand donc il gémit, ce ne peut être que des vices du corps. Quant au corps lui-même, la mort nous en sépare; quant aux vices qu'il a contractés, ils adhèrent à notre personnalité et méritent ces châtiments que le mauvais riche a trouvés dans l'enfer¹. Voilà ce dont ne pouvait se séparer celui qui s'écriait : « Qui me délivrera de ce corps de mort? »

Cependant, quoique l'homme ait perdu cette liberté, il lui reste cette possibilité inséparable de la nature, dont nous parle l'auteur; il a le pouvoir d'agir par sa force naturelle, il a la puissance de vouloir par son libre arbitre; pourquoi donc demande-t-il le sacrement de Baptême? Est-ce à cause des péchés commis, de manière à en obtenir le pardon, quoiqu'ils ne puissent produire aucune solidarité? Laissez l'homme demander ce qu'il demandait. Ce qu'il désire, ce n'est pas seulement de ne point être puni pour ses péchés passés, mais aussi de ne plus se sentir si violemment entraîné

vers le mal. En effet, il se réjouit dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur, mais il voit dans ses membres une autre loi qui combat la loi de son esprit; cette loi n'est pas pour lui un souvenir du passé, mais une chose actuelle et immédiate; c'est le présent qui l'accable, et non pas seulement le passé qui l'affecte.

Non-seulement il sent en lui-même ce combat, mais il se voit captif sous la loi du péché, et cette loi n'est pas un souvenir; car elle a toute la force de la réalité. De là ce cri : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » Laissez-le prier, laissez-le invoquer le secours de son médecin tout-puissant. D'où lui vient la contradiction? D'où lui vient le reproche? Est-il possible que ce soient des chrétiens qui l'empêchent dans sa misère d'implorer la miséricorde de Jésus-Christ? Ne marchaient-ils pas avec le Sauveur ceux qui empêchaient l'aveugle de demander par ses cris la lumière? Mais malgré le tumulte et l'opposition, Jésus-Christ a entendu sa prière¹. De là cette réponse : « La grâce de Dieu par Jésus-Christ « Notre-Seigneur ».

66. Or si nos adversaires nous concèdent, pour ceux qui ne sont pas encore baptisés, le droit d'implorer le secours de la grâce du Sauveur, n'est-ce point de leur part une contradiction flagrante avec cette doctrine tant de fois professée par eux de la suffisance de la nature et de la puissance du libre arbitre? Comment, en effet, peut-il se suffire à lui-même celui qui ne cesse de crier : « Malheureux « homme que je suis, qui me délivrera? » Quand on demande à être délivré, peut-on s'entendre dire qu'on jouit d'une liberté parfaite?

CHAPITRE LVI.

MÊME SUJET.

Voyons ensuite si ceux-là mêmes qui sont baptisés font le bien qu'ils veulent sans aucune répulsion de la concupiscence de la chair. Mais ce que nous pourrions dire se trouve résumé par notre auteur dans la conclusion même du passage que nous étudions. « Comme nous l'avons dit, conclut-il, ces paroles : La chair convoite contre l'esprit, doit s'entendre non pas de la substance de « la chair, mais des vices ou des œuvres de la « chair ». Nous aussi nous parlons, non pas

¹ Luc, xvi, 22-6.

¹ Marc, x, 46, 52.

de la substance de la chair, mais des œuvres qui viennent de la concupiscence charnelle, c'est-à-dire du péché contre lequel l'Apôtre nous adresse cette défense : « Que le péché ne règne point dans notre corps mortel, de telle sorte que nous obéissions à ses désirs ».

CHAPITRE LVII.

QUEL EST CELUI QUI EST SOUS LA LOI ?

67. Que l'auteur veuille bien remarquer que c'est aux hommes baptisés qu'il a été dit : « La chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair, de telle sorte que vous ne faites pas ce que vous voulez ». Et dans la crainte que des lâches ne semblent s'autoriser de cette parole et se donner un prétexte de se laisser aller à leurs passions, l'Apôtre ajoute aussitôt : « Que si vous êtes conduits par l'esprit, vous n'êtes plus sous la loi »². Il est sous la loi celui qui, uniquement par la crainte du châtement dont la loi le menace et non par l'amour de la justice, s'abstient de l'œuvre du péché, quoiqu'il se sente encore sous le joug de la volonté de pécher. Cette volonté formelle suffit pour le rendre coupable, car s'il le pouvait, il détruirait tout motif de craindre, afin d'accomplir librement ce qu'il désire secrètement.

Donc, dit l'Apôtre, « si vous êtes conduits par l'esprit, vous n'êtes plus sous la loi », sous cette loi qui frappe de terreur et ne donne pas la charité, j'entends la charité de Dieu répandue dans nos cœurs, non point par la lettre, mais par le Saint-Esprit qui nous a été donné³. Cette loi est donc la loi de la liberté et non de la servitude, parce que c'est la loi de la charité et non de la crainte. C'est d'elle que l'apôtre saint Jacques a dit : « Celui qui tournera ses regards vers la loi parfaite de la liberté⁴ ». Voilà ce qui nous explique pourquoi saint Paul, au lieu de se laisser effrayer par la loi de Dieu comme un esclave, se complaisait dans cette loi selon l'homme intérieur, ce qui ne l'empêchait pas de voir dans ses membres une autre loi qui combattait la loi de son esprit. La même pensée se reproduit dans ces autres paroles : « Si vous êtes conduits par l'esprit, vous n'êtes plus sous la loi ». Plus on est conduit par cet esprit, moins on est sous la loi, parce que plus on se complaît dans la loi de Dieu, moins on est

sous la crainte de la loi ; la crainte est un tourment¹ et non pas un plaisir.

CHAPITRE LVIII.

MÊME SUJET.

68. Si donc nous sentons le besoin de rendre grâce à Dieu de la guérison de certains membres, de même nous devons demander la guérison des autres, afin que, possédant tous une santé aussi parfaite que possible, nous jouissions en toute liberté de l'ineffable douceur de la charité divine. En effet, nous ne nions pas que la nature humaine puisse être sans péché, qu'elle puisse se perfectionner et qu'elle se perfectionne réellement ; mais nous affirmons que rien de tout cela ne peut se faire sans la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Avec le secours de cette grâce, cette nature devient juste et heureuse, de telle sorte que c'est bien Dieu qui la relève comme c'est Dieu qui l'a créée.

Il est facile dès lors de réfuter l'objection que l'auteur se fait adresser : « Le démon combat contre nous ». A cela nous répondons comme il a répondu lui-même : « Résistons-lui, et il fuira loin de nous. Résistez au démon, dit l'Apôtre, et il fuira loin de vous »². « Ces paroles nous montrent comment le démon peut nuire à ceux qu'il fuit, ou quelle puissance peut posséder cet esprit mauvais qui ne saurait prévaloir que contre ceux qui ne lui résistent pas ». J'approuve parfaitement ce langage, car on ne saurait mieux dire. Mais entre nous et les Pélagiens voici la différence : tout en résistant au démon, non-seulement les hommes peuvent mais ils doivent implorer le secours divin, c'est là ce que nous enseignons hautement ; les Pélagiens, au contraire, attribuent toute cette résistance à la volonté humaine, de telle sorte que la prière n'est plus une partie nécessaire de la piété. C'est pour résister au démon et le chasser loin de nous, que nous adressons à Dieu cette prière : « Ne nous laissez point succomber à la tentation »³. C'est également dans ce but que nous est adressé cet avertissement semblable à celui qu'un général adresserait à ses soldats : « Veillez et priez, afin que vous n'entriez pas en tentation »⁴.

¹ Rom. vi, 12. — ² Gal. v, 17, 18. — ³ Rom. v, 5. — ⁴ Jacq. 1, 25.

¹ Jean, iv, 18. — ² Jacq. iv, 7. — ³ Matth. vi, 13. — ⁴ Marc, xiv, 38.

CHAPITRE LIX.

MÊME SUJET.

69. Quelques-uns disaient : « Qui donc ne voudrait être sans péché, si cet heureux état était en la puissance de l'homme ? » L'auteur répond avec beaucoup de justesse : « Cette objection prouve précisément la possibilité en question, car beaucoup d'hommes et même tous voudraient être sans péché ». Il ne lui reste plus qu'un pas à faire, et nous aurons la paix ; qu'il avoue ce qui peut nous rendre sans péché. C'est la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ; mais jusque-là il a refusé de dire que si nous pouvons être sans péché, c'est par le secours de cette grâce que nous implorons dans la prière. Il peut se faire qu'il soit intérieurement d'accord avec nous, mais jusqu'à preuve du contraire, qu'il nous permette d'en douter. Pourquoi donc sur une matière qui soulève contre lui une si grande réprobation, se donner le droit de confesser et de dire le contraire de ce qu'il pense ? En le sommant de se prononcer, lui demandait-on un si grand sacrifice, puisque, prenant le rôle de ses adversaires, il se proposait de réfuter et de dévoiler l'erreur ? Pourquoi tant d'efforts uniquement en faveur de la nature ? Pourquoi soutenir qu'en vertu même de sa création l'homme pouvait ne pas pécher s'il l'eût voulu, de telle sorte que la possibilité de ne pas pécher découle pour l'homme uniquement et exclusivement du privilège et de la grâce de sa création ? Par conséquent la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur n'a plus aucun caractère de nécessité soit pour guérir notre nature viciée, soit pour lui aider dans son insuffisance.

CHAPITRE LX.

EST-IL UN SEUL HOMME SUR LA TERRE QUI SOIT SANS PÉCHÉ ?

70. Entre des chrétiens réels et pieux, on peut se demander si dans cette vie il y a eu, s'il est ou s'il peut y avoir un homme vivant dans une justice si parfaite, qu'il ne soit capable d'aucun péché. Poser cette question à l'égard des hommes qui ont quitté la terre, ce serait le comble de la folie. Pour moi, je ne veux même pas établir cette question pour la vie présente. Ma conviction personnelle se trouve suffisamment formée par la clarté de

ces paroles : « Aucun homme vivant ne sera « justifié en votre présence¹ » ; et combien d'autres témoignages semblables ! Toutefois, je serais heureux que l'on pût me démontrer que ces passages peuvent être interprétés dans un sens plus favorable, et que cette justice pleine et parfaite à laquelle on ne pourrait rien ajouter s'est trouvée hier, se trouve aujourd'hui et se trouvera demain dans des hommes encore enveloppés de la misérable mortalité humaine ; ma joie serait grande, lors même qu'on serait obligé d'ajouter que le plus grand nombre auront besoin, jusqu'au dernier jour de leur vie, de répéter sans cesse : « Pardonnez-nous nos offenses, comme « nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés² », tout en faisant reposer sur le Christ et sur ses promesses leur espérance vraie, certaine et inébranlable. Toutefois, je ne laisse pas de déclarer que je ne puis regarder comme chrétien et traiter comme tel, celui qui soutiendrait que, sans la grâce du Sauveur Jésus crucifié et sans le don du Saint-Esprit, il est possible à l'homme d'arriver à une entière perfection, ou même à un degré quelconque d'une justice véritable et surnaturelle.

CHAPITRE LXI.

LES PÉLAGIENS DÉNATURENT EN LEUR FAVEUR LA PENSÉE DES ÉCRIVAINS CATHOLIQUES.

71. L'auteur cite à l'appui de sa thèse un certain nombre de témoignages tirés, non pas de la sainte Ecriture, mais des écrivains catholiques, pour prouver qu'il n'est pas seul à suivre l'opinion qu'il professe. Mais ces témoignages sont de telle sorte, qu'ils ne contredisent ni notre doctrine ni la sienne. Il a même cité quelques-unes de mes paroles, me jugeant digne de prendre place avec les auteurs qu'il a nommés. Je lui en témoigne toute ma gratitude, et l'honneur qu'il me fait est un nouveau motif qui me presse de demander que ses yeux s'ouvrent à la vérité.

Quant au premier auteur qu'il a cité³, je n'ai pu vérifier les textes, car je n'ai pu les trouver dans ses ouvrages, soit qu'il n'ait pas écrit ce qu'on lui prête, soit que l'exemplaire que vous m'avez adressé ait été interpolé. Comme je ne me crois pas obligé d'accepter les paroles des écrivains avec la même soumission que je témoigne aux Ecritures canon-

¹ Ps. CXLII, 2. — ² Matth. vi, 12. — ³ Lacaille.

ques, je ne me sens nullement ébranlé par cette proposition tirée des écrits de l'auteur dont je n'ai pas lu le nom : « Il a fallu que le maître et le docteur de la vertu fût en tout semblable à l'homme, afin qu'en triomphant du péché, il apprît à l'homme qu'il peut, lui aussi, vaincre le péché¹ ». L'auteur seul de cette proposition pourrait en préciser le sens et la portée; toutefois, il est pour nous hors de doute que le Christ n'a pas eu en lui de péché à vaincre, car s'il est né dans la ressemblance de la chair de péché, il n'est pas né dans la chair de péché. Autre proposition du même auteur : « Et ensuite, afin qu'après avoir dompté les désirs de la chair, il nous apprît que le péché n'est point pour nous une nécessité, mais un acte libre et volontaire ». Je puis supposer qu'il ne s'agit pas ici des désirs illégitimes de la chair, mais simplement des désirs naturels, comme la faim, la soif, la lassitude et autres besoins semblables. En effet, quoique la satisfaction de ces besoins soit légitime, cependant elle est pour plusieurs une occasion de péchés; or, c'est là assurément ce qui n'a pu arriver pour le Sauveur, quoiqu'il ait éprouvé ces besoins en vertu de cette ressemblance de la chair de péché, qui lui est attribuée dans l'Évangile.

CHAPITRE LXII.

LE COMMENCEMENT ET LA PERFECTION DE LA JUSTICE.

72. Nous trouvons ensuite ces paroles du bienheureux Hilaire : « Quand nous serons arrivés à la perfection de l'esprit, et quand nous aurons revêtu l'immortalité, glorieux privilèges de ceux qui ont le cœur pur, alors seulement nous contemplerons ce qui est immortel en Dieu² ». En quoi cette proposition aide-t-elle à notre auteur ou nous contredit-elle? Je l'ignore absolument, à moins qu'il n'y voie pour l'homme la possibilité d'avoir le cœur pur. Et qui de nous en a jamais douté, en admettant toutefois l'insuffisance du libre arbitre et l'absolue nécessité de la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur? Saint Hilaire aurait dit également : « Job avait lu ces lettres, qui lui avaient appris à s'abstenir de toute chose mauvaise; car il servait le Seigneur avec un esprit exempt

« de vices, et servir Dieu c'est la fonction spéciale de la justice ».

Dans ces passages, saint Hilaire nous raconte ce que Job avait fait, mais il ne nous dit pas que ce patriarche fût arrivé à la perfection dans ce siècle, et surtout il est loin d'affirmer que tout ce que Job a fait ou parachevé, il l'ait fait ou parachevé sans la grâce du Sauveur, dont il a prophétisé la venue et les bienfaits. Celui-là s'abstient de toute chose mauvaise qui, tout en éprouvant le péché en lui-même, refuse de s'en rendre l'esclave et repousse toute pensée coupable qui ne lui permettrait pas de parvenir à la fin de son œuvre. Mais autre chose est de ne pas avoir le péché, autre chose est de ne pas obéir à ses désirs. Autre chose est d'accomplir parfaitement ce grand précepte : « Vous ne convoiterez pas³ »; autre chose est de faire effort de mortification pour réaliser en soi au moins cette autre parole : « N'allez pas à la suite de vos désirs² ». Et toutefois, dans ces deux cas, on ne doit pas oublier que l'on ne peut rien sans la grâce du Sauveur.

Pratiquer la justice, c'est dans le vrai culte de Dieu combattre par une lutte intérieure contre le mal intérieur de la concupiscence; et posséder la perfection de la justice, c'est ne plus avoir d'adversaire. Celui qui combat court toujours quelque danger, quelquefois même il est frappé, quoiqu'il ne soit pas renversé; pour celui qui n'a pas d'adversaire, il jouit d'une paix complète. Si l'on peut dire de quelqu'un, en toute vérité, qu'il est sans péché, c'est de celui en qui n'habite pas le péché, et non pas de celui qui, en s'abstenant des œuvres mauvaises, est encore obligé de s'écrier : « Ce n'est pas moi qui fais cela, mais le péché qui habite en moi³ ».

73. Job lui-même ne garde pas le silence sur ses péchés, et votre ami s'applaudit avec raison de voir que l'humilité ne s'allie jamais avec l'erreur et le mensonge; d'où il suit que les aveux de Job sont inspirés par la vérité, puisqu'il est lui-même un véritable serviteur du Très-Haut.

Commentant ces paroles du psaume : « Vous avez méprisé tous ceux qui se sont éloignés de vos justices », saint Hilaire écrit : « Si Dieu méprisait les pécheurs, il mépriseraient tous les hommes, car personne n'est sans péché. Ceux qu'il méprise, ce sont ceux qui se

¹ Lactance, *Institut.*, liv. IV, ch. 24, 25. — ² Hilaire, sur saint Matth., v.

³ Exode, xx, 16. — ² Eccl. XVIII, 30. — ³ Rom. VII, 20.

« séparent de lui et que nous nommons apostats¹ ». Vous voyez que saint Hilaire ne se contente pas de dire au passé que personne n'a été sans péché ; il affirme au présent que personne n'est sans péché ; quant aux raisons, je n'ai pas à les examiner. Il me suffit de remarquer que celui qui refuse de croire au témoignage de l'apôtre saint Jean, s'écriant : « Si nous disons que nous sommes » et non pas seulement que nous avons été « sans péché² », refusera à plus forte raison de croire à la parole de saint Hilaire. Je défends donc la grâce de Jésus-Christ, sans laquelle personne n'est justifié, quelle que soit, du reste, la puissance du libre arbitre. Mais Jésus-Christ lui-même a mieux que tout autre affirmé la nécessité de sa grâce ; acceptons donc cette solennelle parole : « Sans moi vous ne pouvez rien faire³ ».

CHAPITRE LXIII.

TÉMOIGNAGES DE SAINT AMBROISE.

74. Dans le passage que l'auteur cite de saint Ambroise, il est certain que ce grand docteur combat ceux qui prétendent que l'homme ne saurait être sans péché dans cette vie. Pour appuyer sa thèse, il cite le fait de Zacharie et d'Elisabeth qui nous sont présentés dans l'Évangile comme ayant marché sans faillir dans toutes les justifications de la loi ; mais a-t-il dit quelque part que ces deux époux aient atteint cette perfection sans la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ? N'est-il pas certain que, même avant la passion du Sauveur, les hommes n'ont été justes que par la foi en Jésus-Christ, seul principe d'où puisse nous venir le Saint-Esprit qui nous a été donné, par qui la charité est répandue dans nos cœurs ? Or, n'est-ce pas uniquement par la charité que les justes possèdent la justice ? Quant à la réception de l'Esprit-Saint, ce saint évêque affirme que nous ne l'obtenons que par nos prières, d'où il suit que la volonté par elle-même ne suffit pas, à moins qu'elle ne soit aidée par la grâce ; n'est-ce pas lui qui a composé ce cantique dans lequel nous disons : « Et il accorde aux vœux ardents de mériter le Saint-Esprit ? »

75. Notre auteur a cité de saint Ambroise ce qu'il a voulu ; qu'il me soit permis à mon tour d'en citer le passage suivant : « Il m'a

« paru », dit-il. « Il peut se faire que ce qu'il « a vu, d'autres l'aient vu également. En effet, « cette vue ne dépend pas uniquement de la « volonté humaine, mais surtout de celui qui « parle en moi », est-il écrit¹, « du Christ qui « seul nous rend capables de voir ce qui est « bien. C'est lui qui a pitié de nous et celui « dont il a pitié, il l'appelle. Voilà pourquoi ce- « lui qui suit Jésus-Christ et à qui vous deman- « dez pour quel motif il a voulu être chrétien, « pourra vous répondre : Il m'a paru. Il ne nie « pas, en parlant ainsi, l'appel préliminaire « de Dieu, car c'est par Dieu que la volonté « humaine est préparée ; et pour que Dieu soit « honoré par un saint, il faut d'abord que ce « saint ait été touché de la grâce de Dieu ».

Si donc notre auteur sait goûter les paroles de saint Ambroise, qu'il professe avec lui que c'est par Dieu que toute volonté humaine est préparée, et alors la question qui nous occupe sera à peu près résolue ; car il ne s'agira plus que de savoir à qui ou quand est accordée la perfection de la justice, ce qui, dans tous les cas, ne peut se faire que par la grâce de Jésus-Christ. Et puis, quel motif avait donc notre auteur de ne citer qu'une seule phrase de saint Ambroise ? Nous lisons : « Comme l'Église est formée de la réunion « des Gentils, c'est-à-dire des pécheurs, com- « ment pourrait-elle être immaculée, si tout « d'abord elle n'avait été purifiée par la grâce « de Jésus-Christ et si elle n'avait reçu le pri- « vilège de ne pas pécher et de ne tomber « dans aucune faute ? » Saint Ambroise ajoutait : « Dès le principe, l'Église n'est pas imma- « culée, car cet heureux état dépasse les forces « de la nature ; mais aidée par la grâce de « Dieu et appuyée sur ses propres forces, « elle cesse de pécher et se montre réellement « immaculée² ».

Notre auteur passe sous silence ces dernières paroles, et il n'est que trop facile d'en comprendre la raison. Tous les efforts des Saints ici-bas tendent à réaliser dans l'Église de la terre cette pureté sans tache qui caractérise l'Église du ciel, laquelle ne renferme aucun pécheur dans son sein, laquelle ne connaît plus cette loi du péché combattant contre la loi de l'esprit, laquelle enfin participe à la sainteté même de la vie divine. Toutefois, que notre auteur veuille bien remarquer ces paroles de saint Ambroise, fon-

¹ Hilaire, sur le Ps. CXXIII, 118. — ² I Jean, 1, 8. — ³ Jean, xv, 5.

¹ II Cor. XIII, 3. — ² Ambroise, sur saint Luc, 1.

dées sur l'autorité même des saintes Ecritures : « L'Eglise n'est pas immaculée dès le commencement, car un tel état est insupportable à la nature humaine ». Ce commencement est avant tout celui où nous naissons enfants d'Adam. Car Adam, nous ne pouvons en douter, a été créé dans une parfaite innocence ; quant à ses descendants, ils sont par le fait même de leur naissance enfants de colère, leur nature est viciée et déclinée, ils sont souillés dès le commencement, et de là, selon saint Ambroise, l'impossibilité pour la nature humaine d'être sans péché.

CHAPITRE LXIV.

SAINT JEAN CHRYSOSTOME ET SAINT XISTE.

76. Saint Jean, évêque de Constantinople, est également cité quand il affirme « que le péché n'est point une substance, mais un acte mauvais ». Et qui donc en a jamais douté ? Il ajoute : « Parce que le péché n'est pas naturel et qu'il est le fruit du libre arbitre, il a dû être porté contre lui une loi qui le réprouve et le condamne ». Et qui donc l'a jamais nié ? Ce qui est en question pour nous, c'est la nature humaine viciée par le péché, c'est la grâce de Dieu, laquelle seule peut nous guérir par l'application que nous en fait Jésus-Christ ; grâce dont nous n'aurions pas besoin si notre nature était saine. Comment donc notre auteur ose-t-il soutenir qu'elle n'est pas viciée, qu'elle se suffit par son libre arbitre et qu'elle peut ne pas pécher ?

77. Nous savons tous que notre adversaire revendique pour lui l'autorité du bienheureux Xiste, évêque de l'Eglise romaine et martyr du Seigneur. Ce pontife aurait dit : « En donnant le libre arbitre aux hommes, Dieu leur a permis de vivre sans péché et de devenir ainsi semblables à Dieu ». Or, l'œuvre du libre arbitre, c'est d'écouter la voix de Celui qui l'appelle, de se laisser persuader, et de demander à Dieu le secours pour ne pas pécher. Il s'agit pour les hommes « de devenir semblables à Dieu » ; or, le seul moyen de devenir semblables à Dieu, c'est la charité répandue dans nos cœurs, non point par la possibilité de notre nature, non point par le libre arbitre qui est en nous, mais par le Saint-Esprit qui nous a été donné.

Le même martyr dit également : « Le temple saint à présenter à Dieu, c'est l'âme

« pure ; et l'autel le plus excellent à ériger en son honneur, c'est un cœur pur et sans péché ». Or, qui ne sait que pour amener un cœur pur à cette perfection, et pour opérer ce renouvellement quotidien de l'homme intérieur, le moyen indispensable, c'est la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ? Saint Xiste dit également : « L'homme chaste et sans péché a reçu de Dieu le pouvoir de devenir enfant de Dieu ». Arriver à cet état de pureté et d'innocence, c'est le but suprême que se proposent les vrais chrétiens ; mais ils savent qu'ils ne peuvent l'atteindre sans le concours efficace du Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ Dieu et homme. Or, le saint pontife, s'adressant à ceux qui seraient parvenus à cet heureux état, leur rappelle que ce n'est point par leur propre pouvoir qu'ils y sont parvenus, mais par la grâce que Dieu leur a conférée ; car, que pouvait leur nature viciée et dépravée, et n'est-ce pas à nous que s'adressent ces paroles de l'Evangile : « Quant à ceux qui l'ont reçu, il leur a donné le pouvoir de devenir les enfants de Dieu ¹ ? » Ils ne l'étaient point par nature et ils ne le seraient point devenus si, avec la foi en Jésus-Christ, ils n'avaient en même temps reçu ce pouvoir. Or, ce pouvoir n'appartient qu'à la force de la charité, laquelle n'est en nous que par le Saint-Esprit qui nous a été donné.

CHAPITRE LXV.

SAINT JÉRÔME.

78. L'auteur cite de même quelques paroles de Jérôme, ce prêtre vénérable, tirées de son commentaire sur ces paroles de l'Evangile : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu ». « Ces hommes », dit Jérôme, « ce sont ceux à qui la conscience ne reproche aucun péché » ; il ajoute : « On reconnaît celui qui est pur à la pureté de son cœur, car le temple de Dieu ne peut être souillé ² ». Or, pour arriver à cette perfection dans laquelle nous pourrions voir Dieu par un cœur pur, si nous avons besoin de faire effort, de travailler, de prier, d'implorer, nous avons besoin surtout de la grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Le même prêtre Jérôme dit ailleurs : « Dieu, en nous

¹ Joan, 1, 12. — ² Saint Jérôme, sur le chap. iv de saint Matth.

« créant, nous a doués du libre arbitre et « nous ne sommes entraînés nécessairement « ni au vice ni à la vertu ; car là où il y a « nécessité, il n'y a pas lieu d'obtenir la ré- « compense ¹ ». Est-il donc un seul catho- lique qui ne reconnaisse cette vérité, ne l'em- brasse de tout cœur et n'admette que c'est dans ces conditions que la nature humaine a été créée ? Quand nous faisons le bien, nous ne subissons le joug d'aucune nécessité, puis- qu'alors nous jouissons de toute la liberté de la charité.

CHAPITRE LXVI.

QUELLE PEUT ÊTRE LA NÉCESSITÉ DE PÉCHER.

79. Je reviens à la doctrine de l'Apôtre : « La charité de Dieu a été répandue dans nos « cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été « donné ² ». Par qui donc l'Esprit nous a-t-il été donné, si ce n'est par celui qui est monté au ciel, qui a emmené notre captivité captive et a comblé les hommes de ses dons ³ ? Comme il y a pour nous une sorte de néces- sité de pécher par l'effet des vices de notre nature et non point par suite de sa consti- tution même, que l'homme s'en souviene, et pour échapper à cette nécessité, qu'il sache dire à Dieu : « Délivrez-moi des nécessités « qui m'accablent ⁴ ». Cette prière est déjà une lutte engagée contre le tentateur qui cherche à exploiter contre nous la triste né- cessité où nous sommes ; par l'effort même que cette lutte suppose et surtout par le se- cours de la grâce de Jésus-Christ Notre-Sei- gneur, nous éloignerons cette malheureuse nécessité de pécher et nous revêtrons une liberté pleine et entière.

CHAPITRE LXVII.

DEUX MOYENS POUR ÉVITER LE PÉCHÉ. TÉMOIGNAGES D'AUGUSTIN.

80. Venons à nous. « Dans son livre du « Libre Arbitre », dit notre auteur, « l'évêque « Augustin s'exprime ainsi : Quelle que puisse « être cette cause prétendue de la volonté, « on peut ou on ne peut pas lui résister ; si « l'on ne peut, il n'y a pas de péché à la sui- « vre ; si on le peut, que l'on résiste, et on « sera sans péché. Peut-être surprend-elle « à l'improviste ? Eh bien ! qu'on se tienne

« sur ses gardes, pour n'être pas surpris. Et si « la surprise est telle qu'on ne puisse y échap- « per ? Dans ce cas encore, il n'y a pas de « péché. Qui pèche en faisant ce qu'il ne « peut éviter ? Et pourtant l'on pèche ? Oui, « sans doute, mais parce qu'il y avait possi- « bilité d'y échapper ». Je le reconnais, ce sont bien là mes paroles, mais que l'auteur veuille bien aussi ne pas oublier ce qui a été dit plus haut.

Il est question entre nous de la grâce di- vine qui nous est donnée comme remède par le souverain Médiateur ; mais il ne s'agit nullement de l'impossibilité de la justice. Quelle que soit la cause qui nous porte à agir, nous pouvons y résister, nous le pouvons par- faitement. N'est-ce pas un secours que nous implorons lorsque nous disons : « Ne nous « laissez pas succomber à la tentation ? » Demanderions-nous donc ce secours, si nous croyions ne pouvoir résister en aucune manière ? Nous pouvons éviter le péché, mais avec l'aide de Celui qui ne peut être trompé. C'est encore en vue d'éviter le pé- ché, que nous disons dans toute la véracité de notre âme : « Pardonnez-nous nos offenses « comme nous pardonnons à ceux qui nous « ont offensés ¹ ». Quand il s'agit du corps, deux moyens se présentent à nous pour éviter les maladies, soit pour l'empêcher de venir, soit pour la guérir quand nous en sommes atteints. Pour l'empêcher de venir, nous disons : « Ne nous laissez pas succomber à la « tentation » ; et pour la guérir, nous disons : « Pardonnez-nous nos offenses ». Donc nous pouvons échapper à la maladie, soit quand elle nous menace, soit quand nous en sommes atteints.

81. S'il a lu mes livres sur le Libre Arbitre, il en est d'autres qui ne les ont pas lus et qui, en parcourant ces pages de notre auteur, pourraient ne pas saisir assez clairement ma pensée. Pour obvier à ce danger, je crois devoir citer à mon tour certains passages, bien persuadé que si notre adversaire les com- prenait et les goûtait, toute controverse ces- serait à l'instant même entre nous. Immé- diatement après les paroles qu'il a citées, cherchant de toutes mes forces à préciser ma doctrine, j'ajoutai : « Toutefois il est parlé « dans nos livres divins d'actes commis par « ignorance et néanmoins condamnés avec

¹ Contre Jovinien, liv. II. — ² Rom. v, 5. — ³ Ephés, iv, 8. — ⁴ Ps. XXIV, 17.

¹ Matth. vi, 13, 12.

« obligation de les réparer ». Puis, après avoir cité plusieurs exemples, parlant de la faiblesse, j'ajoutai : « Il est encore parlé d'actes « commis par nécessité, quand on ne peut « faire le bien que l'on veut. Et en effet, qui « fait entendre ces paroles : Je ne fais pas le « bien que je veux, et je fais le mal que je ne « veux pas ? » A l'appui de ma proposition j'ajoutai quelques autres témoignages que je fis suivre de cette réflexion : « Voilà le cri de « l'homme, mais de l'homme issu des con- « damnés à mort ; car si ces mouvements ne « sont point un châtement, s'ils viennent de « la nature, ils sont sans péché ». Un peu plus loin je m'exprimais ainsi :

« La seule conclusion à tirer est donc de « croire que cette même peine est infligée « justement par suite de la condamnation de « l'homme. Faut-il s'étonner encore que l'i- « gnorance ne laisse point à l'homme la « liberté de choisir le bien qu'il a à faire ; « que les résistances de la convoitise charnelle « devenue comme une seconde nature par la « violence brutale des générations humaines « ne permette point de faire le bien que l'on « connaît et que l'on veut ? La juste peine du « péché est de perdre ce dont on n'a pas « voulu faire un bon usage, quand on le « pouvait aisément avec quelque bonne vo- « lonté. Ainsi, quand on n'accomplit pas le « bien que l'on connaît, on perd la science du « bien ; et quand on ne veut pas faire le bien « que l'on peut, on perd le pouvoir de le faire « quand on veut. L'ignorance et la difficulté « sont en effet les deux châtements de toute « âme coupable ; l'ignorance qui produit la « confusion de l'erreur, la difficulté qui cause « la douleur du travail. Or, quand on prend « ainsi le faux pour le vrai et qu'on s'égare « malgré soi ; quand, accablé sous le poids de « la lutte et déchiré par la douleur des liens « charnels, on ne peut s'abstenir des actes « déréglés, on n'est point dans la nature telle « que Dieu l'a établie, on souffre la peine à « laquelle il a condamné. Quand nous parlons « ici de la liberté du bien, nous entendons « celle qui fut donnée à l'homme au moment « de sa création ».

Voici maintenant comment je répondais à ceux qui se croyaient en droit de se plaindre de cette ignorance et de cette difficulté du bien, ignorance et difficulté qui sont comme des vices transmis par le premier homme à

toute sa postérité : « Je leur réponds en peu « de mots de se taire et de cesser leurs mur- « mures contre Dieu. Peut-être auraient-ils « droit de se plaindre, si nul ne triomphait de « l'erreur et de la passion. Mais le Seigneur « n'est-il pas présent partout ? N'emploie-t-il « pas de mille manières les créatures qui lui « sont soumises pour appeler ceux qui sont « éloignés, pour instruire la foi, consoler « l'espérance, encourager la charité, seconder « les efforts, exaucer ceux qui prient ? On ne « te fait pas un crime de ton ignorance invo- « lontaire, mais de ta négligence à l'instruire ; « on ne te reproche pas non plus de ne point « panser tes membres blessés, mais de re- « pousser celui qui s'offre à te les guérir ».

C'est par de telles paroles que j'exhortais, selon mon pouvoir, à embrasser une vie véritablement chrétienne ; et surtout j'appuyais sur la nécessité de la grâce sans laquelle la nature humaine, aujourd'hui plongée dans les ténèbres et viciée dès l'origine, ne peut ni être éclairée ni être guérie. Et en effet tout ce que nous avons à faire contre les Pélagiens, c'est de ne pas permettre qu'on exalte la nature au détriment de la grâce de Dieu, qui nous vient par Jésus-Christ Notre-Seigneur¹. De cette nature encore j'ai dit un peu plus loin : Nous nommons la nature ce qui est proprement la nature humaine, la nature où l'homme fut créé d'abord dans l'innocence ; nous appelons aussi nature celle où, par suite du châtement infligé au premier homme devenu coupable, nous naissons sous l'empire de la mort, dans l'ignorance et soumis à la chair. C'est ainsi que l'Apôtre dit lui-même : « Nous avons été, comme les autres, enfants « de colère par nature² ».

CHAPITRE LXVIII.

EXHORTATION A LA FOI, A LA PÉNITENCE, A LA PERFECTION.

82. Si donc nous voulons, par des exhortations chrétiennes, enflammer le zèle et secouer la paresse des hommes à marcher dans les voies de la perfection, commençons par réveiller en eux cette foi qui les rendra chrétiens et les soumettra à l'empire de celui sans lequel il n'y a pas de salut pour eux. S'ils sont chrétiens, mais chrétiens négligents, frappons-les de terreur et faisons briller à

¹ Du Libre Arbitre, liv. III, n. 50-51. — ² Ephés. II, 3.

leurs yeux la beauté des récompenses. Souvenons-nous de les exhorter non-seulement à faire de bonnes actions, mais à adresser à Dieu de ferventes prières, à s'instruire de la saine doctrine et à rendre grâces au ciel quand ils ont résolu de diriger leur vie selon les règles de la foi, ce qu'ils ne peuvent faire sans triompher de certaines difficultés. D'un autre côté, quand ces difficultés se rencontrent, qu'ils sachent persévérer dans la prière et implorer de la miséricorde de Dieu la grâce de se mettre promptement à l'œuvre. Pourvu qu'ils marchent ainsi, je n'ai plus à m'inquiéter ni du lieu ni du jour où ils arriveront à la perfection; il me suffit de savoir qu'ils ne peuvent ni commencer, ni poursuivre, ni achever l'œuvre de leur perfection sans la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Lors même qu'ils seraient fermement persuadés qu'ils ne sont point coupables, qu'ils ne disent pas qu'ils sont sans péché, dans la crainte que la vérité ne soit point en eux, comme la vérité ne se trouve point en ceux qui, étant coupables, disent qu'ils sont sans péché.

CHAPITRE LXIX.

DIEU NE COMMANDE PAS L'IMPOSSIBLE.

83. Les préceptes du Seigneur sont très-bons, pourvu que nous en usions légitimement¹. Par cela seul que nous croyons fermement que « Dieu juste et bon ne peut nous commander l'impossible », nous sommes avertis de ce que nous devons faire quand le précepte est facile, et de ce que nous devons demander quand il est difficile. Or tout est facile à la charité, car le joug est doux à celui-là seul qui n'a d'autre joug que celui de Jésus-Christ². Il est dit également : « Et ses préceptes ne sont pas intolérables³ ». Que celui qui les trouverait trop lourds, veuille bien considérer que si Dieu nous déclare qu'ils ne le sont pas, c'est parce qu'il sait nous inspirer cet amour pour lequel rien n'est trop lourd et qui sait demander l'accomplissement de ce qui lui est prescrit. Telle est la pensée clairement exprimée dans le livre du Deutéronome, pour peu, du moins, que nous voulions l'envisager au point de vue de la piété, de la sainteté et de la foi; car c'est ainsi que saint Paul lui-même l'a reproduite en ces termes : « La parole n'est

« point éloignée de vous; elle est dans votre « bouche et dans votre cœur (dans vos mains, disent les Septante, parce que c'est dans le cœur que se trouvent les mains spirituelles); « telle est la parole de la foi que nous vous « prêchons⁴ ».

Conformément au précepte qui nous est imposé, convertissez-vous au Seigneur votre Dieu de tout votre cœur et de toute votre âme, et le commandement du Seigneur n'aura plus rien de lourd et d'écrasant. Un commandement d'amour peut-il donc être lourd? Pour celui qui n'aime pas, tout précepte est un fardeau qui l'écrase; mais pour celui qui aime, il n'y a plus rien de lourd. Or il aime celui qui, selon l'avertissement donné à Israël, se convertit au Seigneur son Dieu de tout son cœur et de toute son âme. « Je vous donne un commandement nouveau : Aimez-vous les uns « les autres⁵ ». « Celui qui aime son prochain a « accompli la loi »; « la plénitude de la loi « c'est la charité⁶ ». Il est dit encore, et toujours dans le même sens : « S'ils marchaient dans les voies bonnes, ils trouveraient légères les voies de la justice⁷ ». Et ces autres paroles : « A cause de la parole « sortie de vos lèvres, j'ai marché dans la voie « difficile⁸ », ne prouvent-elles pas la vérité de chacune de ces deux propositions : Les voies de Dieu sont dures pour la crainte, mais elles sont légères à l'amour?

CHAPITRE LXX.

LES DEGRÉS DE LA CHARITÉ CONSTITUENT LES DEGRÉS DE LA JUSTICE.

84. La charité commencée, c'est la justice commencée; la charité en progrès, c'est la justice en progrès; la charité développée, c'est la justice développée, et enfin « la charité parfaite, c'est la justice parfaite ». Mais la charité procède d'un cœur pur, d'une conscience bonne et d'une foi sincère, « et le plus haut degré auquel elle puisse parvenir en « cette vie, c'est de mépriser pour elle la vie « elle-même ». Toutefois je ne suis pas surpris qu'en sortant de cette vie la charité parvienne à une perfection plus grande encore. Quoi qu'il en soit et sans attendre que la charité soit arrivée à ce degré de plénitude au-delà duquel nulle addition n'est possible, je

¹ 1 Tim. 1, 8. — ² Matth. xi, 30. — ³ 1 Jean, v, 3.

⁴ Deut. xxx, 14; Rom. x, 8. — ⁵ Jean, xiii, 34. — ⁶ Rom. xiii, 8, 10. — ⁷ Prov. ii, 20, selon les Septante. — ⁸ Ps. xvi, 4.

dis qu'elle est répandue dans nos cœurs, non point par les forces de la nature ou de la volonté humaine, mais par le Saint-Esprit qui nous a été donné pour porter secours à notre faiblesse et soutenir en nous la santé.

Or, cette charité, c'est la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, à qui, avec le Père et le Saint-Esprit, appartiennent l'éternité et la bonté dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Traduction de M. l'abbé BURLEREAU.

DE LA PERFECTION DE LA JUSTICE DE L'HOMME

LETTRE AUX EVÊQUES EUTROPE ET PAUL

Augustin n'ayant point parlé de cet ouvrage dans la Revue de ses écrits, il a fallu le témoignage positif de Possidius, de saint Fulgence et de saint Prosper, pour l'attribuer à l'évêque d'Hippône. Ce travail, adressé aux évêques Eutrope et Paul, est la réponse à un écrit de Célestius, apporté de Sicile, et qui avait pour titre : « Définition qu'on dit être de Célestius ». L'éternelle objection, c'est l'invulnérabilité de la volonté humaine dans un ordre moral où tout est subordonné à la volonté de Dieu. Augustin répond toujours que la volonté humaine est faible et malade depuis la chute, mais qu'elle n'est point vaine et qu'elle peut encore remonter à la justice avec le secours divin.

A mes frères et coévêques Eutrope et Paul,
Augustin.

CHAPITRE PREMIER.

OCCASION DE CETTE LETTRE.

Votre charité, toujours si grande et si sainte qu'elle trouve son plaisir à obéir aux ordres qu'elle reçoit, m'a prié de répondre aux Définitions que l'on attribue à Célestius. Tel est en effet le titre du manuscrit que vous m'avez adressé : « Définitions que l'on dit être de Célestius ». Toutefois, ce titre n'a pas été posé par lui à son ouvrage, mais par ceux qui me l'ont apporté de Sicile, où Célestius n'habite pas sans doute, mais où il possède une multitude d'adeptes qui font grand bruit, et, selon la parabole de l'Apôtre, « se complaisent dans l'erreur et cherchent à la communiquer à d'autres ¹ ». Quoi qu'il en soit, tout nous prouve que cette doctrine est bien celle de Célestius ou de quelques-uns de ses complices. En effet, nous retrouvons le caractère de son esprit dans ces définitions ou plutôt dans ces raisonnements; je m'en suis de nouveau convaincu en jetant les yeux sur un autre ouvrage dont il est assurément l'auteur, et si nos frères qui m'ont apporté ce livre ont entendu dire en Sicile que ces définitions étaient son œuvre, je crois que ce n'est pas une calomnie. Pour répondre à votre fraternelle bienveillance, je voudrais opposer à ces définitions des

réponses aussi brèves que possible. Mais je me vois dans la nécessité de citer d'abord textuellement l'objection, car autrement le lecteur ne pourrait comprendre la valeur de ma réponse. Ainsi donc, m'appuyant sur le secours de vos prières auprès de la divine miséricorde, je ferai tous mes efforts pour resserrer cet écrit dans les limites les plus étroites.

CHAPITRE II.

CE QU'EST LE PÉCHÉ.

1^{er} Raisonnement. « Avant tout », dit-il, « celui qui soutient que l'homme ne saurait être sans péché doit nous dire ce qu'est le péché, s'il peut être évité ou s'il ne peut pas l'être. S'il ne peut être évité, ce n'est plus un péché, et s'il peut être évité, l'homme peut être sans péché, puisqu'il peut l'éviter. Ni la raison ni la justice ne sauraient admettre que ce qui ne peut être évité soit un péché ». Je réponds que le péché peut être évité si la nature viciée a reçu sa guérison de la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Elle a d'autant plus besoin de guérison que devant ce qu'elle doit faire elle est ou bien frappée d'un plus grand aveuglement, ou bien réduite à une impuissance plus ou moins prononcée; car c'est en nous que se réalise cette parole de l'Apôtre : « La chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair, en sorte que l'homme ne fait pas ce qu'il veut ¹ ».

¹ II Tim. III, 13.

¹ Gal. V, 17.

2^e Raisonnement. « Demandons également », dit-il, « si le péché est l'œuvre de la volonté ou de la nécessité. S'il est l'œuvre de la nécessité, ce n'est plus un péché, et si c'est l'œuvre de la volonté, il peut être évité ». Nous faisons la même réponse que précédemment ; et pour obtenir notre guérison, invoquons Celui à qui il est dit dans le psaume : « Délivrez-moi des maux qui m'accablent ¹ ».

3^e Raisonnement. « Demandons ce qu'est le péché, s'il nous est naturel ou simplement accidentel. S'il est naturel, ce n'est pas un péché, et s'il est accidentel, il peut disparaître ; ce qui peut disparaître peut être évité, et si on peut l'éviter, on peut être sans lui ». Je réponds que le péché ne nous est point naturel ; il est le fruit de la nature sans doute, mais de la nature viciée qui nous a rendus enfants de colère ² et qui a tellement affaibli notre libre arbitre en face du péché, que nous avons besoin d'être aidés et guéris par la grâce de Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur.

4^e Raisonnement. « Demandons ce qu'est le péché : est-ce un acte, est-ce une chose ? Si c'est une chose, il a nécessairement un auteur, et s'il a un auteur, Dieu cesse d'être l'auteur unique de toutes choses, puisque le péché ne saurait être l'œuvre de Dieu. Et puisque cette proposition serait une grossière impiété, il faut en conclure nécessairement que le péché est un acte et non point une chose. Donc, le péché est un acte, et précisément parce qu'il est un acte, il peut être évité ». Je réponds que le péché est un acte et non point une chose. Il en est de même de la claudication dans un corps : elle est un acte et non point une chose ; ce qui est une chose c'est le pied, c'est le corps, c'est l'homme lui-même ; or, cet homme boîtit parce que son pied est malade, et pourtant l'homme ne peut échapper à la claudication qu'autant qu'il a le pied sain.

C'est là aussi ce qui peut se faire dans l'homme intérieur, mais en vertu de la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Le vice qui fait boîtit l'homme n'est ni le pied, ni le corps, ni l'homme, mais la claudication elle-même ; cette claudication ne se fait pas sentir quand l'homme ne marche pas, et, cependant, elle n'en est pas moins un vice permanent qui fait boîtit l'homme quand il

marche. Eh bien ! que l'auteur cherche quel nom il doit donner à ce vice : est-ce une chose, est-ce un acte ; n'est-ce pas plutôt une qualité mauvaise qui rend tel acte difforme ? De même, dans l'homme intérieur, l'esprit est une chose, l'avarice est un vice, c'est-à-dire une qualité qui rend l'esprit mauvais, même lorsqu'il ne fait rien qui ait rapport à l'avarice, même quand il écoute cette parole : « Vous ne convoiterez pas ¹ », même lorsqu'il se blâme ; dans tous ces cas et autres semblables, il reste avare. Vienne la foi, et par elle il se renouvelle, c'est-à-dire il se guérit de jour en jour ², mais jamais sans la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

CHAPITRE III.

SI L'HOMME DOIT ÊTRE SANS PÉCHÉ, IL LE PEUT.

5^e Raisonnement. « Demandons si l'homme doit être sans péché. Il le doit sans aucun doute. S'il le doit, il le peut ; s'il ne le peut pas, il ne le doit pas. Et si l'homme ne doit pas être sans péché, il doit être avec le péché, mais un péché qui doit exister n'est plus un péché. S'il est absurde de dire qu'une chose qui doit exister est un péché, il est nécessaire de confesser que l'homme doit être sans péché et qu'il ne doit être obligé qu'à ce qu'il peut ». Je réponds par la comparaison dont je me servais tout à l'heure. En voyant un boiteux qui peut être guéri, nous avons le droit d'ajouter : Cet homme ne doit pas boîtit ; et s'il le doit, il le peut. Et, cependant, il ne le peut pas aussitôt qu'il le veut ; il faut auparavant qu'il ait subi une cure convenable et que le remède vienne au secours de sa volonté. La même chose se passe dans l'homme intérieur au moyen de la grâce qui est venue appeler, non pas les justes, mais les pécheurs ; car le médecin est nécessaire, non pas à ceux qui se portent bien, mais à ceux qui sont malades ³.

6^e Raisonnement. « Demandons si quelque précepte commande à l'homme d'être sans péché. Ou bien il ne peut pas être sans péché, et alors il n'y a aucun précepte pour le lui commander ; ou bien il peut être sans péché, parce qu'il y a un précepte qui le lui commande. Une chose absolument impossible peut-elle donc être commandée ? » Je réponds qu'il y a un précepte naturel qui

¹ Ps. xxiv. 17. — ² Ephés. ii, 3.

¹ Exode, xx, 17. — ² II Cor. iv, 16. — ³ Matth. ix, 13, 12.

commande à l'homme de marcher droit, et quand il ne le peut plus, de recourir à l'art médical. Il en est de même pour l'homme intérieur ; le péché est une sorte de claudication spirituelle pour laquelle il n'y a d'autre remède que la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

7° Raisonement. « Demandons si Dieu veut « que l'homme soit sans péché. Dieu le veut « assurément, donc l'homme le peut. Car ne « serait-ce pas le comble de la folie de pré- « tendre qu'une chose que Dieu veut ne peut « pas se réaliser ? » Je réponds : Si Dieu ne voulait pas que l'homme fût sans péché, il n'aurait pas envoyé son Fils sans péché pour guérir les hommes de leurs péchés. Or, c'est là ce qui se fait dans les hommes qui ont la foi et qui tendent à la perfection ; ils'opèrent en eux de jour en jour une véritable rénovation intérieure jusqu'à ce que leur justice et leur guérison soient parfaites.

8° Raisonement. « Demandons comment « Dieu veut que l'homme soit ; est-ce avec le « péché ou sans le péché ? Assurément, il ne « veut pas le voir dans le péché. Quelle im- « piété et quel blasphème ne serait-ce pas de « dire que l'homme peut être avec le péché, « ce que Dieu ne veut pas, et de nier qu'il « puisse être sans péché, ce que Dieu veut ? « Dieu a-t-il donc créé l'homme pour faire de « lui une créature capable d'être ce que Dieu « ne veut pas qu'elle soit, ou incapable d'être « ce que Dieu veut qu'elle soit, de manière « que l'homme soit plutôt contre que selon « sa volonté ? » J'ai déjà réfuté ce raisonne- ment, mais je crois devoir ajouter « que nous « sommes sauvés par l'espérance ; or, l'espé- « rance qui se voit n'est plus l'espérance, car « peut-on espérer ce que l'on voit déjà ? Si « donc nous espérons ce que nous ne voyons « pas encore, nous l'attendons avec pa- « tience ¹ ». Notre justice sera donc parfaite quand notre santé sera parfaite ; notre santé sera parfaite quand notre charité sera pleine, car la plénitude de la loi, c'est la charité ² » ; enfin, notre charité sera pleine quand nous verrons Dieu comme il est en lui-même ³. Quand notre foi sera devenue la vision, notre charité aura atteint son dernier degré.

¹ Rom. VIII, 24, 25. — ² Id. XIII, 10. — ³ I Jean, III, 2.

CHAPITRE IV.

DE QUELLE MANIÈRE SE COMMET LE PÉCHÉ.

9° Raisonement. « Demandons comment « l'homme se rend coupable du péché : est-ce « par une nécessité de sa nature ou par son « libre arbitre ? Si c'est par une nécessité de « sa nature, il ne saurait y avoir de faute ; si « c'est par son libre arbitre, que l'on nous « dise de qui l'homme a reçu son libre ar- « bitre. C'est de Dieu assurément. Or, ce que « Dieu nous a donné est bon, personne n'en « doute. Comment donc concilier cette bonté « du libre arbitre avec ce besoin qu'il éprouve « de nous porter plutôt au mal qu'au bien ? « En effet, il n'est pas douteux qu'il nous « incline plutôt au mal qu'au bien, si par lui « l'homme peut être avec le péché et ne peut « être sans le péché ». Je réponds que c'est sous l'impulsion de son libre arbitre que l'homme s'est rendu coupable de péché ; or, de ce péché, il est résulté comme châtement une sorte de maladie qui a substitué à la liberté une espèce de nécessité morale. De là ce cri lancé par la foi vers le ciel : « Délivrez- « moi des nécessités qui m'accablent ¹ ». Sous le coup de ces nécessités, ou bien nous ne pouvons pas comprendre ce que nous voudrions, ou bien ce que nous avons compris, nous voulons, mais nous ne pouvons pas l'accomplir. La véritable liberté est celle qui est promise par le Libérateur à ceux qui croient en lui : « Si », dit Jésus-Christ, « le Fils de « l'homme vous a délivrés, vous serez véri- « tablement libres ² ». Parce que la volonté s'est laissée vaincre par le vice dans lequel elle est tombée, la nature a manqué de liberté. De là cette autre parole de l'Écriture : « L'homme « devient l'esclave de celui par lequel il s'est « laissé vaincre ³ ».

De même, donc, que le médecin est nécessaire, non pas à ceux qui se portent bien, mais à ceux qui sont malades ⁴ ; de même le Libérateur est nécessaire, non pas à ceux qui sont libres, mais à ceux qui sont esclaves, et c'est à lui seul que peut s'adresser cette félicitation de la liberté : « Vous avez sauvé mon « âme des nécessités qui l'opprimaient ⁵ ». La santé, telle est la véritable liberté qui n'aurait pas péri si la volonté fût demeurée bonne. Mais parce que la volonté a péché, la

¹ Ps. XXIV, 17. — ² Jean, VIII, 36. — ³ II Pierre, II, 19. — ⁴ Matth. IX, 12. — ⁵ Ps. XXX, 8.

de la dure nécessité d'avoir le péché fut la punition du pécheur, jusqu'à la complète guérison de la faiblesse, et l'obtention de cette entière liberté qui, à la volonté constante et nécessaire de vivre heureusement, joint toujours l'heureuse et volontaire nécessité de bien vivre et de ne jamais pécher.

40° Raisonement. « Ainsi donc, non-seulement Dieu a fait l'homme bon, mais il lui a aussi commandé de faire le bien. N'est-ce pas une impiété de soutenir que l'homme est mauvais, quand il a été créé bon et obligé, par un précepte formel, de faire le bien, tandis que, d'un autre côté, on affirme qu'il ne peut être bon, lui qui a été créé bon avec l'obligation de faire le bien ! » Je réponds : Si l'homme a été créé bon, ce n'est point par lui-même, mais par Dieu ; et s'il redevient bon de cette bonté qui le délivre du mal à raison de sa volonté, de sa foi et de sa prière, ce renouvellement n'est pas non plus son œuvre, mais l'œuvre de Dieu. Ainsi, touché de la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour, en attendant qu'au dernier jour l'homme extérieur ressuscite, non point pour le châtement, mais pour la vie éternelle.

CHAPITRE V.

LE PÉCHÉ ET LA CHARITÉ.

41° Raisonement. « Demandons de combien de manières se commet le péché. De deux, si je ne me trompe, c'est-à-dire en faisant ce qui est défendu ou en ne faisant pas ce qui est commandé. Or, tout ce qui est défendu peut être évité, comme tout ce qui est commandé peut être accompli. En effet, pourquoi la défense et pourquoi le commandement, si ni l'une ni l'autre ne peuvent être observés ? Et comment nier que l'homme puisse être sans péché, quand nous sommes forcés d'avouer qu'il peut éviter ce qui lui est défendu, comme il peut accomplir ce qui lui est prescrit ? » Je réponds que la sainte Ecriture renferme un grand nombre de préceptes divins qu'il serait trop long d'énumérer. Qu'il me suffise de remarquer que le Seigneur, qui a fait sur la terre une parole restreinte et abrégée¹, a résumé en deux préceptes la Loi et les Prophètes, pour nous faire mieux comprendre

¹ Rom. ix, 28.

que tous les autres commandements ont le même but et le même objet que les deux suivants : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit, et vous aimerez votre prochain comme vous-même. Dans ces deux préceptes se résument la Loi et les Prophètes¹ ».

Par conséquent, tout ce que la loi de Dieu nous commande de faire ou d'éviter se borne à l'accomplissement de ces deux préceptes. Comme il y a une défense générale : « Vous ne convoiterez pas² », il y a une prescription générale : « Vous aimerez³ ». Ces deux points se trouvent brièvement formulés par l'apôtre saint Paul. Voici la défense : « Ne vous conformez pas à ce siècle » ; voici le commandement : « Mais réformez-vous dans la nouveauté de votre esprit⁴ ». C'est toujours sous une autre forme ces deux grandes paroles : « Vous ne convoiterez pas », « Vous aimez », l'une se rapportant à la continence et l'autre à la justice ; la première prescrivant de s'abstenir du mal et la seconde de faire le bien. En renonçant à la concupiscence, nous nous dépouillons de la vieillesse, et en aimant, nous revêtons l'homme nouveau.

Or, personne ne peut être continent si Dieu ne lui en fait la grâce ; et la charité de Dieu est répandue dans nos cœurs, non point par nous-mêmes, mais par le Saint-Esprit qui nous a été donné⁵. C'est là ce qui se fait de jour en jour dans tous ceux qui avancent par la volonté, par la foi et par la prière et qui, oubliant ce qui est passé, s'efforcent de tendre vers ce qui est en avant⁶. En effet, si l'homme se sent faiblir dans l'accomplissement de ces préceptes, la loi lui ordonne, non point de se gonfler d'orgueil, mais de recourir à la grâce ; et c'est ainsi que tout en l'effrayant, cette même loi, jouant le rôle de pédagogue, le conduit à l'amour de Jésus-Christ.

CHAPITRE VI.

D'OU VIENT LE PÉCHÉ.

42° Raisonement. « Demandons comment l'homme ne peut être sans péché ; est-ce par sa volonté, est-ce par sa nature ? Si c'est par sa nature, il n'y a plus de péché ; si c'est par sa volonté, la volonté peut être très-facilement

¹ Matth. xxii, 40, 37. — ² Exode, xx, 17. — ³ Deut. vi, 5. — ⁴ Rom. xii, 2. — ⁵ Sag. viii, 21 ; Rom. v, 5. — ⁶ Philip. iii, 13.

« changée par la volonté ». Je réponds en faisant remarquer ce degré prodigieux de présomption, qui va jusqu'à soutenir, non-seulement que la volonté peut être changée, ce qui sans doute peut se faire avec le secours de la grâce de Dieu, mais « qu'elle peut être changée très facilement par la volonté ». Que deviennent alors ces paroles de l'Apôtre : « La chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair ? La chair et l'esprit sont deux ennemis qui se combattent en vous, de sorte que vous ne faites pas ce que vous voulez ¹ ? » L'Apôtre ne dit pas : Ce sont là deux adversaires qui se combattent en vous, de sorte que vous ne voulez pas faire ce que vous pouvez ; il va plus loin et dit : « De sorte que vous ne faites pas ce que vous voulez ».

La concupiscence de la chair est une concupiscence coupable et vicieuse ; elle n'est à proprement parler que le désir même du péché, de ce péché que l'Apôtre nous défend de laisser régner dans notre corps mortel ² ; ce qui veut dire qu'aux yeux de l'Apôtre le péché est dans notre corps mortel, mais que nous ne devons pas permettre qu'il y règne en despote. Pourquoi donc la concupiscence n'a-t-elle point été changée par cette volonté dont l'Apôtre atteste en nous la présence par ces paroles : « De telle sorte que vous ne faites pas ce que vous voulez ? » Et pourtant c'est là ce qui devrait se faire, s'il était aussi facile de changer la volonté par la volonté. D'un autre côté, il n'est jamais entré dans notre pensée d'accuser la nature, soit la nature de l'âme, soit celle du corps ; car cette nature est l'œuvre de Dieu, et par conséquent elle est bonne. Seulement nous affirmons que cette nature a été viciée par sa propre volonté, et qu'elle ne peut être guérie sans la grâce de Dieu.

13^e Raisonnement. « Demandons à qui la faute, si l'homme ne peut être sans péché ; est-ce la faute de l'homme lui-même ou celle d'un autre ? Si c'est la faute de l'homme, comment peut-on l'accuser de n'être pas ce qu'il ne peut pas être ? » Je réponds que c'est la faute de l'homme, s'il n'est pas sans péché, parce que c'est uniquement par sa volonté qu'il s'est réduit à cette triste nécessité, dont la seule volonté ne saurait triompher.

14^e Raisonnement. « Demandons si la nature de l'homme est bonne, ce que per-

« soune le me, si ce n'est Marcion ou Manès. Comment donc est elle bonne, s'il ne lui est pas possible de s'exempter du mal ? Car personne ne doute que le péché ne soit un mal ». Je réponds que la nature de l'homme est bonne et qu'elle peut être sans mal. C'est bien dans ce but que nous nous écrions : « Délivrez-nous du mal ¹ » ; mais cet heureux état ne se réalisera pas, tant que notre âme se trouvera appesantie par ce corps qui se corrompt ². Toutefois vienne la grâce par la foi, et dans certaines circonstances il sera possible de s'écrier : « O mort, où est ta victoire ; ô mort, où est ton aiguillon ? Le péché est l'aiguillon de la mort, et la loi est la force du péché ³ ». Parce que la défense portée par la loi augmente le désir du péché, nous avons sans cesse besoin que l'Esprit-Saint répande en nous la charité, qui sera pleine et parfaite lorsque nous verrons Dieu face à face.

15^e Raisonnement. « Assurément Dieu est juste, personne ne peut le nier. Or, Dieu impute à l'homme tout péché ; c'est encore là une vérité qu'il faut avouer, car ce qui n'est pas imputé à péché ne saurait être regardé comme péché. Et s'il est un péché qu'on ne puisse éviter, comment Dieu peut-il être juste et imputer à un homme un péché qu'il n'a pu éviter ? » Je réponds par cette parole depuis longtemps lancée contre les orgueilleux : « Bienheureux celui à qui Dieu n'a pas imputé le péché ⁴ ». En effet, Dieu ne l'impute pas à ceux qui lui disent, dans toute la sincérité de leur cœur : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ⁵ ». Et si cette imputation ne se fait pas, c'est en toute justice, car c'est la justice elle-même qui a dit : « On se servira à votre égard de la mesure dont vous vous serez servis à l'égard des autres ⁶ ». Or il y a péché, soit lorsqu'on n'a pas la charité que l'on devrait avoir, soit lorsqu'elle n'est pas aussi grande qu'elle devrait l'être, n'importe d'ailleurs que ce triste état puisse ou ne puisse pas être évité ; car si la volonté peut l'éviter, elle est immédiatement coupable de ne pas le faire ; si elle ne le peut pas, c'est par suite d'une mauvaise disposition antérieure. Et pourtant il est toujours vrai de dire que même alors la volonté

¹ Gal. v, 17. — ² Rom. vi, 12.

³ Matth. vi, 13. — ⁴ Sag. ix, 15. — ⁵ I Cor. xv, 55, 56. — ⁶ Ps. xxxi, 2. — ⁷ Matth. vi, 12. — ⁸ Id. vi, 2.

peut éviter tel péché en particulier, mais pour cela elle doit dépouiller tout sentiment d'orgueilleuse suffisance en elle-même, et demander du secours avec la plus profonde humilité.

CHAPITRE VII.

LES ADULTES ET LES ENFANTS BAPTISÉS.

16^e Raisonement. A la suite de toutes ces arguties, l'auteur suppose un dialogue entre lui et une autre personne; il se fait dire par son interlocuteur: « Donnez-moi un homme « sans péché ». Il répond: « Je vous en présente un qui peut l'être. — Quel est-il? — Vous-même; et si vous me répondez que « vous ne pouvez pas être sans péché, veuillez « me dire à qui la faute. Si vous avouez que « c'est la vôtre, je vous demande à mon « tour comment ce peut être votre faute, « si vous ne pouvez pas éviter le péché? — « Et vous-même, êtes-vous donc sans péché, « vous qui dites que l'homme peut être sans « péché? — Si je ne suis pas sans péché, à qui « la faute? si vous me répondez que c'est « la mienne, je vous demande à mon tour « comment ce peut être ma faute, s'il m'est « impossible d'être sans péché? »

A tout cela je réponds que ces paroles ne sauraient donner lieu à une discussion sérieuse; car tout en affirmant en principe, ce que nous ne nions pas, que l'homme peut être sans péché, dès qu'il s'agit de lui ou de tel autre en particulier, il n'ose jamais soutenir que tel homme soit sans péché. Toute la question est donc de savoir quand et par qui l'homme peut être sans péché. S'il s'agit du petit enfant baptisé aussitôt après sa naissance, il est certain qu'il n'a pas besoin de dire: « Pardonnez-nous nos offenses », puisque tous les péchés sont effacés par le saint Baptême. Mais s'il s'agit des fidèles adultes, soutenir que cette prière peut n'être pas nécessaire, ce serait formellement renoncer au christianisme. D'un autre côté, si l'homme peut être sans péché par lui-même et par ses propres forces, il faut en conclure que « c'est « en vain que Jésus-Christ est mort ¹ ». Or, ce n'est pas inutilement que Jésus-Christ est mort; donc l'homme, le voulût-il, ne peut être sans péché, à moins qu'il ne soit aidé de la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. L'exemption complète de tout péché, tel est le

but que les justes poursuivent, mais qu'ils n'obtiendront qu'après la mort; car alors seulement ils posséderont cette charité parfaite qui se nourrit ici-bas de la foi et de l'espérance, en attendant qu'elle jouisse au ciel de la vue sans nuage et de la possession sans retour.

CHAPITRE VIII.

PREUVES TIRÉES DE LA SAINTE ÉCRITURE.

17. Il invoque ensuite les oracles divins en faveur de sa thèse; quelle que soit son argumentation, nous devons en étudier la valeur. « Voici », dit-il, « des témoignages d'où résulte « pour l'homme un précepte formel d'être « sans péché ». Je réponds: Il ne s'agit pas de savoir si ce précepte existe, personne ne le met en question; nous demandons uniquement si ce précepte certain peut être parfaitement accompli tant que notre âme est enchaînée à ce corps de mort, dans lequel la chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair, de telle sorte que nous ne faisons pas ce que nous voulons. Pour se délivrer de ce corps de mort, le trépas n'est pas toujours un moyen, c'est la grâce qui nous est conférée en cette vie, quand on travaille à en profiter en s'appliquant aux bonnes œuvres. En effet, autre chose est de sortir de ce corps par la mort naturelle réservée à tous, autre chose est d'être délivré de ce corps de mort, délivrance à laquelle les saints et les fidèles ne parviennent que par la grâce en Jésus-Christ Notre-Seigneur ¹. Après cette vie une grande récompense nous est réservée, mais ne l'obtiendront que ceux qui l'auront méritée. Pour arriver au rassasiement complet de la justice, il ne suffit pas de mourir, il faut que dès cette vie elle ait été pour nous l'objet de notre faim et de notre soif. Car « bienheureux ceux qui ont faim et soif de la « justice, parce qu'ils seront rassasiés ² ».

18. Pendant que nous habitons dans ce corps nous sommes éloignés du Seigneur, et ce n'est que par la foi que nous marchons vers lui, et non par une vue claire et distincte ³. De là cette parole: « Le juste vit de « la foi ⁴ ». Aussi, pendant le cours de notre pèlerinage, toute notre justice consiste à marcher vers cette perfection et cette plénitude de la justice, qui sera la charité pleine

¹ Gal. II, 21.

² Rom. VII, 24, 25. — ³ Matth. V, 9. — ⁴ II Cor. V, 6, 7. — ⁵ Habac. II, 4.

et parfaite, lorsque nous contemplerons les splendeurs divines. Tel est le but vers lequel nous tendons en châtiant notre corps et en le réduisant en servitude, en faisant des aumônes, en pardonnant les offenses commises contre nous, en faisant le bien joyeusement et de tout cœur, en recourant sans cesse à la prière, et en accomplissant tout cela dans la saine doctrine sur laquelle s'édifie la foi droite, l'espérance ferme et la charité pure.

Telle est la justice dont nous avons faim et soif, quand, pressés par cette faim et cette soif, nous courons vers la perfection et la plénitude de cette justice, afin qu'un jour nous en soyons rassasiés. De là cette parole du Sauveur dans l'Évangile : « Ne faites pas vos œuvres de justice en présence des hommes et dans le but « d'être vus par eux »¹. Afin de nous ôter la tentation d'assigner pour but à notre course la satisfaction de la gloire humaine, le Sauveur donne à la justice comme caractères essentiels ces trois choses : Le jeûne, l'aumône et la prière; le jeûne, c'est-à-dire les mortifications du corps, de quelque nature qu'elles soient; l'aumône, c'est-à-dire la générosité et la bienveillance, soit pour donner, soit pour pardonner; et enfin la prière, et dans ce mot sont renfermées toutes les règles d'un saint désir. Par la mortification du corps, nous enchaînons cette concupiscence qui devrait, non-seulement être enchaînée, mais n'exister aucunement, comme elle n'existera nullement dans cette perfection de la justice de laquelle tout péché aura disparu. Et même dans l'usage des choses permises et licites, combien de fois n'apportons-nous pas de l'immodération? S'agit-il de la bienfaisance qui nous fait pourvoir aux besoins du prochain, combien de choses sont réellement nuisibles, quoique nous les croyions utiles; elles nuisent, ou bien par cela même qu'elles ne suffisent pas pour subvenir aux nécessités du prochain, ou bien parce qu'elles n'y subviennent que trop faiblement, et c'est ce qui engendre l'ennui, et l'ennui chasse cette joie dans laquelle le Seigneur aime celui qui donne². Or, la concupiscence est toujours en proportion inverse de la perfection; voilà pourquoi nous n'avons que trop de motifs de dire dans notre prière : « Pardonnez-nous nos offenses, « comme nous pardonnons à ceux qui nous

« ont offensés ». Heureux encore si nous faisons ce que nous disons, c'est-à-dire si nous aimons nos ennemis; et si tel ou tel, encore trop peu avancé dans les voies du Christ, n'a pas cet amour au degré nécessaire, qu'il se repente de sa faute, qu'il demande pardon, et qu'alors l'offensé lui pardonne du fond de son cœur, s'il veut que son Père céleste exauce sa prière.

19. Déposons tout esprit de chicane, et nous comprendrons que cette prière est pour nous un miroir, dans lequel nous contemplons la vie des justes, qui vivent de la foi, et courent dans la perfection, quoiqu'ils ne soient pas sans péché. De là ce cri : « Pardonnez-nous », parce qu'ils ne sont pas encore parvenus au terme de leur course. De là aussi ce mot de l'Apôtre : « Ce n'est pas que « j'aie déjà reçu ce que j'espère ou que je sois « déjà parfait, mais je poursuis ma course, « pour tâcher d'atteindre où Jésus-Christ « m'appelle en me prenant à son service. « Non, mes frères, je ne pense point avoir « encore atteint où je tends; mais tout ce « que je fais maintenant, c'est qu'oubliant ce « qui est derrière moi, et m'avançant vers ce « qui est devant moi, je cours incessamment « vers le terme de la carrière, pour remporter le prix de la félicité du ciel, à laquelle « Dieu nous a appelés par Jésus-Christ. Tout « ce que nous sommes donc de parfaits, soyons « dans ce sentiment³ ». C'est-à-dire : nous tous qui courons parfaitement, sentons que nous ne sommes pas encore parfaits et faisons effort pour parvenir au terme vers lequel nous courons parfaitement. Quand viendra ce qui est parfait, ce qui est imparfait sera détruit, c'est-à-dire que nous serons consommés dans une admirable unité, puisque nous posséderons et contemplerons l'objet même de l'espérance et de la foi; ce qui demeurera, ce sera la charité, la plus grande de ces trois vertus⁴. Seulement elle augmentera et deviendra parfaite, parce qu'elle verra ce qu'elle croyait et qu'elle possédera ce qu'elle espérait.

Dans cette plénitude de la charité sera parfaitement accompli ce précepte divin : « Vous « aimerez le Seigneur votre Dieu de tout « votre cœur, de toute votre âme et de tout « votre esprit⁵ ». Jusque-là il reste toujours en nous quelque chose de la concupiscence charnelle, et par là même quelque chose à

¹ Mat h. vi, 1. — ² II Cor. iv, 7.

³ Philipp. iii, 12-15. — ⁴ I Cor. xiii, 10. — ⁵ Deut. vi, 5.

enchaîner par la continence ; ce qui prouve que Dieu n'est point encore aimé de toute notre âme. En effet la chair ne convoite pas sans l'âme, et si nous disons que la chair convoite, c'est parce que l'âme convoite charnellement. Le juste sera donc absolument sans péché, quand il n'y aura plus dans ses membres aucune loi répugnant à la loi de son esprit¹ ; alors seulement il aimera Dieu de tout son cœur, de toute son âme et de tout son esprit, et tel est le premier et le plus grand commandement².

Pourquoi donc un précepte n'imposerait-il pas à l'homme cette perfection, quoique jamais elle n'ait été réalisée sur la terre ? Peut-on courir prudemment, si l'on ignore le terme vers lequel on doit se diriger ? Et comment ce terme nous sera-t-il connu, s'il ne nous est montré par aucun précepte ? Courons donc de manière à parvenir au but. Tous ceux qui courent prudemment y parviendront : et ce n'est plus ici comme dans les jeux de théâtre où tous les athlètes s'élancent dans la carrière, mais où un seul reçoit la palme³. Courons en croyant, en espérant, en désirant ; courons en châtiant notre corps, en versant des aumônes, en pardonnant à nos ennemis, en agissant joyeusement et de tout notre cœur et en demandant que nos forces soient aidées par la grâce. Écoutons enfin les préceptes de la perfection, afin que nous ne négligions pas de courir vers la plénitude de la charité.

CHAPITRE IX.

MÊME SUJET.

Cela posé, recueillons avec soin les témoignages cités par notre adversaire qui ne craint pas de faire entendre que c'est nous-mêmes qui les avons produits. Au Deutéronome : « Vous serez parfait en présence du Seigneur votre Dieu⁴ ». Dans le même livre : « Il n'y aura point d'homme imparfait parmi les enfants d'Israël ». Le Sauveur, dans l'Évangile : « Soyez parfaits, parce que votre Père qui est au ciel est parfait⁵ ». L'Apôtre, dans sa seconde Epître aux Corinthiens : « Du reste, mes frères, réjouissez-vous, soyez parfaits⁶ ». Le même Apôtre, dans son Epître aux Colossiens : « Reprenant tout homme et

« l'enseignant en toute sagesse, afin que nous rendions tout homme parfait en Jésus-Christ¹ ». Dans l'Épître aux Philippiens : « Faites tout sans murmure et sans hésitation, afin que vous soyez irréprochables et simples, et qu'étant enfants de Dieu vous soyez sans tache² ». Dans l'Épître aux Ephésiens : « Béni soit le Dieu et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a comblés, en Jésus-Christ de toutes sortes de bénédictions spirituelles pour le ciel, ainsi qu'il nous a élus en lui, avant la création du monde, par l'amour qu'il nous a porté, afin que nous fussions saints et irrépréhensibles devant ses yeux³ ».

De même dans l'Épître aux Colossiens : « Vous étiez vous-mêmes autrefois éloignés de Dieu, et votre esprit abandonné à des œuvres criminelles vous rendait ses ennemis. Mais maintenant Jésus-Christ vous a réconciliés par sa mort dans son corps mortel, pour vous rendre saints, purs et irrépréhensibles devant lui⁴ ». Dans l'Épître aux Ephésiens : « Afin qu'ils se créât à lui-même une Eglise glorieuse, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais devant être sainte et immaculée⁵ ». Dans la première Epître aux Corinthiens : « Soyez sobres et justes, et abstenez-vous de péchés⁶ ». Dans l'Épître de saint Pierre : « C'est pour quoi, ceignant les reins de votre âme, et vivant dans la tempérance, attendez dans une espérance parfaite la grâce qui vous sera donnée à l'avènement de Jésus-Christ ; évitant, comme des enfants d'obéissance, de devenir ce que vous étiez autrefois, lorsque, dans votre ignorance, vous vous abandonniez à vos passions. Mais soyez saints dans toute la conduite de votre vie, comme est saint celui qui vous a appelés. Car il est écrit : Soyez saints parce que je suis saint⁷ ». De là ces paroles de David : « Seigneur, qui habitera dans votre tabernacle, ou qui reposera sur votre montagne sainte ? Celui qui marche sans souillure et qui opère la justice⁸ ». Ailleurs : « Et je serai sans tache avec lui⁹ ». Ailleurs encore : « Bienheureux ceux qui sont immaculés dans leur voie, et qui marchent dans la voie du Seigneur¹⁰ ». Salomon dit également : « Le Seigneur aime

¹ Rom. vii, 23. — ² Matth. xxii, 37, 38. — ³ I Cor. ix, 24. — ⁴ Deut. xviii, 13. — ⁵ Matth. v, 48. — ⁶ II Cor. xiii, 11.

¹ Coloss. i, 28. — ² Philipp. ii, 14, 15. — ³ Ephés. i, 3, 4. — ⁴ Coloss. i, 21. — ⁵ Ephés. v, 27. — ⁶ I Cor. xv, 34. — ⁷ I Pierre, i, 13-16. — ⁸ Ps. xiv, 1, 2. — ⁹ Ps. xvii, 21. — ¹⁰ Ps. cxviii, 1.

« les cœurs saints ; tous ceux qui sont sans tache sont agréables à ses yeux ¹ ».

Quelques-uns de ces passages exhortent ceux qui courent à courir dans la perfection ; d'autres nous désignent le terme auquel nous devons tendre dans notre course. Or, rien n'empêche de regarder comme étant sans souillure, non pas seulement celui qui est parfait, mais celui qui tend généreusement à la perfection, s'abstenant des péchés mortels, et n'oubliant pas de purifier ses péchés véniels par des aumônes. Mais la purification des souillures que nous contractons, jusque sur le chemin de la perfection, est surtout l'œuvre de la prière pure. Or, la prière est pure, quand elle peut dire avec une entière vérité : « Pardonnez-nous comme nous pardonnons ² ». Touché de cette prière, le Seigneur ne nous impute pas nos fautes, et c'est en ce sens que nous marchons sans souillure vers la perfection. Et quand enfin nous aurons atteint cette perfection, nous n'aurons plus ni à nous purifier, ni pardon à obtenir.

CHAPITRE X.

FACILITÉ D'ACCOMPLIR LES PRÉCEPTES.

21. Ensuite l'auteur produit certains passages à l'aide desquels il veut prouver que les préceptes divins sont faciles à accomplir. Or, nous savons tous que les commandements se résument dans la charité, puisque la fin du précepte c'est la charité ³, et que la charité est la plénitude de la loi ⁴ ; nous savons également que rien n'est pénible à celui qui agit par amour et non par crainte. Les préceptes divins sont un fardeau pour ceux qui, en les accomplissant, ne sont poussés que par la crainte, tandis que la charité parfaite pousse la crainte dehors ⁵, et nous fait trouver dans le précepte non plus un fardeau qui nous accable, mais comme un levier qui nous soulève, et des ailes qui nous transportent. Toutefois, pour posséder cette charité, autant du moins qu'il nous est possible de l'avoir dans ce corps de mort, le libre arbitre de notre volonté ne peut rien, s'il n'est aidé de la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ⁶. Répétons-le souvent, la charité est répandue dans nos cœurs, non point par nous-

mêmes, mais par le Saint-Esprit qui nous a été donné ⁷.

Or telle est la véritable cause pour laquelle la sainte Écriture nous dit que les préceptes divins ne sont point un fardeau qui écrase. Toute âme donc qui se sent fléchir sous ce poids, doit comprendre qu'elle n'a pas encore reçu ces forces surnaturelles qui rendent les préceptes du Seigneur légers et suaves ; qu'elle prie, qu'elle gémisses, afin qu'elle obtienne le don de la facilité. « Que mon cœur devienne sans tache ; dirigez mes voies selon votre parole, et que je ne subisse pas le joug de l'iniquité ⁸ ; que votre volonté se fasse sur la terre comme au ciel ; ne nous laissez pas succomber à la tentation ⁹ ». Redire ces paroles et autres semblables, qu'il serait trop long de rapporter, c'est prier, c'est demander la grâce d'accomplir les préceptes divins ; d'ailleurs, ces préceptes n'existeraient pas, si notre volonté ne pouvait rien dans leur accomplissement, et si par elle-même elle pouvait les accomplir, quel besoin y aurait-il de prier ? Le législateur nous déclare que son joug est doux, afin que celui qui le trouve écrasant comprenne qu'il n'a pas encore reçu le don, qui seul peut le rendre léger ; qu'il sache même que, dût-il accomplir les commandements, il ne les accomplit pas parfaitement, tant qu'il les regarde comme un fardeau trop lourd. En effet, Dieu aime celui qui donne avec joie ¹⁰. Toutefois, s'il les trouve trop lourds, qu'il se garde bien de s'affaisser dans le désespoir ; qu'il se relève, au contraire, et qu'il cherche, qu'il demande et qu'il frappe.

22. Voici donc les passages cités par notre adversaire pour prouver que les préceptes divins sont légers et faciles. « Non-seulement », dit-il, « les commandements de Dieu ne sont pas impossibles, ils ne sont même pas d'un accomplissement lourd et difficile ». Nous lisons au Deutéronome : « Le Seigneur reviendra à vous, pour mettre sa joie à vous combler de biens, comme il l'a fait à l'égard de vos pères. Pourvu néanmoins que vous écoutiez la voix du Seigneur notre Dieu, que vous observiez ses préceptes et les cérémonies qui sont écrites dans la loi, que je vous propose, et que vous retourniez au Seigneur votre Dieu, de tout votre cœur

¹ Prov. XI, 20, selon les Septante. — ² Matth. VI, 12. — ³ I Tim. I, 5. — ⁴ Rom. XIII, 10. — ⁵ I Jean, IV, 18. — ⁶ Rom. VII, 24, 25.

⁷ Rom. V, 5. — ⁸ Ps. CXXVIII, 80, 133. — ⁹ Matth. VI, 10, 13. — ¹⁰ II Cor. IX, 7.

« et de toute votre âme. Ce commandement
 « que je vous prescris aujourd'hui n'est ni
 « au-dessus de vous ni loin de vous. Il n'est
 « point dans le ciel pour vous donner lieu de
 « dire : Qui de nous peut monter au ciel,
 « pour nous apporter ce commandement,
 « afin que, l'ayant entendu, nous l'accom-
 « plissions par nos œuvres? Il n'est point
 « au-delà de la mer, pour vous donner lieu
 « de vous excuser en disant : Qui de nous
 « pourra passer la mer, pour l'apporter
 « jusqu'à nous, afin que, l'ayant entendu,
 « nous puissions faire ce qu'on nous ordonne?
 « Mais ce commandement est tout proche de
 « vous, il est dans votre bouche, dans votre
 « cœur et dans vos mains, afin que vous
 « l'accomplissiez ¹ ». Le Seigneur dit égale-
 ment dans l'Évangile : « Venez à moi, vous
 « tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous
 « soulagerai. Prenez sur vous mon joug et
 « apprenez de moi que je suis doux et
 « humble de cœur, et vous trouverez le
 « repos de vos âmes; car mon joug est doux
 « et mon fardeau léger ² ». Saint Jean nous
 dit dans son Épître : « La charité de Dieu
 « consiste pour vous à accomplir ses pré-
 « ceptes, et ses préceptes ne sont point lourds
 « et difficiles ³ ».

Ces témoignages de la loi, de l'Évangile et des lettres apostoliques doivent nous servir, pour formuler la doctrine de la grâce, que ne veulent pas comprendre ceux qui, ignorant la justice de Dieu et voulant établir la leur propre, refusent de se soumettre à celle de Dieu. D'après le Deutéronome, ils devraient comprendre, comme l'Apôtre l'a rappelé, qu'il faut croire de cœur pour obtenir la justice, et confesser la foi par ses paroles, pour obtenir le salut ⁴; que le médecin est nécessaire non pas à ceux qui se portent bien, mais à ceux qui sont malades ⁵. Mais comme ils ne veulent pas le comprendre, on ne saurait trop leur rappeler ces paroles de l'Apôtre saint Jean : « La charité de Dieu con-
 « siste, pour nous, à accomplir ses préceptes,
 « et ses préceptes ne sont point lourds et dif-
 « ficiles ». Pouvait-il affirmer plus clairement que le commandement de Dieu n'est point lourd à la charité divine, répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit, et non point par le libre arbitre de la volonté humaine? En

voulant accorder trop de puissance à ce libre arbitre, ils prouvent qu'ils ignorent le caractère essentiel de la justice de Dieu; ce caractère, c'est la charité, lorsqu'elle sera parfaite, lorsque toute crainte du châtimement aura disparu.

CHAPITRE XI.

TÉMOIGNAGE DE JOB.

23. L'auteur cite ensuite les témoignages que l'on oppose d'ordinaire aux Pélagiens; au lieu de les réfuter, il se contente d'insister de nouveau sur sa thèse et d'obscurcir la question. Voici comment il s'exprime : « Té-
 « moignages de l'Écriture que l'on doit
 « opposer à ceux qui se flattent de trouver
 « dans les oracles sacrés les preuves suf-
 « fisantes pour détruire le libre arbitre, ou
 « la possibilité de ne pas pécher ». Ils ont coutume de nous objecter cette parole de Job : « Qui est exempt de péché? Personne,
 « pas même l'enfant qui n'est que depuis un
 « jour sur la terre ¹ ». Puis il essaie de réfuter ce passage, par d'autres tirés du même livre, en particulier par ces paroles : « Quoique
 « juste, et ne méritant aucun reproche, je
 « suis devenu un objet de dérision ² ». Il ne veut pas comprendre qu'on peut donner le titre de juste à tout homme qui tend vers la perfection de la justice, de manière à s'en approcher autant qu'il lui est possible. Or nous ne nions pas que beaucoup ne soient parvenus à cet heureux état, dès cette vie, où nous ne vivons encore que de la foi.

24. Ce témoignage, du reste, ne fait que confirmer ces autres paroles du même patriarche : « Je suis près de subir mon jugement,
 « et je sais que je serai trouvé juste ³ ». C'est de ce jugement qu'il est dit ailleurs : « Il
 « fera éclater votre justice comme la lumière,
 « il fera briller votre innocence comme le
 « midi ⁴ ». Enfin Job ne dit pas : Je suis au jugement, mais : « Je suis près du jugement ». Si donc il entend parler non pas du jugement déjà porté sur chacune de ses actions, mais de celui qui l'attend après la mort, il est bien vrai de dire que dans ce dernier jugement seront proclamés justes tous ceux qui auront dit dans toute la sincérité de leur âme : « Pardonnez-nous nos offenses, comme nous

¹ Deut. xxx, 9-14. — ² Matth. xi, 28-30. — ³ I Jean, v, 3. —
 Rom. x, 3, 10. — ⁴ Matth. ix, 12.

¹ Job, xiv, 1, selon les Septante. — ² Id. xii, 4, selon les Sept. —
 Id. xiii, 18, selon les Sept. — ³ Ps. xxxvi, 6.

« pardonnons à ceux qui nous ont offensés ». C'est précisément ce pardon qui rend les hommes justes ; car ils se trouvent purifiés de leurs péchés après les avoir expiés par l'aumône.

De là cette parole du Sauveur : « Faites l'aumône, et par là vous expiez vos péchés¹ ». Voici d'ailleurs ce qui sera dit aux justes avant d'entrer dans le royaume qui leur a été promis : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger, etc.² ». Mais autre chose est d'être absolument sans péché sur la terre, comme l'a été le Fils de Dieu ; autre chose est d'être justifié, comme l'ont été beaucoup de justes dès cette vie. N'y a-t-il pas, même en ce monde, un genre de vie si parfait, qu'il ne mérite réellement aucun reproche ? Quel reproche adresser à un homme qui ne veut de mal à personne, qui fait du bien selon son pouvoir, ne nourrit contre personne aucune pensée de vengeance et peut dire en toute sincérité : « Comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ? » Et pourtant, malgré tout cela, il ne cesse de dire : « Pardonnez-nous comme nous pardonnons », ce qui prouve qu'il est loin de se regarder comme étant sans péché.

25. De là ces autres paroles de Job : « Et cependant mes mains étaient innocentes, et ma prière pure³ ». Sa prière était pure, parce que lui, qui pardonnait sincèrement, se croyait également obligé de demander pardon.

26. Job disait en parlant du Seigneur : « Il a multiplié mes plaies sans que je l'aie mérité⁴ » ; il ne dit pas : Dieu m'a frappé sans motif, mais : « il a multiplié mes plaies sans que je l'aie mérité ». En effet, la multiplicité de ses plaies était pour lui non point le châtement d'une multitude de péchés, mais une épreuve à laquelle Dieu soumettait sa patience. Il confesse ailleurs qu'il n'est point sans péché, mais il avoue que ses fautes ne sont pas en proportion de ses épreuves⁵.

27. Job dit encore : « J'ai gardé les voies du Seigneur, je ne m'en suis pas détourné et je ne m'en détournerai pas⁶ ». En effet, que faut-il pour que l'on puisse dire que l'on a gardé les voies du Seigneur ? Il suffit de les suivre sans s'écarter de manière à paraître les abandonner ; quelquefois, sans doute, on se

heurte et l'on chancelle, mais c'est toujours avancer que de diminuer le nombre de ses péchés, jusqu'à ce que l'on parvienne à être sans péché. Marcher vers la perfection, c'est donc garder les voies que le Seigneur nous a tracées. Quant à sortir des préceptes du Seigneur et y renoncer, c'est l'œuvre propre des apostats, et non pas de celui qui, tout en se rendant coupable de péché, ne laisse pas de soutenir le combat contre ce même péché, jusqu'à ce qu'il parvienne à cet heureux état, où la mort vaincue ne pourra plus continuer la lutte.

Dans ce combat, nous sommes revêtus de cette justice qui nous fait vivre ici-bas de la foi, et qui nous sert en quelque sorte de cuirasse. Nous nous faisons également une sorte de jugement anticipé, en nous portant nos propres accusateurs et en nous reprochant à nous-mêmes nos propres péchés, selon cette parole des Proverbes : « Le juste lui-même se pose son propre accusateur dès le début de son discours⁷ ». De là aussi cette parole de Job : « La justice était mon vêtement, et je me suis entouré du jugement comme d'un manteau⁸ ». Ce manteau est plutôt un vêtement de guerre qu'un vêtement de paix, car nous avons toujours à combattre la concupiscence, et ce n'est qu'après la destruction de la mort de notre dernier ennemi, que nous posséderons une justice complète et à l'abri de tout danger.

28. Job a prononcé cette autre parole : « Mon cœur ne m'accuse dans aucun jour de ma vie⁹ ». Or, notre cœur ne nous accuse dans aucun jour de cette vie, où nous vivons de la foi, si cette même foi, par laquelle nous croyons de cœur pour la justice, ne néglige pas de condamner notre péché. De là cette parole de l'Apôtre : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je hais¹⁰ ». C'est un bien de ne pas convoiter, et ce bien est voulu par le juste qui vit de la foi¹¹, et, cependant, il fait ce qu'il hait, puisqu'il convoite, quoiqu'il ne se rende pas l'esclave de ses convoitises¹² ; il s'en rendrait véritablement l'esclave, s'il cédait, s'il consentait, s'il obéissait au désir du péché. Son cœur alors l'accuserait, car c'est lui-même qu'il blâmerait, et non plus seulement le péché qui habite dans ses membres.

¹ Lu., XI, 41. — ² Matth., XXV, 35. — ³ Job, XVI, 18. — ⁴ Job, IX, 17. — ⁵ Id., VI, 3, 3. — ⁶ Id., XXXI, 11.

⁷ Prov., XVIII, 17. — ⁸ Job, XXXIX, 11. — ⁹ Id., XXVII, 6. — R. m., v. l., 15. — ¹⁰ Gal. I, II, 1. — ¹¹ Esch., XVIII, 30.

Tel homme empêche le péché de régner dans son corps mortel, il refuse de se rendre l'esclave de ses désirs, il ne veut point faire de ses membres des armes d'iniquité pour le péché ¹, et, cependant, le péché n'en est pas moins dans ses membres; mais il ne règne pas, parce que ses désirs éprouvent de la résistance. Dans cet état l'homme qui fait ce qu'il ne veut pas, c'est-à-dire qui convoite sans vouloir convoiter, se range du côté de la loi et reconnaît qu'elle est bonne. En effet, il veut ce que veut la loi, puisqu'il ne veut pas convoiter et que la loi dit : « Vous ne convoiterez pas ² ». Il consent donc à la loi, puisqu'il veut ce que veut la loi; toutefois, il convoite encore parce qu'il n'est pas sans péché; mais cette convoitise n'est pas son œuvre propre, elle est l'œuvre du péché qui habite en lui. Voilà pourquoi son cœur ne l'accuse pas dans toute sa vie, c'est-à-dire dans sa foi, puisque le juste vit de la foi, et qu'ainsi la foi est bien toute sa vie. Il sait que le bien n'habite pas dans sa chair, et que cette chair est l'habitable du péché, mais en lui refusant son consentement, il vit de la foi, par laquelle il invoque le Seigneur, et lui demande de venir à son aide, dans sa lutte contre le péché. Il prouve ainsi qu'il sent parfaitement qu'il lui appartient de vouloir, mais qu'il ne lui appartient pas de réaliser ce qu'il veut ³.

Je dis réaliser, c'est-à-dire arriver à la perfection du bien. Car dès là qu'il ne consent pas au péché, il fait déjà le bien; en pardonnant à celui qui l'a offensé, il fait également le bien; en demandant pour lui-même le pardon de ses propres péchés, en déclarant qu'il pardonne sincèrement à ses ennemis, en demandant qu'il ne soit point induit en tentation, et qu'il soit délivré du mal, il fait encore le bien, et toutefois il ne peut arriver à la perfection du bien; car cette heureuse perfection ne sera réalisée que quand la concupiscence elle-même sera détruite. Ce n'est donc pas l'homme lui-même que le cœur accuse, quand il accuse le péché qui habite dans ses membres, et qu'il n'a aucune infidélité à condamner.

En résumé, voici l'état dans lequel se trouve cet homme juste : Son cœur n'accuse pas sa vie, c'est-à-dire sa foi, et cependant il n'est nullement convaincu d'être sans péché. Tel est

le témoignage que Job se rend à lui-même : « Aucun de mes péchés n'a pu vous échapper. Vous avez assemblé nos iniquités « comme un faisceau, et vous avez observé ce que j'ai fait malgré moi ⁴ ». Tel est donc le sens dans lequel on doit expliquer tous ces passages du livre de Job, cités par notre auteur, nous croyons l'avoir clairement prouvé. De son côté, il n'a pu se défendre contre l'énergie de ces autres paroles tirées du même livre : « Quel est celui qui est pur de tout péché? « Personne, pas même l'enfant qui n'est que « depuis un jour sur la terre ».

CHAPITRE XII.

TOUT HOMME EST MENTEUR.

29. « Nos adversaires », dit-il, « ont coutume « de nous opposer ces paroles : Tout homme est « menteur ² ». Au lieu de s'occuper à résoudre cette objection qui lui est faite, il rassemble d'autres témoignages pour les mettre en contradiction les uns avec les autres, et après avoir fait sonner bien fort cette contradiction aux oreilles de ceux qui ne comprennent pas les saintes Ecritures, il laisse là les textes se détruisant en apparence les uns les autres. Écoutons-le : « Nous pouvons », dit-il, « répondre à nos adversaires par ces « paroles du livre des Nombres : L'homme « est véridique ³ ». Il est également écrit de Job lui-même : « Un homme habitait la terre « de Hus, son nom était Job; simple, droit et « sans péché, il servait Dieu et s'abstenait de « toute chose mauvaise ⁴ ».

Je m'étonne qu'il ait osé rapporter ces paroles : « Il s'abstenait de toute chose mauvaise ». Par là, certainement, il veut entendre le péché, bien qu'il ait dit plus haut que le péché est un acte et non point une chose ⁵. Qu'il n'oublie donc pas que, si le péché est un acte, on peut dire aussi qu'il est une chose. Or, s'abstenir de toute chose mauvaise, c'est assurément s'abstenir du péché, et comme le péché est toujours en nous, s'abstenir du péché, c'est donc lui refuser tout consentement, ou du moins quand le péché nous presse, ne pas se laisser opprimer. Tel cet athlète vigoureux qui ne peut empêcher son adversaire de le saisir, mais qui, malgré ses étreintes, lui fait sentir aussitôt la supériorité

¹ Rom. vi, 12, 13. — ² Exode. xx, 17. — ³ Rom. vii, 15-21.

⁴ Job. iiv, 16, 17. — ⁵ Ps. cxv, 2. — ⁶ Nomb. xxiv, selon les Septante. — ⁷ Job, i, 1. — ⁸ Chap. ii, n. 4.

de ses forces. On a pu écrire de tel homme qu'on ne l'accusait d'aucun crime, qu'on ne lui reprochait aucune faute; mais jamais on n'a dit d'un homme qu'il fut absolument sans péché; cette parole ne convient qu'au Fils de l'homme qui est en même temps le Fils unique de Dieu.

30. « Nous lisons également », dit-il, « et tous les jours dans le livre de Job : Il a vu le prodige d'un homme véridique. Au livre de la Sagesse : Les hommes menteurs ne se souviendront pas d'elle, mais les hommes véridiques ne la quitteront pas ¹. Dans l'Apocalypse : Le mensonge n'a pas été trouvé sur leur bouche, ils sont sans souillure ² ». A cela je réponds en montrant que l'homme qui par lui-même est menteur, peut devenir véridique par la grâce et par la vérité de Dieu. D'un côté il est dit : « Tout homme est menteur », et de l'autre nous lisons à propos de la sagesse : « Que les hommes véridiques ne la quitteront pas »; véridiques dans et par la sagesse, ces mêmes hommes par eux-mêmes n'étaient que des menteurs. L'Apôtre ne dit-il pas : « Autrefois vous avez été ténèbres, et maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur ³ ? » A ce mot « ténèbres », il n'ajoute pas : « dans le Seigneur »; mais il l'ajoute au mot « lumière », parce que les hommes par eux-mêmes ne pouvaient pas être lumière, et parce que celui qui se glorifie ne doit se glorifier que dans le Seigneur ⁴.

Quant à ceux dont il est écrit dans l'Apocalypse : « Que le mensonge n'a pas été trouvé sur leurs lèvres », il n'est pas dit qu'ils fussent sans péché, car autrement la vérité n'eût pas été en eux⁵, et ils se seraient trompés eux-mêmes; or, si la vérité n'eût pas été en eux, le mensonge aurait été trouvé sur leurs lèvres. D'un autre côté, si, par un sentiment de jalousie ou de haine, ils s'étaient dits coupables de péché, quand ils étaient sans péché, c'eût été un mensonge de leur part, et ils ne mériteraient plus cette belle parole : « Le mensonge n'a pas été trouvé sur leurs lèvres ». Ils sont donc sans souillure, parce que Dieu leur a pardonné leurs péchés, comme ils avaient pardonné à ceux qui les avaient offensés. Tel est le sens dans lequel on doit interpréter tous ces passages que

notre auteur revendiquait en faveur de sa cause. Quant à ces paroles qu'on lui oppose : « Tout homme est menteur », notre adversaire ne les explique pas, et il ne saurait les expliquer sans renoncer à l'erreur qui lui fait croire que l'homme, sans le secours de la grâce de Dieu, peut être véridique, par les seules forces de sa propre volonté.

CHAPITRE XIII.

PERSONNE N'EST PARFAIT.

31. Une autre difficulté se présentait à notre auteur; il passe à côté sans la résoudre, ou plutôt il l'augmente encore et la rend plus difficile en rappelant ce passage qui lui est opposé : « Il n'est personne qui fasse le bien, il n'en est pas un seul ¹ ». Après avoir cité ce passage, il en oppose d'autres pour prouver qu'il est des hommes qui font le bien. Il le prouve, en effet, mais autre chose est de ne pas faire le bien, autre chose de ne pas être sans péché, quoiqu'on fasse peut-être beaucoup de bien. Il suit de là que les témoignages cités par notre auteur ne contredisent nullement ce principe par nous si souvent énoncé : Sur cette terre il n'est aucun homme sans péché. Maintenant c'est à lui de nous dire dans quel sens on peut entendre ces paroles : « Il n'est personne qui fasse le bien, il n'est pas un seul homme ». Il ajoute : « Le saint roi David s'écrie : Espérez dans le Seigneur et faites le bien ² ». C'est là un précepte et non point un fait; or, ce précepte était délaissé par ceux dont il est dit : « Il n'est personne qui fasse le bien, il n'est pas un seul homme ». Il rapporte également ces paroles de Tobie : « Gardez-vous de craindre, ô mon fils; nous menons une vie pauvre, mais nous posséderons de grands biens si nous craignons Dieu, si nous nous éloignons de tout péché, et si nous faisons le bien ³ ». Il n'est pas douteux, en effet, que l'homme jouira de tous les biens, lorsqu'il sera exempt de tout péché. Quant aux maux, il n'en connaîtra plus aucun et n'aura plus besoin de dire : « Délivrez-nous du mal ⁴ ».

En attendant cet heureux moment, celui qui travaille pieusement à sa perfection commence par s'éloigner du péché, et il s'en éloigne d'autant plus qu'il se rapproche

¹ Eccli. xv, 8. — ² Apoc. xiv, 5. — Ephés. v, 8. — ³ I Cor. i, 31. — ⁴ I Jean, i, 8.

¹ Ps. xlii, 1, 3. — ² Ps. xxxvi, 3. — ³ Tob. iv, 23. — ⁴ Matth. vi, 13.

davantage de la plénitude de la justice et de la perfection. Quant à la concupiscence, si bien appelée le péché qui habite dans notre chair, sans doute elle demeure toujours dans nos membres mortels, et toutefois elle ne cesse pas de s'affaiblir dans ceux qui travaillent à leur perfection. Autre chose est donc de s'éloigner de tout péché, ce qui est notre grande préoccupation ici-bas, autre chose est de s'être réellement dépouillé de tout péché, ce qui n'aura lieu parfaitement que dans le séjour même de la perfection.

Cependant s'il s'agit de celui qui s'est éloigné de tout péché et de celui qui s'en éloigne, n'est-il pas certain que tous deux sont dans la voie du bien ? Comment donc le Prophète a-t-il pu dire : « Il n'est personne qui fasse le bien, il n'en est pas un seul ? » Notre auteur a posé la question, mais il ne l'a pas résolue ; peut-être aurait-on le droit de dire que ce psaume incrimine un certain peuple dans les rangs duquel ne se trouvait aucun homme pour faire le bien, tandis que tous voulaient rester enfants des hommes sans être enfants de Dieu, dont la grâce est absolument nécessaire à l'homme pour être bon et pour faire le bien. C'est de l'homme de bien que nous devons entendre ces paroles : « Le Seigneur a regardé du haut du ciel sur les enfants des hommes pour voir s'il en est quelqu'un qui prenne et qui cherche Dieu¹ ». Le bien véritable consiste donc à chercher Dieu ; or personne ne faisait ce bien, absolument personne parmi toute cette race d'hommes prédestinés à la mort éternelle. Car Dieu, dans sa prescience infinie, a vu tous ces pécheurs, et il a porté contre eux sa redoutable sentence.

CHAPITRE XIV.

PERSONNE N'EST BON, SI CE N'EST DIEU.

32. « Nos adversaires », dit encore notre auteur, « nous objectent ces autres paroles du Sauveur : pourquoi m'appelz-vous bon ? personne n'est bon, si ce n'est Dieu seul² ». Au lieu de chercher à concilier ce passage avec sa doctrine, il se contente de citer d'autres textes, pour prouver que l'homme est bon. Voici comme il s'exprime : « Nous devons répondre par ces autres paroles du même Sauveur : L'homme bon tire le bien du bon trésor de son cœur³; et encore : Dieu fait lever son soleil sur les bons et sur les

« méchants⁴; ailleurs : Les biens ont été créés pour les bons dès le commencement⁵, « enfin : Ceux qui sont bons seront des habitants de la terre⁶ ».

Pour lui répondre, il me suffit d'exposer le sens de ces paroles : « Personne n'est bon, si ce n'est Dieu seul ». D'abord ces paroles peuvent signifier que les créatures, quoique créées bonnes par Dieu, cessent réellement d'être bonnes dès que l'on compare leur bonté à celle de Dieu ; comme elles cessent d'avoir l'être dès qu'on les compare à l'être de Dieu, qui s'est défini lui-même : « Je suis celui qui suis⁷ ». Il a été dit des hommes : « Aucun n'est bon, si ce n'est Dieu seul », comme il a été dit du Précurseur : « Il n'était pas la lumière⁸ ». Et cependant le Seigneur dit de ce même saint Jean, qu'il était un flambeau, comme il a dit à ses disciples : « Vous êtes la lumière du monde, personne n'allume le flambeau pour le placer sous le boisseau⁹ ». Toutefois le Précurseur cesse d'être la lumière, si on le compare à cette lumière qui est la vraie lumière et qui éclaire tout homme venant en ce monde⁷.

« Personne n'est bon, si ce n'est Dieu seul ». Ces paroles peuvent signifier également que les enfants de Dieu, quelle que soit leur vertu sur la terre, cessent d'être bons, si l'on compare leur état présent à celui qui les attend dans la perfection éternelle. Dire des hommes dont Dieu est le père, qu'ils sont mauvais, personne ne l'oserait, si le Seigneur lui-même n'avait dit : « Vous qui êtes mauvais, vous savez faire du bien à vos enfants ; combien plus votre Père qui est au ciel ne fera-t-il pas du bien à ceux qui l'invoquent⁸ ? » Ces mots : « Votre Père » prouvent que les hommes sont les enfants de Dieu, et cependant il ne laisse pas de dire d'eux qu'ils sont mauvais. Quant à notre auteur, il ne nous explique pas comment les hommes sont bons, quoique « personne ne soit bon, si ce n'est Dieu seul ». A celui qui demandait ce qu'il devait faire de bien pour aller au ciel, le Sauveur, pour toute réponse, lui avait dit de chercher Celui qui a pour essence la bonté même, et dont la grâce peut seule nous rendre bons ; car Dieu est le bien immuable, et il ne saurait être mauvais.

¹ Ps. xiii, 1-3. — ² Luc, xviii, 19 ; Marc, x, 18. — ³ Matt. xii, 35.

⁴ Matth. v, 45. — ⁵ Eccl. xxxix, 30. — ⁶ Prov. ii, 21. — ⁷ Exod. i, 11. — ⁸ Jean, i, 8. — ⁹ Matth. v, 14, 15. — ¹⁰ Jean, i, 9. — ¹¹ Matth. vii, 11.

CHAPITRE XV.

QUI SE GLORIFIERA D'AVOIR LE CŒUR
CHASTE ?

33. « On nous oppose », dit l'auteur, « ces autres paroles : Qui se glorifiera d'avoir le cœur chaste ? » Et à ce texte il en oppose beaucoup d'autres pour prouver que le cœur de l'homme peut être chaste ; toutefois, il ne nous dit pas comment on doit interpréter ces paroles : « Qui se glorifiera d'avoir le cœur chaste ? » pour éviter de mettre la sainte Écriture en contradiction avec elle-même dans ce passage et dans ceux qu'il y oppose. Pour moi, je lui réponds que cette conclusion : « Qui donc se glorifiera d'avoir le cœur chaste ? » découle naturellement de ce qui précède : « Lorsque le roi de justice siègera sur son trône ». En effet, de quelque justice que l'homme soit doué, il doit se demander s'il n'a pas en lui quelque chose qu'il ne voit pas, et qui lui sera reproché par le Roi de justice, siégeant sur son trône ; car il connaît les péchés les plus secrets, et ce n'est pas à lui que peut s'adresser cette question : « Qui connaît les péchés ¹ ? » Ainsi donc, « lorsque le roi de justice siègera sur son trône, qui se glorifiera d'avoir le cœur chaste ? ou qui se glorifiera d'être pur de tout péché ² ? » Il n'y aura que ceux qui veulent se glorifier dans leur propre justice et non pas dans la miséricorde du souverain Juge.

34. Toutefois je reconnais l'exactitude des citations que l'auteur nous oppose. Les voici : le Sauveur dit dans l'Évangile : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu ³ ». David s'écrie : « Qui gravira la montagne du Seigneur ? ou qui se tiendra debout sur son lieu saint ? Celui qui a les mains innocentes et le cœur pur ⁴ ». Et encore : « Bénissez, Seigneur, ceux qui sont bons et qui ont le cœur droit ⁵ ». Salomon dit également : « Les richesses sont bonnes à celui qui n'a pas de péché dans la conscience ⁶ ». Et encore : « Détournez-vous du mal, dirigez vos mains et purifiez votre cœur de tout péché ⁷ ». Saint Jean écrivait : « Si notre cœur ne nous accuse pas, mettons notre confiance en Dieu, et nous obtiendrons

« de lui tout ce que nous lui demanderons ⁸ ».

Tous ces passages supposent clairement le concours de la volonté pour croire, pour espérer, pour aimer, pour châtier son corps, pour faire des aumônes, pour pardonner les injures, pour prier avec instance, pour demander le progrès dans la perfection, et enfin pour dire dans toute la sincérité de son âme : « Pardonnez-nous comme nous pardonnons ; ne nous laissez pas succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal ⁹ ». Le but à atteindre, c'est de purifier son cœur, de chasser tout péché et d'obtenir la rémission de toutes ces souillures secrètes que le Roi de justice pourra trouver en nous lorsqu'il siègera sur son trône ; alors seulement Dieu nous verra parfaitement guéris et purifiés ; « car un jugement sans miséricorde attend celui qui n'a pas fait miséricorde. Or la miséricorde l'emporte sur le jugement ¹⁰ ». S'il n'en était pas ainsi, quelle espérance nous resterait-il ? Car « lorsque le roi de justice siègera sur son trône, qui se glorifiera d'avoir le cœur chaste ? ou qui se glorifiera d'être pur de tout péché ? » Tous ceux alors qui par la miséricorde de Dieu auront été pleinement purifiés et justifiés brilleront comme le soleil dans le royaume du Père céleste ¹¹.

35. Alors aussi l'Église sera pleinement et parfaitement sans tache, sans ride et sans souillure, parce qu'elle sera véritablement glorieuse. L'Apôtre, en parlant de l'Église, ne se contente pas de dire que Dieu la fera paraître sans tache, sans ride ni autre chose semblable, il ajoute qu'elle sera « glorieuse ¹² », nous indiquant ainsi que le moment de la gloire, pour l'Église, sera aussi celui où elle sera sans tache et sans souillure. Dans l'état présent, au milieu de tant de maux et de tant de scandales, formée du mélange de tant d'hommes méchants, et abreuvée de tant d'opprobres de la part des impies, on ne saurait dire de l'Église qu'elle est glorieuse, quoique des rois eux-mêmes s'enrôlent sous sa bannière, ce qui peut-être constitue encore pour elle un péril plus grand et une tentation plus séduisante ; elle sera glorieuse quand se réalisera cette parole de l'Apôtre : « Lorsque le Christ, notre vie, apparaîtra, vous apparaîtrez avec lui dans la gloire ¹³ ».

¹ Ps. XVIII, 13. — ² Prov. XX, 8, 9. — ³ Matth. V, 8. — ⁴ Ps. XXIII, 3, 4. — ⁵ Ps. CXXIV, 4. — ⁶ Eccl. III, 30. — ⁷ Id. XXXVIII, 10.

⁸ 1^{er} Jean, II, 22, 21. — Matth. V, 12, 13. — ⁹ Jacq. II, 13. — ¹⁰ Matth. XII, 43. — ¹¹ Ephés. V, 27. — ¹² Coloss. III, 1.

Le Sauveur dans sa nature humaine par laquelle il s'est constitué le médiateur de l'Eglise, n'a été glorifié que par la gloire de sa résurrection ; de là cette parole : « L'esprit « n'avait pas été donné, parce que Jésus « n'était pas encore glorifié ² » ; comment donc oserait-on affirmer que l'Eglise peut être glorieuse avant sa propre résurrection ? Sur cette terre, Dieu la purifie dans le bain de l'eau par la parole ², effaçant ses péchés passés, et la délivrant de la domination des mauvais anges ; il la guérit ensuite de toutes ses maladies, et la fait parvenir enfin à cet heureux état où elle sera glorieuse, sans tache et sans souillure. En effet, « ceux qu'il a pré- « destinés, il les a appelés, et ceux qu'il a « appelés, il les a justifiés, et ceux qu'il a jus- « tifiés, il les a glorifiés ³ ». Je crois que c'est à ce mystère que s'appliquent ces paroles : « Voici que je chasse les démons et j'accom- « plis la guérison aujourd'hui et demain, et le « troisième jour je serai consommé ⁴ », c'est-à-dire arrivé à la perfection. Le Sauveur parlait évidemment de son corps mystique, qui est l'Eglise ; ces jours qu'il rappelle ne sont que les différents degrés de la justification dont il emprunte le symbole aux trois jours qui précédèrent son triomphe.

36. Je crois qu'il existe une différence entre le cœur droit et le cœur pur. Le cœur droit s'élanche vers ce qui est en avant, et oublie ce qui est en arrière, de telle sorte que sans se détourner de sa voie, et sans se désister de sa première intention, il parvient là où habite Celui qui a le cœur pur ⁵. Chacun de ces caractères se trouve formulé dans les paroles suivantes : « Qui montera sur la montagne du « Seigneur, ou qui se tiendra debout dans « son lieu saint ? Celui qui a les mains inno- « centes et le cœur pur ». Celui qui a les mains innocentes montera, et celui qui a le cœur pur se tiendra debout ; le premier aspire au but et le second y est parvenu. C'est là ce qui nous fait mieux comprendre cette autre parole : « Les richesses sont bonnes pour celui « qui n'a point de péché dans sa conscience ». Cesera le moment des vraies richesses, lorsque toute la pauvreté aura disparu, c'est à-dire lorsque toute infirmité aura été détruite.

Sur la terre « l'homme se détourne du « péché » lorsqu'il marche dans le chemin du

bien, et se renouvelle de jour en jour, lorsqu'il « dirige ses mains » pour accomplir les œuvres de miséricorde et qu'il « purifie son « cœur de tout péché ; enfin, lorsqu'il par- « donne lui-même afin qu'il obtienne le par- « don de ses propres fautes ». Dans ce sens, il n'y a plus ni orgueil ni jactance à dire avec saint Jean : « Si notre cœur ne nous repro- « che rien, nous avons confiance en Dieu, qui « nous accordera tout ce que nous lui deman- « derons ». L'Apôtre nous invite à agir de telle sorte que notre cœur ne trouve rien à nous reprocher dans la prière ; c'est-à-dire, qu'après avoir formulé cette demande : « Par- « donnez-nous comme nous pardonnons », nous n'ayons pas la honte de ne pas faire ce que nous disons, ou que, n'osant pas dire ce que nous ne faisons pas, nous ne perdions toute confiance dans nos prières.

CHAPITRE XVI.

IL N'EST PERSONNE QUI FASSE LE BIEN
ET NE PÈCHE PAS.

37. L'auteur examine ensuite cet autre passage que nous leur opposons sans cesse : « Il « n'y a pas sur la terre d'homme juste qui « fasse le bien et qui ne pèche pas ¹ ». Il répond par d'autres passages, et en particulier par celui-ci tiré du livre de Job : « Avez-vous « considéré mon serviteur Job ? car il n'est « sur la terre personne qui lui ressemble, « homme juste, véritable serviteur de Dieu, « et s'abstenant de tout mal ² ». Nous avons examiné ce texte précédemment. Qu'il me suffise de lui faire remarquer que si ces paroles doivent être entendues dans le sens littéral de telle sorte que l'on puisse être absolument sans péché sur la terre, nécessairement il y a contradiction entre ce passage du livre de Job et celui qui vient d'être cité : « Il n'y a pas sur la terre d'homme juste qui « fasse le bien et ne pèche pas ».

CHAPITRE XVII.

NUL HOMME VIVANT NE SERA JUSTIFIÉ
EN VOTRE PRÉSENCE.

38. On nous objecte, dit l'auteur, cet autre passage : « Nul homme vivant ne sera jus- « tifié en votre présence ³ ». La réponse qu'il oppose n'a d'autre résultat que de mettre

¹ Jean, vii, 39. — ² Ephés. v, 26. — ³ Rom. viii, 39. — ⁴ Luc, xiii, 32. — ⁵ Philipp. iii, 13, 14.

¹ Ecclé. vii, 21. — ² Job, i, 8. — ³ Ps. cxlii, 2.

encore la sainte Écriture en contradiction avec elle-même. Notre devoir, à nous, est de dissiper cette contradiction apparente. « Nous pouvons », dit-il, « réfuter nos adversaires « en leur citant ce qui est dit de Zacharie et « d'Elizabeth ». « Zacharie et Elizabeth, son épouse, étaient tous deux justes en présence du Seigneur, marchant sans reproches « dans l'observation de tous les commandements et des justices du Seigneur ¹ ». Or, ces justes avaient trouvé parmi les commandements celui qui leur enseignait à se purifier de leurs péchés. En effet, Zacharie était prêtre, et, comme tel, selon la parole de saint Paul dans l'Épître aux Hébreux, il offrait des hosties pour ses propres péchés ². Ces mots : « sans reproche » doivent s'entendre selon l'interprétation que j'ai donnée plus haut, de paroles semblables ³.

L'auteur ajoute : « Le bienheureux Apôtre « nous invite à nous rendre saints et immaculés en présence de Dieu ⁴ ». En effet, nous devons tendre sans cesse à le devenir, surtout si nous ne pouvons être immaculés qu'à la condition d'être absolument sans péché. Mais s'il suffit de n'avoir aucun crime sur la conscience, nous ne pouvons nier qu'il ne se trouve sur la terre des hommes immaculés ; car on peut n'être coupable d'aucun crime, sans que pour cela on soit absolument sans péché. Voilà pourquoi, dans les règles qu'il trace pour l'ordination des ministres sacrés, l'Apôtre n'exige pas qu'ils soient sans péché, car une telle condition serait impossible à réaliser ; il se contente d'exiger que l'on soit « sans crime », condition parfaitement réalisable ⁵.

Enfin, notre auteur ne nous dit pas comment nous devons entendre ces paroles : « Nul homme vivant ne sera justifié en votre « présence ». Pourtant le verset précédent rend très-facile l'interprétation de ces paroles ; nous y lisons : « N'entrez pas en jugement avec votre serviteur, parce que nul « homme vivant ne sera justifié en votre présence ». David craint le jugement, parce qu'il désire la miséricorde et que la miséricorde l'emporte sur le jugement. Ces mots : « N'entrez pas en jugement avec votre serviteur » signifient : Veuillez ne pas me juger selon vous qui êtes sans péché, « parce que nul

« homme vivant ne sera justifié en votre présence » ; du moment qu'il s'agit de cette vie, cette proposition ne saurait offrir de difficulté, et ces mots : « ne sera justifié » doivent s'entendre de la justification pleine et entière, à laquelle on ne saurait prétendre en cette vie.

CHAPITRE XVIII.

NE DISONS PAS QUE NOUS SOMMES SANS PÉCHÉ.

39. On nous objecte, dit l'auteur, ces autres paroles : « Si nous disons que nous « sommes sans péché, nous nous séduisons « nous-mêmes et la vérité n'est point en « nous ¹ ». A la clarté de ce passage, il essaye d'opposer d'autres textes en apparence contraires. Il cite ce même saint Jean écrivant dans son Épître : « Je vous le dis, mes frères, « ne péchez pas. Tout homme qui est né de « Dieu ne commet pas le péché, parce que la « semence divine demeure en lui et qu'elle ne « saurait pécher ² ». Plus loin, ce même Apôtre ajoute : « Celui qui est né de Dieu ne « pèche pas, parce que la génération de Dieu « le conserve, et que le méchant ne saurait « le toucher ³ » ; et encore, en parlant du Sauveur : « Il apparut afin d'enlever le péché. « Quiconque demeure en lui ne pèche pas. « Tout homme qui pèche ne le voit pas et ne « le connaît pas. Mes très-chers, nous sommes « les enfants de Dieu, et nous n'avons pas encore vu ce que nous serons un jour. Nous « savons que lorsque Dieu nous apparaîtra, « nous lui serons semblables, parce que nous « le verrons tel qu'il est, et quiconque nour- « rit cette espérance, se sanctifie, comme Dieu « lui-même est saint ⁴ ».

Tous ces passages sont parfaitement exacts, ce qui ne détruit pas la vérité du texte qu'il rapporte, sans le réfuter : « Si nous disons « que nous n'avons pas de péché, nous nous « séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est « point en nous ». Par conséquent, si nous nous considérons en tant que nous sommes nés de Dieu, en tant que nous demeurons en Celui qui nous a apparut pour détruire le péché, c'est-à-dire en Jésus-Christ, sous ce premier rapport nous ne péchons pas, et l'homme intérieur se renouvelle en nous de jour en jour ⁵. Mais en tant que nous sommes nés de cet homme par qui le péché est entré dans le

¹ Luc, I, 6. — ² Hébr., v, 3. — ³ Chap., II, n. 23-28. — ⁴ Ephés., I, 1. — ⁵ Tit., I, .

¹ I Jean, I, 8. — ² Id., III, 9. — ³ Id., v, 18. — ⁴ Id., III, 5, 6, 2, 3. — ⁵ II Cor., IV, 16.

monde et la mort par le péché, et qu'ainsi la mort est entrée dans tous les hommes ¹ ; à ce point de vue nous ne sommes pas sans péché ; car nous n'avons point dépouillé notre faiblesse native, jusqu'à ce que soit pleinement réalisée cette rénovation intérieure en vertu de laquelle Dieu devient notre Père et nous sommes parfaitement guéris de notre infirmité naturelle, et du péché qui en était la suite. Les suites de ce péché se perpétuent dans l'homme intérieur, quoiqu'elles aillent toujours s'affaiblissant dans tous ceux qui marchent généreusement dans la voie du bien ; malgré ces progrès, « si nous disons « que nous sommes sans péché nous nous « trompons nous-mêmes, et la vérité n'est « point en nous ».

« Tout homme qui pèche n'a pas vu Dieu, « et ne l'a pas connu » ; comment entendre ces paroles, puisque nous ne saurions avoir en cette vie la vue et la connaissance que nous aurons, lorsque nous contemplerons Dieu face à face ? Nous ne pouvons aspirer ici-bas qu'à la vue et à la connaissance que nous donne la foi ; or, malgré cette foi, combien n'est-il pas d'hommes qui pèchent, et en particulier les apostats qui cependant ont tous cru en Jésus-Christ et qui tous ont eu cette vue et cette connaissance qui viennent de la foi, sans qu'on puisse dire d'aucun d'eux « qu'il n'a ni vu ni connu Jésus-Christ ? »

Or, il me semble pouvoir ainsi formuler ma pensée : la rénovation marchant à la perfection voit et connaît ; l'infirmité que nous avons à détruire, ne voit ni ne connaît, et comme cette infirmité originelle a laissé en nous des traces profondes : « si nous disons « que nous n'avons pas de péché, nous nous « trompons nous-mêmes et la vérité n'est « point en nous ». Par la grâce de la rénovation nous sommes les enfants de Dieu ; mais à cause des restes de notre infirmité native, « nous n'avons pas vu encore ce que « nous serons ; nous savons que lorsque Dieu « nous aura apparus, nous lui serons semblables, parce que nous le verrons comme il « est en lui-même ». Alors seulement il n'y aura plus de péché, parce qu'il ne restera aucune infirmité ni intérieure ni extérieure. « Quiconque a cette espérance en Dieu, se « se sanctifie, comme Dieu lui-même est « saint ». Il se sanctifie, non point par ses

propres forces, mais en croyant et en invoquant celui qui sanctifie ses saints. Quand cette sanctification, qui va croissant en nous de jour en jour, sera parvenue à sa perfection, elle détruira toutes les suites de notre infirmité.

CHAPITRE XIX.

TOUT DÉPEND DE DIEU QUI FAIT MISÉRICORDE.

40. « On nous objecte », dit l'auteur, « ces « autres paroles : Cela ne dépend ni de celui « qui veut, ni de celui qui court, mais de « Dieu qui fait miséricorde ¹ ». Il y répond par ces textes, tirés de la sainte Ecriture : « Qu'il fasse ce qu'il veut ² ». « Parlant d'Onésime à Philémon, le même Apôtre écrivait », ajoute-t-il : « Je voulais le retenir auprès de « moi, afin qu'il me servît à votre place ; « mais je n'ai rien voulu faire sans votre « conseil, afin que votre bien parût non pas « une nécessité, mais un état parfaitement « volontaire ³. Nous lisons dans le Deutéronome : Il a placé devant vous la vie et la « mort, le bien et le mal ; choisissez la vie, « afin que vous viviez ⁴. Salomon dit également : Dieu, dès le commencement, a « créé l'homme, et il l'a laissé dans la main « de son propre conseil. Il lui a donné ses « commandements et ses préceptes. Si tu veux « garder les commandements et ne jamais « trahir la foi jurée, Dieu te conservera à « jamais. Il a mis devant toi l'eau et le feu, « étends la main vers ce que tu voudras. « Devant l'homme sont la vie et la mort, le « bien et le mal ; la pauvreté et l'honnêteté « sont du Seigneur Dieu ⁵. Isaïe nous dit : « Si vous voulez m'écouter, vous mangerez « les biens de la terre, mais si vous ne voulez « pas et que vous ne m'écoutez pas, le glaive « vous dévorera. Car ces oracles sont sortis de « la bouche de Dieu même ⁶ ».

De quelque voile épais que nos adversaires veulent se couvrir, ils sont ici parfaitement mis à découvert. Car ils affichent hautement la lutte contre la grâce ou la miséricorde de Dieu, quand nous-mêmes nous implorons cette même grâce en ces termes : « Que votre « volonté soit faite sur la terre comme au « ciel ; ne nous laissez pas succomber à la « tentation, mais délivrez-nous du mal ⁷ ».

¹ Rom. ix, 16. — ² 1 Cor. vii, 36. — ³ Philém. 13, 14. — ⁴ Deut. xxx, 15, 19. — ⁵ Eccli. xv, 14, 18. — ⁶ Isaïe, i, 19, 20. — ⁷ Matth. vii, 10, 13.

¹ Rom. v, 12.

Pourquoi donc implorer ces grâces avec des gémissements et des larmes, si tout dépend de l'homme qui veut et qui court, et non pas de Dieu qui fait miséricorde? Sans doute tout cela exige le concours de notre volonté, mais de son côté notre volonté ne peut accomplir ces œuvres sans le secours de la grâce divine. La foi, quand elle est ce qu'elle doit être, nous fait chercher pour trouver, demander pour recevoir et frapper pour qu'il nous soit ouvert¹. Celui qui dispute contre la grâce, ferme sur lui-même la porte de la miséricorde de Dieu. Je ne veux pas m'étendre davantage sur ce grave sujet, car mieux vaut le confier aux gémissements des fidèles qu'à mes humbles discours.

41. Nous enseignons que la miséricorde de Dieu est tellement nécessaire à celui qui veut et qui court, que pour courir il a même besoin d'être prévenu par la grâce. Or voyez, je vous prie, quel argument le Pélagien oppose à cette nécessité, dans ces paroles de l'Apôtre : « Qu'il fasse ce qu'il veut », quand elles se trouvent si bien expliquées par ce qui suit : « Il ne pêche pas, s'il se marie ». Que vient donc faire ici la volonté de se marier, quand nous discutons du secours de la miséricorde divine? Ou bien il peut servir à quelque chose de vouloir, sans que Dieu lui-même unisse l'homme et la femme en vertu de cette providence spéciale qui gouverne toutes choses; ou bien il faudra prendre rigoureusement à la lettre cette parole de l'Apôtre à Philémon : « Afin que votre bien parût non « pas une nécessité, mais un état parlaitement « volontaire »; d'où il suivrait qu'il pourrait y avoir un bien volontaire sans que « Dieu « opérât en nous le vouloir et le faire, selon « son bon plaisir² ». Ou bien ces paroles du Deutéronome : « Il a placé devant l'homme « la vie et la mort, le bien et le mal », devraient s'interpréter en ce sens que l'homme soit averti de choisir la vie, sans que cet avertissement lui vînt pour cela de la miséricorde de Dieu; ou qu'il pût servir à quelque chose de choisir la vie, sans que Dieu inspire la charité qui doit présider à ce choix et le confirmer, et ce nonobstant ces paroles : « La « colère est dans son indignation, et la vie « dans sa volonté³ ». Ou bien ces autres paroles : « Si vous voulez observer les préceptes, « ils vous conserveront », signifieraient que

nous ne devons pas remercier Dieu de nous avoir donné cette volonté; car si nous étions privés de toute lumière de la vérité, nous serions incapables de vouloir cette observation.

L'homme voit devant lui l'eau et le feu; il étend à son gré la main sur l'un ou sur l'autre, mais au-dessus de lui se trouve le Seigneur qui l'appelle et se tient à une hauteur qui défie la pensée humaine. En effet, le premier principe de la conversion du cœur c'est la foi, selon cette parole : « Vous « viendrez et vous passerez du commen- « cement de la foi⁴ ». Par conséquent chaque homme choisit le bien « selon que Dieu a « départi à chacun la mesure de la foi⁵ »; « personne ne peut venir à moi », dit le Prince de la foi, « si mon Père qui m'a envoyé ne « l'attire ». Et pour mieux nous faire comprendre qu'il parle de la foi par laquelle nous croyons en lui, le Sauveur ajoute : « Les « paroles que je vous ai adressées sont esprit « et vie; mais il en est parmi vous qui ne « croient pas. En effet, Jésus connaissait « depuis le commencement et ceux qui « croyaient et celui qui devait le livrer; « et il disait : Voilà pourquoi j'ai proclamé « que personne ne peut venir à moi, si « mon Père ne lui en a fait la grâce⁶ ».

42. Notre auteur pense avoir trouvé, en faveur de sa cause, un puissant argument dans ces paroles du prophète Isaïe : « Si vous « le voulez et si vous m'écoutez, vous man- « gerez les biens de la terre; mais si vous ne « le voulez pas et si vous ne m'écoutez pas, le « glaive vous dévorera. Tel est l'oracle for- « mulé par le Seigneur lui-même ». Est-ce donc que la loi tout entière n'est pas pleine de ces conditions? et si ces préceptes sont imposés aux orgueilleux, n'est-ce point parce que « la « loi a été établie pour faire reconnaître les « transgressions jusqu'à l'avènement du re- « jeton qui a été promis⁷ ? » « Voilà pourquoi « la loi est survenue pour donner lieu à « l'abondance du péché; mais où il y a eu « abondance du péché, il y a eu surabondance « de la grâce⁸ ». Ainsi donc l'homme, s'appuyant orgueilleusement sur ses propres forces, n'avait pu que défaillir et devenir honteusement prévaricateur en face des préceptes qui lui avaient été imposés; de là

¹ Luc, xi, 9. — ² Philip. ii, 13. — ³ Ps. xxix, 6.

⁴ Cant. iv, selon les Septante. — ⁵ Rom. xi, 3. — ⁶ Jean, vi, 44, 64, 65, 66. — ⁷ Gal. iii, 19. — ⁸ Rom. v, 20.

pour lui le besoin le plus pressant de chercher un libérateur et un sauveur, et c'est ainsi que la crainte de la loi le rendit humble, et, s'imposant à lui comme un maître, le conduisit à la foi et à la grâce.

Sous le fardeau toujours grossissant de leurs infirmités, les hommes se sont précipités dans l'iniquité¹ et ils ne pouvaient obtenir leur guérison que de la venue de Jésus-Christ. La grâce du Sauveur a été l'objet de la foi de la part des anciens justes ; aidés par cette grâce, ils sont arrivés à une connaissance assez explicite du Messie, et quelques-uns même ont annoncé sa venue. Tels furent dans le peuple juif Moïse, Josué, Samuel, David et d'autres encore ; en dehors du peuple juif, le patriarche Job ; et avant même la formation de ce peuple, Abraham, Noé et beaucoup d'autres qui nous sont connus par les saintes Ecritures ou sur lesquels elles gardent le silence. Car nous n'avons qu'un seul Dieu et un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ Dieu et homme², sans la grâce duquel aucun homme n'est délivré de la condamnation qui pèse sur lui soit en vertu de la déchéance originelle, soit par le fait même de ses propres iniquités.

CHAPITRE XX.

IL FAUT LE SECOURS DE DIEU POUR NE PAS PÉCHER.

43. Notre auteur termine par ce singulier raisonnement : « Si l'on me demande : « L'homme peut-il ne pas pécher, même en parole ? je réponds qu'il le peut si Dieu le veut ; or, Dieu le veut, donc l'homme le peut ». Il continue : « Si l'on me demande : « L'homme peut-il ne pas pécher dans ses pensées ? je réponds qu'il le peut, si Dieu le veut ; or, Dieu le veut, donc l'homme le peut ». Voyez comme il évite avec soin de dire : Si Dieu lui vient en aide, l'homme peut ne pas pécher, car c'est à Dieu que nous disons : « Soyez mon secours, ne m'abandonnez pas³ » ; lorsque nous travaillons, non point pour arriver aux biens ou pour échapper aux maux corporels, mais pour embrasser et pratiquer la justice. Voilà pourquoi nous disons : « Ne nous laissez pas succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal⁴ ».

¹ Ps. xv, 4. — ² I Tim. ii, 5. — ³ Ps. xxvi, 9. — ⁴ Matth. vi, 13.

Quel est celui qui a besoin de secours, si ce n'est celui qui agit ? Or, il est aidé s'il croit, s'il prie, s'il est appelé selon le décret de Dieu ; car « ceux que Dieu a connus par sa prescience, il les a aussi prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, afin qu'il fût l'aîné entre plusieurs frères ; et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés ; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés¹ ». Nous courons donc lorsque nous nous perfectionnons, lorsque notre santé s'affermi et se développe ; c'est ainsi que l'on dit d'une blessure qu'elle va se cicatrisant, lorsqu'elle est entourée de soins assidus et efficaces. En nous perfectionnant ainsi de toute manière, nous en arrivons à nous dépouiller entièrement de la faiblesse du péché ; et non-seulement c'est là ce que Dieu veut, mais il nous prévient par sa grâce et nous aide à obtenir ce précieux résultat. Or, la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur produit en nous ces heureux effets, non-seulement par les préceptes, les sacrements et les exemples, mais surtout par l'Esprit-Saint ; car c'est par lui qu'est mystérieusement répandue dans nos cœurs la charité², qui demande par des gémissements inénarrables³, jusqu'à ce que nous ayons acquis une santé parfaite et que Dieu se montre à nous face à face dans son éternelle vérité.

CHAPITRE XXI.

44. A l'exception du médiateur de Dieu et des hommes, tout homme en cette vie a eu besoin de la rémission des péchés ; et penser le contraire serait se mettre en contradiction avec ces paroles de l'Apôtre : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et c'est ainsi que la mort est passée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché⁴ ». Rejeter cette vérité de l'existence du péché dans tous les hommes, c'est affirmer avec autant d'orgueil que d'impiété qu'il est des hommes qui ont pu être libres et sauvés de tout péché en dehors de toute médiation du Christ Sauveur et Libérateur, quand ce même Sauveur a solennellement déclaré que « le médecin est nécessaire, non pas à ceux qui se portent bien, mais à ceux qui sont malades. Je

¹ Rom. viii, 29, 30. — ² Rom. v, 25, 5. — ³ Id. viii, 26. — ⁴ I. v, 12.

« suis venu appeler, non pas les justes, mais « les pécheurs ¹ ».

De même soutenir qu'après avoir reçu la rémission des péchés, l'homme peut avoir vécu ou peut vivre ici-bas absolument sans péché, c'est contredire formellement ces paroles de saint Jean : « Si nous disons que « nous n'avons pas de péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est point « en nous ² ». Il parle non pas au passé, mais au présent : « Nous n'avons ». Soit, dira quelqu'un, mais le péché dont parle l'Apôtre n'est autre chose que ce vice originel qui habite dans notre chair mortelle et auquel l'Apôtre nous commande de résister ³; il ne parle nullement de ce péché que nous commettons nous-mêmes par un acte formel de notre volonté quand nous consentons à une action, à une parole, ou à une pensée mauvaise, sous l'impulsion de cette concupiscence qui est appelée péché, à laquelle on ne saurait consentir sans péché, et dont l'influence nous ébranle malgré nous. Cette distinction est une pure subtilité qui ne saurait tenir un instant devant ces paroles de l'Oraison dominicale : « Pardonnez-nos nos offenses ». En effet, quel besoin aurions-nous de prononcer cette demande, si jamais nous ne consentions à aucune parole coupable, à aucune pensée mauvaise, à aucun désir criminel? Il nous suffirait de dire : « Ne « nous laissez pas succomber à la tentation,

¹ Matth. ix, 12, 13. — ² I Jean, I, 8. — ³ Rom. vi, 12.

« mais délivrez-nous du mal ⁴ »; et l'Apôtre saint Jacques n'aurait pas dit : « Nous péchons en beaucoup de choses ⁵ ».

Celui qui pèche c'est celui qui, sous l'influence trompeuse ou dommatrice de la concupiscence mauvaise, blesse les droits de la justice, dans ses actes, ses pensées ou ses paroles. Enfin, si, faisant abstraction de notre chef, et du Sauveur de son corps mystique, certains auteurs prétendent qu'il y a eu ou qu'il est en cette vie des hommes tellement justes qu'ils ne commettent aucun péché, ou qu'aucune de leurs actions ne leur soit imputée à péché, à la rigueur je ne vois pas que je sois obligé de les condamner, quoique je mette une distinction entre le bonheur de celui qui est sans péché et le bonheur de celui à qui Dieu n'impute aucun péché ⁶ (a). Je connais des hommes qui partagent cette opinion; je n'ose les condamner, mais je ne puis non plus les approuver. J'agis autrement à l'égard de ceux qui soutiendraient que nous ne sommes point obligés de demander la grâce de ne pas succomber à la tentation. Or, c'est soutenir l'inutilité de cette prière que de prétendre que l'homme peut sans la grâce de Dieu éviter le péché et qu'il lui suffit pour cela de sa propre et humaine volonté. Je déclare une telle doctrine réellement pernicieuse et digne de tous les anathèmes.

⁴ Matth. vi, 12, 13. — ⁵ Jacq. III, 2. — ⁶ Ps. xxvi, 9.

(a) Cette condamnation devant laquelle Augustin hésite, a été portée par le Concile de Carthage en 418. (Note du traducteur.)

Traduction de M l'abbé BURLERAUX.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS L'HISTOIRE DE SAINT AUGUSTIN

A

ACADÉMICIENS (les). Leurs doctrines combattues par saint Augustin dans les trois livres qu'il fait contre eux. 16 et suiv. — Comment ces livres furent composés. *Ibid.*

ACCORD. Saint Augustin compose quatre livres sur l'*Accord des Évangélistes*. 81.

ADÉODAT, fils de saint Augustin. 12. — Se retire avec lui à Cassiacum. 15. — Reçoit avec lui le baptême des mains de saint Ambroise. 37. — Sa douleur à la mort de sainte Monique. 39. — Sa mort. 48. — Sa vive intelligence, son innocence. *Ibid.*

ADIMANTE, manichéen. Saint Augustin compose contre lui un livre où il concilie les prétendues contradictions trouvées par Adimante, entre l'Ancien et le Nouveau Testament. 64.

ADRUMET, ville d'Afrique. Les moines du monastère de cette ville se révoltent contre la doctrine de saint Augustin sur la grâce. Le saint Docteur les ramène à la vérité catholique. 272 et suiv.

AÉTIUS, général romain, voulant perdre le comte Boniface, son rival, le trompe indignement et le jette dans la révolte contre l'empereur. 277 et suiv. — Vaincu par Boniface, qu'il blesse mortellement, il est déclaré rebelle par la vengeance impériale. 296.

AFRICAINS. Portrait que Salvien nous fait des Africains au temps de l'invasion des Vandales. 297.

AFRIQUE. La situation de l'Eglise d'Afrique devient meilleure par les travaux de saint Augustin. 87. — Peinture de la dévastation de l'Afrique par les Vandales. 291, 292.

ALARIC s'empare de Rome. 131.

ALBICERE, devin de Carthage, renommé du temps de saint Augustin. 5.

ALYPE, ami intime de saint Augustin. 4. — Ses tendres soins pour saint Augustin, malade. 10. — Il le suit à Milan. 11. — A Cassiacum. 15. — Prend part aux conférences qui s'y tiennent. 17 et suiv. — Reçoit le baptême avec saint Augustin, des mains de saint Ambroise. 37. — Suit saint Augustin dans son monastère d'Hippone. 62. — Se rend en Palestine. 102. — Devient évêque de Thagaste. 66, 67. — Alype est accusé par le peuple d'Hippone dans l'affaire de Pinien. 133. — Il est chargé de prendre la parole au nom des catholiques dans la conférence de Carthage. 138. — Il parle peu. 140. — Il est l'illustre et infatigable ambassadeur de l'Eglise d'Afrique auprès du Saint-Siège. 243. — Va en Italie pour aider à la réconciliation du comte Boniface avec l'empereur. 289. — Assiste à la mort saint Augustin. 293, 294.

AMBROISE (saint), évêque de Milan, reçoit saint Augustin avec une bonté paternelle. 11. — Ses sermons convertissent saint Augustin. *Ibid.* — Il lui donne le baptême. 37. — Il établit le chant catholique à Milan. 37. — Paroles qu'il adresse aux fidèles rassemblés autour de son lit de mort. 170.

AME. Saint Augustin compose le *Livre de l'immortalité de l'âme* comme le complément des Soliloques. 33. — Le *Traité de la grandeur de l'âme*. 41. — Le livre *Des deux âmes*. 63. — Etat de l'âme en présence de son Dieu. 247. — Lettres à Oplat sur l'*Origine de l'âme*. 232, 245. — Quatre livres sur l'*Ame et son origine*. 238.

ANNOTATIONS. Saint Augustin compose le livre intitulé : *Annotations sur Job*. 84.

ANTOINE, choisi par saint Augustin pour évêque de Fusale, lui cause un profond chagrin par sa conduite. 254.

ANTONIN, bon chrétien à qui saint Augustin se plaint de la fausse piété de son temps. 58.

APIARIUS, prêtre d'Afrique, déposé par son évêque, en appelle au pape. 235, 236.

ARBITRE. Saint Augustin compose le *Traité du libre Arbitre*, où il montre la sagesse éternelle comme le souverain bonheur de l'homme, et résout le problème de l'origine du mal et de la prescience divine. 67. — Le livre *De la Grâce et du libre Arbitre*. 273.

ARNAULD (Antoine). Son jugement sur saint Augustin. 56.

ASTROLOGIE (l') judiciaire. Son imposture. 5.

ATTALE, préfet de Rome, fait empereur par Alarie, est bientôt dépouillé de la pourpre. 131.

AUGUSTIN (saint), surnommé Aurèle. Sa naissance à Thagaste. 1. — Son caractère. 1, 2. — Gravement malade, il manque de recevoir le baptême. *Ibid.* — Son aversion pour l'étude des langues étrangères. 2. — Il étudie les lettres humaines à Madaure. *Ibid.* — Ses études à Carthage. 2. — Ses égarements dans cette ville. 2, 3. — Il commence à se lier avec les Manichéens. 3. — Préfère la lecture des œuvres de Cicéron à celle de la Bible. *Ibid.* — Son retour à Thagaste dans la maison de sa mère. 3. — Douleur amère qu'il éprouve de la perte d'un ami. 4. — Il retourne à Carthage, où il enseigne la rhétorique. *Ibid.* — Son horreur pour les devins. *Ibid.* — Il remporte le prix de poésie. 4. — Son amour pour l'astrologie judiciaire dont le détourne un de ses amis. 5. — Il compose deux ou trois livres perdus depuis, sur la *Beauté et la convenance*. *Ibid.* — Ses conférences avec Fauste, évêque manichéen, refroidissent son zèle pour le manichéisme. 5, 6. — Il quitte Carthage pour se rendre à Rome. 6. — Etat de Rome à son arrivée dans cette ville. 7. — Il loge chez un manichéen et tombe malade en arrivant : les soins d'Alype le guérissent. 10. — Dégouté de la bassesse des écoliers de Rome, il demande et obtient la chaire de rhétorique à Milan. *Ibid.* — Son amitié pour saint Ambroise, dont il devient l'auditeur assidu. 11. — Il rompt tout reste de relation avec les Manichéens et se met au rang des catéchumènes. *Ibid.* — Il est rejoint à Milan par sa mère. *Ibid.* — Dégouté du monde, il forme le projet d'une vie commune avec quelques amis, pour s'attacher à l'étude de la philosophie. 12. — Il songe à se marier. *Ibid.* — Son nouvel égarément après avoir rompu ses premiers liens. *Ibid.* — Ses angoisses. 12, 13. — La lecture de Platon le prépare à la connaissance de l'Évangile. 12. — Effets que produit en lui la lecture de saint Paul. 13. — Il ouvre son âme au prêtre Simplicien. 13. — Sa conversion. 13, 14. — Il se retire à Cassiacum avec sa mère et ses amis. 15. — Peinture de la vie qu'il y mène. 15, 16. — Conférences de Cassiacum. 16. — Il y compose les *Trois Livres contre les Académiciens*. 16 et suiv. ; — son *Traité de la Vie bienheureuse*. 16, 30 ; — les deux livres de l'*Ordre*. 23 et suiv. ; — les deux livres des *Soliloques*. 31 et suiv. ; — le livre de l'*Immortalité de l'âme*. 33. — Il écrit différentes lettres à ses amis. 33 et suiv. — Plein de respect pour les chefs de l'école du scept-

trisme, il croit qu'on leur attribue de sentiment qui n'ont jamais eu. *Ibid.*

Saint Augustin reçoit le baptême des mains de saint Ambroise, 37. — Son émotion en entendant le chant religieux dans la basilique de Milan, comme l'avait établi saint Ambroise, *Ibid.* — Il quitte Milan pour retourner en Afrique, 37. — S'arrête à Oebe, où il perd sa mère, *Ibid.* — Sa conduite admirable dans cette circonstance, 38, 39. — Magnifique témoignage que rend saint Monaque de la poésie biblique de saint Augustin, 39. — Il passe un an à Rome, 40. — Son retour en Afrique, *Ibid.* — Donne son bien aux pauvres et se retire dans la solitude, près de Thagaste, 41. — Son livre de *La Grandeur de l'Âme*, 41. — Celui des *Quatre-vingt-trois Questions*, 41, 42. — Indication du système de saint Augustin sur la nature des idées, 42. — Ses livres des *Mirais de l'Église catholique* et des *Mirais des Manichéens*, 43 et suiv. — Sa correspondance avec Nébride, 47, 48. — Il s'applique à l'étude de l'Écriture sainte et du grec ; compose le livre du *Maître*, le livre des *deux Catégories*, les deux livres *sur la Genèse*, les six livres *sur la Musique*, 48 ; et le livre de la *Véritable Religion*, 49 et suiv. — Ses lettres à Maxime, 57 ; — à Célestin, à Gayus, à Antonin, 58. — Il est ordonné prêtre de l'église d'Hippone, *Ibid.* — L'évêque Valère lui confie l'œuvre de la prédication, contrairement à la coutume d'Afrique, 61. — Saint Augustin demande du temps pour s'y préparer, *Ibid.* — Il établit un monastère dans le jardin attenant à l'église d'Hippone, où il vit avec ses amis, 62. — Son livre de *l'Utilité de la Foi* contre les Manichéens : il y établit la nécessité de l'autorité en matière de religion, 63. — Il réduit au silence, dans une conférence publique, le prêtre manichéen Fortunatus et le contraint à quitter Hippone, *Ibid.* — Son livre *Des deux Ames*, 63. — Sa lettre à Aurèle, évêque de Carthage, où il lui dénonce les désordres des chrétiens d'Afrique autour des tombeaux des martyrs, 64. — Sa lettre à Maximin, évêque donatiste de Sinit, *Ibid.* — Son premier ouvrage contre le donatisme, 64. — Son livre contre Adimante, disciple de Manès, *Ibid.* — Ses deux livres ou commentaires du *Sermon sur la montagne*, 65. — Il prononce au concile d'Hippone un sermon sur la *Foi et le Symbole*, dont il fait plus tard un livre, 65. — Son livre intitulé : *Questions sur l'épître aux Romains*, *Ibid.* — Son *Commentaire sur l'épître aux Galates*, 65. — Admiration de saint Paulin de Nole pour saint Augustin, 66. — Intimité de leurs relations, 66, 72, 73, 122, 130, 205. — Il demande à saint Paulin un sévère examen de ses ouvrages, 66. — Compose le livre de *la Continence* et celui du *Mensonge*, 67.

Saint Augustin est sacré évêque d'Hippone, 72. — Il ne peut amener Proculien, évêque donatiste d'Hippone, à une conférence publique que celui-ci avait d'abord désirée, 74 et suiv. — Douceur de saint Augustin envers les hérétiques, 73, 75, 76, 77, 85, 93, 113, 150, 204. — Ses deux livres à Simplicien, 76. — Sa réponse à une lettre de Manichéus, 77. — Sa lettre à Glorius, où il dévoile les Donatistes, 78. — Conférence avec Fortunius, évêque donatiste de Tubursy, 79. — Zèle de saint Augustin pour la prédication, 80, 295. — Sa lettre à Séverin, sur le donatisme, 81. — Les quatre livres *De l'accord des Évangélistes*, *Ibid.* — Les deux livres des *Questions de l'Évangile*, 82. — Le livre *De la foi aux choses qu'on ne voit pas*, 82. — Le livre *Sur la manière de catéchiser les ignorants*, *Ibid.* — Le livre *Du travail des moines*, 83. — Le livre des *Annotations sur Job*, 84. — Les trois livres *Contre la lettre de Parménien*, 84, 85. — Les sept livres *Du Baptême*, contre les Donatistes, 86. — Les trente-trois livres *Contre Fauste le manichéen*, 88 et suiv. — Saint Augustin écrit ses *Confessions*, 91. — Il propose une conférence à Crispinus, évêque donatiste de Calame, qui la refuse, 92. — Assiste au Concile de Carthage, tenu en 401, *Ibid.* — Ses livres sur le *Mariage* et la *Virginité*, contre Jovinien, 92. — Il réfute une lettre de Petilien, évêque donatiste, 92, 94. — Son livre de *l'Unité de l'Église*, 94. — Il échappe au fer des Circencellions, *Ibid.* — Il félicite Pammachius de

son zèle pour le bon catholique, 94. — Les deux conférences avec Fauste manichéen, qui hait par anathématiser Manichéus et ses disciples, 94 et suiv. — Il compose le livre *De la nature du Bien*, contre les Manichéens, 99. — Le livre *Contre Secundinus*, *Ibid.* — Sujet de la dispute entre saint Augustin et saint Jérôme, 102 et suiv. — Saint Jérôme reconnaissant la vérité du côté de saint Augustin, et se range à son avis, 112. — Bienveillante intervention de saint Augustin pour les Donatistes, 114, 115, 124. — Les quatre livres *Contre Crescens*, 114. — Émeute païenne contre les chrétiens de Calame, 117. — Description de Calame, *Ibid.* — Réponse de saint Augustin à Nectaire, qui lui avait écrit en faveur des coupables, 118. — Sa lettre à Vincent le Rogate, où est soutenue l'utilité des peines temporelles contre les hérétiques, 119 et suiv. — Sa correspondance affectueuse avec saint Paulin et Thérésie, 122. — Ses scrupules sur la législation pénale envers les hérétiques, *Ibid.* — Sa lettre à Olympius, 123. — Saint Boniface, évêque de Catalogne, *Ibid.* — A Donat, préconsul d'Afrique, 124. — Au prêtre Deogratias, *Ibid.* — A Nectaire de Calame, 125. — Il se plaint des éloges que lui prodigue l'amitié de Sévère, *Ibid.* — Ses lettres au prêtre Victorien sur les calamités de l'Église, 126. — Sa lettre au grec Dioscore, sur quelques difficultés tirées de Cicéron, *Ibid.* — Respect des païens pour saint Augustin : ceux de Madaure s'adressent à lui pour une affaire particulière, 127. — Belle réponse qu'il leur fait, *Ibid.* — Ses lettres à Longinien, philosophe païen, 128. — Le livre sur le *Baptême unique*, 129. — Sa lettre à Consentius, 130. — Autorité de saint Augustin dans le monde religieux, 130, 185, 241, 242, 274, 275, 299, 300. — Il répond à quelques questions de saint Paulin, 131. — Sa lettre à son clergé et à son peuple pour les consoler de son absence, *Ibid.* — Sa douleur à la nouvelle de la prise de Rome par Alarie, 131. — Ses sermons à cette occasion, 132. — Sa conduite dans l'affaire de Pinien, 133. — Saint Augustin est chargé, avec quelques autres évêques, de prendre la parole au nom des catholiques, dans la conférence de Carthage, 133. — A cette occasion il prêche un sermon sur la paix, dans la métropole de cette ville, *Ibid.* — Sa conduite pendant la conférence, 138 et suiv. — Il compose un résumé des actes de la conférence, 140. — Ses derniers ouvrages contre les Donatistes, 141. — Ses relations avec Probit, 142. — Il convertit Firmus, manichéen, 143. — Le livre sur le *Don prophétique des démons*, 144 et suiv. — Lettre à Volusien, sur le mystère de l'Incarnation, 146 et suiv. — Lettre à Marcellin sur l'abolition de l'ancienne loi et les miracles de Jésus-Christ, 149. — Il écrit contre Pélage le *Traité des mérites et de la rémission des péchés*, 154 et suiv. — Lettre sur le *Baptême des enfants*, 157 et suiv. — *Réponse aux cinq questions posées par Honoré de Carthage*, 160 et suiv. — Sa lettre à Marcellin sur un passage du *Traité du libre arbitre*, 163. — Son humilité, 163, 162, 125, 163, 164, 172, 179, 290. — Sa chasteté, 169, 170. — Son voyage à Constantine amène la conversion des Donatistes de cette ville, 164. — Mœurs et habitudes de saint Augustin, 166 et suiv. — Il publie le livre de *l'Espoir et de la Lettre*, 176 et suiv. — Sa lettre à Pauline, sur la *Vision de Dieu*, 178, 179. — Sa lettre à Fortunatien, 179. — Le livre sur la *Foi et les œuvres*, 180. — Sa douleur à la mort de Marcellin, un de ses amis, *Ibid.* — Sa lettre à saint Paulin de Nole, en réponse à quelques questions sur l'Écriture, 182. — Sa lettre à Juliana et à Proba, sur la virginité de leur fille Démétrade, 182, 183. — Il adresse à Juliana son livre sur le *Veuvage*, 183 ; — et à Proba une lettre sur la *Prière*, 184. — Ses lettres à Macédonius, *Ibid.* — Sa lettre à Hilaire contre les Pélagiens, 185. — A Evode, évêque d'Uzale, sur la *Nature de l'âme, sur Dieu*, etc. 185 et suiv. — A saint Jérôme, sur l'Origine de l'âme, 187. — Il compose le livre *De la Nature et de la Grâce*, 189. — Celui de la *Perfection et de la justice* de l'homme contre Célestius, 191. — Les livres *sur la Genèse*, 192. — Sur les *Psaumes*, 193, 194. — Son zèle contre Pélage et Célestius, 196. — Livres sur la *Trinité*, 197 et suiv. — Les *Cent*

quatre-vingt-quatre *Traité*s sur l'Évangile et les *Dix Traité*s sur la première épître de saint Jean. 203. — Lettres à Boniface sur le donatisme. 208. — A saint Paulin, sur le pélagianisme. — A Dardanus, préfet des Gaules, sur les paroles de Jésus-Christ au bon larron. 205, 206. — A Juliana, contre le *Livre à Démétriole*. 207. — A Pierre et Abraham. 207. — Persévérance de saint Augustin et des évêques d'Afrique à défendre la foi contre les Pélagiens. 208 et suiv. — Pour prémunir l'Orient contre leurs erreurs, il compose les deux livres *De la grâce de Jésus-Christ* et *Du péché originel*, qu'il adresse à Pinien et à Mélanie. 213. — Conférence à Césarée, entre saint Augustin et Emérite, évêque donatiste de cette ville. 216. — Il abolit, dans cette ville, une sanglante coutume. 217. — Sa lettre à Possidius. 218. — A Lampadius. *Ibid.* — A Martien, pour le féliciter d'avoir pris rang parmi les catéchumènes. 218, 219. — Au seigneur Cornélius, son ancien compagnon d'études. 219. — A Audax. *Ibid.* — Des sermons de saint Augustin. 220 et suiv. — Sa lettre au comte Boniface, sur les devoirs des hommes de guerre. 231. — A Optat, sur l'origine de l'âme. 232. — Au prêtre Sixte, au diacre Célestin, à Mercator, à Assellicus. 233. — A Hésichius, évêque de Salone, sur la fin du monde. 234. — Le livre *De la Patience*. 236. — Celui *Des Noces et de la Concupiscence*. *Ibid.* — Le deuxième livre *Des Noces et de la Concupiscence*, en réponse aux attaques de Julien. 237. — Les deux livres des *Mariages adultères*. 238. — Les quatre livres sur l'Âme et son origine. 238 et suiv. — Douceur et humilité de saint Augustin dans sa réponse à Vincent Victor. 238, 239. — Les sept livres *Des Locutions* et les sept livres des *Questions sur l'Heptateuque*. 243. — Les quatre livres *Contre les deux épîtres des Pélagiens*, adressés au pape Boniface. 243, 244. — Les deux livres *Contre Gaudentius*, et le livre *Contre le Mensonge*. 244. — Seconde lettre de saint Augustin à Optat sur l'origine de l'âme. 245. — Les deux livres contre l'*Adversaire de la Loi et des Prophètes*. 245. — Les six livres *Contre Julien*. 248 et suiv. — Le *Manuel*, à Lorentius. 251. — Le livre sur le *Soin à donner aux morts*. 252. — Réponse aux *Huit questions religieuses* du tribun Dulcitus. 254. — Chagrin que cause à saint Augustin l'affaire d'Antoine de Fussale. 254. — Règle de saint Augustin aux religieuses d'Hippone. 256. — Il reçoit à Hippone une partie des reliques de saint Etienne. 257. — Miracles qui s'y opèrent. 258. — Il choisit Héraclius pour son successeur, et fait ratifier son choix par le clergé et le peuple. 258, 259. — Le livre *De la Doctrine chrétienne*. 261 et suiv. — La *Cité de Dieu*. 264 et suiv. — Il explique aux religieux d'Adrumet la doctrine de la grâce. 272. — Il adresse à l'abbé Valentin le livre *De la Grâce et du libre Arbitre*. 273 ; — et celui *De la Correction et de la Grâce*. 275. — Il ramène à la foi catholique le moine Léporins. 276. — Sa lettre au comte Boniface, qui venait de livrer l'Afrique aux Vandales. 279. — Sa conférence à Hippone avec l'évêque arien Maximin. 280 et suiv. — Il publie contre Maximin deux livres en forme de lettres. 282. — Il revoit tous ses ouvrages. *Ibid.* — Compose le livre *Des Hérésies*, adressé à Quodvultdeus. 283. — Il réfute, dans une lettre, Vital, diacre de Carthage, qui soutenait que le commencement de la foi n'est pas un don Dieu. 284. — Saint Prosper écrit à saint Augustin contre les Semi-Pélagiens. 285. — Hilaire, moine de Syracuse, lui écrit aussi pour le même motif. 286. — Il leur répond par les livres *De la Prédestination des saints*, et *Du Don de la Persévérance*. *Ibid.* — Il travaille à réconcilier le comte Boniface avec l'empereur. 289. — Sa correspondance avec Darius. 289 et suiv. — Sa lettre à Honoré sur les devoirs des prêtres dans les calamités publiques. 291. — Son dernier ouvrage, contre Julien, reste inachevé. 293. — Sa mort. 294. — La vie de saint Augustin, par Possidius. 295, note. — Hommage rendu à saint Augustin, par Théodose le Jeune. 296. — Le corps de saint Augustin est transporté d'Hippone en Sardaigne, par saint Fulgence. 298. — Plus de deux siècles après, les Sarrasins s'en emparent et le cèdent à Luitpraud, roi des Lombards, qui le place avec honneur dans l'église de Pavie. *Ibid.* — En

1842, des évêques français le reportent en Afrique. 299. — Résumé de ce que saint Augustin fit pour le Catholicisme. 300 et suiv.

AURÈLE, évêque de Carthage. Saint Augustin lui dénonce les abus qui se commettent autour des tombeaux des martyrs. 64. — Aurèle préside le concile d'Hippone. 65. — Il prie saint Augustin d'apaiser les disputes des clercs de Carthage, et donne ainsi occasion au livre *Du Travail des moines*. 83. — Il accepte la conférence de Carthage au nom de tous les évêques catholiques d'Afrique. 137. — Il est chargé, avec d'autres évêques, de prendre la parole dans cette conférence, au nom des catholiques. 138. — Son zèle contre les Pélagiens. 210.

B

BAPTÈME. Saint Augustin compose les sept livres *Du Baptême* contre les Donatistes. 86, 87. — Le livre sur le *Baptême unique*. 129. — La lettre sur le *Baptême des enfants*. 157.

BIEN. Le livre de saint Augustin sur la *Nature du Bien* contre les Manichéens. 99.

BONIFACE, comte romain, célèbre par ses exploits, demande à saint Augustin des explications sur le donatisme. 203, 204. — Il reçoit une seconde lettre de saint Augustin sur les *devoirs des hommes de guerre*. 231. — Après la mort de sa femme, il veut se faire religieux, il en est détourné par saint Augustin. 278. — Son second mariage avec une arienne. 278, 279. — Ses désordres. *Ibid.* — Trompé par Aétius, son rival, il se révolte contre Valentinien III et appelle les Vandales en Afrique. — 278 et suiv. — Saint Augustin lui écrit pour le ramener à l'obéissance et au devoir. 279. — Sa réconciliation avec l'impératrice Placidie. 289. — Il livre bataille aux Vandales, mais il est vaincu et se renferme dans Hippone. 291. — Vaincu dans un second combat, il quitte l'Afrique qu'il ne peut plus défendre. Fait patricien par Placidie, il veut se venger d'Aétius et périt au milieu de son triomphe, blessé mortellement de la main de son ennemi. 296.

BOSSUET, évêque de Meaux, s'inspire de saint Augustin, pour composer son *Traité du libre Arbitre*. 70, 71. — Son explication du psaume XXI. 161. — Admiration de Bossuet pour saint Augustin. 242.

C

CALAME, ville d'Afrique. Sa description. 117. — Émeute des païens de cette ville contre les chrétiens. *Ibid.*

CARTHAGE, ville d'Afrique où saint Augustin étudie la rhétorique. 2. — Ses égarements dans cette ville. 2, 3. — Il y enseigne la rhétorique. 4. — Les violences des étudiants de Carthage dégoûtent saint Augustin et lui font quitter cette ville. 6. — Saint Augustin assiste au concile tenu dans Carthage en 401. 92. — Le concile de l'an 410 demande à Honorius la révocation de ses édits en faveur des Donatistes. 131. — Carthage et ses ruines. 135 et suiv. Conférence tenue à Carthage entre les catholiques et les Donatistes. 136. — Conciles de Carthage tenus en 411, 416, 417, 418, contre Pélage et Célestius. 154, 196, 210, 211. — Concile de l'an 419, pour juger l'affaire d'Apianus. 236. — Prise de Carthage par Genséric. 297.

CASSIACUM, maison de campagne près de Milan, où se retira saint Augustin après sa conversion. 15. — Conférences qui s'y tiennent. 16.

CATÉGORIES. Saint Augustin compose le livre *Des dix Catégories*. 48.

CÉLESTIN, ami de saint Augustin, qui lui écrit pour lui redemander quelques-uns de ses ouvrages contre les Manichéens. 58.

CÉLESTIUS, moine de Campanie, embrasse les erreurs de Pélage. 153. — Son caractère. 195. — Sa condamnation au concile de Carthage. 154, 195. — Son excommunication par le pape Innocent I^{er}. 196. — Il en appelle au pape Zozime

qui, trompé par lui, prend sa défense contre les évêques d'Afrique. 208, 209. — Il est de nouveau condamné. 211.

CÉSARÉE, aujourd'hui Cherchell, ville d'Afrique. Sa description. 213, 215. — Voyage de saint Augustin à Césarée, conférence qu'il y tient avec Emérite, évêque donatiste de cette ville. 216. — Saint Augustin abolit à Césarée une sanglante coutume. 217, 218.

CIBRETIEN. Portrait du chrétien qui aime les hommes comme on doit les aimer. 54.

CIRCONCELLIONS, brigands à la solde des Donatistes ; leurs ravages. 79, 85, 113, 114, 126, 142. — Ils attendent à la vie de saint Augustin. 94.

CITÉ (la) DE DIEU, composée par saint Augustin pour venger la Providence et les chrétiens des attaques des païens. 264 et suiv.

CELLICOLES. Leurs idées religieuses. 80.

CONFESSIONS. Saint Augustin écrit ses *Confessions*. 91.

CONSENTIUS consulte saint Augustin sur le livre de l'Unité de Dieu et la Trinité des personnes. 130. — Réponse du saint docteur. *Ibid.*

CONSENTIUS, espagnol, croit pouvoir, dans certains cas, autoriser le mensonge. Il donne ainsi occasion au livre de saint Augustin intitulé : *Contre le mensonge*. 244.

CONSTANCE, auditeur manichéen, depuis inscrit au nombre des saints de l'Eglise catholique, essaie de fonder un couvent de Manichéens. 46.

CONSTANTIN, prêtre d'Afrique, à qui saint Augustin adresse son livre sur le Baptême unique. 129.

CONTINENCE. Saint Augustin compose le livre *De la Continence*. 67.

CONVENANCE. Saint Augustin compose sur la *Beauté* et la *Convenance*, deux ou trois livres perdus depuis. 5.

CORRECTION. Le livre *De la Correction et de la Grâce*. 275.

CRESCONIUS, grammairien donatiste, adresse un ouvrage à saint Augustin pour la défense de Pétilien, évêque donatiste. Saint Augustin lui répond par quatre livres. 115 et suiv.

CRISPINUS, évêque donatiste de Calame, rebaptise de force quatre-vingt catholiques de Mapale. Saint Augustin lui écrit pour lui inspirer la crainte de Dieu et lui proposer une conférence : il la refuse. 92. — Convaincu d'hérésie, il est condamné à une amende de dix livres d'or : les évêques catholiques intercèdent pour l'en faire décharger. 113, 114.

CYPRIEN (saint). C'est en vain que les Donatistes invoquent son autorité pour leur baptême. 86. — Pourquoi Dieu permet que saint Cyprien se trompe. *Ibid.*

D

DARDANUS, préfet du prétoire des Gaules. Son portrait. 206. — Lettre que lui adresse saint Augustin en réponse à plusieurs questions qu'il lui avait faites. *Ibid.*

DARIUS, noble romain, chargé de ménager la réconciliation de Boniface avec l'impératrice Eudoxie et d'éloigner les Vandales. 289 et suiv. — Sa correspondance avec saint Augustin. *Ibid.*

DÉMÉTRIADÉ, fille d'Olybrius et de Juliana, reçoit le voile des mains de l'évêque de Carthage. Joie que cet événement répand dans le monde catholique. 182, 183. — Pelage lui adresse le *Livre à Démétriadé*, que saint Augustin s'empresse de combattre. 207.

DIEU. Vide immense d'une âme privée de la vue de Dieu. 4. — Erreur des Manichéens sur Dieu. 11. — Joie de l'âme qui a trouvé Dieu. 14. — Pourquoi Dieu permet que les grands génies se trompent. 86. — Lettre de saint Augustin sur la *Vision de Dieu*. 178.

DIOSCORE encore païen, consulte saint Augustin sur plusieurs questions tirées des dialogues de Cicéron. Belle réponse de saint Augustin qui, dix-neuf ans plus tard, aidera Dioscore à se faire chrétien. 126, 127.

DOCTRINE. Saint Augustin compose son livre *De la Doctrine chrétienne*. 261 et suiv.

DONATISTES. Leur grand nombre en Afrique, au temps où saint Augustin fut sacré évêque d'Hippone. 73. — Leurs différentes sectes. 74. — Leur opiniâtreté. 78. — Leurs violences contre les catholiques. 113, 126, 142, 150. — Saint Augustin intercède pour eux. 150. — Ils sont vaincus dans la conférence de Carthage. 135, 141. — Ils facilitent aux Vandales la conquête de l'Afrique. 291.

E

EGLISE. Tableau de la pureté des mœurs et de la sainteté de l'Eglise catholique. 45 et suiv. — Saint Augustin compose le livre de l'Unité de l'Eglise. 94.

EMÉRITE, évêque donatiste de Césarée, défend la cause de sa secte à la conférence de Carthage. 138. — Sa conférence à Césarée avec saint Augustin. 216. — Il reste dans son obstination. 217.

ERACLIS, prêtre d'Hippone, est choisi par saint Augustin pour successeur. 258.

ESPRIT. Le livre *De l'Esprit et de la Lettre*. 176 et suiv.

EUSÈBE, à la prière de saint Augustin, travaille à ménager une conférence entre saint Augustin et Proculéien, évêque donatiste d'Hippone. 74, 75.

EVANGÉLISTES. Saint Augustin compose les quatre livres *De l'Accord des Evangélistes*. 81.

EVANGILE. Les deux livres *Des questions sur l'Evangile*. 82. — Les *Cent vingt-quatre traités sur l'Evangile*. 203.

EVÊQUES. Le clergé et le peuple concourent à l'élection des évêques et des prêtres. 58, 72, 133, 258 et suiv. — Leur conduite vis-à-vis du polythéisme. 81.

EVODE, de Thagaste, ami de saint Augustin. 37. — Il chante des psaumes auprès du corps de sainte Monique. 39. — Il habite avec saint Augustin le monastère d'Hippone. 62. — Saint Augustin le choisit pour son interlocuteur dans le livre *De la grandeur de l'Âme*. 41. — Et le livre du *Libre Arbitre*. 67. — Il travaille avec Eusèbe à ménager une conférence entre saint Augustin et Proculéien. 74. — Il devient évêque d'Uzale. 41, 62.

F

FAUSTE, de Milève, évêque manichéen, confère avec saint Augustin. 6. — Saint Augustin compose trente-trois livres contre lui. 88 et suiv.

FÉLIX, prêtre manichéen, après deux conférences avec saint Augustin, anathématise Manichée et ses erreurs. 95 et suiv.

FIRMUS, manichéen converti par saint Augustin. 113, 144.

FOI. Saint Augustin compose le livre de l'Utilité de la Foi, où il établit la nécessité de l'autorité en matière de religion. 63. — Il prêche au concile d'Hippone sur la *Foi et le Symbole*, sermon dont il fit un livre plus tard. 65. — Le livre *De la Foi et des Œuvres*. 180.

FORTUNATIEN, évêque de Sicca, est choisi par les catholiques pour prendre en leur nom la parole à la conférence de Carthage. 138. — Il s'offense de quelques passages de la lettre à Italica ; saint Augustin lui écrit des excuses pleines d'une touchante charité. 179, 180.

FORTUNATUS, prêtre manichéen, quitte Hippone, ne pouvant supporter la honte d'avoir été vaincu dans une conférence publique par saint Augustin. 63.

FORTUNE (la). Ce que c'est. 16.

FORTUNIUS, évêque donatiste de Tubursy, entre en conférence publique avec saint Augustin. 79.

FUSSALE, ville d'Afrique, célèbre par l'affaire d'Antoine de Fussale, son évêque. 254.

G

GAUDENTIUS, évêque donatiste de Thamugade, déclare que

lui et les siens se brûleront plutôt avec leur église, que d'obéir aux lois impériales contre les Donatistes. 244. — A la demande du tribun Dubitius, saint Augustin écrit deux livres contre Gaudentius. *Ibid.*

GAYUS, ami de saint Augustin qui lui écrit et lui envoie tous ses ouvrages. 58.

GENÈSE. Les deux livres de saint Augustin sur la Genèse. 48. — Ses autres livres sur la Genèse. 192.

GENNADIUS, médecin. Comment cet ami de saint Augustin reçut la foi. 186.

GENSÉRIC, roi des Vandales, appelé par Boniface, s'empare de l'Afrique. 278, 291.

GHELMA, ville d'Afrique, autrefois Calame. 1, 117.

GILDON, puissant maure qui oppresse l'Afrique et sur-tout les catholiques du temps de saint Augustin. 62.

GRACE. Les *Considérations sur la Grâce*. 173 et suiv. — Le livre *De la nature et de la Grâce*. 189. — Les deux livres *De la Grâce de Jésus-Christ et du Pêché originel*. 213. — Le livre *De la Grâce et du libre Arbitre*. 273. — Celui de la *Correction et de la Grâce*. 275.

GRATIEN, empereur romain, frappe un grand coup contre le paganisme. Il périt abandonné de ses troupes et victime de l'usurpation de Maxime. 9.

H

HÉRACLIEN reçoit le gouvernement de l'Afrique pour avoir fait périr Stilicon. 122, 142. — Ses turpitudes. 142. — Sa révolte contre Honorius et sa mort à Carthage. 180.

HÉRÉSIES. Leur utilité. 212. — Saint Augustin compose le livre *Des Hérésies*. 283.

HERMOGINIEN, ami de saint Augustin qui lui écrit. 33.

HEROS d'Arles et LAZARE d'Aix, accusateurs de Pélage, sont anathématisés par le pape Zozime. 192, 209.

HILAIRE, moine de Syracuse, consulte saint Augustin sur les erreurs de Pélage. Réponse du saint docteur. 185. — Il le prie de combattre les Semi-Pélagiens des Gaules. Saint Augustin lui répond par le livre *De la prédestination des saints et Du Don de la Persévérance*. 286.

HIPPONE, ville d'Afrique. Saint Augustin y est ordonné prêtre. 59. — Description des ruines d'Hippone. 59 et suiv. — Concile d'Hippone en 393. 65. — Saint Augustin est sacré évêque de cette ville. 72. — Elle est assiégée par les Vandales. 293. — Abandonnée de ses défenseurs et de ses habitants, elle est prise et brûlée. 296, 297.

HONORÉ, prêtre de Carthage, ami de saint Augustin, lui envoie cinq questions avec prière d'y répondre. 160. — Réponse qu'il reçoit. *Ibid.* et suiv.

HONORIUS, empereur, rend aux Donatistes leur liberté et leurs églises et publie ensuite contre eux les lois les plus sévères. 131. — Il convoque les évêques d'Afrique catholiques et donatistes à la conférence de Carthage. 136.

I

INNOCENT 1^{er}, pape, félicite les évêques d'Afrique d'avoir suivi les règles de la discipline et de la tradition des aïeux, et répond à leurs lettres par l'excommunication de Pélage et de Célestius. 196, 197.

J

JANVIER, prêtre de la communauté de Saint-Augustin, viole la loi de pauvreté imposée à tous les membres. Sermons de saint Augustin à cette occasion. 167.

JEAN, évêque de Jérusalem, favorise Pélage dans les assemblées de Jérusalem et de Diospolis, 195, 196. — Lettre que saint Augustin lui écrit à ce sujet. *Ibid.*

JÉRÔME (saint), secrétaire du pape Damase, à l'arrivée de saint Augustin à Rome, quitte cette ville pour se retirer dans la Palestine. 10. — Sa dispute avec saint Augustin. 102 et suiv. — Il reconnaît la vérité du côté de saint Augustin et se range à son avis. 112. — Ses fréquentes relations avec saint Augustin. 187, 210, 212, 245. — Sa mort. 249.

JOB. Le livre des *Annotations sur Job*. 84.

JOVINIEN, moine hérétique, attaque le mariage et la virginité. Saint Augustin le réfute. 92.

JULIEN, évêque, puis chef de la secte pélagienne après Pélage et Célestius combat saint Augustin. 237. — Saint Augustin répond aux quatre livres de Julien. 248. — Et ne peut achever une nouvelle réponse. Son dernier ouvrage. 293.

JUSTICE. Le livre *De la Perfection de la justice de l'homme* contre Célestius. 191.

L

LARMES. Mystérieuse puissance des larmes d'une mère pieuse. 3, 4. — Saint Augustin verse des larmes sur la mort de sa mère. 40.

LÉPORIUS, moine de Marseille, chassé par son évêque, pour ses erreurs sur l'Incarnation du Verbe, passe en Afrique, où il se rétracte, converti par saint Augustin. 276.

LICENTIUS, fils de Romanien, ami et disciple de saint Augustin. 4. — Se retire avec lui à Cassiacum. 15. — Amitié de saint Augustin pour Licentius. 16. — Il prend part aux conférences de Cassiacum. 17, 19, 23 et suiv. — Vive inquiétude qu'il inspire à saint Augustin, qui le recommande à saint Paulin de Nole. 66. — Il meurt jeune et chrétien. 73, note.

LOCUTIONS. Les sept livres DES LOCUTIONS. 238.

LOI. Les deux livres *Contre l'Adversaire de la loi et des Prophètes*. 245.

LONGINIEN, philosophe païen entre en correspondance avec saint Augustin. 128.

LORENTIUS, chef des notaires de l'église de Rome. Saint Augustin lui adresse son MANUEL. 251.

M

MACÉDONIUS, vicaire d'Afrique. Ses relations avec saint Augustin. 184.

MADAURE, ville d'Afrique, où saint Augustin étudie les lettres humaines. 2. — Les païens de Madaure s'adressent à lui pour une affaire particulière. 127.

MAITRE. Saint Augustin compose le livre du Maître. 48.

MANICHÉENS. Saint Augustin les rencontre pour la première fois à Carthage. 3. — Leurs erreurs. 3, 6, 11. — Combien ils étaient dangereux. 42. — Saint Augustin dévoile leur corruption dans son livre des *Mœurs des Manichéens*. 46. — Durée et transformation du Manichéisme. 245.

MANLIUS THÉODORUS, magistrat de Milan, aide par ses discours saint Augustin à concevoir le spiritualisme. 12. — Saint Augustin lui adresse son livre *De la Vie bienheureuse*. 30.

MANUEL, livre de saint Augustin, adressé à Lorentius, chef des notaires de Rome. 251.

MARCELLIN Flavius est établi par une ordonnance d'Honorius, juge et ordonnateur de la conférence de Carthage entre les catholiques et les Donatistes. 136 et suiv. — Sentence qu'il porte. 139, 140. — Il propose à saint Augustin quelques difficultés sur l'abolition de l'ancienne loi, les miracles de Jésus-Christ. 146. — Réponse de saint Augustin. 149. — Marcellin meurt victime des calomnies des Donatistes, malgré les efforts de saint Augustin pour le sauver. 180, 181.

MARIAGE. Saint Augustin défend l'honneur du mariage contre Jovinien. 92. — Contre Julien. 236, 248. — Il compose les deux livres *Des Mariages adultères*. 238.

MARIN, comte romain, vainqueur d'Héraclien, gagné peut-être par l'or des Donatistes, fait périr Marcellin et son frère Apringius. 180, 181.

MAXIME, professeur de belles-lettres à Madaure et ami de saint Augustin qui lui écrit souvent. 57.

MAXIME, médecin de Ténésarien converti, reçoit une lettre de félicitation de saint Augustin. 192.

MAXIMIEN, évêque catholique de Bagai, persécuté par les

Donatistes, va à Rome demander justice à l'empereur Honorius. 113.

MAXIMIN, évêque donatiste de Smit. Lettre que saint Augustin lui écrit. Il revient à l'unité catholique. 64.

MAXIMIN, évêque arien, entre en conférence publique avec saint Augustin, qui lui adresse deux livres auxquels il ne répond pas. 281, 282.

MELGALL, évêque de Calame, primate de Numidie, refuse d'abord son adhésion à l'élevation de saint Augustin à l'épiscopat, puis le sacre lui-même. 72.

MEMORIUS, évêque, demande à saint Augustin les six livres sur la *Musique*. 49.

MENSONGE. Saint Augustin compose le livre *Du Mensonge*. 67. — Puis le livre *contre le Mensonge*. 244.

MÉRITE. Saint Augustin compose le *Traité des Mérites et de la Rémission des péchés*. 154.

MŒURS. Les livres *Des Mœurs de l'Église catholique et Des Mœurs des Manichéens*. 43 et suiv.

MOINES. Saint Augustin compose le livre : *Du Travail des Moines*. 83. — Il donne aux moines la règle de vie qui porte encore son nom. 256.

MONIQUE (sainte), mère de saint Augustin. 1. — Songe prophétique qui lui fait recevoir son fils dans sa demeure, après l'en avoir exclu. 3. — Ses larmes. 4. — Sa douleur, lors du départ de saint Augustin pour Rome. 6. — Elle le rejoint à Milan, et se réjouit de le savoir catéchumène. 11. — Elle reçoit le prix de ses larmes et de ses prières par la conversion de son fils. 14. — Elle se retire avec lui à Cassiacum. 15. — Est admise aux conférences qui s'y tiennent. 26, 27. — Bel éloge que saint Augustin fait de sa mère. 27, 28. — Sublime entretien de sainte Monique et de saint Augustin. 38. — Elle tombe malade à Ostie. 39. — Sa mort. *Ibid.* — Ses reliques sont transportées à Rome. 39, note.

MONTAGNARDS ou GUTZIPITES, donatistes de Rome. 93.

MORTS. Les oblations et les prières pour les morts, en usage dans l'Église d'Afrique au IV^e siècle. 39, 40, 64. — Le livre de saint Augustin *Sur le soin à donner aux morts*. 252.

MUSIQUE. Saint Augustin compose six livres sur la *Musique*, pour mener à Dieu, harmonie éternelle, ceux qui aiment les lettres et la poésie. 48. — Comment il faut entendre le jugement que saint Augustin porte sur ces livres dans les *Rétractations ou Révisions*. *Ibid.*

N

NATURE. Saint Augustin compose contre Pélage le livre *De la Nature et de la Grâce*. 189.

NAVIGIUS, frère de saint Augustin, se retire avec lui à Cassiacum. 15. — Assiste à la mort de sainte Monique. 39.

NÉBRIDE, ami de saint Augustin. 12. — Sa correspondance avec le saint Docteur. 34, 35, 47, 48. — Sa mort. 48.

NECTAIRE, vieillard païen de Calame, écrit à saint Augustin en faveur des coupables de cette ville. 118, 124.

NOCES. Saint Augustin compose contre Julien le livre *Des Noces et de la Concupiscence*. 236.

O

OLYMPIUS, officier d'Honorius, dénonce les coupables projets de Silicon et meurt en exil. 123. — Lettre que saint Augustin lui adresse. *Ibid.*

OPTAT, évêque de Tubunes, reçoit de saint Augustin une lettre sur l'origine de l'âme. 232. — Seconde lettre dans laquelle saint Augustin lui demande son *Livre de la Foi*. 245.

ORDRE. Saint Augustin compose, dans sa retraite à Cassiacum, les deux livres *De l'Ordre*. 23.

OROSE fait le portrait de Pélage. 152. — Au concile de Diospolis, il fait lecture de la lettre de saint Augustin à Hilaire sur les Pélagiens. 185. — Sa conduite dans l'assemblée

de Jérusalem. 195. — Il assiste au concile de Carthage en 419, 496.

OUIL, vic de l'Italie, ou mourut sainte Monique. 39.

P

PARMACHIUS, ami de saint Jérôme. Son zèle pour la foi catholique lui mérite les éloges de saint Augustin. 95. Il est fait prêtre et meurt à Rome. *Ibid.*

PARMIDIEN, donatiste. Saint Augustin compose en trois livres une réfutation de cet hérétique. 84 et suiv.

PASSIONS. Leur tyrannie. 13.

PATIENCE. Le livre de saint Augustin sur la Patience. 236.

PATRIE, père de saint Augustin, met au rang de ses premiers devoirs l'instruction de son fils. Il meurt chrétien. 1, 2.

PAUL et PALLADIE, maudits par leur mère et frappés par Dieu, sont guéris à Hippone par l'intercession de saint Etienne. 257.

PAULICIENS, Manichéens d'Arménie. 246.

PAULIN, saint, de Nole, est plein d'admiration pour saint Augustin qui lui demande un examen sévère de ses ouvrages. 66. — Intimité de leurs relations. 72, 130, 182, 205, 252. — Saint Augustin compose, à la prière de saint Paulin, le livre *Sur le soin à donner aux morts*. 252.

PAULINE, pieuse dame romaine, demande à saint Augustin de lui écrire au long sur la vision de Dieu. Il lui répond. 178, 179.

PÉLAGE, moine breton, hérésiarque. Commencement de son hérésie. 152. — Son portrait d'après Orose. *Ibid.* — Sa doctrine propagée par Célestius est condamnée par le Concile de Carthage en 411 et par le pape Innocent. 154, 195. — Saint Augustin fait paraître contre lui le traité *Des Mérites et de la Rémission des péchés*. 154. — La lettre sur le *Baptême des enfants*. 157. — Le livre *De la Nature et de la Grâce*. 189. — Il évite une condamnation de ses erreurs dans les assemblées de Jérusalem et de Diospolis. 195. — Cette condamnation est prononcée au concile de Carthage, en 416, et ratifiée par le pape Innocent. 196. — Bonne opinion que saint Augustin eut longtemps de sa personne et de ses vertus. 157, 163, 205. — Pélage écrit au pape pour se justifier. 209. — Zozime, trompé par cette lettre de Pélage, le défend contre les évêques catholiques, mais mieux éclairé, le condamne ensuite. 209, 211. — Condamné encore à Antioche, Pélage est chassé de Jérusalem. 211. — Ravages qu'il fait en Palestine. 214.

PERSÉVÉRANCE. Saint Augustin compose le livre *Du Don de la Persévérance* contre les Semi-Pélagiens. 286.

PÉTILIE, évêque donatiste. Saint Augustin compose en trois livres une réfutation d'une lettre de cet hérétique. 93. — Pétilien compose son livre sur le *Baptême unique*, que réfute saint Augustin. 129. — Sa conduite dans la conférence de Carthage. 139.

PHILOSOPHIE. Ce que fut la philosophie profane pour saint Augustin. 13. — Tableau de la philosophie païenne au quatrième siècle. 21, 22.

PINIEN, venu à Hippone pour voir saint Augustin, est demandé pour prêtre par le peuple de cette ville. 133 et suiv.

PLACIDIE, épouse de Valentinien III, gouverne au nom de l'empereur; trompée par Aëtius, elle rappelle en Italie Boniface, gouverneur d'Afrique, qui se révolte et appelle les Vandales en Afrique. 277. — Sa réconciliation avec Boniface l'amène à faire déclarer Aëtius ennemi de l'empire. 289.

PLOTIN. Respect de saint Augustin pour ce philosophe. 21. — Sa doctrine. 21, 22.

PORPHYRE, disciple et continuateur de Plotin. 22.

POSSIDIUS habite, avec saint Augustin, le monastère d'Hippone. 62. — Devenu évêque de Calame, il est persécuté par les Donatistes. 113. — Il intercède pour un évêque donatiste. Va à Rome demander justice contre les païens de Calame. 122. — Il est chargé de prendre la parole au nom des ca-

tholiques dans la conférence de Carthage. 138. — Il assiste à la mort de saint Augustin. 293, 294. — Il écrit la vie du saint docteur. 295, note.

PRÉDESTINATION. Saint Augustin compose le livre *De la Prédestination des Saints* contre les Semi-Pélagiens. 286.

PROBA, dame romaine réfugiée en Afrique, demande des consolations à saint Augustin. 112.

PROCLÉIEN, évêque donatiste d'Hippone, désire puis refuse une conférence avec saint Augustin. 74.

PROSPER (saint), d'Aquitaine, demande que saint Augustin combatte les Semi-Pélagiens des Gaules. 285. — Il reçoit pour réponse les livres *De la prédestination des Saints* et *Du Don de la Persévérance*. 286. — Livres qu'il compose lui-même. Sa piété et sa religion. 287.

PSAUMES. Les livres de saint Augustin sur les *Psaumes*. 193. — Eloge qu'en font Cassiodore et Pétrarque. 194.

Q

QUESTIONS. Comment fut composé le livre *Des quatre-vingt-trois Questions*. 41. — Le livre *Des questions sur l'Épître aux Romains*. 65. — Réponse aux *Questions* de Simplicien *sur les Écritures*. 76. — Les deux livres *Des Questions sur l'Évangile*. 82. — Réponse de saint Augustin aux *Cinq Questions* posées par Honoré de Carthage. 160 et suiv. — Les sept livres des *Questions sur les sept premiers livres de l'Écriture*. 243. — Réponse aux *Huit questions religieuses* du tribun Dulcitius. 254.

QUODVULTEUS, diacre de l'église de Carthage, demande à saint Augustin de composer un ouvrage sur les hérésies, ce qui lui est accordé. 283.

R

RELIGIEUX. Tableau de la vie des religieux d'Égypte. 45. — Des religieux qui habitent les villes. 45, 46. — Amour de saint Augustin pour la vie religieuse. 255. — Règle qu'il donne aux religieuses d'Hippone. 256.

RELIGION. Saint Augustin compose le livre *De la véritable Religion*. 47 et suiv. — Jugement qu'en porte Arnould. 56.

RESTITUTUS, prêtre de l'église d'Hippone, est persécuté par les Donatistes. 113.

RÉVISION ou RÉTRACTION des ouvrages de saint Augustin faite par lui-même. 282.

ROMANIEN de Thagaste, ami de saint Augustin, l'aide de ses conseils et de sa fortune. 3, 4. — Reconnaissance de saint Augustin pour Romanien. 18. — Le livre *De la Véritable Religion* lui est dédié. 51. — Romanien se fait chrétien. 72.

ROME. Etat de cette ville à l'arrivée de saint Augustin. 7 et suiv. — Bassesse des écoliers de cette ville. 10. — Prise de Rome par Alaric. 131.

S

SCEPTIQUES. Saint Augustin, plein de respect pour les chefs de l'école du scepticisme, croit qu'on leur attribue des sentiments qu'ils n'ont jamais eus. 33.

SECUNDINUS, auditeur manichéen, écrit à saint Augustin pour le ramener au manichéisme. 99, 100. — Réponse de saint Augustin. 101.

SEMI-PÉLAGIANISME (le) des Gaules est combattu par saint Augustin, saint Prosper et Hilaire, moine de Syracuse. 284 et suiv. — Condamné par une lettre solennelle du pape Célestin, par le concile d'Orange, etc. 287, 288.

SÈVÈRE, plus tard évêque de Milève, habite avec saint Augustin le monastère d'Hippone. 62. — Sa tendre admiration pour le saint docteur. 125.

SIMPLICIEN, prêtre et plus tard évêque de Milan, reçoit les confidences de saint Augustin et travaille à sa conversion. 13. — Sa lettre à saint Augustin devenu évêque d'Hip-

pone. 76. — Saint Augustin lui adresse deux livres sur les *Questions de l'Écriture*. *Ibid.*

SOLILOQUES. Saint Augustin compose les deux livres des *Soliloques* pour arriver à la vérité et à la connaissance de Dieu. 31 et suiv.

STILICON, ministre d'Honorius, accusé d'avoir attiré Alaric en Italie, est mis à mort. 123.

SYMMAQUE, ancien proconsul d'Afrique, sénateur de Rome, adresse à l'empereur Gratien une requête en faveur des dieux du paganisme. 9. — Préfet de Rome, il accorde à saint Augustin la place de professeur de rhétorique à Milan. 10, 11.

T

THAGASTE, ville d'Afrique, où saint Augustin prit naissance et reçut les premiers éléments des lettres. 4.

THÉMISTIUS, philosophe païen, contemporain de saint Augustin, est appelé par saint Grégoire de Nazianze *le roi de l'éloquence*. 22.

TIMASE et JACQUES, disciples de Pélage, sont convertis par saint Augustin, qui compose pour eux le livre *De la Nature et de la Grâce*. 189 et suiv.

TRAVAIL. L'absence du travail bâte la chute des sociétés anciennes. 7. — Le livre de saint Augustin sur le *Travail des moines*. 83. — Goût de saint Augustin pour le travail des mains. 172.

TRIGÉTIUS, disciple de saint Augustin. 15. — Prend part aux conférences de Cassiacum. 17 et suiv. ; 23 et suiv.

TRINITÉ. Saint Augustin compose son livre sur la *Trinité*. 197 et suiv.

U

UNITÉ. Saint Augustin compose le livre de l'*Unité de l'Église*. 94.

V

VALENTIN, abbé du monastère d'Adrumet. Sa conduite dans la révolte de ses religieux contre la doctrine de saint Augustin sur la grâce. Saint Augustin compose le livre *De la Grâce et du libre Arbitre* et celui *De la Correction et de la Grâce*. 272 et suiv.

VALENTINIEN, empereur, établit à Rome des médecins des pauvres. 10.

VALÈRE, évêque d'Hippone, ordonne saint Augustin prêtre de son église et lui confie l'œuvre de la prédication. 61. — Il le demande et l'obtient pour coadjuteur. 72. — Sa mort. 77.

VANDALES (les) sont appelés en Afrique par Boniface. 278. — Vainqueurs de Boniface réconcilié avec l'empereur, ils assiègent Hippone. 291. — Peinture de la dévastation de l'Afrique par les Vandales. 291, 292.

VERECUNDUS. Sa généreuse amitié pour saint Augustin. 15.

VÉRITÉ. Joie de l'âme qui a trouvé la vérité. 14. — Obstacles que la vérité rencontre sur la terre. 98.

VEUVAGE. Saint Augustin adresse à Juliana son livre *Du Veuvage*. 183.

VICTOR DE VITE déplore la mort de saint Augustin. 294.

VIE. Saint Augustin compose le traité *De la Vie bienheureuse*. 16. — En quoi consiste la félicité de la vie. 17.

VINCENT LE ROGATISTE, évêque donatiste de Cartenne, écrit à saint Augustin pour défendre les Donatistes. Saint Augustin lui répond. 119 et suiv.

VINDICIEN, proconsul de Carthage, admet saint Augustin dans sa familiarité et le détourne de l'étude de l'astrologie judiciaire. 4, 5.

VIRGINITÉ. Saint Augustin défend l'honneur de la virginité contre Jovinien. 92.

VOLUSIEN, noble romain, demande à saint Augustin l'explication du mystère de l'Incarnation. 146. — Réponse qu'il reçoit. *Ibid.*

Z

ZENOBI, ami de saint Augustin qui lui adresse les deux livres *De l'Ordre*, 34.

ZOSIME, pape, trompé par le Pelagien, prend d'abord

son parti contre les évêques d'Afrique — mieux instruit, il le condamne et fait signer leur condamnation par tous les évêques catholiques, 205, 211. — Sa conduite envers les évêques d'Afrique dans l'affaire d'Apollinaire, 215, 236.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES DE L'HISTOIRE DE SAINT AUGUSTIN.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES OEUVRES DE SAINT AUGUSTIN

A

AARON est médiateur entre Moïse et le peuple. IV. 413. — Les fonctions, la mort d'Aaron et de Moïse sont la figure des choses futures. IV. 525. — Le souverain sacerdoce paraît avoir commencé avec Aaron. IV. 479. — Pourquoi Dieu promet l'éternité au sacerdoce d'Aaron qui, cependant, devait finir. XIII. 371. — Abolition du sacerdoce d'Aaron prédite à Héli. XIII. 369. — Moïse tient la première place et Aaron la seconde. IV. 413. — Le péché des Israélites imputé à Aaron. IV. 449. — En consentant à faire des idoles au peuple, Aaron céda non à la séduction, mais à la violence. XIII. 296.

ABADDIRE, dieu. I. 535.

ABAGARE, roi. Sa lettre à Jésus-Christ, citée par Darius. III. 68. — Jésus-Christ lui rend visite. *Ibid.*

ABANDON. Dieu ne nous abandonne pas parce qu'il nous refuse quelquefois ce que nous lui demandons. II. 302. — Comment l'homme abandonne Dieu pour se livrer au démon. IX. 144. — Dieu n'abandonne point son œuvre si son œuvre ne l'abandonne point. X. 247. — Dieu abandonna Adam, parce que Adam l'avait abandonné. VIII. 646. — Quand Dieu, dans sa colère, livre quelqu'un à ses passions, il ne lui fait point violence, il l'abandonne. VI. 273. — L'homme que Dieu abandonne tombe aussitôt dans l'aveuglement. XVII. 192. — Dans le péché. XVI. 15. — Et sous la puissance du démon. VI. 427. — Dieu soutient ceux qui se tournent vers lui et abandonne ceux qui le délaissent. XV. 521. — Il n'abandonne que ceux qui le méritent. XVII. 195. — Il refuse quelquefois son aide aux justes, pour les tenir dans l'humilité. XV. 563. — Les plus malheureux sont ceux qui ne sentent plus le malheur de leur abandon. IV. 283. — Dieu n'abandonne point celui qui le prie. VI. 110. — Il soutient ses œuvres et n'abandonne point ses créatures. VIII. 238. — Dieu nourrit celui qui le méprise, pourrait-il abandonner celui qui le craint? VIII. 328. — Le chrétien doit abandonner son père, sa mère, son épouse, quand il lui faut choisir entre eux et Jésus-Christ. II. 410. — On renonce aux richesses, quand, sans placer en elles son espérance, on en use légitimement. II. 410. — On abandonne le monde entier quand on renonce à tout ce qu'on a et à tout ce qu'on peut désirer. II. 411. — On méprise tout, quand le mépris embrasse ce qu'on a pu et ce qu'on a désiré obtenir. II. 2. — Paul abandonne tout. I. 514.

ABBA et père signifient la même chose. IX. 242, 574. — Pourquoi l'Apôtre réunit ces deux mots. *Ibid.* — Abba et père sont la figure des deux peuples réunis dans le Christ. VII. 36.

ABBIR. XV. 461.

ABDIAS. Ses prophéties. XIII. 403. — On ne sait à quelle époque il prophétisa. *Ibid.*

ABEILLE. Il n'y a chez les abeilles aucune différence de sexe. XIII. 331. — Chez les abeilles les petits ne naissent point de l'accouplement. XII. 394. — Elles produisent leurs petits comme la cire et le miel. IV. 258.

ABEL, c'est-à-dire denil. XIII. 322. — Il fut choisi et prédestiné par la grâce. XIII. 308. — Pourquoi le sacrifice d'Abel fut agréable à Dieu. XI. 199. — Il est la foi du Nouveau Testament. XIV. 192. — La mort d'Abel, prémices de l'Eglise. IX. 725. — Elle est la consécration du martyre. XVII. 118. — Abel est la figure de Jésus-Christ. XIII. 313,

321; XIV. 192. — Et des justes persécutés par les méchants. XIII. 319, 420. — Il fut le commencement de la Cité de Dieu. X. 210. — Le premier citoyen de la ville céleste. XIII. 309. — Le sang d'Abel crie de la terre vers Dieu. VIII. 430.

ABÉLONIENS ou Abéliens ou Abéloïtes, hérétiques. XIV. 19.

ABENNEZER, c'est-à-dire pierre de secours. XIII. 373.

ABÉONA, déesse. XIII. 83, 133.

ABIGAIL fléchit le courroux de David. VII. 521.

ABÏME. Ce que c'est. IX. 520; X. 293. — Le cœur de l'homme est un abîme. VIII. 454; IX. 217; X. 130. — L'abîme du cœur de l'homme est sans voile aux yeux de Dieu. I. 452; X. 130. — Profondeur de l'abîme où conduit le mépris de Dieu. VIII. 356. — Trouble des abîmes à la voix des prédicateurs de la vérité. IX. 217. — Sous le nom d'abîme est désignée la matière informe dont parle la Génèse. XIV. 484. — Qu'étaient les ténèbres étendues au-dessus de l'abîme. I. 487. — Ce que signifient ces mots : L'abîme appelle l'abîme. I. 505.

ABIMÉLECH, c'est-à-dire royaume de mon père. VIII. 317, 322, 561. — Il était roi des Philistins. XIII. 353. — Le nom d'Abimélech est mis pour celui d'Achis. VIII. 317. — Abimélech près duquel se rendit Isaac est-il différent d'Abimélech qui reçut Abraham. IV. 389, 390. — Fut-il, comme ses femmes, frappé et guéri par la main de Dieu. XV. 730; XVI. 141. — Son ignorance est faussement appelée justice. XVI. 141.

ABITINIENS. XV. 65, 182.

ABNÉGATION. Elle est commandée à tous. VI. 426.

ABOMINATION. Avoir quelqu'un en abomination, c'est ne plus le regarder comme un homme. VI. 46. — Que signifient ces mots : Dieu a en abomination? IX. 570. — Origine de ce mot. I. 308. — L'abomination de la désolation arriva lors de la ruine de Jérusalem. II. 572.

ABONDANCE. Toute abondance qui n'est pas Dieu est pauvreté. I. 503. — L'abondance est le débordement d'une chose qui surabonde. III. 181. — Elle peut connaître l'indigence. *Ibid.*

ABRAHAM. Sa patrie. XIII. 342. — Époque de sa naissance. XIII. 345. — A quel âge il sortit de Charra. IV. 379; XIII. 344. — Abraham précéda toute la sagesse des Égyptiens. XIII. 409. — Pourquoi Dieu changea le nom d'Abram en celui d'Abraham. VI. 501. — Pourquoi Abraham ne conserva pas ses deux noms, comme le fit Jacob. VI. 501. — On peut croire que les Hébreux furent ainsi appelés d'Abraham leur père. I. 346. — Abraham fut-il justifié par la foi ou par les œuvres. VIII. 281. — Il plut à Dieu par la foi. X. 297. — Il fut admirable par sa foi. VI. 4. — Les actions d'Abram sans la foi eussent été inutiles. VIII. 281. — Les personnages qui apparurent à Abraham étaient-ils des anges? XIII. 352. — La Trinité apparut à Abraham. XIV. 649. — Dieu ordonna à Abraham de quitter de cœur sa terre natale. XIII. 344. — Abraham est appelé d'au-delà du fleuve du pays d'où il venait. IV. 380. — A quelle époque la promesse de la terre de Chanaan fut faite à Abraham. XIII. 362. — Il lui fit une double promesse. XIII. 344, 362. — Une vaste contrée est promise à Abraham. IV. 380. — Comment la terre de Chanaan lui est promise pour toujours. XIII. 349. — Cette promesse doit être prise dans un sens spirituel ou

pour un temps indéterminé. IV. 381. — Dieu promet à Abraham une postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel. VIII. 347. — La promesse d'une postérité spirituelle fut accomplie par l'Incarnation. XIII. 364. — Le bonheur céleste réservé à la postérité spirituelle d'Abraham est renfermé dans cette promesse. XIII. 347. — Comment tous les peuples de la terre devaient sortir d'Abraham. XIII. 360.

Abraham ne perdit point la foi pour avoir demandé à Dieu un signe de sa promesse. XIII. 347, 348. — Signification du sacrifice offert par Abraham lorsqu'il demanda à être instruit des choses auxquelles il avait cru. IV. 527 ; XIII. 347.

Le sacrifice d'Abraham est la figure de celui de Jésus-Christ. VI. 82. — Abraham ne pécha point dans ses rapports avec Agar. XIII. 349 ; XIV. 523. — Comment Abraham était impuissant. XVI. 134. — Il ne l'était que par rapport à Sara. IV. 384. — Et nullement par rapport à Cethura. IV. 372, 388. — Ce fut par miracle qu'Abraham reçut Isaac de Sara. IV. 381, 388. — La fécondité et la concupiscence furent rendues à Abraham. XV. 727 ; XVI. 134. — Abraham sut user saintement du mal de la concupiscence. — Il portait en même temps dans sa chair et la blessure du péché et le remède à cette blessure. IV. 277. — Dans ses œuvres il n'avait que la chasteté conjugale, dans son cœur il avait de plus, la chasteté virginale. XII. 120. — Comment il avait plus de mérite que ceux qui gardent la continence. *Ibid.* — Il fut admirable en usant des femmes comme un homme doit en user. XIII. 349. — Sous le rapport de la continence il n'est pas inférieur à saint Jean-Baptiste. XII. 120. — Son mariage après la mort de Sara. XIV. 523. — Son mariage avec Cethura a une signification mystique. IV. 388. — Abraham, Isaac et Jacob furent époux et pères en vue du Christ. XII. 123. — Calomme de Fauste qui accuse Abraham d'avoir prostitué sa femme à deux rois. V. 533. — Abraham est vengé des accusations de Fauste. IV. 380 ; V. 533 ; XIV. 328. — Il ne mentit point en disant que Sara était sa sœur. IV. 380. — Ce fut par prudence qu'il cacha qu'elle fût sa femme. XIV. 333, 175. — Ce que figurait cette précaution. XIV. 332.

Signification du rire d'Abraham. XIII. 350. — Il était un effet de l'admiration et de la joie, celui de Sara un effet du doute. IV. 382. — Pourquoi Abraham obtint un fils dans sa vieillesse. VI. 360. — Le festin que célébra Abraham le jour où Isaac fut sevré a une signification spirituelle. IV. 384. — Abraham est éprouvé par Dieu. VI. 4. — Il ne pécha point en voulant, sur l'ordre de Dieu, immoler son fils. IV. 493, 579 ; XIII. 16, 19. — L'action d'Abraham voulant sur l'ordre de Dieu immoler son fils était un acte d'obéissance ; mais si Dieu ne l'avait point commandée, elle serait un acte de folie et un crime. XIII. 664. — Foi et piété d'Abraham dans l'oblation de son fils. VI. 4, 6, 7 ; XI. 467. — Son obéissance. XIII. 354. — Son obéissance fut d'autant plus grande que le commandement était plus difficile. XIII. 298. — Foi d'Abraham dans l'oblation de son fils et mystères de cette action. VIII. 269. — Il est une image du Père éternel. XIII. 353. — Il l'emporte sur Isaac par son obéissance et sa foi. XIII. 356.

Abraham fut prophète. X. 626 ; XIII. 409. — Ce que l'Écriture rapporte d'Abraham est un fait et une prophétie. VI. 6. — Abraham vit le Verbe dans le sein du Père. X. 626. — Il connut le mystère du Fils de Dieu. XII. 78. — L'Incarnation lui fut révélée. X. 626 ; XV. 627. — Pourquoi Abraham exigea de son serviteur qu'il jurât sur sa cuisse. VIII. 478 ; X. 626. — C'est par hyperbole que la race d'Abraham est comparée aux grains de sable de la mer. IV. 380. — Abraham est dans Jésus-Christ le père de beaucoup de nations. XIII. 351. — Un seul peuple formé de tous les peuples appartient à la race d'Abraham. IX. 553. — On perd le titre d'enfant d'Abraham en perdant la foi. X. 297. — Les Juifs se glorifient à tort du nom d'Abraham. VIII. 501 ; X. 297. — Les deux fils d'Abraham sont la figure des deux Testaments. V. 415.

Race et enfants d'Abraham. IX. 287, 553, 624 ; X. 297. — Quels sont ceux qui sont enfants d'Abraham par la foi. II. 536.

— Nous devenons enfants d'Abraham en croyant. X. 297. — Tous les fidèles sont enfants d'Abraham. XII. 78, 81. — Tous

ceux qui imitent Abraham sont bons dans sa postérité. XIV. 263. — Nous sommes enfants d'Abraham en imitant sa foi. X. 391. — En croyant en Jésus-Christ. XIV. 329. — Comment les rois des nations descendent du Fils d'Abraham. IV. 414.

Abraham est l'origine franc. XVI. 234. — Sur lui est greffé l'olivier sauvage des nations. XVI. 342. — Abraham appartient à l'Église. VI. 43. — Les promesses que Dieu fit à Abraham appartiennent à notre foi. XVI. 36.

Abraham fut pauvre au milieu des richesses. VI. 68 ; IV. 296 ; VI. 467. — Il n'eut point d'orgueil de ses bonnes œuvres. VI. 68. — Signification mystique des dons faits par Abraham aux enfants de ses concubines. IV. 388. — Abraham, oncle de Loth. XIV. 342. — La charité fut la cause de la séparation pacifique de Loth et d'Abraham. XIII. 345. — Depuis le déluge jusqu'à Abraham il s'écoula mille soixante-douze ans. XIII. 349. — Depuis Abraham jusqu'à Moïse, il y eut sept générations par Jacob et douze par Esaü. IV. 398. — Sein d'Abraham. I. 444 ; II. 424 ; IV. 320 ; VI. 67 ; XIII. 409 ; XV. 688. — Le sein d'Abraham est-il aussi dans les enfers ? II. 424, 514. — Dans le sein d'Abraham, les anciens justes jouissaient de la présence de Dieu. II. 425.

ABRAHAMUM, lieu où reposent les corps des patriarches. IV. 407, 410. — Il est à trente milles du Calvaire. IV. 408.

ABRASAX, nombre sacré des Basilidiens. XIV. 4.

ABSALON signifie Paix du Père, VIII. 127, 146. — David fut plus affligé de la mort d'Absalon que de sa rébellion. XIII. 654. — Ce qui put consoler David de la mort d'Absalon. II. 491. — Absalon était la figure de Judas et de tous les traîtres. VIII. 127, 146 ; X. 211.

ABSENTIUS, XV. 191.

ABSoudre, c'est déclarer innocent. VI. 96. — Dieu n'absout pas les coupables, mais remet les péchés au cœur converti. VI. 96. — Le pouvoir d'absoudre donne à l'Église. X. 673. — L'Église peut donner l'absolution des péchés, mais Dieu seul peut accorder la grâce d'une résurrection spirituelle. IX. 481.

ABSTINENCE. Les abstinences cérémonielles que la raison n'approuve pas ne doivent point être gardées. IV. 528. — L'abstinence des Manichéens était superstitieuse. III. 525, 526. — Suivant Jovien, l'abstinence de certains aliments ne sert de rien. XIV. 18. — Trois choses rendent l'abstinence louable. III. 532. — Il est souvent plus facile de se priver des choses de ce monde que d'en user modérément. XII. 119. — Il faut savoir observer la discrétion dans l'abstinence. III. 25. — Quelle doit être l'abstinence pendant le carême. VII. 197, 200. — Abstinence voluptueuse et ridicule. III. 530, 531. — Voluptueuse abstinence de vin. VII. 204. — S'abstenir de certaines viandes parce qu'on les regarde comme impures, c'est agir contre la foi. III. 71.

ABUNDANTIUS. Saint Augustin refuse de lui confier une église, à cause de sa mauvaise réputation. II. 80.

ABUS. L'abus qu'on fait d'une chose est condamnable, mais non la chose elle-même. III. 335.

ACACE, aveugle, guéri miraculeusement. XVI. 631.

ACADÉMIE. Dans l'Académie, Polémon succéda à Archésilas, Xénocrate à Polémon et Platon à Xénocrate. II. 226. — Carneade fut le fondateur et le chef de la troisième Académie. III. 281. — L'Académie est l'école de Platon. XIII. 256. — Elle est ainsi nommée parce qu'elle est fermée au peuple. III. 271. — Philosophie académique. XII. 554. — Elle demandait même des choses les plus évidentes. XII. 510, 541 ; XIII. 425. — Division entre l'ancienne Académie et la nouvelle. III. 257. — L'opposition de la nouvelle Académie était surtout dirigée contre les Stoïciens. III. 257. — De là vient tout ce qu'on attribue à la nouvelle Académie. III. 281. — Les philosophes académiques descendent de Platon. XIII. 165, 425.

Opinion des anciens académiciens sur les fins des biens et des maux. XIII. 426, 427. — En plaçant le bonheur en cette vie, les anciens académiciens allèrent plus loin dans l'erreur

que les nouveaux. XIII. 425. — En quoi les nouveaux académiciens diffèrent des anciens. XIII. 425. — Selon eux, tout est incertain. XII. 510; XIII. 425. — L'homme ne peut arriver à la science de la philosophie. III. 256. — Le sage ne doit donner son assentiment à aucune des choses de ce monde. III. 256. — Rien n'est plus honteux que de donner son avis. *Ibid.* — Les académiciens ne purent mettre en doute quelques perceptions de l'âme sur la vérité. XII. 554. — Les chrétiens rejettent comme une folie le doute des académiciens. XII. 425. — Réfutation des académiciens qui regardent toute erreur comme un péché et enseignent qu'il ne faut croire à rien. XII. 9. — La doctrine des académiciens était tout autre qu'on ne le croit communément. I. 519. — Pourquoi ils cachaient la doctrine de Platon. I. 519; II. 226. — Comment Pétilien explique leur sentiment sur l'incapacité des sens à nous donner la certitude. XV. 289. — Leurs arguments suscitaient des difficultés aux savants. III. 252. — Même à saint Augustin. I. 519. — Au commencement saint Augustin penchait vers leur opinion. XIV. 36. — Saint Augustin croit qu'ils ont volontairement caché leurs opinions. III. 281. — Ses trois livres contre les académiciens. I. 519. — Passage de Cicéron sur les académiciens. III. 270.

ACCA, nourrice de Romulus. XIII. 398.

ACHAB dépouille injustement les Nabuthéens. II. 494. — Pourquoi il fut séduit par l'esprit de mensonge. IX. 234.

ACHÉENS. XIII. 53.

ACHAN. Son péché est cause de la défaite de son peuple. XIII. 674.

ACHILLES. XIV. 463.

ACHITOPHEL, c'est-à-dire ruine de son frère. VIII. 146.

ACHIS, roi de Geth. VIII. 316. — Il est aussi appelé Abimélech. VIII. 316.

ACCENT. Les accents ne doivent pas être méprisés dans les livres grecs. IV. 408.

ACCEPTION de personnes. X. 552. — Ce que c'est. XVI. 25. — Elle n'existe pas où il n'y a pas d'iniquité. XVI. 26. — L'acception des personnes dans l'élection aux honneurs ecclésiastiques est un grand péché. II. 445.

ACCIDENT. Il prouve toujours un certain changement de la chose. XII. 425. — Accidents séparables et inséparables. *Ibid.*

ACCLAMATION du peuple. VI. 106.

ACCUSATION fautive de l'influence du destin sur les péchés des hommes. XII. 94. — Comment juger au milieu des accusations réciproques des partis. XIII. 558. — On ne peut et on ne doit point admettre les accusations des hérétiques contre le prêtre catholique. III. 104.

ACCUSATEUR. Deux espèces d'accusateurs. III. 260. — Beaucoup blâment dans les autres ce qu'ils ont l'intention de faire. IX. 67.

ACHETER. Ce que c'est. VI. 485. — Tous veulent acheter à bon marché et vendre cher. XII. 509. — Exemple contraire. *Ibid.* — Comment devient injuste celui qui désire acheter la propriété d'autrui. VI. 134. — Dieu ne veut pas que ceux qu'il a achetés périssent. VI. 97. — Jésus-Christ ne peut perdre ce qu'il a acheté de son sang. VII. 384.

ACTES. Quelques manichéens rejettent les Actes des Apôtres. III. 79; XIV. 36, 402. — Et n'y croient pas. V. 281. — On en fait solennellement la lecture dans les églises. XVI. 323. — On commence, le jour de Pâques, à lire le livre des Actes des Apôtres. X. 356. — C'est un livre canonique qui doit se lire chaque année dans l'Église. X. 362.

ACTEUR. *Voy.* COMÉDIEN.

ACTION. D'où vient la malice ou la bonté d'une action. XIV. 344. — La bonté des actes de l'homme consiste à s'attacher à Dieu. IV. 247. — Ce qu'il faut rechercher dans l'action. XIII. 441. — Dans l'action il faut considérer le commencement et la fin. XIII. 138. — Quelle action tend à la gloire de Dieu. II. 47. — Ce que nous faisons, Dieu le fait en nous; et quelquefois il opère en nous ce que nous

ne faisons pas. VI. 265. — Il ne faut pas croire qu'une action est juste et bonne, parce que Dieu l'a permise. XII. 272. — On ne doit point faire ce que la raison n'approuve pas. IV. 528. — Il faut régler la suite de ses actions suivant la portée de son esprit. XII. 72. — Faire bien ce qu'on fait c'est louer Dieu. VIII. 350.

AGYNDINUS, préfet à Antioche. Sa violence et sa justice. V. 275.

ADAM. Ce que signifie ce nom. XIII. 321; XVII. 125. — Ce mot qui, en grec, signifie tout l'univers, est répandu dans le monde entier. IX. 423. — Les quatre lettres de ce nom désignent les quatre parties du monde. X. 390. — Et le nombre quarante-six. X. 398. — Le premier homme fut Adam. XIV. 147. — Origine d'Adam et d'Eve suivant les Manichéens. III. 544; XIV. 12. — Ils soutiennent qu'Adam a été créé par le prince des ténèbres. XIV. 452. — La création d'Adam et d'Eve ne se rattache point à la création universelle et simultanée. IV. 214. — De l'âge et de la taille d'Adam quand il fut créé. IV. 219. — La formation d'Adam fut la conséquence des causes primitives où il était contenu. IV. 220. — Que signifie le souffle de Dieu sur Adam. IV. 109. — Des objections contre l'opinion selon laquelle l'âme et le corps d'Adam ont été simultanément créés. IV. 236. — Extase d'Adam. IV. 264. — Cette extase le mit en communication avec la société des anges. *Ibid.* — Pourquoi Eve est formée d'une côte d'Adam et lui est donnée pour épouse pendant son sommeil. IV. 113. — Adam préfigurait le Christ quand Dieu lui envoya un sommeil pour tirer de son côté la première femme. VIII. 620. — Adam était la figure du Christ; Eve était la figure de l'Église. VIII. 444. — Adam à son réveil est comme dans un transport prophétique. IV. 264. — Pourquoi Dieu a donné une compagne à Adam. XII. 76. — Folie des traditions juives qui enseignent que Dieu donna deux femmes à Adam. XIV. 507.

Comment était Adam lors de sa création. XIII. 540. — Comment il fut créé à l'image de Dieu. XII. 76. — Adam a été créé capable de devenir sage. III. 389. — Sagesse d'Adam. XVII. 2. — Il avait été créé bon. XIII. 295. — Il avait reçu la grâce en grande abondance. XVI. 309. — Quelle première grâce Adam avait reçue. XVI. 310. *Voy.* GRACE. Il n'avait reçu qu'un commandement facile. XIII. 298. — Il a été créé avec une nature exempte de toute faute et de tout vice. VI. 111; XVI. 309; XVII. 185, 205. — Adam n'a pas été créé avec le péché et n'a engendré personne avant le péché. II. 334. — Il aurait eu des enfants quand même il n'aurait pas péché. I. 318, 322. — Il n'a pas été créé dans une chair de péché. XV. 516. — Son corps n'était pas la similitude de la chair de péché. XVI. 217. — Ils n'ont pas été créés aveugles. XV. 700. — Comment leurs yeux s'ouvrirent après le péché. XV. 700; XVI. 13. — Adam n'aurait point connu le mal, s'il ne l'avait pas commis. XIV. 489.

Adam avait reçu une volonté bonne. XVII. 56. — Puissance de la volonté chez Adam avant le péché. XIII. 298; XIV. 78; XVI. 310, 314.

Bonheur d'Adam avant son péché. XIII. 232, 306; XVI. 309, 310; XVII. 83, 99. — Pour persévérer, il avait besoin de la lumière et de l'amour de Dieu. XIII. 297. — Il n'avait pas reçu la grâce de la persévérance. XVI. 310. — Sa volonté avait reçu les forces nécessaires pour persévérer. XVI. 313.

Il eût pu facilement obéir à Dieu, s'il l'eût voulu. XV. 516; XVI. 309. — Créé dans la rectitude du bien, il possédait le pouvoir de ne pas pécher. XVI. 312. *Voy.* LIBRE ARBITRE, LIBERTÉ. — Quel était le corps d'Adam avant la chute. XIII. 278, 279. — Il fut fait de terre. XV. 482. — Son corps était terrestre et animal. XIII. 280, 282. — Les corps d'Adam et d'Eve étaient étrangers à toute corruption. XII. 76. — Formé d'abord avec un corps animal, Adam a-t-il revêtu un corps spirituel dans le paradis? IV. 222. — Il eût mérité un corps spirituel par son obéissance. XIII. 282. — Malgré son état animal, le corps ne faisait sentir à Adam aucun mouvement rebelle à sa volonté. XV. 538. —

Ni la nécessité de combattre le mal. XVI. 207, 220.

Avant le péché le corps d'Adam était parfaitement soumis à l'âme. XV. 538. — L'âme d'Adam, avant le péché, gouvernait son corps à volonté, quoique ce corps ne fut pas encore spirituel. II. 333; XVI. 15. — Adam était nu et libre, c'est-à-dire exempt de dissimulation, mais il était revêtu de la lumière divine. IV. 116. — Adam avant le péché était-il exempt de toute passion? XIII. 294. — Avant le péché, il ne pouvait souffrir aucune maladie. I. 319.

Le concile de Palestine a condamné les Pelagiens qui enseignaient qu'Adam serait mort lors même qu'il n'aurait pas péché. XVI. 499. — Pelage condamna lui-même cette erreur. *Ibid.* — Mais ce ne fut point sincèrement. XVI. 449. — Adam ne craignait pas la mort. XVII. 86.

Adam est créé immortel. XVII. 138. — Adam avait été créé immortel et ne pouvait mourir. IV. 224. — Adam ne serait point mort s'il n'avait point péché. XIII. 280; XV. 481. — Il aurait reçu sur cette chair un vêtement d'immortalité. XV. 482. — Adam et ses descendants eussent pu revêtir la forme des anges sans subir la mort. IV. 256. — Par une vie de justice, le corps d'Adam aurait pu devenir spirituel, et dès lors immortel. IV. 224, 225, 255. — Sans le péché Adam aurait été transporté au ciel sans passer par la mort. XII. 38; XVII. 139. — Adam, quoique spirituel à l'extérieur, eut un corps animal, même dans le paradis. IV. 225. — Le corps d'Adam, tel que Dieu le forma, n'était pas spirituel, mais animal. IV. 222. — Comment le corps d'Adam était-il immortel s'il était animal? IV. 223. — Le péché n'en fait pas un corps mortel, mais un corps mort. IV. 224. — En quel sens Adam a été créé mortel. XVI. 420. — L'organisation de son corps animal l'exposait à la mort; s'il était immortel, il le devait à la bonté du Créateur. IV. 224. — Il n'était point immortel de sa nature, mais seulement par le moyen de l'arbre de vie. XIII. 280; XV. 483. — Adam et Eve mangèrent du fruit de l'arbre de vie. XV. 537.

Adam fut condamné à la mort à cause de son péché. XV. 491; XVII. 105, 114. — On peut dire qu'il mourut le jour qu'il mangea du fruit défendu. XII. 280. — Combien de genres de mort mérita Adam par son péché. XIII. 274. — On ne peut soutenir qu'Adam, après le péché, ait été condamné à la mort de l'âme, plutôt qu'à celle du corps. IV. 223. — Par le péché Adam est devenu le vieil homme sujet à la mort. IV. 224. — Devenu mortel, Adam a engendré des hommes mortels comme lui. XIII. 268. — Comment Dieu parla-t-il à Adam? IV. 249, 253. — Pourquoi la déléense laïta à Adam de toucher à un arbre du paradis? VIII. 148; XIV. 447, 488; XV. 537. — La désobéissance d'Adam fut d'autant plus criminelle, que le commandement de Dieu était plus facile à observer. XIII. 298. — Dieu avait donné un commandement à Adam pour lui rappeler qu'il était son Seigneur. XIII. 298. — Ce ne fut pas la nourriture, mais une nourriture défendue qui perdit Adam. II. 15. *Voy. ARBRE.*

Pourquoi Dieu a créé Adam qui devait pécher? XII. 76. — Pourquoi Dieu fait un précepte à Adam, sachant qu'il ne le gardera point? XIV. 531. — Pourquoi Dieu permit la tentation et la chute d'Adam. VI. 111; XIII. 307. — Dieu savait qu'Adam pécherait, mais il savait en même temps ce qu'il devait faire de l'homme pécheur. XIV. 487. — Pourquoi Dieu a-t-il permis que la tentation se fit par l'organe du serpent. IV. 286. — Adam, toujours animal, ne devint spirituel que quand, placé dans le paradis, il reçut le précepte de la perfection. IV. 110. — Motif qui a fait pécher Adam. IV. 299; XI. 602. — Il ne crut pas à la parole du serpent. IV. 299; XI. 602. — Il ne fut point touché par Eve, mais il ne sut point lui résister. XIII. 296. — Il ne céda point à la concupiscence de la chair, mais à son amour pour Eve. IV. 299. — En commettant le péché, Adam ne fit qu'imiter son épouse. XI. 602; XVI. 543.

Le péché d'Adam commença par l'orgueil. XI. 220; XIII. 297; XVI. 110, 111. — Dans le paradis, Adam ne voulut point garder la justice. XV. 548. — Il n'aspirait qu'à se soustraire à l'autorité de Dieu. IV. 247. — En voulant usur-

per la divinité, il perdit le bonheur. IX. 105. — Le péché d'Adam a été précédé d'une mauvaise volonté. XIII. 297. — Adam a été vaincu sans combat. XVI. 449. — Il s'enfuit de devant la face de Dieu et se cache dans le paradis. X. 217. — Il eut que Dieu excuserait aisément sa faute. IV. 294. — Les excuses d'Adam et d'Eve sont pleines d'orgueil. 296. — Dans quel sens Dieu dit: Voilà Adam devenu comme l'un de nous, sachant le bien et le mal. IV. 298. — Adam n'eut point péché, s'il n'avait reçu avec la vie la liberté de faire le bien et le mal. IV. 247.

Le péché d'Adam n'a pu troubler les desseins de Dieu. XIII. 295. — La chute d'Adam ont être pour nous un précédent de péché et non un modèle. — XIII. 508. — Il est absurde de croire que le péché d'Adam était nécessaire. XIII. 303. — Quand Adam n'aurait point péché, ses descendants auraient pu le faire. XIII. 295.

Adam pécha dans le paradis. XV. 744; XVI. 201. — Grandeur de sa faute. XVI. 500, 591; XVII. 116. — Elle fut d'autant plus criminelle qu'elle était plus facile à éviter. XIII. 298; XVI. 312. — Pourquoi Adam après son péché est interrogé avant Eve. IV. 295. — Châtiment infligé à Adam. IV. 298; XI. 600, 602. — Ce châtiment fut très-juste. XIII. 298. — Quel fut-il? XIII. 298. — Ce qu'il perdit par son péché. IV. 225. — Comment il faut comprendre que, par le péché, Adam a perdu l'image de Dieu. I. 349. — Après avoir perdu la béatitude, il a été jeté dans la misère. VI. 138. — De la peine infligée à Adam et à Eve. IV. 417; XIII. 273. — La peine de sa désobéissance a été la désobéissance même. XIII. 298; XIV. 487. — Adam n'est pas tombé par suite de son crime dans cet état de faiblesse où naissent les enfants. XIII. 268. — Suites pénales du péché transmises à la postérité d'Adam. III. 383; IV. 417; XIV. 79. *Voy. PÉCHÉ ORIGINEL.* — Pourquoi Adam et Eve sont revêtus de tuniques de peaux et chassés du paradis. IX. 510; XI. 600. — Adam et Eve chassés du paradis. IV. 298. — Pourquoi Adam est chassé du paradis. XV. 548. — Il dut être éloigné de l'arbre de vie. IV. 298. — Il fut comme excommunié. *Ibid.* — Pourquoi il fut placé à l'opposé du jardin des délices. *Ibid.* — Pourquoi Dieu le laissa plutôt sortir du paradis qu'il ne l'en chassa. IV. 419. — Adam reçut le premier la morsure empoisonnée du serpent. VII. 463. — Adam vient d'Adam, et sur cet Adam beaucoup de péchés. X. 117. — Son péché fut la perte de tout le genre humain. II. 505; XVI. 480. — Il est le principe et comme la tige de tous les hommes. IV. 217. — Personne ne naît d'Adam sans être hé par le péché et la condamnation. II. 518, 528. *Voy. PÉCHÉ ORIGINEL.* — Avant le péché, Adam n'avait nul besoin de la mort de Jésus-Christ. XVI. 309. — Comment la pénitence fut utile à Adam. XVII. 125. — On croit que Jésus-Christ délivra Adam lorsqu'il descendit aux enfers. XVII. 100. — C'est le sentiment de presque toute l'Église, que Jésus-Christ délivra Adam de l'enfer. II. 424; XVII. 77, 125. — Adam et Eve sauvés du supplice éternel par le précieux sang du Sauveur. XV. 548. — Le Christ était en Adam et Adam dans le Christ. IX. 473. — Comment Adam est la figure du futur Adam. XV. 737; XVI. 493. — Comment Adam est la forme de Jésus-Christ. II. 405. — Nul ne meurt que par Adam, et nul ne reçoit la vie que par le Christ. II. 517; VII. 456. — Le corps d'Adam contenait tout ensemble la plaie du péché et le remède pour la guerir. IV. 277. — Adam ne serait jamais sorti de la prévarication si, par une régénération providentielle, l'avènement de Jésus-Christ n'avait rétabli la liberté humaine dans son ancien état. II. 476. — Adam tomba, c'est pourquoi le Christ descendit: l'un tomba par orgueil, l'autre descendit par miséricorde. X. 3. — La régénération par le Christ produit plus de bien que ne fait de mal la génération par Adam. II. 405.

Apparitions de Dieu à Adam. XII. 377. — On ne sait si, avant Seth, Adam eut d'autres enfants que Caïn et Abel. XIII. 319. — L'Écriture appelle enfants des hommes plutôt que hommes les enfants d'Adam rachetés par Jésus-Christ. II. 304. — Cette règle ne doit pas toujours être suivie. *Ibid.* — Adam fut homme et non pas fils de l'homme. *Ibid.*

ADAMIENS. XIV. 7.

ADELPHES. XV. 170.

ADÉODAT, fils naturel de saint Augustin. I. 444. — Son génie effrayait son père. *Ibid.* — Il promettait beaucoup. III. 171. — Il est interlocuteur dans le livre *De la Vie bienheureuse*. 177. — Les réponses faites sous son nom dans le livre *Du Maître* sont ses pensées de seize ans. I. 444. — A peine âgé de quinze ans, il reçoit le baptême avec Augustin. *Ibid.* — Il est enlevé par une mort prématurée. *Ibid.*

ADÉODAT, évêque de Numidie. II. 462, 473.

ADÉONE. XIII. 83, 135.

ADIMANTE, manichéen. VI. 58; XIV. 82. — Son livre. XIV. 144. — Réfutation de ses erreurs. XIV. 82 et suiv. — Fauste fait de lui un pompeux éloge. XIV. 144. — Réfutation de son objection tirée de saint Paul. VI. 58.

ADMÈTE. XIII. 394.

ADMIRATION. Causes de l'admiration. XII. 390. — La mère de l'admiration est une chose inaccoutumée, en dehors de l'ordre ordinaire des choses. III. 209; IV. 93. — Elle n'est jamais sans une certaine crainte. IX. 568. — Combien l'Eglise est digne d'admiration. VIII. 451. — En admirant une chose, Notre-Seigneur nous marque qu'elle doit être un objet d'admiration pour nous. IV. 93. — Elle est quelquefois une louange. II. 421.

ADOLESCENCE. Combien il est difficile de résister aux passions de l'adolescence. XIII. 498. — Vices de l'adolescence. XIII. 385. — Il faut réprimer dans les adolescents qui se livrent à l'étude les mouvements de jalousie et de vaine gloire. III. 217. — Règles de conduite pour les jeunes gens : ordre de leurs études. 229.

ADONAI signifie Seigneur. XV. 237.

ADONIS. XIII. 126.

ADOPTION d'enfants. VI. 241. — L'adoption était une coutume très-ancienne chez les Juifs. V. 138. — L'adoption était entrée dans les mœurs de l'antiquité. XIV. 151. — Le droit d'adoption n'est point inconnu aux Ecritures. VI. 242. — Exemples d'adoption. XIV. 151. — On engendre, non par la chair, mais par la charité, celui dont on est devenu le père par l'adoption. V. 139. — La loi admettait l'adoption des fils par des morts. I. 343. — Deux espèces d'adoption. XIV. 151. — Profond mystère renfermé dans notre adoption. XIV. 151. — Quelle est l'adoption des enfants de Dieu. V. 286. — Comment Dieu nous adopte pour enfants. XIV. 151. — Les Pélagiens reconnaissaient l'adoption divine au baptême. XVI. 24. — Bonté et miséricorde de Dieu manifestées dans notre adoption. X. 327. — Cette adoption atteint l'esprit et non le corps. V. 369. — Notre adoption ne sera parfaite que dans le ciel. XIII. 497. — L'adoption de l'homme par Dieu n'est pas le fruit de ses mérites, mais l'effet de la grâce de Dieu. V. 291.

ADORATION. Différence entre l'adoration et la prière. XIV. 600. — Adoration de l'humanité de Jésus-Christ. IX. 446. — L'homme devient semblable à ce qu'il adore. X. 391. — Il ne faut point adorer ce qui a servi de comparaison pour Jésus-Christ ou pour les saints. IX. 389. — Les chrétiens n'adorent point les morts ni rien de ce qui a été fait et créé par Dieu. I. 536. — De l'adoration dans le temple et près du temple. VIII. 137.

ADRASTE. XIII. 491.

ADRIEN, empereur. XIII. 89.

ADRUMET. Lettres de saint Augustin aux religieux du monastère d'Adrumet. III. 31, 33. — Saint Augustin leur envoie un livre composé tout exprès pour eux contre les erreurs de Pélage. III. 33. — Troubles qui s'élèvent dans le monastère à l'occasion de ce livre, les explications du prêtre Sabinus ne peuvent les apaiser. III. 36. — Cresconius et Félix étaient du monastère d'Adrumet. III. 31. — Cresconius et Félix allèrent trouver saint Augustin avant Pâques. III. 33. — Ils célébrèrent la fête avec lui. *Ibid.* — Saint Augustin prie Valentin de lui envoyer celui qui trouble les religieux. III. 32. — Le perturbateur, appelé Florus, va chez saint Augustin. III. 36. —

Les lettres de Valentin rendent témoignage de sa foi. *Ibid.* — Ce fut à l'occasion de ces religieux que saint Augustin composa le livre *De la Correction et de la Grâce*. III. 56.

ADULTÈRE. Les membres des adultères sont des membres créés par Dieu, mais assujétis au vice et au démon. XVI. 725. — Attaques contre les adultères. VI. 46. — Une femme chrétienne gémit des adultères de son mari, non par amour charnel, mais par charité. VI. 46. — Honteuse excuse des adultères. *Ibid.* — Le mari et la femme peuvent-ils d'un consentement mutuel se livrer à un autre. V. 274. — Histoire à ce sujet. *Ibid.* — Punition des femmes adultères chez les Romains. XIII. 50. — Pourquoi la femme adultère ne fut pas lapidée. IX. 497. — De la femme adultère. VI. 64; VII. 505. — Les adultères exclus du baptême. V. 570; XII. 190. — Loi d'Antonin contre les adultères. XII. 185. — On fait bien de recevoir les adultères à la réconciliation. II. 154. — Il est des âmes adultères, il en est de prostituées. VI. 71. — Livre de saint Augustin : *Des Unions adultères*. XII. 166 et suiv.

ADULTÈRE. Ce que c'est. XII. 108. — Etymologie de ce mot. VI. 240. — L'adultère est un mal. VI. 42. — D'où vient sa malice. III. 323. — Il n'est pas un mal parce que la loi le défend, mais elle le défend parce qu'il est un mal. *Ibid.* — Deux préceptes de la loi défendent l'adultère. VI. 37. — L'adultère ne rompt point le mariage. XII. 166. — Les enfants ne sont pas pécheurs parce qu'ils naissent de l'adultère. IV. 272. — Dieu accorde des âmes aux unions adultères. II. 472. — Quelques évêques fermèrent absolument aux adultères les portes de la pénitence. II. 154. — Les adultères supposés des dieux du paganisme. XIII. 50. — Adultère charnel, adultère du cœur. VII. 548. — Adultère de l'âme qui abandonne Dieu pour le démon. VI. 41. — Adultères de ceux qui aiment un homme à la place de Jésus-Christ. X. 420. — Tout adultère est désigné dans l'Écriture sous le nom de fornication. IV. 431.

ADVERSITÉ. Pourquoi les adversités sont communes aux bons et aux méchants. XIII. 6. — Ceux qui aiment le monde ouvrent à la vérité les oreilles du cœur, le plus souvent dans l'infortune, rarement dans la prospérité. III. 9. — Ceux qui aiment le monde tombent-ils dans l'adversité ? Ils s'occupent bien plus d'en sortir que de prendre le remède qui peut les guérir. III. 9. — Courage avec lequel il faut supporter l'adversité. VI. 455. — Dieu n'abandonne jamais dans l'adversité. XIII. 12. — Il ne faut point murmurer contre Dieu dans l'adversité. VII. 475. — Dieu afflige ceux qu'il aime. II. 214. — L'adversité est nécessaire pour exercer ou perfectionner la vertu. XI. 470. — Le péché est puni par des supplices ou purifié par l'adversité. XIV. 466. — Une chose malheureuse est un don de Dieu qui avertit. III. 23. — On ne peut atteindre à la félicité éternelle, sans avoir subi avec courage l'atteinte des maux du temps. II. 101. — Les bons et les saints, même au milieu des tourments, sont appelés heureux par l'espérance de cette fin qui sera leur bonheur. II. 397. — Les hommes pieux supportent courageusement les maux de cette vie, dans l'espérance d'obtenir la béatitude éternelle. II. 393. — On endure facilement toutes les peines temporelles pour échapper aux éternels châtiments et parvenir à l'éternel repos. VI. 314. — Les adversités sont utiles à quelques-uns et nuisibles à d'autres. XIV. 353. — Le malheur ne peut abattre celui que la félicité n'a pu corrompre. IX. 277. — Est-il un homme qui ne se laisse séduire par la prospérité et abattre par l'adversité du siècle ? VI. 505. — C'est par l'aumône, le jeûne et la prière qu'il faut triompher de toutes les adversités du corps et de l'âme. VII. 195. — Il faut faire tout ce qui est prudemment possible pour éviter les obstacles, quand même Dieu viendrait visiblement en aide. IV. 424. — Dieu se sert des méchants et des impies pour frapper ceux qu'il veut de peines temporelles. III. 51. — *Voy.* AFFLICTION, TRIBULATION.

AÉRIUS. XIV. 14.

AFFECTION. Nos affections sont des mouvements de notre âme. X. 645. — Affection et qualité affectionnelle. XVI. 251.

Quatre affections ou passions. XIII. 180, 286. — Les six affections, appelées *Constantia*. XIII. 290. — Les Platoniciens enseignent que le sage est sujet aux affections, le Stoïcien le mérit. XII. 480. — Il est impossible de vivre en cette vie mortelle sans affections terreuses. X. 697. — Les pieds sont comme les pieds des chèvres humaines. X. 697. — Nos pieds sont nos affections. IX. 469. — C'est par des affections que nous courons vers Dieu. VII. 325. — Voy. PASSION.

AFFLICTION. Nécessité des afflictions. XI. 620. — Elles sont destinées à nous rendre meilleurs. XI. 663. — Pourquoi on voit l'impie florir et le juste dans l'affliction. VIII. 223; XIII. 5. — Il est utile que les justes soient dans l'affliction. V. 487. — Les hommes souffrent afin de chercher Dieu sans pousser des plaintes inutiles. IV. 623. — Les serviteurs de Dieu supportent d'amers chagrins afin de détacher leur cœur de toute affection aux plaisirs sensuels. 630. — Jésus-Christ purifie l'Église par des épreuves. IV. 9. — Les hommes ne sont jamais affligés injustement. IV. 630. — Dieu afflige les uns en ce monde pour les épargner dans l'autre; il épargne les autres pour les punir plus tard. X. 495.

AFRIQUE, troisième partie du monde. XIII. 345. — Le mot Midi désigne-t-il l'Afrique? VI. 200, 569. — L'Afrique est située dans la partie méridionale du monde. XV. 344. — Communications entre l'Orient et l'Afrique. XV. 433. — Elle ne tient pas le dernier rang entre les nations converties. XV. 339. — Il serait plus facile de trouver des corneilles en Afrique que des gens en Orient qui parlassent de Cicéron. II. 223. — L'Afrique est souillée de l'hérésie de Pélage. XV. 623.

AFRICANUS parle de la généalogie de Jésus-Christ. I. 343.

AFRICANUS, évêque. II. 459, 474.

ACAMEMNON, roi. XIII. 394.

ACAPES chrétiennes. XIV. 297.

AGAR et ISMAEL sont la figure des hommes charnels. XIII. 355. — Abraham et Agar. XIII. 349. — Agar, fuyant devant Sara, est la figure des hérésies. VI. 8.

AGARÉNIENS ou étrangers. IX. 272.

AGE. Les six âges du monde. V. 449; X. 387, 435; XII. 81. — Les six âges du monde et les six jours de la création. IX. 380. — Où commence et finit chaque âge du monde. IV. 101. — Il y a six âges de travail, et la promesse du repos dans un septième. *Ibid.* — Les sept âges du monde sont désignés par les sept jours de la création. *Ibid.* — Inégalité des âges du monde. IV. 403. — Le sixième âge a commencé à la naissance de Jésus-Christ. XII. 408. — Des quatre âges du monde. XIV. 88. — Des différents âges de la vie. III. 29; X. 76. — Tout âge disparaît devant la mort. X. 76. — La jeunesse prime entre tous les âges, dont elle est l'ornement et le solide appui. IV. 102. — Il n'y a point d'âge dans l'éternité. XIV. 620. — Quelque long qu'un âge nous paraisse, dès qu'on y arrive il paraît court. X. 45. — Âges spirituels. VII. 228. — Dans les progrès de l'homme charnel et de l'homme spirituel, la vie peut être partagée en sept âges. III. 562. — L'âge de vingt ans est une figure des saints. IV. 505.

AGELLIUS. XIII. 181.

AGÉNORE, déesse. XIII. 78.

AGGÉE. Ses prophéties et leur époque. IX. 616; X. 272; XIII. 407. — Les paroles du prophète Aggée ne favorisent point le schisme des Donatistes. XIII. 611. — Défense d'un passage d'Aggée attaqué par les Manichéens. VI. 229.

AGGYA. XV. 182.

AGILE et ROMAIN, députés par saint Paulin vers saint Augustin, sont reçus avec allégresse. II. 1.

AGNÈSE. III. 100.

AGNEAU. L'agneau qui ne doit pas être cuit dans le lait de sa mère est une prophétie du Christ. IV. 454. — L'agneau pascal est la figure de Jésus-Christ. IV. 420. — L'agneau marque l'innocence du sage qui réfléchit. X. 201. — Comment Jésus-Christ est l'agneau sans tache. IX. 35.

AGNEAU, symbole du martyre. II. 52; III. 61.

AGNEAU DE L'ÉVOQUE. VIII. 581.

AGRESTIQUES. X. 416.

AGRIARIE. Tous agraires. XIII. 65.

AGRICULTEUR. Comment il sait faire le sacrifice de ses semences. VII. 566. — Péchés des laboureurs. IX. 439.

Qui est ce qui on appelle agriculteur. IX. 69. — Bien est appelé cultivateur. IX. 69. — Les fruits du champ qu'il sème lui appartiennent. IX. 494.

AGRICULTEUR. Avant le peché, elle n'était point un travail éreasant. IX. 243. — Enseignement que donne la culture de la terre. *Ibid.* — Elle est encore un plaisir pour beaucoup. IX. 243. — Son éloge. *Ibid.* — Elle est le plus innocent de tous les arts. XIV. 12. — Pourquoi les Manichéens permettent l'agriculture à leurs auditeurs. XIV. 12. — Ce fut sous Agus que l'agriculture commença en Grèce. XIII. 290.

AGRIPPINUS, évêque de Carthage avant saint Cyprien. XIV. 90. — Il commença à corrompre la coutume de l'Église de ne pas rebaptiser les hérétiques. XV. 90, 96, 414. — Il n'abandonna pas l'unité de l'Église. XV. 97.

AIGLE. Il est plus que probable que, dans l'arche, l'aigle ne vécut point de chair. IV. 376. — L'aigle n'a besoin d'aucun breuvage. III. 537. — Son œil est plus rétréci et plus perspicace que celui de l'homme. III. 295; IV. 90; XIII. 545. — Comment l'aigle éprouve ses petits. X. 582. — Comment nous devons imiter l'aigle renouvelant sa jeunesse. IX. 495. — L'aigle est le symbole du Christ. IV. 640.

AIGILLON de la chair. VIII. 62.

AILE. Les deux ailes de la charité. IX. 515; X. 165, 301. — Les deux ailes de la prière sont le jeûne et l'aumône. VIII. 462.

AIMANT. Son origine, ses propriétés. XIII. 487, 491. — Statue de fer suspendue par des pierres d'aimant. XIII. 490.

AIR. Il n'a pas été passé sous silence dans l'histoire de la création. IV. 170. — Quand et comment l'air a été créé. IV. 139. — Il est aussi appelé ciel. I. 516; III. 459, 469, 470; XIII. 466. — L'air inférieur est formé par les humides exhalaisons de la mer et de la terre, l'air supérieur est compris dans le firmament. IV. 139, 165, 170. — L'air est assigné à Junon. XIII. 76. — Anaximène regardait l'air comme un dieu. I. 454; II. 228. — Comme le principe de tous les êtres. XIII. 457, 460. — Les poètes distinguaient l'éther d'avec l'air. XIII. 76.

L'air produit le vent, les éclairs, le tonnerre, les nuages, la pluie, la neige, la grêle et la sérénité. IV. 173. — Comparé à l'eau, il paraît sec. IV. 139. — Il est plus léger que la terre et l'eau. IV. 158. — Il s'est fondu en eau à l'époque du déluge. 170. — Comment il est propre à porter les oiseaux. 172. — L'air est un aliment. III. 345. — Sans l'air et la lumière, le corps n'a plus de sens, de mouvement. IV. 231. — L'air est la prison des anges pécheurs. IV. 473, 515. — Les démons habitent dans l'air. III. 249. — Ils sont les animaux de l'air. III. 230.

AIRAIN. Ce métal a été trouvé avant le fer et servait à l'agriculture. XIII. 448.

AIRE. L'aire du Seigneur est l'Église. III. 551; VIII. 224. — Dans cette aire il y a le bon grain et la paille. VI. 72; VIII. 224.

AJAX. XIV. 463.

ALARIC. VI. 436. — Il s'empare de Rome. I. 354. — Humanité de ses soldats. XIII. 26.

ALBE. Cette ville, fondée par Ascagne, est soumise par les Romains. XIII. 55, 397.

ALBICÈRE, devin de Carthage. III. 248. — Il fait des réponses merveilleuses. *Ibid.*

ALBIN, acolyte de l'Église de Rome. II. 535, 536, 537.

ALBINE, mère de Mélanie: saint Augustin lui écrit. II. 249. — Elle salue saint Augustin dans une lettre écrite au saint docteur par saint Jérôme. III. 3.

ALBULA, ancien nom du Tibre. IV. 111.
 ALCIBIADE. XIII. 292.
 ALCIME. XIII. 415.
 ALECTON. XIII. 51.
 ALEXANDRE, roi et pontife des Juifs. XIII. 415.
 ALEXANDRE de Macédoine fonde Alexandrie. IV. 567. — Sa domination fut immense, mais courte. XIII. 74, 442. — Il immola des victimes dans le temple de Jérusalem. XIII. 415.
 ALEXANDRE, empereur. XIII. 178.
 ALEXANDRE, ancien hérétique cité par saint Jérôme. II. 92, 114. — Il laissa des commentaires sur l'Épître aux Galates. II. 92.
 ALEXANDRA, reine de Judée. XIII. 415.
 ALEXANDRIE, fondée par Alexandre de Macédoine. IV. 567.
 ALIMENT. Dieu enseigne à saint Augustin à ne prendre les aliments que comme des remèdes. I. 465. — L'entretien de la vie est la seule raison des aliments. I. 465. — Les aliments sont des remèdes quotidiens. XIII. 470. — Règles à suivre dans l'usage des aliments. V. 331.
 ALLÉGORIES. Ce que c'est. IX. 514; XII. 550. — Utilité des allégories. II. 62, 63. — Comment découvrir le sens allégorique des vérités révélées par l'Esprit-Saint. III. 580. — Différentes espèces d'allégories. III. 580; XII. 550. — Usage de l'allégorie dans les deux Testaments. XIV. 36, 37. — Il est de règle que dans les symboles il faut examiner d'abord la pensée du texte, la signification d'une figure. VIII. 161.
 ALLELUIA. Il signifie : Louez Dieu. VII. 289, 322, 328; VIII. 116; X. 289; XI. 394. — Il a trois significations. XI. 746. — On l'a conservé dans sa forme antique, pour en rendre l'autorité plus respectable. IV. 24. — Alleluia pour les riches, les pauvres, les affligés. XI. 394. — Pourquoi l'Alleluia est répété plusieurs fois dans quelques psaumes. IX. 55. — Aux jours de la résurrection le chant de l'Amen et de l'Alleluia retentit par toute la terre. VIII. 213. — Pendant le temps pascal, les chrétiens ne jeûnent pas et chantent alleluia en témoignage de la résurrection. II. 68. — Partout on le chante au temps pascal, et dans beaucoup d'autres jours. II. 70; VII. 203, 316. — L'antique usage de l'Eglise est de chanter l'Alleluia à certaines solennités. IX. 574. — L'Alleluia est le cantique de la vie future. X. 289. — Dans le ciel, l'Alleluia sera notre nourriture et notre breuvage, notre repos actif et toute notre joie. VII. 316, 324. — Il est maintenant le cantique du voyageur. VII. 324, 329. — Au ciel, ce sera l'Alleluia dans la réalité, au lieu que nous ne l'avons maintenant qu'en espérance. VII. 326.
 ALOGIE. Repas immodéré. II. 14.
 ALOGES. Hérétiques. XIV. 7.
 ALYPE était né à Thagaste, d'une des premières familles municipales. I. 410. — Il était plus jeune que saint Augustin. *Ibid.* — Leur amitié réciproque. I. 410. — Il était parent de Romanien. I. 553. — Saint Augustin l'appelle le frère de son cœur. I. 442. — Il suivit les leçons de rhétorique de saint Augustin à Thagaste et à Carthage. I. 410. — Sa vertu dans un âge encore tendre. *Ibid.* — Il est arrêté comme voleur et bientôt mis en liberté. I. 411. — Il est entraîné aux sanglants spectacles du cirque. I. 411. — Il va à Rome étudier le droit. I. 412. — Son intégrité. *Ibid.* — Il s'engage avec Augustin dans les superstitions des Manichéens. I. 411. — Il suit saint Augustin à Milan. I. 412. — Sa chasteté admirable. I. 414. — Il détourne Augustin du mariage. *Ibid.* — Après avoir découvert l'hérésie des Apollinaristes, il embrasse avec joie la foi de l'Eglise. I. 427. — Il partage sans hésitation la conversion de saint Augustin. I. 439. — Il se retire avec lui à Cassiacum. I. 442. — Il prend part aux conférences qui y ont lieu. III. 243. — Il reçoit le baptême. I. 444. — Ses austérités. I. 444. — Il est fait évêque de Thagaste. XIII. 635, 637. —

Saint Jérôme salue, dans une lettre à saint Augustin, son frère le pape Alype. II. 24. — Combien saint Augustin l'estimait. I. 540. — Saint Paulin lui envoie l'histoire du vénérable Eusèbe, évêque de Césarée. I. 547. — Saint Paulin le loue d'avoir renoncé au siècle, à la chair et au sang, et de s'être fait à lui-même un désert; il lui envoie un pain en signe d'unité. I. 547. — Saint Augustin promet à saint Paulin de lui envoyer l'histoire de la vie d'Alype. I. 553. — Il écrit à Sixte. II. 535. — Alype et saint Augustin écrivent ensemble à Julienne et à sa famille. II. 521. — D'après leurs conseils, Démétriate renonce au mariage. *Ibid.* — Soulèvement du peuple d'Hippone contre Alype, à l'occasion de Pinien. II. 253, 255. — Calomnies de Julien contre Alype. XVI. 389, 399.

AMACCURA. XV. 169.

AMALECH. IX. 272.

AMBITIEUX. Leur misère. I. 409.

AMBROSIS, évêque d'Afrique. II. 459, 473.

AMBROISE (saint), évêque de Milan. I. 404. — Son éloge. I. 404. — Ses occupations. I. 407. — Son talent dans toutes les sciences. XVI. 480. — Il prêchait chaque dimanche. I. 407. — Amour de sainte Monique pour saint Ambroise, et sa soumission envers lui. I. 406, 407. — Il reçoit avec bonté Augustin qui devient un de ses auditeurs. I. 404. — Il lui conseille de lire les prophéties d'Isaïe. I. 444. — Il convertit et baptise Augustin. I. 444; II. 358. — Il est persécuté par l'impératrice Justine. I. 444; II. 39. — Le peuple passe les nuits dans l'église, prêt à mourir avec son évêque. I. 444. — C'est à cette occasion que saint Ambroise établit, selon l'usage d'Orient, le chant des hymnes et des psaumes. I. 445. — Il défend les repas aux tombeaux des martyrs. I. 406, 407. — Il découvre miraculeusement les corps de saint Protas et de saint Gervais. I. 444; XVI. 519; XV. 317. — Il répond que pour le jeûne du samedi, il faut suivre la coutume du lieu où on se trouve. II. 22, 56. — Il gagne Paulin à la foi. I. 547. — Il l'attache à son Eglise. *Ibid.*

Il était l'adversaire le plus redoutable des hérétiques. XVI. 686. — Combien il est opposé aux erreurs de Pélage. XV. 612; XVI. 108. — Sa doctrine sur le péché originel. XV. 612, 634; XVI. 69, 108, 387, 480. — D'après Pélage, personne n'a osé s'attaquer ni à sa foi ni à son intelligence si profonde et si pure des Ecritures. XVI. 387. — Sa sainteté n'avait d'égale que sa science des Ecritures. XV. 612. — Eloges que Pélage donne à saint Ambroise. XV. 612; XVI. 108, 387, 612, 730. — Saint Ambroise défend la virginité de Marie contre Jovinien qui l'accuse de manichéisme. XV. 724. — Il écrit contre ceux qui prétendent que le Seigneur a beaucoup appris dans les ouvrages de Platon. II. 3. — Saint Augustin suit le sentiment de saint Ambroise sur la vision de Dieu. II. 358. — Il suit Origène sur quelques points de l'Écriture. II. 97. — Pour l'interprétation de l'Ancien Testament, il recommandait souvent cette règle dans ses sermons : « La lettre tue et l'esprit vivifie ». I. 408. — Vers composés par saint Ambroise. I. 450. — Basilique ambrosienne à Milan. I. 445.

Commentaire de saint Ambroise sur la prophétie d'Isaïe. XVI. 69 et suiv. — Sur le psalme quatre-vingt-huitième. XVI. 79. — Sur Tobie. XVI. 79. — Sur l'Évangile de saint Luc. XVI. 78, 376. — Son livre sur Isaac et sur l'âme. XVI. 99. — Son livre sur le sacrement de la régénération ou sur la philosophie. XVI. 109, 115. — Son apologie de David. XVI. 70, 78, 376. — Son livre *De la fuite du monde*. XVI. 71, 115, 357. — Sur l'Arche de Noé. XVI. 70, 102. — Sur le Bien de la Mort. XVI. 73. — Le livre de la Pénitence contre Jovinien. XVI. 70. — Sur le Paradis. XVI. 109, 113.

ÂME. Elle soulève une question des plus hautes. IV. 226; XV. 583. — Cette question de l'origine de l'âme ne peut être résolue facilement, même avec les textes de l'Écriture. IV. 274; XV. 583. — Par cela seul qu'il se distingue de l'animal, l'homme ne peut résoudre la question de l'origine de l'âme. XV. 583. — Ce n'est pas un crime d'ignorer l'origine de

L'âme, xv, 679. — La raison doit avouer son impuissance sur la question de l'origine de l'âme, xvi, 216. — Le sentiment de Vincent Victor sur l'origine des âmes est plein de difficultés, xv, 674. — Ce qu'il faut éviter dans la question de l'origine de l'âme, xv, 650, 674, 695. — Livres de saint Augustin, *De l'âme et de son origine*, xv, 635 et suiv.

Deux opinions sur l'âme, iv, 268. — Trois hypothèses sur l'origine de l'âme, iv, 266. — Quatre sentiments sur l'origine de l'âme, iii, 383, 384. — Saint Augustin reste dans le doute sur l'origine de l'âme, xv, 517, 646, 657, 661, 676, 695. — Saint Augustin n'affirme rien sur l'origine de l'âme, ii, 334, 429, 528. — Il consulte saint Jérôme sur cette question, ii, 333. — Il avoue n'avoir rien trouvé de certain sur l'origine de l'âme dans les Écritures canoniques, ii, 332. — De quelques principes incontestables à propos de la nature et de l'origine de l'âme, iv, 267. — Celui qui s'attache à la défense d'une des quatre opinions sur l'origine de l'âme, doit prouver son sentiment par des citations de l'Écriture ou par des raisons certaines, ii, 335. — Le verset 7 du chap. xii^e de l'Écclésiaste peut servir à la défense des quatre opinions sur l'origine de l'âme, ii, 334. — Dans les questions sur l'origine des âmes, il faut se garder d'attaquer le péché originel, ii, 437, 439, 516. — Il faut regarder comme faux tout ce qu'on peut affirmer sur l'origine de l'âme, contraire au dogme du péché originel, xv, 50. — L'âme vient de Dieu, iv, 234, 267, 273. — Elle n'existe pas par elle-même, v, 428. — Elle a Dieu pour auteur, *Ibid.* — Toutes les âmes ont été créées par Jésus-Christ, xiv, 55. — Suivant les Manichéens, les âmes ont été créées par Dieu, mais elles sont de la même nature que lui, xiv, 40. — Erreur des Manichéens sur l'âme, xvi, 641. — Ils appellent l'âme partie ou membre de Dieu, xiv, 295. — Suivant les Manichéens, l'âme est la substance même de Dieu, iv, 230.

Erreurs des Priscillianistes sur l'âme, xii, 222; xiv, 17, 531. — Erreurs des Gnostiques, xiv, 4. — De Victor, xv, 695.

L'âme vient de Dieu, mais n'est point la substance de Dieu, xv, 72, 436, 531. — Elle n'est point Dieu, xv, 72. — L'âme n'est point identique à la substance divine, iv, 233, 234. — L'âme n'est pas de la nature de Dieu, mais elle peut participer à sa lumière, ii, 299. — La substance de l'âme n'est pas la même que celle de Dieu, iv, 226, 268. — L'âme sujette au changement ne peut être faite de la nature de Dieu, iv, 636. — L'âme n'est point une portion de Dieu, ii, 431; xiv, 436. — L'âme est un grand bien, mais non le bien souverain, vii, 33. — Dire que l'âme est une portion de Dieu, c'est un blasphème et une hérésie, xv, 653, 654.

L'âme est le souille de Dieu, mais non de la substance divine, xiii, 263, 283; xv, 666. — Elle n'est point d'une seule et même nature avec Dieu, xv, 653. — Les âmes, les anges, les démons, n'ont point la même substance et n'ont point obtenu une place à raison de leur faute, xiv, 534, 535. — L'âme n'est une émanation ni des anges, ni des éléments, ni de la substance divine, iv, 267. — La cause virtuelle de l'âme n'a pas été déposée dans les anges, iv, 235. — L'âme ne peut sortir de la matière, iv, 233. — L'âme raisonnable ne peut avoir pour principe une âme déraisonnable, iv, 229. — L'âme de la femme est-elle formée de celle de l'homme, iv, 265. — L'âme n'est point terrestre, ix, 662. — L'âme n'est point tirée d'un être préexistant, iv, 270. — La propagation des âmes était le sentiment commun de l'Église d'Occident, ii, 533. — Celui de Tertullien, d'Apollinaire, ii, 430. — Les Pélagiens regardent cette doctrine comme sacrilège, xvi, 537. — On ne peut expliquer cette propagation des âmes, ii, 532. — Cette propagation se produit par l'acte générateur du père, iv, 277. — L'âme ne contient point un germe composé à la fois d'une matière visible et d'un principe invisible, iv, 278. — Saint Augustin ne décide point si les autres âmes viennent des parents ou d'en haut, iv, 278. — Il semble pencher en faveur de l'opinion selon laquelle les âmes émanent de celles des parents,

iv, 277. — Preuves à l'appui de ce sentiment, iv, 270, 273, 276, ii, 532, xv, 648. — Conséquence que doivent éviter les partisans de la propagation des âmes, iv, 279.

Preuves apportées par ceux qui soutiennent que les âmes ne sont pas transmises par voie de génération, mais créées immédiatement par Dieu, xv, 642 et suiv. — L'Écriture ne révèle rien sur l'origine de l'âme, xv, 560, 649.

L'âme vient des parents ou du néant, mais elle n'est pas de la nature même de Dieu, xv, 644, 645. — L'âme n'est pas née de Dieu, mais faite par lui, ii, 528. — L'âme a été créée par Dieu et n'est ni une partie ni la nature de Dieu, xv, 636. — L'âme est-elle tirée du néant? iv, 227, 270; xiv, 72. — Pythagore, tous les Platoniciens et Origène ont cru que l'âme descend du ciel, ii, 430. — Les Platoniciens donnaient à l'âme une vie antérieure à celle du corps, xii, 504, 505. — Quatre opinions sur l'union de l'âme et du corps, ii, 333, 433. — Erreur de ceux qui prétendent que les âmes sont renfermées dans des corps différents, suivant leurs mérites, xiii, 238. — L'âme n'est point enfermée dans le corps comme dans une prison en expiation d'une vie antérieure, ii, 429, 436, 438, 528. — Les âmes n'ont aucun mérite avant d'être unies au corps, iv, 269, 274, 275. — Les âmes sont créées dans une chair de péché pour acquérir des mérites, iv, 273. — L'âme s'unit-elle au corps spontanément ou par la volonté de Dieu? iv, 235. — Si l'âme s'est volontairement unie au corps, elle n'a eu aucune connaissance de l'avenir, iv, 236.

C'est une grande question de savoir si l'âme vient de Dieu, xiv, 72. — Saint Augustin confesse n'avoir jamais connu l'origine de l'âme et la manière dont elle se trouve dans le corps, i, 308. — Certains écrivains ecclésiastiques assurent follement que les âmes, créées depuis longtemps, sont cachées dans le trésor de Dieu, ii, 430, 439. — L'Écriture ne permet point de croire que les âmes d'Adam et d'Eve aient été créées avant leurs corps, iv, 216. — Suivant saint Jérôme, de nouvelles âmes sont créées pour chacun de ceux qui naissent, ii, 450. — Il a exposé son sentiment dans ses écrits contre Rufin, ii, 430. — Objections contre ce sentiment, iv, 266; ii, 434, 533. — Saint Augustin ne défend point de suivre ce sentiment, xv, 650. — Avant d'être unie à la chair, l'âme n'a ni mérité ni démerité, xv, 637, 640, 641, 657. — L'âme n'a rien perdu de ses mérites par la chair, xv, 669. — Réfutation de ceux qui prétendent que les âmes, pour avoir, dans une autre vie, commis certains péchés, sont jetées captives dans les corps, xv, 496. — D'où vient cette erreur? vii, 76.

C'est par la chair que l'âme a mérité la souillure du péché, xv, 637. — Saint Augustin ne peut dire comment l'âme contracte le péché originel, xv, 662. — Quand même les âmes ne viendraient pas d'Adam, elles seraient justement condamnées à cause de son péché, à moins d'en obtenir la rémission par la régénération, ii, 533. — Dieu ne souille point les âmes en les jetant dans une chair pécheresse, xv, 637. — Témoignages qu'invoquent ceux qui soutiennent que de nouvelles âmes sont créées pour chacun des hommes, ii, 532. — L'âme a été mise dans le corps pour y faire le bien, xiii, 219. — Tous les désirs déréglés de l'âme ne viennent pas du corps, xiii, 289. — Par suite du péché originel, l'âme est accablée sous le poids d'une déplorable ignorance, xv, 544. — Le mal de l'âme n'est pas dans sa nature, mais contre sa nature, puisqu'il n'est autre que le péché et la peine du péché, iii, 561. — Si le péché dépend d'elle, la punition attachée au péché est hors de son pouvoir, iii, 472. — L'âme même rendue à la vie ne peut être dégagée de tout péché et de l'ignorance qu'après la dissolution de son corps, v, 461. — L'âme, dans sa partie inférieure, est troublée par des mouvements charnels, x, 245. — Quand l'âme arrive-t-elle à la perfection? iii, 471, 472. — L'âme a-t-elle été créée avec les œuvres des six jours primitifs? iv, 227, 233, 235, 266. — On peut à peine exprimer ce qu'est l'âme, iv, 234. — L'âme n'est point un corps, xv, 685. — Suivant les Séleuciens, ce n'est pas Dieu, mais les anges qui ont fait l'âme de feu et d'air subtil, xiv, 13. — L'âme

n'est point du feu, de l'air, un corps. XII. 482. — Dieu n'a point créé l'âme des éléments. IV. 227, 230, 231, 233. — Aristote fait de l'âme un cinquième corps. Platon nie qu'elle soit un corps. XIII. 527. — Lucrèce dit que l'âme est composée d'atomes. XIV. 38. — Y a-t-il eu pour l'âme une substance préexistante, de même que pour le corps? IV. 228. — Il est impossible de déterminer les qualités de cette substance préexistante. IV. 228.

Tertullien croyait l'âme immortelle, mais assurait qu'elle était un corps. XIV. 19; XV. 655. — Ceux qui s'attachent au sentiment de Tertullien prétendent que les âmes sont des corps et naissent des corps. II. 531. — Ceux qui croient que les âmes sont produites de celles des parents, les considèrent comme corporelles. IV. 278. — D'autres sont du même avis à cause du supplice du mauvais riche. IV. 241. — Tertullien a cru l'âme corporelle, parce qu'il n'a pu la concevoir comme une substance simple. IV. 279. — Il attribue à l'âme la transparence de l'air et de la lumière. IV. 279. — Il n'admet pas que l'âme croisse comme le corps. IV. 280. — De l'accroissement de l'âme, d'après Tertullien. *Ibid.* — Opinion de ceux qui croient l'âme corporelle. IV. 278. — Il est absurde de croire que l'âme reçoit sa forme du corps et qu'elle s'étend et se développe avec lui. XV. 690. — Grandeur de l'âme. III. 286 et suiv. — Les sept degrés de la puissance de l'âme. 315. — L'âme n'est point corps, mais esprit. IV. 237, 278, 279. — Elle ne peut sortir de la matière ni être un corps. IV. 233. — L'âme n'est point corporelle. IV. 319, 248, 249; XV. 688, 693. — L'âme n'est point l'harmonie du corps. III. 164. — Distinction de l'âme et des organes. IV. 232. — Elle garde une certaine ressemblance avec l'organisme. 320, 231. — Une âme peut se faire à elle-même la ressemblance parfaite d'un corps, sans que cette ressemblance soit un corps véritable. XV. 689. — De la conformation de l'âme. V. 438. — L'âme privée des serviteurs qui lui révèlent les sensations se retire. IV. 232. — Quand les fonctions des sens ne cessent pas d'une manière absolue, l'activité de l'âme se trouble. *Ibid.* — Comment l'âme peut se retirer du monde extérieur. IV. 233. — L'âme partage les plaisirs et les souffrances du corps. X. 503. — La tristesse est un mal dangereux pour l'âme. IV. 320. — Notre âme n'est sous la sujétion d'aucun corps, même des corps célestes. IV. 168.

L'âme souffre avec le corps quand celui-ci est blessé; elle souffre sans le corps et même quelquefois hors du corps. XIII. 485. — Quoiqu'elle soit incorporelle, l'âme ne manque point de forme. XV. 687. — Si l'âme est un corps, Dieu en est un aussi. IV. 279. — Si l'âme est un corps, elle doit en avoir les caractères. XV. 692. — L'âme humaine, une fois hors de cette vie, peut-elle être évoquée par des incantations magiques et apparaître avec des formes corporelles? V. 518. — Quelques-uns croyaient à l'existence d'un corps qui aiderait l'âme à passer d'un lieu dans un autre. I. 531. — L'âme est esprit. XV. 685, 694. — L'âme n'est pas un corps, mais un esprit. II. 528. — Elle est simple et possède une substance propre. III. 286. — Elle est spirituelle, incorporelle, elle touche à la substance divine. X. 245. — L'âme est appelée chair quand elle convoite les biens charnels. V. 551. — Quand l'âme veut vivre selon elle-même, elle devient charnelle. VII. 34. — Dans quel sens elle est appelée terre. IV. 127. — L'âme coupable est appelée terre. V. 262. — Excellence de l'âme humaine. VI. 302; X. 378, 503. — Elle a été faite à l'image de Dieu. XII. 527. — Comment? *Ibid.* — L'âme humaine est inégale aux anges sous le rapport des fonctions, mais elle a une nature semblable. III. 375. — Il n'est rien au-dessus de l'âme; s'il y avait quelque chose, ce serait l'œuvre du péché, non de la nature. III. 318. — Supériorité de l'âme sur la matière. IV. 232. — Réfutation de l'opinion des philosophes sur la substance de l'âme. XII. 479.

L'âme et l'esprit désignent l'un par l'autre. XV. 652. — Quelquefois, par âme, on entend l'intelligence, quelquefois non. V. 428. — L'esprit est la tête pour l'âme. VIII. 130. — Il est la partie supérieure de l'âme. X. 246. — Partie

inférieure de l'âme. X. 246. — L'esprit est l'œil de l'âme. X. 575.

Réfutation du système des deux âmes inventé par les Manichéens. XIV. 55 et suiv. — Des trois espèces d'âmes suivant les Platoniciens. XIII. 466. — Les trois degrés d'âme suivant Varron. XIII. 447. — La nature des âmes étant la même, pourquoi les volontés des hommes différentes. V. 438. — C'est de la vérité que toute âme tient d'être véritablement âme. V. 428. — L'âme parvenue à l'usage de la raison est gouvernée par la vérité ou par l'erreur. IX. 572. — L'âme, enveloppée de toutes parts d'erreur et d'ignorance, cherche le chemin de la vérité. XIV. 44. — Dieu est la lumière de l'âme. IV. 318. — C'est à cette lumière que l'âme doit tout ce qu'elle comprend. IV. 319. — Puissance de l'âme par l'intelligence et la pensée. XIV. 427. — L'âme lit en Dieu quelque chose que l'on doit craindre et louer. X. 246. — La lumière de Dieu éclaire la partie raisonnable de l'âme. X. 246. — Pour arriver à la vérité sur Dieu et sur elle-même, l'âme est obligée de fermer les yeux à la lumière. IV. 231. — Si l'âme ne se répandait point au-dessus d'elle-même, elle n'arriverait point à la vision de Dieu. X. 98. — Pourquoi l'âme doit se connaître elle-même. XII. 478. — Comment elle doit se chercher elle-même. XII. 480. — Dieu a semé dans toutes les âmes les idées premières de l'intelligence et de la sagesse. VI. 489. — L'âme forme les pensées et reçoit une infinité d'images. X. 245. — L'âme possède-t-elle une faculté de divination. IV. 307. — Le repos de l'âme est en Dieu seul. II. 64. — Le corps n'est pas un obstacle au bonheur de l'âme. XIII. 542. — L'âme raisonnable peut user de la félicité temporelle en la consacrant au service de Dieu. II. 297. — Bonheur de l'âme. *Voy.* BONHEUR, FÉLICITÉ. — Les âmes qui désirent se réunir à leurs corps, ne peuvent être heureuses. VII. 279. — En quoi consiste la paix de l'âme, soit sensible, soit raisonnable. XIII. 436. — L'âme est immortelle. III. 148, 158; IV. 237, 517. — C'est avec beaucoup de peines que les plus grands génies ont pu parvenir à trouver des preuves de l'immortalité de l'âme. XII. 514. — Les Arabiques enseignaient que l'âme meurt avec le corps et ressuscitera avec lui. XIV. 18. — Combien les philosophes ont varié dans leur doctrine sur l'immortalité de l'âme. XIII. 412. — L'âme est immortelle sous certains rapports. VI. 302; XII. 527. — L'âme est immortelle, mais non comme Dieu. II. 334, 431. — Beaucoup de philosophes croient que l'âme est immortelle, et que, selon le bien ou le mal qu'elle a fait, elle trouve éternellement la félicité ou la misère. II. 188. — L'âme, quoique immortelle, est sujette à changer. IV. 228; V. 446. — Quel est ce changement? IV. 228. — La dégradation de l'âme par le mal, son perfectionnement par le bien, prouvent qu'elle n'est pas immuable. XIV. 531. — Parce que l'âme est sujette au changement, elle est une créature. X. 600. — En quel sens on peut dire que l'âme est périssable. IV. 237. — Comment elle est mortelle. V. 552; VII. 380; XII. 403. — L'âme a son genre de vie et son genre de mort. XII. 527. — Dieu est la vie de l'âme. VI. 292, 302; VII. 55; X. 470, 505. — De même que l'âme est la vie du corps, ainsi Dieu est la vie de l'âme. I. 455, 460, 461; V. 355; VII. 380. — La sagesse est la vie de l'âme. XIV. 488. — La vie de l'âme c'est la vérité. XII. 7. — Comment l'âme peut mourir. VI. 302.

Double mort de l'âme. XIII. 485. — L'âme meurt quand Dieu l'abandonne. XIII. 267. — La folie est la mort de l'âme. XIV. 488. — Comment l'âme peut être immortelle et mortelle. XIII. 284. — L'âme vit par la fuite des objets dont le désir la fait mourir. I. 510. — L'âme ne peut ni se sauver, ni se renouveler, ni se réconcilier avec son auteur, sans renoncer au monde. III. 286. — Sans la charité, l'âme est morte. X. 388. — Que signifient ces paroles : âme morte. IV. 499. — Le faste de la vanité, les séductions de la chair, le venin de la curiosité sont les mouvements d'une âme morte. I. 510. — Pour une âme morte, le corps est un tombeau. IX. 325.

Résurrection de l'âme. X. 470, 471. — Mort et résurrec-

tion de l'âme. XII. 405, 412; XIII. 453. — Comment l'âme tenait à la vie. IV. 283; V. 509. — Tout homme craint la mort du corps, bien peu redoutent la mort de l'âme. X. 660.

Elle ne peut revenir à la vie sans la grâce de Dieu. XII. 504. — L'âme a pu se blesser, elle ne saurait se guérir. XII. 398. — Résurrection de l'âme, résurrection du corps. IX. 115. — Pourquoi les âmes sont-elles appelées vivantes? IV. 140.

La valeur de l'âme ne se mesure pas d'après le corps. XIII. 168. — Les différences qui rendent les âmes bonnes ou mauvaises à divers degrés ne viennent que des habitudes librement contractées ou des tempéraments. IV. 275. — L'âme tient le milieu entre Dieu et le corps. X. 503. — Entre le Créateur et les créatures. II. 297. — L'âme, en vivant la matière corporelle, met en harmonie les unes avec les autres, les différentes parties de cette matière. IV. 169. — Au-dessus de l'âme, il n'y a que Dieu seul. III. 471. — L'âme est au-dessous de Dieu et au-dessus des autres créatures. XII. 478, 536; XIV. 427, 434, 468. — La chair est inférieure à l'âme, l'âme est inférieure à Dieu. XII. 333. — La chair doit obéir à l'âme, et l'âme doit obéir à Dieu. X. 245. — L'âme est ce qui se rapproche le plus de Dieu. III. 171, 317. — L'âme doit être soumise à Dieu, et le corps à l'âme. VI. 527. — Elle ne doit adorer que Dieu, parce que seul il est son auteur. III. 318. — L'âme trouve son bonheur à s'unir à Dieu. V. 446. — Elle doit être soumise à Dieu et dominer le corps. III. 471. — Dieu a soumis le corps à l'âme, l'âme à lui-même, et par là tout à lui. III. 319. — Quand l'âme est tournée tout entière vers son Maître, elle s'agrandit; si elle se laisse dominer par le corps, elle s'amoindrit. III. 471. — Si elle veut que la chair lui obéisse, qu'elle obéisse elle-même à Dieu. XII. 333. — Malheureuse est l'âme qui demande conseil au corps. X. 245. — Sans la participation au bien immuable, l'âme ne peut arriver à la justice, au salut, à la sagesse, au bonheur. II. 321. — C'est par la participation à la lumière divine et non par elle-même, que toute âme est belle, agréable et vertueuse. XIV. 194. — D'elle-même l'âme n'a ni lumières ni forces. VIII. 655; X. 221. — Elle devient bonne en puisant en Dieu sa bonté. X. 601. — L'âme ne sera sage que par la participation à la sagesse immuable. XIII. 231. — L'âme s'éclaire en contemplant la lumière de Dieu. IX. 444. — La lumière de Dieu éclaire la partie raisonnable de l'âme. X. 246. — Plus l'âme humaine s'éloigne de la lumière de la justice, plus profonde est sa chute dans l'abîme des ténèbres. IX. 37.

Dégradation morale de l'âme. XIV. 506. — La vertu embellit l'âme, le vice la corrompt. IV. 228. — L'âme humaine se dégrade en vivant selon la trinité de l'homme extérieur. XII. 487. — Si l'âme se suit elle-même pour parvenir à la vertu, elle suit un guide insensé. III. 494. — Des mœurs vicieuses corrompent l'âme. V. 552. — Une âme est d'autant plus pieuse et plus pure qu'elle se complait moins dans ses intérêts personnels. V. 482. — La laideur de l'âme vient du péché. IX. 507. — Réduite à sa volonté propre, l'âme trouve non le bien, mais le mal. II. 321. — L'âme est plus forte au moment du péché; après le péché elle est affaiblie par un effet de la loi divine et moins capable de détruire son propre ouvrage. III. 472. — Elle ne peut pas plus faire jaillir d'elle-même la source qui la désaltère que la lumière qui l'illumine. I. 507. — Pour pécher l'âme se suffit à elle-même, Dieu seul peut la guérir. VI. 86. — La force de l'âme est la charité. IX. 519. — Les os de l'âme sont sa force. VIII. 442. — D'où vient la faiblesse de l'âme. XII. 536. — Plus l'âme s'éloigne de celui qui est la vie, plus elle est promptement épuisée. V. 336. — L'âme devient pire en désirant ce qui est en bas. II. 298. — Elle ressemble d'autant moins à Dieu qu'elle a plus de goût pour les choses temporelles. XIII. 490. — Une âme liée par un amour terrestre a comme de la glu aux ailes et ne saurait voler. X. 19. — Toute âme qui est adultère par l'amour des choses de ce monde ne peut être que l'ennemie de Dieu. IX. 377. — Prostitution de l'âme. XII. 495, 500. — Fornication de

l'âme. XII. 55. — C'est dans la profondeur du mystère spirituel que l'âme humaine est unie au Verbe divin. XIV. 332.

Combien cette union est difficile à comprendre. XIV. 333.

L'âme naît au péché et à la loi du péché, pour s'unir au Christ. V. 462. — L'époux légitime de l'âme est le Verbe divin. V. 459. — Par la foi et l'espérance notre âme est en Dieu-Christ. X. 297. — L'âme juste est la demeure de Dieu. IX. 484, 444. — Dieu lui-même est une certaine notion ou l'âme le de la beauté de l'âme. I. 308. — L'âme pure est le temple de Dieu. V. 439. — L'âme doit travailler, non à acquiescer beaucoup de biens, mais à être bonne. VI. 499.

Dieu seul peut donner les biens de l'âme. II. 336. — L'âme chrétienne doit se regarder en cette vie comme délaissée. II. 265, 267. — Et prier comme une veuve du Christ. II. 274. — Toute âme est veuve dès qu'elle se voit dénuée de tout secours autre que celui de Dieu. X. 409. — Elle trouve son soulagement dans la parole sainte, dans la prière et les entretiens spirituels. IX. 25. — Dieu laisse parfois l'âme en lutte avec ses infirmités, pour lui faire sentir dans quel abîme de maux le péché l'a précipitée. XIII. 153.

Richesses de l'âme. XIV. 410. — Faim de l'âme. XIV. 506.

— Quelle est l'âme qui sera livrée aux bêtes? IX. 185. —

Les âmes capables de vertu et naturellement fécondes produisent d'abord souvent des défauts qui indiquent la vertu qui leur convient quand elles auront été cultivées. XIV. 348. — L'âme, en faisant un mauvais usage des créatures, n'échappe pas au plan du Créateur. II. 296. — L'âme tombée dans le péché par sa faute ne peut être délivrée que par la miséricorde de Dieu. II. 432. — Lazare enseveli représente l'âme accablée sous le poids du péché. V. 460. — L'âme enflammée pour les voluptés d'un désir insatiable ne peut comprendre le vrai bien. VIII. 134. — D'où vient que l'âme préfère les plaisirs des sens à sa propre santé. III. 472.

Puissance de l'âme sur le corps. XII. 488. — L'union de l'âme et du corps est incompréhensible. XIII. 494. — L'âme se meut par elle-même. V. 429. — Elle est une certaine vie. VII. 55. — Elle est la vie du corps. VII. 55; X. 505, 650.

— Elle est le souverain bien du corps. III. 494. — Ce qu'elle donne au corps. I. 319; III. 315; X. 378. — L'âme gouverne le corps. IV. 231; X. 378. — Devoir de l'âme envers le corps. XII. 333. — L'âme est tout entière dans chaque partie du corps. II. 432; XIV. 127. — L'âme est tout entière présente non-seulement à la masse du corps, mais encore à chacune de ses parties. III. 168. — L'âme n'est point découpée dans un corps mis en pièces. III. 313. — Comment l'âme meut le corps. IV. 250. — Droit de l'âme sur le corps. XII. 333. — Elle gouverne le corps au moyen de l'air et de la lumière. IV. 231. — Depuis le péché l'âme gouverne le corps non pas entièrement selon sa volonté, mais comme le permettent les lois générales. II. 333; III. 375. — L'âme est-elle modifiée par le corps. III. 469. — A l'aide des sens l'âme est instruite de tous les phénomènes qui ne s'accomplissent pas sourdement dans l'organisme. IV. 231. — Comment l'âme se laisse influencer par le corps. X. 437. — Le corps n'exercerait peut-être aucune influence sur l'âme, s'il n'eût pas été dégradé par le péché. III. 469. — Dieu seul peut agir sur les âmes non par l'intermédiaire des corps, mais par sa puissance immédiate. III. 484. — Dans la condition où le péché nous a placés, l'âme peut agir sur une autre âme par des intermédiaires sensibles. III. 484. — Combien l'âme souffre de son union avec le corps. IX. 492. — Elle n'avait rien à souffrir avant le péché. XVI. 585, 699. — Par son union avec le corps, l'âme est comme plongée dans l'oubli. IV. 273. — L'âme qui n'est pas sous le coup des sens est moins sujette à l'erreur. I. 525. — L'âme est souvent dupe des images, non parce qu'elles sont fausses, mais parce qu'elle se fait illusion à elle-même. IV. 315. — La lumière extérieure empêche l'âme de se livrer à l'étude des choses spirituelles. IV. 231.

Comment les lieux les plus vastes peignent leurs images dans l'âme. XIV. 127. — Comment l'âme arrive à l'idée d'une chose sans le secours des sens. I. 525. — Il est diffi-

cile d'expliquer comment l'âme sent où elle ne vit pas et comment elle vit où elle n'est point. II. 282. — L'âme reçoit par l'entremise du corps des choses qu'elle transforme et d'autres qu'elle ne transforme pas ; par elle-même elle reçoit des choses qu'elle s'assimile et d'autres qu'elle ne s'assimile point. V. 439. — La discorde de l'âme et du corps s'est changée en notre nature. XVI. 108. — A raison de leur union intime l'âme et le corps partagent plaisirs et souffrances. X. 503. — L'âme n'est souillée par le corps que quand elle convoite ses biens mortels. V. 546, 547. — Du penchant naturel qui attache l'âme au corps. IV. 236. — Le penchant trop naturel de l'âme pour gouverner le corps l'arrête dans son essor vers le ciel. IV. 321. — Avoir faim et soif sont des œuvres de l'âme. VIII. 247. — Quoique souillée par le péché, l'âme est d'une nature plus élevée et meilleure que si elle devenait cette lumière qui éclaire nos yeux. III. 367. — Toute âme est supérieure à la lumière corporelle. XIV. 57. — Une âme même vile et pécheresse est préférable au corps le plus parfait. X. 244 ; XIII. 184. — L'âme raisonnable est préférable à toutes les fausses divinités. XIII. 159. — Facultés de l'âme raisonnable. XIII. 103. — Une âme quelconque est préférable à un corps quel qu'il soit. III. 368.

L'Ancien Testament ne dit point que l'âme humaine n'est autre chose que le sang. XIV. 92. — La loi trouve dans le sang la figure de l'âme. XIV. 518. — Comment le sang est l'âme de la chair. XIV. 92.

Tous les êtres animés ont une âme ou esprit. IX. 453. — Âme sensible et irrationnelle dans les animaux. XIII. 436. — C'est une hérésie de soutenir que les oiseaux ont une âme raisonnable. XV. 572. — Le mot âme est employé dans différents sens par l'Écriture sainte. IX. 567. — Il signifie la vie du corps animé. IV. 331, 365, 370, 494, 500 ; V. 303 ; X. 153. — Il signifie l'homme. IV. 349, 353, 405 ; XII. 458 ; XIII. 288. — L'âme est l'homme intérieur. XV. 524. — Il signifie quelquefois le corps. II. 532. — Quelquefois la délectation animale. IV. 527. — Saint Augustin l'emploie pour désigner toute créature incorporelle. I. 320. — Pourquoi, suivant Porphyre, Dieu a mis l'âme dans le monde ? XIII. 219. — Pourquoi Dieu crée-t-il des âmes pour ceux qu'il sait devoir si tôt mourir ? II. 433. — Comment il faut entendre que l'âme a apporté avec elle tous les arts, et ce qu'on nomme apprendre n'est autre chose que se rappeler et se souvenir. I. 313.

La foi ne fait de toutes les âmes chrétiennes qu'une seule âme. IX. 505, 506.

Quitter son âme c'est mourir. X. 651. — Ces paroles de l'Écriture : « Ceux qui recherchaient ton âme », sont employées en bonne comme en mauvaise part. IV. 338. — Ce que signifient ces mots : perdre son âme. IV. 50. — Qui aime son âme la perdra. VII. 567. — Comment celui qui aime son âme la perdra. X. 677. — Celui qui hait son âme la gardera pour la vie éternelle. X. 677. — On ne doit point aimer son âme pendant cette vie. VII. 512. — Nous devons perdre notre âme pour Dieu. VII. 508. — Il faut perdre son âme pour la retrouver. VII. 508. — Haïr son âme c'est détruire ses affections charnelles. III. 94. — Pesage de l'âme et de l'argent. VII. 565, 566.

Que deviennent les âmes à la mort ? XIII. 271, 277. — Opinions des philosophes sur l'état des âmes après la mort. VII. 275. — État des âmes depuis la mort jusqu'à la résurrection. XVI. 335. — Les âmes sont jugées aussitôt après leur sortie du corps. XV. 655. — Retraites des âmes avant la résurrection. V. 527 ; X. 663. — Lieu de repos où l'âme attendra en toute sécurité le jour du jugement. VIII. 367. — L'âme qui en est digne, reçoit le repos immédiatement après la mort ; après la résurrection elle partagera la vie éternelle des anges. X. 663. — Les âmes dégagées du corps peuvent-elles être renfermées dans un lieu matériel ? IV. 241. — L'âme, suivant ses mérites, va dans un lieu de repos ou de peines. IV. 319. — L'âme peut changer, non dans l'espace, mais dans le temps. III. 553. — L'âme n'est pas limitée par l'espace. XIV. 126. — Le lieu où l'âme veut arriver n'est

point un espace occupé par une forme corporelle, mais le plaisir où elle se réjouit. VIII. 167. — Le corps est en exil par l'éloignement des lieux, l'âme par les affections. X. 7. — L'âme ne sort point du corps avec un corps. II. 416, 420. — A la sortie du corps l'âme n'a plus de corps. IV. 319. — L'âme ne peut s'en aller dans un lieu, à moins d'avoir un corps, et sans corps elle ne peut être transportée dans un lieu. IV. 319. — Après la mort, il y a pour l'âme des joies ou des peines, quoiqu'elle ne soit point corporelle. V. 319. — Dans les enfers, les âmes se reconnaîtront-elles, non dans des corps mais dans les ressemblances des corps ? XV. 689. — Le repos des âmes, privées de leurs corps, est différent de celui dont elles jouissent avec leurs corps. VII. 410, 562. — Purification de l'âme. IV. 596. — Système de Porphyre sur la Purification des âmes. XIII. 202, 203, 216, 222, 265. — La théorie de Porphyre est préférable à celle des Platoniciens. XIII. 220. — Fable ridicule des Euchites sur la purification des âmes. XIV. 14. — Théories des Platoniciens sur la purification des âmes. XIII. 202, 212, 220. — La théorie des Platoniciens sur la révolution nécessaire qui emporte les âmes hors du monde et les y ramène, est une erreur. XIII. 220. — Système absurde des Manichéens sur la purification et la transmigration des âmes. X. 266 ; XIV. 11, 93, 161, 167, 214, 297.

Les âmes des morts connaissent-elles ce qui se passe ici-bas. IX. 590. — Suivant quelques hérétiques, les âmes des méchants deviennent des démons et des animaux immondes. XIV. 17. — Tertullien croyait aussi que les âmes des méchants se changent en démons après la mort. XIV. 49. — C'est aussi le sentiment de Plotin et des Platoniciens. XIII. 185. — L'âme ne peut se changer en corps. IV. 267. — Elle ne peut dégénérer en âme déraisonnable, ni se confondre avec la substance divine. *Ibid.* — Des illusions qui font croire à la métempsycose. IV. 230. — La foi catholique défend de croire que l'âme d'une bête passe dans le corps d'un homme, ou celle d'un homme dans le corps d'une bête. IV. 229. — L'analogie des mœurs entre l'homme et la bête n'est pas une preuve de la métempsycose. IV. 229. — Comment saint Ambroise réfute le sentiment de Platon sur la métempsycose. XVI. 112. — Les anges, le prophètes, l'Église enseignent que les âmes ne reviennent qu'une seule fois et dans leur propre corps. XIII. 219. — L'âme désire retourner vers son corps. XIII. 485, 542. — Après la résurrection l'âme ne quittera plus le corps. XIII. 542. — Le nombre des âmes affranchies de leurs misères peut-il s'augmenter à l'infini ? XIII. 262. — On définit l'âme une substance douée de raison, propre à gouverner le corps. III. 294. — Le degré le plus élevé de l'âme est l'âme raisonnable. XIII. 147. — Cette partie de l'âme du monde est Dieu. XIII. 147. — L'âme est trop étroite pour se contenir elle-même. I. 456. — Nous avons raison de dire que nous connaissons l'âme, puisque nous en avons une. XII. 458. — L'âme, dans l'homme, s'appelle génie. — XIII. 147. — L'âme est aussi appelée sens intellectuel. XIII. 225. — Les trois parties de l'âme. XIII. 301. — Les puissances de l'âme sans lesquelles on ne peut bien vivre, sont les biens moyens. I. 316 ; III. 360. — L'âme est troublée par quatre passions. I. 458. — Tout mouvement de l'âme fait quelque chose dans le corps. I. 527. — L'âme est meilleure que le corps. I. 522 ; III. 484. — L'âme est l'ornement du corps, ainsi Dieu est l'ornement de l'âme. X. 560.

L'âme ne devient bonne qu'en se tournant vers Dieu. XII. 455. — La beauté de l'âme est la justice. XII. 458. — En s'inclinant vers le corps, l'âme se matérialise. XIV. 465. — Les souillures de l'âme sont l'amour des choses temporelles. XIV. 53. — L'âme devient semblable à Dieu en se soumettant à lui, et son union avec Dieu est d'autant plus étroite que sa soumission est plus profonde. III. 499. — L'âme trop appliquée aux choses humaines se vide en quelque sorte de Dieu. IV. 428. — Elle se remplit de Dieu à mesure qu'elle se porte plus librement vers les choses célestes. *Ibid.* — En aimant le corps, l'âme devient défaillante. IV. 11. — C'est une maladie de l'âme soulevée par la vérité de ne relever

qu'à demi et de retomber de tout le poids de l'habitude, I. 436. — Quelle est la santé de l'âme, suivant les Stoïciens ? VIII. 31. — Quelle est-elle, suivant la vérité ? VIII. 31.

La santé de l'âme est de s'attacher fortement au Dieu immuable, IV. 44. — Une âme n'est pas en bon état quand elle ne préfère pas les choses éternelles aux choses passagères, II. 269. — Les victoires que l'âme remporte sur elle-même lui sont glorieuses, XIII. 304. — Une âme n'est soumise à la puissance d'une autre âme que par les passions, III. 166. — Mort et résurrection de l'âme, IV. 9, 40.

L'âme qui ne meurt pas au siècle présent vivra non pour la béatitude céleste, mais pour subir de terribles châtements, IV. 10. — L'âme qui se repoint d'elle-même comme d'un bien qui lui est propre, s'enorgueillit, II. 223. — La vérité est la nourriture de l'âme, I. 520. — En cette vie, l'âme est pressée par la faim, V. 295. — L'âme s'attache d'autant plus à la vérité qu'elle se la rend plus familière, I. 522. — L'âme ne se nourrit que des objets de sa joie, I. 514.

Empire de l'âme sur le corps, XIII. 304. — Cet empire n'est vrai qu'autant que l'âme est soumise à Dieu, XIII. 447. — L'âme commande au corps, elle est obéie ; elle se commande et elle résiste, I. 436 ; XIII. 304. — L'âme peut comprendre sans le secours des sens, IV. 484 ; VIII. 450. — Dieu ne peut être vu que de l'esprit, mais non à la manière de l'esprit, VIII. 451. — L'amour est à l'âme ce qu'est pour les corps le lien qui les contient, VIII. 145. — Il n'y a pas de grandeur d'âme à se donner la mort, XIII. 17. — Saint Augustin ne peut décider si, après la résurrection, notre âme sera capable de connaître les choses corporelles sans les yeux de la chair, II. 364. — Par habitude, l'âme demande toujours ce qui fait sa joie, V. 451.

AMEDÉRA, XV. 169.

AMEN. Mot hébreu, X. 609. — Sa signification, XV. 169. — Pourquoi il n'est pas traduit, IV. 24 ; XV. 169. — Ce mot veut dire : c'est vrai, VIII. 116 ; XIV. 237. — Le peuple répondait Amen aux prières des évêques et des prêtres, XII. 67. — Aux jours de la passion et de la résurrection de Jésus-Christ, l'Amen est chanté par toute l'Eglise, VIII. 212. — En recevant la sainte Eucharistie, les fidèles répondent Amen, VII. 379, 576. — Amen et Alleluia ont été conservés dans leur forme antique pour en rendre l'autorité plus respectable, IV. 24. — Amen et Alleluia seront toute l'occupation des bienheureux, VIII. 116. — Amen, Amen, marquent l'affirmation, IV. 453.

AMERTUME. Le monde est plein d'amertume, IX. 299. — Dieu, dans sa miséricorde, mêle des amertumes aux félicités de cette vie, IX. 404 ; X. 167. — Dieu mêle des amertumes aux plaisirs les plus innocents, afin que nous n'ayons d'amour que pour la vie éternelle, VIII. 442.

AMI. Dans toutes les choses humaines, il n'y a rien de doux pour l'homme sans un ami, II. 266. — Un ami est la moitié de l'âme, I. 390. — La santé et un ami, deux choses nécessaires, XI. 425. — Aimer véritablement un ami c'est aimer Dieu en lui, soit parce qu'il y est, soit pour qu'il y soit, VII. 579. — Celui qui aime Dieu en son ami aime son ami pour Dieu, XIV. 353. — C'est en Dieu qu'on peut trouver plus sûrement un ami, I. 527. — Celui-là seul ne perd aucun ami, à qui tous sont chers en celui qui ne se perd jamais, I. 391. — Heureux qui aime Dieu et son ami en Dieu et son ennemi pour Dieu, *Ibid.* — La preuve d'un véritable ami est lorsqu'il est d'accord avec nous sur la religion, III. 269. — Ceux qui ne sont d'accord que sur les choses humaines ne sont point de véritables amis, III. 106, 107. — On ne doit point craindre d'inconstance dans un ami embrasé de la charité chrétienne, II. 90. — Peinture du faux ami, XI. 377. — Plus nous avons d'amis excellents et sincères, plus nous craignons pour eux les accidents de la vie, XIII. 433. — Les amis qui n'osent nous reprendre sont moins utiles que les ennemis qui nous querellent, II. 88. — La crainte de déplaire ne doit pas empêcher un ami d'avertir son ami, II. 396. — Tous ceux qui nous épargnent ne sont pas nos amis, et tous ceux qui nous frappent, nos ennemis,

II. 140. — Il n'y a pas de plus grande preuve d'affection que de porter les charges d'un ami, V. 475. — On ne doit point amer les vices de ses amis, VI. 223. — Il faut s'éloigner d'un ami qui conseille le mal, VI. 375. — Il y a de grandes ressources dans les bons amis pour le bien, et dans les mauvais pour le mal, VI. 374. — Personne ne peut être véritablement l'ami d'un homme, s'il ne l'a été premièrement de la vérité, II. 392. — On n'est pas ami du bien quand on préférerait que le bien ne fut pas commandé, IX. 87. — C'est à peine si maintenant on peut connaître un ami et un ennemi, VI. 223. — Nous ne voyons pas la bonne volonté d'un ami, et nous y croyons, V. 536. — Nous ne pouvons aimer sa fidelité sans la loi, V. 537. — La mort d'un ami est cruelle, plus cruel est de le voir mourir de la mort de l'âme, XIII. 433. — Il est utile de connaître ce qui est triste et amer pour nos amis, II. 474. — Pour devenir l'ami de Dieu il faut des mœurs très-pures, IV. 90. — Si on désire connaître la volonté de Dieu, qu'on devienne l'ami de Dieu, IV. 90. — Ami appelé au milieu de la nuit pour donner trois pains à son ami, VI. 452.

AMITIÉ. Ce que c'est que l'amitié, V. 435. — On la définit : un accord bienveillant et charitable sur les choses humaines et divines, III. 106, 269. — Elle n'est que l'affection réciproque, V. 537. — Des mœurs semblables unissent d'amitié les âmes, IV. 143. — La véritable amitié découle de l'amour de l'éternité et de la vérité, II. 392. — L'amitié n'est vraie qu'autant que Dieu la lie lui-même entre ceux qui s'attachent à lui, I. 389. — On regarde comme très-juste cette loi de l'amitié qui nous prescrit d'aimer notre ami ni plus ni moins que nous-mêmes, III. 129. — On ne doit jamais repousser l'amitié d'un homme qui offre de se lier avec nous, V. 476. — L'amitié d'un homme sert peu ; mais on peut désirer en toute sécurité l'amitié du Christ, X. 105. — Il faut offrir son amitié à ceux qui la désirent sans oser la demander, V. 477. — Nous pouvons appeler ami celui à qui nous confions nos projets, *Ibid.* — Il faut se garder de juger témérairement par bienveillance celui dont les bonnes qualités paraissent d'abord, V. 477. — Il faut se garder de repousser celui dont les défauts sont d'abord connus, *Ibid.* — Sans la foi on ne peut être sûr de l'amitié, V. 537. — Ne doit-on rechercher l'amitié que pour son propre intérêt ? V. 435. — La véritable amitié est un amour tout gratuit qui ne tire pas son prix des avantages temporels, II. 392. — Si l'amitié disparaît, les liens du mariage, de la parenté ou de l'affinité disparaissent aussi, V. 537. — Il n'y a point de trahison plus dangereuse que celle de la fausse amitié, XIII. 431. — Il ne peut y avoir pleine sécurité même dans l'amitié des honnêtes gens, XIII. 433. — L'amitié des méchants est une ennemie, I. 377. — L'amour de ce monde est un divorce adultère d'avec Dieu, I. 369. — Il faut éviter l'amitié des choses de ce monde, de peur d'oublier Jérusalem, X. 146. — Malheureux est le cœur enchaîné de l'amour des choses mortelles, I. 390.

AMMON signifie : Fils de mon peuple, ou bien : Peuple d'affliction, IV. 584.

AMMONIANUS, évêque, XVI. 84, 93.

AMMONIUS, médecin, XIII. 520.

AMMONITES, descendant de Loth, IV. 541.

AMORRHÉENS, X. 131.

AMOS, prophète. Objet et temps de ses prédictions. — Sagesse et éloquence du prophète Amos, IV. 69, 70.

AIMER. Ce que c'est qu'aimer, V. 437. — Ce qu'il faut aimer, V. 437. — Nous n'aimons que ce qui est beau, I. 393. — Peut-on aimer ce qu'on ne connaît pas, XII. 457, 474, 475. — Nous ne devons pas aimer indistinctement toutes les choses destinées à notre usage, IV. 11. — Nous n'avons rien à aimer dans ce siècle. — XII. 324. — On ne perd point sans douleur ce qu'on a possédé avec amour, V. 526 ; XII. 26. — Nous n'avons rien de meilleur à aimer que Dieu, X. 301. — L'Incarnation de Jésus-Christ doit nous enflammer d'amour pour Dieu, XII. 63. — En aimant Dieu on le possède, VI. 140. — On ne peut aimer Dieu sans le pos-

séder. *Ibid.* — Dieu doit être aimé sans intérêt. VII. 76. — La piété consiste à aimer Dieu pour lui-même. VI. 410. — Ce que c'est qu'aimer Dieu sans intérêt. VIII. 582, 612; IX. 561; X. 127. — Le pur amour de Dieu consiste à espérer Dieu de Dieu, à chercher à se remplir, à se rassasier de lui. VII. 577. — Celui qui craint Dieu à cause des châtimens qu'il inflige ne l'aime pas encore. XI. 229. — Il ne faut désirer d'aimer que l'objet qui ne peut faire défaut tant qu'on l'aime. V. 436. — Le précepte d'aimer Dieu de tout notre cœur ne laisse aucune portion de notre vie qui ne soit consacrée à cet amour. IV. 10. — L'amour divin est un fleuve qui ne peut souffrir la moindre dérivation qui l'affaiblisse. IV. 11.

Nous devons aimer Dieu pour lui-même, et le prochain à cause de Dieu. VII. 579. — Aimer un homme à la place de Jésus-Christ, c'est commettre un adultère. X. 420. — Aimons Dieu par Dieu. VI. 141; VII. 91. — Même dans les vicieux, Dieu aime sa honte en les guérissant, ou sa justice en les condamnant. XI. 112. — Il était nécessaire que Dieu nous démontrât toute la gratuité de son amour. XII. 404. — Aimer le prochain selon la règle, c'est aimer en même temps qu'il aime Dieu de tout son cœur, de toute son âme et de tout son esprit. IV. 10. — Aimer son frère, c'est aimer Dieu. XII. 461. — Quels sont ceux qui s'aiment justement et aiment aussi le prochain. XII. 460. — Nous ne devons pas aimer les hommes comme s'ils étaient destinés à nous nourrir. XI. 218. — Nous sommes portés à aimer ceux en qui se montre une étincelle de charité. X. 337. — Nous devons imiter les bons, tolérer les méchants, les aimer tous. XII. 87. — On doit être heureux de faire société avec ceux qui aiment Dieu. XII. 85. — Ce qu'il faut aimer en eux. XII. 87. — L'homme s'aime toujours, ainsi que son corps. IV. 10. 11. — Quel amour on doit à son corps. IV. 12. — Se renoncer et s'aimer. VII. 565. — Tout amour bien réglé est un amour de charité. VI. 102. — Plus nous sommes exempts de la bouffissure de l'orgueil, plus nous sommes remplis d'amour. XII. 461. — Quoique le monde soit amer, on l'aime avec plaisir. VII. 531. — L'amour du monde éloigne l'amour de Dieu. XI. 177. — En aimant Dieu, nous devenons des dieux : en aimant le monde nous sommes appelés monde. VI. 498.

AMOUR. Il est un poids qui emporte l'âme avec lui. I. 504; II. 400; XIII. 242. — L'amour est aux âmes ce que le poids est aux corps. II. 64. — L'amour est comme la main du cœur. VI. 510. — Il est le pied de l'âme : c'est lui qui pousse l'âme vers le lieu où elle veut arriver. VIII. 167. — Tous ceux qui courent sont unis par la charité, la charité est la course. VIII. 429. — L'amour ne peut être oisif. VIII. 283. — Il y a douleur à aimer sans posséder. VIII. 395. — Quand on aime, on n'éprouve plus de peine ou on aime cette peine. XII. 163. — Heureuses les blessures d'amour. VII. 484. — L'amour rend léger ce qui en soi est lourd et accablant. VI. 314. — Toute difficulté disparaît quand on aime. *Ibid.* — L'âme est entraînée par l'amour. X. 527. — Il n'est rien de si ardu, de si inflexible qui ne soit vaincu par la force de l'amour. III. 506. — Rien ne développe plus l'amour que les avances de l'amour. XII. 63. — S'il faut aimer l'amour, il ne faut pas aimer tout amour. V. 436. — Nous devons aimer avec ordre l'amour qui fait qu'on aime comme il convient. XIII. 326. — L'amour même est aimé. XIII. 242. — L'amour cherche un retour d'affection de la part de l'objet aimé. VI. 140. — Les objets que nous aimons sont ceux qui attirent le plus notre attention. III. 482. — Celui-là est vraiment heureux, non qui possède ce qu'il aime, mais qui aime ce qui est aimable. VIII. 233. — Pour régler sa vie, il ne faut que régler son amour. VI. 423.

Amour de l'âme. *Voy.* AME. Tout homme vit bien ou mal, suivant la nature de son amour. XIV. 162. — La vertu n'est autre chose que d'aimer ce qu'on doit aimer. II. 396, 397. — Les mots amour et dilection se prennent indifféremment en bonne et en mauvaise part dans l'Écriture. XIII. 289. — L'amour s'appelle convoitise et débauche quand il

est dépravé, affection et charité quand il est droit. VIII. 167. — L'amour de Dieu et du prochain est seul commandé. IV. 10. — L'amour de Dieu et du prochain est la plénitude et la fin de l'Écriture. IV. 16.

Dieu ordonne de l'aimer, et menace de grandes misères celui qui lui désobéit. I. 364. — L'homme doit s'élever vers Dieu d'un amour souverain. III. 496. — Dieu, parce qu'il nous est avantageux de l'aimer, nous montre combien il est aimable. X. 230. — Comment Dieu sait attirer l'amour avec ses flèches. X. 5. — Si la vertu est le chemin du bonheur, que peut être la vertu, sinon amour souverain pour Dieu. III. 500. — Tous les éléments disent aux hommes d'aimer Dieu, et ne cessent de le dire afin qu'ils demeurent sans excuse. I. 454. — La beauté du monde nous porte à aimer Dieu. X. 245.

L'amour de Dieu, voilà le vrai culte, la vraie religion, la solide piété. XIII. 198. — La piété, c'est le culte de Dieu, et l'on n'adore Dieu qu'en l'aimant. II. 311. — La souveraine et vraie sagesse est dans ce premier précepte : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, etc. II. 311. — L'amour pour Dieu est le plus agréable encens. XIII. 197. — Sans l'amour, la foi et l'espérance sont vaines. XII. 42. — L'âme est plus parfaite quand elle s'oublie dans l'amour du Dieu immuable. III. 391. — Nous devons aimer Dieu seul et plus que tout, car il est meilleur que toutes choses. II. 396. — La mesure de l'amour de Dieu est de n'en point avoir. II. 210. — L'homme ne saurait mesurer ce qu'il manque à son amour envers Dieu et combien il est au-dessous du degré qu'il doit atteindre. I. 503. — Après avoir créé l'homme, Dieu le veut tout entier. VI. 141.

Le pur amour de Dieu n'ôte point l'espérance de la récompense. VII. 589. — L'amour des bons pour le Christ est gratuit. IX. 586. — Il faut aimer Dieu gratuitement. VIII. 582, 612; IX. 474. — Ce n'est pas assez aimer Dieu que d'aimer avec lui quelque chose que l'on n'aime pas pour lui. I. 464. — On n'aime point toutes les choses qu'on n'aime pas pour elles-mêmes. III. 135. — La crainte chaste vient de l'amour. X. 72. — La crainte chaste ne bannit point l'amour. IX. 728. — Toute créature qui peut aimer, aime Dieu, le sachant ou à son insu. III. 426. — On ne peut aimer pleinement Dieu sans le voir. X. 249. — Il faut d'abord aimer d'une charité entière celui que nous voulons connaître. III. 508. — L'amour rend Dieu présent. II. 396. — L'amour de Dieu nous fait non-seulement mépriser la mort, mais la désirer. Celui qui aime Dieu seul et le prochain à cause de Dieu est invincible. III. 576, 577. — Là est le lieu du repos inaltérable où l'amour n'est pas renoncé, s'il ne renonce lui-même. I. 392. — L'amour élève le cœur. IX. 299. — Plus on aime, plus on s'élève. IX. 281. — Aimer Dieu, c'est monter; aimer le monde, c'est descendre. X. 60. — Quel est l'homme qui n'a pas commencé à aimer Dieu? IX. 303. — On ne peut pas beaucoup aimer Dieu, lorsqu'on s'attribue à soi-même et non pas à Dieu ce qu'on a de bon dans l'âme. II. 326. — Il est important de savoir diriger son amour. XII. 163. — C'est par l'amour que l'on demande, c'est par l'amour que l'on cherche; il enflamme nos désirs, nous révèle les secrets divins et nous y attache indissolublement. III. 502. — Dieu seul donne son amour. XII. 470; XIII. 498. — L'amour de Dieu se répand dans nos cœurs par l'Esprit-Saint. I. 503. — Qui loue avec vérité, si ce n'est celui qui aime avec sincérité? II. 311. — Louer Dieu par amour est l'œuvre d'une volonté libre. X. 127. — Nous ne pouvons montrer combien nous aimons Dieu, qu'autant qu'on nous voit attachés aux intérêts de Dieu. VII. 477. — L'amour de soi-même a bâti la cité de la terre, l'amour de Dieu celle du ciel. XIII. 307. — Si l'amour dont l'âme s'aime vient à cesser, l'âme elle-même cesse d'aimer. XII. 467. — Nous avons la certitude que Jésus-Christ nous aime. IX. 469. — Jésus-Christ nous a aimés pour que nous lui rendions son amour. X. 72. — Celui qui aime Dieu n'a pas besoin d'être poussé par la crainte des peines temporelles ou des lois impériales, ni même par la crainte de l'enfer. II. 488. — On doit à Dieu l'amour chré-

bien, aux lois la crainte humaine, xv. 11. — Si tous les mouvements de l'activité humaine se rattachent à l'amour de Dieu et du prochain, nous serions purifiés sans nul doute. III. 485. — Par la force de l'amour divin, l'homme règle les choses inférieures et n'en est pas souillé. III. 485.

Amour du prochain. L'âme s'assujétit à l'ordre, quand elle s'attache tout entière à ce qui est au dessus d'elle, c'est-à-dire à Dieu, et quelle aime comme elle-même les autres âmes ses sœurs. III. 485. — On n'aime pas le prochain comme soi-même, si on ne travaille pas à lui faire acquiescer le même bien auquel on aspire. III. 508. — Si les âmes nous plaisent, aimons-les en Dieu et entraînon's-les vers lui. I. 392. — D'où vient, et qu'est-ce que l'amour du prochain. XI. 422. — Il faut apprendre à aimer le créateur dans la créature et dans l'œuvre l'ouvrier. VIII. 427. — En compter dans la charité, c'est l'amour de l'homme selon Dieu. X. 486. — Nous aimons notre prochain comme nous-mêmes, si, autant qu'il est en nous, nous le conduisons à l'amour de Dieu. II. 269. — Vouloir pour les autres tous les biens qu'on désire pour soi-même, et ne leur vouloir pas les maux que soi-même on redoute, voilà la règle de l'amour. III. 577. — Celui qui aime le prochain s'emploie de tout son pouvoir à procurer la santé de son corps et de son âme. III. 511. — Quand on ne peut être utile à tous ceux qu'on aime, il serait injuste de ne pas préférer ceux qui sont plus unis. III. 578. — C'est un vice honteux et détestable d'aimer son semblable pour le profit ou le plaisir temporel qu'il peut procurer. III. 577. — Il est tout aisé et tout simple de haïr les méchants, parce qu'ils sont méchants; mais il est rare et pieux de les aimer parce qu'ils sont hommes. II. 383. — Dans les recherches et les doctrines des philosophes, dans les lois des peuples, il n'y a rien de comparable au précepte de Jésus-Christ : Vous aimerez le Seigneur etc. II. 287. — Il est impossible qu'on aime l'homme comme il faut l'aimer, lorsqu'on est sans amour pour celui qui a fait l'homme. III. 107. — Il est certain que celui qui méprise le prochain ne parviendra jamais ni à la béatitude, ni à Dieu, que cependant il croit aimer. III. 509. — Le degré le plus sûr pour parvenir à l'amour de Dieu est l'amour du prochain. III. 486, 508. — L'amour du prochain est comme le berceau de la charité envers Dieu. III. 509. — Amour des parents. VIII. 16. — Amour de l'épouse. VI. 338; VIII. 16. — Amour des enfants. VI. 408; VIII. 16. — Aimons Dieu comme un père et l'Église comme une mère. IX. 345.

Amour des ennemis. Pourquoi Dieu ordonne d'aimer les ennemis, et de haïr les parents et les enfants. I. 329. — Celui qui haït son ennemi ravage plus son propre cœur qu'il ne ravage le prochain. I. 371. — Il existe deux amours, l'un saint et tout de charité, l'autre impur et d'égoïsme. IV. 287. — Celui-là seul qui aime Dieu sait s'aimer lui-même. III. 508. — Aimer Dieu, c'est nous aimer nous-mêmes. II. 269, 466. — Vouloir pour une vaine joie être craint et aimé des hommes, est une vie misérable, une honteuse décadence. I. 469. — Dieu ne nous a donné que deux préceptes d'amour, parce que nous devons aimer Dieu, nous-mêmes et le prochain, de la même charité. II. 397. — Le premier malheur de l'homme fut de s'être aimé. VI. 423. — Celui qui se plaît à lui-même déplaît souverainement à Dieu. I. 471. — L'âme qui se complait en elle-même s'abaisse d'autant plus qu'elle veut s'élever davantage. III. 391. — L'amour de soi-même est nuisible. Le mépris de soi-même est plus sûr et plus vrai. VII. 565. — Moins l'homme s'aime lui-même, plus il s'attache à Dieu. XII. 501. — L'amour de soi-même et l'orgueil sont la racine de tous les maux. IV. 287.

L'amour de Dieu et l'amour du monde sont opposés. VI. 511; VIII. 16. — Dieu seul doit être aimé; quant à ce monde tout entier et aux choses sensibles, elles ne méritent que notre mépris, nous ne devons nous en servir que pour satisfaire à nos besoins. III. 504. — On appelle charité l'amour de Dieu et du prochain, l'amour du monde se nomme passion. VIII. 283. — Peines de l'amour. XIII. 431. — Affections vaines et nuisibles, punition du péché. XIII. 535. — De l'amour déréglé des choses de ce monde. XIII. 252. —

Ce n'est pas le péché qui est aimé, mais le péché vient de l'amour désordonné pour la créature. VI. 96. — L'amour du siècle ne comporte point l'amour de Dieu. VI. 511. — Le charme des choses périssables ne saurait être vaincu que par un certain attrait des choses éternelles. III. 588. — L'amour des choses de la terre est comme une glu pour les ailes de l'âme. VI. 573; VII. 527. — Aime-t-on le siècle? On y sera captivé; car il devra ses amis au lieu de les porter. VI. 343. — L'attachement aux objets extérieurs a corrompu l'intérieur de mon âme. IV. 607. — Les hommes cèdent à l'amour des créatures, et, devenus leurs esclaves, ils ne peuvent plus être leurs juges. I. 455. — Dieu nous ordonne de tolérer et non d'aimer les biens de cette vie. VIII. 275. — Il est malheureux d'aimer ce qui peut nuire, plus malheureux de le posséder. VIII. 233. — Quand notre amour est dépravé, Dieu met sa honte à nous refuser ce que nous aimons. VIII. 233. — L'amour du monde entraîne beaucoup de peines. III. 485. — La véritable et divine philosophie nous enseigne à modérer et à assouplir le très-funeste amour des biens visibles. I. 520. — Remèdes à l'amour des choses de ce monde. XIII. 536.

Amour illicite. VIII. 32. — Amour infernal. X. 486. — Saint Augustin s'efforce de ne rien aimer de ce qui peut le quitter malgré lui. I. 520. — Une passion honteuse et amie du vice a fait un Dieu de l'amour. XIV. 290. — L'amour des choses de la chair c'est la mort. IX. 255. — Puissance de l'amour impur. VI. 423; VII. 57. — Combien d'épines dans les amours déréglées. IX. 501. — L'amour impur embrase l'âme et la plonge dans l'abîme, l'amour chaste l'éleve au ciel. X. 19. — Celui qui est épris d'un amour charnel ressent nécessairement dans cet amour le poison amer de la jalousie. VIII. 324. — Aimer le bien c'est devenir meilleur. X. 230. — Les hommes en général ressemblent à l'objet de leur amour. VI. 423. — Ce sont les bons ou les mauvais amours qui font les bonnes ou les mauvaises mœurs. II. 397; VII. 528. — De l'amour de l'être et de la science. XIII. 241. — L'amour qui naît de la privation et du besoin s'attache avec tant de force à son objet, qu'il lui est entièrement soumis. IV. 148. — L'amour a d'autant plus d'attraits qu'il n'est pas inspiré par la nécessité. XII. 63. — L'amour de la justice doit être pur. VII. 127. — Nous devons pratiquer l'innocence par amour de la justice. IX. 387. — L'amour et non la crainte fait accomplir la loi nouvelle. VI. 133; VII. 316. — La crainte et l'amour font la différence entre l'homme ancien et l'homme nouveau, comme entre les deux Testaments. VI. 45, 137. — L'amour dépravé et la crainte mauvaise produisent les péchés. IX. 254. — La vertu est quadruple suivant les différents états de l'amour de Dieu. III. 500.

Amour, dilection, charité, signifient la même chose. XIII. 289. — Dieu est amour. XI. 213. — L'amour de Dieu pour nous est incompréhensible et immuable. XI. 111. — En quel sens Dieu aime les âmes. XVI. 741. — Dieu nous aimait d'une manière admirable et toute divine au moment même où il nous haïssait. XI. 112. — Nous déplaisions à Dieu et il nous a aimés afin qu'il y eût en nous de quoi lui plaire. XI. 87. — Il n'y a qu'un seul commandement : aimer. XII. 317. — Comment il faut aimer Dieu et le prochain. XII. 316. — Quelles sont les quatre choses que nous devons aimer. IV. 11. — Dieu enseigne deux choses principales : l'amour de Dieu et l'amour du prochain où est renfermé l'amour de soi-même. XIII. 438. — Ordre dans lequel on doit aimer. IV. 13; XII. 463, 467. — L'amour de Dieu et l'amour du prochain sont inséparables. XII. 460, 461. — Tous les préceptes aboutissent à la charité. XII. 43. — Amour de Dieu et du prochain. VI. 406; VII. 570. — C'est dans l'amour que réside toute la perfection. XIV. 87. — Nous sommes d'autant plus justes que nous aimons Dieu davantage. XVI. 46. — Nous n'aimerions point Dieu, s'il ne nous aimait le premier. VI. 139; XVI. 288. — Dieu nous a donné de l'aimer, car il nous a aimés le premier. XI. 87. — Devons-nous aimer en nous autre chose que Dieu, soit pour l'y adorer, soit pour l'y attirer? VII. 327. — Solution de la question que soulèvent les paroles du Sauveur : Beaucoup de péchés lui sont remis

parce qu'elle a beaucoup aimé. VI. 433. — L'âme qui n'aime pas Dieu se hait elle-même. XII. 535. — Comment nous devons aimer Dieu de tout notre cœur. XIV. 680. — Le précepte de l'amour ne sera rempli parfaitement que dans la vie future. XVII. 229. — Pourquoi Dieu nous impose de l'aimer de tout notre cœur, bien que cela nous soit maintenant impossible. XVII. 182. — C'est à nous et non à Dieu que sert notre amour. VI. 141. — Aimer Dieu c'est nous aimer nous-mêmes. II. 269.

L'amour de Dieu a la priorité dans l'ordre des commandements. L'amour du prochain dans l'ordre de mise en pratique. X. 451. — Ce qui fait une bonne et honnête vie, c'est d'aimer Dieu et le prochain. II. 287. — Pourquoi Dieu et l'homme sont aimés. IV. 13. — Tout homme en tant qu'homme doit être aimé par rapport à Dieu, et Dieu pour lui-même. *Ibid.* — Il est impossible qu'on aime l'homme comme il faut l'aimer, lorsqu'on est sans amour pour celui qui a fait l'homme. III. 107. — Nous devons nous aimer les uns les autres en vue du royaume de Dieu. VII. 570. — La piété tient à l'amour de Dieu ; la probité et la bienveillance tiennent à l'amour du prochain. XII. 215. — Ayons envers Dieu une affection gratuite et envers le prochain une affection bienfaisante. VI. 412. — Les hommes doivent s'aimer entre eux comme Dieu les a aimés. X. 717. — Nous ne pouvons mieux témoigner notre amour à Jésus-Christ qu'en imitant son exemple. VII. 510. — La perfection de l'amour est de donner sa vie pour ceux qu'on aime. XI. 37. — On imite le Père céleste en aimant ses ennemis. VIII. 586. — L'amour des ennemis est un amour parfait. XI. 222. — Il faut aimer ses ennemis pour ne pas s'exposer à haïr ses amis. VII. 517. — Amour des ennemis. VI. 267, 354 ; VII. 537, 544. — L'ordre d'aimer les ennemis est amer, mais efficace. VIII. 433. — L'amour des ennemis est la merveille des commandements de Dieu. IX. 662. — Rien dans l'Écriture ne contredit le précepte d'aimer ses ennemis. V. 283. — Pourquoi on doit aimer ses ennemis. IV. 13. *Voy.* ENNEMI. — Quel doit être l'amour du prochain. VII. 570 ; IX. 370. — Si nous aimons nos amis, nous ne devons point aimer leurs vices. VI. 223. — On ne doit point aimer le vice à cause de l'homme, ni haïr l'homme à cause du vice. *Ibid.* — Il est profitable d'aimer les bons ou ceux qu'on croit bons. I. 538. — Chacun doit aimer dans les autres ce qui n'est pas en lui et surtout y aimer Jésus-Christ. VI. 426. — C'est par la foi que nous aimons Dieu et le prochain. XII. 43.

En aimant le prochain on va vers Dieu. X. 452. — L'amour du prochain n'est qu'un degré de la charité envers Dieu. XIV. 87. — L'amour du prochain vient de Dieu. X. 717. — La charité doit s'étendre à tous pour les conduire à Dieu. VI. 408. — Nous devons aimer tous les hommes. IV. 13. — Nous devons aimer le prochain plus que notre corps. *Ibid.* — Nous devons aimer nos parents, mais encore plus Jésus-Christ. VIII. 34. — C'est de l'amour de soi-même que la règle de l'amour du prochain tire sa lumière. XIII. 16. — Il n'est pas nécessaire de commander à l'homme de s'aimer lui-même. IV. 17. — Mauvais amour de soi-même. IV. 11. — Mauvais amour de soi et du prochain. XII. 317. — Qui sait s'aimer soi-même ? VI. 526. — Celui qui ne sait point s'aimer ne peut savoir aimer le prochain. *Ibid.* — Celui qui n'aime pas Dieu, ne s'aime point soi-même. VI. 141. — Ceux qui s'aiment en Dieu s'aiment véritablement. XI. 36. — Le précepte de s'aimer soi-même et le prochain regarde le corps et l'âme. IV. 12. — Comment il faut aimer les pécheurs. VI. 16. — Intercéder pour les coupables n'est pas partager leurs crimes. II. 387. — On peut aimer les coupables et leur faire du bien, sans se rendre leur complice. II. 383.

Quel est le véritable amour ? XII. 463. — C'est par les œuvres que l'amour doit se montrer, s'il veut être autre chose qu'un vain nom. XI. 20. — L'affection est la seule dette qu'on ait toujours à acquitter. VII. 338. — Nos mœurs se jugent d'après l'objet de notre amour. II. 396. — Chacun participe à la nature de l'objet de son amour. XI. 180. — La preuve qu'on aime le bien est la haine qu'on a pour le

mal. IX. 434. — L'amour est le principe de la vie, la haine le principe de la mort. VIII. 588. — L'amour est fort comme la mort. X. 26. — Rien, si ce n'est la charité, ne distingue les fils de Dieu des fils du démon. XI. 198. — La charité doit être jointe à la foi. XI. 233. — Pourquoi le précepte de la charité est appelé un commandement nouveau, le commandement du Christ. XI. 36. 496. — L'amour est le signe distinctif de la nouvelle alliance. IV. 432. — Notre foi et notre amour s'éprouvent par les hérésies et les scandales. II. 481. — L'amour de Dieu rend fort. VIII. 29. — *Voy.* CHARITÉ.

AMPÉLIEN, évêque. II. 459, 474.

AMPHION. XIII. 393.

AMPHITHÉÂTRE. VI. 231, 232 ; VII. 179. — Dangers de l'amphithéâtre. I. 411.

AMULIUS. XIII. 56, 397.

AMYNTAS. XIII. 393.

ANACHORÈTES. Leur genre de vie. III. 513.

ANALOGIE. XIV. 36.

ANANIE et saint Paul. XI. 345.

ANANIE et Saphire tombent morts à la parole de Pierre. XV. 47. — Leur punition ne fut pas trop sévère. VI. 393. — On doit croire que Dieu fit grâce à Ananie et à Saphire après cette vie. *Ibid.*

ANASTASE, pape. XV. 238. — Ruffin lui dédie un ouvrage réfuté par saint Jérôme. II. 430.

ANASTASE, évêque maximianiste. VIII. 379.

ANATHÈME. Saint Augustin était prêt à anathématiser Cécilien, quoique mort, si on pouvait prouver les crimes qu'on lui imputait. II. 482.

ANATOMIE, branche de la science médicale. XV. 680.

ANAUNE. Herbes d'Anaune tués par les païens. II. 296.

ANAXAGORE, disciple d'Anaximène. XVI. 186. — Il appelle l'intelligence Dieu. II. 229. — Sa doctrine sur la cause des choses. XIII. 157. — Il est condamné pour avoir dit que le soleil n'était pas un dieu, mais une pierre enflammée. XIII. 411.

ANAXIMANDRE, disciple et successeur de Thalès. XIII. 157. — En quel temps il vivait. XIII. 400. — Sa doctrine sur les principes des choses. XIII. 157. — Il admettait des mondes innombrables. XIII. 157.

ANAXIMÈNE, disciple et successeur d'Anaximandre. XIII. 157. — En quel temps il vivait. XIII. 400. — Il veut que l'air soit Dieu. II. 228. — Cicéron combat son opinion sur Dieu. *Ibid.* — Il croyait que les dieux étaient sortis de l'air. XIII. 157.

ANCHISE, père d'Enée. XIII. 48.

ANCIENS. Les anciens justes ont été sauvés par la foi au Christ qui nous sauve nous-mêmes. II. 403, 466, 519, 529. — Le sacrement de notre régénération était pour les anciens justes quelque chose de caché. II. 519.

ANCONE, ville d'Italie, où un monument avait été élevé à saint Etienne, avant la découverte de son corps. VII. 554.

ANCUS MARTIUS, cinquième roi de Rome. XIII. 57, 400, 406.

ANDATABATES. XVI. 392.

ANDRÉ, second apôtre du Christ. XI. 557.

ANDRÉ, moine de Capraïa. II. 48.

ANDROMAQUE. XIII. 55.

ANDROMÈDE. XIII. 394.

ANE, ânesse. Anesse de Balaam. IV. 524. — *L'Ane doré*, livre d'Apulée. VII. 396.

ANÉBON. XIII. 203.

ANGE. Sens large de ce nom. I. 319. — Ce mot, en latin, veut dire messager. VI. 31, 154, 508 ; XIII. 326. — Le mot ange désigne l'office et non la nature. VI. 31 ; IX. 515 ; X. 137. — Pour l'ange, exister c'est être esprit, agir c'est devenir ange. IX. 515. — Les anges sont des esprits célestes chargés de présider au gouvernement des corps. XII. 330.

Création des anges. I. 126. — Par ce mot. Que la lumière soit faite, on entend la création des anges au premier jour. IV. 131. — Les anges ne sont point coéternels à Dieu, et cependant ils ont été créés hors du temps. I. 490, 491. — Erreurs des Manichéens sur les anges. XIV. 233, 237, 460.

Quand les anges ont-ils été créés? XIII. 229, 246. — La création des anges a-t-elle précédé celle du monde? XIII. 244. — L'Écriture n'énonce pas positivement si les anges ont été créés et quand ils l'ont été. XIII. 229. — Ils furent les premiers des créatures. IV. 203. — Pourquoi? *Ibid.* — La création des anges est celle du premier jour. IV. 209. — Avant d'être créés les anges n'existaient pas, à moins de les opposer coéternels à Dieu. XIII. 257. — A quelles conditions on peut disputer sur la création des anges. XIII. 243.

C'est dans la Trinité que la cité des Anges trouve son origine, sa forme et sa félicité. XIII. 239. — De la condition des anges et des hommes. XIII. 513. — Beauté des anges. VI. 84. — Du mode de la pensée chez les anges. IV. 193. — En créant les anges, Dieu leur a donné leur nature et la bonne volonté. XIII. 252. — Les anges n'ont pas commencé par être des esprits de ténèbres. — XIII. 231. — Les bons anges n'ont jamais été sans la grâce de Dieu. XIII. 252. — Ils s'attachèrent aussitôt à la lumière créatrice. IV. 197. — Depuis qu'ils sont créés, ils contemplant le Verbe et son éternelle sainteté, dans une extase ineffable. IV. 162. — Tous les anges ont été créés dans le même état de félicité. XIII. 232.

De la science des anges. XIII. 242. — Quelle connaissance des anges fut comme le matin et le jour, et comme le soir. IV. 193, 194, 196, 209. — Elle n'en est pas cependant rabaissée. IV. 195. — Au moment de la création, les anges virent la lumière créatrice et se virent en elle. IV. 196. — Ils se virent aussi en eux-mêmes. *Ibid.* — Ils connurent dans le Verbe de Dieu le dessein éternel de la création, et le connurent ensuite dans les créatures. IV. 193. — La pensée des anges, loin de rester attachée à la créature, s'en sert pour glorifier Dieu. IV. 193. — La création fut achevée à l'époque où se renouvela pour la sixième fois la pensée des anges. IV. 193. — Au début de la création, le jour, le soir et le matin apparurent successivement aux anges. IV. 195. — Les anges découvrent ce qui est caché, non-seulement dans le sein de Dieu, mais encore au moment qu'il s'accomplit. IV. 209. — Comment ils connaissent la Trinité. XIII. 242. — L'harmonie si parfaite qui s'établit entre eux par la participation à la même vérité constitua le jour qui fut créé le premier. IV. 193. — Ils connaissent mieux la création dans le Verbe qu'en elle-même. XIII. 243. — Dans quel ordre les anges connurent les œuvres de Dieu. IV. 196, 198. — Les anges découvrent en Dieu l'immuable vérité et règlent leurs volontés sur ce principe. IV. 252. — Ils connaissent nos pensées, même malgré nous. IV. 314. — Comment ils connaissent les choses sensibles. IV. 162. — Ils ont connu dès l'origine des siècles le mystère du royaume des cieux. IV. 209. — En quoi la science des anges diffère de celle des démons. XIII. 192. — Les anges peuvent compter ce qu'il y a d'infini dans ce monde. X. 261. — Ils regardent la science des objets sensibles comme de peu de prix. XIII. 192. — Ils demandent ce qu'ils ont à faire à l'éternelle Vérité, comme à la loi immuable. IX. 240. — Comment ils consultent l'éternelle Vérité. V. 519. — Dieu parle de différentes manières aux anges bons ou mauvais. VI. 59. — Comment il leur parle. IV. 252.

La nature de tous les anges est bonne. XIII. 247. — Le péché des anges atteste l'excellence de leur nature primitive. XIII. 513. — Par leur nature les anges sont exposés au changement. I. 491; III. 555. — Dieu avait créé les anges dans un état de justice et de sainteté, mais en péchant ils devinrent mauvais. XIV. 446. — Ils furent créés avec le libre arbitre. XIII. 513; XVI. 308, 310. — Pourquoi Dieu n'a pas ôté le libre arbitre aux anges qu'il connaissait devoir en abuser. XIII. 513. — Porphyre admettait deux espèces d'anges. XIII. 215. — On ne peut par l'Écriture prouver

l'existence de deux classes de saints anges. I. 259. — On peut entendre par la lumière et les ténèbres les deux sociétés contraires des bons et des mauvais anges. XIII. 245. — La société des bons anges est bonne par sa nature et sa volonté; celle des mauvais anges est mauvaise par sa volonté. XIII. 245, 251. — Soit dans sa présence, soit dans le fait, Dieu a séparé les bons anges d'avec les mauvais. XIII. 235, 245.

Si les anges prévaricateurs ont participé à la béatitude dont les anges fidèles ont toujours joui. XIII. 231. — Tous les anges ont été créés dans le même état de félicité, de sorte que ceux qui devaient déchoir ignoraient leur chute future. XIII. 252. — Comment les bons anges ont reçu plus de secours que les mauvais. XIII. 253. — Comment les anges sont adés extérieurement. IV. 252. — En formant les anges et les hommes, Dieu a voulu d'abord montrer ce qu'il pouvait leur libre arbitre, pour mieux prouver ensuite la puissance de sa grâce et la rigueur de sa justice. XVI. 305. — Les mauvais anges ont été créés immortels, tellement que la seconde mort qu'ils subiront ne leur ôtera pas la vie. XIII. 284. — La nature des créatures célestes a pu mourir parce qu'elle a pu commettre le péché. XIV. 616. — L'orgueil fut la cause de la chute des anges. IV. 286, 287, 290; X. 11, 23; XIII. 513. — Ils étaient d'autant plus obligés à ne pas pécher qu'ils étaient meilleurs que nous. XI. 112.

Le péché des anges n'a pas fait tort à Dieu. XII. 76, 77. — Pourquoi la chute de l'ange fut irréparable. XVII. 99. — Pourquoi Dieu n'accorda point aux mauvais anges une grâce réparatrice. XI. 112. — Pour les anges déchus il n'y a ni réconciliation ni médiateur. V. 406. — La partie du genre humain qui se relève de sa chute remplace les anges bannis du ciel. XII. 12. — Les anges prévaricateurs furent précipités dans les ténèbres de l'air. IV. 515. — Ils y sont comme dans une prison. XIII. 245. — Ils sont les corrupteurs, les maîtres et les compagnons d'infortune de l'homme. XII. 11. — Anges exterminateurs, anges de colère. III. 573. — Pourquoi ils sont appelés chair. XIII. 327. — Ils subiront la seconde mort après le jugement. XIII. 284. — Ils ne périront point lorsque le feu consumera le monde. IX. 487. — Ils auront le sentiment de la douleur. XIII. 284. — Les anges ont-ils des corps? I. 626; II. 164; VII. 392; IX. 306; XIII. 326. — C'est par analogie qu'on dit des anges apparaissant aux hommes qu'ils ont un corps de chair. VIII. 108. — Le corps des anges est spirituel. XII. 389. — De la forme sous laquelle les anges ont apparu. XII. 22. — Les anges apparaissent avec un véritable corps. VI. 61; XIII. 326. — Les anges en tant qu'esprits peuvent-ils avoir commerce avec les femmes? XIII. 326. — Les anges mangèrent réellement chez Abraham. VIII. 104. — Les anges ont mangé avec les hommes, non par besoin, mais par complaisance et pour se proportionner à eux. VIII. 104; XIII. 279. — Comment Abraham voyait-il le Seigneur dans la personne des anges? IV. 381. — L'ange qui apparut à Manué signifiait le Christ. IV. 588. — L'ange qui apparut à la place du Seigneur est appelé Seigneur. VI. 32. — L'ange qui représentait le Seigneur lutta avec Jacob. VI. 26. — Que signifie l'ange luttant avec Jacob et ne voulant point se laisser saisir? *Ibid.* — La voix du Père éternel sur la montagne et l'apparition du Saint-Esprit sous la forme d'une colombe ont pu avoir lieu par le ministère des anges. II. 450. — Dieu parle aux hommes par le moyen des anges. IX. 555.

Dieu fait seul la félicité des anges. XIII. 152, 192, 247, 250. — Les anges doivent à Dieu ce qu'ils sont, ils lui doivent la vie et surtout la vie heureuse. IX. 146. — Dieu a commandé aux anges de le louer. X. 292. — L'ange est lumière, non en soi, mais en Dieu. XIII. 230. — Notre béatitude a la même source que celle des anges. XIII. 196. — Les anges sont si parfaits que dans la joie non interrompue de la contemplation divine, inaccessibles à l'impression de l'inconstance, ils demeurent sans changer malgré leur mutabilité naturelle et jouissent de l'immuable éternité de Dieu. I. 490, 491. — Les anges sont d'autant plus heureux qu'ils n'ont jamais connu les épreuves du pèlerinage d'ici-bas. XIII. 229.

— Les anges ne sont pas coéternels à Dieu, mais ils sont sûrs que leur bonheur ne tinira jamais. XIII. 232, 245, 253. — Les anges dans le ciel jouissent de Dieu, forts de sa vérité, fermes de son éternité et saints par sa grâce. XIII. 200. — Les bons anges participent au bonheur et à la sainteté de Dieu. XII. 11. — La liberté est devenue la récompense des bons anges. XVI. 311. — Les anges ne seraient point heureux s'ils avaient des doutes sur leur bonheur éternel. IV. 288. — Nous n'avons pas à craindre de les voir devenir des démons par le péché. XII. 95; XVI. 444.

Il est dans la nature de l'ange d'être uni à Dieu. XIII. 248. — Les anges saints ont leur contemplation et leur action. XIV. 327. — Ils ne cessent jamais de contempler Dieu. IV. 252. — Ils participent à l'éternité, à la vérité, à la volonté immuable de Dieu. *Ibid.* — Ils ne se séparent pas de Dieu. XIV. 487. — Tout ange qui se sépare de Dieu devient impur. XIII. 230.

Pain des anges. III. 375. — Dieu sert d'aliments et de vie aux anges. XIII. 513. — Ils se nourrissent du Verbe comme d'un pain approprié à leur nature. XI. 163. — Le Verbe est le pain des anges, l'aliment incorruptible de ceux qui sont incorruptibles. IX. 229. — Pain et breuvage dont les anges jouissent en abondance. XII. 330. — C'est dans le Verbe que les anges du ciel se reposent et goûtent le silence de la sainteté. XII. 76. — De même que les anges voient la face du Père, ainsi nous verrons Dieu tel qu'il est. II. 347. — Les saints anges ne sont point sollicités au mal. IV. 284.

Perfection de la justice des anges. XVI. 44. — L'ange ne devait pas vivre selon l'ange, mais selon Dieu. XIII. 287. — Les anges ne sont pas justes en comparaison de la justice de Dieu. XIV. 537. — Jésus-Christ n'est pas mort pour les anges. XII. 23. — Les anges sont des œuvres de Jésus-Christ. XI. 13. — L'amour de Dieu est répandu en eux par le Saint-Esprit qui leur a été donné. XIII. 253. — Les anges sont supérieurs aux âmes raisonnables, par les fonctions et non par nature. III. 375; XIV. 646. — Le genre humain tout entier n'est que comme une seule brebis en comparaison de la multitude des anges. XIV. 579. — Hiérarchies des anges. XII. 22; XIV. 537. — C'est une impiété de préférer l'homme à l'ange. XI. 112. — Les anges ne peuvent créer. IV. 262; XII. 394; XIII. 264, 393. — Quelle espèce de concours les anges prêtèrent-ils à Dieu lors de la création. IV. 262; XIII. 264. — Les anges peuvent se servir de la matière corporelle des éléments. IX. 234. — Dieu seul commande aux anges et ceux-ci au monde. III. 375. — Quelles créatures sont soumises aux anges? IV. 252. — Les anges du ciel sont établis sur les puissances de l'air. IX. 546. — Les nations étrangères sont placées sous la garde des anges. IX. 329. — Les anges sont exempts de passions. XIII. 183. — Les bons anges ne peuvent tenir le milieu entre les mortels et les bienheureux immortels, les mauvais anges le peuvent. XIII. 188. — Comment les anges s'approchent de Dieu. XIII. 336. — C'est l'office de l'ange de ramener l'âme en présence de Dieu. XIV. 580.

Les anges bons ou mauvais ne peuvent conduire les hommes à la béatitude éternelle. XIII. 193. — Les bons anges nous aident à arriver à Dieu. XIII. 215. — Par l'ordre de Dieu ils viennent à notre aide. IX. 22. — Ils présentent à Dieu nos prières. IX. 241. — Comment les anges nous donnent l'intelligence. IX. 693. — Ils se réjouissent du salut des hommes. IX. 542. — Quand les anges exaucent une prière, Dieu l'exauce en eux. XIII. 205. — Les anges sont envoyés aux hommes pour leur annoncer les volontés de Dieu. XIII. 193. — Les anges nous aident. V. 467; XII. 21. — Combien ils nous donnent de preuves d'une miséricordieuse compassion. IV. 14. — Ils nous aident sans gémissements et sans douleurs. V. 467. — Les anges ont été envoyés non pour sauver le Christ, mais pour le servir. VIII. 620. — Comment ils ont porté Jésus-Christ. IX. 367. — Comment ils montent et descendent sur le Fils de l'homme. VIII. 482.

En quoi la rédemption touche-t-elle les anges? XII. 23. — Les anges sont les amis des hommes. XIII. 427. — Nous ne pouvons être en cette vie assurés de l'amitié des saints

anges. XIII. 433. — Ce qu'il peut y avoir de commun entre les saints anges et les hommes. XIII. 176. — Nous honorons les anges comme des amis, et non comme si nous étions leurs serviteurs. III. 584. — Les chrétiens aiment et honorent les anges, mais ne leur offrent point de sacrifices. XIII. 446. — Aux anges qui demandent des sacrifices pour eux-mêmes il faut préférer ceux qui n'en demandent que pour Dieu. XIII. 208. — Les bons anges veulent non que nous les adorions, mais que nous adorions le seul vrai Dieu. XIII. 200, 210, 214. — Dans l'Apocalypse, l'ange défend à l'homme de l'adorer et l'avertit d'adorer plutôt le Seigneur. IV. 386. — Les anges ne veulent point être adorés à la place de Dieu. IX. 303, 431; X. 137. — L'Écriture n'a jamais appelé les anges dieux, de peur que les hommes ne fussent portés à les adorer. X. 137. — Nous devons ajouter foi pour obtenir la vie éternelle, non aux anges qui demandent pour eux les honneurs divins, mais à ceux qui les demandent pour Dieu seul. XIII. 207. — Les anges et les hommes sont un sacrifice agréable à Dieu. XIII. 214, 220, 253. — Les œuvres des bons et des mauvais anges se ressemblent quelquefois. IV. 293. — Dieu agit souvent par les anges. XIII. 152. — Nous ignorons comment les anges agissent en ce monde. IV. 262.

Puissance des anges. IX. 420. — Les bons anges sont plus puissants que les mauvais. IV. 292; XIII. 489. — Comment Dieu se sert des mauvais anges. IX. 234. — Les maux qu'endurent les hommes sont-ils soumis à de mauvais anges? IX. 234, 556. — Les douleurs corporelles nous viennent presque toujours par les anges de Satan. X. 95. — En chrétiant les hommes, les mauvais anges éprouvent la satisfaction non de la justice, mais de la méchanceté. VIII. 152. — Les mauvais anges sont appelés ministres inférieurs, anges de colère. VIII. 152. — Les bons anges sont les habitants de la Jérusalem céleste. X. 257. — Ils forment avec les hommes une seule cité de Dieu. XIII. 200, 229, 253. — Nous sommes leurs concitoyens. XIII. 544. — Comment nous pouvons être unis aux anges. XIII. 176. — Les anges sont notre prochain. IV. 14. — Par la volonté de Dieu l'âme humaine peut être transportée de cette vie à la vie angélique avant que la mort l'ait séparée de la chair. II. 350. — Saint Paul est ravi à la vie angélique. II. 350.

Céleste demeure des anges. IX. 306. — Les saints anges sont la demeure de Dieu. I. 490. — Le temple de Dieu. VII. 327; X. 153. — Ils sont la milice céleste, l'armée du souverain empereur. I. 428. — Le ministère des anges est désigné par des chariots. XIII. 471. — Les membres du Christ deviendront égaux aux saints anges. XI. 112. — Nous devons demander la grâce d'imiter les anges. XVI. 486. — Nous ne devons pas désespérer d'être un jour les égaux des anges. X. 152. — L'Écriture appelle dieux les anges et les hommes justes. XIII. 193. — Les hommes appelés anges de Dieu. XIII. 326. — Les anges sont appelés hommes. XIV. 651. — L'Écriture a coutume de donner aux anges le nom d'hommes. IV. 572. — Mais non de leur donner le nom d'âmes. I. 319, 327. — Nous donnons le nom d'anges à tous ceux qui portent la bonne nouvelle du salut. VIII. 44. — Les anges du ciel annoncent les divins oracles. IV. 635. — Le mot ange sert à désigner toute la cité céleste. IV. 209. — Quoique nous n'ayons pas la puissance de voir les anges, nous avons la grâce de le mériter. II. 345. — Comment les anges voient Dieu. IV. 344. — L'ange remue l'eau de la piscine. VI. 508. — Tichonius voit les églises dans les sept anges de l'Apocalypse. IV. 56. — Les anges comparés aux eaux supérieures et lisant sans cesse les décrets de l'éternelle volonté. I. 506. — Ange assigné à chaque homme. XIII. 463. — Toute chose visible en ce monde est sous la garde d'un ange. V. 482. — Les saints anges président aux choses corporelles. IV. 322.

ANGLE. Jésus-Christ est l'angle de l'Église. VIII. 663.

ANIANUS, faux diacre de Célède, III. 3. — Eusèbe envoie ses ouvrages à saint Jérôme qui les méprise. *Ibid.*

ANICIUS. Son illustre famille. II. 376.

ANIMAL. Les Platoniciens croient que la création des ani-

maux est due aux dieux infernaux. XIII. 263, 265. — Réfutation nonne de l'opinion manichéenne sur les animaux. XIV. 307, 308. — Lors de la création, les animaux ont dû pu se multiplier en un seul jour. IV. 140. — Pourquoi la création des poissons précède-t-elle celle des oiseaux. IV. 169. — Les animaux mortels pouvaient être créés sans être malfaisants, puisqu'il n'y avait alors ni vice à punir ni vertu à perfectionner. IV. 176. — Les animaux carnassiers, en attaquant l'homme, ne sont que des instruments pour lui faire expier sa faute, lui valoir des souffrances salutaires, des épreuves utiles et lui donner des leçons. IV. 177. — Les animaux venimeux paraissent avoir été créés avant la chute de l'homme. IV. 176. — Les animaux devant Adam. IV. 259. — Sens prophétique de cet événement. *Ibid.* — Comment les animaux furent-ils présentes à Adam. IV. 269. — Il est probable que les animaux carnivores ne viennent point de chair dans l'arche. IV. 376. — Comment, depuis le déluge, toutes sortes d'animaux ont pu peupler les îles les plus éloignées. XIII. 337. — La génération spontanée chez les animaux est contraire à toutes les lois connues. XII. 394. — Les générations chez les animaux sont réglées d'une manière fixe. IV. 140.

ANIMAUX purs et animaux impurs. XIV. 166. — Significations symboliques en vue desquelles Dieu établit pour les Juifs la distinction entre les animaux mondes et les animaux immondes. XIV. 257, 394.

Peut-on appeler volontés les mouvements des animaux privés de raison? XII. 100. — On ne peut point mesurer la valeur des êtres animés selon la hiérarchie des éléments. XIII. 167. — Il y a des animaux qui vivent dans le feu. XIII. 184. — L'animal se compose de corps et d'âme. XIII. 184. — L'animal privé de raison ne peut être heureux. V. 428.

ANNE, mère de SAMUEL. Ce nom signifie grâce. XIII. 365. — Elle est la figure de la religion chrétienne et de la grâce. XIII. 365.

ANNE, prophétesse. Son éloge. XII. 154, 157.

ANNE et CAÏPHE, grands-prêtres des Juifs. XI. 123.

ANNÉE. Le cours du soleil règle l'année. XII. 408. — Quelle est la grande année. IV. 137. — Années vulgaires et années moins connues. *Ibid.* — Les années n'étaient pas les mêmes chez tous les peuples. XIII. 316. — Chez les Egyptiens l'année n'avait que quatre mois. XIII. 254, 316. — De l'opinion de ceux qui croient que les années des anciens n'étaient pas aussi longues que les nôtres. XIII. 316. — De la diversité qui se rencontre entre les livres hébreux et les Septante quant au nombre des années des premiers hommes. XIII. 315, 317. — Dans la supputation des années il faut suivre les Hébreux plutôt que les Septante. XIII. 317. — Années éternelles. IX. 213. — Années sans années. VIII. 411. — Les années de Dieu ne sont qu'un jour. I. 479. — Les années de Dieu demeurent toutes à la fois. *Ibid.* — Les années de l'homme s'écoulent, soit parce qu'il se consume à aimer ce qui passe, soit parce qu'il est réduit à vivre peu de jours. IX. 348. — Chacun doit compter ses années à partir du jour où parut au monde le premier qui devait mourir. IV. 632. — Au lieu de croître nos années décroissent. VI. 466. — L'accroissement ne multiplie point nos années, il nous les enlève. IX. 63. — De la fausseté de l'histoire qui compte dans le passé plusieurs milliers d'années. XIII. 253. — Du temps de saint Augustin on ne comptait pas encore six mille ans accomplis depuis la création de l'homme. XIII. 254. — Le mot jour désigne souvent beaucoup d'années. II. 567. — L'année civile n'est qu'un multiple de six. XII. 408. — Les années sont quelquefois comptées par les agneaux, les vendanges, les moissons. IV. 393. — Année bissextile. V. 166.

ANNEAU. L'anneau d'or était une marque de dignité chez les Romains. XIII. 62. — Annibal envoie à Carthage trois boisseaux d'anneaux d'or pris aux chevaliers romains. XIII. 62. — Des anneaux d'or, d'autres faits d'os d'autruche, étaient une sorte de superstition. IV. 30.

ANNIANUS, consul. XIII. 625.

ANNIBAL remporte de grandes victoires sur les Romains. VIII. 62. — Il est vaincu par Scipion. VIII. 64.

ANNOBON. VIII. 354.

ANONYME. 191. Saint Augustin prêche au peuple, le jour anniversaire de sa consécration épiscopale. VII. 589.

ANONYME. Scipion sur cette fête. XI. 251.

ANON. VIII. 393.

ANONIBRIS. Sa venue prédite par saint Paul. XIII. 467.

Il est désigné dans l'Écriture sous le nom de faux prophète. XIII. 463. — Saint Paul l'appelle le méchant. XIII. 468.

On ne sait dans quel temple de Dieu il doit s'asseoir. XIII. 467. — Il doit sortir de la tribu de Dan. IV. 561. — Les hommes le croient heureux jusqu'à le prendre pour un Dieu. VIII. 169.

L'Antechrist trompera les hommes par de faux miracles. XIII. 468. — Il arrivera par la fraude et les forfaits à la richesse et aux honneurs. VIII. 169. — Il aura la force par l'empire, et l'artifice de la séduction par les prodiges. VIII. 170. — Persécution horrible que l'Antechrist fera subir à l'Église. VIII. 170; XIII. 508. — Il doit punir en lui-même toute la malice et toute l'impunité des faux prophètes. VIII. 169. — Les Juifs doivent tomber dans les embûches de l'Antechrist. IX. 572. — Il sera tué par le souffle de la bouche du Christ. II. 566. — Il est destiné aux dernières vengeances. VIII. 169. — Le temps de la persécution de l'Antechrist doit durer trois ans et demi. XIII. 462. — On ne sait point quand cette persécution arrivera. XIII. 421. — La venue de l'Antechrist est clairement prédite. II. 566. — L'Antechrist viendra et après lui le jour du jugement. XI. 182. — Les faux chrétiens et les antechrists. XV. 106. — Quels sont ceux qu'on appelle antechrists? XI. 185; XV. 179. — Les hérétiques sont des antechrists. XIII. 468. — Opinion de ceux qui pensent que Néron reparaitra pour être l'antechrist. XIII. 468.

ANTIDICOMARITES, hérétiques. XIV. 14.

ANTIDOTE contre tous les péchés. VII. 400.

ANTIOCHE, église des Machabées à Antioche. VII. 495. — C'est dans l'église d'Antioche que pour la première fois les disciples reçurent le nom de chrétiens. XV. 334.

ANTIOCHUS, persécuteur des Machabées. VII. 495. — Il force les Juifs à adorer les idoles. XIII. 415. — Son endurcissement. VII. 497. — Il n'était pas digne de la miséricorde divine. VIII. 12.

ANTIOCHUS, philosophe platonicien. III. 282. — Disciple de Philon, il travaille à rappeler l'académie aux préceptes et à l'autorité de Platon. III. 282. — Il rend odieuses les opinions des deux académies. III. 257. — Cicéron qui fut son disciple le rattache plutôt à l'école stoïcienne qu'à l'Académie. XIII. 428.

ANTIPATER. XIII. 415.

ANTIPIRASE. XII. 230.

ANTIPODES. XIII. 339.

ANTISTHÈNES, philosophe. XIII. 158, 411.

ANTITHÈSE. XIII. 235.

ANTOINE, romain perdu de vices. XIII. 69.

ANTOINE, moine égyptien. I. 433. — Saint et parfait solitaire. IV. 2. — Il se convertit en entendant ces paroles de l'Évangile : Va, vends ce que tu as, etc. I. 438. — Il parvint, sans aucune connaissance des lettres, à retenir de mémoire les divines Écritures, qu'il lui suffisait d'entendre lire, et à en acquérir l'intelligence par ses sages méditations. IV. 2. — Deux courtisans se convertissent en lisant sa vie. I. 434.

ANTOINE. Un des pères du concile de Carthage. II. 459, 473.

ANTOINE, lecteur, est ordonné évêque de Fussale. III. 20. — Crimes dont il est accusé. III. 21. — Il est obligé de restituer ce qu'il a dérobé. *Ibid.* — Il trompe la bonne foi du primat, qui le recommande comme innocent au pape Boniface. *Ibid.* — Menaces qu'il répand contre ses accusateurs. III. 22. — Il se soumet au jugement porté contre lui, et travaille à ce que la communion lui soit rendue. III. 21.

ANTOINE, notaire. XIV. 567.

ANTONIN, persécuteur des chrétiens. XIII. 420. — Sa loi contre les adultères. XII. 185.

ANTROPOMORPHYTES. Pourquoi ils sont ainsi nommés. II. 363. — Ils disaient que Dieu a des membres. *Ibid.* — Ils sont moins coupables que les Manichéens. XIV. 129.

ANUBIS. I. 430.

ANULIN, proconsul. XIII. 563. — Il porte la cause de Cécilien au tribunal de l'empereur Constantin. II. 263. — Ses deux rapports à Constantin. II. 126. — Il accuse Cécilien auprès de l'empereur. II. 144.

AOÛT, mois de l'année. IV. 31.

APELLES, hérétique. XIV. 6.

APELLITES ou APELLIENS. XIV. 6 ; XV. 475.

APIS, roi des Argiens, dont les Egyptiens ont fait leur dieu Sérapis. XIII. 389. — Du dieu Apis. *Ibid.*

APOCALYPSE. Son obscurité. XIII. 466. — Les Aloges rejetaient ce livre comme apoeryphe. XIV. 7. — Saint Augustin doutait si ce livre était admis par Pelage. VII. 492.

APOCRYPHE. Quelles sont les Ecritures apoeryphes. XIII. 328 ; XIV. 181.

APOLLINAIRE de Laodicée commente les psaumes. II. 97.

APOLLINAIRE, hérésiarque. XIV. 14.

APOLLINARISTES, hérétiques qui tirent leur nom d'Apollinaire, leur auteur. V. 484. — Leurs erreurs. V. 484 ; VIII. 246 ; IX. 298 ; XII. 14, 222 ; XIV. 14 ; XVI. 684. — Erreur des Apollinaristes sur Jésus-Christ. I. 427 ; IV. 504 ; XIII. 285. — Ils ont été retranchés de l'Eglise pour avoir soutenu que le corps de Jésus-Christ n'était pas animé par un esprit raisonnable. X. 504, 650 ; XV. 649. — Ils sont divisés en trois partis. XVI. 385.

APOLLON. Les deux Apollon de saint Augustin. III. 210.

APOLLON, frère de Diane. XIII. 443. — Il ne connaissait pas l'avenir. XIII. 49. — Il combattait pour les Troyens. XIII. 49. — Oracle ambigu qu'il fait à Pyrrhus. XIII. 61. — Ses oracles méprisaient Jésus-Christ. XIII. 444. — Statue d'Apollon à Cumès. XIII. 53. — Pourquoi on dit qu'Apollon tient des flèches. XIII. 143. — Jeu de musique dédié à Apollon de Delphes. XIII. 392. — Il est représenté jeune. XIII. 125.

Apollon et Esculape dieux de la médecine. XIII. 83. — Apollon était devin et médecin. XIII. 143.

APOLLON, berger d'Admète. XIII. 394.

APOLLONIUS de Tyane. II. 184, 280. — Il valait beaucoup mieux que Jupiter. II. 294. — Quelques païens le comparaient ou même le préféraient au Christ. II. 294.

APOSTAT. Le sel alladi désigne l'apostat. V. 335. — Un apostat est pire que celui qui n'a jamais reçu la foi. XIII. 506. — Ils reçoivent difficilement le pardon de leur apostasie. XV. 386. — On exige des apostats une pénitence plus humble et plus rigoureuse. XIII. 559. — L'apostat perd la foi, mais non le sacrement de baptême. XV. 703.

Les apostats n'ont plus aucun honneur dans l'Eglise catholique. XV. 414. — On ne les admet jamais à la cléricature. XIII. 559. — Dieu ne punit pas aujourd'hui chaque créature suivant ce que mérite son apostasie. XVI. 498.

APOSTOLIQUES, hérétiques appelés aussi Apotactiques. XIV. 8.

APOTRE. Ce mot veut dire envoyé. X. 690. — Le nombre douze pour les Apôtres est un nombre mystérieux. IX. 314. — Les Apôtres n'étaient plus de ce monde. X. 593. — Ce qu'ils abandonnèrent pour suivre Jésus-Christ. IX. 535. — Pourquoi Jésus-Christ a choisi des Apôtres humbles et faibles. IX. 57 ; XIII. 418, 516. — Comment toutes choses ont été manifestées aux Apôtres. VI. 117. — Les Apôtres ont été baptisés avant la passion du Seigneur. II. 40 ; XV. 672. — Avant la résurrection, les Apôtres ne voyaient qu'un homme dans Jésus-Christ. VII. 291 ; X. 171. — Tous les Apôtres ne voyaient pas le Christ. II. 346, 350. — Les Apôtres tremblaient pendant la passion de Jésus-Christ. VI. 554 ; X. 171. — En abandonnant Jésus-Christ ils perdirent la foi. XI. 90, 741. — Combien la foi des Apôtres était imparfaite. XI. 741. — En doutant de Jésus-Christ, les Apôtres sont

vaincus par le larron. VII. 261 ; X. 214 ; XI. 741. — Ils avaient perdu l'espérance. IX. 117 ; X. 280. — Troublés dans la passion du Sauveur, ils furent fortifiés par sa résurrection. X. 171. — Au moment de la passion ils n'étaient pas mûrs pour le martyre. X. 715. — Avant la Pentecôte, ils goûtaient plutôt les choses humaines que les choses divines. XI. 88. — Quand ils reçurent le Saint-Esprit et le pouvoir de remettre les péchés, ils formaient la personne de l'Eglise. XV. 105. — Même après la résurrection de Jésus-Christ, les Apôtres étaient exposés à pécher. VI. 554. — Les Apôtres n'étaient pas sans péché. VI. 554 ; XVI. 69. — Et cependant, dans le nouveau peuple, quoi de plus saint qu'eux. XVI. 42. — Même sous la loi, ils étaient sujets à la convoitise. VI. 389. — Ils avaient besoin de dire à Dieu : Remettez-nous nos dettes. X. 213 ; XVI. 42. — Non contents de dompter la concupiscence charnelle, ils désiraient vivement en être délivrés. XVI. 11.

Les Apôtres annoncèrent l'Evangile aux Juifs et aux Gentils. VIII. 511. — Ils ont été envoyés aux nations qui n'avaient pas vu les prophètes. IX. 329 ; X. 66. — La prédication des Apôtres s'est répandue par toute la terre. III. 549. — Elle était adressée à toutes les nations. VI. 98, 99. — Appelés à prêcher le royaume des cieux à toutes les nations, les Apôtres devaient consacrer dans leur personne la langue de tous les peuples. XI. 336. — Les oracles des Prophètes confirment leur prédication. V. 542. — Comparaison entre les Apôtres et les enfants dans la fournaise. XI. 335. — L'éloquence des Apôtres a été toute en miracles et non en paroles. XIII. 516. — Ils paraissent avoir fait au nom du Christ de plus grands miracles que Jésus-Christ lui-même. X. 94. — Par eux faisait briller les éclairs de ses miracles, gronder le tonnerre de ses menaces et tomber la pluie des consolations. X. 25. — En faisant des miracles ils ne s'arrogèrent point la puissance de Dieu. IX. 394. — Jésus-Christ avait allumé les Apôtres comme des flambeaux, pour éclairer toute la terre et embrasés du Saint-Esprit. XIII. 418. — Les Apôtres sont devenus par le feu divin comme des torches ardentes qui ont porté dans la forêt du monde la ferveur du Saint-Esprit et la lumière de la vérité. VIII. 277.

Comment Jésus-Christ avait recommandé aux Apôtres de ne rien emporter avec eux en voyage et de vivre de l'Evangile. XII. 210 ; XIV. 110. — L'exemple de Jésus-Christ prouve que les Apôtres ont eu la permission de se faire accompagner et servir par des femmes. XII. 214. — La faculté de ne point travailler accordée aux Apôtres doit s'entendre du travail corporel. XII. 215.

Comment les Apôtres sont la bonne odeur de Jésus-Christ. XVI. 346. — Les Apôtres n'ont jamais été enflés par les honneurs ni abattus par l'humiliation. IV. 52. — Enchaînés, les Apôtres chantaient des hymnes au Seigneur. VI. 357. — Ils ont engendré des Eglises, non point à eux, mais à Jésus-Christ. VIII. 483. — Ils avaient ordonné dans Jérusalem qu'on n'obligerait pas les Gentils à judaïser, mais non qu'on empêcherait les Juifs d'observer les cérémonies judaïques. II. 109, 110. — Les Apôtres ne gardèrent point le sabbat, et n'observèrent point les jeûnes prescrits par la loi judaïque. II. 12. — Ils ne jeûnaient point solennellement le dimanche. II. 20.

C'est à tort que Fauste rejette le témoignage des Apôtres touchant la généalogie de Jésus-Christ. XIV. 172. — Les Apôtres ont répandu leur sang pour affirmer ce qu'ils ont vu en Jésus-Christ. VII. 527. — Il n'est pas incroyable que quelques Apôtres aient pu voir Dieu pendant leur vie. II. 350. — Pourquoi les Apôtres ne demandèrent pas des lois justes et protectrices aux ennemis. II. 487. — Les Apôtres sont appelés nos chefs par saint Augustin. III. 71. — Les premiers chefs du troupeau chrétien, les premiers pasteurs, membres du pasteur suprême. VI. 553 ; VII. 527 ; IX. 54, 164 ; X. 213. — Ils sont appelés cieux. VIII. 306 ; IX. 82, 329, 429. — Ils sont les soutiens et les colonnes de l'Eglise. II. 308. — Ses fondements et ses portes. IX. 314. — Les douze Apôtres sont les heures brillantes du jour. VIII. 604 ;

X, 663. — Ils ont de pierre précieuse, VIII, 203. — Ils sont la lumière du monde, des flammes de sainteté, des feux admirables, I, 509, IV, 705. — Ils sont les montagnes élevées, éternelles, IX, 201. — Les nuées qui portent le Christ, IX, 79, 96. — Ils sont les yeux du Christ, IX, 323. — Les pieds du Seigneur, IX, 398. — Les os de son corps, IX, 473.

Le mot : L'Apôtre s'entend de saint Paul, si on ne précise pas de quel apôtre on parle, XV, 34. *Voy.* PAUL.

APOTACTILES, hérétiques, XIV, 8.

APPARITION. Au baptême de Jésus-Christ, la Trinité s'y révèle d'une manière sensible, VI, 245. — Apparition de Dieu aux patriarches, XIV, 349. — Est-ce toute la Trinité ou une seule personne qui leur apparaît, XII, 374. — Quelques-unes de ces apparitions doivent être attribuées au Verbe, XIV, 90. — Les Ariens les attribuent toutes au Fils, XIV, 589. — Apparition sensible de Dieu à Adam, XII, 377. — Elle peut être attribuée au Père, XII, 377. — Et à toute la Trinité, XII, 378. — De l'apparition de Dieu à Abraham, XII, 379. — A Loth, XII, 379. — De l'apparition de Dieu dans le buisson ardent, XII, 380. — Dans la colonne de feu, XII, 381. — Sur le mont Sinaï, XII, 381. — On ne saurait sans témérité déterminer laquelle des trois personnes de la Trinité s'est montrée aux patriarches et aux prophètes, XII, 387. — Comment la voix du Père s'est fait entendre, comment le Saint-Esprit s'est montré sous une forme corporelle, XII, 423. — Les anges représentaient dans les apparitions tantôt la Trinité entière, tantôt une seule personne, XII, 402. — Dieu apparaît dans ses anges, XII, 399; XIV, 90.

On ne sait comment Dieu apparaît, XII, 399. — Dieu n'a jamais apparu aux yeux corporels, XII, 377. — L'essence divine ne peut être visible par elle-même, XII, 399, 402. — Comment Dieu se manifeste aux hommes par le moyen des créatures, XII, 397. *Voy.* DIEU, ANGE.

Apparitions en songe et en dehors des songes, II, 414. — Saint Augustin ne peut et n'ose en donner l'explication, II, 415. — Saint Augustin affirme seulement que les apparitions ne sont pas produites par le corps, II, 415. — Apparition de saint Augustin, VII, 553.

APPÉTIT (l') naturel, XV, 724, 725.

APPLAUDISSEMENT. Qu'est-ce qu'applaudir des mains? IX, 440. — Les applaudissements de la foule dépendent du hasard et du goût de la foule, III, 403.

APPROBATION. Nul ne peut ni approuver le bien ni réprouver le mal qu'il fait, qu'autant que ce cri de la vérité applaudit ou réclame dans le cœur, VI, 60.

APRINGIUS, frère de Marcellin, II, 277.

APTONGE, XV, 435.

APTUS enseignait aux chrétiens à judaïser, II, 559.

APULÉE, disciple de Platon, XIII, 165. — Son livre *Du Monde*, XIII, 72. — Celui *Du Dieu de Socrate*, XIII, 166. — Son roman de *L'Ine d'or*, XIII, 395.

APULÉE DE MADAURE, mage ou philosophe, II, 184, 280, 294. — Il est accusé de magie, XIII, 168. — Il se défend contre ceux qui l'accusaient de magie, II, 285, 294. — Avec toute sa magie, il ne put jamais s'élever à une part quelconque du pouvoir, II, 294. — Quelques païens osèrent le comparer et même le préférer au Christ, II, 294.

AQUARIENS, XIV, 15.

AQUATIQUES. Pourquoi la bénédiction divine n'a-t-elle été donnée qu'aux animaux aquatiques ou tirés des eaux et à l'homme, IV, 175.

AQUILA. Il a traduit l'Écriture en grec, XIII, 413. — Les Juifs le préférèrent à tous les autres interprètes, XIII, 327.

AQUILON (l') n'est jamais dans l'Écriture la figure du bien, IV, 633. — Il signifie le diable et son royaume, VIII, 505. — La glace du péché, II, 315. — Quels sont les flancs de l'Aquilon, VIII, 505.

ARABIE, IX, 158.

ARABIQUE, XIV, 18.

ARALIUS, XIII, 388.

ARATUS, XIII, 347.

ARBITRE. Ce que c'est, IX, 545.

ARBITRE. Mais reconnaît le libre arbitre, XIV, 427, 434.

Tous les êtres n'ont pas reçu le privilège du libre arbitre, IX, 251. — L'existence du libre arbitre, XIV, 75. — Le libre arbitre dans les anges et les hommes, XIV, 427, 434. — Les anges et l'homme pouvaient par leur libre arbitre demeurer dans la vérité, XVI, 398. — Réfutation de ceux qui enseignent que l'homme par son libre arbitre peut devenir bon ou mauvais, VI, 289; XVII, 90, 92.

Le libre arbitre qui mérite d'être loué est celui qui a été délivré par la grâce de Dieu, XVI, 434. — L'arbitre est vraiment libre quand il a été délivré, XVII, 475. — Il faut dégager de la servitude la liberté elle-même que donne le péché avec la mort sa compagne, XII, 38. — Le libre arbitre ne s'est délivré que par la grâce, *Ibid.* — Le libre arbitre est vraiment libre quand il n'est point l'esclave du péché, XIII, 295.

Notre loi ne dépend pas tellement du libre arbitre, qu'elle n'ait aucun besoin du secours de Dieu, X, 687. — En exaltant le libre arbitre au détriment de la grâce, les Pélagiens font les plus déplorables chutes, XVI, 564. — Il ne faut point mettre sa confiance dans son libre arbitre, XIII, 325. — La grâce et le libre arbitre, XV, 581. — Le libre arbitre ne suffit point sans la grâce, XVII, 448. — Le libre arbitre est aidé par la grâce pour nous faire arriver à bien vivre, XVII, 109. — Avec le libre arbitre, la nature ne peut éviter le péché si elle n'est aidée par la grâce qui la guérit, XVII, 222. — La liberté ne peut résister à Dieu qui veut le salut d'un homme, XVI, 317. — Dieu ne détruit pas, mais aide le libre choix de la bonne volonté, IV, 536. *Voy.* LIBERTÉ.

ARBRE. Quand et comment les arbres ont été créés, IV, 164. — Les arbres et les plantes furent créés selon leur espèce et leur ressemblance, IV, 174.

Arbre de la science du bien et du mal, XI, 241; XIV, 487. — Cet arbre était réel et visible, IV, 242. — Il ne renfermait aucun poison, IV, 246. — Pourquoi il est appelé l'arbre de la science du bien et du mal, IV, 242, 248; IX, 148; XI, 241; XIII, 300; XV, 537. — Il serait appelé ainsi même sans la faute de nos premiers parents, IV, 248. — Il fut défendu, mais non qu'il fût mauvais en soi, IV, 246, 247; IX, 148; XV, 537. — Il n'était mauvais que parce que Dieu avait défendu d'y toucher, XI, 242; XIII, 297. — Il n'était pas par sa nature un principe de mort, XI, 242.

Arbre de vie, IV, 120. Il était doué d'une vertu invisible, IV, 298. — Ce qu'il devait procurer, XV, 537. — Il aura mis nos premiers parents à l'abri des maladies et des atteintes de la vieillesse, IV, 294; XIII, 279. — Tout en offrant à l'homme un aliment matériel, il avait une vertu secrète pour maintenir son corps dans la vigueur et la santé, IV, 241. — Il eût fait dans le corps d'Adam ce que l'éternité fait dans les anges, IV, 294. — Adam mangea du fruit de l'arbre de vie, XIII, 278; XV, 537. — Il en mangea pour arrêter les progrès de la mort et de la vieillesse, XIII, 278. — Il y eut un arbre de vie spirituel et un arbre de vie matériel, XVII, 138, 139. — L'arbre de vie fut à la fois un arbre réel et un emblème de la sagesse, IV, 240, 241. — Il fut le type de la sagesse, XV, 538. — Le signe visible de l'invisible sagesse, IV, 298. — Ce que signifie l'arbre de vie planté au milieu du paradis, IV, 111; XIII, 478. — Personne ne peut arriver à l'arbre de vie que par le support des peines et la plénitude de la science, IV, 120. — L'arbre de vie est le type de la sagesse, XV, 537. — Quand Adam et Eve eurent été chassés du paradis, l'arbre de vie resta pour leur rappeler le souvenir de la vie de l'arbre spirituel, IV, 489. — Être avec Jésus-Christ c'est être avec l'arbre de vie, XIV, 489. — On croit qu'Enoch et Elie ont été transportés dans le lieu où est l'arbre de vie, XVII, 123. — Greffe des arbres, IV, 262. — Arbre bon et arbre mauvais dans l'Évangile, XV, 736; XVI, 96, 100, 168; XVII, 25. — Comment l'homme rend l'arbre bon ou mauvais, XV, 603. — Les Manichéens croient que les arbres ont le sentiment et gémissent quand on les blesse, XIV, 11.

ARC-EN-CIEL. Sa signification, XIV, 198, 500.

ARC. Les menaces du Seigneur sont son arc. VIII. 639. — L'arc du Seigneur signifie le Nouveau Testament. VIII. 152. — Cet arc a lancé comme des flèches les apôtres et les saints prédicateurs. VIII. 152. — Arc des méchants. VIII. 370.

ARCADIENS. VIII. 396.

ARCADIUS, empereur. XII. 343. — Arcadius. Auguste, consul pour la seconde fois. XIV. 69. — Consul pour la troisième fois. XV. 426, 463.

ARCHE. Elle était construite de bois incorruptibles. X. 272. — L'arche de Noé était construite de bois carrés, pour devenir la figure de l'Eglise. IX. 314. — Elle devait avoir un bas étage et une seconde voûte. IV. 376; XIII. 329. — Comment l'arche put contenir tous les animaux et leur nourriture. IV. 376. — Les mesures de l'arche sont un symbole du corps humain. XIII. 329. — Tout ce qui est dit de l'arche de Noé est une figure de Jésus-Christ et de l'Eglise. XIII. 329; XIV. 205. — Pourquoi Noé fut si longtemps à construire l'arche. VIII. 98. — Quels animaux furent renfermés dans l'arche. XIII. 331. — Signification symbolique de l'arche de Noé. XIII. 329; XIV. 195, 196. — Dans ce qui est dit de l'arche il faut accepter ce qui est historique et ce qui est allégorique. XIII. 330. — Réfutation de l'explication donatiste sur la construction de l'arche. XV. 321.

L'arche était la figure de Jésus-Christ. X. 389; XIII. 329. — De l'Eglise. IX. 524; XIII. 329; XV. 148, 321. — Opinion absurde de Philon sur l'interprétation de l'arche. XIV. 205. — Comme l'arche renfermait des animaux de toutes les espèces, ainsi l'Eglise doit se composer de la réunion de tous les peuples. XIV. 474.

ARCHE d'alliance. La loi gravée sur deux tables de pierre était renfermée dans l'arche. XIII. 208. — Pourquoi elle est dite du témoignage. XIII. 208. — Miracles opérés par le moyen de l'arche. *Ibid.* — L'arche du Testament rendait la présence de Dieu plus vive et plus sensible. V. 518. — Sur les différentes parties de l'arche d'alliance. IV. 439, 440. — Arche de sanctification de Jésus-Christ. X. 107. — Comment l'arche du Seigneur demeure éternellement. IX. 237.

ARCHÉLAUS, philosophe. XIII. 157.

ARCHÉSILAS fut, sous Polémon, condisciple de Zénon. III. 281. — Il succéda à Polémon. *Ibid.* — Il cache le véritable sentiment des académiciens, sur l'âme. *Ibid.* — Il fut l'auteur de la nouvelle académie. III. 281; XIII. 157.

ARCHIMÈDE a écrit un traité de géométrie. XIV. 40.

ARCHITECTURE. Elle comprend, outre la construction des édifices, les travaux où entrent les métaux. IV. 436. — Pourquoi on parle d'architecture dans l'Écriture, lorsqu'il est question d'ouvrages à l'aiguille. IV. 348.

ARDÉE. XIII. 58.

ARÉOPAGE. Sénat des Athéniens. VI. 600. — Origine du nom de l'aréopage. XIII. 391.

ARGENT trouvé bon. IV. 403. — Jésus-Christ n'a point défendu aux saints de posséder de l'argent. XI. 651. — Quels sont ceux qui ont été éprouvés par l'argent. IX. 582.

ARGENTINUS. XIII. 78.

ARGENTIUS, prêtre à Hasna. I. 560.

ARGIRIUS, ou s'est jeté dans le priscillianisme sans le savoir, ou est tout à fait engagé dans cette hérésie. II. 78, 79.

ARGIENS. Inachus fut leur premier roi. XIII. 409. — Ils prirent leur nom d'Argus leur roi. XIII. 390. — Rois des Argiens. XIII. 389. — Fin du royaume des Argiens. XIII. 394.

ARGUS, roi des Argiens, est, après sa mort, honoré comme un dieu. XIII. 390.

ARISTOPE, philosophe. XIII. 158, 411.

ARISTOBULE, roi et grand-prêtre des Juifs. XIII. 415.

ARISTODÈME. XIII. 31.

ARISTONICUS. XIII. 53.

ARISTOTE, fondateur de la secte péripatéticienne. XIII. 165. — Son talent inférieur à celui de Platon. XIII. 165. — Il était parfaitement d'accord dans son enseignement avec Platon. III. 282. — Son autorité n'est rien à côté de celle de Jésus-Christ. X. 195.

ARITHMÉTIQUE. Elle n'est pas de l'institution des hommes. IV. 39.

ARION. XIII. 12.

ARIUS. Hérésiarque qui a donné son nom aux Ariens. XIV. 13. — Il n'est pas entré par la porte. X. 634. — Son hérésie sur le Fils de Dieu. VIII. 306; IX. 98, 262; X. 97, 527; XII. 435. — Il a puisé son système dans les leçons d'Aristote. XI. 669.

ARIENS. VI. 24; XIV. 13; XV. 319, 378. — Leur croyance touchant la Trinité. III. 91; XII. 327. — Ils disent que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont de diverses substances. II. 481. — Que le Père est invisible, mais que le Fils et le Saint-Esprit sont visibles. II. 362; X. 688. — Que le Fils de Dieu était visible avant son incarnation. IV. 253. — Que le Père seul est invisible. *Ibid.* — Doctrine des Ariens. XIV. 539.

Ils niaient que le Fils de Dieu fût vrai Dieu. XII. 355; XIV. 13. — Ils prétendent qu'autre chose est le Père, autre chose est le Fils. X. 650. — Ils enseignent que le Père n'a pas engendré ce qu'il est lui-même. II. 452; XI. 671. — Ils enseignaient que le Fils de Dieu est la personification de la jeunesse. XI. 671. — Ils niaient l'égalité du Père et du Fils. X. 588, 625, 698; XI. 10. — Du Saint-Esprit et du Fils. X. 698. — Réfutation de cette erreur. X. 477 et suiv. — Les Ariens n'adorent pas le Christ ou ils adorent deux Dieux. XIV. 593, 611, 616, 617. — Ils soutiennent qu'en s'incarnant, le Fils a pris seulement un corps et non une âme. XIV. 13. — Ils sont convaincus d'admettre des natures différentes dans Dieu le Père et Dieu le Fils. XIV. 625. — Ils croient honorer le Père en outrageant le Fils. VI. 572. — Ils prétendent que le Fils n'est pas Fils par nature, mais par adoption. XII. 564. — Ils péchaient contre le Saint-Esprit. II. 496. — Réfutation des Ariens qui prétendent que le Père est plus grand, le Fils moindre et le Saint-Esprit beaucoup inférieur. XIV. 510, 511, 543, 544. — Leur réfutation. VI. 487, 516, 551, 552, 570, 572; VII. 146, 292; VIII. 4. — Ils sont moins intelligents que les Juifs. X. 656. — Le concile de Sardique invoqué par les Donatistes était un concile arien. II. 39.

Ils nous accusent d'être Sabelliens. XVII. 31. — En évitant d'être Sabelliens, ils tombent dans une erreur plus condamnable. XVII. 31. — Ils tentèrent de s'adjoindre aux Donatistes. XV. 416. — Différence entre l'erreur des Ariens et celle des Donatistes. II. 481. — Les Ariens et les Photiniens, hérétiques, sont divisés entre eux. VI. 316. — Les honneurs ecclésiastiques étaient conservés aux Ariens qui revenaient à la foi catholique. II. 495. — Cette douceur déplut à Lucifer, et le fit tomber dans le schisme. II. 496.

Les Ariens rebaptisent aussi ceux qui viennent à eux. XIV. 13. — Persécution excitée par les Ariens. XII. 57. — Ils sont repoussés par tout l'univers. XII. 328. — Du temps de saint Augustin, leur hérésie était à peu près éteinte et semblable à un cadavre. X. 605.

ARLES. Concile tenu à Arles. XV. 13.

ARMAMITRE, roi des Assyriens. XIII. 388.

ARMES. Ce que c'est que d'avoir des armes à droite et à gauche. VIII. 417; IX. 406. — Quelles sont les armes de Dieu. VII. 533; VIII. 335. — Comment nous pouvons devenir les armes de Dieu. VIII. 335. — Le désir du ciel est une arme contre les séductions du monde. X. 451. — Inexpugnable bouclier contre l'ennemi. VIII. 139. — Armes contre le démon. VIII. 593. — Pour nous sauver, Dieu nous donne les armes de l'Évangile, de la vérité. VIII. 495. — Les Romains prennent des armes dans les temples pour armer leurs esclaves. XIII. 63.

ARMEAU, village d'Afrique. II. 80.

ARRHES. Différence entre les arrhes et le gage. VI. 100; VII. 36, 37.

ARROGANCE. On ne doit pas craindre d'être accusé d'arrogance en disant la vérité. X. 702.

ART. D'où vient ce nom. XIII. 83. — L'art existe dans l'âme. III. 159; IV. 93. — C'est une aptitude de l'esprit. III. 481. — L'art relève de la raison et de l'imitation. III.

400. — L'utilité des arts mécaniques. IV. 36. — L'immuable vérité est la règle de tous les arts. III. 366. — L'écriture désigne souvent, par sagesse, l'habileté dans les arts. IV. 347. — L'art ne conduit point au mal. VIII. 344. — Deux espèces d'arts. III. 299. — Utilité des art libéraux. III. 235. — Nature de l'art. III. 365. — On est d'autant plus coupable que l'on choisit pour vivre un métier criminel. X. 81. — La connaissance des arts sert à mieux comprendre l'Écriture. IV. 36. — Il n'y a point d'art chez les animaux. III. 400.

ARTÉMON, hérésiarque. XIV. 9.

ARTOTYRITES, hérétiques. XIV. 7.

ARUSPICES, Livres superstitieux des Aruspices. IV. 39.

ASAPH, signifie synagogue. IX. 164, 175, 209.

ASBESTE, espèce de pierre. XIII. 488, 490.

ASCAGNE, roi des Latins. XIII. 397. — Il bâtit la ville d'Albe. XIII. 55.

ASCATADE, roi des Assyriens. XIII. 392.

ASCENSION, La fête de l'Ascension de Jésus-Christ est célébrée par toute l'Église. II. 56. — L'Ascension de Jésus-Christ est un gage de la nôtre. VII. 63. — Pour monter au ciel il faut s'attacher à Jésus-Christ. VI. 411.

ASCITES, hérétiques. XIV. 15.

ASCLÉPIUS. XIII. 177.

ASELLUS, diacre. II. 429.

ASIE, L'Asie forme la moitié du monde. XIII. 388. — Asie est le nom d'une province et aussi du tiers du monde. IV. 537; VII. 345. — L'Asie fut soumise par Ninus. XIII. 398. — Pendant un certain temps, elle fut presque tout entière au pouvoir des Scythes. IV. 567. — Manlius transporte à Rome les délices de l'Asie. XIII. 64.

ASILE, Romulus établit dans Rome un asile pour les plus grands criminels. XIII. 24. — Cet asile est la figure de la rémission des péchés. XIII. 168. — Les basiliques des Apôtres sont des asiles plus sûrs que les temples des païens. XIII. 4.

ASPASIUS PATERNUS, proconsul. VII. 523.

ASPIC, Ce serpent se rend sourd en se bouchant les oreilles pour ne pas entendre la voix de l'enchanteur. VII. 542; VIII. 633. — Combien ils sont insidieux. VIII. 636.

ASSARACUS, Troyen, de qui descendaient les Romains. IV. 363; VII. 322.

ASSUR. IX. 273.

ASSURITIENS. XV. 66. 133, 183.

ASSYRIENS, Ce mot signifie ceux qui se redressent. IX. 249. — Ninus étendit au loin le royaume des Assyriens. XIII. 74. — Il occupait toute l'Asie, excepté les Indes. XIII. 344. — Combien le royaume des Assyriens fut puissant. XIII. 387. — Il florissait du temps d'Abraham. XIII. 344. — En quelle année il passa aux Mèdes, après avoir duré plus de treize cents ans. XIII. 75, 397. — Liste des rois d'Assyrie. XIII. 387.

ASTAROTH et ASTARTÉ, noms de Junon. IV. 569.

ASTÉRISQUE, espèce de signe. IV. 406; II. 97.

ASTÉRIUS, sous-diacre, porte les lettres de saint Jérôme à saint Augustin. II. 82, 87. — Il devient évêque. II. 107.

ASTÉRIUS de Scythopolis interprète les psaumes. II. 97.

ASTRES, Leur création. IV. 159. — Les païens soutiennent que les astres sont des parties de Jupiter, qu'ils ont la vie et des âmes raisonnables et sont des dieux. XIII. 79. — Platon enseigne que les astres ont des âmes intelligentes et bienheureuses qui les animent. XIII. 275. — Les astres ne brillent pas également. IV. 467. — Astres fixes et astres en mouvement. IV. 137. — Beaucoup pensent que les astres sont des corps privés de sentiment. XII. 22. — Qu'il est difficile de savoir si les astres sont gouvernés et animés par des esprits. IV. 468. — La flatterie a donné aux astres les noms de certains hommes. IX. 389. — Vanité des prédictions fondées sur l'observation des astres. IV. 34. — Il y a une observation des astres utile, une autre inutile et vaine. II. 63. — Les âmes ne sont point soumises à l'influence des astres. XIII. 97. — La destinée des empires ne dépend point

de la position des astres. XIII. 93. — Les astres ne font pas de mouvements, mais les annoncent; ils sont des signes et non de causes. XIII. 94. — Il n'y a ni utilité ni convenance à nous perdre dans des recherches profondes sur la distance ou la grandeur des astres. IV. 467. — La connaissance des astres est peu à l'étude de l'écriture sainte. IV. 35. — A cause du danger de superstition, il est plus avantageux et plus convenable de la mépriser. *Ibid.* — Nous ne pouvons rien en conclure pour les actions et les événements de notre vie. IV. 36. — Les astres représentent les écoles de l'Église dont la conversation est dans le ciel. IV. 634. — Les Manichéens n'adorent parmi les astres que le soleil et la lune. XIV. 265.

ASTROLOGIE et astronomie, Son invention. III. 235. — L'astronomie est une grande preuve de la religion et le tourment perpétuel de la curiosité. *Ibid.* — Vaines prédictions des astrologues. I. 388, 398, 420; III. 249. — Les Priscillanistes enseignent que certaines étoiles décident fatalement du sort des hommes et que les douze signes du ciel concourent à la formation de notre corps. XIV. 47. — Réfutation de l'astrologie. V. 496. — Avengement des astrologues. VI. 310. — Découverte de l'astronomie. VI. 310. — D'où vient que les astrologues disent quelquefois la vérité. XIII. 98. *Voy. MATHÉMATIENS.*

ATHANASE, évêque catholique d'Alexandrie. XV. 416. — Sa constance et sa foi. XVI. 429. — Il est spécialement poursuivi par l'empereur Constance. III. 64. — Il fut pour se conserver à l'Église. III. 64, 65. — Il est condamné par le concile de Rimini. XVI. 429. — Du temps de saint Athanase, l'univers presque tout entier avait abjuré la foi des Apôtres. XVI. 429. — Comment il faisait exécuter le chant d'Église. I. 467. — Saint Augustin approuve sa méthode. I. 467.

ATHANASIENS. XVI. 429.

ATHÉE, Comment on peut le convaincre. III. 311. — Cause de l'athéisme. III. 570.

ATHÈNES, Origine du nom de la ville d'Athènes, fondée ou rebâtie sous Cécrops. XIII. 391. — Elle fut la ville la plus célèbre de la Grèce. XIII. 391.

ATHÉNIENS, Ils avaient parmi les autres peuples une grande réputation de littérature et de doctrine. VI. 600. — La renommée a exagéré leur puissance. XIII. 388. — Les Athéniens cessent d'avoir des rois et fondent leur république. XIII. 397. — Parmi eux les femmes avaient leur voix dans les délibérations. XIII. 391. — Comment elles perdirent ce droit. *Ibid.* — C'était de tous les peuples le plus chicaneur et le plus impie. XV. 366.

ATLANTIQUES, philosophes. XIII. 162.

ATLAS, astrologue, frère de Prométhée. XIII. 410. — Il vivait lorsque Moïse naquit. XIII. 410. — Pourquoi on le représente portant le ciel sur ses épaules. XIII. 390. — Atlas qui porte le monde. XIV. 232, 234, 290.

ATLAS, montagne d'Afrique. XIII. 390.

ATOMES, Ils sont, d'après Epicure, le principe des choses. XIII. 160. — Selon Epicure, c'est par le concours fortuit des atomes, que les mondes, les animaux, les âmes et les dieux ont été faits. II. 230. — Cicéron réfute cette erreur. II. 230. — Atome appliqué à la matière et au temps. VIII. 110.

ATTACHEMENT, C'est un grand bien de s'attacher à Dieu. III. 500; XIII. 248. — Il est bon de s'attacher à Dieu, de peur qu'abandonné de la lumière dont on se retire, on ne retombe dans les ténèbres. I. 502. — Nous ne pouvons nous attacher à Dieu que par la charité. III. 500. — Celui qui peut invisiblement voir Dieu peut spirituellement s'attacher à Dieu. II. 332.

ATTIRER est l'œuvre de la grâce. X. 526. — Nul ne vient sans être attiré. Qui le Christ attire-t-il? Qui n'attire-t-il pas? Pourquoi attire-t-il l'un et pas l'autre? Autant de questions que l'homme ne doit point juger s'il veut ne pas se tromper. X. 526. — Quel est celui que le Christ attire. X. 527. — Nous sommes attirés avec plaisir. X. 526. — Le Père attire en enseignant. X. 528. — Être attiré à Jésus-Christ par le Père, c'est recevoir la grâce de croire en Jésus-Christ. XVI.

1. 16. — La grâce attire doucement. VI. 538. — Personne n'est attiré de force. X. 526.

ATYS. XIII. 126, 149.

AUDITEUR. VI. 512. — Il y a danger à être maître, sécurité à être auditeur. VI. 98. — L'auditeur négligent n'est point excusé par les vices du prédicateur. VII. 131. — Auditeurs spirituels, auditeurs charnels. VI. 99. — Parmi les auditeurs de la divine parole, les uns bâtissent sur la pierre, les autres sur le sable. VII. 131. — Applaudissements des auditeurs. VI. 83 ; VII. 490, 503, 527.

Ce que c'est qu'entendre devant Dieu. VIII. 226. — Quand on veut être écouté de Dieu, il faut d'abord écouter Dieu. VI. 77. — C'est mal de ne pas écouter, mal aussi d'écouter sans pratiquer. VII. 131 ; X. 182. — Ecouter sans pratiquer c'est bâtir sur le sable ; écouter et pratiquer c'est bâtir sur la pierre ; ne rien écouter, ne rien pratiquer, c'est ne rien bâtir. IX. 504. — Entendre le bien et faire le mal, c'est recevoir une pluie douce pour produire des épines. IX. 513. — Comment pourrait-il être courageux pour agir, celui qui s'attribue à écouter ? IX. 404. — En écoutant nous avons cru, et en croyant nous verrons. VIII. 484. — Ecouter et prêter l'oreille. VIII. 513. — Ce que c'est qu'écouter la voix de la louange. VIII. 226. — Il est plus sûr d'écouter que de prêcher. VII. 127. — Le serviteur de Dieu doit se plaire à écouter plus qu'à parler. X. 183. — C'est manger que d'écouter, c'est répandre que de prêcher. X. 235. — Ce que c'est qu'entendre et apprendre du Père pour venir à Jésus-Christ. XVI. 331.

Auditeurs chez les Manichéens. XIV. 10 ; XV. 287. — Ils ignorent complètement les préceptes de l'Evangile. XIV. 163. Voy. MANICHÉENS.

AUGENDIAVENSIS. VIII. 381.

AUGURE. Autre chose est de demander un miracle, autre chose est d'observer les augures. IV. 387. — Cicéron se moque des augures. XIII. 89.

AUGUSTE, fils adoptif de Jules César. XIII. 69. — Il prit part à plusieurs guerres civiles. XIII. 69.

AUGUSTIN. Il naît aux ides de novembre. III. 171. — A Thagaste, municipe d'Afrique. I. 374. — Il naît et passe son enfance au milieu des terres. I. 526. — Il appelle les citoyens de Madaure ses frères et ses pères, parce que c'est parmi eux qu'il a été nourri dans l'étude des lettres. III. 75. — Son père était un humble citoyen de Thagaste. I. 374. — Il avoue lui-même qu'il est né de parents pauvres. VIII. 73. — Ses parents étaient bien différents par la foi et les mœurs. I. 368, 374. — Il avait un frère nommé Navigius. III. 171, 209. — Une sœur qui devint supérieure d'un monastère. III. 24. — Deux cousins Lastidianus et Rusticus. III. 171. — Pour élève et parent Licentius. I. 550. — Et Sévérin. II. 52. — Sa mère et toute sa famille, excepté son père, croyaient en Jésus-Christ. I. 369.

Son enfance. I. 365. — Comment il apprend à parler. I. 367, 370. — Son aversion pour l'étude. I. 367. — Il avait été, dès le berceau, élevé dans la religion chrétienne. I. 368 ; III. 254. — Ses parents l'avaient fait recevoir catéchumène. I. 413. — Dès sa naissance il avait été marqué du signe de la croix et assaisonné du sel divin. I. 368 ; III. 524. — Sa mère n'oubliait rien pour que Dieu fût son père. I. 368. — Son père païen ne put jamais abolir en lui les droits de la piété maternelle, ni le détourner de croire en Jésus-Christ. I. 368. — Malade, il demande le baptême, qui est différé. I. 368. — Il est mis à l'école pour apprendre les lettres. I. 367. — Son amour pour la langue latine, son aversion pour la langue grecque. I. 369, 370. — Tout enfant, il priait Dieu comme son refuge et son asile. I. 367. — Son horreur des états. *Ibid.* — Il avoue qu'il péchait, faute d'apprendre ce qu'on exigeait de lui. I. 367. — Son amour pour le jeu. I. 368. — Pour les fictions poétiques. I. 369. — Mensonges qu'il disait à ses parents et à ses maîtres. I. 372. — Ses vols domestiques. I. 372. — Sa gourmandise. *Ibid.* — Vanité de ses études. I. 371. — Son père ne désirait qu'une chose, qu'il fut discret. I. 374. — Il quitte Madaure, son premier pèlerinage littéraire. I. 374.

Ses débauches à seize ans. I. 373. — Pendant les vacances les ronces des désirs impurs s'élèvent dans son âme. I. 371. — Il rougit d'écouter les sages avis de sa mère. *Ibid.* — Jamais il n'eut pour sa mère un trait dur ou injurieux. I. 449. — Son vol. I. 375. — Avec ceux de son âge, il était honteux de son infériorité de honte. I. 374. — Il faisait le mal par vanité. *Ibid.* — A dix-sept ans il va à Carthage continuer ses études. I. 379. — Il se laisse ravir au théâtre. *Ibid.* — Ses amours impurs. I. 379, 380. — Ses succès à l'école du rhéteur. I. 380. — Malgré l'horreur que lui inspiraient les actes de ses condisciples, il prend plaisir à les fréquenter. I. 380. — Mort de son père. I. 381. — Il continue ses études avec les épargnes de sa mère. I. 381. — Il trouve dans Romanien un appui et un aide. III. 253. — Il se passionne pour la sagesse, à la lecture de l'*Hortensius* de Cicéron. I. 381, 434 ; III. 170. — Il brûlait de revoluer de la terre vers Dieu. I. 381. — Combien amoureusement il avait bu le nom du Christ avec le lait de sa mère. I. 381. — Son mépris pour l'écriture. *Ibid.* — Il tombe dans l'hérésie des Manichéens. I. 381 ; XIV. 118, 231 ; XV. 477. — Il est séduit par les Manichéens. XV. 439. — Il est victime de déceptions cruelles. XIV. 61. — Ce qui le fit tomber dans les pièges des Manichéens. XIV. 33. — Il ne fut jamais que simple auditeur. XIV. 34, 70. — Il embrasse leurs erreurs. I. 382. — Ses doutes sur l'origine du mal. I. 419. — Il demeure neuf ans dans l'erreur de Manès. I. 387, 399. — Sa foi en la sainteté de Manès inclinait sa créance à son autorité. I. 399. — Fauste ne peut éclaircir ses doutes. I. 400. — Il se dégoûte des doctrines manichéennes. *Ibid.* — Il regarde sa conversion comme le fruit des prières et des larmes de sa mère. I. 385. — Elle ne cessait de pleurer sa perte. *Ibid.* — Elle est avertie en songe et par la parole prophétique d'un évêque, de sa conversion. I. 385, 386.

Il enseigne la rhétorique. I. 387. — D'abord à Thagaste. I. 389 ; — puis à Carthage. I. 401, 410 ; III. 253. — Sa douleur à la mort d'un ami. I. 389. — Alype suit ses leçons à Thagaste et à Carthage. I. 410. — Il guérit Alype de la passion du cirque. I. 410, 411. — Il remporte au concours le prix d'un chant scénique. I. 387. — Il rejette les offres d'un devin qui lui promettait la victoire. I. 387, 388. — Sa passion pour l'astrologie. I. 388. — Ses amis ne peuvent l'en détourner. *Ibid.* — Il y renonce sur un récit de Firmin. I. 420. — Son commerce illégitime avec une femme, à laquelle il est fidèle. I. 387, 415. — Il a d'elle un fils nommé Adéodat. I. 415, 414.

A vingt ans, il comprend seul les catégories d'Aristote et les livres sur les arts libéraux. I. 395. — Sa promptitude d'intelligence et vivacité de son raisonnement. I. 395. — Honteuse et sacrilège ignorance des doctrines de la piété. I. 396. — Son esprit, obscurci par les images sensibles, ne pouvait concevoir les substances spirituelles. I. 394. — Il écrit sur le beau et le convenable deux ou trois livres, qu'il dédie à l'orateur Hiérius. I. 393.

Dégoûté de la brutale licence des écoliers de Carthage, il va à Rome malgré sa mère. I. 401. — Il tombe malade, prières de sa mère. I. 402. — Logé chez un manichéen pendant sa maladie, il conservait des liaisons avec ces hérétiques. I. 403. — Il s'éloigne du manichéisme, dont il retient encore plus d'une erreur. I. 403, 404. — Il enseigne la rhétorique à Rome. I. 404. — Déloyauté de la jeunesse romaine. I. 404.

Le préfet Symmaque l'envoie à Milan, pour y enseigner la rhétorique. I. 404. — Il est bien reçu par saint Ambroise. I. 404. — Son amour et son respect pour le saint évêque. *Ibid.* — Il rompt avec les Manichéens et demeure catéchumène dans l'Eglise. I. 405. — Ce qui l'arrache à la secte manichéenne. XIV. 33. — Il avait été touché des conférences d'Elpidius à Carthage contre les Manichéens. I. 404. — Des objections de Nebride contre eux. I. 418. — C'est par crainte qu'il quitte les Manichéens. XIV. 458. — Une inspiration divine le détermine à quitter cette erreur et à se faire catholique. XIV. 81. — Son impuissance à se représenter une

substance spirituelle, le retenait au venin. I. 304. — À trente ans, il n'était ni catholique ni manichéen. I. 306. — Sa mère le rejoint à Milan, et apprend avec joie qu'il n'est plus manichéen. I. 306. — Auditeur assidu de saint Ambroise, il apprend à connaître la doctrine de l'Église. I. 307, 308. — Il reconnaît la nécessité de la loi et l'autorité des Écritures. I. 308, 309. — Ses aspirations aux honneurs, aux richesses, au mariage. I. 309.

Vives perplexités d'Augustin. I. 313. — Ses entretiens avec Alype sur le mariage et le célibat. I. 314. — On presse son mariage. I. 315. — Sa mère n'obtient de Dieu aucune révélation sur son mariage. I. 314. — Projet de vie en commun avec ses amis. I. 315. — La femme qu'il entretenait étant retournée en Afrique, il en prend une autre. I. 315. — La crainte de la mort et du jugement le rappelle de l'abîme de la volupté. I. 315.

Agé de trente et un ans, il est encore dans l'ignorance sur la nature de Dieu. I. 317. — Par quels degrés il s'élève à la connaissance de Dieu. I. 323. — Il croyait au Christ, mais d'une foi bien imparfaite. I. 320, 326. — Comment Augustin est parvenu à la religion catholique. XIV. 33. — Il ne douta jamais de l'existence de Dieu. I. 309. — Il ne put longtemps concevoir Dieu que comme une substance infiniment étendue. I. 317. — Les livres des Platoniciens l'aident à découvrir la vérité. I. 322, 323. — Ces livres l'avaient rendu plus savant, mais plus vain. I. 327. — Il trouve dans l'Écriture l'humilité et la vraie voie du salut. I. 327.

À l'âge de trente-deux ans il souffrait de vivre dans le siècle. I. 329. — Il était retenu par l'amour de la femme. I. 329. — Puissance de l'habitude chez Augustin. I. 333. — Il était enchaîné non dans des liens étrangers, mais dans les fers de sa volonté. I. 332. — Combien il aimait les vanités du monde. XIV. 34. — Il va trouver Simplicien. I. 330. — Ses émotions en entendant le récit de la conversion de Victorin le rhéteur. I. 330, 331; — le récit de la vie de saint Antoine. I. 333; — la conversion de deux courtisanes. I. 334. — Adolescent, il demandait la chasteté et craignait d'être exaucé. I. 335.

Il se retire avec Alype dans un jardin. I. 335. — Lutte intérieure. *Ibid.* — Derniers combats. I. 337. — Averti par une voix il lit un passage de saint Paul, et se convertit tout à Dieu. I. 338. — Alype l'imite. *Ibid.* — Joie de sa mère en apprenant sa conversion. *Ibid.* — Sa conversion avait été accordée aux larmes sincères et quotidiennes de sa mère. XVI. 378. — Il embrasse le célibat et abdique toute espérance dans le siècle. I. 339. — Il renonce à sa profession. I. 340.

Il se retire à Cassiacum avec ses amis. I. 344. — Il emploie ce temps de repos à l'étude de la philosophie. III. 242. — La recherche de la vérité le tenait éveillé presque la moitié de la nuit. III. 209. — Chaque jour il demande à Dieu par ses larmes la guérison de ses plaies. III. 217. — Son enthousiasme à la lecture des psaumes. I. 342. — Il demande à saint Ambroise quel livre de l'Écriture il doit lire de préférence. I. 344. — Il lui est ordonné de lire Isaïe. *Ibid.* — Livres et lettres qu'il écrit à Cassiacum. I. 342. — Il enseigne la philosophie à Licentius et à Trigétius. I. 242, 243. — Chaque jour, avant le dîner, il écoutait la moitié d'un chant de Virgile. III. 215, 235. — Il réprime dans ses élèves les sentiments de vaine gloire. III. 216, 217. — Il leur demande pour récompense qu'ils soient bons. *Ibid.* — Il compose les livres *contre les Académiciens*. I. 307; III. 241 et suiv. — Le livre *De la Vie bienheureuse*. I. 309, III. 169 et suiv. — Les deux livres *De l'Ordre*. I. 309; III. 207. — Sa sainte indignation contre les Manichéens en lisant le psaume quatrième. I. 342. — Il est torturé par une cruelle souffrance de dents. I. 344. — Il prie avec ses amis et sa douleur disparaît. *Ibid.* — Les *Soliloques*. I. 310; III. 125. — Il compose à Milan le livre *De l'Immortalité de l'âme*. I. 311; III. 157. — Il tente d'écrire les livres des *Arts libéraux*. I. 311.

Il est baptisé par saint Ambroise avec Alype et Adéodat.

— Sa joie après son baptême. I. 344.

Il se dispose à retourner en Afrique. I. 345. — Entretien de saint Monique avec son fils sur le bonheur de la vie éternelle. I. 347. — Dernières paroles de sainte Monique. I. 348.

Douleur de saint Augustin à la mort de sa mère. I. 349.

Le pape pour sa mère. I. 350. — À Rome il écrit deux livres.

L'un sur les mœurs de l'Église catholique, l'autre sur les mœurs des Manichéens. I. 312; III. 391. — Le livre de la *Genèse*. I. 313; III. 255. — Les trois livres *De l'Arbre de la Vie*. I. 314; III. 321. — Établi en Afrique, il écrit

les deux livres sur la *Genèse*, contre les Manichéens. I. 317. — IV. 88. — Les six livres sur la *Musique*. I. 318; III. 393.

— Le livre du *Maître*. I. 320; III. 385. — Le livre *De la vraie Religion*. I. 320; III. 547. — Il revient en Afrique

tout autre qu'il en était parti. VIII. 391, 392. — À quelle époque il revint en Afrique. XV. 292. — Ses délices à chercher Dieu dans sa mémoire. I. 362. — Toute son espérance

est dans la grandeur de la miséricorde de Dieu. I. 363. — Toute sa joie, dans le peu de loisirs que lui laissent ses

travaux, est de contempler Dieu. I. 371. — Il demande à Dieu l'intelligence des Écritures. I. 374. — Son zèle à les

étudier. *Ibid.* — Presque résolu à fuir au désert, il en est empêché par Dieu. I. 373. — Son ardent amour pour Dieu.

I. 354, 363. — Il se repent d'avoir assisté aux spectacles.

X. 272.

Jeune encore et après avoir renoncé à toutes les espérances du siècle, il vint à Hippone, où il établit un monastère dans un jardin donné par l'évêque Valère. VIII. 65.

— Les habitants d'Hippone lui imposent la cléricature. II. 254. — Il est ordonné prêtre malgré lui. I. 535; VIII. 65.

— Valère lui impose l'emploi de prêcher. I. 538. — Il demande un peu de temps pour s'y préparer par la retraite,

la prière et l'étude. I. 539. — Prêtre à Hippone, il discute contre Fortunat, prêtre manichéen. I. 327. — Et contre Félix.

I. 344. — Valère, évêque d'Hippone, le choisit pour coadjuteur. II. 2, 4; VIII. 65. — Combien il craignait l'épiscopat. VIII. 65. — Il est ordonné évêque par Mégalius de Calane.

XV. 287. — Ordonné évêque du vivant de Valère, il avait occupé le siège avec lui, contrairement aux canons

du concile de Nicée, qu'ils ignoraient. III. 30. — Il était moins jaloux de commander que d'être utile. II. 277. — Il avait renoncé à tout et tout quitté. II. 441. — En devenant évêque, il paraissait s'être enrichi. II. 254. — Il avait avec lui, dans son évêché, un monastère de clercs. VIII. 65. — Pétilien reproche à saint Augustin d'avoir fondé un Ordre de religieux. XV. 301. — Combien il avait soin de sa maison. II. 404. — Il se contentait de la seule nourriture nécessaire à la santé du corps. XIV. 34. — Il ne veut rien de riche, ni dans la nourriture ni dans les vêtements. VIII. 73. — Il ne permettait point à ses clercs d'avoir quelque chose en propre. VIII. 70. — De prendre leur repas hors du monastère. VIII. 73. — Il refuse la donation d'un homme qui avait déshérité ses enfants. VIII. 66. — Il annule le testament de Janvier, fait en faveur de son église. VIII. 66. — Il est forcé de faire connaître au peuple la vie exemplaire des clercs de son monastère. VIII. 70. — Il a soin de sa réputation. VIII. 71. — Il n'ordonnait clercs que ceux qui voulaient faire profession de pauvreté avec lui, mais sans les dépouiller de la cléricature s'ils manquaient à leurs résolutions. VIII. 67. — Plus tard il efface du tableau de ses clercs ceux qui ne veulent pas vivre en communauté. VIII. 73. — Tout ce qu'il reçoit de la piété des fidèles est pour l'usage de la communauté. VIII. 73. — Jamais il ne s'est absenté d'Hippone, par un abus de sa liberté, mais par nécessité. II. 246. — Il croyait manquer à son devoir de pasteur, en écrivant de trop longues lettres. II. 212. — Il préfère les devoirs de sa charge à toutes les autres occupations. *Ibid.* — Il se plaint d'être enveloppé par les affaires des hommes. III. 30. — Il demande le temps d'étudier l'Écriture sainte. *Ibid.* — Le peuple d'Hippone avait consenti à le laisser tranquille pendant cinq jours de la semaine. III. 30. — Avec quelle ardeur il méditait la loi de Dieu. XII. 349. — Quels efforts il faisait pour cela. VI. 247. — Il craint peu de blesser les

grammairiens, pour se faire comprendre par tous. VI. 153 ; X. 169. — Il prêche sans avoir été préparé et par une inspiration divine. VIII. 48. — Il aime mieux, dans une méprise du lecteur, suivre la volonté de Dieu que la sienne. X. 159, 160. — En prêchant, il avait le texte de l'Écriture à la main. VI. 148 ; X. 600. — Il se servait quelquefois d'expressions qui n'étaient pas latines. X. 41. — Il sait ajourner certains sujets qui pourraient être importuns à plusieurs. VI. 231. — Dans ses instructions il laisse quelque chose à la méditation des auditeurs. VI. 233. — Dans ses discours au peuple, il n'a jamais parlé des péchés contre le Saint-Esprit. VI. 318. — C'est par la volonté de Dieu qu'il en parle. *Ibid.* — Exhortations à soulager les pauvres. VI. 290. — Il se fait mendiant pour les mendiants. VI. 306. — Sa fatigue la veille de Pâques. VII. 552.

Son zèle pour instruire son peuple. XII. 73. — Sa réserve en réprimant publiquement le faste des femmes. VI. 136. — Acclamations du peuple aux sermons de saint Augustin. VI. 380 ; VII. 491. — Pleurs de son auditoire. I. 538. — Il abolit une barbare coutume à Césarée en Mauritanie. IV. 83. — Sa modestie dans la prédication. IX. 13 ; X. 61, 295. — Il ne cherche point à se faire valoir auprès des fidèles, c'est Dieu qu'il leur recommande, parce qu'il les recommande à Dieu. X. 300. — Il parle de la chaire comme d'un lieu plus élevé, mais il est aux pieds de ses auditeurs atteré par la crainte. IX. 77. — Il ne se réjouit que des progrès de ses auditeurs. *Ibid.* — Il ne veut pas être sûr de la récompense pendant que ses auditeurs seront perdus, il veut les retrouver. VIII. 87. — Il est pasteur et non mercenaire. VI. 563, 564. — Son zèle à aider les ministres de la parole de Dieu. XII. 60. — Après que le diacre eut fini de lire l'Écriture et eut remis le livre à saint Augustin, celui-ci prend plaisir à recommencer la lecture. VIII. 69. — Il prend en main un ouvrage de saint Cyprien et le lit en chaire. VII. 467. — Saint Jérôme le salue comme le restaurateur de l'ancienne foi. II. 533. — Comment il fait tous ses efforts pour réprimer les hérétiques VIII. 422. — Il triomphe du manichéen Fortunat dans une dispute publique. II. 105. — Il a une conférence publique avec Fortunius. II. 37, 38. — Il rend grâce à Dieu d'avoir expliqué le mystère de la Trinité. VI. 252. — Saint Augustin signe de sa propre main la rétractation de Léporius, en signe d'authenticité. III. 48. — Il écrit aux évêques des Gaules en faveur de Léporius. III. 47. — Avec quelle charité il cherche à convertir les Donatistes. XV. 362. — Dans quel esprit il combat le concile de Carthage tenu par saint Cyprien. XV. 153. — Saint Augustin s'abstient de citer les crimes des Donatistes et les excuse autant qu'il peut. VI. 211. — Ses efforts pour arracher au glaive de la loi des Donatistes coupables. II. 295. — Il écrit à quelques donatistes laïques. II. 296. — Il pensait qu'on ne devait point demander de lois aux empereurs contre les Donatistes. II. 489. — Qu'on ne devait forcer personne de revenir à l'unité catholique. II. 145. — Depuis, il changea de sentiment. II. 145, 146. — Il pensait qu'on devait faire observer la loi de Théodose. II. 489. — Il ramène à l'unité catholique la population de Circa. II. 335, 336. — Sa douleur en apprenant qu'on a repoussé de l'Église un donatiste repentant. VII. 477. — Il est appelé hérétique par ceux qu'il pourrait qualifier de ce nom, et que pourtant il ne leur applique pas. VII. 468. — Les ennemis de la paix l'attaquent sans sujet. X. 9. — Comment il évite heureusement une embuscade des Donatistes. XII. 7. — Dans un livre, il répond à Orose sur l'hérésie des Priscillianistes et sur certaines opinions d'Origène. II. 451.

Saint Augustin et les autres évêques d'Afrique commencent à agir contre les Pélagiens. II. 297 et suiv. — Dans son livre *Du Libre Arbitre*, saint Augustin indique quatre opinions sur l'origine de l'âme. II. 433. — Il ne se prononce point sur cette origine. II. 528 et suiv. — Il est accusé d'enseigner la transfusion des âmes. XVI. 537. — D'être manichéen. XV. 439.

Erreur de saint Augustin sur la grâce avant son épiscopat. XVI. 324. — Il n'assista pas au jugement épiscopal tenu à

Carthage contre Célestins. I. 352. — Combien il est loin de nier la grâce dans ses disputes contre les Pélagiens. XVII. 189, 206. — L'évêque Claude envoie à Augustin les livres de Julien. III. 17. — Augustin envoie à Claude sa réponse à ces livres. *Ibid.* — Calomnie de Julien contre saint Augustin, sur la grâce et le libre arbitre. XVI. 174. — Julien veut faire de saint Augustin un partisan de l'erreur d'Apollinaire. XVI. 217. — Il l'appelle avocat du démon. XVI. 139. — Il l'accuse de suivre les traces d'Épicure. XVI. 145. — Le primat de saint Augustin avait dressé contre lui un réquisitoire ; reconnaissant qu'il était faux, il le condamna et implora son pardon. XV. 478. — Les évêques des conciles de Numidie et de Carthage chargent saint Augustin du soin des Écritures. III. 30. — Honorius et Théodose écrivent à saint Augustin touchant l'hérésie pélagienne. III. 2. — Les Semi-Pélagiens rejettent un texte cité par saint Augustin, et tiré du quatrième livre de la Sagesse, parce qu'ils ne regardent pas ce livre comme canonique. III. 60. — Sa foi en la Trinité. III. 84, 90. — Tous les hérétiques détestent saint Augustin et saint Jérôme. II. 533.

Combien saint Augustin aimait saint Jérôme. II. 116. — Il engage saint Jérôme à ne pas traduire les livres saints de l'hébreu, mais plutôt du grec des Septante. II. 85. — Comment il désire que saint Jérôme traduise l'Écriture en latin. I. 554. — Il l'engage à traduire les Septante en latin pour éviter la multitude des traductions sans autorité. II. 86. — Il reçoit l'apologie de saint Jérôme contre Rufin. II. 89. — Sa douleur en apprenant la rupture qui existait entre eux. II. 89. — Il demande à saint Jérôme de lui marquer les erreurs d'Origène et des hérétiques. II. 26. — Julien appelle saint Augustin le copiste de saint Jérôme. XVI. 735. — Discussion de saint Augustin et de saint Jérôme sur l'observation de la loi. II. 91 et suiv. — En quoi leurs sentiments diffèrent sur ce point. II. 96. — Sentiment de saint Augustin sur le passage de l'Épître aux Galates. I. 555 ; II. 25, 91 et suiv. — Saint Augustin cite à l'appui de son opinion saint Cyprien et saint Ambroise. II. 114, 115. — Saint Augustin nie avoir écrit et envoyé à Rome un livre contre saint Jérôme. II. 82. — On accusait à Jerusalem saint Augustin d'avoir écrit contre saint Jérôme par vaine gloire. II. 86. — Avec quelle humilité saint Augustin répond à saint Jérôme. II. 87 et suiv. ; 117. — Il demande pardon à saint Jérôme. II. 117. — Saint Jérôme se rend au sentiment de saint Augustin. II. 118.

Avec quel zèle saint Augustin recherche la vérité. XII. 404. — La défense de la vérité fait son unique occupation. XIV. 35. — Dans quel esprit il écrivait ou discutait. XII. 348. — Comment il discutait. XIV. 58. — Sa doctrine sur la coutume et les usages religieux. II. 70. — On ne doit pas briser les idoles quand on n'en a pas le droit. VI. 298. — Il combat l'habitude du jurement. VII. 137.

Modestie de saint Augustin au milieu des louanges. II. 521 ; III. 105, 106. — Disposition de son âme touchant le blâme et la louange. I. 470, 542, 552 ; II. 211 ; VI. 291 ; VII. 587. — Il ne veut pas d'une grande récompense au détriment des autres. VIII. 74. — Il est tout disposé à s'éclairer dans ses doutes et à ne pas rougir, s'il s'égare, d'être ramené dans la bonne voie. XII. 348. — Il préfère la critique aux louanges. XII. 349. — Dans quel sens il aimait à être loué. III. 69. — Combien les louanges lui paraissaient dangereuses. IX. 77. — Ce qu'il était en face de la triple tentation de la volupté, de la curiosité, de l'orgueil. I. 464. — Il fut toujours loin de l'ivrognerie. I. 465. — Les odeurs le laissent assez indifférent. I. 466. — Volupté des yeux. I. 467.

Modestie de saint Augustin. V. 520, 528 ; X. 493 ; XIII. 239, 256, 258, 465, 468, 530 ; XIV. 538 ; XV. 676, 678, 696 ; XVI. 379, 385. — Sa piété et sa modestie. XII. 424 ; XIV. 538. — Son humilité. VI. 330. — Sa patience au milieu des injures. II. 11 ; XV. 282, 283, 286. — Il ne redoutait point les paroles des hommes. IX. 355. — Il repousse la calomnie sans nommer les calomnieux. VIII. 72. — Avec quelle douceur il le fait. XV. 278, 292. — Calomnies de

Caesennius contre saint Augustin, xv. 438. — Le témoignage de sa conscience suffit à saint Augustin pour arriver à Dieu qu'il cherche seul, xv. 439. — Il apparaît en songe au rhéteur Euloge, xii. 287. — Il apparaît à deux infirmes, sans le savoir lui-même, vii. 533. — Il efforce de ne rien aimer de ce qui peut le quitter malgré lui, i. 529. — Son soin à ne point juger ou soupçonner le mal dans les autres, ii. 102. — Ses efforts pour se réconcilier avec un évêque qu'il avait blessé par quelques paroles trop sévères, ii. 360.

Humilité de saint Augustin, ii. 281 ; iv. 87. — Sa modestie, iv. 254, 267, 282, 311 ; xv. 676. — Il avoue que dans les saintes Écritures, il ignore plus qu'il ne sait, ii. 74. — Il ne savait pas l'hébreu, ii. 174. — Sa modestie lorsqu'il s'agit de donner son avis sur une question non résolue par l'Église, xv. 189, 190, 464. — Il ne veut pas être appelé maître, vi. 98. — Il aime mieux écouter qu'enseigner, v. 529, 535 ; x. 14. — Il est heureux, dans sa vieillesse, de profiter des travaux des jeunes gens, ix. 520. — Il s'appelle une nuée ténébreuse, ix. 512. — Il était presque toujours mécontent de ses discours, xii. 60. — Et content de ceux des autres, xii. 61. — Il n'est point entêté dans son sentiment, iv. 194. — Il avoue qu'il est aisé à chacun de triompher de lui, iii. 89. — Il avoue que s'il n'a pas réussi en exposant le mystère de l'incarnation, c'est la faute de l'homme et non de la raison, vi. 487. — Ce qu'il demande à ses lecteurs, xii. 348. — Comment il voulait que ses livres fussent lus et critiqués, xii. 388. — Il ne veut point qu'on donne à ses ouvrages une autorité quasi canonique, ii. 364, 539. — Quel prix il veut qu'on attache à ses écrits, ii. 330. — Saint Augustin ne prétend point que l'on doive embrasser tous ses sentiments, même en dehors des choses où l'on reconnaît qu'il n'est point dans l'erreur, xvi. 379. — Il écrivait ses pensées et ses sentiments de peur de les oublier, xii. 349. — Il désire qu'on lise ses ouvrages dans l'ordre où ils ont été écrits, i. 306. — Ses commentaires sur le sens littéral de la Genèse, iv. 125 ; v. 533. — Il entreprend de démontrer que dans la Genèse il n'y a rien d'impossible ou de contraire à l'Écriture, iv. 261. — Dans les premiers temps de sa conversion, il écrit deux livres sur la Genèse, contre les Manichéens, iv. 88, 239. — Son but dans l'explication de la Genèse est de s'attacher moins au symbole qu'à la lettre, iv. 154. — Son but en expliquant ce livre à divers points de vue, iv. 156. — Son livre *De l'Utilité de la Foi*, i. 322. — Livre *contre Adimante*, i. 324. — Actes *contre Fortunat*, i. 327. — Dans un concile plénier de toute l'Afrique, à Hippone, il fait une conférence sur la foi et le symbole, i. 327 ; v. 543. — Il envoie à Célestin ses livres contre les Manichéens, i. 536. — Ses deux livres à Simplicien, xvi. 379. — Livres sur la doctrine chrétienne, xiv. 361. — Il envoie ses *Confessions* à Darius, iii. 70. — Il avait écrit ses *Confessions* avant l'hérésie de Pélagé, xvi. 378. — Quel fruit il espère de ses *Confessions*, i. 453. — Son ouvrage contre Fauste, i. 343 ; iv. 380, 412 ; v. 532, 533 ; xiii. 329 ; xiv. 529. — Il promet l'ouvrage de la *Cité de Dieu*, iv. 287. — Les vingt-deux livres de la *Cité de Dieu*, i. 354. — Il commence jeune et finit vieux, les livres sur la *Trinité*, ii. 459. — Il envoie une copie à l'évêque de Carthage, *Ibid.* — Il ne veut point livrer trop tôt ses livres sur la *Genèse* et la *Trinité*, où se rencontrent les plus périlleuses questions, ii. 333. — Court résumé de tous les livres sur la *Trinité*, xii. 543. — Ses livres *Du bien du Mariage et de la sainte Virginité*, xv. 510.

Son ouvrage *Du Baptême des enfants*, xiii. 268. — Son livre à Marcellin, xv. 575. — Lettres contre Pétilien, xv. 388. — Le livre *De l'Esprit et de la Lettre*, iv. 57 ; v. 563. — Le livre *De la Foi et des Œuvres*, v. 521, 553. — Sa lettre à Fortunatien sur la vision de Dieu, ii. 340, 359. — Le livre *De la Nature et de la Grâce*, xv. 585. — Le livre de la *Cité de Dieu*, xiv. 9, 487. — Il achève les cinq premiers livres de la *Cité de Dieu*, ii. 447. — Conférence de saint Augustin à Césarée, avec Emérite, évêque donatiste, i. 356. — Ses deux livres *Du Mariage et de la Concupiscence*, i. 357. — Saint Augustin envoie ces deux livres au comte

Valère, iii. 17. — Livres de saint Augustin contre Julien, i. 360. — Le livre *De la Foi, de l'Espérance et de la Charité*, i. 360 ; v. 525. — Le livre *Du soin à prendre des morts*, i. 360. — Troubles excités dans un monastère par le livre *De la Grâce et du libre Arbitre*, iii. 33 et suiv. — Le livre *De la Correction et de la Grâce*, xvi. 379.

Saint Augustin revoy tous ses ouvrages et en même temps répond à Julien, iii. 55. — Ses *Retractations*, i. 305. — Pourquoi il prend la résolution de revoir tous ses ouvrages, i. 305 ; xvi. 379. — Le nombre de ses ouvrages était de quatre-vingt-troize, formant 232 livres, quand il en fit la révision, i. 364 ; iii. 55. — Il lui restait à revoir ses lettres et ses homélies, iii. 55. — A quelle occasion il écrivit l'*Ouvrage manichéen contre Julien*, xvi. 386. — Réponse de saint Augustin à Porphyre, xvi. 331. — Lettre à Pélagé, xv. 589. — Saint Augustin et quatre évêques d'Afrique envoient au pape Innocent, xv. 618. — Livre adressé à Hilaire, xv. 574. — Il écrit à Mercator, v. 528. — Il envoie à Hésychius une lettre intitulée : *De la Fin du Siècle*, xiii. 453. — Sa lettre à saint Paulin, xvi. 379. — Les lettres et les ouvrages de saint Augustin n'étaient pas uniquement pour ceux auxquels il les adressait ; il voulait, par eux, être utile aux autres, xii. 150.

Il écrit le livre *Des Hérésies* à la demande de Quodvultdens, xiv. 1. — Son ouvrage : *Le Miroir sacré*, était destiné surtout à être appris de mémoire, v. 12. — But de saint Augustin en composant le *Miroir sacré*, v. 2.

Il collationne, avec les autres versions de l'Écriture, celle des Septante, iv. 374. — Il explique le psaume LXXII, la veille de la solennité du bienheureux Cyprien, ii. 300. — Il explique plusieurs psaumes, à la prière de ses frères et coévêques, viii. 334, 369 ; ix. 408. — Il n'a pas traduit les psaumes, mais corrigé les exemplaires latins d'après le grec, iii. 111. — Saint Jérôme lui écrit que ses commentaires sur les Psaumes ne sont pas d'accord avec les anciens interprètes grecs, ii. 87. — Plusieurs ouvrages parvinrent en Espagne sous le nom de saint Augustin, xv. 572. — Saint Augustin et Alype instruisent Julienne et sa famille, ii. 521. — Par leur ministère Demétrias prend le voile des vierges, *Ibid.* — Amitié de saint Augustin et de saint Paulin, i. 551 et suiv. — Il reçoit de saint Paulin un pain, symbole d'union spirituelle, i. 549. — Il lui envoie aussi un pain, ii. 4. — Il promet à saint Paulin de lui envoyer l'histoire de la vie d'Alype, i. 553. — Il reçoit avec reconnaissance les cilices que lui envoie Palatin, iii. 47. — Il est torturé par la crainte et la douleur du péril de gens de Fussalet et de leur évêque, et songe à renoncer à l'épiscopat, iii. 22. — Il n'administre les biens de l'Église que pour ne pas manquer à son devoir, ii. 255. — Il faisait trêve à ses plus pressantes occupations pour répondre aux lettres qu'on lui adressait, xii. 150. — Occupations de saint Augustin, xii. 265. — Il préférerait travailler comme les moines, à des heures déterminées, xii. 265. — Il est épouvanté des devoirs de sa charge, vii. 587, 588. — Il ne voulait pas avoir affaire avec les autorités, vii. 506.

Faiblesse de sa santé, ii. 246. — Sa patience dans les souffrances, ii. 23. — Il était vieux par l'âge et encore plus par les infirmités, viii. 68. — Il se familiarise chaque jour avec la mort, i. 528. — Il choisit le prêtre Héraclius pour son successeur, iii. 29. — Le peuple applaudit à ce choix, iii. 30. — Saint Augustin se décharge sur Héraclius d'une partie de ses occupations, *Ibid.* — Il pouvait à peine parler quand Boniface vint le voir à Hippone, iii. 49.

Quels furent les disciples de saint Augustin : Alype, i. 540 ; — Boniface, ii. 101, 102 ; — Donat, ii. 75 ; — Evodius, ii. 415 ; — Licentius, iii. 209, 242 ; — Privatus, ii. 415 ; — Possidius, ii. 173 ; — Profuturus, i. 554 ; ii. 414 ; — Servilius, i. 554 ; ii. 414 ; — Trigétius, iii. 209, 242. — Parmi les amis de saint Augustin, il faut surtout compter saint Paulin, i. 551. — Saint Augustin et Alype n'étaient deux que de corps, tant leur amitié était parfaite, ii. 554.

Eloge de saint Augustin. Il est appelé modèle de probité et de justice, ii. 279. — Il est loué par saint Ambroise, xvi.

411. — Saint Paulin l'appelle maître et médecin spirituel. II. 159; — un homme mort au monde. *Ibid.* — Saint Paulin estimait beaucoup la sagesse de saint Augustin. II. 159. — Il l'appelle béni docteur d'Israël. II. 211; — le sel de la terre, la lampe dignement placée sur le chandelier de l'Église. I. 548. — Saint Paulin appelle la bouche de saint Augustin un canal d'eau vive, une veine de la source du ciel. I. 548. — Il admire les ouvrages de saint Augustin comme dictés par Dieu. I. 546. — Saint Augustin est appelé l'oracle de la loi, le consécuteur de la justice, le restaurateur de la gloire spirituelle, le dispensateur du salut éternel. III. 110. — C'est en lisant les œuvres de saint Augustin que Darius apprend à se séparer des superstitions du passé. III. 68. — Nectaire compare saint Augustin à Cicéron. II. 186. — Les lettres d'Augustin parlent à l'oreille de Nébride, comme le Christ, comme Platon, comme Plotin. I. 523. — Le jeune prêtre Oroze va d'Espagne en Afrique pour s'instruire dans les divines Écritures, auprès de saint Augustin. II. 450. — Les empereurs Honorius et Théodose écrivent à saint Augustin contre Pélage. III. 2. — Volusien écrit que lorsqu'on vient consulter le pontife Augustin, on est fondé à croire que tout ce qu'il ne sait pas n'est pas dans la loi. II. 279.

AUGUSTIN, évêque donatiste. XV. 18.

AUMÔNE, en grec, signifie miséricorde. VII. 193. — Elle est un effet de la pitié. XII. 28. — Recommandation de l'aumône. VIII. 414; IX. 203; X. 276; XIII. 10. — Avantages de l'aumône. VI. 375. — Elle éteint le péché. VI. 286. — Dieu commande de faire l'aumône. III. 122. — Le vrai sacrifice du chrétien est l'aumône. VI. 171. — Elle est le point initial de la charité. XI. 201. — L'aumône est le présent avec lequel on vient adorer Jésus-Christ roi. VIII. 485. — Faire l'aumône c'est nous faire du bien. VI. 379. — Jésus-Christ l'exige en silence. X. 265. — Il faut savoir rechercher le pauvre pour lui faire l'aumône. X. 265. — Faire l'aumône à un frère c'est la faire à Jésus-Christ qui veut avoir besoin de nous. X. 276. — Le Christ a besoin dans le pauvre. VI. 161, 162; VII. 273. — Précepte de l'aumône. XI. 623. — Le Christ reçoit et est nourri dans le pauvre. VI. 375; VII. 194. — Il nous donne du haut du ciel et reçoit de nous sur la terre dans les pauvres. VI. 172. — Il ne nous demande que ce qu'il nous a donné, il est notre bienfaiteur, par l'aumône nous le faisons notre débiteur. VI. 304. — Dieu commande de faire l'aumône non de notre bien, mais du sien. VI. 226. — Il faut considérer avec l'attention convenable combien on est coupable de ne pas le faire. VI. 286; XI. 627. — On fait l'aumône en donnant du pain à celui qui a faim et un exemple à imiter à celui qui a besoin de justice. XI. 221. — En faisant l'aumône, c'est en Dieu et non dans un homme que nous avons confiance. III. 122. — Faire l'aumône, c'est prêter à usure à Dieu. VI. 161; XI. 625. — Commerce de celui qui fait l'aumône. VI. 288. — Il faut envoyer par l'aumône ses richesses dans le ciel. VI. 284. — L'homme donne le nécessaire pour vivre plus longtemps en ce monde, et il n'est pas prêt à donner son superflu pour régner avec le Christ. VII. 503. — On doit faire l'aumône pour mériter le ciel. XI. 624. — Faire l'aumône c'est acheter le ciel. IX. 498. — C'est donner le prix de son âme que de ne cesser de faire des aumônes. VIII. 517. — On ne s'appauvrit point en donnant, parce que le trésor du ciel est bien plus sûr. IX. 618. — Celui qui veut trouver un jour quelque chose dans sa main ne doit point mépriser la main du pauvre. IX. 203. — Il faut chercher ceux qui ont besoin de nos aumônes. IX. 531. — Il faut faire l'aumône du fruit de ses travaux et non du bien mal acquis. VI. 475; VII. 124. — Dieu veut qu'on lui donne ce qu'il a donné. X. 277. — Celui qui fait l'aumône ne donne pas son bien, mais celui de Dieu. VI. 226. — Celui qui donne l'aumône fait une restitution et non une largesse. IX. 424. — C'est une espèce de larcin de ne pas donner son superflu à celui qui est dans le besoin. VII. 193. — Le superflu des riches est le nécessaire des pauvres. X. 277. — Posséder du superflu, c'est posséder le bien d'autrui. X. 277.

Pour faire l'aumône, il faut mettre en réserve, comme un argent dont on est débiteur, quelque peu de son revenu. X. 265. — Il faut jeter dans les coffres de Jésus-Christ une somme déterminée, déduite des revenus de chaque année ou du gain de chaque jour. X. 265. — Dans quelle mesure et pour quelle fin il faut faire l'aumône. VI. 164, 172; XI. 622. — C'est peu que de donner la dime de ses revenus. X. 265. — On garde une mesure dans ses aumônes et non dans son ambition. VI. 50. — On perd souvent ce qu'on n'a pas donné en aumônes. VIII. 387. — La pensée de ne point faire l'aumône est comme un ver rougeur. VII. 121. — L'avarice s'excuse de ne point faire l'aumône par une apparence de piété. VI. 50. — Le Christ doit avoir sa part dans l'héritage avec les enfants. VIII. 67, 415, 519. — Conserver pour ses enfants n'empêche point de faire l'aumône. VIII. 414. — Les hommes ne perdent point ce qu'ils donnent en aumônes. VIII. 415, 519. — Dieu conserve ce qu'on donne au pauvre. VI. 375. — Il n'y a véritablement que ce que l'on donne que l'on ne perde pas; quant au reste, si on le possède en abondance sans le donner, on le perd pendant la vie ou il échappe à la mort. VI. 172. — Par l'aumône on ne perd pas, mais on garde son argent. VI. 284. — On doit aux pauvres ce qu'on devait à un fils mort. VI. 50.

Comment on doit faire l'aumône. V. 288, 289; XI. 623. — En faisant l'aumône on ne doit point avoir en vue d'avantages temporels. VI. 598. — Il faut la faire avec joie. VIII. 462; XI. 623. — Il faut la faire avec joie et humilité. VII. 337. — Sans orgueil et parcimonie. VI. 50; VII. 272. — L'aumône des Pharisiens n'était pas suffisante. VI. 457. — Donner son pain avec tristesse, c'est perdre son pain et son mérite. VIII. 462. — Faire l'aumône n'est rien si le cœur n'est touché. X. 34. — Comment Dieu qui commande de donner à tous ceux qui demandent, défend de donner au pécheur. IX. 498. — Il faut donner même aux pauvres hypocrites. VI. 170. — Faire l'aumône au méchant est un moyen de la faire au bon. VI. 170. — Dieu ne regarde pas à qui on donne, mais dans quel esprit on donne. XIII. 510. — Une femme ne doit pas faire d'abondantes aumônes sans le consentement de son mari. III. 112. — Comment les pauvres peuvent faire l'aumône. X. 37. — Celui dont le cœur est plein de charité a toujours de quoi donner. VIII. 375. — Dieu couronne la volonté intérieure de faire l'aumône quand il ne voit pas en nous le pouvoir. IX. 518. — Récompense d'un verre d'eau froide donné à un pauvre. X. 58.

Comment l'aumône doit être faite en secret et en public. VIII. 486. — On fait doublement l'aumône quand on remet soi-même l'aumône au pauvre. VII. 337. — Il faut acquiescer l'amitié des pauvres par l'aumône. VI. 170. — Il faut augmenter ses aumônes pendant le carême. VII. 195, 196, 197. — Les aumônes aident beaucoup à la prière. II. 272, 275. — L'aumône et le jeûne sont les deux ailes de la prière. VI. 279; VIII. 462. — Il faut joindre au jeûne la prière et l'aumône. VI. 603; VII. 193, 198. — Le jeûne, la prière et l'aumône sont la justice de l'homme en cette vie. VIII. 462. — Le remède au péché. VI. 49. — Comment la prière rend l'aumône agréable. VII. 196. — Ceux qui vivent mal ne font point de dignes aumônes. XIII. 509. — A qui les aumônes profiteront au jour du jugement. XIII. 511. — L'aumône profite à qui change de vie. VI. 164; XII. 26, 27. — Elle ne profite point à ceux qui se livrent à leurs passions. II. 399. — Faire l'aumône pour obtenir de pécher toujours impunément, c'est essayer de corrompre son juge. VI. 164. — L'aumône consiste d'abord à prendre pitié de son âme. XII. 28; XIII. 509. — A quoi sert l'aumône sans la foi. VI. 457.

Différentes espèces d'aumônes. XII. 26. — L'aumône consiste à pardonner et à donner. VI. 171; VII. 193, 336; VIII. 55. — L'une se fait dans le cœur, l'autre avec le bien. VI. 279. — Une espèce d'aumône, c'est de pardonner à ses ennemis. VII. 194, 198, 204. — Il n'y a point de meilleure aumône que de pardonner à ceux qui nous ont offensés. XII. 26. — Pour faire cette espèce d'aumône, nul n'est pauvre. VII.

194, 204. — Vritable aumône qui nous est commandée. VI. 457. — Aucune aumône ne peut égaler celle que Dieu nous a faite par l'Incarnation. VII. 195.

Aumônes pour les morts. V. 527. — Aumône qui ne sera pas récompensée. IX. 499. — Récompenses de l'aumône. VI. 172, 376; VII. 178. — Elle donne des droits à la récompense céleste. XIII. 11. — Pourquoi au jugement il ne sera fait mention que des aumônes. VI. 286. — Exhortation à faire l'aumône. VI. 51, 170, 304.

AURELE, évêque de l'Église catholique de Carthage. II. 262, 264, 326, 459, 473; XII. 241; XIII. 520; XV. 564.

Il engagea saint Augustin à écrire sur le travail des moines. I. 348. — Sixte écrivit à Aurele. II. 535. — Belle action d'Aurele. VIII. 67. — Anniversaire de sa consécration. VI. 470.

AURÈLE d'Utique. XV. 176.

AURÈLE de Clullabi. XV. 185.

AURELIEN, persécuteur des chrétiens. XIII. 520.

AURINUS, dieu. XIII. 88.

AUSAFA. XV. 183.

AUSEAGA. XV. 178.

AUTEL du Christ. XV. 169. — Autel de bois. XV. 143. — Autel céleste, que nul ne peut embrasser s'il n'est pur, et autel visible dont beaucoup s'approchent indignement. VIII. 225. — Autel invisible dont n'approche pas l'homme injuste, mais celui-là seul qui s'approche avec sécurité de l'autel d'ici-bas. VIII. 459. — Autel érigé sur les reliques de saint Elie. VII. 547, 548. — Et sur le corps de saint Cyprien. VII. 535. — Les autels sont érigés, non pour les martyrs, mais pour Dieu. VII. 382, 547, 548. — L'Église a réservé dans la célébration des saints mystères une place signalée aux martyrs et aux vierges défuntés. XII. 145. — A l'autel du Christ, les noms des martyrs paraissent en premier lieu. VII. 382. — Oblation du saint autel. II. 370. — Sacrifice de l'autel offert pour les défunts. XII. 293. — Sainte Monique désire que l'on fasse mémoire d'elle à l'autel. I. 451. — A l'autel se dispense la sainte Victime. I. 451. — A Carthage, c'était la coutume de chanter des psaumes à l'autel. I. 344. — L'autel visible est le signe de l'autel spirituel qui est la foi. V. 266. — Notre cœur est l'autel de Dieu. XIII. 197.

AVARE. Les hommes n'aimeraient pas l'argent s'ils ne croyaient que leur grandeur est proportionnée à leurs richesses. IV. 287. — Plus les hommes sont élevés en dignité, plus ils sont avares. X. 264. — Plus vous serez riches, dit l'avare, plus vous serez grands aux yeux des hommes. Brisez la lune et faites fortune. XII. 319. — L'avare est non-seulement celui qui convoite le bien d'autrui, qui recherche avec cupidité son propre bien. VI. 459. — Danger de l'avare qui garde avec cupidité, même son bien. VI. 461. — Condamnation de l'avare qui rentre son bien. VII. 123. — Les désirs de l'avare sont ceux d'un hydropique. VI. 288; VII. 119. — Inutilité des grandes fatigues de l'avare. VI. 283. — L'avare est un martyr de l'or. VII. 569, 578. — L'or donne aux bons l'occasion de faire le bien et tourmente les avares. VI. 226. — Les avares sont pauvres. XIII. 141. — L'avare n'a pas autant qu'il croit. XII. 319. — L'avare n'écoute point les enseignements de la foi. VIII. 413. — L'avare invoque le gain et non Dieu. VIII. 274. — Cruauté de l'avare. X. 154. — L'aumône diminue le fardeau des avares. XII. 319. — Vaines excuses de l'avare. VII. 419. — Sa fausse piété envers ses fils. VI. 50, 378; VIII. 414; XII. 319. — C'est la réponse du dévouement qui sert d'excuse à l'iniquité de l'avare. VIII. 414. — Le fils de l'avare a droit à sa portion d'héritage, même après sa mort. VI. 378. — Le Christ doit avoir une place dans la famille et une part dans l'héritage. VI. 378. — L'avare est comparé à la fourmi. IV. 229. — Aveuglement des avares. XII. 320. — En remplissant son aire, l'avare perd la tranquillité. XI. 235. — L'avare souffre à aimer ce qu'il aime; à aimer Dieu, on ne souffre jamais. XI. 235. — L'avare et l'amour de Dieu. XII. 320. — L'avare ne veut point de Dieu, si Dieu vient à lui sans or et sans argent. VIII. 274. — Il faut éviter les discours et les conseils de l'avare. XII. 320.

AVARICE. Ce que c'est. XIII. 252. — L'avarice en général

est un désir insatiable de posséder. IX. 673. — Il y a avarice à vouloir être riche, non pas à l'être. VI. 375. — L'avarice grandit avec les richesses. X. 36. — L'avarice est insatiable. VIII. 341, 414, 427. — Qu'il n'y ait plus d'avarice, et la nature est assez riche. VI. 276. — L'accroissement de l'opulence ne fait que dilater l'avarice, que l'enflammer sans la calmer. VI. 227. — L'avarice prend souvent la place de la volupté. XII. 162, 163.

L'avarice est un grand crime. XV. 51. — Elle est l'œuvre de l'homme marchand et non de Dieu. X. 80. — Crime et châtiment de l'avarice. VII. 121. — L'avarice est un lourd fardeau. VII. 69. — Elle est comme une chaîne pour les pieds. XI. 237. — Elle est l'ennemie du Christ. IX. 435. — Elle est une cause de ruine spirituelle. X. 42. — Vaines excuses de l'avarice. VI. 50.

Il faut aussi éviter l'attachement à la vie. VI. 562. — Il y a une certaine avarice dans la volupté et l'idolâtrie. VI. 461. — L'avarice est un certain amour pour son bien privé. IV. 287. — Il faut éviter de revendiquer son bien avec trop d'appréhension. IX. 708. — L'avare aussi aime l'unité. VIII. 437. — La science est beaucoup moins recherchée par les hommes que l'argent. XIII. 135. — Le conseil de l'avarice ne vaut rien. VI. 377. — Conseils de Dieu opposés à ceux de l'avarice. VI. 378. — Autres sont les ordres de Dieu, autres sont ceux de l'avarice. VIII. 628. — Il faut s'abstenir de toute avarice. VI. 458, 460.

Remède à l'avarice. X. 34. — Enseignement de la religion chrétienne sur l'avarice. VII. 117. — L'homme obéit à l'avarice et non à Dieu. VII. 341; X. 80. — Jésus-Christ nous délivre du joug de l'avarice et de la sensualité. VI. 377. — Notre cœur n'est point enclin à l'avarice si nous ne servons Dieu que pour Dieu. IX. 673. — L'amour de la sagesse purifie le cœur des souillures de l'avarice. XIII. 141. — Tourments de l'avarice. VI. 283. — L'avarice déteste et combat la parole de Dieu qui la condamne. X. 80. — Presque tous les hommes accusent l'avarice dans leurs discours et la défendent par leurs actions. VII. 117. — L'avarice et la sensualité sont deux maîtresses qui commandent le contraire. VI. 377. — Avarice sainte. VI. 376.

AVÈNEMENT. Double avènement de Jésus-Christ. VI. 76, 79; IX. 423; XI. 664. — Avènement de Jésus-Christ dans l'Église et à la fin du monde. II. 575. — Différence entre les deux avènements de Jésus-Christ. X. 541; XI. 665. — Comparaison entre les deux avènements du Sauveur. IX. 441; XI. 665. — Les semaines de Daniel marquent le premier et non le second avènement du Christ. II. 559, 568. — C'est le sentiment des commentateurs de cette prophétie de Daniel. II. 569, 572. — Utilité de l'avènement de Jésus-Christ. X. 145. — Certitude de cet avènement. XI. 660. — Présomption de ceux qui osent affirmer que le jour du Seigneur doit arriver après sept milliers d'années. VIII. 140. — Celui qui dit que Jésus-Christ viendra bientôt, l'autre qu'il viendra plus tard, peuvent également se tromper. II. 579. — Comment on peut désirer l'avènement de Jésus-Christ. IX. 77. — Il faut aimer et attendre l'avènement du Seigneur. II. 566; XI. 665. — Si nous aimons le Christ, nous devons appeler de nos vœux son avènement. X. 269. — Son avènement sera dur pour les cœurs endurcis, et doux pour les cœurs doux. IX. 141. — Comment Jésus-Christ fait désirer sa venue. VIII. 169. — La manière dont nous attendrons le Christ dépend de nous. IX. 441. — Comment il faut se préparer à cet avènement. XI. 660. — Le bon serviteur désire et attend la venue du Seigneur. II. 563, 566. — Chacun doit se préparer à cet avènement de Jésus-Christ. II. 563, 564; XI. 665. — Ne résistons point au premier avènement, afin de ne point craindre le second. IX. 423.

AVENTIN, roi. XIII. 397.

AVENTIN, montagne. XIII. 397.

AVERNE, XVI. 402.

AVEUGLE. Tout impie est aveugle en son cœur. X. 322. — Guérison de l'aveugle-né. VI. 554. — Erreur de l'aveugle-né, qui croyait que Dieu n'exauçait pas les pécheurs. *Ibid.* — Un aveugle est guéri à Milan près des corps des saints mar-

tyrs. I. 321 ; XIII. 519. — Que représentent les deux aveugles guéris par Jésus-Christ ? VI. 390.

AVEUGLEMENT. L'aveuglement est une maladie de la nature. XVII. 222, 223. — De quelle espèce d'aveuglement furent frappés les Sodomites. IV. 383. — Nous sommes tous frappés d'aveuglement dès notre naissance. VI. 531. — L'aveuglement des yeux intérieurs consiste à ne point comprendre. IX. 693. — L'aveuglement de l'esprit consiste à être privé de toute lumière intérieure. VIII. 143. — En ce monde l'aveuglement n'est jamais complet. VIII. 143. — Malheur de celui dont le cœur est aveuglé. IX. 117. — Ceux qui ne comprennent pas l'espérance d'une vie future sont déjà aveuglés. IX. 117. — L'aveuglement est la première peine du péché. VI. 487. — L'aveuglement est le châtimeut de l'impie. IV. 624. — L'aveuglement du pécheur est un péché et une peine du péché. XVI. 401 ; XVII. 89, 194. — L'aveuglement de l'esprit est un effet d'un jugement très-équitable, quoique mystérieux. XIV. 522. — Dieu seul peut guérir par l'éclat de sa lumière l'aveuglement du cœur. XVI. 195. — Les hommes ne peuvent seuls se préserver de l'aveuglement du cœur. XVII. 89. — Aveuglement dont se glorifient les hommes. I. 381. — L'aveuglement des Juifs vient de l'orgueil. X. 686. — L'aveuglement des Juifs fut un châtimeut et la source de leur incrédulité et de leur crime. XVI. 194. — L'aveuglement des Juifs fut augmenté par la venue de Jésus-Christ. VI. 536. — Il est une vengeance cachée. IX. 117. — L'aveuglement corporel de saint Paul fut une véritable punition. II. 488.

L'aveuglement de l'esprit est le plus grand des châtimeuts. VIII. 641, 643. — Dieu prépare à la damnation par l'aveuglement ceux qui demeurent dans l'impénitence. VIII. 162. — Pourquoi l'un tombe dans l'aveuglement, tandis que l'autre est éclairé d'en haut, c'est le mystère de Dieu. X. 686. — Regarder à gauche c'est demeurer aveugle. X. 205. — L'orgueil est une cause d'aveuglement. IX. 62. — Le démon aveugle les esprits des infidèles. XIV. 306. — Comment Dieu peut aveugler les esprits. XIV. 302. — Dieu aveugle en délaissant. X. 686. — L'aveuglement est quelquefois utile. V. 356. — Il fut utile à la plupart des Juifs. X. 686.

AVOCAT. Combien un avocat est souvent obligé à restitution. II. 390, 391. — Les martyrs sont nos avocats. VII. 422. — Jésus-Christ est notre véritable et seul avocat. *Ibid.*

AYMNIUS. XV. 178.

AYXAN. XIV. 358.

AZYME. Saint Matthieu dit que le premier jour des Azymes fut le cinquième de la semaine. II. 21. — C'était pour les Juifs une souillure de pénétrer dans la demeure d'un étranger le jour des Azymes. XI. 123. — C'était un péché de ne pas manger des pains azymes pendant les sept jours désignés par la loi. XIV. 170.

B

BAAL, nom de Jupiter. IV. 569. — Baalsamen, dans la langue punique, signifie : Seigneur du ciel. IV. 569.

BABYLONE signifie confusion. IX. 45 ; X. 53, 141 ; XIII. 335, 340. — La ville de Babylone fut fondée par Nébrot. XIII. 335. — Comment fut puni l'orgueil de ceux qui construisirent la tour de Babylone. XII. 335, 340. — Babylone fut bâtie au milieu des régions de la Perse. IX. 45. — Elle fut la capitale de l'Assyrie. XIII. 345. — Sémiramis rebâtit Babylone. XIII. 388.

Babylone signifie le monde. X. 53. — Elle est la cité du diable. XIII. 380 ; XV. 25. — Elle désigne la société formée par les méchants. XII. 79. — Babylone et Jérusalem sont la figure des mauvais et des justes. IX. 45. — Babylone commença à Caïn, Jérusalem à Abel. IX. 5, 45. — Le roi de Babylone est le diable. IX. 5. — Comment Jérusalem et Babylone sont mêlées. IX. 45. — Quels sont ceux qui appartiennent à Babylone et à Jérusalem. IX. 5, 316. — Quels sont ceux qui trouvent du goût à Babylone. X. 146.

Comment il faut fuir du milieu de Babylone. XIII. 395. — Commencer à sortir de Babylone c'est commencer à aimer. IX. 45. — Dieu ne laissera point à Babylone celui qu'il a prédestiné à être citoyen du ciel. X. 141. — Les citoyens de

Babylone sont des étrangers. X. 149. — Comment Babylone est devenue la fille de Babylone. X. 150. — Quels sont les enfants de Babylone. X. 150. — Quels sont les fleuves de Babylone. X. 141. — La joie de Babylone est la paix temporelle. X. 141.

La captivité des Juifs à Babylone est la figure de notre captivité dans le monde. X. 53. — Ce que signifie la captivité de Babylone. XII. 79. — Époque de la captivité des Juifs à Babylone. XIII. 399. — Sens prophétique de la captivité de Babylone. XIV. 203.

BACCHANTES. XIII. 394.

BACCHANALES. I. 536. — Fêtes établies en l'honneur de Bacchus. XIII. 394. — Elles sont bannies de Rome. XIII. 428, 394.

BACCHUS ou Liber. Pourquoi il est ainsi appelé. XIII. 127. — Il enseigne la culture de la vigne. XIII. 392. — Il préside avec Cérès aux semences. XIII. 143. — De l'infamie des mystères de Bacchus. XIII. 145, 146.

BADE. XV, 160.

BAGAIE et Thamgate, principales villes des Donatistes. VIII. 212. — Ville de Bagaïum. XV. 159, 407. — Les Donatistes tiennent un concile à Bagaïe contre les disciples de Maximien. II. 328 ; VIII. 600, 637 ; XV. 18, 93, 407, 411. — Il était composé de trois cent dix-huit évêques. XV. 425, 441, 448, 472. — Noms de quelques-uns. XV. 448. — Les Donatistes au concile de Bagaïe condamnèrent Félicien de Musti et Prétéxat d'Assuri, qu'ils rétablirent ensuite sur leurs sièges par l'ordre d'Optat. II. 50, 51, 55, 100, 130. — Sentence prononcée dans ce concile contre Maximien et ceux qui l'avaient ordonné. XV. 409, 442, 443. — Elle fut dictée par Emerite. XIII. 640. — Les Donatistes brûlent la basilique de Bagaïum et jettent dans les flammes les livres sacrés. XIII. 584. — En déclarant que le rivage était couvert de morts, le concile de Bagaïe parlait des Maximianistes. II. 458.

BAGRADE. XIII. 524.

BALANUM. XV. 426, 443.

BAIN. Le bain est ainsi nommé parce qu'il bannit les inquiétudes de l'esprit. I. 450. — On permet le bain aux religieuses une fois par mois. III. 27. — Bains superstitieux, le jour de la Saint-Jean-Baptiste. VII. 174.

BAISER. La raison veut que celui qui a donné un baiser à une femme étrangère soit puni du fouet. XIII. 495. — C'était la coutume, chez les anciens, de se baiser entre parents et parentes. IV. 391. — Baiser de paix pendant le sacrifice de la messe. VII. 247 ; XV. 219. — Tout enfant est digne du baiser de paix donné au baptême. XVI. 64.

BALA, signifie vieillie. XIV. 340.

BALAAM, reproché et condamné par Dieu. V. 513.

BALBUS. XIII, 99.

BALEINE. Grandeur des baleines. II. 183. — Celle de Jonas. *Ibid.*

BAPTÊME. Le mot baptême est synonyme de sacrement de la régénération. XVI. 237. — Le baptême de saint Jean. XV. 135, 136. — Il était, non le baptême de Jésus-Christ, mais une sorte d'engagement à combattre pour Jésus-Christ. XII. 555. — Le baptême de Jean n'est ni une partie ni un degré de celui du Christ. XV. 229. — Il n'avait pas la vertu de régénérer. XII. 49. — Ils ne remettaient les péchés qu'en espérance. XV. 135. — Jésus-Christ reçut le baptême de Jean. XII. 49 ; XV. 127. — Jésus-Christ se présenta au baptême de Jean, en consacrant ce sacrement. VII. 456. — Pourquoi le baptême de Jean n'a pas toujours duré. XV. 127. — Pourquoi le baptême donné par saint Jean est appelé baptême de Jean, et pourquoi celui donné par saint Paul n'est pas appelé baptême de Paul. XV. 351. — Baptême de Jésus-Christ. VII. 111, 429. — Différence entre le baptême de Jean et celui du Christ. VII. 201. — Sacrement de baptême. IV. 47 ; XI. 198 ; XV. 500. — Son origine. XI. 536. — Le baptême consacre par la mort et le sang du Christ. VIII. 59 ; 118 ; IX. 575. — L'eau du baptême n'est salutaire qu'autant qu'elle est consacrée au nom de Jésus-Christ. VIII. 50. — L'homme spirituel juge dans la solennité du baptême, et

dans le banquet sacré ou le mystique poisson (c'est-à-dire Jésus-Christ) est servi pour nourrir la terre. I. 512. — Le baptême est donné au nom de la sainte Trinité. I. 505; VI. 396; VII. 369. — Le baptême est figure au commencement de la Genèse. V. 511. — Il est figure par le déluge. XIV. 196. — Par le passage des Hébreux à travers la mer Rouge. VI. 12; VIII. 50; IX. 575; XII. 78. — L'eau lustrale était la figure du bain salutaire du baptême. XIV. 519. — La circoncision était la figure du baptême. XVI. 233. — La circoncision tenait lieu de baptême aux anciens justes. II. 519.

Jésus-Christ a substitué le baptême à la circoncision. III. 118.

Les Manichéens rejettent le baptême. XIV. 10. — Les Séleuciens le rejettent aussi. XIV. 15. — Pourquoi le baptême a été institué. XVI. 253, 416. — Parce que notre naissance est viciée en Adam, nous avons besoin de renaître en Jésus-Christ. VII. 165. — Notre seconde naissance est due à Dieu et à l'Eglise. VI. 499. — Le sein de la mère des chrétiens est l'eau du baptême. VI. 495. — Avant le baptême on est sous la puissance du démon sans cesser d'être sous celle de Dieu. XVI. 253.

Le baptême est nécessaire à tous. XII. 17; XV. 554, 563. — Apostrophe à ceux qui diffèrent la réception du baptême. VI. 288. — Le baptême est nécessaire même à ceux qui ont reçu le baptême de saint Jean. XV. 135. — On donnait le baptême aux malades, même à ceux qui, en bonne santé, l'avaient refusé à Pâques. XI. 287. — Saint Paul a donné après saint Jean le baptême du Christ. II. 156. — Le baptême est nécessaire même à ceux qui vivent bien. X. 418. — Le baptême sans la justice, et la justice sans le baptême ne suffisent pas. XV. 127. — Personne ne vient au baptême avec l'innocence. XV. 270. — Le pape Innocent enseigne la nécessité du baptême. XVI. 22. — Juda et les autres Apôtres avaient été baptisés avant la passion de Jésus-Christ. II. 49. — Lorsque saint Pierre renia Jésus-Christ, les Apôtres avaient reçu le baptême de l'eau, mais non celui de l'Esprit-Saint. II. 117. — Tout porte à croire que Jésus-Christ a baptisé lui-même ses Apôtres. II. 118. — En quel sens les Pélagiens enseignent la nécessité du baptême pour tous. XVI. 51, 61. — Le baptême est absolument nécessaire aux enfants. IV. 273; VI. 482. — Le baptême des enfants n'est pas superflu, car ils sont souillés du péché d'Adam. II. 401. — Le baptême est nécessaire aux enfants à cause du péché originel et non pour des péchés personnels. XV. 491. — Qui n'a reçu une naissance charnelle, a besoin de recevoir une nouvelle naissance toute spirituelle. XV. 491. — Nécessité d'être régénéré en Jésus-Christ. XII. 19. — La seule génération spirituelle suffit pour rendre impuissante à nuire après la mort l'alliance de la génération charnelle avec la mort. XIII. 498.

Les petits enfants doivent être baptisés pour être délivrés de la puissance du diable et du péché. XVII. 8. — Par le baptême, les enfants sont délivrés de la puissance du démon. III. 10; XV. 709. — Les enfants ne peuvent être délivrés du péché originel que par le baptême. II. 404. — Les enfants sont baptisés pour obtenir la rémission des péchés et le royaume de Dieu. XV. 492. — On baptise les enfants pour effacer le péché. VI. 555. — Le baptême est inutile s'il est donné à ceux qui sont sans péché. XVI. 337. — Il faut avoir le plus grand soin de baptiser les enfants. XV. 563.

En quel sens les Pélagiens reconnaissent la nécessité du baptême pour les enfants. XV. 510, 514; XVI. 17. — Les Pélagiens nient que pour arriver au salut, les enfants doivent être baptisés. II. 461. — Les Pélagiens admettent qu'on doit baptiser les petits enfants, non pour avoir la vie éternelle, mais le royaume des cieux. VII. 459; XV. 510, 662. — Sans le baptême les enfants ne peuvent avoir la vie. XVI. 56. — Sans le baptême ils restent dans les ténèbres. XV. 499. — Erreur de Vincent Victor sur le baptême des enfants. XV. 639, 659, 671. — Les Pélagiens n'osent pas prouver le royaume des cieux aux enfants morts sans baptême. XV. 639. — Ils leur promettent une félicité de second ordre. XVI. 433. — Ils admettent la parole du Christ qui exclut du

royaume de Dieu ceux qui ne sont pas baptisés. VII. 461. — Les enfants morts sans baptême ne ressusciteront pas avec le Christ. II. 437, 438. — Damnation des enfants morts sans baptême. XV. 553. — Les enfants morts sans baptême seront dans la damnation avec les démons. XV. 509, 554. — Mais dans la damnation la plus douce possible. XV. 491.

Les enfants des chrétiens doivent être baptisés. XV. 510, 558, 563; XVI. 215, 245. — Pourquoi. XV. 541. — La régenération du père ne peut suppléer à celle du fils, et réciproquement. XVI. 589. — Le Christ fait du bien aux enfants qui ont reçu le baptême. VII. 466. — L'Eglise adjoint les enfants baptisés au nombre des fidèles. XV. 494. — Jésus-Christ rattache à son corps les petits enfants dès qu'ils sont baptisés. XV. 589. — Les petits enfants sont illuminés par le baptême. XV. 599. — Ils deviennent par le baptême enfants de Dieu. XV. 525; XVI. 25. — L'Eglise admet en principe que celui qui n'a pas reçu le baptême ne saurait être admis à l'autel. XV. 94. — Pourquoi les enfants meurent-ils, les uns baptisés et les autres sans baptême? Mystère insondable. XV. 495. — Dans la question des enfants qui meurent sans le baptême, il faut recourir à l'autorité divine. VII. 461. — Erreur de Vincent Victor sur cette question. XV. 671. — Peut-on dire que Dieu accorde le baptême aux enfants dont il prévoit la piété s'ils vivaient? IV. 274. — Différentes réponses à cette question, suivant les opinions sur l'origine de l'âme. IV. 274. — Ni le destin ni les astres n'ont rien à voir en cette matière. XVI. 26. — Dieu, en accordant le baptême, ne fait point acception de personnes et ne récompense aucun mérite antérieur. II. 519; XVI. 24. — Que due de l'enfant qui meurt sans baptême par la faute de ses parents? IV. 273. — Par le baptême l'enfant bénéficie de la foi de ceux qui l'offrent à l'Eglise. III. 388. — La foi d'autrui profite aux enfants. IV. 274. — Pour que la consécration du baptême des enfants soit parfaite, d'autres professent la foi. XV. 129. — L'enfant croit par autrui parce qu'il a été blessé par autrui. VII. 463, 466. — La parole d'autrui le guérit parce qu'il a été blessé par le fait d'autrui. VII. 463. — La régénération par la volonté d'autrui, au profit de l'enfant qu'on présente, est l'œuvre de l'esprit qui est le principe de cette régénération. II. 167. — Car les enfants sont présentés au baptême, moins par ceux qui les portent que par l'Eglise. II. 169. — Aussi la mauvaise intention de ceux qui présentent les enfants au baptême ne peut empêcher la vertu du sacrement. II. 169. — Les enfants peuvent être présentés au baptême par d'autres que par leurs parents. II. 169. — Par le baptême, l'enfant qui meurt est délivré de la condamnation; car sans avoir la foi qui consiste dans la volonté, il devient fidèle par le sacrement de la foi. II. 170, 171. — Quand, devenu homme, l'enfant eût connu à savoir, il ne recevra pas le baptême une seconde fois, mais il le comprendra et s'y unira par sa propre volonté. II. 170.

Usage de l'Eglise de baptiser les enfants. IV. 279. — C'est une tradition apostolique. *Ibid.* — On n'impute pas aux enfants la résistance qu'ils opposent au baptême. II. 516. — Donat prétendait que le vrai baptême n'était que dans sa communion. I. 331. — Toutes les sectes hérétiques soutiennent que le véritable baptême n'appartient qu'à elles. XV. 72. — D'après les Donatistes, le baptême donné par le juste est seul bon. II. 131. — Ils enseignent qu'en vain les peuples se hâtent d'avoir la foi en Jésus-Christ si un Donatiste ne leur donne le baptême. XII. 57. — La vertu du baptême ne dépend point du ministre. II. 197. — Dans le baptême il faut considérer non le ministre visible, mais Dieu. X. 248. — Réfutation de cette erreur que, tel est le baptisant, tel est le baptisé. VII. 447. — Les Donatistes prétendaient communiquer la justice à ceux qu'ils baptisaient. II. 493. — Dans la question du baptême il ne faut point considérer le ministre, mais ce qu'il donne. XV. 117. — Le sacrement de baptême est suave et divin, on ne doit jamais le méconnaître ni le condamner. XV. 118. — C'est la grâce de Dieu qui purifie dans le baptême. VI. 437. — Le baptême de Jésus-Christ tire son efficacité non pas des mérites de

celui qui le confère, mais des mérites de Jésus-Christ. xv. 98.

Comment il faut étudier la question du baptême. xv. 99. — Le baptême conféré au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit à Jésus-Christ pour auteur et non point un homme quel qu'il soit. xv. 220 — Le baptême est de Dieu, quel que soit le ministre qui le confère. xv. 69, 204, 206, 276, 353. — Le baptême administré par un juste ou un pécheur est toujours le baptême de Jésus-Christ. xv. 297, 300. — Le baptême est saint, quoique administré par un pécheur. xv. 291. — Le baptême donné par un impie, un traître, nuit à celui qui l'a conféré, mais non à celui qui l'a reçu. xv. 394. — Le baptême est essentiellement bon dans les justes et les pécheurs. xv. 125. — Le baptême demeure le même, malgré la grande inégalité des mérites de ceux qui le confèrent. II. 157 ; x. 358 ; xv. 125, 351, 403. — Autre chose est de baptiser comme représentant d'une autre personne, autre chose de baptiser en son propre nom. x. 348. — La propriété du baptême reste à Jésus-Christ, la mission de le donner en son nom passe à ses serviteurs bons ou mauvais. x. 350, 358, 365. — Ce n'est pas le ministre qui baptise, c'est Jésus-Christ. II. 132. — Comment Jésus baptisait et ne baptisait point. x. 433. — Le baptême que donnèrent les Apôtres n'était pas d'eux, mais du Christ. II. 156 ; xv. 351. — Les Apôtres ont donné le baptême de Jésus-Christ sans qu'aucun d'eux osât l'appeler son propre baptême. xv. 313. — Le baptême conféré par des sacrilèges est de Jésus-Christ, comme son nom invoqué par des sacrilèges est toujours son nom. XIII. 557. — Celui qui est baptisé ne s'assimile point les vertus ou les crimes de celui qui l'a baptisé. xv. 270, 303, 304.

Ceux-là seuls admettent deux baptêmes, qui soutiennent que celui des justes n'est pas celui des pécheurs. xv. 221, 222. — Le baptême est commun aux bons et aux méchants. vi. 405 ; xv. 147. — Le baptême est véritable dans la zizanie et dans la paille. xv. 221. — Il est saint dans les sacrilèges. xv. 276. — La sainteté intrinsèque du baptême ne peut être souillée. xv. 100, 122, 143, 144 et suiv. — Les pécheurs, tant qu'ils restent pécheurs, peuvent avoir le baptême, mais non le salut, dont le sacrement de baptême est le principe nécessaire. xv. 166. — Le baptême ne sert de rien en dehors de l'Eglise. xi. 396. — On trouve chez beaucoup d'hérétiques le sacrement de baptême, mais non le fruit du salut ni le lien de la paix. xi. 396. — Contre les schismatiques se glorifiant du baptême. xi. 396. — Le baptême, qui n'était pour les hérétiques qu'un titre de plus à l'éternelle damnation, devient le principe efficace de leur salut, s'ils renoncent à l'erreur. xv. 133, 411. — Les méchants peuvent avoir le baptême et le donner à des pécheurs publics. xv. 187, 226.

Ce que c'est qu'être baptisé par un mort. xv. 167. — Ceux qui sont baptisés dans les temples des idoles et au nom des dieux, sont baptisés par des morts. xv. 391. — Si tous les pécheurs sont morts et ne peuvent donner le baptême, on ne peut excepter les pécheurs occultes. xv. 391. — La personne du ministre, dans le baptême, est chose fort peu importante pourvu qu'on reçoive le baptême véritable. xv. 41. — Le baptême, conféré par des pécheurs publics ou occultes, reste toujours ce qu'il est dans sa force inébranlable. xv. 411. — Conféré par un indigne, il est aussi efficace que s'il est conféré par un apôtre. xv. 137. — Il faut distinguer le sacrement de baptême de son effet ou de son usage. xv. 149. — Le pouvoir de donner le baptême n'appartient pas à tous. xv. 395, 403. — Comment les ministres du baptême doivent être justes. x. 352.

On ne perd point le baptême en se séparant de l'Eglise. xv. 67, 100, 184, 206, 237. — Les apostats ne sont point privés du baptême. XII. 313 ; xv. 37. — En rentrant dans le sein de l'Eglise, le baptême qu'ils n'avaient point perdu leur devient utile. xv. 155, 158, 190. — Il n'y a qu'un baptême, il existe dans l'Eglise catholique et ailleurs. xv. 160, 168, 169, 384. — Celui qui ne peut perdre le baptême ne peut perdre le droit de le conférer. xv. 36. — Les catho-

liques reconnaissent le baptême donné par les hérétiques. XIII. 579. — Le baptême donné à un hérétique selon toutes les règles évangéliques et ecclésiastiques est bon. XIII. 552.

De l'unité du baptême, contre Pétilien. XIII. 551 et suiv. — La foi universelle de tous les temps et de tous les siècles enseigne que ceux qui sont séparés de l'Eglise ont le baptême et peuvent le conférer. xv. 37. — Le baptême peut-il être conféré par des hommes qui n'ont jamais été chrétiens ? xv. 37, 82. — En dehors de l'Eglise le baptême est conféré dans son unité, par des hommes qui ne le connaissent pas. XIII. 554, 558. — Les Donatistes confèrent valablement le baptême, mais ce n'est pas d'eux qu'on doit le recevoir. xv. 371, 376. — L'Eglise possède le véritable baptême, et seule le confère légitimement. xv. 69, 71. — On doit regarder comme certainement coupable celui qui ne va pas chercher le baptême dans la seule société où il soit certain que la collation de ce sacrement n'est pas un péché. xv. 71.

Le baptême donné par les hérétiques est valide et ne doit pas être réitéré. vi. 327, 590. — Il n'est pas nécessaire de rebaptiser les hérétiques qui reviennent à l'Eglise catholique. II. 156. — Le caractère du baptême étant indélébile, il n'est pas nécessaire de le réitérer. VIII. 422. — Comparaison qui prouve qu'on ne doit pas réitérer le baptême. VIII. 215. — Réitérer le baptême est un grand péché. xv. 23. — C'est la coutume dans l'Eglise catholique de ne pas rebaptiser. xv. 174, 182, 184, 397. — Cette coutume existait avant saint Cyprien. xv. 99. — Et venait d'une tradition apostolique. xv. 90, 114, 124, 146. — Agrippinus, prédécesseur de saint Cyprien, essaya le premier de la changer. xv. 90. — Et c'est sur l'autorité d'Agrippinus que s'appuyait saint Cyprien pour la combattre. xv. 117. — Cette coutume de l'Eglise catholique existait avant le schisme de Donat. xv. 375. — Les hérétiques ne peuvent montrer, dans les écritures canoniques, un seul exemple de la réitération du baptême à un homme qui quittait l'hérésie. XIII. 559 ; xv. 375. — Explication des passages de l'Ecriture qui semblent enseigner la réitération du baptême. XIII. 557. — Doctrine des Apôtres sur cette coutume de l'Eglise. XIII. 558, 559. — La coutume de ne point réitérer le baptême est confirmée par un Concile général. xv. 113, 117, 142, 144, 149, 156, 169, 173, 180. — Elle est fondée sur la raison et la vérité. xv. 142. — Dieu, par l'organe d'un concile universel, a révélé ce que nous devons croire sur cette question. xv. 169. — L'autorité de deux conciles d'Afrique sur la question du baptême disparaît devant l'autorité d'un concile général. xv. 100.

Vertu et effets du baptême. xi. 395 ; XIV. 453 ; xv. 119 ; XVI. 17, 215. — Les chrétiens d'Afrique appellent le baptême le salut. xv. 498. — Dans le danger on recourait au baptême. XIII. 459. — Le baptême du Christ efface tous les péchés. vi. 23, 266, 272, 281, 540 ; VII. 214 ; VIII. 38, 118 ; XII. 24, 43 ; XIII. 20 ; xv. 712 ; XVI. 43. — Il détruit tous les péchés et ne se contente pas d'en raturer la tache. XVI. 11. — La purification parfaite n'est pas dans le baptême de Jean, mais dans le baptême du Seigneur. II. 40. — Tous ceux qui viennent à Jésus-Christ dans le baptême ont besoin de la grâce de la rémission des péchés. xv. 508. — Par le baptême l'homme est lavé tout entier. x. 698. — Le baptême de Jésus-Christ chasse loin de nous l'exterminateur, si notre cœur a pour habitant Jésus-Christ. x. 670.

Comment le baptême profite aux adultes et aux enfants. xv. 493. — Le baptême conféré aux enfants, comment il leur profite. xv. 128. — Grâce conférée aux baptisés. VII. 240. — Par le baptême Jésus-Christ infuse, en secret, la grâce dans les petits enfants. xv. 486. — Les enfants sont renouvelés dans le baptême. XVI. 409. — Le baptême efface le péché originel même dans les enfants. IV. 274. — L'enfant baptisé, qui meurt avant l'âge de raison, est délivré de la condamnation. II. 171 ; XII. 43. — Jusqu'à quel point le péché est détruit par le baptême, soit dans les enfants, soit dans les adultes. xv. 517. — Toute tache de péché commi contre les dix commandements de la loi est effacée par le baptême. XIV. 196. — Le baptême purifie spirituellement la chair et l'âme. IV. 520. — Le baptême enlève non-seule-

ment les fautes antérieures, mais prépare la volonté dans les adultes et l'assaut, t. 321. — Le baptême efface les péchés et purifie des désirs vicieux, xv. 632.

Le baptême produit la pleine et parfaite rémission de tous les péchés, mais non une rénovation complète, xv. 542. — Il efface tous les péchés, mais ne guérit point toute infirmité de l'âme, vi. 540; xvi. 35, 409. — Il efface le péché, mais ne guérit point la langueur, xii. 96. — Le baptême n'ôte point la concupiscence, xvi. 406, 443. — Il laisse l'âme exposée à une guerre continuelle, xvi. 244. — Sans le baptême on ne saurait dans la jeunesse dompter la concupiscence de la chair, iv. 273. — La régénération est plus avantageuse que la génération, xvi. 506. — Il est prouvé contre Jovinien qu'on peut pécher après le baptême, xvi. 443. — Le baptême nous délivre de tous les péchés, mais non pas de tous les maux, xvi. 248, 250. — Il ne délivre pas des peines de cette vie, xiii. 497. — Pourquoi, xvi. 500. — Dans le baptême nous sommes parfaitement renouvelés et guéris de tous les maux dont nous étions coupables, mais non des maux contre lesquels nous avons à lutter, xvi. 251. — Par le baptême la sanctification est conférée au corps lui-même, xvi. 242. — Par le baptême nous sommes régénérés, adoptés et rachetés, xvi. 35. — Guérisons miraculeuses obtenues au baptême, xiii. 524.

Les nouveaux baptisés sont appelés la lumière, vii. 238. — Ils sont appelés enfants, vii. 238, 248; xi. 320, 385, 392. — Ils ont puisé dans le baptême les principes de la vie éternelle, xi. 316. — Octave du baptême, xi. 397. — Avec quel soin les nouveaux baptisés doivent conserver la vie puisée dans le sacrement, xi. 729, 738. — L'innocence du baptême, viii. 58. — Ils doivent imiter les bons chrétiens et non les mauvais, vi. 591; vii. 238, 248; viii. 59.

Être baptisé dans la mort de Jésus-Christ c'est mourir au péché, xvi. 226. — Dans le baptême tous meurent au péché, xii. 47; xvi. 226, 558. — Ceux qui ont été baptisés doivent mourir au péché pour vivre pour Dieu, xiv. 594.

Le baptême ne profite pas à tous ceux qui le reçoivent, xv. 372. — Le baptême est le même pour tous, mais la grâce n'est pas la même, ix. 220. — On peut recevoir le baptême du Christ sans recevoir le pardon de ses péchés, xv. 76, 167. — Le baptême donne aux uns la vie, aux autres la mort, x. 139.

Forme ou cérémonies du baptême, xv. 513, 514. — On portait les enfants à l'église pour qu'ils reçussent le baptême, vii. 456, 457. — Comment il faut procéder à la guérison de ceux qui doivent être baptisés, v. 570. — Avant le baptême on doit demander au catéchumène s'il veut se convertir à Dieu, s'il croit au Père, au Fils et au Saint-Esprit, xv. 282. — S'il renonce au siècle, xv. 442. — Celui qui ne peut répondre charge un autre de répondre pour lui, xv. 428.

Questions sur les mystères auxquels le catéchumène doit répondre avant d'être baptisé, v. 559. — Les enfants que l'on baptise à sept ans doivent savoir le symbole et répondre pour eux-mêmes, xv. 640, 670. — On récite la règle de la foi en recevant le baptême, viii. 102. — A Rome les catéchumènes avant leur baptême récitaient le symbole d'un lieu plus élevé, en présence des fidèles, i. 430. — Quand on répond qu'un enfant croit à cause du sacrement de la foi, cette réponse appartient à la célébration du baptême, ii. 170. — Les enfants croient dans la personne des chrétiens qui les présentent au baptême, ii. 537. — Sans la foi on met les enfants à mort en répondant pour eux au baptême, vii. 108. — L'Église prête en quelque sorte aux enfants les pieds des autres pour marcher au baptême, le cœur d'autrui pour croire, et pour confesser la foi, la bouche d'autrui, vii. 114.

Les hommes avant leur baptême font pénitence de leurs péchés, mais cette pénitence prépare au baptême et ne le remplace pas, iii. 119. — On n'admettait point au baptême ceux qui persévéraient dans l'adultère et la débauche, v. 522; xii. 181. — En cas de mort on ne doit pas le leur refuser, xii. 181. — Ce n'est pas une nouveauté d'écartier du baptême les pécheurs endurcis, v. 569. — Doit-on ad-

mettre indistinctement tout le monde au baptême et n'enseigner la morale qu'après ce sacrement, v. 553, 556. — L'abstinence, le jeûne et les exorcismes sont la préparation nécessaire au baptême, v. 556.

Ceux qui doivent recevoir le baptême renoncent au démon, ii. 552; xv. 633, 709. — Exorcismes et insufflation au baptême, ii. 552; xii. 397; xvi. 81, 84, 405, 409, 410. — L'eau qui sert à donner le baptême est marquée du signe de la croix, vii. 214; xvi. 256. — Si les paroles de la forme du baptême, telles qu'elles se trouvent dans l'Évangile, ne sont pas prononcées, le baptême n'existe pas, xv. 163. — Du moment que le baptême est administré selon la forme évangélique, la perversité de celui qui l'administre ne le souille point, xv. 121, 122, 163. — Onction sainte et imposition des mains aux baptisés, vii. 556. — Invocation du Saint-Esprit sur ceux qui viennent de recevoir le baptême, vii. 303. — Baptême et communion des enfants, vii. 108. — Il n'est point nécessaire d'attendre au huitième jour pour baptiser les enfants, xvi. 64. — Baiser de paix donné au baptême, xvi. 64. — On peut donner le baptême chaque jour de l'année, vii. 200. — Baptême superstitieux du jour de la Saint-Jean, vii. 174; xi. 536. — Combien il est juste que les chrétiens célèbrent l'anniversaire de leur baptême, xi. 537. — C'est surtout à Pâques que l'Église donnait le baptême, xv. 133. — Pourquoi, vii. 200. — Les nouveaux baptisés étaient revêtus de vêtements blancs, vi. 497. — Huit jours étaient consacrés aux sacrements reçus par les enfants, vii. 248, 334. — Superstition qui défend de toucher la terre d'un pied nu dans l'octave du baptême, ii. 71. — Pour recevoir le baptême, il faut être en vie, iv. 274. — Baptême à conférer aux catéchumènes en danger de mort, xii. 180. — Ceux qui reçurent le baptême dans le temps où Jésus-Christ baptisait par ses disciples reçurent-ils l'Esprit-Saint? v. 456.

Le baptême de sang et de volonté peut remplacer le baptême, xv. 127. — Le martyr tient lieu du baptême, iii. 118. — La foi et la volonté tinrent lieu de baptême au bon larron, v. 456.

Le baptême ne peut exister sans ministre, xv. 403. — Le baptême conféré par raillerie, bouffonnerie, est-il valide? xv. 190. — L'ordination donne le droit de conférer solennellement le baptême, xv. 36. — Le prêtre est le ministre du baptême, ii. 156. — Dans le cas de nécessité, un laïque peut baptiser, xv. 36. — S'il n'y a pas nécessité, le baptême donné par un laïque est valide, mais illicite, xv. 36. — Peut-il être donné par celui qui n'est pas chrétien? xv. 190.

Le baptême cessera au second avènement de Jésus-Christ, i. 544. — Baptême des idolâtres, xv. 195. — Le chef des Célécotes établit un nouveau baptême, ii. 42.

BARABBAS, v. 325.

BARBARE. Les barbares épargnent beaucoup de personnes à cause des chrétiens, xiii. 2, 4.

BARBARISME. Ce que c'est, iv. 26; xv. 326.

BARBARUS, serviteur de Dieu à Hippone, ii. 415.

BARBE. Elle est pour l'ornement du corps et non pour l'usage, xiii. 540. — Les grands sont désignés par la barbe, x. 118. — La barbe est le symbole de la force, viii. 323.

BARDESANE, xiv. 8.

BARJESU, magicien, xv. 301.

BARNABÉ et Paul chantent dans leur prison, xi. 122. — Dissimulation de Pierre et de Barnabé blâmée par saint Paul, xii. 232.

BARNABÉ, prêtre, iii. 29.

BARNABÉ, serviteur de Dieu, ii. 254.

BARUCH, scribe de Jérémie, xiii. 406.

BASAN, signifie sécheresse, confusion, ix. 94.

BASILE, évêque de Césarée, xvi. 259. — Il ne favorise nullement ceux qui nient le péché originel, xvi. 82. — Son témoignage sur le péché originel, xvi. 83. — Son sermon sur le jeûne, xvi. 83. — Son livre contre les Manichéens, xvi. 82.

BASILIDE, chef de l'hérésie des Basilidiens, xiv. 4. — Il osa, le premier, soutenir que le Dieu adoré par le peuple juif n'était pas le vrai Dieu, xiv. 529.

BASILIQUE. Les barbares épargnent ceux qui se sont réfugiés dans les basiliques chrétiennes. XIII. 2, 4, 6, 24, 69, 72. 114. *Voy.* EGLISE. — Les basiliques de Carthage brûlées par les Donatistes. XIII. 645. — Forme des basiliques. IV. 461.

BASILIC. Il est le roi des serpents. IX. 369 ; XV. 23.

BASSUS. XIII. 523.

BATHANARIUS. XIII. 487.

BATIR. Les uns bâtissent sur la pierre, les autres sur le sable. X. 372. — Ce que c'est que bâtir sur la pierre et bâtir sur le sable. IX. 504. — Bâtir sur la pierre c'est préparer à l'épreuve, bâtir sur le sable c'est promettre des récompenses. VI. 188. — Ce que c'est que bâtir en or, en argent, en bois, en paille. VIII. 250. — Ceux qui bâtissent sur Jésus-Christ avec le bois, le foin, la paille, ne doivent point périr, mais seront sauvés par le feu. IX. 265. — Construction de la cité spirituelle. X. 21. — C'est la grâce qui bâtit la demeure de Dieu en nous, sans être prévenue par aucun mérite. IX. 81. — Si nous avons de la peine à bâtir la maison spirituelle de Dieu, qui est notre âme, nous aurons de la joie, au jour de sa dédicace. VII. 579, 584.

BATON. Le bâton d'Elisée est la figure de la loi. VI. 114.

BAUTON. Eloge de ce consul prononcé à Milan par saint Augustin. XV. 292.

BÉATITUDE. *Voy.* BONHEUR. Explication des béatitudes. V. 258 et suiv. — Gradation admirable des huit béatitudes. V. 259. — Les sept béatitudes sont comparées avec les sept opérations du Saint-Esprit. V. 260. — Elles sont promises à la vertu et non au vice. XI. 333.

BEAUTÉ. Ce que c'est et en quoi elle consiste. I. 393 ; III. 483, 567 ; IV. 143. — Toute forme de beauté procède de l'unité. I. 537. — La beauté formée de plusieurs parties diverses est beaucoup plus louable dans le tout que dans une partie. IV. 100. — Une chose nous plaît, parce qu'elle est belle. III. 567. — D'où et à quel endroit peut se révéler la beauté de l'intelligence. III. 215. — Rien n'est dans l'ordre, qui ne soit beau. III. 573. — Toute beauté vient de Dieu. V. 439. — La beauté temporelle consiste dans la succession des choses qui meurent et se remplacent. V. 439 ; XIV. 142. — La beauté des siècles est comme un grand concert d'un artiste ineffable, conduisant à l'éternelle contemplation de Dieu. II. 289. — Les beautés extérieures viennent de la beauté de Dieu. I. 468. — La justice a sa beauté. VI. 48. — De la beauté corporelle. III. 572. — La beauté du corps est l'harmonie des parties avec une certaine suavité de couleur. I. 522. — La vraie beauté c'est la chasteté. XI. 676. — La beauté du corps ne consiste pas dans la grandeur de ses membres, mais dans leur proportion. XIII. 237. — Beauté grossière des choses temporelles. XIV. 142. — La beauté du corps est un don de Dieu. XIII. 326. — Dieu accorde la beauté aux méchants, de peur que les bons ne l'estiment un grand bien. XIII. 325. — L'âme se laisse séduire par la beauté corporelle qui ne fait que passer. III. 560. — La beauté corporelle nous trompe souvent. III. 568. — Il ne faut pas s'attacher à la beauté grossière. XIV. 142. — Elle est quelquefois aimée d'une mauvaise manière. XIII. 325. — La beauté corporelle est exposée à beaucoup de misères. III. 572. — Beauté du Christ. VIII. 473. — La vraie beauté est dans l'âme. I. 522. — En quoi consiste la beauté de l'âme. II. 241. — La beauté de l'âme est la vertu et la justice. VIII. 473, 655. — La beauté vient de la confession. IX. 421. — La beauté des créatures est un concert à la louange de Dieu. X. 296. — Les sens sont contraires à la beauté de l'âme. I. 522.

Différence entre le beau et le convenable. II. 289. — Celui qui, à la beauté du corps joint la difformité de l'âme, est plus à plaindre que si à cette difformité il joignait encore celle du corps. IV. 86.

BÉBIUS. XIII. 67.

BÉIANUS. XV. 410, 426, 443.

BÉLIER. Le bélier dont les cornes étaient embarrassées dans un buisson, était la figure de Jésus-Christ. VIII. 269. — Le bélier marqué de rouge est la figure du Christ dans sa passion et des martyrs. IV. 441.

BELLÉROPHON. Sa fable. XIII. 393.

BELLONE, épouse de Mars. XIII. 131. — Temple de Bellone, à Rome. XIII. 66.

BÉLOC, neuvième roi des Assyriens. XIII. 389.

BÉLUS, premier roi des Assyriens. XIII. 387. — Père de Nimus. XIII. 388.

BEMA des Manichéens. XIV. 266.

BÉNÉDICTION. Bénédiction de l'Eglise. XII. 67. — Pourquoi Dieu a béni seulement l'homme, les poissons et les oiseaux. I. 512. — Dieu voulut que cette bénédiction produisit la fécondité. IV. 140. — Ce que produisit dans nos premiers parents la bénédiction divine. XV. 630. — Les bénédictions données à Jacob et à Esaü s'adressaient aux chrétiens et aux Juifs. VI. 13, 25. — La bénédiction du juste est de glorifier Dieu. VIII. 139. — Les chrétiens sont bénis par la chaire du Sauveur. VI. 27. — Comparaison entre les bénédictions de Dieu et les nôtres. IX. 69. — L'homme souhaite que Dieu le bénisse en bien des manières. IX. 70. — Quand Dieu bénit, il fait ce qu'il dit. IX. 595. — La bénédiction de Dieu est la vie éternelle. IX. 593. — Bénédiction réservée à l'homme qui craint Dieu. X. 75. — Pluie de bénédiction. VI. 215. — Bénédiction des peuples par les évêques. II. 370, 461, 470.

Il faut bénir Dieu en tout temps. VIII. 298, 322, 528. — Il faut le bénir chaque jour. X. 231. — Il faut le bénir la nuit et le jour, dans la prospérité et dans l'adversité. X. 118. — C'est bénir Dieu que de vivre dans la concorde. X. 117. — On bénit Dieu partout quand on mène une vie pure. IX. 504. — Bénir de cœur et maudire de bouche. IX. 9 ; X. 118. — Isaac bénit Esaü comme à regret. VI. 21. — On fait des prières avant de bénir ce qui est sur la table du Seigneur, *precationes* ; *orationes* est ce que l'on dit quand on bénit. II. 370. — Les demandes se font quand on bénit le peuple. *Ibid.* — C'était la coutume, surtout chez les Juifs, lorsqu'on passe devant les travailleurs, de leur dire : Que Dieu vous bénisse. X. 83.

BENENATUS. VIII. 379. — Evêque de Tugutiane. VIII. 381.

BENJAMIN signifie fils de la droite. IX. 250. — Quel était le jeune Benjamin ravi en extase. IX. 96.

BERSABÉE veut dire puits de rassasiement. XIV. 359.

BERZELLAÏ de Galaad laisse à son fils tous les bienfaits de David. II. 86.

BESTIAIRE. VI. 134.

BÊTES. Comment les bêtes connaissent. III. 309. — Les bêtes sont-elles douées de science et de raison. III. 307. — Elles ont des sensations sans avoir la science. III. 309. — Cette faculté de sentir est comme une apparence de science. III. 309. — Les bêtes n'ont pas le sentiment des sens corporels. III. 341. — L'homme est supérieur aux bêtes, parce qu'il est raisonnable. III. 238. — Il n'y a aucune relation à établir entre l'homme et les bêtes. III. 538. — Bon nombre d'animaux nous surpassent par les sens, mais Dieu nous a mis au-dessus d'eux par l'esprit, la raison et la science. III. 309. — Il est ridicule de prendre pour des sages ceux qui portent le nom de dompteurs de bêtes. III. 329. — Sens allégorique de la domination de l'homme sur les animaux. IV. 99. — Quels sont les animaux auxquels on doit donner le nom de bêtes. IV. 141, 173, 174. — Le sixième jour Dieu créa les bêtes des champs par une création distincte de celle où il fit tout. IV. 214, 215. — Pourquoi Dieu a-t-il créé des bêtes ennemies. IV. 176. — Si maintenant les animaux nuisent à l'homme, c'est en punition du premier péché. XVI. 88, 93. — Dans le paradis terrestre les animaux ne devaient ni mourir ni accomplir des actes de férocité. XVI. 623. — Opinion ridicule de la métempsycose. IV. 293. — Les animaux ont entre eux certains signes pour se communiquer leurs sensations. IV. 20. — Esprit des bêtes. XIV. 625. — Ame des bêtes. XII. 542. — Les âmes des bêtes ont l'existence mais non l'intelligence. XII. 480. — Les bêtes n'ont point l'intelligence. VIII. 460 ; X. 290. — Les bêtes peuvent percevoir les objets extérieurs, se souvenir, rechercher ce qui leur est avantageux, éviter ce qui leur est nuisible, mais non point raisonner. XII. 495. — Beaucoup de bêtes sur-

par un homme par la subtilité des sens, VIII. 167. — Les bêtes se servent de leurs sens pour se pointer vers les choses utiles et s'éloigner des choses nuisibles, XIV. 335. — Images imprimées dans une certaine partie de l'âme des bêtes, XII. 180. — Les animaux n'ont aucun droit à la béatitude et ne sont point soumis au châtiment, XV. 633. — Les bêtes de la forêt signifient les nations, IX. 325. — Signification de l'ordre donné à saint Pierre, de tuer et de manger de toutes sortes de bêtes, IX. 525.

BETHEL. Uammaüs et Luza désignent la même ville, IV. 396.

BETHLÉEM. Ce n'est plus qu'un hameau, XII. 81.

BETHSAN, aujourd'hui Scythopolis, IV. 367.

BIAS de Priène, XIII. 160.

BIEN. Qu'est-ce que le vrai bien ? VI. 331. — Le bien sans aucun mélange de mal est le bien absolu, XII. 5. — Le souverain bien de l'homme ne peut être que dans Dieu, II. 225 ; XIII. 162. — Le souverain bien est celui dont la participation fait tous les autres biens, V. 431 ; X. 123.

Comment le souverain bien est dans l'homme, XIII. 162. — Bien béatifique, XVI. 171. — Quel est le bien de l'homme, XIII. 198 ; XVI. 171. — Opinions diverses des philosophes sur le souverain bien, XIII. 158, 162, 411 ; XVI. 219. — Le souverain bien pour l'homme : ses conditions, III. 492. — Le vrai bien est ce qu'on ne peut perdre malgré soi, VI. 332. — Le souverain bien est essentiellement incorruptible et immuable, XIV. 481. — Dieu est le seul bien immuable, XIII. 230, 248 ; XIV. 61. — Dieu est le seul vrai bien de l'âme, IX. 494. — Notre souverain bien c'est Dieu, III. 496. — L'âme aspire au bien de tout bien, d'où découlent tous les biens et auquel on ne peut rien ajouter de bien, VIII. 234. — Tout le bien réel de l'homme est la lumière qui brille à l'esprit et non aux yeux, VIII. 433. — Comment on peut voir le souverain bien, XIV. 143. — On ne peut arriver au bien absolu qu'en l'aimant parfaitement, XIV. 51. — Personne ne peut parfaitement posséder ou connaître le bien qu'il n'aime pas, V. 436.

Tous les biens, grands ou petits, ne peuvent venir que de Dieu, III. 357, 361, 558. — Dieu bon a fait toutes choses bonnes, I. 424, 476. — Dieu a créé tous les biens, XIV. 329. — Toutes les natures reçoivent leurs formes et leur beauté du souverain bien, XIV. 443. — Comment on peut reconnaître le bien le plus infime, XIV. 481. — Tous les biens si petits qu'ils soient ne peuvent venir que de Dieu, X. 123 ; XIV. 133, 331, 444, 445, 481. — Pour qu'une chose soit un bien, il n'est pas nécessaire qu'elle soit égale à Dieu, XIV. 181. — Toute substance est bonne d'origine, I. 424. — Toute créature est bonne en son genre, IX. 494. — Dieu a créé tout ce qui est bien en diversifiant les degrés de bonté, XIV. 435, 464, 481. — Le bien peut être sans le mal, mais le mal ne saurait subsister sans le bien, XIII. 295. — De la nature du bien, XIV. 438 et suiv. — Ce qui sépare les Catholiques des Manichéens sur la nature du bien, XVI. 440, 443. — Sans le péché, le combat entre le bien et le mal n'existerait pas, XVI. 169. — L'être qui regrette la perte d'un bien est encore bon, IV. 247. — Comment le bien dans l'homme est séparé du mal suivant les Manichéens, XIV. 40. — Trois sortes de biens, XIII. 162. — Dieu est le souverain bien, l'âme est un grand bien, le corps est un bien d'un ordre inférieur, VII. 33. — Dieu nous a donné trois sortes de biens : les vertus, qui sont le fonds de la vie honnête, sont les grands biens ; les formes du monde corporel sans lesquelles on ne peut vivre dans la justice sont les moindres biens ; les puissances de l'âme sont les biens moyens, III. 359. — Il faut distinguer entre le bien qui est tel par un autre bien et le bien par lui-même, X. 123. — Deux sortes de biens, les uns qui rendent bon, les autres qui servent à faire du bien, VI. 220, 221, 288. — Biens qu'on doit rechercher pour eux-mêmes, biens nécessaires comme moyens, XII. 114. — Dieu a fait un bien supérieur et d'autres biens inférieurs, VI. 90. — Les biens de Dieu sont temporels et terrestres, d'autres sont célestes et éternels, VIII. 354. — Biens réservés aux élus, biens accordés aux bons et

aux méchants, VIII. 612. — Cherchons le bien que les méchants ne peuvent posséder comme nous, VII. 425.

Le bien de l'âme est meilleur que l'âme, VIII. 310. — Ce bien c'est Dieu, VIII. 311. — L'âme est le bien du corps, VIII. 310. — Les biens, soit de l'âme, soit du corps, sans la vertu, ne sont pas pour le bien de celui qui les possède, parce qu'il en use mal, XIII. 427. — Si le corps a des biens qui viennent de bien seul, à plus forte raison personne que bien seul ne peut donner les biens de l'âme, II. 336.

Suivant les Stoïciens, il n'y a point de bien sans la vertu, VIII. 180. — Et le souverain bien consiste à vivre selon la vertu, XIII. 162. — Chercher le bien et faire le mal, c'est courir en tournant le dos au but. Quand y atteindra-t-on ? VI. 601. — Discussion des philosophes sur la fin du bien, XIII. 198, 411. — Biens temporels et biens éternels, VI. 355. — Les biens du Seigneur sont doux, impérissables, incomparables, éternels, immuables, VIII. 240. — Le bien après lequel nous soupirons sera la paix, X. 77. — Quels sont les biens de la Jérusalem céleste, X. 70, 75. — Les méchants n'ont point de goût pour les biens futurs, VIII. 275. — Comment il faut demander les biens éternels et les biens temporels, VIII. 63. — Le bien que nous devons chercher est le royaume de Dieu et sa justice, V. 304.

On trouve rarement un homme pour aimer les biens de l'homme intérieur, seuls dignes de notre attachement, VIII. 433. — Nous commençons à désirer le bien quand il commence lui-même à nous paraître doux, XVI. 31. — Dieu fait descendre la douceur pour que nous fassions le bien d'une manière bonne, IX. 704. — C'est un don de Dieu de trouver du plaisir dans le bien, IX. 688. — Nul n'a rien de bon, qu'il ne l'ait reçu de celui qui est bon, X. 62. — Le désir du bien ne peut venir que de celui qui est le bien immuable, XVI. 30. — Dieu ne reprend les biens spirituels que si on les perd, mais c'est lui qui enlève les biens temporels, VIII. 232.

La charité est la source des biens. Sans elle nous ne pouvons faire le bien, XV. 606. *Voy.* ARBITRE, GRACE, ŒUVRE. — Le bien ne sera parfait que quand l'homme n'éprouvera plus les atteintes de la concupiscence, XVI. 9, 151, 207. — Ici-bas nous pouvons faire le bien, mais non l'achever dans sa perfection, XII. 97. — Le péché originel est cause que nous ne voulons point le bien ou que nous ne pouvons le faire, XVII. 73. — Dieu fait sortir beaucoup de bien même de nos maux et de nos péchés, II. 435. — Le bien qui est en nous nous vient du Créateur ; tout ce qui est notre œuvre aboutit à notre condamnation, IX. 459. — Il faut faire le bien à cause de Dieu, XI. 211. — Le bien qui est fait par la crainte du châtiment et non par amour de la justice n'est pas un vrai bien, XVI. 31. — C'est faire le bien que de ne pas consentir à une passion déréglée, VII. 4. — En fait de biens spirituels, il faut regarder comme à soi ce qu'on aime dans son frère, VI. 192. — Nos biens sont l'ouvrage et les dons de Dieu, I. 453. — En faisant le bien, il faut considérer non ceux qui font moins, mais ce que Dieu demande, VI. 50. — On peut quelquefois employer la force pour porter au bien, II. 456, 457, 488. — Il ne faut pas laisser le bien d'en haut, pour s'incliner vers celui d'en bas, VI. 90. — Quel bien peut chercher encore celui qui possède Dieu ? VI. 254. — L'homme cohéritier du Christ doit élever son espérance jusqu'au bien de tous les biens, IX. 494. — Les biens d'ici-bas ont leur charme, mais qu'est-il auprès de Dieu ? I. 375. — Se laisser illusionner et tromper par les biens de la terre, c'est s'enflammer d'admiration et d'amour pour des choses indignes de nous, III. 505. — Les philosophes ont su qu'il ne fallait pas rechercher les biens extérieurs pour eux-mêmes, XIII. 162. — Tous les biens créés sont muables, XIII. 247. — Les biens muables ne sont biens que parce qu'ils ont été créés par le souverain Bien, et ils sont muables parce qu'ils ont été tirés du néant, XIV. 482. — Il n'y aurait pas de biens changeants, s'il n'y avait un bien immuable, XII. 455. — Créé par la Trinité, en qui réside le bien dans sa plénitude et son immuable perfection, le monde

ne reproduit point cette bonté souveraine, immuable. XII. 4. — Tout ce qui est mobile n'est pas par lui-même un bien. VIII. 234. — On ne peut appeler bien ce qui ne rend pas l'homme bon. VIII. 15. — C'est en aimant le principe de tout bien qu'on devient bon. VI. 122. — Vouloir le bien sans vouloir être bon, est une vie opposée aux désirs. VI. 373. — On doit rougir de ce qu'on possède, si dans la maison tout est bien, excepté le maître. VI. 332. — Les biens crient silencieusement contre leur maître qui n'a point Dieu. *Ibid.* — L'homme désire tous les biens, excepté une bonne vie. VI. 88, 122, 332, 367, 460; VII. 481, 588. — De tout ce que l'homme possède, il n'y a que lui qu'il aime en mauvais état. VII. 257, 481. — Les biens et les maux sont utiles ou nuisibles, suivant les dispositions de ceux qui les reçoivent. X. 710. — Rien ne peut nuire quand on est dévoué au bien. VII. 482.

Quels sont les biens de cette vie. XIII. 437. — Les biens temporels sont des dons de Dieu. XIV. 108, 109. — Ils doivent être attendus de Dieu seul. IV. 390; VIII. 334; IX. 70; X. 75. — Il faut user des biens pour le besoin et non par amour pour eux. VII. 117. — Les biens de la terre sont aussi des biens que Dieu seul peut donner. III. 51, 52. — Quand Dieu n'exauce pas ceux qui lui demandent les biens de la terre, c'est pour leur avantage. II. 302; XIII. 6. — On ne doit pas beaucoup estimer les biens que les méchants peuvent aussi posséder. VI. 331; XIII. 450. — Souvent les méchants possèdent des biens que les bons envient. VIII. 358. — Pourquoi Dieu donne les biens temporels aux bons et aux méchants. VII. 530. — Les biens temporels nous échappent souvent malgré l'ardeur de nos désirs, nous surexcitent avant de venir, nous corrompent en arrivant et nous torturent en s'échappant. VII. 39. — Nous brûtons avant de les posséder, ils s'avilissent entre nos mains; une fois perdus, ils ne sont plus qu'un songe. VII. 39. — Avant Jésus-Christ, les justes usaient des biens de la terre comme de figures prophétiques. II. 298.

Les biens et les maux de cette vie sont communs aux justes et aux méchants. VI. 159; XIII. 5. — Pourquoi Dieu a voulu que les biens du temps fussent mêlés. IX. 70. — Dieu les donne aux bons, de peur qu'on ne croie que ce soient des maux; ils les donne aux méchants, de peur qu'on ne croie que ce soient de grands et souverains biens. III. 52. — Quand il les ôte aux bons, c'est une épreuve; aux méchants, c'est un supplice. III. 52. — Origine des biens d'églises. XI. 651. — Biens superflus, biens nécessaires. XI. 422. — Qui-conque aime mal un bien est mauvais et misérable dans ce bien même, parce qu'il est privé d'un bien plus grand. XIII. 252. — L'homme bon ne se laisse pas enivrer par les biens de cette vie. XIII. 6. — La santé et un ami sont deux biens naturels. XI. 422. — On ne doit renier Jésus-Christ, ni à cause des biens nécessaires, ni à cause des biens superflus. XI. 422. — Il y a des biens qui sont propres aux justes, d'autres qui leur sont communs avec les méchants. VI. 288; VII. 529, 530, 568. — Biens propres aux justes. VI. 101; VII. 325. — Les biens que possèdent les riches sont des biens, mais qui ne rendent pas bons leurs possesseurs. XI. 427. — Biens que ne peuvent avoir les méchants. XI. 428. — Pourquoi les maux et les biens de cette vie et non de l'autre sont communs aux bons et aux méchants. XIII. 6, 26, 116. — Il y a des biens que Dieu donne même à ses ennemis, d'autres qu'il ne donne qu'à ses amis. IX. 27, 70, 165, 285, 301. — Le péché n'est qu'une erreur dans le choix du bien dont l'homme est affamé. IX. 494. — Celui qui cherche Dieu ne cherche plus des biens passagers et périssables. VIII. 165. — La joie dans l'iniquité ne peut venir que de l'acquisition des biens inférieurs. XIV. 442. — Les biens de ce monde ont une douceur qui trompe: on s'y fatigue sans fruit, on y craint toujours. On y fait les premiers pas sans prévoyance et les derniers avec repentir. III. 9. — Les biens de ce monde ne peuvent combler les désirs de l'homme qui convoite ce qu'il n'a pas et méprise ce qu'il possède. IX. 495. — Dieu ordonne de tolérer et non d'amer les biens de cette vie. VIII. 275. — Il ne faut point mettre

son bonheur dans les biens temporels. IV. 608. — Ils ne rendent point heureux. IX. 567. — Les bons n'ont rien à craindre de la perte des biens temporels. IX. 70, 71. — Quand on perd les biens temporels, on voit s'ils n'ont point séduit le cœur. III. 578. — Quoi de plus insensé que de travailler à acquérir des biens périssables, sans craindre de les perdre? IV. 638.

Il faut mépriser les biens temporels. VII. 510, 511. — Il ne faut point craindre de perdre les biens temporels pour Jésus-Christ. XI. 425. — Les biens temporels sont pleins de périls, pleins de tentations. XI. 424. — Jésus-Christ n'a point voulu les posséder pour les rendre méprisables. VIII. 275. — C'est à Dieu qu'il faut demander les biens temporels et pour lui qu'il faut les mépriser. XIV. 354. — Il n'y a que ceux qui ne sont pas enfants de Dieu qui mettent le bonheur dans les biens terrestres. II. 395. — Quels biens sont les richesses. VI. 331; VII. 530.

Comment il faut user des biens temporels. III. 334; XIII. 440. — Le bien qu'on possède mal est à autrui, et celui-là possède mal, qui use mal. II. 391. — Celui qui n'use pas des biens temporels dans le but qui leur est assigné, pèche, tantôt véniellement, tantôt mortellement. XII. 111. — Il faut bien user des biens temporels pour obtenir la vie éternelle. IX. 561; XIII. 437. — Il faut bien employer les biens d'en bas, pour jouir justement du bien d'en haut. VI. 90. — S'il est mal de mal user de ce qui est bon, il est bon de bien user de ce qui est mal. I. 348. — Il est des biens dont on peut faire un mauvais usage, et d'autres dont on ne peut abuser. XV. 534. — C'est bien agir que d'user des biens d'une manière proportionnée à leur fin. XII. 111. — Pour bien user des biens terrestres il faut pouvoir ne pas en user. XII. 119. — Il est plus facile de ne pas jouir des biens temporels que d'en jouir avec modération. XII. 119. — Tous les biens de la terre sont également l'instrument de la bienfaisance et le supplice de la cupidité. VI. 227. — La spoliation des biens est plus rigoureuse que la mort. II. 186. — Les lois civiles n'obligent pas à faire un meilleur usage des biens qu'on possède, mais ce mauvais usage devient moins dommageable pour autrui. II. 391. — Beaucoup de chrétiens abandonnent et distribuent leurs biens. XIV. 161. — Il y a des fidèles en grand nombre qui sont riches, même des biens temporels. II. 305.

Ce que figuraient les biens temporels promis aux Juifs. XIV. 110. — Les Juifs attendaient dans le Christ des biens temporels, et ils en furent comblés. II. 303. — Les biens de l'ancienne alliance ont été refusés à l'Eglise, pour apprendre à espérer les biens de l'alliance nouvelle. II. 301. — Si Dieu donne tout à ceux qu'il a destinés à la mort, quels biens ne donnera-t-il pas dans le ciel à ses élus? XIII. 541. — Pourquoi les biens inférieurs sont désignés différemment des biens supérieurs. XIV. 441. — Le diable répand du mal sur le compte des bons, pour persuader aux faibles qu'il n'y a pas d'hommes de bien. VI. 410. — L'idée du bien sert à faire connaître le mal, quand même on n'en ferait pas l'expérience. IV. 248. — Jésus-Christ seul choisit le bien sans faire l'expérience du mal. IV. 248.

BIENHEUREUX, HEUREUX. L'homme heureux est celui qui est en possession de sa juste mesure, c'est-à-dire de la sagesse. III. 183. — Si nous voulons être heureux, il faut chercher la vérité de préférence à tout le reste. III. 251. — Tout homme qui, par la vérité, est arrivé à la suprême mesure, est heureux. III. 182. — Il n'y a d'heureux que celui qui possède ce qu'il désire et ne désire rien de mauvais à posséder. XII. 511. — La vérité seule donne le bonheur. VIII. 132. — On n'est pas heureux quand on n'a pas ce que l'on veut, et on ne l'est pas toujours quand on a ce que l'on veut. III. 173. — Quand on veut le bien et qu'on le possède, on est heureux. III. 173. — On est malheureux quand on veut ce qui est mauvais. III. 173. — On doit regarder comme heureux celui qui possède tout ce qu'il veut, et qui ne veut rien de mauvais. XII. 510. — Ou qui ne convient pas. II. 268. — On ne peut appeler heureux, ni celui qui n'a pas ce qu'il aime, ni celui qui a ce qu'il aime, si ce qu'il aime lui est

misable, ni celui qui n'aime pas ce qu'il a. III. 492. — Celui-là est heureux qui a non ce qu'il aime, mais qui aime ce qu'il faut aimer. VIII. 233. — Et qui jouit du souverain bien. III. 493. — Celui-là est heureux, non qui possède ce qu'il aime, mais qui aime ce qui est aimable. VIII. 233. — On n'est pas nécessairement heureux pour avoir de ce qu'on aime. XIII. 462. — La vie de l'homme est heureuse quand il jouit de la vertu et des autres biens sans lesquels la vertu ne peut subsister. XIII. 427. — On ne saurait être vraiment heureux en cette vie. XIII. 305. — Nul n'est heureux s'il n'est juste. XIII. 305. — Quel est le peuple vraiment heureux. VI. 436. — Bienheureux les hommes irréprochables qui marchent dans la voie du Seigneur. IX. 646, 647.

L'homme ne peut être heureux par lui-même. XII. 318; XIII. 428. — Que les hommes agissent en bien ou en mal, ils veulent être heureux. XIII. 310. — Bienheureux le peuple dont le Seigneur est le Dieu. VIII. 311. — C'est de Dieu, par Dieu et en Dieu que nous sommes heureux. XII. 438. — Heureux est celui dont le Seigneur est le Dieu. VI. 477. — Celui qui a fait l'homme peut seul le rendre heureux. II. 392, 393, 394. — Le bonheur d'un état ne part pas d'un autre principe que le bonheur de l'homme. II. 395. — Il est nécessaire que l'homme devienne heureux par ce qui le rend bon. II. 265. — Nous serons heureux en possédant Dieu. VIII. 211.

Dieu lui-même sera la récompense des bienheureux dans le ciel. XIII. 547. — La jouissance de Dieu est le principe du vrai bonheur. IV. 43. — Le spectacle de Dieu fait la joie des bienheureux. X. 257. — Etat des bienheureux. IV. 316; VI. 347. — La vérité est leur repos et leur nourriture. VIII. 417. — Les bienheureux ne sont pas changés en la substance de Dieu. XVII. 200. — D'où viendra le bonheur des bienheureux dans le ciel. IX. 280. — Ce que nous verrons dans le ciel nous rendra bienheureux. IX. 318. — La science donne les moyens de rendre l'âme heureuse au dedans. IV. 244. — Les bienheureux jouissent de tout l'éclat de la vérité. XV. 441. — Paix éternelle, fin suprême des bienheureux. XIII. 434. — Elle surpasse toute intelligence. XIII. 544. — On ne peut exprimer la magnifique récompense que Dieu réserve aux bienheureux. IV. 9. — Ils participent à la paix souveraine, soit en eux-mêmes, soit en Dieu. XIII. 544. — La jouissance de Dieu leur tiendra lieu de tout bien. VII. 326, 327. — Dieu sera pour eux tout en tous. VI. 262; VII. 44. — Ils trouveront réunis en Dieu tout ce qu'ici nous cherchons de tous côtés. VI. 262. — Joie des bienheureux. XIII. 471. — Comment ils sortiront pour voir le supplice des méchants. XIII. 473. — Ils posséderont la vraie gloire, le véritable honneur, la véritable paix. XIII. 547.

La connaissance et l'action rendent l'homme heureux. XII. 50. — Tous ceux qu'on appelle heureux sur la terre font quelque chose, possèdent quelque chose. IX. 280. — Où habiteront et que feront les bienheureux? IX. 280. — Quelle est l'occupation des bienheureux. VII. 288. — Ils voient, ils aiment, ils louent Dieu, et cela pendant l'éternité. VII. 323; XIII. 549. — Les bienheureux chantent les louanges de Dieu sans épuisement et sans dégoût. VII. 289. — Voir Dieu et le louer, telle est leur unique affaire. VI. 458; IX. 281; XIII. 549. — Ils chantent un *alleluia* éternel. VII. 289, 316. — Les bienheureux n'ont qu'à louer Dieu sans fin dans la demeure où personne n'entrera plus. XIV. 238. — Le repos des bienheureux n'est pas une oisive indolence, mais je ne sais quelle ineffable tranquillité dans une action oisive. II. 64. — La louange de Dieu, l'amour de Dieu ne les rassasieront jamais. IX. 281. — Ils louent Dieu en l'aimant, ils l'aiment en le louant. X. 271. — Toutes les parties des corps des bienheureux concourront aux louanges de Dieu. XIII. 547. — Toute l'occupation des bienheureux sera de répéter sans cesse : *Amen, Alleluia*. VIII. 416. — Ils n'auront pas de plus grande joie que de chanter un cantique à la gloire du Sauveur. XIII. 548.

De la nature de la vision par laquelle les bienheureux connaîtront Dieu dans la vie future. XIII. 544, 545. — Les bienheureux se connaissent tous, ils voient à la manière de Dieu même. VII. 288. — Ils connaissent les pensées les uns

des autres. *Ibid.*; XII. 447. — Ils verront toutes choses, même étant corporellement absents. XIII. 545. — La science des bienheureux sera si parfaite qu'ils connaîtront les peines des damnés sans les éprouver. XIII. 494. — Ils possèdent la vérité et des amis qui ne les trompent pas. VII. 518.

Tous les bienheureux seront immortels. XIII. 543. — Le péché ne pourra plus leur ôter l'immortalité. XIII. 285. — Ils n'accompliront aucune action d'iniquité, de nécessité ou de miséricorde. IX. 280, 311, 318; X. 292. — Quel sera leur libre arbitre. XIII. 547. — Ils auront la volonté de ne pouvoir plus pécher. XIII. 548. — Les bienheureux perdront toute volonté, les méchants tout pouvoir de pécher. XII. 40. — Comment les bons oublieront leurs maux. XIII. 548. — Le rassasiement des bienheureux sera comme insatiable. VIII. 416. — La diversité des mérites établit une diversité de gloire entre les bienheureux : la vie éternelle est cependant la même pour tous. VI. 382. — Le degré de gloire des bienheureux sera proportionné aux mérites de chacun. XIII. 547. — Il y aura des degrés dans la félicité comme dans les supplices. XII. 40. — La vie des saints sera éternelle et commune à tous les élus dans la hiérarchie de gloire et d'honneurs dont ils seront environnés. XII. 41. — Inégalité parmi les bienheureux. XVII. 167. — Dans le ciel il n'y a plus qu'une vertu qui comprend toutes les autres. II. 396, 397. — Nous avons droit d'espérer qu'aux vertus dont l'âme fait usage dans ses épreuves correspondent des attributs analogues dans l'éternité. III. 488, 489. — Des actions et des vertus semblables dans une même âme sont l'indice de la vie bienheureuse. IV. 143. — La foi, l'espérance, la patience, cessent d'exister dans le ciel. IV. 319. — Les bienheureux sont ceux pour qui posséder Dieu c'est le connaître. II. 515. — On peut juger des biens réservés aux bienheureux par ceux que Dieu accorde ici-bas. XIII. 541. — Ceux qui souffrent persécution sont heureux non pour le présent, mais pour l'avenir. IX. 648. — Bienheureux ceux qui étudient les témoignages de Dieu et qui les recherchent, parce qu'ils les trouveront dans le ciel. IX. 647. — Comment les martyrs auraient-ils pu endurer tant de supplices sans l'espoir de la félicité future? VII. 536. — Le bonheur des saints sera plus grand après la résurrection. VII. 410, 562. — Les âmes pieuses supportent courageusement les maux de cette vie, dans l'espérance du bonheur éternel. II. 393. — C'est pourquoi au milieu des tourments les bons sont appelés heureux. II. 397.

A notre âme est promise la béatitude céleste, à notre corps la résurrection. IX. 22. — Le bonheur du corps sera la récompense des bonnes œuvres. XVII. 179. — Le corps des bienheureux sera pleinement soumis à l'esprit. XIII. 547. — Beauté dont seront doués les corps des bienheureux. XIII. 533. — Le corps des bienheureux aura pour récompense la plénitude de la santé, c'est-à-dire la vigueur de l'incorruptibilité. II. 225. — Les corps des bienheureux, quoique spirituels après la résurrection, auront encore une langue et feront entendre des sons pour louer Dieu. II. 161.

Les bienheureux sont-ils reçus dans le ciel aussitôt après cette vie ou à la fin des siècles? V. 341. — Ceux qui ont une bonne vie en sortent pour le repos, pour un bonheur éternel. XII. 321. — Dieu seul est heureux d'un bonheur parfait. XIII. 232. — L'homme heureux seul vit selon sa volonté. XIII. 305. — Qu'est-ce que vivre heureux. V. 436. — La créature raisonnable seule peut être heureuse ou malheureuse. XIV. 440. — Dans le nombre dix se trouve la perfection de notre béatitude. II. 68. **VOY. BONHEUR, SAINTS.**

BILTA. XV. 153.

BIENFAISANCE. Ce que la charité fait dans l'intérêt du prochain s'appelle bienfaisance. IV. 49. — Nous ne sommes pas bienfaisants parce que nous faisons ce qu'on nous demande, mais parce que nous faisons quelque chose de profitable à celui qui le sollicite. II. 189. — L'homme pèche de deux manières dans la bienfaisance. XVII. 228.

BIENFAITS. Il faut les attendre de Dieu seul. XIII. 266. — Les bienfaits de Dieu sont de deux sortes. VIII. 354. — Être, vivre, sentir, comprendre, sont des bienfaits de

Dieu. VI. 173. — Les bienfaits temporels sont communs aux bons et aux méchants. VII. 325; VIII. 612; IX. 71. — Dieu comble de ses faveurs en rappelant celui qui s'éloigne, en soutenant celui qui combat, en couronnant celui qui triomphe. X. 302. — Aucune bonne œuvre ne mérite les dons de Dieu. VIII. 196. — L'homme n'a rien à rendre à Dieu pour les bienfaits qu'il en reçoit, il ne peut que rendre grâces sans pouvoir s'acquitter. X. 122. — Nous rappelons le souvenir des bienfaits de Dieu par des fêtes solennelles. XIII. 197. — Les biens éternels et les biens terrestres dépendent tous de la providence de Dieu. XIII. 206. — Celui qui accorde un bienfait place à intérêt. V. 283. — Deux manières d'accorder un bienfait. V. 283. — En faisant du bien aux hommes, nous devons avoir en vue leur salut éternel. V. 301.

BIENVEILLANCE. Par la bienveillance nous rendons les services que nous pouvons rendre. XII. 215. — Bienveillance perverse, vaine et futile. X. 274.

BISSEXTILE. Jour ainsi nommé dans l'année romaine et revenant au bout de quatre ans. IV. 166.

BIZACÈNE, évêque. II. 459, 473.

BLANC, BLANCHEUR. La blancheur de la lèpre n'est pas une blancheur de beauté. IX. 181. — Suivant les Manichéens, le blanc est à Dieu, le noir à Hylé. XIV. 308. — Après le baptême on portait des vêtements blancs. VI. 497; VII. 238.

BLASPHEMATEUR. Ils sont les ennemis de Dieu. IX. 377.

BLASPHEME. Comment cesseront les blasphèmes des impies contre les chrétiens. VIII. 274. — Quel blasphème contre le Saint-Esprit est irrémissible. VI. 317. — Tout autre blasphème peut être pardonné. VI. 324. — Si le blasphème contre le Fils de l'homme est remis plus facilement que celui contre le Saint-Esprit, ce n'est pas parce que Jésus-Christ est moindre en tant qu'homme. VI. 324.

BLASPHEMER, c'est dire des paroles injurieuses à Dieu. III. 527. — Les blasphémateurs sont des ennemis de Dieu. IX. 377. — Les mauvais chrétiens font blasphémer contre Dieu. VIII. 228. — Peu de chrétiens blasphèment Jésus-Christ par la bouche, mais beaucoup par leur conduite. X. 538. — Les mauvaises œuvres sont un blasphème. X. 256. — Quoi de surprenant si les hommes sont les détracteurs des serviteurs de Dieu, puisque, chaque jour, ils blasphèment Dieu lui-même? II. 100.

BLESSURE d'amour. VII. 484. — On peut prendre en bonne part le mot blessure employé par l'Écriture. XIII. 471. — L'appareil du médecin guérit les blessures, l'appareil du blessé n'aboutit qu'à les cacher. VIII. 288. — La blessure du péché réclamait un médecin tout-puissant. VIII. 664.

BOBBA. XV. 177.

BŒUF. Le bœuf désigne les Juifs, l'âne signifie les Gentils. X. 66. — Bœufs qui foulent le grain. VIII. 159. — Sous le nom de bœufs sont compris ceux qui dispensent les Écritures. X. 395. — Chacun peut se servir en même temps du bœuf et de l'âne, sans nuire à son travail. XIV. 171. — Bœufs qui parlent. XIII. 69. — Le bœuf Apis, dieu des Égyptiens. XVI. 389.

BOIS. Le bois nous porte sur la mer. IX. 513. — Bois incorruptible dont fut construite l'arche. X. 272. — L'adoucissement des eaux par la vertu du bois était une figure de la vertu et de la grâce de la vraie croix. IV. 426. — Le bois auquel se trouvaient cloués les membres de Jésus-Christ était comme la chaire d'où il enseignait. XI. 137. — Arbres fruitiers dans la campagne, images des simples fidèles dans l'Église. VI. 216. — Les barrières que le fer n'a pu rompre sont rompues par le bois. IX. 417. — Les arbres des campagnes sont la populace. IX. 534.

BON. Auteur de ce qui est bon. Dieu seul est bon. VI. 72, 121, 403; XIV. 140. — Dieu est bon par lui-même. X. 122. — Dieu est singulièrement bon, et ne peut pas ne pas l'être; c'est par Dieu que l'homme est bon, il ne peut l'être par lui-même. II. 386. — Nul n'est bon que Dieu seul. IX. 642. — Comment Dieu seul est bon. XVII. 235. — La bonté de Dieu ne vient de personne, et c'est lui qui a fait tout ce qui est bon. X. 122. — Différence entre ce qui est bon par nature et ce qui ne l'est que par participation. III. 522. — L'homme est

bon à un degré très-inférieur qui, pourtant, le rapproche de Dieu. VI. 72. — Nous ne sommes bons que dans la mesure de notre être. IV. 14. — Mauvais par soi-même, l'homme est bon par la grâce de Dieu. VII. 539. — Nul ne rend bon de mauvais qu'on était, que Celui qui est toujours bon. VI. 288. — Le Bien suprême nous a créés bons, c'est notre liberté qui nous a rendus mauvais. VI. 288. — L'homme est bon par la grâce de Celui qui ne fut jamais mauvais. VI. 72. — Aucun n'est bon qui n'ait d'abord été méchant. XIII. 308. — Nous sommes l'ouvrage de Dieu, en tant qu'il nous a donné l'être, et que de plus il nous donne la vertu. IV. 216. — C'est Dieu qui rend bon et fait persévérer dans le bien. XVI. 313. — Toutes les créatures rendent témoignage à la bonté et à la miséricorde de Dieu. X. 29. — Les bons sont des vases de miséricorde. IV. 419. — Dieu protège doucement les bons. XIII. 6. — Il est aisé de tout apprendre à ceux qui ne trouvent rien de meilleur que d'être homme de bien. III. 75. — L'homme de bien est celui non qui connaît ce qui est bon, mais qui l'aime. XIII. 242. — Un homme est bon quand il ne fait point le mal qu'il pourrait faire. IX. 387. — Nous appelons bon celui dont les bonnes actions l'emportent sur les mauvaises. II. 386. — L'homme qui loue sa bonté devient mauvais; l'humilité l'avait fait bon, l'orgueil le rend méchant. VIII. 226. — Que celui qui est bon ne s'imagine pas être le seul. VIII. 224. — Ceux qui croient qu'il n'y a personne de bon deviennent ce qu'ils croient. VI. 410. — Crois que si tu peux être bon il y en a d'autres encore. VII. 303. — Les hommes vertueux se cachent en ce monde parce que leur bien est intérieur. VIII. 577. — Nul n'est bon par la peur du châtement, mais par l'amour de la justice. II. 387. — La félicité terrestre ne rend pas bon. VI. 84. — Si bon qu'on soit, on n'est jamais exempt de tout mal. VI. 72. — Nul ne saurait être bon de la bonté d'autrui, ni méchant de la méchanceté d'autrui. VI. 142.

Les bons et les méchants sont mêlés en ce monde. XIII. 24. — Du mélange des bons et des mauvais. VIII. 509; IX. 45; X. 13. — Les bons ne sont point souillés par la présence des méchants. XIII. 578; XV. 42. — Soyez bons au milieu des méchants, et vous le serez sans plus être avec eux. VII. 303. — L'exemple du roi Josaphat, cité par les Donatistes, ne prouve rien en leur faveur. XV. 42. — Les justes gémissent et pleurent sur les iniquités qui se commettent au milieu d'eux. XV. 62. — Ils sont séparés des méchants non par le lieu, mais par l'âme. XV. 56. — Marques pour distinguer les bons des méchants. IV. 45; X. 8. — Les bons et les spirituels profitent des désordres des chrétiens charnels et méritent la couronne de la patience. VI. 20. — Le bon rougit quelquefois d'être bon au milieu des méchants. IX. 402. — Les méchants ne nuisent point aux bons. XII. 47. — Le méchant ne nuit point au bon, mais lui est utile. VI. 133. — Que doivent faire les bons lorsque les méchants veulent les détourner du bien? VI. 293, 424. — Les méchants sont nécessaires aux bons. V. 355; VIII. 61.

Les bons sont mêlés aux méchants non-seulement dans le siècle, mais encore dans l'Église. VIII. 225; IX. 455. — Les bons et les mauvais se mêlent dans l'Église. II. 19; VI. 333, 394; VII. 305, 308, 529. — Les bons sont dans l'Église le froment sur l'aire, l'or dans le feu, l'huile sous le pressoir. VI. 72, 73. — Il faut imiter les bons et supporter les mauvais. VI. 22, 23, 334. — Mieux vaut supporter les méchants; de peur que les bons ne soient abandonnés, que d'abandonner les bons de peur que les méchants ne soient pas séparés. II. 205. — La séparation des bons et des méchants est réservée pour la fin des temps. II. 205.

Souvent en ce monde les bons souffrent comme s'ils étaient méchants, et les méchants jouissent des biens comme s'ils étaient bons. XIII. 451. — La misère des bons et le bonheur des méchants sont un scandale pour beaucoup. XIII. 479. — Pourquoi les bons sont châtiés avec les méchants. XIII. 6. — Pourquoi les bons sont malheureux ici-bas et les méchants dans la prospérité. VIII. 452; XIII. 6. — La véritable et certaine félicité n'appartient qu'aux bons. XIII. 42. — A la fin des temps aucun homme de bien ne sera malheureux, ni au-

com méchant heureux. vi. 220. — L'affliction des justes passera comme le bonheur des méchants. xiii. 388. — C'est une épreuve de voir l'impie borner et le juste dans l'affliction. viii. 223. — La malice du méchant sert à frapper le juste. ix. 405. — Les bons se servent du monde pour louer ce Dieu. xiii. 312. — L'homme de bien dans les fers est libre, tandis que le méchant est esclave sur le trône. xiii. 73. — Les méchants combattent contre les bons, mais les bons, s'ils sont parfaits, n'ont aucun différend entre eux. xiii. 311. — Le juste est à charge à l'homme injuste. viii. 369. — L'homme bon doit s'unir aux bons. xii. 84, 86. — Il n'est pas possible que des hommes soient stérilement bons. xvi. 164. — Dieu lui-même sera la récompense des bons. vii. 569. — C'est la coutume de l'Écriture d'appeler bon ce qui est beau. xiii. 327. — Les épreuves sont pour les bons ce que le feu est pour l'or. ix. 533. — Si tu es bon, ce n'est pas de la bonté d'autrui, c'est de la tienne. vi. 442. — Les bons comparés aux montagnes. viii. 357.

BONHEUR. Tous desirer le bonheur. i. 461, 462; iii. 204, 492; vi. 253; vii. 515; viii. 319; xiii. 495. — Tous cherchent le bonheur, l'éternité, la vérité. vii. 504, 510, 522, 523. — Tous veulent être heureux. xvii. 75, 77. — Même les méchants. ii. 267. — Tous veulent le bonheur, mais beaucoup ignorent de quelle manière on y arrive. ix. 646. — Les méchants ne sont méchants que pour être heureux. ix. 647. — Les philosophes sont forcés d'avouer que tous veulent être heureux. xvii. 75. — Le bonheur de la vie est le grand objet de tous les efforts et de toutes les veilles des philosophes. xiii. 457.

Le désir du bonheur existe chez tous, mais les volontés varient beaucoup sur la nature du bonheur. xii. 510. — Les Académiciens plaçaient le bonheur dans la seule recherche de la vérité. iii. 243. — Suivant les Stoïciens, le bonheur n'est point dans l'âme. ii. 225. — Les philosophes affirmaient faussement que le sage est heureux au milieu des souffrances. ii. 393. — Ridicule et misérable bonheur des philosophes. xii. 512. — On n'est point heureux en vivant selon sa propre volonté. ii. 267; xii. 511. — En quoi Cicéron fait consister le bonheur. xii. 532. — Belle parole de Plotin sur le bonheur. xiii. 490.

Ce que c'est que le bonheur. vii. 515. — Il est la somme, le comble de tous les biens. viii. 426. — La notion du bonheur est imprimée dans nos esprits. iii. 348. — Le bonheur consiste dans la possession du souverain bien. iii. 348, 353. — Quel est le principe de notre bonheur. iv. 10. — Le bonheur consiste dans la jouissance du vrai et souverain bien. xiii. 462. — Chacun est heureux quand il jouit du bien pour lequel il veut avoir tous les autres et qu'il aime pour lui-même. ii. 225; xiii. 424. — Être heureux c'est s'attacher au souverain bien. xii. 455.

Le bonheur est Dieu lui-même. i. 504; iii. 473, 476; ii. 274. — Dieu ou la connaissance de Dieu, est le bonheur de l'homme. ii. 515. — Le bonheur consiste à trouver Dieu. iii. 495, 498. — A jouir de Dieu. i. 308. — A s'unir à Dieu. i. 463. — A se réjouir en Dieu, de Dieu et pour Dieu. v. 462. — A demeurer dans l'unité sans se répandre au loin. vi. 425. — Le bonheur est la joie que cause la vérité. i. 462; — d'arriver à la suprême mesure par la vérité. iii. 483. — Voir Dieu est le seul bonheur certain et durable. v. 301. — Attendre Dieu tant soit peu est un grand bonheur. vi. 487. — Le bonheur des hommes et des anges vient de Dieu seul. xiii. 450, 452, 488, 497, 204, 247, 447. — C'est ce que les philosophes platoniciens ont reconnu. xiii. 497, 247.

Principe du bonheur suivant Épicure. vi. 603. — Rien ne mérite davantage le nom de présent divin, que le bonheur. iii. 471. — Ce qu'il faut vouloir pour être heureux. iii. 473. — Les biens de la terre, quand on serait sûr de ne pas les perdre, ne donnent pas le bonheur. iii. 474. — Il n'y a que ceux qui ne sont pas enfants de Dieu qui plaquent le bonheur dans les biens terrestres. ii. 393. — Le bonheur ne consiste point à avoir la santé pour soi et pour ceux qu'on aime. ii. 268.

On ne peut connaître la vie heureuse et être malheureux. iv. 436. — Deux choses constituent le bonheur : jouir d'un bien immuable, être sûr d'en jouir toujours. xiii. 232. — La vie ne saurait être heureuse sans être éternelle. iv. 436; vii. 516; xiv. 480. — Promesse d'un bonheur éternel. xiii. 514. — Le bonheur éternel c'est l'éternité, la vérité, la bonté. xiii. 264. — Point de bonheur sans éternité et vérité. vii. 517; xiii. 232, 264, 305. — Bonheur faux et trompeur. xiii. 264. — On n'est point heureux quand on a peur de perdre ce qu'on possède. iii. 474; xvi. 309. — Ce n'est pas le raisonnement humain, mais la foi qui nous donne la certitude de l'immortalité dans le bonheur. vii. 514. — L'immortalité peut seule combler la mesure du bonheur parfait. vii. 514; xiv. 482. — L'Incarnation du Fils de Dieu nous porte à croire que Dieu nous donnera un bonheur éternel. xii. 514.

Bonheur parfait de la vie future. xii. 512. — Le bonheur du ciel sera de n'avoir plus de malheur à souffrir avec ennui, plus de mauvais desirs à maîtriser avec peine, et d'aimer Dieu et le prochain avec une entière liberté. ii. 288. — Les jours heureux sont dans ces lieux où la chair ne convoite plus contre l'esprit. x. 224. — La cité du ciel donne pour victoire la vérité, pour honneur la sainteté, pour paix la félicité, pour vie l'éternité. xiii. 47. — Il n'y a point de bonheur en ce monde. i. 392; vii. 253. — On ne saurait être vraiment heureux en cette vie. xiii. 305, 429, 430. — Il ne faut point chercher le bonheur sur la terre. vii. 253; xii. 404. — Où il faut chercher le bonheur. vii. 253. — Ici-bas nous n'avons le bonheur qu'en espérance. xiii. 430, 434. — Quel est le bonheur parfait sur la terre. vii. 318. — Notre bonheur est au dedans. v. 261. — Il ne faut pas chercher le bonheur dans la vie sociale. xiii. 434. — Nous aspirons tous au bonheur, et tous ne peuvent l'obtenir. ii. 191. — Les hommes n'errent pas en voulant tous le bonheur, ils errent en ne suivant pas le chemin qui y conduit. iii. 348. — Pourquoi si peu y parviennent. iii. 333. — Tous les hommes ne veulent pas le bonheur. i. 462. — Tous veulent le bonheur, mais beaucoup ignorent de quelle manière on y arrive. ix. 646. — Tous veulent le bonheur, mais peu veulent de cette pureté sans laquelle on ne peut y arriver. ix. 646.

Par le péché, l'homme a perdu le bonheur, mais non le pouvoir de le recouvrer. iii. 369. — L'autorité divine nous enseigne seule la voie sûre pour arriver au bonheur. xiii. 414. — La foi est nécessaire à l'homme pour parvenir un jour au bonheur. xii. 512. — On tend au bonheur par une bonne vie. iii. 499. — On y arrive par les bonnes œuvres. iii. 431, 238. — On ne peut arriver au bonheur que par la connaissance et l'imitation de Dieu. xiii. 462, 490. — On ne peut devenir heureux qu'en servant Dieu. xiii. 497. — Les Platoniciens enseignent que nul n'arrivera au bonheur qu'à condition d'être uni à Dieu par un amour chaste et pur. xiii. 495. — Jésus-Christ est le chemin du bonheur. vi. 604; xvi. 162. — De la voie et des voies qui conduisent au bonheur éternel. ii. 491. — On n'a pas le bonheur si on ne l'aime pas. xiii. 305. — Bonheur des bons chrétiens. xiii. 232. — La béatitude charnelle, promise dans l'Ancien Testament, nous révélait le bonheur spirituel du Nouveau. xiii. 374. Voy. BIENHEUREUX, CIEL, FÉLICITÉ.

BONIFACE, évêque de l'Église romaine. i. 360; iii. 21; xvi. 1. — Sa prudence dans l'affaire d'Antoine. iii. 21.

BONIFACE. xiv. 424.

BONIFACE, évêque. ii. 295, 331, 366, 382.

BONIFACE, évêque de Cataïgue. ii. 166, 167. — Il fut le successeur de Paul. ii. 165.

BONIFACE, prêtre. L'affaire entre lui et Spès est remise au jugement de Dieu, faute de preuves. ii. 401. — Quelle était cette affaire. ii. 101, 102. — Ses suites. ii. 403.

BONIFACE, comte d'Afrique. iii. 50. — Lorsqu'il n'était que tribun, il pacifia l'Afrique et réprima les barbares. iii. 50. — Devenu comte et à la tête d'une grande armée, il laissa les barbares s'avancer. *Ibid.* — Au milieu des soucis de la guerre, il désire ardemment connaître les choses de

Dieu. II. 481. — Ses embarras et ses malheurs. III. 51. — Il s'occupe de pacifier l'empire. II. 481. — Saint Augustin indique à Boniface comment il doit vivre dans l'état militaire. II. 525, 526. — Boniface se remarie. III. 49. — Il exige avant son mariage que sa femme se fasse catholique. *Ibid.* — Il laisse cependant baptiser sa fille par les hérétiques. III. 50. — Il est accusé de souiller sa vie avec des concubines. III. 50. — Promesses qu'il avait faites à Dieu. III. 52. — Saint Augustin l'excite à garder la continence du consentement de sa femme, ou au moins la chasteté conjugale. III. 52. — Saint Augustin lui adresse la lettre sur le châtement des Donatistes. II. 481.

BONIFACE. Saint Augustin refuse la succession de Boniface. VIII. 67.

BONOSE, savant homme arien. III. 92.

BORBORITES ou **GNOSTIQUES.** XIV. 4.

BOTRUS, évêque de Numidie, accusateur de Cécilien. XV. 2.

BOUC. Quelques boucs ne seront point à la gauche. IX. 66.

BOUCHE du corps, bouche du cœur. XII. 88, 210. — Bouche du cœur. X. 55, 152. — La bouche du cœur dit beaucoup de choses qui ne sortent point de la bouche du corps. XII. 88. — La bouche du corps ne profère rien qui ne vienne de la bouche du cœur. XII. 88. — De quelle bouche il est dit : La bouche qui ment tue l'âme. XII. 210. — La bouche de Dieu c'est sa parole. IX. 639. — Il faut mettre à sa bouche non une barrière mais une porte. X. 188.

BOUE. Elle rafraîchit en été et sert de remède aux blessures faites par le feu. III. 522.

BRAS. Le bras de Dieu c'est son Fils. VIII. 464; IX. 437.

BREBIS. Dieu lui-même prend soin de ses brebis. VI. 194. — Quelles sont les brebis de Dieu. VI. 217. — Vers quelles brebis Jésus-Christ est envoyé. VI. 344. — Quelles sont les brebis du Christ. X. 639, 655. — Les brebis du Christ ne périront jamais. X. 655. — Brebis du Christ hors du bercail. X. 638. — De la Judée venaient les brebis du Christ, mais elles n'étaient point les seules. VI. 15. — Non-seulement le pasteur, mais les brebis entrent par la porte. X. 639. — Les brebis du Christ, même avant sa venue, ont entendu sa voix et non celle des étrangers. X. 636. — Tous ceux qui ont entendu la voix du Christ étaient-ils ses brebis? X. 637. — Les brebis sont sauvées en écoutant la voix de leur pasteur. VI. 212. — La brebis égarée recherchée par le pasteur. IX. 731. — Le peuple désigne des brebis. IX. 414. — Les brebis tondues désignent les hommes parfaits. IX. 414. — Les bœufs et les brebis désignent les âmes saintes. VIII. 159. — La santé et le repos des brebis viennent de Dieu. VI. 195. — On ne peut négliger les brebis égarées sans nuire aux brebis vigoureuses. VI. 190. — Jésus-Christ demande que l'amour envers lui soit dépensé pour ses brebis. VII. 319. — Il faut aimer le pasteur, supporter le mercenaire et se garder du larron. VI. 560. — Nous sommes le peuple des pâturages de Dieu et les brebis de ses mains. VI. 203. — La mort est le pasteur des brebis qui sont en enfer, comme la vie est le pasteur de celles qui sont au ciel. VIII. 522. — Quelles sont les brebis du bercail du Christ. IX. 572. — Trois personnes s'approchent des brebis de Dieu : le pasteur, le mercenaire et le larron. VI. 560.

BRIXIA. XV. 434.

BRUTUS, homme illustre de la nation romaine. II. 291. — Il était parent de Tarquin. XIII. 59. — Et de Lucrece. XIII. 15. — Il fut un des deux premiers consuls de Rome. XIII. 36. — Il chasse Collatin de Rome. XIII. 58. — Il fait mourir ses enfants et les frères de sa femme. XII. 58, 109. — Il meurt tué par les fils de Tarquin. XIII. 58.

BUBONE, déesse. XIII. 92.

BUISSON. Le buisson est une espèce d'épines et la figure du péché. VIII. 642. — Ce que signifie le buisson qui brûlait sans être consumé. VI. 31.

BULLE, ornement des Romains. XIII. 63.

BUSIRIS, tyran qui immolait ses hôtes à ses dieux. XIII. 393.

BUSLACENUM. XV. 182.

BYSACIUM. XV. 347.

BYZACÈNE, province d'Afrique où était allumé le schisme des Maximianistes. II. 149; XV. 319.

C

CACUS. XIII. 435.

CADAVRE. C'est parce que le corps tombe en décomposition qu'il prend le nom de cadavre. VII. 278; XIII. 460. — Dans la loi, les cadavres des morts sont la figure du péché. IV. 407. — On n'appelle cadavre qu'une chair sans âme. XIII. 473.

CADÈS signifie changement et sainteté. IV. 550.

CADUC. Les Romains rompaient leurs assemblées quand quelqu'un tombait du mal caduc ou haut mal. III. 175.

CAÏN. Ce nom signifie possession. XIII. 321. — Comment Caïn a-t-il pu bâtir une ville. IV. 375; XIII. 314. — L'Écriture ne fixe point le temps qui s'écoula entre la création d'Adam et la naissance de Caïn. IV. 256. — Caïn et Romulus. XIII. 311. — Il fut le premier enfant d'Adam. XIII. 308. — Combien sa haine fut odieuse à Dieu. XIII. 312. — L'envie lui fit tuer son frère Abel. XIII. 311. — D'après le jugement des hommes, le crime de Caïn paraît grand et le châtement léger. XVII. 101. — Dieu lui a refusé la mort et l'a condamné à porter toute sa vie le souvenir de son crime. XV. 254. — Malédiction de Caïn. XIV. 85.

Les filles de Caïn appelées filles des hommes. XIII. 327. — Les descendants de Caïn ne sont pas nommés dans l'Écriture. XIII. 319. — Comment ils sont renfermés en huit générations. XIII. 321, 323. — Pourquoi il est fait mention des femmes dans la généalogie de Caïn et non dans celle de Seth. XIII. 321. — Pourquoi quelques-uns ont pensé que Caïn avait eu des enfants d'Eve, sa mère. XVII. 203. — Le sacrifice de Caïn représente les œuvres terrestres de l'Ancien Testament. XIV. 192. — Caïn est le premier citoyen de la cité terrestre. XIII. 308, 310. — Babylone remonte à Caïn. IX. 5, 45. — Caïn marqué du signe de son fratricide est la figure des Juifs. VIII. 430, 657; IX. 231. — Il est la figure de Judas et des Juifs. XIII. 314; XIV. 192, 193.

CAÏNITES, hérétiques. XIV. 6.

CAÏPHE, grand-prêtre des Juifs. XI. 122.

CAÏUS SERVILIUS, préteur. XIII. 66.

CALAME, ville. XIII. 305; XV. 269, 313, 422. — Reliques de saint Etienne portées à Calame par Possidius. XIII. 523. — Miracle opéré à Calame. XIII. 523. — Violence qu'y souffrent les catholiques. II. 136. — Saint Augustin y va consoler les chrétiens. II. 137.

CALAMITÉ. Le péché est la cause de toutes nos calamités. VII. 275. — Les calamités publiques doivent être attribuées à la Providence. XIII. 2. — C'est surtout dans les calamités publiques qu'il faut faire entendre au peuple des reproches généreux. XV. 56. — Dans les calamités, les impies se justifient et accusent Dieu. X. 34. *Voy.* AFFLICTIONS.

CALDONIUS, évêque. XV. 144.

CALIBIUS, curateur d'Aplonge. XV. 435.

CALICE. Il est incertain si le calice dont il est parlé au ψ 9 du psaume LXXIV désigne la colère de Dieu. IV. 54. — Prendre le calice du salut, c'est souffrir à l'exemple de Jésus-Christ. IX. 491. — Calice amer et salutaire de la passion, que n'oserait même toucher le malade si le médecin ne le touchait d'abord. VII. 564. — Dans le calice du Seigneur il doit y avoir de l'eau mêlée de vin, et non-seulement de l'eau. IV. 79. — Ce que c'est que le calice qui est dans la main du Seigneur et plein d'un vin pur. IX. 196. — Le calice des pécheurs c'est leur châtement. VIII. 177.

CALLIGONE. XVI. 243.

CALIPHONTE. XVI. 414.

CALOMNIATEUR. Les calomniateurs examinent toutes les paroles. VIII. 608. — Le plus grand calomniateur est le démon. IX. 155.

CALOMNIE. Il n'y a de calomnie formelle que quand on nuit au prochain, en l'accusant d'un crime supposé. IV. 497. — Il faut repousser les calomnies sans se lâcher. VIII. 72.

— Comment il faut supporter les calomnies. xv. 283. — Un regard plein de vigilance et de piété sur Jésus crucifié désigne les calomnies des Gentils, des Juifs et des hérétiques. ix. 715. — Pourquoi Dieu laisse le juste en butte à la calomnie. viii. 15. — La calomnie ne rend un homme coupable qu'au tribunal d'un homme, mais non de Dieu. ix. 719. — La plus grande calomnie des Juifs et des Gentils contre les chrétiens, est de les accuser d'adorer un mort. ix. 715. — Les calomnieux périssent les premiers dans les laets où ils voulaient prendre et faire périr les autres. viii. 608.

CALPURNIUS, surnommé Lanarius. Nom donné par saint Jérôme à Ruffin. ii. 82.

CALVAIRE. Pourquoi Jésus-Christ a été crucifié sur le calvaire. vii. 231.

CALVIANENSIS. xv. 420.

CAMÈNE, déesse. xiii. 78.

CAMILLE. xiii. 53.

CAMILLE. Ingratitude de Rome envers lui. xiii. 36. — Il délivre Rome des mains des Gaulois. xiii. 75.

CAMPS. L'Écriture donne le nom de camps à des armées rangées en bataille. iv. 369. — Ce que signifie proprement ce mot. *Ibid.*

CANCER. C'est un mal incurable. xiii. 521.

CANDÉLABRE. Que désigne le candélabre. vii. 585.

CANDIDIANUS. xii. 293.

CANDIDE, évêque. ii. 459, 473.

CANDIDE. xv. 382.

CANDORE, évêque. ii. 459, 473.

CANNES. Bataille de Cannes. xiii. 62.

CANON ecclésiastique. xv. 396. — Canon entier des Écritures. iv. 23.

CANTIQUE. Différence entre un cantique et un psaume. viii. 131. — Cantique ancien et cantique nouveau. vi. 44 ; xi. 400. — Cantique nouveau. xii. 323. — Quels sont ceux qui peuvent chanter le cantique nouveau. vi. 138, 139 ; vii. 63. — Le chant nouveau, c'est l'amour de Dieu. ix. 417. — Le cantique nouveau est la louange de Dieu. ii. 311. — Le cantique nouveau est le nouvel homme, la nouvelle alliance. viii. 301 ; x. 227, 298. — Notre langue est le cantique de Jérusalem. x. 148. — Cantique nouveau, cantique de paix, cantique de charité. x. 298. — Une joie sainte est un cantique. x. 272. — Les divins cantiques font les délices de notre esprit. x. 243. — Le cantique nouveau est un commandement nouveau. vii. 579. — Il faut par sa conduite se mettre en harmonie avec le cantique nouveau. vii. 528. — Cantique que les vierges seules pourront chanter. xii. 135. — Le cantique nouveau convient au nouvel homme. viii. 421 ; ix. 74. — Dans le cantique de la passion, le Christ ouvre la marche, puis vient le chœur des martyrs, qui le suit jusqu'à la fin. ix. 319. — Les riches et les pauvres ont un cantique en Sion. x. 146.

Exposition du cantique de Moïse. viii. 118. — Les quinze cantiques des degrés. x. 308. — Un cantique des degrés n'est autre chose que notre ascension. x. 37, 60. — Le Cantique des cantiques est un chant sacré, un chant d'amour saint. vi. 199. — Il est une espèce d'énigme. vi. 199. — Il célèbre les chastes amours du Christ et de son Église. v. 30. — Il est très-difficile à comprendre. *Ibid.* — Il nous montre combien nous devons désirer et estimer l'amour divin. v. 30. — Le récit du Cantique des cantiques rentre dans le genre des allégories. iv. 238.

CAPHARNAÛM, métropole des villes de la Galilée. v. 165.

CAPITOLE. Il fut bâti par Tarquin. xiii. 54, 85. — Il fut construit en l'honneur de Jupiter. xiii. 76. — Mars, Terme et Juventas sont admis dans le Capitole. xiii. 85. — Incendie du Capitole. xiii. 43. — Sylla entre dans le Capitole qu'avaient respecté les Gaulois. xiii. 68.

La pierre du Capitole. xiii. 46. — Les oies sauvent le Capitole. xiii. 41, 51.

CAPRAÏA, ile où l'on faisait autrefois beaucoup de cilices en poils de chèvre. ii. 48.

CAPSÈS. xv. 183.

CAPTIVITÉ. On ne doit pas insulter la religion chrétienne

parce que des chrétiens sont conduits en captivité. xiii. 13. — Les consolations divines n'ont jamais manqué aux saints dans la captivité. xiii. 12. — Exemple fameux de captivité subie volontairement par religion. xiii. 12. — Il est lamentable que des femmes chastes et saintes soient captives, mais Dieu ne les abandonne point. ii. 215. — Notre première captivité. ix. 143. — Le monde entier était captif. vi. 116. — En quoi consiste notre captivité. x. 144, 272. — Le monde entier, comme une masse d'infidélité, était sous l'empire du démon. vii. 63. — L'homme est esclave du péché. vi. 123. — Les hommes dans l'esclavage du démon offraient des sacrifices à tous les démons, mais ils sont rachetés de cet esclavage. ix. 419 ; x. 52. — Captivité dont nous avons été délivrés par Jésus-Christ. vi. 116. — Le Rédempteur a effacé par son sang les titres de notre captivité. vii. 63. — L'homme doit confesser sa captivité pour mériter sa délivrance. ix. 288. — Le diable et ses anges sont ceux qui nous réduisent en captivité. x. 144.

La captivité des Juifs est la figure de la nôtre. ix. 44, 131 ; x. 52, 144. — Captivité heureuse pour l'homme. ix. 93. — Ce que signifie : Il a fait captive la captivité. ix. 92.

CARACTÈRE. Le caractère du chrétien, qui est la croix qu'il porte sur le front, lui fait comprendre le sens de ses engagements sacrés. vii. 503. — Caractère du Seigneur. vii. 470. — Ceux qui ont été baptisés le portent. ii. 456, 488. — Le Seigneur avait gravé son nom au front de saint Etienne. vii. 547. — Marque royale sur les soldats. ii. 488.

Carbon allume la guerre civile. xiii. 41. — Sa cruauté. xiii. 67.

CARCÉDONIUS. ii. 77, 78.

CARCHABIA. xv. 410, 426.

CARDÉE, déesse. xiii. 76.

CARÈME. Les jours du Carême sont aussi sacrés que célèbres dans tout l'univers. vii. 198, 203. — Pourquoi a-t-il été placé avant Pâques et dure-t-il quarante jours. vii. 200 ; xi. 716. — C'est le jeûne principal dans l'Église. iv. 469 ; xiii. 637. — On doit passer le Carême dans le travail, le jeûne et l'abstinence. vii. 317. — Les quarante jours du Carême sont l'emblème du temps présent. *Ibid.* — Ceux qui jeûnent dans les autres temps doivent jeûner davantage en Carême. vii. 192. — Quelle doit être l'abstinence du Carême. vii. 197. — Pendant ce temps on s'abstient de vin et de chair. vii. 192, 196. — Ce n'est point par superstition, mais par obéissance à la loi divine. xiv. 390. — Si la faiblesse de l'estomac ne peut, en Carême, se contenter d'eau, il est plus convenable de boire un peu de vin véritable que d'user d'autres boissons recherchées. vii. 204. — Ceux qui s'abstiennent de viandes en Carême, ne doivent pas rejeter comme impurs les vases où elles ont cuit. vii. 199, 204. — Pendant le Carême presque tous s'abstiennent non-seulement de chair, mais encore de quelques fruits de la terre. xiv. 390, 391. — En Carême, il faut que chacun s'attache à vivre comme les pauvres. vii. 204. — Il faut prendre garde de changer les jouissances plutôt que de les restreindre. vii. 196, 197. — Observateurs sensuels du Carême. vii. 192, 196, 197, 204. — Ce n'est pas avec une nourriture de prix et laborieusement préparée, c'est avec des aliments communs qu'il faut, en temps de jeûne, restaurer ou plutôt soutenir le corps. vii. 196. — Ceux qui agissent autrement sont dans l'erreur. vii. 198. — C'est en Carême surtout qu'il faut que chacun se fasse une croix pour y attacher ses passions charnelles. vii. 191. — Il convient, pendant ce temps, de s'abstenir de son épouse. vii. 192, 195, 199, 204. — Il faut faire des aumônes plus abondantes. vii. 192, 196, 199, 204. — Fuir les inimitiés. vii. 196, 199, 204, 205. — Il faut surtout s'abstenir des querelles et des discordes. vii. 192. — Se livrer avec plus de ferveur aux œuvres de piété. vii. 192, 204. — Doit-on offrir deux fois le sacrifice, le jeudi de la dernière semaine du Carême ? ii. 57. — Il y a des pays où les fidèles qui observent le Carême ne se baignent ni ne rompent le jeûne le jeudi : ailleurs on fait autrement. ii. 57. — Pourquoi on jeûne avant Pâques et avant de recevoir le baptême, tandis que Jésus-Christ n'a jeûné qu'après l'avoir reçu.

VII. 200, 201. — Explication du mystère du Carême. v. 447, 486. — Les jours du Carême signifient que toute notre vie doit être un temps de travail et d'humiliation. VII. 193. — Les jours de Carême marquent les afflictions de cette vie. IX. 612. — L'Eglise actuelle figurée par le Carême. v. 447, 486.

CARMENTES. XIII. 78.

CARNÉADE, philosophe grec. III. 244. — Académicien. XV. 289, 370. — Il fut le fondateur de la troisième académie. III. 281. — Il s'oppose à la doctrine de Chrysisse et des Stoïciens. *Ibid.* — Il est, de tous les académiciens, celui qui a le moins profondément dormi. III. 273. — Il n'a pu découvrir la vérité. I. 520.

CARPES. XV. 165.

CARPOCRATE, hérétique, chef de Carpocratens. XIV. 5. — Il niait que Dieu fût le créateur du monde visible. XIV. 529.

CARTENNE, ville de la Mauritanie césarienne. II. 147.

CARTHAGE. II. 29; VI. 106, 455, 601. — Illustre cité, reine de l'Afrique. XV. 93. — Elle fut fondée par Didon. VIII. 507. — Elle est connue sous le nom de Tarse. VIII. 507. — Combien était puissant, à Carthage, l'empire de Vénus. IX. 451. — Les Carthaginois furent toujours célèbres par leur habileté dans la navigation. VIII. 507. — Pourquoi Scipion Nasica s'opposait à la ruine de Carthage. XIII. 36. — Ruine de Carthage, par Scipion l'Africain. XIII. 64. — Combien la ruine de Carthage fut funeste aux Romains. XIII. 36, 64. — Rome et Carthage, maîtresses dans les lettres latines. II. 223. — Etat de Carthage sous le comte Marin. II. 378. — Il félicite les habitants de Carthage d'avoir repoussé les dieux de Rome. VI. 106, 107. — Carthage subsiste sous la protection du Christ. VI. 455. — Autorité de l'Eglise de Carthage sur les autres. I. 541. — Ses prérogatives. II. 29. — C'étaient les évêques du voisinage qui consacraient l'évêque de Carthage. XIII. 587. — Cleres de Carthage. VI. 201. — Génie de Carthage. VI. 295.

Concile donatiste de Carthage, contre Cécilien. XV. 413, 446. — Ce concile ne désignait ni sous quel consul, ni quel jour il s'était réuni. XIII. 586, 605. — Jugement épiscopal rendu à Carthage, contre Célestius. XV. 616.

CARUS. II. 73.

CASPALIUM. XIII. 523.

CASSIANUS, évêque donatiste. XV. 267.

CASSIANUS, diacre. XIII. 604.

CASSIACUM, maison de campagne de Verecundus, où saint Augustin se préparait au baptême. I. 441.

CASSIUS. XV. 164.

CASSIUS. XIII. 415.

CASTORIUS. Son éloge. II. 83.

CASTOR et POLLUX, sont mis au nombre des dieux. XIII. 87.

CASTUS de Siccée. XV. 99, 168.

CASTUS et EMILIUS, martyrs. Leur éloge. VII. 421.

CATANE. Cette ville est détruite par une éruption de l'Etna. XIII. 69.

CATAPHRYGES, hérétiques. II. 225. — Leur auteur, leurs dogmes, leur nom. XIV. 7. — Ils disent que le Saint-Esprit, que le Seigneur a promis, est venu par Montan et Priscille. III. 79. — Ils semèrent leur erreur dans la Phrygie. VII. 314. — Ils ont aussi leur Paraclét. XIV. 403. — Ils condamnaient les secondes noces. XIV. 7, 403.

CATAIGUE, ville d'Afrique. II. 166.

CATAPLASME fait avec les espèces Eucharistiques. XVI. 632.

CATARISTES, secte de Manichéens. XIV. 11.

CATÉCHISME à ceux qui doivent être baptisés. v. 562, 569, 575, 576. — Devoirs du catéchiste. v. 562; XII. 62. — Traité du Catéchisme. XII. 60 et suiv.

CATÉCHUMÈNE. VI. 85. — Le catéchumène, chez les Manichéens. XV. 287. — Différents degrés dans les catéchumènes. v. 556, 557. — Initiation des catéchumènes. XII. 85. — Onction des catéchumènes. x. 628. — Sacrement du catéchuménat. xv. 426, 541. — La sanctification du catéchumène, s'il ne reçoit pas le baptême, ne peut lui ouvrir

l'entrée du ciel. xv. 541. — Le baptême est nécessaire aux catéchumènes pour être éclairés. x. 628. — Les catéchumènes, qui se sont fait inscrire pour le baptême, doivent redoubler de vigilance et de zèle pendant qu'ils sont postulants. v. 557. — Avant leur baptême, ils devaient se purifier dans l'abstinence, le jeûne et les exorcismes, et même par la continence conjugale. v. 556. — C'est par le baptême qu'ils reçoivent la rémission de leurs péchés. XII. 313. — Baptême à conférer aux catéchumènes en danger de mort. XII. 180, 181.

Saint Augustin reproche à Cécilien de rester catéchumène, comme si les chrétiens, en devenant plus fidèles, n'en étaient pas plus capables de mieux gouverner l'Etat. II. 381. — Après le sermon, on renvoyait les catéchumènes. VI. 224. — Pourquoi on n'explique pas aux catéchumènes les mystères révélés aux fidèles. XI. 66. — Ils sont invités à recevoir le baptême. VI. 542. — Ils ne savent ce que c'est que manger la chair du Seigneur. VI. 542. — A Pâques, ils doivent se faire inscrire pour le baptême. *Ibid.* — Un bon catéchumène vaut mieux qu'un hérétique et qu'un mauvais baptisé. x. 126. — Psaume chanté solennellement aux catéchumènes qui désirent le baptême. VIII. 447.

CATHARES, hérétiques. XIV. 8. — Ils nient que l'Eglise ait reçu les clefs du royaume des cieux. XII. 58.

CATHOLIQUE. Ce nom n'appartient qu'à l'Eglise. XIV. 118. — L'Eglise est appelée catholique par ses enfants et par tous ses ennemis. III. 551; VIII. 597. — Les Donatistes prétendent être la véritable Eglise catholique. XIII. 573. — Que signifie le mot catholique. xv. 231, 316. — Communion catholique. VI. 23. — Foi catholique. VII. 268. — Peuple catholique. VI. 564. — Les catholiques sont innocents des calomnies des Donatistes. xv. 266. — Douceur des catholiques envers les Donatistes. II. 128. — Les catholiques n'attaquent pas les Donatistes, mais se défendent. II. 125. — Ils n'agissent pas contre les Donatistes pour avoir leurs terres. II. 157, 158, 492. — Pourquoi ils les cherchent. II. 155, 494. — Charité des catholiques envers les hérétiques. VIII. 79. — Si les catholiques forcent les Donatistes à revenir à l'unité, c'est par zèle pour leur salut. II. 197. — Les Donatistes se disent persécutés, tandis qu'ils accablent les catholiques par leurs violences. II. 129. — Les Donatistes appellent les catholiques *Macariens*. II. 126. — D'où vient la différence de conduite des Donatistes envers les catholiques, et des catholiques envers les Donatistes. VI. 197. — Rebaptiser un catholique est un crime énorme. I. 544. — On ne doit jamais rebaptiser un catholique, fût-il persécuté ou traître. xv. 216. — Tous les nouveaux hérétiques imposent un nouveau nom aux catholiques dont ils se séparent. XVI. 388. — Jovinien et les Pélagiens appellent les catholiques Manichéens. XVI. 2. — Pourquoi. XVI. 19. — La doctrine catholique tient le milieu entre le pélagianisme et le manichéisme et les réfute. XVI. 49, 52.

Bons et mauvais catholiques. v. 353, 354. — Un catholique de mauvaises mœurs vaut-il mieux qu'un hérétique, par cela seul qu'il est hérétique. xv. 125. — Un mauvais catholique se convertit plus facilement qu'un hérétique. xv. 118. — De ceux qui croient au salut des catholiques qui auront persévéré dans leur foi, bien qu'ils aient mal vécu et mérité l'enfer. XIII. 500. — Quelques auteurs morts dans la foi catholique ont laissé dans certains passages de leurs ouvrages des germes d'hérésie que des esprits aventureux et téméraires ont développés. XII. 66.

CATILINA. Ce fut un vrai scélérat. XIII. 42. — Il n'était pas gratuitement méchant et cruel. I. 376. — Il pouvait supporter le froid, la soif et la faim. III. 529. — Il endurait les privations, les intempéries, les veilles à un point qui surpassait toute croyance. II. 442. — Conjurateur de Catilina. XIII. 49. — Il excita une guerre civile. XIII. 68. — Dans laquelle il périt. XIII. 42.

CATIUS, dieu. XIII. 21.

CATON. Eloge de Caton par Salluste. XIII. 104. — La vertu de Caton approche plus de la vérité que celle de César. XIII. 104. — Caton le Jeune se donne la mort à Utique.

XIII. 47, 430. — Ses amis attribuent sa mort volontaire à une maladie. XIII. 17. — Sa réponse plaisante à un homme superstitieux. IV. 30. — Il est applaudi pour avoir cédé sa femme à un autre. V. 557; XII. 117. — Il la céda à Hortensius. XVI. 213. — Il vaut mieux imiter Caton que Jupiter. II. 135.

CATOPUS. XIII. 523.

CATULINUS, sous-diacre. XV. 414.

CATULE. XIII. 67.

CAUSE. Cause naturelle, fortuite, volontaire. XIII. 400. — Nos volontés étant les causes de nos actions font partie de cet ordre de causes qui est certain pour Dieu. XIII. 100. — Il n'y a point d'autres causes efficaces de tout ce qui arrive que les causes volontaires. XIII. 400. — Ce ne sont pas les actions et les souffrances, mais les causes mêmes qui établissent une différence entre les bons et les mauvais. II. 141.

Toutes les causes ont leur principe en Dieu. XII. 395. — La volonté de Dieu a été seule la cause de toutes ses œuvres. X. 127. — Causes du bien et du mal. XII. 10. — Dans quelle mesure l'homme doit rechercher les causes d'où proviennent les biens et les maux. XII. 6. — Cette science n'est pas nécessaire au bonheur. XII. 6.

Les chrétiens doivent porter leurs causes aux tribunaux ecclésiastiques et ne point plaider au forum. IX. 708. — Un concile avait réglé que celui qui aurait négligé pendant un an d'en appeler pour une cause, ne serait plus entendu. II. 80. — D'après le décret du concile de Carthage, en 1318, il fallait six évêques pour juger la cause d'un prêtre. II. 80. — Une cause ne fait rien à une autre, ni une personne à une autre personne. II. 328, 331; VII. 72; XIII. 608, 616.

CÉCILIEN, évêque. II. 458; VIII. 80. — Cécilien ayant été ordonné malgré lui évêque de Carthage, fut ainsi cause du schisme des Donatistes. XIV. 46. — Saint Augustin ignore s'il a été ordonné par des traîtres. II. 482. — Les Donatistes l'ont accusé faussement. II. 482. — Ils ont noirci son innocence de cruels soupçons. XV. 49. — Cécilien est accusé d'apostasie et de trahison. XV. 258. — Cécilien a été en butte à des accusations aussi fausses que calomnieuses. V. 555. — La piété, la vérité, la charité ne permettent pas d'accepter le témoignage des Donatistes contre lui. II. 482. — Les Donatistes n'ont pu prouver quelque chose contre Cécilien. II. 458. — Ils désiraient le voir condamner ainsi que Félix qui l'avait ordonné. II. 29, 30. — Cécilien est condamné par les Donatistes, malgré son absence et son innocence. II. 28, 31; VII. 72. — Parmi ceux qui le condamnèrent il y avait beaucoup de traîtres. II. 28; — comme le prouvent les actes du concile de Cirta, tenu en 305. II. 328. — Majorin condamne Cécilien absent et lui prend son siège. II. 37. — Le concile de Secundus, suscitée par Lucille contre Cécilien absent, contre le Siège apostolique, contre tout l'univers en communion avec Cécilien, n'a pas plus de valeur que le concile de Maximien contre Primmien. II. 37; XIII. 597, 598. — Tous les catholiques qui ignorent la cause de Cécilien ont le droit de le croire innocent. XV. 472. — Les Donatistes refusent de porter la cause de Cécilien devant l'Église d'outre-mer. II. 30.

Les Donatistes accusent Cécilien devant Constantin. II. 426, 431, 444, 447, 329. — Ce fut par le consul Anulin. II. 426. — Concile de Rome, sous la présidence du pape Melchiade, pour juger la cause de Cécilien. II. 196. — L'innocence de Cécilien est proclamée. *Ibid.* — Ce fut Constantin qui envoya à Rome, au pape Melchiade et aux évêques, le mémoire contre Cécilien. II. 32. — Donat ne peut rien prouver devant Cécilien à Rome. XII. 56. — Cécilien, faussement accusé auprès de Constantin, est reconnu innocent. I. 353. — Cécilien est reconnu innocent et confirmé dans son épiscopat. II. 29, 32, 196. — L'affaire de Cécilien est soumise par Constantin à la décision du concile d'Arles. II. 29, 34, 54. — Après la sentence rendue par des tribunaux d'évêques, les Donatistes portent l'affaire de Cécilien au jugement de Constantin. II. 482. — Les Donatistes ont affirmé faussement que Cécilien avait été condamné par

l'empereur. II. 482. — Cécilien avait été condamné une fois, absent, et présent justifié trois fois. VII. 72; VIII. 86, 382. — Les Donatistes accusent injustement de souillure ceux qui communiquent avec Cécilien. II. 206. — Ils n'ont jamais pu prouver que Cécilien ou les fidèles qui lui étaient attachés eussent été de la zizanie. XV. 52, 53. — A l'aide du raisonnement des Donatistes on peut prouver que la cause de Cécilien reste victorieuse de toutes les accusations. XIII. 621. — La cause de Cécilien ne préjuge pas la cause de l'Église. XIII. 609. — Cécilien ne fut ni la tête ni la source de ceux qui vinrent après lui. XV. 466. — Comparaison entre la cause de Cécilien et celle de Primmien. XIII. 639; XV. 445, 446. — La cause de Cécilien ne peut nuire à celle de l'Église catholique. XIII. 597, 598.

A la conférence de Carthage, les catholiques eurent soin de démontrer que la cause de Cécilien n'appartenait point à la cause de l'Église. XIII. 599. — Quoique la cause de Cécilien ne soit pas celle de l'Église, les évêques catholiques l'ont soutenue dans la conférence de Carthage. II. 328. — Les fils de Constantin, Valentinien, Gratien, Theodose et ses fils, ont maintenu le jugement de Constantin en faveur de Cécilien. II. 196. — D'après les principes des Donatistes, Cécilien appartenait à l'Église catholique. II. 484. — Saint Augustin expose à Glorius et à Eleusius tout ce qui concerne l'affaire de Cécilien et de Félix. II. 28. — Saint Augustin est prêt à anathématiser Cécilien mort, si on peut prouver les crimes qu'on lui impute. II. 482. *Voyez DONATISTE.*

CÉCILIEN, magistrat de la ville d'Aptonge. II. 127.

CÉCILIEN, ancien préfet d'Italie, est soupçonné d'avoir participé au meurtre de Marcellin. II. 377. — Saint Augustin voit avec peine qu'il reste catechumène. II. 381.

CÉCILIUS. II. 72.

CÉCILIUS. XV. 153.

CÉCILIUS. Ses discours. XIV. 41.

CÉCITÉ. La cécité est une maladie de la nature. XVII. 222, 225. — Ce mot signifie quelquefois une privation partielle de la vue. IV. 383. — Tous les hommes sont frappés de la cécité spirituelle dès leur naissance. VI. 551. *Voy. AVEUGLEMENT.*

CÉCROPS, roi des Athéniens. XIII. 390, 392.

CÉDAR signifie ténèbres. X. 7.

CÈDRE. Le bois de cèdre est le symbole de l'espérance. IV. 518. — Ni le cèdre ni le palmier ne se courbent dans la tempête. IX. 378. — Les cèdres du Liban sont l'image des grands de la terre. VIII. 242.

CEINTURE. Ceintures que se tressèrent Adam et Eve après leur péché. XVI. 13; III. 192.

CÉLER, proconsul d'Afrique. II. 72. — Il avait Spondée pour agent. II. 295. — Après son proconsulat, il ne remplit plus aucune fonction. III. 21.

CÉLESTIUS, évêque de Numidie, accusateur de Cécilien. XV. 2.

CÉLESTIUS, disciple de Pélage. I. 352. — Il a donné son nom aux Célestiens. XIV. 8, 19. — Il était ardent. XVI. 21. — Que d'orgueil! XV. 618. — Pélage et Célestius attaquent la grâce de Dieu. II. 533. — En dehors du libre arbitre naturel, de la loi et de la doctrine, il n'admet aucune grâce de Dieu. XV. 607. — Il s'efforce d'éluder les témoignages de l'Écriture, que lui opposent les catholiques. XVII. 231. — Célestius avait fait des efforts pour se glisser dans la prêtrise à Carthage, mais il fut cité devant les évêques à cause de ses discours sur la grâce. II. 406. — Il fut depuis élevé à la dignité sacerdotale en Asie. II. 460, 463. — Heros et Lazare découvrent les erreurs de Célestius et de Pélage. II. 460, 462. — Principaux chapitres du livre de Célestius sur la grâce, condamnés au concile de Palestine. XV. 577. — Quatre propositions de Célestius furent approuvées dans ce concile, mais dans le sens formulé par les réponses de Pélage. XV. 592. — Orose remet aux évêques du concile de Carthage les lettres de Heros et de Lazare, qui conviennent d'erreurs Célestius et Pélage. II. 460. — Le concile a résolu d'anathématiser Célestius et Pélage, si eux-mêmes n'anathématisent publiquement leur erreur. II. 460. — Célestius est

condamné à Carthage. xv. 591, 619. — Il y refuse de condamner son erreur sur le péché originel. xv. 616. — Célestius reconnaît à Carthage que le baptême du Christ procure la rédemption des enfants. II. 461. — Témoignages des actes ecclésiastiques de Carthage contre Célestius. xv. 616. — Il fait semblant d'approuver la lettre d'Innocent. xvi. 21. — Libelle qu'il adresse au pape Zozime. xv. 616; xvi. 21. — Dans quel sens ce libelle avait été déclaré catholique. xv. 616; xvi. 21.

Le Siège apostolique avait miséricordieusement épargné Célestius, en acceptant sa profession de foi comme un gage de conversion. xvi. 22. — Les ménagements qu'on eut pour lui ne furent jamais une approbation de son erreur. xvi. 22. — Les lettres du concile d'Afrique adressées au pape Zozime découvrent les erreurs de Célestius. xvi. 21. — Célestius est sommé d'approuver la lettre du Siège apostolique condamnant son erreur. xvi. 21. — Il se soustrait à l'interrogatoire du pape. xvi. 21. — Son libelle est publié à Rome et cité dans les Actes ecclésiastiques. xv. 617. — Célestius condamné par le pape Zozime. xv. 618. — Il est condamné avec Pélage. xvi. 22. — Célestius est condamné à Constantinople. xvi. 126. — Célestius et Pélage ont été condamnés par les conciles et les papes Innocent et Zozime. II. 533. — Les évêques du concile de Milève désirent se réjouir du retour de ces hérétiques dans l'Eglise, plutôt que d'avoir à s'affliger de leur perte. II. 463, 469. — Saint Augustin envoie à Optat plusieurs copies des condamnations prononcées contre Célestius et Pélage. II. 533. — Célestius est excommunié. II. 555. — Ceux qui soutiennent sa doctrine sont frappés de la même peine. II. 477. — Ceux d'entre les évêques qui négligeront, par une obstination impie, de souscrire la condamnation de Pélage et de Célestius, seront dépourvus de la dignité épiscopale, chassés pour toujours de leurs cités et retranchés de la communion de l'Eglise. III. 2. — Il est ordonné de chasser de l'empire Célestius et Pélage, ou de les signaler aux magistrats, sous peine d'être puni comme complice. III. 2. — Depuis longtemps Célestius et Pélage avaient été chassés de Rome. *Ibid.* — Saint Augustin craint que Célestius n'essaie de troubler la foi d'Hilaire. II. 406.

Saint Augustin réfute les définitions de Célestius. xvii. 222 et suiv. — Pélage se reconnaît l'auteur de certaines propositions de Célestius, mais en leur donnant un sens différent. xv. 592. — Célestius est plus logique et plus hardi que Pélage son maître. xv. 617. — Parallèle entre Célestius et Pélage. xv. 619. — Saint Jérôme félicite saint Augustin et Alype d'avoir vaincu l'hérésie de Célestius. III. 3.

CÉLESTIENS, hérétiques disciples de Célestius. vii. 139. — Ils sont aussi appelés pélagiens. *Ibid.* — Combien saint Jérôme les détestait. II. 406.

CÉLESTIN, diacre. II. 536. — Depuis pape. III. 20.

CÉLESTIN, ami de saint Augustin qui lui envoie ses livres contre les Manichéens. I. 536. — Célestin, prêtre. II. 218.

CÉLESTE, déesse en grand honneur chez les Carthaginois et tous les Africains. vi. 456.

CÉLIBAT. Ceux qui vivent dans le célibat imitent Jésus-Christ. xvi. 708. — Pour vivre dans le célibat il faut s'abstenir de tout commerce charnel. xvi. 709. — Daniel servit Dieu dans le célibat. x. 115.

CÉLICOLES. Le chef de ces hérétiques établit un nouveau baptême. II. 42.

CELSINUS. III. 253.

CELSE. II. 105.

CELSE. XIII. 2.

CELSE CORNÉLIUS avait embrassé dans ses études le cercle entier des connaissances de son temps. III. 135, note. — Il dit que le souverain bien est la sagesse, et le souverain mal la douleur du corps. III. 135.

CELTICHIUS, catéchumène puis évêque. Son histoire. v. 562.

CENDRE. Les cendres de la vache rousse étaient une figure de la renommée glorieuse qui a suivi la résurrection de Jésus-Christ. iv. 518. — Cendres de la pénitence. ix.

476. — Pourquoi les pénitents se roulent dans la cendre. x. 285.

CÈNE. La manducation de l'Eucharistie est appelée cène du Seigneur. II. 58. — Cène consacrée par les mains du Seigneur. vi. 472. — Quel est le sens mystérieux de la dernière cène. vii. 509. — Jésus-Christ a donné ses douleurs comme il a donné ses festins. viii. 213. — Personne n'est forcé d'assister à la cène du Seigneur. vi. 474. — Les Juifs ont été invités au festin nuptial, nous y avons été menés. vi. 471. — Ceux qui refusent d'y venir apportent trois excuses. *Ibid.* — La volonté de Dieu est de contraindre de prendre part à ce festin. vi. 474. — Dans quelques lieux, le jour de la cène, on offre le sacrifice seulement le soir. II. 57. — Dans d'autres on l'offre le matin. II. 58. — Quelques-uns pensent que, le jour de la cène, il est permis d'offrir et de recevoir l'Eucharistie après le repas. II. 58. — Les disciples n'étaient pas à jeun pour recevoir l'Eucharistie. II. 58. — Quant à la communion du jour de la cène, il faut suivre la pratique du lieu où l'on se trouve. II. 57. — D'où est venu l'usage de se baigner le jour de la cène, et de rompre le jeûne. II. 58. — Différentes coutumes sur le lavement des pieds, au jour de la cène. II. 70.

CÉNOBITES. Leur éloge, leur genre de vie. III. 513. — La vie des cénobites est décrite dans les Actes des Apôtres. CENTAURES. XIII. 393.

CENTRE de la terre. XIII. 276.

CENTURION. Son humilité et sa foi. vi. 293, 347. — Les gentils étaient figurés dans le centurion. vi. 293. — Le centurion et l'officier. x. 445.

CÉPHISE. XIII. 389.

CÉRÈRE (de), fable. XIII. 393.

CERCOPITHÈQUES. XIII. 338.

CERDON, hérétique. xiv. 6, 529.

CERDONIENS. xiv. 6.

CÉRÈS, déesse qui préside aux semences. XIII. 143. — Des mystères de Cérés Eleusine. XIII. 126, 145. — Les chrétiens, à l'occasion du pain et du vin, accusés d'adorer Bacchus. xiv. 294.

CÉRÉTIUS, évêque. III. 78.

CERFS. Leur instinct en passant un bras de mer. v. 475. — Exposition allégorique des qualités du cerf. viii. 449; x. 86. — Le cerf est l'image de ceux qui savent surmonter les langues envenimées. viii. 243. — Les grands cerfs désignent les hommes spirituels. iv. 536.

CÉRINTHE, hérétique, ses doctrines. xiv. 5. — Cérinthe et Ebion furent anathématisés parce qu'ils mêlaient à l'Evangile les cérémonies de la loi. II. 95.

CÉRINTHIENS, hérétiques. xiv. 5.

CERTITUDE. On ne doit pas chercher en toutes choses, la même certitude. I. 409. — C'est un péché mortel de négliger sur un point nécessaire au salut ce qui est certain, pour embrasser un parti douteux. xv. 70. — Il n'y a de certain que la mort. viii. 419.

CERVEAU. Des trois parties principales du cerveau. iv. 232. — C'est vers le front que se trouve la première partie. *Ibid.*

CÉSAR, chef de la république romaine. Il n'oubliait que les injures. II. 290. — Sa clémence. II. 290. — Les Romains l'ont placé au rang des dieux. v. 125. — Sa guerre contre Pompée. XIII. 68. — Sa modération dans la victoire. XIII. 69. — César et Fimbria tués dans leurs maisons. XIII. 67. — César Auguste ôte toute liberté aux Romains. XIII. 64. — Il communique une nouvelle vie à l'empire qui vieillissait. XIII. 64. — Eloge de César par Salluste. XIII. 103.

On appela Césars les empereurs romains qui succédèrent à Auguste. XIII. 397.

CÉSARÉE, en Cappadoce. vii. 532.

CÉSARÉE, en Mauritanie. II. 528; xv. 163, 319.

CÉTHURA. Si Abraham eut des enfants de Céthura, ce ne fut point par incontinence. iv. 388. — Céthura et ses fils sont une figure des chrétiens charnels. XIII. 355.

CHAINES. Les premières chaînes de la sagesse sont un peu dures, mais les dernières ne le sont pas, rien n'égal

leur douceur ; elles ne sont pas légères, car rien ne gèle leur force, I. 549. — Les chaînes de ce monde ont une durée véritable, une fausse douceur, *Ibid.* — Comment les martyrs étaient enchaînés, IX. 480. — La chaîne commence dans les chaînes de fer pour arriver au collier d'or, X. 306.

CHAIR. Erreur des Manichéens sur l'origine de la chair, VI. 424. — Selon les Priscillanistes, ce n'est pas le Dieu bon et vrai qui a créé la chair, mais les mauvais anges, XIV. 47. — Erreur des Manichéens sur la lutte de la chair et de l'esprit, XII. 332. — Croire que la chair ne fait point partie de l'homme, est une erreur, VII. 329. — L'expérience enseigne comment la chair animée et sensible prend naissance, IV. 262. — Dieu lui-même a créé la chair, XIV. 305, 306. — La chair, étant l'œuvre de Dieu, n'est pas mauvaise par nature, VII. 32. — Elle est un bien d'un ordre inférieur, VII. 33. — Le Seigneur nous bénit d'abord dans sa chair, VI. 27. — Qu'est-ce qui milite pour et contre la chair, XI. 303. — Éloge de la chair, XI. 303. — Nous trouvons notre purification dans un Dieu fait chair, XIII. 212. — Souillure de la chair et de l'esprit, VI. 483.

Tout homme dont la génération est l'œuvre de la concupiscence naît avec la chair de péché, XVI. 555. — Ce qui naît de l'homme et de la femme est une chair de péché, XV. 704 ; XVI. 702, 720, 723. — Pourquoi l'Apôtre appelle péché la chair mortelle que s'est unie Jésus-Christ, V. 367. — La chair du Christ est seule sans péché, VII. 8 ; XVI. 539. — La chair de tous les autres hommes est une chair de péché, XVI. 539. — Comment la chair vient de Dieu, de l'homme et du péché, XVI. 406. — Différence entre une chair de péché et une chair semblable à la chair de péché, VII. 259. — Dans toute chair de péché, il y a la mort et le péché ; dans la chair semblable à la chair de péché, il y a la mort et non le péché, VII. 26.

De la convoitise de la chair contre l'esprit, IV. 271. — Que peut désirer ou souffrir une chair sans âme ? XIII. 299. — Comment la chair ne pourrait sans l'âme éprouver aucune convoitise, IV. 271. — Si la chair convoite, c'est parce que l'âme convoite charnellement, XVI. 243. — La désobéissance de la chair habite dans les membres de l'homme pécheur, XV. 538. — La chair est d'autant moins soumise à l'esprit, qu'elle a plus de désirs qui lui sont contraires, XIII. 429. — La chair est pour nous aujourd'hui un fardeau, car c'est une chair mendicante, infirme, mortelle, corruptible, VII. 390.

L'opposition qui règne entre la chair et l'esprit ne vient pas du Créateur, mais du démon, XVI. 669. — La lutte de la chair et de l'esprit est un vice et non notre nature, XVII. 211. — L'homme doit rougir de cette lutte, XVI. 672. — Si la concupiscence fait naître dans la chair des désirs opposés à ceux de l'esprit, c'est une suite du péché du premier homme, XVI. 641, 653. — La concupiscence de la chair est un châtement de la faute de nos premiers parents, IV. 258 ; XIII. 286. — La chair n'est pas cause de tous les péchés, XIII. 286. — Tous les maux que nous portons dans notre chair sont l'effet de la colère de Dieu, IX. 289. — La rébellion de la chair contre l'esprit est un effet de la juste vengeance de Dieu, XIII. 299. — Quoique notre chair soit terrestre et corruptible comme celle des animaux, elle doit avoir une fin bien différente ; et sans le péché, elle ne connaîtrait ni la corruption, ni la concupiscence, XVI. 677. — La désobéissance de la chair n'existait point dans l'homme avant le péché, XV. 538. — Même après le baptême, la chair est captive sous la loi du péché, XV. 715. — Combien de temps la chair convoite-t-elle contre l'esprit ? XII. 96, 97. — Nous ne pouvons être exempts des inconvenients de la chair, tant que nous habiterons notre corps, V. 461. — Les actes de la chair sont nos ennemis, XII. 91. — Deux sortes d'œuvres de la chair maintiennent l'existence du genre humain : les saints s'y prêtent par devoir, les imprudents s'y laissent entraîner, VI. 240. — Les œuvres de la chair sont des œuvres de l'homme et non de Dieu, XII. 403. — L'homme tombe par la chair, et l'Eve intérieure est notre chair, VIII. 516. — Quelles sont les œuvres de la chair, V. 461.

Comment la chair doit être domptée, XI. 730 ; XII. 325.

— Notre tâche durant cette vie est de mortifier les œuvres de la chair, VII. 35 ; XV. 549. — On doit refuser à la chair des plaisirs même permis, XII. 333. — L'homme doit être soumis à Dieu s'il veut que la chair lui soit soumise, X. 223. — La chair est pour nous comme une épouse qu'il faut aimer et corriger, X. 493, 223. — Pour que la chair soit soumise à l'âme, il faut que l'âme soit soumise à Dieu, VI. 527 ; XII. 90. — Il faut aimer la chair pour l'âme, I. 337. — La chair est la servante de l'âme, X. 244, 245.

C'est aimer sa chair que de la dompter, XII. 332 ; XIV. 305. — Résister aux vices de la chair, c'est l'aimer puisqu'on la guérit, XII. 97. — Comment l'esprit est la providence de la chair, XII. 99. — Mort des œuvres de la chair, XII. 92. — Ceux qui luttent victorieusement contre les œuvres de la chair ne laissent pas de ressentir les atteintes du péché, XII. 93. — Captive sous la loi du péché, la chair conserve l'espérance de la rédemption, XV. 715.

La concupiscence de la chair est pleinement satisfaite quand elle obtient pour ses œuvres le consentement de l'esprit, XVI. 151. — Autre chose sont les sens de la chair, autre chose les mouvements de la concupiscence charnelle, XVI. 669. — Affection de la chair, XV. 714. — La chair produit ses désirs, que l'âme produise les siens, VII. 6. — On ne doit laisser à la chair que les impressions qu'on ne saurait détruire, VII. 6. — Certains désirs de la chair, quoique licites, conduisent quelquefois au péché, XVII. 215. — Erreur de ceux qui ne s'inquiètent pas des péchés de la chair après les avoir commis, et qui affirment que Dieu ne s'en occupe pas, VI. 365. — Le démon travaille à faire croire que les péchés de la chair ne sont pas un grand mal, VII. 240. — Combien le démon excite les hommes au péché de la chair, XI. 730. — La volupté charnelle est un des trois vices capitaux, VIII. 460. — Dieu seul peut mettre la concorde et l'harmonie entre la chair et l'esprit dans l'homme, XVI. 404. — Il faut se corriger au plus tôt des péchés de la chair, XI. 730. — Dans la lutte de l'esprit contre la chair, nous avons besoin du secours de Dieu, V. 475. — Pour mortifier les œuvres de la chair, nous devons être conduits par l'esprit de Dieu, XII. 93. — On peut toujours maîtriser sa chair avec l'aide de Dieu, VIII. 441. — Quels sont les hommes que la chair possède, VIII. 106. — Triompher de la chair, c'est triompher du diable, X. 221. — Tressaillement du cœur et de la chair, IX. 278. — Qu'est-ce que servir Dieu selon la chair, VII. 85. — Qu'est-ce que être dans la chair, VII. 28. — Ne pas être dans la chair, XV. 543. — La prudence de la chair est la mort, VII. 28. — Être dans la chair, c'est vivre dans la chair, XVII. 491. — Ceux qui naissent de nouveau par la grâce de Dieu ne sont pas dans la chair, XV. 543. — Qu'est-ce que mettre sa confiance dans la chair, VII. 86. — Ce que c'est que vivre selon la chair, XIII. 285. — Marcher selon la chair, VII. 27. — Les Epicuriens vivaient selon la chair et les Stoïciens selon l'âme, VII. 33. — La chair doit vivre selon l'âme, et l'âme selon Dieu, VII. 33. — C'est un mal de vivre selon la chair, *Ibid.* — Comment nous sommes dans la chair, sans être dans la chair, IX. 635. — Le plaisir de la chair est ennemi de la justice, XVI. 145. — Prudence de l'esprit et de la chair, VII. 27. — Affections de la chair, VIII. 232.

Qu'est-ce que la vie de la chair ? III. 582. — Chacun en cette vie est spirituel et charnel, VII. 19. — Homme tout charnel, aussi charnel par l'âme que par le corps, VI. 205. — Quand l'âme voudra vivre selon elle-même, elle deviendra charnelle, VII. 34. — Les uns sont tout spirituels, les autres tout charnels ; d'autres charnels et spirituels, VII. 19. — Quels sont les hommes charnels dans l'Eglise, XV. 559. — Deux espèces d'hommes charnels, V. 492. — Le chrétien charnel est celui qui veut vivre charnellement ou qui espère les biens charnels pour le siècle à venir, VI. 10. — Les petits enfants en Jésus-Christ ont encore la vie animale et charnelle, VI. 327 ; V. 503. — Les hommes charnels sont ennemis des hommes spirituels, X. 149. — On sera toujours Esäü si l'on veut vivre de la prudence de la chair, VI. 12. — Agar et Ismaël sont la figure des hommes charnels de

l'Ancien Testament ; Céthura et ses enfants, la figure des hommes charnels du Nouveau Testament. XIII. 355. — Les charnels sont divisés entre eux, mais non les spirituels. XIII. 348. — Dans l'Eglise, les chrétiens charnels ne servent que les spirituels. VI. 20. — Le jugement séparera les hommes charnels que le feu doit sauver de ceux qui sont destinés à être damnés dans ce feu. XIII. 349. — Le jour désigne les hommes spirituels, la nuit désigne les hommes charnels. IX. 184. — Il n'y a point de choses charnelles au ciel. VI. 347. — Notre chair est comme un fleuve. VI. 495. — Elle est une herbe qui deviendra de l'or. VI. 184. — Nous devons reporter la beauté de la chair à celui de qui vient toute beauté. I. 337. — Comment la chair a soif de Dieu. IX. 22. — Comment toute chair viendra à Dieu. IX. 47. — Le corps du Christ est comme le char sur lequel il est venu vers nous. VI. 496. — Les fidèles sont bénis par la chair du Sauveur, parce que cette chair crucifiée se donne pour le salut du monde. VI. 27. — La chair de l'homme est l'épouse du Christ. X. 379.

Les Ariens s'abstenaient de viande. XIV. 14. — Ainsi que les Priscillianistes. XIV. 17. — Les Tatianistes. XIV. 7. — Les Manichéens. XIV. 11. — Horreur des Patriciens pour leur propre chair. XIV. 15. — Les Manichéens n'interdisaient qu'aux prêtres l'usage de la viande. XIV. 389. — Comment ils permettaient l'usage de la viande à leurs auditeurs. XIV. 12. — Pourquoi les Manichéens défendent l'usage des viandes. III. 533 ; XIV. 98, 101, 391. — Erreurs des Manichéens sur l'origine et l'usage de la chair. XIV. 168, 169, 244, 307. — S'abstenir de viandes, les croyant impures, c'est blesser la foi. II. 71. — Les viandes ne souillent point ceux qui en mangent, lorsqu'en le faisant on ne blesse aucune conscience, aucune opinion, et qu'on n'y cherche pas la volupté. III. 532. — Pourquoi l'usage de certaines chairs était-il défendu dans l'Ancien Testament. XIV. 99, 168. — Jésus-Christ n'a point maintenu cette défense de l'Ancien Testament. XIV. 168, 257. — Trois causes louables de l'abstinence de chair. III. 530. — Pourquoi l'Apôtre enseigne qu'il est bon de s'abstenir de chair. XIV. 97. — Pourquoi les chrétiens catholiques s'abstiennent de chair. XIV. 391. — Pourquoi beaucoup des premiers chrétiens ne mangeaient pas de viandes. VI. 595.

Résurrection de la chair. Elle est niée par les Caïnites, les Archonticiens, les Cerdonites. XIV. 6. — Par Carpocrate et Marc. XIV. 5. — Par Simon le Magicien. XIV. 4. — Par Valentin. XIV. 5. — Par les Sévériens. XIV. 7. — Par les Héracites. XIV. 13. — Comment Platon, Labéon et Varron auraient pu voir la réalité de la résurrection de la chair. XIII. 543. — Les efforts de l'esprit humain sont impuissants à nous faire connaître que la chair ressuscitera. XV. 683. — Notre chair ressuscitera. IX. 23 ; XI. 303. — La chair des saints repose en espérance de la résurrection. XIII. 278. — Ce que nous devons espérer pour notre chair. VII. 29. — La résurrection et l'immortalité. *Ibid.* — La chair mangée sera rendue à celui en qui elle a commencé d'être une chair humaine. XIII. 534. — La résurrection de la chair est proclamée par le monde entier. XIII. 516.

Après la résurrection la chair sera spirituelle. XI. 303 ; XII. 97 ; XIII. 278 ; XV. 715. — La spiritualité de la chair ressuscitée est un don de Dieu. XIII. 535. — La chair après la résurrection ne sera plus corruptible. IX. 46. — La chair après la résurrection sera plus parfaite que celle d'Adam dans le paradis. XIII. 278, 279. — Après la résurrection il régnera une harmonie parfaite entre la chair et l'esprit. XII. 33. — La vue de Dieu a été promise à notre chair. VII. 396. — Au jour du jugement toute chair verra Jésus-Christ. *Ibid.* — Futur changement de l'homme en ange. VI. 184. — Le changement de la chair en mieux est le propre des saints. VIII. 109. — L'Écriture se sert souvent du mot : chair, au lieu du mot : homme. II. 300 ; VI. 535 ; V. 484 ; XII. 93 ; XIII. 285, 288 ; XIV. 548 ; XV. 648 ; XVI. 489. — La chair est employée pour désigner la femme. X. 328. — Il est mis au lieu du mot frère. IV. 331. — Au lieu des mots : corps, maison, race. IV. 24. — Le mot chair désigne

la corruption de la mortalité. XIV. 185. — Par nom de chair et de sang, l'Apôtre entend la corruption de la chair. I. 327, 328 ; III. 13 ; VIII. 108. — Ou les œuvres de chair et de sang. III. 13. — Sous le nom de chair et de sang, on peut comprendre la prudence ou la corruption de la chair. XVII. 142. — C'est l'union intime de l'âme avec la chair que l'Écriture appelle chair. III. 481. — Par mort, l'Apôtre entend l'habitude de la chair qui résiste à la bonne volonté. V. 474. — Pourquoi la chair est appelée corps de mort. XVI. 104. — Comment la chair et le sang ne posséderont pas le royaume de Dieu. III. 13.

CHAIRE. Le ciel est la chaire de notre Maître. VII. 340 ; 370, 445. — La croix du Sauveur devint sa chaire. VII. 261, 540. — Chaire de peste. VIII. 122.

CHALDÉE. Pays du royaume des Assyriens. XIII. 342.

CHALDÉENS. Philosophes chaldéens. XIII. 163.

CHALEUR. Dans l'homme, la source de la chaleur est dans le foie. IV. 231.

CHAM signifie chaud. XIII. 332. — A cause de son péché, Cham est maudit dans son fils Chanaan. IV. 377. — Cham, fils de Noé, eut Chanaan pour fils aîné. IX. 557. — C'est de lui que les Égyptiens tirent leur origine. IX. 557. — Il est la figure de ceux qui vivent mal et des hérétiques. XIII. 332.

CHAMOS, dieu du paganisme. IV. 578.

CHANAAN, fils aîné de Cham. IX. 557. — Il est maudit à cause du péché de Cham. IV. 377. — Chanaan signifie humble. IX. 254. — A quelle époque la promesse de Dieu touchant la terre de Chanaan fut accomplie. XIII. 363. — La terre de Chanaan appartiendra aux descendants d'Abraham jusqu'à la fin du monde. XIII. 346.

CHANANÉENS. Pourquoi ils sont appelés race maudite. XVI. 745. — Sous le nom de Chananéens, il faut comprendre sept nations ennemies des Israélites. IV. 557. — Israël a enlevé justement au Chananéen le fruit de ses travaux. II. 494.

CHANANÉENNE. Elle est un modèle de piété et d'humilité. VI. 343, 346. — Sa persévérance dans la prière. VI. 346 ; XI. 617. — Quelle foi est louée en elle. V. 525 ; XI. 617, 633.

CHANT. Chanter. Différence entre chanter à Dieu et bénir son nom sur des instruments. IX. 80, 373, 551. — Il faut travailler à comprendre ce qu'on chante. VIII. 195. — Le désir est le chant du cœur. IX. 312. — Comment il faut chanter à Dieu. VIII. 301. — Il faut chanter de la bouche et par la conduite. VI. 140. — Il faut chanter du cœur et non de la bouche. IX. 46. — Il faut chanter de la bouche et du cœur. VII. 177 ; X. 272. — Ce que chantent les lèvres doit aussi sortir du cœur. VIII. 528. — La charité chante le cantique nouveau. VI. 137. — Quiconque n'a pas la charité peut porter le psaltérion, mais il ne saurait chanter. X. 227. — Chanter est l'occupation de ceux qui aiment. VI. 137 ; VII. 579. — Le chant est l'expression de l'amour : le cri du chantre sacré est la ferveur de l'amour divin. VII. 579. — Il ne faut point s'arrêter aux chants, mais considérer les œuvres. X. 299. — Chanter à Dieu c'est vivre pour Dieu. IX. 80. — On ne peut comprendre la vérité de ce qu'on chante, si on ne commence à le pratiquer. X. 8. — Comment on peut chanter le cantique nouveau sur le psaltérion à dix cordes. VI. 44. — Chanter c'est confesser ses fautes et la vertu de Dieu. IX. 74.

Le chant est un son revêtu de charme. I. 499. — Utilité du chant. I. 467 ; II. 70. — Chant des psaumes dans l'Eglise. VIII. 195. — Saint Ambroise établit le chant des psaumes dans l'Eglise de Milan. I. 445. — Combien saint Augustin est saisi par ce chant. I. 445, 466. — Il y a quelquefois péché à trop aimer le chant. I. 466. — La gravité du chant dissipe la pétulance et la fureur. XVI. 203. — Dangers des chants vains ou obscènes. V. 43. — Chants infâmes et danses dans l'église de saint Cyprien. VII. 528. — Contre ceux qui chantent des choses honteuses. VIII. 195. — Comment le Christ chante en nous. II. 311. — Rien de plus utile et de plus saint que de chanter dans l'église au temps fixé. II. 70, 71. — Les Donatistes chantent aussi, mais des psaumes de

leur composition, et — ce dont parle le vii. 1. 560; ii. 70.

CHARBON. Ce que c'est qu'un charbon sur la tête d'un autre. iv. 50. — Le charbon est incorruptible. viii. 486, 491. — Charbons désolants. x. 5. — L'exemple des pécheurs revenus au Seigneur est appelé un charbon. x. 5.

CHARITÉ. Ce que c'est. vi. 89; v. 437. — Elle est une vertu qui nous fait aimer ce qu'il faut aimer. ii. 444. — Les Pélagiens nient que la charité soit un don de Dieu. xvi. 608. — Ils ne veulent point la compter au nombre des secours de la grâce. xvi. 612. — Le pouvoir d'avoir la charité appartient à tous les hommes, mais avoir la charité est une grâce réservée aux fidèles. xvi. 328. — Elle ne se répand point dans nos cœurs par nos forces, mais par l'Esprit Saint. iii. 47.

La charité est un don de Dieu. ii. 326, 339; ii. 439, 447, 452, 526, 588; vii. 357, 373, 370; xvi. 288. — Elle est un don plus grand que la science. xvi. 289. — Tout ce que Dieu peut nous donner est moindre que la charité. vi. 588. — La charité vient de Dieu. xvi. 287, 439. — La charité tout entière vient de Dieu. xvi. 39. — Le trésor de l'héritage est la charité et la vie éternelle. iv. 388. — Nous ne pouvons acquérir par nous-mêmes la charité, mais nous l'avons reçue par le Saint-Esprit. xvi. 433. — La charité est un don du Saint-Esprit. v. 362. — La charité est l'élargissement par l'Esprit-Saint. vii. 92. — Elle est des aïcles et non un gage. vi. 100. — Pour avoir la charité, il faut prier. ii. 339; iii. 64. — On l'obtient par la foi. ii. 499. — Celui qui possède la charité doit l'exercer par une sainte conduite, celui qui en manque l'obtiendra par la prière. vii. 499. — La charité ne peut exister sans la foi. vi. 407. — Où est la charité se trouvent nécessairement la foi et l'espérance. xi. 36. — Dès que la foi chancelle, la charité se refroidit. iv. 17. — Ce que c'est que la charité qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère. iv. 18. — Sans la foi, l'espérance et la charité, aucune âme ne goûte de manière à voir Dieu. iii. 134. — Après cette vie la charité seule demeure. *Ibid.*; vii. 44. — La charité n'est pas selon la règle, quand elle n'a pas pour objet la vérité, mais le mensonge. iv. 86. — Rien de plus élevé que le chemin de la charité, les humbles seuls y marchent. x. 203.

La charité recommandée par l'Apôtre. xvi. 287. — La charité est recommandée. x. 298, 387; xi. 214. — La charité est un grand bien. vi. 565. — Le plus grand de tous les biens. ii. 494. — Louange de la charité. ii. 526; viii. 33, 36. — Elle est Dieu lui-même. ii. 499. — La charité est tellement un don de Dieu, que Dieu en porte le nom. vii. 32. — Examen des trois éléments qui constituent la charité. xii. 465. — Elle est la vertu des enfants de Dieu. xi. 194. — Elle est une grande et véritable vertu, elle est la fin de la loi. ii. 443; vii. 432. — Elle surpasse tous les autres dons que l'on pourrait avoir sans elle. xi. 436. — Elle est la vertu de l'âme. ix. 519. — Elle est la fin de la loi. x. 186. — Quelle est la vraie charité des chrétiens. x. 186. — La charité est plus grande que la foi et l'espérance. ix. 371. — Il faut avoir la charité en tout et par-dessus tout. iii. 516. — Dans quels cœurs elle est répandue. xvii. 225. — Charité nouvelle et éternelle. x. 298. — Elle est un fruit du Nouveau Testament. iv. 534. — Elle est la vie du cœur. ii. 316. — Elle est une voie suréminente et merveilleuse. x. 203. — Elle est un commandement nouveau. vii. 370. — Le précepte de la charité résume tous les autres. xii. 316. — C'est un commandement abrégé. ii. 526; xii. 316. — La fin de la loi consiste dans la charité. viii. 283. — C'est à la charité que Moïse a rapporté les pensées de ses saintes Écritures. i. 497. — Accord des deux Testaments sur la charité. iii. 496. — Où se trouve la charité il n'y a pas de bornes. xi. 237. — La charité est toujours au large, la haine toujours à l'étroit. x. 419. — Largeur, longueur, hauteur, profondeur de la charité. ii. 317, 318, 351. — Elle a été figurée sur la croix. ii. 318, 351. — Celui qui a connu la largeur, la longueur, la hauteur, la profondeur et la charité du Christ qui surpasse toute science, celui-là a vu le Christ et le Père. ii.

— Où est l'esprit est en mouvement dans nos cœurs quand ils sont dirigés par la charité. vii. 63. — La charité contient la physique, la morale, la logique, le salut et la gloire des États. ii. 287.

Il faut toujours penser aux deux préceptes de la charité. x. 451. — Les deux pieds de l'homme pour courir vers Dieu sont les deux préceptes de la charité. viii. 326. — La charité est l'amour de Dieu et l'amour du prochain. viii. 283.

La charité est le ferme propos d'aimer Dieu et son prochain comme soi-même. xiii. 289. — Saint Augustin trouve les préceptes de la charité dans chaque parole des saints livres. ii. 74. — La charité est un bien qui attache les hommes les uns aux autres et à Dieu. iv. 634. — La charité qui nous attache au prochain n'est pas différente de celle qui nous attache à Dieu. vii. 357. — La charité est divine ou humaine, la charité humaine est permise ou déléguée. viii. 32. — La charité est ce mouvement de l'âme qui la pousse à jouir de Dieu pour lui-même, du prochain et de soi-même par rapport à Dieu. iv. 48. — La charité honore Dieu. ii. 443. — La charité est une gloire qui nous unit à Dieu. ix. 29. — Nous devons aimer Dieu jusqu'à nous oublier nous-mêmes, s'il est possible. vi. 577. — Il faut aimer Dieu pour lui-même, ne placer en dehors de lui aucune récompense, ni l'attendre de sa main. vi. 416. — Si on aime, il faut aimer sans intérêt, et si on aime réellement, prendre comme récompense l'objet de son amour. vii. 76. — En quoi consiste le pur amour de Dieu. vii. 577. — On agit avec charité quand on n'attend aucune récompense temporelle, mais seulement le bonheur de voir Dieu. vii. 43. — La charité est pure quand on regarde comme un grand malheur de ne point voir Dieu. vii. 126. — Comment Job a aimé Dieu purement. vi. 410. — Nous aimons Dieu pour notre avantage et non pour le sien. x. 301. — La charité de Dieu pour nous est bien supérieure à la nôtre pour lui. ix. 519. — L'abondance nous vient par la charité. x. 27. — Dieu habite dans celui qui possède la charité. x. 301. — Il n'y a point de charité en celui qui est ingrat envers l'Esprit-Saint. ix. 453. — Nous approchons de Dieu par la charité et l'humilité. vi. 89.

C'est par la charité que nous tenons au Christ et non par la crainte de la peine. ii. 339. — Personne n'arrive au Christ que par la charité. viii. 189. — La charité du Christ est dans l'unité. ii. 76. — La charité est du fond de nos cœurs vers Jésus-Christ, et du cœur de Jésus-Christ vers nous. x. 187. — Jésus-Christ est ici-bas par une charité compatissante, nous sommes en haut par la charité qui espère. x. 29. — Pourquoi Jésus-Christ a marché dans le chemin de la charité. — xi. 169. — La charité nous rend capables de comprendre les choses divines. vi. 519. — Elle nous fait citoyens de la république céleste. ii. 293. — On ne peut avoir la charité et mal vivre. xi. 438. — La charité est le lien de l'unité. v. 514. — Elle fait d'un grand nombre de cœurs un seul cœur. x. 458; xi. 235. — Charité fraternelle. xi. 196.

C'est à la charité qu'on reconnaît les disciples de Jésus-Christ. x. 717. — Pourquoi saint Jean recommandait sans cesse la charité. xi. 218. — Charité de saint Paul et de saint Etienne. xi. 197.

La charité ne se trouve que dans l'unité. xv. 104, 248. — Point de charité hors de l'unité de l'Église. vii. 357, 533. — La charité loue le Seigneur, la discorde lui jette le blasphème. x. 299. — L'Esprit-Saint est la source de la charité. x. 599. — La charité forme le lien, le lien resserre l'unité, l'unité conserve la charité, la charité arrive aux splendeurs éternelles. viii. 265. — Les hérétiques ont bien pu diviser les sacrements, mais non la charité qui demeure dans son intégrité. viii. 211. — Les dissensions naissent parfois de la charité ou lui servent d'épreuves. iii. 23. — La tribulation est commune à ceux que réunit la même espérance, la même charité. ii. 171. — La charité est plus occupée du bien commun que de son bien propre. ii. 316. — L'envie est ennemie mortelle de la charité. xii. 64. — Quels sont ceux qui ne peuvent avoir la charité. ix. 511. — La cha-

rité se trouve en celui qui ne recherche point ses intérêts en cette vie. x. 27. — Plus la charité est grande, plus vives sont les douleurs qu'on ressent des péchés des autres. ix. 450. — La charité couvre la multitude de péchés. xi. 166. — Ce n'est pas faire société avec les méchants que d'avoir pour eux de la charité. ii. 383, 384. — La prière pour un frère est plus agréable à Dieu quand il s'y mêle un sacrifice de charité. i. 538. — On doit préférer l'union de la charité aux avantages des biens terrestres. viii. 71. — Au milieu de nos inquiétudes, la charité nous fait trouver de la joie dans le bonheur des autres. ii. 337. — Personne ne pèche sans manquer à la charité. ii. 445. — Celui qui, pouvant fuir, ne le fait pas par charité pour ses frères, reçoit une plus grande récompense de sa charité que celui qui, en fuyant pour lui-même, meurt martyr. iii. 63. — Charité de sévérité et de douceur. xv. 47. — De même que la sévérité est toujours prête à punir les péchés qu'elle trouve, ainsi la charité ne veut rien trouver à punir. iii. 23. — La charité rend sévère, l'iniquité rend flatteur. xi. 214. — La charité punit sans amertume. xi. 215. — La colère de la charité qui tend à corriger n'est pas un péché. ix. 537. — La charité sait importuner quand il le faut. vi. 386. — La charité n'est ni orgueilleuse ni vindicative. xi. 216.

Devoirs de la charité envers tous. xii. 73. — La charité ne se dépense pas comme l'argent. ii. 536. — On n'est jamais quitte de la charité, seule dette dont on ne parvient jamais à se libérer. ii. 536; vi. 594. — La charité fait de nous les plus bienveillants des créanciers. xi. 225. — La charité est une dette toujours acquittée et qui demeure toujours. viii. 321. — Le fruit et la joie ne manquent jamais à la charité qui se dépense. xiv. 203. — La charité s'accroît à proportion qu'on la dépense. x. 276. — La charité trouve toujours de quoi donner. viii. 375. — La charité envers Dieu doit être gratuite, et bienfaisante envers le prochain. vi. 412. — Nous n'avons rien à donner à Dieu, mais nous pouvons donner au prochain. vi. 412. — La charité donne et pardonne. x. 223. — La charité ne saurait être oisive. viii. 283. — A quoi elle doit s'attacher. viii. 90. — Chacun doit donner ce qu'il a de superflu. vi. 412. — La charité envers le prochain est renfermée dans ces mots : Ne fais pas aux autres ce que tu ne veux pas qu'on te fasse. viii. 301. — Cette sentence éteint toutes les ardeurs de l'impérence et prévient toutes les injustices. iv. 50. — Trois préceptes regardent l'amour envers Dieu et sept regardent l'amour envers le prochain. viii. 300. — Comment la charité doit être réglée. vi. 438. — La charité doit être proportionnée aux besoins de chacun. ii. 296. — La charité doit s'étendre aux ennemis. vi. 407. — La charité envers les ennemis est une avance faite avec précaution; envers les amis, c'est remplir une obligation réciproque. ii. 536. — La charité aime les présents et ceux qui sont répandus par toute la terre. xi. 207. — La charité doit s'étendre non-seulement aux frères, mais aux païens et aux hérétiques. viii. 314. — Ce qu'aura à faire la charité dans le siècle futur. ii. 318. — Charité des méchants. vi. 405; xiv. 158.

La charité est la racine du bien, comme la cupidité est la racine de tous les maux. xv. 603. — La charité est la source des vertus. xi. 43. — Supprimez la charité, vous n'agirez plus, ou vous agirez en esclave. vi. 257. — Sans la charité l'homme n'est rien. x. 367. — La charité seule fait le bien. vii. 75. — Seule elle sait user des dons de Dieu. v. 514. — Tout amour bien réglé est un amour de charité. vi. 102. — Nécessité de la charité. xi. 438. — Tout ce que l'homme peut faire de bien n'est d'aucune utilité s'il agit sans la charité. xvi. 287. — Toutes nos bonnes œuvres se réduisent à l'œuvre unique de la charité. x. 352. — La charité, et non la crainte, peut réaliser l'œuvre de la loi. iv. 531. — On ne peut accomplir la loi sans avoir la charité. vi. 512; vii. 374. — Pour ne pas perdre le bien que l'on fait, il faut avoir le cœur dilaté par la charité. vii. 75. — Rien de plus précieux, de plus glorieux, de plus ferme, de plus utile, de plus solide que la charité. vi. 565. — Avec la charité on a

tout; sans elle rien ne profite. x. 26, 563. — Seule, la charité sert beaucoup, et sans elle rien ne profite. vi. 16, 405, 416, 565, 580. — Sans la charité tous les biens ne servent de rien. ii. 76, 457; xv. 145, 219. — Inutilement on posséderait tout, si l'on manquait de la charité, seule chose qui rend le reste utile. vi. 395; x. 383. — Tous les biens seront ôtés à celui qui ne possède point la charité. x. 260. — Tout est commun aux bons et aux méchants, excepté la charité. vi. 422. — Il faut que la délectation du péché soit vaincue par la délectation de la charité, pour n'être point esclave. xvi. 447. — C'est la charité qui inspire une bonne volonté pratique. vi. 583. — La charité est la bonne volonté d'aimer Dieu et le prochain. xiii. 289. — La charité détruit ce que nous étions, afin que nous devenions ce que nous n'étions pas encore. x. 27. — La charité, consommation de la loi. x. 233 et suiv. — La charité ne s'enivre point de sa grandeur et ne s'enfle point d'orgueil. iv. 287. — Quelle charité nous inspire le Sauveur. vi. 580. — Il faut la désirer et la demander. ix. 689. — Celui qui n'est pas blessé par la charité ne peut arriver à la santé. viii. 395. — La loi de liberté est la loi de charité. ii. 445. — Beaucoup de choses, sans être prescrites par la loi, doivent être faites par la charité. xii. 173. — La charité est le fardeau léger. ix. 87. — Le joug de Jésus-Christ, si lourd à la faiblesse, est rendu léger à la charité. xvi. 286. — La charité adoucit tout ce que les préceptes divins peuvent avoir de dur. vi. 423. — Les préceptes de la loi ne sont faciles que par la charité. iv. 455. — Le précepte de rechercher le don de Dieu serait inutile, si l'homme ne recevait d'abord un peu de charité. xvi. 288. — Aux peines, la charité fait produire des couronnes. x. 208. — Autant les biens futurs sont les meilleurs pour la charité, autant les biens présents exercent sur notre infirmité le plus d'empire. ii. 337. — La charité ignore les angoisses inséparables de la cupidité. v. 339. — Dieu n'ôte le joug de la cupidité que pour rendre celui de la charité. vii. 71.

Puissance de la charité. viii. 511. — Elle résiste seule aux persécutions. viii. 167. — Elle triomphe des questions difficiles. viii. 100. — Pourquoi on dit qu'elle est forte comme la mort. x. 27. — La charité fait passer de la mort à la vie. xi. 199. — La charité produit en nous la mort évangélique. ii. 160. — Par charité nous devons supporter avec patience la haine du monde. xi. 44. — La charité chasse la crainte servile seule. ii. 313. — Comment. x. 71. — Elle chasse une crainte et en fait entrer une autre. vii. 57. — La charité, qui bannit la crainte du châtement, a pourtant une crainte chaste du péché. ix. 713. — La crainte empêche d'accomplir le mal, la charité empêche d'y consentir, quand même on pourrait le commettre impunément. vii. 57. — La crainte doit être le fondement de la charité. xii. 64. — La piété commence par la crainte et se perfectionne dans la charité. iii. 557. — Le signe du progrès de la charité c'est la diminution de la crainte; la marque de sa perfection est l'exemption de toute crainte. v. 437. — La charité sera parfaite, lorsqu'elle sera affranchie de toute crainte de châtement. xvii. 231. — La charité n'a en elle ni les affections ni les frayeurs du siècle. xii. 53. — Comment chacun peut connaître s'il agit par charité ou par crainte. vi. 583. — La science sert à la charité. ii. 72, 443. — Toute science et toute interprétation de l'Écriture sont fondées sur la foi, l'espérance et la charité. iv. 17. — Tout ce que l'on peut concevoir d'utile dans l'esprit, ou proférer de la langue, ou tirer de quelque page des livres sacrés, n'a d'autre but que la charité. x. 186. — La charité conduit à l'intelligence de la vérité. xi. 67. — La charité nous fait comprendre les choses de Dieu. iii. 502. — L'homme en qui habite la charité aura nécessairement la plénitude de la science. ix. 250. — La charité comprend sans crainte les divins oracles dans toute leur étendue. viii. 35. — Douceur de la charité. x. 412. — La vraie charité ne peut être sans joie. ix. 212. — La charité est aimée, mais point sentie. vi. 102. — Sans la charité il n'y a aucune paix. x. 75. — C'est étendre en soi la charité, que d'inviter ses frères à posséder la paix. viii.

80. — Il y a dans l'homme la charité et l'amour de soi. VI. 465. — L'amour des sens de la terre nous précipite vers l'abîme, la sainteté de l'Esprit-Saint et l'attraction sublime de la charité nous élèvent en haut. I. 503. — Ceux qui portent des fruits de charité peuvent encore avoir besoin de quelque purification. XV. 83. — On est d'autant plus plein d'iniquité, qu'on est plus vide de charité. II. 445. — On devient esclave du péché quand on ne veut point l'être de la charité. VIII. 200. — Celui qui n'a pas la charité retient la vérité captive dans son iniquité. XIII. 556. — Plus l'amour de Dieu règne dans une âme, moins l'iniquité y domine. IX. 719. — Les convoitises de la chair règnent partout où la charité de Dieu est absente. XII. 42. — Charité charnelle de ceux qui espèrent un bonheur charnel dans le siècle futur. VI. 40. — Le poison, qui tue la charité, est l'espoir d'acquiescer ou de conserver des choses temporelles. V. 437. — L'âme, qui s'aimerait elle-même, au mépris de son Créateur, s'amoindrirait et s'épuiserait par cet amour si rabaisé. VI. 577. — La multitude des péchés engourdit la charité. VIII. 422. — La charité, si on la possède, grandit secrètement; en grandissant elle se perfectionne, et une fois parfaite, elle subsiste. VII. 37. — La charité est d'autant meilleure qu'elle est plus grande. XII. 42. — La charité peut toujours être augmentée. II. 444. — Moyen de nourrir la charité. V. 437; VII. 126. — Dieu nous a fait connaître sa charité et l'étendue de celle que nous devons avoir les uns pour les autres. VIII. 615. — La concupiscence diminue à mesure que la charité augmente. XII. 43. — La charité commencée est la justice commencée, la charité parfaite est la justice parfaite. XVII. 220, 224. — Quand la charité atteint sa perfection en ce monde. XVII. 220. — Dieu est la source de la charité. VI. 101. — Elle nous rend citoyens de Jérusalem. IX. 45. — Il n'est aucun saint qui n'ait la charité. VI. 16. — C'est la charité qui enfante les saints. X. 277. — Celui-là fait partie de la maison du Seigneur, qui est lié, par la charité, aux pierres vivantes qui la composent. X. 106. — Lorsque l'âme sera parvenue à voir Dieu, la charité lui sera alors très-utile. III. 431. — C'est alors que la charité sera parfaite. I. 313. — Dieu verse une abondante charité dans ses élus, pour les empêcher de tomber. XVI. 309. — L'eau qui couvre les hauteurs est la figure de la charité. IX. 519. — L'écarlate est la figure de la charité. IV. 518. — La charité est le fruit qui s'élève au-dessus du Liban. IX. 160. — Elle est la loi de la Cité de Dieu. IX. 444. — La charité est la lumière de l'Esprit-Saint. II. 314. — La perle précieuse de l'Évangile. XII. 315. — Elle est comme un vaisseau. X. 86. — Elle est figurée par l'huile. VI. 416. — Par le pain. II. 270. — Elle est notre racine. VIII. 524. — Elle est la sagesse de Dieu. II. 311. — La robe sans couture de Jésus-Christ. VIII. 211. — Elle est figurée par la tunique de Jésus-Christ. VI. 94; VIII. 211. — La robe nuptiale est la charité. VI. 405; XIII. 610. — Rébecca était la figure de la charité de l'Église. VI. 16. — Les deux ailes de la charité. IX. 87; X. 165. — A quel prix il faut acheter la charité. VI. 141. — Pour conserver la charité il faut avant tout ne pas la croire paresseuse ou méprisable. XI. 215.

CHASSEUR. Fatigue des chasseurs. VI. 315. — Devoirs des chasseurs et des pêcheurs. XII. 336.

CHASTETÉ. Elle est un don de Dieu. I. 377; IV. 443, 444; VIII. 41. — Dieu seul peut la donner. II. 523. — La vraie chasteté est en Dieu. IV. 142. — La chasteté est la vraie beauté. XI. 676; XIV. 239. — L'esprit doit avoir sa chasteté. VII. 548. — En quoi consiste la chasteté de l'âme. XII. 215. — On ne peut perdre la chasteté que par le consentement de la volonté. XIII. 13. — La chasteté du cœur est d'un si grand prix que, si elle demeure entière, le corps garde une pureté parfaite, malgré le coupable triomphe de la brutalité. II. 216. — La violence ne peut rien contre la chasteté, si l'âme reste pure. III. 64. — Exhortation à garder la chasteté. VI. 542. — Des femmes gardent la chasteté que des hommes refusent d'observer quand ils devraient donner l'exemple. VI. 542. — L'homme a plus de gloire que la femme à garder la chasteté. VI. 543. — Ceux qui ne gardent

point la chasteté de leur état ne doivent point approcher de l'Eucharistie. VI. 543. — La chasteté et la concupiscence. XVI. 207. — La chasteté recommandée dans les deux Testaments. XIV. 85. — La chasteté chez les catholiques. XIV. 161. — Récompense de la chasteté. XIV. 113. — La chasteté virgine et la chasteté conjugale ont des récompenses différentes. VIII. 42. — Amour de Joseph et de Suzanne pour la chasteté. VII. 548. — Épouse chaste. VI. 562. — Chasteté dans le sommeil. I. 464. — Désir et combat d'un homme chaste. VI. 529. — Pourquoi Dieu a permis que les barbares aient attenté à la pudeur des femmes chrétiennes. XIII. 20. — Comment les hommes chastes mortifient les œuvres de la chair. XVI. 243. — Rien n'est à condamner dans la chasteté. IV. 263. — L'homme vraiment chaste est celui qui a les yeux tournés vers Dieu. III. 176. — Le cœur chaste aime Dieu, mais non pour la récompense qu'il en attend. VIII. 612.

CHAUX. Effets prodigieux de la chaux. XIII. 487.

CHAUVS, diacre. XV. 589.

CHERCHER. Si nous cherchons, sur l'invitation de Dieu, il nous montrera lui-même les choses que nous trouverons. III. 339. — Il est impossible que la divine Providence refuse les moyens de se connaître elles-mêmes ainsi que leur Dieu, à des âmes qui cherchent avec piété, avec simplicité, avec empressement. III. 296. — Quelques-uns ne cherchent pas la vérité avec piété, c'est pourquoi ils ne la trouvent pas. I. 398. — A personne n'est ôté le bon sens de savoir qu'il y a profit à s'instruire de ce qu'on ignore sans profit, et qu'il faut confesser humblement sa faiblesse pour obtenir le secours de celui qui éclaire les ignorants sans se tromper. III. 382. — Il ne faut jamais désespérer de trouver la science de la vérité. III. 492. — Si on cherche la sagesse et la vérité comme elles le méritent, on les trouvera. III. 502. — C'est par l'amour que l'on cherche. III. 502. — La seule recherche de la vérité ne peut rendre heureux. III. 243.

C'est l'esprit avec lequel on cherche Dieu qui attire le blâme ou la louange. X. 670. — Ceux qui se recherchent eux-mêmes, et que Dieu a recherchés le premier, ne seront point dans la joie avant qu'ils n'aient songé à rechercher Dieu. IX. 126. — Ceux qui s'éloignent de Dieu ne le recherchent point. VIII. 306. — Deux espèces de personnes recherchent Dieu. X. 592. — Chercher Dieu, ce n'est plus chercher des biens passagers et périssables. VIII. 165. — Chercher Dieu en vue des biens temporels, ce n'est point aspirer à Dieu, mais à ces biens. IX. 230. — Chercher un père pour avoir son héritage, chercher un Seigneur pour être racheté, chercher un homme puissant pour être délivré. X. 217. — Chercher en Dieu autre chose que Dieu même, n'est pas le chercher purement. VI. 562. — Il ne faut chercher en Dieu que Dieu même. VII. 569. — Il faut chercher Dieu sans fin. IX. 532. — Il faut chercher Dieu par les bonnes œuvres. X. 216. — Deux manières de chercher une âme. X. 205. — Comment Dieu cherche un homme. XIII. 373. — Chercher est la même chose que posséder. XIII. 373.

CHÉRUBIN. Ce mot signifie : plénitude de la science. IV. 420; IX. 250. — Les Chérubins sont le type d'une vaste science dans leur création raisonnable. IV. 440. — Explication mystique des Chérubins placés sur le propitiatoire. IV. 440. — Ils sont la figure des deux Testaments. IV. 440. — Par la charité ils couvrent le propitiatoire de leurs ailes. IV. 440.

CHEVAL. Il est la figure de toute grandeur humaine. VIII. 313; X. 266. — Le cheval et le mulet signifient les orgueilleux. VIII. 292.

CHEVEUX. D'où vient notre insensibilité quand on coupe nos cheveux. III. 473. — Il ne convient pas que les femmes, même celles qui sont mariées, laissent voir leurs cheveux, III. 98. — Les cheveux sont la figure des biens de la terre. VIII. 563.

CHIEN. Le mot chien ne doit pas toujours être pris en mauvaise part. II. 368. — Les bons chiens veillent et aboient pour la maison et pour le maître, pour le troupeau et le pasteur. II. 368. — Le nom de chien est mis pour désigner

le dernier des hommes et des animaux. IV. 341. — David, pour s'abaisser, se donne le nom de chien. IV. 573. — Les hérétiques sont appelés chiens. X. 278. — Les médisants sont comparés aux chiens. II. 104. — Homère fait l'éloge du chien qui reconnaît son maître, déjà oublié de ses serviteurs. III. 401.

CHILO, lacédémonien, un des sept sages. XIII. 400.

CHIRURGIE, branche de la médecine. III. 402.

CHIRURGIEN. Honnêteté d'Alexandrin, chirurgien célèbre. XIII. 520.

CHŒUR. On appelle chœur l'accord de plusieurs voix. X. 302. — Le chœur doit unir ses accords pour répondre à celui qui chante. IX. 319. — Le monde entier est le chœur du Christ. X. 302.

CHOSE. Les causes des choses sont vues dans le Verbe de Dieu. XIII. 192. — Les mots ne nous font point connaître les choses. III. 201. — Choses qui nous sont propres. VI. 38. — Instabilité des choses temporelles. III. 370. — On ne doit incriminer aucune des choses dont les hommes abusent, mais bien ceux qui en font abus. III. 335. — Les grandes choses, quand elles sont traitées par les petits, ont coutume de les faire devenir grands. III. 244. — Une grande chose demande de grands hommes. *Ibid.*

CHRÈME. Le feu est le symbole du saint Chrême. VII. 246. — Le sacrement du chrême est l'un de ces signes visibles d'une sainteté parfaite, comme le baptême. XV. 273.

CHRÉTIEN. La religion chrétienne est la vraie religion. I. 320. — Elle existait dès l'origine du genre humain. I. 320. — La religion chrétienne commença à Jérusalem. XIII. 422. — Elle est dans l'Eglise catholique. III. 551. — Sainteté de la religion chrétienne. XIII. 46. — Pourquoi le monde a été si longtemps privé de la religion chrétienne. II. 176, 177. — Chrétiens et païens, tous célèbrent le Christ. III. 74. — Mode parfait d'enseignement dans la religion chrétienne. III. 557. — La religion chrétienne apprend aux hommes ce que Platon ne crut pas possible d'enseigner. III. 548. — Tout ce qui concerne la vraie religion est renfermé dans les Ecritures. III. 74. — Quand les empereurs devinrent chrétiens, la religion du Christ pénétra rapidement partout. II. 562. *Voy. RELIGION.*

CHRÉTIEN. Ce fut à Antioche que, pour la première fois, les chrétiens reçurent ce nom. XV. 334. — Ils sont appelés chrétiens à cause du chrême mystique auquel ils ont tous part. XIII. 461. — Les chrétiens sont bénis dans Jacob. VI. 16, 25. — Le membre paralysé de Jacob représente les mauvais chrétiens. VI. 27. — Ce qui arriva aux Israélites était une figure de ce qui devait arriver aux chrétiens. VI. 12. — Le peuple chrétien élevé au-dessus du peuple juif. IX. 225. — Le juif est aujourd'hui serviteur du chrétien. VI. 25.

Avant Jésus-Christ le peuple juif était chrétien. VII. 493. — Les chrétiens sont fils des patriarches non en vivant selon la chair, mais en imitant leur foi. IX. 178. — Les chrétiens sont appelés rois par Jésus-Christ. III. 94.

Sous le nom de frère, l'Apôtre désigne le chrétien. V. 284. — Les chrétiens sont frères de Jésus-Christ par adoption. XIV. 151. — Ils sont les fils et les frères de Jésus-Christ. XI. 19. — Dès que le chrétien a commencé à croire, il a reçu le signe de la croix sur le front. VII. 222, 223. — Les chrétiens croient non en Pierre, mais en Jésus-Christ. XIII. 423. — Le Christ a voulu que son signe fût marqué sur notre front, afin que le chrétien ne rougisse pas des opprobres. VIII. 276. — Autrefois le nom de chrétien était un sujet d'opprobre et d'insulte. VIII. 465, 671. — C'est aujourd'hui un honneur. VIII. 671; IX. 114, 514. — Aucune erreur ne se produit sans chercher à se couvrir du nom chrétien. II. 231. — Les chrétiens appelés catholiques ou orthodoxes sont les gardiens de l'intégrité et les disciples de la justice. III. 551. — C'est à la direction de l'autorité que doit obéir le chrétien. VIII. 90. — Il suffit à un chrétien de savoir que les choses créées n'ont qu'une cause qui est la bonté de Dieu. XII. 4. — Tous les chrétiens ne sont pas le temple de Dieu, mais ceux-là seuls qui mènent une vie

sainte. XIII. 612. — Deux espèces de chrétiens. III. 551. — Trois espèces de chrétiens. VI. 22, 23. — Quatre catégories d'origine parmi les chrétiens. X. 403. — Bons et mauvais chrétiens. VI. 402, 403. — Quels sont les vrais chrétiens. VIII. 376. — Les chrétiens doivent se distinguer des païens par leurs mœurs. VII. 179. — Les chrétiens vengés des calomnies de Fauste. XIV. 266, 341.

Le chrétien doit être exempt de crime. X. 612. — De la vie et des mœurs du peuple chrétien. XIII. 441. — Les bonnes mœurs sont la vraie parure des chrétiens et des chrétiennes. III. 98. — Quels doivent être leurs sentiments envers Dieu et les créatures. XII. 75. — Il ne faut pas se glorifier d'être chrétien, si on n'en fait pas les œuvres. IX. 264. — Les chrétiens doivent imiter Jésus-Christ. VI. 22, 23. — La croix, la sépulture, la résurrection, l'ascension de Jésus-Christ, symboles de la vie chrétienne. XII. 20. — Le chrétien doit souffrir en cette vie. VI. 189. — Contre qui doit combattre un chrétien. XI. 416. — Il est inutile de porter le nom de chrétien, si on n'est pas dans l'héritage pour lequel le Christ a souffert. VIII. 211. — Celui qui pense n'avoir rien à souffrir n'a pas encore commencé à vivre en chrétien. VIII. 604. — L'exemple de Jésus-Christ rend le chrétien fort dans la tribulation. VIII. 604, 609. — Courage des chrétiens devant les menaces des tyrans. IX. 727. — Mourir martyr pour Jésus-Christ est la fin la plus désirable pour le chrétien. XVI. 350. — Les chrétiens ont toujours à combattre. XI. 369. — Les chrétiens doivent souffrir patiemment les injures pour l'instruction des autres. II. 291. — Caractère de la fermeté chrétienne. VI. 190. — Le chrétien doit être semblable à une pierre. IX. 314. — Sécurité des chrétiens sous la protection de Jésus-Christ. VI. 537. — Les chrétiens n'ont pas à se glorifier de ce qu'ils font pour la patrie céleste, quand les Romains ont fait de si grandes choses pour la patrie terrestre. XIII. 108.

Persécutions des princes contre les chrétiens. IX. 727. — Les Gentils n'ont pu anéantir le nom chrétien. VIII. 120. — Malgré les persécutions, les chrétiens allèrent chaque jour se multipliant. VIII. 439. — Les chrétiens seront toujours persécutés. X. 77; XI. 369. — Le monde est l'ennemi du chrétien. VIII. 603. — Les chrétiens doivent ressembler aux arbres, qui paraissent morts en hiver. X. 544.

Richesses du chrétien. XIII. 8. — Les vrais chrétiens sont pauvres. IX. 120. — Un chrétien ne doit pas se désoler outre mesure par la perte des choses temporelles. III. 97. — Ce qui doit affliger un chrétien, c'est de ne point vivre avec le Christ. X. 29. — Condamnation de ceux qui se font chrétiens en vue d'un intérêt humain. X. 88; XII. 75. — C'est n'être pas chrétien que de ne pas s'occuper du siècle à venir. VI. 42. — Les chrétiens qui attendent du Seigneur les biens terrestres ressemblent aux Juifs. VI. 8. — Un chrétien est fait pour souffrir des maux temporels et pour espérer les biens éternels. VII. 476. — On n'est point chrétien en vue des félicités présentes. VI. 519. — On est chrétien pour espérer la vie éternelle. IX. 357. — Nous sommes devenus chrétiens non pour cette vie, mais pour la vie éternelle. VI. 462; VII. 335, 476, 502; XIII. 129. — Nous devons être chrétiens pour la vie éternelle. II. 306. — Le repos éternel, but du vrai chrétien. XII. 75.

Le vrai chrétien se considère comme voyageur. VI. 470. — Il use des biens de ce monde sans s'y attacher, comme un voyageur, et subit les maux terrestres comme une épreuve ou un châtement. XIII. 21. — Trois vertus sont recommandées au chrétien : la continence, la justice et l'espérance de la vie éternelle. VI. 463. — Il n'est point permis au chrétien de douter de la résurrection. VIII. 102. — Les chrétiens seuls croient la résurrection de Jésus-Christ. VII. 258. — Le cœur du chrétien doit brûler du feu de la charité qui transporte au ciel. VII. 262. — Toute la vie d'un bon chrétien est un saint désir. XI. 191. — Le chrétien qui se donne au Christ passe de la crainte à l'amour. VI. 132. — Au chrétien qui est sous la grâce, la loi n'est pas un fardeau, mais une décoration. VI. 137. — Le chrétien doit écouter Jésus-Christ. VIII. 198.

Eloge de la vie des parfaits chrétiens. III. 513. — Vie et mœurs des chrétiens qui vivent en communauté dans les villes. III. 515. — Quand le chrétien doit-il abandonner son père, sa mère, son épouse ? VI. 419.

Les chrétiens sont parfaits. XIII. 461. — Sacrifice des chrétiens. Voy. SACRIFIÈRE, MESSE.

La république chrétienne est une. XII. 262. — Les chrétiens sont appelés à l'unité. XII. 335 et suiv. — Dès qu'un homme reçoit le nom de chrétien, il a appartenu dans les entrailles de l'Eglise, sa mère, sous l'influence d'un certain sacrement. VIII. 631. — Comment les âmes des chrétiens n'en font qu'une, qui est l'âme unique du Christ. III. 95. — Tous les chrétiens sont en Jésus-Christ des chrétiens et un seul Christ. VIII. 231 ; X. 70. — Aux chrétiens qui neurent encore charnels, l'Esprit-Saint qui habite en eux donnera de ne pas être séparés de l'unité du Christ. II. 317. — Les bons chrétiens rencontrent un obstacle dans les chrétiens mauvais et tièdes. VI. 392, 393. — Il ne faut point imiter ceux qui sont chrétiens de nom sans faire des œuvres chrétiennes. VIII. 59. — Différence entre les chrétiens qui aiment et les chrétiens qui méprisent le monde. II. 259. — Demi-chrétiens. XIV. 444. — Mauvais chrétiens. XII. 84. — Faux chrétiens. XIII. 460. — Les chrétiens faux et mauvais ne doivent pas être regardés comme membres du Christ. XIII. 506. — Ils sont un mystère d'iniquité. XIII. 468. — Tous ceux qui reçoivent le baptême sont appelés chrétiens, mais tous ne vivent pas d'une manière digne de ce sacrement. VIII. 508. — Les mauvais chrétiens portent pour leur malheur un caractère sacré. VI. 393. — Les mauvais chrétiens font une injure à Jésus-Christ. X. 671. — Les païens, les juifs, les hérétiques, et surtout les mauvais chrétiens, sont une tentation pour les bons. IX. 355 ; XII. 84. — Les mauvais chrétiens sont d'autant plus coupables qu'ils sont des ennemis domestiques. V. 542. — La vie d'un mauvais chrétien est pire que celle des juifs et des païens. VIII. 267. — Beaucoup de ceux qui veulent devenir chrétiens en sont détournés par les mauvaises mœurs des chrétiens. VIII. 267. — Les mauvais chrétiens condamnés. III. 516. — Il ne faut point maudire l'Eglise à cause des mauvais chrétiens. III. 517. — Il ne faut point se laisser troubler en voyant la multitude des mauvais chrétiens. XIV. 219. — Pourquoi les bons et les mauvais chrétiens portent tous le même nom, le même sceau, s'approchent du même autel. VIII. 273. — Mœurs des bons et des mauvais chrétiens. III. 531. — L'Eglise supporte les mauvais chrétiens comme on souffre la paille dans l'aire. III. 531. — Ils ne sont point retranchés de l'Eglise. III. 517. — Les bons doivent supporter les méchants et ceux-ci devenir bons. VI. 334. — Nombre des vrais chrétiens. VIII. 428. — Le nombre des bons chrétiens est petit en comparaison de la multitude des mauvais. XIV. 219. — Les païens n'ont à blâmer dans les chrétiens que leurs divisions. VI. 217. — Les païens accusent les chrétiens d'adorer un mort. IX. 715. — Les chrétiens catholiques n'adorent point les morts. I. 536. — Porphyre accuse les chrétiens d'adorer les démons. XIII. 445. — C'est une calomnie de soutenir que l'empire romain a gravement souffert par la faute de quelques princes chrétiens. II. 293. — Les païens attribuent à la religion chrétienne tous les maux qui sont arrivés aux Romains. XIII. 27, 69. — Les chrétiens travaillent par tous les moyens à soulager les malheureux. II. 187. — Sénèque ne donne aux chrétiens ni éloge ni blâme. XIII. 431. — Un édit de l'empereur Julien défendait aux chrétiens d'enseigner les lettres et l'art oratoire. I. 432. — Le chrétien doit se garder des sophismes d'une philosophie verbeuse et des terreurs superstitieuses d'une fausse religion. IV. 456. — Le chrétien qui traite des choses naturelles devant les infidèles, comme s'il leur exposait les vérités chrétiennes, doit se garder d'affirmer des absurdités. IV. 456.

Les chrétiens sont fils d'Abraham. II. 557. — Ils ne doivent pas pour cela se faire appeler israélites. II. 558. — Aptus enseignait aux chrétiens à judaïser. II. 559. — Les chrétiens ne doivent pas judaïser. II. 553. — Pour la célébration de la pâque, les chrétiens observent que le sabbat

le précède toujours. II. 64. — Ils l'observent avec exactitude ni les jours, ni les mois, ni les années. II. 63. — Un chrétien qui, le sachant et pouvant l'empêcher, permet qu'on prenne dans son aire ou dans son pressoir quelque chose pour servir au sacrifice des démons, commet un péché. II. 45. — Il est interdit au chrétien d'oser ou d'avoir l'air d'oser de quelque chose pour honorer les dieux étrangers. II. 45. — D'après les Donatistes, le chrétien et le juste ne peuvent mettre à mort le méchant. II. 40. — Dans les trois dernières années du monde, l'Eglise ne fera aucune nouvelle conquête, le diable combattra contre ceux qui seront alors chrétiens. XIII. 458.

CHRISTE. Saint Augustin lui écrit une lettre de consolation. III. 97.

CHRISTUS. Saint Augustin lui écrit. III. 406.

CHRIST. Ce nom s'applique à une chose mystérieuse. XI. 453. — Le mot Christ signifie oint, Messie, en hébreu, signifie Christ en grec et oint en latin. IX. 534. — Le mot Christ vient de chrême. IX. 534 ; X. 565 ; XIII. 380. — Ou du mot onction. VIII. 231 ; XIV. 24, 513, 547. — Quand le Christ a-t-il reçu l'onction ? XII. 569.

Depuis le commencement du genre humain, le Christ n'a jamais manqué d'être annoncé. II. 479 ; XVI. 333. — Il y a toujours eu des hommes qui ont cru en lui. II. 479. — Durant cinq époques, le Christ est prédit et annoncé. XII. 62. — Ce qui fut fait de peur que les Juifs ne crussent voir la promesse du Messie accomplie dans la personne d'un de leurs rois. XII. 80. — Le Christ apparaît partout dans les Ecritures. XIV. 200. — La vérité des prédictions qui regardent Jésus-Christ trouve sa preuve dans les livres des Juifs. V. 421. — Témoignages des prophètes touchant le Christ. X. 575, 576. — Leurs prédictions touchant le Christ. XIII. 401. — Dieu veut que nous trouvions le Christ dans les faits et les paroles de l'Ecriture. VI. 6 ; XIV. 204, 205, 206. — Les diverses apparitions d'anges et les miracles opérés par eux ne furent que l'ombre et la figure de l'Incarnation du Christ. XII. 410. — Le mystère de l'Incarnation de Jésus-Christ a été prédit longtemps à l'avance par des prophètes, par une nation prophétique, par un peuple prophétique. XIV. 209. — Le Christ annoncé dans le psaume quarante-quatrième. XIV. 23. — Et dans le psaume soixante-huitième. XIV. 24. — Le psaume soixante et onzième concerne, non Salomon, mais le Christ. XV. 327. — Le Christ annoncé dans la prophétie d'Isaïe. XI. 254 ; XIV. 27. — Le Christ annoncé par les prophètes. XIV. 211, 212. — Le prophète Jonas n'a pas tant annoncé le Christ par ses discours que par cette espèce de passion qu'il a subie. XIII. 403. — Jésus-Christ s'annonce lui-même dans les prophéties. X. 210. — Les prophètes étaient pleins du Christ pour annoncer le Christ. X. 210. — Le Christ est annoncé dans l'ancienne loi. II. 368. — Les Ecritures sont faites pour le Christ seul. X. 455. — Dans les Ecritures, il faut rapporter le tout au Christ si nous voulons en saisir le véritable sens. IX. 425. — Il ne faut pas prendre à la lettre tout ce qui est dit du Christ. IX. 2. — Il a fallu, pour annoncer le Christ après son avènement, d'autres sacrements que ceux qui avaient prophétisé sa venue. II. 290. — Témoignages des étrangers touchant le Christ. XIII. 417. — Réponses des oracles sur Jésus-Christ. XIII. 216, 444, 445. — Pourquoi l'avènement du Christ devait être annoncé. IX. 599. — Le Christ s'est fait précéder de plusieurs hérauts qui l'ont annoncé comme un grand Juge. IX. 441. — Combien les anciens justes désiraient la venue du Christ. VI. 64. — Comment les anciens patriarches ont dû leur salut à l'humanité du Christ. X. 627. — Ils ont été sauvés parce qu'ils ont cru que le Christ viendrait, comme nous croyons qu'il est venu. VIII. 385, 555. — Le Christ des anciens justes n'est pas différent de celui d'aujourd'hui. VIII. 51. — Le Christ est figuré dans l'ancienne loi. V. 448, 449. — La chair que Dieu envoyait le soir à son peuple, et le pain qu'il envoyait le matin, sont une figure du Christ. IV. 426. — Le Christ est annoncé dans les anciens sacrifices. XIV. 267. — Figures du Christ. IV. 564. — Différentes figures du Christ dans l'Ancien Testament. XIV. 200, 201. — L'arbre de vie, figure

du Christ. XIII. 478. — Noé et l'arche. XIV. 198. — Isaac. VI. 82; VIII. 269; XII. 374; XIII. 354. — Le bélier que vit Abraham. VI. 82; XIII. 354. — Le bélier marqué de rouge. IV. 441. — La pierre de Jacob, la verge de Moïse. XII. 374, 398. — Le pélican, le hibou, le passereau. IX. 174. — Le Christ figuré par le serpent élevé par Moïse. IX. 745; XVI. 462. — Nous voyons Jésus-Christ dans l'ange luttant avec Jacob. VI. 501; VIII. 481; X. 287. — Nous le voyons dans Moïse. VI. 560. — Dans Josué. XIV. 250. — Aux époques des Juges et des Rois, Jésus-Christ est figuré en mille manières. XIV. 202. — Les temps présents nous montrent le nom du Christ et son Eglise comme les temps anciens les ont annoncés. XIV. 214. — Jéchonias est un emblème du Christ. VI. 237. — Le Christ était figuré par le bélier, par l'agneau, par le jeune taureau, par le bouc. VI. 82. — Le Christ crucifié avec une chair semblable à une chair de péché était figuré par le serpent d'airain. VII. 463, 464. — De même que dans l'orge la moelle est cachée sous la paille, ainsi le Christ est voilé sous les mystères de la loi. VI. 535. — Lazare est une figure du Christ. V. 342.

Plusieurs pensent que le Christ s'est rendu visible avant l'Incarnation, en apparaissant à Abraham. XIII. 352. — Le Christ, dans la personne de l'ange, apparut à Abraham. IV. 386. — On peut très-bien croire que l'Incarnation de Jésus-Christ a été révélée à l'avance à quelques justes de la gentilité. XIII. 417. — Comment Jésus-Christ parle dans les prophètes sous le nom de Seigneur-Dieu. XIII. 481. — Les païens honoraient ou prétendaient honorer le Christ comme un sage, mais non comme Dieu. I. 346; V. 118, 135, 139. — Jésus-Christ a-t-il écrit des livres de magie? V. 119. — Ces livres ont-ils été adressés à Pierre et à Paul? *Ibid.* — Quelques-uns affirmaient que Jésus-Christ avait puisé sa doctrine dans Platon. IV. 33. — Erreurs de Marcus et de Cerdon sur le Christ. XIV. 6. — Les Cérinthiens, les Ebionites, enseignaient que le Christ n'était qu'un homme. XIV. 5. — Les Ophites soutenaient que le serpent est le Christ. XIV. 6. — Aux yeux des Sethiens, Sem était le Christ. *Ibid.* — Erreurs des Manichéens, des Photiniens et des Apollinaristes sur l'Incarnation du Christ. XVI. 384, 385. — Selon les Photiniens, le Christ est seulement homme; selon les Manichéens, il est seulement Dieu. VI. 154; X. 580. — Suivant les Manichéens, le Christ est le serpent du paradis. XIV. 12. — Le Christ des Manichéens enchaîné aux astres et aux autres créatures. XIV. 148. — Le Christ des Manichéens est le fils du premier homme. *Ibid.* — Ils voyaient la personnification du Christ dans le soleil. X. 569. — Manès nie que Jésus-Christ ait pris un corps humain. Pélage prétend que la chair du Christ est identiquement la même que la chair du péché. Le chrétien catholique distingue entre la ressemblance de la chair du péché et la chair du péché. XVI. 703. — Les Manichéens n'adorent pas le Christ de l'Evangile, ils se font un Christ particulier. VI. 5. — Ils croyaient indigne du Christ de naître d'une femme. XIV. 120, 151. — Ils ont enseigné qu'il n'avait pas de mère. VIII. 171. — Que le Christ n'avait pas de chair et qu'il n'a pu ressusciter. IX. 126. — Qu'il n'avait que l'apparence d'un corps et que sa mort, ses douleurs, ses cicatrices n'étaient qu'apparentes et mensongères. XIV. 12, 122, 138, 171, 190, 238, 245, 381, 392, 474.

Les Origéniens, les Pauliniens ne voient en Jésus-Christ qu'un homme. XIV. 9. — Ce que les Ariens pensaient du Christ. XIV. 13, 540 et suiv. 573. — Les Priscillianistes enseignent que le Christ est une même personne avec le Fils, le Père et le Saint-Esprit. XIV. 17. — Les Nodétiens et les Sabelliens enseignent que le Christ n'est autre que le Père et le Saint-Esprit. XIV. 8. — Les Prochanites disent que le Christ, venant en ce monde, ne s'est point incarné. XIV. 15. — Tous les hérétiques nient l'Incarnation de Jésus-Christ. VII. 146. — Tous les mauvais catholiques la nient aussi. VII. 149. — Il en est qui disent que le Christ prit un corps semblable à celui qui se montra sous la forme de la colombe, comme emblème du Saint-Esprit. XII. 53. — Le Christ n'avait pas un corps sans âme. *Ibid.* — Quelques hérétiques prétendent que le Christ est le Verbe uni à un corps sans

âme, ou à un corps et à une âme, mais sans intelligence humaine. II. 510; XIV. 13, 544. — Des hérétiques ont prétendu que l'âme du Christ n'était douée ni d'entendement, ni d'intelligence, ni de raison, et que le Verbe divin lui en tenait lieu. VII. 269; XIV. 14. — D'autres hérétiques ont refusé au Christ, non-seulement la raison, mais l'âme humaine. VIII. 247; IX. 298. — Il serait par trop téméraire de croire que Jésus-Christ ne reçut une âme qu'après sa naissance. II. 307. — Où le Christ a-t-il puisé son âme? IV. 276. — Il ne la tint pas d'Adam. IV. 276. — Quelques-uns appliquent au Christ ces paroles de la Sagesse : « J'ai reçu « une âme bonne ». IV. 269, 273. — Il est extrêmement difficile de parler de l'âme du Christ. XIV. 629. — Ce qu'était le Christ avant l'Incarnation. VII. 242.

Double avènement de Jésus-Christ. VI. 76, 79; XI. 664, 687. — C'est en qualité d'homme que le Christ est venu dans le monde. VII. 105. — La Trinité tout entière fit le Christ comme homme. VII. 243; XII. 15. — Pourquoi Jésus-Christ est venu au monde. VII. 108. — La venue de Jésus-Christ a pour but essentiel d'établir le règne de la charité. XII. 63. — Le Christ n'avait, pour venir au monde, d'autre motif que celui de sauver les pécheurs. Qu'on supprime les maladies et les plaies; à quoi bon la médecine. VII. 109; XI. 687. — Jésus-Christ est venu pour guérir et sauver les hommes. IX. 302. — Si l'homme n'avait pas abandonné Dieu, un Dieu ne se serait pas fait homme pour lui. VIII. 376. — Adam tomba, c'est pourquoi le Christ descendit. X. 3. — Ce ne sont pas nos mérites, mais nos péchés qui l'ont attiré du ciel sur la terre. VII. 108, 222. — Le genre humain ne serait pas délivré, si la vérité divine n'avait daigné se faire humaine. VII. 105. — Jésus-Christ s'est fait homme pour sauver les hommes. IX. 37. — Réparation de l'homme par le Christ. X. 665. — Le Christ s'est fait homme pour empêcher la perte de l'homme. VI. 112; VIII. 67. — De la venue de la véritable Vie au milieu de nous. I. 392, 426.

Le Christ s'est fait homme pour nous apprendre que l'homme doit adorer ce que doit adorer toute créature raisonnable et intelligente. IV. 584. — La bonté de Dieu pour le salut des hommes se montra sans mesure lorsque le Fils de Dieu daigna s'unir personnellement à l'homme tout entier. III. 556. — Le Christ participa à notre mortalité, pour nous faire participer à sa divinité. IX. 687. — Le Christ a été l'enseignant et le secours des hommes pour obtenir le salut éternel. II. 284. — Le Christ nous a apparus dans un corps mortel, pour nous guérir par cette humilité du Fils de Dieu. III. 15. — Convenances magnifiques de l'Incarnation. XII. 49. — Le Christ s'est incarné pour nous détacher des liens de la chair. III. 96. — Dieu s'est fait homme pour rendre les hommes des dieux. VII. 166. — Le Fils de Dieu a revêtu notre humanité pour vaincre Satan avec elle. XII. 44. — Les deux générations du Christ sont toutes deux admirables. VI. 177, 572; VII. 162, 169, 171, 173, 221; XI. 252. — Comment le Christ s'est incarné. VII. 211. — Admirable Incarnation du Christ. VII. 166; XI. 251. — Elle est ineffable. XI. 252. — Le Christ prit une nature d'esclave, mais sans laisser sa nature divine. VII. 147. — Il s'est incarné sans quitter le ciel. VII. 243. — Le Christ était dans le monde avec la majesté divine, il y est venu avec la faiblesse humaine. VII. 105. — La mission du Christ a été son anéantissement. X. 532. — Le Christ s'est anéanti au milieu des hommes, pour voiler ce qu'il était et pour montrer ce qu'il était devenu. VII. 158. — Le Christ est la sagesse même de Dieu. XII. 52. — Il appelle Dieu sa gloire, cet homme auquel s'est uni le Verbe de Dieu, de manière à le faire Dieu avec lui. VIII. 127. — Le Verbe s'est fait homme sans cesser d'être Dieu. VII. 155, 340, 341; X. 538. — Il n'y a qu'un seul Christ, Dieu et homme tout ensemble, qui soit né et mort pour nous. XI. 683, 691, 692. — Le Verbe s'est fait chair, celui qui était Dieu est devenu homme sans cesser d'être Dieu. XVI. 461. — Pourquoi le Christ est appelé vrai Fils de Dieu. VI. 573. — Pourquoi Fils de Dieu, égal à Dieu. VI. 508. — Pourquoi Fils unique de Dieu. VII. 211, 217. — Comment il est Fils unique du Père. VI. 570.

— La naissance du Christ n'a rien de charnel. xi. 689. — Dans sa nature divine Jésus-Christ est égal au Père. x. 163.

Jésus-Christ est vrai et véritable Fils de Dieu, vrai et véritable fils de l'homme. xiv. 147, 152, 157. — Le Fils de Dieu par nature et le Fils de l'homme qui lui a été uni par une faveur gratuite ne sont qu'un seul Christ. xiv. 546. — Le Christ est Fils de Dieu par nature et non par grâce, engendré et non adopté. vii. 147. — Rien dans les Écritures ne laisse supposer que Jésus-Christ soit Fils de Dieu par adoption. xvi. 461. — Réfutation de ceux qui disent que le Fils de l'homme est devenu Fils de Dieu, mais que le Fils de Dieu n'est pas devenu Fils de l'homme. vii. 155.

Le Christ est Verbe et homme. x. 650. — Dieu et homme. vi. 151, 351, 392, 414, 505; vii. 291, 406, 512; viii. 2. — Le Christ est Dieu, âme raisonnable et chair. ix. 298; xi. 25, 391; xiv. 548. — Comme on distingue dans l'homme l'âme et le corps, ainsi l'on voit dans le Christ la divinité et l'humanité. vii. 106, 153. — Le Christ n'est point moitié Dieu et moitié homme, il est à la fois complètement Dieu et complètement homme. vii. 455. — Il est vrai Dieu et vrai homme. xii. 51; xiv. 147. — Il est un Dieu caché sous l'humanité. vii. 453. — En Jésus-Christ il y a Dieu et l'homme, mais un seul Christ. x. 650. — Il y a en Jésus-Christ deux natures, la nature divine et la nature humaine, mais une seule personne. vi. 536; xi. 25, 391, 656.

Le Christ, en gardant sa forme invisible de Dieu, a pris la forme visible de l'homme pour l'unir à sa personne. xiv. 605. — Le Christ réunit les deux natures dans l'unité d'une seule personne, pour relever, par de l'extraordinaire, ce qui était ordinaire en lui, et tempérer les prodiges par des choses purement humaines. ii. 283. — Dans le Christ, Dieu est homme et l'homme est Dieu, il n'y a pas confusion de nature, mais unité de personne. vii. 155. — Le Christ est en même temps Dieu et homme dans l'unité de personne. xii. 14. — Le Christ fait une seule personne du Seigneur et du serviteur. vi. 308. — Dans le Christ il n'y a qu'une personne. ii. 300; vi. 410; x. 472, 534; xi. 7; xiv. 548. — Il n'y a ni deux Christs ni deux Fils de Dieu. vii. 462. — Le Christ est en même temps au ciel et sur la terre. vi. 308; vii. 462. — A cause de l'unité de personne, le Christ était dans le ciel et marchait sur la terre. xv. 511. — Dans le Christ il y a deux natures : Dieu et l'homme, mais une seule personne, pour ne pas former une quatrième personne et ajouter à la Trinité. vii. 153, 342. — Dans le Christ il faut distinguer la nature de serviteur, mais non la transporter sur une personne différente. vi. 213. — S'il y a deux natures en Jésus-Christ, il n'y a qu'une seule personne, de laquelle on peut dire ce qui convient à l'une ou à l'autre nature. xiv. 634. — A cause de l'union des deux natures dans la personne de Jésus-Christ, on dit de lui des choses à double sens. xii. 363.

Jésus-Christ se révèle toujours comme un seul et même Christ, géant d'une double substance : dans l'une obéissant, dans l'autre égal à Dieu. xiv. 547. — Comment il est Fils unique et premier né. xiv. 461, 462. — Comme Dieu, Jésus-Christ possède tout ce qui est au Père; comme homme, il tient du Père ce qu'il a. xii. 360. — Toute la plénitude de la divinité habite corporellement dans le Christ. ii. 520; iv. 304. — Avec quelle différence la divinité habite dans le Christ et dans ses membres. ii. 520. — Dans le Christ, la divinité n'a pas été changée en créature, ni la créature en divinité. xii. 354. — Par l'incarnation le Fils de Dieu est devenu réellement Fils de l'homme. vii. 155.

Comment nous devons le croire fils de l'homme. xiv. 158. — Comme homme, le Christ est de la même nature que nous. vii. 106. — En qualité même de fils de l'homme, le Christ est bien au-dessus de nous. vi. 499. — En s'unissant à ce qu'il n'était pas, il n'a point sacrifié ce qu'il était. vi. 499, 504. — En quoi la naissance de Jésus-Christ dans la chair fut-elle différente de la nôtre, et en quoi lui fut-elle semblable. xv. 539. — Parmi les œuvres du Christ, les unes sont transitoires, les autres sont stables. ix. 600. — Le

Christ, fils unique de Dieu, n'a point été créé de rien. xvii. 45. — Comment le Christ est créateur et créé. ii. 511. — Comme Verbe, le Christ est immuable. vi. 506. — Le Fils de Dieu n'a pas été changé par l'incarnation. vi. 61, 212; xii. 81, 86. — Le Christ est notre force parce que notre faiblesse ne l'a point affaibli. vi. 62.

Le Christ est homme parfait. ii. 510; vi. 308. — Le Verbe a pris l'humanité tout entière. v. 546; vii. 269; xii. 52, 92; xiii. 216. — Il a pris une âme par l'esprit et un corps par l'âme. xii. 52. — Esprit humain dans Jésus-Christ. xii. 52. — Le Christ n'avait pas un corps sans âme. xii. 53. — C'est une erreur de croire que le Christ n'a pas eu d'âme ou n'a pas eu d'âme raisonnable. ii. 300. — Si le Christ ne s'était uni qu'à l'âme humaine, nos âmes seules seraient ses membres. vii. 53. — L'âme du Christ vient-elle d'Adam, ou a-t-elle été créée exprès. ii. 428, 429. — L'âme du Christ a été exempte du péché originel. ii. 534.

La chair du Christ fut comme le char sur lequel il vint au milieu de nous. vi. 496. — Cette chair est un vêtement, un char, une bête de somme. vi. 496. — La chair du Christ prise dans le sein de Marie était réelle. viii. 105. — La chair du Christ était réelle et véritable, mais non une chair de péché. vii. 26. — Réfutation de ceux qui nient la réalité du corps du Christ. vi. 339; vii. 267, 268, 270. — A cause du Verbe, la chair du Verbe est agréable au Père. xi. 111. — Le Christ a eu un corps véritable. v. 429; xii. 52. — La chair du Christ, ses blessures, ses cicatrices étaient véritables. xiv. 185, 259. — Tout a été vrai dans le Christ, il n'a pas dissimulé les affections propres à la condition humaine. xiv. 381. — Le Fils de Dieu a daigné se revêtir de notre faiblesse. xii. 49. — Le Christ a éprouvé les affections de l'âme et les souffrances du corps par l'effet de sa volonté libre. v. 485; ix. 321, 401; xiii. 293. — Sa faiblesse fut un effet de sa volonté. xiii. 293. — Le Christ avait faim et soif, non par nécessité, mais par bonté. vii. 129. — Le Christ a éprouvé tous les besoins humains, pour montrer aux hommes qu'en devenant homme, il n'a point absorbé l'homme. ii. 283. — Il a partagé nos maux pour nous communiquer ses biens. vi. 499. — Il eut tout ce qui est de l'homme, excepté le péché. viii. 247. — L'incarnation du Christ est sans exemple. ii. 421. — Le Christ est né de la Vierge Marie. xi. 475; xii. 16. — La conception du Christ n'est point le fruit de la concupiscence. ii. 518; iv. 276. — Sa Mère l'a conçu non avec concupiscence, mais par la grâce. vii. 8; xi. 689. — Le Christ a pris la nature humaine, mais non par l'union des sexes. iv. 263; vii. 95. — Il fut conçu par la foi de sa mère. vi. 313; xii. 15. — La Vierge n'a point conçu le Christ par les désirs de la chair, mais par la foi de l'esprit. ix. 90. — Comment le Christ a été tout à la fois dans le sein de sa mère et dans le ciel. v. 438. — Noces du Christ auxquelles sont invités les Juifs et les Gentils. vi. 403. — Il est né mortel pour tuer la mort. vii. 259. — Il prit notre mortalité pour nous donner l'immortalité. vi. 505. — Le Christ est venu avec un corps de chair pour purifier les vices de la chair. vii. 172. — Il s'est revêtu de la mort dans la virginité de sa mère, pour nous revêtir de la vie dans son égalité avec son Père. x. 293. — Le Christ est mort dans ce qu'il tenait de nous, par lui-même il ne pouvait mourir. vi. 523. — Le Christ est venu caché parce qu'il venait pour souffrir. viii. 532. — Il venait, non pour agir comme les pécheurs, mais pour souffrir de leur part. ix. 393. — Il a pris la mort qui vient de nous pour nous donner la vie qui vient de lui. vii. 256. — Jésus-Christ a pris dans sa nature humaine le châtement sans le vice, afin de nous délivrer de l'un et de l'autre. vii. 491. — En se chargeant du châtement sans se charger de la faute, il a anéanti la faute et le châtement. vii. 101, 464.

Le Christ s'est chargé de nos iniquités pour en porter le poids et nous en délivrer, et non pour les garder. vii. 454. — Il est venu au sein d'une Vierge, prendre non une chair de péché, mais une chair pure et purifiante. x. 214. — Il a pris dans le sein de la Vierge Marie une chair pure, afin de l'offrir pour ceux qui étaient impurs. x. 301. — Il n'a rien

emporté à guérir, mais de quoi guérir. VII. 463. — La chair du Christ est sa tente et son épouse. IX. 365.

La nature humaine dans le Christ est sans péché à cause de son union avec la divinité. XIV. 546. — En Jésus-Christ le Verbe et la chair ont été unis, sans que le Verbe subit aucune atteinte de la corruption de la nature et de la chair humaine. XIV. 573, 594. — En descendant jusqu'à la contagion des misères humaines, le Christ n'a contracté la tache d'aucune faute. XIV. 609. — Le Christ a été conçu sans péché pour nous en délivrer. VII. 4. — Il est né sans péché parce qu'il a été conçu sans concupiscence. VI. 313, 581; VII. 8, 16. — Il n'a aucun péché, ni originel, ni actuel, ni péché transmis, ni péché commis. VII. 9, 96. — Seul parmi les hommes, le Christ est demeuré exempt du péché originel. XVI. 735. — Comment il a été exempt de la souillure originelle. VIII. 550; XV. 510; XVI. 418. — Seul il a pu naître sans avoir besoin d'être régénéré. XII. 19. — Dans le Christ il n'y eut ni péché ni ignorance. V. 460. — Le Christ seul fut sans péché en ce monde. IV. 517, 626; X. 611; XI. 38; XV. 549; XVI. 218. — Dans le Christ la nature humaine était impeccable. XVI. 310.

C'est un blasphème d'établir l'égalité entre la chair du Christ et la chair des autres hommes. XVI. 693. — En quoi la naissance de Jésus-Christ dans la chair fut-elle différente de la nôtre, et en quoi lui fut-elle semblable. XV. 539. — La chair du Christ diffère de la nôtre, non quant à la nature et à la substance, mais quant à la communauté du péché. XVII. 128, 146. — Le Christ a la réalité des membres humains, mais non la concupiscence de la chair. XVI. 688. — Jésus-Christ n'a pas transporté dans sa chair le péché, mais la mort. XV. 513. — Il a reçu du sein maternel la mortalité et la substance de la chair. XVI. 217. — La chair du Christ pouvait arriver à la mort par la vieillesse, s'il n'avait pas été tué dans la jeunesse. XV. 545.

Le corps du Christ était inaccessible aux flammes de la convoitise. XVI. 684, 687. — Il ne ressentit jamais la concupiscence charnelle. XVI. 691, 708. — Jésus-Christ embrassa la douleur sans connaître aucune de nos cupidités. XVI. 217. — Si Jésus-Christ avait eu la concupiscence, il ne pourrait guérir la nôtre. XVI. 218. — Il a été seul exempt de la concupiscence charnelle. XVI. 41. — Le diable ne trouva point de concupiscence dans le Christ. XVI. 684, 702, 705. — La chair du Christ n'était point une chair de péché, car elle n'était point née de la délectation charnelle. V. 464. — Le corps du Christ n'était pas une chair de péché, mais semblable à une chair de péché. IV. 276; VI. 416, 550; VII. 26; XVI. 685. — Comment la chair du Christ est semblable à la chair de péché. XIV. 224; XVI. 216. — La chair du Christ semblable à la chair de péché est appelée péché. XIV. 594. — Jésus-Christ est devenu péché. XII. 17. — Dans quel sens. VII. 10, 26; XVI. 42. — Comment le Christ est appelé péché. XV. 629. — Quels péchés pouvait avoir le Christ qui n'a commis aucun péché. VIII. 208, 397. — Il n'eut aucune faute, il se chargea de celles des autres. IX. 108. — Il a voulu que nos fautes devinssent ses fautes, afin que sa justice devint notre justice. VIII. 208. — Seul de tous les hommes, le Christ a pu dire avec vérité : Si vous trouvez en moi un péché, dites-le. VIII. 650. — Dans le Christ on trouve la véritable innocence, intégrité sans tache, paiement sans dette, châtement sans faute. VIII. 446. — Le Christ ne nous délivrerait point de nos chaînes, s'il n'était libre de toute entrave. X. 214. — Comment le Christ a-t-il pu condamner dans la chair le péché par le péché même. VI. 550; VII. 13. — Jésus-Christ seul peut effacer le péché originel et les autres péchés particuliers à chaque homme. XII. 19. — Même en son humanité, Jésus-Christ avait plus de grandeur que tout autre homme. VIII. 246.

L'humanité dans le Christ n'a pas existé avant son union avec le Verbe. XII. 16. — Le fils de l'homme n'a pas été uni de telle sorte au Fils de Dieu, que son union fût postérieure à sa création; mais il a été créé par cette union même. XIV. 546. — Jésus-Christ ne fut pas d'abord fils de l'homme pour devenir Fils de Dieu, son existence ne date

que du moment de l'incarnation. VII. 106. — Quand le Verbe de Dieu a pris une âme et un corps, ni ce corps ni cette âme ne l'avaient mérité. VII. 106. — Suivant l'hérésie pélagienne, l'homme dans Jésus-Christ, né d'abord de la vierge, a, par les mérites de son libre arbitre, mérité et obtenu d'être ensuite uni au Verbe de Dieu. XVI. 704. — Jésus-Christ a été prédestiné. XI. 96; XVI. 339. — Que le Fils de Dieu se soit uni à un homme pour ne faire avec lui qu'une seule personne, ce n'est plus sa nature, mais un don de la grâce. XI. 18, 34. — C'est par grâce que l'humanité a été unie à la divinité dans Jésus-Christ. XII. 15; XVI. 461. — La naissance de Jésus-Christ par l'opération du Saint-Esprit révèle la grâce qui a uni le Verbe à l'humanité dans une seule personne. XII. 16.

Tous ont péché dans Adam, excepté le Christ dont le corps a été formé du sang d'Adam, mais non point par la voie ordinaire de la génération. XV. 719. — Comment le Christ est renfermé dans la personne d'Abraham. IV. 277. — L'âme du Christ n'était point dans Abraham. IV. 276. — Il serait impossible que le Christ n'eut pas payé la dime, s'il avait été renfermé avec son âme dans la personne d'Abraham. IV. 278. — Comment le Christ n'a pas payé la dime dans Abraham. XVII. 99. — Le Christ est l'Homme-Dieu. V. 437, 448. — Il est la Vérité, la Force et la Sagesse de Dieu. XII. 133. — La divinité de Jésus-Christ opposée à celle de Romulus. XII. 517, 518. — Les martyrs ont confessé publiquement la divinité de Jésus-Christ. XIII. 518. — Miracles et prophéties qui prouvent la divinité du Christ. XIII. 519. — La femme qui crut que le Christ pouvait lui remettre ses péchés, croyait aussi que le Christ était Dieu. VI. 435. — Les actions divines du Christ prouvent sa divinité cachée. VI. 515. — Jésus-Christ prouve sa divinité. XI. 2. — Ses paroles et ses actes tendent sans cesse à nous faire reconnaître en lui le Dieu et l'homme. X. 539. — Le Verbe et l'homme forment la personne du Christ. XI. 7. — Le Christ n'a jamais été séparé du Verbe. VIII. 131. — Par l'Incarnation, l'âme du Christ est tellement unie au Verbe, que les opprobres de la passion ne l'ont point fait déchoir. VIII. 127. — Le Verbe n'a jamais quitté son âme. X. 651. — Le corps seul et l'âme seule du Christ portent le nom de Jésus-Christ. X. 652.

Selon la divinité, le Christ n'a point de parenté sur la terre, selon la chair il est de la race de David. XIV. 172. — Le Christ comptait parmi ses ancêtres des justes et des pécheurs. IV. 545. — Le Christ fut selon la chair issu de la race royale et du sang d'Aaron. IV. 578; V. 138. — Comment le Christ est fils de David et d'Abraham. VI. 233, 234. — Il est fils de Dieu et fils de David. XIV. 367. — Il est fils de David. X. 655. — Il est fils et Seigneur de David. VI. 238. — Le Christ ne nie pas qu'il soit fils de David. VI. 412. — Tous les exemplaires de l'Écriture dans toutes les langues s'accordent à dire que le Christ est issu de David selon la chair. XIV. 183. — Le Christ devrait être appelé fils de David, quand même Marie n'en descendrait pas. V. 138. — Jésus-Christ interroge les Juifs sur le Christ. VI. 413. — Ce qu'il faut croire du Christ. VII. 221, 291. — Il ne nie pas qu'il soit fils de Joseph. VI. 238. — Générations du Christ jusqu'à Abraham. VI. 283. — Pourquoi saint Matthieu et saint Luc donnent différemment la généalogie du Christ. V. 453; VI. 243; XIV. 151. — Du nombre quarante dans la généalogie de Jésus-Christ par saint Matthieu. VI. 244. — Pourquoi saint Luc compte soixante-dix-sept générations de Jésus-Christ à Adam. VI. 245. — Pourquoi les pécheurs sont comptés dans la généalogie du Christ. XV. 344. — Pourquoi le Christ a voulu naître de la tribu de Lévi. V. 454.

Les deux naissances du Christ. X. 411, 565; XI. 666, 680. — Il était avant de naître et avant tous les temps. IX. 383. — Comment il est né d'une femme. XIV. 152. — Pourquoi le Christ a voulu naître d'une femme. V. 546; VI. 62, 232; VII. 163. — Il a fait la mère dont il devait naître. IX. 199. — Jésus-Christ est né d'une vierge. XI. 667, 677, 686, 689, 710. — Il convenait qu'un Homme-Dieu naquît d'une vierge. V. 538. — Le Christ est le fils d'une vierge et l'époux des vierges. VII. 172; XIV. 345. — La grandeur du Christ se

manifeste dès sa naissance dans la virginité de sa mère, comme la grandeur de la mère éclate dans la divinité de son fils. VII. 182. — Pourquoi le Christ a voulu prendre un corps dans le sein de Marie. IV. 263. — Jésus-Christ est né d'une vierge, mais il n'était pas impossible qu'il prit une chair d'une autre manière. XIV. 380, 386.

Le Christ est né sans donner aucune atteinte à la pureté virginale de sa mère. VII. 154, 159, 165, 217, 222; XI. 282. — En naissant il ne porta aucune atteinte à l'intégrité de Marie. V. 546; XII. 44. — Il sortit d'un sein fermé. VII. 222, 298. — La loi en Jésus-Christ naissant d'une vierge n'a rien de commun avec les absurdités païennes. XI. 311. — Faire naître le Christ d'une mère restée vierge, comme plus tard le faire entrer dans le cénoacle les portes closes, est l'œuvre de la puissance de Dieu. II. 283. — Le Christ est né sans péché, parce qu'il n'a pas été formé par la concupiscence charnelle. XVI. 702. — Saint Ambroise déclare que le Christ n'aurait pas été exempt de la faute originelle, si sa naissance avait été, comme celle des autres hommes, le fruit de l'union de l'homme avec la femme. XVI. 707. — Le Christ est le seul pour être né uniquement du sein d'une vierge. IX. 608. — Il est né de la vierge comme dans une solitude. X. 210. — Prodiges qui accompagnent la naissance de Jésus-Christ. XI. 684, 686, 710; XIII. 222. — Époque de sa naissance. XIII. 68, 416. — La naissance du Christ n'est pas la naissance du Verbe, mais de son humanité. VII. 427. — Le Christ est né le huit des calendes de janvier. IV. 437; XII. 409; XV. 461. — Il a été conçu et il est mort vers le huit des calendes d'avril. IV. 437; XII. 409. — Jean est né le huit des calendes de juillet, quand les jours commencent à décroître; le Christ est né le huit des calendes de janvier, quand les jours commencent à croître. X. 418. — Le jour de la naissance du Christ indique ce qu'il venait de créer dans le temps. VII. 156, 162, 167, 170. — Pourquoi on célèbre la naissance de Jésus-Christ et de saint Jean et non celle des autres saints. VII. 427, 438. — La naissance du Christ, cause de notre joie. XI. 281, 284.

Pourquoi Jésus-Christ a fait si longtemps attendre sa venue. X. 555; XVI. 332. — Pourquoi le Fils de Dieu n'est pas venu immédiatement après le péché de l'homme. V. 439. — Il est venu dans la jeunesse et dans la vieillesse du monde. I. 337; VI. 360. — Il est venu au sixième âge du genre humain. V. 457. — Pourquoi il vint après que la loi fut donnée. VI. 4. — Le Christ n'a voulu apparaître aux hommes et prêcher sa doctrine que dans le temps et dans les lieux où il savait que devaient être ceux qui croiraient en lui. II. 178.

Pourquoi le Christ est-il né dans un état d'enfance et de faiblesse. XV. 516. — Le Christ, Dieu, s'est fait enfant à cause de nous. VII. 163, 174. — Magnifique réunion d'attributs différents dans le Christ enfant. VII. 154, 156. — Il n'a connu dans son enfance ni l'ignorance ni l'infirmité de l'âme. XV. 544.

La Judée était la patrie de Jésus. X. 444. — Le Christ est né en Judée, mais pas seulement pour les Juifs. IX. 429. — En naissant le Christ réunit en lui les Juifs et les Gentils. VII. 180. — Comment il n'est point reçu par les siens. VIII. 9. — Trois genres de vie viennent rendre témoignage au Christ naissant. VII. 173. — Manifestation de Jésus aux Mages. XI. 285. — Magnificence du Christ. IX. 353. — A l'étable du Christ on est heureux du pardon de ses péchés, on y oublie les inquiétudes d'une conscience en désordre. IV. 637. — Dans ses abaissements, le Christ est infiniment grand. IX. 419. — Il a fait des miracles avant même de naître du sein de Marie. IX. 353.

Pauvreté extrême du Christ. IX. 104. — Le Sauveur voulut naître pauvre. IV. 488. — Pourquoi il a voulu vivre pauvre. VI. 164; VII. 86, 273; VIII. 83. — Le Christ s'est fait pauvre pour enrichir les pauvres. VIII. 440. — Il voulut être dans le besoin, afin de récompenser la pratique de la charité. VII. 129. — Il a voulu être dans le besoin, afin de nous obtenir la grâce de semer en quelque sorte ses dons terrestres et que nous puissions moissonner la vie éternelle.

VI. 51. — La pauvreté du Christ est notre richesse; comme sa faiblesse, sa mortalité sont notre force, notre sagesse, notre immortalité. VIII. 440. — Le Christ est pauvre et riche. VI. 69, 144, 504. — Quelles sont ses richesses? IX. 104.

Humilité du Christ. VIII. 323; X. 324, 596, 696. — On ne peut pas plus expliquer les humiliations du Christ que les grandeurs de sa divinité. X. 335. — Le Christ est un ver, par son abaissement sous un vêtement de chair, peut être aussi parce qu'il est né d'une vierge. II. 185. — L'humiliation du Christ n'a pu être que relevée. X. 117. — Il s'est anéanti en acceptant la forme d'esclave. XI. 92. — Il cache sa divinité, il cache sa propre nature pour montrer la nature empruntée. VI. 317. — Les abaissements du Christ appartiennent à son humanité, ses grandeurs à sa divinité. X. 579; XI. 667. — L'humiliation du Christ est un acte de miséricorde et non d'impuissance. IX. 426. — Il s'est anéanti, en s'unissant à ce qu'il n'était pas, sans se séparer de ce qu'il était. VI. 414. — Il a pris un corps pour sortir d'un sein fermé, et plus tard, à sa résurrection, entrer dans une demeure fermée également. VII. 222, 298. — Pourquoi le Christ est venu à nous avec tant d'humiliation. XIII. 153. — C'est à cause de l'orgueil de l'homme que Dieu s'est humilié parmi les hommes. VIII. 200, 317. — Le Christ s'est incarné pour nous enseigner l'humilité. VII. 446. — Humilité du Christ qui est en même temps la vérité et la vie, le Très-Haut et Dieu même. VI. 577. — Si le Christ paraît humble, c'est pour être à notre portée. IX. 427. — Il se fait humble pour nous apprendre à l'être. VIII. 317. — Le Créateur des anges s'est fait homme pour permettre à l'homme de manger le pain des anges. VII. 170. — Il couvre d'un mets divin la table des anges dans les cieux, il remplit aussi notre étable sur la terre. VII. 170. — Il est déposé dans la crèche pour servir d'aliment au bétail fidèle. VII. 163. — Le Christ, aliment divin de l'âme raisonnable, s'est rendu visible, non en changeant sa propre nature, mais en se revêtant de la nôtre. III. 374. — Si le Christ ne se fût fait humble, il ne serait ni notre nourriture ni notre breuvage. VIII. 318. — Aux petits on prêche l'humilité, l'incarnation, la croix du Christ: c'est le lait qui suffit aux enfants. X. 16. — Il a voulu que sa grandeur fut précédée des humiliations. X. 541. — Il a caché sa grandeur sous la faiblesse de l'homme, pour nous servir d'exemple. X. 539. — Celui qui n'aura pas heurté le Christ au temps de son humiliation, ne le redoutera pas au temps de sa grandeur. XI. 183. — Jésus-Christ nous a donné un grand exemple d'humilité. X. 548. — Le signe du Sauveur n'est autre chose que son humilité; sa croix et non une étoile est le signe du chrétien. X. 330. — Le superbe regarde l'humilité du Christ comme indigne de Dieu: c'est ce qui éloigne sa guérison. VI. 505.

Le Christ s'est montré notre maître non-seulement en parlant, mais en naissant. XIV. 345. — Il nous a montré dans sa nature de serviteur ce qu'il fallait mépriser dans cette vie et ce qu'il fallait espérer dans l'autre. II. 301, 305, 306. — La naissance du Christ nous a apporté la justice. VII. 160, 167. — La circoncision du Christ le huitième jour de sa naissance annonçait sa résurrection. II. 403. — Le Christ porté en Égypte, disait à ses membres non par ses paroles, mais par ses actions, de fuir leurs persécuteurs. VII. 187. — Les vieillards admiraient sa sagesse à douze ans. IV. 275. — Le Christ a été soumis à ses parents non dans sa majesté divine, mais dans la faiblesse de la nature humaine. XIV. 631. — L'obéissance de Jésus-Christ opposée à la désobéissance d'Adam. XIII. 299.

Pourquoi Jésus-Christ voulut être baptisé. VII. 446; X. 343, 346; XI. 714; XII. 19; XV. 41, 135, 230. — Quel jour il reçut le baptême. XI. 706. — En recevant le baptême et en le recommandant comme remède, il ne fait pas l'éloge du mal. VII. 458. — Pourquoi il reçoit les sacrements de l'ancienne loi. VII. 201. — Il a été baptisé à cause de la ressemblance du péché. XVI. 694. — Il a été baptisé pour nous enseigner l'humilité. VII. 446. — Il a été baptisé pour que son humilité recommandât de plus haut le sacrement de notre régénération. II. 518. — Pourquoi il n'a pas été seul

baptisé par saint Jean. xv. 185. — D'après l'Evangile il fut baptisé vers l'âge de trente ans. iv. 34. — Le Christ baptise par ses ministres. x. 349.

Pourquoi Jésus-Christ a jeûné pendant quarante jours. vii. 347. — Pourquoi, lorsqu'il avait faim, il ne changea pas les pierres en pain, comme il avait changé l'eau en vin. vi. 503; ix. 366. — Il eut faim et soif de nos bonnes œuvres. viii. 345, 346; ix. 8, 109. — Pourquoi il permit au démon de le tenter. vi. 503. — Jésus-Christ nous a figurés en sa personne quand il a permis au démon de le tenter. viii. 675. — Sa tentation est une leçon pour nous. ix. 353. — Triple tentation de l'Homme-Dieu. viii. 160. — Dans l'Ancien Testament le mystère du Christ était voilé. vii. 494.

Le Christ est venu de la patrie du bonheur qu'il n'a point trouvé parmi nous. vi. 83. — Il portait des chaussures. vi. 442. — Il tente l'apôtre Philippe. vi. 5. — D'où vient l'erreur de ceux qui croient que le Christ n'a pas dit vrai en tout et qui ne croient pas à l'accomplissement des menaces faites contre les impies. vi. 339. — Jésus accusé de mensonge. vi. 544 et suiv. — Combien le témoignage qu'il rend de lui-même est vrai. vi. 525. — Il guérit les aveugles qui l'invoquent sur le chemin. vi. 391. — Qu'est-ce que le passage de Jésus-Christ? vi. 390, 392.

Miracles du Christ. xiii. 416. — Il y a des miracles qui sont communs au Christ et à d'autres, mais seul il a pu naître d'une vierge, ressusciter d'entre les morts, monter au ciel. ii. 285. — Les infidèles accusent le Christ d'avoir eu recours à la magie pour faire ce qu'il a fait. vi. 174, 317. — Les actions du Seigneur sont comme des paroles qui se voient et signifient quelque chose. vi. 345. — Ses actions avaient un sens spirituel. vi. 429. — Ses actes sont des paroles. vi. 521. — Le Christ fait l'office de lecteur. xv. 508. — But de quelques actions du Christ. viii. 102. — Dans tout ce qu'il a fait, Jésus-Christ nous instruit de ce que nous devons faire. vi. 337. — Ce qu'a fait le Christ pour guérir l'homme. vi. 389. — Pourquoi il a d'abord choisi des pêcheurs et non des sénateurs. vi. 384. — Le Christ se manifeste aux Apôtres et à nous, mais ni eux ni nous ne l'avons vu tout entier. vi. 484. — Nous devons nous appuyer sur ce que nous voyons du Christ. vi. 484. — En payant le tribut sans y être obligé, Jésus-Christ faisait connaître qu'il endurerait la mort sans la mériter. vii. 26. — En épouvantant les Juifs, Jésus-Christ les rappela à la miséricorde envers la femme adultère. ii. 386. — En se cachant Jésus voulait remédier à notre faiblesse et non porter atteinte à sa puissance. x. 684. — Jésus-Christ ne pleurait pas tant Lazare mort, que la mort attirée par le péché de l'homme. vii. 104.

Prière de Jésus-Christ sur la montagne. vi. 337. — Il prie pour nous comme notre prêtre, en nous comme notre chef et reçoit nos prières comme notre Dieu. ix. 296. — Qui Jésus-Christ prie et pourquoi. viii. 245, 346. — Le Christ prie comme homme, et comme Dieu il donne ce qu'il demande. vii. 229. — Jésus-Christ prie pour tous ceux qu'il a rachetés. ix. 598. — Il a prié afin de nous enseigner à bien prier, il a souffert afin de nous montrer à souffrir, il est ressuscité pour exciter en nous l'espérance de la résurrection. viii. 619. — Jésus-Christ a édifié ses disciples en priant pour eux. xi. 91.

Entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem. xi. 723. — Humilité de son triomphe. xi. 723. — Le Christ couronné d'un triple diadème. xi. 724. — Avec quelle humilité, il lave les pieds de ses disciples. x. 696. — Comment il nous lave les pieds chaque jour. x. 697, 698. — Il est trahi par Judas. x. 707 et suiv. — Ce que signifie le trouble qu'éprouva Jésus sur le point de faire connaître Judas. x. 707. — Le trouble de Jésus. x. 705. — Ce trouble fut volontaire. x. 666, 706. — C'est pour nous qu'il fut troublé. x. 666, 707. — Il fut troublé pour nous empêcher de désespérer. vii. 512. — Lorsque Jésus-Christ fut triste, il personnifiait en lui les membres infirmes de son corps. vi. 127; vii. 512; viii. 461; ix. 400, 533. — Résumé de l'histoire de la passion du Christ. xi. 326. — La tristesse du Christ

fut réelle, mais volontaire. ix. 400. — Cause de sa tristesse. xiii. 263; ix. 115. — L'humanité dans le Christ redoutait la mort. viii. 17. — Que figurait la sueur de sang du Christ. x. 187.

Le Christ est livré par Judas et par Dieu. vii. 499. — Judas a vendu Jésus-Christ, le juif l'a acheté, le chrétien l'a gagné. vii. 581. — La trahison de Judas. x. 707 et suiv. — Patience de Jésus envers Judas. x. 694. — Jésus en face de Judas. viii. 126 et suiv. — Comment le Christ a eu confiance en Judas. viii. 444. — Il se livra lui-même. x. 710. — Il se livra aux Juifs, pour qu'ils le fissent servir à leur insu à l'accomplissement de sa volonté. xi. 118. — Le Père a livré son Fils, le Christ son corps et Judas son maître. ii. 142; ix. 61; xi. 213. — Les pécheurs ont fait injustement périr le Christ, Dieu l'a permis. ix. 17. — Jésus est souffleté. xi. 121. — Sur la cène du Christ. xi. 725.

La passion du Christ prédite par les prophètes. xiii. 400. 401. — Tout ce qu'a souffert l'homme dans le Christ, on ne saurait dire que l'homme ne l'a pas souffert. x. 96. — On dit très-bien du Christ qu'il est un Dieu crucifié. ii. 449. — Jésus-Christ étant à la fois Verbe, âme et corps, on doit rapporter à toute la personne ce qu'on dit de sa tristesse, de son crucifiement. vii. 218. — Quand Jésus-Christ fut crucifié, l'éclipse de soleil qui eut lieu fut un prodige. ii. 573. — On dit très-bien que Jésus-Christ mourut, quoique sa divinité ne puisse mourir. viii. 440. — Le Christ ne parvient à découvrir les brebis cachées au milieu des buissons qu'en se faisant déchirer par les épines de sa passion. vi. 398. — Ce que signifient les mains du Christ étendues sur la croix. ix. 26.

Jésus-Christ a été crucifié afin qu'aucun de nous, fût-il d'ailleurs exempt de la crainte de la mort, ne redoutât un genre de mort réputé chez les hommes le plus ignominieux. v. 547. — Il a été crucifié afin de nous montrer sur la croix comment doit mourir en nous le vieil homme. vii. 252. — Pourquoi il se taisait dans sa Passion. viii. 402. — Assis sur la croix, comme sur une chaire doctorale, il enseignait un des devoirs de la charité. vii. 540. — Il a souffert les insultes pour nous apprendre à les supporter. viii. 360; ix. 355. — Calomnies des Juifs, des Gentils et des hérétiques contre la mort du Christ. ix. 715. — Longanimité du Christ sur la croix. ix. 308. — Pourquoi il ne veut pas descendre de la croix. viii. 445; ix. 39, 135; x. 411. — Jésus-Christ souffrit la mort non comme un châtiment personnel par un effet de sa miséricorde. xv. 431, 434. — Jésus-Christ a voulu naître sans la participation d'un homme, il n'a pas voulu souffrir sans avoir été enfanté. xiv. 382. — Jésus-Christ faisait avec son sang un remède pour guérir ses bourreaux. vii. 110. — Il s'est rendu difforme en faveur de son épouse, pour la rendre belle de difforme qu'elle était. vi. 421. — La beauté de l'Eglise vient de la difformité du Christ. vi. 176. — Plus il semble difforme, plus il doit nous être cher, plus il est aimable pour son Eglise. vi. 177. — La laideur du Christ nous rend beaux. vi. 118. — Le Christ est laid et beau. *Ibid.* — Comment. vi. 567. — Pourquoi n'avait-il aucune beauté sur la croix? viii. 473. — Il ne fut sans beauté que pour ses persécuteurs. x. 72. — L'opprobre de Jésus crucifié le conduit à la beauté de la résurrection. vii. 322. — Il a été livré à l'opprobre de la croix, afin de nous apprendre à avoir plus de mépris que d'amour pour les biens de ce monde. iii. 49. — C'est une hérésie de croire qu'en Jésus-Christ la divinité a souffert au moment où son corps était attaché à la croix. xiv. 17. — C'est le langage de notre infirmité revêtue par notre chef, qu'on entend dans ce psaume : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? » ii. 301, 305; viii. 532, 579, 646; ix. 135. — Par là il représentait aussi ses martyrs. ii. 305. — Le Christ parle souvent de la personne de son corps qui est l'Eglise. ii. 301. — En priant dans sa passion, il portait notre infirmité. ii. 302; viii. 208. — Il a crié vers Dieu, et sa prière n'a pas été exaucée. viii. 208. — Le Christ a été abandonné pour notre instruction. ii. 306. — Le Christ souffrait dans l'Eglise et l'Eglise dans lui. ii. 302.

Le Christ est la porte, et cette porte nous a été ouverte quand il a eu le côté percé d'une lance. VII. 527. — Il en jaillit de l'eau et du sang : l'une nous purifie, l'autre nous sert de rançon. *Ibid.* — Le Christ a dormi une fois sur la croix, afin que l'Église, son épouse, fut tirée de son côté. IX. 496; X. 160. — Le trésor qui contenait notre rançon s'est ouvert quand le côté du Sauveur a été ouvert d'un coup de lance. VII. 563, 581. — Quand son côté fut ouvert par une lance, notre rançon en coula. VII. 214. — Si le sang du Christ n'avait pas été répandu, il n'aurait pas racheté l'univers. VI. 501, 502. — Il a expié tous les péchés par son sang. VII. 9. — Il a fait avec son sang un remède pour les aveugles. VI. 537. — Les sacrements de l'Église coulerent du flanc du Christ quand il dormit sur la croix. VIII. 444; X. 160. — La première grappe de raisin serrée dans le pressoir fut le Christ. VIII. 604. — Le sang du Christ répandu sur la terre a la voix puissante. XIV. 193.

La mort du Christ a été volontaire. XI. 389; XII. 412; XIII. 360. — Le Christ souffrit et mourut librement. VII. 231; IX. 315; XVII. 192. — Dieu est mort en ce qu'il y avait d'humain en lui, et l'homme est ressuscité dans ce qu'il tenait de Dieu. X. 97. — La mort n'était point due à Jésus-Christ, mais il s'était fait obéissant jusqu'à la mort. XV. 545. — Sans mourir il ne pouvait être le Christ. VII. 266. — Il s'est fait obéissant pour nous. XIV. 627. — Comment comprendre que le Christ est mort pour nous. XI. 390. — Comment le Christ, fils de Dieu, qui a la vie en lui-même, a-t-il pu mourir. VI. 523; VII. 212; XI. 391. — Jésus-Christ est mort quand la chair est morte. XI. 7, 389. — D'où vient la mortalité dans le Christ. VIII. 96. — Il est mort par condescendance et non par nécessité. VII. 256. — Il est mortel non par sa propre substance, mais par la nôtre. X. 261. — La mort est morte dans le Christ. VII. 259; X. 443. — Il a triomphé de la mort en l'acceptant. XV. 561. — Le Christ est mort quand il l'a voulu. X. 555, 590; XI. 389. — Et parce qu'il le voulut. IV. 186; VI. 24; X. 590. — Il a souffert quand et ce qu'il a voulu. X. 656, 680. — Comment il faut entendre ces paroles de Jésus-Christ : Mon temps, mon heure. X. 590. — Époque de la mort du Christ. XIII. 422. — De l'heure de la mort du Christ. IX. 34. — Plusieurs ont cru fausement que le Christ est mort à l'âge de quarante-six ans. IV. 34. — En quelle qualité il donne sa vie et quelle vie. X. 650. — L'âme du Christ ne fut jamais séparée du Verbe. X. 651. — Comment le Christ a quitté son âme. *Ibid.*

Le démon fut vaincu plutôt par l'innocence que par le pouvoir de Jésus-Christ. XII. 19. — Le Christ s'est humilié pour humilier le démon. IX. 334. — C'est de la croix qu'il a vaincu le diable. X. 301. — C'est en triomphant par la mort du Christ que le diable a été vaincu. VII. 346. — Le Christ a tué la mort, enchainé les chaînes. X. 214. — Si le Christ n'avait pas été mis à mort, la mort ne serait pas morte. VII. 346. — Seul, le Christ peut dire qu'il a souffert sans l'avoir mérité. X. 287. — En subissant la peine sans avoir commis la faute, il nous délivre de toute peine et de toute faute. VI. 558; VII. 275. — S'il n'eût pas payé sans devoir, jamais il ne nous eût déchargés de nos dettes. VII. 26. — Le Christ est la plus pure victime offerte pour nos péchés. XII. 415. — Ne trouvant dans le monde rien que d'immonde à offrir à Dieu, il s'offrit lui-même. X. 116.

La mort du Christ prédite dans l'Écriture. XIII. 382. — Elle est figurée dans la bénédiction de Juda. XIII. 360. — Figure prophétique de Jésus-Christ en croix. IV. 551. — Le serpent élevé dans le désert est la figure de Jésus-Christ en croix. XV. 512. — En quel sens la malédiction de Moïse tombe sur le Christ. XIV. 223. — La mort du Christ est figurée par la nudité de Noé. XIII. 333. — Par la vache rousse. IV. 517. — Par le sacrifice du soir. X. 187. — Par l'immolation de l'agneau pascal. XII. 78. — Le Christ s'est offert en sacrifice en place de tous les sacrifices. VIII. 125. — La passion de Jésus-Christ prédite dans le psaume de la Dédicace. VII. 580.

Explication des mystères de la passion. VII. 231. — Enseignement mystérieux qui ressort de sa passion et de sa ré-

surrection. VII. 251. — A sa passion est attachée l'idée de crime, et l'idée de justice à sa résurrection. VII. 265. — La passion du Christ marque son élévation. X. 683. — Elle servit à nous purifier. X. 695. — La passion de Jésus-Christ est la séparation la plus certaine entre les biens temporels et charnels d'une part, et les biens spirituels et éternels de l'autre. IV. 517. — Le Christ, Fils de Dieu, crucifié et mort pour nous. VII. 218, 222, 235. — Le sang du Christ est notre rançon. VII. 581. — Nous n'avions aucun droit ni à la vie ni à la mort du Christ. VII. 256. — La mort volontaire du Christ a sauvé les hommes condamnés à mort. XII. 517. — Pourquoi il a été condamné à mourir. IV. 276. — Combien était convenable la mort du Christ pour nous justifier. XII. 519. — Si le Christ a pu racheter nos péchés par sa mort, c'est qu'il est mort lui-même et n'est pas mort pour son péché. XIII. 213.

L'univers entier a été racheté par le sang du Christ. VIII. 212; IX. 423. — Le Christ a versé son sang pour s'acquiescer des frères, il a voulu être repoussé pour les faire accueillir, être vendu pour les racheter, être couvert d'injures pour les combler d'honneurs, souffrir la mort pour leur donner la vie. VII. 101. — Il a racheté tous les captifs. X. 85. — C'est une vérité aussi incontestable qu'elle est apostolique, que le Christ est le Sauveur de tous les hommes. VII. 447. — Celui que le Christ a racheté de son sang ne peut périr. VII. 384. — En donnant une telle rançon, il a tout racheté. IX. 438. — Selon saint Pierre, le Christ n'a souffert que pour ceux qui marchent sur ses traces, et sa passion ne profite qu'à eux. VII. 510. — Pour tous, le Christ a souffert. *Ibid.* — Son sang, qui était la rançon des esclaves, était aussi les arhes de l'épouse. X. 32. — Le sang de Jésus-Christ a été de telle manière répandu pour la rémission de tous les péchés, qu'il a pu effacer le péché même de ceux qui l'avaient répandu. XI. 54. — La mort du Christ sur la croix n'est que l'image de la rémission du péché. XII. 19. — Suivant la doctrine de Pélagé, le Christ est mort pour rien. II. 465. — Quand nous n'oublions point le don du Sauveur, Jésus-Christ est chaque jour immolé pour nous. IX. 205. — Il meurt pour chacun de ceux qui participent à sa mort dans le baptême. XVI. 229. — Le sang du Christ fait le salut de celui qui le veut, le supplice de qui n'en veut pas. VIII. 19. — Il a voulu être assujéti à la mort afin que cette mort ne fût plus pour nous une cause d'effroi. IX. 94. — Il a prémuni les martyrs contre la crainte par ses paroles et ses exemples. IX. 122. — La passion de Jésus-Christ nous apprend à chercher la vie éternelle. II. 300, 304. — La mort du Christ est pour nous un gage de vie. VII. 576. — Que l'Éternel soit mort, c'est plus difficile à croire qu'un mortel qui vit éternellement; or nous sommes en possession de ce qui est plus difficile à croire. X. 292. — Il a donné sa mort aux impies, que peut-il réserver aux justes sinon sa vie? X. 292. — Il s'est fait homme condamné aux mépris et réservé aux honneurs. X. 577. — Il est mort, et son nom s'est répandu par toute la terre. VIII. 438. — La faiblesse a illustré le nom de Jésus-Christ. VIII. 579. — Nous devons marcher sur ses traces en imitant non ses miracles, mais sa douceur et son humilité. IX. 353. — La charité nous fait participer aux souffrances du Christ. VII. 91. — Un chrétien doit partager les souffrances de Jésus-Christ et ne pas rechercher les délices. VI. 188. — Pourquoi on ne doit point rougir de la mort du Christ. VII. 406. — Comment le démon nous pousse à mépriser la mort du Christ. XII. 414. — En croyant à la sépulture du Christ, on se souvient du sépulcre neuf. V. 547. — Dieu cessant de travailler à la création le septième jour, annonçait le repos du Christ au jour de sa sépulture. IV. 187. — La chair seule du Christ a été ensevelie, et je dis que c'est Notre-Seigneur, car en voyant le vêtement, j'adore celui qui le porte. VII. 212.

Jésus-Christ descend aux enfers. II. 423, 424; XI. 324. — Pourquoi. XII. 326, 328. — Ce fut son âme qui descendit aux enfers. II. 510. — Descendit-il dans le séjour des peines. II. 511. — Il secourut ceux qui y étaient. *Ibid.*; VI. 308. — L'âme du Christ descendit jusqu'au lieu où les pécheurs

sont tourmentés, afin de délivrer ceux qui lui en paraissent dignes. iv. 320. — Un hérétique a prétendu qu'au moment où Jésus-Christ descendit dans les enfers, les incrédules ont eu la foi et ont tous été délivrés. xiv. 17. — Quelques-uns pensent que le Christ descendit aux enfers pour délivrer ceux qui n'avaient pas connu l'Évangile. ii. 426. — Il serait téméraire d'affirmer ceux que le Christ délivra. ii. 423.

Résurrection du Christ. v. 547 ; xiii. 401, 403, 406. — Les Manichéens enseignent que la résurrection du Christ fut imaginaire. xiv. 386. — La résurrection de Jésus-Christ ne devait pas tarder longtemps comme la nôtre. ii. 305, 309. — Le Père l'a ressuscité et lui aussi s'est ressuscité. vii. 512. — Comme homme il a été ressuscité par le Père, comme Dieu il s'est ressuscité lui-même. viii. 437, 619 ; ix. 593. — C'est par sa propre puissance qu'il est mort et qu'il est ressuscité. vii. 512. — Identité du corps de Jésus-Christ ressuscité. xii. 54. — La résurrection est le miracle propre à Jésus-Christ. ix. 60. — Avant lui, personne n'est ressuscité pour la vie éternelle. x. 39, 88. — Comment il est tout Dieu après sa résurrection. i. 335. — La foi croit qu'après sa résurrection, il a pu entrer par des portes closes, comme il a pu, petit enfant, sortir du sein maternel sans le violer. vii. 164. — Les Juifs croient encore que les disciples enlevèrent le Christ du sépulcre. vi. 178. — Pourquoi les linges et le suaire ont été trouvés dans le sépulcre. v. 461. — Pourquoi la résurrection du Christ est-elle d'abord annoncée aux hommes par des femmes. vi. 181, 182 ; vii. 254. — Le Christ apparaît à Madeleine. vii. 290, 293. — Difficulté sur les paroles du Christ à Madeleine. vii. 287, 290, 293, 295. — Il apparaît dans la chambre où étaient les Apôtres, quoique les portes fussent fermées. vii. 298. — Il reprend ses Apôtres qui croyaient ne voir en lui qu'un esprit. vii. 267. — Il est probable que Jésus-Christ déroba son éclat aux yeux de ses disciples, quand il leur apparut après la résurrection. xiii. 533. — Il se joint à deux disciples sur le chemin d'Emmaüs. vii. 264. — Il est reconnu à la fraction du pain. vii. 256, 257, 272. — Pourquoi il conserva les traces de ses plaies. vi. 387, 472, 483 ; vii. 283. — Il conserva les cicatrices sur son corps pour guérir la blessure du doute dans les cœurs. ix. 340. — Après sa résurrection le Christ a montré aux disciples qui doutaient des cicatrices et non des blessures. ii. 176. — Ces cicatrices n'étaient point fausses. ii. 176. — Pourquoi il voulut mourir en présence de tous, et non point ressusciter. ii. 304. — Après sa résurrection, les uns le reconnurent, et les autres ne le reconnurent point. ii. 375. — Le Christ a feint quelquefois. vi. 400. — Comment. vi. 403. — Il ne pouvait ni se tromper ni mentir. vi. 545. — Après sa résurrection il parle avec ses disciples pour les fortifier dans la foi. vii. 348. — Pourquoi il reste quarante jours avec eux. *Ibid.* 351. — Il but et mangea après sa résurrection. xiii. 279. — Non par nécessité, mais par charité. vii. 479. — Après sa résurrection il n'avait besoin ni de manger ni de boire. x. 714. — Sa résurrection montre que rien ne périt dans la nature de l'homme. iii. 557. — Quelques-uns ont cru qu'à la mort de Jésus-Christ il y a eu des morts ressuscités, de la même manière que nous ressusciterons à la fin des siècles. ii. 425. — Sa naissance et sa résurrection sont des miracles qui lui sont particuliers. xiii. 222.

La mort et la résurrection du Christ ont été figurées dans Abel et Seth. xiii. 322. — Les restes de la vache rousse étaient une figure de la renommée glorieuse qui a suivi la mort et la résurrection du Christ. iv. 518. — La résurrection du Christ est prédite par Amos et par Osée. xiii. 401. — Elle est la glorification du Père et du Fils. xi. 92. — Utilité de la mort et de la résurrection du Christ. xii. 405. — La croix, la sépulture, la résurrection, l'ascension de Jésus-Christ, symboles de la vie chrétienne. xii. 20. — La résurrection du Christ est l'espérance de la nôtre. x. 88. — Le Christ nous circonscrit en quelque sorte en ressuscitant le huitième jour. vii. 252 ; x. 551. — Par sa mort et sa résurrection, il nous a délivrés de la crainte et donné l'espérance. iv. 276 ; ix. 150. — Il nous a montré par sa passion

ce que nous devons endurer pour la vérité, par sa résurrection ce que nous devons espérer pour l'éternité. xiii. 418. — Par sa naissance il s'est concilié l'affection, par sa mort et sa résurrection il a dissipé nos craintes. xiv. 51. — Nous devons jeter la foi, l'espérance la charité dans la résurrection du Christ. iv. 518. — Le Christ vit dans ceux qui luttent contre la concupiscence. xvi. 260. — La foi à la résurrection distingue les chrétiens des autres hommes. vii. 222, 277. — C'est vouloir tuer le Christ que d'étouffer sous le poids du mensonge la vérité de sa résurrection. viii. 647. — Le Christ a quitté la terre corporellement pour élever la foi. vii. 264. — Pour que les hommes apprirent à s'occuper de sa divinité. vii. 350, 372. — Pourquoi l'Esprit-Saint ne pouvait venir avant que le Christ ne fût parti. vii. 371. — Résurrection et ascension de Jésus-Christ. vii. 218. — Le Christ a été glorifié deux fois dans son humanité. vii. 356. — La glorification du Seigneur se montre dans sa résurrection et dans son ascension. iv. 410 ; vii. 345.

Son ascension. v. 547 ; xi. 331. — Il est remonté au ciel avec son corps. vii. 346, 347. — Comment le Christ monte seul au ciel. vi. 411, 585 ; vii. 462 ; x. 411 ; xv. 511. — Jésus-Christ n'est pas monté au ciel pour beaucoup. vii. 296. — La résurrection du Christ et son ascension au ciel sont possibles et ont été proclamées par le monde entier. xiii. 516. — Son ascension est un grand miracle confirmé par de nombreux miracles. xiii. 519. — Il est descendu vers nous par miséricorde, il remonte vers son Père par justice. vi. 584. — Pour bien célébrer la fête de l'Ascension, il faut monter au ciel avec Jésus-Christ. vii. 339. — La croyance à la résurrection et à l'ascension du Seigneur donne à notre foi l'appui d'une grande espérance. iv. 9. — Les péchés ont été remis et effacés dans la glorification du Christ. iv. 410. — Il est monté au ciel afin de pouvoir, de là, secourir sur la terre ses membres dans la peine. vii. 98 ; xi. 330. — Celui qui veut monter au ciel doit s'unir au Christ. x. 29. — Le passage de cette vie mortelle à une autre vie immortelle nous est représenté dans la passion et la résurrection du Seigneur. ii. 59. — Le soir Jésus-Christ a été attaché à la croix, le matin il est ressuscité, il est monté au ciel à midi. viii. 595. — Il est le pélican dans sa naissance, le hibou dans sa mort, le passereau dans sa résurrection. ix. 476. — Comment il va préparer les demeures qui sont dans la maison de son Père. xi. 3. — Combien nous devons tenir compte des dernières paroles de Jésus-Christ montant au ciel. xi. 240.

Les schismatiques méprisent les dernières paroles de Jésus-Christ montant au ciel. vii. 356. — Avant de monter au ciel le chef recommanda ses membres, puis disparut. xi. 239. — L'Ascension prédite. vii. 344. — Marques des pieds du Christ sur le mont des Oliviers. x. 648. — La naissance, la résurrection, l'ascension du Christ sont des œuvres plus puissantes que la création du monde. ii. 285. — Suivant les Séleuciens, le Christ, en remontant au ciel, a quitté sa chair et l'a laissée dans le soleil. xiv. 15. — Les païens ne comprenaient point qu'un corps terrestre pût habiter le ciel. v. 547. — Le corps même de Jésus-Christ a été élevé au ciel. xii. 54. — C'est une vaine curiosité de chercher à savoir comment le corps du Christ est au ciel. v. 547. — Comment on doit croire que se trouve maintenant dans le ciel Jésus-Christ. ii. 510. — Le corps du Christ est au ciel, tel qu'il était sur la terre le jour où il monta au ciel. iii. 12. — Son corps n'est pas sujet à la corruption. iii. 13. — Il est assis à la droite de Dieu le Père. vii. 223. — Comment il faut comprendre qu'il est assis à la droite du Père. v. 547 ; xii. 55. — Comme Dieu, il est partout ; comme homme, il est quelque part. ii. 511, 512. — Il n'est aucune espace où ne soit le Christ comme sagesse de Dieu. iv. 321. — Le Christ est partout. vii. 462. — Il est partout en même temps et tout entier. vii. 395. — Considéré dans sa chair, il a changé de lieu ; mais la divinité unie au corps n'a point changé. vi. 392. — Triple présence du Christ. viii. 92. — Il est tout à la fois ici et là. vi. 502, 504.

Comment Jésus-Christ diffère de Moïse et lui ressemble.

xiv. 248. — Il n'eut point recours à la violence, mais uniquement aux sages conseils et aux moyens de persuasion. i. 321 ; iii. 556. — Comme docteur, il a apporté la vérité sur la terre ; comme libérateur, la douceur ; comme sondant les consciences, la justice. x. 565. — Sa religion n'est point contraire aux intérêts de l'État. ii. 292. — Elle chasse de nos cœurs cette vaine et inquiète cupidité qui désine ce qui est au-delà de notre puissance. ii. 258.

Il est notre sagesse et notre science. xii. 522. — Le Christ est à la fois notre modèle et notre soutien. vi. 442. — Il est l'exemple des anges et des hommes. v. 436. — Il nous a donné un exemple unique d'obéissance. iv. 248. — Son exemple ne sultrait point si l'Esprit-Saint n'avait été envoyé aux hommes. xi. 55. — Il se donna comme un modèle d'humilité à l'homme qui avait imité le démon. iii. 394. — Imitation du Christ. v. 437 ; vi. 584 ; vii. 536. — Si nous pouvons imiter le Christ. xvii. 430. — En quoi nous pouvons l'imiter. xvi. 708. — L'imitation d'un modèle si parfait doit consister à étouffer en nous les désirs de la chair. xvi. 691. — Nous devons tous imiter le Christ. vii. 569, 510. — Comment, sans répandre son sang et sans être exposé au martyre, le chrétien doit imiter Jésus-Christ. vii. 510. — Où nous devons le suivre. vi. 424. — Comment on doit le suivre. vi. 426. — Pourquoi Jésus-Christ repousse celui qui s'offre à le suivre, pourquoi il en appelle un autre et fait des reproches à un troisième qui diffère. vi. 438, 439. — Il hait ceux qui n'avancent pas, ceux qui retournent en arrière, ceux qui s'égarent. xii. 525. — Nous devons suivre le Christ et non le précéder. viii. 435. — Pretendre vivre selon ses propres lumières, c'est vouloir marcher avant Jésus-Christ. ix. 424.

Le joug de Jésus-Christ est doux. ii. 56, 258. — Le Christ est roi et prêtre. v. 453. — Le Christ annoncé dans l'Ancien Testament comme roi et prêtre. xiv. 249, 285. — Son sacerdoce et sa royauté annoncés dans Samuel et David. xiv. 203. — Il est le Roi des lumières. xiv. 459. — Il est le Roi des anges et des hommes. xii. 79. — A quel titre il est Roi d'Israël. x. 676. — Il est véritablement Seigneur. x. 481. — Melchisédech figurait le sacerdoce de Jésus-Christ. ii. 466. — Le Christ est prêtre et victime. viii. 231 ; x. 416, 614 ; xiii. 210. — L'auteur de l'épître aux Hébreux place au-dessus du sacerdoce lévitique celui du Christ figuré par le sacerdoce de Melchisédech. xvii. 59. — Par Melchisédech, le sacerdoce du Christ est distingué de celui de Lévi. iv. 277. — Il est le prêtre par qui nous fléchissons Dieu. xiii. 497. — Jésus-Christ est vainqueur et victime, prêtre et sacrifice. i. 473. — Prêtre et victime, il a offert le sacrifice de louange. xiv. 27. — Il est le seul prince des prêtres qui ne soit point dans la nécessité d'offrir un sacrifice pour ses péchés. xv. 529. — En tant qu'homme, il a mieux aimé se dire prêtre que de demander un prêtre pour lui-même, se faire victime que d'en exiger. vii. 383 ; xiii. 210. — Assis à la droite de Dieu, il intercède pour nous, comme notre prêtre. xv. 27.

Le Christ s'immole tous les jours dans le sacrement. ii. 470. — Le sacrifice de son corps est le sacrement des fidèles. ii. 316, 320. — Son sacrifice est offert dans le monde entier. v. 433. — Il se donne en nourriture aux hommes dans le sacrement de son corps et de son sang. iv. 635. — A l'autel se dispense la sainte victime par qui a été effacée la cédule qui nous était contraire. i. 451. — Le mystère du corps du Christ est loin du cœur des sages orgueilleux. ii. 515. — Ceux qui n'imitent pas le Christ l'adorent seulement et ne sont pas rassasiés de son corps et de son sang. ii. 318. — Les riches de la terre ne sont pas rassasiés du corps et du sang du Christ. ii. 318. — D'après le pape Innocent, les enfants qui n'auront pas (par le baptême) mangé la chair du Christ, n'auront pas la vie en eux. ii. 476, 505. — Les sacrifices de l'ancienne loi et des prophètes n'étaient que l'ombre du sacrifice du Christ. xii. 44. *Voy. EUCHARISTIE.* — Croire au Christ, c'est manger le pain vivant. x. 525.

L'Écriture nous présente le Christ sous trois aspects divers. viii. 1, 6. — Elle le présente comme Verbe de Dieu. viii. 1. — Comme Dieu et homme tout ensemble. viii. 2. —

Elle nous le présente tout entier dans son Église. viii. 6. — Jésus-Christ est le chef et le corps de l'Église. vi. 558 ; xv. 511. — Une tête et un corps ; ces deux mots résument tout ce qu'on peut dire de Jésus-Christ. xv. 317. — Il est le chef, et avec ses membres il ne forme qu'un seul homme. vi. 444, 559, 585 ; vii. 463 ; viii. 6 ; x. 411. — Le Christ est au ciel, et sur la terre dans ses membres. vi. 502, 503. — Par le Christ on peut entendre le chef de l'Église, ou le chef avec ses membres. v. 474. — Le Christ est le chef de l'Église. vi. 481. — Il est le chef de tous les justes et des anges. viii. 385 ; ix. 20, 362. — La tête de l'Église, c'est le Christ en sa chair. x. 16. — En unissant l'Église à sa chair, le Christ devient tête et corps. xi. 464. — La tête et le corps, le Christ et l'Église forment un seul homme parfait. viii. 499, 274, 438, 584, 615, 646 ; ix. 191, 297 ; x. 210. — Le Christ ne forme avec ses membres qu'un seul tout, à cause de l'Église qui est son corps. xvi. 355. — La substance du peuple de Dieu se trouve en Jésus-Christ fait homme. xiii. 376. — L'Église catholique seule est le corps du Christ. ii. 497. — Le Christ a fait à son Église un rempart d'autorité et l'a armée d'une raison invincible. ii. 232. — Jésus-Christ n'est pas seulement chef, il est aussi corps ; et pour être dans sa perfection, il faut qu'il soit tête et corps tout ensemble. x. 559. — L'union du Christ avec nous n'est pas la même que son union avec son Père. vi. 585. — Il demeure avec nous sur la terre, par sa divinité, sa bonté, son unité, gage de notre union éternelle avec lui dans le ciel. viii. 235 ; x. 29. — Il gémit et souffre avec nous. viii. 569. — Le Christ, par sa tête, habite dans le ciel, dans ses membres il souffre et travaille sur la terre. ix. 315, 364, 377 ; x. 210. — Il parle du haut du ciel quand ses membres sont écriasés sur la terre. xi. 239. — Il a coutume d'attribuer à sa personne ce qui appartient à ses membres. xiii. 382. — Dans ses membres, le Christ reçoit lui-même ce que ses membres reçoivent. ix. 92. — Le Christ tout entier n'a pas encore reçu l'héritage promis par son Père. vi. 97. — Tout ce que nous souffrons, le Christ le souffre en nous et avec nous. ix. 20. — Il parle dans les prophètes, tantôt en son nom, tantôt au nom de ses membres. viii. 425. — Nous suivons le Christ notre chef ou il a devancé ses membres. vii. 581. — Il est la tête, l'origine et la racine des chrétiens. xv. 493, 204, 303, 309. — Le Christ est la tête et le Créateur du chrétien. xv. 466. — Nous sommes tous les membres d'un seul corps dont Jésus-Christ veut être la tête. xii. 334. — Nous sommes devenus non-seulement chrétiens, mais Jésus-Christ. x. 487. — Comment nous devons les membres du Christ. vii. 463. — Il n'y a pour appartenir à Jésus-Christ que ceux devant qui tombe le voile. xiv. 522. — Les trésors de la sagesse et de la science du Christ ne s'ouvrent point pour celui qui rejette le lait des Apôtres et des Prophètes. xiv. 209. — On ne devient membre de Jésus-Christ que par le baptême ou le martyre. xv. 639. — Qui sont ceux qui appartiennent au corps mystique du Christ, et ceux qui ne lui appartiennent pas. ii. 514. — Venir à Jésus-Christ, c'est se tourner vers lui par la foi. xvi. 273. — Il faut concevoir le Christ par la foi et l'enfanter par les œuvres. vii. 467. — Divinité du Christ. xii. 51.

Le Christ est le fondement véritable de la foi catholique. xii. 2. — La foi dans le Christ est nécessaire au salut. xv. 625. *Voy. FOI.* — Personne ne vient à Jésus-Christ, sinon celui à qui ce don est accordé. xvi. 367. — La connaissance de Jésus-Christ est un don de Dieu. xii. 221. — Notre vocation à la connaissance de Jésus-Christ est le fruit de sa miséricorde. iv. 451. — La connaissance de Jésus ne sera parfaite que dans le ciel. xvi. 45. — Selon saint Ambroise, tous les Apôtres ne voyaient pas le Christ. ii. 346, 350. — Celui qui a connu la largeur, la longueur, la hauteur, la profondeur et la charité du Christ qui surpasse toute science, celui-là a vu le Christ. ii. 346.

Jésus-Christ n'appartient que de nom à certains hérétiques. xii. 3. — La promesse faite à Moïse de voir Dieu est une prophétie du Christ et des Juifs qui devaient croire en lui après sa résurrection. iv. 452, 453. — Prophétie de la bénédiction.

diction que le Christ doit donner au peuple nouveau. IV. 550. — Si le monde a cru en Jésus-Christ, c'est l'ouvrage d'une vertu divine et non d'une persuasion humaine. XIII. 518. — On ne peut acquérir le salut et la vie éternelle sans une union intime avec Jésus-Christ. XV. 519. — Nul ne saurait être juste s'il demeure séparé de l'unité du corps du Christ. II. 494, 497. — Unité du Christ. XII. 334. — Le Christ est le chef de ce corps dont l'unité est marquée par notre sacrifice. II. 514, 515. — La réunion des saints au Christ complète son corps mystique et lui donne une stature parfaite. VIII. 254. — Quels sont les os, le cœur, les entrailles du Christ. VIII. 210. — L'Écriture est le cœur du Christ. II. 308; VIII. 210. — Ceux qui annoncent l'Évangile sont sa voix. II. 309. — Les sacrements sont ses vêtements. VIII. 211. — Les Apôtres et l'Église sont aussi ses vêtements. VI. 346, 349. — La robe sans couture du Christ est la figure de la charité. VI. 94. — Le Christ est l'époux de l'Église. IV. 586; VIII. 334, 473. — Le Christ et l'Église ne forment qu'un seul corps. XVI. 355. — Quelquefois le Christ et l'Église sont représentés dans une seule personne. IV. 56. — Le Christ et l'Église sont la véritable postérité d'Abraham. IV. 562. — Le Christ époux et épouse. IX. 471. — Époux comme chef, épouse dans son corps. VI. 412. — Le Christ a quitté son père et sa mère pour s'attacher à son épouse. XIV. 192. — Comment. VI. 412; IV. 120; IX. 473.

Le Christ aime son épouse encore souillée. VIII. 472. — Il aime les pécheurs, pour qu'ils ne soient pas toujours pécheurs. VII. 115. — Le Christ n'aime rien en nous, si ce n'est Dieu. X. 717. — Amour de l'épouse pour Jésus-Christ. VI. 567. — Comment il faut entendre quelques paroles de l'épouse du Christ. VI. 567.

Jésus-Christ doit être aimé. VI. 536. — Il doit être aimé avant toutes choses. VIII. 250. — Comment les bons l'aiment, comment les méchants le haïssent. IX. 585, 586. — Ceux qui aiment le Christ doivent haïr ce qu'il hait. IX. 433. — Ce que c'est que d'avoir le Christ pour fondement. V. 525; XII. 25; XIII. 506. — Dans le Christ, nous devons aimer son amour. X. 72. — Elie apprendra aux Juifs à aimer Jésus-Christ. XIII. 480. — Le premier avènement du Christ a été caché, le second se fera avec éclat. VI. 76, 79. — Sa venue pour juger le monde. V. 548. — Ce dernier avènement annoncé. VII. 354. — Premier et second avènement du Christ. X. 338, 541, 591; XI. 664, 672. — Il viendra d'abord sauver, puis juger. X. 581. — Il faut prêcher que Jésus-Christ est vivant et qu'il viendra pour juger. IX. 445. — L'Ancien et le Nouveau Testament annoncent que Jésus-Christ viendra juger. XIII. 481. — Tous rendront compte au Christ de la manière dont ils auront invoqué son nom. III. 74. — Quel sera le dernier avènement du Christ. VII. 487, 488. — Il viendra juger avec sa forme humaine. VI. 524; VII. 219; XI. 673. *Voy. AVÈNEMENT. JUGEMENT.*

De la venue du Christ que nous devons attendre et espérer. VI. 462; VII. 488. — Ces mots : Le Désiré des nations viendra, désignent le second avènement du Seigneur. VI. 229. — Il est honteux pour un chrétien de ne point désirer l'avènement du Christ. VIII. 98. — Celui qui aime le Christ ne craint qu'une chose, c'est d'être privé de sa présence. VI. 567. — On ne peut connaître le second avènement du Christ. II. 565. — Réponse de Jésus-Christ aux disciples qui l'interrogeaient sur son avènement. VII. 354.

Jésus-Christ ne fut point reconnu par les Juifs. VIII. 319. — Pourquoi Jésus-Christ ne fut point connu. XI. 190. — Les Juifs ne connurent point le Christ, parce que la main de Dieu était appesantie sur eux. X. 163. — Il n'y a que le Christ que les Juifs ne voient pas dans les Écritures, quand les Écritures sont faites pour lui seul. X. 155. — Les Juifs ne croient pas que le Christ qu'ils attendent doive mourir. XIII. 382. — Les Juifs attendaient, pour le Christ, les biens temporels. II. 302. — On prouve aux Juifs que le Messie est venu dans la personne de Jésus-Christ. XIV. 208. — Il est prouvé aux Juifs que le Christ est le Messie. VI. 409. — Les hérétiques ne confessent pas véritablement l'Incarnation

du Christ. VII. 146. — Tous les hérétiques et tous les mauvais catholiques nient l'Incarnation du Christ. VII. 149. — Autant sa venue a été salutaire pour ceux qui ont cru en lui, autant elle a été funeste pour ceux qui n'ont pas cru. XI. 47.

On explique aux païens en quoi l'avènement du Christ a amélioré la condition des hommes. X. 144. — Biens que nous a procurés la venue du Christ. VII. 66. — L'Incarnation du Verbe est le plus grand bienfait. VII. 439. — L'Incarnation du Christ est le principe de notre purification. XIII. 213. — Jésus-Christ s'est chargé des maux que nous connaissions et nous a donné les biens que nous ne connaissions pas. VII. 407. — Il a partagé nos maux pour nous communiquer ses biens. VI. 499; VIII. 88. — Comment le Christ ne fut envoyé qu'aux Juifs. VI. 345. — Dieu a envoyé son Fils pour appeler, justifier et glorifier ceux qu'il a connus dans sa prescience. VII. 27. — Les bonnes œuvres du Christ n'avaient d'utilité que pour les hommes prédestinés. IX. 324. — Quels sont ceux qui ont été donnés à Jésus-Christ. XVI. 305. — Combien est admirable le moyen employé par Dieu pour nous racheter par l'Incarnation du Christ. XII. 49.

Le Christ est l'unique médiateur entre Dieu et les hommes. I. 319; VI. 214, 359, 499; VII. 456; VIII. 245; IX. 361; X. 124; XIII. 187. — Verbe dans le sein de Dieu, homme au milieu de nous, le Christ s'est interposé entre Dieu et nous. IV. 248. — Le Christ est notre médiateur parce qu'il est homme. IX. 546. — Il était médiateur dans l'Ancien Testament comme dans le Nouveau. XV. 626. — Il ne faut point chercher d'autres médiateurs que le Christ. XIII. 187. — Comment il est devenu médiateur. XIII. 187, 213; XV. 628. — Jésus-Christ, comme homme est le seul médiateur entre Dieu et les hommes. IX. 546; X. 719; XI. 32; XIII. 187. — Ce n'est qu'en sa qualité d'homme que le Christ est médiateur; comme Verbe, il est égal à Dieu. I. 472. — Il est le véritable médiateur, mortel avec les hommes, juste avec Dieu. I. 472.

Le Christ est la voie, la vérité et la vie. IV. 16; VIII. 497; XI. 5. — Jésus-Christ est la vérité, et cependant la vérité peut n'être pas annoncée avec le zèle de la vérité. IV. 85. — En tant qu'il demeure dans le Père, il est la vérité et la vie, il est la voie, parce qu'il s'est revêtu de notre humanité. X. 572. — Jésus-Christ est notre voie. XII. 325. — Il est l'unique voie vers le salut. II. 370. — Il est la voie universelle de la délivrance de l'âme, ouverte à tous les peuples. XIII. 221. — Il est la voie assurée vers le salut. XIII. 225. — Il est devenu notre voie. IV. 9, 194; VI. 51; XII. 81. — Il est la voie qui conduit à Dieu. IX. 73; XI. 42. — Il est la voie qui mène à la patrie, à la vie, à la vérité. VI. 504, 576, 577, 579. — Le roi de notre patrie est Jésus-Christ, qui est aussi la voie qui y conduit et la vérité qui délivre. X. 38. — Sa nature humaine est notre voie, sa nature divine notre patrie. VI. 412, 414. — Il est la patrie où nous aspirons et la voie qui nous y mène. VI. 414, 504. — C'est par Jésus-Christ que lui et nous, nous allons au Père. XI. 6. — C'est par sa chair qu'il est la voie par laquelle nous viendrons à lui. XI. 7. — C'est par l'humanité du Christ qu'on approche de sa divinité. VII. 342, 352; X. 617. — En revêtant notre humanité, il a abrégé le chemin qui conduit à sa divinité. XIII. 188. — Il nous a ouvert la voie de la patrie par le pardon de nos péchés. IV. 9. — Nous ne devons pas nous fixer dans le Christ en tant qu'il s'est donné comme notre voie, mais seulement passer par lui. IV. 16. — On ne peut arriver au salut sans participer au corps et au sang du Christ. II. 371. — Il est notre Christ et le Christ du Père. X. 112. — Ayant Dieu pour Père et le Christ pour frère, nous ne devons rien craindre. VIII. 517. — Il s'est appelé lui-même notre prochain. IV. 14; VII. 100; XIII. 480. — Il est loin et proche de nous. VII. 100. — Il apaise le différend qui est entre nous, en redressant notre volonté selon la justice et en inclinant sa sentence vers la miséricorde. IX. 546. — Il est médiateur, non entre son Père et les hommes, mais entre Dieu et les hommes. IX. 245. — La médiation du Christ fut nécessaire. V. 136; IX. 361; X. 124. — Personne qui n'ait ici-bas besoin

du Christ comme médecin. x. 473. — Tous les hommes ont besoin de la médiation du Christ. xv. 509. — Comment la croix du Christ devient inutile. xvii. 487, 492.

Jésus-Christ est notre médecin. x. 330; xi. 232, 300. — Jésus-Christ est un habile, un grand médecin. vii. 469, 489. — Il nous a fait un remède de son sang. vii. 28, 489. — Il est le bon samaritain qui prend soin du voyageur blessé. vii. 400. — Comment il nous guérit peu à peu. vii. 399. — Il a bu le premier à la coupe qui doit nous guérir. vi. 389, 579. — Comment il s'est fait le remède à nos maux. xii. 49. — C'est à lui que nous devons la santé. viii. 464. — Le Christ a montré dans saint Paul la puissance de son art. x. 95. — Il est mort pour tous les pécheurs. xvi. 226. — Il est aussi le médecin des enfants. xv. 492.

Le Christ est notre rédempteur. vi. 535. — Il est le salut de Dieu. iv. 561; vii. 64, 396; viii. 311, 432; ix. 731; xiv. 495. — Il est la vérité et le salut de Dieu. viii. 432. — Il est notre espérance. viii. 676. — Il est le salut de toutes les nations. iv. 630. — Nul ne saurait être délivré de la mort que par le Christ. ii. 529, 548. — Le Christ est notre libérateur. iii. 528. — Il a triomphé du diable par la justice. iii. 374. — Le sang du Christ est notre rançon. i. 473. — Personne ne lui rendra le prix dont il a payé notre délivrance. i. 451. — Il a relevé ce qu'Adam avait renversé. xvi. 498. — Il a tout réparé et réconcilié. xii. 23. — Il n'est point mort pour les anges. xii. 23. — Dans sa nature divine et dans sa nature humaine, il est le Seigneur des anges. iv. 203. — Il est Sauveur, juge et avocat. vii. 213, 488. — Il n'est l'avocat que de ceux qui croient en lui. v. 572. — Il a voulu être auprès de son Père notre intercesseur, sans oublier qu'il était aussi notre maître. xi. 91. — Dieu des Prophètes, il a aussi daigné être Prophète. xii. 233. — Le Christ, chef divin des Prophètes, était lui-même Prophète. x. 514.

Le Christ est le véritable maître. xii. 322. — Il est un bon maître, parce qu'il est Dieu. i. 508. — Il enseigne ce qu'il importe de savoir. vii. 355; viii. 362. — Il est le maître de tous. vi. 548. — Il est le maître et des hommes et des anges. x. 411. — Il a sa chaire au ciel. xii. 322. — Ses œuvres ne sont pas seulement des actions, mais aussi des signes. x. 659. — Le Seigneur, dans toutes ses actions, nous trace des règles de vie. vi. 337. — Il instruit les hommes par ses paroles et ses actions. vii. 313. — Tous les actes du Christ nous servent de préparation à la vie éternelle. viii. 102. — Le Verbe ne s'est pas contenté d'enseigner comme précepteur, il a pris les devants comme guide. i. 453. — Toute la vie du Christ est la règle des mœurs. iii. 557. — Par ses paroles, ses actions, sa mort, sa vie, il nous crie de retourner à lui en rentrant dans notre cœur. i. 392, 393. — Il nous manifeste sa puissance par ses actes, sa clémence par ses abaissements, sa nature par les ordres qu'il donne. iii. 230. — Jésus crucifié nous enseigne beaucoup de choses. v. 560. — Ce qu'il nous enseigne. vii. 69. Il est le commandement du Père. vi. 574. — Combien les commandements du Christ sont utiles. xiii. 38. — Combien il a donné de préceptes pour la purification des mœurs. xiii. 44.

Il enseigne l'humilité. vi. 125; xii. 137, 138. — Son infirmité nous enseigne l'humilité. i. 426. — L'humilité du Christ est le remède à notre orgueil. vi. 503, 506. — Par la charité et l'humilité, il a guéri notre orgueil. xii. 64. — La misère de l'homme orgueilleux est profonde, la miséricorde d'un Dieu humble est encore plus profonde. xii. 64. — L'humilité du Christ est un remède souverain et un profond mystère. xii. 457. — En promulguant le Nouveau Testament, titre d'un éternel héritage, Jésus-Christ renouvelait l'homme. xii. 81. — La chaire de Moïse est l'image de celle de Jésus-Christ. xv. 243. — Chacun doit vivre non pour soi, mais pour le Christ. ii. 319. — Chacun, en prêchant le Christ selon son pouvoir, doit engendrer des chrétiens. xiv. 228. — On est rassasié par le Christ quand on méprise tous les biens du temps et qu'on supporte avec patience tous les maux de la vie. ii. 519. — Telle fut la charité du Christ,

qu'il a voulu avoir des cohéritiers. viii. 530. — Le Christ nous est donné pour devenir un jour notre héritage. vii. 576.

Le Christ a aussi son fisc et son gouvernement. x. 265. — Il nous gouverne d'en haut. x. 450. — Du règne du Christ. v. 473. — Quels sont les ennemis de Jésus-Christ. xi. 403, 406. — C'est au nom de Jésus-Christ que les saints font des miracles. vii. 552, 550.

Autorité de Jésus-Christ. xiii. 404, 408. — Le Christ, bien même par ceux qui ne croient pas en lui. ix. 534. — Les païens honoraient le Christ comme un sage, mais niaient sa divinité. i. 346. — Les païens n'osaient blasphémer le Christ. v. 429; ix. 429. — Il y a de l'impudence de la part des Gentils à imputer au Christ les malheurs présents. xiii. 69. — Il y a des choses qui conviennent au Christ comme Dieu, d'autres qui lui conviennent comme homme. ii. 511; iii. 84. — On ne doit point les confondre. iii. 84. — Il est difficile de trouver que le Christ nomme Dieu le Père son Seigneur, surtout dans le temps qui précède l'Incarnation. iv. 386. — Si Jésus-Christ attribue au Père tout ce que vous devez conserver de lui, c'est que le Père ne procède pas de lui, mais lui du Père. vii. 229. — Pourquoi il se dit constamment Fils de l'homme. ii. 303; vii. 259. — Qu'on appelle Jésus-Christ Fils de Dieu ou Fils de l'homme, il ne faut point séparer sa divinité de son humanité. ii. 511. — Les mouvements qu'on remarque en Jésus-Christ ne sont pas les signes d'un esprit agité, mais ceux d'un maître qui enseigne. iv. 93. — Le témoignage que Jésus-Christ rend de lui-même est vrai. xiv. 245. — Le Christ n'a pas voulu tout ce qu'il aurait pu. xiv. 382, 387. — Il a fait de plus grandes choses par ses Apôtres que par lui-même. xi. 13. — Le Christ ne vit point son Père des yeux du corps. ii. 138, 422.

Jésus-Christ comparé à Adam. x. 334, 397. — Il est appelé le nouvel Adam. iii. 15. — Pourquoi il est appelé le second Adam, le second homme. xvii. 69. — Comment Adam est la forme du Christ. ii. 405. — Adam est la forme du Christ par opposition. xvii. 102. — Nous sommes hommes par Adam, et par Jésus-Christ enfants des hommes. ii. 303.

Jésus-Christ vigne et vigneron. xi. 29. — Les différents noms donnés au Christ doivent être pris dans le sens d'une comparaison et non dans celui de la réalité vraie. x. 642, 649. — Pourquoi le Christ est appelé Agneau. vi. 17; vii. 346. — Agneau sans tache. ix. 35. — Ange du grand conseil. vi. 31, 508; viii. 327. — Ange et Seigneur des anges. x. 514. — Dans le langage figuré des saints, il est appelé taureau, bélier, bouc. xiv. 266. — Le raisin sous le pressoir. viii. 156. — Le bras de Dieu. viii. 464; ix. 146. — Il a voulu se désigner lui-même sous l'emblème du chameau. v. 348. — Il est le pain des anges. ix. 228. — Il est la nourriture qui ne manque jamais. vi. 119; vii. 161, 170. — Il est l'homme céleste. viii. 107.

Comment on a pu donner au Christ le nom de David. v. 534; x. 231. — Il est fils et Seigneur de David. x. 231. — Il est désigné sous le nom de David. viii. 601. — Il est le Dieu des dieux. viii. 530. — Il est notre jour. vii. 98. — Il est le jour, auteur de chaque jour. vii. 169, 245. — Il est le jour dont les douze Apôtres sont les heures. viii. 604. — Il est la doctrine du Père. x. 543. — Il est l'homme divin. viii. 122, 131, 152, 159. — Il est appelé Emmanuel. iv. 248. — Il est la fin de toutes choses et notre fin. x. 694. — Il est la fin de la loi, non pour la détruire, mais pour la perfectionner. viii. 131, 488, 583, 616, 674; ix. 53. — Il est un ferme appui. ix. 160. — Le Christ est la fontaine, tous les hommes envoyés avant ou après l'Incarnation ont reçu de sa plénitude. vii. 436. — Il est notre fondement et notre chef. viii. 103. — Il est le fondement à qui la loi et les Prophètes rendent témoignage. ix. 700. — Il est comparé à la poule. viii. 650. — Il est le géant des géants. ix. 324. — Il est l'admirable grain de froment. viii. 671. — Il est le grain mystérieux multiplié en mourant. vii. 511; x. 677. — Il est la porte. vi. 559, 578. — Pourquoi il est appelé poisson. xiii. 399.

Il est la petite pierre devenue une haute montagne. VIII. 494, 504, 633. — Il est la pierre détachée de la montagne sans le secours d'aucun homme. IX. 471 ; X. 339, 390. — Il est la pierre qui broie celui sur qui elle tombe. VI. 409, 444, 500. — Il est la pierre angulaire. VI. 15, 237, 391 ; VIII. 504 ; XI. 29. — Il est une pierre de scandale pour tous les méchants. XI. 183, 184. — Il est la pierre ointe par Jacob. VIII. 481. — Il est la pierre ointe et rejetée. IV. 241. — Il est appelé lion. VI. 17 ; VII. 346 ; XI. 306. — Il est l'arbre de vie dans le paradis spirituel. IV. 241. — Il est la lumière du monde. IX. 705 ; X. 568. — Il est appelé la lumière au sens propre, et la pierre de l'angle, au sens figuré. IV. 194.

Il est la main de Dieu. VII. 442 ; IX. 729 ; X. 227. — Il est la perle précieuse. V. 356. — Il est un divin négociant. VI. 535. — Il est le divin négociant qui nous montre ce qu'il vient d'acheter de son sang. VIII. 213. — Quel est le commerce qu'il est venu faire en ce monde. VIII. 259 ; X. 292. — Dans l'Écriture, il est souvent appelé « la montagne ». V. 455 ; VI. 17 ; VIII. 494, 504. — Il est la montagne des montagnes. IX. 324. — Il est la nuée venue d'une vierge. IX. 332.

Il est la porte et le portier. X. 641, 642. — Il est l'agneau immolé. IV. 241 ; X. 641. — Il est le pain de la terre. VI. 181, 535 ; VII. 573. — Il est le vrai pain. X. 521, 526. — Il est le pain céleste figuré par la manne. VI. 17 ; VIII. 50. — Le pain céleste que mangèrent les vrais Israélites. VIII. 50. — Il est le pain des Anges. III. 374. — Il est le pain des Anges et la nourriture des combattants tirée des greniers du Seigneur. X. 225.

Il est le Paraclet. XI. 18. — Il est le pasteur. VI. 213 ; X. 641, 647. — Le pasteur et la porte. IX. 313. — Il est la paix. VI. 109. — Notre paix. XI. 24. — Il est notre paix et le vrai pacifique. X. 50, 61. — Comment le Christ peut être appelé persécuteur. XV. 209. — Il est la pierre d'où jaillit l'eau. IV. 241, 520, 563, 573 ; VI. 17 ; X. 642. — Il est la pierre sur laquelle Gédéon offrit son sacrifice. IV. 80. — La pierre sur laquelle est construite l'Église. I. 331 ; VII. 372, 469. — La pierre contre laquelle seront brisés les grands et les petits. X. 151. — Il est le guide, l'époux, le rédempteur de son Église. X. 160. — Il est le roi des Juifs. VIII. 498 ; IX. 30.

Il est le samaritain. X. 144. — Si on considère les sacrements, Jésus-Christ est le saint des saints ; si on jette les yeux sur le berceau, il en est le pasteur ; si on envisage l'édifice, le Christ en est le fondement. IX. 313. — Il est la sagesse de Dieu présente partout. X. 576. — Il est souvent appelé dans les Écritures soleil de justice. VIII. 174 ; X. 296. — Le temple et l'autel c'est le Christ lui-même. V. 324. — Il est une tour inexpugnable. VIII. 676. — Le Verbe divin a pour emblème le raisin ; la grappe suspendue au bois est la figure du Christ. VIII. 156. — Il est la Vérité et la Miséricorde. VIII. 620. — Pourquoi il s'est appelé « ver ». II. 185, 303 ; VIII. 209. — Le Christ est la vertu, la sagesse, la vérité de Dieu. III. 499, 584. — Il est la source de vie. VII. 258. — La source est la lumière de la vie. X. 570. — Il est la vie de tous les sacrements. VI. 52. — Il est la vie éternelle. XI. 8. — Il est la vigne, et ses disciples sont les branches. XI. 29. — Il est appelé veau, parce qu'il est victime. VI. 17.

CHROMACE, évêque. XV. 84, 93.

CHRYSIPPE. III. 281 ; XV. 370. — Il fut un des chefs de l'école stoïcienne. XIII. 181, 182. — C'est de lui que Carnéade disait que, quand il devait discuter avec lui, il avait besoin de se purger avec de l'ellébore. XV. 270. — Sa manière d'argumenter. I. 334.

CHRYSOSTOME. Il suivit le sentiment d'Origène et des anciens sur la question de Pierre repris par Paul. II. 93. — Suivant Julien, il occupe le premier rang parmi les savants et les saints. XVI. 91. — Pourquoi il a parlé si clairement du péché originel. XVI. 87. — Ses témoignages sur le péché originel. XVI. 87, 88.

CHULLABI. XV. 185.

CHUSI. Ce mot signifie silence. VIII. 146.

CIBALIANA. XV. 180.

CICATRICE. L'Écriture emploie ce mot pour signifier la couleur de la peau. IV. 488.

CICIA, sorte d'arbrisseau. II. 98.

CICÉRON, philosophe académicien. XIII. 89. — Sa grande éloquence et soins minutieux avec lesquels il châtiât son langage. XIV. 505. — C'est lui qui chez les Latins a inauguré l'étude de la philosophie et l'a portée à sa perfection. III. 244. — Il fut l'écrivain le plus éminent dans les lettres latines. III. 192. — Il fut le plus éloquent des philosophes. II. 268. — On admire plus généralement sa langue que son cœur. I. 381. — On remarque des solécismes, même dans ses écrits. III. 236. — Ses discours célèbres appelés *Verrines*. III. 192. — Cet homme éloquent ne craignait pas d'être accusé d'arrogance en disant la vérité. X. 702. — Son *Hortensius*. I. 381 ; XII. 510, 532, 540 ; XVI. 698. — Dans son *Hortensius* il voit la misère de l'homme sans en découvrir la cause. XVI. 187. — Il réfute le sentiment d'Anaximènes et d'Anaxagore, sur la nature de Dieu. II. 228. — Opinion de Cicéron sur la nature de la vertu et ses différentes espèces. V. 434. — Son opinion sur le bonheur. III. 244. — Passage des Tusculanes sur le bonheur. II. 393. — Sa définition de l'amitié. III. 106. — Livres de Cicéron sur la République. XIII. 443 ; XVI. 179. — Philosophes que Cicéron appelle consulaires. II. 188. — Il loue la clémence de César. II. 290. — Paroles de Cicéron sur Roscius. V. 135. — Il disait qu'il ne lui échappa jamais une parole qu'il eût voulu ne pas avoir prononcée. II. 332. — Comment il se raille des augures. XIII. 89. — Ce qu'il pense de l'histoire fabuleuse des dieux. *Ibid.* — L'étude des œuvres de Cicéron ne convient pas à un évêque. II. 223. — Combien on parlait peu de Cicéron, en Afrique, au temps de saint Augustin. II. 223. — Sa mort. XIII. 69.

CIEL. Quelques poètes ont donné au ciel le nom de palais. XIII. 139. — Le ciel c'est Jupiter. XIII. 145.

CIEL. Dans Platon le feu tient la place du ciel. XIII. 104. — Les Basilidiens comptaient trois cent soixante-cinq cieux. XIV. 4. — Il y a plusieurs cieux. IV. 318. — Quelle est leur nature. IV. 321. — On ne sait combien les espaces du ciel l'emportent en immensité sur l'espace occupé par la terre. VII. 392. — Parmi les corps il n'y a rien de plus élevé que les corps célestes. IV. 134. — Comment un lieu quelconque peut être la porte du ciel. IV. 391. — Du mouvement du ciel. IV. 163. — De la configuration du ciel. IV. 162. — Au ciel tout est tranquille et bien affermi. IV. 134. — Les cieux primitifs ont été abîmés dans les eaux du déluge. IV. 169. — Permanence des cieux à la fin du monde. XIII. 475. — Les cieux périront-ils par le feu. IX. 487 ; XIII. 466, 471. — Comment il y aura un nouveau ciel après le jugement. XIII. 466, 471. — Le ciel du ciel est celui que nous ne voyons pas. I. 487, 490. — Les cieux des cieux, les cieux supérieurs, les cieux inférieurs sont les espaces de l'air. IX. 487. — Les cieux qui nous dominent nous sont inconnus, nous ne pouvons les connaître que par d'humaines conjectures. VIII. 306.

On appelle ciel et terre cette matière informe que Dieu fit de rien. IV. 92, 127, 152, 163, 203. — Le ciel est la machine céleste qui contient tous les astres. IV. 137. — Par le nom de ciel et de terre, il faut entendre toute créature. I. 478 ; IV. 107, 108, 127, 146, 199, 200, 209, 531. — Il faut entendre l'univers. III. 497. — Le mot ciel signifie aussi les anges. I. 490. — Le ciel est la créature spirituelle. IV. 149, 154. — Les mots ciel et terre représentent l'état spirituel ou charnel des âmes dans l'Église. I. 505 ; IV. 158 ; VI. 265, 271.

Le ciel qui protège la terre de toutes parts est la figure de la miséricorde divine. IX. 501. — L'Écriture sainte désignée sous le nom de cieux. VIII. 157 ; IX. 509 ; X. 263. — Les cieux sont les Apôtres. VIII. 196 ; IX. 620. — Les Apôtres sont les cieux qui ont fait pleuvoir sur la terre une abondante miséricorde. VIII. 306. — Les cieux sont les évangélistes. VIII. 193. — Les saints. VIII. 196 ; XIII. 476. — Dans le sens spirituel, on entend par ciel les âmes saintes.

v. 277. — On prend le ciel pour tous les saints comme la terre pour ceux qui l'habitent. vi. 258. — Chaque chrétien sera le ciel s'il le veut. ix. 429. — Les fondements du ciel sont les saints et les fidèles. ix. 269. — Application de ce passage des psaumes : « Il a étendu le ciel comme une peau ». iv. 462. — Le ciel désigne les hommes spirituels. x. 329. — L'Église est le ciel, les ennemis de l'Église sont la terre. vi. 265, 271, 276. — Comment le ciel et la terre sont compris dans l'Oraison dominicale. xvi. 352. — Le ciel et la terre peuvent être considérés comme époux. v. 294. — Le ciel est esprit, la terre est chair. vi. 265, 271, 276. — Les cieus désignent la contemplation sans image de la vérité. iv. 458.

Le ciel prend des noms différents. v. 260. — Le royaume des cieus est promis, même dans l'Ancien Testament. ii. 466. — On doit n'avoir de désir que pour le ciel. vii. 98. — Le ciel n'est fermé pour personne, à moins de s'en exclure soi-même. vii. 558. — Les désirs dépravés entraînent l'ouï du ciel. iv. 7. — Qui veut monter au ciel doit être uni au Christ. vi. 414; x. 29. — Les Apôtres sont montés au ciel. vi. 414. — Nous pouvons acheter le royaume des cieus, bien nous l'offre. ix. 404. — Il faut tout donner pour acquérir le ciel. vi. 520; ix. 618. — Les ignorants se lèvent et forcent le ciel. i. 435. — Le larron fut le premier qui entra au ciel après la passion du Sauveur. vii. 536. — Dans le ciel on n'a pas besoin de miséricorde, mais du Seigneur. viii. 305. — Dans le ciel il n'y a plus lieu de prier, il n'y a de place que pour la louange. vii. 45. — Dans le ciel règne un jour éternel. iv. 495.

CIERGE. Du cierge pascal. xi. 378 et suiv.

CILICE du pauvre. vii. 515. — Il rappelle l'aveu des fautes. vi. 370; xiii. 324. — Saint Augustin reçoit avec reconnaissance les cilices qu'on lui envoie. iii. 47.

CILICIE. viii. 506.

CINCINNATUS. Sa pauvreté. xiii. 410.

CINNA, consul romain. xiii. 67. — Il excite à Rome une guerre civile. xiii. 41.

CINQ. Ce nombre est imparfait. x. 517. — Ce nombre jouit d'une autorité considérable dans l'Ancien Testament. iv. 505.

CINQUANTE. Ce nombre a reçu dans la religion chrétienne un caractère sacré. iv. 28. — Il contient un grand mystère. v. 486. — Mystère figuré par ce nombre. ii. 68; v. 486. — Ce nombre désigne le temps de la récompense. vii. 203, 316, 317. — Les cinquante jours qui suivent Pâques sont une image du siècle futur. vii. 230, 316; — et de l'Église du ciel. v. 486. — La célébration de ces cinquante jours est de tradition antique. vii. 316.

CIRCÉ, fameuse magicienne. xiii. 395.

CIRCONCISION. Dieu commanda la circoncision lorsqu'il promit Isaac. xiii. 350. — Elle est imposée à toute la famille d'Abraham. *Ibid.* — Elle a très-bien pu être imposée aux esclaves sans l'être aux enfants de la liberté. xiv. 103. — La circoncision imprimée secrètement sur la chair était le signe de l'Ancien Testament. vii. 51. — Ce signe est imprimé dans la partie du corps désignée de la manière la plus convenable. xiv. 376. — Elle était une prophétie du Christ. vii. 52; xiv. 629. — Ce que figurait la circoncision. xiii. 350; xvi. 405, 494, 526. — Elle était une sorte de sacrement qui préfigurait le baptême des Chrétiens. xv. 659. — Sa nécessité. xiii. 350; xv. 428. — Son utilité. i. 544. — Ses effets. xv. 428. — Elle effaçait le péché originel. xv. 728; xvi. 234. — Elle délivrait de la mort éternelle. xvi. 440. — La circoncision des enfants est une preuve de la corruption de la nature. xiv. 629. — Pourquoi elle devait être donnée le huitième jour. vii. 86; xiv. 463, 256; xvi. 234, 748. — Elle était une prophétie de la résurrection de Jésus-Christ. ii. 403. — Elle tenait lieu de baptême. ii. 519; viii. 47; xv. 246. — Comparaison de la circoncision et du baptême. xvi. 412. — La circoncision charnelle est une image de la circoncision spirituelle. vii. 593; x. 551. — Elle est le symbole d'un grand mystère et nous fait comprendre la circoncision du cœur. ix. 496. — Circoncision du

cœur. xvii. 452. — Elle annonçait que la résurrection du Sauveur servirait à nous dépouiller de la vie charnelle. vii. 242. — Saint Paul fit circoncire Timothée pour ne pas paraître détester la circoncision comme une idolâtrie, et ne fit pas circoncire Titc pour montrer qu'elle n'était pas nécessaire au salut. ii. 410. — La circoncision donnée à Timothée ne fut pas une dissimulation. xii. 499. — La circoncision ne nuisait point aux Gentils et ne servait point aux Juifs. *Ibid.* — Les Gentils ne devaient point être forcés de l'accepter, ni les Juifs à la quitter. *Ibid.* — Comment nous sommes la circoncision. vii. 86. — La circoncision était observée chez les anciens comme une figure du baptême. xv. 375. — Depuis Jésus-Christ, la circoncision est une coutume inutile, quelqu'on la considère. v. 399, 416; xii. 499. — Pourquoi le chrétien n'observe plus la circoncision. xiv. 272. — Pourquoi on ne doit pas imposer le joug de la circoncision aux Chrétiens. xii. 499, xiv. 402.

CIRCONCELLIONS. Que signifie ce nom. x. 413. — Leurs désordres. x. 413; xv. 23, 30, 201, 255. — Leurs fureurs contre les autres et contre eux-mêmes. xiii. 579; xiv. 46; xvi. 65. — C'est le but des Circoncillions de courir à la mort sans raison. vi. 298. — Chefs des Circoncillions. vi. 211. — C'est sous la conduite de leurs prêtres et de leurs évêques qu'ils exercent leurs fureurs. viii. 175; ix. 422. — Les Circoncillions étaient les satellites des Clercs donatistes. xv. 468. — Des Clercs marchèrent toujours à leur tête. ii. 494. — Les Circoncillions se composaient de vagabonds, de femmes, de religieuses. ii. 40. — Fureurs des Circoncillions. vi. 211; xv. 46, 47, 224, 253, 254. — Ils crèvent un œil et coupent un doigt à Restitut, prêtre catholique, et mettent à mort Innocent. ii. 276. — Leurs cruautés. ii. 128, 207. — Ils dévastent les églises du pays d'Ippone. ii. 213. — Leurs cruautés envers les Catholiques. xv. 420, 450. — Envers les évêques. ii. 128. — Envers l'évêque de Bagaie. ii. 429. — Envers les Clercs catholiques. ii. 126, 128. — Envers les Clercs d'Ippone. ii. 277. — A Hasna, ils envahissent la basilique et brisent l'autel. i. 560. — Les Clercs catholiques du pays d'Ippone se plaignent à Janvier des attaques des Circoncillions. ii. 126. — Les Circoncillions étaient armés de bâtons qu'ils appelaient Israël. viii. 175. — Leurs violences sont reprimées. xv. 349. — Leur cri de guerre était : Louanges à Dieu. xv. 244. — Loi portée contre eux. xv. 49. — Ils sont appelés Agonistiques par les Donatistes. x. 413. — Leur cri : Louanges à Dieu, est plus à craindre que le rugissement des lions. *Ibid.*

CIRTA, aujourd'hui Constantine. ii. 37. — Les efforts de saint Augustin ramènent les habitants de cette ville à l'unité catholique. Lettre qu'il leur écrit. ii. 335. — Concile tenu dans Cirta. xiii. 588 et suiv., 605.

CITÉ. Ce que c'est. xiii. 314. — Elle s'entend plus des hommes qui l'habitent que des murs matériels. x. 21, 22. — Une cité est une multitude d'hommes réunis par les liens de la concorde. ii. 294, 395. — La loyauté des sentiments et la chasteté des mœurs rendent une cité florissante. ii. 134. — Le mot cité, employé dans l'Écriture sans détermination spéciale, signifie la cité de Dieu ou l'Église. ix. 160. — Différence de la cité du ciel et de la cité de la terre. xiii. 307. — Depuis le commencement du monde il y a deux cités : celle des justes et celle des méchants. iv. 287; xii. 78. — Deux cités éternelles après le jugement général. xii. 40. — Toutes les nations du monde, si différentes qu'elles soient, ne composent que deux cités. xiii. 255. — L'une est prédestinée à régner avec Dieu, l'autre à souffrir avec le diable. xiii. 307. — Ces deux grandes cités ont pris naissance dans le premier homme. xii. 266. — Toutes deux ont part égale aux biens et aux maux de cette vie ; mais leur foi, leur espérance, leur charité sont différentes. xiii. 423. — Les prophéties se rapportent tantôt à l'une, tantôt à l'autre, et tantôt à l'une et à l'autre. xiii. 364. — Les deux cités, l'une pieuse, l'autre impie, subsistent toujours. xiii. 340.

Les deux cités avec leurs diverses générations sont distinguées dans la Genèse. xiii. 314. — Progrès des deux cités. xiii. 423. — Le mystère des deux cités dans Caïn et Seth.

XIII. 319, 321, 325. — L'amour de Dieu et l'amour-propre ont distingué dès le commencement les deux cités. XIII. 297, 307. — La cité de Dieu est celle à qui l'Écriture rend témoignage. XIII. 224. — Elle est composée des anges et des hommes. XIII. 200, 247. — Elle a été formée par la prescience divine avant le péché d'Adam. XIII. 295. — La cité de Dieu a eu son commencement en Abel, comme la cité du mal en Caïn. X. 210.

Origine, forme et félicité de la cité de Dieu. XIII. 239. Le Christ est son fondateur. XIII. 37. — Construction de la cité céleste. X. 21. — Elle naît de la foi et vit en espérance. XIII. 322. — La cité de Dieu c'est l'Église. IX. 414. — Les anges et les hommes composent une seule cité qui est Jérusalem. X. 61. — Ceux qui ont la charité composent la cité de Dieu. IX. 444.

Sainte cité où personne ne naît corporellement parce que personne n'y meurt. VI. 15. — Repos et bonheur de la cité céleste. X. 271. — Ce qui fait le bonheur de l'homme fait aussi le bonheur des États. II. 394. — La cité céleste n'a point d'autre loi que la volonté de Dieu. XIII. 200. — Sa vertu est la force de la charité. VIII. 510. — Cité dont le roi est la vérité, la loi la charité et la limite l'éternité. II. 294. — Figure de la cité céleste. XIII. 308, 314, 323. — La cité céleste est étrangère ici-bas. XIII. 308. — D'où viennent la paix et la discorde entre la cité du ciel et celle de la terre. XIII. 440. — Comment la cité céleste en voyageant sur la terre attire à elle des citoyens de toutes les nations. XIII. 440. — Pendant son pèlerinage, elle use de la paix temporelle et suit les lois des nations autant que la religion et la piété le peuvent permettre. XIII. 440, 441. — Les évêques sont les gardiens de la cité de Dieu. X. 61. — Les langueurs auxquelles sont sujets les citoyens de la cité céleste et dont ils sont délivrés par la grâce. XIII. 311. — Avant l'Incarnation d'autres que les Juifs ont appartenu à la Jérusalem céleste. XIII. 416.

Commencements de la cité terrestre. XIII. 363. — La nature corrompue par le péché enfante les citoyens de la cité de la terre, et la grâce qui délivre du péché enfante les citoyens de la cité céleste. XIII. 309. — Elle commença à paraître à la confusion des langues. XIII. 340. — Il y aura des générations charnelles et des mariages jusqu'à la fin de la cité de la terre. XIII. 321. — De la paix et de la guerre dans la cité terrestre. XIII. 310. — Nous trouvons dans la cité de la terre la figure d'elle-même, puis celle de la cité du ciel qu'elle représentait. XIII. 309. — La cité impie est figurée par la bête de l'Apocalypse. XIII. 460. — Cours, ministres, peuples de la cité du diable, de la cité de la terre. VIII. 164. — Les habitants des deux cités sont maintenant confondus ensemble, d'où il arrive que les citoyens de Babylone dirigent les affaires de Jérusalem, comme parfois les habitants de Jérusalem ont entre les mains les affaires de Babylone. IX. 7. — Pourquoi Dieu permet que la cité des méchants soit la plus nombreuse. XII. 80. — A la fin des siècles la cité de la Jérusalem captive sera affranchie du joug de la Babylone terrestre. XII. 70. — Combien les deux cités sont différentes. XIII. 408, 307. — Les deux cités sont confondues de corps, mais séparées de cœur. X. 441. — Les deux cités sont mêlées ici-bas à travers les siècles, jusqu'au dernier jugement qui les séparera sans retour. IV. 287; XIII. 24, 325. — Saint Augustin promet l'ouvrage de la *Cité de Dieu*. IV. 287. — Il termine les cinq premiers livres de cet ouvrage. II. 447. — Cité environnante. VIII. 294, 673. — Cité de contradiction. VIII. 592.

CIZAN, du diocèse d'Hippone. II. 78.

CLARENTIUS. II. 84.

CLARUS. XV. 185.

CLASSICIEN, excommunié avec toute sa maison, écrit à saint Augustin, pour se plaindre. III. 102.

CLAUDIEN. XIII. 116.

CLAUDE, évêque. III. 17. — Saint Augustin lui envoie ses six livres contre Julien. III. 17.

CLAUDIENISTES. XV. 447. — Ils sont admis à la communion par Primien. VIII. 380.

CLEFS de l'Église. VIII. 44, 48; XIII. 459. — Clefs confiées à l'Église. IV. 9. — Les clefs du royaume des cieux sont données à Pierre représentant l'Église. VI. 595; VII. 469; XII. 58. — Les clefs n'ont pas été données seulement à Pierre, mais aussi à l'Église. VI. 595. — La puissance des clefs du royaume des cieux confiée à l'Église. XIV. 453. — En donnant à son Église les clefs du royaume des cieux, Jésus-Christ lui a concédé le pouvoir de délier et de lier. XIV. 494. — Les Donatistes comprennent mal ces paroles de Jésus-Christ : « Ce que vous délierez sur la terre, etc. » VI. 436. — Ce pouvoir des clefs est exercé par les évêques. VIII. 45. — Le Christ excite par lui-même et charge ses Apôtres de délier. VII. 470. — C'est aux Apôtres qu'il appartient de délier ceux que le Christ ressuscite. VI. 431, 432. — Ils délient les liens des fautes. VI. 431. — Ceux qui ne sont pas de l'Église catholique n'ont pas les clefs données à Pierre. VI. 595.

CLÉMENT. Plus le cœur est pur, plus la clémence doit y trouver place. II. 387.

CLÉMAT, évêque. XVI. 84, 93.

CLÉON. XIII. 30.

CLÉOBULE. XIII. 400.

CLÉOMBROTE. XIII. 17.

CLÉOPHON. XIII. 30.

CLERC. Origine de ce nom. IX. 88. — Louange des clercs. III. 515. — Même de ceux qui sont clercs malgré eux. XII. 194. — Comment les clercs doivent agir entre eux. III. 66. — Vie et mœurs des clercs du monastère de Saint-Augustin. VIII. 65. — Saint Augustin n'ose point dégrader le clerc qui renonce à la vie commune. VIII. 67. — Plus tard il change de conduite. VIII. 73. — Ceux qui sortent ou qui sont chassés d'un monastère ne pouvaient être admis dans la cléricature. II. 79. — C'est à peine si un bon moine sans instruction peut faire un bon clerc. II. 75. — Les clercs ne doivent pas être indifféremment reçus dans un monastère. II. 79. — On ne doit excommunier aucun clerc non convaincu, à moins qu'il ne se soit pas présenté pour être jugé. II. 102. — Saint Augustin demande aux clercs et au peuple s'il leur plaît que le nom d'un prêtre accusé, mais non convaincu, ne soit plus lu avec les autres. II. 103. — L'Église a établi que personne, après avoir fait pénitence de quelque crime, ne serait ni reçu, ni rétabli, ni maintenu dans la cléricature. II. 495. — Il est cependant permis d'agir autrement quand le bien de l'Église le demande. *Ibid.* — Saint Augustin rend compte au primate de sa conduite envers un prêtre qu'il avait interdit. II. 80. — La discipline ecclésiastique ne permet pas à un clerc de passer à sa volonté d'une Église dans une autre. II. 77. — Elle défend à un évêque de recevoir un clerc étranger. *Ibid.* — L'héritage d'un clerc appartient à l'Église dans laquelle il a été ordonné. II. 119. — Saint Ambroise veut que saint Paulin fasse partie de son clergé, quels que soient les lieux où il se trouve. I. 517.

Noë est la figure de ceux qui gouvernent l'Église. X. 114. — Les clercs sont désignés dans ces mots : Deux hommes étaient dans un champ. X. 114. — Les deux Testaments sont désignés sous le nom de clercs et d'héritages. IX. 88.

CLÉRICATURE. Les pénitents ne pouvaient ni recevoir la cléricature ni y être maintenus; cependant il y avait quelquefois exception à la loi. II. 495. — Les honneurs de la cléricature étaient conservés aux Donatistes qui revenaient à l'unité. II. 494. — La cléricature est plutôt une charge qu'un honneur. VIII. 68. — Combien on est attaché à la cléricature. VIII. 68.

CLIENT. Protection qu'il trouve dans son patron. VI. 537.

CLOACINE, déesse. I. 535; XIII. 75, 130.

CNÉUS MANLIUS, proconsul, triomphe des Galates. XIII. 64.

COCHER. Louer, acclamer un cocher, raffoler d'un cocher. VIII. 426, 582. — Dans les jeux du cirque, le peuple se partage entre les adversaires, au gré de ses aveugles préférences. XIII. 183.

CODRUS, roi des Athéniens, sauve son pays par sa mort. XIII. 397. — Il est honoré comme Dieu. XIII. 397.

CŒUR. Dieu est la lumière des cœurs. II. 314. — Jean-Christ est la vie des cœurs. II. 317. — Notre cœur est comme le champ du Seigneur et dont il a droit d'attendre du fruit. VIII. 658. — C'est le cœur que Dieu cherche et regarde. X. 427, 428. — Le cœur est le siège, la source des vertus. VI. 411. — C'est le cœur qui loue, qui bénit Dieu, qui offre de saintes victimes sur l'autel de la conscience. X. 428. — Chaque homme a dans son-même un empereur bon ou mauvais qui siège dans son cœur. X. 289. — Dieu juge les cœurs et non les paroles. IV. 511. — Les larmes sont comme un sang qui coule des blessures du cœur. III. 415. — Le cœur a aussi sa bouche. XII. 552. — Bouche et langue du cœur. X. 54, 452. — Tout ce qui sort du cœur nous souille s'il est mauvais, nous purifie s'il est bon. X. 54. — C'est le cœur qui purifie la chair. XIII. 214. — Dieu a gravé sa loi dans nos cœurs pour que nous l'aimions d'une crainte chaste. IX. 704. — Il est impossible d'appeler œuvre du cœur l'œuvre que l'on fait par crainte et non par amour. IX. 225.

Le cœur de l'homme est avec son trésor. VIII. 22. — Portons notre cœur là où ne peuvent le corrompre les soucis du siècle. VI. 85. — Le ciel est le lieu de notre cœur et de notre trésor. IX. 370. — Un cœur, fût-il lourd, demeure confiant, lorsqu'il s'inspire du ciel; un esprit perçant n'est rien lorsqu'il ne s'inspire que de la terre. II. 421. — Qui fixera le cœur de l'homme pour qu'il demeure stable? I. 478. — Le cœur de l'homme est inquiet, jusqu'à ce qu'il se repose en Dieu. I. 363. — Mettons notre cœur entre les mains de Dieu, et il ne périra point dans les nôtres. VI. 444. — Le cœur qui flotte sur les vagues du passé et de l'avenir est à la merci de la vanité. I. 478. — De combien d'illusions il est le jouet. XII. 403. — La grâce de Dieu délivre le cœur de la multitude des pensées humaines, pour le porter vers l'unité. VII. 417. — Cœur gonflé. X. 452. — Sur la terre le cœur s'en va en pourriture, il faut l'élever en haut, de peur qu'il ne se corrompe. VIII. 292, 293. — Nous devons avoir le cœur en haut. VI. 84, 408, 409, 257, 375, 455; VII. 75, 565. — Notre cœur doit être en haut, mais attaché au Seigneur, sans quoi il serait livré à l'orgueil. VII. 339. — Elever son cœur en haut est un don de Dieu. XVI. 366. — Quand notre cœur est élevé vers Dieu, il est son autel. XIII. 497. — Répandre son cœur en la présence de Dieu. IX. 41. — Le refroidissement de la charité c'est le silence du cœur; la flamme de la charité est le cri du cœur. VIII. 399. — D'où vient le trouble du cœur. VIII. 399. — Le Christ est le vrai fondement de notre cœur, il y tient la première place si nous l'aimons plus que tout. VIII. 403. — Qu'est-ce qui afflige un cœur chrétien. X. 29. — Ce que c'est qu'avoir le cœur droit. V. 530; IX. 226, 401, 466, 617; X. 45; XI. 453. — Quels sont ceux qui ont le cœur droit. VIII. 293, 297, 359; X. 453. — Quels sont ceux qui ont le cœur tordu et déréglé. IX. 42. — Si ceux qui ont le cœur droit méritent d'être loués, ceux qui ont le cœur tordu seront condamnés. IX. 42. — Celui qui a le cœur droit bénit la verge du Père dont il attend l'héritage. VI. 92. — Lorsque le cœur n'est point droit, les œuvres ne peuvent être droites. IX. 226. — Comment diffèrent le cœur droit et le cœur pur. XVII. 237. — Cœur simple et pur. V. 313. — Un cœur pur n'est autre chose qu'un cœur simple. V. 258. — Celui qui a le cœur simple et pur, dans le bien qu'il fait, ne recherche point les louanges des hommes. V. 287. — Quel est celui qui a le cœur vraiment pur. IV. 22. — Cœur chaste. VIII. 612; IX. 174, 431. — Comment on purifie le cœur. V. 410, 411. — Comment on arrive à la pureté du cœur. XVII. 218, 236. — Pour créer un cœur pur, il faut briser l'impur. VI. 83. — La pureté du cœur est le cinquième degré de la sagesse. IV. 22. — Pour voir Dieu, il faut avoir le cœur pur. VII. 341. — Ceux qui ont le cœur pur verront Dieu. II. 345, 349, 356, 357. — La foi purifie les cœurs. IX. 692. — La pureté du cœur est en quelque sorte celle de l'œil destiné à voir Dieu. V. 287. — L'œil du cœur est nécessaire pour voir Dieu. X. 431, 447, 459. — Dans le cœur est l'image de Dieu. X. 461. — Dieu veut ha-

lité dans un cœur pur. VII. 341. — Dieu n'est pas à l'étroit dans le cœur du fidèle. VI. 401. — Les cœurs des saints sont les tabernacles de Dieu. VIII. 463.

Dieu est les vivantes deïces d'un cœur pur. I. 511. — Bonheur du cœur. X. 526, 527. — La tranquillité du cœur provient de la sérénité d'une bonne conscience. VII. 375. — Le cœur des impies est le fond de la mer. IX. 52. — Comment on apaise les tempêtes du cœur. X. 666.

Chaque secret du cœur. X. 201. — Le cœur est l'asile sacré de la vertu. XIV. 351. — Le cœur du juste est sa maison. V. 530; IX. 617. — La foi, l'espérance et la charité sont les ailes par lesquelles le cœur va dans sa maison. IX. 279. — Celui qui veut trouver Dieu et s'attacher à lui, doit rentrer dans son cœur. I. 392. — Il faut fermer son cœur avec soin. X. 201. — La porte du cœur a comme deux battants: la cupidité et la crainte. X. 201. — Les artifices de la langue corrompent la virginité du cœur. X. 424. — Le silence du cœur est nécessaire pour prier. I. 469. — La multitude des hommes place son cœur non dans le cœur, mais dans les yeux. XV. 45. — Le cœur du menteur est un cœur double. VI. 545.

Le cœur de l'homme est un abîme. VIII. 454; X. 430. — Ce qui se passe dans le cœur ne saurait avoir que Dieu pour juge. VI. 411. — Jésus est l'accusateur et le témoin des secrets du cœur. VI. 411. — Le regard de Dieu ne reste pas à la porte d'un cœur fermé. I. 397. — Dieu voit à nu l'abîme du cœur. I. 452.

Cœur tortueux et dur. IX. 42. — Affermir le cœur signifie quelquefois l'endurcir. IV. 558. — Ce que c'est qu'un cœur de pierre et un cœur charnel. XVI. 283. — Comment il faut entendre ces mots: cœur de pierre et cœur charnel. IV. 59. — L'endurecissement du cœur est le résultat d'un vice personnel. IV. 415. — La dureté du cœur jusqu'à la fin de la vie est un péché contre le Saint-Esprit. II. 498. — La main de Dieu n'est pas repoussée par la dureté des cœurs, il la brise quand il lui plaît. I. 397. — Dieu agit sur les cœurs des hommes pour incliner leur volonté. XVI. 291. — Dieu opère le bien dans le cœur des élus. XVI. 292. — Il opère la conversion dans le cœur des hommes. XVI. 612. — Dieu peut agir dans le cœur des méchants selon leurs mérites et leurs péchés. XVI. 292. — Dieu aveugle ou enduret le cœur des hommes qui le méritent. XVI. 292.

Ce que c'est qu'avoir le cœur dilaté. VIII. 431. — La dilatation du cœur peut se prendre en bonne et en mauvaise part. IV. 362. — La charité dilate le cœur. VI. 401. — Après cette vie, les cœurs seront à découvert; maintenant ils sont voilés. VI. 223.

COLÈRE. La colère chez l'homme est pleine de trouble et accompagnée de souffrance morale. V. 515. — Elle est un désir violent de faire disparaître ce qui empêche la liberté de nos actions. I. 527. — C'est un désir de vengeance. VI. 277; XIII. 299. — Avant le péché, la colère n'était point un mal. XIII. 301. — Il est nécessaire d'opposer à l'activité de la colère le frein de la sagesse. XIII. 301. — Les philosophes sont d'accord que la colère est une passion vicieuse de l'âme. XIII. 301. — Combien la colère est funeste. VII. 541. — Lorsque la colère offusque l'esprit, il ne voit plus la lumière. VI. 338. — La colère est un scorpion. VII. 541. — Par un châtement du péché, l'homme ne peut dominer tout mouvement de colère. VIII. 432. — La colère chez un chrétien ne doit pas être durable, ni aller jusqu'au lendemain. VIII. 223. — Il est à craindre que la colère n'arrive jusqu'à la haine. VIII. 266. — Elle s'entretient et grandit par les mauvais soupçons. VI. 277. — Elle conduit à la haine. VI. 362. — En vieillissant, elle se change en haine. II. 23; VI. 223, 278; VIII. 223. — Différence entre la colère et la haine. VII. 206; VIII. 558. — L'œil est obscurci par la colère, éteint par la haine. VI. 362; VIII. 266. — La colère est un brin d'herbe qui, si on ne l'arrache, devient une poutre. VI. 362; VIII. 266. — En conservant la colère, on évite un ennemi à l'extérieur, pour en conserver un bien plus cruel au fond de son âme. VII. 498. — Ne pas chasser à l'instant la colère du cœur, c'est comme en ouvrant la porte au diable.

VII. 198. — Le soleil ne doit point se coucher sur notre colère, si nous ne voulons point que s'éclipse pour notre âme le soleil de justice. VII. 198. — De même que le vinaigre infecte le cœur s'il y reste longtemps, ainsi la colère infecte le cœur si elle y demeure plus d'un jour. III. 23.

L'abondance de la bile produit des redoublements de colère. I. 527. — La colère est notre plus grand ennemi. VII. 541. — Peinture de l'homme irascible et de l'homme patient. IX. 428. — Quelle est la colère sans péché. VI. 475. — La colère est si peu la haine, que le défaut de colère est plutôt en certains cas une preuve de haine. VI. 362. — Il y a une grande différence entre la colère et la haine. VI. 362. — La colère est une faiblesse attachée à l'humanité. VII. 206. — Si un père se fâche pour corriger son fils, c'est l'amour qui inspire sa colère. VII. 206. — Ce que c'est que la colère contre un frère. V. 265. — Celui qui s'irrite, non contre le péché, mais contre son frère, se met en colère sans cause. I. 329. — Mieux vaut ne pas s'irriter à juste titre que de tomber, d'une colère même légitime, à l'animosité contre quelqu'un. II. 23.

D'où vient la colère des bons. VIII. 266. — Il est quelquefois permis de s'irriter contre les méchants. VIII. 267. — Une colère violente est désignée par le feu du tonnerre. IX. 233. — La colère est un feu qui dévore les persécuteurs plutôt que les persécutés. IX. 427. — La colère est une paille, la haine est une poutre. Le vrai pénitent est l'homme irrité contre soi. VI. 475; VII. 477. — On ne saurait anéantir la colère, on peut la réprimer. VII. 541. — Il est grand de triompher de la colère. IX. 618. — La colère en Dieu est sa vengeance équitable et sans trouble. V. 515; XII. 14. — Une punition juste et invariablement résolue. II. 530. — La colère de Dieu, c'est la vengeance qu'il tire de l'injustice. IX. 244. — Ce sont ses justes motifs de vengeances. IX. 274. — La colère de Dieu, c'est de dérober sa face. VIII. 237. — La colère divine ne frappe que ceux qui l'ont méritée. XVI. 61. — La colère de Dieu est causée par les péchés du peuple. VII. 507. — La colère de Dieu contre les méchants n'est pas sans miséricorde. XII. 41. — Dieu s'irrite et compatit en même temps. VI. 107. — Il faut voir un effet de la colère divine dans les désordres auxquels se livrent les méchants et dans les peines qu'ils subissent malgré eux. XII. 41. — La colère de Dieu est celle d'un père qui corrige, non celle d'un juge qui condamne. IX. 251. — Pourquoi peu d'hommes peuvent connaître la colère de Dieu. IX. 349. — Passage des colères de Dieu. IX. 327. — La colère de l'homme ne s'exerce que sur la terre, la colère de Dieu s'exerce maintenant et après la mort. IX. 349. — Colère de consommation. VIII. 662. — Comment nous sommes enfants de colère. VIII. 394. — La grâce de Dieu par Jésus-Christ peut seule nous délivrer de la colère de Dieu. XV. 495.

COLLATINE, déesse des collines. XIII. 75.

COLLATIN, mari de Lucrèce. XIII. 15.

COLLECTE. Collecte publique faite à l'église pour délivrer un chrétien pressé par son créancier. III. 122.

COLLONITE, porte de Rome. XIII. 81.

COLLYRE. X. 462.

COLORBASUS et son hérésie. XIV. 6.

COLOMBE. Sa nature et son caractère. X. 357. — Il n'y a aucun danger à l'imiter. VI. 300. — Ce que signifie la colombe envoyée hors de l'arche. XIV. 197. — La colombe est le symbole de l'Esprit-Saint. X. 93. — La voix du Père sur la montagne, l'apparence de la colombe, pouvaient exister sans un vrai souffle de vie. II. 449. — Elles purent avoir lieu par le ministère des anges. II. 450. — Dans la colombe, le Saint-Esprit se montra, non dans sa nature, mais sous une apparence significative. II. 450. — La colombe sous la forme de laquelle le Saint-Esprit apparut, avait un vrai corps. XII. 54. — Ce que c'est qu'acheter et revendre la colombe. X. 93. — La colombe est le symbole de l'amour. VIII. 589.

COLONNE. La colonne de nuée qui éclairait les Hébreux dans le désert, disparaît à l'entrée dans la terre promise. IV. 552.

COLUTHUS, hérétique. XIV. 15.

COMBAT. La grâce de Jésus-Christ combat contre la fai-

blesse de la chair, afin que nous ne soyons pas vaineux. XVI. 518. — Combat de la chair et de l'esprit. XVI. 326. — Combat jusqu'au sang. VII. 548. — Jésus-Christ donne la victoire à celui qui combat. VII. 485. — Celui qui commande de combattre vient en aide au combattant. VIII. 15. — Combat de la chair et de l'esprit même dans les saints. XVII. 80. — Description de ce combat d'après saint Grégoire de Nazianze. XVII. 80. — Combat spirituel. XI. 583; XII. 92. — Combat entre l'amour de Dieu et l'amour du siècle. VIII. 17. — Les chrétiens doivent combattre non contre les tyrans, mais contre le diable. X. 76. — Combat contre le diable. VI. 24; XI. 589; XII. 45. — Combat contre le monde. VII. 387. — Ne craignons aucun ennemi extérieur, sachons nous vaincre, et le monde est vaincu. VI. 272. — Combat contre le péché. VIII. 353. — Dans la lutte contre le péché, nous serions vaincus, si Dieu ne nous assistait. XII. 30. — Les combattants les plus courageux contre les œuvres de la chair ressentent aussi parfois les atteintes du péché. XII. 93. *Voy. CHAIR, CONCUPISCENCE.* — Combat intérieur. VI. 47. 273, 527, 529; VII. 3, 6, 64; XI. 585. — D'où vient le combat que l'homme sent intérieurement. IX. 36. — Le combat de la chair et de l'esprit vient de la langueur et du vice contracté par le péché. XII. 96. — Dans ce combat, la guérison sera la victoire parfaite. *Ibid.* — Quels sont ceux qui éprouvent ce combat intérieur. XII. 90. — Il est préférable de n'avoir point engagé ce combat que de le quitter après l'avoir commencé. XII. 104. — Armée charnelle qu'il faut combattre. XII. 91. — Combattre contre la chair est un don de l'Esprit-Saint. VI. 529. — Combat contre sept vices principaux. XI. 585. — Celui qui veut combattre sans savoir, sera vaincu et condamné; il faut combattre avec les leçons et le secours de Dieu. X. 223. — Dieu nous regarde combattre, pour nous secourir et nous couronner. VIII. 260. — Dieu ne contemple pas ceux qui combattent contre la chair, comme le peuple contemplant les gladiateurs. VI. 529. — Sans l'aide de Dieu, nous ne pourrions vaincre, nous ne pourrions même pas combattre. VII. 34. — Celui qui ne vit pas dans la justice ne combat pas. VII. 7. — Les pécheurs qui ne combattent pas sont des esclaves qu'on entraîne. VII. 4. — S'il y a fatigue à combattre, quelle joie à triompher! VII. 7. — Comment la grâce remporte la victoire. XII. 91. — Si le dernier jour ne nous trouve pas vainqueurs, qu'il nous trouve combattants; que nous ne soyons alors ni pris ni rendus. VI. 97. — En quoi consiste le combat spirituel. VI. 527; XI. 585. — Combat des méchants contre les bons et des méchants entre eux. XIII. 311.

CÔME et **DAMIEN**, martyrs. XI. 563.

COMÉDIE. Les comédies écrites ou jouées ne plairaient pas si elles ne s'accordaient avec les mœurs. II. 135.

COMMANDEMENT. Ce que c'est qu'un commandement saint. V. 574. — Comment il cause la vie et la mort. V. 491. — Le commandement est une arme pour ôter la vie au démon et non pour être abattu par lui. VII. 15. — Les commandements de Dieu ne sont accomplis qu'avec la grâce. I. 464; VII. 303. — Il faut regarder les commandements de Dieu comme un miroir. IX. 654. — Quels sont les hommes à qui Dieu dérobe ses commandements. IX. 663. — Connaître les commandements c'est les accomplir, comme les accomplir c'est les connaître. IX. 691. — Les commandements sont trop disproportionnés à la faiblesse humaine, pour que nous puissions les observer sans le secours de Dieu. IX. 657. — Explication de cette parole: « Si vous le voulez, vous observerez les commandements ». XVI. 284. — Observer les commandements de Dieu, c'est persévérer dans la charité. XV. 106. — La grâce nous fait accomplir, par la charité, les préceptes de Dieu, que nous ne pouvions accomplir que par la crainte. IX. 716. — Le commandement de la charité est large. IX. 701. — Comment il faut chercher les commandements de Dieu. IX. 681. — Accomplir les commandements en vue d'une récompense terrestre, c'est ne point les accomplir. IX. 716. — Sublimes préceptes de l'Évangile. XIV. 160. — Pourquoi tous les préceptes de la loi ne sont pas toujours observés par les saints. XVI. 613.

C'est une coutume, parmi les Manichéens, d'outrager bien à cause du commandement qu'il fit à l'homme dans le paradis. XIV. 445. — Dieu n'a rien commandé d'impossible à l'homme. XV. 522. — L'homme devait être soumis à une loi, afin d'avoir le mérite de conquérir la paix et non de l'acquiescer par l'obéissance. IV. 242, 247. — L'homme viole le commandement divin, l'homme apprend la différence qui existe entre le bien et le mal. IX. 247. — Il y a des commandements différents pour les malades et ceux qui sont en santé. VII. 399. — Les commandements de Dieu donnés à l'homme en santé, étaient doux, l'homme les a rendus amers. VI. 375. — Quand Dieu commande, il est que bon d'obéir et non de raisonner. XIII. 353. — Les Manichéens lésent les commandements de Dieu. XIV. 234, 243. — Des préceptes ou Décalogue, trois se rapportent à Dieu et sept à l'homme. IV. 429; VI. 438. — Symboles de la Trinité, les trois premiers commandements se rapportent à l'homme et Dieu. VI. 438. — Les sept autres se rapportent aux hommes. VI. 44, 438. — Les commandements du Décalogue, à l'exception du sabbat, doivent être observés tels quels et sans figure. II. 66. — Les deux commandements de l'amour de Dieu et du prochain sont unis par un lien étroit. V. 563, 562. — Les commandements, qui sont les règles d'une bonne vie, sont renfermés dans une seule parole, afin de rendre toute excuse impossible au jour du jugement. XII. 315. — Tous les commandements de Dieu peuvent être rapportés à deux. XVII. 225. — Les doctrines des philosophes, les lois des peuples n'ont rien de comparable au précepte de l'amour de Dieu et du prochain. II. 287. — Les deux commandements de l'amour de Dieu et du prochain sont accomplis dans le Christ. VII. 343. — Les idolâtres n'ont jamais reçu de leurs dieux aucun précepte de vertu. XIII. 27, 29. — Le commandement d'aimer ses parents est le premier de la seconde table. VI. 439. — Les dix commandements et les dix plaies d'Égypte. VI. 34; XI. 480. — Il y a des préceptes communs à tous, d'autres qui sont particuliers. IV. 51. — On doit considérer le temps où une chose a été commandée ou permise. IV. 51. — Pourquoi les commandements sont donnés. XVI. 296. — Leur utilité. II. 445. — Dieu ne commande rien pour lui, mais pour celui à qui il ordonne. II. 289. — Dieu ne commande rien d'inutile, ses ordres sont un bienfait pour nous. IV. 247. — Les commandements de Dieu sont très-bons. XVII. 220. — La fin des commandements c'est la charité qui naît d'un cœur pur. IV. 48. — Pourquoi Dieu commande ce qu'il sait qu'on n'observerait pas. XV. 534. — Et ce que nous ne pouvons accomplir sans lui. II. 460; XII. 459. — Dieu ne commande rien d'impossible. XV. 522. — Dieu ne nous commanderait pas de faire ce qu'il a fait lui-même, s'il le jugeait impossible. VIII. 635. — Dieu nous commande parfois ce que nous ne pouvons pas, afin que nous sachions ce que nous avons à lui demander. XVI. 284. — Dieu ne commande rien d'impossible, mais en commandant il nous avertit de faire ce que nous pouvons et de commander ce que nous ne pouvons pas. XVII. 265. — Tous les hommes, s'ils le veulent, peuvent accomplir les commandements de Dieu. IV. 90. — Personne ne peut accomplir les dix commandements sans le secours de la grâce de Dieu. VII. 301. — C'est la lettre qui commande, mais c'est par l'esprit qu'elle est accomplie. XIV. 542. — Le commandement: « Tu ne convoiteras pas », signale l'ennemi mais ne le fait pas vaincre. VI. 388. — Le libre arbitre, sans la grâce de Dieu, ne peut accomplir les commandements. II. 399, 400, 461. — Quand le précepte est donné, on ne peut prétexter l'ignorance. XVI. 269. — Les commandements de Dieu sont une preuve du libre arbitre de l'homme. XVI. 269, 287. — Les commandements imposés prouvent notre volonté, les prières des saints prouvent notre faiblesse. II. 474. — Si, dans les Écritures, Dieu impose à l'homme des commandements pour éprouver son libre arbitre, toujours le pouvoir de les accomplir nous est donné ou n'attend qu'une demande de notre part. XVI. 31. — Un commandement nous oblige quand il est en notre pouvoir de l'accomplir; et si nous n'avons pas encore ce pouvoir, il faut le solliciter par la prière. XV. 622.

Dieu nous donne des préceptes dont l'accomplissement est à portée, il donne à l'homme le pouvoir de les accomplir. XVI. 613. — Pour accomplir les préceptes divins, il faut implorer le secours de Dieu qui commande. II. 404; XVI. 596. — On ne peut accomplir les commandements sans le secours de Dieu à nous l'acquiescer. XII. 443. — Nous pouvons accomplir les commandements, non par la force des préceptes, mais par la grâce de Dieu. VI. 432. — Dieu accorde le pouvoir de les accomplir à l'homme. VI. 432. — Il est nécessaire que l'homme observe ce qu'il nous commande. XV. 521. — C'est la préparation à ce que les hommes accomplissent ses commandements. XVI. 544. — Sans la grâce, l'homme ne peut accomplir les commandements. XVI. 274, 529. — Recevoir les commandements sans la grâce de l'accomplir, c'est commettre un péché. XVI. 587.

Après les commandements sont lourds. XVII. 230. — Que de l'homme qui trouve les commandements difficiles à accomplir. XVII. 20. — Ce que Dieu commande n'est ni dur ni aisé, mais plus facile à l'accomplir. VI. 423. — Le commandement tout ce que les commandements peuvent avoir de dur. VI. 423. — Pourquoi l'Écriture dit que les commandements ne sont point lourds. XVII. 230. — Les préceptes de Dieu ne sont faciles qu'à la charité. IV. 440. — On ne peut observer les commandements sans la charité. XVI. 612. — Pourquoi les préceptes donnés aux chrétiens sont plus grands que ceux de l'ancienne loi. III. 558; V. 257. — La plupart des commandements de l'Ancien et du Nouveau Testament sont les mêmes. IX. 476. — Dieu commande des choses difficiles, mais promet une magnifique récompense. VI. 73. — Une récompense éternelle est promise à ceux qui observent les commandements de la nouvelle loi. XVII. 165. — Jésus-Christ nous ordonne d'observer ses commandements, si nous voulons acquérir la vie éternelle. V. 562. — Dans quel sens nous faisons plus qu'il n'est prescrit par la loi et les prophètes. XV. 577.

Garder les commandements est une marque qu'on reste dans l'amour du Christ. XI. 34. — Les commandements doivent être accomplis, non par l'ostentation du corps, mais par la préparation du cœur. XI. 122. — Les commandements acceptés avec joie par l'homme spirituel sont rejetés par l'homme charnel. VIII. 470. — Les commandements ne sont pas accomplis, sans que le cœur prenne part à l'œuvre des mains. IV. 549. — La volonté suffit à l'accomplissement des commandements quand l'acte extérieur est impossible. IV. 549. — Il faut chercher l'explication de la lettre des commandements dans les actions des saints. XII. 209. — C'est en vain qu'on garde les commandements dans sa mémoire, si on ne les garde dans sa conduite. IX. 656. — Notre pain quotidien est de méditer et d'accomplir chaque jour les commandements de Dieu. V. 295. — Les commandements de Dieu sont notre voie. X. 479. — Sans la vraie foi, il est inutile d'accomplir les commandements. XIV. 459. — Pour accomplir les commandements de Dieu, il faut croire en lui. V. 562. — En face d'un précepte divin toute affection doit céder et disparaître. XIV. 409. — Comme la raison conduit à l'observation du précepte, l'observation du précepte conduit à la sagesse. III. 330. — Quand les préceptes sont-ils accomplis comme ils doivent l'être. XVI. 296. — Le pauvre chante souvent les divins préceptes en mendiant à la porte. VI. 135. — Autre chose est de donner un ordre à la vertu, ou une permission à la faiblesse. VI. 240. — Ce que Dieu a permis, on est libre de ne pas le faire, tandis qu'on ne peut omettre sans péché ce qui a été commandé. XIV. 110. — Différence entre le précepte et le conseil. XII. 128. — Les changements de préceptes, de conseils, ne sont point des preuves d'inconstance chez celui qui les donne, mais de sages mesures ménagées selon les temps. XIV. 352. — On peut exciter à l'accomplissement des conseils évangéliques sans condamner ceux qui ne suivent que les commandements. II. 410, 411. — Un précepte est mis de côté quand il se trouve en présence d'un devoir plus important. XII. 213.

COMMANDER. L'âme n'a point le droit de commander à ses inférieurs, si elle ne se soumet elle-même volontiers à celui

qui est au-dessus d'elle. VIII. 501. — Dans la maison d'un homme de bien qui vit de la foi, ceux qui commandent servent ceux à qui ils semblent commander. XIII. 438.

COMMERCÉ. Divin commerce du Christ avec les hommes. VI. 504; VIII. 258; X. 292. — Jésus-Christ nous a rachetés: le contrat est fait de bonne foi. IX. 493.

COMMUN. L'Apôtre emploie ce mot dans le sens d'impur. III. 532. — Vie commune. XII. 241, 242. — Eloge de la vie commune. IX. 277.

COMMUNION. Les méchants, même ceux que l'on connaît, ne nuisent pas dans l'Eglise aux bons, lorsque ceux-ci demeurent en communion avec eux. II. 123. — On n'est pas souillé par les méchants en participant aux mêmes sacrements qu'eux, mais en consentant à leurs œuvres. II. 328. — Saint Augustin ne veut point que quelqu'un entre par force dans la communion de l'Eglise. II. 10. — Il écrit à des personnes qui ne sont pas de sa communion. II. 28. — En restant avec les méchants, ce n'est pas avec leurs méfaits, mais avec l'autel du Christ que les bons demeurent en communion. II. 35. — Les chrétiens sont en communion de travaux et de repos. II. 47. — Ce que l'un ne peut pas, il le fait dans un autre qui le peut, s'il aime en lui ce que ses propres forces ne lui permettent pas d'accomplir. II. 275. — Saint Augustin ne peut être en communion avec ceux qui ne sont pas en communion avec l'évêque de Carthage. II. 78. — Les crimes commis par les morts n'empêchent pas de rester en communion avec les vivants. XV. 417. — Les empereurs, en édictant des lois contre les hérétiques, appellent de ce nom ceux qui ne sont pas de leur communion. VIII. 637. — Ceux qui ne veulent pas restituer sont privés de la sainte communion de l'autel. II. 389. *Voy.* EXCOMMUNICATION.

Disposition à la communion. X. 529; XI. 37. — Communion quotidienne. II. 56. — Dans certains pays on communiait tous les jours; dans d'autres, à différents intervalles. V. 295. — Les Orientaux ne communiaient point chaque jour. *Ibid.* — Communion des enfants. VII. 109.

COMPARAISON. Il ne faut pas comparer les hommes ensemble par quelques actions particulières, mais par toute la suite de leur vie. XIII. 356. — Importance relative des degrés de comparaison. XV. 436, 438. — Le comparatif, au lieu d'augmenter le terme qu'il affecte, le diminue quelquefois et le détruit. XV. 470.

COMPASSION. Le Christ est ici-bas par une charité compatissante. X. 29. — Ce qu'un membre souffre devient plus supportable lorsque les autres membres souffrent avec lui. II. 471. — La langue se récrie plutôt par compassion pour le membre qui souffre que par la douleur qu'elle endure. IX. 315. *Voy.* MISÉRICORDE.

COMPLAISANCE. La complaisance en soi-même est la cause du premier péché. XIII. 305.

COMPOSITION. Quel est celui qui est touché de composition. IX. 592. — La composition vient de la conscience du péché, de la crainte de la mort et du jugement. VIII. 215.

COMTE. Il y avait à Rome le comte des revenus d'Italie. I. 412.

CONCEPTION. Progression de la conception humaine. V. 446. — La loi perverse des Manichéens ordonne avant tout d'éviter d'avoir des enfants. XIV. 328.

CONCILE. L'autorité des conciles est très-profitable à l'Eglise. II. 56. — Un question est tranchée par un décret d'un concile universel. XV. 86. — Les lettres des évêques et les décrets des conciles provinciaux doivent céder devant les décrets des conciles généraux. XV. 86, 100. — Les conciles généraux peuvent recevoir des développements de conciles postérieurs. XV. 86. — Il est reçu par tous que les conciles postérieurs doivent être préférés aux conciles antérieurs. XV. 92. — Conciles généraux. II. 56. — Après la décision de Rome, reste celle du concile général. II. 34. — Les conciles catholiques portent toujours la désignation et du consul et du jour. XIII. 586, 588, 605.

Deux conciles sont tenus en Afrique pour décider la question du baptême. XV. 100. — Concile des évêques d'Afri-

que et de Numidie sous Agrippinus. XIII. 560. — Concile de Carthage sous saint Cyprien. XV. 97. — Les évêques du concile de Carthage condamnent les Donatistes. XV. 168. — Le concile de Carthage était composé de tous les évêques d'Afrique. XV. 421. — Un concile général termine la question du baptême. XV. 72, 92. — Concile de Zesta, en Numidie, contre les Donatistes. I. 354; II. 326. — Concile plénier de toute l'Afrique à Hippone. I. 327; II. 79. — Saint Augustin, alors prêtre, fait à ce concile une conférence sur la foi et le symbole. I. 327. — Concile de Rome sous la présidence de Melchior, pour juger la cause de Cécilien. II. 196, 482. — Concile d'Arles pour la même cause. II. 29, 482; XV. 13. — Concile de Milève contre l'hérésie de Pélagé. II. 462, 476. — Les actes de deux conciles contre les Pélagiens sont envoyés au siège apostolique. VI. 514; XVI. 22. — Concile de Diospolis contre Pélagé. II. 469, 506. — Concile de Carthage en 256. II. 153. — Concile des schismatiques à Carthage, en 311. II. 30, 263, 328. — Concile de Carthage en l'an 348. II. 80. — Concile de Carthage en l'an 401. II. 75, 79, 80. — Concile de Carthage, le 26 juin 404. II. 489. — Conférence de Carthage. II. 260. — Concile de Carthage contre Célestius. I. 352; II. 459. — Autre concile de Carthage contre Pélagé. II. 459, 473. — Les actes d'un autre concile tenu à Carthage sont envoyés au pape Zozime. III. 33.

Concile arien de Sardique. II. 39; XV. 416. — Il fut tenu contre saint Athanase, évêque d'Alexandrie. XV. 416. — Concile donatiste de Cirta. II. 23, 328; XV. 412. — Concile schismatique de Carthage, contre Cécilien. XIII. 586; XV. 314, 357, 358, 429. — Concile de quarante-trois évêques à Carthage, où fut condamné Primiens. XV. 445. — Concile de deux cent soixante-dix évêques schismatiques à Carthage. II. 155. — Concile de Bagaie, appelé universel par les Donatistes. II. 50, 496; XV. 58, 314. — Concile donatiste à Carthage, après la conférence tenue dans cette ville. XIII. 608.

CONCORDE. L'harmonie dans l'Etat c'est la concorde, le plus fort et le meilleur gage du salut public. XIII. 39. — Préceptes de concorde lus dans les Eglises du Christ. II. 291. — Les païens ne les comprennent point. *Ibid.* — Il n'y a point de concorde sans justice. XIII. 39. — Quelle concorde doit exister entre l'homme et Dieu. VI. 45. — Combien est rare la concorde entre frères. V. II. 82. — La concorde fraternelle peut et doit être sincère. VIII. 85. — Ceux qui ne recherchent que les biens temporels et les joies de la terre ne peuvent être sincèrement d'accord. VIII. 580. — Concorde des païens dans le culte des idoles. XII. 334. — Pourquoi le démon sème la discorde chez les chrétiens et non parmi les païens. XII. 335. — Concorde admirable entre la chair et l'esprit après la résurrection. XII. 33. — La concorde parfaite n'existe que dans le ciel. VII. 323.

CONCORDE, déesse. XIII. 66, 86.

CONCORDIAL. II. 337.

CONCUBINE. Toute concubine est une prostituée. VII. 241. — Dans le style de l'Ecriture, toute concubine est nommée épouse et non toute épouse concubine. IV. 392. — Doit-on admettre au baptême une concubine qui s'est engagée à ne jamais connaître d'autre homme? Le cas est douteux et à juste titre. V. 570. — Les enfants des concubines sont les Juifs et les hérétiques. XIII. 355.

CONCUPISCENCE. Personne ne naît que par un acte de la concupiscence charnelle. II. 518; XVI. 426. — La concupiscence a pour objet ce que nous possédons et ce que nous ne possédons pas: le désir a pour objet des choses absentes. IX. 665. — La concupiscence existe dans l'homme. XVII. 212. — Quand on ne désigne que la concupiscence, on ne peut la prendre qu'en mauvaise part. IX. 664; XIII. 290. — Il y a en nous concupiscence mauvaise, quand ce qui est défendu nous plaît. XII. 97. — On a raison d'appeler fornication toute concupiscence coupable. V. 270. — Concupiscence charnelle et concupiscence spirituelle. XII. 99. — C'est surtout dans les bons que se fait sentir la concupis-

cence, elle est sans objet dans les méchants. vi. 528. — La lutte qui divise la chair et l'esprit a pour but d'établir la paix. vii. 7, 29. — De la concupiscence considérée par rapport aux quatre états de l'homme. v. 361. — La concupiscence de la chair est la recherche des plaisirs honteux. iii. 571. — La concupiscence des yeux est la curiosité, et l'ambition du siècle est l'orgueil. *Ibid.* — Quand la concupiscence s'élèverait en nous, et se jetterait dans nos yeux, nos oreilles, sur notre langue et dans notre imagination volage, nous ne devons pas désespérer de notre salut. vii. 27. — Il n'est pas permis de convoiter intérieurement le bien du prochain, fût-ce à titre de légitime succession. vi. 37. — Erreur des Manichéens sur la concupiscence. vii. 2; xiv. 42; xvi. 640, 650, 652. — Combien cette erreur est opposée à la foi catholique. xvi. 644. — Opinion des Manichéens et des Pélagiens sur la concupiscence. xvii. 5. — D'où vient, selon eux, la lutte de la concupiscence de la chair contre l'esprit. xvi. 638; xvii. 67. — La doctrine catholique est opposée à l'erreur des Manichéens sur la lutte de l'esprit et de la chair. xvi. 638. — Suivant Julien, la concupiscence est une passion naturelle et innocente. xvi. 424; xvii. 226. — Les Pélagiens rougissent de nommer la concupiscence, ils ne rougissent point de la louer. xv. 724. — Julien loue la concupiscence comme un bien, et la place dans le paradis. xvi. 594, 601, 726. — Les Pélagiens placent la concupiscence dans le paradis. xvi. 422, 554, 613, 652, 657. — Même telle qu'elle est maintenant. xvii. 70, 83. — La concupiscence charnelle n'aurait jamais existé dans le paradis, si Adam n'avait point péché. xvi. 422, 662, 676, 677; xvii. 9. — Avant le péché, la concupiscence n'existait point dans le paradis, ou, si elle existait, quelle était-elle? xii. 521; xvi. 182, 207. — Quelle aurait pu être la concupiscence sans le péché. xvi. 664, 677, 678.

La concupiscence n'est point une sensation, mais une qualité. xvi. 252, 670, 697. — Julien attribuait à la chair de Jésus-Christ la concupiscence charnelle. xvi. 688. — La concupiscence n'est pas un bien. xvi. 203, 247. — La concupiscence est un mal. xvi. 154, 156, 185, 204, 222, 241, 427, 667, 692, 708; xvii. 31. — La concupiscence n'est qu'une chose accidentelle à notre nature et non point l'œuvre d'une nature intrinsèquement mauvaise. xvi. 49. — La concupiscence est un mal dans les époux comme dans les vierges. xvi. 156. — La concupiscence ne serait pas un mal, si elle tendait uniquement à un commerce licite. xvi. 475. — Saint Ambroise l'appelle faim sacrilège et appétit brutal. xvi. 424. — Celui qui lutte contre la concupiscence confesse qu'elle est un mal. xvi. 444, 445. — La concupiscence est mauvaise. xvi. 176, 249, 446, 633, 697; xvii. 21. — Elle est mauvaise en elle-même, et non-seulement dans ses excès. xvi. 144. — La concupiscence est mauvaise, et n'a commencé qu'après le péché. xvii. 5. — Pourquoi elle est pire que l'ignorance. xvi. 157.

D'où vient le vice de la concupiscence, et par qui il peut être guéri. xvii. 209. — La concupiscence ne vient point de Dieu. xv. 724. — Elle vient du péché. xvi. 222, 412, 426, 471, 662, 712; xvii. 23. — La concupiscence est une maladie et non une seconde nature. vii. 2; xvi. 137. — Celui qui reconnaît le remède de la concupiscence sait aussi qu'elle est une maladie. xvi. 143. — La concupiscence est un vice de la nature. xvi. 205. — La concupiscence est un vice ou elle a été corrompue. xvi. 555. — Elle a été engendrée ou viciée par le péché. xvi. 46, 678; xvii. 23. — Avant Pélagie, les saints Pères enseignaient que la nature avait été viciée par la concupiscence. xvi. 424.

Peine de la concupiscence. xvi. 166. — La concupiscence est une peine. xii. 97; xvi. 697. — La violence de la concupiscence est un péché et une peine du péché. xvii. 89. — La concupiscence est un châtiment pour l'homme et non pour les bêtes. xvi. 677. — Elle est un bien pour les animaux. xvi. 185.

Elle est quelquefois appelée péché. xii. 90, 91; xvi. 652. — Elle n'est point un péché pour celui qui n'y consent point. ii. 555; xv. 710. — Pourquoi elle est appelée péché.

vii. 23; xiv. 55; xv. 710; xvi. 9, 121, 561. — La concupiscence charnelle est une loi de péché. xv. 713; xvi. 425. — Elle est tout à la fois un péché, une punition du péché et une cause de péché. xvi. 495. — Elle est hille et morte du péché. xv. 712. — La concupiscence ne doit pas nous faire murmurer contre Dieu, mais rechercher sa miséricorde. xvii. 492.

La concupiscence est une loi honteuse, loi dégradante, espèce de langueur et de plie hvide. vii. 5. — La concupiscence s'accuse clairement par ses propres mouvements qu'on doit réprimer. xvi. 158. — Les actes de la concupiscence sont ses mouvements. xvi. 255. — Pourquoi il y a lieu de rougir de la concupiscence charnelle. xvii. 14. — La désobéissance de l'esprit a eu pour châtiment une désobéissance honteuse de la chair. xvi. 697. — Sans le péché, il n'y aurait pas de concupiscence honteuse. xv. 744; xvi. 415. — Sans le péché primitif, le mariage ne connaîtrait pas la concupiscence. xvi. 448.

Du mariage et de la concupiscence. xv. 697 et suiv. — Le mariage est un remède à la concupiscence. xv. 706; xvi. 442. — On ne doit point imputer au mariage la concupiscence de la chair. xvi. 48. — Comment les catholiques diffèrent des Pélagiens sur l'usage de la concupiscence. xvi. 442, 446. — L'Apôtre ne condamne pas toutes les œuvres de la concupiscence charnelle. xvi. 640. — Dieu donna la fécondité à Abraham et à Sara, sans exciter la concupiscence. xv. 727. — La concupiscence ne produit pas la semence, elle est uniquement un principe d'effusion. xv. 728. — On ne doit point s'abandonner à la concupiscence, mais la faire servir à la création des enfants. xv. 706. — On peut louer le bon usage de la concupiscence seulement dans l'accomplissement de l'œuvre conjugale. xvii. 31. — Il faut savoir mettre un frein à la concupiscence, même dans le mariage. xvi. 211. — La concupiscence dans le mariage est l'œuvre, non de la volonté, mais de la nécessité. xv. 702. — La concupiscence ne détruit pas la bonté du mariage. xv. 701. — Les époux chastes font un bon usage de la concupiscence. xv. 543; xvi. 448; xvii. 7. — Comment la pudeur conjugale lutte contre la concupiscence, et comment elle y cède honnêtement. xvi. 555.

La concupiscence s'allume dans tout le corps, et non pas seulement dans les organes de la génération. xvi. 669. — Si la chair convoite, c'est parce que l'âme convoite charnellement. xvi. 243.

Le démon n'a point trouvé de concupiscence dans Jésus-Christ. xv. 723; xvi. 218, 692. — La vertu de Jésus-Christ consistait à n'être point assujéti à la concupiscence, la nôtre consiste à n'y point consentir. xvi. 684. — Chaque homme est formé par la volupté de la concupiscence. xvi. 110. — C'est la concupiscence qui transmet le lien du péché aux enfants. xv. 710. — La concupiscence est contractée par ceux qui naissent, même de parents régénérés. xvi. 12. — Elle rend l'homme originairement coupable. xvi. 230. — Comment la concupiscence demeure en nous. xv. 520. — Même après le baptême. vii. 6; xvi. 249, 444. — La concupiscence n'a fait aucun mal aux saints. xvi. 639. — Le mal de la concupiscence ne peut être pardonné que dans le baptême. xvi. 251, 252. — La concupiscence est pardonnée dans le baptême, en ce sens qu'elle cesse de nuire à ceux qui sont régénérés. xvi. 12. — Elle est remise dans le baptême, mais elle n'y est point anéantie. xvi. 106. — Comment la concupiscence, lors même que ce qu'elle a de criminel est effacé, demeure encore dans le baptisé. xv. 543, 712; xvi. 104, 420. — Puissance occulte de la concupiscence en attendant la transformation complète. xv. 715. — Dans l'enfant privé de l'usage de la raison, la concupiscence est dans un état de sommeil absolu. xvi. 106, 564. — Il y a en nous concupiscence mauvaise, quand ce qui est défendu nous déplaît. xii. 97. — Elle ne nous serait jamais nuisible, si nous n'obéissions jamais à ses désirs. ix. 652. — Il n'y a point de faute quand la volonté résiste à la concupiscence, puisqu'il n'y en a pas, quand elle est suspendue par le sommeil. xiii. 19. — Celui qui consent à la concupiscence ne peut

pas dire : Je ne fais pas ce je veux. xvi. 9. — La concupiscence n'est pas une nécessité de pécher. xvi. 217. — Le péché consiste non à ressentir la concupiscence, mais à y consentir. xvi. 196.

Pendant cette vie, les saints sont exposés aux mouvements de la concupiscence. vi. 529. — Les saints de l'Ancien Testament ont dominé dans le mariage la loi de la concupiscence, et ne l'ont laissé agir qu'autant qu'il le fallait dans l'intérêt de l'espèce. iv. 276, 277. — Les Apôtres ont ressenti les attaques de la concupiscence. xvi. 11. — Comment la concupiscence captivait l'Apôtre. xv. 713. — L'Apôtre n'a pas voulu dire : N'ayez, ni : Ne ressentez, mais : N'accomplissez point les désirs de la chair. vi. 527, 529 ; vii. 2. — Bon gré, mal gré, les mouvements de la concupiscence sont en nous. vi. 529. — L'Apôtre ressentait les mouvements de la concupiscence. vii. 18. — Désirs criminels de la concupiscence. xv. 712. — Pourquoi Dieu ne nous délivre pas complètement de la concupiscence de la chair. xvi. 166. — Pourquoi elle demeure dans celui qui a été baptisé. xvi. 230. — Comment elle nous est utile. xvi. 157, 158. — Combat contre la concupiscence. xvi. 107, 109. — La concupiscence est une maladie née du péché. iv. 258. — Celui qui ne sent point en lui la guerre contre la concupiscence doit avoir fait une paix honteuse. vi. 123. — La lutte n'est connue que de ceux qui se font les champions de la vertu et les ennemis du vice. xii. 90. — Les saints passent toute leur vie dans les combats contre la concupiscence. vii. 4, 6. — Mieux vaut le combat contre la concupiscence qu'une fausse paix achetée au prix de notre âme. xiii. 498.

La concupiscence est plus grande dans les uns, moindre dans les autres. xvi. 742, 747. — Quels sont ceux qui ont à soutenir des combats plus violents contre la concupiscence. xvi. 251. — La guerre est plus ardente pour les jeunes gens, mais elle trouble encore le repos de la vieillesse. vi. 529. — Par ignorance ou par faiblesse nous ne déployons pas toutes nos forces contre la concupiscence et nous lui cédon plus ou moins. xv. 518. — Ce qui la fait croître. xvii. 144. — La concupiscence fortifiée par l'habitude devient plus violente. xvi. 251. — En suivant la concupiscence on double sa force. x. 614. — C'est en s'y soumettant qu'on la fortifie. vii. 3.

Soit par faiblesse, soit par aveuglement, l'homme qui suit la concupiscence commet plusieurs péchés. xvii. 196, 198. — Les ardeurs d'une coupable concupiscence empêchent de voir le soleil de la vérité. viii. 641. — Péchés de concupiscence dans les choses licites et permises. xvii. 228. — Celui qui se laisse aller aux convoitises charnelles, qui peut-être les croit innocentes et destinées à assouvir ses passions, est entièrement charnel. vii. 49. — Les voluptés coupables font naître un germe de corruption qui ronge ceux qui s'y livrent. iv. 592. — Comment Dieu nous abandonne à notre concupiscence. xvi. 199. — Dieu livre des hommes à leurs convoitises, non en leur faisant violence, mais en les laissant. vi. 273. — La concupiscence de la chair n'est point la luxure tant qu'on y résiste. xvi. 701. — Ce que c'est qu'accomplir les désirs coupables. vi. 530 ; xvi. 151. — La concupiscence ne règne pas sur notre corps mortel, tant qu'on refuse d'optempérer à ses désirs. xv. 714. — Comment la concupiscence fait le mal sans l'accomplir. vii. 4. — Pour ne point ressentir la concupiscence, il faut être parfait ; pour ne point s'y laisser aller, il faut combattre. vii. 2, 19. — Les trois morts ressuscités par Jésus-Christ figurent ceux qui obéissent à la concupiscence. vi. 530. — Il faut résister à la concupiscence. vi. 433 ; xvi. 184. — On peut résister à la concupiscence, mais on ne peut en être affranchi. xvi. 204. — Il faut vaincre promptement la concupiscence que nous apportons en naissant. viii. 641. — Comment il faut résister à la concupiscence. vi. 529 ; vii. 3. — Une magnifique récompense est promise à celui qui avec la grâce triomphe de la concupiscence. iv. 259. — Il est possible de triompher de la concupiscence. *Ibid.* — La concupiscence peut être domptée par ceux qui la combattent et non par ceux qui la louent. xvi. 660. — Elle peut être éteinte non par la crainte

du châtement, mais par l'amour de la justice. xiv. 519. — Pour vaincre la concupiscence, il ne suffit pas de connaître la loi. vi. 589.

La concupiscence était un mal inconnu avant la loi. vii. 12. — Ceux qui sont entièrement étrangers à la loi de Dieu ne regardent pas comme ennemies les concupiscences mauvaises. xii. 90. — La loi n'a pas produit, mais fait connaître la concupiscence qui augmente par là même. v. 490 ; xii. 91. — La loi accroît la concupiscence charnelle au lieu de la guérir. ii. 554, 555 ; v. 361 ; vii. 13. — Cette loi : « Tu ne convoiteras pas », sans la grâce est notre condamnation. vi. 587. — Si on place sa confiance dans son esprit d'homme, cet esprit retombe bientôt dans la chair. vii. 14. — La concupiscence agit en celui qui règle sa conduite non par amour pour la justice, mais par crainte des châtements de Dieu. vi. 44. — Les commandements divins sont des armes contre la concupiscence. vi. 529. — La concupiscence est un mal, on n'en peut triompher sans le secours de Dieu. xvi. 423. — Avec la grâce de Dieu nous pouvons triompher de la concupiscence. xii. 90. — La charité arrête les entraînements de la concupiscence. v. 573 ; xii. 42. — Jouissance de la concupiscence et de la loi de Dieu. vii. 14, 21. — Le Christ vit dans ceux qui combattent contre les concupiscences. xvi. 260. — La mollesse de la concupiscence est un tyran ; si tu veux en être vainqueur, implore la légitime puissance du Christ. vi. 124. — Il faut employer contre la concupiscence les trois dernières demandes de l'Oraison dominicale. xv. 520. — Le combat contre la concupiscence n'est pas une cause de condamnation, mais c'est toujours un malheur. xv. 720. — Ce combat suffit trop souvent pour affaiblir la délectation spirituelle des âmes saintes. xvi. 157. — La concupiscence vaincue ne règne point, ne combat point, mais existe toujours. x. 223. — Lorsque les membres ne deviennent pas des instruments d'iniquité, l'iniquité est en eux, mais elle ne règne pas. v. 125. — Chez qui règne la concupiscence. xvi. 561. — Pour que le péché ne règne pas, il faut qu'on n'obéisse pas à la concupiscence. iv. 272 ; vi. 529, 530 ; xii. 91. — C'est la grâce qui détruit en nous le règne du péché. v. 361 ; vi. 124 ; xii. 93. — Le péché perd en cette vie tout empire sur les saints, et dans l'autre, il expire. vii. 23. — Quand la concupiscence ne règne pas, c'est que l'esprit a plus d'empire sur les sens pour les empêcher de devenir des membres d'iniquité, que la concupiscence elle-même pour les y porter. vii. 24. — C'est Dieu qui donne à l'homme de vaincre ses convoitises et de ne pas céder aux voluptés. ix. 715. — Quand la concupiscence est-elle vaincue. xvi. 195. — Comment la concupiscence est diminuée. xvi. 251. — Elle peut être diminuée, mais non éteinte. xvi. 248. — La diminution de la concupiscence est un signe de sainteté. xvi. 243. — Les inclinations de la concupiscence sont affaiblies et même complètement étouffées par la grâce de Dieu. xvi. 595. — La concupiscence va chaque jour s'affaiblissant sous les coups de la continence, du progrès dans la perfection, et surtout sous les glaces de la vieillesse. xv. 712. — Comment la continence crucifie la concupiscence de la chair. xii. 92.

Pourquoi la concupiscence existe dans le mariage et la continence. xvi. 158. — Les femmes sont aussi soumises à la concupiscence. xvi. 203. — La concupiscence fait quelquefois éprouver aux saints, pendant leur sommeil, ce dont elle est incapable pendant qu'ils veillent. vii. 2 ; xvi. 141. — Il n'est pas au pouvoir de l'homme d'être affranchi de la concupiscence. iv. 272 ; xvii. 89. — On peut affaiblir la concupiscence, on ne saurait l'anéantir en cette vie. vii. 3. — L'âme est toujours en danger d'être vaincue par la concupiscence. xvi. 441. — Il est difficile en cette vie mortelle, à ceux mêmes qui sont sous l'empire de la grâce, d'accomplir en tous sens ce qui est écrit dans la loi : « Tu ne convoiteras point ». ii. 555 ; xiv. 271. — Cette loi ne dit pas que nous puissions ici-bas atteindre à la perfection, mais elle marque le but vers lequel nous devons tendre. ii. 555. — Il ne s'agit pas d'éteindre entièrement la concupiscence, il s'agit de ne plus se laisser aller à ses désirs. ii. 554 ; vii. 65. — Nous devons désirer la mort de la concupiscence

en nous. VI. 424 ; VII. 2, 6, 65. — C'est de voir le mal que de ne pas souhaiter d'être délivré de la concupiscence. VI. 424. — Il n'est point donné à l'homme en cette vie d'être exempt de toute concupiscence. XVI. 501. — La convoitise de la chair nous a d'abord conduits au mal, puis entraînés malgré nos efforts. IX. 47. — L'absence de convoitise est la suprême vertu, la justice parfaite, la palme de la victoire. VII. 2. — Nous serons exempt de toute concupiscence, après cette vie. VII. 5 ; XV. 524. — Les saints ne provoquent plus les mouvements de la concupiscence, quand ils n'aiment plus cette chair corruptible. I. 333 ; XVI. 561. — Il n'y aura plus de concupiscence dans la perfection de la justice. XVII. 228. — Après la résurrection il n'y aura plus de concupiscence vicieuse dans les corps des saints. XV. 745 ; XVI. 44. — Toute lardeur des méchants pour la volupté se tournera inévitablement vers les tourments après le jugement. XI. 249. — Comment l'impie en mourant ne sera pas délivré de la concupiscence. XVII. 210. — La concupiscence comparée au foie. IX. 428. — Les concupiscences charnelles sont comme un torrent qui inonde la terre. V. 316. — La femme est l'image de la concupiscence, l'homme l'image de l'âme. XII. 269. — La concupiscence comparée à l'hydrocypique. VI. 289.

CONDAMNATION. Par le péché d'un seul, tous naissent et restent condamnés. XV. 720. — La grâce de Jésus-Christ peut seule nous délivrer de la condamnation dans laquelle nous naissons tous. XV. 487.

CONFÉRENCE de Carthage. II. 260 ; XIII. 566 et suiv. — Conférence du premier jour. XIII. 566. — Du second jour. XIII. 571. — Du troisième jour. 572 et suiv. — Après la conférence de Carthage, presque tous les Donatistes rentrèrent dans l'unité catholique. XIII. 636. — Chaque année, pendant le Carême, on lisait dans les églises d'Afrique les actes de la conférence de Carthage. XIII. 637.

CONFESSION. Que signifie confesser à Dieu ? XI. 398. — Pourquoi et comment doit-on se confesser à Dieu. XI. 398. Il faut confesser sa foi sans rougir. VII. 406. — Confession du cœur à Dieu. I. 452. — Se confesser de cœur, quoi de plus près de l'oreille de Dieu ? I. 374. — La confession s'entend quelquefois de la louange de Dieu. V. 352. — Fruits de cette confession du cœur. I. 453. — Les deux confessions, celle des péchés et celle de la louange. VI. 121 ; VIII. 154, 253, 487 ; IX. 24, 410, 563, 612 ; X. 154, 268, 287. — Nous les devons à Dieu toutes deux. VI. 421. — Combien différent la confession faite à un homme, à un juge, et la confession faite à Dieu. XI. 399. — Il faut également confesser au Seigneur que la faute vient de nous et que les bonnes actions viennent de lui. IX. 373. — L'homme a toujours de quoi confesser à Dieu. IX. 460. — Gardons-nous d'être jamais sans aucune confession. VIII. 253.

Confession des péchés. IV. 440 ; VI. 51, 97 ; XII. 94, 446. — Nécessité de la confession. VI. 86, 121, 359 ; VIII. 402 ; IX. 74, 200, 294, 410, 420, 491 ; X. 141, 194, 216, 224, 242 ; XI. 399 ; XIV. 328. — La confession est un remède pour les plaies de l'âme. VI. 86 ; VII. 140. — Elle est un sacrifice offert à Dieu. IX. 421. — Elle est une louange de Dieu. VI. 306. — Sans l'aveu il n'y a point de place pour la miséricorde. IX. 442. — Pour l'homme, avouer ses fautes c'est s'humilier. X. 426. — Toujours la confession a paru redoutable aux hommes. XI. 399. — Le caractère des justes est d'avouer leurs fautes, et le caractère des orgueilleux de soutenir leurs mérites. VII. 497. — Le premier bienfait de la grâce de Dieu est de nous amener à confesser notre infirmité. VIII. 418. — Dieu interroge Adam pour l'obliger à confesser sa faute. IV. 115. — L'homme doit avouer ce qu'il est, afin d'être guéri par celui qui est toujours ce qu'il est. XI. 466. — C'est une acte de justice de ne pas s'épargner en confessant ses fautes. IV. 602. — De même que Dieu hait le pécheur qui défend ses péchés, ainsi il aide celui qui les confesse. X. 244. — Mettons notre joie à éviter l'iniquité et non à la confesser. XII. 447. — Celui qui se cache par défaut d'aveu, se confessera pour être condamné. IX. 75. — Pourquoi nous confesser à Dieu

qui est tout. I. 474 ; XI. 399. — La confession du mal est le commencement du bien. X. 444 ; XI. 459. — La confession est le commencement de la conversion. IX. 263, 307, 397. — Se confesser c'est quitter les ténèbres pour se rendre au grand jour. X. 497. — La louange des pécheurs confesse leurs péchés arrachera les larmes de ces superbes hommes. V. 226. — En entendant le mot de confession, les péchés se frappent la poitrine. VI. 424, 306 ; IX. 644 ; X. 152, 295. — Avant tout il faut faire l'aveu de ses péchés, puis avoir le cœur. VI. 466. — La véritable gloire consiste à avouer sa faute, plutôt que de recevoir les flatteries d'un menteur. XV. 646. — Il ne faut pas se croire en sûreté parce qu'on a confessé sa faute, comme celui qui la confesse et qui est prêt à la commettre encore. VIII. 403. — Nulle confession n'est péieuse, si elle ne vient sans aucun désespoir implorer la grâce de Dieu. IX. 56. — Dieu ne se vengera point après que nous nous serons confessés, si nous ne recommençons point nos iniquités. VI. 206. — Quand la conscience est embarrassée, il faut se confesser, et on est à l'aise. VI. 266. — A quoi sert l'Église, si c'est la voix du Seigneur qui ressuscite le pécheur sortant du péché par la confession. VI. 307. — L'Église a ouvert sa bouche pour la confession des péchés, à l'effet de recevoir le sang du Christ. XIV. 193. — Confession du riche dans l'enfer. VIII. 143. — Signe symbolique de la confession. XIV. 193. — Confessions de saint Augustin. I. 563.

CONFIANCE. Il faut mettre sa confiance en Dieu et non en soi-même. VII. 44. — Non dans les anges. IX. 642. — Malheur à celui qui met sa confiance dans un homme et non dans Dieu. X. 247. — Il faut mettre sa confiance dans le Christ, non comme fils de l'homme, mais comme Fils de Dieu. X. 248. — Ce qui doit aller notre confiance en Dieu, c'est sa miséricorde et non notre mérite. IX. 328.

CONFUSION. Il y a une honte qui produit le péché, et une autre qui produit la grâce. II. 138. — Qu'est-ce que la confusion. IX. 414. — La confusion est le principe de la conversion. VIII. 338. — Confusion temporelle, confusion éternelle. VIII. 259. — Combien est utile la confusion passagère de l'âme à la vue de ses péchés. VIII. 259. — Le chrétien ne redoute que la confusion éternelle. VIII. 259. — Une confusion salutaire tient lieu de pénitence. IX. 310. — Funeste confusion des méchants au jour du jugement. IX. 309.

CONNAISSANCE. Différentes manières de connaître. II. 237. — Ordre successif de nos connaissances. IV. 195. — Dieu connaît en nous ce que nous ignorons. X. 560. — Les hommes connaissent Dieu en tant qu'il s'est fait connaître à eux. IV. 186. — La connaissance des choses créées a un soir et un matin. XIII. 228. — L'idée qu'on se forme des choses est bien différente selon qu'on les voit en Dieu ou en elles-mêmes. IV. 192. — Nous connaissons les choses corporelles en dehors de nous, les choses spirituelles en nous-mêmes. XII. 458, 459.

Connaissance de Dieu. III. 428. — Ce qui est nécessaire pour connaître Dieu. III. 431. — Si nous voulons connaître Dieu, il faut l'aimer. III. 508. — Si on désire connaître la volonté de Dieu, qu'on devienne l'ami de Dieu. IV. 90. — Malheur à la science qui ignore Dieu. I. 398. — Les bienheureux sont ceux pour qui posséder Dieu, c'est le connaître : cette connaissance est la plus parfaite, la plus véritable, la plus heureuse. II. 545. — Quand il s'agit de la connaissance de Dieu, ce n'est pas peu, avant qu'on puisse savoir ce qu'il est, que de commencer par savoir ce qu'il n'est pas. II. 239. — La parfaite connaissance de Dieu ne se peut espérer que dans la vie future. I. 399. — Nous ne connaissons Dieu qu'en sachant ce qu'il n'est pas. X. 506. — L'âme ne connaît Dieu qu'en sachant comment elle ne le connaît pas. III. 237. — Dieu ne peut être connu par les sens. I. 455. — La vraie connaissance de Dieu. V. 571. — Personne ne connaît Dieu, si ce n'est celui qui comprend que Dieu est ce bien souverain et immuable, par la participation duquel on devient bon. II. 324. — Les créatures nous conduisent à la connaissance de Dieu. I. 426 ; III. 367. — La connaissance de Dieu est un effet de sa miséricorde et non un résultat de nos mérites. II.

324. — La connaissance de Dieu est le prix du mérite, et ce mérite s'acquiert par la foi. v. 469. — Ce n'est pas peu connaître Dieu que savoir que la connaissance qu'on en a est un don de sa grâce. XIII. 368. — Plus nous avançons dans la connaissance de Dieu, plus nous tendons vers la vie. XI. 94. — Connaître Dieu et ne pas le glorifier comme Dieu est une impiété. XVII. 156, 157. — Connaissance et considération de soi-même. x. 566. — Utilité de la connaissance de soi-même. VI. 559; XII. 402. — L'homme ne se connaît pas entièrement lui-même. I. 454; III. 207. — Il est difficile de se juger parfaitement soi-même. x. 275. — Pour se connaître, l'homme a besoin de s'habituer à se retirer de ses sens, à replier son esprit sur lui, à se maintenir à l'intérieur. III. 208. — Quiconque ne connaît que ce qui est du ressort des sens corporels, ne me paraît être ni en Dieu, ni en soi. III. 221. — L'homme qui se connaît, se prend en pitié. VIII. 288. — Il faut aller de la connaissance de soi-même à celle de Dieu. x. 461. — On développe ses connaissances en proportion de la piété avec laquelle on croyait à la parole de Dieu avant de la comprendre. XIV. 483. — La connaissance de la vérité suit la pureté du cœur. XII. 58. — La connaissance et l'action rendent l'homme heureux. XII. 50. — On ne connaît que par l'amitié. v. 476. — La connaissance est engendrée par ce qui connaît et par ce qui est connu. XII. 472. — Ce que c'est que connaître une chose en elle-même et la connaître dans l'éternelle vérité. XII. 468.

CONSCIENCE. Elle est comme un autel où on offre un sacrifice à Dieu. VIII. 540. — La conscience erronée oblige. III. 532. — Si quelqu'un croit bien ce qui est mal et qu'il le fasse, même en croyant faire bien, il commet un péché d'ignorance. II. 46. — Ceux qui font le mal n'ont que du mépris pour leur conscience, ceux qui ont des égards pour elle mettent fin à leurs iniquités. VII. 565. — La conscience des justes est la demeure de Dieu. VIII. 492. — Les impies trouvent dans leurs consciences la source des plus grandes peines et les justes la source des plus grandes joies. VIII. 581. — Celui qui a une conscience pure espère, celui qui a une conscience coupable répudie l'espérance. VIII. 283. — La conscience pure est un refuge où l'on trouve Dieu. VIII. 489. — L'intérieur de la conscience est une solitude où on habite avec confiance. VI. 215. — La joie d'une bonne conscience est un paradis. IV. 320. — C'est un désert où l'on trouve le repos et la consolation. VIII. 590. — La conscience ne doit pas toujours suffire. II. 251, 255; VI. 209. — Quand suffit-elle. VI. 208. — Notre gloire à nous c'est le témoignage de notre conscience. XIII. 104. — Pour arriver à Dieu on n'a besoin que de sa conscience. XV. 439. — Une mauvaise conscience est une fosse où tombe l'impie. VIII. 624. — De toutes les afflictions de l'âme, il n'en est pas de plus douloureuse que la conscience de nos péchés. VIII. 489. — Toutes les prisons, l'enfer lui-même n'a pas de ténèbres aussi horribles que la conscience d'un méchant homme. II. 381. — Une conscience mauvaise n'échappe jamais à elle-même. x. 609. — La fuite peut dérober l'homme à tout ce qu'il voudra, excepté à sa conscience. VIII. 261. — La mauvaise conscience comparée à une épouse méchante et à une maison où on ne rentre qu'à regret. VIII. 325, 353, 489; x. 465. — Tribunal de la conscience. VI. 65. — Il faut s'appliquer à avoir une conscience pure. VI. 206. — Abîme de la conscience. I. 452. — Comment il faut purifier sa conscience. VIII. 325. — Il n'y a que la bonté de Dieu qui puisse guérir la conscience des pécheurs. VIII. 489.

CONSÉCRATION. Dieu défend à l'homme, quelles que soient en lui les richesses de la grâce, d'oser refuser de recevoir les sacrements qui nous consacrent à lui. IV. 526.

CONSENTES, dieux. XIII. 85.

CONSEIL. Les conseils de Dieu demeurent éternellement. VIII. 309. — Il y aurait extravagance à dire que Dieu s'est arrêté à un dessein nouveau. III. 236. — Conseils évangéliques. I. 508, 509. — Comment on distingue le conseil du précepte. XII. 128, 177. — Il faut exciter à la pratique des conseils évangéliques, sans condamner ceux qui se contentent d'observer les préceptes. II. 410. — Le cinquième degré qui

conduit à la sagesse est le conseil; ses effets. IV. 22. — Tout bon conseil doit être attribué à Dieu. IV. 3. — Il ne faut jamais mépriser un bon conseil. IV. 428. — Ce n'est que dans l'adversité que nous avons besoin de conseils. VIII. 180. — Quand on est dans la peine, il faut demander conseil à Jésus-Christ. VI. 282. — Le riche a besoin de conseil: donnez-le-lui et vous aurez fait l'aumône. x. 58. — Le jurisconsulte vend son conseil, le juge ne doit pas vendre son jugement. II. 390. — Quand on demande un bon conseil, il faut le suivre. VI. 375. — Celui dont les côtés sont bons vit de bons conseils. x. 74.

CONSETEMENT. Le consentement est une parole du cœur. XII. 89. — Il est le commencement de toute action. *Ibid.* — Ce n'est point la mauvaise inclination, c'est le consentement qui fait le péché. v. 361. — Comment on peut discerner le consentement de la volonté au péché. XV. 713. — Consentir au péché d'un autre est un péché propre. x. 87. — Ce que c'est que consentir aux actions des autres. XV. 11. — Les méchants persécutent le juste parce qu'il ne consent point à leur iniquité. x. 79. — Après le baptême, nous ne pouvons être enchaînés à l'iniquité d'autrui, sans notre consentement. II. 167. — Il n'y a pas grande différence entre faire le mal et y acquiescer. II. 477. — Souvent on ne reste pas dans son erreur, quand on s'y voit tout seul. *Ibid.*

CONSENTIUS. Saint Augustin lui adresse son livre contre le mensonge. XII. 218. — Consentius soumet ses ouvrages à l'examen et à l'approbation de saint Augustin. II. 234. — Sa droiture et son humilité. *Ibid.* — Il demande à saint Augustin de traiter la question de la Trinité. II. 234. — Saint Augustin répond à ses questions. III. 12.

CONSOLATION. Même dans cette vie, les hommes bons donnent de grandes consolations. II. 265. — Où se trouve la vraie consolation. II. 265. — Dieu est la consolation du cœur bon. x. 130.

CONSTANCE. Sans actions et vertus semblables il ne saurait y avoir de constance. IV. 143. — Comme la fermeté empêche l'homme de se corrompre, l'opiniâtreté l'empêche de se corriger. II. 73. — Si l'opiniâtreté travaille à se créer des forces indomptables, quelles forces ne devrait pas avoir la constance! II. 131. — Constance des saints dans les persécutions. XIII. 462.

CONSTANTIN LE GRAND, empereur romain. II. 127; XV. 413, 435. — Il est trois fois consul. XIII. 625. — Les Donatistes portent la cause de Cécilien à son tribunal. II. 196, 328, 482. — Ils lui demandent de faire juger cette affaire par des évêques. II. 28, 32, 100, 127. — Constantin n'ose prononcer son jugement dans la cause de Cécilien, mais en défère aux évêques. II. 196. — Il ordonne que les parties se présentent à Rome devant les évêques. II. 127. — Sa lettre à Probie, proconsul d'Afrique. II. 127. — A Verinus. II. 329. — Les lettres de Constantin établissent les faits relatifs à la cause de Cécilien avec une incomparable autorité. II. 29, 34. — Il ne veut point examiner lui-même ce qui venait de passer par le jugement d'évêques à Rome. II. 34. — Forcé d'intervenir, il met fin au procès épiscopal débattu entre les parties. II. 127. — Il prononce l'innocence de Cécilien. II. 128. — Disposé à conserver à tout prix l'unité de l'Église, il rejette l'appel des Donatistes à son tribunal. XV. 260. — Il ordonne de chasser les Donatistes des basiliques. XV. 260. — Il se posait en glorieux protecteur du nom chrétien. XV. 260. — Prospérités que Dieu a répandues sur l'empereur chrétien Constantin. XIII. 115. — Il fait juger la cause de Cécilien d'une manière plus régulière que ne le désiraient les accusateurs. II. 144. — Il attribue au fisc les lieux des assemblées des Donatistes. II. 127. — Il confisque les biens des schismatiques convaincus et obstinés. II. 144.

CONSTANTIN LE JEUNE. XV. 413.

CONSTANTIN, ami de saint Augustin. I. 352.

CONSTANCE, évêque. XV. 609.

CONSTANCE, empereur hérétique. XIV. 619. — Il persécuta surtout saint Athanase. III. 64.

CONSTANCE, consul. II. 477.
 CONSTANCE, Manichéen, converti au catholicisme, essai de pratiquer en commun les préceptes de Manès. XIV. 159.
 CONSTELLATIONS des astrologues. IV. 31.
 CONSTITUTIONS des empereurs contre les Donatistes. VIII. 176.
 CONSUL. Origine de ce nom. XIII. 103. — Combien les consuls augmentèrent promptement l'empire de Rome. XIII. 103. — Les conciles catholiques font toujours mention sous quel consul et quel jour ils sont réunis. XIII. 536, 538. — Les constitutions impériales sont reconnues authentiques quand même elles ne porteraient le nom d'aucun consul. XIII. 592.
 CONSOMMATION. Différence entre consommation et consommation. VIII. 600; XI. 236. — Dernière consommation de toutes choses. XI. 236.
 CONSUS, dieu. XIII. 78. — Nom de Neptune Equestre; jeux annuels en son honneur. XIII. 35.
 CONTEMPLATION. VII. 90. — La contemplation de Dieu est l'espérance de tout homme pieux. XIV. 333. — Rachel et Lia sont l'image de la vie active et de la vie contemplative. XIV. 339. — On ne peut y arriver que par le travail et l'épreuve. XIV. 339. — Excellence de la contemplation des choses célestes. II. 6. — Les petits et les humbles parviennent à cette contemplation bienheureuse de Dieu. II. 235. — Contemplation de Dieu, bien immuable. XIII. 234. — On peut demander et espérer de voir Dieu. VIII. 234. — Ceux qui ont bien servi Dieu, au temps de la foi, passent à l'éternelle contemplation. II. 239. — Tout ce que nous contemplons par la pensée, nous le percevons par les sens ou par l'intelligence. III. 161. — La contemplation est une sainte ivresse qui rend l'esprit étranger à tout ce que le temps entraîne dans le corps, en lui faisant voir l'éternelle lumière de la sagesse. XIV. 207. — Le repos louable de la vie contemplative consiste dans la recherche de la vérité. XIII. 441. — La science contemplative est supérieure à la science active. XII. 551. — Il est bon que la vie contemplative soit mieux connue et obtienne aussi la gloire populaire. XIV. 341. — Vie propre à la contemplation. XIV. 340. — Tout le monde peut arriver à cette vie. XIII. 441.
 CONTINENCE. La continence et la patience sont deux vertus nécessaires en cette vie. VI. 87, 158. — Les cinq vierges représentent l'abstention des cinq sortes de plaisirs charnels. V. 450. — La loi, les prophètes, l'Évangile ordonnent de s'abstenir des plaisirs mondains. IX. 612. — Lutte de la continence contre la chair. XII. 90, 97. — Le mal de la convoitise n'a d'ennemi que le bien de la continence. XII. 90. — La continence crucifie en quelque sorte la concupiscence de la chair. XII. 92. — Chacun doit garder la continence suivant son état. VI. 542; VII. 47. — Choisir entre la continence conjugale et la continence virginale. XII. 192. — Continence conjugale. XII. 102. — La continence de la chair et la continence des lèvres sont un don de Dieu. XII. 88. — La continence du cœur, recommandée par Jésus-Christ. XII. 89. — La continence est un bien de l'âme. XII. 127. — Dans la lutte de l'esprit contre la chair, la continence occupe le premier rang. XII. 92. — A la suavité funeste de la concupiscence, Dieu oppose la suavité bienfaisante de la continence. XII. 91. — Chaste et sereine majesté de la continence. I. 438. — Dans les âmes saintes la continence n'est pas stérile. *Ibid.* — La continence nous recompose et ramène à l'unité les fractions multiples de nous-mêmes. I. 464. — Beauté de la continence. II. 524. — En faisant des efforts pour ne pas céder à la concupiscence charnelle, la continence sanctifie le corps. XIII. 14. — La continence est plus parfaite que le mariage. XII. 111; XIII. 356; XIV. 474; XVI. 171. — De droit divin, la continence l'emporte sur le mariage. XII. 124. — La propagation des enfants n'étant plus un besoin, doit céder la place à la continence. XII. 188. — Le mariage, avant Jésus-Christ, la continence depuis Jésus-Christ. XV. 705. — Pourquoi la continence perpétuelle était inconnue chez les anciens. XII. 153. — La continence comme habitude et comme acte. XII. 118. — La continence était une habi-

tude chez les anciens, aujourd'hui elle doit exister comme acte. XII. 112, 119. — A qui on peut conseiller la continence. XII. 164. — Ceux-la seuls doivent se marier, qui ne peuvent garder la continence. XII. 111. — Si tous embrassaient la continence, la Cité de Dieu serait plus promptement remplie, et la fin du monde arriverait plus tôt. XII. 111. — La continence et la virginité recommandées dans l'Ancien Testament. XIV. 228. — Vœu de continence. XII. 136; XVI. 156. — Celui qui a fait ce vœu doit y être fidèle. XII. 339. — Ceux qui ont fait vœu de continence ne peuvent désirer le mariage. XVI. 157. — Bien n'autorise à rompre le vœu de continence. XII. 179. — Délices spirituelles de la continence. XII. 162. — La continence peut être gardée par ceux qui le veulent. XVI. 221. — Celles qui ont promis de garder la continence peuvent bien faire ce que font d'autres par force. XII. 162. — Celles qui gardent la continence doivent se garder de remplacer dans leurs cœurs l'amour d'un époux par l'amour de l'argent. XII. 162. — Les époux peuvent d'un commun accord faire vœu de continence perpétuelle. II. 62. — Un époux ne peut vivre dans la continence sans le consentement de l'autre. III. 52, 112; IV. 527; X. 306; XII. 179. — La femme qui, du consentement de son mari, garde la continence, lui doit la soumission dans les intérêts domestiques. III. 112. — Elle ne peut, sans son agrément, disposer des biens. *Ibid.* — Obligations de ceux qui ont fait vœu de continence. VI. 543. — La continence des clercs ordonnés malgré eux est un exemple pour ceux qui disent ne pouvoir la garder. XII. 194. — La continence pour les époux séparés. XII. 193. — La continence peut être violée par une pensée impure. XII. 89. — La continence charnelle n'est pas souillée, si celle du cœur reste intacte. XII. 90. — Fausse continence des Manichéens et des hérétiques. XII. 101. — Les époux doivent garder la continence à certains jours de l'année. VII. 199, 204. — La continence est éprouvée par les sarcasmes des envieux et des méchants. VIII. 61. — La continence et la patience sont un don de Dieu. VII. 413. — La continence et la chasteté sont aussi un don de Dieu. IV. 443, 444; XI. 88, 105, 144, 159; XVI. 211. — La continence est un grand bienfait de Dieu. XII. 160. — Personne ne peut être continent si Dieu ne lui en donne la grâce. I. 414; XVII. 225. — La continence doit être demandée à Dieu. XVII. 176. — Pour conserver la continence, les prières valent plus que les exhortations. XII. 160. — Dieu commande et donne la continence. I. 464. — La continence est un don de Dieu et un effet de notre volonté. XVI. 272. — Pour conserver la continence il faut se délier de ses propres forces. XII. 92, 93. — L'esprit de l'homme ne peut se soutenir si on ne le soutient. VII. 14. — On occupe une place distinguée dans le corps du Christ en gardant la continence, qui est un don de Dieu. VIII. 61. — Ceux qui gardent la continence sont plus élevés auprès de Dieu. II, 526, 527. — Des époux peuvent être meilleurs que certains qui gardent la continence. XII. 121. — Point de vraie continence sans la foi. XII. 102. — A la continence et aux bonnes œuvres il faut joindre la charité. VI. 416. — L'obéissance vaut mieux que la continence. XII. 121. — Il faut détester la vierge qui s'adonne au péché. XII. 113, 139. — Différentes espèces de continences. XII. 192.

Combien ceux qui gardent la chasteté doivent éviter l'orgueil. VIII. 63. — Ils doivent penser à ce qui leur manque et non à ce qu'ils possèdent. VIII. 63. — Un homme marié et humble vaut mieux qu'un homme chaste mais orgueilleux. VIII. 61, 63. — Il est bon de tomber pour les orgueilleux qui sont chastes. VIII. 63. — Comment Dieu punit l'orgueil des chastes. XIII. 21. — Si la continence n'est utile que pour la vie présente. XII. 128. — La continence n'était, dans les patriarches, que comme habitude de l'âme. XII. 122.

CONTRADICTION. Celui qui veut suivre Jésus-Christ rencontrera beaucoup de contradicteurs. VI. 425. — Contradiction du monde. VIII. 33, 34.

CONTRAIRE. Il y a une manière de parler qui signifie le contraire de ce qu'on énonce. IV. 571. — Une foule de choses inconnues se conçoivent par leurs contraires. IV. 219.

— L'identité de la substance exclut les contraires. XII. 6. — L'opposition des contraires ajoute à la beauté de l'univers. XIII. 235. — Réciproque de tous les contraires. XVI. 254.

CONTRAT. Dans les contrats terrestres on trouve les traces d'une justice supérieure. v. 502.

CONTRITION. Les muettes contritions de la pensée sont d'éclatants appels à la miséricorde de Dieu. I. 421. — Quelle est la contrition du cœur. IX. 190; X. 258. — Ceux qui n'ont pas la contrition du cœur ne peuvent être guéris. X. 258. — Se frapper la poitrine est un signe de contrition. X. 259.

CONVENANCE. C'est l'œuvre de l'unité de produire la convenance dans les choses composées. III. 523. — Les plaisirs des sens tiennent à des rapports de convenance. III. 571. — La vérité est une parfaite convenance. III. 572.

CONVERSION. Conversion à Dieu. III. 214. — Comment se fait la conversion de l'âme vers Dieu. IV. 273. — Pour être quelque chose, l'homme doit se tourner vers Dieu. IX. 147. — La vue est accordée ou retirée à l'homme, selon qu'il se tourne vers Dieu ou qu'il s'en éloigne. X. 485. — C'est pour lui-même que Dieu opère notre conversion d'une manière salutaire. IX. 94. — Dieu est juge pour qui s'éloigne de lui, et père pour qui revient. VI. 578. — Paul fut converti par la cécité dont Dieu le frappa. II. 488. — Se convertir c'est s'élever en soi-même par la vertu et la tempérance au-dessus des excès du vice. III. 214. — Le renoncement au monde doit précéder la conversion à Dieu. XIV. 61. — L'âme ne se tourne vers Dieu qu'en répudiant le monde. VIII. 165. — Le temps de la conversion est toujours arrivé. IX. 43. — C'est en cette vie qu'il faut se convertir; après la mort, chacun reçoit selon ses œuvres. VIII. 142. — Avant sa conversion l'homme est doublement malheureux. X. 52. — La plupart s'appuient sur une espérance trompeuse pour différer leur conversion. VI. 87, 165, 384. — Les uns diffèrent leur conversion en espérant, les autres en désespérant. VI. 87, 165. — Il ne faut point remettre sa conversion au lendemain. VI. 88, 94, 163, 165; XI. 247. — Ceux qui diffèrent leur conversion disent comme le corbeau : *Cras, cras*, demain, demain. IX. 501. — Dieu a promis de pardonner à celui qui se convertit, mais il ne lui a pas promis le lendemain. VI. 366, 384; IX. 477. — Obstacles à la conversion. III. 472. — Difficultés et labeurs d'une bonne conversion. VIII. 142. — Pourquoi Dieu ne guérit pas toutes les faiblesses de l'âme aussitôt après sa conversion. VIII. 142. — Angoisses de l'homme converti. V. 334. — Tout homme qui se convertit à Dieu ne fait que changer de plaisir. IX. 189. — Dieu est toujours prêt à recevoir une conversion sincère. VIII. 142. — A l'homme qui se convertit, Jésus-Christ remet tous ses anciens péchés et efface toutes ses dettes. VI. 383. — Dieu change ses arrêts comme nous changeons. VI. 96. — Pénitence qui doit accompagner toute conversion sincère. VIII. 42.

La conversion est impossible sans la grâce. VI. 86; XV. 535. — Elle est l'œuvre de la grâce et non des forces humaines. II. 336. — Elle n'est point due à nos mérites. IX. 218. — Elle est un don de Dieu. XVI. 274. — En se convertissant à Dieu, l'âme prie Dieu de se convertir à elle. VIII. 142. — Il faut louer davantage le Seigneur, pour la conversion des pécheurs que pour la résurrection des morts. IX. 340. — S'il est mauvais d'agir de connivence avec les pécheurs, il est impie de ne pas tendre la main à ceux qui se convertissent. II. 476. — D'où vient que l'on ressent tant de joie de la conversion des pécheurs. I. 431. — Pourquoi les conversions célèbres doivent inspirer une joie plus vive. I. 432. — La joie qu'on éprouve lorsqu'un pécheur se convertit n'est comparable à aucune autre joie en cette vie. III. 116. — Exhortation à la conversion. VII. 588. — Figure de la conversion des Gentils. V. 327.

COPISTE. L'invention de l'écriture donna naissance à la profession des copistes. III. 233.

COQ. Combat de coqs. III. 215. — Le chant du coq annonce l'heure de la prière. IX. 723.

CORAX. XIII. 392.

CORBEAU. Le corbeau sorti de l'arche a pu s'attacher à quelque cadavre. IV. 377. — Ce que représente le corbeau

envoyé hors de l'arche. XIV. 197. — Cri du corbeau. VI. 366. — Ce cri est le signe des pécheurs impénitents. VI. 366; IX. 501.

CORÉ signifie chauve ou calvaire. VIII. 447, 471, 488; IX. 275, 286. — Il est la figure du Christ. IX. 286, 287.

CORNE. Elle signifie grandeur spirituelle. X. 111.

CORNEILLE. Les corneilles n'habitent point l'Afrique. II. 223.

CORNÉLIUS RUFFINUS est chassé du sénat de Rome. XIII. 110.

CORNÉLIUS CELSUS dit que le souverain bien est la sagesse, et le souverain mal la douleur du corps. III. 135.

CORNÉLIUS. Le Saint-Esprit lui fut donné, même avant le baptême visible, ainsi qu'à tous ceux qui étaient là. IV. 519; VII. 369; IX. 432. — Il reçut le Saint-Esprit sans l'imposition des mains. VI. 436. — L'aumône l'avait purifié. VI. 596. — Ce n'était pas sans une foi quelconque qu'il pria et donnait. XVI. 329. — Il est adressé à saint Pierre pour être baptisé de sa main et apprendre ce qu'il faut croire. IV. 2.

CORNÉLIUS. Lettre que saint Augustin lui écrit. III. 108.

CORNUTUS, prêtre. II. 559, 561.

CORNUTUS, grammairien. XIV. 42.

CORPS. Suivant les Manichéens, le corps de l'homme a été formé par le démon. XIV. 294, 300, 394. — Les Paterniens attribuent au diable la création des parties inférieures du corps. XIV. 18. — Les Manichéens détestent les corps terrestres comme une nature mauvaise. XIII. 288.

Tout corps vient de Dieu. V. 429; XIV. 56, 440. — Différents sens du mot corps. II. 432. — Ce que c'est que le corps. XVI. 684, 693. — Un corps est une substance étendue en longueur, largeur et profondeur. IV. 233. — Otez aux corps l'espace, ils ne seront nulle part. II. 514. — C'est une erreur de croire que tout ce qui n'est pas corps n'a pas de substance. II. 357. — Il n'est point de corps qui ne soit composé de parties. III. 158; 347. — Le corps est d'autant plus parfait qu'il reçoit de ces nombres de plus belles proportions. III. 469. — On ne peut trouver l'unité dans un corps. III. 346. — On peut diviser indéfiniment les corps. I. 521; III. 162; IV. 159, 184; XII. 494. — Dans les corps le tout est plus grand que sa partie. XIV. 126. — Le propre des corps est d'occuper une place, de pouvoir être transportés d'un lieu dans un autre. VI. 251. — Différentes lois de la pesanteur des corps. VII. 284. — Les corps suspendus au-dessus de la terre n'ont pas des vertus supérieures aux corps terrestres. IV. 168. — Très-peu d'hommes connaissent la nature et la structure du corps. XV. 679. — Questions sur la nature du corps. XV. 679. — Le corps est incapable de produire aucune forme immatérielle. IV. 312. — Le corps ne produit pas d'image dans l'esprit, c'est l'esprit seul qui la crée. IV. 309. — La représentation que le corps laisse dans l'esprit est supérieure au corps lui-même. IV. 309. — Quelle est la nature des corps qui apparaissent pendant le sommeil. XV. 689. — Il appartient à la raison la plus élevée de juger des choses matérielles d'après les raisons éternelles. XII. 495. — Plus nous préférons la lumière éternelle à la lumière corporelle, plus nous valons. II. 355. — Un corps ne peut exister s'il n'a quelque figure. III. 153. — On ne loue dans le corps que la beauté. I. 523. — Beauté du corps humain. XIII. 540. — Pour un corps, être et n'être pas, n'est pas tout un. I. 502. — Les membres ont chacun leur beauté, et l'ensemble leur donne une beauté nouvelle. IV. 180. — L'harmonie parfaite du corps révèle le suprême ouvrier, Dieu. XIV. 305. — Comment le corps a été fait à l'image de Dieu. XII. 441, 442. — Le corps ne peut recevoir l'image de Dieu. XV. 687. — Quand l'union des sexes serait mauvaise, il ne s'ensuivrait pas que la nature des corps est intrinsèquement mauvaise. XV. 132. — Il est difficile de décider si, dans la structure du corps, Dieu a eu plus d'égard à l'utilité qu'à la beauté. XIII. 540. — Le nombre quatre appartient au corps, à cause des quatre éléments dont il est formé. VIII. 141. — Le corps est fait de terre. XIII. 368. — Opinion des médecins sur le corps de

l'homme. iv. 231. — Avec quelle harmonie les membres du corps accomplissent leurs fonctions. x. 94. — L'harmonie des membres fait la santé du corps. xii. 334. — L'union des membres du corps est un symbole de la charité. x. 506.

Pourquoi la beauté, la grandeur, la force du corps sont communes aux bons et aux méchants. xiii. 328. — Les Stoïciens refusent le nom de biens aux avantages extérieurs du corps. xiii. 181. — Les avantages du corps peuvent souflrir des altérations, sans que la justice et la vertu en soient aucunement altérées. xiii. 14. — Du corps des anges. ii. 164; xii. 390. — L'analogie entre le corps et l'âme vient de l'attitude qui lui fait regarder le ciel. iv. 219. — Le bien du corps c'est l'âme. iii. 494. — Même quand elle pèche, l'âme communique au corps le mouvement et la beauté. iii. 373. — Le corps est le vêtement de l'âme. ix. 487. — Le corps ne vit que par l'âme. x. 503. — Sens du corps. iv. 309. — D'où vient le développement des forces corporelles. iii. 301. — Comment le corps perd ses forces. viii. 104. — Des trois états par lesquels le corps peut passer. viii. 605. — Les forces corporelles sont au service de l'âme. iii. 300. — La nature raisonnable, même lorsqu'elle est vicieuse, vaut mieux que le corps. ii. 314; x. 244, 245. — L'âme vaut mieux que le corps. i. 522. — Entre le corps et l'âme, il n'y a rien qui soit au-dessus de celui-là, au-dessus de celle-ci. v. 446. — Rien n'est inférieur à un corps quelconque. v. 445. — Les païens disent qu'ils n'adorent point les corps, mais les divinités qui y président. ix. 630. — Erreur de ceux qui regardent les corps comme des prisons des âmes pécheresses. vii. 390. — Tout mouvement de l'âme fait quelque chose dans le corps. i. 527. — Comment l'affection de la volonté peut amener des changements dans le corps. xii. 390. — Il y a certains hommes qui font de leurs corps tout ce qu'ils veulent. xiii. 304. — D'après Tertullien, tout ce qui est corporel est passible. iv. 279. — Le corps n'agirait peut-être point sur l'âme sans le péché originel. iii. 469. — Toute transformation corporelle a pour premier principe la volonté de Dieu. xii. 390. — Le corps n'était pas, avant le péché d'Adam, ce qu'il fut après. xvii. 19. — L'âme du premier homme, avant le péché, gouvernait son corps à volonté, quoique ce corps ne fût pas encore spirituel. ii. 333. — L'âme, après le péché, gouverne son corps, non pas tout à fait suivant sa volonté, mais suivant les lois générales. ii. 333. — L'âme ne commande pas au corps comme à la convoitise. xvi. 179. — Différence du corps d'Adam au nôtre. iv. 224. — Les hommes vivaient plus longtemps, et étaient plus grands avant le déluge que depuis. xiii. 314. — Le corps de l'homme avant le péché était parfait dans son genre. iii. 536. — Il ne souffrait aucune maladie. i. 319. — La souffrance corporelle n'aboutit pas nécessairement à la dissolution des corps. xiii. 485. — Le corps d'Adam, avant le péché, était étranger à toute corruption. xii. 76. — Le corps d'Adam était à la fois mortel et immortel. iv. 224. — L'immortalité du corps d'Adam venait de l'arbre de vie. xiii. 278. — Sans le péché, le corps animal des premiers hommes et de ceux qui devaient naître d'eux aurait pu devenir spirituel sans mourir. xvii. 139. — Le corps humain n'est devenu mortel qu'après le péché. iv. 109. — Comment le corps est mort à cause du péché. xv. 483. — Le corps est appelé mort, parce qu'il subit à présent la nécessité de mourir, à laquelle il n'était pas soumis avant le péché. i. 339. — Fusions-nous justes, notre corps n'est pas moins condamné à mourir. iv. 224. — Pourquoi l'Apôtre ne dit pas que le corps est mortel, mais qu'il est mort. iv. 224, 258. — Le corps est mort tant qu'il n'est pas parfaitement soumis à l'esprit. v. 462, 464, 465. — Pour une âme qui est morte, le corps est un tombeau. ix. 325. — Corps de la chair. xv. 693. — Corps de mort. xvi. 419. — Les vices du corps prouvent le péché originel. xvi. 749. — On ne doit point attribuer au Créateur les défauts du corps ou de l'âme. xvi. 739. — Sans le péché, certains corps ne valtraient point défectueux. xvi. 607. — En punition du péché, le corps a perdu lui aussi les dons de la grâce. xv. 491. — Il faut

considérer dans notre corps l'œuvre de Dieu et l'œuvre du péché. x. 298. — Si la mort et la corruption ont pu n'être pas communes aux corps des bêtes et aux corps humains, la convoitise ne leur eût pas été commune. xvi. 650. — L'âme de convoitise non corporelle vient du péché. xvi. 694. — La convoitise le pit et la chair, qui n'existe plus dans le corps de cette chair, existait avant le péché. x. 192, 33.

— Ce qu'il faut entendre par le corps animal et par le corps spirituel. xiii. 279, 280. — Comment ils diffèrent l'un de l'autre. xiii. 283. — Notre corps est appelé animal, à cause de ce qu'il a de semblable au corps des animaux. iii. 14. — Un corps peut se résoudre en un autre. iv. 230, 233. — Aucun corps ne peut se transformer en une âme et devenir une substance immatérielle. iv. 239. — Durant cette vie, le corps pèche toujours à l'homme. vii. 394.

Sans le péché, le corps corruptible n'appesantirait point l'âme. xvii. 81. — Les corps de tous les hommes sont sujets à la corruption, mais ils appesantissent plus ou moins les âmes, suivant la diversité des jugements de Dieu. xvi. 713. — Notre corps fut d'abord pour nous un ornement; le péché en a fait une lourde chaîne. x. 253. — Le corps est, pour l'homme, la chaîne la plus lourde. iii. 505, 506. — Le corps est un esclave commun aux hommes et aux bêtes. xiii. 184. — Le corps est l'esclave de l'âme. iv. 259.

Il faut châtier son corps pour vaincre Satan et le monde. xii. 46. — Il faut le réduire en servitude. *Ibid.* — Pour que notre corps soit soumis, il faut nous soumettre à Dieu. xii. 47. — Juger la terre c'est dompter le corps. vi. 63. — On nuit au corps en l'épargnant. vii. 389, 392. — Pourquoi nous péchons en aimant les choses corporelles. xiv. 67. — Personne ne hait son propre corps. iv. 11. — Ce n'est pas une preuve qu'on n'aime pas son corps, parce qu'on lui préfère un autre bien. iv. 12. — Fausse maxime de Porphyre qui assure qu'il faut fuir tout ce qui est corps. i. 311. — Pour purifier l'âme. xiii. 265. — Mortifier son corps est un sacrifice agréable à Dieu. xiii. 199. — Les corps des fidèles sont une hostie offerte à Dieu, les membres de Jésus-Christ, les temples du Saint-Esprit. xiv. 636. — Le corps des fidèles est le temple de Dieu. xv. 714. — Nos corps, à cause du corps de Jésus-Christ, sont ses membres comme nos âmes. vii. 53. — Ils sont les temples du Saint-Esprit, parce que le Christ habite en nous. vii. 53, 54. — Et parce que nous avons été rachetés par le sang de Jésus-Christ. vii. 59. — Comment l'Esprit-Saint habite dans nos corps. vii. 53. — Comment le corps est sanctifié par le baptême. xvi. 244. — Nous attendons la rédemption de nos corps, nous ne la possédons pas encore. xv. 708. — Ce que c'est que réduire à l'impuissance le corps du péché. v. 364. — Le corps tire sa sainteté du secours qu'il prête à une volonté sainte. xii. 13. — La brutalité d'une convoitise étrangère ne peut ôter au corps sa sainteté. xiii. 14. — Le corps est le vase, la maison qui renfermait l'homme. viii. 327. — Les corps des fidèles servent d'instruments et d'organes au Saint-Esprit. xiii. 11. — Pourquoi il faut ensevelir les corps des fidèles. *Ibid.* — Les saints s'occupent peu de la sépulture de leurs corps. i. 448, 450.

Mort et résurrection du corps. iv. 9, 10. — La résurrection des corps niée par les païens. xiii. 515. — Par les Manichéens. xiv. 94. — Foi du monde entier à la résurrection des corps. xiii. 342. — On doit espérer la vie pour le corps, puisque déjà précède la vie de l'âme. xv. 484. — La résurrection est nécessaire pour achever le bonheur des âmes justes. iv. 321. — Le corps n'est point obstacle au bonheur de l'âme. xiii. 542. — Après la résurrection, le corps qui est aujourd'hui un fardeau sera une gloire. vii. 390. — Aucun corps, en tant que corps, n'est heureux ni malheureux. — iii. 372. — Quelle sera la résurrection des corps dans le siècle futur. xv. 484. — Bien que créé du limon de la terre, le corps de l'homme ressuscitera et sera doué d'une incorruptibilité perpétuelle. xvi. 676. — Lorsque les corps sont guéris, ils rentrent précisément dans l'état auquel ils se trouvèrent réduits par le péché. xvii. 18, 19. — Les corps

recevront la santé à la fin du monde, lors de la résurrection des morts. x. 448. — Autre chose est de sortir, autre chose est d'être délivré de ce corps de mort. xvii. 227. — Ceux qui ressusciteront pour la mort éternelle ne seront pas délivrés du corps de mort. xv. 714. — Après la résurrection, le corps de mort sera rendu à l'impie pour ne plus le quitter. vii. 22. — Nous devons peu nous occuper de ce que deviendra notre corps à la mort. iv. 177. — Après la résurrection nous aurons le même corps qu'au paravant. i. 327. — De quel droit, à la résurrection, les corps reviendront à leur premier état. xiii. 12. — La stabilité primitive du corps lui sera rendue à la résurrection. i. 320; iii. 555. — Quels seront les corps des saints après la résurrection. xiii. 279. — Après la résurrection, les corps seront meilleurs que celui d'Adam. i. 319. — Quel sera le corps de l'homme dans le paradis. xiii. 541. — Le corps, après la résurrection, sera spirituel. i. 332, 354. — Comment il sera spirituel. xiv. 93; ii. 164, 356, 364; v. 547; xii. 33. — Pourquoi les corps, après la résurrection, sont appelés spirituels. vii. 287. — Le corps sera alors soumis à l'âme sans aucune souffrance et sans aucune résistance. i. 309. — Après la résurrection, les corps des saints seront spirituels sans être convertis en esprits. xiii. 279. — Rapidité du corps ressuscité. vii. 393. — Son agilité. vii. 394. — Il sera incorruptible et immortel. i. 309. — La parfaite santé du corps sera l'immortalité de l'homme tout entier. ii. 225. — La pureté du corps reste intacte tant que la corruption ne vient pas de l'âme. xii. 201. — Le principe de l'immortalité et de l'incorruptibilité pour le corps réside dans la vie saine et parfaite de l'âme. iv. 11. — Immortalité des corps après la mort. xiii. 167, 218. — On démontre aux philosophes que l'immortalité des corps après la mort n'est pas impossible. xiii. 276, 277, 278. — Comment un corps terrestre habitera le ciel. vii. 283. — Les philosophes nient qu'un corps terrestre puisse habiter le ciel. xiii. 276, 527. — Leur réfutation. viii. 107; xiii. 276, 527. — Il est beaucoup plus merveilleux de joindre des corps à des esprits que de joindre des corps à des corps. xiii. 515. — Dans les corps tels qu'ils doivent être au ciel, ne peuvent se dissimuler les pensées comme dans les corps tels qu'ils sont sur la terre. iv. 418. — Les corps ne peuvent-ils être vus que par les corps? xiii. 516. — Le corps devenu spirituel verra-t-il Dieu? vii. 394, 395. — On peut connaître les corps autrement que par la forme du corps. x. 687. — Le corps désigné sous le nom de pavé. ix. 668. — Le corps est mis pour l'homme tout entier. — Le mot corporel suppose tantôt une réalité tantôt une métaphore. iv. 303.

Corps de Jésus-Christ. Voy. EUCHARISTIE.

CORRECTION fraternelle. iv. 497; v. 280; xi. 506; xv. 44. — Correction paternelle. vi. 65, 66. — Manière de corriger. vi. 394; xv. 59; xvi. 296. — Il faut la faire, bien que pénible et odieuse. ii. 88; iii. 23. — Négliger de la faire est un grand mal. xv. 44. — On est doux en frappant, cruel en pardonnant. vi. 66. — Négliger de reprendre quand on le doit, par paresse ou par crainte, est un péché. xiii. 7. — Nécessité et utilité de la correction. xvi. 297, 299, 307, 319. — Dieu corrige les bons comme des enfants, et punit les méchants comme des étrangers. ix. 376. — Dieu châtie de ses péchés en cette vie l'homme à qui il pardonne dans l'autre vie. viii. 554. — La correction est un remède contre certains péchés. v. 575. — Préceptes du Seigneur sur la manière de corriger les méchants. v. 534. — Tous, mais surtout les évêques, sont tenus de réprimander les méchants. xiii. 7. — C'est un devoir pour les pasteurs de reprendre leurs peuples. vi. 76, 563; xiii. 7. — Celui qui ne corrige pas ne gouverne pas. viii. 480. — Ne négligeons pas de reprendre ceux qui relèvent de nous. vi. 394. — Pour se concilier la faveur du peuple, les pasteurs ne doivent pas négliger de le reprendre de ses vices. vi. 188. — Ne pas reprendre est l'œuvre d'un mercenaire. vi. 563. — Ceux qui ne veulent point reprendre les méchants sont justement punis avec eux dans le temps. xiii. 7. — Comment saint Augustin reprend un ancien ami. iii. 108.

Quelle correction est permise. xv. 349. — Comment la correction doit être faite et reçue. ii. 292; v. 280, 281, 308, 554; vi. 362, 365; xi. 506. — On doit réprimer le mal sans rompre l'unité. xv. 281. — Corriger ce n'est pas rendre le mal pour le mal. xv. 281; xvi. 319. — On ne doit point maltraiter les méchants. vii. 504. — Si celui qui blâme veut rendre le mal pour le mal à l'homme que la correction irrite, il n'est pas digne de le reprendre, mais plutôt mérite lui-même la correction. iii. 23. — Le but de la correction n'est pas d'irriter, mais de couvrir le coupable d'une confusion salutaire. vi. 577. — Il faut faire la correction par charité. xvi. 287, 316. — La correction est un devoir de charité. vi. 23. — En corrigeant même avec sévérité, il ne faut point perdre la charité. ii. 292. — Les blessures d'un ami sont meilleures que les baisers d'un ennemi. ii. 411. — Il arrive souvent qu'il faut employer une certaine sévérité qui a son principe dans le désir du bien. ii. 292.

Quand la correction profite-t-elle? xvi. 298, 318. — Dieu seul peut rendre la correction efficace et salutaire. xvi. 316, 319, 564. — La correction est un remède pour le prédestiné, un tourment pénal pour celui qui ne l'est pas. xvi. 316. — C'est dans sa bonté plutôt que dans sa colère que Dieu châtie ceux qu'il aime. ix. 349. — La correction et la grâce ne se combattent pas. xvi. 316.

L'Apôtre ordonne de corriger avec douceur. xv. 363. — La correction se fait par des reproches, des avertissements, des prières. ii. 77. — Comment il faut faire la correction. xv. 46; xvi. 319. — Il faut la faire suivant la gravité des fautes. xvi. 318. — Il faut reprendre quelquefois secrètement, quelquefois publiquement. vi. 364. — Pourquoi secrètement. vi. 365. — Il ne faut reprendre publiquement que les péchés publics. xvi. 319. — Réprimande publique dans l'église. vi. 78. — Quelles précautions il faut prendre pour faire utilement la correction. ii. 162. — Saint Augustin avoue qu'il pèche tous les jours en cela. *Ibid.* — Il vaut mieux que l'homme soit redressé parce qu'il se sera fait petit, que de se briser pour avoir refusé de plier. ii. 539. — Il est plus facile de corriger un méchant qu'un entêté. v. 529. — Il faut quelquefois, par charité, omettre la correction. xiii. 7. — Il faut supporter ceux qu'on ne peut corriger. x. 81. — Nous ne devons ni repousser ni dédaigner les corrections de la part d'un inférieur. ii. 117. — Contre ceux qui ne veulent point être corrigés. vii. 298, 299. — Ceux qui repoussent toute correction reprochent l'esprit de chicane et de dispute à ceux qui veulent les ramener à la vérité. xv. 363. — Avoir honte de se rétracter est le vice des orgueilleux. xiii. 218, 219. — Celui qui refuse de guérir s'irrite contre celui qui le reprend. vi. 42. — Comment les sages doivent être repris. i. 411. — Il est plus facile de voir ce qu'il y a à corriger dans les autres que dans soi-même. v. 400. — Il est plus beau et plus louable de recevoir de bonne grâce une correction, que de relever courageusement une erreur. ii. 114. — Saint Pierre recevant les réprimandes de saint Paul, nous laisse un exemple plus saint et plus rare que saint Paul en le reprenant. ii. 114. — Quand on nous dit la vérité même avec apreté, laissons-nous corriger non par l'homme, mais par Jésus-Christ. ii. 6. — Saint Paul ne craint pas de reprendre de leurs défauts ceux qui l'avaient reçu avec honneur. vi. 187. — Dieu châtie avec amour. xiv. 105. — Il faut bénir la main de Dieu qui corrige. vi. 92. — En reprenant les hérétiques, il faut chercher leur conversion et non leur perte. xiv. 117. — Correction divine de Tutelymène. vii. 522.

CORRUPTION. En cette vie, le corps est sujet à la corruption et à un changement continu. ix. 23. — La corruption est l'œuvre du néant. xiv. 141. — La corruption tend à la destruction. iii. 522; xiv. 142. — Les natures corruptibles ne sont telles que parce qu'elles ont été tirées du néant. xiv. 440. — Ce qui peut être soumis à la corruption. iii. 522. — Rien ne se corrompt entièrement, grâce à la bonté de Dieu. iii. 523. — La corruption n'est pas une substance. iii. 522. — La corruption n'est pas la nature. xiv. 139. — Le

- bien seul peut se corrompre. III. 522 ; XIV. 439. — La corruption est l'altération d'un bien. XII. 6 ; XIV. 439. — Pourquoi Dieu permet la corruption. XIV. 442. — La bonté de Dieu organise la situation des choses corruptibles. III. 523.
- Toute corruption n'est pas condamnable. III. 377. — La corruption qui est le vice est seule blâmable. III. 378. — La corruption est la fille des desirs illégitimes. X. 274. — Il y a corruption de l'âme à repousser ce qui est doux. IX. 579. — La désobéissance aux enseignements de la loi amène la corruption. VIII. 570. — Une nature peut-elle se corrompre par le vice d'une autre, sans être viciée elle-même. III. 377. — Les corrompteurs d'eux-mêmes ne sont point innocents. VII. 400.
- CÔTE.** Pourquoi Dieu envoya un sommeil à Adam pour lui enlever une côte et former Eve. VIII. 621.
- CÔTÉ.** On dit de ceux qui s'attachent à un homme, qu'ils sont toujours à ses côtés. VIII. 505. — Qui sont ceux qui tombent à côté du Christ. IX. 358. — Ceux qui siègeront à côté de Jésus-Christ sont ceux qui ont tout quitté pour le suivre. IX. 358.
- COTTA.** XIII. 99.
- COUDÉE.** La coudée géométrique équivalant à six de nos coudées. IV. 376 ; XIII. 330. — En prenant la coudée géométrique pour base du calcul, on démontre que l'arche était capable de contenir tous les animaux. IV. 376.
- COULEUR.** Elle n'est pas un corps mais une qualité corporelle. III. 187. — Sans la lumière, les corps n'ont plus de couleur. VIII. 5. — Les corps ont des couleurs différentes, suivant la nature de chacun d'eux. VIII. 5. — Les couleurs sont l'objet propre de la vue. XIV. 58. — D'où vient la variété de couleurs dans les troupeaux de Jacob. XII. 394.
- COUPABLE.** Un coupable accusé n'a pas le droit de condamner. VIII. 382. — Celui qui a le dessein arrêté de commettre un crime est coupable devant Dieu. X. 56. — Il est du devoir du sacerdoce d'intervenir pour les coupables. II. 382. — Tout homme, quand il le peut, remplit le devoir d'intercesseur pour un coupable. II. 385. — Dans quel esprit les prêtres intercèdent pour les coupables. II. 384. — Les coupables arrachés à la sévérité des lois sont éloignés de l'autel. II. 384. — Les juges doivent être miséricordieux pour les coupables, en pensant qu'ils ont eux-mêmes besoin de la miséricorde de Dieu. II. 385. — En venant au milieu des hommes, le Seigneur n'a trouvé que des coupables. VI. 432.
- COUR.** Fragilité des faveurs de la cour des rois. I. 434. — Ce n'est que par les plus nombreux périls que les courtisans arrivent au plus grand péril. I. 434.
- COURONNE.** Couronne promise au vainqueur. XII. 44. — Personne ne peut recevoir la couronne sans avoir remporté la victoire ni vaincre sans combat. VIII. 675. — Couronne promise à ceux qui gardent la foi. V. 487, 488. — La couronne ne serait point due, si la grâce n'avait d'abord été donnée. VII. 485. — La grâce seule peut nous aider à mériter la couronne. XV. 580. — Dieu couronnera ses dons et non pas nos mérites. IX. 446, 459, 493 ; X. 459. — Si Dieu ne pardonnait dans sa miséricorde, il ne trouverait personne qu'il pût couronner dans son jugement. IX. 461.
- Jésus-Christ a reçu trois couronnes : la couronne de la gloire, celle de la justice et celle des souffrances. XI. 724. — La couronne d'épines du Christ. X. 292 ; XI. 724. — Quelles que soient nos souffrances, elles n'iront pas jusqu'aux opprobres, aux fouets, à la couronne d'épines de Jésus-Christ. VIII. 374.
- Couronne d'or vue par Sylla dans le foie d'une victime. XIII. 43.
- COURTISANE.** Pourquoi elles sont tolérées. III. 224. — On ne leur permet point d'approcher des sacrements. V. 564, 569. — Notre-Seigneur dit avec raison d'une courtisane : Celle à qui on remet davantage aime davantage. VI. 35. — Les courtisanes appelées louves. XIII. 397.
- COUTUME.** La coutume naît de la volonté. XVI. 416. — Tyrannie de la coutume. I. 432 ; III. 524 ; VI. 431 ; XVII. 77. — Douceur empoisonnée des pernicieuses habitudes. III. 391. — La puissance de l'habitude reconnue par Julien. XVI.
- La coutume s'acquiert par nous contre nous. I. 432. — L'habitude invétérée de jongler avec les lois est un bien puissant. IV. 624. — Coutume funeste observée comme une loi. VI. 43. — L'habitude est une seconde nature. III. 474 ; XVI. 445. — L'habitude devient une nécessité. VIII. 264 ; XIV. 78.
- La coutume s'acquiert par nous contre nous. I. 432. — Le vice devenu comme naturel par l'habitude est volontaire. XII. 249. — L'habitude du mal ne laisse plus voir la malice des actes. VI. 431. — La mauvaise habitude est un genre de mort bien cruel. X. 660. — Les mauvaises habitudes pèsent sur le pécheur comme la pierre d'un tombeau. X. 496. — L'habitude du mal figurée par Lazare dans le tombeau. VI. 431, 530. — L'homme accablé sous le poids de l'habitude est comme Lazare sous le poids du tombeau. VI. 306. — Si grande que soit l'habitude, on ne doit jamais désespérer. VI. 432. — Il faut faire des reproches et des reprimandes à ceux qui ont de mauvaises habitudes. VI. 431. — Comment il faut combattre la mauvaise habitude. I. 544 ; V. 277 ; VII. 3. — Vaincre l'habitude est un dur combat. VIII. 204. — L'habitude perd beaucoup de son énergie, quand nous la reprimons. III. 484. — Comment il faut combattre l'habitude des plaisirs honteux. III. 484. — Une habitude invétérée demande plus d'efforts qu'une habitude légère. VII. 437. — Hésitante et incertaine habitude du jugement. VII. 436. — Il ne faut point mépriser les péchés d'habitude. VI. 77. — Le fardeau de l'habitude emporte. I. 472. — Nous devons louer et imiter les coutumes qui ne sont ni contre la foi ni contre les mœurs, et portent à une vie meilleure. II. 70. — Coutume de tirer au sort dans le livre des Évangiles. II. 71. — La coutume ne peut rendre licite ce qui sera toujours illicite devant la loi éternelle. I. 401. — Quelles coutumes il faut abolir dans l'Église. II. 71. — Sur les points où la divine Écriture n'a rien statué de certain, la coutume du peuple de Dieu et les pratiques des ancêtres doivent être tenues pour lois. II. 41, 56. — Les troubles dans l'Église viennent souvent de l'obstination à soutenir des coutumes particulières. II. 56. — Un changement dans une coutume, même quand il est utile, apporte du trouble par sa nouveauté ; et s'il est inutile, il devient nuisible. II. 57. — Il ne faut pas rompre aisément avec l'usage, à moins qu'il ne soit en contradiction avec la raison. III. 417. — La coutume doit céder devant la raison. XV. 99, 112. — Elle doit céder devant la vérité. XV. 99, 169. — La coutume confirmée par la vérité doit être soigneusement conservée. XV. 112. — Comment saint Augustin abolit une mauvaise coutume dans les églises d'Afrique. I. 556 et suiv. — Règle pour juger des actions et des coutumes des autres. IV. 49. — Il faut suivre la coutume des lieux où on se trouve. II. 22, 56.
- CRAINTE.** Objets de la crainte. V. 435. — Ne doit-on aimer que d'être sans crainte ? *Ibid.* — Ce que c'est que la crainte. XIII. 289. — Nous craignons trois choses : la perte de ceux que nous aimons, la douleur, la mort. III. 433. — Il est sage de craindre ce qui peut arriver, quand même il n'arriverait pas effectivement. IX. 327. — L'homme ne doit point craindre ce qu'il n'est pas en son pouvoir d'éviter. VIII. 526. — Combien nous craignons pour la vie du corps. VII. 55. — Un homme n'a rien à craindre d'un autre homme. VI. 301. — Nous devons craindre les menaces de Dieu, mépriser celles des hommes. VI. 433. — Le chrétien ne doit pas craindre un ennemi. IX. 434. — Il ne doit craindre ni l'aquilon ni les mers, mais leur Créateur. IX. 334. — Dieu happe la montagne qui est sans crainte, afin de changer l'homme par la crainte. X. 295. — Si nous voulons qu'on nous craigne au-dessous de nous, craignons ceux d'au-dessus. X. 441. — Il faut craindre Dieu seul. VIII. 308. — Comment il faut craindre Dieu. IX. 445. — Il faut faire son salut avec crainte et tremblement. X. 215. — Cause de crainte pour les justes. XVII. 197. — En ce monde c'est le temps de craindre et non de rire. VIII. 565. — Il faudrait que la vue de ce que l'on craint dans le temps élevât la pensée à ce que l'on doit craindre dans l'éternité. VII. 55. — Deux choses nous empêchent de craindre, c'est la confiance en Dieu et la dureté de cœur. VIII. 604, 605. — Celui qui a en

Dieu une confiance vraie et solide ne craint personne. VIII. 232. — La crainte doit précéder l'espérance. IX. 615. — La fuite pour l'âme c'est la crainte. IX. 79 ; X. 650.

La crainte et la douleur torturent l'âme alternativement. VI. 504. — La crainte et la douleur sont la punition du péché originel. XVII. 89. — Il faut se rire des Stoïciens et des Epicuriens qui se vantent de ne rien craindre. VIII. 30. — La crainte qui vient de la faiblesse de la volonté n'est pas imputable. IV. 564. — Le désir des biens temporels et la crainte de les perdre, sont les deux portes par lesquelles l'ennemi pénètre dans notre cœur. XII. 58. — Il faut fermer au diable cette double porte de notre cœur et l'ouvrir à Jésus-Christ. X. 201. — Crainte vaine, et crainte utile. VII. 56. — Les bons et les méchants craignent et se réjoignent, mais les uns bien et les autres mal. XIII. 291. — Crainte servile ou pénale et crainte chaste. VII. 57, 374 ; VIII. 194, 199 ; IX. 227, 676 ; X. 70, 622 ; XII. 141. — Il y a deux espèces de craintes. XI. 40. — La crainte servile est celle, par exemple, de brûler avec les démons, la crainte chaste celle de déplaire à Dieu. II. 338 ; VII. 57. — Différence entre les deux craintes. XI. 229. — Crainte servile. XVII. 176, 177. — La loi n'est pas accomplie par la crainte servile. VIII. 300. — Celui qui ne fait pas le mal dans la crainte de l'enfer, a la foi, mais aussi le penchant au mal. VII. 126. — L'homme innocent par crainte n'est pas vraiment innocent, il ressemble au loup. IX. 387. — Agir par crainte du châtement, c'est agir en quelque sorte malgré soi. IX. 671. — Ceux qui accomplissent la loi par crainte du châtement, aimeraient mieux n'avoir pas à craindre. VII. 311. — Ils aimeraient qu'il n'y eût aucun précepte. VIII. 301. — Qu'il n'y eût point d'enfer. VIII. 301. — La passion porte le ravage dans l'âme quand il faut toute la crainte des châtements pour l'enchaîner. III. 513. — S'abstenir de convoiter, uniquement par crainte du châtement, n'est-ce pas convoiter ? VII. 88. — La crainte du châtement n'empêche pas la malice du cœur. VII. 126. — Celui qui s'abstient du mal par crainte du châtement et non par amour de la justice, est coupable dans sa volonté. XVI. 7 ; XVII. 153, 164. — Comment on peut reconnaître si on agit par crainte ou par amour. VI. 588. — Dans la crainte, bien qu'on croie à Dieu, on n'aime point la justice, on redoute la damnation. XVII. 176, 177. — Ce n'est pas accomplir les commandements que de le faire par une crainte servile. XVI. 37. — Faire le bien par crainte et non par amour de la justice, ce n'est pas faire le bien. XVI. 31. — Il y a une crainte qui fait éviter le péché mais ne donne point l'amour de la justice. X. 71, 306. — Nous devons pratiquer l'innocence, non par crainte du châtement, mais par amour pour la justice. IX. 387. — La crainte qui nous fait redouter le châtement et non aimer la justice est une crainte servile et charnelle. IX. 713. — C'est en vain qu'on se croit vainqueur du péché quand c'est seulement par crainte de la peine qu'on ne pèche pas. II. 338. — Agir seulement par crainte de la peine, c'est être ennemi de la justice. II. 338. — Il n'y a point d'éloge à donner à celui qui évite le mal par crainte de la peine. VII. 56. — Agir par crainte et non par amour, c'est n'avoir pas fait d'accord avec son adversaire. VI. 44. — Craindre le châtement, ce n'est pas craindre Dieu par amour. IV. 419. — Les démons confessaient par crainte la divinité du Fils de Dieu : saint Pierre la confessait par amour. VII. 149. — La crainte servile n'honore pas Dieu. IX. 230. — Faire le bien par crainte du châtement, ce n'est pas encore aimer Dieu, ce n'est pas être son fils. VII. 36.

Dans l'Ancien Testament la crainte est servile. IX. 292. — La crainte forme le caractère de l'Ancien Testament. IV. 432, 455. — Le vieil homme ne fait pas le bien ou le fait par crainte. VI. 44. — Obéir dans ses actes à la crainte du châtement, c'est ne pas accomplir le bien comme il faut. XII. 43.

La crainte du châtement n'est pas mauvaise. VII. 57. — La crainte est-elle un péché ? V. 481. — La crainte de l'enfer est bonne et utile quoiqu'elle ne soit pas encore chaste. X. 72. — Dieu lui-même inspire une crainte salutaire. XI. 167.

— La crainte est utile quand elle empêche de faire le mal. II. 46. — Effets de la crainte. IV. 21. — La crainte du châtement conduit à l'amour de la justice. X. 603. — La crainte détruit l'habitude des œuvres mauvaises et réserve la place à l'amour. II. 311. — La crainte qui détourne du péché habitue à la justice et fait commencer à aimer Dieu. X. 71. — A commencer par la crainte, on finit par la sagesse. X. 306. — Il faut agir par crainte si on ne peut agir par amour. Viendra la charité qui chassera la crainte. VII. 36. — La crainte de Dieu est le premier degré de la sagesse. IV. 21 ; VIII. 28 ; X. 4. — Les meilleurs sont ceux qu'on mène avec le sentiment, mais c'est la crainte qui corrige le plus grand nombre. II. 487. — Il faut chasser la crainte par la charité et non par la vanité. VIII. 27. — Que doit faire l'âme qui est sous l'empire de la crainte. XVII. 174. — Comment on inspire la crainte de Dieu. V. 437. — La crainte mène à l'amour. XII. 64. — La crainte doit servir de pédagogue : elle ne restera pas en nous, elle nous conduira au maître, à la charité. VIII. 34. — La crainte préserve, mène à la charité et fait accomplir la loi. VII. 57. — La crainte prépare la place à la charité. XI. 227. — La crainte est l'esclave de la charité. VII. 36. — Pour éloigner le diable de ton cœur, fais marcher en avant ton esclave, et qu'elle garde la place pour sa future maîtresse. VII. 36. — La charité chasse la crainte. X. 71. — Jésus-Christ fut crucifié pour changer la crainte en amour. IX. 367. — La crainte est le remède, la charité est la santé. XI. 228. — La charité exclue la crainte humaine et non la crainte surnaturelle. II. 313 ; XII. 141 ; VII. 57. — La piété commence par la crainte et se perfectionne dans la charité. III. 557. — La crainte achève la sanctification. VI. 184. — La crainte n'est pas seulement le commencement, mais la perfection de la sagesse. V. 438. — En craignant Dieu, on méprise la crainte des hommes. VI. 301. — La crainte n'est pas avec la charité. IV. 457. — La crainte de Dieu n'empêche pas l'amour. VI. 103. — La charité ne rejette pas la crainte chaste, mais la recherche. II. 313. — La crainte servile doit diminuer peu à peu, la crainte chaste doit demeurer toujours. VIII. 31. — Ce que c'est que la crainte chaste. VIII. 31 ; IX. 676 ; XIII. 294. — La crainte chaste n'est pas un tourment pour l'âme, elle l'attache plus fortement au bien dont la perte serait sa chute. II. 315. — Comment la crainte chaste demeure dans le siècle du siècle. XIII. 294. — La crainte ne bannit point l'amour quand cette crainte est chaste. IX. 728. — La crainte chaste regarde comme une grande peine d'être privée de la lumière de justice. IX. 227. — La crainte chaste vient de l'amour. X. 72. — La charité a une crainte chaste du péché. IX. 713. — La crainte chaste craint le péché comme l'enfer. II. 338. — Par la crainte servile on craint la punition du péché, par la crainte chaste on craint de perdre la grâce. II. 313. — La crainte chaste est recommandée même aux justes. II. 313. — Combien la crainte de Dieu est souvent recommandée dans l'Écriture. VIII. 27. — La crainte de Dieu conduit à la vertu de force vraie et solide. VIII. 29. — Comment chacun peut connaître quelle crainte anime son cœur. X. 72. — On arrive au cruciement des passions par la crainte chaste qui subsiste dans les siècles des siècles. V. 422. — Le prophète désire être crucifié par cette crainte chaste. V. 422. — Blessures que fait à l'âme la crainte de Dieu. XI. 228. — L'espérance accompagne la crainte de Dieu. X. 269. — La crainte a ses angoisses, la charité met au large. VI. 100. — La crainte de la peine a son tourment et n'est pas dans la charité. II. 338. — Nous devons craindre Dieu présent partout. VI. 543. — La crainte de Dieu est une sauvegarde à ceux qui désirent le salut. VIII. 138. — L'esprit de crainte est un grand don de Dieu. XVI. 288. — Quel esprit de crainte est un don de Dieu. XVI. 288. — Différence entre agir par crainte ou par amour. VI. 588.

CRANAUS. XIII. 392.

CRASSUS. XIII. 67.

CRATES. XVI. 679.

CRÉANCIER. Devoir du créancier et du débiteur. IV. 542.

— Comment Dieu s'acquitte envers ses créatures. VI. 379.
 — **CRÉATEUR.** Quel est le seul créateur. IV. 261; XII. 395.
 — Toute puissance du Créateur. IV. 261. — Le Créateur ne doit être blâmé pour les défauts d'aucune des natures créées, toutes doivent servir à l'honneur. XIII. 250. — Rien de créé n'est coéternel au Créateur. XIII. 258. — Combien sont admirables les œuvres du Créateur. X. 377. — Le pouvoir absolu du Créateur repose non sur une force aveugle, mais sur une force intelligente. IV. 263. — Le pouvoir du Créateur est la seule force qui fait subsister les créatures. IV. 186. — Le Créateur est loué avec raison de l'excellence de ses œuvres. IV. 236. — Ce serait beaucoup que de savoir même un peu comment Dieu a créé et conserve tout. III. 16. — Les créatures sont des degrés pour arriver à la connaissance du Créateur. I. 426. — N'aimons pas la créature en laissant de côté le Créateur. VII. 314.
 Les Ariens ne mettaient point de différence entre l'être créé et être engendré. XIV. 503. — La génération dans le Créateur ne peut avoir pour terme une simple créature. XIV. 462. — Ce terme de la génération dans le Créateur lui est égal. XIV. 462.
 — **CRÉATION.** Bienfait de la création. VI. 411. — Il y a trois choses importantes à savoir touchant la créature : qui l'a faite, par quel moyen, pourquoi elle a été faite. XIII. 236. — Les ouvrages de la création ne doivent point paraître extraordinaires. XIII. 266. — Combien Dieu est admirable dans l'œuvre de la création. XIV. 304. — Si les ouvrages de Dieu paraissent extraordinaires, c'est qu'ils sont les premiers. XIII. 266. — Il y a certaines merveilles que Dieu fait lui seul et d'autres par l'intermédiaire des hommes. X. 138. — Il n'est aucune créature qui ne soit l'œuvre de Dieu. V. 544. — L'Écriture n'oublie aucune créature dans l'histoire de la création. IV. 214. — Un être possible par essence ne peut exister que par la volonté de Dieu. IV. 221. — Toutes les créatures répondent : Nous sommes l'ouvrage de Dieu. I. 435; VIII. 236. — Ce que toute créature nous apprend de Dieu. XII. 543. — Aucune créature ne peut être sans Dieu, et aucune n'est Dieu. XIII. 152.
 — Dieu a fait tout de rien. I. 476; III. 538. — Pourquoi. XIV. 73. — Les créatures ont été tirées du néant et non de Dieu. III. 489; XIV. 444. — Comment toutes les créatures viennent de Dieu. XV. 654. — Le propre d'une nature faite de rien est de n'être pas la nature de Dieu. XVII. 14. — Tout ce qui se fait ne peut être égal à la cause qui le produit. V. 428. — La créature garde en soi la limite qui la sépare de son Créateur. IV. 190. — La créature n'est ni consubstantielle, ni coéternelle à Dieu. IV. 146. — Aucune créature n'est étrangère à Dieu, ni de la même substance que lui. XIV. 462. — Comment la créature a été faite et non engendrée par Dieu. XIV. 433. — Toute créature tient l'être de la pure bonté de Dieu. I. 501.
 Avant d'être créés, tous les êtres étaient dans la sagesse de Dieu. IV. 206. — Comment les choses sont-elles vie en Dieu. IV. 207. — Les choses étaient d'autant plus parfaites dans l'intelligence divine, qu'elles y étaient plus conformes à la vérité éternelle et immuable. IV. 208. — Elles étaient connues du Créateur avant d'être créées. IV. 207. — Ce qui a été fait avant d'être fait, c'était la vie. X. 331. — La raison d'être des créatures a préexisté éternellement dans la sagesse de Dieu. IV. 174; XIV. 535. — C'est par sa sagesse et sa puissance que Dieu a créé toutes choses. XIV. 463. — Dieu a créé l'univers avec la même facilité que la sagesse exécute les mouvements les plus puissants. IV. 197. — Toutes les créatures étaient dans le Verbe. X. 590. — Le type de la créature réside dans le Verbe de Dieu avant qu'elle reçut l'existence. IV. 162. — Du triple point de vue sous lequel on doit considérer les œuvres de Dieu. IV. 206. — Dieu a créé tout par son Fils. XIV. 439, 544. — Pourquoi, dans l'œuvre de la création, il est question du Fils en tant que Verbe et en tant que principe de la création. IV. 147. — Réfutation de ceux qui croient que Dieu a tout fait par sa parole, mais que l'homme est l'ouvrage de ses mains. VIII. 196. — C'est par son Fils en unité du Saint-Esprit, que

Dieu a tout créé. IV. 424, 442. — C'est une absurdité sacrilège que de soutenir que la créature n'a pas été tirée du néant par le Père, par l'organe du Fils dans la bonté du Saint-Esprit. XIV. 463.

— La création du monde est l'œuvre de toute la Trinité. XIV. 424. — Il y a des traces de la Trinité dans les créatures. XIII. 252. — La Trinité a donné à toute créature son être et sa forme. III. 552. — On reconnaît la Trinité dans le mouvement qui perfectionne et ordonne la création. IV. 148. — Le principe de la créature raisonnable est la sagesse divine. III. 447. — Tout être créé n'existe que depuis l'origine des siècles et ne leur est pas antérieur. IV. 209. — Réponse aux attaques des philosophes contre la création. XIII. 259.

— Dieu peut, quand bon lui semble, faire de nouvelles choses dans le monde. XIII. 292. — Il serait par trop fort de vouloir démontrer que rien fasse l'âme de rien après avoir achevé les œuvres où il créa tout à la fois. IV. 267. — Le commencement de la Genèse sur la création peut être pris dans différents sens. IV. 145. — Dieu a tout créé simultanément. IV. 133, 136, 196, 199, 203, 206, 250. — Comment, quoique simultanée, la création est divisée en six époques. IV. 197, 202. — Tout s'est fait à la fois dans la création idéale et rationnelle. IV. 136. — La création des êtres d'un ordre inférieur ne s'accomplit pas sans que la lumière primitive ne la connaisse. IV. 192. — Comment les créatures sont-elles connues de Dieu et des Anges. IV. 208. — Les Anges connaissent plus parfaitement que nous les ouvrages de Dieu. IV. 201, 202. — Notre raison est impuissante à voir au sein de Dieu les principes qui ont présidé à la formation des créatures. IV. 208. — Dieu est plus facile à connaître que les créatures. IV. 208. — C'est sur l'autorité de la parole divine et non par les sens que nous connaissons les créatures dans le Verbe, et avant le repos du septième jour. IV. 206. — De l'ignorance où nous sommes d'une foule de créatures. IV. 208. — Le matin désigne les qualités des choses créées, et le soir ce qui leur manque. IV. 136. — Le soir est la connaissance que les Anges acquièrent des êtres réalisés. IV. 192, 194. — Considérée dans ses rapports avec Dieu, la créature ne connaît pas le soir. IV. 189. — Dans les six jours tous les êtres furent achevés et inachevés tout ensemble : comment. IV. 254. — Dieu a créé un premier jour dont les autres ne sont que la reproduction dans la durée. IV. 191, 194, 199. — L'ordre des créations divines pendant les six jours n'est pas chronologique : c'est un enchaînement de causes et d'effets. IV. 202. — Explication de l'ordre de la création. IV. 165. — Le matin du septième jour représente le premier moment où la créature participe au repos du Créateur. IV. 190. — Le septième jour est-il une création spéciale. IV. 191. — Le septième jour est celui où Dieu se repose après l'accomplissement de ses ouvrages. XII. 243. — Nombre mystique des six jours de la création. XIII. 246. — Les mouvements que les créatures accomplissent aujourd'hui pour remplir les fonctions qui leur sont assignées sont la conséquence de la première création. IV. 197. — La création fut instantanée, le gouvernement du monde ne peut l'être. IV. 206. — Avec l'aide de Dieu on arrivera peut-être à découvrir l'ordre admirable qui a présidé à la création de toutes choses. XIV. 483. — Deux ordres de créatures. I. 490.

— Dieu seul peut donner le mouvement et la vie. XIII. 264. — Tous les êtres, créés par l'art divin, portent en eux un certain cachet d'unité, de beauté et d'ordre. XII. 441. — Tant que durent les êtres, ils offrent proportion, symétrie, hiérarchie dans l'ensemble. IV. 176. — Dieu a établi différents degrés dans les choses créées, et les a distinguées par genres. XIV. 427. — Dieu connaissait toutes choses avant qu'elles fussent faites. XIV. 535. — Biens généraux que nous trouvons dans les créatures. XIV. 438. — Pourquoi dit-on : un mauvais mode, une mauvaise forme, etc. XIV. 443. — Des degrés et des différences qui sont entre les créatures. XIII. 234. — Différents degrés dans la bonté des créatures. XIV. 464, 472. — Admirable beauté de la création. XIII. 540, 541. — Toute créature tient l'être de la pure bonté de Dieu. I. 501. — Toutes les créatures sont régies avec ordre.

XII. 392. — Ordre admirable établi parmi les créatures. x. 238.

Création du monde. i. 476. — Des divers sens qu'on peut donner à l'histoire de la création. i. 498. — Ce que Dieu faisait avant la création du monde. i. 478. — Dieu nous a créés par son Verbe et créés de nouveau par ce même Verbe. x. 218. — La création a été extraordinaire par cela seul qu'elle était la création. iv. 238. — Toute substance est bonne d'origine. i. 424. — Dans son genre chaque chose est bien. xiv. 427, 481. — Pourquoi chaque chose n'est pas également bonne. xiv. 480. — Puisque Dieu a fait toutes choses, pourquoi ne les a-t-il pas faites égales. v. 439. — Dieu a créé tout ce qui est, et il a bien fait toutes choses. xiv. 460. — La créature n'est pas souverainement bonne, parce qu'elle n'a pas été engendrée de Dieu. xiv. 470. — Les créatures ne participent à la bonté qu'autant qu'elles participent à l'être. iv. 15. — La corruption même de la créature et le blâme jeté sur ses vices, en font éclater la bonté. iii. 376. — Toutes les créatures sont bonnes à ce point que la raison s'appuie même sur les vices de celles qui sont créées vicieuses, pour affirmer que celles-là mêmes sont bonnes. xvii. 87.

Eloges donnés à la créature par les catholiques. xvi. 52. — Eloges donnés à la créature par les Pélagiens. xvi. 51. — La créature devant les Pélagiens et les Manichéens. xvi. 53; xvii. 87. — Comment les œuvres du Créateur doivent être louées. xvi. 181. — Véritable louange des créatures. xiv. 227. — La créature raisonnable qui trouve dans l'exemple du mal un motif pour l'éviter, est une expression assez élevée du bien. iv. 285. — Dieu n'a pas fait les défauts des choses, il en a été l'ordonnateur. iv. 441. — Il ne peut exister dans la créature un défaut corporel, contrairement à la volonté divine. iv. 412. — La créature a péché de son plein gré, et dès lors elle est devenue ennemie de la vérité, et son juste châtement est d'être assujétie à la vanité contre son gré. ix. 674. — La bienveillance est la source de l'amour de Dieu pour ses œuvres. iv. 147. — La sagesse de Dieu agit réellement pour créer chaque jour ce qui naît en son temps. iii. 16. — Dieu crée par une action intérieure et secrète et se sert de l'action extérieure de la créature. xii. 394. — Si Dieu retirait sa bonté, tout ce qui existe rentrerait dans le néant. xvi. 133, 254. — Toute créature est multiple et jamais vraiment simple. xii. 438.

Les créatures sont soumises à Dieu, et les unes aux autres. iv. 251. — Dieu a donné aux esprits la supériorité sur les corps. iv. 250. — Les substances créées par Dieu sont, excepté l'homme, assujéties soit aux bons soit aux mauvais anges. xvi. 739.

Formation de la créature spirituelle. i. 502. — L'union avec Dieu est l'unique félicité des êtres intelligents. i. 503. — Excellence de la créature raisonnable. xiv. 439. — La créature raisonnable trouve son repos dans Dieu. iv. 190. — En tant qu'elles existent, les créatures sont bonnes, leur imperfection vient de leur condition de natures créées de rien. xiv. 131. — Pourquoi les créatures sont inconstantes et fragiles. iii. 558; xvi. 95. — Elles sont cependant bonnes. xvii. 55, 56. — Le corps se meut dans le temps et l'espace; l'âme ne se meut que dans le temps. iv. 250. — La créature spirituelle est appelée en dehors du temps à contempler la vérité. iv. 149.

Quelle est la meilleure créature raisonnable. xiv. 487. — Les créatures incorporelles, donées de raison, deviennent meilleures en participant à leur Créateur. ii. 315. — Pourquoi la créature intelligente peut avoir une vie informe. iv. 147. — D'où vient la perfection et l'imperfection des créatures raisonnables. iv. 147. — La créature qui ne s'unit pas à son Créateur est un abîme ténébreux. iv. 145, 149. — En s'éloignant de Dieu, la créature devient ténébreux; qu'elle revienne à Dieu, et aussitôt elle redevient lumière. xiv. 477. — Comment la créature peut être éclairée. iv. 145. — Et devenir lumière. i. 501. — Elle imite la perfection du Verbe, en s'attachant à Dieu. iv. 147. — La sagesse éternelle ne cesse jamais de parler à la créature raisonnable pour la porter à sa perfection. iv. 147. — La créature qui ne tend

point vers son Créateur retourne au néant. iv. 145. — La créature qui pêche se rapproche du néant en perdant de sa force et de sa vigueur. xiv. 462, 465, 467, 470. — La créature raisonnable doit rester unie à son Créateur et conserver sa nature dans ses liens éternels de vérité et de charité. xiv. 471.

La créature raisonnable est heureuse ou malheureuse. xiii. 187. — Erreur d'Origène sur la destinée de la créature raisonnable. xiv. 9. — En quoi consistent le bonheur et la perfection de la créature raisonnable. i. 502. — La créature raisonnable a été ainsi faite, qu'elle ne peut pas être elle-même son propre bonheur. ii. 314, 319. — La créature raisonnable devient heureuse et bonne si elle se tourne vers le bien, misérable et mauvaise si elle s'en éloigne. ii. 314, 319, 320. — Pour la créature, se séparer de Dieu c'est la mort. x. 247. — La créature raisonnable est ou mortelle ou immortelle. xiii. 187. — Toutes les créatures ont commencé; les unes finiront et les autres ne finiront point. xiv. 480. — Ce qui a commencé dans le temps peut être immortel. ii. 435. — Dieu n'aurait pas créé une seule créature raisonnable dont il aurait prévu la corruption, s'il n'avait su tirer de ce mal un avantage. xiii. 234, 235. — La créature ne doit pas vivre suivant elle-même. xiii. 288. — Dieu seul peut faire le bonheur de la créature. xiii. 247. — Dieu seul est le véritable aliment de la créature raisonnable. xvii. 191. — La créature spirituelle est le ciel du ciel. iv. 149. — On désigne souvent, sous les noms de ciel et de terre, les esprits et les corps. iv. 165. — Les créatures sont les signes de Dieu. iii. 356. — Comment Dieu maintient dans le besoin les créatures dans lesquelles il est présent. ix. 627. — Toutes les créatures rendent témoignage à la honte et à la grandeur de Dieu. ix. 717. — Comment toutes les créatures louent Dieu. viii. 236; ix. 104, 105; x. 80, 237, 295. — Toutes les créatures ont rendu témoignage au Christ. x. 332. — Toutes les créatures sont pour l'homme un grand spectacle. x. 214. — L'ensemble de la création peut être considéré comme un état immense. xii. 392. — Le grand livre de la nature nous révèle l'auteur de la création. xiv. 404. — Dieu se sert des créatures comme il veut. xii. 391. — Dieu se sert des créatures et n'en jouit pas. iv. 15. — Les créatures peuvent être bien ou mal aimées. xiii. 326. — Ce qui rend la créature nuisible à celui qui s'y attache c'est la préférence qu'on lui accorde sur le Créateur. ix. 255. — On ne doit point préférer la créature à Dieu. vi. 91. — L'amour des créatures est une ivresse. i. 374. — Nulle créature ne peut être adorée à la place de Dieu. xiii. 151. — Adorer une créature par un culte infâme c'est pêcher doublement contre Dieu. xiii. 151. — Les créatures nous aident à monter jusqu'au Créateur. vi. 514. — Nulle créature n'est mauvaise, mais c'est l'abus qu'on en fait qui est un mal. xiv. 447. — Comment il faut user et jouir des créatures. xii. 470. — Sans l'amour de Dieu, on ne peut faire un bon usage des créatures. xvi. 169. — L'usage des créatures est la consolation de misérables damnés et non la récompense des bienheureux. xiii. 541. — Celui qui use mal des créatures est remis dans l'ordre par le châtement. ii. 297, 298. — Toute créature est en partie corporelle et en partie incorporelle. ii. 180. — Phénomènes qui se produisent par l'intermédiaire des créatures sensibles. xii. 397. — Il y a une distance infinie entre le Créateur et la créature. xiv. 462.

CRÉDULE. Différence entre l'homme qui croit et l'homme crédule. xiv. 44. — Appeler quelqu'un crédule, c'est l'insulter. *Ibid.*

CRESCENS. xv. 158

CRESCENTIANUS. viii. 381.

CRESCONIUS, tribun. ii. 217.

CRESCONIUS, moine d'Adrumète. iii. 31, 33.

CRESCONIUS. xv. 379.

CRESCONIUS, grammairien donatiste. i. 319.

CRÉSO. viii. 381.

CRÉUSA, épouse d'Enée. xiii. 397.

CRÏ. Qu'est-ce que crïer vers le Christ. vi. 391. — Ce

qu'on obtient à crier avec persévérance. vi. 393. — Foule qui empêche de crier. vi. 392. — Cri du cœur. vii. 37. — Cri au milieu de la nuit. vi. 416. — La flamme de la charité est le cri du cœur. viii. 399. — Voix du cœur qui s'élève à Dieu comme un cri. viii. 427, 435, 277; ix. 210; x. 201. *Voy.* PRIÈRE. — Dans l'Écriture le mot cri désigne souvent le crime commis sans honte. iv. 326. — Et comme en public. 618.

CRIASUS, cinquième roi des Argiens. xiii. 391.

CRIME. Prendre plaisir à des crimes faux est un véritable crime. xiii. 393. — Un crime est une faute grave. x. 612. — Le premier pas à faire vers la liberté c'est d'être exempt de crime. x. 612. — Des crimes, même véritables, ne portent aucune atteinte à la charité, qui inspire aux bons de tolérer les méchants pour ne pas troubler l'unité. xv. 26. — On ne participe à l'iniquité qu'autant qu'on la commet soi-même ou qu'on y applaudit. xv. 43. — Les crimes et les péchés véniels. xvi. 42. — Quels crimes remet l'Église. xii. 24. — Sans la conversion l'aumône ne peut racheter les crimes. xii. 26. — Les crimes sont quelquefois punis par de nouveaux crimes, et le supplice du pécheur consiste dans l'accroissement de ses vices. xiv. 504. *Voyez* PÉCHIÉ.

CRISPIN, évêque donatiste de Calame. ii. 80; xv. 422. — Il rebaptise les gens de Mappale. ii. 81. — Il s'associe aux cruautés du prêtre Crispin. xv. 422. — Il est convaincu d'hérésie et condamné. xv. 423. — Il en appelle à l'empereur. ii. 128; xv. 423. — L'intercession des catholiques le fait décharger d'une amende de dix livres d'or. ii. 128.

CRISPIN, prêtre de Calame. xv. 422.

CRISPINE, martyre. vii. 424; viii. 61; x. 47, 452, 454, 458.

CRISPULUS, évêque. ii. 459, 473.

CRISPUS, consul. xiii. 625.

CROCODILE. Il est le seul animal qui remue la mâchoire supérieure en mangeant. iii. 414; xvi. 232.

CROIRE. Les Manichéens se raillaient de ceux qui croyaient les vérités catholiques. xiv. 125. — Il n'y a pas de honte de croire avant de savoir. xiv. 45. — La société humaine repose sur la croyance. xiv. 47. — Il est quelquefois blâmable de croire, quelquefois non. xiv. 46. — Comment ceux qui croient évitent la qualification de sceptiques. xiv. 47. — Différence entre la foi et l'opinion. xii. 194; xiv. 46.

Croire c'est adhérer à sa pensée. xvi. 322. — On croit ce qu'on ne comprend pas. x. 583. — En croyant une chose on devient capable de la comprendre. x. 583. — Il y a des choses que nous ne croyons qu'à la condition de les comprendre, d'autres que nous ne comprenons qu'à la condition de les croire. ix. 693. — Croire, ce n'est point voir par l'esprit. ii. 341. — On voit les choses présentes, on croit les choses absentes. ii. 342. — Comment nous voyons avec l'esprit ce que nous croyons. ii. 342. — C'est un désordre de ne vouloir croire que ce qu'on voit. vi. 514. — Lorsque nous croyons des objets matériels que nous n'avons pas vus, l'esprit se les figure sous des formes corporelles. xii. 456. — Il faut croire ce qu'on ne voit pas encore, pour ne pas rougir quand on verra. ix. 401. — Il est permis de croire ou de ne pas croire aux témoignages humains, on se détermine d'après la foi qu'ils méritent. ii. 341.

Ce que c'est que croire en Dieu. x. 30. — Croire en Dieu c'est nous attacher à lui par la foi. ix. 224. — Croire en Dieu c'est plus que croire à Dieu. ix. 224. — Croire c'est s'approcher. x. 634. — Pourquoi nous ne croyons pas en l'homme, en un apôtre. x. 690. — Si on croit, on vit et on devient le temple de Dieu. x. 21. — Croire au Christ, c'est l'aimer. x. 91. — Trois manières de croire en Jésus-Christ. vii. 424. — La croyance à Jésus-Christ pauvre. vi. 170, 538. — Celui qui ne croit pas en Jésus-Christ sera condamné. vii. 464. — Différence entre croire le Christ et croire au Christ. vi. 584. — Ce que c'est que croire en Jésus-Christ. x. 687. — On ne croit pas sincèrement quand on n'ose parler de l'objet de sa foi. ix. 639. — Il ne suffit pas de croire de cœur, il faut encore confesser de bouche. xii. 224. — Il est

difficile de se mal conduire quand on croit comme il faut. vi. 222. — Croire en Jésus-Christ c'est venir à lui. xvi. 46. — Pour les enfants, croire c'est être baptisé. xv. 501. — Beaucoup s'excusent de ne point croire en Jésus-Christ parce qu'il commande ce que l'on ne peut accomplir. ix. 334. — Il faut croire au Christ né dans sa chair, pour arriver au Christ né de Dieu. x. 38.

Croire à l'Évangile est un don de Dieu. xvi. 331. — C'est le Père qui nous fait croire. x. 535; xvi. 481. — Pour croire, la volonté sans la grâce ne suffit pas. ii. 508. — Pourquoi la volonté de croire n'est pas regardée comme venant de Dieu. xvii. 430. — Ne stimons point que notre foi dépend tellement de nous, qu'elle n'ait aucun besoin du secours de Dieu. x. 637. — Comment Dieu fait que nous voulions croire. xvii. 430. — Croire est l'œuvre de Dieu. vi. 221. — Croire est notre œuvre et celle de l'Esprit-Saint. xvi. 325. — On ne peut croire, sans être appelé de quelque manière. v. 507. — Les Juifs et tous ceux qui ne croient pas, le font par la perversion de leur volonté. ii. 508. — C'est par un juste jugement de Dieu, que le cœur des hommes est aveuglé au point qu'ils ne croient pas, puisque c'est par un effet de sa miséricorde que nous croyons d'un libre arbitre. xiii. 73, 366, 367. — Toutes les nations sont appelées à croire, mais non pas tous les hommes. ii. 577. — Il y a trois espèces de choses à croire. v. 441. — Ce que Dieu a fait nous porte à croire ce que nous ne voyons pas. vi. 536. — Quelquefois on ne croit que difficilement ce qui donne de la joie, quelle qu'en soit la certitude. x. 280. *Voy.* FOI.

CROIX. Pourquoi Jésus-Christ a choisi le supplice de la croix. v. 431, 432; xii. 310; xiv. 111. — Jésus portant sa croix. xi. 432; xvii. 431. — Pourquoi Jésus-Christ a porté lui-même sa croix. vii. 231. — Titre de la croix. xi. 432; vii. 231. — Pourquoi Jésus-Christ n'est pas descendu de la croix. vi. 383, 390. — Il a vaincu le monde par sa croix. vi. 232. — Il a fait de sa croix un piège contre le démon. vi. 535.

Le supplice de la croix est le plus affreux genre de mort. x. 496, 580. — Le supplice de la croix a été aboli. viii. 371. — La croix a passé sur le front des empereurs. viii. 371, 592, 617; x. 204. — Avec sa croix Jésus-Christ a vaincu les rois et a mis le sceau de sa croix sur le front des vaincus. ix. 417. — La croix resplendit sur le front des rois, plus précieuse que les perles de leur diadème. viii. 309; ix. 179. — Dieu a placé sa croix sur le siège de la pudeur. x. 204. — Pourquoi Jésus-Christ a honoré sa croix sur la terre. vi. 390. — Ceux qui tournent la croix en dérision seront dévorés par les démons, comme par des bêtes féroces. viii. 497. — La croix est la clef de l'Ancien Testament. viii. 495. — Elle fut une clef qui ouvrit ce qu'il y avait de plus caché. viii. 488. — Tout fut révélé par le mystère de la croix. vii. 495. — La croix est le signe du Nouveau Testament. vii. 51. — La croix fut un tribunal, plutôt qu'un instrument de supplice. vii. 421, 568, 578; x. 558. — La croix du Christ est comme un grand chandelier. vii. 436, 546. — Elle fut une école et la chaire du Christ. vii. 261, 510. — Elle devait servir au Christ pour nous donner un exemple non de puissance, mais de patience. x. 330. — Force toute-puissante que recélait la croix. viii. 671. — La croix elle-même dut profiter à ceux qui y clouaient Jésus-Christ. viii. 466. — Sur la croix, le Christ a fait comme un grand paiement. vii. 563. — Il faut que chacun prenne sa croix. vi. 425; vii. 565. — Quelle croix il faut porter pour suivre Jésus-Christ. xiv. 411. — L'homme doit porter sa croix dans la vie présente. ii. 66. — La croix est le bois qui soutient notre faiblesse et nous préserve de l'abîme. vi. 337. — La croix est le navire sur lequel nous traversons la mer de ce monde. vi. 337; x. 324. — Le chrétien doit être constamment attaché à la croix. vii. 491. — Elle le conduira au port. x. 324. — Il vaut mieux ne pas voir en esprit Celui qui est et ne pas se séparer de la croix de Jésus-Christ, que de le voir en esprit et mépriser la croix du Sauveur. x. 324. — La croix nous protège contre la corruption des mœurs et le mépris des règles antiques. ii. 293.

On ne doit point rougir de la croix. VII. 222 ; X. 204. — Nous devons nous glorifier dans la croix du Christ et non dans notre justice. VII. 52. — La croix est un remède. X. 204. — Elle est le signe de l'humilité qui guérit l'enflure de l'orgueil. X. 204. — L'humiliation de la croix conduit à la grandeur. VII. 50. — Le bois de la croix est la vie. X. 325.

Signe de la croix. I. 368 ; II. 413. — Le signe de la croix abaisse les ennemis de l'Eglise. VIII. 121. — Sans le signe de la croix, il est impossible d'accomplir n'importe quelle cérémonie sacrée. XI. 136. — La vie présente est le temps de la croix. II. 66, 67. — Signe de la croix sur le front. II. 413 ; VI. 118, 133 ; VII. 52, 107, 502 ; VIII. 7 ; XII. 79. — Les peuples sont marqués au front du signe de la croix, pour être assurés de leur salut. XII. 202. — Dans le danger, les chrétiens font le signe la croix. VIII. 547. — En mourant, le chrétien fait le signe de la croix. II. 413. — La croix est un signe sur le front des fidèles. X. 330, 581, 623, 689. — Si nous portons au front le signe de l'humilité du Christ, portons-en l'imitation dans notre cœur. VI. 133. — La croix sur le front des catéchumènes. X. 401. — Un cancer guéri par le signe de la croix. XIII. 521. — On mettait le signe de la croix sur les vêtements des juifs baptisés. VI. 85. — Explication allégorique de la croix. XI. 135, 136. — La croix que nous devons porter est la mortalité de notre chair. III. 97. — C'est en quelque sorte porter sa croix, que de bien gouverner sa nature mortelle. VII. 231. — Les quatre dimensions de la croix. VI. 258 ; VII. 75. — Ce que signifient ces quatre dimensions. II. 67, 318, 351 ; IX. 515. — Profondeur de la croix. VII. 76.

Figures de la croix. L'arche de Noé. XII. 77. — Moïse étendant les bras. XII. 415. — Le bois qui adoucit les eaux de Merra. IV. 426. — La lettre T. IV. 574. — La verge qui frappa le rocher. IV. 520. — La croix de lumière. X. 192.

CRUAUTÉ. On peut pardonner avec cruauté, comme on punit quelquefois avec miséricorde. II. 388.

CRUCIFIEMENT. C'est une grande sagesse de savoir Jésus crucifié. VII. 50. — La croix du Christ a été le symbole du crucifiement du vieil homme. V. 364. — Le pécheur est crucifié dans son âme par les douleurs de la contrition, et dans son corps par les rigueurs d'une mortification salutaire. XII. 406. — Le serpent élevé par Moïse nous montrait que la ressemblance de la chair du péché qui était dans le Christ serait attachée à la croix. IX. 715. — Ce que c'est que d'être crucifié au monde. V. 560. — Quel est celui qui est crucifié au monde, comme le monde lui est crucifié. VII. 437. — Qu'est-ce que blesser la croix de lumière, d'après les Manichéens. X. 192.

CRISTAL. Ce que c'est. X. 269.

CUICULIS. XV. 183.

CULTE. Le culte dû à Dieu ne peut s'exprimer d'un seul mot. XIII. 196. — Le culte de latrie est dû à Dieu seul. XIII. 197. — La vraie religion chrétienne consiste à adorer un seul Dieu. X. 503. — En quoi consiste le culte de Dieu. XVII. 156. — La consécration de nos biens et de nos personnes, tel est le culte dû à Dieu. XIII. 195. — Le culte de Dieu, c'est son amour. XII. 504. — L'homme devient semblable à ce qu'il adore. X. 391. — La piété, c'est le culte de Dieu, et l'on n'adore Dieu qu'en l'aimant. II. 311, 443. — C'est à nous et non à Dieu que profite le culte que nous lui rendons. II. 179. — Nous honorons Dieu, et il nous cultive. VI. 218, 380, 477. — Nous devons honorer Dieu pour lui-même. VII. 43 ; VIII. 237 ; IX. 121. — Le culte de l'ancienne loi engendrait la servitude. VI. 108. — C'est peu estimer le culte de Dieu que d'y chercher une félicité terrestre. VI. 84. — Le culte d'amour peut seul rassasier l'âme. VII. 43. — Dieu lui-même est la récompense de ses adorateurs. VI. 84. — Culte servile, culte libéral. XVI. 40. — Les vrais adorateurs de Dieu deviennent des dieux. XIII. 196. — Nous devons honorer les martyrs et adorer Dieu avec eux. VII. 381. — Les saints ont horreur d'être honorés comme des dieux. VII. 382. — Les païens adoraient des

hommes morts. VII. 381. — Le culte des faux dieux est une fornication. X. 617. — Rendre à Dieu le culte qui lui est dû est, selon l'Écriture, la vraie sagesse de l'homme. I. 360. — D'ordinaire le faux dieu exige qu'on lui rende le culte dû au vrai Dieu. IX. 411. — Des cultes faux. III. 583. — On ne doit point adorer le démon. III. 583. — L'Eglise catholique enseigne que l'âme ne doit adorer aucune créature. III. 317, 318. — Il ne faut rendre aucun culte à tout ce qui s'atteint par les sens de ce corps mortel. I. 307. — Dieu, étant supérieur à tout, est plus que tout digne de notre amour et de notre culte. IX. 230. — Le sacrifice de louange et d'actions de grâces est le culte digne de Dieu. XVII. 158. — En Ismaël sont tous les hommes qui n'ont pour Dieu qu'un culte charnel. X. 7. — On honore Dieu par la foi, l'espérance et la charité. XII. 2. — Nous devons rendre à Dieu un culte gratuit et un amour chaste. VIII. 467, 573, 583 ; IX. 174. — On rend un culte à ce que l'on aime. IX. 230. — Comment le diable veut se faire adorer en vue des biens de la terre. VIII. 441. — Le culte dû au vrai Dieu rendu aux démons. IX. 411. — On se sert aussi du mot culte pour désigner les honneurs rendus à des hommes. XIII. 195. — Dieu ne réclame point notre culte, comme la terre notre culture. I. 501. — Nous honorons Dieu comme notre Dieu, et il nous cultive comme sa terre. VIII. 311.

CUMES. La sibylle de Cumès annonce Jésus-Christ. XIII. 399. — Elle avait appris en esprit quelque chose du Sauveur. II. 191 ; III. 108. — La ville de Cumès était une colonie grecque. XIII. 53.

CUNINA, déesse qui veille sur les berceaux. XIII. 75, 78.

CUPIDITÉ. Ce que c'est. V. 437 ; XIII. 288. — Elle n'est que la volonté perverse. III. 381. — C'est un abus de lui donner le nom d'amour. XII. 460. — Elle consiste dans l'amour des choses qu'on peut perdre malgré soi. III. 325. — Employé isolément, le mot cupidité est pris en mauvaise part. XIII. 290. — Elle est la volonté pour les actions mauvaises et criminelles. V. 312. — On n'appelle pas cupidité la recherche d'un bien en vue d'un autre bien. III. 134. — Personne en dehors des Pélagiens n'a jamais nié que la cupidité soit un mal. XVI. 684. — La cupidité ne vient point de Dieu. VIII. 308. — Avant le péché, aucune convoitise ne résistait à la volonté dans Adam. XVII. 83. — La cupidité est un mal non dans son objet, mais parce qu'elle est une désobéissance. XI. 15. — La cupidité est la source de tous les maux. IX. 357 ; XV. 602, 603. — Les cupidités sont de folles courtisanes. I. 394. — Triple cupidité. I. 472 ; III. 570. — Elle a été vaincue par le Christ. I. 472 ; III. 570. — C'est la cupidité qui pousse les adorateurs de l'or, des femmes, des louanges. III. 506. — La cupidité est l'amour de ce monde. VIII. 283. — L'humilité éteint la vaine et inquiète cupidité. II. 258. — La cupidité ignore où la nécessité finit. XVI. 183. — Mépriser peu pour obtenir davantage c'est augmenter la cupidité. VI. 180. — Le désir des biens éternels ne doit pas se mêler au désir des biens temporels. VI. 135. — Les biens temporels n'éteignent point l'insatiable cupidité. IX. 567. — Les richesses de la terre augmentent la cupidité chez ceux qui les possèdent. X. 35. — La cupidité est comme une glu. X. 165. — Celui-là est maître, qui n'est point garrotté par les convoitises. VIII. 513. — Dangers de la cupidité. VI. 460 ; XI. 621. — La cupidité est une injustice. VI. 135. — Les convoitises et les passions naissent ordinairement d'une prospérité terrestre rapidement obtenue. IV. 570. — La cupidité est un mauvais maître. VIII. 200.

Les passions servent de satellites à l'amour de cette vie, VII. 409. — Poids de la concupiscence. I. 503. — La passion de chacun est une tempête. VI. 313. — Un amour dépravé, une crainte mauvaise produisent tous les péchés. IX. 254. — La cupidité et la crainte sont les deux portes par lesquelles le démon entre dans l'âme. VI. 132 ; XII. 58. — C'est par la cupidité que le démon règne dans l'homme ; en la subjuguant nous le vainquons. XII. 45. — Les mauvaises passions sont les portes de la mort. VIII. 166. — La cupidité est appelée le péché. V. 492. — C'est par l'amour des

biens intérieurs que nous péchons. IX. 492. — Plus l'homme a de cupidité, plus il est capable de souffrir avec dureté. XII. 300, 303. — Tant que la cupidité est dans nos âmes, elle est en opposition avec la loi de l'esprit. II. 468. — La cupidité vient de la nature et de l'habitude. V. 499; VII. 3. — La cupidité a la volonté pour principe, elle se focalise dans le plaisir et se consume dans la coutume. XII. 300.

On ne peut dire que la volonté soit libre tant qu'elle est soumise à la cupidité. II. 337. — La cupidité se change en douleur, quand elle est frustrée dans son attente. XIII. 486. — La cupidité assouvie donne moins de contentement que d'inquiétude. IV. 8. — La cupidité ressemble aux racines de l'épine. X. 475. — Au fond de l'âme elle-même, où le mouvement de la volonté règle toutes les actions humaines, la punition suit promptement la faute. II. 482. — Pourquoi les désirs de l'âme sont appelés désirs de la chair : remèdes qu'il faut leur opposer. XVI. 206. — Cupidité des méchants. XII. 294, 295. — Sa punition. XI. 624. — Les cupidités comparables sont les enfants de Babylone. X. 450. — Il ne faut point raisonner avec la cupidité, mais l'étouffer. X. 454. — Comme la cupidité est la source de tous maux, il faut l'étouffer en ce monde, afin qu'elle y meure, et non la réserver pour l'autre vie. IX. 615. — Dans les saints, il n'y aura plus de cupidité. XII. 42.

Chacun porte le fardeau de sa cupidité ou de sa charité. VII. 70, 71. — Différence entre la cupidité et la charité. XII. 470. — La cupidité règne où la charité de Dieu est absente. XII. 42. — La cupidité nous abaisse, la charité nous élève. I. 503. — Que celui qui est sous le joug d'une funeste cupidité passe sous celui de l'heureuse charité. VII. 70. — Il est plus aisé de réfréner la cupidité dans ceux qui aiment Dieu, que de l'assouvir dans ceux qui aiment le monde. III. 50. — L'aliment de la charité est l'affaiblissement de la cupidité, sa perfection, l'absence de toute cupidité. V. 437. — Plus le règne de la cupidité s'affaiblit, plus se fortifie celui de la charité. IV. 48. — Une cupidité peut être chassée par une autre. XVI. 462. — Mais non guérie. XVI. 38. — C'est avancer dans la sainteté que de diminuer de plus en plus les cupidités charnelles. XVI. 243. — Il est fort différent que la cupidité cède à l'absence de tout espoir, ou soit détruite par la pureté du cœur. III. 434. — Quoique, au dehors, on ne fasse pas une œuvre de cupidité, le mal demeure au dedans comme un ennemi. II. 338. — La cupidité nous sera soumise lorsque nous en deviendrons les maîtres. XIII. 313. — Combat contre les cupidités de cette vie. XVI. 416. — On triomphe de toutes les passions, quand on dompte l'amour de ce vie. VII. 409. — La grâce de Dieu peut seule nous délivrer de la cupidité charnelle. I. 333. — Quand pouvons-nous dire que la passion est domptée en nous? VII. 425. — La convoitise de la chair chassée par la pénitence revient quelquefois avec une ardeur plus vive. V. 321. — Il ne sert de rien de manquer de tout, si le cœur est rongé par la cupidité. VIII. 566. — Dieu n'a aucun égard au bien que l'on possède, mais au désir qu'on a de posséder. X. 411. — Le corbeau de Noé est la figure des hommes dégradés par l'immonde cupidité. XIV. 497. *Foy.* CONCUPISCENCE, PASSION.

CUPIDON. Pourquoi on le représente sous la figure d'un enfant ailé et armé de flèches. XIV. 290.

CURIACES. Combat des Curiaques et des Horaces. XIII. 55.

CURIEUX. Différence entre l'homme qui s'occupe d'une chose et l'homme curieux. XIV. 44. — Saint Augustin regardait comme son principal devoir le soin de réprimer les curieux. II. 220. — Race curieuse de la vie d'autrui et paresseuse à redresser la sienne. I. 432.

CURIOSITÉ. Elle est ennemie de la tranquillité, comme l'indique le mot *cura*. III. 483. — La curiosité est le désir des yeux. XI. 479. — Pourquoi elle est ainsi nommée. I. 468. — La curiosité est un des trois vices capitaux qui renferment tous les péchés. VIII. 460. — Du vice de la curiosité I. 468. — La curiosité est le propre de toute âme ignorante. XII. 46. — La curiosité reste froide pour ce qu'elle comprend. XVI. 232. — Comment la curiosité peut

conduire l'homme à la vérité. III. 579. — Elle consiste dans l'appétit de connaître par les yeux. I. 468. — Dangers de la curiosité. I. 411. — Curiosité des cinq sens. VI. 472. — Ceux qui veulent faire leur salut et servir l'Eglise, ne peuvent s'occuper de questions curieuses et subtiles. IV. 463, 467. — Le vain désir de connaître ce qu'on ne peut découvrir sépare de Dieu, si la charité n'en triomphe. V. 370, 371. — La méditation des saintes Ecritures sert de remède à la curiosité. III. 531. — La curiosité condamnée par les Ecritures. III. 507. — L'Apôtre défend la curiosité charnelle et non la curiosité spirituelle. V. 469. — Le vice de la curiosité conduit à rendre au démon les honneurs divins. XII. 273. — Connaissant la curiosité qui méprise vite ce qu'elle comprend, Dieu a fait les mystères. XVI. 232, 233.

CURMA, curial. Sa vision. XII. 238.

CURMA, forgeron. XII. 238.

CURTUS se précipite dans un gouffre pour le salut de la patrie. VII. 82, 109.

CURUBE, ville. VII. 523; XII. 521.

CYRÈLE, déesse. Infamies de ses prêtres. XIII. 30, 426, 448, 449. — La loi romaine leur donnait le droit de demander l'aumône. XIII. 449.

CYLLINIUS, évêque. III. 48.

CYNÉGIUS, fils de Flora. V. 527; XII. 280.

CYNIQUES. Philosophes ainsi appelés. III. 252. — En quoi ils diffèrent des autres. XIII. 426. — La religion ne condamne point toutes leurs manières de vivre. XIII. 441. — Infamie des cyniques. XIII. 301; XV. 710. — Ils aiment une certaine liberté et licence de vie. III. 282. — Ils portaient avec eux une massue. III. 270.

CYNOCÉPHALES. XIII. 338.

CYNOCÉPHALE, dieu de l'Egypte, reçu à Rome. XIII. 34, 54.

CYPRIEN, martyr. IX. 310; XI. 555; XIII. 478. — Son prénom était Tascius. VII. 525. — Il était évêque de Carthage. VII. 525; XV. 486. — Ce qu'il était avant sa conversion. VII. 528, 532. — Par le baptême il devint un vrai Cyprien. VII. 532. — Bienfaits de la grâce dans Cyprien. VII. 533. — Orateur au Forum, il devient humble disciple du Christ. VII. 476, 532. — A une surabondance vaine et frivole il substitue une éloquence plus sérieuse et plus modeste. IV. 73. — Son exil. VII. 523; XI. 556. — Son retour. *Ibid.* — Sa sollicitude pastorale. VII. 524. — Il fut un bon pasteur. VI. 565. — Il est fait prisonnier. VII. 524; XI. 556. — Ses paroles au proconsul. VII. 524. — Sa condamnation. VII. 525. — Il fit sa profession, demeura ferme dans la foi, versa son sang et vainquit le démon. VI. 65. — Il est mort pour attester sa croyance au Christ né de la Vierge Marie. XIV. 460. — Lieu de son martyre. VIII. 307. — Lieu de sa sépulture. VII. 533. — Table de saint Cyprien à Carthage. VI. 63, 221, 478, 537; VII. 16, 526; IX. 258. — Mémoire de saint Cyprien. VII. 527. — Autel érigé sur son tombeau. VII. 535. — Monument qui lui est dédié. I. 401. — Fête de saint Cyprien. II. 379; VII. 525; IX. 258. — Saint Augustin invoque saint Cyprien. IX. 440, 470. — L'Eglise de Carthage fut illustrée par l'épiscopat et la mort de saint Cyprien. VII. 525. — Saint Cyprien est célèbre par sa mort et ses écrits. VII. 526, 533. — Il souffrit le martyre avant la naissance de l'hérésie des Manichéens. XV. 740. — Par ses exhortations brûlantes, il en porte plusieurs à triompher du diable. VII. 524, 533.

Pélage fait l'éloge de saint Cyprien. XVI. 62. — Saint Cyprien a suscité d'avance de grands embarras aux Pélagiens. XVI. 388. — Il a défendu la doctrine catholique sur le péché originel. XV. 640. — Doctrine de saint Cyprien touchant le péché originel. VII. 468. — Il énonce sur le baptême un sentiment contraire à la règle et à la coutume de l'Eglise. II. 453. — Il enseigne que le baptême du Christ n'est point chez les hérétiques et les schismatiques. XV. 449, 450, 458. — Il avoue qu'au temps passé, l'Eglise admettait dans son sein, sans renouveler le baptême, les chrétiens baptisés dans des communions différentes. II. 453. — Il n'exclut pas ces chrétiens, sans baptême, des fonctions du sacerdoce. II. 453. —

Ce qu'il pensait du salut de ceux qui étaient baptisés hors de l'Eglise catholique. xv. 94. — Ils refusaient de croire que les hérétiques et les schismatiques pussent donner le baptême de Jésus-Christ. xiii. 560. — Il enseignait qu'on doit, dans l'Eglise catholique, rebaptiser les hérétiques. xiii. 561; xv. 82, 88. — Comment il est tombé dans l'erreur. xv. 91. — Ce qui l'excuse. xiii. 561; xv. 83, 87, 397. — L'erreur de Cyprien ne justifierait pas le mépris pour sa personne. xv. 114. — Son éloge. xv. 173. — Il tomba dans l'erreur touchant le baptême, comme saint Pierre touchant la circoncision. xv. 180. — Il n'a fait que maintenir la foi de l'Eglise en redressant ceux qui pensaient qu'on ne devait baptiser les enfants que le huitième jour après la naissance. ii. 439; xv. 555. — Saint Augustin doute que saint Cyprien ait admis la nécessité de rebaptiser les hérétiques. xv. 375. — Plusieurs pensent que ce sentiment n'a jamais été celui de saint Cyprien. ii. 153. — Opinion de saint Augustin sur ce sujet. ii. 154, 204. — Saint Cyprien aurait cédé devant l'autorité d'un concile général. xv. 86, 114. — Combien il était savant et humble. xv. 86, 146. — On ne sait s'il a changé de sentiment avant sa mort. xv. 86. — Les Donatistes condamnés par l'autorité de saint Cyprien. ii. 154. — On ne peut condamner saint Cyprien, quoiqu'on n'ait point de preuve qu'il ait rectifié son opinion sur le baptême. ii. 153. — Peut-être la preuve de son retour à la vérité a-t-elle été anéantie. *Ibid.* — Saint Augustin pense que saint Cyprien a rectifié son sentiment sur le baptême ou qu'il a couvert par l'abondance de sa charité cette tache de son cœur si pur. ii. 154, 204. — Pourquoi Dieu a permis que saint Cyprien tombât dans l'erreur. xv. 82, 86, 149. — Beaucoup d'évêques partageaient l'opinion de saint Cyprien. xv. 152. — Son sentiment sur saint Paul reprenant saint Pierre. ii. 415.

Comment les Donatistes s'appuient sur le témoignage de saint Cyprien. xiii. 673. — Le concile de saint Cyprien n'a pas eu lieu ou il a été réfuté par l'Eglise catholique. xv. 375. — Le concile tenu par saint Cyprien désigne le jour. xiii. 605. — L'autorité de saint Cyprien n'aide en rien les Donatistes, mais les condamne. xv. 395, 397. — Différence entre l'erreur de Cyprien et celle des Donatistes. xv. 84. — L'autorité de Cyprien n'enchaîne point les catholiques. xv. 396. — Ses mérites, sa charité et son martyre prouvent qu'il fut un sarment fécond sur la racine de Jésus-Christ. xiii. 677. — Combien il a aimé l'unité de l'Eglise. ii. 154, 204; vii. 533; xiii. 677; xv. 50, 51, 82, 152, 397, 398, 402. — Il fait un discours sur l'unité de l'Eglise. ii. 204; xv. 152. — Il enseignait qu'il fallait rester en communion avec ceux qui soutenaient une doctrine opposée à la sienne. xv. 146, 149, 152, 163, 168, 174, 182, 190. — Il se plaint de l'avarice de ses collègues. ii. 205. — Il a toujours enseigné qu'il ne fallait pas se séparer de l'Eglise pour quelques méchants qu'on voit dans son sein. xv. 397, 398, 420. — Il a été martyr, non point parce qu'il est mort pour le nom du Christ, mais parce qu'il est mort pour le nom du Christ dans l'unité. ii. 204. — Il est un exemple pour les Donatistes qu'on ne doit pas se séparer de l'unité de l'Eglise. xv. 89, 94. — Il écrit à Donat, un de ses amis. vii. 533. — A Antonien. ii. 155. — A l'évêque Fidus. xvi. 63. — Sa lettre à Jubaianus. xv. 186, 396, 401. — Sa lettre à Magnus. xv. 153. — Sa lettre à Maxime. ii. 204, 205; xiii. 674; xv. 397. — A Pompéius. xv. 144, 152. — A Quintus. xv. 144, 152. — A Quirinus. xvi. 66. — A Saturnin, Maxime et autres. xv. 144, 152. — A Etienne. xv. 158. — Sa lettre sur les fidèles tombés. v. 570, 576; ii. 168. — Son livre sur la Mortalité. iii. 44; xvi. 62. — Sur la Patience. xvi. 62. — Sur le Travail et l'Aumône. xvi. 67. — Sur l'Oraison dominicale. xvi. 67, 104, 300. — Son livre Des Témoignages. xvi. 62. — Sa lettre sur l'Unité. xv. 397. — Sur le Zèle et la Jalousie. xv. 149. — Son style a une certaine physiognomie à laquelle on peut le reconnaître. ii. 154.

Eloge de saint Cyprien. xi. 416; xv. 96, 149. — Combien il était éloigné de l'envie. xv. 146. — Son âme fut comme une épée dans la main de Dieu. vii. 535. — Il fut comme

un grain choisi et magnifique. vii. 529. — Il était une pierre précieuse. vi. 149.

CYPRIEN, un des Pères du concile de Carthage. ii. 459, 473.

CYPRIEN, diacre, porte à saint Jérôme une lettre de saint Augustin. ii. 84, 87, 91, 116, 118.

CYPRIEN, évêque donatiste. xv. 297.

CYRUS, roi des Perses. xiii. 74. — Il commandait aux Chaldéens et aux Assyriens. xiii. 400. — Il renvoya cinquante mille Juifs pour rebâtir le temple de Jérusalem. xiii. 400.

D

DACIEN. vii. 388, 391.

DAMAS, ville puissante par ses richesses. vii. 186.

DAMASE. xvi. 241.

DAMNATION. DAMNÉS. La damnation attachée à notre génération charnelle vient du péché originel. xv. 527. — Les enfants condamnés à la damnation exclusivement pour le péché originel. xvi. 359. — En justice tous sont dignes de la damnation. xvii. 187. — Personne n'est délivré des liens de la damnation, si ce n'est par le Christ. ii. 517, 528, — Il y a une condamnation pour ceux qui vivent dans la chair, mais non pour ceux qui vivent en Jésus-Christ. vii. 23. — Personne n'est délivré de la damnation que méritait le péché originel, que par la grâce de Dieu. xiii. 496; xvii. 145. — Quelles actions de grâces doivent à Dieu ceux qui ont été délivrés de la damnation par le Christ. xvii. 187. — Les damnés n'auront aucune excuse. vi. 96.

Ceux qui ne sont point délivrés par la grâce sont justement condamnés. xvii. 187. — Ainsi que ceux qui n'ont pu être justifiés. xvii. 187. — On ne peut comprendre pourquoi Dieu crée des hommes qu'il doit envoyer à la damnation. xvi. 455. — Pourquoi tous ont péri pour les péchés d'un autre. xvi. 404. — Si tout homme était délivré de la damnation, on ne saurait pas ce qui est dû par le péché : si personne ne l'était, on ne connaîtrait pas les bienfaits de la grâce. ii. 511. — Dieu ne veut pas notre damnation. vi. 96, 97. — Dieu est juste et ne saurait condamner personne s'il ne trouve en lui quelque démérite. xvi. 140. — Dieu ne condamne personne injustement. ii. 500; iii. 40. — C'est par la justice de Dieu que sont damnés ceux qui sont damnés. ix. 720. — Les damnés sont privés de l'union avec Dieu. xii. 189. — Se voir morts au royaume de Dieu, étrangers à la vie de Dieu est pour les damnés le plus affreux supplice. xii. 40. — Le supplice des damnés est plus incroyable que le bonheur des saints. xiii. 484. — Diverses opinions sur les tourments des damnés. xiii. 498. — Les orgueilleux ne peuvent espérer au dernier jour que la damnation. ix. 79. — Les méchants périront, c'est-à-dire qu'ils seront damnés. xiii. 466. — La damnation est une seconde mort. xiii. 448, 451, 460. — Cette seconde mort est commune à tous les damnés. xii. 41. — Comment on peut dire que dans la damnation la mort est aussi pour le corps. xiii. 267. — Les damnés s'occupent de leurs parents. ix. 590. — Les damnés ne sauront pas ce qui se passera dans la joie du Seigneur. xiii. 473. — Il n'y a pour personne aucun lieu mitoyen entre la damnation et le salut. xv. 508. *Voy.* PÉCHÉ ORIGINEL. — Il y a des degrés dans les supplices des damnés. xii. 40. — La gravité de leur châtiement sera proportionnée à la gravité de leurs fautes. xii. 33; ix. 563. — Quels seront parmi les damnés ceux qui souffriront le supplice le plus doux. xii. 33. — Les peines des damnés seront-elles un jour adoucies? ix. 563. — Les damnés ne retirent aucun fruit des prières de l'Eglise. xii. 40. — Comment on peut dire que Dieu étend aussi sa miséricorde aux damnés. xiii. 503.

Comment les corps des damnés peuvent vivre éternellement dans le feu. xiii. 484. — Les damnés sont nommés cadavres. xiii. 472. — Etat du corps des damnés après la résurrection. xii. 33. — Du feu et du ver qui feront le supplice des damnés. xiii. 473. — Comment la douleur des damnés ne finira jamais. xiii. 448. — Après la résurrection, les damnés souffriront davantage. vii. 562. — De ceux qui croient qu'aucun homme ne sera damné au jour du jugement, à cause de l'in-

tercession des saints. XIII. 499, 502. — De ceux qui pensent que nul homme n'aura à subir des peines éternelles. XIII. 498. — L'Eglise condamne tous ceux qui, avec Origène, enseignent que les supplices éternels pourraient avoir une fin. XV. 568. — De ceux qui promettent l'impunité de leurs péchés, même aux hérétiques. XIII. 500, 505. — De ceux qui promettent l'indulgence de Dieu, non à tous les pécheurs, mais seulement aux catholiques, quels que soient leurs crimes. XIII. 509. — Leur réfutation. XIII. 505, 506. — De ceux qui pensent que les fautes rachetées par des aumônes ne seront pas comptées au jour du jugement. XIII. 501, 506. — Le supplice des damnés doit être éternel. XII. 40. — Il y en a plus de punis que de sauvés. XIII. 496.

DANAË. I. 371 ; XIII. 393.

DANAUS, dixième roi des Argiens. XIII. 392.

DANIEL, prophète. IV. 306. — Ses prédictions. XIII. 406. — Pourquoi il confesse ses péchés et ceux de son peuple. XV. 526. — Son calme au milieu des lions. X. 415. — Les lions le reconnurent comme étant au-dessus d'eux. XI. 219. — Il servit Dieu dans le célibat, et fut appelé un homme de désirs. X. 114, 115. — Daniel, Noé et Job désignent trois classes d'hommes. XII. 339. — Daniel apprend d'un ange le mystère des semaines. II. 568. — Hésychius ne croit point que les semaines de la prophétie de Daniel aient été accomplies à la naissance et à la passion du Christ. II. 562, 568. — Un commentateur prétend que les semaines de Daniel concernent le second avènement du Christ. II. 560. — Elles ont été accomplies au premier avènement du Christ. II. 568, 572. — Il faut entendre du temps déjà passé, les semaines de Daniel. II. 559.

DANSE. Ce que c'est. VII. 528. — Danse insolente au tombeau de saint Cyprien. VII. 528. — Dances impures des Primianistes. XV. 65.

DARDANUS, préfet des Gaules. II. 509. — Saint Augustin lui envoie une lettre qu'il appelle un livre sur la *Présence de Dieu*. II. 509.

DARIUS, roi des Perses. VII. 400. — Il livre aux lions les ennemis de Daniel. II. 487.

DARIUS est envoyé en Afrique pour conclure la paix avec les Vandales. III. 67. — Il écrit à saint Augustin. III. 67. — Les deux lettres que saint Augustin lui adresse. III. 67, 69.

DATIANUS. VIII. 381.

DATIVUS. XV. 460.

DAVID veut dire « Fort de la main » ou « Désirable » ; il est la figure du Christ. VIII. 488, 493, 317, 534, 604 ; IX. 47, 425 ; X. 102 ; XIV. 359. — Comment David, malgré ses fautes, fut trouvé selon le cœur de Dieu. V. 534. — Il était petit de taille, mais grand par la foi. X. 219. — Il est tiré de la garde des troupeaux pour conduire les peuples. IX. 238. — Saül voyait quelque chose de divin dans David, lorsqu'il lui permit de combattre Goliath. VI. 130. — Confiance de David s'avançant contre Goliath. VI. 130. — Ce que représentaient les cinq pierres qu'il prend dans le torrent. VI. 130. — David revêtu des armes de Saül signifiait la loi. X. 222. — Combat de David avec Goliath. X. 219. — David se réfugia chez Achis, roi de Geth. VIII. 322. — En reprenant son épouse donnée à un autre, David représentait le Nouveau Testament. XII. 484. — Humilité et douceur de David. X. 101, 102. — Sa miséricorde envers Saül. XIV. 407. — Il accomplit le précepte donné par Jésus-Christ d'aimer ses ennemis. XIV. 107. — Pourquoi David ne monta sur le trône qu'après avoir subi l'épreuve de la persécution et en avoir été délivré. VIII. 558. — Il fait un faux serment ; mais de deux maux, il choisit le moindre. VII. 521, 522. — Il est sévèrement châtié pour s'être permis le dénombrement de son peuple. XIV. 491. — Pourquoi David offrit un sacrifice. XIV. 496. — La Providence, pour guérir David, permit qu'il fût un instant abandonné à lui-même. XII. 105. — David se montra sensible à la faute de son fils, et non à l'injure qui lui était faite. IV. 52. — Dans la guerre que lui fit Absalon, David ne succomba point sous l'injustice, mais s'humilia. X. 210. — Sa douceur envers Absalon. IV. 52. — Quoique tombé dans l'adultère, il sait modérer sa passion. IV. 52. — La

passion en lui fut un acte passager, et non une inclination permanente. IV. 53. — Il n'eût pu sortir de son péché sans le secours de Dieu. II. 475. — Pourquoi David, à qui le prophète avait annoncé que sa faute était pardonnée, en subit le châtiement. XVII. 125. — Sa pénitence. XIII. 383. — Sens prophétique du péché de David. XIV. 359. — Eloge de David. XIV. 345. — Pourquoi l'Écriture ne nous laisse ignorer ni ses fautes, ni ses mérites. II. 294.

Étendue de son royaume. XIII. 364. — C'est par David que commença la jeunesse du peuple de Dieu. XIII. 361. — Il régna quarante ans. XIII. 397.

Pourquoi il aimait la musique et l'harmonie. XIII. 379. — Il aimait la pieuse musique. II. 174. — Il est l'auteur des Psaumes. VI. 130 ; XIII. 378. — Tous les psaumes sont appelés psaumes de David. VIII. 172. — Les psaumes étaient écrits en vers. II. 174. — Pourquoi il ne raconte point les faits tels qu'ils se sont passés, mais d'une manière un peu différente. IX. 623. — David fut contemporain de l'Ancien Testament, sans en être le disciple. V. 418.

Jésus-Christ est désigné sous le nom de David. VI. 212. — David est la figure de Jésus-Christ roi. XII. 79. — Les promesses de Dieu à David touchant Salomon ne peuvent s'entendre que de Jésus-Christ. XIII. 374. — Il est la figure du corps de Jésus-Christ ou de l'Église. VIII. 558, 575, 665. — David souffrant la persécution de Saül est la figure du royaume du salut éternel. VIII. 558. — David se cachant dans une caverne est la figure de Jésus-Christ se cachant dans la chair et reposant dans le sépulcre. VIII. 617. — David fuyant Absalon est la figure de Jésus-Christ abandonnant le traître Judas. VIII. 127. — David mangeant les pains consacrés à Dieu figurait la royauté et le sacerdoce. VIII. 559. — David s'exprime comme s'il était seul, mais le Christ était avec lui. VIII. 675.

DEBBORA, juge des Hébreux. XIII. 394.

DÉBITEUR. Devoir du débiteur et du créancier. IV. 542. — On ne doit pas trop presser un débiteur. VII. 273.

DÉCALOGUE. Les Manichéens le rejettent. XIV. 229, 232, 234. — Division des préceptes du Décalogue. IV. 429 ; VII. 306. — Trois préceptes regardent Dieu et sept le prochain. VI. 44 ; XIV. 232. — Les trois premiers préceptes du Décalogue indiquent les trois personnes de la Trinité. II. 65. — Les dix préceptes du Décalogue sont renfermés dans ces mots : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse ». VI. 48. — Explication du Décalogue. VI. 40. — L'amour de Dieu et l'amour du prochain sont expliqués par le Décalogue. XIV. 232. — Le Décalogue fut donné non-seulement pour les Juifs, mais encore pour nous. XVI. 38 ; XVII. 159. — Nous sommes tenus d'observer les préceptes de justice renfermés dans le Décalogue. XVII. 165. — Le Décalogue tue, sans la grâce. XVII. 159. — Le précepte d'observer le sabbat est le seul dans le Décalogue qu'on puisse regarder comme une figure. XVII. 161.

DÉCIUS, empereur, persécuteur des chrétiens. XIII. 420.

DÉCIUS. Les deux Décus se dévouèrent au salut de l'armée. XIII. 83, 109.

DÉCURION. Privilège des décurions. II. 127.

DÉDALE. Son vol fabuleux. III. 147 ; XIII. 393.

DÉDICACE d'un temple consacré aux idoles. VII. 63. — Dédicace des chandeliers. VII. 584. — Sermon pour la dédicace d'une église. VII. 579 et suiv. — Nous construisons un temple qui sera dédié à la résurrection dernière. VII. 63. — Le foudement de notre temple est déjà consacré, nous le serons quand nous ressusciterons. VI. 485. — Nous construisons une maison pendant notre vie, on n'en fera la dédicace qu'à la fin des siècles. VI. 116 ; VIII. 249. — La dédicace de cette maison est déjà faite dans celui qui est notre Chef. VIII. 249.

DÉFINITION. Une définition ne doit rien comprendre d'étranger. III. 247. — Son utilité. XIII. 39.

DÉFUNT. Invisible séjour des défunts. XIII. 11. — Les âmes des justes souffriront-elles le supplice transitoire du feu ? XIII. 508. — Souffrances de quelques défunts. XIII. 504. — Les fidèles défunts appartiennent à l'Église du

Christ. XIII. 460. — Mémoire des défunts à l'autel. I. 450 ; VII. 45, 418, 422. — Prière pour les défunts. XI. 37. — Offrandes aux tombeaux des défunts. I. 541. — Sacrifice de la messe offert pour les défunts. I. 449 ; II. 413 ; XII. 39. Saint Augustin prie pour son père et sa mère défunts. I. 450, 451. — Œuvres de miséricorde envers les défunts. V. 341. — Les âmes des défunts sont soulagées par la piété des vivants. XII. 39. — Les prières de l'Eglise, le sacrifice, les aumônes, profitent aux âmes des défunts. VII. 102. — La tradition et la pratique universelle de l'Eglise veulent qu'on rappelle le souvenir des défunts à la messe et qu'on prie pour eux. VII. 102. — Les défunts n'acquièrent pas de nouveaux mérites quand on fait du bien pour eux. VII. 103. — Il n'y a pour profiter des prières, que les défunts qui ont mérité pendant leur vie d'être soulagés après leur mort. VII. 103 ; XII. 39 ; XIII. 503. — Les défunts à qui les prières sont utiles, voient leurs peines annulées ou du moins allégées. XII. 40. — Le sacrifice et les aumônes faites à l'intention de tous les fidèles défunts sont des actions de grâces pour les chrétiens parfaits, des offrandes propitiatoires pour les chrétiens imparfaits : les méchants n'en retirent aucun fruit. XII. 40. — L'Eglise ne prie point pour les méchants et pour les infidèles défunts. XIII. 503. — Il y a des défunts à qui on ne peut procurer aucun secours. V. 341. — Les pompes funèbres sont une consolation pour les vivants, mais ne profitent point aux morts. VII. 102. — L'Écriture les met cependant au nombre des bonnes œuvres. VII. 103. — C'est à cause des vivants qu'on donne aux morts les éloges dont ils sont dignes. III. 108. — Les défunts attendent la rédemption de leurs corps. I. 323.

Voy. MORT.

DÉGRADATION, peine infligée par la discipline ecclésiastique. V. 554 ; XII. 30 ; XIII. 610.

DEGRÉ. Des quatre degrés progressifs de l'homme, avant la loi, sous la loi, sous la grâce, dans la paix. V. 361. — Cantiques des degrés. VIII. 406. — Il y avait autant de cantiques des degrés que de degrés. X. 308.

DÉLECTATION. *Voy. PLAISIR, CONUPISCENCE.*

DÉLICES. Combien celles des méchants sont fragiles. VII. 39. — Un chrétien ne doit pas rechercher les délices, mais partager les souffrances de Jésus-Christ. VI. 188. — On ne doit chercher dans les délices que ce qu'il faut pour entretenir la santé du corps. II. 267. — Les richesses sont les mères des délices. II. 267. — La vie passée dans les délices est une mort plutôt qu'une vie, en comparaison de la vie éternelle. II. 72. — Le bien et le mal ont leurs délices. VII. 89. — Délices spirituelles. XII. 162. — C'est le Christ qui fait nos délices. X. 166. — Nos délices viennent des oracles divins. VIII. 407. — Comment l'Esprit-Saint fait nos délices. X. 174. — Comment les paroles divines font nos délices. X. 243. — L'Écriture parle en énigmes, pour exprimer l'abondance des délices spirituelles. XIV. 233. — A l'homme qui se convertit, les délices ne sont pas retranchées, mais changées. IX. 189. — La sagesse fait les délices du juste. VIII. 388.

DÉLUGE d'Ogygès. XIII. 391. — Déluge de Deucalion. XIII. 392. — Déluge universel de Noé. XIII. 391. — En quelle année est arrivé le déluge universel. XIII. 323. — Pourquoi il arriva à cette époque. XIII. 328. — De l'élevation des eaux pendant le déluge. IV. 377. — Il est vraisemblable que le déluge ne fit périr aucun descendant de Seth. XIII. 328. — Solennités païennes qui rappelaient le souvenir du déluge. XIII. 392. — Mystère caché sous le fait du déluge. XIV. 501.

DEMANDER. Demander, chercher, frapper suffisamment est une grâce de Dieu. XIV. 1. — Ce qu'il faut demander à Dieu. IX. 26. — Il faut demander non les créatures, mais le Créateur. VIII. 341, 427. — Dieu ne donne qu'à celui qui demande, afin de n'éprouver aucun refus. IX. 496. — Différence entre les désirs du cœur et ceux de la chair. VIII. 365. *Voy. PRIÈRES.*

DÉMÉNÈTE. Pourquoi il fut changé en loup. XIII. 395.

DÉMÉTRIAS. D'après ses désirs et sa demande, elle est

vouée à Jésus-Christ. XII. 158. — Saint Augustin et Alype se réjouissent à cette nouvelle. II. 521. — Pélage lui écrit. II. 525. — Saint Augustin et Alype font connaître le poison renfermé dans un livre adressé à Démétrias. II. 522. — Eloge de Démétrias. II. 376.

DÉMÉTRIUS. XV. 170.

DÉMÉTRIUS. VIII. 381.

DÉMOCRITE, philosophe. III. 273. — Son opinion sur Dieu. II. 229. — Sur l'origine de nos pensées. II. 230. — Dans les questions naturelles, il diffère d'Épicure. II. 230.

DÉMON. Comment Apulée définit les démons. XIII. 184. — Son sentiment sur les mœurs et les actions du démon. XIII. 168. — Le mot démon vient d'un mot grec qui signifie savant. XIII. 191. — Les démons ont la science sans la charité. XIII. 191. — Quelques-uns pensent qu'ils ne faisaient partie ni de la cour céleste ni des chœurs par delà les cieux. IV. 173. — Porphyre distingue les démons des anges. XIII. 202. — Suivant Apulée, les hommes peuvent devenir des démons malfaisants. XIII. 185.

Le péché des démons fut l'orgueil. XIII. 153, 250. — Pourquoi les démons sont orgueilleux. XIII. 191. — Les démons furent heureux avant leur chute, mais non pleinement. XVI. 308. — Les démons furent chassés du ciel. IX. 411. — Les démons habitent le ciel inférieur, mais non le ciel où sont le soleil et les étoiles. XII. 45. — Ils habitent la basse et ténébreuse région du ciel, comme une prison aérienne. II. 480 ; IV. 173, 292 ; VII. 237 ; XIV. 446. — Ils habitent l'air. XIII. 167. — L'air est pour les démons comme une prison analogue à leur nature. XIII. 172. — Les démons détournés de la lumière et du feu de la charité et ayant marché dans l'orgueil et l'envie, ont été comme engourdis dans une dureté de glace. II. 314. — Ils sont les misérables esprits qui habitent l'air. III. 249. — Ils peuvent l'emporter sur nous par la subtilité des sens, mais non par la raison. III. 249. — Etant doués d'un corps aérien, ils ne peuvent être décomposés par la mort. IV. 173. — Leur corps est aérien. XII. 273. — L'immortalité est commune aux démons et aux dieux. XIII. 184. — Des corps des démons. XIII. 238, 485. — Les démons ne sont point supérieurs aux hommes, parce qu'ils ont un corps plus parfait et habitent des lieux supérieurs. XIII. 167, 172. — Pourquoi Dieu a donné aux démons un corps plus parfait qu'aux hommes. XIII. 167. — Les hommes sont moins malheureux dans un corps mortel que les démons dans un corps éternel. XIII. 185.

Quelques-uns ont donné aux démons le titre de dieux. XII. 179. — Comment l'homme fit un dieu du démon. XIII. 175. — Les démons ne sont point appelés des dieux sans aucune addition, mais les dieux des nations. X. 137. — Différence que les Platoniciens imaginent entre les dieux et les démons. XIII. 179. — Des démons placés entre les dieux et les hommes. XIII. 179. — L'intercession des démons est-elle nécessaire ? XIII. 186, 189. — Les démons ont su se faire passer pour des dieux ou pour médiateurs entre les dieux et les hommes. XIII. 172. — Sentiments d'Hermès sur les démons. XIII. 174. — Il est absurde de croire que les dieux se servent des démons comme de messagers et d'interprètes. XIII. 171. — Si l'intercession des démons peut concilier aux hommes la bienveillance des dieux. XIII. 184. — Non-seulement les démons ne nous ouvrent pas la voie pour aller à Dieu, mais ils nous empêchent de nous y maintenir. XIII. 190. — Ils sont de faux et perfides médiateurs. XIII. 184, 190. — La médiation du démon ne sert de rien à l'homme. XIII. 188 et suiv. — Les démons ne dispensent pas même la félicité temporelle. II. 294. — Porphyre prie Anébon de l'instruire touchant les différentes espèces de démons. XIII. 203. — Porphyre avoue qu'il faut éviter le commerce des démons. XIII. 202. — Les démons n'ont d'autre but que de passer pour dieux. XIII. 43. — Ils veulent qu'on leur offre des sacrifices. XIII. 208, 215. — Les Platoniciens croient qu'il y a de bons et de mauvais démons. XIII. 179. — Apulée refuse aux démons le titre de dieux, mais ne sépare point leur culte. XIII. 172. — Faiblesse des philosophes qui n'osent déclarer les démons indignes des honneurs

divins. XIII. 472. — Evocation des démons. XIII. 477. — Comment ils sont attirés par les hommes. XIII. 489. — Le culte des démons a été introduit par les chefs d'État. XIII. 91. — Le peuple ne put résister à la double imposture des chefs d'État et des démons. XIII. 91. — Quel culte les païens rendaient aux démons. IX. 411. — Services offerts aux démons. XIII. 28. — Pourquoi les démons prennent plaisir aux sacrifices. XII. 415. — On cherchait à guérir les enfants par des sacrifices offerts aux démons. II. 467. — Absurdité du culte des démons. XIII. 203. — Quand est-il permis de se servir des choses offertes aux démons? II. 45.

Il n'est point permis d'adorer les démons. XIII. 163, 194. — Quels maîtres se créent ceux qui adorent les idoles et les démons. IX. 431. — On échappe au joug du démon par la grâce de Dieu et Jésus-Christ. XIII. 90. — Platon conseille de mépriser les commandements honteux du démon et de sur ses impuretés. XIII. 166. — Les démons, à raison de leur faiblesse et de leur impureté, ne peuvent plus contempler et consulter la vérité. V. 520. — Les démons ne peuvent lire les changements des temps dans les lois éternelles de Dieu. XIII. 192. — Comment les démons découvrent l'avenir. V. 518, 531; XIII. 192. — Comment ils annoncent l'avenir. XII. 274, 276. — Combien ils sont éloignés de la science et de la certitude des prophètes. XII. 275. — Ils ont pu faire quelques prédictions vraies, d'après leurs connaissances des oracles des prophètes. XII. 276. — Pourquoi les démons tantôt se taisent sur leurs propres malheurs et tantôt les publient. XII. 276. — Comment ils peuvent connaître les pensées de certaines personnes et annoncer un fait accompli dans un pays éloigné. IV. 309. — Le plus souvent les démons sont trompés et trompeurs. XII. 275; XIII. 192. — Le mensonge se mêle à leurs paroles. V. 518.

Comment ils nous trompent. XII. 275. — Pourquoi ils ont pu par la bouche de leurs prêtres annoncer quelques vérités. XII. 417. — Le démon est un esprit menteur, mais qui peut dire une vérité. XV. 297. — Comment ils peuvent connaître nos pensées. I. 527; XII. 271. — Comment ils connaissent les choses qui tombent dans notre mémoire. III. 249. — C'est par leur secours qu'Albicière devinait les pensées des autres. III. 248. — A Milan ils sont admirablement forcés à des aveux. II. 102. — Ils confessent Jésus-Christ, mais par crainte. VII. 149, 262.

Les démons aiment certaines créatures. XIII. 489. — Pourquoi les démons se plaisent aux obscénités du théâtre. XIII. 166. — Ce que dit Apulée des mœurs des démons. XIII. 168. Les démons sont sujets aux passions. XIII. 168. — Pourquoi. XIII. 168, 180, 183, 184. — Ils sont immondes surtout par leur orgueil et leur jalousie. XII. 274. — Leur jalousie contre les hommes. XIII. 47; XIV. 464, 469. — Le bonheur éternel des hommes est une peine pour les démons. XIII. 47. — Ils se repaissent des douleurs des damnés et souillent de la délivrance des justes. III. 573. — Ils se nourrissent des erreurs humaines. II. 180. — C'est un trait de leur malice de vouloir qu'on leur attribue des crimes, soit véritables, soit supposés. XIII. 31. — Tel est leur caractère distinctif, qu'ils sont toujours prêts à nuire même à ceux qui les supplient et les adorent. VIII. 238; IX. 431.

Les deux principaux vices des démons sont l'orgueil et la fourberie. XIV. 320. — Leur plus grande passion est de tromper les hommes. XIII. 91. — Ils conseillent le mal aux hommes déjà pervertis. XII. 274. — S'ils donnaient en secret quelques préceptes pour les bonnes mœurs, ils donnaient en public des exemples d'impudicité. XIII. 44, 45. — Tous leurs efforts étaient de donner au crime, par leurs exemples, une autorité divine. XIII. 43. — Ils agissent sur le cœur des méchants par des impressions secrètes. XIII. 45. — Ils travaillent surtout à se rendre maîtres des cœurs. XIII. 489. — Souvent ils se transforment en anges de lumière. XIII. 433, 489. — Ils ne peuvent posséder que ceux qu'ils abusent. XIII. 91. — Ils tromperaient moins s'ils trouvaient moins oisifs. XIII. 52. — S'ils pouvaient voir au fond des consciences l'idéal de vertu qui y brille, ils renonceraient à leurs tentations. IV. 309. — Ils cherchent par tous les sens à

souiller la pureté de l'âme. V. 429. — Quelle est leur nourriture. IX. 469, 538. — Ils se repaissent de la division des hommes charnels. XIII. 348. — Les démons ne triomphent que des âmes entrées dans leur commerce par le péché. XIII. 211.

Pourquoi quelques-uns regardent le démon comme l'auteur du monde. XIV. 522, 525. — Dieu a soumis aux démons la partie inférieure du monde. IV. 32. — Ils ne peuvent commander en maîtres aux créatures matérielles. XII. 394. — De quel monde ils ont le gouvernement. VIII. 586; X. 217. — Ils sont les princes des ténèbres de ce monde. XII. 45. — Ils font beaucoup de choses merveilleuses. XII. 273. — Ils font des choses comme en font les anges, non en réalité et par le mensonge. II. 184. — Ils enseignèrent la magie aux hommes. XIII. 489. — Ils ne sont nullement créateurs. XII. 394, 396. — Ils ne peuvent créer de nouvelles natures, mais les changer. XIII. 396. — Bas ministère qu'ils exercent. III. 573. — Ils sont appelés exterminateurs et anges de colère. III. 573. — Dieu se sert des démons pour punir les méchants et éprouver les bons. V. 510. — Dieu ne donne aux démons aucun pouvoir sur les hommes, que ceux-ci ne l'aient mérité. XIII. 155. — Les démons ne disposent pas des biens terrestres comme on se l'imagine. XIII. 47. — Ils n'ont de pouvoir qu'autant que Dieu le permet. XIII. 154, 176, 396. — Ils reçoivent souvent le pouvoir d'envoyer les maladies. XII. 274. — Avant de nuire, ils subissent déjà le châtimement de leur péché. XIV. 465. — Le démon est toujours animé du désir de nuire, mais il ne peut nuire s'il n'en a reçu le pouvoir de Dieu. XIV. 528. — Pourquoi et comment Dieu leur donne le pouvoir de nuire. XII. 393. — Lorsque les démons semblent faire du bien, c'est pour nuire encore plus. XIII. 176. — Le pouvoir accordé aux démons d'exciter des persécutions est utile à l'Eglise. XIII. 211. — Plus nous voyons que la puissance des démons est grande ici-bas, plus nous devons nous attacher au Médiateur. XIII. 395. — Il faut combattre le démon par la patience et la prudence. XIV. 465.

Des possédés du démon. XIII. 428. — Les démons tourmentent quelquefois les enfants nouvellement baptisés. XIII. 536. — Pourquoi Dieu le permet. *Ibid.* — Un jeune homme possédé du démon est guéri à l'église de Saint-Gervais. XIII. 522. — Une jeune fille est délivrée du démon. XIII. 522.

Les démons sont tenus en réserve pour le jour du jugement. IV. 294. — La cause de la misère des démons est leur séparation de Dieu. XIII. 247, 250. — La misère des démons n'est éternelle que parce que leur malice est énorme. XIII. 187. — Comment le feu de l'enfer pourra brûler les démons qui n'ont point de corps. XIII. 494. — Désespoir des démons. XIII. 167. — Ils criaient merci à saint Ambroise encore vivant. XII. 292. — Foi des démons. II. 543. — Ils sont appelés lionceaux. IX. 469, 538. — Ils sont appelés pirates. IV. 604. — Vautours. IV. 603; IX. 363.

On les a vus se battre dans une plaine de la Campanie. XIII. 43. — Dans l'Écriture, le mot démon est toujours pris en mauvaise part. XIII. 191. — C'est aussi dans ce sens que l'entendaient les païens. *Ibid.* — Le nom de démon est si odieux qu'on ne peut l'appliquer aux anges. XIII. 193. — Le nom du démon est devenu presque universellement odieux. XIII. 167.

DÉMONIAQUE. Un démoniaque avertissait de l'instant où partait le prêtre qui venait le visiter, quoiqu'il y eût une distance de douze milles. IV. 310. — Les hommes ne savent pas ce qu'ils disent, quand ils sont possédés du démon. IV. 292. — Comment les possédés disent quelquefois la vérité. IV. 307.

DÉMOSTHÈNES. Il fut le plus illustre des orateurs. XV. 377. — Il faisait consister tous les préceptes de l'éloquence dans la prononciation. II. 227. — Avec quel soin il surveillait ses paroles. XV. 377. — Sa réponse à Eschine. *Ibid.*

DENIER accordé à tous les ouvriers de la vigne. XII. 134.

DENYS, aréopagite, croit à la parole de saint Paul. VI. 600.

DENYS, le tyran. XVI. 215.

DENT. Les dents servent à mâcher et à parler. VII. 287. — Dent énorme trouvée à Utique. XIII. 315. — Remèdes pour guérir les dents agacées. VIII. 527. — En quoi les dents diffèrent des os. XV. 679.

DEOGRAFIAS, diacre. XII. 60. — Son éloge. III. 102.

DÉPLAIRE. Ce qui déplaît à Dieu doit nous déplaire. VI. 83. — Pour arriver à ce qu'on n'est pas encore, il faut avoir horreur de ce qu'on est. VII. 94. — Ce qui vient de Dieu en nous lui plaît, ce qui vient de nous lui déplaît. VI. 64.

DÉPOUILLES. Quelles sont les dépouilles que Jésus-Christ arrache au diable. IX. 86.

DÉPRAVATION des mœurs chez les Romains. XIII. 37.

DÉSERT. L'effroi et la tempête du désert sont moins difficiles à supporter que ce qu'on souffre au milieu des peuples. II. 163. — Pourquoi les serviteurs de Dieu vont-ils, en si grand nombre, peupler les déserts? VIII. 590. — Les chrétiens sont dans les déserts de l'Idumée, leur âme devrait avoir soif de Dieu. IX. 22. — Pour le chrétien, le monde est un désert. VI. 12. — Désert de la conscience. VI. 215; VIII. 590.

DÉSÉPOIR. Plus nous avons désespéré de ce qui nous arrive, plus notre bonheur est grand. X. 280. — Le pécheur hésite à faire pénitence parce qu'il désespère de son salut. VIII. 548. — L'homme ne doit jamais désespérer de son salut. IV. 629. — Telle est l'abondance de la miséricorde divine, que non-seulement les pécheurs vulgaires, mais aussi les impies, ne doivent jamais désespérer. VIII. 555. — On se perd plus par le désespoir que par le péché. VI. 86. — Le péché avec le désespoir est une mort certaine. VIII. 549. — Le désespoir est blâmable. X. 89. — Désespérer de son pardon, c'est s'étrangler en quelque sorte par le désespoir. VIII. 56. — Danger du désespoir. VI. 87. — Il faut marcher entre le désespoir et la présomption. VI. 576. — L'orgueilleux doit se prémunir contre la présomption, et celui qui est humble contre le désespoir. IX. 489. — De peur que le désespoir ne déprave les pécheurs, Dieu leur ouvre le port de l'indulgence; de peur que l'espérance du pardon ne les entretienne dans le péché, il veut que le jour de leur mort soit incertain. IX. 477; X. 236. — Comment il faut repousser les tentations de désespoir. VIII. 439. — On ne doit jamais désespérer d'un homme en cette vie. VI. 323; VIII. 374, 585.

DÉSIR. Le désir est la concupiscence de ce que nous n'avons pas. IX. 665. — Il est la soif de l'âme. IX. 21. — C'est le fond du cœur. X. 606. — Le temps, tout rapide qu'il soit, paraît long au gré de celui qui désire. II. 563. — On reçoit avec plus de plaisir ce qu'on désire depuis longtemps. VI. 289. — L'âme s'élance par l'amour de ce qu'elle désire et non de ce qu'elle a obtenu. VIII. 424. — Les mauvais désirs corrompent l'âme. X. 274, 275. — Quand sommes-nous affranchis des mauvais désirs? V. 366. — Il y a des mauvais désirs, et en y résistant, nous ne permettons pas au péché de régner sur nous. V. 361. — Si nous n'éprouvions aucun désir mauvais, il ne se commettrait aucun mal en nous, ni de notre part, ni de la part du péché. IX. 632. — D'où viennent les désirs criminels de la concupiscence. XV. 742. — Ce que c'est que d'être livré aux désirs de son cœur. XVI. 496. — Autre chose est d'avoir de mauvais désirs, autre chose de leur être livré. XVI. 496. — Quels sont ceux que Dieu livre aux désirs déréglés de leurs cœurs. V. 360; XV. 566; XVI. 496. — L'âme blessée de désirs trop variés est toujours inquiète. X. 245.

La vie tout entière d'un bon chrétien n'est qu'un saint désir continuel. XI. 491. — La persécution fait éclater en nous le désir du royaume de Dieu. VIII. 308. — Quiconque ne gémit point dans l'exil, ne goûtera point la joie du citoyen, parce qu'il n'en éprouve aucun désir. X. 291. — Nous devons toujours pousser en avant le désir du ciel, tant qu'il n'est pas au but. IX. 351. — Les désirs des saints n'ont jamais cessé dans le corps du Christ, qui est l'Eglise. IX. 697. — Le désir de la vie éternelle est une arme contre les tentations. X. 451. — L'objet des désirs des saints est de con-

templer la beauté du Seigneur. VIII. 234. — Un désir incessant est une prière continuelle. VIII. 399. — Quels désirs Dieu promet d'exaucer. IX. 471; X. 246. — Dieu se refuse aux désirs des saints, afin de les accroître. IX. 276; XI. 191. — La raison, en démontrant à l'âme l'utilité et la sainteté des œuvres de justice, lui en fait souhaiter le désir. IX. 665.

DÉSŒBÉISSANCE. Ce que c'est. IV. 242. — Elle est un grand mal. IV. 246. — Désobéissance d'Adam. IX. 248. — La désobéissance de la chair fut le premier châtement de la désobéissance d'Adam. XIII. 273. *Voy.* ADAM, OBÉISSANCE.

DÉSORDRE. Dieu a ordonné, et il est ainsi, que tout esprit qui n'est pas dans l'ordre soit sa peine à lui-même. I. 369.

DESTIN. Origine de ce mot. XIII. 100; XIV. 149. — Ce que ce mot désigne dans le langage ordinaire. XIII. 93; XVI. 25. — Erreur de ceux qui attachent les destinées des hommes à la disposition des astres. VII. 162. — Les trois Parques filant les destinées humaines. XIV. 290. — Le destin ne fait rien. XIII. 100. — La conduite des astrologues dément leur croyance au destin. III. 99. — Ce qu'il y a de faux et d'absurde dans la croyance au destin. III. 99. — Réfutation de cette parole des Pélagiens: « Ce qui se fait sans mérite se fait par le destin ». XVI. 173. — Attribuer ses maux au destin c'est les attribuer à Dieu. IX. 372, 373. — La grâce pour les catholiques n'est point le destin. XVI. 24, 25. — Quelques-uns appellent destin la volonté de Dieu. XIII. 93, 98.

DETTE. Le Christ a payé nos dettes. X. 158. — Dettes quotidiennes. VI. 266, 274. — Dettes qu'il faut remettre aux amis et aux ennemis. VI. 23, 224, 368, 369, 478. — Remettre ce qu'on nous doit est un moyen excellent pour obtenir de Dieu remise de ce que nous lui devons. VI. 264; VII. 206. — On ne doit qu'à celui de qui on a reçu avec obligation de rendre. III. 379. — Dieu ne doit rien à personne. III. 379, 380. — Dieu se fait notre débiteur par ses promesses. I. 402; VI. 468; VII. 41, 322. — Pour pouvoir réclamer ce qui lui est dû, l'homme a reçu d'abord ce qui ne lui était pas dû. VII. 539. — Si Dieu voulait rétribuer, il ne rendrait à chacun que la peine méritée par chacun. VI. 415. — Toutes les choses doivent à Dieu tout ce qu'elles sont et tout ce qu'elles peuvent devenir de mieux. III. 380. — L'âme rend à Dieu ce qu'elle doit, en faisant ou en souffrant. III. 379. — Quiconque ne fait pas ce qu'il doit, souffre ce qu'il mérite. III. 379. — Nous sommes les débiteurs de Dieu; moyen de payer nos dettes. VII. 441.

DEUCALION. A quelle époque arriva le déluge de Deucalion. XIII. 392. — Ce déluge ne fut point universel. *Ibid.*

DEVERRA, déesse du paganisme. XIII. 128.

DEUIL intérieur qui ne peut guérir que par la douceur des consolations. XIII. 433. — Deuil à la mort des parents. VII. 103.

DEUTÉRIUS de Macriane, évêque donatiste. II. 155.

DEUTÉRIUS, évêque de Césarée. III. 78, XIII. 635, 637.

DIABLE. Ce mot signifie accusateur. IV. 523. — Les Manichéens enseignent que le diable est le père du Christ. X. 625. — Ils l'isolent des créatures de Dieu. IV. 286. — Opinion de ceux qui prétendent que le diable n'a pas appartenu à la hiérarchie des anges. IV. 288. — Mort à laquelle est condamné le diable avec ses anges. X. 624. — Il était le chef des anges déchus. XVI. 308. — Comment il se trouvait au milieu des anges. VI. 60. — De bon ange qu'il était, il devient le diable. III. 391. — Il est le roi des démons, comme le basilic est le roi des serpents. IX. 369. — Avant de devenir démon, il était un ange véritablement bon. XV. 417. — Il jouissait du souverain Etre. III. 555. — De la souveraine vérité. IV. 416. — Il fut dans la vérité, mais n'y demeura point. XVI. 299. — Dans quel sens il n'est point demeuré dans la vérité. XIII. 233.

D'où vint la chute du diable. III. 555; IV. 286; XIV. 488. — Il est tombé parce qu'il a voulu être à soi-même son unité. X. 23. — Il s'est replié sur lui-même et y a cherché plus de plaisir que dans Dieu. IV. 193. — Il est

superbe et envieux. XIII. 296. — Il est déchu, non du rang qu'il avait reçu, mais du rang qu'il aurait pu recevoir. IV. 290. — De la création et de la chute du diable en général. IV. 291. — Par le privilège de la raison, le diable est supérieur à tous les animaux. IV. 282. — Le diable a-t-il été créé méchant? IV. 289. — Il a été quelque temps sans péché, XIII. 233. — Il était bon en sortant des mains de Dieu. XVI. 99; XVII. 87. — Comment il est devenu mauvais. XIV. 469. — Erreur des Manichéens, qui prétendent que le diable possède en propre une nature mauvaise, qu'il a reçue d'un principe contraire à Dieu. XIII. 233. — La nature du diable n'est point mauvaise en tant que nature. XIII. 437. — Il n'est point mauvais comme ange, mais comme perverti par sa volonté propre. III. 555. — Le diable a-t-il été heureux avant son péché? IV. 288. — Lorsqu'il était encore bon ange, comment pouvait-il être heureux s'il connaissait son iniquité future et son supplice. II. 89. — De l'opinion de ceux qui pensent que le démon a vu Dieu. II. 333, 348. — Les démons sont tombés des cieux et condamnés à être renfermés dans l'air comme dans une prison. IX. 414, 544, 547; X. 269. — Il a son trône dans l'Aquilon. IV. 334. — Il a un corps aérien. IV. 286. — L'état présent du diable est expliqué par une comparaison. IX. 547. — Passages d'Isaïe et d'Ezéchiel, qui s'appliquent au corps du diable. IV. 290, 291. — Dans quel ciel habite le diable. VII. 237. — A quel moment s'est accomplie la chute de Satan. IV. 287. — Il est le grand maître de l'orgueil et de la jalousie. XII. 137. — Le diable a commis le péché d'orgueil; voilà la cause de ses tourments sans fin. VIII. 660. — L'envie a donné au démon toute sa perversité. III. 555. — Cause de son envie contre l'homme. XIII. 296. — L'orgueil est la cause de sa jalousie. XIV. 469.

Il n'a été permis au démon de tenter l'homme que sous la figure du serpent. IV. 282. — Dieu a permis que le démon employât le serpent pour tenter la femme, la femme pour tenter l'homme. IV. 292. — Il a parlé par l'organe du serpent, mais non par la femme. IV. 292. — Pourquoi le diable a choisi le serpent pour tenter Eve. XIII. 296. — Le diable a été maudit dans le serpent. XVII. 119. — Comment il a pu entendre la voix de Dieu. VI. 60. — Venir en la présence de Dieu. VI. 60. — Comment il fut homicide. IV. 287; X. 618; XV. 210. — Il fut le premier pécheur. VII. 465; XIII. 233. — Il a la volonté de pécher toujours. III. 368. — Il n'est plus libre pour le bien, mais enduret et voué à l'accomplissement du plus grand mal. III. 40.

Comment il est le père des infidèles. VIII. 50, 477. — Quels sont les enfants du diable. XV. 210. — Les imitateurs, les enfants du diable. XI. 193, 205. — Le premier péché que les pécheurs imitent est entré dans le monde par le diable. XVI. 485. — Différence entre être enfants du démon et être enfants du siècle. XVI. 34. — Un péché, quel qu'il soit, ne fait pas du pécheur un enfant du démon. XVI. 485. — L'infidélité fait enfants du diable. XVI. 485. — Il opère dans les enfants de la défiance. III. 40. — Il est appelé l'antique pécheur, le prince de la mort, le prince des transfuges de la milice céleste. I. 428; III. 374. — Il est le préposé de la mort, l'instigateur de tout péché. X. 214. — Il est le prince et le roi de tous les vices. XII. 93. — Dans quel sens il est dit que le diable et ses anges gouvernent le monde. VII. 237. — De quel monde le diable est le maître. XVI. 663, 664. — Dans quel sens il est appelé le maître du monde. XII. 44; XI. 28. — Il est le prince de ce monde, c'est-à-dire des pécheurs, qui n'ont attaché leur cœur qu'à ce monde. VI. 586; X. 206. — Il est le prince du péché et de ce siècle. VI. 59, 307. — Il ne nous tenait sous le joug qu'à cause de nos iniquités. VI. 535. — Qui sont ceux qui appartiennent au royaume du diable. VI. 316. — De quel droit le démon régnait-il sur l'homme. III. 374. — Tous les pécheurs sont soumis au diable comme à leur chef. XV. 710. — C'est le péché d'Adam qui soumet les enfants à l'esclavage du démon. XV. 723. — Par le péché, la nature humaine est soumise au diable, son ennemi. XVI. 258. — Par le péché d'Adam, tous les hommes ont été livrés au pouvoir

du démon. XII. 516; XVI. 596. — La peine du diable est d'avoir en sa puissance les pécheurs. IV. 416. — C'est pour la confusion de Satan que Dieu a accueilli sa demande. VIII. 269. — Le pécheur a été livré à Satan, pour que Satan fit de lui sa nourriture. XII. 45. — En permettant que l'homme fut livré au démon, Dieu n'a pas perdu ses droits sur lui. XII. 516. — Le démon n'est pas soustrait au pouvoir de Dieu, ni à sa bonté. *Ibid.* — Ni le pécheur ni le diable ne sont soustraits au pouvoir de Dieu. XVI. 128, 139; 236. — Ceux-là seuls ne sont point soumis au diable, qui ont été déivrés par la grâce du Christ. XVI. 434. — Il a reçu quelque puissance sur les biens abjects, lui qui a perdu les plus grands et les plus relevés. VIII. 232. — Il n'est pas le créateur de la nature humaine. XVI. 352. — Il revendique la propriété de ceux qu'il possède et qu'il tient soumis à sa puissance. XVII. 6.

Le diable est chassé par la vertu de Jésus-Christ. VI. 315, 583; VII. 237. — Et par sa mort. III. 374. — Le Christ nous a rachetés de l'esclavage du diable. X. 51. — Comment le diable a été vaincu par notre Rédempteur. VI. 535, 550; XII. 49, 516. — C'est ainsi que les hommes doivent le vaincre, par la justice et non par la puissance. XII. 516. — Comment le diable a été vaincu par la puissance du Christ. XII. 518. — Comment par la justice. XII. 517, 519. — L'humanité et la croix du Christ furent un piège pour le démon. VI. 551; VII. 346. — Il s'est laissé prendre à la croix du Sauveur. VII. 346. — Si le démon a vaincu pour un temps en triomphant de l'homme, quelle défaite éternelle ne subit-il pas par la rédemption de l'homme? XIV. 488. — Être enchaîné pour le diable, c'est ne pouvoir tenter les hommes comme il le voudrait. XIII. 457. — Du diable enchaîné et délié de ses chaînes. XIII. 457, 458.

Le diable a été chassé, non pas hors du monde, mais hors des âmes fidèles à Dieu. XII. 44. — Il est chassé des âmes par les exorcismes du baptême. XVI. 70. — Exclu de la société des fidèles, il commence à posséder davantage les autres. XIII. 456. — Banni du cœur où il régnait en tyran, il ne peut plus attaquer que l'extérieur. VI. 583. — Dieu permet qu'il nous attaque pour nous exercer à la vertu. VI. 583. — Le diable ne fait rien, ne peut rien sans l'ordre ou la permission de Dieu. IV. 636; IX. 354, 431; X. 369. — Dieu lui donne pouvoir sur nous pour nous éprouver, pour se venger, nous faire expier nos fautes ou nous en punir éternellement. IX. 636; IX. 538. — Dieu tient le démon enchaîné, et il n'est pas à même de faire tout le mal qu'il pourrait et voudrait faire. Dieu lui a laissé le pouvoir de tenter autant qu'il est utile aux fidèles. VIII. 32. — Et à ses élus. XIII. 519. — Le diable a le désir de tenter, sans pouvoir disposer des moyens ni régler les suites de cet acte. IV. 292. — Dieu a voulu que les tentations du démon, loin de nuire aux saints, leur profitassent. XIII. 234.

Dieu créa le diable pour le faire concourir au bien des justes. IV. 290. — Dieu fait servir la fureur et les pièges du démon au salut des fidèles. XII. 414. — Dieu se sert pour le bien des persécutions du diable contre nous. X. 369. — La guerre perpétuelle qui nous est faite par le démon nous est très-utile. XVI. 117. — Le diable est un marteau dans la main de Dieu. IX. 439. — Les démons sont, entre les mains de Dieu, comme des tuteurs et des curateurs. V. 411. — Le diable ne sait point quel grand bien il fait, même dans ses fureurs. X. 95.

C'est un juge perfide des combats. X. 221, 222. — C'est un ennemi exercé. XI. 189. — C'est l'homme ennemi. X. 176. — Si la haine du démon s'élève avec insolence contre Dieu et contre nous avec rage, à lui elle est fatale. VII. 227. — Il cherche à se soulager dans ses supplices en multipliant les compagnons de ses tourments. XII. 84. — Depuis sa chute, le diable porte envie à l'homme qui persévère dans le bien, et il s'efforce de le séduire pour l'empêcher d'arriver au ciel d'où il est tombé lui-même. VIII. 660, 661; IX. 30. — Ce qu'il conseille au pécheur. VI. 86. — Il ne cherche qu'à fermer la voie pour nous empêcher de croire en Dieu. X. 132. — Il agit pour empêcher qu'on ne croie en

Dieu et qu'on ne vienne au Médiateur. III. 41. — Il est le plus méchant ennemi du genre humain. VI. 232. — Il ne cesse de nous persécuter ouvertement ou secrètement. X. 392. — Embûches qu'il nous tend. X. 368. — Il n'ose pas nous tendre des pièges si nous n'abandonnons pas la voie du Christ. X. 53. — Il recherche nos péchés avec toute l'activité que lui inspire l'envie. VII. 96. — Il s'arme contre nous de nos propres traits. VII. 225. — L'homme, par sa mauvaise volonté, donne lieu au diable. VI. 307. — Le diable entre dans l'âme par deux portes, la crainte et la cupidité. VI. 132. — Le démon et ses anges n'attaquent chez l'homme que la chair qui domine. X. 221. — Il règne dans l'homme par la cupidité. XII. 44. — Il entre dans le cœur de méchants en les remplissant de pensées criminelles. V. 203. — Dieu agit en père, le diable en marchand. XI. 395. — Ruses du démon pour tromper les hommes. XIII. 204. — Que penser des prodiges qu'il opère. XII. 411. — Le diable est le père du meurtre. X. 619. — Ses artifices sont plus à craindre que ses violences. VIII. 421. — De combien de manières il trompe les hommes. XII. 411. — Pourquoi il permet que quelques-uns accomplissent certaines bonnes œuvres. III. 40. — Le diable et ses anges sont des ténèbres plus extérieures que les hommes infidèles. II. 315. — Il ne trompe point celui que Dieu n'abandonne pas. IX. 715. — Il en est dont l'infidélité donne prise au démon et qui deviennent ses instruments. VI. 598. — Il persécute les fils de la lumière par les fils de l'iniquité. XII. 297. — Au moyen des hommes dont il se sert, il persécute le corps pour ruiner l'âme. X. 206. — Il est le corrupteur de la virginité de l'Eglise. VI. 415. — Le diable a persécuté l'âme du Christ, et maintenant il continue à persécuter le corps du Christ. X. 213.

Pendant trois ans et demi, il tournera sa rage contre l'Eglise, à la fin des temps. XIII. 457. — Plus ses attaques seront violentes, plus la patience des chrétiens sera grande. XIII. 457. — Il est enfermé dans le cœur des persécuteurs de l'Eglise. XII. 457. — Les violences du démon peuvent exercer le juste, mais non lui nuire. IX. 336. — Il est plus avantageux de subir les poursuites du démon que de le suivre. VIII. 163. — Si le démon n'a pu souiller la renommée d'un innocent, il essaie de lui persuader de mal juger de ses frères, et l'enlace dans ces soupçons malveillants. II. 103. — Il est le grand calomniateur. VI. 410 ; IX. 155. — Considérant que ses calomnies n'ont aucune valeur devant Dieu, il les sème au milieu du monde. VI. 410. — Si le démon poursuit ceux qu'il retient enchaînés, ce n'est pas pour s'en rendre maître, mais pour tirer parti de ses victimes. XIII. 654. — Quant à ceux que le démon retient captifs, s'il les poursuit encore, ce n'est pas pour s'en rendre maître, mais pour tirer profit de ses victimes. XIII. 654. — Quoique chassé du cœur des fidèles, le diable ne cesse point de les tenter. X. 682. — Comment le diable nous livre bataille, sans nous mettre hors de combat. XI. 176. — Aujourd'hui les chrétiens ont à combattre, non contre les tyrans, mais contre le diable. IX. 400 ; X. 76, 77, 217. — Nous sommes vaincus par le diable quand nous imitons son orgueil, nous triomphons de lui par l'humilité. VIII. 42. — En se domptant soi-même à l'intérieur, l'homme triomphe du démon ostensiblement. VI. 5. — Vaincre Satan, c'est vaincre ses passions. XII. 44. — Nous triomphons du démon par la miséricorde envers tous. X. 223. — Depuis Jésus-Christ, le diable est vaincu par des hommes, des femmes, des enfants. VI. 583. — Combattre les mouvements charnels, c'est ruiner l'empire du diable. X. 221. — Le démon ne peut rien sans le consentement de l'homme, il ne peut forcer la volonté. VI. 132. — Il n'avait pas le pouvoir de violenter Adam, il ne pouvait que le persuader par la ruse. X. 412. — Il ne peut forcer la volonté, il ne peut que la tenter et la séduire. XIV. 428. — Il agit sur les fils de la défiance en les associant et en les enchaînant au péché. VI. 322. — Combat du diable avec Job. IX. 544, 545. — On se sépare de Satan, quand on renonce à ses attraits, à ses pompes, à ses anges. XII. 44. — Chasser le démon c'est recevoir Dieu. VIII. 389 ; XI. 189.

Le démon sera puni plus sévèrement que les hommes. XV. 711. — Dieu conserve l'ordre en punissant le diable. XIII. 436. — Le diable devenu le jouet des anges. IX. 546. — Erreur d'Origène sur le retour du diable au bien. XVII. 73. — Sur le salut du diable. XIII. 499, 501 ; XIV. 9. — La nécessité de pécher est pour le diable, et avant le supplice du feu éternel, un grand châtement. XVII. 47. — Erreur des Priscillianistes sur le salut du démon. XIV. 533. — Le démon n'a pas été sauvé avec l'homme, parce qu'il avait plus péché. III. 374. — Le démon et ses anges sont condamnés au feu éternel, eux seuls ne nous laissent aucun espoir de les voir revenir au bien. VIII. 585.

Le diable est le dragon, ennemi de l'Eglise. IX. 544. — Il est désigné sous le nom de fort, de puissant. VIII. 648. — Goliath était la figure du diable. VIII. 317. — Le diable est appelé lion. VII. 346. — Lion et dragon. IV. 636 ; X. 392. — Loup. X. 645. — Il est appelé la mort. VIII. 523. — Il est désigné par la mort et l'enfer. XIII. 464. — Il est le prince de la mort. VIII. 251. — Jamais le démon n'aurait demandé des temples, des prêtres, des sacrifices, s'il n'avait su que ces choses appartiennent au seul Dieu véritable. II. 179. — Ruine du culte du démon. VII. 562. — Le culte du démon est un adultère. VI. 41. *Voy. DÉMON.*

DIACRE. Ce mot signifie ministre. VI. 550. — Grandeur et difficultés des fonctions de diacre. I. 538. — Le diacre annonçait la prière commune. II. 70. — Chute de deux diacres. II. 104.

DIAGORAS, athée. XV. 290.

DIALECTIQUE. La dialectique est un mot grec qui signifie l'art de la dispute. XV. 367. — Son origine. III. 234. — Elle est l'art des arts. *Ibid.* — On connaît beaucoup de choses dans la dialectique. III. 276. — Cet art apprend à tirer les conséquences des principes. XV. 370. — Science de la définition et de la division des choses, vraie en elle-même. IV. 38. — D'où vient la logique dans les conclusions. IV. 37. — Conséquences vraies de propositions fausses et conséquences fausses de propositions vraies. *Ibid.* — Utilité de la dialectique. IV. 36, 38. — Les partisans de la vérité n'ont rien à craindre ni de l'éloquence ni de la dialectique. XV. 376. — Jésus-Christ et saint Paul ont usé de la dialectique. XV. 367, 368. — Le sage la connaît bien. III. 276. — Ardeur des Stoïciens pour la dialectique. XIII. 161 ; XV. 367.

DIALECTICIEN. Quels sont ceux qu'on doit appeler dialecticiens. XV. 367, 368. — Les dialecticiens ne font pas que le vrai devienne faux, et le faux, vrai. XV. 370.

DIANE, sœur d'Apollon, est la lune et la déesse des chemins. XIII. 143. — Pourquoi on la fait vierge. V. 127 ; XIII. 143.

DICTATURE. Cette magistrature était instituée pour les périls extrêmes. XIII. 61. — Elle était au-dessus du consulat. XIII. 110.

DICTINIUS, évêque, compose un ouvrage intitulé : *Le Livre*. XII. 221.

DIDYME, évêque. II. 459, 473.

DIDYME, voyant, a laissé quelques petits commentaires sur l'Épître aux Galates. II. 92, 97. — Son ouvrage sur le Saint-Esprit. IV. 417. — Il est réfuté par saint Jérôme. II. 114.

DIEU. Preuves de l'existence de Dieu. III. 325, 333. — L'existence de Dieu prouvée par la foi et la raison. III. 335. — On ne peut, en raisonnant, établir que Dieu existe. II. 420. — La piété cherche Dieu en croyant, la vanité en disputant. VII. 340. — Trois sources d'erreurs sur Dieu. XII. 346. — Quelle est la plus mauvaise. XII. 347. — Les créatures révèlent l'existence de Dieu. IX. 187. — C'est par les créatures que les philosophes ont connu Dieu. VI. 575 ; VII. 277. — Comment les Platoniciens ont trouvé Dieu. XIII. 160. — Le gouvernement de tout l'univers et la conduite de l'âme doivent faire connaître Dieu. VII. 175. — Telle est la force de la Divinité, qu'elle ne peut être ni absolument ni entièrement cachée à toute créature raisonnable qui a l'usage de la raison. XI. 98. — L'âme infidèle peut arriver à des ténèbres

si profondes, que l'insensé dise dans son cœur: « Il n'y a pas de Dieu ». IX. 325. — Comment il faut agir avec les athées. III. 338. — Il paraît bien difficile de rencontrer un homme qui dise dans son cœur: « Il n'y a pas de Dieu ». VIII. 579. — Celui qui pense qu'il n'y a pas de Dieu n'ose pas le dire. VIII. 482. — Nier Dieu est une folie. XIII. 491. — Une folie est rare. VI. 312. — Les oracles des démons ont fait connaître le vrai Dieu. XIII. 444. — Sous le nom de Jupiter, Varron désigne le vrai Dieu. XIII. 443.

Ce qu'est Dieu. VI. 89; X. 554. — Le commencement de toute religion consiste à concevoir de Dieu l'idée la plus excellente. III. 323. — Se tromper sur Dieu c'est fâcheux et dangereux, mentir sur lui c'est pernicieux et mortel. VI. 400. — On ne peut posséder le mensonge avec Dieu. I. 472. — Différentes opinions sur Dieu. III. 518, 578, 583; V. 125. — Varron reconnaît en Dieu l'âme qui gouverne le monde par le mouvement et l'intelligence. XIII. 99. — Ce que toute créature nous apprend de Dieu. I. 454; XII. 545. — Ce que l'Église nous enseigne par rapport à Dieu. III. 497. — Il y a plus de piété à ne pas comprendre Dieu qu'à présumer d'en avoir l'intelligence. VI. 487. — Ce n'est pas peu de chose, avant qu'on puisse savoir ce qu'est Dieu, que de commencer par savoir ce qu'il n'est pas. II. 239; XII. 454.

Tous les hommes comprennent, sous l'idée de Dieu, l'être le plus excellent. IV. 6. — Dieu l'emporte sur tout. III. 343. — Excellence de Dieu. X. 318. — Être est le propre de Dieu. XIII. 164. — La souveraineté et la primauté de l'être appartiennent à Dieu. IV. 45. — Dieu est l'être véritable. X. 595. — Dieu possède l'être véritable et par lui-même. IV. 208. — Comparées à Dieu, les œuvres de Dieu sont comme si elles n'étaient point. X. 423. — Dieu existe souverainement parce qu'il ne peut gagner ni perdre par aucun changement. II. 225. — Tout ce qu'on dit de Dieu a même signification et même valeur. VIII. 5.

Dieu est simple. XII. 545, 556; XIII. 461. — Dieu ne peut être la partie de quoi que ce soit. XIV. 613. — Comment Dieu est une substance simple et multiple. XII. 438. — Dieu est seul simple et immuable. XIII. 230. — Comment. *Ibid.* — En Dieu, il n'y a aucune différence entre attributs et attributs. VIII. 4. — Pour Dieu, être et pouvoir sont une même chose. X. 477. — C'est la même chose d'être, et d'être grand, bon, sage. XII. 453.

Quelle est la nature de Dieu. XI. 66. — Dieu est une substance. IX. 404. — Il est une nature immortelle et souveraine dans son excellence. IV. 6. — La nature de Dieu est absolument immuable. IV. 227, 230. — Elle est partout invisible. IV. 450. — Tout ce qu'on peut imaginer de Dieu est substance. V. 550. — En Dieu, substance est un terme abusif, essence est le mot propre. XII. 449. — Soit qu'on appelle Dieu substance ou essence, on parle dans le sens absolu et non dans le sens relatif. XII. 450. — Tout ce qui semble désigner une qualité en Dieu, doit s'entendre de la substance ou essence. XII. 546. — En Dieu il n'y a rien d'accidentel, tout ce qui s'énonce de lui s'énonce de la substance ou de la relation. XII. 426. — Erreur des Ariens sur ce point. *Ibid.* — En quoi les Manichéens et les Catholiques s'accordent et diffèrent sur la nature de Dieu. XVII. 36.

Pour Dieu, être et vivre est tout un, parce qu'il est l'Être par excellence et la souveraine vie. I. 366. — Quelques philosophes profanes ont vu en Dieu une vie éternelle et immuable, principe de toute sagesse. VI. 575. — Dieu a la vie en soi, cette vie c'est lui, et elle est immuable. X. 468. — C'est par figure que l'Écriture dit que Dieu a une âme. XIII. 370. Dieu est la source universelle de la vie. XIV. 53. — En Dieu est la cause de toute existence, la raison de toute pensée et la fin de toute vie. XIII. 459. — Dieu n'est pas de la même nature que nos âmes. XIII. 460. L'âme ne fait pas partie de Dieu. XIII. 79. — L'âme de Dieu c'est sa volonté. IV. 503. — Le vrai Dieu n'a ni âge, ni sexe, ni corps. XIII. 87.

Comment il faut se représenter Dieu. VI. 10. — On ne peut s'imaginer Dieu tel qu'il est. IV. 563. — Dieu est in-

compréhensible. I. 363; VI. 250, 486; X. 125, 426. — Nous ne pouvons contempler qu'avec un œil malade l'ineffable excellence de Dieu. III. 93. — Suivant Platon, on ne peut concevoir Dieu. XIII. 489. — Quand il s'agit de Dieu, la pensée approche plus de la réalité que le langage. XII. 447. — Attendre Dieu tant soit peu est un grand bonheur, le comprendre est chose impossible. VI. 487. — Il faut chercher sans cesse le Dieu incompréhensible. XII. 542. — Sans la piété et une certaine paix de l'âme, on ne peut rien comprendre aux choses de Dieu. XIV. 54. — Combien il faut de gémissements et de soupirs pour parvenir à la plus faible connaissance de Dieu. XIV. 417. — L'âme ose plus facilement parler de Dieu que le voir, et elle en parle d'autant moins qu'elle se sent plus capable de le voir. XIV. 128. — Pour pouvoir aimer Dieu, il faut le connaître par la vraie foi. XII. 456. — Il faut s'élever à Dieu par l'intelligence seule. XIV. 52. — Il faut bannir de son âme toute vaine représentation de Dieu. VII. 341. — Comment il faut instruire celui qui a sur Dieu des idées charnelles. VI. 99. — Pour comprendre comment Dieu est vérité, il faut écarter de son esprit toute image matérielle. XII. 454. — Quiconque s' imagine Dieu tel qu'il n'est pas, porte dans son cœur un Dieu faux et étranger. IV. 563. — Opinion de ceux qui croient que Dieu est tel qu'il a été révélé en figure aux esprits des saints ou tel qu'on le dépeint dans un langage allégorique. IV. 280. — Dieu est plus facile à connaître que les créatures. IV. 208.

Dieu est ineffable. I. 364; IV. 6, 208; IX. 303. — Accessible à la pensée des spirituels, Dieu échappe aux langues d'ici-bas. III. 93. — Dieu est ineffable de sa nature et par la inexprimable. VI. 488. — Malheur à qui se tait de Dieu, car sa parole est muette. I. 364. — On ne peut parler dignement de Dieu. V. 514; XIV. 88, 91, 498. — Pour parler de Dieu, les comparaisons les plus parfaites sont toujours indignes. XIV. 580. — Nous ne devons hasarder sur Dieu aucune proposition sans l'avoir lue dans l'Écriture. IV. 185. — Considérées en Dieu, toutes les perfections sont les mêmes: c'est le langage humain qui se trouve incompetent. VIII. 4, 5. — Il y a beaucoup d'expressions qui s'appliquent à Dieu et aux choses humaines, malgré l'immense distance qui les sépare. V. 515.

Noms de Dieu révélés à Moïse. VI. 29, 33. — Le nom de Dieu est ineffable. IV. 443. — Le nom de Dieu est celui qui est. X. 423. — Le nom de Dieu est rempli de grandeur et de douceur. VIII. 568. — Pourquoi Dieu est appelé: « un feu dévorant ». XIV. 96. — Lumière. XII. 446. — Lumière, sources de lumière. XIV. 316. — Dieu est la lumière de vérité qui éclaire tout homme. XV. 499.

Suivant les Platoniciens, Dieu est un pur esprit; suivant les Stoïciens, il est un corps. V. 125. — Tertullien prétend que Dieu est un corps. II. 531; IV. 279; XIV. 19. — Quelques-uns croient que Dieu est un corps, parce que ce qui n'est pas corps n'a pas de substance. II. 357. — Les uns n'ont pu concevoir Dieu que sous l'idée d'un corps de feu; d'autres d'une lumière immense. III. 579. — Dieu n'a pas de corps. I. 408; II. 359; III. 497; V. 10, 257. — Rien de ce qui touche nos sens ne doit être adoré à la place de Dieu. XIV. 52. — Preuve que Dieu n'a pas de corps. XIII. 160. — Combien il est absurde d'attribuer des membres humains à Dieu. II. 239. — Dieu n'est pas circonscrit dans une forme humaine. V. 547; XII. 55. — Dieu n'est pas dans l'espace à la manière des corps. VI. 251. — Qui sont ceux qui se représentent Dieu sous une forme humaine. III. 497, 498, 580. — Les membres que l'Écriture attribue à Dieu doivent être pris dans un sens spirituel. II. 363. — Par les membres de Dieu nous devons entendre sa puissance d'action. VIII. 172. — Les membres dans Dieu désignent les effets de ses opérations et de sa puissance. IV. 503. — Dieu est tout œil, tout main, tout pied. II. 364. — La face de Dieu, c'est la puissance qu'il a de se faire connaître à ceux qui en sont dignes. VIII. 178. — L'oreille de Dieu c'est la puissance qui le porte à nous exaucer. VIII. 174. — Ce que désignent le visage, le bras, la main de Dieu. VI. 255. — La

droite de Dieu c'est sa puissance, son bras c'est son Fils. VIII. 464. — La main de Dieu est un symbole de sa puissance et de sa grandeur. IV. 219; XIII. 264; XIV. 550. — La droite de Dieu est l'éternelle félicité. IV. 350; X. 158. — Le doigt de Dieu signifie l'Esprit-Saint. II. 68; VIII. 157. — Comment il faut entendre les mots zèle, colère, miséricorde, mains, pieds, etc., attribués à Dieu. V. 443, 514; XII. 14, 291. — En Dieu la colère est exempte de toute passion; IV. 382, 413, 453.

Beauté de Dieu. IX. 291. — Plénitude de sa bonté. I. 501. — Comment la plénitude de la divinité habite corporellement dans Jésus-Christ. II. 520. — Comment la divinité habite aussi dans les hommes membres du Christ. II. 520. — Comment il faut entendre ces mots : « Dieu dit ». IV. 130. — La parole de Dieu, c'est le Verbe de Dieu, et le Verbe, c'est le Christ. X. 163. — Verbe de Dieu. IV. 147, 219. — Comment Dieu parle aux Anges. IV. 294; XIII. 336. — Les Anges entendent la voix de Dieu et la transmettent aux hommes. XIII. 206. — Comment Dieu parle aux hommes. XIII. 224, 336; VIII. 531. — Comment il parla à Adam. IV. 253. — Comment il a parlé au démon. V. 297. — Dieu parle à ceux qui lui laissent une place dans leurs cœurs. XI. 188. — Comment il parlait aux premiers hommes. XIII. 312. — Comment il parla à Moïse. X. 163. — Quelquefois c'est dans l'esprit de l'homme que Dieu parle à l'homme. IV. 254. — La parole divine. IV. 148. — Dieu adapte ses paroles à la faiblesse humaine. IV. 382. — Dieu a des messagers dans leur intérêt et dans le nôtre. IV. 209.

Dieu est toujours invisible. VII. 395. — Non-seulement le Père, mais toute la Trinité est invisible par nature. II. 346. — Comment Dieu est-il invisible, puisque les anges le voient face à face. XIV. 612, 616. — Dieu est invisible aux yeux corporels, mais visible à l'âme. II. 137, 138; VI. 487; XIV. 115. — Manifestations bien diverses de la Divinité. XI. 670. — Dieu se montre aux uns avec les proportions de la grandeur, aux autres avec celles de l'exiguïté. XI. 670. — L'œil du corps ne peut voir Dieu, mais ceux-là seuls dont le cœur est pur. IX. 628. — Dieu ne peut être vu que de l'esprit, mais non à la manière de l'esprit. VIII. 451. — Aucune créature ne peut voir Dieu en lui-même. XI. 670. — Quand nous verrons Dieu, nous ne pourrions dire ce qu'il est. VI. 257. — On ne voit pas Dieu comme on voit ce qui est dans un espace déterminé. VII. 394. — On dit que Dieu est invisible pour qu'on ne croie point qu'il est un corps. II. 356. — Dieu est la lumière, mais la lumière du cœur. II. 314. — Si jamais personne n'a vu Dieu, c'est que personne n'a vu la plénitude de la divinité qui est en Dieu. II. 345. — Si jamais personne n'a vu Dieu le Père, il faut convenir, dit saint Ambroise, que c'est le Fils qui a été vu dans l'Ancien Testament. II. 345. — Comment Dieu s'est montré aux patriarches. XI. 670; XIII. 205. — Dieu apparaissait à Adam sous la forme d'une créature. IV. 295, 296. — Comment Dieu apparut à Moïse. VI. 28, 102. — Moïse avait désiré voir Dieu dans son essence même. IV. 316. — C'est ainsi que désirent le voir les âmes pieuses. II. 346. — Dieu pouvait en même temps apparaître sous une forme et être caché dans sa nature. VI. 102. — Si Dieu s'est manifesté sous la forme d'un corps, sa substance divine ne s'est point montrée à des yeux mortels. IV. 439. — On ne pourra pas nier que le Père, le Fils ou le Saint-Esprit, si toutefois la vue du Saint-Esprit s'est rencontrée dans l'Ancien Testament, aient été vus sous une figure, non pas formée de leur nature, mais choisie par leur volonté. II. 346. — Quand Dieu daigne se montrer dans sa substance, c'est seulement aux cœurs purs. V. 28. — Aux bons seuls est réservée la vue de la nature divine, au jour du jugement les méchants verront la nature humaine de Jésus-Christ. V. 524.

Les saints verront-ils Dieu avec les yeux du corps ? XIII. 545, 546. — Les corps devenus spirituels verront-ils Dieu ? II. 357; VII. 394. — Après la résurrection, quels sont ceux qui verront Dieu ? II. 138, 357. — Après la résurrection, nous ne verrons pas Dieu dans sa nature. II. 347. — Plusieurs saints Pères enseignent que le Dieu invisible se voit

invisiblement. II. 361. — Celui qui peut invisiblement voir Dieu peut spirituellement s'unir à Dieu. II. 352. — La vue corporelle de Dieu, si elle a lieu, n'empêchera pas la vision spirituelle. II. 365. — Comment les anges voient la face du Père, et comment nous verrons Dieu tel qu'il est. II. 346. — Au jour du jugement, nous n'entendrons pas Dieu par un son qui retentisse aux oreilles. II. 350, 356. — Le Fils ne voit pas le Père des yeux du corps. II. 422.

La vue de Dieu est le souverain bonheur. III. 238; VII. 521. — Les enfants de Dieu le verront tel qu'il est. VI. 102. — De combien de manières les saints verront Dieu. XIII. 546. — Dieu peut-il être vu en lui-même ? XIV. 115. — L'âme, pour voir Dieu, doit être pure. IV. 7; V. 429; VI. 388, 491. — Dieu est la lumière des esprits purifiés et non pas des yeux du corps. II. 137. — Même dans la résurrection, il ne sera aisé de voir Dieu qu'à ceux qui auront le cœur pur. II. 345, 348. — Il faut se préparer un cœur pur pour voir Dieu avec son secours. II. 359. — Nous ne verrons Dieu qu'autant que nous lui serons semblables. II. 138. — En quel sens l'Apôtre dit que nous voyons Dieu ici-bas à travers un miroir. XII. 549. — Plus on meurt en ce monde, plus on voit Dieu. IV. 22. — Dieu ne peut être vu tel qu'il est, pendant cette vie, mais dans cette autre vie où il n'est donné de vivre qu'à celui qui est mort à la vie de ce monde. IV. 452. — Dieu se montre à l'âme qui l'aime, et il lui suffit tellement, qu'elle ne se détourne jamais de lui. I. 492. — Dieu n'a pas un lieu spécial pour juger les hommes, il est caché partout, et partout il est visible, nul ne peut le connaître tel qu'il est et nul ne peut le méconnaître. IX. 194.

Comment nul homme ne peut voir sans mourir la face de Dieu. XII. 383. — Comment on peut voir Dieu par derrière. XII. 384. — C'est ainsi que le virent les Israélites. XII. 384. — Voir Jésus-Christ par derrière, c'est le voir dans son humanité. XII. 384. — De la vue de Dieu. VI. 98, 254. — Comment il faut traiter la question de la vue de Dieu. VI. 103. — Ce que c'est que connaître Dieu. XII. 456. — La connaissance de Dieu rend l'homme heureux. VI. 487. — Nous sommes semblables à Dieu dans la mesure où nous le connaissons. XII. 471.

Les perfections de Dieu sont inexplicables. I. 364. — Beauté de Dieu si ancienne et si nouvelle. I. 463. — Au reflet de cette beauté tout est beau; comparé à elle, tout est laid. III. 238. — Toute beauté vient de celle de Dieu. I. 468. — La beauté de Dieu est dans sa justice. II. 241.

Eternité de Dieu. XIII. 256. — Dieu est l'éternité même, demeurant en soi pleine et parfaite. VII. 221. — Il est le Créateur de toutes choses. XVI. 19. — Dieu est véritablement, il n'a ni commencement, ni fin. X. 125. — Dieu a toujours été, son repos n'a jamais été de la torpeur, ni son activité de la fatigue. XIV. 479. — Dieu seul est éternel. VI. 138. — Dieu a été avant tous les temps. I. 479. — Il est le Créateur de tous les temps. XV. 627. — Dans la nature de Dieu, il n'y a rien de futur, rien qui ne soit point encore, rien de passé qui ne soit plus; être, c'est là tout ce qu'il est, c'est l'éternité. VIII. 165. — L'éternité de Dieu, c'est la substance de Dieu qui n'a rien de changeant; en Dieu, il n'y a rien autre que il est, il n'y a ni il fut, ni il sera. IX. 485. — En Dieu, tout est toujours présent. X. 595. — L'éternité de Dieu est un seul jour. I. 479. — En Dieu la vérité est éternelle, de même que l'amour est éternel, en lui l'amour est vérité et l'éternité est vérité; l'éternité est amour et la vérité est amour. XII. 403. — Dieu crée tous les temps sans qu'il y ait succession dans sa volonté. XIV. 255.

Dieu est immuable. I. 365; III. 343, 497; IV. 251; VII. 152, 236; XI. 670; XIV. 412, 438, 443. — L'essence divine est absolument immuable dans son éternité, sa véracité, sa volonté. XII. 403, 424. — Erreur des Manichéens sur l'immuabilité de Dieu. XIV. 472. — Dieu seul est immuable. V. 143; XII. 425. — Dieu est le bien immuable. IV. 247; XIV. 472. — Dieu toujours stable est au-dessus de la mobilité des temps et des lieux. I. 488. — Dieu est au-dessus de tout ce qui est muable. III. 343. — En Dieu demeurent les causes de tout ce qui passe et les immuables origines des choses

immuable. I. 365. — Dieu veut et connaît immuablement. I. 507. — Demeurant toujours immuable, Dieu forme et renouvelle tout. III. 357. — Dieu fait tout sans sortir de son repos. IV. 251. — Dieu n'agit point par des opérations successives de son intelligence ou par des mouvements physiques. IV. 455. — Comment, si Dieu n'a point commandé dans le temps, peut-il se produire des mouvements temporels pour former les êtres et les gouverner. IV. 449. — Dieu subsiste par une volonté immuable. XIV. 289. — Dieu n'est pas changeant pour avoir prescrit des sacrifices différents dans l'Ancien et le Nouveau Testament. II. 289. — Dieu opère des changements, non dans sa volonté, mais dans les choses qui lui plaisent. XIV. 526. — En Dieu tout est fixe et immuable, et on ne trouve en lui aucune résolution subite, comme s'il n'avait pas tout prévu de toute éternité. IX. 571. — En Dieu, le changement non dans ses desseins, mais dans ses œuvres, se nomme repentir. IX. 571; X. 108. — L'immuable volonté de Dieu règle tout ce qui est sujet à changement. V. 516. — Le bien qui constitue la nature divine est immuable. XII. 97. — Dieu possède seul l'immortalité, parce que seul il est inaccessible au changement. XIV. 615.

La substance de Dieu est incorruptible. XIV. 412. — Erreur des Manichéens sur ce point. XVI. 645. — Rien n'est contraire à Dieu, que ce qui n'est pas. V. 546; XIII. 248; XIV. 464. — Rien ne peut nuire à Dieu, quant aux créatures, rien ne peut leur nuire injustement. XIV. 440, 447. — Dieu n'éprouve aucun besoin. V. 431. — Dieu ne tire de lui rien d'incorruptible, et dans son royaume rien ne lui est opposé. XIV. 70. — Immensité de Dieu. II. 513. — Dieu est partout. I. 397, 463; VII. 152. — Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont ensemble partout. II. 513. — On découvre difficilement où est Dieu, plus difficilement où il n'est pas. III. 318. — Rien n'est plus caché ni plus présent que Dieu. III. 318. — Erreur de saint Augustin manichéen, sur l'immensité de Dieu. I. 417, 419. — Comment Dieu est partout. II. 513. — Il est tout entier partout. I. 364; II. 228, 281, 359; VII. 394, 397. — La divinité est partout invisible et inséparable. VI. 250, 255. — Dieu est partout et voit tout. VI. 312. — Dieu est présent dans toutes les créatures d'une manière spirituelle. IX. 268. — La présence de Dieu dans les créatures est la cause de leur existence. I. 363. — Dieu est présent à toute conscience. VI. 59. — Dieu, qui est présent partout, l'est en même temps à chacun de nous. V. 429. — Qu'est-ce qu'être avec Dieu. III. 220. — Les malheureux peuvent être où est Dieu, les bienheureux seuls peuvent être avec lui. XI. 414. — La nature de Dieu est incapable de toute extension et de toute division. XIII. 197. — La nature de Dieu ne peut être contenue ni limitée dans l'espace. XIV. 126, 129. — Dieu est tout entier partout et tout entier nulle part. I. 408, 463. — Il est présent partout par la puissance de sa majesté et non d'une présence locale. V. 292. — Dieu n'occupe aucun espace. V. 430; VI. 255; VII. 395, 397. — Si Dieu occupait un lieu déterminé, il ne serait pas Dieu. IX. 195. — Dieu ne se meut ni dans le temps ni dans l'espace. IV. 250, 255. — Comment il faut entendre ces paroles que Dieu se trouvait dans un lieu déterminé. IV. 532. — Que Dieu descendait. XIII. 336. — Qu'il est dans les cieux. II. 239. — Le miracle montre que Dieu est présent. VIII. 464. — Il est plus près de nous qu'une foule de créatures. IV. 208. — C'est en nous-mêmes qu'il faut chercher Dieu. I. 463. — Les deux Testaments proclament que si Dieu habite les temples de main d'homme, il ne peut y être contenu ni enfermé. XIV. 91. — Le temple extérieur de Dieu, ce sont les anges et les hommes qu'il rend heureux, mais qui ne peuvent lui procurer la demeure sans laquelle il ne pourrait être heureux. XIV. 479. — Les cieux et l'âme des justes sont le trône de Dieu. VIII. 500. — Si nous le voulons, nous sommes le temple de Dieu. VI. 255. — Dieu est dans les saints et les justes. V. 292. — Dieu est partout par la présence de sa divinité, mais non par sa grâce. II. 513. — Quels sont ceux à qui Dieu n'est pas présent. X. 326. — Dieu n'habite pas également dans les hommes par sa grâce. II. 513. — Les hommes possèdent Dieu suivant leur capacité. II. 514. — Dieu habite dans les

Justes, quoique charnels. II. 517. — Il habite dans les enfants baptisés. II. 516. — Dieu n'est pas contenu dans le lieu qu'il habite, mais le contient. VII. 8. — Dieu habite les saints de manière qu'eux tomberaient s'il venait à se retirer. X. 31.

Dieu est dans la conscience des bons comme un père, et comme un juge dans la conscience des méchants. VI. 59. — Dieu est avec l'homme, tel que l'homme est lui-même. IX. 194. — La présence de Dieu faisant le bonheur d'Adam, innocent, coupable; il la redoutait. VII. 389. — Dieu, être infinu, ne peut être circonscrit en un lieu quelconque; s'en approcher, c'est lui devenir semblable; en lui devenant dissemblable on s'en éloigne. VIII. 347; IX. 409. — Qui fuit la présence de Dieu? IV. 115. — Avant de créer le ciel et la terre, Dieu habitait en lui-même. X. 31. — Dieu ne remplit pas le monde comme pourraient le faire l'eau, l'air, la lumière. II. 232. — Personne ne comprend la plénitude de Dieu. II. 317.

Dieu est grand par la puissance et non par l'étendue. II. 233. — Dieu n'a point une forme limitée. VI. 100. — Comment Dieu peut-il croître? X. 426. — Dieu est grand d'une grandeur qui lui est propre. XII. 430. — Dieu est grand dans les grandes choses, sans être petit dans les moindres. VII. 211; XIV. 304. — Comment nous pouvons relever Dieu qui est d'une grandeur immuable. IX. 506.

Dieu est sage, éternel, etc., non par participation, mais par nature. V. 431. — La science de Dieu est simple dans sa multiplicité et uniforme dans sa variété. XIII. 260. — Nous ne devons pas mesurer la puissance et la sagesse de Dieu sur ce que nos yeux ont l'habitude de voir. XIII. 264.

Dieu a la science de toutes choses. I. 311. — Nul ne connaît Dieu, comme Dieu se connaît lui-même. I. 507. — Rien n'est caché pour Dieu. I. 311. — Quelle est la science de Dieu. XII. 556. — La science de Dieu ne change pas. I. 486; XIII. 205. — Rien ne passe ni ne se succède dans la science de Dieu. XII. 441. — Dieu comprend les choses infinies. XIII. 260. — Le cœur du méchant et le cœur du bon sont un abîme, mais tout est à découvert pour Dieu, à qui rien n'échappe. X. 130. — Dieu connaît tout par sa présence stable et éternelle. XIII. 236. — En Dieu tout est présent. V. 430. — Rien ne pouvait exister que par la connaissance de Dieu. I. 419. — Ce n'est pas parce que les choses créées sont faites que Dieu les connaît, mais elles sont faites parce que Dieu en a la connaissance immuable. XII. 441, 556. — Nul ne peut échapper à l'œil de Dieu. IX. 394. — Dieu ne connaît ni comme l'ange ni comme l'homme, il a la connaissance la plus étendue comme la plus secrète. VIII. 539. — Telle est pour Dieu la connaissance, que toutes les créatures étaient en lui d'une manière ineffable avant leur création. VIII. 539. — Notre science comparée à celle de Dieu est ignorance. I. 477.

De la prescience de Dieu. XIII. 99. — La prescience de Dieu est certaine. XIII. 329. — Dans la sagesse de Dieu, les temps à venir sont comme accomplis. XIII. 205. — La prescience de Dieu ne force pas au péché. III. 366. — Elle ne nous ôte point la liberté de pécher. III. 364.

Dans quel sens on dit que Dieu sait, ignore, tente. V. 452. — L'Écriture attribue ordinairement à Dieu ce qu'il fait en nous. VIII. 128, 572. — De même que certaines choses louables dans l'homme ne le sont plus dans Dieu, ainsi certaines choses blâmables dans l'homme ne le sont pas dans Dieu. V. 517. — Dieu dit: « Je connais maintenant », pour: J'ai fait connaître. XIII. 354. — De même on dit de Dieu qu'il vit une chose, pour: il la fit voir. VIII. 650; XIII. 336, 514. — Qu'il a connu pour qu'il a fait connaître. IV. 209, 386; VIII. 650. — Dieu voit quand il fait miséricorde. X. 667. — Lorsque Dieu dit: « Cela était bon », il ne l'apprend pas, il l'enseigne. IV. 236. — Lorsque Dieu tente pour savoir, cela signifie: en vous tentant, il vous fait savoir. IV. 536. — Dieu tente pour instruire et non pour savoir. VI. 5. — Dieu a approuvé son œuvre et ne l'a point admirée. XIV. 317. — Pourquoi l'Écriture dit de Dieu: « Qu'il s'est repenti, qu'il ignorait », etc. VI. 96; VIII. 5. —

Qu'il nous commande, nous parle. VI. 57, 59. — Ce que sont la pensée et la réflexion en Dieu. XIII. 329. — Il ne faut point tenter Dieu. IV. 594; VI. 5.

Dieu est l'éternelle vérité, la nourriture des forts. I. 423. — Il est la vérité qui préside sur toutes choses. I. 472. — La face de Dieu est la vérité à laquelle nous aspirons. III. 214. — Dieu est la vérité qui ne trompe point. I. 487. — Dieu est véridique, et il l'est par lui-même. X. 601.

La volonté de Dieu n'est pas la créature. I. 478. — La volonté, la puissance de Dieu, c'est Dieu même. I. 419. — Sa volonté est la cause de tout ce qu'il fait. X. 127. — Ce n'est point une souvenance de volonté en Dieu qui a créé le monde. I. 491. — Dieu peut beaucoup de choses qu'il ne veut pas. XVII. 187. — De l'immuable et éternelle volonté de Dieu. XIII. 514. — La volonté de Dieu surmonte tout obstacle. XIII. 275. — Aucun événement n'a lieu en dehors de la volonté de Dieu. XII. 36. — La volonté de Dieu, toujours conforme au bien, s'accomplit par les résolutions bonnes ou mauvaises des hommes. XII. 36. — La volonté de Dieu est toute-puissante : il ne fait jamais le mal, soit qu'il fasse miséricorde, soit qu'il endureisse. XII. 37. — Toute créature dépend de Dieu, de gré ou de force. XII. 47. — Il faut que l'homme accomplisse la volonté de Dieu ou la voie s'accomplir en lui. XII. 39. — La bonté de Dieu ne permettrait jamais le mal, si sa puissance ne tirait pas le bien du mal. XII. 36. — Aucun défaut corporel ne peut exister dans l'homme, contrairement à la volonté divine. IV. 412. — Dieu ne veut que ce qui est juste. IV. 412. — Dessein de Dieu sur Adam dont il prévoyait la faute. XII. 38. — Les jugements de Dieu sont aussi justes qu'incompréhensibles. XIII. 42. — Dieu fait que les hommes obéissent à ses ordres. XVI. 333. — Le zélé serviteur de Dieu est celui qui a moins en vue d'entendre de Dieu ce qu'il veut, que de vouloir ce qu'il a entendu de lui. I. 463. — Les prophètes ont mieux connu la volonté de Dieu que les philosophes. XIII. 275. — La volonté et la puissance de Dieu, c'est Dieu même. I. 419. — Comment Dieu fait tout ce qu'il veut. XIII. 514. — Dieu fait tout ce qu'il veut de bien, mais il ne veut rien de mal. XII. 306. — Concédonz que Dieu puisse quelque chose dont nous ne puissions pas posséder le secret. II. 283. — Dieu n'a point de maître. I. 469. — Il domine sans orgueil. I. 469. — En se soumettant à Dieu, l'âme lui devient semblable. III. 498.

Dieu tout-puissant. XII. 214, 216. — Personne ne peut nier la toute-puissance de Dieu. VII. 275. — Rien n'est impossible à Dieu que ce qu'il ne veut pas. VII. 217. — Dieu peut ce qui est d'ailleurs impossible. VII. 284. — Dieu n'est appelé tout-puissant que parce qu'il peut tout ce qu'il veut. XIII. 490. — La volonté de Dieu peut-elle être appelée destin ? XVI. 23. — Rien n'est impossible à Dieu. XIII. 489. — Dieu est riche, non en argent, mais en toute-puissance. XIII. 141. — Si nous ignorons les motifs de ce que Dieu fait, nous devons croire qu'il agit sans injustice. VI. 220. — Quoique tout-puissant, Dieu ne peut ni pécher, ni mourir, ni mentir, ni se tromper. VII. 210, 217; XII. 306; XIII. 247, 542; XIV. 379. — Si Dieu ne peut pas faire une chose, ce n'est point par imperfection, c'est à cause de sa puissance même. XIV. 531. — Dieu n'a pas été vaincu par le démon, lors de la chute d'Adam. XIV. 488. — Dieu est tout-puissant, même sur ceux qui agissent contre sa volonté. VII. 216.

Dieu est le seul et unique Créateur. XII. 396. — Il est seul vrai créateur. IV. 416. — Dieu, auteur de tout bien, a fait tout ce que suppose de mieux une idée véritable. III. 366. — Dieu n'a point fait ce qui ne loue point Dieu. XI. 185. — La nature humaine sent naturellement qu'elle a été faite par Dieu. XVII. 185. — L'intelligence est en Dieu infinie, illimitée comme la puissance elle-même. IV. 185. — Si Dieu n'avait pu composer des ouvrages excellents, il aurait été impuissant; s'il ne l'avait pas voulu, il aurait été jaloux de son être. IV. 188. — Il est la cause de toute chose. IV. 5. — Comment les Platoniciens sont arrivés à connaître que Dieu est l'auteur de toutes choses. XIII. 160. — Tout est de Dieu, en ce sens qu'il a tout créé. XIV. 444. — Dieu a créé tout

ce que nous voyons et les choses plus parfaites que nous ne voyons pas. XIV. 481. — Ce qu'il faut entendre par ces mots que Dieu est le créateur tout-puissant. XIV. 434. — Dieu ne serait point tout-puissant s'il avait eu besoin d'une matière préexistante. V. 543; XIV. 72. — Commandement, puissance et bienveillance de Dieu dans la création. IV. 131. — Dieu ne s'est pas servi de mains pour la création, sa main c'est sa puissance. XIII. 264. — Dieu crée par une volonté immuable. XIII. 258. — Sans être nouveau, il a fait des choses nouvelles; éternel, des choses temporelles; immuable, des choses muables. VII. 311. — Dieu est le créateur des temps. IV. 191. — La terre n'est pas coéternelle à Dieu. XIV. 422. — Dieu a tout créé dans le temps, par une volonté éternelle. XIII. 256. — Lorsque Dieu agit, il ne se produit rien de nouveau en lui. XIII. 259. — Dieu crée sans qu'il arrive aucun changement dans ses desseins immuables. XIII. 226. — Toute chose en quoi l'on dit que Dieu commence et finit, doit s'entendre non de la nature de Dieu, mais de la créature. IV. 130. — Les œuvres de Dieu sont la nature elle-même. IV. 220. — Dieu a tout disposé avec mesure, nombre et poids. IV. 183, 184. — Il est le principe de toute proportion, de toute symétrie. IV. 184, 211. — Dieu avait en lui tout ce qu'il a fait. VII. 120. — Les choses étaient connues du Créateur avant d'être créées. IV. 207. — Dieu voyait en lui-même l'idée qui présida à la formation des objets. IV. 184, 208. — Pour Dieu, voir son ouvrage c'est l'approuver. IV. 131. — Dieu connaît tout d'une manière simple et absolue. IV. 209. — Vue de la création. I. 516. — Dieu a créé dès le principe le ciel et la terre sans division d'action. I. 486. — Il a créé les choses célestes et les choses terrestres depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites. XIV. 48. — Dieu seul est le créateur de toutes les natures. XIII. 265. — Il n'est pas moins grand dans les petites choses que dans les grandes. XIII. 237. — Il fait éclater sa grandeur dans les êtres les plus petits. II. 283; IV. 258.

En créant l'homme, Dieu a montré sa bonté. III. 364. — Dieu est le créateur de l'âme et du corps. XVI. 112. — Le corps a été créé par Dieu. III. 554. — Dieu a créé l'homme, mais non les vices de l'homme. XI. 185. — Dieu est l'auteur des choses visibles et invisibles, non pas de leurs défauts, mais de leur nature. IV. 130; XVI. 617, 618, 629. — Personne ne se soustrait à l'empire de Dieu. VIII. 121. — Dieu crée les maux et ne les engendre pas. XIV. 503. — Ce que Dieu a mis dans toute nature. XIII. 538. — Puissance de Dieu sur les natures et les volontés. XIII. 306. — Ce que Dieu est pour les âmes, les animaux et les corps. XIV. 288, 289. — La sagesse du Créateur agit réellement pour créer chaque jour ce qui naît en son temps. III. 16. — Quand Dieu créa-t-il la végétation qui naît aujourd'hui ? IV. 202. — Dieu ne cesse pas d'agir. IV. 187, 208, 210. — Comment concilier la simultanéité de la création avec le gouvernement actuel de la Providence. IV. 213. — Dieu est à la fois le mouvement et le repos éternel. I. 518. — Dieu se repose sans oisiveté et agit sans effort. XIII. 259. — La création n'a coûté aucun travail à Dieu. IV. 185. — Du repos de Dieu. IV. 185, 186, 198, 210; VII. 43. — Comme Dieu trouve en lui le bien absolu et la félicité parfaite, il s'est reposé en lui-même de ce repos dont il n'est jamais sorti. IV. 188. — On peut dire que Dieu s'est reposé en ce sens qu'il a offert aux créatures intelligentes le repos en lui-même. IV. 185, 188. — Dieu dit qu'il se repose parce que nous trouvons en lui notre repos. X. 109. — Comment Dieu se repose en nous. I. 518. — Le repos de Dieu est éternel. IV. 191. — Le repos de Dieu n'a ni matin ni soir. IV. 190. — Pourquoi Dieu se reposa le septième jour et en fit une journée sainte. IV. 186. — C'est d'après ses desseins immuables et cachés que Dieu fait ce qui s'opère actuellement et a déjà fait ce qui doit être un jour. IX. 571. — Dieu ne fait rien qu'il ne l'ait prévu de toute éternité. IX. 571. — Il fait ce qu'il a promis de faire. IX. 399. — Comment Dieu a fait les choses futures. X. 713. — Quelles sont les choses que Dieu fait par lui-même et quelles sont celles qu'il fait ou laisse faire par les créatures. V. 444. — Dieu agit telle-

ment par ses ministres, que ses ministres aient avec lui. XIII. 336. — C'est en vain qu'on cherche pourquoi Dieu a créé la terre. IV. 88. — Dieu a tout créé par bonté et non par nécessité. X. 427. — Dieu veut que la créature reçoive et conserve l'existence. IV. 448. — La bienveillance est la source de l'amour de Dieu pour ses créatures. IV. 447; V. 533. — Dieu n'est pas intéressé aux bonnes œuvres des justes. IV. 285. — Sa félicité ne s'accroît point du plaisir de former ou d'achever ses ouvrages. IV. 488; XIV. 481. — Il ne peut avoir besoin du bien qu'il a créé pour être heureux. IV. 488. — Dieu n'a pas besoin de nous pour être bon, puissant, heureux. IX. 447. — Dieu est le juge des volontés et le créateur des natures. XIV. 432. — Par sa bonté, il donne l'être aux créatures, et par sa puissance il met toutes les volontés à leur place. IV. 251. — Il est le créateur excellent des êtres et l'ordonnateur équitable du sort des pécheurs. IV. 481. — Il est le créateur et le régénérateur des êtres. IV. 264.

Dieu ne fait rien sans raison. XIII. 488. — Dans les prodiges, toute la raison du fait, c'est la puissance de Celui qui le fait. II. 283. — Il y a des effets dont Dieu conserve en lui-même la cause mystérieuse. IV. 263. — La force de Dieu sur les éléments est cachée et invisible. IX. 567. — Sentiment que nous inspirent les œuvres de Dieu quand elles sont cachées à nos yeux. XVI. 232. — Parmi les œuvres de Dieu, il en est que nous connaissons plus difficilement que nous ne connaissons Dieu lui-même. XV. 679. — Les hommes s'expriment par des paroles et la puissance de Dieu par des faits. II. 484. — Dieu est l'auteur de toutes les choses créées, la première de toutes les connaissances, la fin de toutes les actions. XIII. 462, 239. — Ce que Dieu faisait avant la création du monde. I. 478.

Les Epicuriens niaient la providence de Dieu. XIV. 292. — C'est une impiété de nier la providence de Dieu. IX. 16. — Ce qui porte quelques-uns à douter de la Providence. VI. 220, 77, 84. — La Providence divine gouverne tout. III. 207, 321, 323, 564; IV. 473. — Comment. IV. 252; XIII. 452. — Dieu prend soin de chacun comme s'il était seul, et de tous comme de chacun. I. 385. — L'impie nie Dieu ou l'accuse d'injustice, ou lui enlève la direction des événements. VII. 293. — Dieu, en s'incarnant, n'a pas perdu ou quitté le soin du gouvernement de l'univers. II. 281. — Bienfaits généraux et particuliers de Dieu envers les hommes. XIII. 452, 453. — Si Dieu retirait à soi sa puissance efficace, ses créatures ne pourraient aller au-delà ni conserver l'existence. XIII. 539. — Si Dieu abandonnait le gouvernement du monde et des êtres créés, l'univers serait bouleversé. IV. 486. — Dieu gouverne les choses les plus basses et les plus grossières, comme les plus élevées. IV. 210. — Dieu gouverne le monde par une double activité. IV. 252, 261, 262. — Il est certaines choses dont Dieu est à la fois l'auteur et l'ordonnateur, d'autres dont il n'est que l'ordonnateur. IV. 432. — Providence de Dieu dans le gouvernement des choses du monde. VI. 220, 509. — Dieu juste ne peut plaire à l'homme injuste. VI. 223. — Dieu peut se passer des vertus de l'homme juste, à plus forte raison des vices du méchant. IV. 284. — Pourquoi Dieu rend les uns riches, les autres pauvres. VI. 374. — C'est pour les avertir de la grande action de la providence que Dieu a donné la musique aux hommes. II. 435. — Dieu tire le bien du mal. I. 369. — Il se sert de l'erreur des hommes. I. 369. — De la malice des pécheurs. I. 446. — De la malice du diable. IV. 423. — Dieu sait bien user des bons et des méchants. XIII. 307. — Il viendra un temps où Dieu ne permettra pas que l'homme de bien soit malheureux et le méchant heureux. VI. 220. — En créant le diable bon, Dieu n'ignorait pas sa malignité future. XIII. 234.

Il n'y a qu'un seul Dieu. VII. 221, 223; XII. 446. — Le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne forment qu'un seul Dieu. VII. 456. — Ce qu'il faut croire de Dieu le Père, du Fils, du Saint-Esprit. VII. 221. — On prouve, par l'Écriture, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne forment qu'un seul Dieu. II. 87. — Il y a en Dieu une seule essence et trois hypostases ou personnes. XII. 429.

Dieu est le souverain bien. XIII. 462. — Il est le bien qui n'a le bon d'aucun autre. I. 503, 518. — Dieu est bon par sa bonté même et n'emprunte nullement la bonté d'autres. X. 422. — Combien est bon Celui qui donne la bonté à tout ce qui est bon, on ne saurait trouver aucun bien qui ne tire de lui sa bonté. X. 423. — La créature subsiste de l'abondance de sa bonté. I. 503. — Dieu est notre souverain bien. III. 496. — Tout notre bien vit en Dieu, et notre rupture avec Dieu a fait notre corruption. I. 396. — Dieu est le souverain bien, et loin de lui il n'y a pas de bien. IV. 23; XIV. 439. — Dieu est la vraie richesse des âmes et le seul qui puisse leur donner le bonheur. XIII. 408, 246. — Comment on connaît que Dieu est le souverain bien. XII. 455. — Toutes les créatures rendent témoignage à la grandeur et à la bonté de Dieu. X. 226.

Il n'y a pour rendre heureux que le bien immuable qui est Dieu. XIV. 644. — Dieu est singulièrement bon, et c'est par lui que l'homme est bon, il ne peut l'être de lui-même. II. 336. — Dieu est seul bon et l'auteur de ce qui est bon. VI. 72, 421, 403. — Tout le bien qui est en nous vient de Dieu. IX. 459. — Dieu est bon, et le vice ne saurait l'atteindre. XVII. 87. — Dieu corrige, console, exerce, couronne, éclaire ses élus pour leur bien. X. 49. — Nous devons concevoir Dieu comme bon, sans aucun attribut de bonté, grand sans aucun degré de grandeur. XII. 424. — On ne peut accuser la bonté de Dieu de la naissance des méchants. VII. 31. — La bonté de Dieu est admirable en ce qu'il fait agir, pour le bien des méchants eux-mêmes, anges ou hommes. X. 557. — Dieu use bien même de ce qui est mal. II. 297; X. 536; XVII. 56. — Dieu fait sortir beaucoup de bien, même de nos maux et de nos péchés. II. 435; VI. 54. — Sa bonté sait tirer le bien du mal. XII. 95. — Dieu agit bien, lors même qu'il laisse le mal s'accomplir. XII. 34. — Il est juste d'admirer comment Dieu tourne en bien les mauvais desseins des hommes. IX. 556. — Dieu dispose équitablement des volontés même coupables, tandis qu'elles font un mauvais usage des natures créées bonnes. IV. 383. — Dieu sait se servir des cœurs mauvais pour l'utilité des bons. IV. 415. — Dieu agit sur les cœurs pour donner aux événements l'issue qu'il a déterminée. IV. 571. — Pour l'utilité des bons, Dieu épargne ceux qu'il sait devoir être méchants. IV. 419. — Dieu se sert des fautes des hommes pour signifier ce qu'il veut. IV. 582. — Il n'est pas l'auteur des péchés, mais le juste rémunérateur des mérites. IV. 454. — Il se sert de la malice des méchants pour éprouver et instruire les bons. II. 530. — Dieu donne et prévoit tout : il prédit les péchés, menace des supplices, promet les bienfaits. II. 312. — Il console notre tristesse en faisant qu'elle devienne pour nous une force. III. 416. — Dieu ne laisse venir au monde les méchants qu'autant qu'il les croit utiles à l'avertissement et à l'épreuve des bons. III. 416. — Le monde entier est comme un vaste atelier d'orfèvre, les justes y sont comme l'or, et les impies comme la paille; les tribulations y sont comme le feu, et Dieu y est l'orfèvre. VII. 499.

Dieu est miséricordieux. III. 509. — Il n'y a aucune injustice en Dieu, soit qu'il choisisse, soit qu'il délaisse. II. 502; V. 469, 502, 503. — Dieu ne fait acception de personne. II. 541. — Il a pitié de qui il veut non par sa justice, mais par une grâce de sa miséricorde, et il endure qui il veut non par injustice, mais par châtement. II. 542. — Dieu se plaint avec raison des pécheurs et des justes. V. 503. — Quelles que soient les actions de l'homme, Dieu y fait toujours éclater sa gloire. XII. 76. — Dieu nous fait comprendre l'étendue de sa bonté pour nous, en nous montrant ceux qu'il n'a pas aimés. VIII. 656, 659. — Pourquoi Dieu est appelé notre miséricorde. VIII. 664. — Comment Dieu veut le salut de tous les hommes. XII. 37. — Dieu ne fait miséricorde à personne inutilement. V. 501. — Dieu invite toujours à la pénitence ceux qu'il connaît d'avance comme devant abandonner les voies de la justice et se jeter dans le mal. VI. 599. — Dieu prépare lui-même la volonté. XI. 240. — Dieu n'attend point les volontés des hommes afin qu'elles

préviennent celui qui leur donne la grâce. III. 44. — Il appartient à la volonté et à la grâce de Dieu d'enseigner à parler et même d'ouvrir la bouche. IV. 412, 413. — Dieu ne prescrit point d'une manière menteuse des ordres qu'il sait devoir être transgressés, pour ensuite punir le coupable. IV. 444. — Il n'aime pas de condamner, mais cherche à sauver. VI. 80.

Patience de Dieu envers nous. VI. 331. — La patience de Dieu à l'égard du cœur de l'homme est utile à quelques-uns et inutile à d'autres. IV. 416. — La patience de Dieu invite les méchants au repentir. XIII. 6.

Dieu n'est pas l'auteur du mal. V. 430. — Il n'est auteur d'aucune faute, même la plus légère. IX. 557. — Dieu n'est pas souillé par nos péchés. XIV. 445. — Il ne fait pas le mal dans les méchants. II. 548. — Dieu n'endurcit personne injustement. II. 503. — Personne ne le perd que celui qui le quitte. I. 391, 397. — Si Dieu s'éloigne, que devient la force de l'homme ? II. 308. — Il faut vaincre avec le secours de Dieu ou être vaincu sans lui. II. 475. — Dieu, en nous abandonnant, ne nous abandonne pas lorsqu'il ne nous exauce pas pour les biens temporels. II. 315, 316. — Les adoucissements par lesquels il nous console sont souvent accompagnés du cuisant remède de la tribulation. II. 141.

Miséricorde et sévérité de Dieu. V. 302, 303. — Il frappe les pécheurs avec miséricorde. I. 373, 374. — Dieu châtie en ce monde les justes qui le méritent. IV. 551. — Quand Dieu est avec les hommes dont la tête est dure, il est pour punir. IV. 450. — Dieu ne se tait jamais en précepte, mais quelquefois en châtement. IX. 194. — Haine et amour de Dieu. VI. 578. — Le pécheur qui attend trop de la miséricorde de Dieu rend Dieu partisan de l'injustice. VIII. 679. — La miséricorde de Dieu est nécessaire même aux saints. I. 450. — Qui oserait présumer de sa conscience au point d'être assuré de n'avoir pas besoin de miséricorde. II. 322. — La miséricorde de Dieu consiste à considérer non pas nos mérites, mais son infinie bonté. VIII. 679. — C'est en Dieu seul que nous devons nous glorifier de nos biens. II. 524. — En couronnant nos mérites Dieu ne couronne que ses dons. II. 545. — Accord de la justice et de la miséricorde de Dieu. III. 557. — Dieu est juste et miséricordieux. VI. 95, 96. — La miséricorde en Dieu ne peut détruire la justice, ni la justice la miséricorde. VIII. 480.

Dieu est juste. III. 382 ; XVI. 114. — Une heureuse nécessité empêche Dieu d'être injuste. XVI. 143. — Il est possible qu'on ne voie pas la justice de Dieu, mais il ne saurait être injuste. VI. 117. — Dieu est juste quand il damne et quand il prend en pitié. X. 216. — Dans les récompenses et les châtements, Dieu reste toujours la justice même. XIV. 427. — Il est le juge équitable du libre arbitre. XIV. 429. — On ne peut comprendre comment Dieu condamne un impie et justifie un impie. XIV. 303. — Comment Dieu, qui ne hait rien de ce qu'il a fait, peut-il haïr le pécheur ? V. 504. — Dieu aime et hait les pécheurs. XVI. 740. — Dieu n'exige de nous rien qu'il ne nous ait donné, et il a donné à tous ce qu'il demande à tous. VIII. 538. — Comment Dieu n'épargne ni juste ni injuste. XIV. 318, 321, 322. — Il dispose tout avec justice et modération, soit par des châtements, soit par des récompenses. XIV. 405. — Dieu est juste même quand il pardonne les péchés. IX. 445. — Dieu ne laisse pas sans châtement les péchés qu'il pardonne. VIII. 552. — Dieu est toujours juste et quand il protège les justes et quand il punit les pécheurs. VIII. 154. — Dieu a toujours été juste même avant l'existence du mal à punir. III. 227. — Dieu est juste en punissant. III. 337. — Bonté de Dieu manifestée dans la vocation des gentils, sa sévérité dans la destruction du peuple juif. XIV. 22. — La sévérité de Dieu à punir le crime n'a pas été plus grande dans l'Ancien Testament que dans le Nouveau. XIV. 490, 491 et suiv. — Sous le règne de la charité, c'est la bonté de Dieu qui éclate ; sous le règne de la crainte, c'est la sévérité qui éclatait. XIV. 112. — Sous le règne de la loi Dieu menace de châtements temporels, sous celui de l'Evangile, il menace de châtements spirituels. XIV. 494. — Dieu agit avec miséricorde en abreu-

vant des plus amers dégoûts les joies illégitimes. I. 374. — Il sème les cécités vengeresses sur les passions illégitimes. I. 372. — Dieu a mélangé de beaucoup de biens les maux qui sont la peine du péché. XII. 516. — Les deux Testaments célèbrent la miséricorde et la justice de Dieu. XIV. 88. — La sainte Ecriture exalte la bonté et la sévérité de Dieu. XIV. 490. — Tout ce que Dieu permet n'est pas juste. XII. 271. — Dieu juste permet des choses injustes, mais ne leur garantit point l'impunité. XII. 271. — Dieu ordonne et régît tout. III. 224. — Même les péchés. I. 368 ; III. 372, 480. — Un Dieu juste et un Dieu jaloux ne sont pas inconciliables. XIV. 91. — Quelle est la justice qui vient de Dieu par la foi. XI. 46. — Il n'y a que Dieu qui soit juste et qui justifie. II. 493. — Dieu n'est pas contraint de vouloir le bien, quoiqu'il ne puisse vouloir le mal. XVI. 443. — Pourvu qu'on en soit digne, on peut toujours approcher de Dieu, source de justice. VIII. 19. — Dieu est la source de justice et ne peut approuver le mal. VI. 475. — L'homme qui croit que Dieu approuve sa mauvaise conduite ne croit pas que Dieu soit Dieu. VIII. 570. — Dieu est la source de justice qui justifie tous ceux qui sont justes. IX. 46.

Ce que c'est que la colère de Dieu. XIII. 329. — La colère en Dieu n'atteint point son essence immuable. XIII. 182. — En punissant, Dieu ne perd rien de sa tranquillité. VIII. 643. — Dieu est inaccessible au trouble de la colère. VIII. 142 ; IX. 570. — La colère en Dieu est une punition juste et invariablement résolue. II. 530 ; XII. 520. — C'est le cri puissant de sa justice dans toute créature. VIII. 124. — La punition infligée à Adam est appelée colère de Dieu, parce qu'elle est l'effet de ses jugements. VIII. 643. — On appelle colère de Dieu l'émotion occasionnée par ses lois chez ses ministres. VIII. 143, 152. — La colère de Dieu peut fort bien se dire des ténèbres de l'esprit qui envahissent tout infraction de la loi de Dieu. VIII. 125. — En Dieu la colère est ce mouvement qui se produit dans une âme quand elle voit la loi de Dieu violée. VIII. 125. — Dieu punit dans sa colère et dans sa miséricorde. XV. 533. — Dieu s'irrite et compatit en même temps. VI. 107 ; VIII. 609. — Il nous accorde ou nous enlève, pour notre avantage, les biens de ce monde. II. 324. — Dieu réserve aux méchants, non des péchés, mais des châtements. II. 312. — Le plus terrible châtement de la colère de Dieu n'est pas de nous envoyer des souffrances aiguës, mais de nous livrer aux dérèglements de notre cœur. XIV. 504. — Le plus grand effet de la colère divine sur l'impie est lorsque ses fautes demeurent sans vengeance et rencontrent l'applaudissement. VIII. 169. — La colère de Dieu est à son comble quand il ne recherche plus nos péchés et paraît les oublier. VIII. 169. — Dieu laisse voir sa colère en laissant nos fautes impunies, en les frappant il montre sa miséricorde. II. 292.

Haine de Dieu ; ce que c'est. VIII. 136. — Dans le pécheur, Dieu hait l'iniquité et aime sa créature. VIII. 480. — Dieu, dans sa colère, ne veut point perdre les hommes, mais seulement les corriger. IX. 570.

Ce que c'est que la moquerie et le persiflage de Dieu. VIII. 124.

Dans quel sens on dit que Dieu se repent. XIII. 329, 373. — Suivant Platon, Dieu fut transporté de joie après avoir achevé le monde. XIII. 236. — Ce qu'il faut entendre par le repentir, la colère, la miséricorde, le zèle, l'oubli de Dieu. XIV. 91, 95, 321, 322, 498, 499, 525.

La Trinité est une en nature. XII. 354. — Unité de la divinité et distinction des personnes. VI. 213. — Comment il y a trinité dans la simplicité de Dieu. XII. 546. — Dieu est trinité, mais n'est point triple. XII. 439. — L'unité de la divinité et la pluralité des personnes sont annoncées dans la création de l'homme. IV. 178. *Voy.* TRINITÉ.

Dieu devient notre débiteur non en recevant, mais en promettant. I. 402 ; IX. 285. — Dieu devient débiteur parce qu'il s'est fait donateur. IX. 462. — Dieu a la bonté pour promettre, la fidélité pour tenir parole. VIII. 423.

Ce que c'est que le serment du vrai Dieu. IX. 330 ; XIII. 354.

Nous connaissons Dieu pour Dieu, pour Seigneur et pour Père. XIV. 451. — Il est le Dieu de tous, mais particulièrement de ceux qui l'aiment. VIII. 614 ; X. 480. — Dieu est à tous, se communiquant tout entier à tous et à chacun. VI. 247. — Il n'est point de la même manière le Dieu de tous, il est plus spécialement le Dieu de ceux qui vivent de lui comme du pain de chaque jour. VIII. 344. — Il est le Dieu surtout de celui qu'il regarde comme son fidèle serviteur, comme son bien. VIII. 538. — Nous portons le titre de Dieu dans notre âme. VI. 405. — Comment les choses de Dieu deviennent les nôtres. VII. 79. — Dieu nous protège contre la mort parce qu'il est notre Dieu, il nous conduit de peur que nous ne tombions, parce qu'il est notre roi. VIII. 511. — Dieu est appui, notre libérateur, notre protecteur. X. 224. — Dieu est notre recours. VI. 263. — Il faut faire tout ce qui est prudemment possible, pour éviter les obstacles, quand même Dieu viendrait ouvertement en aide. IV. 424.

Dieu est de toute éternité maître de la créature. IV. 245 ; XII. 433 ; XIII. 256. — Heureux ou malheureux, tout a besoin de Dieu. VIII. 303. — Dieu est notre suprême intérêt et notre salut. IV. 246.

Dieu est notre père. VI. 287. — Comment Dieu est le père du Christ et des hommes. X. 484. — Nous devons voir en Dieu un Dieu et un père. X. 458. — Quelques-uns sont appelés enfants de Dieu par prédestination et non par régénération. II. 519. — Porphyre donne à notre Dieu le nom de Père et de Roi. XIII. 544. — Il faut louer Dieu dans la prospérité et l'adversité. VIII. 322. — Il n'y a qu'un seul Dieu et nous devons l'adorer seul. IV. 46 ; XIII. 440. — On ne doit adorer qu'un Dieu qui est l'unique dispensateur de la félicité. XIII. 86. — C'est faire à Dieu une injure cruelle que de le confondre avec les autres dieux. XIII. 88. — En voulant avoir le vrai Dieu avec beaucoup d'autres, les hommes ont mieux réussi à ne plus l'avoir du tout qu'à le mêler à la foule de leurs faux dieux. II. 517. — Les divinités païennes tremblent devant le vrai Dieu. XIII. 515, 544. — Le travail des princes pour procurer aux peuples une vie heureuse, est inutile pour la vie éternelle, s'ils ne s'occupent pas de savoir quel culte ils rendent au Dieu véritable. II. 396. — Il faut adorer le seul vrai Dieu dont la jouissance a le pouvoir de rendre heureux celui qui l'adore. XIV. 288. — Nous devons louer Dieu gratuitement et par amour pur. VIII. 582, 612, 614 ; IX. 174, 255 ; X. 560, 561. — Glorifier Dieu, c'est profit pour nous, rien pour lui. VIII. 424. — L'intérêt de l'homme est de servir Dieu. IV. 247. — Il ne faut adorer qu'un seul Dieu, non-seulement en vue des biens éternels, mais en vue même des biens temporels qui dépendent de lui. XIII. 206. — Il faut, dit Socrate, rendre à chaque dieu le culte que lui-même a prescrit. V. 123. — C'est un crime d'adorer Dieu par des pratiques honteuses et impures. XIII. 150.

On doit sacrifier au Seigneur seul. XII. 446. — Nous devons sacrifier à Dieu seul, dont nous devons nous-mêmes être le sacrifice. XIII. 208. — Les Juifs adoraient le Dieu unique par des rites figuratifs de l'avenir. XIV. 219. — C'est un crime de placer dans un temple chrétien des simulacres de la divinité. V. 547. — Le culte de lâtrie est dû à Dieu seul. II. 451 ; IV. 437. — On ne peut servir Dieu avec une fidélité irréprochable. IV. 562. — L'innocence des mœurs constitue principalement le culte à rendre à Dieu. XIII. 445. — Dieu est adoré surtout par l'amour. II. 443. — Bienfait que nous vaut la grâce de croire en Dieu, de l'honorer, de le connaître. V. 574. — Dieu marche en nous, si nous nous dilatons par la charité. VII. 63. — Le culte de Dieu consiste surtout en ce que l'âme ne soit pas ingrate envers lui. XVII. 455. — L'obéissance honore Dieu. XVII. 455. — Dieu peut-être adoré en dehors de l'Eglise. XV. 373. — Nous devons aimer Dieu plus que tout, car il est meilleur que toutes choses. II. 396. — Dieu est la sagesse immuable et doit être préféré à tout. IV. 6. — Chacun doit aimer Dieu plus que soi-même. IV. 43. — On ne doit pas préférer à Dieu les dons de Dieu. VI. 5. — Comment il faut aimer Dieu comme on aime l'argent. XII. 320. — On ne doit pas aimer Dieu

pour la récompense. X. 337. — Mais l'homme s'aime lui-même, plus il s'attache à Dieu. XII. 504. — Dieu fait que toutes choses contribuent au bien de ceux qui l'aiment. XVI. 397. — De quelle manière il faut aimer Dieu pour que tout contribue à notre bien. VI. 306. — Aimons Dieu, tout ce que nous aimons vient de lui. VII. 344. — Comment Dieu est amour. XII. 559. — Dieu est les vivifiantes délices d'un cœur pur. I. 544. — Dieu devrait pour l'homme tout ce que l'homme peut aimer. X. 448. — On doit tendre à ce que Dieu soit universellement aimé. IV. 43. — Du commandement qui prescrit l'amour de Dieu, du prochain et de soi-même. IV. 42. — On ne saurait mal aimer Dieu. XIII. 326. — Il est utile d'aimer Dieu et de le craindre. XIV. 490. — Comment Dieu est aimable et terrible. X. 234. — Dieu est le seul être qu'on ne puisse craindre sans l'aimer. V. 437. — Ce qu'il faut faire pour y arriver. *Ibid.* — Il faut toujours chercher Dieu en cette vie. X. 712. — L'aspect de l'univers et le sentiment intérieur engagent à chercher Dieu et à le servir. XIV. 54. — Pour trouver Dieu il faut le chercher, et après l'avoir trouvé il faut le chercher encore. X. 712. — Pourquoi il faut encore chercher Dieu après l'avoir trouvé par la foi. IX. 552. — Où et comment il faut chercher Dieu. XII. 461. — On cherche Dieu dans l'Écriture et dans la nature visible. XII. 368. — Il faut chercher Dieu purement. VI. 562. — Après la mort nous ne serons pas plus capables de trouver Dieu. X. 712. — La recherche de Dieu nous purifie. XIII. 445. — Quelle est la voie droite qui mène à Dieu. II. 49. — Dieu considère moins nos désirs que notre avantage. VIII. 297.

Dieu est témoin et juge. X. 585. — Dieu a voulu avoir des hommes pour témoins, afin de leur servir de témoin à son tour. XI. 463. — Dieu juge les cœurs et non les paroles. IV. 514. — Qu'est-ce qu'aller à Dieu et le voir habiter en nous. XIV. 560. — Dieu étant partout, on s'approche de lui non par les mouvements du corps, mais par l'innocence des mœurs. IV. 7. — Nous allons à Dieu, non par le mouvement du corps, mais par le désir du cœur. X. 526. — Non par nos pas, mais par nos mœurs. II. 396. — Dieu est inaccessible à nos forces, mais nous approchons de lui par sa grâce. IX. 639. — On possède d'autant plus Dieu qu'on a donné, non plus d'argent, mais plus de foi. VI. 218. — Ce que c'est que d'être avec Dieu et d'avoir Dieu avec soi. XII. 534. — Nous ressemblons d'autant plus à Dieu que nous avons fait plus de progrès dans sa connaissance et dans son amour. II. 138. — Comment les saints approchent de Dieu qui est inaccessible. XIV. 428. — On s'éloigne de Dieu, non par la distance, mais par le détachement de la volonté. IV. 246. — Non par les pieds, mais par le cœur. XV. 30. — Si l'homme ne se sépare point de Dieu, jamais le soleil de justice ne se couchera sur lui. X. 574. — Nul ne peut enlever Dieu ; l'homme seul, en fuyant Dieu, peut se le ravir. IX. 434. — L'homme d'iniquité qui ne veut point avoir le Seigneur pour son Dieu, ne peut fuir le Dieu de tous. X. 480. — L'homme s'approche de Dieu en vivant pieusement, et s'en éloigne en péchant. II. 514. — C'est par la ressemblance ou la dissemblance qu'on s'approche ou qu'on s'éloigne de Dieu. XII. 452 ; XIII. 490. — L'âme ressemble d'autant moins à Dieu qu'elle a plus de goût pour les choses temporelles. XIII. 490. — Ressemblance de Dieu en nous. VI. 251. — Dans leurs péchés, les âmes offrent encore quelque ressemblance avec Dieu. XII. 489. — Comment s'efface l'image de Dieu. XII. 500. — Les péchés seuls séparent Dieu d'avec les hommes. XV. 493.

Les ennemis de Dieu ne le sont point par leur nature, mais par leur volonté. XIII. 248. — Ce que c'est qu'être ennemi de Dieu. V. 464. — Qui sont ceux qui trouvent Dieu amer. VIII. 439. — Beaucoup commettent le mal en s'imaginant que Dieu ne les voit pas. VI. 312. — Comment on peut oublier Dieu et s'en souvenir. XII. 535. — Il est impossible qu'on juge bien des choses humaines, quand on méprise les choses divines. III. 107. — Sans la grâce, l'âme ne peut revenir à Dieu. XII. 504. — L'humilité et la piété ont seules droit à la miséricorde de Dieu. IV. 450. — Quoi de surprenant que les hommes qui blasphèment Dieu soient les

détracteurs des serviteurs de Dieu ! II. 100. — Bonté de Dieu envers le pécheur. VIII. 375.

Dieu est élevé, il n'y a que les humbles pour l'atteindre. IX. 190, 399. — Le Seigneur est élevé au-dessus de toutes choses, et pourtant il a les yeux ouverts sur nos épreuves, et nos cris s'élèvent, usqu'à lui. VIII. 619. — Qui comprend Dieu est uni à Dieu. V. 446. — Avoir des idées dignes de Dieu, c'est rencontrer le silence mystérieux qui ne peut être exalté que par d'ineffables transports du cœur. VIII. 5. — Les sages, séparés autant que possible de leurs corps par la vigueur de leur esprit, peuvent à peine concevoir Dieu. XIII. 189. — Il faut chercher ce qu'il y a de supérieur en nous, pour essayer d'atteindre à Dieu. XI. 381. — L'âme se remplit de Dieu à mesure qu'elle se porte plus librement vers les choses célestes. IV. 428. — Trop appliquée aux choses humaines, l'âme se vide de Dieu. IV. 428.

Le terme de nos désirs est celui-là même qui nous a fait des promesses. VIII. 458. — Il est la fin de tous nos désirs. XIII. 197. — Il est notre récompense. VIII. 538. — Notre héritage et notre possession. VIII. 314. — Comment Dieu est l'héritage des hommes. X. 327. — Il est la terre que posséderont ceux qui sont doux. V. 258. — Dieu ne nous possède et ne se fait notre possession que pour nous rendre heureux. VIII. 311. — Dieu ne me satisferait point, s'il ne se promettait lui-même. VII. 43. — Outre les biens que Dieu donne aux bons et aux méchants, il en est qu'il réserve particulièrement aux bons, et c'est lui-même. IX. 166, 255. — Que donnerait-il à celui qui l'aime, si ce n'est lui ? X. 205. — C'est à Dieu, qui a promis la possession de lui-même, qu'on demande de le posséder. X. 571. — Dieu nous suffit, et sans lui rien ne nous contente. VI. 350 ; VII. 43, 120. — Rien n'est doux en dehors de Dieu. IX. 302, 303. — Dieu nous tiendra lieu de tout ce nous convoitons avec tant d'ardeur. VII. 327. — Il n'y a pour oser dire : Mon Dieu ! que celui qui croit en lui et qui l'aime. VI. 217.

Rien de meilleur que de s'attacher à Dieu. IX. 174. — L'âme doit s'attacher à ce qui est en haut, et régir ce qui est en bas. X. 246. — On n'use pas de Dieu, mais on en jouit. V. 433. — Jouir de Dieu c'est vivre heureux. IV. 13. — L'âme ne peut avoir de repos qu'en Dieu. I. 363, 391 ; II. 65. — Quand Dieu sera-t-il tout en tous. XIV. 564. — En Dieu, notre être ne sera point sujet à la mort, notre connaissance à l'erreur, notre amour au dérèglement. XIII. 242. — Nous posséderons tous Dieu tout entier, il est tout entier à chacun de nous. IX. 174.

Dieu est la lumière de l'âme. IV. 318 ; VI. 11. — Il sera pour nous la lumière de l'aurore. X. 452. — La lumière supérieure qui éclaire l'intelligence humaine. X. 438. — Il est à l'âme ce que l'air et la lumière sont au corps. IX. 145. — Dieu est au cœur, lumière, parfum, nourriture. VI. 118. — Dieu est à l'homme, pain, eau, lumière. X. 418. — Il est la lumière de nos intelligences, qui nous fait comprendre toutes choses. XIII. 161.

Dieu est la source de la vie. III. 554. — Il est la vie des âmes, la vie des vies. I. 382. — Habiter en Dieu, c'est vivre. III. 126. — Dieu n'est pas contenu dans le lieu qu'il habite, il le contient. VIII. 8.

Le Dieu des chrétiens est le vrai Dieu. XIII. 443. — Le Dieu d'Israël est le vrai Dieu. V. 123, 128. — Le Dieu d'Israël n'est ni Saturne, ni Jupiter. V. 129. — Ceux qui n'adorent pas le Dieu d'Israël n'adorent pas tous les dieux ; s'ils l'adorent, ils ne l'adorent pas comme il le veut. V. 127. — Les oracles du paganisme n'ont rien de contraire au Dieu des Hébreux. V. 124. — Pourquoi Dieu a voulu être appelé le Dieu d'Abraham, d'Isaac, de Jacob. XIV. 355 ; X. 403, 409. — Le Dieu de la Loi et des Prophètes ne peut être accusé de cruauté. XIV. 491. — Dieu n'a pas à rougir des châtimens dont il frappe les pécheurs. XIV. 503, 504.

Comment il est le Dieu des dieux. XIII. 224. — Les dieux créés ne sont pas dieux par leur propre vertu, mais par leur union avec le Dieu véritable. XIII. 297.

Quel est le Dieu des Manichéens. III. 579, 580. — Que de choses indignes ils attribuent à Dieu. XIV. 295. — Erreurs

des Manichéens sur la nature de Dieu. XIV. 53, 54. — Les deux dieux des Manichéens. III. 497 ; XIV. 302. — Leur erreur sur la lutte de Dieu avec le peuple des ténèbres. XIV. 310, 311, 423, 424, 463, 472 ; XVI. 401. — Suivant eux, Dieu a été vaincu par la nation des ténèbres. XIV. 449, 472. — Une partie de la nature de Dieu a été attachée à la masse des ténèbres. XIV. 149, 323, 426, 428, 432, 449, 472. — Suivant eux, l'essence de Dieu se corrompt par une dégradation fatale, ensuite par une volonté livrée au mal sans retour. IV. 286. — La substance de Dieu par une partie corrompte, réduite à la nécessité de pécher par la substance du mal. II. 433. — Suivant les Manichéens, la substance de Dieu est corruptible. XIV. 69, 183 ; XVI. 641. — Contre eux nous enseignons que Dieu est incorruptible et que le peuple des ténèbres ne pouvait lui nuire. XIV. 425, 426, 428, 434, 472. — Comment, suivant les Manichéens, Dieu purifie sa substance mêlée à la nature des démons. XIV. 428, 432, 438, 451, 452, 463. — Ils enseignent qu'une portion de Dieu est enchaînée, opprimée, souillée dans ce qui concourt à la génération chez les hommes et les animaux, sans qu'elle puisse jamais tout entière recouvrer la liberté. XIV. 153, 158, 164. — Ils voyaient dans les aliments, les membres de Dieu, qu'ils prétendaient purifier et régénérer par la manducation et la digestion. XIV. 165, 166, 214, 221, 244, 473. — Surtout dans les élus. XIV. 10. — Ils enseignent que non-seulement la substance de Dieu a pu être souillée, mais l'a été en partie et qu'elle est incapable d'être entièrement purifiée. XIV. 167. — Le Dieu des Manichéens mêle malheureusement sa substance, la purifie honteusement et la damne cruellement. XIV. 429, 433, 450, 472, 473. — Souffrances du dieu manichéen, jusqu'à ce que ses membres soient purifiés. XIV. 149. — Suivant eux, le Dieu de Moïse et des Prophètes n'est pas le vrai Dieu. XIV. 13. — Les Manichéens attribuent à Dieu des choses plus absurdes que celles qu'ils lui reprochent dans l'Ancien Testament. XIV. 323. — Leur Dieu est au-dessous des hommes. XIV. 326. — En quoi les Catholiques et les Manichéens sont d'accord ou différent de croyance sur la nature de Dieu. XVII. 37. — Selon l'un d'eux, le Dieu d'Israël est le plus pervers de tous les démons. XIV. 510. — Du système de ceux qui font de Dieu l'âme du monde. XIII. 79. — Du système de ceux qui n'admettent comme parties de Dieu que les seuls animaux raisonnables. XIII. 79. — Les gentils ne sont pas tombés assez bas dans l'idolâtrie pour perdre la notion d'un seul vrai Dieu. XIV. 297. — Combien quelques païens ont bien pensé sur Dieu. XV. 172. — Ils n'ont pu garder le silence sur Dieu. XIV. 218, 219. — Les philosophes païens ont demandé qui était Dieu plutôt qu'ils n'ont nié sa divinité. XII. 277. — Suivant les prophéties, le culte des démons a fait place au culte du vrai Dieu. XII. 277. — Dieu est terrible pour les dieux des nations, aimable pour les dieux qu'il a faits pour ses enfants. VIII. 531.

Louanges à Dieu, telle est la formule de salut des Circoucellions. X. 115 ; XV. 244, 253. — Grâces à Dieu, formule de salut chez les moines. X. 115. — Nous ne pouvons rien penser, rien dire, rien écrire de meilleur que ces mots : Dieu soit loué. II. 26.

Les païens ont cru qu'il fallait se rendre favorables une multitude de dieux. XIII. 440. — La fureur de multiplier les dieux ressemble à l'agitation tumultueuse des flots. XIII. 146. — Les philosophes païens enseignaient sur Dieu des doctrines contradictoires. III. 547. — Varron n'avait que des opinions douteuses sur les dieux. XIII. 143. — Des attributions particulières de chaque dieu. XIII. 127. — Varron rejetait la croyance populaire sur les dieux. XIII. 90. — Les plus habiles ne peuvent expliquer les vaines fables sur les dieux. XIII. 144. — Ce que pensaient les païens eux-mêmes touchant leurs dieux. XIII. 89.

Les dieux naturels et les dieux d'institution humaine. XIII. 121. — C'est une plaisanterie sacrilège de regarder les divinités païennes comme les membres d'un seul grand Dieu. I. 535. — Les dieux sont-ils des parties, des membres de Jupiter ? XIII. 79. — Les païens s'efforcent en vain de rattacher tous les dieux au ciel et à la terre. XIII. 151. — On ne doit

pas adorer, à la place du Créateur, autant de dieux qu'il y a de créatures. XIII. 152. — Ceux qui ont érigé en divinités les ouvrages des hommes sont tombés plus avant dans l'erreur que ceux qui ont adoré les œuvres de Dieu. IV. 47. — Dans le paganisme, une seule et même chose est plusieurs dieux. XIII. 143. — Les païens prétendent que leurs dieux sont de la même substance, bien qu'ils leur attribuent des fonctions, des opérations et des pouvoirs différents. XIV. 291. — Les dieux tirent leur origine du feu, suivant Héraclès, des nombres, suivant Pythagore, et des atomes, suivant Epicure. XIII. 123. — De l'air, selon Anaximène. XIII. 157. — Platon croit que toutes les divinités secondaires ont été créées par le Dieu suprême. XIII. 118. — Et ne sont immortelles que par sa volonté. XIII. 542. — Les dieux inférieurs créés par le Dieu souverain ont un corps immortel. XIII. 274. — Suivant Platon, les dieux inférieurs sont renfermés dans des corps célestes. XIII. 542. — Suivant Hermès, parmi les dieux, les uns ont été formés par le Dieu suprême, les autres sont l'ouvrage des hommes. XIII. 172, 174. — Comment les hommes firent des dieux. XIII. 172, 174, 177. — Origine et cause de cette erreur. XIII. 174, 175. — L'âme des dieux, c'est le démon; leur corps, c'est une statue. XIII. 177.

Les dieux du paganisme sont des esprits immondes. XIII. 153. — Des esprits artificieux et pervers. XIII. 71. — Ces dieux sont rarement appelés démons. XIII. 179. — Apulée distingue avec soin les dieux, des démons. XIII. 168. — On doit regarder comme fausse cette maxime de Platon : Aucun dieu ne communique avec l'homme. XIII. 188, 189. — Il est absurde de penser que les dieux se servent des démons comme de messagers et d'interprètes. XIII. 171. — Les dieux nommés pour la première fois dans l'Écriture. IV. 393. — Evhémère soutient que tous les dieux ont été originellement des hommes. V. 425; XIII. 125. — C'est aussi le sentiment de Virgile et de Cicéron. I. 536. — Cicéron l'avoue. V. 425. — Léon, prêtre égyptien, le confesse à Alexandre. V. 426; XIII. 159. — Et c'est ce qui est le plus vraisemblable. XIII. 144, 150, 176. — Noms de quelques hommes divinisés après leur mort. XIII. 390. — Les Césars furent mis au nombre des dieux par flatterie. XIII. 399. — Les dieux diffèrent des hommes, par la hauteur de leur séjour, la durée éternelle de leur vie, la perfection de leur nature. XIII. 186. — Sentiment de Varron sur l'utilité des mensonges qui font naître certains hommes du sang des dieux. XIII. 49. — Distinction des dieux suivant Labéon. XIII. 66. — Parmi les dieux, les uns restent dans le célibat, les autres sont mariés. XIII. 131. — Varron rapporte au ciel les dieux, et à la terre les déesses. XIII. 151. — Dieux certains et dieux incertains. XIII. 54. — Des trois espèces de dieux. XIII. 87. — Dieux choisis. XIII. 85, 133. — On ne peut assigner aucun motif raisonnable du choix de certains dieux. XIII. 134. — Pourquoi ils sont ainsi nommés. XIII. 134. — Ils doivent leur rang non à leurs vertus, mais à leurs crimes. XIII. 153. — La grandeur des dieux choisis est plus honorable qu'honorable. XIII. 136. — Les dieux choisis ont plus de réputation, mais elle ne sert qu'à faire mieux éclater leur indignité. XIII. 150. — Parmi les grands dieux, on peut à peine en citer un qui ne soit pas déshonoré; c'est le contraire pour les petits. XIII. 136. — Les dieux choisis ne sont que le monde. XIII. 143.

Selon quelques-uns, il y a de bons et de mauvais dieux. XIII. 179. — Apulée veut que tous les dieux soient bons et heureux. XIII. 184. — C'est aussi l'opinion de Platon et de quelques autres. XIII. 81, 165, 172, 179. — Les dieux excellents sont appelés par les Chrétiens, Anges, Trônes, Dominations. XIII. 176. — Pourquoi Platon a voulu ôter le plaisir des spectacles aux démons. XIII. 166. — Porphyre croit les dieux soumis aux passions. XIII. 203, 215. — Apulée les en croit exempts. XIII. 215. — Porphyre croit que les dieux peuvent être enchaînés par les conjurations magiques. XIII. 215. — Discorde entre les dieux. XIII. 128.

Le culte des dieux est une invention des démons. XIII. 121, 127. — Les démons n'ont d'autre but que de passer

pour dieux et de se faire adorer comme tels. XIII. 43. — Les païens auraient pu multiplier encore plus leurs divinités. XIII. 82. — Les Platoniciens crurent qu'il fallait adorer plusieurs dieux. XIII. 165, 195. — Porphyre enseigna aussi sans y croire. XIII. 215. — Platon croit qu'il ne faut adorer que les dieux bons. XIII. 167. — Par là même que les dieux ont été faits, on ne doit point les adorer. XIII. 175. — Les Manichéens reconnaissent la pluralité des dieux. XIV. 91, 233, 244. — Pourquoi c'est un crime d'adorer les dieux. XIII. 150. — Adorer les dieux est une prostitution. XIII. 214. — C'est ainsi que l'Écriture désigne l'idolâtrie. IV. 47. — Les dieux n'empêchent pas qu'on adore d'autres avec eux. V. 127. — Un Chrétien ne doit pas user ou avoir l'air d'user de quelque chose pour honorer les dieux étrangers, de peur que, malgré son mépris pour ces dieux, il ne porte les autres à les adorer. II. 45.

Variété dans le culte des faux dieux. II. 177. — Labéon conseille d'apaiser les divinités mauvaises par des sacrifices sanglants et des prières funèbres, et de se concilier les bonnes par des offrandes joyeuses et agréables. XIII. 32, 165. — Il eût mieux valu irriter les dieux par la tempérance que de les apaiser par la luxure. XIII. 45. — La représentation des spectacles impudiques était prescrite sous peine d'irriter les dieux. *Ibid.* — Les dieux qui se laissent apaiser par des infâmes ne peuvent être servis par d'honnêtes gens. XIII. 47. — Les dieux qui prescrivent des jeux obscènes sont sans chasteté. XIII. 30. — Les Romains auraient dû comprendre que des dieux capables de se complaire à des jeux infâmes n'étaient pas dignes des honneurs divins. XIII. 32. — Les jeux obscènes en l'honneur des dieux sont une invention du démon. XIII. 399. — Les infamies des dieux représentées sur les théâtres. II. 294. — Les dieux se repaissent [des infamies de leurs victimes. VII. 179. — Des dieux qui prennent plaisir à un culte et à des jeux obscènes ne sont point du nombre des puissances du ciel. XIII. 47, 71. — Les dieux n'ont jamais pris aucun souci de préserver leurs adorateurs des maux qui corrompent les mœurs. XIII. 35, 44, 48. — Ils n'ont jamais donné aucun précepte de vertu. XIII. 27, 29. — Jamais ils n'ont donné au peuple romain aucun précepte contre le luxe et la cupidité. XIII. 37, 41. — Les Romains n'ont jamais pu recevoir ou espérer de leurs dieux des lois propres à former les bonnes mœurs. XIII. 34, 44. — Les dieux des Romains n'ont jamais pris soin d'empêcher que les mœurs ne fissent périr la république. XIII. 40.

Les dieux étaient les spectateurs et les fauteurs des plus grands crimes. XIII. 56. — Ils donnent eux-mêmes la preuve de l'excès de leur malice. XIII. 44. — Ils sont trop habitués à conseiller et à enseigner le crime pour s'en faire les vengeurs. XIII. 49. — Il n'est point probable que les dieux aient voulu punir dans l'un les crimes qu'ils laissaient impunis dans l'autre. XIII. 50. — Les dieux semblent recommander les crimes dont ils exigent la représentation au théâtre. XIII. 71. — D'après le témoignage des hommes les plus illustres, les gens les plus mauvais deviennent plus mauvais encore par l'imitation de leurs dieux. II. 135. — Rien ne rend les hommes plus insociables par la corruption de la vie que l'imitation des dieux. II. 134. — Les exemples des dieux sont plus puissants que les maximes des raisonneurs. XIII. 29.

C'est en vain que les Romains attribuent leurs malheurs à la destruction de leurs dieux. XIII. 63. — On ne peut attribuer aux dieux la grandeur et la durée de l'empire romain. XIII. 76, 88. — On ne peut attribuer aux dieux la paix dont jouissent les Romains. XIII. 51. — Les païens prétendent que le désastre de Rome vient de ce qu'elle a déserté les autels de ses dieux. XIII. 42. — Le culte des dieux ne sert de rien pour le bonheur temporel. XIII. 42, 118, 223. — Les vicissitudes des choses temporelles ne dépendent point des dieux. XIII. 41. — Ou les dieux ne servent à rien, ou ils sont injustes. *Ibid.* — Le culte des dieux n'a jamais préservé des maux de cette vie. XIII. 48. — Ils nuisent à leurs adorateurs par leurs artifices et leurs mensonges. XIII. 72.

— Les attributions propres à chaque dieu sont plus propres à exciter le rire qu'à donner une idée de la majesté divine. XIII. 127. — C'est en vain qu'on honore les dieux en vue de la vie éternelle. XIII. 118, 124, 127, 132, 178. — Les royaumes ne doivent rien à l'assistance des dieux. XIII. 74. — Combien il est absurde d'être obligé de s'adresser à chaque dieu pour chaque objet qu'on veut avoir. XIII. 119. — La Félicité aurait dû remplacer tous les dieux. XIII. 84. — Les dieux des païens sont des dieux morts. XV. 32. — Ils sont comparés au pain d'orge. IV. 572. — Les temples des dieux n'étaient pas des asiles sûrs pour ceux qui s'y réfugiaient. XIII. 2, 3. — Les anciens Romains, pendant plus de cent soixante-dix ans, ont adoré les dieux sans en faire aucune image. XIII. 91. — A quelle époque on construisit les idoles. XIII. 399. — Dans quel but. XIII. 136. — Selon Varron, les anciens qui n'avaient point d'idoles adoraient les dieux d'un culte plus pur. XIII. 137. — Renversement des temples et des idoles à Carthage. XIII. 423. — Alexandrie perd ses dieux. VI. 455. — Considérés comme monnaie, les dieux d'or et les dieux de bois sont loin d'être équivalents; considérés comme ayant des yeux et ne voyant point, ils se valent. *Ibid.* — Il est permis de faire servir les temples et les idoles à un usage public ou au culte de Dieu. II. 45. — Ce qu'il faut penser des interprétations des sages sur la vie et les mœurs des dieux. II. 135.

Noms des dieux. I. 535. — Niaiseries païennes sur Saturne et Jupiter. V. 125. — Dieux parasites de Jupiter. XIII. 125. — Dieux mânes. XIII. 176, 177. — La fourberie des démons n'a pu être dévoilée que par la religion chrétienne. XIII. 153. — On ne peut comparer les dieux aux martyrs. VII. 382.

Le nom de dieux faussement attribué aux dieux des Gentils, convient aux saints anges et aux hommes justes. XIII. 192. — Ceux que Dieu appelle des dieux sont des hommes déifiés par sa grâce et non point nés de sa substance. VIII. 530. — Les anges doivent-ils être appelés dieux. X. 136. — Les hommes sont appelés dieux. IX. 433. — Non à cause de leurs mérites, mais par la grâce de Dieu. IX. 268. — Ils sont dieux par la participation et non par la nature. IX. 411, 686.

DIFFICILE. Manière de traiter les sujets difficiles et obscurs. IV. 70. — Il faut agir sans témérité dans les choses difficiles. II. 531. — Le plaisir de trouver est proportionné à la peine de chercher. IX. 519.

DIFFICULTÉ. L'ignorance et la difficulté fussent-elles naturelles à l'homme, il y aurait encore sujet de louer le Créateur. III. 386. — L'ignorance et la difficulté sont deux châtimens du péché. XVII. 219. — Si l'ignorance et la difficulté sont naturelles, c'est là que prennent naissance les progrès de l'âme. III. 387. — Si l'âme néglige ces progrès, elle tombe dans une difficulté plus grande. III. 387. — Ce qui peut devenir un crime dans la difficulté. *Ibid.* — Il n'est pas injuste que les difficultés, suites pénales du péché, soient transmises aux descendants d'Adam. III. 383. — Les difficultés sont nécessaires pour montrer à l'homme qu'il est homme. VIII. 40. — Pour prix de la victoire sur les difficultés de la lutte, Dieu donne la couronne de gloire aux hommes de bonne volonté; mais il punira les négligents. III. 384. — Pour vaincre les difficultés il faut le secours de Dieu. III. 384, 587. — Avec l'aide de Dieu, l'œuvre de piété devient facile, lors même qu'elle était difficile ou impossible. I. 333. — Il n'est pas sans gloire de vaincre le démon en portant les chaînes dont il se glorifie d'avoir chargé l'homme vaincu. III. 384. — La difficulté de faire le bien nous fait reconnaître ce que nous devons à Dieu quand nous le faisons. IX. 576. — Le mérite d'une action n'est pas toujours en raison de la difficulté qu'on éprouve à la faire. XVI. 252.

DIFFORMITÉ. Les difformités du corps servent à faire voir la misère de sa condition. XIII. 533. — Toutes les difformités disparaîtront à la résurrection. *Ibid.*

DILATATION. Ce que c'est que la dilatation du cœur. VIII. 431. — C'est la joie dans les œuvres de la justice. IX. 670. — Elle est un don de Dieu. *Ibid.*

DIMANCHE. Le dimanche paraît se rapporter au Seigneur. VII. 86. — C'est par la résurrection que le sens mystérieux du dimanche a été manifesté. II. 66. — Tous les dimanches nous prions debout et nous chantons *Alleluia*. II. 68. — Si on pensait qu'il faut consacrer le dimanche au jeûne, on scandaliserait l'Eglise. II. 11, 16, 20, 21.

DIME. VI. 50. — Les chrétiens doivent-ils donner la dime de leurs biens aux pauvres? VI. 373.

DINOGRATE, frère de sainte Perpétue, mort avant son baptême, est sauvé par les prières de sa sœur. XV. 610, 639, 670, 691.

DINOMAQUE. XVI. 249.

DIOLÉTIEN, empereur, soulève la dixième persécution contre les chrétiens. XIII. 420.

DIOGA. XV. 186.

DIOGÈNE, disciple d'Anaximène, admet que l'air est la matière où se forment toutes choses. XIII. 157; XVI. 186.

DIOGÈNE le cynique. Son immonde et impudente opinion. XIII. 301; XVI. 186.

DIOMÈDE est divinisé par les Grecs. XIII. 395, 396. — Les compagnons de Diomède changés en oiseaux. *Ibid.* — L'île de Diomède. XIII. 395.

DION de Naples, mathématicien célèbre. XIII. 491.

DIOSCORE. Belle réponse que saint Augustin fait à ses demandes. II. 219.

DIOSCORE, médecin, converti par de nombreux miracles. III. 62, 63.

DIOSPOLIS. Concile tenu dans cette ville.

DIPTYQUES. *Voy.* TABLE.

DISCIPLES. Quels sont les vrais disciples de Jésus-Christ. XVI. 306. — Les disciples de Jésus-Christ sont ses frères. X. 393. — Le Christ a trouvé la mort dans le cœur de ses disciples. VII. 263. — Ils avaient perdu la foi et l'espérance. VII. 264. — La mort de Jésus-Christ fait tout oublier à ses disciples. VII. 265. — Comment l'âme des disciples flottait entre la foi et le doute. VII. 255. — Il leur était impossible d'imiter et de partager la foi du larron. VII. 256. — Leur incrédulité. VI. 332. — Surtout à la nouvelle de la résurrection du Christ. VI. 483; VII. 251, 254, 267, 293. — Avant la résurrection, les disciples ne voyaient qu'un homme dans Jésus-Christ. VII. 291. — Ils avaient pour lui une affection tout humaine. VII. 372. — Le doute de Moïse était la figure du doute des disciples. VIII. 52. — L'incrédulité des disciples rappelle celle des hérétiques. VI. 339. — Comment les Apôtres opérèrent de plus grandes merveilles que Jésus-Christ. XI. 11. — Ce que Jésus-Christ disait à ses disciples, il l'adressait à leurs successeurs. VI. 531. — Il faut renoncer à tout pour être disciple de Jésus-Christ. V. 335. — Être disciple du Christ c'est construire une tour et combattre contre un roi plus fort. V. 335.

DISCIPLINE. Péril que devait faire courir à la discipline chrétienne le grand nombre des chrétiens. VII. 308. — Livre de la Discipline chrétienne. XII. 315 et suiv. — La demeure de la discipline est l'Eglise de Jésus-Christ. XII. 315. — Ce qu'on y apprend. XII. 315. — La discipline chrétienne est fondée sur les paroles de Jésus-Christ. V. 555. — Elle s'attaque avant tout à l'orgueil et à la jalousie. XII. 137. — Le bien de la paix porte à relâcher quelque chose de la discipline. II. 495. — Saint Augustin se plaint des bouleversements introduits dans la discipline chrétienne. II. 56, 57. — Les choses de discipline, qui varient suivant les lieux, doivent être observées par le chrétien prudent. II. 22, 56. — Comment la discipline chrétienne doit être acquise. IV. 689. — Afflictions qui accompagnent la discipline. IX. 689.

DISCORDE. Comment on doit apaiser les discordes qui s'élèvent entre mari et femme. I. 446. — Comment un ami doit apaiser les discordes de ses amis. VI. 223. — La lutte qui divise actuellement l'esprit et la chair a pour but d'établir la paix. VII. 7. — Cause des discordes. XIII. 387. *Voy.* LUTTE, CONCORDE.

DISCORDE, déesse qui excita la guerre de Troie. XIII. 66.

DISPUTE. On ne doit pas disputer sur les paroles. III. 276. — Ce que c'est que s'arrêter à des disputes de paroles. IV. 85.

— Lutte avec le méchant, mais luttiez en bien. VIII. 369. — La véritable lutte consiste à mettre un bon en face d'un méchant, et non deux méchants aux prises. VIII. 369. — L'orgueil enfante les disputes. I. 552. — Il n'y a pour faire des dissensions et des divisions que l'homme animal. VI. 38. — Les disputeurs sont plus épris de la contradiction que de la vérité. III. 82. — Comment pourrions-nous voir Dieu si les querelles éteignent en nous l'œil qui doit le contempler. VI. 403. — Dans les procès, un chrétien dispute pour des biens terrestres, beaucoup plus qu'il ne convient. IX. 266.

Discuter, c'est discerner le vrai d'avec le faux. XV. 268. — Il faut discuter sans envie et avec toutes les formes de la politesse. XV. 442. — Il ne faut rien ajouter aux paroles de ceux avec qui on discute. XV. 460. — Dans les discussions, on doit écarter les textes obscurs. XV. 320. — Comment on doit discuter. II. 407. — Il faut avoir un grand penchant à la contradiction pour disputer sur le mot, quand on convient de la chose. III. 83. — On ne cherche pas la vérité pour discuter, mais on discute pour la chercher. IV. 375. — On n'a jamais moins à dire que quand le sujet dont on parle est plus clair. XV. 515. — La vie des hommes se purifie plus facilement, non par les subtilités de la dispute, mais par l'autorité des mystères. III. 230. — On peut discuter avec le Tout-Puissant en lui adressant ses questions sans l'attaquer, ni le réfuter. IV. 640. — Ce n'est pas un petit progrès en philosophie que d'être uniquement touché du désir de trouver la raison et la vérité quand on dispute, et de n'avoir que du mépris pour la victoire. III. 244.

DISSENSION. La charité c'est la vie, la dissension c'est la mort. XII. 335. — Les dissensions des chrétiens sont le triomphe de Satan. VII. 204. — On ne doit jamais aimer les dissensions, mais parfois, cependant, elles naissent de la charité ou lui servent d'épreuve. III. 23. *Voy.* **COMBAT, DISPUTE.**

DISSIMULATION. Il est mal d'apostasier, mais il est pire encore d'être hypocrite. VIII. 67. — L'innocence simulée est une double injustice. IX. 37. — Règne de la dissimulation. VI. 54, 55. — L'homme déchu de la justice devient hypocrite. V. 324. — Saint Paul blâme dans saint Pierre une fallacieuse dissimulation. II. 96 ; XII. 232.

DIVIN. Combien il est difficile de faire comprendre les choses divines aux hommes charnels. VI. 488. — Les choses divines et spirituelles sont tout entières partout. VIII. 2.

DIVINATION. Ce nom vient des choses divines. III. 250. — Divination des démons. III. 230. — Dieu accorde quelquefois aux démons un véritable pouvoir de divination. V. 518, 531. — Vaines prédictions des astrologues. I. 420. — Dangers de la divination. IV. 32, 33. — Dieu permet que les démons inspirent les devins pour les punir de leur curiosité. XIII. 493. — Divination par le sang. XIII. 454. — Par l'eau. *Ibid.* — Étonnante prédiction de quelques jeunes gens. IV. 313. — Divination d'Albicère. III. 248. — D'après quelques philosophes, l'âme possède naturellement le don de la divination. IV. 307. — Questions de Porphyre à Anébon sur la divination. XIII. 203.

DIVINITÉ. Le caractère de la divinité ne se trouve pas dans la théologie civile de Varron. XIII. 133. — Quelles raisons font valoir les païens pour se justifier d'adorer les dons divins comme des dieux. XIII. 86. — Un œil mortel ne peut contempler l'essence divine. XII. 351.

DIVORCE. La loi du siècle sur le divorce est différente de la loi de l'Évangile. XV. 703.

DIX. Le nombre dix peut signifier la science de l'univers. V. 446 ; XIII. 474. — Il représente la loi. VI. 370 ; VII. 373. — C'est un nombre parfait. VII. 373. — Il signifie la perfection de la béatitude. VI. 244 ; II. 68. — Ce nombre représente bien la doctrine qui montre Dieu Créateur et le monde créature. V. 447. — Ce nombre implique la science du Créateur et de la créature. IV. 28.

DOCTEUR. Il y a du danger à être maître, sécurité à être disciple. VI. 98. — Le charme de la vérité doit nous engager à apprendre, le devoir de la charité peut seul nous forcer à enseigner. V. 529. — Avant de parler, le docteur doit prier.

IV. 73. — Dieu lui-même fait les docteurs. IV. 74. — Dieu veut que nous soyons instruits par les hommes et non par les anges. IV. 3.

Devoirs du docteur chrétien. IV. 65. — Le docteur doit demander à Dieu l'intelligence des mystères, pour instruire les autres. VI. 452. — Celui qui honore le docteur honore la vérité. XV. 652. — Il faut supporter patiemment ceux qui nous enseignent ce que nous ignorons. XV. 678. — Le mauvais n'est pas docteur. III. 322. — Celui qui enseigne le bien et fait le mal est un mercenaire. VII. 310. — Que ce soient vos mœurs qui vous fassent écouter de ceux à qui vous enseignez la vérité. II. 224. — On ne doit pas pour l'enseignement de la vérité apprendre d'abord ce qu'il faudra désapprendre ensuite. II. 224. — Il est impossible qu'un homme mauvais fasse le bien quoiqu'il puisse parfois être utile ; mais c'est alors Dieu qui fait le bien. V. 314. — Effrayer sans instruire est une méchante tyrannie. II. 441. — Un docteur mauvais est un buisson d'épines. X. 644. — Combien l'humilité est difficile à garder quand on enseigne. III. 420. — Consolation des docteurs. *Ibid.* — Nous ne devons pas souhaiter que d'autres soient ignorants pour avoir à enseigner ce que nous savons. III. 420. — Le docteur s'exerce au dehors de l'arbre, l'action de Dieu se fait sentir à l'intérieur. X. 528 ; XI. 187. — Le son des paroles frappe les oreilles, le maître parle intérieurement. XI. 187. — Le docteur frappe l'oreille extérieure, Dieu seul peut parler au cœur. XIII. 634. — L'homme parle au dehors, le Christ enseigne au dedans. III. 204. — Les docteurs, après avoir été les enfants dociles de l'Église catholique deviennent nos pères dans la foi. XVI. 723. — Il est tel et tel point en particulier, sur lesquels les plus illustres défenseurs de la règle catholique peuvent se trouver en désaccord et se trouver plus ou moins dans la vérité, sans pour cela que la foi soit aucunement compromise. XVI. 86. — Quelle est l'autorité des docteurs. II. 108, 154, 364, 539. — Suivant saint Jérôme, il est difficile de se prononcer sur les maîtres des Églises et de préférer l'un à l'autre. II. 562.

DOCTRINE. Les grandes eaux sont la figure de la variété des doctrines. VIII. 290. — Il y a beaucoup de doctrines qui sont inutiles ou dangereuses, une seule est utile et dangereuse. III. 76. — Les maximes du siècle figurées par les cosses dont se nourrissaient les pourceaux. V. 336. — La doctrine du salut se compose en partie de choses qu'il faut croire, en partie de choses qu'il faut comprendre. XII. 202. — Sans la grâce la doctrine est nuisible. III. 41. — La doctrine n'a d'autre efficacité que celle qui lui est communiquée par Dieu. IV. 74, 75. — Dieu a établi la doctrine de la vérité dans la chair de l'unité. II. 199. — Avec quelle tranquillité il faut enseigner la doctrine du salut. VI. 207. — Le miel est le symbole d'une doctrine sage et évidente. IX. 704.

DOECH. Ce mot signifie mouvement. VIII. 560.

DOIGT. Le doigt de Dieu est l'Esprit-Saint. IV. 417 ; VI. 39 ; VIII. 157. — Les doigts de Dieu sont ses ministres dirigés par l'Esprit-Saint pour composer les Écritures. VIII. 157. — Les doigts signifient la division de l'action et la racine de l'unité. X. 221.

DOMINATION. L'homme aime à dominer sur ses semblables. IV. 41. — Celui qui aspire à dominer les autres ne montre qu'un intolérable orgueil. IV. 41. — Dominer c'est relever de sa propre autorité. VI. 471. — La passion de dominer cause d'étranges désordres parmi les hommes. XIII. 56, 439. — Toute domination humaine sera anéantie au jour où Dieu sera tout en tous. XIII. 439. — La passion de dominer est la plus cruelle de toutes. XIII. 439. — L'humilité est aussi avantageuse à l'esclave que l'orgueil est funeste au maître. XIII. 439.

DOMITIEN, empereur, le plus cruel des tyrans. XIII. 113. — Il fut le digne héritier de Néron. XV. 258.

DOMIDUCUS, DOMITIUS, dieux du paganisme. XIII. 128.

DOMNION. I. 547.

DON. Il n'y a que Dieu qui ne sache que donner. VI. 64. — Nul ne donne à Dieu parce que nul n'est meilleur que lui. VI. 64. — Comment nous pouvons accomplir le comman-

dement : « Donne à tous ceux qui le demandent ». VIII. 84. — Nous ne pouvons donner que ce qui ne peut nuire ni à nous ni à un autre. V. 282. — A qui donner quand on ne peut donner à deux en même temps. IV. 13. — Posséder sans la donner une chose qui se donne sans s'épuiser, c'est ne pas la posséder comme il convient. IV. 4. — Les dons de Dieu sont communs aux bons et aux méchants. VII. 568. — Les dons de Dieu sont à nous, mais ne viennent pas de nous. II. 523. — Nous n'avons que ce qui vient de nous ou ce qui nous est donné, car il n'y a pas de don si la chose donnée ne devient nôtre. VII. 572. — Nous faisons une chose nôtre en l'aimant quand nous la recevons et en rendant grâce à celui qui nous l'envoie. VII. 79. — En fait de dons spirituels, regardez comme à vous ce qui est à votre frère. VII. 192. — Dieu fait beaucoup de dons aux méchants eux-mêmes. VI. 563. — Plus on reconnaît les dons qui viennent de Dieu, plus ces dons augmentent notre bonheur. XII. 159. — Les dons de Dieu ne peuvent rendre heureux celui qui se montre ingrat envers son bienfaiteur. XII. 159. — Mieux vaut rendre grâce à Dieu d'un petit don, que de s'enorgueillir d'un plus grand. I. 553. — Dons accordés aux enfants de la promesse, et dons accordés aux enfants de l'esclave. XII. 304, 305. — Les dons de l'Esprit-Saint sont différents, mais il n'y a qu'un seul et même Esprit. II. 514. — Il a dans les dons de Dieu mesure et partage. X. 430. Dieu multiplie ses dons quand on use avec largesse de ceux qu'on a reçus. IV. 4. — Le don du Saint-Esprit est figuré par l'eau et par le feu. IV. 573.

L'âme ne peut posséder les dons de Dieu qu'à la condition d'y consentir. XVII. 180. — Le mérite même de l'homme est un don gratuit. II. 500 ; VII. 485. — Dieu seul peut garder ses dons en nous. VII. 481. — Bien que Dieu réserve aux bons. VII. 568. — En couronnant nos mérites, Dieu ne couronne que ses dons. II. 545. — Dieu nous demandera compte de notre refus de recevoir ce qu'il nous donnait. VIII. 305. — Dieu nous redemandera ce qu'il nous aura donné. *Ibid.* — Dieu nous cherche plutôt que nos dons. VI. 363. — Pour apprécier le don de Dieu, il suffit de rapprocher ce qu'il nous promet de ce qu'il nous donne maintenant. VI. 520. — En nous donnant à Dieu nous avons la vie éternelle. VI. 521. — En nous donnant à Dieu, nous nous sauvons. VI. 141. — On ne donne à Dieu que ce qu'on a reçu de lui. VII. 84. — Zachée, Pierre, la veuve, donnèrent des choses différentes et obtinrent la même récompense ; car l'amour n'était pas différent. VI. 218. — Dieu donne les biens spirituels et ne les reprend que si on les perd ; pour les biens temporels, c'est lui qui nous les enlève. VIII. 232.

DONAT, proconsul d'Afrique. II. 172, 216.

DONAT et son frère quittent leur monastère malgré saint Augustin. II. 75.

DONAT, diacre rebaptisé. II. 295.

DONAT, évêque, assiste au concile de Zerta. II. 326.

DONAT, évêque donatiste. VIII. 381.

DONAT, évêque catholique de Belme. VIII. 379, 381.

DONAT, évêque de Sabrat. VIII. 381.

DONAT, évêque de Fisciane. VIII. 381.

DONAT, évêque de Cébésut. VIII. 381.

DONAT, évêque de Samurdat. VIII. 381.

DONAT de Turr. XIII. 569.

DONAT Urbain. XV. 412.

DONAT MASCULITANUS, apostat. XIII. 565 ; II. 54.

DONAT, prêtre de Mutugenne. II. 458.

DONAT, auteur du schisme des Donatistes. VIII. 176, 355.

— Il y eut deux Donat, hérétiques, l'un auteur du schisme et évêque des Cases-Noires, l'autre second évêque du parti donatiste à Carthage, après Majorin. I. 331. — Il donna son nom aux Donatistes. XIV. 16. — D'autres veulent que les Donatistes aient pris leur nom de Donat de Carthage. XV. 377. — Le parti de Donat est né dans la Numidie. VI. 201. — On l'appela d'abord à Carthage le parti de Majorin. II. 126. — Les chefs des Donatistes furent Donat, Majorin et Parménien. XV. 57.

DONAT, évêque des Cases-Noires, éleva le premier aut

contre autel. II. 28 ; XV. 378. — Il sacrifia le premier hors de l'Eglise. XV. 378. — A l'époque où Cécilien n'était encore que diacre, Donat avait déjà formé le schisme à Carthage. XIII. 584. — Ce fut lui qui fortifia surtout cette hérésie. XV. 378. — Les Donatistes entourent Donat de Carthage d'une profonde vénération. XIII. 606. — Ils le proclament l'ornement de l'Eglise de Carthage et la gloire du martyr. XIII. 606. — Ils racontent de lui des merveilles. XV. 346. — Ils vantent beaucoup son éloquence. XV. 361. — Les Donatistes jurent par les cheveux blancs de Donat. VIII. 175. — On peut voir en Donat le prince de Tyr. XV. 342. — La doctrine de Donat triompha surtout à Bagai et à Tamugade. VIII. 212.

DONATISTES. Concile donatiste dans la maison d'Urbain-Donat. II. 54. — Ce concile laisse sur leurs sièges des évêques traîtres. II. 28, 54. — Condamne des absents sur le témoignage des évêques présents. II. 28, 98, 99. — Sylvain, traître, est ordonné évêque dans ce concile. II. 54. — Second concile présidé par Secundinus, hérétique. II. 28, 29. — Soixante-dix évêques schismatiques y sont réunis. II. 28, 32, 328 ; XIII. 587, 623. — Ce concile avait été suscité par Lucille. II. 37. — Lucille, femme très-riche, irritée contre Cécilien qui l'avait reprise au nom de la discipline ecclésiastique, gagne par argent les évêques donatistes. II. 33. — Cécilien, cité devant le concile donatiste, refuse de se soumettre à son autorité et en appelle aux évêques d'outre-mer. II. 30. — Il est condamné comme traître, quoique innocent et absent. II. 30 ; XIII. 586. — Dans ce jugement on ne garda pas la forme ordinaire. XV. 10. — Les donatistes donnent au peuple de leur communion, à Carthage, un chef provisoire. II. 40. — Cécilien est déposé. XV. 10. — Majorin est ordonné à sa place. II. 29.

C'est à partir du schisme de Carthage que Donat eut son parti. XIII. 585. — Les Donatistes reprochent aux catholiques le crime d'avoir livré les Ecritures. II. 99, 194, 199, 327. — Les Donatistes revendiquent faussement des immunités impériales en leur faveur. II. 195. — Ils portent la cause de Cécilien au tribunal de l'empereur. II. 126, 131, 144, 147, 328, 482. — Anulin, proconsul d'Afrique, envoie à l'empereur la requête des Donatistes contre Cécilien. II. 126. — Constantin n'ayant pas osé se prononcer dans un débat de ce genre, en délégué le jugement à des évêques. II. 196. — Pour deux fins mauvaises ils portent la cause de Cécilien aux Eglises d'outre-mer. II. 34. — Ils demandent des juges à l'empereur. II. 28, 54. — L'empereur y consent. XV. 13. — Il envoie des évêques à Rome pour examiner cette affaire avec Melchiade. II. 32, 196 ; XIII. 584. — Donat de Carthage est député au tribunal de Melchiade pour y accuser Cécilien. XIII. 604. — Les Donatistes ne peuvent rien prouver contre Cécilien. II. 29, 32. — Condamnation de Donat de Carthage. II. 196. — Cécilien est déclaré innocent et confirmé dans l'épiscopat. II. 33, 196 ; XIII. 584, 604. — Les Donatistes accusent Félix d'Aptonge qui avait ordonné Cécilien. II. 196. — Félix est déclaré innocent. II. 29, 30, 196, 253, 329. — Ingentius avoue en présence du proconsul Ælien, qu'il avait fait un faux contre Félix. II. 329. — Les Donatistes essaient de prouver que, sur les instances de leurs ancêtres, l'empereur avait condamné Cécilien à l'exil. XIII. 606, 623, 633. — Les Catholiques démontrent la fausseté d'une telle allégation. *Ibid.* — Cécilien ne fut pas condamné, mais retenu à Brixia pour le bien de la paix. XIII. 624. — Les Donatistes n'acceptent point les évêques qui leur sont donnés comme juges par Constantin. XV. 344. — Plus tard ils accusent ces évêques d'être des juges injustes. II. 34, 100, 127, 196 ; XV. 344. — Malgré leurs plaintes, l'empereur était trop chrétien pour examiner par lui-même ce qui venait de passer par le jugement d'évêques à Rome. II. 34. — Il leur donne d'autres évêques. II. 34. — L'empereur soumet de nouveau la question à un concile réuni à Arles. II. 29, 34, 54. — Dans ce concile Cécilien est déclaré innocent. II. 34, 54. — Les Donatistes en appellent d'un jugement ecclésiastique à l'empereur. II. 29, 54, 131, 144, 482. — Sur la demande des Donatistes, Constan-

tin avait fait rendre deux jugements épiscopaux, l'un à Rome, l'autre à Arles : les Donatistes ont accusé le premier et en ont appelé contre le second. xv. 249. — Après le concile d'Arles, ils en appellent de nouveau à Constantin. xv. 13.

L'empereur ordonne à Cécilien, qui ne s'était pas rendu à Rome, de le suivre à Milan. II. 34. — Il y fut aussi conduire une partie de ses accusateurs, les autres ayant fui. II. 34. — Les deux parties étant présentes, Constantin reconnaît l'innocence de Cécilien et la perversité des Donatistes. II. 29, 54, 196; XIII. 586, 592, 606, 607, 623. — Jugement de Constantin. XIII. 592, 606. — La lettre de Constantin, relative à la justification de Cécilien, fut adressée au vicaire Eumalius. XIII. 625. — Et à Probianus. XIII. 593. — Les Donatistes accusent les juges et Constantin de s'être laissés corrompre par Cécilien. xv. 429. — Dans l'affaire de Cécilien, les Donatistes préfèrent les traditions humaines à l'Écriture sainte. x. 277. — Les Donatistes condamnés trois fois par les juges qu'ils avaient demandés. VIII. 382. — Condamné trois fois, et toujours présent, un donatiste ne se tait point. VIII. 382.

Constantin porta le premier des lois contre les Donatistes. xv. 262. — Il ordonne d'enlever les basiliques aux Donatistes. xv. 261. — Le libelle remis par les Donatistes à Constantin prouve leurs mensonges contre Cécilien. XIII. 593. — La lettre de Constantin, à son vicaire Vérinus, et dans laquelle il les abandonne à leur libre arbitre, est ce qu'on peut supposer de plus ignominieux pour eux. — XIII. 593, 624.

Requêtes présentées, par les Donatistes, à Julien l'Apostat, VIII. 377. — Au concile de Carthage, les Catholiques invitent les Donatistes à la paix et à des conférences. II. 128. — Conditions proposées par les évêques catholiques aux évêques donatistes, lors de l'assemblée de Carthage. II. 260 et suiv. — Les évêques donatistes n'acceptent point les conférences proposées par les catholiques, ayant horreur de s'entretenir avec des pécheurs. II. 197. — Conférences des Catholiques avec les Donatistes. I. 353, 354; VIII. 78, 82; XIII. 566 et suiv. — Les Donatistes refusent de s'asseoir avec les Catholiques, pendant la conférence, pour ne pas se souiller. VI. 435. — Les Donatistes font leurs efforts pour empêcher de traiter la question objet de la conférence. II. 327. — Ils sont forcés de rendre hommage à l'Église catholique. II. 327, 329.

Les Donatistes condamnés par eux-mêmes. VII. 72. — Quand les Donatistes disent : Nous ne voulons plus lutter, c'est qu'ils sont pris. VI. 196. — Ils avouent que leurs prédécesseurs ont accusé Cécilien devant l'empereur, ils ajoutent un mensonge : la prétendue condamnation de Cécilien. II. 329. — Ils prétendent que Marcellin, président et juge de la conférence de Carthage, s'est laissé gagner par l'argent des Catholiques. II. 327, 328. — Ils sont convaincus de mensonge. II. 327. — Ils demeurent dans le schisme après la conférence de Carthage. II. 27, 34, 35, 100, 131, 196; VII. 71. — Leurs crimes. VII. 71. — Ils résistent de deux manières, par la rage ou par la nonchalance. II. 132. — Ce qui les retient dans l'erreur. VII. 73. — Saint Augustin recommande aux Catholiques la patience envers les Donatistes. VII. 73. — Concile de Donatistes après la conférence de Carthage. XIII. 668. — Excuse insensée des Donatistes obstinés. VIII. 87.

Les Catholiques peuvent faire aux Donatistes deux graves reproches : le premier, c'est leur erreur sur le baptême, le deuxième, c'est leur schisme. xv. 402. — Les Donatistes sont convaincus de schisme. xv. 174, 243, 418. — Des clercs, envoyés par Secundus de Tigris, appelèrent leurs partisans hors de l'Église, sans vouloir se mettre en relation avec les clercs de Carthage : ils établirent un visiteur et furent reçus par Lucille. VI. 201. — D'après les définitions de Cresconius, les Donatistes sont hérétiques et schismatiques. xv. 377, 378. — Il est évident que les Donatistes n'ont aucune communion réelle avec l'Église de Jésus-Christ. XIII. 377. — Ils rejettent les Catholiques de leur commu-

non. VI. 197. — Ils n'ont jamais voulu célébrer la fête de l'Épiphanie avec les Catholiques. VII. 186. — Ils ne reçoivent point de lettres de communion des Catholiques. II. 28, 35, 37. — Ils s'appuyaient sur le témoignage de saint Égyptien, pour s'attribuer le titre de Catholiques. XIII. 673.

Les Ariens essaient d'associer à leur schisme les Donatistes d'Afrique. II. 39. — Fortunus soutient que le concile de Sardique a envoyé des lettres de communion à des évêques du parti de Donat. II. 39. — Les Donatistes se séparèrent de l'unité par un exécrable sacrilège. II. 336. — Les évêques d'Oran sont-ils entrés dans la communion de Donat de Carthage? xv. 465. — Dilemme de saint Augustin aux Donatistes. II. 337. — Les Donatistes sont avec les Catholiques dans le baptême, dans le symbole, dans les sacrements, mais non dans l'unité. II. 156. — Ils repoussent la paix et l'unité. VIII. 76. — Les Donatistes n'ont pas la charité par cela seul qu'ils sont dans le schisme. xv. 248. — Ils sont figurés par le corbeau sorti de l'arche de Noé. x. 363. — Les Donatistes ne peuvent excuser leur séparation. VI. 210. — Ils n'avaient aucune cause de séparation. II. 37, 53, 72, 84, 122, 131, 145; xv. 30, 130, 198, 209, 220. — Comment ils se séparèrent de l'Église. XI. 183. — Pourquoi. xv. 211, 433. — Le schisme donatiste ne peut plaire à celui qui désire être chrétien. VI. 211.

Les Donatistes se vantent d'avoir sauvé des flammes les Écritures. VI. 215. — Ils quittent sans raison une multitude de nations auxquelles le nom de traître est inconnu. xv. 415. — Les Donatistes peuvent être accusés du crime d'avoir livré les Écritures, bien plus que les Catholiques. xv. 209. — Quelques-uns des ancêtres des Donatistes livrèrent aux persécuteurs les Écritures et les titres de l'Église. II. 99; XIII. 668. — Ils ont été reconnus et convaincus de ce crime. II. 199; xv. 198. — Dans les actes du concile de Cirta. II. 328. — Ils pardonnaient aux leurs le crime de tradition, et condamnaient sans preuve Cécilien, simplement accusé du même crime. xv. 10. — Ils accusent les Catholiques d'être traîtres, mais ils ne peuvent le prouver. VI. 199.

Ils soutiennent que dans l'héritage du Christ, répandu par toute la terre, il n'y a plus aucun chrétien. xv. 29. — Qu'ils sont les seuls chrétiens. IX. 422; xv. 331. — Que l'Église a disparu de toute la terre. xv. 343. — Controverse entre les Donatistes et les Catholiques, sur la question de savoir où est l'Église. xv. 316. — Les éloges que se donnent les Donatistes ne prouvent pas qu'ils soient l'Église de Jésus-Christ. xv. 315. — C'est d'après les témoignages canoniques des saints Livres qu'ils doivent prouver qu'ils ont la véritable Église. xv. 345. — Ils ne veulent pas apprendre à connaître l'Église d'après l'autorité des Écritures. II. 481. — C'est à tort qu'ils appellent le parti de Donat l'Église entière. xv. 474. — Le parti de Donat n'est répandu qu'en Afrique. III. 19. — Aussi n'est-il pas l'Église catholique. II. 49, 52. — Les Donatistes occupent la Mauritanie et la Numidie. xv. 473. — Il est certain que le parti de Donat est inconnu à une grande partie de l'univers romain. II. 122. — Si ce n'est en Afrique, ils n'ont que peu ou point de coreligionnaires dans les autres parties du monde. xv. 431. — C'est à tort qu'ils se vantent de leur petit nombre. xv. 235, 325, 336, 432. — Les Rogatistes nient que, d'après l'Écriture, l'Église doive être catholique. II. 147. — Les Donatistes prétendent que l'Église n'existe que dans le parti de Donat. XII. 56. — Ils veulent décapiter l'Église. VI. 534. — D'après le témoignage de Cresconius, le parti de Donat n'est pas l'Église catholique. xv. 432. — Ils tombèrent dans le schisme, en rougissant d'être bons au milieu des impies. VIII. 225. — Voici la règle du parti de Donat : Tel est l'homme avec qui l'on communique, tels deviennent tous les autres et la masse entière. VIII. 380. — Leur doctrine sur la pureté de l'Église. xv. 192. — Leur orgueil sacrilège touchant la pureté de leur secte. xv. 56, 62. — Ils affirment que leurs évêques sont sans péché et qu'on ne doit pas prier pour eux. xv. 274. — Le parti de Donat est plein d'hommes criminels. VIII. 175. — Sènes d'ivresse, usures, fureurs des Donatistes. VI. 211. — Ils ne se regardent pas comme souillés par ceux

qu'ils ont eux-mêmes condamnés comme scélérats. II. 55, 486. — Ils communiquent avec les Maximianistes. II. 206, 207. — Ils les revêtent de leurs dignités. II. 486. — Ils confirment le baptême donné par eux. II. 131, 201, 262, 482. — Donat demeure en communion avec Deutérius de Mariane qui avait admis dans son Eglise des traditeurs. II. 153. — Un concile donatiste décide qu'on restera en communion avec les traditeurs, même s'ils ne veulent pas être rebaptisés. II. 153. — Les Donatistes reçoivent dans leur communion Félicien, évêque de Musti, condamné d'abord par eux. II. 84. — Les Donatistes sont séparés de toute la terre par un schisme bien plus criminel que celui qu'ils condamnèrent dans les Maximianistes. II. 52.

Si l'Eglise a disparu du temps de saint Cyprien, les Donatistes ne peuvent montrer l'origine de leur parti. XV. 96, 97, 215. — Témérité orgueilleuse des Donatistes qui préférèrent leur parti aux Eglises fondées par les Apôtres. XV. 431. Tandis que les Donatistes se vantaient d'avoir préservé des flammes l'Evangile, ils s'efforcent de l'effacer avec leur langue. VIII. 632. — Sans le savoir, ils absolvent eux-mêmes l'Eglise catholique en disant : Une cause ne fait rien à une autre cause, ni une personne à une autre personne. VII. 72. — Ils n'osaient condamner ceux de leur parti qui étaient manifestement coupables, et ils condamnaient témérairement l'univers catholique. XV. 407. — Leurs calomnies et leurs accusations contre l'univers catholique qu'ils ne connaissaient pas. XV. 269. — D'après leur principe, ils sont tous souillés par les crimes commis par ceux de leur parti. XV. 219. — Donat ne peut leur être utile s'ils sont tous souillés par l'optat. XV. 232. — Ils sont dans l'impuissance de justifier leur schisme. XV. 96. — C'est injustement qu'ils citent, pour leur défense, des textes de l'Ecriture. XIII. 666, 668. — Les textes qui parlent de la séparation des bons et des méchants ne favorisent point le schisme des Donatistes. XIII. 614. — Examen des passages de l'Ecriture dénaturés par les Donatistes. XV. 20 et suiv. — Très-souvent ces passages de l'Ecriture qu'ils invoquent se retournent contre eux. XV. 64. — Il en est de même pour ce qu'ils reprochent et objectent aux Catholiques. XV. 20 et suiv. — Les raisons qui empêchent les Donatistes de communiquer avec les Orientaux devraient les empêcher de communiquer avec les Maximianistes. XV. 465, 472, 478. — Leur impiété de se séparer de l'Eglise catholique et de tolérer des méchants parmi eux. XV. 217. — S'ils ont cru voir une certaine force d'âme à résister aux ordres des empereurs, ils doivent être persuadés qu'il n'y a point de gloire à se mettre en contradiction avec l'évidence de la vérité. XV. 64. — Les Donatistes compromettent leur cause par certaines réponses inconsidérées et téméraires. XIII. 575.

C'est en vain qu'ils invoquent en leur faveur l'autorité de saint Cyprien qui les condamne complètement. XV. 84 et suiv., 130. — On peut reprocher aux Donatistes tout ce qu'ils reprochent aux Catholiques. XV. 211, 428, 430, 441, 446. — Dans le schisme des Maximianistes, les Donatistes peuvent voir comme dans un miroir le crime qu'ils ont commis en se séparant de l'Eglise catholique. XV. 457.

Pour avoir une fausse paix, les Donatistes tolèrent des sacrilèges manifestes. XV. 3, 21, 30, 38, 49, 64. — Leur parti est plein de pailles. XV. 57. — Ils sont souillés de tous les vices qu'ils reprochent aux Catholiques. XV. 232. — Ils sont tous hérétiques et comme tels impies et sacrilèges. XV. 232. — Il y a parmi eux beaucoup de pécheurs. XV. 30. — De mauvais évêques. XV. 27, 221. — Tous les Donatistes ne sont pas coupables de tous les crimes qui se commettent dans leur parti. XV. 232, 249. — Les Donatistes violent la paix avec les Catholiques, mais la conservent entre eux, au point de tolérer tous les crimes. II. 36, 50, 53, 54. — Ils ne se croient pas souillés par ceux qui les commettent. II. 54. — Comment ils interprètent faussement l'Ecriture. V. 555. — Injustice des Donatistes d'admettre le baptême des Maximianistes et de rejeter celui du monde entier. II. 51, 100, 200. — Les Donatistes mettent au rang des catéchumènes les laïques, les clercs, les prêtres, les évêques déjà baptisés qui

embrassent leur hérésie. XIII. 559. — Ils veulent qu'ils se disent païens, pour recevoir un second baptême. II. 10; VIII. 422. — Ils rebaptisent tous ceux qui viennent à eux. II. 40; VI. 569. — Arguments et ruses des Donatistes. X. 252. — Ils rebaptisent tous ceux qu'ils peuvent séduire. X. 252. — Ils soumettent à la pénitence ceux qui embrassent leur erreur. VII. 478. — Ils reçoivent et rebaptisent un jeune homme qui avait frappé sa mère et menaçait de la tuer. II. 8. — Un sous-diacre dégradé. *Ibid.* — Conversion d'un donatiste. VIII. 88. — Un donatiste revenu à l'Eglise catholique et confessant le péché d'avoir réitéré le baptême, est repoussé. VII. 477. — Saint Augustin blâme cette dureté. *Ibid.* — Les Donatistes rebaptisent même les chrétiens de Mésopotamie. VIII. 176, 383. — Pour réitérer le baptême, les Donatistes s'appuient sur une lettre de saint Cyprien à Jubaien. II. 153. — Ce n'est pas Donat de Carthage qui a établi que les chrétiens fussent rebaptisés. I. 331. — Les Donatistes prétendent qu'un chrétien travaille en vain, si un donatiste ne lui donne pas le baptême. XII. 57. — Ils prétendent communiquer la justice à ceux qu'ils baptisent. II. 493. — Ils enseignent que leur baptême seul est bon, que celui des autres est nul. X. 248. — Ils soutiennent que les sacrements ne sanctifient qu'autant qu'ils sont administrés par des hommes saints. VIII. 175; X. 352. — Les Donatistes sont pires que les Pharisiens. VI. 436, 533. — Leur erreur de croire que les saints peuvent seuls donner l'Esprit-Saint. VII. 360. — Stupide objection des Donatistes. VI. 190. — C'est en vain qu'ils s'appuient sur un passage des Cantiques. VI. 199, 568. — Sur un passage d'Habacuc. VI. 201. — Sur ces paroles de l'Evangile : « L'arbre bon porte de bons fruits ». VII. 447. — Sur ces paroles de Jésus-Christ : « Ce que vous déliez sur la terre sera aussi délié dans le ciel ». VI. 436. — Ils avouent qu'un homme baptisé par un pécheur occulte est justifié. VII. 447. — D'après les Donatistes, le salut d'un homme dépend de ceux qui le baptisent. VI. 533. — Paroles orgueilleuses des Donatistes. VI. 435; VII. 422, 445. — En se disant justes, ils prouvent qu'ils sont mauvais. VI. 210. — Ils se flattent faussement de donner le salut. X. 248.

Par une cruauté sacrilège, ils rejettent le baptême des Eglises d'au-delà des mers et admettent celui des Maximianistes. XV. 7, 12, 66, 93, 197. — Ils ne réitèrent ni le baptême ni l'ordination à leurs schismatiques. XV. 38, 442, 447. — Leur conduite envers les Maximianistes devrait terminer la question de la réitération du baptême et montre que ce qui les sépare des Catholiques c'est non l'hérésie, mais le schisme. XV. 448. — Combien de sang ils répandent spirituellement quand ils aspirent, s'ils le peuvent, à rebaptiser l'univers tout entier. XV. 24.

Fureur des Donatistes. XVI. 127. — Leur licence effrénée. II. 8, 10. — Leur conduite violente et cruelle. II. 207, 486, 492. — Leurs violences continuelles à l'aide des Circoncisions. VIII. 175. — Suites funestes du schisme de Donat. II. 7, 207. — Cruautés des Donatistes. XIII. 655. — Violences et meurtres commis par les évêques et les prêtres donatistes. II. 40, 276. — Lorsqu'ils en ont le pouvoir, ils lancent leurs hordes furieuses contre les Eglises catholiques. XV. 215. —

Par leurs violences, ils empêchaient les Catholiques de prêcher la vérité. II. 194. — Cruautés des Donatistes envers ceux qui voulaient revenir à l'Eglise catholique. II. 194, 485, 486. — Leur grand goût pour les homicides. II. 486. — Ils ont tué les Prophètes. XV. 211. — Cruautés et violences des Donatistes. XV. 252, 421. — Ils se montrèrent plus cruels envers les Catholiques que le démon envers Job. XIII. 582. — Leurs excès dans le pays d'Hippone. II. 122. — Ils attentent à la vie de saint Augustin. XII. 7. — Leur cruauté envers Maximien, évêque catholique. XV. 420.

Fureur, ivresse, culte sacrilège, mort volontaire des Donatistes. XV. 477. — Ils s'excitent par le vin à chanter des psaumes de leur composition. II. 70. — Ce sont de malheureux frénétiques. VIII. 87. — Le suicide était devenu comme une épidémie particulière à leur secte. XV. 424. — Ils se tuaient eux-mêmes. II. 484; III. 10. — Ils préféraient trois

genres de mort. II. 484 ; XIII. 658. — Rarement ils ont employé la strangulation : pourquoi. XIII. 668, 669. — Ils se précipitaient eux-mêmes sur les armes des païens. XIII. 659. — C'était pour eux un jeu de tous les jours de se jeter dans des précipices, dans l'eau et le feu. II. 484. — Donat, prêtre donatiste, fait prisonnier, ne veut pas se servir du cheval qu'on lui offre et se jette violemment à terre. II. 456. — Il se jette dans un puits. II. 457. — Ils se donnent la mort dans le seul but d'être honorés par les hommes. XV. 347. — En quoi ils marchent sur les traces du démon. XV. 238. — Les Donatistes portent sur eux-mêmes des maux criminelles quand les chrétiens les recherchent. XII. 298 ; XIII. 655, 657. — Les Donatistes sont coupables, par cela seul qu'ils veulent leur mort. XIII. 644, 646. — En se tuant par l'inspiration du démon, ils imitent le traître Judas. XIII. 668. — C'est en vain qu'ils cherchent à s'appuyer sur l'Écriture pour excuser leur mort volontaire. XIII. 660, 662. — Ils se donnent la mort en se séparant de l'unité. XV. 218.

Lois des empereurs contre les Donatistes. VII. 72. — Constantin publia le premier une loi très-sévère contre le parti de Donat. II. 196. — Ses fils l'imitèrent. *Ibid.* — Valentinien, Gratien, Théodose et ses fils tirent aussi des lois contre eux. II. 196. — La loi de Théodose condamnait tout évêque ou clerc non catholique à dix livres d'or. II. 489. — Edit de Macédonius contre les Donatistes. II. 398. — Peines portées contre les Donatistes. II. 146. — Les empereurs avaient décrété contre les Donatistes la peine de l'exil et non la peine de mort. III. 10 ; XIII. 652 ; XV. 254. — Des amendes étaient décernées contre les Donatistes, et leurs évêques et leurs ministres étaient punis de l'exil. II. 490. — Il leur était défendu d'habiter dans les villes. XV. 252. — Ils ne doivent pas se plaindre des persécutions dirigées contre eux. XV. 348. — Les lois invalidaient les testaments des Donatistes. VI. 214. — Les lieux de leurs assemblées sont attribués au fisc. II. 127, 144. — On leur enlève leurs basiliques. XV. 260. — On leur laisse occuper les basiliques qu'ils ont construites depuis leur séparation, et celles qui, avant de passer entre leurs mains, appartenaient à l'unité. XV. 49. — C'est à tort que les Donatistes regardent comme leur bien ce que les lois ne leur permettent pas de posséder. II. 158. — Ils se vantaient de ne craindre ni la perte de leurs richesses ni la mort. XV. 268. — Saint Augustin crut d'abord qu'il ne fallait pas demander aux empereurs la destruction de l'hérésie de Donat. II. 489. — Il ne veut pas commencer une conférence avec Maximin, donatiste, que les soldats de l'empereur ne soient éloignés. I. 546. — C'est en vain que les Donatistes objectent aux Catholiques les décrets impériaux. VIII. 176. — C'est à tort qu'ils se plaignent que les Catholiques en réfèrent aux empereurs. II. 144, 379, 482. — Les Donatistes le firent les premiers. II. 444, 379, 482. — Les Donatistes implorèrent le secours des empereurs contre les Rogatistes et les Maximianistes. II. 51, 100, 144. — Ils avaient agi de même contre les Catholiques. II. 127, 206. — Ils recoururent à Julien, apostat et idolâtre, et publient que lui seul leur rendit justice. II. 144, 196. — Dans les temps de persécution, les mauvais chrétiens ont commis les forfaits que nous reprochons les hérétiques accusés d'en être les auteurs. VIII. 175. — Les Donatistes accusent injustement les Catholiques de la mort de Donat et de Marculus. XV. 211. — Ils reprochent aux Catholiques la trahison et les persécutions de Macaire. VIII. 176. — Ils appellent l'Église catholique macarienne. II. 49. — Les Donatistes objectent en vain la persécution qu'ils ont soufferte. XV. 428. — C'est injustement qu'ils se plaignent d'être persécutés. II. 129, 131 ; XV. 252, 264, 348. — Réponse à leurs plaintes. XIII. 607, 623, 645, 650. — Ils persécutèrent eux-mêmes les Maximianistes. II. 206 ; XV. 428, 429. — C'est à tort qu'ils se plaignent que les empereurs ont donné leurs églises aux Catholiques. II. 492. — Les lieux occupés par les Donatistes appartenaient à l'Église. XV. 241. — Les Donatistes enlevèrent les basiliques aux Maximianistes. XV. 18. — Contradiction des Donatistes qui se plaignent d'être persécutés par les Catholiques. XIII. 607 ; XV. 64, 65. — Si le meilleur est celui

qui souffre persécution, les Maximianistes l'emportent sur les Donatistes. XIII. 583. — Ce que les Donatistes ont fait contre Cécilien, les Maximianistes l'ont fait contre Primianus. VIII. 378. — Les Donatistes n'ont pas souffert la persécution, ou n'ont pas souffert selon l'Évangile. XV. 214. — S'ils souffrent, c'est la cause de leur résistance aux puissances légitimement établies. XV. 349. — Pourquoi ils excitent contre eux la sévérité des puissances. XV. 63. — Ils aiment mieux agir avec violence contre les Catholiques et se voir punis, que de calmer leur fureur. XV. 350. — La persécution que souffrent les Donatistes vient de leurs œuvres. XIII. 659. — Les Donatistes ont fait plus souffrir les Catholiques qu'ils n'ont souffert eux-mêmes des empereurs. XV. 351. — Les Donatistes apprirent eux-mêmes au monde qu'ils n'étaient que d'indignes persécuteurs de la vertu. XIII. 594, 633. — La persécution des Donatistes contre l'Église fut plus cruelle que celle des empereurs et des Juifs. XV. 255. — Les Donatistes imitent le crime de l'Antechrist. VI. 533. — Parmi eux il n'y a que des méchants. XV. 360.

Combien ils sont ardents à tromper les brebis faibles du troupeau du Christ. XV. 89. — Non-seulement ils ne sont pas les brebis du Christ, mais ils sont des loups. XV. 247. — Les Donatistes sont des loups et des voleurs. VI. 563. — Leur schisme est le fruit qui les fait reconnaître pour des loups ravisseurs. XV. 213. — Comment la persécution des Donatistes a été utile à l'Église catholique. II. 491.

Comment les Catholiques ont persécuté les Donatistes. XV. 251. — Les persécutions contre les Donatistes ont pour but de réprimer leurs violences et de les ramener à la vérité. XV. 348, 424. — Tout bon catholique déplore tout châtement qui va jusqu'à frapper de mort, fût-ce même un hérétique. XV. 424. — L'empereur prit soin de réprimer les violences des Donatistes et de les ramener à l'unité catholique par la crainte et la force. II. 490 ; VI. 202.

L'Église cherche, non la mort des Donatistes, mais leur conversion et leur paix. II. 490. — Si les rois punissent les Donatistes et les condamnent parce qu'ils sont hérétiques, c'est par miséricorde. XV. 268. — La lutte des Catholiques contre les Donatistes est inspirée par la charité la plus pure. XV. 265. — Les Donatistes résistent à la vérité par la rage ou par la nonchalance. II. 132. — L'Église les guérit de ces deux maladies. II. 140. — Pourquoi les Catholiques cherchent à les convertir. VIII. 198, 314, 315. — Efforts des Donatistes pour gagner les Catholiques à leur parti. VIII. 173. — Les lois impériales assurent la paix des Donatistes revenus à l'unité. II. 485. — C'est à tort que les Donatistes se plaignent des lois portées dans l'intérêt de la paix catholique. II. 263. — En forçant les Donatistes de revenir à l'unité, les Catholiques veulent leur salut. II. 197. — Les Catholiques cherchent les Donatistes pour leur donner la vie : comment Dieu les cherche aussi. XV. 231. — Les Catholiques ne poursuivent point les Donatistes pour s'emparer de leurs biens. II. 158, 492 ; XIII. 669. — Les lois contre les Donatistes n'ont pas pour but de les forcer à faire le bien, mais de les empêcher de faire le mal. XV. 250. — Si le parti de Donat a souffert quelques afflictions, c'est Agar châtiée par Sara. VI. 8. — Les Donatistes ressemblent au serviteur du grand-prêtre en se rendant esclaves de leurs princes pour combattre contre les Catholiques. XV. 256. — Les Donatistes s'appliquent faussement le fait de Simon de Cyrène. VI. 202. — Si les Donatistes ont souffert quelque persécution injuste, ils ne peuvent en rendre responsable que la paille mêlée au bon grain et qui n'est supportée que par amour de l'unité. XV. 198, 209. — Les Catholiques détestent tous les crimes commis contre les Donatistes et s'y opposent de tout leur pouvoir ; quant à ce qu'ils ne peuvent empêcher, ils le tolèrent. XV. 424. — Le catholique qui prend occasion des lois impériales pour persécuter les Donatistes par haine ou cupidité, agit méchamment. II. 158. — Saint Augustin demande que des Donatistes coupables de crimes énormes ne soient point punis de mort. II. 295. — Il réproche les persécutions contre les Donatistes. XV. 449. — Généthlius, évêque de Carthage avant Aurele, s'attire les louanges des Donatistes en supprimant

une constitution dirigée contre eux. II. 41. — C'est à tort que les Donatistes se vantent de souffrir persécution pour la foi et Jésus-Christ. XIII. 652. — Quand ils souffrent à cause de leur schisme, ils veulent passer pour martyrs. XV. 92, 220, 253. — Les mémoires de leurs morts. XV. 346. — Désordres honteux autour de leurs tombeaux. XV. 347. — Ils célébraient la mort de ceux qui se suicidaient par orgueil et fanatisme. XV. 64, 65. — Les Donatistes vivent comme des larrons, meurent comme des Circonciliens et sont honorés comme des martyrs. II. 129. — Faux martyrs des Donatistes. XV. 15, 252. — Ils ne peuvent se faire appeler martyrs. XIII. 597. — Ils s'appliquent à tort ce que l'Apocalypse dit des martyrs. XIII. 657. — Il ne paraît pas inutile que les puissances établies de Dieu répriment et corrigent les Donatistes. II. 139. — Beaucoup de Donatistes se sont convertis sous l'empire des lois impériales. II. 167, 483, 490. — Ils se sont réjouis d'être entrés par force dans l'Eglise. II. 139, 146. — Histoire de la conversion d'un donatiste. VIII. 373. — Conversion d'un sous-diacre. VIII. 374. — Conversion de beaucoup de Donatistes. VIII. 86.

Autrefois très-nombreux en Afrique, les Donatistes n'y sont plus qu'un petit nombre. XV. 362. — Le nombre des Donatistes convertis dépasse de beaucoup celui de ceux qui persévèrent dans l'erreur. XIII. 659. — Beaucoup de villes donatistes sont revenues à l'unité catholique à cause des lois impériales. II. 145. — L'erreur des Donatistes n'est pas sans rémission. XV. 384. — Il faut être patient à l'égard des Donatistes. VII. 73; VIII. 314. — Ils sont des frères, quoique mauvais frères. VI. 197; XIII. 629. — Les Donatistes qui reviennent à la foi catholique ne sont pas rebaptisés. II. 488, 494. — Les Catholiques ne tiennent pas pour ennemis les sacrements qui leur sont communs avec les Donatistes. II. 132. — Les Donatistes convertis sont reçus dans l'Eglise, comme les Donatistes ont reçu les disciples de Prétextat et de Félicianus. XV. 448. — Comment les Donatistes sont reçus chez les Catholiques. XIII. 629; XV. 381, 384. — L'aveuglement des Donatistes est plus grand que celui des Juifs. XI. 409. — Les Donatistes qui reviennent à l'unité doivent faire pénitence. II. 10, 494. — Pour le bien de la paix, on laisse aux Donatistes qui reviennent à l'unité, le baptême, l'ordination. II. 76, 262, 495. — Saint Augustin n'ose autoriser Possidius à ordonner celui qui a été baptisé dans le parti de Donat. III. 98.

Pourquoi les Donatistes affectent d'avoir une discipline plus sévère. XV. 46, 48. — Ils reprochent aux Catholiques de chanter sobrement dans l'église. II. 70. — Quelle est la pénitence dans le parti de Donat. VII. 478. — Beaucoup de Donatistes font de grandes aumônes et sont prêts à souffrir la mort, mais par orgueil. XI. 202. — Leurs bonnes œuvres sont vaines et inutiles. X. 364. — Les Donatistes ne peuvent par leurs actes invoquer le Seigneur Jésus. VII. 370. — Ils méprisent Dieu et ne le glorifient point. XV. 43. — Ils accusaient les Catholiques d'offrir je ne sais quoi de différent sur l'autel de Dieu. II. 146. — Doctrine des Donatistes et des Catholiques. VI. 532. — Les écrits de Donat renferment sur la Trinité une doctrine opposée à la foi catholique. XIV. 16. — Union des Donatistes avec les Ariens, différence entre leurs erreurs. II. 38, 481. — Quelques Donatistes rejettent l'égalité de Fils avec le Père. VII. 147. — Injure que les Donatistes font à Jésus-Christ. VI. 534; VII. 177. — Ils se présentent au nom du Christ. VII. 447. — Ils ne croient ni à Moïse ni à Jésus-Christ ressuscité. VI. 534. — Ce qui les retient dans l'erreur. VII. 73. — Invitation aux Donatistes à rentrer eux-mêmes. XV. 92. — Donat a frappé l'Eglise avec sa langue séditeuse, et lui-même est déchiré. XII. 56. — Le parti de Donat est divisé en plusieurs sectes. II. 149; VI. 21; XIV. 16. — Le parti de Donat est déchiré par le schisme de Maximien. II. 36, 37, 328, 486. — Sectes des Donatistes, des Maximianistes, des Rogatistes. VI. 569. — Les Donatistes sont les mêmes que les Parménianistes. XIV. 8. — Donatien ou Donatistes. XIV. 16. — Saint Augustin consent à les appeler Donatien plutôt que Donatistes. XV. 378. — Pourquoi ils sont appelés Donatistes et non pas

chrétiens. XV. 445. — On doit dire Donatistes comme on dit Claudianistes. XV. 447. — Le parti de Donat était d'abord appelé à Carthage le parti de Majorin. II. 127. — Les Donatistes étaient appelés à Rome Cutzupites. II. 53; XIV. 16.

DONATULE. XV. 183.

DOUCEUR. La grandeur et la douceur donnent au nom de Dieu la prééminence sur toutes choses. VIII. 568. — Le péché séduit par une fausse douceur. IV. 491. — Ceux-là seuls connaissent la douceur du nom de Dieu, qui l'ont goûtée. VIII. 568. — Combien le Seigneur est doux. XII. 48. — Dieu cache sa douceur à ceux qui le craignent et la communique à ceux qui espèrent en lui. VI. 587. — Dieu dérobe la douceur de son amour à ceux à qui il est avantageux de le craindre. VIII. 256. — Si douce que soit la volupté, Dieu n'est-il pas plus doux? VII. 413. — Quand l'iniquité a des charmes pour l'âme, la vérité semble amère. VII. 14. — Si l'on trouve ici-bas quelques douceurs, quelles amertumes on ressent quand on les a goûtées. VIII. 568. — Différence entre la douceur et la miséricorde. V. 277. — En quoi consiste la douceur. VI. 254, 356. — Comment Jésus-Christ est doux et humble de cœur. VII. 404. — Ceux qui ont appris de Notre-Seigneur à être doux et humbles de cœur profitent plus par la méditation et la prière qu'en lisant et qu'en écoutant. II. 340.

DOULEUR. Ce que c'est. IV. 232. — Il y a la douleur du corps et la douleur de l'âme. XIII. 299. — Ce qui cause la douleur du corps et de l'âme. XIV. 442. — La douleur ne peut se rencontrer que dans les natures bonnes. XIV. 442. — Ce que c'est que la douleur du corps. III. 554; IV. 232; XIII. 299, 486. — La douleur corporelle ne peut exister sans âme. IX. 320. — La douleur de la chair n'est précédée d'aucune crainte de la chair qui se sente dans la chair avant la douleur. XIII. 299. — La douleur est nuisible par son travail pour séparer ce qui est uni. III. 237. — Les souffrances endurées par les bêtes montrent qu'elles désirent l'unité. III. 388. — La douleur n'est pas une présomption nécessaire de la mort. XIII. 486. — Ce qui fait que la douleur tue en ce monde. XIII. 485.

Doaleur de l'âme. III. 554. — La douleur de l'âme est la répulsion qu'elle oppose aux choses qui arrivent contre son gré. XIII. 299. — On l'appelle tristesse. *Ibid.* — Elle est ordinairement précédée de la crainte. XIII. 299. — La douleur et la crainte sont deux bourreaux pour l'âme. VI. 505. — La volupté et la douleur poussent l'homme au péché. VII. 413. — Ce qui est capable de désir est aussi capable de douleur. XIII. 486. — On ne perd pas sans douleur ce qu'on possède avec affection. XIII. 507. — La douleur de l'homme est un témoignage du bien qu'on lui a ôté et de celui qu'on lui a laissé. XIII. 437. S'affliger lorsqu'on souffre est une preuve que la nature est bonne. XIII. 437. — Hors de Dieu, l'âme ne peut être sans douleur. I. 391. — Il y a une douleur utile et une douleur inutile. VIII. 577. — Pour guérir, il faut supporter les douleurs de l'opération. VII. 399. — La douleur des gens de bien à cause des mœurs des mauvais est utile à ceux qui la ressentent. XIII. 419. — La douleur diminue avec le temps. I. 391. — La douleur qu'on éprouve en perdant des biens qu'on aimait est comme un feu pour le salut. V. 524, 566; XIII. 507. — La douleur de cette vie passe, celle de l'autre demeure éternellement. XIII. 448. — C'est Dieu qui donne la force de la patience et soutient contre la douleur. IX. 715. — Les douleurs de l'enfantement sont la peine du péché. XVII. 107. — Il n'est personne qui n'ait plus d'aversion pour la douleur que d'attrait pour le plaisir. V. 437. — N'avoir aucun sentiment de douleur sur la terre est un état que nous ne saurions acheter qu'au prix d'une merveilleuse stupidité. XIII. 293. — L'absence de la douleur provient parfois d'une complète santé. VIII. 31. — Beaucoup ont supporté la douleur non avec constance, mais avec opiniâtreté. VII. 385.

DOUTE. Celui qui connaît son doute connaît une chose vraie. III. 572. — De quoi il est permis de douter. XIII. 441. —

Le doute, quand la vérité est obscure, vaut mieux qu'une discussion subtile. iv. 241. — La foi à l'histoire périt si ce qui est confirmé par le temps et l'autorité peut devenir l'objet du doute. iii. 510. — Le doute prouve qu'on n'est point téméraire. iii. 499.

DOUZE. Le nombre douze signifie quelquefois la multitude. xiii. 452. — Ce nombre est un nombre parfait. viii. 667. — C'est un nombre consacré. x. 538. — Le nombre douze est très-mystérieux. ix. 314.

DRACHME. Signification allégorique de la drachme recherchée par une femme. ix. 512; x. 466.

DRAPEAU. Quels étaient les drapeaux de Rome. ix. 479.

DROIT. Où il n'y a point de justice il n'y a point de droit. xiii. 442. — Il ne faut pas appeler droits les établissements injustes des hommes. xiii. 442. — C'est une fausse maxime de dire que le droit du plus fort consiste dans ce qui lui est utile. xiii. 442. — Droit divin. xii. 123. — Droit céleste. vi. 249. — Le droit de la terre n'est pas toujours celui du ciel. viii. 67. — Toute chose terrestre n'est légitimement possédée que par le droit divin ou par le droit humain. ii. 458. — Les Donatistes sont privés de faire des testaments d'après le droit romain. ii. 446. — On possède par le droit ce qu'on possède avec justice, et avec justice ce qu'on possède bien. ii. 391. — On n'est pas en droit d'avoir ce qu'on ne sait pas employer avec justice. vi. 227. — Droit naturel, droit légal, droit de la coutume. v. 434. — Droit ecclésiastique. viii. 227.

DROIT. Les œuvres ne sont pas droites quand le cœur n'est pas droit. ix. 226. — Nos œuvres sont droites lorsqu'elles sont dirigées vers une fin unique. ix. 352. — Celui qui est droit aime ce qui l'est. vi. 219. — Quels sont les hommes au cœur droit. viii. 454, 293, 295, 554; ix. 42, 226, 230, 400; x. 241. *Voy.* CŒUR. — On est droit quand Dieu plaît dans le bien que l'on fait et qu'on ne le maudit point dans les maux qu'on endure. ix. 436. — Quelle que soit la justice de l'homme, Dieu le trouve tortueux. x. 213. — Dieu est bon pour ceux qui ont le cœur droit. vi. 219. — Nous nous corrigeons en aimant ce qui est droit, afin qu'ainsi redressés nous puissions nous unir à lui. ii. 396.

DROITE. L'Écriture emploie ce mot pour signifier les biens éternels. iv. 547. — Quelquefois pour signifier toute espèce de biens. iv. 328. — La droite de Dieu signifie l'éternelle félicité. viii. 212, 219; xii. 54. — La droite et la gauche sont la figure du bonheur et du malheur. xiv. 473. — Notre droite est la vie éternelle, notre gauche est la vie temporelle, x. 447. — Dans la droite est le salut éternel, dans la gauche, le salut temporel. x. 457. — La droite désigne la charité, la gauche, la convoitise. vi. 598. — La droite signifie la prospérité. iv. 328. — Ceux qui demeurent dans les plaisirs du temps se font une droite de ce qui est la gauche. x. 447. — La place la plus honorable est la droite. xiv. 636. — Ce que signifient ces paroles de l'Écriture : « Aller à droite ou à gauche ». iv. 546. — Droite d'iniquité. iv. 547.

DUEL. Nombre chez les Hébreux et chez les Grecs. xiii. 474.

DULCITIUS. Réponse que saint Augustin fait aux huit questions que lui avait proposées Dulcitus. v. 521 et suiv. — Dulcitus, tribun et notaire, était en Afrique l'exécuteur des ordres impériaux contre les Donatistes. i. 359; iii. 9, 10. — Saint Augustin le rassure sur ses devoirs à l'égard des Donatistes. iii. 9 et suiv. — Ses édits contre les Donatistes. iii. 10. — Il écrit avec douceur à Gaudentius. i. 359; iii. 10. — Il envoie les écrits de Gaudentius à saint Augustin, pour en avoir la réfutation. i. 359.

DURETÉ. Elle se fond dans les larmes de la pénitence. ix. 79. — Le Christ adoucit la dureté des pécheurs. x. 286. *Voy.* ENDURCISSEMENT.

DUSIENS, certains démons ainsi nommés chez les Gaulois. xiii. 326.

E

Eau. Quelques hérétiques voient dans l'eau une substance

non créée par Dieu, mais coéternelle à Dieu. xiv. 47. — Impiété de ceux qui nient que Dieu ait créé les eaux. xiii. 246. — A quel moment l'eau a été créée. iv. 452. — Sous le nom d'eau, l'Écriture semble désigner la matière même du monde. iv. 435, 447; xiv. 486. — Sous le nom d'eau on désigne toute la création matérielle. v. 533. — Pourquoi l'Esprit de Dieu étant porté sur les eaux. iv. 447. — Pourquoi l'Esprit Saint seul et non le Père et le Fils. i. 503. — Les eaux divisées par le Firmament. iv. 94. — Réunion des eaux. *Ibid.* — L'eau peut-elle séjourner au-dessus du ciel étoilé? iv. 457, 459. — Comment les eaux se rassemblent-elles? iv. 451; xiv. 486. — Dans la langue hébraïque, toute réunion d'eaux reçoit le nom de mer. iv. 94, 435. — Toute eau n'est pas la mer. iv. 435. — Thalès crut que l'eau était le principe de toutes choses. xiii. 457, 460. — L'eau engendre tout. iv. 204; vi. 34. — L'air a beaucoup d'affinité avec l'eau. iv. 470. — Les exhalaisons de l'eau forment des nuages. iv. 473. — On confond souvent avec les eaux l'air nébuleux et humide où volent les oiseaux. iv. 96, 439. — La terre est quelquefois comprise avec les eaux sous un terme général. iv. 254. — L'Écriture désigne, par le mot eau, toute espèce de boisson. iv. 347, 454. — Quelle est l'eau vive? x. 435.

Eau changée en sang. vi. 30, 34. — Eau changée en vin par Jésus-Christ. xi. 705, 708, 711. — En un sens, il y a eu changement d'eau en vin, quand l'eau du Jourdain a été sanctifiée. xi. 711. — L'eau de la mer cause la stérilité. x. 520. — Quelle est l'eau sans substance. x. 41. — Différentes significations du mot eau dans l'Écriture. x. 448. — Eau de la doctrine du salut. viii. 290. — L'eau répandue lave ou arrose et signifie le Christ. viii. 210. — L'eau vive est la figure de l'Esprit-Saint. iv. 421. — L'eau désigne tantôt le peuple, tantôt l'Esprit-Saint. iv. 54. — Les anges comparés aux eaux supérieures. i. 506. — Les eaux désignent les peuples. v. 508; viii. 123, 242; ix. 217, 222, 260, 579; x. 227; xv. 32, 404, 274, 296. — Eau menteuse. xv. 297. — L'eau signifie les pécheurs. x. 40, 41. — Les grandes eaux signifient les peuples étrangers et infidèles. x. 227. — L'eau de la piscine probatique signifiait le Christ. ix. 283. — Comment les eaux ont pénétré dans l'âme du Christ. ix. 402. — L'eau et la charité. ix. 519. — L'eau est le symbole de la grâce. iv. 520. — Dieu lui-même désigne sous le nom d'eau la puissance de la raison. iv. 434. — L'eau désigne aussi la vie intellectuelle avant qu'elle se fût attachée à sa fin. iv. 448. — Les grandes eaux désignent la variété des doctrines. viii. 290.

EBIONITES, hérétiques. xiv. 5. — Saint Jérôme dit qu'ils feignent d'être chrétiens. ii. 95.

ECCLÉSIASTE. Les juifs comme les chrétiens reconnaissent ce livre pour canonique. xiii. 450.

ECCLÉSIASTIQUE. Ce livre n'est point dans le canon des Hébreux. v. 532. — Ce livre est aussi appelé Jésus Sirach. v. 506. — Parce que son auteur s'appelait ainsi. v. 46; xii. 291. — Plusieurs attribuent ce livre à Salomon, à cause de la ressemblance du style. v. 46; xii. 291; xiii. 383. — *L'Éclésiastique* et la *Sagesse* ne sont point de Salomon. v. 46.

EDICIA. — Conseils et reproches que lui adresse saint Augustin. iii. 411.

ÉCRITURE. *Voy.* ÉVANGILE.

EDEN. Ce mot signifie délices, jouissance ou banquet. iv. 111; xiv. 495.

EDESIUS. xv. 414.

EDOM, surnom d'Esau. iv. 398. — D'où lui vint ce surnom. x. 449. — Edom signifie terrestre. viii. 677. — Edom veut dire sang. x. 449.

EDUCA, déesse. xiii. 78.

ÉGALITÉ. Elle n'est accessible ni à notre œil ni à aucun autre sens, elle ne tombe que sous le regard de l'esprit. iii. 565.

ÉGÉRIE, nymphe. Son prétendu mariage avec Numa Pompilius. xiii. 455.

EGIALEUS, premier roi des Sicyoniens. xiii. 388.

EGIDE, bouclier de Jupiter. v. 125.

EGLISE. Différents noms de l'Eglise. xv. 183. — Elle tire son nom du mot appeler. v. 379. — Une seule Eglise est établie pour adorer un seul Dieu. xii. 21. — Antiquité de l'Eglise. xv. 80, 81. — Au ciel est l'Eglise primitive. iv. 209. — L'Eglise est annoncée au deuxième chapitre de la Genèse. xiv. 191. — Elle est figurée dans l'Arche de Noé. xii. 77, 86. — Dans la bénédiction promise à Abraham. v. 538. — L'Eglise est la véritable postérité d'Abraham. iv. 562. — L'Eglise annoncée par les Prophètes. xiii. 401 ; xiv. 218. — Figurée et prophétisée dans les promesses, elle a été enfantée dans la prescience des saints. xiv. 231. — Accomplissement des prophéties sur l'Eglise. v. 539. — Le monde réconcilié avec Dieu et l'Eglise. vi. 426. — L'Eglise est le corps du Christ. iv. 9 ; vi. 181. — L'Eglise forme un seul et grand corps dont le chef est Jésus-Christ. ii. 330. — L'Eglise est le corps du Christ et aussi la maison de Dieu. ii. 331. — L'Eglise et le Christ sont la tête et le corps, un seul homme, l'époux et l'épouse. viii. 199, 259, 274, 584, 616, 646, 675 ; vi. 412, 558 ; xii. 410 ; xiii. 375. — C'est en son humanité que l'Eglise a trouvé l'appui du Verbe. viii. 129. — Le Verbe ne fait point partie de l'Eglise, mais il s'est fait chair pour en devenir le chef. x. 293. — A la chair du Christ s'unit l'Eglise, et alors se parfait le Christ. xi. 164. — Comme l'Eglise est le corps du Christ, elle est aussi un temple, une maison, une cité. x. 102. — L'Eglise catholique seule est le corps du Christ. ii. 497. — Quelquefois le Christ et l'Eglise sont représentés dans une seule personne. iv. 56. — Ce que dit Jésus-Christ de la personne de son corps qui est l'Eglise. ii. 301. — Il souffrait dans l'Eglise, et l'Eglise souffrait en lui. *Ibid.* — La voix du Christ et de l'Eglise est une. vi. 532. — L'Eglise est l'épouse du Christ. iv. 9 ; vi. 405 ; vii. 148, 366 ; x. 64, 74, 160. — L'Eglise est en secret l'épouse de Jésus-Christ. xiv. 332. — Jésus-Christ a laissé sa mère la synagogue, pour s'attacher à l'Eglise son épouse. vi. 412. — L'Eglise est la bru de la synagogue. viii. 477. — Noces de l'Eglise. xi. 173. — Le lien du mariage du Christ avec l'Eglise est une grande charité. ix. 345. — Epouse du Christ, l'Eglise a été enrichie, embellie, rachetée, guérie par lui. viii. 485. — L'Eglise a goûté la promesse de la vie éternelle, parmi les présents de son Epoux. xiv. 231. — Jésus-Christ a aimé l'Eglise dans sa laideur : il l'a dépouillée de cette laideur et lui a donné la beauté. viii. 472. — La beauté de l'Eglise vient de la passion du Sauveur comme de sa racine. vi. 176. — Comment l'Eglise est devenue éclatante pour être le vêtement de son Epoux. ix. 509.

Tout ce qui dans l'Eglise peut plaire au Christ, vient de lui. viii. 485. — Le Christ est le guide, l'époux, le Rédempteur de son Eglise. x. 160. — L'Eglise, épouse du Christ, a été formée de son côté. iv. 120 ; vi. 24. — Les fonts sacrés sont comme le sein de l'Eglise. vi. 264. — La formation de la femme était une figure de celle de l'Eglise. x. 160, 389. — Pourquoi la société formée par l'unité de l'Eglise de Dieu est regardée comme l'œuvre spéciale du Saint-Esprit. vi. 328. — Le Saint-Esprit est pour l'Eglise ce que l'âme est pour le corps. vii. 364. — Ceux qui nient que le Saint-Esprit soit dans l'Eglise sont comme les Pharisiens qui niaient qu'il fût dans Jésus-Christ. vi. 317. — Toute l'Eglise ne forme qu'une seule veuve abandonnée en ce monde. x. 110. — Elle est veuve, parce que son époux est absent. x. 253. — L'Eglise est sœur de Jésus-Christ par Dieu leur père commun. xiv. 333. — Nous devons aimer l'Eglise comme une mère. viii. 17. — L'Eglise est la sœur du Christ par son sang, sa proche parente par son approche, sa colombe par la plénitude de son esprit. x. 700. — L'Eglise est notre mère. ix. 345. — L'Eglise est l'épouse du Christ, et cette épouse, c'est nous-mêmes. x. 74. — L'Eglise est fille par succession, mère par supériorité. x. 150. — L'Eglise en corps est une mère, dans les membres qui la composent, voilà les enfants. v. 322. — L'Eglise est une mère dont les mamelles sont les deux Testaments des saintes Ecritures. xi. 181. — Nous devons aimer Dieu comme un père, l'Eglise comme une mère. ix. 345. — Soins de l'Eglise pour les pu-

pilles qui lui sont confiés. iii. 404. — Mansuétude de l'Eglise envers ceux qui, trompés par les hérétiques, reconnaissent leur erreur. ii. 151. — L'Eglise est réellement vierge. x. 274, 422 ; xii. 155. — Comment l'Eglise est-elle appelée vierge. vii. 159, 166 ; viii. 534. — Le Christ l'a rencontrée prostituée et l'a rendue vierge. vii. 213. — Maintenant l'Eglise est vierge, elle sera mariée dans le siècle futur. v. 452. — Elle est vierge et mère. vi. 568 ; vii. 159, 165, 167, 172, 213 ; xii. 124. — Quand l'Eglise est-elle interpellée comme stérile ? v. 132. — Elle est féconde, quoique sans tache, vierge mère. xiv. 231. — Elle enfante chaque jour et reste vierge. xi. 477 ; xii. 14. — Les Eglises enfantent à la grâce et avec douleur par l'Evangile. iv. 636.

Les Apôtres sont les soutiens et les colonnes de l'Eglise. ii. 308. — Les Apôtres font la solidité de l'Eglise. viii. 205. — Ils sont les fondements et les portes de l'Eglise. ix. 314. — Les Eglises filles des Apôtres sont aussi filles de rois. viii. 483. — Bonheur inaltérable de l'Eglise du ciel. xii. 22. — Force et amour de l'Eglise. x. 27. — Jésus-Christ est le fondement et le chef de l'Eglise. viii. 102, 103. — Pourquoi la pierre fondamentale de l'Eglise est au ciel. viii. 251. — L'Eglise est établie sur Jésus-Christ et non sur les hommes. vi. 341. — Dans l'Eglise est la vraie société chrétienne, celle qui mène au salut. xiv. 217.

Les Prophètes annoncent que l'Eglise sera formée des Gentils. xiii. 401, 406. — L'Eglise est rassemblée de tous les âges. iv. 586. — Jésus-Christ est la porte de l'Eglise. x. 635, 639. — Pourquoi il faut entrer dans l'Eglise. xi. 196. — Les païens viennent à l'Eglise, les hérétiques y reviennent. x. 386. — On entre dans l'Eglise par l'humilité. x. 635. — Par des humiliations passagères, l'Eglise s'acquiert une grandeur immortelle pour l'avenir. vii. 418. — Combien le Christ a élevé son Eglise. vi. 217.

Doctrines de l'Eglise catholique. iii. 512, 552. — L'Eglise enseigne ce qu'elle croit et non ce que nous comprenons. viii. 101. — Ce qui donne l'assurance dans l'Eglise, ce n'est pas la vivacité de la compréhension, mais la simplicité de la foi. xiv. 118. — Ceux que nous gagnons à Dieu sont pour l'Eglise une nourriture. viii. 267. — L'Eglise a faim de ceux qu'elle veut gagner, et quand elle a pu les gagner, elle s'en fait une sorte de nourriture. viii. 267. — Personne n'entre dans l'Eglise sans avoir été immolé. x. 39.

L'Eglise est une vraie catholique. vi. 19. — Elle est formée au ciel des anges de Dieu, sur la terre elle se compose d'hommes semblables à nous. xii. 21, 23 ; x. 153. — L'Eglise est en partie dans l'exil, en plus grande partie dans le ciel. x. 301. — L'Eglise est une. viii. 6. — Par le lien de la charité. xii. 21. — L'Eglise bienheureuse se compose des saints anges et assiste, comme elle le doit, sa sœur en voyage. xii. 21.

Il n'y a qu'une Eglise formée des Juifs et des Gentils. vi. 560 ; xii. 82, 83 ; viii. 504. — L'Eglise est plantée en ce lieu d'où l'on a extirpé les épines de la Synagogue. viii. 445. — Différence entre l'Eglise et la Synagogue. v. 379 ; ix. 267. — L'Eglise n'est pas seulement dans les saints qui paraissent après Jésus-Christ, tous les saints appartiennent à l'Eglise. vi. 13 ; xii. 62, 78.

L'Eglise est une. xv. 316 et suiv. — L'Eglise unique est une, catholique. ii. 309 ; vi. 317. — Jésus-Christ appelle l'Eglise « son unique ». ii. 309 ; viii. 211. — Raison de l'Eglise et des Eglises. x. 203, 309. — Les différentes Eglises nommées dans l'Ecriture sont des membres de l'Eglise universelle. xv. 335. — Maintenant toutes les langues sont parlées dans l'Eglise. x. 562. — Le Christ est un, l'Eglise est unité. ix. 483. — L'unité de l'Eglise est recommandée. vi. 510 ; vii. 223, 357, 366 ; viii. 79, 86, 487, 508 ; ix. 141 ; x. 361, 412. — Jésus-Christ communique la santé à l'Eglise en resserrant ses membres par les liens de l'unité et de la charité. iv. 9. — L'unité fait la force de l'Eglise. xv. 272. Les hérétiques, les Juifs et les païens se sont unis contre l'unité de l'Eglise. vi. 298. — L'Eglise seule est le siège de la paix. xv. 102. — La paix de l'Eglise efface les péchés, mais non de ceux qui sont hors de l'Eglise. xv.

105. — Selon saint Cyprien, il n'y a pour habiter dans l'Eglise que ceux qui aiment la concorde et la paix. xv. 187. — La perfection de l'unité console l'Eglise de la perte de quelques-uns de ses fils. iii. 10. — Le don des langues est une figure de l'unité de l'Eglise. vi. 383 ; vii. 359. — Le malade guéri dans la piscine est une image de l'unité de l'Eglise. vi. 510 ; ix. 440 ; x. 416. — En confiant à saint Pierre le soin de paître les brebis, Jésus-Christ recommande l'unité de l'Eglise. vii. 470. — Tout parle de concert en faveur de l'unité de l'Eglise. x. 278. — La multitude des saints compose la colombe unique figure de l'Eglise. xv. 168. — Les hérétiques et les schismatiques n'appartiennent point à l'Eglise. v. 531. — Quels sont ceux qui n'appartiennent pas à l'Eglise. ix. 123, 319. — On ne peut avoir Jésus-Christ pour chef, sans faire partie de son corps qui est l'Eglise. xv. 316. — Toutes les hérésies sont sorties de l'Eglise comme les sarments inutiles que l'on retranche du cep de la vigne. xiii. 313. — L'Eglise agitée par les hérésies. ix. 579. — Si, par impatience, tu viens à ébranler les entrailles de l'Eglise, elle te jettera hors de son sein : sa douleur sera grande, mais elle sera moins à plaindre que toi. viii. 631. — C'est dans les entrailles de l'Eglise que l'on voit ce qui arriva en figure à Rébecca. x. 65. — Pourquoi Dieu permet que l'Eglise soit troublée. viii. 3. — L'Eglise est troublée par la séparation des schismatiques et des hérétiques. x. 707, 708. — Parfois les troubles des schismatiques et des hérétiques prévalent dans quelques nations, et plusieurs membres de l'Eglise sont opprimés et comme voilés d'un sombre nuage. xv. 357. — L'Eglise foulée aux pieds. xv. 357. — L'Eglise catholique fait servir tous les hommes égarés à son propre développement et à leur amendement, s'ils le veulent. iii. 531. — Comment doivent se conduire les justes chassés injustement de l'Eglise. *Ibid.* — Ce qu'il doit retenir le chrétien dans l'Eglise. xiv. 119. — Les petits attendent en sûreté au nid de l'Eglise la venue de leurs plumes, ces ailes de charité que fait croître l'aliment d'une foi vive. i. 396. — L'Eglise est intérieure et extérieure. viii. 486. — Les schismatiques et même les méchants n'appartiennent point à l'Eglise. xv. 75. — Beaucoup qui paraissent être dans l'Eglise sont dehors, et beaucoup qui semblent être hors de l'Eglise lui appartiennent. ix. 582 ; xv. 448. — Beaucoup sont dans l'Eglise, sans lui appartenir. xv. 410. — Celui là n'appartient pas à l'Eglise, qui se mêle extérieurement, mais hypoëritement, aux brebis du Christ. vi. 327. — Il y a des pailles séparées de l'Eglise et des pailles qu'elle souffre dans son sein. xv. 434. — Il ne faut jamais désespérer de ce qui est encore uni à l'Eglise, mais on ne peut ni traiter ni guérir ce qui en est séparé. vi. 538. — L'Eglise a des enfants cachés parmi ses ennemis et de faux amis parmi ses enfants. xiii. 24. — Tous ceux qui sont dans l'Eglise ne règnent pas avec Jésus-Christ. xiii. 459. — Les méchants n'appartiennent pas à l'Eglise. x. 360, 361 ; xv. 105, 115, 141, 147, 151. — Beaucoup qui sont corporellement dans l'Eglise n'y sont pas spirituellement. xv. 457. — Les hérétiques sont tombés de l'Eglise, tantôt en consommant ouvertement leur rupture, tantôt en restant attachés à l'Eglise de corps et non d'esprit. iv. 291. — Quoique l'Eglise ne réitère pas le baptême aux Donatistes, elle ne les reçoit pas tels qu'ils sont. iii. 10. — L'Eglise, qui aspire à devenir sans tache et sans souillure, rejette toujours de son sein et de son unité celui qui s'obstine dans son endurcissement charnel, fût-il extérieurement mêlé à l'assemblée des saints. xv. 81.

L'Eglise se compose de ceux qui bâtissent sur la pierre et non sur le sable. xv. 352, 353. — A l'Eglise appartiennent les fidèles vivants, ceux qui sont morts et ceux qui viendront après nous. ix. 20. — Les saints prédestinés ne peuvent jamais être retranchés du sein de l'Eglise. xv. 397. — Les pénitents ne sont ni exclus ni séparés du corps de l'Eglise. ix. 472. — Ceux qui sont séparés de l'Eglise, tant qu'ils sont ses ennemis ne peuvent être bons. iii. 19. — L'Eglise a l'unité véritable, hors de laquelle on meurt éternellement. viii. 87. — Hors de l'Eglise, ce ne sont pas les

brebis du Christ, mais des boucs que paissent les Donatistes. vii. 423. — Quiconque est hors de l'Eglise ne peut ni voir ni entendre, quiconque est dans cette ville, n'est ni sourd, ni aveugle. viii. 567. — Le sein de l'Eglise est le séjour permanent de la vérité, et quiconque s'en éloigne doit infailliblement être des faussetés. viii. 631. — Celui qui est séparé de l'Eglise se glorifie en vain de la forme, il n'a plus la vie. vii. 566. — Parmi ceux qui appartiennent à l'Eglise, il en est un grand nombre qui travaillent contre l'Eglise par leur mauvaise vie, d'autres qui sont hors de l'Eglise font les œuvres de Jésus-Christ. xv. 419. — Les bonnes œuvres faites en dehors de l'Eglise ne servent de rien. ix. 279 ; xv. 23. — La chasteté ne sert de rien à celui qui est hors de l'Eglise. iii. 19. — Ceux qui meurent pour le nom du Christ, mais hors de l'Eglise, ne sauraient être couronnés. ii. 204. — Ceux qui sont étrangers à l'Eglise ne possèdent pas l'Esprit-Saint. vi. 326 ; vii. 355, 365. — La rémission des péchés n'est possible que dans l'Eglise. vi. 329. — Celui qui prie en dehors de l'Eglise ne peut être exaucé pour la vie éternelle. viii. 459 ; xv. 73. — Dieu ne reconnaît comme sien aucun de ceux qui sont formellement hors de l'Eglise. xv. 417. — Les biens de l'Eglise conférés hors de l'Eglise ne peuvent rien pour le salut. xv. 124.

Quelle est la sainte Eglise catholique. vii. 213, 220 ; xi. 443 ; xiv. 43. — Pourquoi elle est appelée catholique. ii. 52 ; iv. 126. — Il n'y a d'Eglise catholique que celle qui est répandue partout. xi. 413 ; xv. 70. — Preuves contre les Donatistes, que l'Eglise catholique est répandue partout. ii. 48, 52, 54, 99, 331, 482 ; iii. 19 ; v. 538 ; vi. 198, 484, 533 ; vii. 271, 355 ; viii. 269, 487, 531, 595, 597, 622 ; xii. 56 ; xiii. 577, 652 ; xv. 43, 196, 208, 212, 224, 244, 255, 263, 299, 308, 470, 474, 475. — La grande assemblée qui renferme toutes les nations est l'Eglise catholique. viii. 431. — L'Eglise est le corps de Jésus-Christ, elle est cet homme répandu dans tout le monde dont la tête est au ciel et les membres sur la terre. viii. 457. — L'Eglise s'étend dans l'univers entier. viii. 431. — Figure de l'universalité de l'Eglise. iv. 586, 587. — L'Eglise est répandue dans le monde entier. xiii. 416. — Elle crie vers Dieu des confins de la terre. x. 6.

L'assemblée des saints est l'Eglise catholique, elle ne saurait être l'Eglise des hérétiques. x. 300. — L'Eglise catholique est partout l'univers et partout où se trouve une hérésie. vi. 192. — Partout les hérétiques combattent contre l'unité catholique ; eux, qui ne peuvent être nulle part, rencontrent partout cette unité. xv. 433. — L'Eglise catholique enfante sur toute la terre, dans toutes les nations, dans toutes les tribus, dans toutes les langues, une multitude innombrable d'élus. xv. 433. — Le parti de Donat n'est point l'Eglise catholique. ii. 49. — L'Eglise catholique n'existe pas seulement en Afrique. ii. 194. — L'Eglise qui ne communique point avec tous les peuples n'est pas l'Eglise de Jésus-Christ. xv. 323. — Eglise d'outre-mer. vi. 200. — L'Eglise entière est un seul arbre. x. 125. — La beauté de l'Eglise vient de Jésus-Christ. vi. 176. — L'effusion du sang des martyrs servit à multiplier les membres de l'Eglise. viii. 439 ; xiii. 519. — La propagation de l'Eglise est le fruit des souffrances et de la prière de Jésus-Christ. ii. 310. — Promesses faites à l'Eglise, qu'elle sera répandue par tout l'univers. ii. 263 ; xv. 9, 11. — Ces promesses sont en grande partie accomplies. xv. 9. — L'Eglise commença à Jérusalem pour se propager à travers toutes les langues. xv. 333.

A quel signe manifeste on peut reconnaître la véritable Eglise. xiv. 219. — Et la démontrer. xv. 345, 347. — Ce n'est pas dans sa propre justice que le catholique cherche l'Eglise, mais dans les divines Ecritures. ii. 150. — C'est dans les Ecritures que nous apprenons à connaître l'Eglise. ii. 197, 262 ; xv. 316, 319. — L'Eglise catholique est appuyée sur une foule de passages de l'Ecriture. vi. 198, 202, 591 ; xv. 322 et suiv. — L'Eglise catholique montrée en vision à saint Pierre. vi. 595. — Il faut chercher l'Eglise dans les saintes Ecritures, où le Christ se révèle à nous. ii. 262, 482. — Combien l'Eglise, aujourd'hui répandue partout,

était petite lorsqu'elle fut révélée à Abraham. VI. 233. — Jésus-Christ, l'Époux de l'Église, est sur tous les cieux, l'Épouse est sur toute la terre. VI. 212. — Il faut que l'Église s'établisse parmi les nations où elle n'est pas encore ; mais cela ne veut pas dire que tous ceux qui sont là auront la foi. II. 577. — Pourquoi les Prophètes ont parlé du Christ plus obscurément que de l'Église. VIII. 268. — Il y a moins d'hérésies contre l'Église que de témoignages dans la loi en sa faveur. X. 278. — L'aveuglement des Juifs en face de Jésus-Christ n'est pas plus explicable que l'aveuglement des hérétiques en face de l'Église. VI. 177. — L'Église du Christ n'est pas plus douteuse que n'est douteux le corps du Christ que voyaient ses disciples. X. 281. — Ce que répondent les hérétiques à toutes les preuves citées en faveur de l'Église catholique. XV. 328. — L'Église défendue contre les objections de Vincent de Carthage. II. 147 et suiv. — L'Église catholique est ainsi nommée même par ses ennemis. III. 551. — La véritable Église n'est ni cachée ni invisible. XV. 341. — Elle est glorieuse et visible aux yeux de tous, car elle ne peut rester cachée. XV. 399. — Elle ne peut être cachée. VI. 148 ; XV. 274. — Elle a été mise en évidence. VIII. 198. — Elle est facile à reconnaître. XIV. 218. — Elle n'est pas dans un coin de la terre, mais elle est bien connue partout. XV. 357. — Après ce monde, l'Église ne sera plus cachée à elle-même et en aucune de ses parties. VIII. 488. — Les Donatistes osaient dire que l'Église n'est qu'une pure invention humaine. XIII. 664.

Les Donatistes prétendent que l'Église a disparu de la terre. XV. 8, 9, 20, 43, 234, 272. — Par la contagion des mauvais Africains. XV. 399. — Par le péché de Cécilien. XIII. 648 ; XIV. 16. — Ils prétendent qu'elle n'existe plus qu'en Afrique. XV. 20. — Ils veulent la réduire à n'être plus qu'une secte imperceptible. XV. 238, 249, 263. — C'est en vain qu'ils disent qu'elle périra. VI. 198. — Les Donatistes condamnent témérairement toutes les Églises du monde. XV. 238. — Ils les accusent témérairement et injustement. XV. 399. — Ils la traitent de prostituée. XIII. 633. — C'est une impiété et une horrible calomnie de reprocher à l'Église catholique, répandue sur toute la terre, les prétendus crimes de Cécilien. XIII. 581. — Les crimes des méchants n'ont pu souiller et détruire la sainteté de l'Église. XV. 130, 217, 299. — L'Église ne peut être responsable des crimes de quelques-uns de ses membres. XV. 249, 337. — On ne peut préjuger contre l'Église catholique du mélange des bons et des méchants qu'on remarque en elle. XIII. 567. — Les Donatistes d'Afrique avouent qu'ils n'ont rien à reprocher à l'Église d'outre-mer. XIII. 621. — Les Donatistes n'osent soutenir que l'Église ait péri du temps de saint Cyprien. XIII. 561, 677. — Si l'Église catholique a péri par la contagion des méchants, elle a dû aussi périr chez les Donatistes. XV. 317. **Voy. DONATISTES.** — Si l'Église a cessé d'exister depuis Noé jusqu'à Abraham. XIII. 332. — L'Église n'a quelquefois complé qu'un seul homme, qu'une seule famille. X. 79. — Elle était tout entière dans Abraham, Isaac et Jacob. X. 125. — Les membres de l'Église passent et se succèdent, mais l'Église durera jusqu'à la fin des siècles. IX. 146, 151, 238, 483. — Ce sont ceux qui ne sont point dans l'Église qui disent qu'elle a péri. IX. 483. — L'Église ne périt point en communiquant avec les pécheurs. II. 153, 155. — Preuves que l'Église n'a pas péri dans le monde entier. XV. 343. — L'Église ne succombera pas, elle ne sera pas ébranlée, les plus violentes épreuves la trouveront invincible jusqu'à la fin des siècles. VIII. 677 ; IX. 519. — L'Église doit persévérer jusqu'à la fin des temps. V. 456 ; VI. 150.

Partout, dans l'Église, les bons sont mêlés aux méchants. II. 152, 157 ; VI. 206, 211 ; VII. 239 ; XII. 83 ; XIII. 419 ; XIV. 219. — La paille et le mauvais grain sont mêlés partout avec le froment jusqu'au jour du jugement. VI. 72 ; VII. 314 ; XV. 235, 249, 358. — Sur la terre, l'Église n'est ni sans tache ni sans ride. I. 313, 330, 317 ; II. 517 ; XV. 576, 716 ; XVI. 61. — Sur la terre, l'Église n'est pas sans péché. VII. 140. — Elle est cependant appelée le royaume des cieux. VII. 310. — Elle travaille pour être dans le ciel sans

tache et sans ride. VII. 140. — La séparation corporelle des bons et des méchants se fera à la fin des temps. II. 152 ; XIII. 600. — Après la résurrection, l'Église de la terre se réunira à l'Église du ciel. IV. 209. — Comment sera l'Église après la résurrection. VII. 335, 376. — Elle ne sera sans tache et sans ride qu'après la résurrection. II. 493. — Quelle sera la gloire de l'Église après le jugement. XIII. 465. — Elle ne sera alors composée que des bons. VII. 315. — L'Église des saints est l'Église du froment répandu dans le monde entier. X. 299. — Admirable beauté de l'Église. IX. 509 ; X. 173. — Il faut distinguer dans l'Église différentes époques. XIII. 602. — L'Église est aujourd'hui mortelle, plus tard elle sera immortelle. XIII. 580. — Les deux époques de l'Église figurées par les deux pêches miraculeuses. *Ibid.* — On ne peut admettre deux Églises. XIII. 582. — Les deux âges de l'Église. VIII. 384 ; IX. 145. — Quelle est la jeunesse de l'Église, quelle sera sa vieillesse. IX. 377. — La véritable Église a seule l'intelligence de la loi. XIV. 236. — Les mœurs de l'Église, épouse du Christ. XIV. 235. — Dans tout genre de vie que l'on professe, tous ne sont pas élus ni tous répronvés. VIII. 263. — Deux classes d'hommes dans l'Église. VI. 54. — Dans l'Église il y a des forts et des faibles, elle ne peut exister sans les uns et les autres. VI. 341. — L'Église contient des hommes charnels et des hommes spirituels. XV. 147. — Elle est formée d'hommes charnels et d'hommes spirituels, comme la terre et le ciel. X. 129. — Ceux qui, dans l'Église, vivent d'une manière charnelle, partagent le sort d'Esau. VI. 13. — Ceux qui, dans l'Église, recherchent les commodités du siècle, en sont la paille. V. 20 ; VII. 315. — L'Église couve, en quelque sorte, les petits enfants sous ses ailes inquiètes ou les nourrit de lait comme des enfants. XIII. 231. — Mœurs que recommande et qu'enseigne l'Église. II. 134. — Ceux qui, dans l'Église catholique, mènent une vie déréglée, font de la maison de Dieu une caverne de voleurs. X. 92. — Ceux qui, dans l'Église, recherchent leurs intérêts et non ceux de Jésus-Christ, sont des vendeurs de colombes et de brebis. X. 394. — Comment l'Église craint de se salir les pieds en allant vers Jésus-Christ. X. 700. — Le Christ s'adresse à chacun des membres de son Église comme à l'Église elle-même. VI. 200. — L'Église est aujourd'hui boiteuse, ayant de bons et de mauvais membres. VI. 27. — Comment l'Église est bonne et belle. IV. 57. — On ne doit pas abandonner l'Église à cause des méchants qui se trouvent mêlés aux bons. II. 205, 482 ; III. 18. — Et même à cause des mauvais pasteurs. III. 19 ; XIII. 599, 615. — C'est la doctrine constante de saint Cyprien. XIII. 622, 673, 674, 679. — L'Église a à combattre au dehors et à gémir à l'intérieur. X. 212. — Pourquoi l'Église enfante, gémit et souffre. VIII. 659 ; X. 65. — Les bons et les méchants mangent et boivent le corps et le sang du Seigneur. XIII. 613. — Dans l'Église, l'héritage céleste se partage avec le petit nombre, bien que ses signes extérieurs soient communs à beaucoup. XIV. 219. — L'Église souffre que les méchants, dont elle est séparée par la différence des mœurs, participent aux sacrements. VII. 220.

Pour le bien de la paix, l'Église tolère dans son sein non-seulement les pécheurs secrets, mais aussi les pécheurs publics. XIII. 580. — Les méchants doivent être tolérés dans l'Église. II. 145, 199 ; XIV. 220. — Il faut supporter les péchés d'autrui pour l'unité de l'Église. VI. 14, 20. — L'Église tolère bien des choses qu'elle n'approuve pas. II. 71 ; VI. 25, 27. — Prière que l'Église adresse à ses enfants contre ceux qui la persécutent. III. 96. — On ne doit point maudire l'Église à cause des mauvais chrétiens. III. 517. — Les mauvais chrétiens sont dans l'Église comme la paille dans l'aire. III. 517, 550. — L'Église ne souffre aucun dommage du mélange des bons et des méchants. II. 145. — L'Église tolère les méchants ou parce qu'elle ne peut les retrancher de son sein, ou pour le bien de la paix. II. 123. — Si, depuis saint Pierre jusqu'à Anastase, il s'était glissé sur le siège de Rome quelque évêque traître, il n'en serait résulté aucun préjudice pour l'Église. II. 54. — Dans l'Église, les bons tolèrent, pour le bien de l'unité, ce qu'ils détestent pour le

bien de la justice. II. 39, 41, 53, 130. — Dans un ouvrage approuvé par saint Augustin, Tychonius traite de la manière de tolérer les méchants dans l'Eglise. III. 102. — Dans l'Eglise, les bons ne participent point aux actions des méchants, mais à l'autel du Christ. II. 35, 100, 123. — Les crimes qu'on reproche à l'Eglise sont la paille mêlée au bon grain. II. 54. — La discipline de l'Eglise frappe pour qu'on vive bien, mais ne répand jamais le sang. II. 385. — Pour corriger les méchants, l'Eglise emploie la parole, l'excommunication et la dégradation. XIII. 580.

L'Eglise reçoit le pouvoir de pardonner les péchés. IV. 9. — En dehors de l'Eglise, les péchés ne peuvent être remis. VII. 470 ; XII. 24. — Les clefs de l'Eglise. VIII. 44. — C'est à l'Eglise que furent données les clefs du royaume des cieux quand elles furent remises à Pierre. XII. 57. — Saint Pierre représente l'Eglise. VI. 596 ; VII. 469. — Ces clefs furent moins confiées à un homme qu'à l'unité de l'Eglise. VII. 469. — Jésus-Christ ressuscite les pécheurs et l'Eglise les délève. VII. 470. — A quoi sert l'Eglise, puisque c'est Dieu qui ressuscite le pécheur ? VI. 306. — L'Eglise a ouvert sa bouche pour la confession des péchés, à l'effet de recevoir le sang de Jésus-Christ. XIV. 193.

Autorité de l'Eglise catholique. XII. 66 ; XIV. 52, 181. — Pourquoi les hérétiques s'efforcent de vaincre la forte autorité de l'Eglise catholique en parlant de raison et en promettant de ne marcher qu'à sa lumière. II. 231. — Comment Jésus-Christ a fait à l'Eglise un rempart d'autorité. *Ibid.* — Autorité maternelle de l'Eglise. VII. 466. — Autorité des Eglises apostoliques. II. 30, 38. — Autorité de l'Eglise d'Occident. XVI. 80. — L'Eglise d'Orient et l'Eglise d'Occident ont la même foi. XVI. 81. — Il faut croire un dogme où la raison et le langage ne peuvent rien, lorsqu'il est enseigné et cru dans l'Eglise tout entière. XVI. 229. — Coutume ancienne, canonique et fort autorisée dans l'Eglise. VII. 464. — Nous avons le droit de nous appuyer sur l'Ecriture quand nous nous conformons à l'esprit de l'Eglise universelle. XV. 376. — Règle de conduite pour l'observation des diverses coutumes de l'Eglise. II. 22, 56, 57. — L'Eglise est destinée à servir de colonne et de fondement à la vérité. IX. 517.

Dans l'Eglise catholique seule se trouve la vérité parfaite. III. 503. — L'Eglise catholique possède seule la vérité, et dans son lait et dans son pain. XIV. 231. — Si Dieu n'habitait pas dans l'Eglise de la terre, la plus attentive contemplation pourrait aboutir à l'erreur. VIII. 166. — Il y a dans l'Eglise diversité de langue, mais unité de doctrine. VIII. 484. — Elle a la mission de veiller contre les nouveautés profanes. XV. 509. — Jésus-Christ a confié à l'Eglise l'examen de tout ce qui touche à la doctrine. V. 344. — La déférence des princes envers l'Eglise a rendu ses jugements irrévocables. VIII. 228. — L'Eglise, toujours en lutte contre toutes les hérésies, ne peut être vaincue. XII. 313. — Les hérétiques sont utiles à l'Eglise. XIII. 419. — Le diable ne peut lui nuire. *Ibid.* — Il ne peut la séduire. XIII. 457. — Il faut observer ce que pratique l'Eglise universelle. II. 56. — La discipline de l'Eglise varie suivant les objets. II. 495.

L'Eglise voyage parmi les persécutions du monde et les consolations de Dieu. XIII. 420. — L'Eglise aura toujours des ennemis qui désireront sa ruine. IX. 243. — L'Eglise est en même temps dans la joie et dans la peine à cause des bons et des méchants qu'elle renferme. VIII. 265. — Elle est comme l'aire où la paille est mêlée au froment. XV. 474. — Elle souffre persécution pour la justice, et dans son cœur et dans son corps. XV. 340. — Triple persécution contre l'Eglise : la première fut celle des tyrans, la deuxième celle des hérétiques et des faux frères, la troisième sera celle de l'Antéchrist. VIII. 170. — L'Eglise est la mère des martyrs. VI. 148. — Elle grandit dans les persécutions. VII. 471. — On compte dix persécutions contre l'Eglise. XIII. 420. — S'il n'y aura point de persécution contre l'Eglise jusqu'à l'Antéchrist. XIII. 420. — Quelle sera la dernière persécution contre l'Eglise. XIII. 461. — Au moment de la dernière

persécution, l'Eglise sera répandue sur toute la terre. XIII. 461. — Après la dernière persécution, l'Eglise doit être encore purifiée par quelques épreuves. V. 322. — Les dix plaies d'Egypte ne sont point une figure des persécutions de l'Eglise. XIII. 420. — Le règne de Nabuchodonosor est la figure de la persécution et de la paix de l'Eglise. II. 442.

Les plus pénibles tribulations de l'Eglise lui viennent de ceux qui abusent de la loi. VIII. 672. — L'Eglise fut dès les commencements combattue par les impies. X. 79. — L'Eglise était autrefois battue par la tempête dans la généralité de ses membres, elle est maintenant tourmentée en particulier dans chacun d'eux. IX. 32. — L'Eglise catholique, par l'orgueil et l'impiété des charnels, souffre bien plus la persécution que ceux dont elle s'efforce de procurer la conversion par les peines temporelles. II. 441. — Dans ce siècle, l'Eglise est exercée par une infinité de craintes, de douleurs, de travaux, de tentations. XIII. 418. — Jésus-Christ purifie son Eglise par des épreuves et des peines médicinales. IV. 9. — Dieu ne laisse point l'Eglise sans consolation dans l'adversité, de peur qu'elle ne s'abatte, ni sans épreuve dans la prospérité, de crainte qu'elle ne s'exalte. XIII. 449. — Maintenant l'Eglise est construite dans l'adversité, plus tard on en fera la dédicace dans la gloire. VIII. 219. — Construction de l'Eglise. VII. 583. — Dieu a planté ce qui le concerne lui-même et ce qui concerne l'Eglise. VI. 217.

Les ennemis de l'Eglise exercent sa patience, sa sagesse et sa bienveillance. XIII. 419. — L'Eglise n'a jamais combattu contre ses persécuteurs, pour la conservation d'une vie temporelle. XIII. 518. — Si l'Eglise voulait se servir du glaive, elle semblerait défendre son existence temporelle. VIII. 673. — L'Eglise catholique repousse les attaques de ses ennemis, non par la violence, mais par la patience. XII. 50. — Comme Jésus-Christ, elle triomphe de ses ennemis par la douceur. IX. 102. — Il faut prier pour les persécuteurs de l'Eglise. II. 370. — Il faut faire des bonnes œuvres pour la paix de l'Eglise. VIII. 78. — Nul n'est ami de la paix s'il combat l'Eglise. XII. 410.

Attaquée par des enfants rebelles, l'Eglise demande du secours contre à ses autres enfants. III. 96. — Il est permis à l'Eglise de demander la protection des empereurs. XV. 260, 266. — C'est une obligation pour les princes chrétiens de donner la paix temporelle à l'Eglise. X. 406. — Il appartient aux princes de venger les révoltes contre l'Eglise. XIII. 666, 671. — C'est justement que l'Eglise force au retour ses enfants égarés. II. 133, 488. — Elle a autorité, non-seulement pour inviter, mais encore pour forcer au bien. II. 458. — Elle ne cherche pas la mort de ceux qui sont perdus, mais leur conversion et la paix. II. 490. — La conversion d'un de ses enfants console l'Eglise de la perte des autres. II. 491. — L'Eglise ne peut exposer le salut d'un grand nombre de ses enfants pour quelques-uns qui veulent périr. II. 485.

Les Donatistes appellent l'Eglise catholique, macarienne. II. 49. — L'Eglise a profité de la persécution des Donatistes. II. 490. — Comme des bonnes et des mauvaises lois des empereurs. II. 195, 482, 483. — Quand l'Eglise souffre, Jésus-Christ souffre. VIII. 569 ; IX. 20, 327, 338. — En Jésus-Christ souffrait l'Eglise quand il souffrait pour l'Eglise, comme il souffrait lui-même dans l'Eglise quand l'Eglise souffrait pour lui. II. 302. — La véritable Eglise est celle qui souffre la persécution et ne la fomente pas. XIII. 607. — L'Eglise, comme corps dont Jésus-Christ est le chef, s'offre chaque jour elle-même, par lui. XIII. 210. — L'Eglise est elle-même un sacrifice universel offert à Dieu par le suprême Pontife. XIII. 200.

L'Eglise est pauvre et étrangère. IX. 327. — Jésus-Christ a refusé à son Eglise les biens de l'ancienne alliance pour lui apprendre à souhaiter et à espérer les biens de la nouvelle alliance. II. 301. — De droit divin et de droit humain l'Eglise peut avoir des possessions temporelles. X. 365, 673, 711. — C'est à tort que les Donatistes se plaignent que les lois impériales attribuent leurs biens à l'Eglise catholique. II.

493. — Quand l'Eglise doit-elle recevoir ou refuser les donations qui lui sont faites? VIII. 66. — L'Eglise doit fournir les choses nécessaires à ceux qui la servent, sans qu'ils les demandent. X. 265. — Les évêques sont regardés comme les maîtres des biens de l'Eglise. II. 254. — Saint Augustin n'aimait pas à administrer les biens de l'Eglise, mais il le faisait par charité. II. 255. — Les biens de l'Eglise sont aux pauvres, les évêques en sont les administrateurs. II. 492. — Il ne faut pas que l'effusion du sang des ennemis des Catholiques déshonore les souffrances des serviteurs de Dieu, qui doivent être une gloire pour l'Eglise. II. 296.

L'Eglise est un champ. VI. 18. — Elle est le champ de Dieu. V. 30; X. 126. — Les Donatistes prétendaient que le champ de Dieu n'est pas l'Eglise, mais ce monde. XIII. 674. — L'Eglise est la servante de Dieu. IX. 345. — Elle est comparée à une angle. VI. 401. — Elle est l'arche de Noé. X. 363. — Elle est comme une arche dans laquelle Dieu conserve les saints. VIII. 243. — Elle est une aire. VI. 72. — Dans laquelle il y a de la paille et du froment. VII. 315; VIII. 155, 160; XIII. 603; XV. 474. — Elle est la cité de Dieu. VIII. 504, 633; XIII. 274, 401. — Pourquoi elle est appelée la cité du grand roi, Sion, Jérusalem. XIII. 380. — Elle est la cité placée sur la montagne et qui ne peut demeurer cachée. VI. 148; VIII. 633. — Elle est la brebis placée sur les épaules du bon pasteur. VI. 148. — L'Eglise est le siège de la puissance de Dieu. IV. 597. — Elle est la colombe argentée. IX. 87.

L'Eglise est la maison de Dieu. VIII. 227; XII. 21, 563. — Construction et dédicace de l'Eglise, maison de Dieu. VII. 579, 582. — L'Eglise est appelée firmament. VIII. 503. — Elle est l'héritage du Christ. VIII. 391. — Elle est la nouvelle Jérusalem descendue du ciel. XIII. 465. — Elle a pris naissance dans la Jérusalem, de la terre, pour se terminer à la Jérusalem céleste. X. 281. — Elle est la montagne sainte. VIII. 125, 459, 504. — Elle est la montagne sainte de Dieu. IV. 291; VI. 181. — Elle est un vaisseau. IX. 385, 543. — Le troupeau du Christ. X. 635. — Le paradis. IV. 114, 291, 317, 320; VIII. 509; XIII. 279. — La pierre. IV. 640. — Jésus-Christ est la pierre sur laquelle il promettait de construire l'Eglise. VII. 372. — Les orphelins et les veuves désignent ordinairement l'Eglise. IV. 641. — Pourquoi l'Eglise est appelée reine. XIII. 380. — L'Eglise est un royaume. IV. 586. — Elle est le royaume des cieux. XII. 134. — Le royaume du Christ. V. 472; XIII. 459. — Elle est le filet jeté à la mer. XV. 1. — Elle est représentée par le soleil, la lune et les étoiles. II. 574. — L'Eglise universelle est souvent désignée par la lune et les Eglises particulières, par les étoiles. VIII. 158. — L'Eglise est quelquefois obscurcie et comme assombrie par la multitude des scandales, mais même alors elle respire dans ses enfants les plus forts. II. 151. — Elle est la robe du Christ. XIII. 360. — Elle est le tabernacle de Dieu. V. 131; VIII. 451. — Le tabernacle contre lequel sont formés les hérésies, les schismes. VIII. 269. — Elle est un abri contre les contradictions des langues. VIII. 276. — L'Eglise est le temple de la Trinité tout entière. XII. 22. — Elle est la véritable terre des vivants et des bienheureux. IV. 59. — Elle est aussi comparée à un pressoir. VI. 73; VIII. 155; IX. 275. — Elle est la tourterelle. IX. 476. — Elle est figurée par les vêtements du Christ. VI. 349; X. 117. — Comment le vêtement de l'Eglise est d'or et varié de diverses broderies. VIII. 484. — L'Eglise est comparée à la vigne. XI. 174; XII. 44. — L'Eglise est comparée à l'arche de Noé. VII. 351; VIII. 160; IX. 314; XV. 148. — L'Eglise flotte sur la mer de ce monde comme l'arche de Noé. II. 520. — L'aire mouillée de Gédéon figurait l'Eglise répandue par toute la terre. IV. 581. — Allégorie qui désigne la soumission que l'Eglise doit aux monarques du monde. XII. 80. — L'Eglise est figurée par Eve. IV. 120; X. 65. — Par le déluge. IX. 520. — Par la fille de Jephthé. IV. 586. — Elle est comparée à la lune. II. 62; VIII. 173. — Elle était figurée par la Chananéenne. VI. 347, 390. — Par Magdeleine. VI. 27; VII. 286. — Par la mère des Machabées. VII. 497. — Par Pierre. VI. 340, 594; VII. 469. — L'Eglise est figurée

par la montagne de Pharan. IV. 531. — Les deux femmes du jugement de Salomon représentent la synagogue et l'Eglise. VI. 52. — L'Eglise est figurée par la femme guérie après avoir touché la frange du vêtement de Jésus-Christ. IV. 586. — Par la femme qui répandit des parfums sur Jésus-Christ. VIII. 207. — Par la création du monde. I. 505. — Dans la bénédiction donnée à Noé et à ses enfants. XIV. 198. — Dans les deux péchés miraculeux. VII. 500, 305; XIV. 580; XV. 148. — Elle est figurée par Rebecca. VI. 13; X. 65. — Par le second jour de la semaine. VIII. 503. — Par Samson. IX. 333. — Sion, Jérusalem, sont des images de l'Eglise future. VIII. 125, 166. — L'Eglise est figurée par la nappe montrée à saint Pierre. VI. 595. — Dans le vêtement de Jacob. VI. 17, 18. — Dans les vêtements de Jésus-Christ transfiguré. VI. 349.

Le peuple contenu dans les basiliques est véritablement appelé l'Eglise. II. 532. — On appelle aussi église la basilique qui contient le peuple. II. 532; IV. 494. — Forme des églises. IV. 460. — Abside des églises. II. 250, 252. — La construction des églises est une bonne œuvre quand elle est produite par la foi et la charité. VII. 583. — Ce qui se passe dans les églises. XIII. 46. — Différence dans la conduite des chrétiens à l'église. VI. 130. — On doit être à l'église tout entier. VI. 298. — A l'église, de chastes barrières séparent les hommes des femmes. XIII. 46. — Pourquoi, dans les églises, les chefs du peuple occupent un siège plus élevé. VI. 411. — Il en est qui viennent à l'église, non par piété, mais à cause de la solennité. VIII. 91. — Les femmes doivent venir à l'église avec humilité et non avec orgueil. VI. 135. — Les murs de l'église défendent les personnes qui y sont réfugiées. II. 378, 381. — Ceux qui se réfugiaient dans les églises y attendaient que l'évêque ait arrangé leurs affaires. II. 218. — Violation du droit d'asile d'une église. II. 218. — Saint Augustin désire qu'on décide que l'église ne servira point d'asile à celui qui s'y réfugie pour manquer de foi envers sa caution. III. 104. — Excommunication lancée contre un homme accusé d'avoir violé le droit d'asile des églises. III. 102. — Les débiteurs insolubles cherchaient un asile dans les églises. III. 121.

Pourquoi beaucoup fuient les dignités de l'Eglise. XIV. 341. — Dans l'Eglise chacun a sa fonction spéciale, mais tous ont la même vie. VII. 364. — Comment il faut toujours se tenir prêt pour les besoins de l'Eglise. II. 47. — La parabole du talent s'adresse à ceux qui, dans l'Eglise, ne veulent pas distribuer les trésors du Seigneur. V. 568. — L'ordre établi dans l'Eglise est que les uns précèdent et que les autres suivent : ceux qui précèdent servent de modèles à ceux qui viennent après. VIII. 425. — Prêtres et lévites dans l'Eglise. XIII. 472. — Il n'est pas permis aux pasteurs d'abandonner leurs Eglises dans la persécution. III. 63. — Origine des biens d'églises. XI. 651.

EGYPTE. Elle est la terre de Cham. IX. 557. — Egypte, en langue hébraïque, signifie ténèbres ou tribulations. IX. 231. — Elle signifie affliction, elle est souvent la figure du siècle. IX. 624. — L'Egypte est le vrai midi. XV. 341. — Signification mystique de la sortie d'Egypte. XIV. 201. — En Egypte l'inondation du Nil produit le froment, et quand elle n'est pas suffisante, les marais deviennent de fertiles pâturages. IV. 406.

EGYPTIENS. Ils sont de la race de Cham. IX. 557. — Le royaume des Egyptiens florissait au temps d'Abraham. XIII. 344. — Isis communiqua aux Egyptiens l'invention des lettres et des caractères. XIII. 409, 410. — Ils ne peuvent se vanter d'avoir une sagesse plus ancienne qu'Abraham. XIII. 410. — La sagesse des Egyptiens consistait dans l'astronomie et quelques sciences analogues. XIII. 410. — Ils cultivaient la géométrie. IV. 376. — Leur manière d'ensevelir les corps. VIII. 94. — Ils n'ont point de rivaux dans l'art d'embaumer les corps. IV. 336. — Ils détestaient les pasteurs. IV. 418. — Les sacrifices des Hébreux étaient abominables aux yeux des Egyptiens. IV. 418. — Les dix plaies dont sont frappés les Egyptiens. VI. 34; IX. 234. — Des grenouilles et des mouches domptent l'orgueil des Egyptiens.

teurs. XI. 220. — L'ordre et la permission de dépouiller les Égyptiens a été juste. XIV. 348. — Les richesses que les Hébreux enlevèrent aux Égyptiens leur étaient dues. V. 445; IX. 559. — Les Égyptiens dépouillés par les Hébreux sont une figure des péchés dont la science profite aux chrétiens. IV. 40. — Les Égyptiens engloutis dans la mer Rouge sont une figure de l'abolition des péchés dans le baptême. VI. 43.

ÉLÉUSIENS, hérétiques. XIV. 7. — Eusèbe les assimile aux Ebionites. XIV. 5.

ÉLÉI, faux prophète. XIV. 7.

ELECTION. Election de la grâce. VI. 429. — On ne peut comprendre pourquoi, de la même masse, l'un est élu et l'autre réprouvé. V. 503; VI. 414. — Election mystérieuse des élus. V. 507. — L'élection de la masse de perdition est gratuite. XVI. 26. — Cette élection vient de la grâce et de la volonté de Dieu. VI. 497. — La prédestination et l'élection viennent du bon plaisir de Dieu. XVI. 343. — Dieu seul sépare l'homme de la masse de cette perdition qui vient d'Adam, pour en faire un vase d'honneur. III. 32. — C'est l'amour qui distingue les saints d'avec le monde. XI. 21. — L'élection vient de la grâce et non des œuvres. II. 502, 506; V. 505. — Non des mérites précédents. XVI. 301, 457. — Des parents ou des enfants. II. 550. — L'élection des Gentils doit être attribuée à la grâce et non à leurs mérites. X. 126. — Elle est une grâce ineffable qui ne suppose aucun mérite. XI. 42. — Elle prévient tous les mérites humains. XII. 301. — La foi elle-même ne précède ni l'élection ni la vocation. XVI. 352. — L'élection ne serait pas grâce s'il y avait des mérites qui la précédassent. I. 334. — Le décret de Dieu demeure ferme dans son élection, non pas à cause des œuvres, mais de sa volonté. XVI. 27. — L'élection n'a pas lieu par prévision des mérites futurs. II. 551. — L'élection et la vocation suivant la volonté de Dieu. I. 334; XI. 210. — Dieu prédestine les élus par sa grâce et prépare leurs volontés. I. 314. — L'élection divine ne fait point acception des personnes. XVI. 25. — C'est Dieu qui le premier choisit les hommes même avant la formation du monde. XVI. 312. — Mystère de l'élection des pasteurs et des mages. VII. 183. — Saint Augustin n'avait point trouvé d'abord quelle était l'élection de la grâce. XI. 240.

Élus qui sont sauvés par une élection de la grâce. II. 504. — Les élus sont ceux qui sont appelés selon le décret de Dieu. II. 371. — L'élection de Dieu ne trouve pas les élus, mais les fait tels. II. 519. — Dieu choisit ceux qui ne sont pas, et il n'y a dans ce choix ni erreur, ni inutilité. VI. 111. — Dieu choisit en consultant sa grâce et la justice de ceux dont il fait choix. VI. 439. — Les élus doivent tout à la grâce de Dieu. VI. 439. — Dieu a élu les fidèles pour les rendre fidèles et non parce qu'ils l'étaient déjà. XVI. 342, 343. — Jésus-Christ trouva tous les hommes mauvais, il en est que sa grâce a rendus bons. VI. 215. — Les Apôtres ont choisi parce qu'eux-mêmes l'avaient d'abord été les premiers. XVI. 288. — Pourquoi Dieu a choisi d'abord des pêcheurs. VI. 384; VII. 304. — De la vocation qui fait les élus. XVI. 348. — Tous les fidèles ont droit au nom d'élus. XIII. 133. — Les bons seuls font partie de l'élection. IV. 397. — Comment on peut appeler élus ceux qui ne doivent pas persévérer. XVI. 302, 303. — Aucun élu ne peut périr. XVI. 302. — Leurs fautes mêmes profitent aux élus. XVI. 306. — Comment ils sont appelés à la pénitence. XVI. 199. — Pourquoi les réprouvés sont plus nombreux que les élus. II. 530. — Comment on dit tantôt que les élus sont nombreux, tantôt qu'ils le sont peu. XV. 338. — Les élus sont nombreux par eux-mêmes, ils ne le sont pas en comparaison des réprouvés. II. 152; IX. 401. — Le nombre des élus sera exact, mais si grand qu'on ne pourra les compter. VII. 306. — Les élus sont les étoiles comptées par le Seigneur, ce que ne peuvent faire les hommes. X. 261, 262. — Les élus et les méchants font éclater la bonté et la justice de Dieu. IV. 284. — L'élection est l'œuvre de la miséricorde de Dieu, la réprobation l'œuvre de sa justice. II. 502. — Les élus et les réprouvés font éclater les richesses de Dieu. II. 504, 511. — Les élus comprennent, dans les réprouvés, ce que la miséricorde divine

leur a donnée. II. 504, 510, 514, 550; III. 44. — Le nom d'élu n'est pas pris dans un mauvais sens, excepté quand les méchants choisissent les méchants. IV. 397. — Différents symboles des élus. IV. 439. — Les élus figurés par le nombre des poissons de la pêche miraculeuse. VII. 309.

Élus des Manichéens. X. 190; XIV. 10; XV. 288. — Leur vie est vaine, ridicule et sacrilège. XIV. 161. *Voy. MANICHÉENS.*

ÉLÉMENT. Éléments du monde. XIII. 76. — Les quatre éléments du corps. VIII. 441. — Les cinq éléments des Manichéens. XIV. 10, 157. — Harmonie des éléments. VII. 283. — L'ordre des éléments n'est pas invariable. XIII. 527. — Les éléments sont distincts par leurs propriétés et la place qu'ils occupent. IV. 157. — Dans le monde physique, les éléments ont chacun leurs propriétés. IV. 263. — Les germes de tous les corps reposent inaperçus dans les divers éléments de l'univers. XII. 394. — Certains philosophes ont classé les êtres d'après les éléments qui leur sont propres. IV. 172; XIII. 168. — Opinions des savants sur la transformation des éléments. IV. 170. — Pesanteur des éléments. VII. 283. — On doit compter les éléments au nombre des œuvres de la création. IV. 130, 139, 169.

ÉLEUSINE. Ses mystères. XIII. 145.

ELEUSINUS, tribun. Résurrection de son fils au tombeau de saint Etienne. XIII. 524.

FLEUTHÉRIUS, évêque. XVI. 84.

ELIEN, préconsul. II. 196; XIII. 564, 594, 625. — Dans quel temps il proclama l'innocence de Félix. XIII. 625.

ELIE et ENOCH ne purent vivre sur la terre après la rémission de leurs fautes, parce que personne ne peut y vivre sans péché. II. 538. — Ils vivent dans le paradis d'où furent exclus Adam et Eve. XVII. 139. — Ils ne s'affaiblissent ni de vieillesse ni de maladie. IV. 256. — Son état. IV. 256. — L'enlèvement d'Elie et d'Enoch ne prouve pas que la mort ne soit pas la peine du péché. II. 538. — On croit qu'ils mourront plus tard. II. 538; VII. 492. — Ils reviendront ici-bas pour y payer leur dette à la mort. IV. 256.

De la venue d'Elie avant le jugement. XIII. 480. — Elie serapour le second avènement de Jésus-Christ ce que Jean fut pour le premier. X. 339. — Quelques hérétiques ont cru que l'âme d'Elie avait été donnée à saint Jean. IV. 511. — Elie a ressuscité des morts. II. 285. — On croit qu'il n'a pas été marié. IV. 256. — Il offrit licitement un sacrifice hors du temple de Jérusalem. IV. 493. — Pourquoi il est envoyé à la veuve de Sarepta. VI. 56; VII. 275, 389. — Il est le représentant des prophètes. VII. 351.

ELIÉZER. Son serment est une prédiction de Jésus-Christ. XIII. 354.

ELISABETH, mère de Jean, était fille d'Aaron. IV. 578.

ELISÉE ressuscitant un enfant représentait Jésus-Christ. VI. 114, 557.

ELLÉBORE. Cette plante est tantôt une nourriture, tantôt un remède, tantôt un poison. III. 524.

ELLIPSE. Cette locution est familière à la langue grecque et à la langue hébraïque. IV. 354.

ELPIDIUS. Lettre que saint Augustin lui écrit. III. 92.

ELOQUENCE. Ce que c'est. XV. 361. — Elle est une grande puissance. X. 141. — Sa vanité. X. 141, 142. — Cresconius attaque l'éloquence. XV. 361, 367. — Défense de l'éloquence. XV. 361, 441. — Combien elle est utile. XV. 361, 362. — La sagesse est préférable à l'éloquence dans l'orateur chrétien. IV. 65. — La sagesse jointe à l'éloquence dans les auteurs sacrés. IV. 66. — Ce que c'est que parler avec éloquence et sagesse. IV. 85. — Celui qui parle avec sagesse et éloquence, mais qui vit mal, peut être utile aux autres en demeurant inutile à lui-même. IV. 85. — Mauvais usage de l'éloquence. XV. 635. — L'éloquence ne vient pas des hommes. IV. 38. — Le but de l'éloquence est d'instruire, de plaire et de toucher. IV. 75. — L'éloquence mondaine ne peut nourrir la foi. IX. 229.

ELUS. *Voy. ELECTION.*

ÉLYSÉES. Les champs élysées sont un symbole des joies des bienheureux. XIII. 219.

EMMAÛS. Dans quel sens les yeux des disciples d'Emmaüs furent ouverts. IV. 294.

EMÉRITE, évêque donatiste à Césarée. XIII. 628, 635. — Il était homme de bon esprit et instruit dans les belles-lettres. II. 122. — Il fut un des sept délégués pour soutenir la cause donatiste dans la conférence de Carthage. I. 356. — Il était présent à la discussion que soutint saint Augustin dans l'Eglise de Césarée, mais n'y prit point part. I. 356; XIII. 647. — Saint Augustin lui écrit. II. 122. — Il reste opiniâtrément dans l'hérésie. XIII. 664, 675. — Ce fut lui qui dicta la sentence contre Maximien. XIII. 671.

EMILE et CASTE, martyrs. VII. 421.

EMILIEN, évêque. II. 459.

EMPEREUR. C'est au nom de la religion véritable que tout empereur chrétien se croit chargé de punir les crimes extérieurs qui portent atteinte au culte divin. XIII. 680. — L'empereur a le droit de s'occuper des choses de la religion. XV. 45. — C'est à tort que les Donatistes reprochaient aux Catholiques de porter devant les empereurs la cause de l'Eglise. II. 329. — Les Donatistes soutiennent qu'on ne doit pas demander le secours des empereurs chrétiens contre les ennemis de l'Eglise, et ils le firent eux-mêmes. II. 127, 482. — Les empereurs chrétiens attribuent aux Catholiques les biens et les églises du parti de Donat. II. 492. — Un empereur chrétien attaque l'erreur par des lois et ramène à l'unité par la force et la crainte. II. 490. — Les empereurs ont raison de forcer les hérétiques à rentrer dans l'unité. VI. 202. — Lois des empereurs contre les Donatistes. VIII. 176, 637. — Lois des empereurs qui annulent les testaments des Donatistes. VI. 214. — Utilité des lois impériales pour ou contre la vérité. II. 482, 483. — La ville de Thagaste est convertie à l'unité catholique par la crainte des lois impériales. II. 146. — Quoique les Catholiques demandent aux princes ce qui peut être le plus utile à l'Eglise, ils ne placent point en eux leur espérance. XV. 266. — Les Donatistes reprochent aux empereurs de ne point connaître les Ecritures. XV. 264. — D'être persécuteurs. XV. 264. — Ils annoncent qu'une foule d'empereurs et de juges sont morts en les persécutant, mais ils ne peuvent le prouver. XV. 262. — Les païens soutiennent que l'empire romain a gravement souffert par la faute de quelques princes chrétiens. II. 293. — Parmi les lettres des empereurs, quelques-unes ne portaient l'indication ni du jour ni du consul. XIII. 606. — En quoi consiste le bonheur des princes chrétiens. XIII. 415. — C'est l'empereur d'Orient qui envoie un juge à Cyrène. VI. 203.

EMPIRE. Prospérité des empires. XIII. 80. — L'empire d'Occident, le dernier dans l'ordre des temps, devint le premier par la grandeur et l'étendue. XIII. 105. — C'est le vrai Dieu qui a donné l'empire aux Romains. XIII. 412. — Par quelles vertus les Romains ont mérité que Dieu accrût leur empire. XIII. 103. — Les chefs du plus brillant empire s'agenouillent et prient au tombeau du pécheur Pierre. III. 74. — L'empire d'un homme sur les autres hommes n'est point dans l'ordre naturel créé par Dieu. XIII. 439.

ENCHANTEUR. Leur pouvoir, d'après Virgile. XIII. 490. — Remèdes illicites des enchanteurs. VII. 549. — Ils mêlent à leurs sortilèges le nom du Christ. X. 368.

ENCRATIDES, hérétiques appelés aussi Tatianistes. XIV. 7.

ENDURCISSEMENT. Comment il vient de Dieu et justement. V. 503. — Dieu fait miséricorde par un don gratuit, il endureit par une punition méritée. II. 551. — L'endurcissement est mérité, la grâce ne l'est pas. XVI. 293. — Dieu fait grâce par sa bonté infinie, comme il endureit sans injustice. XII. 35. — De la part de Dieu, endureit, c'est ne pas faire miséricorde. V. 502. — Dieu n'endureit point en inspirant la malice, mais en n'accordant point la miséricorde. II. 544. — L'endurcissement n'est point l'effet d'une inspiration de Dieu, mais simplement d'un abandon. IX. 235; X. 686. — L'endurcissement des Egyptiens eut lieu par l'entremise des anges mauvais. IX. 235. — Il faut laisser au jugement de Dieu pourquoi il endureit l'un et non pas l'autre. X. 686. — L'endurcissement est un effet de la justice de Dieu. XVI. 465. — Ce que montre l'endurcissement des pécheurs.

V. 504. — Comment Dieu endureit le cœur de Pharaon. IV. 415.

ENÉE. Il eut pour père Anchise et pour mère Vénus. XIII. 50. — En quel temps il est venu en Italie. XIII. 396. — Il est appelé pieux. XIII. 3. — Rome est appelée la maison d'Enée. XIII. 322. — Les Latins en firent un dieu. XIII. 397.

ENFANCE. L'enfance tire son nom de l'impossibilité où sont les nouveau-nés de parler. XIII. 361, 498. — L'enfance est livrée sans défense à la domination de la chair. XIII. 361, 498. — Qui n'aurait horreur de recommencer son enfance et n'aimerait mieux mourir? XIII. 497. — L'enfance n'est pas capable d'accomplir les commandements de Dieu. XIII. 498. — Les vices de l'enfance passent aux âges suivants. I. 372. — On nous propose dans l'enfance un modèle d'humilité à copier et un modèle d'irréflexion à éviter. VIII. 497. — Comment il faut unir l'enfance à la vieillesse. IX. 620. — L'enfance désigne l'humilité. IX. 620.

ENFANT. Si les enfants ressusciteront avec le même corps qu'ils avaient au moment de la mort. XIII. 530. — L'enfant commence, par ses larmes, à présager sans le savoir les maux qu'il doit souffrir. XIII. 497. — En venant au monde les enfants ont moins l'usage de leurs membres et moins de sentiment que les bêtes. XIII. 268. — C'est le secret de Dieu de savoir pourquoi l'âme prend naissance dans le corps des enfants pour le quitter aussitôt après. IV. 274. — L'âme des enfants se connaît-elle? XII. 528. — Quoique dans le sein de sa mère, l'enfant ne fait pas partie du corps maternel. XVI. 244. — Ignorance et faiblesse de l'enfant. XV. 517. — D'où vient cette ignorance. XV. 516. — Les enfants à leur naissance, dit Pélagé, sont dans l'état où se trouvait Adam avant sa prévarication. XV. 575. — L'enfant est soumis au péché. I. 366. — L'enfant d'un jour n'est pas exempt de péché; non de péché actuel, mais de péché originel. VII. 95. — Les enfants ont besoin d'un libérateur et du baptême. VII. 456. — Jésus-Christ est le rédempteur et le Sauveur des enfants. XV. 498. — Pratique de l'Eglise de souffler sur les enfants et de les exorciser avant le baptême. II. 552. — On ne doit attribuer aux enfants aucun péché personnel. XV. 491. — Le titre de pénitents peut s'appliquer aux enfants, autant que celui de fidèles. XV. 492. — Les enfants non baptisés sont sous l'empire du démon. XV. 709. — Consécration des petits enfants. III. 319. — De la condition des enfants morts sans baptême. XVI. 213. — Quels sont dans l'Eglise les enfants nouvellement nés et à la mamelle. VIII. 156. — Les nouveaux baptisés sont appelés enfants. VII. 238, 248, 338. — Huit jours sont consacrés par l'Eglise aux sacrements reçus par ces enfants. VII. 248. — Il ne faut point sevrer les enfants spirituels avant le temps. X. 99.

Comment, sans le péché, les enfants seraient nés dans le paradis. XVI. 648. — Les Pères de l'Eglise, en dehors de toute erreur manichéenne, ont enseigné que les enfants naissent souillés du péché originel. XVI. 531. — Les enfants sont souillés du péché originel. II. 537; X. 610; XV. 553, 743, 744; XVI. 118, 535, 558, 567. — Les enfants sont soumis au péché parce qu'ils tirent leur origine de celui en qui tous ont péché. XVI. 449. — Les enfants sont aussi pécheurs, à cause des liens du péché originel qui les atteint comme la transgression d'Adam. IX. 712. — Ils naissent de la concupiscence, et la concupiscence est mauvaise. XVI. 453. — Souillés dès leur naissance, les enfants ont besoin, pour être purifiés, de passer par la régénération. VII. 77. — Pourquoi baptise-t-on les enfants qui naissent de parents baptisés? XV. 542.

Les Pélagiens enseignent que les petits enfants, par leur libre arbitre, ont des péchés qui leur sont propres. II. 501. — Les petits enfants n'ont point de péchés attribuables à leur vie propre. XV. 514. — Comment les enfants sont coupables dans leur volonté. I. 324.

Les enfants, à leur naissance, sont sous le pouvoir du diable. XV. 710, 739; XVI. 128, 237. — Pourquoi. XVI. 720; XVII. 102. — Ils sont délivrés de la puissance du démon par

les sacrements. XVI. 230, 240, 616, 619, 623, 702. — C'est ce que prouvent les sacrements de l'Eglise. XV. 632. — Les exorcismes et les insufflations. XVII. 62, 63. — Même avant la circoncision, il y avait un remède à la culpabilité des enfants. XVI. 243. *Voy.* BAPTÊME, CIRCONCISION, EXORCISME.

La régénération est nécessaire aux enfants. VII. 77 ; XV. 502. *Voy.* BAPTÊME. — L'Eglise donne aux petits enfants baptisés le nom de fidèles. VII. 464 ; XV. 493. — Les enfants croient par leurs parrains et leurs parents. VII. 467 ; XV. 660 ; XVI. 47. — Souillés par le péché de leurs parents, les enfants sont purifiés par la foi de leurs parents. VII. 413, 467. — Les petits enfants baptisés doivent être placés au nombre des croyants. XV. 552. — Pour les enfants, croire c'est être baptisés, et ne pas croire, c'est n'être pas baptisés. XV. 501. — Comment les enfants baptisés croient. II. 538 ; III. 42. — Ils croient et confessent leur foi par le secours d'autrui. VII. 414. — Celui qui présente un enfant au baptême doit croire comme les Catholiques. XV. 514. — Comment les Pélagiens enseignent que le baptême est nécessaire aux enfants. XVI. 428. — Sans la participation du corps et du sang du Sauveur, les enfants ne peuvent avoir la vie éternelle. XV. 622. — Comment la vie éternelle est due aux enfants. XVI. 458. — Aux enfants, ainsi qu'aux faibles, on ne donne qu'une faible rosée des mystères. IX. 53. — Baptême et communion des enfants. III. 42 ; VII. 108. — On donne aux enfants, comme un principe de vie, le sang de Jésus-Christ. XVI. 477. — Suivant le pape Innocent, les enfants qui n'auront pas mangé la chair du Fils de l'homme, ni bu son sang, n'auront pas la vie en eux. II. 476, 505. — Les parents nuisent-ils à leurs enfants baptisés quand ils cherchent à les guérir par les sacrifices des démons. II. 467. — On n'impute pas aux enfants les cris et les mouvements par lesquels ils se défendent au moment du baptême. II. 516. — Les enfants ne sont ni sages ni fous, puisqu'ils n'usent pas encore de leur libre arbitre. I. 323. — Les souffrances des enfants viennent du péché. XVI. 501, 508, 511, 648. — Dieu serait coupable d'injustice, si les enfants, exempts de toute souillure, n'avaient mérité en aucune manière de subir le joug accablant qui pèse sur eux. XVI. 521 ; XVII. 63. — Les petits enfants meurent à cause du péché d'Adam. VII. 77. — Mort et souffrances des enfants. III. 387. — A qui profitent les douleurs des enfants. III. 388. — Multitude d'enfants que l'Écriture déclare avoir été mis à mort à cause des péchés de leurs parents. XVI. 570. — C'est à cause du péché originel que les enfants déjà baptisés éprouvent parfois les assauts du démon et les autres malheurs inhérents à notre nature. XVI. 239.

C'est à cause du péché que Dieu refuse le baptême à certains enfants. XVI. 408. — Comment dire que Dieu veut leur salut ? XVI. 472.

Les enfants sont aussi participants de la grâce du Christ. XVI. 510. — Ils ont besoin de la réconciliation qui se fait par le Christ. XVI. 264, 534. — Le Christ doit être Jésus à l'égard des enfants. XVI. 408. — Jésus-Christ est sauveur même des petits enfants. XV. 544. — Comment les enfants peuvent acquérir la justice. XVI. 502. — Comme tous meurent en Adam, tous revivront aussi en Jésus-Christ. XVI. 492. — Placés avec le second homme, les enfants participent à la justice, indépendamment de tout acte de leur volonté personnelle. XVI. 553. — Les petits enfants qui ont revêtu Jésus-Christ, bien qu'ils n'aient rien fait par leur volonté, ont part à sa justice. XVII. 400. — Ils ressuscitent en Jésus-Christ, indépendamment d'œuvres volontaires et libres. XVI. 608. — Dans le baptême des enfants, l'opération de la grâce divine n'est ni précédée, ni accompagnée, ni suivie de la volonté de ceux qui la reçoivent. II. 500. — Le Saint-Esprit habite dans les enfants baptisés, quoiqu'ils ne le sachent pas. II. 516. — Pourquoi les enfants qui ne sont pas baptisés ne peuvent avoir la vie. XVI. 336. — Les petits enfants seront certainement damnés, à moins qu'ils ne soient régénérés en Jésus-Christ. I. 355 ; VII. 460 ; XVI. 407. — Les enfants appartiennent à la damnation s'ils ne sont associés au corps et aux membres de Jésus-Christ. XV. 554. — Les petits en-

fants non baptisés seront dans la damnation avec le démon. XV. 568. — Les enfants morts sans baptême subiront la seconde mort. XVI. 48. — L'âme des enfants morts sans baptême n'évitera pas la peine future. II. 432, 436. — Les enfants non baptisés subiront la damnation la plus douce de toutes. XV. 494 ; XVI. 243. — Saint Augustin cherche la cause de la damnation dans les enfants. II. 438 ; VII. 464.

Cette damnation des enfants morts sans baptême vient du péché originel. XVI. 435, 239, 511. — Croyance universelle de l'Eglise catholique touchant la damnation des enfants morts sans baptême. XVI. 514. — Sentiment de Pélagé sur le sort des enfants morts sans baptême. XV. 622, 623. — Entre le royaume des cieux et la damnation il n'y a point de milieu pour les enfants morts sans baptême. VII. 459 ; XVI. 465. — Les enfants morts avant ou après le baptême ressusciteront-ils ? II. 430. — Quelle sera leur résurrection. VII. 283. — Les enfants paraîtront aussi devant le tribunal du Christ. XVI. 238. — Les enfants qui ont reçu le baptême ne sont pas jugés. XV. 513. — Les enfants qui n'ont pas encore fait d'eux-mêmes des œuvres bonnes ou mauvaises, sont seuls damnés à cause du péché originel s'ils ne reçoivent pas le baptême. III. 33. — Les enfants recevront une récompense ou une punition selon ce qu'ils auront fait pendant leur vie. III. 43. — Pourquoi, de deux enfants qui viennent de naître, l'un est-il porté au baptême et l'autre étouffé ? VI. 114 ; VII. 76. — Enfant mort sans baptême et rendu à la vie par les prières de saint Etienne pour recevoir le sacrement. VII. 556. — Les enfants ne peuvent, par leur libre arbitre, mériter une grâce ou une peine. II. 501. — Il faut avoir le plus grand soin de baptiser les enfants. XV. 563. — Les petits sont les humbles. VI. 308, 311. — Les nouveaux chrétiens encore charnels sont comparés à de petits enfants. VI. 99. — Passions et peines des enfants. XIII. 536. — Pourquoi l'enfant vient-il au monde en pleurant ? X. 57. — Parabole de l'enfant prodigue. XI. 625 et suiv. — Les trois enfants ne restèrent qu'une heure dans la fournaise. II. 46. — Le royaume des cieux est à ceux qui ressemblent aux enfants par l'humilité. I. 372. — La mort donnée à un enfant non encore formé n'est pas un homicide. IV. 434.

ENFANTEMENT. L'imagination de la mère peut faire quelque impression sur son fruit. XIII. 265. — Les douleurs de l'enfantement sont une peine du péché. XVII. 104, 105, 107, 120. — Il n'est pas certain si les animaux souffrent ces douleurs. XVII. 107. — Les gémissements de la femme qui enfante sont un châtement infligé à Eve pécheresse. XVI. 499.

ENFER. Combien il est à craindre. VIII. 103. — Nous ne lisons point les menaces de l'enfer dans celles de l'Ancien Testament. IX. 569. — La crainte de l'enfer fait boire la coupe des tribulations passagères. IX. 103. — Le mot enfer est pris dans différents sens. IV. 400, 403, 515 ; VIII. 143. — Il signifie quelquefois les entrailles de la terre. IV. 515. — Pourquoi. IV. 321. — L'enfer est sous la terre. I. 349. — Il ne faut pas écouter ceux qui prétendent que l'enfer se fait sentir dans la vie présente et qu'il n'est rien après la mort. IV. 319. — L'enfer est une réalité spirituelle et non physique. *Ibid.* — Les philosophes païens ont cru à l'enfer. IV. 320. — Jamais le mot enfer n'est pris en bonne part dans l'Écriture. II. 424, 514 ; IV. 321. — Il y a comme deux enfers, l'un supérieur, l'autre inférieur. IX. 306. — Demeures inférieures où les damnés subissent des châtements plus graves après cette vie. III. 581. — En enfer il n'y a ni vérité, ni raison, ni lumière. III. 581. — A ceux qui sont exclus du paradis il ne reste que l'enfer. VII. 124. — Dans l'enfer, les châtements seront différents selon la diversité des crimes. XV. 425. — Les tourments de l'enfer sont différents, mais les moindres sont plus effroyables que tous ceux de ce monde. VII. 54. — Les anges de l'enfer sont plus à craindre que les bourreaux de la torture. VII. 55. — Supplices de l'enfer. VII. 58. — Du feu de l'enfer et de la nature des peines éternelles. XIII. 493. — Celui qui est en enfer n'en sortira jamais. XIII. 512. — Pourquoi l'éternité des peines

de l'enfer paraît dure et injuste à quelques-uns. XIII. 495. — Personne ne peut se soustraire par la mort aux souffrances éternelles. XIV. 492. — Il n'y a point de milieu entre le royaume de Dieu et l'enfer. XIII. 503. — Il est assez vraisemblable que les enfers où descendirent les saints de l'Ancien Testament étaient fort éloignés de l'enfer des damnés. XIII. 464. — On n'appelle point enfer le séjour où reposent les âmes des justes. IV. 320. — Le Christ est descendu aux enfers. II. 423 et suiv., 511. — Il a délivré des âmes de l'enfer. II. 424; XI. 326, 328. — C'est le sentiment de presque toute l'Eglise, que le Christ délivra Adam de l'enfer. II. 424. — Quelques-uns pensent qu'il délivra aussi des poètes et des orateurs païens. II. 423, 424. — Il serait téméraire de décider quels furent ceux que le Christ délivra de l'enfer. II. 424. — Comment le mauvais riche put-il, de l'enfer, voir Lazare dans le sein d'Abraham? VIII. 143. — Dans les prospérités de ce monde, les périls de l'enfer sont plus trompeurs. IX. 634. — Le Christ peut seul délivrer de l'enfer. IX. 343. — Celui qui sait qu'il fait le mal et persiste à le faire, descend vivant dans les enfers. VIII. 594.

ENIGME. Ce que c'est. XII. 550. — L'énigme est une parabole obscure, difficile à comprendre. VIII. 515.

ENNEMI. Un ennemi caché est un grand mal. XIII. 431. — Quel ennemi nous avons à vaincre pour être couronnés. XII. 44. — Satan notre ennemi est vaincu avec l'aide de Jésus-Christ. XII. 44. — Pourquoi Jésus-Christ ne met pas ses enfants à couvert de la fureur des ennemis. XIII. 21. — On triomphe d'un ennemi visible en le frappant, d'un ennemi invisible en croyant. VI. 307. — Quels sont les ennemis de Dieu. VIII. 586; XIII. 248. — L'ennemi du Christ sera sous ses pieds, ou adopté ou vaincu. IX. 603. — Quels sont les ennemis de l'Eglise. VIII. 267. — L'homme a deux espèces d'ennemis. VIII. 336. — L'homme qui est son propre ennemi a encore un ennemi dans la parole de Dieu. VI. 466. — Le diable est un ennemi que rien ne nous oblige d'aimer. VI. 598. — Dieu ne laisse d'ennemis aux fidèles qu'autant qu'ils ont besoin d'être tentés et éprouvés. VI. 297. — Les ennemis que nous devons craindre ne sont pas les hommes visibles, mais les démons qui sont nos ennemis invisibles. X. 206. — Il faut attaquer invisiblement des ennemis invisibles. VI. 307. — C'est un grand mal de rapporter à l'ennemi irrité les propos de l'ennemi irrité et d'en ajouter qu'il n'a pas tenus. I. 447. — De trois amis, deux se sont divisés, que doit faire le troisième? VI. 223. — Comment un ennemi ne peut nuire. VII. 541. — Un ennemi peut avoir de la fureur, mais il ne peut frapper si Dieu ne le veut point. VIII. 371. — Nous avons deux ennemis, l'un visible, l'autre invisible. VIII. 537. — Celui qui hait son prochain se hait lui-même dans l'âme. VI. 362. — Aucun ennemi ne peut nous nuire en le haïssant, autant que nous nous nuisons à nous-mêmes en ne l'aimant pas. VI. 267. — Rien ne peut nuire au juste qui sait tirer avantage de son ennemi même. III. 578. — Comment Dieu sait faire tirer aux justes profit de leurs ennemis. IV. 566. — Si nous haïssons celui qui nous fait souffrir, au lieu d'un méchant il y en a deux. VIII. 272. — Amour des ennemis. VI. 23, 274, 407; VII. 517; IX. 454. — La plus grande merveille des commandements de Dieu est : Aimez vos ennemis. IX. 662, 667. — L'ancienne loi prescrivait aussi l'amour des ennemis. VI. 599. — Il faut aimer un ennemi si on veut l'éviter. IX. 454. — L'ordre d'aimer son ennemi est amer, mais efficace. VIII. 433. — L'ordre d'aimer ses ennemis est sévère, mais grande est la récompense. VI. 73; VII. 545. — Celui qui aime ses ennemis marche d'un pas ferme sur les vagues de cette vie. VIII. 587. — Il se rend semblable à Dieu. IX. 454. — Comment il faut aimer ses ennemis. XI. 219. — Aimer ses ennemis c'est aimer des frères. XI. 221. — Précepte d'aimer ses ennemis et de prier pour eux. XV. 79. — Il faut savoir corriger son ennemi en l'aimant. VI. 23. — Comment on peut tout à la fois haïr et aimer son ennemi. XIV. 279. — La vengeance exercée contre un ennemi n'est pas nécessairement en opposition avec la charité. XIV. 104. — L'ordre

donné aux Juifs de tuer leurs ennemis convenait à un peuple charnel. XIV. 104. — Douceur envers les ennemis. VII. 540. — Pardon des ennemis. IV. 206, 268. — Celui qui refuse le pardon à son ennemi, ne lui fait pas de mal, mais à soi. VI. 269. — Il n'y a rien pour vaincre davantage un ennemi que la miséricorde. X. 223. — L'aumône la plus noble est de pardonner à ses ennemis. XII. 27. *Voy.* PARDON, INJURES. — Ennemis pour lesquels et contre lesquels il faut prier. VIII. 264, 272. — Il est dur de prier pour ses ennemis, mais la récompense est grande. VI. 73. — Il faut désirer pour ses ennemis le même bien que pour soi. VIII. 424. — Il faut demander non la destruction de nos ennemis, mais celle de leur inimitié. VI. 268, 408. — Comment on peut demander la mort de son ennemi. VI. 407; VIII. 399. — Pourquoi l'Eglise prie maintenant pour ses ennemis. XIII. 503. — On doit rendre service à ses ennemis et les empêcher d'accomplir ce qui leur est nuisible. II. 189. — Quels sont les charbons qu'on amasse sur la tête de son ennemi, en lui faisant du bien. VI. 599. — L'amour des ennemis est la charité parfaite. XI. 222. — Aimer ses ennemis c'est triompher du diable. IX. 406. — L'amour des ennemis est un don de Dieu. VII. 546. — Dieu le père nous donne l'exemple de l'amour des ennemis. VI. 308; VII. 545. — Exemple de Jésus-Christ. VII. 546. — Exemple de saint Etienne. VI. 308; VII. 564.

ENNIUS, poète. XII. 510. — Il traduit le récit d'Eubémère. XIII. 150. — Sa parole sur l'amour des louanges. III. 70.

ENOCH signifie dédicace. XIII. 321, 322. — Fut-il le fils aîné de Caïn. XIII. 314.

ENOCH est enlevé. IV. 256. — Il fut le septième descendant d'Adam. XIII. 410; XIV. 193. — Il eut des enfants. IV. 256. — On croit qu'il est, avec Elic, dans le paradis où est l'arbre de vie. XVII. 123. — Ils ont tous deux reçu la grâce de ne pas pécher. XVII. 123. — On peut, sans toucher à la foi, demander où sont Enoch et Elic. XV. 625. — Comment ils vivent. XV. 482, 625. — On croit qu'ils reviendront sur la terre et qu'ils mourront. XVII. 123.

ENOS, fils de Seth. Ce nom signifie homme. XIII. 321.

ENSEIGNEMENT. *Voy.* DOCTEUR.

ENTELLUS. Son combat avec Darète. XIV. 453. — Cestes d'Entelle. II. 82, 88.

ENVIE. En quoi elle diffère de la jalousie. V. 422. — L'envie est la haine du bonheur d'autrui. IV. 286; VIII. 58; IX. 557. — L'envie est fille de l'orgueil. VI. 580; VIII. 58, 59; XII. 64, 137. — Elle est une suite nécessaire de l'orgueil. VIII. 660. — L'envie suit l'orgueil et ne le précède pas. IV. 286, 287. — Quel mal c'est. XV. 114. — L'envie est un cruel penchant. III. 576. — Elle est odieuse à Dieu. XIII. 312. — Elle est l'ennemie mortelle de la charité. XII. 64. — Les fidèles savent s'unir sans exciter d'envie. IV. 635. — Le démon est le maître de l'orgueil et de l'envie. XII. 137. — Elle est un vice diabolique. XII. 318. — Un mal diabolique. XV. 250. — Le péché du diable. XI. 199. — C'est l'envie qui a donné au démon toute sa perversité. III. 555. — Nul ne porte envie à un autre dans ce qu'il ne veut pas être. X. 178. — L'envie est un péché diabolique et la peine du péché. XVI. 223. — Elle est la cause de toutes les séductions. X. 178. — Quelle est l'envie diabolique. XIII. 311. — Elle empêche que l'un n'acquiesce ce que l'autre possède. X. 563.

ENVIEUX. Le corps du diable est formé des envieux. X. 178. — L'envieux est celui qui veut s'élever au-dessus des autres. XI. 220. — Nul ne porte envie à un autre dans ce qu'il ne veut pas être. X. 178. — Avant qu'un envieux cherche à nuire, il est déjà lui-même son propre tourment. XIV. 464. — L'orgueilleux et l'envieux méritent surtout le nom de pécheurs. VII. 407.

EONS. Ce que c'est : leur nombre. XIV. 5.

EPAPNUS, père de Libye. XIII. 393.

EPHÉMÉRIDES. Consultants d'éphémérides. XIII. 440.

EPHOD. L'éphod est la marque insigne de la dignité sacerdotale. IV. 575. — L'éphod est un des objets sacrés du tabernacle. *Ibid.*

EPHRAÏM veut dire production de fruits. VIII. 671.

ÉPI. Arracher des épis est, suivant Jésus-Christ, un acte innocent, suivant les Manichéens c'est un homicide. xiv. 255.

ÉPICTÈTE, philosophe stoïcien. xiii. 181.

ÉPICURE. Il fut l'héritier des doctrines de Démocrite. iii. 273. — Il soutenait qu'il n'y avait aucune divinité dans le monde, à laquelle les hommes dussent adresser leurs vœux. xiii. 411. — Il plaçait tout le bonheur dans le plaisir. iii. 270; xii. 514. — Suivant lui l'homme vraiment sage est celui qui sait avec le plus d'habileté se procurer et goûter les voluptés. iii. 270. — Il enseigne que le souverain bien est le plaisir du corps. ix. 187. — Les philosophes eux-mêmes l'ont nommé le pontreau. ix. 187. — Epicure n'admettait ni la survivance de l'âme après la mort, ni la rémunération des œuvres. i. 415; ix. 187. — Il commente le traité de géométrie d'Archimède. xiv. 40. — Les atomes d'Epicure. i. 521; ii. 230.

ÉPICURIENS, philosophes. xiii. 460, 461. — Ils étaient habiles dialecticiens. xv. 367. — Ils plaçaient dans les sens la règle qui mène à la compréhension de la vérité. ii. 227. — Ils soutenaient que les sens ne trompent jamais. ii. 226. — Leur opinion sur l'âme. vi. 602. — Ils regardaient la mort comme la fin de tous les maux. ii. 188. — Ils soutenaient que Dieu ne s'occupe point des choses humaines. viii. 30. — Les Epicuriens vivaient selon la chair et les Stoïciens selon l'âme. vii. 33. — Leur opinion sur la vie bienheureuse. vi. 601. — Ils placent le souverain bien dans le corps. ii. 225. — Des Epicuriens confèrent avec l'Apôtre. vi. 601. — Ils sont ses contradicteurs. ii. 227. — Quelques chrétiens sont epicuriens dans leur conduite. vi. 602. — Les opinions des Epicuriens et des Stoïciens, combattues par les Platoniciens, durèrent jusqu'à l'époque du christianisme. ii. 227. — Il n'en restait plus rien du temps de saint Augustin. ii. 224.

ÉPIMÉNIDE, crétois. xiv. 514.

ÉPINE. A quel moment et pourquoi ont été créées les épines. iv. 177. — Julien soutient qu'il y avait dans le paradis, avant le péché, des ronces et des épines. xvii. 412, 419. — Combien d'épines dans tous les plaisirs du monde. ix. 501. — Quels sont les hommes qui sont des épines par la racine? x. 177.

ÉPIPHANE fait l'histoire des hérésies. xiv. 44, 45. — Il était évêque de Chypre et célèbre par sa doctrine. iii. 53.

ÉPIPHANIE veut dire manifestation. viii. 482; xi. 699. — Cette fête a été justement établie. vii. 488. — L'Eglise entière célèbre cette fête. vii. 488. — Treize jours après Noël. *Ibid.* — Les Donatistes n'ont jamais voulu célébrer cette fête avec les Catholiques. vii. 486.

ÉPISCOPAT. Voy. **EVÊQUE.**

ÉPITHALAMES. Chants à l'honneur des époux. viii. 472.

ÉPIÏRE. Quelques-uns nient que l'Épiïre aux Hébreux soit de saint Paul. xiii. 346.

EPOUX, EPOUSE. Quelle est l'Épouse du Christ? x. 379. — Quand il s'agit du Christ, ne séparons point l'Époux de l'Épouse. viii. 343. — L'Épouse est l'Eglise et l'Époux est le Christ. viii. 472, 484, 486. — Le Christ a aimé une Épouse difforme pour la rendre belle. ix. 420. — Que signifie aller au-devant de l'Époux? vi. 416. — Bonheur d'aimer l'Époux divin. xii. 449.

Les Abéloïtes s'abstenaient de tout commerce conjugal avec leurs femmes, et il ne leur était point permis de vivre dans le célibat. xiv. 19. — Le précepte de Jésus-Christ de quitter son Épouse n'est point contraire à l'Ancien Testament. xiv. 83. — La femme doit obéir à son mari comme à son maître. xiv. 329. — En obéissant à son mari, une femme obéit à Dieu. i. 368. — Les épouses sont les servantes des maris. vii. 571. — L'épouse pure. vi. 562. — Que le mari domine, que la femme lui soit soumise, la paix est dans l'ordre. x. 223. — L'épouse doit obéir à l'autorité de son mari, comme à celle de son chef. iii. 413. — Une épouse ne peut vivre dans la continence sans le consentement de son époux. xii. 189. — Quelle est l'autorité d'une épouse sur

son mari. xiv. 329. — Un homme ne peut vivre dans la continence sans le consentement de son épouse. x. 306. — Une femme doit une humble soumission à son mari dans les intérêts domestiques. iii. 412. — Elle ne doit pas le scandaliser, même par de bonnes œuvres. iii. 413. — Une femme ne doit rien changer dans la manière de se vêtir sans l'agrément de son époux. iii. 413. — Peinture d'une épouse prudente et chrétienne. i. 446. — Quel amour pour une épouse peut être nuisible au salut. v. 567. — Aimer son épouse charnellement est une faute vénérable. v. 524; xiii. 567. — Un époux ne doit user de son épouse que pour engendrer des enfants. vi. 239. — Il y a péché à exiger au-delà de ce qu'exige la procréation des enfants. vi. 49, 240; vii. 401; viii. 41. — Dieu tient compte comme d'un acte de sainteté parfaite si un époux rend à son épouse le devoir sans l'exiger d'elle. x. 306. — Une femme est souvent une Ève pour son mari. ix. 401. — Les époux se doivent l'un à l'autre. xv. 705. — Qui sont ceux qui ont des femmes et sont comme n'en ayant point. xv. 705. — Celui qui prend une épouse se lie par des chaînes de fer. x. 306. — Comment il faut entendre le précepte qui interdit à un mari de répudier sa femme, si ce n'est pour cause de fornication. i. 329. — Les lois humaines ne permettent pas de vendre une épouse, la loi divine ne permet pas de la quitter, sauf le cas de fornication. ii. 409. — Une femme ne doit être répudiée que pour adultère. x. 306. — La femme répudiée pour cause d'adultère est toujours l'épouse de son mari. xii. 186. — Le mariage, après un divorce, est un adultère. v. 553. — Une épouse infidèle est quelquefois répudiée justement. v. 567.

Pluralité des épouses. xv. 702. — Pourquoi il était permis à un homme d'avoir plusieurs femmes, et non à une femme d'avoir plusieurs maris. iv. 49; vi. 241. — Autrefois, il était permis à un homme d'avoir plusieurs épouses. xiii. 358; xiv. 335. — Ce n'était point par passion que les saints de l'ancienne loi avaient plusieurs épouses. iv. 49; vi. 241. — La loi appuyée sur la coutume romaine ordonne de n'avoir qu'une seule femme vivante. xii. 110. — Un mari n'a pas le droit de céder sa femme à un autre. v. 557. — Cela était permis chez les Romains. v. 557. — L'éloge d'une femme dans le but apparent de dissiper la tristesse d'un mari qui lui ressemble peu, n'est pas une consolation, mais une adulation. iii. 108. — Une mauvaise conscience est comparée à une femme acariâtre. viii. 353. — Dans le style de l'Écriture, toute concubine est nommée épouse, mais non toute épouse concubine. iv. 392.

EQUITÉ. Elle semble tirer son nom d'une certaine égalité. iii. 291. — Dieu ne peut perdre l'équité. ix. 15.

ERACLIUS, prêtre. iii. 29. — Saint Augustin le désigne pour son successeur. *Ibid.* — Et se décharge sur lui du soin de l'administration. iii. 30.

ERACLIUS, prêtre. xiv. 565.

ERACLIUS, diacre. viii. 71.

ERATUS, roi des Sicyoniens. xiii. 390.

ERICTON, quatrième roi des Athéniens. xiii. 392. — On dit qu'il était fils de Vulcain et de Minerve. xiii. 393.

ERIDAN. Passer du Mincius à l'Eridan. ii. 222.

ERMITE. Eloge de la vie érémitique. xi. 591.

EROS, ami de saint Augustin. ii. 48.

ERREUR. En quoi elle consiste. xii. 7. — Ce que c'est que l'erreur. iii. 245. — Approuver le faux, le prendre pour le vrai, se tromper malgré soi, n'est pas la nature de l'homme, mais la peine de sa condamnation. i. 316, 317; iv. 603. — On se trompe en croyant savoir ce qu'on ne sait pas. ii. 578. — Toute erreur n'est pas un péché. xii. 9. — L'erreur est toujours un mal, quoique à des degrés différents. xii. 8. — Il n'est pas d'erreur qui n'entraîne un blâme. xiv. 47. — L'erreur, sans être toujours une faute, est essentiellement un mal. xii. 9. — Nous devons éviter l'erreur par tous les moyens en notre pouvoir. xii. 7. — Difficultés qu'il faut vaincre pour se soustraire à l'erreur. xiv. 117. — Penchant de la nature humaine à éviter l'erreur. xii. 7. — Il est très-important de savoir avec quelle facilité une per-

sonne corrige son erreur, ou avec quelle opiniâtreté elle la soutient. XVI. 379. — Les génius les plus élevés sont tombés dans des erreurs d'autant plus grandes qu'ils ont cru avec plus de confiance dans leurs propres forces. II. 394. — De toutes les erreurs, la moins dangereuse est celle que l'on commet par un amour excessif de la vérité. XII. 195. — Il n'y a point pour l'âme de mort pire que la liberté de l'erreur. II. 196. — Questions dans lesquelles on doit supporter l'erreur. VII. 468. — Deux vices qu'on pardonne difficilement à l'erreur. XII. 368. — Combien il est important de ne pas s'opiniâtrer dans l'erreur. XV. 607. — S'égarer est une faiblesse humaine, demeurer dans l'erreur par animosité est une méchanceté diabolique. VII. 73. — Il est plus facile de définir l'erreur que de la finir. III. 245. — D'où viennent les erreurs. XV. 558. — Les sectes se perpétuent pour confirmer l'erreur. IX. 98. — Souvent on ne reste pas dans son erreur quand on s'y voit tout seul. II. 477. — Celui-là s'aime d'un amour coupable, qui veut que les autres se trompent pour que sa propre erreur ne soit pas connue. II. 332. — Le propre de l'erreur est de faire croire à l'homme que ce qui lui déplaît déplait aussi à Dieu. IV. 115. — On doit souhaiter de voir s'accroître le nombre de ceux qui réfutent les erreurs contre la foi. II. 537. — En face d'une erreur, nous sommes plus portés à chercher la réfutation qu'à comprendre de quel prix il est pour nous de ne pas tomber dans l'erreur. XVII. 196. — Il ne faut point s'étonner que les erreurs arrivent, mais prendre garde qu'elles ne nuisent. III. 116. — Dieu permet l'erreur pour l'instruction des saints. III. 116. — Dieu ne laisse point dans l'erreur ceux qui gardent l'humilité. X. 100. — Comment il faut reprendre celui qui est tombé dans l'erreur. III. 48.

ERUCIUS. Ses discours. XIV. 41.

ERYTHRA. En quel temps la sibylle d'Erythra composa la prédiction sur Jésus-Christ. XIII. 398.

ESAU. Bénédiction qui lui fut donnée. VI. 12, 25. — Esaü et Jacob eurent le même père, la même mère, furent conçus au même moment, et cependant eurent un sort bien différent. II. 550. — Comment Dieu a haï Esaü. V. 503. — Pourquoi Dieu ne lui a pas donné la foi. V. 499. — Pourquoi il a été réprouvé et non appelé. V. 500. — Comment sa réprobation a été juste. II. 503 ; V. 497, 498. — Combien Esaü et Jacob étaient différents de caractère et de conduite. XIII. 95. — Ce qui perdit Esaü, ce fut de laisser aller son appétit jusqu'au mépris du sacrement dont son droit d'aînesse était la figure. II. 15. — Esaü perdit son droit d'aînesse pour un plat de lentilles. VII. 197. — Que représente Esaü vaincu par la concupiscence et vendant son droit d'aînesse. VIII. 498. — Il est supplanté par Jacob. VI. 18. — Esaü servit Jacob depuis David jusqu'à Joram. IV. 389. — Esaü est la figure des pécheurs orgueilleux. VIII. 498. — Jacob et Esaü sont la figure des deux espèces de chrétiens admis dans le sein de l'Eglise. VI. 14, 18. — Esaü est la figure du peuple juif, et Jacob celle du peuple chrétien. VI. 24.

ESCARBOUCLE, pierre précieuse qui brille dans les ténèbres. IV. 28.

ESCHINE, tragédien, brigue la suprême magistrature à Athènes. XIII. 31.

ESCLAVAGE. L'esclavage qui met un homme au service d'un autre est un châtement du péché. IV. 297 ; XIII. 438. — Deux espèces de servitudes. XI. 40, 45. — Toute servitude est pleine d'amertume. IX. 455. — L'esclavage est utile à quelques-uns. XIII. 443. — Il vaut mieux être l'esclave d'un homme que d'une passion. XIII. 439. — Quel est l'esclavage des passions. III. 230 ; XII. 39. — Le plus cruel esclavage est celui des passions. XIII. 73. — L'esclavage de la justice est la vraie liberté. XII. 12. — Commencement de l'esclavage. IV. 406. — Une foule de personnes vivant sous la loi n'en ont pas connu l'esclavage. XII. 43.

ESCLAVE. Origine de ce mot. XIII. 439. — Les esclaves étaient des prisonniers de guerre que les vainqueurs conservaient. IV. 406 ; XIII. 439. — Le péché seul a mérité ce nom et non la nature. XIII. 439. — L'Écriture ne parle point

d'esclave avant Noé. XIII. 439. — L'homme devient esclave de l'homme par le péché ou l'adversité. IV. 406. — Saint Paul ordonne aux esclaves chrétiens la soumission envers leurs maîtres. IV. 433. — Un serviteur chrétien ne doit pas dédaigner de servir un maître infidèle et mauvais. X. 48. — A moins que le maître ne commande ce que Dieu défend. X. 49. — Ce que l'Eglise enseigne aux esclaves et aux maîtres. III. 512. — Comment les premiers pères regardaient les esclaves. XIII. 439. — Un chrétien ne doit pas posséder un esclave comme un cheval ou un meuble. V. 280. — Punitions réservées aux esclaves. VII. 57. — Affranchissement des esclaves dans l'Eglise catholique. VI. 91 ; VIII. 70, 71.

ESCULANUS, dieu du paganisme. XIII. 83.

ESCULAPE, dieu de la médecine. XIII. 83. — Il passa d'Épidaure à Rome pour exercer son art. XIII. 54, 60. — Un serpent l'accompagne dans son voyage à Rome. XIII. 208. — Esculape avait été homme avant d'être dieu, son corps reposait dans un temple, sur la montagne de Libye. XII. 177.

ESDRAS. Dans quel temps il vivait. XIII. 409. — Il passe plutôt pour un historien que pour un prophète. XIII. 499.

ESOPE. Ses fables. XII. 233. — Socrate a ajouté quelques vers aux fables d'Esopé. V. 118.

ESPAGNE. Cette contrée est dévastée par les barbares. II. 213. — Les fausses doctrines ont fait, en Espagne, plus de mal aux âmes, que le glaive des barbares n'en fit aux corps. II. 431.

ESPÉRANCE. Elle a pour objet le bien, l'avenir. XII. 3. — C'est improprement qu'un poète espérait la douleur. XII. 3. — L'espérance des Gentils n'est pas celle des chrétiens. VII. 178. — Espérance charnelle. VI. 10. — Combien est vaine et trompeuse l'espérance des biens temporels. VII. 38 ; VIII. 263, 566, 567. — Comme une saine espérance contribue au salut, ainsi nous abuse une espérance dérégulée. VI. 383. — La vie d'une vie mortelle est l'espérance d'une vie immortelle. IX. 550. — On ne doit placer son espérance qu'en Dieu. XII. 85, 87. — Il faut placer son espérance en Dieu et non dans les biens périssables. VIII. 165. — Celui-là chancelle parmi les méchants, qui n'a point mis son espérance en Dieu. VIII. 225. — L'âme ne doit point présumer d'elle-même. VIII. 453. — Quiconque n'espère point dans le Seigneur est misérable. VIII. 327. — Malheur à celui qui met son espoir en lui-même. XII. 41. — Il ne faut point placer son espérance dans l'homme. VI. 63 ; VIII. 426. — Toute notre espérance doit être en Dieu. VI. 106 ; VII. 74. — Combien doit durer notre espérance. XI. 459. — Espérance vraie. XI. 460. — L'espérance en Dieu, ferme, fondée, inébranlable, n'a rien à craindre. VIII. 232. — Les chrétiens ont l'espérance des biens éternels. VII. 37. — Nous devons agir en vue de l'espérance à venir. VI. 42. — La résurrection des morts est notre espérance. VIII. 90. — Le Seigneur doit être notre espérance, nous ne devons attendre de lui rien autre chose. VIII. 426. — Tout ce que nous devons espérer est renfermé dans l'oraison dominicale. XII. 41. — Le sacrement de l'espérance forme le lien de l'Eglise en ce temps. XIV. 197. — Les espérances humaines traînent en longueur, sont vaines, trompeuses. XI. 460. — Il n'y a qu'une espérance pour les saints de l'Ancien et du Nouveau Testament. XIV. 274. — L'espérance et la foi s'attachent toutes deux à un objet invisible. XII. 3.

Certitude de notre espérance. VII. 39 ; IX. 290. — Notre espérance est fondée sur la promesse de Dieu. X. 572. — Gages que Dieu nous a donnés de sa promesse pour exciter notre espérance. X. 292. — L'espérance de l'immortalité future n'est plus en Jésus-Christ une attente, mais une réalité. XIV. 186. — Nous voyons dans notre chef que nous espérons. VII. 39. — Parce que le salut n'est qu'en espérance, c'est sur l'avenir que nous comptons. VI. 117. — Il faut se garder des paroles qui peuvent abattre nos espérances. VII. 38, 39. — On ne peut espérer si la conscience n'est pas en bon état. VII. 43. — L'espérance se forme dans la conscience de chacun. IV. 48. — L'espérance nous devance au

ciel, nos œuvres nous suivent. x. 450. — Si les joies de l'espérance ne s'umissaient point en nous aux crantes de la damnation, elles dégénéraient bientôt en une coupable sécurité. iv. 638. — Nous devons tout espérer de la miséricorde de Dieu. viii. 249. — Dans le péché il faut éviter le désespoir et une fausse espérance. x. 236, 567. — On peut péir même en espérant. x. 567. — L'espérance qui fait différer de se convertir est mauvaise. vi. 87, 384. — Le peur que l'espérance du pardon n'entretienne les coupables dans le péché, Dieu veut que le jour de leur mort soit incertain. ix. 477.

Nécessité de l'espérance. vi. 257 ; vii. 43. — L'espérance est la compagne de la foi. vi. 257 ; xii. 3. — La foi qui agit par amour est inséparable de l'espérance. vii. 43. — C'est la foi qui croit, c'est l'espérance et la charité qui prient. xii. 3. — L'amour suppose l'espérance, comme l'espérance suppose l'amour. xii. 4. — Sans la charité, l'espérance est vaine. xii. 42. — L'amour s'enflamme par l'espérance. ix. 633. — Nous devenons les concitoyens de la république divine par la foi, l'espérance et la charité. ii. 293. — Sur la terre nous ne possédons le bonheur et le salut qu'en espérance. xiii. 430, 431. — L'espérance est notre soutien sur la route. vii. 43. — Elle nous nourrit, nous fortifie et nous soulage durant la vie. vii. 326. — Dieu se communique généreusement à ceux qui espèrent en lui. vi. 586. — L'espérance de retourner dans la patrie encourage et adoucit la douleur du bannissement. x. 243. — L'espérance ne peut être sans joies. x. 244. — Les saints sont toujours dans la joie, sur la terre dans la joie de l'espérance, au ciel dans la joie de la réalité. ix. 643 ; x. 53, 70, 90, 247. — Les Apôtres avaient perdu toute espérance après la mort de Jésus-Christ. vii. 261, 263.

L'espérance et la réalité. vi. 215 ; vii. 327, 354, 565. — L'espérance cessera quand arrivera la réalité. vii. 43. — Celui qui n'a point l'espérance en cette vie n'aura point la réalité dans l'autre vie. x. 89. — Espérance propre à Israël. x. 89. — L'espérance des chrétiens est comparée à l'ancre des vaisseaux. ix. 46. — Le bois de cèdre est le symbole de l'espérance. iv. 518. — L'espérance est comme une lampe allumée pendant la nuit. vi. 452. — L'espérance est comparée à l'œuf. vi. 453. — Sans la patience on ne peut conserver l'espérance du ciel. vii. 38. — Les espérances humaines sont vaines. xi. 459.

ESPRIT-SAINT. L'Esprit-Saint est la troisième personne de la Trinité. xiii. 239. — Il est quelquefois désigné par le seul nom d'Esprit. vi. 319. — Pourquoi il est appelé le doigt de Dieu. xii. 79. — Pourquoi il porte spécialement le nom d'Esprit-Saint. vi. 38. — Les Ariens, les Eunomiens, les Photiniens, les Macédoniens, les Juifs, ont péché contre l'Esprit-Saint. ii. 496, vi. 317 ; xiv. 17. — Comment. v. 388. — Les Sadducéens niaient le Saint-Esprit. vi. 317. — Erreur des Macédoniens touchant le Saint-Esprit. xiv. 641. — Doctrine des Ariens sur le Saint-Esprit. xiv. 541, 568. — Quelques hérétiques enseignent que l'Esprit-Saint est la divinité du Père et du Fils. v. 549, 550.

Le Saint-Esprit est Dieu. iii. 87, 500 ; vii. 219 ; xii. 21, 328 ; xiv. 556, 563, 575, 591, 601, 635. — Il est égal au Père et au Fils. xii. 352, 438 ; xiv. 633. — Il est consubstantiel et coéternel au Père et au Fils. xii. 438 ; xiii. 239. — Il est sagesse comme le Père et le Fils. xii. 446. — Le Père et le Fils une fois nommés, il faut nécessairement supposer l'existence du Saint-Esprit. x. 387. — L'Écriture fait plusieurs fois mention de l'Esprit-Saint. iv. 401, 425. — Cependant elle ne le nomme pas Esprit-Saint, mais Esprit de Dieu. iv. 401. — Il est l'Esprit du Père et du Fils. vi. 321, 322, 326 ; xii. 438 ; xiii. 239. — Il est cependant distinct de l'un et de l'autre. xii. 438. — Tout ce qui est au Père est au Fils et au Saint-Esprit. xii. 370. — Tout ce qui est dit du Père et du Fils convient au Saint-Esprit comme Dieu. xiv. 628, 629. — L'Esprit-Saint est créateur avec le Père et le Fils. xiv. 629. — Comme le Père, il suffit à notre bonheur. xii. 356. — C'est un seul et même Esprit qui opère avec le Père et le Fils. vi. 325. — Pourquoi il est dit, seu-

lement du Saint-Esprit, qu'il était porté sur les eaux. i. 503. — Comment l'Esprit-Saint était porté sur l'eau. iv. 428, 455 ; v. 511, 534. — Le Saint-Esprit était porté au-dessus du monde avant sa formation, il l'est encore maintenant par sa puissance souveraine. iv. 220. — Le Saint-Esprit est ainsi appelé dans le sens propre, quand il s'agit du divin Esprit qui est celui du Père et du Fils. iii. 86. — Nous ne donnons que dans un sens relatif le nom d'Esprit-Saint à la troisième personne de la sainte Trinité, et nous le refusons dans un sens propre et direct à la Trinité entière. xii. 431. — Le Père et le Fils sont le principe unique de l'Esprit-Saint. xii. 432. — Suivant saint Augustin, le Saint-Esprit est plutôt la sainteté que la bonté du Père et du Fils. xiii. 239. — Le Saint-Esprit procède prouement du Père qui engendre le Fils. vi. 325. — Le Saint-Esprit a été envoyé par le Père et le Fils, sans être engendré par l'un ni par l'autre. vii. 210. — Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, de façon à n'avoir été fait ni par le Père ni par le Fils. ii. 452 ; xi. 564. — Le Saint-Esprit procède aussi du Fils. xii. 421. — Pourquoi on dit que l'Esprit-Saint procède et non qu'il est né. xi. 566 ; xiv. 617. — Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils et ne peut être appelé leur Fils. xi. 566 ; xii. 432, 568. — Le Saint-Esprit est Dieu. vii. 219 ; xi. 566. — Le Saint-Esprit n'est pas le père de Jésus-Christ. xii. 16. — Le Saint-Esprit n'est pas, comme le Fils, engendré du Père, ni engendré du Fils, de manière à être le petit-fils du Père. v. 549. — Cependant il doit au Père ce qu'il est. *Ibid.* — Le Saint-Esprit n'est ni appelé, ni engendré, ni non engendré. xii. 570.

Le Saint-Esprit est envoyé par le Père et le Fils. xiv. 544, 556. — En quoi consiste cette mission de l'Esprit-Saint. xii. 372, 420. — Le Saint-Esprit n'est pas inférieur au Père et ne l'adore pas. xiv. 576, 604, 605. — On ne dit point que l'Esprit-Saint soit inférieur au Père, par la raison qu'il ne s'est point incarné. vii. 353. — Il n'est pas supérieur au Fils. vi. 324. — Les passages de l'Écriture qui semblent faire l'Esprit-Saint inférieur au Père et au Fils indiquent seulement qu'il procède de l'un et de l'autre. xii. 370. — L'Esprit-Saint n'est pas inférieur au Père et au Fils, parce qu'il est donné par eux. xii. 563. — Dans quel sens on dit que le Saint-Esprit prie Dieu pour nous. xvi. 383. — Les Ariens refusent d'adorer l'Esprit-Saint. xiv. 574, 650. — L'adoration est due au Saint-Esprit. ii. 454 ; xiv. 608. — L'Esprit-Saint jugera avec le Fils. xiv. 632. — La foi au Saint-Esprit. v. 548. — On pêche contre le Saint-Esprit, quand, se laissant aller au désespoir ou méprisant formellement la prédication de la grâce, on refuse de faire pénitence. v. 386. — Du péché contre le Saint-Esprit. v. 386.

L'Esprit-Saint est le doigt de Dieu. ii. 69 ; iv. 417, 429 ; v. 174 ; vi. 39 ; vii. 24, 36 ; viii. 157 ; xii. 79 ; xiii. 361 ; xiv. 636 ; xvii. 161.

Le Saint-Esprit avait été donné aux anciens justes avant l'Ascension du Christ. x. 682. — L'Esprit-Saint sur la terre avant la venue du Sauveur. xiv. 512. — Comment, dans l'Ancien Testament, le Saint-Esprit ne venait aucunement en aide à la vertu. xvi. 36. — Les justes de l'Ancien Testament recevaient du Saint-Esprit la vertu et le pouvoir d'en faire les actes. xvi. 41, 61. — Révélation sensible du Saint-Esprit. xi. 708, 715 ; xii. 423. — Pourquoi le Saint-Esprit a-t-il apparu sous la forme d'une colombe. v. 439 ; xi. 215. — Sous la forme d'une colombe, le Saint-Esprit se montra, non dans sa nature, mais sous une apparence significative. ii. 450. — L'Esprit-Saint n'est pas né d'une colombe comme Jésus-Christ est né d'une femme. xii. 53. — Il ne s'est point uni à la créature, dont il a emprunté la forme, comme le Fils de Dieu s'est uni à la nature humaine. xii. 373. — Fut-il donné avant la Pentecôte ? xii. 421. — Comment il ne fut point donné avant la résurrection. x. 562, 715. — Comment les Apôtres devaient recevoir le Saint-Esprit qu'ils avaient déjà. xi. 16, 17. — Jésus-Christ a donné deux fois l'Esprit-Saint aux Apôtres. vii. 357 ; xi. 17 ; xii. 569 ; xiv. 422. — Le souffle que Jésus-Christ répandit sur les Apôtres n'était pas la substance de l'Esprit-Saint, mais un symbole. iv. 268. — Le Saint-Esprit est égal au Christ qui le donne.

vi. 526. — Il a été répandu par le Christ sur ceux qui croient. xiv. 367. — Jésus-Christ est glorifié pour envoyer l'Esprit-Saint qui délivre les fidèles de la crainte. ix. 367. — Qui les fortifie. ix. 595. — Quand le Saint-Esprit fut-il envoyé. xiv. 122. — De même que la loi ancienne a été donnée cinquante jours après l'immolation de l'agneau pascal, ainsi le Saint-Esprit est descendu cinquante jours après l'immolation du Christ. iv. 429; iv. 367. — Pourquoi le Saint-Esprit est venu dix jours après l'Ascension. vii. 373. — Pourquoi il est descendu cinquante jours après la résurrection. vi. 38; vii. 371. — Le prophète Joël annonça la descente du Saint-Esprit sur toute chair. xiii. 403. — Ainsi que le prophète Nahum. xiii. 403. — Le Saint-Esprit a été envoyé pour que la loi fût accomplie. vii. 373. — L'Esprit-Saint est venu comme un feu qui doit consumer la chair comme une paille desséchée et purifier l'or dans le creuset. viii. 498. — Par l'arrivée de l'Esprit-Saint on entend cette manifestation visible aux yeux du corps, qui eut lieu quand il descendit sur les Apôtres, en forme de langue de feu. v. 456. — Par cette manifestation, il a répandu dans les cœurs la plénitude de ses dons. v. 457. — Pourquoi le Saint-Esprit était donné d'une manière sensible dans les premiers temps de l'Eglise. xv. 104. — Pourquoi il apparut sous la forme de différentes langues. x. 359. — Par le don des langues l'Esprit-Saint annonçait l'unité de l'Eglise. vi. 326; vii. 363; viii. 499. — Pourquoi maintenant le Saint-Esprit ne donne plus, à ceux qui le reçoivent, le don de parler plusieurs langues. xv. 224. — A qui était promis l'Esprit-Saint. xii. 56; xiv. 12.

Œuvres de l'Esprit-Saint. xiv. 561, 571. — Naitre de l'Esprit-Saint n'est pas se nourrir de l'Esprit-Saint. vi. 322. — La rémission des péchés est l'œuvre propre de l'Esprit-Saint. vi. 326. — Le secours que prête l'Esprit-Saint n'est pas le même pour un cœur où il n'habite pas encore, ou pour un cœur où il habite. ii. 545. — Prière au Saint-Esprit. xi. 582. — Si l'Esprit-Saint ne nous dirige, nous tombons, et nous restons tombés s'il ne nous relève. vii. 34. — Autre chose est que le Saint-Esprit remplisse par la grâce sanctifiante, autre chose qu'il remplisse par sa présence, pour tout voir et tout régler dans l'univers. v. 511. — Si l'Esprit-Saint s'éloigne, l'esprit de l'homme, entraîné par son propre poids, retombe dans la chair. vii. 28, 29. — L'Esprit-Saint est une grâce de Dieu. vi. 584. — Il est désigné sous le nom de grâce et de paix. v. 385. — Sous le nom de société. v. 385. — Il est l'auteur de la société sainte qui fait de nous le corps unique du Fils de Dieu. vi. 326. — Le Père et le Fils ont voulu nous unir entre nous et avec eux par ce qui les unit, c'est-à-dire par l'Esprit-Saint. vi. 321. — Le Saint-Esprit n'accomplit pas ses œuvres sans le Père et le Fils. xiv. 561. — On dit qu'il fait en nous ce que nous faisons par lui. i. 516; ii. 545. — On dit qu'il gémit quand il nous fait gémir. v. 370. — Quels sont ceux qu'il fait gémir. x. 355. — Les gémissements des hommes pieux sont un don de l'Esprit-Saint. viii. 231. — Il nous est un gage de l'intégrité future et éternelle. xvi. 518. — Le Saint-Esprit est maintenant le gage de la vie éternelle, il en sera plus tard la plénitude. vii. 98. — Il est plutôt des arrhes que le gage de la vie éternelle. vii. 36. — Il est les arrhes données par le Christ à l'Eglise son épouse. x. 379, 561. — Aux chrétiens qui meurent encore charnels, l'Esprit-Saint donne ce qui leur aura manqué d'intelligence, parce qu'ils ne se seront point séparés de l'unité du corps du Christ. ii. 517.

L'Esprit-Saint est appelé don de Dieu, présent, feu, amour, charité, paix, grâce, notre repos, notre lieu. iii. 583; xii. 45, 561. — Il est donné, non par la main des hommes, mais par Dieu. vii. 360. — Pourquoi il est appelé don. v. 549. — Était-il un don avant même qu'il fût donné? xii. 432. — Le don du Saint-Esprit est le Saint-Esprit lui-même. xii. 564. — Le Saint-Esprit est Dieu et le don de Dieu. vi. 43, 322. — Il est appelé les sept esprits de Dieu à cause de ses sept opérations. x. 308. — Pourquoi les dons de l'Esprit-Saint sont différents. ii. 514. — Ils sont comparés aux béatitudes de l'Évangile. viii. 27. — Il est possible d'avoir quelques

dons de l'Esprit-Saint sans avoir la charité. v. 512, 513. — Lorsque le Saint-Esprit descend en nous, il commence par la sagesse et finit par la crainte; lorsque nous montons vers lui, nous commençons par la crainte et finissons à la sagesse. vii. 302, 307. — Suivant la diversité de ses opérations et de ses effets, le Saint-Esprit prend des dénominations différentes, quoiqu'il ne soit qu'un seul et même Esprit. iv. 425.

Inondation du Saint-Esprit, élan du fleuve qui portait la joie dans la cité de Dieu. viii. 492. — L'Esprit-Saint est la source propre à l'Eglise. xv. 385. — Il est l'épée dont Dieu s'est servi pour combattre le monde. ix. 380. — Il est la loi pure du Seigneur. viii. 498. — L'huile d'allégresse. xiv. 628. — Il est figuré par l'huile et l'eau. ix. 595. — Il est le portier. x. 642. — Il est roi. xiv. 636. — Comment il est appelé spécialement charité. xii. 560, 564. — Il est l'expression de la bonté et de l'amour divins. iv. 148. — Il intervient non-seulement pour bénir, mais encore pour châtier. iv. 425. — Pourquoi le Saint-Esprit ne pouvait venir si Jésus-Christ ne s'en allait. xv. 547. — Pourquoi le monde ne pouvait recevoir l'Esprit-Saint. xi. 18. — Il est contraire à ceux qui cherchent leurs intérêts. ii. 69. — Il habite le cœur humble. xii. 442. — Il habite dans les enfants baptisés, quoiqu'ils ne le sachent pas. ii. 516. — Il est maintenant reçu par l'imposition des mains. xi. 207. — Il en est qui reçurent le Saint-Esprit avant d'avoir été baptisés. v. 456; xv. 227. — L'Esprit est quelquefois donné par le ministère des hommes, et quelquefois sans eux. vi. 436; vii. 361, 369. — Le Saint-Esprit n'est donné par l'imposition des mains que dans l'Eglise catholique. xv. 104. — Il n'est pas possédé hors de l'Eglise. vii. 361, 369. — Hors de l'Eglise il ne vivifie personne. ii. 497. — L'unité de l'Eglise est l'œuvre propre de l'Esprit-Saint. vi. 328. — Quiconque ne tient pas à l'unité du Christ n'a pas le Saint-Esprit. vi. 38. — Autant on aime l'Eglise, autant on participe à l'Esprit-Saint. x. 562. — Le Saint-Esprit est à l'Eglise ce que l'âme est au corps. vii. 361. — Si le baptême ne peut exister sans le Saint-Esprit, il faut admettre que les hérétiques possèdent l'Esprit-Saint, non pour leur salut, mais pour leur ruine. xv. 445. — Le nombre sept est consacré au Saint-Esprit. vii. 310, 374. — Le nombre sept signifie l'Esprit-Saint. xiii. 244. — L'Esprit-Saint est l'auteur et le guide de la liberté. v. 423. — L'Esprit qui rend esclave et l'Esprit qui affranchit, sont le même Esprit-Saint. vii. 36. — Par la grâce de Dieu, l'esprit de l'homme devient participant de l'Esprit de Dieu. iv. 511. — Notre amour de la justice et l'intégrité de notre foi catholique nous indiquent que nous avons l'Esprit de Dieu. vii. 29. — C'est l'Esprit de Dieu qui rend témoignage à notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu. vii. 37. — Sans l'Esprit-Saint, nous ne pouvons ni aimer Jésus-Christ ni garder ses commandements. xi. 46, 47. — L'Esprit de droiture est celui qui rend l'âme incapable de s'égarer dans la recherche de la vérité. iii. 317. — Comment on contriste l'Esprit-Saint. iv. 185. — Comment il faut entendre ces paroles : « Gardez-vous d'éteindre l'Esprit-Saint ». xv. 38. — L'Esprit de Dieu est un esprit de charité, l'esprit de ce monde est un esprit d'orgueil. vii. 414. — Quelle est la voix de l'Esprit-Saint. x. 410. — L'esprit de Dieu qui est en nous est aussi appelé notre esprit. iv. 511; xii. 432. — La loi de Dieu s'accomplit quand l'esprit de l'homme se met en accord avec l'Esprit de Dieu. ix. 224. — Ce qu'il faut entendre par l'Esprit de Dieu. iv. 429; v. 510. — Quand on dit simplement « esprit de Dieu », on comprend que c'est du bon qu'il s'agit. v. 510. — Pourquoi l'esprit mauvais est appelé esprit du Seigneur. v. 510. — On appelle l'esprit de Dieu bon, à cause de sa substance, et mauvais quand on veut désigner son office. v. 510. — L'esprit de Dieu agit en employant les bons et les méchants, des instruments éclairés et des instruments aveugles. iv. 581. — Il n'est pas impossible que Dieu envoie un esprit mauvais pour exercer sa juste vengeance. vi. 577. — L'esprit mauvais ne peut nuire sans la permission de Dieu. v. 510, 519. — Dieu se sert même des

esprits mauvais pour le bien, pour la condamnation des uns et le profit ou l'épreuve des autres. v. 514. — Esprits malins chassés d'une maison par l'offrande du sacrifice de la messe. XIII. 522. — Les esprits immondes sont mauvais. XIII. 32. — Le mot esprit impur a deux sens. III. 476. — Pour les esprits raisonnables, il y a une corruption volontaire et une corruption pénale. XIV. 439. — Les vexations de l'esprit immonde sont une punition du péché. XVI. 498.

Servir Dieu en esprit. VII. 85. — Il faut être dans l'esprit et non dans la chair. VII. 28. — Être conduit par l'Esprit c'est suivre les ordres de l'Esprit de Dieu, et non les convoitises de la chair. VII. 2. — Qui marche selon l'Esprit? XVI. 33. — Ceux qui ne sont pas conduits par l'esprit le sont par la chair. v. 420. — L'esprit ne saurait gouverner la chair s'il n'est gouverné lui-même. VII. 85. — Tout homme qui suit son esprit est un orgueilleux. x. 202, 215. — Bienheureux ceux qui sont pauvres de leur esprit et riches de l'Esprit de Dieu. x. 202. — L'empire ou l'asservissement de l'esprit caractérise le sage et l'insensé. III. 328. — Rien ne force l'esprit à être l'esclave de la passion. III. 329. — Combat de l'esprit et de la chair. I. 345, 328; III. 382; VII. 29. — Dans le combat de l'esprit contre la chair, ce n'est point une nature contraire qui combat une autre nature, c'est le combat de deux époux sous le même toit. x. 223. — Le combat de l'esprit contre la chair est nécessaire. XVII. 437.

Le mot esprit est le nom général de l'âme. xv. 694. — L'esprit et l'âme sont-ils une même chose. xv. 693. — Ce qu'est proprement l'esprit dans l'homme. *Ibid.* — L'esprit se prend aussi dans les Écritures pour une portion de l'âme. III. 85, 86. — Différence entre l'esprit et l'âme. IV. 304. — Il est difficile à notre pensée charnelle d'imaginer un esprit sans forme corporelle. XII. 451. — On ne peut comprendre comment les esprits sont unis à des corps. XIII. 494. — Comment sera l'esprit de l'homme dans le ciel. XIII. 541. — Il y a un esprit de vie dans les hommes et dans les animaux. IV. 376. — L'esprit de ce monde signifie les dominateurs de ce monde. VII. 238. — L'esprit du monde rend orgueilleux. VII. 574. — L'esprit de ce monde est un esprit d'orgueil. XVII. 458. — Tout ce qui est incorporel est appelé esprit dans l'Écriture. III. 85. — Différentes acceptions du mot esprit. VI. 528; XII. 538. — C'est l'esprit qui nous apprend ce qui est vrai, juste : c'est lui qui en nous s'adresse à l'âme. VIII. 460. — Rien n'est meilleur dans l'homme que l'esprit et la raison. I. 308. — Le règne de l'esprit humain constitue la sagesse de l'homme. III. 329. — Preuve certaine de l'existence d'un esprit dans l'homme. III. 329. — Toute âme est esprit, tout esprit n'est pas âme. XII. 538. — L'esprit est la tête de notre âme. VIII. 427. — L'esprit est naturellement doué de raison et d'intelligence. XIII. 224. — L'esprit est supérieur aux yeux et à toutes les impressions vulgaires. I. 523.

ESTHER. Dans quel temps le livre d'Esther a été écrit. XIII. 409.

ÉTÉ. L'été pour nous est l'avènement du Christ. VI. 144. — L'été désigne la vie heureuse, comme l'hiver désigne le malheur. VIII. 455; IX. 71. — L'été est la figure des âmes ferventes, le printemps désigne les nouveaux dans la foi. IX. 185.

ÉTERNITÉ. Ce que c'est. XIII. 513. — Dans elle, tout est ferme et rien ne passe. x. 23. — Dans l'éternité, il n'y a ni passé, ni futur, mais un présent; car ce qui est éternel dure toujours. VIII. 425. — Il n'y a point de quand dans l'éternité. IX. 608. — Le caractère de l'éternité est la stabilité même : Dans l'éternité, tout est immobile. VI. 489. — L'éternité est une vie sans fin. VIII. 678. — Ou peut dire de l'éternité tout ce qu'on veut, on n'en dira jamais assez. VIII. 678. — L'éternité est la longueur des jours. x. 15. — Tous les jours ensemble ne font qu'un seul jour qui demeure et ne passe point : c'est l'éternité. IX. 354. — L'éternité est le jour par excellence qui ne vient point, qui ne passe point, qui n'est point annoncé par le jour d'hier, ni chassé par le lendemain. IX. 612. — L'éternité n'a que quatre syllabes,

mais en elle-même elle est sans fin. x. 254. — L'éternité véritable ne subit aucune des variations du temps. x. 507. — Comment l'éternité diffère du temps. XIII. 227. — Éternité de Dieu. IX. 485. — Dieu seul est vraiment éternel. XIV. 447. — Les temps ne sont point éternels comme Dieu. IV. 89. — Le temps ne saurait être la mesure de l'éternité. I. 478. — L'éternité ne saurait se concevoir sans la vérité et sans l'amour. XII. 422. — L'éternité est devenue pour nous un refuge contre la mobilité du temps. IX. 347. — L'éternité et la vérité sont en haut, la foi et ce qui a eu commencement se trouvent dans une région inférieure. v. 436. — La vérité est à la foi ce que l'éternité est à la création. XII. 418. — La révolution des temps est une image de l'éternité. VIII. 464. — Tous les siècles ne sont rien en comparaison de l'éternité. XIII. 255.

Il faut chercher l'éternité. x. 575. — L'homme cherche toujours l'éternité, la vérité et le bonheur. XII. 404. — On appelle éternelle une chose dont on ne voit pas la fin. IV. 344, 381. — L'éternité a devancé les temps et ne finira point avec les temps. IX. 461. — Dans l'éternel proprement dit, il n'y a rien de passé qui ne soit plus, rien de futur qui ne soit pas encore, tout ce qui y est, y est simplement. v. 430. — On doit regarder comme éternel ce qui ne varie point avec le temps. IX. 456. — Les Platoniciens enseignaient faussement que ce qui doit durer sans fin doit avoir eu un commencement. XIII. 220. — Tout ce qui est éternel est immortel, mais tout ce qui est immortel n'est pas éternel. v. 430. — Il ne faut pas se faire une idée charnelle des biens éternels. VIII. 467. — On ne saurait obtenir la vie éternelle sans la grâce de Dieu. IV. 273. — Si nous nous attachons à notre éternel Créateur, nous participerons à son éternité. III. 553. — Différence entre les biens éternels et les biens du temps. IV. 47. — Dieu nous donne les choses éternelles pour en jouir, et les choses du temps pour en user. VI. 290.

ETHER. Les anciens poètes en font la demeure de Jupiter. XIII. 76. — L'âme du dieu du monde. XIII. 447. — L'éther est encore plus mobile que l'air. IV. 128. — Ce que c'est. VII. 283.

ETIENNE, premier martyr. XI. 558.

ETHYUPIENS. Ils sont noirs et signifient tous les peuples de la terre. IX. 482.

ETNA. Montagne qui vomit des flammes. XIII. 69. — Ravages causés par ses éruptions. *Ibid.*

ÉTOILE. Suivant Platon, les étoiles ont des âmes intelligentes. VII. 280. — Elles sont des divinités. *Ibid.* — De quelques étoiles que les païens ont désignées sous le nom de leurs dieux. XIII. 442. — C'est une impiété que de donner aux étoiles le nom des dieux. IX. 390. — C'est une doctrine impie que celle de la fatalité des étoiles. IX. 470. — Erreur de ceux qui attachent les destinées des hommes à la disposition des étoiles. VII. 462, 480, 484; XIV. 449. — On ne peut compter toutes les étoiles. XIII. 347. — Comment les étoiles doivent tomber du ciel au jugement dernier. XIII. 475. — Les étoiles consolent la nuit. I. 517. — De l'étoile qui annonça la naissance de Jésus-Christ. XI. 708; XIV. 449. — Cette étoile n'était pas du nombre de celles qui furent créées au commencement. XI. 703; XIV. 449. — Le Christ n'est pas né sur l'ordre d'une étoile. XI. 704. — Les différents dons du Saint-Esprit désignés sous le nom d'étoiles. x. 439. — Les étoiles comptées par Dieu sont les élus. x. 260.

ÉTRANGER. Quels sont les étrangers au Christ. VI. 435; VIII. 602, 673. — Un étranger devient le prochain d'un autre dès qu'il lui rend service. VIII. 520. — Tous ceux qui vivent mal laissent leurs biens à des étrangers. VIII. 520.

ÊTRE. Toutes les créatures travaillent à se maintenir dans leur être. XIII. 241. — Les plus misérables désirent l'anéantissement non de leur être, mais de leur misère. XIII. 241. — Nul ne choisit le néant, pas même ceux qui se donnent la mort. III. 371. — Les malheureux mêmes chérissent l'existence. III. 370. — La divine Providence ne laisse aucun être retourner au néant. III. 523. — Plus on aime l'être, plus on désire la vie éternelle. III. 370. — Tous les êtres méritent

des éloges en tant qu'ils sont. III. 370. — Tout est vrai en tant qu'être, et la fausseté n'est que la créance à l'être de ce qui n'est pas. I. 425. — Tout être, en tant qu'être, est un bien et ne peut exister que par la puissance du vrai Dieu. IV. 286. — Nous ne sommes bons que dans la mesure de notre être, qui diminue à raison du mal que nous commettons. IV. 15. — Nous sommes, nous le savons, et nous aimons notre être et la connaissance que nous en avons. XIII. 240. — Exister est le propre de la lumière, tandis que ne pas exister est le propre des ténèbres. VIII. 155. — Être, c'est être un. III. 523. — L'ordre produit l'être, et le désordre le non-être. III. 523. — L'être et la permanence sont corrélatifs. III. 523. — Être, c'est ne subir jamais aucun changement. X. 595, 600. — Rien n'est que ce qui demeure immuablement. I. 424; IV. 15; VI. 29; X. 124. — Ce qui est véritablement, est sans commencement et sans fin. X. 125. — L'être vrai, l'être pur, l'être réel ne peut appartenir qu'à celui qui ne change pas. VI. 33. — L'être est le nom de l'immuabilité. VI. 33.

L'être véritable n'appartient qu'à Dieu. XIV. 442. — Il est le nom de Dieu. VI. 33. — Dieu seul est le véritable être. X. 124. — Tout ce qui est inférieur n'est rien en comparaison de l'Être véritable. VIII. 420. — Dans quel sens les pécheurs n'existent pas. *Ibid.* — Celui-là va au néant, qui tourne le dos à celui qui est. VIII. 420. — Toute nature existe nécessairement comme nature. VIII. 155. — Exister, vivre, comprendre, sont trois choses. III. 340. — L'intelligence suppose l'existence et la vie. *Ibid.*

ETRENNES. Etreennes des païens, etrennes des chrétiens. VII. 177, 179.

ETUDE. Ce que c'est qu'étudier. XII. 474. — L'amour de ceux qui étudient n'est pas l'amour d'une chose absolument inconnue. XII. 474, 475. — Quel est l'homme vraiment studieux. XIV. 44. — Différence entre le studieux et le curieux. *Ibid.* — Sciences auxquelles on peut s'appliquer, et comment il faut les étudier. IV. 39, 40. — Dans quel esprit il faut étudier l'Écriture sainte. IV. 41. — Ceux qui désirent faire leur salut et rendre à l'Église tous les services nécessaires, n'ont pas le temps d'étudier de vaines questions. IV. 163, 167. — Combien l'étude des choses profanes convient peu à un évêque. II. 223. — Saint Augustin ne défend pas cette étude à un jeune homme. *Ibid.* — La prière doit précéder l'étude. III. 252. — Les études de tous ceux qui apprennent sont une peine du péché. XVII. 121. — Pour étudier, on a besoin de la tranquillité de l'âme. III. 316. — Principe de l'ardeur des étudiants. XII. 474.

EVAGRE, évêque. II. 459, 473.

EVANGÉLISTE. Autorité des Évangélistes. XIV. 149. — Accord des Évangélistes. V. 114, 256. — Ce que les Évangélistes ont écrit doit être regardé comme l'œuvre de Jésus-Christ. V. 136. — Ordre et manière d'écrire des Évangélistes. V. 114. — Les quatre Évangélistes sont figurés par les quatre animaux de l'Apocalypse. V. 117; X. 582. — Comment le récit des Évangélistes est différent sans blesser la vérité. VII. 263, 274, 295; XI. 740; XIV. 410. — Ils ne sont pas en contradiction sur la généalogie de Jésus-Christ. XIV. 150. — Sur le partage de ses vêtements. XI. 134. — Pourquoi saint Matthieu, saint Marc et saint Luc ont donné un plus grand nombre de règles de vie que saint Jean. V. 78. — Les Évangélistes sont appelés eux. IV. 628; VIII. 193. — Anges. IV. 630. — Les pieds du Seigneur. IX. 368. — Les flèches de Dieu. VIII. 189. — Ils sont figurés par les anges qui montaient et descendaient l'échelle de Jacob. XIV. 200. — Le diacre Philippe est surnommé l'Évangéliste. VII. 361.

EVANGILE. Ce mot signifie heureuse nouvelle. VI. 181, 546; XIV. 146, 149. — L'Évangile est un inventaire et un testament. VII. 546. — Comment l'Évangile n'est pas ennemi de la loi. XIV. 523. — Il est la loi du Nouveau Testament. VI. 107. — La grâce du Nouveau Testament, voilée dans la loi, nous est dévoilée dans l'Évangile. X. 220. — Suivant les Manichéens, l'Évangile n'a commencé d'exister et d'être ainsi nommé qu'à la prédication du Christ. XIV. 146. — Sentiments des Catholiques sur l'origine de l'Évangile. XIV.

149. — Les Manichéens rejetaient une partie de l'Évangile et admettaient l'autre. XIV. 244, 261. — Les Apôtres divisèrent en quelque sorte la prédication de l'Évangile, mais se réunirent par la charité. VIII. 511.

Autorité des Évangiles. V. 114. — Il n'y a point de mensonge dans l'Évangile. VI. 546. — Saint Augustin ne croyait à l'Évangile que sur l'autorité de l'Église. XIV. 118. — Saint Paul ne prêchait son Évangile en toute sécurité, qu'appuyé sur le sentiment de Pierre et de ceux qui étaient avec lui. II. 93. — Les exemplaires grecs de l'Évangile sont les plus dignes de foi. V. 278. — L'Évangile de saint Jean est supérieur aux autres par l'élevation des idées. V. 78. — Un philosophe platonicien aurait voulu voir écrit en lettres d'or, dans toutes les églises, le début de l'Évangile de saint Jean. XIII. 219. — L'Évangile a été prêché à tout l'univers. VI. 232. — Il n'a pas été annoncé à beaucoup de peuples d'Afrique. II. 576. — Les Juifs prétendaient avoir reçu la grâce évangélique comme une récompense due à leurs mérites. V. 496. — L'Évangile est comme la bouche du Christ. VI. 372. — Dans l'Évangile, le Seigneur est avec nous. VI. 580. — Les paroles de l'Évangile regardent tous les âges. XI. 426. — Au moyen des quatre Évangiles, nous ne sommes plus en dette, puisque tous nos péchés nous sont remis. X. 158. — Il faut placer l'Évangile sur son cœur, pour que le cœur soit guéri du péché. X. 371. — L'Évangile est le sceptre de l'empire de Jésus-Christ. XIII. 381. — Dieu a donné à ses enfants encore petits le pédagogue, à ses enfants devenus plus grands, l'Évangile par son Fils unique. V. 445. — La prédication de l'Évangile nous a appris ce que nous devons aimer ou mépriser, faire, éviter ou espérer. VII. 476. — L'Évangile sans le baptême ne peut nous conduire au ciel. XV. 313. — Accepter l'Évangile c'est accomplir ce qu'il prescrit. XIV. 156, 157. — Lorsque Jésus-Christ appelle un homme à prêcher l'Évangile, il ne veut aucune excuse tirée de la piété charnelle et temporelle. VI. 438. — La prédication de l'Évangile est devenue plus éclatante et plus efficace par la passion de ceux qui l'annonçaient. XIII. 418. — La lumière de l'Évangile grandit par le martyre de ceux qui la portaient. IV. 582. — Il faut annoncer l'Évangile par choix et non par occasion. VI. 443. — L'Évangile n'est pas une chose vénale. VI. 187. — Ce n'est pas aux seuls Apôtres, mais aussi à d'autres, que Jésus-Christ a permis de vivre de l'Évangile. XII. 245.

EVE. Elle fut notre première mère. VII. 548. — Ce que signifie ce nom. IV. 113, 120. — Pourquoi elle est appelée vie. IV. 218; XV. 722. — Elle a péché par curiosité. IV. 294. — Elle donna du fruit défendu à Adam, sans doute avec quelque parole engageante. IV. 293. — Eve fut d'autant plus coupable, qu'en péchant, elle rappelait le commandement de Dieu. IV. 293. — Avant de pécher, Eve avait conçu de sa propre force une haute idée. *Ibid.* — Sa faute est inexcusable. *Ibid.* — Comment Eve a été séduite par le serpent. XVI. 259. — Pourquoi elle est revêtue d'une tunique de peau. IX. 519. — Eve enfante avec douleur en punition de son péché. XVII. 107. — Parallèle entre Eve et Marie. XI. 679, 690. — Eve est la figure de l'Église. VIII. 444. — Comparaison entre la formation d'Eve et celle de l'Église. VII. 581.

EVÊQUE. Ce mot signifie celui qui surveille. VI. 420; XIII. 441. — Pour prêcher, l'évêque est assis sur un siège supérieur. VII. 485. — Cette place élevée de l'évêque est dangereuse. X. 61, 62. — L'épiscopat ne doit pas être le fait d'un orgueilleux, mais le point d'observation pour le vigneron fidèle. XIII. 638, 639. — L'épiscopat est un nom de charge et non de dignité. XIII. 441. — Les évêques sont gardiens, pasteurs, mais sous l'autorité de Jésus-Christ, gardien et pasteur. X. 61, 62. — Les chrétiens qui se sont laissés séduire par les païens ou les hérétiques ne peuvent, en rentrant dans l'Église, être choisis pour évêques. XV. 386. — Pourquoi on ne peut élever à l'épiscopat un homme qui a eu plusieurs femmes. XII. 117. — Bénédiction donnée par l'évêque. XIII. 521.

Selon les titres d'honneur en usage dans l'Église, l'épiscopat est plus grand que la prêtrise. II. 117. — L'épiscopat

et toute l'autorité de ce nom découlent du siège apostolique, II. 474. — Dans quels sentiments on doit recevoir l'épiscopat et comment il faut en accomplir les fonctions. XIII. 441. — Beaucoup reçoivent l'épiscopat malgré eux, II. 456.

Devoirs de l'évêque. VII. 588, 589. — Idée que les païens avaient d'un évêque. II. 433, 435. — L'épiscopat n'est pas un moyen de passer doucement la vie. II. 421. — Celui-là n'est pas évêque, qui aime à gouverner sans se soucier d'être utile. XIII. 441. — Les évêques sont appelés pères. VIII. 487. — Ils sont les serviteurs de l'Église de Dieu. XII. 266. — Les évêques ne le sont point pour eux, mais pour ceux à qui ils distribuent la sainte parole et le sacrement divin. XIII. 638; XV. 382. — Saint Augustin croyait manquer à son devoir d'évêque en donnant son temps à des soins étrangers. II. 212. — Il n'est pas digne d'un évêque, accablé de soins ecclésiastiques, de s'occuper d'études profanes. II. 220, 223.

Poids de la charge épiscopale. VII. 423, 587, 589. — Ce que mérite la charge épiscopale suivant qu'elle est bien ou mal portée. VII. 587. — L'évêque doit être constant dans la prédication de la saine doctrine. XV. 365. — Il doit être instruit et savoir recevoir avec patience les lumières qui viennent des autres. XV. 413, 447. — Il ne doit pas se décharger du lourd fardeau de la prédication. VII. 589. — L'évêque donne, d'un lieu élevé, non sa doctrine, mais celle de Jésus-Christ. VI. 442, 450. — L'évêque doit réprimer ceux qui enseignent ce qu'il ne faut pas enseigner. II. 9, 10. — Combien il doit prendre soin du salut des autres. VII. 589. — Les évêques sont établis pour faire au péché une guerre implacable. XIII. 8. — Ils sont les médiateurs entre le peuple et Dieu. XV. 28. — L'évêque prie à haute voix. II. 70. — Bénédiction épiscopale donnée au peuple. II. 461. — Un évêque est souvent forcé d'avoir affaire avec les autorités et de supporter bien des choses. VII. 506. — Il doit intervenir pour les coupables. II. 382. — Recours à l'évêque. VII. 54. — Comment on doit écouter l'évêque. II. 277. — Les évêques sont les administrateurs des pauvres. II. 492. — Les tuteurs des orphelins. VII. 414. — Un évêque doit avoir soin de sa réputation et surtout de ne pas passer pour avare. II. 419. — Avarice de quelques évêques au temps de saint Cyprien. II. 204; XV. 447. — Un évêque est obligé d'exercer continuellement la bienfaisance envers les étrangers. VIII. 65. — Un évêque ne doit point conserver de l'or et éloigner de lui la main du mendiant. VIII. 67. — Il y a de faux évêques comme il y a de faux anges et de faux prophètes. XV. 214. — Un évêque n'est pas, par sa dignité, inaccessible à tout mouvement d'injustice. III. 103. — Les mauvais évêques ne sont d'aucun obstacle pour les bons peuples. XV. 22, 23.

Il appartient aux évêques de juger les causes ecclésiastiques. II. 34. — Les procès des évêques doivent se juger par les évêques. XV. 467. — Un évêque ne peut pas plus être jugé par un autre évêque, qu'il ne peut le juger lui-même. XV. 86, 98, 152. — Trois genres de châtiments infligés aux évêques coupables. III. 21. — Le peuple ne doit ni ne peut être forcé à accepter un évêque dégradé. II. 79. — Tant qu'un évêque garde son caractère d'évêque, il peut baptiser. II. 51. — Un évêque de l'Église catholique reste le collègue des autres, tant qu'il n'a pas été condamné par un jugement ecclésiastique. II. 421. — Les évêques au concile doivent être inscrits suivant l'ancienneté. II. 74. — Respect de saint Augustin pour l'épiscopat. II. 360. — Saint Augustin ne reconnaît point pour évêque un évêque donatiste. I. 543. — D'après les usages ecclésiastiques, quand les évêques écrivent à d'autres évêques, on ne fait point mention du siège qu'ils occupent. XV. 465. — Un évêque ne peut écrire de son propre mouvement à ceux qui ne sont pas confiés à ses soins. II. 79. — Un évêque ne doit pas s'occuper des intérêts de l'Église en d'autres villes que la sienne, à moins que les évêques de ces villes ne le permettent ou le demandent. II. 9. — Evêques punis pour certaines fautes sans perdre leur dignité. III. 21. — Après la mort des évêques,

les ambitions troublent souvent les Églises. III. 29. — Election des évêques. *Ibid.* — Saint Augustin désigne Eraclius pour son successeur sur le siège d'Hippone. *Ibid.* — Le concile de Nicée défend d'ordonner évêque le successeur d'un évêque encore vivant. III. 30. — Saint Paulin loue Alype de mener la vie d'un religieux dans l'épiscopat. I. 546. — Droit de tout évêque de chercher la vérité. XV. 97. — La translation d'un évêque sur un autre siège est illicite. III. 21. — Personne n'a le droit de s'établir évêque des évêques. XV. 98. — C'est quelquefois une gloire de quitter l'épiscopat. XV. 382. — Si, en déposant la dignité épiscopale, nous réunissons le troupeau du Christ, elle nous sera plus profitable que si nous la conservons pour le disperser. II. 264. — Il est plus glorieux de déposer le fardeau de l'épiscopat pour épargner des maux à l'Église que de l'avoir accepté pour gouverner. II. 83. — Les évêques catholiques, présents à la conférence de Carthage, promettaient de renoncer à l'épiscopat pour le bien de la paix. XIII. 567, 637. — Pour le bien de la paix, les dignités de la cléricature ou de l'épiscopat sont conservées aux Donatistes qui reviennent à l'unité catholique. II. 495. — Chaque évêque règle sa conduite comme il l'entend, sauf à en rendre compte à Dieu. II. 154. — Sous le nom de pécheurs, la parabole de l'Évangile désigne les évêques. V. 569. — Série d'évêques qui continuent jusqu'à nous la tradition apostolique. XV. 409. — A chaque chef de maison il appartient de faire l'évêque. VI. 420.

EUCADDIRES. I. 535.

EUCARISTIE. C'est un sacrement. II. 56; VII. 360, 505. — Elle est le sacrement de notre rédemption. I. 451. — Elle est la rançon que je mange, que je bois, que je distribue, dit saint Augustin. I. 473. — L'Eucharistie est le sacrement de l'autel. VI. 281, 422. — Le corps du Christ. VI. 281. — Presque tous répètent que le saint Sacrement est le corps de Jésus-Christ. VIII. 60. — Le pain et le calice sont des sacrements parce qu'ils expriment autre chose que ce que l'on voit en eux. VII. 379. — Le pain est le corps du Christ, le calice est son sang. VII. 379; XI. 316. — L'Eucharistie est la communion du corps du Seigneur. I. 407. — C'est la table du Christ dressée au milieu de l'Église. VI. 542. — La table du corps et du sang du Seigneur. X. 116. — La grande table où nous recevons le corps et le sang du Christ. VI. 127. — Le corps et le sang de l'Agneau immolé sont reçus dans l'Église. II. 19. — Jésus-Christ nous donne, avec son corps et son sang, une alimentation salutaire. VI. 538. — Si nous n'avions pas la chair du Christ, nous ne mangerions pas le pain de l'autel. VI. 535.

L'Eucharistie est un aliment spirituel que nous recevons à l'autel de Dieu. VI. 272. — Elle est nourriture et breuvage. VI. 157. — Le pain qui reçoit la bénédiction du Christ devient seul son corps. VII. 261. — Le pain et le vin deviennent pour nous le Christ, en vertu d'une certaine consécration. XIV. 294. — Le pain qu'on voit sur l'autel, une fois sanctifié par la parole de Dieu, est le corps du Christ. Le calice, ou plutôt ce que contient le calice, une fois sanctifié aussi par la parole de Dieu, est le sang du Christ. VII. 246, 379; XI. 392. — Après avoir consacré les aliments mystérieux, le Sauveur les distribua de ses propres mains à ses disciples. VI. 472. — Le repas qui se prépare maintenant est le même. *Ibid.* — Judas reçut avec les autres disciples le sacrement du corps et du sang divins, lorsque le Seigneur le consacra la première fois de ses mains adorables. VI. 321; VIII. 176. — Jésus-Christ admit Judas au festin où il recommande et donne à ses disciples son corps et son sang sous des figures. VIII. 127. — Le Seigneur a dit : « Ceci est mon corps », au moment où il donnait à ses Apôtres le signe de son corps. XIV. 93. — Pourquoi quelques disciples ne purent supporter la promesse que faisait le Christ, de leur donner son corps et son sang. VIII. 319; IX. 447. — Jésus-Christ se portait dans ses mains, quand il nous présentait son corps en disant : « Ceci est mon corps ». VIII. 320. — Ce fut pour faire sentir plus fortement à ses disciples la grandeur du mystère de l'Eucharistie, que Jésus-Christ l'ins-

titua avant sa passion. II. 58. — L'Eucharistie a été instituée par Jésus-Christ, consacrée par ses mains et par ses paroles. VI. 471. — Jésus-Christ est possédé et reconnu par la fraction du pain. VI. 400; VII. 257, 263, 272. — Fraction du pain dans le sacrement du corps du Christ. II. 21. — Si Jésus-Christ ne voulait se dévoiler qu'à la fraction du pain, c'était en vue de nous qui, sans le voir dans sa chair, devions manger sa chair. VII. 264. — Jésus-Christ instituant l'Eucharistie est figuré par David devant Achis. VIII. 319. — Le pain et le vin offerts par Melchisédech à Abraham étaient une figure de l'Eucharistie. XIII. 346. — La manne du désert en était aussi la figure. VIII. 50.

L'Eucharistie est un sacrifice. XIII. 446. — Elle est la sainte victime qui se dispense à l'autel. I. 451. — Ce qui nous fortifie dans l'Eucharistie n'est pas ce qui se révèle aux sens, mais ce que montre la foi. VI. 472. — Les chrétiens d'Afrique appellent l'Eucharistie la vie. XV. 498.

Le mystère de l'Eucharistie caché aux catéchumènes. VII. 520; X. 401. — Les catéchumènes et les écoutants voient la table sans s'asseoir au festin. VI. 542. — Les fidèles connaissent ce qu'ils reçoivent, ils savent comment ils sont bénis par la chair du Sauveur. VI. 27. — Le fidèle sait où reconnaître le Christ, le catéchumène l'ignore. VII. 257, 261. — Il faut exciter les catéchumènes à recevoir le baptême, afin d'être initiés à la connaissance du corps et du sang de Jésus-Christ. VI. 542. — Les nouveaux baptisés n'ont encore rien appris du sacrement de l'autel, qu'ils ont vu pour la première fois. VII. 249. — Les fidèles savent ce qui vient du pain et du vin. VI. 49. — L'Eucharistie n'est donnée qu'à ceux qui ont été régénérés. XVI. 582. — Elle est le sacrement des fidèles. VI. 537. — Ceux qui n'ont point été baptisés ne peuvent la recevoir. II. 505. — Ceux qui ne la reçoivent pas n'ont pas la vie. II. 476, 505; III. 42. — Nul n'a le droit d'espérer le salut ni la vie éternelle sans le corps et le sang de Jésus-Christ. XV. 494, 498; XVI. 22, 81. — L'Eucharistie donnée aux petits enfants. XVI. 477; VII. 408. — Les Juifs convertis burent avec foi le sang qu'ils avaient répandu avec fureur. VI. 345, 354, 386; VIII. 49. — Réception de l'Eucharistie. V. 536; XII. 181. — Dispositions nécessaires pour la recevoir. II. 58; X. 529; XI. 319, 386. — Ceux qui communient doivent penser à ce qu'ils reçoivent. VI. 542; XI. 724. — Nul ne mange la chair du Christ sans l'adorer d'abord. IX. 446. — Il faut célébrer ce mystère visiblement et le concevoir d'une manière invisible. IX. 447. — Pour trouver la vie dans le corps et le sang du Seigneur, chacun doit manger et boire spirituellement ce qu'il mange et boit d'une manière sensible. VI. 538. — Les impies reçoivent réellement dans le sacrement le corps et le sang de Jésus-Christ. XV. 134. — Beaucoup de coupables peuvent approcher de l'autel qui est dans l'Eglise, mais non de l'autel qui est dans le ciel. VIII. 43. — Les Catholiques seuls mangent le corps du Christ non-seulement en sacrement, mais en réalité. XIII. 500. — Ce qu'il faut entendre par là. XIII. 505. — Manière spéciale, propre aux fidèles, de manger le corps du Christ. VI. 321.

La chasteté est recommandée à ceux qui doivent communier. VI. 47, 542. — Abaissement de Jésus-Christ dans l'Incarnation et dans l'Eucharistie. VIII. 318, 319. — Les riches de la terre ont mangé l'humble chair de leur maître, et bien qu'ils n'aient pas été rassasiés comme les pauvres, jusqu'à imiter Jésus-Christ, néanmoins ils l'ont adoré. II. 319; VIII. 206. — Jésus-Christ a donné ses douleurs comme il a donné ses festins, c'est celui qui souffre comme lui, qui est rassasié. VIII. 213, 514. — Les pauvres qui mangèrent le corps du Christ furent rassasiés parce qu'ils souffrirent comme la victime qu'ils mangeaient. VIII. 213. — Nous nous repaissons de la croix du Christ parce que nous mangeons sa chair. IX. 467.

L'Eucharistie donne la vie aux bons et la mort aux méchants. X. 673. — Dans l'Eucharistie le fidèle puise la vie. X. 531; XI. 386. — Mange la vie, bois la vie : ainsi tu l'acquerras en la laissant tout entière. VI. 538. — Jésus-Christ a voulu établir notre salut dans l'institution de son

corps et de son sang. VIII. 318. — Le calice de l'Eucharistie enivrait les martyrs pour conquérir la couronne éternelle. XV. 236. — Les Juifs, en crucifiant Jésus-Christ, ont été plongés dans les ténèbres, en mangeant sa chair et son sang nous sommes dans la lumière. VIII. 326. — L'Eucharistie est le sacrement de la piété, le signe de l'unité. X. 530. — Elle est un pain de paix et de concorde. X. 531; XI. 393. — Il n'y a que celui qui est dans l'unité du corps du Christ dont on puisse dire qu'il mange véritablement son corps. XIII. 505. — Beaucoup reçoivent le sacrement du corps du Christ, mais tous ceux qui le reçoivent n'obtiendront pas devant lui la place promise à ses membres. VIII. 60. — Après avoir reçu le sang du Christ, toutes les nations répondent : Ainsi soit-il. XIV. 193. — En face du gage sacré, le chrétien répond : Ainsi soit-il. VII. 576. — En approchant de la table du Seigneur, le fidèle redit avec foi les paroles de la foi. VI. 90. — Les fidèles sont ceux qui reçoivent le corps du Christ. VI. 475. — On dit au chrétien : Voici le corps du Christ, il répond : Amen. Cette réponse témoigne de son adhésion. VII. 379. — Pourquoi on récite l'oraison dominicale avant de recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ. VI. 78; XI. 319.

L'Eucharistie est notre pain quotidien. VI. 266, 272, 276, 472; XVI. 66, 352. — Les fidèles doivent recevoir chaque jour l'Eucharistie. VII. 246. — Les uns communient chaque jour, les autres à certains jours seulement. II. 56. — Celui qui n'ose pas communier chaque jour et celui qui craint de passer un seul jour sans le faire, honore tous deux Jésus-Christ. II. 57. — L'Eucharistie ne permet pas le mépris, comme la manne ne souffrait point le dégoût. II. 57.

Les méchants comme les bons reçoivent le sacrement de l'autel. VI. 422; XI. 319. — Beaucoup, en communiant, mangent et boivent leur jugement. VI. 472; XI. 319. — Ceux qui mangent indignement le corps du Christ, le mangent réellement, mais mangent leur condamnation. VII. 362. — Combien n'est-il pas de Judas que remplit Satan, et qui dès lors ne reçoivent le pain sacré que pour leur condamnation ? X. 217. — Le bien suprême ne peut profiter à celui qui le reçoit mal. X. 217. — Celui qui vit bien a le Christ pour nourriture, en s'éloignant du Christ il sera la nourriture du dragon. IX. 547. — A celui qui mange le corps du Seigneur on demandera compte de sa nourriture : que le dispensateur de cette nourriture n'en éloigne personne, mais qu'il avertisse de redouter le compte à rendre. VIII. 514. — On n'a rien à craindre en partageant avec un indigne la table du Seigneur. VII. 71. — Un péché grave prive du pain céleste et sépare du corps de Jésus-Christ. XVI. 66, 67, 352. — Ceux qui ne persévèrent pas dans la pratique du bien sont privés de l'Eucharistie. VI. 276, 280. — Pécheur exclu par les règles ecclésiastiques de la participation au sacrement du pain céleste. VIII. 43. — Une enfant portée par sa nourrice aux mystères des démons, et ensuite à l'Eglise, rejette de la bouche, par des mouvements miraculeux, l'Eucharistie qu'on lui avait donnée. II. 168. — Une foule pieuse communie pour célébrer la fête de saint Cyprien. VII. 525. — Les fidèles s'approchent de l'autel pour recevoir le corps et le sang du Christ. VI. 268. — L'office du diacre est de dispenser le sang du Christ. VII. 509. — Autrefois on déposait l'Eucharistie dans la main. XV. 218. — On la recevait avec respect et les mains jointes. XV. 26.

Les Apôtres n'étaient pas à jeun quand ils reçurent l'Eucharistie une première fois. II. 58. — Jésus-Christ n'a point prescrit de quelle manière on recevrait l'Eucharistie : il en réservait le soin à ses Apôtres. II. 58. — L'Eucharistie doit être reçue à jeun, telle est la coutume de l'Eglise universelle. II. 58. — Cataplasme fait avec les espèces eucharistiques. XVI. 632. — L'Eucharistie des Ophites. XIV. 6. — Des Cataphrygiens. XIV. 7. — Des Pepuziens. XIV. 7. — Des Manichéens. XIV. 10.

EUCARIUS, prêtre, fut ressuscité par le secours de saint Etienne. XIII. 523.

EUCRATIUS de Thène. Son opinion sur le baptême. XV. 168.

EUDOXE, astronome. XIII. 347.

EUPHRATE, prêtre donatiste ramené à la foi. II. 330.
EUGÈNE, empereur, vaincu par Théodose. XIII. 446.
EUGÈNE d'Amiénois. XV. 469.
EUPHÈME, poète, traduit en latin par Eonius, prouve que Saturne et ses fils ont été des hommes. V. 424; XIII. 425, 450.
EULOGES. C'étaient des pains. XV. 287. — Dans les premiers siècles, on donnait ce nom au pain béni. I. 547. — L'eulogie était un signe d'union spirituelle. I. 549.
EULOGE, évêque. XV. 568; XVI. 84, 93.
EULOGE, diacre, martyr. VII. 380, 381.
EULOGE, rhéteur de Carthage. XII. 287.
EUMALIUS, vicaire de Constantin, en Afrique. XV. 435.
EUNOMIUS, hérésiarque qui donna son nom aux Eunomiens ou Aéliens. XII. 564; XIV. 44. — Réfutation de la doctrine d'Eunomius. XII. 564.
EUNOMIENS. Ils considèrent le Saint-Esprit non comme créateur, mais comme créature. II. 496; VI. 317. — Ils ne sont pas la véritable Eglise. XV. 319. — Ils étaient en Orient, mais non dans l'Afrique. VI. 492.
EUNUQUES. L'eunuque de la reine de Candace reçut le Saint-Esprit sans le ministère des hommes. VI. 437; VII. 361. — Leur chasteté rencontre dans la passion beaucoup moins de résistance. XVI. 243.
ÉVODE, né à Tagaste, officier de l'empereur, se fait baptiser et quitte le siècle pour servir Dieu avec saint Augustin. I. 445. — Il est l'interlocuteur de saint Augustin dans le dialogue sur la grandeur de l'âme. III. 285. — Confiance qu'avait en lui saint Augustin. II. 7.
ÉVODE, évêque, va en Italie avec Théase. II. 105.
ÉVODE, évêque d'Uzale. II. 412; VII. 555; XIII. 524. — Sa lettre à Valentin. III. 36. — Sa correspondance avec saint Augustin. II. 412.
EUPHÉMITES, hérétiques. XIV. 44.
EUPHRATE, un des fleuves du paradis terrestre. IV. 242. — Il est désigné dans l'Écriture sous le nom de grand fleuve. IV. 560.
EUROPE enlevée par Xanthus, roi de Crète. XIII. 392.
EUROPE. Étendue de cette partie du monde. XIII. 345.
EUROPS, second roi des Scyoniens. XIII. 388.
EUSÉBIE, sorte de nonne manichéenne. XIV. 41.
EUSÈBE. Il a inséré dans son histoire tous les documents propres à résoudre les difficultés de l'Écriture qui y sont relatives. IV. 40. — L'histoire d'Eusèbe fut traduite en latin par Rufin, qui y ajouta deux livres. XIV. 48. — Chronique d'Eusèbe. XIII. 344, 391. — Son sentiment sur le temps dans lequel les promesses furent faites à Abraham. XIII. 344. — Sur les années de la servitude des Juifs en Égypte. IV. 423. — Son interprétation des Psaumes. II. 97. — Paulin envoie à saint Augustin l'*Histoire d'Eusèbe*, qu'il a trouvée à Rome. I. 546.
EUSÈBE de Verceil. II. 97.
EUSÈBE d'Emèse. II. 414. — Il a laissé quelques commentaires sur l'Épître aux Galates. II. 92.
EUSÈBE, prêtre, envoie à saint Jérôme les livres d'Annien, pélagien. III. 3.
EUSTASE, moine de l'île de Capraïa. II. 48.
EUSTOCHIUM et **PAULA** saluent saint Augustin. II. 455. — Chagrin que sa mort cause à saint Jérôme. III. 2.
EUTONIUS, évêque d'Orient. XVI. 84, 93.
EUTYCHIANUS, consul. XIII. 423.
EXCÈS. Dans les choses dont l'usage est permis, excéder le mode légitime est une moindre faute que dans les choses défendues. XII. 412.
EXCOMMUNICATION. IV. 298, 542; V. 554; XII. 184; XV. 47, 358. — Excommunication par rapport aux repas. XV. 55. — L'excommunication est une sévérité miséricordieuse. V. 554. — Elle est un remède contre certains péchés graves. V. 575. — Elle est faite sous l'inspiration de la charité. VIII. 590. — Il n'y a pas de peine plus grave dans l'Eglise. XVI. 318. — Ceux qui sont séparés de l'Eglise demeurent exposés à tous les périls et à la fureur des loups. II. 475. — L'excommunication ne doit être prononcée que par l'au-

torité légitime. VI. 74; VIII. 45. — Diacre et sous-diacre excommuniés par leur prêtre. II. 209. — Quand il faut employer l'excommunication. XV. 53, 54. — Excommunication des impudiques. VII. 244. — On diffère quelquefois l'excommunication quand on craint que le châtement ne rende pire le coupable. VI. 77. — Surtout si l'on craint d'exciter des divisions dans l'Eglise. II. 423; VI. 21. — L'Eglise diffère d'excommunier, dans l'espérance de guérir les coupables. II. 466, 463, 469. — But de l'excommunication. XV. 55. — Elle peut être utile. XVI. 318. — Comment elle est salutaire. XV. 53. — On peut être séparé de l'Eglise ou par la pénitence ou par une mauvaise vie. XIII. 459. — De même qu'avant toute excommunication visible, on est retranché de l'Eglise dès qu'on résiste à la vérité; ainsi celui qui revient à l'Eglise avec dissimulation n'est pas réconcilié véritablement, quand même il le serait solennellement. XV. 358. — Pour être exclu de l'Eglise, il faut être excommunié notoirement. XV. 358. — L'Apôtre ne retranche pas de la charité fraternelle celui qu'il ordonne de retrancher de la société fraternelle. XV. 47 et suiv. — L'excommunication ne nuit point aux chrétiens vraiment spirituels. XV. 81. — Celui que l'ignorance humaine supprime des tablettes de l'Eglise ne perd rien, si une mauvaise conscience ne l'efface pas du nombre des vivants. II. 403. — Si un fidèle est excommunié injustement, il en revient plus de mal à celui qui a prononcé l'anathème qu'à celui qui en a été frappé. III. 104. — Que doivent faire ceux qui sont injustement excommuniés. III. 551. — Saint Augustin ne peut approuver que toute une famille soit excommuniée pour le crime d'un seul. III. 402. — L'Eglise catholique fait servir à son développement et à leur amendement ceux qui sont injustement excommuniés. III. 551.

EXCUSE. L'orgueil de l'homme est tel, qu'il se croit excusé lorsqu'il pense pécher par ignorance, plus que par sa propre volonté. II. 547. — D'après Pélagie, les pécheurs d'ont pour excuse qu'ils n'avaient pas reçu la grâce pour bien vivre. II. 546. — Tout pécheur est inexcusable. II. 547. — Ceux qui excusent leur péché prennent un détour, mais pour arriver jusqu'à inculper Dieu, au lieu de prendre le chemin le plus court et de l'apaiser. VIII. 289. — Pour s'excuser, les impies accusent Dieu. IX. 372; X. 80. — Excuser son péché est une faute suggérée par le diable. VI. 86, 124; XII. 94. — L'orgueil le plus condamnable est de vouloir excuser les péchés manifestes. XIII. 298. — En excusant ses fautes au lieu de les accuser, on éloigne non le châtement mais le pardon. XII. 94. — Différentes excuses du pécheur. XII. 94.

EXEMPLE. La raison est au-dessus des exemples, et les exemples s'accordent avec la raison quand ils sont les plus dignes d'être imités. XIII. 47. — Les exemples nous touchent plus que les préceptes. XIII. 30. — Ils fortifient la foi des faibles. IX. 560. — Les exemples des saints sont des charbons ardents qui enflamment les uns et renversent les autres. X. 482. — L'exemple est le charbon dévastateur et désolateur. X. 5. — Dans l'Eglise, ceux qui précèdent doivent donner l'exemple à ceux qui suivent. VIII. 425. — Il faut prendre exemple non sur la foule, mais sur les justes qui sont peu nombreux. VIII. 425. — Il ne faut point s'enhardir au péché par l'exemple d'un saint. VIII. 547. — Il y a plus de charité à donner bon exemple à l'âme qu'à nourrir le corps. VI. 597. — S'excuser sur l'exemple des méchants, c'est chercher non pas un avocat d'une mauvaise cause, mais un compagnon de supplice. VI. 561.

EXHORTATION. L'efficacité de l'exhortation vient de la grâce. X. 528; XII. 460. — Dans quel but on la fait. IX. 646.

EXIL. Le chrétien n'est en exil nulle part. VII. 523. — L'exil n'est une peine qu'autant qu'on aime sa patrie. VII. 460. — Chaque jour, les serviteurs de Dieu se condamnent à l'exil pour se soustraire aux agitations du monde. XIV. 460.

EXORCISME. Ce que c'est. III. 176. — Exorcisme des petits enfants au baptême. XVI. 230, 405, 639. — L'exorcisme

est un des rites du baptême. III. 176 ; XV. 633 ; XVI. 639. — C'est un rite très-ancien. XV. 740. — L'antique tradition de l'Eglise ordonne de conférer aux enfants le baptême, l'exorcisme et l'insufflation. XV. 741. — Le démon est chassé par l'exorcisme. XV. 709. — L'exorcisme se fait en adjurant au nom du Rédempteur. VII. 227, 246, 249. — Exorcisme ecclésiastique. XV. 467.

EXPÉRIENCE. Celui qui ne profite pas des avis doit profiter de l'expérience. VI. 234. — L'habitude de l'expérience fait perdre l'admiration. XIII. 487.

EXTASE. Ce que c'est. IV. 252, 307, 311 ; V. 508 ; VI. 60 ; VIII. 254, 347. — Elle est l'effet de la peur ou de quelque révélation. VIII. 254. — Dans l'extase, les choses incorporelles apparaissent comme des corps. XIII. 494. — Les images des objets se peignent dans l'esprit comme si les objets eux-mêmes frappaient l'esprit. IV. 306. — Différents degrés de l'extase. IV. 306, 307. — Description de l'extase. II. 349 ; VI. 250. — Extase de saint Pierre. VII. 361. — Extase de saint Paul. IV. 300. — Extase d'un homme de la campagne. IV. 301.

EZÉCHIAS, roi de Judas, vivait du temps de Romulus. XIII. 398. — Il servit Dieu en détruisant les bois sacrés, les temples des idoles et les hauts lieux. II. 487. — Sa mort était une conséquence éventuelle de certaines causes : cependant Dieu lui prolongea la vie de quinze ans. IV. 221.

EZÉCHIEL. Objet et temps de sa prophétie. XIII. 406. — Explication d'un passage de sa prophétie touchant les fautes des parents. XVI. 589. — La prophétie du chapitre dix-huit d'Ezéchiel regarde le Nouveau Testament. XVI. 598. — Commentaires de saint Jérôme sur la prophétie d'Ezéchiel. II. 430.

F

FABIOLA. II. 430 ; III. 121.

FABIUS. XVI. 160. — Vainqueur de Tarente. XIII. 5. — Il est loué pour s'être abstenu de toucher aux images des dieux. XIII. 5.

FABRICIUS. XVI. 160. — Sa pauvreté volontaire l'a rendu célèbre. II. 188 ; XIII. 110.

FABLE. La fable est un mensonge composé pour l'utilité ou l'agrément. III. 147. — Les païens tâchent de trouver dans les fables de leurs poètes un sens conforme à la nature des choses ou aux mœurs de l'humanité. XIV. 290. — Et de les ramener à je ne sais quelle physiologie ou théologie. XIV. 205.

FACE. La face de Dieu est sa présence au moyen de son Eglise. IX. 79. — La face de Dieu est la puissance qu'il a de se faire connaître à ceux qui en sont dignes. VIII. 178. — La face de Dieu est la vérité. III. 214. — Comment on verra la face de Dieu. II. 358, 359, 360. — La différence qui existe entre les faces des hommes est encore plus admirable que leur ressemblance. XIII. 492. — Si la face de Dieu est sur tous ceux qui font mal, c'est afin de perdre leur mémoire. IX. 729. — La face de Dieu désigne sa présence et son apparition au jugement. IX. 99.

FACTION. Elle est l'association injuste des grands. XIII. 39. — Celui qui reconnaît une faction dans ses juges doit réserver sa cause à un tribunal plus impartial. VIII. 378.

FAIBLESSE. Notre faiblesse vient du péché. XII. 49. — Faiblesse commune à toute l'humanité. XVI. 115, 116. — Ce que prouve l'état de faiblesse où naissent les enfants. XIII. 268. — L'ignorance et la faiblesse de l'enfant sont une peine du péché. XV. 517. — L'infirmité humaine ne peut être en cette vie exempte de souillure. I. 313. — Si la faiblesse de l'homme ne dédaigne pas les humiliations du Christ, devenu fort, il demeurera au sein de la gloire. VI. 577. — La vertu se perfectionne dans la faiblesse, car c'est le propre de la faiblesse de combattre. XVI. 158. — Elle nous avertit de nous défier de l'orgueil. *Ibid.* — L'âme ne peut espérer en elle-même, et il n'y a en elle aucune stabilité. VIII. 453. — Tu voulais être fort en toi-même, et Dieu t'a rendu faible afin de te rendre fort en lui, toi dont la force n'était que faiblesse. VIII. 495. — L'ignorance et la faiblesse sont deux

causes du péché. XII. 30. — Autant les biens futurs sont les meilleurs pour la charité, autant les biens présents exercent sur notre infirmité le plus d'empire. II. 337. — La vertu se perfectionne dans la faiblesse de la chair et de l'esprit. XV. 600. — Il faut connaître sa faiblesse pour obtenir la grâce. VI. 342. — La faiblesse qui reste après le baptême disparaîtra à la résurrection. XVI. 34, 35.

FAIM. La faim et la soif sont des douleurs. I. 465. — La faim est une maladie dont le remède est la nourriture. VIII. 395. — Abraham et Isaac souffrirent de la faim. VIII. 384. — Que signifient ces paroles : « Dieu appela la faim ? » IX. 555. — Comment la faim est utile. XIII. 9, 10. — Famine de Sagonte. XIII. 63. — Faim du cœur. VI. 179. — Faim des justes. VIII. 267.

FAITS. Faire quelque chose, c'est ou le tirer de soi-même, ou le tirer d'un autre, ou le tirer du néant. XIV. 434. — Aucun être ne se produit et ne s'engendre lui-même. III. 162. — La Vérité a écrit au fond de nos cœurs : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse ». VIII. 626. — Les faits sont des paroles qui défendront le juste au jour du jugement.

FAMILLE. Comment elle doit être gouvernée. XIII. 439.

FANTAISIE. Perception de l'âme. XIII. 181. — Représentation des mouvements de l'âme. III. 480.

FARD. L'emploi du fard est une misérable falsification. III. 98. — Saint Cyprien, saint Ambroise en défendent l'usage. IV. 81.

FARDEAU. Nous devons porter les fardeaux les uns des autres. V. 475 ; XI. 504. — Il n'y a pas de plus grande preuve d'affection que de porter les charges d'un ami. V. 475. — Jésus-Christ nous excite par son exemple à porter les fardeaux des autres. V. 476. — C'est la loi du Christ, que nous portions les fardeaux les uns des autres. V. 170, 477 ; VII. 68 ; XI. 504. — Comment nous devons le faire. V. 477 ; XI. 505. — Différentes espèces de fardeaux. VII. 68. — Le fardeau de l'infirmité à laquelle il faut compatir n'est pas le fardeau du compte que nous devons rendre à Dieu de nos actions. V. 170. — Les péchés sont les fardeaux personnels. VII. 69. — Fardeau des passions. VII. 69. — Fardeaux de la pauvreté et de la richesse. VII. 71. — Jésus-Christ n'appellerait pas son fardeau léger, s'il ne le portait avec quiconque en est chargé. VII. 589. — Le fardeau du Christ est léger pour qui l'aime. VIII. 13. — Le fardeau du Christ est comme des ailes. VI. 169 ; VII. 70 ; VIII. 670. — Chacun doit porter le fardeau que méritent ses dispositions : le méchant, un joug qui écrase ; le bon, un joug qui soulève. VII. 71.

FARINE. Les trois mesures de farine. VI. 469.

FASCIUS, pressé par ses prêteurs, se réfugie dans l'église. III. 121.

FATALITÉ. Voy. DESTIN.

FAVENTIUS, fermier de Bois Parati. Saint Augustin prend sa défense. II. 218.

FAUNUS, fils de Picus et second roi des Laurentins. XIII. 395. — Il est mis au rang des dieux. *Ibid.*

FAUNES. XIII. 326.

FAUSTINIEN, évêque. II. 459, 462, 474.

FAUSTIN de Tuburbit. XIII. 616.

FAUSTIN, donatiste d'Hippône, avait défendu aux boulangers de cuire du pain pour les Catholiques. XV. 252.

FAUSTIN, évêque donatiste.

FAUSTIN, diacre. VIII. 70.

FAUSTE, manichéen. V. 532. — Il fut évêque de Carthage. I. 398. — Son éloquence et son ignorance. I. 399 ; XIV. 254. — Il était à Milève, en Afrique. XIV. 144, 159. — Son luxe. XIV. 159. — Son orgueil. XIV. 159. — Julien l'appelle le maître de saint Augustin dans la science hérétique. XVI. 522. — Il avait été pour plusieurs un lacet mortel, il fut pour saint Augustin une occasion de salut. I. 401. — Réfutation de sa doctrine par saint Augustin. XIV. 144 et suiv. — Il fut condamné comme manichéen à être relégué dans une île. XIV. 160.

FAUSTE de Tunida. XV. 181.

FAUSTE, porteur d'une lettre de saint Augustin à Boniface. II. 525.

FAUSTE, basilique de Fauste. VI. 470 ; VII. 339.

FAUSTULUS, berger, qui éleva Romulus et Rémus. XIII. 399.

FAUSSETÉ. La fausseté n'est que la créance à l'être qui n'est pas. I. 425. — Vérité et fausseté dans les créatures. I. 425. — La fausseté ne vient point des objets qui nous trompent, mais de la faute de l'âme. III. 570. — Il n'y a point de fausseté dans les choses, mais dans les sens. III. 440. — D'une fausseté évidente, découlent de fausses conséquences. XV. 373. — Comment n'être pas séduit par ce qui est faux dans la région même de la fausseté. VII. 433. — Faire un faux, c'est un crime capital. VII. 578.

FAUX. Le faux consiste à présenter une chose autre qu'elle n'est. IV. 38. — Nature du faux. III. 442, 451. — Une chose qui n'existe pas n'est pas fausse. III. 451. — L'éloquence ne change pas la nature d'une chose vraie ou fausse. I. 400. — Personne ne connaît ce qui est faux, autrement que parce qu'il sait que cela est faux. XII. 551. — Pourquoi nous imaginons ordinairement des choses fausses. XII. 493. — On s'enfonce de plus en plus dans les opinions fausses à mesure qu'on se les rend plus familières. I. 522. — La connaissance de la vérité suffit seule au jugement et à la ruine de toutes les faussetés. II. 224. — Il n'est pas permis aux parfaits de dire ce qui est faux. VIII. 437.

FÉCONDITÉ. Par sa parole, Dieu donna à Adam et à Eve la bénédiction du mariage et la fécondité. XV. 630. — Par sa condamnation, l'homme n'a pas été privé de la fécondité. III. 383 ; XIII. 538. — Ce n'est point l'agitation des sens, mais la fécondité qui est un don de Dieu. XV. 728. — Ce n'est point par une funeste vertu, mais par sa puissance libre et infinie, que Dieu féconde le sein des mères. XVI. 236.

FÉLICIE. Saint Augustin lui écrit. III. 48.

FÉLICIEN, évêque maximianiste. VIII. 379 ; XV. 40, 66, 93, 133, 300, 410, 426, 443. — Ce fut lui qui ordonna Maximien. XV. 497. — Félicien et d'autres, ses amis et ses complices, ont condamné Primien. II. 206. — Il est accusé de toute la conspiration. *Ibid.* — Titien plaide contre lui. *Ibid.* ; XV. 463. — Félicien fut un des douze évêques accusés devant trois proconsuls pour être chassés de leurs sièges. II. 202. — Ses accusateurs veulent le chasser de son église. II. 84. — Félicien est condamné par Primien. II. 200. — Par les Donatistes. II. 328. — Par le concile de Bagaie. II. 50, 55, 125, 200 ; VIII. 382 ; XV. 30, 38, 65, 195. — Félicien quitte le parti de Donat pour embrasser celui de Maximien. II. 84 ; XIII. 599. — Il subit l'autorité d'Optat le Gildonien. XV. 496, 497, 252, 456, 466. — Il se réconcilie avec Primien. XV. 65. — Félicien, condamné par les Donatistes et revenu à leur parti, est reçu comme évêque sans être rebaptisé. II. 50, 55, 430, 200, 206 ; XIII. 578, 599, 671 ; XV. 42. — Les Donatistes reçoivent Félicien avec tous ceux qu'il avait baptisés dans le schisme de Maximien, sans les rebaptiser. II. 84.

FÉLICITÉ, martyr. VII. 408.

FÉLIX. II. 104.

FÉLIX, évêque, présent au concile de Bagaie. XV. 448.

FÉLIX de Nole. Sainteté du lieu où l'on conserve son corps. II. 102. — Basilique de Saint-Félix. V. 527 ; XII. 280. — Il a apparu après sa mort. XII. 291.

FÉLIX d'Amaccura. XV. 469.

FÉLIX d'Aptonge, ordinateur de Cécilien. I. 352. — Il est accusé au concile schismatique de Carthage comme la source de tous les maux. II. 127 ; XIII. 586. — Les Donatistes l'accusent de tradition. II. 427, 329. — La cause de Félix avait d'abord, par ordre de Constantin, été instruite par Annulin. II. 426. — Cette cause fut discutée avec une haine et une acrimonie particulières. II. 28. — Les Donatistes l'accusent faussement d'avoir été convaincu d'apostasie par un magistrat du nom de Vincent. XV. 434. — Ingentius avoue devant le proconsul Élien, qu'il avait fait un faux contre Félix. II. 329. — Les actes proconsulaires et les actes ecclésiastiques proclament l'innocence de Félix. II. 52, 263 ; XIII. 564, 594, 624 ; XV. 429, 434, 446.

FÉLIX, évêque. II. 559, 562, 574 ; III. 404. — Saint Augustin donne à l'évêque Félix une lettre de recommandation pour Valère. III. 47.

FÉLIX, évêque donatiste. XV. 448.

FÉLIX de Bagaie. XV. 459.

FÉLIX d'Olone. XV. 467.

FÉLIX de Buslaccuum. XV. 99, 182.

FÉLIX de Gurgule. XV. 484.

FÉLIX, manichéen. I. 344 ; XIV. 413. — Conférences entre lui et saint Augustin. XIV. 413 et suiv. — Il anathématisa Manès. XIV. 437.

FÉLIX, martyr. XI. 553, 554.

FÉLIX, moine d'Adrumète. III. 31, 33.

FÉLIX, moine d'Adrumète. III. 33.

FÉLIX de Marazana. XV. 477.

FÉLICITÉ, déesse. XIII. 81. — Lucullus éleva le premier un temple à la Félicité. XIII. 84. — Si la Félicité est une déesse, elle eût dû être seule adorée. XIII. 84. — Erreur des Romains touchant le culte de cette déesse. XIII. 84. — La Félicité n'est pas une déesse, mais un don de Dieu. XIII. 85, 91, 133. — Différence entre la Fortune et la Félicité. XIII. 81. — Dieu, auteur et dispensateur de la félicité, ne la donne qu'aux bons. XIII. 91. — Félicité véritable. XIII. 261. — De l'éternelle félicité de la cité de Dieu. XIII. 547. Elle est le terme de tous nos désirs. XIII. 93. — Dieu est la source de la félicité. XIII. 102. — En quoi les hommes placent la félicité. II. 292. — Elle n'est point dans les choses temporelles. VI. 134. — La félicité temporelle est le type caractéristique de l'Ancien Testament. IV. 437. — Les Juifs devaient attendre de Jésus-Christ, non une félicité temporelle, mais une félicité céleste et spirituelle. XIII. 377. — La félicité temporelle de l'Ancien Testament était une figure du Nouveau. II. 298. — Même dans l'Ancien Testament la félicité temporelle avait été l'objet d'un mépris véritable. XIV. 408. — La félicité temporelle des Gentils doit être attribuée non à la faveur des dieux, mais à une secrète providence de Dieu. XIII. 42. — La félicité temporelle est commune aux bons et aux méchants. VI. 79 ; VII. 502 ; XIII. 408. — Comment Dieu empêche les bons de rechercher la félicité temporelle. II. 300. — Dans la droite des justes est l'éternelle félicité, dans leur gauche la félicité temporelle. VI. 134 ; X. 14, 148, 229. — Ce n'est pas un péché que de ne pas avoir la félicité, mais c'en est un de prendre pour biens de la droite ce qui ne devait être que de la gauche. X. 14, 148. — Les biens temporels ne peuvent procurer la vraie félicité, puisqu'ils n'en éteignent pas l'insatiable désir. IX. 567. — Les méchants ne peuvent obtenir le bonheur en ce monde. X. 33. — Si l'on croit les méchants heureux, c'est qu'on ne sait en quoi consiste le bonheur. X. 542, 543. — Celui qui fait le mal est d'autant plus malheureux qu'il se croit plus heureux. VII. 305. — Celui-là est vraiment heureux, non qui possède ce qu'il aime, mais qui aime ce qui est aimable. VIII. 233. — Rien n'est plus malheureux que la prospérité des méchants, elle nourrit l'impunité vengeresse, elle fortifie la volonté mauvaise. II. 292. — La félicité des méchants est un scandale pour plusieurs. VI. 77, 83, 108, 134, 219 ; VII. 305, 499. — La félicité des méchants n'est pas à envier. X. 523. — Par un juste jugement de Dieu, la fausse félicité des méchants devient pour eux un piège. X. 50. — Celui qui supporte facilement la félicité des méchants et tolère l'affliction des bons, jouit du bonheur. IX. 388.

La félicité des méchants est un effet de la colère de Dieu. VII. 477. — Celui qui jouit de toutes les félicités temporelles n'en est pas moins dans la misère, dès qu'il est loin de Dieu. IX. 278. — La félicité des pécheurs est la fosse qu'on leur creuse. IX. 398. — Les fleuves de Babylone figurent les félicités temporelles. X. 143. — La félicité temporelle passe comme l'herbe. VIII. 576. — Un faux bonheur n'est qu'un surcroît de malheur. X. 85. — La félicité de ce monde n'est pas un honneur, mais un fardeau. VII. 500. — Nous ne devons considérer la félicité temporelle, ni comme un grand bien, ni comme un mal. XIII. 42. — C'est Dieu qui accorde les félicités temporelles. II. 294. — La félicité

et l'affluence des biens temporels sont un soulagement dans nos peines. VIII. 541. — Il faut craindre la félicité et la misère. IX. 189. — La félicité terrestre est plus à craindre que la misère. VIII. 548 ; IX. 101. — Il faut mépriser la félicité présente. VIII. 185. — Le règne de la félicité ici-bas n'est qu'orgueil. IX. 270. — La félicité des bons est d'avoir Dieu en eux. X. 523. — Jésus-Christ nous appelle à jouir non de la félicité terrestre, mais de la félicité céleste. VII. 475 ; VIII. 366. — Le Christ homme ne s'est pas montré au monde avec le cortège des biens terrestres pour nous apprendre à ne point servir Dieu dans l'espérance d'une félicité temporelle. II. 300. — Il ne faut point chercher la félicité ici-bas. VI. 83 ; XI. 462. — Celui qui est chrétien seulement pour le bonheur de cette vie, demeure dans les ténèbres. X. 64. — C'est peu estimer le service de Dieu que de chercher pour lui la félicité terrestre. VI. 84. — Pourquoi Dieu n'exauce pas ceux qui demandent la félicité terrestre. VI. 92. — Contre ceux qui veulent la félicité en ce monde et doutent de l'autre vie. VII. 498. — Pourquoi Dieu mêle tant d'amertumes à nos prospérités. VI. 453 ; IX. 404. — Il faut une grande vertu pour lutter contre la prospérité, pour ne se laisser ni séduire, ni corrompre, ni renverser par elle. VI. 343. — Le malheur ne peut abattre celui que la félicité n'a pu corrompre. IX. 277. — C'est un grand bonheur de n'être pas vaincu par le bonheur. VI. 343. — Nous devons faire servir la félicité temporelle au service de Dieu. II. 297. — Et à gagner les biens éternels. II. 165. — Quelle est la félicité parfaite. XVII. 58. — La félicité est le propre de l'âme et non du corps. II. 225. — La félicité stable, certaine et pleine, est l'éternité, la vérité, la charité. II. 448. — La droite du Père est la félicité éternelle. XIV. 550. — Les martyrs ont méprisé le monde pour le bonheur éternel. X. 69. — C'est faussement que les Pélagiens établissent deux félicités éternelles. XVI. 509. — Quelle félicité nous devons espérer dans le siècle futur. VI. 11, 12, 84 ; VII. 500. *Voy.* BONHEUR.

FEMME. Elle a été tirée de l'homme. X. 160. — Elle a été créée à l'image de Dieu. IV. 179. — Elle fut formée en dehors des six jours. IV. 215. — La mort et la vie nous sont venues par la femme. XII. 53. — Elle nous a donné le poison et le salut. VI. 232. — La femme a été soumise à l'homme. I. 517 ; IV. 112. — L'ordre naturel veut que les femmes obéissent aux maris. IV. 406. — Infériorité relative de la femme à l'égard de son mari dans la loi judaïque. IV. 540. — Une femme ne peut faire un vœu sans le consentement de son père ou de son mari. IV. 526. — Il est des femmes qui se sont occupées de philosophie. III. 218. — Les femmes sont privées du droit de suffrage dans les délibérations à Athènes. XIII. 391. — La loi Voconia défendait d'instituer une femme pour héritière. XIII. 64. — La femme a été faite pour l'homme et de l'homme même. IV. 259. — Usage naturel et contre nature de la femme. XV. 732 ; XVI. 142 ; XVII. 21. — Les Nicolaïtes enseignent la communauté des femmes. XIV. 4. — Simon l'enseignait aussi. XIV. 4. — L'enfantement des femmes n'est, aux yeux des Manichéens, qu'une nouvelle prison réservée à Dieu. XIV. 473. — Pourquoi Platon enseignait la communauté des femmes. XVII. 98. — Pourquoi la prostitution de la femme est condamnée par la loi divine. XIV. 343. — Il n'est rien qui abatte davantage l'essor de l'esprit que les caresses d'une femme. III. 133. — Il ne convient pas que les femmes, même celles qui sont mariées, laissent voir leurs cheveux. III. 98. — C'est seulement pour leurs maris qu'il est permis aux femmes de se parer. III. 98. — Ce que gagnent les femmes à ne point rechercher les embellissements extérieurs. VII. 58. — La gloire du sexe féminin c'est que la Mère du Christ en fasse partie. VII. 163. — Les femmes les premières apprirent la résurrection du Sauveur aux Apôtres. VI. 232. — Femmes victorieuses de l'ennemi. VII. 412.

Le mot femme, en hébreu, signifie toute femme, soit vierge, soit mariée. II. 298 ; IV. 328, 526 ; V. 169 ; VI. 249 ; VII. 455, 442. — La formation de la femme n'a eu que Dieu pour auteur. IV. 261. — Pourquoi Dieu tira la femme de

l'homme. XIII. 263, 266. — La femme n'a été donnée à l'homme pour compagnie qu'en vue de la propagation de l'espèce. IV. 256, 257. — La femme était faite, même avant le péché, pour être soumise à l'homme. IV. 297. — La femme doit rester soumise à l'homme sous peine de se dégrader. *Ibid.* — L'esprit de la femme peut, comme celui de l'homme, réfléchir l'image de Dieu. IV. 299. — La femme fut d'abord tentée par le démon comme étant la plus faible. XIII. 296. — Avant le péché, la femme aurait pu concevoir et enfanter sans rien perdre de son intégrité. XIII. 306. — Ce fut par une inspiration sublime qu'Adam donna à sa femme le nom de vie. IV. 297. — La formation de la femme est à la fois réelle et symbolique. IV. 260, 263. — Comment Hippocrate sauva une femme soupçonnée d'adultère. IV. 392. — On ne doit point entendre dans un sens figuré le précepte donné à l'homme de s'abstenir de mariage aux époques mensuelles de la femme. IV. 495 ; XV. 562. — Une femme mariée ne doit avoir recours à aucun ornement faux et trompeur. XII. 161. — On ne doit point arrêter ses regards sur une femme. VIII. 548. — La femme peut être loin et la luxure proche. *Ibid.* — La femme a reçu des secours plus abondants parce qu'elle est plus faible. VI. 46. — Les femmes doivent venir à l'Eglise avec humilité. VI. 135. — Les deux femmes jugées par Salomon. VI. 51 et suiv. — La femme guérie en touchant le bord du vêtement de Jésus-Christ. VI. 293. — La femme adultère. VI. 64 ; VII. 505 ; VIII. 550 ; XI. 645. — La femme pécheresse aux pieds du Seigneur. VI. 432 ; VIII. 207. — La femme qui a perdu sa drachme. I. 460. — Des femmes de sainte vie accompagnaient les Apôtres pour les servir. XII. 244. — Enigme de Salomon sur la femme assise devant sa porte. I. 382. — Femme d'Athènes accoutumée au poison. III. 524. — La femme représente la concupiscence et l'homme représente l'âme. XII. 269. — Chez les Pépuziens, les femmes jouissent d'une telle autorité, qu'on les élève au sacerdoce. XIV. 7. — Le droit considéré comme infâmes et incapables de tester les hommes qui s'habillent en femmes. III. 151. — Femmes d'Italie qui se vantaient de pouvoir changer les passants en bêtes de somme. XIII. 395.

FER. Il désigne l'affliction. IX. 556.

FÉRIÉS. Jours fériés. VII. 337.

FERMETÉ. Le caractère de la fermeté chrétienne est d'endurer le mal comme de faire le bien. VI. 190. — C'est de Dieu que vient la fermeté de l'âme. X. 169. — Quelque fermeté que Dieu donne, nous devons toujours craindre. IX. 133.

FESSONIA, déesse. XIII. 83.

FESTIN. Festin du fils du Roi. VI. 402. — Au banquet céleste, la justice sert de nourriture et la sagesse de boisson. VI. 294. — Quel est celui qui invite au festin. VI. 421. — Réprobation de celui qui assiste à ce festin céleste sans la robe nuptiale. VI. 422. — Quels sont les méchants exclus du festin. VI. 403. — Festins funèbres prohibés par saint Ambroise, mais fort communs en Afrique. I. 406, 407. — Saint Augustin abolit les festins qui avaient lieu dans les Eglises d'Afrique aux fêtes des saints. I. 556. — Origine de ces festins. I. 559. — Festins qui avaient lieu chaque jour dans la basilique de saint Pierre. *Ibid.*

FESTUS, catholique du pays d'Illipone. Saint Augustin lui écrit. II. 130.

FÊTE. La fête du ciel est une joie sans défaut. VIII. 452. — La fête de la terre est une joie passagère et pleine de volupté. *Ibid.* — Les fêtes des chrétiens et les fêtes des païens. XII. 85. — Pourquoi on célèbre les fêtes chaque année. XIV. 400. — Comment il faut célébrer les fêtes. I. 556 et suiv. — Célébration charnelle des fêtes. VI. 187 ; VII. 318. — Les païens célébraient leurs fêtes par de joyeux festins. I. 558. — Pourquoi, au commencement, l'Eglise permit qu'on célébrât, par les mêmes profusions, les fêtes des martyrs. I. 559. — L'Eglise a institué les fêtes des saints pour nous exciter à les imiter. VI. 22 ; VII. 420, 472, 482, 526, 556. — Dans beaucoup de pays, on ne jeûne jamais les jours de fêtes. II. 18.

FEU. Suivant les Stoïciens, le feu est le principe des choses. XIII. 460. — Ils le considèrent comme un dieu. *Ibid.* — Feu de Vesta. XIII. 47. — Le feu est plus léger que l'air. IV. 458. — On appelle ciel le feu pur répandu au-delà de l'atmosphère. *Ibid.* — Pourquoi on trouve du feu dans la partie inférieure de l'air. IV. 471. — Le feu est beau et bon. XIII. 250. — Il se mêle à tous les éléments pour y produire le mouvement. IV. 470. — Il ne peut rester froid ou s'allédir. *Ibid.* — Il s'échappe de l'eau et de la terre pour se transformer en un autre élément. IV. 471. — Les païens attribuaient au feu une sorte de chasteté. XIII. 77. — On ne peut expliquer les merveilles du feu. XIII. 486, 491. — Suivant les Manichéens, le feu engendrait le quadrupède et le nourrissait. XIV. 437. — Il est permis de demander comment les Apôtres virent le Saint-Esprit descendre sur eux en forme de langues de feu. XII. 374. — Dans les sacrements, dans les catéchismes, dans les exorcismes, nous commençons par le feu. IX. 65.

Le feu est le symbole de l'adversité. IX. 65. — L'épreuve de la tribulation est une espèce de feu. V. 526; XI. 470; XII. 25. — Du feu purificateur en cette vie. XII. 25. — Le feu éprouvera l'ouvrage de chacun. VIII. 250. — La tribulation agit comme le feu dans la fournaise, qui réduit la paille en cendres et purifie l'or. VIII. 209. — On peut prendre en bonne part le feu. XIII. 471. — Peine du feu. IV. 534. — Le feu qui précédera le jugement doit sauver les bons, brûler les méchants. XIII. 349. — Comment on peut ne point craindre le feu du jugement. VIII. 533. — Feu du purgatoire. IV. 418; V. 526, 567; XII. 26. *Voy.* PURGATOIRE.

Le feu de l'enfer est éternel. XIII. 465, 493; XIV. 447, 533. — La peine du feu de l'enfer est jointe à l'exclusion du royaume éternel. VII. 54, 459. — Feu de l'enfer, peine future des pécheurs, feu de la concupiscence, peine cachée et présente. VIII. 639. — Le feu de l'enfer est pour le corps et pour l'âme. XIII. 493. — Il est le supplice des hommes et des démons. XIII. 494. — Le feu de l'enfer est-il matériel? *Ibid.* — Comment des esprits peuvent-ils être tourmentés par un feu matériel. *Ibid.* — Le feu de l'enfer et le supplice dureront éternellement. V. 565. — Le feu éternel en soi n'est pas un mal. XIV. 447. — Le feu éternel fait souffrir suivant la diversité des crimes. XIII. 498. — Personne ne sait le lieu et la nature du feu éternel. XIII. 465.

FÉVRIER. Pourquoi ce mois est ainsi nommé. XIII. 138; XIV. 266. — Ce mois a été consacré au dieu Terme. XIII. 138.

FICTION. La fiction n'est pas toujours un mensonge. XII. 232.

FIDÈLE. Les enfants sont mis au nombre des fidèles par le baptême. III. 42. — Ils ne deviennent pas fidèles sans le libre arbitre, et ils le deviennent par la grâce de Celui qui a délivré ce libre arbitre de la puissance des ténèbres. III. 40. — Quels sont ceux qui sont fidèles. XVI. 501. — Il faut distinguer dans les fidèles la prédestination, la vocation, la justification et la glorification. X. 531. — Les fidèles sont appelés enfants de la lumière, enfants de la paix, enfants de l'Eglise, membres du Christ. X. 228. — Le nom de fidèle permet d'approcher de la table du Seigneur. VI. 90, 473. — Faux fidèles. VII. 338. — Il y en a qui portent le nom de fidèles sans l'être de fait, et par qui sont outragés les sacrements du Christ. VII. 239. — Les fidèles se supportent les uns les autres avec charité et travaillent à conserver l'unité d'un même esprit. IV. 635. — Au milieu de leurs soucis, les fidèles se réjouissent du repos de leurs frères. II. 337. — Si on compare la vie des fidèles à celle des païens, elle mérite le nom de lumière, mais comparée à celle des anges, elle n'est qu'une nuit. IV. 192, 193; VI. 222. — Tous les fidèles composent, avec les anges, la cité de Dieu et ne font qu'une maison. X. 61. — Les fidèles sont comparés à des brebis tondues. IV. 21. — Les âmes des fidèles sont le tabernacle de Dieu sur la terre. VIII. 451. — Les fidèles dans l'Eglise sont comme le fil de la chaîne destinée à resserrer le tissu. IV. 635. — Les fidèles sont peu nombreux si on les compare

aux méchants, mais nombreux si on les considère en eux-mêmes. II. 454; XIV. 301. — L'homme est fidèle quand il croit aux promesses de Dieu. VIII. 302.

FIDENTIANUS, évêque. II. 459, 473.

FIDENTIUS, évêque. VII. 557.

FIDUS, évêque. XVI. 84.

FIGES, II. 413.

FILLE. Le Bel croit avec la colère, et à la fin on s'emporte sans motif. I. 527. — Jésus repousse le fiel que lui offraient les bourreaux. IX. 440.

FILVRE, déesse des Romains. I. 535; XIII. 34, 54, 60. — Les Romains construisirent des temples à la Fièvre. XIII. 66. — La fièvre ne craint ni les lits d'argent, ni les palais superbes, ni les flèches du guerrier. VII. 391. — Fièvre de l'âme. VI. 45.

FIGURE. On appelle figure un espace renfermé dans un ou plusieurs lignes. III. 289. — Figures mathématiques. III. 290. — Les figures de l'Écriture. VI. 6. 400, 401. — L'Ancien Testament est la promesse en figure. VI. 41. — Il faut étudier et non mépriser les figures de l'Ancien Testament. VI. 30. — Le Christ a fait disparaître les figures anciennes. VI. 336. — Figure du corps et du sang de Jésus-Christ. VIII. 427.

FILET. Jésus-Christ commande aux Apôtres de jeter leur filet à leur droite. XII. 53.

FILLE. Les filles de Juda ne sont point les Juifs. VIII. 510. — Les filles de Tyr sont les filles de la gentilité. VIII. 485. — Les filles des rois sont les âmes nées de la prédication évangélique; les Eglises, filles des Apôtres. VIII. 433. — Les filles mauvaises sont les méchants. VIII. 508. — Ceux qui ont part aux sacrements sans mener une vie pure, sont filles à cause de leur piété apparente, mais étrangères parce qu'elles ont perdu la vertu. *Ibid.* — La loi Voconia défendait d'établir pour héritière même une fille unique. XIII. 64.

FILS. Ceux là sont en dehors de la foi catholique, qui prétendent que le Fils est le même que le Père. V. 544. — Ou qu'il est une créature. *Ibid.* — Arius enseignait que le Fils avait commencé dans le temps, plus tard quelques Ariens rejetèrent cette opinion. XII. 435. — Le concile de Rimini prononce anathème contre celui qui dit que le Fils tire son origine du néant et non du Père. XIV. 582. — Dieu le Père a engendré Dieu le Fils, non perfectible, mais parfait d'une perfection égale à la sienne. XIV. 626, 632, 646. — Le Fils n'a pas été engendré par le Père dans un état relatif d'infériorité. XIV. 597, 609. — Eunomius prétendait que le Fils n'est point fils de la nature de Dieu, mais Fils de sa volonté. XII. 564. — Le Fils peut accomplir les œuvres du Père, et le Père les œuvres du Fils. VI. 552. — Les Ariens soutiennent que Jésus-Christ n'est pas Fils de Dieu par nature, mais par grâce. XIV. 645. — Le Fils est coéternel au Père. VI. 487. — Suivant quelques hérétiques, le Fils a toujours existé, mais n'a pas toujours été le Fils. XIV. 17. — Les Ariens prétendent que le Fils de Dieu a été oint par Dieu avant l'Incarnation. XIV. 585. — Que de sa nature il est visible et corruptible. III. 88. — Comment, suivant les Ariens, le Fils voit le Père. XIV. 578. — Réfutation de leur erreur. XIV. 593. — Les Ariens avouent que le Fils est Dieu, Seigneur, Roi. XIV. 584. — Mais inférieur au Père parce qu'il lui obéit. XIV. 648. — Comment le Fils adore le Père. XIV. 580. — Le Fils unique du Père n'est pas un Fils dégénéré. VI. 571. — En ne voulant pas égaler le Fils au Père, par honneur pour le Père, les Ariens font outrage à l'un et à l'autre. VI. 572. — Ce n'est pas s'exprimer correctement que dire : Le Fils de l'homme est devenu Fils de Dieu, mais le Fils de Dieu n'est pas devenu Fils de l'homme. VII. 455.

Dans ces paroles : « Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui », la foi catholique reconnaît la génération éternelle du Fils de Dieu. VIII. 125. — Le Fils a été engendré du sein du Père, c'est-à-dire de sa propre substance. VI. 552. — C'est sans douleur que Dieu a engendré son Fils. II. 433. — Salomon n'a pas dit que Dieu n'a pas de Fils; au

contraire, il a dit que Dieu a un Fils. II. 183. — Le Père engendre toujours, et la naissance du Fils est éternelle. III. 88. — De même qu'il n'y a pas de priorité entre la flamme et la splendeur qu'elle engendre, ainsi le Père n'a jamais été sans le Fils. II. 452. — Les comparaisons tirées des créatures ne peuvent expliquer la génération du Fils. VI. 488. — Le Verbe n'est Fils de Dieu ni par grâce ni par adoption. II. 299. — Le Fils de Dieu est véritablement Dieu. XII. 307. — Il est un seul vrai Dieu avec le Père. XII. 307; XIV. 543. — Personne, excepté Jésus-Christ, n'a osé dire qu'il est un avec le Père. VI. 573. — Prophétie du Christ pasteur, enseignant qu'il est un avec le Père. VI. 212, 213. — Quoique né, le Fils n'est pas d'une autre nature que le Père. XIV. 574. — En Dieu les noms de Père et de Fils n'expriment pas des natures, mais des personnes dans leurs rapports entre elles. II. 452. — Le Père et le Fils ne sont pas d'une nature différente parce que l'un est le Père et l'autre le Fils. II. 452. — Le Fils est de la même substance que le Père. XII. 350. — Le Fils ne serait point vrai Fils de Dieu, s'il n'était point né de la substance du Père. XIV. 618, 623, 631. — Le Fils de Dieu est de la même nature que le Père. XIV. 543, 544, 597. — Le Fils est consubstantiel, égal et coéternel avec le Père. XI. 521, 552, 574; VII. 172, 292, 349; VIII. 4. — Le Fils est une personne différente de son Père, mais non pas d'une autre nature que lui. XV. 656.

Tout ce qu'a le Fils, tout ce qu'il peut, il ne l'attribue pas à lui-même, mais au Père, parce qu'il n'est pas par lui-même, mais par le Père. II. 453. — Il dit souvent que « son Père lui a donné », pour nous faire entendre qu'il tire de lui sa génération éternelle. XII. 362, 370. — Tout ce que Dieu le Père a donné à son Fils, il le lui a donné en l'engendrant. XII. 560. — Le Père n'a rien que n'ait le Fils. XII. 308. — Le Fils de Dieu porte ce nom pour exprimer qu'il a un Père qui lui donne la vie, et non pour signifier que le Père lui soit antérieur. VI. 490. — Le Fils a reçu la vie du Père, mais non en ce sens qu'à une certaine époque il ait été sans vie. XIV. 570. — Parce que le Fils reçoit l'être du Père et non pas réciproquement, le Fils reçoit le commandement du Père, et le Père enseigne le Fils. XIV. 562.

Le Fils est coéternel au Père. II. 453; VII. 147; XII. 309; XIV. 543, 620. — En tant que Fils unique du Père, on ne peut dire de lui: Il a été, ni: Il sera; mais seulement: Il est. V. 545. — Le Fils de Dieu est égal au Père. II. 453; III. 93; V. 441, 471, 549; VI. 572; VII. 147; XII. 309, 327, 437; XIV. 559, 563, 570, 573, 576, 597, 620, 621. — Si Dieu n'a pas voulu avoir un Fils égal à lui, c'est par envie; s'il ne l'a pu, c'est par faiblesse. III. 89.

Le Fils ne peut en aucun point être dissemblable à son Père. V. 431. — Le Fils, étant la parfaite image du Père, lui est semblable. XII. 441. — Le Fils est l'image du Père et n'a point été fait à son image. I. 338. — Il est l'image pleine, parfaite et souveraine du Père. XIV. 558. — Le Fils est l'image parfaite du Père, la forme première et universelle, réalisant dans toute sa perfection l'unité de celui de qui elle tient l'être. III. 575. — Le Fils est égal au Père, quoique le Père ait donné et que le Fils ait reçu. XIV. 621, 644. — Quoiqu'il ait obéi au Père. XIV. 548, 622, 626, 631. — Le Fils n'est pas inférieur au Père, quoiqu'il ait été glorifié par lui. XII. 370. — Envoyé par lui. XII. 419; XIV. 544. — Réponse aux différents témoignages qui semblent établir l'inégalité du Fils. XIV. 620, 641. — Dire que le Fils n'est pas égal au Père, c'est faire deux Dieux et deux Seigneurs. XIV. 623, 626. — Le Père n'est pas plus puissant que le Fils, parce qu'il l'a engendré. XIV. 616.

Le Fils de Dieu est tout-puissant. XII. 307. — Le Fils de Dieu est Dieu, tout-puissant, invisible, immortel, et sage comme le Père. XIV. 573, 577, 593, 594, 611. — Le Fils a la même puissance, la même immortalité que le Père: la divinité, l'éternité, la vertu du Père. VIII. 478. — Le Père et le Fils ont la même volonté dans l'égalité de la nature divine. VII. 38; XIV. 543. — Par rapport à sa nature divine,

le Fils n'a pas été fait; mais toutes choses ont été faites par lui. XIV. 576. — Le Fils n'a pas engendré parce qu'il n'a pas dû le faire. XIV. 616. — Le Fils ne fait rien sans le Père, et réciproquement. VI. 247, 517, 551. — Le Père ne fait rien sans le Fils, le Fils sans le Père, et cependant on ne doit point dire que le Père est né, a souffert. VI. 248. — Comment le Père commande, comment le Fils obéit. VI. 552. — Le Fils a été créé par l'ordre du Père. IV. 142. — Le Père a tout fait par son Fils. VI. 247. — Ces paroles: Le Fils ne saurait rien faire de lui-même, qu'il ne le voie faire au Père, reviennent à celles-ci: Le Fils n'existerait pas s'il ne naissait du Père. VI. 516, 519.

Le Fils est immense comme le Père. XIV. 655. — Pour lui, être et savoir sont une seule et même chose. X. 604. — Le Fils connaît le dernier jour dans son Père. VI. 427. — La vision, la science et la sagesse du Père, c'est le Fils. X. 485. — La science, la vision du Fils c'est lui-même. *Ibid.* — Dans la nature du Fils de Dieu il n'y a aucune distinction entre ces trois choses: entendre, voir, exister. XIV. 551.

Le Fils est invisible comme le Père. VI. 31. — Le Fils de Dieu comme Verbe de Dieu ne peut être vu. XII. 419. — Le Fils de Dieu est-il invisible parce qu'il ne peut être contemplé par les yeux des hommes? XIV. 581. — Réfutation du sentiment des Ariens sur la visibilité du Fils de Dieu. XIV. 647 et suiv.

Le Fils de Dieu est la splendeur de la lumière. XIV. 485. — Il est la paix, la splendeur de Dieu. II. 355. — Il est le jour qui naît du jour. VII. 64. — Il est la lumière. I. 422; XIV. 485. — Comme il est la lumière éclairant tout homme venant en ce monde. XV. 499. — Il est Dieu de Dieu, lumière de lumière, mais non Verbe du Verbe. XIV. 553.

Le Fils de Dieu est le Verbe, la vertu, la vérité, la sagesse de Dieu. I. 477. — Pourquoi il est appelé Verbe. V. 544. — Comment il est la vertu et la sagesse du Père. XII. 444. — Le Fils de Dieu s'appelle lui-même principe. IV. 126. — Quoiqu'il n'ait pas produit le Père, il est le principe des êtres. IV. 148. — Celui de qui il tient d'être Dieu est aussi Celui de qui il tient que le Saint-Esprit procède de lui. XII. 571. — Le Père aime le Fils et le Fils aime le Père. XIV. 645.

Le Fils de Dieu est nécessairement Fils unique. XIV. 140. — Comment il est le premier-né de toute créature. XIV. 562. — Le Sauveur veut se désigner lui-même quand il dit simplement le Fils, sans rien ajouter. VIII. 161. — Il n'est qu'un seul Fils de Dieu, par la naissance, nous le serons par la vue. VIII. 530. — Le Fils de Dieu n'est pas sorti du Père comme toute créature. II. 452.

La mission donnée au Fils par le Père est au-dessus même de nos pensées. XIV. 544. — Comment il faut comprendre cette mission. XII. 371, 420. — A-t-il reçu une mission ou un ordre? XIV. 564. — Mission du Fils de Dieu. XII. 418, 419. — Il est envoyé par le Père, par l'Esprit-Saint et par lui-même. XII. 371; XIV. 634. — Il a été envoyé sans s'éloigner du Père. X. 604. — La mission du Fils est différente suivant qu'il est envoyé à l'homme ou qu'il se fait homme. XIV. 420. — Le Verbe est envoyé à tout homme qui le connaît et le comprend. XII. 420. — Le Fils est né du Père parce qu'il a été engendré par le Père; il a été envoyé par le Père, parce qu'il nous fait connaître le Père. XII. 421.

Le Fils de Dieu n'est pas moindre que le Père. XIV. 573. — Comme Verbe, il n'est pas moindre que le Père, même après l'incarnation. VII. 350. — Comment le Fils est inférieur au Père et à lui-même. XII. 353, 359. — Règles d'interprétation des passages de l'Écriture relatifs au Fils. XII. 368. — Il y a certains passages de l'Écriture relatifs au Fils qui ont deux sens également vrais. XII. 370. — Le Fils est égal au Père, comme Dieu, inférieur au Père, comme homme. XIV. 621. — Le Père n'est appelé le Dieu du Christ avant l'Incarnation que dans la prophétie. XIV. 627. — Jésus-Christ, parlant comme homme, a dit de son Père: « Qu'il est son Dieu »; et en cela il a dit vrai. XIV. 627. — En prenant la nature d'esclave avec ses faiblesses, le Fils est

devenu inférieur au Père et aux anges mêmes. xiv. 543. — Comme homme, le Fils de Dieu reçoit le commandement du Père, comme Dieu il est lui-même ce commandement. xiv. 562, 646.

Le Fils de Dieu n'a pas été créé et il n'est pas inférieur au Père. iii. 93; v. 544. — Le Fils a été fait dans sa forme d'esclave. xiv. 605. — Comment il s'est anéanti. viii. 651. — Le Fils de Dieu a pu naître et souffrir sans rien perdre de sa divinité. xii. 54; xiv. 653. — En prenant un chair, il n'a éprouvé aucun changement en lui-même. vii. 350. — Avec notre nature muable, nous changeons en mieux en participant au Verbe; mais le Verbe immuable n'a rien perdu en participant à la chair. ii. 300. — Pourquoi le Fils de Dieu s'est fait maître extérieur et a voulu se montrer humble. xiv. 439. — Il a voulu se faire homme, afin que l'homme craigne bien plus de s'élever par l'orgueil de l'homme, que de s'abaisser par l'exemple d'un Dieu. iii. 75. — La naissance humaine du Fils de Dieu est tout à la fois une abîme d'humilité et de grandeur. xii. 308. — Par son abaissement, il est devenu notre voie dans le temps, pour être par sa divinité notre demeure éternelle. xii. 446. — Dans sa forme de Dieu, il offre un modèle aux anges, et par ses abaissements, une voie de retour à l'homme déchu. xii. 446. — L'obéissance du Fils de Dieu est la première cause du salut des hommes. xiv. 546. — Le Fils seul est né de la Vierge Marie, mais cette naissance est l'œuvre du Père et du Fils, comme la passion et la résurrection. vi. 248; vii. 213. — Il a pris la nature humaine, mais sans le péché. xii. 14. — Aucun contact de la chair ne pouvait changer le Fils de Dieu. xiv. 474.

Le Fils de Dieu, comme Dieu est partout, comme homme il est au ciel. ix. 207. — Comme homme, il est dans le ciel, où il intercède pour nous. xiv. 576, 608. — Comment il jugera à la fin du monde. xii. 364, 365. — Les bons et les méchants verront le Fils de Dieu comme homme. xii. 364, 365. — Les justes seuls verront le Fils comme Dieu. xii. 365. — Le Fils n'est soumis au Père que comme homme. xiv. 599. — Dans quel sens est-il dit que le Fils livrera la souveraineté au Père? xii. 358. — Comment le Fils sera soumis à celui qui lui a soumis toutes choses. v. 472.

Le Fils de Dieu est appelé le bras de Dieu. viii. 464. — Il est la main et le bras du Père. x. 656, 684. — Comme Verbe de Dieu, demeurant en Dieu, il est la nourriture des anges; mais pour être la nourriture des hommes, le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous. iv. 635. — Il est notre maître, notre défenseur, notre avocat. x. 483. — Dans les saintes Ecritures, le titre de roi désigne ordinairement le Fils. viii. 435. — Saint Pierre et les démons confessent que le Christ est Fils de Dieu. viii. 531.

Si Dieu a un grand nombre de fils par adoption, il n'a qu'un Fils par nature. vi. 570. — Le Fils unique de Dieu nous a voulus pour frères. vi. 270. — En tant que Fils unique, il n'a pas de frères; en tant que premier-né, il a voulu avoir pour frères tous ceux qui renaissent à la grâce. v. 545. — Le Fils de Dieu est devenu fils de l'homme, afin que les enfants des hommes devinssent fils de Dieu. vi. 499; viii. 9. — Il est Fils unique, mais non seul héritier. vi. 517. — Le pouvoir de devenir enfants de Dieu vient de Dieu. xvii. 217. — Il ne vient point du libre arbitre, mais du don de la charité. xvi. 357. — Il n'est pas étonnant que nous puissions devenir fils de Dieu, quand pour nous le Fils de Dieu est devenu fils de l'homme. vi. 499; viii. 9. — Les vrais enfants de Dieu. xvi. 304. — L'Évangile appelle enfants de Dieu, des hommes qui n'ont pas encore été régénérés. ii. 519. — Nous sommes fils de Dieu par la grâce, par la foi, par le sacrement, par le sang de Jésus-Christ. vi. 359, 508, 522, 573. — Les enfants spirituels sont engendrés en Jésus-Christ par l'Évangile. xv. 32. — Les véritables fils de Dieu sont les hommes renouvelés à son image. xiv. 86. — Et qui prennent soin d'y conformer leur conduite. xv. 524. — Pour devenir enfant de Dieu, il suffit de commencer à revêtir un nouvel esprit. xv. 523. — Nous sommes fils de

Dieu en espérance et non en réalité. viii. 530. — Ceux qui trouvent Dieu aimable sont ses enfants, ceux qui le trouvent terrible ne le sont point. viii. 531. — Les enfants de la promesse sont les enfants de la grâce, les enfants de la miséricorde. ii. 313. — Si nous devenons fils de Dieu, nous devenons dieux. viii. 539. — L'Église est en même temps épouse et fille du Christ. x. 74. — Les fils du Christ doivent être pacifiques. x. 75. *Voyez DIEU, DIABLE.*

Les fils d'Abraham, de David, des Patriarches, sont ceux qui imitent leur foi et leur piété. x. 109. — Quels sont les enfants de Jacob et d'Ésau. x. 449. — Nous sommes enfants d'Abraham ou du diable, non par la naissance, mais par l'imitation. viii. 50. — Quels sont les fils des hommes. viii. 468, 556, 513. — Quels sont les fils de ceux qui ont été tués. ix. 24. — On voit le fils de l'impie florissant dans le monde, parfois devenir juste et fleurir en Jésus-Christ. viii. 388. — Souvent un père de famille fait châtier son fils par des serviteurs qui sont des scélérats. ix. 644. — Dans l'Écriture, le nom de fils se trouve pris de trois manières. i. 332. — Les fils de la nuit et des ténèbres. ix. 28. — On appelle les méchants, fils de l'enfer, et les bons, fils du royaume céleste. xii. 16. — Les fils de colère. viii. 395. — Nos bonnes œuvres sont nos enfants. x. 77, 108. — Les fruits de ces bonnes œuvres sont les enfants de nos enfants. x. 77, 108.

La naissance des enfants est un don de Dieu. xiii. 310. — Comment on eût engendré des enfants dans le paradis sans aucun mouvement de concupiscence. xiii. 303. — La génération des enfants n'aurait pas eu lieu dans le Paradis sans l'action des époux. xvi. 5. — La multiplication des enfants vient de la bénédiction de Dieu. x. 458. — Le vrai bonheur n'est pas d'avoir des enfants, mais d'en avoir de bons. x. 76. — Les enfants naissent, grâce à la fécondité des parents; ils vivent pour leur bonheur, mais leur éducation est l'œuvre de leur volonté. xii. 158. — On peut porter le nom de fils sans y avoir droit par la naissance. xii. 16. — On appelle fils d'un aïeul ou de tout autre ascendant, celui qui en descend directement. iv. 329. — Fils légitimes, fils naturels. xvi. 141. — Fils adoptifs, fils légitimes, fils naturels. vi. 242. — Un fils légitime est plus en la puissance du père que de la mère. iii. 144. — Les enfants adultérins aussi bien que les enfants légitimes apportent en naissant un caractère de bonté. xv. 732. — Le démon ne peut rien contre la génération des enfants. xvi. 170. — Par un jugement de Dieu, les enfants subissent un châtement commun à cause des péchés de leurs parents. xvi. 569, 572, 575, 580. — Pourquoi Dieu juge d'une manière les parents et les enfants, et défend à l'homme de juger comme lui. xvi. 569 et suiv. — Dans le Nouveau Testament, les enfants ne pas responsables des péchés de leurs parents. xvi. 266. — Les vertus des parents sont utiles à leurs enfants. xvi. 589. — Les fils mauvais, par cela seul qu'ils vivent mal, persécutent la tendresse de leurs parents. ii. 431. — Un chrétien doit pleurer, non quand il voit son fils mourir, mais quand il le voit pécher. viii. 403. — Ce qu'on donne à Dieu profite à celui qui donne et à ses enfants, ce qu'on leur réserve criminellement leur est nuisible. vi. 379. — L'affection des enfants pour leurs parents ne doit pas être vénale. vi. 180. — Il y avait chez les Juifs une manière spéciale de donner des fils à qui n'en avait pas obtenu de la nature. vi. 243. — Il est vraisemblable que l'Écriture n'a pas fait mention des fils aînés des premiers hommes. xiii. 319. *VOYEZ ENFANT.*

FIMBRIA, le plus féroce partisan de Marius, détruit Troie. xiii. 51. — Il fut tué dans sa maison. xiii. 67.

FIN. Ce qu'on entend par ce mot. xiv. 529; xvi. 163. — On emploie le mot fin en deux sens: on pour exprimer l'anéantissement de ce qui était, ou pour préciser l'achèvement de ce qui était commencé. v. 473; viii. 257, 583. — Dieu est la fin de l'homme, parce qu'on ne trouve plus rien au-delà. ii. 225. — On ne peut appeler long ce qui finit. vi. 506; vii. 502. — On ne cesse pas d'être misérable tant qu'on ne prend pour fin de ses œuvres que l'instabilité. ii. 222. — Incertitude de la fin du monde. ii.

578. — Lettre de saint Augustin à Hésychius, sur la fin du monde. II. 559. — Jésus-Christ est notre fin. VIII. 583, 616 ; XI. 450. — Comment l'homme peut y atteindre. XI. 451. — La fin de la consommation de toutes choses est d'être élevé en gloire dans le royaume du Christ qui n'a point de fin. IX. 701. — Lorsque le psaume dit pour la fin, les cœurs doivent se tourner vers le Christ. X. 176.

Différence entre la fin et les moyens. XIV. 520. — Quelle doit être la fin des bonnes œuvres ? IX. 676. — Quelle est la fin suprême. XIII. 158. — Nos actions sont bonnes ou mauvaises, suivant l'intention que nous nous proposons. III. 529. — De la fin des biens et des maux. XIII. 424. — On fait parfaitement ce qu'on fait pour Dieu. XVI. 195. — Il suffit que les dons de Dieu ne soient pas rapportés à leur auteur, pour que ceux qui en usent deviennent injustes. XVI. 161. — Si on n'accomplit pas une œuvre qui paraît bonne, dans le but pour lequel on doit la faire, on se rend coupable. XVI. 163. — C'est surtout par la fin qu'elles veulent atteindre que les vertus se distinguent des vices. XVI. 163. — Les Gentils étaient coupables parce qu'ils n'inspiraient pas à leurs œuvres le but qu'ils auraient dû leur donner. XVI. 165. — Une bonne fin ne peut jamais rendre bonne une action mauvaise par elle-même. XII. 226.

FIRMAMENT. Sa création. IV. 134. — Suivant une opinion, le firmament n'est que l'atmosphère. IV. 159. — Ce que c'est. IV. 139. — Le ciel firmament est le cœur du juste dans sa force. VIII. 197.

FIRMIN, homme instruit dans les lettres. I. 420.

FIRMUS, évêque de Tagaste. Son courage pour ni mentir ni trahir personne. XII. 207.

FIRMUS, prêtre, remet à saint Augustin deux lettres de Valère. III. 1. — Ses voyages pour les affaires d'Eustochium et de Paula. II. 453. — Il apporte à Hippone une lettre de Sixte. II. 535. — Et doit en reporter une à Rome. II. 540.

FIRMUS. III. 401.

FIRMUS donna le nom de Firmiens à un parti de Donatistes. II. 126.

FIRMUS, roi barbare. XV. 17.

FLACCIANUS, proconsul distingué par sa science. III. 248 ; XIII. 398.

FLAMBEAU. Différence entre un flambeau et la lumière véritable. VII. 144. — Le flambeau qui éclaire sur le chandelier est le Christ attaché à la croix. VII. 546, 585. — La lampe de la sagesse est la chair du Christ. X. 166. — Le Seigneur allume le flambeau sur la croix. IX. 542. — De même qu'une lampe ne saurait s'allumer d'elle-même, ainsi l'âme de l'homme ne peut se donner sa lumière. IX. 598. — Flambeau des Ecritures. VIII. 565. — Les exemples des saints sont un flambeau pour les yeux des faibles. VII. 546, 585. — Flambeau inextinguible du temple de Vénus. XIII. 489.

FLAMINE, prêtre de la plus haute dignité chez les Romains. XIII. 35. — Trois divinités seules avaient pour prêtres des flamines. *Ibid.*

FLATTERIE. La flatterie ou adulation est une tromperie qui résulte de fausses louanges. VIII. 58. — Elle est une fausse louange. X. 192. — L'intempérance est pour beaucoup le motif de flatteries mensongères. VIII. 138. — La flatterie accompagne toujours l'intempérance et les autres vices. VIII. 182. — La flatterie est l'huile du pécheur. XV. 32. — Ne félicitez point l'homme qui prospère en cette vie, dont les fautes demeurent sans vengeance et rencontrent l'applaudissement. VIII. 169.

FLATTEUR. L'orgueil est produit par les flatteries de l'adulateur. VII. 363. — Les flatteurs vendent leurs louanges comme de l'huile aux insensés. II. 322 ; V. 451. — Combien il est criminel de flatter les pécheurs. VIII. 543. — Les paroles de la flatterie garrottent l'âme dans ses péchés. VII. 169. — Les amis corrompent par la flatterie, les ennemis corrigent par le reproche. I. 446. — Celui qui reprend pour guérir, nous aime mieux que celui qui parfume notre tête avec l'huile de la flatterie. I. 556. — Celui qui n'aime

point les adulateurs ne craint point ceux qui font des menaces. VIII. 628. — Il faut éviter et ceux qui nous flattent et ceux qui nous maudissent. VIII. 435.

FLEUR. La fleur est l'emblème de la gloire. X. 112. — L'éclat de l'homme ressemble à la fleur de l'herbe. VIII. 564.

FLEUVE. Les fleuves qui arrosaient le paradis étaient de véritables fleuves. IV. 242. — Quels sont les fleuves de Babylone. X. 141, 142, 147. — Le fleuve est l'image de la vie mortelle qui s'écoule. IX. 63. — L'écriture emploie le mot fleuve dans un bon et un mauvais sens. VI. 131. — Le fleuve du Seigneur est le peuple de Dieu. IX. 53. — Plusieurs écoulements ne forment qu'un seul fleuve. IX. 53. — Le fleuve est tout ce qui meurt en cette vie. IX. 63. — Dieu dessèche les fleuves d'Ethan. IX. 183.

FLORE, veuve. V. 527 ; XII. 280.

FLORE, déesse. V. 135 ; XIII. 75. — Obscénités des jeux célébrés en son honneur. II. 135 ; V. 135 ; XIII. 45.

FLORENTIN. II. 218.

FLORENTIN, homme fort connu à Hippone, remet à saint Augustin la lettre des citoyens de Madaure. III. 75.

FLORENTINE. III. 119.

FLORENTIUS, évêque. II. 333 ; III. 47.

FLORENTIUS, évêque donatiste. VIII. 379 ; XV. 425.

FLORENTIUS d'Hippone. XIII. 522.

FLORIN, hérétique qui donna son nom à la secte des Floriniens. XIV. 45.

FLORUS, païen. XV. 412.

FLORUS, moine d'Adrumète. III. 36.

FLORUS, collègue de Julien l'hérétique. XVI. 643, 658.

FOI. Déesse à laquelle les païens avaient élevé un temple et un autel. XIII. 82.

FOI. La foi est ainsi appelée parce qu'on fait ce qu'on dit. VI. 222 ; XII. 216. — La foi est le fondement de ce qu'on espère, la conviction de ce qu'on ne voit pas. VI. 544. — La foi catholique repose sur les témoignages de l'autorité et sur la vérité apostolique. VI. 247. — La foi devient chancelante dès que l'autorité des Ecritures est ébranlée. IV. 17. — La foi prouvée par les Juifs. V. 541. — La foi est éclairée par les Ecritures. VI. 544. — La foi a des yeux par lesquels elle voit d'une certaine manière ce qu'elle ne voit pas encore, et par lesquels elle voit avec certitude qu'elle ne voit pas encore ce qu'elle croit. II. 237. — Notre foi doit retenir fermement ce que notre intelligence ne peut encore pénétrer. XII. 453. — La foi est la croyance à un objet invisible. XI. 746 ; XII. 3. — Exposition des principes de la foi. XII. 4. — En voyant l'Eglise nous croyons au Christ que nous ne voyons pas, tandis que les Apôtres voyaient le Christ et croyaient à l'Eglise. VII. 271, 285. — La foi est impossible, si, d'après les Académiciens, il faut suspendre son jugement en toutes choses. XII. 9. — La volonté de Dieu demande la foi, plutôt qu'aucune dispute. VII. 547. — Où la raison est impuissante, la foi se fortifie. VII. 298. — Il y a beaucoup de questions qu'il ne faut pas finir avant de croire, de peur que la vie ne finisse sans la foi. II. 186. — S'il est raisonnable que la foi précède quelquefois la raison, la raison précède toujours la foi. II. 235. — Il est permis de chercher la raison de notre foi. II. 235. — D'après Platon, la possession de la vérité par rapport à la foi, c'est l'éternité par rapport à ce qui commence. V. 136. — Il ne faut pas un long discours quand il s'agit de la foi. VII. 223.

Fondements de la foi catholique. XIV. 118. — Ce que nous voyons accompli doit nous engager à croire ce que nous n'avons pas vu. V. 539, 540 ; XII. 83, 87. — La manière dont le monde a cru est une chose incroyante. XIII. 516. — Les miracles et les prodiges nous conduisent à la foi. VI. 515. — Motifs de notre foi. V. 538. — Merveilleuse conversion du monde à la foi du Christ. V. 541. — L'univers entier respire la foi chrétienne. VIII. 93. — Des miracles qui ont été faits pour que le monde crût en Jésus-Christ. XIII. 519. — Moins la foi cherche les miracles, plus elle montre de vigueur. XV. 546. — On doit croire sans hésiter à l'autorité des Ecritures et autres témoignages d'après la foi qu'ils méritent. II. 341. — La foi n'est pas pour les er-

gueilleux, mais pour les humbles. vi. 481 ; vii. 50. — C'est la foi d'abord qui attache notre âme à Dieu ; ensuite la morale dont la pratique fortifie notre foi. xii. 50. — La foi est le lait des petits. xii. 58, 347. — La simplicité de la foi catholique est le seul moyen de salut pour les faibles, le seul lait qui puisse les rendre capables d'une plus solide nourriture. viii. 174. — La simplicité de la foi qui suffit aux uns ne suffit pas aux autres. vi. 452. — Il faut abriter les faibles dans la citadelle de la foi et ensuite combattre pour eux avec toutes les forces de la raison. ii. 232.

La foi doit occuper le premier rang dans notre âme. vi. 38. — La foi vient du cœur et non du corps. xii. 508. — La foi n'est pas un hommage tout extérieur, c'est l'adhésion d'un esprit convaincu. xii. 64. — L'espérance et la charité accompagnent la foi. vi. 257. — Toute science et toute interprétation de l'Écriture est fondée sur la foi, l'espérance et la charité. iv. 17. — On honore Dieu par la foi, l'espérance et la charité. xii. 2. — Union indissoluble de la foi, de l'espérance et de la charité. xii. 3. — La foi pieuse ne veut pas être sans la charité et l'espérance. ii. 236. — Par la foi nous saisissons les choses passées et les choses futures. ii. 237. — La foi et l'espérance sont deux bonnes amies. vi. 468. — La foi doit être jointe à la charité. vi. 407. — Il y a une distinction à faire entre foi et foi. vi. 406. — Quand la foi vacille la charité languit. iv. 17. — La foi louable est la foi des fidèles, celle qui agit par la charité. vi. 406, 407 ; vii. 32. — Sans la charité la foi est stérile. xii. 42. — La foi opère par la charité. vi. 7. — La foi morte est le privilège non des chrétiens, mais des démons. v. 567. — Foi des démons. ii. 543. — La foi des mauvais Catholiques ressemble à celle des démons. vii. 149. — La désobéissance aux enseignements de la loi amène la corruption et conduit à nier Dieu. viii. 570. — La foi des chrétiens doit être distinguée de la foi des démons. ii. 543 ; vi. 257 ; vii. 42, 82, 261. — Quelle est la foi des chrétiens. xii. 42. — Foi religieuse : son objet. ii. 236 ; xii. 3, 50. — La foi d'un bon chrétien est fort au-dessus de toute la science des philosophes. xiii. 163. — Foi historique et temporelle, spirituelle ou éternelle. iii. 580. — Aux faibles Dieu donne pour nourriture la foi historique de tout ce qui s'est accompli dans le temps. viii. 156. — Quelle est la foi chrétienne. xi. 464.

Le meilleur et le principal ouvrage de la foi est de faire croire au vrai Dieu. xiii. 82. — Sans la foi personne ne peut être justifié et sauvé. xv. 626. — Nul homme ne peut se soustraire à la condamnation portée contre Adam que par la foi en Jésus-Christ. xvi. 300. — Les justes de l'époque antérieure n'ont pu se sauver que par la foi en Jésus-Christ. xii. 43. — La foi au Dieu créateur ne suffit point pour être sauvé. xvii. 186. — Sans la foi au Christ, personne ne peut être réconcilié. ix. 555. — La foi au Christ n'est pas nécessaire au salut si l'homme peut être juste sans la foi. xvii. 186. — La foi doit passer avant les œuvres de la loi. iv. 424. — Jésus-Christ est le fondement véritable et éternel de la foi catholique. xii. 2. — La foi en la résurrection du Christ est la foi des chrétiens. x. 12. — Quelle est la foi du Christ ? x. 687. — Par la foi au Christ né de la chair, on arrive au Christ né de Dieu. x. 38. — La foi en Jésus-Christ est le chemin qui mène à Dieu. xii. 8 ; xiii. 225.

Depuis le commencement du genre humain la vraie foi a été une et invariable. ii. 177, 178. — La foi des deux Testaments est la même. ii. 403. — Depuis le commencement du genre humain Jésus-Christ n'a jamais cessé d'être annoncé par les prophètes et d'avoir des adorateurs. ii. 179. — Les anciens justes furent sauvés par la foi qui sauve aujourd'hui les fidèles. ii. 519. — La foi des justes de l'Ancien et du Nouveau Testament est la même. xiv. 275 ; xv. 626 ; xvi. 17, 39. — Avant la passion, les justes furent sauvés par la foi en Jésus-Christ. ii. 403, 528. — Les anciens justes furent sauvés par la foi au sang que le Christ devait répandre, comme nous le sommes par la foi en son sang répandu. i. 472. — Les saints de l'Ancien Testament ont été sauvés en croyant que Jésus-Christ viendrait, comme nous le sommes en croyant qu'il est venu. xii. 76. — La foi de l'Eglise uni-

verselle garde l'unité, malgré des pratiques différentes qui n'atteignent en rien la vérité de la foi. ii. 18. — Dieu emploie des moyens différents pour alimenter notre foi qui est toujours la même. viii. 496. — La foi est en même temps commune et individuelle chez tous les chrétiens. xii. 508.

La foi est nécessaire en ce monde. vi. 159. — Elle est nécessaire au salut. vi. 581. — Sans la personne n'est, ni ne sera, ni jamais n'a été juste. xii. 302. — Jusques à quand la foi sera nécessaire. iii. 131. — Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu. xvi. 168. — La foi est le premier devoir et le premier acte de notre religion. vi. 160. — Le commencement du salut. vii. 82. — Le commencement d'une bonne vie. v. 558 ; vi. 173 ; xii. 302. — La foi est le commencement de la vie chrétienne. xvi. 349. — La foi c'est la justice. viii. 299. — La justice vient de la foi et non des œuvres. ii. 500. — La justice ne vient ni de la loi, ni de la puissance de la nature, mais de la foi. ii. 466. — La foi est la source de toute justice. ii. 542. — Croire en celui qui justifie l'impie c'est commencer par la foi. ix. 613. — La foi est la résurrection du pécheur. x. 487. — L'âme revit par la foi. ix. 324. — Comment on est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi. v. 480 ; vi. 7 ; viii. 283 ; xvi. 328. — La foi sans les œuvres et les œuvres sans la foi ne servent de rien. viii. 281, 282. — La foi ne suffit pas seule pour le salut. xvi. 41, 277. — La foi sans les œuvres est inutile. v. 480. — La liberté de la foi chrétienne ne doit pas couvrir comme d'un voile la dépravation des fidèles. v. 573. — Erreur de ceux qui, tout en vivant mal, se promettent, parce qu'ils croient, d'arriver au ciel. v. 553 ; vi. 256. — Dieu par sa grâce accomplit l'œuvre de la Loi dans l'homme, et l'homme, recevant par la foi la grâce divine, coopère au secours divin. iv. 538. — La foi a sa source dans la grâce et n'est pas une récompense des bonnes œuvres. iv. 424. — La foi ne vient pas des bonnes œuvres, mais celles-ci viennent de la foi. vi. 7 ; xvi. 277. — La foi est le commencement de nos bonnes œuvres. xv. 580. — La grâce de la foi précède les bonnes œuvres. v. 496 ; xii. 302. — Les bonnes œuvres viennent de la foi. iv. 424. — Sans la foi on ne peut bien faire. vi. 38. — Sans la foi droite, la multitude des bonnes œuvres ne sert de rien. xvi. 41. — Tous les actes de renom faits avant la foi, quelque louables qu'ils paraissent, sont des actes sans valeur. viii. 282, 284. — L'acte qui n'est pas inspiré par la foi est un péché. xvi. 166, 167. — Dieu lui-même donne la foi qui obtient la justification. ii. 500. — La foi conserve la grâce de la justification. ii. 543. — Ce que la foi obtient ne cesse pas d'être un don gratuit. ii. 543.

La foi est le commencement du mérite. ii. 543. — La foi commence le mérite, mais le mérite de la foi est un don de Dieu. xvi. 323. — La foi vient de Dieu. i. 334 ; iv. 57 ; v. 496, 498, 499 ; vi. 173 ; vii. 82, 85, 481 ; xii. 12 ; xvi. 3, 282, 333, 345. — La foi n'est pas la récompense de nos mérites, mai un don gratuit de Dieu. ii. 543, 544 ; iii. 32 ; xv. 626 ; xvi. 57, 101, 320, 331. — Quoique la foi demande la grâce de bien agir, ce n'est jamais la foi qui nous fait mériter la foi. xv. 580. — La foi ne précède point la miséricorde de Dieu. ii. 544. — Croire en Dieu et vivre pieusement, ne vient pas de celui qui veut, mais de Dieu qui fait miséricorde. iii. 41. — Il faut prier Dieu pour ceux qui ne veulent point croire. iii. 41, 46. — Nous devons prier pour nos ennemis qui ne croient pas encore, afin que Dieu leur donne la foi. iii. 34. — Comment on devient digne de la foi. xvi. 334. — Depuis l'Ascension de Jésus-Christ, la justice de la foi vient du Saint-Esprit. vi. 582.

Il y a des commencements de foi analogues à la conception. v. 496. — La foi est éveillée en nous par l'obéissance, alors que Dieu nous prévient et nous appelle. ix. 226. — Personne ne peut, par ses propres forces, avoir le commencement ou le couronnement de la foi. xvi. 323. — Le commencement de la foi est un don de Dieu. iii. 38, 45 ; xvi. 322, 346, 375, 378. — Le commencement de la foi est aussi le commencement d'une pieuse volonté. iii. 46. — Le commencement de la foi et son accroissement sont un don de

Dieu. xvi. 322, 347. — Tout ce qu'on fait de bien avant d'avoir la foi, pendant qu'on la possède et après, doit être attribué à Dieu. xvi. 329. — Les dons par lesquels nous menons une vie régulière et que Dieu accorde gratuitement à notre foi, sont comme des liens intermédiaires entre le commencement de la foi et la perfection de la persévérance. xvi. 380, 384.

La perfection et le commencement de la foi sont un don de Dieu. xvi. 326. — La persévérance dans la foi est un don de Dieu. xvi. 315. — Les prières de l'Eglise sont une preuve que la foi et la persévérance sont des dons de Dieu. xvi. 382. — La foi et le salut dans la foi sont un don de Dieu. xvi. 334. — Quand saint Augustin apprit-il que le commencement de la foi est un don de Dieu? xvi. 377.

Ceux qui croient dans le Seigneur, par leur propre cœur, le font par leur volonté et leur libre arbitre. iii. 43, 44. — Si les mondains voulaient croire, nul ne les empêcherait. vi. 583. — Vouloir et croire nous appartiennent à cause du libre arbitre de notre volonté, et cependant l'un et l'autre nous sont donnés par l'Esprit-Saint. xi. 325. — L'homme doit confier à Dieu et non à sa propre volonté, sa foi, son espérance et sa charité. xvi. 334.

Tous n'ont pas la foi. ix. 326; x. 175. — Pourquoi la foi n'est point donnée à tous. xvi. 331. — Pourquoi l'un croit et l'autre ne croit pas, quoique tous deux aient entendu la même chose, est le secret de Dieu. ii. 543. — Comment Jésus-Christ connaît ceux qui doivent croire en lui. xvi. 333. — Pourquoi quelques hommes ne peuvent avoir la foi. x. 688, 689. — On permet que l'Evangile soit prêché par un homme, quoiqu'il puisse être donné par Dieu. xvi. 298. — Il est donné à un très-petit nombre de recevoir la foi de Dieu directement ou par le ministère d'un ange, tandis qu'il est donné à un grand nombre de recevoir la foi par le ministère des hommes. xvi. 375. — La foi chrétienne n'est donnée par aucun homme. xv. 405. — Quels sont les pères de notre foi. vii. 251.

La foi est un grand bien. vi. 168. — Préférable à l'or. vi. 145. — Le Sauveur nous demande la foi et nous offre le salut : en face d'une telle récompense, le travail demandé n'est rien. vii. 258. — Beaucoup aperçoivent l'éclat de l'or et non celui de la foi. viii. 370. — Foi charnelle. vi. 9. — La foi est précieuse, on l'estime trop peu. viii. 284.

La foi est le chemin le plus sûr pour arriver à la vérité, tous doivent le suivre. xiv. 46, 49, 53. — La foi est un moyen abrégé de salut. v. 504. — La foi peut nous procurer la connaissance et l'amour de Dieu. xii. 462. — Les vérités de la foi ont pour objet la connaissance de Dieu et du prochain. iv. 48.

Quel est le Fils de la foi? xvii. 158. — Par la foi nous pouvons devenir enfants de Dieu. x. 16.

C'est la foi qui nous attire vers le Christ. ii. 543; v. 161. — La foi en Jésus-Christ. vi. 572. — Notre foi en Jésus-Christ c'est Jésus-Christ dans notre cœur. x. 666. — Par la foi et l'espérance, notre âme est en Jésus-Christ. x. 207. — L'homme pieux et fidèle est sûrment avec Jésus-Christ par la foi. xi. 115. — Les hommes sont par la foi le temple de Dieu, aussi longtemps que la foi habite en eux. x. 30. — C'est la foi au Christ qui seule nous purifie. ix. 342. — Le Christ ne sert de rien à ceux qui ne croient pas. vi. 466. — Jésus-Christ dans notre cœur c'est la foi dans notre cœur. viii. 335. — Si le Christ ne dort pas en nous, c'est que notre foi veille. vi. 299. — Quand notre foi est endormie, notre cœur est agité par le vent des tentations. vi. 162; viii. 92, 223. — L'oubli de la foi c'est le sommeil de Jésus-Christ dans notre cœur. x. 667. — Foi présente, foi vigilante, foi endormie. vi. 360. — La foi est la fin de l'Incarnation. xii. 427. — L'enseignement de la foi est comme un remède divin qui guérit la faiblesse de notre âme. xii. 348. — Dieu a prescrit la foi aux peuples comme un remède. ii. 231. — Sur la croix le Christ avait soif de la foi de ceux pour lesquels il pria. ix. 110.

La foi est la vie. x. 496, 640; xi. 4. — La foi droite est une voie droite. viii. 282. — Le principe d'une vie sainte

est la vraie foi. vi. 173. — A la vraie foi il faut joindre une vie sainte. vii. 149. — Si la foi nous distingue, distinguons-nous aussi par la conduite. vii. 262.

La foi est le fondement de la vie spirituelle. xvi. 329. — Ce que c'est que d'avoir la foi pour fondement. v. 566. — Ce que c'est qu'élever sur le fondement de la foi du bois, du foin, de la paille. v. 523.

La foi précède la prière. ii. 543. — Pour prier il faut avoir la foi, et pour conserver la foi il faut prier. vi. 480; vii. 83. — La foi obtient ce que la loi ordonne. xii. 42; ix. 686. — L'intention fait le prix de l'œuvre, et l'intention doit être réglée par la foi. viii. 282.

Foi pleine et parfaite. vii. 83, 333. — Foi catholique. vii. 465; xvii. 177. — Vivre de la foi. xv. 547. — Vraie foi, de laquelle vit le juste. xvii. 177. — Quelle foi mérite des éloges. xvii. 176. — La foi est un précepte, en sorte que le juste vit de la foi et qu'à cette foi est promise la vie éternelle. ix. 554. — Comment on doit comprendre pour croire et croire pour comprendre. vi. 176. — Dieu nous fait voir ce qui doit nous faire croire ce que nous ne voyons pas. vi. 515, 536. — Celui qui, aidé de la vraie raison, comprend ce qu'il croyait seulement, est plus avancé que celui qui en est à désirer comprendre ce qu'il croit : si celui-ci ne le désire point, il ne sait point à quoi sert la foi. ii. 237. — Ici bas c'est la foi, au ciel c'est la claire-vue. xi. 461. — Il y a des choses que nous ne croyons qu'à la condition de les comprendre, d'autres que nous ne comprenons qu'à la condition de les croire. ix. 693. — La foi consiste à croire ce qu'on ne voit pas, et sa récompense est de voir ce qu'on croit. vi. 173. — Une foi solide est un commencement de connaissance. xii. 464. — Il faut croire avant de connaître. iii. 322, 339, 552; xii. 50. — La foi est l'échelle salutaire et indispensable pour nous élever à la certitude des choses éternelles. viii. 157. — La vraie raison conduit à l'amour de l'intelligence, la foi prépare le cœur. ii. 236. — La foi conduit à la connaissance de la vérité. ii. 231. — L'intelligence suit la foi. ii. 231. — Par la foi on arrive à une connaissance certaine. xiv. 125. — La connaissance des choses divines est le prix du mérite, et le mérite s'acquiert par la foi. v. 468.

Récompense de la foi, punition de l'infidélité. vii. 264. — La vision intuitive sera la récompense de la foi. xii. 356. — Il faut d'abord nourrir de foi simple l'esprit du chrétien, pour le rendre capable de comprendre les vérités supérieures. xiv. 209. — La foi capable de comprendre les choses divines. xii. 348. — La foi guérit l'âme pour lui faire contempler les vérités éternelles. xii. 417. — Par la foi les cœurs sont guéris et les yeux intérieurs ouverts. viii. 434. — L'homme se purifie dans la foi de mystères temporels, pour se rendre capable de voir la vérité des choses éternelles. v. 136. — Personne ne devient apte à trouver Dieu, s'il n'a pas cru d'abord ce qu'il doit connaître ensuite. iii. 339. — La foi n'est vraiment la foi que quand on attend dans l'espérance ce qu'on ne voit pas encore dans la réalité. xiii. 268. — Nous croyons aux choses futures, comme nous espérons les voir. ii. 237. — La foi consiste à croire ce qu'on ne voit pas, et la récompense de la foi est de voir ce qu'on croit. vi. 173. — Celui qui croit, le fait sans confusion, car il est vrai qu'il verra. xi. 461. — La récompense de la foi est la vue de ce qu'on a cru. x. 606. xi. 115. — Maintenant nous croyons, plus tard nous connaissons : ce sera la récompense de notre foi. xi. 20. — La foi chrétienne nous conduit voir la beauté du Père. vi. 60, 412; viii. 484. — Le temps de la foi est un temps laborieux. vi. 159. — En cette vie nous marchons par la foi et non par la claire-vue. viii. 25. — L'esprit, une fois pénétré des principes de la foi, s'efforce, par une vie pure, d'arriver à la contemplation. xii. 2. — En cette vie nous avons besoin du lait de la foi, avant de prendre la nourriture solide de la contemplation. vi. 522. — Si la foi ne nous soutient pas sur la route, la claire-vue ne fera pas notre bonheur dans la patrie. vi. 388. — Temps où notre foi deviendra la vérité. xii. 417. — Dans le souvenir, la vue et l'amour de la foi temporelle, on découvre

une certaine trinité, qui n'est pas cependant l'image de Dieu. XII. 326. — La foi nous fait citoyens de la république céleste. II. 293. — Comment la foi est nécessaire pour arriver au souverain bien. XIII. 423. — La foi et la vraie piété nous font entrer dans la société des saints. II. 325. — La foi purifie l'âme pour la faire jouir de la vue de Dieu. VI. 41, 256, 389; XII. 456. — Dieu est la récompense et le prix de la foi. VI. 84. — Chez quelques uns la grâce de la foi est à un degré insuffisant pour obtenir le ciel. V. 496. — Sous la conduite de Dieu, la foi catholique n'a rien à craindre. XII. 46.

On doit se tenir sans l'ombre d'un doute ce qui est contraire à la foi catholique. IV. 456. — Abrégé de la foi catholique. IV. 125. — Le symbole est la règle de la foi. VII. 455; VIII. 402. — On donne les mots du symbole à retentir à ceux qui demandent le baptême. I. 327. — Ils doivent le prononcer à haute voix dans l'Eglise. I. 431. — Profession de la foi chrétienne. V. 519.

Il faut confesser sa foi. VII. 406. — Combien la foi inébranlable du chrétien diffère des incertitudes des philosophes. XIII. 441. — Dieu laisse aux justes la mort temporelle pour l'exercice de la foi. II. 405. — A en croire Eusèbe, les Elcéséens disaient qu'en temps de persécution il est permis de renier extérieurement la foi. XIV. 5. — La foi doit être dans le cœur et dans les paroles. VIII. 431. — Dieu nous aide à confesser la foi. VIII. 432. — Il faut tout perdre plutôt que la foi. VIII. 374. — On peut perdre la foi chrétienne de deux manières. IX. 33. — Beaucoup perdirent la foi par l'amour des choses visibles. X. 40. — Celui qui perd la foi, perd son premier-né. X. 431. — L'unité de la foi peut exister sans la charité, hors de l'Eglise. XV. 374. — La foi des hérétiques n'est pas vraie. XII. 402. — Notre foi et notre amour sont éprouvés par les hérésies. II. 481. — La grâce miséricordieuse de Dieu n'abandonne pas ceux qui vivent de sa foi. II. 287. — Savoir défendre la foi c'est être plus instruit et non plus fidèle. VII. 275. — Comment nous connaissons la foi qui est en nous. XII. 507. — On n'est pas hérétique pour se tromper dans les choses qui ne sont pas de la foi. XV. 624. — Comment il faut livrer au peuple les mystères de la foi. V. 327. — Règle à suivre dans les questions de la foi trop difficiles. XII. 453. — Les puissances de la terre ne doivent point douter de l'antique foi de l'Eglise catholique, et pour cette raison assigner à ceux qui la combattent un lieu et un temps où ils puissent discuter. XVI. 389. — On ne doit user de violence à l'égard de personne pour l'amener à la foi. XV. 251. — La foi obtient toujours la préférence sur la loi. XVI. 282. — La foi parfaite est un bien rare dans le monde. VI. 480. — Il est très-important de posséder la foi dans toute son intégrité. XV. 402. — Pourquoi la foi doit, avant la raison, nous servir de maître. XIV. 44. — La foi des nations a été prédite dans l'Ecriture. XIII. 253.

Le poisson est le symbole de la foi. VI. 453. — Foi grande comme un grain de sénévé. VI. 347. — L'hyssope est l'image de la foi. IV. 518. — La foi est une tunique et une cuirasse. VI. 279. — On ne peut raisonnablement refuser de croire une chose parce qu'elle n'est arrivée qu'une fois. II. 335.

FOIN. Le foin est aussi un fruit dans le langage de l'Ecriture qui appelle foin même les moissons de blé. IX. 538. — Les méchants sont semblables au foin et les bons à l'or. IX. 538. — Le foin c'est la convoitise charnelle. IX. 429. — Les biens charnels ne sont que du foin. X. 264. — Ce que signifient les montagnes produisant du foin. X. 263, 265.

FOLIE. La folie est le plus grand obstacle à l'intelligence, les véritables ténèbres de l'esprit. III. 223; VI. 308. — La folie est comparée aux ténèbres. II. 444. — Elle est l'indigence de l'âme. III. 480. — La folie désigne tous les vices de l'esprit. III. 480. — La folie n'est autre chose qu'une fausse sagesse. VI. 604. — Elle est une ignorance vicieuse de ce que l'on doit rechercher ou éviter. III. 389. — Elle est le plus grand de tous les vices. III. 389. — La folie et

la vanité sont des effets du péché originel. XVI. 223, 630. — De l'aveu même des fous, la folie est une misère. III. 251. — Y a-t-il un milieu entre la sagesse et la folie? I. 323; III. 359. — L'insensé est celui en qui l'esprit n'a pas le souverain pouvoir. III. 329. — Différence entre le sage et l'insensé. III. 329. — Tout insensé pèche, si ce n'est dans les actes où il obéit au sage. XIV. 48. — La folie est un grand mal. XVI. 439. — La folie est un vice naturel. XVI. 630. — Elle est la conséquence de la dépravation de notre nature. XVI. 748. — La passion charnelle peut seule porter à me de la folie. XV. 515. — De celui qui appelle son frère fou. XIII. 510.

FONTAINE. Ce que c'est et qu'est-ce qu'elle signifie. IX. 483. — De la fontaine qui arrosait la surface de la terre. IV. 204. — Comment furent créés les fontaines et les fleuves. IV. 440. — Source et lumière en Dieu. VIII. 448. — Celui qui est surchargé du poison de la malice ne peut recourir aux sources de la sagesse. VIII. 448. — Fontaine froide le jour, chaude la nuit. XIII. 488. — Fontaine d'Epire, où les flambeaux allumés s'éteignent et où les flambeaux éteints se rallument. XIII. 488.

FORTEUS de Carthage. I. 336.

FORCE. En quoi elle consiste: quelles vertus elle renferme. V. 431. — Elle est le courage à supporter les afflictions. IX. 283. — La force est ce sentiment de l'âme qui nous fait mépriser toutes les incommodités et la perte des choses qui sont en notre pouvoir. III. 331. — La force est l'amour supportant tous les maux à cause de l'objet aimé. III. 509. — La force est la deuxième vertu de l'âme. IV. 112. — Devoirs de la force. XIII. 429, 430. — Conseils et exemples de force, tirés de l'Ecriture. III. 506. — Les païens avaient élevé des autels à la Force. XIII. 82. — Il n'y a point de force à se donner la mort. XIII. 430.

D'où vient notre force. X. 469. — La force des chrétiens vient de l'amour de la justice. V. 277. — La force des chrétiens est l'œuvre de la charité divine, celle des païens naît de la convoitise mondaine. XVI. 432. — La force est le quatrième degré qui conduit à la sagesse. IV. 22. — Il y a du vicieux dans la force, quand elle est un sujet d'orgueil. VIII. 418. — C'est dans l'humilité qu'est la force. IX. 382. — La force qui vient de l'homme et non de Dieu est plutôt une dureté qu'une force. IX. 548. — Ceux-là succombent, qui veulent être à eux-mêmes leur propre force. IV. 613. — Il faut demander la force à celui qui nous a commandé d'être forts. VIII. 458. — Force des chrétiens contre le démon. XIII. 458. — C'est être fort que de surmonter sa colère et de supporter un affront. IX. 382. — La science et la force d'âme sont rarement réunies à cause du péché originel. XVII. 1, 2. — D'où vient le développement des forces corporelles. III. 300. — Quand il est permis de repousser la force par la force. III. 325. — Comment on peut forcer quelqu'un à faire le bien. II. 456.

FORT. Quel est l'homme véritablement fort. VIII. 30. — La force mal employée n'est pas la santé. VI. 210. — D'où peut venir la supériorité des forces. XIV. 464. — Quels sont ceux à qui le prophète donne le nom de forts. VIII. 618. — Les forts de l'Eglise, qui ne craignent point les persécutions, s'émouvent quelquefois des iniquités de leurs frères. VIII. 267. — Les forts succombent parfois à la tentation. VIII. 456. — Celui qui est fort de la vraie force n'ose pas avec audace et n'a pas peur à la légère. II. 442. — Celui-là est véritablement fort, qui a mis sa force en Dieu. VIII. 286.

FORCULUS. Dieu préposé aux portes. XIII. 76, 125.

FORME. Le principe de toute forme est éminemment un. IV. 135. — Le Verbe est une forme qui n'est pas formée, mais qui a formé tout ce qui est. VI. 486. — Il faut qu'il y ait une forme éternelle et immuable, par laquelle toutes choses peuvent être formées. III. 357. — Tous les objets changeants subsistent nécessairement dans une forme numérique. III. 357. — Une forme circonscrite a des limites qui la prennent à son origine et la conduisent à son terme. VI. 486.

FORMES, ville d'Italie. II. 158.

FORNICATION de l'esprit et de la chair. XII. 180. — Fornication du cœur et du corps. VII. 213. — La fornication est défendue par le droit divin. XIV. 344. — Comment la fornication est défendue dans le Décalogue. IV. 542. — La fornication est un grand mal. IV. 525. — Elle est toujours un péché mortel. XII. 109. — Elle exclut du royaume de Dieu. VII. 54, 571. — C'est un crime injurieux à Dieu. VI. 48; VII. 54. — Elle souille dans l'homme l'image et le temple de Dieu. VI. 48; VII. 400. — La participation au corps et au sang du Christ doit détourner de la fornication. VI. 48. — Fornication qui permet de renvoyer une épouse. I. 329; V. 272. — Si l'on peut assimiler la fornication à la mort. XII. 183. — La fornication rend l'âme esclave du corps. VII. 60. — Pourquoi la fornication seule est appelée le péché dans son propre corps. VII. 61. — Il n'est pas de prostituée plus ignominieuse que la fornication. VII. 226. — La loi de Dieu ne permet jamais la fornication. VII. 13. — Perversité du monde par rapport à la fornication. VI. 46, 47.

Tous les hommes étaient adultères de cœur, peu l'étaient de corps. VII. 213. — Fornication de l'âme qui adore les démons. VI. 41. — C'est se prostituer que de se détacher de Dieu. VI. 577; VII. 61. — Différence entre les âmes prostituées et les âmes adultères. VI. 71. — La fornication est-elle comprise dans le mot *mæchia*? IV. 430.

FORTUIT. Quel est le sens de ce mot. IV. 392; XIII. 93. — La destinée des empires ne dépend point des causes fortuites. XII. 93. *Voy.* DESTIN.

FORTUNATIEN, évêque de Sicca. I. 354; II. 359, 459, 473.

FORTUNATIEN, prêtre de l'Eglise de Tagaste. II. 105.

FORTUNAT, évêque de Constantine. II. 218; XV. 191, 269, 299.

FORTUNAT, évêque de Dionysiane. VIII. 381.

FORTUNAT, évêque de Thuccaborum. XV. 161.

FORTUNAT, évêque, successeur de Profuturus. XIII. 564.

FORTUNAT, prêtre manichéen. I. 327; II. 105. — Conférences entre saint Augustin et Fortunat. XIV. 69. et suiv.

FORTUNIUS, évêque donatiste de Tubursi. II. 37; XV. 425. — Récit d'une conférence de saint Augustin avec Fortunius. II. 37 et suiv.

FOSSE. Celui qui creuse une fosse pour les autres mérite d'y tomber. VIII. 623. — Cette fosse de perdition est une conscience pervertie et troublée. VIII. 624. — La félicité des pécheurs est la fosse qu'on leur creuse. IX. 398. — Une fosse descend vers l'abîme et ne va point vers le ciel. IX. 398.

FOSSOR. II. 76.

FOSSOYEURS. XV. 414.

FOULE. Une foule est une multitude en désordre. VI. 447. — La multitude avec l'unité est un peuple; sans elle c'est une foule. VI. 447.

FOUDRE. Les Romains attribuaient les foudres de la nuit au Dieu Summanus, et les foudres du jour à Jupiter. XIII. 85. — Pourquoi la foudre frappe les sommets des montagnes et non les voleurs. X. 295.

FOURMI. Pendant l'été elle fait des provisions qui doivent lui servir pendant l'hiver. VIII. 435. — La fourmi proposée comme modèle à l'homme. XIV. 112. — L'homme doit avoir au moins l'intelligence de la fourmi. VI. 160.

FOURNAISE. Par les mots « fournaise de fer », l'écriture veut dire une dure oppression. IV. 362. — La fournaise désigne le jugement à venir. IX. 528. — Fraction du pain. *Voy.* EUCHARISTIE.

FRAUDE. Une fraude faite aux dépens du fisc n'en est pas moins une fraude. II. 165. — Les serviteurs de Dieu préfèrent la souffrance de la pauvreté à la jouissance d'un bien légitimement acquis. II. 165.

FRÉNÉTIQUE. VI. 385; VII. 110; VIII. 87. — Pourquoi les frénétiques ont plus de forces que n'en a ordinairement un homme en santé. III. 302. — Rien de plus fort que les frénétiques, mais plus grandes sont leurs forces, plus proche est leur mort. VIII. 648. — Prédiction d'un frénétique. IV. 310.

FRÈRE. Chez les anciens on donnait généralement le nom

de frères et de sœurs aux consanguins et consanguines. IV. 326; XIV. 331. — Les parents et les proches sont appelés frères dans l'Evangile. VI. 544. — Notre frère et notre chair signifient la même chose. IV. 331. — Le nom de frère donné à tout homme en général. I. 543; IV. 341. — Nous sommes frères non-seulement en vertu de la nature humaine qui nous fait tous partager le même sort ici-bas, mais encore en vertu de l'héritage céleste. VIII. 223. — Tous ceux qui sont baptisés sont frères. VIII. 314. — Appeler Dieu « notre Père », c'est appeler le Christ notre frère. VIII. 517. — Si le Christ notre frère ne nous rachète point, un homme nous rachètera-t-il? VIII. 517. — Pourquoi un maître dédaignerait-il d'avoir pour frère un serviteur que le Christ veut bien aussi appeler son frère? VI. 275. — Sous l'autorité de Dieu notre Père, le maître et le serviteur sont frères. VI. 280. — Il faut savoir tolérer les faux frères. XV. 248. — Que supportera celui qui ne supporte pas son frère? II. 48. — Faux frères dans l'Eglise. VIII. 443. — La persécution des faux frères est plus cruelle que celle des ennemis. VIII. 593, 607. — Périls de la part des faux frères. VI. 72. — D'ici à la fin du monde, les périls de la part des faux frères ne cesseront jamais. VII. 81. — Sermon sur l'union fraternelle. VII. 205. — Nous devons notre conscience à Dieu et de nous aimer les uns les autres. II. 275.

FROID. Le refroidissement de la charité c'est le silence du cœur. VIII. 399. — Non-seulement l'abondance de l'iniquité attiédit ceux qui mettent dans l'homme leur espérance, mais les bonnes œuvres elles-mêmes endureissent les cœurs glacés par l'envie. I. 627.

FROMENT. Le froment du Christ gémit sur la terre avec la zizanie. VIII. 457. — La graisse des reins du froment est la farine. IV. 366.

FRONT. Il y a une espèce de front dans la conscience, comme il y a un front dans le visage. VI. 460. — Le front est le siège de la pudeur. X. 204. — N'avoir pas de front c'est être effronté. X. 204.

FRONTO, serviteur de Dieu. XII. 220.

FRUCTÉSEA, déesse. XIII. 83.

FRUCTUOSUS, évêque. II. 459, 474.

FRUCTUOSUS, évêque, martyr. VII. 380.

FRUGALITÉ. Beaucoup la regardent comme la mère de toutes les vertus. III. 181. — Suivant Cicéron, elle est la première des vertus. *Ibid.*

FRUIT. Suivant les Manichéens, l'arbre pleure quand on cueille son fruit, et celui-ci souffre quand il est détaché de l'arbre, découpé, mangé. XIV. 165. — Les Catholiques s'abstiennent de certains fruits pendant le Carême et quelquefois toujours, par mortification. XIV. 391. — A quels fruits on peut reconnaître l'arbre. V. 314. — L'homme a besoin de la grâce pour produire de bons fruits. XV. 602. — Les fruits que nous offrons à Dieu ne le rendent pas plus riche, mais accroissent notre bonheur. VI. 380. — Fruit qui produit au centième. XII. 145.

FUITE. Quand et comment il est permis de fuir en temps de persécution. III. 63. — A qui il est permis ou commandé de fuir. III. 64; XV. 214. — L'avis de saint Augustin est que les évêques ou les clercs, dont le ministère est nécessaire au peuple, ne doivent pas fuir. III. 63. — Si la persécution ne menace que les ministres de l'Eglise, la fuite leur est permise. III. 66. — Celui qui fuit, et par là prive le troupeau du Christ de nourriture spirituelle, est un mercenaire. III. 66. — Comment Jésus-Christ nous a appris à fuir. VI. 548. — On ne peut fuir ni la conscience ni Dieu. VIII. 261.

FULGORA, déesse. XIII. 131.

FULVIUS, consulaire, est massacré avec ses enfants dans la sédition des Gracques. XIII. 66.

FUMÉE. Considérée avec attention, elle mérite nos louanges. XIV. 135. — Les créatures comparées à la fumée. X. 225. — Plus le tourbillon de la fumée s'élève et grandit, plus il est vide. VIII. 374.

FUNDANIUS, rhéteur. XVI. 232.

FUNÉRAILLES. Pourquoi il faut ensevelir les corps des

Odèles. XIII. 41. — Pompes funèbres. VI. 446. — Les pompes funèbres servent plus à la consolation des vivants qu'au soulagement des morts. VII. 102 ; XIII. 41.

FURNIS, ville d'Afrique. XV. 481.

FUSSALE, bourg situé aux confins du territoire d'Hippone. III. 20.

FUTURES. Des choses futures : quelles sont celles qui doivent se réaliser. IV. 221. — Tout ce qui doit arriver à sa cause efficace dans la sagesse de Dieu. XI. 91. — Aux yeux de Dieu, ce qu'il doit faire dans sagesse est déjà fait. IX. 556. — Motifs de croire les choses futures. XIII. 491. — Pourquoi Cicéron nie toute science des choses à venir. XIII. 99. — Différentes manières de connaître l'avenir. XII. 416.

G

GABBARA. VIII. 94.

GABINUS. XIII. 646, 663.

GABINIEN. Sa conversion. III. 62.

GABRIEL, archange. Sa mission près de Marie. XI. 251.

GADÈS, ville d'Espagne. XIII. 106.

GAGE. Différence entre le gage et les arrhes. VI. 100 ; VII. 36.

GAIANUS, évêque de Tignal. VIII. 381.

GAIUS. VI. 172.

GAIUS. Lettre que saint Augustin lui écrit. I. 537.

GAIN. On montre plus de force en ne craignant point de perdre, qu'en dédaignant de gagner. VII. 548. — Il n'y a point de gain injuste, qu'il n'y ait de juste dommage. VI. 36. — La promesse d'un gain est un appât sur un piège. IX. 52 ; X. 181. — Périisse le gain du monde plutôt que mon âme. IX. 544 ; X. 42.

GAUSÉIUS. IX. 136 ; X. 194, 363.

GALAAD. Ce mot signifie : Celui qui rejette, ou bien encore révélation. IV. 584. — Il signifie encore : « Monceau du « témoignage ». VIII. 670.

GALATIE. Elle n'est pas une seule Eglise, mais il y a des églises sans nombre dans ce pays. XV. 334.

GALÈRE MAXIME prononce une sentence de mort contre saint Cyprien. VII. 525.

GALILÉE. Ce mot signifie révélation. V. 246.

GALLA, pieuse veuve que saint Augustin recommande à son collègue Quintilien. III. 28.

GALLES, prêtres de Cybèle. XIII. 30. — Leur mutilation. XIII. 30, 126, 148, 149. — Ils avaient le droit de mendier. XIII. 149.

GALLIEN, empereur. Sous son règne, on crut la fin du monde prochaine. II. 573.

GALLION, évêque. VIII. 381.

GAMALIUS, évêque donatiste. XV. 425, 448.

GANGE, un des quatre fleuves du paradis. IV. 111, 242.

GANYMÈDE. XIII. 86, 393.

GARBÉ. XV. 413.

GARDE. Les enfants de Lévi devaient faire la garde d'Aaron et des enfants d'Israël. IV. 505.

GARGAN, montagne d'Apulie. XIII. 395.

GAUCHE. La gauche signifie la mauvaise fortune. IV. 328. — Elle est encore mise pour les choses temporelles. *Ibid.* — Dieu frappe un homme de sa gauche pour l'amener à sa droite en le corrigeant. IX. 350. — Notre gauche est la félicité de ce monde. X. 14, 147, 228. — Comment il faut que la main droite ignore ce que fait la main gauche. X. 15, 147.

GAUDENTIUS, évêque des Donatistes de Tamugadès. I. 359. — Il est choisi pour défendre les Donatistes. *Ibid.* — Le tribun Dulcinius le traite avec plus d'honneur que ne le méritait un hérétique. III. 10. — Ses deux lettres à saint Augustin. I. 359. — Saint Augustin écrit deux livres contre lui. I. 359 ; XIII. 643 et suiv.

GAUDENTIUS remet à saint Augustin une lettre de Sévère. II. 211.

GAUDENTIUS, comte de l'empereur Honorius. XIII. 422.

GAULE. Ce pays est ravagé par les barbares. II. 213. — Les Gaulois à Rome. VII. 475 ; XIII. 68, 69. — Les Gaulois sont chassés de Rome par Camille. XIII. 36.

GAZAFATA. XV. 184.

GÉANTS. Les géants de l'Écriture. IV. 376, 530 ; XIII. 50, 315, 327. — Époque des géants. XIII. 327. — Les géants furent plus nombreux après le déluge qu'avant. XIII. 327. — Les géants désignent les orgueilleux. IX. 324. — Ils désignent aussi ceux qui sont grands et forts dans l'Église. IX. 324.

GÉDÉON. Comment Gédéon et Phua étaient frères, quoique de tribus différentes. IV. 577. — Gédéon pécha en faisant l'Éphod. IV. 581, 582. — Comment il est loué dans l'Écriture. IV. 581. — Gédéon voulut tenter le Seigneur, et sa foi défaillit. IV. 581. — Les torches ardentes renfermées dans des vases d'argile par ordre de Gédéon, étaient la figure de la lumière de l'Évangile. IV. 582. — Ce que signifiait le double miracle de l'aire sèche et de la toison mouillée, opéré en faveur de Gédéon. IV. 581 ; VIII. 493.

GÉLITSI. Eglise de Gélitsi. II. 29.

GÉLOSUS, prêtre. XIII. 520.

GÉMÉLIUS, évêque de Tanabée. VIII. 381.

GÉMINIUS, évêque. VIII. 379.

GÉMISSEMENT. Gémissements du cœur et de la chair. VIII. 399. — Pourquoi les fidèles gémissent. X. 51. — Il faut gémir sur ceux qui gémissent mal ou qui ne gémissent point du tout. IX. 474. — Les soupirs vers la patrie sont des gémissements. X. 355. — L'homme au milieu de ses joies trouve toujours de quoi gémir. VIII. 452. — Dans le paradis on n'aura plus à gémir. VIII. 252. — Nous devons gémir sur notre état présent et chanter notre avenir. VIII. 250. — Pour le malheureux, il n'y a qu'à gémir. VIII. 236. — On voit quelquefois rire le serviteur de Dieu, mais dans son cœur il y a toujours un gémissement que Dieu entend. VIII. 400. — Les gémissements des bons sont un don de l'Esprit-Saint. VIII. 231. — Nous gémissons en réalité, nous sommes consolés en espérance. X. 53. — Quiconque ne gémit point dans l'exil, ne goûtera point la joie du citoyen. X. 291. — Il y a un gémissement de tristesse et un gémissement qui a bien sa joie. IX. 472. — On dit que l'Esprit-Saint gémit parce qu'il nous fait gémir. V. 370.

GÉNÉALOGIE. Les deux généalogies de saint Matthieu et de saint Luc. IV. 545. — L'Écriture n'a pas l'usage de mettre dans les généalogies les femmes à la place des hommes. IV. 545.

GÉNÉRATION. Avant le péché, la génération aurait eu lieu sans passions. XVI. 170. — Si les hommes fussent demeurés innocents dans le paradis, l'acte de la génération serait soumis à la volonté comme toutes nos autres actions. XIII. 304. — L'action première dans l'œuvre de la génération doit être attribuée au père. XVI. 601. — L'œuvre de la génération commence par l'homme. XVI. 488. — La génération humaine est un mystère. III. 93. — La génération humaine devient impossible, quand l'âge réuni des époux compte au moins cent ans. XVI. 135. — Un homme avancé en âge ne peut avoir d'enfant d'une femme également âgée. IV. 381. — Les générations se comptent par l'ordre de succession généalogique, non par le nombre des années. IV. 424. — L'apôtre saint Paul oppose la régénération à la génération. XVI. 507. — La génération produit les enfants de la chair, la régénération, les enfants de l'esprit. XV. 552. — La première race est devenue mortelle par un effet de la colère de Dieu, que sa miséricorde donne l'immortalité à l'autre génération. IX. 289. — La génération charnelle transmet la condamnation. XV. 631. — L'homme naît de l'homme et renaît de l'Esprit de Dieu. XVI. 588. — Génération inénarrable du Verbe. XI. 253.

GÉNÉROSUS, commandant consulaire de la Numidie. II. 219.

GENÈSE. Le récit de la Genèse ne rentre point dans le genre des allégories, mais est historique. IV. 238, 239. — Quel est le but de l'auteur de la Genèse en racontant les générations des premiers hommes. XIII. 320, 323. — Commentaires de saint Augustin sur la Genèse, contre les Manichéens. IV. 88 et suiv. — Ouvrage inachevé sur la Genèse au sens littéral. IV. 125 et suiv. — Ouvrage en douze livres sur la

Genèse au sens littéral. iv. 445 et suiv. — Jugement de saint Augustin sur ses ouvrages sur la Genèse. i. 328. — Le commencement de la Genèse est expliqué dans les trois derniers livres des Confessions. i. 474.

GENNADIUS entend en songe les chants des bienheureux. II. 416.

GÉNÉTHLIUS, évêque de Carthage. II. 41.

GÉNIUS, dieu du paganisme. XIII. 141.

GÉOMÉTRIE. III. 235. — Les Egyptiens cultivaient la géométrie. IV. 376. — Il y a peu de géomètres parmi les hommes. XII. 505.

GÉON, aujourd'hui le Nil, fleuve. IV. 111.

GERMAIN, évêque. II. 459, 474, 478.

GERMANIEN, évêque. II. 459, 474.

GERMANICIE. III. 104; XV. 165.

GERVAIS et PROTAIS, martyrs. VII. 423. — Leurs corps sont découverts à Milan par saint Ambroise. I. 445; XIII. 519. — Miracles qui s'opèrent à cette découverte. VII. 425, 547; XIII. 519. — C'est le jour de l'invention de leurs corps et non le jour de leur mort, qu'on célèbre leur fête. VII. 425.

GÉRYON, géant à trois corps. XII. 454.

GÈTE, persécuteur des chrétiens. XV. 258, 261.

GETH, ville des Philistins. VIII. 602.

GÉTHULIE. XIII. 59. — Elle est toujours desséchée. III. 225.

GÉTULICUS, évêque de Victoriane. VIII. 381.

GIDDABA, montagne. VI. 182.

GILDON. II. 124.

GILDONIEN. XV. 252.

GIPPIS. Eglise de Gippis. II. 80.

GLADIATEUR. Les gladiateurs sont écartés du baptême. V. 569.

GLAIVE. Ce mot peut être pris en bonne et en mauvaise part. XIII. 471. — Le glaive mis aux mains d'un méchant désigne une langue amie de la discorde. XII. 56. — Le glaive du Christ est sa parole. VIII. 477. — Le glaive signifie la tribulation. II. 375. — Le glaive a été donné à Esau et non à Jacob. VI. 20. — Glaive de bonté et glaive des méchants. X. 228. — Les deux Testaments sont un glaive à deux tranchants. X. 304. — Le glaive du Christ enlève toute chair corrompue et guérit en tranchant les membres du Christ. X. 228. — Les méchants sont le glaive dont le diable se sert pour frapper les fidèles. X. 221.

GLOIRE. Ce que c'est. V. 435; XIII. 104. — Elle est l'éclat et la manifestation extérieure. XIV. 617. — La vraie gloire n'est pas dans la bouche du peuple, mais dans les choses elles-mêmes. II. 216. — La gloire qui n'est qu'infamie. I. 369. — Amour des Romains pour la gloire. XIII. 103. — La gloire humaine fut la récompense des vertus des Romains. XIII. 103, 107. — La vanité se fait une gloire de résister à la vérité. XIII. 118. — En quoi l'amour de la gloire diffère de l'amour de la domination. XIII. 111. — L'amour de la gloire humaine est étouffé par l'amour de la justice. XIII. 106. — C'est une grande vertu de mépriser la gloire. XIII. 111. — La gloire est la véritable fin de la vertu. XIII. 104. — Le vice de la vaine gloire est le seul, ou du moins le plus à craindre pour les parfaits. VIII. 148. — Souvent l'homme tire une vanité nouvelle du mépris de la vaine gloire. I. 471. — Il n'est guère moins honteux d'asservir les vertus à la gloire humaine qu'à la volupté. XIII. 112. — Attendre la gloire l'un de l'autre, sans rechercher la gloire qui vient de Dieu seul, c'est le levain des Phariséens. VI. 531.

La gloire de Dieu réside en ceux qui se glorifient de telle sorte qu'il en résulte, non leur propre gloire, mais celle du Seigneur. VIII. 227. — La gloire de Dieu éclate dans la justification de l'homme. VII. 154; VIII. 197. — C'est en Dieu seul que nous devons nous glorifier de nos biens. II. 523. — Nous sommes les instruments de Dieu, ne nous laissons pas séduire par la vaine gloire, et ne nous attribuons rien en propre. III. 318. — Personne ne peut se glorifier en présence de Dieu. XVI. 314. — Les justes doivent se glorifier dans le Seigneur et non dans leurs propres mérites. XVI. 337. — Nous ne devons nous glorifier de rien

puisque nous n'avons rien en propre. XVI. 66. — L'oraison dominicale nous enseigne à nous glorifier en Dieu seul. XVI. 355. — Celui qui n'a pas le don de se glorifier en Dieu seul, quels que soient les autres dons qu'il possède, les possède inutilement. XVI. 384. — C'est une bénédiction de se glorifier dans le Seigneur. VIII. 139. — C'est être insensé que de mettre sa gloire en soi-même. VII. 49. — Le juste a sa gloire en lui-même, mais il n'est point sa gloire. II. 524. — Glorifier Dieu c'est lui rendre grâces. VI. 310. — On glorifie Dieu en chantant sa gloire, mais non en lui en donnant. VIII. 424. — En qui réside la gloire de Dieu. VIII. 227. — En quel sens tous ont besoin de la gloire de Dieu. VIII. 260. — Glorifier Dieu est utile non à Dieu, mais à nous. VIII. 424. — Notre gloire est de nous glorifier en Dieu. VI. 209. — La gloire solide subsiste dans la conscience et devant Dieu qui ne souffre point la jactance. VIII. 148. — Quel mérite il y a à se glorifier avec Jésus-Christ sur sa croix. VI. 51. — La vocation à la gloire de Dieu n'est pas le fruit de nos mérites, mais de sa miséricorde. IV. 451. — Un jour notre gloire sera d'être égaux aux anges et de voir Dieu. VIII. 372.

GNOSTIQUES, hérétiques. XIV. 4.

GOG. Ce mot signifie toit. XIII. 461. — Les guerres de Gog et Magog. II. 430; XIII. 461.

GOLIATH, philistin. VI. 130. — Son combat avec David. VI. 130. — Il était la figure du diable. VIII. 317.

GORGONE. XIII. 393.

GOTH. Invasion des Goths en Italie. XIII. 1, 68. — Ils s'emparent de Rome. VI. 456. — Les Donatistes veulent se mettre bien avec les Goths. II. 481.

GOURMANDISE. I. 465. — Gourmands. IV. 69.

GOUVERNEMENT. — Dieu gouverne sans peine tout ce qu'il a fait. VI. 509. — Dieu ne s'est pas incarné de façon à perdre le gouvernement de l'univers. II. 281. — Quels sont ceux que Dieu gouverne. XV. 566. — Dans chacune de nos bonnes actions nous sommes régis par Dieu. XV. 578. — Celui qui ne redresse pas ne régit pas. VIII. 479. — Nous domptons la chair pour soumettre à Dieu l'esprit qui la gouverne, l'esprit ne saurait la gouverner comme il convient, s'il n'est gouverné lui-même. VII. 85.

GRACQUES. L'ainé des Gracques est le premier qui ait excité de grandes séditions. XIII. 39, 65. — La tête de Caius-Gracchus est vendue son pesant d'or. XII. 66. — Mort violente des Gracques. XIII. 65.

GRACE. La grâce suivant Pélage et Célestius. II. 460; XV. 595; XVI. 607. — Suivant Pélage, la grâce est multiple. XVI. 438. — La grâce de Dieu qu'enseigne Pélage, serait commune aux païens et aux chrétiens, aux impies et aux justes, aux fidèles et aux infidèles. II. 498. — La nature est commune à tous, mais non la grâce. VI. 110. — La grâce seule discerne les hommes entre eux. XVI. 326. — La nature n'est point la grâce. XVI. 281. — Si l'on donne à la nature le nom de grâce, il faut que ce soit parce qu'elle est accordée gratuitement. VI. 111, 114. — Pélage n'admet qu'une grâce, c'est notre nature donnée du libre arbitre. XV. 585. — Parfois, mais à mot couvert, il adjoignait au libre arbitre le secours de la loi et la rémission des péchés. XV. 585. — Suivant Pélage, la rémission des péchés est la grâce que nul mérite ne précède. II. 542. — Partout les Pélagiens enseignent que la loi est le secours que Dieu nous donne pour connaître et accomplir nos devoirs. XVI. 57, 279. — Dans tout ce que Pélage et Célestius ont écrit sur la grâce, on ne peut rencontrer une seule proposition qui donnât de la grâce une notion véritable. XV. 607. — La grâce ne consiste pas seulement dans la loi, mais aussi dans le secours de Dieu. XV. 598. — Différence entre la loi et la grâce. VI. 587. — Ni le sacerdoce ni la loi ne peuvent faire entrer au ciel, mais la grâce seule le peut. IV. 525. — Dieu par sa grâce accomplit l'œuvre de la loi dans l'homme, et l'homme, recevant par la foi la grâce divine, coopère au secours divin. IV. 536. — Le véritable israélite se glorifie dans la grâce et non dans la loi. II. 535. — La grâce pour le chrétien ne consiste pas seulement dans la science. II. 524. — Pélage ne

voit le secours de la grâce que dans la révélation de la doctrine. xv. 610. — Si la grâce manque, la doctrine est elle-même nuisible. iii. 41.

La révélation de la sagesse n'est pas la grâce parfaite. xv. 600. — Avec la grâce nous savons ce que nous avons à faire et nous réglons nos œuvres sur notre connaissance. xv. 600, 605. — La grâce ne nous enseigne pas seulement notre devoir, elle nous aide à l'accomplir. xv. 521, 597. — Ce n'est ni par la loi ni par la doctrine qui retentissent au dehors, mais par une puissance intérieure et occulte, que Dieu produit dans le cœur des hommes non-seulement les révélations véritables, mais encore la volonté et le désir du bien. xv. 605. — En quel sens on peut donner à la grâce le nom de doctrine. xv. 600. — L'homme soumis à la loi et l'homme soumis à la grâce. i. 333. — La crainte est le caractère de la loi, l'espérance celui de la grâce. vi. 587.

La grâce proprement dite n'est ni la nature ni la connaissance de la loi. xv. 588 ; xvi. 281. — Les Pélagiens plaçaient la grâce dans la rémission des péchés et dans l'exemple du Christ. xv. 595, 631 ; xvi. 561. — D'après Pélage, la grâce est celle dans laquelle nous avons été créés avec le libre arbitre. xv. 574. — Les Pélagiens enseignent que la grâce de Dieu ne nous est pas donnée pour chacun de nos actes, mais qu'elle consiste dans le libre arbitre, dans la connaissance de la loi et dans les enseignements. iii. 38. — Pélage lui-même condamna cette doctrine de peur d'être condamné par les évêques d'Orient. iii. 38. — Les Pélagiens affirment le libre arbitre au point de ne plus laisser place à la grâce de Dieu. i. 314. — Quand Dieu enseigne, ce n'est pas par la lettre de la loi, mais par la grâce du Saint-Esprit. xv. 601. — D'après Pélage, la grâce ne nous est donnée que pour nous rendre plus facile l'accomplissement du précepte divin. xv. 606, 611 ; xvi. 29. — Il semble croire que la grâce nous soit donnée comme par surabondance. ii. 507. — Il attaque la grâce de Dieu par le Christ. ii. 470. — La grâce qui justifie les impies et nous fait chrétiens. i. 354. — En refusant de reconnaître la grâce, il n'ose pas l'attaquer ouvertement. ii. 460.

L'Apôtre a désigné spécialement sous le nom de grâce la rémission des péchés. i. 337. — Il y a une grâce commune à tous, c'est la grâce de la création, et une grâce propre aux chrétiens. vi. 112. — A la demande de saint Augustin, Pélage confesse la grâce de Jésus-Christ. ii. 471.

Les Pélagiens prétendent que la grâce de Dieu est donnée selon nos mérites. i. 314 ; xv. 608 ; xvi. 47, 273. — Ils enseignent que nous pouvons la mériter par les seules forces de notre libre arbitre. xv. 604. — Comment ils abusent de l'Écriture pour prouver leur erreur. xvi. 273 et suiv. — Suivant Pélage, la foi n'est pas une grâce, mais une dette proprement dite. xv. 608. — Le commencement de la bonne volonté est un don de la grâce. xvi. 15. — La doctrine de Pélage est formellement condamnée par le synode de Palestine. xv. 578. — Pélage signe lui-même sa condamnation. ii. 542 ; xvi. 322, 364. — Depuis ce jugement Pélage ne parla pas clairement sur la grâce. ii. 507. — Célestius enseigne que Dieu confère sa grâce selon nos mérites. xv. 583. — Erreurs de Célestius sur la grâce. xv. 592. — Condamnation de Célestius. xv. 593. — C'est une grande grâce d'avoir reçu sans aucun mérite, c'est une plus grande grâce d'avoir reçu après tant de démérites. vi. 114.

Réfutation de la doctrine de Pélage sur la grâce. xvi. 206. — La grâce est nécessaire à la volonté pour faire le bien. xvi. 271. — Le concile de Palestine crut que Pélage confessait la vraie grâce. xv. 573, 574. — Mais ni Pélage ni Célestius ne la confessèrent jamais. xv. 606, 609.

Ce qu'il faut croire avec l'Église, touchant la grâce. ii. 498. — Douze articles sur la grâce, qui, selon saint Augustin, appartiennent à la foi catholique. iii. 42, 43. — La grâce du Nouveau Testament était cachée dans l'Ancien. xv. 626. — La grâce est figurée par la mère de Samuel. xiii. 365. — Les sacrifices de l'ancienne Loi signifiaient, mais ne produisaient point la grâce. ii. 367. — Les premières tables de la Loi, brisées par Moïse, figuraient la grâce divine. iv.

355. — Figurée dans l'Ancien Testament, la grâce est manifestée dans le Nouveau. vi. 108, 557. — Pourquoi ? ii. 167.

Nécessité de la grâce. iv. 629 ; vii. 30 ; xv. 535. — La nature et la loi ne suffisent pas, il faut la grâce. vi. 113. — Nécessité de la grâce dans l'état primitif comme dans l'état actuel. ii. 598 ; xii. 38.

La grâce est un remède. xvi. 624. — Quiconque soutient que la nature humaine n'a pas besoin d'être guérie par le second Adam est ennemi de la grâce. xv. 628. — Grâce nécessaire aux petits et aux grands. vii. 77. — Les Pélagiens refusent aux enfants le remède de la grâce de Jésus-Christ. xvi. 624.

Grâce libératrice. vii. 106. — La grâce de Dieu sauve tous ceux qui sont sauvés. ii. 471, 502. — Sans la grâce du Sauveur qui n'a jamais manqué à personne, nul ne peut être délivré. xiii. 222. — La grâce nous arrache au démon. vi. 316. — Il n'y a que la grâce de Jésus-Christ qui puisse nous délivrer de l'enfer de cette misérable vie. xiii. 537. — Du péché. ii. 549. — De la concupiscence. vii. 24. — Du corps de cette mort. ii. 466. — Les prévaricateurs de toute loi sont sauvés par la grâce. ii. 403. — Aucune âme ne peut être délivrée du péché originel sans la grâce. iv. 271. — Il paraîtrait plus supportable de laisser dire que l'homme peut vivre sans péché, avec le secours de la grâce. ii. 467. — Nécessité de la grâce pour être délivré et aidé. viii. 260. — Sans le secours de Dieu, l'homme ne peut rien faire de bon. vii. 35. — L'homme n'a pu que se perdre, et il ne saurait se retrouver, s'il n'est recherché par Celui qui l'a fait. vi. 64. — Si l'homme n'a pu se faire lui-même, comment se refera-t-il ? viii. 495. — La nature faussée par les écarts de la volonté, a besoin du secours de la grâce pour se régénérer. iv. 264, 273. — Sans la grâce, l'âme ne peut revenir à Dieu. xii. 501. — La grâce a effacé tous les crimes et de plus soutenu notre volonté pour ne plus pécher. vii. 25. — Nous avons besoin de la miséricorde divine non-seulement en faisant pénitence, mais encore pour nous y résoudre. xii. 31. — Dans le combat de la vie spirituelle, il faut compter sur le secours de Dieu et le demander. iv. 539. — La grâce est nécessaire pour surmonter les tentations. vi. 125. — Il faut vaincre avec le secours de la grâce ou être vaincu sans elle. ii. 475. — Nous avons besoin du secours de Dieu pour éviter le péché et faire le bien. xv. 521. — C'est un effet de la grâce de Dieu de croire dès le commencement et de vouloir persévérer jusqu'à la fin. iii. 44. — Pélage avoue que sans la grâce l'homme ne peut être parfait. xv. 583.

La grâce est nécessaire pour expliquer les mystères de la foi. vi. 247. — Les bonnes pensées viennent de la grâce. ii. 499. — Sans la grâce, la volonté ne peut faire croire. ii. 508. — Sans Dieu, nous sommes ténèbres et faiblesse. viii. 232. — Il faut prêcher l'absolue nécessité de la grâce non-seulement par rapport à la possibilité de la bonne volonté et de l'action, mais aussi par rapport à la volonté et à l'action, pour les rendre bonnes. xv. 605. — L'homme ne peut vouloir le bien qu'autant qu'il est secouru par celui qui ne saurait vouloir le mal. xvi. 440. — Sans la grâce et par les seules forces de son libre arbitre, l'homme ne peut aller à Dieu. xv. 604. — Le Seigneur nous a donné une volonté libre, mais sans lui nos efforts ne sont rien. viii. 238.

La grâce est nécessaire non-seulement pour faire le bien plus facilement, mais absolument pour l'opérer. vii. 35 ; xv. 602. — L'homme est plus ou moins capable d'accomplir tous ses devoirs, selon que la grâce de Dieu lui vient plus ou moins en aide. ii. 164. — L'homme ne peut faire le bien sans la grâce. iv. 233. — Si par la grâce de Dieu la volonté n'est pas délivrée de la servitude du péché, les hommes ne peuvent vivre ni avec piété ni avec justice. i. 315, 316. — Le premier bienfait de la grâce de Dieu est de nous amener à confesser notre infirmité, afin que nous lui rapportions tout ce que nous avons de bonté et de puissance. viii. 418. — Sans la grâce et de nous-mêmes, nous ne pouvons penser ou faire quelque chose selon Dieu. iii. 31. — Sans la grâce, les

hommes ne peuvent ni penser, ni vouloir, ni aimer, ni faire le bien. xvi. 296. — Sans la grâce, nous ne pouvons avoir ni piété ni justice, soit dans l'action, soit dans la volonté. II. 498. — Sans la grâce, il ne peut y avoir une bonne volonté dans l'homme. II. 523.

C'est à la grâce que nous devons de bien vivre. VIII. 546. — Aucun mérite ne saurait être en nous, que l'œuvre de la grâce. II. 545. — Notre justice vient de Dieu. VII. 90. — C'est à Dieu que nous devons d'être hommes et d'être justes. VI. 63 ; VII. 49. — Dieu est l'auteur de notre vie et de ce qu'il y a de bon en nous. VIII. 664. — Tout ce qu'il y a de bon et de juste en nous vient de Dieu. VIII. 226 ; IX. 289.

Les ennemis de la grâce de la nouvelle alliance veulent attribuer plutôt à eux-mêmes qu'à Dieu ce qu'il y a de bon en eux. II. 325. — Nous sommes redevables à Dieu de l'existence, de la vie, de l'intelligence, si nous sommes hommes, si nous nous conduisons bien, si nous avons l'esprit droit. VII. 116. — Quelques orgueilleux croient que c'est à eux-mêmes et non à la grâce de Dieu qu'ils doivent de vivre saintement. IX. 153. — Nous devons rapporter à la grâce de Dieu tout ce que nous n'avons pas fait de mal. I. 377.

La grâce est nécessaire pour accomplir la loi. II. 399 et suiv. ; VI. 40 ; VII. 66, 302, 303, 310 ; VIII. 141 ; XII. 144. — La loi de Dieu est trop disproportionnée à la faiblesse humaine pour que nous l'observions sans l'aide de Dieu. IX. 657. — Les préceptes de la loi ancienne sont observés avec l'aide de la grâce. XIV. 277. — La loi n'ordonnerait pas si la volonté n'existait pas, la grâce n'aiderait pas si la volonté suffisait. II. 464. — Avec la grâce, nous aimerons ce que la loi ordonne et nous servirons librement. XII. 91. — La loi effraie ceux qui présument d'eux-mêmes, la grâce soutient ceux qui espèrent en Dieu. VI. 588. — La loi commande, l'Esprit fortifie, la loi fait connaître, l'Esprit fait pratiquer. VII. 304. — C'est la grâce et non la loi, c'est l'Esprit et non la lettre qui fait éviter le péché. XVI. 494. — La loi sans la grâce est une lettre qui tue. VII. 373. — Elle n'ôte pas, mais augmente le péché. IX. 711. — La grâce délivre du péché et fait accomplir la loi. VII. 374. — Les merveilles de Dieu ne peuvent conduire à la foi ceux en qui la grâce n'agit pas invisiblement. IX. 325. — Pour accomplir la loi, il ne faut pas compter sur ses forces, mais croire en se reposant sur la grâce. VIII. 441.

Nous obtenons la grâce d'accomplir la loi par une humble prière. IV. 717. — Par la foi. IX. 690, 700. — La prière est la preuve la plus évidente de la grâce. II. 464 ; III. 38 ; XVI. 273.

Quelle est la véritable grâce opposée à la grâce pélagienne. XV. 606. — Quelle grâce mérite ce nom. XV. 574. — La vraie grâce d'après saint Paul. II. 525. — Quelle grâce prêche l'Eglise catholique. XV. 580 ; XVI. 532. — Sentiment de toute l'Eglise sur la grâce. XVI. 338, 384. — Grâce des chrétiens. II. 464. — Grâce de Dieu par Jésus-Christ. XVI. 296.

Définition de la grâce du Christ. XV. 608. — La grâce est une inspiration de dilection. XVI. 57. — La grâce est la charité. II. 525 ; XV. 606. — La grâce est une connaissance certaine ou une délectation victorieuse. XV. 535. — Comment Dieu instruit par sa grâce. XV. 600. — Pourquoi Dieu n'enseigne-t-il pas tous les hommes pour les amener à Jésus-Christ. XVI. 330. — Quiconque apprend par la grâce, accomplit parfaitement ce que la loi enseigne. XV. 601. — La grâce que les Catholiques confessent est celle par laquelle tout ce qui est bien nous est non-seulement conseillé, mais encore persuadé. XV. 599.

La grâce nous inspire pour la justice un amour capable d'arrêter les entraînements de la concupiscence. V. 573. — Comment la grâce de Dieu nous délivre de la loi du péché et de la mort. XIV. 79. — La grâce arrache la délectation de la volonté au consentement de la cupidité. XVI. 9. — La délectation du bien qui refuse de consentir au mal, non par crainte du châtement, mais par amour pour la justice, est l'effet de la grâce. XVI. 10. — La bénédiction de la douceur

est la grâce de Dieu. XVI. 30. — Quand nous trouvons du plaisir à ce qui peut nous faire avancer vers Dieu, c'est un don et une inspiration de la grâce. V. 507. — Les noms de miel et de lait désignent la grâce qui plait en même temps qu'elle nourrit. VI. 108, 109. — Rien ne représente mieux la grâce que la richesse du lait. VI. 131 ; IX. 90.

La grâce nous fait accomplir par la charité les préceptes de Dieu, que nous ne pourrions accomplir que par la crainte. IX. 716. — La grâce produit l'illumination et la justification des profondeurs de l'âme. XV. 485. — La grâce est toute mystérieuse. XVI. 329. — Quand nous voulons, il est certain que nous voulons, mais c'est à Dieu que nous devons de vouloir le bien. XVI. 285. — Les bonnes œuvres suivent la grâce et ne la précèdent pas, c'est la grâce de Dieu qui nous les fait accomplir. XVI. 465. — Avec la grâce, nous savons ce que nous avons à faire et nous réglons nos œuvres sur notre connaissance. XV. 600 ; XVI. 285. — La grâce de Dieu ne se borne pas à effacer le péché, mais se fait du cœur de l'homme un coopérateur dans les bonnes œuvres. IX. 224. — Il n'y a rien dans l'homme avant la grâce de Dieu. II. 500.

Puissance de la grâce. IV. 8 ; XVI. 16, 311, 330. — La grâce ou la volonté de Dieu est sûre, immuable et efficace. XII. 34. — L'impulsion de la grâce est douce et fait plaisir. VI. 538. — La grâce incline notre cœur où Dieu veut. XV. 604. — La grâce ne dépend ni de la volonté, ni des efforts de l'homme, mais de la miséricorde de Dieu. XII. 35. — Efficacité de la grâce du Sauveur sur notre volonté. XV. 566. — Le Seigneur a pourvu à la faiblesse de la volonté humaine en lui prodiguant la grâce divine, à l'aide de laquelle cette volonté devient persévérante et invincible. XVI. 314. — La grâce que Dieu verse secrètement dans le cœur des hommes n'est rejetée par aucun cœur endurci. XVI. 329. — C'est de la grâce que nous est faite la première ouverture qui nous est faite de la vocation divine, et alors si la volonté ne résiste pas, le zèle de la vertu s'enflamme dans le cœur. XVI. 58. — La grâce divine a seulement pour objet d'inspirer la volonté de pratiquer la justice à ceux qui ont une volonté contraire. XVI. 615. — La grâce ôte au pécheur sa volonté endurcie et rendue inflexible contre Dieu. XVI. 283. — Efficacité de la grâce dans saint Pierre. XV. 613. — L'apôtre saint Paul montre que la grâce n'a pas été inutile en lui. XV. 581. — La prière révèle la nature et la puissance de la grâce. XVI. 338. — Témoignage de l'Écriture sur la grâce. XVI. 58. — Doctrine de saint Cyprien. XVI. 65. — De saint Ambroise. XVI. 69.

Les Catholiques ne défendent pas le destin sous le nom de grâce. XVI. 24. — Pourquoi les Pélagiens accusent les Catholiques de le faire. *Ibid.* — Combien il est difficile de concilier le libre arbitre et la grâce. XVI. 28. — Combien la question du libre arbitre et de la grâce est difficile et peu compréhensible. III. 32, 34 ; XVI. 338. — La raison défend de soutenir les intérêts de la grâce jusqu'à paraître détruire le libre arbitre, comme aussi d'affirmer le libre arbitre au point de paraître ingrats envers la grâce. XVI. 534. — On ne doit point nier la grâce, ni défendre le libre arbitre de manière à le séparer de la grâce de Dieu. III. 31 et suiv. — Livre de saint Augustin sur la grâce et le libre arbitre. XVI. 268. — La grâce et le libre arbitre sont nécessaires au salut. XVI. 278.

Loin de détruire le libre arbitre, la grâce a pour objet de le rétablir dans sa dignité première. XVI. 612. — C'est par la grâce que notre volonté acquiert la liberté de choisir et de faire le bien. III. 44. — La volonté devient d'autant plus saine et plus libre, qu'elle se montre plus soumise à la grâce. II. 400. — Dieu prépare la volonté de l'homme par une secrète inspiration de sa grâce. III. 44. — La liberté sans la grâce n'est pas liberté, mais désobéissance. II. 404 ; VII. 35. — Sans la grâce, l'homme tombe précipité par son libre arbitre. XVI. 275. — Pour être libre de faire le bien, l'homme est affranchi par la grâce de Dieu. I. 337.

Concours de la liberté et de la grâce. VII. 74 ; XVI. 272. — Nous devons joindre à la grâce le concours efficace de

notre bonne volonté. xv. 522. — Incliner son cœur vers Dieu est l'œuvre de Dieu et de la volonté. ix. 707. — Dieu qui nous a faits sans nous, ne nous justifie pas sans nous. vii. 94. — On peut exalter la grâce sans porter aucune atteinte au libre arbitre. xv. 587.

Distinction de la grâce donnée à l'homme avant et après la chute. xvi. 309. — Quelle grâce fut accordée à l'homme dans l'état d'innocence. xvi. 310. — Depuis le péché, l'homme a besoin de secours plus puissants et plus nombreux. xvi. 310, 313. — La grâce qui nous est donnée dans Jésus-Christ est plus puissante que celle qui fut accordée au premier homme. xvi. 312. — Autre chose est le secours sans lequel telle œuvre ne se fait pas et autre chose est le secours avec lequel cette œuvre s'accomplit. *Ibid.* — Quel besoin l'homme a de la grâce. *Ibid.* — Différence entre la grâce donnée au premier homme et la grâce donnée maintenant à tous. iii. 60. — Autre chose sont les combats que la grâce nous fait soutenir, et autre chose est la victoire qu'elle nous accorde. xvi. 506.

Grâce prévenante et grâce subséquente. vii. 407, 415. — La grâce prévient l'homme pour le porter à aimer Dieu. xvi. 456. — La grâce n'agit pas seulement avec une volonté préexistante, mais la prévient et la produit. xvi. 439. — Comment la grâce nous prévient en tout. vii. 415.

Grâce agissante et grâce coopérante. xvi. 285. — Dans quel sens on peut dire que la grâce vient au secours de tout bon propos. xvi. 58. — La grâce vient à notre secours de deux manières. xvi. 561. — Nous devons rapporter à Dieu tout le bien que la grâce opère en nous. xv. 581; xvi. 354. — Si nous voulons avoir de la grâce des idées saines, il faut rapporter à Dieu la gloire du changement qui s'est opéré en nous depuis le commencement jusqu'à la fin. xvi. 32.

En quel sens la grâce a plus abondé que le péché. xv. 488, 737; xvi. 227, 547. — La grâce a été beaucoup plus utile que le péché n'a été nuisible. xvi. 502. — Comment la grâce s'est répandue plus abondamment. xvi. 520. — Les avantages de la grâce de Jésus-Christ sont plus abondants que n'a été nuisible le péché d'Adam. xvi. 500. — La grâce s'est répandue d'une manière beaucoup plus abondante sur un grand nombre. xvi. 548, 549.

Bienfaits de la grâce. iii. 382; vi. 414; viii. 298, 457, 476; ix. 491, 583. — Elle nous aide à ne pas pécher et à bien vivre, opère en nous le vouloir et le faire. ii. 498. — Elle nous sépare de la masse de perdition. ii. 498, 500, 523, 530; iii. 31. — La grâce seule sépare les élus des damnés. xii. 35. — Elle discerne les bons d'avec les méchants. xvi. 327. — C'est elle qui nous rend chrétiens. vi. 414. — La grâce se communique par l'unité du Saint-Esprit. ii. 467. — Elle nous fait fils de Dieu. vi. 508. — L'âme renaît en Dieu par la grâce. ii. 299. — La grâce rend bons les méchants. xvi. 457. — Dieu accorde sa grâce de deux manières: en pardonnant les iniquités passées et en nous aidant à ne pas entrer en tentation. xvi. 446. — La grâce nous est donnée pour accomplir la loi, pour délivrer la nature et résister à l'empire du péché. xvi. 282. — Quoi de plus doux pour les infirmes que la grâce qui guérit, pour les tièdes que la grâce qui ranime, pour les hommes de bonne volonté que la grâce qui vient en aide? ii. 508. — Quel plus grand bien pouvons-nous recevoir de la grâce de Dieu, que de mourir au péché? iii. 35. — Seule et pour tout homme, la grâce du Sauveur détruit le règne de la mort. xv. 487. — Quatre bienfaits de la grâce. vi. 556, 557. — La grâce nous délivre de quatre tentations. ix. 576. — La grâce est la force des faibles à qui elle a révélé leur faiblesse. i. 453. — Elle donne la force dans les tribulations. ix. 700. — A la grâce seule il appartient de rapprocher l'homme de Dieu et de l'empêcher de s'en éloigner. xvi. 353. — La grâce est pour les uns l'eau de contradiction, pour les autres l'eau de sanctification. iv. 520. — C'est la grâce qui régénère l'âme et la sauve par la foi. iv. 268. — La grâce renouvelle parfaitement l'homme. xvi. 242.

Effets différents de la grâce. xvi. 512. — La grâce de

Dieu qui nous fait revenir de notre misère est un achèvement au siècle futur. xiii. 497. — La grâce illumine l'âme, comme le soleil fait briller la nue. iv. 629. — La grâce est l'eau qui apaise la soif intérieure. iv. 520. — La grâce de Dieu égale les insensés de ce monde aux plus belles intelligences. iv. 637. — La grâce conduit les prédestinés à la perfection souveraine et à la glorification éternelle. xv. 600. — Dieu fait des degrés pour monter à celui qu'il veut sauver par sa grâce. ix. 284. — La grâce conduit à la céleste patrie. ii. 491. — L'homme obtient par la grâce l'immortalité que, sans le péché, il aurait conquise par ses mérites. xii. 38. — En voyant les châtements des réprouvés, les saints comprennent mieux les bienfaits de la grâce. xii. 33. — La grâce est indépendante de tout mérite. xvi. 363. — Par la grâce nous devenons débiteurs et créanciers. vii. 487.

La grâce vient de Dieu. xvi. 296. — Elle est un don de Dieu. vi. 584. — Le mystère de la grâce est caché. iv. 264. — La plénitude de la grâce est en Jésus-Christ. viii. 496. — La source de la grâce est pour tous. vii. 546. — Jésus-Christ est la source de la grâce. xii. 39. — La grâce est ainsi nommée parce qu'elle est donnée gratuitement. i. 346; vi. 415; xvi. 292, 357. — La grâce ne serait qu'un vain mot si elle n'était pas une faveur toute pure. xii. 39. — La grâce cesserait d'exister si, au lieu d'être un don gratuit, elle était une récompense. ii. 544; viii. 496, 466; ix. 430, 444, 232, 529. — La grâce n'est pas une dette, mais un don gratuit. xvi. 456.

La grâce ne trouve pas les hommes dignes d'être choisis, mais les rend tels. ii. 501. — Nulle œuvre méritoire ne précède l'élection de la grâce. ii. 554; xii. 303. — On donne le nom de sort à la grâce, parce que dans le sort il n'y a point de choix, mais la volonté de Dieu. viii. 271. — La bonté gratuite éclate surtout dans ce que la grâce accorde aux enfants. ii. 500; xvi. 293. — Par ce que Dieu accorde aux enfants, nous voyons que la grâce n'est point donnée à chacun suivant ses mérites. xvi. 361.

Nous sommes appelés et prédestinés gratuitement. vii. 41. — Nous devons notre vocation à la grâce de Dieu et non à nos mérites. viii. 439. — La grâce remet les péchés sans peser les mérites. iv. 629. — Les hommes sont délivrés du péché par la grâce qui est entièrement gratuite. xvi. 309. — La grâce qui délivre la volonté, la prévient. i. 345, 346. — C'est en vain que Julien exalte les mérites de la volonté au détriment de la grâce. xvi. 464. — La grâce est l'effet de la miséricorde de Dieu et non la récompense des mérites. xvi. 361. — Ce n'est pas d'après les mérites que la grâce est donnée aux enfants et aux personnes en âge de raison. iii. 42, 43. — Il est faux que la grâce soit accordée d'après les mérites de l'homme. iii. 33; xvi. 4, 15, 20, 171, 267, 275, 338, 365, 379, 382. — Dieu ne doit la grâce à personne et, s'il l'accorde, elle n'est due à aucune bonne œuvre de l'homme. xvi. 457. — La grâce n'est pas dispensée en proportion des mérites d'une vie antérieure. xv. 497.

La grâce précède les mérites. v. 498; xii. 304; xvi. 66. — Les mérites ne précèdent pas la grâce. xv. 606, 638; xvi. 282, 324. — La grâce n'a pas trouvé en nous d'actes à récompenser, mais des fautes à punir. viii. 26. — Le bien est rendu aux hommes pour le mal, ce bien n'est pas une dette, c'est une grâce. xvi. 60. — La grâce est donnée gratuitement et à des hommes qui ne l'avaient pas méritée. xv. 580. — La grâce seule peut nous aider à mériter la couronne, aussi elle nous est donnée sans que nous l'ayons méritée. *Ibid.* — Si Dieu voulait agir suivant nos mérites, il nous punirait et ne nous donnerait pas la grâce à laquelle nous n'avons aucun droit. xvi. 457. — La grâce de Dieu, soit pour commencer, soit pour persévérer jusqu'à la fin, n'est point donnée suivant les mérites. xvi. 365. — La grâce qui enlève le cœur de pierre n'est précédée d'aucun mérite. xvi. 283. — La grâce gratuite, sans mérite antérieur, n'est point injuste. xv. 495. — Comment la grâce de la vie éternelle peut être regardée comme la récompense de nos mérites précédents. xvi. 275.

La grâce précède les bonnes œuvres. xvi. 436. — Les œuvres viennent de la grâce, mais la grâce ne vient pas des œuvres. ii. 498. — La grâce prévient la foi. xii. 301. — La grâce de la foi n'est point due au mérite des œuvres. — viii. 284, 285; ix. 324. — Celui qui est justifié par l'élection de la grâce est appelé digne de sa prédestination, sans qu'il y ait eu des droits par aucun mérite antérieur. xv. 583. — L'Apôtre avait-il mérité les grandes grâces qu'il a reçues? xv. 580. — La grâce est indépendante de tout mérite, quand même le péché originel n'existerait pas. xvi. 363. — Souhaiter que la grâce est donnée au mérite, c'est la nier, c'est la détruire. xvi. 3, 378. — Celui qui loue ses propres œuvres n'arrive point à la grâce de Dieu. ix. 139. — Comment on peut dire que la nature humaine mérite la grâce. xvi. 160. — La grâce n'est pas donnée selon les mérites, mais elle donne les mérites quand elle est donnée elle-même. iii. 39; xii. 301. — Lorsque la grâce aide et semble la récompense de son mérite, elle ne cesse pas d'être grâce. xii. 302. — La foi et la prière viennent de la grâce. vii. 85. — Après avoir reçu la grâce de faire la volonté de Dieu, les bons reçoivent encore une grâce supplémentaire. xv. 604. — La vie éternelle est elle-même une grâce. ii. 545; viii. 284; xii. 39. — Les paroles de Jérémie prouvent une grâce gratuite et efficace. xvi. 59.

L'Incarnation du Fils de Dieu est un grand et magnifique exemple de la grâce divine. ii. 520; xii. 45; xiii. 217. — La grâce éclate en Jésus-Christ. vii. 105; xv. 534. — La grâce qui n'a remis aucun péché à Jésus-Christ, considéré comme homme, est un exemple de la grâce qui nous justifie. xvi. 462. — Exemples éclatants de la grâce et de la prédestination dans le Christ et les enfants. xvi. 335. — L'homme devient chrétien par la grâce qui a uni la nature humaine au Verbe. xvi. 339. — Jésus-Christ est venu avec la grâce sur les lèvres, payer ce qu'il ne devait pas. viii. 475. — La grâce brille dans le bon larron. vi. 308. — Dans saint Pierre. vi. 341. — Dans saint Paul. vii. 399. — La distribution de la grâce est un mystère. xvi. 17, 337, 363. — Profondeurs impénétrables des mystères de la grâce. vi. 118; vii. 78, 421. — Dieu donne la grâce suivant son bon plaisir. xvi. 363. — La grâce divine est cachée. vi. 259. — La grâce est secrète, mais juste. xiii. 312; xiv. 353. — La grâce ne peut être injuste. xiii. 266. — Grâce qui n'est point le partage de tous. ix. 554. — Pourquoi la grâce vient-elle à l'un et ne vient-elle pas à l'autre, c'est un secret, mais non une injustice. xv. 495. — Grâce qui appelle quelques enfants au baptême. xvi. 225. — Si personne n'était délivré du péché, on ne connaîtrait pas les bienfaits de la grâce. ii. 544. — Pourquoi la grâce est-elle donnée à l'un et pas à l'autre? vii. 77. — Pourquoi la grâce n'est-elle pas donnée à tous? xvi. 330, 362. — Pourquoi la grâce n'est-elle pas donnée à tous et surtout aux saints? xv. 536. — Quelques-uns ont été secourus par la grâce avant le baptême, d'autres ne l'ont pas été même après le baptême. xvi. 442. — Ouvrage de la grâce en quelques-uns. iii. 41. — La grâce soutient le juste et justifie l'impie. xii. 302. — La grâce qui fait revivre les hommes est tout intérieure. ix. 324. — La grâce délivre et des pécheurs repentants et des pécheurs rebelles. ix. 81. — Nous sommes moins émus en voyant la grâce accordée à des sujets indignes que quand nous la voyons refusée à d'autres également indignes. xv. 495. — Pourquoi l'un est-il aidé d'une manière par la grâce, celui-là de telle autre, saint Augustin l'ignore, mais reconnaît que Dieu agit dans une souveraine justice. ii. 164.

La grâce est une pluie abondante et volontaire. ix. 83; xii. 404. — La grâce est donnée gratuitement aux vases d'honneur. xvi. 27. — La grâce est un secours dans les vases de miséricorde, une grande leçon dans les vases de colère. xvi. 27. — La grâce n'est donnée ni à tous ni suivant les mérites de la volonté humaine. iii. 43. — Le génie, une culpabilité moindre, des connaissances honnêtes, ne sont point un titre à obtenir la grâce. v. 507; xv. 496. — La grâce prépare plutôt les volontés qu'elle n'est donnée à cause

de leurs mérites. iii. 45. — La privation de la grâce est le châtement anticipé du péché, le don qui nous en est fait est un don purement gratuit. xvi. 311. — Jamais le remède de la grâce n'a été refusé aux prédestinés. xv. 544. — La grâce n'a jamais fait défaut aux âmes prédestinées à la recevoir. xii. 42, 43. — La grâce a fait les anciens justes. xii. 302. — La grâce marquée par les sacrements n'est pas la même pour tous. ix. 220. — Les sacrements visibles ne sont d'aucune utilité, sans la grâce invisible qui sanctifie. iv. 500. — Qui sont ceux qui ont besoin de la grâce. ii. 401. — L'homme commence à recevoir la grâce quand il commence à croire en Dieu. v. 496. — La grâce délivre en remettant les péchés, en inspirant la foi et la crainte de Dieu, en faisant prier avec amour et utilité. ii. 548. — Par la foi on mérite la grâce de bien faire. ii. 499. — Dieu donne sa grâce à ceux qui la demandent. iii. 46. — Pour obtenir la grâce il faut avoir conscience de sa faiblesse. vi. 342. — Le désir de la grâce en est le commencement. xvi. 295. — Comment espérer recevoir la grâce, si on ne lui ouvre en quelque sorte le sein de sa propre volonté. vii. 75. — Il ne faut point présumer de ses forces pour compter sur la grâce de Dieu. vi. 132. — Il appartient à la grâce de Dieu d'enseigner à parler et même d'ouvrir la bouche. iv. 412, 413. — La grâce est la pluie dont les terrains bas se pénètrent, tandis que les hauteurs se dessèchent. vi. 538. — L'orgueilleux perd la grâce donnée à l'humble. vi. 132.

La grâce nous est donnée pour chacune de nos actions. ii. 507; iii. 43. — Vaines excuses des méchants qui disent qu'ils n'ont pas reçu la grâce pour bien vivre. ii. 546. — Il ne faut pas défendre la grâce de manière à se tenir pour assuré de son secours et à aimer les œuvres mauvaises. iii. 35. — Quels sont les sujets de la grâce. xvi. 281. — Du dogme catholique sur le péché originel et la grâce, on ne peut déduire les conclusions pélagiennes. xvi. 726. — Avant Pélagie, les questions difficiles sur la grâce ne furent traitées qu'en passant par les auteurs ecclésiastiques. xvi. 361. — Mystère de la grâce gratuite, cachée dans les secrets de la volonté de Dieu. ii. 317, 320. — Dans le mystère de la grâce, mieux vaut une ignorance fidèle que la science présomptueuse. vi. 117. — La question de la grâce est insondable. xvi. 61. — C'est en vain qu'on veut se servir, pour attaquer la grâce, des paroles de saint Augustin sur le libre arbitre. xvi. 361.

La grâce de Dieu, qui nous délivre, se signale à notre attention. ix. 129. — Comment l'Apôtre veut montrer ce que c'est que la grâce. ii. 550. — C'est surtout aux fêtes des martyrs qu'il faut montrer la grâce de Dieu. vii. 413. — Pourquoi saint Paul parle d'une grâce donnée quand ceux à qui elle devait l'être n'existaient pas encore. iv. 59. — Saint Augustin écrit le livre sur la grâce du Nouveau Testament, contre une hérésie ennemie de la grâce. i. 353. — Le livre de la Nature et de la Grâce contre Pélagie. i. 354. — Le livre sur la Grâce de Jésus-Christ et le Péché originel. i. 356. — Le livre sur la Grâce et le Libre arbitre, adressé aux moines d'Adrumète. i. 360. — Aux mêmes, le livre sur la Réprimande et sur la Grâce. *Ibid.*

Action de grâces. Elle est nécessaire. vii. 114, 414; xv. 521. — Il faut prier sans cesse et rendre grâces à Dieu en toutes choses. ii. 523. — L'action de grâces aussi bien que la prière démontrent que la grâce de Dieu prévient le mérite de la bonne volonté. iii. 45. — L'action de grâce serait une dérision si Dieu ne nous donnait rien. xvi. 350. — Il faut rendre grâces à Dieu quand il nous fait du bien et quand il nous châtie. viii. 528; ix. 372. — Mieux vaut rendre grâces à Dieu d'un petit don que de s'enorgueillir d'un plus grand. i. 553; vii. 414. — Nos plus vives actions de grâces à rendre à Dieu est de nous avoir donné Jésus-Christ. xiv. 496. — Toute la fin de la grâce de la nouvelle alliance est de nous empêcher d'être ingrats. ii. 326. — Nous pouvons rendre grâces à Dieu, mais non grâce pour grâce. viii. 475. — Dieu exige de nous l'action de grâces. viii. 374. — L'homme ne peut suffire aux actions de grâces dues à Dieu. xiii. 133. — Nous rendons grâces à Dieu en parole et nous

retenons en effet sa grâce. IX. 345. — C'est dans l'action de grâces que le sacrifice de louange revêt son caractère le plus sacré. XIV. 496. — Les fidèles savent en quel lieu et à quel moment ou dit : Rendons grâces au Seigneur notre Dieu. VI. 311. — L'action de grâces est le grand mystère du sacrifice de la nouvelle alliance. II. 312. — De l'action de grâces après le sacrifice. II. 370.

GRAIN mystérieux tombé en terre et multiplié en mourant. VII. 511.

GRAMMAIRE. Elle est l'art de régler et de gouverner la voix articulée. III. 417. — Son nom signifie qu'elle revendique l'enseignement des lettres. III. 233. — Des voiles pendaient au seuil des écoles de grammaire. I. 369. — Saint Augustin avait composé un ouvrage sur la grammaire, qui fut ensuite perdu. I. 312. — Il vaut mieux que l'orateur se mette à la portée de ses auditeurs avec un barbarisme, que de suivre les règles de la grammaire. VIII. 385.

GRATIEN, empereur. II. 196. — Il associe Théodose à l'empire, de préférence à son propre frère. XIII. 415. — Sa mort est vengée par Théodose. *Ibid.*

GREC. Après la prise de Troie, les Grecs souffrirent une infinité de maux pour retourner dans leur pays. XIII. 395. — Superstition des Grecs. XIII. 390. — La langue des Grecs est la première parmi les Gentils. XIII. 403. — A quoi on s'occupait dans les gymnases grecs. II. 223.

GRÈCE. Ce pays est réduit en province romaine. XIII. 29.

GRÉGORIEN. XII. 185.

GRÉGOIRE, évêque d'Orient. II. 362; XVI. 81, 103, 269, 376.

GRENOBLE, ville des Gaules. XIII. 491.

GUNTAISE, évêque de Bénéfè. VIII. 379, 381.

GUERRE. La doctrine chrétienne ne condamne pas toutes les guerres. II. 292. — Il importe de voir pour quelle raison et par l'ordre de qui la guerre est entreprise. XIV. 350. — Une guerre est juste quand elle est entreprise par l'ordre de Dieu. XIV. 351. — Il n'est pas permis à tout le monde de faire la guerre. IV. 555. — C'est au roi à commander la guerre et au soldat à obéir. XIV. 350. — Causes de la guerre dans la cité terrestre. XIII. 310. — Cicéron soutient qu'un Etat bien réglé n'entreprend jamais la guerre que pour garder sa foi ou pour veiller à son salut. XIII. 518. — Faire la guerre par ambition n'est que du brigandage en grand. XIII. 74. — La guerre est un bonheur pour les méchants, une nécessité pour les justes. XIII. 80. — Ce que le droit défend à la guerre. XIV. 350. — Ce qu'il y a de mauvais dans la guerre. XIII. 448.

Fin des guerres. XIII. 310, 432. — Il peut y avoir des paix sans guerre, mais il ne peut y avoir de guerre sans quelque paix. XIII. 437. — On ne cherche pas la paix pour exciter la guerre, mais on fait la guerre pour avoir la paix. II. 527. — On doit vouloir la paix et ne faire la guerre que par nécessité. II. 527. — Il est plus glorieux de tuer la guerre par la parole que de tuer les hommes par le fer, et d'obtenir la paix par la paix que par la guerre. III. 67. — Si les sociétés politiques gardaient les préceptes chrétiens, les guerres elles-mêmes ne se feraient pas sans une certaine bonté. II. 292. — On ne saurait faire une guerre juste sans que les ennemis n'en fassent une injuste. XIII. 439.

Quand la guerre est-elle juste? IV. 555. — Les guerres des Israélites étaient justes. IX. 522. — La guerre même juste doit combler le sage d'affliction. XIII. 433. — Misère des guerres, même les plus justes. XIII. 433. — Dieu a des raisons mystérieuses pour commander la guerre. XIV. 352. — La durée et l'issue des guerres dépendent de la volonté de Dieu. XIII. 413. — Par la guerre, Dieu châtie les méchants et purifie les bons. XIII. 2. — Une guerre injuste ne peut nuire ni à Dieu ni à ses saints. XIV. 351. — Pourquoi les grands hommes désiraient la guerre. XIII. 103. — Gloire et grandeur des hommes de guerre. III. 67. — L'exemple des dieux excita les guerres. XIII. 44. — Le roi Ninus fit le premier la guerre à ses voisins. XIII. 74. — Des guerres qui suivirent la construction du temple de la Concorde. XIII. 66. — Calamités des guerres civiles. XIII. 51. — Les guerres

civiles sont les plus cruelles. XIII. 68, 432. — Dans une guerre civile, un romain ayant reconnu son frère parmi les morts, se tua sur son cadavre. XIII. 44. — Guerre civile entre Marius et Sulla. XIII. 67. — Guerres que les Romains eurent à soutenir. XIII. 413. — Les guerres sont la joie des démons. XIII. 62. — Une guerre effroyable est appelée guerre du Seigneur. IV. 521.

Nous avons à soutenir la guerre contre le démon et contre nous-mêmes. IX. 200. — Partout l'homme traîne avec lui la guerre. VI. 109. — Guerre contre la concupiscence et la chair. XII. 96. — Guerre contre les passions. XIII. 498. — Les combats de la chair contre l'esprit viennent du péché. XIII. 497. — Pour n'avoir point voulu la paix avec Dieu, le pécheur est en guerre avec lui-même. IX. 200. — La guerre que l'homme a à soutenir contre ses passions ne prouve point qu'il soit mauvais. XV. 520. — Combat intérieur entre l'âme et la chair dans les justes. VI. 109. — Tous les hommes raisonnés ont besoin de soutenir une guerre intestine et continuelle. XVI. 249. — Cette guerre ne finit qu'avec la vie. XVI. 252. — Quelle guerre plus grande et plus cruelle que celle de la volonté contre les passions. XIII. 448. — La guerre accompagnée de l'espérance d'une paix éternelle est préférable à la captivité dont on n'espère point sortir. XIII. 498. — Guerres continuelles, soit pour la vérité, soit pour l'erreur. VIII. 495. — Guerre de l'impiété contre Dieu. VIII. 495. — Guerre civile des hérétiques contre l'Eglise. IX. 577. — Guerre des cinq éléments suivant les Manichéens. XIV. 10.

GYMNOSOPHITES, philosophes de l'Inde. XIII. 300, 323.

H

HABITATION. Au ciel les demeures sont nombreuses et diverses, parce que la gloire n'y est pas la même pour tous. XII. 435. — Les habitations du royaume des cieux ne sont que pour ceux qui sont baptisés. XV. 671. — Comment Notre-Seigneur habite les lieux élevés et regarde ce qui est humble. IX. 620. — Dieu qui est élevé n'habite point dans l'homme qui veut s'élever. IX. 383. — Notre demeure ne doit point s'écarter du ciel. VIII. 523. — Dieu n'habite point dans les saints comme dans Jésus-Christ. IX. 91. — Notre habitation est dans le ciel ou sur la terre, suivant que nous aimons Dieu ou le monde. VII. 96. — Nous méritons par les bonnes œuvres de devenir plus parfaitement l'habitation de Dieu. VII. 584. — Les Apôtres, les prédicateurs de la vérité, les messagers qu'il nous a envoyés, forment la maison de Dieu. VIII. 312. *Voy. MAISON.*

HAINES. La colère, en séjournant dans le cœur, devient la haine. III. 23. — La haine se glisse dans l'âme, parce que chacun trouve sa colère juste. *Ibid.* — La colère invétérée devient une haine. VI. 224, 278; VIII. 223, 266, 588. — La haine éteint complètement l'œil. VIII. 266. — La charité est lumière, la haine est ténèbres. VIII. 588. — Celui qui hait son frère est en prison et dans les ténèbres. VII. 206. — La charité est pour nous la vie, la haine est le principe de la mort. VIII. 588. — La charité est une source jaillissante que la haine obstrue. VIII. 55. — Point d'ennemi plus funeste à l'homme que la haine. I. 371. — Celui qui hait se nuit plus à soi-même qu'aux autres. VI. 362. — Celui qui hait son frère est homicide. VI. 224; VIII. 223. — Celui-là est possédé du diable, qui hait les serviteurs de Dieu sans raison. XIII. 456. — Ce que c'est que haïr injustement. VIII. 404. — Il ne faut point concevoir de haines, ou les étouffer à l'instant. VI. 85. — La haine corrompt les cœurs. VII. 403. — La colère est une paille, la haine est une poutre. VI. 224, 362; VII. 206. — Différence entre le péché de colère et celui de haine. VI. 362. — La haine du vice est permise. XIII. 289. — On ne doit pas haïr les méchants. VIII. 586. — On doit haïr non l'homme, mais le mal qu'il fait. VI. 224, 578. — La haine est un grand crime pour les persécuteurs. IX. 587.

Quelle est la haine de Dieu. VIII. 136. — En haïssant ce que Dieu hait on devient son ami. VIII. 480. — La haine du péché nous rendra semblables à Dieu. IX. 294. — Les

chrétiens doivent apprendre de Jésus-Christ à être haïs gratuitement. IX. 107.

HASARD. Ce qu'on appelle hasard n'est que l'effet d'une cause secrète et d'une raison inconnue. I. 307. — Rien n'arrive en dehors de l'ordre certain des causes. III. 211. — Rien ne se fait par hasard dans le monde. V. 431; VIII. 290.

HÉBER a donné son nom aux Hébreux. XIII. 410.

HÉBREUX. Les Hébreux ont été appelés ainsi de Héber. I. 346; IV. 378; XIII. 335. — Avant la Loi, Dieu et les Anges servaient de guides aux Hébreux. XIII. 213. — Les Hébreux offraient des victimes au Dieu unique, créateur de toutes choses. XIV. 300. — Seuls, parmi tous les peuples, ils n'adoraient pas les idoles. XIII. 103. — Ils n'avaient emprunté aux païens ni le culte des idoles ni aucun rite. XIV. 299. — Etat des Hébreux en Egypte après la mort de Joseph. XIII. 390. — Dieu les laissa languir en Egypte, pour leur faire désirer l'assistance de leur Créateur. XIII. 390. — Cause de la bonne et de la mauvaise fortune des Hébreux. XIII. 393. — La langue des Hébreux était la langue primitive. XIII. 340. — Les grandes victoires des Hébreux étaient plutôt pour châtier les crimes de leurs ennemis que pour récompenser leurs propres mérites. XIII. 361. — Partage du royaume des Hébreux. XIII. 383. — Leur union après la captivité. XIII. 386. — Des différents âges du peuple hébreu. XIII. 361, 362. — Chez les Hébreux, personne n'avait le droit d'écrire des lettres hébraïques, que les scribes. XIV. 282. *Voy. JUIF.* — La langue hébraïque tire son nom d'Héber. XIII. 335. — Elle fut à l'origine la langue commune à tous. XIII. 335, 361. — La langue hébraïque, qui était celle dont tous les hommes se servaient d'abord, se conserva dans la postérité d'Héber. XIII. 340. — La langue hébraïque a toujours eu des caractères. XIII. 410. — La langue carthaginoise a beaucoup de ressemblance avec la langue hébraïque. IV. 325; VI. 474.

HÉCATE. Oracle d'Hécate touchant Jésus-Christ. XIII. 444. — Les philosophes donnent le nom d'Hécate à l'âme du monde. VII. 280.

HECTOR. XIV. 463.

HÉLÈNE des Grecs. II. 26, 82. — Epouse de Ménélas, elle se laisse corrompre par Paris. XIII. 49.

HÉLÈNE, femme de mauvaise vie que Simon le Magicien faisait passer pour Minerve. XIV. 4.

HÉLI, grand-prêtre et juge des Hébreux. XIII. 397. — Pourquoi les fils d'Héli furent punis de mort, XIV. 491.

HÉLIOPOLIS, ville du soleil. IV. 402.

HELLÉ. XIII. 393.

HELPIDIUS. I. 404.

HELVIDIUS, hérétique, donne son nom aux Helvidiens. XIV. 18.

HÉMORRHOÏSE. VI. 345.

HÉRACLITE. XIII. 123.

HÉRACLÉON, **HÉRACLÉONITES**, hérétiques. XIV. 6.

HERBE. Sa création. IV. 164, 201. — Pourquoi furent créées les herbes ou vénéneuses ou hérissées. IV. 95. — Quelle est la vie des herbes suivant les Manichéens. XIV. 11.

HERCULE. En quel temps il vivait et pourquoi il reçut les honneurs divins. XIII. 390. — Hercule et Larentina. XIII. 126. — Labéon met Hercule au rang des demi-dieux. XIII. 34. — Il est le dieu de la force. VI. 105. — On compte plusieurs Hercules. XIII. 393. — Douze grands travaux d'Hercule de Tyr. XIII. 393. — Il se brûla lui-même sur le mont Oeta. XIII. 393. — Soixante-dix chrétiens sont tués à Suffec à cause d'Hercule. II. 49. — Chez les idolâtres on voit l'esprit de Junon et d'Hercule opposé entre eux. VI. 316.

HÉRÉSIE. Combien il est difficile de délinier l'hérésie. III. 53. — Quelle différence Cresconius met entre une hérésie et un schisme. XV. 378. — L'hérésie n'est qu'un schisme inventé. XV. 380. — Toute erreur n'est pas une hérésie, quoique toute hérésie s'appuie sur quelque erreur. XIV. 2. — Il n'est pas une hérésie qui ne s'appelle la vérité. XIV. 403. — Aucune hérésie n'est catholique. XV. 476. — L'hérésie est postérieure à l'Eglise. XV. 80. — Toutes les hérésies sont

sorties de l'Eglise comme le sarment inutile retranché de la vigne. VI. 23, 24, 192; XII. 313. — Les hérésies sont des filles perverses de l'Eglise. VI. 157.

Comment se forment les hérésies et les schismes. XV. 108. — Tout hérésiarque est comme une montagne stérile. VI. 191; VIII. 355. — Les hérésies et les schismes sont les ordures de l'Eglise. VI. 23. — Elles sont formées par les hommes charnels. VI. 20. — Les hérésies comparées à la perdrix. XIV. 217. — Pourquoi le diable a suscité l'hérésie après la ruine de l'idolâtrie. XII. 335. — Pourquoi Dieu permet l'hérésie. VIII. 153.

Les hérésies sont utiles. XIII. 333, 419. — Comment elles sont utiles à l'Eglise. I. 427; III. 553; IV. 88; XII. 83; XVI. 379. — La foi et la charité sont éprouvées par les hérésies. II. 481. — Le christianisme ne pourrait se répandre sur la terre si la contradiction ne faisait ressortir la pureté de la véritable doctrine. V. 542. — Les hérésies sont comme des torrents qui ont leur cours et se dessèchent. VIII. 638. — Première hérésie parmi les disciples du Christ. VIII. 597. — Il est préférable de ne pas même connaître les hérésies. VII. 146. — On n'a pas toujours besoin d'une assemblée synodale pour condamner l'hérésie. XVI. 74. — Epiphane compte quatre-vingts hérésies. XIV. 2. — Philastre en compte cent vingt-huit. XIV. 8, 9. — Epiphane et Philastre diffèrent ainsi, parce que l'un ne regarde pas comme hérésie ce que l'autre voit hérésie. III. 53. — Hérésies contre la foi à la Trinité et à l'Incarnation. XII. 51. — Quodvultdens demande à saint Augustin un traité sur les Hérésies. III. 53. — Traité sur les hérésies. XIV. 1 et suiv. — L'hérésie pélagienne suscitée par des moines. XV. 591.

HÉRÉTIQUES. Qui on doit regarder comme hérétique. II. 28; XIII. 419; XIV. 33; XV. 572. — Différence entre l'hérétique et celui qui croit aux hérétiques. XIV. 32. — Ce n'est pas s'écarter de la doctrine catholique que de croire catholique un hérétique qui professe les dogmes catholiques sans y croire. XII. 220. — On ne doit pas regarder comme hérétique celui qui avance des choses fausses ou insensées. XV. 572. — On ne doit regarder comme hérétique que celui dont la croyance est contraire à la foi catholique et qui demeure attaché à son opinion. XV. 123. — L'obstination dans l'erreur fait seule l'hérétique. XV. 675. — Les hérétiques et les schismatiques ont pris au Seigneur pour se faire des domaines privés. VI. 591. — Les hérétiques ne sont pas tels parce qu'ils méprisent les Ecritures, mais parce qu'ils ne les comprennent pas. II. 239; IV. 229. — Ils lisent les Ecritures avec mauvaise intention, et le sens dépravé qu'ils sont forcés d'y donner devient le châtement du péché. VIII. 153. — Ils arment leur impudence de l'obscurité du mystère et de l'énigme des textes. XV. 323. — Ne pouvant obscurcir ni accuser la vérité des divines Ecritures, ils s'efforcent de rendre odieux les hommes qui annoncent la vérité. II. 104. — Par la perversité de leur volonté, ils méritent l'aveuglement en ce monde et les supplices éternels dans l'autre, s'ils négligent de se corriger. III. 116.

Les hérétiques ne sont pas dans l'Eglise. XV. 355. — Ils n'appartiennent pas à l'Eglise. V. 551; VI. 200; VII. 138, 309. — Comment ils sont séparés de l'Eglise. III. 551. — Les hérétiques sont de la même famille que les Catholiques, mais leur orgueil les exclut de l'héritage. VI. 8. — Quelquefois des justes sont exclus de l'Eglise avec des hérétiques. III. 551. — Beaucoup ne croient pas devoir se faire Catholiques par cela seul qu'ils sont nés hérétiques. II. 146. — Jésus-Christ n'appartient que de nom aux hérétiques, en réalité il ne préside point au milieu d'eux. XII. 2. — Comment les hérétiques appartiennent au peuple de Dieu. IX. 581. — Les hérétiques sont pires que les païens. XIII. 505; XV. 471. — Par cela seul qu'on est hérétique, on est encore coupable d'autres crimes. XV. 125. — Les hérétiques diffèrent des schismatiques. III. 551. — Les hérétiques ont divisé les vêtements du Christ qui sont les sacrements, mais ils n'ont pu diviser sa robe qui est la charité. VIII. 211. — Ils ont, autant qu'il est en eux, détruit cette louange parfaite que Dieu tire de la bouche des enfants. VIII. 176. — Ils s'efforcent

de vaincre l'autorité de l'Eglise en parlant de raison. II. 231. — Ils abusent les âmes par de fausses promesses de philosophie et de science. III. 490. — Les hérétiques n'imposent pas la foi à ceux qui viennent à eux, mais leur promettent de rendre raison des choses les plus obscures. XIV. 43. — Les hérétiques sont avec l'Eglise catholique en beaucoup de choses. II. 256. — Les hérétiques peuvent avoir dans les sacrements le signe extérieur de la piété chrétienne, mais non la vertu intérieure de la religion. VI. 327, 328. — Ils peuvent avoir des dons nombreux, mais non la charité. V. 514; IX. 511. — Leur loi et leur continence ne sont point véritables. XII. 402. — Ils joignent, mais inutilement. XII. 333. — Il faut se délier des actes surprenants des hérétiques. XV. 346. — Lorsque les hérétiques souffrent quelque chose, ils revendiquent la gloire du martyr. XV. 65. — C'est en vain qu'ils se disent martyrs et serviteurs de Dieu. IX. 640. — Sans l'orgueil il n'y aurait point d'hérétique. III. 562. — Toutes les sectes hérétiques ont l'orgueil pour mère. VI. 492. — Tout hérétique est insensé. XV. 572. — Les hérétiques sont toujours inquiets, reconnaissant avoir contre eux l'Esprit-Saint. II. 69. — L'inquiétude où nous tiennent les hérétiques nous fait sortir de notre indolence et nous pousse à étudier l'Écriture. II. 552. — Les hérétiques font à l'Eglise comme une guerre civile. IX. 577. — Ils sont utiles à l'Eglise. VI. 235; XIV. 499. — Ils exercent la sagesse et la bonté de l'Eglise. XIII. 419. — La mort funeste des hérétiques stimule les enfants de l'Eglise catholique. VIII. 453. — Ils nous sont utiles, non pas en enseignant la vérité, mais en nous excitant à la chercher. III. 552. — Ils forcèrent à éclaircir ce qu'il y avait d'obscur dans l'Écriture sainte. VIII. 597; IX. 98. — Les hérétiques sont pour nous un aiguillon dans la recherche de la vérité et un exemple de ce qu'il nous faut craindre. IX. 582. — En face de l'hérésie on se trouve plus heureux de rencontrer la vérité. VIII. 169. — De la nécessité de répondre aux hérétiques résulte une utilité pour l'édification des Catholiques. IX. 582. — Les hérétiques ont servi à asseoir la vérité catholique et à affermir ceux qui lui sont restés fidèles. VIII. 597. — Ils sont à la fois ennemis et défenseurs de la foi chrétienne. VIII. 157. — Être détesté par les hérétiques est le signe de la plus grande gloire. II. 553. — Les erreurs des hérétiques sont de véritables persécutions pour ceux qui veulent vivre saintement. XIII. 419. — Les moyens de séduction employés par les hérétiques contre les hommes charnels sont toujours très-pernicieux. XV. 403. — Tous les hérétiques sont les soldats et les auxiliaires du diable. XVII. 93. — Ils en sont les aides et les fils. VI. 196. — Le plus souvent ils essaient de se recommander par leur petit nombre. V. 313; XIV. 529; XVI. 191. — Les hérétiques forment tous des sectes et sont confinés dans certaines localités. VIII. 287; IX. 581. — Tous les hérétiques donnent à la vérité des noms différents, quand ils reçoivent eux-mêmes des noms particuliers. XIV. 563. — Toutes les sectes hérétiques affectent de se couvrir du nom du Christ. V. 543. — Tous les hérétiques appellent de ce nom ceux qui ne sont pas de leur communion. VIII. 637. — Tous les hérétiques, lorsqu'ils sont convaincus par la vérité, disent : Nous sommes sans inquiétude, parce que nous suivons nos évêques. VI. 493. — Les hérétiques comparés au serpent. IV. 121. — Ils ont été figurés par Cham. XIII. 333. — Par les enfants des concubines. XIII. 355. — Par Ismaël. VI. 8.

Les hérétiques sont des antechrists. XIII. 468; XIV. 529. — Des loups domestiques sous la peau de brebis. XII. 326. — Ils sont les bêtes des roseaux. IX. 97. — Des faux prophètes. VIII. 149.

Des serpents que la fureur a rendus sourds. VIII. 632. — Comment quelques hérétiques restent dans l'Eglise. XV. 358. — Le chrétien instruit a pitié de la vanité des hérétiques ou en rit. IV. 90.

Il faut chercher la guérison de l'hérétique et non sa perte. XIV. 117. — Comment il faut les retirer de la perdition. II. 483. — Comment il faut combattre l'hérésie. XV. 624. — Pourquoi il faut répondre aux écrits des hérétiques. XVI. 2. — Les hérétiques s'attachent non à se corriger, mais à disputer. IX. 98. — Avec quelle douceur il faut traiter les

hérétiques. VIII. 76, 77. — Il faut prier pour eux. II. 508; XV. 203.

Il faut frapper les hérétiques de l'épée à deux tranchants des deux Testaments. XIV. 254. — Plus on multiplie les moyens d'éviter les pièges des hérétiques, plus on les convainc victorieusement de mensonge et d'erreur. XII. 367. — Saint Augustin veut qu'on ne reproche aux hérétiques que de n'être pas Catholiques. II. 404. — Comment saint Augustin a voulu réfuter les hérétiques en composant ses livres sur la Musique. III. 490. — Bonté de saint Augustin pour les hérétiques. III. 492. — Dieu soutient ceux qui combattent l'erreur. IV. 89. — Les hérétiques reviennent plus facilement à la vérité, quand l'auteur même de l'erreur l'a condamnée. II. 478. — Les hérétiques admis à la communion ne souillent point l'Eglise. XV. 176. — Les Donatistes, les Maximiens, les Manichéens, les Ariens, les Eunomiens, les Macédoniens, les Cataphryges étaient les hérétiques du temps de saint Augustin. II. 224. — Tout catholique doit combattre les dogmes hérétiques, mais il n'appartient qu'aux évêques de réprimer les actes impies. XV. 593. — Les hérétiques doivent être retranchés de l'Eglise comme des membres gangrenés. II. 474.

Rien n'est à négliger pour ramener les hérétiques à l'unité. XII. 336. — Il faut les ramener en les instruisant. II. 173. — Les effrayer sans les instruire serait une méchante tyrannie. II. 140. — Dieu, dans sa miséricorde, avertit les hérétiques par l'organe des puissances humaines. XV. 64. — Les lois doivent protéger la religion contre les hérétiques. II. 487; XV. 15. — Utilité des châtiments pour ramener les hérétiques. II. 140, 146. — Loi de Théodose contre tous les hérétiques. II. 489. — On fait une grande miséricorde aux hérétiques, lorsque, à l'aide des lois impériales, on les arrache à l'erreur. II. 485. — Lois des empereurs contre les hérétiques. II. 128; VIII. 637, 667; IX. 476. — Ces lois ordonnent de chasser les hérétiques des basiliques. VIII. 637. — On favorise autant les hérétiques par une complicité muette que par l'impunité. III. 2. — Saint Augustin demande au préfet romain que l'orgueil des hérétiques soit guéri par la crainte, plutôt que coupé au vif par la punition. II. 122. — Il désire que les hérétiques soient corrigés et non tués. II. 172. — C'est à tort que les hérétiques appellent leur bien celui qu'ils ont perdu par décret impérial. II. 158. — Beaucoup d'hérétiques, ramenés à l'unité par la crainte, persévèrent avec joie. II. 139. — Quelques-uns, ainsi ramenés par la crainte, se sont montrés, au milieu des épreuves, préférables à d'anciens catholiques. II. 133.

Les hérétiques même relaps doivent être reçus avec douceur. VII. 477. — Les hérétiques et les schismatiques ne doivent pas être reçus dans l'Eglise comme les païens. XV. 386. — Comment les hérétiques doivent être reçus dans l'Eglise. XV. 353. — Quelques orientaux croyaient qu'on devait réitérer le baptême aux hérétiques qui revenaient à l'Eglise. XV. 401. — Nulle part les Écritures ne commandent de réitérer le baptême aux hérétiques qui ont été baptisés par des hérétiques. XV. 169. — On doit respecter le baptême des hérétiques quand ils entrent dans l'Eglise. V. 514. — C'est une détestable séparation et non les sacrements chrétiens qui font hérétique. II. 156. — Les hérétiques qui revenaient à l'Eglise étaient reçus sans leur réitérer le baptême. XV. 130, 132. — On les recevait après qu'ils avaient fait pénitence. XV. 101. — Les hérétiques convertis recevaient l'imposition des mains. XV. 145. — Sans la réitération du baptême, la charité de l'unité catholique suffit pour justifier les hérétiques convertis. XIII. 646. — Ce que les hérétiques doivent chercher dans l'Eglise catholique. XV. 139. — Ce qui est donné aux hérétiques qui reviennent à l'Eglise catholique. XV. 149, 185, 263, 376, 383, 385. — Lorsque les hérétiques reviennent à l'Eglise, les sacrements qu'ils ont reçus commencent à leur profiter. XV. 184, 189. — De la réintégration des évêques ou des clercs hérétiques. XV. 382.

HÉRISSEUR. Cet animal est la figure de ceux qui sont couverts de péchés légers. IX. 536.

HÉRITAGE. C'est à l'aîné qu'il appartient de faire les parts dans l'héritage, c'est au plus jeune à choisir. VIII. 70. — L'héritage de l'Ancien Testament est la félicité de la terre ; l'héritage du Nouveau Testament est le bonheur sans fin. IX. 88. — L'héritage que nous partageons avec le Christ ne diminue point par le nombre des héritiers. VIII. 530. — Dieu est notre héritage. V. 479 ; VI. 591 ; VIII. 85, 135. — La vie éternelle est l'héritage qui nous est promis par le Christ. VI. 97.

HÉRITIÈRE. Quel est l'héritier de l'Ancien Testament. XV. 569. — Comment nous sommes les héritiers et les cohéritiers de Jésus-Christ. V. 479. — Que Jésus-Christ soit héritier avec les autres enfants. VIII. 67. — Saint Augustin ne veut point que l'Eglise soit héritière, quand les enfants sont déshérités. VIII. 67.

HERMAPHRODITE. IV. 180 ; XII. 498 ; XIII. 338.

HERMÈS. Ce qu'il pensait de l'idolâtrie. XIII. 172.

HERMIAS, hérétique. XIV. 15.

HERMOGÈNE, hérétique. XIV. 8.

HERMOGÉNIEN, ami de saint Augustin. I. 519.

HÉRODE, roi des Juifs. XIII. 415. — Il cherche à faire mourir l'enfant Jésus. VII. 182. — Il massacre les Innocents. VIII. 506 ; XI. 560, 561. — En craignant de perdre la royauté, il ne mérita point de connaître le Roi. VIII. 506 ; XI. 562. — Son extravagance. XI. 713.

HÉRODE aimait saint Jean, et il le fait mourir. VII. 521 ; XI. 549. — On ne sait s'il a épousé la femme de son frère avant ou après sa mort. V. 570. — Il persécute les chrétiens. XIII. 420. — Sa mort. XI. 553.

HÉRODIADÉ demande la tête de saint Jean. XI. 550, 552.

HÉROS. Origine de ce nom. XIII. 211. — On donne ce nom aux hommes illustres. XIII. 211.

HÉROS, évêque des Gaules. XV. 564, 582, 591. — Il combat l'hérésie de Pélagie. II. 460, 463. — Pélagie lui répond. II. 470. — Oroze porte les lettres de Héros au concile de Carthage. II. 460.

HÉSIODE, poète, donne des noms aux Muses. IV. 29.

HESPÉRIUS. XIII. 522.

HÉSYCHIUS, évêque de Salonne. II. 559 ; XIII. 453. — Lettres que lui adresse saint Augustin. II. 559, 563. — Réponse d'Hésychius. II. 561.

HEURE. L'heure se compose de parcelles fugitives. I. 480.

HIÉRACITES, hérétiques. XIV. 13.

HIÉRIUS, orateur de Rome. I. 393. — Saint Augustin lui dédie ses livres sur le Beau et le Convenable. I. 393.

HILAIRE, docteur célèbre de l'Eglise. XVI. 117. — Il est d'une grande autorité en fait de commentaires sur les Ecritures et de défense de la foi. XII. 441. — Il fut le plus hardi défenseur de l'Eglise catholique. XVI. 78. — Ses ouvrages. XVI. 117. — Son commentaire sur le psaume cent dix-huitième. XVI. 116. — Ses homélies sur le livre de Job. XVI. 117. — Son commentaire sur le psaume 1^{er}. XVI. 117. — Et le psaume LI. *Ibid.* — Il traduit le commentaire d'Origène sur les psaumes. II. 97. — Vincent opposait les livres d'Hilaire pour nier la grandeur toujours croissante de l'Eglise. II. 148. — Comment saint Augustin réfute ce passage. II. 148, 151. — Interprétation de saint Hilaire sur un texte de saint Paul. XVI. 55.

HILAIRE, pieux et docte laïque de Syracuse, consulte saint Augustin, qui lui répond. II. 398.

HILAIRE, laïque des Gaules, écrit à saint Augustin une lettre sur les Semi-Pélagiens. III. 59.

HILAIRE, évêque de Narbonne. II. 468. — Saint Augustin lui expose l'hérésie pélagienne. II. 468.

HILAIRE, ancien tribun. I. 344. — Saint Augustin défend contre lui la coutume de chanter des psaumes à l'autel. I. 344.

HILARI, ville d'Afrique. III. 67.

HIPPONENTAURE des Manichéens. XIV. 237.

HIPPOCRATE, médecin célèbre de l'antiquité. Comment il délivre une femme accusée d'adultère. IV. 392. — On a publié sous son nom des livres dont les médecins n'ont pas reconnu l'authenticité. XIV. 410.

HIPPONE. Diarrhyte, ville d'Afrique. XIII. 338 ; XV. 183.

HIPPONE LA ROYALE, ville d'Afrique. XIII. 339. Note ; XV. 269. — Saint Augustin, évêque de cette ville, désigne Héraclius pour son successeur. III. 29. — Les habitants d'Hippone demandent que Pinien soit attaché à leur Eglise. II. 253. — Saint Augustin leur reproche d'avoir oublié la coutume de vêtir les pauvres. II. 247. — Faiblesse du peuple d'Hippone. II. 249.

HIRCAN est confirmé comme grand-prêtre des Juifs, par Pompée. XIII. 415.

HISTOIRE. On ne doit pas mettre l'histoire au rang des institutions humaines. IV. 35. — Son utilité. IV. 34. — Comment l'histoire fait partie des sciences libérales. II. 474. — Ce qui fait la garantie de l'histoire. III. 511. — Origine de l'histoire. III. 233. — Histoire ecclésiastique écrite en grec par Eusèbe et traduite en latin par Rufin. XII. 284. — Nous ne sommes pas obligés de croire tout ce que renferme l'histoire profane, les auteurs qui l'ont écrite n'étant pas toujours d'accord. XIII. 489.

HISTORIENS. La diversité qui se rencontre entre les historiens profanes doit nous faire croire plutôt à ceux qui ne sont pas contraires à notre Histoire sacrée. XIII. 411. — Quand les historiens ont à mettre leur propre personne en scène, ils ne parlent d'eux que comme s'ils parlaient d'un autre. XIV. 261.

HISTRION. Les signes que font les histrions dans leur danse n'ont pas une signification naturelle, mais de convention. IV. 33. — Les histrions sont incapables d'avoir le goût de la musique et d'en connaître les secrets. III. 403. — On doit les éloigner des sacrements, s'ils restent attachés à leur métier. V. 569. — Les Grecs admettaient les histrions aux fonctions publiques. XIII. 31.

HIVER extraordinaire à Rome. XIII. 61. — Pour le chrétien, l'été est l'avènement du Christ, l'hiver est sa disparition. VI. 144. — L'hiver est le temps des afflictions. VII. 374.

HOLOCAUSTE. L'holocauste est le sacrifice consumé tout entier. VIII. 538, 557 ; IX. 47, 65. — Holocauste de moelle. IX. 66. — Tout sacrifice n'est pas un holocauste. IV. 588. — On ne mangeait rien de l'holocauste. IV. 588. — Dieu réprouve les holocaustes humains. IV. 578, 582.

HOMÈRE. Saint Augustin l'appelle doux menteur. I. 370. — Combien il fit de mal, en assimilant aux dieux des hommes criminels, afin que le crime cessât de passer pour crime. I. 370.

HOMME. Ce qu'est l'homme. III. 493 ; XIII. 427. — Il est un animal doué de raison. VI. 174. — Fait de terre. VIII. 80. — C'est un animal raisonnable, mortel. III. 231, 306 ; XII. 447. — Il est composé d'une âme et d'un corps. I. 522 ; III. 172 ; VI. 528, 601. — L'homme, dans son intégrité, comprend l'âme et le corps. VIII. 398. — La nature humaine est merveilleusement pondérée par la domination de l'âme et l'obéissance du corps. V. 506. — Il n'y a pour former la nature et la substance de l'homme que l'âme et le corps. VI. 602. — La personne de l'homme est l'union d'une âme et d'un corps. II. 284. — L'homme est un grand miracle. VI. 515. — L'homme n'est pas seulement âme. III. 493.

Description de l'homme, par Apulée. XIII. 184. — Fable des Manichéens sur le premier homme. XIV. 147, 157, 178, 291. — Guerre du premier homme avec le peuple des ténés. XIV. 147, 158, 168. — Suivant Manès, l'homme est enfant de la fumée. XIV. 136. — Erreur de ceux qui croient que l'homme a toujours existé. XIII. 253.

Création de l'homme. IV. 98, 141. — Il y a dans la création de l'homme un rapprochement et une différence avec celle des animaux. IV. 142. — Comment l'homme est le principal ouvrage de Dieu. IV. 219. — De l'opinion qui rapporte la création du corps et de l'âme à deux moments distincts. IV. 179, 236. — Quand l'homme fut-il fait âme vivante ? IV. 231. — L'homme ne fut-il animé que par le souffle de Dieu ? XIV. 488. — Ce ne fut que le sixième jour que l'homme reçut cette forme visible et cette organisation.

particulière à l'espèce humaine. IV. 215 et suiv. — L'homme fut créé le sixième jour et restauré au sixième âge du monde. XIV. 191. — L'homme fut créé à l'image de Dieu. I. 338, 511; III. 98. — L'homme est la monnaie de Dieu. VI. 43. — Il est une grande chose formée à l'image et à la ressemblance de Dieu. IV. 40; VI. 405. — L'homme est fait à l'image de la Trinité. IV. 444; XII. 497, 539. — La femme fut-elle aussi créée à l'image de Dieu? XII. 498. — Ces paroles que l'homme fut créé à l'image de Dieu s'appliquent à l'homme avant son péché. XIV. 86. — En quoi et comment l'homme fut créé à l'image de Dieu. IV. 444, 478, 219, 233, 265; XIII. 263, 282; XIV. 372, 552. — C'est l'âme de l'homme qui a été formée à l'image de la Trinité. VI. 245; XII. 306. — L'homme est fait à l'image de Dieu, parce qu'il comprend, raisonne et discerne le bien du mal. VIII. 247. — L'homme est l'image de la Trinité parce qu'il est, connaît, veut. I. 504. — L'homme est fait à l'image de Dieu, et il en est l'image. VI. 251. — C'est ce qui fait sa gloire. XII. 501. — Pourquoi on dit que l'homme est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. IV. 443, 444; V. 442. — L'homme n'est pas l'image parfaite de Dieu. IV. 444. — La ressemblance de Dieu, à laquelle l'homme a été créé, peut être entendue du Verbe. IV. 444.

L'homme est intérieur et extérieur. V. 441. — Et comme tel créé à l'image de Dieu. V. 441, 442. — Une secte hérétique soutenait que le corps de l'homme, non son âme, est l'image de Dieu. XIV. 47. — C'est l'âme et non le corps de l'homme qui est l'image de Dieu. IV. 98; XII. 500. — En quel sens on peut dire que le corps de l'homme est fait à la ressemblance de Dieu. IV. 443, 219. — L'attitude de l'homme qui n'est point penché vers la terre comme les bêtes, indique qu'il ne doit point s'attacher comme elles aux choses terrestres. IV. 249. — Par le péché l'homme n'a point perdu tout ce qu'il avait de l'image de Dieu. I. 339. — Mais seulement la perfection de la ressemblance. IV. 98. — Quoique sous l'empire du démon, l'homme n'a point cessé d'être l'image de Dieu. XVI. 413. — Exposition allégorique de la création de l'homme. I. 511. — Dieu a créé l'homme pur. XIII. 273, 282. — L'homme a été créé avec un esprit droit. XII. 39. — Pourquoi l'homme a été créé. XII. 306. — La fin de l'homme est la vie éternelle. III. 563. — Dieu a créé l'homme dans le temps, sans qu'il y ait eu en Dieu une décision nouvelle, ni un changement de volonté. XIII. 236. — Ce qu'il faut répondre à ceux qui demandent pourquoi l'homme n'a pas été créé plus tôt. XIII. 254. — Etat de l'homme avant le péché. XII. 10; XV. 537. — Etat de l'homme dans le paradis. XIII. 295. — Le premier homme a été créé avec une nature exempte de toute faute et de tout vice. VI. 111. — Sans concupiscence et sans combat de la chair contre l'esprit. VI. 528. — Du bonheur de l'homme avant le péché. IV. 288. — Avant sa chute l'homme était bon en soi. IV. 181. — Pourquoi l'Écriture passe sous silence cette honte. *Ibid.* — L'homme a été créé par la connaissance de Dieu, et c'est par elle qu'il est renouvelé. IV. 179. — Sans le péché l'homme eût pu ne pas mourir. IV. 224. — Et ses descendants ne seraient pas soumis à la mort. XIII. 285. — L'homme avait été créé pour passer sans mourir à la félicité éternelle des anges. XIII. 267. — La nature du corps de l'homme, avant le péché, était de ne pas mourir. XIII. 491; XVII. 105. — Sans le péché l'homme serait immortel. XIV. 488. — Il eût été immortel par le fruit de l'arbre de vie. XIV. 489. — Et non par sa nature. IV. 224. — Difficulté de concevoir l'immortalité jointe dans l'homme à la nécessité de se nourrir. IV. 179.

Quel était le corps de l'homme avant le péché. XII. 106, 107. — Il était étranger à la corruption. XII. 76. — Devenu pécheur et mortel, l'homme engendre un homme pécheur et mortel comme lui. XIII. 268. — Dès notre conception nous sommes condamnés à la mort. IV. 258. — Plotin a cru que c'est une œuvre de la miséricorde divine d'avoir donné aux hommes un corps mortel. XIII. 185.

Il n'est point opposé à la sagesse de Dieu, que l'homme ait eu un commencement. XIII. 261, 262. — Différents sen-

timents sur la propagation du genre humain, sans le péché. XII. 106. — Comment les générations se seraient-elles succédé sans le péché d'Adam? IV. 256; XIII. 302, 303. — S'il est présumable que les hommes du premier âge aient persévéré dans l'abstinence jusqu'à l'époque où l'on rapporte qu'ils ont eu des enfants. XIII. 318. — Pourquoi Dieu a voulu créer tous les hommes d'un même père. IV. 258; VI. 406; VII. 366; XIII. 263, 266, 285. — Il n'est pas sur la terre d'animal, de sa nature plus sociable que l'homme, quoiqu'il n'y en ait point que le vice rende plus farouche. XIII. 266. — Puisque tous les hommes viennent d'Adam, on peut dire que tout homme a été fait à raison de son origine et de sa génération. IX. 692. — Comment toute créature est renfermée dans l'homme. V. 466; XIV. 535. — Les géants viennent-ils d'Adam ou des fils de Noé? XIII. 337.

L'homme a péché par sa faute, et le châtement infligé par la justice divine a rétabli l'ordre. IV. 283. — Pourquoi Dieu a permis que l'homme fût tenté. IV. 282. — Chute de l'homme. XIII. 496. — Pourquoi Dieu l'a permis. VI. 111. — La chute de l'homme vient de l'orgueil. IV. 283; XIV. 488. — L'homme avait été créé droit, c'est sa liberté qui l'a rendu mauvais. VI. 288. — Il n'a point voulu rester attaché au Seigneur, il est tombé et il s'est brisé. VI. 528. — L'homme a été abandonné à soi-même parce qu'il a abandonné Dieu par une vaine complaisance en soi. XIII. 305. — L'homme a péché parce qu'il voulut user de sa puissance et n'être sous aucune domination, être comme Dieu. VIII. 148. — Il s'est vendu pour le misérable plaisir d'avoir touché à l'arbre défendu. VI. 123. — Il a péché par sa volonté et non par nécessité. IV. 283; XIV. 487. — Il avait été créé libre de ne pas pécher. XIV. 487. — L'homme n'est pas impeccable. XIV. 328. — Pourquoi il n'a pas été créé impeccable. XII. 95; XIV. 487. — Pourquoi Dieu a créé l'homme, tout en prévoyant sa chute. XII. 76; XIII. 263.

L'homme a été créé avec le libre arbitre. XIII. 513. — Pourquoi. V. 428. — Sans le libre arbitre, l'homme aurait, dans la nature, un rang moins élevé. IV. 236. — Tout en donnant à l'homme le libre arbitre, Dieu voulait lui faire comprendre que c'est une nécessité pour lui de vivre sous la dépendance d'un être meilleur. XIV. 487. — L'homme avait la puissance de résister au mal, avec l'aide de Dieu. IV. 283. — Pourquoi Dieu, qui prévoyait la chute de l'homme, ne lui a-t-il pas ôté le libre arbitre. XIII. 513. — Pourquoi Dieu crée-t-il l'homme qui va tomber en la puissance du démon. XV. 633.

Comment l'homme commit le péché. III. 559. — L'homme qui est fait pour la vie bienheureuse s'il vit saintement, n'aura qu'une vie de misère si sa vie est dépravée. IX. 477. — Après avoir perdu la béatitude, l'homme a été jeté dans la misère en punition de son péché. VI. 138; XII. 10, 98, 306. — L'homme a en lui-même deux grands maux : l'injustice et la mortalité, l'une est une faute, l'autre un châtement. VII. 100, 101. — Les hommes sont mortels, fragiles, infirmes, chargés de corps de boue qui se froissent les uns les autres. VI. 311. — L'homme n'est sur la terre que pour naître, souffrir, mourir. VI. 535. — Il s'est attiré lui-même son châtement. VIII. 401. — Ce qu'il souffre à l'intérieur et à l'extérieur. VIII. 401. — Il est à la recherche de la vie bienheureuse. VI. 602. — Si les hommes, en tant que mortels, peuvent être heureux. XIII. 187. — L'homme n'est point heureux parce qu'il ne vit point comme il veut. XIII. 102. — L'homme se doit lui-même à Dieu pour être heureux. II. 259.

Les hommes naissent avec un corps de mort. XV. 503. — Ils naissent au monde plutôt qu'à Dieu. XVI. 224. — Comment tous, adultes et enfants, sont coupables. XVI. 130. — Pourquoi, de parents justes, l'enfant ne naît-il pas juste? XV. 542. — A cause du péché, le genre humain est l'esclave du démon. III. 40; XVI. 447. — Les hommes comme hommes sont l'œuvre de Dieu; comme pécheurs, ils sont sous le joug du démon. XVI. 15. — De quel droit le démon régnait-il sur l'homme, de quel droit Dieu nous a-t-il délivrés. III. 374. — Ceux que Jésus-Christ a rachetés de l'esclavage n'y

étaient que par l'effet de leur propre volonté. xiv. 431. — L'homme fut vicié dans sa racine et soumis à la vanité, parce qu'il ne voulut pas être soumis à la vérité. ix. 690. — Le péché a jeté l'homme sur un théâtre de vanité. vi. 282. — La nature humaine dans la personne d'Adam a mérité tous ses maux. xiv. 140.

L'homme tient de Dieu l'être et non l'iniquité. iv. 236 ; xvi. 450. — Toute créature humaine a été viciée dans Adam. ix. 690. — Quelle est la cause du mal dans l'homme. v. 428. — Dieu est-il la cause du mal dans l'homme ? v. 428.

La nature humaine est capable de justification et de perfection. xvi. 114. — Notre première naissance n'est pas tellement mauvaise, que la bonté de Dieu n'y éclate encore. xvi. 254. — L'homme est bon. iv. 247. — Même après sa chute, il a conservé quelque trace de bonté. iv. 247. — Le mal seul est nuisible à l'homme. xiii. 73. — Que l'homme efface son propre ouvrage, qui est le péché, et il aimera son auteur. vi. 425.

Le supplice de l'homme après le péché est mêlé de quelques soulagements. xiv. 140. — Il n'a pas été délaissé sans miséricorde. xiv. 140. — Nous sommes tous pétris de la même masse de boue qui est celle du péché. v. 469, 503, 505. — Tous les hommes ont besoin d'un Médiateur. xii. 13. — Si l'homme n'avait pas abandonné Dieu, un Dieu ne se ferait point homme pour lui. viii. 376. — Pour se réformer il faut à l'homme la clémence de celui dont la bonté et la puissance l'ont formé. iii. 309. — C'est Dieu qui a créé l'homme et qui le réforme. viii. 495. — Pour sauver les hommes, Dieu a envoyé son Fils unique. xii. 86. — Le sixième jour Dieu forma l'homme, et au sixième âge du monde, Jésus-Christ reforma l'homme. ix. 380. — L'homme qui est tombé de lui-même ne peut pas se relever de lui-même. i. 316. — L'homme peut se blesser, mais non se guérir ; pécher, mais non se justifier. ix. 445. — Il ne se relève point par ses mérites, mais par la puissance de la grâce. xii. 12. — Condamné par la justice de Dieu, l'homme est racheté par la miséricorde. xii. 329. — L'homme a été créé gratuitement et racheté gratuitement. viii. 466. — Délivrance de l'homme. xv. 632.

La partie du genre humain qui se relève de sa chute remplace les anges bannis du ciel. xii. 12 ; xiii. 514. — Pourquoi les hommes ne sont ni tous sauvés ni tous damnés. xiii. 496. — Nous portons jusqu'à la mort les restes du vieil homme. vi. 133.

Depuis Adam jusqu'à Moïse, la vie de l'homme fut une vie corporelle ; depuis Jésus-Christ, elle est une vie spirituelle. viii. 141. — L'homme et le pécheur ne forment qu'une personne. vi. 83, 223. — Quel est l'homme bon, quel est le mauvais. xv. 603. — Le même homme peut être en même temps bon par nature et en même temps vicié. xvi. 570. — Quel est l'homme mauvais dont chacun demande à être délivré. vi. 172. — Dieu est bon de lui-même, l'homme est mauvais de lui-même et n'est bon que par Dieu. ii. 386. — Pour l'homme, s'éloigner de Dieu, c'est se glacer ; s'en rapprocher, c'est se réchauffer ; s'en éloigner, c'est la nuit ; s'en rapprocher, c'est la lumière. ix. 147, 374, 542. — Aucun homme n'est juste devant Dieu. iv. 597. — Rien de plus dégradé qu'un homme sans Dieu. viii. 30. — Sans Dieu, l'homme n'est qu'un guide malheureux penché sur les précipices. i. 387. — L'homme n'a en propriété que le mensonge. iv. 3 ; vi. 132.

Les maux de l'homme sont l'ignorance et la faiblesse. vii. 144. — Sans le secours de Dieu, lumière des intelligences, l'homme ne peut se préserver de l'erreur. ii. 394. — L'homme est œil et non lumière. vi. 309. — Dans la communication avec Dieu, l'homme trouve justice, lumière, bonheur. iv. 246. — L'homme s'ignorait quand Dieu lui donna la loi. vii. 17. — Comment il doit se reconnaître homme. vi. 347. — La loi montre à l'homme sa propre infirmité. ii. 337. — L'homme tient de Dieu de pouvoir changer en mieux sa volonté. i. 333. — Par le péché, l'homme a perdu les forces du libre arbitre. vi. 540. — En voulant le mal, il a perdu

le pouvoir de faire le bien. vi. 123. — Comment l'homme peut éviter le péché. xiv. 328. — Chute et réparation de l'homme tout entier. iii. 554. — Vivre selon l'homme et vivre selon la chair est une même chose. xii. 92. — Tout homme qui reste tel est mauvais. vi. 359 ; vii. 79. — L'homme ne doit pas être aimé pour lui-même. iv. 10. — Quand l'amour de l'homme est-il desordonné ? iv. 11. — On ne doit point placer son espérance dans l'homme. viii. 270. — Quand l'homme est-il charnel ou spirituel ? vii. 19. — Les hommes bons donnent de grandes consolations. ii. 265.

Dieu veut faire de l'homme un Dieu, non par nature, mais par adoption. vii. 79. — Il est dans la nature de l'homme de s'attacher à l'Être souverainement bon. iv. 247. — Pour être quelque chose, l'homme a besoin de se tourner vers Celui qui l'a créé. viii. 147, 202. — L'homme devient meilleur en s'attachant à Dieu. iv. 247. — L'homme se sent d'autant moins solide qu'il s'attache moins à Dieu. ii. 225. — Dieu suffit à l'homme, et rien sans lui ne saurait lui suffire. vii. 577.

C'est l'ordre de la nature, que l'homme soit soumis à Dieu. xiii. 429. — L'homme s'approche d'autant plus de Dieu, qu'il s'élève davantage par son esprit au-dessus des bêtes. xiii. 224. — L'homme véridique est celui qui, par sa conversion, est devenu un vrai modèle de pénitence. iv. 595. — L'homme atteint sa plus grande perfection lorsqu'il fait converger sa vie tout entière vers la vie immuable. iv. 10. — Supériorité de l'homme. iv. 142. — Il n'a pas été formé comme les autres créatures. vi. 111. — Ce qu'il a de commun avec elles. vi. 173. — Si méchant que soit un homme, il vaut encore mieux que tous les animaux. vii. 325. — C'est par une grâce de Dieu que l'homme est, non comme les bêtes, mais avec l'intelligence. ii. 465. — L'homme n'est pas, plus que les autres créatures, l'ouvrage des mains de Dieu. viii. 197 ; ix. 692. — L'homme tient le milieu entre les anges et les bêtes. xiii. 187, 263. — Il se ravale parfois dans sa conduite jusqu'au rang des animaux. iv. 229. — C'est un châtement pour l'homme d'avoir été comparé aux animaux sans raison. xvi. 276. — L'homme est supérieur aux animaux. v. 430 ; ix. 453, 477. — Il a reçu l'empire sur les animaux. iv. 98, 99. — Comparé à l'animal, l'homme est tellement grand, que le vice en lui devient la nature même de l'animal. xv. 633. — Ce qui est naturel dans l'animal devient criminel dans l'homme. ix. 542. — L'homme ne diffère des bêtes que par l'esprit. v. 546.

L'homme ne pourrait contempler l'immuable vérité, s'il n'avait été créé par elle et pour elle. iii. 575. — Il y a des hommes qui ne peuvent concevoir que des corps. ii. 821. — L'homme seul, parmi les animaux, découvre les raisons éternelles des choses dans le monde matériel. xii. 495. — L'homme pécheur demeure impur jusqu'à la fin de sa vie. iv. 519. — Tout homme vivant sur la terre n'est que vanité. viii. 413. — Ce qui fait la valeur de l'homme, c'est ce qui tient en lui le premier rang. iv. 143. — Dieu seul est supérieur à l'âme de l'homme. viii. 310. — Le souverain bien de l'homme est avant tout le souverain bien de son âme. iii. 494. — L'homme a pu avoir l'idée du mal avant de le connaître en réalité. iv. 248.

L'homme est un grand prodige. vi. 515 ; xiii. 205. — C'est une chose admirable que tous les hommes se ressemblent assez pour être distincts des autres animaux et assez dissemblables pour se distinguer aisément entre eux. xiii. 492. — Immense abîme que l'homme, dont il est plus aisé de compter les cheveux que les affections du cœur. i. 393. — L'homme est un abîme impénétrable. viii. 454. — Il est quelque chose de l'homme que ne sait pas l'esprit de l'homme qui est en lui. i. 454. — L'homme peut savoir ce qu'il est au moment où il parle, mais qui sait ce qu'il sera demain ? vi. 592. — Il est juge là où il a le pouvoir de corriger. i. 512. — L'intelligence met l'homme au-dessus des bêtes, la pureté de sa vie le met au-dessus des démons. xiii. 166. — L'homme a été créé animal terrestre, mais digne du ciel. xiii. 513. — Il est terre et ciel. i. 308. — Il est une peau de cadavre, une pourriture infecte. vii. 510.

L'Écriture donne le nom de Dieu aux hommes. XIII. 192. — En aimant Dieu nous devenons des dieux. VI. 498. — Trois qualités contraires distinguent la nature des démons de celle des hommes. XIII. 185. — Dieu veut faire de l'homme un Dieu non par nature, mais par adoption. VII. 79. — Les hommes fidèles sont intermédiaires entre les hommes charnels et les anges. XII. 331. — L'homme doit prendre l'empire sur ce qu'il a de commun avec les animaux et soumettre à Dieu ce qu'il a de commun avec les anges. XIV. 328. — En restant soumis à Dieu, l'homme devant, sans mourir, passer dans la compagnie des anges ; en désobéissant, être ravalé au niveau des bêtes. XIII. 263. — Dieu fera de l'homme un ange. VI. 184, 537 ; VII. 551. — La nature humaine parlée sera égalée aux anges. VIII. 311.

L'Incarnation du Christ nous fait connaître la dignité de l'homme. XII. 520. — Dieu seul est plus grand que l'humanité en Jésus-Christ. XIV. 646. — L'homme dans le Christ est autant au-dessus des autres hommes que le soleil est au-dessus des autres astres. I. 533. — Tout a-t-il été créé pour l'avantage de l'homme ? V. 433. — Quelle est la différence entre l'homme et le fils de l'homme. VIII. 158, 177, 357. — Nous avons été hommes par Adam, soyons par le Christ enfants des hommes. II. 303. — Tout homme est Adam, tout homme est Christ. VIII. 443. — Si l'homme néglige ses devoirs, il sera un autre Adam en chair et en âme ; s'il les accomplit, il n'aura plus d'Adam que la chair. IV. 273.

L'homme est fils de Dieu. VI. 339. — Il est fils de Dieu par adoption, et non par nature. XIV. 460. — États de l'homme avant la loi, pendant la loi, sous la grâce. V. 453, 462 ; XII. 117. — Double action de la Providence chez l'homme. IV. 244. — De l'action de Dieu dans l'homme. IV. 246. — Exister comme intelligence est pour l'homme prendre connaissance du Verbe créateur. IV. 178. — L'autorité et le raisonnement sont deux moyens offerts à l'homme pour aider à son salut. III. 561. — Dieu découvre la vérité à l'homme par lui-même, par le ministère des anges et de quelques hommes. III. 553. — L'homme doit être renouvelé en vivant suivant la volonté de Dieu. I. 511. — Il est régénéré en domptant ses passions et en aimant Dieu. III. 351. — Pour revenir à Dieu, l'homme doit d'abord rentrer en lui-même. XIII. 242. — Tout le devoir de l'homme. I. 537.

Ce que c'est que l'homme charnel, animal, spirituel. V. 464. — Deux classes d'hommes : les uns pensant au ciel, les autres à la terre. VIII. 561. — Des justes et des pécheurs. VIII. 369. — De l'homme extérieur ou ancien, et de l'homme intérieur ou nouveau. III. 563 ; VI. 44 ; VII. 79 ; VIII. 141, 224 ; XII. 495 ; XIV. 374. — La mort est la fin du vieil homme. III. 563. — La vie du vieil homme et de l'homme nouveau se retrouve dans la vie de l'humanité tout entière. III. 563. — L'homme extérieur s'anéantit ou par les progrès de l'homme intérieur, ou par sa propre défaillance. III. 573. — Comment on se dépouille du vieil homme pour revêtir l'homme nouveau. VIII. 222 ; XV. 524. — Dans les progrès de l'homme charnel et de l'homme spirituel, la vie peut être partagée en sept âges. II. 562. — L'homme intérieur est éclairé par la lumière intérieure de la vérité. III. 202. — La vertu par laquelle on vit avec rectitude et sagesse est la beauté de l'homme intérieur. II. 241. — Comment on reconnaît l'homme intérieur. XII. 499. — Il y a dans l'homme intérieur une espèce de mariage. XII. 499. — De qui l'homme spirituel peut juger. I. 511. — Tel est l'homme, tels sont ses actes. VII. 448. — En ce monde, l'homme spirituel est un sacrifice ; dans l'autre, il sera un holocauste. V. 467.

Les hommes sont plus difficiles à dompter que les bêtes féroces. V. 437. — Beaucoup d'hommes sont plus voraces et plus sensuels que les bêtes. XIV. 436. — L'homme regarde comme un immense avantage de pouvoir dominer sur d'autres hommes. IV. 11. — Trois choses sont propres à l'homme : la nature, l'art et l'usage. XIII. 240. — L'homme est quarante jours à s'organiser dans le sein maternel. VII. 192. — L'Écriture donne souvent le nom d'homme à une partie de l'homme. XIII. 282. — L'homme est souvent désigné par le

seul nom d'âme ou de chair. XII. 92. — On trouve souvent le mot : chair, mis pour le mot : homme. II. 309.

L'homme de Platon. I. 521.

Société primitive de l'homme et de la femme. XII. 406. — S'il a été permis à un homme d'avoir plusieurs femmes, il n'a jamais été permis à une femme d'avoir plusieurs maris. XII. 416. — Les hommes adúlteres sont plus coupables que les femmes adúlteres. XII. 185. — Les hommes doivent être pour les femmes des modèles de pudeur. XII. 193. — L'homme doit l'emporter en vertu sur la femme. VI. 41. — L'homme est posé à la femme, non pour se jouer d'un sexe faible, mais pour observer les lois d'un amour sincère. III. 512. — L'homme doit gouverner sa femme comme l'esprit gouverne la chair. XIII. 313. — L'Écriture emploie souvent le mot homme pour désigner le genre humain par le sexe le plus noble. IX. 656.

HOMICIDE. Dieu défend l'homicide. VI. 36. — Dans l'homicide involontaire, Dieu seul intervient ; dans l'homicide volontaire, il y a l'intervention du meurtrier et celle de Dieu. IV. 434. — Dans l'homicide volontaire, le meurtrier est coupable. *Ibid.* — L'homicide mérite l'excommunication. V. 569. — Quand est-il permis ? III. 324, 325. — Fureur de l'homicide chez les Donatistes. II. 484. — Il faut considérer comme une espèce d'homicide tout mouvement coupable qui porte à nuire à un frère. XIV. 279. — On n'est pas coupable toutes les fois qu'on est cause de la mort d'autrui. II. 388. — Parfois celui qui a été cause de la mort d'autrui est plus coupable que celui qui l'a donnée. *Ibid.* — Exceptions à la défense de tuer l'homme. XIII. 16. — Le commandement : « Tu ne tueras point », n'est pas violé, lorsque Dieu ou la loi condamne quelqu'un à mort. IV. 431. — Elie fut juste, quoiqu'il ait tué beaucoup de faux prophètes. II. 40. — Il y a homicide à frapper sans ordre un homme condamné à mort. VII. 505. — C'est un homicide que d'ôter la vie à un homme, sans être revêtu d'un droit légitime. III. 11. — Il faut n'être pas homme, pour n'être pas homicide, quand on se tue soi-même. *Ibid.* — Si la mort volontaire est désirable comme un refuge contre le péché. XIII. 20. — Il n'est pas permis de tuer pour éviter d'être tué. II. 46 ; III. 325. — Quand un homme fait mourir un innocent, il fait mal. IX. 17. — Celui qui se tue n'est jamais innocent. XIII. 647. — Il n'est pas permis à ceux qui adorent Dieu de se donner la mort. XIII. 17. — La loi chrétienne ne permet, en aucun cas, la mort volontaire. XIII. 16, 17, 19, 660. — La mort volontaire n'est jamais une preuve de grandeur d'âme. XIII. 17, 429. — C'est en vain que ceux qui se tuent s'appuient sur le fait de Razias. III. 11. — Suivant les Manichéens, il n'est pas permis de tuer les animaux, les plantes. XIII. 16. — C'est avec raison que l'on appelle homicides selon l'esprit, les parents qui s'efforcent d'engager leurs enfants au culte du démon. II. 168.

HOMOGRYRE attela, le premier, des bœufs à la charrue, et fut, après sa mort, honoré comme un dieu. XIII. 390.

HONNÊTE. Différence entre l'honnête et l'utile. V. 433. — L'honnêteté est la bonté intellectuelle. V. 433. — Il faut jouir de ce qui est honnête et user de ce qui est utile. *Ibid.* — L'honnêteté ne condamne pas certains ouvrages que condamne l'orgueil de certains gens. XII. 251.

HONNEUR, dieu du paganisme. XIII. 83.

HONNEUR. Les humbles et les orgueilleux aiment l'honneur diversement. XIV. 469. — Celui qui aime l'honneur imite Dieu. *Ibid.* — Comment on doit désirer les honneurs. II. 269. — C'est aux honneurs à chercher l'homme et non à l'homme à chercher les honneurs. VI. 163. — On a déféré à des hommes beaucoup d'honneurs qui n'appartiennent qu'à Dieu. XIII. 198. — L'honneur humain n'est qu'une légère fumée. VI. 84 ; XIII. 108. — On aime à monter aux honneurs, on tremble d'en descendre. II. 5. — Tous les honneurs du monde ne serviront de rien au jugement de Dieu. I. 544. — Si on aime l'honneur, qu'on le mette là où personne d'indigne ne sera honoré. II. 259. — Au ciel est le véritable honneur. XIII. 547. — La vertu est le chemin de l'honneur. XIII. 104. — L'honneur, s'il est juste, appartient

à la vertu et non au vice. XII. 194. — L'erreur n'est pas digne d'honneur. II. 6. — L'honneur n'est rien pour les malades. IX. 493. — L'honneur est l'aliment des arts. XIII. 106.

Honneurs ecclésiastiques. VI. 411. — Lucifer de Cagliari s'élève contre les honneurs ecclésiastiques rendus aux hérétiques convertis. II. 495, 496. — Il faut mépriser l'honneur humain pour le bien de l'Eglise. VI. 55.

HONORAIRE. C'était la coutume que les patrons reçussent des honoraires de leurs clients. III. 223.

HONORAT de Tucca. XV. 99, 184.

HONORAT. Saint Augustin lui adresse son livre sur l'Utilité de la foi. XIV. 33.

HONORAT. Saint Augustin lui écrit. II. 296.

HONORAT, prêtre. II. 120.

HONORÉ, évêque de Thiave. III. 63.

HONORIUS, empereur. XIII. 423. — Il rend des lois contre les Donatistes. I. 349. — Honorius et Théodose, empereurs, envoient des lettres en Afrique contre Pélage et les évêques de son parti. III. 2. — Loi d'Honorius contre les païens. II. 136. — Contre les hérétiques. II. 166. — Sa fidélité au concile de Nicée. III. 2.

HONTE. Cause de la honte de nos premiers parents. XV. 700; XVI. 193, 669. — Cause de la honte. XVI. 680, 693. — La honte vient du péché. VI. 467, 500; XV. 630; XVI. 596. — Ce que c'est que la honte. IX. 114. — Ce qui nous rend honteux. XV. 727.

HONTEUX. Pourquoi certains membres dans l'homme sont appelés honteux. XIII. 300; XV. 538, 728; XVI. 169. — Cette honte n'est pas attachée aux membres des animaux. XVI. 178. — Ces membres ne seraient pas honteux, si la loi du péché ne répugnait pas à la loi de l'esprit. XVI. 194. — Honorables avant le péché, c'est depuis, seulement, que ces membres sont devenus membres honteux. VI. 467, 500; XVI. 187. — Celui qui, sous le vêtement de la grâce, ne voyait dans son corps quoi que ce soit qui pût le faire rougir, sentit aussitôt ce qu'il devait cacher, dès qu'il se vit dépouillé du manteau de la grâce. XVI. 189. — C'est la concupiscence de la chair qui a couvert de honte ce qui, précédemment, partageait la gloire des autres membres du corps. XV. 710, 723. — C'est pour donner à ces membres un cachet d'honnêteté qu'on les couvre du voile de la pudeur. XVI. 188. — Pourquoi on les cache. XVI. 478. — Il est naturel à tous les peuples de couvrir ces parties honteuses. XIII. 300. — Il y a dans le corps deux espèces de membres honteux. XVI. 674.

HORACE, consul. XIII. 59.

HORACE. Combat des trois Horaces et des trois Curiaces. XIII. 55.

HORACE, poète. XII. 233.

HOROSCOPE. Ce que c'est. XIII. 95. — Vanité de l'horoscope. XIII. 97.

HORTENSIANUS de Laribe. XV. 164.

HORTENSIVS. XIII. 61.

HORTENSIVS. Dialogue de Cicéron. XIII. 57. — Saint Augustin se passionne pour la sagesse à la lecture de l'Hortensius de Cicéron. I. 381.

HOSANNA. On prétend qu'il était impossible de traduire ce mot dans une autre langue. IV. 24. — C'est un cri de joie. IV. 25.

HOSPITALITÉ. Elle est recommandée. VI. 361, 470; VII. 128, 262, 266, 272; VIII. 75. — Jésus-Christ nourrit ceux qui le nourrissent. VI. 446. — Dieu voulut que l'hospitalité donnée à Elie fût, pour la veuve, une source de bénédictions. *Ibid.*

HOSSANE. XV. 172.

HOSTILINA. XIII. 75.

HÔTE. Nous sommes tous des hôtes. VI. 470. — Quand il s'agit d'hôtes inconnus, il faut mieux endurer un méchant que de fermer sa porte, par ignorance, à un homme de bien. II. 23. — En recevant des inconnus, on a quelquefois reçu des anges sans le savoir. VI. 447.

HUILE. Minerve enseigna la culture de l'olivier qui fournit l'huile. XIII. 392. — Huile bénite pour le sacrement. XV.

143. — L'huile visible n'est qu'un signe, l'huile invisible est un sacrement, l'huile spirituelle est à l'intérieur. VIII. 481. — L'huile du Christ distribuée par le pécheur n'est pas l'huile du pécheur. VII. 339, 362. — Il faut porter de l'huile avec soi. VI. 417. — Huile achetée. VI. 418. — Huile du pécheur. *Ibid.* — L'huile signifie la grâce spirituelle. IX. 594. — La joie spirituelle. VIII. 217.

HUMANITÉ. Elle défend de soupçonner témérairement le mal dans les autres et de croire facilement et sans preuve à toute incrimination. XIII. 563.

HUMILITÉ. Elle n'a pas été enseignée par les philosophes, mais par Jésus-Christ. VIII. 291. — Jésus-Christ enseigne l'humilité par sa doctrine et ses exemples. VI. 125; XII. 137. — Il est le modèle de l'humilité ici-bas. XII. 64. — Un cœur humble fait descendre du ciel Dieu lui-même qui veut s'en rapprocher. IX. 398. — L'homme accablé par l'orgueil ne peut être relevé que par une humilité divine. VII. 159. — L'orgueil de la terre s'est enfin aperçu qu'il n'y a rien de plus puissant ici-bas que l'humilité d'un Dieu. III. 75.

Humilité de Jésus-Christ depuis l'incarnation jusqu'à la croix. VI. 69. — Jésus-Christ s'est humilié pour nous guérir. VI. 577. — Il nous recommande l'humilité sous le nom de justice. VII. 447. — L'incarnation du Verbe nous enseigne l'humilité. VI. 492. — L'humilité est presque la règle unique du chrétien. VIII. 40. — Jésus-Christ veut que nous apprenions de lui, non à faire des miracles, mais à être humbles. VI. 312, 579. — La doctrine chrétienne recommande l'humilité. VII. 51. — Le remède à notre orgueil est l'humilité du Sauveur. VI. 503, 505. — L'humilité du Christ déplaît aux superbes, que le chrétien l'imite si elle lui plaît. IX. 397. — Si quelques membres de l'Eglise sont élevés dès cette vie, c'est afin qu'ils en deviennent plus humbles. IX. 327. — Le salut que nous procure le Christ vient de son humilité. VII. 422. — La voie de l'humilité est le chemin qui mène au ciel. VI. 503. — L'humilité seule a pu nous relever de la chute que nous avons faite par orgueil. V. 545. — Raison de l'humilité dans les hommes parfaits. XV. 528. — Il est difficile que l'on puisse appeler humbles ceux qui n'ont point encore pieusement courbé leurs épaules sous le joug suave du Christ. IX. 621. — Mieux vaut l'humilité qui tremble que l'orgueil qui s'applaudit. IX. 549. — Le pécheur humble est préférable au juste orgueilleux. IX. 397. — L'humilité dans une vierge est supérieure à l'humilité dans une épouse; mais une épouse humble est supérieure à une vierge orgueilleuse. IX. 207, 459. *Voy.* ORGUEIL, VIRGINITÉ.

L'humilité religieuse est comme une enfance sacrée. VIII. 58. — L'humilité fait comprendre les merveilles du Seigneur. IX. 583. — Pour garder une humilité salutaire, il est utile à tous ou à presque tous de ne pas savoir ce qu'ils seront. III. 41. — Etre humble, c'est ne point rechercher la louange pour soi-même. VIII. 323.

Utilité et nécessité de l'humilité. VIII. 327, 331, 418; IX. 227, 366, 421, 531, 548, 611, 620. — L'humilité est le fondement de l'édifice spirituel. VI. 312. — La voie de l'humilité est le chemin de la vie. VIII. 185. — Par l'humilité nous approchons du Très-Haut. VI. 89; VIII. 37; IX. 190. — Elle est le chemin qui mène à la vérité. II. 227. — L'homme qui n'a point pratiqué l'humilité de l'obéissance ne peut arriver à la sagesse. IX. 705. — L'humilité se trouve partout où brûle la charité. XII. 148. — La charité se fortifie dans la même proportion que l'humilité. XII. 404. — La faiblesse qui consiste dans l'humilité est une force plus grande. IX. 383. — C'est dans l'humilité qu'est la force. IX. 382. — On obtient la victoire par l'humilité. VII. 66. — C'est l'humilité qui guérit. IX. 397. — L'humilité chasse du cœur et y éteint la vague et inquiète cupidité. II. 258. — Celui qui est humble et pauvre au milieu des richesses. VI. 67. — Quand le peuple regrette sa justice propre et s'humilie, alors arrive la justice de Dieu qui donne la vraie joie. IX. 335. — Dieu s'approche de celui qui s'humilie et s'éloigne de celui qui s'élève. IX. 297. — Comment Dieu accorde sa grâce aux humbles. IX. 581.

L'humilité distingue la cité de Dieu de la cité du démon. XIII. 297. — Le cœur humble est la demeure de l'Esprit-Saint. XII. 142. — Les humbles sont la famille de Dieu. I. 486. — Dieu se fait un ciel et un trône des âmes humbles. IX. 620. — Le péché léger aggravé par l'orgueil est détout par l'humilité. XII. 147. — L'enflure de l'orgueil est guérie par le remède de l'humilité. VI. 578. — Si l'humilité ne précède, n'accompagne et ne suit tout ce que nous faisons de bien, l'orgueil nous arrache tout de la main. II. 227. — L'orgueil perd ce qu'obtient l'humilité. VI. 61. — L'humilité obtient le bonheur à l'enfant prodigue. VIII. 197. — Ceux qui ont appris de Notre-Seigneur à être doux et humbles de cœur prolifèrent plus par la méditation et la prière qu'en lisant et en écoutant. II. 340. — L'humilité, principe et sauvegardé de la charité. XII. 137. — La mesure de l'humilité pour chacun est la mesure même de sa grandeur. XII. 137. — Dieu exalte les humbles. VII. 406. — Dieu exalte les humbles sans les rendre orgueilleux. IX. 620. — Le superbe est en proie aux misères, afin d'en être humilié, et l'humble en est délivré afin d'être élevé. IX. 725. — La splendeur du triomphe de Jésus-Christ a pour base l'humilité. IX. 605. — Il y a dans l'humilité quelque chose qui élève le cœur en haut. XIII. 297. — Tous aiment la grandeur, mais l'humilité est un degré pour y monter. VI. 425, 492. — Une humilité inébranlable est plus puissante et plus sûre qu'une hauteur bouffie d'orgueil. XII. 461. — L'humilité est le chemin pour arriver à l'heureuse éternité. VI. 503; XIII. 335. — C'est l'humble qui entre par la porte, c'est l'orgueilleux qui escalade par un autre endroit; mais celui qui entre est reçu, celui qui escalade est précipité. IX. 418. — De l'humilité propre aux religieux. III. 587. — Humilité désordonnée. VI. 63.

L'humiliation de la part de Dieu est une grâce et un châtement. VIII. 418. — Humilité de celui qui avoue sa faute et de celui qui est tombé dans la tribulation. IX. 683. — Humilité volontaire. IX. 691. — Celui qui refuse de s'humilier par l'aveu est humilié sous le poids de la main de Dieu. VIII. 288. — Humilité feinte et criminelle. XV. 30. — Dieu n'agrée pas l'humilité menteuse. VII. 139. — Feindre l'humilité est le comble de l'orgueil. XII. 144. — L'humilité n'est véritable que quand elle ne consiste pas seulement en paroles. IX. 649. — Il ne sert de rien que les paroles soient humbles aux yeux des hommes, si Dieu voit l'enflure dans les pensées. IX. 650. — Il arrive merveilleusement au cœur de l'homme de s'enfler davantage par une fausse humilité que par la plus audacieuse franchise de l'orgueil. II. 374. — Il est difficile de persuader aux superbes que l'humilité nous élève. XIII. 1. — C'est l'image de l'humilité que Dieu aime dans la faiblesse corporelle de l'enfance. I. 372. — La vallée rappelle l'humilité. VIII. 27. — Les Gentils avaient plus d'humilité que les Juifs. VII. 188. — Humilité du centurion. VIII. 9, 418. — Du publicain. VIII. 433. — De la Chananéenne. VI. 343; VII. 189.

HUMEUR. Le tempérament du corps humain se compose de quatre humeurs. III. 12.

HYDROMANCIE. Ce genre de divination a eu son origine chez les Perses. XIII. 154.

HYDROPSIE. Ce mal est incurable. VI. 348. — L'avarice est l'hydropisie du cœur. VI. 288; VII. 119.

HYLÉ ou la matière. Ce que c'est. XIV. 294, 295, 442.

HYMÉNÉE. XIV. 456.

HYMÈTE. Miel du mont Hymète. III. 175.

HYMNE. On appelle hymnes des chants qui contiennent la louange de Dieu. IX. 162. — L'hymne doit renfermer la louange de Dieu, puis le chant. IX. 162. — Chant des hymnes dans l'Eglise. VIII. 466. — Ce fut à Carthage que commença la coutume de chanter des hymnes à l'Eglise. I. 344. — Saint Augustin défend le chant des hymnes contre l'iliaire. I. 344. — L'hymne qu'on dit être de Notre-Seigneur se trouve ordinairement dans les écritures apocryphes. III. 79. — L'hymne des trois enfants appartient à l'Écriture. XIII. 229.

HYPERBOLE. Ce que c'est. XIII. 346.

HYPERBOLUS. XIII. 30.

HYPOCRISIE. Son origine. IV. 145. — L'orgueil et le désir des louanges enfantent l'hypocrisie. I. 542. — Elle est de l'éclat au dehors, de la boue au dedans. IX. 418.

HYPOCRITE. Ce que c'est. V. 288.

HYSSOPE. Herbe peu élevée, mais curative. VIII. 352. — Elle est choisie comme un symbole de la pureté du cœur. VIII. 352.

I

IAMBE. III. 409.

ICARE. XIII. 393.

IDÉE. Ce que c'est. V. 440. — Platon est le premier qui ait employé ce mot. V. 440. — Les idées des choses sont de toute éternité dans l'intelligence divine. V. 441. — Les idées de Platon. XIII. 151.

IDOTISME, terme propre à chaque langue. IV. 381.

IDOLATRIE. Elle est un grand crime. IV. 525; XIV. 428. — Elle est un châtement aussi bien qu'un péché. VII. 176. — Folie de l'idolâtrie. VI. 576. — En voulant avoir Dieu avec beaucoup d'autres dieux, les hommes ont mieux réussi à ne l'avoir plus du tout qu'à le mêler à la foule de leurs faux dieux. II. 517. — Il est juste que l'homme tombe infiniment au-dessous de son Créateur, quand il met au-dessus de soi sa propre créature. XIII. 173. — Quels sont ceux qui sont idolâtres. XII. 352. — Réfutation de l'idolâtrie. XIII. 150. — Origine de l'idolâtrie. III. 570; XIII. 153, 154. — L'idolâtrie vient de l'orgueil. VII. 175. — Chez les Egyptiens, l'idolâtrie revêtit les formes les plus variées et les plus honteuses. XIII. 552. — De tous les genres d'idolâtrie, il n'y en a point de plus accentué ni de plus superstitieux que celui des Egyptiens. VII. 176. — Les Juifs adoraient d'autant plus facilement les idoles, qu'ils ne désiraient que les biens d'ici-bas. VIII. 358. — Motif d'abandonner l'idolâtrie. V. 129. — Doctrine des Apôtres contre le culte des idoles, justifiée par les prophéties. V. 133. — L'idolâtrie ne peut être défendue. XIII. 153. — C'est en vain que les idolâtres disent qu'ils n'adorent pas le simulacre, mais ce qu'il représente. VII. 176. — Vaines excuses des idolâtres. IX. 430. — L'idolâtrie était punie chez les Juifs, ou réprimée par les prophètes. XIV. 219. — Idole détruite par Moïse. XIV. 362. — Ezéchias et Joas détruisent les bois sacrés et les temples des idoles. II. 487. — Daniel brise l'idole de Bel. II. 487. — On ne doit briser les idoles qu'après en avoir reçu le pouvoir. VI. 298. — Plaintes injustes des païens. VI. 298, 455; XIII. 1 et suiv. — Justice des lois impériales contre l'idolâtrie. XV. 16. — L'idolâtrie est un péché mortel digne de l'excommunication. V. 569. — L'idolâtrie détruite par des causes toutes contraires de celles qui la firent établir. XIII. 175. — Ruine de l'idolâtrie conforme aux oracles prophétiques. V. 128. — Elle est ruinée par la vérité du Sauveur. XIII. 174. — En faveur de l'idole, les hommes s'emportaient contre leur Seigneur, eux qui en faveur de leur idole ne pouvaient s'emporter contre leur esclave sans encourir la damnation. IX. 442. — Nous devons prier pour les païens et non nous irriter contre eux. VI. 298. — Différentes formes de l'idolâtrie. III. 570. — Si l'homme pouvait donner un cœur à son idole, comme il lui a donné une physionomie, cette idole adorerait son auteur. VI. 576. — L'idolâtre est avare. VI. 461.

Il est défendu aux chrétiens de manger avec les païens près des idoles. VI. 294. — Il est mieux de se laisser mourir de faim que de manger des viandes offertes aux idoles. XII. 115. — Si quelqu'un, ayant des doutes sur une viande immolée, ou non, aux idoles, finit par croire qu'il n'y a pas eu immolation et mange de cette viande, il n'y a pas de péché. II. 46. — Il est interdit d'user ou d'avoir l'air d'user de quelque chose pour honorer les dieux étrangers, ou d'agir de telle manière que, malgré notre mépris pour ces dieux, nous portions les autres à les honorer. II. 45. — Il est permis de faire servir les restes du paganisme à des usages publics ou au culte du vrai Dieu. II. 45.

IDUMÉE. Ce mot signifie terrestre. VIII. 672.

IDUMÉENS. Descendants d'Esäü. iv. 398; xiii. 360. — Iduméen veut dire terrestre. viii. 560. — David les rendit tributaires des Juifs. iv. 389.

IGNORANCE. L'ignorance et la faiblesse sont deux causes du péché. xii. 30. — L'ignorance et la faiblesse sont deux vices qui empêchent la volonté de faire le bien. xv. 533. Vaines excuses des pécheurs quand ils prétextent l'ignorance et la difficulté produites par le péché d'Adam. iii. 382; xvi. 270. — Celui-là pèche, qui cause le mal par ignorance. xiii. 496. — Péchés d'ignorance. ii. 46; xv. 515; xvi. 248, 445, 537. — Les péchés d'ignorance sont appelés péchés humains. iv. 507. — Les péchés d'ignorance sont volontaires. xiii. 454. — L'ignorance est quelquefois une cause nécessaire de péché. xvi. 444. — C'est un péché plus grave de pécher avec connaissance que sans connaissance. xvi. 270. — Deux espèces d'ignorances. xvi. 271. — L'ignorance n'est pas une excuse légitime. ii. 547. — Elle ne fait pas éviter le châtement. xvi. 270. — L'Écriture déclare inexcusables ceux qui ne pèchent pas par ignorance. ii. 547. — L'ignorance et la difficulté sont l'effet d'un châtement. xvi. 362. — Elle est la peine du péché du premier homme. xiii. 635. — Ignorance de la première enfance; cause de ce fait. xv. 515. — Le baptême ne délivre pas du mal de l'ignorance. xvi. 248. — L'ignorance et l'infirmité dans l'homme appartiennent à un genre de punition mystérieuse. xiv. 353. — L'ignorance et l'infirmité sont appelées péchés, parce qu'elles sont la conséquence méritée du péché originel. iii. 382. — L'ignorance de ceux qui ne veulent pas entendre est elle-même un péché; l'ignorance de ceux qui n'ont pu savoir est la peine du péché. ii. 547. — Quand même l'ignorance et la difficulté seraient la condition naturelle, primitive de l'homme, Dieu ne devrait point être accusé, mais loué. xvi. 362.

L'ignorance peut diminuer et même disparaître complètement dès cette vie, à la lumière sans cesse croissante de la vérité. xvi. 248. — Les hommes ne peuvent s'affranchir de l'ignorance sans le travail, la douleur et la crainte. xiii. 535. — Mieux vaut une ignorance fidèle de la science présumptueuse. vi. 117. — Il n'y a pas de honte pour l'homme à avouer son ignorance. ii. 531. — L'aveu de son ignorance est un pas fait vers la connaissance. vi. 498. — Il vaut mieux avouer pieusement son ignorance dans les choses divines, que de prétendre témérairement en avoir la science. vi. 487. — Saint Augustin préfère avouer son ignorance que d'enseigner ce qui ne serait pas la vérité. ii. 560. — Comment il faut supporter l'ignorance où l'on est sur beaucoup de choses. ii. 439. — Pourquoi Dieu laisse les savants eux-mêmes dans une certaine ignorance. ii. 434. — Il y a une ignorance instruite par l'Esprit-Saint. ii. 273. — De qui il est dit: Celui qui ignore sera ignoré. ii. 447. — Comment Dieu ignore. viii. 344; ix. 190.

ILLA ou **RHÉA**, mère de Romulus. xiii. 397.

ILLUMINATION spirituelle et corporelle. xv. 500. — L'homme est illuminé en se tournant non vers lui-même, mais vers Dieu. viii. 226.

ILLUSION. De même que l'illusion est pour l'âme un supplice, ainsi la vérité est une joie. viii. 398. — Combien sont grandes les illusions de l'âme. *Ibid.* — Dieu seul peut nous guérir de toutes nos illusions. i. 464.

IMAGE. Ce que c'est. iv. 142. — Trois sortes d'images. i. 525. — On peut difficilement expliquer comment les images sont formées dans notre âme. ii. 421. — Les images des corps ne sont point corporelles. ii. 356, 420. — Images formées pendant le sommeil. xii. 488. — Il faut distinguer l'image, la ressemblance et l'égalité. v. 479. — On donne ordinairement aux images le nom des êtres qu'elles représentent. v. 517, 531. — Quelque grands que soient les miroirs, ils n'agrandissent pas les images; les petits miroirs diminuent les grandes images. i. 521. — Différence entre l'image et la ressemblance. iv. 530. — Image de l'animal dans l'homme. xii. 501.

Double image de Dieu. vi. 45. — L'homme a été fait à l'image de Dieu; le Fils unique de Dieu est seul son image. i. 338. — Qui on doit appeler image de Dieu. xii. 489. —

Comment l'homme est fait à l'image de Dieu. xii. 76. — L'image de Dieu est intérieure en l'homme et non dans son corps. viii. 529, 585. — L'âme est l'image de Dieu. viii. 460; xii. 306, 527. — La femme a été aussi créée à l'image de Dieu. iv. 299. — L'image de Dieu resta dans Adam après le péché, mais déformée. i. 349. — Nous avons pu défigurer l'image de Dieu en nous, nous ne pouvons la réparer. vi. 174. — La grâce répare dans l'homme l'image de Dieu que le péché lui avait fait perdre. iv. 225. — Comment l'image de Dieu se réforme dans l'homme. xii. 533, 539. — L'image de Dieu est effacée par une vie perverse et désordonnée. ix. 200. — Il est juste que Dieu anéantisse dans sa cité l'image des hommes qui ont dans leur cité terrestre anéanti l'image de Dieu. ix. 172. — Quand et comment Dieu créa l'homme à son image. xiv. 372. — Quand l'image de Dieu sera-t-elle parfaite dans l'homme? ii. 315; xii. 535, 536.

Il faut rendre à Dieu son image. ix. 542; xi. 468. — Dieu a mis en nous son image comme le trésor le plus précieux. iii. 309. — On garde l'image de Dieu en s'attachant à lui. ix. 147. — Il faut distinguer l'image et la ressemblance de Dieu de ce qui est fait à cette image et ressemblance. v. 442. — Vouloir être semblable à Dieu est tantôt louable, tantôt blâmable. ix. 147. — On devient semblable à Dieu quand on commence à se déplaier. ix. 200. — C'est la vérité et non la vanité qu'on cherche dans l'image de Dieu. vi. 408. — L'image de Dieu se renouvelle dans l'âme, en attendant que la ressemblance de Dieu se perfectionne en elle dans la béatitude. xii. 539. — Comment nous portons tous l'image de l'homme céleste et de l'homme terrestre. iv. 222.

IMAGINATION. Sa puissance. xii. 487. — L'imagination n'est qu'une plaie faite par les sens. i. 525. — Il y a des choses pour lesquelles la mémoire n'a pas besoin de l'imagination. i. 524. — Différence entre les imaginations et les réalités. iii. 480. — Entre une imagination et une forme imaginaire. iii. 480. — Quand y a-t-il imagination pure? iv. 313. — Les imaginations ne sont que des images imprimées par les corps et reçues par nos sens. iii. 553. — Les imaginations sont la source de toutes les fausses opinions. iii. 480.

IMITATION de Dieu. vi. 479; vii. 556. — Imitation perverse de Dieu. i. 376. — Le diable a voulu imiter Dieu, mais d'une manière criminelle. ix. 147. — Nous devons imiter la bonté de Dieu envers les méchants. ii. 383. — Imitons le Christ si nous l'aimons véritablement. vii. 509, 510. — Comment nous pouvons imiter Jésus-Christ. vii. 510; ix. 353. — Entrer par le Christ, c'est marcher sur ses traces. ix. 353. — Imitation des bons et de Jésus-Christ. viii. 426. — Imitation des martyrs. vii. 518, 556; viii. 46. — Honorer les saints sans les imiter serait une adulation menteuse. vii. 557. — C'est déjà imiter les saints que d'applaudir à leurs vertus. vii. 410. — C'est être imparfait que de vouloir s'appuyer sur un homme, l'imiter, en dépendre. viii. 270. — En voulant imiter la foule, on n'est point du petit nombre qui suit la voie étroite. vii. 240. — On doit choisir pour modèles des hommes qui craignent Dieu. vii. 249. — Ce qu'il faut faire quand on ne trouve personne à imiter. viii. 46. — En s'attachant aux traces des méchants, on s'associe à eux pour l'enfer, on ne s'en fait pas des protecteurs pour le ciel. vi. 561, 591. — On pèche en suivant l'exemple des pécheurs. xvi. 485. — Erreur dégoûtante de ceux qui veulent imiter les faiblesses des grands hommes et non leurs vertus. xiii. 560. — Nous avons souvent le droit de désapprouver l'imitation, lors même que nous approuvons le modèle. xiv. 66. — L'Apôtre n'a pas opposé une imitation à une imitation. xvi. 542.

IMMOLÉ. Être immolé, c'est mourir pour Dieu. vii. 487. — Pourquoi l'Apôtre défend aux chrétiens de manger des victimes immolées au démon. xiv. 400.

IMMORTALITÉ. Véritable immortalité. vi. 302; vii. 209. — L'immortalité de Dieu est la vraie immortalité. vi. 302; xii. 545. — L'immortalité n'appartient qu'à Dieu. xii. 347. — Immortalité de l'âme. iii. 439 et suiv.; 157 et suiv. —

Peut-on conclure l'immortalité de l'âme de la durée du vrai et du faux ? III. 441. — L'âme est immortelle parce qu'elle est le sujet en qui réside la science. III. 457. — Elle est immortelle parce qu'elle est immuable. III. 458. — Parce qu'elle ne peut être séparée de la raison. III. 461. — Parce qu'elle est la vie. III. 464. — Parce que la vérité réside en elle. I. 522. — Les meilleurs philosophes ont compris que l'âme est immortelle. VII. 275. — Phérécyde de Syros fut le premier à expliquer aux Grecs l'immortalité de l'âme. II. 285. — Une vision divine donne à Gennadius la foi à l'immortalité. II. 416. — Deux immortalités dans l'homme, l'une moins parfaite, quoique réelle, qui n'exclut pas la mort ; l'autre parfaite, qui n'entraîne plus la possibilité de mourir. XII. 38 ; XVI. 425 ; XVII. 104, 123. — Quelle immortalité a perdue Adam. XVII. 123. — Si Adam n'eût pas péché, il eût pu, à titre de récompense pour sa soumission aux ordres de Dieu, passer de l'immortalité inférieure à la supérieure. XVII. 123. — Sans le péché Adam aurait pu, sans passer par la mort, arriver à ne plus pouvoir ni pécher ni mourir. XVII. 76. — C'est l'arbre de vie qui devait donner l'immortalité au corps d'Adam jusqu'à son passage à la gloire spirituelle. XVII. 123, 138. — La nature du genre humain fut tellement détériorée par le péché que, pouvant devenir immortelle, elle eue courut la nécessité de mourir. XVII. 68. — Adam perdit par sa faute l'immortalité du corps. IV. 225 ; XV. 482. — L'immortalité d'Adam était de pouvoir ne point mourir, celle des bienheureux est de ne pouvoir mourir. XIII. 548 ; XVI. 425. — La parfaite santé du corps sera la suprême immortalité de l'homme tout entier. II. 225. — Nulle souffrance dans un corps parvenu à l'immortalité. VIII. 605. — Nous désirons l'immortalité et l'incorruptibilité. XV. 482. — Le mérite de la foi ne serait plus, si le salaire de l'immortalité était accordé aux fidèles dès cette vie. XV. 546. — Avant de nous donner part à son immortalité, Dieu a voulu partager notre mortalité. X. 261. — Différence entre l'éternel et l'immortel. V. 430. — Ce qui a été créé dans le temps peut être immortel. II. 435. — Le premier homme fut créé immortel, en ce sens qu'il pouvait ne pas mourir. IV. 224 ; XVII. 104.

IMMUTABILITÉ. Dieu seul est éternel et immuable. VII. 143. — Dieu est le modérateur immuable des choses changeantes. II. 289.

IMPATIENCE. Les impatientes, en refusant de supporter les maux, ne parviennent pas à s'en exempter, mais plutôt à se procurer des maux plus grands. XII. 291.

IMPECCABILITÉ. Dieu, par nature, ne peut pécher, l'homme reçoit de Dieu la grâce de ne plus pouvoir pécher. XIII. 548. — Y a-t-il une créature raisonnable qui n'éprouve aucun attrait illicite ? XIV. 328.

IMPIÉTÉ. Elle est proprement l'apostasie contre Dieu. VIII. 555. — Dieu hait l'impiété ; il la punit chez les uns par la damnation, il la détruit chez les autres par la justification. V. 504. — L'impiété profonde ne se rencontre pas souvent. VI. 312. — Au sein même de l'impiété, la valeur de l'homme se laisse d'autant mieux voir que son vice est plus condamnable. XII. 550. — Il y a une impiété légère et une impiété plus grave. IV. 544. — Le démon ne forme qu'un démon avec les impies dont il est le chef et qui sont comme son corps. VI. 586. — Parmi les impies, les uns commettent plus de péchés, les autres moins. XVI. 506. — Les impies sont insensés. IV. 593. — Les impies ne peuvent pas même se figurer en pensée les biens fulurs. VIII. 275. — Choses communes aux bons et aux impies. XIII. 451. — Dans les desseins de sa Providence, Dieu accorde à l'impie un temps de prospérité. IV. 513. — Pourquoi Dieu accorde aux impies les biens de ce monde. II. 300. — Le bonheur de ce monde sourit aux impies, mais Dieu emploiera son pouvoir à les faire périr. VIII. 581. — Combien les impies sont malheureux dans ce qu'on croit leur bonheur. IX. 167. — Ils ne vivent pas, seulement ils se croient vivants. VIII. 643. — La vie des impies est, comme l'herbe des champs, riante l'été, desséchée en hiver. VIII. 523. — Ils sont comparés à la fumée. VIII. 390. — L'impie se rassasie d'orgueil. IX. 468.

— Le cœur des impies est un gouffre de malignité. XIII. 456. — L'enfer n'a pas de ténèbres aussi horribles que la conscience d'un impie. II. 381. — La peine des impies peut être semblable à celle des martyrs, mais la cause est différente. II. 483. — Les impies tentent les bons. IV. 283. — Les impies qui excitent à l'impunité tuent pour la vie éternelle. IV. 609. — Les dérèglements des impies sont une persécution pour les justes. XIII. 419. — Pourquoi Dieu a créé les impies. IV. 284 ; XIV. 482. — L'impie vit pour l'homme de bien. III. 564. — L'amendement des méchants réjouit les bons. XIII. 420. — Sur la terre, l'impie est avec les bons ; dans le ciel, il n'y sera pas. VII. 499. — Dieu rejette les impies. VIII. 139. — Les châtimens des impies seront éternels. XIII. 434.

IMPÉNITENCE. Elle est le blasphème contre le Saint-Esprit. VI. 322, 328. — Le désespoir et la présomption en sont les causes. VI. 87. *Voy.* PÉNITENCE.

IMPOSITION des mains sur le peuple. II. 370.

IMPOSSIBLE. Dieu ne commande pas l'impossible. XVII. 205, 220.

IMPRUDENT. Qui est imprudent ? VIII. 519.

IMPUDICITÉ. Ce que c'est. XVI. 175. — Combien elle est répandue. VI. 46. — L'amour impudique n'est pas le véritable amour. VIII. 15. — Les impudiques ne sont dignes ni du ministère ecclésiastique, ni de la communion des sacrements. I. 541. — L'impudicité est digne de l'excommunication. V. 569. — Combien il faut l'éviter. XI. 730.

IMPUNITÉ. Le péché ne peut rester impuni. VI. 82, 86, 122. — Fausse croyance sur l'impunité des crimes. VIII. 280, 653 ; IX. 231. — Le pécheur voudrait que Dieu soit injuste, pour qu'il ne punisse point le péché. VI. 45. — C'est une grande miséricorde de la part de Dieu de ne pas laisser le crime impuni. VII. 101. — En laissant le vice impuni, Dieu le punit plus terriblement. II. 191, 292 ; VII. 101. — La prospérité des méchants nourrit l'impunité vengeresse. II. 292. — Permettre l'impunité au crime n'est pas de la douceur chrétienne. II. 136, 189. — De même qu'on punit quelquefois avec miséricorde, ainsi on peut pardonner avec cruauté. II. 388.

IMPURETÉ. Est-il permis de mentir pour détourner une souillure corporelle ? XII. 209. — Il n'y a point d'impureté dans les aliments dont les chrétiens s'abstiennent en carême. VII. 197, 199. — Toucher à ce qui est impur, c'est consentir au péché. VI. 396. — Pourquoi certains animaux étaient déclarés impurs. XIV. 168, 170.

INACHUS, premier roi des Argiens. XIII. 388, 409.

INCARNATION. Le mystère de l'Incarnation nous est continuellement révélé par des figures et des prophètes. XII. 76. — Les anciens justes ont cru à l'Incarnation future du Christ. II. 519. — Abraham croyait à l'Incarnation. XV. 627. — Melchisédech y croyait aussi. XV. 628. — Le mystère de l'Incarnation n'a manqué à aucun des siècles passés. XIII. 153. — L'orgueil impie des Platoniciens repoussait l'Incarnation de Jésus-Christ. XIII. 217. — Doctrine des Manichéens sur l'Incarnation du Verbe. XIV. 463, 464. — Des Apollinaristes. I. 427. — Incarnation du Verbe. XVI. 310. — Incarnation, mission du Christ. X. 583, 617. — L'Incarnation du Christ est le plus éclatant de tous les miracles. X. 447. — Mystère ineffable de l'Incarnation du Verbe. XVI. 340. — Comment s'est accomplie l'Incarnation. XI. 689 ; XII. 423. — En Jésus-Christ la sagesse éternelle s'est unie à l'homme bien autrement qu'elle ne l'est aux autres créatures. II. 284. — L'homme s'est uni au Verbe, mais le Verbe ne s'est point changé en homme. II. 449. — Par l'Incarnation, le Verbe n'a été changé en rien. II. 282. — La chair s'unit au Verbe, mais le Verbe ne disparaît pas dans la chair. VII. 439. — Le Fils de Dieu s'est fait homme sans cesser d'être Dieu. XIII. 225. — Le Verbe s'est fait chair en prenant ce qu'il n'était pas, mais sans rien perdre de ce qu'il était. II. 282 ; VII. 442. — Le Sauveur a éprouvé tous les besoins humains pour prouver qu'en devenant homme, il n'a point absorbé l'homme. II. 283. — Dieu reste ce qu'il est, mais la nature humaine s'unit à lui, de manière à ne former avec lui qu'une

seule personne. VII. 455. — Il a réuni les deux natures dans l'unité d'une même personne. II. 283. — L'homme seul est resté uni à la personne du Verbe qui demeure immuable dans sa nature. II. 448. — La personne du Christ est l'union de Dieu et de l'homme, comme l'homme est l'union de l'âme et du corps. II. 284, 449.

Le Christ est le Verbe incarné. VII. 436. — Il n'y a qu'un Christ Dieu et homme. XI. 683; XV. 512. — Le nombre des personnes divines demeure le même, lorsque le Verbe s'unit à l'homme pour ne faire qu'un seul Christ. II. 300, 448. — Le Verbe, en se faisant homme, a non pas changé sa nature divine, mais pris une nature inférieure. IV. 120. — Comment le Fils de Dieu a pris la nature humaine dans l'incarnation. XIII. 497. — Il a pris l'homme tout entier. I. 427; III. 116, 556. — Sans le péché. III. 116, 469. — Le Verbe a participé à la chair au moyen d'une âme raisonnable. II. 300. — L'union du Verbe et de l'âme est plus facile à croire que l'union de l'âme et du corps. II. 284. — En Jésus-Christ l'union de la divinité et de l'humanité n'est pas muable comme celle de l'âme et du corps. II. 285. — Dans l'incarnation le Verbe épouse la nature humaine. VIII. 472.

Cause de l'incarnation. VII. 108, 109, 114; XI. 686. — Pourquoi le Fils de Dieu a pris son humanité dans la race d'Adam et dans le sein d'une vierge. XII. 521. — Le Verbe de Dieu a voulu s'incarner dans le sein d'une femme pour le salut de tous les hommes. II. 298. — Afin que ni l'un ni l'autre sexe ne se crût rejeté de Dieu, il se fit homme et voulut naître d'une femme. III. 556. — L'incarnation est un honneur pour les deux sexes. V. 546. — Nous croyons le Verbe essentiellement immuable, et nous croyons aussi qu'il est né d'une vierge. XIV. 463. — Le Verbe n'a pas souillé sa divinité en revêtant la nature humaine et en vivant comme homme. XIII. 190. — Dans l'incarnation nous trouvons deux vies, l'une laborieuse et l'autre heureuse. XIV. 431. — Par l'incarnation, Dieu est devenu aussi proche de l'homme qu'il en était éloigné. VII. 100.

L'incarnation est une preuve de la dignité de l'homme. II. 469, 556. — C'est le Verbe qui s'est fait chair, et non le Père et le Saint-Esprit, quoique l'humanité du Fils soit l'œuvre de toute la Trinité. VII. 213. — Le Christ n'a jamais possédé la nature humaine avant l'incarnation. XVI. 461. — La nature humaine ne pouvait mériter d'être unie au Verbe. IX. 594. — L'incarnation est un manifeste et grand exemple de la grâce divine. II. 520. — Quelle est la part de la science et quelle est la part de la sagesse dans le Verbe incarné? XII. 521. — Si on demande raison de l'incarnation du Verbe, elle ne sera plus merveilleuse; si on en cherche des exemples, elle ne sera plus unique. II. 283.

Nécessité de l'incarnation. VI. 414, 523; VII. 153, 161, 245. — Point de grâce plus grande que celle de l'incarnation, qui n'a d'autre cause que la grâce. VII. 154. — Le Verbe s'est uni à la nature humaine qu'il a cru devoir sauver. VII. 106.

Sagesse de l'incarnation. XIII. 217. — Aucun moyen n'était plus convenable que l'incarnation du Verbe pour sauver l'homme. XII. 514. — Bienfait de l'incarnation. IX. 149; XIII. 153. — Bien que nous procure l'incarnation. III. 556; VII. 161, 170; XV. 539.

But de l'incarnation. XIV. 423, 430, 463; XV. 500. — Le Verbe s'est fait homme pour nous faire fils de Dieu. XIII. 497. — C'est pour n'être plus hommes que nous avons été appelés par celui qui s'est fait homme pour nous. VII. 79. — Par l'incarnation nous sommes élevés à ce que nous n'étions pas. VII. 492. — Par elle nous sommes plus près de Dieu. II. 285. — Nous pouvons espérer devenir enfants de Dieu. II. 299. — Par l'incarnation nous pouvons voir ce qui nous était caché. II. 298.

Différents avantages de l'incarnation. XII. 520. — La sagesse de Dieu incarnée pour nous servir de guide. XIV. 51. — Le Verbe s'est fait chair afin que la sagesse de Dieu devint le lait de notre enfance. I. 426. — Il est devenu le secours et l'enseignement des hommes pour obtenir la vie éternelle.

II. 284. — L'incarnation est un grand remède contre l'orgueil. VI. 347. — Reconnaissance que nous devons à Dieu pour le bienfait de l'incarnation. XIII. 153. — Le Fils de Dieu fait homme a établi la foi. XIII. 225. — Tous les justes, avant l'incarnation du Christ ou après, n'ont vécu et ne vivent que de la foi à l'incarnation du Sauveur. II. 529. — Les anciens justes ont été, comme nous, justifiés par la foi à l'incarnation. XV. 627. — L'incarnation est nécessaire aux fidèles durant cette vie, pour les élever jusqu'à Dieu. VII. 352. — Incarnation de l'âme. II. 433, 437, 440.

INCERTAIN. Toutes les choses temporelles sont incertaines. II. 265, 266, 274. — Tout ici-bas est incertain, la mort seule est certaine. VI. 427.

INCONTINENCE. Elle est un mal. IV. 257. — L'incontinence entre époux est plus excusable. IV. 257.

INCORPOREL. Tout ce qui est incorporel est appelé esprit dans l'écriture. III. 85. — La nature spirituelle même vicieuse est meilleure que ce qu'il y a de meilleur dans les corps. II. 314.

INCREDULITÉ. L'incrédulité est la mort de l'âme. X. 665. — Comme Dieu ne peut se contredire lui-même, de même, si les Juifs ne pouvaient croire, c'était la faute de la volonté humaine. X. 687. — Incrédulité volontaire. X. 684 et suiv.

INCUBES. XIII. 326.

INDIGENCE mutuelle des maîtres et des serviteurs. XI. 224. — La privation des choses de la terre sollicite notre âme. V. 367.

INFAMES. Le droit regarde comme infâmes les hommes qui s'habillent en femmes. III. 151.

INFIDÈLES. Les infidèles peuvent-ils faire de bonnes œuvres? VIII. 282. — Ils ne peuvent être de bons arbres. XVI. 168. — Œuvres des infidèles. XV. 580. — Les œuvres des infidèles ne sont point bonnes. XVI. 168. — Dans quels sens les œuvres des infidèles qui paraissent bonnes sont des péchés. XVI. 168. — Ils peuvent avoir la virginité de la chair, mais non la pudeur virginale. XVI. 175. — Quelques actions des infidèles méritent non le blâme, mais la louange. XVI. 157, 168. — On rencontre des infidèles dont la conduite est régulière; ils courent bien, mais plus ils courent, plus ils s'égarer. VI. 576. — Les bonnes œuvres des infidèles ne sont pas leurs propres œuvres, mais les œuvres de Dieu. XVI. 168. — Un infidèle peut être damné, malgré toutes ses vertus; un chrétien moins vertueux peut être sauvé. XVI. 41. — Les infidèles ne peuvent garder la parole de Dieu. IX. 660. — Nous prions pour les infidèles, afin que leur volonté soit redressée, leur nature guérie, et qu'ils s'attachent à la loi de Dieu. III. 41. — Les cœurs des infidèles et des impies sont des tannières de lions. IX. 539. — Comment ils sont dans les eaux de la mer. IX. 543. — Les impies et les infidèles comparés aux ténèbres. II. 315; VIII. 273. — En se convertissant, ils deviennent lumière. II. 315. — Ils arrivent peu à peu à la foi. IX. 336. — Ils ne sont pas étrangers sur la terre. IX. 663. Voy. PAÏENS.

INFIDÉLITÉ. Elle fait enfants du démon. XVI. 34. — Elle est transmise des parents aux enfants. XVI. 245. — Elle est une iniquité. IX. 653. — Elle est le péché par excellence. XVI. 34. — Le péché d'infidélité est le seul dont Jésus-Christ veut que le monde soit convaincu. VI. 584. — L'infidélité du monde est inexorable. VI. 583.

INFINI. On ne peut rien ajouter à l'infini. II. 228. — Qu'est-ce qu'un nombre fini, si grand qu'il soit, en face de l'infini? VIII. 376.

INFIRMITÉ. Les infirmités sont multipliées pour faire désirer le médecin. VIII. 185. — Il faut supporter l'infirmité du prochain et lui venir en aide autant que possible. V. 277. — Le mot infirmité désigne souvent le péché. II. 367.

INFIRME. Différence entre l'infirme et le malade. VI. 189. — De l'indulgence envers les infirmes. III. 588.

INGENTIUS, décurion de Sicea. II. 127; XV. 435. — Il est accusé d'avoir falsifié la lettre de Félicianus. II. 127; XV. 435. — Il avoue dans une enquête qu'il avait fait un faux contre Félix. II. 329; XV. 345. — Pourquoi l'empereur le cite à sa cour. *Ibid.*

INGRATITUDE du pécheur. VIII. 374. — C'est l'ingratitude du libre arbitre qui a jeté l'homme dans l'abîme. VII. 416.

INIMITIÉ. La négligence, l'opiniâtreté et l'orgueil entretiennent les inimitiés. VII. 198, 199. — Remèdes à l'inimitié. VII. 199. — Les inimitiés ne devraient jamais naître ou devraient mourir à l'instant. VI. 198. — Il faut éviter les inimitiés avec soin, les supporter de bon cœur, les terminer au plus tôt. III. 229. — On ne doit intervenir dans les inimitiés que pour les apaiser. I. 447.

INIQUITÉ. Elle n'est pas une nature créée par Dieu, mais cette perversité que l'homme a faite. I. 425; IX. 105. — C'est justement que celui qui ne veut pas servir Dieu soit soumis à l'iniquité. VIII. 200. — L'iniquité est un méchant maître. *Ibid.* — Les grands chefs d'iniquité ont leurs racines dans la triple concupiscence de dominer, de voir, de sentir. I. 384. — Nul travail n'est plus pénible que l'iniquité et l'impunité. VIII. 170. — Il y a toujours iniquité dans l'homme lorsque ses facultés inférieures se révoltent contre les supérieures. XVI. 256.

L'iniquité est un vide étrange. IX. 709. — Les maximes de l'iniquité exercent dans l'âme les ravages qu'une humidité maligne cause à un arbre. IV. 244. — La fièvre de l'iniquité fait perdre le goût. VIII. 275. — L'accroissement de l'iniquité attédie la charité. VIII. 422. — Celui qui ne peut s'éloigner des injustes doit s'éloigner de l'iniquité. IX. 383, 560. — Il y a des hommes qui paraissent faire des efforts pour connaître leur iniquité et qui craignent de la trouver. VIII. 352. — D'autres ne trouvent leur iniquité que pour la défendre. *Ibid.* — Celui qui aime l'iniquité n'aime point la parole de Dieu. VIII. 351. — Il faut faire mourir en soi le péché, ou il nous fera mourir. IX. 36. — Les ténèbres sont l'iniquité, et les ténèbres ne sont point immuables. IX. 390. — Comment il faut profiter de l'iniquité des autres. IX. 66. — L'iniquité blesse le cœur de celui qui la commet, avant de blesser le cœur de celui qu'elle attaque. VIII. 154. — On appelle sang l'iniquité qui vient du sang. VIII. 556. — Grave ou légère, toute iniquité doit recevoir sa punition. VIII. 653. — Aucune iniquité ne reste impunie, si ce n'est celle qui a été expiée par le sang du Médiateur. XVI. 256.

L'iniquité, dans l'homme, consiste à aimer pour elles-mêmes les choses qui doivent être aimées pour une autre fin. XIV. 533. — Ce que le méchant a voulu faire lui est imputé à crime, ce que Dieu a permis est venu de sa puissance. IX. 17. — Celui qui commet l'iniquité n'est pas un véritable ami. IX. 377. — Les deux excuses des méchants. IX. 395. — Le méchant est pour lui-même un châtiment assez sévère. VIII. 562.

INJURE. Il n'y a d'injure qu'à souffrir contre le droit. X. 251. — Trois genres d'injures. V. 280. — Le sentiment de l'injure ne doit pas dégénérer en haine. V. 282. — C'est nous faire injure que d'outrager quelqu'un devant nous. VI. 365. — On se laisse aller facilement à l'outrage, et on se porte difficilement à rétablir la paix. VI. 363. — Comment il faut savoir supporter les injures. II. 290; V. 278; XI. 449. — L'Apôtre n'engage pas à souffrir la peine, mais l'injure. X. 251. — Dieu venge ceux qui souffrent l'injustice. *Ibid.* — Celui qui fait miséricorde peut attendre en toute sécurité le jugement de la miséricorde divine. X. 276. — Il faut pardonner une injure pour qu'il n'y ait pas deux méchants. VIII. 593. — Si, en aspirant à se venger des torts et des injures qu'on a soufferts, on cherche un remède dans le châtiment d'autrui, on n'y trouve qu'un cruel tourment. VI. 503. — Usure en fait d'injures. VIII. 593. — Le pardon absolu des injures est prescrit par le Nouveau Testament et prédit dans l'Ancien. XIV. 89. — Le précepte du pardon des injures tient plus à la préparation intérieure du cœur qu'aux œuvres extérieures. II. 291. — Le chef d'un gouvernement doit savoir oublier les injures. II. 290. — Le pardon des injures est plus utile que nuisible à une république. *Ibid.* — César avait coutume de ne rien oublier que les injures. *Ibid.*

INJUSTICE. On souffre les injustices des autres à proportion qu'on s'est purifié de la sienne. IX. 449. — L'injustice nuit d'abord à son auteur. VIII. 370. — Dieu permet justement une injustice. XIII. 496. — Tout homme injuste est méchant. X. 477. — Il faut qu'il nuise ou par ses flatteries ou par ses violences. *Ibid.* — C'est peu d'être injuste, on veut encore rendre tel celui dont on récuse le châtiment. VIII. 453. — Il faut que Dieu tire vengeance de l'homme injuste. VIII. 370. — L'injustice ne nuit point à celui qui prie pour son persécuteur. IX. 428. — Réponse de l'homme injuste à celui qui le réprimande. IX. 395. — Deux hommes injustes ont peine à se souffrir, leur amitié n'est que de la complicité. VIII. 369.

INNOCENCE. Qui est innocent? VII. 400; IX. 464. — Rien de plus pur que l'homme consommé en vertu. V. 278. — L'homme vraiment innocent ne fait et ne veut point faire le mal. IX. 387. — L'homme innocent par crainte ne l'est point. *Ibid.* — Le Christ seul est innocent. VII. 96. — L'innocence demande non-seulement qu'on ne nuise à personne, mais qu'on empêche son prochain de mal faire. XIII. 440. — L'innocence peut-elle être méritoire avant qu'on ait eu la possibilité de nuire? III. 388. — Pourquoi les innocents sont affligés ici-bas. *Ibid.* — La consolation des innocents opprimés est d'avoir Dieu pour juge et leur conscience pour témoin. VIII. 402.

Saints Innocents, martyrs du Christ. III. 388; IV. 279; XI. 560. — Sans pouvoir confesser le Christ, ils purent souffrir pour lui. VII. 180. — Jésus-Christ couronna ces enfants qui mouraient pour lui. VIII. 506. — La véritable innocence est de ne pas nuire même à ses ennemis. VIII. 150. — Innocence qu'il faut garder toujours. VIII. 58. — L'innocence des mains ne suffit pas, il faut y joindre l'innocence du cœur. IX. 239. — Toute la justice se résume dans le mot innocence. IX. 464. — Pendant le sommeil, ton innocence doit être la voix de ton âme. IX. 490. — L'innocence est préférable aux richesses. IX. 285. — Avec quel soin il faut la garder. VIII. 390. — L'innocence simulée est une double injustice. IX. 37. — L'innocence perdue par le péché peut-elle être recouvrée par la pénitence.

INNOCENTIA est guérie miraculeusement d'un cancer. XIII. 521.

INNOCENT, pape. Le concile de Carthage lui écrit contre Pélage et Célestius. II. 459. — Le concile de Milève lui écrit aussi. II. 462. — Cinq évêques d'Afrique lui écrivent contre le Pélagianisme. II. 463; III. 33. — Lettre du pape Innocent aux évêques du concile de Carthage. II. 473; XVI. 22, 81. — Aux Pères du concile de Milève. II. 476. — A Aurèle, Alype, Augustin. II. 477. — A Aurèle et à Augustin. *Ibid.* — Eloge des réponses du pape Innocent aux conciles d'Afrique. II. 498. — Son jugement sur les actes du synode de Palestine. XV. 618. — Il ne croit pas à la justification de Pélage. II. 477. — Il condamne Célestius, Pélage et leurs doctrines. I. 356; II. 533; XVI. 22, 123. — Il condamne le livre de Pélage. II. 478.

INNOCENT, évêque. II. 326, 459, 473.

INNOCENT, évêque de Thébal. VIII. 381.

INNOCENT, prêtre, porteur d'une lettre de saint Jérôme à saint Augustin. III. 3.

INNOCENT, prêtre d'Hippone, a un œil crevé et un doigt coupé par les Donatistes. II. 276.

INNOCENT, avocat de la préfecture de Carthage, est guéri miraculeusement. XIII. 519.

INSECTE. De la création des insectes. IV. 175.

INSENSIBILITÉ. La souffrance vaut mieux que l'insensibilité. VIII. 605.

INSTITUTION. Institutions humaines à rejeter ou à adopter. IV. 34.

INSTRUCTION. Ce que c'est que s'instruire. I. 457. — Les difficultés proposées par les hérétiques servent à l'instruction des fidèles. XIII. 332. — Deux moyens de s'instruire : l'autorité et la raison. III. 229, 283. — L'autorité doit précéder la raison. III. 229, 492. — Difficulté de s'instruire. III. 384. — Aversion des enfants pour l'étude. I. 367. — Sources où l'on

doit puiser la connaissance des termes et des locutions inconnues. iv. 26. — Une libre curiosité sert plus pour s'instruire qu'une nécessité craintive. i. 370. — Il faut apprendre plutôt les choses utiles que les choses agréables. iii. 299. — S'instruire c'est croître, désapprendre c'est décroître. *Ibid.* — Il n'est jamais trop tard pour s'instruire. ii. 431. — Apprendre les lettres dans un but temporel. xii. 320. — Beaucoup apprennent les préceptes du Seigneur sans les apprendre. ix. 691. — Nul n'est instruit s'il n'apprend, et nul n'apprend si on ne l'instruit. ix. 689. — Nous ne pouvons apprendre à établir en nous la vie divine, si Dieu ne nous rend dociles à sa volonté. iv. 74. — En nous apprenant ce que nous savons, Dieu nous donne la grâce d'agir suivant notre instruction. xv. 600. — Il en est de ceux qui s'instruisent comme de ceux qui mangent, il faut que l'instruction soit claire et agréable. iv. 72. — On peut être instruit sans être orgueilleux. x. 98. — Mauvais effets de la nonbalance à s'instruire. iv. 244. — Instruction vient d'instruire. iii. 322. — Qui sont ceux qui apprennent et par qui l'instruction leur est-elle donnée? xii. 315. — L'instruction s'étend à tout. iii. 10, 57. — La science trace deux ordres à quiconque veut l'acquérir : l'un est pour la conduite, l'autre pour les études. iii. 229. — L'instruction est un bien et non un mal. iii. 322. — Instruction chrétienne. ix. 397. — La demeure de l'instruction est l'Eglise de Jésus-Christ. xii. 315. — On y apprend à bien vivre pour mériter de vivre toujours. *Ibid.* — Nécessité de l'instruction et de la correction. vi. 65, 66.

INTELLIGENCE. Elle est une faculté de l'âme. x. 437. — Elle est une vue secrète. viii. 313. — L'intelligence diffère de la raison. vi. 174. — Ce que nous voyons par l'intelligence. ii. 340, 343, 352 et suiv. — Toutes nos connaissances sont dans l'intelligence et ne peuvent être comprises que par elle. iii. 221. — Tout est renfermé dans l'intelligence, ou plutôt elle est tout. iii. 229. — L'intelligence n'est pas infinie. v. 430. — Pour ne point errer, elle a besoin du secours de Dieu. xiii. 438. — Nous comprenons de deux manières : par l'âme ou par un avertissement des sens, mais c'est toujours Dieu que nous écoutons. i. 531, 532. — Dieu est la lumière de l'intelligence. ix. 693. — Il n'appartient pas à une intelligence médiocre de savoir à qui l'on doit demander l'intelligence. *Ibid.* — C'est à Dieu qu'il faut demander l'intelligence et la sagesse. xvi. 294. — Comment l'ange peut donner l'intelligence à l'homme. ix. 693. — La foi donne l'intelligence des choses de Dieu. x. 536, 537, 547; xv. 495. — Pourquoi David demande l'intelligence. ix. 693. — Les impies ont peur de comprendre pour ne pas être forcés de pratiquer. vii. 300.

Rien de meilleur dans l'homme que l'intelligence. xiii. 322. — Notre intelligence garde son unité dans tout ce qu'elle contient et ne se montre pas diversement selon les lieux. ii. 355. — Les forces de mon intelligence ne me sont point connues. xv. 681. — Le premier effet de l'intelligence est de se reconnaître pécheur. viii. 285. — Il existe une manière parfaite de comprendre, qui ne peut être dépassée. v. 435. — Telles mœurs, telle intelligence des choses. x. 459. — Peu d'intelligence et une bonne conduite valent mieux que beaucoup d'intelligence avec une vie déréglée. vii. 318.

L'intelligence vaut mieux que l'existence et la vie. iii. 340. — L'intelligence, la foi et l'opinion. xiv. 46. — Tout homme qui comprend, croit. xiv. 47. — Comprendre n'est jamais blâmable. xiv. 46. — Qui dit comprendre dit comprendre la vérité. vi. 99. — Ce que c'est que comprendre, suivant les Manichéens. xiv. 289. — L'un peut-il comprendre une chose moins qu'un autre? v. 435. — La promptitude de l'intelligence est un don de Dieu. i. 395; x. 604. — On comprend d'autant mieux une vérité, qu'on est parvenu à éloigner davantage l'attention de l'esprit des impressions du corps. iii. 164. — Comprendre les choses superflues ne nuit en rien : il peut être nuisible de les apprendre. xiv. 46. — Différence entre l'homme qui ne peut comprendre et celui qui ne le veut point. viii. 351. — Il y a des choses que nous ne pouvons comprendre sans les croire, d'autres

que nous ne pouvons croire sans les comprendre. ix. 693. — Ce qu'il faut faire pour comprendre ce qu'on croit. vi. 441. — La foi conduit à l'intelligence et l'intelligence est méritée par la foi. vi. 514.

INTELLIGIBLE. Quelles sont les choses intelligibles. xiii. 161. — Ces choses l'emportent de beaucoup sur les choses sensibles. xiv. 57, 59. — On doit tolérer plus difficilement les défauts dans les choses intelligibles que dans les choses sensibles. xiv. 59. — Les philosophes font consister les richesses dans les choses intelligibles et la pauvreté dans les choses sensibles. i. 521. — Nous comprenons ce qui est juste par une idée intelligible. xiii. 241.

INTEMPÉRANCE. Elle est un crime. vii. 401.

INTENTION. Ce n'est pas à l'action, mais au motif de l'action, qu'il faut s'attacher : c'est là la lumière qui est en nous. v. 302. — Il faut juger d'après l'intention. viii. 444. — Quand les bons et les méchants font et souffrent les mêmes choses, les causes seules établissent une différence entre eux. ii. 144. — Intention droite, intention coupable. vi. 208, 597. — L'intention fait le prix de l'œuvre, et l'intention doit être réglée par la foi. viii. 282. — C'est à peine si l'homme connaît l'intention de son cœur. Dieu seul la connaît. x. 203. — Intention d'une bonne conscience. ii. 322. — Une intention mauvaise avengle. x. 205. — Une intention mauvaise est un péché. vi. 138.

INTERCESSEUR. Différence entre un intercesseur et un défenseur. ii. 385, 389. — Tout homme, quand il le peut, remplit le devoir d'intercesseur. ii. 385. — C'est un devoir d'humanité que Dieu recommande. *Ibid.* — Intercéder pour les voleurs, afin qu'ils ne restituent pas entièrement serait agir contre la société. ii. 389. — On ne doit pas attribuer aux intercesseurs les maux qui peuvent résulter de leur intercession. ii. 389. — Combien est puissante auprès de Dieu l'intercession des saints en faveur des autres. ix. 568.

INTERCIDONA, déesse. xiii. 128.

INTERJECTION. A quoi elle sert. iv. 25. — Combien la traduction en est difficile. *Ibid.* — Elle indique un sentiment plutôt qu'une chose précise. x. 675.

INTÉRIEUR. N'aimons point ce qui est au dehors, mais ce qui est à l'intérieur. x. 183.

INTERPELLATION. Sens propre de ce mot. ii. 369.

INTERPRÉTATION. Utilité des différentes interprétations de l'Écriture. iv. 24. — Comment il faut corriger un défaut de traduction. iv. 25. — Pourquoi saint Jérôme entreprend une nouvelle interprétation des livres saints. ii. 97. — Opinion de saint Augustin sur les interprétations de l'Écriture. i. 554.

INTERROGATION. Elle n'est pas toujours une preuve d'ignorance. xiv. 319.

INVENTIUS, évêque. ii. 459, 473.

INVISIBLE. Les choses invisibles se laissent voir à leur manière et deviennent beaucoup plus certaines que celles qui frappent nos sens. ii. 237. — Ce qui est invisible est ce que nous avons de meilleur. vii. 46. — Les choses invisibles sont ainsi appelées parce que des yeux mortels ne peuvent absolument les atteindre. ii. 237. — De la foi aux choses invisibles. xiii. 225. — Dieu est le plus grand de tous les invisibles. *Ibid.* — Comment Dieu et les anges sont invisibles suivant les Ariens. xiv. 578, 594, 612, 614.

INVOCATION. Ce que c'est qu'invoquer Dieu en vérité. ix. 301; x. 241. — Quel est celui qui invoque bien Dieu. v. 315. — L'âme raisonnable seule invoque Dieu. x. 266. — On ne doit point invoquer Dieu avec un cœur souillé. viii. 274. — Personne n'invoque Dieu si Dieu ne l'appelle. ix. 634. — Les méchants invoquent, mais ce n'est pas Dieu qu'ils invoquent. viii. 273. — Invoquer Dieu, c'est l'appeler en soi. viii. 273, 274. — On invoque ce qu'on aime. ix. 301. — Il faut invoquer Dieu gratuitement. viii. 274, 574. — Ce n'est point invoquer Dieu que désirer ce qui lui déplaît. viii. 182. — Invoquer ne s'applique pas seulement à Dieu, mais quelquefois aux hommes. iv. 336. — Invocation de saint Etienne. vii. 556.

Io, fille d'Inachus, appelée depuis Isis, fut honorée en Egypte comme déesse. xiii. 389.

- IRYGENIE. XIII. 396.
 IRAS, berger. XIV. 358.
 IRÉNÉE, évêque de Lyon, affirme le péché originel. XVI. 77.
 IRÉNÉE d'Ulub. XV. 480.
 IRÉNÉE, collecteur des impôts. XIII. 524.
 IRONIE. Comment elle diffère de l'antiphrase. IV. 55.
 IRRÉVÉRENCE. Elle est une sorte d'impudence. IX. 109.
 ISAAC. Ce nom signifie rire. XIII. 353. — Il fut un fruit de la grâce et non de la nature. XIII. 350. — Fils de la promesse, il signifie la vocation des Gentils. *Ibid.* — Sa conception fut miraculeuse. XVI. 135. — Il est la figure des fils de la promesse. IV. 388. — Isaac portant le bois du sacrifice est la figure de Jésus-Christ portant la croix. VI. 82; VIII. 269; XIII. 353; XIV. 652. — Il figurait la passion et la résurrection du Sauveur. VIII. 561. — Isaac jouant avec Rébecca. XIV. 335. — Pourquoi il fait passer Rébecca pour sa sœur. *Ibid.* — Ce que signifiaient Isaac et Rébecca dans la bénédiction de Jacob. VI. 13. — Isaac connaissait le mystère caché dans la bénédiction de Jacob. VI. 16. — Son extase. IV. 391. — Il est la figure des enfants de la grâce. XIII. 310. — L'histoire d'Isaac est vraie et figurative. VI. 6.
 ISAÏE. Prophéties d'Isaïe touchant Jésus-Christ et son Eglise. XIII. 401. — Clarté de ses prophéties. VI. 177. — Quelques-uns appellent Isaïe plutôt évangéliste que prophète. XIII. 401. — Il vit la gloire de Dieu. X. 688. — Il est mis à mort par Manassés. XIII. 399. — Il est le plus clair révélateur de l'Evangile et de la vocation des païens. I. 444.
 ISIS ou IO, fille d'Inachus. XIII. 389. — Epouse d'Osiris. XIII. 178. — Elle enseigna les lettres aux Egyptiens. XIII. 389. — Elle reçoit les honneurs divins. XIII. 389.
 ISMAEL. Le jeu d'Ismaël avec Isaac était une persécution. VI. 8. — Il est la figure des fils de la terre. XIII. 309. — En Ismaël sont tous ceux qui n'ont pour Dieu qu'un culte charnel. X. 7.
 ISMAÉLITES. Ce mot signifie : qui obéissent à eux-mêmes. IX. 272.
 ISRAEL signifie : qui voit Dieu. IX. 200, 273; X. 12, 24, 50, 288; XIII. 358; XIV. 591. — Israël est un nom choisi. VIII. 538.
 ISRAÉLITES. Pourquoi ils sont appelés enfants de Dieu. XVI. 747. — Pourquoi ils n'exterminèrent pas aussitôt tous leurs ennemis. IV. 560, 570. — Ils ne volèrent point les Egyptiens. IV. 420. — Ils enlevèrent justement aux Chananéens le fruit de leurs travaux. II. 494. — Leurs vêtements ne s'usèrent point dans le désert. III. 12. — Combien d'années ils demeurèrent en Egypte. IV. 422; XIII. 348.
 Commencement du royaume des Israélites. XIII. 397. — Succession de leurs rois. XIII. 397. — Des rois d'Israël et de Juda après Salomon. XIII. 385. — Les rois d'Israël furent tous méchants. XIII. 386. — Les Israélites sont emmenés en captivité. XIII. 386, 399. — Pourquoi ils tombèrent dans l'idolâtrie. X. 336. — Ils furent un peuple charnel. XII. 78. — Les saints d'Israël étaient membres de l'Eglise. XII. 78. — Ils furent une nation prophétique. II. 179. — Ils furent la figure des mystères qui devaient s'accomplir dans le Christ et son Eglise. VIII. 50; XII. 78; XIV. 196. — La prophétie du Christ. XII. 153. — Que nul chrétien ne se croie étranger au nom d'Israël. IX. 624; X. 125. — Beaucoup de ceux qui sont sortis d'Israël ne sont pas israélites, et beaucoup qui ne l'étaient pas le sont devenus. II. 557. — Quels sont les enfants d'Israël. VIII. 206; X. 125, 297, 301. — La captivité et la délivrance des Israélites est la figure de la captivité et de la délivrance des chrétiens. IX. 165. — A la fin des siècles, tout Israël se convertira et Dieu lui manifestera sa gloire. VI. 502. — Le nom d'Israël a rapport à la promesse que Dieu fait de se montrer tel qu'il est. IV. 396. — C'est dans le ciel que régnera véritablement le peuple d'Israël. XIII. 378. — Les Circoncissions donnaient le nom d'Israël à leurs bâtons. VIII. 175.
 ITALIE. Une partie de l'Italie s'appelait autrefois Grande-Grèce. XIII. 156. — L'Italie ravagée par les Gladiateurs. XIII. 73. — Malheurs de l'Italie sous les Barbares. II. 213. — Les Italiens demandent toujours des hivers sereins. III. 225.
 IALOA. Lettre que saint Augustin lui adresse. II. 137.
 IVRAIE. L'ivraie et le bon grain. XI. 611.
 IVRESSE sainte. VII. 244. — Ses effets. VIII. 358; IX. 196, 534; XII. 48. — Ivresse spirituelle. VI. 101.
 IVRESSE. Elle est une œuvre de ténèbres. VII. 244. — C'est un péché. XV. 525. — Combien le vice de l'ivrognerie est commun et méprisable. VI. 77. — Ce nom seul nous fait horreur, tandis qu'il ne soulève parmi les peuples qu'une outrageante hilarité. XV. 126. — Un ivrogne est querelleur, jaloux, etc. *Ibid.* — Rien de plus insensé et de plus irascible qu'un homme ivre. IX. 534. — Les ivrognes sont trop nombreux. II. 157; VII. 2. — Lutte que doit soutenir l'ivrogne qui veut se corriger. VII. 3. — La loi éternelle condamne l'ivresse. XIV. 334. — Ivrogneries honteuses sur les tombeaux des martyrs. I. 541. — Les ivrognes persécutent encore les martyrs. VIII. 674. — Contre l'ivrognerie. I. 558. — Danger que court saint Augustin en voulant bannir de l'Eglise les scènes d'ivresse. VII. 314. — Les Donatistes s'excitent par le vin à chanter des psaumes. II. 70. — L'Ecriture emploie souvent le mot s'enivrer pour se rassasier. IV. 403. — Différence entre un ivrogne et un homme ivre. XIV. 334.
 JABIN signifie sage. IX. 273.
 JACOB ou supplantateur, parce qu'en naissant il tenait le pied de son frère. IX. 223; X. 288. — C'est avec raison qu'il fut ainsi nommé. VI. 18. — Il est surnommé Israël. VI. 26, 501. — Ces deux noms lui furent donnés pour deux causes différentes. IX. 223. — Pourquoi Jacob fut appelé Israël. XIII. 358. — Pourquoi il est appelé en même temps Jacob et Israël. VI. 501. — Jacob et Esaü, nés en même temps du même père, de la même mère, ont des sorts bien différents. II. 550. — Bénédiction donnée à Jacob et à Esaü. VI. 13, 25. — Jacob et Esaü forment deux peuples. VIII. 498; IX. 341. — Jacob est la figure des chrétiens et Esaü celle des Juifs. VI. 24. — Jacob est la figure des hommes spirituels parmi le peuple de Dieu. IV. 389; X. 149. — Ce que signifiait la bénédiction donnée à Jacob. XIII. 357. — Comment, sans artifice, il a pu se faire donner par artifice la bénédiction paternelle. IV. 389; VI. 14, 401. — Il n'a point menti. VI. 16, 17. — Comment s'est accomplie la prophétie : L'ainé servira le plus jeune. VIII. 499; IX. 341. — Le songe de Jacob désignait un profond mystère. VI. 500; X. 2. — La pierre ointe par Jacob était la figure du Christ. XIII. 358. — Lutte de Jacob avec l'ange. VI. 26, 501. — Ce que signifiait cette lutte. X. 287. — Cette lutte était une grande prophétie du Christ. IV. 394; IX. 250. — De la passion du Christ. XIII. 358. — Dans la personne de l'ange, Dieu luttait avec Jacob. X. 287. — Jacob était la figure de l'Eglise. IX. 244. — Ce que signifiait Jacob touché par l'ange et boiteux. VIII. 481; XIII. 358. — D'où venait la variété des couleurs dans les troupeaux de Jacob. XII. 487. — Jacob justifié d'avoir eu quatre femmes. XIV. 335. — Chasteté de Jacob. XIII. 358; XIV. 336, 337. — Ce que représentent mystiquement les femmes de Jacob. XIV. 338. — A quel âge Jacob descendit en Egypte. XIII. 389. — A quel âge il mourut. XIII. 390. — Jacob bénit les fils de Joseph. I. 467; VII. 402. — Le nom de Jacob est souvent donné à ses enfants. IV. 441.
 JACQUES. En quel sens il est appelé le frère du Seigneur. V. 397.
 JACQUES, martyr. Son éloge. VII. 415 et suiv.
 JACQUES. III. 106.
 JACQUES et TIMASE, disciples de Pélage. II. 470. — Serviteurs de Dieu aussi généreux que bons. XV. 585. — Sur les exhortations de Pélage, ils renoncent au monde. II. 465, 470. — Saint Augustin les arrache à l'erreur de Pélage. II. 465. — Lettre qu'ils adressent à saint Augustin. XV. 585.
 JACTANCE. Voy. ORGUEIL, GLOIRE.
 JADER de Midila. XV. 177.
 JAMBUS de Germanicana. XV. 176.
 JANICULE, aujourd'hui Aventin, montagne de Rome. XIII. 61.
 JANICULUM, ville. XIII. 136.

JANVIER. xv. 311.
 JANVIER, évêque. II. 459, 473.
 JANVIER, évêque donatiste. II. 426 ; xv. 425, 448.
 JANVIER de Césarée. xv. 165.
 JANVIER de Lambèse. xv. 157.
 JANVIER de Muzulum. xv. 170.
 JANVIER, fossoyeur. xv. 414.
 JANVIER porte une lettre de saint Augustin à Paulin. II. 497.
 JANVIER. Saint Augustin compose deux livres sur sa demande. I. 347 ; II. 55.
 JANVIER. Son testament scandaleux. VIII. 65.
 JANVIER, mois de l'année qui emprunte son nom de Janus. XIV. 266. — Il est consacré à Janus. XIII. 138. — Fête des Calendes de Janvier. VII. 175 et suiv. — Superstitions en usage dans ce mois. *Ibid.*
 JANUS. Pourquoi on donne à sa statue tantôt deux visages, tantôt quatre. XIII. 138. — Il a mené une vie plus honnête que les autres dieux. XIII. 136. — Ce que c'est que Janus. XIII. 138. — Il n'est point différent du dieu Terme. XIII. 138. — Jupiter comparé à Janus. XIII. 139. — Les portes du temple de Janus étaient ouvertes en temps de guerre et fermées en temps de paix. XIII. 52.
 JAPHET, fils de Noé. XIII. 332. — Il signifie étendue. *Ibid.*
 JARDIN du Seigneur. VII. 510.
 JASON. III. 92.
 JASUS, roi des Argiens, mis au rang des dieux. XIII. 390.
 JEAN-BAPTISTE. Son excellence. x. 199 ; xi. 511, 512. — Son tressaillement dans le sein de sa mère. II. 515 ; xi. 358, 531. — Il a eu aussi besoin d'un sauveur. VII. 457. — L'usage de la raison et de la volonté a-t-il été avancé en lui ? II. 515. — Il a été envoyé devant le Christ comme un flambeau devant la lumière. VIII. 8. — Il n'était pas la lumière, mais le flambeau. VIII. 8 ; x. 574 ; xi. 403. — La lampe préparée au Christ. IX. 111. — Il était la lumière, mais non la lumière véritable. x. 325, 425, 575. — Comment on pouvait distinguer Jésus-Christ de la lumière empruntée Jean-Baptiste. II. 299. — Il est la voix qui annonce le Christ. xi. 356, 512, 513, 532.
 Cause de sa conception et de sa naissance merveilleuses VII. 433, 434, 441, 451. — Il paraît être une limite entre les deux Testaments. VII. 452 ; xi. 534 ; xvi. 39. — Il représentait tous les prophètes. VII. 432. — Il a personnifié la prophétie. v. 448. — Il était plus qu'un prophète. VII. 429. — Pourquoi l'on dit qu'il fut plus que prophète et le plus grand des enfants des hommes. xi. 510 ; xv. 229. — Il est le plus grand des hommes, et en s'humiliant devant le Christ, il montre que celui-ci est plus qu'un homme. VII. 436, 438, 441, 452, 454 ; xi. 359.
 Il était si grand qu'on pouvait le prendre pour le Christ. VII. 429, 445. — Sa grandeur. VI. 304 ; VII. 429, 445. — Rempli du Verbe de Dieu, il ne voulait point de l'élévation que confère la parole des hommes. VI. 304. — Il est la voix de celui qui crie dans le désert. VII. 430. — Il faut que le Christ croisse et que Jean diminue. VII. 433 ; xi. 513. — Il était le symbole et la représentation de toutes les voix qui avaient annoncé le Christ. VII. 432. — Il était le héros du Seigneur. VII. 482 ; xi. 532. — L'ami de l'Époux. VIII. 429. — Le paranympe du Christ. VII. 455. — Son abstinence admirable. I. 466. — On le prend pour le Christ. VII. 429, 453. — Quelques hérétiques crurent que l'âme d'Elie s'était transportée dans saint Jean. IV. 511. — Il était Elie, et il ne l'était pas. x. 340. — Son humilité. x. 419, 425, 575 ; xi. 403, 514, 531, 715. — Il repousse un faux honneur pour trouver la vraie gloire. VIII. 553. — Il fallait que Jean s'humiliât et que le Christ fût exalté. VII. 427, 428, 435. — Saint Jean a-t-il douté du Christ ? VII. 305. — Il n'était pas disciple du Christ, mais il avait lui-même des disciples, pour avec eux reconnaître le Christ. VII. 445, 454. — Jean rend témoignage au Christ et le Christ à Jean. VI. 304 ; VII. 434, 437 ; x. 575. — Pourquoi Jésus-Christ en appelle au témoignage de Jean. VI. 526 ; x. 576. — Comment saint Jean

rend témoignage à la lumière. x. 326. — Le témoignage de saint Jean est une preuve de la divinité du Christ. II. 298. — Différence entre le baptême de Jean et celui de Jésus-Christ. VII. 204 ; xv. 229. — Le baptême de Jean n'était qu'une prophétie du Christ. xv. 229. — Il n'appartenait nullement au baptême de Jésus-Christ. *Ibid.* — Pourquoi l'Église célèbre sa naissance seule. xi. 534.

Décollation de Jean-Baptiste. VII. 519 ; xi. 356. — Comparaison entre la naissance de Jean et celle du Christ. VII. 427, 451. — Différence entre la naissance et la mort de l'un et de l'autre. VII. 438, 469, 429, 433, 436. — Pourquoi l'Église célèbre la naissance de saint Jean-Baptiste et non celle des autres saints. VII. 444. — Superstition païenne en usage le jour de la fête de saint Jean. VII. 174 ; xi. 535. — Jean-Baptiste est regardé comme martyr, car s'il ne mourut point pour le Christ, il mourut pour la vérité. x. 198.

JEAN, évangéliste, que Jésus aimait plus que les autres. VII. 289. — Il s'appelle lui-même le disciple que Jésus aimait. xi. 120. — Il était peut-être le disciple qui, avec Pierre, suivit Jésus dans sa passion. xi. 120. — En écrivant son Évangile, il a voulu surtout faire ressortir la divinité de Jésus-Christ. v. 116. — Il parle de la divinité du Christ d'une manière plus sublime que les autres évangélistes ; aussi les surpasse-t-il tous. v. 116 ; x. 579. — Il s'élève au-dessus de toutes les choses créées pour parvenir à Dieu. x. 316, 656. — Il est comparé à l'aigle. x. 432, 579, 582, 601. — Pourquoi il s'appuyait sur la poitrine du Sauveur. x. 475. — On dirait qu'en reposant sur la poitrine du Sauveur, il y a puisé plus abondamment le secret de l'essence divine. v. 116 ; vi. 139 ; x. 317, 455, 579. — Il est dit du Fils de Dieu des choses capables d'éveiller l'attention des âmes enfantines, de nourrir des esprits plus élevés. x. 456. — Il doit être admiré comme une montagne. x. 317, 325. — Son humilité. x. 317. — Les autres évangélistes ont mis en relief la vie active, saint Jean s'est attaché à la vie contemplative. v. 78, 116. — Saint Jean resta vierge. XII. 120 ; xiv. 391. — Il a tout le mérite de la patience, sans avoir subi le martyre. XII. 120. — Dans quel sens Jésus dit de lui : « Je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne ». VII. 319. — De la dernière heure dont parle saint Jean. II. 567. — Les Aloges rejettent comme apocryphes l'Évangile et l'Apocalypse de saint Jean. XIV. 7.

JEAN, évêque de Jérusalem. xv. 238, 581, 588. — Il était accusé d'aimer beaucoup Pélagie. II. 469. — Lettre que saint Augustin lui écrit à ce sujet. II. 469. — Il combat la doctrine de Pélagie. II. 507.

JEAN, évêque. XVI. 84.

JEAN CHRYSOSTOME, évêque de Constantinople. II. 114 ; xvii. 259. — Son opinion sur le péché. xvii. 217. — Sur le péché originel. xvii. 69. — Défense de sa doctrine sur le péché originel. xvi. 86 et suiv. — Sa lettre à Olympiade. xvi. 87.

JEAN, ermite, doné du don de prophétie. VII. 115. — Théodose l'Ancien le consulte sur l'issue de la guerre civile. XII. 292. — Son apparition mystérieuse. XII. 292.

JÉBUS, ville du pays de Chanaan. VIII. 6, 45.

JÉCHONIAS. Ce nom signifie préparation de Dieu. v. 141. — Roi de Judas, il est compté deux fois dans la généalogie de saint Matthieu. v. 140, 141. — Il est la figure du Christ. vi. 237.

JÉHU, roi d'Israël. XII. 219.

JÉMINI, signifie : la droite. VIII. 146.

JEPHTÉ, signifie : celui qui ouvre. IV. 583. — Il fut juge des Israélites. IV. 584. — Le vœu de Jephthé. IV. 578. — Faut-il attribuer ce vœu à l'Esprit-Saint ? IV. 581. — Fut-ce par l'ordre de Dieu qu'il immola sa fille ? XIII. 16. — Fit-il bien d'accomplir son vœu ? IV. 580. — Ce vœu est une prophétie de l'Église. IV. 586. — Jephthé est la figure du Christ. IV. 583. — Sa foi. IV. 582.

JÉRÉMIE. Comment Dieu connut-il Jérémie non encore conçu. IV. 217. — La sanctification de Jérémie avant qu'il fût sorti du sein maternel est un témoignage de sa prédestination. II. 519. — Sainteté innée de Jérémie et de Jean-

Baptiste. xvi. 747. — Quoique sanctifiés dans le sein maternel, ils contractèrent tous deux le péché originel. xvi. 748. — Quelques-uns voient dans cette sanctification de Jérémie une figure du Sauveur. II. 519. — Jérémie prédit la ruine de Jérusalem et la captivité de Babylone. XIII. 400. — Et la reconstruction de Jérusalem. x. 272. — Époque et objet des prophéties de Jérémie. XIII. 406. — Jérémie vivait cent ans avant Platon. XIII. 464.

JÉRICO signifié lune. VIII. 679. — Les murs de Jéricho tombèrent après que l'arche en eut fait sept fois le tour. II. 62.

JÉROBOAM établit l'idolâtrie dans le royaume d'Israël. XIII. 385.

JÉRÔME (saint). Saint Augustin lui écrit deux livres. I. 335. — Il était prêtre et habitait Bethléem. I. 355. — Il était très-savant. II. 361. — Surtout dans les Écritures. II. 363, 533; XVI. 94. — Depuis sa jeunesse il vécut dans un monastère. II. 87. — Quoique vivant dans un monastère, il y est exposé aux misères de cette vie. II. 24. — Son amitié avec saint Augustin qu'il n'avait jamais vu. II. 24. — Il défend son opinion sur le passage de l'Épître aux Galates. II. 91 et suiv. — Il adopte là-dessus le sentiment de saint Cyprien et de saint Augustin. II. 473. — Saint Augustin croit que saint Jérôme admet dans l'Écriture un mensonge officieux. II. 24. — Sa réponse à une lettre de saint Augustin répandue dans l'Italie. II. 86.

Saint Jérôme a exposé son sentiment sur l'origine de l'âme dans ses écrits contre Rufin. II. 430. — Dans une lettre écrite à Marcellin. II. 450. — Son témoignage sur le péché originel. XVI. 94. — Il établit le dogme du péché originel dans son livre contre Jovinien et dans son commentaire sur Job. II. 432, 438. — Sa doctrine sur la vision de Dieu. II. 359, 361. — Son exposition des semaines de Daniel. II. 539. — La lecture de la version du prophète Jonas par saint Jérôme excite un tumulte dans l'église d'Oëa. II. 85. — Il réfute Origène. II. 444. — Saint Augustin lui avait demandé cette réfutation. II. 26. — Il avoue qu'il est très-dangereux de se prononcer sur les maîtres des Églises, de préférer l'un à l'autre. II. 562. — Il se distingue par son zèle contre Pélagé. II. 463; X. 423. — Il fait paraître contre Pélagé un livre intitulé *Clitabule*. II. 473. — Il fait une traduction latine des livres saints, d'après l'hébreu. XIII. 413. — Lettre de saint Augustin à saint Jérôme sur ses traductions de l'Écriture. II. 84 et suiv. — Sa traduction de Job. II. 85. — De Jonas. II. 85. — Son commentaire sur Ezéchiel. II. 430. — Sur Daniel. XIII. 473. — Sur Malachie. XIII. 477. — Sa traduction de l'Évangile sur le Grec est très-fidèle. II. 85. — Ses commentaires sur l'épître aux Galates. II. 92. — Dans ses commentaires il se contente, selon la coutume générale, d'exposer les diverses interprétations. II. 93. — Pourquoi il a fait une nouvelle traduction de l'Écriture. II. 98. — Pourquoi il ne se contente pas de la version des Septante. *Ibid.* — Dans ses traductions, il s'est attaché plutôt à l'exactitude du sens qu'à l'ordre des mots. II. 97. — Ce que pensaient les Juifs de la traduction de saint Jérôme. XIII. 413. — Saint Augustin demande à saint Jérôme son livre sur la meilleure manière de traduire. II. 418. — Amour et respect de saint Jérôme pour saint Augustin. II. 453. — Livre de saint Jérôme contre Rufin. II. 435. — Contre Jovinien. II. 441. — Sur la résurrection de la chair. II. 473. — Sa lettre à Marcellin. II. 430. — Son livre sur les hérésies. XIV. 21. — Sa chronique. XIII. 391, 483. — Son livre des Écrivains ecclésiastiques. II. 92. — Il compose l'épithaphe de Népotien. II. 92.

Eloge de saint Jérôme. XV. 556; XVI. 94, 123. — Son génie est tout d'or dans l'abondance des dons divins. II. 24. — Combien sa science a servi à l'étude des Écritures dans la langue latine. II. 446. — Sa pénétrante sagesse. II. 24. — Malheureux est celui qui n'honore pas dignement les travaux de Jérôme et n'en remercie pas Dieu. II. 446. — Sa science des divines Écritures. II. 89. — Alype va voir saint Jérôme. I. 554.

JÉRUSALEM. Cette ville était d'abord appelée Jébus. IV.

557, 567; IX. 45. — Et Salem. VIII. 317. — C'est la même ville que Sion. IX. 45. — Cette ville était commune aux tribus de Judas et de Benjamin. IV. 567. — Jérusalem fut détruite pendant la Pâque. IX. 177. — Sous le règne de Sédécias. XIII. 400. — Il était défendu aux Juifs d'approcher de Jérusalem. VI. 25. — Comment il faut entendre les promesses faites par Dieu à la Jérusalem terrestre. XIII. 376. — Du temps de saint Augustin, il n'y avait pas un seul Juif à Jérusalem. XIII. 30. — Jérusalem signifie vision de la paix. VIII. 166, 557; IX. 6; X. 50, 135, 141; XIII. 434. — Elle a pour fin la vie éternelle. X. 141. — Prétératives de Jérusalem. VIII. 277. — Pourquoi elle est appelée la cité sainte. XIII. 309. — La véritable Jérusalem est l'Église des saints. X. 301. — La Jérusalem spirituelle n'est pas plus aux Juifs qu'aux Gentils. IX. 616. — Elle est en partie au ciel, en partie sur la terre. X. 300. — Ses habitants sont les anges et les saints. X. 141. — Une partie de Jérusalem demeure en captivité à Babylone. X. 141. — Cette partie sort de captivité par la confession des péchés et l'amour de la justice. *Ibid.* — On devient citoyen de la Jérusalem céleste en renonçant au monde. IX. 624. — Tous ceux qui aiment la paix peuvent entrer dans son enceinte. X. 277. — Jérusalem désigne la société formée par les saints. IV. 318; VIII. 166; XII. 79.

JÉSUS signifie Sauveur. VII. 408, 457, 488; XII. 515; XIII. 383.

Le Jésus passible des Manichéens. XIV. 292. — Les Pélagiens refusent aux hommes un libérateur dans la personne du Seigneur Jésus. XIV. 449. — Jésus est Jésus, même pour les petits enfants. XV. 553, 745; XVI. 467, 509, 534, 597, 698. — C'est à peine si quelqu'un cherche Jésus pour lui-même. X. 519. — Jésus fort et infirme. X. 434. — Le nom de Jésus est plein de douceur et de confiance. XIII. 405. — Dire Jésus par parole et par action. VII. 370. *Voy. CHRIST.*

JÉTRO, beau-père de Moïse. IV. 468.

JEU. Les premiers jeux furent décernés à Telxion, roi des Sicyoniens. XIII. 388. — Jeux consacrés aux dieux infernaux. XIII. 61. — Jeux du Cirque. I. 410. — Jeux scéniques. XIII. 23. — Jeux funèbres. XIII. 177. — Les jeux séculaires rétablis à Rome. XIII. 61. — Pourquoi ils furent établis. XIII. 392. — Les jeux scéniques, loin d'être rangés au nombre des choses divines, ne devraient pas être au rang des choses humaines. XIII. 71, 86, 90. — Opinion de Platon sur les jeux du théâtre. XIII. 165. — Les pontifes eux-mêmes sont les instituteurs de ces jeux. XIII. 88. — Licence des jeux chez les Grecs. XIII. 30. — Les Grecs admettaient les comédiens aux fonctions publiques. XIII. 31. — Funeste influence exercée chez les Romains par les jeux de la scène. XIII. 45, 86. — Combien ils étaient honteux. XIII. 28. — Ils sont comme la peste des âmes. XIII. 60. — Ceux-là ne sont pas dieux, qui prennent plaisir à des jeux obscènes. XIII. 47. — La majesté divine ne peut être honorée par des fêtes qui avilissent la dignité humaine. XIII. 47. — Jeux pompeux. VI. 93.

JEÛNE. Il est une œuvre sainte, une œuvre chrétienne. IX. 318. — Du jeûne des chrétiens. V. 332. — Par sa fin, le jeûne des chrétiens diffère de celui des hérétiques, des Juifs, des païens. XII. 333. — Dans quelle intention il faut jeûner. V. 303. — Jeûner par gourmandise est de la sensualité. VIII. 467; IX. 318. — Tantôt le jeûne réprime les appétits, la sensualité, tantôt il les favorise. IX. 318. — Le jeûne est nécessaire pour dompter la chair. XII. 331. — Il est une privation pour la chair, un bénéfice pour l'esprit. XII. 330. — Il est nécessaire de jeûner pour lutter contre le tentateur. VII. 201; XI. 373. — On jeûne ou dans la tribulation ou dans la joie. V. 332. — Le jeûne est un acte de volonté, la faim vient de la nécessité. VIII. 457. — Jeûne agréable à Dieu. VII. 194; XI. 370, 718. — Il faut joindre au jeûne la prière et l'aumône. VI. 603; VIII. 462; XI. 375, 718. — Le jeûne sans la douceur n'est rien. VII. 194. — C'est par l'aumône, le jeûne et la prière, qu'il faut triompher. VII. 195. — Jeûnons de manière à nous réjouir du

dîner qu'un autre aura mangé. VIII. 462. — Qu'on donne au Christ, pour apaiser sa faim, ce dont se prive chaque chrétien par le jeûne. VII. 204. — En tout temps le chrétien doit être plein d'ardeur pour la prière, le jeûne et l'aumône. VII. 193. — Il faut ajouter à ses aumônes ce qu'on se retranche par le jeûne. VII. 199. — Le jeûne, l'aumône, la prière, sont de véritables vêtements de brebis. V. 315.

Le jeûne est commandé dans le Nouveau Testament. II. 49. — C'est surtout aux approches de la solennité de la Passion de Jésus-Christ qu'il faut jeûner. VII. 201, 202. — Pourquoi le jeûne a été institué. VII. 201; XI. 717. — Le jeûne du Carême est autorisé par les deux Testaments. II. 68. — Le jeûne du Carême est recommandé par la Loi, les Prophètes et l'Evangile. IX. 612. — Pourquoi Jésus-Christ jeûna quarante jours, comme Moïse et Elie. IV. 28; VI. 511; VII. 192, 351; XI. 717. — Quel doit être le jeûne du Carême. VII. 192. — Les Manichéens ne jeûnent point avant Pâques. XIV. 121. — Pourquoi les chrétiens jeûnent les jours de fêtes des païens. IX. 444. — Jeûne de la veille de Noël. II. 80. — Du jeûne du mercredi et du vendredi. II. 21. — Le peuple de Rome jeûnait souvent le mercredi, le vendredi et le samedi. II. 13, 21. — Tous les chrétiens jeûnent la veille de Pâques. II. 21. — Beaucoup d'églises jeûnaient le samedi. II. 111. — La plus grande partie du monde ne jeûnait pas le samedi. *Ibid.* — Pourquoi on jeûne le samedi. II. 18, 21. — Dans l'observation des jeûnes il faut suivre la coutume. II. 22. — Et se maintenir dans une union parfaite avec ses frères. II. 49. — Pour des motifs spéciaux la coutume de l'Eglise interdit le jeûne en certains jours de fêtes. II. 18; VII. 203. — Les Manichéens ordonnent le jeûne le dimanche. II. 20. — Les jours où il faut jeûner ne sont pas certains. II. 21. — Il est mal de scandaliser en jeûnant. II. 49. — Les Ariens enseignent qu'on ne doit pas prescrire de jeûnes solennels, mais que chacun doit jeûner à son gré. XIV. 14. — Beaucoup de chrétiens de Rome, surtout les religieux, jeûnaient tous les jours, excepté le dimanche. II. 14; XIV. 161. — Un chrétien parvint à jeûner pendant quarante jours. II. 20. — Les femmes jeûnent aussi. III. 515. — Celui qui ne peut jeûner doit faire l'aumône. VI. 603. — Pris en général, le jeûne consiste à s'abstenir de tout péché. X. 449; XI. 375. — C'est avec raison qu'à Ninive on contraignit les enfants au jeûne, à cause du péché originel. II. 433.

JEUNESSE. La plénitude de la jeunesse est vers l'âge de trente ans. XIII. 531. — Mauvaise manière d'instruire la jeunesse. I. 370. — La jeunesse du corps du Christ se passe dans les travaux; sa vieillesse sera dans la joie. IX. 377. — C'est surtout pendant la jeunesse qu'on peut se corriger. IX. 656.

JOAB signifie ennemi. VIII. 667.

JOACHIM, père de Marie. XIV. 370.

JOB vivait avant la loi donnée à Moïse. VI. 357. — Il était Iduméen. XIII. 417. — Il est venu au monde trois générations après le patriarche Jacob. XIII. 417. — Job est une preuve que Dieu donne et retire comme il lui plaît les biens temporels. VIII. 338. — Dépouillé de tout, il resta seul avec Dieu dans son cœur. VIII. 613. — Couvert de plaies, sa femme lui est laissée comme une nouvelle Eve, pour venir en aide au démon. VIII. 248, 613; IX. 354, 545; X. 115, 120, 240; XII. 311, 341. — Le démon n'avait conservé à Job une femme insensée que pour le tromper par elle. XI. 457; XIII. 661. — Job savait que le démon ne pouvait lui enlever ses biens sans la permission de Dieu. IX. 354. — Il devint une trompette ductile, quand, frappé par Dieu, il rendit ce son harmonieux: Dieu l'a donné, Dieu l'a ôté. IX. 439. — Il servit Dieu gratuitement. VIII. 614; VI. 180, 410; X. 115, 167. — Après avoir tout perdu, il se réjouit en Dieu. VI. 92. — Pourquoi Job a été tenté et éprouvé. IX. 354; X. 14, 612; XI. 456. — Le démon épargne les yeux de Job pour le laisser capable de considérer son corps couvert de plaies. XIII. 584.

La patience de Job fut supérieure à celle d'Adam. XII. 297, 341. — Il fut plus ferme sur son fumier, qu'Adam dans le paradis. VIII. 248, 338, 509; IX. 400, 439. — Il reste à

la fois riche et dépouillé. VIII. 15, 278. — Son affliction cruelle ne fut point pour lui un scandale. VI. 357. — La tentation a purifié Job comme le feu purifie l'or. VI. 410.

Il fut éprouvé, mais non à cause de ses péchés. XV. 528. — Il surpassait par sa vertu tous les hommes de son temps. XIII. 417; XV. 528. — Job n'était point sans péché. *Ibid.* — Dieu permit que Job fût éprouvé pour nous servir d'exemple. VIII. 614; XI. 456; XV. 528.

Force de Job. III. 506. — Il fut grand dans la tribulation. XV. 528. — Il a prévu la Passion volontaire de Jésus-Christ. XV. 528. — Il est la figure de ceux qui honorent Dieu dans le mariage. X. 115; XII. 339. — Ceux qui ne le comprennent point lui prêtent de la colère contre Dieu. IX. 545. — Il n'a point blasphémé. IX. 546. — La gloire des martyrs ne surpasse point celle de Job. XII. 341. — La vertu de Job l'emporte sur celle de Caton. XIII. 18. — Dieu rend à Job ses biens et autant d'enfants qu'il en avait perdus. II. 305. — Le livre de Job est placé par les Juifs parmi les livres canoniques. XIII. 417. — Saint Jérôme traduit le livre de Job sur l'hébreu et le grec. II. 85. — Commentaire de saint Augustin sur Job. IV. 590.

JOBIN. II. 418, 422.

JOEL. Objet et temps de sa prophétie. XIII. 400.

JOIE. Ce que c'est que se réjouir dans le Seigneur. VII. 99. — Dieu est l'unique joie du cœur. I. 462. — Se réjouir en Dieu, de Dieu, pour Dieu, voilà la vie heureuse. *Ibid.* — Joie qu'on appelle la vie heureuse. III. 333. — Joie de ceux qui ne sont point corrompus par la prospérité. X. 271. — Une conscience pure au milieu des chagrins, inspire une joie plus pure et plus réelle qu'une conscience bourrelée au milieu des voluptés. XII. 75. — Il faut mettre sa joie, non dans le monde, mais dans le Christ, sa parole, ses préceptes. IX. 404. — Plus nous avons désespéré de ce qui nous arrive, plus notre bonheur est grand. X. 280. — L'Eglise n'a ici-bas d'autre joie que l'espérance. XIII. 418. — Une grande joie est toujours précédée d'un aiguillon douloureux. I. 431. — Joies de Babylone. X. 142. — Joies des impies. IX. 436. — La joie qui vient du monde est impure. X. 55. — La joie du siècle consiste dans l'impunité du crime. VII. 101. — Pourquoi Dieu mêle aux joies de cette vie quelques tribulations. X. 154. — Il est dangereux de nous réjouir de nos biens terrestres. *Ibid.* — La joie des riches est celle des frénétiques. X. 366. — La joie charnelle vient de la maladie. VII. 327. — Les joies insensées ne sont pas des joies. XII. 74. — Les méchants ne peuvent goûter la joie. V. 315. — Autres sont les consolations de la captivité, autres les joies de la liberté. X. 143. — Tout ce que Dieu nous montre en fait de prospérités n'est point pour réjouir les heureux du monde, mais pour soulager les malheureux. X. 225. — Il est une joie réservée aux justes et refusée aux impies, cette joie c'est Dieu. I. 462. — Ne plaçons point nos joies dans les choses de ce monde, mais dans Dieu. III. 486; VII. 99; IX. 404. — La joie du fidèle est dans la foi, l'espérance et la charité. VIII. 644. — La vie bienheureuse est la joie de la vérité. I. 462. — Aucun homme ne peut donner la vraie joie. IX. 300. — La joie qu'on éprouve de la conversion d'un méchant n'est comparable à aucune autre joie de ce monde. III. 116. — Lorsque nous nous réjouissons sur les justes, ce qu'ils ont de bien nous profite comme à eux. III. 116. — La joie du chrétien est dans la tribulation. X. 169. — Les martyrs étaient patients dans la tribulation, parce qu'ils se réjouissaient dans l'espérance. X. 71. — C'est une grande joie que l'espérance d'un homme qui est dans la joie. X. 70. — L'espérance ne saurait être sans joie. X. 244. — Nous ne sommes pas sans joie. VII. 38. — Nous nous réjouissons dans l'espérance, nous gémissons dans la réalité. VIII. 291, 525; X. 37, 70. — L'impie ne connaît pas la joie du juste. X. 152. — Notre joie est un cantique en l'honneur de Dieu. X. 272. — Dieu est toute notre joie. IX. 289, 292; X. 232. — Quelle est l'éternelle joie. VI. 340. — Elle ne se trouve qu'en Dieu. X. 425. — Quand arrivera la joie grande et parfaite. VI. 89.

Qu'est-ce que la joie. XIII. 289. — Il y a une bonne et

une mauvaise joie. XIII. 291. — La joie des méchants n'est qu'aveuglement et profonde misère. XII. 47. — Les joies du siècle ne sont que vanité. X. 366. — La joie du méchant est une fosse où il tombe. VIII. 624. — La mort est déjà dans ces joies que procurent des jouissances criminelles. VIII. 166. — La tristesse d'un homme qui soufre injustement vaut mieux que la joie du méchant qui fait le mal. VIII. 624. — Ce n'est point à l'extérieur, mais à l'intérieur, qu'il faut rechercher la joie. VIII. 133. — Le cœur qui cherche Dieu doit être dans la joie. VI. 419. — La joie des saints vient de ce que Dieu est en eux. IX. 92. — En nous refusant les joies de la chair, nous acquerrons celles de l'esprit. XIII. 333. — Le péché est la cause de la tristesse, la justice est celle de la joie. VIII. 438. — Il ne peut y avoir de joie plus haute que celle qui naît à la vue du Verbe. IV. 321. — La surabondance des joies spirituelles vient de l'Écriture. X. 263. — Au ciel nous aurons une joie sans crainte, ici-bas la joie est dans la crainte. IX. 305. — Quand la joie céleste est répandue dans les âmes, la raison humaine s'évanouit pour devenir divine. VIII. 359. — La nuit a besoin de patience, le jour nous donnera la joie. X. 216. — Quelquefois on ne croit que difficilement ce qui donne la joie, quelle qu'en soit la certitude. X. 280.

JONADAB signifie volontaire de Dieu. IX. 130. — Obéissance de ses fils. *Ibid.*

JONAS. Objet et époque de ses prophéties. XIII. 400, 403. — Il annonça aux Ninivites, non la miséricorde, mais la colère. VIII. 98; XI. 320. — Jonas passe trois jours dans le ventre d'une baleine. II. 183; XI. 321. — Il était la figure du Christ. II. 183; XI. 321; XIII. 403. — La lecture du prophète Jonas, dans une traduction de saint Jérôme, excite un tumulte dans l'église d'Oëa. II. 83.

JOSEPH signifie augmentation. IX. 250; X. 259. — Le songe de Joseph adoré par ses frères s'applique parfaitement à Jésus-Christ. IV. 399, 400. — Pharaon appelle Joseph sauveur du monde. IV. 401. — Comment Joseph est plutôt prophète que Pharaon. IV. 305. — A quel âge Joseph fut élevé en dignité à la cour d'Égypte. XIII. 389. — Joseph sauvant sa famille est la figure du Christ sauvant ses frères. IV. 404. — Chasteté de Joseph. VIII. 14; XI. 338; XIII. 389. — Sa mort. XIII. 390. — Il est la figure du Christ. II. 574; IV. 404, 409; X. 259, 561; XI. 607. — Bénédiction des fils de Joseph. IV. 409. — Après la mort de Joseph, les Juifs sont opprimés. XI. 607.

JOSEPH, époux de Marie. Comment il put avoir deux pères. I. 343, 345; IV. 545; V. 438, 439; VI. 242; XIV. 151, 383. — Joseph et Marie étaient véritablement époux. XVI. 214, 215. — Il était l'époux de Marie. VI. 237. — Époux de la Vierge Marie, il a été choisi pour témoin d'une virginité inviolable dans le mariage même. XII. 251. — Il fut le gardien et le témoin de la pureté inviolable de Marie. VII. 243. — La justice de Joseph était sincère, mais non cruelle. VI. 234. — Il fut le témoin de l'union, en Marie, de la virginité avec la maternité. X. 554. — Il est appelé justement le père du Christ. V. 137. — Comment il fut le père de Jésus-Christ. VI. 237, 242; XV. 704. — Par suite de son union sainte et virgine avec la mère du Christ, il mérita d'être appelé son père. XIV. 150.

JOSÈPHE, historien juif. II. 572.

JOSIAS. Un prophète parle de lui plus de 300 ans avant sa naissance. XIII. 379. — Il sert Dieu en détruisant les bois sacrés et les temples des idoles. II. 487.

JOSUÉ, appelé d'abord Navé. VIII. 52; — ou Ausé. XIV. 249. — Ce que signifiait son changement de nom. XIV. 249. — Quand le soleil s'arrêta à sa prière, le temps s'arrêta-t-il? I. 483. — Il est la figure du Christ. VIII. 52; XIV. 202. — Après la mort de Moïse, il prit la conduite du peuple de Dieu et le fit entrer dans la terre promise. XIII. 361. — Sa mort. XIII. 393.

JOUE. Comment on doit interpréter le conseil de tendre l'autre joue à celui qui frappe. XII. 209.

JOUG. Un joug accablant pèse sur les petits enfants à cause du péché originel. XVI. 567, 595. — Douceur du joug divin.

VI. 313; VIII. 670. — L'avarice est un joug pesant dont la charité nous délivre. VII. 69. — Tout est soumis à celui qui accepte le joug du Christ. III. 569. — Le joug du Christ est dur en apparence. VI. 313. — Il est doux pour celui qui aime, dur pour qui n'aime pas. VI. 126; VIII. 13.

JOUIR. Ce que c'est. V. 433; XII. 482; XIII. 240. — User d'une chose avec plaisir, c'est en quelque sorte en jouir. IV. 16. — Jouir, c'est avoir à sa disposition ce que l'on aime. III. 493. — Jouir, c'est s'attacher par amour à une chose pour elle-même. IV. 5; — c'est placer en elle le terme de notre joie. IV. 16. — Dieu, seul objet de notre jouissance. IV. 10, 15. — Comment il faut jouir de l'homme. IV. 15. — Dieu se sert de nous et n'en jouit pas. *Ibid.* — Dieu nous donne les choses temporelles pour en user et lui-même pour en jouir. VII. 120. — Autre chose est d'user, autre chose est de jouir. VII. 120; XIII. 240. — Quiconque veut jouir de lui-même est un orgueilleux qui tombera. X. 20. — L'homme est libre de jouir du corps et du temps, ou de Dieu et de l'éternité. II. 297. — Il n'est pas déraisonnable de penser que les bêtes jouissent de la nourriture et des voluptés corporelles. V. 433.

JOÜR. Ce mot peut être pris dans différents sens. IV. 133; IX. 323. — Le mot lumière et le mot jour désignent la même chose. IV. 132. — La lumière ne s'appelle jour qu'autant qu'elle succède périodiquement à la nuit. IV. 151. — Distinction des jours et des nuits. IV. 96. — Il est impossible d'entendre et surtout d'expliquer les jours de la création. XIII. 227. — Différentes manières d'expliquer la durée du premier jour de la création. IV. 149. — Comment le jour et la nuit ont pu exister avant la création du soleil. IV. 133, 166. — Des trois jours et des trois nuits avant la création du soleil. IV. 151, 153. — Comment il faut compter les six jours de la création. IV. 193. — Les jours de la semaine ne ressemblent pas aux jours de la Genèse. IV. 194. — La création est simultanée sans cesser d'être divisée en six jours. IV. 197. — Que faut-il entendre par les six jours? IV. 181, 190, 194, 200, 212; XIII. 227. — Comment les noms de jour et de nuit conviennent-ils à la lumière rationnelle ou à celle de la vie sensitive? IV. 133. — Explication du jour et de la nuit dans l'hypothèse où la lumière serait la création spirituelle. IV. 192. — Le jour qui fut d'abord créé, fut la nature angélique. IV. 202. — Du jour, du matin et du soir, en tant qu'opérations intellectuelles des anges. IV. 195. — Dans quel sens la créature intelligente s'appelle le jour. IX. 706. — L'explication du jour spirituel n'est point une allégorie. IV. 194. — Le septième jour eut un matin sans avoir de soir. VI. 43. — Pourquoi. IV. 188, 193, 203. — Le septième jour est la reproduction du premier. IV. 192. — Le repos du septième doit s'entendre en ce sens, que Dieu a cessé de créer les natures, mais non de les gouverner. III. 16. — Les sept jours de la création et les sept âges du monde. IV. 101.

Les temps se divisent en jours par la conversion des astres fixes. IV. 137. — Le jour n'est pas seulement la présence rapide du soleil sur l'horizon, mais encore le cercle qu'il décrit de l'Orient à l'Occident. I. 482; II. 567. — Pourquoi, dans la Genèse, le jour commence avec la lumière et finit avec les ténèbres et va maintenant des ténèbres à la lumière. V. 324; VII. 236. — Le jour a toujours été de vingt-quatre heures comme aujourd'hui. XIII. 318. — Les anciens divisaient le jour en douze heures égales, plus longues en été qu'en hiver. III. 575. — Dénomination païenne des jours de la semaine. XIV. 265. — Un chrétien ferait mieux de se servir du langage de l'Église pour désigner les jours. IX. 388. — Jours intercalaires. XIII. 317. — Autres sont les jours du ciel, autres les jours de la terre. IX. 337. — Les jours de la vie éternelle ne sont qu'un seul jour sans fin. VIII. 233. — On les appelle des jours, ou un jour. VI. 378. — Dans l'éternité, il n'y a qu'un seul jour. VI. 372. — Il n'y a qu'un jour qui mérite ce nom, c'est le jour sans fin. VIII. 411. — Les jours se suivent, se tiennent, mais ne se maintiennent point. VIII. 411. — L'Écriture a coutume d'employer le mot jour pour celui de temps. XIII. 449. — Le

mot jour marque quelquefois un temps indéterminé. IV. 107. — Jour de mille ans. II. 568.

C'est un grand péché d'observer les jours pour commencer quelque chose. II. 63; XII. 30. — C'est une étrange folie. XIII. 97. — Les huit jours des néophytes étaient distingués des autres jours. II. 70. — Mystère du huitième jour et du septième. VII. 334. — Le jour est joyeux, la nuit est triste. X. 119. — Le jour c'est la félicité du siècle, la nuit c'est l'adversité. X. 167. — Quels sont les jours de l'homme. IX. 633. — Jours mauvais. VI. 168; IX. 398. — Ce ne sont pas les jours par eux-mêmes qui sont mauvais, ce sont les choses qui arrivent. II. 571. — Il n'y a point de bons jours pour les méchants. VI. 165. — La méchanceté et la misère rendent les jours mauvais. VII. 80. — Les hommes mauvais font les jours mauvais. VI. 168, 169; VII. 482. — Quels sont les jours heureux et où il faut les chercher. VI. 75, 108, 463; VII. 168; VIII. 329; XI. 569. — Les jours sont mauvais parce que l'un passe pour être remplacé par un autre. VII. 230.

Quand l'humanité devrait vivre longtemps encore, le dernier jour de chacun de nous ne tardera pas à arriver. VI. 40, 427; VII. 98. — On doit compter chaque jour comme le dernier. VII. 524. — Il est utile que Dieu ait laissé dans l'incertitude le jour de la mort. VI. 163. — Personne ne connaît le jour du Seigneur. II. 579; VIII. 140. — Déjà, du temps des Apôtres, on était aux derniers jours. II. 570.

JOURDAIN. Sur les bords du Jourdain on récolte le froment au commencement du printemps. IV. 552. — Ce fleuve déborde au printemps. *Ibid.* — C'est près du Jourdain que Jésus commença à enseigner. VII. 429. — Le Jourdain est la figure de ceux qui ont reçu la grâce du baptême. IX. 626.

JOVIEN, successeur de Julien. II. 196. — Son règne fut court. XIII. 115.

JOVINIEN, moine, auteur de l'hérésie des Jovinianistes. XIV. 18. — Ses erreurs. XIV. 18; XVI. 441 et suiv. — Son erreur sur le mariage et la virginité. XV. 557, 734; XVI. 77. — Il enseignait que la préférence donnée à la virginité sur le mariage était une accusation portée contre celui-ci. XVI. 734. — Il ne voulut point se marier pour éviter les soucis du mariage. XIV. 18. — Il niait la virginité de Marie. XVI. 2, 77. — Progrès de cette hérésie à Rome; saint Augustin la combat par ses livres du Bien conjugal, et de la Sainte Virginité. I. 348. — Saint Jérôme répond aux vains discours de Jovinien. II. 433. — Stoïcien dans sa doctrine sur l'égalité des péchés, Jovinien était épicurien dans sa manière de défendre et de rechercher les voluptés. II. 441. — Pourquoi il accusait les Catholiques de manichéisme. XV. 734; XVI. 77.

JOVINUS, évêque. XVI. 84, 93.

JOVIUS, comte de l'empereur Honorius. XIII. 423.

JUBAIANUS, évêque. XV. 85, 98.

JUBILATION. Ce que c'est. IX. 438, 453, 494, 495. — La jubilation est dans la grâce. IX. 335. — La jubilation ne convient qu'à Dieu. VIII. 302.

JUDA signifie confession. VIII. 510; IX. 97, 121; XIV. 358. — La tribu de Juda est souvent désignée par le nom de Juda. IV. 565. — La bénédiction de Juda. XIV. 344. — Juda et Thamar. XIV. 343, 356. — L'Écriture raconte sans blâme ni approbation l'inceste de Juda. IV. 580.

JUDAS MACHADÉE. XIII. 415.

JUDAS. Pourquoi Jésus-Christ le choisit pour Apôtre. VIII. 339, 607, 608; XI. 649. — Ce n'est pas sans motif qu'il est nommé le dernier. VI. 54. — Effronterie et trahison de Judas. XI. 725. — On peut croire qu'il avait abandonné ses biens, sans détacher son cœur de tout lien de cupidité. IX. 591. — Il déroba l'argent qu'on mettait dans la bourse du Sauveur. VIII. 227; IX. 591. — Pourquoi Jésus-Christ lui avait confié la bourse. XII. 244. — Malgré son infidélité, Judas est envoyé avec les autres Apôtres prêcher l'Évangile. VIII. 176. — Il reçoit comme les autres l'Eucharistie. II. 40, 143; VIII. 127, 176. — Il mangeait le pain de son Seigneur pour se tourner contre lui. X. 704. — Le démon entra dans le corps de Judas après la communion, parce qu'il l'avait mal

reçu. X. 529, 710; XI. 651. — Le pain que Jésus donna à Judas n'était pas le corps du Seigneur. X. 710. — Judas ne croyait pas à la divinité de Jésus-Christ. IX. 591. — Il ne commença pas à se pervertir au moment où, gagné par les Juifs, il leur livra le Seigneur; il l'était déjà. X. 672. — De la trahison de Judas. X. 710; XI. 649. — Il était venu au repas pour espionner son Pasteur, tendre des pièges à son Sauveur et vendre son Rédempteur. X. 695. — En livrant son Maître par avarice, il a commis un crime. IX. 61.

Judas livra volontairement Jésus, quoique l'Écriture ait prédit sa trahison. XI. 651; XV. 328. — En se tuant, il commit un crime. XIII. 14. — Ce qui l'a perdu complètement, c'est moins le crime commis par lui que le désespoir du pardon. VIII. 56. — Il ne lui servit de rien de craindre Dieu, parce qu'il n'espéra pas dans sa miséricorde. X. 267. — Le Christ et Judas. IX. 585 et suiv. — Il est allé en son lieu, la providence le permettant pour le punir. VI. 510. — Il a été figuré par Absalon. VIII. 127, 146; X. 267. — Suivant les Caïnites, Judas était presque un dieu, et son crime un bienfait. XIV. 6. — Judas est la personnification de ceux qui haïssent le Christ. IX. 585. — Il représente les méchants qui sont dans l'Église. IX. 673. — Les successeurs de Judas. X. 211. — Parallèle entre Judas, Pierre le larron. XI. 733.

Judée signifie confession. IX. 200. — Ce nom de Judée et de Juifs vient de Juda, fils de Jacob. IX. 198; XIII. 314. — Pourquoi la Judée est appelée terre si estimable. IX. 568.

JUGE. Questions sur le livre des Juges. IV. 565 et suiv. — Les juges sont appelés dieux. IV. 435. — Le juge remplit une fonction indispensable de la société civile. XIII. 432. — Ce qu'il faut examiner dans un juge. XVI. 122, 123. — Les hommes sont fiers de pouvoir décider de la vie des hommes. VIII. 9. — Devoirs des juges. VI. 64, 65. — La miséricorde est nécessaire aux juges. II. 385. — Le juge chrétien doit remplir le devoir d'un bon père. II. 276. — Il est au pouvoir du juge d'adoucir la sentence et de diminuer la peine prescrite par les lois. II. 296. — Comment doit être un juge chrétien dans une affaire de l'Église. II. 278. — Le juge doit aimer à ellrayer, mais par bienveillance. VI. 65.

La sévérité des juges n'est pas inutile. II. 387. — L'ignorance d'un juge est presque toujours la cause du malheur d'un innocent. XIII. 432. — Le juge doit sauver le coupable en condamnant l'iniquité. VI. 65. — Comment font les juges lorsqu'ils prononcent leur sentence contre les coupables. VI. 86. — Un mensonge dit au juge qui demande la vérité, est un faux témoignage. XII. 207. — On ne doit jamais juger une personne absente, qu'on n'a point entendue. II. 32. — Dieu seul sait si un juge ne reçoit point de présents. VIII. 227. — Danger pour le juge de se laisser corrompre. VI. 461. — Il n'est pas défendu d'acheter une place de juge. VI. 65. — Tous les condamnés se plaignent de leurs juges. XV. 43.

JUGEMENT. Le jugement de l'esprit sur tant et de si grandes choses ne peut avoir lieu sans lumière intérieure. II. 354. — Pour juger des choses visibles et invisibles, il ne faut pas s'en rapporter uniquement au sens humain. XIV. 583. — De l'erreur des jugements humains quand la vérité est cachée. XIII. 431. — Nous ne devons prononcer ni en bien ni en mal sur le sort de personne. VIII. 374. — Il ne faut jamais juger un inconnu. II. 101; V. 476; VI. 223.

Tout est plein de jugements téméraires. VI. 195. — On ne doit pas juger témérairement. VII. 287. — Jugement téméraire. V. 308. — Qui sont ceux qui jugent témérairement. V. 308. — Combien saint Augustin prenait de précautions pour ne pas juger ou soupçonner témérairement. II. 102. — Il faut se garder de juger avant le temps. VI. 222. Il est difficile de juger parfaitement de son état. X. 275. — Le jugement que nous portons de nous-mêmes est bien incertain. VI. 195. — Il n'est pas juste de vouloir juger d'un autre et de ne pas vouloir soi-même être jugé. III. 82. — Pour ne pas faire dans ses jugements acception des étrangers, il ne faut pas faire acception de soi-même. VII. 122. — Il ne

faut, dans un jugement, favoriser ni le pauvre ni le riche. *iv.* 435, 436; *viii.* 303. — Ce que dans un jugement on peut faire en faveur du pauvre. *viii.* 303.

Jugement civil, jugement ecclésiastique. *xvi.* 41. — Jugement de l'évêque dans les affaires temporelles. *ix.* 708; *xii.* 266. — Règle des jugements ecclésiastiques. *viii.* 45. — Jugement ecclésiastique contre des évêques. *iii.* 21. — Les évêques employaient souvent les verges dans leurs jugements. *ii.* 276. — Les jugements de l'Église sont irrévocables. *viii.* 228. — L'Apôtre défend aux chrétiens de prendre des juges hors de l'Église. *xii.* 29. — Un jugement dépravé n'est pas un jugement. *vi.* 219. — Jugement de Salomon. *vi.* 51 et suiv.

Les jugements de Dieu sont impénétrables. *vi.* 114; *x.* 681, 686; *xvi.* 347, 358. — Pour qui et comment ils sont impénétrables. *x.* 659. — Sublimité inaccessible des jugements de Dieu. *xvi.* 452. — Profondeur des jugements de Dieu. *vii.* 76. — Ils sont un abîme. *viii.* 454. — Dieu juge en tout temps. *xiii.* 449, 469. — Les jugements de Dieu se font sentir dans les choses humaines. *xiii.* 450. — Quelques exemples étonnants des jugements de Dieu. *xvi.* 303, 358.

Double jugement de Dieu : occulte et public. *viii.* 161. — Jugements de Dieu dans l'intelligence et les affections des hommes. *xvi.* 160. — Exemples qui donnent une idée de l'immensité des jugements de Dieu. *ix.* 659. — La raison ne peut sonder les jugements de Dieu dans les mystères de la grâce. *vi.* 118; *vii.* 421. — Les secrets jugements de Dieu dans le mystère de la prédestination. *xii.* 33, 34; *xvi.* 244. — Comment a lieu maintenant le jugement du monde. *x.* 681. — Jugement qui condamne, jugement qui distingue des condamnés. *v.* 170; *x.* 495, 623, 632, 681. — Le jugement de discernement a lieu maintenant. *x.* 681. — Le jugement que le juste invoque est sa séparation d'avec les méchants. *viii.* 224. — Dieu a jugé son peuple en séparant les bons des méchants. *x.* 132. — Pourquoi Dieu ne juge maintenant que certaines choses. *vi.* 79. — Dieu juge dans le lieu où l'on a proféré l'iniquité contre lui; le châtement seul est différé. *ix.* 195. — Dieu ne juge que les faits accomplis. *xv.* 641; *xvi.* 335, 338, 361. — Celui qui dirait que Dieu peut frapper pour des péchés futurs, ferait injure à Dieu. *xvi.* 336. — Jugement de Dieu contre les pécheurs. *vi.* 78. — Si le jugement de Dieu change, c'est que le coupable a changé. *vi.* 96. — Comment Dieu exerce la miséricorde et le jugement. *viii.* 303.

En cette vie les jugements de Dieu sont cachés. *xiii.* 450. — Ils sont justes. *vii.* 497; *xiii.* 469. — Ils ne sont point compris de ceux qui ne croient point. *ix.* 553. — Au ciel nous connaissons les jugements de Dieu. *x.* 687. — Les jugements de Dieu profitent aux bons et font le malheur des cœurs dépravés. *iv.* 417. — Quels jugements de Dieu l'Église connaît. *ix.* 658. — Quels hommes veulent entrer en jugement avec Dieu. *x.* 212. — Le mot jugement de Dieu se prend en bonne part et en mauvaise part. *xii.* 21. — Sans qualification, le mot jugement signifie la justice. *ix.* 134, 714. — Des trois espèces de jugements. *xiii.* 450. — Jugement dernier. *vi.* 76; *xi.* 567. — Pourquoi il est ainsi appelé. *xiii.* 449. — Pourquoi il est appelé le jour du jugement. *xiii.* 449. — Il arrivera sûrement. *ix.* 188; *xii.* 83. — Preuves du jugement dernier. *iii.* 74; *xiii.* 431, 452. — L'accomplissement des autres prophéties sont une garantie de celle du jugement dernier. *iii.* 74; *vi.* 95, 468; *vii.* 562. — Sur le jugement. *viii.* 140, 361 et suiv. — La foi au jugement dernier ne doit point défaillir à la vue de la prospérité des méchants. *viii.* 365.

Le jour du jugement est inconnu. *vi.* 185. — Dieu nous a caché le jour du jugement pour que nous soyons toujours prêts. *viii.* 361. — Le Fils de Dieu dit qu'il ne connaît point ce jour parce qu'il n'était point dans ses attributions de nous le faire connaître. *viii.* 361. — Il ne l'a point fait connaître aux Apôtres. *ii.* 564. — Faux calculs sur le jour du jugement. *vi.* 416; *viii.* 140; *ix.* 348. — Saint Augustin n'ose rien hasarder sur l'époque du jugement. *ii.* 559. — Ce qu'annonce saint Pierre touchant le jugement dernier. *xiii.* 466.

— Saint Paul ne dit point quand arrivera le jour du jugement, mais comment. *ii.* 565. — Jésus-Christ fait connaître les signes de la ruine de Jérusalem, de son avènement dans l'Église et de son dernier avènement. *ii.* 570. — Le jour de notre jugement n'est pas loin. *vi.* 78, 185. — Le jour du jugement est différé jusqu'à ce que se complète le nombre des membres de l'Église. *vi.* 153. — Le jugement de Dieu fondra sur nous d'autant plus inopinément et plus terrible, qu'il aura été plus retardé. *viii.* 669. — Pourquoi on appelle l'heure le jour du jugement. *viii.* 441. — Combien de jours durera le jugement suprême, cela est incertain. *xiii.* 449. — Comment se fera le jugement dernier. *ix.* 423; *x.* 473; *xiii.* 484. — Il y aura pour tous un mode de jugement qui nous est inconnu et qui est dépeint dans l'Écriture sous des formes diverses. *xv.* 568. — Ce n'est point le Père qui viendra juger les vivants et les morts. *x.* 472, 490. — En quel sens et comment le Père juge. *x.* 623. — Le Père ne jugera que par l'avènement du Fils de l'homme. *xiii.* 482. — C'est comme Fils de l'homme que Jésus-Christ jugera le monde. *ix.* 192. — Au jugement, il apparaîtra sous sa forme humaine. *x.* 490, 498. — Les bons et les méchants verront le Christ au jugement, les bons seuls le verront comme Dieu. *vi.* 524; *vii.* 219, 396; *viii.* 515; *ix.* 308. — Le Seigneur viendra juger les vivants et les morts. *ii.* 539; *xii.* 21, 312. — Les méchants seront jugés par le feu du Seigneur. *xiii.* 471. — De la séparation des bons et des méchants au jour du jugement. *viii.* 534; *xi.* 567; *xiii.* 479. — Qui sont ceux qui jugeront avec le Christ. *viii.* 534; *ix.* 359; *xiii.* 452. — Au jugement dernier la justice deviendra le jugement. *ix.* 564. — Au jugement les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament seront ouverts. *xiii.* 463. — Les hommes ne seront pas jugés de la même manière. *x.* 691. — Dieu ne se contente pas de porter un jugement général sur les démons et sur les hommes, il juge encore en particulier les œuvres de chacun. *xiii.* 449. — L'homme sera jugé selon ses œuvres. *iii.* 33. — En face du grand jugement, une bonne conscience ne peut que trembler. *vi.* 418. — Entre un juge juste et ta conscience ne crains rien que ta cause. *viii.* 402; *ix.* 75; *x.* 269. — Les actes sont des paroles qui défendront le juste au jugement. *ix.* 618. — Au jugement, Dieu se portera pour témoin. *xiii.* 479. — Nous devons nous réjouir de ce que notre Juge ne peut être trompé. *vi.* 410. — Nous devons songer à notre défense avant le suprême jugement. *vi.* 40. — Dieu est un juge incorruptible. *vi.* 40, 206, 475. — Dieu interrogera le pécheur pour le confondre et non pour s'éclairer. *vi.* 206. — Il sera un juge sévère. *vii.* 334. — Nul n'est juste au jugement de Dieu. *x.* 212. — Le jugement sera sans miséricorde pour les pécheurs. *ix.* 724. — Il est difficile que la vie soit pure au jugement de celui qui sait juger avec tant d'exactitude et de lumière. *viii.* 461. — Chacun a besoin d'être jugé avec miséricorde. *ii.* 322. — Qui pourra soutenir la présence de Dieu, s'il veut être pour nous un juge sévère? *x.* 87. — Celui qui se croit trop juste pour avoir besoin d'être jugé avec miséricorde s'expose à la juste colère de Dieu. *ii.* 446. — Dieu est miséricordieux quand il juge, et juste quand il fait miséricorde. *ii.* 446; *viii.* 303. — Quels sont ceux que Dieu jugera sans miséricorde. *ix.* 423, 617. — La miséricorde et le jugement ne sont pas opposés. *viii.* 303. — Autant Dieu est miséricordieux dans ce siècle, autant il menace d'un jugement sévère dans le siècle futur. *vi.* 40. — A l'heure du jugement le repentir sera inutile, parce qu'il viendra trop tard. *viii.* 565. — Au jugement il y aura pour quelques-uns des peines purifiantes. *xiii.* 477. — Dieu ne nous laisse point ignorer pendant cette vie la sentence suprême qu'il rendra à la fin. *vi.* 204. — Au jour du jugement dernier nous reconnaitrons la justice des jugements de Dieu. *xiii.* 450.

La pensée du jugement dernier stimule notre foi. *iv.* 9. — Ceux qui ne cherchent point la sécurité dans une sainte vie et qui veulent prolonger longtemps leurs désordres, craignent d'entendre parler du jugement. *viii.* 361. — Qui sont ceux qui désirent le jour du jugement. *vii.* 213. — Les méchants craignent le jugement à cause du châtement, les bons le

désirent pour recevoir la couronne. IX. 462. — Que celui qui craint le jugement change de vie et corrige sa conscience. VIII. 516, 534; IX. 75; X. 268. — Les bons attendent le jugement avec tranquillité, les méchants l'attendent avec frayeur. VI. 206. — Le mépris de cette vie fait attendre le jugement avec sécurité. X. 271. — Celui qui vit pieusement désire l'avènement du Christ. II. 563; VII. 488. — Le juge menace de son arrivée pour n'avoir point à punir quand il sera venu. VI. 94. — Préparation au jugement dernier. VI. 427. — Vis comme si le jugement devait être aujourd'hui, et, l'heure venue, tu n'auras rien à craindre. VII. 335. — Si nous trouvons des douceurs dans les châtements d'un père, nous éviterons l'arrêt sévère du juge. X. 167. — La fournaise est le jour du jugement à venir. IX. 528. — Pourquoi le jugement est appelé un arc tendu. VIII. 669. — Il n'y a point de différence entre la justice et le jugement. IX. 564.

JUDITH. Le livre de Judith n'est point reçu par les Juifs comme canonique. XIII. 400. — A quelle époque arriva ce qui est rapporté dans le livre de Judith. *Ibid.*

JUGATINUS, dieu des montagnes. XIII. 75. — C'est lui qui unit les époux. XIII. 78, 128.

JUIFS. D'où vient la gloire de la nation juive. IX. 292, 412. — A quelle époque les Juifs furent conduits en captivité à Babylone. XIII. 399. — Après la captivité de Babylone les Juifs n'eurent plus de rois. XIII. 409, 415. — Cyrus met fin à la captivité de Babylone. XIII. 400. — Après la reconstruction du temple, les Juifs n'eurent plus de prophètes. XIII. 414. — Ils devinrent pires qu'ils n'étaient. *Ibid.* — La royauté et le sacerdoce chez les Juifs n'étaient que la prophétie du roi et du prêtre qui devait venir. XIV. 320, 326. — La nation juive, tout le royaume furent une prophétie du Christ et de l'empire chrétien. XIII. 153; XIV. 212, 219. — Le royaume des Juifs fut iustitué et maintenu par le vrai Dieu. XIII. 92. — Ils ont reçu la loi qui les a rendus coupables, mais non délivrés de leurs fautes. VIII. 260. — Les tables de pierre marquaient la dureté des Juifs. IX. 533. — La loi fut pour le Juif charnel un fardeau et un supplice. VI. 137. — Ils n'avaient pas en eux la parole de Dieu, mais ils l'avaient dans les Ecritures. XIV. 517. — Pourquoi ils furent sous une loi de crainte. IV. 425, 432. — Aux Juifs charnels il fallait des promesses et des récompenses temporelles. XIV. 107. — Leur désir du bonheur terrestre les conduisit aux idoles. VIII. 358. — Promesses faites aux Juifs. XI. 467.

Les Juifs étaient orgueilleux. VII. 109. — Ce qu'ils avaient de mauvais au temps de saint Paul. II. 25. — Ils pensaient être justifiés par la loi. II. 467, 555. — Quelle est la justice des Juifs. VII. 90. — Aveuglement des Juifs au moment de la naissance du Christ. VI. 177. — Ils étaient aveuglés par la confiance dans leur propre justice. VII. 48. — Ils sont tombés en partie dans l'aveuglement à cause de leur orgueil. X. 164. — Aveuglement et infidélité des Juifs. VI. 177, 532, 555; VII. 182; XI. 465. — Leur aveuglement est une vengeance cachée. IX. 417. — Explication de l'aveuglement des Juifs. XIV. 217. — Ils n'ont point voulu reconnaître le Christ dans son humilité, et en se heurtant contre lui ils se sont meurtris. VIII. 494; IX. 59, 119. — Ils méritaient d'être aveuglés au point de méconnaître le Fils de Dieu. IX. 119. — Ils espéraient, à la résurrection des morts, acquérir des biens temporels. IX. 55. — Ils espéraient qu'eux seuls ressusciteraient pour la vie heureuse. IX. 56. — Ils attendaient des biens temporels dans le Christ. II. 302. — Ils n'ont écouté ni Moïse ni les prophètes, ils n'ont pas cru au Christ ressuscité. VI. 169. — L'incrédulité des Juifs prédite. XIV. 216. — Quel péché les Juifs n'auraient point commis si Jésus-Christ n'était point venu. VI. 319. — Pourquoi ils ne pouvaient parvenir à la foi. XVI. 367. — Ils ne pouvaient croire parce qu'ils ne le voulaient pas. II. 508; X. 686. — L'infidélité des Juifs fut un péché. X. 686. — C'est par un aveuglement monstrueux, juste châtement d'autres péchés secrets, qu'ils ont trempé leurs mains dans le sang du Christ. V. 121. — Jésus n'avait manifesté sa présence corpo-

relle qu'au peuple juif. X. 648. — Jésus-Christ trouva les Juifs remplis de péchés. VI. 319. — La maladie des Juifs, qui allait jusqu'à la folie, leur fit mettre à mort le céleste Médecin. VII. 110.

Dire à Jésus-Christ, comme les Juifs : Tu es possédé du démon, est un procédé pire que de le faire mourir. X. 348. — Ils le tuèrent parce qu'ils lui enviaient le souverain pouvoir. IX. 36. — Et parce qu'ils craignaient de perdre les biens temporels. IX. 177. — Ils le tuèrent pour s'assurer s'il était un homme ordinaire, sujet à la mort ou supérieur aux autres. IX. 35. — Par la mort du Christ ils sont devenus les victimes de leur malice. IX. 36. — Ce qu'ils souffrirent pour avoir fait mourir Jésus-Christ. VIII. 620; IX. 30, 591; X. 107. — Pourquoi Dieu permit qu'ils fussent subjugués par les Romains. V. 121. — Ils servirent de trophée aux Romains. XIII. 111. — Un empereur romain leur défend d'approcher de Jérusalem. VI. 25. — Pompée les rend tributaires des Romains. XIII. 415. — Ils ont perdu la terre pour laquelle ils ont mis à mort le Sauveur. IX. 342. — Ils ont perdu la liberté même dans le sens temporel. X. 609. — Ils sont restés sans rois et sans prêtres. V. 121; XIII. 370. — Du temps de saint Augustin on ne rencontrait aucun juif à Jérusalem. IX. 30. — En passant sous la domination romaine, les Juifs ne perdirent point leur autonomie. VIII. 658. — Pourquoi le peuple juif n'a pas été détruit. V. 544; XVI. 38. — Il est assujéti au peuple chrétien. XIII. 356. — Comment le peuple juif, qui est l'ainé, est soumis au peuple chrétien, qui est le plus jeune. X. 149. — Ils sont nécessaires aux Chrétiens croyants. VIII. 657. — Sans temple, sans sacrifice, sans sacerdoce, sans empire, ils conservent leur nom et leur nationalité. VII. 185. — Les lambeaux du peuple juif chez les nations. IX. 342. — Les Juifs sont, comme Caïn, marqués d'un signe qui empêche de les tuer. VII. 185; VIII. 434, 446, 657, 231; XIV. 194. — Les Juifs ont été dispersés pour rendre témoignage en faveur des Ecritures. II. 368; XIII. 92, 153, 416. — Les Juifs sont partout comme vaincus pour leur châtement et confirmer la foi chrétienne. V. 128; VI. 183; VII. 185. — Les livres des Juifs sont une preuve du christianisme. V. 541. — Les Juifs portent en tous lieux nos livres saints pour leur confusion. VIII. 620. — Ils doivent porter partout les Livres saints, témoignage de la prophétie qui annonce le Christ et l'Eglise. II. 286, 287. — Ils les portent, non comme un moyen de salut pour eux, mais comme un témoignage du salut qui nous est accordé. VII. 182. — Ils sont comme les conservateurs de nos livres sacrés. VI. 25. — Les gardes des archives des chrétiens. XIV. 198. — Ils sont nos colporteurs, ils portent les livres que nous étudions. VIII. 446. — Ils sont nos libraires. VIII. 620.

Isaïe a prédit que Dieu abandonnerait les Juifs. XIV. 28. — Malachie a prédit plus clairement cet abandon. XIV. 30. — Ils ont chassé Jésus-Christ de Jérusalem, il les chassera de la Jérusalem céleste. X. 46. — Pourquoi ils sont maudits. XIV. 193. — Tous les Juifs n'ont pas été rejetés. IX. 412; X. 676. — Parmi les Juifs comme parmi les Gentils, il y a eu des vases de miséricorde et des vases de réprobation. V. 505. — Beaucoup de Juifs se convertirent par l'étude des prophéties touchant le Messie. XIII. 416. — Beaucoup crurent à la parole de saint Pierre. VI. 344; VII. 111. — Beaucoup se convertirent en voyant les miracles des Apôtres et par l'effet de la prière de Jésus-Christ. IX. 393, 394; XII. 82. — Les Juifs étaient sur l'olivier, leur orgueil les en a fait tomber. II. 312; VIII. 9. — Autrefois ils étaient l'olivier franc, aujourd'hui ils sont des branches séparées du tronc. XIV. 176. — Les Juifs furent appelés les premiers à la grâce, les Gentils montrèrent une humilité plus profonde. VII. 188.

Vertus des premiers juifs convertis. XII. 82. — Ils surpassèrent les Gentils. IX. 479. — Comment les Juifs vaincus ont fait la loi aux Romains vainqueurs. XIII. 131. — Les Juifs ignorent que le Christ est venu, mais leur ignorance est volontaire. VI. 409. — Ils attendent encore le Christ. VI. 409, 413; IX. 180. — Ils ne croient pas que le Christ qu'ils

attendent doit mourir. XIII. 382. — Ils ont dans les mains les Ecritures qui annoncent le Christ, ils feignent de ne pas le voir. II. 231. — L'aveuglement des Juifs condamné par les textes de l'Ancien Testament. XIV. 22. — Ils doivent tomber dans les pièges de l'Antechrist. IX. 572. — C'est une croyance générale qu'à la fin du monde les Juifs doivent croire au Messie. XIII. 480. — Ils pleureront alors les crimes de leurs pères. XIII. 482. — Cette conversion des Juifs prédite par Osée. XIII. 401. — Erreur des Juifs sur la résurrection. VIII. 108. — Jésus-Christ est ressuscité pour juger les Juifs qui l'ont crucifié. X. 107. — Comment il les a jugés. X. 132.

Combien la religion des Juifs l'emporte sur celle des païens. XIV. 219. — Par les Ecritures et leurs rites, les Juifs montrent le Christ aux Gentils, sans l'adorer avec eux. VII. 187. — Les observances des Juifs étaient mystérieuses. VII. 375. — Tout, chez les Juifs, était une prédication anticipée de Jésus-Christ. V. 121. — Ils ne pouvaient sacrifier au milieu des nations. I. 318. — Ils observaient charnellement le sabbat. IV. 100. — Si les Juifs ne mangeaient pas de certains animaux, c'est qu'ils étaient des figures ou des ombres de ce qui devait se faire. VI. 595. — Sénèque condamnait les cérémonies et le sabbat des Juifs. XIII. 131. — Comment la religion juive est devenue inutile. XIII. 366. — Les observances judaïques ne sont plus nécessaires depuis la révélation du Nouveau Testament. II. 555, 558. — Depuis Jésus-Christ, les observances judaïques ne sont ni utiles aux chrétiens ni nuisibles aux Juifs. XII. 199. — Les Apôtres n'obligeaient pas les païens convertis d'observer les coutumes de la loi juive, mais ne défendaient pas aux Juifs de les suivre. II. 110. — Saint Jérôme soutient que les cérémonies juives sont pernicieuses et mortelles aux Chrétiens. II. 95, 112. — Comment, depuis Jésus-Christ, les Juifs peuvent observer la loi. II. 109. — Les Chrétiens lisent les observances des Juifs pour en avoir l'intelligence et non pour les pratiquer. VI. 595. — Traditions juives non écrites. XIV. 507, 511.

JUIN. Mois qui a pris son nom de Junon. XIV. 266.

JULIENNE, dame romaine, mère de Démétrias. II. 376, 521. — Saint Augustin lui adresse son ouvrage *Des avantages de la Viduité*. XII. 150.

JULIEN, empereur, succède à Constance et à Constantin. II. 196. — Il est surnommé l'apostat. XIII. 113. — Son bon naturel fut corrompu par l'ambition et une curiosité sacrilège. *Ibid.* — Sa confiance dans de vains oracles lui fait perdre son armée. XIII. 89, 113. — Il fut un empereur infidèle, un apostat, un criminel idolâtre. X. 49. — Il défendit aux Chrétiens d'enseigner les lettres et l'art oratoire. I. 432; XIII. 420. — Il persécute l'Eglise. XIII. 420. — Pourquoi il est loué par les Donatistes. XV. 260 et suiv. — Il avait juré haine à la paix et à l'unité chrétienne. XV. 18. — Il reçoit les suppliques flatteuses des Donatistes. VIII. 377. — A la prière de Rogatien et de Ponce, il accorde aux Donatistes une liberté de perdition. II. 198. — Il donne aux Donatistes les basiliques des Catholiques. XV. 18, 252, 267. — Sa constitution en faveur des Donatistes. XV. 267.

JULIEN de Marcelliana. XV. 182.

JULIEN de Tèlepte. XV. 180.

JULIEN, porteur d'une lettre d'Alype à Paulin. I. 546.

JULIEN, hérétique pélagien. XVI. 386. — Il était un jeune homme illustre. II. 171. — Saint Augustin aimait Julien à cause de Mémor, son père. II. 174; XVI. 80. — Son père, Mémor, avait été marié, puis était devenu évêque. II. 173. — Saint Augustin l'appelle jeune présomptueux. XVI. 119. — Il se glorifiait de sa science humaine. XVI. 480. — Il professait la continence. XVI. 146. — Il renonce à la foi catholique pour devenir pélagien. XV. 731; XVI. 577. — Il avait reçu le baptême catholique dans son enfance. XVI. 467. — Objet de la controverse entre Julien et saint Augustin. XVI. 75. — Comment la doctrine de Julien favorise le manichéisme. XVI. 97. — Il ne cite pas fidèlement les Ecritures. XV. 730; XVI. 433. — Calomnies de Julien contre Augustin et les Catholiques. XVI. 2, 4, 389. — Il est confondu par

ses propres paroles. XVI. 629. — Ses objections contre le livre de saint Augustin sur le mariage et la concupiscence. XV. 718. — Il se flatte de défendre une vérité privée de tout soutien. XVI. 123. — Il écrit quatre livres contre le premier livre de saint Augustin sur le mariage et la concupiscence. I. 357; III. 17; XVI. 75. — Saint Augustin les réfute. I. 357; XV. 718. — Julien écrit huit livres nouveaux. III. 55; XVI. 396. — Il dédie son premier ouvrage à Tarbantius. XVI. 670.

Julien se plaint des juges qui ont condamné l'hérésie pélagienne. XVI. 125. — Il en appelle aux évêques d'Orient. XVI. 80. — Il demande des juges éclairés. XVI. 467. — Il réclame contre le jugement du Saint-Siège et des évêques de la Palestine. XVI. 504. — Il se plaint qu'on lui refuse un examen et un jugement épiscopal. XVI. 123. — Il se donne la palme contre les évêques de Dieu. XVI. 470. — Sa lettre à l'évêque de Thessalonique. XVI. 19. — Cette lettre est envoyée à Rome. XV. 718; XVI. 391. — Ses deux lettres au pape Zozime. XVI. 391.

JULES, évêque de Rome. II. 39.

JULES, évêque, porte à Innocent les lettres du concile de Carthage. II. 474. — Du concile de Milève. II. 476. — De cinq évêques d'Afrique. II. 477.

JULIUS PROCULUS. XIII. 57.

JUMEAUX. Ressemblance et diversité des maladies de deux jumeaux. XIII. 94. — Des deux jumeaux Esaü et Jacob, fort différents de caractère et de conduite. XIII. 95.

JUNIUS BRUTUS fait mourir ses enfants et les frères de sa femme. XIII. 58. — Sa mort. *Ibid.*

JUNIUS, évêque de Néapolis. XV. 186.

JUNIUS, notaire. XV. 414.

JUNON, déesse. Elle est l'air. VII. 177. — Elle tient l'empire de l'air. V. 131. — Elle est la déesse des causes secondes, elle est l'air et la terre. XIII. 143. — Pourquoi on la donne pour sœur et pour femme à Jupiter. XIII. 76. — D'autres la font aussi sa mère. XIII. 77. — Soranus dit que Junon n'est autre que Jupiter. XIII. 140. — Chez les idolâtres, l'esprit de Junon et celui d'Hercule sont opposés entre eux. VI. 316. — Junon, Minerve et Vénus se disputent le prix de la beauté. XIII. 392. — Les femmes l'invoquent pour obtenir un heureux enfantement. VIII. 238. — Elle est chargée du soin de conduire les enfants. XIII. 135. — Le temple de Junon au sac de Troie. XIII. 4. — Junon est aussi appelée Astarté. IV. 568.

JUPITER. Il est pris pour l'air. XIII. 76. — Les philosophes prétendent qu'il est l'âme du monde. V. 126; XIII. 78. — Selon d'autres, il est le monde lui-même. XIII. 139. — Dans Jupiter, Varron voit le ciel. XIII. 151. — Le monde est rempli de Jupiter. XIII. 78. — Tous les dieux ne sont qu'un seul et même Dieu, savoir : Jupiter. XIII. 77. — De la puissance de Jupiter. XIII. 139. — De son impuissance à secourir les peuples. XIII. 60. — Il est père et mère des rois, des dieux, de toutes choses. XIII. 140. — Il passe pour le roi des dieux et des déesses. XIII. 76. — De l'étoile de Jupiter. XIII. 142. — Jupiter est Saturne. XIII. 141. — Il est Mercure, Génius, tous les dieux. XIII. 141. — C'est Jupiter qu'adorent en réalité ceux qui ne veulent adorer qu'un Dieu sans image, auquel ils donnent un autre nom. XIII. 76. — Tous les surnoms donnés à Jupiter se rapportent à un seul Dieu. XIII. 140. — Il est aussi appelé Pecunia. XIII. 141. — Il avait eu une jeunesse fort dissipée. XIII. 60. — Il fut adultère et ravisseur. XIII. 87. — Il se change en cygne et en taureau pour jouir d'une femme. XIII. 88. — Pourquoi les poètes ont inventé un Jupiter tonnant et adultère. I. 370. — Les tableaux de Jupiter excitent les passions des jeunes gens. II. 135. — En Arcadie, il est appelé Lycœus. XIII. 395. — Pourquoi il est appelé Stator. XIII. 55. — Jupiter établit son camp sur l'Olympe, quand il était en guerre avec son père. I. 535. — Virgile disait la vérité en faisant passer Jupiter pour un menteur. VI. 454. — Au commencement, Jupiter n'eut point de temple à Rome. XIII. 53, 54. — Varron voit Jupiter dans le Dieu des Juifs. V. 124. — Les Romains ne reconnaissent aucun dieu supérieur à Jupiter. V. 124.

JURER, JUREMENT. Le jurement chez Dieu ne peut être que l'attestation de sa promesse. ix. 330, 609. — Le Prophète appelle jurement ce qu'il a confirmé par un serment. ix. 706. — Autre est le jurement dans la bouche d'un homme qui fait serment, et autre dans le sens d'un prophète. viii. 148. — Pourquoi Dieu défend à l'homme de jurer. ix. 609. — Pourquoi avant tout il faut se garder de jurer. vii. 132, 519. — Il faut éviter de jurer autant qu'on le peut. ii. 412. — Quel jurement est permis. v. 276. — A quelle condition il est permis de jurer. vii. 136. — On jure non pour soi, mais pour le prochain. vii. 137. — Il faut garder la foi du jurement. ii. 256. — Même quand le jurement est arraché par la force. ii. 251. — Le serment n'est tenu dans sa plénitude que quand il l'est conformément à ce que nous savions qu'attendait de nous celui à qui nous l'avons prêté, plutôt que conformément aux paroles prononcées. ii. 251, 256. — Les Israélites gardent le serment fait aux Gabaonites. iv. 556. — Il faut garder son serment comme Régulus. ii. 251. — Pourquoi saint Augustin évite de parler du jurement. vii. 137.

Ce que c'est que jurer. vii. 134 ; x. 102. — Celui qui jure prend Dieu à témoin. ix. 609. — Dieu seul peut jurer en toute sûreté, parce qu'il ne peut se tromper. vii. 133 ; ix. 330. — Il faut craindre le Seigneur, dont nul serment n'est téméraire. ix. 415. — Ce que Dieu a promis avec serment arrivera infailliblement. x. 109. — Comment il est défendu de jurer en aucune façon. xii. 210, 214. — Il est défendu à l'homme de jurer, de peur qu'il ne tombe dans le parjure. ix. 330, 609. — L'homme est d'autant plus éloigné du parjure qu'il l'est du serment. ix. 609. — Le parjure est un précipice dont le jurement est comme le bord. vii. 133. — Pour éviter le parjure, qui est un grand crime, il faut ne point jurer du tout. vii. 133. — Il est permis de jurer, et plus sûr de ne pas jurer. vii. 134. — S'abstenir de tout serment est pour la fragilité humaine le plus sûr moyen de se préserver du parjure. vii. 520 ; xiv. 279. — Ce n'est pas un péché de jurer d'une chose vraie, c'est un très-grand péché de jurer d'une chose fausse. ii. 412 ; vii. 520. — On pèche gravement en jurant faux, on ne pèche pas en jurant vrai, mais on ne pèche pas non plus en ne jurant pas du tout. vii. 133. — Tout faux serment est un parjure. vii. 137. — Vous ne devez ni jurer ni obliger les autres à jurer. ii. 44. — Je n'ose affirmer qu'il n'y a pas péché, mais c'est sûrement une occasion de péché que d'exiger le jurement. vii. 137. — C'est une question de savoir si on pèche en demandant qu'on jure par les faux dieux. ii. 44. — C'est pécher deux fois que de jurer par de faux dieux et de manquer à sa parole. ii. 44. — Quand on est provoqué au jurement, le principe mauvais est dans celui qui provoque et non dans celui qui jure. vii. 522. — C'est être homicide que de pousser au parjure. ii. 44 ; vii. 522. — De l'obligation de dénoncer un parjure. iv. 470. — On doit préférer la mort au serment de faire quelque chose d'illicite et de coupable. ii. 251. — Il vaut mieux ne pas accomplir un serment téméraire que d'être homicide. vii. 521.

Combien est mauvaise l'habitude de jurer. vii. 136, 522. — Tutélymène puni par Dieu pour avoir exigé un serment qu'il savait faux. vii. 522. — Différentes manières de jurer. vi. 59 ; vii. 134. — Coutume de jurer sur l'Evangile. iii. 102. — Chacun jure : par mes lumières. vi. 10. — Socrate jurait par tout ce qui lui venait à la pensée ou lui tombait sous la main. iii. 547. — Les Donatistes juraient par les cheveux blancs de Donat. viii. 175. — L'imprécation est le plus grave des serments. viii. 148. — Jurez, parjurez-vous, disent les Priscillianistes, mais ne dévoilez pas nos mystères. xiv. 17. — Le nom de jurement donné au puits creusé par Isaac. iv. 390. — Le serment est quelquefois appelé malédiction. iv. 390.

JUSTE. Quel est l'homme juste. xii. 458 ; xiv. 353. — Le juste est sous le joug de la justice. xiv. 79. — Vivre pour la justice, c'est vivre de la foi non feinte qui agit par la charité. xiv. 327. — Pratiquer la justice en cette vie, c'est écouter et accomplir les préceptes de la loi. vii. 399.

— Toute la vie des justes est d'élever le Testament de Dieu au-dessus des sacrifices. xiii. 476. — La vie du juste ne doit pas s'éloigner du ciel. viii. 523. — Tout homme est bon dès lors qu'il est juste. ix. 714. — Ceux qui agissent par crainte ne sont pas justes. vi. 7. — Ceux qui n'agissent pas par la charité qui vient de Dieu sont ouvertement pécheurs, ou n'ont qu'une justice d'illusion. xvi. 45.

Sans la grâce point de juste. xii. 302. — La foi catholique discerne les justes des impies. xvi. 41. — C'est celui qui est toujours juste qui fait les justes. iv. 246 ; ix. 598. — L'homme devenu juste par les bienfaits de Dieu doit s'attacher à lui pour être sans cesse formé à la justice. iv. 246. — Le juste croit que sans Dieu il ne peut observer la justice. vi. 439. — Pourquoi on dit que Dieu opère les bonnes œuvres des justes. xii. 75. — Dieu travaille l'âme pour la rendre juste, si l'homme ne s'y oppose pas par orgueil. iv. 245. — Dans l'homme juste, l'âme est soumise à Dieu, le corps à l'âme, et ainsi le corps et l'âme sont soumis à Dieu. xiii. 429. — Nul ne peut être juste tant qu'il demeure séparé de l'unité du corps de Jésus-Christ. ii. 494, 497. — Les hommes deviennent justes par la même grâce qui a rendu juste, dès sa naissance, le Christ considéré comme homme. xvi. 463. — Sans la foi du Christ, personne ne sera, ni n'a jamais été juste. xii. 302. — Les anciens justes ont été sauvés par la foi en Jésus-Christ. ii. 529 ; xii. 302 ; xv. 728. — Ils ont été délivrés par la grâce et la foi du Christ. xvi. 453. — La foi des anciens justes était la même que la nôtre. xv. 625. — Les anciens justes étaient réellement chrétiens sans en porter le nom. xvi. 39. — Tous ceux qui ont été justes dès l'origine du monde ont le Christ pour chef. viii. 385 ; ix. 3. — Ils appartenaient à la grâce du Christ et non à la lettre de la loi. xv. 487. — Ils appartenaient au Nouveau Testament. xvi. 40. — Piété de la foi des anciens justes. xvi. 42. — La passion du Sauveur a-t-elle fait passer les anciens justes à un état meilleur. xiv. 409.

Les infidèles n'entrent point dans la voie juste, les orgueilleux s'en écartent. vi. 63. — Le juste s'attache beaucoup plus à considérer ses défauts que ses vertus. xiii. 113. — Le péril de tomber est une raison pour les justes de s'humilier. xii. 142. — Un pécheur humble vaut mieux qu'un juste orgueilleux. vii. 97. — Beaucoup de justes n'égalent pas en mérites quelques pécheurs convertis. xiv. 347. — Il est incertain si le juste qui semble debout ne tombera point. xiii. 456. — Personne n'est juste en tout point. xv. 528. — Il n'est personne, si louable que soit sa vie, qui ne commette quelque péché. xiii. 6, 7. — Sous un rapport, nous sommes tous mauvais, et sous un autre rapport, nous ne sommes pas tous bons. vi. 403. — Les justes de l'Ancien Testament n'étaient pas sans péché. xvi. 61. — Les justes devant Dieu, et les justes devant les hommes. xii. 342, 343. — Il ne faut point imiter ces forts qui ont confiance dans leur propre justice. viii. 648. — On peut dire que les saints sur la terre mènent une vie pure de tout crime, quoiqu'ils ne soient pas sans péché. xii. 24. — Si juste que l'on soit, on ne doit pas s'enorgueillir, car on a toujours à faire pénitence de quelque faute. viii. 39, 40. — Le juste sur la terre a toujours besoin de demander pardon de ses péchés. ii. 517 ; xiii. 448.

Pourquoi les justes souffrent beaucoup en ce monde. x. 34. — Dieu n'est point injuste en faisant souffrir les justes. v. 487. — Il est utile que les justes souffrent ici-bas. v. 488. — La douleur du juste n'est que le châtement d'un père. ix. 398. — Dieu délivre toujours le juste ou corporellement ou spirituellement. viii. 331. — Les justes humiliés ne sont malheureux qu'aux yeux des méchants. viii. 278. — L'humiliation n'abat point le juste qui a Dieu dans son cœur : Dieu lui-même est son élévation. viii. 278. — Dans les malheurs publics, les justes souffrent doublement : et par les impies, et avec eux. ii. 213. — Rien ne nuit au juste. viii. 370. — Celui qui nuit au juste ne lui nuit pas véritablement, mais se nuit à soi-même. i. 318. — Rien de juste ne déplaît au juste. iii. 561. — Ce que fut la fournaise pour les trois

jeunes Hébreux, voilà ce que sera l'embracement du monde pour les justes marqués au sceau de la Trinité. ix. 487. — On n'est pas juste parce qu'on souffre persécution. ii. 39. — Les justes ne peuvent être ici-bas sans être persécutés. vii. 81 ; xv. 340. — Le juste est à charge pour le pécheur, comme le pécheur pour le juste. viii. 369. — Des misères de cette vie propres aux bons. xiii. 537. — Les justes se réjouiront en voyant les châtements des méchants. viii. 643. — Source d'affliction pour le juste. viii. 267, 453. — Les justes sont quelquefois dans le trouble en voyant la prospérité des méchants. x. 44. — La vie du juste en ce monde est semblable à l'arbre qui paraît mort en hiver. viii. 364, 523. — La vie présente du juste est un combat et non pas un triomphe. vii. 1. — Combats des justes. xiv. 464. — Les justes s'inquiètent pour eux et pour les autres. xiii. 292. — Les passions dans les justes sont innocentes. xiii. 292. — Après avoir fait naufrage, le juste reste à la fois riche et dépouillé. viii. 15. — Si le juste s'éloigne de la justice dans laquelle il a longtemps vécu et qu'il meure dans l'impunité à laquelle il a appartenu, ne serait-ce qu'un jour, il subira le châtement dû à cette impiété. xvi. 337. — Il y a des justes qui n'ont pas assez vécu pour être sauvés sans le suffrage des saints. xiii. 511. — Comment les justes seront purifiés au dernier jugement. xiii. 477. — Au ciel, ils seront des victimes d'une parfaite justice. *Ibid.* — Quelle sera la récompense du juste. viii. 644. — Les justes sont toujours dans la joie : en cette vie par l'espérance, dans l'autre, par la réalité. x. 70. — Après les bonnes œuvres, les justes auront un repos éternel. ix. 379. — Comparaison de la félicité des justes sur la terre et de celle de nos premiers parents avant le péché. xiii. 232. — Les justes sont peu nombreux. xv. 235.

Les justes gouvernent la terre plus qu'ils n'en sont gouvernés. viii. 513. — Ils possèdent tout par le droit. ii. 391. — Bénédiction réservée aux enfants des justes. v. 529 ; viii. 386. — Que le juste soit condamné ou absous par la justice, elle servira à sa gloire. vi. 65. — Ce que c'est que recevoir le juste au nom du juste. ix. 498.

Les justes sont les cieux où Dieu habite. v. 292, 293 ; ix. 487 ; x. 25. — Ils sont appelés campagnes, collines, confins du désert. ix. 54. — Le juste est la vraie lumière. iv. 590. — L'homme doit être tourné vers Dieu, bien absolu, afin de pouvoir se former à la vertu et au bonheur. iv. 245. — Les justes sont le règne du Christ. xii. 355, 358. — Ils sont comparés au palmier et au cèdre. ix. 378. — Ils sont appelés le siège de Dieu. x. 25. — Les anges emportent dans le paradis les justes qui quittent la terre. vi. 466. — Trois espèces de justes représentés par Noé, Daniel et Job. ii. 214 ; xii. 339 ; xv. 525.

Ce qui est contre la vérité ne peut être juste. xii. 234.

JUSTICE. Ce que c'est. v. 434. — Elle est cette vertu qui rend à chacun ce qui lui est dû. iii. 331, 332 ; ix. 283 ; xiii. 442 ; xvi. 397. — Le vouloir de Dieu est la justice. vi. 515. — Autre définition de la justice. iii. 488, 500. — En quoi elle consiste. v. 330. — La justice est une vertu de l'âme que l'on peut appeler bonne. ix. 714. — La justice tient à tous les côtés de l'âme. iv. 412. — Emploi de la justice. xiii. 429. — Règles de la justice. xii. 537. — La justice examine le fait et surtout l'intention. xiv. 334. — Les hommes croient qu'il y a justice à rendre le mal pour le mal ; telle n'est point la justice de Dieu. viii. 138. — La justice de Dieu conserve l'ordre en punissant. xiii. 437. — La justice de Dieu n'est pas cruelle. xiii. 266. — Dieu n'est pas miséricordieux jusqu'à être injuste, ni juste au point de manquer de miséricorde. viii. 432 ; ix. 501. — Si la miséricorde ne vient tempérer la justice, tout homme se trouvera damnable en quelque point. x. 275. — Ceux qui ne connaissent pas la justice de Dieu veulent établir leur justice propre. ii. 541. — La justice qui rend le bien pour le bien n'est pas sans miséricorde. ix. 661. — La miséricorde et la justice sont toujours unies dans l'Écriture. iv. 387, 407. — La première justice de l'homme est de châtier le mal en soi, afin que Dieu le rende bon. ix. 295. — La sou-

veraine justice de Dieu se sert des méchants. ix. 234. — L'obligation d'accomplir les contrats humains est une empreinte de la justice suprême. v. 502. — Pour parvenir à la justice céleste, il faut partir des choses terrestres. v. 445. — La justice de Dieu, toujours ferme, toujours inflexible, dirige les bons et brise les méchants. xv. 327. — Quelle est la vraie justice. xiii. 442, 498. — Son origine, son âge, son genre. xvi. 397. — Autant la justice divine est élevée au-dessus de la justice humaine, autant ses voies sont impénétrables. xvi. 574. — On devient juste en s'approchant de la règle immuable de justice, injuste en s'en éloignant. ix. 16. — Il n'y a qu'une seule justice en Dieu, qui est la source de toutes les autres. viii. 178. — La véritable justice vit en elle-même, c'est d'elle que vivent les âmes. ii. 240. — Dieu est la lumière de la justice. vi. 41. — Erreur de ceux qui ne croient pas à la justice absolue. iv. 50. — Sois pur, et toute justice est accomplie. ix. 464. — La justice de Dieu est différente de la justice de l'homme. xvi. 280. — Nous sommes la justice de Dieu lorsque nous vivons bien. ii. 241, 320. — Nous ne sommes pas la justice qui est la nature même de Dieu, mais celle que communique sa grâce à ceux qu'elle justifie. ii. 321. — Notre justice est appelée justice de Dieu, considérée comme un don de Dieu. iv. 428 ; xvi. 280. — La justice que Dieu confère à l'homme vient de la grâce et non de la loi. xvi. 280. — Quelle est la justice de la loi et la justice de l'homme. xvi. 45. — Quelle est la justice qui vient de Dieu et celle qui vient de la loi. xv. 601 ; xvi. 280, 529.

Pourquoi la justice qui vient de la loi est la justice de l'homme. ii. 500. — Justice légale. vii. 88. — La justice de la loi n'est point accomplie selon la justice qui est dans la loi, mais selon la justice de Dieu. xvi. 45. — La justice ne vient pas de la loi. xvi. 57. — La justice de la loi nous éloigne du Christ. vii. 88. — Pourquoi l'Apôtre regarde la justice de la loi comme un fumier. vii. 94. — Degré de justice où l'homme peut atteindre sans mériter de reproche de la part des hommes. vii. 96. — La justice des Pharisiens consiste à dire sans faire. vii. 310. — La justice vient, non de l'imitation des justes, mais de la grâce. xvi. 522. — La justice nous a été apportée par l'Incarnation du Christ. vii. 454. — La justice des Prophètes et des Apôtres. xvi. 41. — Comment la justice de Dieu devient la nôtre. vi. 586. — La justice ne vient ni de la loi, ni de la puissance de la nature, mais de la grâce par Jésus-Christ. ii. 466.

La justice vient de la foi. xvi. 528, 529. — Quelle est la justice de la foi. ii. 499. — Il y a une justice de Dieu qui devient la nôtre par le don que Dieu nous en fait. viii. 260 ; ix. 131, 132. — Notre justice est nulle si elle ne vient de Dieu. vii. 48, 86, 91, 97 ; viii. 18. — Dieu est le trésor et la source de la justice. xv. 522. — La justice ne vient pas de l'homme. xvi. 430. — Elle ne naît pas avec l'homme. vii. 91. — Elle est un don de Dieu. xvi. 397. — La grâce peut seule donner l'amour et le goût de la justice. xiii. 269. — On ne peut, sans le secours de Dieu, accomplir un devoir quelconque de justice. vii. 52. — Il n'y a point de vraie justice sans la foi. xvi. 48. — Jésus-Christ ne nous donne pas certaine justice seulement comme Adam nous a donné certain péché. xv. 490, 491. — La justice est la véritable vie de l'âme. ii. 240. — La nature humaine ne suffit pas pour accomplir les œuvres les plus parfaites de la justice. ii. 460. — Une vie de justice nous arrive quand nous la voulons, parce que la vouloir pleinement, c'est la justice. ii. 258, 339. — Personne ne possède mal la justice. ii. 391. — Nul n'est bon par la crainte du châtement, mais par amour de la justice. ii. 387. — Il faut aimer la justice, de façon que les peines du corps n'aient pas le pouvoir de nous en séparer. ii. 339. — On peut forcer quelqu'un à la justice. ii. 141. — C'est par amour plutôt que par crainte, qu'il faut pratiquer la justice. v. 462. — Ceux qui ne font pas le mal par crainte, n'aiment pas la justice. x. 306. — L'amour rend faciles les œuvres de justice. viii. 264. — Amour pur de la justice. vii. 44, 126 ; viii. 301. — Justice parfaite des martyrs. vii. 45. — Différents degrés dans l'amour de

la justice. VII. 45. — Il faut toujours que l'âme s'attache aux charmes invisibles de la justice. VII. 47. — Celui qui connaît et aime parfaitement la justice est déjà juste. XII. 470. — La justice de Dieu n'est douce que pour ceux qui le servent par amour. XIII. 504. — Les fruits de la justice sont plus doux que ceux de l'iniquité. XII. 75. — La justice offre plus de jouissances que les richesses. VII. 578. — Il faut préférer la justice à tous les plaisirs. VII. 46. — La justice doit nous être chère en tout temps. IX. 666. — Qui sont ceux qui rencontrent de grandes difficultés dans la pratique de la justice ? XVI. 520. — Le fardeau de la justice n'est pas un poids qui charge, ce sont des ailes qui soulèvent. VII. 70. — L'obéissance à la justice est pénible à l'orgueil. XV. 536.

La justice est la beauté de l'âme. XII. 459. — La justice a sa beauté. VI. 48 ; IX. 50. — Cette beauté de la justice paraît aux yeux de l'âme. IX. 50. — Elle leur plaît. VIII. 301. — La justice donne la beauté au vieillard. VIII. 301.

En quoi consistait la justice de l'homme dans le paradis. XV. 538. — Autre est la justice que l'homme possède maintenant, autre celle qu'il a dû posséder dans le paradis. V. 488. — C'est à l'humilité surtout que Jésus-Christ donne le nom de justice. VII. 447. — C'est par les travaux et les peines que l'homme doit regagner la justice primordiale. XV. 548. — Les œuvres qui justifient l'homme en cette vie sont le jeûne, l'aumône et la prière. VIII. 462. — Ce ne sont point nos tourments, c'est notre justice qui plaît à Dieu. VII. 420. — Sans le baptême, toutes les œuvres de justice ne peuvent donner la vie. XVI. 582. — Règle de la justice humaine. VIII. 333. — La justice doit être non-seulement dans les paroles, mais dans les actions. VIII. 627. — Respect de la justice et de la vérité. VIII. 626 et suiv. — Pourquoi le monde est condamné à cause de la justice. VI. 584.

Quatre questions sur la parfaite justice. XV. 522. — La justice de cette vie est imparfaite. XIII. 447 ; XVI. 45. — La justice humaine, même parfaite, est imparfaite encore. XV. 529. — Comment la nature humaine est capable de perfection et de justice. XVI. 115, 116. — Quelque grande que puisse être notre justice, elle n'est qu'une goutte de rosée auprès de la source de justice. X. 35. — Valeur immense d'un peu de justice. VII. 42. — Soyons reconnaissants de la justice que nous avons reçue, c'est un moyen de l'augmenter. VII. 42. — Doctrine de saint Cyprien sur l'imperfection de notre justice. XVI. 67. — De saint Ambroise. XVI. 69. — C'est dans l'éternité que les justes vivront de la justice sans péché. XVI. 552.

Justice de cette vie. VI. 51. — En quoi elle consiste. XIII. 448. — En quel sens la justice d'un homme peut être parfaite ici-bas. XVI. 44. — La justice parfaite consiste à préférer ce qui est meilleur, à aimer moins ce qui est de moindre valeur. III. 579. — La justice, pour être parfaite, ne demande rien de plus qu'une parfaite volonté. II. 258. — Ta foi c'est là ta justice. VIII. 299. — On dit que la justice est parfaite quand on y a fait de grands progrès. XV. 531. — La vie éternelle est la solde de la justice. II. 545. — Comparaison de la justice de ce monde à la justice éternelle. VII. 97. — L'humilité est la perfection de la justice modeste, à laquelle nous pouvons aspirer. XVI. 44.

Perfection de la justice au ciel. XVI. 48. — En quoi consiste cette justice parfaite. XIII. 448. — La justice ne sera parfaite qu'avec la paix parfaite. X. 282. — La justice c'est la paix. IX. 154. — La justice et la paix s'embrassent. IX. 293. — Notre justice sera véritable et parfaite quand nous serons dans l'impossibilité de faire le mal et même d'y penser. X. 36. — Elle est la nourriture de l'âme. X. 417. — Sur la terre nous avons faim et soif de la justice jusqu'au jour où nous en serons rassasiés dans le ciel. II. 241 ; XIII. 44, 504. — Au quatrième degré de la sagesse, l'homme sent naître en lui la faim et la soif de la justice. IV. 22. — Au ciel nous serons rassasiés de la justice. IX. 22 ; X. 527. — Sur la terre nous ne possédons le rassasiement complet de la justice qu'en précepte ; au ciel, nous le posséderons en récom-

pense. XVI. 62, 69. — Notre justice sera parfaite quand nous en serons rassasiés. X. 43. — La plénitude de la justice sera la récompense de ceux qui auront accompli les commandements. X. 48. — La justice est le devoir de l'homme, la puissance sa récompense. XII. 516, 517.

La perfection de la justice est un des caractères des Anges. XVI. 44. — La justice cesse-t-elle d'exister dans la vie future ? XII. 532.

La loi de justice est écrite dans le cœur de chacun. VIII. 626. — La justice est un pain. VIII. 527. — Elle est figurée par le pain et le vin. IX. 534. — Le nombre quarante figure la perfection de la justice. VI. 510. — Justice suréminente de Noé, de Daniel et de Job. XV. 274. — Sacrifice de justice offert dans le temple de l'âme. III. 186.

Justice des impies. IX. 587. — Comment nous sommes la circoncision et la justice. VII. 86.

Justice et jugement. IX. 564. — Le pouvoir de pratiquer la justice et le jugement vient de Dieu. XIII. 368.

Justice de Dieu. *Voy. DIEU.*

JUSTIFICATION. Justifier l'impie, c'est le faire passer de l'impie à la justice. VIII. 148. — Justification du pécheur. X. 414. — L'homme ne peut justifier. VII. 448. — Dieu seul est juste et justifie. II. 493. — Quelle œuvre plus admirable que la justification de l'impie ? IX. 613. — C'est Jésus-Christ qui est juste, qui justifie. II. 493. — Nous sommes justifiés en Jésus-Christ. XV. 486, 738. — Nul autre que Jésus-Christ ne peut justifier. XV. 489. — La foi en Jésus-Christ est nécessaire pour la justification. VI. 581. — Comment nous sommes justifiés dans le sang du Fils de Dieu. XII. 518, 519. — La chair de Jésus-Christ obtient par la grâce la justification à notre chair. XVI. 106. — Les hommes sont purifiés de leurs péchés par la grâce qui a préservé l'humanité du Christ de pouvoir pécher. XII. 15. — Jésus-Christ a voulu que nos fautes devinssent ses fautes, pour que sa justice devint notre justice. VIII. 208. — Comment nous avons été justifiés. XVI. 554.

La justification de l'homme est gratuite. VIII. 196, 656. — Cette justification est l'effet de la grâce gratuite. II. 320. — La vocation à la justification ne vient point de nos mérites, mais de la bonté de Dieu. VIII. 139 ; X. 309. — Doctrine de saint Paul sur la justification. V. 495 et suiv. — Dieu n'est point injuste quand il n'accorde point à certains pécheurs la grâce de la justification. V. 503. — La justification s'opère par un secret jugement de Dieu. II. 320. — Dieu nous justifie par sa grâce, avec le concours de notre volonté. VII. 91.

Dans cette vie la justification nous est conférée de trois manières. XVI. 114. — On obtient par la foi la justification. II. 499 ; VII. 42. — Comment la foi justifie sans les œuvres de la loi. V. 480 ; VI. 7. — L'homme ne saurait faire une œuvre de justice s'il n'est d'abord justifié. IX. 613. — Dieu ne justifie que celui qui croit et qui confesse sa foi. VIII. 342. — La foi conserve la justification. II. 543. — La pénitence précède la justification. X. 161.

Sommes-nous justifiés avant notre naissance ? VII. 41. — Dans cette vie il n'y a devant Dieu aucun juste véritable. VII. 97. — Sur la terre notre justification est incomplète. VII. 45. — Si le pécheur, pour être justifié, a reçu le Verbe fait chair, que ne recevra-t-il point quand il sera glorifié dans le ciel ? IX. 614. — Les justices de Dieu justifient l'impie, celles de l'homme le rendent orgueilleux. IX. 685. — Par le péché d'un seul tous les hommes sont tombés dans la damnation ; par la justice d'un seul tous reçoivent la justification. XVI. 228.

JUSTIN, historien. XIII. 74.

JUSTINE, mère de l'empereur Valentinien, séduite par les Ariens, persécute saint Ambroise. I. 444.

JUVENTA, déesse. XIII. 78.

JUVÉNAL, poète. II. 293.

L

LABAN veut dire blancheur. XIV. 338.

LABDON, juge des Hébreux. XIII. 396.

LABÉON. On connaît trois Labéon, tous célèbres par leur science en droit civil. XIII. 32. — Labéon Antistinus vivait du temps d'Auguste. XIII. 32. — Labéon, philosophe. XIII. 543. — Labéon fait autorité en matière de divinités. XIII. 32. — Comment il les divise. XIII. 32, 66, 191.

LACÉDÉMONNE. Les mères de Lacédémone excitaient leurs fils au combat. III. 95.

LACTANCE a inséré dans ses œuvres quelques prédictions d'une sibylle touchant Jésus-Christ. XIII. 399.

LACTURNUS. XIII. 75.

LAÏQUE. VI. 479, 561. — Péchés des laïques. VIII. 41. — Laïques d'une vie commune. I. 347.

LAINE. Ce qu'elle signifie. VI. 150.

LAIT. Les petits enfants ne peuvent se nourrir que de lait. VIII. 598 ; IX. 53. — Quand l'enfant aura grandi, il mangera ce qui lui était impossible, avant qu'il se fût fortifié par le lait. X. 99. — Le pain des anges devient pour nous un lait divin. VIII. 262 ; X. 97. — L'humilité, l'Incarnation, la croix du Christ est le lait qui suffit aux enfants. X. 16. — Le lait des petits enfants peut devenir une nourriture solide pour ceux qui sont plus âgés. XVI. 370. — Le lait désigne la grâce. VI. 107 ; IX. 90 ; X. 220. — Les Manichéens ne se servent pas de lait. XIV. 11. — Quels sont ceux qui, dans l'Eglise, ont besoin du lait de la doctrine. VIII. 156.

LAME. La lame d'or de la tiare du grand-prêtre. IV. 443, 445.

LAMPADIUS. III. 99.

LAMPARÈS, vingt-troisième roi des Assyriens. XIII. 394.

LAMPIUS. I. 547.

LANGAGE. Voy. PAROLE.

LANGUE. Ce mot signifie l'organe de la bouche, ou le langage produit par lui. XIV. 223. — De l'usage de la langue. XI. 445. — La langue rend témoignage des volontés du cœur. IX. 388. — La langue est bonne ou mauvaise, comme l'âme dont elle est l'instrument. VII. 529. — La langue n'est pas coupable, si l'âme ne l'est d'abord. VII. 133. — Langue de tentateur. VII. 426. — Il est difficile de ne pas succomber quelquefois à quelque tentation de la langue. VIII. 28. — La langue a le mouvement si facile ; dans un endroit toujours humecté elle glisse si aisément. VII. 137. — La langue est toujours humide afin de glisser aisément. VIII. 407. — Il est difficile de ne point pécher par la langue. VIII. 407. — Le meilleur remède aux péchés de la langue est le silence. VIII. 407. — Qu'est-ce qu'une langue trompeuse ? X. 4. — La langue du flatteur est plus funeste que la main de l'assassin. IX. 125. — On ne voudrait point se nourrir d'aliments amers, et on donne à sa maligne langue l'iniquité pour nourriture. VIII. 564. — La langue des Juifs est l'épée qui a frappé le Christ. VIII. 622. — La langue des enfants des hommes est une épée tranchante. VIII. 622. — La diversité des langues rompt la société des hommes. XIII. 432. — Les langues des méchants sont des suppôts de Satan. X. 228. — Il faut préserver sa langue du mal. VI. 464 ; VII. 137. — Combien il est difficile de dompter sa langue. X. 195. — Nul homme ne peut dompter sa langue, il faut pour la dompter recourir à Dieu. VI. 261. — Quel rapport entre la langue de Dieu et la plume de l'écrivain. VIII. 474. — Les prédicateurs sont la langue du Sauveur. VIII. 210. — Le langage du peuple a souvent de salutaires instructions. VIII. 299. — C'est une langue barbare que celle qui ne sait point louer Dieu. IX. 625. — On appelle quelquefois une langue le son que produit une langue. VIII. 556. — Il y eut à l'origine une langue uniforme. IV. 259. — D'où vient la diversité des langues. XIII. 336. — Les langues ont été divisées par l'orgueil des hommes et réunies par l'humilité des Apôtres. VIII. 591 ; VII. 378. — L'hébreu, le grec et le latin sont les trois principales langues du monde. VIII. 645. — La première de toutes les langues est la langue hébraïque. XIII. 361. — Parenté et voisinage des trois langues hébraïque, punique et syrienne. X. 441. — La science des langues est nécessaire pour l'intelligence des signes. IV. 24.

Le don des langues est le signe suprême et nécessaire de

la venue du Saint-Esprit sur les fidèles. XIII. 418. — Ce que signifiait le don des langues. VI. 326 ; VIII. 199 ; X. 93 ; XI. 444 ; XIII. 418. — Ce que signifiaient toutes les langues dans un seul homme, le jour de la Pentecôte. VI. 354 ; VII. 411, 363, 364 ; VIII. 49. — Aujourd'hui un seul homme parle toutes les langues à toutes les nations, c'est le Christ et l'Eglise. VIII. 199. — Pourquoi Dieu ne donne plus le don des langues. VII. 364 ; X. 93.

LANGUEURS de notre nature. IX. 492, 652. — Ces langueurs sont le fruit de la faute. XII. 96. — Langueurs auxquelles sont sujets, en punition du péché, les citoyens mêmes de la cité de Dieu. XIII. 311. — Langueur après le baptême. VI. 540. — Dieu seul peut guérir toutes nos langueurs. IX. 492.

LAODICÉE. II. 92.

LAOMÉDON bâtit Troie. XIII. 48.

LARENTINA, courtisane. XIII. 126.

LARES. XIII. 185.

LARGEUR et **LONGUEUR.** XI. 657.

LARGUS, proconsul d'Afrique. III. 9.

LARME. Les larmes attestent la douleur. VIII. 38. — Les larmes de l'enfant prophétisent ses malheurs, attestent sa douleur. VII. 80. — Le juste pleure partout et plus que tous. VI. 128. — Larmes des saints en cette vie. XIII. 465. — Leur cause. VIII. 419. — Les larmes éteignent les flammes du péché. IX. 414. — La fumée des pécheurs avouant leurs péchés arrachera des larmes de ces superbes humiliés. X. 226. — Les larmes répandent avec l'aveu des péchés comme le sang de l'âme. VIII. 43. — Tous les chrétiens sèment dans les larmes. VI. 128. — Les larmes des justes comparées à celles des impies. VI. 128, 129. — Les larmes de la prière sont plus délicieuses que les joies du théâtre. X. 73. — Les pieuses larmes de l'affliction sont le vin nouveau de ceux qui aiment Dieu. IX. 231. — Les larmes étaient un pain pour le prophète. VIII. 449. — Pourquoi elles sont un pain et non un breuvage. X. 73. — Pourquoi les larmes sont douces aux affligés. I. 389. — Beaucoup répandent les larmes de Babylone, parce qu'ils goûtent les joies de Babylone. X. 142.

LARRON. Les deux larrons et le Christ. XI. 727, 742.

LARVE. XIII. 185.

LASTIDIANUS, cousin de saint Augustin. III. 171.

LATINE. La langue latine était la langue commune en Afrique, au temps de saint Augustin. I. 370 ; II. 121. — Décadence de la langue latine au temps de saint Augustin. III. 236.

LATINUS, fils de Faunus, donne son nom au royaume des Latins. XIII. 395, 396.

LATINUS, évêque. VIII. 379, 381.

LATRIE, culte dû à Dieu. IV. 365, 386, 435, 437 ; XIII. 195 ; XIV. 237, 298. — Le culte de latrie est dû à Dieu seul. XIII. 107, 118, 153, 440. — Il est dû au Créateur et à chaque personne de la Trinité. II. 451. — Nous devons ce culte à Dieu, soit dans les actes extérieurs, soit au dedans de nous. XIII. 197.

LAURENT, martyr. VII. 501 ; XI. 410, 546. — Il était archidiaque. VII. 504, 509. — Son douloureux martyre. X. 538. — D'où lui venait son courage. X. 538 ; XI. 547. — L'ardeur qui brûlait son âme dépassait le feu qui brûlait son corps. VII. 511. — Son corps repose à Rome. VII. 474. — Mémoire de saint Laurent, à Ravenne. VII. 553.

LAURENT, évêque. III. 21.

LAURENT, frère de Dulcinius. V. 525.

LAURENTINS. Commencement de leur royaume. XIII. 572. — Picus fut leur premier roi. XIII. 572. — Ce peuple est l'origine de Rome. *Ibid.*

LAVÉ. Différence entre laver et arroser. VIII. 143. — Ce que c'est que laver ses mains parmi les justes. VIII. 225. — Jésus-Christ lavait les pieds à ses Apôtres, non pas tant pour les purifier que pour leur donner un exemple d'humilité. IX. 381.

LAVINIA. XIII. 397.

LAVINIUM. XIII. 56, 145.

LAZARE, prêtre. III. 69.

LAZARE signifie celui qui est dans le besoin. v. 340 ; XI. 463. — Lazare et le mauvais riche. v. 340 ; VI. 67, 168 ; XI. 463, 465. — Après leur mort, Lazare et le riche changèrent d'état. VIII. 518. — Lazare a tiré son mérite non de sa pauvreté, mais de sa piété. VIII. 566.

LAZARE, frère de Marthe et de Marie. Sa résurrection. x. 659 et suiv. — Combien Jésus-Christ l'aimait. x. 662. — La résurrection de Lazare, quoique certaine, renferme aussi une allégorie. v. 460. — Lazare ressuscité est la figure du pécheur converti. VI. 307. — Et des cœurs pénitents. IX. 481. — Il est le symbole de l'Eglise de Dieu. IX. 127.

LAZARE, évêque des Gaules. xv. 564, 582, 591. — Oroze remet ses lettres à saint Augustin. II. 460. — Il dévoile les erreurs de Pélage et de Célestius. II. 460.

LAZARE, prêtre à Hippone. III. 29.

LAZARE, diacre. VIII. 69.

LECTURE. Elle nous est nécessaire ici-bas. IX. 390. — La lecture des Ecritures nous préserve du désespoir et de l'orgueil. VI. 576. — Dans une lecture, c'est Dieu qui nous parle ; dans une prière, nous parlons à Dieu. IX. 300. — Nous profitons d'autant plus vite d'une bonne lecture, que plus vite nous mettons cette lecture en action. XII. 256. — Lectures et chants dans l'église. VII. 413.

LECTEUR. Le lecteur lisait ou chantait au peuple le psaume qui devait être expliqué. x. 159. — Le lecteur monte à la tribune, et le prédicateur s'explique. VI. 76, 81. — Quelquefois les lecteurs lisent, quoique les prédicateurs se taisent. VI. 135. — Le lecteur récite l'Evangile. VI. 306 ; VII. 263. — Quelquefois le lecteur lisait de lui-même un passage des Ecritures. VIII. 48. — Le lecteur est celui qui, dans l'église, lit les Ecritures canoniques. II. 79. — Le lecteur qui aura lu même une seule fois dans une église ne doit pas être retenu par une autre église. II. 78. — Des enfants étaient admis au rang des lecteurs. v. 119 ; VIII. 49.

A quelles erreurs on est exposé dans la lecture. XII. 38. — Les erreurs des lecteurs peu intelligents ne doivent pas être attribuées à l'auteur. XII. 349. — Ceux qui ne savent ou ne peuvent lire doivent écouter plus attentivement la parole de Dieu. IX. 361. — Les jours de fêtes doivent être sanctifiés par la lecture et le chant des psaumes. I. 559.

LÉLIUS. XIII. 39.

LENDEMAIN. Comment il ne faut pas s'occuper du lendemain. XII. 210 ; XIV. 112.

LENTILLE. Ce que figuraient les lentilles cuites par Jacob et mangées par Esaü. VI. 13. — La lentille abonde en Egypte, où elle est la nourriture du peuple. VIII. 499.

LÉON, pontife païen. XIII. 178.

LÉON, acolyte, plus tard saint Léon le Grand. II. 535.

LÉONOS. XII. 218.

LÉONTIUS, diacre. III. 56, 62.

LÉPIDE. Sa guerre avec Catulus. XIII. 68.

LÉPORIUS niait que le Fils de Dieu se fût fait homme, et introduisait une quatrième personne dans la Trinité. III. 48. — Condamné et chassé par son évêque, il est reçu et converti par saint Augustin. III. 48.

LÈPRE. Lépreux guéris par Jésus-Christ. VII. 113. — Un enseignement qui varie et qui n'offre pas toujours le même aspect est comme la lèpre de l'âme. VII. 116. — La lèpre n'est pas toujours mortelle. VI. 348.

LETTRES. Les lettres de communion étaient appelées lettres formées. II. 38. — Brièveté des lettres chez les anciens. III. 94. — Les lettres que nous avons reçues de notre patrie sont l'écriture sainte. x. 301. — On ne donne point aux hérétiques de lettres de communion. xv. 191. — Avec quelle modestie saint Augustin cherche à apaiser un évêque blessé de la vivacité de ses lettres. II. 360, 365. — Vanité de ceux qui apprennent les lettres dans un but temporel. XII. 320.

Les lettres sont les signes des mots, comme les mots sont les signes des choses que nous pensons. XII. 532. — Les premiers maîtres des lettres. I. 369. — L'usage des lettres remonte aux premiers hommes. IV. 429. — Les païens pré-

tendent que Mercure est l'inventeur des lettres. IV. 30. — Distinction des lettres, des syllabes et des mots. III. 233. — Origine des lettres. IV. 20. — Les lettres hébraïques sont très-anciennes. XIII. 410. — Utilité des lettres. XII. 474, 475.

Comment la lettre de la loi tue par elle-même. XVI. 438.

LÉTHARGIQUE. On appelle léthargiques ceux qui se laissent accabler sous un sommeil de plomb. VI. 385. — On les éveille de peur de voir leur profond sommeil aboutir à la mort. VIII. 350. — Rien n'est plus mou, plus énérvé qu'un homme en léthargie. III. 302. — Le léthargique, qui veut dormir, est l'image du pécheur qui veut périr. VI. 166, 385.

LÉTHÉ, fleuve de l'oubli. XIII. 219.

LEUCIPPE, huitième roi des Sicyoniens. XIII. 388.

LEUCIUS, évêque. II. 459, 473.

LEUCOTHÉE, déesse. XIII. 394.

LEVAIN. Ce mot est pris dans l'écriture en bonne et en mauvaise part. IV. 54.

LEVANA, déesse. XIII. 78.

LÉVI. Pourquoi il ne paya pas la dime. xv. 540. — Il la paya quand il était renfermé dans les flancs d'Abraham. IV. 264 ; XV. 540.

LÉVITES. Comment Dieu les prend à la place des premiers-nés des enfants d'Israël. IV. 506. — Les fonctions sacrées leur étaient réservées. IV. 505, 506.

LÈVRE. Les lèvres peuvent se dire de l'homme intérieur aussi bien que de l'homme extérieur. IX. 151. — Comment les lèvres impies attisent les douleurs de la soif qui doit les consumer dans l'enfer. VIII. 274. — Il ne doit y avoir aucun désaccord entre les lèvres et le cœur. VIII. 431. — Comment l'orgueil est le labour des lèvres. x. 181.

LIA. Ce mot signifie travail. v. 116. — Lia est la figure de la vie active. v. 116.

LIBAN signifie blancheur. IX. 160, 534. — Il représente les dignités du siècle. *Ibid.* — Quels sont ses fruits. IX. 160, 534.

LIBENTINA, déesse. XIII. 75.

LIBER, dieu. **LIBÉRA**, déesse. XII. 127. — Liber est aussi appelé Dionysius. XII. 392. — Il fut l'inventeur du vin. *Ibid.* — Liber et Cérés présidaient aux semences. XIII. 143. — De l'infamie des mystères de Liber. XIII. 145, 149. — On ne le laissait voir qu'à un petit nombre d'initiés. I. 536.

LIBÉRALIS, évêque. xv. 144.

LIBÉRAL. Les saintes lettres sont vraiment libérales. II. 173. — Les études n'ont de rapport avec la liberté que ce qu'elles ont de rapport avec la vérité. II. 173.

LIBERTÉ et **LIBRE ARBITRE**. Le mot liberté se prend dans plusieurs acceptions. XVI. 433. — La liberté naturelle est de ne servir personne. XIII. 438. — La liberté consiste à n'être pas esclave du péché. XIII. 73. — Il n'y a pas pour l'âme de mort pire que la liberté de l'erreur. II. 196. — Le libre arbitre est cette faculté qui s'incline à son gré vers tel ou tel objet. xv. 534. — Comment Julien définit le libre arbitre. XVI. 430, 432, 610. — Comment il est défini par les Pélagiens. XVI. 615. — Suivant Pélage, la volonté a autant de forces pour ne pas pécher que pour pécher. II. 507. — Combien Pélage est inconstant dans sa doctrine sur la liberté. II. 507. — En Dieu le libre arbitre existe sans la possibilité de pécher. XVII. 73. — Il n'est point de l'essence du libre arbitre de pouvoir pécher ou non. XVII. 40. — La puissance du mal n'est point requise pour la liberté. XVII. 75. — Le libre arbitre est parfait en Dieu. XVII. 40. — Quoique Dieu ne puisse pas faire le mal. XVI. 444. — Pour être libre, il n'est pas nécessaire de pouvoir vouloir le bien et le mal. XVI. 443. — Il n'est point de l'essence du libre arbitre de pouvoir aller du bien au mal. XVII. 92. — Suivant Julien, le libre arbitre ne peut exister avec la nécessité. XVI. 615. — Il y a une nécessité heureuse qui ne détruit point la liberté. XVI. 443. — L'Eglise catholique ne nie pas qu'il y ait un libre arbitre pour une mauvaise ou une bonne vie. III. 34.

Le libre arbitre n'a pas été détruit par le péché d'Adam. XVI. 2. — La puissance de Dieu ne contraint personne ni au bien ni au mal. XVI. 15. — Dieu ne guérit personne de

force. ix. 492. — Preuves du libre arbitre. xiv. 353, 429. — Le libre arbitre donné à l'âme. i. 314 ; iii. 319, 337, 555. — Notre volonté est libre parce qu'elle est sous notre dépendance. iii. 366. — Nous usons de la volonté libre par elle-même. iii. 360. — Œuvre de notre volonté libre. x. 127. — S'il n'y a point de libre arbitre, toute l'économie de la vie humaine est renversée. xiii. 99. — Ceux qui déclarent que tout homme qui croit en Dieu par son propre cœur ne croit que par sa volonté libre, affirment le libre arbitre. iii. 44. — On trouve dans l'Écriture des preuves que l'homme est doué du libre arbitre. xvi. 268 et suiv. — Si le jugement a lieu, c'est qu'il y a un libre arbitre pour l'homme. iii. 32. — Si Dieu n'avait pas donné à l'homme le libre arbitre et la raison, le péché ne serait point suivi d'une juste condamnation. ix. 477. — Le libre arbitre donné à l'homme n'empêche pas qu'il y ait des peines très-graves portées par les lois divines et humaines contre les péchés. iii. 10. — Croire aux astrologues, c'est causer le naufrage de notre libre arbitre. ii. 63. — La prescience divine ne nous ôte point la liberté. iii. 364. — La créature dans son libre arbitre ne peut jamais dominer la volonté du Créateur, bien qu'elle agisse contrairement à cette volonté. ix. 613.

Pourquoi Dieu a donné à l'homme une volonté libre. v. 428. — Si le libre arbitre a été donné pour le bien, comment se fait-il qu'il puisse se tourner vers le mal. iii. 338. — Dieu a donné à l'homme le libre usage de sa volonté, pour qu'il le serve librement et non par force. xii. 49. — Les péchés et les bonnes œuvres dépendent-ils du libre arbitre de la volonté ? v. 431. — Dieu a laissé au choix de l'homme, auquel des deux il veut préparer une place dans son cœur, à Dieu ou au diable. x. 289. — Le libre arbitre a été donné à l'homme qui, à son gré, devient paille ou froment. vii. 315. — Révélation manifeste du libre arbitre dans l'homme. xvi. 269. — Les pécheurs ne peuvent s'excuser sur Dieu de leurs péchés, puisqu'ils ont le libre arbitre. xvi. 269. — Dieu a doué l'homme du libre arbitre ; si l'homme pèche, c'est lui qui pèche. viii. 289. — C'est par son libre arbitre que l'homme commet le péché. xvi. 437. — La volonté libre est la cause du péché. i. 314, 418 ; iii. 555 ; vii. 398.

Il faut rapporter le libre arbitre à la grâce de Dieu. xv. 522. — Le libre arbitre est un bien. i. 317. — Pourquoi, en formant les Anges et les hommes, Dieu a voulu montrer ce que pouvait leur libre arbitre. xvi. 308. — L'histoire des Anges nous apprend quelle fut la puissance de la volonté libre avant le péché. xvi. 335.

Quel était le libre arbitre du premier homme. vii. 399 ; xiii. 547. — Le libre arbitre fut parfaitement intègre dans le premier homme. v. 363. — Le premier homme avait reçu le libre arbitre dans toute sa rectitude originelle. xii. 329. — De la liberté dans l'état primitif et dans l'état de perfection. xii. 38. — La volonté libre suffit pour mal faire, sans le secours de Dieu, mais sans Dieu elle ne peut faire le bien. vii. 35. — Le bon usage de la volonté libre est une grâce de Dieu. i. 317. — La liberté trompa le premier homme, parce qu'il la gouverna mollement. ii. 476. — Nous voyons dans le premier homme ce que peut le libre arbitre sans la grâce. vii. 32, 106 ; xii. 329.

Si le libre arbitre est aussi intègre après le péché qu'il l'était avant le péché. xvi. 435, 473. — Quelle est la liberté dans l'homme après le péché. xvi. 430 et suiv. — Le libre arbitre n'est plus tel que l'avait reçu Adam, il a été vicié et il a besoin d'être guéri. xvi. 610. — Le libre arbitre était puissant au moment de la création, mais il perdit sa force première en se laissant aller au péché. vi. 539, 540. — En abusant de la liberté, l'homme l'a perdue et s'est perdu lui-même. xii. 42. — Le libre arbitre a été vicié par son mauvais usage. xvii. 77. — Le péché originel a vicié le libre arbitre dans la nature humaine. xvi. 77. — Libre arbitre inséparable de notre âme. xvii. 109. — La liberté avec laquelle l'homme a été créé et l'est encore, ne suffit point pour être heureux. xvii. 77. — On ne peut nier la volonté, ni refuser l'indépendance parce que nous avons un si vif instinct du bonheur, que nous ne pouvons vouloir être mal-

heureux. xii. 38. — Le péché du premier homme nous a fait perdre le libre arbitre pour aimer Dieu. iii. 41. — En voulant le mal, l'homme a perdu le pouvoir de faire le bien. vi. 123. — Ce qui reste au libre arbitre en cette vie mortelle. v. 493. — Quel libre arbitre a été détruit par le péché. xvi. 2, 436, 444. — C'est en punition de son péché que l'homme a perdu la liberté du bien qui lui fut donnée au moment de la création. iii. 382.

Il ne faut ni nier le libre arbitre ni trop lui accorder. iii. 34. — Certains font trop large la part du libre arbitre. xv. 549. — Ce que lui accordent les Pélagiens. xvi. 18. — Pélagé et un prôneur orgueilleux du libre arbitre. xv. 606. — Les Pélagiens attribuent à leur volonté d'être entrés dans la voie droite. vi. 126. — Que le libre arbitre est funeste sans Dieu ! vi. 111. — Certains hommes croient s'être fait justes par leur propre volonté. vi. 111 ; vii. 32. — Les Pélagiens affirment le libre arbitre au point de ne plus laisser de place à la grâce de Dieu. i. 314. — Ils compromettent, par leur défense même, la cause du libre arbitre. xvi. 607. — Dans quel sens ils admettent le libre arbitre. xv. 720. — Quel est leur but en faisant l'éloge du libre arbitre. xvi. 38. — On ne doit pas défendre le libre arbitre jusqu'à lui attribuer les bonnes œuvres sans la grâce. iii. 35. — La volonté jouit de son libre arbitre dans le mal et non dans le bien. xvi. 4. — Ce que peut le libre arbitre dans les hommes vendus au péché. v. 506. — En défendant le libre arbitre il faut laisser une place à la grâce. xvi. 271.

La volonté obtient la liberté par la grâce. xvi. 303. — La nature a pu se blesser par le libre arbitre, seule elle ne peut se guérir. vii. 30, 53, 398. — Elle put tomber, elle ne peut se relever. i. 317 ; xvi. 363. — On a toujours fait à la grâce de Dieu une part plus grande qu'au libre arbitre. ii. 445. — Le libre arbitre, sans appui divin, n'est qu'une enflure impie. ii. 399. — Il ne peut rien sans Dieu. vi. 114, 112. — Sans Dieu il ne peut rien pour le bien. xvi. 567. — Il se suffit pour le mal, mais pour le bien il a absolument besoin du secours de la grâce. xii. 329 ; xvi. 23. — Que pouvons-nous avec le libre arbitre sans le secours de celui qui commande ? x. 166. — La liberté sans la grâce n'est pas liberté, mais désobéissance. ii. 404. — Le libre arbitre ne suffit pas pour bien faire. ii. 475. — Sans la grâce il ne peut ni se tourner vers Dieu ni avancer en Dieu. iii. 32, 34. — Ce que fait la liberté dans la conversion. xvi. 284. — Le libre arbitre dans l'état de captivité où il se trouve ne peut que pécher, pour pratiquer la justice il a besoin que Dieu lui rende la liberté. xvi. 49, 60. — Personne n'a la liberté pour faire le bien sans le secours de Dieu. xvi. 609 et suiv. — Le libre arbitre ne suffit point pour vaincre les tentations : il faut la grâce de Dieu et le libre arbitre. xvi. 272. — Si la volonté suffisait pour ne pas entrer en tentation, nous ne prions pas, et si la volonté manquait, nous ne pourrions pas prier. iii. 47. — C'est une présomption de croire qu'on peut acquérir la justice par ses propres forces, sans le secours de Dieu. xv. 522.

Le libre arbitre ne suffit pas pour accomplir la loi. vii. 32. — La loi ne peut suffire au libre arbitre sans la grâce. ii. 404, 405. — Le libre arbitre ne suffit pas pour accomplir les préceptes négatifs. x. 655 ; xvi. 66. — Le libre arbitre n'est pour nous, avant la grâce, que la volonté et non le pouvoir de ne point pécher. v. 362. — De quelle liberté ont besoin ceux qui ne veulent point pécher. xvi. 434.

Nous n'avons plus la liberté de faire le bien sans la grâce de Dieu. xvi. 469. — Le libre arbitre peut quelque chose pour les bonnes œuvres, si Dieu lui vient en aide. iii. 399. — Nous avons un libre arbitre, quoiqu'il ait besoin du secours divin. ii. 507. — Incliner son cœur est l'œuvre de Dieu et de notre volonté tout ensemble. ix. 707. — Sans la charité, il est impossible que la volonté humaine se porte vers le bien ; avec elle, elle ne s'écarte jamais de la voie du bien. xvi. 615. — Le libre arbitre peut s'opposer à l'appel de Dieu, mais pour y répondre, il ne suffit pas seul, il doit être aidé. xv. 601. — Il n'y a que Dieu qui puisse nous rendre la liberté. xiii. 295.

La vraie liberté vient de la grâce. XVI. 3, 313. — C'est par la grâce que notre volonté devient véritablement libre. II. 460; VII. 24. — L'avènement de Jésus-Christ a rétabli la liberté humaine dans son premier état. II. 476. — Nous devenons véritablement libres, lorsque Dieu façonne en nous l'homme de justice. XII. 13. — Dans le premier Adam on a vu ce que vaut le libre arbitre de l'homme pour la mort; dans le second, ce que vaut le secours de Dieu pour la vie. II. 517. — La volonté humaine n'obtient pas la grâce par la liberté, mais la liberté par la grâce. XVI. 303.

Nous ne détruisons pas le libre arbitre en soulenant que la grâce est pour lui un secours tout-puissant. XII. 159. — Saint Paul ne détruit pas le libre arbitre de la volonté. V. 366. — La volonté ne cesse pas d'être libre parce qu'elle est secourue; mais au contraire, le libre arbitre est secouru parce qu'il subsiste toujours. II. 400. — Le Seigneur nous a donné une volonté libre, mais sans lui tous nos efforts ne sont rien. VIII. 238. — La volonté humaine est impuissante sans le secours de Dieu. VII. 74. — Le libre arbitre a été donné à l'homme pour invoquer Dieu avec une pieuse volonté. II. 400. — Si nous voulons défendre le libre arbitre, ne combattons point ce qui fait notre liberté. III. 39. — Il ne faut pas défendre le libre arbitre jusqu'à lui attribuer les bonnes œuvres sans la grâce. III. 35.

Il est très-difficile de résoudre la question de la grâce et du libre arbitre. XV. 613. — Quel est celui qui a la liberté pour faire le mal. XII. 12; XVI. 614. — Liberté de la justice, servitude du péché. III. 573. — L'homme se détermine librement au mal lorsqu'une délectation mauvaise est excitée en lui. XVI. 437. — Ceux qui sont libres à l'égard de la justice ont une volonté libre à l'égard du mal, et quand ils sont esclaves du péché, ils ont une volonté libre à l'égard du bien. XVI. 442. — Nous sommes vraiment libres là où nous pouvons nous livrer à une délectation volontaire. XV. 714. — Quels sont les hommes libres pour accomplir les œuvres de la piété? XVI. 432. — Qui est libre pour le bien? XVI. 614. — La volonté n'est pas libre tant qu'elle demeure soumise aux passions qui l'enchaînent. II. 337. — Liberté conférée aux martyrs par la grâce. XVI. 312. — Rien de plus libre que le libre arbitre qui ne pourra plus se faire l'esclave du péché. XVI. 310. — On peut empêcher un homme de faire le mal sans porter atteinte à son libre arbitre. XIII. 650.

La bonne et vraie liberté, c'est de servir le Christ. II. 5. — Celui-là est libre, qui rend à Dieu le service qui lui est dû. IX. 639. — Dieu est le seul maître que l'on serve avec une entière liberté. III. 472, 499. — La parfaite et unique liberté consiste à plaire à Dieu en le servant. III. 318. — Liberté de celui qui se soumet à la vérité. III. 353. — La volonté est d'autant plus libre qu'elle est plus saine, et elle devient d'autant plus saine qu'elle se montre plus soumise à la grâce. II. 400. — La véritable liberté éclate dans la joie du bien accompli. XII. 12. — Quelle est la vraie et sainte liberté. IX. 84. — La liberté du Nouveau Testament est l'amour. III. 510. — La liberté est chose agréable qui exclut la crainte. X. 613. — La loi de liberté est la loi de charité. II. 445. — Esprit de servitude et esprit de liberté. VII. 36.

Double libre arbitre : l'un pour acquérir le mérite, le second pour recevoir la récompense. XIII. 548. — Nous avons besoin d'une plus grande liberté qu'Adam avant sa chute. XVI. 312. — Les justes ne possèdent pas en cette vie une liberté aussi grande que celle dont ils jouiront dans le ciel. XVI. 442. — La liberté ne sera complète que dans l'éternité. X. 613. — Et parfaite. III. 41. — Quel est le libre arbitre des saints? XIII. 547. — Liberté de pouvoir ne pas pécher, et liberté de ne pouvoir pécher. XVI. 311.

LIBOSUS de Vagé. XV. 99, 169.

LIBYENS, philosophes. XIII. 162.

LICENTIUS, fils de Romanien. III. 259. — Amour de saint Augustin pour Licentius. II. 4, 5. — Saint Augustin le rappelle à l'étude de la sagesse. I. 549. — Paulin envoie cinq pains bénits à Licentius. II. 4. — Licentius est interlocuteur

dans les livres contre les Académiciens. III. 241. — Et dans les livres De la Musique. III. 397. — Son goût pour la poésie. III. 255. — Son amour pour l'étude de la philosophie. III. 214, 242. — Pièce de vers qu'il adresse à saint Augustin. I. 550. — Il avait reçu de Dieu un génie d'or. I. 551.

LICINIUS, empereur. II. 127.

LICINIUS, consul. XIII. 625.

LICITE. Œuvres licites, mais désavantageuses. XII. 173.

LIEU. Ce que c'est. V. 430. — Il ne faut pas se figurer des lieux infinis au-delà du monde. XIII. 226. — Du lieu que Dieu occupe. V. 430. — Dieu ne peut être circonscrit en un lieu quelconque. II. 514; VIII. 347; IX. 194. — L'espace ne contient que des corps. VI. 250. — Otez l'espace aux corps, ils ne seront nulle part. II. 514. — Tout ce qui occupe une place est moindre dans l'une de ses parties que dans son tout. VI. 486. — Quel est le lieu saint du Seigneur. IX. 80. — Dieu est pour nous un lieu de sûreté. X. 133. — En quelque lieu que soient les saints, ils sont avec Dieu. VII. 484.

LIÈVRE. Ce qu'il signifie. IX. 536.

LIGNE. Ce que c'est. III. 289. — Dans sa longueur elle peut être coupée à l'infini. III. 129.

LIMENTINUS, dieu. XIII. 76, 125.

LIMON dont l'homme fut formé. IV. 109; IX. 103. — Déchoir de la justice c'est devenir le limon de l'abîme. IX. 103. — Lac bourbeux creusé par les convoitises de la chair. VIII. 423.

LIN. Ce qu'il signifie. VI. 450. — Il sert à faire les vêtements intérieurs. *Ibid.* — L'Ancien Testament défendait de mêler la pourpre au lin dans les vêtements. XIV. 163.

LINUS, poète. XIII. 394, 409.

LION. De quoi les lions ont vécu dans l'arche. IV. 376. — Ce mot se prend tantôt comme un blâme, tantôt comme un éloge. VIII. 544. — On donne ce nom à Notre-Seigneur. IX. 539. — Ce nom est donné à Jésus-Christ et au diable. VIII. 544; IX. 539. — Le lion sévit et fut vaincu, l'agneau souffrit et fut vainqueur. X. 305. — Le lion, dans sa tanière, employant l'artifice et la violence, désigne l'Antechrist. VIII. 170. — Les lions et les lionceaux désignent les démons. IX. 539. — Les tanières des lions sont les cœurs des infidèles. *Ibid.*

LIT. Le prophète appelle lit la volupté charnelle et les plaisirs du monde. VIII. 142. — Le lit est le symbole du repos. X. 114. — Le lit de douleur est l'infirmité de la chair. VIII. 441. — Lits d'airain. XIII. 64. — Lit d'argent. VII. 515. — Le pauvre dort mieux sur la dure que le riche dans un lit d'argent. VI. 68. — Le lit du chrétien doit être chaste. X. 256.

LITERNE, ville d'Italie. XIII. 64.

LITTÉRATURE des Juifs. IX. 140.

LITTEUS de Gémelle. XV. 186.

LIVRE. Ce que c'est que le livre de vie. XIII. 463. — La prescience infailible de Dieu est le livre de vie. XIII. 464. — Ce livre sera ouvert au jour du jugement. XIII. 463. — Quels sont ceux qui sont inscrits sur le livre de vie, et comment on peut en être effacé. IX. 119. — Il y a, dans les livres saints, des délices pures et innocentes. VIII. 407. — Un idiot peut lire dans le livre du monde entier. VIII. 491. — Livre doux à la bouche et amer à l'estomac. VIII. 470. — Pourquoi il est utile d'avoir plusieurs livres sur le même sujet. XII. 348; XIII. 551. — Beaucoup de livres sont non pas des règles de foi, mais des exercices propres à développer l'intelligence de la vérité. XIV. 183, 187. — L'autorité des livres écrits par les hommes est toujours bien inférieure à celle des livres saints. XIV. 183. — La fin d'un livre est pour le lecteur un lieu et un moment de repos. XIV. 506. — Dans aucun livre païen on ne rencontre la pure doctrine et surtout l'humilité divine. VIII. 291. — Qui sont ceux qui peuvent lire des livres dangereux. XV. 663, 664. — Comment saint Augustin lisait les livres canoniques et les autres livres. II. 107, 108, 115. — Livres pontificaux qui réglaient les cérémonies profanes. XII. 272.

LOCUTIONS employées dans l'Écriture. IV. 322 et suiv. — Ces locutions ne paraissent être que des formes particulières de la langue hébraïque et grecque. IV. 323.

Loi. Ce mot vient de *legere* ou *eligere*, choisir. IV. 476. — Le mot loi pris dans un sens spécial et dans un sens général. I. 336. — La loi de l'univers c'est la divine sagesse. V. 482. — La loi éternelle est la règle des lois humaines. III. 326. — De la loi éternelle. *Ibid.* — La loi éternelle est la raison divine ou la volonté de Dieu ordonnant de maintenir l'ordre naturel et défendant de le troubler. XIV. 327, 328, 343, 349. — Éternité de la loi de Dieu. IV. 428. — La volonté de Dieu c'est la loi de Dieu. VIII. 385. — Avant la loi écrite, la loi éternelle était gravée dans les cœurs pieux. VI. 357. — Il est possible de connaître la loi éternelle, il n'est jamais permis de la juger. III. 567. — Ceux qui s'attachent à la loi éternelle par la bonne volonté n'ont pas besoin de la loi temporelle. III. 334. — La loi divine a été intimée dans le paradis, gravée naturellement dans le cœur des hommes et promulguée dans les saintes Écritures. IX. 712.

Loi naturelle. II. 403. — Elle est appelée loi de raison. II. 405. — Personne ne peut ignorer la loi naturelle. VIII. 626; IX. 712. — Dieu a donné la loi écrite parce que les hommes méconnaissaient la loi naturelle. VIII. 627. — La loi divine rétablissait, développait ou confirmait la loi naturelle. IX. 712. — La loi est contenue dans les cinq livres de Moïse. VI. 430. — Le cœur de la loi se révèle dans les dix préceptes. XIV. 495. — Sous le nom de loi on renferme toutes les Écritures de l'Ancien Testament. XII. 560.

Trois espèces de loi, selon Fauste. XIV. 268. — Loi et témoignage sont les deux noms d'une même chose. IX. 223. — La loi rend témoignage à la justice de Dieu. XVI. 40. — Nous trouvons les lois divines gravées dans notre âme, dans toute leur réalité et leur certitude. XIV. 64. — C'est aussi Dieu qui fait la loi temporelle. I. 383. — Cette loi temporelle peut varier en certaines choses. III. 327. — Loi gravée par le doigt de Dieu. XII. 79. — La loi fut publiée par le ministère des anges. XIII. 206. — Elle fut donnée cinquante jours après l'immolation de l'agneau. IX. 367. — Pourquoi elle a été écrite sur la pierre. IX. 497. — Moïse fut le ministre de la loi, et le Christ en fut le promulgateur. VIII. 550. — Ce que signifie le brisement des tables de la loi. IV. 536. — Les secondes tables de la loi symbolisent le Nouveau Testament. IV. 455. — Pourquoi la loi est donnée au milieu d'effets merveilleux. XIII. 206. — Pourquoi la loi a été donnée. V. 363; VI. 507; VII. 17, 24, 31, 95; XIV. 271, 431; XVI. 556. — Le péché est la cause de la loi. V. 490, 563. — La loi, en défendant le péché, n'a fait que lui imprimer une plus grande énergie. XII. 91; XIII. 269; XV. 562. — Elle fait connaître la concupiscence. V. 490. — Elle l'augmente. V. 494; XII. 90. — La loi de la lettre montre le péché, la loi de grâce en délivre. VII. 10. — Pourquoi la loi est appelée un ministère de mort. XIV. 522. — Quelle est la loi de péché et de mort. V. 461; VII. 24.

Carpocrate regardait la loi comme une chimère. XIV. 5. — Les Caïnites blasphémaient contre la loi. XIV. 6. — Ainsi Marcion et les Manichéens. XVI. 45. — Adversaires de la loi. V. 361; XIV. 489. — On ne doit pas mépriser la loi comme étant mauvaise. XVI. 7. — L'Apôtre ne blâme pas la loi ancienne. V. 361. — La loi mosaïque est sainte, juste et bonne. XVI. 52. — Pourquoi les Pélagiens louent la loi. XVI. 56. — La loi n'est pas mauvaise, mais bonne. V. 493; VII. 7, 8, 20, 24; XIII. 269. — Comment elle est bonne. V. 361. — Elle est bonne pour qui veut lui obéir. XV. 713.

Utilité de la loi. II. 399; V. 461, 494; XII. 87. — A qui la loi est utile. XVI. 438. — Quel a été le bienfait de la loi. II. 529. — Elle conduit à la grâce. IX. 712; XII. 91. — La loi fut donnée, afin que le malade, convaincu de sa maladie, eût recours au médecin. VII. 30; IX. 499. — Elle a été donnée afin d'apprendre à l'homme à se connaître. VII. 17, 95. — En enseignant et en prescrivant ce qui ne peut être accompli sans la grâce, la loi montre à l'homme sa faiblesse. II. 337, 555. — Elle commandait la justice sans la

donner et faisant sentir aux Juifs le besoin de la grâce. XIV. 519. — Elle fut donnée aux Juifs comme un précepteur pour les conduire à la grâce. IV. 425.

Impuissance de la loi sans la grâce. IX. 444; X. 334. — Pourquoi elle était faible et impuissante. IX. 83. — Elle n'était point destinée à guérir les malades. VI. 507, 557. — Elle ne pouvait ôter le péché. V. 490; XV. 487; XVI. 6. — Elle condamne l'action, mais n'enlève point la malice. XVI. 71. — La loi n'ôte point le péché, mais ne fait que l'augmenter. IX. 710. — Ni le sacerdoce juif, ni la loi ne peuvent introduire dans le ciel. IV. 525. — Elle n'a pu reconclier l'homme avec Dieu. XVI. 227. — Les Juifs et les Pélagiens se croyaient justifiés par la loi. II. 466. — Sans la grâce elle ne peut rien et nuit beaucoup. XV. 598. — Elle fait de nous des prévaricateurs. XVI. 288. — La loi de Moïse est le bâton d'Élisée sur l'enfant mort. VI. 414; IX. 441; XIV. 203. — Elle était une pierre d'achoppement. IX. 308. — La faiblesse de la loi venait de la chair. VII. 26.

La loi ordonne le bien et ne donne pas la force de l'accomplir. XII. 91. — Elle sait commander et non pas aider. VII. 7, 311. — La loi sans la grâce. XVI. 272. — La loi n'est point la grâce. XVI. 280. — Elle fait connaître l'ennemi, mais non le vaincre. VI. 588. — La loi effraie qui présume de soi. VI. 589. — La loi ne peut rien sans la grâce. VII. 307. — La loi n'est pas mauvaise, quoiqu'elle soit nuisible sans la grâce. XIV. 237. — Comment elle est nuisible. II. 254; V. 491; VII. 23, 66. — La loi sans la grâce produit le péché. XIII. 498. — Elle rend plus coupable. VI. 557. — Elle opère la colère. XVI. 279. — Ceux qui connaissent la loi et ne l'accomplissent pas sont inexcusables. II. 547. — Nous sommes prévaricateurs, lorsque, instruits de la loi, nous osons faire ce qu'elle défend ou ne pas faire ce qu'elle ordonne. V. 491; XII. 30. — La loi peut commander, elle ne peut aider, elle ne sert qu'à rendre l'homme prévaricateur. XII. 42. — Sans la grâce de Dieu, ceux qui reçoivent la loi deviennent, non pas justes, mais prévaricateurs. XVI. 745. — La loi établissait la culpabilité des pécheurs et ne la faisait pas disparaître. X. 448. — De l'opinion de Julien sur ceux qui péchèrent dans le temps qui s'écoula entre les deux lois. XVI. 541. — Tous les pécheurs de la terre ont transgressé ou la loi naturelle ou la loi écrite. II. 403. — La loi a pu fermer la bouche à tous les hommes, mais non pas convertir leur cœur. XVI. 71. — Comment sont guéris les violateurs de la loi. X. 330. — Le joug de la loi de Moïse était réellement lourd. VI. 314. — Le plus grand secours que la loi puisse nous donner, c'est de nous aider à chercher la grâce. XV. 599. — La loi n'est point la grâce, et sans la grâce elle ne peut rendre une action réellement bonne. XVI. 48, 281. — La loi sans la grâce n'est plus qu'une lettre. IX. 440. — La lettre de la loi tue. XVI. 33, 287. — Comment la lettre de la loi est un secours pour les prédestinés. XVI. 438. — La loi, comme le soleil, est toujours bonne : ce que la santé est aux yeux pour voir le soleil, la grâce l'est aux esprits pour accomplir la loi. XIV. 237. — La chair dénoncée de la grâce oppose une résistance invincible à la loi. VII. 26. — Foi catholique sur la loi et la grâce. XVI. 33.

Ce que c'est qu'accomplir la loi. XIV. 264, 272. — Pourquoi la loi ne peut être accomplie. X. 334. — Ma faiblesse n'accomplit pas toujours la loi, mais ma volonté la bénit. VII. 20. — La chair ne peut accomplir la loi. XVI. 33. — La loi ne peut suffire au libre arbitre. II. 404, 405. — La volonté humaine ne suffit point pour accomplir la loi. II. 339. — La loi n'ordonnerait pas si la volonté n'existait pas, la grâce n'aiderait pas si la volonté suffisait. II. 464. — La justice de la loi n'est point accomplie lorsque la loi commande et que l'homme obéit par ses propres forces ; mais seulement lorsque, aidée de la grâce, la volonté accomplit librement le précepte de la loi. XVI. 46. — Doctrine catholique sur la loi, la grâce et le libre arbitre. XVI. 295 et suiv.

La loi est accomplie non par la crainte, mais par l'amour. VI. 432; VII. 311, 374; XV. 601. — La loi menaçait la concupiscence, mais ne l'éteignait pas ; elle la menaçait, mais

sans la réprimer, faisant craindre le châtement et non aimer la justice. VII. 17. — La loi menace en vain quand l'iniquité domine. VI. 123. — C'est un péché de désirer ce qui est défendu par la loi de Dieu et de s'en abstenir par la crainte de la peine et non par le désir de la justice. XIII. 295. — Celui qui agit malgré lui n'est point l'ami de la loi. IX. 671. — La loi effraie ceux qui présument d'eux-mêmes, la grâce soutient ceux qui espèrent en Dieu. VI. 587. — Sévérité de l'ancienne loi. II. 387. — C'est la crainte qui domine dans la loi. IV. 455; IX. 222. — Pourquoi Dieu a donné une telle loi. IX. 282, 717; X. 86. — La loi effraie les hommes pour les porter à se convertir. VI. 4. — C'est surtout quand elle menace ou frappe, qu'on lui donne le nom de loi. V. 495. — La loi n'est nécessaire que pour ceux à qui l'esclavage est encore utile. XII. 37. — Pourquoi elle produit la colère. XVI. 57. — Elle est un maître importun. VII. 36.

On ne peut accomplir la loi sans la grâce. VIII. 441; X. 220. — On ne peut sans la grâce accomplir les préceptes de la loi. II. 466, 554, 559; VI. 38, 123; VII. 66, 310, 374. — Ne pouvant être accomplie que par la charité, elle n'était point observée sous l'impression de la crainte. IV. 453, 535; VIII. 300; IX. 92, 225. — La charité seule peut accomplir la loi. V. 418, 494; XII. 79. — Beaucoup de choses, sans être prescrites par la loi, doivent être faites par charité. XII. 173. — La loi sait fort bien commander, mais la faiblesse succombe sous le joug; la grâce, en répandant la charité, vient au secours de la faiblesse humaine. XVI. 7. — On accomplit par la foi ce que la loi ne pouvait faire. V. 361. — La loi d'amour donne le pardon des péchés, avertit au sujet de l'avenir. X. 86. — Le même précepte est la loi pour ceux qui craignent et la grâce pour ceux qui l'accomplissent avec amour. V. 495. — La loi lie le coupable par la prévarication. V. 494. — La loi mène à la foi, la foi obtient la charité et la charité accomplit la loi. II. 337. — Avant la loi et sous la loi, la concupiscence nous domine. V. 361.

La loi rend criminels tous les hommes placés sous la loi. X. 330. — Ce que c'est qu'être sous la loi. XIV. 232. — Qui est sous la loi. V. 462; XVI. 45. — Qui sont ceux qui sont sous la loi d'une manière condamnable. II. 113. — Ceux que la cupidité domine sont sous la loi. V. 492. — Ceux que la loi domine sont sous elle. V. 494. — Ils sont sous la loi, les hommes passionnés pour les biens de la chair et qui n'aiment point la justice de la loi. V. 367. — On comprend la vanité des actions légales, quand la passion porte le ravage dans l'âme et que la crainte peut seule l'enchaîner. III. 513. — Différence entre l'homme soumis à la loi et l'homme soumis à la grâce. I. 333. — Ce que c'est qu'être dans la loi, sous la loi et sans loi. VIII. 122; XII. 248. — Même sous l'ancienne loi, il y a toujours eu des hommes qui, au lieu de subir les terreurs de la loi, trouvaient dans la grâce un principe de joie. XV. 626.

La science de la loi n'est pas absolument nécessaire pour ne pas pécher. XV. 564. — Ce qu'on entend par la science de la loi. XV. 565. — Sans la charité la science de la loi enfle et n'édifie pas. XVI. 57. — Ceux qui accomplissent la loi en conservent la mémoire. VIII. 658. — Dieu a gravé sa loi dans nos cœurs pour que nous l'aimions d'une crainte chaste. IX. 704. — Autre est la loi écrite qui s'impose à l'esclave et autre la loi que lit dans son cœur celui qui n'a pas besoin de la loi écrite. VIII. 122. — La loi est un firmament inébranlable pour le cœur qui y repose. IX. 390. — Celui dont l'oreille s'incline avec humilité, écoute pieusement la loi de Dieu. IX. 220. — Comment on conserve la mémoire de la loi, et on la médite avec avantage. VIII. 568; IX. 390, 654, 696. — Se souvenir de la loi et ne pas l'aimer c'est être également coupable. IX. 672. — Loi de l'Esprit de vie, loi du péché, loi des œuvres. VII. 7. — Quelle est la loi du péché? V. 366, 420. — La loi du péché avec la culpabilité qui en résulte pour les enfants non baptisés. XV. 715. — Comment la loi du péché captivait l'Apôtre. XV. 713. — Lutte entre la loi de la chair et la loi de l'esprit. XV. 714. — Dans la loi des œuvres c'est la justice de Dieu qui ordonne, et dans la loi de foi c'est sa miséricorde qui nous

soutient. IX. 670. — Quelle est la loi de foi? IX. 670. — La complaisance que nous trouvons dans la loi de Dieu vient de la grâce. XV. 714. — La loi pour discerner ce qui est juste est écrite dans le cœur de chacun. VIII. 627.

Quelle est la loi de l'Esprit de vie? V. 462. — Comment elle nous délivre de la loi de mort. V. 462; XV. 714. — C'est par la grâce que l'homme se soumet à la loi de Dieu. XVI. 10.

La loi de la cité de Dieu est la charité. IX. 441. — Dans le ciel nous garderons la plénitude de la loi sans crainte de l'offenser. IX. 680. — La loi ne sera accomplie parfaitement que dans le ciel. XVI. 46. — Dans le ciel on ne lira plus la loi. IX. 390, 526.

Le chrétien est-il obligé d'accomplir les préceptes de la loi ancienne? XVI. 38. — Saint Jérôme regardait comme mauvaise l'observation de la loi. II. 96, 110. — Saint Augustin enseigne que cette observance n'est ni bonne ni mauvaise. II. 110. — Au commencement de l'Eglise il n'était pas défendu au juif converti de garder les vaines observances de la loi, mais on lui interdisait d'y placer l'espérance du salut. XIV. 102. — Dans quelle intention saint Paul fait observer quelques prescriptions de la loi. II. 110, 111; XII. 232. — Depuis la résurrection de Jésus-Christ, la loi a perdu ce qui la faisait vivre comme devoir. II. 112. — Il ne convenait pas d'abandonner aussitôt les préceptes de l'ancienne loi, il fallait que leurs amis les conduisissent à la sépulture. II. 112, 113. — Les Apôtres n'ont imposé aux chrétiens que trois points de la loi. V. 79. — Les païens qui se convertissaient n'étaient pas forcés d'observer la loi. XII. 232. — Les Cérinthiens, les Ebionites, les Nazaréens observaient la loi. XIV. 5. — Il n'est plus permis d'observer la loi. II. 113. — Le Christ est venu non abolir, mais accomplir la loi. XIV. 271. — Pourquoi le chrétien n'observe plus les prescriptions de la loi. XIV. 272, 273, 274. — Ce que les chrétiens ont gardé de la loi ancienne. XIV. 277. — Dieu a pu changer la loi, sans changer lui-même. II. 289. — Ce qui s'ôte par Jésus-Christ ce n'est pas l'Ancien Testament, c'est le voile qui le couvre. XIV. 37. — Tout ce qu'il y avait de servile dans la loi a disparu pour faire place à la révélation pleine et entière. XIV. 101. — Le chrétien blâme les observances de la loi, mais attache de l'importance à ce qu'elles signifiaient. XIV. 103. — Mystères renfermés dans la loi. XIV. 37. — Tout ce qui a été annoncé dans la loi a été accompli dans Jésus-Christ et l'Eglise. XIV. 269. — La loi prophétise le Christ. II. 368. — Les Juifs refusaient de reconnaître Jésus-Christ dans la loi. XIV. 520.

Tous les préceptes de la loi furent des figures de la nôtre. XIV. 266, 270. — La loi était un remède non préparé, la préparation en fut faite par la venue du Sauveur. VIII. 533. — Une portion de la loi s'observe encore au sein du christianisme. IV. 525; XIV. 277.

Comment la loi doit être comprise. V. 361; XIV. 315. — Rien de plus funeste que de prendre la loi à la lettre, rien de plus salutaire que d'en saisir l'esprit. XIV. 37. — La loi promettait des biens temporels. X. 520; XIII. 206. — Peu de juifs comprenaient les promesses de la loi. XIII. 207. — Les promesses de la loi doivent être entendues dans un sens spirituel. VI. 108. — Celui qui embrasse la loi de Dieu dans l'attente des biens terrestres se constitue héritier de l'Ancien Testament. XV. 570. — Vie promise à ceux qui observent la loi. XVI. 56. — La loi toute spirituelle. XVI. 38. — La loi ne peut être accomplie que par les hommes spirituels. V. 491. — L'homme doit être l'observateur et non le juge de la loi. I. 512. — Aimer la loi de Dieu, c'est respecter dans cette loi même ce que l'on ne comprend point. IX. 728. — La loi de Moïse, qui semble ne promettre aux justes que des biens temporels, renferme sous ses voiles des choses spirituelles. IX. 352. — La loi ancienne entendue dans un sens spirituel est l'Evangile. VI. 108. — La grâce du Nouveau Testament, voilée dans la loi, nous est dévoilée dans l'Evangile. X. 220. — Comment la loi donnée par Moïse est devenue la grâce et la vérité par Jésus-Christ. XIV. 237. — La loi des chrétiens est belle, divine, ineffable. VIII. 441.

Différence entre la loi et la grâce. VI. 587 ; IX. 671 ; XIV. 519, 520. — La loi de Moïse est à l'Évangile ce que Forge est au froment. VI. 535. — L'ancienne loi contenait déjà les perfectionnements introduits par le Christ. XIV. 283. — La loi dans le Christ est une loi de miséricorde. VIII. 239. — Ce que c'est que faire bon usage de la loi. VII. 31 ; XVI. 56, 296. — On peut vivre sous la loi et faire un mauvais usage de la loi. XV. 372. — Qui est celui qui use de la grâce comme il faut. II. 338. — A celui qui compte sur ses forces pour accomplir la loi, la loi cesse d'être un secours pour la délivrance et n'est plus que le lien du péché. II. 318. — Suivre la loi sans encourir de reproche. VII. 87. — En cette vie il n'est pas toujours donné aux saints d'accomplir la loi. VII. 21. — Ce que c'est qu'acquiescer à la loi. VII. 20. — Quel est celui qui use mal de la loi ? V. 491. — Les bonnes œuvres procèdent de l'usage légitime de la loi, les péchés viennent de l'abus criminel de la loi. VIII. 672. — Quiconque a péché sans la loi de Moïse, périra sans elle. IX. 710. — L'homme a été assujéti à être conduit par la loi, dont il n'avait pas voulu suivre les règles. III. 480.

Loi ancienne, loi nouvelle. VII. 36. — La loi dans l'arche figure la sanctification dans le corps du Seigneur. II. 69. — Les cinq portiques de Moïse figuraient la loi. VI. 507. — La loi pure du Seigneur est l'Esprit-Saint. VIII. 190. — Les dix commandements de la loi et les dix plaies d'Égypte. VI. 34. — Les dix commandements. VI. 40. — La loi du Seigneur est le Christ lui-même. VIII. 193.

Toutes les lois aspirent à la céleste patrie. II. 491. — Le juge ne doit point discuter les lois, il doit s'y soumettre. III. 567. — Tout père de famille doit régler sur la loi de la cité la conduite de sa maison. XIII. 440. — La cité céleste ne fait pas difficulté d'obéir aux lois de la cité terrestre. XIII. 440. — L'Église profite des lois bonnes ou mauvaises des empereurs. II. 196, 483. — Les bons sont éprouvés par les lois mauvaises, les méchants sont corrigés par les bonnes lois. XV. 424. — Pourquoi les Apôtres ne demandèrent point de lois aux empereurs. II. 487. — A l'exemple de saint Paul, les chrétiens peuvent demander des lois protectrices aux empereurs. II. 490. — Le concile de Carthage décrète de demander aux empereurs des lois contre les hérétiques. II. 489. — Lois des empereurs contre les hérétiques. IX. 484. — Contre les païens et les hérétiques. II. 443, 444, 466. — Loi de Théodose contre tous les hérétiques. II. 489. — Plainte des hérétiques contre les lois des empereurs catholiques. XVI. 127. — Les châtimens de la loi ne nous ôtent pas le libre arbitre. XV. 253. — Utilité des lois impériales contre les Donatistes et autres hérétiques. II. 483, 485, 487, 490 ; XIII. 666 ; XV. 252, 344. — Les Catholiques ne se servent point de la sévérité des lois contre les hérétiques. II. 128, 172. — Loi de l'empereur Antonin contre les adultères. XII. 185. — Loi Julia. XII. 185. — Loi Voconia. XIII. 64.

LONGINIEN, philosophe païen. Ses relations avec saint Augustin. II. 75, 76.

LOTH signifie qui se détourne. VIII. 273. — Il ne reconnaît qu'un seul Seigneur dans les deux anges qui lui apparurent. XIV. 650. — Il voit des hommes dans les anges. IV. 383. — Il dut sa délivrance aux mérites d'Abraham. IV. 383. — Sa conduite envers les Sodomites. IV. 383 ; XII. 227. — Loth, au milieu de Sodome, est la figure du corps du Christ. XIV. 333. — La femme de Loth est changée en une statue de sel. IX. 277 ; XII. 326 ; XIII. 353 ; XIV. 333. — L'inceste de Loth. XIV. 333. — L'ivresse de Loth. XIV. 334. — Les filles de Loth figuraient ceux qui abusent de la loi. VIII. 671.

LOUANGE. LOUER. Le bien qui reçoit les louanges qui lui sont dues ne devient ni plus grand ni plus petit par le jugement d'autrui. II. 217, 221. — Tout ce qu'on loue en dehors de Dieu, c'est la bonté. X. 123. — Il en est qui ont beaucoup à raconter, beaucoup à s'applaudir : l'injuste vante ses injustices. VIII. 410. — Louer un criminel c'est participer à ses crimes. VIII. 542 ; X. 123. — Louanges téméraires. IX. 457. — On loue ce qui plait. X. 290. — Quand on loue

Dieu, on peut s'affranchir des lois rigoureuses de l'exactitude historique. IX. 558.

C'est louer Dieu que de nous accuser avec piété. VI. 307. — Quelle est la louange agréable à Dieu. X. 257. — Les anges et toutes les créatures du ciel doivent louer Dieu. X. 291. — Les anges louent Dieu par leur vie, nous le louons par notre foi. VII. 170. — La création est un hymne permanent en l'honneur de Dieu. I. 397. — Comment les créatures même inanimées louent le Seigneur. X. 80, 237, 290, 295. — Les beautés si diverses des créatures chantent les louanges du Créateur. VIII. 236. — Il ne faut s'écarter des louanges de Dieu ni d'un pied ni d'un pouce. VI. 308. — Se louer soi-même ce n'est pas louer Dieu, c'est s'éloigner de lui. VII. 99. — Se louer, de la part de l'homme, c'est arrogance ; de la part de Dieu, c'est miséricorde. X. 230. — C'est à Dieu à plaire à l'homme par sa beauté, à l'homme de louer Dieu par ses actions de grâces. VIII. 476. — L'œuvre de l'homme doit être la louange de Dieu. VIII. 476. — Pourquoi Dieu veut être loué par l'homme. IX. 491 ; X. 122. — C'est par miséricorde et non par exigence que Dieu nous ordonne de le louer. X. 122. — La louange de Dieu est pour nous une nourriture ; plus nous chantons, plus nous avons de forces et plus nous est doux l'objet de nos louanges. IX. 460. — Dieu a tellement conditionné sa louange, que les forts et les faibles peuvent la chanter. X. 124. — C'est parce que Dieu a daigné se louer lui-même que l'homme peut aussi le louer. X. 230. — Un seul mot renferme toute la louange du Seigneur : Le Seigneur est bon. X. 122. — Point de présents plus agréables à Dieu que les sacrifices de louange. IX. 97. — Les louanges de Dieu sont un sacrifice de justice. VIII. 557. — Le sacrifice de louanges est plus agréable à Dieu que les victimes. IX. 120.

Nous devons louer Dieu pendant l'éternité. VII. 323 ; XI. 461. — Le plus court moyen de bénir Dieu toujours. X. 232. — L'âme doit chanter sans cesse les louanges de Dieu. IX. 490. — Moyen de louer Dieu tout le jour. VIII. 350 ; X. 289. — La voix qui loue Dieu a des silences, la vie doit être une mélodie sans silence. X. 256. — On cesse de louer Dieu quand on s'éloigne de la justice. X. 239. — Il faut louer Dieu dans la prospérité et l'adversité. VIII. 293, 584 ; IX. 138. — Louer Dieu qui nous frappe c'est nous guérir de nos plaies. X. 232. — Louer Dieu pleinement, c'est chanter de la voix et par une vie sainte. X. 289, 290. — Il faut louer Dieu par les paroles et les œuvres. VII. 323 ; IX. 551. — Nous devons louer Dieu dans toutes nos œuvres. IX. 490. — C'est en vain que notre langue bénit Dieu, si notre vie est pour lui une malédiction. IX. 542. — Celui qui loue Dieu et vit mal est en désaccord avec lui-même. X. 257. — Dieu est le seul que nous puissions louer avec sécurité, puisqu'il n'y a rien en lui qui puisse nous déplaire. VII. 324. — La louange des impies offense Dieu. X. 257. — Dieu n'est béni ni par l'avarice ni par la luxure, parce qu'il ne les a point faites. IX. 80. — Ceux qui vivent dans le désordre ne louent point Dieu, ils ne le préchent de bouche que pour le blasphémer par leur vie. VIII. 509, 545. — Ce que signifie entendre la voix de la louange. VIII. 226 ; IX. 64. — Nous devons louer Dieu parce que nous devons à sa grâce tout ce qu'il y a de bon en nous. IX. 64. — C'est Dieu qui dans ses serviteurs chante ses propres louanges. X. 230, 231. — C'est louer Dieu que de louer un martyr. VII. 534. — Toutes les œuvres que Dieu commande sont ses louanges. IX. 564. — Les riches se louent eux-mêmes, les pauvres louent le Seigneur. VIII. 213 ; IX. 186. — A qui il appartient de louer Dieu. XI. 453.

L'accusation doit précéder la louange. X. 263. — Tout être loue Dieu à sa manière. IV. 76. — On loue le Seigneur en se soumettant à lui. VIII. 295. — Vouloir louer est une louange. X. 127. — C'est être ingrat que de louer les œuvres de Dieu et de ne rien dire de celui qui les a faites. X. 233. — Ne pas louer Dieu, c'est pour ses serviteurs l'orgueil, l'ingratitude, l'impiété. X. 121.

Il faut louer Dieu de bouche et de cœur. VII. 330. — Louer Dieu dans son cœur, c'est offrir à Dieu de saintes victimes

eur l'au-delà de la conscience. x. 128. — Dieu a l'oreille non à notre voix, mais à notre cœur; il écoute non l'harmonie des paroles, mais celle des bonnes œuvres. x. 257. — L'œuvre des saints est de louer Dieu en l'aimant, de l'aimer en le louant. x. 271. — Que la voix et la vie louent Dieu, mais qu'elles soient animées de la charité qui ne s'éteint pas. vii. 323. — Celui-là loue avec vérité, qui aime avec sincérité. ii. 311. — Nous ne cessons de louer Dieu si nous ne cessons de l'aimer. ix. 281. — Nous devons aimer et louer Dieu gratuitement. viii. 582. — Les sacrifices de la bouche sont les sacrifices de louanges qu'exhale un cri d'amour. ix. 706. — L'œuvre d'une volonté libre est de louer Dieu par amour. x. 127. — Nul ne loue Dieu qu'en accordant ses paroles et ses actions par le double amour de Dieu et du prochain. vi. 139. — La charité loue le Seigneur, la discorde lui jette le blasphème. x. 299. — Le cantique nouveau est la louange de Dieu. ii. 314; x. 299. — Louer Dieu est une joie, le prier c'est gémir. x. 289.

C'est dans l'Écriture qu'il faut chercher un moyen sûr de louer Dieu. x. 230. — La louange jaillit quand le cœur est content. vii. 326. — La louange de Dieu sera la seule occupation des bienheureux. vii. 289, 316, 324; ix. 280, 311, 317, 612; x. 247. — Au ciel la louange sera fin comme la charité. ix. 460; x. 209. — Il faut commencer à louer Dieu maintenant, si on doit le louer dans tous les siècles. x. 231.

Comment l'homme peut se louer sans être orgueilleux. x. 234. — Louer sa bonté propre c'est devenir mauvais. viii. 226. — Quiconque veut être loué pour lui-même est orgueilleux. viii. 323. — Les flatteurs sont des vendeurs de louanges. vi. 418. — Tous les mortels aiment la louange. xii. 510. — Il y a vérité dans toute louange que ne tait point le Seigneur. ix. 583. — Au jour du jugement la louange humaine ne consolera plus personne. ii. 323. — Il ne faut point rechercher la louange des hommes dans ses études. ii. 221. — Les louanges humaines faisaient briller les lampes des vierges folles. vi. 417. — Les vierges folles faisaient le bien pour obtenir de vaines louanges. ii. 322; xi. 507.

L'amour des louanges est un vice. xiii. 105. — L'amour des louanges humaines vient au premier rang dans la vanité. ix. 675. — L'amour de la gloire triomphe de tous les autres vices. xiii. 105. — Il faut étouffer l'amour de la gloire humaine. xiii. 106. — Les louanges humaines sont même dans l'Église un sujet de tentation et presque de ruine. vi. 340. — Maux que cause le désir des louanges humaines. i. 542; xi. 506. — Jouir des louanges humaines c'est s'attirer le blâme de Dieu. i. 470. — L'amour de la louange nous rend misérables. iii. 328. — Il est dangereux d'être loué même des dons que Dieu nous fait. i. 470. — Saint Augustin se repent d'avoir trop loué Platon. i. 309. — La louange est sincère, là où le blâme serait sans péril. ii. 217.

La louange humaine n'est pas toujours à incriminer. ix. 675. — Les louanges des hommes ne nuisent pas toujours. vi. 597. — La louange est la compagne ordinaire d'une vie exemplaire, i. 470. — Les louanges sont quelquefois utiles à ceux qui les font. v. 287. — C'est le Christ et non l'homme qu'il faut louer du bien qui est en lui par le Christ. viii. 435. — Les louanges adressées aux gens de bien profitent non à ceux qui les donnent, mais à ceux qui les font. iii. 70. — Conduite des saints lorsqu'on les loue. i. 542; iii. 70, 584; xiii. 111. — Conduite de saint Augustin. i. 552. — Comment il faut recevoir les louanges. i. 542. — Il faut rechercher la vérité et éviter la vanité qui se trouvent dans les louanges. iii. 70. — Saint Augustin détestait les louanges des impies et de ceux qui vivaient mal. vii. 587. — On se console aisément de manquer de louanges quand on nous en refuse, il est difficile de ne pas prendre plaisir à celles qu'on nous donne. i. 542. — Une fausse louange est une flatterie. x. 192. — Le blâme est préférable à de fausses louanges. x. 4. — Il faut repousser les louanges des flatteurs. ix. 125.

LUC, évangéliste. Saint Luc et saint Marc ne sont pas égaux aux Apôtres, mais la différence est peu notable. vii.

271. — Saint Luc, dans son évangile, considère Jésus-Christ comme prêtre. v. 115. — Pourquoi on lui attribue la figure du bœuf. x. 582.

LUC, serviteur de Dieu. ii. 469.

LUCAIN, poète. xiii. 67. — Il ne peut arriver à connaître le Dieu d'Israël. v. 131.

LUCIANUS de Rucme. xv. 177.

LUCIFER, étoile de Vénus. Sa métamorphose. xiii. 491. — Les Romains ont voulu dédier cette étoile à César. iv. 31.

LUCIFER, évêque de Cagliari, donne son nom aux Lucifériens. xiv. 18. — Il tombe dans le schisme. ii. 495; xii. 57.

LUCIFÉRIENS, disciples de Lucifer. Pourquoi Epiphane et Philaster ne les comptent pas au nombre des hérétiques. xiv. 18. — Leur erreur. ix. 98. — Ils prétendent que les âmes tirent leur origine de la transfusion du sang. xiv. 18.

LUCILIEN. iii. 255.

LUCILLE. vi. 201. — Elle était très-riche. ii. 33. — Femme aussi factieuse que riche, blessée dans son orgueil par Cécilianus, encore diacre. xv. 10, 344. — Animée de haines furibondes, elle veut la condamnation de Cécilianus et l'ordination d'un autre évêque. xv. 413. — Elle achète la condamnation de Cécilianus. ii. 33; viii. 379; xv. 344, 357. — Elle donna quatre cents pièces de monnaie. xv. 444.

LUCILLUS, évêque de Sinite. Sa guérison miraculeuse. xiii. 523.

LUCILLE. ii. 120.

LUCINE, déesse. xiii. 78, 83.

LUCINIEN, ami de saint Augustin. i. 523, 528.

LUCIUS OPIMUS, consul. xiii. 65.

LUCIUS PONTIUS. xiii. 43.

LUCIUS COLLATIN. xiii. 59.

LUCIUS TITIUS. xiii. 43.

LUCIUS d'Ausafa. xv. 183.

LUCIUS de Castres. xv. 157.

LUCIUS de Membresa. xv. 182.

LUCIUS de Thèbestes. xv. 169.

LUCRÈCE est violée par le fils de Tarquin. xiii. 36. — Elle se donne la mort pour avoir été outragée. xiii. 14.

LUCRÉTIUS, consul romain. xiii. 59.

LUCRÈCE dit que l'âme est composée d'atomes. xiv. 38.

LUMIÈRE. C'est la prunelle de l'œil qui nous fait distinguer la lumière des ténèbres. viii. 186, 187. — On donne aux yeux le nom de lumière. x. 221. — Double lumière : Dieu et la lumière créée par Dieu. xv. 483. — Les Manichéens ne distinguent pas entre la lumière créée et la lumière increée. xiv. 315. — Lumière éternelle et immuable. i. 423, 467. — Il faut penser à la lumière de la vérité, de la sagesse. vi. 11. — Lumière divine. xiv. 289. — La lumière divine est un flambeau qu'on ne peut éteindre. viii. 232. — La lumière est un Dieu, sans lui nous sommes dans les ténèbres. vi. 222; vii. 580. — La lumière divine est faite pour les yeux du cœur. viii. 237. — Ceux qui ont le cœur pur peuvent seuls la voir. viii. 237; ix. 72. — Dans l'aveuglement de l'esprit tout homme se trouve privé de toute lumière intérieure de Dieu. viii. 143. — Le chrétien qui vit mal est un aveugle que ne vivifie aucun rayon de la véritable lumière. viii. 228. — Eclairée par la lumière de Dieu, l'âme se donne un conseil appuyé sur l'éternité de son auteur. x. 246. — Lumière des hommes, lumière des esprits. x. 331. — Lumière intérieure à l'aide de laquelle l'âme distingue et discerne les choses. ii. 355. — La vérité est la lumière à laquelle nos âmes s'illuminent comme des flambeaux. viii. 150, 151. — La lumière véritable est celle de la justice et de la sagesse. vi. 338. — Lumière invisible qui nous prépare aux bonnes œuvres. ix. 387. — L'œil intérieur flétri par le péché redoute la lumière divine. vi. 389. — La lumière du cœur est la charité. ii. 314. — Le Christ est la lumière du cœur. viii. 34. — Différence entre la lumière du soleil et la lumière invisible du Verbe de Dieu. vi. 497. — La lumière visible fait ressortir les couleurs des corps, ainsi la lumière invisible forme les idées de l'âme. viii. 5. — Nous sommes

M

dans la lumière quand nous nous repenons de nos fautes. VIII. 499. — La lumière fut vraiment séparée des ténèbres au jour de la résurrection de Jésus-Christ. VIII. 503.

Lumière qui éclaire, lumière qui reçoit d'ailleurs son éclat. X. 425; XV. 39. — Comment on peut distinguer la vraie lumière de la lumière empruntée. II. 299. — L'homme ne peut être sa propre lumière. VII. 454. — L'homme n'est pas la lumière, tout au plus est-il l'œil. Que sert, sans lumière, d'avoir l'œil bon et ouvert? VI. 309. — Lumière qui éclaire tout homme. VI. 309. — La lumière est la vérité, et toutes deux forment un seul Jésus-Christ. VIII. 458. — Comment cette lumière illumine tout homme venant en ce monde. XV. 500. — Les justes voient la lumière en vivant avec probité, les méchants ne la voient pas. VI. 41. — La lumière des vivants c'est la sagesse. VIII. 614.

Dieu a créé une double lumière, la lumière spirituelle et la lumière matérielle. XIV. 316, 485. — La lumière matérielle est commune à tous, l'autre n'est que pour les justes. IX. 435. — Lumière du ciel, lumière sensitive, lumière rationnelle. IV. 432. — Lumière matérielle, lumière de la raison, lumière divine. XIV. 288. — Combat de la lumière et des ténèbres, suivant les Manichéens. XIV. 220. — Erreurs des Manichéens sur la lumière. XIV. 40. — De la lumière créée le premier jour. IV. 430, 451. — Qu'est-ce que la lumière? IV. 446. — Séparation de la lumière d'avec les ténèbres. IV. 431. — De la lumière avant la création des astres. IV. 491. — L'explication donnée de la lumière et du jour n'est point une allégorie. IV. 494.

La lumière du soleil éclaire la terre, forme le jour, donne aux objets leur beauté et fait distinguer les couleurs. VI. 496. — La lumière est la reine des couleurs. I. 467. — L'âme gouverne la matière au moyen de la lumière et de l'air. IV. 231. — La lumière de l'intelligence sert de règle au jugement. II. 238. — L'œil vit de lumière, sans amoindrir la lumière. VI. 522; X. 448. — La lumière est l'aliment des yeux. VI. 419; IX. 323. — Le feu dont la lumière brille dans les yeux est le principe de la chaleur. XIV. 536.

LUNE. Suivant les Manichéens, elle a été faite avec de la bonne eau. XIV. 40. — Sa création. IV. 466. — D'où vient à la lune sa lumière? VIII. 473, 474. — D'où viennent sa croissance et sa décroissance. II. 61; IV. 467; VIII. 474. — Les Manichéens adoraient la lune. XIV. 176, 226, 244. — Moïse n'injurie point le soleil et la lune quand il défend de les adorer. XIV. 227. — La lune est l'image de l'Eglise en pèlerinage ici-bas. II. 62; VIII. 473; IX. 458, 537. — Elle est l'image de la résurrection. IX. 495. — Des moins parfaits. IX. 485.

LUPANAR. XIII. 397.

LUPERQUES. XIII. 495. — Courses des prêtres luperques. XIII. 392.

LUPERCIANA. XV. 477.

LUPICINUS. II. 337.

LUTTE. Lutte de l'esprit avec la chair. I. 392. — Lutte de l'âme chrétienne. VIII. 42. — Lutte de chaque jour. VII. 549. — Lutte de la chair et de l'esprit que tous les justes ont à soutenir ici-bas. VI. 47, 108, 123, 527; VII. 3, 6, 42, 64. — Ce qu'il faut faire dans la lutte de la chair contre l'esprit. VI. 123; VII. 3. — Pourquoi la victoire ne viendra qu'à la résurrection. VII. 63. — Lutte contre le démon, les passions. XI. 589.

LUXURE. Son langage est différent de celui de l'avarice. VI. 377. — C'est le vice d'une âme qui aime les voluptés corporelles d'un amour dérégé. XIII. 252. — Julien condamne les œuvres de la luxure et non la concupiscence. XVI. 666. — Le péché de luxure résulte du consentement donné à la concupiscence de la chair. XVI. 666. — La luxure de quelques chrétiens est une grande persécution pour l'Eglise. IX. 423. — La luxure est un chemin glissant. VIII. 339.

LUZA ou BÉTHEL, ville de Chanaan. IV. 396.

LIBYE, portion de l'Afrique. IV. 557. — Il y a deux Libyes, l'une en Afrique, l'autre en Orient. VI. 202.

LYCURGUE donne des lois aux Spartiates. XIII. 35.

MACAIRE. I. 556; VIII. 476; XV. 4, 5. — Tous les moyens qu'il employa contre les Donatistes furent toujours conformes aux lois. XV. 292. — Les Donatistes appelaient l'Eglise catholique, macarienne. II. 49. — Et les Catholiques, Macariens. XV. 252, 263; XVI. 429. — Suivant Pétihen, Macaire aurait été victime de la vengeance de Dieu. XV. 258, 262. — Saint Paulin adresse une lettre de consolation à Macaire. III. 408.

MACÉDONIUS, hérétique. XIV. 43.

MACÉDONIENS, hérétiques. XIV. 43, 641. — Ils considéraient le Saint-Esprit comme une créature. II. 496; VI. 317.

MACÉDONIUS, vicaire d'Afrique. II. 392. — Son application aux intérêts d'autrui. II. 382. — Il aimait le bien de l'Etat. II. 394. — Sa douceur et son humanité. II. 383. — Il intercède pour un clerc dans l'Eglise de Carthage. II. 385. — Son ordonnance contre les Donatistes. II. 397. — Il prête à saint Augustin dix-sept sous d'or. III. 122.

MACÉDONIENS. Leur empire. XIII. 254.

MACHABÉES. Leur martyre. XI. 364, 366. — Pourquoi le feu qui épargna les trois jeunes hommes dans la fournaise consuma les Machabées. VII. 426, 497. — Dieu délivra les uns avec éclat et couronna les autres en secret. X. 295. — Le corps des Machabées, et non leur foi, succomba dans les flammes. VIII. 388. — Ils furent martyrs des sacrements anciens. II. 25. — Et des lois de Dieu. VII. 497. — Ils sont réellement des martyrs du Christ. VII. 495. — Ils se montrèrent chrétiens par leurs actes. VII. 494. — Il y avait à Antioche une église dédiée aux saints Machabées. VII. 495. — La mère des Machabées fut sept fois martyre. VII. 496; XI. 366. — Courage de cette femme. IX. 443. — Les mères doivent apprendre d'elle à aimer leurs enfants. VII. 495; XI. 364. — La mère des Machabées représentait l'Eglise. VII. 497. — Elle fut différente d'Eve et semblable à l'Eglise. IX. 443.

Les Juifs ne placent pas le livre des Machabées au rang des livres canoniques. XIII. 662. — Pourquoi l'Eglise le regarde comme canonique. XIII. 409, 662.

MACOMADE. XV. 164.

MACOMÉDIE. XV. 382.

MACROBE, évêque donatiste. II. 295. — Ses relations avec saint Augustin. II. 200 et suiv.

MACTARUM. XV. 174.

MADAURE, ville d'Afrique, où saint Augustin commença à étudier les belles-lettres. I. 374, 534. — Lettre de saint Augustin aux habitants de Madaure. III. 73.

MADIAN signifie qui décline le jugement. IX. 273. — Madian fut fils d'Abraham et de Céthura. IV. 522.

MADIANITES. Ils descendaient d'Abraham par Céthura. IV. 400. — Ils sont quelquefois nommés Ismaélites. IV. 400. — Ethiopiens. IV. 512.

MADELEINE. On ne sait si Madeleine la pécheresse est la même que la sœur de Lazare. X. 661. — Sa conversion. IX. 76. — Elle eut plus d'effronterie pour son salut qu'elle n'en avait eu dans ses dérèglements. X. 54. — Elle reçut la santé parce qu'elle se croyait malade. X. 374. — Jésus-Christ lui apparut après sa résurrection. VII. 290, 293; XI. 296. — Elle était la figure de l'Eglise. VI. 26; XI. 296.

MAGE. L'étoile apparut aux Mages le jour de la naissance de Jésus-Christ. VII. 486. — Ils adorent l'enfant Jésus. VII. 484, 486; XI. 700. — Leurs présents. VII. 486; XI. 706. — Ils furent les prémices des Gentils. VII. 488. — Comparaison entre les Mages et la reine de Saba. XI. 713.

MAGICIENS. Magiciens de Pharaon. VI. 39, 405. — Pourquoi les magiciens de Pharaon ont fait certains miracles comme Moïse. II. 331; V. 482. — C'est du démon que les magiciens tiennent leur pouvoir. XII. 393. — Si les magiciens ont pu ressusciter un mort? II. 285. — Apulée, magicien célèbre, ne put jamais s'élever au pouvoir. II. 294. — On se trompe beaucoup en comparant les magiciens aux prophètes. II. 294. — L'impunité est la marque des mages

sacrilèges. VII. 183. — Une loi de Rome punissait sévèrement les magiciens. XIII. 170.

MAGIE. La magie est impie quand elle a pour base la protection des esprits malins. XIII. 169. — Des incertitudes de Porphyre touchant la magie. XIII. 201.

MAGISTRAT. Les magistrats de la cité du mal administrent quelquefois les affaires de la cité du ciel, et réciproquement. IX. 7.

MAGNIFICENCE. En quoi elle consiste. V. 434. — La justification de l'impie est la magnificence de Dieu. IX. 613. — Puissance et magnificence chez les Anges. IX. 421. — Avec la sainteté on possède la magnificence. IX. 421.

MAGOG signifie toit. XIII. 461. — De Gog et de Magog que le diable suscitera contre l'Eglise à la fin des temps. XIII. 461.

MAI, mois ainsi appelé de la déesse Maïa. XIV. 266.

MAIN. Mettre dans la main signifie mettre en son pouvoir. IV. 332; X. 304. — On appelle quelquefois main l'œuvre que l'homme fait avec sa main. X. 636. — Et aussi l'écriture qui se forme par la main. XIV. 223. — Elle signifie les bonnes œuvres. X. 216. — L'élévation des mains signifie la continuité des bonnes œuvres. IX. 324. — Par main droite on entend un ministre, un coopérateur pour les choses saintes. V. 270. — La main désigne la vengeance. IX. 99. — Laver ses mains dans le sang du pécheur. VIII. 643. — La main du pécheur est l'œuvre qui nous porte au mal. VIII. 360. — Pourquoi nous élevons nos mains dans la prière. IX. 26. — Imposition des mains. XV. 155. — Quelle imposition des mains peut se réitérer. XV. 105. — Pourquoi les hérétiques convertis reçoivent l'imposition des mains. XV. 145.

MAISON. Par maison on entend l'édifice et aussi les habitants. VIII. 8. — Ce mot signifie aussi quelquefois une cité. XIII. 322. — Quelquefois des chambres ou tentes. IV. 330. — Quelquefois les habitants. VII. 96.

Les justes sont la maison de Dieu. VII. 583. — Sois pour Dieu une demeure ici-bas, et il sera ta demeure éternelle. VIII. 276. — L'Eglise est pour nous une maison de prières, et nous sommes la maison de Dieu. VII. 579. — Comment on la bâtit. VII. 579, 583. — La maison est pour ceux qui doivent l'habiter à demeure, la tente est pour le voyageur. VIII. 459; X. 105. — On entre dans sa maison pour habiter, dans celle de Dieu pour être habité. X. 105. — Les justes et les Anges composent une seule maison de Dieu. X. 61. — Comment la maison de Dieu se construit encore. IX. 417. — Beauté de la maison de Dieu. VI. 70. — Comment chacun doit bâtir une maison à Dieu. XI. 519.

MAÎTRE. Il n'y a pour enseigner la science à l'homme d'autre maître que Dieu. I. 320; III. 185. — Le Christ est le maître intérieur. III. 202. — Nous avons pour maître la Lumière intérieure. II. 326. — Nous n'avons qu'un seul maître qui est le Christ : c'est lui qui a instruit Moïse par Jéthro, Corneille par saint Pierre. II. 434. — Nous sommes tous les disciples d'un même Maître qui est le Christ. VI. 98; VII. 485. — Maître de mémoire : charge de la cour impériale. II. 619. — Il y a danger à être maître, sécurité à être disciple. VI. 98.

MAJORIN, évêque. II. 459, 473.

MAJORIN, évêque donatiste de Carthage, ordonné par Donat contre Cécilien. VIII. 378; XIV. 16; XV. 378, 446. — Le parti de Donat fut d'abord appelé parti de Majorin. II. 126.

MAL. Ce que c'est. XIV. 464, 481. — Erreur des Manichéens sur le mal. XVI. 432. — Source de l'erreur manichéenne. XIV. 405. — Le mal n'est pas une substance. I. 424; III. 524; XIV. 133, 427. — Le mal c'est la corruption. III. 522; XIV. 138. — Origine du mal. XIV. 139. — Le souverain mal ne peut être que le terme auquel conduit la corruption. III. 523. — Le mal général c'est l'inconvenance. III. 525. — Le mal n'est que la privation du bien. I. 383; IV. 247; V. 428; XIII. 230, 237; XVI. 159. — La cause du mal est l'abandon du bien. XIII. 253; XVI. 96, 99. — Le mal vient de la révolte de la volonté. XII. 10. — Le mal

n'est que la corruption du mode, de la beauté et de l'ordre. XIV. 439. — Le mal vient du bien. XVI. 97, 99. — Il ne pouvait sortir que du bien. XV. 739. — Le mal ne peut sortir que de la nature. XIII. 295; XVI. 149. — Dans les choses bonnes le mal est un défaut et non pas la nature. VII. 144.

Le mal souverain n'existe pas. V. 428. — L'homme ne peut connaître le souverain mal, s'il ne connaît le souverain bien. XIV. 61. — Le mal ne peut exister sans le bien. XVI. 651. — Point de mal sans bien. XII. 5. — Il ne peut exister que dans une nature bonne. XIII. 253. — Le mal ne peut exister que dans quelque bien. XVI. 450. — Le bien peut sortir du mal. XV. 630.

Origine du mal. XIV. 60, 139, 325, 472. — Suivant les Sélénciens, le mal puise son origine tantôt en Dieu, tantôt dans la matière. XIV. 14. — Si Dieu est l'auteur des maux. XIV. 113, 501. — Coluthus enseignait que Dieu n'est pas l'auteur des maux qui nous affligent. XIV. 15. — Florin rapportait à Dieu la création du mal. XIV. 15.

Le mot mal désigne les vices et les châtements du vice. I. 418; III. 321, 554; IV. 125; XIV. 113, 481. — Le mal du péché vient du libre arbitre. I. 314, 327. — Il était digne de Dieu de laisser libre la volonté humaine et de permettre le mal qui pouvait en résulter. XII. 95.

Dieu n'est point l'auteur du mal. III. 521; V. 430; X. 618; XV. 72. — Le mal que Dieu fait, c'est le châtement du péché. XV. 72, 114. — Le mal que Dieu réserve aux méchants, ce ne sont pas des péchés, mais des châtements. II. 312.

Naissance et origine du mal. XV. 739; XVI. 95. — Le principe et la source du mal c'est le péché. XIV. 77. — Opinion des philosophes sur l'origine des maux de cette vie. VII. 276. — Les maux ne sont pas des objets de la nature. IV. 125. — Le mal avec lequel nous naissons n'est pas naturel. XVI. 452. — Le péché est la cause de tous nos maux. VII. 275. — Le mal n'eût jamais été sans le péché. XIII. 513. — Le mal n'existerait pas si nous ne l'avions pas fait. IV. 247. — Les maux que souffrent les enfants prouvent le péché originel. XVI. 491. — Ils ne peuvent venir que d'une nature viciée. XVI. 223. — Le péché est la cause des maux que nous avons à souffrir de la part des créatures. X. 321. — Le péché seul est la cause des maux du corps et de l'âme. XVI. 632, 700. — Nous ne saurions connaître le mal que par expérience, puisqu'il n'existerait pas si nous ne l'avions jamais fait. IV. 247. — L'idée du bien sert à faire connaître le mal en dehors de l'expérience. IV. 248. — Les biens et les maux sont, en cette vie, communs aux bons et aux méchants. VI. 159; IX. 247. — Chacun mesure le mal d'après ses passions et ses habitudes. XII. 214. — Pourquoi les maux se multiplient dans ce monde. VI. 355; VII. 80, 482, 528.

En quel sens Dieu est-il l'auteur du mal. XIV. 141. — Pourquoi Dieu permet-il le mal? XII. 4; XIV. 141. — Pourquoi Dieu permet-il les maux qui affligent la vie? VIII. 338; XVI. 131. — Le mal n'est plus un mal quand il est juste. VIII. 298.

Dieu dispose bien de toutes choses, même du mal. XIII. 238. — Dieu sait tirer du bien même des péchés des hommes. XIV. 334. — Il fait sortir beaucoup de bien de nos maux et de nos péchés. II. 435. — Il a mieux aimé faire sortir le bien du mal que de supprimer le mal. XII. 11; XIII. 513. — Les bonnes choses nuisent et les mauvaises sont utiles, selon les dispositions de ceux à qui elles sont données. X. 710. — Il ne peut arriver aucun mal aux hommes de foi, qui ne tourne au bien. XIII. 8. — En échange des maux temporels, Dieu réserve aux justes une récompense éternelle. XIII. 22. — Des maux passagers ne peuvent perdre les bons, ni dans cette vie ni dans l'autre. XIII. 44. — Les maux présents ne sont que des maux passagers. VI. 282.

Bien user du mal, c'est vertu. XV. 510. — Il importe beaucoup de savoir pour quel motif, dans quelle attente et dans quel but on souffre les maux de ce monde. III. 9. — Utilité des maux temporels. XII. 344. — Les chrétiens sont obligés de souffrir toutes sortes de maux pour la défense de la vraie

foi. XIII. 221. — Un chrétien est fait pour souffrir des maux temporels. VII. 476. — Les maux de cette vie ne peuvent être comparés aux maux de l'éternité. VII. 404. — Il ne sent rien auprès du feu éternel. VI. 94. — Jésus-Christ s'est chargé des maux qu'il nous engageait à supporter. XII. 81.

Les deux maux de l'homme sont l'injustice et la mortalité. VII. 400. — La cupidité est la racine de tous les maux. XV. 603. — Les maux de l'humanité sont maintenant l'ignorance et la faiblesse. VII. 444. — L'ignorance et la concupiscence sont deux maux de l'homme. XII. 40. — Les maux de l'âme sont les seuls maux véritables, ou du moins les plus grands. XIII. 74. — Les méchants ne craignent que les maux corporels. XIII. 47, 71. — Il y a une énorme différence entre souffrir le mal et être mal. VI. 220. — Le péché et le châtiement du péché sont deux genres de maux. XIV. 72.

On ne doit point faire le mal pour procurer un bien. XVI. 212. — En s'étudiant au mal, on ne peut trouver le bien. VIII. 241. — Les plus grands maux sont ceux qui sont sans douleur. XIV. 442. — Dieu tire le bien du mal. XIV. 447. — Dieu tolère les maux qu'il voit commettre aux méchants, parce qu'il est éternel. IX. 376.

Le mal est parfait en nous quand nous cédon à la convoitise. XV. 713. — Le mal contre lequel les chrétiens régénérés sont obligés de combattre vient du péché originel. XVI. 407. — Comment l'Apôtre a pu dire qu'il faisait le mal qu'il ne voulait pas. XVI. 9. — La volonté humaine ne peut se détourner du mal et faire le bien qu'avec la grâce. XVI. 469, 613.

Rendre le mal pour le mal n'est pas de la justice, mais de la malice. VIII. 438. — L'homme qui rend le mal pour le mal le fait avec un mauvais dessein et devient méchant lui-même. *Ibid.* — Rendre le mal pour le mal est l'apanage des méchants. IX. 586. — Celui qui ne rend point le mal pour le mal est parfait. VIII. 447. — Corriger celui qui a mal fait n'est point rendre le mal pour le mal. II. 142.

MALACHIE, prophète. XIII. 477. — Temps et objet de sa prophétie. XIII. 407.

MALADE, MALADIE. Naître dans un corps mortel c'est commencer une maladie. IX. 493. — Pour n'avoir pas gardé la tempérance, l'homme est tombé malade, et, malade, a engendré d'autres malades. VII. 31. — L'homme ne peut, à son gré, être malade et se guérir. VII. 31, 398. — On est d'autant plus malade qu'on ne croit pas l'être. VI. 353.

Deux espèces de malades. VI. 353. — Différence entre le malade et l'infirme. VI. 189. — Un malade est bien orgueilleux quand il donne des avis au médecin. X. 270. — Un médecin ne fait pas la volonté de son malade tout en cherchant à le guérir. VII. 425. — Un malade ne peut guérir qu'en observant les prescriptions du médecin. VII. 399. — Remèdes illicites pour guérir les maladies. VII. 549. — Le malade qui meurt pour n'avoir point voulu recourir à des remèdes illicites, devient martyr sur son lit. VII. 426. — Un homme en santé supportera plus facilement deux malades, que deux malades ne se supporteront mutuellement. VIII. 224. — Le Christ, médecin, trouve tous les malades. VI. 353. — Par quel remède il les a guéris. *Ibid.* — Le malade qui ne veut point user de remèdes défendus est vainqueur du démon. VI. 22. — Les malades de la piscine probatique. VI. 507. — Les Pélagiens soutiennent que les maladies auraient existé dans le paradis. XVI. 565. — Réfutation de cette erreur. XVI. 207. — D'où viennent les maladies des enfants. XVI. 129, 207. — Maladies qui affligent le corps. XIII. 537. — Les remèdes qu'on emploie pour guérir les maladies sont autant d'instruments de torture. *Ibid.* — L'expérience de la maladie fait mieux sentir le prix de la santé. XIII. 300. — L'obstination est une maladie incurable, non par la faute du médecin, mais par celle du malade. XIII. 418. — Toute maladie de l'âme trouve son remède dans les saintes Ecritures. XIII. 364.

MALCHUS. XI. 119.

MALÉDICTION. Elle est comme une huile dans les os. IX. 593. — Comme un vêtement. *Ibid.* — Une ceinture pour

celui qui commet le mal. *Ibid.* — Pourquoi une malédiction inspire de l'horreur. XIV. 595. — La malédiction de Dieu contre Adam est la sentence d'un maître qui punit et non l'expression d'une colère qui maudit. XIV. 489. — Les malédictions prophétiques ne sont point des imprécations dictées par la haine, mais des prédictions inspirées par l'Esprit-Saint. XIV. 251. — Une expression est appelée malédiction quelquefois, à cause de l'erreur malveillante de ceux qui la profèrent, et non du mal qu'elle contient. VIII. 444. — Jésus-Christ maudit la stérilité dans le figuier. VIII. 344. — Une exemple de la malédiction d'une mère. VII. 553; XIII. 525.

MALICE et MÉCHANCÉTÉ. XV. 50. — La malice est le désir de nuire. VIII. 58. — La malice est contre nature. XIII. 234. — Malice naturelle des enfants. XVI. 744, 745. — On peut dire que la malice est naturelle aux hommes, sans attaquer les œuvres de Dieu. XVI. 739. — La malice a été contractée par le péché d'Adam. XVI. 292. — Un homme, dans sa malice, peut avoir le désir de nuire, mais il n'a que le pouvoir que Dieu lui donne. VIII. 308. — Quel est le comble de la malice. VIII. 450, 356. — Il en est de la méchanceté comme du feu. VIII. 310. — Le malheur est l'inséparable compagnon de la méchanceté. VIII. 309. — La malice du méchant sert à frapper le juste. IX. 405. — La malice ne saurait être changée par les forces de l'homme. XVI. 741.

MALLIANA. III. 78.

MAMMUS, douzième roi des Assyriens. XIII. 390.

MAMMON signifie richesses. VIII. 576. — Ce mot, chez les Hébreux, signifie richesses; en langue punique il signifie gain. V. 302; VI. 475. — Servir Mammon, c'est être esclave du prince du siècle. V. 302.

MANASSÉ signifie nécessité. IV. 585. — Oublié. VIII. 671.

MANDRAGORE. Ce qu'elle signifie. XIV. 340. — Ce fruit est assez rare. XIV. 341.

MANGER. Il n'y a pas de péché à manger, mais à manger sans modération. VI. 594. — On doit manger pour vivre et non vivre pour manger. VI. 240. — Il est permis aux chrétiens de manger ce qu'ils veulent, pourvu qu'ils le fassent avec modération, bénédiction et action de grâces. VI. 595. — L'homme mange pour ne pas mourir et l'ange pour se conformer aux mortels. VIII. 104. — Après la résurrection nous pourrons manger, mais sans en avoir besoin. VIII. 105. — Manger le pain qui ne périt point c'est croire. X. 520. — Avec qui mangeait Jésus-Christ. IX. 467. — Comment l'Eglise mange. VIII. 267.

MANÈS, originaire de Perse, fut le chef des Manichéens. XIV. 10. — Il est encore appelé Manichée. XII. 56; XIV. 10. — Il prend le titre d'Apôtre de Jésus-Christ. XIV. 12, 413, 421; XV. 214. — Pourquoi il s'inscrit comme Apôtre du Christ. XIV. 120. — Ses disciples disent que le Saint-Esprit est venu à nous dans la personne de Manès. III. 78; XIV. 36. — Il est accepté par les siens comme étant le Saint-Esprit. XIV. 120. — Il voulait faire croire que le Saint-Esprit résidait personnellement en lui. I. 399. — Ce que l'Evangile dit du Paraclète ne convient point à Manès. XIV. 403. — Suivant ses disciples, il est venu le dernier pour interpréter les anciennes figures. XIV. 234. — Les livres de Manès sont remplis de folies. I. 399. — Il avait douze disciples comme le Christ avait douze Apôtres. XIV. 12. — La fête de la naissance de Manès. XIV. 121. — Il fut mis à mort. *Ibid.* — Ses disciples lui donnent le nom de père. XIV. 144. — Les folies de Manès. XIV. 124. — Lettre de Manès à Ménoch. XVI. 635. — Cette lettre fut trouvée à Constantinople. XVI. 633. — Lettre de Manès à Patrice. XVI. 641, 721. — Règlement de vie trouvé dans une lettre de Manès. III. 545. — Essai qui fut fait de ce règlement. III. 545. — Epître fondamentale de Manès. XIV. 416 et suiv., 452.

MANICHÉENS. C'est surtout dans la Perse qu'ils se répandent. VII. 314. — Les Manichéens dans la Paphlagonie et les Gaules. XIV. 452. — Ils sont les disciples et les successeurs de Hyménée et de Philète, hérétiques. XIV. 153. —

Pourquoi ils sont appelés Catharres. xiv. 11. — Leurs doctrines. xiv. 10. — Il n'y a dans leurs fables que des blasphèmes et des imaginations de fantômes corporels. x. 262. — Les principaux points de l'hérésie manichéenne. x. 405. — Leur erreur sur la nature de Dieu. ix. 261; x. 262; xiii. 237; xiv. 365, 449, 450, 453, 472, 474; xvi. 452. — Les deux dieux des Manichéens. iii. 497. — Ils admettaient deux natures ou deux principes contraires : l'un bon, l'autre mauvais. iii. 521, 552; v. 314; vii. 7, 28, 143; x. 618, 619. — Selon eux, le souverain mal est une nature éternelle. iii. 521. — Le mal c'est la terre, c'est un esprit errant sur la terre, ce sont les cinq autres des éléments. iii. 525. — Ils soutiennent que notre chair est l'œuvre d'une nation ténébreuse, éternellement mauvaise. xii. 98. — Que tous les corps sont de la nature de la race des ténèbres. vi. 62. — Folies des Manichéens sur les deux natures distinctes. xii. 96. — Inanité des fables manichéennes. iii. 526. — Blasphème des Manichéens contre Dieu. iii. 527. — Ils soutiennent que la substance même du Dieu bon a une partie corrompue et réduite à la nécessité de pécher. ii. 433. — Que le Dieu bon et véritable a mêlé une partie de lui-même avec le prince des ténèbres; que les élus, par leur nourriture, purifient et dégagent, en l'absorbant, cette partie souillée et captive. iii. 78. — Le Dieu des Manichéens est captif, souillé. iii. 78; xiv. 10. — Ils fondent l'obtention du secours divin sur les mérites d'une bonne nature. xvi. 20.

Erreur des Manichéens sur la cause de la création du monde. xiii. 237; xiv. 10. — Ils conviennent que Dieu est l'auteur d'un monde bon, quoique pour le former il se soit servi d'une matière préexistante. xiv. 479. — Dieu, disent-ils, envoya sa substance dans les entrailles du peuple ténébreux et en forma le monde. x. 191. — Leur erreur sur la création du ciel. i. 516. — Suivant eux, il y a huit terres, dix cieus portés par Atlas, et suspendus par le porte-lumière. xiv. 404. — Pour eux, la terre, les éléments sont le mal. iii. 525. — Dieu n'est pas le Créateur de la terre, il n'en est que l'habitant. xiv. 423. — Natures qu'ils placent dans la terre des ténèbres. xiv. 134. — Ils soutiennent que Dieu n'est pas l'auteur de toute créature. xvi. 19. — Leur doctrine sur l'origine de la chair. vi. 124. — Ils enseignent que tous les corps viennent, non pas du Créateur, mais de la race des ténèbres. iv. 121; vi. 61; xvi. 83, 450. — Que les corps de chair, les insectes et tout ce qui tient à la terre par racines vient, non de Dieu, mais d'une puissance ennemie. i. 516; xiv. 372. — Ils donnent une âme aux bêtes, aux arbres. iii. 538, 539. — Aux plantes, la faculté du raisonnement. iv. 131, 132. — Le sentiment de la douleur. iii. 315; v. 369. — Ils s'abstenaient de tuer les animaux, de cueillir les fruits, d'arracher les plantes. iii. 539; xiv. 12. — Ils pensaient qu'une partie de Dieu était enfouie dans les plantes. iii. 533. — En mangeant la nourriture, ils croyaient purifier leur Dieu enchaîné et souillé. xiv. 394. — Ils disaient que l'âme, en punition de la souillure contractée par la nourriture et le breuvage, a été condamnée à venir habiter l'homme. xvi. 54. — Abstinence des Manichéens. iii. 530, 537. — Pourquoi ils s'interdisent l'usage des viandes. iii. 532. — Leur impudicité. iii. 543, 545. — Ils prescriyaient aux fidèles de s'interdire la génération des enfants, la possession de maisons, de champs, d'argent. iii. 517.

Erreurs des Manichéens sur le soleil. iii. 525; vi. 61, 228; viii. 223; xiv. 304. — Sur la lune. ii. 60. — Sur la création de l'homme. iii. 544; xv. 721; xvi. 49, 53. — Sur l'âme. ii. 430, 431; iii. 78; vii. 144; xii. 100; xiv. 55 et suiv.; xvi. 20, 537, 641.

Ils soutiennent que le Dieu mentionné dans l'Ancien Testament n'est pas le père de Jésus-Christ. x. 625. — Que Jésus-Christ n'est point Dieu. vi. 61. — Qu'il est seulement Dieu. vi. 154. — Ils regardaient le Christ comme une extension émanée de l'étendue lumineuse de Dieu. i. 403. — Jamais les Manichéens n'ont osé avancer que le Père et le Fils n'eussent pas la même nature. vi. 61. — Ils déshonorent la chair du Christ en blasphémant l'enfantement de Marie. xvi. 20. — Ils disent que le Christ n'a point eu de mère.

viii. 171; x. 75. — Qu'il n'est pas né d'une vierge et qu'il n'a point une chair véritable. i. 402; iii. 78. — Ils nient l'humanité de Jésus-Christ. vi. 414; xii. 326. — Que le Christ ait eu un corps véritable. vi. 62, 339, 483; vii. 143, 269; xii. 100; xvi. 54. — Selon eux sa mort sur la croix fut fausse. i. 403. — Il fut crucifié dans le monde entier. x. 192. — En niant la chair du Christ, ils rendent inutile tout le mystère de l'Incarnation. vii. 266.

Les Manichéens combattent contre la grâce de Jésus-Christ, contre le baptême, et déshonorent la chair du Sauveur. xvi. 20. — Ils soutiennent que la créature n'est point délivrée par la chair et par le sang de Jésus-Christ. xvi. 53. — Que le Christ est le serpent qui tenta Eve. iv. 122.

Ils admettent une nature mauvaise, immuable et éternelle comme Dieu. xvi. 362. — Ils mêlent à la nature de leur Dieu une substance mauvaise, immuable. xvi. 432. — Ils soutiennent que la mauvaise nature est la cause du péché. xvi. 54. — Que les vices sont des natures. xvi. 415. — Que l'homme a été créé par le prince des ténèbres, de deux natures, l'une bonne, l'autre mauvaise. xv. 721. — Que le même homme a deux âmes : l'une bonne, l'autre mauvaise. i. 324; iii. 653. — Que ces diverses natures dans l'homme se combattent. i. 436. — Ils considèrent la mort comme la séparation du bien et du mal. ii. 105. — Leur erreur sur la lutte de la chair et de l'esprit. xii. 333. — Sur la nécessité pour la bonne nature de faire le bien, pour la mauvaise de faire le mal. xvi. 440. — Leur erreur sur la concupiscence. vii. 2, 24; xvi. 634. — Ils la condamnent comme une nature éternellement mauvaise. xvi. 20. — Ils niaient que le péché ait sa source dans le libre arbitre. xvi. 20, 49. — Leur doctrine sur le péché originel. xvi. 54. — Ils disaient que si le mal vient du libre arbitre, il faut accuser Dieu, créateur de toutes les natures. i. 314. — Ils attribuaient leurs péchés aux esprits de ténèbres. viii. 290; x. 190. — S'ils pêchent, disent-ils, c'est que la nature du mal l'emporte sur la nature de Dieu. xii. 94.

En quoi les Manichéens et les Pélagiens se ressemblent et diffèrent. xvi. 19. — Ils soutiennent que le Dieu bon n'est pas l'instituteur du mariage. xvi. 49, 56. — Ils sont les adversaires de la loi de Moïse. v. 361. — Leurs calomnies contre l'Ancien Testament. vi. 1; vii. 2; xvi. 17, 50, 53. — Ils sont les adversaires de la loi et des Prophètes. xiv. 479 et suiv. — Ils traitent de faussetés et d'interpolations tous les passages que l'Apôtre cite de l'Ancien Testament. v. 468. — Ils blasphèment les anciens justes. xvi. 53. — Leurs calomnies contre les patriarches. xii. 122. — Ils rejettent l'autorité de l'Ancien Testament. i. 317; iii. 79; iv. 88, 100, 121; xvi. 361. — Ils n'acceptent qu'en partie les livres du Nouveau Testament. iii. 79; xiv. 402. — Suivant eux, la loi vient du Dieu mauvais. vii. 95. — Du prince des ténèbres. i. 359; iii. 78; vi. 113. — Ils ne se bornent pas à mal interpréter les saintes lettres, ils les rejettent et vont jusqu'au sacrilège. iv. 239. — Leurs calomnies contre le livre de Job. vi. 58. — Contre les Prophètes. vi. 228. — Contre la prophétie d'Aggée. vi. 226. — Ils lisent les Ecritures. iv. 92. — Ils regardaient le Nouveau Testament comme falsifié. i. 404; iii. 497, 538. — Ils n'admettent, ni dans l'Ancien Testament, ni dans le Nouveau, les passages qui ont rapport au péché originel. i. 317. — Ni ceux qui condamnent leur erreur. ii. 108. — En lisant des livres non reçus par le canon ecclésiastique, ils renversent les cervelles des ignorants. ii. 79. — Ils n'ont pour eux ni l'autorité des anciennes Ecritures, ni le pouvoir des miracles, ni la sainteté des mœurs, ni l'appui de la raison. xiv. 214.

Leur Eglise se compose des Elus et des Auditeurs. xiv. 10. — La première classe est celle des Elus, immortalisés par les trois signes. iii. 530. — Quels sont les Elus chez les Manichéens. x. 190. — Les Elus ne cueillaient ni fruits, ni légumes, mais vivaient de ce que leur apportaient les Auditeurs. xiv. 165, 169. — Ils recevaient souvent l'Eucharistie. xiv. 70. — Les Elus seuls connaissaient les mœurs de la secte. xiv. 70. — Les Auditeurs ne connaissaient que les choses de la loi. xiv. 70. — Des Auditeurs chez les Mani-

chiéens. III. 78. — Ils s'agenouillaient devant les Elus qui leur imposaient les mains. III. 78. — Ils jeûnaient le dimanche. II. 20. — Les Manichéens ont treize chefs ou maîtres, soixante-douze évêques, des prêtres, des diacres, des élus. XIV. 12.

Les Manichéens dupes ou imposteurs. XIV. 159. — Leur manière d'observer les commandements était une supercherie. XIV. 159. — Ils priaient le soleil et la lune. III. 78 ; XIV. 10, 70. — Leurs prières ne contenaient rien contre la déceance, mais contre la foi. XIV. 70. — Le manichéisme est au-dessous du paganisme. XIV. 287, 290. — Les Manichéens admettaient plusieurs dieux. XIV. 91, 291. — Les païens ont eu l'idée d'un pouvoir divin unique, les Manichéens ne l'ont pas. XIV. 297. — Sacrifice des Manichéens. XIV. 296. — Leurs sacrifices ressemblent à ceux des païens. XIV. 297. — Ce que c'est que la prière chez eux. XIV. 296. — Comment ils s'imaginent être les temples de Dieu. XIV. 295. — Leur eucharistie. XIV. 10.

C'est une secte très-dépravée. X. 262. — C'est une erreur grossière et déplorable. XV. 202. — Turpitudes justement attribuées aux Manichéens. XIV. 451. — Les Manichéens sont peu nombreux et méprisables. XVI. 467. — Ils ne peuvent qu'aimer leur chair. XIV. 305. — Ils en sont à déplorer l'impureté de leur Dieu. XIV. 409. — La secte manichéenne prédite par saint Paul. XIV. 238, 416, 458. — Cette hérésie est postérieure au temps de Tertullien et de Cyprien. XIV. 212 ; XVI. 65. — Ils sont les enfants de Cham. XIV. 199. — Leurs livres étaient nombreux et précieux. XIV. 214. — Le livre intitulé *Trésor*. XIV. 427. — Victorin dévoile leurs sacrilèges erreurs. III. 78.

MANLIUS Théodore, consul. XIII. 423. — Il fut savant et chrétien. Saint Augustin lui avait dédié le livre *De la Vie bienheureuse*. I. 309.

MANNE. Elle fut la pluie bienfaisante que Dieu fit tomber sur son héritage. IX. 82. — La manne avait pour chacun la saveur propre qu'il voulait. I. 347. — Tous ceux qui ont vu le Christ dans la manne ont mangé la même nourriture que nous. VIII. 51. — La manne était la figure du Christ. X. 521. — L'ombre de l'Eucharistie. X. 530. — La manne et l'autel étaient des figures de l'Eucharistie. X. 530. — Comment sont morts ceux qui ont mangé la manne dans le désert. X. 529. — La manne cessa de tomber après le passage du Jourdain. IV. 427. — La manne renfermée dans le tabernacle est l'image de la grâce. IV. 440.

MANSUÉTUDE. Elle est recommandée. I. 511 ; VIII. 321 ; X. 102. — Sa nécessité. VII. 38. — Les plus belles qualités de l'esprit sont l'humilité et la douceur. V. 419. *Voy.* DOUCEUR.

MANTOUE. I. 534.

MANTURNA, déesse. XIII. 128.

MAPPALE. II. 80.

MARATUS, roi des Sicyoniens. XIII. 392.

MARAZANA. XV. 177.

MARC, évangéliste. VII. 272. — Il a suivi saint Matthieu. V. 116. — Il a l'homme pour emblème. V. 117 ; X. 582.

MARC, hérétique. XIV. 5.

MARC de Mactarum. XV. 174.

MARC de Casphalia. II. 194.

MARCELLIANA. XV. 182.

MARCELLINE. XIV. 5.

MARCELLIN, évêque. II. 459, 473.

MARCELLIN, évêque de Rome, est accusé d'apostasie. XV. 258.

MARCELLIN, tribun et secrétaire. II. 260, 262 ; XIII. 566. — Il presse saint Augustin de publier ses livres sur la Genèse et sur la Trinité. II. 333. — Saint Augustin lui adresse ses livres *De la Rémission des péchés* et celui *De l'Esprit et de la Lettre*. I. 353. — Son zèle pour la conversion de Volusien. II. 280. — Il reçoit une lettre de saint Jérôme. II. 430, 450. — Saint Augustin recommande la douceur à Marcellin, envers les Donatistes. II. 276, 295. — Il était présent à la conférence de Carthage. XIII. 637. — Les Donatistes l'accusaient de s'être laissé corrompre à prix d'argent par les Catholiques. II. 326, 330. — Sa mort. II. 377.

MARCELLUS, évêque. II. 459, 473.

MARCELLE, prêtre de l'Eglise romaine, est accusé injustement d'avoir livré les manuscrits sacrés. XIII. 563.

MARCELLUS de Zama. XV. 179.

MARCELLUS prend Syracuse et ordonne à ses soldats de ne violer aucune personne libre. XIII. 5. — Il pleure sur le malheur de cette ville. XIII. 56.

MARCIEN d'Urges. II. 194.

MARCHANDS. Leurs péchés. IX. 138, 139.

MARCION, hérétique. XIV. 6, 529.

MARCIONITES, disciples de Marcion. XIV. 6, 529. — Leur doctrine. XVI. 6, 479 ; XV. 378, 475. — Du temps de saint Augustin il n'était plus question des Marcionites. II. 224.

MARCUCCIUS, sous-diacre. XV. 414.

MARCUCCIUS, fossoyeur. XV. 414.

MARCUCCIUS, prétendu martyr donatiste. X. 407 ; XV. 255. — Il s'était précipité lui-même du haut d'un rocher. XV. 424.

MARGUERITE. XIV. 11.

MARI. Le mari est le maître de la femme plutôt par la faute de celle-ci que par la nature. IV. 297. — Le mari ne peut vivre dans la continence sans le consentement de sa femme. X. 306. — Celui qui est intempérant dans le mariage est adultère de sa propre épouse. XVI. 113. — Saint Joseph est le modèle des maris. VIII. 14.

MARIAGE. Le mariage a pour but la famille : où la mort n'existe pas, le mariage n'a plus de raison d'être. V. 349. — D'où vient le mot mariage ? XIV. 282. — Ce que c'est. XVI. 220, 415. — Le mariage est confirmé par un serment. I. 545. — Contrat de mariage. I. 446 ; VII. 401. — L'évêque souscrivait le contrat de mariage. VII. 571. — La continence et l'éducation des enfants donnent seules quelque dignité au mariage. I. 414. — L'honneur du mariage. XV. 698 et suiv. — Bonté naturelle du mariage. XV. 699. — Ce que les chrétiens doivent vouloir dans l'usage du mariage. XV. 700 et suiv. — Unique motif du devoir conjugal. XII. 102. — L'union conjugale, principe de la famille, n'est pas un péché. IV. 175. — La loi civile assigne pour but du mariage la génération des enfants. VI. 49, 151, 239. — Le mariage a été institué par Dieu. X. 385 ; XV. 742 ; XVI. 5, 13, 483. — Il n'y a pas mariage là où on empêche la maternité. III. 542. — Le mariage n'éteint pas, mais modère la concupiscence. II. 518. — Du mariage avec un infidèle. V. 570 ; XII. 177.

Indissolubilité du mariage. IV. 264 ; XII. 109 ; XV. 703. — Le mariage avant et après Jésus-Christ. V. 270 ; XII. 154. — Se marier après le vœu de continence est un crime, mais le mariage est indissoluble. XII. 155. — Le vœu réciproque de continence ne dissout pas le mariage. XV. 703. — La stérilité ne dissout pas le mariage. XII. 115. — Le mariage n'est rompu que par la mort. XII. 183. — Il n'est point rompu par l'adultère. XII. 182. — L'adultère est une cause de séparation. V. 488 ; XII. 166. — En cas de séparation légitime, un nouveau mariage est défendu. XII. 169. — De la réconciliation entre époux, après l'adultère. XII. 184. — Vaines réclamations de l'incontinence contre la loi de l'indissolubilité du mariage. XII. 186. — Du divorce entre époux dont l'un est chrétien, l'autre infidèle. V. 273 ; XII. 172.

Les Manichéens condamnaient le mariage comme l'œuvre du diable. XIV. 284, 473. — Ce qu'ils y trouvaient de mauvais. XIV. 235, 282. — Ils condamnaient l'usage du mariage. III. 518, 542. — Saint Ambroise et tous les Catholiques font l'éloge du mariage. XVI. 725. — L'Apôtre condamne-t-il le mariage ? XII. 130, 131.

Le sacrement de mariage est grand dans Jésus-Christ et l'Eglise, mais d'une moindre importance dans les époux. XV. 709. — Ce n'est pas la concupiscence, mais l'amour conjugal qui fait le mariage. VI. 239. — Entre Marie et Joseph il y eut un véritable mariage ? XV. 704. — Union spirituelle. IV. 113.

Des mariages entre proches permis autrefois à cause de la nécessité. XIII. 320. — Du temps d'Abraham le mariage était défendu entre frères et sœurs. XIV. 331.

En quoi consiste le bien du mariage. XII. 414 ; XV. 509, 707. — Trois avantages du mariage. IV. 257 ; XVI. 150, 213. — De ce qui est bien dans le mariage. XII. 107 et suiv. — Quelle doit être l'intention des époux chrétiens dans l'usage du mariage. XVI. 154. — Le mariage a été institué comme un remède à la concupiscence. XVI. 155. — Le but du mariage est d'avoir des enfants. X. 379 ; XII. 188 ; XIV. 235 ; XVI. 415.

Du devoir conjugal. XII. 109. — L'honneur conjugal c'est la chasteté dans la génération et la fidélité à rendre le devoir. XII. 113. — L'union des époux n'est pas condamnable. XVI. 5. — Il n'y a de permises et de vraiment matrimoniales que les relations nécessaires pour procurer la génération. VII. 401 ; VIII. 41 ; XII. 112. — Sans le péché, l'union conjugale existerait, mais sans la concupiscence. XVI. 176. — Dans l'usage du mariage, où est la faute, la faute vénielle, la faute mortelle ? VI. 240 ; VII. 401 ; XII. 29, 706, 714 ; XVI. 670, 214. — Désordres qui peuvent exister même dans un mariage légitime. XII. 188. — La chasteté doit présider à l'acte conjugal. XVI. 210. — Condition la plus sublime dans le mariage chrétien. V. 272. — Le mariage est inférieur à la Virginité. XII. 124, 127, 130.

MARICA, déesse. XIII. 42.

MARIE, sœur de Moïse. VIII. 121.

MARIE, mère de Jésus-Christ. Son corps a été formé par la voie ordinaire. XVI. 216. — Marie est morte à cause du péché d'Adam, parce qu'elle en était la fille. VIII. 345. — Par le fait de sa naissance, Marie aurait été soumise au démon, si la grâce de la régénération ne fût venue sanctifier sa naissance. XVI. 737. — Elle était de la tribu de Judas et de celle de Lévi. V. 454 ; XIV. 369. — Pourquoi Jésus-Christ a voulu naître de Marie. IV. 263. — Pourquoi l'ange Gabriel vient vers Marie et non vers Joseph, comme il avait apparu à Zacharie. VII. 442. — Marie cherche à s'instruire sur le mystère de l'Incarnation, mais sans manquer de foi. IV. 511 ; VII. 443. — Elle avait fait vœu de virginité avant de savoir que le Christ devait naître d'elle. VII. 243, 443 ; XII. 125. — Réalité du mariage de Marie et de Joseph. XV. 704. — Marie délivrée du faux soupçon de Joseph. VIII. 12. — Le mari de la Vierge fut le témoin et le gardien de la virginité de son épouse. VII. 243. — Salutation de l'ange à Marie. XI. 272, 277, 675, 679.

La modestie et l'humilité de Marie est une leçon pour les femmes. VI. 238. — Marie bénie parmi les femmes. VII. 442. — Elle est heureuse parce qu'elle a gardé la parole de Dieu. X. 393. — Elle fut plus heureuse en recevant la foi du Christ qu'en concevant sa chair. XII. 125. — C'est par grâce qu'elle devint mère du Fils de Dieu. VII. 443. — Elle a conçu la chair du Christ par la foi. VII. 222 ; XIV. 387. — Sa pieuse foi lui mérita que le germe saint et adorable soit fait en elle. XV. 540. — Elle a pris son corps à la tige du péché, mais a conçu en dehors de toute communication avec le péché. IV. 276. — La Vierge a conçu le Christ non avec concupiscence, mais par la foi. VI. 313 ; VII. 218, 259 ; XI. 689. — Seule elle est à la fois mère et vierge d'esprit et de corps. XII. 126. — Le sein de la Vierge Marie est le lit nuptial de Jésus-Christ. VII. 443 ; X. 293, 378. — Marie ne conçut aucun homme dans son sein avant ni après Jésus-Christ. X. 540. — D'où vient le bonheur de Marie ? XI. 477. — Parallèle entre Marie et Eve. XI. 679, 690. — Marie désignée sous le nom d'étoile, figurée par la tige de Jessé, la verge fleurie d'Aaron. XI. 697. — A elle s'applique encore ce que Salomon dit de l'amandier, du cyprier et de la sauterelle. XI. 698. — Les Antidicomarites ne reconnaissent point cette virginité de Marie. XIV. 14. — Les Helvidiens soutenaient la même erreur XIV. 18. — Jovinien anéantissait la virginité de Marie. XIV. 18 ; XVI. 2, 736. — Les Catholiques ont toujours cru que Marie est restée vierge après l'enfantement du Sauveur. XVI. 77. — Marie, vierge et mère. VI. 238 ; VII. 214 ; XI. 686. — Virginité de Marie. XI. 259 ; XV. 724. — La maternité virginale de Marie a été proclamée par l'Eglise entière. XII. 14. — Elle conçut Vierge. Vierge elle enfanta, et elle demeura Vierge. VI. 238 ; VII.

174 ; XI. 269, 270, 710. — Jésus-Christ a donné à Marie la fécondité, sans lui ôter l'intégrité. VI. 313 ; VII. 152, 159, 165, 173, 221, 251 ; XI. 259. — Vierge tellement honorée, que sans rien perdre de son intégrité elle nous a donné corporellement le Christ. XIV. 387. — Marie a pu être mère, elle n'a pu être femme. X. 393. — Jésus-Christ est sorti, sans le violer, du sein maternel. VII. 164 ; XI. 282. — Quel sein est plus chaste que celui de la Vierge ? IV. 276. — Par elle la chasteté a commencé à être en honneur. VI. 241. — Marie a vécu sans péché. XVII. 201. — Elle est la dignité de la terre. IV. 121. — Mérites de Marie. XII. 123. — Elle est, selon l'esprit et la chair, vierge et mère, la vierge et la mère de Jésus-Christ. XII. 126. — Saint Augustin confirme tout ce qu'il a écrit sur la Virginité de Marie. II. 335.

MARIE, sœur de Lazare. Les occupations de Marie et de Marthe. VII. 93, 128, 324. — Marthe et Marie, ou l'unique nécessaire. VI. 446 et suiv. — Pourquoi la part de Marie est la meilleure. VI. 447 ; VII. 128. — Les deux vies figurées dans Marie et Marthe. VI. 447 ; VII. 324.

MARIE, mère de Marien. VII. 416.

MARIEN, martyr. VII. 415.

MARIN. XIII. 565 ; XV. 412.

MARIN, comte romain, fait mettre à mort Marcellin. II. 377 et suiv.

MARIUS, sept fois consul à Rome et fauteur de guerre civile. XIII. 41. — Sa cruauté. XIII. 67.

MARRATIUS, évêque donatiste. VIII. 381.

MARS, premier mois de l'année. XIV. 265.

MARS, dieu de la guerre. XIII. 142. — Il est chargé de faire des morts. XIII. 135. — Accusé d'homicide, il est renvoyé absous. XIII. 391. — Son étoile. XIII. 142.

MARS, diacre. XV. 414.

MARSES. Peuple d'Italie qui se soulève contre Rome. XIII. 113.

MARSEILLE. Le Semi-Pélagianisme y prend naissance. II. 56 et suiv.

MARTIAL de Pertusium. XV. 410.

MARTIANUS de Sullect. XV. 410.

MARTIEN, ami de saint Augustin, se convertit. III. 106.

MARTINIEN, évêque. III. 29.

MARTYRS. Ce mot veut dire témoin. VII. 423 ; IX. 666 ; XIV. 351. — Les martyrs sont les témoins du Christ. XI. 56, 57. — On a vu dans les martyrs un monceau de témoignages en faveur du Christ. VIII. 670. — On pourrait appeler les martyrs des héros, si le langage ecclésiastique le permettait. XIII. 211. — Portrait du martyr. IV. 638. — Dans le martyre il y a d'abord la confession, puis les tourments et la récompense. IX. 97. — Les martyrs étaient patients dans les douleurs, fidèles dans leur confession, véridiques dans leurs paroles. VIII. 431. — Ils ont enduré une mort pleine d'amertume. VII. 479. — Pour conserver la foi, ils ont perdu leurs biens et leur vie. VIII. 574. — Ce qu'ils ont trouvé à rendre à Dieu. IX. 491.

Les martyrs ne croyaient pas combattre pour leur salut éternel, s'ils ne méprisaient leur salut éternel pour l'amour du Sauveur. XIII. 518. — Pour soutenir la vérité et la foi du Christ, ils méprisèrent toutes les menaces du siècle. VI. 146. — Ils triomphèrent des erreurs et des terreurs du monde par leur sagesse et leur patience. VII. 527. — L'espérance de voir Dieu les faisait triompher des rigueurs et des caresses du monde. VII. 417, 577. — Des caresses de leurs proches. VII. 416. — Quel calice enivrait les martyrs allant au supplice et méconnaissant leurs parents. VIII. 358 ; IX. 196. — Sacrifices des martyrs. IV. 579.

Pourquoi les martyrs ne craignent point les menaces des persécuteurs. VI. 301. — D'où vient qu'ils ne sentaient pas les douleurs corporelles. VII. 577. — La force des martyrs venait non d'eux-mêmes, mais de Dieu. VI. 6 ; VII. 416, 487, 564 ; XII. 291. — De quelles armes Dieu soutient les martyrs. VII. 535. — Jamais les martyrs n'auraient eu assez de forces pour soutenir les tortures, s'ils n'avaient en vue les délices du repos céleste. IX. 32. — Confiance des martyrs. VII. 572. — En souffrant le premier, Jésus-Christ a donné

aux martyrs la force de l'acier. VII. 560, IX. 32. — Le Christ est le chef et le modèle des martyrs. IX. 32. — En répandant son sang, il a donné de la valeur au sang des martyrs. X. 647. — Jésus-Christ se rend témoignage par les martyrs. VI. 526. — C'est Dieu qui, par la main des persécuteurs, chargeait de chaînes les martyrs. IX. 481. — Les martyrs sont les hommes dont le cœur est lié par la sagesse. IX. 250. — Le sang des martyrs est comme une huile qui attise le feu de l'amour du Christ. VIII. 430. — Jésus-Christ est glorifié dans les souffrances des martyrs. X. 680. — Les martyrs en mourant se sont endormis, mais leur sommeil a éveillé le Christ vraiment mort. VIII. 469. — D'où venait la force des martyrs? X. 69, 70. — Dieu fait entendre comment sont glorifiés près de lui ceux qui pour lui se sont dévoués à la mort. VII. 386. — La crainte de l'enfer fortifiait aussi les martyrs. X. 43.

Les vrais et les faux martyrs. II. 483; VII. 423. — Le démon fait mépriser les tourments à ses martyrs. VII. 385. — Martyrs de l'or et des richesses. VII. 569, 578. — Les hérétiques souffrent pour la fausseté, mais ne sont pas martyrs. VII. 557, 561. — Ce n'est pas les supplices, c'est la cause qui fait les martyrs. II. 131, 206; III. 11; VII. 385, 420, 557, 578; VIII. 343, 349, 462; IX. 107; XI. 615; XV. 16, 423. — Le désir et la volonté du martyr fait le martyr. VII. 474. — Le martyr est celui qui souffre pour la vérité. VII. 561.

Martyrs de l'Ancien Testament. XIV. 352. — Comment saint Jean-Baptiste est aussi martyr. X. 499. — Beaucoup de prophètes sont martyrs. X. 199. — Le véritable et sincère amour de la justice brille dans les martyrs. VII. 48. — La justice des martyrs est parfaite. VII. 422.

La force des martyrs venait de la charité. VIII. 510; X. 116. — Le martyr sans la charité ne sert de rien. VI. 565; XV. 124. — Dans le martyr il y a la foi, l'espérance et la charité. IX. 97. — Les martyrs, dans leur amour pour le Christ, ont reproduit en eux-mêmes les vertus et les forces de l'Eglise. V. 30. — Ceux qui n'ont pas la vie des chrétiens ne peuvent avoir la mort des martyrs. III. 10.

En dehors de l'Eglise, le martyr ne sert de rien. II. 457; XV. 124. — Les martyrs ont vaincu non en résistant, mais en mourant. XIII. 526. — Les persécuteurs ont chassé les martyrs, mais non pour la mort. X. 183. — En succombant, les martyrs étaient délivrés de la puissance de leurs ennemis. IX. 33. — Ils triomphèrent de leurs persécuteurs. VI. 136; VIII. 623. — Le conseil des persécuteurs était de perdre les martyrs, celui des martyrs était de sauver leurs persécuteurs. IX. 667. — Les persécuteurs des martyrs sont morts ou convertis. X. 157.

Les martyrs vainqueurs des démons. XIII. 211. — Le sang des martyrs a éteint les autels des démons. VII. 533. — La patience des martyrs a triomphé des Juifs et des Gentils. II. 487. — Ils ont chassé les fausses religions. XIII. 89. — La victoire des martyrs est une preuve en faveur de la religion chrétienne. XIII. 518, 526. — Morts, ils ont plus glorifié le Christ que pendant leur vie. VII. 421. — Leur passion a rendu la prédication de l'Evangile plus éclatante et plus efficace. XIII. 418. — Ils nous ont enfanté par leur sang une nouvelle patrie. XIII. 46. — Le sang des martyrs est une semence. VI. 95; VII. 424, 497; VIII. 421; X. 134, 196. Des milliers de martyrs sont morts pour la foi dans tout l'univers. VI. 234; VIII. 47. — Le total des martyrs immolés en un seul jour donne des milliers de saints. VII. 315. — La terre a été remplie de martyrs. VI. 95. — Elle a été empourprée de leur sang. VII. 494. — Les soixante martyrs de Suffec. II. 49. — Les martyrs ont dédaigné le soin de leur sépulture. XII. 285. — La terre a été engraisnée du sang des martyrs. X. 196. — La terre, le ciel, les Eglises, sont illustrés par les martyrs. IX. 726. — Le nombre des martyrs sera complété sous le règne de l'Antechrist. XIII. 658. — La vraie vengeance de martyrs. V. 285. — Les martyrs ne nous demandent rien pour eux-mêmes, mais pour nous. VII. 472. — Leur couronne sera d'autant plus éclatante que le combat aura été plus rude. XIII. 462.

Mérites des martyrs. XIII. 178, 270. — Le martyr sert de baptême à ceux qui ne l'ont pas reçu. XIII. 270; XV. 427, 659, 660. — La mort des martyrs est précieuse. VI. 231; VII. 424, 563; XI. 370. — Les martyrs tiennent le premier rang dans l'Eglise. IX. 97, 667. — Leur récompense. VII. 412, 563. — Les martyrs prenaient les intérêts de leur chair quand ils paraissaient l'oublier. VII. 390. — En mourant pour Jésus-Christ, les martyrs travaillaient pour eux-mêmes. VII. 568.

Victoire complète des martyrs. VII. 418; XI. 424. — Leur immense récompense. VII. 409. — La gloire des martyrs est cachée aux insensés. VII. 514. — Les martyrs obtiennent une couronne invisible, mais réelle. VIII. 248, 456; IX. 442. — Ils passèrent au banquet céleste comme les fruits choisis du jardin du Seigneur. IX. 242. — Ils tiennent dans le ciel un rang d'autant plus honorable, qu'ils ont combattu plus généreusement. XIII. 211. — La mort les met en possession des biens éternels. VII. 536. — Ils possèdent la terre des vivants. VII. 532. — Ils attendent en repos et dans la société du Christ la rédemption de leur chair. VII. 532. — En quelque lieu qu'ils soient, ils sont avec Dieu. VII. 484. — Dans le ciel, nous verrons les cicatrices de leurs plaies. XIII. 533. — Les martyrs sont le grain qui rapporte cent pour un. V. 321.

L'Eglise honore les reliques des martyrs. VII. 582. — Les chrétiens vénèrent le sang des martyrs. XIII. 419. — Fêtes des martyrs. X. 157. — Basilique des huit martyrs. VIII. 72. — Fête des vingt martyrs. VII. 556. — Leur tombeau était très-célèbre à Hippone. XIII. 523. — Pourquoi les chrétiens célèbrent les fêtes des martyrs. XIV. 298. — C'était une douleur pour les païens de voir que les monuments des martyrs devaient succéder à leurs temples et à leurs autels. XIII. 176. — Nous n'élevons point de temples aux martyrs, mais des tombeaux. XIII. 526. — Pourquoi on érige des autels sur leurs corps. XIII. 178.

Nous ne faisons aux martyrs ni temples, ni autels, ni sacrifices. VII. 382; XIII. 178, 527; XIV. 298. — On ne rend point aux martyrs le culte de latrie. XIV. 298. — Ce serait une injure de prier pour un martyr. VII. 45, 418, 422, 479. — L'Eglise se recommande aux prières des martyrs. VII. 418, 479. — Les prières des martyrs obtiennent de Dieu miséricorde pour les péchés de son peuple. IV. 441. — Ils sont nos avocats auprès de Dieu. VII. 422; IX. 310. — Pourquoi Dieu nous accorde des faveurs temporelles à la prière des martyrs. VII. 501. — Comment les martyrs viennent à notre secours. XII. 291. — Dieu promet l'immortalité à tous ceux qui imitent les martyrs, mais n'accorde pas la santé à tous ceux qui les invoquent. VII. 425. — C'est surtout aux tombeaux des martyrs que Dieu exalte leurs mérites. XII. 291. — Supplices des démons aux tombeaux des martyrs. XIII. 177. — Les miracles opérés par les martyrs au nom de Jésus-Christ sont autant de témoignages de la foi qu'ils ont eue en lui. XIII. 526. — Les martyrs sont bien plus dignes d'être honorés que les démons. *Ibid.* — On lisait dans l'église les bienfaits accordés par la médiation des martyrs. VI. 351; VII. 426, 552. — On célébrait dans l'Eglise la mort des martyrs. XII. 321. — Festins qui avaient lieu aux tombeaux des martyrs. I. 556; IX. 123; XIII. 178. — Pour célébrer dignement les fêtes des martyrs, il faut les imiter. IX. 125; XI. 369.

Il faut imiter les martyrs. VI. 21; VII. 503, 518; VIII. 47; XI. 411, 614. — Ils nous ont aplani la voie. VII. 518. — Ils nous apprennent à mépriser le monde. VII. 527. — Ils nous ont donné l'exemple de la patience. VII. 418. — Ils ont lutté et ils ont vaincu. VII. 549. — Surmonter les tentations du démon, c'est avoir le mérite du martyr. VI. 22. — Beaucoup souffrent le martyr sur leur lit. VII. 426. — Le martyr est un feu qui purifie. XIII. 508. — Les peaux du Tabernacle, teintes en rouge, figuraient les martyrs. IV. 440.

MARTYRIENS, hérétiques. XIV. 14.

MASSALIENS, hérétiques. XIV. 14.

MASSINISSA. XIII. 70.

- MASCULA. xv. 185.
 MATHAN. I. 343.
 MATHIAS reçut l'épiscopat de Judas. xv. 207.
 MATTHIEU, apôtre et évangéliste. Il a écrit son Evangile en hébreu. v. 115, 190. — Il n'a guère envisagé dans les actes et les paroles de Jésus-Christ que ce qui a rapport à la vie présente des hommes. v. 115. — Il expose la génération humaine du Sauveur. v. 137. — Il a le lion pour emblème. x. 582. — Autorité de son Evangile. xiv. 261.
 MATHUSALEM a-t-il vécu après le déluge ? iv. 375 ; xiii. 316, 318 ; xiv. 625.
 MATIÈRE. Quelques païens la faisaient coéternelle et unie à Dieu. xiv. 294. — Erreurs des Manichéens sur la matière qu'ils appelaient Hylé. xiv. 294. — La matière dont le monde a été fait n'est pas le néant, n'est pas coéternelle à Dieu, mais a été créée par lui. xiv. 483, 484. — Dieu a tiré la matière du néant aussi bien que ce qu'il a fait avec elle. vii. 216. — Cette matière qu'on appelle informe peut se prêter à toutes les modifications que Dieu voudra lui imprimer. vii. 216. — Matière primitive ; sa nature ; comment il faut la concevoir. i. 488. — La matière informe tirée du néant. iv. 91. — Elle est désignée sous différents noms. iv. 22, 128. — La matière première a été créée en même temps que les œuvres dont elle était comme le fonds. iv. 153, 165, 250.
 MATTARIENS, hérétiques. xiv. 11, 159.
 MATIN. Ce que désigne ce mot dans l'histoire de la création. iv. 136, 141, 181, 192, 193. — Le matin signifie la prospérité du siècle. ix. 52. — Le matin est pour nous le moment de la prospérité, et la nuit, celui de la tribulation. ix. 373.
 MATUTA, déesse. xiii. 75, 76, 394.
 MAURES. xv. 473.
 MAURENTIUS. II. 462.
 MAURITANIE. Elle était regardée comme les confins de la terre. viii. 213. — Mauritanie de Sétif. v. 532. — Mauritanie césarienne. xv. 252, 475. — La Mauritanie césarienne ne voulait pas passer pour une région africaine. II. 149. — Les deux Mauritanies avaient leurs primats. II. 74. — La Mauritanie césarienne est représentée par notre province d'Alger. Note : II. 528.
 MAURUSIUS. II. 73.
 MAXENCE, empereur. xiii. 591, 604.
 MAXIME. III. 116.
 MAXIME, tyran. xv. 292. — Il tue Gratien. xiii. 115. — Chasse du trône Valentinien. *Ibid.* — Il est vaincu par Théodose. xiii. 116.
 MAXIME, évêque. II. 459, 473.
 MAXIME, évêque d'Erromène. viii. 381.
 MAXIME, évêque de Pittane. viii. 381.
 MAXIME de Madaure. I. 534, 535.
 MAXIME, prêtre. xv. 397.
 MAXIME, prêtre. xv. 144.
 MAXIME. II. 200.
 MAXIME, médecin de Ténès. II. 454.
 MAXIMIEN, empereur. xiii. 420 ; xv. 258, 261, 435. — Il est huit fois consul. xiii. 589.
 MAXIMIEN, évêque catholique de Bagaïum, persécuté par les Donatistes. II. 490 ; xv. 420. — Ses blessures excitent l'empereur contre les Donatistes. II. 128.
 MAXIMIEN, donatiste. x. 395.
 MAXIMIANISTES, hérétiques qui firent schisme dans le parti de Donat. I. 352 ; vi. 316 ; xv. 64. — Histoire de leur schisme. II. 486 ; viii. 378 ; xiii. 639 ; xiv. 16. — Les auteurs de ce schisme. xv. 195. — Condamnation de Maximien et des douze évêques qui l'avaient ordonné évêque. II. 202, 486. — Réconciliation des Maximianistes avec les Donatistes. xv. 300. — Ils étaient beaucoup moins nombreux que les Donatistes. xv. 473. — Leurs cruautés contre les Rogatistes. xv. 17. — Leur schisme dura trois ans. xiii. 640.
 MAXIMILLA, prophétesse de Montan. xiv. 7.
 MAXIMIN, empereur. xiii. 420.
 MAXIMIN, évêque arien. Réfutation de sa doctrine. xiv. 593 et suiv.
 MAXIMIN, évêque de Sinite. xiii. 522.
 MAXIMIN, évêque donatiste. I. 543. — Persécutions qu'il éprouve après sa conversion au catholicisme. II. 194.
 MÉCHANT. Quel est l'homme méchant ? xv. 603. — Nous sommes tous mauvais. vi. 331, 402. — Telle est la dépravation des hommes, qu'ils veulent être méchants et non malheureux. viii. 309. — Notre être diminue en raison du mal que nous commettons. iv. 15. — On ne fait pas le bien quand on est mauvais. vi. 288. — Nous ne faisons pas le mal impunément. iv. 15. — Dieu pourrait tourner au lieu la volonté des méchants, pourquoi il ne le fait pas. iv. 285. — Le châtement des méchants est un moyen de salut pour les bons. iv. 285. — Persécutions des méchants contre les bons. ix. 402, 405.
 La prospérité des méchants est un scandale pour quelques-uns. vi. 77, 83, 109, 134 ; xiii. 479. — Une occasion de murmurer. viii. 224, 363, 576 ; ix. 391. — Les jugements de Dieu font le malheur des cœurs dépravés. iv. 417. — Les méchants ne sont pas heureux. vi. 220. — Tourments des méchants dans l'affliction. viii. 373. — Le méchant veut tout bon et rester mauvais. vi. 122, 332, 366, 481.
 Les méchants enveloppent les bons de toutes parts. vi. 24. — Il est nécessaire que nous vivions au milieu des méchants. viii. 340 ; ix. 613. — Quelle peine c'est pour les bons que de vivre au milieu des méchants. ix. 449. — Les bons sont mêlés aux méchants. ix. 7 ; x. 8, 82. — Les méchants sont connus publiquement, les bons demeurent cachés. x. 145. — Toute assemblée nombreuse renferme infailliblement des méchants. viii. 590. — Dans tout genre de vie, il y a des bons et des méchants. viii. 363 ; ix. 457 ; x. 114. — Dans les familles même les plus saintes. II. 104. — Quand il n'y aura plus personne à éprouver, il n'y aura plus de méchants. viii. 368. — Dieu nous mêle aux méchants, parce que nous avons besoin d'être exercés. viii. 590. — Les méchants sont bien plus nombreux que les bons. viii. 509.
 Les méchants sont mêlés aux bons dans l'Eglise. xv. 56. — Ils n'appartiennent pas au corps de Jésus-Christ. xv. 276. — Ils ont cessé d'appartenir à l'Eglise quand ils paraissent en être encore. xv. 389, 390. — L'Eglise les tolère, les admet même aux sacrements dans la nécessité de conserver la paix. vi. 21. — Les bons doivent tolérer les méchants. vii. 239, 306. — Il faut supporter les méchants au dehors et au dedans. vi. 72, 220, 334 ; vii. 239 ; viii. 45, 46. — Ils doivent être tolérés dans l'Eglise. II. 205 ; viii. 224, 443, 590, 607 ; ix. 9 ; x. 8 ; xiii. 678 ; xv. 19, 25, 35, 46, 51, 53, 55, 63, 299, 398. — On doit tolérer dans l'Eglise les méchants qui n'ont été ni accusés ni convaincus. xiii. 678. — Ce n'est que par un jugement qu'on peut retrancher les méchants de la communion de l'Eglise. viii. 45, 46. — Ce n'est pas à cause des méchants qu'il faut délaisser les bons, mais à cause des bons qu'il faut tolérer les méchants. II. 145. — Ce n'est pas un crime, mais une action louable de tolérer les méchants dans une pensée d'unité. II. 35. — Nous devons désirer d'avoir à supporter les méchants plutôt que d'être à charge aux bons. viii. 562. — On ne doit pas abandonner l'unité de l'Eglise à cause des mauvais qui sont mêlés aux bons. II. 205. — Ne pas se séparer de l'Eglise à cause des mauvais, et maintenir contre eux la vigueur de la discipline. v. 535 ; xiii. 610.
 Les méchants qui sont dans l'Eglise ne peuvent nuire aux bons. xiii. 599, 600 ; xv. 19, 35, 36, 217. — Les méchants ne nuisent point à ceux qui ne consentent pas à leurs actes. v. 555. — Tolérer les méchants ce n'est point participer à leurs crimes. xv. 275. — Il existe entre les bons et les méchants une séparation spirituelle ; si cette séparation devient publique et corporelle, c'est un nouveau crime. xv. 151. — Il faut se séparer des méchants intérieurement, mais non extérieurement. vi. 394 ; xv. 280. — Le mélange des bons et des méchants n'est point éternel, mais passager ; il n'est point le mélange des esprits, mais des corps. xv. 280. —

Entre les bons et les méchants, il y a, en cette vie, grande séparation de vie et de mœurs. xv. 456. — La séparation corporelle aura lieu à la fin des temps. ix. 7; xiii. 418.

Les méchants ne sont pas inutiles en ce monde. vi. 71; vii. 498; viii. 585. — Ils sont méchants par leur corruption et Dieu tire le bien de leur malice. ix. 557. — Les méchants usent mal de ce qui est bien et bien use bien de ce qui est mal. vi. 70; vii. 498. — Comment Dieu se sert des méchants pour le bien. ii. 297; iii. 416; vii. 216. — Comment les méchants servent aux bons. vi. 134, 172; xiii. 332. — Dieu se sert visiblement des méchants pour nous exercer, pour nous affliger. ix. 406. — Dieu donne quelquefois aux méchants le pouvoir de causer aux bons un mal temporel dans l'intérêt de ceux-ci. v. 484. — Les méchants servent à éprouver les justes. viii. 367. — Ils servent pour l'instruction ou l'utilité des bons. iv. 415, 419, 561, 566. — Dieu accorde la vie aux méchants, soit pour leur donner le temps de se convertir, soit pour les faire servir à éprouver les bons. viii. 585; ix. 398. — Le châtement des méchants est un moyen d'opérer le salut des bons. iv. 285. — Dieu traitera les méchants, non suivant le bien dont ils sont les instruments, mais selon leur malice. ix. 406. — On ne doit point maltraiter les méchants. vii. 504. — Pourquoi et comment il faut aimer les méchants. xiii. 7. — Il faut les aimer pour qu'ils ne soient plus méchants. ii. 386. — Un pécheur mort est à plaindre doublement. vii. 506. — Le méchant a sa place en ce monde, mais quelle place aura-t-il dans la vie future? vii. 499. — Le démon est pour le méchant ce que la flamme est pour le foin. ix. 538.

MÉDÉE. i. 382; iii. 151; v. 228; xiv. 476.

MÉDES. xiii. 74.

MÉDECIN. Un médecin est celui qui rend la santé. vii. 399. — Un médecin se trompe quelquefois, et néanmoins il promet de guérir. ix. 492. — Pour un médecin tout-puissant, il n'est point de langueur incurable. ix. 492. — Le médecin ne suit pas les volontés du malade, il suit les règles de son art. vii. 425. — C'est une cruauté pour un médecin d'écouter les cris d'un malade. viii. 331. — Le médecin est d'autant plus digne de louanges qu'on désespérait plus du malade. ix. 410. — Il y a espoir pour un malade que visite le médecin et non pour celui qui le repousse. vii. 108. — Accord du malade et du médecin. vi. 45; viii. 86. — Dieu est un médecin qui guérit certainement et gratuitement. ix. 492.

Jésus-Christ est le médecin tout-puissant descendu du ciel. vi. 385. — Il vient pour guérir l'homme. viii. 360; ix. 483. — Il but le premier le breuvage amer, afin que le malade ne craignît plus de le boire. ix. 443. — L'homme a été guéri en tuant son médecin. vi. 354; ix. 598. — Quelle puissance dans le médecin qui fait avec son sang un remède pour le malade qui l'a versé. vii. 108. — La conversion de saint Paul prouve la puissance de son médecin. vii. 113. — Les prédicateurs sont les médecins des âmes. ix. 324.

MÉDECINE. Elle a une double tâche : guérir le malade et lui conserver la santé. viii. 151. — Il ne faut pas abandonner la médecine parce qu'il y a des malades incurables. ii. 140. — La diversité des maladies oblige de chercher des remèdes différents. ii. 495.

MÉDIATEUR. Quel est le véritable médiateur. i. 472; xv. 28. — Jésus-Christ est le vrai médiateur, le démon se pose en faux médiateur. xii. 412. — Comment le médiateur de la vie a chassé le médiateur de la mort. xii. 413. — Jésus-Christ homme, médiateur entre Dieu et les hommes. xiii. 187. — Quel est son office. xiii. 187. — Qu'est-ce qu'un médiateur? vi. 112; vii. 276. — Il fallait au médiateur entre Dieu et l'homme, une ressemblance avec Dieu et une ressemblance avec l'homme. i. 472. — Jésus-Christ, comme homme, est médiateur entre Dieu et les hommes. vii. 455. — Nécessité d'un médiateur. vii. 32, 456. — Pourquoi le Médiateur s'est rendu faible pour les hommes. xv. 633. — Le mystère du Médiateur dans les prophéties et l'Évangile. v. 136. — Les anges ne peuvent être médiateurs. v. 406. — Quelles grâces nous procure le Médiateur. xiii. 211. — Plus nous voyons que la puissance des démons est grande

ici-bas, plus nous devons nous attacher au Médiateur. xiii. 295.

MÉDISANCE. Elle est inspirée par la méchanceté, plutôt que par la vérité. viii. 58. — Comme nous nous fâchons contre celui qui parle mal de nous, fâchons-nous contre nous-mêmes quand nous parlons mal d'autrui. vi. 461. — On a besoin de courage non quand on médit de nous en notre absence, mais en notre présence. ix. 382. — Les fausses accusations accroissent la récompense des serviteurs de Dieu. viii. 74. — Quand un homme de considération, de science, médit des gens de bien, c'est un scandale pour les faibles. viii. 543.

MÉGALIES, évêque de Calame, consécrateur d'Augustin. xv. 287. — Dans un accès de colère, il avait écrit contre saint Augustin, prêtre encore. xv. 287. — Il demande pardon de sa conduite à tout un concile. xv. 287. — Sa mort. ii. 23.

MÉGASIES, évêque. ii. 459, 473.

MÉLANIE, épouse de Pimien. ii. 249, 253. — Comment elle pleure la mort de son fils. ii. 159.

MÉLANTHUS, seizième roi d'Athènes. xiii. 397.

MÉLANTOMICE, femme de Crisus. xiii. 390.

MELCHI. i. 343.

MELCHIADE, évêque de Rome. xiii. 563, 584; xv. 13. — Il préside le Concile où Cécilien est jugé et absous. ii. 196; xvi. 563, 584; xv. 13. — Il est accusé comme traître, et prouvé innocent. xiii. 563, 605. — Il confirme Cécilien dans son siège et condamne Donat. ii. 29. — Combien sa sentence fut pure, intègre, prudente et pacifique. ii. 33.

MELCHISÉDECH. Sa perfection. iv. 389. — Il fut la figure du Christ. iv. 80. — La figure de son sacerdoce. ii. 466. — De son sacrifice. xiii. 346.

MELCHISÉDÉCIENS, hérétiques. xiv. 8.

MÉLÈCE, schismatique. xiv. 13.

MÉLÉCIENS, disciples de Méléce. xiv. 13.

MÉLICERTE. xiii. 394.

MELLONA, déesse. xiii. 92.

MÉLONE. ii. 413.

MELZIT. xv. 426.

MEMBRES. A quoi servent les membres du corps. vii. 238. — Les membres sont les instruments ou la demeure de l'homme intérieur. vi. 258. — Les membres du corps obéissent à la volonté, excepté ceux qui sont soumis à la concupiscence. xiii. 301, 303. — Les philosophes eux-mêmes savaient rougir des membres honteux. xvi. 177. — Des membres honteux. xvi. 681. — Cette honte est un effet du péché. xv. 744. — Dieu n'avait donné aux hommes que des membres : la honte fut leur propre ouvrage. xv. 539, 631; xvi. 188, 210, 673, 674.

C'est l'âme qui donne la vie à tous les membres. vii. 364. — Tous les membres reçoivent la vie d'un même esprit. vii. 365. — Harmonie et concorde des membres entre eux. vi. 106, 358; vii. 287; x. 93, 94; xi. 439. — Comment tous les membres du corps se confondent dans une mutuelle union. x. 461. — Cette union est le symbole de la charité. v. 506; x. 562. — Si un membre souffre, tous les membres souffrent aussi. vii. 366; ix. 473. — Un membre séparé du corps conserve sa forme et non sa vie. vii. 366.

Membres du Christ. viii. 33. — Union des membres avec la tête. viii. 95. — Haine du monde contre les membres du Christ. viii. 60. — La charité nous fait membres du Christ. x. 535. — On doit reconnaître dans le chef la voix des membres. ix. 472. — Le Christ souffre encore dans ses membres. ix. 462. — De même que dans nos membres il y a des fonctions diverses et une même santé, ainsi, dans les membres du Christ, les dons sont divers, mais la charité est une. viii. 312.

Comment il faut comprendre les passages de l'Écriture qui attribuent des membres à Dieu. ii. 363.

MEMBRESITANUM. xv. 65, 426.

MÉMOIRE. Comment l'âme se souvient. xii. 490. — Se souvient-on même des choses présentes? xii. 533. — Trésor insondable de la mémoire. xv. 681. — Mémoire prodigieuse de Simplicius. xv. 680. — Mémoire des sciences. i. 456. —

Des opérations de l'esprit. I. 459. — Des affections de l'âme. I. 459. — Puissance de la mémoire. I. 455 et suiv. — Les brutes et les oiseaux ont la mémoire. I. 460; XIV. 127. — Les lieux les plus vastes peignent leurs images dans la mémoire. XIV. 127. — Mémoire de l'homme refusée aux animaux. XII. 567. — Nous ne prévoyons certaines pensées que par le secours de la mémoire. XII. 549. — Trinité dans la mémoire. XII. 490. — La mémoire, l'intelligence et la volonté sont une seule chose quant à l'essence, et trois choses relativement l'une à l'autre. XII. 482. — Comment la trinité se forme dans l'âme qui se souvient d'elle-même, se comprend et s'aime. XII. 533. — Dans la mémoire, l'intelligence et la volonté, on trouve l'esprit, la science et l'action. XII. 482.

Combien est douce la mémoire des bienfaits du Seigneur. X. 234. — On dit que Dieu se souvient quand il agit et qu'il oublie quand il n'agit point encore. IX. 320. — Si la mémoire appartient à l'âme ou au corps. III. 288, 401. — La mémoire peut exister sans l'imagination. I. 524. — Comment agit la mémoire. X. 507. — La mémoire conserve une ressemblance incorporelle des choses matérielles. II. 333.

Mémoire des martyrs. *Voy.* FÊTES, MARTYRS.

MÉMOR, père de Julien, ami de saint Augustin. II. 173; XVI. 80.

MÉMORIUS, prêtre. XV. 414.

MEMPHIS, ville d'Égypte. IV. 402.

MENA, déesse. XIII. 78, 134.

MENACE. Dieu ne cesse de nous faire entendre ses menaces : ses menaces, voilà son arc. VIII. 639. — Une menace qui ne sévit pas encore est un bras suspendu. VIII. 455. — Les menaces du Seigneur stimulent au bien, éloignent du mal. VIII. 534. — Il ne faut point craindre les menaces du monde. VI. 147.

MÉNANDRE, hérétique. XIV. 4.

MENDIANT. Nous sommes les mendiants de Dieu. VI. 254, 266, 289, 368, 504. — Il faut faire l'aumône au mendiant. IX. 531. — En mendiant à la porte, le pauvre chante souvent les divins préceptes. VI. 135. — On est pauvre tant qu'on est revêtu d'une chair mortelle et qu'on ne possède point Dieu. X. 241. — Nous devons prier Dieu comme des mendiants. X. 252. — L'homme superbe durant sa vie est un mendiant dans les enfers. VI. 445.

MÉNÉLAS, époux d'Hélène. XIII. 49.

MÉNESTHÉE, roi des Athéniens. XIII. 396.

MENS, déesse. XIII. 83.

MENSONGE. Du mensonge. XII. 195 et suiv. — Contre le mensonge. XII. 218 et suiv. — Qu'est-ce que le mensonge? IV. 497; VI. 545; XII. 195, 233. — Nous appelons mensonge tout ce qui est contre la loi et la vérité. IX. 374. — Que sont le faux, le trompeur et le menteur? III. 145, 568. — C'est d'après la disposition de l'âme et non d'après la vérité ou la fausseté des choses mêmes qu'il faut juger que l'homme ment ou ne ment pas. XII. 196. — Le mensonge suppose, en celui qui l'émet, l'intention de dire une fausseté. IV. 17. — Celui-là ne ment pas, qui dit une chose fautive sans le savoir, mais celui qui affirme comme vrai ce qu'il croit faux. VI. 545; XII. 8. — Il y a une différence entre cacher la vérité et mentir. VIII. 137; XII. 208. — Pour mentir faut-il avoir l'intention de tromper, et cette intention suffit-elle? XII. 195.

Ce qui se dit sans duplicité de cœur ne mérite pas le mensonge. VIII. 137. — Cœur double du menteur. XII. 195. — Toute fiction n'est pas un mensonge. V. 349. — Les tropes, les métaphores ne sont pas des mensonges. II. 473; XII. 208. — Quand on dit pour rire des choses qui ne sont pas, cela ne s'appelle pas mensonge. IV. 403. — Les menteurs mentent sérieusement et non par plaisanterie. IV. 403; XII. 195. — Différence entre l'homme qui ment et le menteur. XII. 205. — L'intempérance est souvent le motif des flatteries mensongères. VIII. 138. — Il n'y a que deux sortes de mensonges qui ne soient pas de fautes graves, mais ne sont pas exemptes de tout péché : le mensonge joyeux et le mensonge officieux. VIII. 137. — Ceux qui ne disent que des mensonges officieux méritent un jour d'être délivrés de tout mensonge. VIII. 137.

Démangeaison que produit dans l'esprit le désir et le plaisir du mensonge. IV. 115. — Après le péché, Adam et Eve cherchèrent le plaisir de mentir librement. IV. 118. — Le mensonge tient à ce qui n'est pas et non à ce qui est. VIII. 136. — C'est une grande question de savoir si le mensonge peut être quelquefois permis à des hommes de bien et à des chrétiens. II. 114; VI. 645; XII. 196, 211, 214.

Mensonge officieux. XII. 202, 206. — Est-il permis? XII. 206. — Ce qui est louable dans le mensonge officieux, c'est moins l'acte que l'intention. VIII. 137. — Nul homme vraiment spirituel ne doit se croire autorisé à mentir pour conserver à soi ou à d'autres la vie temporelle. VIII. 137; XII. 200, 206. — Peut-on mentir pour ne pas trahir un homicide ou un innocent qu'on cherche pour le faire mourir? XII. 207, 235. — On ne doit pas même mentir pour procurer aux autres la vie éternelle. XII. 202, 217, 239. — Il ne faut pas mentir pour conserver la chasteté corporelle. XII. 201, 215. — Il n'est point permis de mentir pour cacher à un malade ce qui lui causerait la mort. XII. 237. — Il n'est point permis de mentir pour découvrir les hérétiques. XII. 218 et suiv. — On ne doit jamais mentir sous prétexte d'une bonne intention. XII. 225. — Il faut ou éviter le mensonge par une bonne conduite, ou le confesser en esprit de pénitence. XII. 240. — Confesser des péchés quand on est innocent est un mensonge qui seul suffit pour rendre coupable. XII. 342. — Il n'est point permis de mentir par humilité. VII. 139. — Il ne faut jamais mentir en matière de religion. XII. 205.

Il n'est permis de dire un mensonge ni aux païens ni aux chrétiens. VIII. 222. — Huit espèces de mensonges. XII. 208. — Elles sont toutes défendues. XII. 216. — Nul mensonge ne se trouve dans les Ecritures canoniques. II. 114. — Ni dans l'Évangile. VI. 546. — Rien n'est plus dangereux que de croire qu'il puisse exister un mensonge dans les Livres saints. I. 555; XII. 130.

Explication des prétendus mensonges qu'on rencontre dans l'Écriture. IV. 441, 496; VI. 17; XII. 198, 229. — Règle qu'il faut suivre pour cette explication. XII. 237. — Ce n'est pas le mensonge, mais la bonne volonté qui a été récompensée dans les sages-femmes égyptiennes et dans Rahab. XII. 234. — De l'esprit de mensonge envoyé pour tromper Achab. V. 519. — Saint Augustin se plaint de ce que saint Jérôme prenne fait et cause pour le mensonge. I. 554.

Peut-on excuser le mensonge? IV. 496. — Le mensonge est toujours injuste. XII. 234. — Il est défendu par la loi divine. VI. 358; VII. 78. — Tout mensonge est un péché dont la gravité est relative. XII. 7, 217, 240. — Où règne le mensonge, là règne le serpent. X. 380. — Le mensonge tue l'âme. VI. 303, 358; VII. 55. — Le mensonge fait perdre la vie éternelle. XII. 201. — Le mensonge est plus fatal à son auteur qu'à celui qui en est la victime. XII. 7. — Le mensonge puni dans Ananie et Saphire. VI. 593. — Combien sont aveugles ceux qui autorisent le mensonge. XII. 217. — Toute œuvre perverse a pour guide le mensonge. X. 181. — Tout péché est un mensonge. XIII. 287. — Le vicil homme est pour le mensonge, l'homme nouveau pour la vérité. VII. 79. — L'homme a eu lui un trésor de mensonges. VII. 323, 331. — Personne ne doit rien considérer comme sa propriété, si ce n'est peut-être le mensonge. IV. 3. — La vérité ne saurait être dans la bouche de ceux dont le cœur est trompé par le péché et par la peine du péché. VIII. 138. — Récompense de ceux qui évitent le mensonge par amour de la vérité. IV. 119. — De lui-même tout homme est menteur. VII. 561.

MENSURIUS, évêque de Carthage, est accusé par les Donatistes d'avoir livré les Ecritures. XIII. 585. — Et par Pétilien. XV. 258. — Son innocence. XIII. 564, 585, 590. — Il est mort dans l'unité catholique avant la formation de la secte des Donatistes. XV. 292.

MER. Ce que c'est. I. 507; IV. 94. — Pourquoi pleut-il dans la mer. X. 291. — Le passage de la mer Rouge désigne le baptême. VIII. 50, 53, 118. — Exposition allégorique de la mer. I. 507. — La mer est la figure de ce monde. IX. 51, 625; XIII. 465.

MERCATOR. II. 386 ; v. 528.

MERCURE, petit-fils d'Atlas par Maïa. XIII. 390, 410. — Pourquoi il fut mis au nombre des dieux ? XIII. 390. — Ses fonctions. XIII. 442. — Il a son tombeau dans Hermopolis. XIII. 477. — Le Mercure Trismégiste n'est peut-être pas le Mercure des Grecs. XIII. 477.

MERCURE TRISMÉGISTE, petit-fils de Mercure l'Ancien. XIII. 477, 410.

MÈRE. La terre mère des dieux. XIII. 127. — Les fruits trahissent les caprices des mères. XII. 486. — La mère forme le lait avec la nourriture qu'elle a prise. VI. 492. — L'Église défend de frapper sa mère. II. 8. — Malédiction d'une mère outragée par ses enfants. VII. 552 ; XIII. 525. — Jésus-Christ mourant recommande sa Mère au Disciple bien-aimé. VII. 232. — La maternité divine n'eût servi de rien à Marie, si elle n'avait aussi porté Jésus-Christ dans son cœur. XII. 425. — Comment chacun peut être mère, sœur et frère de Jésus-Christ. X. 75 ; XI. 474.

MÉRINTHIENS, hérétiques. XIV. 5.

MÉRITE. Il faut oublier ce qu'on mérite pour n'avoir pas le cœur glacé de frayeur. VII. 336. — Les Pélagiens soutiennent que par son libre arbitre l'homme acquiert le premier mérite. XVI. 70. — Ce n'est pas le mérite, c'est la grâce qui nous sépare de la masse des pécheurs. VII. 456. — La grâce n'est point donnée à cause des mérites. IX. 529. — Les dons de Dieu précèdent tous nos mérites, afin que nos mérites suivent ces dons. VII. 86. — En couronnant nos mérites, Dieu couronne ses dons. XVI. 275. — Nos mérites viennent de la grâce et non de nous. XVI. 327. — Les biens, même conquis par les mérites de l'homme, sont des dons de Dieu. XII. 39. — Les élus n'ont d'autre mérite que la grâce. XVI. 301. — Aucun mérite ne nous avait précédés, pour que le Fils de Dieu mourût pour nous. IX. 297. — Nos mérites n'ont point précédé la venue de Jésus-Christ. VIII. 260, 546 ; IX. 443. — La nature humaine n'avait dans ses œuvres aucun mérite qui pût l'élever à ce comble de gloire, d'être unie au Verbe de Dieu. IX. 594. — La vocation ne vient point de nos mérites. VIII. 439.

La foi est le principe de tous nos mérites. II. 542 ; XV. 608. — La grâce de Dieu n'est point accordée aux mérites des œuvres, des prières ou de la foi. III. 32. — C'est pour nous un mérite de chercher Dieu, et si Dieu nous donne la grâce de le trouver, c'est en conséquence de notre propre mérite. XVI. 274. — Les justes ont des mérites, mais ils n'avaient point de mérites pour devenir justes. II. 542. — Nous ne devons pas nous glorifier de nos mérites. IV. 451, 628. — Les justes n'attribuent rien à leurs mérites, mais tout à la miséricorde de Dieu. X. 184. — Nous ne devons point parler de nos mérites, car ils sont des dons de Dieu. X. 236. — Les véritables mérites de l'homme sont des dons de Dieu. I. 450 ; VII. 480 ; XII. 39, 515, 537 ; XV. 580. — Les dons de Dieu sont gratuits. II. 500. — Dieu détruit en nous tout mérite pour y insérer ses dons. X. 218.

On ne peut mériter qu'en cette vie. XVI. 335. — On acquiert des mérites en cette vie et on en reçoit la récompense dans le ciel. XVI. 503. — En quittant cette terre, l'homme reçoit ce qu'il a mérité, et après la résurrection, il recevra le fruit de ses œuvres. VII. 98. — La vie éternelle, récompense de nos mérites, est elle-même une grâce. II. 545. — Présence des mérites futurs. XVI. 361.

MÉRULA, flamme de Jupiter. XIII. 67.

MÉSAPPUS, neuvième roi des Sicyoniens. XIII. 389.

MESSIANUS, consul. XV. 292.

MESSE pour les morts. II. 413.

MESURE. Explication de ces paroles : « Vous serez mesurés à la même mesure dont vous aurez mesuré ». II. 181. — Toute mesure est-elle bornée à un espace de temps ? II. 181. — Mesure du temps. I. 483. — Tout est disposé avec mesure. IV. 183.

MÉTANGISMONITES, hérétiques. XIV. 15.

MÉTAPHORE. En quoi elle consiste. XII. 230.

MÉTELLUS. XIII. 42.

MÉTELLUS, pontife. XIII. 62.

MÈTRE. De la combinaison des mètres. III. 451. — Du mètre. III. 430 et suiv. — Total des mètres. III. 442.

METHORODORE, philosophe. III. 232.

METHYMNE. XIII. 12.

MIDI. Le vent du Midi est très-chaud. X. 57. — Il est la figure de l'Esprit de grâce. II. 314. — Il n'est jamais dans l'Écriture la figure du mal, comme le vent du Nord n'y est jamais la figure du bien. IV. 633. — Le Midi rappelle une grande chaleur et une éclatante lumière. VI. 567 ; XV. 341. — L'Égypte est le midi de la terre. VI. 200 ; XV. 341. — C'est dans le Midi que le soleil forme le milieu du jour. XV. 311.

MIDILA. XV. 177.

MIEL. Le miel de l'Hymète a une saveur aigre-douce. III. 475. — Le miel de la pierre est la sagesse du Christ. IX. 266. — Le miel est le symbole d'une doctrine sage. IX. 704. — Le rayon de miel marque la sagesse extraite des mystères les plus cachés. IX. 704.

MIGGÈNE, fossoyeur. XV. 414.

MIGGÈNE d'Éléphantarie. XV. 411, 426, 443.

MIGGIN. VIII. 379, 381.

MIGIRPA. XV. 154.

MILAN. On y découvre miraculeusement les reliques des saints Gervais et Protais. VII. 517.

MILÈVE. II. 9. — Lettre des Pères du concile de Milève au pape Innocent. II. 462. — Réponse d'Innocent. II. 476. — Saint Augustin va installer pour évêque à Milève, celui que Sévère avait désigné pour son successeur. III. 29.

MILLÉNAIRES, hérétiques. XIII. 471. — Ils sont aussi appelés Chiliastes. XIV. 5.

MINÉENS, hérétiques. II. 95.

MINERVE. La ville d'Athènes lui est consacrée. II. 46. — Elle est l'éther ou la lune. XIII. 143. — Elle est née du cerveau de Jupiter. XIII. 77, 391. — Elle est la déesse des arts et des sciences. XII. 82, 143. — En quel temps elle vivait et pourquoi elle fut mise au rang des déesses. XIII. 391. — Jeux qui lui sont consacrés. XIII. 391.

MINISTRE. Ministres hérétiques, menteurs et infidèles. XV. 31, 34. — Les sacrements ne dépendent point de ceux qui les administrent. VIII. 175. — Les hommes justes ne doivent pas renoncer au ministère ecclésiastique par découragement et pour mener une vie plus tranquille. V. 328. — A quels titres des secours sont dus aux ministres de la religion. I. 514 ; X. 265. — Un ministre de Dieu ne doit pas travailler en vue des avantages temporels. V. 306. — Combien les ministres de Jésus-Christ sont nécessaires en temps de persécution. III. 65. — Comment la Providence a diversifié les ministères dans la société. V. 444.

MINOS. XIII. 392, 393.

MINOTAURE. XIII. 393.

MINTURNES. XIII. 42.

MIRACLE. Nature et espèces. XIV. 51, 52. — On appelle miracle ce que Dieu fait contre le cours connu et ordinaire de la nature. XIV. 378, 387. — Quels sont les vrais miracles ? XII. 397. — L'homme ne peut comprendre comment le miracle s'opère. XII. 398. — La plupart des miracles qu'on cite sont des imaginations de l'homme ou des artifices du démon. XIII. 489. — Les œuvres de magie ne sont pour la plupart que de vaines apparences et de trompeuses illusions. XIII. 208. — Miracles attribués aux dieux des Gentils. XIII. 207. — Les infidèles attribuent les miracles à la magie. XIII. 492. — Les miracles des martyrs et ceux des faux dieux. XIII. 526. — On ne peut comparer les miracles des faux dieux avec les nôtres. XIII. 208. — La diversité des fins sert à distinguer les uns des autres. XIII. 208. — Que penser des prodiges opérés par le démon ? XII. 411. — Doit-on croire aux miracles ? XIII. 488. — Contre ceux qui nient qu'il faille s'en fier aux livres saints touchant les miracles. XIII. 209. — On risque de perdre la foi en invoquant contre les miracles divins les préjugés de la raison. VII. 298. — Des miracles qui ont été faits pour que le monde crût en Jésus-Christ. XIII. 519. — Des miracles de l'Ancien Testament. XIII. 200, 208. — Les infidèles ne croient pas aux

miracles de Dieu, parce qu'ils n'en voient pas la raison. II. 236; XII. 488. — Les miracles se faisaient par une foi simple et non par magie. XIII. 201. — Dieu réserve les miracles pour les temps opportuns, afin que la faiblesse humaine pût en conserver le souvenir. IX. 614. — Jésus-Christ a fait de grands miracles pour se révéler à l'homme dans les choses les plus ordinaires. VI. 515. — Jésus-Christ a fait des miracles que personne n'a faits, comme d'autres ont fait des miracles que Jésus n'a point faits. XI. 51. — Pourquoi les Apôtres ont fait, au nom de Jésus-Christ, des miracles plus grands que Jésus-Christ? X. 94. — Personne ne doit se glorifier de la puissance de faire des miracles. XV. 240. — Jésus-Christ et les saints ne font pas des miracles de la même manière. VII. 542, 550. — En faisant des miracles, les Apôtres ne s'arrogèrent point la puissance de leur Maître. IX. 394. — Les miracles ne sont pas toujours un signe de sagesse. V. 316. — Les méchants font des miracles comme les bons. VI. 405. — Pourquoi les magiciens ont fait certains miracles comme Moïse. V. 482. — Les méchants peuvent opérer certains prodiges que les bons ne pourraient faire. V. 483. — Différence entre les miracles des uns et des autres. V. 483. — Pourquoi tous ne font pas des miracles. V. 483. — Les miracles étaient nécessaires pour que le monde crût en Jésus-Christ, et ils n'ont pas cessé depuis qu'il y croit. XIII. 518. — Beaucoup ont besoin d'être excités à la foi des choses invisibles par les miracles visibles. II. 236. — Jésus-Christ a opéré un grand nombre de miracles visibles pour faire naître la foi. XV. 546. — Les miracles consolident la foi. X. 664. — Tous les miracles opérés au nom de Jésus-Christ sont autant de témoignages de la foi. XIII. 526. — Miracles de Jésus-Christ dans les corps et dans les âmes. VI. 429. — Tous les miracles que Jésus-Christ a faits sur les corps ont pour but de nous instruire. VI. 387. — Les miracles de Jésus-Christ donnent à l'âme la connaissance de Dieu par des événements visibles. X. 511. — Les miracles ont un langage à eux. X. 512. — En opérant des miracles, Jésus-Christ a voulu stimuler nos cœurs et y élever l'édifice de la foi. X. 385. — L'éloquence des Apôtres a été toute en miracles. XIII. 516.

Pourquoi les miracles n'arrivent plus maintenant. XIV. 52. — Ou n'arrivent que rarement. I. 321; III. 562. — Caractère du miracle. XII. 392. — Dieu s'est réservé d'opérer des miracles pour tirer les hommes de leur assoupissement. X. 377, 511. — Dieu sait rendre ses miracles éclatants et empêcher qu'on ne les dédaigne. VII. 425.

Il se fait encore des miracles au nom de Jésus-Christ. XIII. 519. — Jésus-Christ opère aujourd'hui des miracles d'un ordre plus élevé qu'autrefois. VI. 387. — Ceux qui étaient guéris miraculeusement faisaient une relation du miracle qu'on lisait au peuple. XIII. 524, 525. — Pourquoi Dieu fait des miracles dans un lieu et non pas dans un autre. II. 402. — Comment s'opèrent les miracles des martyrs. XIII. 526. — C'est tenter Dieu que de lui demander un miracle par fanlâsie et non par charité. I. 468. — En dehors de l'unité, celui qui fait des miracles n'est rien. X. 423.

MIROIR. Il y a quelque chose de merveilleux dans la manière dont les miroirs nous retracent les images. I. 521. — Tout ce qui est écrit dans l'écriture doit nous servir de miroir. VIII. 272; IX. 507. — Il faut regarder les commandements comme un miroir. IX. 654.

MISÉRABLE. Les hommes sont misérables tant qu'ils sont mortels. XIII. 487. — L'homme qui perd Dieu ou ne s'attache pas à lui est misérable. II. 314; XIII. 247. — Ce qui rend l'homme malheureux. VIII. 233. — Ceux que Dieu livre aux désirs impurs de leurs cœurs sont secrètement misérables. II. 366. — Quiconque aime mal un bien est misérable dans le bien même. XIII. 252. — Sous un Dieu juste, personne ne peut être malheureux sans l'avoir mérité. XVI. 399. — Ceux qui sont justement malheureux ne sont pas tout à fait hors de l'ordre. XIII. 437.

MISÈRE de l'homme. XVI. 189. — Misères de cette vie. XIII. 405, 428. — Une félicité trompeuse est une misère véritable. IX. 310. — Les misères de cette vie, connues des

philosophes, viennent du péché. XVI. 189. — En quel sens on peut dire que la misère de l'homme est naturelle. XVII. 67. — Misères du corps depuis le péché. VIII. 394. — Misères et maux de cette vie qui sont des peines du péché du premier homme. XIII. 535. — Au fond, la misère de l'homme consiste dans une révolte de soi contre soi. XIII. 298. — Les misères de cette vie viennent du péché originel. XIII. 539, 540; XVI. 409, 565, 593, 627; XVII. 19, 60, 70, 80, 81. — L'ignorance et la concupiscence sont la source de toutes les misères qui accablent la créature raisonnable. XII. 10, 41. — La passion des biens terrestres est une source de misères. XIII. 310. — N'avoir pas la sagesse est une grande misère. I. 521. — On ne cesse pas d'être misérable tant qu'on prend pour fin de ses œuvres l'instabilité. III. 222. — La terre est pleine des misères de l'homme et des miséricordes du Seigneur. VIII. 305. — On ne peut être délivré des misères de cette vie que par la grâce du Rédempteur. XIII. 536. — Des misères de cette vie qui sont propres aux bons. XIII. 537. — La misère de cette vie est une douleur qui nous guérit et non un arrêt qui nous châtie. X. 167. — Ce que nous enseignent les misères de cette vie. XIII. 497.

MISÉRICORDE. Ce que c'est. XIII. 182. — Le mot miséricorde signifie un cœur que la misère d'autrui rend malheureux. XIV. 92. — En général, on appelle miséricorde le soulagement que l'on procure à la misère. IX. 617. — La miséricorde chez l'homme suppose quelque souffrance du cœur, comme l'indique l'étymologie du mot latin. V. 515; XVI. 398. — Les Stoïciens regardent la miséricorde comme un défaut. II. 492; XIII. 182.

Quelle miséricorde convient à Dieu. V. 515; XIV. 92. — Combien la miséricorde de Dieu est nécessaire à l'homme. XIII. 433. — Implorer une grande miséricorde, c'est avouer une grande misère. VIII. 549. — La miséricorde de Dieu est inépuisable. VI. 97. — Elle est pour l'éternité. IX. 575. — A l'égard des saints, toutes les voies du Seigneur sont miséricorde. IX. 724. — La miséricorde de Dieu nous a prévenus en tous sens. VII. 469. — Dieu ne fait miséricorde qu'autant que la volonté a pris l'avance. V. 470. — La miséricorde de Dieu n'abandonne pas ceux qui vivent de sa foi et lui rendent un culte pieux. II. 287, 288. — Ce que nous sommes, c'est par la miséricorde divine; de nous-mêmes, nous ne sommes que méchants. IX. 131. — La miséricorde nous a rétablis dans la vie. IX. 695. — Dieu nous prouve sa grande miséricorde en nous pardonnant nos péchés. VIII. 433. — La miséricorde est le remède pour les blessures, même les plus légères, que notre âme reçoit chaque jour. II. 445; VII. 335. — L'eau de la miséricorde éteindra le feu du péché. X. 224. — Il ne faut pas nous prévaloir de la miséricorde de Dieu pour pécher sans crainte. IX. 338, 461. — Il faut profiter du temps de la miséricorde pour faire pénitence. VI. 465.

Deux actes de miséricorde. VII. 337. — Miséricorde du ciel et miséricorde de la terre. VIII. 354. — La miséricorde n'est pas toujours bonne. XVI. 168. — On punit quelquefois avec miséricorde, comme on peut pardonner avec cruauté. II. 388. — La grande miséricorde de Dieu est de ne pas laisser le crime impuni. VII. 101. — Dieu met sa miséricorde non-seulement à nous appeler, mais à nous châtier. IX. 338, 349. — C'est par miséricorde que Dieu donne ou retire. X. 232. — C'est par miséricorde que Dieu n'exauce pas une demande mauvaise. IX. 301. — Plus nos maux sont fréquents, plus sera douce la miséricorde de Dieu. VIII. 455. — Point de plus grande miséricorde que celle de Jésus-Christ. VII. 195; X. 581.

C'est maintenant le temps de la miséricorde. VIII. 302; IX. 461. — Miséricorde et justice de Dieu. VI. 40. — La miséricorde vient la première et après elle la justice. X. 581. — Le temps de la miséricorde n'est point séparé du jugement. IX. 724. — Le dernier jugement ne sera point sans miséricorde. *Ibid.* — Il faut faire un saint usage de la miséricorde pour en rendre un compte facile quand viendra le jugement. VIII. 305. — La miséricorde l'emporte sur le ju-

tement. I. 450 ; IV. 445. — Autrement il n'y a point d'espérance. II. 446 ; IV. 445. — Dieu est miséricordieux quand il juge, et juste quand il fait miséricorde. II. 446 ; VIII. 302, 432 ; X. 224. — La miséricorde sans le jugement est fautive ou cruelle. VIII. 302. — Il y a eu Dieu une loi de miséricorde. X. 86. — Si Dieu ne nous pardonnait dans sa miséricorde, il ne trouverait personne qu'il pût couronner dans son jugement. IX. 461. — Nous avons plus besoin de la miséricorde de Dieu que de son rigoureux jugement. VII. 97. — Sa miséricorde est purement gratuite, sa justice est légitime. XVI. 338. — Un jugement sans miséricorde attend celui qui n'aura pas fait miséricorde. XVI. 315. — Quelle que soit sa justice, l'homme a toujours besoin de miséricorde. VIII. 461. — Malheur à la vie, même exemplaire, si Dieu la scrute en l'absence de la miséricorde. I. 450. — Miséricorde pour l'élection qui a obtenu la justice de Dieu. XVI. 328. — Au jugement, la miséricorde sera proportionnée au mérite des bonnes œuvres. XVI. 316.

Eloge de la miséricorde divine. VIII. 261 ; IX. 230, 500. — Elle est élevée jusqu'aux cieux. VIII. 626. — L'Écriture aime à réunir la miséricorde et la vérité. — IV. 387, 407 ; IX. 325, 627. — Comment nous devons rendre à Dieu miséricorde et vérité. IX. 336 ; X. 453. — Dieu nous prête sa miséricorde. VIII. 305. — Dieu est plus disposé à nous faire miséricorde que nous ne le sommes à sortir de la misère. VI. 451. — Les muettes contritions de l'âme sont d'éclatants appels à la miséricorde divine. I. 421. — Personne n'est plus indigne de la miséricorde divine que le pauvre orgueilleux, et personne n'en a plus besoin. III. 374. — Dieu ne retire point sa miséricorde au chrétien. IV. 339. — Vases de miséricorde, vases de colère. XVI. 454.

A qui et comment il faut faire miséricorde. IX. 497. — C'est surtout à l'âme qu'il faut faire miséricorde. VI. 458. — Nous devons exercer la miséricorde envers tous. IV. 14. — Les juges doivent être miséricordieux, parce qu'eux-mêmes ont besoin de miséricorde. II. 385. — Les prêtres doivent être pleins de miséricorde pour les pécheurs. II. 383. — On doit la miséricorde au vaincu et au captif. II. 527. — Œuvres de miséricorde. IX. 423, 499, 617 ; X. 213. — Elles nous préservent du feu éternel. VI. 285. — Il faut augmenter ses œuvres de miséricorde dans les calamités publiques. II. 247. — Double avantage dans les œuvres de miséricorde. VII. 585. — Faire l'aumône c'est faire miséricorde. VI. 457. — Une œuvre de miséricorde bien gratuite est le pardon des injures. X. 276. — La miséricorde est bonne, mais ne doit pas être contraire au jugement. IV. 436. — Les méchants ne peuvent remplir les offices de la miséricorde. V. 321. — La miséricorde désobéissante est réprouvée. XV. 660.

La miséricorde est un vrai sacrifice. XIII. 499, 476. — Le sacrifice de miséricorde apaise Dieu. II. 391. — Eypie le péché. II. 387. — Les œuvres de miséricorde sont des remèdes salutaires contre les souillures et les liens du péché. XV. 520. — Elles nous réconcilient avec Dieu. VII. 336. — La miséricorde a fait descendre Jésus-Christ parmi nous. VI. 585. — Le jugement de Dieu ne sera pas sans miséricorde pour celui qui aura fait miséricorde. IX. 618. — La miséricorde est le seul moyen d'échapper à nos maux. V. 300. — Les œuvres de miséricorde sont la semence de la future moisson. V. 530.

Quand les hommes n'auraient pas besoin de miséricorde, ils devraient être miséricordieux à l'exemple de Jésus-Christ. II. 387. — Il n'y a rien pour vaincre plus complètement un ennemi que la miséricorde pour tous. X. 223. — Qui mérite le nom de miséricordieux ? III. 509. — Le Seigneur fait miséricorde aux miséricordieux. V. 372 ; IX. 497. — C'est la charité qui nous rend miséricordieux. V. 372.

MITHRIDATE, roi de Pont. XIII. 65. — Il est vaincu par Sylla. XIII. 43.

MNÉSARQUE, stoïcien. III. 282.

MNESTHÉE, roi des Athéniens. XIII. 396.

MOAB, fils de Loth. IV. 522. — Ce mot signifie : de son père. IX. 272.

MOABITE, descendants de Moab. IV. 522.

MODÉRATION chrétienne. XV. 424.

MŒUR. Des mœurs de l'Église catholique. III. 491 et suiv. — Des mœurs des Manichéens. III. 520 et suiv. — Règles de conduite pour les jeunes gens. III. 229. — Dans tout ce qui regarde la vie et les mœurs, la conviction ne suffit pas, il faut la persuasion. XII. 150. — Ce sont nos mœurs qui nous mènent à Dieu. II. 396. — Ce sont les bons ou les mauvais amours qui font les bonnes ou les mauvaises mœurs. II. 396. — Les bonnes mœurs viennent de Dieu. II. 336. — Pouvoir que les mœurs exercent sur les âmes. XIV. 52. — Toute la perfection des mœurs consiste dans l'amour et la crainte de Dieu. III. 510. — Corruption des mœurs chez les Romains. XIII. 37. — Le paganisme ne condamne pas la corruption des mœurs comme le christianisme. XIII. 37, 38, 40, 44. — Les seuls maux à redouter sont ceux qui regardent les mœurs. XIII. 48. — La corruption des mœurs est plus à craindre pour un peuple que toute la cruauté de l'ennemi. XIII. 22. — Les mœurs des mauvais chrétiens affligent les gens de bien. XIII. 419. — Eunomius fut un adversaire effronté des bonnes mœurs. XIV. 14.

MOINE. D'où vient ce nom ? X. 115. — Les hérétiques reprochaient le nom de moine aux Catholiques. X. 115. — Les moines sont les serviteurs de Dieu. II. 49. — Les moines forment dans le désert une société sainte et s'efforcent de mettre en pratique la perfection chrétienne. XI. 590 ; XV. 344. — Eloge des moines. III. 513 ; X. 115 ; XI. 590. — Leur genre de vie est connu du monde entier. XV. 301. — Ils forment la milice chrétienne. XIV. 161.

Du travail des moines. I. 347 ; XII. 241 et suiv. — Occupation des moines. IX. 458. — Leurs jeûnes. II. 13. — Erreur des Massaliens qui prétendent que les moines ne doivent pas travailler. XIV. 14. — Oisiveté des moines. XII. 254. — Tableau frappant des moines oisifs et vagabonds. XII. 265. — Contre les moines à longue chevelure. XII. 267. — Contre les moines oisifs et bavards dont l'exemple et la parole détournent les autres du travail. XII. 258. — Scandale produit par deux moines qui reçoivent trop de choses d'une femme, à l'insu de son mari. III. 112. — Les biens dont les moines n'avaient pas disposé appartenaient, à leur mort, à leurs héritiers. II. 419. — Les faux frères parmi les moines. IX. 458.

Les apostats de la vie monastique. IX. 458. — Il ne faut point abandonner la vie monastique. IX. 277. — Dans quel esprit les moines doivent aimer le repos et pratiquer les bonnes œuvres. II. 47. — On n'admettait dans la cléricature que les moines les plus éprouvés et les meilleurs. II. 75. — Le salut des moines entre eux était : Grâce à Dieu. X. 115. — Quelques moines passaient de longs jours cachés à tout regard humain. XII. 260. — Combien les moines étaient nombreux dans l'Égypte. VI. 569. — Moines d'Égypte tués par les barbares. II. 212, 213. — Saint Augustin se recommande aux prières des moines. II. 47. — Alype menait la vie d'un moine dans l'épiscopat. I. 547. — Les clercs ne doivent pas être reçus indifféremment dans les monastères. II. 79. — Les moines renonçaient à leurs biens propres. XIV. 8.

MOIS. Les mois des premiers siècles étaient comme les nôtres. XIII. 318. — Les mois ont reçu des noms païens. XIV. 265. — Les douze mois de l'année comprennent chacun trente jours. XII. 408. — C'est le cercle lunaire qui détermine le nombre des mois. XII. 408.

MOÏSE. Époque de sa naissance. XIII. 390. — Il est plus ancien que les poètes et les philosophes grecs. XIII. 409, 410. — En vertu de quel droit il tue un égyptien. IV. 412 ; XIV. 348. — Un ange appelle Moïse sur le mont Sinaï. XIV. 348. — Un Ange menace d'étouffer son fils aîné, parce qu'il n'est point circoncis. I. 344. — Comment Dieu apparut à Moïse. VI. 28, 31 ; X. 163. — Était-ce le Christ ou un Ange qui parlait à Moïse ? VI. 31 ; X. 335. — Il y a vu la gloire de Dieu. II. 350 ; IV. 451. — Il avait désiré voir Dieu dans son essence même. IV. 316. — Il ne vit point

Dieu quant à sa substance. XIV. 654. — Et tel qu'il est. X. 688. — Le visage de Moïse devient éclatant. VI. 336. — Comment il a prophétisé le Messie. XIII. 392.

Les mages de l'Égypte furent vaincus par Moïse. II. 285. — En quel temps Moïse fit sortir les Juifs de l'Égypte. XIII. 392. — Cantique de Moïse. VIII. 121. — Quoique ayant conversé avec Dieu, Moïse reçut le conseil de son beau-père. IV. 3, 428, 429. — Moïse médiateur entre Dieu et Aaron, et celui-ci entre Moïse et le peuple. IV. 413. — Leur mort aussi bien que leurs fonctions est la représentation symbolique des choses à venir. IV. 525. — C'est ignorance et calomnie de blâmer Moïse d'avoir fait la guerre. XIV. 353. — Du doute de Moïse en frappant le rocher. IV. 511; VIII. 51. — Moïse élevant et abaissant ses mains dans le combat contre Amalec. VIII. 54. — Moïse doutant de la puissance de Dieu était la figure du peuple juif. XIV. 248. — Comment il fut puni. IX. 448, 569. — Moïse justifié d'avoir puni les adorateurs du veau d'or. XIV. 354. — Combien il haïssait l'iniquité. X. 173. — Il s'offre comme victime à la place de son peuple. VI. 396. — Le péché et la mort de Moïse n'ont rien à son mérite. XIV. 248. — A quel âge mourut Moïse. XIII. 392.

Moïse fut prêtre. IV. 479; IX. 447. — Fut-il grand-prêtre? IV. 479. — Il offrit le premier sacrifice. IV. 438. — Pourquoi il ne pouvait entrer dans la nuée qui couvrait le tabernacle. IV. 458.

Moïse était le très-fidèle dispensateur du mystère prophétique. XIV. 252. — Il fut le ministre de la loi. VI. 507. — Le ministre de l'Ancien Testament et le prophète du Nouveau. IX. 346. — Il appartenait par l'esprit au Nouveau Testament. X. 173. — Les cinq livres de Moïse. VI. 130. — Il représentait le Christ. VI. 560; VIII. 118; X. 636. — Le Christ prédit par Moïse. XIV. 240 et suiv. — Il n'y a aucune contradiction entre la doctrine de Moïse et celle du Christ. XIV. 242. — Eloge de Moïse d'après Dieu même. XIV. 347.

La chair de Moïse. XV. 243. — Quelles voies Dieu a révélées à Moïse et dans Moïse à tous les saints. IX. 499.

MOISSON et moissonneurs du Christ. X. 442; XIV. 5.

MONASTÈRE de clercs. VIII. 64. — Vie et mœurs des clercs dans un monastère. VIII. 64 et suiv. — Du vêtement du Seigneur, l'Église a fait éclore des monastères. X. 117. — Outrage et calomnie de Pétilien contre les moines et les monastères. XV. 301. — Monastères à Milan. I. 434. — A Rome. III. 515. — Saint Augustin établit un monastère dans sa maison épiscopale. VIII. 65. — Genre de vie dans les monastères. XII. 264. — Les clercs ne doivent pas être reçus indifféremment dans les monastères. II. 79. — Saint Augustin n'a pas connu de meilleurs chrétiens que dans les monastères, il n'a rien vu de pis que les moines tombés. II. 105. — Dans les monastères le juste y devient plus juste, le souillé s'y souille davantage. II. 105. — Troubles excités dans le monastère d'Adrumet par la lecture d'un livre de saint Augustin. II. 35, 56. — Ceux qui bâtissent des monastères sont comparés aux cèdres du Liban. IX. 535.

MONAXIUS, consul. III. 2.

MONDE. Suivant quelques hérétiques il y a un nombre incalculable de mondes. XIV. 17. — C'est l'opinion d'Anaximandre. XIII. 157. — Epicure admet une infinité de mondes formés par le concours fortuit des atomes. XIII. 226. — Différents sentiments des philosophes sur l'unité, le commencement, la fin, le gouvernement du monde. XIII. 412. — Platon admettait deux mondes, l'un sensible et l'autre intelligible. I. 310; III. 280. — Platon et plusieurs autres philosophes croyaient le monde animé. I. 319; VII. 280. — Ils regardent le monde comme un grand et vaste animal qui contient tous les autres. XIII. 275. — Comme un animal très-heureux et éternel. XIII. 218. — Du système qui fait du monde le corps de Dieu. XII. 79. — Suivant Varron, le monde n'est pas Dieu, mais Dieu est l'âme du monde. XIII. 137, 139, 147. — L'âme du monde liée à tous les éléments terrestres. XIII. 276. — Les païens regardaient le monde comme le plus grand des dieux. XIII. 287.

Les païens croyaient le monde éternel. VII. 280. — Le monde n'a pas été créé de toute éternité. XIII. 225. — Les Platoniciens le croyaient créé de toute éternité. XIII. 220, 225, 253. — Carpostrate, Cérinthe, Simon le Magicien, Méandre, Saturnin, les Nicolaïtes ne voulaient pas que Dieu ait créé le monde. XIV. 4, 5. — Les Priscillianistes croient que le monde a été créé par le prince mauvais. XIV. 17. — Comment le monde a été créé suivant les Manichéens. XIV. 69, 291; XVI. 611. — Combat qui fut livré avant la création du monde. XIV. 124. — Suivant les Séleuciens, la matière des éléments qui constituent le monde n'a pas été faite par Dieu, mais lui est coéternelle. XIV. 15.

C'est Dieu qui a créé le monde. XIII. 225; XIV. 480. — Dès quel commencement le monde a été créé. XIV. 480, 481, 534. — Comment le monde a été créé de rien, puisqu'il est dit qu'il a été fait d'une matière informe? V. 544. — Principe unique du monde. V. 543. — Dieu a créé la matière informe en même temps que le monde. XIV. 484. — Le monde est plein d'embryons qui ne demandent qu'à se développer et dont la création est l'œuvre de Dieu. XII. 395. — Le monde, à l'instant où Dieu créa tous les êtres à la fois, renfermait l'ensemble des êtres qui se firent en lui et avec lui. IV. 211, 212. — Comment le monde a été créé en six jours. IV. 202. — Il est prouvé par les deux Testaments que Jésus-Christ a créé le monde. XIV. 82. Voy. CRÉATION, JOUR.

Pourquoi Dieu a voulu faire le monde. V. 432. — Il n'y a point de meilleure raison de la création du monde que celle-ci : Une œuvre bonne a été produite par un bon ouvrier. XIII. 236, 237. — Platon rapporte cette même raison de la création du monde. *Ibid.* — Erreur d'Origène sur la création du monde. XIII. 238. — Dieu a fait le monde par son Verbe, pour le bien. *Ibid.* — Les païens reconnaissent que la Providence divine règle et gouverne le monde dans toutes ses parties élevées ou infimes. XIII. 321. — Dieu a soumis aux Anges prévaricateurs la partie inférieure du monde. IV. 32.

Partout la beauté du monde prêche la beauté du Dieu qui l'a fait. X. 245, 249. — Le monde même proclame en silence, par sa beauté, qu'il a été créé et qu'il n'a pu l'être que par un Dieu dont la grandeur et la beauté sont ineffables. XIII. 225. — La création de l'univers est le plus grand de tous les miracles. XIII. 205, 490, 494. — Le monde est l'ouvrage le plus beau et le plus parfait. XIII. 265. — Trois choses concourent à l'inviolable beauté de l'univers : la condamnation du pécheur, l'épreuve du juste et le bonheur parfait des bienheureux. III. 561. — La beauté de tous les siècles est comme un grand concert d'un artiste ineffable conduisant à l'éternelle contemplation de Dieu. II. 289. — Tous les êtres du monde sont bons, les hommes seuls rendent le monde mauvais. VI. 356. — De ceux qui trouvent plusieurs choses à reprendre dans cet univers, ouvrage excellent d'un excellent créateur. XIII. 237. — La mission et la fin de toutes les créatures concourent à la beauté de l'univers. III. 573. — Nous devons contempler la beauté du monde et en louer le Créateur. VI. 310. — Pourquoi il faut se détourner du monde pour se porter vers Dieu. V. 429.

De ceux qui, sans admettre l'éternité du monde actuel, supposent, soit des mondes innombrables, soit un seul monde qui meurt et renaît au bout d'une certaine révolution de siècles. XIII. 254. — De la révolution régulière des siècles au sein d'un monde subsistant, identique sous ces transformations successives, ou périssant pour renaître dans une alternative éternelle. VIII. 255. — Quelques hérétiques prétendent que le monde restera toujours, même après la résurrection, dans l'état où il est aujourd'hui. XIV. 15. — Cicéron pense, avec les Platoniciens, que le monde ne doit jamais périr. XIII. 518. — Porphyre accuse les chrétiens de folie parce qu'ils disent que le monde périra. XIII. 174. — Prophéties sur la fin du monde. XIII. 475. — Ce monde passera, non par destruction, mais par changement. XIII. 463, 466.

Division du monde en quatre parties. XIII. 137. — Les sept âges du monde. XIII. 549. — Nous sommes au sixième âge du monde. VI. 509; VII. 335; IX. 380; XII. 407, 408.

Le mot monde, dans l'Écriture, est pris dans le bon et dans le mauvais sens. XIII. 601. — Le monde désigne tantôt les bons, tantôt les méchants. X. 682; XVI. 664, 702. — Les deux mondes désignés dans l'Écriture. X. 206. — Le monde bon et le monde méchant. VI. 357, 426, 498; VII. 234; VIII. 8; XI. 109, 116. — Jésus-Christ pria pour l'un et non pour l'autre. XI. 109. — Quel est le monde dont parle saint Jean? XVI. 666. — Quel est le monde placé dans le mal? XVI. 224. — Quels sont ceux qui aiment le monde? VII. 96; VIII. 273, 583; IX. 213; X. 144, 206, 217. — Pourquoi les impies sont appelés le monde. VI. 586; X. 207. — Pourquoi les justes qui sont dans le monde ne sont-ils point appelés monde? X. 207. — Le diable est le chef et le prince du monde. VI. 586; VII. 234. — Pour nous, Jésus-Christ a vaincu le monde. VI. 428. — Comment le monde bon est devenu mauvais. VI. 425. — La conversion du monde est un grand miracle. XIII. 516, 517. — Le Christ a délivré le monde du monde. XI. 413. — Par la naissance nous sommes du monde, par le baptême nous sommes délivrés du monde. XI. 99, 104.

Le monde exerce sur nous son empire par ses plaisirs défendus, par ses pompes et par son esprit de curiosité. XII. 47. — Le chrétien doit se servir du monde, mais non le servir. IX. 423. — Les bons se servent du monde pour jouir de Dieu, les méchants veulent se servir de Dieu pour jouir du monde. XIII. 312. — Être du monde. X. 593. — Jésus-Christ ne fut jamais du monde parce qu'il est né de l'Esprit-Saint. XI. 104. — Mourir au monde pour vivre en Dieu est un sacrifice. XIII. 199. — Autant il faut louer ceux qui dédaignent de briller avec le monde, autant il faut blâmer ceux qui veulent périr avec lui. II. 257.

Le monde est une mer où les grands poissons dévorent les plus petits. VIII. 414. — Le monde veut l'absorber, absorbe-le toi-même. VIII. 350. — Le monde, dans sa malice, ne peut franchir les bornes que lui a posées le Créateur. IX. 334. — Le monde ne peut rien contre ceux qui appartiennent à Jésus-Christ. VI. 537. — Double guerre que le monde fait aux soldats du Christ. VII. 387. — Plus approche la fin du monde, plus croissent les erreurs. X. 517. — Comment on triomphe des séductions, des terreurs et des mensonges du monde. XVI. 312. — Ce qu'il faut répondre aux promesses du monde. VII. 418. — Nous contenir et souffrir sont deux vertus qui nous font triompher du monde. VI. 438. — Le monde est plus dangereux dans ses caresses que dans ses épreuves pour ceux qui manquent de piété et de charité. II. 337; III. 71. — Tout ce que le monde renferme est concupiscence des yeux, concupiscence de la chair et orgueil de la vie. II. 337. — Toutes les caresses temporelles du monde sont pour nous un péril plutôt qu'un honneur. VIII. 60. — Le monde n'a rien qui doive nous le faire préférer à Dieu. VI. 423. — Comment nous devons aimer le monde. XI. 44. — Comment le monde aime et hait ce qui est à lui. XI. 44.

Les chaînes de ce monde ont une dureté véritable, une fausse douceur, elles sont une chose pleine de misère, une espérance vide de bonheur. I. 549. — Les amis du monde redoutent tellement de s'arracher à ses caresses, que rien n'est plus fatigant pour eux que d'être sans fatigue. III. 569. — On aime le monde agité et laid, que serait-ce s'il était beau et tranquille? VI. 162. — On ne sait comment guérir ceux qui aiment le monde. III. 9. — Comment Dieu empêche que nous n'aimions le monde et que nous n'y fassions des chutes. II. 162. — Comment Dieu ramène l'âme égarée par l'amour du monde. VI. 577. — L'amour du monde rend l'âme adultère. *Ibid.* — Les sacrements demeurent dans ceux qui aiment le monde, mais pour leur condamnation et non pour leur salut. XI. 177. — Tant les choses de ce monde tiennent les hommes et tant ils se sont avilis à leurs propres yeux. II. 28. — Mépris du monde. VI. 454; VIII. 21. — Le monde entier ne mérite que notre mépris, nous ne nous en servons que pour soutenir notre existence. III. 504. — Celui qui renonce à ce qu'il a et à ce qu'il pourrait souhaiter, renonce au monde entier. II. 411. — Les baptisés qui

ne jouissent pas de la terre promise sont dans ce monde comme dans un désert. XIV. 201. — Le monde est le champ du Seigneur. X. 299. — Le Christ désigne le monde sous le nom de chien, parce qu'il aboie, sans autre raison que l'habitude, contre la vérité. II. 310. — Pour le chrétien, le monde est un désert. VI. 42. — Comme une vaste fournaise. VI. 296; VII. 499. — Le monde est comme un enfer. IX. 366. — Il est une mer immense, mais amère. IX. 443; X. 215. — Le monde tourne comme une meule, malheur à ceux qu'elle brise. X. 144.

MONIQUE, épouse de Patrice, mère de saint Augustin. I. 451. — Son éducation. I. 445, 446. — Mariée à Patrice, elle le sert comme son maître. I. 446. — Elle voulait le gagner à Dieu. I. 446, 451. — Sa conduite envers son mari. I. 446. — Envers sa belle-mère. I. 447. — Envers ses parents, sa famille. I. 447. — Ses fils qu'elle avait nourris, elle les enfantait autant de fois qu'elle les voyait s'éloigner de Dieu. I. 447. — Combien elle aimait Augustin. I. 368, 402, 445. — Elle le fait recevoir catéchumène. I. 368. — Deux fois par jour elle allait prier à l'Église. I. 402. — Elle assistait tous les jours au sacrifice de l'autel. I. 402, 451. — Son ardeur à méditer les saintes Écritures. III. 218. — Sa bonté et son respect pour les serviteurs de Dieu. I. 447. — Ses aumônes. I. 402. — Elle parvient à gagner son mari à Dieu. I. 447.

Veuve, elle continua à payer pour qu'Augustin pût achever ses études à Carthage. I. 389. — Elle l'avertit de garder la pudeur. I. 375. — Ses prières et ses larmes. I. 385, 402. — Songe de sainte Monique touchant Augustin. I. 385. — Elle ne désirait qu'une chose avant de mourir, c'était de voir Augustin chrétien catholique. I. 448. — Elle le suit à Milan. I. 406. — Son respect pour saint Ambroise. I. 406. — A Milan, elle ne vivait que d'oraisons. I. 445.

Sa joie à la conversion d'Augustin. I. 439. — Elle l'accompagna à Cassiacum. I. 441. — Et prend part aux conférences qui y ont lieu. III. 171, 217. — Son entretien avec Augustin sur le bonheur de la vie éternelle. I. 447. — Elle tombe malade à Ostie. I. 448. — Ses dernières paroles. I. 448. — Sa mort. I. 449. — Ses funérailles. I. 449, 450. — Saint Augustin prie pour sa mère. I. 450.

MONNAIE. L'homme est la monnaie du Christ. VI. 403; X. 606.

MONULLUS. XV. 159.

MONSTRE. Ce que c'est. VI. 571. — Pourquoi ils sont ainsi nommés. XIII. 492. — Certains auteurs les appellent des erreurs de la nature. XVI. 217. — Le péché est la cause de leur difformité. XVI. 451. — De leur origine. XIII. 337. — Un monstre à deux têtes et à quatre mains. XII. 32. — Comment les monstres ressusciteront-ils. XII. 32.

MONTAGNES. Les montagnes de Dieu et les montagnes du siècle. VIII. 491. — La montagne signifie le Christ. VI. 181; VIII. 128. — Elle signifie la synagogue. VII. 182. — L'Église. VII. 183; VIII. 125.

MONTAGNARDS. Nom donné à Rome aux Donatistes. XIV. 16.

MONTAN. XII. 56. — Il est l'auteur de la secte des Cataphyrgiens. XIV. 7. — Ses disciples disent que le Saint-Esprit est venu par lui. III. 79.

MONTAN, prêtre. XV. 414.

MORT. La mort est la séparation de l'âme et du corps. VIII. 522; IX. 145. — Quelques philosophes disent que la mort n'est pas un châtement. XIII. 274. — La mort est un châtement. XVI. 540, 541.

Tous les hommes sont soumis à la mort. VII. 329, 407; VIII. 11, 17. — Chaque homme, excepté le Christ, est, dès sa naissance, assujéti à la mort. VII. 251.

La mort vient du péché. II. 538; IV. 223; IX. 118; XIII. 266 et suiv. 285, 484; XV. 482, 561, 631; XVI. 227, 439, 502. — Elle est la peine du péché. VII. 76, 102, 104, 251; XVI. 54. — La mort est due à la chair de péché. V. 367. — La mort suit le péché. XVI. 565. — Il est convenable que le pécheur soit frappé de mort, mais la mort n'a pu être l'œuvre de Dieu. XVI. 671. — C'est de la mort que viennent les lassitudes jusque dans nos délassements. IX. 291.

Jésus-Christ a voulu subir la mort, non par nécessité, mais par compassion. IX. 320. — La mort dans Jésus-Christ rappelait qu'il s'était chargé des péchés d'autrui, mais n'était point le châtement de péchés propres. VIII. 97. — La mort du Seigneur fut un bienfait de sa part et non le paiement d'une dette. V. 366; X. 335. — Le diable a donné la mort au Christ et par la mort du Christ il est devenu son captif. VI. 526. — En mourant, le Christ devint l'assassin de la mort. VIII. 559. — Être sauvé de la mort par la foi en un mort. IX. 178. — La mort que méritait le pécheur a été remplacée par la mort du juste. XII. 405. — La mort du Christ est le gage de notre héritage. VI. 535. — Jésus-Christ seul a souffert la mort sans être coupable de péché. XVI. 54.

La mort ne vient pas de Dieu. XVI. 671. — C'est le serpent qui a semé la mort. IX. 178. — Comment la mort est l'œuvre de Dieu et du démon. XVI. 210. — La mort est entrée chez l'homme par l'œuvre du démon. XV. 485, 546. — Le diable est la mort parce qu'elle vient de lui. VIII. 523. — Qu'est-ce que l'aiguillon de la mort? XV. 560; XVI. 55. — La mort est le péché parce qu'elle nous vient du péché. VIII. 345; XIV. 223. — Pourquoi ceux qui ont reçu le baptême sont encore sujets à la mort, peine du péché. II. 538; VII. 492; XIII. 268; XV. 545. — Pourquoi, en exemptant les fidèles de la mort éternelle, Jésus-Christ n'a pas voulu les exempter de la mort temporelle. XVI. 502.

Règne de la mort. XIII. 284; XVI. 492. — La mort règne sur ceux qui ont participé au péché. XVI. 546. — Qu'est-ce que le règne de la mort selon l'Apôtre? XV. 487, 737; XVI. 540. — La grâce du Sauveur a détruit le règne de la mort dans chacun. XV. 487. — La mort temporelle, châtement et compagne inséparable du péché, est suivie de la mort éternelle, si la grâce divine du baptême ne vient pas purifier l'âme. XVI. 578. — La grâce du Christ seule a pu détruire le règne de la mort. II. 404; XIV. 79. — Double mort. XII. 404, 414; XVI. 540. — Les deux morts, celle du corps commune aux bons et aux méchants, celle de l'âme par le péché. XVII. 126. — Mort temporelle, mort éternelle. X. 624. — De la mort de l'âme et de celle du corps. XIII. 267. — Cette double mort règne sur tous les hommes. XVI. 538. — Première et seconde mort. VII. 254; VIII. 18; XII. 33; XIII. 267. — De quelle mort Dieu menaça les premiers hommes. XIII. 273. — La première mort est commune à tous, mais non la seconde. VIII. 18; XIII. 281. — Ceux qui sont délivrés du péché ne souffrent que la première mort. XIII. 268. — Les saints, en subissant la première mort pour la vérité, se sont affranchis de la seconde. XIII. 270. — La mort du corps, qui est une peine du premier péché, peut être une partie du feu qui purifie l'âme. XIII. 508. — Seconde mort. XIII. 267; XV. 487. — La seconde mort est la mort éternelle. XIII. 432; XV. 508. — Quelle est la mort éternelle de l'âme et du corps? VI. 303. — La seconde mort c'est la damnation. XIII. 448, 459. — La seconde mort est très-mauvaise. XIII. 266, 273. — Tous sont exposés au danger de la mort éternelle. VIII. 42. — La grâce seule nous préserve de la mort éternelle. XIII. 285. — La résurrection délivrera des deux morts. XVI. 502. — En mourant une seule fois, Jésus-Christ nous a rachetés de la double mort. XII. 406. — Jésus-Christ a tué dans l'homme la mort éternelle. X. 334. — Le Christ, par sa mort, a tué la mort, VI. 354; VII. 259.

C'est la nature et non l'imagination qui a la mort en horreur. VII. 102, 479, 490. — Il faut mourir, et personne ne le veut. VIII. 263. — Il y a de doux liens qui attachent l'homme au corps et dont on ne veut pas être dégagé. VII. 484. — L'homme a une aversion instinctive pour la mort. XIII. 430. — Pourquoi tous fuient la mort. XIII. 241. — Crainte de la mort. XII. 321. — La crainte, dans les enfants d'Adam, est une suite du péché. XVII. 82, 83. — La crainte de la mort est un tourment. XVII. 114. — Que de peines on se donne pour éviter la mort. VI. 520. — Vaine frayeur de la mort. VII. 56. — C'est dans la prospérité qu'on craint la mort davantage, on ne la redoute pas dans l'adversité. VI. 160. — Ce qu'il faut faire pour ne point mourir.

VII. 56. — Mort à laquelle on échappe si on veut. VIII. 17. — Il faut craindre davantage la mort de l'âme que celle du corps. VI. 304; VII. 56, 380. — Douleur que cause la mort d'un ami. XIII. 433. — A qui Cicéron promet une mort agréable? XII. 341. — Tous, ou presque tous, s'efforcent de reculer le jour de la mort. II. 301. — C'est un bien pour quelques-uns que la mort soit devancée. IV. 555. — On travaille à retarder, mais non à éviter absolument la mort. IV. 583. — S'il importe que la vie temporelle dure un peu plus ou un peu moins. XIII. 10. — Aucun genre de mort ne peut nuire aux gens de bien. XIII. 328. — Peu importe de quelle façon on meurt, l'important est de savoir où on va en mourant. X. 295. — Toi qui fais tant pour mourir un peu plus tard, fais donc quelque chose pour ne mourir jamais. VII. 503. — Pour nous consoler de la nécessité où nous sommes de mourir, le Sauveur a daigné mourir volontairement. X. 624. — Tous craignent la mort du corps, bien peu craignent la mort de l'âme. X. 660. — La crainte de la mort corporelle rend coupable. XVII. 142. — On ne doit point craindre la mort. II. 379. — C'est un grand bien de se familiariser avec la mort. I. 528. — Il vaut mieux souffrir une mort que de vivre en craignant toutes les morts. XIII. 10. — La foi n'a pas peu de mérite à vaincre la mort. XV. 547. — L'exemple de Jésus-Christ ressuscité montre que la mort n'est pas tant à craindre. VII. 473. — Pour un vieillard, la mort n'est point une peine. IX. 449. — Dans le malheur on appelle la mort, et quand elle se présente on la repousse de toutes ses forces. VI. 371. — On peut souffrir la mort, on ne saurait l'aimer. VII. 490. — L'homme pieux désire, par l'intelligence, de voir rompre ses liens pour être avec le Christ, et il craint de mourir. II. 301; IX. 103.

Il faut savoir mourir de bon cœur. X. 334. — Mourir avec patience à l'exemple du Christ. IX. 93. — On ne doit pas éviter la mort par le péché, mais dans l'occasion la supporter pour la justice. XIII. 213. — Le sage doit supporter la mort avec patience, même quand elle lui vient d'une main étrangère. XIII. 430. — Il n'est jamais permis de se donner la mort. II. 457; X. 677; XII. 298; XIII. 13, 15, 16, 17, 660. — Si la mort volontaire est désirable comme un refuge contre le péché? XIII. 20.

Trois genres de mort employés par les Donatistes. XIII. 658. — A quelle école les Donatistes ont appris le secret de la mort volontaire, l'un par la corde, et les autres par le précipice. XV. 238. — Celui qui se donne la mort périt pour l'éternité. II. 457. — Il est pire que le parricide. XII. 298. — Il est permis quelquefois de désirer la mort, mais trop d'empressement serait un défaut. X. 208. — Comment le juste, dans l'affliction, peut désirer la mort. XIII. 660. — On peut désirer que la mort nous réunisse au plus tôt à Jésus-Christ. XVI. 67. — Pourquoi Paul et les autres Apôtres ont désiré la mort. XVI. 68. — La mort est le progrès dans la vertu. V. 359. — La mort corporelle est un sommeil. IX. 88; X. 88. — La mort est désirée comme le sommeil à cause de la résurrection future. II. 322.

La mort n'est pas un bien. XIII. 269. — La mort est-elle un châtement cruel? IV. 554. — Le châtement de la mort, si juste qu'il soit, fait encore mieux ressortir la clémence de Dieu que sa sévérité. III. 556; XVI. 55. — Utilité de la mort. XVI. 337. — La mort tourne au bien des élus. XII. 519. — Elle devient le mérite du juste. XIII. 269. — C'est bien user de la mort que de l'affronter pour une cause vraie et juste. XV. 543. — Combattre jusqu'à la mort pour la vérité est un sacrifice agréable à Dieu. IV. 579. — La mort est-elle un bien pour les bons, un mal pour les méchants? XIII. 268. — Bonne mort, mauvaise mort. VI. 445; XIII. 10. — Mourir dans le péché est le souverain mal. X. 594. — Celui qui vit bien ne peut mourir mal. VII. 303. — La bonne mort préparée par une bonne vie. XII. 321. — La mort est la fin des maux pour ceux dont la vie a été chaste et pieuse. II. 188. — La mort des méchants est très-funeste. VIII. 332.

Mort du juste et mort du pécheur. VIII. 332. — Après avoir vu mourir les sages, le méchant ne sait point ce que

c'est que la mort. VIII. 318. — C'est au point de vue de l'âme qu'il faut juger la mort comme très-mauvaise ou comme très-désirable. VIII. 333. — Quelle est la plus sainte mort ? IX. 88. — La mort des saints est précieuse. XIII. 270. — Le mérite de tant de morts vient de la mort d'un seul. VII. 563. — Peu importe d'où vienne la mort, elle est bonne pour l'homme juste. X. 295. — De même que la mort est la solde du péché, la vie éternelle est la solde de la justice. II. 545. — Au ciel il n'y a point de mort. XIII. 466. — Il y a une plus grande puissance de la grâce à faire passer les justes de la mort à la béatitude éternelle qu'à leur épargner la mort. II. 540. — La mort est vaincue par la résurrection. VII. 22 ; XV. 562.

Il faut penser à la mort. I. 523 ; VIII. 91. — La mort seule est certaine. VI. 427 ; VIII. 419. — C'est par miséricorde que Dieu nous a caché le moment de notre mort. VI. 463 ; VIII. 342 ; IX. 477. — Le jour de la mort est incertain, mais il est proche. VI. 468 ; VII. 22. — Le dernier jour de chacun est le jour de la mort. VII. 98. — Ce que c'est que le corps de mort et quels sont ceux qui en sont délivrés. XVI. 40. — Ce que c'est que l'ombre de la mort. XVII. 76. 77. — Quel est l'instant précis de la mort. XIII. 271.

Mort spirituelle. VIII. 405 ; X. 466. — Mort de l'âme. VII. 209, 380. — La mort de l'âme est la perte de Dieu. VI. 302 ; X. 650. — C'est la séparation de Dieu. VIII. 523 ; IX. 445. — C'est le crime. III. 554. — A quels signes on reconnaît la mort de l'âme. VI. 303. — La mort de l'âme est plus horrible et plus à craindre que la mort du corps. XIV. 490. — Quand l'âme meurt au péché. V. 364. — Le péché et la condamnation sont les deux causes de la mort de l'âme. II. 429.

Différence entre mortel, mort et certain de mourir. XV. 483.

MORT. Les âmes des morts sont renfermées dans des retraites cachées, selon que chacune d'elles mérite le repos ou la souffrance. V. 527 ; XII. 39. — Les morts ne sont pas perdus pour nous, mais envoyés en avant dans une autre vie. II. 137. — Tous les morts dorment, qu'ils soient bons ou mauvais. X. 663. — Pourquoi on dit que les morts sont endormis. VI. 416 ; IX. 321. — Pour celui qui peut les ramener, les morts ne sont qu'endormis. VI. 429. — Pourquoi la mort paraît légère aux âmes des fidèles trépassés. XIII. 278. — Il est juste de pleurer ceux qui sont morts, mais nous avons l'espérance de nous réunir à eux. VII. 402, 403. — Il ne faut pas reprocher aux hommes leur douleur au sujet des morts qui leur sont chers, mais la douleur des fidèles ne doit pas durer longtemps. III. 415.

Mémoire des morts. XV. 465. — On fait mémoire des morts à l'autel, dans la communion du corps de Jésus-Christ. XIII. 459. — Les âmes des justes trépassés ne sont pas séparées de l'Eglise. *Ibid.* — Suivant les Aériens on ne doit point offrir le saint sacrifice pour les morts. XIV. 44. — Comment les Héracléonites rachetaient leurs morts. XIV. 6. — Des devoirs à rendre aux morts. XII. 280 et suiv. — De quelle utilité sont pour les morts les honneurs de la sépulture. VII. 402 ; VIII. 520 ; XII. 281, 293. — Le défaut de sépulture ne nuit pas aux morts chrétiens. XII. 281, 293. — L'autel, la prière et l'aumône sont les supplications solennelles et les sacrifices utiles aux morts. XII. 293. — On ne peut taxer de vaine pratique la coutume universelle dans l'Eglise d'adresser des supplications pour les morts. XII. 281. — L'Eglise fait ses supplications en général pour tous ceux qui sont morts dans la société chrétienne. XII. 283. — La recommandation des morts a sa place dans les prières que le prêtre adresse à Dieu, à son autel. XII. 281. — L'offrande qu'on fait pour les morts leur est-elle utile ? V. 526. — Comment elle leur profite. *Ibid.* — Pourquoi le soin des funérailles et de la sépulture de morts est louable. XII. 282. — Est-il utile à un mort d'être enseveli auprès du tombeau d'un martyr ? XII. 280. — Soin que les Egyptiens prennent des corps des morts. VIII. 94. — Les morts connaissent-ils ce qui se passe ici-bas ? IX. 590. — Les morts n'interviennent pas dans les affaires des vivants. XII. 289. — Comment les morts peuvent savoir ce qui se passe ici-bas. XII.

280. — Comment ils viennent à notre secours. XII. 291. — Des apparitions des morts. II. 444, 445 ; XII. 286.

Les morts spirituels. VI. 429. — Sous le nom de morts, on entend mystiquement les pécheurs. XV. 206. — Tous les infidèles, tous les pécheurs sont morts. IX. 145. — Joie de l'Eglise en voyant des morts ressusciter spirituellement. VI. 429. — Les trois morts visibles ressuscités par Jésus-Christ sont la figure des trois genres de pécheurs. VI. 429, 530 ; X. 659. — Morts du siècle. X. 213. — Quels sont les morts qui ensevelissent des morts. VI. 438.

MORTALITÉ. Elle vient du péché et devient comme une seconde nature. V. 493. — Principe de la mortalité. IV. 294. — Elle vient du péché. VI. 30, 34 ; VIII. 96 ; XII. 76. — Pourquoi le Christ a revêtu notre mortalité. VI. 30 ; VIII. 96. — La mortalité doit porter l'homme à l'humilité. VI. 427. — Après la résurrection l'homme ne gardera plus aucune mortalité. XV. 483.

MORTIFICATION des membres. XII. 104. — En domptant la chair, l'esprit ne tend qu'à briser les liens de l'inclination corrompue. IV. 42. — Personne ne hait sa propre chair, pas même celui qui la châtie. IV. 41. — Notre tâche durant cette vie est de mortifier par l'esprit les œuvres de la chair. VII. 34. — Il faut apprendre à mourir de la mort évangélique par la mortification. II. 160, 162. — Les mortifications de la chair aident beaucoup à la prière. II. 272, 275. — Il faut mourir pour vivre. VII. 92. — Ce que c'est que mourir au siècle. X. 717. — Nous n'aurons point part à la résurrection du Christ si nous n'imitons sa mort sur la croix par la mortification de nos membres. II. 160. — Différents genres de mortifications. XVI. 246.

MOUCHE. Leur génération. XIII. 331. — Si Dieu a fait les mouches ? X. 320.

MOUVEMENT. Des mouvements rationnels ou irrationnels, communs ou dinumérés, compliqués ou sesquialtères. III. 405. — Tout mouvement en ligne droite peut se faire en six sens. V. 432. — Ce qui se meut dans l'espace se meut aussi dans le temps. IV. 250. — Le mouvement d'une roue est plus lent au centre, plus rapide à la circonférence. IV. 459. — Il n'y a pas deux hommes dont les mouvements se ressemblent. I. 532. — Tout mouvement de l'âme fait quelque chose dans le corps. I. 527. — Il faut réprimer les mouvements de la concupiscence. XII. 103.

MUET. Le sourd-muet ne comprend les autres qu'aux mouvements du corps et ne peut exprimer autrement sa volonté. II. 298.

MULTIPLICATION. Il y a plusieurs manières de se multiplier sur la terre. X. 154. — L'effet propre de la bénédiction de Dieu est cette fécondité qui parvient à couvrir la surface de la terre. IX. 76. — Se multiplier ne se dit pas toujours de l'abondance, mais quelquefois de la pénurie. VIII. 134 ; X. 154. — Multiplication coupable. VIII. 134, 180.

MULTITUDE. Crimes et iniquités. Tout ce qui enivre la multitude ne peut être la règle du jugement. XV. 51. — C'est une mesure très-utile de reprendre la multitude devant la multitude même. XV. 56. — Autre chose est de reprendre et de guérir une multitude ou un individu. XIII. 615.

MUNATIUS, Félix, flamine perpétuel de la colonie de Cirté. XV. 414, 471. — Actes municipaux rédigés par Munatius. II. 99 ; XV. 471.

MURAILLE blanche. IX. 418.

MURCIA, déesse. XIII. 80.

MURESSE. II. 528.

MURMURATEURS. C'est un péché de murmurer contre Dieu. X. 530. — Description des murmureurs. X. 418. — L'exemple de Daniel proposé à ceux dont la ruine de Rome soulève les murmures contre Dieu. XII. 339. — Il ne faut point murmurer dans l'adversité. II. 446, 245 ; VI. 454 ; VII. 528. — Les murmures contre Dieu rendent blasphémateur. IX. 390. — Ce qui soulève les murmures des hommes contre Dieu. *Ibid.*

MUSE. Origine de la fable des neuf muses. IV. 29.

MUSÉE. XIII. 394, 409.

MUSIQUE. Traité de la musique. III. 393 et suiv. —

Définition de la musique. III. 398. — Le sentiment de l'harmonie est inné en nous. XII. 405. — Invention de la musique. III. 234. — Du rôle que joue la raison dans l'étude de la musique. III. 478. — Il faut savoir distinguer la musique inspirée par la sagesse de celle que produit la passion. IV. 70. — Pourquoi Dieu a donné la musique à l'homme. II. 435. — David était savant dans la musique. XIII. 379. — La musique est une image fidèle d'une cité bien ordonnée. XIII. 379.

MUSTITANUM. XIII. 569 ; XV. 426, 443.

MUTIGÈNE. XIII. 684.

MUCIUS SCÉVOLA étend la main sur un brasier ardent. XIII. 82, 109.

MUCIUS SCÉVOLA, sénateur et pontife. XIII. 68.

MUTUGENNE. Un diacre de cette ville est rebaptisé par les Donatistes. I. 543. — Lettre de saint Augustin à Donat de Mutugenne. II. 458.

MUTUNUS, dieu. XIII. 78.

MUZULUM. XV. 170.

MYRON. III. 146.

MYSTÈRE. Utilité des mystères dans la religion. III. 557. — Les vérités de la religion ont plus de douceur à proportion de leur obscurité. X. 174. — Comment il faut étudier les mystères. IV. 279. — Pendant les saints mystères on nous ordonne d'élever bien haut notre cœur. XII. 159.

N

NABUCHODONOSOR. Il erut en Dieu. VII. 497 ; VIII. 13. — Les deux lois de Nabuchodonosor. II. 143, 195, 483. — Il représente l'époque de l'Eglise. II. 142.

NACHOR. XIII. 342.

NAHUM, prophète. XIII. 403.

NAMPHAMON, premier martyr de l'Afrique. I. 534.

NAISSANCE. Il n'y a pas de signification mystérieuse dans la célébration de la naissance du Sauveur, on y rappelle seulement qu'il est né. II. 59. — Jésus-Christ et saint Jean sont les seuls dont nous célébrons la naissance. VII. 427, 444. — Saint Augustin célèbre le jour de sa naissance. I. 309 ; III. 171. — L'Eglise emploie le mot naissance pour désigner la mort précieuse des martyrs. VII. 525. — Il faut célébrer avec une sage sobriété les naissances des martyrs. IX. 345.

Notre double naissance. VI. 499 ; X. 402.

Comment naissent les choses visibles. XII. 394. — Naissance spirituelle dans le sein de l'Eglise. VIII. 631. — L'homme n'est pas né tant qu'il est dans le sein de sa mère. II. 518. — Naître dans un corps mortel c'est commencer une maladie. IX. 493. — L'enfant qui vient de naître sait déjà pleurer. X. 57. — Naître c'est chasser ceux qui précèdent. IX. 28. — Quiconque est né sur la terre devra céder sa place à celui qui naîtra. IX. 62. — Qu'un homme vienne au monde, c'est Adam qui vient au monde, un damné qui vient d'un damné. X. 117. — Nul ne vient au monde, qu'il n'entraîne après lui sa peine et le mérite de sa peine. VIII. 551 ; IX. 6. — Naissance spirituelle. X. 410.

NATALIEN, évêque de Thélen. VIII. 381.

NATHAN. Il y eut deux Nathan, l'un prophète, l'autre fils de David. I. 338, 346 ; VI. 244. — Nathan, fils de David. XIV. 151.

NATHANAEL. Il ne fut point du nombre des Apôtres. X. 373. — Pourquoi il ne fut point choisi. IX. 57. — Nathanaël reconnaît la divinité de Jésus-Christ. VI. 401, 500.

NATION. Les soixante-douze nations descendant des enfants de Noé. XIII. 335, 337. — Ces nations se divisent par langue, plus tard elles sont plus multipliées que les langues. XIII. 337. — Les idoles des nations. IX. 628, 630. — Les confins du désert désignent toutes les nations. IX. 54. — Quelles sont les nations qui font naturellement ce que la loi commande. XVI. 164. — Vocation des nations. IX. 426. — Comment elles ont été converties à Jésus-Christ. X. 558. — L'Evangile est annoncé aux nations. VI. 440. — Les Juifs sont rejetés à cause de leur orgueil, et les Gentils sont appelés à la foi. II. 312 ; VI. 347. — Les nations sont l'olivier

sauvage greffé sur l'olivier franc. X. 125. — Par la prédication de l'Evangile, les nations deviennent les dépouilles des Juifs. XIII. 481. — Joie que cause à l'Eglise la vocation des Gentils. IX. 432. — La vocation et la conversion des Gentils figurées dans Isaac. XIII. 350. — Annoncées par les prophètes. XIII. 384, 401, 404, 406. — Il y a dans le monde deux nations et deux royaumes : le royaume du Christ et le royaume du démon. II. 573.

NATURE. Une nature est ce qui a un certain être dans son espèce. III. 521. — Les philosophes enseignent qu'il n'y a dans la nature que des corps, du vide et ce qui s'y rattache. II. 231. — Toute nature existe nécessairement comme nature. VIII. 155. — Il n'y a point de nature contraire à la vérité. VIII. 136. — Trois genres de natures. I. 536. — Dieu est l'auteur de toutes les natures. IV. 167, 254 ; VII. 246, 464 ; XIII. 234, 264, 490 ; XIV. 138, 440. — Le démon n'est point l'auteur des substances ou natures. XVI. 701. — Une nature quelconque ne peut avoir pour créateur que celui qui a créé les biens. XVII. 87. — La nature, dans son cours ordinaire, est soumise à des lois. IV. 263. — Dans les miracles, l'ordre de la nature n'est interverti que pour nous. IV. 220. — Notions précises sur le cours de la nature. XIV. 378. — Les prodiges ne sont pas contraires à la nature. XIII. 491, 492. — Toute nature honore le Créateur. XIII. 250. — Quels sont les premiers biens de la nature. XIII. 428. — Aucune nature n'est contraire à Dieu. XIII. 248.

Toute créature est bonne en tant qu'elle a reçu une nature particulière et distincte. XVI. 629. — Toute nature est bonne en tant que nature. III. 377 ; XIV. 137, 438, 441 ; XVI. 450. — Toutes les natures, dès là qu'elles sont, sont bonnes. XIII. 250. — Toutes les choses créées par Dieu sont bonnes, quoique dans des degrés différents. XIV. 131. — Il ne saurait exister de nature où ne se trouve aucun bien. XIII. 437. — Tous les êtres créés sont bons, l'imperfection de leur nature les assujétit à la corruption. XII. 5. — La nature incorruptible constitue le souverain bien. XIV. 439. — Toute nature même corrompue est bonne comme nature ; en tant que corrompue, elle est mauvaise. XII. 5 ; XVI. 727. — La malice n'est pas dans la nature, mais contre la nature. XIII. 234. — Une nature qui est devenue mauvaise n'a pas cessé d'être bonne en tant que nature. XVI. 648. — La nature est l'œuvre de Dieu. XIV. 141.

Comment sont gouvernées les natures spirituelles. IV. 252. — Dieu seul l'emporte sur la nature raisonnable. XIV. 110. — La nature humaine, quoique susceptible de changements, est bonne en tant qu'elle a été créée. XVI. 443. — Du nombre des natures imaginé par les Manichéens. XIV. 130. — Les Manichéens admettaient deux natures dans l'homme. XIV. 10, 69. — Les deux natures indépendantes et éternelles des Manichéens. XIV. 448. — Erreur des Manichéens sur la nature de l'homme. XVI. 628. — La nature ne s'identifie point avec le mal. XVI. 481, 482. — La nature humaine n'est ni essentiellement mauvaise, ni entièrement bonne. XV. 733. — Il y a dans l'homme une nature bonne et une souillure. XVI. 625. — Par le péché d'Adam, la nature humaine se trouva tout entière dégradée et flétrie. XVI. 592. — Aucun péché ne saurait exister que dans une nature. XVI. 728. — La nature a pu être changée par le péché. XVII. 115. — La nature humaine a été viciée dès les premiers temps. XV. 628. — La nature humaine, quoique viciée, peut encore faire le bien et devenir bonne. XVI. 443. — La nature humaine, quand même elle serait restée comme Dieu l'a faite, ne se serait pas conservée telle, sans le secours de Dieu. II. 508. — La puissance de la nature défendue par Pélagé. II. 465, 466. — Corruption de la nature par le péché et sa rénovation par Jésus-Christ. XV. 539. — Comment il est prouvé que la nature humaine est capable de perfection. XVI. 116. — La nature est commune à tous, non la grâce. VI. 111. — L'affection est un devoir que nous imposent les liens d'une nature commune. II. 269. — La nature humaine est une grâce de Dieu. II. 465.

Ce qui était d'abord une peine vengeresse est devenu pour nous une seconde nature. VIII. 394. — Des biens que Dieu

à communiqués à notre nature corrompue. XIII. 538. — Nous ne connaissons point notre nature. XV. 678. Voy. HOMME.

NAUFRAGE. Ceux qui aiment le monde font naufrage. X. 42.

NAVIGATION. Ses avantages et ses dangers. X. 112.

NAVIGIUS, frère de saint Augustin. III. 471, 209. — Il prend part aux entretiens de Cassiacum. III. 471. — Il assiste à la mort et aux funérailles de sainte Monique. I. 418, 149.

NAVIRE. Nous sommes tous sur un navire exposé aux vents et aux tempêtes. VIII. 223; IX. 579. — Jésus dans notre navire, c'est la foi dans nos cœurs. VIII. 223, 235. — Les deux barques, les deux peuples. VII. 313. — Une femme, pour prouver sa chasteté, tire avec sa ceinture un navire qu'un grand nombre d'hommes et d'animaux n'avaient pu ébranler. XIII. 208. — Les navires sont les figures de l'Eglise. IX. 543, 579.

NAZARÉENS. On appelait ainsi ceux qui faisaient un vœu temporaire suivant la loi de Moïse. IV. 587.

NAZARÉENS, hérétiques. XIV. 5. — Ils sont aussi appelés Symmaques. XIV. 269; XV. 365.

NÉAPOLIS. XV. 186.

NÉBRIDIUS. Il était d'un pays voisin de Carthage. I. 413. — Sage et excellent, il était ami de saint Augustin. I. 388. — Il quitte tout pour venir à Milan auprès d'Augustin. I. 413. — Il était d'un esprit incomparable. I. 420. — Il enseigne la grammaire à Milan. I. 433. — Son amour pour la sagesse et la vérité. I. 413. — Son objection contre les Manichéens. I. 418. — Il se convertit et convertit toute sa famille. I. 441. — Sa mort. *Ibid.* — Lettres de saint Augustin à Nébride et de Nébride à saint Augustin. I. 520 et suiv.

NÉCESSAIRE. Une seule chose est nécessaire. VI. 447; VII. 326; XVI. 47. — Beaucoup de choses sont nécessaires à l'homme, parce qu'il est faible. VI. 156. — Pourquoi Dieu permet quelquefois que les saints manquent du nécessaire. V. 307. — C'est pour la santé et l'amitié qu'on cherche le nécessaire quand on le cherche convenablement. II. 268. — Il faut se contenter du nécessaire. VII. 417, 418. — Ce qu'il faut entendre par les mots nécessité, possibilité. XVII. 58. — Distinction du possible et du nécessaire. XVII. 46, 48.

NÉCESSITÉ. Double nécessité. XIII. 401. — Nécessité des astrologues. XIII. 93, 94. — Comment nous ne sommes entraînés par la nécessité ni à la vertu ni au vice. XVII. 218. — La nécessité et la volonté peuvent exister simultanément. XVI. 744, 745. — Personne n'est jamais dans la nécessité de pratiquer la justice. XVI. 615. — Nécessité de faire le mal. XVII. 54, 59. — Nécessité pour le diable de pécher. XVII. 47. — Il y a en nous une nécessité de faire le mal qui n'était pas dans Adam quand il pécha. XVII. 48. — Adam n'était point dans la nécessité de pécher et n'eût point péché s'il l'eût voulu, puisqu'il pouvait toujours ne point vouloir. XVII. 52. — Nécessité du péché dans la vie présente. XVII. 61. — La nécessité de commettre le péché est le châtement d'un péché commis sans nécessité. XVI. 444. — Il y a des actes de nécessité qui sont blâmables, parce qu'ils sont la peine du péché. I. 316; III. 382. — Les convoitises sont des nécessités. VIII. 264. — Le défaut de résistance à la coutume fait la nécessité. I. 432. — Interprétation catholique de ces paroles de saint Paul : « Je ne fais pas le bien que je veux ». XVII. 54. — Cette nécessité de pécher dans les descendants d'Adam n'est guérie que par la grâce. XVIII. 57. — Toute nécessité ne nuit pas à la liberté. XIII. 401. — Heureuse nécessité qui ôte le pouvoir d'être injuste. XVI. 443, 444.

On doit plutôt subir la nécessité que de commettre un crime. IX. 467. — Nécessités dont sont délivrés les humbles. VIII. 264. — Lorsque Dieu ne pourvoit pas à tous nos besoins, il veut nous éprouver et nous porter à l'aimer davantage. IX. 25. — Dure nécessité de mourir. VIII. 264. — C'est la nécessité qui est la mère de toutes nos actions. IV. 280.

NECROMANCH, espèce de divination. XIII. 154.

NECTAIRE. II. 23. — Vieillard païen de Calame. II. 133, 134, 186, 187.

NÉGOCE. Ce mot en grec signifie action, et en latin nul repos. IX. 139. — Le négoce n'est point un péché. IX. 138. — Ses avantages et ses dangers. X. 142.

NÉGOCIANT. Il est exposé à la fraude et au parjure. VII. 506. — Désir pervers des marchands. VIII. 41. — Pour de l'or, le marchand perd sa vie. VIII. 20. — S'il est permis au négociant de vendre plus cher qu'il n'a acheté. IX. 139. — Négociant insensé. VI. 90.

NÉMÉSIE. VII. 421.

NEMBROTH, géant. IV. 377; XIII. 341.

NÉMÉSIANUS de Tubunis. XV. 155.

NEIGE. Anaxagoras soutenait que la neige est noire. XVI. 715.

NÉNIA, déesse. XIII. 120.

NÉOMÉNIE. XIV. 273.

NÉOPHYTE. Initiation des néophytes. V. 360. — C'est l'usage de distinguer des autres jours les huit jours des néophytes. II. 70.

NEPTUNE, dieu. XIII. 147. — Neptune est l'eau. XIII. 142. — Il est le dieu de la mer. VIII. 238; IX. 630; XIII. 76. — Il se laisse tromper en construisant les murs de Troie. XIII. 48.

NERFS. Leur rôle dans les mouvements du corps. III. 301, 302.

NÉRON. Ses débauches et ses cruautés. XIII. 111. — Quelques-uns le regardent comme l'Antechrist. XIII. 468. — Il fut le premier persécuteur des chrétiens. XV. 258. — Il incendie Rome, pour le plaisir de la voir brûler. VII. 475.

NÉVIUS. XIII. 31.

NÉVIUS. I. 532.

NICÉE. Concile de Nicée. XIV. 619, 625, 630. — Un concile de Nicée défendait que le même siège fût occupé par deux évêques à la fois. III. 39. — Les empereurs étaient fidèles au concile de Nicée. II. 2.

NICODÈME a mérité d'être enseveli près de saint Etienne. VII. 513.

NICOLAS, un des sept diacres ordonnés par les Apôtres. XIV. 4. — Il donna naissance à la secte des Nicolaites. XIV. 4.

NICOMÈNE de Ségerme. XV. 159.

NIGIDIUS, mathématicien. XIII. 95.

NIL, fleuve appelé autrefois Géon. IV. 411, 242. — Crue annuelle de ce fleuve. IV. 205. — Le bruit des eaux du Nil fait perdre l'usage de l'ouïe aux habitants voisins des catacumpes. XVI. 738.

NINIVE. Cette ville fût bâtie par Assur. XIII. 334. — Jonas prêche la pénitence à Ninive. VIII. 98, 552; XIII. 414. — Ninive est la figure de l'Eglise. XIII. 414. — Pénitence de Ninive. XI. 372.

NINUS, second roi des Assyriens, subjugué toute l'Asie. XIII. 388, 398. — Par ambition, il déclara le premier la guerre à ses voisins. XIII. 74.

NINYAS, fils de Ninus, quatrième roi des Assyriens. XIII. 388.

NOBILIUS, évêque. III. 122.

NOBLESSE selon Dieu et noblesse selon le monde. V. 279. — Le démon tient les grands par l'orgueil de leur renommée. I. 432. — Noblesse du Christ embrassée par les nobles de la terre. X. 306. — La grâce du Christ parvenue aux nobles. IX. 534.

NOCES. Les noces de Cana. X. 377 et suiv. — Enseignements que Jésus-Christ nous donne sur le mariage. X. 378 et suiv. — Les secondes noces sont permises. XII. 151; XIV. 526. — Les Cataphrygiens condamnaient les secondes noces. XIV. 7. — Les Cathares, Tertullien, les condamnaient aussi. XII. 152; XIV. 8, 19. — Des troisièmes et quatrièmes noces. XII. 156.

Noces de l'âme sainte dans le ciel. V. 452. — La robe nuptiale. VI. 402 et suiv. — Les fêtes des noces du

raient ordinairement sept jours. *iv.* 392. *Voy.* MARIAGE.

NODATUS, dieu. *xiii.* 75.

NOË. Il est justement appelé prophète. *xiii.* 409. — Les actions de Noé sont remplies de mystères et voilées de figures. *xiii.* 332. — Ce qui a été figuré prophétiquement dans les enfants de Noé. *xiii.* 332. — Noé sauvé avec sa famille par l'eau et par le bois, est la figure de la famille du Christ. *xiv.* 195. — Rapprochement entre l'âge de Noé et les âges du monde. *xiv.* 196. — Noé, figure du Christ. *xiv.* 198. — Noé désigne ceux qui gouvernent l'Eglise. *x.* 114. — Il est une expression sensible de la passion du Sauveur. *iv.* 80. — Quels hommes représentent Noé, Daniel et Job. *xii.* 339.

NOEL d'Oëa. *xv.* 186.

NOËTUS, hérétique, auteur de la secte des Noétiens. *xiv.* 8.

NOLE. Cette ville est assiégée par les Barbares. *xii.* 291.

— Et dévastée. *xiii.* 9. — Quelques habitants de Nole embrassent l'erreur de Pélagie. *ii.* 505.

NOM. Tout nom sert à distinguer la chose à laquelle il s'applique. *iv.* 133. — Un nom n'a de valeur que dans sa signification. *viii.* 165. — Les noms sont le résultat d'une convention, et leur signification dépend de l'usage. *iii.* 425. — Imposer un nom aux choses de la création est la preuve d'une éminente sagesse. *xvii.* 1. — Peu importe le nom, quand on est d'accord sur la chose. *xv.* 378.

Quel est le nom de Dieu. *ix.* 485. — Pour expliquer son nom, Dieu voulut bien s'abaisser jusqu'à nous. *ix.* 553. — Comment le nom de Dieu est sanctifié. *ix.* 506 ; *xvi.* 283. — Connaissance du nom de Dieu. *viii.* 165. — Le Seigneur cherche le nom de celui qui cherche le sien. *ix.* 373. — Grandeur du nom de Dieu. *ix.* 445. — Ce que c'est que prendre en vain le nom du Seigneur. *vi.* 31. — C'est en vain qu'on invoque le nom du Christ, si l'on n'évite l'iniquité. *vi.* 316.

NOMBRE. La raison ne peut rien qu'avec les nombres. *iii.* 235. — La sagesse et le nombre sont-ils une même chose ? *iii.* 350. — Des nombres spirituels et éternels. *iii.* 481. — Le rapport des nombres est un et immuable. *iii.* 346, 350, 528. — Des nombres infinis. *xiii.* 260. — On se sert du nombre pour compter, mais qui comptera le nombre ? *x.* 261. — L'infinité des nombres n'est pas incompréhensible pour Dieu. *xiii.* 260. — Nombre sans nombre. *viii.* 411. — Nombre qui commence à l'unité et ne finit à rien. *xiv.* 480. — Pourquoi, dans la numération, va-t-on de 1 à 10 et revient-on de 10 à 1 ? *iii.* 407. — Le nombre intelligible et le nombre sensible. *i.* 521. — Nombre au-dessus du nombre. *vi.* 70 ; *vii.* 307. — Occasion des nombres. *iii.* 235. — Vestiges des nombres dans les voluptés charnelles. *iii.* 574. — Des nombres sesquialtères, inégaux, compliqués, dinumérés. *iii.* 406, 466. — Le nombre singulier est souvent employé pour le pluriel, et le pluriel pour le singulier. *ix.* 594. — Dans la supputation des années, l'Ecriture emploie souvent un nombre rond. *iv.* 424. — Elle ne tient pas compte ordinairement de ce qui passe certains nombres déterminés. *vi.* 244. — Nombres imparfaits, parfaits, plus que parfaits. *iv.* 182. — Nombres très-dignes de respect et remplis des mystères les plus profonds. *iv.* 405.

Explication mystique des nombres trois et quatre. *vii.* 317. — Le nombre trois appartient à l'âme, le nombre quatre appartient au corps. *viii.* 141. — Excellence du nombre trois dans beaucoup de nos mystères. *ii.* 70. — Sur les nombres mystérieux quatre et cinq. *iv.* 504. — Le nombre quatre est l'emblème de ce qui est temporel. *vii.* 317. — Le nombre cinq jouit d'une autorité considérable dans l'Ancien Testament. *iv.* 505. — Le nombre cinq est l'image du peuple juif qui était sous la loi. *viii.* 535. — Il marque la continence des cinq sens de la chair. *viii.* 534. — La loi est figurée par le nombre cinq et le nombre dix. *vi.* 130, 131. — Explication mystique du nombre sept. *vi.* 245, 478 ; *vii.* 302, 306 ; *ix.* 24 ; *x.* 308. — Le nombre sept signifie souvent l'universalité. *ii.* 62 ; *vi.* 370. — Il figure la créature. *ii.* 68 ; *vii.* 317. — Il exprime fort souvent la perfection. *vi.* 420. — Il est consacré au Saint-Esprit. *vii.* 301, 311. — Que signifie le nombre huit. *viii.* 141. — Il signifie la ré-

surrection. *ii.* 66. — Explication mystique du nombre dix. *vi.* 245 ; *vii.* 317, 373. — Mystère du nombre dix. *vi.* 420. — Il symbolise la sagesse dans sa plénitude. *vii.* 351. — Il signifie l'éternité. *x.* 308. — Il marque la loi. *x.* 308. — Il exprime la perfection de notre bonheur. *ii.* 68. — Exposition mystique du nombre onze. *vi.* 245, 420. — Du nombre douze. *viii.* 535. — Combien ce nombre douze est sacré. *ix.* 525, 589. — Le nombre quinze figure le Nouveau Testament. *ix.* 319 ; *x.* 308. — Que signifie le nombre dix-sept. *viii.* 535. — Il représente un admirable mystère. *ii.* 70. — Le nombre dix-huit marque le règne futur de la grâce. *iv.* 574. — Le nombre vingt-cinq représente la loi. *x.* 517. — Exposition mystique du nombre quarante. *vi.* 245 ; *vii.* 192, 203, 316, 351. — Le nombre quarante figure la vie présente, le nombre cinquante figure la vie future. *ii.* 68. — Le nombre quarante indique l'accomplissement des siècles. *ix.* 415. — Exposition mystique du nombre cinquante. *vii.* 317. — Ce nombre est recommandé dans l'Evangile et dans l'Ancien Testament. *ii.* 68. — Combien sa signification est mystérieuse. *ix.* 308. — Il désigne l'éternité heureuse. *ix.* 612. — Le nombre soixante-dix-sept. *vi.* 245, 370. — Le nombre cent cinquante est un nombre sacré. *ix.* 349. — Exposition mystique du nombre cent cinquante-trois. *vii.* 311. — Ce que signifie le nombre mille. *ix.* 554.

NOTAIRES. Quels sont ceux qu'on appelle ainsi. *iv.* 34. — Notaires de l'Eglise. *iii.* 30.

NOURRITURE. Extravagances manichéennes sur les aliments. *xiv.* 161, 162, 167. — Viandes impures. *xiv.* 98. — Il n'y a point d'impureté dans les aliments. *i.* 466. — Ce qui perdit Adam, ce ne fut point la nourriture, mais une nourriture défendue. *ii.* 15. — Ce n'est pas dans la nourriture, mais dans l'intention que se trouve la cause de la souillure. *iii.* 515, 516. — De la volupté dans les aliments. *i.* 465. — Ce n'est pas la qualité des viandes, mais la gourmandise qui est blâmable. *xiii.* 356. — Une nourriture trop abondante enflamme le corps et appesantit l'esprit. *xvi.* 142. — La loi éternelle a réglé l'usage de la nourriture et de la boisson, selon l'ordre naturel et seulement pour l'entretien de la vie. *xiv.* 334. — On ne doit prendre les aliments que comme des remèdes. *i.* 465. — Grand est celui qui ne s'emporte pas quelquefois au-delà des barrières de la nécessité. *i.* 466. — Distinction entre la faim et l'amour de manger. *xvi.* 182. — Nous avons plus vivement besoin de nourriture lorsque nous pensons à autre chose. *iii.* 256. — Boire et manger peuvent être une louange à Dieu ou un blasphème. *x.* 256. — On ne peut forcer les riches à user de la nourriture des pauvres. *vi.* 291. — Les aliments sont nécessaires à l'âme comme au corps. *iii.* 172. — Les festins de la terre ne sont que des remèdes. *vi.* 348.

Nourriture terrestre et nourriture céleste. *xii.* 330. — Nourriture spirituelle. *vii.* 537. — L'âme a sa faim et sa nourriture. *iii.* 172. — Nourriture de l'âme. *vi.* 522. — L'âme ne se nourrit que des objets de sa joie. *i.* 515. — Dieu est le seul aliment qui ne s'épuise jamais. *viii.* 556. — L'ange n'a point une nourriture et l'homme une nourriture. *x.* 124. — Un cœur pieux a sa nourriture et un cœur orgueilleux la sienne. *ix.* 467.

NOUVEAU. Rien de nouveau sous le soleil. *xiii.* 255. — La passion de la nouveauté avec l'erreur pour compagne jette dans des embarras inextricables. *iii.* 527.

NOVA. *xv.* 181.

NOVAT, hérésiarque. *xii.* 336.

NOVATIENS. *xv.* 378, 475. — Ils condamnaient les secondes noces. *xii.* 152.

NOVAT, évêque. *iii.* 67.

NOVAT, évêque. *ii.* 120.

NOVAT de Thamugade. *xv.* 155.

NOVELLUS de Tysique. *xiii.* 616.

NUDITÉ. Adam et Eve ne s'aperçurent de leur nudité qu'après le péché. *iv.* 295 ; *vii.* 3. — Avant le péché, nos premiers parents ne rougissaient pas de leur nudité. *vi.* 467, 500. — Pourquoi. *iv.* 282 ; *xiii.* 300. — Pourquoi, après le péché, ils cachèrent leur nudité. *xvi.* 13, 111. — Tout

homme apporte en naissant la honte de la nudité. XVI. 44.

NUÉE. Une nuée n'est que de l'eau. IV. 139. — Comment les nuées sont les échelles du ciel. IX. 512. — Pour le Fils de Dieu, la nuée, c'est-à-dire sa chair, est venue d'une vierge. IX. 332. — Les Apôtres sont des nuées. VIII. 355 ; IX. 331. — Elie, Jérémie, Jean, les autres prophètes et les prédicateurs de la parole de Dieu, sont des nuées. IX. 332. — Les nuées désignent les prédicateurs de la vérité. VIII. 177, 355, 625 ; IX. 512. — Dieu couvre le ciel de nuages, afin de préparer la pluie à la terre. X. 263. — Jésus-Christ était figuré dans la colonne de nuée. IX. 447.

NUISIBLE. Bien des choses sont nuisibles à quelques-uns, sans être mauvaises par elles-mêmes. XIV. 236. — La volonté de nuire vient du mal, le pouvoir vient de Dieu. IV. 282 ; VIII. 218, 308 ; IX. 469, 547. — Un homme peut nuire à un autre de deux manières, en le rendant misérable ou en le laissant dans la misère. IX. 464. — Les puissants du siècle ne peuvent nuire aux bons. VI. 447. — Le méchant ne peut réellement nuire au bon. VI. 433. — Il profite plus qu'il ne nuit. VII. 483. — Celui qui nuit au juste ne lui nuit pas véritablement, mais se nuit à lui-même. I. 318.

NUIT. Ce que c'est. IV. 151. — La nuit sert au jour et non le jour à la nuit. IX. 138. — Nuit intempestive. IX. 723. — Quelle est cette nuit où personne ne pourra agir. X. 629. — La nuit c'est l'adversité. X. 167. — C'est le temps de la vie présente. VIII. 524 ; IX. 211, 469. — C'est la chair et les hommes charnels. VIII. 197.

NUMA POMPILIUS, successeur de Romulus. II. 290 ; XIII. 35, 51, 399. — Pour conserver Rome, il ajoute d'autres dieux à ceux de Troie. XIII. 53. — Il apprend aux Romains à honorer les dieux autrement qu'auparavant. II. 178. — Le sénat fait brûler les livres où il expliquait les principes des institutions religieuses. XIII. 154. — Il est trompé par le démon. XIII. 154. — Ses lois. XIII. 33. — Il ne fut pas mis au nombre des dieux. XIII. 399.

NUMANCE. XIII. 65.

NUMÉRIE, déesse. XIII. 78.

NUMIDES. XV. 473.

NUMIDIE. Contrée de l'Afrique. XV. 347. — Sa fertilité. VI. 201. — Le parti de Donat est né dans la Numidie. VI. 201. — Les Donatistes étaient très-nombreux dans la Numidie consulaire. II. 261. — C'est là qu'ils exercèrent leurs fureurs. II. 73.

NUMIDIUS, évêque. II. 459, 473.

NUMITOR. Il est chassé de Rome par son frère Amulius. XIII. 56. — Il succéda à son frère et bâtit Rome la première année de son règne. XIII. 398.

NUMITORIUS. XIII. 67.

NUMMASIUS. XV. 443.

NUNDINARIUS, diacre donatiste. XV. 443. — Il révèle tous les marchés de Lucille. XV. 344. — Il est dégradé. II. 33. — Et excommunié. II. 54.

NUNDINIUS, notaire. XV. 414.

NUPTIAL. Robe nuptiale. VI. 402. *Voy.* MARIAGE, NOCES.

NYMPHIDIUS, évêque. XVI. 84.

O

OBÉISSANCE. Elle est une des plus grandes vertus que puisse exercer la créature à l'égard de son Créateur. XIII. 278. — C'est la seule vertu de toute créature raisonnable agissant sous la suzeraineté de Dieu. IV. 242. — Elle a été la vertu radicale et comme la vertu mère des patriarches. XII. 122. — Elle est la mère et la gardienne de toutes les autres vertus. XIII. 296. — Elle est la source et la mère de toutes les vertus. XIV. 487. — Rien n'est plus avantageux pour l'âme que l'obéissance. IX. 443. — Elle est, pour toute créature douée de raison, l'origine et le perfectionnement de la justice. IX. 455. — Prix éminent de l'obéissance en elle-même. XV. 537.

L'obéissance fortement recommandée à l'homme par Dieu. XV. 537. — Comment Dieu fait sentir l'avantage de l'obéissance. IX. 448. — Dieu exigeait l'obéissance non pour lui-même, mais pour l'avantage de l'homme. XV. 537. — Il faut

observer l'obéissance pour garder la sagesse. IX. 705. — Les humbles sont seuls capables d'obéissance. XIII. 297. — Il faut s'attacher d'abord à l'obéissance. VII. 475. — Un fils ne doit refuser l'obéissance à son père, que quand le père lui commande contrairement à son Dieu. IX. 430. — Obéissance due aux maîtres et aux empereurs même infidèles. X. 49. — Le pacte fondamental de la société humaine est l'obéissance aux rois. I. 384.

L'obéissance est un don de Dieu. XII. 143 ; XVI. 563. — Elle est supérieure à la continence. XII. 121. — Obéissance d'Abraham. VI. 4. — Une promesse d'obéissance ne s'accomplit point par l'attention à écouter, mais dans la tentation. IV. 225. — Obéissance des fils de Jonadab. IX. 430. — Obéissance de Jésus enfant. VI. 237.

OBLATION à l'autel. I. 344, 402 ; II. 370. — L'homme n'a rien de meilleur que soi-même à offrir à Dieu. VI. 219. — Oblations aux tombeaux des martyrs. VII. 382.

OBLIGATION. Jésus-Christ a effacé par son sang la cédule que le diable tenait contre nous. IX. 334. — Le sang du Rédempteur a coulé, et il n'a plus été question des obligations du débiteur. VI. 550.

OBSCÈNE. Cicéron avait défendu d'employer dans le langage des paroles obscènes. XIV. 505.

OBSCURITÉ. De l'obscurité des livres sacrés. IV. 66, 70. — Elle n'est pas à imiter. IV. 70. — Dans les choses obscures il ne faut rien affirmer avec témérité. II. 532.

OBSEQUES. C'est un devoir d'assister aux obsèques d'un fidèle. IX. 519. — Obsèques chrétiennes. I. 449, 450 ; II. 413. — Obsèques des riches. VIII. 333.

OBSERVANCE. Depuis le Nouveau Testament, les observances légales ne sont utiles à personne. XII. 199. — L'Apôtre ordonne de les abandonner non comme mauvaises, mais comme inutiles. XIV. 102. — Jésus-Christ nous a délivrés du joug de ces observances. XVI. 38.

OBSTINATION. Parce que la constance est désirable, il ne faut point aller jusqu'à l'obstination. III. 308. — Elle est un défaut. II. 442. — Elle empêche l'homme de se corriger. II. 73.

OCCIDENT. L'Écriture désigne l'Occident par les mots : « du côté de la mer », ou : « vers la mer ». IV. 369 ; XV. 475. — Les chrétiens d'Occident ne jeûnaient pas le samedi. II. 14. — Les malheurs de l'Occident. II. 430.

OcéANUS. II. 430. — Saint Augustin lui écrit. II. 472.

OCHUS. XIV. 477

OCTAVE. Célébration des deux octaves des régénérés. V. 261 ; VII. 338. — Saints jours d'octaves. XII. 571. — Pratique superstitieuse qui défendait de toucher la terre d'un pied nu, dans l'octave de son baptême. II. 74. — Le lavement des pieds était fixé au troisième jour ou au dernier jour de l'octave. II. 70.

OCTAVE. XV. 185.

OCTAVIEN, évêque. II. 459, 473.

OCTAVIUS, évêque. II. 459, 473.

OCTAVIUS, consul. Sa tête est exposée sur la tribune aux harangues. XIII. 67.

ODEUR. Les fidèles sont en tous lieux la bonne odeur de Jésus-Christ. VII. 381 ; VIII. 207. — Comment ils sont bonne odeur et pour ceux qui se sauvent et pour ceux qui se perdent. VII. 381 ; VIII. 482.

OEAE. XV. 186.

ŒDIPE. XIII. 393.

ŒTA. XIII. 393.

ŒUFS. Les Manichéens n'en mangent point. XIV. 11.

ŒUVRE. Les œuvres de Dieu ne sont point laborieuses. IX. 379 ; XII. 75. — Toutes les œuvres de Dieu étaient dans le Verbe avant d'être des œuvres. VIII. 474. — Les œuvres du Père et du Fils sont les mêmes. IX. 594. — Pourquoi Dieu ne cesse de remettre ses œuvres devant nos yeux. IX. 505. — Les œuvres de Dieu sont bonnes et elles le louent. X. 80. — Les œuvres de Dieu. I. 517.

Quelles sont les œuvres serviles ? X. 551, 552.

Il y a des œuvres bonnes ou mauvaises, suivant le but qu'on se propose ; il y en a qui sont mauvaises par elles-

mêmes. XII. 225. — Quelles sont les œuvres vraiment bonnes. VIII. 284; XVI. 175. — Ce qui fait le prix de l'œuvre c'est l'intention, et l'intention doit être réglée par la foi. VIII. 282. — Fin des bonnes œuvres. VI. 47. — La foi et ses œuvres. V. 533. — Œuvres de mort. V. 538. — Quand le cœur est droit, les œuvres sont droites. IX. 226. — Toutes nos œuvres sont droites lorsqu'elles sont dirigées vers une fin unique, la charité. V. 302; IX. 352. — Il y a droiture, justice et piété lorsqu'on accomplit le bien pour la gloire de celui dont la grâce nous permet de le faire. II. 320. — Caractère des œuvres vraiment bonnes. XII. 70. — Avant la foi et sans la foi il n'y a pas de bonnes œuvres. XII. 525; VIII. 282. — La foi ne vient pas des bonnes œuvres, mais celles-ci de la foi. VI. 7; IX. 99. — Les bonnes œuvres sont faites par l'homme, mais sans la foi, il ne peut accomplir rien de bon. II. 543. — Les œuvres sans la foi droite ne servent de rien. XVI. 41.

Les bonnes œuvres suivent la grâce et ne la précèdent pas. V. 496; XVI. 465. — Les œuvres viennent de la grâce et non la grâce des bonnes œuvres. II. 498. — La nécessité, mère des bonnes œuvres. XI. 414. — Une bonne récompense est due aux bonnes œuvres des hommes, mais la grâce qui rend les hommes bons n'est due en aucune manière. XVI. 457. — On ne peut appeler bonnes œuvres que celles qui viennent de l'amour de Dieu. IX. 99; X. 682, 707. — Toutes nos bonnes œuvres se réduisent à l'œuvre unique de la charité. IX. 352. — Sans la grâce, les œuvres seront tout humaines ou coupables. IV. 457. — Un méchant ne peut faire de bonnes œuvres. VI. 330. — Nos fruits ce sont nos bonnes œuvres. VIII. 564. — Les bonnes œuvres viennent de la charité et non de la crainte. VI. 7. — Une action faite avec joie est bonne et bien faite. IX. 374.

Les bonnes œuvres sont des dons de Dieu. X. 159; XII. 12. — Nos bonnes œuvres viennent de Dieu. I. 518. — Nos bonnes œuvres et notre justice viennent de Dieu et non de nous-mêmes. XVI. 465. — Les œuvres et la foi sont de Dieu. IV. 57. — Les bonnes œuvres sont de Dieu et de nous. I. 334. — L'homme ne peut faire aucun bien sans la lumière de Dieu et la ferveur de l'Esprit-Saint. IX. 374. — Nos bonnes œuvres sont plus à Dieu qu'à nous. X. 159; XIII. 548. — La couronne vient de Dieu; si le mérite vient de l'homme, ce n'est qu'avec l'aide de Dieu. VII. 573. — Dieu peut tout sans nous, et nous rien sans lui, tout ce qu'il fait par nous, nous paraissions le faire. VIII. 259. — Comment nous faisons le bien que Dieu opère en nous. X. 235, 236.

Nécessité des bonnes œuvres. VI. 56; VIII. 462; IX. 488. — Nécessité des œuvres avec la foi. VIII. 282. — Le commencement du bien est la confession du mal. X. 414. — L'œuvre de l'homme doit être la louange de Dieu. VIII. 476. — Les bonnes œuvres sont surtout un certain retranchement des plaisirs coupables. X. 450. — C'est en ce monde que nous devons accomplir les œuvres de miséricorde. VI. 51, 56, 368, 445, 449; VII. 204, 335, 342; VIII. 415. — Plus on est dans la peine, plus il faut multiplier ses bonnes œuvres. II. 247. — Les bonnes œuvres sont seules rappelées au jugement. VI. 285. — Les œuvres de miséricorde sont des œuvres de justice. VIII. 537. — Les bonnes œuvres nous obtiennent la vie éternelle. XIII. 548. — Ce n'est point en ce monde qu'il faut espérer la récompense des bonnes œuvres. VI. 57; IX. 617. — Dans quel sens l'Apôtre dit que nous ne sommes pas sauvés par nos œuvres. XVI. 278. — Des œuvres de la loi. II. 554; V. 402, 418. — Des bonnes œuvres faites publiquement. VI. 208, 259, 597; VII. 586; VIII. 56. — S'il faut interrompre ses bonnes œuvres de peur du scandale. III. 113. — Nos bonnes œuvres sont comme les enfants de notre vie. XII. 499. — Les bonnes œuvres ne servent de rien hors de l'Eglise. X. 422, 423. — Les hommes seront jugés d'après les œuvres de leur vie. III. 44. — Dieu rendra à chacun selon ses œuvres. XVI. 294.

Quelles sont les œuvres mauvaises? XIII. 295. — Œuvres de mort. V. 360. — Une bonne œuvre est presque sans peine, le mal est plus laborieux. IX. 380. — Les bon-

nes œuvres des infidèles sont des dons de Dieu. XVI. 167.

OFFENSE. L'exemple de Jésus-Christ nous enseigne à pardonner les offenses. VII. 208. — Zèle de saint Augustin pour apaiser un évêque offensé par une de ses lettres. II. 360, 361.

OFFICE. Saint Ambroise ne craint pas d'employer ce mot, qu'on ne trouve pas dans les livres ecclésiastiques. II. 114.

Og, roi de Basan. X. 139.

OGYX, roi. XIII. 491. — Déluge d'Ogygès. XIII. 391.

OIE. Institution à Rome de la fête des oies. XIII. 41.

OISEAU. Il est probable que les oiseaux tirent leur origine de l'eau. IV. 138, 171. — Dans quelle atmosphère volent les oiseaux. IV. 139, 172. — Leur admirable industrie. IV. 172. — Les oiseaux désignent les âmes élevées. IX. 527.

OLIVIER. L'olivier sauvage symbolise le mal. XVI. 234. — L'olivier sauvage doit être greffé sur l'olivier franc et non l'olivier sur le sauvageon. VII. 185, 232. — De l'olivier franc comme de l'olivier sauvage il ne sort que des sauvagesons. II. 552. — Le fruit de l'olivier représente la charité. X. 363.

OLYMPIAS, mère d'Alexandre. XIII. 178.

OLYMPIUS, évêque espagnol. XVI. 78.

OLYMPE, montagne de Macédoine. IV. 97. — Hauteur de cette montagne. IV. 97, 170; XIII. 330. — Elle est la demeure des dieux. I. 534. — Jupiter y établit son camp dans la guerre qu'il fit à son père. I. 535.

OMBRE. Ce que c'est. IV. 151. — L'ombre tient du corps et de la lumière. IX. 90. — Ombre de l'Esprit-Saint. IX. 90. — L'ombre est l'image de la vie. X. 225.

ONCTION de Jésus-Christ. VIII. 481. — Comment les prophètes sont appelés christes avant qu'il y eût une onction. IX. 555. — L'onction était donnée aux rois et aux prêtres, quelquefois aux prophètes. I. 338. — Les rois et les prêtres n'étaient marqués de l'onction que dans le royaume où le Christ était prophétisé. VIII. 481. — Tous les chrétiens reçoivent l'onction, autrefois réservée aux rois et aux prêtres. VIII. 231. — Nous recevons l'onction dans le sacrement. VIII. 231.

ONÉUS, roi des Assyriens. XIII. 397.

OPHITES, hérétiques. XIV. 6; XV. 475.

OPINION. La foule est prompt à se jeter dans les opinions fausses. III. 281, 290. — L'affirmation téméraire d'une opinion incertaine et douteuse en matière de foi est un sacrilège. IV. 125. — C'est un grand mal d'être entraîné par de fausses opinions à commettre le péché. III. 99. — On s'enfonce de plus en plus dans les fausses opinions, à mesure qu'on se les rend plus familières. I. 522. — On peut entre amis différer d'opinion, sans que la charité en soit diminuée. II. 117. — L'intelligence, la foi et l'opinion. XIV. 46.

OPIS, déesse. XIII. 78, 83.

OPTAT de Milève, évêque catholique. XV. 10, 347. — Les Donatistes produisent un livre d'Optat et demandent qu'il soit lu à la conférence de Carthage. II. 329; XIII. 592, 623.

OPTAT, évêque. II. 326, 432, 528.

OPTAT de Thamugade, évêque donatiste. II. 36, 55; XV. 20, 23. — Ses cruautés. II. 36; XV. 218, 228, 272. — Ses persécutions contre l'Eglise catholique. XV. 252. — Gémissements de l'Afrique sous le joug despotique d'Optat. XV. 201. — Les Donatistes le désapprouvaient. XV. 20. — Ils ont été longtemps sans oser le condamner. X. 195. — Il mourut en prison. XV. 263. — Les Donatistes l'honoraient comme un martyr. II. 100. — Ils célébraient ses anniversaires avec grande pompe. II. 202; XV. 218.

OPTAT, prêtre. II. 72.

OPPROBRE. Ce que c'est. IX. 114. — Comment il faut supporter un opprobre. VIII. 276; IX. 109, 111, 679.

OR. L'or et l'argent ne sont qu'une terre pour le cœur qui n'est point devenu terre. IX. 628. — Dieu qui a fait l'or nous a faits supérieurs à l'or pour en être les maîtres. X. 42. — L'or est bon en soi, mais l'homme ne doit pas le suivre. VII. 529. — Pourquoi l'or est donné aux bons et aux méchants. VI. 226. — Usage qu'on doit faire de l'or. VI. 93, 226, 227; X. 42. — L'or et l'argent sont un mal pour les méchants, un

bien pour les bons. vi. 331. — L'or ne rend point bon, mais sert à faire du bien. vi. 289; vii. 529. — L'avare préfère l'or à Dieu. vi. 91, 92. — L'or est un ornement pour celui qui en use bien. vi. 93. — L'amour de l'or fait perdre la foi. x. 42. — L'or est le symbole de la sagesse divine. iv. 440; ix. 87, 160. — L'or est la foi. ix. 428.

ORATA. III. 179.

ORATEUR. L'orateur chrétien doit se servir de l'art de la rhétorique. iv. 63. — Devoir de l'orateur. iv. 65. — Il doit instruire, plaire et toucher. iv. 72. — Avant de parler il doit prier. iv. 73, 86. — Il n'a que des sujets relevés à traiter. iv. 75. — Il doit se faire entendre avec clarté, avec plaisir et avec docilité. iv. 84. — Puissance de l'orateur dont la vie répond aux discours. iv. 85. — Il doit s'attacher davantage à la vérité qu'à la forme. iv. 85. — Il peut se servir d'un discours composé par un autre. iv. 86. — Dieu ne s'est point servi d'un orateur pour gagner un pécheur, mais d'un pécheur pour gagner l'orateur. viii. 375. *Voy. PRÉDICATEUR.*

ORATOIRE. Que personne ne fasse dans l'oratoire que ce pourquoi il a été construit et d'où il tire son nom. iii. 588.

ORCUS, frère de Jupiter. xiii. 147. — Il est chargé de recevoir les morts. xiii. 135. — Il est l'élément inférieur ou terrestre. xiii. 143.

ORDINATION. Sacrement de l'ordination. ii. 76; xv. 68. — On ordonne un clerc pour diriger une réunion de fidèles. xii. 122. — Pour être ordonné il faut être, non sans péché, mais sans crime. xvi. 12. — Saint Augustin refuse d'ordonner un homme suspect et même d'aider par ses lettres à son ordination. ii. 102. — Comment saint Augustin se dispose à l'ordination. i. 538, 539. — Il n'est point permis de répéter le sacrement de l'Ordre. xv. 36, 37. — On ne perd jamais le sacrement de l'Ordre. xii. 122; xv. 68. — Validité de l'ordination des schismatiques. ii. 495; xv. 67. — Anniversaire du sacre de saint Augustin. vii. 586, 588.

ORDRE. Traité de l'Ordre. iii. 207 et suiv. — Ce que c'est que l'ordre. iii. 216, 219; xiii. 436. — L'ordre est un bien général dans les choses créées. xiv. 438. — Valeur de l'ordre. xiv. 309. — Dieu a tout disposé avec ordre. iii. 216, 219. — Dieu sait mettre l'ordre dans tout ce qu'il a créé. vii. 475.

Quel est l'ordre de la nature dans l'homme. xiii. 429. — L'ordre et la paix exigent que l'homme soit soumis à Dieu et la chair à l'homme. x. 223. — S'assujétir à l'ordre ou être assujéti dans les liens de l'ordre sont deux choses différentes. iii. 485. — Celui qui sort de l'ordre, en tombant dans le péché, est remis dans l'ordre sous le poids des peines qu'il subit. ii. 297, 298. — L'ordre conduit à Dieu. iii. 216. — Ordre des études pour les jeunes gens. [iii. 229. — Quel a pu être l'ordre quand le mal n'était pas? iii. 227. — Il n'y a pas d'ordre du tout, quand les choses meilleures sont soumises aux plus mauvaises. iii. 328. — Tendre à l'être c'est tendre à l'ordre qui produit l'être. iii. 523.

OREILLE. Péchés des oreilles. vi. 267. — Par l'oreille de Dieu nous devons entendre la puissance qui le porte à nous exaucer. viii. 171. — Différence entre écouter et prêter l'oreille. viii. 513. — Les oreilles pour entendre sont le don d'obéir. xvi. 368. — Il n'est point impossible à Dieu de donner aux oreilles le pouvoir de voir et aux yeux celui d'entendre. xv. 579. — Les pendants d'oreilles que les hommes portent d'un seul côté sont des objets de superstitions. iii. 98; iv. 30. — Il n'était pas défendu de porter des pendants d'oreilles comme ornements, mais comme amulettes des démons. iv. 396.

ORESTE. I. 390.

ORGUEIL. Ce que c'est. xiii. 252, 297. — L'orgueil est l'amour de sa propre élévation. iv. 286; viii. 61. — C'est la volonté de paraître au dehors ce que l'on n'est pas. iv. 108. — Le comble de l'orgueil est de faire tourner sa liberté à sa perte. iv. 242. — L'homme ne serait point orgueilleux, s'il n'était vide et frivole : l'homme rassasié n'a point d'enflure. ix. 421. — L'orgueil ne veut per-

sonne pour supérieur, pas même Dieu. ix. 619. — L'orgueil, dans sa perversité, cherche à imiter Dieu. xiii. 436.

Origine de l'orgueil. iv. 111; x. 522. — Le bonheur terrestre engendre l'orgueil. vi. 136. — Les richesses surtout sont une cause d'orgueil. vi. 67; x. 147. — Elles sont comme un nid où l'orgueil se développe. vi. 143, 285; vii. 119. — Peinture de l'orgueil. iii. 483.

Le principe de tout péché c'est l'orgueil. x. 522. — Il est le principe de tous les maux. iv. 287. — L'orgueil est le premier et le dernier péché. viii. 195. — Le commencement de tout péché c'est l'orgueil. iii. 483; viii. 200, 649. — Il renferme tous les péchés. viii. 160. — Il est la cause de tous nos vices. xv. 534. — Combien le serpent de l'orgueil est à craindre. viii. 661. — Il est le plus horrible des vices. iii. 260.

Effets de l'orgueil. iii. 488; viii. 58, 200. — Orgueil du diable. viii. 661; x. 23. — L'orgueil renversa le démon et par suite l'homme lui-même. xvii. 198. — L'orgueil fut le commencement du péché d'Adam. xiii. 297. — Orgueil d'Adam. ix. 146. — L'homme n'aurait pas péri s'il ne s'était pas laissé enfler par l'orgueil. vi. 503. — L'orgueil est la cause de l'aveuglement des Juifs. x. 155, 163. — Il est la source de l'idolâtrie. vii. 176. — Il est le père de toutes les hérésies. iv. 110; vi. 192. — Des contestations et de l'hypocrisie. i. 512. — L'orgueil et la jalousie sont les deux vices qui forment le caractère du démon. v. 256. — L'orgueil est le père de l'envie. ii. 314; vi. 580; viii. 58, 61; ix. 467; xii. 137, 318. — L'orgueil de l'homme est le principal obstacle à son union avec Dieu. xii. 520. — L'orgueil nous éloigne de Dieu. viii. 360; ix. 398. — Il nous fait chanceler et tomber. ix. 11. — Il empêche la foi en Jésus-Christ. vi. 481; vii. 50; xiii. 219. — L'orgueil ferme les oreilles du cœur. xvi. 58. — Il empêche l'homme de marcher dans la voie étroite et d'entrer au ciel. ix. 619. — Combien la virginité a à redouter les coups de l'orgueil. xii. 147. — L'orgueil empêche d'accomplir la justice. xv. 536. — Il ne permet point d'avancer dans la perfection. viii. 661. — Il est une chaire de pestilence. viii. 122. — Il est comme le levain antique qui corrompt toute la masse. xv. 49.

Combien l'orgueil est une maladie dangereuse. vii. 110. — La mort s'est glissée dans le sein des hommes avec le breuvage de l'orgueil. xii. 139. — L'orgueil humain triomphe jusqu'à s'aveugler dans sa victoire. xv. 588. — Le pied de l'orgueil. viii. 360. — C'est contre l'orgueil qu'il nous faut déployer nos efforts et nos prières. xv. 536. — Les autres vices naissent des péchés, l'orgueil est redoutable dans le bien même. ii. 227, 530; viii. 661. — Le malheur de l'homme devient d'autant plus grand que son orgueil se pose en tyran plus absolu des autres passions. xvi. 195. — Plus on est élevé dans la sainteté, plus on doit se mettre en garde contre l'orgueil. xii. 149.

Remèdes contre l'orgueil. vi. 347; ix. 667; x. 522; xv. 534, 563. — L'orgueil de l'homme a pu être guéri par les profonds abaissements d'un Dieu. vii. 159; xii. 520. — C'est à cause de l'orgueil que Dieu tarde à guérir certains défauts dans ses saints. xv. 536, 563. — Orgueil du pharisien. viii. 286, 433.

ORGUEILLEUX. L'orgueilleux est celui en qui vit son esprit. x. 215. — Celui qui suit son esprit. x. 202. — L'âme qui se réjouit d'elle-même comme d'un bien qui lui est propre. ii. 225. — Le cœur de l'homme s'enfle davantage par une fausse humilité que par la plus audacieuse franchise de l'orgueil. ii. 374. — L'âme superbe demande aux hommes ses applaudissements. viii. 201. — Quiconque veut être loué pour lui-même est orgueilleux. viii. 323. — L'orgueil rend méchant. viii. 226. — Dire qu'on est saint par soi-même, c'est de l'orgueil. ix. 299. — Les orgueilleux se louent, et ne louent point Dieu. ix. 619. — Quel est l'homme orgueilleux? ix. 397. — L'orgueilleux aime à défendre son opinion non parce qu'elle est la vérité, mais parce qu'elle est à lui. i. 497. — Il cherche à se faire adorer à la place de Dieu. vii. 177. — Désir insensé de l'orgueilleux. iii. 373. — L'orgueilleux mérite particulièrement le nom de pécheur.

VIII. 407. — La chute de l'orgueilleux vient de ce qu'il se croit élevé. IX. 398. — Se croire grand parce qu'on est riche, c'est faire preuve d'orgueil et d'indigence. VI. 144. — C'est par l'orgueil que le diable tient sous sa puissance les orgueilleux. IX. 333. — Dieu abaisse l'orgueilleux qui s'élève. IX. 398. — Plus l'orgueilleux s'élève, plus Dieu est au-dessus de lui. X. 156. — Comment Dieu résiste aux orgueilleux. IX. 580. — C'est une règle de la loi divine que celui qui s'élève sera abaissé. VIII. 287; XIII. 1. — Jésus-Christ foule aux pieds les orgueilleux. IX. 402. — Dieu donne à l'humble et enlève au superbe. VIII. 226; X. 169. — Les mystères de Dieu sont cachés aux orgueilleux. VI. 311. — L'orgueilleux rejeté du nombre des disciples. VI. 292. — Puissant remède offert aux orgueilleux. XV. 599. — Il est utile aux superbes de tomber dans quelque péché évident. XIII. 298. — Personne n'est plus indigne de miséricorde que le misérable orgueilleux. III. 374. — Jésus-Christ est une pierre de scandale pour les orgueilleux. VII. 90.

Les orgueilleux sont comparés à la fumée. VI. 311; XIV. 136. — L'orgueil transforme l'homme en lion. IV. 229. — Les orgueilleux sont appelés géants. IX. 324. — Faux justes. X. 178. — Ils sont figurés par les montagnes. X. 226.

ORIENTAUX. Des évêques orientaux cherchent à se mettre en communion avec les Donatistes d'Afrique. XV. 464. — Pratique des Orientaux touchant le jeûne du samedi. II. 21.

ORIGÈNE. Il croyait que toutes les défections revenaient au point d'où elles s'étaient écartées. I. 313. — Que les peines des damnés et des démons ne seront point éternelles. XIII. 499; XV. 568. — Que l'âme descend du ciel. II. 430. — Comment il corrige la version des Septante. II. 97. — Il a interprété les Psaumes. II. 430. — Ses commentaires sur l'Épître aux Galates. II. 92, 93. — Saint Jérôme blâme et loue Origène. II. 114. — Quelques opinions d'Origène n'étaient pas reçues dans l'Église. II. 451. — Il a été justement condamné par l'Église. XIII. 499.

ORIGÉNIENS, hérétiques. XIV. 9.

ORIGINEL. *Voy.* PÉCHÉ.

ORNEMENTS. Plus on recherche les ornements du corps, plus l'âme perd de sa grâce. VII. 58. — Des ornements permis ou défendus aux femmes. III. 98, 113.

ORONTIUS. III. 106.

OROSE, prêtre d'Espagne. I. 355; XIV. 531; XV. 582. — Il quitte l'Espagne pour aller trouver saint Augustin, poussé par l'unique désir de s'instruire dans les divines Écritures. II. 451. — Saint Augustin l'engage à aller voir saint Jérôme. II. 431, 451. — Mémoire d'Orose. XIV. 531. — Il porte au concile de Carthage les lettres de Héros et de Lazare. II. 460. — Son éloge. II. 431.

ORPHÉE, poète. XIII. 394, 409. — Il tient le premier rang parmi les poètes théologiens. XIII. 399. — Ses prédictions. XIV. 212, 218, 220.

ORPHELIN. Quels sont ceux que fait le glaive de la parole de Dieu? IX. 80.

ORTHOPOLIS, roi des Sicyoniens. XIII. 390.

OS. Les os, dans l'Écriture, signifient la force de l'âme. VIII. 142; IX. 473; X. 169. — Les os, dans le corps du Seigneur, sont tous les justes. VIII. 342, 456, 470. — La patience qui vient de la foi nous constitue une ossification intérieure. VIII. 332.

OSÉE, roi d'Israël. XIII. 398.

OSÉE, prophète. XIII. 401. — Explication sur son mariage. XIV. 360.

OSIRIS. XIII. 177, 178.

OSIUS de Cordoue. XV. 11, 12.

OUBLI. Est-il chez Dieu comme chez les hommes? IX. 682. — L'oubli de Dieu est une région lointaine. V. 336. — L'homme ne doit jamais oublier qu'il a été pécheur. IX. 205. — Qu'il a été comblé des dons de Dieu. IX. 491. — Deux manières d'oublier les maux. XIII. 548. — Nous devons aimer Dieu jusqu'à nous oublier nous-mêmes. VI. 577.

OUTRAGE. Comment il faut supporter un outrage. IX. 382, 587. — Utilité des outrages pour les justes. XV. 286.

— Il ne faut point rendre outrage pour outrage. VIII. 77. — OZIAS, roi de Juda. XIII. 400.

P

PACIFIQUE. Les pacifiques sont les enfants de Dieu. VI. 103. — Seuls ils verront Dieu. *Ibid.*

PAÏENS. On appelle païens les adorateurs des faux dieux. I. 354. — Différence entre les païens et les Manichéens. XIV. 291. — Quelle est la cause de la propagation du paganisme. XIII. 144. — Sentiment des païens sur le principe des choses, sur les dieux. XIV. 291. — Ils adorent le soleil. VIII. 223. — Ils adoraient un seul Dieu sous des noms différents. I. 534. — Toute la religion des païens se réduisait à adorer des hommes morts. XIII. 176; XV. 32. — Le culte des païens est souillé de toutes sortes d'infamies. XIII. 27, 28. — Les païens semblent vouloir se faire pardonner leurs sacrilèges par la beauté de leurs interprétations. II. 180.

Les vertus des païens ne sont point véritables. XVI. 162. — Elles sont stériles. II. 424. — Les mœurs honnêtes des païens sont un don de Dieu. II. 336. — Prospérité licencieuse et sacrilège de la république païenne. II. 294. — Dieu exauce quelquefois les païens dans ce qui est du temps. IX. 451. — Doctrine des païens sur les vertus et les vices. X. 634. — Les païens, obligés de louer Jésus-Christ, se déchangent contre ses disciples. V. 122. — Pourquoi les païens n'adorent pas le Dieu d'Israël. V. 130. — Les païens attribuaient les malheurs du monde et surtout la prise de Rome à la religion chrétienne et à l'interdiction du culte des dieux. VI. 360; XIII. 1 et suiv. — Admirable conversion des païens. III. 549. — Destruction de la religion païenne. VI. 106. — Lois des empereurs contre les païens. II. 143, 149. — Il n'est point permis à un chrétien de dépouiller un païen. VI. 124. — Anathèmes qu'ont mérités les païens. XV. 171. — Les chrétiens se sont bien gardés de méconnaître les débris de vérité divine conservés par les païens dans leurs croyances. *Ibid.*

PAILLE. Elle est si froide qu'elle conserve la neige et si chaude qu'elle mûrit les fruits verts. XIII. 486, 491. — La paille est la figure des hérétiques. III. 550. — Des hommes charnels. VII. 314. — Des pécheurs. XV. 5.

PALATIN, évêque. II. 459, 473.

PALATIN. III. 46.

PALEUR, déesse. I. 535; XIII. 80, 84, 130. — Les Romains lui élevèrent un temple. V. 122.

PALLADIA. XIII. 525.

PALLADIUS de Tigabite. XIII. 635.

PALLAS. XII. 53.

PAIN. Par pain il faut souvent entendre toute la nourriture de chaque jour. IV. 331, 332, 334, 347; VI. 272, 276. — Le pain nourrit l'homme et tue l'épervier. III. 524.

Dieu est le pain des élus. X. 110. — Le pain mystérieux qui est Dieu ne manque jamais. VI. 452. — Jésus-Christ est le pain descendu du ciel. VI. 535. — L'ange et l'homme mangent le même pain, mais non de la même manière. X. 124. — Le pain qui nous fortifie en chemin nous rassasiera dans la patrie. X. 184. — Nous devons manger le pain qui est le Christ, à la sueur de notre front. X. 160. — Celui qui a faim de ce pain doit avoir faim de la justice. X. 525. — Si le corps du Christ est un seul pain, ses membres sont des morceaux de pain. X. 285. — Jésus-Christ est le pain qui nourrit sans s'épuiser. VII. 129. — Le pain de l'âme est la parole de Dieu. VIII. 385; IX. 366, 474. — La justice est le pain du cœur. VIII. 527. — Les pécheurs trouvent amer le pain de la vérité. VIII. 139. — Les pénitents mangent un pain de douleur. X. 161. — Pain de la terre des vivants. VI. 181.

Le pain quotidien est corporel et spirituel. VI. 272, 281. — Le pain quotidien des enfants de Dieu est la parole de Dieu. VI. 266, 272, 276. — L'Eucharistie. *Ibid.* — Le pain quotidien est tout ce qui est nécessaire en cette vie à l'âme et au corps. VI. 276, 280. — Les trois pains donnés à l'ainé. VI. 452; IX. 496. — Pain miraculeux d'Elie. IV. 241, 242. — Multiplication des pains dans le désert. IX. 366; XI. 637.

— Les sept pains multipliés dans le désert rappellent les opérations du Saint-Esprit. vi. 420. — Pourquoi les Manichéens défendent de donner un morceau de pain au pauvre qui supplie. xiv. 106.

Paulin envoie cinq pains bénits à Romanien et à Licentius. ii. 4. — Il envoie un pain à Alype et un à saint Augustin. i. 547, 549. — Saint Augustin en envoie un à Paulin. ii. 3.

PAIX. Ce que c'est. x. 291; xiii. 436. — Tous les êtres aspirent à la paix. xiii. 435. — La paix est la fin de nos biens. xiii. 434. — Tous les bons désirs aboutissent à la paix. vii. 83. — Tout homme cherche la paix, mais non où elle se trouve. viii. 526. — Tout l'usage des choses temporelles se rapporte, dans la cité de la terre, à la paix terrestre; dans la cité de Dieu, à la paix éternelle. xiii. 438. — Combien est grand le bien de la paix. x. 77; xiii. 435. — Quelle paix il faut rechercher. vi. 109. — Ceux qui ne vivent pas de la foi cherchent la paix dans les biens de ce monde, les autres la cherchent dans les biens éternels. xiii. 440. — Vraie paix. vii. 83. — Quelle est la vraie paix de l'homme? v. 258. — Quelle est la vraie paix de la créature raisonnable? xiii. 438, 441. — Paix promise aux bons. vi. 75. — La paix des serviteurs de Dieu ne saurait être parfaite en cette vie. xiii. 447. — La paix est dans l'ordre. x. 223. — De quelle paix jouit Dieu. xiv. 110. — Jésus-Christ est notre paix, le vrai pacifique. x. 50, 61. — Double paix du Christ. xi. 24. — La paix du monde diffère de la paix du Christ. xi. 25. — Il n'y a point en ce monde de paix vraie et parfaite. viii. 330, 526; ix. 291; x. 573; xiii. 378. — Elle ne sera parfaite qu'après la résurrection. v. 361, 465; vi. 230, 231; vii. 317. — Sur cette terre, la paix sert plutôt à soulager notre misère qu'à procurer notre félicité. xiii. 447. — Nous aurons la paix parfaite quand nous serons inséparablement unis à Dieu. xii. 95. — La justice ne sera parfaite qu'avec la paix parfaite. x. 282. — Paix parfaite et incomparable récompense des saints. xiii. 434, 442. — La paix du royaume des cieux dépasse toute intelligence. xii. 23. — Abondance de la paix, récompense des justes. viii. 368; x. 50, 77.

La paix temporelle est utile aux bons. xiii. 447. — Quelle est la paix de la cité de la terre? xiii. 440. — Pourquoi la cité terrestre désire la paix. xiii. 312. — De la paix et de la guerre dans la cité terrestre. xiii. 310. — Il faut rester ami de la paix, même en combattant. ii. 527. — Paix domestique. xiii. 438. — La paix est un bien incertain. xiii. 431. — Quelle est la paix accomplie? xiii. 498. — Point de paix sans la charité. x. 75. — La paix de l'Eglise. x. 8, 28, 50, 299. — La paix n'est pas dans l'hérésie, mais dans l'Eglise. xv. 245. — Baiser, symbole de paix. vii. 247. — Comment il faut user de la paix. xiii. 310. — Eloge de la paix. x. 277.

PAMMACHIUS. ii. 73.

PAN, dieu. xiii. 395.

PANCARIUS. iii. 104.

PANCRATIUS, évêque de Baliane. viii. 381.

PANNONIUS, évêque. ii. 459, 473.

PAPE. Prééminence du pape. xvi. 1, 81. — Succession des papes depuis saint Pierre jusques Anastase. ii. 63. — Autorité du Siège apostolique. ii. 474, 534. — La chaire apostolique de Rome a toujours gardé sa forte primauté. ii. 29. — Les Pères du concile de Carthage soumettent leurs décrets contre Pélage à l'autorité du pape. ii. 460. — Les Pères du concile de Carthage et de Milève écrivent au pape Innocent. ii. 459, 462. — L'évêque de Rome est consacré par l'évêque d'Ostie. xiii. 587. — Jamais l'Eglise orientale ne se serait permis d'écrire à l'évêque de Carthage, sans avoir écrit d'abord à l'évêque de Rome. xv. 416. — Saint Augustin demande conseils et secours au pape Célestin. iii. 20. — Jugements rendus ou confirmés contre des évêques par le Siège apostolique. iii. 21. — C'est la coutume que les évêques consultent les oracles du Siège apostolique, chargé de la sollicitude de toutes les Eglises. ii. 476. — C'est du Siège apostolique que découlent tout l'épiscopat et toute l'autorité de

ce nom. ii. 474. — Une difficulté s'étant élevée dans l'Eglise d'Afrique, saint Augustin désire la soumettre à un concile, et, s'il en est besoin, au jugement du Siège apostolique. iii. 103. — Après le jugement de Rome, reste l'autorité du concile de l'Eglise universelle. ii. 34.

PAQUE. Ce mot, qui signifie passage, vient d'un mot hébreu et non d'un mot grec. ii. 59; ix. 102; x. 12, 163; xi. 308, 310; xiii. 361. — Ce que figurait la pâque. xv. 230. — La pâque des Juifs était une ombre de la vraie pâque. x. 670, 693.

Souvenir annuel de la pâque. viii. 207. — Pâques nous retrace la mémoire de la mort et de la résurrection du Sauveur. ii. 59. — Accord de l'Ancien et du Nouveau Testament pour ce qui regarde la célébration de la Pâque et de la Pentecôte. ii. 68. — Différents noms donnés à la fête de Pâques. xi. 732. — Pourquoi la fête de Pâques des chrétiens ne tombe point le même jour que celle des Juifs. xiv. 400. — Epoque de la célébration de Pâques. ii. 64. — L'observation du carême avant Pâques est appuyée sur la coutume de l'Eglise. ii. 70. — La veille de Pâques. vii. 234, 235; xi. 728. — Les tribunaux étaient fermés pendant la quinzaine de Pâques. vii. 338. — Le temps qui précède Pâques est le symbole des tribulations actuelles, le temps qui suit Pâques est le symbole de la félicité future. x. 289. — Après Pâques, l'Eglise se relâche de ses jeûnes et chante *Alleluia*. ii. 68; x. 289; xi. 731. — Pendant les cinquante jours après Pâques, on chante l'*Alleluia* et on prie debout. ii. 70. — Octave de Pâques. vii. 334. — C'est le huitième jour après Pâques que finit la fête des nouveaux baptisés. vii. 335, 338. — Combien sont sacrés les trois jours du crucifiement, de la sépulture et de la résurrection. ii. 66. — Les fêtes de Pâques donnent de la ferveur à ceux mêmes qui vivent dans la tristesse tout le reste de l'année. ii. 264. — Dispositions à la fête de Pâques. xi. 720, 737.

PARABOLE. Ce que c'est. ix. 110, 219. — Comment il faut comprendre les paraboles pré-entées par Jésus-Christ. v. 316, 347. — Habitude de Jésus de parler en paraboles. xi. 655.

PARADIS. Ce qu'on entend par ce nom. ii. 510; iv. 320. — Le paradis terrestre est tout ensemble une réalité et un symbole. iv. 238. — La situation du paradis terrestre est une énigme pour l'esprit humain. iv. 243. — On peut, sans blesser la foi, demander où était le paradis terrestre. xv. 624. — Bonheur du paradis. x. 148. — On peut donner un sens spirituel à ce que l'écriture dit du paradis, pourvu que l'on conserve la vérité du récit historique. xiii. 278; xvii. 139. — Quel était le paradis terrestre d'après les Pélagiens. xvi. 419, 627, 644, 648, 726; xvii. 26, 87, 107, 123. — Le bonheur dans le paradis terrestre n'admettait ni la mort, ni les autres maux. xvi. 623. — Dans quel sens l'homme devait garder et cultiver le paradis. iv. 244. — Comment Adam et Eve avaient besoin de nourriture dans le paradis. xvi. 182. — Dans le paradis, la génération des enfants eût eu lieu sans concupiscence. xvi. 220. — Adam hors du paradis. iv. 119. — Le paradis était à la fois corporel et spirituel. xiii. 295, 296; xv. 537. — Des délices du paradis au sens figuré. iv. 110. — Le paradis terrestre est une figure de l'Eglise. iv. 317. — Du troisième ciel et du paradis dont parle l'Apôtre. iv. 317, 320. — Le paradis est la vie bienheureuse. iv. 110, 120. — Le paradis promis au bon larron. ii. 425, 510; iv. 241. — Le paradis devient l'Eglise. iv. 291, 317.

PARALYSIE intérieure. viii. 384. — Ce que figure le paralytique déposé aux pieds de Jésus-Christ, après avoir ouvert une toiture. v. 328; vi. 190. — Paralytique guéri au baptême. xiii. 521.

PARDON. Les pécheurs convertis doivent seuls compter sur le pardon : les impénitents en sont indignes. v. 571. — Le pardon des pécheurs est le secret de la sagesse de Dieu. viii. 552. — Dieu a promis le pardon aux pécheurs, mais non le lendemain. vi. 88, 165; ix. 477; x. 237. — Souvent Dieu châtie de ses péchés en cette vie l'homme auquel il pardonne pour l'autre vie. viii. 554.

Il faut pardonner aux autres. vi. 479; vii. 198, 206;

VIII. 54. — Il faut pardonner à celui qui demande pardon. II. 527. — Et même à celui qui ne veut pas le demander. VII. 206. — Le pardon ne se reçoit pas sans la certitude de la faute. II. 31. — Combien de fois il faut pardonner. VI. 362, 478; XI. 515; XIV. 494. — Il n'y a aucune excuse à apporter pour ce genre de bonne œuvre où la volonté suffit. VII. 198. — En faisant l'aumône du pardon on ne perd rien. VI. 171. — Il ne faut pas que le pardon conduise à l'oubli de la discipline. VI. 370. — Ni que le crime reste impuni. XIV. 494. — Dans quel esprit il faut pardonner. II. 388. — L'espérance du pardon augmente moins le nombre des péchés que le désespoir. IX. 476. — Il faut pardonner si nous voulons être pardonnés. VI. 478; XI. 517. — On doit pardonner pour que les coupables se corrigent et non pour qu'ils demeurent impunis. XIII. 115. *Voy. IN-JURE.*

PARENTS. Comment les parents se conduisent envers leurs enfants. IX. 399. — L'ordre naturel veut que les enfants obéissent aux parents. IV. 406. — Le fils ne doit refuser l'obéissance à son père que quand celui-ci commande contrairement à Dieu. IX. 130. — Honneur au père parce qu'il est père, honneur à Dieu parce qu'il est Dieu. X. 75. — Pour n'avoir pas à rougir de leurs enfants, les parents les renient ordinairement. V. 414. — Les enfants ne sont point punis pour les péchés de leurs parents. IV. 543; XIV. 87, 345. — Les péchés des parents souillent les enfants qui les imitent. IX. 589; XIII. 581. — Les parents ont l'autorité de donner un nom à leurs enfants. VI. 243. — Ils ne doivent pas être un obstacle aux bonnes œuvres de leurs enfants. XI. 474.

C'est s'assimiler au chien que de ne pas reconnaître ses parents. VI. 36. — Comment il faut les honorer. VI. 438; XIV. 87. — Enfants punis par Dieu pour avoir outragé leur mère. VII. 554, 555; XIII. 525. — Combien sont redoutables les imprécations des parents contre leurs enfants. VIII. 552, 554. — L'Évangile n'est pas contraire au précepte d'honorer ses parents. XIV. 87. — Les deux Testaments commandent l'amour pour les parents et ordonnent de les abandonner dans certaines circonstances. XIV. 87. — Comment il faut les délaisser pour Jésus-Christ. V. 271; XI. 474. — Combien l'affection des parents est souvent nuisible, III. 95. — Si on a de l'argent à distribuer, il faut d'abord le donner à ses parents pauvres. III. 97. — Comment il faut aimer ses parents et ses amis. III. 334; XIII. 508. — Jésus-Christ est venu régler et non détruire l'amour pour les parents. VIII. 16; XI. 475. — Deux parents nous ont engendrés pour la mort, et deux pour la vie. VI. 97.

PARENTÉ spirituelle avec Jésus-Christ. XII. 124. — Ceux qui ont le même Dieu pour père sont tous de la même famille. III. 577.

PARESSE. Combat de la paresse et de l'avarice dans une âme. VII. 69. *Voy. NÉGLIGENCE.*

PARFUM. Ce que figurait le vase de parfums répandu sur le Sauveur. VIII. 207. — Le vase de parfums. X. 669 et suiv. — La chair de certains animaux sert à former les parfums de l'odeur la plus suave. III. 534. — Jésus-Christ est le véritable parfum reçu par l'Église. XI. 298.

PARIS, fils de Priam. XIII. 49, 392.

PARJURE. En quoi diffèrent le parjure et le blasphème. XII. 238. — Le parjure n'est jamais permis. II. 251, 256; XII. 238, 240. — De combien de manières on peut commettre le parjure. VII. 133. — On est parjure lorsque, tout en restant fidèle aux mots, on trompe l'attente de ceux à qui on a fait le serment. II. 251. — La facilité du serment expose au parjure. II. 251; VII. 133, 519. — Le parjure ne reste pas impuni. VII. 135. — Plus la chose par laquelle on jure est sainte, plus le parjure mérite le châtement. II. 44. — Le parjure est un grand péché. II. 44; VII. 133. — Il est la mort de l'âme. VII. 134. — Il est un moindre mal que l'homicide. VII. 522. — Le parjure était familier aux Priscillianistes. I. 360; XIV. 17.

PARMÉNIEN, évêque des Donatistes de Carthage. I. 346. — Il a suivi et confirmé le mal fait par Donat. VI. 191. — Les

Donatistes exaltaient son éloquence. XV. 361. — Son arrogance. XV. 439. — Réfutation d'un écrit de Parménien. XV. 8 et suiv.

PARMÉNIANISTES ou Donatistes. XIV. 8.

PAROLE. PARLER. Parler n'est autre chose que proférer des paroles. III. 185. — Différence entre notre âme et les paroles par lesquelles nous tâchons de la faire connaître. V. 544. — Comment l'enfant apprend à parler. I. 367. — Comment Dieu parle à l'homme. VI. 59; VIII. 349; X. 163, 603. — C'est aussi par des faits que parle la puissance de Dieu. II. 184. — Comment on reconnaît les paroles longues ou brèves. I. 482. — Toutes les paroles de l'Écriture sont utiles à ceux qui les comprennent bien, dangereuses pour ceux qui veulent les accommoder à la perversité de leurs cœurs. VIII. 512.

On appelle paroles les sons formés de syllabes dans l'espace et dans le temps. X. 587; XII. 471. — De la parole de l'âme. XII. 531 et suiv. — Comment nous concevons la parole intérieurement. XII. 469, 470. — Il n'y a point d'action dans l'homme qui ne soit précédée de la parole intérieure. XII. 470, 554. — La parole engendrée de l'âme qui se connaît est égale à l'âme elle-même. XII. 471. — Nous communiquons aux autres notre parole, sans la perdre. X. 587, 588. — De la vérité et de la fausseté de notre parole. XII. 557. — Notre parole ne peut être éternelle. XII. 558. — Jamais notre verbe ne sera égal au Verbe divin. XII. 558. — La parole extérieure est la voix de la parole intérieure. VI. 120, 497; VII. 243; XII. 552. — De la voix et de la parole. VII. 430. — Les mots ont été établis pour communiquer la pensée. IV. 333; XII. 40. — Les paroles retentissent à l'oreille, la vérité enseigne l'esprit. III. 201. — L'usage de l'Écriture est de désigner par le singulier un grand nombre de paroles. VI. 323.

Le Verbe de Dieu comparé à la parole humaine. X. 428. — L'homme ignore ce qu'est la parole humaine, et il méprise la parole de Dieu. X. 388.

Parole de Dieu. Il faut l'écouter avec attention. X. 243. — Ceux qui ne veulent pas entendre la parole de Dieu sont comparés au serpent. VIII. 633. — Il ne faut pas cesser d'écouter la parole de Dieu, parce que peu de ceux qui l'écoutent la mettent en pratique. VIII. 644. — Les bons et les méchants entendent la parole de Dieu. X. 78; XIII. 322. — C'est mal de ne pas écouter la parole de Dieu, c'est mal aussi de ne pas la mettre en pratique. VII. 131. — On ne doit pas faire attention à l'organe extérieur qui distribue la parole de Dieu. VI. 511; VII. 131. — Il ne suffit pas d'entendre la parole de Dieu, il faut croire. X. 468. — Ce qu'il faut faire quand on ne comprend point la parole de Dieu. X. 476. — Il faut d'abord accomplir humblement la parole de Dieu, afin de mériter d'en avoir l'intelligence. IV. 438. — Heureux ceux qui écoutent et comprennent la parole de Dieu. VI. 496. — Il est bien d'écouter la parole de Dieu, il est mieux de la pratiquer. VII. 15. — Elle est le pain qui ne sort jamais de la bouche du juste. VIII. 384. — Si notre pain est la parole de Dieu, il nous faut suer pour l'entendre, plutôt que de mourir de faim. VIII. 304. — Quand un homme est en paix, il doit s'appliquer à recueillir la parole de Dieu et à la cacher dans son cœur. VIII. 374. — Combien elle est efficace. VIII. 476. — Prompte et mobile. X. 283. — Elle est rapide comme le vent. IX. 514. — Chez les uns, la parole de Dieu est une source qui jaillit jusqu'à la vie éternelle; chez les autres, elle est comme un torrent qui passe. IX. 183. — Elle est une semence répandue dans les âmes. X. 329. — La semence qui nous régénère. XV. 205. — Elle est la hache qui fend les rochers. IV. 73. — Elle est les flèches du Seigneur. IV. 594. — Elle est une flèche, elle est une pluie. IX. 217; X. 5, 175. — Quand elle est dans notre cœur, elle nous préserve de tout piège, nous détourne de la voie mauvaise, nous éloigne de toute chute. VIII. 388. — Dieu nourrit notre âme par les enseignements qui ne présentent pas d'obscurité, par les autres il en éveille la sagacité. X. 634, 635. — La parole de Dieu trouble les cœurs pervers, et surexcite l'intelligence de ceux qui ont le cœur

droit. x. 478. — La parole de Dieu n'est pas utile à tous, parce que tous n'ont pas la foi. x. 475. — A qui elle profite. xv. 32, 34. — Ce que c'est que demeurer dans la parole de Dieu. vi. 549. — Nous acquiesçons à la parole de Dieu lorsqu'elle est en repos dans notre âme. vii. 472.

On ne doit point cacher la parole de Dieu par crainte des inconvénients temporels. v. 331. — Privation de la parole de vérité. v. 336. — Eunui et dégoût de la parole de Dieu. ix. 577 ; xii. 68, 69. — Usage adopté dans plusieurs églises, d'écouter assis la parole divine. xii. 70. — Prêcher la parole de vérité aussi bien que l'écouter, c'est un labeur. viii. 304.

PAS. Les hommes sont bientôt corrompus si Dieu ne dirige leurs pas. viii. 375.

PASCENTIUS, arien. Les lettres que saint Augustin lui adresse. iii. 83, 90, 91. — Lettre qu'il écrit à saint Augustin. iii. 91.

PASCASE, évêque. viii. 379, 381.

PASSER. Pensons que nous ne faisons que passer en ce monde, et nous pécherons moins. vi. 506. — L'âme se laisse séduire par la beauté qui ne fait que passer. iii. 560. — Il ne faut point s'attacher aux choses qui passent. x. 394. — Combien nos jours sont passagers. viii. 411. — L'homme qui passe, amassant pour ceux qui passeront. viii. 414.

PASSÉ. Les prophètes emploient souvent le temps passé pour annoncer l'avenir. ix. 520, 625. — Pourquoi l'Écriture emploie le temps passé pour annoncer les choses futures. xvi. 306.

PASSEREAU. Ce que signifient les passereaux du Liban. ix. 534. — Le passereau, figure de Jésus-Christ. ix. 476.

PASSIFS, vagabonds romains. xiv. 112.

PASSION. La passion de Jésus-Christ décrite dans le psaume lxxviii^e. ix. 106. — Explication de la passion. vii. 231 ; xi. 327. — La passion de Jésus-Christ eut lieu sous Ponce Pilate. vii. 218. — La passion du Christ figurée par la lutte de Jacob avec l'Ange. xiii. 358. — Par Noë. iv. 80. — Par l'agitation de l'eau de la piscine probatique. x. 449. — Par la rougeur du ciel sur le soir. v. 322. — Elle fut une cause de ruine pour beaucoup. x. 330. — Quels grands biens elle nous a procurés. ix. 17. — Elle est le prix de toute la terre. ii. 99. — La racine d'où sort la gloire de l'Église. vi. 176. — Anniversaire de la passion. viii. 207 ; xiv. 121. — Le jour du vendredi-saint, on lit solennellement la passion de Jésus-Christ. vii. 231. — C'est d'après saint Matthieu qu'on la lit. vii. 254. — Saint Augustin essaie en vain de la faire lire d'après tous les évangélistes. vii. 254.

Un chrétien doit partager les souffrances de Jésus-Christ et non pas rechercher les délices. vi. 188. — En imitant la passion du Sauveur, les pauvres seront rassasiés. viii. 514. — Les affligés doivent méditer la passion. viii. 371. — Elle est un exemple de patience. xiv. 430. — Le calice de la passion est amer et salutaire. vii. 564. — Il faut boire l'amertume de la passion jusqu'à ce que l'amertume de cette vie soit passée. viii. 518. — Comment la passion de Jésus-Christ est et n'est pas pour lui seul. ix. 3. — Les souffrances du Sauveur sont les nôtres. viii. 401. — Il a souffert volontairement. viii. 343 ; ix. 315. — On ne peut participer aux souffrances de Jésus-Christ sans la charité. vii. 91.

PASSIONS. Les passions sont ces mouvements du cœur, ces orages de l'esprit, dont la vraie religion nous ordonne de nous affranchir, et qui sont contraires à la raison. xiii. 168, 169. — Sentiments des Péripatéticiens et des Stoïciens, touchant les passions. xiii. 180. — Les passions qui assiègent les âmes chrétiennes, loin de les porter au vice, les exercent à la vertu. xiii. 182. — Des passions qui agitent les démons. xiii. 182. — Quatre passions qui sont la source de la corruption des mœurs. xiii. 288. — Toutes les passions ne sont que des volontés. xiii. 288. — Dans l'homme, quand la passion trouble l'âme, c'est un effet de sa folie ou de sa misère. xiii. 168. — Dans la langue latine, et surtout dans le langage ecclésiastique, le mot passion implique toujours une idée de blâme et de mépris. xv. 713.

La vraie religion nous ordonne de nous affranchir des pas-

sions. iv. 99 ; xiii. 168, 182. — Les méchants et les paens ne modèrent pas leurs passions ou ne le font que par orgueil. xiii. 294. — Celui qui est soumis à la loi de Dieu est mort aux passions. v. 462. — La tempérance modère les passions. iii. 505. — Mouvements de l'âme qui nous sont communs avec les brutes et qu'il faut réprimer. iv. 99.

PASTEUR. Le pasteur unique. vi. 185 et suiv. — Les pasteurs sont chrétiens et pasteurs. vi. 203. — S'il y a de bons fidèles, il y a aussi de bons pasteurs. vi. 197. — Le bon pasteur. vi. 558 et suiv. ; x. 611. — Les bons pasteurs ne sont rien, comparés à la puissance et à la bonté du pasteur des pasteurs. vi. 566. — Il n'y a qu'un seul pasteur dont tous les autres pasteurs sont les membres. vi. 197, 565, 566. — Quel est le pasteur mercenaire. vi. 560, 561. — Il y a peu de bons pasteurs et beaucoup de mercenaires. vi. 563. — Le devoir d'un bon pasteur est de ne pas refuser la mort pour ses brebis. vii. 474 ; x. 617. — Quels sont les pasteurs qui se paissent eux-mêmes ? vi. 185. — Pasteur et porte. x. 646 et suiv. — Le portier, le mercenaire et le loup. x. 641. — Pasteurs qui recherchent leurs intérêts et non ceux de Jésus-Christ. vi. 193. — Des bons et des mauvais pasteurs dans l'Église. iii. 19.

Devoirs des pasteurs et des brebis. vi. 441, 442, 590. — Le devoir des pasteurs est d'enseigner. ii. 369 ; vii. 174 ; xi. 491. — Quand ils paissent, c'est Jésus-Christ qui pait. vi. 197. — Le devoir des pasteurs est de ne pas se taire, et s'ils se taisent, le devoir des brebis est de chercher dans les divines Écritures les paroles du divin Pasteur. vi. 193. — Comment il faut écouter les mauvais pasteurs. vi. 194, 336, 562. — Le pasteur est obligé d'expliquer les passages difficiles de l'Écriture. vi. 527. — Nous devons écouter en tremblant la voix du pasteur. vi. 203. — Ceux qui écoutent la voix du pasteur seront arrachés à la dent des loups. vi. 216. — Le pasteur négligent tue celui qu'il ne reprend point. vi. 193. — La crainte des paroles dures rend indolent un pasteur. vii. 123. — Le pasteur doit affermir les infirmes. vi. 189. — Ramener au bercail les brebis égarées. vi. 191. — Il doit stimuler les négligents. vi. 166. — L'amitié doit le rendre plus actif à reprendre le pécheur. iii. 108. — Lorsque les pasteurs s'attristent des maux de leurs brebis, cette tristesse leur est avantageuse, elle leur sert, mais ne sert pas aux brebis. vi. 367. — Le pasteur ne doit point cesser de parler, même quand on ne l'écoute pas. vi. 76. — Il ne doit point vouloir se sauver seul. *Ibid.* — Les mauvais exemples des pasteurs tuent les brebis. vi. 188, 193. — La brebis qui suit son pasteur dans l'erreur n'est pas en sûreté. iii. 19 ; vi. 193. — Comment Dieu ôte les brebis aux mauvais pasteurs. vi. 194. — Il ne faut pas placer son espérance, même dans de bons pasteurs. ii. 19. — Consolation des pasteurs. vi. 444, 445 ; vii. 257. — Les prières des fidèles soutiennent les pasteurs. vii. 85. — Désir d'un pieux pasteur. vi. 76.

Compte que les pasteurs auront à rendre. vi. 564, 590 ; xi. 489. — On ne doit point rejeter le fardeau pastoral. vi. 367. — Respect dû aux pasteurs. vi. 444. — Les pasteurs ont droit à recevoir de leurs brebis les choses nécessaires à la vie. vi. 186, 187.

PATELANA, déesse. xiii. 75.

PATERNE. ii. 73.

PATERNE. vii. 523.

PATERNIENS, hérétiques. xiv. 18.

PATRICIENS, hérétiques. xiv. 15 ; xv. 475.

PATRIPASSIENS, hérétiques. xv. 475. — L'Église les a retranchés de son sein. vi. 248.

PATIENCE. Ce que c'est. v. 434 ; xii. 294. — De la patience de Dieu. xii. 294. — Pourquoi Dieu supporte les méchants. xii. 77, 84. — Il ne faut point abuser de la patience de Dieu. vi. 204. — Traitée de la Patience. xii. 294 et suiv. — Patience vraie et patience fautive. vii. 414 ; xii. 302. — En quoi consiste la vraie patience : son utilité. xii. 294. — Grandeur de la patience des méchants. xii. 294. — Exemples de patience étonnante. xii. 295. — Ce qui distingue la vraie et la fautive patience. xii. 295. —

L'âme et le corps profitent des douleurs patiemment supportées. XII. 296. — La patience de l'âme. XII. 296. — Patience dans les maux extérieurs. XII. 297. — Patience de Job. XII. 297, 310. — Source vraie de la patience. XII. 299. — Patience des justes. XII. 299. — La patience vient de Dieu. XII. 300. — Eternelle récompense de la patience véritable. XII. 303. — Nécessité de la patience. VI. 203; XII. 299. — Patience dans les tribulations. VIII. 460; IX. 10; X. 216. — Le chef-d'œuvre de la patience est de subir la mort pour la justice. XV. 548. — Patience envers ceux qu'on ne peut corriger. VIII. 589; IX. 456, 499. — Dieu recommande aux justes la patience nécessaire pour tolérer, sans préjudice des principes, les abus qu'ils ne peuvent réformer. V. 575. — Point de sagesse sans patience. VII. 10. — Sans la patience, il est impossible de conserver l'espérance du ciel. VII. 38. — Grand prix de la patience. II. 291. — Patience divine. XII. 300.

L'homme doit imiter la patience de Dieu envers les pécheurs. II. 383; VI. 23. — La patience de Jésus-Christ. VI. 338; XI. 472. — Jésus-Christ souffrit pour que sa patience servît de modèle à la nôtre : il ressuscita pour montrer quelle récompense mérite cette vertu. VII. 110. — Les exemples de patience sont nécessaires pour l'édification des hommes. IV. 176.

La patience est un don de Dieu. VII. 384, 413; VIII. 314; IX. 9; XII. 300. — Comment la patience de Dieu est à nous. VII. 572. — C'est Dieu qui donne la force de la patience. IX. 715. — Parmi les anciens pères, il y eut des exemples, mais rares, de patience jusqu'à la mort. II. 305. — Les os sont la figure de la force de la patience. X. 169.

PATRIE. Grandeur de l'amour de la patrie. II. 433. — On a coutume de regarder la patrie comme une mère. III. 334. — Le meurtre de la patrie renferme tous les forfaits réunis. III. 280. — Il est du devoir de la vertu de vivre pour la patrie. XIII. 425.

Patrie céleste. VI. 162. — Notre patrie est la Jérusalem céleste. IX. 312; X. 6. — Louange de la patrie céleste. X. 552. — Description de cette patrie. XII. 329. — Tout ce qui se trouve en dehors d'elle n'est pour nous qu'un triste lieu d'exil. IX. 6. — Nous soupirons par la foi, vers la patrie céleste. VIII. 100, 101. — Celui-là n'aime point la patrie, qui se plaint dans l'exil. IX. 302. — Bonheur de la patrie céleste. IV. 27, 65, 311, 317. — Hâtons notre marche vers notre patrie. XII. 324. — Non par les pieds du corps, mais par l'amour de Dieu et du prochain. X. 301. — Ce que nous devons faire pour la patrie céleste. XIII. 108. *Voy.* CIEL, BONHEUR.

PATRICE, père de saint Augustin. Il était de Thagaste. I. 374. — Il fournit, au-delà de ses ressources, aux études de saint Augustin. I. 374. — Son caractère et ses mœurs. I. 446. — Il se fait catéchumène. I. 375. — Il meurt chrétien. I. 447.

PATRICE, neveu de saint Augustin. VIII. 70.

PATRICE, hérétique. XIV. 15.

PATRIMOINE. L'unique patrimoine du pauvre est la santé corporelle. VI. 168; VII. 515. — Point de meilleur patrimoine que Dieu. VI. 50.

PAVENTIA, déesse. XIII. 78.

PAUL, apôtre. Pourquoi il est ainsi appelé. I. 432. — Il s'appelait d'abord Saul, nom qui vient de Saül. VII. 540. — Paul signifie médiocre, petit. VI. 440; VII. 84, 405, 540; XI. 351. — Il fut le plus cruel persécuteur de saint Etienne. V. 540. — Il gardait les habits de ceux qui le lapidaient. X. 285; XI. 348. — Sa fureur à persécuter l'Eglise était l'indice d'une sève puissante. XIV. 348.

Sa conversion. VI. 107; VII. 112, 403; VIII. 479, 632; XI. 345, 347 et suiv., 538, 541. — Sa conversion fut l'œuvre de la grâce. XI. 353; XVI. 274. — Sa conversion fut l'accomplissement de Jacob sur Benjamin. VII. 403, 573. — Elle fut l'œuvre des prières de saint Etienne. VII. 84, 546; XI. 353. — Elle doit donner de l'espérance aux pécheurs. VII. 115, 546; XI. 353. — Quoique instruit par une voix divine, Paul est renvoyé à un homme pour recevoir de lui les

sacrements et être incorporé à l'Eglise. IV. 2. — Sagesse éloquence de saint Paul. IV. 67 et suiv. — Il était dialecticien habile. XV. 368. — Un habile docteur en droit divin. VI. 248. — De combien de manières il a prêché Jésus-Christ. XII. 392. — Sa grâce propre est de prêcher Jésus-Christ. VI. 411. — Il fut un semeur de paroles. VI. 441, 600. — Il prêcha à Athènes. VI. 600. — Il confère avec des Epicuriens et des Stoïciens. VII. 33.

Saint Paul reprenant saint Pierre. I. 555; II. 24, 92, 95, 408, 416, 473; XII. 232, 249. — Il réunit dans la personne de Jésus-Christ et par les liens de la grâce les Juifs et les Gentils. V. 379. — Il a, pour ceux qu'il a engendrés par l'Evangile, un amour de père et de mère. IX. 475. — Sa charité pour le prochain. IX. 450; X. 277. — Il ne recherchait point sa gloire, mais celle de Dieu. X. 295. — Son humilité. IX. 621. — Sa patience dans les afflictions. VIII. 371; XI. 349. — Il est ravi au troisième ciel. IV. 300, 301, 318.

Pourquoi saint Paul s'appelle parfait et tantôt imparfait. XVI. 44. — Comment il fait le mal qu'il ne veut pas. XVI. 9. — Il éprouvait de la faiblesse dans son esprit et dans sa chair. XV. 600.

Sa lutte contre la concupiscence. VII. 3. — Pourquoi il lui a été donné un aiguillon dans sa chair. VII. 65; XV. 532. — L'aiguillon de la chair et le soufflet de Satan étaient pour saint Paul une douleur corporelle. IX. 450; X. 95.

Paul, déjà Apôtre, avait appris un métier pour vivre. XI. 446. — Il travaillait pour gagner sa vie. XII. 247, 250. — Quel était son travail manuel? XII. 251.

Il apprend, par révélation, sa mort prochaine. VII. 487. — Il désirait la couronne, mais n'aurait pas voulu mourir. VII. 491. — Il souffrit la mort le même jour que saint Pierre. VII. 472, 480, 483. — Saint Paul jugera les douze tribus d'Israël avec les autres Apôtres. IX. 315.

Il est le prédicateur et le défenseur de la grâce. XV. 502, 580; XVI. 346. — Les Epîtres de saint Paul sont une preuve de son respect pour l'Ancien Testament. XIV. 519 et suiv. — Ses Epîtres sont pleines de force et de gravité. IV. 68. — Passage difficile et mal compris dans ses Epîtres. V. 564. — Le témoignage de l'Epître aux Hébreux a été invoqué par les apologistes les plus illustres. XII. 3.

Louange de saint Paul. XI. 354; XIII. 292; XVI. 44. — Comment il possédait toutes les vertus et toutes les grâces. XV. 579. — Son zèle et son humilité. VIII. 356; XI. 354. — Sa modestie. VII. 340. — Il nous révèle les plus profonds mystères. III. 498. — Il mérita la principauté de son sublime apostolat. XV. 530. — Rien n'est plus connu que saint Paul, rien de plus doux, rien de plus familier dans les saintes Ecritures. X. 285.

PAUL, proconsul. Sa conversion. I. 432.

PAUL, évêque de Cirté. XV. 471. — Il livra les livres saints. II. 54; XV. 414.

PAUL, évêque. Immensité de ses dettes envers le fisc. II. 165.

PAUL de Samosate, hérétique. XIV. 9.

PAUL de Bobba. XV. 177.

PAUL, diacre. III. 49.

PAUL. III. 62.

PAUL, envoyé par l'empereur, en Afrique, pour détruire le schisme des Donatistes. XV. 18.

PAUL, jeune homme guéri au tombeau de saint Etienne. XIII. 525.

PAULINIENS, hérétiques. XIV. 9.

PAULA. II. 455; III. 3. — Soins que saint Jérôme lui donne dans une grande maladie. II. 82.

PAULINE, épouse d'Armentarius. II. 257, 340.

PAULIN, évêque de Nolc. V. 527; XIII. 9; XVI. 379. — Il fut baptisé à Bordeaux par Dauphin, et ordonné prêtre à Barcelone par Lampius. I. 547. — Il appartenait, comme prêtre, à l'église de saint Ambroise. *Ibid.* — Son humilité. I. 548. — Il commence ses lettres par ces mots : Paulin et Thérasic, pécheurs. I. 547, 560. — Sa soumission à la vo-

lonte de Dieu. II. 106. — Son repos est troublé par d'incroyables occupations. II. 165. — Il allait à Rome tous les ans. II. 164. — Sa lettre à Alype. I. 546. — A saint Augustin. I. 547. — Ses lettres sont remplies de la meilleure odeur du Christ. II. 508. — Sa lettre à Romanen. II. 4. — Il envoie cinq pains à Romanen et à Licentius. *Ibid.* — Son écrit contre les païens. II. 3. — Saint Paulin soulève quelques difficultés à saint Augustin. II. 244. — Réponse de saint Augustin. II. 365. — Alype et Augustin instruisent Paulin des erreurs de Pélagie. II. 497. — Son admiration pour les ouvrages de saint Augustin à qui il envoie un pain. I. 549.

PAULIN, disciple de l'évêque de Nole. II. 376.

PAULIN, diacre. XV. 616; XVI. 22.

PAUVRE. Un homme sans argent est réputé pauvre. XIII. 444. — Le vrai pauvre. VI. 66 et suiv. — Pauvres qui n'ont rien, mais qui ont confiance en Dieu. IX. 392. — C'est par le cœur et non par la bourse qu'on est pauvre selon Dieu. X. 110, 184. — Que ne possède point le pauvre qui a Dieu? VI. 350. — Le pauvre de Dieu est riche de Dieu. X. 45. — Vices que doivent éviter les pauvres. VI. 373; VII. 419. — La santé corporelle est le patrimoine des pauvres. VI. 168; VII. 515. — Quel pauvre ne s'élève point par les espérances de cette vie? IX. 535. — Sécurité du pauvre comparée aux soucis des riches. VI. 69. — Pauvres avarés. VIII. 566. — Le pauvre sera réprouvé s'il a le désir ou l'orgueil de la richesse. VIII. 543; X. 111. — Riches que Dieu compte au rang des pauvres. X. 111.

Pourquoi Dieu a fait le riche et le pauvre. VII. 272; X. 45. — Comment le pauvre et le riche peuvent s'aider. VII. 71. — Le pauvre est citoyen du ciel, il y porte ce que nous lui donnons. VI. 162. — Les pauvres sont pour le ciel les portefaix des riches. VI. 80, 162, 285. — Ils sont les canaux qui conduisent nos richesses au ciel. VIII. 445. — Ils sont les greniers les plus sûrs. VI. 146. — Donner au pauvre, c'est jeter la semence dans les sillons. VI. 481. — Dieu est caution pour les pauvres. VIII. 386. — Il faut mettre au nombre de nos enfants les pauvres de Jésus-Christ. XIII. 109. — Jésus-Christ reçoit ce qu'on donne aux pauvres. VIII. 23. — Il est pauvre en nous, avec nous et pour nous. IX. 472. — Les pauvres sont les pieds de Jésus. X. 671. — Coutume de vêtir les pauvres à Hippone. II. 247. — Vêtir Jésus-Christ dans les pauvres. VI. 109, 110.

Soin des pauvres. VI. 305, 306. — Les biens de l'Eglise sont aux pauvres. II. 492. — L'Eglise nourrit les pauvres. XV. 55. — Le pauvre Lazare et le mauvais riche. VI. 67, 68, 168. — Les pauvres ont des demeures éternelles. VI. 170.

Quels sont les pauvres en esprit. V. 258; VI. 254; IX. 186; X. 111. — Ils sont riches de l'Esprit de Dieu. X. 202. — On ne peut supporter un pauvre superbe. VI. 67, 145. — Pauvres de Dieu. VIII. 153, 159; X. 45. — Il ne faut point faire acception du pauvre dans les jugements. VIII. 303, 304. — Une bonne volonté est le trésor des pauvres. VIII. 375.

PAUVRETÉ. En soi la pauvreté n'est ni un malheur, ni un bonheur. VI. 227. — L'amour de la pauvreté appartient à la perfection évangélique. XV. 341. — La pénible pauvreté n'a jamais été un péché et ne cause point un malheur éternel. II. 188. — On ne doit pas s'enorgueillir d'avoir embrassé la pauvreté pour suivre Jésus-Christ. XIII. 110. — Pauvreté des premiers Romains. XIII. 110. — Saint Augustin établit le vœu de pauvreté parmi ses clercs. VIII. 65. — Un confesseur de la sainte pauvreté ne peut souffrir sans recevoir du ciel le prix de sa vertu. XIII. 9. — Les plus attentifs des Romains ont regretté l'ancienne pauvreté qui conservait l'intégrité des mœurs. II. 293. — Quels sont les pauvres qui seront rassasiés. II. 318. — Pauvreté et richesses du Christ. VI. 144. — Si Jésus-Christ n'avait accepté notre indigence, nous ne cesserions pas d'être pauvres. VII. 86. — Pauvreté spirituelle. VI. 147. — Les serviteurs de Dieu préfèrent la souffrance de la pauvreté à la jouissance d'un bien illégalement acquis. II. 165.

PEAU. Les peaux dont Dieu couvrit Adam et Eve désignent la mort. VIII. 404; IX. 510. — Certains animaux renouent leur peau à volonté. XIII. 304.

PÊCHEURS. Occupation des pêcheurs et des chasseurs. XII. 336. — Dieu ne s'est point servi d'un orateur pour gagner un pêcheur, mais d'un pêcheur pour gagner les orateurs. VIII. 375. — Pourquoi Dieu a choisi pour apôtres des pêcheurs et des ignorants. VI. 175, 385.

PÊCHÉ. Les deux péchés miraculeux. V. 487; VII. 360, 576; XI. 361. — Ce que signifie la péche des cent cinquante-trois poissons. V. 447; X. 308.

PÊCHÉ. Dans les saintes Ecritures le mot péché a des significations différentes. XVI. 42. — Ce que c'est que le péché. I. 335; IV. 125; XIV. 63, 327, 465 et suiv; XVI. 444, 472; XVII. 34, 35. — Le péché est un acte et non point une chose. XVII. 223. — C'est pécher que de chercher non en Dieu, mais dans les créatures, plaisirs, grandeurs et vœux. I. 372. — Le péché est la transgression de la loi. V. 142. — Deux manières de commettre le péché. XVII. 226. — Le péché dans l'homme est un désordre, un acte de perversité. V. 504. — Le péché est le mouvement défectueux de la volonté qui s'éloigne du Dieu suprême. III. 361. — Il faut distinguer le péché, la punition du péché, l'un et l'autre réunis. XVI. 401. — Le péché n'est point produit en nous par une nature contraire à Dieu, et que Dieu aurait mêlée avec nous. XIV. 79. — Le péché est un acte de renoncement aux biens supérieurs. XIV. 442. — Il ne consiste pas à désirer des natures mauvaises, mais à abandonner les meilleures. XIV. 446. — Le péché n'est pas dans la nature, mais contre la nature. XIII. 234. — Il ne consiste pas dans les choses elles-mêmes, mais dans leur usage illégitime. IV. 125. — La possibilité de pécher appartient à l'homme et non à Dieu. XVII. 66. — Dieu par nature ne peut pécher, mais celui qui participe de Dieu reçoit seulement de lui la grâce de ne plus pouvoir pécher. XIII. 547, 548. — Pourquoi Dieu ne peut pécher et pourquoi l'homme le peut. XVII. 38. — La créature raisonnable put pécher parce qu'elle a été créée de rien. XVII. 40, 41, 50, 56.

Comment l'homme possède à la fois le pouvoir de pécher et de ne point pécher. XVI. 442. — Différence entre pouvoir ne pas pécher, et ne pouvoir pécher. XVI. 311. — La créature raisonnable a été créée à l'origine, de manière à ne pouvoir pécher sans le vouloir, et à n'être forcée à le vouloir par aucune nécessité. XVII. 40.

Dans le paradis le péché commença par l'esprit. XVI. 201. — Le premier péché en renferme une foule d'autres. XII. 18. — Grandeur du péché du premier homme. XIII. 296. — Le péché volontaire du premier homme est la cause du péché originel. XV. 736. — Les deux principes du péché. III. 374. — Punition du péché originel, punition des rechutes dans le péché. V. 492. — Péché originel et péchés actuels. XII. 24; XV. 486.

Péché originel. Il vient d'Adam. VI. 116, 267, 313, 425, 482, 555; VII. 16, 95, 114, 149, 297, 464; XII. 11, 35, 516; XV. 486, 562, 737, 684; XVI. 17, 81, 121, 140, 193, 213, 225, 236, 267, 387, 413, 453, 469, 495, 517, 557, 575, 593, 704, 745. — Adam seul nous a transmis le péché de notre origine. XV. 488. — C'est le premier homme qui a fait condamner tout le genre humain. VII. 77. — Le genre humain tout entier a été empoisonné par le premier homme. VII. 109. — La damnation de tout le genre humain vient du péché du premier homme. XIII. 496.

Les Manichéens et les Pélagiens nient l'existence du péché originel. XVI. 361. — Pourquoi les Pélagiens la nient. XV. 684. — Preuves, contre les Pélagiens, de l'existence du péché originel. VII. 76, 108, 114, 460; XV. 499, 739; XVI. 22, 55, 85, 201. — La foi catholique admet, comme absolument conforme à la vérité, la doctrine de la transmission du péché originel. XVI. 749. — Attaquer l'existence du péché originel c'est s'élever contre la croyance antique et seule reçue dans l'Eglise. XV. 553. — Consentement unanime au sujet du péché originel. XV. 556. — Avant saint Augustin toute l'Eglise catholique croyait à l'existence du péché ori-

ginel. xvi. 406, 407, 504, 597. — La doctrine de Pélagie contre le péché originel est une nouveauté inqualifiable. xv. 553, 557. — Textes de l'Écriture qui prouvent le péché originel. xv. 501, 528, 560, 718, 740; xvi. 406, 413. — C'est par propagation et non par simple imitation que le péché est passé dans tous les hommes. xv. 485, 487; xvi. 485, 602, 603. — Le péché originel est relaté dans l'Ancien Testament. i. 317. — Preuves que sous la loi le péché originel a été imputé. xvi. 494, 545, 555. — Combien le dogme catholique sur le péché originel diffère des erreurs des Manichéens. xvi. 604. — Pourquoi Dieu crée des êtres qui doivent être soumis au péché. xv. 731. — Pourquoi le péché est appelé originel plutôt que naturel. xvii. 8.

Cause du péché originel. xvi. 169, 402. — Son origine. xi. 600; xvi. 508. — Dans un sens le péché originel est de la même espèce que le péché actuel. xvi. 508. — Le mode de transmission du péché originel ne s'explique que difficilement par la raison et le langage, et cependant cette transmission est un dogme de toute l'Église. xvi. 229. — Dogme si connu quand il s'agit d'en parler, si mystérieux quand on essaie de le comprendre. iii. 506. — Comment le péché est entré dans le monde. xv. 737; xvi. 200, 475, 476. — Adam a existé et nous avons tous existé en lui; Adam a péri et tous ont péri en lui. xvi. 718. — Dans les reins d'Adam se trouvaient tous ceux qui devaient naître de lui par la concupiscence de la chair. xvi. 403. — L'homme hérite du péché d'Adam parce qu'à l'époque de ce péché, il ne faisait qu'un avec celui et en celui qui l'a commis. ii. 167. — Nul n'est exempt de la faute d'Adam parce que la nature de tous était en lui. ii. 503.

Tous les descendants d'Adam sont souillés du péché originel. ii. 503, 504, 529, 537, 547; iii. 41; xv. 498, 500; xvi. 543. — Le péché originel est héréditaire. vi. 110. — Tout ce qui naît de l'homme et de la femme est soumis au péché originel. vii. 96; xv. 719; xvi. 686, 691. — Quelle que soit l'opinion que l'on adopte sur l'origine des âmes, aucune ne doit nier le péché originel. ii. 333, 439, 534.

Le péché originel souille même les enfants des fidèles. ii. 552. — Ce n'est pas le mariage, mais le péché d'Adam, qui est la cause du péché originel. xvii. 25. — Le péché originel peut être transmis par des parents qui ne l'ont plus. xvi. 233. — D'un saint mariage comment peuvent naître des enfants de colère. xv. 707. — Un fidèle engendre un enfant souillé du péché originel parce que la génération se fait par la chair et non par l'esprit. vii. 109. — Tout homme, quelle que soit sa naissance, naît souillé du péché originel. xvi. 147. — Les chrétiens n'engendrent pas toujours des chrétiens, ni les hommes purs des enfants purs. xv. 559.

En quel sens le péché originel est appelé volontaire. i. 320, 324; xv. 738; xvi. 130, 473, 711, 714; xvii. 42. — L'âme de Jésus-Christ ne fut point souillée du péché originel. ii. 534; vi. 581; vii. 8, 16, 463. — Jésus-Christ a souffert sans l'avoir mérité. x. 287. — Jésus-Christ, médiateur de Dieu et des hommes, est le seul qui, sans avoir péché, ait souffert pour effacer notre faute et nous obtenir la remise du châtement. xvii. 135.

Châtiment du premier péché. xi. 600, 602; xiii. 305. — Les misères de cette vie. xiii. 497. — Le désordre des passions et la mort, peine du péché. xii. 268, 285. — Le péché est cause de la mort. ii. 303, 539. — Depuis le péché, l'âme ne gouverne pas son corps selon sa volonté. ii. 333. — L'ignorance et la difficulté produites par le péché. iii. 382. — Les défauts, suites pénales du péché. iii. 383. — Misères et peines de cette vie, peines du péché du premier homme. xiii. 535. — La nature humaine a été déchu par le fait du péché. xvi. 151. — C'est à cause du péché que la nature humaine a été profondément dégradée et flétrie. xvi. 699. — C'est sur la présence simultanée du corps et de l'âme que se fonde le dogme du péché originel. xvi. 335. — Le péché et la mort ont été transmis à la fois, et Jésus-Christ a fait disparaître l'un et l'autre. xvi. 501. — Les descendants d'Adam, qui sont délivrés par la grâce de Dieu, sont délivrés de la condamnation qui pesait sur eux

par le fait même de leur origine. xvi. 309. — Il suffirait du péché originel pour condamner le genre humain. xv. 489; xvi. 501, 594. — A leur mort les enfants passent du mal au bien par le mérite de la régénération, ou passent du mal au mal par l'effet de leur origine. xvi. 335. — Le péché d'Adam a nui aux enfants avant qu'ils eussent la volonté nécessaire pour pécher; de la même manière que la justice du Christ leur est utile avant qu'ils aient la volonté nécessaire pour croire. xvi. 409. — De même que la mort est la peine du péché, de même la vie éternelle est la récompense de la justice. ii. 545.

La circoncision conférait aux enfants d'une manière prophétique la rémission du péché originel. xv. 728; xvi. 557. — Personne, si ce n'est le Christ, ne peut faire disparaître le péché originel. xii. 19; xvi. 947. — Le baptême efface le péché originel. viii. 551; xv. 491. — Le baptême des enfants n'est pas superflu, puisqu'il les délivre de la condamnation qu'ils ont encourue par leur naissance. ii. 401, 552. — Les enfants sont arrachés à la puissance des ténèbres au moment où ils reçoivent le baptême. xvi. 539. Voy. BAPTÊME.

Tandis que certains parents aggravent les conséquences du péché originel, d'autres parents les rendent plus légères et moins funestes. xvi. 747. — Comment le péché originel reçoit de l'accroissement. xvi. 557. — Il est à la fois péché et peine du péché. xvi. 401. — Le péché originel est cause de la colère de Dieu sur nous. xv. 495.

Péché actuel. Le péché actuel consiste à se détourner des choses divines pour se tourner vers les choses charnelles. iii. 335; xiii. 253. — Le péché est une transgression puisqu'il vient de ce que l'homme franchit les règles de la justice en désirant plus qu'il ne doit. vi. 245. — On ne saurait commettre aucun péché qu'en recherchant ce que Jésus-Christ a méprisé ou en voulant fuir ce qu'il a supporté. iii. 557. — Le péché est une affection désordonnée pour la créature. vi. 90. — Aux yeux de Dieu, la pensée est un péché, comme l'action aux yeux des hommes. vii. 95.

Dieu n'est pas cause du péché. i. 490; iii. 360; vi. 90, 425; ix. 491; x. 212; xi. 246; xiv. 445; xvi. 119. — Les pécheurs ont coutume de rejeter leurs fautes sur Dieu. iv. 116. — Dieu pourrait empêcher le péché; pourquoi il le permet. xi. 245; xii. 95. — Les méchants ont le pouvoir de pécher, mais quant à obtenir tel ou tel résultat par leur péché, cela est au pouvoir de Dieu seul. xvi. 341.

La volonté de l'homme est cause du péché. i. 321, 323; ii. 467; iii. 99, 555; xii. 10; xiii. 286; xiv. 63, 75; xv. 519, 628. — Le péché peut subsister, mais non exister sans un acte de la volonté. xvi. 713 et suiv. — Péché non volontaire. xvi. 711. — Péché nécessaire. xvii. 42.

Le péché ne vient que du libre arbitre. v. 431; xiv. 426; xvi. 715. — Parmi les actions mauvaises que commettent les hommes, il y en a beaucoup dont ils sont libres de s'abstenir. xvi. 401. — Péchés qui sont une suite nécessaire de l'ignorance ou des inclinations. xvi. 445. Voy. LIBRE ARBITRE.

L'homme peut-il être sans péché en ce monde? ii. 398, 472, 507; vi. 82, 554; vii. 138; x. 612; xii. 147, 342; xiii. 510, 538; xv. 563; xvi. 442, 531. — Sur ce point: erreur de Jovinien. xvi. 441. — De Pélagie. xv. 570. — De Célestius. xv. 574, 592.

Jésus-Christ seul est sans péché. vii. 463; viii. 344, 552; xi. 522, 545. — Il n'y avait aucun péché ni dans l'âme ni dans le corps de Jésus-Christ. viii. 345. — On peut jusqu'à un certain point tolérer qu'on dise qu'il y a ou qu'il y a eu sur la terre, sans compter le Saint des saints, quelqu'un d'exempt de tout péché. ii. 399.

Personne n'est sans péché à l'exception de la sainte Vierge Marie, dont il ne saurait être question quand on traite du péché, et dont on ne saurait mettre en doute la parfaite innocence sans porter atteinte à l'honneur de Dieu. xvii. 202. — Personne ne saurait, sur cette terre, être exempt de faute. vi. 281. — Comment on peut dire que l'homme, en cette vie, peut rester sans péché. xv. 614. — Différence entre vivre

dans la justice et rester sans péché. xv. 576. — Quelqu'un peut être juste et ne pas être sans péché. xvii. 203. — Autre chose est de ne pas pécher, et autre chose est de n'avoir pas le péché en soi. v. 420. — On peut vivre sans crime, mais non sans péché. xiii. 293; xvi. 42. — Pourquoi Dieu veut que l'homme soit sans péché. xvii. 224. — Pourquoi Dieu fait le précepte de ne point pécher, sachant qu'il ne sera point gardé. xv. 531. — Comment l'homme peut être sans péché en cette vie. i. 353; xv. 523, 592; xvii. 481, 215. — Les saints sont-ils morts sans péché? xvii. 201. — Quel est celui qui méritera de sortir de cette vie sans péché. ii. 399. — Après la résurrection nous ne commettrons plus de péché, nous n'éprouverons plus de désirs vicieux. xv. 632. — Aucun péché ne sera remis dans le ciel. xvi. 245.

On ne peut éviter le péché qu'autant que la nature vicieuse a été guérie par la grâce. xvii. 205. — L'œuvre de la grâce est de nous faire mourir au péché. v. 364. — Le péché ne peut être vaincu que par la grâce. v. 490. — Il n'est aucun péché commis par un homme, que ne puisse commettre un autre homme, s'il n'est assisté par l'auteur même de l'homme. vi. 435. — Tous nos péchés sont l'œuvre de notre négligence. vi. 439.

Servitude du péché. iii. 330; v. 364. — Quel est l'esclave du péché. xvi. 433. — Nous sommes vendus en consentant au péché. x. 52. — Comment est détruit le règne du péché. v. 285. — Comment le péché était mort et comment il revit. v. 491. — Quels sont ceux que le péché domine. xiv. 493, 494. — Comment le péché cesse de dominer dans notre corps mortel. v. 364; xii. 406.

Le péché est la mort de l'âme. x. 660; xiv. 56. — Il n'y a que le péché qui nous éloigne de Dieu. x. 432; xiii. 211. — Le péché nous rend dissemblables de Dieu et nous éloigne de lui. ii. 514. — Tous les péchés sont des obstacles à la vie éternelle. xii. 214; xiii. 511. — Ils sont les ténèbres des âmes. xv. 76, 499.

Confession des péchés. Fruits de la confession des péchés faite chaque jour à Dieu. i. 453; xi. 571. — Daniel confessait devant Dieu ses péchés et ceux de son peuple. ii. 399. — Accuser les péchés d'ignorance et de faiblesse afin de les effacer vaut mieux que de les excuser. vi. 86; ix. 566. — Mauvaise confession des péchés. viii. 289. — Ajouter péché à péché c'est recouvrir sous d'autres péchés les péchés déjà commis. x. 394. — Combien l'excuse des péchés est condamnable. vi. 86, 90, 96, 121; xiii. 298. — Confesser ses péchés c'est louer Dieu. ix. 410. — Si on cache ses péchés au médecin, il ne les guérira point. viii. 237. — Trois espèces de péchés. v. 239, 432, 575; x. 660. — Ces trois vices capitaux : la volupté charnelle, l'orgueil, la curiosité, renferment tous les péchés. viii. 160. — Il y a deux sortes de péchés : contre Dieu ou contre l'homme. vii. 400. — Pécher devant Dieu et pécher contre Dieu. iv. 519. — Avant d'être sage on peut pécher de deux manières. iii. 390. — Tous les péchés des hommes sont des actes qui corrompent ou des crimes qui nuisent. vi. 48. — On peut commettre deux sortes de péchés contre le prochain. iii. 508. — Il y a des péchés contre nature, il y en a contre la coutume, il y en a contre les commandements. xiv. 335. — On appelle aussi péché la concupiscence. iv. 272. Loi de péché. i. 433; v. 493; xv. 543. — Péché qui va à la mort. v. 284; xvi. 313. — Péché d'imitation. xvi. 484. — Péché d'infidélité. vi. 582. — Péché qui est seulement péché et péché en même temps peine du péché. i. 321, 324, 327; iii. 573; viii. 640; xvi. 197, 290, 334. — Péché d'ignorance. iv. 507. — Ils sont plus légers que ceux commis avec connaissance. xv. 113, 516; xvi. 270. — L'ignorance est quelquefois un péché, quelquefois la peine du péché. ii. 547. — On appelle péché d'ignorance ceux que l'on commet en prenant le mal pour le bien. ii. 46.

On ne commet point de péché sans intérêt. i. 375. — Les deux principes du péché. iii. 374. — Double cause du péché : l'ignorance et la concupiscence. xvi. 4, 12. — L'ignorance et la faiblesse. xii. 30; xv. 533. — On pèche

par ignorance, par faiblesse ou par mépris. v. 515. — Deux choses attirent ou poussent au péché : c'est la volupté et la douleur. vii. 413. — Tous les péchés viennent des désirs ou de la lâcheté. viii. 407; ix. 253. — C'est le plaisir qui porte au péché, sans quoi on ne pécherait pas. vii. 52. — Le but, la fin de tout péché est la jouissance ou le profit. xii. 214. — On ne doit point procurer un bien temporel par un péché. xii. 226, 236. — On pèche par la volonté quand c'est uniquement par la crainte du châtement qu'on résiste au péché. xvi. 7.

De combien de manières on peut pécher. xvi. 42. — On peut être très-coupable dans ses paroles intérieures et très-innocent dans les actes extérieurs. xii. 89. — Qui peut éviter les péchés de la langue, les péchés du cœur. x. 87. — Il y a péché à excéder la mesure. vi. 49; vii. 401. — Les quatre degrés dans le péché. vi. 431, 530. — Dans le péché il y a la suggestion, la délectation et le consentement. iv. 414; v. 267. — C'est le consentement qui fait le péché. v. 361; viii. 518. — Comment on devient coupable de la violation entière de la loi, si on la viole sur un seul point. ii. 445. — Péchés de compensation. xii. 227.

Les Stoïciens veulent que tous les péchés soient égaux. xii. 234. — Réfutation de cette erreur. ii. 192. — Différence entre le péché et le délit. iv. 476. — Les crimes et les péchés véniels. xvi. 42, 500. — Péchés graves et péchés légers. vii. 402; x. 415. — Il y a des degrés dans le péché. v. 265. — Il y a des péchés desquels on ne peut affirmer s'ils ne nous feront pas périr. ix. 238. — C'est Dieu et non l'homme qui pèse les fautes et décide leur gravité. xii. 29. — Certains péchés sont fort graves, quoique légers en apparence. xii. 29. — Dans tout péché, plus ou moins, suivant la gravité de la faute, la concupiscence lutte contre la justice. xii. 401. — L'intention établit des différences entre les péchés. xii. 226. — Il y a d'autres péchés que les crimes. vii. 342, 343. — Les péchés véniels n'empêchent pas le juste d'arriver à la vie éternelle. xvii. 172. — Comment les péchés véniels sont remis. xvi. 500. — Il ne faut point mépriser les petits péchés. iii. 119; vi. 49, 266, 278; vii. 343, 401; viii. 41, 434; ix. 74, 395, 652; x. 87, 415; xii. 147, 204, 324. — C'est d'après ses passions que chacun mesure le mal. xii. 314. — L'horreur pour le péché s'affaiblit par l'habitude. xii. 30. — Nous sommes souvent contraints de tolérer des péchés qui se commettent souvent. v. 413. — Les fautes réputées légères aux yeux des hommes offensent Dieu. iv. 384. — Remèdes aux péchés véniels. vi. 49, 266, 278; vi. 343, 401; xii. 23; xvi. 42. — Le jeûne, l'aumône et la prière expient les péchés véniels. iii. 119. — Si tu es déterminé à pécher, cherche un endroit où Dieu ne te verra pas et fais là ce que tu veux. vi. 543.

Les péchés des parents sont vengés sur les enfants par la justice divine et non par la justice humaine. xvi. 594. — Les péchés de nos parents nous sont étrangers à un point de vue et deviennent nôtres à un autre point de vue. xvi. 238, 588. — C'est une opinion assez plausible que les enfants sont impliqués dans les iniquités de la famille dont ils sortent. xii. 18. — A quelle génération s'arrête la transmission des péchés. xii. 18. — Comment les péchés des parents retombent sur les enfants. ix. 589.

Peut-on être rendu responsable des péchés d'autrui? xvi. 238. — Ce qu'il faut pour n'être pas souillé par les méchants. vi. 394; xv. 43. — On participe aux péchés des autres en y consentant. xv. 176. — Comment on peut pécher avec un autre. ix. 566. — Les justes ne sont point souillés par les péchés d'autrui. ii. 153; xv. 219, 418, 456. — Comment il faut supporter les péchés des autres. vi. 16.

Punition du péché. Le péché ne peut rester impuni. viii. 480, 653; xii. 94. — L'ordre naturel de la justice exige ou que le péché ne soit pas commis ou qu'il ne reste pas impuni. xiv. 378. — Il faut que le péché soit puni par le repentir de l'homme, ou par le jugement de Dieu. vi. 82, 87, 122; viii. 480. — Le but de toute pénitence sincère est de ne pas laisser impuni ce qu'on a fait de mal. ii. 384.

Comment les péchés sont punis ou expiés. XIV. 378, 466. — C'est à Dieu qu'il appartient de punir le péché. VIII. 286; XIV. 445. — Dieu semble parfois laisser le crime impuni, mais le châtement n'est que différé. XII. 24. — Le péché mérite une peine éternelle. II. 182; VIII. 178; XIII. 495; XIV. 346. — Après le péché Dieu n'a laissé l'homme ni sans châtement ni sans miséricorde. XIII. 102. — Il est juste que les pécheurs soient punis. III. 337. — Le mal est la peine du péché. IV. 125. — Quelle est la peine du péché. IV. 125; XII. 11. — Le supplice de chacun sera dans son péché. VIII. 153. — Il y a de la douceur dans le péché, il faut que l'amertume de la tribulation fasse disparaître cette douceur funeste. VII. 400. — Celui qui sort de l'ordre en tombant dans le péché, est remis dans l'ordre par les peines qu'il subit. II. 298.

Rémission des péchés. Aucun péché n'est irrémissible, sinon la persévérance dans le mal, accompagnée du désespoir. V. 392. — Le péché contre le Saint-Esprit est-il rémissible? II. 496; V. 386, 387, 392, 393; VI. 317, 323, 329; XII. 31. — Cette question est très-importante, mais très-difficile. VI. 318. — Comment s'expient les péchés d'orgueil. IV. 513. — Il n'est aucun péché dont on ne doive espérer le pardon. X. 536, 594, 602, 611, 661. — Sur la terre, la rémission des péchés est nécessaire à tous. XII. 24. — La rémission des péchés a pour but de prévenir le jugement à venir. XII. 24. — Les péchés ne sont remis que par la grâce de Dieu au nom de Jésus-Christ. II. 548; XVI. 445, 494. — La pénitence et la confession, remèdes pour les péchés. XI. 571. — Jésus-Christ ôte les péchés du monde de trois manières. XVI. 497. — La loi ne pouvait faire disparaître le péché. XVI. 497. — Comment la grâce efface les péchés. XVI. 550. — Trois moyens différents d'obtenir la rémission des péchés. XII. 313. — La prière, le jeûne et l'aumône expient les péchés. III. 119; XV. 31. — Les péchés commis après le baptême doivent être expiés par des sacrifices de miséricorde. II. 387, 391, 399; VI. 49. — Les œuvres de miséricorde ne suffisent pas pour expier certains péchés. VI. 49; XII. 26. — L'aumône ne purifie pas des péchés, si on ne se corrige. XII. 27, 28. — L'Eglise a le pouvoir de remettre les crimes les plus énormes. XII. 24. — Hors de l'Eglise les péchés ne peuvent être remis. V. 330; XII. 24; XV. 101. — Remède efficace contre tous les maux de l'âme. VII. 400; XI. 571, 572.

PÉCHEUR. Quels sont ceux que l'Écriture appelle pécheurs. IX. 568. — Les pécheurs sont sous le joug des démons. XIV. 79. — Ils méritent le nom d'enfants du démon. XIV. 86. — Le nom de pécheur est un nom générique qui signifie transgresseur de la loi ou simplement pécheur. IX. 133. — Tout prévaricateur est pécheur, mais tout pécheur n'est pas prévaricateur. IX. 710. — La loi rend le pécheur prévaricateur. VI. 507; IX. 500. — Tous les pécheurs sont prévaricateurs ou de la loi gravée dans le cœur de tout homme en âge de raison, ou de la loi de Moïse. II. 403. — Nous sommes pécheurs en péchant par ignorance, nous sommes prévaricateurs lorsque, instruits de la loi, nous la violons. XII. 30. — Crime de ceux qui portent les autres au péché. III. 374. — Les pécheurs trouvent amer le pain de la vérité. VIII. 139. — Le pécheur ne peut éviter Dieu, partout il trouve sa loi dans sa peine. I. 391. — Le pécheur qui s'éloigne de Dieu est frappé d'aveuglement: cette peine n'est pas sensible, mais n'en est pas moins réelle. VI. 487. — Tout pécheur est aveugle en son cœur. X. 322.

Le pécheur est encore pire, s'il se réjouit de la perte de l'équité. XIII. 437. — Rien n'est plus malheureux que la prospérité des méchants. II. 293. — Elle passe promptement. IX. 376. — Elle n'est pas à envier. IX. 42. — Elle est une preuve de la colère de Dieu. VIII. 169; IX. 448. — C'est la fosse qui leur est creusée. IX. 398. — Les pécheurs ne se déplaisent point, parce qu'ils ne se considèrent point. IX. 444. — Conversion et pénitence du pécheur. VIII. 544, 609; IX. 609; X. 171, 285. — C'est la grâce de Dieu qui assure le salut des pécheurs. IV. 264. — Dieu voit le pécheur, mais se tait. VI. 77. — Jésus-Christ aime les

pécheurs pour les guérir. VII. 411. — Il y a dans les pécheurs quelque chose qui leur mérite la justification ou l'endurcissement. V. 470. — Le premier soin du pécheur doit être de se déplaire pour se purifier de ses péchés: le second, de supporter patiemment les épreuves. VIII. 668. — Pour obtenir miséricorde le pécheur doit d'abord reconnaître son péché. VIII. 550. — Il ne suffit pas que le pécheur confesse ses péchés, il faut qu'il lui soit remis par les ministres de Jésus-Christ. X. 668. — Dieu détruit les pécheurs de deux manières. XIII. 504. — La résurrection de Lazare figure de la conversion du pécheur. X. 496. — Les trois morts désignent trois espèces de pécheurs ressuscités par Jésus-Christ. VI. 430, 530. — L'Eglise a excommunié ceux qui nient qu'on puisse admettre tous les pécheurs à la pénitence. V. 388. — Pourquoi l'Eglise a établi que personne, après avoir fait pénitence de quelque crime, ne serait ni reçu, ni rétabli, ni maintenu dans la cléricature. II. 495. — Les pécheurs ne sont guéris que peu à peu de leurs péchés. VII. 399. — Efforts du démon pour éloigner les pécheurs de la confession et de la pénitence. VI. 87. — Le pécheur ne doit jamais désespérer de son pardon. VI. 179, 312; VII. 95, 112, 114, 211; VIII. 47. — Le pécheur ne doit pas s'épargner s'il veut que Dieu lui pardonne. X. 414. — Dieu exauce aussi les pécheurs. X. 631; XV. 28.

Excuses des pécheurs. XII. 94. — Les pécheurs n'ont point d'excuse de leurs péchés. II. 547. — Punition des pécheurs. VIII. 641, 642; XIII. 449. — Toutes les prisons, l'enfer lui-même n'a pas de ténèbres aussi horribles que la conscience d'un méchant homme. II. 381. — Dieu se fait un fouet du pécheur, pour corriger les bons et châtier les puissances humaines. VIII. 368. — Pourquoi souvent les méchants ne sont pas châtiés en cette vie. VIII. 403; IX. 42. — Dieu punit les pécheurs pour les corriger. IX. 469. — Comment Dieu punit les pécheurs. VIII. 138. — Parmi les pécheurs, les uns se corrigent, les autres sont tolérés, beaucoup restent inconnus. VIII. 45. — Dieu ne porte pas les hommes au péché, mais dispose des pécheurs dans l'ordre de sa sagesse. VIII. 153. — La nature de l'ordre exige que le pécheur gémisses plutôt dans son supplice, que de se réjouir impunément dans son péché. XIV. 440, 447. — Répulsion du pécheur. VIII. 139.

Dans l'homme, il y a l'homme fait par Dieu et le pécheur fait par l'homme. VI. 65, 96. — Dans le pécheur, il faut aimer la nature et haïr le péché. II. 383; IV. 13; VI. 16, 65, 105, 578. — Dans quel sens le pécheur cesse d'être. VIII. 420. — Les pécheurs imitent les trois personnes de la Trinité. XIV. 465. — Place et usage du pécheur. VIII. 367. — Les pécheurs ne troublent point l'ordre de la divine Providence. XIII. 306. — Les pécheurs sont des vases que le démon avait remplis de son amertume. VI. 535.

PÉGASE. XIII. 393.

PÉGASUS, évêque. XV. 425, 448.

PEINE. Toute peine, quand elle est juste, est la peine du péché. III. 382. — Peines cachées infligées par Dieu. XVII. 176. — C'est un grand châtement que de perdre la voie de la justice. VIII. 126. — L'aveuglement de saint Paul fut une véritable punition. II. 488. — Dieu a voulu que le siècle présent fût pour les hommes une souffrance continuelle. XVI. 512. — Dieu n'inflige jamais de peines imméritées. XVI. 587. — Pourquoi les enfants baptisés sont souvent en proie aux peines les plus cruelles. XII. 24. — Les peines temporelles, auxquelles sont condamnés les pécheurs rentrés en grâce avec Dieu, les préservent des peines futures. XII. 25. — Les peines temporelles purifient les fidèles. XIII. 364. — Les peines temporelles de cette vie sont une suite de l'humaine condition. XIII. 497. — Dieu sait par les châtements contenir les méchants ou instruire les fidèles. XIV. 340. — Le châtement des méchants n'est point une nécessité pour Dieu: c'est un moyen pour lui d'opérer le salut des bons. IV. 285. Voy. PÉCHÉ.

Contre ceux qui croient que les méchants, après la mort, ne seront punis que de peines purifiantes. XIII. 496. — Les peines temporelles doivent préserver le pécheur des peines

Éternelles. VII. 401. — De ceux qui pensent que nul homme n'aura à subir de peines éternelles. XIII. 498. *Voy.* PURGATOIRE. — Peines éternelles. VI. 429, 445. — Il n'est pas de tourments ici-bas qui puissent être comparés aux peines éternelles des impies. XII. 83. — Dans l'enfer, les tourments sont différents. VII. 54. — L'avenir réserve aux pécheurs une peine de deux sortes : la peine de l'enfer et la peine finale. VIII. 639. — Huit sortes de peines établies par les lois. XIII. 495. — En se chargeant du châtement sans se charger de la faute, Jésus-Christ a anéanti la faute et la peine. VII. 101. — Fausse sécurité de ceux qui ne croient pas à la réalité des peines dont menace le Christ. VI. 339.

Utilité de la crainte des supplices. II. 387, 488. — La crainte des peines temporelles n'est pas nécessaire à celui qui est uni à Dieu. II. 488. — Personne n'est bon par crainte du châtement. II. 387. — La peine que le péché peut causer au corps n'empêche pas la volonté mauvaise. II. 338. — Peines auxquelles la charité fait produire des couronnes. X. 208.

PÉLAGE, surnommé le Breton, se fait connaître et aimer par saint Paulin. II. 497. — Il était moine. XIV. 19 ; XV. 581. — Il était regardé comme un saint personnage. XV. 550. — Et loué par plusieurs personnes. XV. 552. — Éloges que des évêques lui prodigèrent dans une lettre. XV. 586. — Pourquoi saint Augustin, sans le louer, l'appelle maître, bien-aimé, très-désiré. XV. 586. — Il vécut longtemps à Rome, où il était très-connu. XV. 618. — Il vient en Afrique, où saint Augustin le voit. XV. 584. — Condamnation des doctrines de Pélagé et de Célestius au concile de Carthage, en 416. II. 460. — Au concile de Milève. II. 462. — Par cinq évêques d'Afrique. II. 463 et suiv. — Par le pape Innocent. II. 474 et suiv., 476, 477. — Pélagé au concile de Palestine. XV. 564 et suiv. ; XVI. 84 et suiv. — Les Actes du procès de Pélagé. XV. 564 et suiv. — Livres qu'il publie après le concile de Palestine. II. 507 ; XV. 622. — Sa lettre à Constance. XV. 609. — A saint Paulin. *Ibid.* — A Démétriadé. *Ibid.* — Son livre Du libre Arbitre. XV. 610. — Il émet dans ce livre toutes les erreurs qu'il semblait avoir condamnées. XV. 596. — Son livre Des Chapitres ou Des Témoignages. XV. 587 ; XVI. 63. — Son Commentaire sur saint Paul. XV. 551, 582, 623.

Erreurs de Pélagé et des Pélagiens. XIV. 19. — Points qui constituent l'essence de l'hérésie pélagienne. XV. 592, 593 ; XVI. 48, 350. — Exposition des erreurs de Pélagé. II. 469, 497, 498 ; XVI. 17, 18.

Erreurs pélagiennes sur le péché originel. I. 317 ; II. 433, 469, 497 ; VII. 465. — Raisonement de Pélagé contre le péché originel. II. 533. — Ils prétendent que l'homme, à sa naissance, est absolument sans péché. XV. 485. — Ils sont forcés de placer dans le paradis tous les maux et même la concupiscence. XVII. 65, 66. — Ils louent la nature comme intègre. XVI. 395. — Pourquoi ils louent la concupiscence de la chair comme un bien naturel. XV. 716. — Ils ne veulent pas que l'ignorance et l'impuissance de l'homme soient une punition. I. 317, 324. — Suivant eux, le péché originel n'est que le péché d'Adam imité par les autres pécheurs. II. 402. — Ils ne voulaient point que les enfants fussent baptisés pour obtenir le salut. II. 461, 469. — Ils admettent qu'on doit baptiser les petits enfants, non pour leur procurer la vie éternelle, mais le royaume du ciel. VII. 459. — Leur réfutation. *Ibid.* — Pélagé avait anathématisé cette erreur, savoir que les enfants, même sans avoir reçu le baptême, ont la vie éternelle. II. 505. — L'édifice de l'hérésie pélagienne sur le péché originel, est renversé par le déluge de maux auxquels l'enfance est sujette. XVI. 610. — Ni la raison, ni la vraie science, ni la justice, ni la piété, ni les témoignages sacrés, ne sont favorables à l'erreur pélagienne. XVI. 471. — En quoi les Pélagiens et les Manichéens se ressemblent et diffèrent. XVI. 19. — Calomnies des Pélagiens contre les clercs de l'Eglise romaine. XVI. 21.

Erreurs des Pélagiens sur le libre arbitre. Tout en se proclamant les défenseurs du libre arbitre, les Pélagiens le compromettent par leurs exagérations. XVI. 4, 282. — Ils

sont des orgueilleux défenseurs de leur libre arbitre. XVI. 30. — Différence entre la doctrine catholique et la doctrine pélagienne sur le libre arbitre. XVI. 606. — Ils proclament la nature humaine trop libre pour chercher le libérateur, et assez forte pour vaincre par son libre arbitre toutes les passions et les tentations. II. 463, 465. — Suivant eux, le Créateur nous a donné la puissance de vouloir et de faire, sans laquelle nous ne pourrions ni vouloir ni pouvoir faire rien de bien. II. 498. — Ils enseignent que la volonté humaine suffit pour accomplir la loi, sans aucune inspiration de la grâce. II. 339, 462, 469. — Ils croient que le libre arbitre serait ôté à l'homme, s'ils nous accordaient qu'il ne peut avoir même une bonne volonté sans le secours de Dieu. II. 541.

Saint Augustin expose les points condamnables de la doctrine de Pélagé sur la grâce, et établit l'enseignement catholique. II. 497 et suiv. — Sous prétexte de sauvegarder le libre arbitre de l'homme, ils nient la grâce divine. XII. 459. — Pélagé enseignait que l'homme pouvait sans la grâce éviter le péché. XVII. 214, 217. — Il ne pouvait supporter ces paroles : « Donnez ce que vous commandez, et commandez ce que vous voulez ». XVI. 378. — Une conséquence de l'hérésie de Pélagé c'est que nous ne devons pas prier. II. 339, 461, 470 ; XVI. 427. — L'erreur de Pélagé sur la grâce et le libre arbitre n'est pas petite. II. 522. — Dissimulation des Pélagiens pour cacher leur erreur. VI. 112. — Quelle est la grâce des Pélagiens. II. 460, 465, 498, 522, 524 ; XVI. 612. — Pélagé faisait consister la grâce dans la loi et dans la doctrine. XV. 598. — Ils affirment que la grâce nous est donnée à cause de nos mérites antérieurs. XVI. 24. — Les Pélagiens sont des déserteurs de la foi. XVI. 23. — Des déserteurs et des persécuteurs de la grâce de Dieu. XVI. 64. — Pélagé et Célestius n'attaquent pas la grâce ouvertement. II. 460, 470, 533. — Doctrine pélagienne sur la perfection. XVI. 473. — Les Pélagiens affirment que l'homme juste en cette vie n'a absolument aucun péché. XVI. 352, 353. — Que l'Eglise entière est sans péché. VII. 139.

La doctrine des Pélagiens justement condamnée par les conciles de Carthage. II. 460. — Et de Diospolis. II. 461, 506. — Par les conciles catholiques et le siège apostolique. II. 474 ; III. 33 ; XV. 660. *Voy.* PÉLAGE. — Les conciles, les papes Innocent et Zozime ont condamné Pélagé et Célestius dans tout l'univers, sauf leur réconciliation avec l'Eglise. II. 533. — Le pape Sixte les anathématisa dans une assemblée nombreuse. II. 540. — Les auteurs de l'hérésie pélagienne ont soulevé contre eux l'unanime réprobation des conciles épiscopaux, du siège apostolique, de l'Eglise romaine et de l'empire romain. XV. 622. — Ils ont été chassés de l'Eglise. XVI. 203, 507, 575, 608. — L'Eglise romaine usa de beaucoup de ménagements envers les auteurs de l'hérésie pélagienne et ne les condamna que quand il ne fut plus possible d'attendre. XVI. 22. — Les Pélagiens exigeaient la réunion d'un concile général pour les juger. XVI. 74. — La condamnation de Pélagé fut utile. II. 477. — Pélagé et Célestius sont chassés de l'empire romain et tous les évêques obligés de souscrire la condamnation des erreurs pélagiennes. III. 2. — Les Pélagiens qui se convertissent doivent être reçus dans l'Eglise. II. 476. — Les ruses pélagiennes. XVI. 51 et suiv. — Les erreurs pélagiennes furent réfutées longtemps à l'avance par saint Cyprien et saint Ambroise. XVI. 73. — Les Pélagiens avaient eu l'espérance de faire accepter leurs erreurs à Rome. XVI. 21. — Ils avaient des partisans à Jérusalem et à Rome. II. 463. — Le pape Sixte passait pour leur protecteur. II. 535. — Les Pélagiens se glorifient de leur petit nombre. XVI. 468. — Il y avait des prêtres parmi eux. XVI. 426. — Cruauté des Pélagiens contre les disciples de saint Jérôme. XV. 593. — Conséquences monstrueuses de l'hérésie pélagienne. XVI. 688. — L'antique foi de l'Eglise catholique montre que les Pélagiens sont des hérétiques nouveaux. XVI. 339.

PÉLAGE de Tarente. II. 497.

PÉLASGE, roi des Sicyoniens. XIII. 397.

PÉLAGIEN, évêque. II. 459, 473.
PÉLAGE de Luperciana. XV. 177.
PÉLICAN. Sa nature. IX. 474. — Il est la figure du Christ. IX. 475.
PÉLIGNIENS, peuple d'Italie. XIII. 413.
PELLONIA, déesse. XIII. 83.
PÉLOPONÉSIENS, peuple de la Grèce. XIII. 397.
PÉNATES, dieux. XIII. 208.
PÉNITENCE. Faire pénitence est le cri de la nature. XI. 371; XIV. 67. — Dans l'Eglise la porte de la pénitence n'est fermée à aucun crime. VI. 317. — Les Cathares refusaient l'absolution aux pécheurs. XIV. 8. — Ceux qui ont prétendu que pour certains péchés il n'y avait point de pénitence, ont été déclarés hérétiques. VIII. 56. — La pénitence établie dans l'Eglise est pour les païens un moyen d'insulter les chrétiens. VIII. 56; IX. 476. — On ne peut sans la pénitence revenir de l'erreur à la vérité, ni du péché à la régularité. II. 158, 159. — Triple raison de faire pénitence. III. 119. — Trois sortes de pénitence. VIII. 38, 49. — Utilité et avantages de la pénitence. VIII. 47; XI. 372, 571, 573, 574.
 La pénitence est la colère de l'homme contre lui-même. VI. 82. — C'est par la pénitence que le péché est guéri. IV. 513. — La pénitence est un sacrifice de justice. VIII. 133. — Il faut joindre l'humilité à la pénitence. XIII. 37, 40, 327; X. 161. — L'humilité et la pénitence unissent l'homme à Dieu. IV. 635. — Pénitence vicieuse. VI. 77. — Pénitence sans repentance. VII. 321. — La pénitence est nécessaire à ceux qui ont commis des fautes après le baptême. VIII. 44.
 Celui qui a commis une faute publique doit en faire une pénitence publique. VIII. 45. — Pénitence infligée par l'Eglise. XII. 31. — La pénitence publique n'est imposée que pour de grands crimes. XII. 313. — Quels sont les coupables qu'on doit dispenser d'une pénitence douloureuse et pénible. V. 432. — Les prêtres conduisent à la pénitence ceux qu'ils arrachent aux supplices. II. 384. — Cendres de pénitence. IX. 476; X. 285. — L'Eglise n'a jamais refusé la pénitence aux adultères. II. 154. — Pourquoi le temps et les moyens de faire pénitence sont donnés à ceux qui sont condamnés à la mort et qui ne doivent point faire pénitence. XVI. 746. — La pénitence doit moins se mesurer à la durée qu'à la vivacité du repentir. XII. 24. — Trois espèces de pénitents. VII. 257. — Personne n'est contraint à faire pénitence. VII. 478. — Temps de faire pénitence. VI. 78. — C'est aux chefs des églises à déterminer la durée de la pénitence. XII. 24. — C'est aux ministres des sacrements qu'il appartient d'assigner la mesure de la pénitence. VIII. 45. — Les péchés commis après le baptême ont la pénitence pour remède. XII. 19.
 Il ne faut point remettre au lendemain pour faire pénitence. IX. 477. — Contre ceux qui refusent de faire pénitence. VIII. 46. — La pénitence stérile est inutile. Fruits de pénitence. VI. 287. — Pénitence infructueuse. VI. 94, 95. — Au jour du jugement la pénitence sera inutile. VI. 95; VIII. 303, 363, 642.
 La pénitence est un don de Dieu. II. 506; XII. 31, 143; XV. 658; XVI. 298, 740. — La bonté de Dieu amène certains pécheurs à la pénitence, tandis que d'autres en restent privés par un juste jugement de Dieu. XVI. 199. — C'est par la prédication de la pénitence que Dieu nous appelle. X. 309. — Notre vocation nous fait renoncer au diable par la pénitence. X. 310. — Il faut à la pénitence la miséricorde et le secours du Seigneur. XV. 612. — Qu'est-ce que faire pénitence pour les œuvres de mort? V. 560.
PÉNITENT. Quels sont ceux qu'on appelait pénitents dans l'Eglise. III. 117, 118; V. 576; XI. 575, 579. — Le pénitent doit reconnaître son péché et l'expier. VI. 82. — Les larmes du pénitent sont comme le sang de l'âme. VIII. 43. — Dans les membres du Christ il y a des pénitents. IX. 472.
 Réconciliation des pénitents. XI. 574, 577, 579; XIII. 459. — Imposition des mains aux pénitents. VII. 257. — Beaucoup portaient le nom de pénitents sans l'être. VII. 257. — Prières des justes en leur faveur. XI. 579, 580.

PENSÉE. Ce que c'est. I. 457. — Origine de nos pensées. II. 230, 231. — Diverses manières de penser. XII. 491. — Quatre formes de la pensée. XII. 493. — Il se forme dans la pensée une trinité de la mémoire, de la vision intérieure et de la volonté. XII. 487. — Quel rôle joue la pensée dans la trinité de l'âme. XII. 529. — Pourrions-nous un jour voir nos pensées. V. 441; VII. 287. — Comment les représentations incorporelles des corps viennent devant la pensée. II. 353, 356. — Les pensées ne peuvent pas se dissimuler dans les corps qui sont au ciel comme dans les corps qui sont sur la terre. IV. 118. — Différence entre la pensée et le désir. XV. 29. — Aux yeux de Dieu la pensée est une faute comme l'action aux yeux des hommes. VII. 95. — C'est par la pensée que l'homme est innocent ou coupable. IX. 709.
 Toute bonne pensée vient de Dieu. II. 499; III. 182; XVI. 29, 365. — La mauvaise pensée de l'homme ne peut changer sans le secours de la grâce de Dieu. XV. 726. — La pensée du mal n'est criminelle que quand elle est accompagnée du consentement. XV. 569. — Goûter du plaisir à une pensée mauvaise, mais sans consentement, n'est pas encore la mort, mais c'en est le commencement. VI. 431. — La délectation dans la pensée d'une chose illicite est un péché. XII. 502. — Dieu punit les mauvaises pensées. IX. 387. — Chaque jour notre cœur doit lutter contre les mauvaises pensées. IX. 457. — Il faut se purifier des mauvaises pensées. VI. 183. — Il est difficile de distinguer les pensées suggérées par le démon. IV. 307.

PENTADIUS. II. 459, 473.

PENTAPOLE. VI. 202.

PENTECÔTE. C'est la fête des semaines. IV. 38. — Accord de l'Ancien et du Nouveau Testament pour la célébration des fêtes de Pâques et de la Pentecôte. II. 69; XIV. 400. — Joies de cette fête. XI. 334.

PÉPUZIENS, hérétiques. XIV. 7.

PERDRIX. Elle est rusée. VI. 196. — Querelleuse. XIV. 217. — Elle est l'image des hérétiques. XIV. 217.

PÈRE. Père et Abba signifient la même chose. IX. 242, 574. — Le Père est le Dieu véritable en engendrant la vérité et non point en y participant. III. 88. — Le Père est le principe de la déité. XII. 421. — Il a sa ressemblance. IV. 144. — Le Père a engendré un fils identique à lui-même. XIV. 576. — La substance du Père et du Fils est la même. XIV. 598. — Dieu n'est point appelé Père par rapport à lui-même, mais par rapport à son Fils. IX. 104. — Le Père a engendré un Fils qui lui est consubstantiel. XIV. 611, 612. — Difficulté de savoir si le Père n'est pas lui-même la sagesse, mais seulement père de la sagesse. XII. 435, 442, 443. — Erreur des Ariens sur le Père. XII. 386; XIV. 580, 581, 582, 593, 614, 655. — Il est permis de conjecturer que le Père a pu, lui aussi, apparaître aux hommes. XII. 386.

Les voix de Dieu révélaient seulement la personne du Père. XII. 378. — Comment le Père parle au Fils. X. 505, 604; XIV. 550. — Le commandement ou la parole du Père est le Fils. XII. 362. — Le Père n'a pas été engendré. III. 83. — Comment le Père éternel engendre le Fils éternel. X. 479. — Les œuvres du Père ne sont pas distinctes des œuvres du Fils. VI. 517; XIV. 551. — Le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un seul principe comme ils sont un seul Dieu. XIV. 630. — Charité entre le Père et le Fils. X. 430.

Le Père ne s'est point incarné et n'a point souffert. X. 583. — Le Père seul n'a point été envoyé. XIV. 544. — Le Père n'est pas le père d'un autre Dieu, mais le Père du Christ. XIV. 575. — Dieu le Père de Jésus-Christ peut aussi être appelé roi. IX. 85. — Le Christ est inférieur au Père comme homme, comme Dieu il lui est consubstantiel. XIV. 631. — Pourquoi on dit que le Père ne jugera pas, mais qu'il a donné au Fils le pouvoir de juger. X. 585; XII. 363. — Le sein du Père. XIV. 612. — La droite du Père est la félicité éternelle. XIV. 550.

Dieu est notre Père. VI. 280. — Dieu est pour nous un père et une mère. VIII. 238. — Le démon est le père de ce siècle. VIII. 238.

Devoirs des pères de famille. VIII. 557. — Le père aime

tout en frappant, il luit en pardonnant. VI. 66. — Les vrais pères de famille veillent à ce que tous les membres de leur maison servent et honorent Dieu. XIII. 439. — Comment il faut savoir ne pas suivre les mauvais conseils d'un père. VII. 411. — Les pères adoptifs. VI. 241; XIV. 451.

PÉRÉGRIN, évêque. II. 451, 454.

PÉRÉGRIN, prêtre. XV. 426.

PÉRÉGRIN, diacre. II. 295, 376.

PERFECTION. Ne rien convoiter est la perfection du bien. X. 614. — Quelle est la perfection en cette vie. I. 329; VII. 45; XI. 526; XII. 464. — Celui qui tend à la perfection doit s'efforcer, en devenant meilleur, d'affaiblir chaque jour ses passions. X. 614. — La perfection du bien, c'est que la concupiscence ne soit pas dans l'homme. I. 324. — Perfection souveraine et perfection des commençants. XVII. 489. — Par quelle voie il faut conduire l'homme à la perfection. XVII. 219. — Perfection de la justice de l'homme. XVII. 222 et suiv. — En quel sens nous marchons, sans souillure, vers la perfection. XVII. 230. — Pour arriver à la perfection dans laquelle nous pourrions voir Dieu, nous avons besoin de travailler, de prier, et surtout de la grâce de Dieu. XVII. 217. — La perfection vient de Dieu et de sa grâce. III. 387; XVI. 416, 459. — Notre perfection, c'est le Christ. VIII. 584, 616. — Quel est l'homme parfait? VI. 581; VII. 548; VIII. 448; X. 417; XV. 531. — Nous sommes parfaits dans la charité quand il ne nous reste plus rien de notre infirmité. II. 445. — Personne n'est parfait en ce monde. II. 445; VIII. 416; IX. 277; X. 99; XV. 529; XVI. 42. — Ce qui semble parfait aux hommes est souvent bien imparfait devant la perfection. IX. 448. — En regard de la vie future, il n'est point de perfection en cette vie. IV. 18. — La perfection de l'homme consiste à savoir qu'il n'a pas atteint la perfection. VII. 98. — Quand viendra la perfection. XV. 521. — On ne peut achever l'œuvre de sa perfection sans la grâce de Dieu par Jésus-Christ. XVII. 220. — Le nier, c'est n'être pas chrétien. XVII. 214, 215. — Pourquoi un précepte impose à l'homme une perfection qui n'a jamais été réalisée sur la terre. XVII. 229. — L'orgueil empêche l'homme de devenir parfait. VIII. 448, 661. — Notre perfection, ici-bas, c'est l'humilité. VIII. 416; X. 99; XVI. 42. — Les parfaits ne vivent plus que pour les autres. VIII. 267. — Ils sont un exemple pour les fidèles. VIII. 323. — Ceux qui auront été parfaits jugeront avec le Christ. IX. 359.

PÉRIANDRE, un des sept sages de la Grèce. XIII. 400.

PÉRICLÈS. XIII. 30.

PÉRIL. Périls qu'il faut surmonter pour faire des progrès en Jésus-Christ. IV. 585. — Les périls, de la part des faux frères, ne cesseront jamais. VII. 80. — Les périls de l'enfer sont plus trompeurs dans les prospérités de ce monde. IX. 634. — C'est tenter Dieu que de ne pas prendre toutes les précautions possibles dans le péril. XIII. 345.

PÉRIPATÉTICIENS, philosophes. III. 282. — Aristote fut leur chef. XIII. 163. — Leur erreur sur la vie bienheureuse. XIII. 430.

PERPÉTUE, martyre. Sa prière pour son frère. XV. 640. — Son frère Dinocrate lui apparaît en songe. XV. 689. — Son martyre. VII. 408 et suiv.

PERSÉS. Longue durée de leur empire. XIII. 74. — Les Perses n'adoraient que deux dieux. XIII. 113. — La coutume chez les Perses interdisait le mariage à certaines personnes. IV. 495. — Philosophes perses. XIII. 162. — Fable persique. XIV. 459, 475.

PERSÉCUTIONS que souffrit l'Eglise. VIII. 470; IX. 424; XI. 424; XIII. 420. — A la persécution de Jérusalem, les fidèles furent dispersés et le monde s'enflamma. VI. 484. — A la persécution des tyrans succéda la persécution des hérétiques contre l'Eglise. XIII. 419. — On ne sait quand la dernière persécution du monde arrivera. XIII. 421, 461, 462. — La gloire des combattants sera d'autant plus grande que le combat aura été plus rude. XIII. 462. — Les persécutions sont utiles à l'Eglise. XIII. 211. — Les persécuteurs ont dû céder la victoire à l'Eglise. VIII. 236. — Persécu-

tions que souffre l'Eglise, alors qu'elle semble en paix. VIII. 249, 342, 589; IX. 423, 354, 400. — Persécution du corps, persécution de l'âme. XIII. 419. — L'Eglise a été à l'origine persécutée par les impies. X. 79. — Besoins des persécutés dévoués par les martyrs. XI. 419.

Les persécutions ne manquent jamais aux chrétiens. VI. 22; VII. 80. — Comment les hommes pieux supportent les persécutions. XIII. 652. — La vie des méchants est une persécution continuelle de la vie des gens de bien. III. 101; X. 7. — Le diable continue à persécuter le corps du Christ. X. 213. — Tout méchant persécute l'homme de bien par impuissance de l'amener au mal. X. 80. — On doit regarder comme possédant la vraie foi et la vraie justice celui qui souffre persécution pour le nom de Jésus-Christ. XIV. 160. — La persécution injuste est celle des impies contre l'Eglise, la persécution juste est celle de l'Eglise contre les impies. II. 484. — Ce n'est pas toujours un indice d'iniquité de soulever la persécution, comme ce n'est pas toujours une preuve de justice de souffrir persécution. XIII. 607. — Toute persécution n'est pas injuste, et quand elle est juste elle ne mérite pas le nom de persécution. XIII. 59; XV. 349, 390. — Dans la persécution il faut considérer avant tout, non pas les souffrances qui en sont la suite, mais les causes pour lesquelles on la subit. XV. 466. — Les saints ont quelquefois persécuté les méchants. II. 484. — Il ne suffit pas de souffrir persécution, il faut en connaître le motif. VIII. 350, 463. — Les vrais martyrs sont ceux qui souffrent persécution pour la justice. II. 483. — Il y a deux sortes de persécuteurs, ceux qui blâment et ceux qui flattent. IX. 125. — Différence entre ceux qui corrigent et ceux qui persécutent. XV. 349. — Bienheureux ceux qui souffrent persécution. V. 261. — Les hommes apostoliques ne craignent point les persécutions. V. 262.

Utilité des persécutions et des tribulations. VIII. 603, 607; IX. 333, 407, 442; X. 82. — Dieu permet les persécutions pour châtier l'un, éprouver l'autre, couronner un troisième. VIII. 248. — Pourquoi encore Dieu permet les persécutions. VIII. 472; IX. 369. — Pourquoi la persécution ne fait point tomber les prédestinés. IX. 363. — Il est permis de fuir la persécution lorsqu'on le peut sans manquer à son devoir. III. 64; X. 433. — C'est Dieu qui donne la patience dans les persécutions. IX. 706.

Il faut aimer ceux qui nous persécutent. V. 279. — La charité seule peut résister aux persécuteurs. VIII. 167. — Le chrétien ne doit point se raidir contre ses persécuteurs. VIII. 587. — A la lutte durant la persécution, à la constance en temps de paix, est accordée la couronne. VII. 509. — Il faut prier pour les persécuteurs de l'Eglise. II. 370. — Pour mettre fin aux persécutions, l'Eglise prie pour ses persécuteurs. IX. 444. — Conversion des persécuteurs de l'Eglise. XI. 421; XIII. 418. — Trois sortes d'hommes dans l'Eglise au jour de la persécution. IV. 611. — Pendant les persécutions, les chrétiens et les évêques se réunissaient dans des maisons particulières. XIII. 605.

PERSÉVÉRANCE. Ce que c'est. V. 434; XVI. 349. — Persévérer dans Jésus-Christ, c'est persévérer dans la foi. XIII. 506. — Quel est l'homme qui persévérera jusqu'à la fin. VIII. 619. — La persévérance dans le bien est un don de Dieu. III. 44; X. 180; XVI. 298, 349, 371 et suiv. — Dieu veut qu'on lui demande la persévérance au nom de Jésus-Christ. XVI. 355. — On ne saurait perdre, mais on peut obtenir la persévérance. XVI. 353. — La persévérance finale est le plus précieux des bienfaits de Dieu. XVI. 299. — Dieu donne la persévérance aux prédestinés. XVI. 304. — Aux élus. XVI. 313, 356. — Sans avoir reçu le don de persévérance, Adam était libre de persévérer ou non. XVI. 313. — Ceux qui n'ont pas reçu la persévérance sont laissés à leur libre arbitre et subiront le juste jugement qu'ils auront mérité. XVI. 316. — Les réprouvés ont été dans le bien, mais n'y ont point persévéré. XVI. 305. — Pourquoi les uns persévèrent et les autres non. XVI. 303. — Vaines excuses de ceux qui n'ont pas reçu la persévérance. XVI. 300. — Ceux qui ne doivent pas persévérer sont mêlés à ceux qui

doivent persévérer, pour empêcher ceux-ci de s'enorgueillir. XVI. 315, 365. — Et pour que, effrayés de la chute des autres, ils accomplissent leur salut avec crainte et tremblement. III. 42. — Ceux qui ne persévèrent pas jusqu'à la fin ne sont pas prédestinés. II. 372. — Tant que l'homme vit sur la terre, il ne sait s'il persévérera. XVI. 349. — A moins d'en être assuré par une révélation divine. XIII. 232. — La persévérance des martyrs est difficile. XVI. 350. — La persévérance parfaite demande le secours de Dieu et beaucoup d'efforts. X. 180. — La persévérance est le devoir des néophytes. XI. 313, 738.

PERSÉVÉRANTIUS, évêque. VIII. 381.

PERSÉE. XIII. 394.

PERSE, poète satyrique. II. 220, 221 ; III. 198 ; XIII. 29.

PÉRONNE. Le nombre des personnes divines ne s'est point accru par l'incarnation. II. 449. — Les trois personnes de la Trinité sont égales et coéternelles. II. 448. — Elles ne forment qu'un seul Dieu. II. 452. *Voy.* TRINITÉ. — Dans tout homme, l'âme et le corps ne font qu'une seule personne ; le Verbe et l'homme ne font qu'une personne dans le Christ. II. 284, 449. — Acceptation des personnes. X. 552. — L'Eglise est la personne du corps de Jésus-Christ. II. 301.

PERTUNDA, déesse. XIII. 128.

PERTUSIUM. XV. 410, 426, 444.

PERVERSITÉ. Dans les hommes pervers, il faut corriger la perversité, mais respecter le bien. XIII. 553.

PESTE effroyable en Afrique. XIII. 70. — A Rome. XIII. 60, 61. — La peste demande un sou, donne-lui-en deux et qu'elle s'en aille. VII. 81.

PÉTILIEU, donatiste. Il était avocat avant d'être évêque. XV. 287. — Son habileté. XV. 268. — Il était catéchumène et né de parents catholiques, quand malgré lui il fut baptisé et ordonné évêque par les Donatistes. XIII. 633. — Il fut évêque de Constantine ou Cirta. I. 352 ; XV. 316. — Il fut successeur non immédiat de Sylvain. XV. 313. — Réponse de saint Augustin aux lettres de Pétilien. XV. 491 et suiv. — Pourquoi il accuse saint Augustin de mensonge dans cette réponse. XIII. 643. — Il altère souvent le sens des textes de l'Écriture. XV. 242, 249.

PÉTRONIE est guérie miraculeusement. XIII. 524.

PEUPLE. Le peuple est une société fondée sur des droits reconnus et sur la communauté des intérêts. XIII. 39, 442. — Quels sont les États qui peuvent s'attribuer le nom de peuple. XIII. 446. — Différence entre un peuple et une foule. VI. 447. — Les deux peuples, celui des fidèles et celui des infidèles. X. 429. — Peuple ancien et peuple nouveau. V. 441. — Figures des deux peuples. VI. 15. — Le peuple d'Israël était seul appelé le peuple de Dieu. XIII. 417. — Aujourd'hui on range dans le peuple de Dieu tous ceux qui ont part à ses sacrements. VIII. 508.

PHALARIS. II. 393.

PHALISCUS. III. 449.

PHARAN signifie montagne fertile. IV. 550.

PHARAON. Ce mot n'est pas un nom propre d'homme, il désigne la puissance royale. IV. 333. — Ce nom était commun à tous les rois d'Égypte. XIII. 361. — Comment Pharaon voulait détruire le peuple de Dieu. X. 148. — Le mot Pharaon signifie dispersion. X. 431. — Endurcissement de Pharaon. IV. 415 ; VI. 38 ; XVI. 294. — Son châtement. V. 372.

PHARISIEN. Les Pharisiens étaient les plus distingués et les plus instruits des Juifs. VI. 457 ; VII. 87. — Leur pureté extérieure. VI. 457 ; IX. 467 ; X. 189. — Leur orgueilleuse et inguérissable arrogance. X. 633. — En se croyant justes, ils rendirent leur guérison impossible. X. 374. — Les mauvais pasteurs désignés par les Scribes et les Pharisiens. VI. 560. — Le levain des Pharisiens. VI. 531. — Orgueil du pharisien qui avait invité Jésus. VI. 432. — Le pharisien et le publicain. VI. 447, 481 ; VII. 440 ; VIII. 287 ; XI. 634 ; XV. 521.

PHÉGOUS. XIII. 389.

PHÉNICIE. IV. 427.

PHÉNIX. Il est l'image de la résurrection des corps. XV. 692.

PHÉRÉCYDE, philosophe de Syrie. II. 285 ; III. 280.

PHILASTRE, évêque de Bresse, a écrit un livre sur les hérésies. III. 53 ; XIV. 8.

PHILIPPE, un des sept premiers diacres. VI. 436 ; VII. 360. — Il fut surnommé l'Évangéliste. VII. 361.

PHILON, philosophe. III. 257 ; XIV. 205.

PHILOCALIE. III. 254.

PHILOCALUS. III. 53.

PHILOSOPHE. Origine de ce nom. XIII. 156, 163, 400. — Le vrai philosophe est celui qui aime Dieu. XIII. 156. — Les philosophes sont postérieurs aux prophètes. XIII. 409. — Variété d'opinions des philosophes sur la nature des dieux. III. 547. — Ils enseignaient dans leurs écoles ce qu'ils ne pratiquaient pas dans les temples. III. 547. — Les maximes inventées par les philosophes ne pouvaient servir à rien. XIII. 29. — Les philosophes ont eu pour amis les démons et non les dieux. XIII. 434. — Après avoir connu Dieu, ils se sont égarés jusqu'à adorer les idoles. VI. 575. — L'orgueil leur a fait perdre ce que la curiosité leur avait fait découvrir. VI. 575. — Leur aveuglement. I. 397. — Ils ont pu connaître Dieu. VI. 310, 575 ; VII. 277. — La sagesse des philosophes vient de Dieu. XIII. 29, 537. — Ils admettent l'immortalité de l'âme, mais nient la résurrection des corps. IX. 340. — Les philosophes et la résurrection. XII. 416 ; XIII. 276. — Ils semblent n'avoir eu d'autre but dans leurs études, que de trouver le moyen d'arriver à la félicité. XIII. 411. — Ils se sont trompés en plaçant leur béatitude ici-bas. XIII. 428. — Et en croyant qu'ils se faisaient une vie heureuse par la seule force de leur volonté. II. 508. — Pourquoi on ne trouve pas en eux la vraie piété. II. 392.

Leurs dissensions. XIII. 411. — Les philosophes ignoraient la fin où doivent tendre les vérités qu'ils connaissaient et le moyen d'y parvenir. XIII. 412. — La crainte les empêchait d'enseigner la vérité qu'ils connaissaient. III. 550. — Pourquoi ils ont retenu la vérité dans l'injustice. XII. 522. — Leur orgueil et leur vanité. II. 110 ; III. 505, 550 ; VII. 281. — Leurs extravagances. VII. 281. — Ils avaient le cœur perverti. VIII. 293. — Différentes sectes de philosophes. III. 282. — Philosophes italiens, philosophes ioniens. XIII. 156. — Thalès fut le chef de la secte ionique, Pythagore le chef de la secte italique. XIII. 156, 157, 162. — Noms des principaux philosophes. XVI. 185, 186. — Philosophes physiciens. XVI. 185. — Philosophes consulaires. XVI. 186. — Les saintes Écritures n'ordonnent pas d'éviler et de mépriser absolument tous les philosophes, mais les philosophes de ce monde. III. 218. — De quels philosophes le chrétien doit se défier. XIII. 163. — La foi d'un bon chrétien est fort au-dessus de toute la science des philosophes. XIII. 163 ; XVI. 187. — On trouve des traces assez sensibles de la foi chrétienne dans l'enseignement de quelques philosophes. XVI. 187. — Des philosophes qui ont le plus approché de la vérité chrétienne. XIII. 162. — Ce que sont les philosophes comparés au Christ. X. 185. — Il faut profiter de ce que les philosophes païens ont de vrai. IV. 40. — Il a manqué à tous les philosophes l'exemple d'une humilité divine. II. 226. — A quoi peut servir au docteur chrétien l'étude des doctrines des philosophes. II. 224.

PHILOSOPHIE. Origine de ce nom. XIII. 156, 163. — La philosophie est l'étude et l'amour de la sagesse. III. 505. — Beauté de la philosophie. III. 214, 254. — L'étude de la philosophie est de tous les âges. III. 242. — Elle mène l'homme à la vie bienheureuse. III. 169.

Notre sainte religion déteste avec raison la philosophie de ce monde. III. 282. — Quel est l'objet de la pure philosophie. III. 225. — Elle a deux questions à résoudre : l'une concerne l'âme, l'autre concerne Dieu. III. 237. — Il faut éviter avec soin l'orgueil qui est comme une montagne placée à l'entrée du port de la philosophie. III. 169, 170. — L'Hor-tensius de Cicéron est une exhortation à la philosophie. I. 381.

Plusieurs genres de philosophie. III. 282. — Division de la philosophie en trois parties. XIII. 158, 239. — La philosophie comprend les mœurs, la nature et le raisonnement.

II. 226 ; XIII. 239. — Les deux préceptes du Christ sur la charité renferment la physique, la morale et la logique. II. 287. — La philosophie se divise en active et contemplative. XIII. 458. — La philosophie chrétienne est la seule vraie. III. 474 ; XVI. 484. — En matière de philosophie morale, les Platoniciens ont le premier rang. XIII. 461. — De la philosophie qui a le plus approché de la vérité chrétienne. XIII. 462. — Le but de la philosophie est d'apprendre aux hommes le moyen de devenir heureux. XIII. 410. — La véritable philosophie est l'unique secours contre les misères de cette vie. XIII. 537.

PIBISON, fleuve. IV. 411.

PHOQUE, animal marin. IV. 172, 173.

PHORBAS. XIII. 390.

PHORONÉE, roi d'Argos. XIII. 389, 391.

PHOTIN, hérétique, prétendait que Jésus-Christ n'était pas Dieu, mais un simple homme qui surpassait les autres par sa sagesse et sa justice. I. 427 ; VI. 454, 414 ; VII. 447, 292, 296 ; XIII. 445 ; XIV. 9.

PHOTINIENS, hérétiques. X. 651 ; XVI. 384. — Ils prétendent que le Fils de Dieu a commencé d'être en naissant d'une vierge et qu'il n'existait pas auparavant. II. 316. — Ils nient la personnalité du Saint-Esprit. II. 496 ; VI. 317. — Leur hérésie prit naissance en Pannonie. VII. 314.

PHRYGIE. VII. 314.

PHRYXUS. XIII. 393.

PHYSICIEN. XII. 4.

PICENTINS, peuple d'Italie. XIII. 413.

PICUS, premier roi des Laurentins. XIII. 394. — Romulus lui élève un temple. XIII. 430.

PIED. Des pieds dans la musique. III. 413, 417 et suiv. — Excellente coutume de laver les pieds des hôtes. X. 702. — Jésus lave les pieds des Apôtres. X. 696 et suiv. — Comment l'Eglise craint de se salir les pieds en allant à Jésus. X. 698. — L'amour est le pied de l'âme. VIII. 167. — Le pied de l'orgueil. VIII. 360. — Quels sont les pieds du Seigneur. IX. 95, 367. — Pour nous éloigner ou nous rapprocher de Dieu, nos pieds sont nos affections. IX. 409.

PIÈGE. Les pièges du démon sont tendus jusqu'à la fin du monde. VIII. 262. — Que notre voie soit le Christ, et nous ne tomberons point dans les pièges du diable. IX. 355.

PIERRE. La pierre était le Christ. I. 331 ; IV. 520 ; VIII. 49, 50 ; IX. 528. — La pierre sur laquelle est bâtie l'Eglise est le Christ. VI. 340 ; VII. 372, 469. — La pierre est partout notre refuge. IX. 536. — Jésus, la pierre du désert, s'est changée en eau pour arroser ses fidèles. IX. 626. — Ce que c'est que bâtir sur le sable et sur la pierre. VI. 189.

Les Manichéens enseignent que les pierres sont des os de princes. XIV. 232. — Les païens disent que les pierres et la terre sont comme les os et les ongles de Dieu. XIII. 447. — Les adorateurs d'idoles sont des pierres. VI. 499. — Les païens adoraient des pierres mortes, nous avons trouvé la pierre vivante. IX. 430. — Tous les fidèles font une seule pierre. IX. 417. — Jésus-Christ est la pierre angulaire. VI. 15. — La petite pierre qui devient une montagne. VIII. 494. — Jésus est une pierre d'achoppement et de scandale pour les incrédules. VIII. 494. — Les cinq pierres de David. VI. 430. — Les pierres vivantes, les pierres mortes. VI. 104. — Pierres précieuses dans l'Eglise. VI. 149. — Les fidèles sont les pierres vivantes de l'Eglise. VIII. 486.

PIERRE, apôtre de Jésus-Christ. Pourquoi il fut appelé Pierre. I. 331 ; VI. 340 ; VII. 290, 372, 469 ; X. 371. — Saint Pierre est le premier et le chef des Apôtres. VI. 340, 341, 592 ; VII. 470, 483, 486 ; XV. 85 ; XVI. 81. — C'est de lui que découle tout l'épiscopat et toute l'autorité de ce nom. II. 474. — La primauté de l'apostolat conférerait à saint Pierre une prééminence réelle sur l'épiscopat. XV. 85. — Saint Pierre confesse la divinité de Jésus-Christ. II. 350 ; VII. 255, 372, 473. — Saint Pierre aimait Jésus-Christ d'un amour charnel. VII. 372. — Pourquoi il est appelé bienheureux puis Satan. VI. 340 ; VIII. 566 ; X. 63, 471. — Présomption de saint Pierre. VI. 9, 592 ; VII. 319, 421, 478 ;

VIII. 339 ; X. 499 ; XI. 725. — Il était sage selon la chair, mais faible. VI. 9. — Profondeur de sa faiblesse. VIII. 454. — Il représentait les forts et les faibles dans l'Eglise. VI. 341. — Avant la tentation, il était présomptueux ; dans la tentation, il apprit à se connaître. VIII. 362, 602 ; X. 470 ; XI. 725. — Sa foi. XI. 537, 540.

Saint Pierre n'avait pas la charité quand, cédant à la crainte, il renia son Maître. XVI. 285. — S'il eût voulu, il n'aurait pas renié Jésus-Christ. XV. 328. — Il pécha en reniant Jésus. X. 497 ; XI. 363, 542. — Comment le Sauveur regarda Pierre. VII. 419 ; XI. 542 ; XV. 612. — Repentir et pénitence de saint Pierre. VII. 419 ; IX. 679 ; X. 470 ; XI. 543. — Il ne fit point pénitence à la manière de ceux qu'on appelle pénitents dans l'Eglise. III. 117. — La foi de Pierre a comme sombré quand Jésus-Christ fut attaché à la croix. VII. 290. — Il avait des idées charnelles de la passion du Sauveur. V. 509. — Il ne croyait pas à la résurrection de Jésus-Christ. VII. 290.

Son amour pour Jésus-Christ. VI. 340 ; VII. 469, 473, 499 ; IX. 368 ; XI. 543. — Pourquoi Jésus-Christ lui demande trois fois s'il l'aime. IX. 368 ; X. 647 ; XI. 407. — Une triple protestation d'amour effaça son triple renoncement. VI. 559, 566, 594 ; VII. 318, 470, 490 ; XI. 739. — Jésus confie ses brebis à saint Pierre. *Ibid.* — Saint Pierre pécheur d'hommes. XI. 362.

Saint Pierre représentait l'Eglise lorsqu'il reçut le pouvoir des clefs. VI. 595 ; VII. 469 ; IX. 585. — Il est la figure de toute l'Eglise. I. 331 ; VI. 339 ; VII. 255 ; X. 673. — Il figurait l'union des bons pasteurs. VI. 592. — Jésus-Christ établit son Eglise sur Pierre seulement. VI. 559. — Vision de saint Pierre. VI. 594 ; IX. 525. — Jésus-Christ annonce à saint Pierre qu'il mourra malgré lui. VII. 478, 500. — A quel moment Jésus-Christ parle à saint Pierre des souffrances qui l'attendent. VII. 319. — Puissance et grandeur de Pierre. XI. 539.

Pourquoi saint Pierre est repris par saint Paul. II. 25, 96 ; V. 399 ; XIV. 276. — La dissimulation de saint Pierre est blâmée et corrigée dans le Nouveau Testament. XII. 199. — En forçant les Juifs à judaïser, Pierre ne faisait pas bien. II. 409. — Admirable conduite de Pierre repris par Paul. V. 399. — Paul mérite d'être loué pour sa liberté, Pierre pour son humilité. II. 114.

On méprisait Pierre et Paul en leur donnant la mort, maintenant leur tombeau est glorieux. X. 197. — Ils ont répandu leur sang en commun, ont conquis tous deux la couronne céleste et fait de ce jour un jour sacré. VII. 480. — Ils ont souffert le même jour. VII. 472 ; XI. 538, 539. — Leur fête. VII. 472. — Eglise bâtie à Rome en l'honneur de saint Pierre. IV. 484. — Le corps de saint Pierre repose à Rome. VII. 474 ; XI. 538. — Les empereurs viennent prier au tombeau de Pierre le pécheur. III. 74. — Saint Pierre nous a affermis par son apostolat, par son martyre, par ses Epîtres. VII. 202. — Il fut l'ordonnateur d'Etienne. VII. 483. — Il ne fut point magicien. XIII. 421.

PIERRE, prêtre espagnol. XV. 635.

PIERRE d'Hippone. XV. 183.

PIERRE, diacre de Rome. XIII. 591.

PIÉTÉ. Quelle est la vraie piété. II. 397 ; VI. 374 ; XIII. 107. — La piété consiste à aimer Dieu pour lui-même. VI. 410. — Le commencement de toute religion consiste à concevoir de Dieu l'idée la plus excellente. III. 323. — La sagesse de l'homme c'est la piété. XII. 4. — La piété est le second degré qui conduit à la sagesse. IV. 21. — Si la piété et la charité manquent, tout n'est plus qu'un sujet de perdition, une invitation au désordre. III. 71. — La piété suffit pour rendre heureux. XIII. 73. — Elle est un grand don de Dieu. *Ibid.* — Ceux qui sont séparés de l'Eglise peuvent avoir le signe extérieur de la piété chrétienne, mais non la vertu intérieure. VI. 327. — La grande piété ne se rencontre pas souvent. VI. 312. — Par la piété, on remplit envers les parents et la patrie les devoirs de la bienveillance. V. 434. — La piété éternelle est le lien sacré de la société. XIV. 47.

PILATE. Pourquoi il est fait mention de Pilate dans le

Symbole. v. 547. — Il a participé au déicide des Juifs. ix. 34. — Il avait reçu comme un souffle de vérité quand il écrivit : Jésus, roi des Juifs. vii. 185. — Il se lave les mains du sang de Jésus. vii. 185. — Comment il rend témoignage à Jésus. vii. 185.

PILUMNUS, dieu. xiii. 128.

PINIEN. Le peuple d'Illipponne demande de l'avoir pour prêtre et sollicite son ordination. ii. 250 et suiv.

PIRATES. Guerre des pirates contre Rome. xiii. 67. — Belle réponse d'un pirate à Alexandre. xiii. 73.

PYRITE, pierre qui s'enflamme si on la presse fortement. xiii. 488.

PISCINE de Siloé. vi. 503. — Le premier qui descendait dans la piscine après que l'Ange en avait agité l'eau était seul guéri. vi. 508, 510. — Les cinq galeries de la piscine figuraient les cinq livres de Moïse. ix. 141, 499. — Le trouble de l'eau figurait la passion du Sauveur. ix. 499.

PITTACUS, un des sept sages. xiii. 400.

PLAIDER. Est-il permis de plaider? v. 296. — Plaider pour rentrer dans son bien c'est s'écarter des exemples apostoliques. ii. 144. — C'est une faute d'avoir des procès entre chrétiens. viii. 41; xii. 29. — L'Apôtre tolère cependant de plaider devant un tribunal ecclésiastique. viii. 41; ix. 266; xii. 29. — Il défend aux chrétiens de plaider au forum. ix. 708. — Tous les mauvais plaideurs ont coutume d'accuser leurs juges. ii. 34.

PLAIE. Les dix plaies d'Egypte. vi. 34; ix. 231, 358; xi. 480.

PLAIRE. Sur la terre il est difficile de plaire à Dieu. vi. 202. — Comment nous pouvons plaire à Dieu. vi. 202; 219; xii. 161. — Celui-là plaît à Dieu, qui se plaît en Dieu. viii. 297; x. 30. — Dieu juste ne peut plaire à l'homme injuste. vi. 223. — Ce qui en nous plaît à Dieu vient de lui, ce qui vient de nous lui déplaît. vi. 64. — Pour quiconque doit se garder de l'orgueil, il y a danger à se plaire à soi-même. x. 701. — Il faut se garder de se plaire à soi-même. vii. 98. — Se plaire en quelque chose c'est s'arrêter. vii. 94. — C'est déplaire à Dieu que de se plaire à soi-même. viii. 454. — Se plaire à soi-même c'est plaire à un insensé. vi. 209; x. 30. — Se plaire en soi-même est le péché d'orgueil. xiii. 297. — L'orgueilleux veut plaire aux hommes et l'humble veut plaire à Dieu. viii. 201. — Ce que doit craindre celui qui cherche à plaire aux hommes. v. 438. — Il faut plaire aux autres non pour soi-même, mais par charité. iii. 70; vi. 208, 259; x. 27. — On ne peut plaire à Dieu et aux hommes en même temps. v. 396.

PLAISIR. Le but de nos soucis est le plaisir. viii. 131. — Le plaisir est comme un poids attaché à l'âme. iii. 479. On aime ce qui fait plaisir. vii. 45. — Plaisirs permis, plaisirs défendus. vii. 45. — Parfois on croit que ce qui fait plaisir fait du bien, quoique cela nuise. iii. 27. — Souvent nous voyons ce qu'il faut faire, et nous ne le faisons pas parce que nous n'avons pas d'attrait pour le faire. ix. 663; xv. 533. — Une bonne œuvre nous présente d'autant plus d'attrait que nous avons plus d'amour pour Dieu. xv. 534. — Quels plaisirs procure aux bons la louange de Dieu. vii. 326. — Plaisir qui procure la justice. vii. 45. — C'est une grande faveur de Dieu que ce plaisir qu'on trouve dans le bien. ix. 688, 704; xvi. 10.

Plaisirs de la loi de Dieu, plaisirs de la convoitise. vii. 14. — La convoitise aboutit au plaisir dangereux, la charité aux chastes délices. viii. 167. — Les jouissances mortelles doivent être excitées ou permises autant qu'il le faut. xiv. 328. — Celui qui se livre à une affection illicite au lieu de la réprimer, pèche. xiv. 328; xvii. 183. — Le bien devrait nous inspirer autant de plaisir que d'amour. xvii. 182. — On doit quelquefois refuser à la chair des plaisirs même permis. xii. 333. — Il faut triompher du plaisir d'abord, ensuite de la douleur. vii. 577, 578; viii. 15. — Celui qui triomphe de la tentation reçoit néanmoins quelque vibration de plaisir. x. 222. — Pourquoi Dieu mêle l'amertume aux plaisirs terrestres. viii. 442; ix. 404; x. 167. — L'âme qui croit au Christ traverse sans danger les plaisirs des

choses passagères. ix. 62. — Le plaisir du péché passe : et l'homme qui en a goûté n'y songe qu'avec remords. vii. 39. — Nous ne devons user des plaisirs qu'autant qu'il le faut pour entretenir la santé du corps. ii. 367. — Il faut mépriser les plaisirs du monde. xii. 162.

PLANTE. Quoique privées de sentiment, les plantes vivent. xiii. 16. — Les Manichéens leur attribuaient la faculté de raisonner. iv. 131.

PLATON était né à Athènes, d'une famille honorable. xiii. 158. — Il fut le disciple le plus célèbre de Socrate. v. 119; xiii. 158, 409. — Son génie admirable. xiii. 158. — Il fut l'homme le plus sage et le plus savant de son temps. iii. 280. — Il apprit la théologie des disciples de Pythagore. iv. 35. — Il apprit la morale de Socrate. xiii. 158. — Il s'appropriâ la philosophie de l'école italique. *Ibid.* — Il voyagea longtemps pour s'instruire. *Ibid.* — Il porta la philosophie à sa perfection. iii. 280; xiii. 158. — Il divisa la philosophie en trois parties. xiii. 158. — Importance supérieure qu'il attribue aux idées. xiii. 151. — Il admettait certaines vertus civiles semblables à d'autres vertus véritables. iii. 280. — Platon a établi la fin du bien, les causes des choses et la certitude du raisonnement, non dans la sagesse humaine, mais dans la sagesse divine. ii. 227. — La religion chrétienne apprend aux hommes ce que Platon ne crut pas possible d'enseigner. iii. 548. — Platon croyait qu'il y avait deux mondes. iii. 280. — Que le monde était animé. i. 319. — Après avoir méprisé le mariage, il sacrifia à la nature, tant il était esclave des opinions de son temps. iii. 549. — Son opinion sur la nature des dieux. vii. 281. — L'homme de Platon. i. 521. — Il excluait les poètes d'une cité bien gouvernée. xiii. 33. — De tous les philosophes, Platon est le plus près de nous. xiii. 159. — Il admettait un Dieu suprême, créateur des autres dieux. vii. 284. — Comment Platon a pu autant s'approcher de la doctrine chrétienne. xiii. 164. — Il fut un écrivain plus éloquent que persuasif. iii. 548. — Socrate et Platon n'ont pu faire adopter leurs idées sur Dieu. ii. 547. — Il affectait de cacher ses opinions. iii. 281; xiii. 159. — Sur combien de points Porphyre a réfuté et corrigé la doctrine de Platon. xiii. 219. — A sa mort Platon fut remplacé à l'Académie par Speusippe et Xénocrate. ii. 226; xiii. 165.

Eloge de Platon. iii. 280. — Cicéron l'appelle en quelque sorte le dieu des philosophes. xvi. 186. — Labéon le met au rang des demi-dieux. xiii. 34, 166. — A quelle époque vivait Platon. xiii. 164, note. — Saint Augustin crut pendant un certain temps que Platon avait entendu le prophète Jérémie ou lu le livre des prophètes. xiii. 164. — C'est une insigne folie de croire que Jésus-Christ ait emprunté sa doctrine à Platon. iv. 35. — Platon n'a pu ni voir Jérémie ni lire en grec une version des Ecritures qui n'était pas encore faite. xiii. 164. — On ne peut le comparer ni aux anges, ni aux prophètes, ni aux apôtres, ni aux martyrs, ni même à aucun chrétien. xiii. 34.

PLATONICIENS ou ACADÉMICIENS. ii. 226. — Ils sont les plus célèbres de tous les philosophes. xiii. 160, 164, 164, 195. — Saint Augustin espérait trouver chez eux une doctrine qui ne serait pas opposée à nos saints mystères. iii. 283. — Ils placèrent le souverain bien dans Dieu. ii. 226; xiii. 162. — Ils ont parfaitement distingué ce que l'esprit conçoit de ce qu'atteignent les sens. xiii. 161. — Tout en ayant une juste idée du Dieu unique et véritable, ils n'ont pas moins jugé nécessaire le culte de plusieurs divinités. xiii. 163. — De l'opinion des Platoniciens touchant les dieux qu'ils définissent des êtres essentiellement bons et amis de la vertu. xiii. 165. — Saint Augustin avait trouvé dans leurs livres la divinité du Verbe, mais non pas l'humilité de son incarnation. i. 422. — Il n'y trouva point non plus l'humilité et la vraie voie du salut. i. 427, 428. — Les Platoniciens ne purent remplir le rôle de la vérité, il leur manquait l'exemple d'une humilité divine. ii. 226. — Ils n'eurent jamais l'autorité nécessaire pour conduire les peuples à la foi des choses invisibles. *Ibid.* — Ils enseignaient que les âmes humaines, chassées du ciel par suite de leurs

pechés, sont précipités dans les corps. I. 308; II. 431; XV. 629. — Leur doctrine sur l'illumination et le bonheur de l'âme est parfaitement conforme à l'Évangile. XIII. 497. — Ils prétendent prouver qu'un corps terrestre ne peut demeurer dans le ciel. XIII. 527. — Ils ne veulent point qu'une seule faute reste impunie, mais ils ne reconnaissent que des peines purifiantes. XIII. 496. — Pourquoi les Platoniciens ont caché leur véritable sentiment. II. 226; III. 280. — Ils ont surpassé tous les autres philosophes parce qu'ils ont approché de plus près de la vérité, quoiqu'ils en soient encore fort éloignés. XIII. 226. — En matière de théologie, leurs opinions sont meilleures que celles de tous les autres philosophes. XIII. 159. — Lorsque le nom du Christ eut retenti dans le monde, les Platoniciens commencèrent à divulguer la doctrine de Platon, qu'ils avaient tenue cachée. II. 232.

PLAUTE. XIII. 31.

PLEMNEUS, roi des Sicyoniens. XIII. 390.

PLÉNITUDE. Comment nous serons remplis de toute la plénitude de Dieu. II. 352, 358.

PLEURER. Il était défendu aux prêtres de pleurer les morts. IV. 483, 499. Voy. LARMES.

PLINTA, consul. III. 2.

PLOTIN, philosophe grec platonicien. XIII. 165. — On voyait Platon revivre en lui. III. 282. — Il passe pour avoir mieux que personne entendu Platon. XIII. 185. — Son sentiment sur l'illumination d'en-haut. XIII. 196. — Son école florissait à Rome. II. 232. — Parmi ses disciples, les uns s'adonnèrent à la magie, les autres se firent chrétiens. II. 232.

PLUIE. Comment elle est formée. IV. 459. — Pourquoi il pleut dans la mer. X. 294. — Pluie de terre, de pierres. XIII. 69.

PLUTON, dieu. On lui donne la terre. XIII. 76.

POÉSIE. Invention de la poésie. III. 234. — Les ornements de la poésie. III. 224. — Niaiseries de la poésie. III. 581. — La philosophie est préférable à la poésie. III. 210, 264.

POÈTE. Les poètes étaient appelés autrefois inventeurs d'énigmes. IV. 522. — Des poètes théologiens. XIII. 394. — Chez les Grecs, il était permis aux poètes de difflamer tous les citoyens à leur gré. XIII. 88. — Les Romains réprimaient la licence des poètes. XIII. 30, 32. — A Rome, on regardait les comédiens et le théâtre comme infâmes. XIII. 33. — Platon excluait les poètes d'une cité bien gouvernée. XIII. 33. — La raison permet aux poètes la fable des Muses. III. 235. — On donne place dans l'étude des belles-lettres aux comédies et aux tragédies des poètes. XIII. 30. — Les poètes ont pour juges les littérateurs. III. 235. — Les fables des poètes sont moins obscènes que les enseignements de leur religion. XIII. 30.

POIDS. Ce que c'est. VIII. 250. — Il y a deux sortes de poids. VIII. 250. — Lois de la pesanteur. VII. 283.

POINT. Ce que c'est. III. 293. — Sa puissance. III. 293.

POISON. Les poisons deviennent des remèdes lorsqu'ils sont employés à propos. XIII. 237. — Les poisons des dames romaines. XIII. 60. — Pourquoi la terre produit les poisons. IV. 95.

POISSON. D'après les Manichéens, les poissons sont le mal. III. 525. — Création des poissons. IV. 169. — Pourquoi ils ont été appelés reptiles à âmes vivantes. IV. 172. — Que signifient les deux poissons dont le peuple fut nourri miraculeusement. I. 338; V. 453. — Signification des poissons. I. 515; VIII. 160. — Le poisson, symbole de la foi. VI. 153. Voy. PÊCHE.

POLÉMON, chef de l'école laissée par Platon. III. 281. — Il succéda à Xénocrate. II. 226; XIII. 425. — Il était adonné au vin lorsqu'il fut échangé par un discours de Xénocrate sur la tempérance. II. 336; XVI. 80, 95.

POLIANUS de Milée. XV. 160.

POLLENTIUS. Saint Augustin répond à ses questions sur le mariage par le livre *Des Unions adultères*. XII. 166, 188.

POLLIS. XV. 412.

POLYCARPE d'Adrumète. XV. 155.

POLYGAMIE des patriarches. XII. 123. Voy. ÉPOUSE, FEMME.

POLYPHIDÈS, roi des Sicyoniens. XIII. 396.

POMONE, déesse. XIII. 92.

POMPEL, gendre de César. XIII. 54. — Partisan de Sylla. XIII. 68. — Profanateur du temple de Jérusalem. XIII. 41.

POMPÉE. XV. 144.

POMPÉE de Sobrate. XV. 186.

POMPONIUS. XIII. 80.

POMPONIUS de Dionysiana. XV. 178.

PONTICANT. III. 100.

PONTIUS, évêque donatiste. XV. 267, 423, 448. — Merveilles qu'on raconte de lui. XV. 316. — Faux miracle qu'on lui attribue. X. 423. — Il obtint de Julien l'Apostat la liberté et des églises pour les Donatistes. II. 196.

POPULONIA, déesse. XIII. 431.

PORPHYRE. Il y eut deux Porphyre : Porphyre de Sicile, très-célèbre, et Porphyre philosophe aussi. I. 350. — Porphyre de Sicile. V. 122. — Porphyre fut un platonicien illustre. XIII. 165, 515. — Il fut le plus savant des philosophes. XIII. 443. — En quel temps il vivait. XIII. 221. — Il enseignait qu'il faut fuir tout ce qui est corps. I. 310, 314; VII. 284. — Son ouvrage intitulé : *La Philosophie des Oracles*. XII. 443. — Son livre, *Du Retour de l'Âme*. XIII. 219. — Sur combien de points Porphyre a réfuté et corrigé la doctrine de Platon. XIII. 219. — Il félicite les Hébreux d'adorer le grand et vrai Dieu. XIII. 475. — Des contradictions de Porphyre flottant incertain entre la confession du vrai Dieu et le culte des démons. XIII. 214. — Il s'engage dans l'erreur plus avant qu'Apulée et tombe dans l'impiété. XIII. 215, 444. — Des oracles que Porphyre rapporte touchant Jésus-Christ. XIII. 443. — Quels conseils ont aveuglé Porphyre et l'ont empêché de connaître Jésus-Christ. XIII. 216. — Il fut ardent ennemi des chrétiens. XIII. 443. — Et de la vérité chrétienne. VII. 284. — Ses calomnies contre le Christ et les chrétiens. XIII. 444. — Son orgueil repoussait l'Incarnation de Jésus-Christ. XIII. 217. — Il accuse les chrétiens d'une extrême folie parce qu'il croit que le monde périra. XIII. 475. — Sa lettre à l'égyptien Anébon, où il le prie de l'instruire touchant les diverses espèces de démons. XIII. 203. — Calomnies de Porphyre contre saint Pierre. II. 114.

PORPHYRE, évêque. XVI. 84, 93.

PORTE. Quelles sont les portes de la mort et les portes de Sion. VIII. 166. — La porte de Dieu est pour nous la confession. IX. 459. — La porte est le commencement de la foi. VIII. 320. — Ce que c'est que fermer à deux battants la porte de notre cœur. X. 201. — Porte étroite. XI. 249.

PORTIQUE. Les cinq portiques de la piscine probatique figuraient les cinq livres de Moïse. VI. 507; IX. 141; X. 499.

POSSESSION. Il est permis aux chrétiens de posséder les biens de ce monde. III. 517. — Toute chose terrestre n'est légitimement possédée que par le droit divin ou par le droit humain. II. 158. — C'est par le droit des princes que l'on possède. X. 365. — La tentation montre si l'on n'est point coupable en possédant. VI. 511. — Dieu sera notre possession, et il nous possédera. X. 249.

Quel est le légitime possesseur ? VI. 227. — Quel est le possesseur de bonne foi ? V. 557. — Tout ce qu'on possède mal est à autrui, et celui-là possède mal, qui use mal. II. 391. — Ce que c'est que posséder la terre et être possédé par elle. VI. 255. — On possède tout en possédant celui qui a fait tout. VI. 579. — Celui qui est enchaîné par les convoitises est plutôt possédé que possesseur. VIII. 513. — Autre est posséder pour Dieu, autre pour l'homme. VIII. 539.

POSSIBLE. Il y a des choses possibles qui ne sont point encore arrivées. XVII. 147, 150, 181. — Certaines choses possibles sont naturelles. XVII. 51. — Le pouvoir de faire le mal n'est pas un témoignage de l'existence de la liberté. XVI. 431.

POSSIBILITÉ. Suivant Pélagie, la grâce de Dieu n'est que la

possibilité de ne pas pécher que notre nature possède en vertu de sa création. xv. 574. — La possibilité de ne pas pécher est inséparable de la nature de l'homme. xvii. 209. — Suivant Pélagé, la possibilité ne vient que de Dieu. xv. 596, 605. — La possibilité seule et non la volonté et l'action, dit Pélagé, a besoin de la grâce. xv. 596, 611. — Dans quel sens Pélagé attribue à la grâce la possibilité de ne pas pécher. xvii. 209. — La possibilité n'est pas un secours pour la misère qui accable l'homme. xvii. 57. — Saint Ambroise enseigne que la possibilité naturelle dont nous sommes doués a été viciée par le péché. xv. 614. — Si la possibilité naturelle et le libre arbitre suffisent, Jésus-Christ est mort inutilement. xvii. 204. — Et c'est en vain que les fidèles répètent : Ne nous laissez point succomber à la tentation. xvii. 210. — D'où vient que l'homme peut et qu'il ne peut pas. xvii. 205. — Je vois bien ce que je puis, je ne vois pas pourquoi je le puis. vii. 76. — La possibilité réalisée dans les saints par le fait de la grâce. xvii. 205. — Saint Paul attribue à la grâce de Dieu le pouvoir de devenir plus parfait. xvi. 596.

POSSIDIUS, évêque catholique de Calame. ii. 194 ; xiii. 523 ; xv. 422. — Son voyage en Italie. ii. 162, 187. — Sa douceur envers Crispin. ii. 195 ; xv. 422. — Il a été nourri du pain du Seigneur par saint Augustin. ii. 173.

POSSIDONIUS, stoïcien. xiii. 94.

POSTHUMIANUS, évêque. ii. 459, 473.

POSTUMIUS, aruspice. xiii. 42.

POTINA, déesse. xiii. 78.

POTITIANUS. i. 433.

POUCE. C'était une superstition en usage chez les païens, de se presser avec la main droite le pouce de la main gauche quand on avait le hoquet. iv. 30.

POULE. On reconnaît si la poule a des petits à sa voix affaiblie et à ses plumes redressées. ix. 356. — La poule a été comparée à la sagesse divine. ix. 356. — Son amour pour ses petits. vii. 349 ; viii. 650 ; ix. 356. — On dit que les poules sont fécondées par les cendres. ii. 419.

POUMONS. Fonction des poumons. x. 490 ; xv. 667.

PRÉDESTINATION. Elle n'est que la prescience et la préparation des bienfaits par lesquels Dieu délivre ses élus. xvi. 366, 374. — Nous sommes prédestinés avant tous les siècles. iv. 218 ; vii. 40, 41. — Différence entre la prédestination et la grâce. xvi. 333. — Nous sommes prédestinés gratuitement. vii. 41. — Grâce de la prédestination. ii. 465. — La prédestination vient de la grâce et non des mérites et des œuvres de l'homme. ii. 371 ; xiv. 487 ; xvi. 456. — Nous ne sommes point prédestinés en prévision de nos bonnes œuvres. ii. 550 ; xvi. 198. — Ce n'est point en nous-mêmes que s'est faite notre prédestination, mais en Dieu et dans le secret de sa prescience. x. 309. — Jacob a été connu, prédestiné, choisi avant tout mérite. x. 126. — L'humanité de Jésus-Christ prédestinée gratuitement. xvi. 339, 384. — Jésus-Christ et ses membres ont été prédestinés sans prévision des mérites antérieurs. xvi. 340. — Tous les prédestinés doivent leur salut à Jésus-Christ. xv. 544.

La prédestination est assez clairement définie dans l'Evangile. xvi. 367. — C'est une vérité éternelle et immobile. xi. 4, 35, 109 ; xvi. 342. — Il ne périt pas un seul des prédestinés. ii. 448 ; xiii. 419 ; xvi. 198, 305, 315. — Dieu n'efface du livre de vie aucun de ceux qui y sont inscrits. ix. 119. — Personne ne peut nuire aux prédestinés. vii. 41. — Le diable ne peut séduire les prédestinés. xiii. 456. — Il ne peut perdre que les prédestinés à la mort. x. 655. — Jésus-Christ connaît ceux qu'il a prédestinés pour être les habitants de la Jérusalem céleste. ix. 45. — Pas un seul des prédestinés ne périra avec le démon, pas un seul ne restera sous sa puissance jusqu'à la mort. xii. 519.

Le nombre des prédestinés est fixé. i. 322 ; ii. 504 ; xvi. 314. — Le nombre des prédestinés est grand. xiv. 487. — Comment ce nombre est grand et petit. xv. 432, 470 ; xvi. 520, 547, 549. — Dieu seul connaît ce nombre. xvi. 520.

La prédestination est le secret de Dieu. ii. 549 ; xvi. 398. — Les jugements secrets de Dieu dans le mystère de la prédestination. xii. 33, 34. — Ses jugements sont incompréhensibles. xv. 496 ; xvi. 358, 361. — Il n'a servi de rien aux Juifs d'avoir pu croire parce qu'ils n'étaient pas prédestinés, et l'impuissance de parvenir à la foi où étaient Tyr et Sidon n'aurait pas été un obstacle pour ces villes, si elles avaient été prédestinées. xvi. 367. — La cause de la prédestination est cachée, mais ne peut être injuste. ii. 372, 516. — La doctrine de la prédestination ne doit pas être un obstacle à la foi et à la persévérance. xvi. 371. — Doctrine des Pélagiens et des Semi-Pélagiens sur la prédestination. xvi. 315.

Quels sont ceux qui sont prédestinés, on l'ignore. xiii. 456, 457 ; xvi. 315. — Nul homme ne peut affirmer avec certitude qu'un autre homme est prédestiné. xvi. 365. — Dieu seul peut connaître à l'avance ceux qu'il prédestine. vi. 209. — Il est utile qu'on ne connaisse pas en cette vie ceux qui sont prédestinés. xvi. 315.

Combien est certaine la prédestination défendue par saint Augustin et enseignée par saint Cyprien, saint Ambroise, saint Grégoire de Nazianze. xvi. 375. — Personne, si ce n'est par erreur, ne peut discuter contre elle. *Ibid.* — La prédestination dans les prières de l'Eglise. xvi. 382. — Pourquoi saint Augustin la défend avec tant d'ardeur. xvi. 377, 378. — Les objections contre la prédestination sont également contre la prescience. xvi. 371, 378. — C'est par opiniâtreté incompréhensible que l'on ose contredire ou nier la doctrine de la prédestination. xvi. 380. — La prédestination telle qu'elle a été enseignée par les Apôtres et par saint Augustin ne détruit pas l'obéissance. xvi. 377. — Le dogme de la prédestination ne saurait interdire la prédication. xvi. 366, 370, 371, 373, 376. — Manière de prêcher au peuple la prédestination. xvi. 380.

Prédestination à la vie éternelle et à la mort éternelle. xv. 684. — Le genre humain est prédestiné à la mort. xvii. 235. — Par des dispositions cachées, mais justes, Dieu a prédestiné quelques-uns aux dernières peines. iii. 10. — Prédestinés à la mort éternelle. x. 655 ; xi. 106, 109, 118. — Au feu éternel. xiii. 471, 541. — La justice prédestine au châtement éternel, la miséricorde à la grâce. xii. 36. — Livre de saint Augustin, *De la Prédestination des Saints*. xvi. 321 et suiv.

PRÉDICATEUR, PRÉDICATION. Ce n'est qu'avec crainte qu'il faut entreprendre de prêcher. x. 699. — Nécessité de la prédication. x. 700. — L'Eglise est souffrante et gênée quand elle manque de prédicateurs. x. 700. — La crainte de pécher ne doit pas éloigner de la prédication. *Ibid.* — Combien il est difficile, quand on prêche, d'éviter l'orgueil. x. 699. — La vraie et la fausse prédication. xii. 326. — Comment saint Etienne prêcha sur les toits. vii. 538. — Quels sont ceux qui entendent la prédication comme il le faut. xvi. 368. — La prédication ne sert de rien sans la grâce intérieure. vii. 6, 10 ; xiii. 312. — Celui que la prédication n'ébranle point, ne touche point, n'est pas digne d'être guéri. viii. 668. — La prédestination n'empêche point la prédication. xvi. 366 et suiv. — En dehors de l'Eglise on prêche Dieu inutilement. ix. 174. — A quoi servirait de prêcher extérieurement la parole de Dieu, si on ne l'écoutait d'abord dans son cœur. vii. 127. — Le prédicateur prononce des mots, et Dieu en donne l'intelligence. x. 604. — Zelpha représente les auditeurs qui ouvrent la bouche et non le cœur à la prédication évangélique. xiv. 340. — En dispensant le pain céleste, le prédicateur construit dans le cœur des fidèles d'invincibles défenses contre le démon. viii. 40. — Le prédicateur doit travailler dans l'Eglise pour créer une postérité à son frère défunt, Jésus-Christ. xiv. 399. — Le profit que cherche le prédicateur est que ceux qui l'écoutent vivent sagement. vi. 420. — Il demande que les auditeurs lui ouvrent leurs oreilles et ouvrent leur cœur à Dieu. vii. 290. — Si le prédicateur ne brûle du feu sacré, il ne peut l'allumer dans les autres. ix. 519. — Il est difficile que le prédicateur ne donne occasion

à la calomnie, mais il ne doit point pour cela cesser de prêcher. VIII. 408, 409. — Ce qui doit le consoler. X. 545. — Les prédicateurs doivent annoncer la paix. VI. 444. — Ils doivent veiller à ce qu'aucune parole, même vraie, ne vienne à troubler l'auditeur ou le lecteur qui la comprendrait mal. IX. 649. — Le prédicateur doit ménager la pudeur des femmes. VI. 436. — Beaucoup ne prêchent pas la vérité d'une manière pure. VIII. 479. — La bonne réputation est absolument nécessaire aux prédicateurs. XIV. 344. — Comment il faut écouter les prédicateurs dont la doctrine est bonne et la vie mauvaise. VI. 194, 336, 444, 563; VIII. 392, 542. — Il faut prêcher toujours et sans hésitation. XV. 362 et suiv. — Qu'on accueille sa parole ou qu'on la méprise, le prédicateur recevra de Dieu la récompense du devoir accompli. XV. 362. — Les prédicateurs doivent attribuer leurs succès, non à leurs talents, mais à la grâce de Dieu. IX. 82, 227; X. 46, 61. — Récompense que le prédicateur doit demander pour fruit de son travail. XII. 329.

Pour faciliter la parole, le prédicateur parle d'un lieu élevé. VI. 98, 563. — Saint Augustin prêchait, tenant souvent entre les mains l'Écriture sainte. VI. 448.

Combien est périlleux le ministère de la prédication. VI. 98; VII. 127. — Le grand danger des prédicateurs, c'est l'orgueil. X. 699. — Il est plus sûr d'écouter que de prêcher. VII. 127; X. 699. — Les louanges sont pour les prédicateurs une charge et un danger. VI. 291. — On doit au prédicateur les choses nécessaires à la vie. I. 514; IX. 531 et suiv. — Comment le prédicateur doit accepter ce qui lui est nécessaire. VI. 486, 487.

Ils sont les anges de Dieu. X. 376. — Les chiens qui veillent au salut de l'Église. IX. 95. — Les médecins des âmes. IX. 326. — Ils sont comparés au pélican et au passereau. IX. 475. — Ils sont les envoyés de la réconciliation. IX. 98. — Les nourriciers de l'Église. VIII. 267. — Les pieds du Seigneur. VI. 437. — Ils sont appelés montagnes. VIII. 355; IX. 51; X. 46. — Nuées. VIII. 355, 493; IX. 217; X. 130.

PREDICTION. Comment se font les prédictions. XIII. 223. — Toutes les prédictions qui n'ont pas pour objet la gloire du vrai Dieu sont des pièges du démon. XIII. 205. *Voy. PROPÉTIE.*

PRÉLAT. Les prélats doivent être avides, non de commander, mais d'être utiles. XIV. 341. — Tentations et périls auxquels ils sont exposés. IX. 577. — Un bon prélat édifie, un mauvais est une tentation. VI. 296.

PREMA, déesse. XIII. 128.

PRÉMICES. Les Gentils offraient aux idoles les prémices du vin. V. 376. — Nous avons pour prémices la foi. X. 130.

PRÉPUCE. Il est le signe du péché. XVI. 112, 234.

PRESCIENCE. Elle est la science de l'avenir. V. 515. — La prescience est à l'avenir ce que la mémoire est au passé. III. 366. — La prescience est-elle vraiment en Dieu? V. 514, 515. — Cicéron niait la prescience de Dieu. XIII. 99. — Nier la prescience de Dieu, c'est nier Dieu. XIII. 101. — Un chrétien ne peut nier la prescience divine. XVI. 451. — Cette prescience est certaine. XIII. 329. — Elle n'existe pas, si elle n'est pas certaine. III. 366. — La prescience divine ne peut se tromper. IV. 221. — Ceux qui croient appartiennent à la prescience divine, mais d'une autre manière que ceux qui ne croient pas. II. 543. — En créant l'homme, Dieu a prévu ceux qui pécheraient et ceux qui ne pécheraient pas. III. 368. — Ceux que Dieu a prévu devoir pécher, pécheront sûrement, et cependant la prescience de Dieu n'est pas cause de leur péché. III. 366, 369; X. 685; XIII. 102; XV. 637. — La prescience de Dieu ne nous ôte point la liberté de pécher. III. 364. — Beaucoup sont tourmentés de l'idée que la prescience divine détruit le libre arbitre. III. 363. — Dieu connaît tous les événements avant qu'ils s'accomplissent, et nous, nous faisons par notre volonté ce que nous sentons et savons ne faire que parce que nous le voulons. XIII. 100.

Il n'y a pas de prescience en Dieu sans prédestination et de prédestination sans prescience. XVI. 333. — Il faut prêcher la prescience divine, quoique plusieurs puissent en abu-

ser. XVI. 369. — Nous n'avons pas la prescience : les anges l'ont-ils? II. 89.

PRÉSENCE. On ne peut appeler présent ce qui ne fait que passer. VI. 453. — Dieu est en tout lieu, tout entier partout. IX. 454. — Dieu est tout entier partout en lui-même. II. 513. — Pourquoi. II. 513, 514. — Nous trouvons Dieu partout pour nous châtier ou nous assister. VIII. 261. — Nous ne pouvons juger de la présence de Dieu par nos sens. II. 521. — Dieu est partout, et cependant n'habite pas dans tous les hommes. II. 513, 519. — Comment Dieu est loin de quelques-uns. IX. 454. — Dieu n'habite pas d'une manière égale dans tous ceux qu'il visite par sa grâce. II. 513, 520. — Dieu est tout entier présent à ceux en qui il habite, quoiqu'ils ne puissent pas le contenir tout entier. II. 514. — C'est une chose admirable que Dieu habite en plusieurs qui ne le connaissent pas encore, et n'habite pas en plusieurs qui le connaissent. II. 515. — Les hommes ne peuvent devenir le temple de Dieu sans avoir été régénérés. II. 518. — Dieu marche en nous si nous nous dilatons par la charité. VII. 63. — Dieu nous est d'autant plus présent que notre amour pour lui est plus pur. II. 396. — Ne pouvant fuir la présence de Dieu, que le pécheur se jette dans son sein et ne s'épuise pas à vouloir s'en éloigner. VI. 312. — On dit que Dieu habite surtout dans le ciel parce que sa volonté y est accomplie parfaitement. II. 521. — Triple présence du Christ. VIII. 92. — Quel est celui qui fuit la présence de Dieu. IV. 115.

PRÉSENT. Quels sont les présents de Dieu. VIII. 351. — Dieu veut notre cœur plutôt que nos offrandes. VI. 363. *Voy. DON.*

PRESTANTICUS. XIII. 396.

PRESSOIR. Le monde est un pressoir. VI. 85; XI. 470. — L'Église est comparée à un pressoir. VI. 73; VIII. 155. — Les pressoirs dans l'Église, IX. 256. — Les païens offraient des sacrifices dans les pressoirs. V. 376.

PRÉSUMPTION. Double présomption que l'homme doit éviter. VIII. 281. — L'homme doit s'appuyer sur la grâce et non sur ses propres forces. VIII. 441, 503. — La présomption est la guerre contre Dieu : comment elle cesse. VIII. 495. — Il ne faut point se confier dans ses forces. II. 400, 401; VI. 432, 589; VII. 14, 15, 34, 421; VIII. 343. — La présomption fut la cause de beaucoup de chutes dans les persécutions. IX. 359. — Présomption de saint Pierre. VIII. 434. — Présomption de ceux qui comptent sur leurs amis, sur leurs forces, sur leurs richesses. VIII. 516; IX. 172; X. 10.

PRÉTEXTAT, évêque. II. 459, 473.

PRÉTEXTAT, évêque maximianiste d'Assurite. VIII. 379, 381; XV. 66, 300. — Il quitte le parti de Donat pour celui de Maximien. XV. 442. — Titianus demande son expulsion. XV. 426, 443, 463. — Combien de temps dura cette lutte. XV. 429. — Le concile de Bagaïe l'accuse de cruauté. II. 207. — Il fut un des douze ordonnateurs de Maximien. XV. 195. — Il est condamné par le concile de Bagaïe. II. 50, 54, 130; XV. 195. — Après cette condamnation, il se réconcilie avec ses juges qui le reçoivent avec empressement et sans lui rien faire perdre de sa position. II. 50, 54, 130; XV. 12, 195, 407. — Il est forcé par Optat de rentrer dans la communion de Primiauns. XV. 456, 469. — Il mourut dans la communion de Donat. XV. 344.

PRÉVARICATEUR. Ce que c'est. V. 400; IX. 465, 710. *Voy. PÉCHEUR.*

PRÊTRE. Signification de ce mot. IV. 388. — Les Aériens ne voulaient voir aucune différence entre un évêque et un prêtre. XIV. 14. — Les prêtres sont les ministres de la parole de Dieu. VI. 88, 563. — Aurèle, évêque de Carthage, commence à faire prêcher ses prêtres en sa présence. II. 26. — Saint Augustin lui demande leurs sermons. II. 27. — Des prêtres en l'absence de l'évêque imposent aux coupables une pénitence canonique. VII. 174. — D'après un décret du concile de Carthage, il faut six évêques pour juger un prêtre. II. 80. — Un prêtre interdit par saint Augustin. II. 80. — Prêtres du monastère de saint Augustin. VIII. 71. — Eloge des prêtres catholiques. III. 515.

Il n'y avait qu'un grand-prêtre chez les Juifs. iv. 479. — Par qui il était consacré. iv. 479. — D'où vint qu'il y eut quelquefois plusieurs grands-prêtres en même temps. iv. 479; x. 669. — Les fils des prêtres devaient, selon une coutume légitime, succéder aux prêtres morts. i. 355. — De l'entrée du grand-prêtre dans le Saint des Saints. iv. 444, 483. — Pourquoi les prêtres juifs évitaient les vices corporels. xv. 27. — Nous ne voyons pas que jamais personne ait prié pour le grand-prêtre. xv. 28. — Explication des vêtements sacerdotaux. iv. 444. — Les sonnettes du vêtement sacerdotal étaient une image de la vie édifiante du prêtre. iv. 443. — Les prêtres juifs étaient la figure du Prêtre éternel. viii. 379. — Les prêtres égyptiens ne servirent jamais que dans les temples de Dieu et ne remplirent aucun autre emploi. iv. 402. — Quel est le prêtre pour lequel personne ne prie. viii. 379. — Jésus-Christ est seul prêtre. viii. 231. *Voy. JÉSUS-CHRIST.* — Il faut juger les prêtres non par leurs fonctions, mais par leur sainteté. xiii. 472. — L'étude des Ecritures, la prière et la lecture sont nécessaires aux prêtres. i. 539. — Les erreurs de Jovinien sur le célibat des prêtres. xiv. 18. — Les prêtres ont besoin de demander pardon à Dieu, avec le peuple. vi. 553. — Les prêtres prient pour les fidèles. xvi. 382. — Dans quel sens tous les fidèles sont prêtres. xiii. 461.

PRIAM. xiii. 2.

PRIAPE, dieu. xiii. 34, 78, 92, 125, 128.

PRIÈRE. Prier c'est parler à Dieu. ix. 300. — Pourquoi prier Dieu qui connaît nos besoins? ii. 270; v. 291; vi. 264, 352, xvi. 369. — Dieu veut nous donner, mais il ne donne qu'à celui qui demande. ix. 496. — Comment les anges annoncent nos prières à Dieu qui sait tout. ii. 320. — Dieu veut que nous priions afin de nous rappeler de qui nous recevons les bienfaits. xvi. 355. — Dieu nous ordonne d'avoir ce que nous n'avons pas pour nous faire connaître ce que nous avons à demander. xii. 159. — Il faut demander à Dieu ce qu'il exige. vii. 74; ix. 654, 713; xv. 321.

Nécessité de la prière. xii. 159; xv. 519; xvi. 296. — La prière est nécessaire à l'homme non-seulement pour obtenir le pardon de ses péchés, mais pour ne point pécher. xvii. 192. — Elle est nécessaire pour ne point entrer en tentation. iii. 47. — Les Pélagiens nient la nécessité de la prière. ii. 461; xii. 159. — Nécessité de la prière et de l'action de grâces. ii. 523.

Ce qu'il faut demander à Dieu. ix. 300; xi. 655; xvi. 351. — Il faut lui demander ce qu'il nous ordonne d'avoir. xii. 159. — Ce que c'est que demander une chose qu'on a reçue. xvi. 351. — Il ne faut demander à Dieu que Dieu. vii. 569. — Nous devons demander à Dieu de ne pas pécher. ii. 471. — La vie bienheureuse et ce qui peut nous y conduire. ii. 267, 268. — Comment il faut demander les bienfaits temporels et les bienfaits éternels. vi. 355, 390. — Il faut demander ce qu'on ne craint pas d'obtenir. vii. 554. — Beaucoup demandent à Dieu les biens temporels, à peine s'en trouve-t-il qui demandent Dieu lui-même. ix. 210. — C'est à Dieu et non au démon qu'il faut demander les biens de ce monde. ix. 23. — Celui qui ne demande que le nécessaire n'est pas répréhensible. ii. 268. — Nous prions afin que nous puissions obtenir ce que nous aurons voulu, lorsque avec la grâce de Dieu nous aurons aimé le bien. iii. 47. — C'est une erreur de croire qu'il faut prier dans l'adversité et non dans la prospérité. vi. 343. — On ne doit pas demander à Dieu ce qui est mal. xi. 14, 15.

Il faut prier pour les persécuteurs de l'Eglise. ii. 370. — Pour nos ennemis et nos persécuteurs. vi. 73, 599. — La prière pour les ennemis rend l'aumône agréable. vii. 196. — L'Eglise prie maintenant pour les hommes qui sont ses ennemis, mais ne prie point pour les démons et les damnés. xiii. 502. — La prière pour un frère est plus agréable à Dieu quand il s'y mêle un sacrifice de charité. i. 538. — Tous les membres prient les uns pour les autres, la tête prie pour tous. xi. 169. — Il en est pour qui on ne doit pas prier; en est-il contre qui on doit prier? v. 285. —

On prie pour les infidèles, afin qu'ils croient. vii. 85. — Le prêtre à l'autel exhorte le peuple à prier pour les incrédules, les catéchumènes et les fidèles. iii. 38, 45. — Faisons bien la part de nos ennemis, il faut prier pour les uns et prier contre les autres. viii. 272, 426.

Efficacité des prières fraternelles des justes. ix. 568; xv. 411. — Il faut prier les uns pour les autres. iii. 71; xi. 415. — La prière de l'Eglise ne sert de rien à ceux dont la foi sans œuvres est une foi morte. xiii. 447, 503. — Celui qui prie pour l'Eglise catholique n'exécute personne. vii. 381.

Comment il faut prier. v. 290; ix. 518; x. 392. — Nous ne savons ce qu'il faut demander. xv. 682. — Deux écueils à éviter dans la prière. vi. 263. — Il faut prier comme Jésus-Christ nous l'a enseigné. ix. 518.

Prière intérieure et prière extérieure. viii. 399. — Comment il faut prier sans cesse. viii. 399; xi. 653. — Nous sommes sûrs d'être exaucés en priant sans cesse. ii. 269. — Ce que c'est que prier sans cesse. ii. 270, 271. — Oraison jaculatoire des moines d'Egypte. ii. 271. — Nous devons prier vocalement à certaines heures, à certains temps. ii. 270.

Pour prier, il n'est pas besoin de parler: c'est dans l'âme qu'il faut prier. iii. 186. — Dans quelle posture faut-il prier? v. 518. — Comment il faut prier en secret. x. 201. — La prière vocale sans la prière intérieure est vaine. ix. 722. — Quelle est la voix de la prière? x. 180. — Combien il est peu de prières sans distractions. ix. 300, 722. — Gémir de ce que notre prière est tiède, froide, nulle, c'est prier. v. 507. — Le chant du coq est le signal de la prière. ix. 723. — Lieu et manière de prier. x. 440, 441. — Ployer les genoux, étendre les mains, sont des choses qui excitent à prier avec plus de ferveur. xii. 284. — Celui qui ne peut faire usage de ses membres peut prier intérieurement. xii. 284. — Pourquoi on prie debout pendant cinquante jours après Pâques, et tous les dimanches. ii. 68. — Pourquoi, lorsque nous prions, nous nous tournons vers l'Orient. v. 292.

Il faut prier avec persévérance. ix. 68, 681; xi. 653. — Nous devons prier Dieu comme des mendiants. x. 252. — Les hommes religieux pleurent en priant. vi. 128. — La prière est l'expression du gémissement. viii. 251. — Quelle est la prière qui purifie. xvii. 230. — Les deux ailes de la prière sont le jeûne et l'aumône. viii. 462. — Les aumônes aident beaucoup à la prière. ii. 273; vii. 196; viii. 78. — La prière est d'autant plus agréable à Dieu qu'elle se fait plus spirituellement. vii. 203. — Ceux qui ont appris à être doux et humbles de cœur profitent plus par la méditation et la prière, qu'en lisant et en écoutant. ii. 340.

La foi est la source et le fondement de la prière. ii. 543, 544; vi. 480; vii. 83. — C'est au nom du Sauveur que nous demandons tout ce qui est utile à notre salut. xi. 654. — La prière qu'on ne fait point au nom du Christ est un péché. ix. 589. — C'est lui que nous prions, c'est par lui et avec lui. ix. 297. — Jésus-Christ a prié pour nous enseigner à le bien faire. viii. 618. — Comme maître, il nous enseigne à prier; comme Fils de Dieu il nous exauce avec son Père. vii. 294; xi. 656. — Comment il nous excite à prier. vi. 289, 451. — La prière qui s'élève d'un cœur fidèle est le parfum qui s'élève des saints autels. x. 188. — La prière est un don de Dieu. ii. 543, 544; vii. 84; ix. 681; xvi. 70, 383. — Au milieu des maux innombrables de ce siècle, notre espérance est la prière. vi. 353, 355. — Comment les anges présentent à Dieu nos prières. ii. 270.

Oraison dominicale. Elle est la règle de supplications prescrite par le divin Jurisconsulte. x. 213. — Pourquoi Jésus-Christ nous a donné les mots mêmes de cette prière. v. 291. — Explication de l'Oraison dominicale. ii. 270; v. 291; vi. 263, 270, 280; xii. 41. — Des sept demandes de l'Oraison dominicale, d'après saint Matthieu; des cinq demandes, d'après saint Luc. xii. 41. — Les trois dernières demandes sont contre la concupiscence. xv. 520. — Différence entre les sept demandes du *Pater*. v. 298. — Les

sept dons du Saint-Esprit, les sept demandes du *Pater* et les sept béatitudes. v. 299 ; xi. 595. — Les catéchumènes recevaient d'abord le Symbole, puis l'Oraison dominicale. vi. 263, 270. — Ils devaient la répéter huit jours après. vi. 280. — Récitation de l'Oraison dominicale à la messe. vi. 224, 279 ; vii. 247. — Pourquoi on la récite avant la communion. vi. 78 ; xi. 393. — Elle contient tout ce que nous pouvons convenablement demander. ii. 270. — Elle renferme toutes les prières. ii. 270. — L'Oraison dominicale est le remède quotidien contre les péchés véniels. ii. 399 ; vi. 78 ; vii. 441, 214 ; xii. 26 ; xiii. 510 ; xv. 716 ; xvi. 559. — Les sept demandes du *Pater* opposées aux sept péchés capitaux. xi. 595.

Quelles sont les prières que Dieu exauce. ix. 551. — Dieu accorde beaucoup à nos prières. i. 465. — L'aveugle-né se trompait en disant que Dieu n'exauce pas les pécheurs. vi. 555. — Dieu exauce les pauvres. ix. 421. — Les hommes n'obtiennent pas ce qu'ils demandent parce qu'ils prient mal. xi. 14.

Parfois Dieu accorde dans sa colère ce qu'on lui demande, et il le refuse parfois dans sa clémence. viii. 63 ; xv. 346. — Les prières des démons exaucées. xi. 14. — Pourquoi les démons sont exaucés et que l'Apôtre ne l'est pas ? viii. 209. — Ce n'est pas un bouheur d'être exaucés par Dieu selon nos désirs. viii. 62. — Dieu exauce souvent et de mille manières les prières des catholiques, des hérétiques, des juifs, des païens. xv. 346. — Il est beaucoup d'hommes qui se voient exaucés en bien des points, mais non pour la vie éternelle. viii. 459 ; ix. 451 ; x. 91, 106. — Dieu exauce les uns et n'exauce point les autres, suivant qu'il le juge utile pour eux. ix. 302 ; x. 240 ; xi. 653. — Dieu n'exauce point la demande de choses vaines et superflues. vi. 134, 355. — Dieu exauce aussitôt celui qui ne demande pas de choses terrestres. x. 153, 154. — Dieu n'exauce point les vœux temporels, pour faire comprendre qu'il faut demander les biens éternels. viii. 463. — Il ne faut point désespérer de la miséricorde divine quand Dieu refuse d'exaucer nos prières. ii. 273. — Il n'y a point de difficulté à prier pour le juste, mais seulement pour les méchants. vi. 225 ; vii. 539 ; xi. 653. — Dieu diffère de nous exaucer afin de rendre notre prière plus fervente et de plus en plus vive. ix. 326.

La prière commune est annoncée par la bouche du diacre. ii. 70. — Nous faisons bien plus par des prières communes et réciproques que par des oraisons particulières et séparées. ii. 478. — Prière avant les repas. xv. 541. — Prière à l'autel pour les morts. i. 451. — Prière de saint Augustin. iii. 425.

PRIMAT. Les deux Mauritanies avaient leurs primats. ii. 74. — C'est au primat qu'il appartient d'envoyer les lettres de convocation aux conciles. ii. 74, 75. — C'est aux évêques de la province à juger à qui appartient la primatie. ii. 74.

PRIMIEN, évêque donatiste de Carthage. xv. 72, 446. — Il était le chef de la plus grande secte des Donatistes. xv. 72. — Les Donatistes l'ordonnent puis le condamnent en lui opposant un autre évêque. xv. 496, 407. — Cent évêques le condamnent dans l'affaire de Maximien. ii. 328. — Titien accuse Félicien et Prétextat de conjuration contre Primien. ii. 206. — Primien est condamné dans deux conciles donatistes et absous dans un troisième. xv. 445. — Crimes dont on l'accuse. viii. 380. — Trois cent dix évêques le déclarent innocent. xv. 12, 419, 471. — Primien condamna avec les autres ceux qui l'avaient condamné et les reçut ensuite dans la plénitude de leurs dignités. ii. 458.

PRIMIENISTES, schismatiques du parti de Donat. xv. 47. — Ils sont condamnés par les Maximianistes. viii. 382. — Outrages qu'ils font subir à l'évêque Salvins. xv. 65.

PRIMULIEN, évêque donatiste. viii. 381.

PRIMUS, sous-diacre. ii. 10.

PRINCE. Les princes sont appelés dieux. iv. 435. — Quels sont les princes de ce siècle. vi. 59. — En quoi consiste le bonheur des princes chrétiens. xiii. 114. — Cicéron dit que le prince d'un Etat doit être nourri de gloire. xiii. 106. — Un prince doit oublier les injures. ii. 290. — Les princes

doivent comprendre que toute leur puissance doit être employée au service du Seigneur. xiii. 666. *Voy. Roi.*

PRINCIPE. Différents sens de ce mot. iv. 126 ; vi. 4. — Être principe convient-il seulement au Fils ? x. 597. — La Trinité principe. x. 597 et suiv. — Explication de ces mots : Dieu dans le principe fit le ciel et la terre. i. 494. — Les deux principes des Hétacléonites. xiv. 6. — De Marcion. *Ibid.* — Des Gerdonites. *Ibid.* — De Manès. xiv. 10. — Réfutation de la doctrine des Manichéens sur les deux principes. xiv. 307, 309. — Opinions des philosophes sur les principes des choses. xiii. 157, 160.

PRISCILLA, prophétesse de Montan. xiv. 7.

PRISCILLIEN établit en Espagne la secte des Priscillianistes. xiv. 16. — Il ressuscita l'erreur de Sabellius. xiv. 532.

PRISCILLIANISTES. Leurs erreurs. xiv. 16. — Ils disent que Jésus-Christ, parlant par sa bouche propre, a plutôt trompé les hommes qu'il ne leur a enseigné la vérité. iii. 81. — Leur erreur sur l'âme. xii. 222 ; xv. 669. — Ils acceptent comme canoniques les Ecritures apocryphes. iii. 79, 80. — Leur hymne du Seigneur. iii. 79. — Ils ont la prétention d'appuyer leur jeûne du dimanche sur les Actes des Apôtres. ii. 20. — Combien ils sont adonnés au mensonge et au parjure. i. 359 ; iii. 79 ; xii. 222.

PRISCUS, évêque. iii. 21.

PRISON. Le monde est une prison. x. 207. — Notre corps est une prison. x. 208.

PRIVATIANUS. xv. 164.

PRIVAT. xv. 164.

PRIVATIEN. ii. 79.

PROBA, aïeule de Démétriaque, belle-mère de Julienne. xii. 162. — Lettres que lui écrit saint Augustin. ii. 265, 376.

PROBABILITÉ. Qu'est-ce que la probabilité ? iii. 261, 262. — De quelle manière les Académiciens répandirent la doctrine de la probabilité. iii. 281.

PROBIANUS, proconsul d'Afrique. ii. 127 ; xv. 435.

PROCAS, roi du Latium. xiii. 397.

PROCESSION du Saint-Esprit. xiv. 617. — Personne ne peut dire, en parlant de Dieu, quelle différence il y a entre naître et procéder. xiv. 618. *Voy. SAINT-ESPRIT.*

PROCHAIN. Tout homme est notre prochain. ii. 397 ; iv. 44, 498 ; vi. 406 ; viii. 87, 184, 222 ; ix. 663 ; xi. 423. — Les Anges sont aussi notre prochain. iv. 14. — Jésus-Christ lui-même est notre prochain. iv. 14. — Il faut regarder comme prochain celui avec qui l'on doit traiter, de manière à ce qu'il cesse d'être étranger. xii. 224. — Celui là est votre prochain, à qui vous faites miséricorde. viii. 520. — Le prochain est celui qui nous regarde de près, c'est-à-dire qui nous considère avec bonté. vi. 143.

Combien et pourquoi nous devons aimer le prochain. vi. 441 ; vii. 570 ; xi. 423. — Celui qui n'aime pas Dieu ne peut aimer le prochain. v. 418. — On ne doit pas s'adonner tellement à la contemplation, qu'on oublie d'être utile au prochain. xiii. 441. *Voy. CHARITÉ.*

PROCLIANITES, hérétiques. xiv. 15.

PROCLULIEN. x. 300.

PROCLULUS, évêque. ii. 459, 473.

PROCCLE, évêque de Marseille. iii. 47.

PRODIGE. Que signifie ce mot ? x. 444 ; xiii. 492. — Ce qui arrive selon le cours ordinaire de la nature n'est pas un prodige. xiii. 266. — Différents prodiges. xiii. 69.

PROFUTURUS, évêque de Certe. xiii. 564. — Il mourut peu après sa consécration. ii. 85. — Après sa mort, il apparut à Evode. ii. 414.

PROGRÈS. Il faut toujours avancer dans la voie de Dieu. vii. 93 ; x. 170 ; xi. 524. — Quels que soient nos progrès dans la vertu, nous ne devons jamais nous croire justes. ix. 428. — Nous devons à la grâce de Dieu d'avancer en cette vie par la diminution de la cupidité et l'accroissement de la charité. ii. 468. — Dès qu'un chrétien songe à s'avancer dans la vertu, il est en butte aux langues de ses adversaires. x. 4. — Quiconque s'avance dans la vertu connaît l'oppression. viii. 249. — Cherchons tous à avancer, mais sans

porter envie à ceux qui avancent et sans mépriser ceux qui reculent. VII. 99. — Preuves de nos progrès. XI. 587.

PROJECTUS, évêque. XIII. 523.

PROMÉTHÉE, frère d'Atlas. XIII. 410. — A quelle époque il vivait. XIII. 390.

PROMESSES. Les promesses de l'Ancien Testament sont différentes de celles du Nouveau. VIII. 476; IX. 476. — Les promesses faites aux Israélites étaient des figures des promesses futures. IX. 163. — Promesses de Dieu accomplies. XIV. 238. — La promesse de Dieu est le fondement de notre foi. X. 572. — Ce que Dieu a fait pour nous est plus incroyable que ce qu'il nous a promis. VIII. 10. — D'après ce que Dieu nous a donné, nous pouvons croire à ce qu'il promet. VI. 536. — Dieu commande des choses sévères, mais grande est la récompense promise. VI. 73. — Promesse finale de Dieu. IX. 597. — Celui qui s'attache par la charité aux divines promesses n'est pas vaincu par les désirs mondains. VI. 133. — Les promesses du monde sont toujours trompeuses, les promesses divines ne trompent jamais. VII. 38. — Certitude des promesses de Dieu. VI. 162; VII. 38; XVI. 333. — Comment toutes les promesses de Dieu se confirment dans le Christ. IX. 160. — L'homme se confie avec plus de sûreté à la certitude des promesses de Dieu, qu'à sa propre faiblesse. XVI. 334. — Billet des promesses divines. IX. 597; X. 239. — Gages que Dieu nous a donnés de sa promesse. X. 292.

PROPHÈTE. Un prophète est l'organe par lequel Dieu adresse sa parole aux hommes incapables ou indignes de l'entendre. IV. 415. — Pourquoi le prophète est appelé voyant. II. 357. — Différence entre le voyant et le prophète. IV. 311, 312. — Du temps des prophètes. XIII. 363, 400. — Le peuple juif eut des prophètes jusqu'à Darius. XIII. 400. — Depuis la captivité de Babylone, les prophètes cessèrent d'exister chez les Juifs. XIII. 414. — Les prophètes sont plus anciens que les philosophes. XIII. 409. — Tous ceux qui prophétisent ne sont pas appelés prophètes. V. 509. — Trois espèces de prophètes. XIV. 268. — Le don de prophéties est quelquefois accordé aux méchants. V. 514; IX. 511; X. 668; XI. 437. — De l'esprit de prophétie. V. 508, 509. — Comment on distingue les vrais prophètes des faux. XIII. 412. — Les actions des prophètes ont été elles-mêmes prophétiques et mystérieuses. XIV. 315. — Les oracles des prophètes sont, non des inventions de l'esprit humain, mais les paroles de Dieu même. XI. 722; XIII. 412. — Dieu parle aux prophètes intérieurement ou par ses Anges. XIII. 225. — Comment l'esprit de prophétie agit dans les prophètes. V. 508. — La prophétie se rattache plutôt à la raison qu'à l'esprit. IV. 305. — Tout prophète du vrai Dieu doit avoir la vision intellectuelle plus encore que celle du corps ou de l'imagination. XIV. 116. — Combien les prédictions des prophètes sont supérieures à celles des démons. XIII. 223. — Les prophètes annoncent l'avenir et sous forme de souhaits et sous forme de faits accomplis. VI. 93; VIII. 349. — Les prophètes ont annoncé le Christ: leurs prédictions nous sont utiles: ils ont vécu d'une manière conforme à leur dignité. XIV. 188. — Preuves que les prophètes méritent confiance. XIV. 214, 218. — Les prophéties n'ont point été faites après coup. XIV. 216, 513. — Les prophètes ne furent point des voleurs et des larrons. XIV. 245. — Ils étaient pleins du Christ pour annoncer le Christ. X. 210. — Ils ont annoncé le Christ comme Dieu et comme homme. II. 285. — Dans toutes les époques il y eut des prophéties, mais quand on n'y reconnaissait pas le Christ, ces prophéties n'étaient que de l'eau. X. 385. — Dès les temps les plus anciens il y a eu des prophéties concernant le Christ. X. 386. — Les prophètes sont connus de tous les peuples. XIV. 212. — Comment Jésus-Christ a accompli les prophéties. XIV. 272. — Parfait accomplissement des prophéties. XI. 659.

Les Juifs eurent beaucoup de prophètes, mais il y en a peu dont les écrits soient reçus comme canoniques. XIII. 400. — Des grands et des petits prophètes. XIII. 400. — Les petits prophètes sont ainsi appelés à cause de la brièveté de leurs

écrits. V. 32. — A quoi se rapportent les trois sortes de prophéties de l'Ancien Testament? XIII. 364. — Les prophètes sont comme un flambeau. X. 216. — Les prophètes rendent témoignage à la justice de Dieu. XVI. 40. — Pourquoi Dieu a fait prêcher la vérité par la bouche des prophètes, sans arguments et sans disputes. XIII. 412. — Certitude de la parole des prophètes. VI. 174. — Pourquoi l'Eglise rejette les écrits de quelques prophètes. XIII. 409. — Les prophètes sont la base de ce monde rattaché à Dieu par la foi. VIII. 189. — Ils sont les fondements et les portes de l'Eglise. IX. 314.

Les faux prophètes sont les hérétiques. VIII. 149. — Les faux prophètes sont des pièges que Dieu fait tomber sur les pécheurs. VIII. 177.

PROPITIATOIRE placé sur l'Arche. IV. 440, 445.

PROSÉLYTE. Ce que c'est. IX. 395.

PROSERPINE, déesse, épouse de Pluton. XIII. 76, 147.

PROSPER D'Aquitaine écrit à saint Augustin. III. 55.

PROSPÉRITÉ. Ce que c'est que la prospérité terrestre. VIII. 299. — Elle n'est point le partage des chrétiens. VIII. 577. — La félicité extérieure n'est point réelle dans ceux que tourmente une mauvaise conscience. IX. 378. — Il ne faut point flatter les méchants de leur prospérité. VIII. 169, 170. — La prospérité corrompt d'ordinaire les plus sages. XIII. 383. — La prospérité est plus à craindre que l'adversité. XIII. 23. — La prospérité est plus à craindre pour l'âme que le malheur pour le corps. VIII. 548. — La prospérité est utile aux uns, nuisible aux autres. XIV. 354. — L'usage des biens et des maux distingue les bons des méchants. XIII. 6. — Il faut craindre la prospérité et l'adversité: l'une corrompt, l'autre abat. IX. 189. — Il faut bénir Dieu dans la prospérité et dans l'adversité. VIII. 323. — Dieu réprime l'enflure née de l'excès de la prospérité. IV. 566. — La prospérité des méchants est quelquefois un scandale pour les justes. VIII. 526. *Voy.* BONHEUR.

PROTAIS et GERVAIS, martyrs. VII. 423. — Découverte de leurs corps. I. 444; VII. 547; XIII. 519, 520. — Miracles opérés par leur intercession. *Ibid.*

PROTÉE. III. 269; XIII. 203.

PROVERBE. Proverbe punique. VII. 81. — Les proverbes sont les paroles de la Sagesse sur la substance incorporelle et immuable. XI. 86.

PROVIDENCE. Erreur de ceux qui nient la Providence. III. 364. — Celui qui nie la Providence est tombé dans la profondeur du mal. X. 216. — Jusqu'où s'étend la Providence. V. 445. — Les Epicuriens niaient la Providence, les Stoïciens l'admettaient. XIII. 411. — Opinion de Plotin sur la Providence. XIII. 206. — Tout est régi par la divine Providence. III. 207; IX. 598; X. 249, 293; XII. 48; XIV. 352. — La Providence divine est universelle et embrasse tout sous ses lois. XIII. 102. — Il n'y aurait point de justice sur la terre, si Dieu ne s'occupait pas des choses de ce monde. V. 487.

Preuves du gouvernement de la Providence. IV. 211. — Il n'est aucune créature qui, de gré ou de force, ne seconde les desseins de la Providence. V. 411. — C'est la Providence qui donne la nourriture à nos âmes et à nos corps. VI. 179. — Dieu a soin de tous et surtout des justes. VIII. 436, 441. — Pourquoi les méchants nient la Providence. VI. 79; VII. 530. — Double action de la Providence dans l'homme. IV. 244. — Il peut se faire que la Providence se serve d'un méchant pour punir et pour aider. V. 432. — Secrets de la Providence. IX. 375, 387. — L'action de la Providence est souvent secrète. XIII. 155. — Ce qui est propre et favorable à chaque époque vient de la Providence. II. 178. — Nul destin ne force la Providence, nul accident fortuit ne l'arrête, nulle iniquité ne la corrompt. II. 549.

PROVINCE, partie d'Afrique. XV. 319. — Provinciaux de l'Eglise. II. 411; VIII. 41.

PRUDENCE. Ce que c'est. III. 487. — Sa définition. V. 367, 434. — Elle est la science des choses qu'il faut rechercher et de celles qu'il faut éviter. III. 231, 507. — Elle est l'amour faisant un choix judicieux de ce qui peut lui être utile. III. 500. — Elle nous fait discerner le bien du mal.

IX. 283. — Elle a son siège dans l'âme. III. 325. — Cécéron partage la prudence en trois parties. XII. 533. — Sa fonction. XIII. 429. — Quelle est la prudence de la chair. V. 367, 464; XIV. 79. — Vie et mort de la prudence de la chair. XIV. 248.

PSALMODIER. Ce que c'est. IX. 56. — Il faut chanter avec intelligence. VIII. 500. — Du chant des psaumes. VIII. 432. — Chant des psaumes dans l'église. I. 467; IV. 26; VIII. 497; XV. 263. — Chant des psaumes à l'autel. I. 344. — Le chant des psaumes est introduit dans l'Église de Milan. I. 444. — Comment saint Athanase faisait chanter les psaumes. I. 467. — Le peuple était debout en chantant les psaumes. VIII. 384. — Les psaumes étaient chantés tantôt par un seul. X. 395, 412. — Tantôt par plusieurs. X. 412. — Le psaume que l'évêque devait expliquer était d'abord chanté par le lecteur. IX. 312; X. 459. — Le peuple entendait et en partie chantait les psaumes. VIII. 231. — Chant des psaumes aux funérailles. I. 449.

Utilité et puissance des psaumes. I. 442, 444. — Les paroles des psaumes sont plutôt celles de l'Esprit-Saint que les nôtres. VIII. 231. — Dans presque tous les psaumes il fut reconnaître les paroles de Jésus-Christ et de l'Église. VIII. 665.

Commentaire de saint Augustin sur les psaumes. VIII. 422 et suiv. — Il le compose à la prière de ses frères et des évêques. VIII. 334; IX. 408. — Obscurité des psaumes. IX. 646. — Le titre des psaumes est comme un héraut. X. 476. — Il donne l'intelligence du psaume. VI. 416. — Saint Jérôme a traduit les psaumes sur l'hébreu. III. 411. — Saint Augustin ne les a pas traduits, mais corrigés. *Ibid.*

David est-il l'auteur de tous les psaumes? XIII. 379. — Dans quel esprit il les a composés? *Ibid.* — Les psaumes ne doivent pas être partagés en cinq livres : ils n'en forment qu'un seul. X. 308. — Noms de ceux qui ont composé des ouvrages sur les psaumes. II. 97.

PSALTÉRIUM, instrument de musique; en quoi il diffère de la harpe. VIII. 299, 459, 625. — Explication mystique du psaltérion. X. 302. — Les dix cordes du psaltérion signifient les dix commandements. IV. 29; VI. 40; VIII. 299.

PTOLÉMÉE Epiphane. XIII. 415.

PTOLÉMÉE, fils de Lagus, enmène beaucoup de Juifs en Égypte. XIII. 412, 415.

PTOLÉMÉE Philadelphe fait traduire l'Écriture en grec. XIII. 413, 415. — Il permet aux Juifs captifs en Égypte de retourner en Judée. XIII. 412, 415. — Il rassemble la bibliothèque d'Alexandrie. XIII. 317, 413. — Après la mort d'Alexandre, l'Égypte fut gouvernée par les Ptolémée. XIII. 412.

PUBLIANUS, évêque. II. 459, 473.

PUBLICOLA. II. 459.

PUDENTIANUS. XV. 482.

PUDEUR virgine. Ce qu'elle est. XVI. 475. — Différence entre la pudeur et la virginité. XVI. 474. — La pudeur a son siège dans l'âme. III. 325; XVI. 474. — Comment on la conserve. XVI. 493. — Toute pudeur du corps dépend de la pureté de l'âme. XII. 201. — La violence ne peut faire perdre la pudeur. III. 325; XII. 216; XIII. 44. — Elle est un principe de bonheur. XVI. 475.

Trois espèces de pudeurs : virgine, pudeur des veuves, pudeur conjugale. VII. 174; XIII. 329. — La pudeur conjugale est un don de Dieu. XV. 699; XVI. 443, 458, 272. — Quelle est la vraie pudeur conjugale? XV. 699; XVI. 443. — Elle est inférieure à la virginité. XV. 699. — Dieu la donne et la commande. *Ibid.* — Elle n'existe point en dehors de la vraie foi. XV. 700. — Les impies ne l'ont point. XVI. 474.

PUNIQUE. La langue punique et la langue hébraïque ont beaucoup d'analogie. VI. 475. — Les chrétiens d'Afrique appellent eux-mêmes le baptême le salut, et l'Eucharistie la vie. XV. 498. — Guerres puniques. XIII. 61, 62. — Proverbe punique. VII. 81.

PUNIR. Dans la punition comme dans le pardon, il n'y a de bon que la pensée de rendre les hommes meilleurs. II. 389. — C'est par Dieu que les méchants sont punis, même

à leur insu. IX. 70. — Dieu ne peut punir ce qu'il a fait : il punit ce que fait l'homme, pour délivrer ce qu'il a fait. IX. 373; XIII. 437. — Quand Dieu punit l'homme, il ne lui enlève pas tout ce qu'il a donné à sa nature. XIII. 437. — En laissant certaines choses impunies, Dieu les punit plus terriblement. II. 292. — Les méchants peuvent être punis par les chrétiens avec douceur et d'une manière utile. II. 436.

PUR. Tout est pur dans sa nature. X. 200. — Comment tout est pur pour celui qui est pur. X. 55. — La foi purifie le cœur. VI. 256. — Les cœurs purs verront Dieu. VI. 256. — Nous n'obtiendrons une purification complète qu'après la résurrection. XVI. 416.

PURETÉ. La pureté extérieure n'est rien sans la pureté intérieure. X. 54. — La vue de Dieu n'est spécialement promise qu'à la pureté du cœur. II. 349. — Pureté d'âme nécessaire pour voir Dieu. IV. 7. — La sagesse incarnée nous apprend à purifier notre cœur. *Ibid.* — Jésus-Christ est le principe qui nous purifie par son incarnation. XIII. 213, 214.

PURGATOIRE. Ses peines. XIII. 477, 496. — Feu du purgatoire. V. 526, 567; VIII. 142; IX. 528; XII. 26. — Ce qu'il faut faire pour éviter le feu du purgatoire. VIII. 394. — Ce feu est plus terrible que tout ce que l'homme peut souffrir en cette vie. VIII. 394.

PURPURIUS est accusé d'avoir mis à mort les deux fils de sa sœur. XIII. 586; XV. 413. — Il est convaincu d'homicide et meurt furieux. XIII. 649.

PUSILLUS. XV. 484.

PYRRUS, roi d'Épire, consulte Apollon sur le succès de sa guerre contre les Romains. XIII. 61.

PYTHAGORE de Samos. XII. 505. — En quel temps il vivait. XIII. 409. — D'athlète qu'il était, il devint philosophe après avoir entendu Phérécide parler sur l'immortalité de l'âme. II. 285. — Il n'osait se dire sage, mais philosophe. XII. 525. — C'est de lui que vient le nom de philosophe. XIII. 456, 409. — Avant lui la philosophie était inconnue. II. 478. — Il s'appliqua surtout à la partie contemplative. XIII. 458. — Il fut le plus illustre représentant de la vertu contemplative parmi les Grecs. V. 418. — Il ne laissa aucun écrit. V. 418. — Il y a de nombreuses et de capitales erreurs dans sa doctrine. I. 310. — Il fit usage de l'hydromancie. XIII. 454. — Saint Augustin regrette de l'avoir trop loué. I. 310.

Q

QUADRATUS, martyr. XI. 431, 524.

QUADRUPÈDES. Quels sont-ils? IV. 441, 474.

QUALITÉ. Otez aux qualités des corps ces corps mêmes, il n'y a plus de place pour elles. II. 514; XVI. 215. — Quatre qualités des corps. VIII. 441. — La qualité du mal ne passe pas d'une substance à une autre. XVI. 252. — Les qualités des choses corporelles se transmettent aux choses corporelles. XVI. 215. — Il peut y avoir en nous une qualité mauvaise, endormie faute de tentation. XVI. 255. — Qualités affectionnelles. XVI. 251.

QUARANTE. Ce que ce nombre renferme de mystérieux. IV. 28; VI. 244, 511; VII. 192, 203, 316, 351, 373. — Ce nombre désigne souvent dans l'Écriture l'idée d'une perfection absolue. XII. 409. — C'est un nombre parfait et sacré. X. 449. — Il est le symbole du temps de la peine et du travail. V. 440. — Il a rapport au deuil et à la joie. IV. 409.

QUESTION. Tourments employés pour mettre à la question les accusés. II. 32, 276. — Le bourreau qui donne la question est seul chargé de frapper le condamné. VII. 505.

QUESTION. Il est utile d'étudier les questions difficiles. XII. 22. — Un objet comporte trois sortes de questions. I. 457. — Quand on cherche la vérité, on ne peut poser plus de trois sortes de questions. V. 430. — Celui qui ne comprend pas bien l'état d'une question ne peut en bien saisir la solution. X. 546. — La charité triomphe des questions difficiles. VIII. 100. — Questions sur les Évangiles. V. 318. — Dix-sept questions sur l'Évangile de saint Matthieu. V.

354 et suiv. — Quatre-vingt-trois questions. v. 428 et suiv. — Diverses questions à Simplicien. v. 490. — Huit questions à Dulcitus. v. 521. — Questions sur l'Heptateuque. iv. 375 et suiv.

QUIÉTUS de Buruch. xv. 167.

QUINTASIVS, évêque. viii. 381.

QUINTIEN. ii. 78.

QUINTILIEN, évêque. iii. 28.

QUINTUS, prêtre. ii. 365.

QUINTUS d'Aggya. xv. 182.

QUINTUS, diacre. ii. 159.

QUIRINUS. xiii. 35.

QUODVULTDEUS, diacre de Carthage. Saint Angustin compose à sa prière le livre Des Hérésies. ii. 52, 53 ; xiv. 1.

QUODVULTDEUS, évêque. ii. 459, 473 ; iii. 63.

QUODVULTDEUS. xv. 296.

R

RAAB. Son mensonge. xii. 235, 236.

RACHA. Interjection hébraïque. v. 265.

RACHEL signifie vue du principe. v. 416. — Elle est la figure de la vie contemplative. v. 416 ; xiv. 338.

RAISIN. C'est l'emblème du Verbe divin. viii. 456. — Cueillir le raisin sur les épines. vi. 336, 563.

RAISON. Sa définition. iii. 161, 231. — Elle est la nourriture de l'esprit. xvi. 107. — Elle est commune aux hommes et aux anges, mais non aux animaux. xv. 572. — Elle est la partie maîtresse de l'âme. iii. 478. — La raison dans l'homme l'emporte sur tout le reste, et Dieu l'emporte sur la raison. iii. 343. — Les sens sont les agents de la raison. iii. 341. — Son témoignage l'emporte sur celui des sens. iii. 564. — De la raison et de ses traces dans les choses sensibles. iii. 231. — Elle fait la supériorité de l'homme sur les bêtes. iii. 327 ; iv. 110. — La raison est connue par la raison. iii. 359. — Elle gouverne la colère et la concupiscence. xiii. 301. — Elle doit régler tout mouvement animal. iv. 528 ; vi. 36. — La raison n'a l'empire sur les passions qu'autant qu'elle est soumise à Dieu. xiii. 447. — Dans les enfants, la raison n'est pas nulle, mais endormie. ii. 168 ; xiii. 539. — De la raison et de l'autorité dans les études. iii. 229. — La raison est au-dessus des exemples. xiii. 17. — La raison est impuissante dans les choses de la foi. iii. 495. — La foi précède la raison et la raison précède la foi. ii. 235. — La vraie raison n'est pas contraire aux saintes Ecritures. ii. 334. — La foi grandit à mesure que la raison est en défaut. vii. 163. — Il est bien difficile d'arriver à la connaissance de Dieu par la raison. xiv. 45.

RAISONNABLE. Différence entre ce qui est rationnel et ce qui est raisonnable. iii. 231. — La créature raisonnable ne peut être son propre bonheur. ii. 314.

RAISONNEMENT. En quoi il consiste. iii. 157, 308. — Raison et raisonnement. iii. 308.

RAMEAUX. Le dimanche des Rameaux. xi. 720, 722.

RAPINE. Elle est un ruineux bénéfice. ix. 43. — Elle est défendue par le septième commandement. vi. 36.

RASSASIER. Dieu seul peut rassasier notre âme. vii. 43 ; ix. 496. — Au ciel seulement nous serons rassasiés. ix. 497.

RATIONAL du grand-prêtre. iv. 442.

RAVENNE. Mémoire de saint Laurent à Ravenne. vii. 553. — Elle fut la résidence des empereurs. iii. 2.

RAVISSEMENT. Deux sortes de ravissements de l'âme. iv. 316. — Ravissement de saint Paul. ii. 350. *Voy.* EXTASE.

RAVISSEURS. Châtiments réservés aux ravisseurs du bien d'autrui. vi. 136. — Le ravisseur du bien d'autrui semble couvert d'ulcères. vii. 123. *Voy.* VOLEUR.

RAZIAS. Sa mort volontaire. iii. 11 ; xiii. 661, 662.

REBAPTISER. Ceux qui prétendent qu'on doit rebaptiser ceux qui ont reçu le baptême sont des hérétiques. iv. 553. — Pourquoi on ne doit pas réitérer le baptême. xv. 6. — Rebaptiser est un crime. i. 543 ; xv. 24, 254. — La réitération du baptême chez les hérétiques et chez les catholiques. xv. 100. — La réitération du baptême était chose

nouvelle dans l'Eglise. xv. 101. — L'Eglise catholique ne rebaptise pas les hérétiques qui reviennent à elle. ii. 488. *Voy.* BAPTÊME.

RÉBECCA. Ce qu'elle figurait dans la bénédiction de Jacob. vi. 13. — Elle est la figure de l'Eglise. x. 65.

RÉCOMPENSE. La vue de la récompense nous excite à supporter le travail. vi. 36 ; viii. 21, 376. — Ephémère récompense d'une obéissance intéressée. xii. 220. — On ne doit demander la récompense qu'à la fin du jour. viii. 366, 376 ; ix. 396. — Notre récompense est une grâce. viii. 284. — Récompense du service de Dieu. vi. 84. — Ce n'est pas en ce monde qu'on reçoit la récompense des bonnes œuvres. vi. 57. — Quelle est la récompense éternelle promise ? xvii. 165. — Cette récompense éternelle est du Nouveau Testament. xvii. 167. — Comment la récompense éternelle sera pour tous ? xvii. 166. — La récompense souveraine est de jouir de Dieu et des autres en Dieu. iv. 15. — Le travail a une fin, la récompense n'en a point. vii. 405. — Certitude de la récompense promise par Dieu. vi. 159. — Le pur amour de Dieu n'empêche pas d'espérer la récompense éternelle. vii. 589, 590. — Variété des récompenses dans le ciel. xiii. 547. — La nature de la récompense est appropriée à la nature du précepte. vi. 256. — La récompense promise est Dieu lui-même. vi. 84, 350 ; vii. 76 ; viii. 173.

RÉCONCILIATION. Personne ne peut être réconcilié avec Dieu que par Jésus-Christ. xv. 513. — Que par la charité. v. 550. — Réconciliation des pénitents. xiii. 459. — On ne doit pas refuser la réconciliation à ceux qui sont en danger de mort. xii. 181. — Réconciliation avec les ennemis. vii. 205. *Voy.* ENNEMI, INJURE.

RÉDEMPTION. Bienfait de la rédemption. vii. 322. — Comment nous avons été rachetés. vi. 535, 550 ; ix. 493 ; x. 278. — Jésus-Christ qui nous a rachetés par son sang ne nous laissera pas périr. vi. 97.

RÉFORME. C'est Dieu qui nous a formés et qui nous réforme. viii. 495.

REGARDER. Ce que c'est que regarder en arrière. vi. 433 ; ix. 276. — Après sa conversion, l'homme ne doit pas regarder en arrière. ix. 128, 216, 237, 276.

RÉGÉNÉRATION. Le bienfait de la régénération vient de l'Incarnation du Christ. vii. 161, 227 ; xv. 530. — Le Médiateur a voulu que le sacrement de notre régénération fût visible, quoiqu'il ait été caché aux anciens justes. ii. 519. — L'histoire sainte ne nous apprend pas si, avant le déluge, il y a eu quelque signe visible de régénération. xiii. 321. — La régénération est nécessaire à tous, excepté au Christ. ii. 518. — La génération et la régénération. vii. 227 ; xv. 553. — Régénération spirituelle. xv. 511. — Le baptême est le sacrement de la régénération. xv. 542. — Ce que fait la régénération spirituelle. xv. 552. *Voy.* BAPTÊME.

RÈGLE. La volonté de Dieu est une règle immuable. ix. 399. — Règles pour expliquer l'Ecriture. vi. 3, 6, 384. — Pour expliquer les passages de l'Ecriture relatifs au Fils de Dieu. v. 471. — Le symbole est la règle de la foi. vii. 155.

RÉGNER. Ce mot a deux significations. v. 473. — Se soumettre à la royauté de Dieu, c'est régner soi-même. viii. 602.

RÉGULUS. Il ne sait pas résister à un désir immodéré de gloire. xiii. 62. — Il est fait prisonnier par les Carthaginois. xiii. 12, 62. — Sa fidélité à garder son serment. ii. 251 ; xiii. 12, 110. — Il fut plus grand que Caton. xiii. 18.

RELIGIEN, évêque. iii. 29.

RELIGIEUX. *Voy.* MOINE.

RELIGIEUSE. Occupation et habitation des religieuses. iii. 515. — Règles de saint Augustin pour les religieuses. iii. 23 et suiv. — Une vierge consacrée à Dieu devient adultère si elle se marie. ix. 277. — Multitude de religieuses dans l'Eglise. iii. 515. — Excellence de la vie commune pour les vierges. xii. 145. — C'est un péché pour une religieuse de se parer comme une épouse. xiv. 171. — Il ne faut point mépriser la virginité des religieuses, parce que les Vestales

étaient vierges. XIV. 299. — La religieuse qui se marie mérite l'enfer. VI. 594. — Respect des barbares pour une religieuse captive. II. 245. — Des canons réglaient les relations des clercs avec les religieuses. II. 40.

RELIGION. D'où vient ce mot. I. 322; XIII. 497. — La religion s'occupe de Dieu et lui rend un culte. V. 434. — Elle consiste en ce que l'âme, après s'être séparée de Dieu par le péché, se rattache à lui par la réconciliation. III. 319. — Une religion éclairée distingue les créatures du Créateur. XIII. 452. — Quel est le premier acte de notre religion. VI. 160. — La vraie religion est inspirée par le vrai Dieu. XIII. 421. — Comment la vraie religion n'a jamais changé. II. 481. — La religion chrétienne existait dès l'origine du genre humain. I. 320. — Elle est la seule salutaire et véritable. XIII. 71. — Quand le culte est-il la vraie religion, ou une coupable superstition? II. 479. — Le mot religion ne peut jamais désigner le mensonge, mais uniquement la vérité. XIII. 679. — Etablissement et propagation de la religion chrétienne. II. 285. — Religion parfaite. III. 553.

Les fausses religions furent chassées par les martyrs. XIII. 89. — L'erreur dans la religion vient de ce qu'on adore la créature au lieu du Créateur. III. 553. — Différentes espèces de fausses religions. III. 583. — Les fausses religions ont été maintenues par les chefs d'Etat. XIII. 91.

De la vraie religion. III. 547 et suiv. — Il est impossible de se bien pénétrer de la vraie religion, à moins de se soumettre à quelque autorité imposante. XIV. 44. — Tout ce qu'il faut embrasser dans la religion. XII. 2. — Plusieurs pensent qu'il faut rire de la religion chrétienne, parce qu'elle oblige à croire ce qu'on ne voit pas. V. 536. — De la sainteté de la religion chrétienne. XIII. 46.

Les hommes ne sauraient être unis en un corps de religion, vraie ou fausse, sans être liés par une communauté de sacrements visibles. XIV. 274. — Comment on peut découvrir la vraie religion. XIV. 51, 53. — Recherche de la vraie religion. XIV. 48. — Où chercher la religion véritable? XIV. 40. — En fait de religion, il est plus prudent d'être avec l'immense majorité des docteurs. XV. 98. — La religion chrétienne ouvre la voie universelle de la délivrance de l'âme. XIII. 221. — Il ne faut point opprimer par des obligations serviles notre religion que Dieu a voulue libre. II. 71. — La religion chrétienne bien entendue n'est pas l'ennemie, mais le soutien des Etats. II. 290. — Le génie le plus élevé ne peut, sans Dieu, arriver à la religion. XIV. 46. — C'est à tort que les païens accusent la religion chrétienne. XIII. 38.

RELIQUES. XII. 265. — Honneurs dus aux reliques des martyrs. VII. 386. — Dieu donne à ses Eglises des ossements sacrés pour nous porter à la prière. VII. 389. — Reliques de saint Etienne. VIII. 545, 547. *Voy.* MARTYR.

REMÈDE. Nos nécessités journalières ont besoin de remèdes journaliers. IX. 493. — Remède que prépare le sage. VIII. 634. — Toute maladie de l'âme trouve son remède dans les Ecritures. VIII. 364. — La plupart des remèdes sont des instruments de torture. XIII. 537. — Remèdes diaboliques. VI. 21. — Remèdes du péché. *Voy.* PÉCHÉ.

RÉMISSION des péchés. *Voy.* PÉCHÉ.

RÉMUS. XIII. 50.

RENAISSANCE. Nul ne peut naître avant d'être né. II. 518; XV. 542. — Notre seconde naissance est due à Dieu et à l'Eglise. VI. 499. — Tout homme est condamné à périr s'il ne reçoit une seconde naissance. XVI. 542.

RENÉ, moine. I. 538; II. 528; XV. 652.

RENONCEMENT. Chacun doit renoncer à soi-même. VI. 426. — Comment il faut se renoncer. VII. 565, 567. — Acte de renoncement des nouveaux baptisés. XV. 633, 709; XVI. 559. — Renoncement au monde et à Satan. XII. 44; XVI. 584.

REPOS. Le repos expose à la tentation. XIII. 52. — Comment il faut aimer le repos. II. 47. — Dans le repos on ne doit pas aimer l'oisiveté. XIII. 441. — Repos des saintes études. X. 700. — C'est dans la retraite que chacun peut se déifier. I. 528. — Ce qui est en repos n'est pas sans exister. III. 371. — Sens allégorique du repos de Dieu. IV. 100:

XII. 375. — Comment Dieu se repose en nous. I. 518. — Comment l'Esprit Saint fait reposer en soi ceux en qui l'on dit qu'il repose. I. 502. — La paresse prétend n'être que l'apparence du repos; et quel repos assuré que dans le Seigneur? I. 376. — Dieu est le seul repos de l'âme. I. 416. — L'âme ne peut trouver son repos dans les créatures. I. 391. — Dieu nous a faits pour lui, et notre cœur est inquiet jusqu'à ce qu'il repose en Dieu. I. 363. — On ne peut être en repos qu'en se conformant à la volonté de Dieu. IV. 640. — Il faut agir dans l'espérance du repos éternel. VI. 43, 47. — Repos dans le ciel. II. 64. — Peut-on concevoir le repos en Dieu? IV. 486, 488; XII. 75; XIII. 228. — Du repos de l'homme en Dieu. IV. 489; XII. 75. — Du repos de Dieu le septième jour. VI. 43; XIV. 82. — Le repos de Dieu est la figure du repos qu'il nous donnera. II. 65. — On dit que Dieu se repose quand nous nous reposons, parce que notre repos est un don de Dieu. II. 65; X. 409. — Ce que Dieu a fait pour maintenir la foi du repos et de la résurrection. XIV. 497. — Le repos n'est pas promis aux saints pour ce monde. *Ibid.* — On ne trouve point le repos dans les richesses et les honneurs, dans les plaisirs de la chair et les spectacles. XII. 74, 75. — Nous n'arriverons au repos parfait que par le travail et les bonnes œuvres. VIII. 376; IX. 404; X. 476. — Comment on peut commencer à goûter en ce monde le repos promis aux chrétiens après la mort. XII. 75. — Partout on cherche et on aime le repos qu'on ne trouve véritablement et saintement qu'en Dieu. II. 66. — Le repos éternel, but du vrai chrétien. XII. 75. — On ne peut trouver l'éternel repos que dans l'amour de Dieu. VI. 138. — Le repos est accordé immédiatement après la mort. X. 663. — Le repos des saints sera sans fin et sans monotonie. XII. 84. — Repos des anges dans le Verbe de Dieu. XII. 76.

RÉPRIMANDE. Il faut réprimander les méchants. VI. 42, 394. — Il faut réprimander par charité et non par haine. X. 492. — Parmi les pécheurs réprimandés par Dieu, les uns se corrigent et les autres ne se corrigent point. VIII. 394. — Bons effets de la réprimande adressée aux pécheurs. VI. 431. — Il faut réprimander le coupable pour le corriger. VI. 577. — Le Seigneur réprimandait les Juifs avec rigueur et vivacité, mais c'était par amour. VII. 546. — Comparaison de celui qui réprimande et de celui qui flatte. VII. 362. — La crainte des paroles dures rend indolent un ministre de Dieu, quand il s'agit de réprimander. VII. 123.

RÉPROBATION. Elle est l'œuvre mystérieuse de la justice de Dieu. II. 502, 503; V. 502. — Le réprouvé ne peut accuser Dieu d'injustice. V. 503. — Ce que Dieu hait dans les réprouvés. V. 504. — Pourquoi Dieu sauve l'un et réprouve l'autre, c'est un mystère. II. 541, 546. — Dieu n'est pas l'auteur du péché dans les réprouvés. II. 548. — Lorsque Dieu livre un homme au sens réprouvé, cet homme reçoit dans son sein ce qui lui vaudra un supplice éternel. IX. 248. — Les réprouvés sont laissés à leur libre arbitre. XVI. 316. — Ils ont eu la vraie justice, mais n'y ont pas persévéré. XVI. 305. — La patience de Dieu à l'égard des enfants de perdition ne demeure point vaine et sans fruits. XVI. 746. — Pourquoi Dieu a créé les réprouvés. II. 371, 472, 502, 504, 530, 518; XVII. 62. — Il les a créés pour le bien des élus. — XIII. 376, 377; XVI. 499, 746. — Les réprouvés seront punis suivant la gravité de leurs fautes. XVI. 316. — Leur punition contribue au salut des élus. V. 469. — Dieu se sert des réprouvés pour manifester sa miséricorde envers les élus. IX. 325; XV. 567. — Combien la conduite de Dieu est différente envers les réprouvés et envers les élus. IX. 399. — Pourquoi Dieu n'amène à la pénitence aucun réprouvé. XVI. 499. — Pourquoi les réprouvés sont si nombreux. II. 530.

RÉPUDIATION chez les païens et les juifs. XII. 110. — Pourquoi Moïse ordonnait de donner à la femme un acte de répudiation. XIV. 282, 283.

RÉPUBLIQUE. Ce que c'est qu'une république. II. 291; XIII. 39, 442. — Suivant quelle définition l'empire romain et les autres Etats peuvent s'attribuer le nom de république. XIII. 446. — La république n'existe effectivement que

lorsqu'elle est administrée selon le bien et la justice. XIII. 39.

RÉPUTATION. Il faut conserver avec soin une bonne réputation. VIII. 13, 65; XII. 163. — L'estime publique ne doit pas être le but de nos actions. II. 221. — Une bonne odeur c'est une bonne renommée. X. 671. — Tous les méchants veulent répandre au loin leur réputation. VIII. 169. — Une bonne conscience ne suffit pas, il faut une bonne réputation. II. 251, 255. — Comment les justes soutiennent leur réputation. XV. 286.

RESTITUTION. Précepte de la restitution. IV. 506, 507. — Le péché n'est point pardonné si on ne restitue ce qu'on a volé. II. 389. — Quels sont ceux qui sont obligés de restituer. II. 390, 391. — On peut demander qu'on pardonne une injure à condition que le coupable restituera ce qu'il a volé. II. 390. — Devoir des évêques envers ceux qui doivent restituer. II. 389.

RESTITUT, évêque donatiste. XV. 467. — Il avait été ordonné à la place de Salvius de Membres. II. 206; XV. 467. — Son procès avec Salvius. XV. 478.

RESTITUT de Victoria, revenu à l'Eglise catholique, est persécuté par les Donatistes. II. 194; XV. 423.

RESTITUT, prêtre catholique, est mis à mort par les Circellions. II. 276.

RESTITUT, prêtre de Calame. XIII. 305.

RESTITUT, évêque catholique. II. 459, 473.

RESTITUT, diacre. III. 102.

RÉSURRECTION de Jésus-Christ. Elle eut lieu le troisième jour après sa mort. II. 66; XI. 291; XII. 409. — Identité du corps de Jésus-Christ ressuscité. XII. 54. — Pourquoi il a conservé, après la résurrection, les cicatrices de ses blessures. II. 176. — Nul avant lui n'est ressuscité pour la vie éternelle. X. 39. — Nul que lui n'était ressuscité pour ne plus mourir. X. 89. — Sa résurrection figurée par sa circoncision. II. 403; XIV. 256. — Ni Magdeleine ni les Apôtres ne croyaient d'abord à la résurrection de Jésus-Christ. VII. 289; XI. 295. — Comment Jésus fut reconnu après sa résurrection. II. 375. — Il prouva sa résurrection en restant quarante jours avec ses Apôtres. VII. 354. — Sa résurrection dissipa les craintes des disciples et leur inspira l'amour. VII. 561. — Pourquoi la résurrection de Jésus-Christ est célébrée le premier du mois des fruits nouveaux. II. 60. — Pendant la fête de Pâques, on lit la résurrection du Sauveur suivant les quatre Évangélistes. VII. 254, 271. — La foi à la résurrection de Jésus-Christ nous justifie. XII. 384; XIV. 256. — Elisée a figuré la résurrection de Jésus-Christ. XI. 735. — Pourquoi Jésus-Christ est ressuscité le premier. IX. 355; XI. 735. — Il est le modèle et le chef de tous ceux qui ressusciteront. V. 381. — Sa résurrection est sa glorification. X. 713. — Il prédit sa résurrection et la nôtre. XI. 49. — Sa résurrection a été le symbole de la réparation de l'homme nouveau. 5. 364. — Elle signifie une nouvelle vie. II. 59; VIII. 349; X. 289. — Elle est la force des martyrs. X. 48, 89. — L'espérance de notre résurrection. X. 88.

Résurrection des corps. Les prophètes ont parlé de la résurrection du corps. XIV. 285. — Preuves de la résurrection des morts, tirées du prophète Isaïe. XIII. 470. — Comment les Platoniciens ont nié la résurrection des morts. XIII. 277. — Les Sadducéens la niaient aussi. XI. 619; XIV. 285. — Hyménée et Philète ont cru qu'elle était déjà arrivée. II. 60. — Les Séleuciens la regardent comme un mythe : suivant eux, elle a lieu tous les jours dans la procréation des enfants. XIV. 15. — Comment les Manichéens la nient. XIV. 455, 482, 253. — Les Origéniens nient la résurrection. XIV. 9. — Les philosophes et la résurrection. XII. 416. — On trouve aussi des chrétiens qui la traitent de réverie. IX. 188. — Tous les hommes ressusciteront ensemble. X. 664. — Comment tous ressusciteront. XIII. 529, 530, 531. — Dieu saura un jour réunir les corps de ses saints, quelque part qu'ils soient. X. 295. — Promptitude de la résurrection. VIII. 110. — Sermons sur la résurrection des morts. VIII. 89 et suiv. — Tous ressusciteront, les uns pour la gloire, les autres pour le châtement. III. 13, 564; X. 64.

Quelle sera la résurrection des justes. VIII. 93. — Nous pouvons l'espérer telle que celle de Jésus-Christ. VIII. 103, 107, 114. — Chacun ressuscitera avec la cause qu'il aura embrassée. VII. 562; XI. 303. — Quelques-uns ont cru qu'à la mort de Jésus-Christ il y a eu des justes ressuscités de la même manière que nous ressusciterons à la fin des siècles. II. 425. — La résurrection des âmes et celle du corps est l'unique fin de la prédication évangélique. X. 504. — Aucun point de la foi chrétienne n'est plus en butte à la contradiction que la résurrection de la chair. IX. 340. — Preuves de la résurrection de la chair. I. 319; III. 317, 471; VI. 525; VII. 275; VIII. 90, 93, 97, 111, 113; X. 473, 499; XI. 302, 619; XIII. 516, 526, 543; XIV. 182. — Promesse de la résurrection des corps. V. 326. — La résurrection promise est contraire à la mort du corps. XV. 483. — La résurrection de l'esprit précède la résurrection du corps. XVII. 174. — Comment tous les hommes ressusciteront. XII. 31 et suiv. — Paroles de l'Apôtre sur la mort du corps et sa résurrection. XVII. 126, 127, 134, 141, 142. — C'est le corps qui a été enseveli et non un autre qui ressuscitera. VII. 329, 352. — Etat des corps après la résurrection. *Voy. CORPS.* — De la résurrection des avortons, des monstres. XII. 31; XIII. 530. — Tous les défauts corporels disparaîtront à la résurrection. XIII. 533. — Au jour de la résurrection, la substance de notre corps, de quelque manière qu'elle ait été dissipée, sera réunie intégralement. XIII. 534. — Quelle sera la résurrection des enfants. II. 438; VII. 283. — La résurrection des corps sera pour le bonheur des uns et pour le malheur des autres. VI. 522. — Etat du corps des damnés après la résurrection. XII. 33. — Comment les corps des damnés ressusciteront. VIII. 112. — Nous devons espérer ressusciter, non comme les impies pour être accablés de douleurs, non comme l'espèrent les insensés, pour goûter les joies des désirs charnels. VII. 210. — Les méchants ressusciteront incorruptibles dans tous leurs membres, mais pour être livrés aux peines éternelles. III. 16. — A la résurrection des morts, la différence des mérites fera une différence de gloire. III. 14. — Après la résurrection, la joie des bons sera plus grande, et plus graves aussi seront les tourments des méchants. X. 663. — La résurrection est nécessaire pour achever le bonheur des âmes justes. IV. 321.

L'Écriture donne le nom de régénération à la résurrection. X. 233; XV. 523; XVI. 35. — Elle la nomme encore adoption, rédemption. XVI. 35. — La grâce du baptême reçoit son perfectionnement par la résurrection. XV. 632. — Après la résurrection, l'homme, déifié tout entier, s'attachera tout entier à l'immortelle vérité. VII. 79. — De la première résurrection et de la seconde. XIII. 453. — Les saints souhaitent avec ardeur la résurrection de leurs corps. XIII. 278.

Nous espérons ressusciter, parce que Jésus-Christ est ressuscité. VIII. 95. — La gloire du chrétien est de croire à la résurrection du Christ. IX. 483; X. 12. — La foi à la résurrection distingue les chrétiens des juifs et des païens. VI. 600; VII. 223, 258, 276. — Nier la résurrection des morts, c'est n'être pas chrétien. VIII. 90.

Possibilité de la résurrection des corps. V. 552; IX. 23; XII. 83, 84. — La résurrection des morts n'est pas plus incroyable que la création. VI. 525. — Jésus-Christ a ressuscité quelques morts pour nous préparer à la résurrection générale. X. 659, 660. — La graine confiée à la terre et qui produit un grand arbre, est une image de la résurrection des corps. II. 176. — La résurrection est facile à la puissance infinie de Dieu. *Ibid.* — La promesse de la résurrection s'accomplira comme les autres promesses de Dieu. VII. 285. — Elie et Elisée ont ressuscité des morts. II. 285. — La résurrection de la chair admise par le monde entier. XIII. 541. — Comment les philosophes auraient pu voir la vérité de la résurrection de la chair. XIII. 543. — Le bâton de Moïse, symbole de la résurrection. XIV. 201. — Le soin qu'on prend des morts est une preuve de la foi à la résurrection. XIII. 11. — La résurrection des corps ne dépend point de la sépulture qu'ils ont reçue. IV. 408. — La résurrection est le fruit de la médiation de Jésus-Christ. XIII. 188.

— Résurrection spirituelle. x. 467. — Résurrection de l'âme. vi. 523; viii. 443.

RÉTICHS, évêque d'Autun. xvi. 78, 469.

RÉTRACTATIONS. Saint Augustin eut de bonne heure l'idée de cet ouvrage. ii. 332. — Il jugeait cet ouvrage nécessaire. iii. 53. — Les deux livres des *Rétractations*. i. 305 et suiv.

RETRAITE. Combien elle est nécessaire à la paix chrétienne. i. 528.

RÉTRIBUTION. Quatre espèces de rétributions. ix. 661. — Quelles sont les rétributions du Seigneur? ix. 490. — Elles sont toutes justes et bonnes. ix. 492.

RÉVÉLATION. Quelle est la révélation parfaite? xiv. 416. — Pélagé admet la révélation par le Saint-Esprit. xv. 614. — Saint Paul est assuré par révélation de sa mort prochaine. vii. 487. — Révélations de sainte Perpétue. vii. 411. — Révélation faite à un soldat. xii. 343.

RHADAGAISE, roi des Golhs. xiii. 414.

RHADAMANTHE. xiii. 392.

RHÉE, mère de Romulus. xiii. 397.

RHÉTORIQUE. Saint Augustin l'appelle l'escrime de la faconde. i. 387. — Origine de la rhétorique. iii. 234. — Son utilité. iv. 38, 63. — A quel âge et de quelle manière il convient d'apprendre la rhétorique. iv. 64. — Saint Augustin enseigne la rhétorique. i. 387. *Voy.* ELOQUENCE.

RHÉTORIUS, hérétique. xiv. 47.

RHINOCORURE, ville. iv. 560; xiii. 349.

RHYTHME. Ce que c'est. iii. 234, 235, 424. — Différents rythmes. iii. 426, 427.

RICHE. Quels sont les vrais riches. xi. 499; xiii. 441. — Riches du monde, riches de Dieu. vii. 419. — Riches de ce siècle, riches de l'autre siècle. vi. 373. — Les riches sont de vrais pauvres. vi. 254; viii. 24, 328. — Il ne faut pas croire riche celui à qui il manquerait moins s'il possédait moins. vi. 227. — Il est bon que le riche connaisse sa pauvreté. x. 27. — Plus les riches possèdent, plus ils sont pauvres. viii. 252. — Tourments des riches. *Ibid.* — Différence entre être riche et vouloir le devenir. vi. 290; vii. 419. — Le riche comparé à l'hydropique et à la femme courbée. v. 335. — C'est une iniquité de vouloir s'enrichir par la pauvreté des autres. viii. 83.

Comment le pauvre et le riche doivent porter mutuellement leurs fardeaux. vii. 70. — Donner aux pauvres, c'est l'avis, la prière, l'ordre, le commandement que saint Augustin adresse aux riches. vi. 291. — Dieu a fait le riche pour aider le pauvre, et le pauvre pour éprouver le riche. vi. 164, 374; x. 45. — Le riche conserve ses richesses en les donnant; pour les avoir conservées, elles ne seront plus à lui. vii. 423. — Riche imprudent, riche orgueilleux et sensuel. vi. 379, 460. — Le riche doit se servir de son superflu pour donner aux pauvres le nécessaire. vi. 291. — Le riche a beaucoup de superflu s'il s'en tient au strict nécessaire. x. 276.

Ce que l'Apôtre veut qu'on commande aux riches. vi. 373. — Les riches doivent craindre l'orgueil. vi. 67; vii. 420; ix. 497. — Il faut louer les riches qui sont humbles et ceux qui sont pauvres. vi. 67; xi. 661. — Le Prophète appelle riches les orgueilleux. x. 184. — Les riches ne se croient plus des hommes comme les autres. ix. 167.

Les riches peuvent se sauver. xi. 660. — Les riches devenus chrétiens doivent être sans hauteur vis-à-vis des pauvres. v. 292. — Le riche ne doit point dédaigner d'être appelé le frère du pauvre. vi. 145. — Le riche qui méprise le pauvre devient malheureux après cette vie. vi. 169. — Le riche et le pauvre sont égaux à la naissance et à la mort. vi. 290. — Le riche doit plus se féliciter d'être chrétien que d'être riche. vi. 145. — Dieu renvoie les riches les mains vides et les pauvres rassasiés. vii. 440. — Le riche qui ne se prévaut pas de ses richesses est pauvre. viii. 543; ix. 277. — D'où vient que le riche s'enorgueillit? vi. 144, 145. — Se croire grand parce qu'on est riche, c'est faire preuve d'orgueil et d'indigence. vi. 144. — Le pauvre méchant et le bon riche. xi. 661.

Les riches orgueilleux comparés à l'autruche. iv. 637. —

Folie des riches qui n'aspirent au moment de la mort qu'à s'entourer d'une certaine pompe funèbre. viii. 522. — Il est facile de connaître les riches et les pauvres; ils se montrent. vi. 67. — Les riches humbles et miséricordieux sont de vrais pauvres. vi. 67. — Abraham, Isaac et Jacob étaient riches. ii. 407. — Pourquoi les riches orgueilleux qui vénièrent et invoquent le Christ ne seront point rassasiés. x. 440.

Les riches du siècle n'ont pas été méprisés par Jésus-Christ. vi. 444. — Ils sont difficilement sauvés. vi. 373. — Comment ils se convertissent. iv. 637. — Il est facile à Dieu de faire entrer un riche dans le ciel. ii. 265. — Ils ne reçoivent point de réprimande. ix. 167. — Il est constant que les riches sont exposés à un plus grand nombre de péchés. x. 444. — Quels riches Dieu n'exauce pas. ix. 298.

Les Pélagiens enseignaient fausement que les riches ne pouvaient entrer dans le ciel. ii. 407, 408. — Saint Augustin n'oblige point les riches à se nourrir comme les pauvres. vi. 291. — Les riches qui bâtissent des églises et des monastères sont comme les cèdres du Liban. ix. 535. — Il faut être riche en bonnes œuvres. xi. 497.

Type du riche chrétien. ii. 410. — Tout riche est pauvre devant Dieu. vi. 504; viii. 392.

Le mauvais riche était juif. vi. 168. — Pourquoi il fut condamné. vii. 424; xi. 467. — Il digérait dans les supplices de l'enfer l'injustice que prenait ici-bas la bouche de son cœur. viii. 527. — Il devint compatissant, mais trop tard. vi. 67. — La flamme qui le brûlait était incorporelle. xiii. 494. — Comment il faut concevoir tout ce qui est dit du mauvais riche. iv. 241. — Comparaison du mauvais riche avec Lazare. vi. 145, 168, 379, 445; viii. 20; xi. 465, 497.

RICHESSSES. Pourquoi elles sont appelées monnaie d'iniquité. vi. 476; viii. 519; xiii. 511. — Autre chose est la richesse, autre chose est l'argent. xiii. 441. — Richesses vraies, richesses injustes. vi. 227, 476. — Désir insatiable des richesses. vii. 419. — Combien le désir des richesses est dangereux. vi. 163; vii. 476; xiii. 104. — Ce ne sont point les richesses, mais la passion d'en avoir qui méritent châtement. xiii. 9. — Quel amour des richesses empêche le salut. v. 566. — Ceux qui ne possèdent rien, mais qui désirent posséder, sont au nombre des riches que Dieu doit condamner. ix. 276. — Combien d'hommes les richesses ont rendus malheureux? viii. 579. — C'est l'usage qui rend les richesses bonnes ou mauvaises. xi. 456. — Attraites des richesses. iii. 134, 242. — Les orgueilleux aiment les richesses. viii. 513. — Les richesses engendrent l'orgueil. vi. 143, 163, 290, 373; vii. 419; ix. 168; x. 147. — Celui qui se laisse enfler par ses richesses est la proie du diable. x. 410.

Fragilité des richesses. viii. 21. — Elles sont des biens étrangers. v. 340. — Elles ne rendent point l'homme heureux. iii. 242; xiii. 408. — Elles sont des preuves et des appuis de notre faiblesse. vi. 156, 348; vii. 327. — Elles augmentent notre pauvreté et non notre puissance. vii. 419; viii. 252; x. 35. — Avoir les richesses et les désirer encore, c'est une maladie et non de l'opulence. vi. 289.

Inanité et dangers des richesses. x. 410. — Elles ne produisent que des soucis. viii. 24. — Fardeau des richesses. vii. 71. — Elles nous empêchent de suivre Jésus-Christ. x. 572. — Les richesses sont une cause de tourments. ix. 276. — Plus on est riche, plus on est craintif. x. 142. — Les méchants sont aveuglés lorsqu'ils possèdent les richesses, tourmentés quand ils les perdent. vi. 227. — C'est un péché non de posséder des richesses, mais d'y attacher son cœur. xiv. 110. — La passion des richesses rend esclave. vii. 418. — Abraham était humble et pauvre au milieu de ses richesses. ix. 298. — Comment il faut demander les richesses. viii. 580.

Dieu accorde des richesses aux bons pour les éprouver, aux méchants pour les punir. vi. 227. — Les justes, comme Abraham, possèdent quelquefois les richesses, mais sans s'y attacher. x. 228. — Les méchants ont une mauvaise ma-

nière de posséder les richesses ; les bons les possèdent d'autant mieux qu'ils les aiment moins. II. 391. — Il est plus admirable de posséder les richesses sans y attacher son cœur, que d'en être entièrement dépourvu. III. 507. — Dès l'Ancien Testament les richesses ont été un objet de mépris. XIV. 109. — Le Nouveau Testament ne défend point de les posséder. XIV. 110. — Il conseille, mais n'ordonne pas de vendre tout ce qu'on a. II. 408. — Mieux vaut garder humblement les richesses de la terre, que d'y renoncer orgueilleusement. II. 3. — Amour des richesses qui rend digne du purgatoire. V. 524, 566. — Il faut ne pas aimer les richesses, mais savoir en user. X. 606, 607. — Il faut employer les richesses à faire de bonnes œuvres. VI. 50, 144, 147, 163, 227, 292, 373 ; VII. 121. — Les richesses font le tourment de l'avare, autant qu'elles aident le cœur compatissant. VI. 226. — La grande fortune des chrétiens consiste dans les besoins des pauvres. VII. 504. — Si on aime les richesses, qu'on les place là où elles ne peuvent périr. II. 259 ; XI. 498. — Où nos richesses sont en sûreté. VI. 161, 291 ; VIII. 445, 517 ; XIII. 9.

Quelles sont les richesses des chrétiens ? XIII. 9. — Il faut chercher les richesses qui ne périssent point. X. 42. — Quelles sont les vraies richesses. VI. 227, 476. — Richesses spirituelles. VIII. 328 ; IX. 120 ; X. 35 ; XIV. 110. — Celui qui veut être riche doit s'attacher à Dieu. VIII. 514. — Nous ne devons avoir de trésor que dans le ciel. VIII. 576. — C'est à Dieu qu'il faut demander les vraies richesses. VI. 147, 477.

RIMINI. Concile de Rimini. XIV. 565, 582, 619 ; XVI. 429. — Saint Augustin n'accepte point l'autorité de ce concile. XIV. 582.

RIRE. Il faut savoir distinguer le temps de rire et le temps de pleurer. VIII. 565. — Vaut-il mieux rire ou pleurer ? VII. 110. — Le rire est étranger aux animaux. III. 328. — Il faut plutôt raisonner que rire. III. 247. — C'est la passion charnelle qui porte à rire. XV. 515.

RITANUS, évêque. VIII. 381.

ROGATIEN, donatiste. II. 196 ; VIII. 381.

ROGATIEN de Nova. XV. 181.

ROGAT de Mauritanie. X. 395. — Il est le chef des Rogatistes. II. 143 ; XV. 17. — Il est ordonné évêque à la place de Prétextat. XV. 427. — Ce qu'il souffre de la part des Donatistes. XV. 252. — De la part des Circoneellions. XIII. 640 ; XV. 427. — Il se fait catholique. XIII. 640. — Il vivait du temps de saint Augustin. II. 139. — Il eut pour successeur Vincent, évêque rogatiste. II. 139.

ROGATISTES ou Rogatiens. II. 126. — Ils sont ainsi appelés de Rogat, leur chef. II. 143 ; XV. 17. — Le parti de Rogat est un petit morceau retranché d'un morceau plus grand. II. 149. — Ils se séparèrent témérairement de l'Eglise. II. 149. — Les Rogatistes se vantent de ne plus appartenir à ce monde, mais au ciel. II. 157. — Ils sont persécutés par les Donatistes. XV. 17, 252. — Ils paraissent plus doux que les Donatistes, mais c'est par faiblesse. II. 143. — Ils occupaient la Mauritanie Césarienne. XV. 475.

ROI. Un roi est celui qui règne ou domine. XIII. 103. — Les rois recevaient l'onction aussi bien que les prêtres. X. 301. — L'onction des rois était la figure de celle du Christ. XIII. 376. — Devoirs des rois chrétiens. XV. 424. — Ils doivent servir Dieu comme hommes et comme rois. II. 487. — Ils doivent le servir spécialement comme rois. XV. 263. — Il leur appartient de réprimer les crimes. III. 10. — Il est permis à un roi d'établir de nouvelles lois. I. 384. — Désobéir au roi c'est un péché. I. 384 ; XV. 64. — Les rois ont le pouvoir de faire des lois pour défendre la religion et empêcher les sacrilèges. II. 195. — Peu importe à l'homme d'avoir tel ou tel souverain, pourvu qu'on n'exige de lui rien de contraire à la justice et à l'honneur. XIII. 107. — Ceux qui jouissent de l'amitié des princes et en font bon usage ne sont en cela coupables d'aucun péché. XV. 259. — On ne doit pas refuser aux rois même injustes l'honneur qui leur est dû. X. 48. — C'est ce que Jésus-Christ nous a enseigné par sa doctrine et ses exemples. IX. 727. — En

quoi consiste le bonheur des princes chrétiens. XIII. 115. — Au milieu des honneurs ils doivent se souvenir qu'ils sont hommes. XIII. 115. — Plus les rois sont élevés en dignité sur la terre, plus ils doivent s'humilier devant Dieu. X. 135. — Les rois de la terre sont soumis au Roi du ciel. VIII. 602. — Les Juifs furent coupables, non de dire que César était leur roi, mais de rejeter Jésus-Christ comme leur roi. VIII. 602. — Dans les Ecritures le nom de roi désigne ordinairement le Fils. VIII. 135. — Jésus-Christ est notre roi. VIII. 231. — Ceux qui régissent les convoitises de la chair sont appelés rois. IX. 89. — Description du roi des Manichéens. XIV. 233.

ROMAINS. Ils descendent des Troyens. XIII. 48, 49. — Et des Laurentins. XIII. 394. — Ils sont appelés maison d'Assaracus. IV. 363. — D'Assaracus et d'Enée. XIII. 322. — Etat des Romains sous les rois. IV. 570, 571 ; XIII. 51, 57. — Vie et mort des rois de Rome. XIII. 57. — Les Romains, en chassant Tarquin le Superbe, s'affranchirent de la domination de leurs rois. XIII. 400. — Ne pouvant souffrir l'autorité des rois, ils créent deux consuls. XIII. 103. — Agrandissement de Rome sous les consuls. XIII. 103. — Paix honteuse conclue par les Romains avec les Samnites. XIII. 60. — Ils empruntent aux Athéniens les lois de Solon, en s'efforçant de les rendre meilleures. XIII. 35. — Suivant quelle définition le peuple romain peut s'attribuer justement les noms de peuple et de république. XIII. 446. — Il y avait chez les Romains des chevaliers et des sénateurs. XIII. 68. — Les parjures étaient exclus du sénat. II. 251. — D'après Cicéron il n'y a jamais eu de république parmi les Romains. XIII. 442. — A quel moment la république romaine a commencé à décliner. II. 293. — Des maux que les Romains eurent à souffrir sous les consuls. XIII. 59. — Maux intérieurs qui les affligèrent. XIII. 65. — Ils étaient comme accablés du poids de leur propre grandeur. XIII. 415. — Témoignage de Salluste sur les mœurs des Romains. XIII. 36. — Sentiment de Cicéron. XIII. 39. — L'amour de la liberté et de la gloire leur firent accomplir de grandes actions. XIII. 103, 107. — Auguste ôta aux Romains une liberté malade et languissante. XIII. 64. — La sibylle chante les destins de Rome. V. 123. — Les victoires des Romains ne leur ont pas fait une condition meilleure que celle des vaincus. XIII. 107. — Ils ont imposé aux vaincus leur loi et leur langue. XIII. 432. — Tous ceux qui appartenaient à l'empire étaient regardés comme citoyens romains. XIII. 108. — La grandeur de l'empire romain ne fut ni fortuite ni fatale. XIII. 93. — Etait-il désirable que l'empire romain s'accrût par de grandes guerres ? XIII. 52. — De la guerre impie que les Romains firent aux Albains. XIII. 55. — Leur guerre avec les Etrusques. XIII. 58. — Des malheurs qu'ils eurent à souffrir pendant les premières guerres puniques. XIII. 61, 62. — Des guerres qui suivirent la construction du temple de la Concorde. XIII. 66, 67. — La ruine de Rome n'a pas corrigé les vices des Romains. XIII. 23. — Fausseté du présage sur lequel les Romains fondaient la puissance et la stabilité de leur empire. XIII. 88. — Les limites de l'empire romain sont changées sous les empereurs Adrien, Julien, Jovinien. XIII. 89.

Du temps de saint Augustin, la noblesse romaine était encore païenne. I. 430. — Les Romains devaient-ils se mettre sous la protection des dieux de Troie ? XIII. 3, 51. — Les dieux des Romains sont innombrables. XIII. 75. — Combien ils en ont ajoutés à ceux de Numa. XIII. 53. — Les Romains adoraient tous les dieux des nations qu'ils subjuguèrent. V. 120. — Pourquoi n'ont-ils pas reconnu le Dieu d'Israël ? V. 120. — La multitude de leurs dieux ne leur servit de rien. XIII. 53, 63, 76. — Par quelles vertus les anciens Romains ont mérité que le vrai Dieu qu'ils n'adoraient pas accrût leur empire. XIII. 103, 112. — Ils se sont donné certains dieux par vanité. XIII. 34.

Tant que Carthage subsista, les bonnes mœurs, la concorde régnèrent parmi les Romains. XIII. 37, 40. — Vertus et vices de Romains. XIII. 103. — Ils étaient avides de gloire. XIII. 33. — Par quels degrés s'est accrue chez les

Romains la passion de la domination. XIII. 22. — Ils excellaient d'autant plus dans l'art de régner, qu'ils étaient moins adonnés aux voluptés. XIII. 404. — Par quels moyens ils se procurèrent pour la première fois des épouses. XIII. 54. — Désordres des dames romaines. XIII. 60. — Sévérité des anciens Romains envers les poètes et les théâtres. XIII. 30 et suiv. — Ils aimaient mieux pardonner une injure que de s'en venger. II. 290. — Les Romains contribuaient à la subsistance de ceux qui n'avaient pas de terres. XIII. 408. — Ce que valaient les vertus des Romains sans la vraie religion. II. 293. — Les vertus vantées chez les Romains n'étaient pas générales, mais une rare exception. XIII. 403. — Corruption des Romains avant la venue de Jésus-Christ. XIII. 37, 40. — Iniquités commises par les Romains. XIII. 35. — Ingratitude des Romains envers Jésus-Christ. XIII. 2, 26.

ROMAIN, évêque. II. 459.

ROMANUS. XV. 292.

ROMAIN. II. 4, 27.

ROMANIEN, évêque. II. 473.

ROMANIEN de Thagaste. I. 415. — Il était parent d'Alype I. 553. — Père de Licentius. I. 553. — Saint Augustin l'exhorte à l'étude de la vraie philosophie. III. 244, 253. — Ses grandes richesses. I. 415; III. 242. — Il aide saint Augustin à continuer ses études. III. 253. — Il était tombé avec saint Augustin dans l'erreur des Manichéens. III. 242, note. — Son voyage à Milan. I. 415. — Lettre de saint Paulin à Romanien. I. 4.

ROME. Fondation de cette ville. VI. 361; XIII. 49. — Époque de cette fondation. XIII. 398. — Cette ville fut d'abord un asile ouvert aux brigands. V. 120. — Son accroissement rapide après l'expulsion des rois. XIII. 103. — A Rome la population était divisée en trente-cinq curies. X. 24. — Rome et Carthage, maîtresses dans les lettres latines. II. 223.

Rome fut brûlée trois fois : une fois par les Gaulois, la seconde fois par Néron, la troisième fois par les Goths. VII. 475. — Prise de Rome par les Gaulois. VII. 475; XIII. 60. — Par les Goths. I. 354; VII. 475; XIII. 4, 5. — La clémence de Dieu a adouci le désastre de Rome. XIII. 24. — Livre de la ruine de Rome. XII. 339 et suiv. — La prise de Rome est faussement attribuée à la ruine de l'idolâtrie. VI. 360; XIII. 4 et suiv. — Rome est comme une seconde Babylone. XIII. 388.

ROMULUS, fils de Mars et d'une vestale. XIII. 35, 49, 50, 397. — Il est allaité par une louve. XIII. 397. — Il fut le fondateur de Rome. VI. 361; XIII. 49. — Il est appelé Quirinus. XIII. 34. — Il tue son frère Rémus. XIII. 310. — Il gouverne Rome. XIII. 56. — Il fut le quinzième roi du Latium. XIII. 397. — On croit qu'il fut tué par le sénat à cause de sa cruauté. XIII. 57. — Il est fait dieu. XIII. 57, 397, 399. — Les Romains lui donnèrent un flamme. XIII. 35. — Leurs doctrines secrètes le placent seulement au rang de demi-dieu. XII. 35. — Rome a fait un dieu de Romulus, parce qu'elle aimait en lui son fondateur. XIII. 517.

ROSCIUS, comédien. V. 135.

ROUGIR. Souvent nous rougissons quand on nous impute faussement un crime. IX. 114. — On ne doit point rougir de Jésus-Christ. IX. 109, 114; XI. 435, 528. — Sans le péché, l'homme n'aurait pas à rougir de l'œuvre de son Créateur. XVI. 13. — La concupiscence a fait rougir nos premiers parents. XV. 723.

ROYAUME. C'est la providence de Dieu qui établit les royaumes de la terre. XIII. 93. — Qui les donne. XIII. 387. — Et qui les gouverne. XIII. 403. — L'intérêt ou les convoitises furent les causes de la division des royaumes. XIII. 387. — Dieu seul donne les royaumes. XIII. 80, 387. — Pourquoi il les donne aux bons et aux méchants. XIII. 91, 113. — Il les donne à qui il veut et pour le temps qu'il veut. V. 120. — Les royaumes sans la justice ne sont que des ramas de brigands. XIII. 73.

Des trois royaumes qui florissaient du temps d'Abraham. XIII. 344. — Les deux royaumes les plus puissants furent celui des Assyriens et celui des Romains. XIII. 387. —

Les quatre bêtes de la prophétie de Daniel figurent quatre royaumes. XIII. 473. — Il est prédit que les royaumes de la terre périront. VI. 455. — Figure du changement du royaume et du sacerdoce d'Israël. XIII. 365. — Royaume de la lumière et royaume des ténèbres suivant les Manichéens. III. 521. — Royaume de Jésus-Christ et royaume du démon. II. 573. — Les hérésies, les schismes divisent le royaume de Dieu. VI. 316. — Double royaume de Jésus-Christ. XIII. 459.

Pourquoi l'Église est appelée le royaume des cieux. XII. 434. — Royaume de Jésus-Christ. VI. 349. — Qu'est-ce que le royaume des cieux. VIII. 560. — Le mot de « royaume des cieux » ne se trouve pas dans l'Ancien Testament. XIV. 285. — Le royaume des cieux n'a pas été promis par l'Ancien Testament. XV. 570. — Pour les anciens justes les royaumes de la terre étaient l'image et l'annonce du royaume du ciel. IV. 49. — Le royaume des Juifs figurait le royaume céleste. X. 7.

Le royaume de Dieu est encore en construction. XI. 4. — Promesse du royaume de Dieu. VI. 469. — A qui il est promis. I. 332, 372. — Quels sont ceux qui n'entreront pas dans le royaume de Dieu. XV. 124, 125. — Comment la chair et le sang ne posséderont pas le royaume de Dieu. X. 105. — Les baptisés ne parviennent au royaume de Dieu que par la rémission des péchés. XV. 510. — Ce qu'il faut entendre par le royaume de Dieu. XV. 671. — On ne peut avoir la vie éternelle en dehors du royaume de Dieu. XV. 553. — Prix du royaume de Dieu. VIII. 24, 597. — Comment on l'achète. IX. 617. — Dans le royaume de Dieu régnera une charité parfaite et éternelle. I. 327. — Il est possédé tout entier par tous et par chacun. VI. 394. *Voy.* CIEL, BONHEUR.

RUBICO, déesse. XIII. 83.

RUCUMA. XV. 177.

RUFÉRIUS. II. 257.

RUFFINIEN, évêque. II. 459, 473.

RUFFIN, consul. XIII. 625.

RUFIN de Cirta. II. 296.

RUFIN, prêtre. XV. 616. — Il dédie au pape Anastase un ouvrage réfuté par saint Jérôme. II. 430. — Il est surnommé Calphurnius. II. 82. — Sa division avec saint Jérôme après l'amitié la plus intime. II. 89, 107. — Il traduit en latin l'histoire d'Eusèbe. XII. 284. — Il y ajoute deux livres. XIV. 48.

RUFIN, diacre. II. 365.

RUFIN, évêque donatiste. XV. 425, 448.

RUMINA, déesse. XII. 78, 140.

RUMINUS, surnom de Jupiter. XIII. 140.

RUSINA, déesse. XIII. 75.

RUSICCADE. XV. 183.

RUSTICIANUS, sous-diacre de Mutigène. XIII. 683. — Excommunié par son prêtre, il se fait donatiste. II. 209. — Il est rebaptisé et ordonné diacre. XIII. 684.

RUSTICIANUS, évêque. II. 459, 473.

RUSTICUS. III. 171.

RUSTICUS. III. 105.

RUSTIQUE. III. 22.

RUSTICUS, évêque. II. 459, 473.

RUSTICUS. XIII. 628.

RUTH, mariée deux fois, est appelée heureuse. XII. 153.

S

SABBAT. Repos du sabbat. VI. 509. — Sabbat signifie repos. VIII. 393. — Le sabbat est le jour de la sanctification, et ce n'est pas en vain que parmi les œuvres divines retentit le cri de sanctification. XVII. 161. — La loi ne parle de sanctification qu'au septième jour. VII. 310. — Sénèque condamnait le sabbat des Juifs. XIII. 131. — Fauste appelait le sabbat chaînes de Saturne. XIV. 265. — Où commençait, où finissait le sabbat. VII. 236. — Repos spirituel, repos charnel du sabbat. VI. 35, 41, 43, 138, 556. — Un profanateur du sabbat cruellement puni. XIV. 111. — Ce que signifie l'observation du sabbat. XVII. 159. — Les Juifs abusent du repos

du sabbat. VIII. 300. — Signification du repos du sabbat. II. 64, 65 ; IV. 100, 187, 457 ; XIII. 228 ; XIV. 235. — Le sabbat est le jour du repos ; le dimanche est le jour de la résurrection. X. 308. — Dans le ciel sera le grand sabbat qui n'aura point de soir. XIII. 548. — Le repos éternel sera comme le sabbat des sabbats. VI. 43, 138. — Sabbat perpétuel. VIII. 115.

Garder spirituellement le sabbat, c'est être exempt de péché. X. 630. — Sabbat chrétien. IV. 187 ; XIV. 83, 277. — Comment les chrétiens gardent le sabbat. XIV. 103. — Ils doivent l'observer selon l'esprit. X. 336. — Les Juifs l'observaient servilement. X. 336, 475. — Pourquoi le chrétien n'observe plus le sabbat. XIV. 272. — Nous regardons comme inutile l'observation du sabbat, mais non la connaissance et l'intelligence. XIV. 165. — Les Apôtres n'observèrent point le sabbat et ne jeûnèrent point en ce jour. II. 16. — La cessation du travail au jour du sabbat est superstitieuse. II. 19. — Le sabbat du chrétien consiste dans le calme d'une bonne conscience. IX. 372. — Les jours de sabbat sont des jours de joie. II. 16.

SABELLIUS, disciple de Noet. XIV. 8. — Son hérésie. IX. 98 ; X. 547. — Ses dogmes. XII. 449 ; XIV. 8. — Il n'est point entré par la porte. X. 634.

SABELLIENS, hérétiques, disciples de Sabellius. X. 602, 650 ; XIV. 8. — Ils sont appelés indifféremment Sabelliens, Patripassiens, Praxéaniens et Hermogéniens. XIV. 9. — Leurs erreurs. X. 584, 585 ; XII. 429 ; XIII. 212, 230 ; XIV. 8, 561, 602, 607. — Il n'était plus question d'eux du temps de saint Augustin. II. 224. *Voy.* PATRIPASSIENS.

SABIN, consul. XIII. 625.

SABIN, prêtre. III. 36.

SABINES. Leur enlèvement. XIII. 35.

SABRATE. XV. 410.

SAC. Le sac est la mortalité. VIII. 253.

SACERDOCE. Le sacerdoce d'Aaron a cessé. IX. 609 ; XIII. 370. — En quel sens ce sacerdoce est pour toujours. IV. 444. — Figure du changement du sacerdoce d'Israël. XIII. 365. — Abolition de ce sacerdoce prédite à Héli. XIII. 369. — Ce n'est ni le sacerdoce d'Aaron, ni la loi de Moïse qui introduisent dans l'héritage éternel. IV. 525. — Du temps de saint Paul, le sacerdoce juif n'avait plus qu'un lustre extérieur, il était déshonoré par de sales convoitises. XII. 210. — Saint Augustin est élevé malgré lui au sacerdoce. I. 538. — Comment il se prépare à le recevoir. I. 538.

SACLAS. IV. 12.

SACRÉ. Pourquoi les païens ont institué les choses sacrées. XIII. 178. — Numa Pompilius tint secrètes les causes des institutions religieuses. XIII. 154. — Le sénat fit brûler les livres qui les contenait. XIII. 155. *Voy.* CULTE, DIEU.

SACREMENTS. Les sacrements expriment autre chose que ce que l'on voit en eux. VII. 379. — Signes qui, appartenant aux choses divines, s'appellent sacrements. II. 289. — Si les sacrements ne ressemblaient pas d'une certaine manière aux choses dont ils sont les signes, ils ne seraient pas des sacrements. II. 170. — Pourquoi nous avons besoin des sacrements. I. 509, 510. — Que sont au fond les sacrements matériels, sinon des paroles rendues visibles, très-saintes, mais sujettes à changement. XIV. 275. — Le sacrement de notre régénération, qui est visible, était pour les anciens justes quelque chose de caché. II. 519. — L'Écriture ne nous dit pas si, avant Abraham, les justes ou leurs enfants ont été marqués de quelque sacrement corporel et visible. XV. 628. — Les sacrements de la loi nouvelle substitués à ceux de l'ancienne. XIV. 274. — Les sacrements de l'Église coulèrent du flanc du Christ quand il dormait sur la croix. VIII. 444, 621 ; X. 64, 160, 434 ; XIII. 329. — Les sacrements reçoivent souvent leurs noms des choses qu'ils signifient. II. 170.

Noms de quelques sacrements. XV. 142, 143. — Le sacrement des catéchumènes. XV. 541. — Sacrement de l'Esprit-Saint. VII. 246. — Sacrement de l'autel. VI. 422. — Sacrement de l'autel, connu des fidèles. XIII. 200. — Sacrement du sang de Jésus-Christ. XIII. 418. — Sacrement du corps et

du sang de Jésus-Christ. XII. 392. *Voy.* BAPTÊME, EUCHARISTIE, CHRÊME.

Les sacrements sont cachés aux païens. IX. 515. — Ils sont expliqués aux nouveaux baptisés. VII. 246, 249, 378 ; XI. 315. — Pourquoi pas aux catéchumènes. XI. 66. — Ce qu'il faut expliquer au catéchumène touchant le sacrement qui lui est conféré. XII. 85. — Dans les mystères il faut mépriser tout ce qui est corporel. III. 286.

Les sacrements ont pour effet de fortifier nos espérances dans les biens à venir, plutôt qu'ils ne sont un moyen de conserver ou d'acquérir les biens d'ici-bas. XII. 24. — L'homme spirituel juge du sacrement initiateur et de l'Eucharistie. I. 512. — Autre chose est de recevoir les sacrements, autre chose est d'en recueillir les fruits. X. 529. — Les sacrements sont communs à tous, mais la grâce, qui est la force des sacrements, n'est pas commune à tous. IX. 220. — Le sacrement est comme une parole visible. XI. 30. — Les sacrements visibles ne sont d'aucune utilité sans la grâce invisible qui sanctifie. IV. 500. — Les sacrements ont toujours leur vertu divine, soit pour le salut de ceux qui en font un bon usage, soit pour la ruine de ceux qui les profanent. XV. 100. — Les impies peuvent participer aux sacrements destinés à former la piété, mais n'ont point la charité, XIV. 274. — Les sacrements de cette vie sont des baudages qui guérissent nos meurtrissures. X. 259. — Le ministre des sacrements interposé entre Dieu et nous ne détourne point la grâce. VII. 359. — Les sacrements et les œuvres spirituelles qui concernent directement l'œuvre de notre salut sont des présents de Dieu et non de ses ministres. XV. 107. — Les Donatistes sont dans l'erreur en enseignant que les sacrements perdent leur sainteté propre à cause de la malice de ceux qui en sont les ministres. XV. 232, 234. — Les méchants ne souillent point les sacrements. XV. 38. — Les dons de Dieu arrivent en ceux qui les reçoivent avec foi, quand même le ministre qui les distribue serait semblable à Judas. VIII. 176. — Les sacrements demeurent saints jusque dans des hommes scélérats. II. 36. — Tous les sacrements nuisent à ceux qui les confèrent indignement, tandis qu'ils profitent à ceux qui les reçoivent dignement. XV. 32. — L'effet des sacrements ne dépend point de ceux qui les confèrent. XV. 33, 38. — La rémission des péchés s'opère par la vertu propre du sacrement, n'importe quel soit le ministre. XV. 112. — Les sacrements, comme l'Écriture, peuvent être communs à l'Église et aux hérétiques. II. 133 ; XV. 101, 114, 117, 120, 123. — Les hérétiques gardent les sacrements indignement, mais enfin ils les gardent. II. 133. — Ils ne sont pas d'eux, mais de Jésus-Christ. XV. 109. — Tous les sacrements du Seigneur proviennent de l'Église catholique. II. 156 ; XV. 382. — L'Église approuve les sacrements des hérétiques et qu'ils n'ont pas changés. II. 125. — Les hérétiques ont dans les sacrements visibles le signe extérieur de la piété chrétienne, mais ils n'ont pas la vertu intérieure de la religion. VI. 327, 328. — Hors de l'Église, les sacrements sont la perte de ceux qui les possèdent. II. 76. — Et leur condamnation. II. 330 ; XV. 301. — Les méchants dans l'Église et hors de l'Église, peuvent posséder et administrer les sacrements, mais pour leur ruine. XV. 119, 121, 387. — Les méchants sont admis aux sacrements aussi bien que les bons. VI. 405. — L'Église le fait pour conserver la paix. VI. 21. — Il y a beaucoup de sacrements que nous recevons de manières différentes. X. 204.

Les sacrements sont outragés par les mauvais fidèles. VII. 239. — La grâce ne dépend point des sacrements visibles. IV. 501. — Sans la charité, tous les sacrements ne servent de rien. XIII. 630. — Le mépris des sacrements fait les sacrilèges. XIV. 274. — Les sacrements de la nouvelle loi sont plus efficaces, plus utiles que ceux de l'ancienne loi. XIV. 274. — Les sacrements sont les vêtements du Christ. VIII. 211.

SACRIFICE. Du vrai et parfait sacrifice. XIII. 199. — Dans tout sacrifice il faut considérer quatre choses. XII. 415. — Antiquité des sacrifices. II. 179 ; XIII. 198, 321, 478. — Le sacrifice est dû à Dieu seul. II. 179 ; VII. 381 ; XIII. 178,

198, 209, 446. — Pourquoi les démons exigent qu'on leur offre des sacrifices. II. 179; XIII. 214, 321; XIV. 495. — Les païens sont coupables, non de faire des sacrifices, mais de les offrir aux idoles. II. 179, 180. — Le sacrifice ne doit être offert à aucune créature spirituelle. II. 180. — Ni aux dieux des païens. XIII. 443. — Ni aux anges. XIII. 445. — Ni aux martyrs. XIII. 478. — Les anges et les saints ont refusé les sacrifices. XIII. 210. — Souvent les hommes ont voulu s'attribuer les honneurs divins, on n'en connaît qu'un petit nombre qui aient osé se faire offrir des sacrifices. XIV. 495. — Les sacrifices des païens ne sont point bons par cela seul que Dieu les a permis. XII. 272.

Pourquoi Dieu a commandé de lui offrir des sacrifices. XIII. 208; XIV. 166, 244. — Dieu n'a pas besoin de nos sacrifices. II. 179, 289; XIII. 197, 208, 446; XIV. 495.

Sacrifice d'Abraham. I. 355; VI. 3, 6; IX. 527. — Sacrifices des Juifs. VIII. 317. — Pourquoi les victimes de ces sacrifices devaient être sans tache. XIV. 495. — Pourquoi Dieu avait ordonné aux Juifs de lui offrir des sacrifices d'animaux. V. 441; X. 4; XIV. 266. — Sur la défense d'offrir des sacrifices hors du tabernacle et plus tard hors du temple. IV. 492, 573. — Des sacrifices pour les péchés. IV. 472, 475, 480, 481, 486; VIII. 42; XII. 17; XIV. 594; XV. 629; XVI. 545. — Sacrifices que les saints offriront à Dieu et qui lui seront agréables. XIII. 478.

Les anciens sacrifices n'étaient que des figures. II. 179. — Ils furent différents suivant les temps. II. 180. — Ils ne pouvaient par eux-mêmes ni effacer les péchés ni donner la grâce. II. 367; IV. 513; XV. 507. — Le sacrifice que Dieu avait ordonné convint aux premiers temps, il a ordonné un autre sacrifice convenable à notre temps. II. 289. — Pourquoi Dieu a rejeté les sacrifices anciens. VIII. 429; XIII. 199. — Ils étaient des figures du vrai sacrifice. IV. 578; XI. 385; XIV. 244. — Les sacrifices des Juifs différents de ceux des païens. XIV. 299. — Des sacrifices des Juifs, des païens et des chrétiens, par rapport au vrai sacrifice. XIV. 296, 297. — Les anciens sacrifices cessèrent dès que le nôtre fut offert. XI. 316; XIII. 446. — Ils étaient la figure du sacrifice de Jésus-Christ. IV. 494; XIII. 210; XIV. 166, 300, 319, 496, 497, 527. — Des sacrifices humains. IV. 578.

Quel est le vrai sacrifice dû au seul vrai Dieu. XIV. 297, 300, 319; XVI. 443. — Sacrifice de la croix. VIII. 7. — Jésus-Christ s'est offert en sacrifice à la place de tous les sacrifices. VIII. 125. — Il s'est offert pour les hommes comme une victime sans tache. IX. 301. — Sacrifice du Nouveau Testament. XI. 385; XIV. 497. — Sacrifice des chrétiens. XIV. 297. — Oblation du corps et du sang de Jésus-Christ. I. 557; XV. 372, 639. — Vrai et unique sacrifice. XVII. 155. — Le sacrifice du corps de Jésus-Christ est le sacrement des fidèles. II. 316, 318. — Sacrifice que l'Eglise offre chaque jour. XIII. 210. — Comment les mystères du sacrifice se suivent naturellement. VII. 247. — Jésus-Christ est chaque jour immolé pour nous. VIII. 205. — Où, quand, comment le sacrifice de la nouvelle alliance est offert, ceux qui sont baptisés le savent. II. 312. — Le sacrifice des chrétiens est offert pour nous. VIII. 318; IX. 580; XIV. 30. — Table du sacrifice. VII. 526.

Il n'est pas permis aux laïques d'offrir le sacrifice qu'offrent les prêtres. VI. 561. — Les évêques et les prêtres sont les ministres du sacrifice. VII. 246. — Ordre du sacrifice. VII. 247. — Grand mystère du sacrifice de la nouvelle alliance. II. 312. — Le sacrifice du corps de Jésus-Christ n'est offert que pour ceux qui sont baptisés. XV. 639, 659, 672. — Le sacrifice offert pour les défunts. I. 451; II. 413; V. 527; VII. 104; XII. 39. — Dans certains lieux on offre chaque jour le saint sacrifice, là on l'offre le samedi et le dimanche, ailleurs c'est le dimanche seulement. II. 56. — Le saint sacrifice offert le matin et le soir, le jeudi de la dernière semaine de carême, ailleurs offert à la fin du jour. II. 57.

Les démons mis en fuite par l'offrande du saint sacrifice. XIII. 522. — Le sacrifice unique offert à Dieu est toujours saint, et ses effets particuliers sont toujours proportionnés

aux dispositions du cœur qui le reçoit. XV. 26, 230. — Ce qui peut manquer à un sacrifice. XIII. 312. — Quels sont les sacrifices agréables à Dieu. IV. 579; IX. 491.

Nous offrir nous-mêmes est le sacrifice qui plaît à Dieu. VI. 219; XIII. 478. — Le sacrifice est le signe sacré et visible de l'invisible sacrifice. XIII. 198. — Sacrifice de justice. VIII. 133. — Sacrifice d'un cœur contrit et humilié. VI. 52; XIII. 198. — L'humilité du cœur est un sacrifice. X. 93. — Sacrifice de louange. II. 311; VIII. 544; IX. 411, 706; XIV. 495.

SADDUCÉEN. Les Sadducéens niaient le Saint-Esprit. VI. 317. — Ils ne croyaient point à la résurrection de la chair. VIII. 108; XI. 619.

SAGE. Quel est le sage? III. 329; IV. 39; XIV. 48. — Qu'est-ce qu'un sage? III. 250. — Constance du sage. III. 226. — Quelle différence entre le sage et celui qui veut l'être. III. 265. — Entre le sage et l'insensé. III. 328. — Le sage n'est pas un forgeur de mots, mais un chercheur de choses. III. 262. — Le sage connaît au moins la sagesse. III. 266. — La sagesse est certaine pour le sage. III. 278. — Le sage seul a la vraie science. III. 249. — Les vrais sages regardent comme plus certaines les idées qu'ils découvrent par la raison, indépendamment des sens. IV. 322. — Intentions différentes des sages et des insensés. III. 581.

La lumière de la sagesse est une et commune à tous les sages. III. 349. — Suivant les Stoïciens, l'âme du sage n'est pas inaccessible au trouble. IV. 380. — Les vrais sages qui, seuls, doivent être appelés heureux, ont voulu que les biens de la fortune ne fussent ni redoutés ni désirés. I. 522. — Le sage ne pèche pas. XIV. 48. — On est réellement sage quand on croit ne pas l'être. XV. 665. — Le sage n'assigne ni limite ni fin à l'étude de la sagesse. II. 279. — Qu'il observe le silence ou cause avec les hommes, le sage est toujours fixé en Dieu. III. 222. — Comment les hommes deviennent sages. XII. 446. — L'homme devient sage, non par son mérite, mais par le secours de Dieu. II. 394. — L'âme devient véritablement sage par la participation de la divine sagesse. V. 126, 136; XIII. 231. — Tous veulent être heureux et sages. III. 348. — Le parti le plus sûr est d'écouter les sages. XIV. 48. — L'insensé ne peut trouver un sage qui le délivre de sa folie. *Ibid.* — Le mot sage se prend presque toujours en bonne part, ce n'est que par abus qu'on l'applique à un méchant. IV. 282. — Sages et prudents auxquels Dieu a caché ses mystères. VI. 308.

Les sept sages de la Grèce. XIII. 399. — Thalès de Milet est le seul des sept sages pour avoir laissé des écrits. XIII. 157.

SAGES-FEMMES. Ce n'est pas le mensonge, mais la bonne volonté qui fut récompensée dans les sages-femmes égyptiennes. XII. 235. — Du mensonge des sages-femmes de l'Égypte. IV. 411.

SAGESSE. La vraie sagesse se trouve en Dieu. IV. 142. — Les choses, en tant qu'elles sont, existent par la sagesse de Dieu. IV. 143. — Tout est présent à la sagesse de Dieu. V. 1290. — La divine sagesse est la loi de l'univers. V. 482. — Comment elle est infinie. II. 228. — Elle est incompréhensible. XII. 516. — Les paroles de la sagesse de Dieu jettent dans le trouble les hommes dont le cœur est perverti et sur-excitant l'intelligence de ceux qui ont le cœur droit. X. 475. *Voy. DIEU.*

Ce que c'est que la sagesse. III. 247, 248; X. 439; XII. 525. — En quoi consiste la sagesse. III. 348. — La sagesse et le nombre sont-ils une même chose? III. 350. — La sagesse est la juste mesure, la plénitude de l'âme. III. 182. — Elle est la lumière ineffable des esprits. III. 136. — La sagesse est la lumière ineffable et immuable. XII. 447. — Comment elle procure la connaissance intellectuelle des choses éternelles. XII. 504. — La sagesse se rapporte à l'intelligence des choses éternelles. V. 516. — La sagesse est la vérité. III. 249. — Elle est le droit chemin qui conduit à la vérité. III. 247. — La sagesse parfaite consiste à soumettre pieusement la créature au Créateur. VII. 317. — La sagesse est l'amour de Dieu. II. 311. — L'amour de la sagesse pu-

rifie le cœur des souillures de l'avarice. XIII. 141. — La sagesse est dans ce monde le vrai culte du vrai Dieu. II. 394; XII. 403, 534. — La sagesse de l'homme est tout entière dans la piété. XII. 1; XIII. 307. — Quelle est la sagesse appelée piété? XVII. 158. — Elle est le fruit de la piété. IV. 290. — Celui qui a la sagesse est heureux. III. 182. — La vraie sagesse se propose Dieu comme fin suprême en toutes choses. XIII. 442. — Elle sera parfaite dans la béatitude. XII. 540.

Quelle idée on doit se faire de la sagesse. X. 263. — La sagesse de l'homme n'est autre chose que la sagesse de Dieu. XII. 534. — La sagesse de Dieu pénètre les âmes des saints, les fait amis et prophètes de Dieu. XIII. 225. — Point de vraie sagesse sans religion. XIII. 29. — Point de sagesse sans intelligence et sans amour. XII. 548. — L'esprit de sagesse est multiple. XIII. 231. — Dieu est la sagesse immuable et doit être préférée à tout. IV. 6.

Différence entre la sagesse et la science. V. 516; X. 139; VII. 551. — Les attributions de la sagesse et de la science, d'après les Ecritures. XII. 506. — La sagesse se montre partout aux âmes zélées qui la cherchent. III. 355. — La connaissance de la sagesse sincère et véritable n'est possible en cette vie qu'à un petit nombre d'hommes spirituels. XIV. 118. — La sagesse parfaite est partout et loin des méchants. X. 263. — Il y a un milieu entre la folie et la sagesse. III. 390. — De l'enfance à la sagesse, il faut pour ainsi dire passer par une folie intermédiaire. XVI. 201. — Qui sont ceux qui ne recherchent point la sagesse, en la recherchant? IX. 723.

Comment la sagesse de Dieu arrive jusqu'à nous. IV. 6. — Comment et par quels degrés on parvient à la sagesse. III. 135. — Les sept degrés qui conduisent à la sagesse. IV. 21. — Pour arriver à la sagesse, il faut la désirer avec ardeur. III. 502. — Salomon perdit la sagesse par l'amour des plaisirs charnels. IV. 53. — Pour acquérir la sagesse et pour la garder, il faut observer l'obéissance. IX. 705. — Un œil pur et simple est nécessaire pour trouver la voie de la sagesse. V. 316. — Dieu cache tes trésors de la sagesse et de la science, non pour les refuser, mais pour exciter le désir de les posséder. VI. 233. — A qui le Seigneur donne-t-il la sagesse? XVII. 191.

A quelle source les hommes puisent la sagesse. XV. 643; XVII. 191. — La sagesse est un don de Dieu. XII. 144, 160, 446. — La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse. VIII. 27. — L'étude de la sagesse consiste dans l'action et la contemplation. XIII. 158. — Liens de la sagesse. I. 549.

La sagesse est signifiée par l'or. VI. 229. — Par l'arbre de vie. IV. 241, 294. — Elle est le pain de l'homme juste. VIII. 388. — Le mot sagesse, dans l'écriture, signifie quelquefois fraude, ruse. VI. 196. — Sagesse du monde. II. 374. — La sagesse du monde est folie devant Dieu. VII. 276. — Jésus-Christ détruit la sagesse du monde qui ne vient pas de lui. XIII. 217.

Auteur du livre de la Sagesse. I. 342; V. 46; XVI. 739. — Le livre de la Sagesse a toute l'autorité d'une livre canonique. XVI. 338. — Son autorité a été invoquée par de grands et doctes personnages. XVI. 372.

SAGONTE, ville d'Espagne, ruinée par Annibal. XIII. 63, 518.

SAINT. Le Saint des saints du temple de Jérusalem. IV. 457. — Il était la figure de la vérité, le type du Nouveau Testament. IV. 441. — Le grand-prêtre entrait chaque jour dans le Saint des saints avec l'encens, et une fois chaque année avec le sang. IV. 446.

Les saints de l'Ancien Testament sont les fils du Nouveau Testament. XV. 39. — Comment ils ont été délivrés de leurs péchés. XVI. 5, 6. — Ils ont été délivrés de leurs péchés par le Christ. XVI. 6, 435. — Comment ils ont cru à Jésus-Christ. I. 472. — Les saints de l'Ancien Testament sont restés dans les enfers jusqu'à la rédemption du Christ. XIII. 464.

Les saints sont ceux qui n'aiment pas le monde. XVIII. 277.

— L'homme qui vit suivant les lois de la justice et de la sainteté est celui qui sait estimer les choses à leur véritable valeur. IV. 13. — Dieu n'abandonne point les saints, bien qu'il les afflige pour un temps. VIII. 387. — Les saints ne tuent pas sans péché en cette vie. XII. 24; XVI. 50, 52. — Plus on est saint, plus on répand de pleurs dans la prière. XIII. 465. — Maintenant il n'y a point de condamnation pour les saints qui vivent en Jésus-Christ. VII. 23. — Rixes entre les saints, mais qui ne vont point jusqu'à éteindre la charité. VIII. 330. — Combats que les saints ont à soutenir contre la convoitise. VI. 529. — Les saints sont avec Dieu, en quelque lieu qu'ils soient. VII. 484. — Les saints n'aiment pas d'avoir pour adeptes ceux qui se montrent les contempteurs de leurs frères. XIV. 152. — L'unité est le privilège des saints, et ils en jouissent dans le Christ. XIV. 152. — Tous les saints sont frères entre eux. XIV. 333. — L'iniquité exerce et fait avancer les saints. III. 116. — Les saints ne perdent rien en perdant les choses temporelles. XIII. 8. — La grâce du Nouveau Testament renouvelle la face de la terre et multiplie les saints. IV. 269. — La mort des saints est précieuse. XIII. 270. — Tous les saints appartiennent à l'Eglise. VI. 13.

Les saints sont appelés ciel. XIII. 476. — Les saints sont les dents de l'Eglise. IV. 21. — Ils sont le temple, la maison, le royaume de Dieu. XI. 3. — Ils sont les encensoirs vivants du Seigneur. I. 453. — Ils sont les instruments qui servent à la louange de Dieu. X. 310. — Ils sont comparés aux astres. IX. 389. — Ils sont les chars de Dieu. IX. 91.

Le bonheur pour les hommes ne consiste pas à avoir avec les saints une parenté charnelle, mais à leur être unis par l'imitation de leur vie. XII. 125. — Il n'est point permis d'imiter les saints dans certains cas. XIII. 19. — Bonne odeur répandue par les saints. VII. 382.

Les saints ne sont pas récompensés ici-bas. XIII. 107. — Les saints sont-ils en possession de la béatitude? I. 323. — En quoi consiste le règne des saints avec Jésus-Christ. XIII. 458. — Dieu même est la récompense des saints. XIII. 364. — La gloire des saints dans le ciel est différente, suivant les mérites. VI. 543; X. 311; XI. 2. — Les prières des saints ne cesseront que quand cesseront nos gémissements. IX. 310, 311. — Nous sommes aidés par les prières des saints. XIV. 477. — De l'intercession des saints au jour du jugement. XIII. 500.

Il faut honorer les saints, mais non les adorer. III. 583. — Du culte des saints. XIV. 477. — Les saints qui ressemblent aux anges ne s'arrogent jamais les honneurs divins. IX. 431. — Mémoires des saints. I. 407. — Petit nombre des saints en comparaison de la multitude des pécheurs. XIV. 477. — Les cent cinquante-trois poissons désignent l'universalité des saints. VIII. 535.

SAINTETE. Sainteté vient de sanctionner. V. 550. — La fragilité humaine ne peut monter au niveau de la sainteté divine. IV. 562. — La sainteté exige la pudeur du corps, la chasteté de l'âme et la vérité de la doctrine. XII. 215. *Voy.* JUSTICE, JUSTIFICATION, PERFECTION.

SALACIA, épouse de Neptune. XIII. 76.
SALAMANDRE, animal qui vit dans le feu. XIII. 486; XVI. 232.

SALEM, aujourd'hui Jérusalem. VIII. 317, 318.

SALLUSTE, historien célèbre. II. 422; XIII. 4, 388.

SALMANA signifie l'ombre de la commotion. IX. 273.

SALOMON signifie pacifique. IX. 152; X. 61; XIII. 374; XIV. 215. — Ce nom de Salomon convient très-bien à Jésus-Christ. IX. 152. — Sa passion pour les femmes le conduisit à sacrifier aux idoles. IV. 299; X. 60; XIV. 355. — La prospérité l'emporta sur la sagesse de Salomon et le corrompit. XIII. 383. — Salomon demande la sagesse à Dieu. IV. 309. — Sa haute sagesse. IX. 341. — Les promesses faites à David furent accomplies non dans Salomon, mais dans Jésus-Christ. XIII. 374. — Salomon était la figure du Christ. X. 60, 61; XI. 722; XIII. 374. — La paix promise à David n'est point celle de Salomon. XIII. 378. — Il fut l'auteur des Proverbes, de l'Ecclésiaste, du Cantique

des Cantiques; on lui attribue aussi la Sagesse et l'Écclesiastique. XIII. 383.

SALONE. XDI. 453.

SALUT. Double salut de l'homme. x. 569. — Le salut des anges, des hommes et des bêtes vient de Dieu. x. 569. — Le salut promis à la foi et au baptême. vi. 321; vii. 258. — Différence entre la santé du corps et le salut de l'âme. vii. 258. — Salut de la droite et salut de la gauche. viii. 202. — Il faut préférer le salut éternel à toutes choses, même à la vie temporelle. xv. 268. — Tout ce qui se rapporte au salut doit être attribué à Dieu. xvi. 340. — Que le salut nous vienne par les anges ou les hommes, c'est toujours de Dieu. viii. 336. — En Dieu, nous trouvons le salut et la gloire. ix. 40.

Jésus-Christ notre médecin est aussi notre salut. vi. 483; ix. 644. — Il est la voix unique du salut. ii. 370. — Il n'y a point de salut pour celui à qui Jésus-Christ n'est pas prêché. xv. 496. — Comment le salut n'a jamais manqué à personne qui en fût digne. i. 351; ii. 179; xvi. 331. — Avant Jésus-Christ, même ceux qui n'étaient point de la race d'Abraham participèrent au salut. ii. 179. — L'économie divine touchant notre salut. iii. 495.

Nous devons opérer notre salut avec crainte et tremblement. x. 215; xvi. 307; xvii. 197. — On acquiert et on conserve le salut de la cité de Dieu par la foi et avec la loi. xiii. 518. — Une vie honnête et l'adoration d'un seul Dieu ne suffisent point pour le salut sans la participation du corps et du sang du Christ. ii. 370. — Point de salut hors de l'Eglise catholique. xiii. 632.

Il faut par charité travailler au salut des autres. v. 348; vi. 351. — Parce que nous ne connaissons pas ceux qui seront sauvés, Dieu nous ordonne de vouloir le salut de tous. xvi. 318, 319. — La perte de quelques-uns ne doit pas faire négliger le salut des chrétiens décidés à se sauver. ii. 485. — On peut être dispensateur du salut par la parole et les sacrements, sans y avoir part. iii. 110. — On ne peut obtenir le salut et la vie éternelle en dehors du royaume éternel. xv. 508. — Les Prophètes, les Apôtres, les Martyrs et nous, et ceux qui viendront après nous jusqu'à la consommation des siècles, nous recevrons le salut de la vie éternelle. viii. 405. — Le salut de l'autre vie sera la béatitude finale. xiii. 431. — Pourquoi notre salut est différé. viii. 339. — Il faut attendre son salut avec patience. ix. 302. Voy. FOI.

SALUTATION vient de salut. vi. 482. — Saluer c'est souhaiter le salut. vi. 443. — Comment les anciens saluaient. vi. 443. — Pourquoi l'Épître aux Hébreux n'a pas la salutation ordinaire. v. 384.

SALVIANUS. xv. 184.

SALVIUS. viii. 381; xv. 410, 426.

SALVIUS de Membrese. viii. 381; xv. 410, 426. — Il était un des douze évêques qui avaient assisté à l'ordination de Maximien. ii. 207. — Il avait mérité l'épiscopat dans le parti de Donat. xv. 443. — Il est persécuté par les Donatistes. ii. 207; xv. 467. — On demande qu'il soit expulsé de Membrese. xv. 443. — Indignes traitements que lui font souffrir les Abitiniens. xv. 65. — Sa condamnation au concile de Bagaïe. xv. 65. — Il est convaincu d'hérésie. xv. 428.

SAMARIE représentait l'idolâtrie. v. 457, 458.

SAMARITAIN. Ce mot signifie gardien. x. 621. — Jésus-Christ est le vrai samaritain. viii. 261; ix. 118; x. 144, 621. — Les Samaritains adoraient une vache d'or. v. 458. — Ils croient en Jésus-Christ. x. 442. — De la samaritaine. v. 457 et suiv.; x. 432 et suiv.

SAMIA, sibylle. xiii. 399.

SAMNITES. Ce peuple défait les Romains aux Fourches-Caudines. xiii. 60.

SAMOS, île chérie de Junon. xiii. 126.

SAMOTHRACE. xiii. 151.

SAMPSEENS, hérétiques. xiv. 7. — Épiphanes les assimile aux Ebionites. xiv. 5.

SAMSON. Ce mot signifie le soleil de ceux qu'il éclaire. ix. 263. — Ce que figurait Samson étranglant un lion. ix. 333. — Samson en se donnant la mort exécutait les or-

dres de Dieu. xiii. 19, 664. — Il était juge des Hébreux, on le prit pour Hercule. xiii. 397. — Il était la figure du Christ. ix. 263; xi. 380.

SAMSUCIUS, évêque de Tours. ii. 9, 110.

SAMSURICUM. xv. 114.

SAMUEL. Il n'était pas de la famille d'Aaron. xiii. 370. — Comment il succéda à Helie, n'étant pas fils de prêtre. i. 358. — Comment a-t-il pu être évoqué par la pythonisse? v. 517, 530; xii. 291. — Le changement de l'ancien sacerdoce fut figuré dans Samuël. xiii. 370.

SANCTIFICATION. Sanctifier. Être sanctifié, pour Dieu, c'est être honoré comme saint. iv. 353, 358. — Les sanctifications de l'Ancien Testament n'étaient que des ombres. xi. 104. — Sanctifier le nom de Dieu, c'est devenir saint. vi. 275. — Ce que nous demandons à Dieu par ces paroles: Que votre nom soit sanctifié. xvi. 300. — Être sanctifié dans la vérité c'est être sanctifié dans le Christ. xi. 104. — Puissance de sanctification dans le Christ. x. 112. — Plusieurs modes de sanctification. vii. 467; xv. 541. — La sanctification que confère le baptême est-elle parfaite en cette vie? xvi. 243. — En quoi consiste la sanctification. v. 475.

Sanctification de la chair et de l'esprit. vi. 183. — La sanctification vient de la grâce et non des œuvres. ii. 521. — Aucune sanctification véritable et divine ne peut s'obtenir sans le Saint-Esprit. vi. 38. — Les sacrements ne sont d'aucune utilité sans la grâce invisible qui sanctifie. iv. 500. — Dieu accorde quelquefois directement la sanctification sans l'intermédiaire des hommes et des sacrements. xv. 40. — Les païens attendent la sanctification non de leurs prêtres, mais de leurs dieux. xv. 195. — L'homme ne peut se sanctifier par lui-même. xvii. 239. — Explication de la sanctification dans le mariage d'un fidèle avec un infidèle. xv. 362. — Quand notre sanctification sera-t-elle pleine et entière? vii. 310.

SANG. Le sang s'appelle âme. iv. 493, 500. — L'âme humaine n'est pas dans le sang. iv. 494. — Quels sont les hommes de sang? x. 172. — Le sang de Jésus-Christ a été répandu comme un sacrifice de propitiation pour nos péchés. x. 85. — Le sang du Christ était la rançon des esclaves et aussi les arrhes de l'épouse. x. 32. — La sueur de sang de Jésus-Christ. ix. 400. — Chaque jour Dieu fait couler pour nous le sang de son Fils. vii. 225. — Jésus-Christ a donné de la valeur au sang des chrétiens en répandant le sien pour eux. x. 617.

SANTÉ. Ce que c'est. vii. 391. — Elle est un bien. vii. 391. — Elle est le seul patrimoine du pauvre et le plus précieux trésor du riche. vii. 515; viii. 566; ix. 210. — D'où vient une bonne santé? xvii. 211. — Nous ne devons user des choses de ce monde qu'autant qu'il le faut pour entretenir la santé du corps. ii. 267. — La santé de cette vie n'est point la santé parfaite. viii. 395. — L'immortalité est la santé vraie, parfaite et immuable. ii. 267. — C'est Dieu qui donne la santé. vii. 324. — La santé est nuisible à beaucoup. x. 371.

SAPHRUS, roi. xiii. 390.

SAPIDA, vierge. iii. 114.

SARA. Pourquoi Dieu change son nom. xiii. 351. — Sa stérilité. v. 415; viii. 310, 351; xvi. 134. — Elle use de son droit en donnant Agar à Abraham. v. 415; xiii. 309. La fécondité de Sara fut un don de Dieu. xiii. 351; xvi. 140. — Comment elle était sœur d'Abraham. xiv. 330. — Comment Sara n'a été déshonorée ni par Abimélech, ni par Pharaon. iv. 380; v. 532; xiii. 345. — Sara ne baïssait point Agar, mais domptait salutairement son orgueil. ii. 141, 484. — Sara et Agar sont la figure des deux Testaments. i. 322. — Sara est la figure de l'Eglise. xiv. 332.

SARRASINS, appelés autrefois Madianites. iv. 512.

SARDANAPALE. xiii. 38.

SARDIQUE. Concile de Sardique. xv. 416. — Il n'était composé que d'évêques ariens. xv. 465.

SARPÉDON. xiii. 392.

SATAN. Artifices de Satan pour se déguiser en ange de

lumière. XII. 22. — Satan ne peut chasser Satan. v. 483. — L'Écriture nous apprend que Satan sert à quelque chose. XVI. 721. — Les dissensions des chrétiens sont le triomphe de Satan. VII. 204. — Comment saint Pierre est Satan. X. 63. *Voy.* DÉMON, DIABLE.

SATANIENS, hérétiques. XIV. 14.

SATIUS. XV. 175.

SATRAPE, SATRAPIE. IV. 570.

SATURNIA, ville. XIII. 136.

SATURNE, dieu. Ce nom veut dire rassasié d'années, ou plein d'intelligence. v. 126. — Comment Jupiter est fils de Saturne. v. 126. — On représente Saturne, la tête couverte et une faux à la main. v. 126. — Il est l'image du temps. XIII. 76. — Il a régné en Italie avant Picus. XIII. 394. — Saturne n'est autre que Jupiter. XIII. 141. — Explications du culte de Saturne. XIII. 144. — Pourquoi on dit qu'il a mutilé son père. XIII. 145. — Et dévoré ses enfants. XIII. 127. — Victimes humaines offertes à Saturne. XIII. 145. — Etoile de Saturne. XIII. 142. — La planète de Saturne est glacée et met trente ans à accomplir sa révolution sidérale. IV. 159. — Pourquoi Saturne est regardé par plusieurs comme le dieu des Juifs. v. 124.

SATURNIN, chef des Saturniens, hérétiques. XIV. 4.

SATURNIN, évêque maximianiste. VIII. 379.

SATURNIN, évêque d'Uzale. XIII. 520.

SATURNIN de Victoriana. XV. 179.

SATURNIN de Tucca. XV. 179.

SATURNIN d'Abitinis. XV. 182.

SATURNIN, évêque donatiste. XV. 425

SATURNIN, prêtre. II. 330.

SATURNIN. II. 127.

SATURNIN. I. 542.

SATURNIN, tribun. XIII. 66.

SATURNIN, fossoyeur. XV. 414.

SATURNIUS, évêque. II. 459, 473.

SAÛL signifie demande. VIII. 188. — Saül, premier roi des Hébreux, régna quarante-trois ans. XIII. 397. — Il est tourmenté par le mauvais esprit. v. 510. — Il fut réprouvé de Dieu, criminel et ingrat envers David. v. 510. — Comment l'Esprit de Dieu descendait sur Saül plein d'envie et égaré par la jalousie. v. 512. — Saül est rejeté par Dieu. XIII. 372. — Pourquoi David respectait si fort Saül, son persécuteur. XIII. 372. — Le royaume de Saül était l'ombre du royaume à venir qui doit subsister éternellement. XIII. 372. — Saül figurait Saul. VII. 112. — Saül était un roi méchant. VII. 405. — Ses mœurs criminelles. II. 35.

SAUL. *Voy.* PAUL.

SAUTERELLE. Prodigieuse quantité de sauterelles en Afrique. XIII. 70. — La sauterelle signifie la bouche méchante du calomniateur. IX. 233.

SAUVEUR, SAUVER. Les mots *salvare, salvator* n'étaient pas latins avant l'avènement du Sauveur. VII. 488. — Jésus signifie Sauveur. VII. 488. — Comment Dieu veut que tous les hommes soient sauvés. III. 43 ; XVI. 172, 319 ; XVII. 178. — Pourquoi beaucoup ne sont pas sauvés. III. 43. — Petit nombre de ceux qui seront sauvés. VI. 469. *Voy.* ELUS.

Pourquoi les Manichéens croient le Sauveur nécessaire ? XVII. 32, 36. — Pourquoi les Catholiques le croient aussi nécessaire. XVII. 32, 37. — Le Christ est le Sauveur de tous les hommes. VII. 447. — Il y a eu beaucoup de sauveurs, mais Jésus seul sauve son peuple de ses péchés. VII. 457. *Voy.* CHRIST.

SAVANT. Quel est le vrai savant ? IV. 39. — Les savants sont dans l'Eglise comme des pierres précieuses. VI. 149. — Les savants perdent leur prix en perdant la charité. VI. 149. — Il en est qui ne se croient savants qu'autant qu'ils s'attaquent aux livres d'autrui pour les dénigrer. XII. 158. — Pourquoi Dieu permet que les plus savants se trouvent en certains points dans une ignorance étonnante. XV. 87. — Il en est qui préfèrent la science à la justice. IX. 647.

SCANDALE. Les scandales présents. VI. 356 et suiv. — En quoi consiste le scandale. VI. 358. — Nature du scandale

et manière de l'éviter. VI. 358. — Il faut craindre les scandales sous deux points de vue. X. 16. — La prospérité des méchants est un scandale. VI. 159. — Causes secrètes et cachées, mais nécessaires des scandales. IV. 632. — Celui qui scandalise son frère offense le Christ. VI. 295. — Ceux qui se scandalisent du Christ sont comme brûlés par le soleil, et ceux qui se scandalisent de l'Eglise sont comme brûlés par la lune. XI. 170. — Il faut savoir supporter les scandales dans l'Eglise, par amour de l'unité. XIV. 195. — Plus le juste avance, plus il voit de scandales dans le peuple de Dieu. X. 6. — Comment nous sommes préservés des scandales. VI. 356. — Le remède à beaucoup de scandales est de ne jamais penser mal de ses frères. VIII. 268.

SCÉNOPEGIE. Ce que c'est. X. 540, 559. — Jésus-Christ choisit pour se cacher le jour de la fête de la Scénopégie. X. 553. — Les Juifs observent encore cette fête. VI. 544. *Voy.* TABERNACLES.

SCÉVOLA. XIII. 87.

SCHISME. Ce que c'est. VII. 306, 376 ; XV. 380. — Une sacrilège séparation rend schismatique, un dogme sacrilège rend hérétique. XIII. 678. — Nulle cause licite, nulle nécessité de faire schisme. XV. 27, 35, 417. — Les schismatiques et les hérétiques sont comme des souillures rejetées par l'Eglise, des sarments stériles retranchés du cep. VI. 23. — Effets d'une vaine et téméraire séparation. XV. 63. — On ne peut jamais avoir de justes motifs de se séparer de la communion du monde entier. II. 149.

Le schisme est un crime plus grave que l'idolâtrie. II. 50 ; XV. 73. — Que de livrer les livres saints. XV. 280. — Que l'homicide. XV. 469. — Les Donatistes sont tous coupables de sacrilège et de schisme. XV. 266. — Point de crime plus grave que le schisme. XV. 35, 89. — Le schisme blesse et tue. XV. 94. — Le schisme surpasse tous les crimes. XV. 11. — Comment Dieu punit les auteurs de schisme. II. 36, 50, 123. — Les schismes qui méritent d'être punis sont ceux qui brisent la véritable unité catholique. XV. 24.

D'où viennent les schismes ? XI. 167, 168 ; XV. 76, 80. — Les auteurs d'un schisme ne peuvent accomplir leur œuvre que sous le coup des fureurs de l'orgueil ou des ravages de l'envie, ou de la corruption du siècle, ou de la perversité de la chair et des sens. XV. 63.

En quoi les schismatiques diffèrent des hérétiques. v. 353. — Ce sont les membres charnels de l'Eglise qui forment les schismes et les hérésies. v. 415. — Les schismatiques ont la prétention d'être seuls les vrais chrétiens et de condamner tous les autres. XV. 474. — Les Donatistes et les autres schismatiques ne pourront jamais justifier leur séparation de l'unité. II. 153. — Les schismatiques voudraient faire voir dans une portion du troupeau celui qui l'a racheté tout entier. XI. 168. — Les schismatiques sont pires que les bourreaux de Jésus-Christ. VIII. 324. — Ils doivent être comptés parmi les morts et les perdus. I. 350. — Les schismatiques qui séduisent les âmes et les font mourir sont de vrais assassins. VIII. 600 ; XV. 216. — Les schismatiques n'appartiennent point à l'Eglise catholique. v. 551 ; IX. 51. — Ils peuvent encore tenir à l'Eglise par quelque point. XV. 73. — Ils appartiennent au peuple de Dieu, sinon par la vertu, du moins par les dehors de la piété. IX. 581. — Si les schismatiques possèdent le baptême, ils n'ont point l'Esprit-Saint. VI. 327 ; VII. 368. — Ils n'ont pas la charité. XV. 79. — Ils ne peuvent être bons. III. 19. — Tout ce qu'ils font de bien ne leur sert de rien. XV. 74. — Que penser de la patience des schismatiques ? XII. 304. — Quiconque est séparé de l'Eglise catholique, quelque louable qu'il pense être dans sa conduite, n'aura pas la vie. II. 327. — Les schismatiques n'auront point de part dans l'héritage du Christ. VI. 591. — Le Christ n'adopte que l'unité, il n'adopte ni les schismes ni les hérésies qui se divisent à l'infini. IX. 49. — C'est par la douceur qu'il faut ramener les schismatiques à l'unité. VIII. 76. — Lois des empereurs contre les schismatiques. XV. 19. — Les schismatiques peuvent conférer le baptême véritable. XIII. 554.

SCIENCE. De la science de Dieu. v. 515 ; XIII. 231. —

La science de Dieu éclate dans les plus petites choses. II. 283. — De la science éternelle et immuable de Dieu. XIII. 236.

Différence entre la science et la sagesse. V. 516; X. 439; XII. 551. — Les attributions de la science et de la sagesse d'après l'Écriture. XII. 506. — La science est le troisième degré qui conduit à la sagesse. IV. 22. — Nous savons ce que nous comprenons par la ferme raison de notre intelligence. I. 322; III. 306. — La science a pour objet ce que nous connaissons par l'expérience des sens. V. 516. — Nous savons ce que nous percevons par les sens et ce que nous croyons sur des témoignages dignes de foi. I. 323; II. 342. — Différence entre les sensations et la science. III. 309. — Il y a une différence entre la science et l'expérience. III. 328. — Nous avons la science certaine de quelques vérités. III. 274; XII. 9. — On ne peut appeler science une connaissance qui trompe quelquefois celui qui la possède. III. 249. — Quelle est la science des choses humaines? III. 219. — Sciences qui ne sont pas d'institution humaine. IV. 34. — Qu'est-ce qu'une connaissance certaine? III. 129. — La science est attribuée à l'esprit, soit que l'on connaisse par les sens ou par l'esprit. II. 342. — Celui qui n'a rien appris ne peut avoir dans l'esprit aucune science. III. 266. — Il ne peut y avoir une science des choses fausses. III. 266.

Amour de la science. XIII. 244. — L'homme seul, de tous les êtres mortels, peut avoir la science. III. 307; XIII. 244. — De la science des anges. XIII. 242. — Il est meilleur de savoir que de vivre. III. 327. — La science ne peut jamais être mauvaise. III. 328. — La science est la nourriture de l'âme. III. 172. — On peut connaître les maux par science ou par expérience. XIII. 548. — Comment on parvient à la science. III. 340. — Le péché originel est un obstacle pour arriver à la connaissance de la vérité. XVI. 585. — La science n'entle pas quand la charité édifie. XV. 606. — Notre science comparée à celle de Dieu n'est qu'ignorance. I. 476. — Science nécessaire au chrétien. XII. 4. — Science nécessaire pour acquérir les vertus. XII. 503. — Quelle est la science utile? IX. 689. — La science la plus estimable est la connaissance de soi-même. XII. 403. — L'humilité conduit à la science de Dieu. VI. 492. — La science utile est compagne de la charité, maîtresse de l'humilité. X. 212, 535. — La science qui a pour fin la charité, est utile. II. 72; XIII. 491. — De la science qui rend les démons superbes. XIII. 491. — La crainte de l'orgueil ne doit pas faire fuir la science. VIII. 62. — Quelle est la science qui enlle? XII. 503; XV. 372. — La charité est la plénitude de la science. IX. 443. — La connaissance de Dieu est un don de Dieu. — II. 324. — La science et la charité sont un don de Dieu. XV. 606. — Il n'est point au pouvoir de l'homme de tout savoir. [XVII. 182. — Comment nous apprendrons ce qu'il faut connaître plutôt par l'inspiration de Dieu que par les leçons des hommes. II. 326. — Ceux qui sont doux et humbles de cœur profitent plus par la méditation et la prière qu'en lisant et en écoutant. II. 340. — Quelle est la science que châtie la conscience? VII. 303.

SCIPION. XIII. 31, 32.

SCIPION NASICA. XIII. 22. — Il s'opposait à la ruine de Carthage. XIII. 22. — Il conseillait d'abolir les jeux scéniques. XIII. 23, 29.

SCIPION L'AFRICAIN. XIII. 64.

SCIPION EMILIEN. XIII. 30, 64, 442.

SCORPION. Il frappe de la queue. VI. 453. — La poule tue les scorpions. VI. 453.

SCRIBES. Ce qu'étaient les scribes chez les Juifs. VI. 335.

SCYTHES. Ils furent pendant un certain temps maîtres de toute l'Asie. IV. 567. — Philosophes scythes. XIII. 162.

SCYTHOPOLIS. IV. 567.

SÉBASTIEN. III. 101.

SECOURS de Dieu. *Ibid.* GRACE.

SECTE. Ce que c'est. XIV. 286, 291.

SECUNDINIENS, hérétiques. XIV. 5.

SECUNDIANUS de Thambée. XV. 485.

SECUNDIANUS, évêque donatiste. XV. 425.

SECUNDIEN, évêque de Prisiane. VIII. 381.

SECUNDINUS. VIII. 379.

SECUNDINUS, manichéen. Saint Augustin écrit un livre contre lui. I. 344; XIV. 454 et suiv.

SECUNDINUS de Carpes. XV. 465.

SECUNDINUS de Cedias. XV. 459.

SECUNDINUS de Jacoudiane. VIII. 381.

SECUNDINUS, prêtre. III. 104.

SECUNDINUS, évêque. III. 47.

SECUNDUS de Tigris. XV. 357. — Il fut primat de la Numidie. XV. 10. — Il fut l'auteur du schisme des Donatistes. VI. 201. — Actes ecclésiastiques de Secundinus dans la maison d'Urbain Donat. II. 51. — Il préside les conciles de Carthage et de Carté. XIII. 586. — Il est accusé de trahison par Purpurius. XIII. 586. — Il ne peut se justifier du crime d'apostasie. XIII. 667.

SÉCURITÉ. Notre sécurité est d'écouter avec attention et avec soin les ordres du Seigneur. VI. 167. — Fausse sécurité. X. 271. — Dieu nous ôte une perniciense sécurité pour nous inspirer une crainte salutaire. XI. 167. — Sécurité des fidèles sous la protection de Dieu. VI. 297. — La vraie sécurité est au ciel. VI. 537.

SÉDATUS de Tuburbe. XV. 162.

SÉDUIRE se dit en bonne et en mauvaise part. X. 544. — Adam n'a pas été séduit par Eve, mais celle-ci l'a été par le démon. XIII. 296. — L'Apôtre entend par séduits ceux qui ne croient pas mal faire. XIII. 296.

SÉGERME. XV. 159.

SÉGÉTIA, déesse. XIII. 76.

SÉGISVULT, comte. VI. 572.

SÉJA, déesse. XIII. 76.

SEIGNEUR. Dieu seul est Seigneur. IV. 245. — Dieu seul est le vrai Maître, car il n'a pas besoin de son serviteur, et son serviteur a besoin de lui. II. 289. *Voy.* DIEU. — Le Seigneur soit avec vous. VIII. 534.

SEIN. Ce mot signifie lieu secret. IX. 608. — Sein d'Abraham. IV. 320; VI. 67, 68.

SÉIR signifie couvert de poils, c'est la figure du pécheur. IV. 550.

SEL. La femme de Loth est changée en une statue de sel. XIII. 201. — Sel d'Agrigente. XIII. 488.

SÉLÉNITE, espèce de pierre. XIII. 488.

SÉLEUCIENNE. III. 117.

SÉLEUCUS, hérétique. XIV. 15.

SÉLEUCIENS, hérétiques. XIV. 15.

SEM signifie renommé. XIII. 332. — Il est la figure du Christ. XIII. 332. — Sa généalogie. XIII. 339.

SEMAINE. Les semaines de la prophétie de David ont-elles été accomplies au premier avènement de Jésus-Christ. II. 559, 562, 568.

SEMBLABLE. On dit que des choses sont semblables quand elles sont de même nature et aussi quand elles sont de nature différente. XIV. 247. — Comment toutes les choses sont semblables entre elles ou à Dieu? V. 431. — Tout objet doit à la similitude de ses parties son caractère d'unité. IV. 143. — Les semblables s'unissent, les opposés se fuient. VI. 70. — Les choses peuvent être semblables à Dieu de beaucoup de manières. V. 442. — Quand l'homme redevient-il semblable à Dieu? IX. 200. — L'homme devient semblable à Dieu par la grâce. XVII. 217.

SÉMÉE maudit David. XVI. 290.

SEMENCE. La fécondité des semences est réelle, et cependant si bien cachée qu'elle échappe à toutes nos observations. XII. 394. — Ce que contient la semence. VII. 298. — Toutes les parties du corps humain sont contenues dans la semence. XIII. 530. — La semence de tous les êtres corporels est l'œuvre de Dieu. VII. 11.

SEMI-ARIENS. XIV. 13.

SEMI-PÉLAGIENS. *Voy.* PÉLAGIENS.

SÉMIRAMIS. XIII. 388.

SÉNAT. Ce mot vient de *senium*, vieillesse. IV. 480.

SÉNÈQUE. Son opinion sur les dieux du paganisme. XIII. 130. — Sur les Juifs. XIII. 131.

SENS. Ce que c'est. III. 303. — Les sens du corps sont autres que les sens de l'âme. XV. 653. — Sens intérieurs, sens extérieurs. III. 341. — Le sens intérieur l'emporte sur les sens extérieurs dont il est le modérateur et le juge. III. 343. — Tous nos sens partent du centre du cerveau. II. 283. — Les cinq sens de l'homme. IV. 170; V. 459; VI. 174, 445, 455; X. 438; XIV. 55. — Fonctions des sens. I. 456. — Les sens extérieurs sont les portes de la chair. I. 456. — Ils sont les instruments de la connaissance externe. I. 455. — Les sens de l'âme sont les yeux de l'esprit. III. 130. — Ils sont comme les fenêtres de la maison de l'âme. VI. 302. — Comment l'âme connaît par les sens. II. 353; IV. 171. — Si un sens manque, les autres se développent davantage. XII. 163. — Suivant les Epicuriens, les sens ne trompent jamais. III. 275. — Il ne faut pas juger de l'ordre de la nature d'après les sens. IV. 211. — Les hommes accoutumés à la vie et aux opérations des sens ne peuvent comprendre que l'âme soit spirituelle. IV. 279. — Il faut considérer les sens du corps, non avec les sens, mais avec la raison. II. 282. — Comment il faut croire sur le témoignage des sens. XIII. 441. — Le sens intérieur diffère de la raison et n'est point dans les bêtes. III. 343. — La curiosité des sens est un obstacle à la foi. VI. 472. — La vérité n'est point perçue par les sens. VII. 47. — Les animaux ont aussi les sens extérieurs. VI. 174. — Quelques animaux ont les sens plus perfectionnés que les hommes. VII. 391; XIII. 241. — Les démons ont des sens très-pénétrants. I. 527. — La concupiscence des sens n'existait point dans le paradis. XVI. 424. — Plaisirs des sens. VII. 45. — Mortification des sens. XVI. 181. — Il n'appartient qu'à un grand esprit de se dégager des sens. II. 282. — Celui qui fait un bon usage des sens entre dans la joie du Seigneur. III. 583.

SENSATIONS. Comment elles ont lieu. IV. 411, 231.

SENSIBLE. Ce qu'il faut entendre par sensible. XIII. 161. — Les être corporels sont appelés sensibles, non parce qu'ils sentent, mais parce qu'on les sent. XIII. 241. — Les philosophes comptaient pour rien les choses sensibles au prix des choses incorporelles et intelligibles. XIII. 190. — Tout ce que les sens peuvent atteindre ne saurait rester un instant dans le même état. I. 520. — Les philosophes placent la pauvreté dans les choses sensibles. I. 521.

SENTIMENT. Il est très-dangereux, quelquefois, de dire ce qu'on pense, très-pénible de ne pas le dire, et très-pernicieux de dire le contraire. II. 163. — S'il est honteux de changer de sentiment quand ce sentiment est vrai et droit, il est louable et utile de le faire quand ce sentiment est insensé et nuisible. II. 73. — Le premier mérite est de ne jamais embrasser l'erreur, le second c'est d'y renoncer. XV. 402. — On peut entre amis différer de sentiment sur un point de doctrine, sans que la charité en soit diminuée. II. 117. — Les hommes sont souvent du sentiment des puissants de ce monde. III. 89.

SENTIA, déesse. XVI. 78.

SENTINUS, dieu. XIII. 134.

SENTIR. Ce que c'est. III. 472. — C'est l'âme qui sent au moyen des organes. IV. 171. — La sensibilité est la marque de la vie dans un corps animé. IV. 231. — Toute l'âme sent quand elle sent quelque chose par le corps. II. 228, 432. — Autre chose est la vivacité, l'utilité ou la nécessité de sentir, autre chose est la volupté ou la passion de sentir. XVI. 180. — Les Manichéens accordent le sentiment aux plantes. XIV. 11.

SÉON, roi des Amorrhéens. X. 131.

SEPT. Les sept jours de la création et les sept âges du monde. IV. 101. — Signification de ce nombre. VI. 420, 478; VII. 301, 310, 374; IX. 728; X. 272; XIII. 444. — Il est un nombre parfait. IV. 440. — Il désigne l'Esprit-Saint. IV. 440; XIII. 444. — La grâce de Dieu. X. 308. — La perfection de toute l'Eglise. XIII. 367. — La créature. II. 68.

Le nombre sept fois signifie quelquefois toujours. VI. 478. — Explication du nombre soixante-dix-sept fois sept fois. X. 272.

SEPTANTE. Nombreuses différences qui se trouvent entre le texte hébreu de l'Écriture et le texte des Septante. II. 86; V. 190; XIII. 413. — Conformité de la version des Septante et de l'hébreu. XIII. 414. — La version des Septante est marquée d'astérisques et de pointes. II. 456. — Pourquoi. II. 97. — Saint Augustin engage saint Jérôme à faire en latin une traduction exacte des Septante. II. 86. — Histoire de la version des Septante. IV. 27; XIII. 164, 412, 413. — L'accord admirable des Septante interprètes fut l'œuvre de l'Esprit-Saint. IV. 27, 558; IX. 324; XIII. 413. — Les Septante reçurent le don de prophétie. IV. 410; XIII. 413. — Autorité des Septante. II. 86; IV. 410; XIII. 316, 413. — Les Septante ont traduit avec l'assistance de l'Esprit-Saint, qui avait dit d'abord ce qui est dans le texte hébreu. X. 137. — Prééminence de la version des Septante sur toutes les autres. XIII. 413. — Pourquoi saint Augustin demande à saint Jérôme sa version des Septante. II. 118. — La version des Septante est en usage dans les Eglises latines. XIII. 413.

SÉPULCRE richement construit. VI. 445. — Les sépulcres sont des maisons. VIII. 520. — Sépulcres de marbre. VIII. 520; XII. 322. — Adorateurs des sépulcres et des peintures. III. 517. — Sépulcre ouvert. VIII. 138. — Le corps est le sépulcre de l'âme morte. IX. 325.

SÉPULTURE. De quelle utilité sont les honneurs de la sépulture. XII. 281. — Pourquoi le soin de la sépulture est louable. XII. 282. — Le lieu de la sépulture d'un mort ne lui est pas utile par lui-même. XII. 280, 283. — Le soin de la sépulture vient de l'affection que l'homme éprouve pour son propre corps. XII. 284. — Les martyrs ont dédaigné le soin de leur sépulture. XII. 285. — Des apparitions de morts qui demandent la sépulture. XII. 286. — Sur les quarante jours consacrés à la sépulture. IV. 409. — Le jour de la sépulture de Jésus-Christ est sacré. II. 66. — Le défaut de sépulture ne cause aux chrétiens aucun dommage. XIII. 10. — Pourquoi il faut ensevelir le corps des fidèles. XIII. 41.

SÉRANUS. XV. 252.

SÉRANUS, proconsul. XV. 467.

SÉRAPIS, le plus grand de tous les dieux de l'Égypte. XIII. 389.

SÉROTINUS, évêque. II. 459, 473.

SERPENT. Pourquoi Dieu a permis que la tentation se fit par l'organe du serpent. IV. 286. — Le serpent n'osa s'adresser à Adam, pour l'abattre, il eut recours à l'intermédiaire de la femme. VII. 163. — Le serpent séduisit Eve par son astuce. VIII. 3. — Adam a-t-il ajouté foi aux paroles du serpent? IV. 299. — Le serpent signifie le diable. IV. 114. — Malédiction du serpent. IV. 296. — Inimitié du serpent et d'Eve. IV. 116. — Les Manichéens reconnaissent le serpent pour leur père et le louent pour avoir ouvert les yeux à Adam par ses conseils. XIV. 145. — Ils le reconnaissent pour le Christ. XIV. 233. — Le bâton de Moïse changé en serpent. VI. 29. — Le serpent d'airain élevé dans le désert. VI. 29; VII. 463. — Pourquoi il fut élevé dans le désert et pourquoi il fut d'airain. V. 405. — Ce qu'il figurait. V. 405; VIII. 59; IX. 178; XV. 512. — Ezéchias fait briser le serpent d'airain. XIII. 201. — Les démons sont assez puissants pour faire mouvoir les serpents dans les incantations. IV. 292. — De la prudence du serpent. IV. 293; V. 351. — Sa malice. VIII. 634; X. 178. — Comment il faut imiter la prudence du serpent. VI. 300; VIII. 634. — Les serpents vivent longtemps. XIII. 167. — Ils ont le regard étincelant. III. 526; XIII. 516. — Serpents volants. XIII. 69. — La terre est la nourriture du serpent. IX. 547. — Le serpent est la figure des hérétiques. IV. 121. — Les Ophites adorent le serpent pour le Christ. IX. 122.

SERTORIUS. XIII. 68.

SERVILIUS. XIII. 66.

SERVIR. Il faut servir Dieu avec crainte. XVI. 306. — La parfaite liberté consiste à servir Dieu. II. 5; III. 318. —

Dieu veut qu'on le serve librement. III. 536; IX. 434. — Les bons servent Dieu de tout cœur et les méchants le font par contrainte. XII. 47. — Quels sont ceux qui servent Dieu en esprit, quels sont ceux qui le servent selon la chair? VII. 85. — Ceux qui servent Dieu dans l'espérance des biens charnels ne peuvent le servir franchement. VI. 108. — Ceux qui le servent ainsi sont des hommes de l'Ancien Testament. VI. 108. — On devient esclave du péché quand on ne veut point l'être de la charité. VIII. 200. — Si nous servons volontairement, nous servons par charité. IX. 531. — C'est servir le Christ que de servir ses serviteurs. IX. 530.

SERVITEUR. Quel est le serviteur de Dieu? X. 395. — Nous sommes les serviteurs de Dieu parce qu'il nous a créés et rachetés. VI. 91. — Il ne faut pas refuser à Dieu la fidélité qu'on exige d'un serviteur. VI. 48. — Si nous ne voulons pas être les serviteurs de Dieu, nous serons ceux du diable. VI. 155. — Quel est le serviteur fugitif de Dieu? X. 164. — Dieu se sert de ses serviteurs non pour son utilité, mais pour la leur. VI. 48. — Dieu n'a pas besoin de serviteurs, mais ses serviteurs ont besoin de lui. XI. 224. — Les évêques sont les serviteurs des fidèles. IX. 531. — Les moines sont appelés serviteurs de Dieu. VII. 219. — Il faut subvenir promptement et avec joie aux nécessités des serviteurs de Dieu. XII. 267. — En recommandant le travail aux serviteurs de Dieu, saint Paul veut néanmoins que les fidèles pourvoient à leurs besoins. XII. 252. — Règle de saint Augustin pour les serviteurs de Dieu. III. 589.

SERVITUDE. *Voy.* ESCLAVAGE.

SERVIUS TULLIUS. XIII. 57.

SERVUS, évêque. XV. 420.

SETH signifie résurrection. XIII. 321. — Dans quel sens il fut donné à Adam à la place d'Abel. XIII. 319. — Ses enfants sont appelés fils de Dieu, Anges. XIII. 327. — D'Adam à Noé, par Seth, on compte dix générations. XIII. 323.

SÉTHIENS, hérétiques. XIV. 6.

SÉVÈRE, empereur. XIII. 412.

SÉVÈRE, évêque de Milève. II. 3, 76, 166, 459, 473. — Il était concitoyen et ami de saint Augustin. II. 120. — Louanges que lui donne saint Augustin. II. 211. — La nièce de Sévère est emmenée captive par les barbares. II. 215.

SÉVÈRE, diacre. VIII. 71.

SÉVÉRIENS, hérétiques. XIV. 6.

SÉVÉRIN, donatiste, cousin de saint Augustin. II. 52.

SÉVÉRITÉ vient de vérité. VII. 101. — Caractère de la sévérité et de la charité. III. 23. — Il vaut mieux aimer avec sévérité que tromper avec douceur. II. 141. — Il faut réserver la sévérité pour les fautes commises par un petit nombre. I. 541.

SEXE. Distinction des sexes dans la création. XIII. 303. — Si les femmes, en ressuscitant, garderont leur sexe. XIII. 531. — Jésus-Christ par sa naissance honore les deux sexes. VII. 163.

SEXTUS. I. 354.

SIBYLLE. Sibylle d'Erythra. XIII. 398. — De Cumès. XIII. 399. — De Samos. *Ibid.* — Livres sibyllins. III. 108; XIII. 61. — Réfutation de Fauste qui croit les oracles des sibylles et d'Orphée sur le Christ plus utiles que les prophéties. XIV. 211, 212. — Les sibylles ne sont pas prophétesses du Christ, parce qu'elles ont annoncé certaines choses du Christ. V. 380. — La sibylle de Cumès avait appris en esprit quelque chose du Sauveur. III. 108.

SICCA. II. 67; XV. 168.

SICILE. Volcans de la Sicile. XIII. 486.

SICILIBBA. XV. 175.

SICYONIENS. Leur royaume florissait du temps d'Abraham. XIII. 387. — Combien de temps il dura. XIII. 397.

SIÈCLE. Ce qu'il faut entendre par les siècles des siècles. XIII. 260. — Les siècles se développent selon les lois de la Providence. IV. 210. — La durée des êtres qui tour à tour s'épuise et se renouvelle forme la trame des siècles. IV. 148. — De la révolution régulière des siècles, qui, suivant quelques philosophes, remet toutes choses dans le même état. XIII.

255. — Le mot siècle signifie quelquefois éternité. X. 100. — L'Écriture emploie souvent le mot siècle pour l'éternité. IX. 347. — Ce siècle est un désert. IX. 24. — Un torrent. X. 40, 229. — Une mer. VIII. 428; IX. 51. — Personne ne peut traverser la mer de ce siècle, à moins que la croix de Jésus-Christ ne le porte. X. 324. — Dieu a voulu que le siècle présent fût pour nous une époque de souffrance continuelle. XVI. 512. — Les hommes sont désignés sous le nom de siècle. XV. 494. — Le siècle dévore ses amis au lieu de les porter. VI. 343. — Amour de Dieu et amour du siècle. VI. 511. — Des expressions : avant le siècle, depuis le siècle, dans le siècle. IV. 208. — Il ne faut point se conformer au siècle, mais imiter le Christ. I. 510. — Il faut fuir le siècle non de corps, mais de cœur. XVI. 357. — Personne ne peut se séparer en esprit de ce siècle sans le secours de Dieu. IX. 624. *Voy.* MONDE.

SIÈGE. Le siège de Dieu est la conscience des justes. VIII. 492. — Tous ceux en qui Dieu règne forment son trône. IX. 339.

SIGNE. Le signe est une marque indivisible. III. 293. — Délimitation des signes. IV. 5. — Division des choses et des signes. IV. 5. — Différentes espèces de signes. III. 188. — Signes qui se désignent eux-mêmes. III. 193. — Signe mathématique. III. 293. — Est-il possible de rien montrer sans employer de signe? III. 187. — Le signe s'apprend plutôt après la chose, qu'il ne s'apprend lui-même. III. 200. — Nature du signe et ses différentes espèces. IV. 19. — La parole est au premier rang parmi les signes. IV. 20. — Il faut chercher la signification des signes figurés dans la connaissance des langues et des choses mêmes. IV. 27. — Dans tous les signes des pensées on ne doit chercher que la pensée elle-même. V. 168. — C'est l'usage qu'un signe prenne le nom de la chose signifiée. IV. 493. — Les signes qui appartiennent aux choses divines s'appellent sacrements. II. 289. — Comment on est esclave des signes. IV. 47. — Les Juifs et les Gentils affranchis différemment de la servitude des signes. IV. 47. — Signe de la croix. *Voy.* CROIX.

SILENCE. Il est aux oreilles ce que les ténèbres sont aux yeux. XIV. 136. — Comment les Passalorynchites gardent le silence. XIV. 15. — L'Évangile, pour indiquer une parole dite à voix basse, se sert du mot silence. X. 665. — Saint et pieux silence. IV. 641. — Le silence du cœur est le refroidissement de la charité. VIII. 399. — De la valeur des silences dans les mœurs. III. 431.

Comment Dieu se tait et ne se tait pas. VIII. 533; IX. 463, 470. — Dieu se tait comme juge, mais non comme législateur. VI. 589; VIII. 349. — Si Jésus-Christ a gardé le silence devant son juge, il ne le gardera pas toujours. VI. 76, 77, 204.

SILVAIN, dieu. XIII. 128.

SILVAINS, incubes. XIII. 326.

SILVAIN, évêque catholique. XIII. 637.

SILVAIN, sous-diacre sous l'épiscopat de Paul. XV. 471. — Son apostasie et sa trahison. XV. 200, 412, 471. — Il est ordonné évêque de Cirta par les Donatistes. II. 33; XV. 200. — Il est envoyé en exil. XV. 414.

SILVAIN l'ancien, de l'Église de Summa. II. 262, 326. — Il était primat de la Numidie. II. 326.

SILVESTRE, prêtre de l'Église de Rome. XIII. 563.

SILVIUS, roi des Latins. XIII. 397.

SIMÉON reconnaît Jésus pour le Messie. VII. 64, 397, 420.

SIMILITUDE. Elle est la mère de la vérité et la dissimilitude celle de la fausseté. III. 144. — L'égalité et la ressemblance véritable ne tombent que sous le regard de l'esprit. III. 565. — On donne ordinairement à une image le nom de ce qu'elle représente. VI. 550; XVI. 42, 43. — Jamais la sainte Écriture ne donne d'importance et d'estime à l'objet de la comparaison, elle ne fait qu'en tirer une similitude. VIII. 632. — Les comparaisons ne peuvent être justes dans tous les sens. IX. 502. *Voy.* COMPARAISON.

Différence entre la ressemblance et l'image. IV. 530. — Tout a été créé par la ressemblance de Dieu, la créature rai-

sonnable a été seule faite à la ressemblance de Dieu. IV. 143. — La ressemblance de Dieu se perd par le péché. VI. 45.

SIMON le Cyrénéen. VI. 202.

SIMON le Magicien. VI. 437. — Son hérésie. XIV. 4. — Il assurait qu'il était le Christ. XIV. 4. — Il pécha contre le Saint-Esprit. V. 387. — Il participa aux sacrements. IX. 514. — Son péché. VIII. 271; IX. 613; X. 93. — Combat de saint Pierre avec Simon le Magicien. II. 18.

SIMONIENS, hérétiques. XIV. 4.

SIMPLE. Qu'est-ce qu'une nature simple? XIII. 230. — Tout ce qui est divin est parfaitement simple. XIII. 231.

SIMPLICIEN, prêtre de l'Eglise de Milan et père spirituel de saint Ambroise. I. 429. — Il devient évêque de Milan. I. 341; V. 490; XIII. 219. — Saint Augustin répond à diverses questions que lui avait adressées Simplicien. V. 490. — Saint Augustin, avant sa conversion, va trouver Simplicien. I. 429.

SIMPLICIOLA. III. 28.

SIMPLICIUS. XV. 680.

SINAÏ. Rapprochement entre le Sinaï et le Cénacle. XI. 336.

SINCÉRITÉ. A quoi obligent la sincérité et la vérité. XV. 50.

SINIT. II. 194.

SINITE. XIII. 523.

SION est l'habitation de Dieu. X. 409. — Sion veut dire contemplation. VIII. 125, 166, 557; IX. 237; XIII. 380. — Quelle est la vraie Sion, quelle en est la condition. XI. 401. — Dans la vraie Sion, tout demeure et rien ne s'écoule. X. 142. — Sion est l'image de l'Eglise présente, Jérusalem est l'image de l'Eglise future. VIII. 166; IX. 444.

SISARA. IX. 273.

SITIFIS ou **SÉTIF** est secouée par un tremblement de terre. VI. 85. — Eglise de Sétif. II. 482.

SIXTE, martyr. I. 354.

SIXTE, prêtre de l'Eglise romaine. XVI. 379. — Il passait pour le défenseur des Pélagiens. II. 535, 540. — Sa lettre à Aurèle est une condamnation du pélagianisme. II. 535, 540. — Lettre de saint Augustin à Sixte. II. 535. — Cette lettre est une occasion de trouble dans le monastère d'Adrumet. III. 36.

SIXTE, évêque. II. 459, 473.

SIXTE, philosophe. I. 354.

SOCIÉTÉ. C'est un grand malheur pour une société de se rendre coupable en masse. IV. 554. — Société fondée sur l'unité et resserrée par le lien de la charité. V. 514. — Il n'est de société légitime que celle qui obéit à Dieu. I. 385. — Dieu nous soutient, si, quand nous cherchons à le connaître, nous ne perdons pas de vue la société humaine. XIV. 46. — Société des méchants. *Voy. MÉCHANTS.*

SOCRATE fut le disciple d'Archélaüs et le maître de Platon. XIII. 157. — L'oracle d'Apollon déclara Socrate le plus sage des hommes. V. 118. — Socrate s'occupait surtout de la vertu active et s'est contenté d'ajouter quelques vers aux fables d'Esopé. *Ibid.* — Socrate et Platon n'ont pu faire adopter leurs idées sur Dieu. III. 547. — Pourquoi il jurait par le nom d'un chien, d'une pierre. *Ibid.* — Le démon de Socrate. XIII. 166. — Suivant Socrate, il est aisé de tout apprendre à ceux qui ne trouvent rien de meilleur que d'être hommes de bien. III. 75. — Il est condamné à mort. XIII. 158. — Sa réhabilitation. *Ibid.* — Socrate vécut après Esdras. XIII. 409.

SODOME. La terre de Sodome est comparée au paradis terrestre. IV. 380; XIII. 492. — Combien elle est changée. XIII. 492. — Combien fut grand le péché de Sodome. IV. 383. — Abraham intercède pour Sodome. IV. 382. — Destruction de Sodome. XIII. 352.

SOIF. La soif de l'âme est son désir. IX. 21. — Soif de Jésus-Christ sur la croix. IX. 110.

SOIR. Ce qu'il faut entendre par soir dans l'histoire de la création. IV. 165, 194; XIII. 227. — Le mot soir désigne la matière informe. IV. 141. — Ce qui manque aux créatures.

IV. 136. — Il signifie encore le péché de la créature raisonnable. IV. 154. — Le soir a commencé quand la lumière de la sagesse s'est éteinte en l'homme pécheur. VIII. 244. — Le soir signifie la tribulation du siècle. IX. 52. — La fin du siècle. IX. 527.

SOLDAT. L'Evangile n'interdit pas la guerre aux soldats. II. 292. — Les soldats se nomment *contubernales*, compagnons de la tente. VIII. 183. — Le soldat doit vouloir la paix et ne faire la guerre que par nécessité. II. 527. — Les mauvais soldats abusent du drapeau de leur général pour extorquer des contributions illégales. V. 483. — Les soldats qui font une guerre juste ne sont pas homicides. XIII. 16, 18; XIV. 350. — Le soldat en tuant l'ennemi est le ministre de la loi. III. 325. — Les soldats peuvent plaire à Dieu. II. 526.

SOLÉCISME. Ce que c'est. IV. 26. — Des poètes ont aimé les solécismes et les barbarismes, et les ont appelés figures. III. 224.

SOLEIL. On peut distinguer trois choses dans le soleil : qu'il existe, qu'il est visible, qu'il éclaire. III. 132. — Anaxagoras enseignait que le soleil est une pierre enflammée; Epicure niait que le soleil fût un dieu. XIII. 411. — Suivant Varron, le soleil, la lune et les étoiles sont les organes et les sens de Dieu. XIII. 147. — Suivant les Platoniciens, le soleil et les autres astres sont des animaux très-heureux et éternels. XIII. 218. — Pour un grand nombre de personnes, le soleil, la lune et les astres sont des corps lumineux privés de sentiment et d'intelligence. XII. 22. — Le soleil était adoré en Egypte. IV. 401. — Les païens et les Manichéens adoraient le soleil comme une portion du Créateur. IV. 90; VI. 228; VIII. 223; XIV. 175, 226, 286. — Malédiction contre ceux qui adorent le soleil. XIV. 227.

Les païens disent que le soleil est éternel. II. 181. — Pourquoi le soleil a été créé. IV. 151. — Avec quelle rapidité se meut le soleil. VII. 392. — Pourquoi le soleil ne fait pas la même chose que les autres astres. I. 532. — Les éclipses de soleil sont rares. II. 573. — L'éclipse de soleil qui eut lieu à la mort de Jésus-Christ fut extraordinaire. II. 573; XI. 333; XIII. 57. — Des témoins oculaires racontent avoir vu deux soleils. II. 572.

Jésus-Christ est le soleil de justice. VIII. 223. — Ce soleil de justice ne se lève point pour les impies. IX. 537. — Dieu fait lever son soleil matériel sur les bons et les méchants, mais le soleil de justice ne se lève pas pour tous. II. 61. — Différence entre le soleil et le Verbe de Dieu. VI. 496.

SOLITUDE. Elle est nécessaire pour voir Dieu. X. 453. — Combien elle favorise le repentir. I. 438. — C'est dans la solitude que l'homme apprend à se connaître lui-même. III. 308. — Mettre son bonheur dans la solitude est une grâce de Dieu. III. 513. — Les persécutions et les scandales font aimer la solitude. VIII. 590.

SOLON, un des sept sages. XIII. 400.

SOLON. XV. 435.

SOMMEIL. Il suspend les fonctions du corps, sans rien ôter à la vie propre de l'âme. III. 166. — Le sommeil qu'on appelle repos est souvent troublé par des songes affreux. XIII. 537. — Le sommeil aborde plus facilement une couche dure qu'un lit d'argent. VI. 68. — Un sommeil innocent loue aussi le Seigneur. X. 256. — Sommeil du corps et sommeil de l'âme. IX. 21. — Le sommeil d'Adam. IV. 112. — Dans l'Ecriture, le mot sommeil signifie souvent la mort. VIII. 128; X. 89. — Si la foi dort dans notre cœur, c'est le Christ qui dort dans notre barque. IX. 369. — Que signifie le sommeil du Christ dans la barque. X. 270.

SONNETTE. Ce que signifiaient les sonnettes du vêtement sacerdotal. IV. 443.

SOPHISME. Ce que c'est. IV. 36. — L'Ecriture condamne les sophismes. IV. 36. — Elle condamne aussi la profession sophistique. XV. 361.

SOPHONIE, prophète. XIII. 406.

SORANUS, médecin. I. 360.

SORT. Le sort n'a rien de mauvais, mais dans le doute i.

indique aux hommes la volonté de Dieu. VIII. 271. — Pourquoi la grâce de Dieu est appelée sort? VIII. 271. — C'est une mauvaise coutume de tirer au sort dans le livre des Évangiles. II. 71. — Circonstances dans lesquelles il est permis de tirer au sort. III. 166.

SORTILÈGE. Il n'est point permis d'user de sortilège pour obtenir une guérison. X. 369.

SOSSIUS. XIV. 69.

SOUS-DIACRES du monastère d'Hippone. VIII. 71.

SOUFFLE. Il n'est que l'air mis en mouvement. XV. 655. — Un souffle de Dieu prend le nom de vent ou d'âme. X. 153. — Le souffle désigne aussi le Saint-Esprit. XV. 612. — Dieu a fait naître l'âme en soufflant sur la face d'Adam. XIII. 263.

SOUFFRIR. Différence entre souffrir une peine et souffrir une injure. X. 234. — Nous ne souffrons rien en ce monde qui ne nous vienne de la mort que nous avons méritée par le péché. VIII. 394. — Si Dieu permet que nous souffrions, c'est de sa part la correction d'un père, et non la condamnation d'un juge. X. 369. — Tout ce que nous souffrons doit être attribué à la sagesse de Dieu, qui veut nous guérir. IX. 42, 165. — Les afflictions de cette vie sont un effet de la colère de Dieu. IX. 214. — Quiconque ne souffre point n'essaie point de s'avancer. X. 4. — On ne peut posséder ce que possède le Christ, quand on craint de souffrir ce qu'il a souffert. IX. 434. — Ce que l'homme souffre en lui-même et de sa part. VIII. 400. — Lorsque le chrétien souffre, il ne doit pas se laisser aller à la haine contre ses persécuteurs. VIII. 587. — Il peut se trouver des hommes qui souffrent pour une gloire humaine. VIII. 469. *Voy.* AFFLICTION.

SOUPEÇONS. Les soupçons mauvais sont comme la douce pâture d'une âme malveillante. VIII. 61. — Il est permis de soupçonner le mal quand on ne désire trouver que le bien. VIII. 12. — Combien saint Augustin craignait de soupçonner le mal chez les autres. II. 102. — Rien de plus naturel à l'homme que de soupçonner les autres. XI. 50. — La plupart des maux que souffre le genre humain ne viennent que de faux soupçons. VII. 517. — En nourrissant la colère de faux soupçons, on en fait de la haine. VI. 362. — Les mauvais soupçons sont l'aliment de la colère. VI. 278; VIII. 12. — Nous aimons tous à faire croire que nos soupçons sont des connaissances. II. 390.

Les gens soupçonneux croient devoir s'applaudir de leur pénétrante finesse, pendant qu'on les blâme avec raison. II. 378. — Soupçonner c'est encore ignorer. IX. 676. — Ceux qui sont soupçonneux ressemblent au diable. IX. 677.

SPECTACLES. Les spectacles des théâtres sont défendus. VII. 45. — Combien ils sont dangereux. XIII. 23. — Ils sont coûteux à ceux qui les donnent et encore plus à ceux qui y mettent leur joie. X. 273. — Ils sont défendus à Rome. XIII. 23. — Combien les spectacles de l'Église sont préférables aux spectacles du théâtre. X. 273; XI. 417. — Eloignement qu'il faut avoir pour les spectacles profanes. VI. 393; XI. 431. — La passion des spectacles change les hommes en démons. XII. 74. — Un bon pasteur ne peut permettre les spectacles. VI. 187. — Spectacles des chrétiens. VI. 231; VIII. 427; X. 273, 276, 368. — Le spectacle de Dieu fait la joie des saints. X. 257.

SPÈS, moine de la communauté de saint Augustin. Son affaire avec Boniface. II. 101. et suiv.

SPEUSIPPE. XIII. 165.

SPHINX. XIII. 393.

SPINIENSIS, dieu. XIII. 83.

SPIRITUEL. Quels sont les hommes spirituels. IX. 516. — On ne devient spirituel que par la grâce. XI. 240. — C'est le Saint-Esprit qui rend spirituel. VII. 372. — La loi ne peut être accomplie que par les hommes spirituels, tels que les fait la grâce. V. 365. — Quel est l'homme spirituel et charnel. VII. 19. — Les hommes spirituels peuvent encore pécher. VI. 225; XV. 147. — Quelle est la conduite des hommes spirituels. XV. 147. — Guerre que les charnels font aux spirituels. X. 7, 149. — Les charnels sont divisés entre eux, mais non les spirituels. XIII. 348. — Toutes les na-

tions n'appartiennent qu'aux spirituels. VI. 19. — Parce que l'homme spirituel juge de toutes choses et n'est jugé par personne, on l'appelle le siège de Dieu. V. 277. — L'homme spirituel est le premier, l'homme charnel vient ensuite. X. 149. — Jacob est la figure des hommes spirituels, Esau celle des hommes charnels. IV. 389. — Mort et résurrection spirituelles. VIII. 411.

SPLENDONUS, diacre. XV. 299, 300.

SPONDI, agent de César. II. 295.

SPURIUS MLLIUS. XIII. 69.

STATILINUS, dieu. XIII. 83.

STÉNÉLAS. XIII. 390.

STERCÈS, ou **STERCUTIUS.** XIII. 394.

STÉSICHOË. II. 82, 117.

STILICON. II. 166.

STIMULA, déesse. XIII. 78.

STOÏCIENS. Ils enseignent que les âmes viennent de la substance même de Dieu. II. 430, 432. — Ils se trompent en soutenant qu'on n'a la sagesse qu'autant qu'on a atteint l'entière perfection. II. 443, 444. — D'après eux l'âme du sage est accessible aux troubles. IV. 381. — Ils condamnent la pitié. XIII. 182. — Leur erreur sur les maux de cette vie. XIII. 429. — Ils accordaient que les sens se trompent quelquefois. II. 226, 227. — Leur opinion sur la vie bienheureuse. VI. 601; VII. 33. — Les Stoïciens attachaient une grande importance à la dialectique. XV. 367. — Les Stoïciens mettent le souverain bien dans l'âme et vivent selon l'esprit. XIII. 285. — Il faut se rire des Stoïciens qui se vantent d'être des esprits forts. VIII. 30, 31.

STRATON, philosophe. XIII. 130.

STRATON, diacre. XIII. 391, 604.

STRENIA, déesse. XIII. 80.

SUBIGUS, dieu. XIII. 128.

SUBSTANCE. La substance est ce que les anciens appelaient nature. III. 521. — Toute substance possède ou fait paraître ces trois choses : d'abord être, puis être ceci ou cela, troisièmement rester ce qu'elle est autant qu'elle le peut. I. 529. — Ce qu'il faut entendre par le mot substance. IX. 104. — Ce qui n'est pas une substance n'est rien. IX. 104. — Suivant les Manichéens, il y a deux substances, l'une bonne et l'autre mauvaise. XIV. 124; XVI. 636. — Ce n'est point par elles-mêmes, mais par leurs qualités, que les substances se combattent. XVII. 211. — Nulle substance n'est le mal. I. 394. — En Dieu, substance est un terme abusif. XII. 449.

SUCCESSION. Il n'est pas permis de convoiter le bien d'autrui, fût-ce à titre de légitime succession. VI. 37.

SUCCESSUS. XV. 141.

SUEUR de sang de Jésus-Christ. X. 187.

SUFÉTULA. XV. 164.

SUFIBE. XV. 164.

SUFFEC. II. 49.

SUFFIRE. C'est une grande richesse que la piété avec ce qui suffit. II. 268. — Que demander à Dieu quand Dieu ne suffit pas? VII. 327. — Demande qu'il faut faire à Dieu et qui seule est suffisante. VIII. 237.

SUFFRAGE. Les païens ont reconnu l'utilité des suffrages des justes. XIII. 511.

SUGGESTION. La tête du serpent est la première suggestion du péché. IX. 544. — Le plaisir suit la suggestion, et le consentement ou le refus suit le plaisir. X. 222. — Suggestion spirituelle du démon. X. 694. — On ne sait comment les suggestions du démon se glissent dans les pensées humaines. X. 695.

SULLECT. XV. 410.

SUMMANUS, dieu. XIII. 83.

SUPERFLU. Ce qui est superflu ne nuit ni ne profite. V. 403. — En bonne jurisprudence, ce qui est superflu n'est pas nuisible. XIII. 87. — Nous aurons beaucoup de superflu si nous nous en tenons au strict nécessaire. X. 275, 276. — Le superflu du riche est le nécessaire du pauvre : c'est posséder le bien d'autrui que de posséder du superflu. X. 276. — Ce qu'on doit considérer comme superflu. VI. 297. — Le

superflu est une charge et non un soulagement. VI. 374. — Le superflu doit être donné aux pauvres. X. 671. — C'est une espèce de larcin de ne pas donner son superflu à celui qui est dans le besoin. VII. 193. — En conservant du superflu, on peut conserver de quoi se donner la mort. VI. 459. — Les cheveux sont l'emblème du superflu. X. 671.

SUPÉRIEUR. Quelles doivent être les qualités des supérieurs. III. 514. — Ils ont besoin de gravité et d'expérience. III. 515. — Ils doivent craindre l'orgueil. I. 469. — L'ordre est que l'inférieur soit soumis au supérieur. X. 223.

SUPÉRIUS, centurion. XV. 481.

SUPERSTITION. Diverses espèces de superstitions. IV. 30. — Le culte rendu aux démons est une coupable superstition. II. 179. — Observer les jours pour commencer quelque chose est une superstition et un péché. XII. 30. — La superstition des idolâtres avait fait de la terre entière une immense forêt. IX. 419. — Comment Dieu a détruit les superstitions païennes. XIII. 90. — Superstitions des astrologues. IV. 31.

Ce qu'il faut regarder comme superstitieux. IV. 30. — Quels sont les hommes superstitieux. XIII. 90. — Différence entre les hommes religieux et les superstitieux. XIII. 128.

SURDITÉ. La surdité du cœur vient du tumulte des vanités. I. 392.

SUZANNE, silencieuse, criait de tout son cœur. X. 152. — Elle est pour les épouses un magnifique modèle de chasteté. VIII. 10. — Sa délivrance n'a pas augmenté son bonheur. VIII. 11. — Parallèle de Suzanne et de Joseph. VII. 548.

SYCOMORE. Il est la figure de la croix. VII. 107.

SYLLA. On ne saurait lire sa vie, ses mœurs et ses actions sans frémir d'horreur. XIII. 41. — Des proscriptions de Sylla. XIII. 42, 67. — De la guerre civile entre Marius et Sylla. XIII. 67.

SYLLOGISME. IV. 36, 37.

SYLVIA, déesse. XIII. 50.

SYMMAQUE, préfet de Rome. I. 404.

SYMMAQUE traduit l'Écriture de l'hébreu en grec. IV. 525; XIII. 413.

SYMBOLE. Pourquoi il est ainsi nommé. VII. 209, 220. — Pourquoi il a été composé. VII. 215. — Le Symbole de la foi est appelé confession. XII. 34. — Le Symbole, règle de foi. XII. 306. — Il est la règle de la foi et du salut. VII. 220. — Les paroles du Symbole se retrouvent en différents endroits dans les Écritures. XII. 306. — Explication du Symbole. VII. 209 et suiv. — Le Symbole et l'Oraison dominicale renferment la foi, l'espérance et la charité. XII. 3. — La foi catholique est consignée dans le Symbole. V. 543. — On ne devait pas l'écrire, mais l'apprendre en l'entendant. VII. 210, 215; XII. 306. — Avant d'admettre les catéchumènes au baptême, on leur apprenait et on leur expliquait le Symbole. VI. 263, 270; XV. 565. — On leur apprenait le Symbole avant l'Oraison dominicale. VI. 270. — Avant de recevoir le baptême, les catéchumènes récitaient le Symbole en présence des fidèles. VII. 275, 279. — Le Symbole devait être appris par cœur. VI. 279; VII. 211, 215. — Il faut réciter le Symbole chaque jour et s'y examiner comme dans un miroir. VI. 279; XII. 306. — Comment il faut le dire. XII. 306. — Il faut l'avoir toujours dans l'âme et dans le cœur. VII. 221. — Ceux qui sont séparés de l'Église ont conservé le Symbole. VII. 366.

SYNAGOGUE. Ce mot veut dire attroupement. V. 379. — C'est de la synagogue que sont venus les chefs de l'Église. IX. 164. — Elle est la mère du Christ et la belle-mère de l'Église. VIII. 477. — La lune est la figure de la synagogue. VIII. 178. — L'Église et la synagogue figurées par les deux femmes du jugement de Salomon. VI. 52. — La synagogue est l'arbre maudit. VI. 399.

SYNECOCHE. IV. 397.

SYNÉRUS, hérétique. XIV. 6.

SYNODE. Il n'est pas nécessaire de rassembler un synode pour condamner une hérésie. XIV. 74.

SYRACUSE. Siège et ruine de cette ville. XIII. 5.

SYRIAQUE. La langue syriaque est de la même famille que l'hébreu. IV. 155.

SYRIE. Chasteté des femmes de Syrie. XII. 194.

SYSINNIUS, sous-diacre. II. 82.

T

TABERNACLE. Construction du tabernacle. IV. 458 et suiv. — Il était le temple portatif des Hébreux pendant leur voyage. XIII. 324. — Le tabernacle du Christ est l'Église. XI. 175.

TABLE. Ce que signifient les tables de pierre sur lesquelles la loi était écrite. XIV. 232. — Comment les premières tables de la loi furent-elles écrites par le doigt de Dieu et les secondes par Moïse? IV. 155, 534. — Ce qu'elles signifiaient. IV. 155, 534. — Moïse brise les deux tables de la loi. IV. 448, 534.

TAGOSE. II. 74.

TALION. Loi du talion. IV. 434. — La loi du talion en face de la doctrine évangélique. XIV. 281. — La loi du talion ne doit pas être appliquée pour venger les souffrances des serviteurs de Dieu. II. 276, 278.

TAMBOUR. Il est la figure de l'incorruptibilité. X. 311. — Explication mystique du tambour. X. 302, 311. — David frappant du tambour aux portes de la cité d'Achis. VIII. 320.

TANTALE. XIII. 393.

TANTANÈS, roi. XIII. 396.

TARENTE. XIII. 5.

TARENTINS. XIII. 61.

TARQUIN LE SUPERBE, dernier roi de Rome. XIII. 57, 58, 69.

TARQUIN-COLLATIN, mari de Lucrece. XIII. 59.

TARUTIUS. XIII. 126.

TATIANISTES, hérétiques. XIV. 7.

TATIEN, hérésiarque. XIV. 7.

TATIUS, roi des Sabins. XIII. 56.

TAURINUS. XV. 284.

TELLUMO, dieu. XIII. 148.

TELLUS, déesse. XIII. 148.

TELXION, roi. XIII. 388.

TÉMOIGNAGE et loi sont les deux noms d'une même chose. IX. 223. — Témoignage de la vérité et témoignage de l'iniquité. XI. 508. — Voie des témoignages de Dieu. IX. 659. — Comment il faut approfondir les témoignages de Dieu. IX. 647. — Le juge ne doit pas vendre son jugement, ni le témoin son témoignage. II. 390. — Dans beaucoup de choses il faut s'en rapporter au témoignage des hommes. II. 341. — Il est défendu de faire un faux témoignage. VI. 36, 358, 461; VIII. 11; XIII. 16. — Comment il est défendu. XII. 213. — Il n'est permis d'arracher un faux témoignage, ni par promesse, ni par menace. VI. 134, 147. — Faux témoignage porté contre Jésus-Christ avant et après sa mort. VIII. 377.

TÉMOIN. Dieu a voulu avoir des hommes pour témoins, afin de leur servir aussi de témoin. XI. 163. — Les martyrs sont les témoins de Dieu. XI. 163, 508. — Nous devons prendre pour témoin celui qui nous jugera. XI. 203. — Les juges mettaient les témoins à la question pour tirer d'eux la vérité. XIII. 431. — On est libre de croire ou de ne pas croire aux témoignages des hommes. II. 341.

TEMPÉRANCE. Ce mot vient de *temperies*. III. 181. — Ce que c'est. III. 487; V. 434. — Son office. III. 503; XIII. 429. — Elle nous fait réprimer nos convoitises. IX. 283. — Les païens en ont fait une déesse. XIII. 82.

TEMPÊTE. Les tempêtes de la mer bouleversent le pilote de l'Église. IX. 577, 579. — Dans la tempête de la tentation, il faut exciter sa foi et invoquer Jésus-Christ. VI. 162, 299. — La passion est une tempête. VI. 343.

TEMPLE. Les temples et les sacrifices ne sont dus qu'au vrai Dieu. VII. 382. — Dans les temples païens on n'adore que les mauvais esprits. IX. 431. — Il est permis de faire servir à un usage public ou au culte du vrai Dieu les temples du paganisme. II. 45. — Des quarante-six ans employés à

la construction du temple de Salomon. v. 446. — Ce temple fut détruit sous le règne de Sédécias. XIII. 400. — Sa reconstruction, commencée sous Cyrus, fut continuée sous le règne de Darius. XIII. 400.

C'est un crime pour un chrétien de placer dans un temple des simulacres de la divinité. v. 517. — Autre chose est le temple de Dieu en figure, autre chose est le temple de Dieu en réalité. II. 519. — Les anges dans le ciel sont le temple de Dieu. VII. 328. — Jésus-Christ est venu construire à Dieu un temple, non de bois et de pierre, mais d'hommes. XIII. 375, 378. — Pierres vivantes du temple de Dieu. VI. 401. — L'homme en qui habite le Christ est le temple de Dieu. X. 30. — Les hommes sur la terre ne sont pas le temple de Dieu comme le sont les saints dans le ciel. X. 30. — Dieu habite seulement dans ceux qu'il a faits ses temples. II. 519. — L'âme de l'homme est le temple de Dieu. III. 186. — Une âme pure est le temple saint de Dieu. XVII. 217. — L'homme est sous deux rapports le temple de Dieu. VII. 400. — L'homme commence dès maintenant à être le temple de Dieu. XVI. 82. — Nous bâtissons un temple à Dieu en vivant bien. XIII. 378. — Tous ceux qui ont la foi sont comme des pierres vivantes qui forment le temple de Dieu, dans lequel on offre à Dieu des prières qu'il exauce. X. 91. — C'est violer le temple de Dieu que de se séparer de l'unité catholique. VIII. 176. — Les idoles sont à couvert dans leur temple, mais Dieu protège lui-même son temple. VIII. 234. — Maintenant la foi bâtit le temple, la dédicace s'en fera à la résurrection dernière. VII. 63. — Le temple nouveau. VII. 62 et suiv. — Les martyrs étaient les temples de Dieu. VII. 564.

TEMPOREL. Différence entre les biens temporels et les biens éternels. IV. 47. — Les biens temporels n'ont rien que le futur et le passé. VIII. 165. *Voy.* BIEN.

TEMPS. Ce que c'est. XIII. 256. — Nature du temps. I. 479, 482. — Quelle est la mesure du temps. I. 479, 483, 484. — Point de temps sans œuvre. I. 486. — C'est Dieu qui a créé le temps. IV. 89. — Avant la création, il n'y avait point de temps. I. 478, IV. 202; XIII. 227. — Le monde et le temps ont été créés ensemble. XIII. 227, 257. — Les mouvements successifs de la créature forment le temps. XIII. 257, 258. — Le temps n'est point la mesure de l'éternité. I. 478. — Temps présent, passé, futur. I. 480. — Dans tout mouvement de la créature, on trouve le passé et le futur. X. 596. — Dans le ciel, le temps ne passe plus, parce que ses citoyens ne meurent plus. X. 272. — Du temps où nous sommes, nous ne possédons que le présent. IX. 213. — On doit regarder comme écoulé ce qui finit avec le temps. IX. 347. — Le temps est et n'est pas. VIII. 411. — Il n'y a proprement qu'un temps. I. 480. — Avec quelle rapidité le temps s'écoule. VIII. 367.

Véritable différence entre le temps et l'éternité. XIII. 227. — Le temps n'est pas éternel. XII. 433; XIII. 257. — Dans quel sens on dit que le temps est éternel. IV. 89; XIII. 257. — Le temps est comme une sorte de vestige de l'éternité. IV. 137. — Il n'y a pas eu de temps infini avant la création du monde. XIII. 227.

Dieu est le maître des temps. XIII. 91. — L'ordre des temps et la succession des siècles sont éternels en la sagesse de Dieu. XII. 372. — Phégoüs a divisé les temps par mois et par années. XIII. 389. — Superstitieuse observation des temps. V. 443. — L'observation des temps est coupable et nuisible. II. 63. — Les temps étaient accomplis, quand Jésus-Christ est venu nous apprendre à mépriser les choses temporelles. IX. 169. — Temps d'humilité et temps de splendeur du Christ. IX. 610. — Les deux temps de la vie de l'Eglise. VI. 55. — Le temps de la tristesse précède celui de la joie. VII. 320, 321. — Temps de la miséricorde et du jugement. VI. 78. — Temps mauvais. VI. 108; VII. 528. — Ce que c'est que racheter le temps. VI. 74. — Emploi du temps. I. 529.

TÉNAX. XV. 182.

TÉNÈBRES. Ce que c'est. I. 487; XIII. 231; XIV. 134. — Il n'y a pas de nature ténébreuse. VIII. 155. — Les téné-

bres n'ont point de corps. XIV. 134. — On ne voit point les ténèbres, mais on les sent en les comparant à la lumière. V. 365. — Dieu n'a pas fait les ténèbres, mais les a ordonnées. VIII. 155. — Quand ont-elles commencé à exister? XIV. 485. — Ténèbres répandues sur l'abîme. I. 481. — De la réparation de la lumière des ténèbres. XIII. 235. — Les ténèbres ne peuvent rien produire. XIV. 135. — Supposition absurde d'une terre et d'une nation de ténèbres. XIV. 126. — La race des ténèbres. XIV. 147. — Fable absurde de la guerre de Dieu avec le peuple de ténèbres. XIV. 179. — Sous le nom de ténèbres on peut entendre le néant. IV. 141.

Ténèbres extérieures. II. 315; III. 582; VIII. 143. — Le démon et ses anges sont des ténèbres plus extérieures que les hommes infidèles. II. 315. — Dieu punit les méchants en les jetant dans les ténèbres sans fin. IX. 231. — Ténèbres à craindre. X. 574. — Misérable état où jettent les ténèbres de l'esprit. XVII. 204. — Doubles ténèbres des pécheurs. X. 166. — Les ténèbres sont l'iniquité et elles ne sont point immuables. IX. 390; XV. 499. — Les ténèbres sont les méchants et les infidèles. VIII. 336; X. 444, 221. — Les ténèbres ne sont point telles par nature, mais par volonté. X. 221. — Les ténèbres sont l'ignorance. VIII. 338.

TENTATION. Ce que c'est que tenter Dieu. XIII. 345. — Il n'est point permis de tenter Dieu. IV. 394; XIV. 331. — Il faut utiliser nos moyens sous peine de tenter Dieu. XII. 264.

Pourquoi Dieu a permis que l'homme fût tenté. IV. 282; XIII. 306. — Exposition allégorique de la tentation d'Adam et d'Eve. IV. 414 et suiv. — La vie humaine est une tentation sur la terre. VI. 272. — Double tentation : tentation de déception et tentation d'épreuve. VI. 273, 320; X. 622. — Dieu ne tente personne : tenter, pour Dieu, c'est éprouver. IV. 385, 386; V. 296; X. 622. — Dieu tente, non pour connaître, mais pour faire connaître. X. 622. — Le don précieux du martyr ne se dévoile que dans la tentation. XII. 145. — Le démon tente non en vertu de sa puissance, mais par la permission de Dieu. V. 298. — Personne n'est tenté que par la permission de Dieu. IX. 469, 544, 545. — Celui qui est tenté comprend ce qui lui manque. XI. 452; XII. 145. — Pourquoi Dieu permet les tentations. XI. 452; XIII. 457; XIV. 464. — Ceux qui sont tentés sont livrés au tentateur par un juste châtement ou pour être éprouvés. IX. 469. — Dieu ne permet au démon de tenter les hommes que dans une certaine mesure. IX. 15, 413. — Le démon ne tente chez l'homme que la chair qui domine. X. 221. — Il nous tente en nous suggérant ce qu'il est défendu d'aimer ou mal de redouter. VIII. 458. — Les tentations viennent de la crainte ou de la cupidité. VI. 132; XII. 87; XV. 517. — Triple tentation de crainte. V. 327. — Tentation par ignorance et faiblesse. XV. 517. — Dans toutes nos tentations, deux amours se combattent. VIII. 16. — Tentations dans la prospérité et dans l'adversité. IX. 52; X. 415. — Il y a deux espèces de tentations, ou l'espoir d'acquiescer quelque avantage temporel, ou la crainte de le perdre. V. 315. — C'est une tentation de voir l'impie florir et le juste dans l'affliction. VIII. 223. — Trois tentations du démon. II. 103. — Quatre espèces de tentations. IX. 576. — Le monde nous tente par ses plaisirs défendus, par ses pompes et par un esprit de curiosité funeste. XII. 47. — Jésus-Christ nous enseigne à résister à la triple tentation de la chair, de l'orgueil, de la curiosité. III. 571. — Les bons chrétiens sont tentés par les païens, les Juifs, les hérétiques et les mauvais chrétiens. XII. 84, 87. — Comment la vie humaine, sur la terre, n'est qu'une tentation. II. 162. — Les trois tentations de ceux qui veulent bâtir sur le roc. IV. 633. — Double tentation des honneurs et des humiliations. IV. 52. — Les démons nous tentent par envie. XIV. 469. — Les démons renonceraient à leurs tentations, s'ils pouvaient voir au fond des consciences l'idéal de vertu qui y brille. IV. 309.

Celui qui veut servir Dieu doit se préparer à la tentation. VI. 188. — Les tentations ne manquent pas à ceux qui ont été baptisés. VIII. 53. — Personne, en cette vie, n'est exempt de la tentation. V. 298. — Jésus-Christ a voulu être tenté

pour nous apprendre à combattre la tentation. VI. 232 ; VII. 201, 418. — Il a passé par la tentation afin que le chrétien ne fût point vaincu par le tentateur. IX. 361. — Le parfait chrétien éprouve toutes sortes de tentations. IX. 30

Il ne faut point répudier toute tentation, mais au contraire on doit se réjouir de celle qui sert d'épreuve à la vertu. XIII. 353. — Utilité des tentations. IX. 413 ; XIII. 434. — Quand la tentation devient-elle véritablement utile ? XVI. 354. — La tentation fait apparaître les sentiments intimes. X. 643. — La tentation nous apprend à nous connaître nous-mêmes. IV. 176, 629 ; VI. 5 ; VIII. 362, 602. — Nécessité de la tentation. II. 527 ; XIV. 321. — Elle exerce et éprouve la vertu. IV. 283. — Sans tentation, il n'y a pas d'épreuve, et sans épreuve il n'y a nul progrès. IX. 125. — La tentation purifie. VI. 73, 410. — Elle est un feu pour les méchants et pour les bons. V. 526 ; IX. 538. — Le souffle de la tentation doit activer plutôt qu'éteindre la flamme de notre lampe. VI. 419. — La lutte dans les tentations de chaque jour est une espèce de martyre. VII. 548. — Il vaut mieux être tenté et approuvé de Dieu, que réproché sans tentation. X. 232. — Il est plus glorieux de résister à la tentation que d'être soustrait à la possibilité même d'être tenté. IV. 283. — Au ciel il n'y aura plus de tentation. II. 554.

Peine et lutte dans les tentations. X. 291. — Quelles sont les tentations légères, quelles sont les graves ? IX. 357. — Dans la tentation, il y a la suggestion, le plaisir et le consentement. IX. 492 ; X. 222. — Celui qui triomphe de la tentation n'a pas détruit la concupiscence. X. 222. — Dans toute tentation il y a le serpent, l'homme et la femme. XII. 502. — Ce que c'est qu'être induit en tentation. V. 296. — Ce que c'est qu'entrer en tentation. XVI. 273. — Pourquoi on cède quelquefois à la tentation. XV. 519. — Marche de la tentation : comment on y consent. IV. 114, 115. — Comment on y résiste. V. 297 ; XI. 179. — Ce qu'il faut faire dans la tentation. VI. 162, 299 ; VIII. 92 ; X. 392, 680. — Le remède des tentations est la foi à Jésus-Christ crucifié. VI. 538. — La tentation gagne ce que perd la foi, et la foi gagne ce que perd la tentation. VI. 480. — L'homme ignore à quelles tentations il est capable de résister. I. 454. — Les hommes pieux surmontent toutes les tentations de l'ennemi en priant Dieu. XIII. 211. — Sans la grâce de Dieu, la volonté de l'homme ne peut triompher de la tentation. IX. 347 ; X. 40 ; XVI. 273. — Dans le combat spirituel, il faut compter sur le secours de Dieu et le demander, non pour demeurer oisif, mais pour coopérer à la grâce d'en haut. IV. 539, 540. — Comment Dieu nous aide dans la tentation. X. 224. — Dieu ne permet pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces. VI. 189. — Celui qui enseigne que l'homme ne doit point prier dans la tentation mérite l'anathème. XVII. 242. — C'est un grand bienfait d'être arraché à la tentation. XVI. 338. — N'être pas induit en tentation est un don de Dieu. XVI. 354. — S'attribuer le mérite de la résistance à la tentation, c'est succomber à une tentation plus grande. XVI. 610. — Le jeûne est une arme contre la tentation du démon. VII. 200.

Quelles sont les tentations humaines. V. 298.

On ne peut vaincre le tentateur qu'en le méprisant. VI. 503. — Le tentateur ne cesse de frapper pour entrer ; si la porte est close, il passe outre. X. 201.

TÉRÉBYNTE. IV. 564.

TÉRENCE, poète. XIII. 120 ; XIV. 42.

TÉRENCE. XIII. 154.

TÉRENCE, poète africain. XIII. 32. — Conseil qu'il donne à un malheureux pour l'empêcher d'être malheureux. XII. 513.

TERME, dieu des Romains. XIII. 88, 113, 138.

TERRE. Pourquoi les païens la regardaient comme une déesse. XIII. 146, 147. — Des divers noms donnés à la terre. XIII. 77, 148. — De la terre de lumière des Manichéens. XIV. 128, 129. — De la terre des ténèbres. XIV. 133, 134.

A quel moment la terre a été créée. IV. 152. — Comment la terre a été fondée sur les eaux. IV. 158 ; X. 138.

La toute-puissance de Dieu a créé la terre, et la terre a été créée de rien. III. 489. — Pourquoi la terre produit-elle des plantes stériles et des choses nuisibles ? IV. 95. — Des trois parties de la terre. XIII. 345. — Par la division de la terre au temps de Phalec, il faut entendre la diversité des langues. XIII. 339.

Pourquoi la terre promise a été ainsi appelée. XV. 570. — Le pays de Chanaan est appelé terre promise, terre où coulent le lait et le miel. IX. 554. — Terre des vivants et terre des morts. VI. 181 ; VIII. 388.

La terre est la figure des hommes charnels. IV. 158 ; VI. 265. — Des pécheurs. V. 277. — La terre est notre chair. VI. 265 ; VIII. 389. — Les ennemis de Dieu sont la terre. VI. 271. — Quelle est la terre de l'oubli. IX. 325. — Comment on peut adorer la terre. IX. 446.

Tréblemens de terre en Orient et en Afrique. VI. 85.

TERTULLIANISTES, hérétiques. XIV. 18, 19.

TERTULLIEN. Son génie malgré ses erreurs. IV. 279. — Il soutient et défend l'hérésie des Novatiens et des Cataphrygiens. XII. 152. — Son erreur sur la nature de l'âme. II. 531 ; IV. 279 ; XV. 653. — Il condamnait les secondes noces. XIV. 523. — Comment il est hérétique. XIV. 19. — Son admirable éloquence. XIV. 18.

TERTULLUS. VIII. 381.

TESSARESCÉCATITES, hérétiques. XIV. 7.

TESTAMENT. L'écriture emploie souvent le mot testament dans le sens de pacte. IV. 327 ; IX. 272. — Différence entre le testament de Dieu et celui des hommes. VIII. 391. — Les deux Testaments. VI. 11. — Pourquoi l'un est appelé Ancien, l'autre Nouveau. XVI. 40 ; XVII. 164. — L'Ancien Testament a été révélé par Moïse. XV. 80 ; XVI. 40. — Sous le nom d'Ancien Testament, on désigne la loi et les prophètes jusqu'à saint Jean. XVI. 39. — L'Apôtre saint Paul semble réserver le nom d'Ancien Testament à la loi donnée sur le mont Sinaï. I. 342. — Le nom d'Ancien Testament peut être interprété de deux manières. XV. 569 ; XVI. 39. — On désigne généralement sous le nom d'Ancien Testament toutes les Écritures canoniques révélées avant l'Incarnation. XV. 570. — Utilité de l'Ancien Testament. XIV. 171 ; XIV. 506, 570. — Les livres de l'Ancien Testament concernent les chrétiens qui en observent mieux les préceptes que les Juifs. XIV. 23. — Pourquoi, jusqu'à Jésus-Christ, il y avait comme un voile posé sur la lecture de l'Ancien Testament. XVII. 162. — L'Eglise catholique sait lire l'Ancien Testament sans se tromper. XIV. 39. — Pour quel motif et en quel sens nous acceptons l'autorité de l'Ancien Testament. XIV. 174. — Les Cerdoniens, les Sévériens rejetaient l'autorité de l'Ancien Testament. XIV. 6, 7. — Marcion et Manès soutiennent que l'Ancien Testament n'est pas l'œuvre d'un Dieu bon. XV. 570. — Il y a dans l'Ancien Testament certains passages de nature à blesser les esprits ignorants et peu attentifs. XIV. 34, 35. — Peu sont capables d'expliquer et de justifier ces passages. XIV. 35. — Accusation des Manichéens contre l'Ancien Testament. XIV. 34, 39. — Accusations de Fauste contre l'Ancien Testament. XIV. 154 et suiv ; 317 et suiv. — Les Pélagiens calomniaient les Catholiques au sujet de l'Ancien Testament et des anciens justes. XVI. 36. — Tout dans l'Ancien Testament annonçait le Christ. XIV. 155, 285. — L'Ancien Testament, qui imposait autrefois les observances figuratives, est devenu le témoin des mystères qu'il représentait. XIV. 171.

Pourquoi les préceptes des deux Testaments sont différents. XIV. 352. — Il y a dans l'Ancien Testament des préceptes de vie pratique et des préceptes de vie figurative. XIV. 163. — Les préceptes de la vie figurative convenaient au temps où ils furent donnés, mais ne sont plus obligatoires. XIV. 163, 401. — Les préceptes de la vie pratique doivent être observés par les chrétiens. XIV. 178. — L'Ancien Testament contient les préceptes de la justice que nous devons observer aujourd'hui. XVII. 165. Voy. LOI, PRÉCEPTÉ.

Authenticité du Nouveau Testament. XIV. 405. — Les deux Testaments sont l'œuvre d'un seul et même Dieu. XIV. 494, 525. — Le Nouveau Testament n'a pas été falsifié. XIV.

403, 410. — Le deux Testaments ne sont pas opposés. xv. 494. — Ordre admirable et accord qui unissent les deux Testaments. III. 510. — Le Nouveau Testament était contenu dans l'Ancien et en est comme l'épanouissement. IV. 432. — Le Nouveau Testament était voilé dans l'Ancien, comme l'Ancien se révèle dans le Nouveau. VII. 52, 494 ; XII. 64 ; XIII. 92, 350. — Les dispensateurs de l'Ancien Testament étaient les prophètes du Nouveau, et les dispensateurs du Nouveau les interprètes de l'Ancien. XIV. 354. — L'Ancien Testament n'a servi qu'à annoncer le Nouveau. XIII. 451. — La grâce cachée dans l'Ancien Testament est maintenant révélée dans le Nouveau ; ainsi le voulait la très-juste économie de temps si différents. xv. 487 ; xvii. 161. — Comment a été faite la révélation du Nouveau Testament. XVI. 40.

Différence entre l'Ancien Testament et le Nouveau. II. 298 ; IX. 476 ; xvii. 161, 162, 163, 164. — La crainte et l'amour font toute la différence des deux Testaments. VI. 137 ; XIV. 104. — L'Ancien Testament est une loi de crainte, le Nouveau est une loi d'amour. v. 368. — Combien sont différents les sacrements et les promesses des deux Testaments. IV. 517 ; VIII. 338 ; IX. 476, 349, 615 ; x. 298 ; xv. 570 ; XVI. 40. — Pourquoi l'Ancien Testament promettait des récompenses temporelles et pourquoi le Nouveau promet des récompenses spirituelles. XIV. 108. — Tout ce qui nous est promis dans le Nouveau Testament ne regarde que la part que nous aurons à la vie future. XIII. 497. — Quels sont ceux qui appartenaient à l'Ancien ou au Nouveau Testament. XIV. 230 ; xv. 570 ; XVI. 36. — Comment on devient participant du Nouveau Testament. xvii. 170. — Comment les deux Testaments appartiennent aux Juifs. XIV. 189.

Grâce du Nouveau Testament. II. 299, 302. — Jérémie seul parmi les auteurs de l'Ancien Testament, parle du Nouveau. xvii. 164. — Jésus-Christ est le médiateur, le signataire, le garant, le témoin, l'héritier et le cohéritier du Testament. IX. 336. — Le sacrifice de louange du Nouveau Testament a remplacé les sacrifices sanglants de l'Ancien. II. 311.

L'Ancien Testament a été gravé sur des tables de pierre, le Nouveau l'a été dans les cœurs. IV. 533. — Le signe de l'Ancien Testament était la circoncision, le signe du Nouveau est la croix. VII. 51. — Les deux Testaments figurés dans Sara et Agar, Isaac et Ismaël. IV. 388 ; VIII. 317. — Par le Saint et le Saint des Saints. IV. 441. — Par les deux chérubins de l'arche. IV. 441. — Il y a d'autres alliances que celles de l'Ancien et du Nouveau Testament. XIII. 350, 351.

Testaments de paix. VI. 214. — Les testaments des schismatiques annulés par les lois des empereurs. VI. 214.

TÊTE. Elever la tête est une marque de légèreté. VIII. 397. — Les têtes des dragons. IX. 182. — Comment le Christ brisera la tête de ses ennemis. IX. 94. — Chez les Juifs, avoir la tête couverte était un signe de joie ; en Afrique, c'était un signe de tristesse et de deuil. IV. 483.

Jésus-Christ est notre tête et nous sommes son corps. x. 175. — Supériorité de la tête sur les autres membres. VIII. 246. — Le corps tient à la tête et la tête au corps. VIII. 259.

THABOR signifie lumière qui vient. IX. 334.

THABRACA. XV. 166.

THAMBÉE. XV. 185.

THAMUGADE. XV. 155.

THARASSA. XV. 180.

THASBALTE. XV. 170.

THAGASTE, patrie de saint Augustin. I. 374, 390 ; II. 250.

THALÈS de Milet. XIII. 157, 399, 400.

THAMNA. XIV. 358.

THAMOR, figure de l'Eglise. XIV. 358.

THARÉ, père d'Abraham. XIII. 342, 343.

THARSIS. VIII. 506, 507.

THÉASIIUS, évêque. II. 105, 415, 459, 473.

THÉÂTRE. Pourquoi il a été établi. XIII. 125. — Turpitude du théâtre. v. 135 ; VII. 179. — Les Romains excluaient de tout honneur civil les hommes du théâtre. XIII. 34. — Scipion s'opposa à la construction d'un théâtre à Rome. XIII. 23. — Ceux qui fréquentent les théâtres sont de faux chrétiens. XIII. 24. *Voy. SCÈNE, SPECTACLE.*

THIBESTE. XV. 169.

THÉCLÉ. XII. 145 ; XIV. 390.

THÉMISTOCLE. II. 224.

THÉODORE, proconsul. xv. 427. — Saint Augustin lui dédie son livre de la Vie bienheureuse. III. 169. — Il était distingué par sa fortune et son esprit. III. 218.

THÉODORE d'Héraclée. II. 114. — Son interprétation des psaumes. II. 97. — Ses Commentaires sur l'Épître aux Galates. II. 92.

THÉODORE d'Usule. VIII. 381 ; xv. 410, 426.

THÉODORE. II. 200.

THÉODOSE. III. 54.

THÉODOSE, empereur. Il est associé à l'empire par Gracien. XIII. 115. — Sa foi et sa piété. XIII. 115. — Son crime et sa pénitence. XIII. 116. — Loi de Théodose contre les hérétiques et les schismatiques. II. 489 ; xv. 18, 423. — Constitution de Théodose et d'Honorius contre Pélage. III. 2.

THÉODOTIION, juif et blasphémateur : sa version des Ecritures. II. 97 ; XIII. 413.

THÉOGÈNES. xv. 160. — Il est honoré comme saint. VII. 382.

THÉOLOGIE. Des trois espèces de théologie distinguées par Varron. XIII. 122, 124, 133. — Il faut discuter de préférence avec les Platoniciens en matière de théologie. XIII. 159.

Des poètes théologiens. XIII. 394.

THÉRAPIUS. xv. 181.

THÉURGIE. Elle est l'art d'invoquer les démons. XIII. 201, 202. — Des purifications de la théurgie. XIII. 215, 216. — La théurgie est une source d'illusions où le plus grand nombre puise une science aveugle et folle. XIII. 216. — Elle est un art redoutable, à cause des lois qui l'interdisent et par la nature de ses pratiques. XIII. 217.

THIBARIS. xv. 171.

THOMAS. Son incrédulité. VII. 333. — Il toucha Jésus-Christ et confessa sa divinité. XI. 164, 745. — Ce que les livres manichéens rapportent de saint Thomas. v. 281 ; XIV. 104.

THOMAS, évêque. II. 459, 473.

TBUBURSICUBURE. xv. 297.

THUCCABORUM. xv. 161.

THURIACUS, roi des Sicyoniens. XIII. 388.

TIBÉRINUS, dieu. XIII. 130.

TIBILIS. II. 216.

TIBRE. Ce fleuve s'appelait autrefois Albula. IV. 111. — Débordement du Tibre. XIII. 62.

TICHONIUS, donatiste. Il écrit contre les Donatistes en faveur de l'Eglise catholique. II. 155 ; IV. 56. — Il se sépare des Africains qu'il appelle trahisseurs. II. 155. — Il reconnaît que l'Eglise de Dieu est réellement répandue par toute la terre. xv. 8. — En quoi il se trompait. xv. 8. — Les règles de Tichonius doivent être lues avec précaution. IV. 56 et suiv.

TIGILLUS, surnom de Jupiter. XIII. 140.

TIGISIT. xv. 412.

TIGRE, fleuve. IV. 411.

TILOS. XIII. 488.

TIMASE. Il fut pendant quelque temps disciple fervent de Pélage. xv. 585. — Il était aussi généreux que bon. xv. 585. — D'après les exhortations de Pélage, il quitta le monde pour servir Dieu dans la continence. II. 465, 470. — Saint Augustin l'arrache à l'erreur de Pélage. II. 465, 470.

TIMIDA. xv. 180.

TIMOTHÉE, diacre de Carthage. II. 211 ; III. 115.

TIMOTHÉE est ordonné sous-diacre contre l'avis et la volonté de saint Augustin. II. 77 et suiv.

TINISA. xv. 178.
 TITANS. xiii. 90.
 TITIANUS, avocat, demande l'expulsion de Salvius, évêque de Meurbèse. xv. 443, 463.
 TITUS-TATIUS, roi des Sabins. xiii. 55.
 TOBIE, aveugle, en enseignant à son fils le chemin de la vie, y marchait devant lui sans s'égarer. i. 467. — Sa probité. vi. 393. — Les bons conseils qu'il donnait à son fils. vi. 393; ix. 435.
 TOISON. Ce que signifiait la toison de Gédéon. xv. 626. — Explication mystique de la toison de Gédéon. viii. 493.
 TONNERRE. Il est la voix de Dieu. iv. 340.
 TORRENT. On appelle torrents ces cours d'eau qui se dessèchent en été et que grossissent les eaux d'hiver. ix. 183. — Torrent des divines voluptés. viii. 359. — Les hérétiques et les impies comparés aux torrents. viii. 638.
 TORQUATUS. xiii. 18, 109.
 TORTURE employée dans les jugements humains. xiii. 431, 432.
 TOUCHER. Sens du toucher. iii. 345. — Il est répandu dans tout le corps. iv. 231. — Les opérations du toucher aboutissent à la face. iv. 232.
 TOURMENT. Les martyrs n'ont point cédé aux tourments, parce qu'ils n'ont point compté sur eux-mêmes, mais sur Dieu. ix. 359. — Quiconque n'avance point dans la vertu, ne connaît point dans l'Eglise les tourments de l'âme. viii. 249. *Voy.* DOULEUR, SOUFFRANCE.
 TOURTERELLE. Elle est la figure de l'Eglise. ix. 476. — Elle désigne les hommes spirituels. xiii. 348.
 TRADITEUR. Quels sont les traditeurs. xv. 174. — Le crime de tradition ne commença qu'environ quarante ans après le martyre de saint Cyprien. xv. 174. — C'est un crime de livrer les saintes Ecritures. ii. 100. — Les ancêtres des Donatistes livrèrent les Ecritures et les titres de l'Eglise. ii. 99; xv. 313. — Quand même, parmi les papes, il se serait glissé quelque évêque traditeur, il n'en serait résulté aucun préjudice contre l'Eglise, ni contre les chrétiens innocents. ii. 54. — On ne doit pas se séparer de l'Eglise à cause du crime de tradition. xv. 465. — L'infidélité des traditeurs ne peut rendre vaine la fidélité de Dieu. vi. 395. — Le crime de tradition, reproché à Cécilien et aux Catholiques par les Donatistes, n'a jamais été prouvé. xv. 174, 176, 165. — Les actes épiscopaux prouvent que ceux qui condamnerent Cécilien étaient des traditeurs. ii. 328. — D'après les Donatistes, le crime de tradition n'en est plus un, quand il est commandé par les empereurs. xiii. 596. — Comment Cresconius défend les traditeurs. xv. 413. — Secundus de Tigesit dit qu'on rendait les mêmes honneurs qu'aux martyrs, à ceux qui étaient morts, plutôt que de livrer les saintes Ecritures. xiii. 585. — Grand nombre de martyrs qui ont refusé de livrer les Ecritures. xiii. 586.
 TRADUCIANISTES. Les Pélagiens appellent ainsi les Catholiques qui confessent l'existence du péché originel. xvi. 388, 429, 602, 603.
 TRAJAN, empereur. xiii. 420; xv. 258.
 TRANSFIGURATION du Christ. vi. 349; x. 284.
 TRAVAIL. Il est un châtement imposé à tous les hommes. xvii. 121. — Les Grecs appellent du même mot le travail et la douleur. xiv. 321. — Le travail pénible ne finira point pour l'homme, tant qu'il n'aimera point ce qu'on ne pourra lui enlever malgré lui. viii. 153. — Le travail est le germe de l'iniquité. viii. 154. — L'homme travaille pour ses passions et refuse de le faire en vue des divines promesses. vi. 161. — Quel est le travail des impies. x. 181. — Nul travail n'est plus pénible que l'injustice et l'impunité. viii. 170. — Si on veut supporter le travail, il faut envisager la récompense. viii. 376. — C'est maintenant le temps du travail, le repos est promis pour la suite. viii. 389; ix. 403. — Il faut acheter le repos par le travail. ix. 403. — Quelle doit être la fin de notre travail. vi. 47. — Le travail de l'âme qui cherche le repos doit être doux et humble. ix. 635.
 Travail de l'homme dans le paradis terrestre. iv. 112. —

Il n'est pas utile de travailler du corps sans travailler de l'esprit, et c'est paresse de travailler de l'esprit sans travailler du corps. vi. 150. — Saint Paul fait un devoir du travail corporel. xi. 243. — La faculté de ne point travailler accordée aux Apôtres. xii. 245, 246. — Saint Paul travaillait pour vivre. xii. 251, 257. — Quel travail doit préférer les serviteurs de Dieu. xii. 252. — Livre *Du Travail des moines*. xii. 241 et suiv.

TRÉSOR. Trésor de colère, trésor de justice. xiv. 493. — Il faut amasser des trésors dans le ciel et non sur la terre. vi. 283, 375; vii. 476, 531. — Trésor de Dieu. viii. 308; ix. 395. — Où est le trésor de l'homme, là est aussi son cœur. vi. 161. — Dieu est un fidèle gardien de notre trésor. vi. 161; viii. 370. — Quels trésors il faut désirer. viii. 235. — Le ciel est le lieu de notre trésor et de notre cœur. viii. 370. — Le trésor de l'homme est son mérite. viii. 386. — Trésors de l'homme intérieur. vi. 92. — Trésor des œuvres bonnes ou mauvaises. vi. 80. — Le trésor du pauvre est une bonne volonté. viii. 375.

TRIBU. Les tribus des Hébreux étaient en quelque sorte des curies, des sociétés séparées. ix. 198. — Les Hébreux étaient partagés en douze tribus. ix. 198; xiii. 385. — Comment ils étaient douze tribus, sans compter celle de Lévi. ix. 198. — Il n'était point rare que les femmes épousassent des hommes de tribus diverses. iv. 577. — Tribus du Seigneur, tribus du diable. x. 24.

TRIBULATION. D'où vient ce mot. v. 432. — La tribulation est ce que nous voulons, or ou feu. vi. 360. — Que fait le méchant dans l'affliction. viii. 373. — Toute cette vie est une tribulation. ix. 211. — Celui qui croit n'avoir pas de tribulation n'a pas commencé à être chrétien. viii. 603. — Cette vie n'est que tribulation pour celui qui aime l'autre vie. x. 157. — L'Ecriture ne promet en cette vie que des tribulations. viii. 436. — Les plus pénibles tribulations de l'Eglise ne lui viennent que de ceux qui abusent de la loi. iii. 672. — Pourquoi les tribulations sont plus grandes depuis la prédication de l'Evangile. vii. 476. — Utilité des tribulations. ii. 262; viii. 208, 379, 541, 548. — Les tribulations sont les fouets qui doivent corriger, pour n'être pas l'arrêt du châtement. ix. 65. — Les tribulations sont des avertissements divins. vi. 94; viii. 533. — Elles exercent la patience. xvii. 232. — Elles sont un remède pour guérir et non un châtement pour la damnation. viii. 209. — Dieu, comme un bon médecin, mêle les tribulations aux douceurs de ce monde. iii. 22; viii. 463. — Les fidèles tourmentés par les peines de cette vie deviendront dignes d'échapper à la peine du feu éternel. viii. 669. — On n'arrive au ciel que par la voie de la tribulation. viii. 558.

La tribulation est un châtement et une grâce. viii. 418. — Il faut la supporter avec un cœur droit. ix. 42. — Il faut supporter la tribulation depuis le commencement jusqu'à la fin. viii. 249. — Il est des tribulations qui viennent d'elles-mêmes, il en est une que nous devons chercher. viii. 541. — Ce qu'il faut faire dans les tribulations. viii. 344. — Dans les tribulations il ne faut engager son âme, ni contre Dieu, ni contre ceux qui nous font souffrir. ix. 136. — Dans toutes les tribulations il faut prendre garde de descendre des hauteurs spirituelles à la vie charnelle. ii. 572. — Dans les tribulations, il faut recourir à Dieu. viii. 489, 541. — Il faut se réjouir dans les tribulations. x. 169. — Quelle est notre consolation dans les tribulations. x. 392.

La tribulation est ou une punition pour les impies, ou une épreuve pour les bons. v. 432; viii. 640. — Comment les bons et les méchants se conduisent dans les tribulations. xiii. 6. — Nul ne devient la proie de Satan qu'après avoir été brisé par la tribulation. ix. 469. — La tribulation est un vent violent, mais favorable. x. 52. — Elle est le feu de l'épreuve. viii. 251; ix. 65; xiii. 507. — Elle est un feu qui purifie l'or et brûle la paille. vi. 360. — Le monde est le fourneau; les méchants sont la paille, les bons sont l'or; les tribulations sont le feu; l'orfèvre c'est Dieu. vi. 71. *Voy.* AFFLICTION.

TRIBUN. Quand furent créés à Rome les premiers tribuns. XIII. 37.

TRINITÉ. Comment les Platoniciens ont connu la Trinité. XIII. 217. — Sentiment de Porphyre sur la Trinité. XIII. 217. — Erreur des Sabelliens sur la Trinité. VIII. 135. — Des Métangismontes. XIV. 45. — Des Manichéens. XIV. 246, 287; XVII. 36. — Des Ariens. XIV. 13, 539, 540. — Des Aériens. XIV. 14. — Des Aéliens. XIV. 14. — Des Priscillanistes. XIV. 17, 631, 632.

Ce que nous devons croire sur la Trinité. II. 418; VI. 321. — Quel est l'enseignement de l'Eglise sur la Trinité. XII. 349; XIII. 239; XIV. 551; XV. 653. — Explication de la Trinité. IV. 5. — Il est difficile de trouver un nom qui convienne à la Trinité. IX. 5. — La Trinité est un seul Dieu. II. 451; VI. 31, 321, 447, 452, 517, 526; VII. 33, 210, 213, 220, 353; VIII. 135; X. 598; XI. 256; XII. 380; XIV. 568, 575. — Le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont distincts entre eux, et cependant ils ne forment qu'un seul Dieu. XIV. 591. — Dieu est trinité une et unité trinitaire. I. 489; III. 500. — Le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas trois esprits, mais un seul; pas trois dieux, mais un seul Dieu. III. 86. — La Trinité entière forme un seul Dieu et non pas trois dieux. VI. 247.

Admirable simplicité de la Trinité. II. 418. — Trinité immuable et indivisible. XIII. 230. — Unité du Père, du Fils et du Saint-Esprit. III. 85, 86. — La Trinité tout entière n'est que d'une substance. XI. 53; XII. 412 et suiv. — La Trinité a une seule et même nature, une seule et même substance. II. 452; XIV. 618 et suiv. — Le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un seul Dieu, trois personnes en une seule essence. VI. 31. — Il n'y a dans la Trinité qu'une seule et même nature, une seule et même puissance. XIV. 559. — Le Père n'est pas le Fils, le Fils n'est pas le Père, et ils ne font pas deux dieux. XII. 372. — Il n'est pas permis de dire qu'il y a trois dieux. XIV. 233. — Pourquoi les Grecs ont été obligés de dire trois hypostases et les Latins trois personnes dans la Trinité. XII. 447. — Pourquoi, dans la Trinité, ne dit-on pas une personne et trois essences. XII. 450. — L'Écriture ne parle ni d'une ni de trois personnes en Dieu. XII. 448.

Personnes de la Trinité. III. 74, 75. — Les trois personnes ne font qu'un sans confusion, et sont trois sans séparation. II. 452. — Pourquoi on dit trois personnes et non pas trois dieux. XII. 448. — Pourquoi nous ne pouvons dire trois dieux, quoique chaque personne soit Dieu. XIII. 212. — Les trois personnes sont souverainement un. XIV. 613. — Est-ce une seule personne ou les trois personnes ensemble qu'on appelle un seul Dieu. XII. 440. — Ceux qui ont nié les personnes de la Trinité ont été exclus de l'Église. X. 584. — Le nombre des personnes divines ne s'est point accru par l'Incarnation, mais la Trinité est demeurée la même. II. 449. — Les personnes divines sont inséparables. XI. 70. — Il faut considérer sérieusement la distinction des personnes dans l'indivisible Trinité. XII. 560. — C'est une erreur de croire que la Trinité soit partout et les personnes seulement dans le ciel. II. 240. — Les désignations de Père, de Fils, de Saint-Esprit, marquent les rapports entre les personnes et non pas la substance par laquelle les trois personnes ne font qu'un seul Dieu. III. 85. — La distinction des personnes de la Trinité vient de la relation de l'une aux autres. XIII. 230. — Des relations divines dans la Trinité. XII. 430. — Dans quel sens le mot principe se dit de la Trinité. XII. 431. — En Dieu, les trois personnes ne sont pas plus grandes qu'une seule. XII. 453. — Les attributs qui déterminent les rapports des personnes entre elles sont ceux qui distinguent ces personnes dans la Trinité. XII. 453. — L'Écriture dit séparément beaucoup de choses de chacune des trois personnes, pour laisser voir la Trinité, quoique Trinité inséparable. II. 448. — Dans la Trinité, chaque personne est dans chacune, et toutes sont dans chacune. VIII. 441. — Tout ce qu'est le Père comme Dieu, le Fils l'est aussi, le Saint-Esprit l'est aussi. IX. 104.

Les trois personnes divines existent de toute éternité. XII.

422. — La Trinité tout entière est toute-puissante. XIV. 615. — Le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne doivent pas être séparés, même dans les choses que l'Écriture attribue à un seul. XIV. 616. — Il y a une seule vertu, une seule substance, une seule divinité, une seule majesté, une seule gloire, commune au Père, et au Fils et au Saint-Esprit. XIV. 655. — Une est la volonté, la puissance et la majesté de la Trinité tout entière. X. 540. — La nature du Père, du Fils et du Saint-Esprit n'est pas susceptible de changement. II. 449; IV. 251; XII. 398. — La Trinité est tout entière partout. II. 513. — La Trinité entière est invisible. XII. 375, 385, 398; XIV. 603, 605. — La Trinité connaît tout. XII. 557. — Sagesse de la Trinité. XII. 560. — Chaque personne dans la Trinité est sa sagesse, sa mémoire, son intelligence. XII. 548. — Attributs de chaque personne, d'après saint Hilaire. XII. 440.

Les œuvres de la Trinité sont les mêmes. VI. 517. — Elles sont inséparables. I. 529; II. 449, 543; VI. 247, 325; VII. 213; X. 477; XI. 61; XII. 16, 175, 352, 379; XIV. 233, 549. — Les personnes de la Trinité ne sauraient habiter séparément, puisqu'elles agissent toujours ensemble. VI. 328. — L'Écriture ne mesure point les divines opérations par des degrés différents de puissance, mais par les degrés d'ineffabilité qui se trouvent dans les œuvres. XIV. 554. — Puissance et opération individuelle de la Trinité. VI. 247, 325. — La puissance des personnes divines est égale, leur nature est unique ainsi que leur divinité. XIV. 568.

Rien n'est coéternel à la Trinité. IV. 251. — La Trinité a créé le monde. IV. 134. — La Trinité forme une unité trop absolue, pour que le Fils reçoive en quelque façon l'ordre d'agir dans la création. IV. 160. — La Trinité a donné à tout son être et sa forme. III. 552. — La création de l'homme révèle la pluralité des personnes de la Trinité et l'unité de Dieu. VI. 517.

Pourquoi le Fils de Dieu s'est-il fait seul homme, tandis que les trois personnes divines sont inséparables? I. 529. — L'Incarnation est l'œuvre de la Trinité entière. VII. 243. — Il ne faut point supposer que la Trinité ait l'apparence et les membres d'un homme. X. 603. — Le mystère de la Trinité ne saurait être invinciblement démontré par aucun signe sensible. XII. 422. — Des apparitions de la Trinité. XII. 374. — La Trinité apparut sensiblement au baptême de Jésus-Christ. VI. 246; XI. 708, 715. — Le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas un Dieu à trois figures, mais un seul et même Dieu. III. 92. — L'homme doit consacrer tout ce qu'il a de vie à se rappeler la Trinité. XII. 565.

Traces de la Trinité dans chaque créature. XII. 441; XIII. 212, 239. — La Trinité marquée au commencement de la Genèse. XIII. 244, 336.

La Trinité dans l'homme. VI. 251; XII. 464 et suiv.; XIII. 239, 240. — Image de la Trinité dans l'homme. I. 504. — Comment la trinité qui se forme dans l'âme est l'image de Dieu. XII. 534. — De la ressemblance de la Trinité dans notre âme. XII. 565. — Vestige de la Trinité dans l'homme extérieur. XII. 484. — La trinité de l'homme extérieur n'est pas l'image de Dieu. XII. 488. — Trinité dans la vision. XII. 484. — Comment la Trinité divine se démontre-t-elle dans les trinités trouvées dans l'homme. XII. 546. — Trinité dans la science: XII. 495 et suiv. — La trinité dans la foi. XII. 506 et suiv. — De la Trinité, image de Dieu dans l'homme. XII. 525 et suiv. — De la Trinité au ciel. XII. 542 et suiv.

Comparaisons qui servent à expliquer le mystère de la Trinité. V. 548; XI. 256. — Nous voyons maintenant la Trinité à travers un miroir et en énigme, nous la verrons plus clairement dans le ciel. XII. 567. — Consolations que donne la connaissance de la Trinité. V. 334. — Comment on peut aimer la Trinité sans la connaître. XII. 457. — La Trinité demeure tout entière dans les saints comme dans son temple. XI. 23. — Nous devons imiter la Trinité, avec l'aide de la grâce. XII. 438. — Comment il faut chercher à connaître la Trinité. XII. 464. — Comment saint Augustin parle de la Trinité. XII. 348, 388.

TRIOMPHE. La vie présente est un combat et non pas un triomphe. VII. 1. — Chants de triomphe. VII. 66.

TRIOPAS, roi des Argiens. XIII. 390.

TRIPOLI. II. 149; XV. 347.

TRIPTOLÈME. XIII. 393.

TRISMÉGISTE, surnom de Mercure. XIV. 211.

TRISTESSE. Ce que c'est. X. 645; XIII. 289. — Elle est la douleur de l'âme et non du corps. VIII. 460; IX. 321. — Les Stoïciens n'admettent pas la tristesse dans l'âme du sage. XIII. 290. — Tristesse selon Dieu. XIII. 292. — Le principe de la tristesse est quelquefois excellent. IV. 185. — Tristesse et joie. VII. 320. — La tristesse de ce monde produit la mort. VII. 321. — C'est une pieuse tristesse de s'affliger des désordres d'autrui sans y prendre part. II. 101. — La tristesse et la douleur ne sont point des péchés, mais des marques de la faiblesse humaine. IX. 321. — Pourquoi la tristesse du chrétien n'est-elle qu'apparente? VIII. 525. — La tristesse d'un homme qui souffre injustement est de beaucoup préférable à la joie du méchant qui fait le mal. VIII. 624. — Le temps de la tristesse précède celui de la joie. VII. 320. — La tristesse fait comme fondre le cœur. II. 308. — Tristesse de Jésus-Christ avant sa mort. VIII. 294.

TRITON. XIII. 390.

TRITONNIENNE. XIII. 390, 391.

TROGUE-POMPÉE. XIII. 74.

TROIE. Neptune et Apollon construisent les murailles de Troie. XIII. 48. — Troie est le berceau du peuple romain. *Ibid.* — Origine de la guerre et de la ruine de Troie. XIII. 66. — Ruine de Troie. XIII. 49. — Seconde destruction de Troie. XIII. 50, 51. — Dieux de Troie. VI. 361.

Les Troyens, sous la conduite d'Enée, fondent Rome. VI. 361.

TROMPER. Différence entre tromper et mentir. III. 145, 568; VI. 99, 545. — Ce que c'est que se tromper. XII. 7. — Beaucoup veulent tromper et personne ne veut être trompé. I. 462; VII. 142; XII. 7. — Combien l'âme craint naturellement d'être trompée. VI. 604.

TROPES. Nécessité de les connaître. IV. 55. *Voy.* FIGURE.

TROUBLE. L'âme est troublée par quatre passions. I. 458; X. 697. *Voy.* PASSION.

TRYGÉTIUS. III. 172.

TUBUNIS. XV. 155.

TUBURBE. XV. 162.

TUBURSI. II. 37.

TUCCA. XV. 179.

TULLUS-HOSTILIUS, roi de Rome. XIII. 55, 57.

TUNIQUE. Tuniques de peaux données à Adam et à Eve. IV. 297; XVI. 674.

TURBANTIUS, évêque, est délivré de l'erreur de Pélage. XVI. 387. — Il embrasse la foi catholique. XVI. 670.

TUSCULUM. XIII. 58.

TUTILINA, déesse. XIII. 75.

TUTELYMÈNE. VII. 522.

TYR s'appelle Sor en hébreu. IX. 273. — Comment les habitants de Tyr ont été abandonnés quoiqu'ils eussent pu arriver à la foi, s'ils eussent vu les miracles de Jésus-Christ. XVI. 366. — Pourquoi Jésus-Christ ne fit-il point ses grands miracles à Tyr? XVI. 360.

TYRAN. Quand un roi est injuste, il devient un tyran. XIII. 39.

U

ULAMMAUS. IV. 396.

ULULIS. XV. 180.

ULYSSE. Comment ses compagnons furent changés en bêtes. XIII. 395, 396.

UN. Ce que signifient ces mots dans l'Écriture : « Ils sont « un », suivant qu'on ajoute ou non de quelle espèce d'unité il s'agit. III. 89, 90; XIV. 633. — Être c'est être un. III. 522. — Le Verbe de Dieu est le vrai principe de tout ce qui est un. III. 569. — L'unique nécessaire. VI. 447, 449. *Voy.* UNITÉ.

UNION de Jésus-Christ avec l'Église et de l'Église avec

Jésus-Christ. VIII. 603; IX. 20. — L'union est l'effet de la charité. X. 562.

UNITÉ. Toute forme de beau procède de l'unité. I. 537. — L'intelligence seule peut contempler l'unité même. III. 567. — Tout être aspire à l'unité. III. 489. — Unité du Christ et des membres. VI. 558. *Voy.* CHRIST. — Unité de l'Église. *Voy.* EGLISE. — L'unité ne peut jouir de la sécurité qu'en se fondant sur les promesses de Dieu à son Église. XV. 63. — Dieu a établi la doctrine de la vérité dans la chaire de l'unité. II. 199. — Les hérétiques partagent l'unité pour s'élever. XI. 209. — Précieux avantages de l'unité. XV. 94. — Nul n'est juste tant qu'il demeure séparé de l'unité. II. 494. — La grande vertu de la piété, c'est la paix et l'unité. XII. 57. — La charité est le lien le plus fort de l'unité. V. 314. — Il faut aimer l'unité. X. 535. — Et la conserver. XV. 47. — Il faut conserver l'unité de l'Église, même aux dépens de l'honneur humain. VI. 55. — Il faut savoir tout supporter pour le bien de l'unité et de la paix. XV. 161. — Quitter l'unité, c'est rompre la charité. VI. 394. — La division des royaumes n'empêche pas l'unité chrétienne. XV. 337. — La charité de l'unité couvre la multitude des péchés. XV. 131, 386. — Saint Cyprien affirme que ceux qui meurent en dehors de l'unité, lors même qu'ils périssent pour le nom du Christ, ne sauraient être couronnés. II. 204. — Plaintes de la charité lorsque l'unité est déchirée. XI. 175. — Perfection de l'unité dans le ciel. XII. 117. — La robe sans couture de Jésus-Christ est le symbole de l'unité et de la charité. VII. 356.

UNIVERS. De quoi résulte la beauté de l'univers. XIV. 440, 467. — L'univers tire son nom de l'unité. III. 208. — De la beauté de l'univers qui tire une splendeur nouvelle de l'opposition des contraires. XIII. 234. — De la variété des choses nuisibles. XIII. 237. — Et même des natures privées de raison et de vie. XIII. 249. — Le mal ramené à l'ordre concourt à la beauté de l'univers. III. 223. — Quoi que fasse l'âme, l'univers restera beau dans chacune de ses parties : on verra que le Créateur le gouverne toujours. III. 373. — La beauté de l'univers révèle la sagesse de Dieu. XIV. 467. *Voy.* MONDE.

URBAIN, pape. II. 53.

URBAIN, évêque. III. 67, 68.

URBAIN, évêque. II. 376.

URBAIN, prêtre. II. 332.

URBAIN DONAT. II. 54; XV. 412.

URBANIENS. XV. 475.

URIE. Ce nom signifie : « Ma lumière de Dieu ». XIV. 359.

URSACE. XV. 258, 262, 414.

URSCINUS. XVI. 241.

USAGE. Quel est l'usage légitime des choses. IV. 125. — Comment le chrétien use des biens temporels. VII. 39. — L'usage illégitime est moins un usage qu'un abus. IV. 3. — La règle pour juger nos actions se tire, non de la nature des choses dont nous usons, mais du motif qui nous en fait user. IV. 49. — Ce que c'est que l'usage. IV. 3; V. 433; XII. 482; XIII. 240. — Différence entre l'usage et la jouissance. IV. 3; V. 433. — De quels biens l'homme doit user. V. 433. — Comment il faut user de la concupiscence. XVI. 219. — Comment il faut user des biens de la terre. VI. 228. — Biens dont on peut user ou abuser. VII. 529. — S'il est mal de mal user de ce qui est bon, il est bon de bien user de ce qui est mauvais. I. 348. — Une bonne chose ne sert point à celui qui en use mal. I. 395, 396. — Dieu se sert de nous et n'en jouit pas. IV. 15.

USULE. XV. 410, 426.

USURE. C'est un péché qui exclut du royaume de Dieu. XV. 117. — L'usure est semblable à l'idolâtrie. XV. 457. — De l'usure pour laquelle les lois et les juges ordonnent restitution. II. 391.

UTHINE. XV. 167.

UTILE. Ce que c'est. V. 433. — L'utilité précède la bienfaisance. IV. 48. — Il ne faut point s'adonner tellement à la contemplation, qu'on ne songe aussi à être utile au prochain. XIII. 441. — Servir Dieu est utile à tous. XIII. 443. — Rien n'est utile à des impies. *Ibid.*

UTIQUE, ville d'Afrique. XIII. 17. — Peste effroyable à Utique. XIII. 70. — La Masse-Blanche d'Utique. VII. 529.

UZALES, ville d'Afrique. VII. 553. — Miracles opérés par des reliques de saint Etienne à Uzales. XIII. 524.

V

VACHE. La vache rousse est le signe du Nouveau Testament, la figure de la passion du Christ. IV. 517.

VADIENS, hérétiques. XIV. 13.

VAGA. XV. 169.

VAINCRE. Le bien de l'homme n'est pas de vaincre un homme, mais d'être vaincu volontiers par la vérité. III. 90. — Rien de plus glorieux que d'être vaincu par la vérité. VIII. 642. — Ce qui rend l'homme invincible. III. 576, 578. — Pour vaincre, il nous faut le secours de Dieu. VII. 350; VIII. 351; IX. 493; XI. 489. Voy. VICTOIRE.

VAINQUEUR. La joie du vainqueur est comme un verre fragile. XIII. 73.

VALENS, empereur. XIII. 416, 420.

VALENS, diacre. VIII. 70.

VALENTIANUS. XV. 413.

VALENTIN, évêque catholique. II. 130, 326.

VALENTIN, abbé. III. 31.

VALENTINIEN, empereur. XIII. 420. — Ses lois contre les Donatistes. II. 196.

VALENTINIEN, frère de Gratien, est associé à l'empire par Théodose. XIII. 415, 416.

VALENTINIENS, hérétiques. XIV. 5.

VALÈRE, évêque d'Hipponne, charge saint Augustin de prêcher dans son église. I. 558. — Il le choisit pour son coadjuteur. II. 2. — Il lui donne un jardin pour y bâtir un monastère. VIII. 65.

VALÈRE de Melzit. XV. 426.

VALÉRIUS, consul romain. XIII. 59, 110.

VALÈRE, comte. Son éloge. III. 1. — Saint Augustin écrit les deux livres *Du Mariage et de la Concupiscence*. I. 357. — Saint Augustin lui recommande l'évêque Félix. III. 17. — Il était rigoureux observateur de la pudeur conjugale. XV. 698.

VALÉRIENNE, martyre. VII. 557.

VALÉRIEN, empereur. XIII. 420; XV. 258.

VALÉSIENS, hérétiques. XIV. 8.

VALLONIA, déesse. XIII. 75.

VANITÉ. La vanité et la vérité sont fort opposées. IX. 674. — La vanité est ce qui passe et s'écoule. X. 225. — Tout homme est assujéti à la vanité. V. 368; IX. 674. — C'est un châtement du péché. III. 560. — En quoi consiste la vanité de cette vie. XIII. 450. — Quelle source de paroles plus fertile que la vanité. XIII. 417. — Vanité dont parlent les méchants. X. 228. — Il faut éviter la vanité qui se glisse si aisément dans les louanges humaines. III. 70. — Ce que c'est que s'élever dans la vanité. VIII. 278.

VARRON, très-savant homme. XIII. 71. — Il fut le plus docte des Romains. XIII. 443. — Il fut un auteur très-digne de foi. III. 239. — Varron a rejeté les superstitions populaires et reconnu qu'il faut adorer un seul Dieu. XIII. 90. — Ce qu'il pensait des dieux du paganisme. XIII. 120. — La théologie de Varron est partout en contradiction avec elle-même. XIII. 151. — Son livre *Des Antiquités*. XIII. 120.

VASE. Ce mot, dans l'Écriture, s'applique à toute espèce d'ustensile. IV. 491. — Vase d'honneur, vase d'ignominie. VI. 70; XII. 39; XVI. 454. Voy. BON, MÉCHANT.

VATICANUS, dieu. XIII. 75.

VEAU D'OR. XIV. 362.

VÉIENS. XIII. 36, 60.

VEILLER. Il faut veiller et prier. VI. 419; X. 10. — Comment il faut sanctifier les veilles des fêtes. VII. 234, 235; IX. 311; XI. 728.

VENANTIUS, évêque. II. 459, 473.

VENANTIUS de Tinisa. XV. 178.

VENGEANCE. Ce que c'est que la vengeance de Dieu. VII. 662. — Dieu se venge, tantôt pour perfectionner, tantôt pour

détruire. VIII. 662. — Si la colère de Dieu tire vengeance des enfants de damnation, sa miséricorde se venge aussi des enfants de la grâce. XV. 533. — Il est juste de ne demander la dernière vengeance qu'en présence d'un amendement impossible. II. 291. — Dieu se vengeant du péché des parents. XIV. 87. — Différence des deux Testaments par rapport à la vengeance. XIV. 89. Voy. CORRECTION.

Quelle est la vengeance juste. XIV. 284. — Les bons peuvent, dans une bonne intention, exercer le ministère de la vengeance. V. 321. — La charité peut s'allier à la vengeance. XIV. 105. — La vengeance repousse la violence et tout ce qui pourrait nuire. V. 434. — Combien est injuete le désir de la vengeance. VI. 277. — On cherche souvent un soulagement dans la vengeance. V. 280. — Il ne faut pas se plaire dans la vengeance qui nourrit le cœur du mal fait à autrui. II. 46. — La vengeance cherche un remède et ne trouve qu'un châtement. VI. 502. — La vengeance est une horrible tentation. VI. 273. — Jésus-Christ nous apprend, par son exemple, à réprimer la vengeance. VI. 277, 299; VII. 518; VIII. 278. — Il faut prendre garde que le plaisir de la vengeance ne nous fasse perdre la patience. II. 291. — Un cœur chrétien ne doit condamner personne pour le plaisir de la vengeance. II. 190.

VENT. Ce que c'est. III. 287; IV. 129. — Il prend divers noms d'après les différentes parties du ciel. III. 287. — Ce qu'il faut louer, ce qu'il faut blâmer dans le vent. XIV. 137. — Le vent c'est la tentation. VIII. 339.

VENTRE désigne l'intérieur. VIII. 267. — Le ventre désigne les hommes charnels. VIII. 470.

VÉNUS, déesse. XIII. 127. — Vénus, épouse de Vulcain et adultère de Mars. XIV. 290. — Ses fonctions. XIII. 127, 134. — De l'étoile de Vénus. XIII. 142, 491. — Les mystères de Vénus. XIII. 126. — Les trois Vénus. XIII. 77.

VÉNUSTIENS, hérétiques. XIV. 18.

VÈPRES. Office de l'Église, qu'on récitait tous les jours. I. 560.

VÉRACITÉ de Dieu. IX. 415. — Nul homme ne dit la vérité si Dieu ne parle en lui. IX. 585. — L'homme véridique aura la vérité pour récompense. VII. 518.

VERBE. Les Aloges nient que Jésus-Christ soit le Verbe éternel. XIV. 7. — Divinité du Verbe. XI. 668, 669. — Le Fils de Dieu ne s'appelle pas pensée de Dieu, mais Verbe de Dieu. XII. 538. — Ce que c'est que le Verbe de Dieu. X. 315; XII. 445. — Excellence du Verbe divin. VIII. 473. — La parole de l'homme ne peut dire ce qu'est le Verbe de Dieu. VII. 158, 268. — Le Verbe n'a ni syllabe, ni temps. IX. 541. — Il est éternel. VIII. 474; XI. 668. — Il n'a pas été fait. X. 315. — Il est né sans commencement et coéternel au Père. IV. 130. — Pour le Verbe, être instruit par le Père, c'est être engendré. IX. 703. — Le Verbe de Dieu, Dieu au sein de Dieu, est coéternel au Père. IV. 146. — Le Verbe de Dieu est égal en tout au Père de qui il est. XII. 556. — Il est ce qu'est le Père. V. 544. — Le Père et le Fils ne sont pas ensemble un seul Verbe. XII. 444. — Le Verbe n'est pas Verbe parce qu'il est sagesse, mais par rapport à celui dont il est le Verbe. XII. 445. — Dieu révèle par son Verbe. XII. 445. — Le Verbe demeure comme il est, et il est partout tout entier. II. 283; VI. 496. — La vue de la création n'est pas différente chez le Père et chez le Fils. IV. 207.

C'est par le Verbe, conseil de Dieu, que tout a été fait. X. 319; XI. 380. — Il est avant toutes les créatures. X. 332; XII. 404. — Le Verbe est le moyen d'action de Dieu, contenant dans sa plénitude la raison immuable de tous les êtres vivants. XII. 441. — Rien ne pouvait être créé, sans que le type de cette création n'eût dans le Verbe, coéternel à Dieu, une existence éternelle. IV. 160. — C'est en son Verbe que Dieu a dit toutes choses d'une manière ineffable. XI. 100. — Le Verbe est la main de Dieu, et sa main c'est sa force. IX. 486. — Dieu nous a créés par le Verbe et créés de nouveau par ce même Verbe. X. 218.

Le Verbe est source de vie et lumière. X. 418. — La vraie lumière de l'homme. IV. 207. — Le Verbe éternel est

notre unique Maître. I. 477. — C'est par le Verbe immuable que le Principe se révèle. III. 74. — Le Verbe de Dieu s'offre à tous, l'achète qui le peut, et on le peut avec une bonne volonté. VI. 486. — Il est le pain des Anges. VI. 516; VII. 243, 268; XI. 163. — Il est le trésor, le pain céleste. X. 200. — Le Verbe est le pain des anges, et le Verbe fait chair est le pain des hommes. X. 417. — Il nourrit sans s'épuiser toutes les intelligences. VI. 579. — Il est une nourriture que tous ne peuvent supporter. X. 319, 320. — Le Verbe s'est fait chair pour être la nourriture de l'homme. IX. 229. — Par son incarnation le Verbe s'est fait comme du lait pour nous nourrir. VI. 492; X. 320.

Le Verbe s'est fait chair, et non le Père ou le Saint-Esprit, quoique l'humanité du Fils soit l'œuvre de la Trinité tout entière. VII. 213, 243. — Le Verbe incarné est Dieu et homme. VI. 539. — Le Verbe, en s'incarnant, a pris l'homme tout entier. VII. 268; VIII. 618. *Voy.* INCARNATION.

Le Verbe enfant nous enseigne l'humilité. VII. 159. — C'est par le Verbe seul que nous pouvons devenir bons. VI. 474. — L'action du Verbe est pour nous une véritable parole. X. 512. — Le Verbe ne fait point partie de l'Eglise, mais il s'est fait chair pour en devenir le chef. X. 293. *Voy.* FILS.

VERECUNDUS, ami de saint Augustin. I. 433. — Il était grammairien. I. 433. — Il reçoit saint Augustin dans sa maison de Cassiacum. I. 441; III. 209. — Sa mort chrétienne. I. 441.

VERGE. Verge est pour ainsi dire synonyme de vierge. XI. 265. — Une verge sortira de la souche de Jessé. XI. 265. — Ce que figurait la verge de Moïse changée en serpent. VI. 29, 34; XI. 480. — La verge est le symbole de l'autorité. IV. 440; VI. 29. — Marie, le Christ, la croix sont une verge. XI. 693. — Comment le Seigneur visite, la verge à la main, les iniquités des méchants. IX. 338. — Les verges sont à l'usage des maîtres, des pères et souvent des évêques. II. 276.

VÉRIMODUS. III. 69, 70.

VÉRINUS. II. 77, 329; XIII. 593.

VÉRITÉ. La vérité est la loi éternelle. XIII. 336, 337. — Dieu est l'éternelle vérité. I. 423, 497; III. 354, 566. — Ce qu'il faut faire pour comprendre comment Dieu est vérité. XII. 454. — La vérité est la ressemblance, l'image et la sagesse du Père. IV. 143. — La vérité c'est le Christ. X. 38; XI. 183. — Le Seigneur est la vérité maîtresse. VI. 120. — La vérité inspire le droit naturel. V. 434. — C'est par la vérité que toute chose est juste. XII. 234. — Vérité et vanité sont fort opposées. IX. 674. — Au moment de sa création l'homme était semblable à la vérité. X. 225. — Rien de plus stable que la vérité. IV. 139.

La vérité est la vie de l'âme heureuse. XII. 7. — La contemplation de la vérité est la vie des bienheureux. VIII. 116. — La vie heureuse n'est que la joie de la vérité. I. 462. — La vérité peut seule donner le bonheur. VIII. 132. — Elle est la lumière de notre esprit. X. 575. — La vérité est la règle de tous les arts et l'art de l'Architecte tout-puissant. III. 566. — Les philosophes ont vu en Dieu, mais de loin, une vérité ferme, stable, invariable. VI. 575. — C'est d'après les règles de l'éternelle vérité qu'il faut juger même des choses temporelles. XII. 468. — La vérité est commune à tous. I. 497; IX. 208.

La vérité vient de Dieu. X. 346. — Tout ce qui est vrai procède de Celui qui a dit : « Je suis la vérité ». IV. 3. — Tout ce qu'il y a de vérité dans un homme ne vient pas de l'homme, mais de Dieu. V. 396. — Le Christ est la vérité en tout. XIV. 89. — Exprimer la vérité ce n'est point parler de soi, mais d'après Dieu. VII. 79. — Ce qu'il y a de vrai dans le raisonnement doit être attribué à Dieu. V. 297. — La vérité se dit sans effort. X. 181. — Tout homme aspire à la vérité et à la vie. VI. 575; XII. 404. — Combien l'amour de la vérité nous est naturel. VI. 604. — Il faut chercher avec grand soin la vérité. III. 264; XIV. 42. — Comment il faut chercher la vérité dans les discussions. XIV. 118. — On ne cherche pas la vérité pour discuter, mais on discute pour la

chercher. IV. 375. — Pour arriver à la vérité il faut la désirer de toutes ses forces. III. 502. — Il est très-difficile d'arriver à la vérité. XIV. 33, 118. — Comment la vérité parle aux âmes intelligentes. X. 693. — La vérité est présente partout où les yeux du cœur s'ouvrent pour la regarder. VIII. 261. — La vérité peut-elle être perçue par les sens corporels? V. 429. — La règle de vérité est immuable. IV. 7. — Quand on commence à vouloir goûter la vérité, l'âme n'y suffit point et se voit dans une obscurité qu'elle n'avait point remarquée. X. 284. — Sur la terre nous ne pouvons connaître toute la vérité. XI. 66. — La vérité ne peut être connue que par le secours divin. III. 269. — L'Incarnation nous dispose à connaître la vérité. XII. 405. — Deux vices contraires à la recherche de la vérité. XII. 368. — On ne peut connaître la vérité en vivant dans le désordre. XII. 50. — La vérité se fait voir aux yeux de l'âme pure. XII. 58. — Il faut purifier son âme pour voir la vérité. XIV. 52.

La vérité est la chasteté de l'âme. XII. 238. — Le mensonge seul blesse la vérité de la doctrine. XII. 215. — La vérité fait les délices de celui qui la reçoit. VII. 129. — Rien n'est plus beau que l'intelligible et immuable vérité. II. 228. — La vérité est le pain des Anges et des hommes. X. 124. — La vérité est une sorte de pain. X. 608. — Ici-bas elle est le pain quotidien; dans l'autre vie, elle sera un breuvage. V. 299. — Les pécheurs trouvent amer le pain de la vérité. VIII. 139. — Le pain de la vérité est délicieux pour les âmes saintes. VIII. 139. — Il faut aimer la vérité. VIII. 324. — Celui qui mange la vérité se change en elle. I. 423. — La vérité change tous ceux qui la voient en les améliorant, et aucun d'eux ne peut ni la changer ni la détériorer. III. 354. — Comment la vérité est douce et amère. III. 99.

Il ne faut point manifester la vérité à ceux qui l'attaquent et la méprisent. V. 310; X. 145, 146. — Les amis de la vérité doivent se réjouir de voir que la vérité est annoncée. XV. 363. — La vérité doit être annoncée même aux adversaires de la vérité. XV. 363, 364, 366. — L'assurance dans la prédication de la vérité est attribuée à la charité, la défiance à la crainte. V. 530. — Il faut souffrir pour annoncer la vérité. V. 354; X. 146; XIII. 221. — La beauté de la vérité doit nous engager à l'apprendre, une nécessité de charité doit nous obliger de l'enseigner. II. 540. — Prêcher la vérité n'est rien, si le cœur est en désaccord avec la langue, et entendre la vérité n'est rien, si cette audition ne produit aucun fruit. IX. 77.

Deux espèces d'adversaires de la vérité. XIV. 47. — Les démons sont ennemis de la vérité. XIII. 124. — Les méchants haïssent la vérité. XI. 51. — Les hommes ne haïssent la vérité que lorsqu'elle est contraire à leurs passions. I. 462. — Personne ne peut être l'ami d'un homme, s'il ne l'a été premièrement de la vérité. II. 392. — Quelques-uns ouvrent à la vérité les oreilles du cœur, le plus souvent dans l'infortune, rarement dans la prospérité. III. 9. — Ce n'est pas par des paroles, mais par des actes qu'on contredit souvent une vérité manifeste. VII. 124. — Résister à l'évidence de la vérité, c'est se poser en ennemi de soi-même. XV. 131. — On est retranché de l'Eglise dès qu'on résiste à la vérité. XV. 358. — On peut pour quelque temps obscurcir la vérité, jamais on ne pourra en triompher complètement. IX. 12. — Il faut que la vérité triomphe, qu'on le veuille ou non. III. 90. — Il n'y a que la vérité pour vaincre, et la victoire de la vérité consiste dans la charité. VIII. 79. — La liberté consiste à se soumettre à la vérité. III. 353. — On possède la vérité avec sécurité. III. 353, 354. — Miséricorde et vérité ont la même signification que miséricorde et justice. IV. 387. — L'Écriture aime à joindre la vérité à la miséricorde. IX. 325, 695. — La vérité est au ciel, la miséricorde sur la terre. VIII. 625. — Exhortation à embrasser la vérité qui seule nous rend heureux. III. 353.

VER. Chaque plante a son ver particulier. VI. 290. — L'orgueil est le ver des richesses. VI. 290. — Comment Jésus-Christ est un ver et non pas un homme. II. 304; VIII. 209. — Ver de l'enfer. XIII. 493. — Comment un ver continue à se mouvoir après avoir été coupé. III. 312.

VERS. Étymologie de ce mot. III. 234, 453. — Sa définition. III. 432. — De la fin du vers. III. 454. — Fin du vers héroïque. III. 455. — Excellence des vers de six pieds. III. 460. — De la manière la plus exacte de les mesurer. III. 461. — Pourquoi les vers sennaires sont supérieurs à tous les autres. III. 462. — Le grammairien juge d'un vers d'après l'autorité; le musicien, d'après la raison et l'oreille. III. 412. — Différence entre le mètre et le vers. III. 425, 452. — Limite des vers. III. 433.

VERSION. Des différentes versions de l'Écriture. XIII. 413. — Excellence de la version italique et de celle des Septante. IV. 27. Voy. ÉCRITURE SAINTE.

VERTU. Ce que c'est que la vertu de l'âme. VI. 603. — Définition de la vertu, d'après Cicéron. XVI. 162. — La vertu est une habitude, une qualité de l'âme. III. 495; V. 434. — Elle est une certaine égalité de la vie parfaitement d'accord avec la raison. III. 297. — La vertu est la raison droite et vraie. III. 431. — La vertu de la créature raisonnable est de se tourner vers le bien suprême. II. 314. — Les anciens entendaient par vertu l'art de bien vivre. XIII. 83, 180, 539. — La vertu est l'ordre de l'amour. XIII. 326. — La vertu est la charité. II. 396, 444; VII. 511.

Quelle est la vraie vertu. XIII. 104, 111, 430, 434; XVI. 163. — Ce que les Pythagoriciens et les Platoniciens appelaient vertu. XVI. 161. — Il n'y a point de vraies vertus où il n'y a point de vraie religion. XIII. 447; XVI. 164. — La vertu de l'âme vient de Dieu. VI. 603; XVI. 160. — Les vertus qui n'ont point pour fin le bonheur suprême ne sont pas vraies. II. 396. — C'est à une autorité secourable descendue du ciel que nous devons les fortes et lumineuses vertus de la vie. II. 293. — Les vertus des païens sont stériles. II. 424; XVI. 164. — La vertu n'est pas vraie quand elle travaille pour la gloire humaine. XIII. 114.

La vertu doit être recherchée pour elle-même. V. 434; XIII. 427. — Comment elle use d'elle-même et des autres biens. XIII. 427. — La vertu fait une guerre continuelle contre les vices. XIII. 429. — La vertu a pour siège l'âme d'où elle commande aux organes corporels. XIII. 13. — La vertu est le plus excellent de tous les biens de l'âme. XIII. 427, 429. — Il n'y a de vertu véritable que dans celui qui est juste. XVI. 160. — Pourquoi nous aimons la vertu. XI. 50. — Comment la vertu se perfectionne dans la faiblesse. XVI. 158. — Nous ne devons pas désespérer d'arriver à la perfection de la vertu. XVI. 102.

Les vertus de l'âme humaine ne sauraient être séparées. II. 442; XII. 437. — Quoique toutes les vertus soient liées, dans chaque homme il y a une vertu plus grande que les autres. II. 444. — En ce monde, il n'y a pas vertu sans vice. II. 443, 444. — Dans les grandes âmes, il y a des vertus qui ressemblent aux défauts des petits enfants. XIV. 326. — Après de chaque vertu on trouve un vice. V. 434. — Des quatre espèces de vertu. V. 434; XIII. 82. — Des quatre vertus nécessaires en cette vie. IX. 283. — Ordre des vertus théologiques. VIII. 283. — Définition chrétienne des quatre vertus cardinales. III. 500. — Les quatre vertus et l'amour de Dieu. III. 507. — Elles sont figurées par les quatre fleuves du paradis terrestre. IV. 111. — Il faut distinguer différents degrés dans les vertus. V. 443. — Les vertus du cœur se traduisent quelquefois en actes, quelquefois restent cachées. XII. 118.

Les vertus viennent de Dieu. X. 600, 601. — Il n'y aura pas de vertu en nous si Dieu ne vient lui-même à notre aide. II. 394. — Les vertus qui ne se rapportent point à Dieu sont des vices plutôt que des vertus. XIII. 447. — La vertu humaine est elle-même un don de la bonté de Dieu. XIII. 212. — La vertu vient de la grâce de Dieu. XIII. 82, 112, 180; XVI. 174. — Dans quel sens l'homme peut posséder toutes les vertus. XV. 578, 579. — Comment la lumière invisible forme nos vertus. VIII. 5. — Les vertus sont invisibles aux yeux, quiconque les aime les voit. VIII. 328. — Dieu nous donne ici-bas plusieurs vertus, au ciel il donnera une seule vertu qui est lui-même. IX. 283.

Les vertus cessent-elles d'exister dans la vie future? XII.

532. — Comment il n'y aura au ciel qu'une même vertu. II. 396. — Comment les quatre vertus cardinales seront l'appanage des bienheureux. III. 487. — Vertu active et vertu contemplative. V. 116. — La vertu conduit à la gloire, aux honneurs, au pouvoir. XIII. 104. — Temple de la vertu à Rome. *Ibid.* — Les vertus des Romains avertissent les chrétiens de ce qu'ils doivent faire pour le ciel. XIII. 110.

Les vertus civiles des Romains leur valurent l'empire du monde. II. 293.

VÉRULUS. XV. 183.

VÉRUS. XV. 435.

VESPÉRIENNE, étoile de Vénus. XIII. 491.

VESTA, déesse. XIII. 77. — L'autel de Vesta était regardé à Rome comme un asile inviolable. XIII. 67. — Les vestales entretenaient dans le temple de Vesta un feu perpétuel. XIII. 16, 62, 67. — Pourquoi on consacrait des vierges au service de Vesta. XIII. 77. — Le temple de Vesta est brûlé. XIII. 62. — Les vestales convaincues d'avoir manqué à la chasteté étaient enterrées vivantes. XIII. 528. — Comment une vestale, faussement accusée, prouve son innocence. *Ibid.*

VÊTEMENT. Le corps est le vêtement de l'âme. IX. 487, 488. — Déchirer ses vêtements était une pratique de deuil usitée chez les anciens. IV. 499. — Les sacrements sont les vêtements du Christ. VIII. 211. — C'était autrefois un péché de porter des vêtements où la pourpre était mêlée au lin ou le lin à la laine. XIV. 171. — Le vêtement sacerdotal signifiait les sacrements de l'Eglise. IV. 445. — Et l'Eglise. X. 117. — Le vêtement nuptial est la charité. VI. 405, 422. — Les vêtements du Christ sont partagés en quatre. VII. 232. — Le droit considère comme infâmes les hommes qui s'habillent en femmes. III. 151.

VÉTUSTIN. II. 3.

VICE. Tout vice est contraire à la nature. III. 377; XVII. 87. — Le vice est un défaut, mais non une nature particulière. XV. 603; XVI. 481, 482. — Le vice n'est point la substance et la nature humaine. XVI. 639; XVII. 87. — Le vice n'est pas tellement contraire à la nature, qu'il n'en laisse subsister quelques vestiges. XIII. 436. — Le vice ne peut exister que dans une nature créée. XIII. 295. — Tout vice est nuisible à la nature et contraire à Dieu. XIII. 248. — Le vice est une qualité qui rend l'esprit mauvais. XVII. 223.

Vices de la chair et vices de l'âme. XIII. 286. — L'orgueil est la source de tous les vices. XIII. 287. — Les vices de l'âme ne sont qu'une privation des biens qu'elle tient de sa nature. XII. 4. — Le vice ne tue pas l'âme, mais l'obscurcit. XIV. 58. — Dieu n'est pas l'auteur de nos vices, et cependant il les ordonne. IV. 132. — Il faut attribuer à la justice de Dieu les vices innés, soit de l'âme, soit du corps. XVI. 746. — Le vice est la conséquence du péché originel. XVII. 186. — Le démon est l'auteur du vice. XVI. 739. — Les vices doivent être attribués, non à l'œuvre divine, mais à la volonté humaine et aux châtiments du péché. XVII. 201. — Le vice de l'homme est de s'éloigner du bien. II. 315. — Le vice est le foyer, la racine du péché. II. 443.

Trois genres de vices que l'Apôtre apprend à détester et à fuir. I. 540. — Trois vices capitaux qui renferment tous les autres. VIII. 160. — Les vices aident l'âme à se rappeler sa beauté première. III. 571. — Il est plus difficile d'obéir aux vices qu'à Dieu. VI. 377. — Beaucoup de mots qui désignent les vices sont appliqués à la vertu. XIV. 320. — Il y a toujours deux vices opposés à une vertu. II. 442. — Les vices sont contraires aux vertus et ont avec elles une certaine ressemblance. XVI. 163. — Les vices sont plus nombreux que les vertus. II. 443. — Les vices ne sont point liés les uns aux autres. *Ibid.* — Ils ne sont pas semblables. II. 444.

Il ne faut jamais cesser de lutter contre les vices de la chair. XII. 104. — Nécessité de combattre contre les vices. XVI. 116, 117. — Combien ce combat est difficile. XVI. 120, 121. — Combat que les saints ont à soutenir contre les vices intérieurs. XVI. 422. — Sans le secours de Dieu, nul ne saurait combattre ses propres vices. XVII. 85. — Quel-

quefois un vice en chasse un autre. II. 442. — Les vices de l'âme sont guéris par la grâce du Christ. XVI. 206. — Il est plus honorable d'être vaincu par un homme que par un vice. III. 576. — Il faut aimer l'homme et haïr le vice, sans aimer le vice à cause de l'homme. VI. 223. — Il faut commencer la guerre contre les vices, avant qu'ils ne soient fortifiés par l'habitude. XIII. 498. *Voy.* HABITUDE, PASSION, PÉCHÉ.

VICTIME. Les victimes dans l'ancienne loi devaient être sans tache. XV. 629. — Quelles sont les victimes sanglantes des chrétiens. XIII. 197. — Cause et origine de la coutume d'immoler des victimes humaines. XIII. 145. — Les victimes de l'ancienne loi étaient des figures du sacrifice du Christ. XIII. 478. — Victimes sanglantes, victimes d'humilité et de louange. XIII. 197. — La confession est une victime agréable à Dieu. IX. 421.

VICTOIRE. La victoire c'est la soumission des rebelles. XIII. 435. — La victoire est un don de Dieu. XIII. 81, 310; XIV. 351. — Comment il faut user de la victoire. XIII. 310. — Pourquoi la cité du monde désire la victoire. XIII. 312. — La victoire est quelquefois plutôt le châtement des uns que la récompense des autres. XIII. 361. — Toute victoire est un effet des justes jugements de Dieu. XIII. 439. — La victoire sur le péché est un don de Dieu. XVI. 273. *Voy.* VAINCRE.

VICTOR. II. 54.

VICTOR, évêque. III. 21.

VICTOR, évêque. II. 459, 473.

VICTOR, évêque d'Altaburitan. VIII. 381.

VICTOR d'Assuris. XV. 183.

VICTOR d'Aufidium. XV. 414.

VICTOR de Samsuricum. XV. 414.

VICTOR de Castellus. XV. 414.

VICTOR, simple foulon. XV. 414.

VICTOR de Garbé. XV. 413.

VICTOR de Gor. XV. 175.

VICTOR, grammairien. XV. 413.

VICTOR, frère de Nébride. I. 529.

VICTOR d'Octave. XV. 185.

VICTOR, prêtre. II. 9.

VICTOR de Russicade. XV. 183.

VICTORICUS de Thabracca. XV. 166.

VICTORIEN, évêque de Carcarie. II. 207; XV. 410.

VICTORIN, évêque de Leptimagne. VIII. 381.

VICTORIN, évêque de Munat. VIII. 381.

VICTORIN, sous-diacre. III. 78.

VICTORIN, rhéteur. Sa conversion. I. 430.

VIDUITÉ. Avantages de la viduité. XII. 150 et suiv. — La viduité est supérieure au mariage. XII. 151. — La viduité et le mariage. XII. 152. — Comparaison entre trois veuves. XII. 157. — Délices spirituelles du veuvage. XII. 162. — Quelle doit être l'occupation des veuves. XII. 162. — Le devoir de la prière est particulièrement recommandé aux veuves. II. 274. — Les veuves doivent éviter l'avarice. XII. 162. — Quelle est la véritable veuve. IV. 544. — Le vêtement des veuves est différent de celui des épouses. III. 114. — Dieu est le protecteur des veuves. X. 253. — Toute l'Eglise n'est qu'une seule veuve. X. 109.

VIE. Vie végétative, vie sensitive, vie intellectuelle. XIII. 102. — Toute vie découle du principe unique de la vie. XIV. 55. — La vie vient de Dieu. I. 331; XIV. 60. — La vie, l'intelligence, le génie, sont des dons divins. V. 336. — Si nous avons la vie, ce n'est pas en nous, mais en Dieu, tandis que Dieu l'a en lui-même. VI. 523. — Si l'on peut dire qu'un homme est en même temps mort et vivant. XIII. 271. — La vie des mortels est plutôt une mort qu'une vie. XIII. 271. — L'homme a la connaissance de sa volonté et de sa vie. XV. 62. — On ne peut douter de son existence. XII. 9. — Les bêtes mêmes sentent la vie chez elles et chez les autres. XII. 458. — La vie est un combat continu contre la mort. XI. 414. — Misère de cette vie. I. 463; XIII. 431. — En cette vie le bonheur est faux, la misère véritable. IX. 310. — Labeur, angoisses, tribulations, épreuve de la vie.

VIII. 525. — Cette vie mortelle est une grosse affaire. VI. 282. — La vie est un tissu d'angoisses. VI. 505. — On ne peut appeler vie un perpétuel supplice. VI. 604. — Ceux qui ne sont pas nés n'ont rien fait dans une vie antérieure, et les misères de cette vie ne sont pas une punition de ce qu'ils ont fait dans une première vie. III. 42. — La vie tout entière est une tentation. X. 33; XIII. 497. *Voy.* AFFLICTION, TRIBULATION.

Des biens dont le Créateur a rempli cette vie, tout exposé qu'elle soit à la damnation. XIII. 538. — La possession de ce qu'il y a de meilleur en cette vie, sans l'espérance de l'autre, est une fausse béatitude et une grande misère. XIII. 442. — La vie temporelle est éphémère et pleine de laideurs. VII. 503. — Amour de la vie. VII. 503. — Combien l'homme aime cette vie, même mauvaise. VI. 74. — Ce qu'on fait pour la conserver. II. 257.

Brièvement de la vie. VI. 77, 506; VIII. 376; XI. 461, 462. — La vie la plus longue n'est qu'une aurore matinale. VIII. 367. — La vie des hommes passe vite et celle qui paraît la plus longue n'est qu'une vapeur de quelques instants. IX. 230. — La vie n'est qu'une ombre. VIII. 39. — Vie dont la vie d'Adam n'était qu'une ombre. XVII. 77. — Cette vie est un songe. VI. 164. — Elle est plutôt une mort qu'une vie. X. 247; XIII. 271. — Vivre, c'est courir à la mort. XIII. 271. — La vie des hommes était plus longue avant le déluge qu'après. XIII. 315. — Comment la vie est, après le déluge, réduite à cent vingt ans. XIII. 328. — Cette vie tient le milieu entre les biens extrêmes et les maux extrêmes. VII. 103. — Nous devons considérer cette vie comme une hôtellerie et non comme une demeure. VI. 337. — On ne sort de cette vie que par la mort. XIII. 383. — Une vie longue est une longue infirmité. VI. 353. — Il faut rendre sa vie bonne et ne pas craindre qu'elle soit trop courte. VI. 74. — On peut aimer cette vie, pourvu qu'elle soit bonne. VII. 479. — La vie présente est une nuit. IX. 211, 212, 351; X. 571. — La fin de la vie est incertaine. VI. 41; VII. 257. — Nous devons rendre grâce à Dieu de ce qu'il a voulu que le dernier jour de la vie fût si rapproché et si incertain. VI. 506. — Peu importe que la vie temporelle dure plus ou moins, finisse d'une manière ou d'une autre. XIII. 10. — L'important n'est pas de vivre longtemps, mais de bien vivre. VI. 520. — Ce que c'est que bien vivre. VII. 252. — Double vie de l'homme. II. 297. — Vie spirituelle. X. 467, 495. — Vie de l'homme avant la loi, sous la loi, sous la grâce. V. 419. — Double vie du genre humain. VIII. 141. — Vie du vieil homme et vie de l'homme nouveau, vie qui périt et vie qui subsiste. IX. 352. — Comment la vie des fidèles est jour et lumière. IV. 192. — La lumière qui tient le premier rang dans la création se confond avec la vie de l'intelligence. IV. 149.

Comment on parvient à une vie sainte. IX. 77. — Tout ce qui fait une bonne et honnête vie, c'est de savoir ce qu'il faut aimer et comment il faut aimer. II. 287. — La vie honnête est renfermée dans la foi agissant par la charité. V. 572. — Règle de vie imposée par la justice à tout homme aimant Dieu. III. 507. — Vie des âmes. II. 240; XIV. 59. — Ce que c'est que vivre selon Dieu et que vivre selon l'homme. XIII. 287. — Ce qu'il faut entendre par vivre selon la chair. XIII. 285. — On doit espérer la vie pour le corps lorsque précède la vie de l'âme. XV. 484. — La vie des impies n'est pas une véritable vie. VIII. 643. — Vie du cœur. II. 316. — L'âme est la vie du corps, Dieu est la vie de l'âme. VI. 292, 502; VII. 33, 55, 135, 209; IX. 145. — Quel est celui qui vit selon la chair, selon l'esprit ou selon Dieu. VII. 33.

L'homme est tenté jusque dans les efforts qu'il fait pour arriver à la vie spirituelle. II. 162. — Quelle est la vraie vie. VIII. 517. — La vie du riche finira, et son tourment ne finira point; les peines du pauvre finiront, et sa vie ne finira point. VIII. 518. — Vie active, vie contemplative, vie mixte. XIII. 426. — Peu importe que le chrétien adopte tel genre de vie, pourvu qu'il ne soit pas contraire aux commandements de Dieu. XIII. 441. — La vie de l'homme s'appuie sur la connaissance et l'action. X. 449. — Les deux vies figurées par Marthe et Marie. VII. 326. — Préceptes de la vie active et

de la vie contemplative. v. 416. — Vie sociale. XIII. 428. — Excellence de la vie commune pour les vierges. XII. 145. — Exemple de la vie commune chez les premiers chrétiens. VIII. 65. — Vie évangélique. II. 162.

Une bonne vie est un don de Dieu. x. 497 ; XVI. 3 ; XVII. 151, 182, 197. — On ne peut bien vivre et bien agir qu'autant qu'on est justifié par la foi. v. 506. — Une bonne vie prépare une bonne mort. XII. 321. — L'amour de la vie éternelle triomphe de notre amour pour la vie du temps. XI. 509. — Vie présente et vie future. VIII. 676 ; XII. 214. — Contre ceux qui nient la vie future. VII. 498 ; VIII. 91.

Vie heureuse. *Voy.* BONHEUR, BEATITUDE, CIEL.

Vie éternelle. Nous devons croire à la vie éternelle. VII. 334. — La mort du Fils de Dieu prouve la vie éternelle. x. 292. — La foi à la vie éternelle exprimée dans l'Ancien Testament. XIV. 285. — Ce qu'on nomme la vie sans rien ajouter ne peut s'entendre que de la vie éternelle. IX. 695. — La vraie vie est la vie éternelle. VI. 371 ; VII. 516 ; x. 494. — Dieu, qui veut que nous n'aimions que la vie éternelle, mêle des amertumes à nos plaisirs. VIII. 442 ; x. 167. — Désir de la vie éternelle. x. 398. — Combien les hommes négligent la vie éternelle pour la vie temporelle. x. 660. — Combien nous devons aimer la vie éternelle et bienheureuse. VI. 371, 520 ; VII. 501 ; VIII. 17, 19. — Ce qu'il est utile et permis de désirer doit se rapporter à cette seule vie par laquelle on vit avec Dieu et de Dieu. II. 269. — Tel on sortira de cette vie, tel on entrera dans l'autre. VIII. 366. — Nul ne peut avoir part à la vie future s'il ne s'y exerce dès celle-ci. x. 288. — Comment nous devons courir à la vie éternelle. XVII. 229. — La récompense de la vie éternelle n'est accordée qu'à ceux qui l'auront méritée. XVII. 227. — Il faut vivre en cette vie de manière à obtenir la vie éternelle. II. 164. — Quelle obligation la vie éternelle impose à ceux qui l'aiment. II. 258. — Un chrétien ne doit pas hésiter à sacrifier la vie du temps pour procurer la vie éternelle à son prochain. XII. 200. — La vie d'une vie mortelle est l'espérance d'une vie immortelle. IX. 550. — Dans la vie du temps, nous voyons Dieu par la foi, dans la vie éternelle nous le verrons face à face. x. 640.

Quelle est la vie éternelle. XIII. 132. — La vie éternelle est le royaume de Dieu. XV. 488 ; XVI. 136. — La vie éternelle c'est Dieu. VII. 503. — La vie éternelle, c'est vivre sans fin avec Dieu, en Dieu, par Dieu. VI. 478. — La vie éternelle c'est le Christ. XV. 540. — La vie éternelle est la récompense dont la promesse nous comble de joie : Elle est la connaissance de la vérité. III. 508. — Elle consiste dans la contemplation de la vérité. VIII. 117. — Bonheur de la vie éternelle. VI. 84, 520, 522 ; VII. 237 ; x. 563. — Vie éternelle des saints. XII. 84. — Dans la vie éternelle nous n'aurons plus rien de caché les uns pour les autres. II. 137. — Dans la vie éternelle il n'y a ni action fatigante, ni repos ennuyeux. XII. 84. — Ni faim, ni dégoût. x. 338. — Dans la vie éternelle il n'y a pas de concupiscence. XV. 520. — Plus de péché. XVI. 43. *Voy.* BONHEUR.

La vie ne peut être heureuse si elle n'est éternelle. VII. 316. — Dans la vie éternelle il ne faut plus de soins, plus de fermeté contre la mort. II. 257. — La vie éternelle et la perfection dernière. III. 564. *Voy.* ETERNITÉ. — Quand l'âme et le corps posséderont-ils la vie éternelle ? x. 531, 663.

La vie éternelle est une grâce de Dieu. II. 545. — La recevoir c'est recevoir la grâce pour la grâce. XVI. 278. — La vie éternelle est la récompense de la foi. x. 333. — Elle est le salaire du travail. VI. 297. — Elle est la récompense de la justice. II. 545. — Comment la vie éternelle est récompense et grâce. XVI. 278, 316. — La vie éternelle sera la même pour tous, mais tous n'y auront pas la même gloire. VI. 382 ; VIII. 12 ; XI. 2. — Pour arriver à la vie éternelle, il faut renaitre en Jésus-Christ. XV. 492. — L'Eucharistie nous donne la vie éternelle. x. 531. — La charité et la vie éternelle n'appartiennent qu'aux enfants de la promesse. IV. 388. — Ici-bas personne ne peut être sûr d'avoir la vie éternelle. XVI. 382. — Le péché seul sépare l'homme de la vie

éternelle. xv. 499, 509. — Notre vie future est dès maintenant réalisée dans sa plénitude en Jésus-Christ. XIV. 184. — Dieu seul peut donner la vie éternelle. XIII. 133.

VIEILLESSE. Elle commence à soixante ans. v. 449. — La vieillesse n'est délimitée par aucun nombre convenu d'années. IV. 104. — La vieillesse innocente est une véritable jeunesse. IX. 377. — Chagrins et misères de la vieillesse. VI. 360. — En désirant la vieillesse, on désire un sujet de plaintes quand elle arrivera. VIII. 388 ; x. 563. — La vieillesse décrépite est l'ancienne vie. XI. 166. — Il faut allier la vieillesse à l'enfance. IX. 620. — Il convient mieux aux vieillards d'enseigner que d'apprendre, mais il leur convient davantage d'apprendre que d'ignorer ce qu'ils enseignent. II. 431. — La guerre est moins ardente pour les vieillards que pour les jeunes gens. VI. 529. — Vieillard qui ne laisse point la passion vieillir en lui. VII. 54.

VIERGE, VIRGINITÉ. Être vierge, c'est s'abstenir de toute sensation coupable. VI. 415. — La virginité est l'imitation de la vie des bienheureux. VI. 543 ; XII. 125. — Elle nous élève à la dignité des anges. XII. 128. — Quoi de plus spirituel que la virginité du corps ? XII. 127. — Pour qu'il y ait virginité doit être honorée. XII. 126. — Vœu de virginité. IX. 206 ; XII. 136. — Celles qui ont fait vœu de virginité sont à un plus grand degré d'honneur et de sainteté dans l'Eglise. x. 385. — Modèle de la vierge chrétienne d'après saint Ambroise. IV. 81. — Eloge de la virginité. II. 376 ; IV. 80. — La virginité, œuvre de surrogation et non de précepte. XII. 137. — La virginité est supérieure au mariage. XII. 124 et suiv. ; xv. 510, 577, 700. — Elle est supérieure à toute fécondité conjugale. XII. 126. — Deux erreurs au sujet de la virginité et du mariage. XII. 131. — Nous accordons à la virginité la prééminence sur le mariage, non comme à une chose bonne sur une chose mauvaise, mais comme à une chose meilleure sur une bonne. XVI. 737. — Il n'y a de virginité véritable que celle qui s'inspire de la vraie foi. xv. 700. — La plus belle gloire des vierges. XII. 125. — Jésus-Christ, fils d'une vierge et époux des vierges. XII. 124. — Comment la virginité a commencé avec Marie. VI. 241. — Le vœu de virginité en Marie. XI. 252 ; XII. 125.

Sans les vertus, la virginité n'est que laideur. IX. 207. — L'humilité est nécessaire aux vierges. XII. 123, 137, 148. — Dieu est le gardien de la virginité dans les humbles. XII. 147. — Mieux vaut une épouse humble qu'une vierge orgueilleuse. IX. 207. — Motifs d'humilité pour une vierge. XII. 144, 146. — Les vierges ne doivent pas se préférer aux saints patriarches. XII. 122. — La charité est la véritable gardienne de la chasteté. v. 422 ; XII. 147. — Mariage, veuvage, virginité, sont des conditions qui soulèvent beaucoup de difficultés. XII. 158. — Peu possèdent la virginité du corps, mais tous doivent conserver la virginité du cœur. IX. 3, 415. — Si la virginité périclite par une volonté impure, on peut revenir à la pudeur ; à la virginité, jamais. XVII. 92. — Nulle compensation possible à la virginité perdue. XII. 127. — Une vierge qui eût pu se marier sans péché, devient adultère si elle se marie après avoir fait au Christ vœu de virginité. IX. 277.

La virginité du corps consiste dans une chair intacte, la virginité du cœur consiste dans une foi pure. x. 274.

Quelle est la virginité de l'âme. IX. 3 ; x. 421. — Sous le rapport de la foi, tous doivent être vierges. VII. 213. — Virginité de l'Eglise. VII. 213. — Hors de l'Eglise, la virginité ne sert de rien. VIII. 487. — Toute l'Eglise est vierge. x. 274 ; XII. 124.

Jésus-Christ a voulu que la virginité fût libre jusque dans Marie. XII. 125. — La virginité n'est qu'un conseil et non un précepte. XII. 129. — On doit aimer la virginité surtout par rapport à la vie future. XII. 132. — Mérite de la virginité. IV. 257. — Le mot vierge sert à désigner l'intégrité du corps plutôt que la fleur de l'âge. IV. 328. — L'écriture donne aussi aux vierges le nom de femme. IV. 359. — Le membre de l'Eglise qui a gardé la virginité n'en est que plus respectable. x. 421. — Il faut compter au nombre des vier-

ges tous ceux qui n'ont pas laissé entrer la corruption par les sens. x. 274. — Glorieux combat des vierges chrétiennes. xvi. 143. — Les vierges qui sont spécialement consacrées à Dieu dans l'Eglise sont appelées religieuses. vi. 414. — Leur grand nombre. vi. 414. — C'est par amour pour Jésus-Christ que les vierges ont embrassé la virginité. vii. 58. — La crainte nécessaire aux vierges. xii. 141. — Une femme qui avait été souillée avant son baptême, ne pouvait, après le baptême, être consacrée parmi les vierges. xii. 117. — Grâces que Dieu accorde à ceux qui gardent la virginité spirituelle et corporelle, à l'exemple de Marie. vii. 165. — Les vierges persévèrent dans leur sainte profession non-seulement par le costume extérieur, mais par les habitudes de l'esprit et du corps. xvi. 204. — Gloire excellente et spéciale réservée aux vierges. xii. 135. — Genre d'imitation réservé aux vierges. xii. 136. — La virginité est le grain qui rapporte cent pour un. xii. 145.

Parabole des vierges sages et des vierges folles. ii. 323 ; v. 450 ; vi. 414 ; x. 274.

VIGESILIS. ii. 79.

VIGNE. Vigne plantée par Dieu. vi. 380. — Les ouvriers de la vigne. vi. 221, 380.

VILLEROIS. xv. 382.

VIN. Pourquoi les Sévériens ne buvaient point de vin. xiv. 6. — Boire du vin est un sacrilège pour les Manichéens. xiv. 294. — Les Manichéens mangent du raisin et ne boivent point de vin. xiv. 11. — Pourquoi l'Apôtre dit qu'il est bon de ne point boire de vin. xiv. 97. — Le vin est un grand bien. xi. 242. — Abstinence de vin pendant le Carême. vii. 196. — Eau changée en vin. xi. 705. — En vieillissant, le vin devient plus pur et meilleur. iii. 535. — Inconvénients du vin nouveau. iii. 535.

VINAIGRE. On offre du vinaigre à Jésus-Christ sur la croix. ix. 110.

VINCENT, martyr. viii. 383, 385, 389 ; xi. 341, 343, 522.

VINCENT, magistrat. xv. 434.

VINCENT, évêque. ii. 459, 473.

VINCENT de Thibaris. xv. 171.

VINCENT VICTOR, rogatiste. Ses erreurs sur l'origine de l'âme réfutées par saint Augustin. i. 358 ; xv. 635. — Sa rétractation. i. 359.

VINCENT, évêque rogatiste de Carlenne. ii. 139 et suivantes.

VINDÉMIAL, évêque. iii. 1.

VINDICIANUS, médecin. i. 388. — Il arrache saint Augustin à la passion de l'astrologie. i. 388, 420.

VIPÈRE. Pourquoi les Juifs sont appelés race de vipères. vi. 498.

VIRGILE, poète. i. 369. — Il est appelé rhéteur de Mantoue. i. 534. — Il mentait et flattait pour vendre ses vers aux Romains. vi. 454. — Il fut un des plus célèbres poètes de Rome. v. 380 ; xiii. 216. — Deux de ses vers s'appliquent très-bien à Jésus-Christ. xiii. 216. — Son sentiment sur les peines à subir après la mort. xiii. 496.

VIRGINIENSIS, dieu. xiii. 78.

VISAGE de Dieu. viii. 492.

VISIBLE. Tout ce qui est visible est nécessairement soumis aux lois du mouvement et du changement. xii. 399. — Trois espèces de choses visibles. ii. 237.

VISION. Différence entre voir et croire. ii. 342. — Ce que c'est que la vision. xii. 484. — Comment elle s'opère. iii. 303 ; xii. 484. — Cicéron réfute le sentiment de Démocrite et d'Epicure sur la vision. ii. 230.

Vision intellectuelle, spirituelle et corporelle. xiii. 202. — Vision corporelle et vision intellectuelle. ii. 340, 341, 352, 353. — Il y a plusieurs degrés dans la vision spirituelle. iv. 318. — Nous trouvons dans les Ecritures différentes espèces de visions. xiv. 115. — De la vision sensible, spirituelle, rationnelle. iv. 303 et suiv. — Rapport entre la vision sensible et la vision spirituelle. iv. 306. — La vision rationnelle n'est jamais un leurre. iv. 308, 315. — Supériorité de la vision rationnelle. iv. 315. — A quelle

espèce de vision faut-il rapporter celle où Moïse vit Dieu ? iv. 316. — La vision spirituelle est inspirée ou naturelle. iv. 318. — Ce qu'il faut distinguer dans la vision intellectuelle. iv. 318. — Quel sera le caractère de la triple vision dans la béatitude. iv. 322. — Trinité dans la vision. xii. 484.

Causes des visions. iv. 310. — D'où naissent les visions. iv. 311. — Les visions qui naissent à l'occasion du corps n'ont pas le corps pour cause véritable. iv. 312. — Comment les visions naissent-elles dans l'esprit ? iv. 314. — La faculté spirituelle où se forment les visions est en nous. iv. 314. — Visions prophétiques. xv. 693. — Il est fort difficile d'expliquer les visions dans lesquelles apparaissent les anges. xii. 22. — Visions qui apparaissent à l'esprit comme aux sens du corps. ii. 450. — Dans les visions, les choses incorporelles apparaissent comme des corps. xiii. 494. — Les rêves de l'homme endormi ressemblent fort à ce que voit l'homme éveillé. xii. 554. — Des visions analogues aux visions sensibles peuvent se produire dans le transport, sans changer de nature. iv. 313. — Comment se produisent les visions, causes occasionnelles de prédictions faites au hasard ou par un instinct secret. iv. 313. — Dieu parle aux hommes par des visions réelles et occultes. ix. 555. — Tout être intelligent ou non raisonnable est frappé de ce qu'il voit. iv. 261.

On voit Dieu ou par la foi ou face à face. x. 12, 300. — Les yeux du corps ne voient pas et ne verront jamais Dieu. ii. 359 et suiv. — Comment Moïse a vu Dieu. iv. 316. — Sur la vue de Dieu, soit en ce monde, soit en l'autre. ii. 340 et suiv. — L'intelligence humaine est incapable de voir l'essence divine aussi parfaitement que les anges. iv. 321. — Dans quel sens on dit que personne n'a jamais vu Dieu. ii. 344 et suiv. — L'espérance de voir Dieu nous engage à une vie sainte et innocente. xiii. 378. — La vision de Dieu est la souveraine récompense des élus. xii. 363. — Jésus-Christ sera visible au jugement dernier. vii. 396. — Jésus-Christ voit le Père comme le Père le voit. ii. 357. — De la nature de la vision par laquelle les saints connaîtront Dieu dans la vie future. xiii. 544. — Comment, après la résurrection, nous verrons la Trinité. ii. 240. — Dieu ne peut être vu que de l'esprit, mais non à la manière de l'esprit. viii. 451. — Vision du Verbe. x. 460, 461. — Comment les anges voient Dieu. xvi. 44. *Voyez* APPARITION, DIEU.

Vision des frénétiques, vision de Courma. xii. 288. — De quelques visions surprenantes. iv. 310. — Vision de Gennadius. ii. 416.

VITAL de Carthage. iii. 37 et suiv.

VITUMNUS, dieu. xiii. 134.

VOCATION. Elle est l'œuvre de la miséricorde. v. 470. — Dieu nous appelle tous à lui. vi. 394. — La vocation est la première condition de la justification. v. 370. — Quels sont ceux qui sont appelés selon les desseins de Dieu. ii. 504 ; xvi. 198, 301, 340. — Les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance. xvi. 340. — Beaucoup sont appelés, mais peu sont élus. ii. 371, 504 ; xvi. 198, 301, 340. — Dieu n'a appelé ni tous les Juifs ni tous les Gentils, mais quelques-uns d'entre eux. v. 505.

La vocation vient de Dieu. xv. 613. — Elle précède tout mérite. v. 470. — Elle ne vient point de nos mérites, mais de la miséricordieuse bonté de Dieu. iv. 451 ; viii. 139. — C'est Dieu qui, le premier, choisit les hommes. xvi. 342. — La vocation produit-elle la bonne volonté ? v. 501. — Les élus sont ceux qui sont appelés d'une manière convenable à leur caractère. *Ibid.* — Notre vocation nous fait renoncer au diable par la pénitence. x. 310. — Consentir ou résister à la vocation de Dieu est l'œuvre de notre volonté propre. xvii. 180. — Comment on répond à l'appel de Dieu. vi. 383 ; ix. 482. — Pourquoi Dieu a d'abord appelé les pécheurs, les ignorants. vi. 175. — Il n'y a aucun état dans le genre humain qui puisse désespérer de sa vocation. vii. 510. *Voy.* ELUS, PRÉDESTINATION.

VOCONICS. Sa loi. xiii. 64.

VŒU. Son excellence. II. 257, 260. — Quels vœux devons-nous faire à Dieu. IX. 206. — Ce que c'est que faire un vœu contre son âme. IV. 526. — L'homme consacré et voué à Dieu est un sacrifice. XIII. 199. — Vœux que chacun doit rendre à Dieu. IX. 640.

Vœu de chasteté. VI. 543; XII. 152. — Marie avait fait vœu de virginité. VII. 243, 443. — Se marier après le vœu de continence est un crime. XII. 155. — Un tel mariage est un adultère. *Ibid.* — Quel n'est pas le courroux de Dieu quand on fait vœu de chasteté et qu'on ne l'observe pas! VI. 593. — Vœu de continence. VII. 241. — Du vœu de continence entre époux. II. 257, 260; III. 112; IV. 527. — Des vœux de la jeune fille dans la maison de ses parents. IV. 526. — Des vœux de la femme veuve ou séparée de son mari. IV. 527. — Vœu de jeûner. II. 21. — Grand vœu par lequel nous avons promis de demeurer dans le Christ. II. 370. — Apostasie des vœux. IX. 450. — Vœux communs, vœux plus parfaits. IX. 207.

Obligation d'accomplir des vœux qu'on a faits. II. 257, 260; III. 112; IV. 526; VI. 593; IX. 206; X. 113. — Rien n'autorise à rompre le vœu de continence. XII. 179. — Que nul ne compte sur ses forces pour accomplir ses vœux, Dieu aide à les accomplir. X. 102. — Faire un vœu est le fruit de la bonne volonté de l'homme, l'accomplir est un effet du secours de Dieu. IX. 207. — L'âme doit être fervente à faire des vœux et à les acquitter, mais jamais elle ne s'acquittera par elle-même. X. 113. — Le vœu de virginité et sa réalisation sera au ciel un titre de gloire. XII. 129.

VOIE. Les voies incompréhensibles du Seigneur sont la miséricorde et la vérité. II. 542; VIII. 679; XI. 659. — Voie sacrée à Rome. XIII. 393. — Les voies des justes sont sous le regard du Seigneur. IX. 729. — La voie de Dieu est la foi pure. III. 38. — Quel est celui qui garde les voies de Dieu. XVII. 237. — Il faut marcher sans cesse dans la voie du Seigneur. VII. 93. — Plus les hommes courent hors de la voie, plus ils s'égarent. VI. 576. — Mieux vaut marcher en boitant dans la voie, que de n'y être pas en marchant d'un pas ferme. *Ibid.* — Qui connaît véritablement les voies de l'homme? X. 203. — Quelle est la voie large et la voie étroite. X. 203; XI. 249. — Quelle est la voie des pécheurs. X. 254. — Pourquoi elle plait. *Ibid.* — La voie des impies est un bonheur passager. VIII. 366. — La voie qui conduit à la vie est étroite. IX. 673. — Il y a peu d'hommes pour suivre la voie étroite. V. 406. — Tracée et aplanie sous les pieds des Apôtres, la voie est devenue plus douce pour ceux qui ont marché derrière eux. VII. 424. — Le Christ est la voie. VI. 576; XI. 450. — Jésus-Christ est devenu notre voie pour que nous puissions aller à celui qui nous conduit. IX. 598. — Jésus-Christ est la voie que Dieu nous a montrée. X. 217. — Notre voie c'est la charité. X. 203. — Le Christ est la voie des témoignages de Dieu. IX. 659. — Voie de la vie. VIII. 185. — Le Christ doit être notre voie si nous voulons éviter les pièges du démon. IX. 355.

VOILE. Ce que signifient les onze voiles du Tabernacle. IV. 440. — Le voile du temple est déchiré à la mort du Christ. IX. 49; XV. 626. — Voiles pendus au seuil des écoles de grammaire. I. 369. — Plus un personnage est honorable, plus sont nombreux les voiles appendus dans sa demeure. VI. 233. — Pour nous, il n'y a plus de voile depuis que nous avons passé au Christ. *Ibid.* — Il y avait un voile entre Moïse qui parlait et le peuple qui écoutait. IX. 49.

VOIX. Différence entre la voix et le Verbe. VII. 430. — Sans la parole, la voix est vaine. *Ibid.* — La parole est antérieure à la voix. VII. 431. — La voix est le propre des êtres animés. X. 180. — Le son de la voix retentit également pour tous, mais ne leur arrive pas également. II. 283. — La voix du Christ, la voie de Dieu, c'est la paix. IX. 291.

VOL. Ce que c'est. IV. 497. — Il est défendu. IV. 496; VI. 36. — Différence entre le commandement qui défend le

vol et celui qui défend de désirer le bien d'autrui. IV. 430. — Le vol est condamné par la loi divine et par la loi naturelle. I. 375. — Les Hébreux ne volèrent point les Égyptiens. IV. 420; IX. 559.

VOLEUR. Tuer un voleur pendant la nuit n'est pas un homicide. IV. 434. — Il n'y a pas injustice à prendre par la rigueur les voleurs à restituer. II. 389. — Intervenir pour que le voleur ne restitue pas, c'est se rendre complice de son crime. II. 389.

Les deux voleurs crucifiés avec Jésus-Christ. VII. 231, 561. — Conversion d'un des voleurs crucifiés avec Jésus-Christ. VI. 95; X. 594. — Sa foi et sa confession. VIII. 342, 431; IX. 407. — Combien sa foi fut grande quand les Apôtres chancelèrent. VII. 256, 420; IX. 107; XI. 107; XV. 639. — Il fut justifié sans aucun mérite précédent. V. 505. — A raison de sa foi, le bon larron fut censé recevoir le baptême dans son âme restée libre, puisqu'il ne pouvait le recevoir dans son corps crucifié. V. 456. — Il est incertain, mais plus probable qu'il a été baptisé. I. 358. — Il a été baptisé dans son sang ou de l'eau qui coula du côté du Sauveur. XV. 639. — Explication de ces paroles de Jésus-Christ au bon larron : « Tu seras aujourd'hui avec moi dans le paradis ». II. 510, 511; IV. 321.

VOLONTAIRE. Certaines choses volontaires sont aussi nécessaires. XVII. 51. — Il ne peut y avoir en nous un bien volontaire sans que Dieu opère en nous le vouloir et le faire. XVII. 240. — Sacrifices volontaires. IX. 706.

VOLONTÉ. Ce que c'est. I. 325; XIV. 55; XVII. 43, 44. — Pourquoi elle est ainsi appelée. XVII. 175. — Les animaux privés de raison ont-ils une volonté? XIII. 100. — Notre volonté nous est parfaitement connue. XIV. 63. — Le mouvement de l'âme, qui est la volonté, est spontané. V. 429. — Il n'y a proprement de volonté que pour le bien. V. 312. — D'où vient la volonté. XVII. 51, 56. — La volonté a été créée bonne, mais muable, parce qu'elle a été tirée du néant. XIII. 325.

Liberté de la volonté. V. 493. *Voy.* LIBRE ARBITRE. — La volonté est bonne ou mauvaise, sans qu'elle puisse s'arrêter dans un milieu indifférent. XV. 535. — La volonté est toujours libre, mais non toujours bonne. XVI. 284. — D'où viennent la volonté bonne et la volonté mauvaise. XVII. 58, 59. — D'où vient la mauvaise volonté. XI. 603, 738. — Tout pouvoir vient de Dieu, mais non toute volonté. XVII. 175. — La volonté mauvaise ne vient pas de Dieu. XIII. 101. — Volonté mauvaise sans l'instigation du démon. XII. 303. — Il n'y a point de cause efficiente de la volonté mauvaise. XIII. 250. — La première volonté mauvaise a été une défaillance et un abandon de l'ouvrage de Dieu. XIII. 295. — Le péché d'Adam a été précédé d'une mauvaise volonté. XIII. 297. — L'homme est l'auteur de sa volonté mauvaise. XVII. 44. — La mauvaise volonté n'est pas naturelle. XIII. 101; XVII. 57. — Quelle que soit l'origine qu'on assigne à la volonté du mal, dès qu'on nie qu'elle soit née d'elle-même, on affirme qu'elle est injustement condamnée. XVII. 57. — La volonté est mauvaise par elle-même, elle est bonne par le secours de Dieu. XV. 535.

On ne doit jamais abandonner à sa liberté une volonté mauvaise. II. 436. — Le pouvoir de persévérer est laissé à la volonté de l'homme. XVI. 513. — La volonté sans la grâce ne suffit point pour accomplir les commandements. XVI. 275. — Pour obtenir la justice. XV. 522; XVI. 275. — La volonté sans la grâce n'est pas portée au bien. XVI. 159. — Elle ne suffit point pour ne point pécher. II. 464, 470; XVIII. 192. — Elle a perdu les forces nécessaires pour faire le bien. XVI. 470. — Sans Dieu, les efforts de la volonté sont impuissants. VIII. 238. — La volonté ne peut être libre de parfaire une œuvre, si elle n'est délivrée par l'aide de Dieu. XII. 160. — La justice, pour être parfaite, ne demande qu'une bonne volonté. II. 258. — Personne ne peut vouloir, s'il n'est prévenu et appelé, soit au dedans, soit au dehors. V. 470. — Sans la volonté propre, la vie personnelle ne peut être souillée par le péché. XV. 514. — Nous n'aurons pas la justice de Dieu sans la vouloir. VII. 91. — Sans volonté

nous ne pouvons faire le bien. xvii. 457. — Dans le paradis, le démon fut le séducteur d'une volonté heureuse qu'il rendit malheureuse. xvi. 435. *Voy.* GRACE.

Lutte des deux volontés dans l'homme. i. 436. — Lutte de ces deux volontés dans saint Augustin. i. 435. — La volonté ne connaît pas assez la mesure de ses forces. xv. 681. — La nature dans l'homme n'obéit plus à la volonté. xiii. 299. — Volonté bonne, mais petite et impuissante. xvi. 285. — Pourquoi, de deux volontés également tentées, l'une résiste et l'autre succombe. xiii. 251. — L'homme ne peut changer sa volonté. xiv. 81 ; xvii. 225, 226. — D'où vient la bonne volonté. xv. 535. — La bonne volonté ne vient que de Dieu. xii. 303 ; xvi. 16. — Le commencement de la bonne volonté est un don de la grâce. xvi. 15. — Notre bonne volonté fait partie de la miséricorde de Dieu. v. 500. — La bienveillance du Seigneur précède notre bonne volonté. viii. 139. — Dieu prépare la volonté dans un cœur droit au moyen de la foi qui a précédé. ix. 226. — La volonté sans la grâce ne peut être bonne. ii. 523 ; xvii. 57. — La grâce vient au secours de la volonté pour lui rendre la liberté. xvi. 506. — Dieu change la volonté de l'homme par une puissance occulte et très-efficace. xvi. 17. — Dieu incline les volontés humaines comme il lui plaît. xvi. 347. — Dieu a pourvu à la faiblesse de la volonté humaine en lui prodiguant la grâce divine. xvi. 314. — Dieu tient dans ses mains le cœur et la volonté des méchants. xvi. 289. — Il est le maître des volontés des hommes. xvi. 318. — C'est Dieu qui fait naître dans l'âme la volonté qui y règne. xvi. 528 ; xvii. 73.

Dieu, en préparant la volonté, ne la force pas à vouloir le bien. xvi. 443. — Dieu prépare la volonté et la volonté se prépare aussi. xvi. 459. — Vouloir est l'œuvre de Dieu et de l'homme. v. 500. — Dieu dispose la volonté de l'homme à recevoir son secours, et l'aide encore quand il l'a disposée. xii. 13. — La grâce de Dieu n'est ni précédée, ni accompagnée, ni suivie de la volonté de ceux qui la reçoivent. ii. 500. — Précédée par notre bonne volonté qui répond à l'appel, la volonté de Dieu s'accomplit en nous. v. 293. — Pour être pleine, il faut que la volonté soit saine. ii. 258.

Ce que c'est que la bonne volonté. iii. 331 ; xii. 303. — C'est la charité et non la crainte qui donne cette bonne volonté. ix. 226. — Grande charité, grande volonté. xvi. 285. — La bonne volonté n'est autre chose que la charité. xv. 603. — Une volonté ne peut être bonne si elle recherche sa gloire non en Dieu, mais en elle-même ou dans les créatures. xvi. 164. — Bien malheureux est celui qui manque de bonne volonté. iii. 331. — Une paix parfaite est la récompense assurée de la bonne volonté. v. 362. — La paix est le partage des hommes de bonne volonté, même sans les œuvres. iv. 549. — Dieu regarde la bonne volonté et non les présents. x. 57, 58. — Dieu tient compte de la bonne volonté quand on est dans l'impuissance d'agir. viii. 630 ; ix. 518 ; x. 128.

L'action ne saurait être pure quand la volonté est corrompue. ix. 671. — Dieu mesure les péchés dans la volonté qui les a commis. ii. 182. — La mauvaise volonté, quand même elle ne serait pas suivie d'effet, est un péché. xvii. 175. — La volonté mauvaise est punie par le supplice de l'âme ou du corps. ii. 182. — Une bonne volonté est le trésor des pauvres. viii. 375. — Rien ne pèse moins à la bonne volonté que cette volonté même, et Dieu s'en contente. vi. 314.

Volonté de Dieu. Elle doit être la règle de notre volonté. viii. 294. — Il faut obéir à la volonté de Dieu. vii. 475. — La volonté humaine ne peut manquer de retomber comme une ruine, si elle s'élève au-dessus de la volonté souveraine. iv. 247. — But et fin de toutes les volontés. xii. 490. — La volonté de l'homme n'est pas droite si elle n'est dirigée vers celle de Dieu. viii. 479. — La volonté de Dieu, toujours conforme au bien, s'accomplit par les résolutions bonnes ou mauvaises des hommes. xii. 36. — Il faut toujours préférer la volonté certaine et immuable de Dieu à la volonté de l'homme pleine de faiblesse. x. 680. — Comment

on peut savoir si on accomplit la volonté de Dieu. ii. 105 et suiv. — Il faut chercher la volonté de Dieu dans l'Écriture. iv. 20. — La volonté de Dieu c'est sa loi. viii. 385.

La volonté de Dieu est invincible. ix. 613 ; xvi. 436 ; xvii. 178. — La volonté de Dieu est immuable. xiii. 258, 513. — Dieu s'est soumis toutes les volontés quand elles sont bonnes ; quand elles sont mauvaises, il les laisse à elles-mêmes. ix. 251. — Comment toutes les volontés sont soumises à Dieu. xiii. 101.

Comment il y a deux volontés dans le Christ. viii. 297 ; ix. 400.

VOLUMNA, déesse. xiii. 83.

VOLUMNUS, dieu. xiii. 83.

VOLUPIA, déesse. xiii. 75, 78.

VOLUPTE. Ce que c'est. xiii. 424. — Quelle était la volupté du paradis terrestre. xvii. 102. — La volupté est précédée dans la chair même d'un certain aiguillon. xiii. 299. — Peinture de la volupté. xiii. 112. — La volupté du corps est soumise, préférée ou associée à la vertu. xiii. 425. — Elle peut être honnête. xv. 726. *Voy.* CONCUPISCENCE, PLAISIR.

VOLUSIEN. Sa correspondance avec saint Augustin. ii. 276, 279, 288.

VOLUTINE, déesse. xiii. 75.

VOYAGEUR. Nous sommes voyageurs, il nous faut marcher. vii. 93. — Quel est le parfait voyageur. xi. 433, 525 ; xv. 530 ; xvi. 44. — Chant des voyageurs. vii. 330.

VRAI. Ce que c'est. iii. 141. — Les Académiciens prétendaient qu'il est impossible de saisir le vrai. iii. 256. — Réfutation de cette doctrine. iii. 273. — Ce qui constitue le vrai ou le faux. iii. 144. — Nature du vrai et du faux. iii. 150. — Y a-t-il quelque chose d'entièrement faux ou vrai. iii. 152. *Voy.* VÉRITÉ.

VULCAIN, dieu du feu. xiii. 143. — Il était l'époux de Vénus. xiii. 49. — Pourquoi on le représente boiteux. xiv. 290. — Temple de Vulcain à Athènes. xiii. 393.

X

XANTHUS, roi de Crète. xiii. 392.

XANTIPPE, évêque de Tagose. ii. 74.

XÉNOCRATE, philosophe, disciple de Platon. xvi. 80. — Il remplace Platon à l'Académie. ii. 226 ; xiii. 165. — Comment il convertit Polémon, de la débauche à la sobriété. ii. 336.

XÉNOPHANE de Colophon. xiii. 144, 400.

XÉNOPHON. iii. 176.

XERXÈS, roi des Assyriens. xiii. 388.

Z

ZABULON signifie la maison du courage. ix. 97.

ZACHARIE. Objet et temps de sa prophétie. ix. 615, 616 ; x. 272 ; xiii. 407.

ZACHARIE, père de Jean-Baptiste. Comparaison entre ses paroles et celles de Marie. vii. 439 ; xi. 357, 529. — Que signifie le silence de Zacharie, que signifie sa bouche ouverte. vii. 452 ; xi. 358, 532. — Zacharie et Elisabeth ne furent point sans péché. xv. 529 ; xvii. 238.

ZACHÉE. Ce que signifie Zachée montant sur un sycamore. vii. 106, 107 ; xi. 635. — Zachée reçoit Jésus-Christ dans sa maison. vi. 110 ; vii. 707 ; xi. 340, 636. — Il donne la moitié de son bien aux pauvres et garde l'autre pour restituer. vi. 67, 164, 475 ; xi. 340, 636.

ZAMA. xv. 179.

ZEB signifie loup. ix. 273.

ZÉBÉDÉE. Demande ambitieuse des fils de Zébédée. vii. 51 ; x. 62.

ZÉBÉE signifie victime. ix. 273.

ZELPHA signifie bouche béante. xiv. 340.

ZÈLE bon, zèle mauvais. xiii. 462. — Comment nous devons tous brûler de zèle pour la maison de Dieu. x. 396. — Zèle qui n'est pas selon la science. vi. 531 ; ix. 334. — Zèle pour Dieu et non pour soi-même. ix. 720.

ZÉNOBIUS. Saint Augustin lui adresse son livre sur l'Ordre.

- III. 207. — Lettre que lui adresse saint Augustin. I. 520. — Il était maître de mémoire à la cour impériale. II. 249.
- ZÉNON, philosophe stoïcien. XIII. 484, 482. — Il fut chef des Stoïciens. III. 284. — Sa doctrine. III. 284. — Il plaçait le bonheur dans la vertu. XII. 544. — Son opinion sur la perception de la vérité. III. 256, 274.
- ZÉNOPHYLE, personnage consulaire. II. 33; XV. 413.
- ZÉPHIRIN, pape. II. 53.
- ZERTA. Concile de Zerta. II. 326.
- ZIPP. VIII. 575.
- ZIPHÉENS. VIII. 575.
- ZIQUÉE. XV. 435.
- ZIZANIE. Ce que c'est. IX. 54; XV. 266. — Zizanie intérieure et extérieure. XV. 417. — Pourquoi il est permis au diable de semer la zizanie. XV. 417. — Les Donatistes enseignent que la zizanie croît par tout l'univers, excepté en Afrique. XV. 256. — Il faut laisser croître la zizanie jusqu'à la moisson. IX. 54. — Les hérétiques sont la zizanie dans l'Église. II. 59.
- ZOBOENNES, évêque. XVI. 93.
- ZONINUS, évêque. XVI. 93.
- ZOROASTRE. XIII. 497.
- ZOZIME, pape, successeur d'Innocent. XVI. 84. — Constitution de Zozime contre Pelage. III. 33, note. — Il condamne Pelage et Célestius. II. 534; XV. 618. — Il n'a jamais favorisé leur erreur. XV. 618; XVI. 24, 22. — Julien accuse Zozime de prévarication. XVI. 244. — Zozime envoie saint Augustin à Césarée pour une affaire ecclésiastique. II. 525.
- ZOZIME de Tarasse. XV. 99, 180.
- ZI BÉNI, domaine près de Fussales. XIII. 522.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

TABLE DES PASSAGES DE L'ÉCRITURE SAINTE

CITÉS OU COMMENTÉS PAR SAINT AUGUSTIN

NOTA. — Dans la composition de cette table on a suivi l'ordre de la Vulgate. Chaque passage de l'Écriture sainte est suivi de deux nombres : le premier, en chiffres romains, indique le volume; et le second, en chiffres arabes, la page où se lit le commentaire. — Lorsqu'un volume de saint Augustin est consacré tout entier et exclusivement à commenter un livre des Saintes Écritures, nous nous contentons de signaler ce volume au lecteur, sans renvoyer à chaque page de ce volume pour chaque verset du livre des Saintes Écritures.

LIBER GENESIS.

Le commentaire sur la Genèse se trouve au tome IV, de la page 88 à la page 411.

I.

1. In principio creavit Deus cœlum et terram. I. 317, 343, 475, 493, 495, 513; IV. 530; V. 128; VI. 1, 495, 552; VII. 147, 217, 242, 441, 454; VIII. 8; IX. 76, 379, 526; X. 319, 387, 518-590, 627; XI. 149, 381; XII. 62-153, 306-361; XIII. 225-257; XIV. 82, 316, 479, 648. — 2. Terra autem erat inanis et vacua, et tenebræ, etc. I. 487-491, 502; IV. 425; V. 511; VII. 245, 332; XI. 317; XIII. 355; XIV. 315, 316; XV. 155. — 3. Dixitque Deus: Fiat lux, et facta est lux. I. 502, 504; II. 22; VI. 509; VII. 236, 250, 375; VIII. 155, 168, 503; IX. 379, 389; X. 454, 476, 629; XI. 247; XII. 377; XIII. 228, 235; XIV. 316, 485; XVI. 27. — 4. Et vidit Deus lucem, etc. IV. 634; VII. 236, 238; VIII. 155, 168; X. 629; XIII. 228, 235; XIV. 317, 482; XV. 177; XVI. 27. — 5. Appellavitque lucem diem et tenebras noctem, etc. I. 506; V. 321; VI. 11; VII. 236-250; VIII. 155; IX. 138; X. 629; XI. 314; XIII. 228, 235; XIV. 82. — 6. Dixit quoque Deus, etc. VI. 509; IX. 486, 509, 510; X. 476; XIII. 246. — 7. Et fecit Deus firmamentum, divisitque, etc. I. 489; VI. 509; X. 309, 476; XIV. 488. — 8. Vocavitque Deus, etc. VIII. 503; IX. 83, 100; XIII. 260. — 9. Dixit vero Deus: Congregentur aquæ, etc. I. 496, 507; X. 138, 215; XIV. 486. — 10. Et vocavit Deus, etc. X. 138. — 11. Et ait: Germinet terra, etc. VI. 406; VII. 366, 375; IX. 160. — 14. Dixit autem Deus: Fiant luminaria, etc. I. 482, 507, 508; II. 63; IV. 531; IX. 383, 407, 608; XIII. 228-257. — 16. Fecitque Deus duo luminaria magna, etc. V. 286; XIII. 235; XIV. 227. — 17. Et posuit eas in firmamento cœli, etc. XIII. 235, 236. — 18. Et præessent diei ac nocti, etc. XIII. 235, 236. — 19. Et factum est vespere, etc. VII. 159; IX. 389. — 20. Dixit etiam Deus: Producant aquæ reptile, etc. I. 509; VII. 159; VIII. 539; IX. 257, 259; XII. 394; XV. 694. — 22. Benedixitque eis dicens: Crescite et multiplicamini, etc. I. 512; II. 479; V. 169; X. 76. — 23. Et factum est vespere, etc. XVII. 8. — 24. Dixit quoque Deus: Producat terra animam viventem, etc. I. 510; III. 24; VIII. 199; IX. 2, 112, 525; XI. 303; XIII. 283, 337; XV. 694. — 25. Et fecit Deus bestias terræ, etc. XII. 395. — 26. Et ait: Faciamus hominem ad imaginem, etc. I. 328, 511; IV. 530; VI. 2, 104-174, 251, 518; VII. 335; VIII. 133, 413, 521, 529; IX. 72, 147, 380, 477-491; X. 266; XI. 219, 302, 676, 688; XII. 354, 452, 497, 540; XIII. 336; XIV. 86, 552, 589, 647; XVII. 106. — 27. Et creavit Deus hominem ad imaginem, etc. I. 383, 511; II. 256; IV. 530, 631; V. 449;

VI. 2, 104, 282, 509, 518; VII. 335; VIII. 298, 310; IX. 105; X. 167, 387, 389; XI. 302; XII. 81, 407-498, 527-547; XIII. 303-338; XIV. 191, 589, 647, 648; XV. 741; XVI. 182. — 28. Benedixitque illis Deus et ait: Crescite, etc. I. 317, 512; IX. 76; X. 134, 106; XI. 742; XII. 498; XIII. 295, 302, 303, 538; XIV. 455, 473; XV. 630, 700-735; XVI. 51-88, 150, 176; XVII. 8, 106. — 29. Dixitque Deus: Ecce dedi vobis omnem herbam, etc. I. 513; VI. 110; XVI. 623. — 30. Et cunctis animantibus, etc. XVI. 182, 623. — 31. Viditque Deus cuncta quæ fecerat; et erant valde bona. I. 424, 515; II. 65; V. 442; VI. 449; IX. 348, 494; X. 122, 200 à 245; XI. 242, 261; XII. 4, 47; XIII. 243; XIV. 15, 394, 460, 585; XV. 538; XVI. 234; XVII. 16, 86.

II.

1. Igitur perfecti sunt, etc. IX. 138, 379; XI. 487; XII. 75; XIII. 244; XIV. 194. — 2. Complevitque Deus die septimo opus suum, etc. I. 343; II. 12, 65, 434; V. 448; VI. 509; IX. 257, 728; X. 453; XI. 487; XIII. 228, 548; XIV. 82, 194, 270. — 3. Et benedixit diei septimo, et sanctificavit illum, etc. II. 64; VI. 43, 138; VII. 310; IX. 379; XI. 149, 486; XII. 75; XIII. 228, 548; XVII. 161. — 4. Istæ sunt generationes cœli et terræ, etc. I. 317; II. 357. — 7. Formavit igitur Dominus Deus hominem, etc. I. 318; II. 34; III. 14; IV. 631; IX. 103, 347, 403, 479, 514, 691, 692; X. 235, 561; XI. 303; XIII. 280-282; XIV. 373, 532; XV. 631-677; XVI. 520, 538. — 8. Plantaverat autem Dominus, etc. XV. 110. — 9. Produxitque Dominus, etc. X. 77, 667; XIV. 447. — 14. Nomen vero fluminis tertii, etc. XV. 110. — 15. Tulit ergo Dominus Deus hominem, etc. XVII. 111. — 16. Præcepitque ei dicens: Ex omni ligno paradisi comede. III. 554; IX. 492; XI. 245, 600; XIV. 318; XVI. 123. — 17. De ligno autem scientiæ, etc. III. 554; V. 369, 491, 493; VI. 427; VII. 7, 240, 336; VIII. 251, 394, 404-455, 509, 571; IX. 118-188, 492; X. 431, 496; XIII. 269-280, 351; XIV. 224, 225, 318, 486; XV. 481, 491; XVI. 84, 311, 673; XVII. 123, 125. — 18. Dixit quoque Dominus, etc. XIV. 83, 204, 647, 648; XVI. 113, 657; XVII. 106. — 19. Formatis igitur, etc. XV. 516; XVII. 2. — 20. Appellavitque Adam, etc. XII. 503; XVI. 13. — 21. Immisit ergo, etc. VIII. 159, 444, 621; IX. 496; X. 64, 74, 389, 434; XI. 163, 266; XII. 106; XIII. 531; XIV. 204. — 22. Et ædificavit Dominus, etc. V. 409; VI. 238, 249; VII. 442; X. 64, 74, 393; XI. 139; XII. 106, 496, 498, 503; XIII. 531; XIV. 182, 191, 204, 722. — 23. Dixitque Adam: Hoc nunc os ex ossibus meis, etc. II. 532; X. 328; XV. 516, 631-662, 701. — 24. Quamobrem relinquet homo, etc.

VIII. 6, 33, 177, 438, 477; IX. 191, 725; X. 460, 211, 309, 389; XI. 408; XII. 496, 498; XIV. 83, 205, 473; XV. 329, 512, 709-726, 744; XVI. 4, 433, 488, 670. — 25. Ecce autem uterque nudus, etc. VI. 412; VII. 3; XI. 600; XIII. 300; XV. 701, 729; XVI. 476-493, 489, 596, 674-695.

III.

1. Sed et serpens erat, etc. V. 269; VI. 496; VIII. 200, 204, 523; IX. 107, 144, 354; X. 23, 478, 618; XI. 205, 475, 600; XII. 298, 306, 310, 500, 503, 644; XIV. 89, 488; XV. 509; XVI. 98, 463; XVII. 498. — 2. Cui respondit mulier: De fructu, etc. VII. 45. — 4. Dixit autem serpens ad mulierem, etc. VI. 63; VIII. 3, 248, 252, 509, 571; IX. 478, 488; XI. 457, 578, 730. — 5. Scit enim Deus quod in quocumque die, etc. III. 390; V. 545; VII. 240, 349, 416; VIII. 252, 360; IX. 407, 478, 523, 666, 673; X. 3, 455; XI. 600, 730; XII. 489; XIII. 297, 548; XVI. 200; XVII. 498. — 6. Vidit igitur mulier quod bonum esset lignum, etc. II. 45; XII. 3; VIII. 422-448, 338, 367, 516; IX. 405, 488, 279, 400-473, 712; X. 253; XI. 45, 189, 205, 600; XII. 298, 310, 502; XIII. 300; XIV. 318, 488; XV. 509, 630, 700, 701; XVI. 13, 98; XVII. 498. — 7. Et aperti sunt oculi, etc. VI. 313, 467, 500; VII. 4, 407; VIII. 467; X. 375; XI. 575, 600; XII. 377; XIII. 300; XV. 538, 700-733; XVI. 13, 111, 189, 193, 420, 596, 619-695. — 8. Et cum audissent vocem Domini, etc. I. 510; II. 349, 364; IV. 595; VI. 102; VIII. 252, 400, 616; IX. 432; X. 217; XII. 377; XVI. 189. — 9. Vocavitque Dominus Deus Adam, etc. V. 460; VIII. 252; IX. 666; XI. 542; XIII. 274, 280; XIV. 318. — 10. Qui ait: Vocem tuam audiui, etc. XII. 377; XIV. 590, 648; XVI. 189. — 11. Cui dixit: Quis enim indicavit, etc. XIV. 590; XVI. 189, 193; XVII. 49. — 12. Dixitque Adam: Mulier, quam dedisti, etc. XIII. 296, 298. — 13. Et dixit Dominus Deus ad mulierem: Quare, etc. VIII. 219; XIII. 298. — 14. Et ait Dominus, etc. VIII. 148; IX. 517; XII. 45, 516; XVII. 403. — 15. Inimicitias ponam inter te, etc. VIII. 361, 516; IX. 182, 514, 545. — 16. Mulieri quoque dixit, etc. X. 63; XIII. 313; XV. 547; XVII. 18, 110. — 17. Adæ vero dixit, etc. VIII. 153, 629; IX. 63; XVI. 63, 84; XVII. 110, 423. — 18. Spinās et tribulos, etc. VI. 31; VIII. 629; IX. 501; X. 457; XI. 566; XVI. 84, 258. — 19. In sudore vultus tui vesceris pane, etc. I. 395, 465; V. 451, 277, 292, 460-468; VI. 181, 276, 284, 350, 395; VII. 252, 336; VIII. 82, 107-176, 231, 260, 304, 442, 453, 502; IX. 118-188, 221-292, 504, 547; X. 25, 157, 160, 184; XI. 447, 566, 571, 674, 734; XII. 45, 516; XIII. 280, 469; XIV. 79, 489, 594; XV. 481, 547; XVI. 63, 420, 502, 538; XVII. 104, 103, 410. — 20. Et vocavit Adam nomen uxoris, etc. IX. 516; X. 63; XI. 439; XV. 722. — 21. Fecit quoque Dominus Adæ et uxori ejus, etc. I. 506; VIII. 104; IX. 510, 657; XI. 600; XII. 501; XIV. 357; XVI. 674. — 22. Et ait: Ecce Adam, etc. IX. 184; XI. 600; XIV. 488; XVII. 102. — 23. Et emisit eam Dominus, etc. VII. 422; VIII. 252, 361; IX. 684; XVII. 102. — 24. Ejecitque Adam, etc. XIV. 489.

IV.

1. Adam vero cognovit, etc. V. 409; VII. 185; IX. 6; XIV. 89; XV. 725. — 2. Rursumque peperit fratrem, etc. IX. 6. — 3. Factum est autem post multos dies, etc. II. 479; XIV. 192; XVII. 412. — 4. Abel quoque obtulit de primogenitis, etc. II. 179; IX. 225; XIV. 320. — 5. Ad Cain vero, et ad munera illius, etc. IX. 225. — 6. Dixitque Dominus ad eum: Quare, etc. II. 348, 352; XIII. 312. — 7. Nonne si bene egeris, etc. XIII. 312. — 8. Dixitque Cain ad Abel, etc. V. 449; VIII. 160, 529; IX. 225, 725; X. 79. — 9. Et ait Dominus ad Cain, etc. XIII. 298; XIV. 193. — 10. Dixitque ad eum, etc. VIII. 430; XIV. 85. — 12. Cum operatus fueris eam, etc. XIV. 85, 193; XVII. 101. — 13. Dixitque Cain ad Dominum, etc. XIV. 194; XVII. 412. — 14. Ecce ejicis me hodie a facie tua, etc. XII. 371. — 15. Dixitque ei Dominus: Nequaquam ita fiet, etc. II. 368; IV. 314; VIII. 430, 446; IX. 231; XIV. 194, 216. — 16.

Egressusque Cain a facie, etc. XIV. 195; XVII. 101. — 17. Cognovit autem, etc. IV. 498; IX. 6, 461; XIII. 308, 344. — 18. Porro Henoch genuit Irad, etc. XIII. 321. — 22. Sella quoque genuit, etc. XIII. 321. — 23. Dixitque Lamech uxoribus, etc. XIII. 325. — 25. Cognovit quoque adhuc Adam, etc. IV. 498; XIII. 314, 322; XV. 725. — 26. Sed et Seth natus est filius, etc. XIII. 322.

V.

1. Hic est liber generationis Adam, etc. XIII. 325. — 2. Masculum et feminam creavit eos, etc. XIII. 321, 323. — 3. Vixit autem Adam centum triginta, etc. XIII. 315, 317. — 4. Et facti sunt dies Adam, etc. XIII. 314-320; XVII. 203. — 5. Et factum est omne tempus, etc. XIII. 314. — 6. Vixit quoque Seth centum, etc. XIII. 317. — 8. Et facti sunt omnes dies, etc. XIII. 320. — 9. Vixit vero Enos nonaginta annis, etc. XIII. 317. — 12. Vixit quoque Cainan, etc. XIII. 317. — 18. Vixitque Jared centum, etc. XIII. 318. — 21. Porro Henoch, etc. X. 79. — 24. Ambulavitque cum Deo, etc. V. 428; XIV. 195; XV. 336, 339. — 25. Vixit quoque Mathusala, etc. XIII. 316. — 27. Et facti sunt omnes dies, etc. XIII. 316. — 28. Vixit autem Lamech, etc. XIII. 316. — 31. Et facti sunt omnes dies Lamech, etc. X. 394; XIII. 316; XIV. 196.

VI.

1. Cumque crepissent homines, etc. VIII. 98; XII. 77, 81; XIII. 321-327, 610. — 3. Dixitque Deus: Non permanebit, etc. IV. 401, 425; XI. 303; XII. 516; XIII. 328, 471; XIV. 93; XV. 213. — 4. Gigantes autem erant, etc. XIII. 327. — 5. Videns autem Deus quod inulta, etc. X. 7; XIII. 329. — 6. Pœnituit eum quod hominem fecisset, etc. I. 338; V. 443; VI. 96; XIII. 295. — 7. Delebo, inquit, hominem quem creavi; etc. I. 338; V. 443; VIII. 5; XII. 347; XIII. 329. — 9. Ite sunt generationes Noe, etc. XIII. 329, 342. — 11. Corrupta est autem, etc. X. 91. — 14. Fac tibi arcam de lignis, etc. IX. 314; X. 91, 272, 363; XIV. 204. — 16. Fenestram in arca facies, etc. XI. 139; XIII. 329. — 17. Ecce ego adducam aquas, etc. VI. 528; IX. 485. — 18. Ponamque fœdus meum tecum, etc. IX. 485. — 19. Et ex cunctis animantibus, etc. XIII. 331. — 20. De volucribus juxta genus suum, etc. XIII. 331. — 22. Fecit igitur Noe omnia, quæ præceperat illi Deus. I. 357.

VII.

1. Dixitque Dominus, etc. V. 449; VIII. 243; XV. 336, 339. — 2. Ex omnibus animantibus, etc. IX. 524; XIII. 330; XIV. 195. — 3. Sed et de volatilibus cœli septena, etc. XIV. 204. — 4. Adhuc enim, et post dies septem ego pluviam, etc. VI. 244. — 6. Eratque sexcentorum annorum, etc. XIII. 316; XIV. 196. — 7. Et ingressus est Noe et filii ejus, etc. X. 389, 403; XIV. 197. — 8. De animantibus quoque mundis, etc. VIII. 160. — 9. Duo et duo ingressa sunt, etc. X. 389. — 10. Cumque transissent septem dies, etc. XIII. 318. — 11. Anno sexcentesimo vitæ Noe, etc. XIII. 318, 328. — 14. Ipsi et omne animal, etc. IX. 524; X. 114. — 20. Quindecim cubitis altior fuit, etc. IX. 349, 520; XIV. 197. — 21. Consumptaque est omnis caro quæ movebatur, etc. XV. 695. — 22. Et cuncta in quibus spiraculum vitæ, etc. VI. 528; XII. 538; XIII. 282; XV. 695. — 23. Et delevit omnem substantiam, etc. XIV. 195.

VIII.

1. Recordatus autem Deus Noe, etc. XII. 77, 610. — 2. Et clausi sunt fontes abyssi, etc. X. 75. — 4. Requievitque arca mense septimo, etc. XIII. 318; XIV. 197. — 5. At vero aquæ ibant, etc. XIII. 318. — 6. Cumque transissent quadraginta, etc. X. 336, 363; XIV. 197. — 7. Qui egrediebatur, etc. VII. 241; IX. 501. — 8. Emisit quoque columbam, etc. X. 367. — 9. Quæ cum non invenisset ubi, etc. X. 356. — 11. At illa venit ad eum, etc. IV. 28; VIII. 211; X. 363, 367. — 12. Expectavitque, etc. XIV. 197. — 13. Igitur sexcentesimo primo, etc. XIV. 197. — 14. Mense se-

cundo, septimo, etc. XIV. 197. — 18. Egressus est ergo Noe, etc. XIV. 198. — 20. *Ædificavit autem Noe altare Domino, etc. XIII. 321; XIV. 198.*

IX.

1. *Benedixitque Deus Noe, etc. XIV. 198; XV. 726.* — 2. *Et terror vester ac tremor, etc. XV. 726.* — 3. *Et omne quod movetur et vivit erit vobis in cibum, etc. I. 466.* — 5. *Sanguinem enim animarum vestrarum, etc. XV. 263.* — 6. *Quicumque effuderit humanum sanguinem, etc. XIV. 401.* — 12. *Dixitque Deus : Hoc signum, etc. IX. 88; XIV. 500.* — 17. *Dixitque Deus ad Noe : Hoc erit, etc. XIV. 198.* — 19. *Tres isti filii sunt Noe; et ab his, etc. IX. 101.* — 20. *Cœpitque Noe, etc. IV. 80; XIV. 198.* — 21. *Bibensque vinum, etc. IV. 80; XIII. 333, 663; XV. 526.* — 22. *Quod cum vidisset Cham. IV. 80; IX. 486; XVI. 266.* — 24. *Evigilans autem Noe, etc. IV. 80; XIII. 333; XIV. 198; XVI. 266.* — 25. *Ait : Maledictus Chanaan, etc. IV. 406; IX. 554; XIII. 332, 439; XIV. 216; XVI. 266, 743.* — 26. *Dixitque : Benedictus Dominus, etc. XIV. 199.* — 27. *Dilatet Deus Japhet et habitet in tabernaculis, etc. II. 104; XIII. 332; XIV. 199.*

X.

8. *Porro Chus genuit Nemrod, etc. XIII. 334.* — 9. *Et erat robustus venator, etc. XIII. 335.* — 20. *Hi sunt filii Cham, etc. IV. 61.* — 24. *De Sem quoque nati sunt, etc. XIII. 334.* — 25. *Natique sunt Heber, etc. 339, 340.* — 26. *Qui Jectan genuit Elmodad, etc. XIII. 340.* — 31. *Isti filii Sem, etc. IV. 61; XIII. 333, 343.* — 32. *Ilæ familiæ Noe, etc. IV. 61.*

XI.

1. *Erat autem terra, etc. IV. 20, 61; VII. 378; X. 359; XIII. 335, 340, 343.* — 4. *Et dixerunt : Venite, etc. VIII. 591, 593.* — 5. *Descendit autem Dominus, etc. XIII. 336.* — 6. *Et dixit : Ecce unus, etc. XIII. 336.* — 7. *Venite igitur, descendamus, etc. XIII. 336.* — 9. *Et idcirco vocatum est nomen ejus, etc. X. 359; XIII. 335.* — 10. *Hæ sunt generationes Sem, etc. XIII. 339.* — 11. *Vixitque Sem postquam, etc. XIII. 339.* — 27. *Hæ sunt autem, etc. X. 393, 540; XIII. 342.* — 28. *Mortuusque est Aran, etc. XIII. 342.* — 29. *Duxerunt autem Abram, etc. XIII. 342.* — 31. *Tulit itaque Thare, etc. X. 314, 393, 540; XIII. 342, 343; XIV. 331.* — 32. *Et facti sunt dies Thare, etc. XIII. 343, 348.*

XII.

1. *Dixit autem Dominus ad Abram, etc. V. 140; XI. 469, 607, 743; XII. 378, 400; XIII. 344, 363; XIV. 199.* — 2. *Faciamque te in gentem magnam, etc. II. 286; V. 140.* — 3. *Benedicam benedictibus tibi, etc. II. 53, 198; VI. 536; VIII. 430; IX. 64, 464, 694, 724; XIII. 363; XIV. 199, 329; XV. 486.* — 4. *Egressus est itaque, etc. IV. 423; XIII. 344.* — 5. *Tulitque Sarai uxorem suam, etc. X. 228.* — 7. *Apparuit autem Dominus, etc. XII. 378; XIII. 345.* — 8. *Et inde transgrediens ad montem, etc. XIII. 346.* — 9. *Perrexitque Abram vadens, etc. XIII. 346.* — 10. *Facta est autem fames in terra, etc. II. 144; VIII. 329, 384.* — 12. *Et quod cum viderint te Ægyptii, etc. XI. 308.* — 13. *Dic ergo, obsecro te, etc. XIV. 314, 368, 455.* — 14. *Cum itaque ingressus esset, etc. XIII. 346.* — 17. *Flagellavit autem Dominus, etc. IX. 555; XIII. 346.* — 20. *Præcepitque Pharaon, etc. IX. 555; X. 79; XIII. 345.*

XIII.

1. *Ascendit ergo Abram de Ægypto, etc. XIV. 89.* — 2. *Erat autem dives valde, etc. VIII. 566; IX. 298; X. 228.* — 3. *Reversusque est per iter, etc. VIII. 597.* — 8. *Dixit ergo Abram ad Lot, etc. X. 393, 540; XIV. 331.* — 10. *Elevatis itaque Lot oculis, etc. XIII. 492.* — 15. *Omnem terram, quam conspicias, etc. X. 314.* — 18. *Movens igitur tabernaculum suum, etc. XIII. 346.*

XIV.

1. *Factum est autem in illo tempore, etc. XIII. 346.* — 14. *Quod cum audisset Abram, etc. IV. 574; X. 393, 540.* — 18. *At vero Melchisedech rex Salem, etc. II. 466; IV. 80; V. 453; VII. 520; VIII. 318; XI. 384; XIII. 381; XIV. 497; XV. 628.* — 19. *Benedixit ei et ait : Benedictus Abram, etc. XIV. 499.* — 20. *Et benedictus Deus excelsus, quo protegente, etc. XIII. 346, XV. 628.*

XV.

1. *His itaque transactis, factus est sermo, etc. XIII. 347; XIV. 329.* — 4. *Statimque sermo Domini, etc. XIII. 349; XIV. 329.* — 5. *Eduxitque eum foras, et ait illi, etc. VI. 396; XV. 338.* — 6. *Credidit Abram Deo, et reputatum, etc. VI. 6, 68; VIII. 281; IX. 287; X. 153; XI. 411, 473; XIII. 347; XVII. 170, 176.* — 7. *Dixitque ad eum : Ego Dominus, etc. XIII. 347.* — 9. *Et respondens Dominus : Sūme, etc. IX. 528; XIII. 362.* — 10. *Qui tollens universa hæc, etc. IX. 527; XV. 81.* — 13. *Dictum est ad eum : Scito, etc. IV. 422; VI. 244.* — 17. *Cum ergo occubisset sol, facta est, etc. IX. 527.* — 18. *In illo die pepigit Dominus, etc. XIII. 364; XIV. 154.* — 21. *Et Amorrhæos, et Chananaeos, etc. XIII. 347.*

XVI.

1. *Igitur Sarai, uxor Abram, non genuerat, etc. VI. 242; XIV. 356; XVI. 134.* — 2. *Dixit marito suo : Ecce conclusit me, etc. X. 409; XIII. 631; XIV. 151; 314, 329, 356, 523; XVI. 134.* — 3. *Tulit Agar Ægyptiam ancillam, etc. IV. 392.* — 4. *Qui ingressus est ad eam. At illa, etc. X. 409; XI. 240; XIII. 631; XIV. 314-368, 523.* — 5. *Dixitque Sarai ad Abram, etc. II. 141; X. 406.* — 6. *Cui respondens Abram, etc. II. 483; VI. 8; XIII. 349.* — 9. *Dixitque ei angelus Domini, etc. VI. 8; X. 406; XI. 240.* — 10. *Et rursum : Multiplicans, etc. VI. 8.* — 12. *Ille erit ferus homo, manus ejus, etc. II. 430.* — 15. *Peperitque Agar Abre filium, etc. X. 7, 404; XIV. 346.* — 16. *Octoginta et sex annorum, etc. XVI. 134.*

XVII.

1. *Postquam vero nonaginta et novem, etc. XI. 467; XII. 400; XIII. 350.* — 2. *Ponamque fœdus meum, etc. IX. 88; XIII. 350.* — 4. *Dixitque ei Deus : Ego sum et pactum meum tecum, etc. II. 556; IV. 547; XII. 81; XV. 688; XVI. 37, 333.* — 5. *Nec ultra vocabitur nomen tuum Abram, etc. VI. 501; XIII. 340, 351, 474; XV. 688; XVI. 37, 265, 333, 521.* — 7. *Et statuam pactum meum, etc. IX. 88.* — 8. *Daboque tibi et semini tuo, etc. XIV. 155.* — 9. *Dixit iterum Deus ad Abraham : Et tu, etc. XIV. 102, 270, 375, 396; XV. 128.* — 10. *Hoc est pactum meum quod, etc. X. 550; XIII. 321; XIV. 163.* — 11. *Et circumcidetis carnem, etc. XIII. 321.* — 12. *Infans octo dierum circumcidetur in vobis, etc. VII. 252, 338; XIV. 163, 256; XVI. 64, 234, 403-495.* — 14. *Masculus, cujus præputii caro circumcisa non fuerit, delebitur, etc. XIV. 102, 270, 395-397; XV. 128, 727; XVI. 114, 140, 213, 234, 388, 405, 512-537.* — 17. *Cecidit Abraham in faciem suam, etc. IV. 381; XIV. 368, 515.* — 21. *Pactum vero meum statuam ad Isaac, etc. XIII. 350.*

XVIII.

1. *Apparuit autem ei Dominus, etc. II. 345, 348; VI. 102; VII. 283; VIII. 104; IX. 235; XI. 474; XII. 379, 400; XIII. 279, 352; XIV. 89, 115, 590.* — 2. *Cumque elevasset oculos, apparuerunt ei, etc. II. 164, 414; XII. 400; XIV. 89.* — 3. *Et dixit : Domine, si inveni gratiam, etc. XIII. 352.* — 4. *Sed afferam paucillum aquæ, et lavate, etc. II. 421; VII. 392; XII. 22.* — 8. *Tulit quoque butyrum et lac, etc. V. 487; XII. 202.* — 9. *Cumque comedissent, dixerunt, etc. V. 487.* — 10. *Cui dixit : Revertens veniam ad te, etc. II. 312; IV. 617; XIII. 200.* — 11. *Erant autem ambo senes, provecetique. XI. 677; XVI. 134.* — 12. *Quæ risit occulte,*

dicens : etc. VII. 86 ; VIII. 353 ; XVI. 526. — 14. Numquid Deo quidquam est difficile, etc. V. 124 ; XVI. 526. — 15. Negavit Sara, dicens : Non risi, etc. XII. 498. — 18. Cum futurus sit in gentem, etc. XIII. 200, 352. — 20. Dixit itaque Dominus : Clamor, etc. IV. 412, 618 ; XII. 30 ; XIII. 201. — 21. Descendam et videbo, utrum clamorem, etc. VIII. 5. — 23. Et appropinquans, ait, etc. XII. 310. — 24. Si fuerint quinquaginta justi in civitate, peribunt simul, etc. VII. 139. — 26. Dixitque Dominus ad eum, etc. XVI. 411. — 27. Respondensque Abraham, etc. X. 285 ; XI. 279, 401. — 32. Obsecro, inquit, ne irascaris, Domine, etc. XII. 310. — 33. Abiitque Dominus, postquam cessavit loqui, etc. XII. 379.

XIX.

1. Veneruntque duo Angeli Sodomam vespere, etc. II. 164 ; IX. 235 ; XII. 380 ; XIII. 610, 654 ; XIV. 334. — 2. Et dixit : Obsecro, domini, declinate, etc. XII. 22, 380. — 5. Vocaveruntque Lot, et dixerunt, etc. XII. 236. — 8. Habeo duas filias, quæ necdum cognoverunt virum, etc. XII. 227. — 9. At illi dixerunt : Recede, etc. VI. 431. — 10. Et ecce miserunt manum viri, etc. IV. 572. — 11. Et eos qui foris erant, etc. XII. 236. — 12. Dixerunt autem ad Lot, etc. IV. 514 ; XV. 339. — 17. Eduxeruntque eum, et posuerunt extra, etc. XIII. 201. — 19. Quia invenit servus tuus gratiam coram te, etc. XII. 380. — 22. Festina et salvare tibi : quia non, etc. XIII. 660. — 23. Sol egressus est super terram, etc. XV. 445. — 24. Igitur Dominus pluit super Sodomam, etc. X. 675 ; XIII. 333 ; XV. 732. — 25. Et subvertit civitates has, et omnem circa regionem, etc. XV. 732. — 26. Respicisne uxor ejus post te, etc. VI. 426, 453 ; VIII. 390 ; IX. 207, 277 ; XII. 326. — 29. Cum enim subverteret Deus civitates, etc. IX. 122, 128. — 31. Dixitque major ad minorem : Pater, etc. VIII. 671. — 33. Dederunt itaque patri suo bibere vinum, etc. XIV. 314. — 35. Dederunt etiam et illa nocte patri suo, etc. XIV. 314. — 36. Conceperunt ergo duæ filiæ, etc. IX. 272. — 37. Peperitque major filium et vocavit, etc. IV. 522, 541 ; IX. 272. — 38. Minor quoque peperit filium, etc. IV. 541 ; VIII. 671.

XX.

2. Dixitque de Sara, uxore sua : Soror mea, etc. XII. 229 ; XIII. 353 ; XIV. 314, 368, 455. — 3. Venit autem Deus ad Abimelech, etc. IX. 555 ; XIII. 353. — 6. Dixitque ad eum Deus : Et ego scio, etc. IV. 548, 549 ; XVI. 140. — 7. Nunc ergo redde viro suo uxorem, etc. XIII. 363. — 11. Respondit Abraham : Cogitavi mecum, etc. VI. 82. — 12. Alias autem et vere soror mea, etc. XIII. 353.

XXI.

1. Visitavit autem Dominus Saram, etc. VI. 4 ; XI. 467 ; XV. 732. — 2. Concepitque et peperit, etc. VIII. 268 ; X. 7 ; XIII. 210, 313. — 3. Vocavitque Abraham nomen filii, etc. X. 7, 404. — 5. Cum centum esset annorum, etc. IV. 423. — 6. Dixitque Sara : Risum, etc. XIII. 353. — 9. Cumque vidisset Sara filium, etc. VI. 8 ; X. 405, 409. — 10. Ejice ancillam hanc et filium ejus, etc. II. 104 ; IV. 57 ; VI. 8 ; X. 7, 403, 408, 409 ; XII. 305 ; XIII. 632 ; XV. 76. — 12. Cui dixit Deus : Non tibi videatur, etc. IV. 423 ; VI. 4 ; IX. 225, 238 ; X. 405 ; XII. 121, 305 ; XIII. 353, 355. — 19. Aperuitque oculos ejus Deus, etc. IV. 323 ; XV. 538, 700 ; XIV. 13.

XXII.

1. Quæ postquam gesta sunt, etc. XI. 452 à 484 ; XII. 400 ; XIII. 313 ; XIV. 205. — 2. Ait illi : Tolle filium tuum, etc. II. 105 ; IV. 573 ; XII. 400. — 3. Igitur Abraham de nocte consurgens, etc. IV. 493 ; V. 449 ; XIII. 298. — 6. Tulit quoque ligna holocausti, etc. XII. 374 ; XIV. 199, 633. — 10. Extenditque manum et arripuit gladium, etc. II. 106 ; IV. 493 ; IX. 298 ; XIII. 354 ; XIV. 349. — 12. Dixitque ei : Non extendas manum tuam, etc. II. 473 ; VI. 5 ; VIII. 362, 468, 650 ; XII. 117, 360 ; XIV. 557 à 599, 633. — 13. Levavit Abraham oculos suos, etc. II. 302 ; IV. 2 ; V. 449 ; VIII. 51 ; XIV. 633. — 15. Vocavit autem angelus Domini,

etc. XII. 461. — 16. Per meretricium juravi, dicit Dominus, etc. VI. 352 ; VII. 132, 520 ; VIII. 270 ; IX. 609 ; XIII. 354 ; XV. 322. — 17. Benedicam tibi, et multiplicabo, etc. II. 145, 151 ; VI. 7, 396, 409, 532 ; XII. 401 ; XIII. 354, 632 ; XV. 430 à 469 ; XVII. 65, 108. — 18. Et benedicentur in semine tuo omnes gentes, etc. II. 99, 130 à 158, 574, 577 ; V. 128, 403, 538 ; VI. 4, 7, 14, 198, 232, 391, 395, 454, 532, 534 ; VII. 82, 471 ; VIII. 270 ; IX. 161, 163, 253, 609, 624, 724 ; X. 23, 277-287, 359, 388, 409, 443 ; XI. 171, 452, 469 ; XIII. 474, 514, 632-665 ; XIV. 206 à 239 ; XV. 9, 20, 200-244, 308-358, 430-486 ; XVI. 265, 521.

XXIII.

1. Vixit autem Sara centum, etc. XII. 282 ; XIII. 354. — 2. Et mortua est in civitate, etc. XIV. 608. — 3. Cumque surrexisset ab officio, etc. IV. 580. — 7. Surrexit Abraham, et adoravit, etc. IV. 429 ; XIV. 608.

XXIV.

1. Erat autem Abraham senex, etc. XII. 229. — 2. Dixitque ad servum seniosem, etc. VIII. 478 ; IX. 163 ; X. 626 ; XII. 118 ; XIII. 354 ; XIV. 206, 455, 474 ; XV. 628. — 3. Ut adjurem te per Dominum, etc. XIII. 320, 354 ; XIV. 474 ; XV. 628. — 4. Sed ad terram et cognationem meam, etc. X. 626 ; XII. 118 ; XIII. 320. — 9. Posuit ergo servus manum, etc. IX. 109 ; XIV. 206. — 10. Tulitque decem camelos, etc. XIII. 342. — 51. Quod cum audisset puer Abraham, etc. IV. 562.

XXV.

1. Abraham vero aliam duxit, etc. XIII. 355 ; XIV. 523 ; XVI. 135. — 2. Quæ peperit ei, etc. IV. 522 ; XVI. 135. — 5. Deditque Abraham, etc. X. 408 ; XII. 305 ; XIII. 355. — 6. Filiis autem concubinarum, etc. XII. 305. — 9. Et sepelierunt eum Isaac et Ismael, etc. XII. 282 ; XIII. 1. — 10. Quem emerat a filiis Heth, etc. XII. 282. — 13. Et hæc nomina filiorum ejus, etc. X. 7. — 17. Et facti sunt anni vitæ Ismaelis, etc. XIII. 355 ; XV. 629. — 18. Habitavit autem ab Hevila, etc. IV. 560. — 19. Hæ quoque sunt generationes, etc. IV. 560. — 20. Qui cum quadraginta esset annorum, etc. IV. 560. — 21. Deprecatusque est Isaac Dominum, etc. IV. 560 ; XIV. 356. — 22. Sed collidebantur in utero, etc. II. 116 ; VI. 25 ; X. 65, 405, 498. — 23. Qui respondens ait : Duæ gentes sunt in utero tuo, etc. II. 116 ; V. 449 ; VI. 25 ; VIII. 201, 446, 631 ; IX. 6, 225 à 258, 341, 624 ; X. 65, 150 ; XIII. 95, 355 ; XIV. 27 ; XVI. 28 ; XVII. 98. — 24. Jam tempus pariendi advenerat, etc. X. 404 ; XV. 76. — 25. Qui prior egressus est rufus erat, etc. IV. 550 ; VI. 18, 501 ; IX. 223 ; X. 149 ; XII. 62, 78. — 26. Sexagenarius erat Isaac quod, etc. IV. 399, 423. — 27. Quibus adultis, factus est Esau, etc. VI. 14 ; VIII. 481 ; IX. 320 ; XIII. 357. — 29. Coxit autem Jacob pulmentum, etc. X. 149 ; XV. 139. — 30. Ait : Da mihi de coctione, etc. VII. 196, 197 ; VIII. 499 ; X. 148. — 31. Cui dixit Jacob, etc. VI. 13 ; X. 149. — 33. Ait Jacob : Jura ergo, etc. I. 423 ; IX. 624 ; XIII. 356. — 34. Et sic accepto pane et lentis edulio, etc. I. 466 ; II. 15 ; VIII. 499 ; XI. 15 ; XIII. 356 ; XV. 139.

XXVI.

1. Orta autem fame super terram, etc. VIII. 329, 384 ; XIII. 356 ; XV. 322. — 2. Apparuitque ei Dominus, etc. II. 334. — 3. Et peregrinare in ea, eroque tecum, etc. XV. 475. — 4. Et multiplicabo semen tuum sicut stellas cæli, etc. II. 146 ; V. 128 ; VIII. 597 ; IX. 694 ; X. 287 ; XIV. 191, 206, 213 ; XV. 9, 147, 336, 475, 482. — 5. Eo quod obedierit Abraham voci, etc. XIII. 356 ; XV. 9, 322. — 7. Qui cum interrogaretur a viris loci illius, etc. XII. 229 ; XIV. 335, 368. — 8. Cumque pertransissent dies plurimi, etc. IX. 555. — 11. Qui tetigerit hominis hujus uxorem, etc. IX. 555. — 24. Ubi apparuit ei Dominus in ipsa nocte, etc. XIII. 356 ; XVI. 589. — 31. Surgentes mane, juraverunt sibi, etc. II. 44.

XXVII.

1. Senuit autem Isaac, et caligaverunt oculi ejus, etc. I. 467; VI. 12; XIII. 356; XIV. 201. — 6. Dixit filio suo Jacob: Audivi patrem tuum, etc. VI. 14. — 15. Et vestibus Esau valde bonis, etc. IV. 582. — 16. Pelliculasque hædorum circumdedit manibus, etc. IV. 582; VIII. 97; XII. 230. — 19. Dixitque Jacob: Ego sum, etc. VI. 18; XII. 198, 230. — 22. Accessit ille ad patrem, et palpato eo, etc. VI. 25. — 23. Et non cognovit eum, etc. VI. 25. — 26. Dixit ad eum: Accede ad me, etc. XIV. 339. — 27. Accessit et osculatus est eum, etc. XIV. 339. — 28. Det tibi Deus de rore cæli, etc. VI. 11. — 31. Coctosque de venatione cibos, etc. VI. 16, 25. — 33. Expavit Isaac stupore vehementi, etc. XIII. 357. — 35. Qui ait: Venit germanus tuus. VI. 14; X. 408. — 36. At ille subjunxit: Juste vocatum est, etc. X. 449, 288. — 37. Respondit Isaac, etc. VI. 17; X. 149. — 38. Cui Esau: Num nam, etc. VI. 17. — 39. Motus Isaac, dixit ad eum, etc. VI. 19. — 40. Erit benedictio tua. Vives in gladio, etc. VI. 19; XIV. 356.

XXVIII.

1. Vocavit itaque Isaac Jacob, et benedixit eum, etc. XIII. 320, 357. — 2. Sed vade, et proficiscere, etc. X. 393, 540; XIII. 320. — 10. Igitur egressus Jacob, etc. XIII. 358; XV. 323. — 11. Cumque venisset, etc. IV. 2; VI. 401, 500; VIII. 51, 481; XIV. 200. — 12. Viditque in somnis scalam stantem, etc. VIII. 406, 481; X. 2, 376; XIV. 234. — 13. Et Dominum innixum scalæ, etc. XV. 9. — 14. Eritque semen tuum quasi pulvis, etc. V. 121; XIV. 206, 213; XV. 9, 495. — 15. Et ero custos tuus quocumque, etc. XV. 9, 323. — 16. Cumque vigilasset Jacob de somno, etc. XII. 374. — 18. Surgens ergo Jacob mane, etc. X. 376; XII. 397; XIV. 200. — 19. Appellavitque nomen urbis Bethel, etc. XIII. 358. — 20. Vovit etiam votum, dicens, etc. IV. 641.

XXIX.

1. Profectus ergo Jacob, etc. X. 405. — 7. Dixitque Jacob: Adhuc, etc. V. 297. — 10. Quam cum vidisset Jacob, etc. X. 540. — 12. Et indicavit ei quod frater esset, etc. X. 393. — 15. Dixit ei: Num quia frater meus, etc. V. 358; X. 393, 540. — 17. Sed Lia lippis erat oculis, etc. XI. 593; XIV. 338. — 23. Et vespere Liam filiam, etc. XIII. 358. — 30. Tandemque potitus optatis, etc. XIV. 338.

XXX.

1. Cernens autem Rachel, etc. VI. 212; X. 405; XIV. 340. — 3. At illa: Habeo, inquit, etc. XV. 76. — 9. Sentiens Lia quod parere, etc. XIV. 451. — 13. Dixitque Lia: Hoc pro, etc. XIV. 451. — 14. Egressus autem Ruben tempore, etc. XIV. 342. — 16. Redentique ad vesperam Jacob, etc. XIV. 342. — 22. Recordatus quoque Dominus Rachelis, etc. IV. 495. — 28. Constitue mercedem, etc. IV. 495. — 37. Tollens ergo Jacob virgas populeas, etc. XI. 695; XII. 487; XIII. 265; XVI. 215. — 39. Factumque est ut in ipso, etc. XIII. 389. — 41. Igitur quando primo tempore, etc. XII. 487. — 42. Quando vero serotina, etc. XVI. 215. — 43. Dilatusque est homo ultra modum, etc. XI. 695.

XXXI.

18. Tulitque omnem substantiam suam, etc. X. 229. — 19. Eo tempore ierat Laban ad tondendas oves, etc. IV. 562. — 41. Sicque per viginti annos in domo tua servivi, etc. I. 358, 42; IV. 419. — 44. Veni ergo et ineamus fœdus, etc. IX. 272. — 53. Deus Abraham, et Deus Nachor, etc. II. 44.

XXXII.

7. Timuit Jacob valde, etc. X. 229. — 10. Minor sum cunctis miserationibus tuis, etc. X. 229. — 18. Respondebis: Servi tui Jacob, etc. VI. 25. — 23. Traductisque omnibus quæ, etc. VI. 22; XIV. 590. — 24. Mansit solus;

et ecce, etc. IV. 584; VI. 26, 501; X. 287; XIV. 89, 200, 474, 652. — 25. Qui cum videret quod eum, etc. XIV. 474. — 26. Dixitque ad eum: Dimitte me. IX. 250; X. 287. — 28. At ille, nequaquam, inquit, etc. VI. 14; VIII. 481, 538; IX. 223-284, 316; X. 133, 257; XIII. 358. — 30. Vocavitque Jacob nomen loci illius Phanuel, etc. II. 344, 349; XI. 743; XIV. 89, 590, 652. — 31. Ortusque est ei statim sol, etc. IX. 218; XIV. 200.

XXXIII.

1. Elevans autem Jacob oculos suos, etc. XII. 22. — 3. Et ipse progrediens adoravit, etc. VI. 21. — 17. Et Jacob venit in Socoth, etc. VIII. 670.

XXXV.

1. Interea locutus est Deus ad Jacob, etc. X. 405. — 2. Jacob vero convocata, etc. IV. 563. — 4. Dederunt ergo ei omnes deos alienos, etc. IV. 563; VIII. 670. — 11. Dixitque ei: Ego Deus omnipotens, etc. IV. 580. — 15. Vocansque nomen loci, etc. IV. 580. — 19. Mortua est ergo Rachel, et sepulta est, etc. II. 574. — 22. Cumque habitaret in illa regione, etc. XIV. 344. — 26. Filii Zelp hæ ancillæ Liæ, etc. XIV. 344. — 28. Et complexi sunt dies Isaac, etc. IV. 423. — 29. Consumptusque ætate mortuus est, etc. XIII. 41.

XXXVI.

7. Divites enim erant valde, etc. VI. 25. — 37. Hoc quoque mortuo, etc. VIII. 390.

XXXVII.

1. Habitavit autem Jacob in terra Chanaan, etc. IX. 4. — 9. Aliud quoque vidit somnium, etc. II. 574. — 26. Dixit ergo Judas fratribus suis, etc. XIV. 343. — 28. Et prætereuntibus Madianitis negotiatoribus, etc. IV. 589; VI. 104; IX. 217, 250, 259; X. 608; XIV. 343. — 33. Quam cum agnovisset pater, etc. XII. 9.

XXXVIII.

1. Eodem tempore descendens Judas, etc. XIII. 663. — 8. Dixit ergo Judas ad Onam, etc. XII. 188. — 10. Et idcirco percussit eum, etc. XII. 188. — 13. Nuntiatumque est Tamar, etc. XIV. 343. — 14. Quæ, depositis viduitatis, etc. XII. 234. — 18. Ait Judas: Quid tibi vis, etc. XII. 234; XIV. 343. — 27. Instante autem partu, etc. IX. 3. — 30. Postea egressus est frater ejus, etc. XIV. 344.

XXXIX.

1. Igitur Joseph ductus est, etc. VIII. 45, 84; IX. 4.

XLI.

1. Post duos annos vidit Pharaon, etc. VI. 59; VIII. 15; IX. 4, 191. — 25. Respondit Joseph somnium, etc. IX. 556. — 26. Septem boves pulchræ, etc. IV. 493. — 32. Quod cum autem vidisti, etc. IX. 191. — 38. Locutusque est ad eos, etc. IV. 425. — 40. Tu eris super domum meam, etc. IX. 237, 250. — 46. Triginta autem annorum erat, etc. IV. 422.

XLII.

1. Audiens autem Jacob quod alimenta, etc. II. 141; XII. 230. — 9. Recordatusque somniorum, etc. IV. 496. — 14. Hoc est, ait, quod locutus sum, etc. IV. 496.

XLIII.

1. Interim fames omnem terram vehementer, etc. II. 141. — 8. Judas quoque dixit patri suo: Mitte puerum mecum, etc. IV. 422. — 16. Quos cum ille vidisset, et Benjamin simul, etc. VI. 276.

XLIV.

5. Scyphus, quem furati estis, etc. IV. 496.

XLV.

6. Biennium est enim quod cepit, etc. IV. 422. — 7.

Parasitique me Deus ut reseruemini, etc. IX. 489. — 16. Audiatumque est, et celebri sermone, etc. IV. 406.

XLVI.

8. Hæc sunt autem nomina filiorum, etc. XIII. 359. — 11. Filii Levi: Gerson, etc. IV. 422. — 17. Filii Aser, etc. XIII. 359. — 22. Hi filii Rachel quos, etc. V. 487. — 26. Cunctæ animæ, quæ, etc. II. 532. — 27. Filii autem Joseph, qui nati sunt ei, etc. II. 464; XII. 447; XIII. 288. — 31. Respondebitis: Viri pastores sumus, etc. IV. 418.

XLVII.

4. Ingressus ergo Joseph nuntiavit, etc. XIV. 201. — 9. Respondit: Dies peregrinationis, etc. IV. 423. — 29. Cumque appropinquare cerneret, etc. XIII. 41; XIV. 455. — 30. Sed dormiam cum patribus meis, etc. XII. 282; XIII. 41.

XLVIII.

5. Duo ergo filii tui, qui, etc. V. 438; VI. 242; IX. 498; XIV. 451. — 6. Reliquos autem quos genueris, etc. V. 438; VI. 242; XI. 498. — 14. Qui extendens manum dexteram, etc. I. 467; IX. 225. — 19. Qui renuens, ait: Scio, etc. XIII. 360.

XLIX.

1. Vocavit autem Jacob filios suos, etc. IV. 1237; X. 308; XIV. 206. — 2. Congregamini et audite filii Jacob, etc. XIV. 206. — 4. Effusus est sicut aquæ, non crescas, etc. II. 404. — 5. Simeon et Levi fratres, etc. IV. 409. — 7. Maledictus furor eorum, etc. IX. 237. — 8. Juda, te laudabunt fratres tui, etc. VIII. 671; XIII. 360; XIV. 206, 313, 344. — 9. Catulus leonis Juda, etc. VI. 149; VII. 233; IX. 312; XI. 387, 735; XIV. 206. — 10. Non auferetur sceptrum de Juda, etc. VIII. 478; IX. 498; X. 558; XIII. 390, 415; XIV. 357. — 12. Pulchriores sunt oculi ejus, etc. XIV. 206, 343, 344. — 27. Benjamin lupus rapax, etc. VII. 403, 573; IX. 592, 599; XI. 319.

L.

2. Præcepitque servis suis, etc. XIII. 41. — 3. Quibus jussa explentibus, etc. XII. 41. — 22. Et habitavit in Ægypto, etc. IV. 322, 423; XIII. 359. — 24. Cumque adjurasset eos, etc. XII. 282; XIII. 41. — 25. Mortuus est, expletis, etc. IV. 422.

LIBER EXODI.

Tome IV, de la page 411 à la page 458.

I.

10. Venite, sapienter opprimamus eum, etc. IX. 164. — 14. Atque ad amaritudinem, etc. X. 608. — 15. Dixit autem rex, etc. XIII. 92. — 17. Timuerunt autem obstetrices, etc. XII. 235. — 19. Quæ responderunt, etc. IV. 497; XII. 198. — 20. Bene ergo fecit Deus, etc. IV. 497; XII. 198, 235.

II.

1. Egressus est post hæc, etc. IX. 237. — 5. Ecce autem descendebat filia, etc. XIII. 360. — 8. Respondit: Vade, etc. XIII. 361. — 9. Ad quam locuta filia Pharaonis, etc. XIII. 361. — 10. Quem illa adoptavit, etc. XIII. 361; XV. 259. — 11. In diebus illis postquam, etc. VII. 51. — 12. Cumque circumspexisset, etc. IX. 448; XIV. 315, 361. — 15. Audivitque Pharaon sermonem, etc. IX. 448. — 19. Responderunt: Vir Ægyptius, etc. VIII. 436.

III.

1. Moyses autem pascabat, etc. XII. 380. — 2. Apparuitque ei Dominus, etc. IX. 545; XII. 374, 397; XIV. 90, 233, 654. — 3. Dixit ergo Moyses: Vadam, etc. XIV. 262. — 4. Cernens autem Dominus quod pergeret, etc. III. 580; XIV. 348. — 5. At ille: Ne appropies, inquit, etc. VI. 442; XIV. 16. — 6. Et ait: Ego sum Deus patris tui, etc. VIII.

6, 501; X. 473, 403, 409, 625; XI. 267, 354, 696; XII. 350, 397; XIV. 266, 342; XV. 9, 688. — 7. Qui ait Dominus: Vidi afflictionem, etc. XI. 638. — 8. Et sciens dolorem ejus, descendi ut liberem, etc. IX. 176, 554-569; XI. 638. — Ait Moyses ad Deum: Ecce ego vadam, etc. IX. 485, 553; X. 22, 595; XI. 359. — 14. Dixit Deus ad Moysen, etc. I. 424; IV. 15, 208; V. 545; VI. 31, 331; VII. 32; VIII. 6, 465, 411, 420, 538; IX. 263, 274, 347, 485, 488, 506, 557; X. 22-98, 123, 124, 225, 323, 600, 602; XI. 78, 176, 359-384, 692, 747; XII. 347, 355, 425, 450; XIII. 464, 218; XIV. 435, 590, 605-656; XVII. 235. — 15. Dixitque iterum Deus ad Moysen, etc. II. 407, 519; VIII. 6; IX. 485; X. 22, 125, 403, 409, 595, XI. 384; XIV. 355, 375, 654. — 17. Et dixi ut educam vos, etc. IX. 555. — 21. Daboque gratiam populo, etc. XIV. 348. — 22. Sed postulabit mulier, etc. I. 338, 423; IV. 40; V. 445; XIV. 348, 361.

IV.

1. Respondens Moyses, ait, etc. IX. 478. — 2. Dixit ergo ad eum, etc. XIV. 201. — 3. Dixitque Dominus: Projice eam, etc. IX. 478. — 4. Dixitque Dominus: Extende, etc. IX. 478; XIV. 201. — 6. Dixitque Dominus rursum, etc. IX. 481. — 7. Retrahe, ait, manum tuam, etc. IX. 481. — 10. Ait Moyses: Obsecro, etc. XIV. 347. — 12. Perge igitur, etc. XVI. 30. — 16. Ipse loquetur pro te, etc. IV. 479. — 19. Dixit ergo Dominus ad Moysen, etc. XIV. 262. — 21. Dixitque ei Dominus, etc. IX. 235. — 24. Cumque esset in itinere, etc. XV. 128. — 25. Tulit illico Sephora, I. 544.

V.

1. Post hæc ingressi sunt Moyses et Aaron, etc. XI. 606, 607. — 3. Dixeruntque: Deus Hebræorum, etc. IX. 606, 607. — 9. Opprimantur operibus, etc. II. 441.

VI.

1. Dixitque Dominus ad Moysen, etc. X. 708.

VII.

1. Dixitque Dominus ad Moysen, etc. XI. 51; XII. 393; XIII. 201; XIV. 625, 636. — 3. Sed ego indurabo cor ejus, etc. IV. 558, 614; XVI. 290. — 6. Fecit itaque Moyses, etc. XIV. 262. — 10. Ingressi itaque Moyses, etc. IV. 220; VI. 34. — 11. Vocavit autem Pharaon, etc. XIII. 201. — 12. Projeceruntque singuli virgas, etc. IX. 183; X. 423; XI. 693; XII. 396. — 15. Vade ad eum mane, ecce, etc. X. 139. — 20. Feceruntque Moyses et Aaron, etc. VI. 34; IX. 234; XI. 480. — 22. Feceruntque similiter maledicti, etc. I. 340; IV. 558; IX. 234; X. 423.

VIII.

1. Dixit quoque Dominus ad Moysen, etc. IX. 233; XI. 220; XII. 393; XIII. 200, 526. — 6. Et extendit Aaron manum, etc. VI. 35; IX. 234; X. 321. — 7. Fecerunt autem et malefici, etc. VI. 35; IX. 234; X. 423. — 10. Qui respondit: Cras, etc. XI. 488. — 17. Feceruntque ita. Et extendit, etc. VI. 35; IX. 234. — 18. Feceruntque similiter malefici, etc. IX. 234. — 19. Et dixerunt malefici, etc. II. 69, 285; IV. 558; VI. 39; VII. 24; VIII. 157; XIV. 636. — 24. Fecitque Dominus ita, etc. X. 321. — 32. Et ingravatatum est cor Pharaonis, etc. XVI. 294.

IX.

1. Dixit autem Dominus ad Moysen, etc. XIV. 249. — 6. Fecit ergo Dominus, etc. VI. 36; XI. 432. — 10. Tuleruntque cinerem de camino, etc. VI. 36; IX. 233; XI. 482. — 23. Extenditque Moyses virgam, etc. VI. 36; XI. 482. — 25. Et percussit grando in omni terra, etc. VI. 36; IX. 233.

X.

1. Et dixit Dominus ad Moysen: Ingredere, etc. IV. 529; X. 372; XI. 233; XVI. 290. — 4. Sin autem resistis, et non vis, etc. XIII. 335. — 10. Et respondit Pharaon: Sic Domi-

nus, etc. iv. 293. — 11. Non fiet ita, sed ite tantum, etc. iv. 293. — 12. Dixit autem Dominus ad Moysen : Extende, etc. iv. 293. — 13. Et extendit Moyses virgam, etc. vi. 37; xi. 483. — 15. Operueruntque universam, etc. ix. 233. — 17. Sed nunc dimitte peccatum mihi, etc. xvii. 233. — 22. Extenditque Moyses manum in cœlum, etc. vi. 37; ix. 233; xi. 483.

XI.

1. Et dixit Dominus ad Moysen, etc. vi. 29. — 2. Dices ergo omni plebi, ut, etc. i. 423; xiv. 348, 361. — 19. Qui stare fecit ventum, etc. xiv. 231, 263.

XII.

1. Dixit quoque Dominus ad Moysen, etc. viii. 51; xi. 51; xii. 82; xiii. 201. — 3. Loquimini ad universum, etc. iv. 241; xiv. 345. — 5. Erit autem agnus absque macula, etc. x. 312; xi. 310; xiv. 345. — 6. Et servabitis eum usque, etc. ix. 312; x. 310. — 7. Et sument de sanguine ejus, etc. x. 312. — 9. Non comedetis ex eo, etc. vii. 187. — 11. Sic autem comedetis illum, etc. xiii. 361. — 19. Septem diebus, etc. ix. 307. — 20. Omne fermentatum non comedetis, etc. xiv. 154. — 22. Fasciculumque hyssopi, etc. iv. 41; x. 670. — 23. Transibit enim Dominus, etc. x. 670, 693. — 25. Cumque introieritis terram, etc. iv. 40. — 29. Factum est autem in noctis medio, etc. vi. 37; xi. 483. — 34. Tulit igitur populus, etc. iv. 366. — 35. Feceruntque filii Israel, etc. i. 338; xi. 484; xiv. 348, 361. — 36. Dominus autem dedit, etc. xiv. 348, 361. — 37. Profectique sunt filii Israel, etc. xiii. 314. — 46. In una domo comedetur, etc. viii. 332; xi. 310; xiv. 202. — 51. Et eadem die eduxit, etc. viii. 309.

XIII.

2. Sanctifica mihi omne, etc. iv. 578. — 3. Et ait Moyses ad populum, etc. x. 609. — 12. Separabis omne quod appetit, etc. iv. 578. — 13. Primogenitum asini, etc. iv. 578. — 21. Dominus autem præcedebat, etc. ii. 449; iv. 552; ix. 82; xi. 379; xii. 374, 381; xiii. 208. — 22. Nunquam defuit columna, etc. xii. 374, 381.

XIV.

1. Locutus est autem Dominus, etc. x. 419; xiii. 201. — 8. Induravitque Dominus cor, etc. ix. 203. — 14. Dominus pugnabit pro vobis, etc. xi. 592. — 21. Cumque extendisset Moyses, etc. viii. 463; ix. 60, 415; x. 336; xiv. 605. — 22. Et ingressi sunt filii Israel, etc. ix. 165, 177, 259, 260, 575, 623; x. 41; xiv. 605; xv. 405, 455. — 23. Persequentesque Ægyptii, etc. ix. 165. — 27. Cumque extendisset Moyses manum, etc. viii. 465. — 28. Reversæque sunt aquæ, etc. ix. 177. — 29. Filii autem Israel perrexerunt, etc. x. 41, 693. — 30. Liberavitque Dominus, etc. xvii. 98. — 31. Et viderunt Ægyptios mortuos. ix. 259, 415; x. 336; xv. 459.

XV.

1. Tunc cecinit Moyses, etc. viii. 118; ix. 567. — 23. Et venerunt in Mara, etc. xiv. 201. — 25. At ille clamavit ad Dominum, etc. xiii. 201. — 26. Dicens : Si audieris vocem, etc. iv. 2. — 27. Venerunt autem in Elim, etc. xiv. 201.

XVI.

1. Profectique sunt de Elim, etc. xi. 52. — 2. Et murmuravit omnis, etc. ix. 128, 435. — 3. Dixeruntque filii Israel, etc. ix. 230. — 10. Cumque loqueretur Aaron, etc. xii. 381. — 12. Audivi murmuraciones, etc. xii. 381. — 13. Factum est ergo vespere, etc. vi. 12; ix. 82, 415. — 14. Cumque operuisset superficiem, etc. x. 97; xiii. 201. — 35. Filii autem Israel comederunt, etc. ix. 415.

XVII.

1. Igitur profecta omnis, etc. xiii. 201. — 2. Qui jurgatus

contra Moysen, etc. ix. 415. — 6. En ego stabo ibi coram te, etc. iv. 563; viii. 51; ix. 266; xi. 52; xiii. 201, 279; xiv. 653. — 7. Et vocavit nomen, etc. ix. 415. — 8. Venit autem Amalec, etc. xiv. 362. — 9. Dixitque Moyses ad Josue, etc. xiv. 315. — 11. Cumque levaret Moyses, etc. viii. 54, 465; xiii. 201. — 15. Ædificavitque Moyses altare, etc. iv. 343. — 16. Quia manus solii Domini, etc. xiv. 362.

XVIII.

1. Cumque audisset Jethro, etc. viii. 121. — 14. Quod eum vidisset, etc. ii. 434; iv. 552. — 25. Et electis viris strenuis, etc. iv. 504.

XIX.

1. Mense tertio egressionis, etc. xii. 82; xiv. 212. — 3. Moyses autem ascendit, etc. i. 332; xiv. 90. — 8. Responditque omnis populus, etc. ix. 223, 236. — 10. Qui dixit ei : Vade ad, etc. ii. 69. — 11. Et sint parati in diem, etc. ii. 69. — 16. Jamque advenerat tertius, etc. xii. 374. — 18. Totus autem mons Sinai, etc. ii. 449; iv. 316; ix. 82, 83; xii. 381, 382. — 19. Et sonitus buccinæ, etc. xii. 381. — 20. Descenditque Dominus, etc. iv. 458, 514. — 22. Sacerdotes quoque, etc. xv. 26. — 24. Cui ait Dominus, etc. iv. 479.

XX.

1. Locutusque est Dominus, etc. ii. 66; vi. 40, 41; vii. 301, 307, 311; viii. 300; ix. 374; xii. 82; xiv. 232. — 2. Ego sum Dominus, etc. vi. 138. — 3. Non habebit deos, etc. v. 338; vi. 34; ix. 236; x. 336; xi. 480; xiii. 412. — 4. Non facies tibi, etc. iv. 497, 530; v. 3, 129, 561; xiv. 277. — 5. Non adorabis ea, etc. iv. 543; v. 561; ix. 589; xii. 347; xiv. 87, 91; xv. 740; xvi. 266, 571; xvii. 90, 97. — 7. Non assumes nomen, etc. ii. 65; vi. 34; vii. 133; ix. 196; xi. 480; xiv. 234-281. — 8. Memento ut diem, etc. iv. 187; vi. 35; ix. 372; x. 476; xi. 481; xiv. 242. — 10. Septimo autem die, etc. x. 308, 550. — 11. Sex enim diebus fecit, etc. x. 476; xi. 663; xiv. 242. — 12. Honora patrem tuum, etc. v. 2, 3; vi. 35, 44, 138, 180, 336; ix. 177; x. 15, 664; xi. 475, 481; xiii. 412; xiv. 87, 235, 339. — 13. Non occides. iv. 497; v. 402; vi. 36, 466; xi. 482; xii. 136, 207; xiii. 16, 412; xiv. 235, 277, 313, 396; xv. 158, 242. — 14. Non mœchaberis. iv. 495-497, 542; vi. 36; xi. 482; xii. 136; xiv. 278, 313-396; xvii. 165. — 15. Non furtum facies. iv. 496, 497; vi. 36; vii. 96; xi. 482; xii. 206. — 16. Non loqueris contra, etc. iv. 496; vi. 33, 338; vii. 88; xi. 483, 663; xii. 206, 207; xiii. 16; xiv. 235, 313; xvii. 215. — 17. Non concupisces domum, etc. ii. 113, 399, 466, 529-559; iii. 577; vi. 37, 589; vii. 18, 203; ix. 176, 196, 374, 664; x. 336, 614; xi. 483, 642, 663; xiii. 666; xiv. 163, 178, 235-277, 339, 344, 513, 526; xv. 242, 710, 713; xvi. 6, 284, 526, 691; xvii. 158-183, 223. — 18. Cunctus autem populus, etc. iv. 532; xii. 381. — 19. Dicentes Moysi : Loquere tu, etc. iv. 532. — 21. Et ait Moyses ad populum, etc. xii. 381.

XXI.

2. Si emeris servum, etc. v. 2. — 6. Offeret eum dominus, etc. v. 2. — 12. Qui percusserit hominem, etc. iv. 459. — 13. Qui autem non est insidiatus, etc. iv. 459. — 16. Qui furatus fuerit, etc. xii. 382. — 23. Sin autem mors, etc. iv. 434. — 24. Oculum pro oculo, etc. xiv. 89. — 28. Si bos cornu, etc. xvii. 47. — 29. Quod si bos cornupeta, etc. xi. 52. — 32. Si servum ancillamque, etc. xvii. 47.

XXII.

1. Si quis furatus fuerit, etc. iv. 507. — 4. Si inventum fuerit, etc. iv. 507. — 20. Qui immolat diis, etc. xiii. 198, 443, 444. — 26. Si pignus a proximo, etc. xi. 637. — 27. Ipsum enim est solum, etc. xi. 637.

XXIII.

1. Non suscipies vocem, etc. v. 4. — 4. Si occurreris homini, etc. xiv. 494. — 5. Si videris asinum, etc. xiv. 494. — 7. Mendacium fugies, etc. iii. 41; viii. 379; xiii. 646. — 16. Et solemnitatem messis, etc. ii. 60. — 20. Ecce ego mittam Angelum, etc. x. 12; xiv. 250. — 22. Quod si audieris vocem, etc. xiv. 403. — 23. Præcedetque te Angelus, etc. x. 12; xiv. 229. — 24. Non adorabis deos, etc. v. 5, 129; xiv. 103. — 25. Servietisque Domino, etc. viii. 338. — 29. Non ejiciam eos a facie, etc. iv. 570. — 30. Paulatim expellam, etc. iv. 570. — 31. Ponam autem terminos, etc. viii. 338.

XXIV.

1. Moysi quoque dixit, etc. xiv. 282. — 3. Venit ergo Moyses, etc. iv. 564. — 7. Assumensque volumen, etc. xvi. 571. — 10. Et viderunt Deum Israel, etc. xii. 382. — 12. Dixit autem Dominus, etc. ix. 497. — 18. Ingressusque Moyses, etc. iv. 28, 532.

XXV.

2. Loquere filiis Israel, etc. xiv. 90. — 3. Hæc sunt autem quæ, etc. xiv. 90. — 18. Duos quoque Cherubim, etc. v. 517, 531. — 30. Et pones super mensam, etc. ii. 19.

XXVI.

2. Longitudo cortinæ unius, etc. iv. 458. — 3. Quinque cortinæ sibi, etc. iv. 458. — 4. Anslas hyacinthinas, etc. iv. 458. — 6. Facies et quinquaginta, etc. iv. 459. — 7. Facies et saga cilicina, etc. iv. 459, 460; v. 142; vi. 370; xiii. 324. — 8. Longitudo, etc. iv. 459. — 9. E quibus quinque junges, etc. iv. 459. — 10. Facies et quinquaginta, etc. iv. 459. — 11. Facies et quinquaginta libulas, etc. iv. 459. — 12. Quod autem superfuerit in, etc. iv. 460, 465. — 13. Et cubitus ex una parte, etc. iv. 460, 465; xiv. 242. — 14. Facies et operimentum aliud, etc. iv. 460. — 15. Facies et tabulas stantes, etc. iv. 460. — 16. Quæ singulæ denos cubitos, etc. iv. 460. — 17. In lateribus tabulæ, duæ, etc. iv. 460; xiv. 242. — 18. Quarum viginti erunt, etc. iv. 460. — 19. Quibus quadraginta bases, etc. iv. 460. — 22. Ad occidentalem vero, etc. iv. 460. — 23. Et rursum alias duas, etc. iv. 460. — 24. Eruntque conjunctæ, etc. iv. 460. — 26. Facies et vectes de lignis, etc. iv. 461. — 28. Qui mittentur per medias, etc. iv. 461. — 29. Ipsas quoque tabulas, etc. iv. 461. — 30. Eteriges tabernaculum, etc. iv. 461. — 31. Facies et velum, etc. iv. 461. — 32. Quod appendes ante quatuor, etc. iv. 461. — 33. Inferetur autem velum, etc. iv. 461. — 34. Pones et propitiatorium, etc. iv. 461. — 35. Mensamque extra velum, etc. iv. 461. — 36. Facies et tentorium in, etc. iv. 461. — 37. Et quinque columnas, etc. iv. 461.

XXVII.

1. Facies et altare de lignis, etc. iv. 461. — 2. Cornua autem per quatuor, etc. iv. 516. — 9. Facies et atrium tabernaculi, etc. iv. 462. — 10. Et columnas viginti, etc. *Ibid.* — 11. Similiter et in latere, etc. *Ibid.* — 12. In latitudine vero atrii, etc. *Ibid.* — 13. In ea quoque atrii latitudine, etc. *Ibid.* — 14. In quibus quindecim, etc. iv. 463. — 15. Et in latere altero erunt, etc. *Ibid.* — 16. In introitu vero atrii fiet, etc. *Ibid.*

XXVIII.

1. Applica quoque ad te Aaron, etc. ix. 447. — 43. Et utentur eis Aaron et filii, etc. xiv. 533.

XXIX.

1. Sed et hoc facies, etc. iv. 475; xiv. 208, 212. — 24. Ponensque omnia super, etc. iv. 500.

XXX.

7. Et adolebit incensum super, etc. i. 358; iv. 500, 501;

x. 669. — 8. Et quando collocabit eam, etc. iv. 500, 501. — 20. Quando ingressuri sunt, etc. xv. 26. — 21. Ne forte moriantur, etc. *Ibid.* — 30. Aaron et filios ejus uoges, etc. x. 301.

XXXI.

13. Loquere filiis Israel, etc. xiv. 396, 561. — 18. Dedatque Dominus Moysi, etc. iv. 535; v. 349; viii. 157; ix. 671; x. 566, 667; xiv. 202, 232; xvii. 159.

XXXII.

1. Videns autem populus, etc. i. 423; v. 4; vi. 43; ix. 482, 448; x. 336. — 4. Quas cum ille accepisset, etc. v. 4; ix. 448; x. 336. — 6. Surgentesque mane, etc. i. 557. ii. 15; iv. 547. — 10. Dimitte me, ut irascatur, etc. ix. 231. — 11. Moyses autem orabat, etc. ii. 344. — 13. Recordare Abraham, Isaac, etc. iv. 302. — 15. Et reversus est Moyses de, etc. iv. 535. — 16. Et factas opere Dei, etc. iv. 535. — 18. Qui respondit: Non est clamor, etc. iv. 548. — 20. Arripiensque vitulum quem, etc. ix. 8, 482. — 27. Quibus ait: Hæc dicit Dominus, etc. ii. 441. — 28. Feceruntque filii Levi, etc. ii. 45, 36. — 31. Reversusque ad Dominum, etc. vi. 55, 397; viii. 51; ix. 568; xii. 18; xv. 234. — 32. Aut si non facis, dele me, etc. vi. 55, 397; viii. 51; ix. 568.

XXXIII.

1. Locutusque est Dominus, etc. iv. 559. — 2. Et imitam præcursorem, etc. iv. 559. — 3. Et intres in terram fluentem, etc. viii. 303. — 9. Ingresso autem illo, etc. iv. 316; x. 463. — 11. Loquebatur autem Dominus, etc. ii. 345; iv. 317, 479, 532; vi. 102; x. 335; xii. 382; xiv. 366, 576, 603-654. — 12. Dixit autem Moyses, etc. iv. 483. — 13. Si ergo inveni gratiam, etc. ii. 348; iv. 532; vi. 102; x. 335, 688; xii. 382; xiii. 206; xiv. 576, 603-654. — 17. Dixit autem Dominus ad, etc. ix. 729. — 18. Qui ait: Ostende mihi, etc. vi. 33; xii. 382. — 19. Respondit: Ego ostendam, etc. i. 450; ii. 507; xii. 302; xv. 613. — 20. Rursumque ait: Non poteris, etc. ii. 350; iv. 588; vii. 98; x. 335; xii. 383; xiv. 589; xvi. 73. — 23. Tollamque manum meam, etc. ii. 349; ix. 478; x. 463; xii. 383.

XXXIV.

1. Ac deinceps: Præcide, ait, etc. iv. 535, 536. — 4. Excidit ergo duas tabulas, etc. v. 349. — 5. Cumque descendisset Dominus, etc. xvii. 90. — 7. Qui custodis misericordiam, etc. xvi. 405. — 14. Noli adorare Deum alienum, etc. xiv. 91. — 23. Tribus temporibus anni, etc. v. 534. — 24. Cum enim tulero gentes, etc. v. 534. — 27. Dixitque Dominus ad Moysen, etc. iv. 534, 535. — 28. Fuit ergo ibi cum Domino, etc. ii. 68; iv. 409, 534-536; v. 440, 349; vi. 511; vii. 316, 351; ix. 612; x. 449.

XXXV.

26. Cum quadraginta basibus, etc. xii. 230.

XXXVII.

22. Et sphaerulæ igitur, et calami, etc. v. 534. — 23. Fecit et lucernas septem cum, etc. v. 534. — 24. Talentum auri appendebat, etc. v. 534.

XXXVIII.

1. Fecit et altare holocausti, etc. iv. 464. — 9. Fecit et atrium, in cuius, etc. iv. 464, 465. — 14. E quibus quindecim cubitos, etc. iv. 464. — 15. Et in parte altera, etc. iv. 464. — 16. Cuncta atrii tentoria, etc. iv. 462.

XL.

2. Locutusque est Dominus, etc. ix. 222. — 15. Igitur mense primo anni, etc. iv. 516. — 24. Posuit et altare aureum, etc. ii. 19. — 34. Si quando nubes tabernaculum, etc. xiii. 208.

LIBER LEVITICUS.

Tome IV, de la page 470 à la page 504.

I.

1. Vocavit autem Moysen, etc. VIII. 385; XIV. 262.

VI.

3. Sive rem perditam invenerit, etc. XVI. 38. — 4. Convicta delicti, etc. XVI. 38. — 16. Reliquam autem partem, etc. IV. 508. — 17. Ideo autem non, etc. IV. 508. — 18. Mares tantum stirpis, etc. IV. 506. — 25. Loquere Aaron et filiis ejus, etc. IV. 516. — 26. Sacerdos qui offert, etc. IV. 516.

IX.

7. Et dixit ad Aaron : Accede ad, etc. XVI. 42. — 15. Et pro peccato populi, etc. IV. 509. — 16. Fecit holocaustum, etc. IV. 509. — 17. Addens in sacrificio libamenta, etc. IV. 509. — 18. Immolavit et bovem atque, etc. IV. 509. — 19. Adipem autem bovis, etc. IV. 509. — 20. Posuerunt super pectora, etc. IV. 509. — 21. Pectora eorum, et arcos dextros. IV. 510. — 22. Et extendens manus, etc. IV. 22, 510.

X.

1. Arreptisque Nadab et Abiu, etc. XV. 106. — 2. Egressusque ignis a Domino, etc. XV. 106. — 9. Vinum et omne quod inebriare, etc. XV. 45. — 10. Et ut habeatis scientiam, etc. XV. 45. — 14. Pectusculum quoque quod, etc. IV. 486.

XI.

1. Locutusque est Dominus, etc. X. 55; XIV. 99. — 7. Et sus, qui cum unguam, etc. XIV. 154. — 20. Omne de volucribus quod, etc. I. 346. — 44. Ego enim sum Dominus, etc. VIII. 130. — 45. Ego enim sum Dominus, qui, etc. XV. 42.

XII.

2. Loquere filiis Israel, etc. II. 403; X. 200. — 3. Et die octavo circumcidetur, etc. VII. 86; X. 550; XVII. 86. — 7. Cumque expleti fuerint, etc. XVI. 512, 545, 555. — 7. Qui offeret illa coram, etc. XVI. 512. — 8. Quod si non invenerit manus, etc. X. 200; XVI. 388.

XIII.

25. Considerabit eam sacerdos, etc. IX. 181. — 40. Vir, de cujus capite, etc. XIV. 171.

XV.

1. Locutusque est Dominus, etc. XII. 118. — 16. Vir de quo egreditur, etc. I. 358.

XVI.

6. Cumque obtulerit vitulum, etc. VI. 553; XIII. 478, 510; XVI. 42. — 34. Eritque vobis hoc, etc. XIV. 533.

XVII.

6. Fundetque sacerdos sanguinem, etc. V. 5. — 14. Anima enim omnis carnis, etc. XIV. 518.

XVIII.

3. Juxta consuetudinem terræ, etc. IX. 558. — 5. Custodite leges meas atque, etc. XVI. 57; XVII. 173.

XIX.

2. Loquere ad omnem, etc. XV. 25; XVI. 65, 300, 351. — 3. Unusquisque patrem suum, etc. V. 5. — 4. Nolite converti ad idola, etc. V. 4. — 9. Cum messueris segetes, etc. V. 5. — 18. Non quaras ultionem, etc. II. 466; III. 11, 75; IV. 10; V. 424; VI. 336; X. 716; XI. 663; XII. 200; XIV. 279, 491. — 26. Non comedetis cum sanguine, etc. V. 6. — 30. Sabbata mea custodite, etc. V. 6.

XX.

1. Locutusque est Dominus, etc. V. 6. — 22. Custodite leges meas atque, etc. VI. 64.

XXI.

11. Et ad omnem mortuum, etc. I. 358. — 13. Virginem ducet, etc. V. 7.

XXII.

4. Homo de semine, etc. XIII. 561. — 5. Et qui tangit reptile, etc. X. 8. — 6. Immundus erit usque, etc. XIII. 561. — 21. Homo qui obtulerit, etc. XV. 26.

XXIII.

7. Dies primus erit, etc. VII. 375. — 15. Numerabilis ergo ab altero, etc. V. 7. — 34. Loquere filiis Israel, etc. XIV. 170.

XXVI.

1. Ego Dominus Deus vester, etc. V. 7; X. 336. — 3. Si in præceptis meis ambulaveritis, etc. X. 336; XIV. 109. — 10. Comedetis vetustissima, etc. XIV. 109. — 12. Ambulabo inter vos, et ero, etc. VII. 569; XIII. 547. — 39. Quod si et de iis aliqui, etc. XVI. 573.

LIBER NUMERORUM.

Tome IV, de la page 504 à la page 529.

VI.

2. Loquere ad filios Israel, etc. IV. 387. — 18. Tunc radetur nazareus, etc. II. 94.

IX.

10. Loquere filiis Israel, etc. II. 532.

XI.

1. Interea ortum est murmur, etc. VIII. 63. — 4. Vulgus quippe promiscuum, etc. I. 466; IV. 80. — 5. Recordamur piscium quos, etc. VII. 137; IX. 82. — 6. Anima nostra arida est, etc. IX. 82. — 16. Et dixit Dominus ad Moysen, etc. IX. 226. — 17. Ut descendam et loquar tibi, etc. IX. 226; XII. 432. — 23. Cui respondit Dominus, etc. IV. 511. — 31. Ventus autem egrediens, etc. XIII. 201. — 32. Surgens ergo populus toto die, etc. XI. 14; XIII. 201. — 33. Adhuc carnes erant in dentibus, etc. VII. 197; IX. 82; XIII. 201. — 34. Vocatusque est ille locus, etc. VII. 197.

XII.

6. Dixit ad eos : Audite sermones, etc. II. 351; IV. 317. — 7. At non talis servus, etc. IV. 317; X. 403. — 8. Ore enim ad os loquor ei, etc. II. 351; IV. 316, 317.

XIII.

9. De tribu Ephraim, etc. XIV. 249. — 17. Hæc sunt nomina virorum, etc. IV. 439, 479. — 20. Ipsa terra, bona an mala, etc. IV. 26; IX. 558. — 24. Pergentesque usque ad Torrentem, etc. VIII. 456; XIV. 202, 207.

XIV.

6. At vero Josue filius, etc. XIV. 249. — 14. Et habitatores terræ hujus, etc. XI. 379; XIV. 201. — 18. Dominus patiens et multæ, etc. XVI. 571, 573. — 28. Dic ergo eis : Vivo ego, etc. VII. 132. — 29. In solitudine hac jacebunt, etc. IX. 82, 488. — 30. Non intrabitis terram, etc. IX. 82, 488. — 33. Filii vestri erunt vagi, etc. XII. 78.

XV.

10. Et vinum ad liba fundenda, etc. XIV. 248. — 12. Per singulos boves et arietes, etc. XIV. 248. — 35. Dixitque Dominus ad Moysen, etc. II. 12; XIV. 111, 398. — 36. Cumque eduxissent eum foras, etc. VI. 556.

XVI.

4. Ecce autem Coré libus Isaac, etc. VIII. 497, 594; XIII. 610, 671. — 31. Confestim igitur ut cessavit loqui, etc. II. 36-100, 123; XIV. 6; XV. 196, 474. — 32. Et aperiens os suum, devoravit, etc. II. 100, 123; XIII. 201, 641. — 33. Descenderuntque vivi in infernum, etc. VIII. 594. — 35. Sed et ignis egressus a Domino, etc. XV. 196. — 47. Quod cum fecisset Aaron, etc. VIII. 594.

XVII.

8. Sequenti die regressus invenit, etc. IV. 263, 516, 539; XV. 137. — 13. Quicumque accedit ad tabernaculum, etc. IX. 85.

XVIII.

20. Dixitque Dominus ad Aaron : In terra, etc. IX. 88, 198.

XIX.

11. Qui tetigerit cadaver hominis, etc. XII. 118. — 13. Omnis qui tetigerit humanæ, etc. XIV. 519. — 22. Quidquid tetigerit immundus, etc. XI. 262.

XX.

2. Cumque indigeret aqua populus, etc. IV. 573. — 11. Cumque elevasset Moyses, etc. X. 530, 544; XIII. 279; XIV. 95. — 12. Dixitque Dominus ad Moysen, etc. VIII. 51. — 24. Pergat, inquit, Aaron ad populum, etc. IX. 449. — 28. Cumque Aaron spoliasset, etc. IX. 449. — 30. Omnis autem multitudo videns, etc. X. 227.

XXI.

6. Quamobrem misit Dominus, etc. X. 413; XIII. 201; XIV. 462. — 8. Et locutus est Dominus ad eum, etc. VI. 29; IX. 178, 180. — 9. Fecit ergo Moyses serpentem, etc. V. 405; IX. 181, 715; X. 413; XIII. 201; XIV. 202, 225; XVI. 462. — 14. Unde dicitur in libro, etc. VI. 29. — 15. Scopuli torrentium inclinati sunt, etc. VI. 29.

XXII.

2. Videns autem Balac, etc. IV. 399. — 13. Qui mane consurgens, etc. IV. 51, 82. — 28. Aperuitque Dominus os asinæ, etc. II. 168, 515; IV. 263, 293; V. 509.

XXIII.

1. Dixitque Balaam ad Balac, etc. XIII. 625.

XXIV.

5. Quam pulchra tabernacula, etc. XI. 594. — 6. Ut valles nemorosæ, ut, etc. XI. 594. — 17. Videbo eum, sed, etc. XI. 697, 700. — 18. Et erit Idumæa possessio, etc. XI. 697.

XXV.

4. Ait ad Moysen : Tolle, etc. XIV. 490. — 5. Dixitque Moyses ad iudices, etc. V. 554. — 8. Ingressus est post virum, etc. IX. 569.

XXVI.

11. Ut, Core pereunte, etc. VIII. 447. — 29. De Manasse ortus est, etc. XIII. 359.

XXVII.

8. Homo cum mortuus fuerit, etc. V. 7.

XXXI.

17. Ergo cunctos interficite, etc. IV. 541; VI. 249. — 18. Puellas autem et omnes, etc. IV. 541; V. 169; VI. 249.

XXXII.

13. Iratusque Dominus adversum, etc. VI. 244.

XXXIII.

38. Ascenditque Aaron sacerdos, etc. IX. 449.

XXXIV.

5. Ibitque per gyrum, etc. IX. 252.

XXXV.

30. Homicida sub testibus, etc. V. 7.

—

LIBER DEUTERONOMII.

Tome IV, de la page 529 à la page 651.

II.

9. Dixitque Dominus ad me, etc. XIV. 343. — 34. Cantasque urbes in tempore, etc. XVI. 743.

III.

3. Tradidit ergo Deus noster, etc. VIII. 110.

IV.

2. Non addetis ad verbum, etc. XIV. 581. — 15. Custodite igitur sollicite animas, etc. V. 8. — 17. Similitudinem omnium, etc. V. 8. — 20. Vos autem tulit Dominus et eduxit, etc. 554. — 23. Cave ne quando obliviscaris, etc. XIV. 95. — 24. Quia Dominus Deus tuus, etc. I. 313; III. 513; XIV. 95, 96; XV. 106. — 28. Ibi que servietis diis, etc. V. 8.

V.

6. Ego Dominus Deus tuus, etc. II. 66; VIII. 300; IX. 196; X. 609. — 7. Non habebis deos alienos, etc. V. 8. — 9. Non adorabis ea et non coles. XII. 18; XVI. 570-593; XVII. 3. — 11. Non usurpabis nomen Domini, etc. II. 65. — 12. Observa diem sabbati, ut, etc. V. 2. — 14. Septimus dies sabbati est, etc. XIII. 548. — 16. Honora patrem tuum, etc. V. 8; XI. 475. — 20. Nec loqueris contra proximum, etc. VI. 359. — 21. Non concupiscas uxorem proximi, etc. II. 113; VIII. 311; IX. 196; XVI. 526. — 32. Custodite igitur et facite, etc. XIV. 260.

VI.

4. Audi Israel, Dominus Deus noster, etc. III. 86, 502; V. 129, 548; VI. 138; VII. 221; XII. 430, 448, 572; XIV. 233-277, 543-593, 600-655. — 5. Diliges Dominum Deum tuum, etc. I. 497; III. 75, 496; IV. 47; V. 8; VIII. 141; XII. 479, 535; XVII. 183, 225, 228. — 8. Et ligabis ea quasi signum, etc. IV. 10. — 12. Et comederis et saturatus fueris, etc. V. 8. — 13. Cave diligenter, ne obliviscaris, etc. II. 451; III. 318, 507; IV. 386; IX. 446; XI. 663; XII. 352, 379; XIV. 559, 593, 613, 616, 643, 656. — 16. Non tentabis Dominum Deum, etc. IV. 387, 581; IX. 367; XIV. 331.

VII.

1. Cum introduxerit te Dominus, etc. IV. 560; VI. 298; XI. 586. — 2. Tradideritque eas Dominus Deus, etc. XI. 586. — 3. Neque sociabis cum eis, etc. IV. 560; V. 8; XII. 174, 177. — 5. Quin potius hæc facietis eis, etc. III. 512; VI. 298; XII. 177. — 18. Noli metuere, sed recordare quæ, etc. XI. 586. — 19. Plagas maximas, quas viderunt, etc. XI. 586. — 25. Sculptilia eorum igne combures, etc. II. 45; V. 8. — 26. Nec inferes quippiam ex idolo, etc. II. 44.

VIII.

3. Affixit te penuria, et dedit, etc. IX. 366; VIII. 113. — 7. Dominus enim Deus tuus, etc. XIV. 229. — 9. Ubi absque ulla penuria comedes, etc. XIV. 229. — 11. Observa, et cave nequando, etc. V. 8. — 16. Et cibavit te manna in, etc. V. 9; XI. 588. — 17. Ne diceres in corde tuo : Fortitudo, etc. XVI. 276. — 18. Sed recorderis Domini, etc. XI. 588; XVI. 276.

IX.

3. Scies ergo hodie quod, etc. XIV. 96. — 9. Quando

ascendi in montem, etc. vi. 244. — 10. Deditque mihi Dominus, etc. xi. 148; xvii. 159.

X.

20. Dominum Deum tuum timebis, etc. iv. 386. — 22. In septuaginta animabus, etc. xii. 447.

XI.

19. Docete filios vestros ut illa, etc. v. 9.

XII.

2. Subvertite omnia loca, etc. v. 9. — 13. Cave ne offeras holocausta, etc. iv. 573. — 15. Sin autem comedere volueris, etc. xiv. 97, 99. — 16. Absque esu duntaxat sanguinis, etc. xiv. 97. — 23. Hoc solum cave, ne sanguinem, etc. xiv. 92. — 29. Quando disperdiderit Dominus Deus, etc. iv. 579. — 30. Cave ne imiteris eas, postquam, etc. v. 9. — 31. Non facies similiter Domino, etc. iv. 579. — 32. Quod præcipio tibi, hoc tantum, etc. xiv. 260, 262.

XIII.

1. Si surrexerit in medio tui, etc. iv. 32; v. 9. — 2. Non audies verba prophetae, etc. ii. 274, 422; iv. 101, 386; v. 170, 296, 370, 452; vi. 273, 320; viii. 136, 362, 572; x. 622; xi. 639. — 5. Propheta autem ille aut, etc. xi. 124; xiv. 241. — 18. Quando audieris vocem Domini, etc. v. 297.

XIV.

1. Filii estote Domini Dei, etc. v. 9. — 3. Nec comedatis quæ, etc. iv. 587; xiv. 242. — 7. De his autem quæ, etc. xi. 261. — 20. Omne quod mundum est, etc. xiv. 242. — 22. Decimam partem separabis, etc. xvii. 98.

XV.

5. Si tamen audieris vocem, etc. ix. 56. — 7. Si unus de fratribus tuis, etc. v. 9.

XVI.

18. Judices et magistros constitues, etc. v. 9. — 22. Nec facies tibi, neque constitues, etc. v. 10.

XVII.

2. Cum reperli fuerint apud te, etc. v. 10. — 3. Ut vadant et serviant, etc. xiv. 222, 227. — 11. Juxta legem ejus, sequerisque, etc. ii. 47. — 12. Qui autem superbierit, nolens, etc. v. 10. — 14. Cum ingressus fueris terram, etc. iv. 585.

XVIII.

9. Quando ingressus fueris terram, etc. v. 10. — 13. Perfectus eris, et absque macula, etc. xvii. 229. — 15. Prophetam de gente tua, etc. xiv. 219-247. — 18. Prophetam suscitabo eis, etc. x. 439, 514; xiv. 241, 247.

XIX.

15. Non stabit levis unus contra, etc. v. 10; viii. 601; x. 585; xi. 121; xiv. 245. — 21. Non misereberis ejus, etc. ix. 587; xv. 257.

XX.

10. Si quando accesseris ad expugnandam, etc. iv. 559.

XXI.

18. Si genuerit homo filium, etc. v. 10. — 23. Non permanebit cadaver ejus, etc. v. 364; viii. 404, 662; ix. 322; xiv. 111, 222-241, 397, 431, 578, 594.

XXII.

1. Non videbis bovem fratris tui, etc. v. 10. — 3. Similiter facies de asino, etc. vii. 125. — 8. Cum ædificaveris domum novam, etc. xvii. 47. — 10. Non arabis in bove, etc. xiv. 171. — 13. Si duxerit vir uxorem, etc. v. 10.

XXIII.

16. Habitabit tecum in loco, etc. iv. 553. — 17. Non erit meretrix de filiabus, etc. v. 11. — 19. Non fœnerabis fratri tuo, etc. *Ibid.* — 21. Cum votum voveris Domino, etc. *Ibid.* — 24. Ingressus vineam proximi tui, etc. xii. 260. — 25. Si intraveris in segetem, etc. *Ibid.*

XXIV.

4. Non poterit prior maritus, etc. ix. 530. — 6. Non accipies loco pignoris, etc. v. 11. — 10. Cum repetes a proximo tuo, etc. *Ibid.* — 14. Non negabis mercedem indigentis, etc. xvi. 569. — 16. Non occidentur patres pro filiis, etc. xv. 6; xvi. 569, 580. — 17. Non pervertes iudicium advenæ, etc. xvi. 570. — 18. Memento quod servieris in Aegypto. *Ibid.* — 19. Quando messueris segetem, etc. v. 11.

XXV.

1. Si fuerit causa inter aliquos, etc. v. 12. — 4. Non ligabis os bovis, etc. viii. 159; x. 250; xiv. 99. — 5. Quando habitaverint fratres simul, etc. i. 343, 345; iv. 195; v. 328; vi. 243; viii. 483; xii. 120, 153; xiv. 223, 397, 399. — 6. Et primogenitum ex ea, etc. v. 328; vi. 243. — 7. Sin autem noluerit accipere, etc. xiv. 228. — 10. Et vocabitur nomen, etc. xii. 120, 153; xiv. 223, 397, 399. — 11. Si habuerint inter se, etc. v. 12.

XXVI.

15. Respice de sanctuario tuo, etc. v. 12. — 16. Hodie Dominus Deus tuus, etc. xiv. 270.

XXVIII.

1. Si autem audieris vocem Domini, etc. xiv. 107. — 6. Benedictus eris tu ingrediens, etc. *Ibid.* — 56. Tenera mulier et delicata, etc. xiv. 504. — 57. Et illuvie secundarum, etc. *Ibid.* — 66. Et erit vita tua quasi pendens, etc. xiv. 241, 251.

XXIX.

5. Adduxit vos quadraginta, etc. iv. 255; xiii. 79, 107; xv. 482. — 29. Abscondita Domino Deo nostro, etc. v. 377; xv. 387, 415.

XXX.

9. Et abundare te faciet Dominus Deus, etc. xvii. 231. — 13. Neque trans mare positum, etc. xvii. 220. — 14. Sed juxta te est sermo, etc. xvii. 231. — 15. Considera quod hodie, etc. xvii. 239.

XXXI.

3. Dominus ergo Deus tuus transibit, etc. xvii. 147, 181.

XXXII.

2. Concresecat ut pluvia doctrina, etc. xi. 315. — 4. Dei perfecta sunt opera, etc. xvi. 395. — 5. Peccaverunt ei, et non filii ejus, etc. xi. 617. — 7. Memento dierum antiquorum, etc. ii. 43. — 9. Pars autem Domini, populus ejus, etc. xi. 362. — 32. De vinea Sodomorum, vinea, etc. xiv. 493. — 35. Mea est ultio, et ego retribuam, etc. ix. 246; xiv. 493, 499. — 39. Videte quod ego sim solus, etc. iii. 48; vi. 107, 344; vii. 89, 532; viii. 552; ix. 475; xi. 706; xiv. 640, 656. — 41. Si acuro ut fulgur gladium meum. xiv. 492. — 42. Inebriabo sagittas meas sanguine, etc. *Ibid.* — 48. Locutusque est Dominus ad, etc. iv. 551. — 49. Ascende in montem istum, etc. viii. 51; ix. 510, 569. — 51. Quia prævaricasti estis contra me, etc. xv. 439. — 52. Et contra videbis terram, etc. xi. 662.

XXXIII.

9. Qui dixit patri suo, et matri suæ, etc. xiv. 87.

XXXIV.

4. Dixitque Dominus ad eum, etc. iv. 551. — 5. Mortuus-

que est ibi Moyses, etc. iv. 531; v. 532; xii. 291; xiv. 241, 248. — 6. Et sepelivit eum in valle, etc. xi. 156. — 7. Moyses centum et viginti annorum, etc. xiii. 319. — 10. Et non surrexit ultra, etc. xiii. 363.

LIBER JOSUE.

Tome iv, de la page 551 à la page 563.

II.

1. Misit igitur Josue, etc. ix. 316; xiii. 583; xiv. 202. — 4. Tollensque mulier viros, etc. iv. 497. — Ipsa autem fecit ascendere, etc. ix. 316; xii. 235. — 15. Demisit ergo eos, etc. *Ibid.*

III.

1. Igitur Josue de nocte, etc. xiv. 202. — 15. Ingressisque eis Jordanem, etc. ix. 623. — 16. Steterunt aquæ descendentes, etc. xiii. 209. — 17. Populus autem incedebat, etc. ix. 623; xiii. 209.

IV.

9. Alios quoque duodecim lapides, etc. iv. 368. — 18. Cumque ascendissent portantes, etc. xiii. 492.

V.

2. Eo tempore ait Dominus, etc. vi. 325; vii. 86, 252, 338. — 3. Fecit quod jusserat Dominus, etc. vi. 325.

VI.

1. Jericho autem clausa erat, etc. xiv. 202. — 3. Circuite urbem cuncti, etc. iv. 319. — 4. Septimo autem die, etc. iv. 319. — 5. Cumque insonuerit vox, etc. viii. 592. — 20. Igitur omni populo, etc. ii. 62; xiii. 209. — 21. Et interfecerunt omnia, etc. xvi. 388, 576. — 23. Ingressisque juvenes, etc. iv. 497. — 25. Rahab vero meretricem, etc. ix. 316.

VII.

1. Filii autem Israel, etc. xiii. 674. — 4. Ascenderunt ergo tria, etc. xvi. 290. — 12. Nec poterit Israel, etc. xvi. 290. — 24. Tollens itaque Josue, etc. xvi. 576. — 25. Ubi dixit Josue : Quia, etc. xvi. 576.

X.

5. Congregati igitur ascenderunt, etc. xiv. 455. — 13. Steteruntque sol et luna, etc. xiii. 492. — 32. Tradiditque Dominus Lachis, etc. xvi. 388. — 40. Percussit itaque Josue, etc. xvi. 576.

XI.

20. Domini enim sententia, etc. xvi. 497, 290.

XIII.

3. A fluvio turbido, qui irrigat, etc. iv. 568. — 15. Dedit ergo Moyses, etc. iv. 568.

XV.

8. Ascenditque per convallem, etc. vi. 202. — 13. Caleb vero filio, etc. iv. 566. — 14. Delevitque ex ea, etc. iv. 566. — 15. Atque inde conscendens, etc. ii. 498. — 16. Dixitque Caleb : Qui, etc. iv. 565. — 18. Quæ cum pergerent simul, etc. iv. 566. — 19. At illa respondit : Da, etc. iv. 566.

XVII.

13. Postquam autem convaluerunt, etc. iv. 564, 367.

XVIII.

28. Et Sela, Eleph, et Jebus, etc. iv. 567; ix. 6, 45.

XXII.

4. Quia igitur dedit Dominus, etc. v. 12. — 9. Reversique sunt, et abierunt, etc. ii. 449.

XXIII.

6. Tantum confortamini, etc. xv. 549. — 7. Ne postquam intraveritis, etc. v. 12. — 8. Sed adhæreatis Domino, etc. xv. 549.

XXIV.

2. Et ad populum sic locutus est, etc. xiii. 342. — 28. Dimisitque populum, etc. iv. 568. — 29. Et post hæc mortuus est Josue, etc. iv. 568.

LIBER JUDICUM.

Tome iv, de la page 565 à la page 599.

II.

3. Quam ob rem nolui, etc. xvii. 147, 181.

III.

31. Post hunc fuit Samgar, etc. iv. 373.

IV.

6. Quæ misit et vocavit, etc. iv. 573. — 15. Perterruitque Dominus, etc. ix. 273. — 16. Et Barac persequeretur, etc. ix. 273. — 21. Tulit itaque Jahel, etc. xiv. 202.

VI.

10. Et dixi : Ego Dominus Deus, etc. x. 155. — 11. Venit autem angelus, etc. iv. 80. — 17. Et ille : Si inveni, inquit, etc. iv. 387. — 26. Et ædificabis altare, etc. ii. 44. — 34. Spiritus autem Domini, etc. iv. 581. — 36. Dixitque Gedeon ad Deum, etc. ii. 467; ix. 157; x. 155; xv. 321, 626. — 37. Ponam hoc vellus, etc. iv. 539; vi. 541; viii. 493; xiv. 202. — 38. Factum est ita, etc. viii. 493. — 39. Dixitque rursus ad Deum, etc. iv. 581. — 40. Fecitque Deus nocte illa, etc. xiv. 202; xv. 321, 626.

VII.

5. Cumque descendisset populus, etc. ix. 95. — 6. Fuit itaque numerus eorum, etc. ix. 95. — 7. Et ait Dominus ad Gedeon, etc. ii. 368.

VIII.

5. Dixitque ad viros, etc. viii. 188.

IX.

8. Ierunt ligna, ut ungerent, etc. xii. 233. — 15. Quæ respondit eis, etc. xii. 233.

X.

7. Contra quos Dominus, etc. viii. 248.

XI.

1. Fuit illo tempore Jephthe, etc. xiii. 17.

XIII.

1. Rursumque filii Israel, etc. viii. 248.

XIV.

1. Descendit ergo Samson, etc. xi. 380; xiv. 202. — 5. Descendit itaque Samson, etc. ix. 260, 333. — 6. Irruit autem Spiritus Domini, etc. ix. 333. — 8. Et post aliquot dies, etc. ix. 260; xiv. 202.

XV.

4. Perrexitque et cepit, etc. ix. 262, 263. — 16. Et ait : In maxilla asini, etc. xi. 677. — 18. Sitiensque valde, clamavit, etc. xi. 677. — 19. Aperuit itaque Dominus, etc. xi. 52.

XVI.

17. Tunc aperiens veritatem rei, etc. xii. 268. — 30. Ait : Moriatur anima mea, etc. xiii. 17.

XVII.

1. Fuit eo tempore vir quidam, etc. XIII. 663.

XXI.

11. Et hoc erit quod observare, etc. VI. 249.

LIBER RUTH.

I.

13. Si eos expectare velitis, donec crescant, etc. II. 364.

LIBRI REGUM.

LIBER PRIMUS.

I.

14. Et votum vovit, dicens, etc. II. 274; IX. 447. — 24. Et adduxit eum secum, etc. IX. 448.

II.

1. Exultavit cor meum, etc. XIII. 365. — 10. Dominum formidabunt, etc. XIII. 365. — 18. Samuel autem ministrabat, etc. IV. 575. — 20. Et benedixit Heli Elcanæ, etc. XIII. 366. — 25. Si peccaverit vir in virum, etc. IV. 549; VIII. 379; XV. 274. — 27. Venit autem vir Dei, etc. XIII. 369; XIV. 203. — 30. Propterea ait Dominus Deus, etc. XV. 13. — 36. Futurum est autem, ut quicumque, etc. XIV. 203.

IV.

1. Et factum est in diebus illis, etc. XIII. 209, 679. — 10. Pugnauerunt ergo Philisthiim, etc. IX. 236. — 11. Et arca Dei capta est, etc. IX. 236. — 18. Cumque ille nominasset arcam, etc. XIII. 536. — 19. Nurus autem ejus, uxor Phinees, etc. IX. 237. — 20. In ipso autem momento, etc. IX. 237.

V.

3. Cumque surrexissent diluculo, etc. VI. 255. — 6. Aggravata est autem manus, etc. IX. 237.

VI.

1. Fuit ergo arca Domini, etc. XIII. 209, 679. — 5. Juxta numerum provinciarum, etc. IV. 570. — 6. Quare aggravatis corda vestra, etc. XV. 104. — 10. Fecerunt ergo illi hoc modo, etc. XV. 104. — 16. Et quinque satrapæ Philistinorum, etc. IV. 570.

VII.

5. Dixit autem Samuel, etc. XIII. 374. — 12. Tulit autem Samuel, etc. XIII. 374.

VIII.

1. Factum est autem cum senuisset, etc. IX. 449. — 5. Dixeruntque ei: Ecce tu senuisti, etc. II. 273. — 7. Dixit autem Dominus, etc. IX. 539. — 10. Dixit itaque Samuel, etc. XIII. 373. — 12. Et constituet sibi tribunos, etc. XIII. 373.

IX.

1. Et erat vir de Benjamin, etc. IX. 198, 237. — 2. Et erat ei filius vocabulo Saul, etc. VII. 87; IX. 237. — 9. Olim in Israel sic loquebatur, etc. II. 357; IX. 335.

X.

1. Tulit autem Samuel lenticulam, etc. IV. 585; X. 301; XIV. 208, 212. — 2. Cum abieris hodie a me, invenies, etc. XIV. 208. — 9. Itaque cum avertisset humerum, etc. V. 508. — 10. Veneruntque ad prædictum collem, etc. I. 341; V. 508. — 12. Responditque alius ad alterum, etc. V. 509.

— 25. Loculus est autem Samuel ad, etc. XVI. 317. — 26. Sed et Saul abiit in domum suam, etc. XVI. 317. — 27. Filii vero Belial dixerunt, etc. XVI. 317.

XIII.

3. Dixitque Samuel ad Saul: Stulte, etc. XIII. 372.

XIV.

4. Erant autem inter ascensus, etc. X. 102. — 7. Dixitque ei armiger suus: Fac, etc. II. 227. — 24. Et viri Israel sociati sunt, etc. XIV. 345. — 45. Dixitque populus ad Saul, etc. XIV. 345.

XV.

1. Et dixit Samuel ad Saul: Me misit, etc. XIII. 611. — 2. Hæc dicit Dominus exercituum, etc. I. 341. — 11. Pœnitent me quod constituerim, etc. V. 514; X. 108; XIII. 295; XIV. 499. — 23. Quoniam quasi peccatum, etc. XIII. 372. — 28. Et ait ad eum Samuel, etc. XIV. 499. — 29. Porro Triumphator in Israel, etc. V. 517; X. 108, 499. — 30. At ille ait: Peccavi: sed nunc, etc. VII. 443. — 35. Et non vidit Samuel ultra Saul, etc. VII. 443.

XVI.

1. Dixitque Dominus ad Samuelem, etc. XIV. 203. — 12. Misit ergo et adduxit eum, etc. IX. 198, 225. — 13. Tulit ergo Samuel cornu olei, etc. V. 516; VIII. 231, 584; IX. 447; X. 301. — 14. Spiritus autem Dominus recessit, etc. I. 341; V. 508, 510; XVI. 194. — 15. Dixeruntque servi Saul ad eum, etc. V. 510, 512. — 16. Jubeat Dominus noster, etc. V. 512. — 18. Et respondens unus de pueris, etc. VIII. 551; IX. 162. — 23. Igitur quandocumque spiritus, etc. V. 512.

XVII.

38. Et induit Saul David vestimentis, etc. XI. 587. — 39. Accinctus ergo David gladio, etc. X. 320. — 40. Et tulit baculum suum, quem, etc. II. 91; X. 320. — 45. Dixit autem David ad Philisthæum, etc. XII. 15. — 49. Et misit manum suam, etc. VIII. 320. — 50. Prævaluitque David adversum, etc. VIII. 316, 317. — 51. Cucurrit, et stetit super Philisthæum, etc. X. 221; XI. 587; XV. 195.

XVIII.

7. Et præcinebant mulieres, etc. VIII. 316. — 10. Post diem autem alteram, etc. V. 512; XV. 74. — 27. Et post paucos dies surgens, etc. IV. 577.

XIX.

1. Locutus est autem Saul ad Jonathan, etc. XI. 213, 437. — 11. Misit ergo Saul satellites suos, etc. VIII. 646. — 18. David autem fugiens, salvatus est, etc. IX. 511. — 20. Misit ergo Saul lictores, ut raperent, etc. IV. 581; V. 512. — 24. Et expoliavit etiam ipse se vestimentis, etc. IX. 511.

XX.

19. Requiretur enim sessio tua, etc. IV. 490. — 20. Et ego tres sagittas mittam, etc. IX. 88. — 23. De verbo autem quod, etc. IX. 88.

XXI.

6. Dedit ergo ei sacerdos, etc. V. 115; XIV. 203. — 10. Surrexit itaque David, et fugit, etc. IV. 541; VIII. 316, 322, 603. — 11. Dixeruntque servi Achis ad eum, etc. VIII. 316, 327. — 12. Posuit autem David sermones, etc. VIII. 316. — 13. Et immutavit os suum, etc. VIII. 316, 326, 666; XII. 230. — 74. Et ait Achis ad servos suos, etc. VIII. 316, 319. — 15. An desunt nobis furiosi, etc. VIII. 316.

XXIII.

14. Morabatur autem David, etc. VIII. 576. — 15. Et

vidit David quod egressus esset, etc. viii. 576. — 19. Ascenderunt autem Ziphæi ad Saul, etc. viii. 576.

XXIV.

1. Ascendit ergo David inde, etc. viii. 656. — 3. Assumens ergo Saul tria, etc. xiv. 107. — 4. Et venit ad caulas ovium, etc. v. 418; viii. 576, 616; x. 102. — 6. Post hæc percussit cor suum David, etc. xiii. 372. — 7. Dixitque ad viros suos: Propitius, etc. xiii. 372. — 8. Et confregit David viros, etc. viii. 576; xiv. 107. — 15. Quem persequeris, rex Israel, etc. iv. 574. — 21. Et nunc quia scio quod, etc. v. 555.

XXV.

1. Mortuus est autem Samuel, etc. ix. 449. — 22. Ilæc faciat Deus inimicis, etc. iv. 556; xii. 228. — 33. Et benedicta tu quæ, etc. iv. 556. — 35. Suscepit ergo David de manu, etc. xii. 228.

XXVI.

12. Tulit ergo David hastam, etc. v. 514.

XXVIII.

3. Samuel autem mortuus est, etc. xiv. 345. — 7. Dixitque Saul servis suis: Quærite, etc. i. 344; v. 517, 530; xii. 291. — 9. Et ait mulier ad eum: Ecce, etc. xii. 291. — 14. Dixitque ei: Qualis est forma ejus, etc. ii. 414; iv. 32; xv. 691.

LIBER SECUNDUS.

I.

1. Factum est autem, postquam, etc. iii. 11. — 14. Et ait ad eum David: Quare, etc. v. 510. — 15. Vocansque David unum, etc. v. 510.

II.

6. Misit ergo David nuntios, etc. xii. 286. — 28. Insonuit ergo Jacob buccina, etc. iv. 479.

III.

14. Misit autem David nuntios, etc. xii. 154.

VI.

6. Et abiit rex et omnes viri, etc. ix. 8, 45. — 13. Accepit ergo David adhuc, etc. iv. 539.

VI.

18. Cumque complisset offerens, etc. v. 518.

VII.

8. Et nunc hæc dices servo meo, etc. xiii. 374. — 10. Et ponam locum populo meo, etc. xiii. 378. — 11. Ex die qua constitui iudices, etc. xiii. 378. — 14. Ego ero ei in patrem, et ipse, etc. xiii. 375. — 15. Misericordiam autem meam, etc. xiii. 375. — 18. Ingressus est autem rex David, etc. i. 341. — 19. Sed et hoc parum visum, etc. xiii. 378. — 25. Nunc ergo, Domine Deus, etc. xiii. 378. — 27. Quia tu, Domine exercituum, etc. ix. 300; xiii. 378.

VIII.

1. Factum est autem post hæc, etc. viii. 645.

XI.

1. Factum est autem, etc. xiv. 359. — 4. Missis itaque David nuntiis, etc. ii. 108; viii. 550; xiv. 315. — 14. Factum est ergo mane, etc. v. 441. — 15. Scribens in epistola: Ponite, etc. viii. 550; xiv. 315. — 17. Egressique viri de civitate, etc. ii. 108; iii. 65.

XII.

1. Misit ergo Dominus Nathan ad David, etc. iv. 53; v. 141, 454; xiii. 364; xiv. 345. — 12. Tu enim fecisti abscondite, etc. viii. 198; xv. 225. — 13. Et dixit David ad Na-

than, etc. vii. 443; viii. 552, 554; ix. 206; xi. 273; xv. 548. — 14. Veruntamen, quoniam blasphemare, etc. iv. 53. — 21. Et consolatus est David Bethsabe, etc. x. 61.

XIII.

14. Noluit autem acquiescere precibus, etc. ii. 104.

XIV.

12. Dixit ergo mulier: Loquatur, etc. ii. 104.

XV.

1. Igitur post hæc fecit sibi, etc. viii. 161. — 10. Misit autem Absalom exploratores, etc. viii. 554. — 11. Porro cum Absalom ierunt ducenti, etc. iv. 52. — 15. Dixeruntque servi regis, etc. viii. 316. — 17. Egressusque rex et omnis Israel, etc. viii. 126. — 24. Venit autem et Sadoc sacerdos, etc. xiv. 346.

XVI.

5. Venit ergo rex David usque, etc. xii. 287; xvi. 290. — 6. Mittebatque lapides contra David, etc. viii. 554. — 12. Si forte respiciat Dominus, etc. xii. 287; xvi. 290.

XVII.

14. Dixitque Absalom, et omnes, etc. xvi. 291.

XVIII.

1. Igitur considerato David populo suo, etc. xiii. 654. — 19. Achimaas autem filius Sadoc, etc. iii. 10. — 33. Contristatus itaque rex, ascendit, etc. viii. 127.

XIX.

32. Dixit itaque rex ad Berzellai: Veni, etc. ii. 86.

XXI.

1. Facta est quoque fames in diebus, etc. iv. 556.

XXII.

2. Et ait: Dominus petra mea, etc. ii. 70. — 11. Et ascendit super cherubim, etc. viii. 188.

LIBER TERTIUS

II.

8. Habes quoque apud te, etc. xii. 492. — 14. Addiditque: Sermo mihi est ad te, etc. xiii. 492. — 29. Nuntiatumque est regi Salomoni, etc. iv. 539. — 38. Dixitque Semei regi, etc. xii. 311.

III.

4. Abiit itaque in Gabaon, ut, etc. iv. 573. — 5. Apparuit autem Dominus Salomoni, etc. iv. 309. — 12. Ecce feci tibi secundum, etc. ix. 703. — 15. Igitur evigilavit Salomon, etc. iv. 309. — 26. Dixit autem mulier, cujus, etc. xv. 164.

IV.

21. Salomon autem erat, etc. iv. 560.

V.

6. Præcipe igitur ut præciant, etc. ix. 422.

VI.

1. Factum est ergo quadringentesimo, etc. ix. 91, 416; x. 60.

VIII.

16. A die qua eduxi populum, etc. v. 521, 534. — 39. Tu exaudies in cælo in loco, etc. xi. 657, 739. — 46. Quod si peccaverint tibi, etc. ii. 444; xvii. 183. — 57. Sit Dominus Deus noster, etc. xvi. 347. — 58. Sed inclinet corda nostra, etc. xvi. 347.

IX.

8. Et domus hæc erit, etc. iv. 28. — 16. Pharao, rex Ægypti, ascendit, etc. iv. 558. — 19. Et omnes vicos, qui ad se, etc. iv. 560.

X.

14. Erat autem pondus auri, etc. iv. 41.

XI.

1. Rex autem Salomon adamavit, etc. iv. 53, 539; ix. 341; x. 60; xiii. 663; xiv. 315. — 3. Fueruntque ei uxores quasi, etc. xi. 262; xiv. 315. — 4. Cumque jam esset senex, etc. iv. 299, 539; xiii. 296. — 11. Dixit itaque Dominus Salomoni, etc. xvi. 589. — 13. Nec totum regnum auferam, etc. *Ibid.*

XII.

1. Venit autem Roboam, etc. xiii. 273. — 4. Pater tuus durissimum, etc. xi. 197. — 9. Dixitque ad eos: Quod mihi, etc. vii. 388; xi. 197. — 13. Responditque rex populo, etc. iv. 550. — 15. Et non acquievit rex populo, etc. xvi. 197. — 16. Videns itaque populus, etc. xiv. 203. — 20. Factum est autem cum audisset, etc. *Ibid.* — 24. Hæc dicit Dominus: Non, etc. xiii. 385. — 23. Et excogitato consilio fecit, etc. iv. 493; xv. 694. — 29. Posuitque unum in Bethel, etc. iv. 493. — 30. Et factum est verbum hoc, etc. *Ibid.*

XIII.

1. Et ecce vir Dei venit de Juda, etc. xiii. 379. — 24. Qui cum abiisset, invenit, etc. xii. 285. — 32. Profecto enim veniet sermo, etc. *Ibid.*

XVI.

22. Prævaluit autem populus, etc. ix. 353. — 24. In diebus ejus ædificavit, etc. iv. 558.

XVII.

6. Corvi quoque deferebant ei panem, etc. i. 466, 515; iv. 426; vi. 464, 446; ix. 366, 498, 533; xi. 262; xiv. 203. — 12. Quæ respondit: Vivit Dominus, etc. ix. 9, 498; xiv. 203. — 16. Hydria farinæ non defecit, etc. iv. 242; xiv. 203. — 20. Et clamavit ad Dominum, etc. i. 341. — 21. Et expandit se, atque incensus est, etc. xi. 51. — 22. Et exaudivit Dominus vocem, etc. ii. 285; x. 89; xi. 51.

XVIII.

4. Nam cum interficeret Jezabel, etc. ii. 142. — 18. Et ille ait: Non ego turbavi, etc. xv. 412. — 19. Verumtamen nunc mitte, etc. v. 512. — 21. Accedens autem Elias, etc. xv. 177. — 22. Et ait rursus Elias ad populum, etc. v. 512. — 24. Invocate nomina deorum, etc. iv. 402. — 25. Dixit ergo Elias prophetis Baal, etc. v. 512. — 30. Dixit Elias omni populo, etc. iv. 573. — 36. Cumque jam tempus esset, etc. iv. 493. — 37. Exaudi me, Domine, exaudi me, etc. *Ibid.* — 40. Dixitque Elias ad eos, etc. ii. 40, 142; v. 281. — 42. Ascendit Achab ut comederet, etc. v. 518. — 43. Et dixit ad puerum suum, etc. iv. 140. — 44. In septima autem vice, etc. iv. 140; xv. 259. — 46. Et manus Domini facta est, etc. xv. 259.

XIX.

1. Nunliavit autem Achab Jezabel, etc. xiii. 611. — 6. Respexit, et ecce ad caput suum, etc. vi. 241. — 8. Qui cum surrexisset, comedit, etc. ii. 68; iv. 242, 409; v. 140; vi. 244, 511; vii. 316, 351; ix. 612; x. 436, 449. — 10. At ille respondit: Zelo zelatus, etc. viii. 224, 268; xiii. 386. — 14. Zelo zelatus sum pro Domino, etc. iv. 592. — 18. Et derelinquam mihi in Israel, etc. viii. 535; xv. 5, 337.

XX.

21. Necnon egressus rex Israel, etc. v. 519.

XXI.

1. Post verba autem hæc, etc. xiii. 670. — 10. Et submitte duos viros, etc. iv. 571. — 13. Et adductis duobus viris filiis, etc. iv. 571; xii. 230. — 29. Nonne vidisti humiliatum, etc. xvi. 591.

XXII.

6. Congregavit ergo rex Israel, etc. v. 444. — 15. Venit itaque ad regem, etc. i. 466. — 19. Ille vero addens, ait: Propterea, etc. ii. 344; xiv. 490; xvi. 198. — 20. Et ait Dominus: Quis decipiet, etc. v. 519. — 22. Et ille ait: Egrediar, et ero, etc. ix. 234; xvi. 198. — 23. Nunc igitur ecce dedit Dominus, etc. v. 519; xiv. 490.

LIBER QUARTUS.

I.

10. Respondensque Elias, etc. v. 281.

II.

9. Cumque transissent, Elias dixit, etc. xi. 18. — 11. Cumque pergerent, et incedentes, etc. iv. 256; xi. 52, 156, 264; xiv. 280; xv. 482. — 15. Videntes autem filii prophetarum, etc. iv. 511. — 23. Ascendit autem inde in Bethel, etc. viii. 471, 497; ix. 276, 286; xiv. 203. — 24. Qui cum respexisset, vidit eos, etc. viii. 497; ix. 276, 286; xiv. 203.

III.

16. Hæc dicit Dominus, etc. vi. 52.

IV.

8. Facta est autem quædam dies, etc. xi. 736. — 13. Dixit ad puerum suum: Loquere, etc. xv. 259. — 18. Crevit autem puer. Et cum, etc. vi. 114. — 29. Et ille ait ad Giezi, etc. xiv. 203. — 34. Et ascendit, et incubuit, etc. xv. 668. — 35. At ille reversus, deambulavit, etc. ii. 285; x. 89; xi. 51; xv. 668. — 37. Venit illa, et corruit ad pedes, etc. xiv. 203.

V.

8. Quod cum audisset Eliseus, etc. xiii. 544. — 26. At ille ait: Nonne cor meum, etc. xiii. 545. — 27. Sed et leproua Naaman, etc. xiii. 544.

VI.

4. Et abiit cum eis, etc. xiv. 203. — 7. Et ait: Tolle, etc. *Ibid.* — 16. At ille respondit, etc. xi. 592. — 18. Hostes vero descenderunt, etc. iv. 383. — 25. Factaque est fames magna, etc. xi. 569. — 26. Cumque rex Israel, etc. viii. 329. — 27. Qui ait: Non te salvat, etc. *Ibid.* — 28. Mulier ista dixit mihi: Da, etc. *Ibid.* — 29. Coximus ergo filium meum, etc. viii. 329; ix. 141. — 30. Quod cum audisset rex, etc. viii. 329.

X.

1. Erant autem Achab, etc. xii. 220.

XIII.

21. Quidam autem sepelientes, etc. xi. 51, 735.

XIV.

5. Cumque obtinisset regnum, etc. xvi. 575. — 6. Filios autem eorum qui occiderant, etc. *Ibid.* — 9. Remisitque Joas rex Israel, etc. xvi. 291. — 10. Percutiens inva-luisti, etc. *Ibid.*

XVII.

10. Feceruntque sibi statuas, etc. viii. 218.

XVIII.

4. Ipse dissipavit excelsa, etc. ii. 487; v. 535; xiii. 201. — 21. An speras in baculo, etc. ix. 277.

XXII.

18. Regi autem Juda, qui misit, etc. XII. 290. — 20. Idcirco colligam te, etc. *Ibid.*

XXIII.

4. Et præcepit rex Helcia, etc. II. 487. — 5. Et delevit aruspices, quos, etc. II. 487. — 16. Et conversus Josias, vidit ibi, etc. XII. 285. — 18. Et ait : Dimitte eum, etc. XII. 285.

XXIV.

4. In diebus ejus ascendit Nabuchodonosor, etc. IV. 446; X. 609. — 14. Et transtulit omnem Jerusalem, etc. IX. 242.

LIBRI PARALIPOMENON.

LIBER PRIMUS.

IV.

1. Filii Juda : Phares, Hesron, etc. IV. 379.

XI.

9. Proficiebatque David vadens, etc. XVI. 317. — 18. Tres ergo isti per media castra, etc. VII. 496. — 19. Dicens : Absit ut in conspectu, etc. VII. 496.

XII.

17. Egressus est David obviam eis et ait, etc. II. 192. — 18. Spiritus vero induit Amasai principem, etc. II. 192; XVI. 317, 347. — 33. Porro de Zabulon qui egressiebantur, etc. XVI. 317.

XIII.

8. Porro David et universus Israel, etc. VIII. 431.

XXVI.

1. Divisiones autem janitorum : de Coritis, etc. VIII. 488.

LIBER SECUNDUS.

I.

7. Ecce autem in ipsa nocte, etc. IV. 53. — 8. Dixitque Salomon Deo, etc. IV. 53. — 9. Nunc ergo, Domine Deus, etc. IV. 53. — 10. Da mihi sapientiam et intelligentiam, etc. IV. 53. — 11. Dixit autem Deus ad Salomonem, etc. IV. 53. — 12. Sapientia et scientia data sunt tibi, etc. IV. 53.

VI.

18. Ergone credibile est ut habitet, etc. VI. 100.

XV.

2. Egressus est in occursum Asa, etc. XVI. 273.

XVI.

9. Oculi enim Domini contemplantur, etc. II. 364.

XIX.

2. Cui occurrit Jehu filius Hanani videns, etc. XV. 42. — 3. Sed bona opera inventa sunt in te, etc. XV. 42. — 7. Sit timor Domini vobiscum, etc. VI. 258.

XXII.

11. Porro Josabeth filia regis tulit Joas, etc. IV. 578.

XXIV.

9. Et prædicatum est in Juda, etc. IV. 512. — 14. Cumque complerent omnia opera, etc. IV. 512.

XXV.

7. Venit autem homo Dei ad illum, etc. XVI. 291. —

8. Quod si putas in robore exercitus, etc. XVI. 291. — 20. Noluit audire Amasias, eo quod, etc. XVI. 197, 291.

XXVI.

19. Iratusque Ozias, tenens in manu thuribulum, etc. II. 91.

XXVIII.

9. Ea tempestate erat ibi propheta, etc. XVI. 274.

XXX.

9. Si enim vos reversi fueritis ad Dominum, etc. XIII. 196. — In Juda vero facta est manus, etc. XVI. 16.

LIBER PRIMUS ESDRÆ.

I.

1. In anno primo Cyri regis Persarum, etc. IX. 616; X. 53; XIV. 204.

V.

1. Prophetaverunt autem Aggæus propheta, etc. X. 272, 290. — 2. Tunc surrexerunt Zorobabel filius, etc. X. 290.

VI.

14. Seniores autem Judæorum ædificabant, etc. X. 272, 290.

X.

11. Et nunc date confessionem Domino, etc. XII. 175. — 12. Et respondit universa multitudo, etc. XII. 175.

LIBER TOBIÆ.

II.

1. Post hæc vero, cum esset dies festus, etc. VI. 38. — 9. Sed Tobias plus timens Deum, etc. XII. 282; XIII. 11. — 11. Et ex nido hirundinum dormienti, etc. X. 575. — 21. Cujus cum vocem balantis vir ejus, etc. VI. 393. — 22. Ad hæc uxor ejus irata respondit, etc. VI. 393; IX. 137.

III.

2. Dicens : Justus es, Domine, et omnia, etc. XI. 398.

IV.

1. Igitur cum Tobias putaret orationem, etc. X. 417, 575. — 2. Dixitque ei : Audi, fili mi, verba oris mei, etc. I. 467; VIII. 451, 643. — 3. Cum acceperit Deus animam meam, etc. V. 61; XI. 394. — 6. Omnibus autem diebus vitæ tuæ, etc. V. 61. — 7. Ex substantia tua fac eleemosynam, etc. IX. 435. — 11. Quoniam eleemosyna ab omni peccato, etc. VI. 393; IX. 435; XI. 624; XII. 324. — 16. Quod ab alio oderis fieri tibi, etc. IV. 50; VI. 48, 49; VIII. 351, 626. — 18. Panem tuum et vinum tuum super, etc. VIII. 92. — 19. Consilium semper a sapiente, etc. V. 62. — 23. Noli timere, fili mi : pauperem quidem, etc. XVII. 234.

VIII.

7. Dixitque Tobias : Domine Deus, etc. IV. 51. — 8. Tu fecisti Adam de limo terræ, etc. IV. 51. — 9. Et nunc, Domine, tu scis, quia, etc. IV. 51.

XI.

1. Cumque reverterentur, pervenerunt, etc. XIII. 279.

XII.

6. Tunc dixit eis occulte : Benedicite, etc. V. 62. — 7. Etenim sacramentum regis abscondere, etc. III. 79, 81. — 8. Bona est oratio cum jejuniis, etc. II. 17, 275. — 9. Quoniam eleemosyna a morte liberat, etc. XI. 250. — 12.

Quando orabas cum lacrymis, et sepeliebas, etc. II. 270, 320; XII. 282. — 15. Ego enim sum Raphael Angelus, etc. II. 414. — 19. Videbar quidem vobiscum manducare, etc. V. 485; VII. 283; VIII. 104; XIII. 279.

XIV.

10. Audite ergo, filii mei, patrem vestrum, etc. V. 62.

LIBER JUDITH.

V.

5. Tunc Achior dux omnium, etc. XIII. 342. — 9. Unum Deum cœli coluerunt, etc. XIII. 342.

VII.

20. Tu, quia pius es, miserere nostri, etc. XIII. 196.

LIBER ESTHER.

II.

12. Cum autem venisset tempus, etc. V. 532.

XIV.

13. Tribue sermonem compositum in ore, etc. IV. 84. — 16. Tu scis necessitatem meam, quod abominer, etc. III. 114; VIII. 561, 578; XVI. 16.

XV.

41. Convertitque Deus spiritum regis, etc. XVI. 613.

LIBER JOB.

Tome IV, de la page 590 à la page 656.

I.

1. Vir erat in terra Hus, nomine Job, etc. V. 346; VIII. 15, 62, 232, 278; X. 167, 612; XII. 119, 298, 311, 341; XIII. 417; XIV. 446, 581; XVII. 233. — 2. Natiq̄ sunt ei septem filii, etc. V. 346; VIII. 62, 614. — 4. Et fuit possessio ejus, septem, etc. V. 346; XIV. 581. — 6. Quadam autem die, cum venissent, etc. II. 344, 346; VI. 58; XVII. 237. — 8. Dixitque Dominus ad eum, etc. IX. 469, 546; XV. 28. — 9. Cui respondens Satan, etc. VIII. 249; IX. 155, 161, 673, 677, 715; X. 240. — 11. Sed extende paululum manum tuam, etc. V. 297, 517, 530; VIII. 209, 210, 309, 338; IX. 172, 301, 439, 877; X. 15; XI. 205. — 12. Dixit ergo Dominus ad Satan, etc. II. 273; VIII. 248, 309, 367, 613; IX. 301, 469, 548; X. 240; XI. 205, 654. — 14. Nuntius venit ad Job, etc. X. 120. — 16. Cumque adhuc ille loqueretur, etc. IX. 234. — 20. Tunc surrexit Job, et scidit, etc. IV. 499. — 21. Et dixit: Nudus egressus sum, etc. II. 308; VI. 68, 92, 180, 454, 476; VII. 118, 342; VIII. 248, 298, 300-373, 403, 578, 613; IX. 71, 120-138, 210, 234, 254, 400-439, 545; X. 14, 120, 232, 241; XI. 456, 661; XIII. 8. — 22. In omnibus his non peccavit Job, etc. VIII. 181; XIV. 536; XV. 527; XVI. 102.

II.

1. Factum est autem, cum quadam, etc. II. 344, 346; VIII. 15; X. 612; XII. 298, 311, 341; XIV. 446. — 3. Et dixit Dominus ad Satan: Numquid, etc. VIII. 278. — 4. Cui respondens Satan, etc. X. 240; XIII. 684; XV. 237. — 5. Alioquin mitte manum tuam, etc. IX. 301; XII. 230. — 6. Dixit ergo Dominus ad Satan, etc. II. 273; IX. 301; X. 95, 240. — 7. Egressus igitur Satan a facie, etc. X. 95, 120, 240. — 8. Qui testa saniam radebat, etc. VIII. 509. — 9. Dixit autem illi uxor sua: Adhuc, etc. VI. 357; VIII. 249; IX. 137, 354, 401; XI. 205, 244, 457; XIV. 318. — 10. Qui ait ad illam: Quasi, etc. VI. 357; VIII. 249, 338, 509; IX. 138, 354, 401, 545; X. 120, 240; XI. 190, 457;

XIV. 318. — 13. Et sederunt cum eo in terra, etc. IX. 136.

III.

1. Post hæc aperuit Job os suum, etc. III. 506. — 3. Percat dies in qua natus sum, etc. XI. 266; XVI. 263. — 10. Quia non conclusit ostia ventris, etc. XI. 266.

V.

13. Qui apprehendit sapientes, etc. XI. 260. — 14. Per diem incurrent tenebras, etc. XV. 23. — 19. In sex tribulationibus liberabit, etc. VII. 228.

VI.

1. Respondens autem Job, etc. XIII. 448. — 2. Utinam appenderentur peccata mea, etc. XVII. 232. — 3. Quasi arena maris hæc gravior, etc. XVII. 232. — 4. Quia sagittæ Domini, etc. VIII. 395. — 11. Quæ est enim fortitudo mea, etc. XIV. 331. — 18. Involutæ sunt semitæ, etc. X. 92.

VII.

1. Militia est vita hominis, etc. I. 463, 466; II. 90, 163, 527; III. 42; V. 529; VI. 273, 481; VII. 202, 328, 548; VIII. 39, 249, 413; IX. 80, 101, 189, 211, 616; X. 33, 225; XI. 107, 158, 505; XII. 142, 142; XIII. 497, 654; XIV. 328, 353; XVI. 121, 302, 314-382. — 2. Sicut servus desiderabat umbram, etc. VIII. 39; IX. 652, 662; X. 217; XIV. 331.

VIII.

9. Hesterni quippe sumus, etc. XIV. 331.

IX.

2. Vere scio quod ita sit, etc. XV. 526. — 3. Si voluerit contendere cum eo, etc. I. 365; XV. 526. — 17. In turbine enim conteret me, etc. XVII. 232. — 19. Si fortitudo quaeritur, robustissimus est, etc. XV. 526. — 20. Si justificare me voluero, etc. XV. 526. — 24. Terra data est in manus impii, etc. VIII. 120, 239; IX. 104; X. 540. — 28. Verebar omnia opera mea, etc. XV. 526. — 31. Tamen sordidus intingens me, etc. XV. 526.

X.

11. Pelle et carnibus vestisti me, etc. XVI. 215. — 12. Vitam et misericordiam tribuisti, etc. XVI. 215. — 14. Si peccavi, etc. VIII. 389, 444.

XIII.

26. Scribis enim contra me amaritudines, etc. XV. 526.

XIV.

1. Homo natus de muliere, etc. II. 537; XI. 158, 641; XII. 14; XV. 526, 740; XVI. 264, 413. — 2. Qui quasi flos egreditur, etc. XI. 641. — 4. Quis potest facere mundum, etc. VIII. 38; IX. 544, 612; XI. 373; XIII. 478; XV. 498, 629; XVI. 413, 495, 568, 611, 660, 702, 710; XVII. 89, 188, 231. — 5. Breves dies hominis sunt, etc. II. 537; III. 8; VIII. 551; IX. 544; XV. 526, 557, 740; XVI. 54-73, 215-267. — 16. Tu quidem gressus meos dinumerasti, etc. XII. 342; XV. 526; XVII. 233. — 17. Signasti quasi in sacco, etc. XII. 342; XV. 526; XVI. 615, 711; XVII. 89, 233.

XV.

13. Quid timeo contra Deum, etc. XIII. 336. — 26. Currens adversus eum, etc. I. 422; VIII. 495; X. 82.

XVI.

2. Audiivi frequenter talia, etc. XIV. 536.

XIX.

26. Et rursum circumdabor pelle, etc. XIII. 547.

XXIV.

1. Ab Omnipotente non sunt, etc. v. 31. — 6. Agrum non eum demetunt, etc. v. 31. — 9. Vim fecerunt depradantes, etc. v. 31. — 12. De civitatibus fecerunt viros, etc. v. 31. — 20. Obliviscatur ejus misericordia, etc. v. 31.

XXV.

4. Numquid justificari potest, etc. i. 366; xii. 446; xiv. 536; xvi. 447. — 5. Ecce luna etiam non splendet, etc. ii. 303. — 6. Quanto magis homo pulchro, etc. ii. 303; x. 320; xiv. 536.

XXVII.

6. Justificationem meam, quam, etc. xi. 647; xvii. 232.

XXVIII.

12. Sapientia vero ubi invenitur, etc. iv. 207. — 22. Perditio et mors dixerunt : Auribus, etc. iv. 207. — 28. Et dixit homini : Ecce timor Domini, etc. i. 399, 430; ii. 311; x. 439; xii. 1, 444, 503-534; xvi. 445; xvii. 455.

XXIX.

11. Auris audiens beatificabat me, etc. v. 31. — 14. Justitia indutus sum : et vestivi me, etc. ii. 444; xvii. 232.

XXX.

1. Nunc autem derident me, etc. xiii. 660. — 19. Comparatus sum Iulo, et assimilatus, etc. x. 285.

XXXI.

1. Pepigi fœdus cum oculis, etc. xi. 642. — 18. Quia ab infantia mea, etc. xvi. 744.

XXXII.

5. Cum autem vidisset quod, etc. v. 31. — 7. Sperabam enim quod atas, etc. xv. 643. — 8. Sed, ut video, Spiritus est, etc. xv. 643. — 9. Non sunt longævi sapientes, etc. v. 31. — 12. Et donec putabam vos, etc. v. 31. — 16. Quoniam igitur expectavi, etc. v. 31.

XXXIII.

3. Simplici corde meo sermones, etc. xv. 643. — 4. Spiritus Dei fecit me, etc. xv. 643.

XXXIV.

20. Qui regnare facit hominem, etc. viii. 538; xiii. 414; xiv. 446.

XXXVII.

22. Ab Aquilone aurum venit, etc. viii. 505.

XXXVIII.

1. Respondens autem Dominus, etc. ii. 344. — 3. Accinge sicut vir lumbos tuos, etc. xi. 641. — 7. Cum me laudarent simul, etc. xiii. 229. — 11. Et dixi : Usque huc venies, etc. i. 507.

XL.

2. Accinge sicut vir lumbos, etc. xi. 641. — 4. Et si habes brachium, etc. iv. 289. — 14. Ipse est principium viarum Dei, etc. i. 323; iv. 340; xiii. 233, 234.

XLI.

24. Non est super terram, etc. ix. 546. — 25. Omne sublime videt, etc. ix. 546; xi. 654.

XLII.

5. Auditu auris audiavi te, etc. xi. 642; xiii. 545; xv. 528. — 6. Idcirco ipse me reprehendo, etc. xiii. 545; xv. 528. — 7. Postquam autem locutus est Dominus, etc. ix. 546. — 8. Sumite ergo vobis septem, etc. ix. 546. — 10. Dominus quoque conversus est, etc. ii. 302, 305. — 11. Venierunt autem ad eum omnes fratres, etc. viii. 240.

LIBER PSALMORUM.

Le commentaire sur les Psaumes comprend le tome VIII, de la page 122 jusqu'à la fin ; tout le tome IX et le tome X jusqu'à la page 312. Le titre de chaque page indique le psaume dont il y est traité et, de plus, la table des matières de chacun de ces volumes fait voir de quelle page à quelle autre page s'étend chaque psaume. Les recherches seront donc très-faciles ; nous ne pourrions que les entraver en fatiguant ici les yeux du lecteur par d'innombrables renvois. Nous nous contentons de renvoyer aux pages des autres volumes où certains versets des psaumes se trouvent commentés.

I.

1. Beatus vir, qui non abiit in consilio impiorum, etc. v. 13, 122; xi. 322; xv. 238. — 2. Sed in lege Domini voluntas, etc. xiv. 32; xv. 608; xvi. 262. — 3. Et erit tanquam lignum, etc. xii. 48. — 4. Non sic impii non sic, etc. ii. 399; iv. 62; v. 324; xiv. 499; xvi. 103, 723. — 5. Ideo non resurgunt impii, etc. xi. 399. — 6. Quoniam novit Dominus, etc. iii. 34; iv. 546; v. 202; xi. 727.

II.

1. Quare fremuerunt gentes, etc. i. 442; ii. 487; xiv. 214. — 2. Adstiterunt reges terræ, etc. i. 442; ii. 487; v. 228, 283; xiv. 32, 214. — 3. Dirumpamus vincula eorum, etc. vii. 228. — 4. Qui habitat in cœlis, etc. vii. 471; xi. 348; xv. 643. — 6. Ego autem constitutus sum rex, etc. vii. 231, 232; xiv. 219. — 7. Dominus dixit ad me : Filius meus es tu, etc. i. 479; ii. 36, 48, 99, 198, 481; iv. 386, 617; v. 154, 540; vi. 378; vii. 232; x. 328; xii. 56, 385; xiv. 207, 214, 549, 559; xv. 327. — 8. Postula a me, et dabo tibi gentes, etc. ii. 36, 48, 99, 124, 198, 481; v. 480, 540; vi. 189, 198, 218, 591; vii. 214, 471; viii. 79, 85; x. 328, 358; xi. 409, 487; xii. 56, 385; xiv. 207, 214; xv. 197, 208, 233, 309, 327, 643. — 9. Reges eos in virga, etc. v. 440, 373; vi. 101; xv. 420, 398, 400. — 10. Et nunc reges intelligite, etc. ii. 442, 487; v. 13; vi. 63; vii. 182; viii. 27; xiii. 666; xv. 424. — 11. Servite Domino in timore, etc. i. 464; ii. 487, 142; iv. 288, 629, 638; vi. 126, 539; vii. 182; viii. 27; xii. 142; xiii. 21, 666; xvi. 306, 382; xvii. 200. — 12. Apprehendite disciplinam, etc. iv. 629; vi. 126; ix. 725; xvi. 306. — 13. Cum exarserit in brevi ira ejus, etc. ii. 384; xvi. 382; xvii. 200.

III.

3. Multi dicunt animæ meæ, etc. ii. 463. — 4. Tu autem Domine susceptor meus es, etc. ii. 324, 524; vii. 44, 154; xiii. 307; xvi. 314. — 5. Voce mea ad Dominum, etc. iv. 291. — 6. Ego dormivi, etc. iv. 121; vii. 494, 512; x. 649; xi. 291, 301, 389. — 7. Non timebo millia, etc. iii. 123. — 9. Domini est salus, etc. ii. 321; vi. 541; vii. 446; x. 569; xii. 497; xv. 192, 308; xvii. 156.

IV.

2. Cum invocarem exaudivit me Deus, etc. i. 514. — 3. Filii hominum usquequo gravi corde, etc. i. 393; ii. 98; iii. 569; v. 13, 369; vi. 332; vii. 253; xi. 676; xiv. 591. — 4. Et scitote quoniam, etc. iii. 569; vi. 332; vii. 253; xi. 670. — 5. Irascimini et nolite peccare, etc. iv. 639; v. 13, 290; vi. 82, 277, 475; vii. 477; xi. 627; xiv. 362. — 6. Sacrificate sacrificium justitiæ, etc. ii. 323; iii. 186. — 7. Signatum est super nos lumen vultus tui, etc. ii. 91, 323; iii. 502; v. 326; xi. 675; xiii. 290; xvii. 471. — 8. A fructu frumenti, etc. iii. 560. — 9. In pace in idipsum, etc. iii. 560.

V.

5. Mane adstabo tibi et videbo, etc. i. 506; v. 13; vii. 93, 160; x. 571; xi. 502; xii. 355. — 6. Neque habitabit, etc. iv. 595. — 7. Odisti omnes qui operantur iniquitatem, etc. ii. 444; iv. 357, 431; v. 492; vi. 359, 545; vii. 331; xii. 198, 200-218. — 8. Ego autem in multitudine misericordiarum tuarum, etc. ii. 369. — 9. Domine, deduc me in justitia

tna, etc. II. 266. — 11. Sepulchrum patens est, etc. XIV. 292. — 13. Quoniam tu benedices justo, etc. I. 432; II. 367; IV. 54; VII. 535.

VI.

1. In finem in carminibus, etc. II. 66. — 2. Domine, ne in furore, etc. III. 36. — 3. Miserere mei, Domine, etc. II. 507; III. 403; VI. 507; XI. 571; XIII. 366; XVI. 33. — 4. Et anima mea turbata est valde, etc. I. 438; II. 507; XI. 226. — 5. Convertere, Domine, etc. V. 215; XI. 226. — 6. Quoniam non est in morte, etc. III. 581; XI. 568; XIII. 272. — 7. Laboravi in gemitu, etc. V. 519; VII. 583; X. 571; XIII. 465. — 8. Turbatus est a furore, etc. III. 403; IV. 597; VI. 277, 362; XI. 518; XII. 228, 500; XIV. 983.

VII.

4. Domine Deus meus, si feci istud, etc. II. 272; XIV. 89, 107, 494. — 5. Si reddidi retribuendis mihi mala, decidam, etc. XIV. 89, 107, 494. — 10. Consumetur nequitia peccatorum, etc. II. 246; XIV. 626. — 13. Ecce parturii iniquitiam, etc. II. 366; XII. 470; XIII. 640. — 16. Lacum aperuit, et effodit eum, etc. XI. 622.

VIII.

2. Quoniam elevata est magnificentia, etc. XIII. 611. — 4. Ex ore infantium et lactentium, etc. I. 506. — 5. Quid est homo quod memor es ejus? etc. I. 498; II. 507; IV. 594; VI. 404, 336, 467; VII. 65, 385. — 6. Ministi eum paulo, etc. IV. 222; VII. 350; XI. 724; XII. 327, 414; XIV. 439, 539-599, 621, 646. — 8. Omnia subiecisti, etc. V. 473; XII. 385.

IX.

2. Confitebor tibi, Domine, etc. IV. 590. — 3. Lætabor et exultabo in te; psallam, etc. XI. 238; XII. 511; XV. 21. — 4. In convertendo inimicum, etc. IV. 591; VII. 401, 477. — 5. Quoniam fecisti iudicium meum et, etc. XII. 278; XIV. 522. — 6. Increpasti gentes, et periit impius, etc. XIV. 533. — 7. Inimici defecerunt frameæ in finem, etc. X. 518. — 8. Et Dominus in æternum permanet, etc. XII. 278. — 9. Et ipse iudicabit orbem terræ in, etc. XII. 1, 5. — 10. Et factus est Dominus, etc. IV. 524. — 14. Miserere mei, Domine, etc. VI. 66. — 15. Qui exaltas me de portis mortis, etc. I. 504. — 18. Convertantur peccatores in, etc. XII. 535. — 19. Quoniam non in finem oblivio, etc. XIII. 294. — 20. Exurge, Domine, non confortetur, etc. VI. 467.

X (secundum Hebræos).

2. Dum superbit impius, incenditur pauper, etc. X. 342. — 3. Quoniam laudatur peccator, etc. VII. 12; XIII. 56. — 6. Dixit enim in corde suo, etc. XII. 317, 535; XIII. 290. — 8. Sedet in insidiis cum divitibus in, etc. XVI. 395. — 13. Propter quid irritavit impius Deum? etc. I. 470.

X.

2. In Domino confido: quomodo dicitis, etc. XV. 283, 339. — 3. Quoniam ecce peccatores intenderunt, etc. III. 62, 151. — 4. Quoniam quæ perfecisti, destruxerunt, etc. XI. 455, 471. — 6. Dominus interrogat justum et impium, etc. II. 397; III. 107; IV. 11; V. 523, 565; VI. 59, 141, 206, 406, 511-579; XI. 425; XV. 339. — 8. Quoniam justus Dominus et justitias, etc. XIV. 92; XV. 339.

XI.

2. Salvum me fac, Domine, etc. II. 152; XI. 315; XVII. 208. — 3. Vana locuti sunt unusquisque, etc. VI. 35, 179, 545; XI. 377, 406, 481. — 5. Qui dixerunt, etc. V. 572. — 6. Propter miseriam, etc. V. 317. — 7. Eloquia Domini, eloquia casta, etc. II. 69; IV. 403, 442; V. 317, 324; VI. 229; XI. 282; XIII. 371; XVII. 155. — 8. Tu, Domine, servabis nos, etc. II. 4, 152; XIII. 256. — 9. In circuitu impii amulant, etc. XI. 389; XIII. 256.

XII.

4. Respice et exaudi me, Domine, etc. II. 352; V. 215; VI. 474; VII. 46; XIV. 285; XV. 653. — 5. Ne quando dicat inimicus, etc. XI. 584; XIV. 194.

XIII.

1. Dixit incipiens in corde suo, etc. II. 480; III. 358; VI. 306, 312, 407; VII. 60; XI. 607; XII. 89, 507; XIII. 99; XVI. 335, 568; XVII. 188. — 2. Dominus de cælo prospexit, etc. VI. 359; XII. 543; XIII. 340. — 3. Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt, etc. II. 207, 243; VI. 359; XI. 447; XIII. 340; XV. 81, 83, 199, 202-239, 409-469; XVI. 536. — 4. Nonne cognoscent omnes qui operantur, etc. XIII. 340; XV. 212, 409; XVI. 536. — 5. Dominum non invocaverunt, etc. IV. 25. — 6. Quoniam Dominus in generatione, etc. XVI. 145.

XIV.

1. Domine, quis habitabit in, etc. XVII. 229. — 2. Qui ingreditur sine macula, etc. XVII. 229. — 3. Quid loquitur veritatem in, etc. X. 313; XII. 211, 219, 224. — 4. Ad nihilum deductus est, etc. II. 251; V. 13. — 5. Qui pecuniam suam non dedit, etc. VI. 161; X. 314, 596; XV. 417.

XV.

2. Dixi Domino: Deus meus es tu, etc. I. 424; II. 179, 289; IV. 246; VI. 286; VII. 568; X. 403; XI. 224; XIII. 198, 446. — 3. Sanctis qui sunt in terra, etc. XV. 507. — 4. Multiplicatæ sunt infirmitates eorum, etc. II. 367; IV. 71, 350, 357; V. 563; XV. 507; XVII. 241. — 5. Dominus pars hæreditatis meæ, etc. III. 364; IV. 536; V. 479; VI. 218; 477; VII. 37, 214, 576; X. 328; XV. 233. — 9. Propter hoc lælatus est cor, etc. XIV. 582. — 10. Quoniam non derelinques animam meam, etc. II. 309, 423, 424, 510; III. 14; VII. 580; XIII. 367; XIV. 442, 548. — 11. Notas mihi fecisti vias vitæ, etc. XII. 356; XIII. 290.

XVI.

1. Exaudi, Domine, etc. IV. 13. — 2. De vultu tuo iudicium, etc. VI. 604; XII. 572. — 3. Probasti cor meum, etc. XI. 365. — 4. Ut non loquatur os meum, etc. VI. 73, 314; VII. 490, 518; XVII. 220. — 5. Perfice gressus meos, etc. VI. 474. — 7. Mirifica misericordias tuas, etc. VI. 515; VII. 228; XIII. 233. — 8. A resistentibus dexteræ tuæ, etc. II. 363; VI. 277; XI. 315; XII. 346; XV. 438. — 10. Adipem suum concluderunt, etc. XIII. 370. — 13. Exurgo, Domine, etc. VII. 535. — 14. Ab inimicis manus tuæ, etc. II. 243; VII. 535; XI. 374. — 15. Ego autem in justitia apparebo, etc. II. 348; VI. 502; VII. 43, 170, 328; XI. 374; XIII. 504; XVI. 44.

XVII.

2. Diligam te, Domine, fortitudo mea. II. 394; III. 47; XIII. 307; XVI. 35, 41, 468. — 4. Laudans invocabo Dominum, etc. VI. 307, 368; XI. 350. — 7. In tribulatione mea invocavi, etc. XI. 581. — 11. Et ascendit super cherubim, etc. VII. 202. — 12. Et posuit tenebras latibulum, etc. VII. 202. — 13. Præ fulgore in conspectu, etc. VI. 5. — 14. Et intonuit de cælo Dominus, etc. XII. 45. — 15. Et misit sagittas suas, etc. VI. 345; XV. 438. — 16. Et apparuerunt fontes, etc. IV. 629. — 21. Et retribuet mihi Dominus, etc. XVII. 229. — 22. Quia custodivi vias, etc. IV. 241. — 29. Quoniam tu illuminas lucernam, etc. XIV. 316. — 29. Quoniam tu illuminas lucernam meam, etc. I. 394, 483, 503; IV. 639; VI. 152, 309; X. 427. — 30. Quoniam in te eripiat a tentatione, etc. VIII. 96; XII. 497. — 36. Et dedisti mihi protectionem, etc. I. 430. — 37. Dilatasti gressus meos, etc. IV. 440; VII. 92. — 38. Persequar inimicos meos, etc. II. 484; XV. 390. — 43. Et comminam eos, ut pulverem, etc. XIV. 358. — 44. Eripies me de contradictionibus, etc. XIII. 381, 481. — 45. Populus quem non cognovi, etc. IV. 616; VI. 293, 501; VII. 42, 190; X.

537, XII. 243. — 46. Filii alieni mentiti sunt, etc. IV. 395; VI. 468, 501. — 49. Et ab insurgentibus in me, etc. XIII. 359.

XVIII.

2. Cœli enarrant gloriam, etc. VII. 482; XI. 694; XII. 323. — 3. Dies dei eructat verbum, etc. I. 509; IV. 628; VI. 63, 238; VII. 64, 187, 188; XI. 236; XII. 412. — 4. Non sunt loquelæ, etc. V. 542; VI. 35, 349; VII. 64, 344; XI. 469-485, 641; XII. 422; XV. 225. — 5. In omnem terram exivit sonus, etc. I. 509, 514; II. 447, 498, 578; IV. 628; V. 542; VI. 35, 435-499, 230, 349; VII. 258, 333, 344, 368, 471-493, 526; XI. 386, 444-481; XII. 412, 422; XIV. 22; XV. 212, 234, 327; XVII. 186. — 6. In sole posuit tabernaculum suum, etc. I. 392; VI. 477, 516, 532; VII. 457-472, 443; X. 379, 705; XI. 252, 311, 323, 408, 684, 705; XII. 326, 361; XIV. 45; XV. 628. — 7. Non est qui se abscondat a calore ejus, etc. I. 397; V. 431, 337; VI. 95, 135, 199, 383; VII. 167; X. 498; XI. 329; XIV. 363; XV. 225, 626. — 8. Lex Domini immaculata convertens animas, etc. I. 442, 506; V. 494; XII. 444; XVII. 471. — 9. Justitiæ Domini rectæ, etc. V. 494; XIV. 484. — 10. Timor Domini sanctus, etc. II. 313, 338; III. 419; V. 299; 418, 422; VII. 57, 374; VIII. 31; X. 622; XI. 228; XII. 441; XIII. 254, 504; XIV. 109. — 13. Delicta quis intelligit, etc. I. 377, 470; II. 106; III. 374; IV. 476; V. 366, 463; VII. 228; XIII. 252; XVI. 231; XVII. 236. — 14. Et ab alienis parce servo tuo, etc. I. 364; III. 374; VII. 225, 228.

XIX.

7. Impleat Dominus omnes petitiones, etc. VI. 482. — 8. Hi in curribus, et hi in equis, etc. XI. 723. — 9. Ipsi obligati sunt, et ceciderunt, etc. XII. 62.

XX.

4. Quoniam prævenisti eum, etc. XVI. 31. — 12. Quoniam declinaverunt in te mala, etc. VI. 478.

XXI.

4. In finem pro susceptione matutina. II. 485; XII. 406; XVII. 467. — 2. Deus, Deus meus, respice in me, etc. I. 352; II. 297; XII. 311. — 3. Deus meus, clamabo per diem, etc. I. 367. — 4. Tu autem in sancto habitas, etc. II. 302. — 5. In te speraverunt patres nostri, etc. *Ibid.* — 6. Ad te clamaverunt et salvi facti sunt, etc. II. 302, 545; VII. 388. — 7. Ego autem sum vermis, etc. II. 418; X. 320. — 9. Speravit in Domino, eripiat, etc. XVII. 242. — 10. Quoniam tu es qui extraxisti me, etc. II. 306. — 11. In te projectus sum, etc. II. 306; VII. 227, 297; XI. 424; XIV. 574, 598, 630. — 12. Ne discesseris a me, quoniam, etc. XI. 424. — 17. Quoniam circumdederunt me, etc. II. 99, 198, 578; IV. 275, 509; V. 540; VI. 7, 94, 117, 231; VIII. 113; X. 422, 577; XIV. 207; XV. 44, 207, 327, 431. — 18. Dinumeraverunt omnia ossa mea, etc. II. 99, 198, 484; IV. 275; VI. 94, 117, 231, 532; VII. 322; X. 577; XII. 381; XIV. 207, 627; XV. 44, 207, 431. — 19. Diviserunt sibi vestimenta mea, etc. II. 99, 198, 481; IV. 275; V. 283, 540; VI. 94, 532; X. 577; XIV. 207, 327, 431. — 20. Tu autem, Domine, etc. IV. 275; X. 577; XV. 44. — 21. Erue a fræme, Deus, etc. III. 95; X. 395, 577. — 22. Salva me ex ore leonis, etc. X. 395, 577. — 23. Narrabo nomen tuum, etc. II. 310; X. 577. — 24. Qui timetis Dominum, etc. X. 577; XVII. 467. — 25. Timeat eum omne semen Israel, etc. X. 577. — 26. Apud te laus mea in Ecclesia, etc. X. 577; XVII. 453. — 27. Edent pauperes et saturabuntur, etc. I. 363, 473; II. 267; IV. 631; VII. 229, 570. — 28. Reminiscentur et convertentur ad Dominum, etc. II. 51, 99, 198, 481; V. 540; VI. 7, 198, 217, 532; XII. 535; XIV. 207; XV. 44, 207-233, 327-358, 431, 474. — 29. Quoniam Domini est regnum, etc. II. 99, 481; V. 540; VI. 7, 198, 532; X. 422; XV. 207, 327, 348. — 30. Manducaverunt et

adoraverunt, etc. IV. 631, 213 — 52. Annuntiabitur Domino, etc. II. 324.

XXII.

1. Dominus regit me, etc. IV. 430. — 3. Animam meam convertit, etc. VII. 417. — 5. Parasiti in conspectu meo mensam, etc. I. 516; II. 413; XI. 297, 366, 544; XIII. 350. — 6. Et misericordia tua subsequetur me, etc. VI. 379; XI. 656; XVI. 31; XVII. 499.

XXIII.

1. Domini est terra et plenitudo ejus, etc. II. 46, 312; V. 510; VI. 163; X. 365; XIV. 170. — 2. Quia ipse super maria, etc. IV. 401. — 3. Quis ascendet in montem, etc. V. 13; XV. 453; XVII. 236. — 4. Innocens manibus et mundo, etc. XVII. 236. — 6. Hæc est generatio quærentium eum, etc. VII. 228; XI. 293. — 9. Attollite portas principes vestras, etc. XI. 570. — 10. Quis est iste rex gloriæ? etc. VII. 470.

XXIV.

2. Ad te, Domine, levavi, etc. X. 204, 503. — 3. Neque irideant me inimici, etc. XIII. 385. — 4. Confundantur omnes iniqua agentes, etc. I. 310. — 7. Delicta juventutis meæ, etc. I. 316; III. 381; XV. 516, 583; XVI. 445; XVII. 89. — 8. Dulcis et rectus Dominus, etc. X. 567. — 9. Diriget mansuetos in judicio, etc. II. 47; VI. 583; VII. 38; XIV. 202. — 10. Universæ viæ Domini, etc. II. 492, 493, 501, 542; IV. 407, 417; XIII. 366; XV. 535; XVI. 436, 328, 361, 511. — 15. Oculi mei semper ad Dominum, etc. I. 390, 467; II. 48, 48; XII. 443; XVI. 35. — 17. Tribulationes cordis mei, etc. III. 51; XVI. 446; XVII. 42, 218-224. — 18. Vide humilitatem meam, etc. I. 423; XIII. 432.

XXV.

1. Judica me, Domine, quoniam, etc. XV. 283. — 2. Proba me Domine, etc. IV. 417; VI. 71; VII. 45; XI. 578, 639; XVI. 354. — 3. Quoniam misericordia tua, etc. I. 468; VI. 71. — 4. Non sedi cum consilio vanitatis, etc. VI. 435; XIII. 571, 584, 600; XV. 60, 62. — 5. Odivi Ecclesiam malignantium, etc. X. 600; XV. 60. — 6. Lavabo inter innocentes, etc. XI. 643. — 7. Et audiam vocem laudis, etc. I. 475. — 8. Domine, dilexi decorem domus tuæ, etc. I. 429, 492; VI. 70; XIII. 535; XV. 140, 188. — 9. Ne perdas eum impiis, etc. III. 37; XV. 54. — 10. In quorum manibus, etc. IV. 350; XV. 62. — 11. Ego autem in innocentia mea, etc. XIII. 292.

XXVI.

1. Dominus illuminatio mea, etc. I. 462; V. 13; VII. 444; XIV. 566. — 3. Si consistent adversum me, etc. V. 13; VII. 226. — 4. Unam petii a Domino, etc. I. 490; II. 269, 273; V. 13; VI. 158; VII. 93, 226, 417, 583; X. 337; XII. 141, 366. — 5. Quoniam abscondit me in, etc. XVII. 199. — 6. In petra exaltavit me, etc. I. 387; XVII. 499. — 7. Exaudi, Domine, vocem meam, etc. XI. 655; XII. 358; XVII. 472. — 8. Tibi dixit cor meum, etc. I. 371, 442; V. 13; VII. 170. — 9. Ne avertas faciem tuam a me, etc. II. 400-476; VI. 64-86, 247; VII. 35, 170; XVII. 244. — 10. Adjutor meus esto: Ne derelinquas me, etc. XII. 441, 289; XVI. 232, 275, 296. — 11. Quoniam pater meus, etc. VI. 69; VII. 227. — 12. Ne tradideris me in animas tribulantium me, etc. I. 365; X. 326; XII. 234. — 13. Credo videre bona Domini, etc. IV. 59; VII. 226; XI. 556. — 14. Expecta Dominum, etc. IV. 632; V. 13, 425; VI. 165; VII. 38, 98; XV. 280.

XXVII.

1. Ad te, Domine, clamabo, etc. I. 493. — 3. Ne simul trahas me, etc. V. 13; XI. 377. — 9. Dominus fortitudo mea, etc. XV. 566. — 10. Salvum fac populum tuum, etc. XI. 695.

XXVIII.

1. Afferte Domino filii Dei, etc. VI. 277; VII. 483. — 4. Vox Domini in virtute, etc. XI. 531. — 5. Vox Domini confringentis cedros, etc. I. 430. — 9. Vox Domini præparantis cervos, etc. XVI. 274. — 10. Dominus diluvium inhabitare facit, etc. II. 520.

XXIX.

3. Dominus Deus meus, etc. XIV. 194. — 4. Domine, eduxisti, etc. III. 37; VII. 580. — 6. Quoniam ira in indignatione, etc. XI. 301. — 7. Ego autem dixi, etc. IV. 283; VI. 539; VII. 419; XI. 363, 194; XII. 105; XV. 613; XVI. 275, 307; XVII. 196. — 8. Domine, in voluntate tua, etc. II. 523; IV. 283, 295; VI. 539; VII. 419; XI. 363; XIV. 194; XV. 613; XVI. 275, 307; XVII. 196. — 9. Ad te, Domine, clamabo, etc. XII. 105. — 10. Quæ utilitas in sanguine meo, etc. II. 309. — 11. Audivit Dominus, etc. IV. 524. — 12. Convertisti planctum meum, etc. VII. 63, 558, 580, 583; XI. 228, 290, 581; XIV. 204. — 13. Ut cantet tibi gloria mea, etc. VII. 63, 580, 583; XI. 228; XIV. 204.

XXX.

3. Inclina aurem tuam, etc. III. 63; IV. 373. — 8. Exultabo et lætabor, etc. XVII. 224. — 9. Nec conclusisti me, etc. VI. 536. — 10. Miserere mei, Domine, etc. XVI. 35. — 11. Quoniam defecit in dolore vita mea, etc. I. 477, 485. — 20. Quam magna multitudo, etc. VI. 587; VII. 170, 417; XIII. 500, 504; XIV. 231; XVI. 101; XVII. 174. — 21. Abscondes eos in abscondito, etc. I. 503; V. 299; VIII. 100; XII. 537. — 23. Ego autem dixi in excessu mentis meæ, etc. I. 472; IV. 385; VI. 33, 250; XII. 233. — 25. Viriliter agite, et confortetur cor vestrum, etc. II. 384; V. 43.

XXXI.

1. Beati quorum remissæ sunt iniquitates, etc. I. 453; IV. 107, 441, 620; V. 534; XII. 385; XIII. 383; XV. 715; XVI. 418. — 2. Beatus vir cui non imputavit, etc. V. 534; XV. 715; XVI. 418, 418; XVII. 162. — 3. Quoniam tacui, inveteraverunt ossa mea, etc. XI. 418. — 4. Quoniam die ac nocte, etc. IV. 452; VII. 111, 580; VIII. 49; XII. 385. — 5. Delictum meum cognitum tibi feci, etc. I. 364; IV. 452; VII. 555; VIII. 49; XI. 399, 572, 581, 627; XII. 385; XV. 523. — 6. Pro hac orabit ad te, etc. XV. 523. — 8. Intellectum tibi dabo, etc. VI. 105; IX. 330; XII. 397. — 9. Nolite fieri sicut equus et mulus, etc. I. 455; II. 464; V. 43; VI. 36, 174, 515; XI. 219, 482; XV. 430, 694; XVI. 262, 271, 486, 558, 677. — 11. Lætamini in Domino, etc. VII. 500, 577; XI. 301, 399; XIII. 290.

XXXII.

4. Exultate justi in Domino, etc. V. 43; VII. 169; XI. 453; XVI. 43. — 2. Confitemini Domino, etc. IV. 29; VI. 454; XI. 454. — 6. Verbo Domini cœli, etc. XIV. 628. — 9. Quoniam ipse dixit et facta sunt, etc. I. 476; IV. 197; VI. 509; X. 476; XI. 381, 705. — 10. Dominus dissipat consilia gentium, etc. II. 244. — 13. De cœlo respexit Dominus, etc. XI. 638. — 15. Qui finxit singillatim corda eorum, etc. II. 438, 531; IV. 110, 268. — 20. Anima nostra sustinet Dominum, etc. II. 78.

XXXIII.

2. Benedicam Dominum, etc. IV. 60; V. 13, 299; VI. 420, 456; XI. 515, 516, 642, 645. — 3. In Domino laudabitur anima mea, etc. II. 48, 322, 524; V. 287; VI. 478; VII. 25, 384, 385, 413, 416, 532; X. 702; XI. 237; XIII. 327; XVI. 49; XVII. 153. — 4. Magnificate Dominum, etc. VI. 447. — 6. Accedite ad eum, et illuminamini, etc. I. 436; II. 138; IV. 632; V. 161; VI. 10, 547, 582; VII. 145, 190, 244, 255, 416, 580, 326; XI. 386, 435, 528; XII. 536; XIII. 546; XIV. 31, 441-484, 615. — 7. Iste pauper clamavit, etc. XIV. 581. — 9. Gustate et videte quoniam suavis, etc. III. 488; IV. 456; V. 43; VI. 12, 107, 589; VII. 46,

384; XI. 379; XII. 48; XIII. 504. — 12. Venite, fili, au dite me, etc. VI. 464. — 13. Quis est homo qui vult vitam, etc. VI. 74, 279, 371; VII. 168, 479; XI. 569. — 14. Prohibe linguam tuam a malo, etc. VI. 279; VII. 479; XI. 570; XVI. 284. — 15. Diverte a malo et fac bonum, etc. VI. 109, 285; VII. 194, 479; XI. 95, 570; XVI. 613. — 16. Oculi Domini super justos, etc. VII. 54; XI. 542, 638. — 17. Vultus autem Domini, etc. V. 492; VII. 54; XI. 230, 377. — 19. Juxta est Dominus, etc. V. 14; VI. 89; VII. 225; VIII. 37; X. 410, 440; XI. 62. — 22. Mors peccatorum pessima, etc. VII. 403.

XXXIV.

4. Judica, Domine, nocentes me, etc. VII. 535; XI. 589. — 2. Apprehende arma, etc. IV. 54; VII. 535; XI. 589. — 3. Effunde frameam et conclude, etc. I. 314; II. 463; VII. 67, 535. — 10. Omnia ossa mea dicent, etc. I. 397, 429, 440; II. 376; VI. 491; VII. 240; XI. 729. — 12. Retribuebant mihi mala pro bonis, etc. II. 126; XV. 168. — 13. Ego autem cum mihi molesti essent, etc. II. 21; X. 392, 394; XI. 653. — 14. Quasi proximam, etc. IV. 14; VI. 171; X. 394. — 16. Dissipati sunt, nec compuncti, etc. X. 394, 395; XI. 555, 645, 646. — 17. Domine, quando respicies? etc. X. 395. — 18. Confitebor tibi in Ecclesia, etc. IV. 73; X. 395. — 19. Non supergaudeant mihi, etc. X. 395; XII. 560. — 20. Quoniam mihi quidem, etc. X. 332, 395. — 21. Et dilataverunt super me, etc. X. 395. — 22. Vidisti, Domine, ne silcas, etc. X. 395. — 23. Exurge et intende judicio, etc. X. 395. — 24. Judica me secundum justitiam, etc. X. 395. — 25. Non dicant in cordibus suis, etc. X. 395. — 26. Erubescant et revercantur, etc. X. 395. — 27. Exultent et lætentur qui, etc. X. 395.

XXXV.

4. Verba oris ejus iniquitas, etc. II. 516; VII. 30; XVI. 425, 262, 271. — 6. Domine in cœlo misericordia tua, etc. I. 506; IV. 139. — 7. Justitia tua sicut montes Dei, etc. I. 502, 505; II. 303-320; V. 257; VI. 101, 258; VII. 258, 325, 326; X. 550, 681, 686; XI. 274; XIV. 303; XV. 495; XVI. 198, 442, 662. — 8. Quomodo multiplicati sunt, etc. III. 488; VI. 101; VII. 328; XII. 11, 519-570; XV. 438; XVII. 451. — 9. Inebriantur ab ubertate, etc. II. 339; IV. 141; VI. 131; VII. 228, 244, 326; X. 436, 523, 550. — 10. Quoniam apud te est fons vite, etc. I. 447, 502-553; II. 273, 339; VI. 101, 119, 254, 477; VII. 42, 46, 230, 244, 416, 516; VIII. 101; X. 418-470, 523-570; XI. 424; XII. 424; XIV. 645; XVII. 156. — 11. Prætede misericordiam tuam, etc. X. 523. — 12. Non veniat mihi pes superbiæ, etc. II. 321, 404; VII. 228; X. 523; XII. 143; XIV. 194; XVII. 156. — 13. Ibi ceciderunt, etc. IV. 621; X. 523; XVII. 151.

XXXVI.

1. Noli æmulari, etc. V. 14; XVI. 484. — 3. Spera in Domino, et fac, etc. XVII. 234. — 3. Delectare in Domino, etc. II. 65; III. 353; VI. 88; VII. 45; X. 527. — 5. Revela Domino, etc. III. 47; IX. 223. — 6. Et educet quasi lumen, etc. III. 47; XVII. 231. — 7. Subditus esto Domino et ora, etc. XVI. 484. — 10. Et adhuc pusillum, et non erit peccator, etc. VII. 329, XV. 525. — 11. Mansueti autem hæreditant, etc. VI. 356. — 12. Observabit peccator justum, etc. VII. 123. — 16. Melius est modicum justum, etc. V. 14; XIV. 109. — 23. Apud Dominum gressus hominis, etc. I. 401; II. 404; III. 38, 47; XII. 144; XIV. 144; XV. 535; XVI. 285, 295, 347, 381, 441, 464, 564. — 27. Declina a malo, et fac bonum, etc. II. 464; V. 14; XVI. 295, 610. — 28. Quia Dominus amat judicium, etc. XI. 521. — 31. Lex Dei ejus, etc. V. 14; XIII. 514. — 35. Vidi impium superexaltatum, etc. VII. 497. — 36. Et transivi, et ecce non erat, etc. VII. 497. — 37. Custodi innocentiam, et vide, etc. II. 160; IV. 518. — 39. Salus autem justorum, etc. VII. 497.

XXXVII.

2. Domine, ne in furore tuo, etc. XII. 536. — 4. Non est

sanitas in carne mea, etc. xv. 626, 688. — 7. Miser factus sum et curvatus, etc. xi. 281, 667. — 8. Quoniam lumbi mei impleti sunt, etc. vii. 444; xvi. 457. — 10. Domine, ante te omne desiderium, etc. vii. 45; xiii. 465. — 11. Cor meum conturbatum est, etc. i. 421; xii. 500. — 12. Amici mei et proximi mei, etc. xi. 726.

XXXVIII.

1. In finem, ipsi Idithum, etc. xi. 445, 642; xiii. 244. — 2. Dixi : Custodiam vias meas, etc. xi. 448, 642; xvi. 285. — 3. Obmutui, et humiliatus sum, etc. xi. 449; xiii. 465. — 4. Concealuit cor meum, etc. xi. 449; xii. 549. — 5. Locutus sum in lingua, etc. iii. 8; xi. 450. — 6. Ecce mensurabiles posuisti dies meos, etc. i. 482; xi. 450, 455; xii. 383; xv. 740; xvi. 264, 413, 538. — 7. Verumtamen in imagine pertransit homo, etc. i. 339; vi. 460, 282, 408, 589; xi. 455; xii. 528, 536. — 12. A fortitudine manus tuæ, etc. i. 424, 505. — 13. Exaudi orationem, etc. iv. 406; vi. 460; xi. 445.

XXXIX.

1. In finem, psalmus ipsi, etc. xi. 596. — 2. Expectans expectavi, etc. xiii. 407. — 3. Et exaudivit preces meas, etc. vi. 439; xiii. 405; xvi. 36. — 4. Et inmisit in os meum, etc. vi. 439; xvi. 36. — 5. Beatus vir cujus est nomen Domini, etc. i. 430; ii. 394; v. 44; vi. 217; vii. 34; xiii. 448, 325; xv. 307; xvi. 264. — 6. Multa fecisti tu, Domine, etc. vi. 70; vii. 239, 304-376; xiii. 418; xv. 445; xvi. 315. — 9. Ut facerem voluntatem, etc. xiii. 384; xvi. 264. — 13. Quoniam circumdederunt me mala, etc. vii. 231; xi. 626. — 15. Confundantur et revereantur, etc. iv. 338; x. 670.

XL.

2. Beatus vir qui intelligit, etc. xi. 215. — 3. Dominus conservet eum, etc. vi. 85. — 4. Dominus opem ferat illi, etc. vii. 413. — 5. Ego dixi : Domine, miserere mei, etc. i. 388, 393; ii. 404; iii. 37; iv. 296, 549, 550; vi. 122, 507; vii. 45, 322; xii. 96, 342; xvii. 470-492, 208. — 6. Inimici mei dixerunt, etc. xiii. 483. — 7. Et si ingrediebatur, etc. xii. 410. — 9. Verbum iniquum constituerunt, etc. iii. 415; vi. 446; vii. 29, 402; xi. 571. — 10. Et enim homo pacis meæ, etc. xi. 409, 649, 726. — 11. Tu autem, Domine, etc. v. 540; vi. 249; x. 397; xi. 306.

XLI.

2. Quemadmodum desiderat cervus, etc. i. 505; vii. 384. — 3. Sitivit anima mea in Deum, etc. i. 490, 505; ii. 488, 563; vii. 354. — 4. Fuerunt mihi lacrymæ meæ, etc. i. 505; vi. 428, 250; vii. 202, 226; x. 481, 503; xi. 382; xiii. 465. — 5. Hæc recordatus sum et effudi, etc. i. 505; x. 481, 503; xi. 383. — 6. Quare tristis es anima mea, etc. i. 389; iii. 423; vi. 224; xiii. 660. — 7. Et Deus meus. Ad meipsum anima mea, etc. i. 505; iii. 390; iv. 415; xiii. 279. — 8. Abyssus abyssum invocat, etc. i. 505. — 9. In die mandavit Dominus, etc. xi. 379; xiii. 604. — 12. Quare tristis es, etc. iv. 607.

XLII.

1. Judica me, Deus, et discerne causam, etc. ii. 483; v. 170; vi. 24, 27; vii. 43, 384, 423, 557-578; x. 623, 632, 681; xii. 21. — 2. Quia tu es fortitudo, etc. iv. 562. — 3. Emitte lucem tuam, etc. iv. 577. — 4. Et introibo ad altare Dei, etc. xi. 290; xvi. 418. — 5. Quare tristis es anima mea? etc. i. 506; vii. 513.

XLIII.

3. Manus tua gentes, etc. iv. 219. — 4. Nec enim in gladio, etc. v. 368. — 9. In Deo laudabimur, etc. v. 44; vii. 25. — 13. Vendidisti populum tuum, etc. iv. 569. — 18. Hæc omnia venerunt, etc. v. 44. — 19. Et non recessit retro cor meum, etc. xvii. 499. — 22. Nonne Deus requirit ista, etc. i. 312; ii. 338; vii. 568; xvi. 276. —

23. Exurge, quare obdormis, etc. iv. 347; xi. 321. — 24. Quare faciem tuam avertis, etc. xiv. 499. — 26. Exurge, Domine, adjuva nos, etc. iv. 346.

XLIV.

1. In finem, pro iis qui, etc. xi. 675. — 2. Eructavit cor meum verbum bonum, etc. xi. 527, 682. — 3. Speciosus forma præ filiis hominum, etc. ii. 347; v. 406; vi. 418, 421, 567; vii. 58, 172, 201, 322; viii. 41; x. 698; xi. 231, 252, 435; xii. 441, 461; xiv. 215, 358; xvi. 190. — 4. Accingere gladio, etc. iv. 625; x. 565. — 5. Specie tua et pulchritudine, etc. x. 565. — 6. Sagittæ tuæ acutæ, etc. vii. 484; xi. 647; xii. 497. — 7. Sedes tua Deus in, etc. xiv. 513, 623; xv. 626. — 8. Dilexisti justitiam, etc. iv. 630; v. 406, 451; x. 371, 520, 623; xi. 648, 695, 724; xii. 398; xiv. 219, 513-585, 628; xv. 626. — 10. Filia regum in honore tuo, etc. v. 538; xv. 356. — 11. Audi, filia, et vide, etc. v. 539; vi. 295, 468; vii. 364; xiv. 239. — 12. Et concupiscet rex decorem tuum, etc. ii. 451; v. 539; vi. 295. — 13. Et filia Tyri, etc. v. 539; vi. 310. — 14. Omnis gloria ejus filia regis, etc. ii. 48; v. 261, 539, 568; xii. 461; xv. 147. — 15. Circumamicta varietatibus, etc. v. 539. — 16. Auferentur in lætitia, etc. v. 539. — 17. Pro patribus tuis nati sunt, etc. ii. 451; v. 539; xv. 356; xvi. 92. — 18. Memores erunt, etc. v. 539; xiii. 381; xiv. 239.

XLV.

3. Propterea non timebimus, etc. xii. 127. — 5. Fluminis impetus lætificat civitatem, etc. i. 505; ii. 160; vi. 431; xiii. 412, 224, 446; xv. 385. — 6. Deus in medio ejus, etc. xiii. 224. — 9. Venite, et videte, etc. v. 539; xiii. 266. — 10. Auferens bella usque ad finem terræ, etc. xv. 245. — 11. Vacate et videte quoniam ego sum, etc. ii. 65; iii. 569; vi. 447; viii. 117; xi. 481; xiii. 548.

XLVI.

2. Omnes gentes, plaudite manibus. xi. 278. — 3. Quoniam Dominus excelsus, etc. x. 416. — 4. Subjecit populos nobis, etc. vii. 232. — 6. Ascendit Deus, etc. iv. 639. — 7. Psallite Deo nostro, etc. iv. 639; v. 44; x. 416. — 8. Quoniam rex omnis, etc. x. 416, 422.

XLVII.

1. Psalmus Cantici filii, etc. xi. 313. — 2. Magnus Dominus et laudabilis, etc. xi. 723; xiii. 224, 380; xiv. 328; xv. 703. — 3. Fundatur exultatione universæ terræ, etc. ii. 449; xiii. 412, 224; xv. 356. — 9. Sicut audivimus, sic vidimus, etc. xi. 425; xiii. 412, 224; xv. 355. — 10. Suscepimus Deus misericordiam, etc. xi. 664. — 12. Læletur mons Sion, etc. xi. 313.

XLVIII.

7. Qui confidunt in virtute tua, etc. ii. 395, 408; iii. 47; vi. 603; vii. 33, 440; xi. 363; xvi. 6, 115, 468, 527, 562, 612. — 12. Et sepulchra eorum domus, etc. xiii. 173, 325. — 13. Et homo cum in honore esset, etc. ii. 544; iv. 175, 219; vii. 259; xi. 273; xii. 504; xiii. 268, 539; xv. 633-694; xvi. 676. — 17. Ne timearis cum dives, etc. v. 340. — 18. Quoniam cum interierit, etc. v. 340. — 21. Homo cum in honore esset, etc. i. 543.

XLIX.

1. Deus deorum Dominus locutus est, etc. ii. 99, 498; vii. 471; xv. 327, 329, 470. — 2. Ex Sion species decoris ejus. ii. 99, 498; iv. 604; xiv. 497, 498; xv. 327, 325, 470. — 3. Deus manifeste veniet, etc. vi. 76, 79; vii. 345; x. 338, 544-591; xi. 673, 688; xiii. 476. — 5. Congregate illi sanctos ejus, etc. xiii. 476. — 7. Audi populus meus et loquar, etc. xiv. 497. — 8. Non in sacrificiis tuis, etc. vii. 488. — 9. Non accipiam de manu tua, etc. ii. 290, 341; xiv. 498. — 11. Cognovi omnia volatilia cæli, etc. vi. 451;

VII. 237. — 12. Si esuriero, non dicam tibi, etc. XIII. 199. — 13. Numquid manducabo carnes, etc. XIII. 199. — 14. Immola Deo sacrificium laudis, etc. II. 17, 311; V. 14; XIII. 199; XIV. 30, 458; XV. 254. — 15. Et invoca me in die, etc. XIII. 199. — 16. Peccatori autem dixit, etc. IV. 624; XI. 453; XV. 29, 179, 395. — 17. Tu vero odisti, etc. IV. 624. — 18. Si videbas furem, currebas cum eo, etc. II. 123, 204; XIII. 561; XV. 179, 219. — 19. Os tuum abundavit malitia, etc. XV. 179. — 20. Sedens adversus fratrem tuum, etc. II. 147, 148; XV. 29, 395. — 21. Hæc fecisti et tacui, etc. IV. 620; VI. 205; VIII. 42; XVI. 568. — 22. Intelligite hæc qui obliviscimini, etc. VII. 14. — 23. Sacrificium laudis honorificabit me, etc. II. 311; VI. 308; XIV. 299.

L.

2. Cum venit ad eum Nathan, etc. XI. 636. — 3. Miserere mei, Deus, secundum magnam, etc. I. 453; II. 404; VI. 86; X. 310. — 4. Amplius lava me, etc. V. 14; IX. 243. — 5. Quoniam iniquitatem, etc. IV. 624; VI. 82, 86, 373, 475; VII. 402; VIII. 43, 47; XI. 230; XIII. 324. — 6. Tibi soli peccavi, etc. IV. 549; VII. 95, 96. — 7. Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, etc. I. 366; IV. 41, 217, 487; VII. 96; VIII. 38; X. 342; XV. 270, 499, 557, 626, 634, 740; XVI. 54-92, 102, 110, 407-494, 611, 710. — 8. Ecce enim veritatem dilexisti, etc. I. 452. — 9. Asperges me hyssopo, etc. IV. 28. — 10. Auditui meo dabis gaudium, etc. I. 395; IV. 41; VI. 98, 119, 253; VII. 128, 450; X. 523, 699, 700. — 11. Averte faciem tuam, etc. IV. 450, 624; VI. 82, 86, 475; VII. 402; VIII. 48; X. 414; XI. 230. — 12. Cor mundum crea in me, Deus, etc. II. 438; III. 317, 504; IV. 268; VI. 85, 86; XV. 626; XVI. 36, 278. — 13. Ne projicias me, etc. V. 456, 554; XV. 626. — 14. Redde mihi letitiam, etc. XV. 626. — 15. Docebo iniquos vias tuas, etc. II. 191; IV. 555, 584, 629; XV. 422. — 16. Libera me de sanguinibus, etc. IV. 350. — 17. Domine, labia mea aperies, etc. XVI. 30. — 18. Quoniam si voluisses sacrificium, etc. VI. 82; VIII. 47; XIII. 198. — 19. Sacrificium Deo spiritus, etc. I. 388, 428; IV. 513; V. 14; VI. 82; VIII. 27, 47; XI. 580; XIII. 198; XIV. 453; XV. 384.

LI.

3. Quid gloriaris in malitia, etc. V. 14. — 4. Tota die in justitiam cogitavit, etc. VI. 134, 297; XI. 424. — 5. Dilexisti malitiam super, etc. XV. 278. — 9. Ecce homo qui non posuit Deum, etc. II. 476. — 10. Ego autem, sicut, etc. XIII. 325; XIV. 26, 32. — 11. Confitebor tibi, etc. XI. 366.

LII.

4. Omnes declinaverunt, etc. XIII. 640. — 5. Nonne scient omnes, etc. VI. 194; XIII. 340. — 6. Deum non invocaverunt, etc. I. 542; II. 212; V. 263. — 7. Quis dabit ex Sion salutare Israel, etc. XIII. 340; XVII. 91.

LIII.

6. Ecce enim Deus adjuvat me, etc. VII. 575. — 8. Voluntarie sacrificabo tibi, etc. XVII. 174.

LIV.

6. Timor et tremor venerunt super me, etc. II. 163; XI. 413; XII. 228. — 7. Et dixi: Quis dabit mihi, etc. II. 163; VI. 473; XI. 413, 628. — 8. Ecce elongavi fugiens, etc. II. 163. — 9. Expectabam eum qui salvum, etc. II. 163; XV. 395. — 13. Quoniam si inimicus meus, etc. VI. 200, 568; XI. 409. — 14. Tu vero homo unanimitas, etc. II. 150. — 15. Qui simul mecum dulces, etc. II. 150; XI. 409. — 16. Veniat mors super illos, etc. II. 150, 158. — 18. Vespere et mane, etc. IV. 195. — 19. Redimet in pace animam meam, etc. II. 156. — 20. Exaudiet Deus, etc. V. 516. IX. 8, 244. — 23. Jacta super Dominum, etc. X. 509; IV. 86.

LV.

2. Miserere mei, Deus, quoniam, etc. VI. 428. — 5. In Deo laudabo, etc. IV. 343; VII. 21, 34; XI. 237, 584; XVI. 115. — 7. Inhabitabunt et abscondent, etc. IV. 406. — 8. Pro nihilo salvos facies, etc. VI. 115; VII. 86. — 9. Vitam meam annuntiavi tibi, etc. VI. 128. — 11. In Deo laudabo verbum, etc. VI. 217, 218, 428; VII. 34; XI. 237, 342, 376. — 12. In me sunt Deus vota tua, etc. II. 523; XV. 283.

LVI.

1. Ne disperdas, David in tituli, etc. VII. 184, 232. — 2. Miserere mei, Deus, miserere, etc. II. 47; VII. 78, 230. — 5. Et eripuit animam meam, etc. II. 310, 375; VII. 404, X. 618; XIV. 207; XV. 212, 269, 327, 329. — 6. Exaltare super cælos, etc. II. 198; VI. 532; VII. 404; XIV. 207; XV. 327, 329. — 7. Laqueum paraverunt, etc. XII. 408; XIII. 404. — 8. Paratum cor meum Deus, etc. II. 91; VII. 572. — 9. Exurge, gloria mea, etc. II. 91; XI. 735. — 11. Quoniam magnificata est, etc. IV. 139. — 12. Exaltare super cælos Deus, etc. II. 330, 331; VI. 532, 591; VII. 343, 344; XV. 282.

LVII.

2. Si vere utique justitiam, etc. VII. 232; XV. 83. — 5. Furor illis secundum, etc. VII. 539, 543; XI. 693. — 6. Quæ non exaudiet vocem, etc. VII. 543.

LVIII.

2. Eripe me de inimicis meis, etc. II. 272. — 6. Exurge in occursum, etc. IV. 476; XVI. 740. — 8. Ecce loqueatur in ore suo, etc. II. 375; V. 279. — 10. Fortitudinem meam ad te custodiam, etc. I. 395, 468, 498; IV. 246, 639; V. 345; VI. 539; XI. 656; XII. 148, 536; XIII. 279, 416; XIV. 92. — 11. Deus meus, misericordia ejus, etc. II. 500, 545; III. 32; IV. 419; VII. 107, 115, 575; XI. 656; XV. 566-580; XVI. 30, 58, 171; XVII. 342. — 12. Deus ostendet mihi, etc. IV. 419; V. 541; VII. 185; XIV. 27; XV. 567. — 17. Ego autem cantabo, etc. XI. 301. — 18. Adjutor meus tibi psallam, etc. XII. 559.

LIX.

13. Da nobis auxilium, etc. V. 369; VI. 505; VII. 258, 446; XV. 192, 308.

LX.

3. A finibus terræ ad te clamavi, etc. II. 150; VI. 210; VII. 203; XV. 70, 276, 340. — 4. Quia factus es spes mea, etc. II. 410; VII. 14; IX. 2, 572; XV. 70, 276.

LXI.

— Nonne Deo subjecta erit, etc. I. 428; IV. 639; XV. 294. — 3. Nam et ipse Deus meus, etc. I. 428; IV. 639; XV. 294. — 4. Quousque inultis in hominem, etc. XIII. 21. — 6. Verumtamen Deo subjecta est, etc. VII. 413, 417, 534, 572; XI. 342; XII. 559. — 9. Sperate in eo, etc. V. 45; VII. 414; XV. 522. — 11. Nolite sperare in iniquitate, etc. II. 267; VI. 283.

LXII.

2. Deus Deus meus, etc. IV. 637; XVI. 468. — 3. In terra deserta, etc. XI. 532. — 4. Quoniam melior est misericordia, etc. I. 485. — 8. Quia fuisti adjutor meus, etc. I. 396. — 9. Adhæsit anima mea post te, etc. I. 492; V. 439, 461; VI. 422; XV. 321. — 12. Rex vero latabitur, etc. XIV. 629; XV. 199.

LXIII.

6. Subito sagittabunt eum, etc. XIII. 665. — 11. Latabitur justus, etc. V. 45; VI. 88.

LXIV.

3. Exaudi orationem, etc. V. 486; XII. 92; XV. 618. —

7. Beatus quem elegisti, etc. v. 436. — 10. Visitasti terram, etc. iv. 403. — 12. Benedices coronæ anni, etc. i. 508. — 13. Pinguescent speciosa, etc. xi. 644. — 14. Induti sunt arietes, etc. ii. 461; xi. 644.

LXV.

4. Omnis terra adoret te, iv. 339; vi. 255; xii. 404. — 9. Qui posuit animam meam, etc. vi. 586; xiv. 194; xvi. 384. — 13. Introibo in domum, etc. iv. 474. — 14. Quæ distinxerunt labia mea, etc. iv. 471.

LXVI.

1. In finem, in hymnis, etc. xiii. 222. — 2. Deus muleretur nostri, etc. ii. 453; vii. 463; xiii. 222. — 3. Ut cognoscamus in terra viam tuam, etc. ii. 453; vii. 463; xv. 475.

LXVII.

2. Exurgat Deus, etc. xii. 55. — 3. Sicut deficit fumus, etc. iv. 450; vi. 93. — 5. Cantate Deo, etc. xv. 356. — 7. Deus qui inhabitare facit unius, etc. i. 445; ii. 474; x. 531; xv. 487. 488. — 10. Pluviam voluntariam segregabis Deus, etc. ii. 367; iii. 41; vi. 103. 342; xii. 404; xv. 626. — 12. Dominus dabit verbum, etc. ii. 92; vii. 487. — 14. Si dormiatis inter medios ceros, etc. ii. 469. — 16. Mons Dei mons pinguis, etc. i. 441. — 19. Ascendisti in altum, etc. v. 458; vii. 343; xi. 688; xii. 345. 562; xvi. 276. — 22. Veruntamen Deus confringet capita, etc. ii. 243. — 24. Et intinguatur pes tuus in sanguine, etc. ii. 243. — 27. In Ecclesiis benedicite, etc. i. 330; xvi. 470. — 29. Manda. Deus, virtuti tuæ, etc. iii. 50. 67; xi. 314. 584. — 31. Increpa feras arundinis, etc. vi. 215; xi. 702; xvii. 455. — 33. Regna terræ cantate, etc. xi. 702. — 36. Mirabilis Deus in sanctis suis, etc. ii. 4; vi. 473.

LXVIII.

3. Infixus sum in limo profundi, etc. vi. 338. — 5. Multiplicati sunt, etc. iv. 630; vi. 489; vii. 26; xi. 596; xii. 517. — 8. Quoniam propter te, etc. v. 15; xiv. 579. — 10. Quoniam zelus, etc. xiii. 462; xiv. 221; xv. 350. — 11. Et operui in jejunio, etc. xi. 562. — 12. Et posui vestimentum, etc. xi. 507. — 13. Adversum me loquebantur, etc. ii. 403; xv. 633. — 16. Non me demergat, etc. iii. 37. — 21. In conspectu tuo sunt omnes, etc. vii. 403; xiii. 293. — 22. Et dederunt in escam, etc. v. 541; vii. 233. 495; x. 454. 555. 590; xi. 328. — 23. Fiat mensa eorum, etc. v. 283. 541; vi. 94. — 24. Obscurentur oculi eorum, etc. v. 541; xiv. 28; xvi. 401. — 27. Quoniam quem tu percussisti, etc. ii. 403; xiii. 416. — 28. Appone iniquitatem, etc. xvi. 671. — 29. Deleantur de libro, etc. xi. 463. — 31. Laudabo nomen Dei, etc. v. 15. — 33. Videant pauperes et latentur, etc. i. 510; x. 712; xii. 464.

LXIX.

1. In rememorationem, etc. xiii. 493. — 4. Avertantur retrorsum, etc. vii. 384.

LXX.

1. In te, Domine, speravi, etc. vii. 49. — 2. In justitia tua libera me, etc. vii. 49. — 4. Deus meus, eripe me, etc. xi. 342; xii. 559. — 5. Quoniam tu es patientia, etc. vii. 383; xi. 342.

LXXI.

1. In Salomonem, etc. xi. 722. — 2. Deus iudicium tuum regi da, etc. ii. 198; xv. 431. — 3. Suscipiant montes pacem populo, etc. ii. 320. — 6. Descendet sicut pluvia, etc. xi. 266. — 8. Et dominabitur a mari usque ad mare, etc. ii. 81. 198; ii. 447. 482. 577; vi. 452; xi. 702; xiii. 375. 422. 651. 666; xv. 196. 241. 308. 399. 431. — 9. Coram illo precipient Æthiopes, etc. ii. 198; vii. 252; xi.

702. — 10. Reges Tharbis, etc. xi. 702. — 11. Et adorabunt eum omnes reges terræ, etc. ii. 425-498. 458-487; v. 430; vi. 482. 498; xi. 421. 469. 702; xiv. 215. 352; xv. 431. — 14. Ex usuris et iniquitate, etc. vii. 226. — 17. Sit nomen ejus benedictum, etc. ii. 147; vii. 471. — 18. Benedictus Dominus Deus Israel, etc. i. 394; ii. 447. 436; iv. 637; xi. 487; xii. 351. — 19. Et benedictum nomen majestatis, etc. ii. 147.

LXXII.

1. Quam bonus Israel Deus, etc. vi. 83. 84. 217-293; x. 523. 542; xi. 399. 418. 453; xii. 365. — 2. Mei autem pane moti sunt, etc. iv. 437. 641; vi. 494. 220; x. 542. — 3. Quia zelavi, etc. iv. 641; vi. 494. 220; vii. 500; x. 523. 542; xi. 453. — 4. Quia non est respectus, etc. iv. 641. — 5. In labore hominum, etc. *Ibid.* — 7. Prodit quasi ex adipe iniquitas, etc. i. 375; iv. 454. — 9. Posuerunt in cælum os suum, etc. i. 393. — 11. Et dixerunt Quomodo, etc. xiii. 480. — 12. Ecce ipsi peccatores, etc. xi. 293. — 13. Et dixi: Ergo sine, etc. xiii. 480. — 14. Et fui flagellatus, etc. iv. 641. — 16. Existimabam ut, etc. xi. 454; xiii. 480. — 17. Donec intrem in sanctuarium, etc. iv. 264; vi. 220; xi. 454; xiii. 480. — 18. Veruntamen propter dolos, etc. xiii. 297; xv. 82. — 20. Velut somnium, etc. xiii. 213. 325. — 21. Quia inflammatum est cor meum, etc. vi. 83. — 22. Et ego ad nihilum, etc. xiii. 214. — 23. Ut jumentum factus sum, etc. v. 338. 445; xii. 534; xiii. 214. — 24. Tenuisti manum dexteram, etc. ii. 367; vi. 98; xiii. 214. — 25. Quid enim mihi est in cælo, etc. xiii. 214. — 26. Defecit caro mea, etc. iv. 536; xiii. 214; xv. 233. — 27. Quia ecce qui elongant se a te, etc. ii. 313; v. 15; vii. 61. 421. 226; xi. 232; xii. 174; xiii. 200. 214; xiv. 91; xv. 700; xvi. 459. — 28. Mihi autem adharere Deo, etc. i. 338. 424; ii. 313. 396; iii. 501; iv. 246. 454; vi. 137. 449; vii. 33. 61. 424. 226. 327; xi. 232; xiii. 198. 209. 213. 253; xiv. 441; xvii. 165.

LXXIII.

7. Incenderunt igni sanctuarium, etc. vi. 325. — 12. Deus autem rex noster, etc. xiii. 368. — 16. Tuus est dies et tua est non, etc. i. 475. — 17. Tu fecisti omnes terminos terræ, etc. vi. 553. — 23. Ne obliviscaris voces inimicorum, etc. i. 330.

LXXIV.

1. In finem, ne corrumpas, etc. v. 445. — 3. Cum accepto tempus, ego, etc. x. 541. — 4. Liquefacta est terra, etc. x. 198. — 8. Quoniam Deus iudex est, etc. xii. 311. — 9. Quia calix in manu, etc. iv. 54.

LXXV.

1. In finem, in laudibus, etc. xvii. 195. — *Notas* in Judæa Deus, etc. v. 293. — 6. Turbati sunt omnes insipientes corde, etc. vi. 464; viii. 21; xi. 497. — 11. Quoniam cogitatio hominis, etc. vii. 235; xvi. 563. — 12. Vovete et reddite Domino, etc. ii. 157; v. 45; viii. 68; xii. 180.

LXXVI.

3. In die tribulationis meæ Deum, etc. ii. 272; vi. 75; vii. 89; xii. 324. — 10. Aut obliviscetur misereri, etc. xii. 516; xiii. 499. 503. 536; xvi. 32. — 11. Et dixi nunc cœpi: Hæc mutatio, etc. xiii. 503; xvi. 32. 295. 741.

LXXVII.

1. Attendite popule, etc. iv. 342; v. 45. — 24. Et pluit illis manna, etc. vi. 534; xi. 47. — 25. Panem angelorum manducavit, etc. vi. 534. — 27. Et pluit super eos, etc. xii. 438. — 28. Et ceciderunt in medio, etc. *Ibid.* — 30. Non sunt fraudati, etc. iv. 270. — 39. Et recordatus est quia caro sunt, etc. i. 369; iii. 583; iv. 550. 562. 641; v. 354; vi. 578; vii. 61. — 44. Et convertit in sanguinem, etc. iii. 85. — 45. Misit in eos cœnomyiam, etc. xiii. 335;

xvi. 602. — 46. Et dedit aerugini fructus, etc. xvi. 602. — 47. Et occidit in grandine vineas eorum, etc. vi. 173; xiii. 16. — 49. Misit in eos iram, etc. iv. 562; xvi. 194, 198. — 65. Et excitatus est tanquam, etc. xi. 292.

LXXVIII.

2. Posuerunt morticina servorum, etc. xii. 281; xiii. 10. — 3. Effuderunt sanguinem, etc. *Ibid.* — 6. Effunde iram tuam in gentes, etc. xvi. 271. — Ne memineris iniquitatum nostrarum, etc. i. 438. — 9. Adjuva nos Deus salutaris noster, etc. vii. 454, 507; xiv. 296. — 11. Introeat in conspectu tuo, etc. ii. 47; vii. 507. — 12. Et redde vicinis nostris, etc. vi. 68.

LXXIX.

2. Qui regis Israel, intende, etc. vi. 185, 204; xii. 429. — 4. Deus, converte nos, etc. i. 391; ii. 271. — 5. Domine Deus virtutum, etc. xvi. 284. — 6. Cibabis nos pane lacrymarum, etc. vi. 189. — 8. Deus virtutum converte nōs, etc. iii. 214; vi. 471; vii. 534; x. 688; xv. 521; xvi. 163, 273, 564. — 18. Fiat manus tua super virum, etc. i. 475; xvi. 355. — 19. Et non discedimus a te, etc. xvi. 355.

LXXX.

2. Exultate Deo adiutori, etc. v. 15; xvi. 43. — 3. Sumite psalmum, etc. xi. 685. — 9. Audi populus meus, etc. v. 15. — 11. Ego enim sum Dominus, etc. ii. 91; iv. 413; xvi. 30. — 16. Inimici Domini mentiti sunt, etc. iv. 564.

LXXXI.

2. Usquequo judicatis, etc. v. 15, 516. — 6. Ego dixi : Dii estis, etc. iv. 630; v. 291, 548; vi. 341, 359, 459, 508; vii. 79; x. 657; xii. 352; xiii. 195, 196, 328; xiv. 86, 625. — 7. Vos autem sicut homines, etc. vi. 341; vii. 79; xiv. 86. — 8. Surge Deus, judica terram, etc. iv. 346; vii. 429; x. 390.

LXXXII.

2. Deus, quis similis erit tibi? etc. vi. 103; vii. 404; x. 226; xiv. 581. — 11. Disperierunt in Endor, etc. x. 226. — 17. Imple facies eorum ignominia, etc. vi. 578; xiii. 298; xv. 203. — 19. Et cognoscant quia nomen, etc. vi. 534.

LXXXIII.

2. Quam dilecta tabernacula tua, etc. iii. 391. — 3. Concupiscit et deficit anima mea, etc. ii. 413; iv. 271; vii. 89; viii. 10; xii. 142; xiii. 214; xvi. 288. — 4. Etenim passer invenit sibi domum, etc. vi. 148. — 5. Beati qui habitant in domo, etc. ii. 68, 160; v. 15; vi. 158, 281; vii. 266, 289, 323; viii. 117; xi. 461; xii. 235, 329; xiii. 547; xiv. 238; xv. 188. — 6. Beatus vir cujus est auxilium, etc. i. 504; viii. 27, 37; xvi. 70, 115. — 7. In valle lacrymarum, etc. i. 440; viii. 27, 38. — 8. Etenim benedictionem, etc. viii. 38. — 10. Protector noster aspice Deus, etc. xi. 570. — 11. Quia melior est dies, etc. v. 15, 492; viii. 38, 65; xiii. 371; xv. 279. — 12. Quia misericordiam, etc. xv. 535. — 13. Non privabit bonis eos, etc. vi. 134.

LXXXIV.

1. In finem filius Core, etc. xi. 278. — 3. Remisisti iniquitatem plebis tuæ, etc. vii. 438. — 5. Converte nos Deus salutaris noster, etc. ix. 94; xv. 521, 536; xvi. 273. — 7. Deus tu conversus, etc. xvi. 273, 323-354, 564. — 8. Ostende nobis, Domine, etc. vii. 64; viii. 432; ix. 289; xvii. 200. — 9. Audiam quid loquatur, etc. iv. 254; viii. 447, 542; ix. 13, 291, 292. — 10. Verumtamen prope timentes eum, etc. vi. 32; ix. 292. — 11. Misericordia et veritas obviaverunt, etc. ii. 542; xv. 450, 535. — 12. Veritas de terra orta est, etc. i. 507; vii. 153-169; viii. 108

x. 534, 572, 608. — 13. Etenim Dominus dabit, etc. vi. 126; vii. 14, 89; xii. 31; xv. 534; xvi. 296.

LXXXV.

1. Inclina, Domine, aurem tuam, etc. i. 474; iii. 42; iv. 413. — 2. Custodi animam meam, etc. iv. 413. — 3. Miserere mei, Domine, etc. xiii. 224. — Quoniam tu, Domine, suavis, etc. vi. 247; xvi. 284. — 9. Omnes gentes quas-cumque fecisti, etc. ii. 577. — 10. Quoniam magnus es tu, etc. xii. 328, 428; xiv. 563. — 11. Deduc me, Domine, in via tua, etc. ii. 191; x. 639; xi. 515, 516; xvii. 200. — 15. Et tu Domine Deus miserator, etc. i. 371, 394; vi. 40; x. 567.

LXXXVI.

1. Fundamenta ejus in montibus, etc. iv. 342. — 3. Gloriosa dicta sunt, etc. iv. 342; v. 165; xiii. 40, 200. — 5. Numquid Sion dicet, etc. x. 447; xi. 272; xiii. 381.

LXXXVII.

5. Estimatus sum cum, etc. x. 611. — 6. Inter mortuos liber, etc. i. 473; ii. 424; vii. 251; x. 611; xi. 283; xii. 517; xvi. 247.

LXXXVIII.

2. Misericordias Domini, etc. xiii. 548. — 4. Disposui testamentum, etc. xiii. 375. — 9. Domine Deus virtutum, etc. iii. 501; xvii. 93. — 10. Tu dominaris potestati maris, etc. xvii. 200. — 11. Tu humiliasti sicut vulneratum, etc. i. 422. — 16. Beatus populus qui scit, etc. vi. 604. — 31. Si autem dereliquerint filii, etc. i. 558; xiii. 355; xv. 55. — 33. Visitabo in virga iniquitates. xiii. 5; xv. 122. — 34. Misericordiam autem meam, etc. xiii. 5, 376; xv. 55, 122. — 36. Semel juravi in sancto meo, etc. xiii. 376. — 37. Semen ejus in æternum, etc. xiii. 376. — 38. Et thronus ejus sicut sol, etc. ii. 62. — 40. Evertisti testamentum, etc. xiii. 376. — 46. Minorasti dies temporis ejus, etc. xiii. 376. — 49. Quis est homo qui vivet, etc. xiii. 377.

LXXXIX.

1. Domine, refugium factus es, etc. vi. 261; vii. 339; xii. 434, 543. — 4. Quoniam mille anni ante oculos, etc. ii. 567; x. 715; xi. 290. — 9. Quoniam omnes dies nostri, etc. xii. 13; xiii. 548. — 10. Dies annorum nostrorum, etc. xiii. 319. — 12. Dinumerare? Dexteram tuam, etc. ii. 150; vi. 201, 567; xv. 341. — 14. Repleti sumus mane misericordia, etc. ii. 267. — 15. Lætati sumus pro diebus, etc. ii. 267.

XC.

1. Qui habitat in adjutorio Altissimi, etc. ii. 174. — 2. Dicit Domino : Susceptor meus, etc. vii. 123. — 3. Quoniam ipse liberavit me, etc. vii. 123. — 9. Quoniam tu es, Domine, spes mea, etc. vii. 340; xii. 559. — 13. Super aspidem, etc. iv. 636.

XCI.

2. Bonum est confiteri Domino, etc. i. 366; v. 15; xvii. 199. — 3. Ad annuntiandum mane misericordiam, etc. xiii. 604. — 4. In decachordo psalterio, etc. iv. 29; xv. 232. — 6. Quam magnificata sunt opera, etc. ii. 317; v. 226; vii. 76. — 7. Vir insipiens non cognosceat, etc. v. 226; vii. 76.

XCII.

1. Dominus regnavit, decorem indutus, etc. xv. 271.

XCIII.

2. Exaltare qui judicas, etc. xii. 573. — 4. Effabuntur et loquentur iniquitatem, etc. xiii. 26. — 6. Viduam et advenam interfecerunt, etc. vi. 111. — 7. Et dixerunt : Non videbit Dominus, etc. ii. 480; vi. 111. — 8. Intelligite

insipientes in populo, etc. II. 464; III. 32; V. 15; VI. 312; X. 461; XII. 535; XV. 521. — 9. Qui plantavit aurem, etc. VI. 312; X. 461; XII. 535. — 11. Dominus scit cogitationes hominum, etc. II. 244; VII. 282; X. 706; XI. 260; XIII. 515, 527; XVI. 229; XVII. 77. — 12. Beatus homo quem tu, etc. III. 36; V. 15; VI. 107, 356, 604; VII. 40; XII. 517. — 13. Ut mitiges ei a diebus malis, etc. II. 404; III. 36. — 14. Quia non repellet Dominus, etc. X. 511. — 15. Quoadusque justitia convertatur, etc. II. 47; IV. 290; X. 544; XII. 517. — 17. Nisi quia Dominus, etc. III. 37. — 18. Si dicebam : Motus est pes meus, etc. VI. 343, 355, 356; VIII. 16, 54; XVI. 43. — 19. Secundum multitudinem dolorum, etc. II. 27, 162, 167; III. 101; IV. 320; XI. 412; XII. 101; XIII. 419. — 20. Numquid adharet tibi sedes, etc. I. 374. — 23. Et reddet illis iniquitatem, etc. XI. 485.

XCIV.

4. Venite, exultemus, Domino, etc. V. 15; VII. 163. — 2. Præoccupemus faciem ejus, etc. VI. 296; VII. 113, 163; XI. 279. — 3. Quoniam Deus magnus, etc. XIII. 193. — 4. Quia in manu ejus sunt, etc. VI. 210. — 5. Quoniam ipsius est mare, etc. I. 507; IV. 219; VI. 299; XI. 344; XIII. 246. — 6. Venite, adoremus, et procidamus, etc. VI. 110, 203; VII. 113, 228; XVI. 60. — 7. Quia ipse est Dominus Deus noster, etc. VI. 105, 110, 203, 208; VII. 170; XVI. 60. — 8. Hodie si vocem ejus, etc. IV. 617; V. 45, 295; XVI. 282.

XCV.

1. Cantate Domino canticum novum, etc. II. 310, 331; III. 81; V. 15; VI. 116-198, 483; VII. 63, 64, 160, 379; XII. 135, 323; XIII. 175, 652; XIV. 27, 485; XV. 61, 236. — 2. Cantate Domino, et benedicite, etc. II. 223; IV. 438; VII. 64, 160; XIV. 27, 416, 485. — 4. Quoniam magnus Dominus, etc. I. 474; XIII. 22, 193. — 5. Quoniam omnes dii gentium, etc. II. 180; V. 122; XIII. 22, 175, 195; XIV. 307, 522; XV. 345. — 7. Afferte Domino patriæ gentium, etc. II. 331; V. 16. — 8. Afferte Domino gloriam, etc. XII. 136. — 10. Dicite in gentibus, etc. V. 473; XIV. 320. — 11. Latentur cæli et exultet, etc. XI. 679; XIV. 492.

XCVI.

3. Ignis ante ipsum præcedet, etc. X. 544; XI. 673. — 8. Audivit, et lætata est Sion, etc. XIII. 245. — 10. Qui diligitis Dominum, etc. V. 16. — 11. Lux orta est justo, etc. VI. 88; XI. 301. — 12. Lætaminei justis, etc. V. 16.

XCVII.

1. Cantate Domino canticum novum, etc. XI. 707. — 2. Notum fecit Dominus salutare suum, etc. *Ibid.* — 3. Recordatus est misericordiæ suæ, etc. VI. 199. — 4. Jubilate Deo, etc. V. 16. — 7. Moveatur mare, et plenitudo ejus, etc. XI. 281, 666.

XCVIII.

5. Exaltate Dominum, etc. V. 16. — 6. Moyses et Aaron in sacerdotibus, etc. IV. 479; XV. 532, 533. — 8. Domine Deus noster, tu exaudiebas eos, etc. XV. 533.

XCIX.

2. Jubilate Deo, v. 16. — 3. Scitote quoniam Dominus, etc. I. 448, 454, 484; II. 324; III. 71; VI. 110; VII. 115; XV. 580. — 4. Introite portas, etc. V. 16.

C.

1. Misericordiam et judicium cantabo, etc. I. 449; II. 446; V. 470; VI. 78, 419; VII. 306; X. 581, 691; XI. 239; XII. 289; XIII. 454, 600, 610; XV. 535; XVI. 173, 293, 362, 454. — 2. Et intelligam in via, etc. V. 16; X. 310; XI. 449. — 5. Detrahentem secreto proximo, etc. II. 142; XIII. 633; XV. 348, 390.

CI.

5. Percussus sum ut, etc. XVII. 193. — 14. Tu exur-

gens masebena, etc. X. 368. — 11. Quoniam placuerunt cervis tuis, etc. *Ibid.* — 20. Inibo tu, Domine, etc. IV. 219; XIII. 475; XIV. 653. — 27. Ipsi peribunt, tu autem permanes, etc. III. 357; VI. 33, 61, 62; XII. 327, 391; XIV. 444, 482, 656. — 28. Tu autem idem ipse es, etc. I. 479, 490, 508; II. 289; III. 357; VI. 33, 61, 62; X. 596; XII. 317, 391, 429; XIII. 368, 475, 482; XIV. 653, 656.

CII.

2. Benedic anima mea Domino, etc. VII. 195, 214; XII. 96; XV. 39, 549. — 3. Qui propitiatur omnibus iniquitatibus, etc. I. 477; II. 548; IV. 491; VII. 21, 195, 211, 213; XII. 96, 101, 539; XV. 39, 711; XVI. 253. — 4. Qui redimit de interitu, etc. I. 477; II. 504, 545, 548; VII. 195; XV. 549, 711; XVI. 278, 315. — 5. Qui replet in bonis desiderium, etc. I. 477; II. 525; IV. 610; VI. 364; VII. 120, 195; X. 717; XII. 537; XVII. 179. — 7. Notas fecit vias suas Moysi, etc. II. 242. — 8. Misericors et misericors Dominus, etc. XIV. 453, 493; XV. 92. — 9. Non in perpetuum irascetur, etc. XI. 398. — 10. Non secundum peccata nostra, etc. II. 162; VII. 101, 573; XV. 536. — 12. Quantum distat Ortus, etc. VII. 507, 573. — 13. Quomodo miseretur pater filiorum, etc. XIV. 493. — 14. Quoniam ipse cognovit, etc. I. 465; IV. 269; VI. 105, 274, 536; X. 215; XI. 641. — 16. Quoniam spiritus pertransibit, etc. VI. 214. — 17. Misericordia autem Domini, etc. V. 16.

CIII.

1. Benedic anima mea Domino, etc. XIII. 540. — 2. Amictus lumine sicut vestimento, etc. I. 506; IV. 162. — 3. Qui legis aquis superiora ejus, etc. I. 469. — 4. Qui facis angelos tuos spiritus, etc. I. 469; II. 164; III. 85; XII. 391. — 5. Qui fundasti terram super, etc. I. 469; XIII. 326. — 6. Abyssus, sicut vestimentum, etc. XII. 429. — 15. Et vinum lætificet cor hominis, etc. VII. 572; XI. 639, 711. — 18. Montes excelsi cervis, etc. VI. 434. — 20. Posuisti tenebras et facta est nox, etc. VII. 202. — 21. Catuli leonum rugientes, etc. *Ibid.* — 23. Exhibet homo ad opus suum, etc. X. 640. — 24. Quam magnificata sunt opera tua, etc. I. 477, 494; IV. 175, 207, 209; V. 342; VI. 486; X. 590; XI. 381, 398, 448; XIV. 480, 581. — 25. Hoc mare magnum et spatiosum, etc. XIII. 244. — 26. Illic naves pertransibunt, etc. I. 326; IV. 289, 240. — 27. Omnia a te expectant, etc. VI. 6; XVI. 71. — 28. Dante te illis, colligent, etc. XIII. 233. — 29. Avertente autem te, etc. IV. 269; XIV. 629. — 30. Emittes spiritum tuum, etc. IV. 269; XIV. 629; XVI. 71.

CIV.

1. Confitemini Domino, etc. V. 16. — 3. Laudamini in nomine sancto ejus, etc. VI. 119; XII. 542. — 4. Quærite Dominum, etc. VII. 340; X. 713; XII. 348, 364, 542, 549, 573. — 8. Memor fuit in sæculum testamenti sui, etc. XIII. 456. — 15. Nolite tangere Christos, etc. IV. 561; XIII. 375; XV. 215. — 17. Misit ante eos virum, etc. XI. 642. — 18. Humiliaverunt in compediis, etc. II. 245, 375; IV. 362. — 19. Donec veniret verbum ejus, etc. II. 246, 375. — 25. Convertit cor eorum, etc. IV. 529; XVI. 292. — 31. Dixit, et venit canomyia, etc. XVI. 602. — 34. Dixit et venit locusta, etc. IV. 206. — 44. Et dedit illis regiones gentium, etc. XV. 234.

CV.

1. Confitemini Domino quoniam bonus, etc. XI. 447. — 11. Et operuit aqua tribulantes eos, etc. VII. 214. — 17. Aperta est terra et deglutivit Dathan, etc. VI. 345. — 20. Et mutaverunt gloriam suam, etc. I. 423. — 47. Salvos nos fac, Domine, etc. VII. 178.

CVI.

2. Dicant qui redempti sunt, etc. VII. 347; XI. 313. — 3. A solis ortu, et occasu, etc. VII. 347. — 9. Quia satiavit animam inanem, etc. II. 14. — 20. Misit verbum suum

et sanavit, etc. II. 446; IX. 579; XV. 583. — 43. Quis sapiens et custodiet, etc. XIV. 614.

CVII.

2. Paratum cor meum, etc. V. 16. — 6. Exaltare super caelos Deus, etc. II. 140; V. 540; VI. 212; XI. 409; XV. 431.

CVIII.

1. Cum judicatur, exeat condemnatus, etc. VI. 264; VII. 322. — 8. Fiant dies ejus pauci, etc. XV. 207. — 9 Fiant filii ejus orphani, etc. *Ibid.*

CIX.

1. Dixit Dominus Domino meo, etc. IV. 386; V. 267, 381; VI. 239; XII. 378; XIII. 379; XIV. 497, 512-578. — 2. Virgam virtutis tuae, etc. XII. 378. — 3. Tecum principium in die, etc. II. 450; IV. 634; VI. 177, 552; XII. 360; XIV. 586; 598, 630. — 4. Juravit Dominus, etc. IV. 80, 444; V. 115, 453; VII. 132, 520; XI. 265, 385; XIII. 461, 462; XIV. 31, 219; XV. 628; XVI. 718. — 5. Dominus a dextris meis, etc. XIII. 347. — 7. De torrente in via bibet, etc. XII. 378.

CX.

1. Confitebor tibi, Domine, etc. V. 16. — 2. Magna opera Domini, etc. IV. 285; XI. 313; XIII. 307. — 9. Redemptionem misit populo suo, etc. VI. 288; XI. 680. — 10. Initium sapientiae timor Domini, etc. II. 311, 454; IV. 22, 626; V. 16; VI. 149, 158, 259; VII. 30, 86, 307, 375; VIII. 27.

CXI.

1. Beatus vir qui timet, etc. V. 16; XI. 292, 663; XIII. 532. — 2. Potens in terra erit semen ejus, etc. II. 160; V. 529. — 3. Gloria et divitiae in domo ejus, etc. II. 160. — 4. Exortum est in tenebris, etc. III. 36. — 5. Jucundus homo, etc. IV. 364; V. 16; XI. 625. — 7. In memoria aeterna, etc. III. 16; VII. 103, 355, 562. — 8. Confirmatum est cor ejus, etc. XII. 355. — 9. Dispersit, dedit pauperibus, etc. VI. 191; XII. 255. — 10. Peccator videbit et irascetur, etc. I. 430; VIII. 95; XI. 663; XIV. 32.

CXII.

1. Laudate pueri Dominum, etc. II. 157; V. 16; XI. 674, 748. — 2. Sit nomen Domini benedictum, etc. II. 157. — 3. A solis ortu usque ad occasum, etc. II. 157; VI. 151; VII. 358; XI. 674; XV. 254. — 4. Excelsus super omnes gentes, etc. XII. 572. — 5. Quis sicut Dominus, etc. IV. 84. — 7. Suscitans a terra inopem, etc. VII. 344. — 8. Ut collocet eum cum principibus, etc. VII. 344.

CXIII.

1. In exitu Israel de Aegypto, etc. XV. 395. — 3. Mare vidit et fugit, etc. XIII. 514; XVI. 78. — 4. Montes exultaverunt, etc. IV. 432; VI. 455. — 5. Os habent et non loquentur, etc. II. 180; VI. 455; XIII. 175. — 6. Montes exultastis, etc. IV. 563; XI. 460. — 8. Qui convertit petram in stagna aquarum, etc. VI. 104; X. 391. — 9. Non nobis, Domine, non nobis, etc. IX. 631. — 12. Simulacra gentium, etc. V. 16; VII. 559. — 13. Benedixit omnibus, etc. I. 487, 489, 495; VII. 410. — 16. Similes illis fiant, etc. V. 16, 301. — 19. Sed nos qui vivimus, etc. XIII. 449.

CXIV.

1. Dilexi, quoniam exaudiet, etc. XIII. 175; XV. 626; XVI. 17. — 2. Quia inclinavit aurem, etc. XV. 634, 717; XVI. 79. — 3. Circumdederunt me dolores, etc. V. 369; XI. 626; XVI. 35. — 4. Et nomen Domini invocavi, etc. V. 369. — 5. Misericors Dominus et justus, etc. XIII. 175. — 8. Quia eripuit animam meam, etc. II. 266; VI. 203; XI. 582. — 9. Placebo Domino in regione vivorum, etc. II. 160; VI. 203; XI. 582.

CXV.

10. Credidi propter quod locutus sum, etc. I. 364, 482; V. 16; VI. 516; VII. 252, 434, 439; VIII. 101; X. 636; XII. 321; XIII. 544. — 11. Ego dixi in excessu meo, etc. I. 513; IV. 563, 629; V. 16, 396; VI. 358, 467, 539-592; VII. 78, 255, 323-359; X. 601; XI. 732; XII. 240; XVII. 233. — 12. Quid retribuam Domino, etc. VII. 323, 487, 564-589; XI. 309, 388; XII. 309. — 13. Calicem salutaris accipiam, etc. IV. 438; VII. 323, 487, 564, 574; XI. 388. — 15. Pretiosa in conspectu Domini, etc. I. 445; III. 507; VII. 103, 386, 388, 424, 484, 514-564; X. 647; XI. 369, 370, 469; XII. 236, 282, 321; XIII. 10, 27; XVII. 135. — 16. O Domine, quia ego servus, etc. I. 440; III. 80; IV. 518; VI. 151; X. 572; XI. 591; XIII. 405. — 17. Tibi sacrificabo hostiam laudis, etc. I. 429; IV. 518; V. 17.

CXVI.

1. Laudate Dominum, etc. V. 17; XVI. 468.

CXVII.

1. Confitemini Domino quoniam bonus, etc. I. 474; V. 17; VI. 121; XI. 398, 578; XIV. 96. — 7. Dominus mihi adiutor, et ego, etc. XI. 292. — 8. Bonum est confidere in Domino, etc. II. 482; V. 17, 172; XV. 192, 266, 270, 404, 454; XVI. 382. — 9. Bonum est sperare, etc. V. 272; XV. 266, 270. — 14. Fortitudo mea, etc. V. 17. — 17. Non moriar, sed vivam, etc. XIV. 285. — 19. Aperite mihi portas, etc. III. 81. — 20. Haec porta Domini, justi, etc. XI. 315. — 22. Lapidem quem reprobaverunt, etc. II. 428; IV. 563, 630; VI. 15, 237, 391, 400, 500; VII. 36, 183, 190; X. 390; XIV. 29, 361, 510, 513. — 24. Haec est dies quam, etc. IV. 193; VII. 244-250, 332; XI. 289-292, 301, 313, 536, 731. — 26. Benedictus qui venit, etc. VII. 332; XI. 738. — 27. Deus Dominus, et illuxit nobis, etc. XI. 292, 738. — 29. Confitemini Domino quoniam bonus, etc. VII. 336; XIV. 96.

CXVIII.

1. Beati immaculati, etc. V. 17; X. 313; XVII. 229. — 4. Tu mandasti mandata tua, etc. XII. 143; XV. 522. — 5. Utinam dirigantur viae meae, etc. XV. 522. — 6. Tunc non confundar, etc. XII. 143; XV. 522. — 9. In quo corrigit adolescentior, etc. XVI. 262, 536. — 12. Benedictus es, Domine, etc. XV. 521. — 15. In mandalis tuis exercebor, etc. X. 639. — 18. Revela oculos meos: et considerabo, etc. I. 473; XV. 566; XVI. 116. — 20. Concupivit anima mea, etc. XIII. 290. — 21. Increpasti superbos, etc. VII. 50. — 24. Nam et testimonia tua, etc. VII. 238, 332. — 28. Dormitavit anima mea, etc. XV. 147, 339. — 29. Viam iniquitatis amove a me, etc. II. 404; VII. 7. — 36. Inclina cor meum, etc. V. 301; XVI. 70, 115, 347, 357. — 37. Averte oculos meos, etc. XI. 642; XV. 602. — 40. Ecce concupivi mandata tua, etc. II. 404. — 42. Et respondebo exprobrantibus, etc. XV. 234. — 45. Et ambulabam in latitudine, etc. V. 17. — 49. Memor esto verbi tui, etc. VI. 452. — 51. Superbi inique agebant, etc. V. 17. — 53. Defectio tenuit me, etc. II. 150; III. 101; VII. 306; XV. 340. — 62. Media nocte surgebam, etc. VI. 151. — 67. Priusquam humiliarer, etc. XI. 398. — 68. Bonus es tu, etc. VII. 154; XV. 601. — 69. Multiplicata est super, etc. V. 17. — 71. Bonum mihi quia humiliasti me, etc. VI. 109; VIII. 417, 458. — 73. Manus tuae fecerunt me, etc. X. 604; XV. 524; XVII. 192. — 77. Veniant mihi, etc. V. 17. — 78. Confundantur superbi, etc. *Ibid.* — 80. Fial cor meum, etc. XVII. 230. — 81. Defecit in salutare tuum anima, etc. XIII. 214. — 83. Quia factus sum sicut, etc. V. 17. — 85. Narraverunt mihi iniqui, etc. I. 438, 475; V. 17; VII. 14, 21; XI. 236, 237; XIV. 200; XVII. 174. — 86. Omnia mandata tua veritas, etc. II. 483. — 87. Paulo minus consummaverunt, etc. V. 17. — 92. Nisi quod lex tua, etc. *Ibid.* — 96. Omnis consummationis vidi finem, etc. VII. 369; VIII. 80; XI. 236-238. — 101. Ab omni via mala, etc. V. 17. — 105. Lucerna pedibus meis, etc. I. 506. — 106. Juravi et statui custodire, etc. VII. 169.

— 107. Humiliatus sum usquequaque, etc. vii. 169. — 108. Voluntaria oris mei beneplacita, etc. i. 450; vii. 169, 534. — 109. Anima mea, etc. v. 17. — 115. Declinata a me maligni, etc. xvi. 116. — 118. Sprevisi omnes discedentes, etc. v. 18. — 119. Prævaricantes reputavi omnes, etc. ii. 401; xiii. 351. — 120. Conbuge timore tuo carnes meas, etc. ii. 67; v. 422; vii. 191; xi. 328. — 122. Suscipe servum tuum in bonum, etc. xv. 234. — 125. Servus tuus sum ego; da mihi, etc. ii. 464; iii. 33. — 127. Ideo dilexi mandata, etc. v. 18. — 130. Declaratio sermonum, etc. iv. 132. — 131. Os meum aperui, etc. v. 18. — 132. Aspice in me, et miserere mei, etc. xvii. 85. — 133. Gressus meos dirige, etc. ii. 272, 400, 404; vi. 123; xi. 93; xv. 522, 578; xvi. 434; xvii. 89, 150, 190, 230. — 134. Redime me a calumniis, etc. vi. 124. — 135. Faciem tuam illumina, etc. vii. 534. — 139. Tabescere me fecit, etc. v. 18. — 142. Justitia tua, justitia in æternum, etc. xii. 234. — 143. Tribulatio et angustia, etc. v. 18. — 157. Multi qui persequuntur me, etc. *Ibid.* — 158. Vidi prævaricantes, et tabescebam, etc. ii. 150; iii. 401; xiii. 654; xv. 310. — 162. Lætabor ego super eloquia, etc. vi. 150. — 164. Septies in die laudem, etc. iv. 60; vi. 120, 478; xi. 515; xiii. 244. — 165. Pax multa diligentibus, etc. vi. 356. — 172. Pronuntiabit lingua mea, etc. xvi. 335. — 173. Fiat manus tua, etc. v. 18. — 175. Vivet anima mea, etc. iv. 417; xv. 533; xvi. 407. — 176. Erravi sicut ovis quæ periit, etc. i. 492; v. 18; xv. 507.

CXXIX.

2. Domine, libera animam meam, etc. xi. 446; xiii. 373. — 3. Quid detur tibi aut quid, etc. i. 440; v. 375; vi. 599. — 4. Sagittæ potentis acutæ, etc. i. 440; v. 375; vi. 599. — 5. Heu mihi quia incolatus meus, etc. i. 440; iii. 102, vii. 39. — 6. Multum incola fuit anima mea, etc. iii. 102. — 7. Cum his qui oderant pacem, etc. ii. 126, 193; iii. 402; v. 18; viii. 79; xiv. 283; xv. 191, 256.

CXX.

1. Levavi oculos meos, etc. vi. 191, 495; vii. 27; xi. 417; xii. 46, 317, 342. — Auxilium meum a Domino, etc. ii. 172; iv. 530; v. 563; vi. 191, 195; vii. 27, 317, 342; xi. 417. — 4. Ecce non dormitabit neque dormiet, etc. i. 467; ii. 499; vi. 204, 454; vii. 100, 481; x. 621. — 8. Dominus custodiat introitum tuum, etc. vi. 71; vii. 330.

CXXI.

1. Lætatus sum in his quæ dicta sunt, etc. i. 504; ii. 27; vii. 558; xv. 188. — 3. Jerusalem, quæ ædificatur, etc. xii. 390. — 6. Rogate quæ ad pacem, etc. v. 18. — 7. Fiat pax in virtute tua, etc. ii. 495. — 8. Propter fratres meos, etc. v. 18.

CXXII.

1. Ad te levavi oculos, etc. v. 18. — 2. Ecce sicut oculi, etc. v. 172; xiii. 456. — 4. Quia multum repleta est, etc.

CXXIII.

1. Nisi quia Dominus erat, etc. xi. 388. — 2. Nisi quia Dominus, etc. xi. 388. — 5. Torrentem pertransivit anima nostra, etc. i. 503. — 6. Benedictus Dominus, qui non dedit, etc. xi. 43, 419, 555. — 7. Anima nostra sicut passer, etc. xi. 547. — 8. Adjutorium nostrum in nomine Domini, etc. ii. 476; xi. 416-420, 547, 555.

CXXIV.

1. Qui confidunt in Domino, etc. v. 18. — 4. Benefac, Domine, bonis, etc. xi. 345, 687; xvii. 236.

CXXV.

2. Tunc repletum est gaudio, etc. ii. 26, 454; xi. 432, 524. — Convertite, Domine, captivitatem nostram, etc. ii. 314; xi. 55. — 5. Qui seminant in lacrymis, etc. v. 425; vii. 588; x. 442; xi. 738. — 6. Euntes ibant et flebant, etc. vi. 57, 126, 416; xiii. 504.

CXXVI.

1. Nisi Dominus adhaerent domum, etc. ii. 499, 507; iii. 37; vi. 451; vii. 90, 481, 574; x. 621, 682; xi. 351; xii. 143, 563; xiii. 378; xv. 582; xvi. 329. — 2. Vanum est vobis ante lucem singere, etc. vii. 128. — 5. Beatus vir qui implevit, etc. xi. 315.

CXXVII.

1. Beati omnes qui, etc. v. 18. — 2. Labores manuum tuarum, etc. xiv. 112. — 3. Uxor tua sicut vitis, etc. iv. 416; xi. 366, 544. — 4. Ecce sic benedicetur homo, etc. xiv. 112.

CXXVIII.

4. Dominus justus concidit, etc. iv. 296.

CXXIX.

1. De profundis clamavi ad te, etc. viii. 47; x. 433. — 3. Si iniquitates observaveris, Domine, etc. i. 365. — 4. Quia apud te propitiatio, etc. v. 18. — 6. A custodia maltina usque, etc. xi. 451. — 8. Et ipse redimet Israel, etc. iv. 433; xvi. 129.

CXXX.

1. Domine, non est exaltatum, etc. v. 18.

CXXXI.

1. Memento, Domine, David, etc. ii. 272. — 8. Surge, Domine, in requiem tuam, etc. ii. 69. — 9. Sacerdotes tui induantur justitiam, etc. vi. 462; xv. 222. — 11. Juravit Dominus David veritatem, etc. vi. 239; xiv. 511. — 14. Hæc requies mea, etc. xi. 593. — 16. Sacerdotes ejus induam, etc. vii. 90; x. 111. — 17. Illuc producam cornu David, etc. vi. 526; vii. 452; x. 326-375, 501-575; xi. 402. — 18. Inimicos ejus induam, etc. iv. 26; vii. 452; x. 326, 352, 501, 575; xi. 402.

CXXXII.

1. Ecce quam bonum et quam jucundum, etc. ii. 264, 331, 492; v. 18; viii. 68; xiii. 631; xv. 20. — 2. Sicut unguentum in capite, etc. xi. 297.

CXXXIII.

1. Ecce nunc benedicite, etc. v. 18; vii. 289; xv. 2.

CXXXIV.

1. Laudate nomen Domini, etc. v. 18. — 5. Quia ego cognovi, etc. vi. 469. — 6. Omnia quæcumque voluit, etc. vii. 217; xvi. 291, 317. — 15. Simulacra gentium, etc. iv. 432; v. 18. — 18. Similes illis fiant, etc. v. 18.

CXXXV.

1. Confitemini Domino, etc. v. 19. — 2. Confitemini Deo deorum, etc. xiii. 193. — 5. Qui fecit cælos in intellectu, etc. iv. 158. — 6. Qui firmavit terram, etc. iv. 158. — 8. Solem in potestatem diei, etc. iv. 167; xiv. 227. — 9. Lunam et stellas, etc. iv. 167; xiv. 227. — 11. Qui eduxit Israel, etc. iv. 219. — 12. In manu potenti, etc. iv. 219. — 26. Confitemini Deo cæli, etc. v. 19.

CXXXVI.

5. Si oblitus fuero tui, etc. v. 19. — 6. Adhæreat faucibus meis, etc. vii. 406; xi. 593. — 8. Filia Babylonis misera, etc. iv. 151. — 9. Beatus qui tenebit et allidet, etc. i. 552.

CXXXVII.

3. In quacumque die, etc. xii. 106. — 6. Quoniam excelsus Dominus, etc. i. 398; iv. 635; vi. 89, 481; xii. 137. — 8. Dominus retribuet pro me, etc. xi. 636; xv. 528.

CXXXVIII.

2. Tu cognovisti, etc. ix. 111; xi. 657. — 3. Intellexisti

cogitationes, etc. xi. 627. — 6. Mirabilis facta, etc. xii. 549, 571; xv. 682. — 7. Quo ibo a spiritu tuo? etc. ii. 513; iv. 629; vi. 100, 261; viii. 47, 55; xii. 141, 371. — 8. Si ascendero in cœlum, tu illic es, etc. i. 363; iv. 610; v. 268; vi. 100, 312; x. 584; xii. 371, 429. — 9. Si sumpsero pennas meas, etc. iv. 631; v. 268; xv. 688. — 10. Etenim illuc manus tua, etc. v. 268. — 12. Quia tenebræ non obscurabuntur a te, etc. i. 503; vii. 234; xi. 66, 731. — 15. Non est occultatum, etc. iv. 45. — 16. Imperfectum meum viderunt oculi, etc. i. 466; vi. 553; xv. 80. — 17. Mihi autem nimis honorificati sunt, etc. ii. 244; vii. 542. — 21. Nonne qui oderunt te, Domine, etc. ii. 244; v. 19. — 22. Perfecto odio oderam illos, etc. ii. 244; xiii. 289.

CXXXIX.

2. Eripe me, Domine, ab homine malo, etc. vi. 171; vii. 482; xi. 376. — 6. Absconderunt superbi laqueum, etc. vi. 308, 577; vii. 514. — 9. Ne tradas me, Domine, etc. v. 19; xv. 567; xvi. 199, 351. — 12. Vir linguosus non dirigetur, etc. v. 19.

CXL.

2. Dirigatur oratio mea, etc. viii. 7. — 3. Pone, Domine, custodiam ori meo, etc. vi. 86, 121; xii. 88, 94, 143; xvi. 284. — 4. Non declines cor meum in verba, etc. i. 403; vi. 86, 121; x. 186; xii. 88, 94, 143. — 5. Corripiet me justus in misericordia, etc. i. 471; ii. 7, 203, 322; i. 554, 556; v. 19, 451; vi. 418; vii. 359; xii. 368; xv. 30-62, 244-297, 342-393, 450, 663. — 8. Quia ad te, Domine, etc. v. 19.

CXLI.

2. Voce mea ad Dominum, etc. v. 19; vii. 192. — 3. Considerabam ad dexteram, etc. iv. 338; x. 592, 670. — 6. Clamavi ad te, Domine, etc. i. 401; iv. 108; v. 19, 258; vi. 14, 181; vii. 54, 532; viii. 28, 135. — 8. Educ de custodia animam, etc. ii. 427.

CXLII.

1. Domine, exaudi orationem, etc. vii. 97. — 2. Et non intres in iudicium, etc. i. 430; ii. 444, 446; iii. 36; vi. 418; xii. 383; xv. 518-563; xvi. 73; xvii. 148, 205, 237. — 5. Memor fui dierum, etc. v. 19. — 6. Expandi manus meas ad te, etc. i. 507; v. 19; vi. 539. — 8. Auditam fac, etc. v. 19. — 10. Doce me facere voluntatem tuam, etc. i. 500; iv. 74; xi. 584; xiv. 589; xvi. 52.

CXLIII.

1. Benedictus Dominus Deus meus, etc. vi. 47; xvi. 397. — 4. Homo vanitati similis, etc. xiii. 299, 450, 503; xv. 740; xvi. 191, 388, 413, 436, 538, 611; xvii. 2, 11. — 5. Domine, inclina cœlos tuos, etc. i. 430; xiii. 376. — 7. Emitte manum tuam de alto, etc. i. 385; xv. 166. — 8. Quorum os locutum est vanitatem, etc. i. 453; iv. 547. — 9. Deus, canticum novum, etc. vi. 40, 43, 137, 512; xii. 323; xv. 236. — 11. Eripe me et erue me de manu, etc. ii. 395; v. 19; vi. 477; xiv. 109. — 12. Quorum filii, sicut novellæ, etc. ii. 395; xii. 228. — 15. Beatum dixerunt populum, etc. ii. 272; iv. 547; vi. 604; xi. 258; xiii. 447; xiv. 109; xv. 166.

CXLIV.

1. Exaltabo te Deus, etc. v. 19. — 3. Magnus Dominus et laudabilis, etc. i. 363. — 4. Generatio et generatio laudabit, etc. v. 19. — 8. Miserator et misericors Dominus, etc. vi. 40. — 9. Suavis Dominus, etc. xi. 584. — 10. Confliteantur tibi, Domine, etc. v. 19. — 12. Ut notam faciant, etc. xi. 645. — 13. Regnum tuum regnum, etc. xvii. 3. — 14. Allevat Dominus omnes, etc. xi. 539. — 16. Aperis tu manum tuam, etc. i. 414. — 17. Justus Dominus in omnibus, etc. xviii. 3. — 18. Prope est Dominus, etc. v. 19; xiv. 587.

CXLV.

1. Alleluia, Aggei, etc. xi. 461. — 2. Lauda anima mea, etc. iv. 639; v. 19. — 3. In filiis hominum, etc. xi. 462. — 4. Exhibit spiritus ejus, etc. vi. 214; viii. 91; xi. 463. — 6. Qui fecit cœlum et terram, etc. iv. 200; v. 19, 312; vi. 217; xi. 463. — 7. Qui custodit veritatem, etc. iii. 80; viii. 38. — 8. Dominus illuminat cæcos, etc. i. 486; viii. 38; xi. 579; xii. 144; xvi. 145, 313.

CXLVI.

1. Laudate Dominum, etc. v. 19; xiv. 239. — 2. Ædificans Jerusalem, etc. iv. 444; vi. 454; xiv. 239. — 3. Qui sanat contritos, etc. xi. 572. — 5. Magnus Dominus noster et magna, etc. i. 363, 399; xi. 313; xiii. 260. — 6. Suscipiens mansuetos, etc. v. 19. — 8. Qui operit cœlum nubibus, etc. vii. 237. — 9. Qui dat jumentis, etc. iv. 636. — 10. Non in fortitudine equi, etc. v. 19.

CXLVII.

12. Lauda Jerusalem Dominum, etc. xiii. 434. — 14. Qui posuit fines tuos pacem, etc. vii. 228. — 17. Mittit crystallum suam, etc. xi. 732. — 20. Non fecit taliter omni nationi, etc. xvii. 152.

CXLVIII.

1. Laudate Dominum de cœlis, etc. i. 425; iv. 171; xiii. 229. — 4. Laudate eum cœli cœlorum, etc. i. 492; iv. 169; xiii. 260. — 5. Laudent nomen Domini, etc. iv. 126, 169, 219; vi. 6, 102, 104; x. 317, 476; xi. 261; xiii. 229; xiv. 72, 227, 434, 444, 463. — 6. Statuit ea in æternum, etc. i. 492. — 7. Laudate Dominum de terra, etc. iv. 171, 173, 210, 425; vi. 36; xi. 482; xii. 328. — 8. Ignis, grando, nix, etc. iv. 171, 173, 210, 304; v. 258; vi. 36, 528; xi. 482; xii. 328, 397, 538; xiii. 283. — 11. Reges terræ et omnes populi, etc. v. 20. — 12. Juvenes et virgines, etc. xi. 674.

CXLIX.

1. Cantate Domino canticum, etc. v. 20; xi. 400. — 2. Lætetur Israel, etc. xi. 400. — 4. Quia beneplacitum est, etc. v. 20. — 5. Exultabunt sancti, etc. xi. 663.

CL.

1. Laudate Dominum, etc. v. 20. — 6. Omnis spiritus laudet Dominum, etc. v. 20; vii. 143; xv. 643.

LIBER PROVERBIORUM.

I.

1. Parabolæ Salomonis, etc. ix. 153. — 4. Ut detur parvulis astutia, etc. ii. 442. — 7. Timor Domini, principium, etc. v. 20; vi. 38; viii. 275; ix. 616; x. 4; xi. 486. — 8. Audi, fili mi, disciplinam, etc. ii. 4; xvi. 269. — 11. Si dixerint: Veni nobiscum, etc. xiii. 384. — 18. Ipsi quoque contra sanguinem, etc. v. 20. — 22. Usquequo parvuli diligitis, etc. v. 21. — 24. Quia vocavi, et renuistis, etc. viii. 365. — 26. Ego quoque in interitu vestro, etc. ii. 322, 324; iv. 593, 614; vi. 418; x. 568. — 28. Tunc invocabunt me, et non, etc. v. 21; ix. 301, 537, 648, 723; x. 241. — 29. Eo quod exosam habuerint, etc. ix. 537, 648, 723; xvi. 269. — 33. Qui autem me audierit, etc. ix. 88, 581; xv. 63.

II.

3. Si enim sapientiam invocaveris, etc. v. 21. — 4. Si quæseris eam quasi pecuniam, etc. xii. 320; xvi. 161. — 6. Quia Dominus dat sapientiam, etc. xvi. 373, 741. — 11. Consilium custodiet te, etc. xvi. 430. — 19. Omnes qui ingrediuntur ad eam, etc. iv. 264; ix. 232. — 20. Ut ambules in via bona, etc. xvii. 220. — 21. Qui enim recti sunt, habitabunt, etc. xvii. 235. — 22. Impii vero de terra perdentur, etc. xv. 232, 233.

III.

3. Misericordia et veritas te non deserant, etc. v. 21. — 6. In omnibus viis tuis cogita illud, etc. iv. 62. — 7. Ne sis sapiens apud teipsum, etc. i. 430; xi. 288; xvi. 269. — 8. Sanitas quippe erit, etc. xi. 288. — 9. Honora Dominum de tua, etc. v. 21. — 11. Disciplinam Domini, huius mihi, etc. v. 21; viii. 385, 403; xi. 723; xii. 299; xvi. 269, 273. — 12. Quem enim diligit Dominus, etc. ii. 215; v. 281; viii. 403; ix. 50, 406; xii. 299, 344; xiv. 319; xv. 533. — 13. Beatus homo qui invenit, etc. viii. 311; xiv. 109. — 15. Pretiosior est cunctis, etc. xiv. 109. — 16. Longitudo dierum in dextera, etc. x. 15, 229; xvii. 91, 154. — 18. Lignum vite est his qui, etc. iv. 240; xiii. 278, 478; xiv. 488; xv. 537; xvi. 749. — 21. Fili mi, ne effluant hæc, etc. v. 21. — 27. Noli prohibere benefacere, etc. v. 21; xvi. 269. — 28. Ne dicas amico tuo: Vade, etc. vi. 29, 384; xvi. 269. — 34. Ipse deludet illusores, etc. v. 21.

IV.

9. Dabit capiti tuo augmenta, etc. ii. 5. — 23. Omni custodia serva cor, etc. v. 21. — 26. Dirige semitam pedibus, etc. iii. 34. — 27. Ne declines ad dexteram, etc. iii. 34, 47; iv. 546; viii. 281; ix. 227, 729; xv. 549; xvi. 400.

V.

1. Fili mi, attende ad sapientiam, etc. v. 21. — 2. Ut custodias cogitationes, etc. xvi. 269. — 15. Bibe aquam de cisterna tua, etc. viii. 290; xi. 671; xv. 354. — 16. Deriventur fontes tui foras, etc. ix. 511-670; xi. 213. — 17. Habeto eas solus, nec, etc. ix. 511; xi. 213; xv. 354, 385. — 19. Cervæ charissima, et gratissimus, etc. v. 475. — 22. Iniquitates suæ capiunt impium, etc. vii. 470; viii. 190, 630; x. 92, 179, 394; xiv. 88.

VI.

6. Vade ad formicam, o piger, etc. vi. 160; viii. 374, 455, 519; ix. 71, 72. — 7. Quæ cum non habeat ducem, etc. ix. 512. — 26. Pretium enim scorti vix, etc. i. 411; v. 21; vi. 455; xiii. 29. — 27. Numquid potest homo abscondere, etc. viii. 640. — 29. Sic qui ingreditur ad mulierem, etc. *Ibid.*

VII.

1. Fili mi, custodi sermones meos, etc. v. 22. — 22. Statim eam sequitur quasi bos ductus, etc. ix. 467.

VIII.

3. Juxta portas civitatis, etc. x. 607. — 4. O viri, ad vos clamito, et vox, etc. xi. 642. — 5. Intelligite parvuli astutiam, etc. v. 22. — 7. Veritatem meditabitur guttur, etc. *Ibid.* — 10. Accipite disciplinam meam, etc. *Ibid.*; ix. 160. — 13. Timor Domini odit malum, etc. v. 22. — 15. Per me reges regnant, etc. xi. 722; xiv. 446. — 17. Ego diligentes me diligo, etc. v. 22. — 21. Ut ditem diligentes me, etc. xiv. 493. — 22. Dominus possedit me in initio, etc. i. 428; v. 545; xii. 360. — 25. Nequid montes gravi mole, etc. ii. 483; xii. 360. — 27. Quando preparabat cælos, etc. x. 152; xi. 311. — 29. Quando circumdabat mari, etc. viii. 307. — 30. Cum eo erant cuncta componens, etc. x. 152; xiv. 585. — 31. Ludens in orbe terrarum, etc. xiv. 585. — 32. Nunc ergo filii audite me, etc. iv. 16. — 34. Beatus homo qui audit me, etc. v. 22. — 35. Qui me invenerit, inveniet vitam, etc. ix. 707; xii. 43, 39; xv. 535; xvi. 439, 444; xvii. 52.

IX.

1. Sapientia edificavit sibi, etc. v. 399; vii. 243; xi. 276; xiii. 367, 384; xiv. 579, 629. — 5. Venite, comedite panem meum, etc. xiii. 384. — 6. Relinquitte infantiam, etc. v. 22; xiii. 384. — 8. Noli arguere derisorem, etc. i. 410; iii. 23, 52; x. 192; xii. 525. — 9. Da sapienti occa-

siones, etc. ii. 446; xiii. 666. — 12. Si sapiens fueris, etc. iii. 416; vi. 442. — 13. Mulier stulta et clamosa, etc. xi. 68. — 16. Qui est parvulus, declinet, etc. iv. 122. — 17. Aquæ furtivæ dulciores sunt, etc. i. 382; iv. 54, 122; v. 364; xi. 68. — 18. Et ignoravit quod ibi sint, etc. xi. 269.

X.

1. Filius sapiens lætificat, etc. vii. 227. — 2. Nil prodeunt thesauri, etc. v. 22; xi. 516. — 4. Egestatem operata est, etc. ii. 195; xiii. 332; xv. 155, 464. — 5. Qui congregat in messe, etc. v. 22. — 8. Sapiens corde præcepta, etc. *Ibid.* — 17. Via vite, custodienti, etc. *Ibid.* — 19. In multiloquio non deerit, etc. i. 305; xii. 573; xiv. 574; xv. 369. — 26. Sicut acetum dentibus, etc. v. 22; vii. 15; viii. 527.

XI.

1. Statera dolosa, abominatio est, etc. v. 23. — 12. Qui despicit amicum suum, etc. *Ibid.* — 17. Benefacit animæ suæ vir, etc. *Ibid.* — 20. Abominabile Domino cor, etc. *Ibid.*; xvii. 230. — 23. Desiderium justorum omne, etc. v. 23. — 31. Si justus in terra recipit, etc. v. 23, 384; ix. 403, 404.

XII.

1. Qui diligit disciplinam, etc. v. 23. — 12. Desiderium impij munimentum, etc. *Ibid.* — 18. Est qui promittit, et quasi. etc. *Ibid.* — 21. Non contristabit justum quidquid, etc. xv. 44. — 25. Mœror in corde viri humiliabit, etc. v. 23.

XIII.

1. Filius sapiens doctrina patris, etc. v. 23. — 7. Est quasi dives, cum nihil, etc. vi. 443. — 8. Redemptio animæ viri, etc. *Ibid.* — 22. Bonus relinquit hæredes filios, etc. ii. 158. — 24. Qui parit virgæ, odit, etc. ii. 483; v. 24.

XIV.

2. Ambulans recto itinere, etc. v. 24. — 5. Testis fidelis non mentitur, etc. *Ibid.* — 9. Stultus illudet peccatum, etc. xv. 457. — 16. Sapiens timet et declinat, etc. v. 24. — 21. Qui despicit proximum suum, etc. *Ibid.* — 26. In timore Domini fiducia, etc. *Ibid.*; vi. 301; viii. 29. — 28. In multitudine populi dignitas, etc. ix. 304; xv. 43, 253. — 29. Qui patiens est, multa gubernatur, etc. v. 24.

XV.

1. Responsio mollis frangit iram, etc. v. 24. — 12. Non amat pestilens eum, etc. *Ibid.* — 16. Melius est parum cum timore, etc. *Ibid.* — 20. Filius sapiens lætificat patrem, etc. vii. 237. — 22. Dissipantur cogitationes ubi non, etc. v. 24. — 27. Conturbat domum suam, etc. *Ibid.* — 28. Mens justi meditatur obedientiam, etc. *Ibid.*

XVI.

1. Hominis est animam præparare, etc. v. 25; xvi. 29. — 2. Omnes viæ hominis patent, etc. v. 443. — 18. Contritionem præcedit superbia, etc. iv. 283; xiii. 295. — 22. Fons vitæ eruditio possidentis, etc. xi. 208. — 32. Melior est patiens viro forti, etc. iii. 507; v. 25; vii. 541; viii. 148; ix. 382, 587, 618; xiv. 283.

XVII.

1. Melior est buccella, etc. v. 25; xiv. 408. — 6. Corona senum filii filiorum, etc. viii. 514; x. 229. — 7. Non decent stultum verba composita, etc. xiii. 456. — 23. Munera de sinu impius accipit, etc. v. 25. — 27. Qui moderatur sermones suos, etc. v. 25.

XVIII.

1. Occasiones quærit qui vult, etc. v. 25; xv. 107. —

3. Impius, cum in profundum, etc. IV. 513, 631; VIII. 47, 119, 360, 423; IX. 81, 111, 632; X. 85, 165, 216. — 5. Accipere personam impii, etc. V. 25. — 6. Labia stulti miscent se rixis, etc. *Ibid.* — 12. Antequam conteratur, exaltatur cor, etc. V. 26, — 17. Justus, prior est accusator sui, etc. *Ibid.*; XV. 523; XVI. 232. — 18. Contradictiones comprimit sors, etc. III. 66. — 21. Mors et vita in manu linguæ, etc. V. 26, 311; X. 15; XI. 446, 642; XV. 258, 688. — 22. Qui invenit mulierem bonam, etc. I. 330.

XX.

1. Melior est pauper qui ambulat, etc. V. 26. — 3. Stultitia hominis supplantat, etc. II. 548; XVI. 269, 292. — 5. Testis falsus non erit impunitus, etc. VII. 423. — 9. Falsus testis non erit impunitus, etc. *Ibid.* — 12. Sicut frenatus leonis, ita et regis ira, etc. II. 128, 310. — 14. Domus et divitiæ dantur, etc. XVI. 4, 272; XVII. 31. — 15. Pigredo immittit soporem, etc. V. 26; VII. 561. — 17. Fœneratur Domino qui miseretur, etc. VIII. 386; XI. 625. — 21. Multæ cogitationes in corde, etc. II. 191; XII. 72, 565; XVI. 556. — 22. Homo indigens misericors est, etc. V. 26. — 25. Pestilente flagellato stultus, etc. *Ibid.*

XXI.

1. Luxuriosa res, vinum, etc. V. 26. — 6. Multi homines misericordes, etc. XIV. 545. — 8. Rex, qui sedet in solio, etc. VI. 418; VIII. 73; X. 611; XV. 439; XVII. 179, 236. — 9. Quis potest dicere, etc. V. 449; VI. 418; VII. 73; IX. 453; X. 275, 303, 611; XII. 146, 339; XV. 39, 439, 557, 569; XVI. 12-73, 116; XVII. 179, 236. — 10. Pondus et pondus, mensura, etc. V. 26. — 23. Abominatio est apud Dominum, etc. *Ibid.*; XI. 642. — 24. A Domino diriguntur gressus, etc. XVI. 347. — 26. Dissipat impios rex sapiens, etc. VIII. 180.

XXII.

1. Sicut divisiones aquarum, etc. IX. 521; XIII. 671; XV. 604; XVI. 292. — 2. Omnis via viri recta sibi, etc. XVI. 347. — 13. Qui obturat aurem suam, etc. V. 26. — 20. Thesaurus desiderabilis, etc. VIII. 385; IX. 550; X. 200; XIV. 168, 493. — 23. Qui custodit os suum, etc. V. 26.

XXIII.

1. Melius est nomen bonum, etc. V. 26. — 2. Dives et pauper obviaverunt, etc. VI. 464, 374. — 9. Qui pronus est ad misericordiam, etc. V. 26. — 13. Dicit piger : Leo est foris, etc. *Ibid.* — 15. Stultitia colligata est in corde, etc. *Ibid.* — 17. Inclina aurem tuam, et audi, etc. IX. 220. — 22. Non facias violentiam pauperi, etc. V. 27.

XXIV.

1. Quando sederis ut comedas, etc. VII. 509-576; X. 647; XI. 37. — 2. Et statue cultrum in gutture tuo, etc. VII. 509-570; X. 647; XI. 37. — 3. Ne desideres de cibis ejus, etc. XI. 38. — 5. Ne erigas oculos tuos ad opes, etc. *Ibid.* — 9. In auribus insipientium ne loquaris, etc. XV. 422, 479. — 13. Noli subtrahere a puero disciplinam, etc. V. 27. — 14. Tu virga percutes eum, etc. II. 456, 488. — 20. Noli esse in conviviis, etc. V. 27. — 26. Præbe, fili mi, cor tuum mihi, etc. VI. 141. — 31. Ne intuearis vinum quando flavescit, etc. V. 27.

XXV.

1. Ne æmuleris viros malos, etc. V. 27; XIII. 562, 673. — 11. Erue eos qui ducuntur ad mortem, etc. V. 27. — 16. Septies enim cadet justus, etc. VIII. 608; IX. 728; X. 240; XI. 515; XIII. 244. — 17. Cum ceciderit inimicus tuus, etc. V. 27. — 21. Time Dominum, fili mi, et regem, etc. *Ibid.* — 24. Qui dicunt impio : Justus es, etc. XVI. 160. — 28. Ne sis testis frustra contra, etc. V. 27.

XXVI.

8. Quæ viderunt oculi tui, etc. V. 27. — 20. Et amittit

pallium in die, etc. *Ibid.*; XIII. 493. — 21. Si esurierit inimicus tuus, ciba, etc. IV. 50; V. 289; XIV. 283, 494. — 22. Prunas enim congregabis super, etc. IV. 50. — 28. Sicut urbs patens et absque murorum, etc. V. 27.

XXVII.

2. Sicut avis ad alia transvolans, etc. V. 27. — 4. Ne respondeas stulto juxta, etc. XV. 479. — 5. Responde stulto juxta stultitiam, etc. XV. 479. — 10. Judicium determinat causas, etc. XV. 479. — 11. Sicut canis, qui revertitur, etc. IV. 291; V. 27. — 24. Labiis suis intelligitur inimicus, etc. V. 28. — 27. Qui fodit foveam, incidet in eam, etc. II. 147.

XXVIII.

1. Ne gloriaris in erastinum, etc. V. 28. — 2. Laudet te alienus, et non os tuum, etc. III. 1; X. 230, 234, 580, 701; XVI. 573. — 5. Melior est manifesta corruptio, etc. V. 28. — 6. Meliora sunt vulnera diligentis, etc. II. 117, 141; XI. 377. — 10. Amicum tuum et amicum patris, etc. V. 28. — 20. Infernus et perditio nunquam, etc. III. 26; V. 28. — 21. Quomodo probatur in confessorio, etc. IX. 925.

XXIX.

3. Vir pauper calumnians pauperes, etc. V. 28. — 8. Qui coærvat divitias usuris, etc. V. 28. — 13. Qui abscondit scelera sua, etc. V. 28. — 20. Vir fidelis multum laudabitur, etc. V. 28. — 26. Qui confidit in corde suo, etc. VIII. 178.

XXX.

2. Homo, qui blandis fictisque, etc. V. 28. — 7. Novit justus causam pauperum, etc. XII. 230. — 19. Servus verbis non potest erudiri, etc. II. 146, 488, 547; V. 28; IX. 723; XVI. 125, 271; XVII. 85. — 23. Superbum sequitur humilitas, etc. V. 28. — 27. Abominantur justi virum impium, etc. XII. 213, 239.

XXXI.

4. Quis ascendit in cælum atque, etc. II. 183. — 7. Duo rogavi te, ne deneges, etc. V. 28. — 8. Vanitatem et verba mendacia, etc. II. 268, 272. — 9. Ne forte satiatus illiciat ad, etc. II. 268. — 15. Sanguisugæ duæ sunt filiæ, etc. XII. 550. — 25. Formicæ, populus infirmus, etc. VIII. 519; IX. 71, 72. — 30. Leo fortissimus bestiarum, etc. XIV. 206.

XXXII.

9. Aperi os tuum, decerne, etc. V. 29. — 10. Mulierem fortem quis inveniet, etc. VI. 148. — 26. Os suum aperuit sapientiæ, etc. VIII. 239; X. 370.

LIBER ECCLESIASTES.

I.

2. Vanitas vanitatum, dixit Ecclesiastes, etc. I. 712; III. 317, 505; VIII. 413; X. 207; XIII. 450; XV. 740; XVI. 397. — 3. Quid habet amplius homo de, etc. III. 505; VIII. 413; X. 207; XIII. 450; XV. 740; XVI. 397. — 18. Ea quod in multa sapientiâ, etc. VIII. 419; X. 33.

II.

1. Dixi ego in corde meo : Vadam, etc. VIII. 668; XI. 369. — 4. Magnificavi opera mea, etc. XI. 369. — 7. Posedi servos et ancillas, etc. XIII. 461. — 8. Coæcervavi mihi argentum, etc. XI. 573. — 13. Et vidi quod tantum, etc. V. 29; XIII. 451. — 14. Sapientis oculi in capite, etc. XIII. 451.

III.

4. Tempus flendi et tempus, etc. II. 12. — 5. Tempus spargendi lapides, etc. IV. 51; XI. 747; XII. 154. — 7. Tempus scindendi et tempus, etc. XI. 583. — 17. Et dixi

in corde meo. Justum, etc. X. 57. — 21. Quis novit et spiritus filiorum, etc. III. 85; XIII. 283; XV. 694.

IV.

1. Verti me ad alia, et vidi, etc. V. 29.

V.

1. Ne temere quid loquaris, neque cor tuum, etc. V. 29. — 9. Avarus non implebitur pecunia, etc. V. 29. — 15. Miserabilis prorsus infirmitas, etc. XIII. 384.

VI.

9. Melius est videre quod cupis, etc. IX. 676.

VII.

3. Melius est ire ad domum luctus, etc. V. 29; XIII. 384; XVII. 52. — 5. Cor sapientium ubi tristitia est, etc. XIII. 385. — 9. Melior est finis orationis, etc. V. 29. — 13. Sicut enim protegit sapientia, etc. V. 29; VI. 283. — 17. Noli esse justus multum, etc. XI. 61. — Non est enim homo justus, etc. XI. 61; XVII. 488. — 26. Lustravi universa animo meo, etc. III. 347, 369. — 30. Solummodo hoc inveni, etc. VI. 425; VII. 417; XIII. 295; XVI. 682; XVII. 42, 49, 57.

VIII.

2. Ego os regis observo, etc. V. 29. — 12. Attamen peccato ex eo, etc. V. 29. — 14. Est et alia vanitas, quæ, etc. XIII. 451. — 15. Laudavi igitur lætitiã, etc. XI. 573.

IX.

16. Et dicebam ego, meliorem esse, etc. V. 29. — 18. Melior est sapientia, quam arma, etc. V. 29; XVI. 397, 506.

X.

1. Muscæ morientes perdunt, etc. V. 29. — 8. Qui fodit foveam, incidet in eam, etc. V. 29. — 15. Labor stultorum affliget eos, etc. V. 360; XIII. 295. — 16. Væ tibi terra, cujus rex puer, etc. XIII. 385.

XI.

2. Da partem septem, necnon et octo, etc. II. 66. — 5. Quomodo ignoras quæ sit via, etc. XVI. 232. — 9. Lætare ergo juvenis, etc. V. 30.

XII.

1. Memento Creatoris tui, etc. V. 30. — 5. Excelsa quoque timebunt, etc. XI. 698. — 6. Antequam rumpatur funiculus, etc. I. 308; II. 334; IV. 270, 562. — 10. Quæsivit verba utilia, etc. XI. 376. — 13. Finem loquendi pariter omnes, etc. V. 30; XIII. 451. — 14. Et cuncta, quæ fiunt, adducet, etc. VI. 485; XIII. 451.

CANTICUM CANTICORUM.

I.

2. Fragrantia unguentis optimis, etc. VIII. 277; X. 671; XIII. 332; XV. 282. — 3. Trahe me : post te curremus, etc. VII. 381; VIII. 463, 397, 483; IX. 370; X. 527; XI. 77; XIII. 385. — 4. Nigra sum, sed formosa, filiæ, etc. IX. 182; XI. 593; XII. 265. — 5. Nolite me considerare quod, etc. IV. 57. — 6. Indica mihi, quem diligit, etc. II. 149, 150; VI. 199, 568; VII. 471; VIII. 198; XI. 408; XV. 341, 356. — 7. Si ignoras te, o pulcherrima, etc. II. 150; VI. 199, 422, 568, 591; VII. 422, 471; IX. 72; XI. 409, 410; XIII. 649; XV. 344. — 11. Dum esset rex in accubitu suo, etc. XII. 355, 356. — 13. Botrus cyprî dilectus meus mihi, etc. VII. 532.

II.

1. Ego flos campi, etc. VIII. 508. — 2. Sicut lilium inter spinas, etc. II. 150; V. 542; VI. 457; VIII. 508; IX. 455, 458; XIV. 249; XV. 447, 337, 345, 352. — 4. Introduxit me

in celum, etc. V. 30; VI. 99, 150, 155, VIII. 46, 152; XIII. 326. — 5. Fulcite me floribus, etc. VIII. 395, 478; X. 482, 227; XIII. 472. — 6. Læva ejus sub capite, etc. VI. 46, 219; X. 229. — 7. Adjuro vos, filiæ Jerusalem, etc. V. 30. — 15. Capite nobis vulpes parvulas, etc. IX. 262. — 17. Donec aspiret dies, et, etc. I. 506; VI. 62; IX. 62; XIV. 26, 527.

III.

5. Adjuro vos, filiæ Jerusalem, etc. V. 30. — 6. Quæ est ista, quæ ascendit, etc. VI. 422; IX. 67. — 11. Egreddimini et videte, etc. XI. 722.

IV.

2. Dentes tui sicut præges, etc. II. 366; IV. 21, 620; VIII. 129; IX. 238, 444; XI. 420, 593; XIV. 358. — 4. Sicut turris David, etc. XI. 254. — 8. Veni de Libano sponsa mea, etc. VI. 453; VIII. 320; IX. 99; X. 430, 440; XV. 380. — 12. Hortus conclusus soror mea, etc. IV. 144, 291; XV. 147, 151, 188, 385. — 13. Emissiones tuæ paradisi, etc. IV. 291, 317; XIII. 279; XV. 454, 188. — 15. Fons heritorum : puteus, etc. XIV. 359. — 16. Surge Aquilo, et veni, etc. II. 344; VII. 381.

V.

1. Veniat dilectus meus, etc. XI. 608. — 3. Expoliavi me tunica mea, etc. X. 697. — 8. Adjuro vos, filiæ Jerusalem, etc. VII. 484; VIII. 495, 478. — 9. Qualis est dilectus tuus, etc. IX. 598.

VI.

3. Palehra es, amica mea, etc. V. 30. — 5. Dentes tui sicut præges, etc. VIII. 129; IX. 444; XI. 420. — 7. Sexaginta sunt reginæ, etc. I. 338; V. 446. — 8. Una est columba mea, etc. IX. 87; X. 202, 350, 356; XV. 76, 448-488. — 9. Quæ est ista, quæ, etc. II. 574.

VII.

4. Collum tuum sicut turris eburnea, etc. XI. 593. — 6. Quam pulchra es et quam, etc. X. 718; XI. 593.

VIII.

4. Adjuro vos, filiæ Jerusalem, etc. V. 30. — 5. Quæ est ista, quæ ascendit, etc. VIII. 485; IX. 182, 508; X. 717; XVI. 275. — 6. Pone me ut signaculum super, etc. II. 443; V. 30; VIII. 510; X. 27, 717. — 7. Aquæ multæ non potuerunt, etc. V. 30.

LIBER SAPIENTIÆ.

I.

4. Diligite justitiã, qui, etc. V. 46, 258, 303, 469; VI. 255; VIII. 134, 275; X. 642; XII. 49. — 2. Quoniam invenitur ab his, etc. VI. 255. — 4. Quoniam in malevolam animam, etc. XVI. 244. — 5. Spiritus enim sanctus disciplinæ, etc. II. 497; III. 502; VII. 370, 449; IX. 537; X. 172; XIV. 88; XV. 77, 145, 156, 221-298, 392, 665. — 6. Benignus est enim spiritus, etc. XII. 211. — 7. Quoniam spiritus Domini, etc. II. 513; IV. 268; V. 511; IX. 194; X. 165; XII. 389; XIV. 636; XV. 346. — 8. Propter hoc qui loquitur iniqua, etc. IX. 194. — 9. In cogitationibus enim impij, etc. IV. 590; VI. 59, 511; VIII. 627; IX. 17, 709; X. 130; XIII. 479. — 10. Quoniam auris zeli audit, etc. XV. 346. — 11. Custodite ergo vos a murmuratione, etc. VI. 147, 303, 338, 462; VII. 55, 135, 565; VIII. 137, 230, 313; IX. 254, 266; X. 650; XI. 429; XII. 198, 200, 214; XV. 212; XVII. 190. — 13. Quoniam Deus mortem non fecit, etc. I. 331, 337; VIII. 559; X. 412; XI. 245; XIV. 307; XVI. 210, 671. — 14. Creavit enim, ut essent omnia, etc. VIII. 559; X. 412. — 15. Justitia enim perpetua est, etc. VI. 327. — 16. Impij autem manibus et verbis, etc. VIII. 559; XIV. 307.

II.

1. Dixerunt enim cogitantes, etc. VII. 498; X. 709; XII. 551. — 8. Coronemus nos rosis, etc. VI. 187, 602. — 10. Opprimamus pauperem justum, etc. XV. 725. — 11. Sit autem fortitudo nostra lex, etc. XV. 725. — 12. Circumveniamus ergo justum, etc. V. 360. — 15. Gravis est nobis etiam ad videndum, etc. VI. 70; VIII. 389; IX. 466. — 18. Si enim est verus filius Dei, etc. II. 303; IV. 34; XIV. 208. — 20. Morte turpissima condemnemus, etc. VIII. 518; IX. 31. — 21. Hæc cogitaverunt, et erraverunt, etc. VIII. 551. 618; XIV. 88, 208; XV. 117; XVI. 401. — 23. Quoniam Deus creavit hominem, etc. XII. 49; XIV. 503. — 24. Invidia autem diaboli mors, etc. VII. 465; X. 412; XI. 561; XII. 107; XV. 116, 485. — 25. Imitantur autem illum qui sunt, etc. II. 406; VII. 465; XI. 561; XV. 116, 117, 485, 737; XVI. 479-490.

III.

1. Justorum autem animæ in, etc. VII. 484; VIII. 571; IX. 321, 707; XIV. 285. — 2. Visi sunt oculis insipientium, etc. IV. 448; VII. 514. — 3. Et quod a nobis est iter, etc. VIII. 145. — 4. Et si coram hominibus, etc. XI. 371. — 5. In paucis vexati, in multis, etc. VII. 514; XI. 371; XIV. 285. — 6. Tanquam aurum in fornace, etc. II. 527; IV. 579; VI. 296; IX. 125; XV. 232. — 8. Judicabunt nationes et dominabuntur, etc. VII. 517. — 9. Qui confidunt in illo intelligent, etc. V. 47; VIII. 145; XII. 461. — 11. Sapientiam enim et disciplinam, etc. VI. 66. — 13. Maledicta creatura eorum, quoniam, etc. V. 47.

IV.

2. Cum præsens est, imitantur illam, etc. XVII. 63. — 4. Et si in ramis in tempore, etc. V. 353. — 7. Justus autem si morte præoccupatus, etc. XVI. 337. — 9. Et ætas senectutis vita, etc. III. 46. — 11. Raptus est ne malitia mutaret, etc. II. 372, 551; III. 42, 60; IV. 274, 555; IX. 301; XIII. 21; XV. 496, 644-695; XVI. 28, 212, 293, 302-360, 452. — 13. Consummatus in brevi explevit, etc. XV. 658, 671. — 14. Placita enim erat Deo anima, etc. XV. 658, 671. — 20. Venient in cogitatione peccatorum, etc. VI. 286; VIII. 259, 571; IX. 310.

V.

1. Tunc stabunt justi in magna, etc. II. 494; VIII. 249; XII. 516; XIII. 667, 670. — 3. Dicentes intia se, penitentiam, etc. II. 61; VI. 95, 277; VIII. 303, 353, 524, 642; IX. 190, 204, 310; X. 34; XVII. 92. — 4. Nos insensati vitam illorum, etc. II. 61; VIII. 524; XVII. 3. — 5. Ecce quomodo computati sunt, etc. XVII. 3. — 6. Ergo erravimus a via veritatis, etc. II. 61; V. 286; VI. 277; VII. 446; VIII. 644; IX. 204, 262, 310, 389, 435, 537; X. 17, 296. — 7. Lassati sumus in via iniquitatis, etc. VII. 446. — 8. Quid nobis profuit superbia, etc. VI. 81, 93, 277; VII. 446; VIII. 249, 303, 388, 577; IX. 190, 204, 478; X. 34, 132. — 9. Transierunt omnia illa tanquam, etc. VI. 81, 93; VIII. 249, 303, 577, 644; IX. 90, 190, 204, 478; X. 17, 217; XIII. 667, 670. — 16. Justi autem in perpetuum vivent, etc. XIV. 285. — 17. Ideo accipient regnum decoris, etc. *Ibid.*

VI.

2. Audite ergo, reges, et intelligite, etc. V. 47. — 7. Exiguo enim conceditur misericordia, etc. IV. 483. — 9. Fortioribus autem fortior, etc. X. 16. — 13. Clara est, et quæ nunquam, etc. III. 503. — 14. Præoccupat qui se concupiscunt, etc. *Ibid.* — 15. Qui de luce vigilaverit ad illum, etc. *Ibid.* — 16. Cogitare ergo de illa, etc. *Ibid.*; XI. 46. — 17. Quoniam dignos se ipsa, etc. II. 174; III. 355, 503; IV. 210. — 18. Initium enim illius, verissima est, etc. III. 503. — 19. Cura ergo disciplinæ, dilectio, etc. *Ibid.* — 20. Incorruptio autem facit, etc. *Ibid.* — 21. Concupiscentia itaque sapientiæ, etc. *Ibid.*; IX. 664; XIII. 290; XV. 727, 741; XVI. 161. — 22. Si ergo delectamini, etc. XIV. 285. — 25. Neque cum invidia tabescente, etc. XII. 350; XIV. 340.

— 26. Multitudo autem sapientiam, etc. II. 537; IV. 65; XII. 1, 525.

VII.

1. Sum quidem et ego mortalis, etc. VIII. 500; IX. 250; XV. 566. — 2. Decem mensium tempore, etc. IV. 275. — 7. Propter hoc optavi, et datus est, etc. XIV. 109; XV. 566. — 9. Nec comparavi illi lapidem, etc. XIV. 109. — 11. Venierunt autem mihi omnia, etc. XI. 584. — 16. In manu enim illius et nos, etc. III. 48; IV. 74, 87; VI. 218; IX. 649, 707; XII. 160; XVI. 308, 368. — 22. Est enim in illa Spiritus, etc. II. 449; X. 283; XIII. 231; XVII. 108. — 24. Omnibus enim mobilibus, etc. II. 511; III. 88; IV. 187, 198, 234; V. 508; IX. 207; X. 206; XI. 114; XII. 327, 414; XIV. 164, 445; XVI. 244. — 25. Vapor est enim virtutis Dei, etc. IV. 234; X. 206; XII. 414-420; XIV. 164, 222, 445; XVI. 244. — 26. Candor est enim lucis æternæ, etc. II. 233, 452; III. 88; V. 286; VI. 489, 493; X. 482-498; XIV. 316, 485. — 27. Et cum sit una, omnia potest, etc. I. 424, 448; III. 88, 357; IV. 154, 253; V. 324, 359, 544; VI. 61; VII. 209; VIII. 96; IX. 605, 606; X. 144, 163; XII. 375, 420; XIII. 227; XIV. 444. — 28. Neminem enim diligit Deus, etc. XVI. 223, 712.

VIII.

4. Attingit ergo a fine usque ad finem, etc. II. 284, 370, 511, 513; III. 351, 501-581; IV. 140-197, 234, 632; V. 359, 445, 545; VI. 218-247; VII. 105, 156, 325, 395; VIII. 96, 390; IX. 434, 510; X. 202-233, 484; XI. 253, 438, 479; XII. 327-390, 414, 545; XIII. 261, 310; XIV. 370; XVI. 140. — 2. Hanc amavi et exquisivi, etc. III. 501. — 3. Generositatem illius glorificat, etc. *Ibid.* — 5. Et si divitiæ appetuntur in vita, etc. *Ibid.* — 6. Si autem sensus operatur, etc. *Ibid.* — 7. Et si justitiam quis diligit, etc. I. 312; III. 501; V. 47. — 19. Puer autem eram ingeniosus, etc. IV. 269, 275; XV. 500. — 20. Et cum essem magis bonus, etc. *Ibid.* — 21. Et ut scivi quoniam aliter, etc. I. 414, 464; II. 325, 336, 400, 464, 524, 525; VI. 87; VII. 52, 414; XII. 88, 102-160; XV. 521; XVI. 161, 272, 372; XVII. 158, 177, 225.

IX.

4. Deus patrum meorum, etc. XVII. 11. — 9. Et tecum sapientia tua, etc. III. 501. — 10. Mitte illam de cælis, etc. XII. 420. — 14. Cogitationes enim mortalium, etc. VII. 202; XII. 398, 534. — 15. Corpus enim quod corrumpitur, etc. I. 425; II. 275, 333, 493; III. 560; IV. 118-196, 624; V. 255, 493, 529; VI. 123, 247, 540; VII. 133, 202, 280, 390, 417, 491; VIII. 39, 119, 180, 351, 397, 433-456, 635; IX. 121, 133, 200-291, 492, 607-668; X. 2, 77, 209-283, 483, 503, 578; XI. 157, 505; XII. 24-98, 331, 454, 568; XIII. 286, 428-448, 666; XIV. 339, 353, 402, 517; XV. 39, 149, 173; XVI. 9, 42, 166, 242-260, 409, 585, 680-699; XVII. 94, 115-124, 207, 226. — 16. Et difficile æstimamus, etc. IV. 275; XVII. 120. — 17. Sensum autem tuum quis sciet, etc. III. 501, 502; XII. 398. — 19. Nam per sapientiam sanati sunt, etc. III. 501.

X.

1. Hæc illum, qui primus formatus est, etc. II. 424. — 2. Et eduxit illum a delicto suo, etc. II. 424; XVII. 100, 125. — 6. Hæc justum a pereuntibus, etc. XIV. 343. — 15. Hæc populum justum, et semen, etc. IV. 321; VIII. 134; XVI. 83. — 19. Inimicos autem illorum, etc. II. 492; XIII. 669. — 21. Quoniam sapientia aperuit os, etc. I. 432; IX. 639.

XI.

2. Iter fecerunt per deserta, etc. IV. 261. — 18. Non enim impossibilis erat, etc. IV. 91, 127, 152, 208; V. 514; XIV. 483. — 21. Sed et sine his uno, etc. I. 399; IV. 98, 157, 616; V. 507, 519; IX. 698; X. 261, 320; XI. 479; XII. 12, 42, 494; XIII. 243, 260, 650, 659; XIV. 305, 353.

443, 482; xv. 245; xvi. 493, 594. — 22. Multum enim valere, etc. xiv. 283. — 24. Sed miserere omnium, etc. xvi. 740. — 25. Diligis enim omnia quæ, etc. i. 397; v. 499, 503; xi. 442; xiv. 405. — 27. Parceis autem omnibus, etc. iv. 430; xiv. 88.

XII.

2. Ideoque eos qui exerrant, etc. xiv. 283, 453; xvi. 740. — Illos enim antiquos inhabitatores, etc. xvi. 742. — 7. Ut dignam perciperent, etc. *Ibid.* — Sed et his tanquam hominibus, etc. iv. 437, 562; xvi. 744. — 10. Sed partibus judicans dabas, etc. xv. 91; xvi. 569, 738. — 11. Semen enim erat maledictum, etc. xv. 731; xvi. 569, 619, 738, 744. — 12. Quis enim dicit tibi: Quid, etc. ix. 128; xvi. 746. — 13. Cum ergo si justus, juste, etc. v. 445. — 18. Tu autem dominator, etc. iv. 433; v. 361, 445; viii. 425, 443, 643; ix. 244; xii. 520; xiv. 532. — 21. Cum quanta diligentia, etc. xvi. 746. — 24. Etenim in erroris via diutius, etc. iv. 321. — 25. Propter hoc tanquam pueris, etc. viii. 402. — 26. Qui autem ludibrius, etc. viii. 462.

XIII.

1. Vani autem sunt omnes, etc. i. 398, 420; xi. 343. — 5. A magnitudine enim speciei, etc. xii. 543. — 8. Iterum autem nec his, etc. v. 439. — 9. Si enim tantum potuerunt, etc. ii. 61; iv. 31, 208; v. 360, 439; vi. 310; ix. 67; xv. 679.

XIV.

1. Iterum alius navigare cogitans, etc. xi. 469. — 13. Acerbo enim luctu dolens pater, etc. xiv. 320.

XV.

2. Etenim si peccaverimus, etc. v. 574.

XVI.

20. Pro quibus Angelorum, etc. i. 347. — 21. Substantia enim tua dulcedinem, etc. xii. 390. — 24. Creatura enim tibi factori, etc. xvii. 481. — 25. Propter hoc et tunc in omnia, etc. xii. 390.

ECCLESIASTICUS.

I.

1. Omnis sapientia a Domino, etc. xii. 4. — 2. Arenam maris, et pluviam, etc. v. 369, 466; vi. 289; viii. 132; ix. 674, 676; xi. 545; xvi. 264. — 3. Sapientiam Dei præcedentem, etc. v. 369, 466; vi. 291; ix. 674; xvi. 264. — 4. Prior omnium creata est, etc. i. 492; iv. 454, 493; viii. 132; ix. 485. — 9. Ipse creavit illam in spiritu, etc. xiii. 235. — 10. Et effudit illam super omnia opera, etc. *Ibid.* — 12. Timor Domini delectabit eor, etc. ix. 676. — 14. Dilectio Dei honorabilis, etc. xi. 367. — 15. Quibus autem apparuerit, etc. xv. 41. — 16. Initium sapientiæ, timor, etc. iv. 22, 596; v. 258, 437; vii. 302; viii. 27; xi. 226. — 17. Timor Domini, etc. v. 48. — 18. Religiositas custodiet, etc. viii. 28, 249; ix. 449; xvii. 160. — 22. Corona sapientiæ, timor, etc. v. 48; xv. 678. — 23. Et vidit et dinumeravit eam, etc. iii. 560. — 25. Radix sapientiæ est timere, etc. v. 48. — 28. Nam qui sine timore est, etc. viii. 27; xi. 228. — 33. Fili concupiscens sapientiam, etc. iv. 271; viii. 27; ix. 703; xiv. 339.

II.

1. Fili accedens ad servitutem Dei, etc. v. 48; vi. 458-488; ix. 251, 275; xii. 299, 341. — 4. Omne quod tibi applicitum fuerit, accipe, etc. iii. 11, 507; ix. 683. — 5. Quoniam in igne probatur, etc. iii. 507; iv. 420; ix. 683; xii. 299, 341. — 11. Respicite filii nationes, etc. ix. 33. — 12. Quis enim permansit, etc. vi. 343; ix. 33. — 13. Quoniam pius et misericors, etc. xiii. 196. — 14. Væ du-

plex corde, qui non, etc. x. 369. — 15. Væ dissolutis corde, etc. ix. 227. — 16. Væ his qui perdidit sustinentiam, etc. vi. 87, 241; vii. 38; viii. 484, 240; ix. 458, 481; xii. 298; xiii. 660, 663; xv. 64. — 17. Et quid facient, etc. xv. 64.

III.

1. Fili sapientiæ, Ecclesia justorum, etc. ii. 20; v. 48. — 4. Qui diligit Deum, exorabit, etc. v. 49; xiii. 683. — 5. Et sicut qui thesaurizat, etc. xii. 144, 188; xv. 705. — 11. Benedictio patris firmat domos, etc. vii. 554. — 12. Ne glories in contumelia, etc. v. 49. — 14. Fili, suscipe senectam patris tui, etc. *Ibid.* — 17. Et in iustitia ædificabitur tibi, etc. ii. 314. — 19. Fili, in mansuetudine opera, etc. i. 511; ix. 635. — 20. Quanto magnus es, humili, etc. iii. 420; v. 256, 348; vii. 174, 450; x. 94, 98; xii. 123-144; xv. 98, 478. — 21. Quoniam magna potentia, etc. iv. 304; xii. 538. — 22. Altiora te ne quæsieris, et fortiora, etc. ix. 46, 705, 747; x. 99, 686; xii. 293; xiv. 537, 614; xv. 365; xvi. 60, 216, 364. — 23. Non est enim tibi necessarium, etc. xvi. 216. — 26. Multos quoque supplantavit, etc. v. 49. — 27. Cor durum habebit male, etc. i. 414; xiii. 20. — 31. Cor sapientis intelligitur in, etc. v. 49. — 33. Ignem ardentem extinguit, etc. vi. 286; xii. 72.

IV.

1. Fili, eleemosynam pauperis, etc. v. 49. — 25. Est enim confusio adducens, etc. ii. 458. — 30. Non contradiccas verbo veritatis, etc. xv. 64. — 32. Noli resistere contra faciem, etc. xi. 523. — 33. Pro iustitia agonizare pro, etc. vii. 418; ix. 701. — 35. Noli esse sicut leo in domo, etc. xii. 424. — 36. Non sit porrecta manus tua, etc. x. 276.

V.

1. Noli attendere ad possessiones, etc. v. 50. — 3. Et ne dixeris: Quomodo, etc. vii. 588. — 4. Ne dixeris: Peccavi, et quid, etc. vi. 334; vii. 588; viii. 68; x. 413. — 5. De propitiato peccato noli, etc. v. 302, 340. — 6. Et ne dicas: Miseratio Domini, etc. *Ibid.* — 8. Non tardes converti ad Dominum, etc. ii. 257; iii. 50; v. 353; vi. 87, 163, 165, 384; viii. 57; ix. 500; x. 237, 568; xi. 248, 495. — 9. Subito enim veniet ira illius, etc. iii. 353; vi. 87, 163, 384; viii. 57; x. 237, 568; xi. 495. — 13. Esto mansuetus ad audiendam, etc. vi. 35, 213, 253; x. 478; xi. 481.

VI.

1. Noli fieri pro amico, etc. v. 50. — 8. Est enim amicus, etc. xi. 377. — 18. Fili a juventute tua, etc. iii. 46; ix. 656. — 23. Sapientia enim doctrina, etc. v. 51. — 24. Audi fili, et accipe, etc. ix. 481. — 25. Injice pedem tuum, etc. ix. 248, 350; x. 306. — 30. Et erunt tibi compedes, etc. vi. 83. — 32. Stulam gloriæ indues, etc. ix. 481. — 33. Fili, si attenderis mihi, etc. v. 51. — 36. Et si videris sensatum, etc. iv. 514; x. 370. — 37. Cogitatum tuum habe, etc. x. 370.

VII.

1. Noli facere mala, et non te, etc. v. 51. — 14. Noli velle mentiri omne, etc. iv. 431; xii. 242; xiii. 291. — 19. Humilia valde spiritum, etc. xiii. 493. — 21. Noli discedere a muliere, etc. xvii. 183, 237. — 22. Non lædas servum, etc. v. 51. — 25. Filii tibi sunt, etc. *Ibid.* — 27. Trade filiam, et grande, etc. *Ibid.* — 30. Memento quoniam nisi, etc. xvi. 20, 299. — 36. Et pauperi porrige, etc. v. 51.

VIII.

1. Non litiges cum homine, etc. v. 51. — 6. Ne despicias hominem, etc. *Ibid.* — 20. Cum fatuis consilium non habear, etc. v. 52.

IX.

4. Non zeles mulierem sinus tui, etc. *Ibid.* — 5. Virginem ne conspicias, etc. *Ibid.* — 8. Averte faciem tuam a muliere, etc. *Ibid.* — 14. Ne derelinquas amicum, etc. *Ibid.* — 18. Longe abesto ab homine, etc. *Ibid.* — 20. Communionem mortis scito, etc. VI. 577; X. 204. — 21. Secundum virtutem tuam, etc. V. 52.

X.

1. Judex sapiens judicabit, etc. X. 321. — 9. Avaro autem nihil est, etc. I. 218; IV. 108, 127; VI. 427; VIII. 123; IX. 274; X. 522; XVII. 208. — 10. Nihil est iniquius quam amare, etc. II. 317; IV. 108; VIII. 123, 154; X. 522. — 13. Cum enim morietur homo, etc. V. 268. — 14. Initium superbiæ hominis, etc. III. 391, 483; IV. 108, 245, 632; V. 268, 552; VII. 62; VIII. 148, 195, 200, 397, 640; IX. 685; X. 522; XVI. 131; XVII. 198. — 15. Quoniam ab eo, qui fecit, etc. II. 391, 483; IV. 287; V. 258; VI. 503; VII. 62; VIII. 148, 200, 361, 640; IX. 182; X. 181, 522; XI. 219; XII. 500; XVI. 131; XVII. 198. — 23. Semen hominum honorabitur, etc. V. 52. — 31. Fili in mansuetudine, etc. V. 52.

XI.

1. Sapientia humiliati, etc. V. 52. — 7. Priusquam interrogas, etc. II. 31; V. 52. — 10. Fili, ne in multis sint, etc. IV. 428; VII. 198. — 14. Bona et mala, vita et mors, etc. I. 331, 337; IV. 448; XIV. 307; XVI. 672. — 22. Ne maueris in operibus, etc. V. 52. — 30. Ante mortem ne laudes, etc. IV. 409; V. 52; IX. 89, 457; X. 213; XIII. 272. — 31. Non omnis hominem, etc. V. 52.

XII.

1. Si benefeceris, scito cui feceris, etc. V. 52. — 4. Da misericordiam, et ne suscipias, etc. IV. 50; IX. 498. — 6. Bene fac humili et non, etc. IX. 498. — 10. Non credas inimico tuo, etc. V. 53.

XIII.

30. Bona est substantia, etc. V. 53; XVII. 236.

XIV.

1. Beatus vir qui non est, etc. V. 53. — 5. Qui sibi nequam est, cui, etc. XIII. 509. — 11. Fili, si habes, benefac, etc. V. 53. — 12. Memor esto quoniam mors, etc. XVI. 264. — 18. Omnis caro sicut fœnum, etc. VI. 240; XIII. 351; XVI. 264. — 22. Beatus vir qui in sapientia, etc. V. 53.

XV.

7. Homines stulti non, etc. V. 53. — 8. Viri mendaces non erunt, etc. XVII. 234. — 9. Non est speciosa laus, etc. VIII. 504, 545; IX. 46, 417; X. 122, 257; XI. 453; XIII. 649. — 11. Non dixeris: Per Deum, etc. XVI. 269. — 14. Deus ab initio constituit, etc. XIII. 650; XVI. 400; XVII. 239. — 15. Adjecit mandata, etc. XIII. 250. — 17. Apposuit tibi aquam, etc. XII. 329; XV. 253, 567. — 18. Ante hominem vita, etc. XV. 253, 567; XVI. 269; XVII. 239. — 21. Nemini mandavit, etc. XII. 26.

XVI.

1. Ne jucunderis in filiis, etc. V. 53. — 30. Post hæc Deus in terram, etc. X. 225.

XVII.

6. Creavit illis scientiam, etc. II. 309. — 17. Non sunt absconsa, etc. V. 54. — 26. Non demoreris in errore, etc. VI. 306; IX. 81, 111, 632; X. 172, 216, 232; XV. 392. — 28. Quam magna misericordia, etc. V. 54.

XVIII.

1. Qui vivit in æternum, etc. IV. 133, 197, 200-266. — 6. Cum consummaverit homo, etc. II. 281; X. 712; XII. 464. — 14. Miseretur excipientis doctrinam, etc. V. 54. — 27. Homo sapiens in omnibus, etc. V. 54. — 30. Post concu-

piscentias tuas, etc. I. 465; V. 54; VII. 2-27, 204; IX. 704; X. 614; XV. 521, 710, 713; XVI. 131, 197, 207, 691; XVII. 133, 215, 232. — 31. Si præstes animæ tuæ, etc. XVI. 197.

XIX.

1. Operarius ebriosus non, etc. I. 446; III. 507; V. 54; XII. 238, 501; XVI. 181. — 4. Qui credit cito, etc. V. 54, 195. — 5. Qui gaudet iniquitate, etc. V. 54. — 10. Audisti verbum adversus, etc. V. 54; VI. 223. — 16. Et non omni verbo credas, etc. XVI. 566, 572. — 21. Melior est homo, etc. V. 54; IX. 641.

XX.

1. Quam bonum est arguere, etc. V. 54. — 8. Qui multis utitur verbis, etc. V. 54. — 13. Sapiens in verbis, etc. V. 54. — 14. Datus insipientis non, etc. IX. 619. — 20. Lapsus falsæ linguæ, etc. V. 54. — 24. Est qui perdet animam, etc. V. 54. — 31. Xenia et dona excæcant, etc. V. 53.

XXI.

1. Fili peccasti? non adjicias, etc. V. 53; VI. 287; VIII. 47; XIII. 509; XV. 712. — 7. Qui odit correptionem, etc. V. 53. — 11. Via peccantium complanata, etc. V. 53. — 18. Verbum sapiens quodcumque, etc. V. 53. — 22. Compedes in pedibus, etc. V. 53. — 23. Fatuus in risu exaltat, etc. VIII. 41. — 29. In ore fatuorum cor illorum, etc. V. 53.

XXII.

1. In lapide luteo lapidatus, etc. V. 53. — 4. Filia prudens hæreditas, etc. V. 53. — 6. Musica in luctu importuna, etc. II. 82. — 10. Supra mortuum plora, etc. XVI. 628, 700. — 13. Luctus mortui septem dies, etc. VI. 303; XVI. 430, 223, 741. — 23. Mitteus lapidem in volatilia, etc. V. 53. — 28. Fidem posside cum amico, etc. VI. 167. — 23. Quis dabit ori meo custodiam, etc. V. 53; XVI. 284.

XXIII.

1. Domine pater, et dominator, etc. V. 53. — 4. Domine pater, et Deus, etc. XVI. 285. — 6. Aufer a me ventris concupiscentias, etc. I. 465; II. 272; XV. 567; XVI. 285. — 17. Indisciplinata loquelæ, etc. V. 53. — 23. Omnis homo qui transgreditur, etc. V. 53. — 27. Et non intelligit quoniam omnia, etc. II. 364. — 29. Domino enim Deo antequam, etc. XII. 556.

XXIV.

5. Ego ex ore Altissimi prodivi, etc. XII. 425, 525; XIII. 283. — 6. Ego feci in cælis, etc. V. 255; IX. 13; X. 465. — 8. Gyrum cæli circuivi, etc. XII. 351. — 29. Qui edunt me, adhuc esurient, etc. VII. 98; IX. 311; XII. 542. — 47. Videte quoniam, etc. III. 53.

XXV.

2. Concordia fratrum et amor, etc. VIII. 87. — 5. Quæ in juventute tua, etc. V. 56. — 12. Beatus qui invenit, etc. VIII. 408. — 14. Timor Dei super omnia, etc. V. 56. — 28. Ne respicias in mulieris speciem, et non, etc. V. 56. — 33. A muliere initium, etc. VII. 490, 549, 581; XV. 491; XVI. 264, 488, 491; XVII. 105, 115.

XXVI.

11. Mulier ebriosa, ira magna, etc. V. 56. — 16. Gratia mulieris sedula, etc. V. 56. — 27. Et qui transgreditur a justitia, etc. V. 56.

XXVII.

1. Propter inopiam multi, etc. V. 56. — 3. Conteretur cum delinquente, etc. V. 56. — 5. Sicut in percussura cribri, etc. III. 507. — 6. Vasa figuli probat, etc. IV. 120, 436, 624; V. 297; VII. 388; X. 18; XI. 639; XII. 26; XIII. 507. — 8. Ante sermonem non, etc. V. 524. — 12. Homo sanctus in sapientia, etc. IX. 185. — 29. Et qui foveam fodit, etc. II. 128, 147; V. 57.

XXVIII.

1. Qui vindicari vult, etc. v. 57; xiv. 284. — 2. Relinque proximo, etc. xii. 190; xv. 365. — 3. Ipse cum caro sit, etc. xii. 196; xiv. 284. — 43. Certamen festinatum, etc. v. 57. — 21. Flagelli plaga livorem, etc. xiv. 283. — 22. Multi ceciderunt in ore, etc. xi. 446. — 28. Sepi aures tuas spinis, etc. viii. 3; xi. 642; xii. 319. — 29. Aurum tuum et argentum, etc. v. 57.

XXIX.

1. Qui facit misericordiam, etc. v. 58. — 11. Verumtamen super humilem, etc. *Ibid.* — 15. Conclude eleemosynam in corde, etc. vi. 66, 267, 286; vii. 199. — 19. Vir bonus fidem, etc. viii. 151. — 20. Gratiam fidejussoris, etc. v. 352; viii. 151. — 21. Repronissorem fugit peccator, etc. v. 352. — 25. Viros potentes gyrans, etc. v. 58. — 33. Transi hospes, et orna mensam, etc. vi. 452.

XXX.

1. Qui diligit filium suum, etc. v. 58. — 8. Equus indomitus evadit durus, etc. *Ibid.* — 12. Curva cervicem ejus, etc. ii. 456; xiii. 536. — 18. Bona abscondita in ore, etc. viii. 91. — 21. Videns oculis et, etc. xii. 84; xvi. 243. — 22. Tristitiam non des animæ tuæ, etc. v. 58. — 24. Misere animæ tuæ, etc. ii. 456; iii. 100; vi. 384, 457; vii. 56; xii. 28; xiii. 499, 509; xv. 122; xvi. 564.

XXXI.

5. Qui aurum diligit, etc. v. 59. — 8. Beatus dives qui inventus, etc. vii. 125, 529. — 9. Quis est hic, et laudabimus, etc. ix. 387. — 10. Qui probatus est in illo, etc. vii. 125, 529; ix. 387. — 12. Supra mensam magnam, etc. vi. 127. — 15. Nequius oculo quid creatum est, etc. xvi. 669. — 19. Utere quasi homo, etc. v. 59. — 30. Diligentes in vino noli, etc. *Ibid.*

XXXII.

4. Loquere major natu, etc. v. 59. — 6. Ubi auditus non est, etc. ix. 157. — 9. Audi tacens, et pro, etc. xi. 317. — 10. Adolescens loquere in, etc. v. 59. — 18. Qui timet Dominum, etc. iii. 53. — 29. Fili, sine consilio nihil, etc. v. 59. — 28. Qui credit Deo, attendit, etc. *Ibid.*

XXXIII.

1. Timenti Dominum non, etc. v. 59; xiii. 235. — 5. Præcordia fatui quasi, etc. x. 118. — 10. Ex ipsis exaltavit et magnificavit, etc. v. 506. — 15. Contra malum bonum est, etc. xi. 653; xiii. 235.

XXXIV.

1. Vana spes et mendacium, etc. v. 59. — 7. Multos enim errare, etc. xv. 346. — 9. Qui non est tentatus, etc. v. 296. — 10. Qui non est expertus, etc. *Ibid.* — 11. Qui tentatus non est, etc. *Ibid.* — 12. Multa vidi errando, etc. v. 59. — 27. Qui effundit sanguinem, etc. iv. 494. — 30. Qui baptizatur a mortuo, etc. i. 331; ii. 203, 458; iv. 118, 407; xiii. 672, 683; xv. 167, 195, 203, 308, 391, 450. — 31. Sic homo qui jejunit in peccatis, etc. iv. 418, 407.

XXXV.

1. Qui conservat legem, multiplicat, etc. v. 60. — 6. Non apparebis ante conspectum, etc. *Ibid.* — 11. In omni dato hilarem, etc. xii. 255. — 21. Oratio humiliantis se, etc. v. 60. — 26. Speciosa misericordia, etc. viii. 455; ix. 113.

XXXVI.

4. Sicut enim in conspectu, etc. ii. 271. — 6. Innova signa, etc. vi. 515. — 18. Da mercedem sustinentibus, etc. ii. 271.

XXXVII.

15. Sed cum viro sancto, etc. v. 60. — 19. Et in his omnibus deprecare, etc. *Ibid.* — 20. Ante omnia opera verbum, etc. xii. 551. — 23. Qui sophisticè loquitur, etc. iv. 36; xv. 361. — 30. Fili in vita tua tenta, etc. v. 60.

XXXVIII.

1. Honora medicum propter, etc. v. 60. — 9. Fili, in tua infirmitate ne, etc. *Ibid.* — 11. Da suavitatem et memoriam, etc. *Ibid.* — 16. Fili, in mortuum, etc. iii. 115; v. 60. — 17. Propter delaturam autem, etc. iii. 115. — 18. Et fac luctum secundum, etc. *Ibid.* — 19. A tristitia enim festinat, etc. *Ibid.* — 21. Ne dederis in tristitia, etc. v. 60. — 25. Sapientia scribæ, etc. v. 60; x. 699.

XXXIX.

2. Narrationem virorum, etc. xvii. 16. — 17. In voce dicit: Obaudite, etc. v. 61. — 20. Date nomini ejus, etc. ix. 655; x. 208. — 21. Opera Domini universa, etc. i. 424; ix. 655; x. 208; xii. 489. — 30. Bona bonis creata sunt, etc. xvii. 235. — 33. Sunt spiritus, qui, etc. xvi. 673. — 39. Omnia opera Domini, etc. i. 467; ix. 249.

XL.

1. Occupatio magna creata est, etc. ix. 662, 695; xii. 24; xiii. 497; xv. 740; xvi. 102-190, 229, 264, 395, 404-451, 512-584, 617-656; xvii. 5-94, 101, 102. — 17. Gratia sicut paradisus, etc. v. 61. — 24. Fratres in adjutorum in, etc. *Ibid.* — 28. Timor Domini sicut, etc. iv. 320.

XLI.

27. Ne respicias mulierem alieni, etc. v. 61.

XLIII.

29. Multa dicemus et deficiemus, etc. xii. 573. — 33. Benedicentes Dominum, etc. v. 61.

XLVI.

4. Fortis in bello Jesus, etc. xiv. 366. — 23. Et post hæc dormivit, etc. iv. 32; v. 532; xii. 291.

XLVII.

23. Ut faceres imperium, etc. iv. 129.

XLVIII.

4. Et surrexit Elias propheta, etc. xi. 252.

LI.

31. Appropiate ad me indocti, etc. v. 61; xii. 315. — 36. Assumite disciplinam in multo, etc. xii. 315.

—

PROPHETIA ISAIÆ.

I.

1. Visio Isaïæ filii Amos, etc. vi. 29; ix. 267; xiii. 400. — 2. Audite cœli et auribus percipe, etc. v. 291; ix. 267; x. 2; xi. 618; xiv. 501. — 3. Cognovit bos possessorem, etc. iv. 626; vii. 161-190; viii. 292; ix. 220; x. 66, 394; xi. 274, 286, 503; xiv. 217; xvi. 71. — 4. Væ genti peccatrici, etc. xiv. 501. — 6. A planta pedis usque, etc. ii. 213. — 8. Et derelinquetur filia Sion, etc. ix. 87. — 9. Nisi Dominus exercituum, etc. vi. 439. — 11. Quo mihi multitudinem, etc. vi. 171. — 12. Cum veniretis ante, etc. xi. 334. — 13. Ne offeratis ultra, etc. xi. 375. — 16. Lavamini, mundi estote, etc. i. 508; v. 36; ix. 16, 550; xvi. 460. — 17. Discite benefacere: Quærite, etc. i. 508. — 18. Et venite, et arguite me, etc. vi. 349, 351; viii. 485, 553; ix. 16, 89, 550; xiv. 338; xv. 368; xvi. 275, 460. — 19. Si volueritis, et audieritis, etc. xi. 599; xvi. 52, 58, 315, 400; xvii. 239. — 20. Quod si

nolueritis, et me, etc. XI. 599. — 22. Argentum tuum ver-
sum, etc. V. 36.

II.

2. Et erit in novissimis diebus, etc. II. 150; V. 324; VI.
397; VII. 585; VIII. 491; IX. 90, 91, 160, 324; XI. 172,
408; XIII. 222; XIV. 27; XV. 473. — 3. Et ibunt populi
multi, et dicent, etc. VII. 232; VIII. 494, 506; X. 358; XII.
258; XIII. 222, 419, 422; XIV. 27, 31; XVII. 85. — 5.
Domus Jacob venite, etc. IV. 363; V. 36; X. 133; XIV. 31.
— 6. Projecisti enim populum tuum, etc. X. 133; XIV. 31.
— 8. Et repleta est terra ejus, etc. V. 36. — 12. Quia dies
Domini exercituum, etc. *Ibid.* — 16. Et super omnes naves
Tharsis, etc. VIII. 7. — 17. Et incurvabitur sublimitas, etc.
XIV. 216. — 18. Et idola penitus, etc. XI. 468; XV. 263.
— 20. In die illa projiciet homo, etc. XIV. 216.

III.

1. Ecce enim Dominator Dominus, etc. IV. 528. — 4. Et
dabo pueros principes, etc. XI. 642. — 12. Populum meum
exactores, etc. II. 7; V. 36, 451; VI. 340; IX. 310. — 14.
Dominus ad iudicium, etc. V. 36; VI. 134; VIII. 536; IX.
100; X. 25.

IV.

4. Si abluerit Dominus sordes, etc. XIII. 477.

V.

1. Cantabo dilecto meo, etc. IV. 301; IX. 513. — 2. Et
sepavit eam, et lapides, etc. IX. 253; XIV. 29. — 3. Nunc
ergo habitatores, etc. IV. 549; IX. 261. — 4. Quid est quod
debui ultra, etc. VIII. 355; IX. 513; XI. 29, 327. — 5.
Et nunc ostendam vobis, etc. IX. 253; XIV. 29. — 6. Et
ponam eam desertam, etc. II. 570; V. 286; VI. 399; VIII.
355, 493, 625; IX. 79, 217, 331, 513; X. 130; XIV. 29. —
7. Vineam enim Domini, etc. V. 165; VI. 217; VII. 192; VIII.
355; IX. 253, 331, 513; XII. 30. — 8. Væ qui conjungitis
domum, etc. V. 36; XI. 663. — 11. Væ qui consurgitis
mane, etc. V. 37. — 18. Væ qui trahitis iniquitatem, etc.
VIII. 630; IV. 687; X. 92, 179, 394; XII. 490. — 20. Væ
qui dicitis malum, etc. IV. 608; V. 37; XII. 5; XIII. 680;
XV. 20.

VI.

1. In anno quo mortuus est, etc. II. 344, 345; IV. 316;
XI. 743; XIV. 115. — 2. Seraphim stabant super, etc. I.
495; XIV. 115. — 3. Et clamabant alter ad alterum, etc.
I. 488; II. 69, 161; VIII. 531; XIV. 210. — 10. Excæca
cor populi hujus, etc. X. 163; XII. 385; XIV. 28, 217. —
11. Et dixi: Usquequo Domine? etc. IV. 387. — 12. Et
longe faciet Dominus, etc. *Ibid.*

VII.

9. Et caput Ephraïm, etc. IV. 25; V. 486; VI. 173; VIII.
457; IX. 693; X. 440, 535, 547, 635; XI. 6, 316; XII. 51,
452, 542; XIV. 155, 339, 591, 613; XVI. 101. — 11. Pete
tibi signum a Domino, etc. XI. 294. — 13. Et dixit: Audite
ergo domus, etc. V. 129, 538; VI. 249; IX. 601; XI. 254,
279; XIII. 416; XIV. 212; XV. 626. — 14. Propter hoc
dabit Dominus, etc. IV. 608. — 15. Butyrum et mel come-
det, etc. *Ibid.* — 16. Quia antequam sciat puer, etc. IV.
248.

VIII.

4. Quia antequam sciat, etc. VII. 186; XI. 706. — 13.
Dominum exercituum, etc. XI. 269. — 14. Et erit vobis in
sanctificationem, etc. II. 428; IX. 181; XI. 267. — 15. Et
offendent ex eis plurimi, etc. IX. 181. — 18. Ecce ego et
pueri mei, quos, etc. XIII. 684. — 20. Ad legem magis, etc.
XV. 564, 591; XVI. 438.

IX.

2. Populus qui ambulabat in tenebris, etc. II. 427; III.

57; IV. 551; VII. 52; VIII. 112; IX. 322, 724; X. 375;
XI. 279, 327, 694, 729. — 6. Parvulus enim natus est
nobis, etc. IV. 412, 588; VI. 31; VII. 158; VIII. 327; X.
514; XI. 269-286, 605; XII. 381.

X.

1. Væ qui condunt leges iniquas, etc. V. 37. — 21. Reli-
quæ convertentur, etc. X. 107. — 22. Si enim fuerit popu-
lus tuus, etc. II. 506; IV. 59, 404; V. 374; IX. 412;
XIII. 371, 406, 416; XIV. 26. — 23. Consummationem
enim, etc. X. 451; XII. 316; XIII. 371; XVII. 182.

XI.

1. Et egredietur virga, etc. IX. 163; X. 565; XI. 265,
697. — 2. Et requiescet super eum, etc. I. 502; II. 544;
IV. 203; V. 37, 260, 317, 399; VI. 38; VII. 301, 307,
375; VIII. 27, 180; X. 4; XI. 149, 265, 486; XII. 304;
XIV. 195; XVI. 288, 289. — 3. Et replebit eum spiritus,
etc. II. 544; IV. 203; V. 260, 317, 399; VI. 38; VII. 301,
307; VIII. 27; IX. 676; X. 4; XI. 149; XIV. 195; XVI.
288. — 5. Et erit justitia cingulum, etc. XI. 265. — 6.
Habitabit lupus cum agno, etc. XI. 605. — 9. Non nocebunt
et non occident, etc. XV. 323. — 10. In die illa radix
Jesse, etc. XI. 265; XIV. 212; XV. 323.

XII.

2. Ecce Deus Salvator meus, etc. V. 37.

XIII.

1. Onus Babylonis, quod, etc. VIII. 81. — 7. Propter
hoc, omnes, etc. X. 591. — 11. Et visitabo super orbis
mala, etc. V. 37.

XIV.

12. Quomodo cecidisti de cælo, etc. IV. 61, 290; VIII.
200; X. 332; XIII. 233. — 13. Qui dicebas in corde tuo,
etc. VIII. 123, 360, 505, 672; IX. 107, 183, 334; XI. 359.
— 14. Ascendam super altitudinem, etc. VIII. 123, 505; X.
455; XI. 359. — 15. Verumtamen ad infernum, etc. I. 470;
X. 455.

XVII.

6. Et relinquetur in eo, etc. V. 36.

XIX.

1. Onus Ægypti. Ecce Dominus, etc. XI. 253, 282, 678;
XIII. 174. — 14. Dominus miscuit in medio, etc. XVI. 197.
— 19. In die illa erit altare Domini, etc. XV. 342. — 22.
Et percutiet Dominus Ægyptum, etc. *Ibid.*

XX.

6. Et dicit habitator insulæ, etc. XIII. 462.

XXII.

12. Et vocavit Dominus Deus, etc. V. 37. — 13. Et ecce
gaudium et lætitia, etc. VI. 336; X. 80; XI. 288, 575. —
14. Et revelata est in auribus, etc. XI. 288.

XXIII.

1. Onus Tyri. Ululate naves, etc. VIII. 506. — 13. Ecce
terra Chaldæorum, etc. X. 82.

XXIV.

1. Ecce Dominus dissipabit, etc. XIII. 7.

XXV.

10. Quia requiescet manus Domini, etc. VI. 304.

XXVI.

2. Aperite portas et ingrediatur, etc. V. 37. — 5. Quia
incurvabit habitantes, etc. XI. 144. — 8. Et in semita judi-
ciorum tuorum, etc. V. 37. — 9. Anima mea desideravit
te, etc. VI. 151. — 10. Misereamur impio, et non discet,

etc. VII. 326; IX. 508, 605; XI. 415; XII. 540; XIV. 515; XVII. 465. — 11. Domine, exaltetur manus tua, etc. II. 428. — 12. Domine, dabis pacem, etc. VI. 540; IX. 452; XIII. 470. — 13. Domine Deus noster, etc. V. 472; VIII. 419, 311; IX. 242; X. 402. — 16. Domine, in angustia requisierunt, etc. XIII. 470. — 17. Sicut quæ concipit, etc. VIII. 515. — 18. Concepimus et quasi, etc. VII. 203; VIII. 437, 506; IX. 472; XI. 533, 622; XII. 441. — 19. Vivent mortui tui, etc. XIII. 470, 515. — 20. Vade populus meus, etc. II. 21; IV. 603.

XXVII.

6. Qui ingrediuntur in petru ad Jacob, etc. XV. 324.

XXVIII.

11. In loquela enim labii, etc. XII. 560. — 15. Dixistis enim : Percussimus, etc. IX. 663. — 16. Ideo hæc dicit Dominus, etc. IX. 616; X. 376; XII. 83; XIV. 29, 510. — 26. Et erudiet illum in iudicio, etc. II. 428.

XXIX.

13. Et dixit Dominus : No quod, etc. VI. 392; VIII. 433, 388, 401-491, 514, 522; IX. 409; X. 297; XIV. 340; XV. 485. — 14. Ideo ecce ego addam, etc. XIII. 217. — 20. Quoniam defecit qui, etc. V. 37.

XXX.

1. Væ filii desertores, dicit Dominus, etc. V. 37. — 22. Et dabit vobis Dominus panem, etc. V. 38.

XXXI.

6. Convertimini sicut in profundum, etc. V. 38.

XXXIII.

5. Magnificatus est Dominus, etc. IV. 221. — 6. Et cæcit fides in temporibus tuis, etc. V. 38. — 14. Conterriti sunt in Sion peccatores, etc. *Ibid.*

XXXIV.

4. Et tabescet omnis militia, etc. I. 506; VIII. 457; IX. 390, 510. — 10. Nocte et die non extinguetur, etc. XI. 633.

XXXV.

1. Lætabitur deserta et in via, etc. XI. 534. — 4. Dicite pusillanimis : Confortamini, etc. VII. 453; X. 514. — 10. Et redempti a Domino convertentur, etc. VII. 43.

XXXVII.

16. Domine exercituum Deus Israel, etc. I. 495.

XXXVIII.

8. Ecce ego reverti faciam umbram, etc. XIII. 492.

XL.

3. Vox clamantis in deserto, etc. VII. 430-439; X. 344, 348; XI. 403, 531. — 4. Omnis vallis exultabit, etc. VII. 305; IX. 577. — 5. Et revelabitur gloria Domini, etc. V. 482; VII. 13; VIII. 618; XIV. 568. — 6. Vox dicentis : Clama, etc. III. 13; V. 454; VI. 409, 495, 505; VII. 44, 53; VIII. 423, 263, 564, 667; IX. 8, 461, 237, 348-376, 428, 473, 503, 568; X. 412, 264, 366, 514; XI. 303, 462, 523, 644; XII. 74; XIV. 518. — 7. Exsiccatum est fœnum, etc. III. 13, 523; VI. 505; IX. 237; XI. 512, 641. — 8. Exsiccatum est fœnum, etc. I. 507; VI. 409, 505; VII. 430, 434, 500; VIII. 223, 564; IX. 318, 376, 503; X. 81, 366; XI. 462, 512, 523, 678; XII. 74. — 10. Ecce Dominus Deus, etc. III. 36. — 12. Quis mensus est pugillo, etc. VI. 257. — 13. Quis adjovit spiritum Domini, etc. XVI. 499. — 25. Levate in excessum oculos vestros, etc. XIII. 260. — 31. Qui autem sperant in Domino, etc. II. 562, 566; XI. 316.

XLI.

4. Quis hæc operatus est, etc. XV. 324. — 5. Viderunt insulæ, et tinnuerunt, etc. *Ibid.*

XLII.

1. Ecce germen meum, suscipiam, etc. XIII. 462; XV. 324. — 3. Calamum quassatum non comburet, etc. XI. 327. — 4. Non erit tristis, neque turbulentus, etc. XI. 327; XIII. 482; XV. 324. — 5. Hæc dicit Dominus Deus, etc. XV. 642, 662. — 10. Cantate Domino canticum, etc. V. 338. — 14. Tacui semper, silui, patiens, etc. VI. 46, 204, 589; VII. 435; VIII. 349, 533; IX. 274, 395; X. 512, 567. — 16. Et ducam cæcos in viam, etc. IV. 57. — 17. Conversi sunt retrorsum, etc. *Ibid.*

XLIII.

25. Ego sum, ego sum ipse, etc. XI. 572. — 26. Reduc me in memoriam, etc. *Ibid.*

XLIV.

3. Effundam enim aquas super, etc. XI. 303. — 21. Memento horum Jacob, etc. V. 38.

XLV.

2. Ego ante ibo : Et gloriosas, etc. XI. 300. — 7. Formans lucem, et creans, etc. XIV. 444, 444, 502, 503; XVI. 432, 616-673. — 8. Rorate cæli desuper, et nubes, etc. XI. 266, 269; XIII. 465; XVI. 462, 527. — 9. Væ qui contradicit victori suo, etc. XVI. 460, 462. — 11. Hæc dicit Dominus sanctus, etc. IX. 556; XI. 3, 41, 94. — 23. In me inactipso juravi, etc. III. 531. — 24. Quia mihi curvabitur, etc. III. 531; VIII. 326.

XLVI.

4. Usque ad senectam ego ipse, etc. I. 396. — 6. Qui confertis aurum de sacculo, etc. VIII. 629. — 8. Memento istud, et confundamini, etc. I. 392; V. 38; VIII. 627; IX. 436, 216, 477; X. 461; XI. 626; XV. 231.

XLVIII.

12. Audi me Jacob et Israel, etc. XIII. 481; XIV. 555. — 16. Accedite ad me et audite hoc, etc. XII. 372; XIII. 481; XIV. 555. — 22. Non est pax impiis, etc. I. 462; VIII. 417; IX. 318, 436; X. 452.

XLIX.

5. Et nunc dicit Dominus, etc. XV. 325. — 6. Et dixit : Parum est ut sis, etc. VI. 399; VII. 179; XIV. 22. — 8. Hæc dicit Dominus, etc. II. 499; IX. 633, 645, 716; XI. 61. — 23. Et erunt reges nutritii tui, etc. XV. 325.

L.

6. Corpus meum dedi perculientibus, etc. IX. 375; XI. 327. — 10. Quis ex vobis timens Dominum, etc. V. 38.

LI.

4. Attendite ad me popule meus, etc. XV. 325. — 5. Prope est justus meus, etc. *Ibid.* — 7. Audite me qui scitis justum, etc. II. 403, 485; V. 38; XII. 279. — 8. Sicut enim vestimentum, sic, etc. II. 403, 485; XII. 279. — 21. Ideo audi hoc pauperula, etc. XIV. 238.

LII.

1. Consurge, consurge, induere, etc. XI. 639; XIII. 581, 601. — 3. Quia hæc dicit Dominus, etc. IV. 569; X. 610. — 7. Quam pulchri super montes, etc. VIII. 563; IX. 80, 271, 633; X. 189. — 9. Gaudete et laudate simul, etc. XV. 325. — 10. Paravit Dominus brachium, etc. II. 300; XV. 325. — 11. Recedite, recedite, exite inde, etc. II. 203; VI. 396; X. 8; XIII. 561, 581, 600, 678; XV. 58. — 13. Ecce intelliget servus meus, etc. V. 432; XIII. 402. — 15. Iste asperget gentes multas, etc. V. 338; IX. 481; X. 413.

LIII.

1. Quis credidit auditui nostro, etc. v. 337; vii. 32, 210; viii. 120, 166, 655; ix. 146, 216-250, 437, 518, 595, 635, 692, 731; x. 139, 656; xiv. 550; xv. 325. — 2. Et ascendet sicut virgultum, etc. vi. 118, 176, 421, 567; vii. 201, 322, 467, 473; ix. 102, 283, 479, 508; x. 73; xi. 231, 293; xiv. 24. — 3. Despectum et novissimum, etc. v. 338, 457; vi. 118; xii. 161; xv. 508. — 4. Vere languores nostros, etc. ii. 301; ix. 320; xi. 327; xiv. 514. — 5. Ipse autem vulneratus, etc. viii. 415; x. 577; xi. 300; xiv. 207. — 7. Oblatus est quia ipse voluit, etc. ii. 69, 199, 309; iv. 509; vi. 76, 79; vii. 384, 404, 488, 538; viii. 402-478, 532; ix. 100, 106; x. 338, 642-693; xi. 129-310, 387; xii. 79; xiii. 476, 481; xiv. 207, 652; xv. 161, 431. — 8. De angustia et de iudicio, etc. ii. 386; iii. 88, 93; v. 137; vii. 152-173, 201-292, 488; ix. 160, 608; x. 554, 577; xi. 294, 387; xii. 309; xiv. 28, 514-618. — 9. Et dabit impios pro sepultura, etc. v. 461; viii. 402; xv. 557. — 11. Pro eo quod laboravit anima, etc. v. 361; xv. 325. — 12. Ideo disperitiam ei plurimos, etc. iv. 584; vii. 420; ix. 271, 558; xi. 132; xv. 325, 508.

LIV.

1. Lauda sterilis quæ non parit, etc. iv. 633; viii. 652; ix. 101, 243, 259, 344, 482, 622; x. 135; xi. 533; xiii. 402; xiv. 514; xv. 326-356, 432; xvi. 41. — 2. Dilata locum tentorii tui, etc. ii. 150, 199; vi. 150. — 3. Ad dexteram enim, etc. vi. 150. — 4. Noli timere quia non, etc. viii. 671. — 5. Quia dominabitur tui qui, etc. v. 133; viii. 500, 652; ix. 161, 213, 553; xiii. 665; xiv. 31, 514; xv. 326, 356, 432. — 6. Quia ut mulierem derelictam, etc. xi. 514. — 8. In momento indignationis, etc. vi. 152. — 13. Universos filios tuos doctos, etc. v. 299; x. 133; xv. 600. — 17. Omne vas, quod fictum est, etc. v. 293.

LV.

1. Omnes sitiennes venite, etc. vi. 155. — 6. Quærite Dominum, dum inveniri, etc. iv. 627; v. 38; ix. 512, 552, 648. — 7. Derelinquat impius viam suam, etc. ix. 552, 648; xii. 542.

LVI.

1. Hæc dicit Dominus: Custodite, etc. v. 38; xi. 252; xvi. 69. — 2. Beatus vir qui facit hoc, etc. vi. 35. — 4. Quia hæc dicit Dominus, etc. xii. 134; xiv. 228. — 5. Dabo eis in domo mea, etc. xii. 134, 136; xiv. 228. — 6. Et filios advenæ, qui, etc. vi. 257. — 10. Speculatores ejus cæci omnes, etc. ii. 368; ix. 269.

LVII.

5. Qui consolamini in diis, etc. v. 38. — 12. Ego annuntiabo justitiam tuam, etc. vi. 179. — 16. Non enim in sempiternum litigabo, etc. ii. 531; iii. 17; iv. 227, 268; v. 503; viii. 458; ix. 214, 474, 692; xi. 692; xiii. 283; xvi. 358. — 17. Propter iniquitatem avaritiæ, etc. iii. 17; viii. 458; ix. 214. — 18. Vias ejus vidi, et sanavi eum, etc. ix. 215, 474. — 20. Impii autem quasi mare, etc. v. 327; ix. 152. — 21. Non est pax impiis, etc. ix. 436; x. 152; xiii. 291.

LVIII.

1. Clama, ne cesses, quasi tuba, etc. viii. 499; ix. 258; xv. 499. — 2. Me etenim de die in diem, etc. v. 38. — 3. Quare jejunavimus, et non aspexisti, etc. vii. 192; ix. 567; x. 212; xi. 719. — 4. Ecce ad lites et contentiones, etc. xi. 719; xii. 333. — 5. Numquid tale est jejunium quod, etc. vii. 194; xi. 719; xii. 333. — 6. Nonne hoc est magis jejunium, etc. xi. 718, 719. — 7. Frange esurienti panem tuum, etc. ii. 410; iv. 24; vi. 216, 266, 298; vii. 130, 195; viii. 461, 537; ix. 16, 279, 280; x. 451; xi. 425, 493, 622. — 8. Tunc erumpet quasi mane, etc. i. 508; viii. 655; x. 451. — 9. Tunc invocabis, et

Dominus, etc. v. 38; vii. 65; ix. 473; x. 153; xi. 718. — 10. Cum effuderis esurienti animam, etc. i. 454; iv. 638; vi. 201; viii. 155, 462; xv. 341, 347. — 34. Tunc delectaberis super Domino, etc. x. 454; xv. 611, 662.

LIX.

1. Ecce non est abbreviata manus, etc. v. 383; x. 610. — 2. Sed iniquitates vestræ diviserunt, etc. i. 311; v. 383; vi. 322; x. 610; xvi. 55. — 6. Teke eorum non erunt, etc. ix. 319. — 9. Propter hoc elongatum est, etc. xiv. 316. — 10. Palpavimus sicut cæci parietem, etc. xiv. 316. — 20. Et venerit Sion redemptor, etc. ii. 371; viii. 183; xvii. 98. — 21. Hæc fœdus meum cum eis, etc. xvii. 98.

LX.

2. Quia ecce tenebræ operient, etc. ii. 562, 566. — 6. Inundatio camelorum, etc. xi. 700. — 12. Gens enim et regnum, etc. ii. 239.

LXI.

1. Spiritus Domini super me, etc. ix. 595; xii. 328, 360; xv. 508. — 4. Et ædificabunt deserta, etc. xv. 348. — 10. Gaudens gaudebo in Domino, etc. ii. 302; iv. 57; vi. 442; viii. 6, 259; ix. 191, 472; xi. 161.

LXII.

4. Propter Sion non tacebo, etc. xv. 326. — 4. Non vocaberis ultra derelicta, etc. xv. 326, 356, 358. — 10. Transite, transite per portas, etc. v. 325. — 11. Ecce Dominus auditum fecit, etc. xi. 253.

LXIII.

1. Quis est iste qui venit, etc. xi. 671. — 16. Tu enim pater noster, et Abraham, etc. xii. 289. — 17. Quare errare nos fecisti, etc. xvi. 197.

LXIV.

4. A sæculo non audierunt, etc. v. 260; x. 606. — 4. Occurreris lætanti et facienti, etc. ix. 235; xvi. 197. — 6. Et facti sumus ut immundus, etc. ix. 235; xvi. 197. — 8. Et nunc Domine, pater, etc. x. 454.

LXV.

1. Quæsierunt me qui ante, etc. iv. 638. — 2. Expandi manus meas tota, etc. ix. 241, 324; xiv. 29, 217. — 3. Populus qui ad iracundiam, etc. v. 39. — 5. Qui dicunt: Recede a me, etc. ii. 209; v. 39; vi. 433; xiii. 600, 626, 678. — 8. Hæc dicit Dominus: Quomodo, etc. xvi. 461. — 11. Et vos qui dereliquistis Dominum, etc. v. 39. — 13. Propter hoc hæc dicit Dominus, etc. xvi. 461. — 17. Ecce enim ego creo cælos, etc. iii. 561; xiii. 471. — 19. Et exultabo in Jerusalem, etc. xiii. 471. — 21. Et ædificabunt domos, et, etc. viii. 142; xvi. 748. — 22. Non ædificabunt, et alius, etc. xiii. 478. — 23. Electi mei non laborabunt, etc. xvi. 748.

LXVI.

1. Hæc dicit Dominus, etc. ii. 239; v. 39, 297; viii. 163, 314; ix. 367, 443, 446; x. 25; xii. 384; xiv. 91. — 2. Omnia hæc manus mea, etc. ii. 242; v. 419; vi. 38, 311; vii. 406; ix. 187, 383, 522, 549; x. 103; 253, 473, 481, 520; xii. 142, 147, 384. — 3. Qui immolat bovem, quasi, etc. xv. 25, 239. — 4. Unde et ego eligam illusiones, etc. v. 39. — 5. Audite verbum Domini, etc. ii. 129, 201; viii. 77; xiii. 629, 680. — 10. Lætamini cum Jerusalem, etc. ix. 98. — 17. Qui sanctificabantur et mundos, etc. xiii. 472. — 18. Ego autem opera eorum, etc. 472. — 21. Et assumam ex eis in sacerdotes, etc. xiii. 473. — 22. Quia sicut cæli novi et terra, etc. xiii. 472; xiv. 535. — 24. Et egredientur et videbunt, etc. iii. 16; vi. 604; viii. 412; ix. 265; xiii. 472, 504, 508; xiv. 534; xv. 224.

PROPHETIA JEREMLE.

I.

5. Priusquam te formarem, etc. I. 339; II. 518; III. 16; IV. 216, 219; V. 470; VI. 110; IX. 692; XI. 358, 530, 554; XIII. 265; XVI. 496, 747. — 6. Et dixi: A, a, a, Domine, etc. IV. 273. — 8. Ne timeas a facie eorum, etc. XI. 740. — 10. Ecce constitui te hodie, etc. VII. 532; VIII. 532; IX. 329. — 13. Et factum est verbum, etc. VIII. 672.

II.

4. Audite verbum Domini, etc. V. 39. — 7. Et induxi vos in terram, etc. *Ibid.* — 8. Sacerdotes non diverunt, etc. V. 512. — 12. Obstupescite caeli, etc. XV. 30. — 13. Duo enim mala fecit, etc. II. 244; XV. 30. — 21. Ego autem plantavi te, etc. VIII. 605; XV. 165. — 27. Dicentes ligno: Pater meus, etc. IX. 67, 626, 628. — 29. Quid vultis mecum iudicio, etc. VIII. 461; X. 83, 212; XV. 527. — 30. Frustra percussi filios vestros, etc. II. 110; XV. 64. — 32. Numquid obliviscetur virgo, etc. V. 39.

III.

14. Convertimini filii revertentes, etc. V. 39. — 15. Et dabo vobis pastores, etc. VI. 195; VII. 534; XV. 404, 454. — 20. Sed quomodo si contemnat, etc. IV. 433; V. 165.

IV.

1. Si reverteris Israel, ait Dominus, etc. V. 39. — 22. Quia stultus populus meus, etc. IV. 282; V. 39.

V.

1. Circuite vias Jerusalem, etc. IV. 383; V. 40. — 7. Super quo propitius tibi esse, etc. V. 40. — 22. Me ergo non timebitis, ait Dominus, etc. *Ibid.* — 26. Quia inventi sunt in populo, etc. *Ibid.* — 30. Stupor et mirabilia facta sunt, etc. IV. 73. — 31. Prophetæ prophetabant mendacium, etc. *Ibid.*

VI.

10. Cui loquar? et quem, etc. V. 40. — 14. Et curabant contritionem, etc. X. 277.

VII.

2. Sta in porta domus Dei, etc. V. 40. — 11. Numquid ergo spelunca, etc. XV. 245. — 12. Ite ad locum meum, etc. IX. 236. — 16. Tu ergo noli orare, etc. XI. 653.

VIII.

4. Et dices ad eos, etc. V. 40. — 8. Quomodo dicitis: Sapientes, etc. V. 41.

IX.

1. Quis dabit capili meo aquam, etc. VIII. 207, 419; X. 421; XV. 26; XVI. 203. — 2. Quis dabit me in solitudine, etc. V. 41. — 5. Et vir fratrem suum deridebit, etc. X. 181; XI. 446. — 23. Hæc dicit Dominus, etc. V. 41; X. 427. — 24. Sed in hoc gloriatur, etc. II. 60; X. 427.

X.

2. Hæc dicit Dominus, etc. V. 41. — 10. Dominus autem Deus, etc. XV. 32. — 11. Sic ergo dicetis eis, etc. VIII. 511; IX. 442; XIV. 215. — 23. Scio Domine quia non est, etc. IX. 657; XV. 522, 533; XVI. 307. — 24. Corripe me, Domine, etc. XV. 533; XVI. 307.

XI.

13. Seminaverunt triticum, etc. V. 314.

XIII.

15. Audite et auribus percipite, etc. XI. 317. — 23. Si mutare potest æthiops, etc. XVI. 579.

XIV.

7. Si inquietates nostræ, etc. IV. 549, 550. — 8. Expectatio Israel, etc. IV. 549. — 15. Idcirco hæc dicit Dominus, etc. XIV. 515.

XV.

4. Et dixit Dominus ad me, etc. XI. 653. — 15. Tu scis, Domine, recordare, etc. XV. 271. — 18. Quare factus est dolor meus, etc. II. 203; XV. 271, 297, 354, 390. — 19. Propter hoc hæc dicit Dominus, etc. I. 509.

XVI.

16. Ecce ego mittam piscatores, etc. XI. 557; XII. 336. — 19. Domine fortitudo mea, etc. V. 128, 540; VII. 189; IX. 48, 415; X. 150; XIII. 406; XIV. 215. — 20. Numquid faciet sibi homo, etc. V. 549; XIII. 173, 177. — 21. Idcirco ecce ego ostendam, etc. XIV. 215.

XVII.

2. Cum recordati fuerint filii, etc. VIII. 600. — 5. Hæc dicit Dominus, etc. II. 132, 195, 395; III. 47; V. 42; VI. 424, 603; VII. 40, 150, 471; VIII. 16, 175, 270, 356, 373; X. 46; XII. 41, 92, 299, 328; XIII. 322; XIV. 216; XV. 192, 205-293, 307, 404, 418; XVI. 6, 271, 321-533; XVII. 59. — 9. Prævum est cor omnium, etc. XIII. 406; XIV. 216, 333. — 10. Ego Dominus scrutans cor, etc. XI. 377; XIV. 217, 218. — 11. Perdix fovit quæ non peperit, etc. VI. 196; IX. 154; XIV. 227. — 12. Solium gloriæ altitudinis, etc. XIV. 218. — 13. Expectatio Israel Domine, etc. VII. 534; XIV. 220, 501. — 14. Sana me, Domine, et sanabor, etc. VI. 288; XIV. 220. — 15. Ecce ipsi dicunt ad me, etc. IV. 10; VII. 416; XI. 255; XV. 24. — 16. Et ego non sum turbatus, etc. VIII. 389; IX. 89, 436, 676; X. 153, 197.

XVIII.

5. Et factum est verbum Domini, etc. VI. 63.

XX.

12. Et tu Domine exercituum, etc. XI. 657. — 14. Maledicta dies, in qua natus sum, etc. XVI. 263.

XXII.

5. Quod si non audieritis, etc. V. 42. — 18. Propterea hæc dicit Dominus, etc. XVI. 266.

XXIII.

1. Væ pastoribus qui disperdunt, etc. V. 42. — 8. Sed: Vivit Dominus, etc. VI. 96. — 16. Hæc dixit Dominus exercituum, etc. V. 42. — 21. Non mittebam prophetas, etc. *Ibid.* — 24. Si occultabitur vir in absconditis, etc. I. 364; II. 512; IV. 503; V. 125; VI. 312; VIII. 436, 539; X. 584; XII. 327, 371; XIII. 545. — 25. Audivi quæ dixerunt prophetæ, etc. V. 42. — 28. Propheta qui habet somnium, etc. XIII. 578, 602; XV. 56, 439, 474. — 30. Propterea ecce ego ad prophetas, etc. IV. 86. — 40. Et dabo vos in opprobrium, etc. XVII. 138.

XXIV.

7. Et dabo eis cor ut sciant me, etc. XVI. 562.

XXV.

4. Et misit Dominus ad vos omnes, etc. V. 42. — 11. Et erit universa terra hæc in, etc. IV. 60; IX. 44; XIII. 363. — 12. Cumque impleti fuerint, etc. IX. 616; X. 272. — 29. Quia ecce in civitate, in qua, etc. XII. 80.

XXIX.

1. Et hæc sunt verba libri, etc. XIV. 203. — 4. Hæc dicit Dominus, etc. X. 21. — 7. Et quærite pacem civi-

tatis, etc. VI. 236; XIII. 447; XIV. 203. — 10. Quia hæc dicit Dominus, etc. IX. 44, 616; X. 21, 53, 272; XIV. 204.

XXXI.

1. In tempore illo, dicit Dominus, etc. XII. 397. — 2. Hæc dicit Dominus, etc. *Ibid.* — 21. Statue tibi speculam, XVI. 598. — 29. In diebus illis non dicent, etc. XVII. 97. — 31. Ecce dies venient, dicit Dominus, etc. II. 95, 112, 290; III. 120; IX. 533; VI. 107; VII. 26; IX. 186, 554, 671; XII. 323; XIII. 364, 406; XIV. 399; XV. 570; XVII. 163. — 32. Non secundum pactum, quod, etc. II. 95, 290; IV. 533; VI. 107; IX. 186, 554; XIV. 265, 399; XV. 570; XVI. 598. — 33. Sed hoc erit pactum, quod, etc. IV. 533; VII. 210; IX. 671; XIII. 364. — 34. Et non docebit ultra vir, etc. IV. 533; XI. 656; XVII. 163.

XXXII.

18. Qui facis misericordiam in millibus, etc. XVI. 405, 571, 573. — 40. Et feriam eis pactum sempiternum, etc. XVI. 58, 355. — 41. Et lætabor super eis, cum bene, etc. XVI. 58.

XXXIII.

2. Hæc dicit Dominus quæ facturus est, etc. VIII. 165. — 5. Venientium ut dimicent cum Chaldæis, etc. XIII. 406.

XXXV.

6. Qui responderunt: Non bibemus, etc. IX. 130. — 10. Sed habitavimus in tabernaculis, etc. *Ibid.*

XXXVI.

23. Cumque legisset Judi tres pagellas, etc. II. 50, 100. — 30. Propterea hæc dicit Dominus, etc. II. 100.

XLVI.

22. Vox ejus quasi æris sonabit, etc. IV. 73.

XLVIII.

10. Maledictus qui facit, etc. V. 42. — 12. Propterea ecce dies veniunt, etc. XI. 737.

LAMENTATIONES JEREMIÆ.

III.

25. Bonus est Dominus sperantibus, etc. V. 42. — 26. Bonum est præstolari cum, etc. XI. 593. — 28. Sedebit solitarius et tacebit, etc. XI. 593.

IV.

20. Spiritus oris nostri Christus, etc. II. 340.

PROPHETIA BARUCH.

II.

31. Et scient quia ego sum Dominus, etc. III. 45; XVI. 347, 368, 377; XVII. 101.

III.

26. Ibi fuerunt gigantes nominati, etc. XIV. 655. — 36. Hic est Deus noster, et non, etc. XIII. 406; XIV. 655. — 37. Hic adinvenit, omnem viam, etc. XIV. 207. — 38. Posthæc in terris visus est, etc. II. 345, 428; VII. 396; VIII. 511; XIII. 406; XIV. 655.

IV.

4. Beati sumus Israel, quia quæ, etc. XVI. 650.

PROPHETIA EZECHIELIS.

I.

3. Factum est verbum Domini, etc. IV. 524; VIII. 132. —

5. Et in medio ejus similitudo quatuor, etc. X. 582. — 10. Similitudo vultus eorum, etc. X. 582.

III.

3. Et dixit ad me: Fili hominis, etc. II. 159. — 4. Et dixit ad me: Fili hominis vade, etc. V. 165; XV. 365. — 5. Non enim ad populum profundi, etc. VI. 76. — 7. Domus autem Israel nolunt, etc. VI. 76. — 8. Ecce dedi faciem tuam valentiolem, etc. XV. 365. — 16. Cum autem pertransissent septem, etc. V. 43. — 17. Fili hominis speculatorem dedi, etc. VI. 396. — 18. Si dicente me ad impium, etc. IV. 471; VI. 396; XVI. 319. — 19. Si autem tu annuntiaveris impio, etc. VI. 396. — 22. Et facta est super me manus, etc. IV. 524.

VII.

19. Argentum eorum foras projicietur, etc. VI. 230.

IX.

1. Et clamavit in auribus meis, etc. XI. 400. — 4. Et dixit Dominus ad eum, etc. II. 123; V. 43; VI. 460; XIII. 581; XIV. 5; XV. 22, 25, 52, 54, 62, 337. — 5. Et illis dixit, audiente me, etc. XV. 5. — 6. Senem, adolescentulum, et virginem, etc. II. 123.

X.

4. Et elevata est gloria Domini, etc. XI. 743.

XI.

14. Et dabo eis cor unum, etc. IV. 114, 533; XVI. 283, 330, 347; XVII. 84. — 20. Ut in præceptis meis ambulent, etc. XVI. 283.

XIII.

1. Et factus est sermo Domini, etc. IX. 418. — 18. Et dic: Hæc dicit Dominus meus, etc. XVI. 396. — 22. Pro eo quod mœrere fecistis cor justis, etc. V. 43.

XIV.

9. Et Propheta cum erraverit, etc. XVI. 197, 292, 294. — 13. Fili hominis, terra cum, etc. X. 114. — 14. Et si fuerint tres viri isti, etc. II. 244; V. 321, 346; XII. 338; XV. 525. — 16. Tres viri isti si fuerint, etc. X. 114. — 20. Et Noë, et Daniel, et Job, etc. XIII. 417.

XV.

1. Et factus est sermo Domini, etc. VIII. 267. — 5. Etiam cum esset integrum, etc. XI. 32.

XVI.

3. Et dices: Hæc dicit Dominus, etc. X. 618; XIV. 501; XVI. 744. — 17. Et tulisti vasa decoris, etc. XV. 108. — 19. Et panem meum, quem dedi, etc. XV. 108. — 45. Filia matris tuæ es tu, etc. XVI. 744. — 46. Et soror tua major, etc. XVI. 41. — 49. Ecce hæc fuit iniquitas, etc. V. 43. — 51. Et Samaria dimidium, etc. XV. 171, 336; XVI. 451. — 57. Antequam revelaretur malitia, etc. XVI. 41.

XVIII.

1. Et factus est sermo Domini, etc. XII. 18; XVI. 582. — 2. Quid est quod inter vos parabolam, etc. XVI. 266. — 3. Vivo ego, dicit Dominus Deus, etc. II. 215, 399. — 4. Ecce omnes animæ, meæ sunt, etc. II. 41, 167; III. 103; VI. 142; IX. 589; XI. 246; XII. 228; XIII. 565, 601; XVI. 266. — 5. Et vir, si fuerit justus, etc. V. 43. — 6. In montibus non comederit, etc. IV. 496. — 7. Et hominem non contristaverit, etc. IV. 543. — 14. Quod si genuerit filium latronem, etc. XIV. 88. — 17. A pauperis injuria avertet, etc. XIV. 88. — 20. Anima quæ peccaverit, etc. II. 41; IX. 589; XII. 18; XVI. 598. — 21. Si autem impius egerit, VI. 87, 384; X. 568; XI. 248. — 22. Omnium iniquitatum ejus, etc. VI. 384; IX. 682; X. 568. — 23. Numquid voluntatis meæ, etc. VI. 323; VII. 239; XIV. 88. — 24. Si

autem avertent se justus, etc. XVI. 337. — 25. Et divisus : Non est aqua, etc. VIII. 190. — 27. Et cum avertent se impios, etc. X. 568. — 30. Idcirco nunquamque juxta, etc. XVI. 582. — 31. Projicite a vobis omnes, etc. XVI. 284. — 32. Quia nolo mortem momentis, etc. XVI. 284; XVII. 61.

XX.

42. Insuper et sabbata mea, etc. XIII. 548. — 25. Ego et ego dedi eis, etc. II. 96, 110.

XXII.

6. Ecce principes Israel, etc. V. 44. — 10. Verecundiora patris, etc. IV. 496. — 23. Et factum est verbum, etc. V. 44. — 27. Principes ejus in medio, etc. *Ibid.*

XXIII.

41. Quod cum vidisset soror ejus, etc. XIV. 114.

XXVIII.

2. Fili hominis. die principi, etc. XV. 342; XII. 338, 342; XV. 526. — 3. Ecce sapientior es tu, etc. XII. 338, 342; XV. 526. — 9. Numquid dicens loqueris : Deus, etc. XV. 342. — 12. Et dices ei : Hæc dicit Dominus, etc. IV. 291. — 13. In deliciis paradisi Dei fuisti, etc. IV. 291; XIII. 233. — 14. Tu cherub extensus, et protegens etc. *Ibid.* — 15. Perfectus in viis tuis a die, etc. XIII. 233. — 16. In multitudine negotiationis, etc. IV. 291; X. 313. — 21. Fili hominis, pone faciem, etc. VI. 366. — 22. Et dices : Hæc dicit Dominus, etc. *Ibid.*

XXX.

2. Fili hominis, propheta et dic, etc. VI. 193.

XXXIII.

4. Et factum est verbum Domini, etc. V. 45. — 2. Fili hominis, loquere ad filios, etc. VII. 587; XI. 248, 578. — 6. Quod si speculator viderit, etc. XIII. 8. — 7. Et tu, fili hominis, speculatorem, etc. VI. 564. — 8. Si me dicente ad impium, etc. VI. 564. — 9. Si autem annuntiante te, etc. I. 558; VI. 76, 564. — 11. Dic ad eos : Vivo ego, etc. IV. 550; VI. 165, 330; VII. 306; IX. 477; X. 236; XI. 494, 572, 584; XIV. 88; XV. 93. — 14. Si autem dixero impio, etc. VI. 87. — 15. Et pignus restituerit ille, etc. *Ibid.* — 30. Et tu, fili hominis : Filii, etc. V. 45.

XXXIV.

1. Et factum est verbum Domini, etc. V. 45; VI. 185. — 4. Quod infirmum fuit non, etc. II. 197, 456, 491; X. 637. — 16. Quod perierat requiram, etc. IX. 657. — 17. Vos autem greges mei, etc. V. 46; VI. 203.

XXXVI.

17. Fili hominis, domus Israel, etc. IV. 58. — 18. Et effudi indignationem meam, etc. *Ibid.* — 19. Et dispersi eos in gentes, etc. *Ibid.* — 20. Ingressi sunt ad gentes, etc. XI. 213. — 22. Idcirco dices domui Israel, etc. XVI. 59, 283, 457. — 23. Et sanctificabo nomen meum, etc. IV. 58. — 26. Et dabo vobis cor novum, etc. IV. 533; XVI. 46; XVII. 85. — 27. Et spiritum meum ponam, etc. XVI. 46, 283, 333, 347, 457. — 38. Ut gregem sanctum, ut gregem, etc. XVI. 59.

XXXVII.

1. Facta est super me manus, etc. IV. 291, 301. — 9. Et dixit ad me : Vaticinare, etc. IV. 85. — 10. Et prophetavi sicut præceperat, etc. IV. 268; VIII. 667. — 22. Et faciam eos in gentem unam, etc. IV. 268.

XXXVIII.

13. Saba, et Dedan, et negotiatores, etc. VIII. 307.

XLIII.

1. Et duxit me ad portam, etc. XI. 266. — 2. Et ecce

gloria Dei Israel, etc. *Ibid.* — 8. Qui fabricati sunt lucem, etc. XIV. 499. — 19. Et dabis sacerdotibus et levitis, etc. II. 62.

XLV.

9. Hæc dicit Dominus Deus, etc. V. 46.

PROPHETA DANIELIS.

I.

8. Proponit autem Daniel, etc. XIV. 274. — 12. Tenta nos obsecro servos, etc. IV. 389, 393.

II.

1. In anno secundo regni, etc. XII. 80. — 4. Respondentque Chaldaei, etc. V. 508. — 27. Et respondens Daniel coram, etc. IV. 305. — 31. Tu rex videbas, et ecce, etc. IX. 471; XV. 341. — 34. Videbas ita, donec abscessus, etc. II. 498, 428; VI. 182; VII. 585; VIII. 121, 504; IX. 459; X. 339, 390; XI. 171, 409; XIV. 218, 234; XV. 62. — 35. Tunc contrita sunt pariter, etc. II. 498; VI. 182; VII. 585; VIII. 121, 128, 459-494, 504, 633; IX. 450, 514; X. 339, 390; XI. 168-183, 409; XIV. 31, 218, 234; XV. 62, 231, 245, 341. — 45. Secundum quod vidisti, etc. II. 428.

III.

4. Nabuchodonosor rex fecit, etc. VIII. 12, 209; X. 406. — 5. In hora qua audieritis, etc. II. 483; XV. 424. — 6. Si quis autem non prostratus, etc. XV. 424. — 15. Nunc ergo si estis parati, etc. X. 625. — 17. Ecce enim Deus noster, etc. *Ibid.*; XVII. 4. — 18. Quod si noluerit, notum sit, etc. X. 625; XVII. 4. — 19. Tunc Nabuchodonosor repletus, etc. XI. 335. — 20. Et viris fortissimis de exercitu, etc. X. 237. — 21. Et confestim viri illi vincti, etc. IX. 244, 487. — 23. Viri autem hi tres, id est, etc. II. 302. — 24. Et ambulabant in medio, etc. IX. 105; X. 158, 295; XI. 185; XIII. 467. — 26. Benedictus es, Domine Deus, etc. I. 380; II. 214; XI. 336. — 27. Quia justus es in omnibus, etc. I. 428; X. 241. — 28. Judicia enim vera fecisti, etc. II. 204. — 31. Omnia ergo, quæ induxisti, etc. X. 241. — 38. Et non est in tempore hoc, etc. II. 216. — 49. Angelus autem Domini, etc. VIII. 331; IX. 114, 369; XVI. 521; XVII. 401. — 50. Et fecit medium fornacis, etc. VIII. 388; IX. 369; XI. 220; XII. 264; XII. 401. — 51. Tunc hi tres quasi ex uno, etc. XVI. 521. — 57. Benedicite omnia opera Domini, etc. X. 80; XIII. 229. — 58. Benedicite Angeli Domino, etc. X. 702; XIII. 149. — 67. Benedicite frigus et æstus, etc. XVI. 206. — 72. Benedicite lux et tenebræ, etc. XIV. 441. — 87. Benedicite sancti et humiles, etc. X. 702; XII. 149. — 90. Benedicite omnes religiosi, etc. IX. 105; X. 80, 237; XI. 185. — 91. Tunc Nabuchodonosor rex, etc. XI. 263. — 92. Respondit et ait : Ecce ego, etc. *Ibid.* — 93. Tunc accessit Nabuchodonosor, etc. 295. — 94. Et congregati satrapæ et magistratus, etc. III. 200. — 95. Et erumpens Nabuchodonosor, etc. II. 457; VII. 426. — 96. A me ergo positum est decretum, etc. II. 483, 487; VII. 497; XIII. 567, 651; XV. 349, 424. — 97. Tunc rex promovit Sidrach, etc. IX. 7. — 99. Signa et mirabilia fecit apud me, etc. II. 196. — 100. Signa ejus quia magna sunt, etc. *Ibid.*

IV.

16. Tunc Daniel, cujus nomen, etc. IV. 305. — 21. Quam ob rem rex consilium, etc. VI. 286.

V.

1. Baltassar rex fecit grande, etc. XIII. 679. — 5. In eadem hora apparuerunt, etc. IV. 306.

VI.

1. Placuit Dario et constituit, etc. XII. 80. — 3. Igitur Daniel superabat, etc. IX. 373. — 16. Tunc rex præcepit,

et adduxerunt, etc. xv. 274. — 22. Deus meus misit angelum, etc. iv. 176; xi. 219. — 24. Jubente autem rege ducti sunt, etc. ii. 482; xiii. 624.

VII.

9. Aspiciebam donec throni positi sunt, etc. xi. 671; xii. 383. — 10. Fluvius igneus, rapidusque egrediebatur, etc. viii. 535. — 11. Aspiciebam propter vocem sermonum, etc. ii. 561. — 12. Aliarum quoque bestiarum ablata esset, etc. *Ibid.* — 13. Aspiciebam ergo in visione noctis, etc. ii. 561; xiii. 407; xiv. 207, 514. — 14. Et dedit ei potestatem, et honorem, etc. xii. 385; xiv. 207, 514. — 15. Horruit spiritus meus, ego Daniel, etc. xiii. 474. — 18. Suscipient autem regnum sancti, etc. xiii. 515; xv. 569, 592. — 28. Ilucusque finis verbi. Ego Daniel, etc. xiii. 474.

VIII.

15. Factum est autem cum viderem, etc. ix. 693. — 16. Et audiui vocem viri inter Ulaii, etc. *Ibid.*

IX.

3. Et posui faciem meam, etc. ii. 214, 399. — 4. Et oravi Dominum Deum meum, etc. iv. 176. — 5. Peccavimus, iniquitatem fecimus, etc. ii. 204; ix. 373; x. 241; xiii. 439. — 7. Tibi, Domine, justitia : Nobis autem, etc. ix. 373. — 19. Exaudi, Domine; placare, Domine, etc. iv. 176; x. 241; xiii. 439. — 20. Cumque adhuc loquerer, et orarem, etc. xii. 339, 342; xv. 35, 275, 526. — 21. Adhuc me loquente in oratione, etc. xii. 401. — 23. Ab exordio precum tuarum, etc. ix. 180. — 24. Septuaginta hebdomades abbreviatæ sunt, etc. ii. 569; xiv. 208-219, 358. — 26. Et post hebdomades sexaginta duas, etc. ii. 562. — 27. Confirmabit autem pactum multis, etc. ii. 569; v. 328; xiv. 208, 358.

X.

2. In diebus illis ego Daniel, etc. xiv. 389. — 3. Panem desiderabilem non comedi, etc. *Ibid.* — 11. Et dixit ad me : Daniel vir, etc. x. 114, 115. — 14. Veni autem ut docerem te, etc. ix. 693.

XII.

1. In tempore autem illo consurget, etc. ix. 643; xiii. 462, 474, 515. — 2. Et multi de his qui dormiunt, etc. xiii. 515. — 3. Qui autem docti fuerint, etc. xiii. 474. — 4. Tu autem Daniel claude sermones, etc. iv. 597.

XIII.

1. Et erat vir habitans in Babylone, etc. viii. 209; xii. 141. — 22. Ingemuit Susanna et ait, etc. viii. 10. — 23. Sed melius est mihi absque, etc. viii. 10; xii. 131. — 32. At iniqui illi jusserunt ut, etc. xvi. 674. — 34. Consurgentes autem duo presbyteri, etc. x. 452. — 35. Quærens suspexit ad cælum, etc. viii. 346; x. 56. — 36. Et dixerunt presbyteri : Cum, etc. x. 585. — 37. Venitque ad eam adolescens, etc. iv. 433. — 42. Exclamavit autem voce magna, etc. xi. 719. — 44. Exaudivit autem Dominus, etc. viii. 427, 346. — 51. Et dixit ad eos Daniel, etc. iv. 133. — 56. Et amoto eo, jussit venire, etc. xvi. 568, 744. — 62. Ut facerent secundum legem, etc. x. 585.

XIV.

1. Erat autem Daniel conviva, etc. viii. 209; xii. 80. — 21. Occidit ergo illos rex, et tradidit, etc. ii. 487. — 38. Surgensque Daniel comedit, etc. iv. 176. — 39. Venit ergo rex die septima, etc. ii. 147. — 40. Et exclamavit voce magna rex, etc. ii. 302.

PROPHETIA OSEE.

I.

1. Verbum Domini, quod factum est, etc. xiii. 400. — 2.

Principium loquendi Domino, etc. xiv. 315, 355, 360, 455, 473. — 3. Et abiit et accepit Gomer, etc. xiv. 315. — 10. Et erit numerus filiorum, etc. ii. 506; xiii. 401. — 11. Et congregabuntur filii Juda, etc. xiii. 401; xiv. 360.

II.

1. Dicite fratribus vestris, etc. xiv. 360; xv. 106. — 5. Quia fornicata est mater, etc. xv. 108, 124. — 7. Et sequetur amatores suos, etc. xv. 124. — 8. Et hæc nescivit, quia ego, etc. xv. 108. — 13. Et visitabo super eam dies, etc. xv. 106. — 23. Et seminabo eam mihi, etc. iii. 57. — 24. Et dicam non populo, etc. v. 374.

III.

1. Quia dies multos sedebunt, etc. xiii. 401. — 5. Et post hæc revertentur, etc. *Ibid.*

IV.

1. Audite verbum Domini, etc. v. 32. — 3. Et corruet hodie, et corruet, etc. iv. 700. — 6. Conticuit populus meus, etc. v. 32. — 8. Peccata populi mei comedent, etc. xii. 17. — 10. Et comedent, et non saturabuntur, etc. v. 32. — 14. Non visitabo super filias vestras, etc. v. 32.

V.

1. Non dabunt cogitationes, etc. v. 32.

VI.

1. In tribulatione sua mane, etc. xiii. 401. — 3. Vivificabit nos post duos dies, etc. viii. 142; xi. 301. — 5. Propter hoc dolavi in prophetis, etc. v. 32. — 6. Quia misericordiam volui et non, etc. v. 286; viii. 485, 537; xii. 72; xiii. 199; xiv. 295. — 10. In domo Israel vidi horrendum, xiii. 476.

IX.

1. Non libabunt Domino vinum, etc. xv. 239.

X.

12. Seminate vobis in justitia, etc. v. 32.

XI.

1. Sicut mane transiit, pertransiit, etc. xi. 673.

XII.

1. Ephraim pascit ventum, etc. i. 388; xiv. 477. — 6. Et tu ad Deum tuum converteris, etc. v. 32.

XIII.

4. Ego autem Dominus Deus, etc. v. 32. — 11. Dabo tibi regem in furore meo, etc. xiv. 446; xvi. 194. — 14. De manu mortis liberabo eos, etc. xi. 299; xvi. 238; xvii. 143.

XIV.

2. Convertere Israel ad Dominum, etc. v. 32. — 5. Sanabo contritiones eorum, etc. xi. 656. — 10. Quis sapiens et intelliget ista, etc. x. 269.

PROPHETIA JOEL.

I.

5. Expergiscimini ebrii, etc. v. 32. — 14. Sanctificate jejunium, etc. xi. 373, 716. — 15. A a a, diei, quia prope, etc. xi. 373.

II.

3. Ante faciem ejus ignis, etc. iii. 36. — 4. Quasi aspectus equorum, etc. *Ibid.* — 5. Sicut sonitus quadrigarum, etc. *Ibid.* — 12. Nunc ergo dicit Dominus, etc. v. 32. — 13. Et scindite corda vestra et non, etc. xiii. 404. — 14. Quis scit si convertatur, etc. xi. 287. — 23. Et filii Siou

exultate et letamini, etc. XII. 3. — 28. Et erit post hæc : Effundam spiritum, etc. IV. 313; XIII. 403. — 29. Sed et super servos meos et, etc. XIII. 403. — 32. Et erit : Omnis qui invocaverit, etc. II. 337, 400-453; VI. 270, 343; VII. 90; IX. 326, 633; X. 487; XVII. 474.

PROPHETIA AMOS.

I.

1. Verba Amos qui fuit, etc. XIII. 400. — 3. Hæc dicit Dominus, etc. IV. 519, 543. — 13. Mittam ignem in The-man, etc. VI. 245.

II.

6. Hæc dicit Dominus : Super, etc. V. 33. — 7. Qui con-terunt super pulverem, etc. XV. 38. — 8. Et super vestimen-tis, etc. V. 33.

III.

3. Numquid ambulabunt, etc. XIV. 113. — 6. Si clanget tuba in civitate, etc. XIV. 113.

IV.

7. Ego quoque prohibui, etc. IV. 627. — 11. Subverti vos sicut, etc. XIII. 401.

V.

4. Quia hæc dicit Dominus, etc. V. 33. — 6. Quærite Do-minum et vivite, etc. *Ibid.* — 8. Facientem Arcturum, etc. IV. 140. — 10. Odio habuerunt corripientem, etc. V. 33. — 12. Quia cognovi multa scelera, etc. *Ibid.* — 14. Quærite bonum et non malum, etc. *Ibid.*

VI.

1. Væ qui opulenti estis in Sion, etc. IV. 69; XI. 397. — 2. Transite in Chalane et videte, etc. IV. 69. — 3. Qui se-parati estis in diem, etc. *Ibid.* — 4. Qui dormitis in lectis eburneis, etc. IV. 69; V. 33. — 5. Qui canitis ad vocem, etc. IV. 69. — 6. Bibentes vinum in phialis, etc. *Ibid.*

VII.

14. Responditque Amos et dixit, etc. IV. 68. — 15. Et tulit me Dominus, etc. *Ibid.*

VIII.

4. Audite hoc qui conteritis, etc. V. 33. — 11. Ecce dies veniant, dicit, etc. VIII. 149.

IX.

3. Et si absconditi fuerint in, etc. IX. 333. — 6. Qui ædificat in cælo ascensionem, etc. IV. 140. — 11. In die illa susci-tabo, etc. XIII. 401. — 12. Ut possideant reliquias Idumææ, etc. *Ibid.*

PROPHETIA ABDIÆ.

I.

8. Numquid non in die illa, dicit Dominus, etc. XIII. 217. — 17. Et in monte Sion erit salvatio, etc. XIII. 403. — 21. Et ascendent salvatores in montem, etc. *Ibid.*

PROPHETIA JONÆ.

I.

2. Surge et vade in Ninivem, etc. XI. 573.

II.

1. Et præparavit Dominus, etc. II. 483; IV. 261; XIII. 12. — 2. Et oravit Jonas ad Dominum, etc. X. 84.

III.

1. Et factum est verbum, etc. VIII. 47, 98; XII. 77; XIII. 656. — 3. Et surrexit Jonas, etc. VIII. 681. — 4. Et cepit Jonas introire, etc. IV. 409; VIII. 544; XI. 372; XIII. 414, 499. — 5. Et crediderunt viri, etc. XII. 343. — 6. Et pervenit verbum ad regem, etc. II. 487; XI. 372. — 7. Et clamavit et dixit in, etc. XIII. 504. — 8. Et operiantur saccis homines, etc. XIII. 681. — 10. Et vidit Deus opera eorum, etc. VIII. 544.

IV.

1. Et afflictus est Jonas, etc. XIII. 504. — 3. Et nunc Domine, tolle, etc. *Ibid.* — 6. Et præparavit Dominus, etc. II. 85, 118, 183; IV. 261. — 7. Et paravit Deus vermem, etc. IV. 261; VI. 57.

PROPHETIA MICHÆÆ.

I.

1. Verbum Domini quod, etc. XIII. 400. — 7. Et omnia sculptilia, etc. XI. 468.

II.

1. Væ qui cogitatis inutile, etc. V. 33.

III.

9. Audite hoc principes domus, etc. V. 33.

IV.

1. Et erit : in novissimo, etc. XIII. 402.

V.

2. Et tu Bethlehem in Ephrata, etc. XIII. 403, 416.

VI.

6. Quid dignum offeram Domino, etc. VI. 218-221; XIII. 199. — 7. Numquid placari potest Dominus, etc. XIII. 199. — 8. Indicabo tibi, o homo, quid, etc. V. 33; *Ibid.* — 10. Adhuc ignis in domo impii, etc. V. 34.

VII.

1. Væ mihi quia factus sum, etc. V. 34. — 6. Quia filius contumeliam facit, etc. VI. 32; XI. 726. — 15. Secundum dies egressionis, etc. IX. 625. — 17. Lingent pulverem sicut serpentes, etc. *Ibid.*

PROPHETIA NAHUM.

I.

14. Et præcipiet super te Dominus, etc. XIII. 403.

PROPHETIA HABACUC.

I.

3. Quare ostendisti mihi iniquitatem, etc. V. 34. — 14. Et facies homines quasi, etc. XVI. 479.

II.

2. Et respondit mihi Dominus, etc. XIII. 404. — 3. Quia adhuc visus procul, etc. *Ibid.* — 4. Ecce qui incredulus est, etc. II. 59, 67, 444-499, 529, 545; IV. 624; V. 34, 425, 542; VII. 42; VIII. 365, 425, 432; X. 316, 333, 496; XI. 62; XII. 302; XIII. 1; XIV. 256; XVI. 4, 276, 334; XVII. 227, 232. — 8. Quia tu spoliasti gentes multas, etc. XIII. 417. — 10. Cogitasti confusionem, etc. *Ibid.* — 18. Quod prodest sculptile, etc. V. 34.

III.

1. Oratio Habacuc, etc. IX. 717; XIII. 404. — 2. Do-

mine opus tuum, in medio, etc. I. 428; XI. 279. — 3. Deus ab Austro veniet, etc. II. 198; VI. 202; XI. 692, 693; XIV. 249. — 5. Ante faciem ejus, etc. XI. 259. — 13. Egressus es in salutem, etc. XI. 300. — 14. Maledixisti sceptris ejus, XI. 737.

PROPHETIA SOPHONIE.

I.

4. Et extendam manum, etc. V. 34. — 12. Et erit in tempore illo, etc. V. 34.

II.

1. Convenite, congregamini, etc. V. 34; XII. 276, 277. — 11. Horribilis Dominus, etc. II. 198, 520, 577; VIII. 303; IX. 229; X. 134, 239; XI. 702; XIII. 406; XIV. 31. — 14. Et accubabunt in medio, etc. V. 540.

III.

8. Quapropter expecta me, etc. XIII. 406. — 9. Quia tunc reddam populis, etc. XI. 703. — 10. Ultra flumina Æthiopiæ, etc. XI. 703. — 12. Et derelinquam in medio tui, etc. V. 34.

PROPHETIA AGGÆI.

I.

1. In anno secundo Darii regis, etc. X. 304; XIII. 613; XIV. 366.

II.

1. In die vigesima et quarta, etc. XIII. 610, 613. — 7. Quia hæc dicit Dominus exercituum, etc. VI. 229; XIII. 405. — 8. Et movebo omnes gentes : Et veniet Desideratus, etc. IX. 697; XIII. 413; XIV. 339. — 9. Meum est argentum et meum, etc. VII. 226. — 10. Magna erit gloria domus, etc. XIII. 414.

PROPHETIA ZACHARIE.

I.

1. In mense octavo, in anno secundo Darii, etc. IX. 216. — 3. Et dices ad eos : Hæc dicit, etc. VI. 578; VIII. 442; IX. 94; X. 236, 237; XI. 572; XV. 521; XVI. 273. — 4. Ne sitis sicut patres vestri, etc. XI. 572. — 9. Et dixi : Quid sunt isti, etc. II. 421; XII. 22.

II.

3. Et ecce Angelus qui loquebatur, etc. IV. 235. — 8. Quia hæc dicit Dominus exercituum, etc. VIII. 481. — 9. Quia ecce ego levo manum meam, etc. VIII. 481.

III.

1. Et ostendit mihi Dominus Jesum, etc. XI. 743; XIV. 204. — 4. Qui respondit, et ait ad eos qui, etc. XV. 740. — 9. Quia ecce lapis, quem dedi, etc. XI. 638.

V.

3. Et dixit ad me : Hæc est maledictio, etc. V. 33.

VII.

8. Et factum est verbum, etc. V. 33.

VIII.

16. Hæc sunt ergo verba, etc. V. 33.

IX.

9. Exulta satis, filia Sion, etc. XI. 233; XIII. 407. — 11. Tu quoque in sanguine, etc. XIII. 407.

XII.

1. Onus verbi Domini super Israel, etc. II. 438, 531; IV. 268; IX. 692; XV. 644, 662. — 9. Et erit in die illa : quæram, etc. XIII. 482. — 10. Et effundam super domum David, etc. II. 349; VI. 523; VII. 354; IX. 479, 605; X. 490, 586; XII. 363, 366; XIII. 482, 549; XIV. 632.

XIII.

2. Et erit in die illa, dicit Dominus, etc. XIII. 173; XV. 263.

XIV.

4. Et stabunt pedes ejus in die illa, etc. IV. 110; V. 140.

PROPHETIA MALACHIE.

I.

2. Dilixi vos, dicit Dominus, etc. I. 339; II. 104, 501, 549; IV. 379; V. 503; VIII. 631; IX. 268; X. 65, 404; XVI. 28. — 3. Esau autem odio habui? Et posui, etc. I. 339; II. 501, 549; IV. 379; V. 503; VIII. 631; IX. 268; X. 65, 404. — 6. Filius honorat patrem, etc. V. 33; X. 484. — 10. Quis est in vobis, qui claudat ostia, etc. IX. 581; X. 577, XI. 316; XIII. 407; XIV. 30, 497; XV. 431. — 11. Ab ortu enim solis usque ad occasum, etc. II. 147, 482; IX. 581; X. 577; XI. 316, 319; XIV. 30, 497; XV. 254, 431.

II.

5. Pactum meum fuit cum eo, etc. XIII. 408. — 9. Propter quod et ego dedi vos, etc. V. 33. — 17. Laborare fecistis Dominum, etc. XIII. 480.

III.

1. Ecce ego mitto angelum meum, etc. IV. 376; VIII. 44, 536; X. 430; XIII. 408, 477; XV. 230. — 2. Et quis poterit cogitare diem, etc. V. 286. — 5. Et accedam ad vos in iudicio, etc. V. 33. — 6. Ego enim Dominus, et non mutor, etc. XIII. 477; XIV. 590, 605, 633, 656. — 7. A diebus enim patrum vestrorum, etc. X. 216, 236, 237. — 13. Invaluerunt super me verba, etc. V. 36; XIII. 408. — 14. Et dixistis : Quid locuti sumus, etc. XIII. 479, 480. — 15. Ergo nunc beatos dicimus arrogantes, etc. XIII. 479. — 17. Et erunt mihi, ait Dominus, etc. XIII. 479. — 18. Et convertemini, et videbitis, etc. XIII. 479.

IV.

1. Ecce enim dies veniet succensa, etc. III. 36; V. 36; XIII. 479. — 2. Et orietur vobis timentibus nomen, etc. III. 36; VI. 277; VII. 446; IX. 262; X. 296; XI. 675; XIV. 117. — 3. Et calcabitis impios, etc. III. 36; XIII. 479. — 4. Mementote legis Moysi, etc. XIII. 479. — 5. Ecce ego mittam vobis Eliam, etc. IV. 236; XIII. 480. — 6. Et convertet cor patrum ad filios, etc. XIII. 480.

LIBRI MACHABÆORUM.

LIBER PRIMUS.

II.

62. Et a verbis viri peccatoris ne timueritis, etc. XV. 422. — 69. Et benedixit eos et appositus est ad patres suos, etc. XV. 629.

LIBER SECUNDUS.

VI.

3. Pessima autem et universis, etc. VIII. 331.

VII.

1. Contigit autem et septem fratres, etc. II. 23; VIII. 42; IX. 113, 212, 214; XI. 220; XIII. 661. — 2. Unus autem

ex illis, qui erat primus, etc. IX. 244. — 3. Iratus itaque rex, jussit, etc. X. 458; XV. 207. — 7. Mortuo itaque illo primo, etc. VIII. 388. — 12. Ita ut rex, et qui cum ipso erant, etc. IX. 369. — 18. Post hunc ducebant sextum, etc. II. 245. — 19. Tu autem ne existimes tibi impune, etc. II. 245. — 21. Singulos illorum hortabatur, etc. XIII. 586. — 22. Dixit ad eos : Nescio qualiter in utero, etc. XV. 644; XVI. 246. — 23. Sed enim mundi Creator, qui formavit, etc. IV. 269; XV. 644. — 27. Itaque inclinata ad illum, irridens, etc. VII. 496, 497. — 28. Peto, nate, ut aspicias ad cælum, etc. XIII. 586; XIV. 444. — 30. Cum hæc illa adhuc diceret, etc. XI. 367.

VIII.

2. Et invocabant Dominum, ut respiceret, etc. XI. 364. — 29. His itaque gestis, et communiter, etc. XVI. 316.

XII.

39. Et sequenti die venit cum suis Judas, etc. XV. 659, 672. — 43. Et facta collatione, duodecim millia, etc. XII. 281; XV. 640. — 46. Sancta ergo et salubris est cogitatio, etc. XV. 659, 672.

XIV.

37. Razias autem quidam de senioribus, etc. III. 11. — 41. Turbis autem irruere in domum, etc. XIII. 659, 661. — 42. Eligens nobiliter mori potius, etc. III. 11.

*Pour tous les Évangiles et leur concordance, tome ve,
de la page 114 à la page 315.*

EVANGELIUM SECUNDUM MATTHEUM.

Tome ve, de la page 318 à la page 326; et de la page 359
à la page 359.

I.

1. Liber generationis Jesu Christi, etc. IV. 403, 398; V. 329, 453; VI. 235; VIII. 617; IX. 599, 600; XIV. 446, 450, 366, 585. — 2. Abraham genuit Isaac, Isaac, etc. XIII. 320; XVI. 602. — 3. Judas autem genuit Phares, etc. XIII. 320; XIV. 585; XVI. 602. — 5. Salomou autem genuit Booz de Rahab, etc. IV. 541. — 6. David autem rex, etc. V. 415. — 16. Jacob autem genuit, etc. IV. 545; V. 328; VI. 243; VIII. 504; IX. 241; XV. 704; XVI. 214. — 17. Omnes itaque generationes, etc. V. 449; VII. 333; IX. 616; X. 387; XII. 81; XIII. 361; XIV. 88, 450; XVI. 497. — 18. Christi autem generatio sic erat, etc. II. 385; VII. 243; VIII. 12; XII. 372; XIV. 623. — 19. Joseph autem vir ejus, etc. II. 385; VI. 365; VIII. 12. — 20. Hæc autem eo cogitante, etc. II. 518, 385, 414, 421; IV. 313, 397; VI. 243, 365; VIII. 12, 631; XII. 22, 53; XIV. 552; XV. 703; XVI. 214. — 21. Pariet autem Filium, et vocabis, etc. VI. 243; VII. 108, 488; XI. 254, 674, 686; XIII. 383; XV. 544, 554, 745; XVI. 363, 396, 408-466, 507-558, 624-698; XV. 35; XVII. 145, 193. — 22. Hoc autem totum factum est ut, etc. XIV. 213. — 23. Ecce virgo in utero, etc. IV. 248; IX. 601; XIV. 212, 213, 368; XV. 626. — 24. Exurgens autem Joseph a somno, fecit sicut, etc. XII. 45. — 25. Et non cognosebat eam donec, etc. V. 521; XII. 53; XIV. 380, 387, 552.

II.

1. Cum ergo natus esset Jesus, etc. II. 518; VII. 484-488, 473; IX. 471, 591; X. 554; XIV. 358. — 2. Dicentes : Ubi est qui natus est rex, etc. VI. 59; VII. 180, 184; IX. 471, 591; X. 330, 332; XI. 286, 706; XIII. 418; XIV. 146. — 3. Audiens autem Herodes, etc. VIII. 506; XI. 126; XIV. 206. — 5. At illi dixerunt ei, etc. VII. 185. — 6. Et tu Bethleem, terra Juda, etc. X. 554. — 7. Tunc Herodes clam vocatis, etc. XIV. 206. — 8. Et mittens illos in Bethleem, etc. XI. 286. — 11. Et intrantes domum, etc. VII. 28; XIV. 387. — 14. Qui consurgens, accepit, etc. III.

63; VI. 547; XIV. 331. — 10. Tunc Herodes videns, etc. III. 388; IV. 436; XI. 126, 562; XIV. 344. — 18. Vox in Rama audita est, etc. XI. 562. — 20. Dicens : Surge et accipe puerum, etc. IX. 593; XII. 18. — 23. Et veniens habitavit in civitate, etc. X. 554.

III.

1. In diebus autem illis, etc. VI. 322; IX. 442. — 2. Et dicens : Penitentiam agite, etc. II. 573; IV. 627; V. 392; VI. 322, 465, 467; VIII. 668; IX. 76, 412-472; X. 153, 310; XIV. 206. — 3. Hic est enim qui, etc. VII. 429; IX. 295; XI. 715. — 4. Ipse autem Joannes habebat, etc. I. 466; IV. 637; XIV. 257. — 6. Et baptizabantur ab eo in Jordane, etc. XV. 127. — 7. Videns autem multos pharisæorum, etc. V. 562; VI. 498; VIII. 39, 501; X. 106, 391, 616; XIV. 86, 294, 213, 358; XVI. 745. — 8. Facite ergo fructum dignum penitentiae, etc. I. 505; IV. 635; V. 407, 562; VI. 498; VIII. 39; X. 106; XIII. 509; XVI. 315. — 9. Et ne velitis dicere intra vos, etc. II. 242; IV. 615, 635; V. 407; VI. 104, 498; VIII. 51, 202, 204, 501; IX. 339, 366, 415, 631; X. 106, 135, 391, 616; XIV. 250; XV. 5; XVI. 315. — 10. Jam enim securis ad radicem, etc. VI. 331; VIII. 534; XIV. 72, 77, 203; XVI. 164. — 11. Ego quidem baptizo, etc. IV. 501; V. 448; VI. 322; VII. 427; VIII. 123; X. 358; XV. 41, 136, 225. — 12. Cujus ventralium in manu sua, etc. II. 182, 199, 263, 486; III. 88, 550; VII. 72, 239, 314; VIII. 46, 273, 509-595, 652; IX. 400-475, 339-383, 455, 459; X. 61, 173, 299; XII. 75; XIII. 603, 675; XIV. 219, 360, 475; XV. 5-63, 221, 279, 390, 457. — 13. Tunc venit Jesus, etc. III. 515; IV. 488; V. 257; VI. 20; VIII. 291, 649; XV. 126, 135. — 14. Joannes autem prohibebat, etc. IV. 501; VII. 447; IX. 365; V. 343-358, 416; XV. 41, 138. — 15. Respondens autem Jesus, etc. VII. 447; IX. 365; X. 343, 349, 416, 418; XI. 513, 744. — 16. Baptizatus autem Jesus, etc. I. 337; II. 345, 448; VI. 245, 326; VII. 200; X. 345-395; XI. 76, 214, 700, 715; XII. 53, 349, 373, 569; XIII. 483; XIV. 366, 552-590, 604, 606; XV. 127. — 17. Et ecce vox de cælis dicens, etc. I. 476; IV. 146, 255; VI. 245; VII. 200; IX. 13, 91, 158; X. 172, 357; XI. 465, 700, 715; XII. 378; XIV. 188, 208-246, 366, 368, 552, 562.

IV.

1. Tunc Jesus ductus est, etc. III. 571; VI. 61; VII. 317, 418; VIII. 675; IX. 334, 365, 415; X. 680; XI. 180. — 2. Et cum jejunasset quadraginta, etc. II. 68; III. 571; IV. 28, 409; V. 447, 485; VI. 244, 503, 511; VII. 200, 316, 351; IX. 297, 532, 594, 612; X. 449; XIV. 381. — 3. Et accedens tentator dixit ei, etc. I. 466; VI. 503; VII. 197; VIII. 160, 385; IX. 365; XI. 598; XIII. 192; XV. 364. — 4. Qui respondens dixit, etc. II. 130; VI. 503; VII. 497; VIII. 262, 385; IX. 366; XI. 687; XIV. 113. — 5. Tunc assumpsit eum diabolus, etc. V. 517, 531; XIII. 657, 669; XV. 237. — 6. Et dixit ei : Si filius Dei es, etc. VI. 358; VIII. 262; IX. 361, 367; XIII. 655, 657, 669; XV. 255. — 7. Ait illi Jesus, etc. IV. 487; X. 677; XV. 237, 255. — 9. Et dixit ei : Hæc omnia, etc. III. 39; VIII. 262; XI. 610; XIII. 245. — 10. Tunc dicit ei Jesus : Vade, Sataana, etc. II. 369; III. 39, 318, 571; VI. 503; VIII. 162; IX. 446; X. 680; XI. 180; XV. 364. — 11. Tunc reliquit eum, etc. IV. 635; VI. 446; VIII. 620; IX. 354, 365, 415; X. 153; XIII. 192. — 12. Cum autem audisset, etc. IX. 364; XIV. 446. — 14. Ut adimpleretur quod dictum est, etc. XI. 537. — 15. Terra Zabulon et terra Nephtalim, etc. XI. 537. — 16. Populus qui sedebat in tenebris, etc. III. 57; XI. 537; XVI. 38. — 17. Exiit Jesus cepit predicare, etc. VI. 322, 465; VIII. 39; X. 310; XI. 371, 537; XIII. 418; XIV. 446; XVI. 38. — 18. Ambulans autem Jesus, etc. VII. 112; VIII. 213; IX. 535; XI. 537. — 19. Et ait illis : Venite post me, etc. V. 569; VII. 300, 302, 305; VIII. 375; IX. 51; X. 370, 615; XI. 445, 557; XIII. 481; XV. 438. — 21. Et procedens inde,

vidit alios duos fratres, etc. IX. 535. — 22. Illi autem statim relictis retibus, etc. VIII. 405.

V.

1. Videns autem Jesus turbas, etc. XIV. 106. — 3. Beati pauperes spiritu, etc. I. 434, 474; II. 318; V. 348; VI. 66, 69, 146, 253; VIII. 28, 170-180; IX. 120-186, 392, 549; X. 202, 215; XII. 136, 137; XIV. 109, 157, 339; XV. 244, 268. — 4. Beati mites, etc. II. 160, 366; VII. 532; VIII. 123, 135; XI. 661; XIV. 250. — 5. Beati qui lugent, etc. IV. 617; VII. 588; VIII. 28, 444, 316, 393; IX. 50, 111, 120, 310, 634, 648; X. 33, 392; XII. 7, 10; XIII. 404; XIV. 106, 317. — 6. Beati qui esuriunt, etc. II. 277; IV. 439; V. 502; VI. 119-181, 274, 289, 248; VII. 129; VIII. 28, 329, 359, 409, 528; IX. 21, 94, 120, 127, 314, 354, 468, 474, 516-567, 648; X. 36, 55, 110-184, 244-294, 417, 529, 544, 640; XI. 221; XII. 330; XV. 521, 614; XVI. 43; XVII. 177, 183. — 7. Beati misericordes, quoniam ipsi, etc. I. 450; II. 414, 446; III. 93; VI. 286; VII. 48; VIII. 28, 47, 193, 303; IX. 496, 497; XVII. 179. — 8. Beati mundo corde, etc. II. 138, 233, 266, 344-362, 448, 455; IV. 317, 548; V. 316, 469, 551; VI. 10-58, 388, 491, 518, 524; VII. 158, 219, 341, 396, 432; VIII. 26, 297, 325-365, 434-484; IX. 72, 186, 187, 283, 291, 305, 351, 438, 453, 507, 602, 606; X. 38, 96, 185, 318-336, 459-491, 532, 688; XI. 4, 145, 191, 214, 598, 648, 686; XII. 58, 363, 366, 456; XIII. 471, 545; XIV. 90, 113, 158, 316, 393, 428, 549, 576, 616; XVI. 141; XVII. 236. — 9. Beati pacifici, etc. I. 328; II. 28, 193, 262, 527; III. 67; VIII. 81, 390; IX. 7, 28; X. 50; XI. 598; XIII. 639; XIV. 114, 339; XV. 52, 56, 226, 244; XVII. 227. — 10. Beati qui persecutionem, etc. II. 38, 124, 142, 206; VI. 206; VII. 231, 557; VIII. 349, 462; IX. 392, 648; X. 251; XI. 45; XII. 136, 297; XIII. 607-653; XIV. 106, 157; XV. 16, 218-283. — 11. Beati estis cum maledixerint, etc. VII. 48; VIII. 60, 74; IX. 499; X. 502; XI. 507; XII. 164; XIII. 462, 653; XVI. 76, 579. — 12. Gaudete et exultate, quoniam merces, etc. VI. 206; VII. 501; VIII. 60, 74, 587; IX. 392; XII. 164; XIII. 652; XV. 283, 349; XVI. 76, 579, 736. — 13. Vos estis sal terræ: Quod si sal, etc. VIII. 667; IX. 484, 581, 582; XV. 157. — 14. Vos estis lux mundi, etc. I. 509; II. 52, 150, 298; III. 19; IV. 614; VI. 11, 148; VII. 215, 437, 471, 585; VIII. 197, 487, 504, 557, 633; IX. 4, 91, 334, 705, 706; X. 368, 691; XI. 171, 218; XII. 446; XIV. 248; XV. 62, 225, 341-399; XVII. 235. — 15. Neque accendunt lucernam, etc. VI. 152, 187, 463; VII. 437, 546, 585; VIII. 504, 633; XI. 132, 325; XV. 341; XVII. 235. — 16. Sic luceat lux vestra, etc. II. 2, 27, 298, 322, 338; V. 397, 451; VI. 187, 208, 259, 415-463, 594; VII. 437, 546, 586; VIII. 129, 486; IX. 57, 78, 552, 564, 675, 706; X. 502, 691; XI. 33, 217; XIII. 107. — 17. Nolite putare, etc. IV. 455; V. 418, 424; VI. 137, 542; VII. 27, 309, 494; VIII. 300, 634; IX. 83, 716; X. 370, 450; XI. 447; XIV. 23, 195, 260-271, 534; XV. 107; XVI. 281; XVII. 163. — 18. Iota unum aut unus apex, etc. I. 329, 562; XIV. 585. — 19. Qui ergo solverit unum, etc. I. 329; IV. 619; VII. 376; X. 75; XI. 210; XII. 557; XIII. 459; XV. 242. — 20. Dico autem vobis quia nisi, etc. II. 13; V. 340, 575; VI. 50, 374; VII. 310; X. 265; XIII. 459, 510; XIV. 262; XV. 127, 242, 313, 353. — 21. Audistis quia dictum est antiquis, etc. I. 332; XIV. 269, 277, 492. — 22. Ego autem dico vobis, etc. I. 329, 450; VI. 261, 263; VIII. 28; X. 87, 195, 675; XII. 30; XIII. 510; XIV. 277, 278, 492, 493. — 23. Si ergo offers munus tuum, etc. VI. 363; XII. 30; XIII. 510. — 24. Relinque ibi munus, etc. II. 208; V. 521; VI. 363; XI. 30, 333; XIII. 510; XIV. 244. — 25. Esto consentiens, etc. III. 582; VI. 41, 166, 465, 511; VII. 314; X. 80, 86, 639; XI. 495. — 26. Amen dico tibi, etc. X. 341; VI. 514; XII. 364. — 27. Audistis quia, etc. V. 2; XIV. 278. — 28. Ego autem dico, etc. V. 2; VI. 183, 188, 431; VII. 130; XI. 642; XIII. 295; XIV. 278, 526; XVI. 181, 670. — 31. Dictum est autem: Quicumque

dimiserit, etc. XII. 187, 282. — 32. Ego autem dico vobis: Quia omnis, etc. II. 409; IV. 431; V. 488; IX. 526; X. 306; XII. 109, 167, 178, 187; XIV. 282; XV. 703. — 33. Iterum audistis quia dictum est, etc. VII. 132, 519; XII. 192; XIV. 278, 281. — 34. Ego autem dico vobis non jurare, etc. II. 45; IV. 98, 533, 635; VI. 2; IX. 330, 609; XII. 214; XIV. 90. — 35. Neque per terram, etc. IV. 98; VI. 2; XIV. 90, 108. — 36. Neque per caput tuum, etc. IV. 82. — 37. Sit autem sermo vester, etc. I. 543; II. 412, 414; V. 397, 444; VI. 136, 448, 522; VIII. 137, 184; X. 52; XII. 198, 210, 235, 553, 557; XIV. 278, 281. — 38. Audistis quia dictum est: Oculum pro, etc. XIV. 89, 278. — 39. Ego autem dico vobis: Non resistere, etc. II. 43, 46, 280, 290, 291; III. 549; X. 15; XI. 121; XII. 209; XIV. 278, 281, 354, 354, 495; XV. 215, 256. — 40. Et ei qui vult tecum, etc. II. 142, 290; VI. 74, 75; VII. 81; XII. 29; XIV. 89. — 41. Et quicumque te angariaverit, etc. II. 47; IX. 7; IX. 256; XIV. 86. — 42. Qui petit a te, da ei, etc. VII. 273. — 43. Audistis quia dictum est, etc. VI. 594; XIV. 280; XV. 245. — 44. Ego autem dico vobis: Diligite, etc. I. 329; II. 383; III. 39, 549, 577; IV. 14; V. 375, 390, 445; VI. 73; VII. 517, 545; VIII. 61, 338-399, 433; IX. 123, 147, 246, 444-497, 586, 662, 667; X. 116-173; XI. 169, 222, 227; XII. 13, 27; XIV. 104, 269, 283, 495; XVI. 16, 66, 171, 213, 330. — 45. Ut sitis illi Patris, etc. II. 141, 383; III. 22, 117; V. 23; VI. 73, 101, 266, 277; VII. 446, 545; VIII. 77, 138, 147, 299, 354, 424-457, 544, 586, 612, 641; IX. 12-72, 147, 231-283, 409-461, 500-537; X. 17, 210-296, 391; XI. 398, 575; XIII. 6, 72, 503; XIV. 86, 280, 303-317, 407, 453; XV. 629, 726, 731; XVI. 217; XVII. 61, 62, 235. — 46. Si enim diligitis eos qui vos diligunt, etc. IX. 586; XI. 218, 227; XIV. 261. — 48. Estote ergo vos perfecti, etc. IV. 103, 532; V. 23; VIII. 147, 424, 544; IX. 409, 461; XI. 169; XIV. 283, 602; XV. 531; XVI. 485; XVII. 130, 229.

VI.

1. Attendite ne justitiam, etc. IV. 612; V. 63; VI. 208, 259, 448, 594; VII. 585; VIII. 486, 537; IX. 57, 212; 552, 675, 676; XI. 203, 217; XIII. 106; XVII. 228. — 2. Cum autem facis elemosynam, etc. V. 336, 446; VI. 208, 563, 565; VII. 310; VIII. 537; IX. 57, 212, 515; X. 216; XIII. 107; XVII. 226. — 3. Te autem faciente, etc. IV. 617; VI. 135; VIII. 147; X. 13, 147, 678; XI. 203. — 4. Ut sit elemosyna tua, etc. II. 312; IV. 623; IX. 212; X. 216, 226. — 5. Et cum oratis, non eritis, etc. VI. 418; IX. 392; X. 204, 643; XI. 626. — 6. Tu autem cum oraveris, etc. II. 23; III. 186; VIII. 127-147, 325-399; IX. 257, 702; X. 207. — 7. Orantes autem nolite multum loqui, etc. II. 269; VI. 263, 352. — 8. Nolite ergo assimilari eis, etc. I. 474; II. 269, 320; IV. 74; VI. 274, 352; XI. 576; XII. 556; XVI. 369. — 9. Sic ergo vos orabitis, etc. II. 239, 274, 513; III. 186; IV. 358; V. 472, 539; VI. 270-280, 324, 479, 554, 570; VII. 36, 117, 140, 207, 541; VIII. 78, 314, 593; IX. 67, 161, 506, 551; X. 213, 253, 454, 657; XI. 2-32, 595; XII. 41; XIII. 631; XVI. 66, 68, 283, 300-379; XVII. 170. — 10. Adveniat regnum tuum, etc. I. 309; VI. 469; VII. 355; VIII. 150; IX. 7, 77, 160, 441, 652; X. 238, 269, 515; XI. 4, 226, 378, 405, 654; XIV. 586; XV. 671; XVI. 43-69, 330, 486; XVII. 71, 130, 230. — 11. Panem nostrum supersubstantialem, etc. VI. 504; VII. 572; VIII. 606; IX. 290; X. 586; XI. 52; XII. 432; XV. 239. — 12. Et dimitte nobis debita nostra, etc. I. 313-352, 450; II. 386, 398, 444-493, 517-554; III. 119; IV. 434, 586; VI. 78, 151, 224, 326, 369, 418, 481, 540; VII. 27, 66, 118, 198, 205, 328, 343, 400, 541; VIII. 42, 54, 379, 416, 420; IX. 75, 159; X. 86, 87, 102-195, 213-276, 518-591, 652-698, 700, 703; XI. 24, 158, 211, 319, 393, 517; XII. 29-96, 101-190, 313, 502; XIII. 447, 501-538; XIV. 20, 281, 296; XV. 30, 394, 520-588; XVI. 12-68, 114-166, 211-281, 313, 418-494, 550, 613, 763; XVII. 83, 124, 214-242. — 13. Et ne nos inducas in tentationem, etc. II. 339, 399, 461-469, 508; IV. 28; VII. 6, 142, 328, 506, 510; VIII. 233, 585,

593; IX. 347, 572, 679, 683; X. 682, 683; XI. 46, 483, 638; XII. 30-96, 159; XV. 519-573; XVI. 12-96, 136-199, 281, 309-382, 418-444, 561-703, 708; XVII. 85, 210-242. — 14. Si enim dimiseritis, etc. VI. 324; VIII. 593; IX. 401; XI. 211; XII. 27; XIII. 481, 510; XV. 162; XVII. 183. — 15. Si autem non dimiseritis, etc. IV. 620; VIII. 593; XI. 211; XII. 27; XIII. 501, 511; XV. 144-176. — 16. Cum autem jejunatis, nolite fieri, etc. XVI. 486. — 17. Tu autem cum jejunas, unge caput, etc. XI. 297. — 19. Nolite thesaurizare, etc. III. 549; VI. 145, 282, 284; VII. 531; VIII. 483; IX. 676; XIII. 9; XIV. 526; XVI. 270. — 20. Thesaurizate autem vobis thesauros, etc. VI. 30, 145, 282, 284, 476; VI. 476; VIII. 22, 414; XI. 498, 517; XIV. 526; XV. 58. — 21. Ubi enim est thesaurus tuus, etc. I. 509; II. 529; III. 479, 549; VI. 161, 282, 284; VIII. 23, 151, 523; IX. 117, 370, 389; XI. 517; XIII. 9; XV. 58. — 22. Luceerna corporis tui est oculus tuus, etc. IX. 675; XVI. 426, 468. — 23. Si autem oculus tuus fuerit nequam, etc. V. 332; IX. 675, 715; XVI. 468. — 24. Nemo potest duobus dominis, etc. II. 48; III. 507, 577; VI. 259; VII. 99; VIII. 165, 440; IX. 676; XII. 264, 307; XIV. 230; XV. 482. — 25. Ideo dico vobis, etc. IV. 365, 527; IX. 485, 567, 677; XII. 210, 242; XIV. 156. — 26. Respicite volatilia cæli, etc. I. 347; IV. 159; X. 250; XII. 45, 48, 259; XIV. 82, 85, 246. — 28. Et de vestimento quid solliciti estis? etc. X. 17; XII. 48; XIII. 206. — 29. Dico autem vobis, etc. XII. 48; XIII. 206. — 30. Si autem fornum agri, etc. IV. 210; V. 347; XII. 48, 312; XIII. 206; XIV. 82, 481; XV. 646. — 31. Nolite ergo solliciti esse, etc. VIII. 292. — 32. Hæc enim omnia gentes, etc. VI. 274; XIV. 246. — 33. Querite ergo primum regnum Dei, etc. I. 475; VI. 274, 276; IX. 561; X. 229; XI. 447. — 34. Nolite ergo solliciti esse, etc. I. 330; VI. 165; VIII. 41, 437; IX. 120, 443; XII. 210-261; XIV. 85, 112, 156.

VII.

1. Nolite judicare, ut non judicemini, etc. II. 163; V. 64, 477; IX. 677; XII. 55. — 2. In quo enim iudicio iudicaveritis, etc. I. 334; II. 101, 481; VIII. 303; X. 224, 276; XI. 333, 447; XII. 56; XVII. 226. — 3. Quid autem vides festucam, etc. VI. 224, 278, 577; VII. 206; VIII. 266, 463; XI. 518; XV. 259. — 4. Aut quomodo dicis fratri tuo, etc. II. 421. — 5. Hypocrita, ejice primum, etc. VI. 224; VIII. 588. — 6. Nolite dare sanctum canibus, etc. I. 557; III. 503; V. 468, 555; VI. 229, 346; VIII. 167; XII. 181. — 7. Petite, et dabitur vobis, etc. I. 331, 487; II. 339, 389; III. 339, 502, 503; IV. 89, 107, 239; V. 347, 507; VI. 287, 352, 371, 419; VIII. 316; IX. 195, 386, 519, 681, 718, 723; X. 184, 262, 326, 434; XI. 618; XII. 42; XIV. 450, 318; XVI. 171; XVII. 177. — 8. Omnis enim qui petit, accipit, etc. I. 518; II. 387; VI. 229; VIII. 16; IX. 519; XI. 653; XIV. 49; XVI. 171. — 10. Aut si piscem pelierit, numquid, etc. XVII. 239. — 11. Si ergo vos enim sitis mali, etc. I. 331, 482; II. 46, 387; IV. 273, 357; VI. 403; VII. 425; IX. 681, 723; XVI. 35, 147; XVII. 177, 235. — 12. Omnia ergo quaecumque, etc. II. 117; IV. 50; VIII. 626; XII. 460; XIII. 291. — 13. Intrate per angustam, etc. IV. 637; VI. 300, 469, 578; VIII. 160, 219, 366, 425, 468; X. 254; XI. 587; XIV. 400, 455; XV. 338; XVI. 547; XVII. 239. — 14. Quam angusta porta, etc. II. 151; VI. 469; VII. 240; VIII. 219, 264, 366, 425, 468, 589, 635; IX. 127, 307, 673; X. 10; XI. 523; XIV. 476; XV. 338, 432, 469; XVI. 547. — 15. Attendite a falsis prophetis, etc. II. 38; IV. 229; VI. 197, 563; XII. 224; XIV. 502; XV. 70, 90, 200, 213, 246. — 16. A fructibus eorum cognoscetis, etc. I. 558; II. 38, 366; VI. 194, 563; VII. 132; VIII. 175; X. 299, 643, 644; XI. 185; XII. 224; XIV. 188, 494; XV. 200-246, 303, 308, 735; XVII. 25. — 17. Sic omnis arbor bona, etc. VII. 447, 448; XI. 544; XIV. 113, 196, 426, 503; XV. 194, 205, 303-388; XVI. 164, 253. — 18. Non potest arbor bona malos fructus facere, etc. XI. 366; XII. 6; XIII. 297; XV. 406, 602, 736; XVI. 96, 164, 167; XVII. 25. — 19. Omnis arbor quæ non facit, etc. XI.

333; XIV. 44. — 20. Dabitur ex fructibus eorum, etc. I. 512; XI. 333; XIII. 333; XIV. 502. — 21. Non omnis qui dicit mihi, etc. V. 393, 481; VI. 339, 438, 562; VII. 370; VIII. 44; X. 83; XII. 85, 471; XIII. 555; XIV. 157, 408; XV. 177, 239. — 22. Multi dicent mihi in die illa, etc. II. 519; V. 513; VI. 157, 562-589; IX. 466, 541; X. 260; XI. 405; XII. 85, 329; XIV. 347, 515; XV. 159, 240. — 23. Et tunc confitebor illis, etc. II. 519; IV. 630; V. 460; VI. 562-589; VII. 21; VIII. 344; IX. 323, 466, 511, 538, 729; X. 172, 203, 260, 667; XI. 405; XII. 329; XIII. 555; XIV. 496, 347, 515; XV. 141-179, 240, 354; XVI. 14. — 24. Omnis ergo qui audit, etc. II. 259; IV. 633; V. 481; VI. 189, 215, 549; VII. 431, 583; VIII. 492, 644, 676; IX. 504; X. 372, 501; XI. 13, 333; XV. 162, 345, 352. — 25. Et descendit pluvia, etc. VI. 534, 549; VII. 580; VIII. 601-676; X. 501. — 26. Et omnis qui audit verba mea, etc. VIII. 644; XV. 162, 352. — 27. Et descendit pluvia et venerunt, etc. II. 259; IV. 633; IX. 504; X. 372; XI. 334; XV. 177, 345. — 28. Et factum est cum, etc. IX. 392. — 29. Erat enim docens eos, etc. VIII. 179, 180; IX. 392.

VIII.

1. Cum autem descendisset, etc. XII. 123. — 2. Et ecce leprosus veniens, etc. VIII. 434; IX. 101; XIV. 635. — 3. Et extendens Jesus manum, etc. V. 424; VI. 269, 362; XIV. 635. — 4. Et ait illi Jesus, etc. VI. 362; XIV. 244, 497. — 5. Cum autem introisset, etc. IV. 336; VI. 347, 362; VII. 188; X. 446; XII. 137; XIV. 408, 411. — 6. Et dicens: Domine, etc. IV. 336. — 7. Et ait illi Jesus: Ego veniam, etc. XII. 299. — 8. Et respondens centurio, ait, etc. II. 57, 312; III. 126; VI. 292, 391; VIII. 9, 418; X. 661; XII. 140; XIV. 51. — 9. Nam et ego homo sub, etc. XIV. 350. — 10. Audiens autem Jesus miratus est, etc. II. 526; IV. 93; V. 410, 485; VI. 498, 391; VII. 129; VIII. 418; X. 661; XII. 137; XIV. 253, 347, 350, 483. — 11. Dico autem vobis quod multi, etc. II. 151, 314, 407; IV. 439; VI. 198, 347, 396, 404-470; VII. 129, 185, 232; VIII. 117, 418, 502, 554, 702; X. 126; XIII. 684; XIV. 22, 407; XV. 432, 469. — 12. Filii autem regni ejicientur, etc. II. 314; VI. 348; VII. 185; VIII. 9, 367, 418, 502; IX. 591; X. 126, 446; XI. 568; XIV. 22, 253; XV. 338; XVII. 26, 195. — 13. Et dixit Jesus centurioni, etc. XIV. 408, 441; XV. 338. — 16. Vespere autem facto, etc. XI. 609. — 17. Ut adimpleretur quod dictum est, etc. XI. 52. — 18. Videns autem Jesus turbas, etc. XI. 609. — 19. Et accedens unus scriba, etc. V. 163; XI. 609; XII. 148. — 20. Et dicit ei Jesus, etc. V. 137, 351, 531; IX. 366; XI. 672; XII. 148; XIV. 172, 336. — 21. Alins autem de discipulis ejus, etc. X. 665; XV. 205. — 22. Jesus autem ait illi, etc. II. 240, 429, 431; VI. 387, 522, 549; IX. 635, 660; X. 496, 506, 665; XII. 213, 406; XIII. 110, 453, 464; XIV. 56; XV. 205, 482; XVII. 126. — 23. Et ascendente eo, etc. VI. 162, 299; IX. 405. — 24. Et ecce motus magnus factus est, etc. V. 485; VI. 360; VIII. 92, 96, 336, 490; IX. 297, 369, 401, 543, 587; X. 13, 666; XI. 507; XIV. 381. — 25. Et accesserunt ad eum discipuli, etc. VIII. 591; IX. 369, 587; X. 13; XIII. 683. — 26. Et dicit eis Jesus, quid, etc. VIII. 591; IX. 405, 543; X. 13, 171, 666; XII. 275. — 27. Porro homines mirati sunt, etc. X. 332. — 29. Et ecce clamaverunt dicentes, etc. II. 543; V. 518; VI. 406; X. 91; XI. 177, 438, 742; XIII. 174, 191, 449, 529; XIV. 240, 243; XV. 297. — 31. Dæmones autem rogabant, etc. VIII. 62, 209; IX. 301; X. 91; XIV. 349, 528; XVI. 170. — 32. Et ait illis: Ite, etc. II. 436; III. 538; IV. 286; VIII. 62, 459; IX. 301; X. 91; XIII. 657, 669; XIV. 166, 349, 528; XVI. 170, 700. — 33. Pastores autem fugerunt, etc. VI. 269.

IX.

2. Et ecce offerebant ei, etc. XII. 140, 551. — 3. Et ecce quidam de scribis, etc. VIII. 384. — 4. Et cum vidisset Jesus, etc. XI. 739; XII. 551. — 5. Quid est facilius dicere,

etc. XI. 447. — 6. Ut autem sciatis, etc. VI. 324; IX. 463; XIV. 172. — 9. Et cum transiret, etc. VIII. 213; IX. 57; X. 708; XIV. 261; XV. 381. — 11. Et videntes pharisæi, etc. IV. 584; V. 485; VI. 15, 353; VII. 108, 429; VIII. 648; IX. 143, 476; X. 374; XII. 140. — 12. At Jesus audiens, etc. IV. 584; V. 458, 477; VI. 15, 353, 389, 474; VII. 30, 90, 114, 275, 399; VIII. 45; IX. 10, 129, 193, 476; XI. 222, 563, 578, 636; XIV. 192; XV. 50, 554, 721, 743; XVI. 84, 533, 618, 624; XVII. 185, 193, 223-242. — 13. Euntes autem discite quid est, etc. II. 242, 321, 339, 400, 477; V. 401; VI. 15, 319; VII. 90, 114, 183, 399; VIII. 45, 585, 648; IX. 10, 129, 193, 420; X. 284, 285, 374, 661, 667; XI. 452, 563-584; XII. 140; XIV. 264, 429; XV. 329; XVII. 185, 193, 223, 242. — 15. Et ait illis Jesus : Numquid, etc. II. 42, 43; IV. 586; V. 479; VII. 201; VIII. 127, 146, 447; IX. 276, 287; X. 74, 210; XI. 19, 329; XII. 126; XIV. 106. — 16. Nemo autem immittit commissuram, etc. V. 556; XIV. 174, 229. — 17. Neque mittunt vinum novum, etc. V. 556; VII. 359, 364; XIV. 229. — 19. Et surgens Jesus, sequebatur, etc. XII. 336. — 20. Et ecce mulier, etc. IV. 586; VII. 405; VIII. 482; XII. 218. — 21. Dicebat enim intra se, etc. IV. 20, 586; VII. 286, 294. — 22. At Jesus conversus, etc. IV. 586; VII. 405; XI. 218. — 25. Et cum ejecta esset turba, etc. X. 64. — 26. Et exiit fama hæc, etc. XII. 54. — 34. Pharisæi autem dicebant, etc. V. 391. — 37. Tunc dicit discipulis suis, etc. VIII. 130, 179. — 38. Rogate ergo Dominum messis, etc. I. 508.

X.

1. Et convocatis duodecim discipulis, etc. VI. 54. — 2. Duodecim autem Apostolorum nomina, etc. XIV. 119, 344. — 4. Simon Chananæus, etc. XIV. 119; XV. 6. — 5. Hos duodecim misit, etc. IV. 336; V. 410; VIII. 176; IX. 157; XIV. 344. — 6. Sed potius ite ad oves, etc. V. 410; IX. 157. — 7. Euntes autem prædicate, etc. XII. 245. — 8. Infirmos curate, etc. V. 65; XIV. 527. — 9. Nolite possidere aurum, etc. XIV. 110, 156. — 10. Non peram in via, neque duas, etc. IV. 256; XII. 210-258; XIV. 110-527. — 11. In quamcumque autem civitatem, etc. V. 568. — 12. Intrans autem in domum, etc. III. 101; X. 668; XV. 362. — 13. Et si quidem fuerit domus, etc. III. 101; XV. 362. — 14. Et quicumque non receperit, etc. IV. 336; X. 66; XIV. 318; XVI. 410. — 15. Amen dico vobis : Tolerabilis, etc. II. 479; VII. 54; VIII. 307; XIV. 213, 318. — 16. Ecce ego mitto vos, etc. II. 63, 442; III. 17; IV. 28, 54; VI. 334; VII. 112; VIII. 58, 307, 634; X. 196, 368; XI. 551; XII. 83, 223; XIV. 79, 351; XV. 215, 246; XVI. 163. — 17. Cavete autem ab hominibus, etc. XI. 58. — 18. Et ad reges, etc. IX. 681. — 19. Cum autem tradent, etc. IV. 74; VII. 388, 561; VIII. 307; IX. 639; X. 202; XI. 509; XII. 242; XV. 578. — 20. Non enim vos estis, etc. I. 516; II. 544; IV. 74; VI. 6, 326; VII. 385, 388, 561; VIII. 307; IX. 639, 679; X. 202; XI. 78, 81, 342; XII. 242, 568; XIV. 500; XV. 34, 578, 602, 606; XVI. 615; XVII. 191. — 21. Tradet autem frater fratrem, etc. XI. 280. — 22. Et eritis odio omnibus, etc. VI. 231; VII. 70, 504; VIII. 149, 220, 421-458, 607; IX. 64, 564; X. 202, 608, 638; XI. 333, 569, 612, 740; XII. 104; XIII. 292, 369, 506, 676; XVI. 300, 349. — 23. Cum autem persequentur, etc. III. 63; VI. 547; VII. 187; X. 183, 205, 645; XII. 264; XIII. 649-655; XV. 214, 308, 467. — 24. Non est discipulus super magistrum, etc. VIII. 443; IX. 307, 365; X. 62. — 25. Sufficit discipulo ut sit sicut magister, etc. VI. 389; VIII. 208, 559; IX. 109, 307, 365, 465; XI. 280; XIV. 243; XV. 283. — 26. Ne ergo timueritis, etc. III. 502; IV. 118; X. 686; XVI. 293. — 27. Quod dico vobis in tenebris, etc. VII. 48, 538; IX. 475; X. 699; XI. 121, 434, 527; XIII. 405. — 28. Et nolite timere eos qui, etc. II. 310; IV. 331, 370, 502; VI. 300-359; VII. 55, 391; VIII. 370, 389, 440, 562-588, 671; IX. 33-53, 103, 122, 254, 320, 349, 434, 481, 593, 728; X. 97, 196, 202, 206, 623-653; XI. 434; XII. 54, 200, 281, 376, 407; XIII. 10, 109, 267, 418; XIV. 92, 140, 228, 351, 490, 566, 583; XV. 213,

269, 690; XVI. 270; XVII. 126. — 29. Nonne duo passe res, etc. II. 415, 549; IV. 210; V. 445; X. 251; XII. 48; XIV. 113, 584, 622, 364; XVI. 610. — 30. Vestri autem capilli capitis, etc. I. 369; II. 549; III. 359; V. 445; VI. 297, 302, 492; VII. 380; VIII. 389; IX. 242, 434, 443, 547, 598; X. 171, 251-295; XII. 48, 281; XIII. 260; XIV. 351. — 31. Nolite ergo timere etc. X. 227, 251. — 32. Omnis ergo qui confitebitur, etc. V. 425; IX. 638; X. 201, 202; XI. 436; XIII. 270; XIV. 566. — 33. Qui autem negaverit me, etc. I. 430; VIII. 275; XI. 100, 436; XII. 223; XIII. 106; XIV. 566. — 34. Nolite arbitrari quia pacem, etc. II. 246; VII. 535; VIII. 193, 477, 667; IX. 80, 428, 516; X. 304; XI. 434, 527; XIII. 472; XIV. 528. — 35. Veni enim separare hominem, etc. VIII. 477; IX. 80. — 36. Et inimici hominis, etc. XI. 726; XIII. 431. — 37. Qui amat patrem aut matrem, etc. VIII. 16, 34; XI. 475; XIII. 508. — 38. Et qui non accipit crucem, etc. VIII. 20; XI. 635; XIV. 161. — 39. Qui invenit animam suam, etc. VII. 48, 567; VIII. 574; XIV. 318; XV. 639, 660. — 40. Qui recipit vos, etc. X. 690; XI. 48; XII. 263. — 41. Qui recipit prophetam, etc. II. 410; VI. 170; IX. 497, 498, 531; X. 189; XI. 197; XIII. 511; XIV. 161. — 42. Et quicumque potum dederit, etc. I. 515; IV. 76; V. 330, 339; VI. 164, 170; VIII. 540; IX. 499, 531; X. 26, 58, 189; XI. 197; XII. 263; XIV. 161.

XI.

2. Joannes autem cum audisset, etc. XIV. 156. — 6. Et beatus est qui, etc. VIII. 210; XIV. 156. — 7. Illis autem abeuntibus, etc. X. 341. — 8. Sed quid existis videre, etc. X. 341. — 9. Sed quid existis videre, etc. V. 448; X. 341, 390, 430. — 10. Hic est enim de quo, etc. IV. 572; VI. 154; VIII. 536; X. 430; XI. 403. — 11. Amen dico vobis, non surrexit, etc. II. 298, 526; VII. 427-454; VIII. 246, 553; X. 416, 425, 574; XI. 150, 403, 511-514; XII. 199, 340-390; XIV. 358; XV. 135, 375. — 12. A diebus autem Joannis, etc. IV. 635; V. 340, 444, 571; VI. 26; VII. 558; IX. 316; X. 287; XI. 333, 743; XIV. 280. — 13. Omnes enim prophetæ et lex, etc. II. 95; XII. 560; XIII. 386. — 14. Et si vultis recipere, etc. V. 450; X. 340. — 15. Qui habet aures audiendi, audiat. VI. 388; VII. 349; VIII. 329, 538; X. 134. — 16. Cui autem similem, etc. V. 66; XV. 257. — 17. Dicunt : Cæcinimus, etc. III. 81; VII. 527; X. 79. — 18. Venit enim Joannes neque manducans, etc. XII. 119; XIV. 257. — 19. Venit Filius hominis manducans, etc. II. 19; XII. 119; XIV. 257, 262. — 20. Tunc cœpit exprobrare, etc. V. 66; VIII. 241. — 21. Væ tibi Corozain, væ tibi, etc. X. 284; XII. 34; XVI. 359. — 22. Verumtamen dico vobis, etc. XIII. 451; XVI. 359. — 23. Et tu Capharnaum, numquid usque, etc. IX. 712. — 24. Verumtamen dico vobis, quia, etc. IX. 712; XIII. 451; XV. 71, 125, 171; XVI. 213. — 25. In illo tempore respondens Jesus, etc. I. 428, 430; II. 316; V. 473; VI. 105, 121, 304, 309; VII. 151; VIII. 154, 157, 513; IX. 249, 460, 551, 655; XI. 52, 208-237; XII. 139; XVI. 101, 229, 410, 607; XVII. 77. — 26. Ita Pater : quoniam sic fuit, etc. VI. 105, 125; XIV. 617. — 27. Omnia mihi tradita sunt, etc. III. 501; VI. 105, 125, 578, 580; VIII. 193; X. 554, 647; XI. 86, 267, 565; XII. 147, 355, 445; XIV. 581. — 28. Venite ad me omnes, etc. I. 551; II. 66, 258; IV. 41, 593; VI. 105-168, 311-394, 492; VII. 70, 403; VIII. 13, 115, 182, 592; IX. 140, 259, 397, 626, 635; X. 181, 437, 524-572; XI. 275-286; XII. 461, 470; XIV. 83, 273; XV. 600; XVII. 121, 231. — 29. Tollite jugum meum super vos, etc. I. 423, 428; II. 66, 160, 258, 340; V. 66, 396, 400, 417; VI. 105, 168, 229, 311, 492; VII. 404; VIII. 392; IX. 140, 269, 397; X. 212, 524, 572; XI. 275; XII. 135-147, 461; XIII. 81; XIV. 273; XVII. 121. — 30. Jugum enim meum suave est, etc. I. 440, 469; II. 2, 56, 258; III. 485, 569; VI. 423; VII. 70; VIII. 219, 670; IX. 87, 635; X. 55, 80; XI. 286, 629; XII. 59; XIV. 83; XVI. 286, 410; XVII. 220, 231.

XII.

1. In illo tempore, etc. IV. 456; XII. 260; XIV. 459. — 2. Pharisei autem, etc. IV. 46; XII. 260. — 3. At ille dixit eis, etc. V. 415; XII. 476; XIV. 35. — 4. Quomodo intravit in domum Dei, etc. VIII. 539; XIV. 33. — 7. Si autem sciretis, etc. V. 66; XI. 452; XIV. 255, 264, 296. — 8. Dominus enim est Filius, etc. II. 43. — 10. Et ecce homo manum habens aridam, etc. VI. 556; XIV. 411. — 43. Tunc ait homini: Extende manum, etc. XIV. 411. — 47. Ut adimpleretur quod dictum est, etc. VIII. 66. — 49. Non contendet, neque clamabit, etc. IX. 728. — 22. Tunc oblatus est ei, etc. V. 393. — 23. Et stupebant omnes turbæ, etc. *Ibid.* — 24. Pharisei autem audientes, etc. II. 242; VI. 39; XI. 488; XV. 343. — 25. Jesus autem sciens cogitationes, etc. IX. 41; XVII. 235. — 26. Et si satanas satanam eiecit, etc. XV. 438. — 27. Et si ego in Belzebul, etc. II. 506; IV. 605; V. 320; XIV. 29. — 28. Si autem ego in spiritu, etc. II. 69; IV. 417; VI. 39; VII. 24; VIII. 453; IX. 367. — 29. Aut quomodo potest quisquam, etc. I. 432; III. 41; V. 370; VI. 535; VIII. 343, 505, 648; IX. 86, 408-483; XI. 578; XIII. 458, 484; XV. 633; XVII. 94. — 30. Qui non est mecum, etc. III. 49; V. 66; VII. 48; VIII. 453, 215; XI. 415; XIII. 555; XIV. 496; XV. 149, 466, 282, 344, 343, 508. — 31. Ideo dico vobis: Omne peccatum, etc. V. 392; XI. 485; XV. 243. — 32. Et quicumque dixerit verbum, etc. II. 396; III. 87; V. 386; XII. 360; XIV. 656; XV. 243, 447; XVI. 245. — 33. Aut facite arborem bonam, etc. I. 333; VI. 330; XII. 6; XIV. 78; 114, 427, 459, 502; XVI. 20, 97, 436; XVII. 26. — 34. Progenies viperarum, etc. IV. 86; VI. 335; VIII. 438, 629. XIV. 414, 346. — 35. Bonus homo de bono thesauro, etc. VI. 335, 566; VII. 448; VIII. 629; X. 423; XI. 676; XII. 5, 365; XIV. 502; XV. 194, 205, 303, 308, 455; XVII. 26. — 36. Dico autem vobis quoniam, etc. I. 305. — 37. Ex verbis enim tuis justificaberis, etc. V. 390; VI. 441; IX. 473; X. 45; XI. 468. — 38. Tunc responderunt ei, etc. XV. 343. — 39. Qui respondens ait illis, etc. II. 484; IX. 60, 309; XIII. 403; XIV. 35; XV. 343. — 40. Sicut enim fuit Jonas, etc. II. 484; IV. 60; IX. 60, 405, 309, 323; XI. 322; XII. 409; XIV. 36. — 41. Viri Ninivitæ surgent in iudicio, etc. XI. 473; XIII. 452. — 42. Regina Austri surget, etc. X. 276; XI. 473; XIII. 452. — 43. Cum autem immundus, etc. IV. 291; V. 321; XI. 473. — 44. Tunc dicit: Revertar in domum, etc. II. 543; IV. 291; V. 321. — 45. Tunc vadit et assumit septem, etc. II. 543; IV. 291; V. 321, 574; XI. 473; XII. 104; XV. 206. — 46. Adhuc eo loquente, etc. X. 74, 393; XI. 474; XII. 125; XIV. 331. — 47. Dixit autem ei quidam, etc. XI. 450, 475. — 48. At ipse respondens, etc. III. 96, 556; VIII. 471, 477; X. 75; XI. 475; XIV. 173, 332. — 49. Et extendens manum, etc. III. 96; X. 75; XI. 477. — 50. Quicumque enim fecerit, etc. III. 96; VI. 52; VII. 466; X. 393; XI. 474, 477; XII. 125; XIV. 332.

XIII.

1. In illo die exiens Jesus, etc. VII. 225. — 2. Et congregatæ sunt ad eum turbæ, etc. VI. 333. — 3. Et locutus est eis multa, etc. IX. 357; X. 78, 330. — 4. Et dum seminat, quædam ceciderunt, etc. X. 78. — 5. Alia autem ceciderunt in petrosa, etc. VIII. 167, 564. — 8. Alia autem ceciderunt in terram, etc. XII. 145, 164; XIII. 329, 512. — 9. Qui habet aures, etc. III. 45; V. 542; VI. 76; VIII. 226. — 10. Et accedentes discipuli dixerunt ei, etc. XV. 220. — 11. Qui respondens, ait illis, etc. XI. 447; XVI. 346, 367, 368, 563. — 12. Qui enim habet, etc. IV. 4; VII. 414; IX. 638; X. 260. — 13. Ideo in parabolis loquor, etc. XV. 22; XVI. 368. — 17. Amen quippe dico vobis, etc. VII. 202, 429; IX. 697; XIV. 358; XV. 229. — 18. Vos ergo audite parabolam, etc. VIII. 457. — 20. Qui autem super petrosa, etc. V. 509; VIII. 468. — 21. Non habet autem in se radicem, etc. V. 509. — 22. Qui autem seminatus est in spinis, etc. XVII. 121. — 23. Qui vero in

terram bonam, etc. VIII. 490, 455; IX. 557; X. 78, 473, 330; XV. 49, 418, 488. — 24. Aliam parabolam proposuit, etc. III. 145-199, 205, 263; III. 517; VI. 205, 333, 395; X. 300; XI. 4; XV. 22, 221-230, 338. — 25. Cum autem dormirent homines, etc. V. 570; VIII. 542; IX. 54; X. 176; XIV. 219, 265; XV. 417. — 26. Cum autem crevissent herba, etc. VI. 27; VIII. 249; IX. 449; X. 6, 82, 476; XIII. 673; XIV. 219; XV. 45. — 27. Accedentes autem servi patris, etc. X. 84, 476; XI. 511; XIV. 426; XV. 44. — 28. Et ait illis: Inimicus, etc. IV. 290; VIII. 441, 693; X. 176; XIV. 426; XV. 417. — 29. Et ait: Non, etc. IV. 611; V. 554; VI. 27; X. 707; XI. 612; XIII. 565; XIV. 349; XV. 47, 56, 147-160. — 30. Simile utraque crescere, etc. II. 99, 208, 209, 55; IV. 515, 611; V. 554; VI. 24, 27; VIII. 306, 443, 458; IX. 54, 428, 451, 443, 455; X. 99, 172, 281, 442, 707; XI. 611, 612; XII. 297; XIII. 565, 601, 673; XIV. 220, 349, 360; XV. 49-63, 221-249, 338-356, 433. — 31. Aliam parabolam proposuit eis dicens, etc. VI. 176; VIII. 420; IX. 401; XIV. 204. — 32. Quod minimum quidem est, etc. VI. 176; VIII. 420; XIV. 204. — 33. Aliam parabolam locutus est eis, etc. IX. 401, 486; XI. 386. — 36. Tunc, dimissis turbis, etc. V. 333; VI. 395; XI. 611; XV. 19, 22, 221, 232. — 37. Qui respondens ait illis, etc. VI. 205; IX. 356; XI. 611; XIII. 452; XV. 42. — 38. Ager autem est mundus, etc. II. 99; IV. 407; VI. 211; X. 300, 713; XI. 4, 426; XIII. 601, 674; XV. 249, 338-356, 433. — 39. Inimicus autem qui seminavit, etc. I. 508; II. 99; V. 568; VI. 211; IX. 607; X. 83; XIV. 266; XV. 249, 338-356. — 40. Sicut ergo colliguntur, etc. XV. 280. — 41. Et colligent de regno ejus, etc. I. 350; VIII. 459; XIII. 484. — 42. Et mittent eos in caminum, etc. XI. 611; XIII. 484. — 43. Tunc justi fulgebunt sicut sol, etc. II. 401, 562, 566; III. 547; IV. 515; VIII. 679; IX. 40, 339, 607, 695; X. 81, 713; XI. 4; XIII. 452, 533; XV. 14-42, 221, 232. — 44. Simile est regnum cælorum, etc. V. 542; VI. 228; XII. 316; XIV. 413. — 45. Iterum simile est regnum cælorum, etc. VII. 209; IX. 339. — 46. Inventa autem una pretiosa, etc. I. 430; XI. 498; XII. 316. — 47. Iterum simile est regnum, etc. II. 199, 203, 205, 412; VI. 54; VII. 309, 313; VIII. 47, 100-175; IX. 51, 339; X. 473; XIII. 418, 565, 602; XV. 4-57, 280, 345, 350, 457. — 48. Quam cum impleta esset, etc. IV. 57; V. 448; VI. 54; VIII. 400; IX. 339; XI. 447; XIII. 565; XV. 57, 63, 280. — 49. Sic erit in consummatione, etc. XI. 447; XV. 345, 457. — 50. Et mittent eos in caminum ignis, etc. IX. 51; XIII. 602; XV. I. 42. — 52. Ait illis: Ideo omnis, etc. IV. 445; VI. 4, 335; XI. 613; XII. 451, 458; XIV. 155, 174, 230. — 53. Et factum est cum, etc. XVII. 236. — 57. Et scandalizabantur in eo, etc. X. 631; XI. 644; XIV. 249.

XIV.

3. Herodes enim tenuit, etc. V. 570; X. 199. — 4. Dicebat enim illi Joannes, etc. V. 570. — 8. At illa præmonita, etc. XV. 257. — 9. Et contristatus est rex, etc. XV. 257. — 11. Et allatum est caput ejus, etc. X. 499. — 15. Vespere autem facto, etc. XI. 51. — 16. Jesus autem dixit eis, etc. V. 455. — 17. Responderunt ei, etc. IV. 4; VI. 515; IX. 366; X. 386; XVII. 61. — 20. Et manducaverunt omnes, etc. IX. 260. — 21. Manducantium autem fuit, etc. I. 338; V. 455; IX. 366; X. 386; XI. 51. — 24. Navicula autem in medio, etc. VI. 337; IX. 385. — 25. Quarta autem vigilia noctis, etc. IV. 505; VI. 325, 355; VII. 299; IX. 60, 405, 218, 385; X. 471, 325, 478; XI. 51; XII. 54, 324. — 26. Et videntes eum super mare, etc. VIII. 277; X. 332; XII. 369. — 28. Respondens autem Petrus, etc. VIII. 428; IX. 402; XI. 540. — 29. At ipse ait: Veni. Et descendens, etc. IX. 60, 445; XI. 51, 540, 544; XII. 54. — 30. Videns vero ventum validum, etc. VIII. 587, 591; IX. 402; X. 57; XIV. 248. — 31. Et continuo Jesus extendens, etc. VIII. 428; IX. 445, 402; IX. 540; XII. 509; XIV. 241. — 32. Et cum ascendissent in naviculam, etc. IX. 402; XII. 324. — 35. Et cum cognovissent eum, etc. X. 31. — 36. Et rogabant eum ut, etc. XI. 41, 42.

XV.

1. Tunc accesserunt ad eum ab, etc. IX. 704. — 2. Quare discipuli tui, etc. VIII. 192; XII. 209; XVII. 173. — 3. Ipse autem respondens ait illis, etc. V. 396; XIV. 253. — 4. Honora patrem, etc. V. 2. — 5. Vos autem dicitis, etc. IX. 91. — 6. Et non honorificabit patrem, etc. XIV. 253. — 8. Populus hic labiis me honorat, etc. VIII. 491; IX. 409; XIV. 346. — 9. Sine causa autem colunt me, etc. XIV. 565. — 10. Et convocatis ad se turbis, etc. V. 66; XII. 552; XIV. 101, 258. — 11. Non quod intrat in os, etc. III. 515, 530; V. 376; VIII. 177; X. 54, 55; XII. 89; XIV. 99, 167, 243, 264, 401. — 13. At ille respondens ait, etc. IX. 535; XIV. 72, 77. — 14. Sinite illos: cæci sunt, etc. II. 244; IV. 618; VI. 193; VIII. 596, 599, 600; IX. 125, 527; XV. 160, 186. — 15. Respondens autem Petrus, etc. V. 66. — 16. At ille dixit: Adhuc, etc. XII. 211. — 18. Quæ autem procedunt de ore, etc. IX. 704. — 19. De corde enim exeunt cogitationes, etc. VI. 183; X. 55. — 20. Hæc sunt quæ, etc. X. 55; XII. 89, 211, 552; XIV. 101, 242, 258. — 21. Et egressus inde Jesus, etc. VI. 155; VII. 188; VIII. 485; IX. 221; X. 648. — 22. Et ecce mulier Chananaea, etc. V. 386; VI. 391; XI. 617; XII. 137. — 23. Qui non respondit ei verbum. Et accedentes, etc. XI. 633; XIV. 174. — 24. Ipse autem respondens ait, etc. V. 377, 410; VI. 398; VIII. 654; IX. 157, 241-293, 572, 591, 712; X. 558, 669; XIII. 481; XIV. 358. — 25. At illa venit, et adoravit eum, etc. XI. 633. — 26. Qui respondens ait: Non est bonum, etc. II. 243; IV. 574; V. 377, 525, 567; VI. 266; VII. 527; VIII. 293; XI. 617, 633. — 27. At illa dixit: Etiam Domine, etc. XI. 633. — 28. Tunc respondens Jesus, etc. V. 410; VIII. 654; IX. 95; XI. 618, 633; XII. 137, 509. — 29. Et cum transisset inde, etc. III. 47. — 30. Et accesserunt ad eum, etc. III. 47. — 31. Ita ut turbæ mirarentur, etc. IV. 4; VIII. 577. — 32. Jesus autem, convocatis discipulis, etc. XI. 51. — 33. Et dicunt ei discipuli: Unde ergo, etc. VIII. 577, 670. — 34. Et ait illis Jesus, etc. V. 455. — 38. Erant autem qui manducaverunt, etc. V. 455; VI. 421; XI. 51.

XVI.

4. Faciem ergo cæli, etc. IV. 159. — 6. Qui dixit illis: Intuemini, etc. VI. 411, 531. — 11. Quare non intelligitis, etc. IV. 54. — 13. Venit autem Jesus, etc. VI. 341; VII. 146, 255, 262, 373; IX. 332; X. 171, 519; XI. 537, 741. — 14. At illi dixerunt: Alii, etc. IX. 90; XI. 741. — 15. Dixit illis Jesus, etc. VII. 82; XI. 435, 557, 741. — 16. Respondens Simon Petrus, dixit, etc. I. 331; II. 350; V. 501-564; VI. 406; VII. 82, 290, 323, 331, 469, 473; VIII. 347, 531, 611; IX. 125, 323, 332, 648; X. 519, 527, 662; XI. 107-158, 333, 438, 537, 644, 692, 740; XIII. 174, 558; XIV. 347; XV. 297, 374, 552; XVI. 410. — 17. Respondens autem Jesus, etc. II. 350; V. 509-564; VI. 358, 406; VII. 42, 82, 323, 331, 462, 473; VIII. 347; IX. 116, 323; X. 375, 527; XI. 158, 438, 537, 692; XIII. 558, 663; XIV. 157, 158, 345; XV. 374. — 18. Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, etc. I. 331; II. 53; IV. 452; VII. 424, 469; VIII. 81, 267, 675; XI. 564, 741; XV. 6, 84, 184, 188, 276, 352. — 19. Et tibi dabo claves, etc. II. 495; III. 103; IV. 9; VI. 305, 595; VII. 469; VIII. 48; IX. 481; X. 668, 673; XI. 120, 240, 580; XII. 57; XV. 184, 188. — 21. Exinde cepit Jesus ostendere, etc. II. 350; XI. 152. — 22. Et assumens eum Petrus, etc. II. 350; VI. 341, 358; VII. 323, 331, 473, 566; VIII. 52, 339, 347; IX. 29, 116, 648; X. 63; XI. 152; XII. 57; XIV. 249, 345, 380. — 23. Qui conversus, dixit Petro, etc. V. 509; VI. 341, 358; VII. 323, 331, 473, 566; VIII. 339, 347, 611; IX. 29, 116, 125; X. 63, 171, 536, 662; XI. 107; XII. 37, 264; XIII. 663; XIV. 249, 345-380, 537; XV. 358. — 24. Tunc Jesus dixit discipulis, etc. II. 66; V. 66, 422; VII. 231, 565; X. 302; XI. 370; XIV. 107, 114; XVI. 270. — 25. Qui enim voluerit, etc. VII. 503; XIII. 270; XV. 268. — 26. Quid enim prodest homini, etc. III. 51; VI. 446; VII. 566; VIII. 263; IX.

52, 171, 253, 544; XIV. 107; XV. 268. — 27. Filius enim hominis venturus est, etc. I. 388; III. 31; VIII. 3, 132; X. 630; XVI. 250-294. — 28. Amen dico vobis, etc. V. 399; VI. 349.

XVII.

1. Et post dies sex, etc. IV. 60; VI. 351; X. 449; XIII. 483; XIV. 248. — 2. Et transfiguratus est ante eos, etc. II. 375; IV. 29, 60; VII. 316; VIII. 105, 553; X. 284; XII. 54; XIII. 483. — 3. Et ecce apparuerunt illis, etc. II. 414; IV. 29; V. 532; VII. 316; IX. 612; X. 449; XI. 156; XII. 291. — 5. Adhuc eo loquente, ecce nubes, etc. I. 476; II. 449; VI. 174; XII. 349, 378; XIV. 208-248, 368, 555, 572. — 9. Et descendentibus illis de monte, etc. II. 303. — 10. Et interrogaverunt eum, etc. X. 340. — 12. Dico autem vobis, etc. II. 303. — 13. Tunc intellexerunt discipuli, etc. X. 340. — 14. Et cum venisset ad turbam, etc. II. 485; XIII. 657, 669. — 16. Respondens autem Jesus, etc. X. 585; XV. 406. — 17. Et increpavit illum Jesus, etc. XV. 406. — 18. Tunc accesserunt discipuli ad Jesum, etc. VI. 352; XII. 384. — 19. Dixit illis Jesus: Propter incredulitatem, etc. VI. 352; VII. 295; VIII. 490; XIII. 676. — 20. Hoc autem genus non ejicitur, etc. VI. 352. — 21. Conversantibus autem eis, etc. IX. 727. — 23. Et cum venissent, etc. VII. 26; IX. 91; X. 158; XII. 173. — 24. Ait: Etiam. Et cum intrasset, etc. VII. 26; X. 158; XV. 343. — 25. Et ille dixit: Ab alienis, etc. X. 158. — 26. Ut autem non scandalizemus eos, etc. II. 120; X. 158; XII. 80, 173.

XVIII.

1. In illa hora accesserunt, etc. IV. 629; XII. 138. — 2. Et advocans Jesus parvulum, etc. VIII. 471. — 3. Et dixit: Amen dico vobis, etc. V. 66; VIII. 471; XII. 138. — 4. Quicumque ergo humiliaverit se, etc. X. 524. — 7. Væ mundo a scandalis, etc. II. 89, 101; III. 18; IV. 632; VI. 356; VIII. 28; IX. 106, 122; XII. 142; XIII. 433; XV. 350. — 8. Si autem manus tua, etc. VI. 27, 356. — 10. Videte ne contemnatis, etc. I. 506; II. 344, 347, 361; VI. 58; VIII. 467; XI. 66; XIII. 225, 245, 544; XIV. 485, 611; XVI. 44. — 11. Venit enim filius hominis, etc. XVI. 281. — 12. Quid vobis videtur, etc. VII. 109; VIII. 159, IX. 731. — 13. Et si contigerit ut, etc. XI. 575. — 14. Sic non est voluntas ante Patrem, etc. X. 524; XI. 576. — 15. Si autem peccaverit in te, etc. II. 90, 162; V. 67, 575; VI. 78, 361, 367; XIII. 311; XVI. 320. — 16. Si autem te non audierit, etc. III. 26, 589; VI. 78; VII. 470; XIV. 584. — 17. Quod si non audierit eos, etc. VI. 78; VII. 470; XV. 56, 171, 188; XVI. 320. — 18. Amen dico vobis: Quaecumque alligaveritis, etc. VI. 432, 436; VII. 470; VIII. 56; XI. 576, 577, 580; XIII. 459. — 19. Iterum dico vobis, quia si duo, etc. XI. 256. — 20. Ubi enim sunt duo vel, etc. XIII. 245. — 22. Dicit illi Jesus, etc. IV. 441; V. 329, 330; VI. 245; XIV. 87, 152; XVI. 550. — 23. Ideo assimilatum est regnum, etc. V. 346; VI. 23; XIII. 511; XV. 78. — 26. Procidens autem servus ille, etc. VII. 205. — 32. Tunc vocavit illum Dominus suus, etc. XI. 319, 516. — 35. Sic et Pater meus coelestis, etc. XI. 518; XIII. 311; XV. 78.

XIX.

2. Et secunda sunt cum turbæ, etc. XI. 428. — 3. Et accesserunt ad eum Pharisei, etc. IX. 526; X. 385; XIV. 84; XVI. 4. — 4. Qui respondens, ait eis, etc. IV. 264; VI. 412; VII. 396; XIII. 303; XIV. 284; XV. 721, 722; XVI. 51, 56, 618. — 5. Propter hoc dimittet homo, etc. VI. 412; VIII. 6, 259; XI. 408; XV. 491, 722. — 6. Itaque jam non sunt duo, etc. II. 302; VI. 181, 412; VII. 347; VIII. 6, 107, 259, 472, 603; IX. 191, 365; X. 160, 187, 307, 385; XI. 164, 343; XIII. 303; XV. 491, 630, 731; XVI. 4-56, 488, 538, 543, 618. — 8. Ait illis: Quoniam Moyses, etc. IV. 495; XII. 110; XIV. 284; XV. 703. — 9. Dico autem vobis quia quicumque, etc. I. 340; V. 553; IX.

26; XII. 467-474; XIV. 54; XV. 703. — 40. Dicunt ei discipuli ejus : Si ita, etc. IX. 527; X. 307; XII. 433, 492; XV. 577; XVI. 272. — 41. Qui dixit illis : Non omnes, etc. II. 523; X. 307; XII. 88, 153, 164; XV. 577, 707; XVI. 211-272, 368. — 42. Sunt enim eunuchi qui, etc. I. 373, 429; IV. 51; V. 417; IX. 527; XI. 333; XII. 414-492, 268; XIV. 85, 254, 390, 613; XV. 707; XVI. 211. — 44. Jesus vero ait eis : Simile parvulos, etc. VIII. 58, 497; IX. 619; XIII. 245; XV. 493. — 46. Et ecce unus accedens ait illi, etc. V. 523, 566; VI. 461, 604; VII. 516; VIII. 25; X. 446, 264, 572; XI. 43, 427. — 47. Qui dixit ei : Quid me interrogas, etc. V. 522-576; VI. 75, 403, 604; VII. 516; VIII. 25; IX. 494, 693; X. 123; XI. 427; XII. 363; XIV. 87. — 49. Honora patrem tuum, etc. XII. 298. — 20. Dicit illi adolescens : Omnia, etc. XV. 533. — 21. Ait illi Jesus : Si vis perfectus esse, etc. I. 438; II. 407, 414; VI. 284, 373, 580; VIII. 24, 163, 534, 566; IX. 257, 359, 412, 414, 535, 618; XI. 445, 500; XII. 445, 262; XIV. 87, 411, 457; XV. 273, 341, 533. — 22. Cum audisset autem adolescens, etc. VIII. 238, 470; IX. 359, 412; X. 572; XI. 43, 445, 661; XV. 273. — 23. Jesus autem dixit discipulis suis, etc. VIII. 535; XI. 661; XIV. 331. — 24. Et iterum dico vobis, etc. VIII. 566, 648; IX. 614; X. 414; XI. 661; XVII. 447, 481. — 25. Auditis autem his, discipuli, etc. VIII. 566. — 26. Aspiciens autem Jesus, etc. II. 265; VIII. 567; IX. 614; X. 414, 264; XI. 661; XVI. 83, 745; XVII. 37, 447. — 27. Tunc respondens Petrus dixit, etc. II. 2; IV. 617, 633; IX. 358, 535; XI. 437, 445, 584; XIII. 367. — 28. Jesus autem dixit illis, etc. II. 411; IV. 290; VI. 154; VII. 344; VIII. 44, 483, 534, 536; IX. 400, 492, 309-399, 468, 613-622; X. 25, 63, 233, 541; XI. 347; XIII. 367, 452; XIV. 29, 533; XV. 523; XVI. 35, 71, 414. — 29. Et omnis qui reliquerit domum, etc. II. 409; V. 333, 399; VII. 508, 559; X. 229; XI. 437, 333; XIII. 456; XIV. 83, 108, 456; XV. 268.

XX.

1. Simile est regnum cœlorum, etc. VI. 380, 512; VII. 317; XI. 416; XVI. 356, 398. — 2. Conventionem autem factam, etc. V. 329, 447; VII. 203. — 3. Et egressus circa horam tertiam, etc. VI. 313. — 8. Cum sero autem factum esset, etc. VIII. 366; XVII. 467. — 9. Cum venissent ergo qui, etc. VIII. 42, 89, 405; XI. 2; XII. 134; XV. 533; XVI. 26. — 10. Venientes autem et primi, etc. XV. 535. — 11. Et accipientes murmurabant, etc. V. 502. — 12. Dicentes : Hi novissimi una hora, etc. XVII. 467. — 13. At ille respondens uni, etc. XVI. 398. — 15. Aut non licet mihi, etc. VII. 83; XVI. 26, 356. — 16. Sic erunt novissimi, etc. V. 500, 506; IX. 225, 230, 721; XI. 250; XIV. 301; XV. 338; XVI. 31, 304, 342. — 17. Et ascendens Jesus Jerosolymam, etc. I. 345. — 18. Ecce ascendimus Jerosolymam, etc. VII. 263. — 19. Et tradent eum gentibus, etc. III. 538; VII. 263. — 20. Tunc accessit ad eum mater, etc. IX. 531; XI. 654. — 21. Qui dicit ei : Quid vis ? etc. IX. 367; X. 2, 62, 541; XI. 654; XII. 438. — 22. Respondens autem Jesus dixit, etc. VI. 578; VII. 51, 487, 564; VIII. 373, 401, 431; IX. 367, 491, 639; X. 41-63, 511; XI. 438; XII. 444; XIII. 333. — 23. Ait illis : Calicem quidem meum, etc. X. 63; XII. 361. — 25. Jesus autem vocavit eos ad se, etc. XI. 164. — 26. Non ita erit inter vos : Sed, etc. IX. 304, 530; X. 264; XV. 35. — 27. Et qui voluerit inter vos, etc. IX. 531. — 28. Sicut Filius hominis, etc. V. 68; X. 453, 678; XI. 576; XV. 55. — 29. Et egredientibus illis, etc. V. 323, 349; IX. 599; XI. 464. — 30. Et ecce duo cæci sedentes, etc. V. 45; VI. 560; VIII. 472; IX. 238; X. 655. — 31. Turba autem increpabat, etc. VIII. 604; IX. 599. — 34. Misertus autem eorum Jesus, etc. IX. 238, 599; X. 655.

XXI.

1. Et cum appropinquassent, etc. VI. 402; VII. 163; X. 676; XI. 723. — 2. Dicens eis : Ite in castellum, etc. XIV. 206. — 5. Dicite filiæ Sion, etc. XI. 253, 723. — 7. Et adduxerunt asinam et pullum, etc. VII. 410, 557; VIII.

292; XI. 406. — 8. Plena autem turba, etc. VII. 410, 557. — 9. Turba autem quæ, etc. VI. 398, 498, 501; VII. 491, 332, 410; VIII. 383; IX. 241, 643; XVII. 202. — 10. Et cum intrasset, etc. XIV. 206. — 11. Amen dico vobis, etc. III. 420. — 12. Et intravit Jesus in templum, etc. I. 557; X. 92, 93, 124. — 13. Et dicit eis : Scriptum est, etc. IX. 440; X. 92; XIV. 94, 497; XV. 41. — 16. Et dixerunt ei : Audis quid isti dicunt, etc. VI. 498; VIII. 456; X. 676; XI. 406. — 18. Mane autem revertens in civitate, etc. VI. 430; IX. 532; X. 77. — 19. Et videns fici arborem unam, etc. VI. 398; VIII. 286, 344, 568; IX. 614; X. 77, 168, 375; XI. 292; XIV. 85, 112. — 20. Et videntes discipuli mirati sunt, etc. VI. 398; IX. 614; XI. 725. — 21. Respondens autem Jesus, etc. V. 324; VI. 398; X. 306. — 22. Et omnia quæcumque, etc. XI. 725. — 23. Et cum venisset in templum, etc. VII. 453; IX. 262; X. 326, 352, 573; XI. 725. — 24. Respondens Jesus, dixit eis, etc. XI. 406; XIV. 500. — 25. Baptismus Joannis unde erat ? etc. II. 156; X. 348; XV. 230. — 27. Et respondentes Jesu dixerunt, etc. IX. 262; X. 326, 352; XI. 406. — 30. Accedens autem ad alterum, etc. IV. 438; IX. 93, 266. — 31. Quis ex duobus locit, etc. IV. 365; IX. 316; XI. 431; XII. 140; XIV. 202, 253, 355, 407, 473. — 32. Venit enim ad vos Joannes, etc. XIV. 253. — 33. Aliam parabolam audite, etc. VI. 381; XIV. 233, 516. — 34. Cum autem tempus fructuum appropinquasset, etc. IX. 252. — 37. Novissime autem misit, etc. XI. 282. — 38. Agricole autem videntes, etc. VIII. 262, 438, 444; IX. 444, 269, 639; XIII. 384. — 39. Et apprehensum eum ejecerunt, etc. IX. 252. — 40. Cum ergo venerit Dominus, etc. IX. 250. — 41. Ajunt illi : Malos male perdet, etc. XIV. 25. — 42. Dicit illis Jesus, etc. VI. 400; VIII. 422; IX. 642; XIV. 511. — 43. Ideo dico vobis, quia auferetur, etc. V. 340; VI. 25; VII. 232; VIII. 561; IX. 30, 44; XIV. 576; XV. 234, 242. — 44. Et qui ceciderit super lapidem, etc. II. 428; VI. 414, 500; IX. 610.

XXII.

1. Et respondens Jesus, etc. XIII. 610. — 2. Simile factum est regnum cœlorum, etc. V. 568; IX. 452; XIV. 36, 234. — 7. Rex autem cum audisset, etc. XIV. 233. — 8. Tunc ait servis suis, etc. VII. 305. — 9. Ite ergo ad exitus, etc. III. 19, 584; VIII. 652; XIII. 657; XIV. 233. — 10. Et egressi servi ejus, etc. VII. 305, 376; VIII. 536, 652; IX. 5, 663; XIII. 657; XIV. 345. — 11. Intravit autem rex ut videret, etc. VI. 421, 422; X. 364, 390; XIV. 318, 321, 491, 493; XV. 568. — 12. Et ait illi : Amice, quomodo, etc. VI. 422; 364. — 13. Tunc dixit rex ministris, etc. I. 353; II. 297; III. 582; V. 438; VI. 422; VIII. 631; IX. 41; X. 92, 179, 183, 364-394, 462, 629; XI. 395, 664; XII. 490; XIV. 96, 318, 321, 491, 493. — 14. Multi enim sunt vocati, etc. II. 371; V. 370; VI. 422; IX. 5, 9; XIX. 445, 417, 610; XIV. 234; XV. 568; XVI. 498. — 15. Tunc abeuntes pharisæi, etc. V. 391; IX. 409; X. 609, 653; XV. 369. — 16. Et mittunt ei discipulos suos, etc. XIII. 349, 40, 629; IX. 476. — 17. Dic ergo nobis quid tibi videtur, etc. VIII. 636; IX. 476; XI. 468. — 18. Cognita autem Jesus nequitia eorum, etc. VI. 408; VIII. 349, 401; XI. 668. — 19. Ostendite mihi numisma census, etc. XI. 406. — 21. Dicunt ei Cæsaris, etc. II. 259; V. 68, 375, 409; VIII. 133, 636; IX. 409, 491, 542, 640; X. 606, 609; XI. 273, 406, 468; XIV. 350; XV. 17, 369. — 23. In illo die accesserunt ad eum, etc. VIII. 109; IX. 56. — 27. Novissime autem omnium, etc. III. 555. — 28. In resurrectione ergo, etc. IV. 626; IX. 56. — 29. Respondens autem Jesus, etc. III. 416; VIII. 467; XI. 619; XII. 456; XIII. 532; XIV. 618; XVII. 422. — 30. In resurrectione enim, etc. III. 576; IV. 193, 209-258; V. 339, 547; VI. 543; VII. 214, 301, 551; VIII. 326, 467; IX. 56; IX. 434, 212; X. 257, 412; XI. 101, 619, 631; XII. 58, 156; XIII. 232, 532; XIV. 93, 113, 327, 611; XV. 87, 306; XVI. 308. — 31. De resurrectione autem, etc. VIII. 40; X. 625; XI. 619. — 32. Ego sum Deus Abraham, etc. V. 2; X. 232, 625, 665; XI. 384, 619; XIV. 518. — 34. Pharisæi autem audientes, etc. XI. 620. — 37. Ait illi Jesus : Diliges, etc.

I. 497; II. 287, 311, 397; III. 107, 496, 498, 510, 512; IV. 10-22, 120, 448, 450; V. 68, 313, 329, 402-480; VI. 44, 138, 458, 512, 599; VII. 187, 301-357, 400; VIII. 35, 141; IX. 345, 663, 670, 701-719; X. 16, 59, 186, 444, 450, 614; XI. 717; XII. 237, 421-487; XIII. 182, 187, 316, 438-479, 569; XIV. 197; XV. 232; XVII. 225, 229. — 38. Hoc est maximum, etc. III. 498; IV. 12, 120, 448, 450; VI. 44; VII. 400; IX. 345; X. 16, 59; XI. 487; XVII. 229. — 39. Secundum autem simile, etc. III. 508; IV. 22, 120, 305, 448, 450; V. 376; VII. 400, 550; VIII. 563; X. 16, 59; XII. 200; XIII. 16, 509. — 40. In his duobus mandatis, etc. I. 336, 494; II. 71, 366, 445, 466, 520, 555; III. 76, 107, 511; IV. 120, 448, 450; V. 571; VI. 39; VII. 400; VIII. 129, 300; IX. 87, 504, 512, 673-681, 701-719; X. 16-59, 165, 186; XI. 301, 414, 450, 614, 657, 717; XII. 43, 421-447; XIII. 43-87, 316, 438, 460, 560, 569; XIV. 197, 199; XV. 232, 267; XVI. 287; XVII. 225. — 41. Congregatis autem pharisæis, etc. VIII. 584. — 42. Dicens quid vobis videtur, etc. V. 370; VI. 239, 409, 413; VIII. 318; IX. 599; X. 655; XIII. 379; XIV. 212, 497, 500, 511. — 43. Ait illis quomodo ergo David, etc. V. 371. — 44. Dixit Dominus Domino meo, etc. VIII. 172; XIV. 212, 578. — 45. Si ergo David vocat eum Dominum, etc. V. 380; VIII. 584; IX. 590; X. 382; XIV. 497.

XXIII.

1. Tunc Jesus locutus est, etc. V. 68. — 2. Dicens super cathedram, etc. III. 19; IV. 85; V. 575; VI. 336, 560, 561; VII. 310; VIII. 392, 514; IX. 7; X. 352, 643; XIV. 102, 257; XV. 27, 119, 238. — 3. Omnia ergo quæcumque, etc. I. 329; II. 54, 104, 199; III. 110; IV. 85, 86; V. 575; VI. 55, 188, 193, 335, 437, 444, 533; VII. 132, 370, 533; VIII. 46, 392, 431, 514, 542; IX. 7, 468, 637, 647; X. 352, 404; XI. 210; XII. 266; XIII. 459, 649; XIV. 102, 257, 262, 340, 356; XV. 24-34, 119-194, 205-284, 307-395, 402, 453. — 4. Alligant enim onera gravia, etc. XII. 265. — 6. Amant autem primos recubitus, etc. 411. — 8. Vos autem nolite vocari, etc. II. 434; III. 204; VII. 120, 310, 371; XI. 187; XIV. 561. — 9. Et patrem nolite vocare vobis, etc. III. 96; V. 546; VI. 69; VIII. 171; IX. 227; X. 75; XI. 187, 477; XIII. 577; XIV. 172, 332; XVI. 267. — 10. Nec vocemini magistri, etc. I. 320; VI. 98; X. 101; XI. 23, 427; XIV. 542. — 11. Qui major est vestrum, etc. VII. 76. — 12. Qui autem se exaltaverit, etc. VII. 76. IX. 2, 64; XI. 633. — 13. Væ autem vobis, scribæ, etc. IV. 617; VIII. 402; IX. 116; XV. 246. — 14. Væ vobis, scribæ et pharisæi, etc. IX. 106. — 15. Væ vobis, scribæ, etc. I. 332; V. 426, 575; VII. 54; XII. 72; XIV. 102, 242-264; XV. 246; XVII. 172. — 23. Væ vobis, scribæ, etc. V. 68; VIII. 23, 658; IX. 154, 392, 714; XIV. 259; XV. 246. — 24. Duces cæci, excolantes culicem, etc. VIII. 658; XIV. 259, 268. — 25. Væ vobis, scribæ et pharisæi, etc. X. 189; XV. 271. — 26. Pharisæe cæce, etc. III. 555; VI. 183; VII. 396; X. 54; XII. 28, 89; XIII. 214; XVI. 401. — 27. Væ vobis, scribæ et pharisæi, etc. VIII. 285; IX. 325, 588; XV. 320; XVI. 172, 389. — 28. Sic et vos a foris quidem, etc. IX. 325; XIII. 602; XV. 246, 320. — 29. Væ vobis, scribæ, etc. XI. 411; XIV. 516, 522. — 31. Itaque testimonio estis, etc. IX. 592. — 32. Et vos implete mensuram, etc. XI. 411. — 33. Serpentes genimina viperarum, etc. XIV. 86; XV. 216. — 34. Ideo ecce ego mitto ad vos, etc. XV. 199. — 35. Ut veniat super vos, etc. IV. 579; IX. 3; XII. 340; XIV. 352; XV. 210. — 36. Amen dico vobis, etc. XIV. 517. — 37. Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis, etc. II. 242, 506; V. 560; VI. 455; VII. 348-357; VIII. 650; IX. 29, 118, 362, 475, 482, 592; X. 20, 434; XI. 315, 413; XII. 69; XVI. 436. — 38. Ecce relinquetur vobis, etc. IX. 118, 482; XVI. 436.

XXIV.

1. Et egressus Jesus, etc. IX. 417. — 2. Ipse autem respondens, etc. VIII. 422; IX. 417, 421. — 3. Sedente autem eo, etc. VI. 595; VII. 367; IX. 436; XI. 638, 654. — 5.

Multi enim venient, etc. VII. 417, 450. — 6. Audituri enim estis, etc. XV. 318. — 7. Consurget enim gens, etc. II. 573. — 8. Hac autem omnia, etc. XV. 348. — 9. Tunc tradent vos in tribulationem, etc. II. 577; XI. 58. — 12. Et quoniam abundavit iniquitas, etc. II. 89-100, 152, 314, 322; III. 18; IV. 619, 627; V. 69; VI. 55, 322, 395, 416; VII. 75; VIII. 43, 149, 265, 267, 399, 409-456, 569, 619-678; IX. 9, 122, 556, 690, 696; X. 106-180; XI. 207-284, 517, 699; XII. 142; XIII. 292, 433, 458, 676; XV. 339, 356. — 13. Qui autem perseveraverit, etc. II. 99-152; III. 18, 101; IV. 619-632; V. 456; VI. 395, 416; VII. 75, 305, 504, VIII. 43, 266, 314, 365, 421-453, 556, 569, 607-679; IX. 9, 436; X. 106-180, 517, 538; XIII. 500; XV. 122, 339. — 14. Et prædicabitur hoc Evangelium, etc. II. 48, 53, 148, 310, 560, 562; V. 484, 486; X. 130; XII. 57; XV. 347-356, 431. — 15. Cum ergo videritis, etc. II. 562-572; XIV. 208. — 16. Tunc qui in Judæa sunt, etc. II. 571. — 17. Et qui in tecto, etc. II. 571; IX. 475. — 18. Et qui in agro, etc. II. 571. — 19. Væ autem prægnantibus, etc. II. 571; VIII. 436; XI. 621, 622; XII. 470. — 21. Erit enim tunc tribulatio, etc. XIII. 348. — 22. Et nisi breviter fuissent, etc. II. 562; VIII. 436, 437. — 23. Tunc si quis vobis dixerit, etc. V. 316; VIII. 215-331; IX. 421-438; X. 281; XI. 168; XIV. 218; XV. 70, 213, 319-357, 433, 475. — 24. Surgent enim pseudochristi, etc. V. 316, 482; VI. 157; VIII. 177; IX. 421; X. 281; XI. 179; XIV. 214. — 25. Ecce prædixi vobis, etc. V. 316; VI. 157; XIV. 214; XV. 316. — 26. Si ergo dixerint vobis, etc. XIV. 218; XV. 357. — 28. Ubi cumque fuerit corpus, etc. IV. 640. — 29. Statim autem post tribulationem, etc. XIII. 475. — 31. Emittet angelos suos, etc. II. 152, 577; IV. 531; XI. 135, 307; XII. 146. — 32. Ab arbore autem fici discite, etc. VII. 562. — 33. Ita et vos cum videritis, etc. II. 562, 578; VII. 562. — 34. Amen dico vobis, etc. VII. 562; XI. 655. — 35. Cælum et terra transibunt, etc. I. 507; IV. 552; VI. 284, 261; VIII. 388, 516; X. 298, 313; XI. 13; XIII. 475; XIV. 585. — 36. De die autem illa, etc. I. 338; II. 562, 567; IV. 101; V. 449-452; VIII. 140, 172. — 37. Sicut autem in diebus, etc. IV. 155; X. 10, 268, 298. — 38. Sicut enim erant in diebus, etc. X. 10. — 39. Et non cognoverunt donec, etc. X. 10. — 40. Tunc duo erunt in agro, etc. VIII. 363, 458; IX. 458; X. 10-118, 298. — 41. Duæ molentes in mola, etc. VII. 562; VIII. 363; IX. 458; X. 10. — 42. Vigilate ergo, etc. III. 507; XII. 268. — 43. Illud autem scitote, etc. X. 10, 303; XI. 249. — 44. Ideo et vos estote, etc. V. 69. — 45. Quis, putas, est fidelis, etc. II. 561; VII. 450; VIII. 409; X. 303; XI. 644. — 46. Beatus ille servus, etc. II. 561. — 47. Amen dico vobis, quoniam, etc. XI. 644. — 48. Si autem dixerit malus servus, etc. II. 578. — 50. Veniet Dominus servi, etc. II. 561. — 51. Et dividet eum, etc. IV. 57.

XXV.

1. Tunc simile erit regnum, etc. I. 353; II. 376; V. 450; VI. 414, 597; X. 275; XIV. 493. — 2. Quinque autem ex eis, etc. II. 297, 322; XIV. 493. — 3. Sed quinque fatuæ, etc. IX. 125, 128. — 4. Prudentes vero acceperunt, etc. X. 192, 274; XII. 144. — 8. Fatuæ autem sapientibus, etc. XI. 507. — 9. Responderunt prudentes, etc. X. 276. — 10. Dum autem irent emere, etc. VIII. 534; IX. 128; XV. 568. — 11. Novissime vero veniunt, etc. X. 276; XIV. 318. — 12. At ille respondens ait, etc. III. 34; IV. 450, 601; V. 452, 492; VIII. 534; IX. 479; XIV. 239, 318, 498; XV. 568. — 13. Vigilate itaque, quia, etc. V. 69; X. 275. — 14. Sicut enim homo, etc. III. 583; V. 568; VIII. 535; IX. 456; XIV. 493. — 15. Et uni dedit quinque talenta, etc. XIV. 483. — 21. Ait illi Dominus ejus : Euge, etc. I. 378, 448; VI. 416, 568; VII. 422, 550; VIII. 139, 144, 409; IX. 589, 626; X. 183; XI. 39, 45, 409; XII. 48. — 22. Accessit autem et qui, etc. VIII. 144; IX. 359; X. 183. — 23. Ait illi Dominus ejus, etc. II. 315, 324; VI. 416, 568; IX. 359, 638; X. 183, 521. — 24. Accedens autem et qui, etc. VI. 419; XII. 212. — 25.

Et timens abii, etc. ix. 396. — 26. Respondens autem Dominus ejus, etc. v. 414; viii. 40, 409; ix. 201, 475, 637; xii. 73. — 27. Oportuit ergo le committere, etc. iv. 3; viii. 409; ix. 159, 201, 475. — 29. Omni enim habenti dabitur, etc. v. 438, 514; vii. 318, 638. — 30. Et multum servum, etc. iv. 584; viii. 139, 143, 409, 514; ix. 456, 589; x. 396; xii. 242; xiv. 489, 493. — 31. Cum autem venerit, etc. v. 69; vi. 27, 154, 206, 245, 559; vii. 309; viii. 44, 60, 536; ix. 445, 479; x. 487; xi. 4, 189, 191, 466, 567; xii. 363; xiii. 453; xiv. 426; xv. 57, 220, 568. — 32. Et congregabuntur ante eum, etc. iii. 18; v. 565; vi. 206; viii. 253, 432, 536, 537; ix. 155, 221, 265, 350; x. 48, 242; xii. 21, 363; xiii. 565, 578; xv. 125, 280. — 33. Et statuet oves, etc. iv. 132; v. 547, 565; vi. 15, 591; vii. 459; viii. 165, 432-466, 309, 533, 652; ix. 119, 151, 334, 350, 445, 479; x. 48, 242; xii. 21; xiii. 501-578; xiv. 347; xv. 63, 125, 280, 731. — 34. Tunc dicet rex his qui, etc. ii. 319, 578; iii. 122, 123; vi. 204-275, 339-381, 469, 520, 524; vii. 103-179, 300-355, 459, 583; viii. 25, 353-390, 484, 485, 515-571; ix. 15-80, 254, 265, 308, 360, 424, 436, 607-659; x. 16, 89; xi. 70, 201-254, 429, 490, 516, 630; xii. 26, 75, 312, 540; xiii. 458, 477, 503, 507, 567, 623; xiv. 157, 430, 517-632; xv. 553. — 35. Esurivi enim et dedistis, etc. ii. 410; iii. 80; vi. 172, 376, 418, 504; vii. 177, 260, 343; viii. 23, 25, 131, 303-363, 425, 440, 536, 540; ix. 203, 315, 363, 424; x. 170, 188, 230, 273; xi. 439, 623; xiii. 382; xiv. 157-162; xvii. 179, 232. — 36. Nudus, et cooperuistis me, etc. ii. 400; vi. 376; x. 230, 273; xv. 553. — 37. Tunc respondebunt ei justis, etc. vi. 376; xi. 499; xii. 366. — 38. Quando autem te vidimus hospitem, etc. vi. 376; vii. 266. — 39. Aut quando te vidimus infernum, etc. vi. 376. — 40. Et respondens rex dicet illis, etc. ii. 306, 411; iv. 121; vi. 50, 161, 376, 446, 548; vii. 128-274, 477; viii. 54, 415, 521, 537; ix. 79, 92, 122, 203, 358, 370; x. 188, 189, 487, 671, 678; xi. 394, 499, 517, 568; xii. 319, 562; xiii. 382; xiv. 162. — 41. Tunc dicet et his qui, etc. ii. 315, 319; iii. 374, 46, 123; iv. 61, 116, 627; v. 523, 565; vi. 204, 339, 604; vii. 103, 179, 262, 301, 459; viii. 18, 34, 259, 353-394, 432, 484, 525, 571, 639, 662; ix. 5-45, 254, 365, 308-377, 405-446, 618, 659; x. 89, 162, 205-295, 306, 429, 490, 514, 630; xi. 61, 186, 191, 466, 568, 621-671; xii. 26-75, 312, 366; xiii. 462-495, 501-507; xiv. 87, 106, 144, 303, 426-493, 533; xv. 57-125, 213, 420; xvii. 126. — 42. Esurivi enim, et non dedistis, etc. ii. 319; vi. 146; vii. 343, 355; viii. 363-396; ix. 66; x. 514; xi. 621-671; xiii. 502; xiv. 106, 493. — 43. Hospes eram, et non, etc. viii. 396. — 44. Tunc respondebunt ei et ipsi, etc. v. 523; viii. 396. — 45. Tunc respondebit illis, etc. vi. 50, 475; ix. 592; xi. 439; xii. 319; xiii. 510; xv. 143. — 46. Et ibunt hi in supplicium, etc. v. 523; vi. 378, 520, 524, 604; vii. 264, 390, 459; viii. 25; ix. 308, 469, 608; x. 242, 474, 491; xi. 115, 568; xii. 40, 75, 540; xiii. 232, 453, 464, 503-508; xiv. 533; xv. 567-591; xvii. 136-179.

XXVI.

2. Scitis quia post biduum, etc. ii. 21. — 3. Tunc congregati sunt principes, etc. ii. 21; ix. 667; xi. 296; xii. 282. — 4. Et consilium fecerunt, etc. ii. 21. — 7. Accessit ad eum mulier, etc. xii. 282; xiv. 233. — 8. Videntes autem discipuli, etc. viii. 208. — 10. Sciens autem Jesus, etc. viii. 208; 483; xii. 540; xiii. 11. — 13. Amen dico vobis, etc. viii. 208; xiii. 11. — 14. Tunc abiit unus, etc. ix. 35, 107. — 15. Et ait illis : Quid vultis mihi, etc. ix. 95, 61. — 17. Prima autem die azymorum, etc. ii. 21; xv. 230. — 20. Vespere autem facto, etc. ii. 58. — 21. Et edentibus illis dixit, etc. ii. 40, 58. — 22. Et contristati valde, etc. xi. 650, 652. — 24. Filius quidem hominis vadit, etc. xi. 650, 725; xvi. 212. — 25. Respondens autem Judas, etc. xi. 651, 725. — 26. Cœnantibus autem eis, etc. ii. 58, 461, 471; viii. 318-322; xiv. 93, 583, 621;

xv. 187. — 28. Hic est enim sanguis meus, etc. ii. 406; iv. 477; xi. 386, 650; xiv. 207, 275; xv. 499, 545, 733; xvi. 129, 150, 534; xvii. 9. — 29. Dico autem vobis : Non bibam, etc. xii. 297; xv. 187. — 30. Et hymno dicto, etc. iii. 79; xi. 725. — 31. Tunc dicit illis Jesus, etc. xi. 291; xiv. 446. — 33. Respondens autem Petrus, etc. vii. 251, 419, 470; x. 400, 561; xiii. 298; xv. 613. — 34. Ait illi Jesus, etc. vii. 419, 470; x. 400, 561, 719; xi. 120. — 35. Ait illi Petrus, etc. vii. 419-470; viii. 434, 468, 650; ix. 531; x. 561; xi. 725; xiv. 446. — 37. Et assumpto Petro et duobus filiis, etc. ix. 320, 401; xiv. 381. — 38. Tunc ait illis : Tristis est, etc. ii. 511; v. 485; vi. 127; vii. 155, 218, 342, 479; viii. 258, 442, 461, 605; ix. 42, 297, 320, 348, 401-466, 532, 594; x. 214, 680, 706; xi. 389; xii. 360; xiii. 293; xiv. 207, 548, 634. — 39. Et progressus pusillum, etc. ii. 273, 305; v. 326; vi. 127; vii. 51, 475, 490, 564; viii. 17, 28, 208, 251, 297; ix. 42, 400, 401, 466, 532; x. 210, 680; xii. 360; xiii. 333, 661; xiv. 539, 545, 548, 634; xvii. 135. — 41. Vigilate et orate ut non, etc. ii. 339, 461, 462; v. 69, 467; vi. 433; vii. 238; xi. 7; xii. 159; xiii. 658, 660; xxi. 66, 273, 355, 427, 609. — 42. Iterum secundo abiit, etc. iii. 65. — 46. Surgite, camus : Ecce appropinquavit, etc. x. 187. — 48. Qui autem tradidit eum, etc. iv. 434; xi. 377, 725. — 49. Et confestim accedens ad Jesum, etc. viii. 45. — 50. Dixitque illi Jesus, etc. x. 187; xi. 377. — 51. Et ecce unus ex his qui, etc. xii. 57; xiv. 348; xv. 255. — 52. Tunc ait illi Jesus, etc. ii. 142; vi. 20; xiv. 348, 351; xv. 4, 255. — 53. An putas, quia non possum, etc. ii. 414; xiv. 351; xvii. 181. — 56. Hoc autem totum factum est, etc. ix. 323. — 59. Principes autem sacerdotum, etc. v. 391; viii. 402; ix. 405. — 60. Et non invenerunt, etc. v. 391; viii. 377; xi. 400. — 61. Et dixerunt : Hic dixit, etc. ix. 61. — 63. Jesus autem tacebat, etc. xi. 429; xiii. 476; xiv. 578. — 64. Dicit illi Jesus : Tu dixisti, etc. ii. 570; ix. 79, 95, 333; xiv. 578. — 66. Quid vobis videtur, etc. xi. 131. — 67. Tunc expuerunt in faciem ejus, etc. v. 325. — 68. Dicentes : Prophetiza nobis, etc. vi. 567; viii. 247, 349. — 69. Petrus vero sedebat foris, etc. vi. 328, 554; vii. 251, 424; viii. 53, 650; ix. 40, 368, 384, 531; x. 719; xi. 54; xii. 224; xiv. 446; xv. 85; xvi. 285. — 70. At ille negavit, etc. vii. 112; viii. 401, 434; ix. 425, 539, 679; xii. 57; xiv. 330, 345. — 74. Tunc cepit detestari et jurare, etc. ix. 384, 539; x. 719; xi. 54, 100; xiv. 330, 345. — 75. Et recordatus est Petrus, etc. ii. 108; iii. 117; viii. 650; ix. 368, 679; x. 198; xi. 363, 638; xii. 58, 224; xiii. 292, 298; xiv. 358, 446; xv. 85; xvi. 285.

XXVII.

4. Dicens : Peccavi, tradens sanguinem, etc. x. 267; xv. 206. — 5. Et projectis argenteis in templo, etc. ix. 118, 267; xiv. 344, 446; xv. 206. — 6. Principes autem sacerdotum, etc. ix. 37. — 10. Et dederunt eos in agrum, etc. ix. 250. — 13. Tunc dicit illi Pilatus, etc. x. 133. — 14. Et non respondit ei ullum verbum, etc. xi. 129. — 19. Sedente autem illo, etc. v. 605. — 20. Principes autem sacerdotum, etc. x. 52; xi. 426. — 23. Dicunt omnes, etc. vi. 338; viii. 637, 647; ix. 419; xvi. 536. — 24. Videns autem Pilatus, etc. vii. 185; viii. 622; ix. 34; xi. 312; xv. 257, 258. — 25. Et respondens universus populus, etc. ii. 367; vii. 261; viii. 187, 647; ix. 36, 593; xi. 310. — 26. Tunc dimisit illis Barabbam, etc. viii. 377; ix. 365; xiv. 222; xv. 237. — 29. Et plectentes coronam de spinis, etc. vi. 31; viii. 187, 475. — 30. Et expuentes in eum, etc. v. 324; xv. 327. — 31. Et postquam illuserunt ei, etc. ix. 287. — 32. Exeuntes autem invenerunt, etc. vi. 202. — 33. Et venerunt in locum, etc. viii. 448-497, 503; ix. 107, 276, 320. — 34. Et dederunt ei vinum bibere, etc. ix. 116; x. 359; xiii. 383; xiv. 24, 357. — 35. Postquam autem crucifixerunt, etc. ii. 307; viii. 488, 507; xi. 134; xv. 348. — 37. Et imposuerunt super caput, etc.

VIII. 498, 666. — 38. Tunc crucifixi sunt, etc. VI. 132; VII. 256. — 39. Prætereuntes autem, etc. VI. 383; VIII. 128, 445-499, 532; IX. 135, 425; X. 133, 330. — 40. Et dicentes : Vah qui destruis, etc. VI. 409, 448, 500, 567; VII. 346, 419; VIII. 445, 592, 618, 671; IX. 39-94, 135, 185, 321, 382, 468, 508; X. 330, 591; XI. 727, 744. — 42. Alios salvos fecit, etc. VI. 409; VIII. 127, 247, 518, 618; IX. 94, 468; XI. 742. — 43. Confidit in Deo, etc. IX. 39, 321. — 44. Idipsum autem et latrones, etc. IV. 346. — 45. A sexta autem hora, etc. XI. 131, 322-328. — 46. Et circa horam nonam, etc. I. 352; VIII. 210, 346, 405-456, 532, 646; IX. 48, 136; XI. 323, 328; XII. 406. — 47. Quidam autem illic stantes, etc. XI. 323. — 48. Et continuo currens unus, etc. XI. 138, 323; XIV. 24. — 49. Cæteri vero dicebant, etc. II. 309. — 50. Jesus autem iterum, etc. IX. 321. — 51. Et ecce velum templi, etc. II. 305, 425; VI. 561; VIII. 214, 488; IX. 49, 149, 269; XI. 300, 324; XII. 160, 220, 332; XIV. 493; XV. 626; XVII. 161. — 52. Et monumenta aperta sunt, etc. IX. 324; XI. 156. — 53. Et exeuntes de monumentis, etc. XI. 156, 300, 324. — 54. Centurio autem, et qui cum eo erant, etc. X. 556. — 57. Cum autem sero factum esset, etc. VI. 178, 202. — 58. Ille accessit ad Pilatum, etc. VI. 202. — 59. Et accepto corpore, etc. VI. 202. — 60. Et posuit illud in monumento, etc. VI. 202; IX. 321. — 61. Erat autem ibi Maria, etc. XI. 291. — 63. Dicentes : Domine, recordati sumus, etc. IX. 39; XI. 291. — 66. Illi autem abeuntes, etc. VIII. 646; IX. 39.

XXVIII.

1. Vespere autem sabbati, etc. II. 20; VI. 178; VIII. 204, 252; XI. 140. — 3. Erat autem aspectus ejus sicut fulgur, etc. XIII. 13. — 6. Non est hic : surrexit enim, etc. XI. 295, 742. — 7. Et cito euntes dicite, etc. VII. 419. — 8. Et exierunt cito de monumento, etc. *Ibid.* — 9. Et ecce Jesus occurrit, etc. VII. 286, 290; VIII. 651; XI. 143, 741. — 10. Tunc ait illis Jesus, etc. VIII. 517; XI. 657. — 12. Et congregati cum senioribus, etc. VIII. 377, 662; IX. 39; X. 476. — 13. Dicentes : Dicite quia discipuli, etc. VIII. 377, 402, 608, 647; IX. 39, 62. — 17. Et videntes eum adoraverunt, etc. II. 237. — 18. Et accedens Jesus locutus est eis, etc. X. 497; XIV. 585, 627; XV. 157. — 19. Enntes ergo docete, etc. V. 448; VII. 223; IX. 220, 525; X. 305-388; XI. 641-688; XII. 569, 572; XIII. 283, 630; XIV. 157, 617, 639; XV. 76, 157-171, 220, 226, 320. — 20. Docentes eos servare omnia, etc. II. 578; IV. 216; VI. 462, 531, 581; VII. 274, 343, 347, 523; VIII. 235, 349, 499, 616; IX. 122, 146, 415-484, 596, 626; X. 188, 281, 297, 576, 594, 629-699, 715; XI. 60-98, 293, 641, 688; XIII. 458; XIV. 157, 585, 627, 656; XV. 226, 320.

EVANGELIUM SECUNDUM MARCUM.

I.

1. Initium Evangelii Jesu Christi, etc. XIV. 146, 150, 366. — 2. Sicut scriptum est in Isaia, etc. XIII. 327; XV. 230. — 4. Fuit Joannes in deserto baptizans, etc. XI. 534. — 7. Venit fortior me post me, etc. VII. 429; VIII. 246, 356, 553; IX. 471; XV. 230. — 8. Ego baptizavi vos aqua, etc. XII. 19. — 10. Et statim ascendens de aqua, etc. X. 345. — 11. Et vox facta est de cælis, etc. VI. 246; IX. 471; XII. 349; XIV. 649. — 12. Et statim Spiritus expulit, etc. XI. 594. — 15. Et dicens : Quoniam impletum est, etc. II. 561, 566. — 21. Et ingrediuntur Capharnaum, etc. XV. 74. — 24. Dicens : Quid nobis et tibi Jesu, etc. IV. 626; V. 521, 564; VI. 406; VII. 82, 149, 262, 531; X. 363, 368; XI. 234; XIII. 191, 558; XV. 297, 374. — 25. Et comminatus est ei Jesus, etc. V. 522, 564; VII. 42, 149, 262; XIII. 558. — 28. Et processit rumor ejus, etc. II. 112. — 32. Vespere autem facta cum occidisset sol, etc. XI. 52. — 34. Et curavit multos, etc. XI. 52. — 35. Et diluculo valde surgens, etc. VIII. 245, 551. — 38. Et ait illis : Eannus in

proximos vicis, etc. VIII. 245. — 44. Et dicit ei : Vide nemini dixeris, etc. II. 112.

II.

3. Et venerunt ad eum ferentes paralyticum, etc. VI. 190. — 4. Et cum non possent offerre eum, etc. VI. 190. — 11. Tibi dico : Surge, tolle grabatum, etc. VI. 513; VIII. 106, 441. — 16. Et Scribæ et Pharisei videntes, etc. VII. 110. — 17. Hoc audito, Jesus ait illis, etc. XV. 562; XVII. 94. — 18. Et erant discipuli Joannis, etc. VII. 454.

III.

6. Exeuntes autem Pharisei, etc. XI. 148. — 12. Tu es filius Dei, etc. VII. 82; VIII. 160. — 13. Et ascendens in montem, etc. VI. 246. — 16. Et imposuit Simoni, etc. IV. 640; XIV. 119. — 19. Et Judam Iscariotem, etc. XIV. 119. — 20. Et veniunt ad domum, etc. XVI. 743. — 23. Et convocatis eis, etc. XV. 202. — 27. Nemo potest vasa fortis ingressus, etc. XII. 518; XII. 455. — 28. Amen dico vobis quoniam omnia, etc. VI. 320. — 29. Qui autem blasphemerit in spiritum, etc. VI. 320. — 32. Et sedebat circa eum turba, etc. VI. 427; XIV. 387.

IV.

4. Et dum seminat, aliud cecidit, etc. X. 450. — 12. Ut videntes videant, et non videant, etc. V. 356; XI. 121. — 16. Et hi sunt similiter, qui super, etc. VIII. 468. — 18. Et alii sunt qui in spinis seminantur, etc. IV. 118. — 19. Et ærumnæ sæculi, et deceptio, etc. *Ibid.* — 20. Et hi sunt qui super terram bonam, etc. VIII. 468. — 38. Et erat ipse in puppi super, etc. VII. 328.

V.

41. Erat autem ibi circa montem, etc. IV. 636. — 43. Et concessit eis statim Jesus, etc. II. 485. — 22. Et venit quidam de archisynagogis, etc. VI. 176. — 25. Et mulier, quæ erat in profluvio, etc. IX. 9. — 31. Et dicebant ei discipuli sui : Vides, etc. *Ibid.* — 41. Et tenens manum puellæ, ait, etc. X. 467, 660. — 42. Et confestim surrexit puella, etc. *Ibid.*

VI.

3. Nonne hic est faber, filius Mariæ, etc. VI. 176. — 17. Ipse enim Herodes misit, etc. VII. 519, 521. — 34. Et exiens vidit turbam multam Jesus, etc. VII. 199; XV. 566. — 40. Et discubuerunt in partes, etc. XI. 641. — 56. Et quocumque introbat, in vicis, etc. XI. 52.

VII.

1. Et conveniunt ad eum Pharisei, etc. XIV. 507. — 5. Et interrogabant eum Pharisei, etc. X. 55. — 9. Et dicebat illis : Bene irritum, etc. XVII. 173. — 13. Rescindentes verbum Dei, etc. XIV. 507. — 14. Et advocas iterum turbam, etc. V. 69. — 23. Omnia hæc mala ab intus, etc. X. 55. — 29. Et ait illi : Propter hunc sermonem, etc. XVII. 92.

VIII.

1. In diebus illis iterum cum turba multa esset, etc. VI. 420. — 6. Et præcepit turbæ discumbere, etc. XI. 643; XIV. 621. — 34. Et convocata turba cum discipulis, etc. VI. 423. — 38. Qui enim me confusus fuerit, etc. VII. 223; VIII. 431; XI. 529; XIV. 108, 499.

IX.

1. Et post dies sex assumit Jesus, etc. IV. 60. — 2. Et vestimenta ejus facta sunt, etc. *Ibid.* — 16. Et respondens unus de turba, etc. XVI. 130. — 20. Et interrogavit patrem ejus, etc. XVII. 6. — 23. Et continuo exclamans pater pueri, etc. VI. 481; IX. 114, 661. — 26. Jesus autem tenens manum ejus, etc. XVI. 130. — 28. Et dixit illis : Hoc genus, etc. XI. 718. — 35. Et accipiens puerum statuit, etc. VI. 589. — 36. Quisquis unum ex hujusmodi, etc. *Ibid.* —

37. Respondit illi Joannes, dicens, etc. II. 519; XIII. 556; XV. 145, 184. — 38. Jesus autem ait: Nolite prohibere, etc. II. 519; XIII. 556; XV. 73. — 39. Qui enim non est adversum vos, etc. XV. 73. — 40. Quisquis enim potum dederit, etc. V. 70; X. 58. — 43. Ubi vermis eorum non moritur, etc. VIII. 112; X. 71; XI. 568. — 45. Ubi vermis eorum, etc. VIII. 112. — 49. Bonum est sal, quod si sal, etc. V. 70; VIII. 670; XVI. 69.

X.

1. Et inde exurgens venit in fines, etc. XII. 178. — 2. Et accedentes Pharisei interrogabant eum, etc. V. 70; XII. 178. — 8. Et erunt duo in carne una, etc. XV. 512. — 11. Et ait illis: Quicumque dimiserit uxorem, etc. XII. 171, 186. — 42. Et si uxor dimiserit virum suum, etc. *Ibid.* — 44. Quos cum videret Jesus, etc. II. 477; V. 70; VII. 109. — 45. Amen dico vobis: Quisquis, etc. IX. 619. — 17. Et cum egressus esset in viam, etc. IX. 642; XIV. 95, 644. — 18. Jesus autem dixit ei, etc. II. 386; VIII. 473; IX. 642; X. 123, 537; XIV. 95, 447, 563, 589, 644; XVII. 235. — 29. Respondens Jesus, ait: Amen dico, etc. XIV. 83. — 30. Qui non accipiat centies tantum, etc. IX. 248; XIII. 456; XIV. 83. — 33. Quia ecce ascendimus, etc. XI. 124. — 35. Et accedunt ad eum Jacobus et Joannes, etc. XV. 218. — 37. Et dixerunt: Da nobis, etc. VI. 424. — 38. Jesus autem ait eis, etc. *Ibid.*; XV. 218. — 42. Jesus autem vocans eos, etc. V. 70. — 46. Et veniunt Jericho, et proficiscente, etc. V. 349; XVII. 212. — 52. Jesus autem ait illi: Vade, etc. XVII. 212.

XI.

1. Et cum appropinquarent, etc. X. 676. — 3. Et si quis vobis dixerit, etc. VII. 447. — 11. Et introivit Jerosolymam, etc. X. 676. — 13. Cumque vidisset a longe, etc. VI. 346, 399, 430; X. 168. — 14. Et respondens dixit ei, etc. VI. 346. — 19. Et cum vespera facta esset, etc. V. 350. — 22. Et respondens Jesus ait illis, etc. V. 71. — 23. Amen dico vobis, quia quicumque, etc. VIII. 490; XVII. 181. — 28. Et dicunt ei: In qua potestate, etc. VIII. 636; X. 326. — 33. Et respondentes dicunt Jesu, etc. *Ibid.*

XII.

12. Et quærebant eum tenere, etc. X. 12, 14. — 17. Respondens autem Jesus dixit, etc. V. 71. — 26. De mortuis autem quod resurgant, etc. XI. 384. — 27. Non est Deus mortuorum, etc. XI. 384. — 28. Et accessit unus de Scribis, etc. V. 71; XVI. 287. — 30. Et diliges Dominum Deum, etc. XIV. 513. — 31. Secundum autem simile est illi, etc. III. 41; XVI. 287. — 36. Ipse enim David dicit, etc. I. 443. — 38. Et dicebat eis in doctrina sua, etc. VI. 441. — 39. Et in primis cathedris, etc. VII. 411. — 42. Cum venisset autem vidua, etc. V. 530; VI. 164; VIII. 537, 540; IX. 617; X. 264. — 43. Et convocans discipulos suos, etc. XI. 625. — 44. Omnes enim ex eo, quod, etc. XI. 625.

XIII.

8. Exurget enim gens contra gentem, etc. IV. 592; VI. 454. — 9. Videte autem vosmetipsos, etc. IX. 422; XI. 58. — 11. Et cum duxerint vos tradentes, etc. V. 71. — 13. Et eritis odio omnibus, etc. V. 71; XI. 58. — 14. Cum autem videritis abominationem, etc. II. 571. — 15. Et qui super tectum, ne descendat, etc. *Ibid.* — 16. Et qui in agro erit, non revertatur, etc. *Ibid.* — 17. Væ autem prægnantibus, etc. II. 570, 571; IX. 423. — 18. Orate vero ut hieme, etc. II. 570. — 19. Erunt enim dies illi tribulationes, etc. *Ibid.* — 20. Et nisi breviasset Dominus dies, etc. *Ibid.* — 21. Et tunc si quis vobis dixerit, etc. XV. 422. — 22. Exurgent enim pseudochristi, etc. IX. 423. — 23. Vos ergo videte: ecce prædixi, etc. *Ibid.* — 26. Et tunc videbunt filium, etc. IX. 95, 423. — 27. Et tunc mittet angelos suos, etc. II. 564; IX. 315, 423; X. 398. — 28. A tunc autem discite parabolam, etc. II. 575. — 32. De die

autem illo vel hora, etc. II. 473; VIII. 361; XI. 451. — 33. Videte, vigilate et orate, etc. II. 579; V. 71; IX. 423. — 35. Vigilate ergo, nescitis enim, etc. II. 564.

XIV.

20. Qui ait illis: Unus ex duodecim, etc. XI. 650. — 36. Et dixit: Abba pater, omnia, etc. XIV. 587. — 38. Vigilate et orate, ut non, etc. III. 47; XVII. 213. — 58. Quoniam nos audivimus eum dicentem, etc. VII. 537. — 61. Ille autem tacebat, et nihil, etc. XIV. 578. — 62. Jesus autem dixit illi: Ego sum, etc. *Ibid.*

XV.

5. Jesus autem amplius nihil, etc. XI. 129. — 17. Et induunt eum purpura, etc. VII. 524. — 24. Et crucifigentes eum, diviserunt, etc. XI. 134. — 25. Erat autem hora tertia, etc. IX. 34; X. 558; XI. 130, 131. — 27. Et cum eo crucifigunt duos, etc. XI. 132. — 28. Et impleta est scriptura, etc. VII. 524. — 33. Et facta hora sexta, etc. XI. 131. — 36. Currrens autem unus, etc. XI. 138. — 37. Jesus autem emissâ voce magna, etc. XII. 413. — 42. Et cum jam sero esset factum, etc. XII. 409. — 45. Et cum cognovisset a centurione, etc. *Ibid.*

XVI.

2. Et valde mane una sabbatorum, etc. II. 20; VIII. 625; X. 308. — 9. Surgens autem mane, etc. IX. 115, 367. — 12. Post hæc autem duobus ex his, etc. II. 164, 375; VII. 263, 272. — 13. Et illi euntes nuntiaverunt cæteris, etc. VII. 263. — 14. Novissime recumbentibus illis, etc. II. 237; VII. 251. — 15. Et dixit eis: Euntes in mundum, etc. XI. 188, 641; XV. 501. — 16. Qui crediderit et baptizatus fuerit, etc. II. 181, 479, 538, 553; III. 42; VI. 321; VII. 258, 261; XI. 641; XV. 501, 660; XVI. 225, 238, 649. — 17. Signa autem eos qui crediderint, etc. XV. 171. — 18. Serpentes tollent, etc. XV. 664. — 19. Et Dominus quidem Jesus, etc. IX. 92, 158; X. 157; XI. 657. — 20. Illi autem profecti prædicaverunt, etc. XI. 641.

EVANGELIUM SECUNDUM LUCAM.

Tome v^e, de la page 327 à la page 349.

I.

1. Quoniam quidem multi conati sunt, etc. V. 454; X. 370. — 3. Visum est et mihi, assecuto omnia, etc. XVI. 376. — 4. Ut cognoscas eorum verborum, etc. X. 370. — 5. Fuit in diebus Herodis, etc. V. 454; IX. 241; XV. 25. — 6. Erant autem justi ambo ante Deum, etc. II. 468; V. 502; VIII. 87; XV. 529, 614; XVII. 238. — 8. Factum est autem, cum sacerdotio, etc. X. 669; XI. 530. — 9. Secundum consuetudinem, etc. X. 669. — 11. Apparuit autem illi Angelus Domini, etc. VII. 174; XV. 171. — 13. Ait autem ad illum Angelus: Ne timeas, etc. XI. 357; XV. 171. — 14. Et erit gaudium tibi, et exultatio, etc. XI. 357. — 15. Erit enim magnus coram Domino, etc. XII. 422, 569; XVI. 747. — 17. Et ipse præcedet ante illum, etc. IV. 428, 511; X. 340; XII. 432. — 18. Et dixit Zacharias ad Angelum, etc. IV. 511; XI. 358, 530. — 19. Et respondens Angelus, etc. IV. 511; XI. 530. — 20. Et ecce eris tacens, et non poteris, etc. IV. 511; VII. 41; XI. 530. — 24. Post hos autem dies concepit Elisabeth, etc. V. 449. — 25. Quia sic fecit mihi Dominus, etc. XIV. 257. — 26. In mense autem sexto, etc. XI. 677; XII. 521; XV. 509. — 27. Ad Virginem desponsatam viro, etc. VIII. 617; IX. 604; XII. 411; XIV. 369. — 28. Et ingressus Angelus ad eam, etc. VII. 444; XI. 251, 277, 679-689; XII. 15. — 30. Et ait Angelus ei: Ne timeas, etc. XII. 15. — 31. Ecce concipies in utero, et paries, etc. VI. 238, 243; IX. 336; XIII. 348, 383, 686. — 32. Hic erit magnus et Filius Altissimi, etc. VI. 238; VIII. 172, 318; IX. 601; XII. 50. XIV. 534. — 33. Et regni ejus non erit, etc. IV. 585; V. 472; VII. 517, 725; IX. 7; XI. 252, 677, 713; XIII. 513;

xiv. 443, 534. — 34. Dixit autem Maria ad Angelum, etc. iv. 511; vii. 217-243, 428; viii. 504; xi. 79, 272, 679; xii. 125, 372; xiv. 552, 629. — 35. Et respondens Angelus dixit ei: Spiritus, etc. ii. 518; iv. 511; vii. 16, 217, 239, 428; ix. 89, 90; xi. 79, 263, 270, 679, 695; xii. 15, 328, 372; xiii. 348; xiv. 248, 552, 587, 629; xvi. 310. — 36. Et ecce Elisabeth cognata tua, etc. iv. 578; v. 454; x. 426. — 38. Dixit autem Maria: Ecce ancilla, etc. ix. 309; xi. 272, 679; xii. 422, 521; xv. 509. — 40. Et intravit in domum Zachariae, etc. xi. 314. — 41. Et factum est, ut audivit, etc. v. 456; x. 682; xi. 106; xvi. 747. — 42. Et exclamavit voce magna, etc. ii. 515. — 43. Et unde hoc mihi ut veniat, etc. xi. 358, 530. — 44. Ecce enim ut facta est vox, etc. ii. 515; xi. 358; xiv. 358; xvi. 747. — 45. Et beata, quae credidisti, etc. x. 682; xi. 106; xiii. 174. — 47. Et exultavit spiritus meus, etc. xi. 253. — 60. Et respondens mater ejus, etc. v. 456; vi. 243. — 67. Et Zacharias pater ejus repletus est, etc. x. 561, 682; xi. 106. — 76. Et tu puer, propheta Altissimi vocaberis, etc. xi. 674. — 79. Illuminare his qui in tenebris, etc. x. 561, 682; xi. 106, 697.

II.

1. Factum est autem in diebus illis, etc. x. 174. — 4. Ascendit autem et Joseph a Galilaea, etc. viii. 617; ix. 601. — 5. Ut profiteretur cum Maria, etc. ix. 601. — 6. Factum est autem cum essent ibi, etc. xi. 274. — 7. Et peperit filium suum, etc. ii. 448; iv. 637; vi. 243; viii. 395, 504; ix. 19, 149, 471, 608; xi. 274; xiv. 213, 387. — 8. Et pastores erant in regione, etc. vii. 181; viii. 473; ix. 608; xi. 258. — 10. Et dixit illis Angelus: Nolite timere, etc. xi. 685, 690. — 11. Quia natus est vobis hodie Salvator, etc. xi. 690; xv. 498, 544. — 12. Et hoc vobis signum, etc. xi. 258. — 13. Et subito facta est cum Angelo, etc. xi. 528. — 14. Gloria in altissimis Deo, etc. i. 504; ii. 258; iii. 523; v. 72, 362, 432, 470, 500, 530; vi. 444, 486; vii. 154-188, 540; viii. 586; ix. 380, 471, 617; x. 128, 179, 301; xi. 258-281, 423, 435, 666-679; xiii. 291; xvi. 270. — 21. Et postquam consummati sunt, etc. v. 410. — 24. Et ut darent hostiam secundum, etc. iv. 488. — 25. Et ecce homo erat in Jerusalem, etc. v. 456, 501; vii. 397, 429; ix. 241, 425, 471; x. 561, 682; xi. 106; xiii. 174. — 26. Et responsum acceperat a Spiritu sancto, etc. vii. 64, 163, 429; ix. 697. — 27. Et venit in spiritu in templum, etc. iv. 487. — 28. Et ipse accepit eum in ulnas suas, etc. ix. 438. — 29. Nunc dimittis servum tuum, etc. ii. 311; iv. 358; vii. 663; ix. 73; xiii. 366, 546; xiv. 485. — 30. Quia viderunt oculi mei, etc. ii. 311; iv. 438, 484, 561; vii. 163; viii. 479, 341, 432; ix. 73, 425, 565; xiii. 366, 546; xiv. 456. — 33. Et erat pater ejus et mater, etc. xv. 704. — 34. Et benedixit illis Simeon, etc. ii. 245; iv. 520; ix. 261, 333, 556. — 35. Et tuam ipsius animam pertransibit, etc. ii. 245, 375; ix. 556. — 36. Et erat Anna prophetissa, etc. ii. 274; ix. 241; xii. 111, 157. — 37. Et haec vidua usque ad annos, etc. ii. 274; xii. 111, 157. — 38. Et haec, ipsa hora superveniens, etc. x. 561, 682; xi. 106; xiii. 174. — 40. Puer autem crescebat, et confortabatur, etc. v. 480; xi. 18. — 41. Et ibant parentes ejus per omnes annos, etc. v. 704. — 42. Et cum factus esset annorum duodecim, etc. iv. 276; vi. 237; ix. 703. — 47. Stupebant autem omnes, etc. ix. 471, 703. — 48. Et videntes admirati sunt, etc. vi. 243; xv. 704. — 49. Et ait ad illos: Quid est quod me quaerebatis, etc. vi. 238. — 50. Et ipsi non intellexerunt verbum, etc. vi. 238. — 51. Et descendit cum eis et venit, etc. ii. 453; iii. 557; vi. 238; xi. 27; xiv. 556-599, 631; xv. 704. — 52. Et Jesus proficiebat sapientia, etc. iv. 276; xi. 34; xiv. 645.

III.

1. Anno autem quintodecimo imperii, etc. ix. 198. — 2. Sub principibus sacerdotum Anna, etc. ix. 380; xi. 422, 534. — 4. Sicut scriptum est in libro sermonum, etc. xi.

456, 532; xiii. 19. — 5. Omnis vallis implebitur et omnis mons, etc. xi. 532, 640. — 6. Et videbit omnis caro salutare, etc. iv. 272; v. 484; vii. 13, 389, 396; viii. 246, 618; ix. 438; xi. 456; xii. 92, 373; xv. 649. — 10. Et interrogabant eum turbæ, etc. v. 72. — 11. Respondens autem dicebat illis, etc. vii. 506; xi. 423. — 12. Venerunt autem et publicani, etc. v. 562; vii. 506; xiii. 37. — 13. At ille dixit ad eos: Nihil, etc. vii. 506. — 14. Interrogabant autem eum, et milites, etc. ii. 292, 526. — 15. Existimante autem populo, etc. viii. 553. — 16. Respondit Joannes, dicens omnibus, etc. iii. 120; vi. 442; vii. 450; xi. 530-537. — 17. Cujus ventilabrum in manu ejus, etc. iv. 61; vi. 469; viii. 156. — 21. Factum est autem cum baptizaretur, etc. vi. 369; x. 345; xii. 569; xiv. 358, 539, 545. — 22. Et descendit Spiritus sanctus, etc. ii. 448; vi. 325; x. 345; xi. 708; xiv. 358, 366. — 23. Et ipse Jesus erat incipiens quasi, etc. iv. 398, 545; v. 453; vi. 243, 244; x. 426, 569; xiv. 150, 366, 539, 545; xv. 704; xvi. 214. — 26. Qui fuit Mahath, qui fuit Mathathæ, etc. xi. 403. — 29. Qui fuit Jesu, qui fuit Eliezer, etc. ix. 472. — 31. Qui fuit Melea, qui fuit Menna, etc. i. 338. — 34. Qui fuit Jacob, qui fuit Isaac, etc. ix. 340. — 37. Qui fuit Mathusale, qui fuit, etc. xiv. 135. — 38. Qui fuit Henos, qui fuit Seth, etc. xiv. 150, 195.

IV.

1. Jesus autem plenus Spiritu sancto, etc. vii. 418; xii. 569; xiv. 556, 628-636. — 2. Diebus quadraginta et tentabatur, etc. iii. 571. — 9. Et duxit illum in Jerusalem, etc. ii. 485; xi. 744. — 12. Et respondens Jesus, ait illi: Dictum est, etc. iii. 571; viii. 160. — 13. Et consummata omni tentatione, diabolus recessit, etc. viii. 262. — 16. Et venit Nazareth, ubi erat, etc. xv. 508. — 18. Spiritus Domini super me, etc. xi. 18; xiv. 558, 568. — 21. Cœpit autem dicere ad illos, etc. xi. 18; xiv. 556; xv. 508. — 22. Et omnes testimonium illi dabant, etc. ix. 109. — 24. Ait autem: Amen dico vobis, etc. x. 439. — 29. Et surrexerunt et ejecerunt illum, etc. x. 401. — 34. Dicens: Sine, quid nobis, etc. vi. 256. — 36. Et factus est pavor in omnibus, etc. xi. 289. — 41. Exhibant autem dæmonia a multis, etc. ii. 543; xi. 472. — 43. Quibus ille ait: Quia et aliis, etc. xiv. 539, 545.

V.

1. Factum est autem, cum turbæ irruerent, etc. vii. 300-376. — 2. Et vidit duas naves stantes, etc. vi. 560. — 3. Ascendens autem in unam navim, etc. xi. 148. — 4. Ut cessavit autem loqui, dixit ad Simonem, etc. xiii. 580. — 6. Et cum hoc fecissent, concluderunt, etc. v. 487; viii. 266, 534, 535. — 7. Et annuerunt sociis, qui erant, etc. v. 487; vi. 15; viii. 262; xi. 148. — 10. Similiter autem Jacobum et Joannem, etc. xi. 361, 362; xiii. 481, 580. — 14. Et ipse præcepit illi ut nemini, etc. xi. 493; xiv. 166. — 17. Et factum est in una dierum, etc. vii. 312. — 18. Et ecce viri portantes in lecto, etc. viii. 384. — 19. Et non invenientes qua parte, etc. viii. 388. — 21. Et cœperunt cogitare scribæ, etc. xii. 551. — 22. Ut cognovit autem Jesus, etc. *Ibid.* — 30. Et murmurabant Pharisei, etc. ix. 93. — 31. Et respondens Jesus, dixit ad illos, etc. xi. 255. — 32. Non veni vocare justos, sed, etc. viii. 159; xv. 493, 501. — 34. Quibus ipse ait: Numquid, etc. xi. 449. — 36. Dicebat autem et similitudinem, etc. xiv. 171.

VI.

4. Quomodo intravit in domum Dei, etc. vi. 72; xiv. 589. — 5. Et dicebat illis: Quia Dominus est, etc. ii. 18; vi. 72. — 7. Observabant autem scribæ, etc. iv. 46. — 12. Factum est autem in illis diebus, etc. ii. 271; ix. 297. — 13. Et cum dies factus esset, vocavit, etc. xi. 3; xiv. 119. — 14. Simonem quem cognominavit Petrum, etc. x. 647; xiv. 195. — 15. Matthæum et Thomam, Jacobum Alphæi, etc. x. 467; xiv. 195. — 16. Et Judam Jacobi et Judam Iscariotem, etc. xiv. 119. — 19. Et omnis turba querebat

eum tangere, etc. xi. 79; xii. 569. — 20. Et ipse elevatis oculis in discipulos, etc. v. 72. — 21. Beati qui non cecidit, etc. vii. 140; x. 457. — 24. Verumtamen vobis divitibus, etc. xiv. 109. — 25. Vae vobis qui saturati estis, etc. x. 457, 492. — 27. Sed vobis dico, qui auditis: Diligite, etc. viii. 399, 586; xi. 44. — 29. Et te qui percussit in maxillam, etc. ii. 291. — 30. Omnia autem percussit te, etc. v. 450; viii. 84; ix. 497, 498, 531; x. 265; xii. 39. — 32. Et si diligitis eos, etc. ii. 485. — 35. Verumtamen diligite inimicos, etc. viii. 586; xv. 256. — 37. Nolite judicare et non judicamini, etc. 387, 401-434; vi. 470, 268-299, 368; vii. 493, 499, 204, 337; viii. 28, 303; ix. 696; x. 223-276; xi. 516, 517; xii. 190; xv. 162, 520; xvi. 12. — 38. Date et dabitur vobis: mensuram, etc. ii. 387, 401-434; vi. 470, 279, 299, 368; vii. 193, 499, 204, 337; viii. 303; ix. 696; x. 223; xi. 287, 517; xii. 494; xv. 520; xvi. 12. — 39. Dicebat autem illis et similitudinem, etc. v. 72. — 41. Quid autem vides festucam in oculo, etc. ix. 474. — 44. Unaquæque enim arbor, etc. vi. 336. — 45. Bonus homo de bono thesauro, etc. ii. 386; vii. 504; xvii. 25. — 46. Quid autem vocatis me, Domine, etc. v. 393, 481; vi. 532; xi. 39, 280. — 49. Qui autem audit et non facit, etc. ix. 474.

VII.

2. Centurionis autem eujusdam servus, etc. xiv. 408, 411. — 3. Et cum audisset de Jesu, etc. iv. 336. — 6. Jesus autem ibat cum illis, etc. viii. 502; xii. 437. — 7. Propter quod et meipsum non sum, etc. xii. 137. — 8. Nam et ego homo sum sub, etc. ix. 222. — 9. Quo audito Jesus miratus est, etc. ii. 421; viii. 502. — 10. Et reversi qui missi fuerant, etc. xiv. 408, 411. — 11. Et factum est, deinceps ibat, etc. vi. 429, 530. — 12. Cum autem appropinquaret, etc. iii. 338; iv. 616; ix. 437. — 14. Et accessit et tetigit loculum, etc. i. 406; x. 488, 660; xiv. 368. — 15. Et resedit qui erat mortuus, etc. ix. 437; x. 64, 89, 488, 660. — 31. Ait autem Dominus: Cui ergo, etc. v. 73. — 33. Venit enim Joannes Baptista, neque, etc. vi. 389; viii. 636; x. 489. — 36. Rogabat autem illum quidam de Phariseis, etc. vi. 432; ix. 467; x. 54, 190, 374; xii. 142. — 37. Et ecce mulier, quæ erat in civitate, etc. ix. 76; xii. 140; xvii. 183. — 38. Et stans retro secus pedes ejus, etc. ix. 76; xii. 140, 141; xvii. 183. — 39. Videns autem Phariseus, qui vocaverat, etc. ix. 467; x. 54. — 41. Duo debitores erant cuidam, etc. iv. 631. — 42. Non habentibus illis unde redderent, etc. iv. 633; ix. 613. — 43. Respondens Simon dixit: Æstimo quia, etc. iv. 633; v. 408. — 44. Et conversus ad mulierem, dixit Simoni, etc. ix. 467. — 47. Propter quod dico tibi: Remittuntur, etc. ii. 404; vi. 55; x. 5, 190, 374, 661; xii. 141, 142. — 48. Dixit autem ad illam: Remittuntur, etc. ix. 613. — 50. Dixit autem ad mulierem: Fides tua te, etc. viii. 636.

VIII.

1. Et factum est deinceps, etc. xii. 245. — 3. Et Joanna uxor Chusæ, etc. ix. 532; xii. 245. — 5. Exiit qui seminavit, etc. xi. 197. — 8. Et aliud cecidit in terram bonam, etc. vii. 46; viii. 114; x. 461; xi. 213; xvi. 369, 377. — 11. Est autem hæc parabola, etc. v. 73. — 15. Quod autem in bonam terram, etc. vi. 211; viii. 100; x. 81, 173; xi. 469; xv. 418, 488. — 18. Videte ergo quomodo audiatis, etc. xvii. 172. — 21. Qui respondens, dixit ad eos: Mater, etc. v. 545. — 23. Et navigantibus illis, obdormivit. viii. 223. — 24. Accedentes autem suscitaverunt, etc. viii. 223. — 25. Dixit autem illis: Ubi est fides, etc. ii. 516; viii. 490. — 28. Is, ut vidit Jesum, procidit, etc. xiv. 347; xv. 297. — 32. Erat autem ibi grex porcorum, etc. ii. 273; xi. 205. — 42. Quia unica filia erat ei, etc. vi. 470. — 43. Et mulier quædam erat in fluxu, etc. vi. 293; viii. 286; xiv. 411. — 44. Accessit retro, et tetigit, etc. vi. 349, 470; x. 526; xiv. 318. — 45. Et ait Jesus: Quis est qui me tetigit, etc. vii. 291; xi. 46, 47, 79,

350; xii. 244; xiv. 411. — 54. Ipse autem tenuit manum ejus, etc. x. 488.

IX.

1. Convocatis autem duodecim, etc. v. 73. — 23. Dicebat autem ad omnes: Si quis vult, etc. v. 73. — 24. Qui enim voluerit animam suam, etc. viii. 508. — 26. Nam qui nec erubescit, etc. viii. 445; ix. 409; x. 204. — 28. Factum est autem post hæc, etc. iv. 69; v. 321. — 30. Et ecce duo viri loquebantur, etc. xv. 73. — 35. Et vox facta est de nube, etc. xi. 76; xiv. 198, 241. — 46. Intravit autem cogitatio in eos, etc. v. 73. — 49. Respondens autem Joannes, dixit, etc. v. 483; xv. 119, 250. — 50. Et ait ad illum Jesus: Nolite, etc. xv. 119, 250. — 53. Et non receperunt eum, etc. xiv. 106; xvi. 376. — 56. Filius hominis non venit, etc. xiv. 106; xv. 555; xvi. 64. — 57. Factum est autem: ambulatibus, etc. vi. 292, 437. — 58. Dixit illi Jesus: Vulpes foveas, etc. viii. 418. — 59. Ait autem ad alterum: Sequere me, etc. v. 59; xiv. 89. — 60. Dixitque ei Jesus: Sine ut mortui, etc. iii. 577; xiv. 89. — 62. Ait ad illum Jesus: Nemo mittens, etc. iii. 577; vii. 224; ix. 67; xi. 145; xiv. 333.

X.

1. Post hæc autem designavit, etc. xii. 245. — 2. Et dicebat illis: Messis, etc. iv. 637; vi. 440; ix. 262. — 3. Ite: Ecce ego mitto vos, etc. v. 73. — 4. Nolite portare sacculum, etc. xii. 210. — 5. In quamcumque domum, etc. xvi. 318. — 6. Et si ibi fuerit filius, etc. ix. 523; xvi. 318. — 7. In eadem autem domo, etc. ix. 439, 530; x. 264; xii. 210, 245. — 8. Et in quamcumque civitatem, etc. ix. 530; x. 264. — 9. Et curate infirmos, etc. viii. 190. — 11. Etiam pulverem, qui adhæsit, etc. vi. 396. — 12. Dico vobis quia Sodomis, etc. xvi. 172. — 15. Et tu Capharnaum usque, etc. vi. 443. — 16. Qui vos audit, me audit, etc. ii. 306; vi. 444; xi. 48. — 17. Reversi sunt autem septuaginta, etc. vi. 579, 586; x. 96, 261, 424. — 18. Et ait illis: Videbam, etc. xiii. 634. — 20. Verumtamen in hoc nolite, etc. v. 74, 483; vi. 579, 586; x. 261, 424, 639; xi. 179, 463, 488; xv. 240. — 21. In ipsa hora exultavit, etc. v. 352; ix. 410, 611. — 24. Dico enim vobis, quod multi, etc. vii. 64. — 25. Et ecce quidam legisperitus, etc. vii. 100. — 27. Ille respondens dixit: Diliges, etc. iv. 4; v. 551; viii. 520; xi. 423; xii. 28. — 29. Ille autem volens justificare, etc. ix. 663; xi. 423. — 30. Suscipiens autem Jesus, etc. iv. 111, 242, 605; vi. 540; vii. 21, 352; viii. 2-37, 261, 285, 679; ix. 418, 340, 684; x. 22-59, 144, 314, 614, 623; xi. 423; xii. 136, 224 572. — 33. Samaritanus autem quidam, etc. x. 59; xii. 173. — 34. Et appropians alligavit, etc. vi. 496; ix. 118, 326; x. 22; xii. 572. — 35. Et altera die protulit duos, etc. v. 74; vi. 186; x. 450, 614; xii. 135-173, 245; xvii. 209. — 36. Quis horum trium videtur, etc. v. 74. — 37. At ille dixit: Qui fecit, etc. ii. 169; iv. 14; viii. 2-37, 520; ix. 663, 684; x. 59, 314, 622; xi. 423; xii. 224. — 38. Factum est autem dum irent, etc. vi. 446, 448; vii. 93, 128, 324, 326. — 39. Et huic erat soror nomine Maria, etc. iv. 188; x. 437; xii. 71. 411. — 40. Martha autem satagebat, etc. iv. 188; viii. 54; x. 437. — 41. Et respondens dixit illi Dominus, etc. iv. 188; v. 74; xi. 593; xvi. 47. — 42. Porro unum est necessarium, etc. iv. 488; vii. 128, 326; xii. 111, 358; xvi. 47.

XI.

2. Et ait illis: Cum oratis, etc. v. 74; x. 78. — 3. Panem nostrum, etc. ii. 523; vii. 97. — 5. Et ait ad illos: Quis, etc. ii. 269, 270; vi. 289, 451; ix. 496. — 6. Quoniam amicus meus, etc. ii. 269, 270. — 7. Et ille de intus respondens, etc. *Ibid.* — 8. Et si ille perseveraverit, etc. *Ibid.*; viii. 316; ix. 496. — 9. Et ego dico vobis, etc. xvii. 240. — 10. Omnis enim qui petit, etc. ix. 702, 718. — 13. Si ergo vos cum sitis mali, etc. ix. 681, 702,

718; XIV. 501. — 14. Et erat ejiciens dæmonium, etc. X. 57. — 15. Quidam autem ex eis dixerunt, etc. VI. 389; IX. 587. — 20. Porro si in digito Dei ejicio, etc. II. 69; IV. 98, 417; VI. 39; VII. 24; IX. 367; XII. 79, 360, 382; XIII. 361; XIV. 203, 232, 400; XVII. 161. — 21. Cum fortis armatus custodit, etc. IV. 614; XI. 583. — 23. Qui non est mecum, etc. VII. 415. — 26. Tunc vadit et assumit, etc. VII. 29; VIII. 58, 522. — 27. Factum est autem, cum hæc, etc. V. 74; X. 393; XII. 425. — 28. At ille dixit : Quinimo beati, etc. X. 393; XII. 425. — 27. Et cum loqueretur, rogavit illum, etc. IX. 617; XII. 38. — 38. Phariseus autem cepit, etc. IX. 617. — 39. Et ait Dominus ad illum, etc. VI. 456. — 41. Veruntamen quod superest, etc. II. 455; VII. 313; VIII. 485; X. 54; XI. 452; XII. 27, 28; XIV. 527; XV. 384; XVI. 63; XVII. 232. — 42. Sed vae vobis Phariseis, etc. XII. 28; XVI. 317, 710. — 47. Vae vobis, qui edificatis, etc. V. 74. — 49. Propterea et sapientia Dei dixit, etc. VI. 322. — 51. A sanguine Abel, usque, etc. II. 365. — 52. Vae vobis legisperitis, etc. XII. 569; XIV. 102, 516, 517.

XII.

1. Multis autem turbis, etc. V. 74. — 4. Dico autem vobis amicis meis, etc. *Ibid.*; VII. 57, 391; VIII. 34; X. 213, 625; XII. 281; XIII. 40; XIV. 141, 573; XVI. 289; XVII. 143. — 5. Ostendam autem vobis quem, etc. VII. 57; VIII. 31; IX. 33; X. 625; XI. 615; XVI. 289; XVII. 143. — 7. Sed et capilli capitis vestri, etc. IV. 177; VI. 331; VII. 576; XII. 281; XIII. 533. — 8. Dico autem vobis : Omnis, etc. V. 352; VI. 328; XI. 529. — 9. Qui autem negaverit me, etc. VI. 328; VII. 390. — 10. Et omnis qui dicit verbum, etc. VI. 320, 328. — 12. Spiritus enim sanctus docebit, etc. VIII. 79. — 13. Ait autem ei quidam de turba, etc. VI. 458; VII. 358; VIII. 79, 84, 198; XII. 337. — 14. At ille dixit illi : Homo, etc. IX. 708; XII. 337. — 15. Dixitque ad illos : Videte, etc. XI. 298. — 16. Dixit autem similitudinem ad, etc. IV. 523; VI. 136, 146, 379; VII. 123; VIII. 648. — 17. Et cogitabat intra se dicens, etc. XII. 532. — 19. Et dicam animæ meæ, etc. IV. 20; VIII. 648. — 20. Dixit autem illi Deus : Stulte, etc. IV. 20, 323; VII. 516; VIII. 522-581; IX. 477, 708; XII. 536; XIV. 90, 110, 580. — 27. Considerate lilia quomodo, etc. V. 445. — 32. Nolite timere pusillus grex, etc. I. 470. — 33. Vendite quæ possidetis, etc. VI. 391; VIII. 387, 517; X. 400. — 34. Ubi enim thesaurus vester est, etc. X. 400. — 35. Sint lumbi vestri præcincti, etc. II. 464, 563; VI. 186, 415-462; VII. 202; VIII. 98; XI. 640; XII. 96, 135. — 36. Et vos similes hominibus, etc. II. 563, 574; VI. 454; VII. 202; VIII. 98; XII. 96, 135. — 37. Beati servi illi, quos, etc. IV. 439; VI. 448; VII. 130; XI. 272; XVII. 200. — 39. Hoc autem scitote, etc. V. 75. — 43. Beatus ille servus, etc. VI. 153. — 45. Quod si dixerit servus ille, etc. II. 563, 578; VI. 153; IX. 100. — 46. Veniet dominus servi illius, etc. VI. 153. — 47. Ille autem servus, qui cognovit, etc. II. 213, 547; IV. 483; V. 309; VI. 332; VII. 476; IX. 245, 449; XII. 344; XVI. 270. — 48. Qui autem non cognovit, etc. II. 213, 547; IV. 483; V. 389; VI. 332; IX. 245, 449; XVI. 270; XVII. 99. — 49. Ignem veni mittere in terram, etc. II. 19, 216; III. 513; IV. 574; VIII. 225, 495, 666, 667; IX. 254, 516; XIII. 471; XIV. 96, 362. — 51. Putatis quia pacem veni dare, etc. VIII. 477. — 52. Erunt enim ex hoc quinque in domo, etc. XVI. 107. — 56. Hypocritæ, faciem cæli et terræ, etc. II. 561, 565; V. 76; VI. 465. — 58. Cum autem vadis cum adversario, etc. IV. 591; V. 445.

XIII.

1. Aderant autem quidam ipso, etc. IX. 81. — 5. Non dico vobis : Sed si penitentiam, etc. VIII. 190. — 6. Dicebat autem et hanc similitudinem, etc. VI. 467; VII. 321; XII. 408. — 8. At ille respondens, dixit illi : Domine, etc. VIII. 534; IX. 254. — 11. Et ecce mulier, quæ habebat, etc. II. 275; IV. 574; VIII. 397; XI. 282; XIV. 528; XVI.

250. — 12. Quam cum videret Jesus, vocavit eam, etc. IV. 574. — 13. Et imposuit illi manus, et confestim, etc. II. 448; IV. 574. — 15. Respondens autem ad illum Dominus, etc. XIV. 83. — 16. Hanc autem filiam Abraham, etc. IX. 417; XI. 282; XII. 408; XIV. 528. — 17. Et cum hæc diceret, etc. XII. 408. — 19. Simile est grano sinapis, etc. IX. 101. — 21. Simile est fermento, quod, etc. I. 342; IV. 54; VI. 469; IX. 101; X. 391. — 23. Ait autem illi quidam : Domine, etc. XV. 432. — 24. Contendite intrare per angustam, etc. V. 76; XIV. 408. — 26. Tunc incipietis dicere : Manducavimus, etc. VI. 157; XI. 405; XV. 339, 568. — 27. Et dicet vobis : Nescio vos, etc. III. 34; IX. 7; XV. 568. — 28. Ibi erit fletus et stridor dentium, etc. IX. 702; XII. 230; XVI. 434. — 29. Et venient ab Oriente, et Occidente, etc. VII. 189, 361, 373; XIV. 408; XVI. 434. — 30. Et ecce sunt novissimi qui erunt, etc. IX. 702; XII. 230; XV. 339. — 32. Et ait illis : Ite et dicite, etc. IX. 342, 572; X. 310; XVI. 255; XVII. 237. — 33. Veruntamen oportet me hodie, etc. XI. 644. — 34. Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis, etc. VIII. 80.

XIV.

1. Et factum est cum intraret Jesus, etc. IX. 401. — 4. At illi tacuerunt. Ipse vero apprehensum, etc. VI. 148. — 5. Et respondens ad illos dixit : Cujus, etc. X. 452; XIV. 83. — 6. Et non poterant ad hæc, etc. X. 174. — 7. Dicebat autem et ad invitatos, etc. V. 76. — 10. Sed cum vocatus fueris, vade, etc. VI. 163; IX. 284. — 11. Quia omnis qui se exaltat, etc. III. 549; IV. 591, 597, 625; VI. 254, 363, 563; VII. 128, 436; VIII. 63, 454; IX. 149, 202, 272, 683, 725; X. 132, 341, 532. — 12. Dicebat autem et ei, etc. IX. 492. — 13. Sed cum facis convivium, etc. IX. 532. — 14. Et beatus eris, quia non habent, etc. IX. 532. — 16. At ipse dixit ei : Homo quidam, etc. V. 470; VI. 471; XVI. 340. — 20. Et alius dixit : Uxorem duxi, etc. XVI. 340. — 21. Et reversus servus nuntiavit, etc. XIII. 657. — 23. Et ait dominus servo : Exi in, etc. II. 141, 458, 489; XIII. 657. — 26. Si quis veniat ad me et non odit, etc. I. 329, 434; II. 410; III. 94; V. 76; XVI. 667. — 28. Quis enim ex vobis volens, etc. II. 410; III. 94; XI. 427. — 30. Dicentes : Quia hic homo cepit, etc. II. 410; III. 94. — 31. Aut quis rex iturus committere, etc. IV. 624. — 33. Sic ergo omnis ex vobis, qui, etc. II. 410; III. 94; XI. 427.

XV.

1. Erant autem appropinquantes, etc. IX. 731. — 3. Et ait ad illos parabolam, etc. XV. 501. — 4. Quis ex vobis homo, etc. V. 460; VII. 104; VIII. 159; IX. 127, 132, 459; X. 375; XI. 224; XIII. 642; XIV. 579. — 5. Et cum invenerit eam, etc. I. 492; IX. 127, 232, 459; XI. 224. — 6. Et veniens domum convocat, etc. IX. 632; XIII. 642. — 7. Dico vobis, quod ita gaudium erit, etc. IV. 579. — 8. Aut quæ mulier habens, etc. I. 460; IX. 543; X. 166. — 10. Ita dico vobis, gaudium, etc. X. 375; XV. 501. — 11. Ait autem : Homo quidam, etc. V. 350; VII. 229, 566; X. 162; XI. 575; XII. 233; XIV. 233. — 12. Et dixit adolescentior ex illis, etc. I. 371, 375; II. 499; VI. 424; VII. 106; IX. 146, 656, 667, 707; X. 41, 105, 162. — 13. Et non post multos dies, etc. IV. 599; VIII. 200, 219; IX. 663; X. 41, 162. — 14. Et postquam omnia consummasset, etc. X. 162. — 15. Et abiit, et adhæsit uni, etc. VII. 121; X. 41, 162. — 16. Et cupiebat implere ventrem, etc. I. 382; IV. 46; IX. 146; X. 41, 162. — 17. In se autem reversus, etc. X. 41, 162; XI. 626. — 18. Surgam et ibo ad patrem meum, etc. VIII. 505; IX. 232, 663; X. 162; XI. 627; XIII. 242; XVI. 167. — 19. Jam non sum dignus vocari filius, etc. X. 162; XI. 581, 627. — 20. Et surgens, venit ad patrem suum, etc. X. 162; XI. 627. — 21. Dixitque ei filius : Pater, peccavi, etc. VIII. 197; IX. 656; X. 213. — 22. Dixit autem pater ad servos suos, etc. IV. 225; XV. 39. — 23. Et adducite vitulum saginatum, etc. IV. 241. — 24. Quia hic filius meus, etc. I.

131, 465; IX. 132, 232, 634, 667, 707; XI. 576, 581; XII. 24; XIII. 686. — 25. Erat autem filius ejus scilicet, XI. 629. — 29. At ille respondens dixit, etc. XI. 630. — 30. Sed postquam filius tuus, etc. XI. 630. — 31. At ipse dixit illi: Fili, tu, etc. XI. 107. — 32. Epulari autem et gaudere, etc. I. 350, 434; II. 494; IV. 223; VIII. 20, 315, 476, 505; IX. 18; X. 466; XII. 233; XIII. 630, 686; XIV. 233; XV. 231.

XVI.

1. Dicebat autem et ad discipulos, etc. VIII. 519. — 2. Et vocavit illum, et ait illi, etc. VIII. 519. — 3. Ait autem villicus intra se, etc. XII. 232. — 8. Et laudavit Dominus villicum, etc. IV. 282; VIII. 576. — 9. Et ego vobis dico: Facite, etc. II. 411; V. 76; VI. 56, 59, 170, 226, 228, 474; VIII. 363, 517, 576; IX. 66, 531, 621; X. 265; XI. 280; XIII. 514; XVI. 210. — 10. Qui fidelis est in minimo, etc. I. 412; IV. 75, 390; V. 448; X. 444; XIV. 386. — 11. Si ergo in iniquo, etc. VI. 228. — 12. Et si in alieno fideles, etc. I. 534; V. 445; VI. 228; X. 444. — 14. Audiebant autem omnia, etc. XIV. 556. — 16. Lex et prophetae, usque, etc. II. 95, 112; VII. 452; X. 637; XIV. 272. — 18. Omnis qui dimittit uxorem, etc. V. 76; XII. 171-192. — 19. Homo quidam erat dives, etc. II. 407, 413; III. 109; V. 330; VI. 67, 145, 169, 379, 445, 603; VIII. 40, 124, 411; VIII. 24, 332, 371, 518, 522, 614; IX. 156, 168, 298, 617; X. 26, 76, 247, 279; XI. 282, 322, 341; XIII. 10, 11; XV. 687, 688. — 20. Et erat quidam mendiculus, etc. VI. 445; VIII. 372; X. 196; XII. 312. — 21. Cupiens saturari de micis, etc. II. 104, 439; III. 109; IV. 596; X. 196; XI. 463, 465. — 22. Factum est autem ut moreretur, etc. IV. 320, 493; VI. 428; VIII. 437; IX. 127, 307; X. 196, 446, 473, 663; XI. 240, 456; XII. 282, 290, 342; XV. 655; XVII. 212. — 23. Elevans autem oculos suos, etc. IV. 320, 493; V. 467; VIII. 143, 367; IX. 590; X. 76, 446; XI. 463, 465. — 24. Et ipse clamans dixit: Pater, etc. IV. 244, 320; VIII. 275, 371, 420, 521, 526, 639, 644; IX. 298, 563; X. 114, 630, 663; XII. 322; XIII. 485, 494; XIV. 109; XV. 655. — 25. Et dixit illi Abraham: Fili, etc. VIII. 332; X. 473; XI. 494. — 26. Et in his omnibus, inter nos, etc. II. 424; III. 109; IV. 320; V. 588, 532; VIII. 548; IX. 307, 563; XII. 311; XVII. 212. — 27. Et ait: Rogo ergo te, pater, etc. X. 279, 694; XIV. 190. — 28. Habeo enim quinque fratres, etc. III. 109; VIII. 520, 535; IX. 590; X. 630, 694. — 29. Et ait illi Abraham: Habent, etc. VI. 534; XII. 290; XIV. 213, 358. — 30. At ille dixit: Non, pater Abraham, etc. VI. 534. — 31. Ait autem illi: Si Moysen, etc. VI. 534; IX. 468; X. 279; XI. 465; XIII. 10; XIV. 190, 213; XV. 358, 687, 688.

XVII.

1. Et ait ad discipulos suos, etc. V. 76. — 3. Attendite vobis: Si peccavit, etc. VI. 478. — 4. Et si septies in die peccaverit, etc. VI. 478; XI. 515. — 5. Et dixerunt Apostoli Domino, etc. VI. 352, 354, 481; IX. 661, 689; XI. 515. — 6. Dixit autem Dominus: Si habueritis, etc. XVII. 181. — 12. Et cum ingrederetur quoddam, etc. VII. 413. — 14. Quos ut vidit, dixit: Ite, etc. XV. 171. — 16. Et cecidit in faciem ante, etc. V. 387. — 20. Interrogatus autem a Pharisæis, etc. VI. 465; IX. 373. — 21. Neque dicent: Ecce hic, etc. III. 549; V. 571; IX. 295, 333. — 22. Et ait ad discipulos suos: Venient, etc. IV. 616; VIII. 134. — 26. Et sicut factum est in diebus Noe, etc. II. 428; X. 10; XIV. 490. — 27. Edebant et bibebant: uxores, etc. VIII. 98; X. 10; XIV. 490. — 28. Similiter sicut factum est in diebus Lot, etc. XIV. 346. — 29. Qua die autem exiit Lot a Sodomis, etc. IV. 61. — 30. Secundum hæc erit qua, etc. IV. 61. — 31. In illa hora, qui fuerit in tecto, etc. II. 573; IV. 61. — 32. Memores estote uxoris Lot, etc. IV. 61; VI. 426; VII. 93; IX. 207, 277; XIII. 353; XIV. 333. — 33. Quicumque quaesierit animam, etc. XIII. 353. — 34. Dico vobis: in illa nocte, etc. IX. 458; X. 414. — 35. Duæ erunt molentes, etc. IX. 458; X. 414.

XVIII.

1. Dicebat autem et parabolam ad illos, etc. II. 269, 274; VI. 289, 352, 451, 480; VIII. 366; IX. 68; X. 110; XIV. 44; XVI. 367. — 2. Dicens: Judex quidem erat, etc. VIII. 62; XIV. 105. — 3. Vidua autem quidam erat, etc. IX. 246. — 5. Tamen quia molesta est mihi, etc. IX. 246. — 8. Dico vobis, quia cito faciet, etc. II. 148-157; IV. 103; V. 354, 456; VI. 395; VIII. 149, 150, 287; X. 110, 145, 507; XIII. 676; XIV. 105, 262; XV. 340. — 9. Dixit autem et ad quosdam, etc. V. 76; VIII. 287; X. 190. — 10. Duo homines ascenderunt, etc. II. 242; VI. 147, 276, 553-560; VII. 440; VIII. 37; IX. 195, 397; XI. 632; XII. 138-144; XIV. 537; XV. 29, 49, 522; XVI. 61. — 11. Pharisæus stans, hæc apud te, etc. II. 13; VII. 99; VIII. 287, 433, 436, 545, 619; IX. 132, 297; X. 189; XI. 632; XVII. 158. — 12. Jejuno bis in sabbato, etc. VI. 50, 373; VIII. 654; IX. 297; X. 265; XI. 632; XVII. 158. — 13. Et publicanus a longe stans, etc. II. 542; V. 519; VI. 89; VII. 89; VIII. 287, 436, 545, 654; IX. 94, 95, 132-186, 294, 297, 356, 397, 563, 613; X. 82; XI. 580, 632; XII. 140. — 14. Dico vobis, descendit hic, etc. II. 542; VII. 113; VIII. 12, 287, 434, 649; IX. 94, 195, 294, 397, 613, 725; XI. 580; XII. 138-144; XIII. 638; XIV. 537; XV. 29-49, 340, 522; XVI. 61. — 16. Jesus autem convocans illos, etc. VI. 482. — 18. Et interrogavit eum quidam, etc. XII. 429. — 19. Dixit autem ei Jesus, quid, etc. VI. 72, 288; XII. 429; XIV. 644; XVII. 235. — 22. Quo audito, Jesus ait ei, etc. II. 3; VII. 202. — 25. Facilius est enim camelum, etc. VII. 299. — 27. Ait illis: Quæ impossibilia, etc. II. 4. — 28. Ait autem Petrus: Ecce nos, etc. XI. 427. — 29. Qui dixit eis: Amen dico vobis, etc. XIV. 83. — 30. Et non recipiat multo plura, etc. XIV. 83. — 34. Et ipsi nihil horum intellexerunt, etc. VIII. 199. — 38. Et clamavit, dicens: Jesu, fili David, etc. VIII. 34.

XIX.

1. Et ingressus perambulabat Jericho, etc. VII. 67, 108; XI. 340, 634. — 2. Et ecce vir nomine Zachæus, etc. VI. 67, 476; X. 2, 9, 264; XI. 634; XII. 140. — 3. Et quærebat videre Jesum, etc. XI. 634. — 4. Et præcurrens ascendit, etc. XI. 634, 635; XV. 721. — 5. Et cum venisset ad locum, etc. XI. 340, 635. — 6. Et festinans descendit, etc. II. 57; VI. 293; VIII. 54; IX. 532; X. 57; XI. 497; XV. 721. — 7. Et cum viderent omnes, etc. X. 57; XI. 635. — 8. Stans autem Zachæus, etc. II. 390; V. 77, 530; VI. 50, 164; VIII. 537, 540, 617; X. 26, 57; XI. 197, 340, 636. — 9. Ait Jesus ad eum: Quia, etc. II. 205; IX. 203; X. 264; XI. 636; XII. 140; XV. 501. — 10. Venit enim filius hominis, etc. II. 461, 499, 504-549; VI. 86, 398, 482; VII. 110; IX. 711; X. 566, 687, 696; XI. 48; XIII. 372; XV. 501, 735-743; XVI. 281, 404-451, 542, 567, 618, 698, 718; XVII. 94. — 12. Dixit ergo: Homo, etc. X. 420. — 15. Et factum est ut rediret, etc. III. 583. — 20. Et alter venit dicens, etc. VI. 564. — 21. Timui enim te, quia, etc. VII. 588; XI. 491. — 22. Dicit ei: De ore tuo, etc. VII. 131, 588; XV. 568. — 23. Et quare non dedisti, etc. VI. 135, 511; VII. 131, 506, 588; VIII. 305. — 24. Et astantibus dixit: Auferte, etc. XV. 568. — 26. Dico autem vobis, quia, etc. XVII. 172. — 27. Verumtamen inimicos meos, etc. IV. 587; XIV. 318, 321, 490; XV. 568. — 29. Et factum est, cum appropinquasset, etc. X. 676. — 39. Et quidam Pharisæorum de turbis, etc. VI. 498. — 40. Quibus ipse ait: Dico vobis, etc. VI. 498. — 41. Et ut appropinquavit, videns, etc. XII. 135. — 42. Quia si cognovisses et tu, etc. II. 561, 566. — 43. Et non inveniebant quid facerent, etc. X. 676.

XX.

2. Et aiunt dicentes ad illum, etc. VI. 526; X. 328; XI. 106. — 8. Et Jesus ait illis: Neque ego, etc. X. 326. — 13. Dixit autem dominus vineæ, etc. XI. 405. — 14. Quem cum vidissent coloni, etc. *Ibid.* — 15. Et ejectum illum extra vineam, etc. XI. 295. — 17. Ille autem aspiciens eos,

etc. vi. 409. — 18. Omnis qui ceciderit super illum, etc. vi. 409; viii. 494; ix. 180, 610, 679; x. 339; xi. 183. — 22. Licet nobis tributum dare, etc. vi. 64. — 23. Considerans autem dolum, etc. *Ibid.* — 24. Ostendite mihi denarium, etc. *Ibid.* — 25. Et ait illis : Reddite ergo quæ, etc. v. 77; vi. 64. — 27. Accesserunt autem quidam, etc. viii. 109; ix. 56. — 33. In resurrectione ergo, cujus, etc. vi. 592. — 34. Et ait illis Jesus : Filii hujus, etc. iv. 99; vi. 592; xiii. 303, 323; xv. 494, 707; xvi. 34, 242. — 35. Illi vero, qui digni habebuntur, etc. iv. 99; vii. 18; viii. 467; ix. 272; x. 233; xi. 687; xiii. 321; xvii. 122. — 36. Neque enim ultra mori, etc. iii. 67, 347, 361, 373; iv. 99; vi. 184; vii. 18, 391; viii. 6, 467; ix. 22, 56, 272; x. 233, 647; xi. 112; xii. 12-87; xiv. 535; xvii. 122. — 37. Quia vero resurgant mortui, etc. x. 665; xiv. 253, 517. — 38. Deus autem non est mortuorum, etc. ix. 226; xi. 368; xiv. 253, 517. — 45. Audiente autem omni populo, etc. v. 77.

XXI.

1. Respiciens autem vidit eos, etc. v. 77; x. 57. — 2. Vidit autem et quamdam viduam, etc. vii. 337; x. 450. — 4. Nam omnes hi ex abundantia, etc. x. 450. — 5. Et quibusdam dicentibus de templo, etc. vii. 534. — 9. Cum autem audieritis prælia, etc. vii. 476. — 12. Sed ante hæc omnia injicient, etc. ii. 562; xi. 58. — 14. Ponite ergo in cordibus vestris, etc. v. 77; x. 57. — 17. Et eritis odio omnibus, etc. xi. 58, 407. — 18. Et capillus de capite, etc. iii. 115; vi. 127, 297; vii. 29, 220, 380, 572; ix. 53, 683; x. 206, 683; xii. 296, 407; xiii. 10, 278, 529, 530. — 19. In patientia vestra, etc. vii. 508, 572; ix. 683, 706; xii. 296; xiii. 660. — 20. Cum autem videritis, etc. ii. 570. — 21. Tunc qui in Judæa sunt, etc. ii. 571. — 22. Quia dies ultionis hi sunt, etc. *Ibid.* — 23. Væ autem prægnantibus, etc. *Ibid.* — 24. Et cadent in ore gladii, etc. *Ibid.* — 25. Et erunt signa in sole, etc. ii. 562. — 26. Arescentibus hominibus, etc. *Ibid.* — 27. Et tunc videbunt filium, etc. ii. 575. — 28. His autem fieri incipientibus, etc. *Ibid.* — 29. Et dixit illis similitudinem, etc. *Ibid.* — 30. Cum producent jam ex se, etc. *Ibid.* — 32. Amen dico vobis, quia, etc. xi. 351. — 33. Cælum et terra transibunt, etc. vi. 454; x. 170. — 34. Attendite autem vobis, etc. i. 465; v. 77; vii. 192; viii. 98; x. 170; xiv. 97.

XXII.

2. Et quærebant principes sacerdotum, etc. ix. 269. — 3. Intravit autem Satanas in Judam, etc. iv. 114; x. 710. — 4. Et abiit et locutus est cum, etc. x. 710. — 7. Venit autem dies azymorum, etc. vii. 380. — 15. Et ait illis : Desiderio, etc. viii. 205; xiii. 293. — 18. Dico enim vobis quod, etc. viii. 158. — 19. Et accepto pane gratias egit, etc. iv. 627; viii. 176; ix. 116; x. 710. — 20. Similiter et calicem, etc. ii. 19, 57; iv. 627. — 21. Verumtamen ecce manus, etc. vi. 321; viii. 176; x. 710. — 22. Et quidem Filius hominis, etc. ix. 587. — 24. Facta est autem et contentio, etc. v. 77; vi. 589. — 31. Ait autem Dominus : Simon, etc. v. 510-530; vi. 328, 480; vii. 202; viii. 232; ix. 469, 539, 683. — 32. Ego autem rogavi pro te, etc. ii. 461, 462; vi. 328, 480; vii. 202; ix. 128, 469, 539, 679-687; xv. 580; xvi. 273, 299, 303, 314, 561. — 33. Qui dixit ei : Domine, etc. iv. 584; vi. 406, 559; vii. 149, 421, 479; viii. 362; xi. 363. — 34. At ille dixit : Dico tibi, etc. vi. 559. — 35. Quando misi vos, etc. xiv. 352. — 36. At illi dixerunt : Nihil, etc. *Ibid.* — 37. Dico enim vobis, quoniam, etc. xi. 744. — 38. At illi dixerunt : Domine, etc. xiv. 352. — 42. Dicens : Pater, si vis, etc. xiv. 351. — 43. Apparuit autem illi Angelus, etc. ii. 271; iv. 325, 584; ix. 297. — 44. Et factus est sudor ejus, etc. ix. 297, 400; x. 187. — 46. Et ait illis : Quid dormitis, etc. v. 77; vi. 480. — 50. Et percussit unus ex illis, etc. xiv. 352. — 51. Respondens autem Jesus, etc. xi. 119; xiv. 351, 352. — 52. Dixit autem Jesus ad eos,

etc. xi. 124. — 53. Accenso autem igne in medio, etc. vi. 559; x. 719. — 56. Quem cum vidisset ancilla, etc. vii. 473. — 60. Et ait Petrus : Homo, nescio, etc. x. 709. — 61. Et conversus Dominus respexit Petrum, etc. viii. 419-470; x. 170; xi. 363; xii. 31; xvi. 298, 307, 741. — 62. Et egressus foras Petrus, etc. vii. 421-470; x. 170; xi. 363; xvi. 298, 741.

XXIII.

1. Et surgens omnis multitudo, etc. x. 585, 744. — 7. Et ut cognovit quod de Herodis, etc. xi. 129. — 9. Interrogabat autem eum, etc. *Ibid.* — 11. Sprevit autem illum, etc. v. 350. — 12. Et facti sunt amici Herodes, etc. xiv. 357. — 13. Pilatus autem, convocatis, etc. v. 467; xi. 727, 743. — 14. Dixit ad illos : Obtulistis, etc. ix. 36. — 21. At illi succlamabant, etc. ii. 308; vii. 418; viii. 497; xv. 327; xvi. 536. — 22. Ille autem tertio dixit, etc. ix. 36. — 28. Conversus autem ad illas Jesus, etc. viii. 445; ix. 115. — 31. Quia si in viridi ligno, etc. viii. 445; x. 132; xi. 421, 727. — 33. Et postquam venerunt in locum, etc. ii. 483; ix. 271; xi. 132. — 34. Jesus autem dicebat : Pater, etc. ii. 243, 292, 480; v. 541; vi. 24, 177, 224-299, 345-385, 407, 567, 598; vii. 107-198, 404, 418, 502-550; viii. 435, 478, 587, 592; ix. 110-124, 308, 394, 426-478, 586, 587; x. 48, 116, 356, 582, 594, 688; xi. 134-196, 212, 222; xii. 136; xiii. 404; xv. 286. — 35. Et stabat populus spectans, etc. x. 133. — 38. Erat autem et superscriptio, etc. iv. 346; viii. 629, 645. — 39. Unus autem de his, qui, etc. vii. 398, 560, 578; viii. 247, 545; ix. 107; x. 35. — 40. Respondens autem alter, etc. v. 501; vi. 95; ix. 316; x. 35, 214, 386; xiii. 631; xv. 85, 381. — 41. Et nos quidem juste, etc. ix. 107; x. 214. — 42. Et dicebat ad Jesum : Domine, etc. vi. 308; vii. 261, 421, 560; viii. 431; ix. 106; x. 214; xi. 107, 742; xiv. 499; xvi. 245. — 43. Et dixit illi Jesus : Amen dico, etc. i. 338, 358; ii. 425; iv. 110, 241, 493, 501; v. 456, 505; vi. 95, 308; vii. 421, 560; viii. 332, 342, 431; ix. 316; x. 279, 386, 558, 594, 640 à 673; xi. 114; xiii. 631; xiv. 222, 407, 489; xv. 85, 127, 497, 639 à 670. — 44. Erat autem fere hora sexta, etc. xi. 131. — 46. Et clamans voce magna, etc. vi. 109; vii. 543, 550; viii. 263; xiv. 539, 547.

XXIV.

1. Una autem sabbati, etc. ii. 20; vii. 255. — 5. Cum timerent autem, etc. ii. 245; xi. 293, 330. — 7. Dicens : Quia oportet, etc. xiv. 380. — 13. Et ecce duo ex illis, etc. vii. 261-265; viii. 52; ix. 106; x. 281, 386, 516; xi. 174. — 15. Et factum est, dum fabularentur, etc. ii. 164. — 16. Oculi autem illorum, etc. ii. 245, 375; vii. 272; ix. 41. — 18. Et respondens unus, etc. viii. 346; ix. 426. — 21. Nos autem sperabamus, etc. vii. 256, 257; viii. 316; ix. 106, 178, 426; x. 516; xi. 90, 741. — 24. Et abierunt quidam, etc. iv. 294. — 25. Et ipse dixit ad eos, etc. vi. 207. — 26. Nonne hæc oportuit, etc. ix. 627. — 27. Et incipiens à Moyse, etc. ii. 286; iv. 589; ix. 627; xiv. 515. — 28. Et appropinquerunt, etc. xi. 359; xii. 233. — 29. Et coegerunt illum, etc. xi. 583. — 30. Et factum est, dum recumberet, etc. ii. 475; vii. 271. — 31. Et aperti sunt oculi eorum, etc. ii. 375; iv. 324; vii. 271. — 32. Et dixerunt ad invicem, etc. vii. 262; xiv. 96. — 33. Et surgentes eadem hora, etc. xi. 715. — 34. Dicentes : Quod surrexit, etc. vi. 216. — 36. Dum autem hæc loquuntur, etc. ii. 237; vi. 482; vii. 367; xiv. 414; xv. 245. — 37. Conturbati verò, et conterriti, etc. vii. 267-296; viii. 532. — 38. Et dixit eis : Quid turbati estis, etc. vi. 473; vi. 51, 164, 290-296. — 39. Videte manus meas, etc. i. 327, 333; iii. 12; vi. 339, 473; vii. 290-296, 342-396; viii. 106, 499, 618, 651; ix. 126; x. 280, 490; xi. 143; xii. 33-100, 326, 407; xiv. 182, 184, 476, 518; xv. 247. — 40. Et cum hoc dixisset, etc. xiv. 182. — 41. Adhuc autem illis non, etc. x. 657, 715; xv. 327. — 43. Et cum manducasset coram eis, etc. i. 519; iv. 49. — 44.

Et dixit ad eos : Hæc sunt, etc. II. 99, 147 ; VI. 177, 350 ; VII. 448, 285, 338 ; IX. 79, 160 ; XII. 560 ; XIII. 222, 652, 662 ; XIV. 154, 189 ; XV. 212, 336, 347, 507. — 45. Tunc apernit illis sensum, etc. II. 147 ; III. 33 ; IV. 583 ; VI. 533, 690 ; XV. 245 ; XVI. 435. — 46. Et dixit eis : Quoniam sic, etc. II. 147, 148, 262 ; VI. 177, 202 ; VIII. 306, 531, 632 ; IX. 41, 126, 603, 690 ; XI. 184, 238, 443, 613 ; XIII. 418 ; XIV. 28, 358 ; XV. 208-251, 318, 353, 470, 501.

47. Et predicari in nomine ejus, etc. II. 99, 147-194, 262, 481 ; VI. 173, 198, 202 ; VIII. 306, 531, 632 ; IX. 452, 604 ; X. 281, 386 ; XI. 184, 228, 443, 613 ; XIII. 222, 418, 567-597, 608, 652 ; XIV. 28, 358 ; XV. 208-247, 254-273, 329-339, 470, 474, 501, 507. — 48. Vos autem testes, etc. XV. 330. — 49. Et ego mitto promissum Patris, etc. VII. 110, 356 ; XI. 79, 174 ; XII. 56 ; XIV. 414, 581. — 51. Et factum est, dum benediceret, etc. VII. 283 ; XV. 336. — 52. Et ipsi adorantes, regressi sunt, etc. VII. 283 ; XI. 330. — 53. Et erant semper in templo, etc. XV. 330.

EVANGELIUM SECUNDUM JOANNEM.

Tome x. de la page 315 à la page 718 ; tome xi. de la page 1 à la page 155.

I.

1. In principio erat Verbum, etc. I. 422 ; II. 285, 298, 452 ; III. 549 ; IV. 44, 89, 120-146, 208, 253, 613 ; V. 2, 356, 370, 457, 471, 534, 549 ; VI. 1-181, 350, 354, 409-496, 506-582 ; VII. 70, 147-173, 209-294, 320-394, 427-454, 576 ; VIII. 2-96, 130, 208, 209, 245, 318, 351, 472, 500-596, 646 ; IX. 49, 90, 149, 184 ; 261, 296, 308, 370, 463, 510-595, 605-678, 705 ; X. 23-96, 124, 211-298 ; XI. 255, 279, 306-392, 415, 511, 513, 669-692 ; XII. 14, 52, 327-383, 405-446, 506-553 ; XIII. 219 ; XIV. 149-172, 216, 340, 342, 430-481, 534-574, 605-645 ; XV. 41, 512 ; XVI. 370, 461, 665 ; XVII. 151, 209. — 2. Hoc erat in principio apud Deum. IV. 44, 253 ; VI. 112-154, 428 ; VII. 242-291, 430-442 ; VIII. 584 ; IX. 296-418 ; X. 3, 96, 163 ; XI. 387, 566, 669 ; XII. 350, 372 ; XIV. 645. — 3. Omnia per ipsum facta sunt, etc. II. 373, 511 ; III. 374, 393, 501, 549 ; IV. 89, 130-160, 207-253 ; V. 356-380, 471, 545 ; VI. 35, 69, 112-181, 247, 299, 428, 508-521 ; VII. 143, 209-291, 428, 430, 576 ; VIII. 196, 197, 440, 474, 617 ; IX. 14-49, 105-198, 296, 353-381, 459-479, 519, 603, 692, 731 ; X. 88, 96, 176, 211-298, 301 ; XI. 163, 176, 235, 279, 306-381, 400, 676, 689 ; XII. 16-52, 327-383, 405, 442, 553, 564 ; XIV. 60, 74, 172, 247, 380, 434, 444, 534-587, 605, 628 ; XVI. 665, 680. — 4. In ipso vita erat, etc. III. 501 ; IV. 160, 207 ; VI. 576 ; IX. 693 ; X. 528 ; XI. 391 ; XIV. 645. — 5. Et lux in tenebris lucet, etc. II. 511 ; VII. 172 ; X. 326, 576, 652 ; XI. 115, 292, 316 ; XII. 421-462, 571 ; XIII. 219 ; XIV. 322, 433, 524 ; XVI. 289. — 6. Fuit homo missus a Deo, etc. II. 298 ; VII. 536 ; VIII. 598 ; XI. 513 ; XIII. 197. — 7. Hic venit in testimonium, etc. XV. 502. — 8. Non erat ille lux, etc. VI. 10, 403-498, 554 ; VIII. 150 ; IX. 649 ; XI. 194, 204 ; XII. 24, 101-187, 240 ; XIII. 292, 293, 466, 477 ; XV. 27, 39, 274, 393, 523-576 ; XVI. 20-68, 116-167, 206, 353, 441 ; XVII. 235. — 9. Erat lux vera, etc. I. 394, 436, 443, 504 ; II. 299, 319 ; III. 570-581 ; IV. 90, 600, 612 ; V. 545 ; VI. 10, 338, 349, 403, 479, 554 ; VII. 144, 225 ; VIII. 226, 326, 356 ; IX. 91, 334, 389, 514, 649, 693, 705 ; XI. 424, 648, 674 ; XII. 317-368, 400-472, 502, 576, 697 ; XIV. 117, 279, 317, 478, 484, 561 ; XV. 39, 499, 525 ; XVI. 35-72, 518, 665 ; XVII. 151, 235. — 10. In mundo erat, etc. I. 393 ; IV. 8, 208 ; V. 456 ; VI. 357, 425-498 ; VII. 105, 172, 237, 316, 476 ; VIII. 142, 336, 586 ; IX. 213, 510, 526 ; X. 206, 217 ; XI. 306, 417, 607, 688 ; XII. 371, 389 ; XIV. 82, 95, 481, 484 ; XV. 525 ; XVI. 71, 224, 664-667. — 11. In propria venit, etc. V. 456, 504 ; VI. 446 ; VII. 172, 195, 233, 316 ; VIII. 502 ; XI. 665 ; XII. 371 ; XIV. 60, 95 ; XVI. 665. — 12. Quotquot autem receperunt, etc. I. 333, 432 ; II. 386 ; V. 343, 469, 505 ; VI. 331, 339 ; VII. 79,

200, 449, 514 ; VIII. 508, 530 ; IX. 173, 268, 283, 411, 625, 688 ; X. 16, 139 ; XI. 40, 573, 681, 738 ; XII. 149, 434, 514 ; XIV. 88, 461 ; XV. 522 ; XVI. 3, 357, 437, 469, 608 ; XVII. 217. — 13. Qui non ex sanguinibus, etc. VII. 449 ; IX. 688 ; XI. 681 ; XVI. 242, 588. — 14. Et verbum caro factum est, etc. I. 353, 426 ; II. 297, 300-370, 482, 520 ; III. 117, 374, 556 ; IV. 8, 120, 218, 276, 630, 635 ; V. 380, 438-484, 515 ; VI. 97, 144, 154, 214, 245, 354, 409-498, 505-550 ; VII. 13, 106-172, 211-291, 333, 352, 427-454, 557, 576 ; VIII. 2-34, 105-196, 245, 318, 360, 473, 482, 530-584, 618, 646 ; IX. 90, 91, 106-184, 229, 356-390, 463, 471, 503-593, 678, 706 ; X. 2-97, 124, 293, 304 ; XI. 163, 235-294, 314, 387, 400, 513, 664 ; XII. 14-92, 140, 350-373, 405-446, 506-569 ; XIII. 213, 285, 367 ; XIV. 140, 172, 216, 333, 430, 461, 558-590, 639 ; XV. 41, 320, 512, 535, 649, 662 ; XVI. 461, 490, 684 ; XVII. 209. — 15. Joannes testimonium, etc. V. 469 ; VIII. 163, 198 ; XI. 531. — 16. Et de plenitudine ejus, etc. I. 423 ; II. 95, 112, 546 ; VI. 304 ; VII. 436-454 ; VIII. 356 ; IX. 268 ; XI. 403 ; XII. 39, 317, 419, 575 ; XIII. 197 ; XIV. 358 ; XV. 39, 135 ; XVI. 278, 316 ; XVII. 151. — 17. Quia lex per Moysen, etc. II. 95, 112 ; V. 495 ; VIII. 475 ; IX. 141-177, 449 ; XIV. 237-277, 315, 513 ; XVI. 164. — 18. Deum nemo vidit unquam, etc. II. 311-362 ; IX. 608 ; X. 93 ; XI. 681, 715 ; XIV. 89, 140, 372, 590, 611. — 19. Et hoc est testimonium Joannis, etc. VI. 118 ; XI. 403 ; XIV. 208. — 20. Et confessus est et non negavit, etc. VII. 430-452 ; VIII. 356. — 21. Et interrogaverunt eum, etc. VII. 430, 434. — 22. Dixerunt ergo ei, etc. VII. 452 ; XV. 294. — 23. Ait : Ego vox clamantis, etc. VII. 446, 452 ; XI. 513. — 26. Respondit eis Joannes, etc. IX. 268 ; XI. 295, 511. — 27. Ipse est, qui post me, etc. IV. 371 ; VII. 427-454 ; VIII. 361 ; IX. 225 ; XI. 357 ; XIV. 249 ; XV. 135. — 29. Altera die vidit Joannes, etc. II. 62 ; VI. 82, 115, 304 ; VII. 9, 428 ; VIII. 474 ; IX. 356, 514 ; XI. 501-537, 688-694 ; XII. 140, 374, 568 ; XIV. 202, 217, 578 ; XV. 136, 498, 501. — 30. Hic est de quo dixi, etc. IV. 524, 631 ; XI. 306, 537. — 32. Et testimonium perhibuit, etc. VII. 217 ; XV. 438. — 33. Et ego nesciebam eum, etc. II. 51, 192, 201 ; VI. 533 ; VII. 450 ; IX. 421 ; X. 106 ; XI. 404 ; XV. 32, 33, 119-138. — 34. Et ego vidi, et testimonium, etc. XI. 404 ; XVI. 310. — 36. Et respiciens Jesum ambulante, etc. XI. 558, 694. — 37. Et audierunt eum duo discipuli, etc. XI. 558. — 40. Erat autem Andreas, etc. IX. 677. — 41. Invenit hic primum, etc. IX. 57, 58 ; XIV. 208. — 42. Et adduxit eum ad Jesum, etc. III. 569. — 45. Invenit Philippus Nathanael, etc. XIV. 234. — 46. Et dixit ei Nathanael, etc. IV. 45 ; VII. 107. — 47. Vidit Jesus Nathanael, etc. VI. 154, 401 ; VIII. 285, 481 ; IX. 57-100, 175, 199, 241, 320, 500 ; X. 24 ; XII. 236, 300 ; XIII. 358, 373 ; XIV. 200-250 ; XV. 25, 106, 322. — 48. Dicit ei Nathanael, etc. V. 501 ; VI. 313, 500 ; VII. 107 ; VIII. 285, 286, 312, 482. — 49. Respondit ei Nathanael, etc. V. 501. — 50. Respondit Jesus et dixit ei, etc. VI. 504. — 51. Et dicit ei : Amen, amen dico, etc. VI. 504 ; VIII. 481, 482 ; IX. 191, 410 ; XIII. 358 ; XIV. 200 ; XV. 322.

II.

1. Et die tertia nuptiæ, etc. V. 349 ; VI. 503 ; X. 195 ; XIV. 272, 387, 554 ; XV. 27, 275 ; XVI. 42. — 2. Vocatus est autem et Jesus, etc. XI. 199 ; XII. 107, 147 ; XIV. 272 ; XV. 27, 275 ; XVI. 42, 665. — 4. Et dicit ei Jesus : Quid mihi, etc. II. 64 ; V. 546 ; VII. 232. — 5. Dicit mater ejus ministris, etc. XVI. 287. — 6. Erant autem ibi lapidæ, etc. XV. 537. — 7. Dicit eis Jesus : Implete, etc. XIV. 231. — 9. Ut autem gustavit, etc. IV. 220 ; VI. 515 ; XII. 291 ; XV. 142, 158. — 10. Et dicit : Omnis homo, etc. *Ibid.* — 11. Hoc fecit initium signorum, etc. V. 501 ; XI. 198 ; XV. 76. — 14. Et invenit in templo, etc. III. 557 ; VI. 116 ; XI. 400. — 15. Et cum fecisset quasi flagellum, etc. VI. 473 ; VIII. 160, 630 ; IX. 109 ; X. 92, 93, 179 ; XI. 607 ; XII. 300 ; XIII. 290, 580, 601 ; XIV. 91, 318 ; XV. 209, 350, 708 ; XVI. 219, 634, 665. — 16. Et his qui columbas, etc. I. 464 ; III. 571 ; VI. 473 ; VIII. 160 ; X. 93 ; XII.

300, 301; xiv. 91, 558; xv. 603, 723, 725; xvi. 48, 144-185, 219, 224, 478, 634-696, 701; xvii. 146. — 17. Recordati sunt vero, etc. ix. 720; xiii. 475; xiv. 92, 318; xv. 209, 708; xvi. 665. — 18. Responderunt ergo Judæi, etc. vi. 533; ix. 60; xi. 306; xiii. 468; xiv. 529; xv. 159. — 19. Respondit Jesus et dixit eis, etc. ii. 520; vi. 149, 249, 496; vii. 342, 512, 538; viii. 445, 619, 660; ix. 60, 309, 321, 594; x. 61, 92; xi. 209, 306; xii. 22, 408; xiii. 360, 408-468, 600; xiv. 244, 552; xv. 107-190, 232, 384; xvi. 243, 342, 357. — 20. Dixerunt ergo Judæi, etc. iv. 29, 34; v. 446; ix. 60; xii. 408. — 21. Ille autem dicebat de, etc. ii. 520; v. 446; viii. 445, 619; ix. 60, 309; xi. 306; xii. 234, 238, 409. — 25. Et quia opus ei non erat, etc. vi. 438; viii. 401, 629; ix. 35; xiv. 498.

III.

1. Erat autem homo, etc. x. 34; xi. 715; xiv. 332; xv. 511, 603; xvi. 289, 608. — 2. Hic venit ad Jesum, etc. iv. 624; v. 466-486; vi. 492, 524; vii. 543; viii. 26, 241, 321, 608; ix. 100, 552; x. 184; xi. 159; xii. 355-383, 406, 504-559; xiii. 504, 544; xiv. 404, 419, 611, 653; xv. 27, 63, 524, 588. — 3. Respondit Jesus et dixit, etc. ii. 518; v. 448, 508; xiv. 327, 371; xv. 154, 371, 493, 542, 672. — Dixit ad eum Nicodemus, etc. viii. 552; x. 87; xi. 195; xii. 234. — 5. Respondit Jesus: Amen, etc. ii. 167, 538, 553; iii. 148; v. 496, 575; vi. 319-324; vii. 462-466; ix. 248; xi. 317, 727; xiii. 270, 510; xv. 94, 126, 156, 312, 353, 493, 552, 554, 617-672; xvi. 82, 112-136; xvii. 77, 188. — 6. Quod natum est ex carne, etc. iv. 278; v. 550; vii. 109, 466; xi. 573; xiv. 75, 371; xv. 33, 155, 156, 525; xvi. 635. — 8. Spiritus ubi vult spirat, etc. ii. 543, 545; vi. 325; vii. 362; x. 130; xi. 195, 205; xii. 43, 564; xiii. 233; xv. 485, 497, 625, 743; xvi. 58, 437. — 9. Respondit Nicodemus, etc. vi. 582; vii. 464; xi. 204; xiii. 473; xv. 27, 523, 603; xvi. 34, 71, 553, 748. — 10. Respondit Jesus et dixit ei, etc. ii. 434; viii. 552; xvi. 287. — 12. Si terrena dixi vobis, etc. ix. 229; xiii. 342. — 13. Et nemo ascendit in cœlum, etc. ii. 511; vi. 411, 585; vii. 346, 462; viii. 107, 234; x. 29; xi. 261, 329, 657; xii. 54; xiv. 547, 611, 634. — 14. Et sicut Moyses exaltavit, etc. v. 405; vii. 463; ix. 178, 715; xii. 398; xiv. 111, 153, 202. — 15. Ut omnis, qui credit in ipsum, etc. vi. 149; vii. 463; x. 172; xi. 720; xii. 398; xiv. 158, 279; xv. 142-161, 216, 254. — 16. Sic enim Deus dilexit, etc. v. 30; vi. 149; viii. 563; x. 205, 301; xi. 202-299, 390, 604, 747; xii. 148; xv. 548. — 17. Non enim misit Deus Filium, etc. iii. 31; v. 392; vi. 426; xi. 201; xii. 572; xiii. 602; xvi. 293. — 18. Qui credit in eum, non, etc. ii. 346; iii. 15; vii. 223, 390, 464; viii. 162; xii. 55; xv. 389, 552; xvii. 123. — 19. Hoc est autem iudicium, etc. vi. 306; x. 84. — 20. Omnis enim qui male agit, etc. vii. 170, 519; xiv. 548, 646; xvi. 642. — 21. Qui autem facit veritatem, etc. i. 452; iv. 595, 626; vi. 528; vii. 450; xii. 213; xv. 511. — 22. Post hæc venit Jesus, etc. iii. 118. — 23. Erat autem et Joannes, etc. xvi. 285. — 26. Et venerunt ad Joannem, etc. vii. 455. — 27. Respondit Joannes et dixit, etc. vii. 154, 416, 571, 574; xv. 135, 180, 223; xvi. 276. — 29. Qui habet sponsam, etc. i. 395, 477, 505; ii. 40; iii. 120; vi. 98; vii. 128, 148, 429-454; viii. 356, 361, 408, 554; ix. 14, 268; x. 106-199; xi. 511; xv. 375. — 30. Illum oportet crescere, etc. vii. 432, 452; x. 118; xi. 531, 536. — 31. Qui desursum venit, etc. vii. 167. — 34. Quem enim misit Deus, etc. i. 329; xi. 18. — 35. Pater diligit Filium, etc. xv. 494. — 36. Qui credit in Filium, etc. ii. 537; v. 515; vii. 464; viii. 643; ix. 327, 477; xi. 106; xii. 14; xiv. 499; xv. 494, 552; xvi. 264, 454, 742.

IV.

1. Ut ergo cognovit Jesus, etc. i. 338; ii. 40; iii. 118; v. 456; xv. 297, 351-385. — 2. Quanquam Jesus non ba-

plizaret, etc. v. 456; xv. 312, 351. — 3. Reliquit Judæam, et abiit, etc. iii. 118; xi. 211; xiv. 158. — 5. Venit ergo in civitatem Samariæ, etc. v. 460; xii. 43. — 6. Erat autem ibi fons Jacob, etc. v. 485; vi. 441; ix. 297; x. 63, 139. — 7. Venit mulier de Samaria, etc. v. 343, 387; vi. 433; viii. 345; ix. 8, 110, 297, 592; xi. 300, 462, 560, 562; xiii. 368; xv. 603; xvi. 30, 58, 288-298, 379, 439, 520, 608, 612. — 8. Discipuli enim ejus abierant, etc. xii. 147, 446-462; xv. 606. — 9. Dicit ergo ei mulier illa, etc. xii. 560. — 10. Respondit Jesus et dixit, etc. vi. 139; viii. 123; xii. 63, 302; xv. 606. — 13. Respondit Jesus et dixit ei, etc. vi. 254, 590; vii. 98; ix. 96, 567; xii. 470; xiv. 359. — 14. Sed aqua, quam ego dabo ei, etc. i. 406, 548; vii. 271; viii. 189; ix. 24, 96, 183, 626; x. 286; xii. 562; xiv. 359. — 16. Dixit ei Jesus: Vade, etc. x. 300; xii. 43, 438-465, 544-559; xv. 282; xvi. 289. — 18. Quinque enim viros habuisti, etc. viii. 199; x. 71, 306, 308, 622, 626; xii. 141; xiii. 504; xvi. 285. — 19. Dicit ei mulier: Domine, etc. x. 33, 301; xv. 606, 615; xvi. 288, 456. — 20. Patres nostri in monte hoc, etc. v. 400. — 21. Dicit ei Jesus: Mulier, etc. iv. 532; x. 92; xvi. 287. — 22. Vos adoratis quod nescitis, etc. i. 545; iv. 532; vi. 89; vii. 179; viii. 510; ix. 252; x. 92. — 23. Sed venit hora, et nunc est, etc. iv. 532; x. 92; xi. 450. — 24. Spiritus est Deus, etc. ii. 102, 138, 355; iii. 85; iv. 304, 439, 532; v. 550; vi. 255; vii. 223; x. 92; xi. 715; xii. 430, 538-559; xiii. 283; xiv. 584, 624; xv. 155, 156, 695. — 28. Reliquit ergo hydriam suam, etc. xiv. 639. — 34. Dicit eis Jesus: Meus, etc. vi. 555; xii. 136; xv. 625. — 35. Nonne vos dicitis, quod adhuc, etc. ix. 54. — 38. Ego misi vos metere, etc. *Ibid.* — 44. Ipse enim Jesus testimonium, etc. x. 514. — 48. Dixit ergo Jesus ad eum, etc. i. 510.

V.

1. Post hæc erat festus, etc. xiv. 582. — 2. Est autem Jerosolymis, etc. ix. 141, 499; xvi. 287. — 3. In his jacebat multitudo, etc. ix. 282, 499; xvi. 287. — 4. Angelus autem Domini, etc. xvii. 174. — 5. Erat autem quidam homo ibi, etc. ix. 353; x. 115; xv. 382. — 6. Hunc cum vidisset Jesus, etc. x. 115. — 7. Respondit ei languidus, etc. iii. 16; x. 115. — 8. Dicit ei Jesus: Surge, etc. ix. 186; xiv. 639; xv. 525. — 9. Et statim sanus factus est, etc. ix. 353; xv. 592. — 12. Interrogaverunt ergo eum: Quis, etc. xv. 592; xvi. 237, 490. — 14. Postea invenit eum Jesus, etc. i. 388; v. 570; xi. 604; xvi. 62, 252. — 16. Propterea persequantur, etc. xvi. 313. — 17. Jesus autem respondit eis, etc. ii. 430, 433; iv. 100, 186, 210, 237; vi. 325; ix. 379; xiv. 83, 242. — 18. Propterea ergo magis quærebant, etc. ii. 95, 112; xv. 525. — 19. Amen, amen dico vobis, etc. vi. 325, 552; vii. 342; xii. 308-369; xiv. 622. — 20. Pater enim diligit Filium, etc. iv. 210; vi. 573; xii. 351-362; xiv. 158, 543-597, 618. — 21. Sicut enim Pater suscitavit, etc. iv. 210; vi. 429, 552; ix. 594; xii. 351; xiii. 453; xiv. 547, 615-645; xv. 38; xvi. 449; xvii. 187. — 22. Neque enim Pater judicat, etc. iii. 566; iv. 599; vii. 440; viii. 150, 194, 515; ix. 152, 308; xii. 364, 369; xiii. 453, 482; xiv. 540-586, 632. — 23. Ut omnes honorificent Filium, etc. ix. 110; x. 691; xiv. 559-587. — 24. Amen, amen dico vobis, etc. ii. 59; vi. 505, 519; viii. 113, 162; ix. 635; xii. 365; xiii. 454; xiv. 70. — 25. Amen, amen dico vobis, quia, etc. ii. 429; xii. 365; xiii. 453; xiv. 158, 262. — 26. Sicut enim Pater habet, etc. ii. 448; iv. 187, 207; vii. 342; xii. 360-369, 446, 570; xiii. 453; xiv. 553-583, 621; xv. 627. — 27. Et potestatem dedit, etc. iv. 111; viii. 139, 515; ix. 192; xii. 365, 369; xiii. 454; xiv. 158, 549. — 28. Nolite mirari hoc, etc. ii. 309-348, 438; vi. 417; vii. 219, 390, 397, 515; viii. 18; xii. 365; xiii. 474; xiv. 245; xvii. 734. — 29. Et procedent qui bona, etc. ii. 348, 438; iii. 15; vi. 417; vii. 219, 397, 464, 515; ix. 695; xii. 21, 365; xiii. 454-484; xvii. 134. — 30. Non possum ego a meipso

facere, etc. VI. 555; XIV. 540, 553; XV. 625. — 31. Sicut testimonium perhibeo, etc. VI. 525; XIV. 572. — 32. Abus est qui testimonium, etc. XII. 327. — 33. Vos misistis ad Joannem, etc. VIII. 8. — 35. Ille erat lucerna ardens, etc. II. 298; VI. 525, 547; VII. 444, 427, 435; VIII. 8, 130; XI. 316, 463; XIII. 326-352, 574, 658; XVII. 451. — 36. Ego autem habeo testimonium, etc. XI. 403; XIV. 358. — 37. Et qui misit me Pater, etc. XIV. 89, 572. — 38. Et verbum ejus non habetis, etc. XIV. 89. — 39. Scrutamini Scripturas, quia, etc. VI. 531; IX. 419, 594; XIV. 31, 213, 285, 516. — 43. Ego veni in nomine, etc. IX. 645; XVI. 436. — 44. Quomodo vos potestis credere, etc. XIII. 166. — 46. Si enim crederetis Moysi, etc. I. 475; II. 109; V. 342, 459; VI. 2, 469, 535; VII. 495; VIII. 503; IX. 49, 346; XII. 401; XIII. 479; XIV. 88, 489, 213-271, 347, 356, 490, 519. — 47. Si autem illius litteris, etc. XIV. 251.

VI.

5. Cum sublevasset ergo oculos, etc. VI. 5, 320, 534; XI. 638. — 6. Hoc autem dicebat tentans, etc. VI. 5, 320; XI. 638. — 7. Respondit ei Philippus : Ducentorum, etc. XI. 639. — 9. Est puer unus hic, etc. V. 453. — 10. Dixit ergo Jesus, etc. XI. 641. — 11. Acceptit ergo Jesus panes, etc. XIV. 621. — 12. Ut autem impleti sunt, etc. IX. 380. — 13. Collegerunt ergo, et impleverunt, etc. XI. 644; XII. 356. — 14. Illi ergo homines cum, etc. VII. 429; X. 433; XI. 644. — 17. Et cum ascendissent navim, etc. XIII. 539. — 18. Mare autem, vento magno, etc. XIII. 294. — 27. Operamini non cibum qui perit, etc. IX. 614; XV. 511. — 28. Dixerunt ergo ad eum, etc. VII. 264; XVI. 328. — 29. Respondit Jesus et dixit eis, etc. VI. 224; VII. 264; IX. 352, 554; XVI. 328, 329. — 35. Dixit autem eis Jesus, etc. III. 426; VI. 286. — 36. Sed dixi vobis, quia, etc. XVI. 329. — 37. Omne, quod dat mihi Pater, etc. XVI. 306, 329. — 38. Quia descendi de caelo, etc. IV. 248; V. 395; VI. 31, 555; VIII. 462, 324; XII. 444, 360; XIV. 539-586, 634. — 39. Hæc est autem voluntas ejus, etc. VII. 98; XVI. 499, 306, 342. — 40. Hæc est autem voluntas Patris, etc. II. 570. — 41. Murmurabant ergo Judæi de illo, etc. VI. 254, 458, 472, 535; VII. 43, 572; VIII. 329, 527; IX. 290, 366, 496, 533, 535; X. 410-484, 225; XIV. 472. — 42. Et dicebant : Nonne hic est Jesus, etc. XIV. 201. — 43. Respondit ergo Jesus et dixit, etc. IX. 730; XV. 498; XVI. 329. — 44. Nemo potest venire ad me, nisi Pater, etc. II. 441, 418; V. 438; VI. 538; VII. 574, 325; XI. 316; XIV. 560; XV. 253, 600; XVI. 3, 46, 473, 499, 331, 449; XVII. 240. — 45. Est scriptum in Prophetis, etc. II. 479; XV. 601; XVI. 329, 342. — 46. Non quia Patrem vidit, etc. XIV. 580, 595, 611; XVI. 331. — 49. Patres vestri manducaverunt, etc. II. 505; VII. 50; XIV. 516. — 50. Ille est panis de caelo, etc. II. 505; IV. 625; XIII. 500, 505. — 51. Ego sum panis vivus, etc. IV. 54; VI. 419, 481, 373, 537; VIII. 50, 434, 439; IX. 420; X. 282, 401; XI. 289, 316; XVI. 81; XVII. 483. — 52. Si quis manducaverit ex hoc, etc. XI. 386; XIII. 317, 371, 500, 505; XIV. 629; XV. 487, 494, 498. — 53. Litigabant ergo Judæi, etc. VIII. 319, 327; XI. 317. — 54. Dixit ergo eis Jesus, etc. II. 316, 476, 504; III. 36; IV. 50, 494; VIII. 319, 327; IX. 446, 402; XI. 470, 386; XIV. 491, 219, 565; XV. 372, 494, 498, 554; XVI. 48, 22, 426, 435, 336, 582, 585. — 56. Caro enim mea, vere est, etc. VI. 542; XIV. 505. — 57. Qui manducat meam carnem, etc. VI. 324; XV. 494. — 60. Hæc dixit in synagoga docens, etc. XVI. 306. — 61. Multi ergo audientes ex discipulis, etc. X. 406, 446, 627; XIII. 213; XIV. 505, 524. — 62. Sciens autem Jesus apud, etc. XI. 318. — 63. Si ergo videritis Filium hominis, etc. XI. 318. — 64. Spiritus est qui vivificat, etc. IX. 325, 446; XIII. 213; XVI. 3; XVII. 240. — 65. Sed sunt quidam ex vobis, etc. III. 41; XVII. 240. — 66. Et dicebat : Propterea dixi vobis, etc. II. 508-543; IX. 326; XIV. 49; XV. 600; XVI. 3-58, 173, 273, 301-368; XVII. 240. — 67. Ex hoc multi discipulorum, etc. IX. 446; XVI.

396. — 68. Dixit ergo Jesus ad duodecim, etc. II. 458; XII. 69. — 69. Respondit ergo ei Simon Petrus, etc. XI. 470. — 71. Respondit eis Je-sus : Nonne, etc. IV. 290, 397; VIII. 476, 444, 608; XI. 619; XIII. 382, 578; XIV. 318, 345; XV. 358; XVI. 302. — 72. Dicebat autem Judæi, etc. XII. 578; XIV. 345.

VII.

2. Erat autem in proximo dies, etc. VI. 544. — 7. Non potest mundus odisse vos, etc. XVI. 224. — 10. Ut autem ascenderunt fratres ejus, etc. XIV. 331. — 12. Et murmur multum erat, etc. IV. 605; VIII. 243. — 13. Nemo tamen palam loquebatur, etc. VIII. 219. — 14. Jam autem die festo, etc. *Ibid.* — 16. Respondit eis Jesus, etc. XII. 360, 370, 571; XIV. 566, 634. — 20. Quid me queritis interlicere, etc. VI. 329; XI. 472. — 24. Nolite judicare secundum, etc. VII. 422; IX. 454; XII. 455; XV. 89. — 25. Dicebant ergo quidam ex Jerosolymis, etc. IV. 50; VI. 548. — 26. Et ecce palam loquitur, et nihil, etc. VI. 548. — 30. Quererebant ergo eum apprehendere, etc. XIV. 331. — 34. Queretis me et non, etc. IX. 744. — 35. Dixerunt ergo Judæi, etc. VIII. 423. — 36. Quis est hic sermo, etc. VI. 532. — 37. In novissimo autem, etc. I. 551; IV. 574; V. 458; VII. 50, 373, 377; VIII. 492; IX. 53, 227, 384, 440, 512, 627, 670; XI. 207; XII. 562; XV. 354-385. — 38. Qui credit in me, etc. IV. 54, 421, 574, 635; VIII. 492; IX. 53, 227; X. 202; XIV. 413. — 39. Hoc autem dixit de, etc. I. 443; II. 69; IV. 421, 574; V. 456; VII. 356, 363; VIII. 492; IX. 227, 367, 384, 440, 512, 670; XI. 207; XII. 421, 515, 562; XIII. 481; XIV. 423, 403, 639; XV. 354, 385; XVII. 237. — 40. Ex illa ergo turba, etc. IV. 593. — 45. Venerunt ergo ministri, etc. VIII. 649. — 49. Sed turba hæc, quæ, etc. *Ibid.*

VIII.

1. Jesus autem perrexit in, etc. XI. 645. — 2. Et diluculo iterum venit, etc. *Ibid.* — 3. Adducunt autem scribæ, etc. VI. 65; VII. 505; IX. 497; XIV. 407. — 4. Et dixerunt ei : Magister, etc. VII. 100; VIII. 550; XI. 446. — 6. Hoc autem dicebant tentantes, etc. VIII. 260; XI. 646. — 7. Cum ergo perseverarent, etc. XI. 447, 646; XII. 184, 489; XIV. 501. — 8. Et iterum se inclinans, etc. III. 31, 32; VII. 100; XI. 646. — 9. Audientes autem unus, etc. IX. 497; XI. 646; XIV. 501. — 10. Erigens autem se Jesus, etc. XI. 647. — 11. Quæ dixit : Nemo, Domine, etc. I. 330; II. 387; V. 78; VIII. 550; XI. 205, 647; XII. 184; XIV. 407. — 12. Iterum ergo locutus est eis, etc. IV. 494; VI. 572; VIII. 459; IX. 289, 705; XI. 647. — 13. Dixerunt ergo ei Pharisei, etc. XIV. 488, 242, 245. — 15. Vos secundum carnem, etc. VIII. 305, 489; XII. 373. — 17. Et in lege vestra scriptum est, etc. XIII. 514; XIV. 241, 245. — 18. Ego sum, qui testimonium, etc. XI. 427; XIV. 188, 213, 245, 562, 639. — 19. Dicebant ergo ei : Ubi, etc. XIV. 517. — 23. Et dicebat eis : Vos, etc. XVI. 224. — 25. Dicebant ergo ei : Tu, etc. XI. 381; XII. 361, 431; XIII. 213, 244. — 28. Dixit ergo eis Jesus, etc. XIV. 541, 561. — 29. Et qui me misit, mecum est, etc. IX. 321; XIV. 542-588, 621. — 31. Dicebat ergo Jesus ad eos, etc. V. 78, 474; VI. 548; VII. 469, 280; VIII. 26; IX. 455; X. 38; XI. 489; XII. 418; XVI. 433. — 32. Et cognoscetis veritatem, etc. II. 173, 373; V. 474; VII. 469, 280; VIII. 26; IX. 455; X. 38; XI. 404, 489; XII. 418; XVI. 241. — 33. Responderunt ei : Semen, etc. VI. 498; VIII. 9, 501. — 34. Respondit eis Jesus : Amen, etc. V. 78; VI. 438, 216; VII. 35, 57; VIII. 300, 442, 607; IX. 260, 321; X. 214; XIII. 439; XIV. 192. — 35. Servus autem non manet, etc. VIII. 554, 564, 607; IX. 688, 700, 702; X. 4, 40, 45. — 36. Si ergo vos filius, etc. I. 344; II. 173, 337, 460, 534; III. 528; VII. 25, 280; VIII. 161; IX. 260, 321; XI. 404; XII. 42; XIII. 295; XIV. 492; XV. 522, 720; XVI. 2, 20, 241, 296, 312, 430-437; XVII. 85, 175, 224. — 37. Scio quia filii Abraham, etc. I. 332; XVI. 435. — 38. Ego quod vidi apud Patrem, etc. XIV. 566, 572. — 39. Responderunt. et dixerunt ei, etc. II. 406;

IV. 618; VI. 498; VIII. 9, 39, 501; IX. 421, 287; XIV. 409, 523. — 40. Nunc autem quaeritis, etc. VI. 498. — 41. Vos facitis operâ Patris, etc. IV. 584; IX. 374; XVI. 435. — 42. Dixit ergo eis Jesus, etc. XII. 374; XIV. 539, 544. — 44. Vos ex patre diabolo, etc. I. 428, 497, 513; II. 138; III. 40; IV. 115, 287, 634; VI. 34, 442; VII. 79, 128, 255, 465; VIII. 50, 187, 192, 238, 409, 477; IX. 14, 491, 522; X. 20, 106, 119; XII. 93, 233; XIII. 287; XIV. 60, 88, 359; XV. 10, 210; XVI. 257, 300, 416, 486, 744. — 46. Quis ex vobis arguet me, etc. VI. 113. — 47. Qui ex Deo est, verba Dei, etc. V. 504; XIV. 60. — 48. Responderunt ergo Judæi, etc. VI. 176, 329; VII. 100; VIII. 261, 360, 377, 524; IX. 185, 355; X. 59, 144; XI. 507, 617; XIV. 537. — 49. Respondit Jesus : Ego, etc. X. 59. — 50. Ego autem non quaero, etc. V. 395; X. 158; XII. 364; XIV. 632. — 51. Amen, amen dico vobis, etc. V. 78; XIV. 583. — 52. Dixerunt ergo Judæi : Nunc, etc. XIV. 70. — 56. Abraham pater vester, etc. II. 467; V. 466; VII. 493; VIII. 122, 555; XI. 452; XIV. 409, 590, 652; XVI. 428. — 57. Dixerunt ergo Judæi ad eum, etc. VII. 242. — 58. Dixit eis Jesus : Amen, etc. VI. 94, 498; VII. 242, 438; IX. 198, 384, 535; X. 176; XI. 176.

IX.

1. Et præteriens Jesus, etc. IX. 353, 403. — 2. Et interrogaverunt eum, etc. XIV. 583. — 3. Respondit Jesus : Neque hic, etc. XVI. 131. — 4. Me oportet operari opera, etc. XIV. 242, 583, 621. — 6. Hæc cum dixisset, expuit, etc. IX. 403, 586; X. 252. — 7. Et dixit ei : Vade, lava, etc. IV. 27; VI. 31; IX. 353; X. 252; XII. 369. — 15. Iterum ergo interrogabant, etc. XI. 302. — 16. Dicebant ergo ex Pharisæis, etc. II. 245; IV. 584; VI. 500; VII. 332. — 21. Quomodo autem nunc videat, etc. XV. 129. — 22. Hæc dixerunt parentes ejus, etc. VIII. 377. — 24. Vocaverunt ergo rursum hominem, etc. IX. 109, 185. — 26. Dixerunt ergo illi : Quid, etc. II. 245. — 27. Respondit eis : Dixi vobis jam, etc. VIII. 434, 444; IX. 593. — 28. Maledixerunt ergo ei, etc. VIII. 205, 434, 444; IX. 593. — 29. Nos scimus quia Moysi, etc. IX. 109, 185. — 30. Respondit ille homo, etc. I. 310. — 31. Scimus autem quia peccatores, etc. I. 310; XIV. 192, 537; XV. 27, 143, 182. — 32. A sæculo non est auditum, etc. IX. 577. — 39. Et dixit Jesus : In judicium, etc. IV. 412, 626, 631; IX. 259, 427; X. 132, 133; XIV. 201, 303, 522, 528; XVI. 293. — 40. Et audierunt quidam ex Pharisæis, etc. IX. 59. — 41. Dixit eis Jesus : Si, etc. IX. 59, 565.

X.

1. Amen, amen dico vobis, etc. II. 428; VI. 558. — 2. Qui autem intrat, etc. II. 428. — 3. Huic ostiarius aperit, etc. VII. 170; IX. 126. — 5. Alienum autem non sequuntur, etc. IX. 126. — 7. Dixit ergo eis iterum, etc. V. 354; VI. 58, 578; IX. 353, 418, 538. — 8. Omnes quotquot venerunt, etc. IX. 354; XIV. 240, 515. — 9. Ego sum ostium. Per me, etc. IX. 314, 547; X. 67; XIII. 139. — 10. Fur non venit nisi, etc. XIII. 648. — 11. Ego sum Pastor bonus, etc. VI. 565; IX. 314, 538; X. 205; XIII. 648; XIV. 589, 185. — 12. Mercenarius autem, et qui, etc. III. 64; X. 205; XI. 435; XIII. 648. — 13. Mercenarius autem fugit, etc. III. 64; X. 205. — 15. Sicut novit me Pater, etc. II. 488; VIII. 320. — 16. Et alias oves habeo, etc. II. 146, 151, 208; III. 18; V. 374, 410; VI. 15, 197, 346, 390; VII. 357, 422, 471; IX. 157, 221, 242, 426, 572, 624, 631; XV. 43. — 17. Propterea me diligit Pater, etc. VII. 9, 512; VIII. 128, 461; IX. 315, 343; XI. 259. — 18. Nemo tollit eam a me, etc. I. 473; II. 306; IV. 518; V. 485; VI. 24, 127, 249, 501; VII. 9, 149, 233, 256, 512; VIII. 97, 105, 128, 200, 203, 325, 434-461, 551, 621; IX. 33, 61, 315-343, 465, 539, 593; X. 170; XI. 259, 286, 301, 389; XII. 413; XIII. 360, 377; XIV. 81, 241, 331, 548-584, 622; XVI. 683; XVII. 133. — 20. Dicebant autem multi, etc. VI. 573; VIII. 524; IX. 587. — 21. Alii dicebant : Hæc verba, etc. VIII. 524. — 24. Circumdederunt ergo eum Judæi, etc. XIV. 208. — 27.

Oves meæ vocem meam, etc. VI. 195, 496; XIV. 567; XV. 247, 331-357, 501. — 28. Et ego vitam æternam, etc. XV. 501. — 29. Pater meus quod dedit mihi, etc. XVII. 435. — 30. Ego et Pater unum sumus, etc. I. 310; II. 453, 511; III. 84-92; IV. 147; V. 471, 519; VI. 213, 410, 570; VII. 157, 209-269, 312, 349; VIII. 489, 532; IX. 25-59, 209; X. 161, 171, 211; XI. 656-694; XII. 14, 322-369, 410-432; XIV. 120, 444, 517-589, 600-638. — 31. Sustulerunt ergo lapides, etc. X. 136. — 32. Respondit eis Jesus : Multa, etc. IX. 33. — 33. Responderunt eis Judæi : De, etc. XI. 255. — 34. Respondit eis Jesus, etc. IX. 290; XIII. 196. — 35. Si illos dixit deos, etc. XIII. 196. — 36. Quem Pater sanctificavit, etc. X. 136; XI. 359; XII. 372; XVI. 385. — 37. Si non facio opera Patris, etc. XV. 210. — 38. Si autem facio, etc. IV. 616; IX. 60; X. 171; XIV. 188, 213; XVI. 436.

XI.

1. Erat autem quidam, etc. V. 460. — 4. Audiens autem Jesus, etc. V. 519. — 7. Deinde post hæc, etc. XIV. 50. — 9. Respondit Jesus : Nonne, etc. XIV. 50. — 11. Hæc ait, et post hæc, etc. VI. 430. — 14. Tunc ergo Jesus dixit, etc. VI. 305, 530; XI. 300. — 15. Et gaudeo propter, etc. V. 485; XIII. 293. — 17. Venit itaque Jesus, etc. VI. 315. — 19. Multi autem ex Judæis, etc. III. 113. — 23. Dicit illi Jesus, etc. XI. 397. — 25. Dixit ei Jesus, etc. VII. 104; VIII. 390, 624; X. 233. — 26. Et omnis qui vivit, etc. VII. 104; XI. 693. — 27. Ait illi : Utique, Domine, etc. XI. 477. — 28. Et cum hæc dixisset, etc. XI. 477. — 30. Nondum enim venerat, etc. VI. 518; VIII. 219. — 34. Et dixit : Ubi posuistis, etc. XII. 233. — 35. Et lacrymatus est Jesus, etc. III. 113; XIII. 293, 683. — 36. Dixerunt ergo Judæi, etc. XIII. 683. — 38. Jesus ergo rursum, etc. IX. 333. — 39. Ait Jesus : Tollite, etc. VII. 39; VIII. 56; X. 171. — 41. Tulerunt ergo lapidem, etc. IX. 145; XIV. 583, 621. — 42. Ego autem sciebam, etc. XIV. 583, 621. — 43. Hæc cum dixisset, etc. II. 304; VI. 305; VII. 470; IX. 81; XVII. 187. — 44. Et statim prodiit, etc. VI. 305; VII. 470; VIII. 162; IX. 81, 145, 353, 481; X. 64, 89, 171; XII. 291; XVII. 187. — 47. Collegunt ergo, etc. VIII. 438. — 48. Si dimittimus eum sic, etc. VI. 55; VIII. 182, 192, 200, 202, 445, 574, 635; IX. 30, 44, 118, 177, 573. — 49. Unus autem ex ipsis, etc. V. 509; VII. 72; XIV. 252; XV. 222. — 50. Nec cogitatis quia expedit, etc. VII. 538; VIII. 203; XI. 438; XIV. 357. — 51. Hoc autem a semetipso, etc. II. 520; IV. 313; VII. 538; VIII. 438; XI. 438; XII. 416; XIV. 251, 357; XV. 35, 74, 222, 233. — 52. Et non tantum pro gente, etc. II. 520; IX. 573.

XII.

3. Maria ergo accepit libram, etc. IV. 20, 49; XIV. 293. — 4. Dixit ergo unus ex discipulis, etc. XV. 456. — 6. Dixit autem hoc, non quia, etc. II. 204; VI. 442; VIII. 476, 227; IX. 591; X. 265; XII. 210-297; XIV. 410; XV. 312, 456. — 7. Dixit ergo Jesus : Sinite, etc. IV. 20. — 10. Cogitaverunt autem principes, etc. XVI. 367. — 14. Et invenit Jesus asellum, etc. XIII. 407. — 16. Hæc non cognoverunt discipuli, etc. XII. 362. — 18. Propterea et obviam venit, etc. XI. 308. — 19. Pharisæi ergo dixerunt, etc. VIII. 446; IX. 80. — 21. Ii ergo accesserunt ad Philippum, etc. VIII. 93. — 24. Amen, amen dico vobis, etc. VII. 233, 512; VIII. 488, 671; IX. 108; X. 198; XI. 300, 734; XV. 256. — 25. Qui amat animam suam, etc. III. 95; V. 78; VII. 233, 512-567; VIII. 438; IX. 108-181, 250, 490; X. 198; XV. 256. — 26. Si quis mihi ministrat, etc. VII. 550. — 27. Nunc anima mea turbata est, etc. II. 306; VI. 60; VII. 512; XIV. 207. — 28. Pater, clarifica nomen tuum, etc. II. 352; VI. 60; XII. 349, 378; XIV. 90, 560. — 31. Nunc judicium est mundi, etc. IV. 498; VI. 59, 322, 583; VII. 238, 385; VIII. 164, 571, 667; X. 269; XI. 188; XII. 44; XV. 731; XVI. 225, 649, 664, 701. — 32. Et ego si exaltatus fuero, etc. IV. 640; VIII. 671; X. 198. — 35. Dixit ergo eis Jesus, etc. I. 462; III. 507, 574, 581; X. 170. — 37. Cum autem tanta signa

fecisset, etc. xvi. 367. — 39. Propterea non poterant, etc. v. 356; xvii. 73. — 40. Excacavit oculos eorum, etc. *Ibid.* — 41. Hæc dixit Isaias, etc. xiv. 264. — 42. Veruntamen et ex principibus, etc. ix. 638. — 43. Dilixerunt enim gloriam, etc. ix. 638, 676; xiii. 106. — 44. Jesus autem clamavit, etc. vi. 572; viii. 60; xii. 362. — 45. Et qui videt me, etc. xv. 93. — 46. Ego lux in mundum veni, etc. xv. 499. — 47. Et si quis audierit verba, etc. xii. 362, 364. — 48. Qui spernit me et non, etc. xiii. 305. — 49. Quia ego ex me ipso, etc. ix. 428; xiv. 539, 545. — 50. Et scio quia mandatum ejus, etc. xii. 362; xiv. 646.

XIII.

1. Ante diem festum Paschæ, etc. ii. 59; iv. 451; vi. 448; vii. 25, 130; ix. 99, 102; x. 42, 163, 198; xii. 138, 384. — 2. Et cœna facta, cum diabolus, etc. ii. 142; iv. 292; vi. 305; vii. 498; viii. 127. — 3. Sciens quia omnia dedit, etc. vi. 472. — 4. Surgit a cœna et ponit, etc. ix. 382; xv. 135. — 5. Deinde mittit aquam, etc. xii. 141; xv. 135. — 7. Respondit Jesus et dixit ei, etc. xi. 635. — 8. Dicit ei Petrus : Domine, etc. xvi. 69. — 10. Dicit ei Jesus : Qui lotus est, etc. ii. 41, 204; iii. 118; vi. 403; xv. 94, 217, 353, 375, 670. — 11. Sciebat enim quisnam esset, etc. xv. 217. — 13. Vos vocatis me Magister, etc. v. 78. — 14. Si ergo ego lavi pedes vestros, etc. xi. 726. — 15. Exemplum enim dedi vobis, etc. ix. 382. — 16. Amen, amen dico vobis, etc. viii. 366; xii. 147; xv. 398, 400. — 17. Si hæc scitis, beati, etc. xii. 138. — 18. Non de omnibus vobis dico, etc. iv. 397; v. 540; xi. 649. — 19. Amodo dico vobis, etc. xi. 649. — 20. Amen, amen dico vobis, etc. *Ibid.* — 21. Cum hæc dixisset Jesus, etc. xi. 650; xii. 552. — 22. Aspiciebant ergo ad invicem, etc. xi. 651. — 23. Erat ergo recumbens unus, etc. vi. 139, 494, 496, 547, 554; viii. 208; x. 235, 579; xi. 195, 651, 653. — 24. Innuit ergo huic Simon Petrus, etc. xi. 651; xii. 552. — 25. Itaque cum recubisset, etc. vi. 194, 496. — 26. Respondit Jesus : Ille est, etc. vii. 362; viii. 445; ix. 266; xi. 377, 651; xiii. 382. — 27. Et post buccellam, introivit, etc. viii. 127; ix. 533; x. 95, 148, 217; xi. 651; xv. 134. — 28. Hoc autem nemo scivit, etc. xi. 651. — 29. Quidam enim putabant, etc. ix. 532, 533; xi. 651; xii. 297. — 31. Cum ergo exisset, dixit Jesus, etc. xi. 652. — 32. Si Deus clarificatus est in eo, etc. *Ibid.* — 34. Mandatum novum do vobis, etc. iv. 634; v. 78; vi. 137, 512; vii. 370, 579; viii. 35, 615; ix. 417, 677; xi. 168, 195, 203-235; xii. 334; xiv. 283; xv. 49, 82, 107, 245; xvi. 287; xvii. 220. — 35. In hoc cognoscent omnes, etc. ii. 208; v. 475, 513; viii. 35; ix. 677; xiv. 263; xv. 107, 247; xvi. 285. — 36. Dicit ei Simon Petrus : Domine, etc. ii. 140; vii. 319; ix. 531; x. 198. — 37. Dicit ei Petrus : Quare, etc. vi. 592; vii. 319, 470-478; viii. 454; xv. 681; xvi. 285, 307. — 38. Respondit ei Jesus : Animam tuam, etc. vi. 592; vii. 470, 490.

XIV.

1. Non turbetur cor vestrum, etc. ix. 108; xi. 330; xii. 363, 569; xiv. 51. — 2. In domo Patris mei mansiones, etc. vii. 272; viii. 677; xii. 135; xv. 659-695. — 3. Et si abiero, et præparavero vobis, etc. vii. 272; xiv. 247. — 6. Dicit ei Jesus : Ego sum via, etc. i. 310, 426, 462, 513; ii. 7, 97, 176-193, 243, 418; iii. 500, 501; iv. 16; v. 438; vi. 34-60, 300, 551, 575, 605; vii. 38, 133, 518; viii. 134, 135, 239, 291, 432, 459, 516, 620, 648; ix. 24-73, 100, 135, 251, 286, 305, 355, 483, 534-576, 637-674; x. 38; xi. 183, 211, 233, 379, 429, 608-691, 742, 746; xii. 27, 161, 325-361; xiii. 222, 287; xiv. 55, 70, 171, 300, 251, 560; xv. 22, 99, 169, 329, 501, 628; xvi. 241, 525. — 7. Si cognovissetis me et Patrem meum, etc. iv. 3. — 8. Dicit ei Philippus : Domine, etc. ii. 348; vi. 388, 508-590; vii. 120, 170, 349, 432, 569, 577; viii. 398, 489,

652; ix. 210, 309, 351, 496; x. 127; xi. 84; xvii. 179. — 9. Incit ei Jesus : Tanto tempore, etc. ii. 344-350, 418; v. 549; vi. 388, 508-590; vii. 120, 170, 349, 432; viii. 398, 410-489; ix. 210-290, 496, 550; x. 72; xi. 182, 691; xii. 327, 356, 419; xiv. 216, 462, 582, 589, 646; xvii. 179. — 10. Non creditis quia ego in Patre, etc. v. 337; vi. 250, 325, 388; viii. 316; ix. 91, 309, 607; xi. 691, 692; xii. 327; xiv. 552. — 11. Non creditis, quia, etc. viii. 652; xi. 691. — 12. Alioquin propter opera, etc. x. 94. — 13. Si diligitis me, mandata mea, etc. v. 78; xii. 356; xiv. 570. — 16. Et ego rogabo Patrem, etc. i. 443; ii. 361; iii. 88; vii. 129, 153; ix. 215; xii. 358; xiv. 120, 125, 220, 279, 542, 554, 656. — 17. Spiritum veritatis, quom, etc. ii. 361; iii. 543; vi. 105; viii. 203; xii. 356, 358; xiv. 403, 570. — 21. Qui habet mandata mea, etc. ii. 249, 363; iv. 634; v. 78; vi. 118, 350, 518, 524; vii. 471, 396; viii. 117, 398, 400, 467, 515; ix. 184, 290, 309, 370, 474, 491, 605; x. 184; xi. 396, 648; xii. 357-366, 419; xiii. 628; xiv. 588; xv. 106; xvi. 45. — 23. Respondit Jesus et dixit ei, etc. ii. 249; iv. 298; v. 78; vi. 100; vii. 341; xii. 357, 452; xiv. 560, 588, 654. — 25. Hæc locutus sum vobis, etc. ix. 606; xii. 353, 361. — 26. Paracletus autem Spiritus, etc. vi. 328; ix. 496; xii. 361, 371, 421, 569, 572; xiv. 125, 279, 545. — 27. Pacem relinquo vobis, pacem, etc. ii. 6, 90, 201; v. 383, 479; vi. 214; viii. 176, 213; ix. 152; xi. 723; xii. 337; xiii. 632; xiv. 528; xv. 49, 217; xvi. 116. — 28. Audistis quia ego dixi vobis, etc. ii. 453, 511; iii. 84; v. 471, 549; vi. 213, 410; vii. 157, 353; viii. 4; ix. 59; x. 161, 171; xi. 330, 667, 672; xii. 14, 327-369, 440; xiv. 545-572, 603-646; xvi. 385. — 30. Jam non multa loquar vobiscum, etc. i. 428; ii. 428; iv. 550, 630; vi. 113, 121, 498, 550; vii. 9, 26, 96; viii. 97, 551; ix. 107, 155; x. 158, 186, 214, 287; xii. 517; xv. 518-557, 723; xvi. 224, 658, 701-705; xvii. 196. — 31. Sed ut cognoscat mundus quia, etc. iv. 550; vi. 113; vii. 9, 96; viii. 97, 551; x. 158, 214, 287; xii. 517; xiv. 589; xvii. 196.

XV.

1. Ego sum vitis vera : et Pater meus, etc. ii. 52; vi. 18, 380, 477; vii. 215, 349; viii. 311, 364; ix. 70, 513; xi. 334, 440; xiv. 321; xv. 83, 107, 490. — 2. Omnem palmitem in me, etc. ii. 52, 154; xi. 440; xii. 183; xiii. 678. — 3. Jam vos mundi estis propter, etc. xv. 217, 384. — 4. Manete in me : Et ego, etc. v. 78; vii. 574; xv. 217. — 5. Ego sum vitis, vos palmitem, etc. ii. 409; vi. 18, 125, 380, 399, 441, 477, 585; vii. 35, 215, 416, 472, 574; viii. 259, 311; ix. 70, 224, 513, 534; x. 94; xi. 653; xii. 539; xiv. 19; xv. 83, 107, 193, 303, 607; xvi. 219, 58, 275-296, 312, 433-442, 544, 737; xvii. 173-199, 216. — 7. Si mauseritis in me, et verba, etc. xvi. 315. — 9. Sicut dilexit me Pater, etc. vi. 213. — 10. Si præcepta mea servaveritis, etc. ii. 319; vi. 213; vii. 149. — 12. Hoc est præceptum meum, etc. vii. 570; viii. 615; ix. 419; xii. 201. — 13. Majorem hac dilectionem, etc. ii. 443; v. 30; vii. 222, 490, 570; viii. 201; ix. 370, 490; xi. 200-211, 300; xii. 43, 201, 414; xiv. 548; xv. 548; xvi. 285. — 14. Vos amici mei estis, si feceritis, etc. xiv. 157. — 15. Jam non dicam vos servos, etc. ii. 516; iv. 79, 92; vi. 117; viii. 138, 146; ix. 419; xii. 55, 360; xv. 137. — 16. Non vos me elegistis : Sed ego, etc. vi. 184; xi. 656; xii. 302; xiv. 159; xvi. 288, 312-345. — 17. Hæc mando vobis, ut diligatis, etc. v. 78; xvi. 224. — 18. Si mundus vos odit, scitote, etc. iii. 543; vi. 426; viii. 60; xiii. 657. — 19. Si de mundo fuissetis, etc. xii. 301, 302; xvi. 224, 664. — 20. Mementote sermonis mei, etc. xii. 301; xiii. 657. — 22. Si non venissem, et locutus fuisset, etc. ii. 496, 547; iii. 117; iv. 548; vi. 319, 324, 582; ix. 602, 652; xi. 204; xiv. 75; xvi. 34, 269. — 24. Si opera non fecissem in eis, etc. vi. 325. — 25. Sed ut adimpleatur sermo, etc. xii. 560. — 26. Cum autem venerit Paracletus, etc. vii. 217; ix. 496; xii. 370, 421-496, 515-572; xiv. 617, 639; xv. 644.

XVI.

1. Hæc locutus sum vobis, etc. VIII. 408. — 2. Absque synagogis facient vos, etc. II. 487; VIII. 408; XIII. 652, 656; XV. 257, 261. — 3. Et hæc facient vobis, quia, etc. XIII. 652, 656. — 6. Sed quia hæc locutus sum vobis, etc. VIII. 25; XII. 357. — 7. Sed ego veritatem dico vobis, etc. VI. 584; VII. 372; IX. 595; XII. 357, 361, 371. — 8. Et cum venerit ille, arguet, etc. III. 126; VI. 324, 584; VII. 167; IX. 602; XVI. 34. — 9. De peccato quidem, quia non, etc. VI. 324; IX. 228, 602; XVI. 34. — 10. De justitia vero, quia ad Patrem, etc. IX. 602; XV. 547. — 11. De judicio autem, quia princeps, etc. XVI. 701. — 12. Adhuc multa habeo vobis dicere, etc. II. 120, 439, 516; IV. 92; V. 354, 445; VI. 117; VII. 129, 224; VIII. 101, 137, 362; IX. 14, 658; XII. 55, 181, 229, 360; XIV. 566; XVI. 370. — 13. Cum autem venerit ille Spiritus, etc. V. 438, 550; IX. 658; XII. 370, 381; XIII. 244; XIV. 398, 402, 413, 540, 557. — 14. Ille me clarificabit, etc. VII. 217; XIV. 540-568. — 15. Omnia quæcumque habet Pater, etc. VI. 341, 551; XI. 451; XII. 308-370; XIV. 557, 568, 612-634; XV. 40. — 18. Dicebant ergo, quid est hoc, etc. IX. 106. — 19. Cognovit autem Jesus, etc. VII. 203. — 20. Amen, amen dico vobis, quia, etc. VII. 203; XI. 290. — 21. Mulier cum parit, trinitiam habet, etc. VII. 203; XI. 621. — 22. Et vos igitur nunc quidem, etc. VII. 203; VIII. 326; XI. 655; XII. 358. — 24. Usque modo non petistis, etc. VI. 586; XI. 653-655. — 25. Hæc in proverbii locutus sum, etc. XI. 655; XII. 359. — 26. In illo die in nomine meo, etc. XI. 655, 656. — 28. Exivi a Patre et veni in mundum, etc. IV. 120; XI. 656; XII. 359, 371, 420; XIV. 172, 188. — 29. Dicunt ei discipuli ejus, etc. XI. 657. — 30. Nunc scimus quia scis omnia, etc. XI. 657. — 32. Ecce venit hora, et jam venit, etc. IX. 606; X. 171; XIV. 544, 632. — 33. Hæc locutus sum vobis, ut, etc. I. 466; II. 24; V. 384; VI. 232, 428; VII. 387, 564; VIII. 217, 330, 385; IX. 436, 493; XI. 620; XII. 44; XIV. 202; XVI. 224.

XVII.

1. Hæc locutus est Jesus, etc. VIII. 201-203; XII. 370. — 2. Sicut dedisti ei potestatem, etc. V. 484; VIII. 618; IX. 47; XII. 92. — 3. Hæc est autem vita æterna, etc. II. 249; III. 88, 338, 339, 508; V. 437, 571; VI. 524; VIII. 117; IX. 308; XII. 355-366, 417, 440, 540; XIV. 61, 543, 584, 625; XVII. 165-179. — 4. Ego te clarificavi super terram, etc. XII. 371; XIV. 540-560. — 5. Et nunc clarifica me tu Pater, etc. VIII. 185; XII. 366; XIV. 90, 556, 560. — 10. Et mea omnia tua sunt, etc. VI. 552; IX. 85; XII. 360. — 11. Et jam non sum in mundo, etc. III. 89; XI. 656; XII. 437; XIV. 575, 602, 637. — 12. Cum essem cum eis, ego, etc. II. 448; XI. 656; XV. 207. — 15. Non rogo ut tollas eos, etc. IV. 630; XI. 656. — 19. Et pro eis ego sanctifico, etc. IV. 358; XII. 372. — 20. Non pro eis autem rogo tantum, etc. III. 89; VIII. 510; XII. 410. — 21. Ut omnes unum sint, sicut, etc. III. 89; XIV. 587. — 22. Et ego claritatem quam, etc. III. 89; VI. 447; XII. 410. — 23. Ego in eis et tu in me, etc. III. 89; XII. 411; XIV. 587, 602. — 24. Pater, quos dedisti mihi, etc. II. 160; VI. 552; VII. 229, 550; VIII. 88; IX. 99; X. 62, 292; XI. 402; XIV. 635, 637. — 25. Pater juste, mundus te non, etc. XIV. 91.

XVIII.

3. Judas ergo cum accepisset, etc. IX. 608. — 5. Responderunt ei : Jesum Nazarenum, etc. IX. 271. — 6. Ut ergo dixit eis : Ego sum, etc. IX. 271. — 11. Dixit ergo Jesus Petro, etc. XIV. 351. — 14. Erat autem Caïphas, etc. XV. 222. — 19. Pontifex ergo interrogavit Jesum, etc. XV. 94. — 20. Respondit ei Jesus : Ego palam, etc. XIV. 444. — 23. Respondit ei Jesus : Si male locutus sum, etc. II. 292; XII. 209. — 31. Dixit ergo eis Pilatus : Accipite, etc. VIII. 621; IX. 34. — 34. Respondit Jesus : A temetipso, etc. VIII. 154. — 36. Respondit Jesus : Regnum meum, etc. I. 309; V. 348; VIII. 506, 577. — 37. Dixit itaque ei Pilatus : Ergo rex, etc. XI. 562; XIV. 573.

XIX.

1. Tunc ergo apprehendit Pilatus, etc. IX. 34. — 4. Exivit ergo iterum Pilatus foras, etc. XIV. 345. — 5. Exivit ergo Jesus portans, etc. IX. 34. — 6. Cum ergo vidissent eum Pontifices, etc. VI. 177; VIII. 192, 210, 445, 622-659; IX. 79, 105, 117, 308; XI. 389; XIV. 345. — 10. Dicit ergo ei Pilatus : Mihi, etc. VIII. 248; IX. 180, 538. — 11. Respondit Jesus : Non haberes, etc. V. 474, 484, 511; VIII. 163, 248, 308, 532; IX. 179, 180, 538; XIV. 322; XV. 223; XVII. 176. — 14. Erat autem Parasceve Paschæ, etc. IX. 34. — 15. Illi autem clamabant : Tolle, etc. VIII. 601; IX. 31, 36, 199; XIV. 357. — 17. Et bajulans sibi crucem, etc. VII. 231; VIII. 269; XI. 389. — 18. Ubi crucifixerunt eum, et cum eo, etc. VI. 149; VII. 231; X. 46. — 19. Scripsit autem et titulum Pilatus, etc. IV. 585; VII. 184, 231; VIII. 617; IX. 261, 591. — 20. Hunc ergo titulum multi, etc. IV. 585; XII. 538. — 21. Dicebant ergo Pilato Pontifices, etc. IV. 585; VII. 232. — 22. Respondit Pilatus : Quod scripsi, etc. IV. 585; VII. 182, 232; VIII. 601, 617; IX. 119, 261, 591. — 23. Milites ergo cum crucifixissent, etc. VI. 94; VII. 232, 356; VIII. 211, 271. — 24. Dixerunt ergo ad invicem, etc. I. 544; VI. 94; VII. 232; VIII. 255; X. 251; XIV. 233; XV. 327, 348. — 26. Cum vidisset ergo Jesus matrem, etc. II. 245; III. 557; V. 546; VII. 232; VIII. 205. — 27. Deinde dicit discipulo : Ecce mater, etc. II. 245; III. 557; V. 546; VII. 232. — 28. Postea sciens Jesus quia, etc. VII. 491; VIII. 103, 345; IX. 8, 102, 110, 592. — 29. Vas ergo erat positum aceto, etc. VII. 494; VIII. 156. — 30. Cum ergo accepisset Jesus acetum, etc. IV. 186; VI. 24, 149; VII. 233, 270, 494; VIII. 263; IX. 102, 315; XII. 413; XIII. 360; XIV. 369; XV. 652, 694. — 31. Judæi ergo rogaverunt Pilatum, etc. X. 74. — 32. Venerunt ergo milites et primi, etc. VIII. 325, 332. — 33. Ad Jesum autem cum venissent, etc. VIII. 325-342. — 34. Sed unus militum lancea, etc. IV. 121; VI. 24; VII. 214, 527; VIII. 621; IX. 61, 514; X. 64; XI. 727; XIII. 329, 531; XIV. 191, 205, 639. — 36. Facta sunt enim hæc, ut, etc. XIV. 202. — 37. Et iterum alia scriptura, etc. VI. 523; VII. 354, 397; IX. 308; XI. 191, 323; XIII. 685; XIV. 549. — 38. Post hæc autem rogavit, etc. IX. 241; XII. 282; XIV. 292. — 42. Ibi ergo propter Parasceven, etc. V. 547.

XX.

1. Una autem sabbati, Maria Magdalene, etc. II. 20; VII. 289-295; XI. 296-551. — 2. Currebat ergo et venit ad Simonem, etc. XI. 296; XV. 714. — 7. Et sudarium, quod fuerat super, etc. V. 461. — 11. Maria autem stabat ad monumentum, etc. XI. 297. — 12. Et vidit duos angelos in albis, etc. XV. 224, 225. — 13. Dicunt ei illi : Mulier, quid ploras, etc. XI. 297; XIII. 285; XVI. 490. — 14. Hæc cum dixisset, conversa est retrorsum, etc. II. 164; X. 164; XI. 297. — 15. Dicit ei Jesus : Mulier, quid ploras, etc. XI. 297. — 17. Dicit ei Jesus : Noli me tangere, etc. II. 233-245, 310, 375; IV. 386; V. 549; VI. 26, 583; VIII. 146, 651; XI. 181; XII. 357, 407; XIV. 572-598, 627. — 18. Venit Maria Magdalene annuntians, etc. IX. 115. — 19. Cum ergo sero esset die illo, etc. VII. 164, 298, 394; XV. 213. — 21. Dixit ergo eis iterum : Pax vobis, etc. XV. 213. — 22. Hæc cum dixisset, insufflavit, etc. II. 496; IV. 268, 410; VI. 322, 324, 436; VII. 356, 469; XI. 651; XII. 421, 515, 569; XIII. 282; XIV. 123, 617; XV. 76, 105, 642. — 23. Quorum remisistis peccata, etc. II. 496; VI. 322, 436; VII. 469; XV. 76, 105-178. — 24. Thomas autem unus ex duodecim, etc. VIII. 95. — 25. Dixerunt ergo ei alii discipuli, etc. III. 36; VI. 387, 472, 582; VII. 274, 331-348; IX. 41; XI. 745. — 26. Et post dies octo, iterum, etc. II. 277, 283; XII. 54; XVII. 57. — 27. Deinde dicit Thomæ : Infer, etc. V. 501; IX. 211; XI. 181, 745, 746; XIV. 223-259, 476. — 28. Respondit Thomas et dixit ei, etc. III. 86; VII. 42; VIII. 525, 532, 620; IX. 106; XI. 746; XII. 407; XIV. 259, 386. — 29. Dixit eis Jesus : Quia vidisti me, etc. II. 342; VII. 42, 44, 334; VIII. 157, 525, 532; IX. 41,

366, 241; XI. 746; XIV. 243. — 30. Multa quidem et alia signa fecit, etc. XI. 746. — 31. Hæc autem scripta sunt, etc. *Ibid.*

XXI.

1. Postea manifestavit se iterum, etc. VII. 300-377; XI. 543. — 6. Dicit eis : Mittite in dextram, etc. II. 69; V. 448, 487; XII. 55; XIII. 581. — 7. Dixit ergo discipulus ille, quem, etc. XVI. 681. — 11. Ascendit Simon Petrus, et traxit, etc. II. 69; IV. 29; V. 487; VII. 334; VIII. 535; X. 308; XII. 55; XIII. 581. — 12. Dicit eis Jesus : Venite, prandete, etc. III. 35. — 15. Cum ergo prandissent, etc. V. 400; VI. 559-592; VII. 318, 470-490; VIII. 53; IX. 368; XI. 157, 196, 200, 214, 543; XII. 304; XIII. 289. — 16. Dicit ei iterum : Simon Joannis, etc. VI. 559, 590; VII. 470-490; XI. 157. — 17. Dicit ei tertio : Simon, etc. II. 151, 208; VI. 194, 559, 590; VII. 422-490, 589; VIII. 373; IX. 368, 551; XI. 196, 214, 218, 739; XIII. 289; XV. 344. — 18. Amen, amen dico tibi, etc. II. 106, 305; VII. 105, 421, 499, 489; VIII. 17, 258; IX. 103, 348; XII. 57; XVI. 544. — 19. Hæc autem dixit, significans, etc. IV. 635; VII. 421, 489; XI. 200, 509. — 20. Conversus Petrus vidit, etc. XIV. 262. — 21. Ille est discipulus ille, etc. *Ibid.* — 25. Sunt autem et alia multa, etc. XIV. 261.

ACTUS APOSTOLORUM.

I.

1. Primum quidem sermonem, etc. V. 251; VII. 293; VIII. 532; IX. 585; X. 113; XIII. 13; XV. 331. — 2. Usque in diem, qua præcipiens, etc. V. 241, 251; VII. 354; VIII. 500; IX. 367. — 3. Quibus et præbuit seipsum, etc. V. 140, 245, 447, 486; VI. 244; VII. 347-373; IX. 415, 426; X. 450, 490, 562, 674, 714; XI. 84, 329. — 4. Et convalescens præcepit eis, etc. V. 242, 410; VII. 347, 348; X. 281; XI. 149. — Quia Joannes quidem baptizavit, etc. III. 118; VI. 322; XV. 226. — 6. Igitur qui convenerant, etc. VII. 356; X. 516; XI. 83, 239; XIII. 653; XV. 385. — 7. Dixit autem eis : Non est vestrum, etc. II. 559-564; VI. 202, 417; VII. 364; VIII. 140; IX. 348, 698; XI. 61; XIII. 418, 549; XV. 231. — 8. Sed accipietis virtutem, etc. II. 147, 183, 201, 482, 561-577; VI. 202; VII. 356-364; X. 516; XI. 61, 239; XIII. 418; XIV. 122, 220; XV. 231-269, 336-356, 470. — 9. Et cum hæc dixisset, etc. II. 575; V. 486; VI. 526; VIII. 277, 499, 660; IX. 114, 367, 426, 512; X. 490, 562, 674; XI. 59, 84, 330; XIII. 653; XV. 336. — 10. Cumque intuerentur in cælum, etc. X. 490, 674. — 11. Qui et dixerunt : Viri Galilæi, etc. I. 335; II. 512, 575; III. 12; V. 342, 548; VI. 523; VII. 219, 316, 397; VIII. 499; IX. 308, 605, 606; X. 281, 490, 603; XI. 22, 59, 330, 688; XIV. 158, 627. — 12. Tunc reversi sunt Jerosolymam, etc. VIII. 532. — 15. In diebus illis exurgens Petrus, etc. VI. 236, 383, 436; IX. 314, 358; XI. 106, 175; XV. 40, 227. — 17. Qui connumeratus erat in nobis, etc. III. 8. — 20. Scriptum est enim in libro Psalmorum, etc. IX. 79, 147, 588; X. 308. — 21. Oportet ergo ex his viris, etc. VII. 347-354. — 25. Accipere locum ministerii hujus, etc. VI. 510. — 26. Et dederunt sortes eis, et cecidit sors, etc. VI. 59; VIII. 274, 534; IX. 88, 314, 358, 585; X. 538, 663, 672; XIII. 452; XIV. 119, 413.

II.

1. Et cum completerentur, etc. I. 443; V. 281, 333, 388, 447, 486; VI. 436; VII. 25, 36, 111, 364, 377; VIII. 202; IX. 76, 368; X. 113, 281, 308-362, 450, 562, 629; XI. 175, 428, 443; XII. 56, 82, 382; XIV. 28, 122, 125, 220, 232, 359, 400; XV. 41, 385. — 2. Et factus est repente, etc. I. 505, 509; II. 286, 450; III. 79; IV. 410; VII. 368; XI. 54, 149; XII. 349, 373; XIV. 36, 279; XV. 224, 642. — 3. Et apparuerunt illis, etc. II. 449; III. 79; IV. 410, 574; V. 456; VI. 322, 326; VII. 368; VIII. 198; IX. 417, 428, 556; X. 308; XI. 76; XII. 374; XIII. 472; XIV.

100, 697, 606. — 4. Et repleti sunt gratia, etc. III. 79; IV. 410; V. 251, 493-486, 501, 550; VI. 326; 436; VII. 368; VIII. 198, 199, 306, 492, 532, 660; IX. 76, 114, 179, 368-394, 425, 426, 512; X. 308-302, 450, 682; XI. 17, 106, 149; XII. 349-382, 569; XIV. 36, 125, 232, 279, 400; XV. 40, 224, 227, 642. — 5. Erant autem in Jerusalem, etc. XI. 54. — 6. Facta autem hac voce, etc. X. 562, 629, 682; XIII. 418; XIV. 28. — 11. Judæi quoque et proselyti, etc. XII. 56, 82; XIV. 415. — 12. Stupebant autem omnes, etc. X. 281; XI. 175. — 13. Alii autem irridentes dicebant, etc. II. 569; XIV. 122. — 14. Stans autem Petrus cum, etc. IX. 384. — 15. Non enim sicut vos aestimatis, etc. II. 570. — 16. Sed hoc est, quod dictum est, etc. *Ibid.* — 17. Et erit in novissimis diebus, etc. II. 570; XIII. 403. — 22. Viri Israelitæ, audite, etc. IV. 584; XI. 259; XVI. 687; XVII. 133. — 24. Quem Deus suscitavit, etc. II. 423, 55; IV. 320; XVII. 100-161. — 26. Propter hoc lætatum est cor, etc. V. 239. — 27. Quoniam non derelinques, etc. II. 423, 425, 510; IX. 306, 343. — 31. Providens locutus est, etc. II. 368; IX. 343; XI. 34; XIV. 548. — 32. Hunc Jesum resuscitavit, etc. XIV. 567; XVII. 133. — 33. Dextera igitur Dei, etc. XII. 569; XIV. 567; XVI. 687. — 37. His autem auditis, etc. II. 242; IV. 452, 457; V. 357; VI. 328; VII. 111, 543; VIII. 49, 490; IX. 185, 193, 394, 425, 592; X. 107, 556, 602; XII. 563. — 38. Petrus vero ad illos, etc. III. 119; V. 558; VI. 328; VII. 543; VIII. 39, 490, 654; IX. 185, 193, 238, 592; X. 107, 164; XI. 449; XII. 563; XIV. 628; XV. 405, 455. — 40. Aliis etiam verbis plurimis, etc. V. 571. — 41. Qui ergo receperunt sermonem, etc. III. 118; V. 571; IX. 47, 241, 479; X. 107, 602; XI. 173; XIV. 361. — 44. Omnes etiam qui credebant, etc. IX. 277; XII. 82, 145, 253; XIII. 111. — 45. Possessiones et substantias vendebant, etc. IX. 238, 252; XII. 258; XIII. 111.

III.

2. Et quidam vir, qui erat claudus, etc. X. 556. — 4. Intuens autem in eum, etc. V. 289; XIII. 517. — 6. Petrus autem dixit : Argentum, etc. X. 629; XI. 341. — 7. Et apprehensa manu ejus, etc. I. 548. — 8. Et exilium stetit et ambulabat, etc. X. 629. — 14. Vos autem sanctum et justum, etc. XV. 506. — 15. Auctorem vero vitæ interfecistis, etc. VIII. 552; XV. 506. — 16. Et in fide nominis ejus, etc. X. 556. — 18. Deus autem, quæ prænuntiavit, etc. II. 511. — 21. Quem oportet quidem cælum suscipere, etc. IX. 604.

IV.

1. Loquentibus autem illis ad populum, etc. X. 113. — 4. Multi autem eorum, qui, etc. IX. 241, 393, 426, 479; X. 602; XIV. 361. — 10. Notum sit omnibus vobis, etc. IX. 356. — 11. Ille est lapis, qui reprobatus est, etc. IV. 194; IX. 356, 450; XIV. 510; XV. 506. — 12. Et non est in alio aliquo salus, etc. II. 529; VII. 460; XII. 568; XV. 506, 625; XVI. 266; XVII. 204. — 13. Videntes autem Petri constantiam, etc. X. 226. — 14. Hominem quoque videntes stantem, etc. IV. 108. — 18. Et vocantes eos, deamtiaverunt, etc. IX. 385. — 19. Petrus vero et Joannes, etc. XV. 365. — 21. At illi comminantes dimiserunt eos, etc. XVI. 341. — 22. Annorum enim erat amplius, etc. I. 518. — 24. Qui cum audissent, unanimiter, etc. IX. 385. — 26. Adstiterunt reges terræ, etc. V. 228; VIII. 124; X. 226. — 27. Convenerunt enim vere in civitate, etc. V. 228; X. 227. — 28. Facere quæ manus tua, etc. XVI. 344, 347. — 31. Et cum orassent, motus est locus, etc. VIII. 69; IX. 179; X. 440; XV. 643. — 32. Multitudinis autem credentium, etc. II. 492, 505; III. 24, 95; VI. 213, 329, 447, 484, 567; VII. 379; VIII. 65; IX. 76, 241, 277, 457-479, 507; X. 103-118, 430, 458; XI. 137, 406; XII. 117, 145, 253, 262, 307, 509; XIII. 110; XIV. 569, 633, 638; XV. 273. — 34. Neque enim quisquam egeus, etc. II. 506; IV. 46; V. 408; VII. 313; VIII. 486, 498; IX. 238, 413; X. 107; XII. 82, 258. — 35. Et ponebant ante pedes Apostolorum, etc. II.

506; III. 24; v. 399; VII. 313; IX. 252, 413, 457; X. 103, 440; XI. 137, 420; XII. 82; XV. 273.

V.

1. Vir autem quidam nomine Ananias, etc. v. 281; VI. 593; IX. 591. — 2. Et fraudavit de pretio agri, etc. IX. 591. — 3. Dixit autem Petrus : Ananias, etc. IV. 426; XIV. 636; XV. 306. — 4. Nonne manens tibi manebat, etc. IV. 426; XIV. 636; XV. 306. — 5. Audiens autem Ananias, etc. v. 381. — 7. Factum est autem quasi, etc. XII. 553. — 15. Ita ut in plateas ejicerent, etc. IX. 353; X. 94, 629; XI. 41, 12; XII. 82. — 27. Et cum adduxissent illos, etc. IX. 40. — 29. Respondens autem Petrus, etc. IX. 40, 368; XV. 253, 365. — 30. Deus patrum nostrorum, etc. XV. 506. — 31. Hunc principem et salvatorem, etc. XV. 506.

VI.

1. In diebus autem illis, etc. XI. 108. — 3. Considerate ergo fratres, etc. X. 363. — 4. Nos vero orationi, etc. XI. 108; XIV. 4. — 5. Et placuit sermo coram, etc. v. 511. — 6. Hos statuerunt ante, etc. VII. 483; X. 363. — 8. Stephanus autem plenus, etc. VII. 542. — 14. Audivimus enim eum, etc. VII. 538.

VII.

2. Qui ait : Viri fratres, et patres, audite, etc. XII. 400; XIII. 343, 344. — 3. Et dixit ad illum : Exi de, etc. XIII. 343. — 4. Tunc exiit de terra Chaldæorum, etc. IV. 379; XIII. 343, 354. — 5. Et non dedit illi hæreditatem, etc. IV. 385; VIII. 536. — 6. Locutus est autem ei Deus, etc. VI. 244. — 10. Et eripuit eum ex omnibus, etc. IV. 40. — 22. Et eruditus est Moyses omni, etc. IV. 376; XIII. 330. — 29. Fugit autem Moyses in verbo, etc. XII. 400; XVI. 203. — 30. Et expletis annis quadraginta, etc. VI. 28, 30; XIV. 90. — 33. Dixit autem illi Dominus, etc. XII. 400. — 35. Hunc Moysen, quem negaverunt, etc. XIV. 90. — 39. Cui noluerunt obedire patres nostri, etc. VIII. 499; IX. 128. — 42. Tabernaculum testimonii sui, etc. X. 309. — 43. Et suscepistis tabernaculum, etc. X. 25. — 47. Salomon autem ædificavit, etc. XII. 312; XIV. 635. — 48. Sed non excelsus in manufactis, etc. *Ibid.* — 49. Cælum mihi sedes est, etc. IX. 367. — 50. Nonne manus mea, etc. VI. 407. — 51. Dura cervice, etc. VI. 32, 225, 407; VII. 314; IX. 197; X. 116, 356. — 52. Quem prophetarum non, etc. VI. 32. — 53. Qui accepistis legem, etc. VI. 32; XIII. 206. — 55. Cum autem esset plenus Spiritu sancto, etc. II. 237, 245; v. 511; VII. 212, 218; XI. 62, 559, 715. — 56. Exclamantes autem voce magna, etc. VIII. 633; IX. 137. — 57. Et ejicientes eum extra civitatem, etc. VI. 484, 599; VIII. 633; IX. 124. — 58. Et lapidabant Stephanum, etc. VII. 537; VIII. 647; IX. 24; XI. 83. — 59. Positis autem genibus, etc. II. 480; v. 284, 519; VI. 269, 598; VII. 84, 537, 543; VIII. 148; IX. 132, 137, 516-592; X. 116, 336; XI. 197, 559; XVI. 16.

VIII.

1. Facta est autem in illa, etc. VIII. 277; XI. 396. — 3. Saulus autem devastabat, etc. v. 507. — 5. Philippus autem descendens, etc. VI. 438; X. 363; XV. 106. — 9. Factum est ergo gaudium, etc. v. 387; VIII. 169; XIV. 4; XV. 118. — 10. Cui auscultabant omnes, etc. X. 423. — 12. Cum vero credidissent, etc. III. 118. — 13. Tunc Simon et ipse, etc. IV. 501; VI. 324; VIII. 48, 274; IX. 511, 613; X. 404; XIV. 274, 356, 529; XV. 74, 104-156, 206, 271, 351, 385. — 14. Cum autem audissent Apostoli, etc. VII. 369. — 17. Tunc imponebant manus, etc. XV. 406. — 18. Cum vidisset autem Simon, etc. VII. 176; IX. 366, 511, 613; X. 93, 395; XII. 563, 569; XV. 126, 206. — 19. Dicens : Date et mihi, etc. IX. 366, 613; X. 395; XII. 569; XIV. 4; XV. 126, 206. — 20. Pecunia tua tecum, etc. XII. 17, 430, 563; XIV. 336. — 21. Non est tibi pars, etc. VII. 232; IX. 226; XI. 396; XV. 75. — 22. Pœnitentiam itaque age, etc. III. 119; VIII. 48. — 23. In felle enim amaritudinis, etc. VIII. 169; X. 363.

— 24. Respondens autem Simon, etc. XV. 118. — 25. Et illi quidem testificati, etc. IV. 412. — 26. Angelus autem Domini, etc. VI. 439. — 27. Et surgens abiit, etc. XV. 507. — 33. In humilitate iudicium, etc. IX. 160. — 35. Aperiens autem Philippus, etc. v. 559. — 36. Et dum irent per viam, etc. XV. 296. — 38. Et jussit stare currum, etc. XV. 351. — 39. Cum autem ascendissent de aqua, etc. XV. 507.

IX.

1. Saulus autem adhuc spirans, etc. v. 507; VII. 404, 471; VIII. 162, 553, 653; IX. 124; X. 286, 362; XI. 217. — 2. Et petit ab eo Epistolas, etc. VIII. 609; XI. 499. — 3. Et cum iter faceret, etc. II. 141, 237; IV. 2. — 4. Et cadens in terram audivit, etc. II. 70; III. 80; IV. 3, 635; v. 249, 344; VI. 386, 401, 502, 504, 548; VII. 89, 98, 274, 482; VIII. 7-95, 108, 235-298, 396, 425, 482, 569, 584, 603; IX. 92, 96, 113, 124, 205, 314-377, 463, 475, 529-595; X. 29-94, 160-188, 205-297, 305, 487, 539, 557, 698; XI. 235-240, 347, 348; XII. 562; XIII. 375; XIV. 348, 580; XV. 143, 215, 216. — 5. Qui dixit : Quis est, etc. v. 464; VII. 41, 89, 482; VIII. 639; IX. 205, 301; XI. 522; XV. 215. — 6. Et tremens ac stupens, etc. IV. 635; v. 427, VIII. 479, 639; IX. 124, 529. — 7. Et Dominus ad eum : Surge, etc. IX. 96. — 10. Erat autem quidam discipulus, etc. XII. 292. — 11. Et Dominus ad eum : Surge, etc. XI. 347. — 13. Respondit autem Ananias, etc. VIII. 371; XI. 345, 349; XIV. 362. — 15. Dixit autem ad eum Dominus, etc. XI. 349, 654; XII. 292. — 16. Ego enim ostendam illi, etc. VIII. 371; XI. 349. — 17. Et abiit Ananias, et introivit, etc. XI. 346. — 18. Et confestim ceciderunt, etc. II. 488; III. 118; X. 404; XI. 346; XV. 216, 670. — 25. Accipientes autem eum, etc. XII. 264; XIII. 648; XIV. 331. — 30. Quod cum cognovissent, etc. X. 362. — 32. Factum est autem, etc. VIII. 134. — 40. Ejectis autem omnibus foras, etc. IX. 429; X. 423.

X.

1. Vir autem quidam erat, etc. IV. 2; v. 496; IX. 426; XI. 396, 443. — 3. Is vidit in visu manifeste, etc. IX. 432. — 4. At ille intuens enim, etc. II. 519, 526; XV. 127; XVI. 329. — 5. Et nunc mitte viros, etc. XV. 127. — 9. Postera autem die iter, etc. IX. 525. — 10. Et cum esuriret, etc. IV. 306. — 11. Et vidit cælum apertum, etc. IV. 280, 301-325; v. 509; VI. 512; VII. 189; XI. 243; XIV. 195, 234, 394. — 12. In quo erant omnia, etc. IV. 308, 325; XIV. 195. — 13. Et facta est vox ad eum, etc. II. 93; IV. 103, 708; v. 438; VI. 16; VIII. 129, 267, 350, 655; IX. 182; X. 39, 304; XI. 421; XIV. 198, 455, 474. — 14. Ait autem Petrus : Absit, etc. IV. 103, 308. — 15. Et vox iterum secundo, etc. IV. 103; XI. 243; XIV. 394. — 16. Hoc autem factum est per ter, etc. IX. 525. — 25. Et factum est cum introisset, etc. II. 434. — 31. Corneli, exaudita est, etc. XV. 127. — 38. Jesum a Nazareth : quomodo, etc. XI. 695; XII. 569; XIV. 628. — 39. Et nos testes sumus omnium, etc. XI. 739. — 41. Non omni populo, sed, etc. v. 245; IX. 60. — 43. Huic omnes prophetæ, etc. XV. 506. — 44. Adhuc loquente Petro, etc. IV. 501, 519; v. 345, 456; VII. 369; XII. 563; XV. 41, 227. — 46. Audiebant enim illos, etc. VII. 364; XII. 563. — 47. Tunc respondit Petrus, etc. v. 411. — 48. Et jussit eos baptizari, etc. III. 118; IV. 501, 519; XV. 351.

XI.

1. Audierunt autem Apostoli, etc. II. 93; IX. 433. — 3. Dicentes : Quare introisti, etc. IX. 433. — 7. Audivi autem et vocem, etc. IV. 640. — 15. Cum autem cœpissent loqui, etc. XII. 563. — 17. Si ergo eandem gratiam, etc. *Ibid.* — 18. His auditis, tacuerunt, etc. IX. 433. — 26. Et annum totum conversati sunt, etc. I. 320; XI. 69, 120; XV. 334, 399. — 27. In his autem diebus, etc. v. 306. — 28. Et surgens unus ex eis, etc. II. 243, 369; XII. 210, 260, 261.

XII.

1. Eodem autem tempore misit, etc. XI. 484. — 2. Occidit autem Jacobum, etc. XI. 155. — 7. Et ecce Angelus Domini astitit, etc. IV. 308, 349; VIII. 331. — 8. Dixit autem Angelus ad eum, etc. IV. 308. — 9. Et exiens sequentem eum, etc. IV. 308, 349; XII. 9. — 23. Confestim autem percussit eum, etc. XI. 553.

XIII.

1. Erant autem in Ecclesia, etc. XI. 21. — 2. Ministrantibus autem illis, etc. XII. 258; XIV. 580. — 3. Tunc jejunantes et orantes, etc. XI. 21. — 7. Qui erat cum proconsole, etc. I. 432. — 9. Saulus autem, qui et Paulus, etc. XI. 217. — 21. Et exinde postulaverunt regem, etc. V. 535. — 35. Ideoque et alias dixit, etc. II. 368; XIV. 548. — 38. Notum igitur sit vobis, etc. XV. 506. — 39. In hoc omnis, qui credit, etc. *Ibid.* — 46. Tunc constanter Paulus, etc. V. 377; VI. 236, 399; VIII. 491, 493; IX. 331, 543; XV. 334. — 49. Disseminabatur autem verbum, etc. XV. 334; XVI. 300, 347.

XIV.

7. Et quidam vir Lystris, etc. XIV. 299. — 9. Dixit magna voce, etc. XV. 579. — 10. Turbæ autem eum vidissent, etc. II. 529; VII. 382; XIII. 210. — 11. Et vocabant Barnabam, etc. II. 529. — 13. Quod ubi audierunt Apostoli, etc. IX. 431. — 14. Et dicentes : Viri, etc. *Ibid.* — 17. Et hæc dicentes, vix, etc. XIV. 299. — 21. Confirmantes animas discipulorum, etc. V. 440; IX. 92; XI. 620. — 22. Et cum constituissent illis, etc. XV. 275. — 26. Cum autem venissent, etc. II. 93.

XV.

4. Et quidam descendentes, etc. II. 93; V. 426; VI. 52; XIV. 276. — 6. Conveneruntque Apostoli, etc. XIV. 276. — 9. Et nihil discrevit inter nos, etc. II. 429; IV. 520; VI. 256, 457; VIII. 484; IX. 342, 602, 693; X. 38; XI. 430; XII. 28, 356; XV. 312, 405. — 10. Nunc ergo quid tentatis Deum, etc. V. 416; XV. 626; XVI. 17. — 11. Sed per gratiam Domini, etc. XIV. 276; XV. 626; XVI. 17. — 19. Propter quod ego judico, etc. V. 79. — 28. Visum est enim Spiritus, etc. II. 25, 109. — 29. Ut abstineteis vos, etc. XIV. 394, 397, 401. — 39. Facta est autem dissensio, etc. VIII. 330. — 41. Perambulabat autem, etc. II. 94.

XVI.

1. Pervenit autem Derben, etc. II. 94; XII. 199. — 3. Hunc voluit Paulus, etc. II. 94, 109; V. 416; XII. 199. — 14. Et quædam mulier nomine Lydia, etc. XVI. 346, 435, 529. — 16. Factum est autem euntibus nobis, etc. IV. 32. — 17. Hæc subsequuta Paulum, etc. IV. 32; V. 518, 531. — 18. Hoc autem faciebat multis, etc. IV. 32. — 22. Et incurrit plebes adversus eos, etc. II. 142. — 23. Et cum multas plagas, etc. *Ibid.* — 31. At illi dixerunt : Crede in Dominum, etc. III. 59.

XVII.

4. Et quidam ex eis crediderunt, etc. XII. 256. — 11. Ibi autem erant nobiliores eorum, etc. XV. 347. — 16. Paulus autem cum Athenis, etc. XV. 366, 370. — 17. Disputabat igitur in synagoga, etc. XII. 256. — 18. Quidam autem Epicurei, etc. II. 430; VI. 440, 600, 601; VII. 33; VIII. 31, 491; IX. 203, 251; XII. 256. — 19. Et apprehensum eum, etc. XIII. 391. — 21. Athenienses autem omnes, etc. XII. 256. — 23. Præteriens enim et videns, etc. XIII. 413; XV. 223, 366, 374. — 24. Deus, qui fecit mundum, etc. II. 520; X. 453. — 25. Nec manibus humanis colitur, etc. XV. 647. — 26. Fecitque ex uno omne, etc. XV. 647. — 27. Quærere Deum, si forte, etc. VI. 33; IX. 454; X. 452; XII. 405, 456, 534; XIV. 602; XV. 223. — 28. In ipso enim vivimus, etc. I. 423; II. 307, 512; IV. 489, 208; V. 380; VI. 310; VIII. 100, 347; IX. 454; X. 452; XII. 405-456, 534-563,

XIII. 553, 679; XIV. 545, 602; XV. 472, 223, 646; XVI. 449. — 30. Et tempora quidem hujus, etc. XIII. 422. — 31. Et quod statuit deum, in quo, etc. XI. 407; XIII. 422; XV. 370; XVI. 464, 266. — 32. Cum audissent autem, etc. IX. 203.

XVIII.

1. Post hæc egressus ab Athenis, etc. XII. 257. — 2. Inveniens quemdam Judæum, etc. V. 306. — 3. Et qui ejusdem erat, etc. V. 306, 425. — 4. Et disputabat in synagoga, etc. XII. 257. — 13. Dicentes : Quia contra legem, etc. IX. 508. — 17. Apprehendentes autem omnes, etc. II. 162. — 18. Paulus vero cum adhuc, etc. II. 94, 109. — 24. Judæus autem quidam, etc. XV. 366. — 28. Vehementer enim Judæos, etc. IV. 321; V. 260; XIV. 319; XV. 366.

XIX.

1. Factum est autem, cum Apollo, etc. XI. 443; XIII. 554; XV. 229. — 3. Ille vero ait : In quo ergo, etc. X. 353; XV. 429-436, 313. — 4. Dixit autem Paulus : Joannes, etc. XV. 351. — 5. His auditis, baptizati sunt, etc. X. 353; XIII. 554; XV. 429-436, 351. — 7. Erant autem omnes, etc. XV. 229. — 14. Erant autem quidam Judæi, etc. V. 483. — 15. Respondens autem Spiritus, etc. *Ibid.* — 19. Multi autem ex eis, etc. IX. 48; X. 381. — 28. His auditis, repleti sunt ira, etc. VIII. 491.

XX.

7. Una autem sabbati, etc. II. 20; XII. 256; XIII. 604. — 9. Sedens autem quidam, etc. XV. 368. — 11. Ascendens autem, frangensque, etc. II. 20. — 24. Sed nihil horum vereor, etc. IV. 493; VIII. 372. — 28. Attendite vobis et universo gregi, etc. V. 79. — 33. Argentum et aurum, etc. V. 79; XII. 251. — 34. Ipsi scitis, quoniam, etc. II. 411; V. 306, 425. — 35. Omnia ostendi vobis, etc. XII. 251; XIV. 621. — 36. Et cum hæc dixisset, etc. V. 519.

XXI.

10. Et cum moraremur per dies, etc. II. 242; VI. 94; XII. 37. — 11. Is cum venisset ad nos, etc. II. 243; VI. 94. — 12. Quod cum audissemus, etc. VI. 94; XII. 37. — 13. Tunc respondit Paulus, etc. VI. 94; VIII. 372. — 14. Et cum ei suadere non possemus, etc. VI. 94. — 17. Et cum venissemus Jerosolymam, etc. II. 94. — 20. At illi cum audissent, etc. II. 109; V. 79. — 21. Audierunt autem de te, etc. II. 109. — 26. Tunc Paulus, assumptis viris, etc. II. 94, 109. — 33. Tunc accedens tribunus, etc. II. 142. — 39. Et dixit ad eum Paulus, etc. VIII. 506.

XXII.

3. Et dicit : Ego sum vir Judæus, etc. VIII. 89; X. 285. — 25. Et cum astrinxissent eum loris, etc. II. 490; V. 279; X. 45; XV. 241.

XXIII.

3. Tunc Paulus dixit ad eum, etc. II. 292; V. 279; IX. 509; XII. 210. — 5. Dixit autem Paulus : Nesciebam, etc. V. 279. — 6. Sciens autem Paulus, quia una pars, etc. XIV. 285. — 8. Sadducæi enim dicunt, etc. VI. 317. — 9. Factus est autem clamor magna, etc. XIV. 285. — 12. Facta autem die collegerunt, etc. XV. 261, 267, 349, 424. — 17. Vocans autem Paulus ad se, etc. II. 46, 490. — 23. Et vocatis duobus centurionibus, etc. II. 94, 125. — 33. Qui cum venissent Cæsaream, etc. XV. 261, 267, 349.

XXIV.

1. Post quinque autem dies, etc. XV. 287. — 24. Post aliquot autem dies, etc. II. 309. — 25. Disputante autem illo, etc. VI. 463.

XXV.

11. Si enim nocui aut dignum morte, etc. II. 490.

XXVI.

16. Sed exurge, et sta super pedes tuos, etc. XII. 518. — 18. Aperire oculos eorum, ut, etc. *Ibid.*

XXVII.

33. Et cum lux inciperet fieri, etc. II. 21. — 41. Et cum incidissemus in locum, etc. X. 42.

XXVIII.

5. Et ille quidem excutens, etc. IV. 176; XV. 379. — 10. Qui etiam multis honoribus, etc. V. 306. — 14. Ubi inventis fratribus rogati sumus, etc. II. 94. — 30. Mansit autem biennio toto, etc. II. 94.

EPISTOLA BEATI PAULI AD ROMANOS.

Tome v, de la page 360 à la page 391.

I.

1. Paulus, servus Jesu Christi, etc. VII. 153, 544; VIII. 641; X. 32; XI. 96, 269; XII. 261; XIV. 75, 189, 230, 366, 508, 512; XVI. 341. — 2. Quod ante promiserat per prophetas, etc. VII. 153; XIV. 212, 313; XV. 43. — 3. De Filio suo qui factus est, etc. II. 70, 511; IV. 121; VI. 238, 249; VII. 255; VIII. 393, 500, 538, 584, 601, 617; IX. 19, 85, 595, 599, 731; X. 176, 231, 655; XI. 114; XII. 16, 49, 497; XIV. 172-189, 206-230, 351, 369, 508-513; XV. 43; XVI. 685. — 4. Qui prædestinatus est Filius, etc. IX. 85, 500; XI. 96; XII. 497; XIV. 75; XVI. 340. — 5. Per quem accepimus, etc. II. 48; IX. 500, 501. — 6. In quibus estis et vos, etc. IX. 501. — 7. Omnibus qui sunt Romæ, etc. XIV. 590, 642. — 8. Primum quidem gratias ago, etc. XV. 618. — 9. Testis enim mihi est Deus, etc. II. 412; V. 276, 467, 551. — 10. Semper in orationibus meis, etc. V. 276; XI. 566. — 11. Desidero enim videre vos, etc. XIII. 293. — 13. Nolo autem vos ignorare fratres, etc. XVI. 526. — 14. Græcis ac barbaris, sapientibus, etc. II. 122; III. 53; IX. 185; XIV. 255; XVII. 156. — 16. Non enim erubescio, etc. V. 80; IX. 414; XVII. 169. — 17. Justitia enim Dei, etc. II. 525, 543; IV. 290; V. 486; VI. 53, 112, 222, 583; VII. 42, 160; VIII. 92, 118, 399, 302-365, 423-436, 592, 613; IX. 224, 407, 554, 602-661; X. 46, 259, 316, 333, 496, 640, 671; XI. 4, 62, 192, 503; XII. 406, 523, 527; XIII. 478; XIV. 209-274, 300, 514, 614; XVI. 35, 160; XVII. 177, 183. — 18. Revelatur enim ira Dei, etc. V. 515; VI. 80, 576; VII. 176, 278; XII. 522; XIII. 553-579, 645, 679; XVI. 269. — 19. Quia quod notum est Dei, etc. X. 426; XIII. 161, 163. — 20. Invisibilia enim ipsius, etc. I. 318, 424-454, 511; II. 176, 238; III. 581; IV. 5, 162, 196; V. 348; VI. 250, 515; VIII. 448, 451; IX. 454, 508; X. 233, 296, 324; XI. 479; XII. 382, 416, 441, 522-565; XIII. 161, 163, 547; XIV. 115, 297, 305, 340, 576, 578, 610, 619; XVI. 269, 607. — 21. Quia cum cognovissent Deum, etc. I. 398, 423-430; II. 173, 325, 515-547; III. 390; IV. 30, 626-635; V. 345; VI. 34, 604; VIII. 118, 360, 641; IX. 619; XI. 74, 480; XII. 416; XIII. 163-195, 307; XIV. 188, 362; XV. 346; XVI. 161, 200; XVII. 194. — 22. Dicentes enim se esse sapientes, etc. II. 173, 325; III. 390; IV. 30, 629; VI. 34, 255; IX. 619; X. 324, 426; XII. 416; XVI. 161. — 23. Et mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei, etc. V. 547; VI. 255; IX. 568; XI. 522; XIII. 173; XIV. 362; XVI. 671; XVII. 156. — 24. Propter quod tradidit, etc. V. 510; VI. 273; VIII. 167, 233, 360, 599; IX. 235, 263, 387, 584; XI. 206; XIV. 88, 217, 303; XV. 33, 567; XVI. 292, 671. — 25. Qui commutaverunt veritatem, etc. I. 398, 423; II. 62, 173, 480, 517; III. 507, 570; VI. 228; VIII. 284; IX. 630; XI. 178; XII. 352; XIII. 89, 207, 553; XIV. 103, 226-297, 447, 462, 504; XV. 633. — 26. Propterea tradidit illos Deus, etc. V. 483; XII. 112; XIII. 304, XIV. 303; XV. 733; XVI. 292. — 27. Similiter autem et masculi, etc. XII. 112; XV. 732; XVI. 142; XVII. 20, 46.

— 28. Et sicut non probaverunt, etc. IV. 633; V. 470; VIII. 143, 168; IX. 569; XIV. 303, 307, 490, 504; XVI. 292, 333, 616, 673. — 29. Repletos omni iniquitate, etc. VIII. 641; IX. 111. — 30. Detractores, Deo odibiles, etc. IX. 11; XII. 69; XIV. 279. — 31. Insipientes, incompositos, etc. VIII. 320; XIII. 293; XVII. 194. — 32. Qui cum justitiam Dei, etc. II. 477; XIII. 600; XV. 10, 275.

II.

1. Propter quod inexcusabilis es, etc. II. 31, 547; V. 80, 274; XIII. 668; XV. 145, 413. — 3. Existimans autem hoc, o homo, etc. II. 383; IX. 395; XIV. 445. — 4. An divitias bonitatis ejus, etc. II. 497; III. 116; IV. 416; V. 137, 302; VI. 80, 165, 204, 323; VIII. 43-57; IX. 264, 265, 392, 445, 462, 567; XI. 490; XII. 69-86; XIII. 6; XIV. 88, 453; XV. 106, 122; XVI. 198, 417; XVII. 61. — 5. Secundum autem duritiam, etc. I. 443; II. 497, 501; III. 100, 416; IV. 48, 61, 416; VI. 53, 80, 204, 323; VII. 540; VIII. 141, 152, 544; IX. 462, 463, 591; X. 236; XI. 471, 725; XII. 69, 84; XIII. 6; XIV. 88, 114, 493; XVI. 417. — 6. Qui reddet unicuique, etc. II. 498, 501; III. 31, 100; IV. 48, 416; VI. 53, 80, 204, 323; VIII. 478; IX. 264, 392, 395, 591; X. 236, 567; XIII. 6; XIV. 114, 445-493; XVI. 198, 277. — 7. Iis quidem, qui secundum, etc. II. 67; IV. 48. — 8. Iis autem qui sunt, etc. IV. 48; IX. 711; X. 119. — 9. Tribulatio et angustia, etc. III. 33; IV. 48, 374; VIII. 131, 179; IX. 273, 659; X. 119, 391. — 10. Gloria autem, et honor, et pax, etc. II. 498; III. 33; IV. 574; IX. 659; XIV. 458. — 12. Quicumque enim sine lege, etc. V. 572; IX. 133, 259, 709; X. 691; XI. 48; XIV. 318; XVI. 271, 541-554. — 13. Non enim auditores legis, etc. V. 80, 350; VI. 356; XIII. 648; XVI. 33. — 14. Cum enim gentes, etc. V. 297; VI. 242; IX. 712; XI. 536; XIV. 268; XVI. 164; XVII. 169, 172. — 15. Qui ostendunt opus legis, etc. V. 297; VIII. 139, 165, 627, 709; XI. 536; XIII. 479; XIV. 257, 268; XVII. 170. — 16. In die cum judicabit Deus, etc. V. 297; VIII. 139; XIII. 479; XVII. 164, 172. — 17. Si autem tu Judæus, etc. IX. 711; XVII. 152. — 21. Qui ergo alium doces, etc. IV. 295, 622; V. 80; VI. 204, 335; IX. 141; XI. 210; XIV. 340; XV. 117, 145, 413. — 22. Qui dicis non marchandum, etc. IV. 295; VI. 335; XI. 536; XIV. 340. — 23. Qui in lege gloriaris, etc. VI. 335; XVII. 169. — 24. Nomen enim Dei per vos, etc. VIII. 503; IX. 139; X. 671; XI. 536; XVII. 169. — 25. Circumcisio quidem prodest, etc. II. 536; VIII. 183; XII. 199, 249. — 36. Si igitur præputium justitias legis, etc. XVII. 170. — 27. Et judicabit id quod ex natura, etc. IX. 140, 141. — 28. Non enim qui in manifesto, etc. II. 559; VIII. 182, 510; IX. 326, 625. — 29. Sed qui in abscondito, etc. II. 559; IV. 448; VIII. 510; IX. 198, 625; XI. 133; XIV. 250; XV. 147; XVII. 152.

III.

1. Quid ergo amplius Judæo, etc. X. 155; XIV. 189. — 2. Multum per omnem modum, etc. IX. 580; X. 155; XIV. 189, 512. — 3. Quid enim si quidam illorum, etc. VI. 582; IX. 631; X. 521; XIII. 647, 648; XV. 178. — 4. Est autem Deus verax, etc. III. 84; VI. 547, 592; IX. 196, 374, 585; XI. 7, 167, 490; XIII. 648; XV. 22, 178; XVII. 178. — 5. Si autem iniquitas, etc. IV. 282; XIV. 303, 445, 499. — 6. Secundum hominem dico, etc. III. 31; VI. 53; XVI. 140. — 8. Et non sicut blasphemamur, etc. III. 32, 33; IV. 625, 633; V. 563; VI. 433; XII. 179, 218, 235; XV. 369; XVI. 175, 293; XVII. 158. — 9. Quid ergo? Præcellimus eos, etc. IX. 711; XIII. 329. — 10. Sicut scriptum est: Quia, etc. V. 53; XV. 372. — 11. Non est intelligens, non est requirens Deum, etc. V. 467. — 12. Omnes declinaverunt, etc. VIII. 662. — 18. Non est timor Dei ante oculos eorum, etc. V. 572. — 19. Scimus autem quoniam, etc. II. 504; V. 407; IX. 263, 748; XII. 36; XV. 372, 599; XVI. 71, 309. — 20. Quia ex operibus legis, etc. II. 547; IX. 712, 721; XII. 14-92; XIII. 285, 288, 431; XIV. 568; XV. 626, 737; XVI. 6-71, 227, 258, 493, 494, 557; XVII. 154-169.

— 21. Nunc autem sine lege, etc. II. 68, 467; IV. 552; V. 442, 461; VII. 316; IX. 222, 700-721; X. 449; XV. 599; 626; XVI. 40. — 22. Justitia autem Dei, etc. IV. 629; IX. 68, 711; XIII. 451; XV. 502. — 23. Omnes enim peccaverunt, etc. IV. 519; VI. 353, 582, 584; VIII. 139, 196, 227-284, 472; IX. 63; X. 133, 668; XIII. 472. — 24. Iustificati gratis per gratiam, etc. II. 193, 500-512; IV. 519; VI. 512; IX. 702, 714; XV. 608; XVII. 151, 178. — 25. Quem proposuit Deus, etc. IV. 518; VI. 52. — 26. In sustentatione Dei, etc. XII. 361; XV. 212, 502. — 27. Ubi est ergo gloriatio tua, etc. IX. 670, 702; XVII. 153, 157. — 28. Arbitramur enim justificari hominem, etc. V. 480; VI. 7; VIII. 283; IX. 99; X. 520; XVI. 6, 277; XVII. 169. — 29. An Judaeorum Deus tantum, etc. IX. 99, 429, 433, 553; XVI. 455. — 30. Quoniam quidem unus est Deus, etc. XI. 256; XVII. 172, 177. — 31. Legem ergo destruimus per fidem, etc. V. 162.

IV.

1. Quid ergo dicemus, etc. III. 35; V. 291; VIII. 281. — 2. Si enim Abraham ex operibus, etc. II. 242; V. 404, 480; VI. 68; VII. 52; VIII. 281; XI. 33. — 3. Quid enim dicit Scriptura, etc. II. 242; V. 403; VI. 6; VIII. 281, 284; X. 153; XIII. 347, 409; XV. 128, 211; XVI. 313. — 4. Ei autem qui operatur, etc. II. 465, 499; V. 497; VI. 53, 540; VIII. 285; IX. 529; XII. 301; XV. 503, 580; XVI. 20, 274, 456. — 5. Ei vero qui non operatur, etc. I. 452; II. 320, 465-499; IV. 614; V. 497, 504; VI. 7, 53; VII. 52, 89, 448; VIII. 118-151, 260-290, 333, 342, 435, 555; IX. 10, 99, 132, 138, 224, 294, 316, 326, 446, 471, 529-586, 613-661; X. 188, 333, 468, 547, 687, 690; XI. 13; XII. 361; XV. 193, 194, 204-299, 307, 308, 406; XVI. 284; XVII. 151-185. — 6. Sicut et David dicit beatitudinem, etc. VIII. 285; XIV. 514; XVI. 323. — 7. Beati quorum remissa sunt, etc. IX. 326, 652. — 8. Beatus vir, cui non imputavit, etc. XV. 503; XVII. 162. — 9. Beatitudo ergo hæc, etc. II. 556; V. 405; XI. 259. — 10. Quomodo ergo reputata est, etc. IX. 624. — 11. Et signum accepit circumcisionis, etc. VIII. 47; XIV. 103, 164, 210, 256; XV. 128, 628, 727; XVI. 57. — 12. Et sit Pater circumcisionis, etc. V. 13; IX. 624; XIV. 210. — 13. Non enim per legem, etc. I. 552; IX. 710; XIV. 523; XVI. 6, 526. — 14. Si enim qui ex lege, etc. XVI. 37, 47, 528, 529. — 15. Lex enim iram operatur, etc. II. 401, 554; V. 461, 490, 573; VI. 507; VII. 16-95, 374; IX. 133, 307, 500, 709, 712; XII. 91; XIII. 351; XIV. 236, 519, 523; XV. 598; XVI. 6-37, 279, 528, 529, 554; XVII. 140-149, 153, 159. — 16. Ideo ex fide, ut, etc. IX. 688, 710; XVI. 333; XVII. 167. — 17. Sicut scriptum est, etc. IV. 500; VI. 312; VII. 41; IX. 556, 678; XI. 96; XII. 12; XIV. 444; XVI. 198; XVII. 167. — 18. Qui contra spem in spem credidit, etc. VII. 40. — 19. Et non infirmatus est, etc. IV. 381; XVI. 134, 139, 313. — 20. In repromissione etiam Dei, etc. VII. 82; XIV. 514; XVI. 323. — 21. Plenissime sciens, etc. VII. 82; XIV. 544; XVI. 313-333, 464, 528. — 22. Ideo et reputatum est, etc. XVI. 526. — 23. Non est autem scriptum, etc. XV. 503; XVI. 527, 530. — 24. Sed et propter nos, quibus, etc. XI. 306. — 25. Qui traditus est propter, etc. II. 59, 465, 466; IV. 410, 426; VI. 243, 586; VII. 39-91, 235-265; VIII. 35, 94, 619; IX. 367, 493, 643; X. 12, 153, 379, 400, 711; XI. 172, 737; XII. 384; XIV. 158, 193, 225, 256; XV. 25, 194, 317, 503, 727, 743; XVI. 527, 530.

V.

1. Iustificati ergo ex fide, etc. II. 500; V. 80; VII. 154; XVI. 318, 531, 534; XVII. 70. — 2. Per quem et habemus accessum, etc. VII. 154; XVI. 531. — 3. Non solum autem, etc. II. 471; III. 506, 578; IV. 66, 120, 639; V. 261, 306, 484; VII. 357; VIII. 131, 162, 294, 371, 373, 624-676; IX. 134, 643; X. 143-182; XI. 452, 639; XII. 47, 303; XIV. 464; XVI. 532. — 4. Patientia autem probationem, etc. II. 471; III. 506, 578; IV. 66, 120, 639; V. 469, 484; VII. 294; IX. 222; XI. 639; XIV. 464; XVII. 102, 166.

— 5. Spes autem non confundit, etc. I. 389, 503, 516; II. 65, 113-171, 299, 302-399, 497, 522-563; III. 47, 104, 502; IV. 185, 440, 457; V. 495, 571; VI. 321, 452, 526, 588; VII. 32-93, 169, 209, 232, 369-374, 541; VIII. 80, 294, 624-672; IX. 83-92, 134-159, 226, 312, 436, 512, 519, 670-682, 701-718; X. 119-182, 220, 223, 308, 388, 450, 525-599; XI. 17-87, 206, 223, 630; XII. 42-73, 300, 304, 356, 460, 515-569; XIII. 253-385; XIV. 19, 195, 249, 263, 513; XV. 354, 384, 599, 606, 625; XVI. 57, 208, 261, 319, 332, 518, 532; XVII. 118-192, 205-221. — 6. Ut quid enim Christus, etc. I. 423; II. 367; III. 500; IV. 451; V. 499, 504, 550; VI. 100, 331, 579; VII. 222; VIII. 235, 470; IX. 435, 507, 614, 627; XI. 112, 389, 683; XII. 63, 302, 545; XV. 503; XVI. 533. — 7. Vix enim pro justo quis morietur, etc. XIV. 557; XVI. 533. — 8. Commendat autem charitatem, etc. II. 367; V. 550; VII. 222; VIII. 151; IX. 97, 633, 659; X. 257, 258; XI. 112, 231; XII. 28, 404, 520; XIV. 445; XVI. 56, 226-264, 402, 438; XVII. 230. — 9. Christus pro nobis mortuus est, etc. VIII. 139, 151, 394; IX. 297, 633, 659; X. 257; XI. 112, 231; XII. 14-86, 517; XVI. 226, 263. — 10. Si enim cum inimici essemus, etc. II. 367; V. 268; VII. 222; VIII. 139; IX. 95, 152; XII. 14, 404, 545; XIV. 445. — 12. Propterea sicut per unum, etc. I. 138; II. 171, 462-471, 501-547; III. 103; IV. 217-271, 486; V. 482, 584; VII. 16, 77, 325, 456-490, 552; IX. 131, 349, 657; X. 531, 664; XI. 684; XII. 11-86, 342, 520; XIII. 296, 350, 497; XIV. 353, 373, 634; XV. 485, 544-558, 615-698, 718-740; XVI. 6-93, 147, 187, 192, 204-241, 257-299, 361-395, 446-497, 517-598, 655, 709, 717; XVII. 25, 60, 117-188, 204-242. — 13. Usque ad legem enim peccatum erat, etc. V. 463; XVI. 492-497, 539-555; XVII. 160. — 14. Sed regnavit mors, etc. IV. 238, 299; V. 491; VIII. 141, 444; IX. 544, 712; X. 160, 389, 434; XI. 308, 687; XIII. 396; XIV. 192; XV. 554, 625; XVI. 492, 530-546; XVII. 127. — 15. Sed non sicut delictum, etc. VI. 140; XVI. 493, 497, 500-546. — 16. Et non sicut per unum, etc. II. 501, 528; IV. 477, 487; VII. 6, 461; XI. 400; XII. 19, 28; XV. 541, 640; XVI. 87-94, 264, 361, 454, 460, 500-549. — 17. Si enim unius delicto mors, etc. IX. 156; XVI. 503, 551. — 18. Igitur sicut per unum, etc. II. 437, 518-548; IV. 271; XII. 19; XV. 508, 541, 660, 684; XVI. 56, 265, 503-552; XVII. 204. — 19. Sicut enim per inobedientiam, etc. II. 273; IV. 248-274; VII. 325; IX. 6, 154; X. 719; XI. 75; XIV. 78, 353, 546; XV. 738; XVI. 86, 265, 521-552. — 20. Lex autem subintravit, etc. II. 113, 367, 399, 404, 448, 529, 554; III. 54; IV. 455, 563, 633; V. 134, 463, 493, 563; VI. 319, 482, 507; VII. 4-95; VIII. 662; IX. 64-95, 282, 284, 510, 578, 613-672, 710, 716; XII. 20-91, 140; XIV. 186, 236, 271, 431; XV. 507, 562, 626; XVI. 36, 293, 493, 545-554; XVII. 151, 157, 240. — 21. Ut sicut regnavit peccatum, etc. XVI. 553.

VI.

1. Quid ergo dicemus, etc. XII. 20; XVI. 558. — 2. Absit. Qui enim mortui, etc. III. 35; IV. 500; XVI. 535. — 3. An ignoratis quia, etc. II. 67; XVI. 90, 94, 226, 267, 517, 535. — 4. Consepulti enim sumus, etc. II. 67, 68, 170; IV. 187, 619; VII. 92, 201, 265; VIII. 119; XI. 395; XIII. 461; XIV. 273; XVII. 137, 174. — 5. Si enim complantati, etc. XVI. 90. — 6. Hoc scientes quia vetus, etc. II. 59, 66, 301; V. 405, 559; VII. 26, 581; VIII. 204, 405, 443, 646; IX. 20, 118-160; X. 188, 214; XII. 398, 406; XIV. 111, 224, 228, 431, 594; XV. 510, 629; XVI. 112, 417. — 7. Qui enim mortuus est, etc. VIII. 629; XVI. 109, 558. — 8. Si autem mortui sumus, etc. XI. 735; XVI. 559. — 9. Scientes quod Christus, etc. II. 175, 237, 343, 435; III. 13, 49; IV. 538; VI. 387, 462; VII. 91, 100, 230, 235; VIII. 20, 92, 105, 204, 207; IX. 118, 156, 321-365, 430, 496; X. 13-93, 107, 310, 563, 639, 715; XI. 7, 83; XII. 155, 310, 311, 518; XIII. 256, 377, 580; XIV. 184; XV. 32, 195, 206, 391. — 10. Quod enim mortuus est peccatum, etc. VIII. 105; XIV. 594. — 11. Ita et vos existimate, etc. XII. 20; XVI. 226-267, 559; XVII. 151. — 12. Non ergo regnavit

peccatum, etc. II. 555; IV. 272, 636; V. 81, 285, 420, 492; VI. 124, 528, 530; VII. 24; VIII. 165, 353, 451; IX. 36, 89, 201, 651; X. 613; XI. 641; XII. 90, 91, 104; XIII. 312, 538; XIV. 192; XV. 520, 543, 710; XVI. 151, 205, 244, 434, 494, 560; XVII. 203. — 13. Sed neque exhibeatis, etc. II. 555; IV. 272; V. 420, 424; VI. 124, 530; VII. 24; VIII. 451; IX. 89, 651; X. 613; XII. 90, 226, 406; XIII. 199, 312, 313, 454, 538; XVI. 9, 83, 205, 261, 434, 561. — 14. Peccatum enim vobis, etc. X. 330; XII. 91, 93; XV. 610; XVI. 6, 281, 561; XVII. 183. — 15. Quid ergo? peccabimus, etc. XVI. 562. — 16. An nescitis quoniam, etc. III. 84; XVI. 447, 562. — 18. Liberati autem a peccato, servi facti, etc. IX. 93; XVI. 313, 563. — 19. Humanum dico propter, etc. II. 338; V. 81; VII. 47, 225; VIII. 59; X. 420; XI. 433, 526; XIII. 351; XVI. 421, 448, 563; XVII. 139, 141. — 20. Cum enim servi, etc. IV. 626; V. 472; IX. 639; X. 612; XVI. 3, 430-448. — 21. Quem ergo fructum habuistis, etc. I. 377; VIII. 145, 259, 634; IX. 125, 131, 310; X. 53; XVI. 447. — 22. Nunc ergo liberati a peccato, etc. IX. 639; X. 612; XIII. 434; XVI. 3, 433-442. — 23. Stipendia enim peccati, etc. I. 472; II. 142, 465; V. 461; VIII. 285; XII. 39; XV. 167; XVI. 277, 316.

VII.

1. An ignoratis fratres, etc. V. 490; XVI. 7. — 2. Nam quæ sub viro est mulier, etc. V. 271; XII. 178, 183; XIV. 229. — 3. Igitur, vivente viro, vocabitur adultera, etc. V. 271; XII. 178-193; XIV. 229. — 4. Itaque fratres mei et vos mortificati, etc. V. 494; IX. 283; XVII. 164. — 5. Cum enim essemus in carne, etc. V. 494; VII. 10; XIV. 186; XVI. 421. — 6. Nunc autem soluti sumus a lege, etc. V. 494; VII. 24; XI. 119; XVI. 39, 279. — 7. Quid ergo dicemus, etc. I. 341; II. 399, 547, 554; V. 461, 573; VI. 113, 557, 587; VII. 2-95; IX. 282, 664; XIV. 178, 236, 283; XV. 372, 573, 598; XVI. 262, 526, 555; XVII. 144-157. — 8. Occasione autem accepta, etc. V. 573; IX. 223, 282, 686. — Ego autem vivebam sine lege, etc. IX. 223, 661. — 10. Ego autem mortuus sum, etc. IX. 661. — 11. Nam peccatum occasione accepta, etc. VII. 7; XVII. 149. — 12. Itaque lex quidem sancta, etc. II. 96, 413, 466; IV. 456, 536; VI. 113; VII. 8-95; IX. 92, 654, 718; X. 86; XI. 48; XIII. 269; XIV. 271, 284, 347, 431; XV. 712; XVI. 33-56, 555; XVII. 140. — 13. Quod ergo bonum est, etc. II. 113, 338; IV. 456; VI. 113, 123; VII. 8; IX. 223, 654; X. 710; XIII. 269; XIV. 236, 271, 431; XV. 372, 712; XVI. 7, 33, 279; XVII. 140-164. — 14. Scimus enim quia lex, etc. I. 333, 436; II. 96, 554; IV. 117; V. 396, 506; VI. 99, 123; VII. 63; X. 52; XV. 503; XVI. 9, 260, 440. — 15. Quod enim operor, etc. I. 316; VI. 123; VII. 1-30; IX. 650; XV. 527, 529, 614, 715; XVI. 10, 103-152, 418-480, 596, 611-637, 707-716; XVII. 49-97, 208-233. — 16. Si autem quod nolo, etc. I. 324; II. 554. — 17. Nunc autem jam non ego, etc. II. 555; VI. 530; IX. 650-652; XII. 103; XIII. 313; XV. 538; XVI. 471. — 18. Scio enim quia, etc. I. 324; IV. 624; V. 294; VII. 67, 168; X. 614; XII. 99, 294; XV. 520, 733; XVI. 6, 110-155, 207, 218-260, 420, 471, 611-636, 716; XVII. 21-73, 179, 208. — 19. Non enim quod volo bonum, etc. VI. 527; X. 613; XVI. 109, 118, 442-480, 637; XVII. 26-63. — 20. Si autem quod nolo, etc. II. 468; VII. 23; IX. 651; XVI. 110-151, 711; XVII. 215. — 21. Invenio igitur legem, etc. XVI. 104; XVII. 233. — 22. Condelector enim legi, etc. I. 433; II. 404, 460, 517; IV. 258, 636; V. 294; VI. 123, 271, 275, 508, 589; VII. 67, 96, 329; VIII. 106, 260, 460, 475; IX. 131, 281, 288; X. 128, 193, 258; XI. 24; XVI. 151. — 23. Video autem aliam, etc. I. 344, 428; II. 401; III. 582; IV. 282, 294, 636; V. 299, 420; VI. 123, 271, 587; VII. 23, 285, 480; VIII. 38, 264, 290, 354; IX. 127-143, 282, 500; X. 128, 180, 207, 286, 573; XI. 24; XII. 99, 296; XIII. 535; XIV. 78, 429; XV. 538, 588, 611, 710, 719; XVI. 52, 109-196, 204-254, 309, 421, 539, 611; XVII. 78, 179-196, 210, 229. — 24. Infelix ego homo, etc. I. 339, 341, 428; II. 174, 301, 432, 470, 512, 518; III. 472; IV. 625, 627; V. 270,

299, 467; VII. 39, 480; VIII. 129, 290, 365, 475, 630; IX. 131, 133, 576, 578, 602, 634; X. 128, 193; XIV. 353; XV. 539, 591, 626-698; XVI. 9, 72, 103, 260, 411, 416; XVII. 12-57, 207, 230. — 25. Gratia Dei per Jesum, etc. III. 472, 481, 582; IV. 104, 258, 304; V. 294, 420-467, 551; VI. 265, 510; VII. 6-34; VIII. 38, 129-143, 354, 460; IX. 131, 133, 200-288, 500, 602, 634; X. 128-193, 258, 286, 573, 613; XII. 296; XIV. 78, 353; XV. 503-591, 611-693, 719, 728; XVI. 3, 18, 108-152, 204, 262, 309, 416-437; XVII. 57-80, 205-227.

VIII.

1. Nihil ergo nunc damnationis, etc. V. 420; VII. 5, 23; XV. 606. — 2. Lex enim spiritus vitæ, etc. XIV. 79, 263; XV. 715; XVI. 10; XVII. 224. — 3. Nam quod impossibile, etc. II. 429, 518, 534; IV. 517; V. 141, 405; VI. 116, 313, 550, 557; VII. 148, 152, 259, 464, 546; VIII. 97, 345, 532; IX. 83, 110, 321, 715; X. 611, 615; XI. 62, 104; XII. 15; XIV. 111, 224-271, 594; XV. 503, 539, 629, 704; XVI. 20-42, 216, 230, 555, 559, 693; XVII. 129. — 4. Ut justificatio legis, etc. II. 318; VI. 530; IX. 83; XIV. 232, 271; XVI. 33, 45. — 5. Qui enim secundum carnem, etc. II. 163; XI. 493. — 6. Nam prudentia carnis, etc. II. 163; IV. 130; VI. 9; VIII. 4, 192; IX. 255, 533; XI. 496; XIII. 471; XIV. 160, 194; XV. 167, 687; XVII. 142-159. — 7. Quoniam sapientia carnis, etc. II. 244, 419; XI. 18; XII. 91; XIV. 78, 426; XVI. 109, 652; XVII. 162, 191. — 8. Qui autem in carne sunt, etc. V. 485; IX. 636; XIV. 187; XV. 543; XVII. 177, 191. — 9. Vos autem in carne, etc. II. 513; VI. 326; VII. 369; X. 387, 535; XI. 78, 692; XII. 430; XIV. 187, 618; XV. 543; XVII. 209. — 10. Si autem Christus, etc. I. 339, 506; II. 68, 538; IV. 223, 258; V. 255, 408; VII. 330; VIII. 112, 229, 440, 551; IX. 150, 201, 292, 306, 709; X. 77, 223-258; XI. 20; XII. 98, 406; XIII. 464; XIV. 327, 373, 465; XV. 483, 484; XVI. 11, 401-495, 594, 596, 604-680, 713; XVII. 9-68, 102-442. — 11. Quod si Spiritus ejus, etc. I. 339, 506; II. 68, 538; III. 479, 555; IV. 223; V. 255, 420; VII. 330; VIII. 112, 440; IX. 150, 201, 636; X. 77, 258; XI. 78; XII. 406; XIII. 464; XIV. 327, 373, 465, 618; XV. 483; XVI. 11, 439, 596, 604. — 12. Ergo fratres debitores, etc. V. 81; VII. 30; XII. 91; XVI. 78, 280. — 13. Si enim secundum carnem, etc. II. 66; V. 465, 481; VI. 528; XI. 333; XIII. 494, 497; XV. 47, 484; XVI. 243, 252, 334. — 14. Quicumque enim spiritu, etc. II. 470; VI. 528; IX. 681, 702, 718; XII. 14-91, 103; XIII. 497; XV. 566, 605; XVI. 12-58, 209-296, 334, 564, 615. — 15. Non enim accepistis spiritum, etc. I. 332; II. 312, 313, 544; IV. 425, 636; V. 139, 210, 291, 300, 410, 550; VI. 137, 326; VII. 369; IX. 242, 674, 681; XI. 40; XII. 141; XIII. 294; XIV. 461, 557-587; XV. 682; XVI. 319, 383. — 16. Ipse enim spiritus, etc. V. 511; VI. 326. — 17. Si autem filii, etc. V. 81, 286, 479; X. 328; XI. 724; XII. 304; XV. 208; XVI. 438. — 18. Existimo enim quod, etc. II. 213; VI. 314; VII. 405-482, 514; VIII. 372, 528; XI. 415; XII. 90, 97; XIII. 110. — 19. Vanitati enim creatura, etc. II. 65; III. 500; VI. 42, 138; IX. 674, 690; X. 52; XI. 671, XIV. 463; XV. 740; XVI. 264. — 21. Quia et ipsa creatura liberabitur, etc. V. 426; XI. 158, 672; XVI. 433. — 22. Scimus enim quod omnis creatura, etc. V. 551; XI. 674; XII. 90; XIV. 536. — 23. Non solum autem illa, etc. I. 505; II. 60, 509; III. 560; V. 408-486; VI. 243; VII. 44; VIII. 291, 395, 425, 453, 556; IX. 150, 151, 636, 709; X. 130-194, 244; XI. 41; XII. 90, 384, 392; XIII. 292, 465; XIV. 185, 461, 536; XV. 27, 521, 708, 714; XVI. 9, 35, 242-245. — 24. Spe enim salvi facti, etc. I. 339, 477, 505, 506; II. 59-78, 270, 301, 321, 516; IV. 318; V. 298; VI. 12, 101, 117, 126, 453; VII. 221, 326, 581; VIII. 101, 136, 395, 416, 453; IX. 10, 93, 134, 236, 327, 371, 631, 635; X. 29-89, 242; XI. 11, 192, 223, 459, 524; XII. 325, 356; XIII. 244, 322, 430; XV. 63, 136, 192; XVI. 36, 245, 251; XVII. 207, 224. — 25. Si autem quod non videmus, etc. II. 59-78, 274; IV. 318; V. 81; VI. 12, 117,

151, 453; VII. 44, 221, 581, 584; VIII. 101-189, 395, 400-453, 556; IX. 9-97, 150, 327, 371, 552, 631-698, 709; X. 52-89, 216-444; XI. 40, 158, 192, 459, 524; XII. 93, 356; XIII. 4, 214, 322, 430; XIV. 183, 201; XV. 27, 63, 492, 524, 708; XVI. 36, 251; XVII. 182, 207. — 26. Similiter autem et spiritus, etc. II. 267-274, 464, 470, 544; IV. 101; VIII. 580, 669; X. 355; XI. 226; XIV. 557-559; XV. 682; XVI. 383. — 27. Qui autem scrutatur corda, etc. XI. 206; XIV. 557; XV. 682; XVI. 383. — 28. Scimus autem quoniam, etc. I. 351; II. 499, 275, 371, 372, 504, 553; III. 496, 498, 501-511; IV. 79; V. 81; VII. 412; IX. 274; X. 49; XI. 96, 127; XII. 70, 460, 519; XIII. 8, 419; XV. 147, 600, 615; XVI. 26, 31, 198, 236, 301-311; XVII. 165. — 29. Nam quos præscivit, etc. III. 500, 502; IV. 79; V. 300, 410; VII. 27; VIII. 446; IX. 419, 275, 663; X. 638, 655; XI. 740; XII. 540; XIII. 419, 531; XIV. 440, 460; XV. 25, 376, 567; XVI. 31, 340; XVII. 149, 187, 241. — 30. Quos autem prædestinavit, etc. IV. 79, 439, 634; VI. 153; VII. 40, 41, 107; VIII. 439; IX. 40; X. 284, 286, 309, 655; XI. 3, 96, 740; XII. 361, 413; XIV. 358; XVI. 198, 301-370; XVII. 149-187, 237, 241. — 31. Quid ergo dicemus, etc. I. 487; II. 465; IV. 79; VI. 153; VII. 40, 44, 513, 576; VIII. 439, 335, 493; IX. 41, 236-274; X. 225; XI. 119, 305, 493; XII. 23, 404, 415; XIII. 401; XVI. 302, 310. — 32. Qui etiam proprio Filio, etc. I. 423, 472; II. 442, 465; IV. 79, 434; VI. 249, 379; VII. 38, 325, 499, 513-580; VIII. 120, 403, 493, 676; IX. 17-97, 108, 149, 406, 633, 359; X. 34, 225, 239; XI. 92, 149, 390, 485, 493; XII. 23, 63, 359, 372, 404, 415, 519; XIII. 354, 367, 541; XIV. 318, 322, 461, 635; XV. 742; XVI. 310, 402, 438, 533. — 33. Quis accusabit, etc. IV. 45, 79, 622; V. 498, 519; IX. 642; X. 638; XIV. 570. — 34. Quis est qui condemnet, etc. I. 450-473; II. 369; IV. 79, 622; VI. 337; VII. 422; VIII. 125, 218-245, 379, 405; IX. 299, 310, 338, 411, 476, 610; X. 516, 697, 698, 703; XI. 576; XIV. 542-577, 604, 609; XV. 28. — 35. Quis ergo nos separabit, etc. II. 339; III. 496, 501; IV. 79; V. 81, 260, 459; VII. 44, 481, 577; VIII. 130, 153, 372, 614; XI. 228, 371, 424, 562; XII. 301; XVI. 286. — 36. Sicut scriptum, etc. I. 312; IV. 79; VII. 44, 45, 481, 577. VIII. 462; XVI. 276. — 37. Sed in his omnibus, etc. II. 413; IV. 79; VI. 527; VII. 45, 481, 534, 577; XI. 424; XIII. 358; XVI. 276. — 38. Certus sum enim, etc. III. 498; IV. 79; XI. 371. — 39. Neque altitudo, etc. III. 498; IV. 79; VIII. 218; XII. 301; XVI. 286, 302.

IX.

1. Veritatem dico in Christo, etc. XIV. 189, 512. — 2. Quoniam tristitia mihi magna, etc. VI. 439; IX. 321; XII. 210, 304; XIII. 293, 466. — 3. Optabam enim ego ipse, etc. VI. 243. — 4. Qui sunt Israelitæ, etc. VI. 243; IX. 3, 321; XIV. 151. — 5. Quorum patres, etc. I. 426; IV. 597; VI. 238-295; VII. 455; VIII. 500; IX. 5, 79, 135, 198, 268; X. 231-276; XI. 326; XII. 79, 301, 380; XIII. 323; XIV. 151, 189, 247, 512, 552, 635; XV. 22, 306, 342. — 6. Non autem quod exciderit, etc. II. 557; IX. 100, 175; XIV. 25, 191, 514; XVI. 465, 527, 584. — 7. Neque qui semen sunt, etc. II. 242, 312, 550; IV. 384; IX. 287; XI. 133; XII. 305; XV. 338; XVI. 529; XVII. 166. — 8. Id est non qui filii, etc. II. 242, 312, 550; IV. 384; IX. 100-175, 238, 287, 678, 687; XI. 133; XII. 305; XIII. 353, 355; XIV. 25, 191; XV. 570, 607; XVI. 527-584. — 9. Promissionis enim verbum, etc. II. 550; IX. 96, 687; XVII. 69. — 10. Non solum autem illa, etc. I. 341; II. 550, 557; IV. 269; XVI. 326; XVII. 63. — 11. Cum enim nondum nati, etc. I. 308; II. 501, 531; III. 5; IV. 217-269; VII. 76; X. 126; XII. 36; XIII. 335; XV. 496, 629-669; XVI. 27-86, 301, 456, 458. — 12. Non ex operibus, etc. IV. 269; IX. 721; XV. 496; XVI. 311, 315. — 13. Quia major serviet, etc. I. 334-351, 423, 529; II. 549-551; IV. 269; IX. 721; X. 65, 126, 150, 404, 527; XVI. 31, 301-341, 456, 458; XVII. 166. — 14. Quid ergo dicemus? etc. II. 372, 472, 502, 551; III. 43; IV. 530, 555; VI. 117, 258; VIII. 271; IX.

12, 15, 119, 614; X. 686; XIII. 449; XIV. 303-353; XV. 495; XVI. 17, 473, 292, 299, 337, 359; XVII. 180, 184. — 15. Moysi enim dixit, etc. I. 450, 454; II. 502, 551; XII. 302; XIV. 303; XV. 613; XVI. 24. — 16. Igitur non volentis, etc. I. 334; II. 469, 462, 503-550; V. 470; VII. 36, 481, 574; IX. 661-673; XI. 351; XII. 43, 302; XV. 582, 586, 613; XVI. 24, 276, 325-398, 636; XVII. 239. — 17. Dicit enim Scriptura, etc. II. 502, 551; VI. 114. — 18. Ergo cujus vult miseretur, etc. I. 334; V. 468, 470; IX. 614; XIV. 522; XVI. 294, 330, 361, 457. — 19. Dieis itaque mihi, etc. II. 543; III. 59; V. 468. — 20. O homo, tu quis es, etc. I. 339; II. 318, 541, 544; IV. 641; V. 468; VI. 115; VII. 78; IX. 403, 614, 317; XIV. 80, 486; XV. 731; XVI. 60, 160, 174, 303-369, 403-459. — 21. An non habet potestatem, etc. I. 506; II. 502-544; V. 226, 469; VI. 114; VIII. 656, 659; IX. 208, 403; XI. 44; XII. 36, 39; XIII. 303, 309; XV. 720, 731; XVI. 174; 449-459, 605. — 22. Quod si Deus volens, etc. II. 504-544; IV. 284, 419, 633; IX. 15, 571, 684; X. 132; XII. 518; XIV. 303, 482, 504; XV. 567; XVI. 17, 197, 239, 290, 307, 459, 520; XVII. 62. — 23. Ut ostenderet divitias, etc. II. 504, 541; IV. 284, 419; VIII. 648, 656; IX. 15, 571, 594, 684; XI. 44; XII. 518; XIII. 309, 325; XIV. 303, 360, 482, 486, 504; XV. 567; XVI. 17, 27, 239, 307-363; 451, 520; XVII. 62. — 24. Quos et vocavit, etc. II. 558; XVI. 459. — 25. Sicut in Osee dicit, etc. III. 57; VIII. 662; XIV. 514. — 26. Et erit: In loco, ubi dictum est, etc. IX. 26; XIV. 360. — 27. Isaias enim clamavit, etc. II. 506; VIII. 319, 505; IX. 176, 186, 250; X. 107; XIII. 406. — 28. Verbum enim consummans, etc. X. 451; XIII. 371; XVII. 182, 225. — 29. Et sicut prædixit Isaias, etc. I. 341; XVI. 326. — 30. Quid ergo dicemus, etc. II. 499, 558; IV. 35, 438; VII. 89; VIII. 204; IX. 702; XVII. 173. — 31. Israel vero sectando, etc. II. 558; VII. 89; IX. 224; XVII. 173. — 32. Quare? Quia non ex fide, etc. II. 558; VII. 89, 90; VIII. 204, 504, 649, 650; IX. 702; XIV. 192. — 33. Sicut scriptum est, etc. II. 508; VI. 582; VII. 90.

X.

1. Fratres, voluntas quidem, etc. II. 480; III. 45; VII. 90; XVI. 330; XVII. 74. — 2. Testimonium enim perhibeo, etc. II. 143, 508; VI. 531, 541; VII. 49, 54, 90; VIII. 260; IX. 129, 335, 702; X. 212, 218, 688; XI. 56, 57; XVII. 185, 199. — 3. Ignorantes enim justitiam, etc. II. 25, 313-338, 467, 493, 529; III. 96, 143, 242, 399, 508, 555; IV. 269, 428, 455, 536; VI. 229, 260; 531, 541; VII. 32, 49, 153; VIII. 118, 190, 204-264, 418, 499, 649; IX. 129-184, 223, 335, 578, 670, 685, 702-719; X. 47, 212-235, 525, 687, 688; XI. 30, 56, 502; XII. 142, 534; XIII. 293, 366, 504; XIV. 192; XV. 502, 611; XVI. 33-45, 280, 397, 430, 465, 527; XVII. 153-180, 204, 231. — 4. Finis enim legis, Christus, etc. II. 95, 399, 500; IV. 563; V. 349; VII. 32-52; VIII. 130-181, 257, 416, 489, 583, 601-674; IX. 55-91, 178, 179, 209-286, 425, 702; X. 520, 658, 695; XI. 236, 450; XII. 302; XIV. 190, 520; XV. 135; XVI. 161; XVII. 199, 204. — 5. Moyses enim scripsit, etc. XVII. 173. — 6. Quæ autem ex fide est justitia, etc. VI. 582; X. 291, 254; XVII. 184. — 7. Aut quis descendet, etc. IV. 549; XI. 7. — 8. Sed quid dicit scriptura, etc. IV. 549; V. 505; IX. 554, 657, 679; X. 28, 30; XI. 107. — 9. Quia si confitearis, etc. VII. 256, 261; IX. 483, 721; X. 12; XI. 107; XII. 384; XIV. 256; XVI. 334; XVII. 173. — 10. Corde enim creditur, etc. IV. 549, 638; V. 81, 320, 341, 460, 543; VII. 165, 211-222, 406, 407; VIII. 229-279, 342, 431; IX. 97, 260, 483, 596, 599, 658, 679, 731; X. 128, 526, 580; XI. 30; XII. 219, 224, 306; XIV. 565, 593; XV. 127, 500; XVI. 749. — 12. Non enim est distinctio Judæi et Græci, etc. I. 474; XIV. 513. — 12. Omnis enim quicumque invocaverit, etc. VI. 263, 270, 480; IX. 326, 687; XVI. 465. — 14. Quomodo ergo invocabunt, etc. I. 363; II. 327, 400, 543, 556; III. 46; IV. 594; V. 493; VI. 270-280, 480; VII. 84; IX. 48, 430, 633, 730; X. 176, 700; XII. 3, 305; XIV. 209; XV. 496; XVI. 282, 329,

367; xvii. 186. — 15. Quomodo vero prædicabunt, etc. vi. 270; vii. 84; viii. 40, 563, 672; ix. 95, 242, 326, 633; x. 189; xi. 326, 348, 469; xiii. 322; xiv. 209, 513. — 16. Sed non omnes obediunt, etc. ix. 637; x. 473; xv. 325, 580; xvi. 563; xvii. 186. — 17. Ergo fides ex auditu, etc. ii. 543, 555; vi. 501; ix. 693, 706, 730; xii. 305; xiii. 381; xiv. 542; xvi. 161, 300; xvii. 26. — 18. Sed dico numquid, etc. ii. 562, 578; xv. 327. — 20. Isaias autem audet, etc. iv. 638; xiv. 514. — 21. At Israel autem dicit, etc. ix. 241; xiv. 217; xvi. 374.

XI.

1. Dico ergo : Numquid Deus, etc. ii. 558; iv. 394; v. 226, 408; vi. 236; vii. 232, 573; ix. 164, 176, 231-262, 329, 412; x. 133; xi. 349, 442; xiv. 70; xvi. 465. — 2. Non repulit Deus, etc. ii. 506, 558; v. 408; vii. 232; ix. 164, 241, 329, 412; x. 133, 440; xi. 473. — 3. Domine, prophetas tuos, etc. viii. 268; xi. 473; xii. 352. — 4. Sed quid dicit illi, etc. xiv. 515; xv. 5. — 5. Sic ergo et in hoc tempore, etc. i. 334; ii. 306, 551; iv. 395; v. 505; vi. 540; vii. 183; ix. 231; xi. 42, 44; xii. 301; xiii. 374; xiv. 203, 206; xvi. 28, 199, 225, 277, 324-342, 457. — 6. Si autem gratia, etc. ii. 320, 465, 499, 506, 551; iv. 424; v. 496, 505; vii. 456; ix. 83; xi. 42, 44; xii. 301; xv. 580, 604, 638; xvi. 15-62, 126-199, 277, 292, 301, 370, 442, 457; xvii. 154, 169. — 7. Quid ergo ? Quod quærebat, etc. ix. 242; x. 686; xvi. 374, 465; xvii. 73. — 8. Sicut scriptum est, etc. xiv. 217. — 10. Obscurentur oculi, etc. xvi. 328; xvii. 73. — 11. Dico ergo : Numquid sic offenderunt, etc. xiii. 416. — 13. Vobis enim dico Gentibus, etc. xiv. 176, 509; xvi. 209; xvii. 181. — 14. Si quomodo ad æmulandum, etc. iv. 25; xii. 143; xvi. 61; xvii. 181. — 16. Quod si delibatio sancta, etc. ii. 556; iv. 519; ix. 412; xvi. 61. — 17. Quod si aliqui ex ramis, etc. ii. 312, 407; v. 303, 407; vi. 347; vii. 183, 189, 232, 494; viii. 9, 502-507; ix. 59, 60, 163, 185, 580; x. 125, 287, 445, 616; xi. 56, 57, 133, 303; xii. 124; xiii. 493; xvi. 342. — 18. Noli gloriari adversus ramos, etc. ix. 252, 422; x. 125; xii. 124; xiv. 22. — 19. Dices ergo, etc. ii. 313; viii. 534; xi. 442. — 20. Bene : propter incredulitatem, etc. ii. 313; iv. 284; v. 81, 260; vi. 538; viii. 30; ix. 59, 81, 592, 650; xi. 40; xii. 141, 144; xiii. 290; xvi. 307, 315, 357. — 21. Si enim Deus naturalibus, etc. ix. 3, 352, 344, 592; xi. 442. — 22. Vide ergo bonitatem, etc. xiv. 114, 446, 490; xvi. 61. — 23. Sed et illi, si non, etc. ii. 76, 125; vi. 192; ix. 59; xi. 442; xii. 57; xiv. 22, 114; xv. 383, 476; xvi. 61. — 24. Nam si tu ex naturali, etc. v. 226; vii. 185; ix. 163, 412; xiii. 281, 493; xiv. 303, 378; xvii. 170. — 25. Nolo enim vos ignorare, etc. ii. 371; iv. 452, 605, 626; v. 326, 338, 347; vi. 557, 567; vii. 187; viii. 149, 161, 201, 204, 496, 498; ix. 60, 62, 181, 254-269, 342, 604; x. 164, 288, 677; xi. 57; xvi. 194, 341. — 26. Et sic omnis Israel, etc. ii. 371; viii. 496; ix. 254; x. 164; xiv. 176. — 27. Et hoc illis a me, etc. x. 710; xiv. 509. — 28. Secundum Evangelium quidem, etc. ii. 243, 370; xiii. 280. — 29. Sine pœnitentia enim sunt, etc. ii. 371; vi. 439; xiii. 280; xv. 134; xvi. 312, 371. — 30. Sicut enim aliquando, etc. iv. 452; vi. 118; xiv. 235; xvi. 293. — 31. Ita et isti, etc. iv. 452, 550; vi. 118; vii. 421; xiii. 505. — 32. Concluserunt enim Deus, etc. ii. 367; iv. 452; v. 407; vi. 118; viii. 200; x. 164; xiii. 500, 505; xv. 495. — 33. O altitudo divitiarum, etc. ii. 317, 367, 448, 467, 541; iv. 449, 530; v. 226, 503, 508; vi. 2, 71, 115, 118; vii. 27, 78, 421, 461; viii. 146, 582, 658; x. 164, 681, 686; xi. 253, 303, 362; xii. 352; xiii. 20, 449; xiv. 445, 522, 643; xvi. 60, 141, 198, 293, 303-364, 403; xvii. 180, 184. — 34. Quis enim cognovit, etc. ii. 317, 541; iii. 87; iv. 162, 207; v. 226; vi. 118, 258; vii. 41, 84; viii. 146, 302, 582; xiv. 349; xvi. 17, 166, 337-369, 455, 499. — 35. Aut quis prior dedit, etc. ii. 541; iii. 87; iv. 162, 207; vi. 118; vii. 41, 84; ix. 285; xvi. 159, 198,

322. — 36. Quoniam ex ipso, etc. i. 363; ii. 452, 541; iii. 87, 500-585; iv. 5, 128-183, 202-252, 315; v. 486, 548, 550; vii. 41; viii. 135; x. 164; xi. 487; xii. 51, 352, 382, 429, 441; 534; xiv. 60, 82, 444, 544, 561, 643; xv. 495, 645, 646; xvi. 60, 322; xvii. 184.

XII.

1. Obsecro itaque vos, etc. ii. 244; iv. 77; v. 81; vii. 192; viii. 295; xii. 100; xiii. 199, 371; xiv. 244, 300, 636; xvii. 181. — 2. Et nolite conformari, etc. i. 339, 505-511; ii. 241; iii. 505; viii. 310; ix. 692, 694; xi. 67, 524; xii. 489, 538; xiii. 199, 531; xvii. 225. — 3. Dico enim per gratiam, etc. ii. 494, 498, 525-573; iii. 34, 59, 111; iv. 285; vi. 452; vii. 481; x. 687; xi. 18; xii. 150, 399; xiii. 258; xiv. 538; xv. 580, 608; xvi. 57, 58, 235-282, 324, 529; xvii. 181, 240. — 4. Sicut enim in uno corpore, etc. iv. 9; xii. 151. — 5. Ita multi unum corpus, etc. ii. 460, 494; viii. 525. — 6. Habentes autem donationes, etc. ii. 460; iv. 77; xi. 318; xii. 151. — 7. Sive ministerium, etc. ix. 86. — 8. Qui exhortatur in exhortando, etc. vi. 137; x. 221. — 9. Dilectio sine æmulatione, etc. vi. 54, 226; ix. 86. — 10. Charitate fraternitatis invicem, etc. vi. 137; viii. 61; xii. 146; xiv. 556. — 11. Sollicitudine non pigri, etc. ii. 48; iv. 632; vi. 96, 322, 557; ix. 65, 374, 436, 516-560; xi. 445. — 12. Spe gaudentes, etc. ii. 60-78, 394; iv. 288; vii. 39, 347; viii. 291, 644; ix. 80, 92, 205, 278, 372, 560; x. 71, 73, 244; xi. 84, 113, 432; xii. 304, 452; xiii. 405, 419. — 13. Necessitatibus sanctorum, etc. v. 350; vii. 128. — 14. Benedicite persequentibus vos, etc. v. 283, 285, 375, 550; xiv. 251. — 15. Gaudere cum gaudentibus, etc. ii. 171, 266; v. 515; ix. 394; xiii. 293. — 16. Idipsum invicem sentientes, etc. ii. 160, 313, 339, 401; ix. 650; xi. 580; xii. 144; xiii. 21; xvi. 365. — 17. Nulli malum pro malo, etc. ii. 280, 290; ix. 11, 586; xii. 190. — 18. Si fieri potest, etc. iv. 585. — 19. Non vosmetipsos, etc. ix. 246; x. 158. — 20. Sed si esurierit inimicus, etc. iv. 50; vi. 599; ix. 247, 498; xiv. 283, 494. — 21. Noli vinci a malo, etc. v. 258; vii. 504; viii. 369; ix. 247; xv. 491; xvi. 207, 269, 271.

XIII.

1. Omnis anima potestatibus, etc. i. 321; ii. 147, 172, 389; iii. 49; v. 82, 510, 514; vi. 63, 296; vii. 505; viii. 308; ix. 15, 727; xi. 93, 129; xii. 80, 93; xiii. 650; xiv. 351, 446; xv. 15, 17, 223. — 2. Itaque qui resistit, etc. ii. 124; vi. 296; vii. 505; viii. 81; xi. 301; xv. 215, 349. — 3. Nam principes non sunt, etc. ii. 124; iv. 591; vii. 505; viii. 81; xv. 349; xvi. 504. — 4. Dei enim minister est, etc. ii. 124, 278; vii. 505; x. 351; xv. 15, 215, 251. — 6. Ideo enim et tributa, etc. iv. 78. — 7. Reddite ergo omnibus, etc. iv. 78; vii. 338; ix. 727; xii. 80; xv. 17, 321. — 8. Nemini quidquam debeatis, etc. ii. 211, 275, 536; v. 356, 418-495; vii. 338; viii. 321; ix. 283, 727; x. 698; xi. 198; xii. 460; xiv. 283; xvi. 285, 286; xvii. 220. — 9. Nam : Non adulterabis, etc. ii. 445, 466, 588; iv. 14; v. 356, 424; vii. 370; viii. 283; xii. 317; xvii. 161. — 10. Dilectio proximi malum non, etc. ii. 72, 113, 338, 399, 443, 445, 525, 526; iii. 508-578; iv. 16, 86, 120, 440, 455, 519; v. 261, 302, 418, 563; vi. 512; vii. 90, 370; viii. 35, 179, 189, 282, 283; ix. 83, 92, 250, 352, 443, 511, 671, 716; x. 186, 203-227, 450, 525; xi. 36, 198, 236, 253; xii. 63, 317; xiii. 506; xv. 107, 599; xvi. 46, 175, 285; xvii. 161-192, 220-230. — 11. Et hoc scientes tempus, etc. ii. 569; iv. 61; ix. 547. — 12. Nox præcessit dies, etc. i. 508; ii. 569; iv. 78, 193; vii. 162, 236; viii. 155; ix. 211; x. 577; xi. 290, 362, 395, 729; xv. 614. — 13. Sicut in die honeste, etc. i. 541; iv. 78, 193; vi. 222; vii. 162, 192, 250; ix. 28; x. 577; xi. 292. — 14. Sed induimini Dominum, etc. ii. 267; iii. 330; iv. 78; vii. 192, 250; ix. 698; xi. 395, 729.

XIV.

1. Infirmum autem in fide, etc. i. 439; iii. 373; v. 82

— 2. Alius enim credit, etc. III. 514. — 3. Is qui manducat, etc. I. 466; II. 18, 19; V. 307. — 4. Tu quis es, qui iudicas, etc. II. 424, 463; V. 307; VIII. 46; XIII. 461; XIV. 89; XVI. 313, 357. — 5. Nam alius iudicat diem, etc. II. 455; III. 4. — 6. Qui sapit diem, Domino sapit, etc. II. 310; V. 256; XV. 111. — 8. Sive enim vivimus, etc. VII. 223; X. 232. — 9. In hoc enim Christus, etc. X. 234; XII. 43; XIII. 460. — 10. Tu autem quid iudicas, etc. VIII. 315; IX. 396. — 12. Itaque unusquisque nostrum, etc. V. 412; XII. 181; XIV. 455. — 13. Non ergo amplius, etc. IX. 700. — 14. Scio et confido, etc. XV. 220. — 15. Si enim propter cibum, etc. II. 46. — 17. Non est enim regnum Dei, etc. II. 46; III. 576; V. 331; XVI. 69, 161. — 20. Noli propter escam, etc. I. 465; II. 19; VII. 197; XI. 15; XII. 173. — 21. Bonum est non manducare, etc. III. 530; XIV. 97, 99. — 23. Qui autem discernit, etc. II. 244, 525, 543; XI. 42; XII. 402, 475; XV. 580, 696, 700; XVI. 4, 42, 464, 468, 331.

XV.

1. Debemus autem nos, etc. II. 77; III. 531; V. 83; VI. 344; VIII. 503; IX. 474. — 2. Unusquisque vestrum, etc. III. 531. — 3. Etenim Christus non sibi, etc. III. 531; XII. 411. — 4. Quaecumque enim scripta sunt, etc. IX. 110; XII. 62; XIV. 470, 221. — 5. Deus autem patientiae et solatii, etc. V. 507; XII. 253. — 6. Ut unanimes, etc. XIV. 585. — 8. Dico enim Jesum Christum, etc. II. 374; IV. 451, 628; IX. 457, 242, 329, 333, 591, 653; X. 558; XIV. 272. — 9. Gentes autem super misericordia, etc. II. 371; IV. 451, 628; IX. 157, 242, 329, 333, 653; X. 558. — 10. Et iterum dixit, etc. IX. 242. — 12. Et rursus Isaias ait, etc. XIV. 513; XV. 323. — 13. Deus autem spei repleat vos, etc. II. 470. — 15. Audacius autem scripsi, etc. II. 513; XV. 334. — 16. Ut sim minister Christi, etc. II. 513. — 19. In virtute signorum et prodigiorum, etc. V. 571; XII. 252; XV. 334, 399. — 20. Sic autem predicavi, etc. IX. 84, 329. — 21. Quibus non est annuntiatum, etc. IX. 181; X. 719. — 22. Propter quod et impediēbat, etc. X. 719. — 25. Nunc igitur proficiscar, etc. V. 399. — 27. Placuit enim eis, etc. V. 408; VII. 232; XII. 253, 258.

XVI.

— 17. Rogo autem vos fratres, etc. V. 83. — 18. Hujusmodi enim Christo, etc. III. 492, 497, 637; XII. 250. — 19. Vestra enim obedientia, etc. VII. 493; XII. 1. — 25. Ei autem, qui potens est, etc. XIV. 617. — 27. Soli sapienti Deo, etc. XIV. 448, 537-581, 603, 617.

EPISTÓLA B. PAULI AD CORINTHIOS PRIMA.

I.

4. Paulus vocatus Apostólus, etc. VII. 544; XI. 493; XII. 1; XIII. 493, 614; XV. 373. — 2. Ecclesie Dei, quæ, etc. XI. 493. — 3. Gratia vobis et pax, etc. VIII. 356, 454; XIV. 642. — 4. Gratias ago Deo meo, etc. II. 152. — 7. Ita ut nihil vobis, etc. XI. 643. — 8. Qui et confirmabit vos, etc. VIII. 7; XI. 412. — 9. Fidelis Deus: Per quem, etc. XI. 493. — 10. Obsecro autem vos fratres, etc. II. 197; III. 31; IV. 86; V. 83, 338, 345; VI. 197, 447, 459; VIII. 443; IX. 522; XI. 629; XV. 75. — 11. Significatum est enim, etc. V. 559; VI. 191, 459; VII. 367. — 12. Hoc autem dico quod unusquisque, etc. VI. 191, 341, 410, 459; VII. 367, 369; VIII. 80; IX. 126, 154, 202, 440, 528; X. 412, 648; XI. 71, 73; XIII. 554, 559, 628; XV. 437, 233, 280, 373, 455; XVI. 326. — 13. Divisus est Christus, etc. II. 497; III. 49; IV. 45; VI. 191, 341, 459; VII. 477, 367, 369, 470; VIII. 80, 271, 483, 498, 599; IX. 126, 154, 202, 528; X. 9, 48, 348, 395, 412, 648; XI. 175; XII. 401; XIII. 554, 559, 614-630; XIV. 399; XV. 75, 402-193, 233, 280, 309, 373, 600; XVI. 248. — 14. Gratias ago Deo quod, etc. II. 456; XV. 312, 352, 403, 405,

600. — 15. Ne quis deat, etc. XV. 47, 52, 505. — 16. Baptizari autem et Stephanæ, etc. X. 348; XVII. 204. — 17. Non enim misit me, etc. IV. 85; XV. 312; XVI. 241, 576; XVII. 487, 492. — 18. Verbum enim crucis, etc. XVI. 330. — 19. Scriptum est enim, etc. XVII. 204. — 20. Ubi sapiens? ubi scriba? etc. II. 374; VI. 196, 307; VII. 276; IX. 273, 324, 653; X. 706; XII. 278; XIII. 217; XVI. 399. — 21. Nam quia in Dei sapientia, etc. II. 236, 448; IV. 7; V. 473; XVII. 204. — 22. Quoniam et Judæi, etc. II. 489, 558; VI. 604; VIII. 323. — 23. Nos autem prædicamus, etc. III. 75, 499; VI. 284, 600; VII. 407; VIII. 473; IX. 216, 540, 678; X. 31; XI. 71; XIV. 198, 248, 340; XVI. 340. — 24. Ipsi autem vocatis Judæis, etc. II. 284, 558; III. 75, 501; IV. 574; V. 222, 544; VI. 284, 600, 604; VII. 209; VIII. 467, 496, 500; IX. 97, 216, 427, 540, 692; X. 31, 283, 336, 391, 484, 596; XI. 71, 674; XII. 54, 351, 435, 442, 525-560; XIV. 71, 248-289, 480, 576, 581, 603, 629; XVI. 340. — 25. Quia quod stultum est, etc. III. 75; IV. 7, 26, 625, 627; V. 325, 546; VIII. 420, 473, 478, 671; IX. 408, 606, 607; X. 63, 382, 434; XII. 128, 278; XIII. 217, 333; XIV. 198, 209. — 26. Videte enim vocationem vestram, etc. VI. 175; VII. 304; VIII. 323; IX. 57, 157; X. 305, 373; XII. 126. — 27. Sed quæ stulta sunt, etc. I. 432; II. 319; IV. 524, 625-637; V. 507; VI. 233, 385; VII. 483; VIII. 375; IX. 58, 260, 317; XI. 611; XII. 258; XIII. 384; XVI. 235, 327, 399. — 28. Et ignobilia mundi, etc. IV. 574; VI. 175, 233, 385; VIII. 242; IX. 57, 58, 317, 326, 721; X. 497, 305, 373. — 29. Ut non gloriatur omnis caro, etc. VI. 209; IX. 58; XII. 258; XVI. 314. — 30. Ex ipso autem vos, etc. I. 398, 465; II. 241, 339; VI. 419; VII. 153; VIII. 439; IX. 677, 678, 713; X. 525; XI. 45, 73; XII. 401, 302, 446; XIII. 504; XVI. 40-57, 260, 463. — 31. Ut quemadmodum scriptum est, etc. II. 104; 302-339, 498, 504; III. 31, 41; IV. 612; VI. 209; VII. 49-81, 150, 153, 385, 577; VIII. 418, 218-281, 418, 435, 505, 562; IX. 58, 91, 225-248, 332-347, 529, 552, 614-681, 713, 730; X. 427, 702; XI. 40-73, 342; XII. 35, 36, 107, 302, 328; XIII. 405, 504; XIV. 27; XV. 283, 298, 497, 535-599; XVI. 2-49, 260, 314-381, 434, 463, 532; XVII. 62, 234.

II.

1. Et ego cui venissem, etc. VII. 50; IX. 59; X. 97. — 2. Non enim iudicavi me scire aliquid, etc. V. 473, 559; VII. 50, 223; X. 3, 97; XI. 71; XII. 347, 360. — 3. Et ego in infirmitate, etc. VI. 98, 155; XI. 309; XII. 142, 347. — 6. Sapientiam autem loquimur, etc. I. 508; V. 469; VI. 35, 58; VII. 573; VIII. 456, 482; IX. 53, 184; XI. 70-86; XII. 360; XIV. 508; XV. 257, 531. — 7. Sed loquimur Dei, etc. XI. 671. — 8. Quam nemo principum, etc. II. 511, 566; IV. 453, 584; VI. 76, 383, 409, 567; VII. 50, 212, 346, 488; VIII. 398, 472, 532, 617; IX. 59, 80, 108-136, 269, 322, 598, 678; X. 464, 449; XII. 363; XIV. 634, 637; XV. 257. — 9. Sed sicut scriptum est, etc. I. 447; II. 270; V. 260; VI. 9, 519; VII. 50, 171, 194, 226, 266, 335, 484, 500-568; VIII. 352; IX. 173, 203, 282, 304-348; X. 2, 77, 371, 578, 606; XI. 67, 191, 210, 415, 429, 556; XII. 61, 75. — 10. Nobis autem revelavit Deus, etc. V. 510; IX. 672; XIV. 626. — 11. Quis enim hominum scit, etc. I. 452, 454, 516; II. 137, 267, 343, 344; III. 85; IV. 110, 511, 607; V. 443-459, 553; VI. 123, 528; X. 357, 560, 566; XI. 70; XIII. 20, 283, 288; XIV. 556, 626-644; XVI. 52, 60, 304, 365. — 12. Nos autem non spiritum, etc. II. 500; III. 92; IV. 511; V. 468; VII. 414, 574; IX. 153; XI. 17-86; XII. 159; XVI. 160, 248, 289, 608. — 13. Quæ et loquimur, etc. III. 92; IX. 484; X. 16, 68; XI. 70, 736. — 14. Animalis autem homo, etc. I. 350, 511; II. 438, 355, 460, 152, 516; III. 92; V. 503, 551; VI. 38, 99, 327; VII. 369; VIII. 408, 543; X. 68, 315; XI. 72, 487, 696; XII. 356; XIII. 288; XIV. 404, 554; XV. 80, 102, 122, 384, 600; XVI. 248; XVII. 158. — 15. Spiritualis autem iudicat, etc. I. 511; II. 355, 447; III. 555, 567; IV. 315, 629; V. 277, 354, 468; VI. 99; IX.

516, 527; XI. 86; XIV. 60, 555; XV. 105; XVI. 248. — 16. Quis enim cognovit, etc. IV. 596; VI. 99; XV. 566.

III.

1. Et ego fratres, non potui, etc. I. 350, 505, 508; II. 148, 516, 517; IV. 591; V. 310, 445, 492, 503; VI. 99, 327; VIII. 137, 159, 362, 408; IX. 53-90, 184, 229, 440, 516, 528; X. 3, 376; XI. 70, 86, 349, 449; XII. 101, 347, 360; XIII. 288, 535; XIV. 200; XV. 75, 102; XVI. 248, 370. — 2. Lac vobis potum dedi, etc. III. 317; IV. 384; V. 310, 397, 469, 492; VI. 99; VII. 573; VIII. 156, 216, 362, 408-482, 543, 598; IX. 700; X. 3, 96, 376; XI. 70, 349; XII. 2, 181, 347; XIII. 360; XIV. 113; XV. 102, 122, 531; XVI. 248, 327, 370. — 3. Cum enim sit inter vos, etc. II. 152; V. 83, 426; VIII. 159; XII. 93, 101; XIII. 287; XIV. 200. — 4. Cum enim quis dicat, etc. II. 201; V. 426; VI. 117; VII. 78, 358; VIII. 356; IX. 74; X. 316; XIII. 288; XV. 75, 311. — 5. Ministri ejus cui credidistis, etc. II. 543; XI. 30; XII. 242; XV. 311. — 6. Ego plantavi, Apollo rigavit, etc. II. 156; V. 346; VI. 16, 175, 440; VII. 6, 176; VIII. 356, 363; IX. 69, 202, 458, 632; X. 48, 114, 129, 352-396, 412, 547; XI. 68, 187; XIV. 558; XV. 38, 193, 303, 311; XVI. 528. — 7. Itaque neque qui plantat, etc. II. 239, 336-368, 465, 540; III. 120; IV. 15, 74, 204-264; V. 529; VI. 16, 175, 357, 450, 590; VII. 6, 10, 176, 241, 450; VIII. 215, 356; IX. 96, 202, 326, 730; X. 352, 396, 412, 424, 528, 685; XI. 30, 187; XII. 143, 160, 218, 240, 393; XIII. 265, 287, 539; XIV. 575, 588, 633; XV. 38, 193, 282, 303-395, 404-499, 600, 603; XVI. 140, 296, 612; XVII. 168, 177. — 9. Dei enim sumus adjutores, etc. II. 318; V. 346; VI. 18; VII. 590; VIII. 363; IX. 69, 458, 478; X. 129, 249; XII. 80; XIII. 336; XIV. 145. — 10. Secundum gratiam Dei, etc. VII. 583; VIII. 103, 363; IX. 265; X. 129; XII. 242; XIII. 501. — 11. Fundamentum enim aliud, etc. V. 522, 564; VI. 484; VII. 221, 583; VIII. 142, 250, 505; IX. 253-269, 313, 380, 478, 516, 549, 725; XI. 159; XII. 25; XIII. 506. — 12. Si quis autem superædificat, etc. VI. 228; XIII. 506. — 13. Uniuscujusque opus manifestum, etc. VIII. 123, 250; XIII. 507, 508. — 14. Si cujus opus, etc. IV. 634; VIII. 250. — 15. Si cujus opus arserit, etc. IV. 555; V. 322, 521; VIII. 108, 250, 394; IX. 265, 528, 711; XII. 25; XIII. 501-507; XV. 567, 591. — 16. Nescitis quia templum Dei estis, etc. II. 513, 516; III. 81, 186; V. 83; VI. 48, 327, 366, 436; VII. 58; VIII. 58; XI. 280, 676; XII. 22, 214, 447; XIII. 197; XIV. 575, 587, 601, 635; XVI. 242, 248. — 17. Si quis autem templum Dei, etc. III. 378; V. 266, 292, 496; VI. 48, 70, 100, 104, 255, 366; VII. 58, 219, 318, 400; VIII. 58, 121-176; IX. 243, 273, 411, 616; X. 21-91, 153, 440; XI. 4, 676; XII. 244, 313, 378; XIII. 197, 375; XIV. 141, 218, 244, 295, 613; XV. 188; XVI. 244. — 18. Nemo se seducat, etc. V. 170; XI. 290. — 19. Sapientia enim hujus mundi, etc. VII. 107; XII. 525. — 20. Et iterum : Dominus novit, etc. XIII. 428. — 21. Nemo itaque gloriatur, etc. III. 31; XV. 279-298; XVI. 327, 344. — 22. Omnia enim vestra sunt, etc. II. 492; III. 561; V. 446, 550; XII. 440. — 23. Vos autem Christi, etc. V. 448, 550; XI. 110; XII. 440; XV. 279.

IV.

1. Sic nos existimet homo, etc. III. 111; VIII. 356; IX. 516; XV. 279. — 2. Illic jam quaeritur inter, etc. II. 120; V. 425. — 3. Mihi autem pro minimo, etc. I. 434; IV. 598; V. 451; VI. 222, 334, 564; VII. 131; VIII. 454; X. 203-297; XI. 202; XII. 163, 266; XIV. 458; XV. 237. — 4. Nihil enim mihi, etc. IV. 598; V. 530; VI. 564; IX. 616; X. 203. — 5. Itaque nolite ante tempus, etc. II. 103-163, 246, 266, 343, 634; V. 84, 307, 530; VI. 215, 222, 323; VII. 288, 315, 334, 517; VIII. 40, 45, 488, 607; IX. 326, 331, 469, 607-684; X. 297; XI. 24, 50, 613; XII. 177, 355; XIII. 547; XV. 33, 47, 489. — 6. Hæc autem, fratres, etc. I. 497; II. 163, 356; V. 321; VI. 533; XI. 432, 525; XV. 279; XVI. 327. — 7. Quis enim te discernit?

etc. I. 427, 341, 506, 552; II. 302, 312, 401, 498, 500-546; III. 32-60; IV. 3, 428; V. 473, 499; VI. 64, 173, 305, 316, 418, 588; VII. 49-67, 116, 357, 423-487, 570-574; VIII. 127, 226, 286, 433, 441, 506, 568, 606-664; IX. 89, 129, 153, 268, 326, 373, 424, 548, 579, 614, 726; X. 276, 427, 536, 602; XI. 40; XII. 159, 432, 537; XIII. 368; XV. 35, 279, 404, 522-580; XVI. 17-66, 276-298, 301-372, 532, 563, 745; XVII. 154-196. — 9. Puto enim quod Deus nos apostolos, etc. VI. 231; VII. 405; VIII. 69, 417, 428; XI. 352, 354; XIII. 292. — 10. Nos stulti propter Christum, etc. VIII. 392; XIV. 579. — 11. Usque in hanc horam, etc. V. 84; VI. 294. — 12. Et laboramus operantes manibus, etc. VI. 455; X. 59; XI. 354; XIV. 110. — 13. Blasphemamur et obsecramus, etc. VI. 455; IX. 344; XIV. 579. — 14. Non ut confundam vos, etc. I. 332; IX. 227, 626; XII. 177; XIV. 86; XV. 694. — 15. Nam si decem millia, etc. I. 511; III. 19; V. 559; VIII. 483; IX. 475, 626, 632; XI. 198, 379, 581; XIII. 577; XIV. 86, 372, 393, 521, 619; XV. 205, 312; XVI. 78. — 16. Nescitis quia templum, etc. I. 337; III. 110; VI. 437, 441, 597; VII. 131, 465; VIII. 47, 64, 384, 425; IX. 632; XIV. 356, 579; XV. 248, 279, 403, 478. — 17. Ideo misi ad vos Timotheum, etc. VI. 562; XI. 349. — 18. Tanquam non venturus sim, etc. XI. 349. — 19. Veniam autem ad vos cito, etc. VI. 249. — 21. Quid vultis, etc. V. 170; IX. 338.

V.

1. Omnino auditur inter vos, etc. V. 84, 377; XIII. 615. — 3. Ego quidem absens corpore, etc. V. 368, 411; XIV. 104. — 4. In nomine Domini nostri, etc. V. 575; XII. 230; XIV. 581. — 5. Tradere hujusmodi satanae, etc. II. 142; V. 575; XIII. 615; XIV. 104, 354; XV. 47, 209; XVI. 132, 194, 616. — 6. Non est bona gloriatio, etc. II. 203; III. 507; XIII. 561; XV. 44, 49. — 7. Expurgate vetus fermentum, etc. II. 60; IV. 16, 41, 82; V. 469; VII. 25, 235; VIII. 430; X. 694; XI. 131, 140, 304, 736; XIV. 273, 496; XV. 50. — 8. Itaque epulemur, etc. IV. 82; XI. 314, 386; XIV. 400. — 9. Scripsi vobis in epistola, etc. V. 554; VIII. 45. — 11. Nunc autem scripsi vobis, etc. I. 541, 557; XV. 186. — 12. Quid enim mihi de iis, etc. I. 511; II. 103, 163; IV. 542; V. 307; VI. 296; XIII. 459; XV. 46, 50, 55. — 13. Nam eos qui foris sunt, etc. I. 346; II. 102, 163; IV. 542; XV. 46.

VI.

1. Audet aliquis vestrum, etc. IV. 75; V. 84; VIII. 380; IX. 708; XII. 29. — 2. An nescitis quoniam, etc. IV. 75. — 3. Nescitis quoniam angelos, etc. II. 411; III. 373; IV. 75, 290; VIII. 536; IX. 100, 309-358, 468, 614; XI. 631; XIII. 452; XV. 213. — 4. Saecularia igitur judicia, etc. IV. 75; X. 266; XIV. 161. — 5. Ad verecundiam vestram, etc. IV. 75. — 6. Sed frater cum fratre, etc. IV. 75; IX. 708; XI. 255; XII. 266. — 7. Jam quidem omnino, etc. IV. 75; VIII. 41; IX. 266; XI. 251; XII. 29; XIV. 161; XV. 286; XVI. 297. — 8. Sed vos injuriam, etc. IV. 75; VIII. 41, 315; XV. 286. — 9. An nescitis quia iniqui, etc. I. 557; IV. 75; V. 316, 421, 481, 522-569; VII. 3-59, 460, 570; VIII. 44; IX. 659; XII. 25; XV. 51, 125; XVI. 247, 297. — 10. Neque molles, etc. V. 79, 421, 522-569; VII. 3, 53; IX. 659; XII. 25; XV. 51, 112-145, 220, 354, 376; XVI. 420, 488. — 11. Et hæc quidam fuistis, etc. III. 518; V. 522-564; VIII. 44; IX. 299; XVI. 247. — 12. Omnia mihi licent, etc. III. 514, 518; XII. 173. — 13. Esca ventri et venter escis, etc. I. 560; III. 515-576; VII. 130; VIII. 556; XI. 374, 414; XII. 173. — 14. Deus vero et Dominum, etc. III. 518. — 15. Nescitis quoniam corpora, etc. III. 109, 518; V. 84, 553, 562; VII. 53, 241; XI. 430; XII. 21, 100, 153, 353; XIII. 506; XIV. 555, 591, 629, 635; XV. 559. — 16. An nescitis quoniam, etc. III. 92, 518; V. 561; XII. 437; XIII. 507; XIV. 575; XV. 463. — 17. Qui autem adhæret Domino, etc. II. 352; III. 15, 92, 518; V. 111; VIII. 294; IX. 221; X. 129; XI. 380; XII. 137, 139,

536; XIV. 575, 586, 600-633; XV. 604. — 18. Fugite fornicationem, etc. I. 346; III. 518; IV. 473; VII. 59; XII. 501; XV. 243; XVI. 642. — 19. An nescitis quoniam membra, etc. II. 451, 513, 517; III. 518; IV. 3; VI. 366, 436; VII. 21, 53, 219, 400; XII. 413-453, 312-381, 447; XIV. 295, 555-591, 601-636; XV. 707; XVI. 53, 244. — 20. Empli enim estis, etc. II. 451; III. 518; VI. 366; IX. 487; XII. 453, 353, 381, 447; XIV. 521, 560, 636; XV. 707.

VII.

1. De quibus autem scripsistis, etc. III. 412, 518; V. 85; XI. 499. — 2. Propter fornicationem, etc. III. 412, 518; IV. 51; XII. 167; XV. 707. — 3. Uxor vir debitum, etc. III. 412, 518; IV. 527; X. 26, 306; XIV. 337; XV. 706. — 4. Mulier sui corporis, etc. II. 260; III. 412, 518; IV. 527; V. 415; VI. 242; VII. 571; XII. 408, 409, 122; XIII. 349, 632; XIV. 337; XV. 630; XVI. 201. — 5. Nolite fraudare, etc. III. 412, 518; VI. 240; VII. 497, 499; VIII. 41; X. 195; XII. 452, 467; XIV. 161, 391; XV. 632; XVI. 112, 143, 214, 420. — 6. Hoc autem dico, etc. III. 518; VI. 240; VIII. 41; XII. 102-114; XIV. 161, 391, 521; XV. 632, 706; XVI. 41, 113-184, 211, 670. — 7. Volo enim omnes vos, etc. I. 429; II. 411, 523, 527; III. 411, 113, 518; VI. 240; IX. 571; X. 26; XI. 220, 658; XII. 88, 443, 268; XV. 699; XVI. 154, 222-278. — 8. Dico autem non nuptis, etc. XII. 151-154. — 9. Quod si non se continent, etc. XII. 58, 416-188; XVI. 137, 455. — 10. Iis autem qui matrimonio, etc. I. 555; V. 271, 489; XII. 109-182. — 11. Quod si discesserit, manere innuptam, etc. V. 274; XII. 109. — 12. Nam ceteris ego dico, etc. II. 409; XII. 172-180; XIV. 84. — 13. Et si qua mulier fidelis, etc. XII. 180; XIV. 521. — 14. Sanctificatus est enim, etc. III. 518; V. 284; VII. 467; XII. 113; XV. 510-562. — 15. Quod si infidelis discedit, etc. II. 409; V. 284, 524, 567; VIII. 33, 315. — 16. Unde enim scis mulier, etc. VIII. 33; XII. 172. — 18. Circumciscus aliquis vocatus est, etc. V. 399; XII. 199, 249; XIV. 102. — 19. Circumcisio nihil est, etc. V. 398, 416; XII. 199; XIV. 102. — 23. Pretio empti estis, nolite fieri, etc. XV. 630. — 25. De virginibus autem, etc. I. 334; II. 544; III. 44; VII. 58, 83, 485; IX. 661; XII. 42, 175, 480; XIII. 514; IV. 592; XVI. 276, 282, 313-325, 533; XVII. 144. — 26. Existimo ergo hoc bonum esse, etc. XII. 132. — 27. Alligatus es uxori, etc. IX. 526; X. 26, 306, 307; XII. 429, 180; XIII. 684. — 28. Si autem acceperis uxorem, etc. I. 373; IX. 277; XII. 112-132; XVI. 640. — 29. Hoc itaque dico, fratres, etc. II. 574; V. 271, 524, 567; VI. 239, 510; X. 271; XI. 428, 661; XII. 154, 188; XV. 705; XVI. 412. — 30. Et qui flent, tanquam, etc. II. 410; IX. 265. — 31. Et qui utuntur hoc mundo, etc. II. 410; III. 515; VII. 39; IX. 265; X. 414, 313; XI. 428, 661; XIII. 8, 463, 475; XVI. 219. — 32. Volo autem vos sine, etc. III. 98; V. 346; VI. 510; VII. 164; VIII. 41; X. 414, 274; XII. 122, 141; XIII. 463, 507. — 33. Qui autem cum uxore est, etc. III. 98; VII. 164; VIII. 41; XII. 120; XIII. 507; XV. 705. — 34. Et mulier innupta, etc. III. 98; IV. 44; V. 346; VII. 58, 164; IX. 459; XII. 127-161. — 35. Porro hoc ad utilitatem vestram dico, etc. V. 333; VI. 379; XII. 152. — 36. Si quis autem turpem, etc. XII. 112, 117; XVI. 270, 272; XVII. 239. — 37. Nam qui statuit, etc. IV. 526; XVI. 270, 272. — 38. Igitur et qui matrimonio, etc. IV. 526; XII. 130-180; XIV. 392; XV. 510. — 39. Mulier alligata est, etc. X. 306; XII. 156-182. — 40. Beatior autem erit, etc. IX. 206; X. 587; XII. 130-175.

VIII.

1. De iis autem, quæ idolis, etc. II. 72, 413, 525; IV. 41; V. 86, 258; VIII. 62, 123; IX. 689; X. 212, 535; XI. 177; XII. 501; XIII. 191; XIV. 20, 236; XV. 372; XVI. 57, 289. — 2. Si quis autem se existimat, etc. II. 90, 326; III. 86; VII. 93; IX. 128; X. 284; XII. 464. — 3. Si quis autem diligit Deum, etc. II. 326; XII. 460, 464. — 4. De escis autem, etc. III. 532; X. 137, 320; XIII. 475; XIV.

329, 593, 613-656. — 5. Nam etiam sunt, etc. III. 86, 532; IV. 395, 435; V. 411; IX. 411, 574; X. 126, 140, 249; XII. 378; XII. 193; XVI. 402. — 6. Nobis tamen unus, etc. III. 86, 532; IV. 564; V. 411; IX. 97, 411; X. 126-150, 249; XII. 352, 378; XIII. 193; XIV. 60, 552, 588, 642; XVI. 402. — 7. Sed non in omnibus, etc. III. 532; V. 86; XII. 116. — 8. Esca autem nos non, etc. I. 465, 466; III. 515, 532; V. 331; XI. 288. — 9. Videte autem ne forte, etc. II. 49; III. 532. — 10. Si enim quis viderit, etc. III. 532; VI. 207, 294. — 11. Et peribit infirmus, etc. II. 90, 148; III. 64, 532; V. 477; VI. 294, 295; XV. 284; XVI. 349. — 12. Sic autem peccantes, etc. III. 532; VI. 294, 363. — 13. Quapropter si esca, etc. III. 532; XII. 173.

IX.

1. Non sum liber, etc. II. 120; XII. 244. — 3. Mea defensio apud eos, etc. V. 86. — 4. Numquid non habemus, etc. II. 120; V. 86, VI. 186; XII. 173. — 5. Numquid non habemus potestatem mulierem, etc. XII. 245, 246. — 6. Aut ego solus et Barnabas, etc. V. 530; XII. 257. — 7. Quis militat suis stipendiis, etc. II. 441; V. 171; VI. 180; IX. 513, 530; X. 129, 266; XII. 243-265; XIV. 99. — 9. Scriptum est enim, etc. IV. 436; VIII. 159; IX. 66, 497; X. 66, 250, 395; XII. 48; XIV. 99, 544. — 10. An propter nos utique hoc dicit, etc. X. 66, 246, 395; XIV. 171, 544. — 11. Si nos vobis spiritualia, etc. II. 441; VI. 155, 447; IX. 497, 621; X. 26, 264; XI. 146; XII. 246. — 12. Si alii potestatis vestrae, etc. XII. 210-257. — 13. Nescitis quoniam qui, etc. XII. 247. — 14. Ita et Dominus ordinavit, etc. XII. 253. — 15. Ego autem nullo horum, etc. XI. 146; XII. 245-257. — 16. Nam si evangelizavero, etc. V. 304; IX. 572. — 17. Si enim volens hoc ago, etc. V. 304; XV. 34, 312; XVI. 270. — 18. Quæ est ergo merces mea, etc. XI. 354. — 19. Nam cum liber essem, etc. IV. 24; V. 309; IX. 530; XII. 173; XIV. 508. — 20. Et factus sum Judæis, etc. II. 25, 95; XII. 232; XIV. 320. — 21. Iis qui sub lege sunt, etc. II. 96. — 22. Factus sum infirmis infirmus, etc. II. 25; V. 476; XI. 354, 451; XII. 216, 232; XIV. 508. — 24. Nescitis quod ille qui, etc. II. 234; VII. 558; VIII. 94, 429; XII. 136; XVI. 380; XVII. 229. — 25. Omnis autem qui in agone, etc. VII. 347; XVI. 161. — 26. Ego igitur sic curro, etc. V. 263, 285; VI. 63; VII. 122; VIII. 425, 633; IX. 209; X. 193; XII. 47; XIII. 333. — 27. Sed castigo corpus, etc. I. 465; II. 47, 104, 121, 244; V. 263, 285; VI. 63; VII. 122, 197; VIII. 512; IX. 209; X. 193; XV. 517; XVI. 115.

X.

1. Nolo enim vos ignorare, etc. V. 87; VI. 12; VII. 469; VIII. 49, 118, 317; IX. 220, 259, 624; X. 401, 530, 636; XI. 485; XII. 209; XIV. 37, 507; XV. 229. — 2. Et omnes in Moyse baptizati sunt, etc. VI. 12; IX. 259; X. 401; XV. 229, 455. — 3. Et omnes eandem escam, etc. VI. 12; VIII. 317. — 4. Et omnes eundem potum, etc. II. 62, 449; IV. 240, 332, 448, 493, 520, 563; V. 316; VI. 12, 17, 188, 340, 533-592; VII. 52, 86, 254, 338, 547; VIII. 235, 317, 423, 474, 601, 676; IX. 77, 133, 227, 266, 389, 495, 544-539, 627; X. 150, 195, 452, 501-551, 636, 713; XI. 158, 296; XII. 374; XIII. 279, 417; XIV. 95, 247, 507, 518, 653; XV. 626. — 5. Sed non in pluribus, etc. V. 87; IX. 220, 221, 559, 563, 631; XIII. 612. — 6. Hæc autem in figura facta sunt, etc. VI. 12; IX. 164, 624; XIV. 154, 163, 204-271, 344. — 7. Neque idololatra efficiamini, etc. II. 16; IV. 316, 534; V. 455. — 9. Neque tentemus Christum, etc. XIV. 655. — 10. Neque murmuraveritis, etc. XI. 569; XIV. 204. — 11. Hæc autem omnia, etc. IV. 145; V. 449; VIII. 317; IX. 7-82, 281, 346, 575, 622; X. 403, 543; XI. 321, 364, 479; XII. 63, 153, 209, 399; XIV. 37, 154. — 12. Itaque qui se existimat, etc. III. 41; IV. 53; VI. 334, 394; VIII. 453, 565, 582; IX. 695; XI. 579; XII. 142; XIII. 461; XV. 49; XVI. 334-365. — 13. Tentatio vos non apprehendat, etc. I. 454; II. 27, 399, 470, 462; V. 298; VI. 71, 489.

315; VII. 239, 330; VIII. 302, 541; IX. 15, 18, 125, 225, 251, 333, 405, 413, 683; X. 16, 18; XI. 60, 639; XII. 87, 146, 159, 217, 344, 501, 519; XIII. 660; XIV. 459; XV. 87; XVI. 358; XVII. 175. — 14. Propter quod, charissimi, etc. IV. 640; XIV. 497. — 17. Quoniam unus panis, etc. II. 515; V. 239; VII. 246, 377; IX. 116; X. 273, 285, 530; XI. 386; XIII. 371, 500-532. — 18. Videte Israel, etc. IV. 58, 447; IX. 100, 272; XIV. 27. — 19. Quid ergo? dico quod, etc. II. 180; III. 532; IV. 32; IX. 430, 630; XIV. 99. — 20. Sed quæ immolant gentes, etc. II. 180, 480; III. 98, 532; IV. 32; V. 87; VI. 296; VII. 179; IX. 420, 430, 630; X. 137; XIV. 287, 297, 400, 497. — 21. Non potestis mensæ, etc. III. 532; XIV. 97. — 22. An æmulamur Dominum, etc. III. 532; XII. 173. — 23. Omnia mihi licent, etc. III. 532. — 24. Nemo quod suum, etc. III. 532; VI. 132, 351. — 25. Omne quod in macello, etc. II. 46; III. 532; VI. 595; XII. 173. — 26. Domini est terra et plenitudo ejus, etc. II. 46; III. 532. — 27. Si quis vocat vos, etc. III. 532; XV. 53. — 28. Si quis autem dixerit, etc. II. 43; III. 532; V. 87. — 29. Conscientiam autem dico, etc. III. 532. — 30. Si ego cum gratia, etc. *Ibid.* — 31. Sive ergo manducatis, etc. II. 48; III. 532; IX. 490; X. 256, 271; XIV. 99. — 32. Sine offensione estote, etc. II. 18, 558; III. 70, 532; V. 287; VI. 208; X. 27; XII. 251. — 33. Sicut et ego per omnia, etc. III. 65, 70, 532; V. 396; VI. 208, 259, 351, 598; X. 27; XII. 163; XVI. 317.

XI.

1. Imitatores mei estote, etc. IV. 404; V. 87, 597; IX. 154; XII. 47, 325; XV. 485, 489; XVI. 486, 522. — 2. Laudo autem vos, etc. XV. 281. — 3. Volo autem vos, etc. III. 561; IV. 112, 126, 585; V. 269, 301, 446-466, 549; VI. 300, 401; VII. 571; VIII. 130, 481, 634; IX. 49; X. 438, 441, 699; XII. 352, 440; XIV. 568; XV. 281, 627, 703. — 4. Omnis vir orans, etc. IV. 80; V. 87; XII. 267, 268. — 5. Omnis autem mulier, etc. III. 98; IV. 404; XII. 498. — 6. Nam si non velatur mulier, etc. XV. 437. — 7. Vir quidem non debet, etc. I. 338; IV. 122-179, 299; VII. 345; IX. 622, 268; XII. 452, 498, 550; XIV. 86. — 9. Etenim non est creatus vir, etc. XVII. 106. — 11. Verumtamen neque vir sine, etc. X. 219; XIV. 85, 373. — 12. Nam sicut mulier, etc. IV. 122; IX. 236; XII. 100; XIV. 60, 85, 373; XV. 647; XVI. 534, 604. — 13. Vos ipsi iudicate, etc. III. 98. — 14. Nec ipsa natura docet vos, etc. XII. 267. — 16. Si quis autem videtur, etc. XII. 267; XV. 116, 140. — 17. Hoc autem præcipio, etc. V. 87; XI. 374; XV. 358. — 18. Primum quidem convenientibus, etc. VII. 367. — 19. Nam oportet et hæreses esse, etc. I. 427; III. 116, 502, 552; IV. 57, 88, 121; VI. 235; VIII. 153, 598; IX. 98, 582; XIV. 199, 230, 464, 504; XV. 247, 591, 624. — 20. Convenientibus ergo vobis, etc. I. 558; II. 58. — 21. Unusquisque enim, etc. XI. 288. — 22. Numquid domos non habetis, etc. IV. 494. — 23. Ego enim accepi, etc. XIV. 583; XV. 358. — 24. Et gratias agens fregit, etc. XIV. 583. — 25. Similiter et calicem, etc. II. 58. — 26. Quotiescumque enim manducabitis, etc. VI. 244; XI. 349. — 27. Itaque quicumque manducaverit, etc. V. 87; VI. 293; VII. 247; XI. 386; XV. 372. — 28. Probet autem seipsum homo, etc. V. 557; XIV. 105. — 29. Qui enim manducat, etc. II. 56, 57, 328, 331, 497; V. 557; VI. 21, 402, 542; VII. 71, 362; VIII. 429; X. 217, 361, 529, 673, 704; XI. 173, 319-386, 405, 720; XIII. 565, 654; XIV. 219; XV. 236, 457. — 30. Ideo inter vos multi infirmi, etc. VI. 593; X. 275, 495; XI. 288. — 31. Quod si nosmetipsos, etc. I. 305; II. 215; III. 22; VIII. 42; IX. 724; XII. 25, 101, 285; XIV. 319. — 32. Dum iudicamur autem, etc. X. 495; XI. 109, 288; XII. 25, 101, 285; XIV. 105, 319. — 33. Itaque fratres mei, etc. II. 58; IV. 293. — 34. Si quis esurit, domi manducet, etc. II. 58.

XII.

1. De spiritualibus autem, etc. VI. 325; XIV. 306. — 2. Scitis quoniam cum gentes, etc. IX. 67; XII. 291; XV. 625, 687.

— 3. Ideo notum vobis facio, etc. V. 315, 393, 456, 513; VII. 370; XI. 17; XII. 471; XIV. 587; XVI. 71, 383. — 4. Divisiones vero gratiarum, etc. II. 514; V. 511; XI. 18. — 6. Et divisiones operationum, etc. I. 334; II. 48; III. 60; V. 371; XII. 432; XVI. 324. — 7. Unicuique autem datur, etc. I. 508; V. 513; IX. 534; X. 563, XII. 292, 522. — 8. Alii quidem per spiritum, etc. IV. 108; V. 256, 516; VIII. 312; IX. 283; X. 139, 430; XII. 522, 525. — 9. Alteri fides in eodem, etc. IV. 630; VIII. 312; IX. 283; XIII. 642; XVI. 106. — 10. Alii operatio virtutum, etc. II. 161; IV. 307; V. 391; IX. 283; X. 139, 430; XII. 396. — 11. Hæc autem omnia operatur, etc. II. 367, 514, 545; V. 511; VI. 325; IX. 86, 89, 692; XI. 149, 552; XII. 143, 292, 432, 562; XV. 104; XVI. 334. — 12. Sicut enim corpus, etc. IV. 108, 291; V. 474, 506; VI. 566; VII. 463; VIII. 259, 525; IX. 86, 523; X. 211; XII. 61, 100; XIV. 629; XV. 512; XVI. 188. — 13. Etenim in uno Spiritu, etc. XII. 562; XIV. 566, 618. — 15. Si dixerit pes: Quoniam, etc. X. 94. — 16. Et si dixerit auris, etc. *Ibid.* — 17. Si totum corpus oculus, etc. IV. 630; VIII. 296; XV. 579. — 18. Nunc autem posuit Deus, etc. XII. 135; XIV. 373, 445. — 20. Nunc autem multa, etc. I. 344. — 21. Non potest autem oculus, etc. X. 93. — 22. Sed multo magis, etc. XIV. 387; XVI. 188. — 23. Et quæ putamus ignobiliora, etc. VII. 386; VIII. 61; XVI. 210, 673, 695. — 24. Honestam autem nostram, etc. V. 88; XII. 312; XIV. 445. — 25. Ut non sit schisma in tempore, etc. VI. 106; X. 717; XIV. 387, 445; XV. 28; XVI. 188, 673. — 26. Et si quid patitur, etc. II. 47, 171, 337; VI. 142, 187; VII. 410; VIII. 95, 473; X. 94, 717; XI. 182, 215, 439; XII. 100; XIV. 306, 323, 445; XV. 28, 47. — 27. Vos autem estis corpus Christi, etc. VI. 412, 585; VII. 39, 214, 379; VIII. 6, 129, 384, 646; IX. 92, 182, 315, 323; X. 70, 160, 187, 487; XI. 235; XIII. 532. — 28. Et quosdam quidem posuit, etc. II. 161, 243; XIV. 268, 273, 513; XV. 579. — 29. Numquid omnes apostoli, etc. VI. 405, 472; VIII. 312; IX. 86, 89; X. 430; XII. 563. — 30. Numquid omnes virtutes, etc. II. 102; V. 484; VI. 405; VIII. 312; IX. 86, 89; X. 430. — 31. Æmulamini autem, etc. IV. 148; V. 534; VI. 157, 416; VII. 43; IX. 160, 682; X. 260, 363, 388; XI. 135, 436; XII. 145; XV. 82; XVI. 286.

XIII.

1. Si linguis hominum loquar, etc. II. 161, 494; V. 88, 563; VI. 16, 150, 157, 405, 423, 512-588; VIII. 36, 596; X. 26, 203, 260, 363-388, 422, 423, 718; XI. 199, 436; XII. 561; XV. 74, 82, 104, 248. — 2. Et si habuero prophetiam, etc. IV. 120; V. 509, 522; VI. 157, 405, 588; VIII. 284; IX. 511; X. 364, 423; XI. 198, 438; XIII. 556; XV. 190, 240, 355, 374. — 3. Et si distribuero in cibos, etc. II. 119, 154, 457, 494; V. 522, 565; VI. 157, 405, 588; VII. 91, 231; VIII. 469, 510, 670; IX. 153, 319, 701, 726; X. 26, 203, 260, 364-388, 563, 718; XI. 202, 221, 436; XII. 304, 561; XIII. 632; XV. 74, 87, 104, 124, 269. — 4. Caritas patiens est, etc. II. 72, 314, 316; III. 104; IV. 287; VI. 20, 580; VII. 199; VIII. 62; IX. 153, 677; XII. 137, 141, 300, 461; XIII. 506, 509; XV. 603; XVI. 289, 371. — 5. Non est ambitiosa, etc. II. 69, 216; III. 27, 65, 590; IV. 287; VI. 245, 350; XII. 141; XV. 569, 603. — 6. Non gaudet super iniquitate, etc. V. 315; VIII. 58; XIII. 291; XV. 250. — 7. Omnia suffert, etc. I. 453; V. 514; VI. 20; XII. 304; XI. 59. — 8. Caritas nunquam excidit, etc. II. 72; IV. 18, 634; V. 515; VI. 350, 416; VIII. 51, 525; XII. 110; XIV. 418; XV. 248; XVII. 167. — 9. Ex parte enim cognoscimus, etc. II. 546; III. 582; V. 256, 515; VI. 350; VII. 432; IX. 390, 658; XI. 66; XIII. 244, 441, 494, 544; XIV. 7, 234, 403, 417; XVII. 167. — 10. Cum autem venerit, etc. II. 546; III. 582; V. 256, 480; VII. 432; VIII. 26; IX. 390, 525; XI. 41; XIII. 544; XIV. 7, 234, 403-417, 520; XVI. 72. — 11. Cum essem parvulus, loquebar, etc. XII. 268; XIII. 545; XIV. 180, 187; XVII. 166. — 12. Videmus nunc per, etc. I. 323, 429-491, 507, 552; II. 235, 317-361, 516; III. 93; IV. 22,

317, 532, 624, 626; v. 116, 235, 343, 408-460, 508; vi. 27, 235, 350, 412, 584; viii. 26, 116, 447, 320, 358, 464, 515; ix. 63, 174, 204, 282, 369, 403-453, 631-672; x. 36, 400, 572; xi. 41-86, 459; xii. 355-366, 425-464, 505-567; xiii. 544-546; xiv. 234, 404, 418, 520, 591; xvi. 43-72; xvii. 466-482. — 13. Nunc autem manent, etc. ii. 270; iv. 48, 563; v. 88; vi. 468, 395, 452; vii. 44; viii. 283, 371, 632; xi. 36, 84; xii. 324, 456; xiii. 329; xiv. 300.

XIV.

1. Sectarum charitatem, etc. v. 88; vi. 468; xvi. 286. — 2. Qui enim loquitur lingua, etc. iv. 304. — 4. Qui loquitur lingua, etc. xv. 92. — 6. Nunc autem, fratres, etc. iv. 304. — 9. Ita et vos per linguam, etc. xv. 579. — 12. Sic et vos quoniam, etc. v. 88; xv. 447, 282. — 13. Et ideo qui loquitur lingua, etc. ix. 729; xv. 282. — 14. Nam si orem lingua, etc. iii. 86; iv. 304; xii. 538. — 15. Quid ergo est? etc. iii. 86; iv. 315; vi. 320. — 16. Ceterum si benedixeris, etc. iv. 304. — 18. Gratias ago deo meo, etc. xv. 579. — 20. Fratres, nolite pueri, etc. i. 505; iv. 155; v. 88, 470, 455; vii. 227; viii. 471, 497; x. 98; xv. 499. — 21. In lege scriptum est, etc. v. 357; xii. 560. — 22. Itaque linguæ in signum, etc. i. 510. — 23. Si ergo conveniat universa Ecclesia, etc. xv. 699. — 26. Quid ergo est, fratres, etc. v. 88. — 29. Prophetæ autem duo, etc. xiv. 513; xv. 91. — 32. Et spiritus prophetarum, etc. xv. 446. — 33. Non enim est dissensionis Deus, etc. xiv. 411; xv. 36. — 34. Mulieres in ecclesiis, etc. v. 88; x. 437. — 35. Si quis autem voluit, etc. iv. 249; x. 437. — 37. Si quis videtur propheta esse, etc. xi. 71. — 38. Si quis autem ignorat, etc. ii. 447; xi. 71, 587. — 40. Omnia autem honeste, etc. ix. 314.

XV.

3. Tradidi enim vobis, etc. v. 237, 559; vii. 434; xiv. 482; xv. 503. — 4. Et quia sepultus est, etc. v. 246, 559; ix. 487; xiv. 182. — 5. Et quia visus est, etc. iv. 397; viii. 556; xiv. 182. — 6. Deinde visus est, etc. ii. 322; iv. 616; v. 194; vi. 15, 236, 344; ix. 412, 478; x. 107, 113. — 8. Novissime autem omnium, etc. xi. 62; xii. 331. — 9. Ego autem sum minimus, etc. i. 429, 432; vi. 294, 342-349, 440; vii. 85, 115, 405-485, 539, 540; ix. 83, 129, 164, 244, 622; xi. 217, 350, 352, 629; xv. 214, 581, 592; xvi. 274; xvii. 466. — 10. Gratia autem Dei sum, etc. ii. 48, 460, 488, 507; vi. 342, 440; vii. 85, 340, 480, 485, 539-589; viii. 534; ix. 69-90, 164, 473, 285, 358, 494, 521, 549, 678; x. 95, 427, 502; xi. 45, 146, 349, 350, 432, 445, 524; xii. 331; xiii. 292, 452; xiv. 588; xv. 584, 588; xvi. 34, 49, 145, 274; xvii. 466. — 11. Sive enim, etc. viii. 90; ix. 522; xi. 107; xiii. 644; xiv. 146. — 12. Si autem Christus predicatur, etc. ii. 152; xiii. 614; xiv. 182; xv. 120; xvii. 128. — 13. Si autem resurrectio, etc. viii. 90; xi. 302; xv. 305. — 14. Si autem Christus non resurrexit, etc. i. 321. — 15. Invenimur autem et falsi testes, etc. i. 555; xii. 206; xv. 305. — 16. Nam si mortui non resurgunt, etc. ii. 164; xi. 106; xiii. 559; xvi. 728. — 19. Si in hac vita tantum, etc. x. 77; xi. 288; xii. 133. — 20. Nunc autem Christus, etc. iv. 631; v. 471. — 21. Quoniam quidem per hominem, etc. ii. 403, 437, 506-528; iv. 274; vii. 456; ix. 102; x. 234; xi. 20; xii. 412; xiii. 281; xiv. 79; xv. 484, 545-591, 627; xvi. 86, 492, 580; xvii. 426, 127. — 22. Et sicut in Adam omnes, etc. i. 450; ii. 303, 450-471, 506-528; iii. 43, 504; iv. 224, 248; v. 341, 502; vi. 101, 389, 406; vii. 77, 456; viii. 97, 358, 552; ix. 6, 102-152, 289; x. 234; xi. 20, 299, 302; xii. 332; xiii. 409; xv. 484, 508-591, 627, 737, 740; xvi. 56, 86, 229, 265, 388, 492, 517-580; xvii. 125. — 23. Unusquisque autem, etc. ix. 91; xi. 4. — 24. Deinde finis; cum, etc. iv. 36, 586; viii. 119; ix. 91; x. 474, 516; xi. 4; xii. 354; xiv. 197, 534; xvii. 128, 136. — 25. Oportet autem illum regnare, etc. xii. 354. — 26. Novissima autem inimica, etc. ii. 62; v. 425; vii. 65; ix. 47, 100, 152, 201, 494; x.

291, 573; xi. 414; xii. 90; xiv. 480, 201, 238, 465. — 27. Omnia subjecta sunt ei, etc. viii. 159, xiii. 281. — 28. Cum autem subjecta, etc. i. 339; ii. 365; iii. 23; v. 473, 549; vi. 262, 350; vii. 44, 120, 327, 577, 583; viii. 419, 245; ix. 292, 318, 327, 485, 570, 702; x. 49, 717; xi. 326; xii. 436, 354, 364, 573; xiii. 307, 378, 418, 473, 545, 547; xiv. 563-599, 604, 632; xvii. 59, 136. — 29. Alioquin quid facient, etc. xvii. 137. — 31. Quotidie morior, etc. ii. 412; iv. 45; v. 276, 397; viii. 596; xvi. 400. — 31. Si secundum hominem ad bestias, etc. vi. 473, 602; vii. 38, 40, 202; viii. 90, 95, 100, 571; ix. 133; x. 80, 82, 253; xv. 120-178; xvii. 3. — 33. Nolite seduci; Corruptum, etc. ii. 403, 452; v. 88; vi. 442, 295; vii. 38; viii. 95, 173; ix. 67, 307; x. 253; xi. 288, 642; xii. 120, 319; xiii. 615; xiv. 307; xv. 120, 178; xvi. 259, 319. — 34. Evigilate justi, et nolite, etc. ii. 403, 452; vii. 38; x. 80; xvi. 270; xvii. 137, 229. — 35. Sed dicit aliquis; Quomodo, etc. viii. 107; xi. 546; xiv. 182, 373, 465; xvii. 138. — 36. Insuper, tu quod seminas, etc. ii. 539; iii. 13; iv. 210; xii. 312, xiii. 16; xv. 729, 730; xvi. 232; xvii. 14. — 37. Et quod seminas, etc. iii. 16; iv. 210. — 38. Deus autem dat illi, etc. iii. 16; iv. 210; xii. 312; xiii. 265; xv. 642, 729-734; xvii. 14. — 39. Non omnis caro, etc. iii. 13; v. 552; viii. 111; xiii. 285; xiv. 94. — 40. Et corpora caelestia, etc. iv. 134; v. 552; vii. 281; viii. 13; xiv. 227; xv. 684; xvii. 172. — 41. Alia claritas solis, etc. iv. 167; vi. 543; vii. 281; xi. 2; xii. 129, 134; xvii. 167. — 42. Sic et resurrectio, etc. iii. 14; v. 494; vi. 543; vii. 220, 281; xi. 2; xii. 129, 134; xiii. 281; xiv. 285. — 43. Seminatur in ignobilitate, etc. vi. 483; vii. 220; ix. 100; xii. 510. — 44. Seminatur corpus animale, etc. ii. 164; iii. 14; iv. 110, 222, 304; v. 425, 547; vii. 20, 330-395; xii. 33, 97; xiii. 278, 284; xiv. 187, 285; xv. 483; xvi. 9. — 45. Factus est primus homo, etc. i. 318; iv. 110; vii. 330; viii. 400; xiv. 181, 373. — 46. Sed non prius quod, etc. ii. 517; iv. 110, 389; ix. 6, 143, 177, 656; x. 149; xiii. 308; xv. 80, 644; xvii. 76, 140. — 47. Primus homo de terra, etc. iii. 39, 96, 504; v. 468; viii. 107, 163; ix. 131, 502; xii. 323; xiii. 280, 392; xiv. 147-181, 374, 578. — 48. Qualis terrenus, etc. iii. 96, 504. — 49. Igitur, sicut portavimus, etc. iii. 96; iv. 80, 222; v. 442, 469; vii. 225; viii. 158, 667; ix. 131, 177, 616, 656; x. 149; xii. 540; xiii. 281, 284; xiv. 79, 147; xvi. 229, 237; xvii. 100-138. — 50. Hoc autem dico, fratres, etc. i. 328; iii. 13, 15; iv. 10, 596; v. 552; vii. 352; viii. 44, 399; ix. 149; xii. 33, 58; xiv. 75, 92, 184, 256, 320, 519. — 51. Ecce mysterium vobis dico, etc. i. 448; ii. 67, 539; iii. 15, 564, 635; v. 452; vi. 540; vii. 66; viii. 326, 556, 557, 642; ix. 46; x. 36, 64, 135, 224; xii. 47; xiii. 469; xiv. 465. — 52. In momento, in ictu oculi, etc. ii. 176, 323; iv. 198, 635; v. 451, 552; vi. 417; vii. 393, 309, 487; xi. 301; xii. 47, 540; xiii. 11, 470; xiv. 551; xvi. 48. — 53. Oportet enim corruptibile hoc, etc. i. 342, 465; ii. 59-66, 333, 356; iii. 16, 37, 487, 582; iv. 10, 223, 322, 596, 627; vi. 222, 529; vii. 2-91, 144, 260, 327-390, 400, 492, 583; viii. 44, 119, 353, 395, 556, 605; ix. 248-291, 434, 492, 636; x. 36, 77, 194, 208-282, 378, 418, 573; xi. 220, 223, 414; xii. 58, 134, 215, 240; xiv. 94, 182-186, 256, 327, 465, 519; xv. 483, 561; xvi. 419; xvii. 12. — 54. Cum autem mortale hoc, etc. i. 332, 443, 464; ii. 62, 267, 356, 405-493, 516; iii. 37, 97, 126, 513, 555; iv. 99, 586, 596; v. 474, 479; vi. 265, 529; vii. 4-91, 210, 400, 492; viii. 39, 119-134, 236, 251, 325, 605; ix. 36, 65, 282, 455-494, 636; x. 77, 269, 291, 378, 413, 418; xi. 189, 223, 733; xiii. 292; xiv. 320, 327; xv. 483, 520; xvi. 41; xvii. 136. — 55. Ubi est, mors, victoria tua, etc. i. 329, 340; ii. 493, 516; iii. 513, 555; iv. 625; v. 294, 462-474; vii. 65, 400, 492; viii. 42, 83, 111, 559; ix. 46, 291; x. 59, 77, 224, 291, 413; xi. 414, 733; xii. 90, 325; xiii. 466; xv. 588; xvi. 83, 104, 419, 494; xvii. 136, 226. — 56. Stimulus autem mortis, etc.

II. 467; III. 313; V. 461-493; VII. 23, 67, 492; VIII. 143; XII. 91, 240; XIII. 269, 466; XIV. 236, 521; XV. 561; XVI. 34, 55, 273, 494, 556; XVII. 177, 226. — 57. Deo autem gratias qui dedit, etc. II. 460; VII. 67, 485; IX. 661; XI. 90, 351; XII. 325; XIII. 538; XV. 562, 580; XVI. 273, 276; XVII. 140. — 58. Itaque, fratres mei, etc. V. 88; IX. 380.

XVI.

1. De collectis autem, etc. V. 88, 306; XII. 261. — 4. Quod si dignum fuerit, etc. *Ibid.* — 8. Permanebo autem Ephesi, etc. XVI. 346. — 9. Ostium enim mihi, etc. *Ibid.* — 13. Vigilate, state in fide, etc. V. 88; XI. 642. — 14. Omnia vestra in charitate, etc. XI. 642; XVI. 286, 297.

EPISTOLA B. PAULI AD CORINTHIOS SECUNDA.

I.

1. Paulus Apostolus Jesu Christi, etc. XII. 25; XV. 334. — 2. Gratia vobis et pax, etc. XIV. 590, 642. — 3. Benedictus Deus, etc. XIV. 485. — 5. Quoniam sicut abundant, etc. XI. 412. — 8. Non enim volumus ignorare vos, etc. IX. 580. — 9. Sed ipsi in nobismetipsis, etc. IX. 51, 580, 639; XI. 413. — 10. Qui de tantis periculis, etc. XI. 413. — 12. Nam gloria nostra hæc est, etc. II. 322; IV. 638; V. 89; VI. 208, 260, 417; VIII. 61, 201, 535, 581; X. 193, 303; XI. 202, 449; XII. 164; XIII. 104. — 14. Sicut et cognovistis, etc. XIII. 489. — 17. Cum ergo hoc voluissem, etc. II. 508. — 19. Dei enim Filius Jesus Christus, etc. VI. 339; XII. 52, 557. — 20. Quotquot enim promissiones, etc. IX. 160, 223, 584; X. 543; XIV. 190. — 22. Qui et signavit nos, etc. I. 506; II. 464; VI. 43; XI. 66, 67; XII. 48. — 23. Ego autem testem Deum, etc. II. 412; III. 23; VIII. 134.

II.

2. Si enim contristo vos, etc. VII. 321. — 3. Et hoc ipsum scripsi vobis, etc. XVII. 62. — 4. Nam ex multa tribulatione, etc. XV. 48. — 5. Si quis autem contristavit, etc. V. 89. — 7. Ita ut e contrario magis, etc. II. 118; IV. 320. — 9. Ideo enim et scripsi, etc. IV. 623. — 10. Cui autem aliquid, etc. XII. 262. — 11. Ut non circumveniamur, etc. II. 118, 163; IV. 114, 639; XV. 48. — 12. Cum venissem autem, etc. XVI. 346. — 13. Non habui requiem, etc. X. 208; XI. 711. — 14. Deo autem gratias, etc. VIII. 207; X. 671. — 15. Quia Christi bonus, etc. II. 314; IV. 416; V. 494; VI. 18, 119; VII. 46, 533; VIII. 397, 482; IX. 262; X. 134, 675; XI. 534, 642; XII. 238; XIV. 503; XV. 33, 102-184; XVI. 148. — 16. Aliis quidem odor, etc. IV. 623, 627; V. 432, 494; VI. 18; VII. 535; VIII. 153-189, 483; IX. 235, 384, 406, 571; X. 671; XI. 47; XII. 217, 238; XIV. 503; XV. 102, 170, 300; XVI. 148, 346.

III.

2. Epistola nostra vos estis, etc. IV. 59; VI. 557; XIV. 230; XVI. 283. — 3. Manifestasti quod, etc. I. 557; IV. 59, 113, 456, 533; VII. 25; IX. 671; XIV. 230, 265; XVII. 168, 170. — 5. Non quod sufficientes, etc. II. 460, 499; XII. 93; XIV. 229; XV. 29, 277, 323-368, 431, 614; XVII. 163. — 6. Qui et idoneos nos, etc. I. 322, 353, 408; II. 311, 338, 400; III. 41; IV. 46, 425, 533; V. 495; VI. 557; VII. 8, 66, 303-374; VIII. 319, 488; IX. 48, 92, 140, 672, 686, 712; X. 667; XI. 722; XIV. 37, 229, 271, 494, 519, 608; XV. 570, 599; XVI. 33-57, 280, 295, 368, 438; XVII. 149. — 7. Quod si ministratio, etc. V. 493; XVI. 368. — 10. Nam nec glorificatum est, etc. XVI. 368. — 11. Si enim quod evacuatur, etc. VI. 229; XIV. 519. — 12. Habentes igitur talem spem, etc. VII. 39. — 13. Et non sicut Moyses, etc. VI. 336; IX. 223, 716; XIV. 520. — 14. Sed obtusi sunt sensus, etc. II. 305; VII. 494; X. 160, 385; XIV. 37, 193, 522; XVI. 39. — 15. Sed usque

in hodiernum, etc. II. 358; VI. 561; VII. 51, 52, 494; IX. 48; X. 513, 634; XIV. 190; XVI. 39. — 16. Cum autem conversus fuerit, etc. IV. 100; V. 508; VI. 233, 561; VII. 51, 52, 494; VIII. 146; IX. 48, 149, 223, 352, 716; X. 130, 385; XII. 267; XIV. 37, 190, 193, 522; XVI. 555; XVII. 161. — 17. Dominus autem spiritus est, etc. II. 352; V. 510; IX. 48; XIV. 656; XVII. 161, 175. — 18. Nos vero omnes, etc. I. 339; II. 233, 358, 361; V. 301, 342; VII. 51, 52; VIII. 117, 125; IX. 626; XII. 539, 554; XIII. 546; XV. 25.

IV.

1. Ideo habentes administrationem, etc. V. 89. — 2. Sed abdicamus occulta, etc. VI. 259; XVI. 435, 560. — 4. In quibus Deus hujus, etc. XIV. 302, 306, 426, 522. — 5. Non enim nosmetipsos, etc. I. 428; V. 89; IX. 530; X. 264. — 6. Quoniam Deus, qui dixit, etc. VII. 238; XII. 409; XIII. 282; XIV. 316, 485. — 7. Habemus autem thesaurum, etc. II. 460, 523; IV. 582; V. 89; XI. 230, 526; VII. 18, 92; IX. 133, 403, 533; X. 200. — 8. In omnibus tribulationem, etc. VI. 151; IX. 100. — 9. Persecutionem patimur, etc. VII. 383. — 10. Semper mortificationem Jesu, etc. XI. 729; XV. 369. — 11. Semper enim nos, qui, etc. V. 226. — 13. Habentes autem eundem, etc. II. 403, 463, 519-544; VI. 83, 248; VIII. 101; X. 636; XII. 399; XIV. 520; XV. 626; XVI. 17-57, 282, 329, 453; XVII. 206. — 16. Propter quod non deficimus, etc. II. 60, 138, 358, 534; III. 504-572; IV. 603; V. 89, 226, 441-457, 539; VI. 208, 314; VII. 109, 156; VIII. 412, 668; IX. 487, 661, 668; X. 101; XI. 41; XII. 240, 268, 485, 539; XIII. 286; XIV. 636; XV. 122, 524, 530, 600, 707; XVI. 242, 243, 490; XVII. 163, 238. — 17. Id enim, quod in presenti, etc. VI. 151; VII. 493; VIII. 528; XIV. 636; XVII. 177. — 18. Non contemplantibus nobis, etc. II. 306; III. 504; V. 417; VI. 151, 453; VII. 493; VIII. 167, 190, 528, 634; XII. 134; XIV. 61; XVII. 223.

V.

1. Scimus enim, quoniam, etc. VII. 584; VIII. 18-42, 264, 419; IX. 103; X. 21; XI. 2, 594; XIII. 286. — 2. Nam et in hoc ingemiscimus, etc. I. 467, 505; XV. 482. — 3. Si tamen vestiti, non nudi, etc. VI. 279. — 4. Nam et qui sumus, etc. II. 301-363, 539; IV. 599, 605; V. 401, 493, 529; VII. 392, 491; VIII. 111; IX. 103, 248; XI. 154; XIII. 286, 465; XV. 482, 521; XVI. 242, 541; XVII. 127. — 5. Qui autem efficit nos, etc. V. 452, 455; VI. 159; VII. 99; VIII. 610; XII. 48; XVI. 518. — 6. Audentes igitur, etc. II. 66, 266, 304; IV. 224, 406, 522, 563; V. 255, 256; VI. 60, 89, 117, 128, 255, 388, 412, 522; VII. 44, 202; VIII. 25, 39, 101, 115, 285, 400-452, 515; IX. 45, 134, 278, 302, 351, 650-668; XI. 420, 24, 401, 461; XII. 48, 356, 384, 526; XIV. 327, 485; XVI. 44; XVII. 225. — 7. Per fidem enim, etc. I. 505; II. 66; IV. 22, 25; V. 255, 413, 455; VI. 60, 89, 117, 159, 255, 388, 412, 522; VII. 44; VIII. 39, 101-189, 400, 650; X. 30, 571; XI. 24, 192, 461; XII. 456, 526; XIII. 438, 447; XIV. 327; XVI. 44; XVII. 148, 182, 227. — 8. Audemus autem, etc. XI. 4. — 9. Et ideo contendimus, etc. VI. 404; VIII. 420. — 10. Omnes enim non manifestari, etc. III. 36, 44, 567; IV. 236; V. 262, 451, 527; VI. 190; VII. 60, 524; VIII. 389; IX. 396, 445; X. 494; XII. 40; XIII. 367; XVI. 52, 238, 335, 439, 608; XVII. 126. — 11. Scientes ergo timorem Domini, etc. V. 396. — 13. Sive enim mente excedimus, etc. IV. 640; VIII. 257, 482; IX. 645; X. 376; XII. 69; XIV. 200, 207, 340. — 14. Caritas enim Christi urget nos, etc. IV. 640; IX. 645; XII. 69; XIII. 454; XIV. 186, 228; XV. 504; XVI. 225-267, 414-477, 517-580. — 15. Et pro omnibus mortuus est, etc. I. 473; II. 257, 319; VI. 150; VII. 170; VIII. 666; X. 654; XI. 301; XIII. 454; XIV. 200, 228; XVI. 225, 247, 451, 477, 517-536. — 16. Itaque nos ex hoc, etc. II. 246; IV. 16; V. 356; VI. 26, 392, 582; XI. 60, 62; XIV. 183. — 17. Si qua ergo in Christo, etc. I. 508; II. 18; IV. 538; V. 426; VI. 26, 336; VII. 36;

VIII. 412; IX. 74, 454, 259, 463, 480, 540, 542; XI. 289, 301; XII. 325; XVI. 278. — 18. *Omnia autem ex Deo*, etc. III. 519; V. 426; VI. 26; VII. 36, 37; IX. 406, 403, 480, 540; XIV. 486; XVI. 278. — 19. *Quoniam quidem Deus erat*, etc. V. 337; VI. 357, 426, 498; VIII. 234, 557; VIII. 463, 346, 670; IX. 91, 435, 499, 655, 683; XI. 44, 409, 674; XIII. 580, 601; XVI. 225, 227. — 20. *Pro Christo ergo legatione*, etc. V. 379, 454; VII. 9; IX. 98, 454, 422; XI. 614; XII. 17; XIV. 594; XV. 629; XVI. 43, 318. — 21. *Eum, qui non noverat peccatum*, etc. I. 492; II. 321, 300; III. 34; IV. 508; V. 364; VI. 260, 550, 586; VII. 9-86; IX. 90, 669, 691, 715; X. 310; XII. 17; XIV. 228, 486, 578, 594; XV. 557, 629; XVI. 44, 43; XVII. 490.

VI.

4. *Adjuvantes autem exhortamur*, etc. V. 89; VII. 590; VIII. 59, 508; XI. 506, 581; XVI. 274, 560. — 2. *Att enim : Tempore accepto*, etc. IV. 78, 414; V. 376; VIII. 290; IX. 410, 478, 634; XI. 91, 577, 717; XII. 462; XV. 324, 504. — 3. *Nemini dantes ullam*, etc. IV. 78, 414. — 4. *Sed in omnibus exhibeamus*, etc. IV. 78; VI. 313; XIII. 235. — 5. *In plagis, in carceribus*, etc. IV. 78. — 6. *In castitate, in scientia*, etc. IV. 78, XI. 710. — 7. *In verbo veritatis, in virtute Dei*, etc. II. 91; IV. 78; VIII. 417; IX. 406; X. 38; XI. 548; XII. 464; XIII. 235. — 8. *Per gloriam et ignobilitatem*, etc. IV. 78; VIII. 417; IX. 381, 406, 545; XII. 464. — 9. *Quasi morientes, et ecce*, etc. IV. 78; XII. 424; XIII. 235. — 10. *Quasi tristes, semper autem*, etc. IV. 78, 617; V. 399; VI. 373; VII. 558; VIII. 514, 515; IX. 80, 92, 248, 384, 535, 643; X. 70, 169; XI. 437; XII. 462; XIII. 235, 456; XIV. 108; XV. 268. — 11. *Os nostrum patet ad vos*, etc. IV. 78; VI. 455; VII. 75; IX. 516, 681; XI. 204; XIII. 460; XV. 354. — 12. *Non angustiamini in nobis*, etc. VII. 75; XI. 204. — 13. *Eandem autem habentes*, etc. II. 270; V. 89; VI. 574; VII. 63, 75. — 14. *Nolite jugum ducere*, etc. II. 403, 270; IV. 431; VI. 574; VII. 63, 479; IX. 624; XI. 463, 369; XIII. 600, 614; XV. 421, 233; XVI. 642. — 15. *Quæ autem conventio*, etc. III. 98; VII. 179; XIII. 600; XV. 233; XVI. 42, 642. — 16. *Qui autem consensus*, etc. II. 519; IV. 438; VI. 100; VII. 63, 479, 569, 670; XI. 580; XV. 412-478; XVI. 244.

VII.

1. *Has ergo habentes promissiones*, etc. IV. 44; V. 90, 516; VI. 179; VIII. 26; XI. 396. — 2. *Capite nos. Neminem læsimus*, etc. IV. 44. — 4. *Multa mihi fiducia est apud vos*, etc. XI. 506. — 5. *Nam et cum venissemus in Mæcedoniam*, etc. II. 404; IV. 618; VIII. 605; X. 212; XIII. 293; XIV. 340; XV. 248, 274. — 6. *Sed qui consolatur humiles*, etc. XIV. 555. — 7. *Non solum autem in adventu ejus*, etc. XVI. 368. — 8. *Quoniam etsi contristavi vos*, etc. V. 90. — 9. *Nunc gaudeo : Non quia*, etc. VII. 321. — 10. *Quæ enim secundum Deum*, etc. IX. 84. — 12. *Igitur, etsi scripsi vobis*, etc. XII. 420.

VIII.

1. *Notam autem facimus vobis*, etc. V. 90; XII. 254. — 8. *Non quasi imperans dico*, etc. IX. 592; XIII. 292. — 9. *Scitis enim gratiam*, etc. II. 315; VI. 6, 69, 444, 474; VII. 86, 470, 587; VIII. 466, 436, 439; IX. 404, 269, 470, 480, 532; XI. 388, 423, 491, 520; XII. 435, 305; XIII. 367; XIV. 580. — 11. *Nunc vero et factio perficite*, etc. XIII. 292; XVI. 270. — 12. *Si enim voluntas prompta est*, etc. VI. 172. — 13. *Non enim ut aliis sit*, etc. III. 413; VI. 472; VII. 421. — 14. *In presenti tempore vestra*, etc. XIV. 520. — 15. *Qui multum, non abundavit*, etc. *Ibid.* — 16. *Gratias autem Deo, qui dedit*, etc. XVI. 31. — 21. *Providemus enim bona*, etc. IV. 85; VI. 208, 259; VIII. 65; XII. 463.

IX.

1. *Nam de ministerio*, etc. V. 90; XII. 235. — 6. *Hec*

autem dico : Qui parce seminat, etc. III. 422; VI. 127; VIII. 356; IX. 617; XI. 333. — *Unusquisque prout destinavit*, etc. II. 446; V. 282; VI. 426, 428; VII. 337; VIII. 40, 462; IX. 27, 374; XII. 64, 68; XIII. 293; XVII. 228, 230. — 10. *Qui autem administrat semen*, etc. VIII. 55. — 13. *Per probationem ministerii*, etc. II. 74. — 15. *Gratias Deo super*, etc. XII. 255.

X.

1. *Ipsc autem ego Paulus*, etc. IV. 586. — 2. *Rogo autem vos ne*, etc. *Ibid.* — 3. *In carne enim ambulantes*, etc. IX. 46, 440; X. 207. — 4. *Nam arma militiæ nostræ*, etc. IV. 637. — 5. *Et omnem altitudinem*, etc. *Ibid.* — 6. *Et in promptu habentes*, etc. II. 489; IV. 317. — 7. *Quæ secundum faciem sunt*, etc. IV. 317. — 10. *Quoniam quidem epistolæ*, etc. IV. 68; V. 268; VIII. 543. — 12. *Non enim audemus*, etc. III. 4; VIII. 348; IX. 677; XII. 423, 447; XIII. 259; XIV. 335. — 13. *Nos autem non in immensum*, etc. X. 391. — 15. *Non in immensum gloriantes*, etc. VIII. 680. — 17. *Qui autem gloriatur*, etc. I. 450; II. 395, 401; IV. 284, 454, 620; V. 91, 506; VI. 229; XII. 521; XV. 734; XVI. 27, 32, 619; XVII. 145-181.

XI.

2. *Æmulor enim vos*, etc. II. 523; V. 452; VI. 445, 453, 568; VII. 214, 493; VIII. 3. 421, 534; X. 369, 720; XI. 274, 379, 421; XII. 380, 478, 564; XIII. 428, 455; XIII. 293; XIV. 88, 92, 230, 238, 337. — 3. *Timeo autem ne sicut serpens*, etc. II. 523; IV. 54, 422; VI. 445, 453, 568; VII. 214, 493; VIII. 3, 91, 195; IX. 369, 720; X. 61, 379, 421; XIII. 290, 294; XIV. 178, 230, 306, 337; XVI. 124. — 6. *Nam etsi imperitus*, etc. IV. 69. — 7. *Aut numquid peccatum feci*, etc. XII. 245, 250. — 8. *Alias ecclesias expoliavi*, etc. VIII. 41. — 9. *Et cum essem apud vos*, etc. I. 514; XII. 252. — 12. *Quod autem facio, et faciam*, etc. II. 403; V. 304; VII. 459-472, 414; XII. 250, 265. — 13. *Nam ejusmodi pseudoapostoli*, etc. II. 55; XVI. 259. — 14. *Et non mirum : Ipse enim*, etc. I. 472; II. 55; IV. 307; V. 518, 531; X. 131; XII. 22; XIII. 45, 203, 433; XIV. 359; XV. 25, 213, 346, 665. — 15. *Non est ergo magnum, ne quis*, etc. IV. 67. — 17. *Quod loquor, non loquor*, etc. VIII. 384. — 20. *Sustineris enim si quis*, etc. V. 279; XV. 256. — 21. *Secundum ignobilitatem*, etc. V. 279. — 23. *Ministri Christi sunt*, etc. V. 91, 307; XIV. 340; XV. 256. — 24. *A Judæis quinquies*, etc. VI. 314. — 25. *Ter virgis cæsus sum*, etc. VI. 314. — 26. *In itineribus sæpe*, etc. II. 404, 204; III. 48; V. 417, 554; VI. 72, 80; VIII. 607; XI. 354; XV. 41, 214, 247. — 27. *In labore et ærumna*, etc. VII. 234; VIII. 329, 384, 624; XI. 451; XII. 325. — 28. *Præter illa quæ extrinsecus*, etc. V. 414; IX. 450; XI. 354. — 29. *Quis infirmatur, et ego*, etc. II. 25, 403, 250; III. 48, 64; IV. 420, 618; V. 414; VIII. 590, 605; IX. 423, 450, 473; X. 47; XI. 170, 354, 451; XIII. 493, 654; XV. 271; XVI. 76. — 30. *Si gloriari oportet : quæ*, etc. IV. 67. — 31. *Deus et Pater Domini*, etc. IV. 68; V. 276; XIV. 585. — 33. *Et per fenestram in sporta*, etc. III. 63; X. 645.

XII.

2. *Scio hominem in Christo*, etc. II. 350, 412; III. 7; IV. 300, 321; V. 256; VII. 340; VIII. 257, 399; IX. 96; X. 376, 708; XI. 74; XV. 682. — 3. *Et scio hujusmodi hominem*, etc. III. 7; IV. 317, 321; VI. 6. — 4. *Quoniam raptus est in Paradisum*, etc. II. 461; IV. 2, 111, 300, 321; V. 256, 381; VI. 486; IX. 96, 229; X. 426, 376; XI. 74; XV. 682; XVI. 409. — 5. *Pro hujusmodi gloriabor : pro me*, etc. XIII. 292. — 6. *Nam et si voluero gloriari*, etc. X. 702. — 7. *Et ne magnitudo revelationum*, etc. II. 441, 462, 273, 545; III. 120; IV. 423, 476, 566; VI. 92, 210, 342; VII. 49, 66; VIII. 62, 580, 661; IX. 349, 366, 439, 450, 702; X. 95, 256, 710; XI. 205, 321, 426, 446, 532, 654; XV. 600, 682; XVI. 44, 467, 315; XVII. 184. — 8. *Propter*

quod ter Dominum, etc. IV. 176; VI. 92, 210, 342; VII. 66; VIII. 233, 286; IX. 450; X. 371; XI. 15. — 9. Et dixit mihi: Sufficit tibi, etc. IV. 176; V. 91; VI. 92, 210, 342; VII. 66; VIII. 209, 233, 495, 580, 639; IX. 402, 349, 366, 450; X. 256, 371, 710; XI. 205, 654; XII. 404; XIV. 321, 426; XV. 532, 600, 682; XVI. 44, 116, 158, 314; XVII. 184. — 10. Propter quod placeo mihi, etc. II. 463; VIII. 202, 418, 495, 639-661; IX. 135, 136, 383, 439. — 11. Factus sum insipiens, etc. VIII. 391. — 13. Quid est enim, quod minus, etc. XIV. 488. — 14. Ecce tertio hoc paratus sum, etc. II. 92, 492; V. 91; VI. 155, 408; XIII. 669. — 15. Ego autem libentissime, etc. V. 279; VI. 127; VIII. 372; XI. 197, 202, 204. — 18. Rogavi Titum, et misi, etc. IX. 251. — 20. Timeo enim, ne forte cum, etc. V. 91; IX. 473. — 21. Ne iterum cum venero, humiliet, etc. III. 119; V. 575; VIII. 48; XIII. 293; XV. 48, 54.

XIII.

1. Ecce tertio hoc venio ad vos, etc. XV. 54. — 2. Prædixi et prædico, etc. VI. 32; VII. 177, 448; XV. 48. — 3. An experimentum quæritis, etc. II. 311; VI. 189, 364, 413, 526; VII. 10, 15; VIII. 134; IX. 193, 222, 314; X. 648; XI. 48, 61, 413; XII. 178, 322; XIV. 90, 384; XV. 54, 365; XVI. 456. — 4. Nam etsi crucifixus est, etc. III. 14; VI. 386; VIII. 128, 679; IX. 38-73, 250, 483; X. 13, 310; XI. 176; XII. 363; XIII. 333; XIV. 193. — 5. Vosmetipsos tentate si estis in fide, etc. XV. 118. — 7. Oramus autem Deum, etc. II. 464, 471; III. 38; V. 91; XV. 605; XVI. 296, 299, 448, 532-563, 609. — 11. De cetero, fratres, gaudete, etc. II. 48; V. 91; XVII. 229. — 13. Gratia Domini nostri Jesu Christi, etc. VIII. 283; IX. 97.

EPISTOLA BEATI PAULI AD GALATAS.

Tome v, de la page 394 à la page 427.

I.

1. Paulus apostolus non ab hominibus, etc. I. 335; XIV. 552. — 3. Gratia vobis et pax, etc. XIV. 588, 642; XV. 504. — 4. Qui dedit semetipsum, etc. XIV. 307; XV. 504. — 6. Miror quod sic tam cito, etc. XV. 335. — 7. Quod non est aliud, etc. II. 477. — 8. Sed licet nos, aut angelus, II. 53, 148; IV. 521; V. 370; VII. 177, 223; IX. 154, 523; XIV. 147, 157, 266, 368, 384, 406; XV. 249, 282, 357. — 9. Sicut prædiximus, et nunc iterum dico, etc. V. 370; VI. 533; VII. 223; IX. 523-582, 637; XI. 74; XII. 326; XIV. 190, 231-266, 300-384, 403, 406; XV. 34, 335, 343; XVI. 205. — 10. Modo enim hominibus, etc. I. 542; III. 70, 505; V. 92, 263, 287; VI. 207, 260, 598; X. 27; XII. 164; XIV. 221. — 11. Notum enim vobis facio, etc. XIV. 246; XVI. 298. — 12. Neque enim ego ab homine, etc. XI. 107; XIII. 292; XIV. 246; XVI. 298. — 14. Et proficiebam in iudaismo, etc. VII. 89; XIV. 349. — 15. Cum autem placuit ei, etc. X. 168; XIV. 372. — 16. Ut revelaret filium suum, etc. VIII. 151; X. 168; XIV. 372. — 18. Deinde post annos tres, etc. II. 93; VI. 400. — 19. Alium autem Apostolorum, etc. XIII. 292. — 20. Quæ autem scribo vobis, etc. II. 24, 108-115, 473; V. 276; VII. 134, 136; XII. 210, 217; XV. 85. — 22. Eram autem ignotus, etc. III. 44; VI. 264, 391, 598; VII. 84, 191, 332; IX. 238, 241; X. 203; XI. 217; XIV. 25, 66. — 23. Tantum autem auditum, etc. II. 158; III. 44; V. 263; VI. 264, 391, 598; VII. 84. — 24. Et in me clarificabant Deum, etc. III. 44; V. 263; VI. 264, 371, 598; VII. 84; IX. 238; X. 203; XI. 217; XIII. 373.

II.

1. Deinde post annos, etc. II. 94; V. 345; VI. 440. — 2. Ascendi autem secundum, etc. II. 94; V. 345; VII. 567; XI. 107. — 3. Sed neque Titus, etc. II. 110; XII. 199. — 4. Sed propter sub introductos falsos, etc. V. 417; VIII.

443; XII. 199. — 5. Ab his autem qui videbantur, etc. XIV. 346. — 8. Qui enim operatus est Petro, etc. II. 92. — 9. Et cum cognovissent gratiam, etc. II. 308; V. 345; VIII. 511; IX. 193; XI. 107; XII. 258; XIV. 509. — 11. Cum autem venisset Cephas, etc. II. 92, 94; IV. 613; XIII. 678; XV. 85, 99, 173, 180. — 12. Prius enim quam venirent, etc. XII. 199. — 13. Et simulationi ejus, etc. XII. 199, 232. — 14. Sed cum vidissent, etc. I. 554, II. 94, 108, 473, 554; XII. 200-232; XIII. 678; XIV. 276, 346; XV. 85, 99, 114-150, 375, 396. — 15. Nos natura Judæi, etc. II. 554; XVII. 173. — 16. Scientes autem quod, etc. II. 554; XII. 92; XIII. 285; XIV. 548; XVI. 279, 328; XVII. 173, 178. — 18. Si enim quæ destruxi, etc. II. 158; XIV. 180; XV. 12. — 19. Ego enim per legem, etc. V. 401; IX. 713. — 20. Vivo autem, non jam ego, etc. II. 142; IV. 269; VI. 249; VII. 170, 499; VIII. 163, 436; IX. 61, 108, 144, 713; X. 211, 305, 427, 497, 711; XI. 38, 213; XII. 103, 142, 372, 515; XIV. 219, 635; XV. 604; XVI. 260. — 21. Non abjicio gratiam Dei, etc. II. 113, 463-498; VI. 113, 341; VII. 31, 304; XV. 573; XVI. 47, 57, 160, 201-281, 493, 544; XVII. 172, 185, 204, 227.

III.

1. O insensali Galatæ, etc. I. 505; II. 151; V. 265; VI. 52. — 2. Hoc solum a vobis, etc. XIV. 399; XVI. 427; XVII. 70. — 3. Sic stulti estis, ut cum spiritu, etc. VI. 52. — 5. Qui ergo tribuit vobis, etc. IX. 531; XVII. 210. — 6. Sicut scriptum est: Abraham, etc. II. 556; VI. 6; IX. 287, 554; XIII. 347; XIV. 209. — 7. Cognoscite ergo, quia, etc. II. 556; VI. 13; XIV. 86, 329. — 8. Providens autem Scriptura, etc. II. 556; V. 497; IX. 464; XIV. 209, 253, 514; XV. 486; XVII. 170, 173. — 9. Igitur qui ex fide sunt, etc. II. 556. — 10. Quicumque enim ex operibus, etc. VIII. 404; XIV. 193. — 11. Quoniam autem in lege, etc. V. 543; IX. 342; XIV. 548; XVI. 7-57, 545; XVII. 26. — 12. Lex autem non est ex fide, etc. XVI. 57. — 13. Christus nos redemit, etc. VI. 390; VIII. 662; IX. 322, 595; XI. 305, 355; XIV. 111, 223, 224, 431, 578, 594. — 14. Ut in Gentibus benedictio, etc. XVII. 185. — 15. Fratres secundum hominem, etc. II. 556; IV. 77; VIII. 597; XV. 322, 430, 469; XVI. 36, 37. — 16. Abraham dictæ sunt, etc. II. 53, 99, 198, 556; IV. 77, 291; V. 474; VI. 360, 454, 532, 585; VIII. 597; IX. 161, 330, 336, 464; X. 214-297, 359, 412, 616; XI. 105; XIV. 191; XV. 9, 200, 308-356, 430; XVI. 342, 489; XVII. 170. — 17. Hoc autem dico, etc. IV. 77; XIII. 344, 348; XVI. 40, 529. — 18. Nam si ex lege hæreditas, etc. II. 466; IV. 77; XVI. 36; 57. — 19. Quid igitur lex? etc. I. 335, 349; II. 113, 403; IV. 77, 209, 263; VI. 33, 113; VII. 32; IX. 343; XII. 402; XIII. 213; XIV. 236, 594; XVI. 6-49; XVII. 162, 240. — 20. Mediator autem unius, etc. IV. 77; VII. 32; IX. 546. — 21. Lex ergo adversus, etc. II. 529; III. 41; IV. 77; VI. 113, 507, 557; VII. 31, 303, 374; IX. 140, 141, 282, 578, 717, 718; X. 86, 220, 448, 667; XIV. 271; XV. 486, 599, 625, 728; XVI. 6-57, 545, 556; XVII. 85, 144. — 22. Sed conclusit Scriptura, etc. II. 529; IV. 77, 425; VI. 113, 507, 557; VII. 31, 374; IX. 140, 578, 718; X. 220, 448, 667; XIV. 271; XV. 486, 562, 599; XVI. 34, 49, 545, 556; XVII. 85, 144. — 23. Prius autem quam veniret, etc. I. 337; IV. 425; V. 271, 407-455; XI. 520; XIV. 271, 275. — 24. Itaque lex pædagogus, etc. II. 337; IV. 46, 425; V. 439; VII. 31; XIV. 37, 104; XV. 599; XVI. 57; XVII. 154. — 25. At ubi venit fides, etc. XIV. 271. — 26. Omnes enim, etc. IX. 313; XII. 500. — 27. Quicumque enim, etc. II. 183; IV. 299; VI. 153; IX. 299, 417; X. 114, 211; XI. 395; XII. 268; XIII. 281; XIV. 372; XV. 76, 145, 234; XVI. 237. — 28. Non est Judæus, etc. I. 511; II. 340, 556; IV. 299; V. 474; VIII. 240; XI. 109, 395, 475; XII. 268, 500; XIV. 372, 638. — 29. Si autem vos Christi, etc. II. 311, 556, 559; IV. 56, 291; V. 474; VI. 454, 536, 585; IX. 176, 239, 272, 330, 338, 464, 488, 553, 624; X. 125, 211, 412, 616; XI. 105, 133; XIV. 361, 399; XV. 208; XVI. 489.

IV

4. *Et non sum pœnitens*, etc. II. 96, 298, 299; IV. 605; V. 439; VI. 23, 238-248; VII. 455; VIII. 290; IX. 96, 469, 478, 633, 716, 724; X. 330, 382, 541, 554; XI. 91, 458, 273-284, 666-681; XII. 420, 354-369, 419, 523, 572; XIV. 37, 451-489, 200, 351, 368, 539, 545, 685. — 5. *Ut eos qui sub lege erant*, etc. V. 439, 286, 409; VI. 489, 243, 248; VIII. 290; IX. 478; X. 330; XI. 281, 681; XII. 354; XIV. 451-489, 200, 351. — 6. *Quoniam autem estis filii*, etc. II. 545; V. 210, 300; VI. 326; IX. 242, 681; XI. 78; XII. 568; XIV. 557, 571; XV. 682; XVI. 349, 383. — 7. *Itaque jam non est servus*, etc. X. 32, 328. — 9. *Nunc autem cum*, etc. II. 324; III. 426; IV. 486, 601; IX. 24; XII. 464; XIII. 544; XIV. 493, 498, 557, 571. — 10. *Dies observatis*, etc. IV. 79; X. 61; XIV. 403. — 11. *Timeo vos, ne forte*, etc. II. 63; IV. 79; X. 61, 463; XII. 30; XIV. 403. — 12. *Estote sicut ego*, etc. IV. 79; V. 296; XIV. 493. — 13. *Scitis autem quia*, etc. IV. 79; V. 296; X. 487. — 14. *Non speravistis*, etc. IV. 79; VI. 454, 487; VII. 477; VIII. 536; X. 487. — 15. *Ubi est ergo beatitudo*, etc. IV. 79, 515; VI. 487; XI. 440; XIII. 660. — 16. *Ergo inimicus vobis*, etc. IV. 79; VI. 487; VII. 314. — 17. *Æmulantur vos*, etc. IV. 79. — 18. *Bonum autem*, etc. *Ibid.* — 19. *Filioli mei, quos iterum*, etc. II. 408, 451; III. 81; IV. 79, 636; VII. 465; VIII. 408, 543, 569, 631; IX. 475; X. 65, 277; XII. 426; XIII. 635; XIV. 413, 371; XV. 46. — 20. *Vellem autem esse*, etc. IV. 79. — 21. *Dicite mihi qui sub lege*, etc. II. 557; IV. 76; VI. 53; VII. 8; X. 7; XIII. 309; XIV. 507; XV. 569; XVI. 34, 40. — 22. *Scriptum est enim*, etc. I. 332; II. 312, 484; IV. 76, 388; V. 449, 460; VI. 6, 53, 137, 401; X. 7, 403; XI. 133, 479; XII. 209; XIII. 279, 350; XIV. 37, 338, 494, 521. — 23. *Sed qui de ancilla*, etc. IV. 76, 388; VI. 4, 53, 137. — 24. *Quæ sunt per allegoriam dicta*, etc. I. 342; IV. 76, 240, 388; VI. 6, 53, 108, 137, 401; VIII. 317; IX. 83, 514, 674, 700, 702; X. 7; XI. 119; XII. 209, 550; XIII. 279, 355, 373; XIV. 338, 507, 521; XV. 728; XVI. 6-38, 266. — 25. *Sina enim mons*, etc. IV. 76, 240; VI. 53; IX. 54, 614; XII. 79, 236; XVI. 38. — 26. *Illa autem quæ*, etc. I. 492; IV. 76, 240, 318; V. 547; VI. 53; VII. 172; IX. 97, 243, 568, 615, 639; X. 21, 51, 135, 301; XI. 401; XII. 21, 79, 236, 325; XIII. 228, 353, 471; XIV. 37, 524; XV. 356. — 27. *Scriptum est enim*, etc. II. 149; IV. 318; VII. 472; IX. 401, 344, 482, 483; X. 135; XIV. 514; XV. 326, 356. — 28. *Nos autem fratres*, etc. I. 332; VI. 327; VII. 82. — 29. *Sed quomodo tunc is*, etc. II. 141, 473; VI. 8, 327; IX. 54; X. 405. — 30. *Sed quid dicit Scriptura*, etc. IV. 57; VI. 8; X. 7; 403, 105; XII. 305; XV. 569. — 31. *Itaque fratres, non sumus ancillæ*, etc. V. 573; XI. 133; XIII. 309, 356; XIV. 494, 521; XVI. 40.

V.

1. *State et nolite iterum*, etc. III. 80; V. 416, XIV. 274. — 2. *Ecce ego Paulus*, etc. II. 96, 113; VI. 6; IX. 529; XII. 477, 499; XIV. 276, 524. — 3. *Testificor autem rursus*, etc. XVII. 70. — 4. *Evacuati estis a Christo*, etc. II. 93, 113, 465; VIII. 282; XIV. 461; XVI. 281; XVII. 204. — 5. *Nos enim spiritu ex fide*, etc. II. 470. — 6. *Nam in Christo Jesu*, etc. II. 59, 97, 313-372, 498, 525-543; IV. 455, 457, 549; V. 92, 481, 523-571; VI. 7, 257, 321, 356, 407; VII. 43, 102, 238, 262; VIII. 190, 282-285, 302; X. 99, 224, 332, 407, 637-695, 700-748; X. 520, 547, 640, 687; XI. 33, 41, 233, 234, 451, 638; XII. 4-25, 126, 508-561; XIII. 448, 506; XIV. 19, 327, 521; XV. 580, 606; XVI. 35-56, 168, 175, 201, 277, 301, 357; XVII. 160, 177. — 7. *Currebatis bene*, etc. III. 24; XVI. 205. — 8. *Persuasio hæc non est*, etc. III. 24. — 9. *Modicum fermentum*, etc. *Ibid.* — 10. *Ego confido in vobis*, etc. XIII. 636. — 11. *Ego autem, fratres*, etc. II. 465; XVI. 47; XVII. 204. — 12. *Utinam et abscondantur*, etc. XIII. 311; XIV. 103, 251, 505. — 13. *Vos enim in libertatem*, etc. I. 543; III. 528; IV. 297; V. 309, 573; IX. 455, 530, 639; X. 612; XIV. 79,

274, XVI. 286. — 14. *Unus enim lex in uno sermone*, etc. VI. 512, 525; VII. 370; VIII. 43; XII. 460; XVI. 286. — 15. *Quod et invicem mordetis*, etc. II. 163; VI. 37; VIII. 429; IX. 483, 467; XI. 483; XII. 43. — 16. *Dico autem: Spiritu ambulate*, etc. VII. 2, 62; XI. 303; XII. 92, 96, 101; XVI. 451, 426, 691, 701; XVII. 82. — 17. *Caro enim concupiscit*, etc. I. 316, 335, 432, 462; II. 333, 467; III. 381; IV. 41, 276, 304, 636; V. 475, 506; VI. 108, 124, 265, 276; VII. 29, 34, 168, 285; VIII. 265; IX. 443, 576, 664-695, 702, 704; X. 123, 193, 221-282, 573, 612; XII. 42-101, 332; XIII. 273, 313, 429, 497, 537; XIV. 13, 78; XV. 27, 215, 693, 700-727; XVI. 65, 83, 104-184, 248, 261, 309, 426, 539, 634-652; XVII. 67-89, 137, 179, 208-226. — 18. *Quod si spiritu ducemini*, etc. II. 96, 113; IV. 636; XVII. 213. — 19. *Manifesta sunt autem*, etc. I. 558; II. 457; V. 315, 481, 522-569; VI. 157; VII. 60; VIII. 45; X. 222; XII. 103; XIII. 280, 505; XV. 124-190, 273, 276, 352; XVI. 451, 636. — 20. *Idolorum servitus, veneficia*, etc. VI. 157; VII. 60; XIII. 287; XVI. 451. — 21. *Invidiæ, homicidia*, etc. IV. 45; V. 481; VI. 157; VII. 60; VIII. 42; IX. 265, 339; XII. 103; XIII. 286, 287, 505, 506; XV. 124-190, 273, 276, 352-358. — 22. *Fructus autem spiritus est*, etc. I. 558; IV. 121, 315; VI. 157, 399; IX. 460; XI. 43; XV. 83, 687; XVI. 637. — 23. *Mansuetudo, fides*, etc. IV. 121, 315; XV. 83, 687. — 24. *Qui autem sunt Christi*, etc. III. 97; IV. 48, 100; VII. 191; VIII. 121; IX. 713; XI. 136; XII. 20, 92; XIV. 111. — 25. *Si spiritu vivimus*, etc. XV. 313. — 26. *Non efficiamur inanis*, etc. V. 263; XV. 313.

VI.

1. *Fratres, et si præoccupatus*, etc. I. 541; II. 116; III. 48; IV. 225-288, 476, 607; V. 92, 390; VII. 19; VIII. 402, 565; X. 86; XI. 504, 580, 646; XII. 229, 232; XIII. 292; XV. 49, 147; XVI. 35. — 2. *Alter alterius onera portate*, etc. I. 340; III. 48; V. 475; VI. 413; VII. 68, 589; VIII. 449; X. 86, 87, 117, 452, 460; XI. 171, 236, 449; XIII. 311; XV. 49, 282. — 3. *Nam si quis existimat se*, etc. II. 324; III. 48; VI. 308; VII. 93; VIII. 412; IX. 233, 581; X. 395; XI. 86; XIII. 366; XIV. 307; XV. 56, 282, 311; XVII. 156. — 4. *Opus autem suum*, etc. II. 324, 524; IV. 638; V. 263, 451; VI. 142, 260; VIII. 225; X. 193, 275; XI. 202; XII. 213; XIII. 104; XV. 235, 282. — 5. *Unus quisque enim onus suum portabit*, etc. II. 124, 327; VI. 142; XIII. 565; XV. 220-282, 300. — 6. *Communicet autem*, etc. IV. 624; V. 330, 350; XII. 210, 253. — 7. *Noli errare: Deus non irridetur*. XVI. 345, 351, 400. — 8. *Quæ enim seminaverit*, etc. III. 549; V. 376; X. 57; XVI. 400. — 9. *Bonum autem facientes*, etc. III. 122; V. 530; VI. 127; VIII. 386; IX. 617; XI. 16. — 10. *Ergo dum tempus habemus*, etc. II. 483; VI. 127; X. 57; XII. 324. — 11. *Videte qualibus litteris*, etc. XIII. 311. — 12. *Neque enim qui circumciduntur*, etc. VII. 52. — 13. *Mihi autem absit gloriari*, etc. II. 66; III. 19; V. 480, 559; VI. 118, 391, 485, 511, 538; VII. 51-75, 192, 223, 437, 546-585; VIII. 54, 171, 473; IX. 91, 114, 141, 713; X. 27, 302, 581, 624, 689; XI. 71, 132; VII. 383; XIV. 78. — 14. *In Christo enim Jesu*, etc. II. 97; VII. 583. — 15. *Et quicumque hanc regulam*, etc. II. 374; IX. 84, 100; XIV. 27. — 16. *De cætero nemo mihi molestus sit*, etc. VIII. 589; XI. 303; XVI. 321.

EPISTOLA BEATI PAULI AD EPHESIOS.

I.

1. *Paulus Apostolus*, etc. VIII. 309. — 2. *Gratia vobis: et pax*, etc. XIV. 588, 642. — 3. *Benedictus Deus*, etc. XVI. 343. — 4. *Sicut elegit nos in ipso*, etc. II. 374, 520, 577; III. 40, 45; IV. 217; V. 498; VI. 111; IX. 684; X. 638; XI. 3-95, 111; XII. 515; XIII. 372, 417; XVI. 31, 198, 332-375. — 5. *Qui prædestinavit nos*, etc. III. 40, 45; V. 547; VI. 517, 570; IX. 684; XI. 663; XIV. 49, 80,

461; xvi. 363, 375. — 7. In quo habemus, etc. iv. 518. — 9. Ut notum faceret nobis, etc. vi. 2. — 10. In dispensatione plenitudinis, etc. xii. 23. — 11. In quo etiam et nos sorte vocati, etc. v. 407; xvi. 356. — 12. Ut simus in laudem, etc. xvi. 343. — 13. In quo et vos, cum, etc. xi. 796. — 14. Qui est pignus, etc. xii. 431. — 15. Propterea et ego audiens, etc. iii. 46. — 16. Non cesso gratias agens, etc. iii. 46. — 17. Ut Deus, Domini nostri, etc. xiv. 585. — 18. Illuminatos oculos cordis, etc. ii. 352; vi. 2, 255; x. 461; xiii. 545; xiv. 485; xv. 653. — 21. Supra omnem principatum, etc. xi. 469. — 22. Et omnia subiecit, etc. iv. 61; vi. 548; viii. 603, 646; xiii. 532. — 23. Quæ est corpus ipsius, etc. ii. 331; viii. 208, 603; xiii. 532.

II.

1. Et vos cum essetis mortui, etc. x. 144; xii. 516; xiv. 73; xv. 504; xvi. 8. — 2. In quibus aliquando ambulastis, etc. i. 472; iii. 40; iv. 114, 498, 515, 639; v. 347, 483; vi. 322, 583; vii. 238, 524; viii. 218, 238; ix. 86, 93, 155, 234-273, 469, 539, 571, 642, 687; x. 176, 206, 293; xii. 46; xiv. 86, 446; xvi. 34. — 3. In quibus et nos omnes, etc. i. 318, 325; iv. 258, 272; v. 344, 366, 551; vi. 115, 316, 581; vii. 95, 464; viii. 395, 643; ix. 93, 326, 477, 501, 509, 621; x. 144, 235, 432, 628; xii. 14, 332, 516; xiv. 111; xv. 495, 527, 614, 726; xvi. 117, 263, 562-596, 739; xvii. 26, 186, 219, 233. — 4. Deus autem qui dives est, etc. xiv. 186. — 5. Et cum essemus mortui, etc. xv. 726; xvi. 8; xvii. 186. — 6. Et conresuscitavit, et consedere, etc. ii. 59; viii. 130, 603; xii. 55; xv. 63, 701; xv. 136. — 7. Ut ostenderet in sæculis, etc. xii. 13; xiv. 186. — 8. Gratia enim estis salvati, etc. ii. 313, 321; iv. 246, 268; v. 496, 498; vi. 115, 539; vii. 86, 574; viii. 271; ix. 82, 185, 226; x. 159, 236; xii. 12, 13, 143, 302; xv. 604, 608; xvi. 25, 277, 278, 283, 329, 453; xvii. 177. — 9. Non ex operibus, etc. ii. 313, 498; iv. 246-268; v. 496, 498; vii. 86, 574; ix. 140, 226, 613; x. 214; xii. 302; xv. 604; xvi. 25, 277, 329, 333. — 10. Ipsius enim sumus factura, etc. i. 511; ii. 313, 324; iii. 31, 34; iv. 246, 268; vii. 502, 504; viii. 137; ix. 82, 140, 185, 226, 352, 374, 549, 613, 621; x. 159, 215; xi. 33; xii. 13, 143; xvi. 278, 333; xvii. 177. — 11. Propter quod memores, etc. v. 210; vii. 183, 184-190, 300, 313; viii. 332; x. 649; xiv. 211, 361, 401, 510. — 12. Quia eratis illo in tempore, etc. vi. 155; viii. 243; x. 440, 649; xiv. 199, 219. — 13. Nunc autem in Christo, etc. iii. 37; vi. 155; ix. 572. — 14. Ipse enim est pax nostra, etc. vi. 109, 214, 391, 401; vii. 36, 154-180, 583; viii. 504; ix. 152, 217, 242, 413; ix. 574; x. 9-61, 391, 452, 479; xi. 24, 259, 563; xiii. 401, 628, 631; xiv. 29, 276, 352; xv. 245; xvi. 107. — 15. Legem mandatorum, etc. ix. 644; xiii. 401. — 16. Et reconciliat ambos, etc. ii. 590; ix. 242, 644. — 17. Et veniens evangelizavit, etc. iv. 628; ix. 152, 292; xi. 631, 723. — 18. Quoniam per ipsum, etc. xiv. 73; xvi. 504. — 19. Ergo jam non estis hospites, etc. vi. 155; ix. 270, 313, 616, 663; xiv. 199, 219. — 20. Superædificati super, etc. iv. 630; v. 374, 379; vi. 15, 391; viii. 505, 506; ix. 313, 329, 414-478, 574; x. 391, 452, 479; xi. 286; xiii. 401; xiv. 199, 220-270, 510. — 22. In quo et vos coædificamini, etc. ix. 270, 572, 616; x. 61, 440; xiii. 401; xiv. 361, 401.

III.

3. Quoniam secundum revelationem, etc. iii. 383. — 4. Prout potestis legentes, etc. xiv. 371; xv. 138. — 8. Mihi omnium sanctorum, etc. iv. 209; xi. 216, 513; xii. 325. — 9. Et illuminare omnes, etc. iv. 264. — 10. Ut innotescat principatibus, etc. iv. 264, 318. — 11. Secundum præfinitionem, etc. iv. 209. — 13. Propter quod peto, etc. vii. 74. — 14. Hujus rei gratia, etc. ii. 461, 470; iii. 503; vi. 331; ix. 515; xiv. 577. — 15. Ex quo omnis paternitas, etc. iii. 503, 566; xiv. 577. — 16. Ut det

vobis secundum, etc. iii. 186, 201, 503; v. 373, 401; viii. 26, 166. — 17. Christum habitare per fidem, etc. i. 353; ii. 67, 297, 317, 340; iii. 186, 201, 81, 503; iv. 41; v. 266, 355, 404, 468, 523, 566; vi. 162, 258, 299, 360, 453, 492; vii. 44, 108; viii. 26, 92, 134-167; ix. 191, 357, 596; x. 13, 31, 188, 201, 640-699; xi. 67, 177, 216, 440; xii. 59. — 18. Ut possitis comprehendere, etc. i. 353; ii. 67, 346; iii. 503; v. 355, 468, 470; vi. 258; viii. 157; ix. 515; xi. 136, 657. — 19. Scire etiam supereminentem, etc. i. 503; ii. 317-352; iii. 503; iv. 148; v. 532; vi. 258, 492; viii. 26, 157, 191; ix. 515, 682; xi. 67, 135, 657, 658; xii. 59; xiv. 209; xvi. 289, 439. — 20. Ei autem qui potens est, etc. i. 464; ii. 238, 275, 310; iii. 85; vii. 266; viii. 353; ix. 128, 695; x. 283; xvii. 179, 182.

IV.

1. Obsecro itaque vos, etc. v. 92; viii. 309; xi. 396; xv. 245. — 2. Cum omni humilitate, etc. ii. 41; iii. 23; iv. 28, 635; vii. 375; ix. 417, 456; x. 220, 453; xi. 171; xiv. 359; xv. 48-88, 153-188, 249, 282, 447. — 3. Solliciti servare unitatem, etc. ii. 35-76, 494; iii. 23, 635; vi. 326, 394; vii. 190, 369, 375; ix. 417, 456; x. 220, 453; xi. 174, 396, 397, 723; xii. 438; xiv. 195, 359; xv. 28-88, 153-188, 245-447. — 4. Unum corpus et unus spiritus, etc. vii. 365; xi. 78; xiv. 618; xv. 146, 153, 183. — 5. Unus Dominus, una fides, etc. iii. 87; v. 497; xi. 696; xii. 509; xiii. 558; xv. 146-177, 221, 225, 373; xvi. 407. — 6. Unus Deus et Pater, etc. iii. 87; xi. 78. — 7. Unicuique autem nostrum, etc. ii. 522; iv. 630; ix. 92, 93; x. 430; xii. 562, 563. — 8. Propter quod dicit, etc. ii. 522; iv. 628, 630; v. 459; vi. 526; ix. 93, 519; xi. 259, 688; xii. 515, 562; xvi. 276; xvii. 172, 818. — 9. Quod autem ascendit, etc. xiii. 368. — 10. Qui descendit ipse est, etc. ii. 183; vii. 223; ix. 89, 92, 100, 674; xi. 391, 665; xiii. 532. — 11. Et ipse dedit quosdam, etc. ii. 243, 369; ix. 86; xiv. 269. — 12. Ad consummationem sanctorum, etc. ii. 243; ix. 86, 89; xii. 563. — 13. Donec occurramus omnes, etc. v. 414, 455; vii. 411; ix. 49, 472, 572; xii. 268; xiii. 529-531; xvi. 72. — 14. Ut jam non simus, etc. i. 399; v. 414; viii. 507; xi. 698; xii. 268; xiii. 174; xv. 102; xvii. 195. — 15. Veritatem autem facientes, etc. viii. 129, 384; ix. 472. — 16. Ex quo totum corpus, etc. iv. 630; viii. 129, 176; xiii. 532; xvi. 612. — 17. Hoc igitur dico, etc. v. 92; viii. 448; ix. 693. — 18. Tenebris obscuratum habentes, etc. viii. 448; ix. 693; xiv. 373; xvi. 136, 597. — 20. Vos autem non ita didicistis, etc. ii. 104; vii. 179. — 21. Si tamen illum audistis, etc. ii. 104; iv. 224; vii. 179; viii. 222; xii. 269; xv. 504. — 22. Deponere vos secundum, etc. ii. 331; iv. 224, 542; v. 457; vi. 44, 300; vii. 64; viii. 141, 158, 222; ix. 540; xi. 521, 736; xii. 407; xiv. 371; xv. 524. — 23. Renovamini autem, etc. ii. 356; iv. 178, 224, 304, 315; vii. 64; viii. 222; ix. 692, 693; xi. 67; xii. 499, 538; xiv. 371; xv. 693. — 24. Et induite novum hominem, etc. ii. 331; iv. 178, 224, 304; vi. 300; vii. 64; viii. 222; ix. 540; xi. 736; xii. 269, 499, 538; xiv. 371; xv. 504, 524. — 25. Propter quod deponentes, etc. ii. 262; v. 306; vii. 78; viii. 222; xii. 198, 219-407. — 26. Irascimini et nolite peccare, etc. ii. 23; v. 266; vi. 224, 277, 338; vii. 198, 199, 205; viii. 144, 223-266, 641; ix. 537; xiii. 211, 538. — 27. Nolite locum dare diabolo, etc. vi. 5, 132, 305, 338; vii. 198; viii. 224; x. 201, 369. — 28. Qui furabatur, etc. iv. 542; v. 558; viii. 224; xii. 226, 251. — 30. Et nolite contristare, etc. iv. 185, 621; xiv. 557; xv. 504. — 32. Estote autem invicem, etc. ii. 47; vii. 207, xv. 317.

V.

1. Estote ergo imitatores Dei, etc. ii. 361; v. 93, 479; xii. 452. — 2. Et ambulate in dilectione, etc. ii. 361; vii. 10, 38; ix. 406; xi. 76, 119, 320, 485. — 3. Fornicatio autem et omnis, etc. vii. 237; xiv. 317. — 5. Hoc

enim citate intelligentes, etc. v. 270, 526; viii. 44, 663; xv. 27, 412-425. — 6. Nemo vos seducat manibus verbis, etc. v. 526; xv. 425. — 7. Nolite ergo effici, etc. vii. 479. — 8. Eratis enim aliquando, etc. i. 430, 443, 502-506; ii. 298, 315; iv. 492, 632, 639; vi. 222, 305, 342; vii. 28, 445-479, 234-245, 333, 580; viii. 239, 273, 336, 586, 648, 666; ix. 6, 64, 182, 299, 325, 391, 509, 617-642; x. 10, 411-185, 206, 217, 325, 331, 401, 498, 577; xi. 63, 109, 169, 313; xii. 45, 409; xiii. 245; xiv. 114, 459-485, 602; xvi. 27; xvii. 234. — 40. Probantes quid sit, etc. xiv. 414. — 41. Et nolite communicare, etc. vi. 394; xv. 43. — 42. Quæ enim in occulto, etc. xi. 66; xii. 110, 327; xv. 43, 285; xvi. 642. — 43. Omnia autem quæ, etc. iv. 44; v. 302; xi. 62; xiv. 487. — 44. Propter quod dicit, etc. i. 433; ii. 429; vi. 52, 387, 429, 522; vii. 443, 453; viii. 412, 430, 494, 524; ix. 21, 445, 204; x. 104, 496, 507; xii. 406; xiii. 461. — 45. Videte, itaque, fratres, etc. vii. 80. — 46. Sed ut sapientes, redimentes tempus, etc. vi. 279; vii. 80. — 48. Et nolite inebriari, etc. ii. 16; iv. 12; vii. 244; x. 665. — 49. Loquentes vobismetipsis, etc. ii. 48, 341; vii. 244; ix. 46, 612. — 20. Gratias agentes semper, etc. vii. 22, 390; ix. 612. — 22. Mulieres viris suis subditæ sint, etc. xii. 99; xiv. 84. — 23. Quoniam vir caput est, etc. ii. 330, 497; iii. 413; iv. 9, 585; v. 269, 474; vi. 42, 238, 532, 542; vii. 53; viii. 477, 258, 425; ix. 330, 362, 572; xii. 485, 314; xv. 317, 349; xvii. 106. — 24. Sed sicut Ecclesia subjecta est, etc. ix. 526; xii. 100; xv. 389. — 25. Viri diligite uxores, etc. i. 313; ii. 101; iv. 9; v. 304; vi. 239; vii. 139; ix. 406, 526; x. 433, 711; xi. 30, 485; xii. 98; xiii. 303, 507; xiv. 84; xv. 307, 389, 403, 703, 746; xvi. 5. — 26. Ut illam sanctificaret, mundans lavacro, etc. x. 697; xi. 30; xv. 411, 307, 389; xvi. 52, 64; xvii. 237. — 27. Ut exhiberet ipse sibi, etc. i. 330, 347, 452; ii. 452, 398, 493; iv. 59, 488, 494; v. 309; viii. 7, 163, 490, 482, 553, 509; x. 29, 117, 284, 433, 697; xiv. 20, 206, 359; xv. 52, 105-188, 317, 716; xvi. 62, 68, 167, 353; xvii. 229, 236. — 28. Ita et viri debent diligere, etc. viii. 516; x. 328; xii. 99; xiv. 307. — 29. Nemo enim unquam, etc. i. 337; ii. 267, 301; viii. 18, 516; x. 193, 194, 328; xii. 97, 98, 401, 284, 332; xiii. 278; xiv. 305; xv. 245. — 30. Quia membra sumus, etc. viii. 395; x. 70; xv. 319. — 31. Propter hoc relinquet, etc. ii. 302; iv. 143-145, 244, 264, 390, 586; vi. 181, 442, 532; vii. 347; viii. 6, 107, 259, 343, 438, 584; ix. 2, 412-494, 365, 472, 703; x. 460, 470, 309; xiv. 84, 492, 332, 473, 524; xv. 319, 325; xvi. 5. — 32. Sacramentum hoc, etc. ii. 302; iv. 113-145, 244, 264, 390, 586; vi. 181, 442, 532; viii. 6, 259, 477, 584; ix. 365, 472, 703, 725; x. 460, 470, 214, 309; xi. 386; xiv. 84, 492, 332, 473, 524; xv. 709.

VI.

1. Filii, obedite parentibus, etc. v. 93. — 2. Honora patrem tuum et matrem, etc. vi. 44, 438; xiv. 87, 235. — 4. Et vos Patres nolite ad iracundiam, etc. xiv. 87. — 5. Servi, obedite, etc. iv. 432; vi. 420; x. 48; xii. 80; xiii. 195, 439; xiv. 642. — 6. Non ad oculum servientes, etc. v. 376; ix. 130; x. 48; xvi. 270. — 7. Cum bona voluntate servientes, etc. ix. 130. — 11. Induite vos armaturam, etc. iv. 638. — 12. Quoniam non est nobis, etc. iii. 40, 52; iv. 639; vi. 305; vii. 234, 237; viii. 106, 245-273, 336, 586, 603; ix. 10, 134, 200, 213, 538, 642; x. 144, 176, 206-221, 694; xi. 28, 165; xii. 45; xiv. 446-464; xv. 25, 285; xvii. 42. — 13. Propterea accipite armaturam, etc. ii. 94; vii. 461. — 14. State ergo succincti, etc. x. 247. — 15. Et calceati pedes, etc. viii. 672; xiv. 400. — 16. In omnibus sumentes, etc. ii. 48; iv. 54, 98, 638; vi. 297; viii. 335; xi. 628. — 17. Et galeam salutis, etc. ii. 49, 91, 246; iv. 98, 591; v. 351; viii. 335, 655. — 19. Et pro me, ut detur mihi, etc. viii. 81, 280. — 23. Pax fratribus et charitas, etc. i. 334; ii. 543; iv. 57; vii. 82; xvi. 3, 282, 289, 324-373, 453, 608.

EPISTOLA BEATI PAULI AD PHILIPPENSES.

I.

3. Gratias ago Deo meo, etc. xvi. 300. — 6. Confidens hoc ipsum, etc. vii. 575; xi. 104, 515; xvi. 29, 159, 285, 300, 366. — 8. Testis enim mihi est Deus, etc. ii. 412; xii. 210. — 15. Quidam quidem et propter, etc. ii. 143, 156, 204; v. 554; x. 354, 644; xii. 225; xiii. 578; xiv. 336; xv. 41-61, 147-187, 250. — 16. Quidam ex charitate, etc. xii. 262. — 17. Quidam autem ex contentione, etc. v. 336; vi. 562; viii. 480, 560; x. 672; xv. 44-81, 121, 187, 205; xv. 364, 456. — 18. Quid enim? Dum omni, etc. iv. 85; vi. 55, 444, 560, 562; viii. 542, 560; ix. 637; x. 354, 404, 644, 672; xi. 626; xii. 225; xiii. 578; xiv. 336, 340; xv. 41-42, 145-188, 205, 250, 364, 456. — 19. Scio enim quia hoc mihi proveniet, etc. vi. 444; xv. 578; xvii. 48. — 20. Secundum expectationem, etc. v. 94; vii. 415. — 21. Mihi enim vivere Christus est, etc. x. 28; xi. 197, 413; xvi. 68, 69. — 22. Quod si vivere in carne, etc. xi. 413. — 23. Coarctor autem e duobus, etc. ii. 304, 413, 428; iii. 487, 65; iv. 44, 624, 640; v. 332; vii. 202, 484; viii. 208, 267, 487, 589; ix. 247, 266, 400, 465, 510, 621-669; x. 208-279, 699, 706; xi. 454, 456, 227, 413, 544, 715; xii. 115, 334; xiii. 290, 293. — 24. Permanere autem in carne, etc. ii. 67; iii. 487; iv. 44, 640; vii. 202; viii. 267, 487, 494, 589; ix. 400, 621; x. 28, 208, 253, 643, 699; xi. 197, 227, 412, 413. — 25. Et hoc confidens, etc. xi. 413. — 27. Tantum digne Evangelio, etc. ii. 246; v. 94; ix. 637. — 28. Et in nullo terreamini, etc. xvi. 3. — 29. Excipite itaque illum, etc. iv. 58; vii. 387, 417, 481, 575; xii. 304; xv. 608; xvi. 3, 283, 322, 349.

II.

1. Si qua ergo consolatio, etc. v. 94; vi. 326. — 2. Implete gaudium meum, etc. vi. 447. — 3. Nihil per contentionem, etc. v. 476; vi. 447, 585; viii. 60; ix. 564; xii. 146. — 4. Non quæ sua sunt singuli, etc. v. 476; x. 27. — 5. Hoc enim sentite in vobis, etc. vii. 349; ix. 297; xiv. 547, 576. — 6. Qui cum in forma Dei esset, etc. i. 423, 473; ii. 300, 349, 453; iii. 93; iv. 630; v. 246, 471, 478, 545, 549; vi. 170, 177, 213, 239, 388, 443-490, 508-557; vii. 38, 86, 147-173, 209-291, 353, 406-433, 510; viii. 3, 6, 96, 257, 318, 477, 651; ix. 33-62, 104-192, 308-363, 508, 605, 606; x. 22, 63, 97, 161-170, 389, 441-494, 504, 653, 695; xi. 1-75, 194, 234, 359, 576, 656, 692; xii. 14, 68, 328-379, 425, 437; xiv. 151-192, 216, 335, 368, 462, 549-597, 623, 645; xv. 687, 700. — 7. Sed semetipsum exinanivit, etc. i. 340; ii. 511; iv. 120, 222; v. 246, 406-478, 545; vi. 144, 239, 249, 388, 428; vii. 38, 86, 147-173, 209-297, 353, 372, 406, 433, 510; viii. 96; ix. 33-59, 107, 192, 274, 363, 472, 488, 508, 546, 600-606; x. 161, 170, 389, 455, 504, 688, 695; xi. 1-92, 231-271, 360, 576, 656, 669; xii. 14, 137, 353-379, 446; xiii. 188, 200; xiv. 192, 216, 335, 368, 549-574, 621-646; xv. 500, 628, 700. — 8. Humiliavit semetipsum, etc. ii. 315, 318; v. 457, 547; vi. 338, 390; vii. 195, 510; viii. 64, 291, 321, 619, 651; ix. 104, 297, 322, 336, 508, 611; x. 397, 411, 532, 581, 602-676; xi. 75, 138, 299, 307, 520, 660; xii. 68, 137, 138, 360, 520; xiii. 298; xiv. 539-564, 608-623; xv. 50; xvi. 552; xvii. 132. — 9. Propter quod et Deus, etc. ii. 427; iv. 400; vi. 149, 304; vii. 580; viii. 619; ix. 601; x. 63, 397; xi. 307, 360; xiv. 352, 597, 608, 626; xvii. 132. — 10. Ut in nomine Jesu, etc. ii. 427; iv. 320, 400; ix. 604; xi. 255, 259, 732; xiv. 542. — 11. Et omnis lingua confiteatur, etc. ix. 364, 611; xi. 91, 255, 665; xiv. 352-576. — 12. Itaque, charissimi mei, etc. ii. 409; iii. 47; iv. 246, 456, 536, 635; v. 500; vi. 64, 538; vii. 584; viii. 27; ix. 58, 305, 504, 549, 729; x. 215; xi. 13; xii. 442, 304; xiii. 290; xv. 597; xvi. 279, 307, 365; xvii. 197, 199. — 13. Deus est enim, qui, etc. ii. 65, 314, 409, 498, 523; iii. 47; iv. 246, 456, 536, 629, 635; v. 470; vi. 64,

538, 603; VII. 115, 221, 576, 582; IX. 58, 92, 224, 305, 352, 504-564, 673-687, 713-729; X. 215; XII. 13, 103, 142; XIII. 514; XV. 512-597, 605; XVI. 15, 160, 279-296, 307-381, 400-441, 529, 613, 661; XVII. 52, 69, 148-199, 240. — 14. Omnia autem facite, etc. IX. 389, 407, 673; XVII. 229. — 15. Ut sitis sine querela, etc. IX. 389; X. 139, 260; XII. 303; XVII. 168, 229. — 16. Verbum vitæ continent, etc. IX. 389, 407; X. 260; XI. 285. — 19. Spero autem in Domino Jesu, etc. VI. 249; X. 643. — 20. Neminem enim habeo, etc. II. 104; IV. 618; VI. 562; XV. 248. — 21. Omnes enim quæ sua, etc. II. 104-123; III. 18, 65; VI. 150-187, 245; VI. 260, 437, 443, 562; VIII. 610, 679; IX. 5, 458, 468, 570, 618, 637; X. 27, 92, 352-394, 643, 678; XI. 152, 282; XII. 262; XIII. 469; XV. 42, 58, 118, 205, 248. — 27. Nam et infirmatus est, etc. I. 453.

III.

1. De cetero, fratres mei, gaudete, etc. VI. 507; IX. 361; XVI. 321. — 2. Videte canes, videte malos, etc. II. 105, 316; IX. 95; XII. 46; XVI. 47. — 3. Nos enim sumus circumcisio, etc. VII. 85; XII. 353; XV. 530. — 5. Circumcisus octavo die, etc. VI. 502; VII. 403; VIII. 89; IX. 84, 96, 231; X. 285; XV. 261. — 6. Secundum æmulationem persequens, etc. V. 404, 455; VII. 94; VIII. 89; XV. 261, 528, 614; XVI. 7, 45. — 7. Sed quæ mihi fuerunt, etc. XIII. 367. — 8. Verumtamen existimo omnia, etc. II. 25, 96; III. 11; VI. 260; IX. 237; XI. 280; XIII. 367, 662; XIV. 396, 456; XV. 528, 614; XVI. 281. — 9. Et inveniar in illo, etc. II. 500; VI. 260; IX. 60, 702, 713; X. 47, 212; XV. 601, 611; XVI. 45, 529; XVII. 91. — 10. Ad cognoscendum illum, etc. IV. 324; IX. 60, 100; X. 310. — 11. Si quo modo occurram, etc. VI. 581; XI. 723. — 12. Nam quod jam acceperim, etc. I. 485; IV. 16, 176; VI. 411, 581; VII. 18; VIII. 410-423; IX. 128, 631; X. 99, 213; XI. 432; XII. 330, 350; XV. 583; XVI. 42-72, 268; XVII. 228. — 13. Fratres, ego me non, etc. I. 447, 505; II. 68, 270, 355; III. 86; IV. 111; V. 95, 456; VI. 411-453; VII. 18, 326, 340, 417; VIII. 7, 101, 410, 423, 634; IX. 68, 77, 128, 165, 262, 277, 626, 650; X. 275, 302, 385; XI. 191, 432, 451, 525; XII. 325, 464; XIV. 333; XV. 682; XVI. 42, 44; XVII. 225, 237. — 14. Ad destinatum persequor, etc. VI. 411-453; VII. 18, 326, 340; VIII. 7, 101, 410-424; IX. 128, 165, 262, 277, 631, 650; X. 302; XI. 191, 432, 525; XII. 53, 325, 330, 350; XIII. 293; XV. 682; XVII. 237. — 15. Quicumque ergo perfecti, etc. II. 153, 204, 235, 361, 546; III. 42; VII. 396; VIII. 416; X. 99, 100, 353, 635, 687; XI. 74, 433, 525; XII. 158, 464; XIII. 560; XIV. 183; XV. 87, 103-190, 331, 396; XVI. 21, 42, 72, 293, 322; XVII. 228. — 16. Verumtamen ad quod, etc. II. 153, 204, 361; III. 42; VII. 396, 397; IX. 635, 650; X. 687; XI. 74; XII. 158; XV. 87, 530; XVI. 268, 293, 322. — 17. Imitatores mei estote, fratres, etc. XI. 451. — 18. Multi enim ambulant, etc. XVI. 56. — 19. Quorum finis interitus, etc. I. 514, 560; V. 378; VI. 240; VII. 52, 86; IX. 664; X. 249; XIII. 471; XIV. 166, 307, 522; XVI. 47, 56. — 20. Nostra autem conversatio, etc. IV. 22, 412, 619, 634; V. 262; VI. 59, 585; VII. 96, 511; VIII. 107, 523, 572; IX. 9, 46, 389, 391, 407, 430, 621, 664, 668; X. 213, 327, 412; XI. 400, 640, 664; XII. 354; XIII. 459; XV. 62, 614. — 21. Qui reformabit corpus, etc. II. 160, 356, 357; V. 182; VI. 114, 192; VII. 394, 583; IX. 472; X. 214, 240, 706; XI. 665; XII. 354, 407; XIV. 379.

IV.

1. Itaque fratres mei, etc. VII. 239; VIII. 88; XI. 534, 616; XIV. 340. — 4. Gaudete in Domino, etc. V. 95; VII. 99; IX. 232; XI. 685; XVI. 69. — 5. Modestia vestra nota sit, etc. II. 247, 277; VI. 89; VII. 228; VIII. 499; IX. 232. — 6. Nihil solliciti sitis, etc. II. 270; VI. 89; VII. 228; XI. 500. — 7. Et pax Dei, quæ, etc. II. 355; III. 86; X. 105; XI. 738; XII. 23; XIII. 514. — 8. De

cetero fratres, etc. III. 70; XII. 163. — 9. Quæ et didicistis, etc. III. 70; VII. 339; XII. 163. — 10. Gavisus sum autem, etc. I. 514; VIII. 536. — 11. Non quasi propter penuriam, etc. I. 514; VI. 186; VII. 119. — 12. Scio et humiliari, scio et abundare, etc. V. 331; XII. 119. — 13. Omnia possum in eo qui me confortat. I. 465, 486; V. 331. — 14. Verumtamen bene fecistis, etc. I. 514. — 15. Scitis autem et vos Philippenses, etc. VI. 155; IX. 258. — 17. Non quia quero datum, etc. I. 514; III. 122; IV. 357; V. 288; VI. 153, 216; VIII. 536; IX. 498, 531, 581.

EPISTOLA BEATI PAULI AD COLOSSENSIS.

I.

1. Paulus apostolus Jesu Christi, etc. IV. 207. — 3. Gratia vobis, etc. XV. 343. — 4. Audientes fidem, etc. XIII. 456. — 5. Propter spem quæ reposita est, etc. II. 562, 578. — 6. Quod pervenit ad vos, etc. II. 261, 482, 562, 578; III. 19; VII. 220; XV. 343, 418, 474. — 9. Ideo et nos ex qua die, etc. II. 464. — 10. Ut ambuletis digne Deo, etc. *Ibid.* — 12. Gratias agentes Deo, etc. III. 40; VII. 238; XI. 29; XV. 504; XVII. 94. — 13. Qui eripuit nos de potestate, etc. II. 519; III. 40; VI. 322, 465; VII. 238; IX. 235, 569; X. 693; XI. 29, 126, 292; XII. 518, 564; XIII. 456; XIV. 19; XV. 633, 698, 709-740; XVI. 5-81, 235, 239, 316, 362, 403-451, 606, 619. — 14. In quo habemus redemptionem, etc. I. 340; V. 479; XII. 518; XV. 504. — 15. Qui est imago Dei, etc. IV. 538; V. 471, 479; XII. 361; XIV. 82, 462, 562-585. — 16. Quoniam in ipso condita sunt, etc. I. 495; IV. 207; VII. 209; X. 543; XI. 93, 468; XII. 22; XIV. 82, 101, 462, 480, 537, 562, 611, 616, 617. — 17. Et ipse est ante omnes, etc. VII. 209; X. 543; XII. 101, 361; XIV. 572. — 18. Et ipse est caput corporis Ecclesiæ, etc. II. 60, 330; IV. 121, 451, 538; V. 370, 381; VII. 38, 53; VIII. 6, 385, 646; IX. 20, 55; X. 516; XII. 22, 62, 361, 446, 540; XIV. 461, 632; XV. 272; XVII. 135. — 19. Quia in ipso complacuit, etc. XI. 294; XII. 23. — 20. Et per eum reconciliare, etc. XI. 265, 723; XII. 23. — 21. Et vos cum essetis, etc. XVII. 229. — 23. Si tamen permanetis, etc. XV. 271. — 24. Qui nunc gaudeo in passionibus, etc. VI. 293; VIII. 7, 385, 447, 569; IX. 3, 315, 326; X. 210; XI. 103; XII. 407; XIII. 532; XV. 316. — 25. Cujus factus sum ego, etc. V. 261. — 26. Mysterium, quod absconditum, etc. XI. 272. — 28. Quem nos annuntiamus, etc. XVII. 229.

II.

1. Volo enim vos scire, etc. XII. 522. — 3. In quo sunt omnes thesauri, etc. I. 473, 475; II. 283; IV. 156; V. 315; VI. 233; VII. 50; VIII. 440, 540; IX. 14, 639; X. 139, 687; XI. 424; XII. 140, 522; XIV. 209, 231; XVI. 239. — 4. Hoc autem dico ut nemo, etc. II. 374. — 5. Nam etsi corpore absens, etc. II. 373; X. 645; XI. 72; XIV. 145. — 6. Sicut ergo accepistis Jesum, etc. II. 373; VI. 233. — 7. Radicati et superædificati, etc. *Ibid.* — 8. Videte ne quis vos decipiat, etc. II. 373; III. 218; V. 381, 430, 504; VII. 50, 177; XIII. 163. — 9. Quia in ipso habitat, etc. IV. 304; IX. 91; XI. 18. — 10. Et estis in illo repleti, etc. VIII. 6; XV. 505; XVI. 233. — 11. In quo et circumcisi, etc. XII. 538, 563; XV. 629, 694. — 12. Consepulti ei in baptismo, etc. II. 59, 373; V. 326. — 13. Et vos cum mortui essetis, etc. X. 160; XV. 629; XVI. 226, 233. — 14. Delens quod adversus nos, etc. I. 428, 451; IX. 17, 334, 546, 604; X. 160; XI. 301; XIV. 579; XVI. 266. — 15. Et expolians principatus, etc. V. 370, 453; IX. 17; XI. 301; XII. 45, 47, 413; XIV. 256, 579; XV. 505. — 16. Nemo ergo vos judicet, etc. I. 466; II. 17, 520, 555; VI. 556, 594; IX. 90; XIV. 101, 164, 255, 399. — 17. Quæ sunt umbra futurorum, etc. II. 185, 520, 555; IV. 304; VI. 556, 594; IX. 90; XIV. 101, 164, 255, 265, 399. — 18. Nemo vos seducat volens, etc. II. 214, 272. — 19.

Et non tenens caput, etc. II. 244; VIII. 476. — 20. Si ergo mortui estis, etc. IX. 20; X. 507; XII. 383. — 21. Ne tetigeritis neque gustaveritis, etc. II. 244. — 22. Quæ sunt omnia in interitum, etc. *Ibid.* — 23. Quæ sunt rationem, etc. *Ibid.*

III.

1. Igitur, si consurrexistis, etc. II. 59, 319, 325; III. 115; V. 98, 381; VI. 109, 258, 483, 585; VII. 252, 510, 584; VIII. 107, 112, 437; IX. 20, 150, 223, 429, 440, 548, 624, 674; X. 29, 213, 551, 697, 698; XI. 116, 397, 622, 735, 736; XII. 20, 104, 407; XIII. 367, 401-460; XIV. 185, 577; XV. 63. — 2. Quæ sursum sunt sapite, etc. II. 59, 319, 325; III. 115; IV. 219; V. 432; VI. 258, 585; VII. 252, 510, 584; VIII. 107; IX. 150, 429, 440, 548; X. 551, 697, 698; XII. 407; XIV. 185. — 3. Mortui enim estis, etc. II. 59, 183, 266; III. 115; IV. 518, 610; V. 368; VI. 144, 170, 585; VII. 252; VIII. 26, 235, 364, 437, 461, 523, 576; IX. 236, 674, 694; X. 27-34, 207-297, 507-544; XII. 20; XIII. 464; XV. 63; XVI. 45. — 4. Cum Christus apparuerit, etc. II. 59, 62, 266; IV. 634; V. 255, 368; VI. 144; VII. 252, 326; VIII. 26, 364, 365, 461, 523, 576, 697, 729; X. 34, 297, 542; XI. 116, 397; XII. 21, 355; XVI. 45, 306; XVII. 236. — 5. Moriificate ergo membra, etc. II. 145; V. 270, 302, 320; VII. 226; VIII. 427, 667; IX. 254; XI. 226, 644; XIII. 678; XIV. 362; XV. 47, 51, 113, 483; XVI. 243, 252, 417. — 6. Propter quæ venit ira, etc. VIII. 565; XVI. 417. — 8. Nunc autem deponite, etc. XII. 104. — 9. Nolite mentiri invicem, etc. III. 504; IV. 28, 225; V. 469, 556; VI. 130, 300; VII. 64, 225; VIII. 634; IX. 6, 275; XI. 169; XII. 269, 323, 499, 538; XIV. 86, 372; XVI. 252. — 10. Et induentes novum, etc. I. 511, 512; II. 60, 138, 340, 356; III. 504; IV. 28, 178, 225, 304; V. 442, 469, 556; VI. 130, 300; VII. 64, 225; VIII. 141, 634; IX. 6, 275; X. 351-387; XI. 169; XII. 269, 323, 452-499, 538, 544; XIV. 86, 194; XV. 523, 686; XVII. 165. — 11. Ubi non est gentilis, etc. V. 271; X. 391; XIV. 372, 373. — 12. Induite vos ergo sicut, etc. XII. 324; XVI. 300. — 13. Supportantes invicem, etc. II. 207, 361; VI. 369, 479; X. 703. — 14. Super omnia autem hæc, etc. XI. 135; XVI. 286. — 15. Et pax Christi exultet, etc. II. 207; III. 86; V. 422. — 16. Verbum Christi habitet, etc. XII. 324. — 18. Mulieres subditæ estote, etc. XIV. 161; XV. 703. — 19. Viri diligite uxores, etc. XIII. 303. — 21. Patres, nolite ad indignationem, etc. XIV. 87; XVII. 164. — 22. Servi obedite per omnia, etc. XIV. 87. — 23. Quodcumque facitis, etc. XVII. 164. — 25. Qui enim injuriam facit, etc. XIV. 448; XVI. 23, 339.

IV.

1. Domini, quod justum est, etc. V. 98; XIV. 161. — 2. Orationi instate, vigilantes, etc. X. 186; XV. 274; XVI. 346. — 3. Orantes simul et pro nobis, etc. VII. 590; VIII. 440; XI. 168. — 4. Ut manifeste illud, etc. X. 185; XV. 274; XVI. 346. — 6. Sermo vester semper in gratia, etc. VII. 39; XV. 699.

I^a EPISTOLA B. PAULI AD THESSALONICENSIS.

I.

3. Memores operis fidei, etc. V. 97; XI. 72. — 10. Et expectare Filium ejus, etc. XI. 72.

II.

5. Neque enim aliquando, etc. II. 251; XII. 250. — 7. Cum possemus vobis, etc. I. 511; VII. 55, 99; VIII. 543; X. 59, 376; XI. 225, 413; XII. 69, 250, 257; XIV. 113. — 8. Ita desiderantes vos, etc. XIII. 421. — 9. Memores enim estis, etc. V. 171, 306, 425; X. 59; XIII. 251; XIV. 110. — 12. Deprecantes vos et consolantes, etc. II. 431. — 13. Ideo et nos gratias, etc. II. 521; XI. 107; XII. 553; XVI. 345.

III.

5. Propterea et ego amplius, etc. IV. 386; IX. 715; XVI. 355. — 6. Nunc autem veniente Timotheo, etc. V. 97. — 7. Ideo consolati sumus, fratres, etc. IV. 45. — 8. Quoniam nunc vivimus, etc. VI. 450; VIII. 87, 267; XII. 247, 257. — 9. Quam enim gratiarum, etc. XII. 247. — 12. Ipse autem Deus et Pater, etc. II. 28, 470; XVI. 288, 297.

IV.

3. Hæc est enim voluntas Dei, etc. XV. 702. — 4. Ut sciat unusquisque vestrum, etc. II. 244; VI. 239; VII. 401; XIII. 299; XVI. 113, 177, 209. — 6. Et ne quis supergredatur, etc. VII. 401; XII. 114; XIII. 299, 507; XV. 629, 702, 742; XVI. 113, 177, 209. — 9. De charitate autem fraternitatis, etc. XV. 601. — 10. Etenim illud facitis in omnes, etc. *Ibid.* — 11. Et operam detis ut quieti, etc. XII. 324. — 12. Nolumus autem vos ignorare, etc. II. 322; III. 115; VI. 416; VII. 102, 103; VIII. 128; IX. 669; X. 663; XIII. 469; XV. 690. — 14. Hoc enim vobis dicimus, etc. II. 539; V. 528; XI. 673. — 15. Quoniam ipse Dominus, etc. II. 323, 539; IV. 627; V. 528; IX. 542; X. 224, 227, 467; XIV. 540-550. — 16. Deinde nos, qui vivimus, etc. II. 160, 539; IV. 627; V. 528; IX. 89, 512, 669; X. 224, 467; XI. 673; XII. 107; XIII. 256; 469, 476; XVII. 58. — 17. Itaque consolamini invicem, etc. XVII. 135.

V.

1. De temporibus autem, etc. II. 561. — 2. Ipsi enim diligenter, etc. II. 561; V. 449, 451; VI. 417; VIII. 140; X. 10. — 3. Cum enim dixerint, etc. II. 561, 573; VIII. 145. — 4. Vos autem, fratres, etc. III. 563; X. 10. — 5. Omnes enim vos filii, etc. I. 506; II. 563; VII. 250; IX. 28; X. 104; XI. 292, 314; XIII. 228, 245. — 6. Igitur non dormiamus, etc. VI. 222; XII. 550. — 7. Qui enim dormiunt, etc. VIII. 130; X. 104; XV. 23. — 8. Nos autem, qui diei sumus, etc. IV. 54; IX. 28; X. 401, 682; XII. 550. — 9. Quoniam non posuit nos, etc. XI. 314. — 12. Rogamus autem vos, fratres, etc. XIV. 101. — 14. Rogamus autem vos, etc. III. 28, 48, 591; XIII. 311; XV. 281, 377; XVI. 287, 319. — 15. Videte ne quis malum, etc. XIII. 311; XIV. 101; XV. 281; XVI. 287, 319. — 17. Sine intermissione orate, etc. II. 270, 523; VIII. 399; XIV. 14. — 18. In omnibus gratias agite, etc. II. 523. — 19. Spiritum nolite extinguere, etc. II. 168; III. 80; IV. 519; XIV. 101, 498; XV. 38. — 21. Omnia autem probate, etc. XIII. 662; XIV. 101; XVII. 203. — 22. Ab omni specie mala, etc. XIII. 662. — 23. Ipse autem Deus, etc. III. 86; XV. 685, 693.

II^a EPISTOLA B. PAULI AD THESSALONICENSIS.

I.

3. Gratias agere debemus, etc. XVI. 288. — 4. Ita ut et nos ipsi, etc. V. 384. — 5. In exemplum justi, etc. V. 384; XIV. 322. — 8. In flamma ignis dantis, etc. XIV. 110; XVI. 271. — 9. Qui pœnas dabunt, etc. XIV. 110. — 11. In quo etiam oramus, etc. I. 351.

II.

4. Rogamus autem vos, etc. XIII. 167. — 2. Ut non cito moveamini, etc. II. 563; VIII. 168. — 3. Ne quis vos seducat, etc. VIII. 168; IX. 573; XIV. 528. — 4. Qui adversatur et extollitur, etc. VIII. 169; IX. 272; X. 548; XIV. 528. — 5. Non retinetis, etc. II. 561, 565. — 6. Et nunc quid, etc. II. 561. — 7. Nam mysterium jam, etc. II. 561; V. 414. — 8. Et tunc revelabitur ille, etc. II. 561, 565; IX. 272; XIII. 462. — 10. Et in omni seductione, etc. XIV. 490; XVI. 197, 292. — 11. Ut judicentur omnes, etc. IX. 573; XIII. 467; XIV. 490; XVI. 292. — 12. Nos autem debemus, etc. XIV. 461. — 13. In qua et vocavit vos, etc. *Ibid.* — 14. Itaque fratres. state. etc. V. 408.

III.

4. De cetero fratres orate, etc. III. 45. — 2. Et ut liberemur ab, etc. II. 57; III. 45; IV. 439; VI. 522; VIII. 109, 354, 670; IX. 326, 555, 637, 673; X. 175, 683; XI. 127; XV. 509, 600; XVI. 281, 327. — 6. Denuntiamus autem, etc. VIII. 381; XII. 243. — 8. Neque gratis panem, etc. V. 306, 333, 425; VI. 186; X. 59; XI. 146; XII. 247, 251. — 9. Non quasi non habuerimus, etc. X. 333; X. 59; XII. 247. — 10. Nam et cum essemus, etc. XII. 244. — 12. Iis autem qui ejusmodi sunt, etc. XII. 243, 252, 266. — 13. Vos autem fratres, etc. XII. 252. — 14. Quod si quis, etc. VI. 301; VIII. 590; XV. 48. — 15. Et nolite quasi inimicum, etc. VI. 301; XV. 48, 53.

—

I^a EPISTOLA B. PAULI AD TIMOTHEUM

I.

3. Sicut rogavi te ut remaneres, etc. V. 378; XV. 35. — 4. Neque intenderent fabulis, etc. V. 378; XIV. 507. — 5. Finis autem præcepti, etc. I. 494; II. 72, 116, 272, 316, 443; IV. 12, 90; V. 99, 301, 376; VI. 405; VIII. 35, 80, 283; IX. 352, 504, 518, 682; XI. 43, 236, 299; XII. 43-63, 111, 126, 456; XIII. 306, 368. — 7. Volentes esse legis, etc. IV. 156; VI. 436; VII. 116, 190; IX. 704; X. 8; XI. 153; XIV. 512; XV. 24, 29, 217, 646. — 8. Scimus autem quia bona est lex, etc. I. 497; II. 338; V. 421, 463, 491; VII. 31; VIII. 672; IX. 272; XIV. 237, 333, 512; XV. 240, 372; XVI. 438; XVII. 154, 220. — 9. Sciens hoc quia lex justo, etc. V. 401, 524, 567; VIII. 122; IX. 223, 671; X. 667; XIV. 237; XVII. 154. — 11. Quæ est secundum Evangelium, etc. IX. 671. — 13. Qui prius blasphemus fui, etc. I. 316; III. 381; V. 392, 497, 575; VI. 264; VII. 95, 398, 480, 573; VIII. 89, 423, 495, 568, 609-653; IX. 54, 130, 164; IX. 173, 205, 284, 491, 622, 651; X. 182, 286, 333; XII. 140, 223, 239, 321; XV. 113. — 15. Fidelis sermo, etc. I. 393; VII. 105-113, 489; IX. 130, 462; XI. 688; XII. 446; XIV. 248; XV. 505, 743; XVI. 417; XVII. 187. — 16. Sed ideo misericordiam, etc. VII. 113, 398, 489; VIII. 495; IX. 130, 284, 462; X. 286; XV. 505; XVI. 417. — 17. Regi autem sæculorum, etc. II. 352, 356; III. 84, 88; VII. 395; IX. 85, 609; XI. 311; XII. 375-385; XIV. 115, 182, 310, 428, 444, 459, 611. — 20. Ex quibus est Hymenæus, etc. II. 142; IV. 123; V. 368, 411, 554; IX. 223, 439; XIV. 321, 354, 456; XV. 209; XVI. 132; XVII. 198.

II.

1. Obsecro igitur primum, etc. II. 243, 369; V. 99; VI. 236, 599; XII. 37, 80; XIII. 190; XIV. 204. — 2. Pro regibus et omnibus, etc. III. 49; VI. 236, 599; XII. 80, 447; XIV. 607. — 4. Qui omnes homines vult, etc. II. 244; III. 43, 57; V. 376, 409; VII. 510; XII. 34, 37; XIV. 204, 607; XVI. 171, 317, 330; XVII. 178. — 5. Unus enim Deus, etc. I. 335, 426, 472; II. 284, 303, 357, 466, 529; IV. 248, 635; V. 116, 136, 356, 406-485; VI. 83, 112, 471; VII. 32, 106, 456; VIII. 245, 379, 665; IX. 91, 362, 545-591, 645, 706; X. 124, 210, 446, 451, 610, 648; XI. 18-96, 158, 252, 566, 682, 737; XII. 19, 53, 402, 440, 568; XIII. 281, 329; XIV. 215-274, 319, 546; XV. 28, 519; 625, 628; XVI. 6, 17, 266, 335; XVII. 171. — 6. Qui dedit redemptionem, etc. IV. 599; XV. 519; XVII. 244. — 7. In quo positus sum, etc. XV. 579. — 8. Volo ergo viros orare, etc. V. 99; IX. 26; XIV. 181; XV. 134. — 9. Similiter et mulieres, etc. III. 113; VII. 58; XII. 113; XV. 649. — 10. Sed quod docet mulieres, etc. VII. 58; XII. 113; XV. 649. — 12. Docere autem mulieri, etc. IV. 297; VIII. 307. — 13. Adam enim primus, etc. IV. 299. — 14. Et Adam non est seductus, etc. IV. 299; V. 491; IX. 279. — 15. Salvabitur autem per, etc. IX. 279; XII. 199.

III.

1. Fidelis sermo : Si quis episcopatum, etc. II. 456; XIII. 289, 441. — 2. Oportet ergo episcopum, etc. IV. 286; V. 99; XII. 117; XIV. 584. — 7. Oportet autem illum et, etc. XIV. 341. — 10. Et hi autem probentur, etc. X. 612; XIII. 289; XV. 295; XVI. 12. — 12. Diaconi sint unius, etc. VIII. 249, 589; IX. 307. — 13. Qui enim bene ministraverint, etc. VIII. 249. — 15. Si autem tardavero, etc. II. 331, 578; VII. 220; VIII. 503; IX. 517; X. 456; XV. 357. — 16. Et manifeste magnum, etc. II. 407, 578; IV. 209; VII. 189; XI. 14, 258, 298; XII. 420; XV. 357; XVI. 559, 689; XVII. 186.

IV.

1. Spiritus autem manifeste, etc. II. 71, 243, 244, 569; V. 99; XIV. 98, 168, 226, 238, 389, 393, 416-476; XV. 346, 354, 579; XVI. 19, 689. — 2. In hypocrisi loquentium mendacium, etc. VI. 188; XIV. 226, 232-298, 476. — 3. Prohibentium nubere, etc. I. 555; III. 542; X. 385; XIV. 19, 235, 389-393, 474; XVI. 222. — 4. Quia omnis creatura Dei, etc. I. 466; II. 46, 115, 372; V. 503-555; VI. 70; XI. 15; XIV. 170, 226-298, 418-458; XVI. 19, 663, 689; XVII. 86. — 5. Sanctificatur enim, etc. VII. 467; XIV. 98, 392; XV. 544. — 6. Hæc proponens fratribus, etc. VIII. 294; XIV. 416. — 7. Ineptas autem et aniles fabulas, etc. V. 597; IX. 650; XI. 298; XIV. 507. — 8. Nam corporalis exercitatio, etc. III. 514; V. 497; VIII. 440, 441; IX. 478, 561; X. 229; XI. 298; XII. 134. — 10. In hoc enim laboramus, etc. VII. 447. — 11. Præcipe hæc et doce, etc. IV. 74. — 12. Nemo adolescentium tuam, etc. I. 542; IV. 85; VIII. 392, 425. — 14. Noli negligere gratiam, etc. XV. 276; XVI. 270. — 15. Hæc meditare, etc. III. 97.

V.

1. Seniore ne increpaveris, etc. IV. 74, 77; V. 100; XII. 154. — 2. Anus, ut matres, etc. IV. 77; XII. 253. — 3. Viduas honora, quæ vere, etc. XII. 253. — 4. Si qua autem vidua, etc. I. 447; IV. 544; XII. 58. — 5. Quæ autem vere vidua est, etc. II. 265-274; IV. 544; IX. 80; X. 109; XII. 157, 499. — 6. Nam quæ in deliciis est, etc. I. 510; II. 267; IV. 118, 544; VI. 303; VIII. 166; X. 109, 650; XII. 113-163; XIV. 56, 60; XV. 30, 167, 206. — 8. Si quis autem suorum, etc. III. 97, 113; VIII. 70; XI. 137. — 9. Vidua eligatur non minus, etc. XIII. 429. — 10. In operibus bonis, etc. X. 702. — 11. Adolescentiores autem, etc. XII. 139; XVI. 270. — 12. Habentes damnationem, etc. IX. 207; XII. 139, 180; XIII. 654. — 13. Simul autem et otiosæ, etc. IX. 459; XII. 139, 259. — 14. Volo ergo juniores, etc. IX. 206; XII. 111-188; XV. 630. — 15. Jam enim quædam, etc. X. 536; XII. 188; XV. 707. — 16. Si quis fidelis habet viduas, etc. X. 711; XIV. 112. — 17. Qui bene præsumt presbyteri, etc. VI. 323; IX. 298; X. 114; XIV. 99. — 18. Dicit enim Scriptura, etc. VIII. 159; XIV. 99. — 20. Peccantes coram omnibus, etc. II. 162; V. 555; VI. 364, 371; X. 615; XIII. 311; XVI. 319. — 22. Manus cito nemini imposueris, etc. II. 203; XIII. 561; XV. 44, 46, 176, 275, 417; XVI. 272. — 23. Noli adhuc aquam bibere, etc. II. 267; III. 514; XII. 119; XIV. 161. — 24. Quorundam hominum peccata, etc. V. 307. — 25. Similiter et facta bona, etc. V. 307.

VI.

1. Quicumque sunt, etc. IV. 432; V. 100. — 4. Superbus est, nihil sciens, etc. VIII. 12; X. 53. — 5. Conclatationes hominum, etc. IV. 621; V. 336; VIII. 222. — 6. Est autem quæstus magnus, etc. II. 268; VI. 374; XI. 423; XII. 545; XIII. 8. — 7. Nihil enim intulimus in hunc mundum, etc. VI. 68, 164, 276, 291; VIII. 145; X. 146. — 8. Habentes autem afimenta, etc. XI. 424; XII. 324. — 9. Nam qui volunt divites, etc. X. 146; XI. 423; XVI. 120. — 10. Radix enim omnium, etc. III. 381, 504; IV. 287; V. 437; VI. 226, 245, 331; VIII. 166, 167; IX. 357, 615, 673; X.

446, 475; XI. 219; XII. 44, 500; XIII. 8; XIV. 77; XV. 603; XVI. 636. — 14. Ut serves mandatum sine macula, XII. 351. — 15. Quem suis temporibus, etc. XII. 351-376; XIV. 572, 584. — 16. Qui solus habet, etc. I. 490; II. 138, 334-355, 431; III. 84; IV. 238-253; VI. 10, 31, 302; VIII. 144; IX. 659; X. 597; XII. 347, 385; XIV. 90, 206, 286, 322, 428, 447, 572-595, 614, 617; XVI. 405. — 17. Divitibus hujus sæculi, etc. II. 265, 305, 408, 507; IV. 638; V. 101; VI. 67, 143, 145, 291, 374; VII. 70; VIII. 21, 486, 514, 567; IX. 12, 172, 276, 614; X. 111-147, 494; XI. 394, 424, 497, 521; XIII. 9; XIV. 110. — 18. Bene agere, divites fieri, etc. VI. 68, 145, 374; VIII. 25, 486, 567; XI. 394; XII. 263. — 19. Thesaurizare sibi, etc. II. 410; VI. 145, 374; VIII. 25, 486, 517; IX. 172; X. 111-147, 494; XI. 424; XII. 263; XIII. 9; XIV. 110. — 20. O Timothee, depositum custodi, etc. II. 477, 537; VII. 493; XI. 69; XIV. 234; XVI. 23, 68.

II^a EPISTOLA BEATI PAULI AD TIMOTHEUM.

I.

1. Timotheo charissimo filio, etc. V. 385. — 7. Non enim nobis dedit, etc. II. 544; V. 101; XV. 609; XVI. 57, 288; XVI. 312. — 8. Noli itaque erubescere, etc. XI. 127; XV. 505; XVI. 31, 198, 274, 383. — 9. Qui nos liberavit, etc. I. 351; IV. 59; IX. 672; XI. 127; XIV. 533; XVI. 198, 274, 301. — 10. Manifestata est autem, etc. IV. 59; XV. 505; XVI. 31, 383. — 12. Ob quam causam etiam hæc patior, etc. XV. 580. — 13. Formam habe sanorum, etc. IV. 74; V. 101. — 16. Det misericordiam Dominus, etc. I. 514.

II.

1. Tu ergo fili, etc. V. 101; IX. 198. — 2. Et quæ audisti a me, etc. III. 71; IV. 443; IX. 154. — 3. Labora sicut bonus miles, etc. XII. 252. — 4. Nemo militans, etc. IX. 285; XII. 259, 265; XV. 37, 583. — 5. Nam et qui certat in agone, etc. XI. 244, 314, 586. — 6. Laborantem agricolam oportet, etc. XII. 252. — 7. Intellige quæ dico: dabit, etc. IX. 285. — 8. Memor esto Dominum Jesum, etc. VI. 443; VII. 223, 261; IX. 199, 205-285, 599, 600; X. 655; XI. 31; XII. 100; XIV. 116-172, 246, 368, 369, 511; XV. 138, 313. — 9. In quo laboro usque ad, etc. IX. 238, 599, 638, 687. — 11. Fidelis sermo, etc. VII. 193. — 12. Si sustinebimus, etc. VII. 193; VIII. 302, 421. — 13. Si non credimus, etc. VII. 217; VIII. 302; X. 687; XII. 306; XIV. 324; XVI. 431, 444; XVII. 51. — 14. Hæc commune, etc. I. 494; IV. 85; XV. 361, 366. — 15. Sollicite cura te ipsum, etc. I. 407; IV. 74; XV. 361. — 16. Profana autem et vaniloquia devita, etc. VII. 493; IX. 697; XI. 69; XIV. 155; XV. 407. — 17. Et sermo eorum ut cancer, etc. II. 60, 105; VIII. 3, 122; IX. 382; X. 471; XI. 69; XV. 120. — 18. Qui a veritate exciderunt, etc. II. 60; VIII. 111; IX. 382; X. 471, 499; XIV. 155. — 19. Sed firmum fundamentum, etc. IV. 585, 630, 635; V. 101; VI. 70, 72, 153, 316; VII. 109, 227, 354, 499; VIII. 120, 428, 537; IX. 263, 326-382, 560-582; X. 18-61, 358, 398, 538, 635-655; XII. 70; XIII. 456, 457; XV. 35, 122, 147, 280, 317; XVI. 172, 198, 302, 403, 585, 654. — 20. In magna autem domo, etc. I. 347; II. 147, 205; VI. 70; IX. 81, 151; XIII. 674, 681; XV. 61, 120, 188, 279, 350, 397, 400, 457; XVI. 459. — 21. Si quis ergo emundaverit, etc. I. 432; II. 117; IV. 551; VI. 563; VII. 532; IX. 263; XIII. 609; XIV. 195; XV. 61, 107, 122, 457; XVI. 459. — 22. Juvenilia autem desideria fuge, etc. VII. 147; XVI. 561. — 24. Servum autem Domini, etc. II. 48, 55; V. 296, 316, 423; VI. 394; VII. 73; XIV. 117; XV. 113, 146, 239, 438. — 25. Cum modestia corripientem, etc. II. 28-55, 507; III. 114; IV. 149; V. 316, 423; VI. 317, 394; XII. 31, 144; XIII. 502; XIV. 147; XV. 239; XVI. 198, 298, 299, 741; XVII. 92. — 26. Et respiscant a diaboli, etc. II. 28, 55,

477, 491; III. 114; VI. 317, 394; IX. 571; XIII. 502; XV. 438; XVI. 198, 298, 299.

III.

1. Hoc autem scito, etc. II. 561-569; V. 102; VII. 505; VIII. 39; XI. 153. — 2. Erunt homines scippos, etc. II. 569; VI. 423, 424; VII. 565; VIII. 476; IX. 581; XIII. 290. — 3. Sine affectione, sine pace, etc. II. 569. — 4. Proditores, protervi, etc. *Ibid.* — 5. Habentes speciem quidem, etc. II. 243, 244, 569; VI. 327; VII. 369; VIII. 508, 510; XI. 153, 396, 487; XII. 57; XIV. 274. — 6. Ex his enim sunt qui, etc. II. 533, 569; VI. 39; IX. 98. — 7. Semper discentes, etc. IX. 98, 672; X. 712; XIII. 26. — 8. Quemadmodum autem Jannes, etc. II. 69; VIII. 374; XIV. 113, 217. — 9. Sed ultra non proficient, etc. II. 69; VIII. 374, 600; XIV. 113, 217. — 10. Tu autem assecutus es, etc. V. 102. — 12. Et omnes qui pie volunt, etc. III. 101; VI. 343; VII. 80; VIII. 604; IX. 123; X. 76; XI. 369, 614, 620; XIII. 419, 652; XV. 340; XVI. 270. — 13. Mali autem homines, etc. VII. 330; VIII. 600; IX. 119, 697; XV. 340; XVII. 222. — 14. Tu vero permane, etc. IV. 74. — 16. Omnis scriptura divinitus inspirata, etc. VI. 99; XIV. 585.

IV.

1. Testificor coram Deo, etc. V. 102; VIII. 500; IX. 95; XII. 363; XV. 363. — 2. Prædica verbum, etc. II. 10, 522; IV. 74; V. 423; VI. 190, 350; XII. 573; XV. 93, 363, 377. — 3. Erit enim tempus, etc. II. 505; XI. 69; XIV. 200, 312, 477. — 4. Et a veritate quidem, etc. IV. 122; V. 283; XI. 69; XIV. 148, 200, 233, 477. — 6. Ego enim jam delibor, etc. IV. 579; VI. 127; VII. 480-485, 539; IX. 462, 463; X. 333; XVI. 275. — 7. Bonum certamen certavi, etc. V. 343; VI. 127; VII. 480-485, 539, 573; VIII. 424; IX. 400-494, 661; X. 115; XI. 116, 351; XII. 44; XV. 532, 580. — 8. In reliquo reposita est, etc. II. 561-566; VI. 127; VII. 480-485, 539, 573; VIII. 424; IX. 128, 400-494, 661, 697; X. 208, 333; XI. 350, 351; XII. 44; XV. 34, 532, 580; XVI. 275. — 14. Alexander ætarius; etc. IV. 336, 564; V. 284, 323; IX. 613; XIV. 251; XV. 363. — 16. In prima mea defensione, etc. I. 514; IV. 327, 564; XV. 363.

EPISTOLA B. PAULI APOSTOLI AD TITUM.

I.

1. Paulus servus Dei, etc. IV. 89. — 2. In spem vitæ æternæ, etc. IV. 89; V. 477; XIII. 258; XIV. 533. — 3. Manifestavit autem temporibus, etc. XIII. 258. — 5. Hujus rei gratia reliqui, etc. V. 102; VI. 594. — 6. Si quis sine crimine est, etc. X. 612; XI. 17; XII. 117; XVI. 12; XVII. 238. — 7. Oportet enim episcopum, etc. XV. 105. — 9. Amplectentem eum qui, etc. II. 9, 10; IV. 74, 85; VII. 122; IX. 98; XI. 643; XV. 365. — 10. Sunt enim multi etiam inobedientes, etc. V. 378. — 11. Quos oportet redargui, etc. V. 378; XV. 365, 377. — 12. Dixit quidam ex illis, etc. IV. 521; XIV. 268, 514, 515; XV. 223. — 13. Testimonium hoc verum est, etc. II. 268; V. 102; XIV. 515; XV. 223. — 15. Omnia munda mundis, etc. II. 71, 372; III. 515; V. 377, 546; VI. 62; VII. 147-199; IX. 506; X. 55; XI. 260; XII. 28, 496; XIV. 98, 164-170, 258, 377, 393; XV. 239. — 16. Confitentur se nosse Deum, etc. IV. 86; V. 393; VII. 146, 370; XI. 185, 209; XIV. 293; XV. 110.

II.

1. Tu autem loquere, etc. IV. 74; V. 102. — 2. Senes ut sobrii sint, etc. IV. 74. — 5. Prudentes, castas, etc. XV. 492. — 7. In omnibus te ipsum, etc. III. 28, 591; IV. 443; VI. 188; VIII. 65. — 8. Verbum sanum, etc. VIII. 536. — 9. Servos dominis suis subditos esse, etc. VI. 420. — 12. Erudiens nos ut abnegantes, etc. II. 555; X. 449; XVI.

294; xvii. 174. — 13. Expectantes beatam spem, etc. x. 449; xiv. 572; xv. 505; xvi. 294. — 14. Qui dedit semetipsum, etc. ii. 151; xv. 338, 505.

III.

1. Admone illos, etc. iv. 74; v. 103. — 2. Neminem blasphemare, etc. ii. 277. — 3. Eramus enim aliquando, etc. v. 392; viii. 391; ix. 621; xvi. 274. — 4. Cum autem benignitas, etc. vii. 532; xiv. 566; xv. 505. — 5. Non ex operibus justitiæ, etc. ii. 317, 321, 514; iii. 80; vi. 117; vii. 94; viii. 7, 196; ix. 621-696; x. 235; xi. 41, 584; xiv. 185; xv. 498, 524; xvi. 16, 36. — 6. Quem effudit in nos, etc. ii. 464; xiv. 566. — 7. Ut justificati gratia ipsius, etc. xvi. 8, 275. — 8. Fidelis sermo est, etc. v. 103. — 10. Hæreticum hominem, etc. ii. 28; iv. 622. — 11. Sciens quia subversus est, etc. ii. 28; xv. 145; xvii. 86. — 13. Zenam legis peritum, etc. xii. 252. — 14. Discant autem et nostri bonis, etc. *Ibid.*

EPISTOLA B. PAULI AD PHILEMONEM.

I.

7. Gaudium enim magnum, etc. v. 103. — 13. Quem ego vuleram, etc. v. 103; xvii. 239. — 14. Sine consilio autem tuo, etc. xvi. 270; xvii. 239. — 20. Ita frater. Ego te fruar, etc. iv. 16.

EPISTOLA BEATI PAULI AD HEBRÆOS.

I.

1. Multifariam multisque modis, etc. viii. 531; ix. 13, 584; xv. 505. — 2. Diebus istis locutus est nobis, etc. iv. 209. — 3. Qui cum sit splendor gloriæ, etc. iii. 504; ix. 156; xi. 665; xiv. 577; xv. 505. — 10. Et : Tu in principio, Domine, etc. xiv. 653. — 12. Et velut amictum mutabis eos, etc. *Ibid.* — 13. Ad quem autem Angelorum, etc. xii. 22, 399. — 14. Nonne omnes sunt, etc. xii. 399.

II.

1. Propterea abundantius oportet, etc. xii. 399. — 2. Si enim qui per Angelos, etc. vi. 32; xv. 506. — 3. Quomodo nos effugiemus, etc. xv. 506. — 4. Contestante Deo signis, etc. v. 261; xiv. 632. — 7. Minuisti eum paulo minus, etc. xiv. 545. — 8. Omnia subiecisti sub, etc. viii. 159; xiv. 632. — 9. Eum autem, qui modico quam, etc. ii. 453; xiv. 632, 646. — 11. Qui enim sanctificat, etc. ix. 687; xvi. 599, 601. — 14. Quia ergo pueri communicaverunt, etc. iii. 41; ix. 687; xi. 282, 660; xv. 506, 546; xvi. 237, 414; xvii. 142. — 15. Et liberaret eos, qui timore, etc. xv. 546; xvii. 142. — 17. Unde debuit per omnia, etc. xv. 506.

III.

2. Qui fidelis est ei, etc. viii. 51. — 3. Amplioris enim gloriæ iste, etc. v. 295. — 5. Et Moyses quidem fidelis, etc. xi. 736; xiv. 347. — 11. Sicut juravi in ira mea, etc. v. 545. — 12. Videte, fratres, ne forte, etc. v. 103. — 13. Sed adhortamini vosmetipsos, etc. vi. 276. — 14. Participes enim Christi, etc. v. 455.

IV.

1. Timeamus ergo ne forte, etc. v. 103. — 2. Etenim et nobis nuntiatum est, etc. ix. 226. — 6. Quoniam ergo superest, etc. xvii. 99. — 12. Vivus est enim sermo Dei, etc. ii. 19, 246; x. 303; xi. 571; xiii. 472. — 13. Et non est ulla creatura, etc. xi. 571. — 14. Habentes ergo pontificem, etc. v. 104. — 15. Non enim habemus, etc. x. 612; xv. 506, 634, 716, 723; xvii. 190.

V.

3. Et propterea debet quemadmodum, etc. xvii. 238. — 5. Sic et Christus non, etc. xii. 19. — 7. Qui in diebus carnis suæ, etc. i. 479. — 12. Etenim cum deberetis, etc. x. 98; xi. 72; xiv. 207. — 14. Perfectorum autem est, etc. iv. 442; xi. 72; xii. 95, 239, 503; xvi. 643; xvii. 1.

VI.

1. Quapropter intermittentes, etc. v. 391, 560; xi. 73. — 2. Baptismatum doctrinæ, etc. *Ibid.* — 7. Terra enim sæpe venientem, etc. x. 265; xv. 437. — 8. Proferens autem semper spinas, etc. x. 265. — 9. Confidimus autem de vobis, etc. xv. 437. — 10. Non enim injustus Deus, etc. v. 104. — 12. Ut non segnes efficiamini, etc. ix. 415. — 16. Homines enim per majorem, etc. v. 104. — 17. In quo abundantius volens, etc. xvi. 583. — 18. Ut per duas res immobiles, etc. *Ibid.* — 19. Quam sicut anchoram, etc. ix. 48. — 20. Ubi præcursor pro nobis, etc. v. 454; ix. 48.

VII.

1. Illic enim Melchisedech, rex Salem, etc. ix. 566; xiii. 346. — 3. Sine patre, sine matre, etc. xvii. 98. — 4. Intuemini autem quantus, etc. iv. 276. — 5. Et quidem de filiis Levi, etc. iv. 276; xvi. 538; xvii. 12. — 6. Cujus autem generatio, etc. iv. 276. — 7. Sine ulla autem, etc. *Ibid.* — 8. Et hic quidem, decimas, etc. *Ibid.* — 9. Et (ut ita dictum sit) per Abraham, etc. iv. 216-276; xv. 540; xvi. 403, 582, 701, 718; xvii. 90. — 10. Adhuc enim in lumbis patris, etc. iv. 216-276; ix. 566; xv. 540; xvi. 403, 538, 582, 701, 718; xvii. 12, 90. — 11. Si ergo consummatio per, etc. viii. 319. — 17. Contestatur enim quoniam, etc. xv. 25. — 24. Hic autem eo quod maneat, etc. xv. 506. — 26. Talis enim decebat ut nobis, etc. xi. 665; xv. 529. — 27. Qui non habet necessitatem, etc. vi. 533; xiii. 478; xv. 506, 529.

VIII.

8. Vituperans enim eos dicit, etc. xiii. 364. — 10. Quia hoc est testamentum, etc. viii. 491; xiii. 364. — 13. Dicendo autem novum, etc. xvi. 625.

IX.

6. His vero ita compositis, etc. xi. 484. — 7. In secundo autem semel, etc. iv. 445; ix. 48; xv. 275. — 12. Neque per sanguinem hircorum, etc. ix. 610; x. 93, 517. — 17. Testamentum enim in mortuis, etc. iv. 579; v. 479. — 18. Unde nec primum quidem, etc. iv. 579. — 19. Lecto enim omni mandato, etc. *Ibid.* — 24. Non enim in manufacta, etc. xiv. 580; xv. 507. — 28. Sic et Christus semel, etc. xv. 507.

X.

10. In qua voluntate sanctificati, etc. vi. 7. — 20. Quam initiavit nobis viam, etc. vii. 326. — 23. Teneamus spei nostræ, etc. v. 104. — 26. Voluntarie enim peccantibus, etc. iv. 620; v. 389. — 38. Justus autem meus ex fide, etc. ii. 352.

XI.

1. Est autem fides sperandarum, etc. vi. 514; xi. 27, 62, 115; xii. 507, 514; xv. 546. — 3. Fide intelligimus aptata esse, etc. viii. 285. — 6. Sine fide autem impossibile est, etc. ii. 519, 525; iii. 40; vii. 221; xv. 700; xvi. 164-175, 209, 334. — 8. Fide qui vocatur Abraham, etc. xvi. 599. — 11. Fide et ipsa Sara sterilis, etc. xiii. 351. — 12. Propter quod et ab uno orti sunt, etc. xvi. 599, 655. — 13. Juxta fidem defuncti sunt, etc. ix. 653; xv. 546. — 16. Nunc autem meliorem, etc. ix. 653. — 17. Fide obtulit Abraham Isaac, etc. xiii. 351. — 19. Arbitrans quia et a mortuis, etc. i. 348; xiii. 354. — 25. Magis eligens affligi cum populo, etc. xvii. 3. — 32. Et quid adhuc dicam? Deficiet, etc. iv. 580. — 39. Et hi omnes testimo-

mo fidei, etc. xv. 346. — 40. Deo pro nobis melius aliquid, etc. ii. 425, 466; iv. 256; xv. 546; xvii. 167.

XII.

1. Ideoque et nos tantam habentes, etc. v. 404. — 2. Aspicientes in auctorem fidei, etc. xvi. 340. — 4. Nondum enim usque ad sanguinem, etc. vii. 45, 548; xi. 433; xvii. 4. — 5. Et obliti estis consolationis, etc. ix. 338. — 6. Quem enim diligit Dominus, etc. i. 340; ii. 215; iv. 120, 624; v. 140, 383, 487; vii. 39, 425, 477; viii. 165, 294, 374, 387, 442, 662; ix. 150, 168, 244, 251, 349-399, 406, 613-689, 728; x. 34; xi. 220, 223, 398, 455, 466, 516; xii. 344; xv. 533. — 7. In disciplina perseverate. Tanquam, etc. vi. 262; ix. 244, 348, 406, 635; xi. 215, 295; xii. 525. — 11. Omnis autem disciplina, in præsentia, etc. xii. 525; xvii. 127. — 12. Propter quod, remissas manus, etc. xi. 587. — 13. Et gressus rectos facite pedibus, etc. *Ibid.* — 14. Pacem sequimini cum omnibus, etc. ii. 344, 356, 365; xiii. 311. — 15. Contemplantes ne quis desit, etc. vii. 42. — 16. Ne quis fornicator, aut profanus, etc. xvi. 456. — 17. Scitote enim quoniam, etc. xvii. 92. — 22. Sed accessistis ad Sion montem, etc. iv. 409; xi. 727. — 23. Et Ecclesiam primitivorum, qui, etc. xvi. 404. — 24. Et testamenti novi mediatorem, etc. iv. 432; xi. 727. — 29. Etenim Deus noster, etc. i. 313.

XIII.

1. Caritas fraternitatis maneat, etc. v. 405; xi. 218. — 2. Et hospitalitatem nolite, etc. iv. 383; vi. 447; vii. 128; xiii. 353; xiv. 650. — 4. Honorabile connubium, etc. vi. 365; xii. 140; xv. 630; xvii. 27. — 5. Similes mores sine avaritia, etc. vii. 118, 129. — 6. Ita ut confidenter dicamus, etc. vi. 189. — 16. Beneficentiæ autem, etc. xii. 199. — 17. Obedite præpositis vestris, etc. vi. 367; xi. 724.

EPISTOLA CATHOLICA B. JACOBI APOSTOLI.

I.

1. Jacobus Dei et Domini nostri, etc. v. 385. — 2. Omne gaudium existimate, etc. v. 408; vi. 74; vii. 45, 48, 476; xi. 639; xiii. 292. — 3. Scientes quod probatio, etc. vii. 45, 48. — 4. Patientia autem opus, etc. vii. 45, 48, 415; xii. 344. — 5. Si quis autem vestrum, etc. ii. 464; iii. 33; ix. 228; xii. 160; xvi. 445, 294, 372, 373; xvii. 177, 191. — 6. Postulet autem in fide nihil, etc. ix. 228; xvi. 373; xvii. 477. — 10. Dives autem in humilitate sua, etc. vi. 505. — 11. Exortus est enim sol, etc. *Ibid.* — 12. Beatus vir qui suffert tentationem, etc. xi. 639. — 13. Nemo eum tentatur, etc. ii. 421; iii. 16; iv. 385, 440; v. 170; vi. 273, 278, 320; x. 622; xi. 638; xv. 520; xvi. 269, 354, 708. — 14. Unusquisque vero, etc. iv. 283; vi. 273, 278; xi. 639; xii. 96; xvi. 12, 153, 199, 218-272, 354, 418, 446. — 15. Deinde concupiscentia, etc. ii. 366; iv. 283; vi. 273, 278; xvi. 12, 218-269. — 16. Nolite itaque errare, etc. v. 408. — 17. Omne datum, etc. i. 382, 394; ii. 325, 501-546; iii. 32; iv. 209; vi. 102, 115; vii. 48, 153, 415, 574; ix. 654; x. 215; xi. 554, 643; xii. 138-162, 299, 347; xiii. 236; xiv. 444; xv. 279; xvi. 276, 299, 373, 382; xvii. 152, 158, 181. — 18. Voluntarie enim genuit nos, etc. ii. 317, 367; v. 139; ix. 83. — 19. Scitis, fratres mei, etc. i. 306; ii. 540; iii. 120; v. 108, 529; vii. 127; x. 183, 699. — 20. Ira enim viri, etc. iii. 103; xiv. 499. — 22. Estote autem factores verbi, etc. vi. 323; vii. 127. — 23. Quia si quis auditor est verbi, etc. ix. 654. — 25. Qui autem perspexerit in legem, etc. ix. 654; xvii. 213. — 26. Si quis autem putat se, etc. xi. 642.

II.

1. Fratres mei, nolite, etc. v. 109; viii. 282; xii. 4; xvi. 270. — 5. Audite, fratres mei, etc. v. 109; xvi. 343.

— 10. Quicumque autem, etc. i. 355; ii. 440, 451; xv. 520; xvi. 507. — 12. Sic loquimini, et sic facite, etc. xv. 520. — 13. Judicium enim sine, etc. i. 450; ii. 182, 322-331, 411; iv. 445; v. 109; vi. 169, 178, 287; viii. 303; ix. 245, 617, 724; x. 275, 276, 278; xiii. 501-511; xv. 520, 523, 568; xvi. 174, 315; xvii. 179, 236. — 14. Quid proderit, fratres, etc. vii. 262; xi. 247; xii. 25, 104; xiii. 506. — 17. Sic et fides, si non habeat opera, etc. v. 480; xii. 25; xiii. 447. — 19. Tu credis quoniam, etc. ii. 543; v. 521-571; vi. 256, 321, 422; vii. 32-82, 149, 262; x. 91, 364, 496; xi. 36, 234, 451, 458; xv. 374; xvi. 277. — 20. Vis autem scire, etc. i. 340; v. 480, 564, 571, 574. — 23. Et suppleta est Scriptura, etc. vi. 7.

III.

1. Nolite plures magistri, etc. i. 306; v. 109; vi. 98; x. 700. — 2. In multis enim offendimus, etc. i. 306; ii. 90, 443, 445; vi. 98; viii. 407; x. 700; xv. 557, 572; xvii. 182, 191, 242. — 6. Et lingua ignis est, universitas, etc. xi. 446. — 7. Omnis enim natura bestiarum, etc. vi. 261. — 8. Linguam autem nullus, etc. v. 109; vi. 261; xi. 446; xvii. 190. — 9. In ipsa benedicimus, etc. iv. 144; xi. 446, 677; xvi. 748. — 10. Ex ipso ore procedit benedictio, etc. xvii. 191. — 13. Quis sapiens et disciplinatus, etc. v. 109; xvii. 191. — 14. Quod si zelum amarum, etc. xvi. 294, 373. — 15. Non est enim ista sapientia, etc. xii. 299; xvii. 53, 187. — 16. Ubi enim zelus et contentio, etc. xvi. 373. — 17. Quæ autem desursum est, etc. xvi. 294, 373; xvii. 191.

IV.

1. Unde bella et lites, etc. v. 109. — 2. Concupiscitis et non habetis, etc. xi. 662. — 3. Petitis et non accipitis, etc. v. 109; vi. 71; xi. 14, 662. — 4. Adulteri, nescitis quia amicitia, etc. vi. 71, 577; vii. 61, 99; xi. 28, 83. — 6. Majorem autem dat, etc. ii. 65, 157, 242, 401; iv. 53, 283, 514; v. 109, 268; vi. 123, 125, 357, 538, 584, 605; vii. 34, 376, 435; viii. 37, 121-195, 200, 252; ix. 84, 298, 304, 577, 580, 683, 691; x. 100, 240, 689; xi. 418, 577; xii. 139; xiii. 1, 245, 367, 448; xiv. 430; xvii. 156, 184. — 7. Subditi ergo estote Deo, etc. xi. 581; xv. 615; xvii. 213. — 8. Appropinquate Deo, et appropinquabit, etc. xi. 581. — 9. Miseri estote, etc. ix. 310. — 11. Nolite detrahare alterutrum, etc. i. 512; xvi. 270. — 13. Tu autem quis es, etc. v. 109. — 15. Quæ est enim vita, etc. ii. 281; vi. 106, 505; x. 225; xiv. 304. — 17. Scienti igitur bonum, etc. iv. 476; xii. 170.

V.

1. Agite nunc divites, etc. v. 109. — 8. Patientes igitur estote, etc. v. 110. — 11. Ecce beatificamus eos, etc. ii. 305; xii. 310. — 12. Ante omnia autem, fratres, etc. ii. 114; v. 110; vii. 132. — 16. Confitemini ergo alterutrum, etc. ii. 385; x. 703.

EPISTOLA BEATI PETRI APOSTOLI PRIMA.

I.

1. Petrus Apostolus Jesu Christi, etc. xiii. 598; xv. 334, 399. — 3. Benedictus Deus et Pater, etc. xv. 502. — 5. Qui in virtute Dei custodimini, etc. ix. 155; x. 242; xv. 508. — 6. In quo exultabitis, etc. v. 105. — 8. Quem cum non videritis, etc. ii. 342; xi. 41; xvi. 44. — 9. Reportantes fidem fidei vestræ, etc. xi. 41; xv. 502. — 10. De qua salute, etc. iv. 186. — 12. Quibus revelatum est, etc. xiv. 570, 587. — 13. Propter quod succincti, etc. v. 105; xvii. 229. — 16. Quoniam scriptum est, etc. iv. 496; xvii. 229. — 18. Scientes quod non corruptibile, etc. iv. 569; ix. 67; x. 266; xvi. 129. — 19. Sed pretioso sanguine, etc. iv. 569; xvi. 129. — 20. Præcogniti quidem, etc. xii. 310. — 22. Animas vestras castificantes, etc. v.

105. — 24. Quia omnis caro ut fœnum, etc. VI. 503. — 25. Verbum autem Domini, etc. I. 476.

II.

1. Deponentes igitur omnem, etc. V. 105; VIII. 57. — 2. Sicut modo geniti infantes, etc. XI. 696, 738. — 3. Si famen gustastis, etc. III. 488; IX. 575. — 4. Ad quem accedentes lapidem vivum, etc. VI. 149; VII. 583; VIII. 422, 481; IX. 616; XI. 63; XIII. 502; XIV. 232. — 5. Et ipsi tanquam lapides, etc. II. 519; VI. 104, 149; VII. 36, 584; IX. 243, 265, 314; X. 21, 91; XI. 521. — 6. Propter quod continet, etc. II. 62; VII. 190; IV. 616; X. 376, 683. — 7. Vobis igitur honor credentibus, etc. VIII. 422. — 8. Et lapis offensiois, etc. IV. 563; VIII. 494, 650; X. 683; XIV. 232. — 9. Vos autem genus electum, etc. V. 344; VIII. 43; IX. 237, 697; XI. 736; XIII. 374; XIV. 360, 461; XV. 502. — 10. Qui aliquando non populus, etc. XIII. 297; XIV. 360. — 11. Charissimi, obsecro vos, etc. V. 105; XIII. 13. — 12. Conversationem vestram, etc. XVI. 685, 739. — 13. Subjecti igitur estote omni, etc. IX. 7. — 16. Quasi liberi et non quasi velamen, etc. V. 573. — 17. Omnes honorate, etc. X. 365. — 18. Servi subditi estote in omni, etc. IX. 7. — 20. Quæ enim est gloria, si, etc. IX. 109; XV. 253, 268. — 21. In hoc enim vocati estis, etc. II. 318; VI. 442, 478; VII. 369, 510-557; IX. 319; X. 158, 489, 677; XI. 37-94, 159, 410, 507, 705; XII. 65, 135, 136, 326; XVII. 129. — 22. Qui peccatum non fecit, etc. IV. 110, 629; VI. 121, 478, 581; VIII. 193, 208, 395, 403; XI. 581; XII. 136; XIV. 578, 579; XV. 508, 557; XVI. 102, 218, 685. — 23. Qui cum malediceretur, etc. X. 158, 489; XIV. 578, 579; XV. 557. — 24. Qui peccata nostra ipse pertulit, etc. V. 404; XV. 508. — 25. Eratis enim sicut oves, etc. *Ibid.*

III.

1. Similiter et mulieres, etc. V. 106; XII. 114. — 3. Quarum non sit, etc. VII. 58. — 4. Sed qui absconditus est cordis homo, etc. VI. 37, 227; VII. 58; XIII. 8, 598. — 5. Sic enim aliquando, etc. III. 113; XII. 152. — 6. Sicut Sara obediebat, etc. III. 113; VII. 571; XIII. 475; XV. 703. — 7. Viri similiter cohabitantes, etc. XII. 114, 152; XVI. 211. — 9. Non reddentes malum pro malo, etc. V. 424; IX. 246, 382, 586; X. 549; XII. 148. — 10. Qui enim vult vitam diligere, etc. XIII. 475. — 11. Cum igitur hæc omnia dissolvenda, etc. V. 564; XIII. 475. — 13. Et quis est qui vobis noceat, etc. VII. 482, 511; XI. 228. — 15. Dominum autem Christum, etc. II. 235; XIV. 565; XV. 215, 699. — 17. Melius est enim beneficientes, etc. XIV. 322; XVI. 350. — 18. Quia et Christus semel, etc. II. 422; VII. 466; VIII. 207; XV. 502. — 19. In quo et his, qui, etc. II. 422. — 20. Qui increduli fuerant aliquando, etc. VI. 457, 468; XIII. 316; XIV. 501; XV. 148, 320, 502. — 21. Quod et vos nunc similis, etc. II. 423; V. 522, 565; VI. 457; XI. 30; XIV. 274, 501; XV. 111, 148, 283, 320, 498. — 22. Qui est in dextera Dei, etc. VIII. 111.

IV.

1. Christo igitur passo, etc. I. 559; V. 106, 385, 560; VIII. 59. — 2. Ut jam non desiderii, etc. I. 559; V. 385, 560. — 3. Sufficit enim præteritum, etc. I. 559; V. 385. — 6. Propter hoc enim, etc. V. 384. — 7. Omnium autem finis, etc. V. 106. — 8. Ante omnia autem, etc. II. 129, 154, 202, 204, 207, 330, 384, 494; VI. 321; XI. 166, 196; XIII. 563, 672; XV. 82, 162, 384, 448; XVI. 287. — 10. Unusquisque, sicut accepit, etc. XVI. 512. — 15. Nemo autem vestrum patiat, etc. V. 384. — 17. Quoniam tempus est, etc. II. 429; IV. 601, 624; V. 160; VIII. 162, 668; IX. 150, 403, 687, 724-731; XIV. 318, 322. — 18. Et si justus vix salvabitur, etc. IV. 483, 591; V. 160; VIII. 142, 256, 668; IX. 403, 404, 613, 687; XIV. 318, 322; XVI. 520.

V.

1. Seniores ergo, qui in vobis sunt, etc. V. 107. — 3.

Neque ut dominantes, etc. III. 22. — 5. Similiter adolescentibus subditi, etc. I. 363, 388, 469; IV. 635; IX. 683, 691; X. 100; XI. 633; XIII. 1. — 7. Omnem sollicitudinem vestram, etc. VIII. 292. — 8. Sobrii estote, et vigilate, etc. II. 103, 310; IV. 54; VI. 333; VII. 202, 238, 346, 385; VIII. 147, 187, 211, 544; IX. 12, 538, 668, 685; X. 368-396, 571; XI. 333; XII. 230.

—

EPISTOLA BEATI PETRI APOSTOLI SECUNDA.

I.

2. Gratia vobis et pax, etc. V. 385. — 4. Per quem maxima et pretiosa, etc. V. 107; XIV. 522; XV. 583. — 16. Non enim doctas fabulas, etc. XI. 692. — 17. Accipiens enim a Deo, etc. X. 578. — 18. Et hanc vocem nos audivimus, etc. VI. 174. — 19. Et habemus firmiorem, etc. II. 266; IV. 193, 631; VI. 222, 514; VII. 202; VIII. 565; IX. 211, 351, 706; X. 216, 226, 502, 578. — 21. Non enim voluntate humana, etc. XV. 437.

II.

1. Fuerunt vero et pseudoprophetae, etc. V. 107. — 4. Si enim Deus Angelis, etc. IV. 292, 515; X. 293; XIII. 245, 449; XIV. 446. — 7. Et justum Lot oppressum, etc. XV. 340. — 9. Novit Dominus pios, etc. V. 107. — 12. Ili vero velut irrationabilia, etc. XV. 726. — 13. Percipientes mercedem injustitiæ, etc. V. 574. — 15. Derelinquentes rectam, etc. IV. 523. — 16. Correctionem vero habuit, etc. II. 501. — 19. Libertatem illis promittentes, etc. II. 337; VII. 35; XII. 12, 42; XIII. 73, 439; XV. 720; XVI. 197, 428-449; XVII. 175, 224. — 20. Si enim refugientes, etc. III. 80; VIII. 268, 523; IX. 261. — 21. Melius enim erat, etc. IV. 291; VIII. 268; XI. 586. — 22. Contigit enim eis, etc. IV. 291; VIII. 268, 643; IX. 261, 277, 421,

III.

2. Ut memores sitis eorum, etc. XI. 673. — 3. Hoc primum scientes, etc. XIII. 466. — 5. Latet enim eos hoc volentes, etc. IX. 487. — 6. Per quæ, ille tunc mundus, etc. IV. 169. — 7. Cæli autem qui nunc sunt, etc. IX. 487. — 9. Non tardat Dominus promissionem suam, etc. XVI. 199. — 11. Cum igitur hæc omnia, etc. V. 108. — 13. Novo vero cælos et novam, etc. XIII. 466; XIV. 15; XVI. 502; XVII. 59. — 14. Propter quod, charissimi, etc. III. 33; V. 108. — 15. Et Domini nostri, etc. III. 33. — 16. Sicut et in omnibus, etc. III. 33; V. 523; IX. 97. — 17. Vos igitur, fratres, etc. V. 108.

—

EPISTOLA B. JOANNIS APOSTOLI PRIMA.

I.

3. Quod vidimus et audivimus, etc. V. 385; X. 301. — 5. Et hæc est annuntiatio, etc. II. 137, 314, 355; VIII. 237; XI. 323, 328; XII. 144, 446-462; XIV. 322, 433, 522. — 6. Si dixerimus quoniam societatem, etc. V. 110. — 7. Si autem in luce ambulamus, etc. XV. 502. — 8. Si dixerimus quoniam peccatum, etc. II. 384, 398, 443-493; VI. 266; VII. 42-66, 138, 206, 213, 497; VIII. 416; IX. 339, 651; XI. 30; XII. 24, 189, 240; XIII. 292, 466, 477; XV. 27, 274, 393, 523-576; XVI. 20-68, 116-167, 206, 441; XVII. 183, 190, 216-242. — 9. Si confiteamur peccata, etc. II. 493; VII. 138, 213, 497; XI. 30; XV. 525; XVI. 35, 68. — 10. Si dixerimus quoniam non peccavimus, etc. XV. 525; XVI. 71.

II.

1. Filioli mei, hæc scribo, etc. II. 369; V. 110; VII. 422; VIII. 379; X. 174, 195; XI. 18, 44; XIV. 272; XV. 27, 275; XVI. 42. — 2. Et ipse est propitiatio, etc. II. 152, 369; VIII. 333, 379; XI. 11, 199; XIV. 272; XV. 27, 275;

xvi. 42, 665. — 3. Et in hoc scimus quoniam cognovimus, etc. v. 574. — 4. Qui dicit se nosse eum, etc. *Ibid.* — 6. Qui dicit se in ipso manere, etc. v. 414; viii. 46; xv. 557. — 8. Iterum mandatum novum, etc. vii. 206; ix. 294. — 9. Qui dicit se in luce esse, etc. vi. 362; vii. 206; viii. 223, 588; ix. 294; xv. 421-458. — 10. Qui diligit fratrem suum, etc. xii. 462; xvi. 287. — 11. Qui autem odit fratrem, etc. ii. 314; viii. 155, 266, 588; xi. 498; xv. 76. — 12. Scribo vobis, filioli, etc. v. 572. — 13. Scribo vobis, patres, etc. v. 445. — 15. Nolite diligere mundum, etc. iii. 50, 51, 485, 505-583; v. 110, 560; vi. 425; vii. 61, 62, 234, 528; xi. 44; xii. 300; xiii. 290, 580, 601; xv. 708; xvi. 219, 270, 634, 665. — 16. Quoniam omne quod, etc. i. 468; ii. 327; iii. 485; vi. 50, 51, 549, 583; vii. 234; viii. 151; xi. 18; xii. 300, 301; xiv. 558; xv. 603, 723, 725; xvi. 48, 144-185, 219, 224, 478, 634-696, 704. — 17. Et mundus transit, etc. iii. 50, 51; vii. 528; viii. 151; xiii. 475; xv. 708; xvi. 665. — 18. Filioli, novissima hora est, etc. ii. 563-567; iv. 61; vi. 271; ix. 624; x. 496; xi. 22, 84; xiv. 528; xv. 159. — 19. Ex nobis prodierunt, etc. ii. 151; vi. 210, 406, 568; vii. 422, 471; viii. 270; ix. 108; xi. 209; xv. 107-190, 232, 384; xvi. 305, 542, 357. — 21. Non scripsi vobis, etc. v. 410; xii. 238; xvii. 236. — 22. Quis est mendax, nisi is qui, etc. vii. 9; xi. 209; xvii. 236. — 24. Vos quod audistis ab initio, etc. ix. 591.

III.

1. Videte qualem charitatem dedit, etc. v. 550; viii. 530; xi. 279; xiv. 333; xv. 27; xvi. 289, 608. — 2. Charissimi, nunc filii, etc. i. 505, 507; ii. 78, 138, 266, 344-363, 526; iii. 487; v. 110, 246, 342, 368; vi. 89, 102, 159, 222, 522; vii. 43, 93, 126, 203, 225, 352, 432; viii. 117, 372, 400, 464, 530, 612; ix. 248, 281, 317, 327, 552, 607; x. 184, 578; xi. 20-87, 160, 237; xii. 355-383, 504-550; xiii. 504; xiv. 327, 404, 419, 611, 653; xv. 27, 63, 224, 588; xvi. 45; xvii. 165, 167, 224. — 4. Omnis qui facit peccatum, etc. viii. 652; ix. 246, 650; x. 87. — 5. Et scitis quia ille apparuit, etc. vi. 224. — 8. Qui facit peccatum, ex diabolo est, etc. viii. 42; xi. 205; xiii. 233; xv. 485, 502, 743; xvii. 96. — 9. Omnis qui natus est ex Deo, etc. ii. 468, 493; viii. 42; xi. 204; xii. 240; xv. 27, 523, 603; xvi. 71, 553; xvii. 190. — 10. In hoc manifesti sunt filii Dei, etc. xvi. 287. — 12. Non sicut Cain, qui ex maligno erat, etc. xiii. 312. — 13. Nolite mirari, fratres, etc. v. 411. — 15. Omnis qui odit fratrem, etc. iii. 27; vi. 278, 362; vii. 206; viii. 223; xi. 232; xiv. 279; xv. 142-161, 216, 254. — 16. In hoc cognovimus, etc. iii. 63, 590; vi. 127; vii. 563, 570; viii. 563, 616; ix. 319, 370, 490; x. 301, 647; xi. 201; vii. 63, 148; xv. 548. — 17. Qui habuerit substantiam, etc. xi. 201. — 20. Quoniam si reprehenderit nos, etc. v. 361; xiv. 548. — 23. Et hoc est mandatum ejus, etc. v. 574; xi. 232; xvi. 287.

IV.

1. Charissimi, nolite, etc. v. 411; vii. 442, 443; xv. 297, 354. — 2. In hoc cognoscitur spiritus Dei, etc. vii. 145. — 3. Et omnis spiritus qui solvit Jesum, etc. xiv. 158. — 6. Nos ex Deo sumus, etc. xii. 144. — 7. Charissimi, diligamus nos invicem, etc. xii. 300, 462, 561; xiii. 369; xv. 603; xvi. 30, 58, 288-298, 379, 439, 520, 608, 613. — 8. Qui non diligit, etc. ii. 314, 365, 499, 521, 522; iii. 47, 48; vi. 89, 100, 101; viii. 35; ix. 250, 444, 445, 688; xi. 2, 232, 401; xii. 147, 446, 462; xv. 603; xvii. 230. — 10. In hoc est charitas, etc. v. 413; vii. 580; xi. 87; xii. 302; xv. 606. — 11. Charissimi, si sic Deus, etc. v. 411. — 12. Deum nemo vidit, etc. ii. 344, 361. — 13. In hoc cognoscimus, etc. v. 437. — 15. Quisquis confessus fuerit, etc. v. 411. — 16. Et nos cognovimus, etc. ii. 90, 356, 361; iii. 48; v. 550; vii. 32; x. 300, 451; xii. 438, 461, 465, 544, 547, 559; xi. 226, 232, 401; xv. 282; xvi. 289. — 18. Timor non est in charitate, etc. ii.

314, 338, 488; iv. 457, 591; v. 550; vii. 36, 57, 374; viii. 29, 138, 194; ix. 222, 676; x. 306, 622, 626; xi. 40-61; xii. 141; xiii. 504; xvi. 285; xvii. 89, 213. — 19. Nos ergo diligamus Deum, etc. v. 382; x. 301; xi. 337; xii. 561; xv. 606, 615; xvi. 288, 456. — 20. Si quis dixerit quoniam diligo Deum, etc. v. 419, 560; vii. 357; x. 451; xi. 235; xii. 462. — 21. Et hoc mandatum habemus a Deo, etc. xvi. 287.

V.

1. Omnis qui credit, etc. v. 411; xiv. 582. — 2. In hoc cognoscimus, etc. xvi. 287. — 3. Hæc est enim charitas, etc. xvi. 287; xvii. 220, 231. — 7. Quoniam tres sunt, etc. ii. 355. — 9. Si testimonium hominum, etc. xv. 502; xvi. 664. — 11. Et hoc est testimonium, etc. xv. 502. — 12. Qui habet Filium, habet vitam, etc. xvi. 237. — 14. Et hæc est fiducia, etc. v. 412. — 16. Qui scit fratrem suum, etc. i. 330; v. 412; vi. 140; xvi. 313. — 17. Omnis iniquitas peccatum est, etc. vi. 123. — 19. Scimus quia omnis qui natus est, etc. xv. 525. — 10. Scimus quoniam ex Deo, etc. ii. 152; viii. 336; xvi. 224. — 20. Et scimus quoniam Filius Dei, etc. xi. 692; xii. 351, 360; xiv. 158, 543, 574; xv. 628. — 21. Filioli, custodite vos, etc. ii. 180; iii. 579; v. 112.

EPISTOLA B. JOANNIS APOSTOLI SECUNDA.

3. Sit vobiscum gratia, etc. v. 385. — 5. Et nunc rogo te, domina, etc. v. 412. — 6. Et hæc est charitas, etc. *Ibid.*

EPISTOLA B. JOANNIS APOSTOLI TERTIA.

1. Senior Gaio charissimo, etc. v. 385. — 5. Charissime, fideliter facis, etc. v. 412. — 9. Scripsissem forsitan Ecclesiæ, etc. xiii. 473. — 11. Charissime, noli imitari malum, etc. v. 412.

EPISTOLA CATHOLICA B. JUDÆ APOSTOLI.

1. Judas Jesu Christi servus, etc. v. 385. — 2. Misericordia vobis et pax, etc. *Ibid.* — 4. Subintroierunt enim quidam homines, etc. v. 412. — 12. Hi sunt in epulis suis maculæ, etc. *Ibid.* — 14. Prophetavit autem et de his, etc. xiii. 328. — 16. Hi sunt murmuratores querulosi, etc. v. 412. — 19. Hi sunt, qui segregant semetipsos, etc. i. 350; ii. 497; vi. 38, 326; viii. 357, 369, 422; xi. 487. — 22. Et hos quidem arguite, etc. v. 574. — 24. Ei autem, qui potens est, etc. xvi. 300.

APOCALYPSIS.

I.

1. Apocalypsis Jesu Christi, etc. xiii. 582. — 4. Joannes septem Ecclesiis, etc. v. 399, 456; vi. 420; viii. 383; xiii. 367. — 5. Et a Jesu Christo, etc. ii. 425; xii. 361. — 7. Ecce venit cum nubibus, etc. xii. 365. — 8. Ego sum A et Ω, etc. v. 548. — 10. Fui in Spiritu in dominica die, etc. iv. 316. — 11. Dicentis: Quod vides, etc. ii. 48; xv. 335. — 12. Et conversus sum ut viderem, etc. iv. 301. — 14. Caput autem ejus, etc. iv. 255; v. 416. — 15. Et pedes ejus similes, etc. iv. 255. — 16. Et habebat in dextera sua, etc. v. 358; viii. 622. — 17. Et cum vidissem eum, etc. vii. 493. — 18. Et vivus, et fui mortuus, etc. xi. 345. — 20. Sacramentum septem stellarum, etc. iv. 56.

II.

1. Angelo Ephesi Ecclesiæ scribe, etc. ii. 35; v. 413. —

2. Scio opera tua et laborem, etc. II. 35; XIII. 616. — 3. Et patientiam habes, etc. *Ibid.* — 4. Sed habeo adversum te, etc. II. 35. — 5. Memor esto itaque unde, etc. *Ibid.* — 6. Sed hoc habes, quia odisti, etc. XV. 118. — 11. Qui habet aurem, etc. VII. 515; XII. 33; XVII. 126.

III.

1. Et Angelo Ecclesie Sardis scribe, etc. XI. 149. — 7. Et Angelo Philadelphe, etc. II. 232; VII. 536. — 11. Ecce venio cito : tene quod, etc. XVI. 315. — 16. Sed quia tepidus es, etc. XI. 76; XIII. 284. — 19. Ego quos amo, etc. III. 100; VIII. 542; XIV. 318. — 22. Qui habet aurem, audiat, etc. XI. 395.

IV.

6. Et in conspectu sedis tanquam, etc. V. 252; X. 582; XIII. 465. — 7. Et animal primum simile, etc. V. 252; X. 582. — 8. Et quatuor animalia, etc. II. 161. — 10. Procedebant viginti quatuor, etc. *Ibid.*

V.

5. Et unus de senioribus dixit, etc. II. 62; IV. 54; V. 116; VI. 333; VII. 346; VIII. 474, 544; IX. 31, 356, 389, 514-538; X. 642; XI. 293, 343, 387; XII. 230; XIV. 359. — 6. Et vidi : Et ecce in medio, etc. XI. 638; XII. 374; XV. 693. — 7. Et venit, et accepit de dextera, etc. X. 418. — 9. Et cantabant canticum novum, etc. XV. 506. — 11. Et vidi, et audivi vocem Angelorum, etc. XII. 454; XV. 338.

VI.

9. Et cum aperuisset sigillum, etc. II. 19; IX. 246; XIII. 657; XV. 693. — 10. Et clamabant voce magna, etc. V. 285, 347; IX. 246, 698; XI. 562. — 11. Et datæ sunt illis singulæ, etc. IX. 698; XIII. 657.

VII.

4. Et audivi numerum, etc. IV. 60; VIII. 635. — 9. Post hæc vidi turbam, etc. II. 151; VI. 470; VII. 306; XI. 559; XIII. 632; XV. 432, 469; XVI. 547, 549. — 11. Et omnes angeli stabant, etc. XIII. 684. — 13. Et respondit unus de senioribus, etc. XI. 638. — 14. Et dixi illi : Domine, etc. XI. 638.

VIII.

3. Et alius Angelus venit, etc. I. 453. — 5. Et accepit Angelis thuribulum, etc. XI. 673.

X.

1. Et vidi alium Angelum, etc. II. 164; XIII. 462. — 9. Et abii ad Angelum, dicens ei, etc. II. 159. — 10. Et accipi librum de manu Angeli, etc. II. 159; VIII. 470.

XI.

1. Et datus est mihi calamus, etc. XIII. 462. — 3. Et dabo duobus testibus meis, etc. II. 538; IV. 256; VII. 492. — 4. Hi sunt duæ olivæ, etc. IV. 256. — 5. Et si quis voluerit eis nocere, etc. *Ibid.* — 6. Hi habent potestatem, etc. *Ibid.* — 7. Et cum finierint testimonium, etc. *Ibid.* — 9. Et videbunt de tribubus, etc. IV. 524. — 10. Et inhabitantes terram, etc. *Ibid.*

XII.

9. Et projectus est draco, etc. VI. 334.

XIII.

1. Et vidi de mari bestiam, etc. IV. 302. — 8. Et adoraverunt eam omnes, etc. IX. 119.

XIV.

1. Et vidi : et ecce Angelus, etc. VII. 377. — 2. Et audivi vocem de cælo, etc. XII. 135. — 3. Et cantabant quasi canticum, etc. XII. 161. — 4. Hi sunt, qui cum mulieribus, etc. II. 243; XI. 387; XII. 122-161; XV. 523. — 5. Et in ore eorum non est inventum, etc. IV. 411; XI. 387; XII. 146, 219, 236; XV. 523; XVII. 234. — 13. Et audivi vocem de cælo, etc. III. 44; XIII. 459.

XV.

2. Et vibi tanquam mare, etc. XIII. 465.

XVII.

14. Hi cum Agno pugnabant, etc. XIV. 615. — 15. Et dixit mihi : Aquæ, quas, etc. II. 520; IV. 54, 302; VI. 508; VIII. 123; IX. 217, 260, 579; X. 448; XV. 104, 271, 297, 352, 391. — 18. Et mulier quam vidisti, etc. IV. 302.

XIX.

6. Et audivi quasi vocem, etc. IV. 54. — 10. Et cecidi ante pedes ejus, etc. IV. 15, 386; VII. 382, 551; IX. 303, 432; XIV. 299. — 12. Oculi autem ejus, etc. XIV. 616, 627. — 15. Et de ore ejus procedit, etc. XIV. 615. — 16. Et habet in vestimento, etc. XII. 344; XIII. 80, 210; XIV. 615.

XX.

1. Et vidi Angelum descendantem, etc. XIII. 455. — 3. Et misit eum in abyssum, etc. XIII. 456. — 4. Et vidi sedes, et sederunt, etc. XIII. 459. — 5. Ceteri mortuorum non vixerunt, etc. XIII. 455. — 6. Beatus et sanctus, etc. III. 581; VII. 515; XII. 33; XVI. 77, 126. — 7. Et cum consummati fuerint, etc. XIII. 461. — 8. Et ascenderunt super latitudinem, etc. XIII. 457, 461. — 9. Et descendit ignis a Deo, etc. XIII. 462-495, 501. — 10. Et pseudopropheta cruciabantur, etc. XIII. 457, 463, 501-508. — 11. Et vidi thronum magnum, etc. XIII. 463. — 13. Et dedit mare mortuos, etc. *Ibid.* — 14. Et infernus et mors missi sunt, etc. III. 581; VII. 515; XII. 33; XIII. 464; XVII. 126. — 15. Et qui non inventus est, etc. XIII. 464.

XXI.

1. Et vidi cælum novum, etc. III. 561; XIII. 464; XIV. 15. — 2. Et ego Joannes vidi sanctam, etc. I. 428; XIII. 465. — 5. Et dixit qui sedebat in throno, etc. XIII. 465. — 8. Timidis autem et incredulis, etc. III. 581; XII. 519; XVII. 126. — 12. Et habebat murum magnum, etc. IX. 314. — 16. Et civitas in quadro posita est, etc. XI. 538. — 23. Et civitas non eget sole, etc. IX. 706. — 27. Non intrabit in eam aliquod, etc. V. 113.

XXII.

8. Et ego Joannes, qui audivi, etc. X. 416; XIV. 299. — 9. Et dixit mihi : Vide ne feceris, etc. III. 584; VI. 192; X. 416; XIII. 210; XIV. 299. — 11. Qui nocet, noceat adhuc, etc. II. 105; VIII. 150; IX. 257. — 13. Ego sum, etc. XV. 324. — 14. Beati qui lavant stolas, etc. V. 113. — 15. Foris canes, et venefici, et impudici, etc. IX. 644. X. 278.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME DIX-SEPTIÈME.

ŒUVRES POLÉMIQUES.

CONTROVERSE PÉLAGIENNE.

CONTRE LA SECONDE RÉPONSE DE JULIEN.

OUVRAGE INACHEVÉ.

Traduction de M. l'abbé BARDOT (cinquième livre) ; Traduction de MM. MORISOT et AUBERT (sixième livre).

LIVRE CINQUIÈME.

La concupiscence, issue du péché d'Adam, produit en nous le péché originel. Abus que Julien fait de plusieurs textes de l'Écriture. Si l'œuvre de Dieu se détériore, c'est qu'elle a été faite de rien. Il ne faut pas être plus surpris de voir Dieu créer les méchants, que de le voir les nourrir et leur conserver l'existence.

LIVRE SIXIÈME.

Saint Augustin montre que Julien, dans son livre sixième, ne fait que de vaines objections contre cette assertion du second livre des Noces et de la Concupiscence, chap. 34, savoir : que le péché du premier homme a détérioré la nature humaine, au point que non-seulement elle est devenue pécheresse, mais qu'elle a même engendré des pécheurs. Il enseigne que l'homme, par le péché, a perdu ce libre arbitre dont les forces, dans leur intégrité, le rendaient capable et de faire le bien, s'il le voulait, et de ne

point pécher, s'il ne le voulait point ; et il repousse complètement cette définition de la liberté dont s'arme çà et là, contre lui son adversaire, c'est-à-dire « la possibilité de pécher et de ne point pécher, etc. » Il prouve que les douleurs de l'enfantement, les épines, les travaux, les sueurs et les autres peines des mortels sont les châtimens du péché ; mais que la mort est surtout un châtiment pour l'homme qui, dans les dispositions de Dieu, ne devait point mourir, s'il n'eût péché. Vers la fin du livre, il examine et réfute la manière dont Julien commente ces paroles de l'Apôtre : « De même que tous meurent en Adam » (1 Cor. xv), et celles qui suivent dans le même chapitre. Enfin, dans tout le livre, à peu près, il démontre que le dogme catholique sur la tache originelle, que Julien s'efforce d'accorder avec l'hérésie des Manichéens, non-seulement diffère beaucoup de cette hérésie, mais que cette hérésie elle-même est à jamais inexpugnable, pour les Pélagiens, sans le secours et la profession du dogme catholique.

65

DE L'ESPRIT ET DE LA LETTRE.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

CHAPITRE PREMIER. Une chose peut être possible, lors même qu'elle serait sans exemple.	147
— II. Un plus grand danger, c'est celui de nier la nécessité de la grâce.	147
— III. La grâce véritable est un don du Saint-Esprit.	148
— IV. La loi, sans l'esprit vivifiant, est une lettre morte.	149
— V. Quelle est ici la véritable question.	149
— VI. Abondance du péché par la loi.	150
— VII. De quelle source découlent les bonnes œuvres.	151
— VIII. Observation de la loi. — De quoi les Juifs peuvent se glorifier.	152
— IX. La justice de Dieu manifestée par la loi et les prophètes.	153
— X. Dans quel sens la loi n'est-elle pas établie pour le juste.	154

CHAP. XI. La piété n'est que la véritable sagesse.	155
— XII. La connaissance de Dieu par les créatures.	156
— XIII. La loi des œuvres et la loi de la foi.	157
— XIV. Le décalogue tue également quand la grâce fait défaut.	158
— XV. La grâce cachée dans l'Ancien Testament, se révèle dans le Nouveau.	161
— XVI. Pourquoi le Saint-Esprit est appelé le doigt de Dieu.	161
— XVII. Comparaison de la loi mosaïque et de la loi nouvelle.	161
— XVIII. La loi ancienne engendre la mort, et la loi nouvelle, la justice.	162
— XIX. La foi chrétienne nous vient par le secours de la grâce.	163
— XX. La loi ancienne. La loi nouvelle.	164
— XXI. La loi écrite dans les cœurs.	164
— XXII. La récompense éternelle.	165

CHAP. XXIII. Notre renouvellement actuel comparé à la perfection de la vie future.	165	CHAP. XXIX. La justice est un don de Dieu.	172
XXIV. La récompense propre au Nouveau Testament prédite par le prophète.	166	— XXX. La grâce détruit-elle le libre arbitre ?	174
— XXV. Différence entre l'Ancien et le Nouveau Testament.	167	— XXXI. La foi est-elle en notre pouvoir ?	175
— XXVI. Dans quel sens est-il dit que les nations accomplissent naturellement la loi écrite dans leurs cœurs.	168	XXXII. Quelle foi mérite des éloges.	176
— XXVII. La loi accomplie naturellement, c'est-à-dire selon la nature réparée par la grâce.	170	— XXXIII. D'où nous vient la volonté de croire.	178
— XXVIII. L'image de Dieu n'est pas entièrement détruite dans les infidèles.	171	— XXXIV. La volonté de croire nous vient de Dieu.	180
		— XXXV. Conclusion de cet ouvrage.	180
		— XXXVI. Quand le précepte de la charité sera-t-il parfaitement accompli ? Pêché d'ignorance.	182

DE LA NATURE ET DE LA GRACE (RÉFUTATION DE PÉLAGE)

ADRESSÉE A TIMASIUS ET A JACQUES.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

LIVRE UNIQUE.

Deux jeunes hommes nobles et lettrés, anciens Pélagiens convertis par l'évêque d'Hippône, avaient communiqué à ce dernier un ouvrage de Pélage, en forme de dialogue, où la grâce était immolée au profit de la nature. Augustin entreprit aussitôt la réfutation de ce livre. Il établit que la justice de Dieu ne consiste pas dans les commandements de la loi, mais dans le secours de la grâce de Jésus-Christ. La nature humaine fut créée saine et pure ; depuis la rébellion primitive, elle a besoin d'un médecin. Le secours de Jésus-Christ, sans lequel il n'est pas de salut, n'est pas le prix du mérite, mais on le reçoit gratuitement ; et voilà pourquoi on l'appelle grâce. Tous ayant péché, la masse du genre humain aurait pu être condamnée sans injustice de la part de Dieu.	185	CHAP. XVIII. Quelle prière Pélage admet-il comme nécessaire ?	192
CHAPITRE PREMIER. Occasion de ce livre. Quelle est la justice de Dieu.	185	— XIX. Pélage nie la déchéance de la nature humaine.	192
— II. Si l'homme peut être juste sans la foi en Jésus-Christ, cette foi n'est nullement nécessaire au salut.	186	— XX. Comment le péché, sans être une substance, peut-il vicier la nature ?	193
— III. La nature, créée dans l'innocence, a été depuis souillée par le péché.	186	— XXI. Adam délivré par la miséricorde de Jésus-Christ.	193
— IV. La grâce gratuite.	186	— XXII. Le péché et le châtement du péché sont une même chose.	194
— V. La justice exigeait la condamnation de tous les hommes.	187	— XXIII. Dieu n'abandonne que ceux qui méritent d'être abandonnés. Nous nous suffisons à nous-mêmes pour pécher.	195
— VI. Les hardiesses des Pélagiens.	187	— XXIV. Jésus-Christ est mort librement. Dieu sait tirer le bien du mal.	195
— VII. Distinction pélagienne entre l'être et le possible.	187	— XXV. Habileté des hérétiques.	196
— VIII. Ceux qui n'ont pu être justifiés sont également condamnés.	188	— XXVI. Comparaison faisant sentir la nécessité de la grâce.	196
— IX. Quiconque n'a pas entendu le nom de Jésus-Christ ne saurait être justifié.	188	— XXVII. Le mode de notre guérison ne dépend que du céleste Médecin.	197
— X. Aveu déguisé de Pélage relativement à la grâce.	188	— XXVIII. Dieu nous abandonne quelquefois pour nous soustraire à l'orgueil.	197
— XI. La grâce dont nous parlons n'est point une grâce de la création, mais une grâce de la Rédemption.	189	— XXIX. Tout péché n'est pas un péché d'orgueil.	198
— XII. Quel est le but des menaces portées par la loi ?	189	— XXX. Comment le péché est l'œuvre personnelle de l'homme.	198
— XIII. Réfutation de la doctrine de Pélage.	190	— XXXI. Pourquoi Dieu ne nous guérit-il pas immédiatement de l'orgueil ?	199
— XIV. Tout n'a pas été écrit.	190	— XXXII. Evitons l'orgueil jusque dans nos bonnes œuvres.	199
— XV. Pélage corrompt le texte de l'Apôtre saint Jacques.	190	— XXXIII. L'homme, fût-il absolument sans péché, ne serait point encore égal à Dieu.	200
— XVI. Explication de ce même passage de saint Jacques.	191	— XXXIV. Nous pouvons dire en toute vérité que nous ne sommes pas sans péché.	200
— XVII. Pêchés d'ignorance. A qui le Seigneur donne-t-il la sagesse ?	191	— XXXV. Pourquoi certains péchés nous sont-ils rapportés par l'histoire ?	201
		— XXXVI. La sainte Vierge Marie a vécu sans péché.	201
		— XXXVII. Pourquoi l'Écriture n'a-t-elle pas énuméré les péchés de tous les hommes.	202
		— XXXVIII. Les péchés des justes.	203
		— XXXIX. Continuation du même sujet.	203
		— XL. En quoi Pélage fait consister la nécessité de la rédemption opérée par Jésus-Christ.	204
		— XLI. Explication de quelques paroles de l'Apôtre.	204
		— XLII. L'homme peut être sans péché, mais par le secours de la grâce.	205
		— XLIII. Dieu ne commande pas l'impossible.	205
		— XLIV. Etat de la question entre les Pélagiens et les Catholiques.	205

CHAP. XLV. Autres comparaisons et raisonnements de Pélage.	206	CHAP. LVIII. Même sujet.	213
— XLVI. La nécessité se concilie avec le libre arbitre de la volonté.	207	— LIX. Même sujet.	214
— XLVII. Continuation du même sujet.	207	— LX. Est-il un seul homme sur la terre qui soit sans péché ?	214
— XLVIII. Le secours de la grâce dans l'intégrité de la nature.	207	— LXI. Les Pèlagiens dénaturent en leur faveur la pensée des écrivains catholiques.	214
— XLIX. Dieu est tout-puissant, quoiqu'il ne puisse ni pécher, ni mourir, ni se suicider.	208	— LXII. Le commencement et la perfection de la justice.	215
— L. Les saints et les justes résistent à la grâce.	208	— LXIII. Témoignage de saint Ambroise.	216
— LI. En quel sens Pélage rapporte à la grâce de Dieu la possibilité de ne pas pécher.	209	— LXIV. Saint Jean Chrysostome et saint Xyste.	217
— LII. Continuation du même sujet.	209	— LXV. Saint Jérôme.	217
— LIII. De quelle grâce de Dieu parlons-nous ?	210	— LXVI. Quelle peut être la nécessité de pécher.	218
— LIV. Dialogisme.	211	— LXVII. Deux moyens pour éviter le péché. Témoignage d'Augustin.	218
— LV. Notre corps est dit un corps de mort à cause du vice dont il est atteint, et non à cause de sa substance même.	212	— LXVIII. Exhortation à la foi, à la pénitence, à la perfection.	219
— LVI. Même sujet.	212	— LXIX. Dieu ne commande pas l'impossible.	220
— LVII. Quel est celui qui est sous la loi ?	213	— LXX. Les degrés de la charité constituent les degrés de la justice.	220

DE LA PERFECTION DE LA JUSTICE DE L'HOMME.

LETTRE AUX ÉVÊQUES EUTROPE ET PAUL.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

CHAPITRE PREMIER. Occasion de cette lettre.	222	CHAP. XIII. Personne n'est parfait.	234
— II. Ce qu'est le péché.	222	— XIV. Personne n'est bon, si ce n'est Dieu.	235
— III. Si l'homme doit être sans péché, il le peut.	223	— XV. Qui se glorifiera d'avoir le cœur chaste.	236
— IV. De quelle manière se commet le péché.	224	— XVI. Il n'est personne qui fasse le bien et ne pêche pas.	237
— V. Le péché et la charité.	225	— XVII. Nul homme vivant ne sera justifié en votre présence.	237
— D'où vient le péché.	225	— XVIII. Ne disons pas que nous sommes sans péché.	238
— VII. Les adultes et les enfants baptisés.	227	— XIX. Tout dépend de Dieu qui fait miséricorde.	239
— VIII. Preuves tirées de la sainte Ecriture.	227	— XX. Il faut le secours de Dieu pour ne pas pécher.	241
— IX. Même sujet.	229	— XXI.	241
— X. Facilité d'accomplir les préceptes.	230		
— XI. Témoignages de Job.	231		
— XII. Tout homme est menteur.	233		

TABLE générale des matières contenues dans l'histoire de saint Augustin.

243

TABLE des passages de l'Écriture sainte cités ou commentés par saint Augustin.

503

TABLE générale des matières contenues dans les œuvres complètes de saint Augustin.

251

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Bar-le-Duc. — Typ. L. GUÉRIN, rue de la Banque, 36.











vres complètes
lx tr) vol 17 # 1967

PONTIFICAL INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES

59 QUEEN S PARK CRESCENT

TORONTO—5, CANADA

1967 .

